









# ENCYCLOPÉDIE,

*OU*

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

*DES SCIENCES,*

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TROISIÈME ÉDITION.

---

*TOME DIX-HUITIÈME.*

---



# ENCYCLOPÉDIE,

O U

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT* ; & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE ,  
par M. *D'ALEMBERT*.

*Tantum series juncturaque pollet ,  
Tantum de medio sumptis accedit honoris !* HORAT.

TROISIÈME ÉDITION.

---

TOME DIX-HUITIÈME.

---



295

A GENEVE,  
Chez J. L. PELLET, IMPRIMEUR DE LA RÉPUBLIQUE.

---

M. DCC. LXXIX.

030.8:7=40  
D 555 e.  
295





*ENCYCLOPÉDIE,*  
O U  
*DICTIONNAIRE RAISONNÉ*  
*DES SCIENCES,*  
*DES ARTS ET DES MÉTIERS.*

I

I



, f. m. c'est la neuvieme lettre de l'alphabet latin. Ce caractere avoit chez les Romains deux valeurs différentes; il étoit quelquefois voyelle, & d'autres fois consonne.

I. Entre les voyelles, c'étoit la seule sur laquelle on ne mettoit point de ligne horizontale pour la marquer longue, comme le témoigne Scaurus. On allongeoit le corps de la lettre, qui par-là devenoit majuscule, au milieu même ou à la fin des mots *FISO*, *VIVUS*, *ÆDILIS*, &c. C'est à cette pratique que, dans l'Aululaire de Plaute, Staphyle fait allusion, lorsque voulant se pendre, il dit : *ex me unam faciam litteram longam.*

Tome XVIII.

L'usage ordinaire, pour indiquer la longueur d'une voyelle, étoit, dans les commencemens, de la répéter deux fois, & quelquefois même d'insérer *h* entre les deux voyelles pour en rendre la prononciation plus forte; delà *ahala* ou *aala*, pour *ala*, & dans les anciens *mehecum* pour *mecum*; peut-être même que *mih* n'est que l'orthographe profodique ancienne de *mi* que tout le monde connoît, *vehemens* de *vemens*, *prehendo* de *prendo*. Nos peres avoient adopté cette pratique, & ils écrivoient *aage* pour *âge*, *roole* pour *rôle*, *séparement* pour *séparément*, &c.

Un *I* long, par sa seule longueur, valoit donc deux *ii* en quantité; & c'est pour cela que souvent on l'a employé pour deux

A

*ii* réels, *MANUBIS* pour *MANUBIIS*, *DIS* pour *DIIS*. Delà l'origine de plusieurs contractions dans la prononciation, qui n'avoient été d'abord que des abréviations dans l'écriture.

Par rapport à la voyelle *I*, les Latins en marquoient encore la longueur par la diphthongue oculaire *ei*, dans laquelle il y a grande apparence que l'*e* étoit absolument muet. Voyez sur cette matière le *traité des lettres de la Méth. lat. de P. R.*

II. La lettre *I* étoit aussi consonne chez les Latins; & en voici trois preuves, dont la réunion combinée avec les témoignages des Grammairiens anciens, de Quintilien, de Charisius, de Diomede, de Térencien, de Priscien, & autres, doit dissiper tous les doutes, & ruiner entièrement les objections des modernes.

1<sup>o</sup> Les syllabes terminées par une consonne, qui étoient breves devant les autres voyelles, sont longues devant les *i* que l'on regarde comme consonnes, comme on le voit dans *adjuvat*, *ab Jove*, &c. Scioppius répond à ceci, que *ad* & *ab* ne sont long que par position, à cause de la diphthongue *iu* ou *io*, qui étant forte à prononcer, soutient la première syllabe. Mais cette difficulté de prononcer ces prétendues diphthongues, est une imagination sans fondement, & démentie par leur propre brièveté. Cette brièveté même des premières syllabes de *juvat* & de *Jove* prouve que ce ne sont point des diphthongues, puisque les diphthongues sont & doivent être longues de leur nature, comme je l'ai prouvé à l'article *HIATUS*. D'ailleurs si la longueur d'une syllabe pouvoit venir de la plénitude & de la force de la suivante, pourquoi la première syllabe ne seroit-elle pas longue dans *adjuvatus*, dont la seconde est une diphthongue longue par nature, & par sa position devant deux consonnes? Dans l'exacte vérité, le principe de Scioppius doit produire un effet tout contraire, s'il influe en quelque chose sur la prononciation de la syllabe précédente; les efforts de l'organe pour la production de la syllabe pleine & forte, doivent tourner au détriment de celles qui lui sont contiguës soit avant soit après.

2<sup>o</sup> Si les *i*, que l'on regarde comme

consonnes, étoient voyelles; lorsqu'ils sont au commencement du mot, ils causeroient l'émission de la voyelle ou de l'*m* finale du mot précédent, & cela n'arrive point: *Audaces fortuna juvat; interpres divum Jove missus ab ipso.*

3<sup>o</sup> Nous apprenons de Probe & de Térencien, que l'*i* voyelle se changeoit souvent en consonne; & c'est par-là qu'ils déterminent la mesure de ses vers: *Arietat in portas, parietibusque premunt arctis*, où il faut prononcer *arjetat* & *parjetibus*. Ce qui est beaucoup plus recevable que l'opinion de Macrobe, selon lequel ces vers commenceroient par un pied de quatre breves: il faudroit que ce sentiment fût appuyé sur d'autres exemples, où l'on ne pût ramener la loi générale, ni par la contraction, ni par la syncrese, ni par la transformation d'un *i* ou d'un *u* en consonne.

Mais quelle étoit la prononciation latine de l'*i* consonne? Si les Romains avoient prononcé, comme nous, par l'articulation *je*, ou par une autre quelconque bien différente du son *i*; n'en doutons pas, ils en seroient venus, ou ils auroient cherché à en venir à l'institution d'un caractère propre. L'empereur Claude voulut introduire le *digamma* *F* ou *J* à la place de l'*u* consonne, parce que cet *u* avoit sensiblement une autre valeur dans *uinum*, par exemple, que dans *unum*: & la forme même du *digamma* indique assez clairement que l'articulation désignée par l'*u* consonne, approchoit beaucoup de celle que représente la consonne *F*, & qu'apparemment les Latins prononçoient *vinum*, comme nous le prononçons nous-mêmes, qui ne sentons entre les articulations *f* & *v* d'autre différence que celle qu'il y a du fort au foible. Si le *digamma* de Claude ne fit point fortune, c'est que cet empereur n'avoit pas en main un moyen de communication aussi prompt, aussi sûr, & aussi efficace que notre impression: c'est par-là que nous avons connu dans les derniers temps, & que nous avons en quelque manière été contraints d'adopter les caractères distincts que les Imprimeurs ont affectés aux voyelles *i* & *u*, & aux consonnes *j* & *v*.

Il semble donc nécessaire de conclure de

tout ceci, que les Romains prononçoient toujours *i* de la même manière, aux différences prosodiques près. Mais si cela étoit, comment ont-ils cru & dit eux-mêmes qu'ils avoient un *i* consonne ? c'est qu'ils avoient sur cela les mêmes principes, ou, pour mieux dire, les mêmes préjugés que M. Boindin, que les auteurs du dictionnaire de Trévoux, que M. du Marfais lui-même, qui prétendent discerner un *i* consonne, différent de notre *j*, par exemple, dans les mots *aïeux*, *foyer*, *moyen*, *payeur*, *voyelle*, que nous prononçons *a-ïeux*, *fo-ïer*, *moi-ïen*, *pai-ïeur*, *voi-ïelle* : MM. Boindin & du Marfais appellent cette prétendue consonne un *mouillé foible*. Voyez CONSONNE. Les Italiens & les Allemands n'appellent-ils pas consonne un *i* réel qu'ils prononcent rapidement devant une autre voyelle, & ceux-ci n'ont-ils pas adopté à peu-près notre *i* pour le représenter ?

Pour moi, je l'avoue, je n'ai pas l'oreille assez délicate pour appercevoir, dans tous les exemples que l'on en cite, autre chose que le son foible & rapide d'un *i* ; je ne me doute pas même de la moindre preuve qu'on pourroit me donner qu'il y ait autre chose, & je n'en ai encore trouvé que des assertions sans preuve. Ce seroit un argument bien foible que de prétendre que cet *i*, par exemple dans *payé*, est consonne, parce que le son ne peut en être continué par une cadence musicale, comme celui de toute autre voyelle. Ce qui empêche cet *i* d'être cadencé, c'est qu'il est la voyelle prépositive d'une diphthongue ; qu'il dépend par conséquent d'une situation momentanée des organes, subitement remplacée par une autre situation qui produit la voyelle postpositive ; & que ces situations doivent en effet se succéder rapidement, parce qu'elles ne doivent produire qu'un son, quoique composé. Dans *lui*, dira-t-on que *u* soit une consonne, parce qu'on est forcé de passer rapidement sur la prononciation de cet *u* pour prononcer *i* dans le même instant ? Non ; *ui* dans *lui* est une diphthongue composée des deux voyelles *u* & *i* ; *ïé* dans *pai-ïé* en est une autre, composée de *i* & de *é*.

Je reviens aux Latins : un préjugé pareil suffisoit pour décider chez eux toutes les

difficultés de prosodie qui naîtroient d'une assertion contraire ; & les preuves que j'ai données plus haut de l'existence d'un *i* consonne parmi eux, démontrent plutôt la réalité de leur opinion que celle de la chose : mais il me suffit ici d'avoir établi ce qu'ils ont cru.

Quoiqu'il en soit, nos peres, en adoptant l'alphabet latin, n'y trouverent point de caractère pour notre articulation *je* : les Latins leur annonçoient un *i* consonne, & ils ne pouvoient le prononcer que par *je* : ils en conclurent la nécessité d'employer l'*i* latin, & pour le son *i* & pour l'articulation *je*. Ils eurent donc raison de distinguer l'*i* voyelle de l'*i* consonne. Mais comment gardons-nous encore le même langage ? Notre orthographe a changé ; le Bureau typographique nous indique les vrais noms de nos lettres, & nous n'avons pas le courage d'être conséquens & de les adopter.

L'Encyclopédie étoit assurément l'ouvrage le plus propre à introduire avec succès un changement si raisonnable : mais on a craint de tomber dans une affectation apparente, si l'on alloit si directement contre un usage universel. Qu'il me soit permis du moins de distinguer ici ces deux lettres, & de les cotter comme elles doivent l'être, & comme elles le sont en effet dans notre alphabet. Peut-être le public en sera-t-il plus disposé à voir l'exécution entière de ce système alphabétique, ou dans une seconde édition de cet ouvrage, ou dans quelque autre dictionnaire qui pourroit l'adopter.

*I*, c'est la neuvième lettre & la troisième voyelle de l'alphabet françois. La valeur primitive & propre de ce caractère est de représenter le son foible, délié, & peu propre au port de voix que presque tous les peuples de l'Europe font entendre dans les syllabes du mot latin *inimici*. Nous représentons ce son par un simple trait perpendiculaire, & dans l'écriture courante nous mettons un point au dessus, afin d'empêcher qu'on ne le prenne pour le jambage de quelque lettre voisine. Au reste, il est si aisé d'omettre ce point, que l'attention à le mettre est regardée comme le symbole d'une exactitude vieillie :

c'est pour cela qu'en parlant d'un homme exact dans les plus petites choses, on dit qu'il met les points sur les *i*.

Les Imprimeurs appellent *î tréma*, celui sur lequel on met deux points disposés horizontalement : quelques Grammairiens donnent à ces deux points le nom de *diérèse* ; & j'approuverois assez cette dénomination, qui serviroit à bien caractériser un signe orthographique, lequel suppose effectivement une séparation, une division entre deux voyelles ; *διαίρειναι*, *divisto*, de *διαίρειναι*, *divido*. Il y a deux cas où il faut mettre la diérèse sur une voyelle. Le premier est quand il faut la détacher d'une voyelle précédente, avec laquelle elle feroit une diphthongue sans cette marque de séparation : ainsi il faut écrire *Laïs*, *Moïse*, avec la diérèse, afin que l'on ne prononce pas comme dans les mots *laid*, *moine*.

Le second cas est, quand on veut indiquer que la voyelle précédente n'est point muette comme elle a coutume de l'être en pareille position, & qu'elle doit se faire entendre avant celle où l'on met les deux points : ainsi il faut écrire *aiguëlle*, *contiguïté*, *Guise* (ville) avec diérèse, afin qu'on les prononce autrement que les mots *anguille*, *guidé*, *guise*, *fantaisie*.

Il y a quelques auteurs qui se servent de l'*î tréma* dans les mots où l'usage le plus universel a destiné l'*y* à tenir la place de deux *i* : c'est un abus qui peut occasionner une mauvaise prononciation ; car si au lieu d'écrire *payer*, *envoyer*, *moyen*, on écrit *païer*, *envoïer*, *moïen*, un lecteur conséquent peut prononcer *pa-ïer*, *envo-ïer*, *mo-ïen*, de même que l'on prononce *pa-ïen*, *a-ïeux*.

C'est encore un abus de la diérèse que de la mettre sur un *i* à la suite d'un *e* accentué, parce que l'accent suffit alors pour faire détacher les deux voyelles ; ainsi il faut écrire, *athéisme*, *réintégration*, *désifié*, & non pas *athéïsme*, *réinté-gration*, *déïfié*.

Notre orthographe assujettit encore la lettre *i* à bien d'autres usages, que la raison même veut que l'on suive, quoiqu'elle les désapprouve comme inconséquens.

1°. Dans la diphthongue oculaire *AI*,

on n'entend le son d'aucune des deux voyelles que l'on y voit.

Quelquefois *ai* se prononce de même que l'*e* muet ; comme dans *faisant*, nous *faisons*, que l'on prononce *fésant*, nous *fésons* : il y a même quelques auteurs qui écrivent ces mots avec l'*e* muet, de même que je *ferai*, nous *ferions*. S'ils s'écartent en cela de l'étymologie latine *facere*, & de l'analogie des temps qui conservent *ai*, comme *faire*, *fait*, vous *faites*, &c. ils se rapprochent de l'analogie de ceux où l'on a adopté universellement l'*e* muet, & de la vraie prononciation.

D'autres fois *ai* se prononce de même que l'*e* fermé ; comme dans *j'adorai*, je *commençai*, *j'adorerai*, je *commencerai*, & les autres temps semblables de nos verbes en *er*.

Dans d'autres mots, *ai* tient la place d'un *e* peu ouvert ; comme dans les mots *plaire*, *faire*, *affaire*, *contraire*, *vainement*, & en général par-tout où la voyelle de la syllabe suivante est un *e* muet.

Ailleurs *ai* représente un *e* fort ouvert ; comme dans les mots *dais*, *faix*, *mais*, *paix*, *palais*, *portraits*, *souhait*. Au reste, il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir des règles générales de prononciation, parce que la même diphthongue, dans des cas tout-à-fait semblables, se prononce diversement : on prononce je *fais* comme je *fés* ; & je *fais*, comme je *fés*.

Dans le mot *douairière*, on prononce *ai* comme *a*, *douairière*.

C'est encore à-peu-près le son de l'*e* plus ou moins ouvert, que représente la diphthongue oculaire *ai*, lorsque suivie d'une *m* ou d'une *n*, elle doit devenir nasale ; comme dans *faim*, *pain*, *ainst*, *maintenant*, &c.

2°. La diphthongue oculaire *E I* est à-peu-près assujettie au même usage que *AI*, si ce n'est qu'elle ne représente jamais l'*e* muet. Mais elle se prononce quelquefois de même que l'*e* fermé ; comme dans *veiné*, *peiner*, *seigneur*, & tout autre mot où la syllabe qui suit *ei* n'a pas pour voyelle un *e* muet. D'autres fois *ei* se rend par un *e* peu ouvert, comme dans *veine*, *peine*, *enseigne*, & tout autre mot

où la voyelle de la syllabe suivante est un *e* muet ; il en faut seulement excepter *reine*, *reitre* & *seize*, où *ei* vaut un *é* fort ouvert. Enfin, l'*ei* nasal se prononce comme *ai* en pareil cas ; *plein*, *sein*, *étein*, &c.

3°. La voyelle *i* perd encore sa valeur naturelle dans la diphthongue *oi*, qui est quelquefois impropre & oculaire, & quelquefois propre & auriculaire.

Si la diphthongue *oi* n'est qu'oculaire, elle représente quelquefois l'*è* moins ouvert, comme dans *foible*, *il avoit* ; & quelquefois l'*é* fort, ouvert, comme dans *Anglois*, *j'avois*, *ils avoient*.

Si la diphthongue *oi* est auriculaire, c'est-à-dire, qu'elle indique deux sons effectifs que l'oreille peut discerner ; ce n'est aucun des deux qui sont représentés naturellement par les deux voyelles *o* & *i* ; au lieu de *o*, qu'on y prenne bien garde, on prononce toujours *ou* ; & au lieu de *i*, on prononce un *e* ouvert qui me semble approcher souvent de l'*a* : *devoir*, *fournois*, *loix*, *moine*, *poil*, *poivre*, &c.

Enfin, si la diphthongue auriculaire *oi*, au moyen d'une *n*, doit devenir nasale, l'*i* y désigne encore une *è* ouvert : *loin*, *foin*, *témoin*, *jointure*, &c.

C'est donc également un usage contraire à la destination primitive des lettres, & à l'analogie de l'orthographe avec la prononciation, que de représenter le son de l'*e* ouvert par *ai*, par *ei* & par *oi* : & les Ecrivains modernes qui ont substitué *ai* à *oi* par-tout où cette diphthongue oculaire représente l'*e* ouvert, comme dans *anglais*, *français*, *je lisais*, *il pourrait*, *connaître*, au lieu d'écrire *anglois*, *françois*, *je lisois*, *il pourroit*, *connoître* ; ces écrivains, dis-je, ont remplacé un inconvénient par un autre aussi réel. J'avoue que l'on évite par-là l'équivoque de l'*oi* purement oculaire & de l'*oi* auriculaire : mais on se charge du risque de choquer les yeux de toute la nation, que l'habitude a assez prémunie contre les embarras de cette équivoque ; & l'on s'expose à une juste censure, en prenant en quelque sorte le ton législatif, dans une matière où aucun particulier ne peut jamais être législateur, parce que l'autorité souveraine de l'usage est incommunicable.

Non-seulement la lettre *i* est souvent employée à signifier autre chose que le son qu'elle doit primitivement représenter ; il arrive encore qu'on joint cette lettre à quelqu'autre pour exprimer simplement ce son primitif. Ainsi les lettres *ui* ne représentent que le son simple de l'*i* dans les mots *vide*, *vider*, & autres dérivés, que l'on prononce *vide*, *vider*, &c. & dans les mots *guide*, *guider*, &c. *quitte*, *quitter*, *acquitter*, &c. & par-tout où l'une des deux articulations *gue* ou *que* précède le son *i*. De même les lettres *ie* représentent simplement le son *i* dans *manièrement*, *je prierois*, *nous remercierons*, *il liera*, qui viennent de *manier*, *prier*, *remercier*, *lier*, & dans tous les mots pareillement dérivés des verbes en *ier*. L'*u* qui précède l'*i* dans le premier cas, & l'*e* qui le suit dans le second, sont des lettres absolument muettes.

La lettre *J*, chez quelques auteurs, étoit un signe numéral, & signifioit *cent*, suivant ce vers,

*J, C compar erit, & centum significabit.*

Dans la numération ordinaire des Romains, & dans celle de nos finances, *I* signifie *un* ; & l'on peut en mettre jusqu'à quatre de suite pour exprimer jusqu'à quatre unités. Si la lettre numérale *I* est placée avant *V* qui vaut *cing*, ou avant *X* qui vaut *dix*, cette position indique qu'il faut retrancher *un* de *cing* ou de *dix* ; ainsi *IV* signifie *cing moins un* ou *quatre*, *IX* signifie *dix moins un* ou *neuf* : on ne place jamais *I* avant une lettre de plus grande valeur, comme *L cinquante*, *C cent*, *D cinq cent*, *M mille* ; ainsi on n'écrit point *IL* pour *quarante-neuf*, mais *XLIX*.

La lettre *I* est celle qui caractérise la monnoie de Limoges.

*J*, s. m. c'est la dixième lettre & la septième consonne de l'alphabet françois. Les Imprimeurs l'appellent *i d'Hollande*, parce que les Hollandois l'introduisirent les premiers dans l'impression. Conformément au système de la *Grammaire générale de P. R.* adopté par l'auteur du *Bureau typographique*, le vrai nom de cette lettre est *je*, comme nous le prononçons dans le pronom de la première personne : car la valeur propre de ce ca-

caractere est de représenter l'articulation sifflante qui commence les mots *Japon*, *j'ose*, & qui est la foible de l'articulation forte qui est à la tête des mots presque semblables, *chapon*, *chose*. *J* est donc une consonne linguale, sifflante, & foible. Voyez au mot CONSONNE, le système de M. du Marlais sur les consonnes, & à l'article *H*, celui que j'adopte sur le même sujet.

On peut dire que cette lettre est propre à l'alphabet françois, puisque de toutes les langues anciennes que nous connoissons, aucune ne faisoit usage de l'articulation qu'elle représente; & que parmi les langues modernes, si quelques-unes en font usage, elles la représentent d'une autre maniere. Ainsi les Italiens, pour prononcer *jardins*, *jorno*, écrivent *giardino*, *giorno*. Voyez le *Maître italien* de Veneroni, p. 9. édit. de Paris 1709. Les Espagnols ont adopté notre caractere, mais il signifie chez eux autre chose que chez nous; *hijo*, fils, *Juan*, Jean, se prononçant presque comme s'il y avoit *ikko Khouan*. Voyez la *Méthode espagnole* de P. R. p. 5. édit. de Paris, 1660.

Les maîtres d'écriture ne me paroissent pas apporter assez d'attention pour différencier le *J* capital de l'*I*: que ne suivent-ils les errements du caractere courant? L'*i* ne descend pas au-dessous du corps des autres caracteres, le *j* descend: voilà la regle pour les capitales. Article de M. BEAUZÉE.

\* *J*, (*Écriture*.) nous avons aussi dans l'écriture, ainsi que dans l'impression, un *j* consonne & un *i* voyelle; & dans chacun de ces caracteres, un *i* consonne ou voyelle, coulé; un aigu, un rond. Après avoir expliqué la formation du *g*, nous n'avons rien à dire de la formation de l'*j* consonne, qui n'en est qu'une portion. Pour l'*i* voyelle coulé, il se forme d'un trait plus droit & d'un angle de plume moins obtus que l'*i* italien, & celui-ci d'un trait droit & d'un angle de plume moins obtus que le rond. On n'emploie à tous que le mouvement simple des doigts dans une direction verticale, mais un peu plus ou un peu moins inclinée de droit à gauche. A la partie inférieure de cette

lettre, le poignet agit de concert avec les doigts.

## I A J A

\* JAA-BACHI, f. m. (*Hist. mod.*) capitaine de gens de pié chez les Turcs. C'est aussi un officier des janissaires chargé de lever les enfans de tribut. Il est accompagné dans ses fonctions d'un écrivain ou secrétaire qui tient le rôle des provinces, des lieux, & du nombre d'enfans qui doivent être fournis.

JAA-JA, f. m. (*Bot. exotiq.*) arbrisseau de la contrée des noirs. Les Hollandois l'appellent *maugelaar*. Il croît aux lieux marécageux & aux bords des rivieres. Il pousse un si grand nombre de tiges, qu'on a peine à discerner la principale. Le *Jaa-Ja* croît dans l'eau, & l'on y trouve souvent des huitres attachées. *Dict. de Trévoux*.

\* JAARоба, f. m. (*Bot. exotiq.*) espece de fève du Brésil; elle est semblable à la cuiette, seulement plus petite. On mange les racines de la plante qui la porte.

JAATZDE, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est un arbrisseau du Japon, à feuilles de ricin commun; ses fleurs sont blanches, à cinq pétales. Ses baies sont moins grosses qu'un grain de poivre. Elles ont à leur sommet une espece d'aigrette formée par les cinq étamines de la fleur.

JABARIS ou GIABARIS, (*Hist. mod.*) sectaires mahométans qui, selon Ricaut, soutiennent que l'homme n'a aucun pouvoir, ni sur sa volonté, ni sur ses actions, mais qu'il est absolument conduit par un agent supérieur, & que Dieu, exerçant une puissance absolue sur ses créatures, les destine à être heureuses ou malheureuses, selon qu'il le trouve à propos. Quand il s'agit d'expliquer cette opinion, ils disent que l'homme est tellement forcé & nécessité à faire tout ce qu'il fait, que la liberté de faire bien ou de faire mal ne dépend pas de lui; mais que Dieu produit en lui ses actions, comme il fait dans les créatures inanimées & dans les plantes, le principe de leur vie & de leur être. Cette doctrine de la prédestination est universel-

lement reçue en Turquie, & dans la plupart des pays mahométans. ( † )

JABAYAHITE, f. m. ( *Hist. mod.* ) nom de secte parmi les Musulmans, qui suivant Ricaut, enseignent que la science de Dieu ne s'étend point à toutes choses; que le temps & l'expérience lui ont appris plusieurs choses qu'il ignoroit auparavant. Dieu, disent-ils, n'ayant point eu de toute éternité une connoissance exacte de tous les événements particuliers qui doivent arriver dans le monde, il est obligé de le gouverner selon les occurrences. Voyez PROVIDENCE, PRÉSCIENCE, CONTINGENT. *Diçtion. de Trévoux.*

\* JABE, f. m. ( *Hist. anc.* ) l'acception de ce mot est incertaine. C'est ou le nom de Dieu chez les Samaritains, ou un terme correspondant au Jas des Juifs, ou une corruption de Juba, ou de Jesora.

JABATOPETA, Voyez JABOTAPITA.

JABI, ( *Géog.* ) petit royaume d'Afrique en Guinée, sur la côte d'or, derrière le fort de Saint Georges de la Mine. Bosman dans sa description de la Guinée, dit que le roi de ce canton est un si petit seigneur, qu'il auroit peine à lui donner à crédit pour cent florins de marchandise, de peur de n'en être jamais payé, vu sa pauvreté. Ce pays est arrosé par la rivière de Rio de Saint-Jean, que les negres appellent *Bossupra*, à cause qu'ils le tiennent pour être un dieu. Voilà donc enfin une rivière divinifiée par des Maures. ( *D. J.* )

JABIRU, f. m. ( *Hist. nat. Zoologic.* ) grand oiseau de rivière de l'Amérique, qui a du rapport avec la grue; il est plus grand qu'un cigne, son cou est gros comme le bras, sa tête est fort grande, son bec est droit, & a environ dix à onze pouces de long, il est un peu recourbé par le bout; ses jambes ont environ deux piés de longueur, & sont couvertes d'écailles. Il est tout blanc comme un cigne ou une oie. Le cou n'est point garni de plumes, & n'est couvert que d'une peau noire & dure. On conjecture que cela vient de ce que les plumes étoient tombées, & que l'on n'a vu cet oiseau que mort. Voyez Margrave, *Hist. Brasiliens.*

JABIRUGUACU; f. m. ( *Ornithol. exot.* ) nom d'un oiseau du Brésil, appelé par quelques-uns *nanduapoa*, & par les Hollandois *scheurvogel*; cet oiseau tient beaucoup au genre des grues; il a un bec large, long de sept à huit pouces, arrondi, & un peu élevé à l'extrémité. Il porte sur le sommet de la tête une espèce de couronne osseuse, d'un gris blanc; son long cou & sa tête sont revêtus de peau écailleuse, sans aucunes plumes; le reste du corps est couvert de plumes blanches; mais les grosses plumes des ailes sont noirâtres avec une teinte pourpre. Il passe pour un manger délicieux. Ray, *Ornitholog.* pag. 202. ( *D. J.* )

JABLE, f. m. *terme de Tonnelier*, c'est la partie des douves d'un tonneau qui excède les fonds des deux côtés, & qui forme en quelque façon la circonférence extérieure de chacune de ses extrémités.

Le *jable* se prend depuis l'entaille ou rainure dans laquelle sont enfoncées & assujetties les douves du fond de la futaille, jusqu'au bout des douves de longueur. Cette entaille ou rainure se nomme aussi quelquefois le *jable*.

Pour jauger les tonneaux, il faut d'abord appuyer un des bouts du bâton de jauge sur le *jable* du tonneau ou futaille qu'on se propose de jauger, faisant attention cependant que quand le *jable* d'une pièce est plus court qu'il ne doit l'être, cette diminution du *jable* donne nécessairement un excédent de jauge. Voyez JAUGE & TONNELIER.

On appelle *peignes de jable* de petits morceaux de douves taillés exprès, qu'on fait entrer par force sous les cerceaux pour rétablir les *jables* rompus.

JABLER, c'est faire des jables aux tonneaux & aux douves.

JABLOIRE, f. f. ( *Tonnelier.* ) c'est un instrument dont les Tonneliers se servent pour faire le *jable* des tonneaux, ou la rainure où on fait entrer les fonds. Cet outil est composé de deux pièces de bois, l'une cylindrique & l'autre quarrée; au bout de celle-ci est un morceau d'acier dentelé comme une scie. Le tonnelier qui s'en sert appuie la partie cylindrique de plat sur les bords des tonneaux qu'il a assemblés, &

conduisant l'outil tout autour, il y forme avec le morceau d'acier une rainure qu'on appelle le *jable*.

JABLONOWSKI (STANISLAS), *Hist. de Pologne*, palatin de Russie, brave soldat, habile général, profond négociateur : on disoit de lui : " Est-il plus grand dans le sénat que dans l'armée ? " Il s'étoit attaché à la fortune & à la gloire de Jean Sobieski, & s'il n'avoit pas eu ce héros pour concurrent, il eût été en Pologne, l'homme le plus célèbre de son siècle : il contribua beaucoup au succès de la bataille de Choczyn, l'an 1667, c'étoit lui qui conduisoit le centre de l'armée Polonoise ; la gloire de Sobieski enflammoit son émulation sans piquer sa jalousie : ce fut lui qui dans la diète d'élection, l'an 1674, réunit les suffrages en faveur de ce grand homme, & pour mettre la dernière main à son ouvrage, appaisa les troubles que cette élection avoit fait naître : il fut le compagnon des travaux militaires de ce prince, & ce fut sur lui que Sobieski se reposa du commandement de l'armée, lorsque ses infirmités ne lui permirent plus de marcher en personne contre les ennemis de l'état. Il battit les Turcs & les Tartares en plusieurs rencontres, sauva Léopold, courut les plus grands périls, & parut aussi grand dans ses retraites que dans ses victoires. Sobieski avoit plus de talens ; *Jablonowski* avoit moins de défauts, & peut-être que si la fortune l'avoit mis à la place de Sobieski, il l'auroit égalé. La nature & l'éducation donnent le mérite, mais ce sont les circonstances qui le font connoître. ( *M. DE SACY.* )

JABLUNKA, ( *Géogr.* ) petite ville sans murailles, de la Silésie Autrichienne, dans la principauté de Teschen, aux frontières de Hongrie & de Moravie : de hautes montagnes l'environnent, & la rivière d'Elza la baigne ; elle est moins importante en elle-même que par le fort qui porte son nom, & qui avance d'un mille vers la Hongrie, couvre ou défend l'entrée de la Silésie de ce côté-là. ( *D. G.* )

\* JABORANDE, f. m. ( *Bot. exot.* ) plante haute de deux piés, qui a ses tiges ligneuses, grandes, noueuses, tortues & inégales ; sa racine fort grosse, & divisée

en un grand nombre de parcelles & de filamens ; ses fleurs blanches, & à quatre feuilles, & ses graines renfermées sous une double cosse, brunes, aplaties, & de la figure à-peu-près d'un cœur tronqué par la pointe. On ne fait où croît le *jaborande* ; sa racine passe pour alexipharmaque. *Dict. de Trévoux.*

JABOT, f. m. ( *Ornithol.* ) *ingluvies, colum*, poche membraneuse située près du cou des oiseaux, & au bas de leur œsophage.

Les oiseaux ont deux ou trois estomacs, si l'on définit l'estomac par une partie dilatée du canal des alimens, dans laquelle les alimens sont retenus & macérés.

Un grand nombre d'oiseaux ont un *jabot* ; c'est un sac membraneux & musculueux extrêmement dilatable, & garni d'un grand nombre de glandes, qui séparent une humeur fort copieuse ; ce *jabot* est placé dans la gorge, à une distance assez considérable de l'estomac. Quelques oiseaux ont le *jabot* attaché au bec même, comme l'onocrotale. Généralement le *jabot* est un organe nécessaire aux oiseaux granivores, qui se nourrissent des semences & des fruits des plantes, & on le retrouve dans des oiseaux qui, outre les graines, se nourrissent d'insectes, comme dans la poule même, & dans la sultane.

Les oiseaux carnivores n'ont point de *jabot*, ou l'ont foiblement marqué. L'aigle en manque, aussi-bien que le hibou, la cigogne, le héron, plusieurs oiseaux aquatiques, qui vivent d'insectes, comme l'oie, le canard, le plongeon.

Le second estomac de M. de Reaumur, ou le bulbe de l'œsophage, est la partie de l'œsophage qui va s'ouvrir immédiatement dans l'estomac musculueux ; il est rempli de glandes dont le suc ne laisse pas que d'être âcre. Je n'ai pas disséqué un assez grand nombre d'espèces, mais à en juger par les auteurs qui ont traité des oiseaux, cet estomac paroît être un attribut assez général des volatiles.

Le dernier estomac est membraneux dans les oiseaux de proie, dans plusieurs oiseaux qui se nourrissent d'insectes, & dans une partie des oiseaux aquatiques.

Dans d'autres oiseaux il est musculueux, mais



mais moins robuste que dans les granivores; on en trouve de cet ordre dans les oiseaux carnivores & dans le plus grand nombre d'oiseaux qui se nourrissent d'insectes.

Ce troisième estomac est d'une force surprenante dans la plus grande partie des oiseaux granivores, & dans plusieurs oiseaux aquatiques, mais ce n'est pas ici le temps & la place d'en parler.

Les usages du *jabot* sont aisés à découvrir. Le troisième estomac est sec & musculueux: il auroit, malgré sa force étonnante, trop de peine à broyer les graines souvent très-dures, des fruits que les oiseaux avalent sans les mâcher, la nature ne leur ayant pas donné des dents. Ces aliments secs & durs sont retenus dans le *jabot* qui est rempli de glandes, dont le suc mucilagineux arrose avec abondance les graines; elles enflent, s'amollissent, & ne passent au dernier estomac, que lorsqu'elles sont aisées à broyer. Voilà pourquoi des oiseaux destinés à un aliment moins dur & qui vivent de la chair des animaux, n'ayant aucun besoin de cette macération, n'ont point de *jabot*.

Aristote attribue un *jabot* aux animaux aquatiques, qu'on appelle *mollusca*, comme aux escargots, au loligo. (H. G. D.)

JABOTAPITA, f. m. (Botan. exot.) arbre d'une hauteur médiocre du Brésil, & du genre des *ochna* de Linnæus; voyez OCHNA.

Margrave & Pison l'appellent, *arbor baccifera racemosa*, *Brasiliensis*, *baccâ trigonâ*, *proliferâ*. Il se plaît sur les rivages de la mer; son écorce est inégale, de couleur grisâtre; ses branches sont molles & pliantes, ses feuilles sont alternes, vertes, oblongues, pointues; ses fleurs sont petites, en bouquets, à cinq pétales jaunes, & d'une odeur très-agréable. Après qu'elles sont passées, il leur succede un fruit qui vient en grappes, c'est-à-dire que chaque pédicule porte une baie de la grosseur d'un noyau de cerise, de figure presque triangulaire, à laquelle sont attachées trois ou quatre autres baies sans pédicule, ovoïdes, de la même grosseur, de couleur noire comme nos myrtilles, & donnant la même teinture; leur goût est stiptique; on en tire

de l'huile par expression. Ces baies servent encore aux mêmes usages que nos baies de myrthe, pour arrêter les cours de ventre, resserrer, & fortifier les intestins. (D. J.)

JABOTI, f. m. (Hist. nat. Zool.) nom qu'on donne en Amérique à une espèce de tortue qui s'y trouve; son écaille est noire, & l'on y remarque plusieurs figures hexagones comme en relief. La tête & les pieds sont bruns; mouchetés de taches verdâtres. Ray, *Synops. quadruped.*

JABURANDIBA, f. m. (Hist. nat. Botan.) arbre du Brésil, dont les voyageurs ne nous ont point donné la description; ils se sont contentés de dire que ses feuilles sont un spécifique contre toutes les maladies du foie. Il y en a une autre espèce à feuilles rondes, moins grandes que les premières; ce dernier a des racines dont le goût est aussi fort que le gingembre, & qui appliquées sur les gencives, dissipent tous leurs maux.

\* JABUTICABA, f. m. (Hist. nat. Bot.) grand arbre qui croît au Brésil. Il porte des fruits qui le couvrent depuis le bas du pied jusqu'au sommet, en sorte qu'on aperçoit à peine l'arbre. Ce fruit est noir, rond, de la grosseur d'un petit limon, d'un suc doux comme celui du raisin mûr, & salutaire aux fiévreux. Il y a beaucoup de ces arbres dans le territoire de Saint-Vincent. *Dict. de Trévoux.*

JAC, ou JACHT, (Marine.) Voyez YACHT.

JACA, f. m. (Botan. exot.) arbre des Indes orientales, de la grandeur du laurier. C'est le *joaca* de Parkinson, le *tijacamarum*, *Hort. Malab. palma*, *fructu aculeato*, *ex trunco prodeunte*, de C. Bauh. le *papa d'Acosta*, & le *jaqua* ou *jaaca* de nos voyageurs, *Acosta*, *Garcias*, *Tragoso*, *Linschoot*, & autres.

Cet arbre a la feuille large comme la main, d'un verd clair, & nerveuse. Il croît le long des eaux, & porte le plus gros fruit qui soit connu dans le monde. Il sort du tronc, ainsi que des principales branches, & est souvent enseveli dans la terre avec le bas du tronc, auquel il est adhérent. Il est de figure conique, d'une palme de large sur deux de longueur, & pèse ordinaire-

ment quinze à vingt livres; il est couvert d'une coque verte, épaisse, & parsemée d'une infinité de tubercules, écailleux, piquans, mais blancs & laiteux en dedans. Ce fruit en contient une infinité d'autres plus petits, oblongs & enveloppés d'une écorce commune; leur pulpe est épaisse, jaunâtre, d'un goût & d'une odeur agréable. Chacun de ces fruits renferme une amande placée dans sa chair, comme dans un sac; ces amandes sont couvertes d'une peau mince, cartilagineuse, blancheâtre & transparente; sous cette pellicule extérieure, on en trouve une autre rougeâtre, qui contient une seconde amande, dont le goût approche beaucoup de celui de nos châtaignes.

Il s'éleve du milieu de ce cône un pistil épais, cendré, semblable à une colonne, autour duquel les petits fruits sont disposés circulairement; une de leurs extrémités pénètre dans le pistil, & l'autre aboutit diamétralement à l'écorce: on observe entre ces fruits, une infinité de ligamens membraneux, blancheâtres, jaunâtres, qui tiennent au pistil & à l'écorce, & qui rendent, après qu'on a coupé le fruit, le pistil & l'écorce, un suc gluant & laiteux.

Le *jaca* vient dans toutes les Indes orientales. Il y en a plusieurs especes, que l'on distingue par leurs fruits, qui sont plus ou moins gros, succulens & savoureux. (D. J.)

JACAMADRI, f. m. (*Ornith. exot.*) oiseau très-remarquable du Brésil, qu'on peut ranger parmi les pies, ayant les piés faits de même, deux orteils devant, & deux derrière. Il est de la grosseur de l'alouette, ses piés sont jaunes; sa tête, son dos, & ses ailes sont d'un verd gai, mélangé de jaune & de rouge; son ventre & sa poitrine sont d'un cendré sale; mais comme toutes ses couleurs sont très-éclatantes au soleil, on ne peut s'empêcher d'en admirer le lustre & la beauté, selon Margrave. *Hist. Bras.* (D. J.)

JACAMAR, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) *galbula*, Briss. M. Briffon a donné ce nom, fait du brésilien *jacamaciri*, à un genre d'oiseau que M. Linné réunit à celui du martin-pêcheur. Les *jacamars* ont le bec fort long, pointu & quadrangulaire, 4 doigts aux piés

dénués de membranes, dont deux dirigés en avant & deux en arrière, les jambes couvertes de plumes jusqu'au talon, & la langue pas plus longue que le bec, caractere qui les distingue des pies, comme la disposition des doigts les distingue des martins-pêcheurs, avec lesquels l'éclat du plumage leur donne d'ailleurs beaucoup d'affinité. On en connoît deux especes, 1<sup>o</sup> le *jacamar* proprement dit, ou le *jacamaciri* de Margrave; *alcedo galbula*, Linn. Cet oiseau, qui se trouve au Brésil & à Caienne, est à peu près de la grandeur de l'alouette: il a 8 pouces 3 quarts de longueur, & 9 pouces & demi de vol: son plumage sur toute la face supérieure du corps est d'un verd doré, éclatant, changeant en couleur de cuivre rosé; le dessous du corps est roussâtre, l'iris des yeux est d'un beau bleu, le bec est noir & les piés d'un jaune verdâtre.

2<sup>o</sup> Le *jacamar* à longue queue, *alcedo paradisea*, Linn. est un peu plus grand que le précédent; il a la tête d'un brun changeant en violet sombre, la gorge blanche, & le reste du plumage d'un verd doré, le bec & les piés noirs. La queue est composée de douze pennes dont les deux du milieu sont beaucoup plus longues que les autres: on le trouve à Surinam & à Caienne. Conf. Briss. *Ornithol.* 4, pag. 86. *suiv.* (D.)

JACANA, f. m. (*Ornith. exot.*) belle espece de colombe du Brésil, qui aime les lieux humides; ses jambes d'un jaune verd, sont plus élevées que celles de nos pigeons, & ses orteils, principalement ceux de derrière, sont plus longs; sa couleur du dos, du ventre & des ailes, est nuée de verd & de noir; son cou & sa poitrine jettent toutes les couleurs changeantes de nos plus beaux pigeons; sa tête est petite, & couverte d'une coëse colorée comme la turquoise orientale; son bec a la forme de celui de nos poules, petit, en partie d'un jaune verdâtre, & en partie d'un rouge éclatant. Margrave, *hist. Bras.* (D. J.)

\* JACAPÉ, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) espece de jonc du Brésil, qui ne porte ni semence ni fleurs. On le met au dessus de la plaie de la morsure d'un serpent, & il

soilage. Pison dit avoir fait usage avec succès de la décoction de sa racine contre le poison. Ray.

JACAPU, f. m. (*Ornithol. exot.*) oiseau du Brésil qu'on doit ranger dans la classe des merles, puisqu'il en a la figure, la grosseur & la noirceur, à l'exception que sa poitrine est d'un très-beau rouge. Ray, *Ornith. pag. 143. (D. J.)*

JACAPUCAIO, f. m. (*Botan. exot.*) Pison caractérise cet arbre en ces termes, *arbor nucifera, Brasiliensis, cortice, fructu, ligneo, quatuor nuce continente*. C'est un grand arbre du Brésil, qui se plaît dans les lieux marécageux du cœur du pays; son bois est très-compact; son écorce est grise, dure, inégale, telle que celle d'un vieux chêne; ses feuilles ressemblent à celles du mûrier, dentelées en leurs bords, & en quelque manière torfes & recourbées; son fruit est gros comme la tête d'un enfant, de figure ovoïde, terminé à sa partie inférieure en cône obtus, attaché & suspendu par un pédicule ligneux. Il est couvert d'une écorce jaune extrêmement dure; & au bout qui regarde la terre, il est fermé en façon de boîte par un couvercle qui paroît d'un artifice admirable. Ce couvercle se détache de lui-même lors de la maturité du fruit, & en même temps qu'il tombe, il laisse tomber aussi des noix jaunes, ridées, approchant en figure des mirobolans chébulés, & contenant une amande d'un goût très-favoureux, comme celui des pistaches; on les mange rôties, on en donne pour nourriture à plusieurs animaux; on en tire beaucoup d'huile par expression. La coque des noix est employée à faire des tasses, des gobelets; le bois de l'arbre résiste à la pourriture, & on le préfère à tout autre pour des axes de moulins à sucre; son écorce extérieure desséchée & pilée, sert pour calfeutrer des vaisseaux. (*D. J.*)

JACAPUYA, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) grand arbre du Brésil, qui produit un fruit semblable à un gobelet garni d'un couvercle, & qui contient des especes de châtaignes qui ont du rapport avec les mirobolans. Dans la maturité le couvercle de ce fruit s'ouvre de lui-même. On lui attribue la propriété singulière de faire

tomber tous les poils du corps à ceux qui en mangent avec excès: inconvenient qu'il n'a point lorsqu'on le fait rôtir.

JACARANDA, f. m. (*Bot. exot.*) arbre des Indes, dont Pison a décrit deux especes; l'une a le bois blanc, & l'autre noir; tous deux sont marbrés, durs, & employés dans la Marquéterie.

Le blanc est sans odeur; ses feuilles sont petites, pointues, luisantes en dessus, blanches en dessous, opposées directement le long des branches; chaque rameau pousse divers rejettons, qui portent pendant plusieurs jours des boutons gros comme des noyaux de cerises, olivâtres, & disposés en grappes; ces boutons en s'ouvrant, se divisent chacun en cinq feuilles inclinées en bas, & soyeuses au toucher. Il naît entre ces feuilles une fleur monopétale, presque ronde, jaune, d'une odeur suave, s'épanouissant vers le côté, & poussant au milieu plusieurs étamines blanches, terminées par des sommets jaunes, en manière de vergettes de soie. A ces fleurs succede un fruit grand comme la paume de la main, mais d'une figure que la nature a voulu singulière; car il est inégal, bossu, tortueux, inclinant toujours en bas par son poids, rempli d'une chair verte blancheâtre, dont les habitans des lieux se servent au lieu de savon; ils l'appellent *manipoy*.

Le *jacaranda* noir differe du blanc, en ce que son bois est noir, dur, compact comme celui de campêche, & odorant. (*D. J.*)

\* JACARD, f. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) l'animal que les Portugais appellent *adive*, & les Malabares *jacard*, ressemble au chien en grandeur & en figure, mais il a la queue du renard & le museau du loup. Ces animaux ne sortent guere que la nuit; ils vont en troupes, ils ont le cri plaintif, à les entendre de loin, on diroit que ce sont des enfans qui pleurent. Ils font la guerre aux poules & à toutes sortes de volaille. Il y a entre eux & les chiens grande antipathie. Ils attaquent quelquefois les enfans; mais un homme armé d'un bâton peut toujours s'en défendre. On les enfume dans leurs tanières, qui contiendroient vingt personnes, où l'on trouve rassemblés jusqu'à trente *jacards*.

**JACCARE** ou **JACARET**, f. m. (*Zoolog. exot.*) animal du Brésil peu différent du crocodile des autres parties du monde. Il n'a point de langue, mais seulement une espèce de membrane qui l'imite, & qui est mobile; ses yeux sont gros, ronds, brillans, gris & bleus, avec une prunelle d'un beau noir; les jambes antérieures sont foibles & très-déliées, les postérieures sont plus longues & plus fortes; les piés de devant ont chacun cinq orteils, trois au milieu plus longs & armés d'ongles pointus, & les deux autres en sont dénués; les piés de derriere ont chacun quatre orteils, dont l'un d'eux n'a point d'ongles. Il a, sur une moitié de sa queue, une forte nageoire, à la faveur de laquelle il peut nager comme les poissons. Ray, *syn. quadr.* p. 262. (*D. J.*)

**JACARINI**, f. m. (*Zool. exot.*) sorte de chardonneret du Brésil, pour la figure & la grosseur, mais ayant d'autres couleurs que ceux de l'Europe; car celui du Brésil est d'un noir brillant comme l'acier poli, & a le dessous des ailes tout blanc. Margrave, *hist. Brasil.* (*D. J.*)

**JACATET**, f. m. (*Hist. mod.*) sixieme mois de l'année des Ethiopiens & des Coptes. Il répond à notre Février. On l'appelle aussi *Jachathih* & *Jacatrih*, & non *Lécatrih*, comme on lit dans Kirker.

**JACATIBA**, f. m. (*Hist. nat.*) arbre du Brésil, qui porte un fruit semblable au limon, dont le jus est très-acide. Ce jus se trouve aussi dans toute l'écorce de l'arbre qui est fort rare, & qui ne se trouve que dans la Capitainie de St. Vincent.

**JACATRA**, (*Géog.*) ancienne ville d'Asie dans l'île de la grande Java, détruite par les Hollandois, & dont ils ont fait ensuite, sous le nom de Batavia, une des plus belles places des Indes, & la capitale de tous les pays que possède la compagnie au-delà du Cap de Bonne-Espérance. Voyez **BATAVIA**. (*D. J.*)

**JACCA**, (*Géog.*) ancienne ville d'Espagne, au royaume d'Arragon, avec un évêché suffragant de Sarragosse, & une forteresse; elle est sur la riviere d'Arragon au pié des Pyrénées, à 8 lieues N. O. d'Huesca, 10 N. E. de Sarragosse. Ptolomée en parle, & elle a conservé son nom sans aucun

changement. Long. 17. 16; lat. 42. 22. (*D. J.*)

**JACCAL**, f. m. (*Zoolog.*) Dellon écrit *jacard*; espèce de loup jaune, nommé par les Latins *lupus aureus*, & par les Grecs modernes *squilachi*. Il est plus petit que le loup, & a la queue du renard; on les voit presque toujours en troupe jusqu'à des centaines ensemble; ils habitent dans des tanières, d'où ils sortent pendant la nuit, & volent tout ce qu'ils attrapent jusqu'à des fouliers. C'est un animal d'ailleurs timide, & très-commun en Cilicie; il a un cri lugubre. C'est selon toute apparence le même que le *jacard*. Voyez Dellon, *voyages*, ou mieux encore Bellon, *Observ.* l. 2. c. 108. & Ray, *Synops. quad.* p. 174. (*D. J.*)

**IACCHAGOGUE**, f. m. (*Antiq.*) on nommoit de ce nom ceux qui portoient en procession la statue de Iacchus, c'est-à-dire de Bacchus, à la célébration des fêtes éleusiniennes; ils avoient leurs têtes couronnées de mirthe. (*D. J.*)

**IACCHUS**, f. m. (*Littér.*) c'est le nom, sous lequel Bacchus étoit révéé à Eleusis. Des neuf jours destinés chaque année à la célébration des mystères de Cérés, le sixieme étoit entièrement consacré à *Iacchus*, c'est-à-dire à Bacchus. Ce jour-là on portoit la statue en grande cérémonie d'Athènes à Eleusis, & tous les initiés chantoient & dansoient autour depuis le matin jusqu'au soir. Les Grecs ayant une fois admis l'existence des dieux, ils en tirent parti pour satisfaire leurs goûts & leurs penchans. Ce sont eux qui pourroient dire à Cérés, à *Iacchus*, à l'Amour, *vous n'êtes dieux que pour nos plaisirs*. (*D. J.*)

**JACÉE**, *jacea*, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante composée de plusieurs fleurons découpés, portés sur un embriou, & soutenus par un calice écailleux qui n'a point d'épine; l'embriou devient dans la suite une semence qui porte une aigrette. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez **PLANTE**.

Quoiqu'on en compte au-delà de quarante espèces, la plus commune mérite seule d'être ici décrite; les Botanistes la nomment *jacea nigra*, *jacea vulgaris*, *jacea nigra pratensis*, *latifolia*.

Sa racine est assez épaisse, ligneuse, vivace, fibreuse, d'une faveur astringente, & qui cause des nausées. Les premières

feuilles, qui sortent de la racine, ont quelque chose de commun avec celles de la chicorée, car elles sont longues, un peu découpées, d'un verd foncé, garnies d'un duvet court. Sa tige est quelquefois unique, quelquefois il y en a plusieurs qui sortent d'une même racine; elle est haute d'une coudée ou d'une coudée & demie, velue, cylindrique, cannelée, ferme, roide, difficile à rompre, & remplie de moëlle. Les feuilles, placées sur la tige, sont nombreuses, sans ordre, semblables à celles qui sont vers la racine, mais plus étroites, & dentelées à leur base. Des aiselles de ces feuilles s'élevent de petits rameaux garnis de folioles semblables, plus petites, portant à leur cime une, deux, ou trois fleurs composées de plusieurs fleurons en tuyau, découpées profondément vers leur sommet en cinq parties; ces fleu-

rons sont purpurins, fort serrés appuyés sur un embrion, & renfermés dans un calice; ce calice est composé d'écaillés noirâtres, disposées en manière de tuile, & garnies de poils à leurs bords. Quand les fleurs sont sèches, les embryons se changent en des semences oblongues, petites, d'un noir-gris dans la maturité, chargées d'une aigrette, & nichées dans un duvet court & épais.

Cette plante est commune dans les pâturages. Elle contient beaucoup de sel alkali, fixe ou volatil, joint à une huile bitumineuse; ses feuilles & ses fleurs sont rarement d'usage, excepté pour déterger & résoudre les ulcères. (D. J.)

JACHAL, voyez JACCAL.

JACHERE, s. f. (Agricult.) c'est une terre labourable, sur laquelle on ne sème rien pendant une année, & que cependant on cultive pour la disposer à produire du bled.\*

\* Quelques habiles agriculteurs, fondés sur des expériences modernes, croient fermement que s'il est vrai, comme l'on n'en peut douter, que la fertilité de la végétation dépend uniquement de l'humidité & de la chaleur nécessaires, il suit de ce principe fondamental, 1. que les marais d'eau douce doivent produire des plantes annuelles plus abondamment que de celles de la même espèce, qui croissent dans le meilleur terroir du voisinage : 2. que l'on ne doit point être étonné de ce que les marais d'eau douce de la zone torride, produisent des plantes dix fois plus grosses & plus abondantes que celles qui végètent dans les marais des climats tempérés.

Les ennemis des *jachères* ajoutent que les terroirs ne s'épuisent jamais par diminution de matière, qu'au contraire, plus on les cultive, plus ils augmentent : ils pensent avec le célèbre Wallerius, que toutes les espèces de sels sont nuisibles à la végétation des bleds & des foins, que les terres ne perdent leur fertilité, que parce qu'elles se dessèchent, ou parce que les racines de la récolte précédente, n'ayant pas eu le temps de se purifier & de se décomposer, elles nuisent essentiellement aux racines de la récolte suivante; sur-tout si l'on plante un noyer dans le fossé où l'on vient d'arracher un noyer; si l'on sème du froment après du froment : en un mot, si l'on cultive tout de suite des plantes d'une espèce après une récolte des plantes de la même famille. Nos agriculteurs soutiennent donc, que plus un terroir est sec ou sablonneux, plus il faut du temps à la pluie, aux neiges ou bien aux arrosements, pour décomposer les racines de la récolte précédente.

De toutes ces observations nos agriculteurs concluent que tout laboureur qui peut imiter les Chinois, c'est-à-dire, arroser ses terres à volonté, est le maître de la fertilité de ses récoltes, proportionnellement à la chaleur du climat, & pour lors il ne doit jamais laisser ses terres en *jachère*; que lorsque l'agriculteur ne peut pas arroser les terres sablonneuses ou légères, il peut néanmoins les fertiliser, en arrachant le chaume après la première pluie qui suit la moisson, en y mêlant beaucoup de fumier gras & humide, ou en y transportant beaucoup de terre glaise, compacte & tenace, dont la propriété est d'absorber & de retenir l'humidité. Ils observent que cette terre forme un engrais perpétuel, au lieu que le fumier ne dure que pendant une ou deux années.

Si les terres sont grasses, argilleuses, sèches, & situées sur une pente rapide, alors on peut les fertiliser en les atténuant par de fréquents & profonds labours, en tenant le terrain ombragé, en y mêlant du sable, ou plutôt des terres qui n'ont point de consistance : la meilleure de toutes les pratiques est de faire de petits fourneaux pour brûler le gluten de cette terre glaise, lorsqu'elle est trop compacte & impénétrable à la pluie.

Si les terres sont dures, créteuses ou calcaires, on doit les brûler & les mélanger en même temps avec de la terre glaise. Celle qui n'a point de gluten doit alors être préférée.

De toutes les observations que nous venons de faire, il suit que lorsque l'on sème alternativement différents genres de plantes, lorsque l'on peut arroser ou mélanger les différentes espèces de terres, c'est une duperie de laisser reposer le terroir. Il faudroit abolir les loix qui ordonnent les *jachères*, & supprimer les coutumes qui limitent les droits que les laboureurs ont naturellement de cultiver leurs terrains en tout temps & en tout lieu. (V. A. L.)

Les spéculateurs en agriculture ont beaucoup raisonné pour & contre ce repos périodique, qui de trois années paroît en faire perdre une. L'usage constant de cette méthode dans beaucoup de pays est une présomption qu'elle est appuyée sur des raisons très-fortes; & le succès d'une culture différente dans d'autres lieux est une preuve que cette année de repos n'est pas par-tout d'une indispensable nécessité.

Il paroît difficile de se passer de l'année de *jachere* dans toutes les terres que la nature n'a pas douées d'une fertilité extraordinaire, ou dont on ne peut pas compenser la médiocrité par des engrais fort abondans. En général les terres qu'on fait rapporter sans interruption s'épuisent, à moins qu'on ne répare continuellement ce que la fécondité prend sur elles. L'année de repos est pour la plupart une condition essentielle à la récolte du bled.

Pendant cette année la culture a deux objets; d'ameublir la terre, & de détruire l'herbe. Ces deux objets sont remplis par les labours, lorsqu'ils sont distribués & faits avec intelligence. On donne aux terres trois ou quatre labours pendant l'année de *jachere*, mais il vaut toujours mieux en donner quatre, excepté dans les glaises, parce que la difficulté de saisir le moment favorable pour les labourer, est beaucoup plus grande.

On dit *lever la jachere*, lorsqu'on donne le premier labour. Il doit être peu profond, & fait, autant qu'il est possible, pendant les mois de Novembre & de Décembre. Les gelées qui surviennent, ameublissent & façonnent la terre, lorsqu'elle est retournée. Ce labour d'hiver a beaucoup plus d'influence qu'on ne croit sur les récoltes.

Vers la fin d'Avril, lorsque les semailles de Mars sont finies, on donne le second labour aux *jacheres*, & les autres successivement, à mesure que l'herbe vient à croître. Voyez LABOUR. Dans les intervalles de chacun de ces labours, les troupeaux paissent sur les *jacheres* qui leur sont très-utiles depuis le printemps jusqu'au moment où la récolte des foins leur laisse les prés libres.

La terre exposée ainsi pendant un an, dans presque toutes ses parties, aux influen-

ces de l'air, acquiert une disposition à la fécondité qui est nécessaire pour assurer une récolte abondante de bled. Mais si l'on veut rendre & le repos & les labours aussi utiles qu'ils peuvent l'être, il faut que ces labours soient toujours faits par un temps sec, & suivis, quelques jours après, d'un hersage. Sans ces deux conditions la terre n'est point suffisamment ameublée, & les herbes ne sont pas assez détruites. Dans les années pluvieuses, souvent quatre labours ne suffisent pas; il faut les multiplier autant que les herbes qui renaissent en établissent la nécessité.

A ces préparations on joint l'engrais. C'est pendant l'année de *jachere* qu'on porte le fumier sur les terres. Lorsque la cour en est suffisamment fournie, on fait bien de répandre ce fumier immédiatement avant le second labour. Il se dessèche moins alors, que lorsqu'il est répandu pendant les grandes chaleurs de l'été, & il est mieux mêlé avec la terre par les labours qui suivent le second.

Si une terre est dans un état habituel de bonne culture, & qu'elle ait été long-temps engraisée, on peut, sans crainte, ne pas la laisser entièrement oisive pendant l'année de *jachere*. Alors on retourne le chaume de mars au mois de novembre, & on herse bien ce labour. Au mois de mars suivant on fume bien la terre, on la laboure de nouveau, & on y sème de bonne heure des pois ou de la vesce. Dès qu'ils sont recueillis, on laboure encore pour semer le bled dont on peut se promettre une bonne récolte. Mais il est sage de ne pas toujours demander à la terre cette fécondité continue. On doit conseiller aux cultivateurs de ne traiter ainsi chaque année que la moitié de leurs *jacheres*, afin que leurs terres se réparent tous les six ans par un plein repos. Il y a cependant des méthodes qu'on peut tenter peut-être avec de grands succès, quoique le repos n'y entre pour rien. Telle est celle qui a été pratiquée par Patulot. Voyez l'Essai sur l'amélioration des terres.

JACHERER, v. act. (*Agricult.*) c'est donner à un champ le premier labour.

JACI D'AQUILA, (*Géog.*) petite ville maritime de Sicile sur la côte orientale, entre le golphe de sainte-Thecle & Ponta

Sicca, à mi-chemin de Catane à Tavormina. Long. 33. 2. lat. 37. 42. (D. J.)

JACINTE, f. f. (Bot. Jard. d'agrément.) *hyacinthus*, genre de plante liliacée dont la fleur n'a point de calice, mais seulement une corolle monopétale en cloche plus ou moins allongée, à ouverture évasée ou rétrécie, divisée plus ou moins profondément à son bord en six lobes : au dedans sont six étamines courtes & un pistil dont l'ovaire devient une capsule composée comme de trois coques arrondies, contenant dans chaque loge deux ou plusieurs semences. M. Linné indique encore pour caractère générique, trois petits trous ou pores pleins d'un suc mielleux à la pointe du germe. Linn. Gen. pl. hex. monog. On rapporte à ce genre non-seulement les *jacintes* communément ainsi nommées, mais aussi les *muscari* de Tournefort, dont les corolles ont l'orifice rétréci. Le nombre des espèces de ce genre est assez grand ; nous allons parler de celle qui est sur tout connue des fleuristes.

La *jacinte* des fleuristes ne fait qu'une seule espèce appelée *jacinte orientale*, *hyacinthus corollis infundibuliformibus semisextidis basi ventricosus*, Linn. Sp. pl. Mais elle se subdivise en plusieurs variétés dont les fleuristes ont fait tout autant d'espèces, & auxquelles ils ont donné des noms arbitraires encore plus variés. Il y en a de simples & de doubles, de hâtives & de tardives, de bleues, de blanches, & de diverses nuances du rouge au blanc. Il y en a qui ne produisent que peu de fleurs, & d'autres qui fleurissent en abondance, & qu'on nomme pour cette raison *polyanthes*. (D.)

*Description de la jacinte en général.* C'est une plante dont la tige est ronde, lisse, mollette, d'un verd mêlé de pourpre, & s'éleve quelquefois à un pié de haut. Les feuilles sont engainées entr'elles par leur base, qui est longue & blanche. Elles s'écartent en forme de bras autour de la tige, dont elles égalent ordinairement la longueur. Elles sont lisses, d'un beau verd, épaisses, creusées en lingotière, fermées à leur extrémité, en sorte qu'on n'y peut pas séparer leurs bords. Le haut de la tige est garni de plusieurs rangs de fleurs qui

ont une odeur agréable, disposées une à une irrégulièrement, portées par un court péduncule. Ces fleurs sont en lys, formées par un tuyau allongé, renflé à sa base, composé de six pièces qui se rabattent sur les côtés. Lorsque la fleur est passée, le pistil, qui en occupe le fond, devient un fruit arrondi, à trois corps, divisé intérieurement en trois loges, qui contiennent des semences noires, tantôt arrondies, tantôt applaties. La racine est communément bulbeuse, languette, tendre, succulente.

De dix mille *jacintes*, à peine en trouve-t-on une bleue qui devienne blanche, ou une double qui dégénere en simple. On en a vu, après une durée de cinquante ans, conserver encore leur beauté. Nous ferons voir que cette plante peut commodément être transportée au loin, sans courir de risque, & par-là devenir un objet considérable de commerce, soit amical soit lucratif. Le profit regardant proprement ceux qui font commerce de fleurs, il sembleroit que la noblesse en seroit exclue. Mais quel faux préjugé ! pourquoi ne profiteroit-elle pas de l'occasion ? Est-il moins noble de gagner sur ses fleurs, que sur les grains, & sur les fruits de ses terres, dont le gentilhomme, comme le roturier, ne fait pas difficulté de se défaire publiquement ? Au surplus, ce préjugé paroît avoir vieilli ; & je suis bien aise que tout le monde sache que j'ai vu des personnes de la première distinction, en Hollande, ne se faire aucun scrupule de passer outre.

*Caractères qui relevent le mérite d'une jacinte.* 1°. L'oignon doit être passablement gros, sans défaut & non écailleux : ce qui doit être considéré seulement pour la perfection, car on voit presque toutes les plus belles *jacintes* rouges n'avoir que de petits oignons ; & ceux de la plupart des belles *jacintes* pleines, blanches mêlées de rouge, avoir la peau défectueuse.

2°. Il est à désirer que la *jacinte* ne souffre pas de trop bonne heure sa fane. Les gelées de février & de mars pouvoient endommager considérablement cette partie encore tendre, ainsi pénétrer jusqu'à l'oignon.

3°. On voit de fort belles *jacintes* termi-

ner leur tige par cinq ou six boutons maigres & desséchés. Ce défaut, s'il étoit habituel, obligerait à abandonner ces espèces.

4°. Une *jacinte* doit ne fleurir ni trop tôt ni trop tard ; elle a un temps limité. La pleine peut retarder sa floraison jusqu'à trois semaines après la simple : & l'une & l'autre doivent fleurir dans l'intervalle des mois de mars, avril, & un peu au-delà. Avancent-elles de beaucoup la fleur se passe avant qu'on ait pu en jouir ; car en général, on se soucie moins de voir une seule plante en fleur, qu'une planche entière bien fleurie. Sont-elles tardives ? elles ont le même sort, parce qu'alors leur bouton reste verd.

Au reste, si elles sont belles, on peut conserver celle qui est hâtive, afin d'en avoir de primeur, & la tardive à cause de sa singularité, quand même elle auroit de la peine à s'ouvrir. Si la pousse de cette dernière promet beaucoup, on la mettra sous une cloche dès que les boutons commenceront à paroître, & on la rebutera ensuite, si elle n'a rien qui flatte.

5°. Chaque tige doit porter quinze ou vingt fleurs, au moins douze, si elles sont grandes. Trente, sont ce que l'on peut attendre de mieux, dans les doubles & dans les pleines. Il faut rebuter toute *jacinte* bornée à six ou sept fleurs.

6°. C'est une beauté dans la *jacinte*, qu'une tige bien droite, forte dans toute sa longueur, bien proportionnée, ni trop haute, ni trop basse, & dont les feuilles sont dans une direction moyenne entre la droite & l'horizontale : trop droites, elles empêcheroient qu'on ne vît la fleur. Mais on tient peu de compte des défauts à cet égard, lorsqu'ils sont d'ailleurs compensés par de grandes beautés.

7°. Les fleurs doivent se détacher de la tige, se soutenir à-peu-près horizontalement, & garnir également la tige. Celle qui termine doit se tenir droite ; toutes ensemble doivent former une espèce de pyramide, & par conséquent leurs pétioles diminuer de longueur par degrés de bas en haut.

8°. Il faut aussi que les fleurs soient larges, courtes, bien nourries, & qu'elles ne passent pas trop vite.

Quoique ce soit la *jacinte* pleine qui fixe le plus les curieux, la simple a un mérite réel, qui lui attire des partisans. 1°. Elle est d'environ trois semaines plus hâtive que la *jacinte* pleine. 2°. Elle forme généralement un plus grand bouquet, quelquefois garni de trente, quarante ou cinquante fleurs. 3°. Une planche entière de *jacintes* simples fleurit d'une manière uniforme, en sorte qu'en l'arrangeant avec art, on se procure le spectacle d'un champ ou d'un coteau couverts de fleurs. C'est un agrément que l'on ne peut pas attendre de la *jacinte* pleine. Pour avoir une jouissance complète, il faut donc cultiver des pleines & des simples, afin que les plus hâtives transmettent jusqu'aux plus tardives une succession continue de fleurs dans leur beauté, depuis l'équinoxe du printemps jusqu'à mi-mai.

*Culture.* En général il faut en éloigner tout ce qui a seulement quelque rapport avec du fumier frais.

Les terres crétaées & argilleuses sont absolument contraires aux *jacintes*. M. Van Zompel dit avoir vu cultiver avec succès la *jacinte* aux environs d'Amsterdam, dans des terrains qu'il qualifie de sulfureux. Pour ce qui est de la terre sablonneuse, il la regarde comme la plus convenable aux *jacintes*, pourvu qu'on ait soin d'en ôter le sable rouge, le jaune, le blanc, & le maigre. Le meilleur sable, ajoute-t-il, est le gros, lorsqu'il est un peu gluant, gras, & qu'il ne se convertit pas en poussière jaune à mesure qu'il se sèche. La terre sablonneuse qu'il recommande, est grise ou de couleur fauve noirâtre, & l'eau qui en dégorge est douce. Au moins, dit-il, tel est le sol des environs de Harlem, si favorable aux *jacintes*.

Quand aux amendemens, les curures récentes de fossés, d'étangs, ou de puits ne peuvent que nuire à l'ameublissement de la terre. Les fumiers de cheval, de brebis & de porc, capables de hâter le progrès des plantes, occasionnent des chancres pernicieux aux oignons. La poudrette, de quelque nature qu'elle soit, & toutes les préparations recherchées, ne sont point de mise ici. Le seul fumier de vache suffit pour mettre cette sorte de terre en état de nourrir

de



de belles *jacintes*. On peut y substituer les feuilles d'arbre bien consommées, ou le tan réduit en terreau, à force d'avoir servi à d'autres usages dans le jardin. Il y a des gens qui élèvent leurs *jacintes* sans terre, dans un mélange de moitié fumier de vache, & moitié feuilles ou tan bien consommés : on travaille ce mélange pendant deux ans, & la réussite est aussi certaine que dans les sables gris, pourvu que le tan ait été tiré des fosses deux ans avant de le mêler avec du fumier, en sorte qu'il soit déjà à demi consommé. Le monceau de ce mélange, ainsi que de tout autre, doit être placé au grand soleil. On indique comme très-bonne une composition bien simple ; c'est de prendre trois parties de terre neuve, ou de taupinières ; deux parties de débris de couches bien terreautés, & une partie de sable de rivière.

D'autres exigent une terre de potager ordinaire, d'un demi-pié de profondeur.

Quand on fait des monceaux de fumier mélangés de terre, pour se procurer du terreau propre aux *jacintes*, on doit y employer une terre de potager qui n'ait de long-temps servi à ces fleurs.

En Hollande, on mêle ensemble deux parties de sable gris, ou fauve noirâtre, trois parties de fumier de vache, & une partie de feuilles ou tan consommés. On préfère le fumier frais à celui d'un an, parce qu'il se consume plus vite, & se marie mieux. On fait le monceau le plus mince que l'on peut, relativement à la place, afin que le soleil ait plus de facilité à la pénétrer. Les matières y sont rangées par lits. Pendant les six premiers mois, on ne remue ce mélange qu'autant qu'il faut pour en ôter les mauvaises herbes encore jeunes. Après quoi on le retourne de six en six semaines. Sa préparation ne dure pour l'ordinaire qu'un an. On peut travailler le tout pendant une seconde année pour le perfectionner : mais un plus long-temps l'affoiblirait. On ne l'emploie à nourrir les *jacintes* qu'un an. Lorsqu'on leve à la fin de l'année les oignons que l'on y a mis, on défait cette espèce de couche pour en exposer la terre au soleil & à l'air, & la remuer. Elle est ensuite en état de servir pour les tulipes, renoncules, anémones, & oreilles-d'ours.

Tome XVIII.

On n'en fait pas usage pour les œillets, parce que l'expérience a prouvé que la *jacinte* y donne une qualité qui leur est contraire.

L'endroit que l'on destine aux *jacintes* doit être bien aéré, élevé, & seulement assez sec pour que les eaux n'y séjournent pas en hiver. Comme on n'est point dans l'usage d'arroser ces plantes, il faut que les oignons trouvent à leur portée en tout temps certain degré d'humidité : mais une eau stagnante leur est pernicieuse.

L'exposition du levant donne le soleil aux *jacintes* moins directement que celle du midi, qui néanmoins les défend des vents du nord & d'est. La plupart des fleuristes préfèrent le midi, mais alors il faut avoir un bâtiment ou une haie pour briser le vent de ce côté, qui, alongeant la fane, diminueroit la beauté de la pyramide, & en même temps pour affoiblir l'action du soleil, & empêcher ainsi la fleur de passer trop vite.

La *jacinte* se multiplie de graine, ou par ses caïeux.

Pour la multiplier par ses semences, le plus sûr est de prendre de la graine de simples ; & à cet effet en semer quantité d'espèces ; en même temps que l'on cultivera un grand nombre d'oignons de chacune de celles qui promettent davantage. Plus on a de semence, plus on se procure de hazards. C'est aux espèces simples qu'on est redevable de presque toutes les *jacintes* qui jouissent d'un grand nom. Quoique les doubles donnent quelquefois de la semence, elle produit fort rarement des espèces parfaites. C'est cependant un moyen de se procurer plutôt des fleurs doubles & de pleines : & on peut en faire usage avec une sorte de satisfaction, quand on ne cherche pas à primer.

Ce n'est point la couleur qui doit déterminer à recueillir la graine de telle *jacinte* plutôt qu'à telle autre. Il est mieux de se régler sur les qualités que nous avons dites caractériser l'excellence de ces plantes. Outre cela, comme on cherche à se procurer des *jacintes* pleines, & que celles-ci sont toujours tardives, une culture bien entendue prescrit de faire choix de graines formées sur des piés tardifs, plutôt que sur

C

des hâtifs. Les curieux recueillent avec grand soin celle qui provient de fleurs dont les pétales sont doubles ou triples.

Quand on ne se soucie pas de la graine d'une *jacinte*, on coupe les fleurs dès qu'elles ont fait leur effet. L'oignon prend ainsi plus de nourriture, que si on laissoit former & mûrir la graine.

On ne se dispose à recueillir la graine, que quand la pellicule dont elle est environnée jaunit, commence à s'ouvrir, & laisse appercevoir la graine dont la maturité s'annonce par une couleur noire. Alors ayant enlevé la tige, on la met soit dans un vase un peu profond, soit sur une table où le soleil ni la pluie ne puissent donner. La semence acheve de s'y perfectionner. Après quoi on la nettoie bien, & on la garde dans un lieu sec.

Une terre préparée comme celle où l'on met des oignons de *jacinte*, convient pour y en semer de la graine. C'est vers la fin d'octobre que l'on fait cette semaille, dans un climat tel que celui de la Hollande. Si on y dévançoit ce temps, les jeunes plantes sortant en hiver, seroient surprises de la gelée qui les feroit périr. D'un autre côté, en différant davantage, la levée seroit fort incertaine, ou au moins assez retardée pour occasionner une année de perte. En France, suivant le local, on les sème depuis le mois d'août jusqu'à la fin d'octobre.

La graine étant couverte d'un pouce de terre, on y répand un peu de tan à demi consommé, pour la garantir du froid lorsqu'elle levera.

On ne tire de terre les oignons qui en proviennent, que quand ils ont passé deux sèves. Durant ce temps, on arrache avec précaution les mauvaises herbes qui y naissent, sans leur donner le temps de grandir assez pour nuire. Aux approches du premier hiver que ces jeunes plantes doivent soutenir, on les fortifie par un demi-pouce de tan. On n'arrose jamais ces jeunes oignons : durant les sécheresses de l'été, leur végétation est très-lente ; & en tout autre temps, ils trouvent une humidité capable de faire pousser leurs racines souvent à six ou huit pouces de profondeur. Quand une fois on les a levés de terre, on les gouverne comme ceux qui sont plus avancés. Il y en a un

certain nombre qui fleurissent au bout de quatre ans, d'autres au bout de cinq, beaucoup davantage l'année suivante, & communément tous à la septième. On jette alors ceux qui ne donnent pas.

A chaque fleuraison l'on observe les degrés de perfection que ces fleurs acquièrent, afin de ne pas garder inutilement celles qui paroissent ne pas promettre jusqu'à certain point.

En Hollande, on regarde les mois d'octobre & novembre comme la vraie saison de planter les *jacintes*. Il y est également dangereux de les faire plutôt ou plus tard. En devançant, on donne lieu aux fleurs de paroître dans un temps où la gelée les fait périr. Si l'on tarde trop, les tiges & les fleurs ne viennent qu'imparfaitement. D'ailleurs ceux qui ne plantent les *jacintes* qu'au mois de décembre, ont ensuite le désagrément de voir presque toujours les oignons s'épuiser en racines. En France, dans nombre d'endroits, on les met en terre dans les mois d'août & septembre. Les petits caïeux se mettent en pépinière à un ou deux pouces de distance, sous un pouce seulement de terre.

Les fleuristes varient entr'eux sur la profondeur où ils enterront les oignons ; l'usage ordinaire est de quatre à cinq pouces, observant d'enfoncer davantage quelques especes hâtives, & moins quelques-unes des tardives, afin que les unes & les autres fleurissent en même temps. L'oignon enterré à plus de cinq pouces, ne produit communément qu'une tige maigre, & des fleurs qui ne sont pas bien pleines. Moins on l'éloigne de la superficie, plus il produit ; en sorte que, au lieu de donner des fleurs pendant quatre, cinq ou six ans, il se trouve épuisé dès la deuxième ou la troisième année.

Les fleuristes mélangent avec art les différentes especes ; ils les écartent, les rapprochent, les associent, de façon que toutes les couleurs se fassent valoir réciproquement, & brillent avec tout leur éclat.

On les plante à demi-pié de distance ; au bout de trois ans on les leve.

Entre les oignons qui acquièrent une bonne grosseur, ceux qui pèsent une once ou une once & demie, sont en état de

fleurir parfaitement. Deux onces & demie annoncent une vigueur extraordinaire & de longue durée. On voit de tels oignons fleurir quelquefois seize ans de suite, avant de commencer à s'épuiser en caïeux.

La *jacinte* est moins susceptible de gelée que la renoncule, l'anémone & quelques autres fleurs, mais plus que la tulipe & l'oreille-d'ours. Elle soutient un froid modéré. La gelée qui devient trop forte, prive les racines de la facilité de pomper les suc de la terre, en sorte que l'oignon est flétri. On prévient le mal, en couvrant la terre avec deux à quatre pouces de tan ou de feuilles d'arbres, que l'on a soin de retirer au commencement de mars.

La fleur a cependant alors à craindre le froid des nuits. En se servant de chassis & de volets, on garantit les fleurs & les plantes contre tous les accidens du froid. Supposé que la saison devienne bien rigoureuse, on environne le tout avec des feuilles, du tan ou de la terre.

M. Van Zompel assure qu'un froid qui ne se fait sentir que jusqu'à deux pouces dans la terre, n'est pas contraire à cette plante; & que ce n'est même pas un mal de laisser la caisse découverte au milieu de l'hiver, si l'on est probablement sûr qu'il ne viendra pas de grandes gelées. Il ajoute que les volets rendroient un mauvais service, si on les laissoit dans le temps de la rosée, qu'il regarde comme très-favorable aux fleurs de la *jacinte*. C'est pourquoi, durant le printemps, on ne les fermera le soir que très-tard, & on les ouvrira le matin d'aussi bonne heure qu'il sera possible.

Comme la tige de la *jacinte* est succulente, elle ne résiste pas aux grands vents. Entre les moyens imaginés pour l'assurer contre leur violence, un des meilleurs est d'avoir une baguette souple, bien droite, bien unie, grosse comme le tuyau d'une plume d'oie, & longue d'environ deux piés; l'enfoncer à une profondeur suffisante pour lui donner du soutien, aussi près de la tige que l'on peut, sans entamer, ou du moins sans offenser l'oignon; puis embrasser à volonté la tige & la baguette avec du fil verd, ou encore mieux, avec de la laine verte, que l'on noue un peu lâche,

au dessus de la plus basse fleur. Il faut que la tige puisse simplement flotter au gré du vent. C'est pourquoi un nœud commun à la baguette & à elle, vaut mieux que si l'on nouoit d'abord l'une, puis l'autre, vu que d'ailleurs le fil ou la laine doit avoir l'aisance d'être soulevé par la fleur à mesure que la tige grandit.

Pour conserver la couleur des belles especes hâtives où le rouge domine en dedans, soit seul, soit avec le blanc, qui s'épanouissent quelquefois de très-bonne heure, on leur donne à chacune un parasol, en forme de demi-bonnet, fait de bois léger ou de fer-blanc, & supporté par un bâton fiché en terre. L'ardeur du soleil dans son midi rendroit tout d'un coup leur couleur pâle, & feroit passer les fleurs bien plus vite. Quand la plupart des autres *jacintes* de la planche sont en fleur, on substitue à ces parasols particuliers, un parasol général fait de toile, qui demeure tout le jour tendu en pente au dessus de la planche, & soutenu par des pieux de bois léger, à une hauteur convenable, pour qu'on puisse se tenir debout commodément dans les sentiers. Il est à propos que cette toile puisse aller & venir au moyen d'un ressort comme celui des stores: car indépendamment qu'il faut ne pas priver les *jacintes* de la rosée, c'est une satisfaction que de voir d'un coup-d'œil toute la planche découverte dans une belle matinée, ou le soir quand il fait beau. La toile doit être abaissée toutes les fois que le soleil donne sur la planche, qu'il pleut ou que la nuit est trop fraîche. On la supprime dès que la trop grande partie des fleurs commence à se passer, attendu que les oignons ont besoin de la chaleur du soleil pour profiter.

La maniere de lever les oignons est importante; le temps de le faire est lorsque la fane est mi-partie de jaune & de sec. M. Van Zompel rejette le scrupule de ceux qui prétendent que chaque oignon doit être choisi dans ce point, en sorte que ce soit nuire à ceux qu'on laisse en terre, quoique leur fane soit entièrement sèche, jusqu'à ce que toute la planche puisse être levée ensemble. Il trouve plus d'inconvénient à se presser trop de les tirer de terre.

On doit avoir la précaution de ne point

offenser l'oignon. Ayant séparé la fane, qui se détache sans peine, on leve l'oignon avec les racines, sans en séparer les caïeux, & sans ôter la terre qui peut y tenir : on enlève toutes les enveloppes chancreuses. Si quelques oignons sont altérés, on les nettoie jusqu'au vif ; à mesure on met chacun dans une café étiquetée qui fait partie d'une grande layette, distribuée exactement comme la planche. Cette layette est ensuite déposée sur une table, dans une chambre sèche & bien éclairée, dont on ouvre les fenêtres quand l'air est pur & serein, & que l'on ferme soigneusement avant la nuit toutes les fois que le temps est couvert.

Les oignons demeurent ainsi jusqu'au temps de la plantation. C'est seulement alors qu'on les nettoie de la terre qui y est restée, qu'on en sépare les caïeux, & qu'examinant l'état de chaque oignon, on lui destine dans la layette une place convenable à l'effet qu'il devra produire dans la planche.

Une autre méthode pour lever & conserver les oignons, consiste à les lever par un beau jour ; couper la fane tout contre l'oignon, si elle ne s'en détache pas d'elle-même ; ne froter, manier, ni nettoyer l'oignon, mais le remettre aussi-tôt sur le côté, la pointe dirigée vers le nord, dans le même endroit, presque à fleur de terre après avoir rempli le trou & égalisé le terrain ; puis, avec la terre qui se trouve auprès de l'oignon, le couvrir de toutes parts en forme de taupinière épaisse d'un pouce. Si le temps est au sec, il faut visiter la terre tous les jours, examinant si elle n'est point descendue, & si l'oignon n'est pas à découvert ; car le soleil occasionneroit durant les premiers jours, une fermentation violente dans les sucres dont l'oignon est rempli, & sa perte seroit certaine. C'est pourquoi il est même avantageux de couvrir les taupinières, seulement pendant les deux ou trois heures où le soleil est plus fort. Elles ne seroient pas couvertes le reste du jour, sans produire une moisissure très-difficile à détruire, & qui altère toujours la fraîcheur & la beauté de l'oignon. On laisse ordinairement les oignons ainsi enterrés, l'espace de trois semaines ou un mois, après quoi on leur trouve la peau unie, saine,

rouge, brillante, & presque aussi dure & sèche que celle de la tulipe. En les levant alors tout-à-fait, on les nettoie, on les garde dix ou douze jours dans la chambre. comme nous l'avons dit ci-dessus, puis on peut sans risque les transporter où l'on veut, & les tenir empaquetés & privés d'air pendant cinq à six mois ; ce qui seroit impraticable, si l'oignon n'avoit pas été ainsi mûri, & ses sucres digérés & perfectionnés par l'action de la pluie ou du soleil sur la terre qui le touchoit de toutes parts. Suivant M. Van Zompel, il faut attendre à exécuter cette opération, que le plus grand nombre de *jacintes* aient la fane jaune, & ne point imiter la précipitation de ceux qui lèvent un oignon dès que les pointes de sa fane annoncent que sa croissance va se ralentir. Ce cultivateur avertit qu'en empêchant l'oignon de croître davantage, on a presque toujours le chagrin de voir qu'il ne devient ensuite ni mûr, ni ferme, & qu'il s'y forme un moisi verd qui, pénétrant l'intérieur & jusqu'à la couronne des racines, le fait gâter, malgré tous les soins de cette méthode laborieuse & assujettissante.

Au reste, cette économie n'est pas sans inconvénient, lors même qu'on l'a observé avec le plus d'exactitude. Il y a, par exemple, des années où les mois de juin, juillet & août, la saison ordinaire, sont fort chauds ; & s'il y survient de la pluie, la surface de la terre entre en fermentation, les oignons s'y cuisent, deviennent infects, & sont morts lorsqu'on les leve. On pare néanmoins cet accident, si l'on met les oignons sur une petite élévation d'où l'eau s'écoule promptement, & si l'on a soin de les couvrir pendant les deux ou trois heures de grand soleil, comme nous l'avons dit. Il peut encore être utile de les garantir de la pluie, & même du soleil, quand la chaleur est excessive.

Si l'on a dessein de garder les oignons, on les met dans une boîte remplie de sable fin bien desséché, & on les met par couches alternatives de sable & d'oignons. On peut les conserver ainsi dans un lieu bien sec, pour les planter dans les mois d'avril, de mai & de juin, pour donner des fleurs en juillet & août.

On ne fauroit cependant conserver ces oignons au-delà de l'année.

Les oignons étant ainsi perfectionnés, si on veut les transporter au loin, on a soin, pour tout empaquetage, de les envelopper, chacun à part, dans un papier doux & bien sec, & ensuite on les met dans une boîte fermée de manière qu'il n'y pénètre absolument ni air ni humidité. Après quoi on peut emballer la boîte avec de la toile cirée, du cuir, ou telle autre chose que l'on juge propre à conserver durant le transport les effets ordinaires. Il faut recommander avec grand soin que cette boîte soit placée dans l'endroit le plus sec du navire. M. Van Zombel blâme la pratique d'empaqueter les oignons de *jacinte* avec de la mousse d'arbre, quelque sèche qu'elle soit; parce que ces oignons, demeurant toujours remplis d'un suc abondant, communiquent à la mousse une humidité qu'elle pompe très-vîte, & qui delà passant à la couronne, fait pousser de longues racines, avec un grand préjudice pour l'oignon enfermé: au lieu qu'il est d'expérience que le papier doux & sec ne favorise nullement de telles productions; tout ce qui peut arriver est que, dans l'espace de plusieurs mois, la pointe de l'oignon s'allonge d'un ou deux pouces, mais il n'en résulte aucun mal; & quand cet oignon sera mis en terre, il formera très-promptement de belles racines. En un mot tout oignon de *jacinte* bien aoûté se conserve mieux dans du papier doux & sec, sans autre enveloppe, que ceux qui demeurent exposés à l'air dans une chambre sèche.

On peut avoir des *jacintes* en fleur dès le mois de janvier, en plantant quatre ou cinq oignons d'espece hâtive sous un pouce de terre, dans des pots que l'on plonge dans une couche de tan échauffé. Si on a une serre chaude, on y tient ces pots auprès des fenêtres, & on les arrose quand ils en ont besoin.

Les oignons de *jacinte* doubles fleurissent toujours plus tard, même avec ces soins; mais en les entremêlant avec les simples, on peut se former des planches artificielles dont la saison sera de durée, sur-tout si l'on a soin d'y observer les gradations de hâtives & de tardives.

On se procure encore des fleurs de *jacintes* en hiver dans les appartemens, au moyen de caraffes de verre, hautes de sept à neuf pouces, dont la partie supérieure soit assez large pour que l'oignon y pose commodément. Ayant choisi parmi les oignons de simples & doubles hâtives, certaine quantité de ceux qui sont bien ronds & qui semblent avoir pris toute leur croissance, on met, vers le 20 d'octobre, assez d'eau de pluie fraîche dans chaque caraffe, pour qu'une partie de l'oignon au dessus du cercle des racines y baigne. Il ne s'agit plus que de renouveler cette eau de quatre en quatre semaines. Quelques personnes jettent tous les quinze jours dans l'eau une pincée de nitre. On voit profiter les racines & la tige: & quand on en a beaucoup en fleur, on peut les ranger sur un théâtre.

Ces caraffes réussissent très-bien sur les tablettes de cheminée où l'on fait habituellement du feu. Cependant si la chaleur de ces tablettes devient assez forte pour échauffer sensiblement l'eau, cette liqueur se décompose, contracte une mauvaise odeur, les racines se pourrissent en augmentant l'infection, & la plante périt sans avoir fleuri. Lors donc que l'on fait grand feu, on doit être attentif à renouveler souvent l'eau des caraffes.

Il y a des personnes qui distribuent les caraffes en divers endroits d'une chambre où l'on entretient une chaudiere d'eau bouillante, dont la vapeur contribue beaucoup à la réussite des *jacintes*, soit en se répandant sur elles en forme de rosée douce & très-fine, soit en entretenant l'air dans une température proportionnée à celle qui est favorable à leur progrès.

Les oignons qui ont ainsi fleuri en hiver, étant ensuite mis en terre, puis levés dans la même saison que les autres, y reprennent de la vigueur; mais ils ne sont pas en état de donner une seconde fois cet agrément. Tout ce que l'on a droit d'en attendre, est que l'année suivante ils jetteront quantité de caïeux.

On voit donc que la culture des *jacintes* n'a pas plus de difficultés & d'inconvéniens que celle des tulipes ou des oreilles d'ours.

Les *jacintes* peuvent être cultivées avec succès dans toute l'Europe, quoiqu'en général un climat tempéré soit celui qui leur convient le mieux. Elles réussissent très-bien en Italie, & particulièrement à Rome, où il y a des curieux qui le disputent en ce genre aux Hollandois. La France, embrassant dans son étendue différens climats, de chauds, de froids, & son climat principal étant tempéré, elle possède de grands avantages pour la culture de cette belle fleur. Les Hollandois sous un ciel moins favorable, ne priment sur les François que par leur application laborieuse & intelligente. Au moyen des étuves ou serres chaudes, les pays septentrionaux peuvent se procurer la même jouissance.

*Maladies des jacintes.* Ces plantes sont sujettes, 1<sup>o</sup> à une espèce de chancre caractérisé par un cercle ou demi-cercle brun, ou couleur de feuille morte, qui s'étend depuis la surface dans tout l'intérieur de l'oignon, & répond à la couronne des racines. C'est une corruption dans les suc de l'oignon. Quand le mal n'a pas fait de grands progrès, il n'occupe qu'une partie de l'oignon, & on s'en apperçoit rarement, tandis que la plante est en terre; en sorte que l'on est surpris de trouver ce vice, en levant telle *jacinte* qui aura très-bien fait dans la même année. Mais dès que le cercle est entièrement formé, la maladie est mortelle; l'oignon ne profite plus; & l'état de sa fane au printemps indique qu'il est prêt de périr. Lorsque ce vice attaque d'abord la couronne, il gagne tout l'intérieur sans que l'on s'en apperçoive, & il se déclare au dehors quand il n'y a plus de remède. Si au contraire il commence par la pointe, on en arrête le progrès en coupant au dessous, jusqu'à ce que l'on ne découvre plus aucune marque de la contagion: l'oignon, réduit même à moitié, se répare ensuite; & si on l'expose au soleil derrière un verre, aussi-tôt après l'opération, la partie se sèche & cicatrise promptement.

Ce mal étant contagieux, il faut jeter tous les oignons qui en sont infectés sans espérance de remède: tout ce qui en proviendrait auroit le même vice. Il faut donc visiter chaque oignon avant de le planter,

& enlever avec un couteau tous les endroits suspects: si le dessous est blanc, on n'a rien à craindre. Les autres préservatifs sont de ne pas planter des oignons auprès de ceux qui ont le mal; ne point se servir de terre qui ait nourri des *jacintes* plusieurs fois de suite, coup sur coup; ne pas mettre ces plantes dans un endroit où l'eau séjourne en hiver; n'y employer aucun fumier de cheval, de brebis ou de cochon, à moins qu'il ne soit absolument consumé.

2<sup>o</sup> La deuxième maladie, presque toujours mortelle, est un gluant insect qui, corrompant d'abord l'extérieur de l'oignon, en pénètre ensuite toute la substance. Quand le mal est à ce point, la plante périt nécessairement. L'oignon contracte cette viscosité dans la terre, sur-tout quand il n'est pas à une certaine profondeur, & que la terre est trop humide. Il en est bien moins susceptible, quand on l'a fait aouter en terre, comme nous l'avons enseigné ci-dessus, après l'avoir levé. On prétend que c'est un insecte qui est la cause du mal, & que pour y remédier, on doit mettre ces oignons tremper dans de l'eau distillée de tabac, ou dans une forte décoction de tanaisie. On les y laisse environ une heure, on les met ensuite sécher, dans un lieu bien aéré, mais à l'ombre.

3<sup>o</sup> Lorsqu'on voit au printemps la pousse nouvellement sortie de terre s'affaiblir & se sécher, on peut conjecturer que les racines ont été endommagées, soit par la gelée, soit par quelque autre accident. On y remédie, en levant l'oignon pour nettoyer les racines, & en retrancher les endroits malades, puis couper toute la pousse; après quoi on remet l'oignon en terre, de sorte qu'il ne soit couvert que très-légèrement: il s'y sèche, & peut, l'année suivante, donner des caïeux qui réussiront bien.

4<sup>o</sup> On ne doit pas regarder comme une maladie de cette plante, l'avortement de sa fleur prête à se former. Cet accident est presque toujours l'effet de la pression que souffre la plante dans la terre gelée; & il attaque moins les oignons plantés au mois de novembre, que ceux que l'on a mis plutôt en terre.

5<sup>o</sup> A la surface de l'oignon qui est hors

de terre, il se trouve quelquefois des peaux mal saines qui le rongent pendant tout le temps qu'il reste à l'air. Avant que ces peaux gâtent les racines, il faut les couper : si l'on néglige de le faire, elles y portent la mort. Quand la cause du mal est ôtée, la plaie se sèche promptement, & on peut être tranquille pour l'avenir. Seulement l'oignon est diminué de grosseur, mais redevient vigoureux dans la terre.

6° On doit être également soigneux d'ôter un mois verd qui se forme à la surface de l'oignon, & qui ordinairement devient dangereux quand l'oignon n'a pas été aoué, puis gardé bien séchement.

Si ces divers accidens font périr beaucoup de *jacintes*, on trouve de grandes ressources dans la multitude de caïeux que cette plante fournit. Sa faculté reproductive est même si féconde, qu'il naît des caïeux au bord de toutes les plaies qui arrivent aux tuniques de l'oignon, soit par l'effort de la sève abondante qui les divise, soit par les incisions que l'on peut y faire.

Cette observation a suggéré un moyen de multiplier abondamment certaines especes indolentes qui ne paroissent pas disposées à produire des caïeux. Un peu avant le temps de lever les oignons, on tire donc de terre celui que l'on veut exciter à la génération, & l'ayant fendu en croix, depuis le bas jusque vers le tiers de sa hauteur, on le remet en terre, en ne le couvrant que l'épaisseur d'un pouce. Quatre semaines après on l'aoué, on le retire & on le fait sécher comme les autres, puis on le replante en même temps qu'eux. Il ne donne plus de fleurs; mais l'année suivante il produit quelquefois jusqu'à dix caïeux, lesquels sont en état de bien faire au bout de deux ans.

On peut diviser l'oignon en plus grand nombre de parties, au moyen d'incisions qui, de divers points de la circonférence, en prenant au-dessus de la couronne des racines, pénètrent jusqu'au cœur. Ces incisions doivent même être de biais, en montant & en tournant, desorte que la partie inférieure de l'oignon & son cœur se détachent en un morceau. Si l'opération est bien faite, ce morceau peut ensuite for-

mer un nouvel oignon, & la partie supérieure, consistant en un cercle de plusieurs tuniques assemblées, donne quelquefois naissance à vingt ou trente caïeux. Mais cette dernière division n'est pas sans danger pour le chef.

On met au nombre des *jacintes* qui ont été apportées des Indes en Europe, celle qu'on nomme *polyante étoilée* ou *jacinte du Pérou*. Il naît à l'extrémité de sa tige, comme un gros épi composé de plusieurs boutons, qui, s'écartant & se séparant les uns des autres, forment un bouquet rempli d'étoiles, varié d'incarnat blanc & bleu. Il est vrai qu'elles ne fleurissent pas toutes à la fois, mais elles commencent par le bas; & quand les unes fleurissent, les autres se passent; c'est ce que l'on appelle encore quelquefois *jacinte des poëtes*, nom que l'on donne aussi au lis orangé.

C'est un ornithogalon, & non une vraie *jacinte*, selon M. Tournefort.

Cette fleur veut de l'ombre, une terre de potager, quatre doigts de profondeur, & six pouces de distance. Comme elle multiplie beaucoup, il faut en ôter les caïeux tous les ans.

La tubéreuse porte à juste titre le nom de *jacinte des Indes*. (†)

JACINTHE, Voyez HYACINTHE.

JACKAASHAPUCK, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est le nom que les sauvages de l'Amérique septentrionale donnent à une plante qui est connue par les Botanistes sous le nom de *bussérole*, *vitis idaa*, *uva urfi*, *myrtillus ruber minor humi serpens*. Il y a quelques années que cette plante étoit en vogue en Angleterre; on la faisoit venir d'Amérique, & on en mêloit les feuilles séchées avec le tabac à fumer. Ces feuilles donnoient une odeur agréable à la fumée; & comme elles sont fort astringentes, elles empêchoient la trop grande abondance de salive que la fumée du tabac excite ordinairement. On n'a pas besoin de faire venir cette plante d'Amérique; elle se trouve en très-grande quantité sur nos montagnes, & sur-tout sur les Pyrénées; on en trouve aussi sur les Alpes & en Suede. Voyez les *Mémoires de l'Académie de Suede*, année 1743. On attribue à cette plante des vertus beaucoup plus intéressantes, & sur-tout

celle d'être un puissant litontriptique, & de diviser la pierre très-promptement de la vessie. (—)

JACOB, *qui supplante*, ( *Hist. sacr.* ) fils d'Isaac & de Rebecca, qui étoient mariés depuis dix-neuf ans sans avoir eu d'enfans. Ce patriarche, craignant que la stérilité de Rebecca ne fût un obstacle à l'accomplissement des promesses que Dieu avoit faites à Abraham son pere, pria Dieu qu'elle devînt féconde. Il fut exaucé, elle conçut, & elle porta dans son sein deux enfans qui sembloient se battre & s'entrechoquer. Rebecca consulta le Seigneur, qui lui dit qu'elle seroit mere de deux fils, dont l'aîné seroit assujetti au plus jeune. L'écriture remarque que *Jacob* étoit d'un naturel doux, attaché aux affaires domestiques: *Jacob autem vir simplex habitavit in tabernaculis. Gen. xxv. 27.* & que sa mere avoit plus d'inclination pour lui que pour Esäü, dont le caractère étoit dur & farouche: *Et Rebecca diligebat Jacob. 28.* Celui-ci vendit à son frere son droit d'aînesse pour un plat de lentilles, dont il parut fort avide. Ce droit consistoit en ce que le premier né avoit une espee d'autorité sur tous ses freres, double portion dans la succession, & droit à une bénédiction particuliere, que l'on croyoit appartenir à l'aîné des enfans d'Isaac. Esäü étoit coupable, d'avoir mis à si vil prix une chose si sainte, que le privilege attache à sa qualité; mais nous ne devons pas conclure pour cela, que *Jacob* eût tort de le lui proposer, parce que dans toutes les choses mystérieuses, comme celles-ci, il faut être moins attentif à ce qui paroît au dehors, qu'à ce qu'il a plu à Dieu de cacher sous les apparences; & plusieurs actions qui blessent certaines règles par l'extérieur, rentrent dans l'ordre par le mystere qu'elles renferment. Or dans celle-ci il est aisé d'appercevoir l'image de la prudence des élus qui sont prêts à renoncer à tout ce qui n'est que pour la vie présente, pour acheter le trésor immense de la vie éternelle; & la figure de la folie des réprouvés qui renoncent au droit qu'ils ont à l'héritage éternel pour de faux biens & des plaisirs passagers. Long-temps après, Isaac se voyant vieux & infirme, ordonne à Esäü d'aller à la chasse, lui promettant au retour de lui donner sa

bénédiction. *Jacob*, par le conseil de sa mere, feignit d'être Esäü, & se couvrant ses mains de poil, parce que celui-ci étoit velu, il s'approcha d'Isaac, aveugle, & reçut la bénédiction de son pere, qui transféra ainsi dans sa personne tous les avantages qui appartenoient à l'aîné. Il seroit difficile d'excuser de mensonge la conduite de *Jacob*, qui assure qu'il est Esäü, avec dessein de le faire croire à son pere, si nous ne savions que cette action est encore dans l'ordre des mysteres, & nous trace l'image des Gentils fideles, & des Juifs incrédules, des élus & des réprouvés. Cependant, Esäü ayant appris ce qui s'étoit passé, résolut de se venger de son frere, & il n'attendoit que la mort d'Isaac pour s'en défaire: *Venient dies luctus patris mei, & occidam Jacob fratrem meum. Gen. xxvj, 42.* Rebecca, pour prévenir les effets de sa colere, fit consentir Isaac à envoyer *Jacob* en Mésopotamie, auprès de Laban son oncle. *Jacob* partit seul à pié & un bâton à la main, pour figurer celui, qui, étant le fils unique du pere, maître de tous ses biens, s'est rendu pauvre pour nous, afin que nous devinssions riches par sa pauvreté. Etant arrivé dans un endroit où il vouloit passer la nuit, il prit des pierres dont il se fit un oreiller, & s'endormit. Alors il vit en songe une échelle, dont le pié étoit appuyé sur la terre, & le haut touchoit au ciel, & des Anges qui montoient & descendoient par cette échelle. Il vit aussi le Seigneur appuyé sur le haut de l'échelle, qui lui promit de lui donner, & à ses descendans, la terre où il dormoit, de multiplier sa race comme le sable de la mer, & de bénir en lui toutes les nations de la terre. *Eritque semen tuum, quasi pulvis terræ: dilataberis ad occidentem & orientem, & septentrionem & meridiem, & benedicentur in te, & in semine tuo cunctæ tribus terræ. Gen. xxvij, 14.* *Jacob* s'étant éveillé, versa de l'huile sur la pierre qu'il avoit mise sous sa tête; l'érigea en monument, qui devoit désigner le lieu où il avoit eu cette vision mystérieuse, & promit de donner au Seigneur la dîme de tous ses biens. Partant ensuite de ce lieu, qu'il appella *Bethel*, il arriva près de Haran, dans l'endroit où les pasteurs abreuvoient leurs troupeaux. Rachel, fille de Laban, y étant venue, il se fit



fit connoître pour le fils de Rebecca, & cette fille courut aussi-tôt l'annoncer à son pere, qui vint avec empressement recevoir son neveu, & l'amena dans sa maison. *Jacob*, image de Jesus-Christ, qui devoit acheter l'église son épouse, par le plus profond anéantissement, servit son oncle pendant sept ans, au bout desquels il devoit, selon leurs conventions, épouser Rachel la fille cadette; mais Laban, le jour des noces, substitua à celle-ci Lia son aînée; de sorte qu'il fallut que *Jacob*, pour avoir Rachel qu'il aimoit, s'engageât à sept autres années de service, après lesquelles il l'épousa. Mais Dieu, toujours admirable dans la dispensation de ses dons, voyant que Lia étoit moins aimée, la rendit féconde, & elle eut d'abord Ruben, Siméon, Lévi & Juda: & Rachel se voyant stérile, engagea *Jacob* à prendre pour femme sa servante Bala, dont il eut deux enfans, Dan & Nephtali. Lia, après avoir aussi donné, à son mari, Zelfa sa servante, dont il eut Gad & Aser, eut encore Issachar, Zabulon, & une fille appelée *Dina*. Le Seigneur se souvint de Rachel, il l'exauça & la rendit féconde; elle devint enceinte, & eut un fils qu'elle nomma *Joseph*. Ces divers mariages de *Jacob* représentoient les caractères de l'Eglise, dont les principaux sont la fécondité, après la venue de l'époux, son unité & son universalité. Avant l'incarnation du fils de Dieu, l'église, presque stérile, n'avoit qu'un très-petit nombre d'enfans; mais depuis que Jesus-Christ est venu lui-même chercher son épouse, sa famille a rempli toute la terre. Depuis la venue de Jesus-Christ, l'unique époux, la grace & la foi ont supprimé toutes les différences entre l'esclave & le libre; & c'est pour cela que les servantes de Lia & de Rachel sont mises en liberté par *Jacob*, qui tient la place de Jesus-Christ, en qui toutes les distinctions disparaissent. Vingt ans s'étant écoulés depuis l'arrivée de *Jacob* chez Laban, il songea enfin à retourner dans son pays; mais son oncle, qui connoissoit le prix de ses services, le retint encore par bien des promesses, par lesquelles il cherchoit à le tromper; & cet homme, avaricieux & jaloux, changea jusqu'à dix fois ce que *Jacob* devoit avoir pour récompense de ses services

*Tome XVIII.*

Dieu rendit vaines toutes ces précautions, & bénissoit *Jacob*, qui devint très-riche. Il lui ordonna de retourner dans la terre de Chanaan: il le fit, & partit avec ses femmes, ses enfans & tous ses troupeaux, sans en avertir Laban. Celui-ci courut après lui, & l'atteignit sur les montagnes de Galaad. Après plusieurs plaintes réciproques, le gendre & le beau-pere firent alliance entr'eux, & dresserent un monceau de pierre sur les monts de Galaad pour en être un monument. Ils se séparèrent ensuite, & *Jacob* continuant son chemin vers la terre de Chanaan, arriva sur le torrent de Jabock, où des anges vinrent à sa rencontre. Le lendemain il lutta toute la nuit avec un de ces esprits célestes, qui, voyant qu'il ne pouvoit le vaincre, lui toucha le nerf de la cuisse, le rendit boiteux, & changea son nom de *Jacob* en celui d'*Israël*. Cependant, Esau qui demouroit dans les montagnes de Séir, informé de la venue de *Jacob*, vint au-devant de lui; & les deux freres s'étant donné réciproquement des marques d'amitié, *Jacob* vint s'établir d'abord à Socoth, & ensuite près de Sichem. Pendant le séjour qu'il y fit, sa famille fut troublée par l'outrage fait à *Dina*, & la vengeance que ses freres en tirent. Dieu lui ordonna alors de se retirer à Béthel. En étant parti avec toute sa famille, & étant arrivé près d'Ephrata, appelée depuis *Bethléem*, Rachel fut surprise des douleurs de l'enfantement: elle accoucha d'un fils qu'elle nomma *Benjamin*, & mourut. La douleur de cette perte fut augmentée par celle de Joseph, qu'il crut mort, & que ses freres, par jalousie, avoient vendu à des marchands Madianites qui alloient en Egypte. Depuis ayant su que ce fils chéri étoit élevé à la dignité de premier ministre dans ce royaume, il quitta la vallée de Mambré, dans laquelle il demouroit, & vint en Egypte, où il vécut dix-sept ans. Sentant approcher sa fin, il fit promettre à Joseph qu'il porteroit son corps dans le sépulcre de ses peres; & après avoir adopté Ephraïm & Manassé, fils de Joseph, & donné une bénédiction particuliere à ses enfans, à qui il prédit ce qui devoit leur arriver, il rendit l'esprit, âgé de cent quarante-sept ans, au du monde 2315. Joseph le fit embaumer,

D

& toute l'Egypte le pleura pendant soixante-dix jours, au bout desquels Joseph & ses freres, accompagnés des premiers de l'Egypte, le porterent dans le tombeau de ses peres, près d'Hébron. Ce patriarche a non-seulement prédit la venue du Sauveur par ses prophéties, mais il l'a encore représentée dans toute sa conduite, dans ses travaux, dans sa fuite, dans son mariage avec Lia, figure de la synagogue, puis avec Rachel, figure de l'église. (†)

JACOBÉE, *jacobæa*, f. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le disque est composé de fleurons; & la couronne de demi-fleurons; les fleurons & les demi-fleurons sont portés chacun sur un embryon, & tous soutenus par un calice presque cylindrique, & fendu en plusieurs pieces. Les embryons deviennent dans la suite des semences garnies d'une aigrette & attachées à la couche. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

On vient de lire les caractères de ce genre de plante, dont on compte une vingtaine d'espèces, toutes inutiles en médecine; ainsi nous ne décrivons que la plus commune, nommée par les botanistes *jacobæa* ou *jacobæa vulgaris*.

Sa racine est attachée fortement en terre, & on a peine à l'en tirer, à cause du grand nombre de fibres blancheâtres qu'elle jette de toutes parts. Ses tiges sont souvent nombreuses; quelquefois il n'y en a qu'une, cylindrique, cannelée; quelquefois elles sont lisses, d'autres fois un peu cotonneuses, purpurines, solides, garnies de beaucoup de feuilles, placées alternativement & sans ordre, hautes d'une coudée & demie & plus, partagées à leur partie supérieure en quelques rameaux; ses feuilles sont oblongues, divisées profondément, d'abord en quelques paires de découpures, qui vont presque jusqu'à la côte; ensuite par d'autres découpures secondaires, lisses, d'un verd foncé, sur-tout en dessus.

Ses fleurs naissent à la cime des tiges & des rameaux; elles sont disposées en forme de parasols d'une grandeur médiocre, radiées de couleur jaune; leur disque est composé de plusieurs fleurons en tuyaux, divisés en cinq segmens à leur sommet, & la couronne est de demi-fleurons pointus,

portés sur des embryons, & renfermés dans un calice tubulaire, qui est partagé en plusieurs pieces. Les embryons se changent après que la fleur est séchée, en des semences très-menues, oblongues, garnies d'aigrettes rougeâtres quand elles sont mûres.

Cette plante vient par-tout dans les champs, fleurit en été, & est quelquefois d'usage pour sécher, déterger, consolider les ulcères; ses feuilles amères, astringentes, & très-désagréables au goût, changent légèrement la teinture de tournesol. Il paroît qu'elles contiennent un sel essentiel uni à beaucoup d'huile & de terre.

Comme les tiges de la *jacobée* qu'on cultive dans les jardins s'élevaient à quatre, cinq, ou six piés, on lui donne des appuis pour l'empêcher de se rompre; elle soutient le froid des plus grands hivers, & se multiplie de bouture. (*D. J.*)

JACOBINS, f. m. (*Hist. ecclési.*) est le nom qu'on donne en France aux religieux & aux religieuses qui suivent la règle de S. Dominique, à cause de leur principal couvent qui est près de la porte S. Jacques, à Paris, c'étoit auparavant un hôpital de pèlerins de S. Jacques, quand ils s'y vinrent établir en 1218. Voyez DOMINICAIN.

D'autres prétendent qu'ils s'appellerent *Jacobins*, dès qu'ils vinrent s'établir en Italie, parce qu'ils prétendoient imiter la vie des apôtres.

On les appelle aussi les *freres précheurs*; ils font un des corps des quatre mendiants. Voyez PRÊCHEUR & MENDIANT. *Dict. de Trévoux.*

JACOBITE, f. m. (*Hist. d'Angl.*) c'est ainsi qu'on nomma dans la grande Bretagne, les partisans de Jacques II. qui soutenoient le dogme de l'obéissance passive, ou pour mieux m'exprimer en d'autres termes, de l'obéissance sans bornes. Mais la plupart des membres du parlement & de l'église anglicane, pensèrent avec raison, que tous les Anglois étoient tenus de s'opposer au roi, dès qu'il voudroit changer la constitution du gouvernement; ceux donc qui persisterent dans le sentiment opposé, formerent avec les catholiques, le parti des *Jacobites*.

Depuis, on a encore appelé *Jacobites*, ceux qui croient que la succession du trône

d'Angleterre ne devoit pas être dévolue à la maison d'Hanovre ; ce qui est une erreur née de l'ignorance de la constitution du royaume.

On peut faire actuellement aux *Jacobites*, soit qu'ils prêtent ferment, ou n'en prêtent point, une objection particuliere, qu'on ne pouvoit pas faire à ceux qui étoient ennemis du roi régnant, dans le temps des factions d'Yorck & de Lankastre. Par exemple, un homme pouvoit être contre le prince, sans être contre la constitution de son pays. Elle transportoit alors la couronne par droit héréditaire dans la même famille ; & celui qui suivoit le parti d'Yorck, ou celui qui tenoit le parti de Lankastre, pouvoit prétendre, & je ne doute pas qu'il ne prétendît, que le droit ne fût de son côté. Aujourd'hui les descendans du duc d'Yorck sont exclus de leurs prétentions à la couronne par les loix, de l'aveu même de ceux qui reconnoissent la légitimité de leur naissance. Partant, chaque *Jacobite* actuellement est rébelle à la constitution sous laquelle il est né, aussi-bien qu'au prince qui est sur le trône. La loi de son pays a établi le droit de succession d'une nouvelle famille ; il s'oppose à cette loi, & soutient sur sa propre autorité, un droit contradictoire, un droit que la constitution du royaume a cru devoir nécessairement éteindre. (D. J.)

JACOBSTADT, (Géog.) petite ville maritime du royaume de Suede, en Finlande, dans la province de Cajanie, sur la côte orientale du golfe de Bothnie.

JACOUTINS, f. m. (Hist. nat.) espece de faisans du Brésil, dont le plumage est noir & gris ; ils different pour la grosseur : suivant les voyageurs, leur chair est si délicate, qu'elle surpasse pour le goût celles de tous nos oiseaux d'Europe.

JACQ ou JACQUE, f. m. (Marine.) on nomme ainsi le pavillon de Beaupré d'Angleterre ; il est bleu, chargé d'un fautoir d'argent & d'une croix de gueule bordée d'argent. Voyez Planche XIX. suite des pavillons, celui de Jacque. (Q)

JACQUERIE (LA) f. f. Hist. de France, sobriquet qu'on s'avisa de donner à une révolte de paysans, qui maltraités, rançonnés, désolés par la noblesse, se sou-

léverent à la fin en 1356, dans le temps que le roi Jean étoit en Angleterre. Le soulèvement commença dans le Beauvoisis, & eut pour chef un nommé Caillet. On appella cette révolte la *jacquerie*, parce que les gentilshommes non contents de vexer ces malheureux laboureurs, se moquoient encore d'eux, disant qu'il falloit que *Jacque-bon-homme* fit les frais de leurs dépenses. Les paysans réduits à l'extrémité, s'armèrent : la noblesse de Picardie, d'Artois, & de Brie, éprouva les effets de leur vengeance, de leur fureur, & de leur désespoir. Cependant au bout de quelques semaines, ils furent détruits en partie par le dauphin, & en partie par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, qui prit Caillet, auquel on trancha la tête ; & tout le reste se dissipa. Mais s'ils eussent été victorieux ? (D. J.)

\* JACQUES I, roi d'Angleterre & d'Irlande, (Histoire d'Angleterre.) fils de Marie Stuart, né en 1566, régnoit sur l'Ecosse lorsqu'il fut nommé par la reine Elisabeth pour être son successeur. Il persécuta les Catholiques, & quelques Catholiques tramerent contre lui & le parlement, la fameuse conspiration des poudres, qui fut découverte assez à temps pour empêcher l'effet. Il méconnut les bornes de son autorité ; & en voulant lui donner trop d'éclat & une étendue illimitée, il excita le parlement à la restreindre autant qu'il put, & à veiller d'une maniere particuliere à la conservation des privilèges & de la liberté de la nation : ce peuple jaloux sentit son amour pour le monarque se refroidir à mesure que le monarque vouloit s'en faire craindre. Théologien jusqu'au pédantisme, il préféra le plaisir de la controverse & des vaines discussions aux plus importantes affaires : enflé de son érudition, il étoit soupçonneux & jaloux du moindre mérite qu'il n'avoit pas & qu'il haïssoit dans les autres : livré à ses favoris & à tous ceux qui flattoient ses fantaisies & ses passions ; il acheva de s'aliéner le cœur de ses sujets par ses profusions inconsidérées, son indolence coupable qui mit l'état à la merci des hommes indignes d'approcher du trône, par ses inconséquences, sa foiblesse & son orgueil. En même temps qu'il affectoit le despotisme le plus arbitraire, il

n'avoit pas la force de rien tenter de relatif à ses desseins , & l'on eût dit qu'il ne formoit des vœux bizarres que pour se préparer la honte de céder au moindre obstacle. Plus indolent que pacifique , plus foible que bon , fier & lâche , politique mal habile , *Jacques I* sembla n'être monté sur le trône d'Angleterre que pour laisser à son malheureux fils une succession funeste , la haine de ses peuples , l'indignation du parlement , & un royaume en proie aux flammes d'une guerre civile. Il mourut en 1625 ; après un regne de vingt-deux ans.

JACQUES II , fils de Charles I , naquit à Londres en 1633 , & fut proclamé duc d'York à l'âge de dix ans. Obligé de s'expatrier pour sauver ses jours , lorsque son pere infortuné expiroit sur un échafaud , il rentra en Angleterre au rétablissement de Charles II , son frere , & à sa mort il monta sur le trône , en 1685 ; sinon avec acclamation , au moins sans obstacle & sans concurrents. Son regne fut court. Son zele pour le Catholicisme , qui avoit déjà indisposé les esprits contre lui , du vivant de son frere , le porta , lorsqu'il fut roi , à plusieurs actions imprudentes , telles que la révocation du serment du test ; une distinction trop marquée pour les sujets de sa religion , à qui il prodigua toutes les charges , à l'exclusion des autres ; une ambassade solennelle au Pape ; la demande d'un nonce , qui fit son entrée publique à Londres. Les Anglois allarmés , craignirent qu'il ne détruisît le Protestantisme , auquel ils étoient plus attachés qu'à leur roi ; ils inviterent le prince d'Orange , Guillaume de Nassau , stathouder de Hollande , & gendre de *Jacques* , à venir les délivrer de la domination d'un roi catholique. Guillaume passa en Angleterre , & *Jacques* alla chercher un asyle en France , mais sans renoncer à l'espérance de remonter sur le trône. L'Irlande lui étoit restée fidele. Le comte Tyrconnel y avoit une armée de trente mille hommes à ses ordres. Louis XIV lui donna une flotte & des troupes. *Jacques* passa en Irlande ; mais ayant été défait par l'armée de Guillaume à la bataille de la Boine : en 1690 , il perdit tout espoir de recouvrer son royaume , revint en France , & passa le reste de ses

jours à Saint-Germain , vivant des bienfaits de Louis XIV , & d'une pension de trois mille livres sterlings que lui faisoit Marie , reine d'Angleterre , sa fille. Il mourut en 1710 , à soixante-huit ans.

JACQUES DE L'ÉPÉE (St.) *second juge de l'Espadal* , ( *Hist. mod.* ) nom d'un ordre militaire établi en Espagne en 1170 , sous le regne de Ferdinand II , roi de Léon & de Galice.

Sa fin fut d'empêcher les courses des Maures qui troubloient les pèlerins de St. Jacques de Compostelle. Treize chevaliers s'obligerent par vœu à assurer les chemins.

Ils proposerent aux chanoines de Saint Eloi , qui avoient un hôpital sur la voie françoise , de s'unir à leur congrégation. L'union se fit en 1170 , & l'ordre fut confirmé en 1175.

La premiere dignité de l'ordre est celle de grand-maitre , qui a été réunie à la couronne d'Espagne. Les chevaliers font preuve de quatre race de chaque côté. Il faut encore faire preuve que les ancêtres n'ont été ni Juifs , ni Sarrasins , ni hérétiques , ni repris en aucune maniere par l'inquisition.

Les novices font obligés de faire le service de la marine pendant six mois sur les galeres , & de demeurer un mois dans un monastere. Autrefois ils étoient véritablement religieux , & faisoient vœu de chasteté ; mais Alexandre III leur permit de se marier. Ils ne font plus que les vœux de pauvreté , d'obéissance , & de chasteté conjugale , auxquels ils ajoutent celui de défendre l'immaculée conception de la vierge , depuis l'an 1652. Leur habit de cérémonie est un manteau blanc avec une croix rouge sur la poitrine. Cet ordre est le plus considérable de tous ceux qui sont en Espagne. Le roi conserve avec soin le titre de grand-maitre de *S. Jacques* , comme un des plus beaux droits de sa couronne , à cause des revenus , & des riches commanderies , dont il lui donne la disposition. Le nombre des chevaliers est beaucoup plus grand aujourd'hui qu'il ne l'étoit autrefois ; les grands aimant mieux y être reçus que dans celui de la toison d'or , parce qu'ils esperent parvenir par-là aux commanderies,

& que cette dignité leur donne dans tout le royaume d'Espagne, mais particulièrement en Catalogne, des privilèges considérables.

Les anciennes armes de cet ordre étoient d'or à une épée de gueules, chargée en abîme d'une coquille de même, & pour devise, *rubet ensis sanguine Arabum*. Aujourd'hui c'est une croix en forme d'épée, le pommeau fait en cœur, & les bouts de la garde en fleurs-de-lis. On croit que ces fleurs-de-lis qui se rencontrent dans les armes des ordres militaires d'Espagne, sont un monument de reconnaissance des secours que les François donnerent souvent aux Espagnols contre les Maures.

\* JACQUES (S.) hôpital S. Jacques, *Hist. mod.* il a été fondé par les bourgeois de Paris vers la fin du douzième siècle, mais n'a commencé à former un corps politique qu'en 1315, en vertu de lettres-patentes de Louis X. En 1321, le pape Jean XXII, reconnoissant le droit de patronage & d'administration laïque que les fondateurs de cette maison s'étoient réservés à eux & à leurs successeurs, voulut par une bulle donnée en faveur de cet établissement qu'on construïroit une chapelle dans cet hôpital, & que cette chapelle seroit desservie par quatre chapelains; que l'un d'eux sous le nom de *trésorier*, ordonneroit de toutes les choses ecclésiastiques & autres qui concerneroient l'office divin seulement; qu'il auroit charge d'âme des chapelains, des hôtes & des malades de l'hôpital, & qu'il leur administreroit les sacremens; que ce trésorier rendroit compte tous les ans aux administrateurs; que ceux-ci présenteroient au trésorier des personnes capables de remplir les chapelanies, & que la trésorerie venant à vaquer, un des chapelains seroit présenté par les administrateurs à l'évêque de Paris, pour être revêtu de l'office de trésorier. Une bulle de Clément VI confirme celle de Jean XXII; le nombre des chapelains n'étoit dans les commencemens que de quatre. Il a été augmenté dans la suite; mais quatre seulement des nouveaux ont été égalés aux anciens. Le but de l'institution étoit l'hospitalité envers les pèlerins de S. Jacques; mais elle y a toujours été exercée envers les malades de l'un & de l'autre sexe. En 1676, on tenta

de réunir cette maison à l'ordre hospitalier de S. Lazare; mais en 1698, le roi anéantit l'union faite: depuis, l'administration & l'état de l'hôpital S. Jacques ont été un sujet de contestations qui ne sont pas encore terminées. Un citoyen honnête avoit proposé de ramener cet établissement à sa première institution; mais il ne paroît pas qu'on ait goûté son projet. Voyez parmi les différens mémoires qu'il a publiés sous le titre de *vies d'un citoyen*, celui qui concerne l'hôpital dont il s'agit.

JACQUES, ( pierre de S. ) *gemma divi Jacobi*, nom que quelques naturalistes ont donné à une espèce de quartz ou d'agate opaque, d'une couleur laiteuse. Voyez la *Minéralogie de Wallerius*.

JACQUES, ( S. ) Géog. Voyez SANTIAGO.

JACTANCE, s. f. ( *Morale.* ) c'est le langage de la vanité qui dit d'elle le bien qu'elle pense. Ce mot a vieilli, & n'entre plus dans le style noble, parce qu'il est moins du bon ton de se louer soi-même que de dire du mal des autres. La *jactance* est quelquefois utile au mérite médiocre, elle seroit funeste au mérite supérieur; je ne fais point trop la *jactance*, son but est de s'élever & non de rabaisser.

JACTATION, s. f. ( *Médec.* ) c'est un symptôme de maladie; il consiste en ce que les malades étant extrêmement inquiets, ne peuvent rester au lit dans une même attitude, & en changeant continuellement, parce que, comme on dit communément, ils ne trouvent point de bonne place: ils se jettent d'un côté du lit à l'autre; ils se tournent souvent; ils s'agitent, s'étendent, se courbent; ils promènent leurs membres çà & là, & ne discontinuent point ces différens mouvemens du corps entier ou de ses parties, ayant la physionomie triste, & poussant souvent des soupirs, des gémissemens.

Cet état accompagne souvent les embarras douloureux d'estomac, les nausées fatigantes, la disposition au vomissement prochain, les douleurs vives, comme convulsives, qui viennent par tranchées, par redoublemens, comme dans certaines coliques, dans le travail de l'enfantement & dans les cas où les humeurs morbifiques

d'un caractère délétère, portent des impressions irritantes dans le genre nerveux; quoiqu'il y ait d'ailleurs beaucoup de foiblesse.

La *jaclation* est toujours un mauvais signe dans les maladies, sur-tout lorsqu'elle survient à l'abattement des forces, constant & considérable; lorsque le vice morbifique a son siège dans quelques parties nobles; lorsqu'elle est accompagnée de sueurs de mauvaise qualité, de froid aux extrémités; mais elle est de moindre conséquence, lorsqu'elle arrive dans les temps de crise; qu'elle ne se trouve avec aucun autre mauvais symptôme, & qu'elle n'est point suivie de défaillance, de délire ou de phrénésie.

La *jaclation* est à-peu-près la même chose que l'anxiété, l'inquiétude: on peut consulter sur ce qui y a rapport, les traités de Séméiologie dans la partie qui roule sur les pronostics: mais on trouve le précis très-bien circonstancié de tout ce qu'ont observé les anciens sur le sujet dont il s'agit, dans l'excellent ouvrage de Prosper Alpin, de *præsagiendâ vitâ & morte ægrotantium*, lib. III. cap. iv. &c. dans celui de Duret, in *coacas prænotiones Hippocratis passim*, &c.

JACUA-ACANGA, f. m. (*Botan. exot.*) espèce d'héliotrope du Brésil décrite par Pison, & que les Portugais appellent *sedagoso*; sa tige rameuse & velue croît à la hauteur de deux à trois piés, ses feuilles sont grandes comme la main, de la figure de celles de l'herbe aux chats, rudes, plus piquantes que celles de l'ortie, & repliées. Il s'éleve d'entr'elles, une sorte d'épi long d'un pié, garni de grains verts comme au plantain, excepté que ces épis sont courbés en queue de scorpion, finissant par de petites fleurs bleues & jaunes, faites en forme de calice; sa racine est longue d'un pié, presque droite, ligneuse, jetant peu ou point de filamens, brune en dehors, blanche en dedans, & d'un goût insipide. (*D. J.*)

JACULATOIRE, ou ÉJACULATOIRE, adject. (*Théolog.*) par cette épithète, on désigne des prières courtes & ferventes adressées à Dieu du fond de l'âme; les psaumes de David en sont remplis,

JACUPEMA, f. m. (*Ornith. exot.*) espèce de faisan du Brésil de la grosseur de nos poules; sa large queue est d'un pié de longueur; ses jambes sont hautes, couvertes de plumes noirâtres; il peut élever les plumes de sa tête en manière de crête, qui est bordée de blanc; sa gorge a un appendice assez semblable aux barbes du coq; son ventre est légèrement tacheté de blanc; ses piés sont d'un beau rouge; on apprivoise aisément cet oiseau; il tire son nom de son cri qui est *jacu, jacu, jacu*. Margrave, *Hist. Brasil.* (*D. J.*)

JACUT, f. m. (*Hist. nat.*) on croit que les médecins arabes désignent sous ce nom le rubis; ils croyoient que c'étoit à l'or que cette pierre précieuse étoit redevable de sa couleur, & en conséquence la regardoient comme un excellent cordial. D'autres pensent que les arabes désignoient par ce mot général le rubis, le saphir & l'hyacinthe; ce qui paroît certain, c'est que rien n'est plus mal fondé que les vertus médicales que l'on attribue à ces sortes de pierres.

JACUT-AGA, f. m. (*Hist. mod.*) nom d'un officier à la cour du grand-seigneur. C'est le premier des deux eunuques qui ont soin du trésor; ils sont l'un & l'autre au dessus de l'esneider-bassi. Le *jacut-aga* a le tiers du deuxième denier que l'esneider-bassi prend sur tout ce qui se tire du trésor. *Dict. de Trév. & Vigece.*

JADDESSES, f. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans l'île de Ceylan des prêtres d'un ordre inférieur & obscur, qui sont chargés de desservir les chapelles ou les oratoires des génies qui forment un troisième ordre de dieux parmi ces idolâtres. Chaque habitant a droit de faire les fonctions des *jaddesses*, sur-tout lorsqu'il a fait bâtir à ses dépens une chapelle, dont il devient le prêtre; cependant le peuple a recours à eux dans les maladies & les autres calamités, & l'on croit qu'ils ont beaucoup de crédit sur l'esprit des démons, qui passent chez eux pour avoir un pouvoir absolu sur les hommes, & à qui les *jaddesses* offrent un coq en sacrifice dans la vue de les apaiser. Les *jaddesses* sont inférieurs aux *gonnis* & aux *koppus*. Voyez KOPPUS.

JADE, *f. m.* (*Hist. nat. Lithologie.*) c'est une pierre, ou d'un verd pâle, ou olivâtre, ou grisâtre; elle est d'une dureté extrême, au point qu'on ne peut la travailler qu'avec la poudre de diamant; elle ne prend jamais un beau poli, mais sa surface paroît toujours comme humide ou grasse; elle donne des étincelles lorsqu'on la frappe avec de l'acier; quand elle est brisée, son tissu intérieur est parfaitement semblable à celui du quartz ou du caillou; elle n'a que très-peu de transparence, à-peu-près comme un morceau de cire blanche; sa couleur, quoique toujours verte, varie pour les nuances; on en trouve d'un vert jaunâtre très-clair, & d'un verd foncé & terne comme celui de l'olive.

On a donné au *jade* le nom de *Pierre divine*, à cause des propriétés merveilleuses que les Indiens lui ont attribuées; ils croyoient que cette pierre appliquée sur les reins étoit très-propre à en soulager les douleurs, & faisoit passer le sable & la pierre par les urines; ils la regardoient aussi comme un remède souverain contre l'épilepsie, & étoient persuadés que de la porter en amulette c'étoit un préservatif contre les morsures des bêtes venimeuses. On a un traité imprimé sous le nom de *Pierre divine*, l'on y trouvera les détails des propriétés prétendues qu'on lui a attribuées. Il y a peu de temps que cette pierre étoit fort en vogue à Paris, ses grandes vertus la faisoient rechercher avec empressement par les dames, & elles en payoient très-chèrement les plus petits morceaux; mais il paroît que cet enthousiasme populaire est actuellement passé, & que le *jade* ou la pierre divine a perdu la réputation qu'on lui avoit si légèrement accordée.

On a donné aussi au *jade* le nom de *Pierre néphrétique*, mais il ne faut point le confondre avec d'autres pierres, à qui quelques auteurs ont aussi donné ce nom. Voyez PIERRE NÉPHRÉTIQUE.

Les Turcs & les Polonois font avec le *jade* des manches de sabres & de coutelas, ainsi que d'autres ornemens.

Quelques auteurs donnent au *jade* le nom de *Pierre des Amazones*, parce qu'on assure qu'il se trouve sur les bords de la riviere des Amazones, dans l'Amé-

rique méridionale; quelques naturalistes ont prétendu que les pierres qu'on y trouve ne sont point la même chose que le vrai *jade* qui vient des Indes orientales, & qui se rencontre dans l'île de Sumatra; mais M. de la Condamine assure que la pierre des Amazones ne diffère en rien du *jade* oriental: elle se trouve chez les Topayos, nation indienne établie sur les bords de la riviere des Amazones, plus aisément que par-tout ailleurs.

Les morceaux de *jade* qu'on trouve en Amérique sont très-artistement travaillés, & paroissent l'avoir été par les anciens Américains; on en rencontre des morceaux qui sont cylindriques, & percés depuis un bout jusqu'à l'autre; cela paroît d'autant plus surprenant, que la pierre est extrêmement dure, & que ces peuples ignoroient l'usage du touret & du fer; cela a donné lieu de croire que cette pierre n'étoit que le limon de la riviere des Amazones, à qui on avoit donné différentes formes en le pétrissant quand il étoit mou, & qu'il s'étoit ensuite durci à l'air, fable que l'expérience a suffisamment réfutée. Voyez le voyage de la riviere des Amazones, par M. de la Condamine, page 140. & suiv. édit. in-8°.

On trouve aussi des morceaux de *jade* creusés, & taillés en vases & en figures différentes; d'autres sont en plaques, sur lesquelles on a gravé des figures d'animaux pour en faire des talismans, &c.

Quelques naturalistes regardent le *jade* comme une espèce de jaspe; mais il semble en différer par sa dureté, qui est beaucoup plus considérable que celle du jaspe; outre cela, il a plus de transparence que le jaspe, il ne prend point le poli comme lui, puisque, comme nous l'avons déjà remarqué, le *jade* a toujours un air gras à sa surface. (—)

JADE, (*Mat. méd.*) Voyez PIERRE NÉPHRÉTIQUE.

JADÉRA, (*Géog. anc.*) ancienne ville & colonie de la Liburnie, selon Pline & Ptolomée: elle est appelée sur une médaille de Claudius, *Col. Claudia, Augusta, Felix, Jadera*; & une médaille de Domitien porte, *Col. Augusta, Jadera*; c'est aujourd'hui *Zara Vecchia*. (*D. J.*)

**JADIS**, (*adv. de temps.*) *Jadis* est synonyme à *autrefois*, ils se disent l'un & l'autre d'un temps très-éloigné dans le passé; mais *autrefois* est d'usage dans la prose & dans la poésie, au lieu que *jadis* semble réservé à la poésie: on s'en sert aussi dans le style plaisant; on dit quelquefois une femme de *jadis*; on n'aime plus comme on aimoit *jadis*.

**JÆGERNDORFF** (*principauté de*), *Géogr.* province de la haute-Silésie, entremêlée avec celle de Troppau, & ayant ainsi pour bornes communes avec elle, les principautés de Neyße, de Ratibor, d'Oppeln & de Teschen, les seigneuries de Freudenthal, de Losslau & d'Oderberg, avec le marquisat de Moravie. La rivière d'Oppa, grosse de celle de Mora, traverse ce pays, & va se jeter dans l'Oder. Le sol en est généralement montueux, mais cependant assez fertile: il y croît des grains & des fourrages, & il y a de belles forêts: il y a aussi quelques eaux minérales. L'on y trouve les villes de *Jægerndorff*, de Leobfchutz, de Bensche, de Pauerwitz & de Zauditz, avec nombre de villages & plusieurs terres seigneuriales.

Originairement incorporée à celle de Troppau, la principauté de *Jægerndorff* en fut détachée dans le seizième siècle, pour devenir le partage propre d'un cadet de la première de ces maisons: ce cadet en mourant n'eut qu'une fille pour héritière; & cette fille en premières noces épousa un duc de Teschen; en secondes noces elle épousa un baron de Schellenberg; & celui-ci, conjointement avec ses enfans, & par la permission du roi Louis de Hongrie, vendit à pur & à plein *Jægerndorff* au margrave Georges de Brandebourg, l'an 1524, pour la somme de 58900 florins. A la faveur de cette vente, les princes de la maison de Brandebourg posséderent tranquillement ce pays-là, & s'y succéderent jusqu'à la guerre de trente ans. Dans cette guerre ils en furent dépouillés par le violent empereur Ferdinand II, qui en investit la maison de Lichtenstein. L'an 1686, le grand électeur Frédéric-Guillaume, dont l'empereur Léopold avoit besoin, reçut le cercle de Schwibus, à compte des dédommagemens dus à sa maison pour la perte de

*Jægerndorff*; & l'an 1742, à l'issue d'une courte & heureuse guerre, le roi de Prusse mit fin à ses prétentions sur ce pays-là, en prenant possession de la meilleure partie de la Silésie, & en consentant que les villes de *Jægerndorff* & de Bensche, avec quelques districts, restassent sous la souveraineté de l'Autriche. (*D. G.*)

**JÆGERNDORFF**; en Bohémien, *Karnow*; en Latin, *Carnovia*, *Cornuvia*, (*Géogr.*) ville de la Silésie, sur la rivière d'Oppa, & au centre de montagnes assez élevées. C'est la capitale de la principauté qui en porte le nom, & dont on vient de parler. Elle est fermée de murailles, & ornée d'un palais, où résidoient autrefois les princes du pays. L'on y professe la religion Catholique; & l'on y obéit à la maison de Lichtenstein, sous la souveraineté de l'Autriche. Cette ville est une de celles que cette puissance se réserva par le traité de paix fait avec la Prusse, l'an 1742.

Elle est la patrie de Georges Frantzkius, savant jurisconsulte d'Allemagne; il devint par son mérite chancelier d'Ernest, duc de Gotha, fut annobli, & gratifié du titre de comte Palatin par l'empereur, perdit dans un incendie sa bibliothèque & ses manuscrits, & mourut en 1659, âgé de 65 ans. La plupart de ses ouvrages, entr'autres ses *Commentarii in pandecta juris civilis*, & ses *Exercitationes juridicæ*, ont été réimprimés plusieurs fois. (*D. G.*)

*Long.* 35, 22; *lat.* 50, 4.

**JAEN**, (*Géog.*) ville d'Espagne, capitale d'un canton appelé *Royaume*, dans l'Andalousie, avec un évêché suffragant de Tolède, riche de 20 mille ducats de revenu fixe. Ferdinand III, roi de Castille prit *Jaen* sur les Maures en 1243; elle est dans un terrain abondant en fruits exquis, & très-riche en soie, au pié d'une montagne, à 16 lieues N. de Grenade, 6 S. O. de Bacca, 46 N. E. de Seville, 72 S. E. de Madrid. *Long.* 14, 45; *lat.* 37, 38. (*D. J.*)

**JAFÀ**, (*Géog.*) autrefois dite par les étrangers *Joppé*, ancienne ville d'Asie dans la Palestine, & fameuse dans l'écriture-sainte, à 8 lieues de Jérusalem, avec un mauvais port. Saladin la ruina; quelques-années après, S. Louis tâcha de la rétablir, & y donna des exemples de sa charité; elle



elle est aujourd'hui si misérable, qu'on y comptoit à peine 300 pauvres habitans, au rapport de Paul Lucas, qui la vit en 1707. Le plus beau bâtiment consiste en deux vieilles tours quarrées, où demeure un aga du grand-seigneur, qui y reçoit quelque tribut des pèlerins du lieu. *Long. 52. 55. lat. 32. 20. (D. J.)*

JAFANAPATAN, (*Géog.*) ville forte des Indes orientales, capitale d'un royaume ou d'une presqu'île de même nom, dans l'île de Ceylan. Les Hollandois la prirent sur les Portugais le 21 juin 1658, & depuis ce temps-là elle leur est demeurée. *Long. 98. lat. 9. 30. (D. J.)*

JAFISMKE, f. m. (*Commerce.*) c'est ainsi que les Russes appellent les écus blancs d'Allemagne, de la figure de S. Joachim empreinte sur cette monnoie, qui fut battue en 1519 à Joachimstal, en Bohême. Les *jafismkes* passent en Russie sur le pié des écus de France.

JAGARA, f. m. (*Hist. nat.*) nom que les Indiens donnent à une espèce de sucre que les Indiens tirent d'une liqueur, qu'on obtient en coupant la pointe des bourgeons du tenga ou cocotier; ce sucre est fort blanc, mais il n'a point la délicatesse de celui qu'on tire des cannes.

JAGAS, GIAGAS ou GIAGUES, f. m. (*Hist. mod. & Géog.*) peuple féroce, guerrier, & anthropophage, qui habite la partie intérieure de l'Afrique méridionale, & qui s'est rendu redoutable à tous ses voisins par ses excursions & par la désolation qu'il a souvent portée dans les royaumes de Congo, d'Angola, c'est-à-dire sur les côtes occidentales & orientales de l'Afrique.

Si l'on en croit le témoignage unanime de plusieurs voyageurs & missionnaires qui ont fréquenté les *Jagas*, nulle nation n'a porté si loin la cruauté & la superstition: en effet, ils nous présentent le phénomène étrange de l'inhumanité la plus atroce, autorisée & même ordonnée par la religion & par la législation. Ces peuples sont noirs comme tous les habitans de cette partie de l'Afrique; ils n'ont point de demeure fixe, mais ils forment des camps volans, appelés *kilombos*, à-peu-près comme les Arabes du désert ou Bédouins; ils ne cultivent

point la terre, la guerre est leur unique occupation; non-seulement ils brûlent & détruisent tous les pays par où ils passent, mais encore ils attaquent leurs voisins, pour faire sur eux des prisonniers dont ils mangent la chair, & dont ils boivent le sang; nourriture que leurs préjugés & leur éducation leur fait préférer à toutes les autres. Ces guerriers impitoyables ont eu plusieurs chefs fameux dans les annales africaines, sous la conduite desquels ils ont porté au loin le ravage & la désolation: ils conservent la mémoire de quelques héroïnes qui les ont gouvernés, & sous les ordres de qui ils ont marché à la victoire. La plus célèbre de ces furies s'appelloit *Ten-ban-dumba*; après avoir mérité par le meurtre de sa mere, par sa valeur & par ses talens militaires de commander aux *Jagas*, elle leur donna les loix les plus propres qu'elle put imaginer pour étouffer tous les sentimens de la nature & de l'humanité, & pour exciter une valeur féroce, & des inclinations cruelles qui font frémir la raison; ces loix, qui s'appellent *Quixillos*, méritent d'être rapportées comme des chefs-d'œuvre de la barbarie, de la dépravation, & du délire des hommes. Persuadée que la superstition seule étoit capable de faire taire la nature, *Ten-ban-dumba* l'appella à son secours; elle parvint à en imposer à ses soldats par un crime si abominable, que leur raison fut réduite au silence; elle leur fit une harangue, dans laquelle elle leur dit qu'elle vouloit les initier dans les mystères des *Jagas*, leurs ancêtres, dont elle alloit leur apprendre les rites & les cérémonies, promettant par-là de les rendre riches, puissans, & invincibles. Après les avoir préparés par ce discours, elle voulut leur donner l'exemple de la barbarie la plus horrible; elle fit apporter son fils unique, encore enfant, qu'elle mit dans un mortier, où elle le péla tout vif, de ses propres mains, aux yeux de son armée; après l'avoir réduit en une espèce de bouillie, elle y joignit des herbes & des racines, & en fit un onguent, dont elle se fit frotter tout le corps en présence de ses soldats; ceux-ci, sans balancer, suivirent son exemple, & massacrèrent leurs enfans pour les employer aux mêmes usages. Cette pratique abomi-

nable devint pour les *Jagas* une loi qu'il ne fut plus permis d'enfreindre ; à chaque expédition, ils eurent recours à cet onguent détestable. Pour remédier à la destruction des mâles, causée par ces pratiques exécrables, les armées des *Jagas* étoient recrutées par les enfans captifs qu'on enlevait à la guerre, & qui devenus grands & élevés dans le carnage & l'horreur, ne connoissoient d'autre patrie que leur camp, & d'autres loix que celles de leur férocité. La vue politique de cette odieuse reine, étoit, sans doute, de rendre ses guerriers plus terribles, en détruisant en eux les liens de la nature & du sang. Une autre loi ordonnoit de préférer la chair humaine à toute autre nourriture, mais défendoit celle des femmes ; cependant on remarque que cette défense ne fit qu'exciter l'appétit exécration des *Jagas* les plus distingués, pour une chair qu'ils trouvoient plus délicate que celle des hommes ; quelques uns de ces chefs faisoient, dit-on, tuer tous les jours une femme pour leur table. Quant aux autres, on assure qu'en conséquence de leurs loix, ils mangent de la chair humaine qui se vend publiquement dans leurs boucheries. Une autre loi ordonnoit de réserver les femmes stériles, pour être tuées aux obsèques des grands ; on permettoit à leurs maris de les tuer pour les manger. Après avoir ainsi rompu tous les liens les plus sacrés de la nature parmi les *Jagas*, leur législatrice voulut encore éteindre en eux toute pudeur ; pour cet effet elle fit une loi, qui ordonnoit aux officiers qui partoient pour une expédition, de remplir le devoir conjugal avec leurs femmes en présence de l'armée. A l'égard des loix relatives à la religion, elles consistoient à ordonner de porter dans des boîtes ou chasses les os de ses parens, & de leur offrir de temps en temps des victimes humaines, & de les arroser de leur sang, lorsqu'on vouloit les consulter. De plus, on sacrifioit des hécatombes entières de victimes humaines aux funérailles des chefs & des rois ; on enterroit tout vifs plusieurs de ses esclaves & officiers pour lui tenir compagnie dans l'autre monde, & l'on ensevelissoit avec lui deux de ses femmes, à qui on castoit préalablement les bras. Le reste des cérémonies religieuses

étoit abandonné à la discrétion des *finghillos*, ou prêtres de cette nation abominable, qui multiplient les rites & les cérémonies d'un culte exécration, dont eux seuls savent tirer parti. Quelques *Jagas* ont, dit-on, embrassé le christianisme, mais on a eu beaucoup de peine à les déshabituer de leurs rites infernaux, & sur-tout de leur goût pour la chair humaine. *Voyez the modern. part. of an universal history, vol. XVI.*

JAGELLON ou LADISLAS V, (*Histoire de Pologne.*) roi de Pologne, étoit auparavant duc de Lithuanie, de Samogitie, & d'une partie de la Russie. Après la mort de Louis, en 1382, il prétendit au trône de Pologne, lutta plusieurs années contre ses concurrens, & fut préféré. Son attachement à l'idolâtrie, le souvenir des maux qu'il avoit faits aux Polonois, oppoisoient de grands obstacles à son ambition ; mais le peuple aima mieux l'avoir pour maître que pour ennemi. Il reçut le baptême, & fut couronné l'an 1387. Hedwige, son épouse, fut accusée d'un commerce secret & criminel avec le duc d'Autriche : c'étoit une calomnie. L'accusateur, suivant un usage antique conservé en Pologne, parut au milieu du sénat, se traîna sous le siege de la reine, avoua qu'il avoit menti comme un chien, & abboya trois fois : c'est la peine des calomniateurs. Hedwige mourut peu de temps après. Son époux inconsolable abdiqua la couronne : trait de désespoir, dont il se seroit bientôt repenti si on ne l'avoit forcé de la reprendre. On osa même lui proposer la main d'Anne, niece de Casimir le Grand : il consentit à tout. Cependant, soit politique, soit équité, il refusa la couronne de Bohême, & ne voulut point s'enrichir de la dépouille du malheureux Vincestas. Bientôt il marcha contre l'armée Teutonique, & remporta sur elle une sanglante victoire, l'an 1410. Avant le combat, le grand maître de cet ordre lui avoit envoyé des épées, comme pour insulter à sa foiblesse. « Il n'étoit pas » temps encore, dit *Jagellon*, de rendre » les armes, mais je les accepte comme un » présage de mes succès. » On prétend que cinquante mille ennemis demeurèrent sur le champ de bataille. Il suspendit le cours de ses triomphes pour aller lui-même pré-

cher l'évangile dans la Samogitie. Il étoit singulier de voir un roi, la couronne sur la tête, entouré de tout le faste du rang suprême, & les mains toutes fumantes encore du sang Teutonique, annoncer un dieu de paix, mort volontairement au milieu de l'opprobre & des supplices. Il avoit promis à son sacre de confirmer les anciens privilèges de la nation : il le refusa. La noblesse indignée, déchira sous ses yeux l'acte de son élection ; mais la fermeté de Jagellon réprima cette révolte naissante. Il mourut l'an 1434. C'étoit un prince affable, généreux, grand, intrépide, mais singulier en amour ; il eut quatre femmes, qu'il pleura amèrement : également prompt à soupçonner & à perdre ses soupçons, il rompoit & renouoit avec elles à chaque instant. Sophie, sa dernière épouse, accusée d'adultère, en fut quitte pour se purger par serment. *M. DE SACY.*

JAGGORI, f. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les habitans de Ceylan à une espèce de sucre, qui se tire d'un arbre appelé *kutel*. Voyez ce mot.

JAGIR ou JAQUIR, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans l'empire du mogol un domaine ou district assigné par le gouvernement, soit pour l'entretien d'un corps de troupes, soit pour les réparations ou l'entretien d'une forteresse, soit pour servir de pensions à quelqu'officier favorisé.

IAGO DE LOS CAVALÉROS, SANT, (*Géog.*) ville de l'Amérique, une des principales de l'île espagnole, & dont les habitans sont de la dernière pauvreté ; elle est sur le bord oriental de la rivière d'Yague, dans une terre fertile & un air pur, à 10 lieues de la Conception de la Véga. *Long. 307. 30 ; lat. 29 40. (D. J.)*

IAGO de CUBA, Sant, (*Géog.*) ville de l'Amérique septentrionale, sur la côte méridionale de l'île de Cuba, avec un port au fond d'une baie, & sur la rivière de même nom ; elle fut bâtie par les Espagnols en 1514, mais la Havane a pris le dessus, & tout le commerce de cette ville a été transféré. (*D. J.*)

IAGO del ESTERO, Sant, (*Géog.*) ville de l'Amérique méridionale, sans murs, sans fossés, & sans habitans, car on y trouveroit à peine une centaine de mai-

sons ; c'est néanmoins la résidence de l'inquisiteur ordinaire de la province. Elle est située sur une rivière poissonneuse, dans un pays plat, fertile en froment, en seigle, en orge, en fruits, & en tigres carnassiers ; sa distance du Potosi est à environ 70 lieues. *Long. 315. 35 ; lat. mérid. 28. 25. (D. J.)*

IAGO de las VALLES, Sant, (*Géog.*) petite ville presque déserte de l'Amérique septentrionale, dans l'audience de Mexico ; elle est sur la rivière de Panuco, à 30 lieues de Panuco. *Long. 276. 40 ; lat. 23. (D. J.)*

IAGO de la VÉGA, Sant, (*Géog.*) belle ville de l'Amérique, capitale de la Jamaïque, bâtie par les Espagnols, à qui les Anglois l'ont enlevée ; c'est la résidence du gouverneur de la Jamaïque : elle est à présent fort peuplée, sise à 2 lieues de la mer, dans une plaine, sur une rivière, à 5 lieues de Port-Royal. *Long. 300. 50 ; lat. 18. (D. J.)*

IAGO, Sant, (*Géog.*) considérable ville de l'Amérique méridionale, capitale du Chili, avec un beau port, un évêché suffragant de Lima, & une audience royale ; c'est la résidence du gouverneur du Chili, & du tribunal de l'inquisition. Elle fut bâtie par Pierre de Valdivia en 1541, dans une belle & vaste plaine, abondante en tout ce qui est nécessaire à la vie, au pié de la Cordillera de los Andès, sur la petite rivière de Mapécho, qui la traverse de l'E. à l'O. Il y a différens canaux, par le moyen desquels on arrose les jardins, & on rafraîchit les rues.

Elle a éprouvé de fréquens tremblemens de terre, & quelques-uns qui l'ont fort endommagée, entr'autres ceux de 1647 & 1657. Le premier renversa cette ville de fond en comble, & répandit dans l'air des vapeurs si vénéneuses, que tous les habitans, qui sont Espagnols & Indiens, en moururent, à trois ou quatre cents personnes près.

Cependant les chaleurs de ce climat, qui gît sous le 33<sup>e</sup>. degré de lat. Sud, sont extrêmement modifiées par le voisinage des montagnes de la Cordeliere, dont les cimes élevées jusqu'aux cieux, & couvertes d'une neige éternelle, entretiennent à Sant-Iago,

au plus fort de l'été, une heureuse température ; la terre y est d'une fertilité singulière, & procure toutes fortes d'arbres fruitiers ; le pâturage est excellent, & on y engraisse une grande quantité de bétail ; le bœuf & le mouton s'y vendent pour rien, & sont d'un goût délicieux. *Long.* 308 ; *lat. mérid.* 33. 40. (D. J.)

JAGOARUM, (*Hist. nat. Zoolog.*) animal assez mal décrit. Ce qu'on nous en dit, c'est qu'il aboie comme le chien, qu'il se trouve au Brésil ; qu'il est comme le chien de cette contrée ; qu'il est fort vorace ; qu'il vit de fruit & de proie ; qu'il est marqué de brun & de blanc, & qu'il a la queue fort touffue.

JAGODNA, (*Géog.*) ville de la Turquie européenne, dans la Servie, près de la Moravie, à 25 lieues N. O. de Nissa, 38 S. E. de Belgrade. *Long.* 39° 50' ; *lat.* 44. (D. J.)

JAGOS, s. m. (*Géog.*) nom d'un peuple d'Afrique, dont il est parlé dans Maty & de la Croix : ce sont des Arabes errans, adorateurs de la lune & du soleil, hommes agiles & robustes, & voleurs de profession. Ils sont armés d'une hache, d'arc & de fleches, & passent pour anthropophages ; ils habitent la basse Ethiopie, & sur-tout le royaume d'Anzico.

JAGRE, s. m. (*Hist. nat.*) espece de sucre, qu'on fait avec le tari ou vin de palmier & de cocotier. Si lorsque le tari est récemment tiré de l'arbre, on le met bouillir dans un chaudron avec un peu de chaux vive, il s'épaissit, & devient en consistance de miel ; en le laissant bouillir plus longtemps, il acquiert la solidité du sucre, moins délicat à la vérité que celui qu'on prépare avec le jus de cannes, mais cependant presque aussi blanc ; c'est avec ce sucre que le menu peuple des Indes orientales fait toutes ses confitures, au rapport de Dellon ; les Malabares appellent ce sucre *jagara*, & les Portugais *jagre*. *Dict. de Trévoux.* (D. J.)

JAGRENATE ou JAGANAT, (*Géog.*) lieu des Indes, situé à 45 milles de Ganjam, sur l'une des embouchures du Gange ; c'est-là où le grand bramine, c'est-à-dire le grand-prêtre des Indiens, fait sa résidence, à cause du pagode qu'on y a bâti,

& dont nous allons parler. *Long.* 103° 45' 30" ; *lat.* 19. 50.

L'édifice de ce temple indien, le plus célèbre d'Asie, est extrêmement élevé, & renferme une vaste enceinte. Il donne son nom à la ville qui l'environne, & à toute la province ; mais la grande idole qui est sur l'autel, en fait la gloire & la richesse : cette idole, nommée *Kesora*, a deux diamans à la place des yeux ; un troisième diamant, attaché à son cou, lui descend sur l'estomac ; le moindre de ces diamans est d'environ 40 karats, au rapport de Tavernier ; les bras de l'idole étendus & tronçonnés un peu plus bas que le coude sont entourés de bracelets, tantôt de perles, tantôt de rubis ; elle est couverte, depuis les épaules jusqu'aux pieds, d'un grand manteau de brocard d'or ou d'argent, selon les occasions ; ses mains sont faites de petites perles, appelées *perles à l'once* ; sa tête & son corps sont de bois de santal.

Ce dieu, car c'en est un dans l'esprit des Indiens, quoiqu'il soit assez semblable à un singe, est continuellement frotté avec des huiles odoriférantes qui l'ont entièrement noirci ; il a sa sœur à sa main droite, & son frere à sa gauche, tous deux vêtus & debout, devant lui paroît sa femme, qui est d'or massif : ces quatre idoles sont sur une espece d'autel entouré de grilles, & personne ne peut les toucher que certains bramines destinés à cet honneur. Autour du dôme qui est fort élevé, & sous lequel cette famille est placée, ce ne sont, depuis le bas jusqu'au haut, que des niches remplies d'autres idoles, dont la plupart représentent des monstres hideux, faits de pierres de différentes couleurs ; derrière la déesse *Kesora*, est le tombeau d'un des prophètes indiens, à qui l'on rend aussi des adorations.

Il y a dans le même temple une foule d'autres idoles, où les pèlerins vont faire leurs moindres offrandes ; & ceux qui dans leurs maladies, ou dans de grands évènements, se sont voués à quelque dieu, en apportent la ressemblance dans ce lieu-là, pour reconnoître le secours qu'ils croient en avoir reçu.

Le temple de *Jagrenate* qui possède toutes ces idoles, est le plus fréquenté de l'Asie,

à quoi contribue beaucoup sa situation sur le Gange , dont les eaux lavent de toutes souillures ; on y aborde de toutes parts , & le revenu en est si considérable , par les taxes & les aumônes , qu'il pourroit suffire à nourrir dix mille personnes chaque jour : l'argent que produit le culte que l'on y vient rendre aux idoles , est un des plus grands revenus du raja de *Jagrenate* , qui est prince souverain , quoiqu'en apparence tributaire du grand-mogol.

En entrant dans la ville , il faut payer trois roupies , c'est pour le raja ; avant même que de mettre le pié dans le temple , il faut payer une roupie pour les bramines , & c'est la taxe des plus pauvres pèlerins , car les riches donnent magnifiquement. Le grand-Prêtre , qui dispose seul des revenus du temple , a soin , avant que d'accorder la permission aux pèlerins de se raser , de se laver dans le Gange , & de faire les autres choses nécessaires pour s'acquitter de leurs vœux , de taxer chacun selon ses moyens , dont il s'est exactement informé ; le tout est appliqué à l'entretien du pagode , à celui des dieux du temple , à la nourriture des pauvres , & à celle des prêtres qui doivent vivre de l'autel.

Mais on a beau payer cher l'entrée du temple , & les dévotions aux idoles , le concours de monde qui y aborde de toutes les parties de l'Inde , soit en-deçà , soit en-delà du Gange , n'en est que plus grand & plus fréquent.

Il y a des pèlerins qui pour être dignes d'entrer dans le temple font des deux cents lieues , en se prosternant sans cesse sur la route , jusqu'à la fin de leur pèlerinage , qui dure quelquefois plusieurs années. D'autres traînent par mortification de longues & pesantes chaînes attachées à leur ceintures ; quelques-uns marchent jour & nuit les épaules chargées d'une cage de fer , dans laquelle leur tête est enfermée : on a vu des Indiens se précipiter sous les roues du char qui portoit l'idole de *Jagrenate* , & se faire briser les os par pitié.

Enfin , la superstition réunissant tous les contraires , on a vu d'un côté les prêtres de la grande idole amener tous les ans une fille à leur dieu , pour être honorée du titre de son épouse , comme on en présentoit une

quelquefois en Egypte au dieu Anubis ; & d'un autre côté , on conduisoit au bucher de jeunes veuves , qui se jetoient gaiement dans les flammes sur les corps de leurs maris. ( *D. J.* )

JAGST ou JAXT , ( *Géog.* ) riviere de Franconie , qui prend sa source dans le Comté d'Ëttingen , & qui se jette dans le Neckar , près de Wimpfen.

JAGUACATI-GUACU , f. m. ( *Ornith. exot.* ) espece de martin-pêcheur du Brésil , nommé par les Portugais *papapéexe* ; son bec est noir , long , & pointu ; ses jambes sont fort courtes , & un desorteils est placé derriere son dos ; sa tête , sa queue , & ses ailes son couleur de fer ; son cou est entouré d'un collier de plumes d'un grand blanc ; le gosier , la poitrine & le ventre , sont d'un blanc uniforme : il est marqueté sur chaque œil d'une tache blanche ; sa queue & ses ailes ont aussi des mouchetures blanches , qui paroissent à découvert quand cet oiseau vole. Margrave , *Hist. Brasil.* ( *D. J.* )

JAGUACIRI , f. m. ( *Hist. nat. Zoolog.* ) animal du Brésil de la grosseur & de la couleur du renard ; il vit de crabe , d'écrevisse & de la canne de sucre ; il fait quelquefois un grand dégât dans ces plantations ; du reste il est innocent , il dort beaucoup , & on le prend sans peine. *Dict. de Trév.*

JAGUANA , ( *Géog.* ) les Espagnols la nomment *Sancta-Maria del Puerto* , *sanum sanctæ-Mariæ ad Portum* ; petite ville de l'Amérique , dans l'île Hispaniola , à soixante lieues de Saint-Domingue. Elle fut surprise par le Anglois en 1591 , mais ils l'ont rendue aux Espagnols. *Long. 306. 15. lat. 29. 25.* ( *D. J.* )

JAGUARA , f. m. ( *Zoolog.* ) nom d'un animal du Brésil , que Margrave regarde comme une espece de tigre ; mais il en differe en plusieurs choses , & approcheroit davantage du léopard par ses mouchetures rondes. Les Portugais appellent cet animal *onça* , *l'once* , & il paroît en effet qu'on peut assez bien le mettre dans la classe des onces ou lynx proprement ainsi nommés. Sa tête , ses oreilles , ses piés , & toutes ses autres parties , quadrent à cette espece de chat ; ses griffes sont crochues en demi-lune ; & très-pointues ; ses yeux sont bleus , & bril-

lent dans l'obscurité ; sa queue est de la longueur de celle du chat ; en quoi elle diffère de celle du lynx ordinaire. Le *jaguara* est jaune sur tout le corps , avec de belles taches noires différemment disposées. C'est une bête sauvage , courageuse & aussi friande de chair humaine , que de celle des autres animaux. ( *D. J.* )

**JAGUARACA**, f. m. ( *Ichthyol. exot.* ) poisson du Brésil , semblable en plusieurs choses au scorpion de la méditerranée. Il est de la grosseur d'une perche d'eau douce , & présente une grande gueule édentée. Il n'a qu'une nageoire sur le dos ; sa queue est fourchue , ses ouies sont armées de pointes qui blessent ceux qui le prennent ; tout son corps est revêtu de petites écailles d'un brillant argentin , excepté sur le ventre qui est d'un blanc mat ; sa tête est rouge , couverte d'une espèce de croûte chevelue. On prend ce poisson parmi les roches , & il est excellent à manger. Margrave , *Hist. Brasil.* ( *D. J.* )

**JAGUARETE**, f. m. ( *Hist. nat. Zoolog.* ) espèce de bête féroce du Brésil que Margrave regarde comme un tigre , & que d'autres prennent pour un lynx ou un léopard. Sa peau est jaunâtre , remplie de grandes taches noires & brunes , qui sont rondes ou d'une figure indéterminée. Il ressemble au jaguara : mais il est plus grand que lui. Voyez *JAGUARA*. Cet animal est très cruel & avide de chair humaine. Ray , *Synops. quadruped.*

**JAHÉL**, qui monte , ( *Histoire sacrée.* ) femme d'Hébert le Cénéen. Sizara , général de l'armée de Chanaan , s'étant retiré dans la tente de cette femme , elle lui enfonça à coups de marteau , un gros clou dans la tête , l'an du monde 2719. *Jug. iv. 22.* Les interpretes trouvent difficile d'excuser de perfidie l'action de *Jahel*. Si les louanges que lui donne Débora , inspirée de Dieu , ne nous répondoient qu'elle y fut poussée par un mouvement extraordinaire de l'esprit de Dieu ; la manière dont elle parle à ce général , en supposant qu'elle ait dès lors envie de le tuer , ne seroit pas susceptible de justification , & il faudroit la regarder comme un mensonge , dont elle seroit seule coupable ; mais il se peut faire que Dieu ne lui inspira la pensée de

tuer Sizara , que lorsque ce général fut endormi.

**IAHOUA-KATTO** ou **AIOUA**, f. m. ( *Hist. nat.* ) poisson de mer du Brésil , dont la face ressemble , dit-on , à la tête d'un bœuf ; c'est un poisson de la famille des orbes ; il a la queue fourchue.

**JAICK LE**, ( *Géog.* ) grande rivière de la Tartarie à son extrémité orientale. Elle la sépare du Turkestan , prend sa source au Caucase , dans la partie que les Tartares nomment *Aral-tag* , à 53 degrés de *latit.* & à 85 de *longit.* après un cours d'environ 80 lieues d'Allemagne ; elle se jette dans la mer Caspienne , à 45 lieues à l'Est de l'embouchure de Wolga ; il y a une quantité prodigieuse de poisson dont on transporte les œufs salés par toute l'Europe , sous le nom de *caviar*. Voyez *CAVIAR*. ( *D. J.* )

**JAICZA**, ( *Géog.* ) ville forte de la Turquie européenne , dans la Bosnie , dont elle est la capitale , sur la Pliva , à 20 lieues N. O. de Bagnaluck , 52 S. O. de Bude , 54. N. O. de Belgrade. *Long. 35. 20 ; lat. 45. 5.* ( *D. J.* )

**JAILLIR**, verb. & **JAILLISSANT**, adj. ( *Hydr.* ) se dit des eaux qui s'élevent en l'air , & qui y sont poussées avec violence. Voyez *JET D'EAU*. ( *K.* )

**JAIS** ou **JAYET**, f. m. *gagates*, *lapis thracicus*, *succinum nigrum* ( *Hist. nat. min.* ) On nomme ainsi une substance d'un noir luisant , opaque , sèche , & qui a presque la dureté d'une pierre ; elle prend un poli aussi vif qu'une agate ; elle est légère au point de nager sur l'eau ; elle brûle dans le feu , répand une fumée fort épaisse , accompagnée d'une odeur semblable à celle du charbon de terre. Le *jais* est une substance résineuse ou bitumineuse , qui a pris de la solidité & de la consistance dans le sein de la terre ; elle est plus légère , plus pure & moins chargée des parties terrestres , que le charbon de terre ; & quand on la brûle , elle donne moins de cendres ou de terre que lui. Il y a en Angleterre une espèce de charbon fossile très-pur , qu'on nomme *kennel-coal* , qu'il seroit aisé de confondre avec le *jais*. Cependant il y a des différences réelles , attendu que le *jais* se trouve par masses détachées , ou par morceaux de différentes grandeurs dans le sein de la terre , au

lieu que le charbon de terre se trouve par couches; joignez à cela que le *jais* s'allume beaucoup plus promptement que le charbon de terre.

Le *jais* se trouve dans beaucoup de parties de l'Europe, telles que l'Angleterre, l'Allemagne, & sur-tout dans le duché de Wirtemberg; il y en a aussi en France dans le Dauphiné & dans les Pyrénées. Les morceaux de *jais* qu'on trouve sont toujours accompagnés d'une terre argileuse, noirâtre; ils ont une figure qui les fait ressembler à des morceaux de bois; & on ne peut douter que, de même que le charbon de terre, le succin & tous les bitumes, le *jais* ne tire son origine des bois extrêmement résineux, qui ont été enfouis dans le sein de la terre par des révolutions arrivées au globe; la partie ligneuse s'est décomposée & a été détruite dans la terre, de manière qu'on ne trouve plus que la partie résineuse qui, en se durcissant, a conservé la forme du bois qui lui a servi comme de moule.

Tout le monde sait qu'on fait avec le *jais* un grand nombre de bijoux & d'ornemens, comme des boîtes, des bracelets, des colliers, des pendants d'oreilles, & des boutons pour le deuil; on les taille pour ces usages comme on feroit des pierres. On contrefait le *jais* avec du verre noir, dont on forme de petits cylindres creux que l'on coupe & que l'on enfille les uns près des autres, pour faire des ajustemens de deuil pour les femmes, & on les nomme *jais artificiel*. Il y en a de noir & de blanc; ce dernier n'est appelé *jais* que très-improprement. (—)

JAYET, (*Chymie & matière médicinale*) l'analyse chymique prouve clairement que le *jayet* est un bitume fort analogue au charbon de terre, dont il ne diffère presque que par un plus grand degré de pureté, & une moindre proportion de parties terrestres. Le *jayet* distillé sans intermède donne d'abord un phlegme blancâtre un peu acide, & une huile empyreumatique qui devient de plus en plus noire & épaisse. Il laisse un résidu abondant très-spongieux, qui n'a pas été examiné que je sache.

Le *jayet* s'enflamme aisément & sans le secours des soufflets; il brûle en repandant une fumée noire & épaisse, & il ne se fond

point au feu. L'esprit de vin n'en tire qu'une teinture très-légère.

Quelques anciens, tels que Dioscoride & Aëtius ont célébré dans le *jayet* la vertu émolliente & résolutive; le dernier de ces auteurs dit que le vin, dans lequel on a éteint des morceaux de *jayet* enflammés, guérit la cardialgie. On ne fait plus d'usage parmi nous que de son huile, soit noire, soit rectifiée. On la fait flairer aux femmes pendant les paroxysmes de passion hystérique, & l'odeur bien forte de cette huile les soulage en effet; on donne aussi quelquefois intérieurement cette huile rectifiée, aussi bien que l'huile de succin, contre les vapeurs hystériques, & la suppression des menstrues & des vuidanges. Il regne au sujet de ce remède une erreur populaire qui n'a pas le plus léger fondement. On pense communément que l'usage intérieur de l'huile de *jayet* cause infailliblement la stérilité, & que les loix défendent au médecin d'en donner à une femme sans l'aveu de son mari. (b)

JAIZI, f. m. (*Hist. mod.*) secrétaire ou contrôleur. En Turquie toutes les dignités ont leur chécaya & leur *jaizi*. Le *jaizi* de l'imbro-orbassi est grand écuyer sur le registre ou contrôle des écuries.

JAIHAH, f. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) espèce de renard de la basse Ethiopie. On dit qu'il a l'odorat très-fin, & qu'il chasse de concert avec le lion qui partage avec lui sa proie.

JAKAN, (*Hist. nat. Botan.*) c'est une plante du Japon, à fleur-de-lis, petite, rouge & marquée en-dedans de taches de couleur de sang. Une autre espèce, qui se nomme *siaga*, croît sur les montagnes, & porte une fleur blanche, double, quelquefois d'un bleu détrempe.

JACK, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) espèce de fruit particulier à l'île de Ceylan, & à qui les habitans donnent différens noms suivant ses différens degrés de maturité; on le nomme *polos* lorsqu'il commence à pousser, *cofé* lorsqu'il est encore verd, & *ouaracha* ou *vellas* lorsqu'il est parfaitement mûr. Ce fruit croît sur un grand arbre; sa couleur est verdâtre; il est hérissé de pointes & d'une grosseur prodigieuse; il est rempli de graines comme la citrouille; ce fruit est

d'une grande ressource pour le peuple ; on le mange comme on fait les choux , & il en a le goût ; un seul *jack* suffit pour rassasier sept à huit personnes ; les graines ou pepins ont la couleur & le goût de châtaignes ; on les fait cuire à l'eau ou sous les cendres,

JAKSHABAT, *f. m.* (*Hist. mod.*) douzième & dernier mois de l'année des Tartares orientaux, des Egyptiens & des Cataïens. Il répond à notre mois de Novembre. On l'appelle aussi *jachchaban* ou *mois de rosées*.

JAKUSI, *f. m.* (*Myth.*) c'est le nom que les Japonais donnent au dieu de la médecine ; ils le représentent debout, la tête entourée de rayons ; il est porté sur une feuille de tarato ou de *nymphæa*.

JAKUTES ou YAKUTES, *f. m. pl.* (*Géog.*) nation tartare payenne de la Sibérie orientale, qui habite les bords du fleuve Lena. Elle est divisée en dix tribus d'environ trois mille hommes chacune. Dans des certains temps ils font des sacrifices aux dieux & aux diables ; ils consistent à jeter de lait de jument dans un grand feu, & à égorger des chevaux & des brebis qu'ils mangent en buvant de l'eau-de-vie jusqu'à perdre la raison. Ils n'ont d'autres prêtres que des *schamans*, espèces de forciers en qui ils ont beaucoup de foi, qui les trompent par une infinité de tours & de supercheries, par lesquels il n'y a qu'une nation aussi grossière qui puisse être séduite. Ils sont tributaires de l'empire de Russie, & payent leur tribut en peaux de zibelines & autres pelleteries. Un usage bien étrange des *Jakutes*, c'est que, lorsqu'une femme est accouchée, le père de l'enfant s'approprie l'arrière-faix & le mange avec ses amis qu'il invite à un régal si extraordinaire. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*

JAKUTSK, (*Géog.*) ville de Sibérie sur les bords du grand fleuve de Lena, qui va se jeter dans la mer glaciale. Il y regne un froid extraordinaire, & la terre y est toujours gelée jusqu'à une très-grande profondeur. Les habitans déposent leurs provisions de poisson & de viande dans leurs caves, où étant gelées, elles se conservent très-long-temps. Les environs de cette ville

sont très-stériles à cause du froid qui y regne. C'est dans son territoire qu'on trouve une très-grande quantité de dents d'éléphants enfouies en terre. *Voyez* IVOIRE FOSSILE. Elle est placée au 58<sup>e</sup>. degré 26 minutes de latitude septentrionale. Elle est habitée par les *Jakutes*, nation tartare, & par les Russes. Gmelin, *voyage de Sibérie*.

JAL A, (*Géog.*) royaume & ville d'Asie dans la partie orientale de l'île de Ceylan. Cet état est fort dépeuplé, à cause de la mauvaise qualité de l'air.

JALAC, (*Géog.*) ville d'Afrique, dans la Nubie, bâtie sur une île formée par le Nil.

JALAGE, *f. m.* (*Jurisprud.*) est un droit que quelques seigneurs sont fondés à prendre sur chaque pièce de vin vendue en détail ; c'est la même chose que ce que l'on appelle ailleurs *droit de forage*. Ce mot *jalage* vient de ce qu'on mesure le vin, dû pour ce droit, dans une jale ou vaisseau contenant un certain nombre de pintes de vin. Le *jalage* d'Orléans, qui paroît avoir rapport à ces termes de *jale* & de *jalage*, contient seize pintes. *Voyez* l'article 492 de la Coutume d'Orléans. (*A*)

JALAP, *jalapa*, *f. m.* (*Hist. nat. Botan.*) plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, découpée, pour l'ordinaire, très-légèrement ; elle a deux calices ; l'un l'enveloppe, l'autre la soutient ; celui-ci devient dans la suite un fruit arrondi qui renferme une semence de même forme. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte onze espèces de ce genre de plantes, & nomme *jalapa officinarum fructu rugoso*, celle dont on emploie les racines sous le nom de *jalap* dans les boutiques. Voici la description de cette espèce. Elle porte au Pérou de grosses racines noirâtres en dehors, blancheâtres en dedans, d'où sort une tige haute de deux coudées, ferme, noueuse & fort branchue ; les feuilles naissent opposées, & se terminent en pointe d'un verd obscur, sans odeur. Les fleurs sont monopétales en forme d'entonnoir, jaunes ou panachées de blanc, de pourpre & de jaune, ayant un double calice, l'un qui les enveloppe, & l'autre qui les soutient. Le dernier devient



un fruit ou une capsule à cinq angles, arrondie, noirâtre, longue de trois lignes, un peu raboteuse & chagrinée, obtuse d'un côté, & terminée de l'autre par un bord saillant en forme d'anneau. Cette capsule renferme une semence ovoïde, roussâtre : toute cette plante ne diffère presque du *solanum mexicanum magno flore* C. B. P. que l'on a coutume d'appeler en français *belle-de-nuit*, qu'en ce qu'elle a le fruit plus ridé ; ou plutôt c'est un liferon d'Amérique, *convolvulus americanus*, comme le prétend M. William Houlston.

On cultive en Angleterre, dans les jardins des curieux, la plupart des espèces de *jalap*, soit par le moyen des racines qui réussissent très-bien, soit par les graines ; on sème d'abord les graines au commencement du printemps dans une couche modérée pour la chaleur, & quand elles ont levé, on les transpose dans une autre couche, à six pouces de distance, pour leur faire prendre racine ; on les couvre avec des verres pendant la nuit, & on les ôte dans le jour. Dès qu'elles se sont élevées à la hauteur d'un pié, on les met dans des pots pleins de bonne terre, qu'on place dans des couches qui ne donnent point trop de chaleur, pour faciliter leur enracinement. On transporte ces pots à la fin de mai dans des lieux à demeure, ayant soin de soutenir la tige de la plante par un petit bâton, & de l'arroser au besoin.

Les *jalaps*, par cette culture, montent à la hauteur de trois ou quatre piés, s'étendent au large, & donnent constamment des fleurs différentes sur un même pié, depuis le mois de juin jusqu'à l'hiver, ce qui produit le double plaisir de la variété des fleurs & de leur durée.

Il est vrai cependant que les fleurs de *jalap* se ferment pendant le jour à la chaleur du soleil ; mais le soir à son coucher, elles s'épanouissent de nouveau & continuent dans cet état jusqu'à ce que le lendemain le soleil vienne les refermer ; c'est pourquoi, sans doute, on appelle cette plante *belle-de-nuit*, ou *merveille du Pérou*. Ainsi, toutes les fois que le ciel est couvert, ou qu'on arrive au milieu de l'automne, les fleurs de *jalap* restent épanouies presque tout le jour.

Tome XVIII,

Comme elles naissent successivement & se succèdent promptement, leurs graines qui mûrissent peu de temps après, tombent à terre. C'est-là qu'il faut les ramasser soigneusement une ou deux fois par semaine, pour les resémer ensuite. On choisit celles qui viennent de la plante qui a donné la plus grande variété de fleurs, parce qu'elles produisent toujours cette même variété, & ne changent jamais du rouge ou du jaune au pourpre & au blanc, quoiqu'elles dégèrent quelquefois en fleurs simples, jaunes, rouges, pourpres, blanches ; mais elles retiennent constamment une ou deux de leurs couleurs primordiales.

De toutes les espèces de *jalap*, il n'y a que le *jalap* à fruit ridé, *fructu rugoso*, espèce de liferon du nouveau monde, qui donne la racine médicinale, dont on fait un si grand débit. Elle tire son nom de Xalappa, ville de la nouvelle Espagne, située à seize lieues de la Vera-Cruz, d'où elle est venue pour la première fois en Europe.

On compte que presque tous les deux ans, il arrive d'Amérique à Cadix environ six mille livres de cette racine. ( D. J. )

JALAP, ( *Mat. méd.* ) le *jalap* est une racine qu'on nous apporte de l'Amérique, dans un état très-sec, & coupée en tranches. L'extérieur en est noir ou très-brun, & le dedans d'un gris foncé, & même un peu noirâtre, parsemé de petites veines blanches, ou d'un jaune très-pâle.

Il faut choisir le *jalap* en gros morceaux brillans ou résineux, qu'on ne puisse rompre avec les mains, mais qui se brisent facilement sous le marteau, qui s'enflamment dès qu'on les expose à la flamme, ou au charbon embrasé, & qui soient d'un goût vif & nauséux. Il faut toujours le demander en morceaux entiers, & non pas brisé, ou en poudre ; parce que celui qu'on trouve chez les marchands dans ce dernier état, est communément vieux, carié, sans vertu.

Le *jalap* contient une résine & un extrait, qu'on peut en retirer séparément par les menstrues respectives de ces substances, c'est-à-dire, par le moyen de l'esprit-de-vin, & par celui de l'eau. Selon

F

Geoffroy, douze onces de *jalap* donnent trois onces de résine, & quatre onces d'extrait. Cartleuser a retiré d'une once de *jalap* bien choisi, environ demi-once d'extrait, & deux scrupules de résine; ce qui donne une proportion bien différente de celle de Geoffroy. Il est vraisemblable que cette variété de résultats, est plutôt due dans les expériences de ces deux auteurs, à des différences dans la manière de procéder, qu'à la diversité des sujets sur lesquels chacun a opéré: car, quoiqu'on trouve des *jalaps* plus ou moins résineux, il n'est pas permis de supposer qu'ils puissent tant varier à cet égard, étant observé d'ailleurs que tout bon *jalap* possède un degré d'activité, à-peu-près constant & uniforme.

La vertu propre du *jalap* entier, ou donné en substance, est de purger puissamment, & pourtant sans violence. C'est le plus doux des hydragogues, & cependant un des plus sûrs. Les expériences que Wepfer a faites avec le magistère, c'est-à-dire, la résine de *jalap* sur des chiens, & dont le résultat a été que cette drogue causoit sur l'estomac & les intestins de ces animaux les effets des poisons corrosifs; ces expériences, dis-je, ne prouvent rien, même contre la résine de *jalap*, attendu que Wepfer a employé des doses excessives, & que tous les remèdes actifs, vraiment efficaces, deviennent nuisibles, mortels, lorsqu'on force leur dose jusqu'à un certain point. Elles prouvent encore moins contre les vertus de *jalap* entier ou en substance; car nous observerons, tout-à-l'heure, que l'action de ces deux remèdes est bien différente. Nous disons donc que l'observation constante prouve, malgré les expériences de Wepfer, que le *jalap* en substance est un excellent, & un très-sain, très-fidel purgatif, que les médecins abandonnent très-mal-à-propos aux gens du peuple, ou du moins qu'ils réservent dans leur pratique ordinaire, pour les cas où les plus forts hydragogues sont indiqués. Le *jalap* entier est, encore un coup, un purgatif qui n'est point violent, & qui ajouté à la dose de douze, quinze & vingt grains aux médecines ordinaires, avec la manne, & au lieu du senné & de la rhubarbe, purgeroit efficacement & sans

violence, le plus grand nombre des adultes. De bons auteurs le recommandent même pour les enfans; mais il n'est pas assez démontré par l'expérience que cette dernière pratique soit louable.

Le *jalap* entier est, à la dose de demi-gros & d'un gros donné seul dans de l'eau ou dans du vin blanc, un excellent hydragogue, qu'on emploie utilement dans les hydropisies, les œdèmes, les queues des fièvres intermittentes, certaines maladies de la peau, &c. Voyez HYDRAGOGUE.

L'extrait aqueux, ou l'extrait proprement dit de *jalap* ne purge presque point, & pousse seulement par les urines: ce remède n'est point d'usage.

La résine de *jalap* donnée seule ou nue dans de l'eau, du vin, ou du bouillon, purge quelquefois très-puissamment, mais ce n'est jamais sans exciter de tranchées cruelles; l'irritation qu'elle cause s'oppose même assez souvent à son effet purgatif, & alors le malade est violemment tourmenté, & est peu purgé, beaucoup moins que par le *jalap* entier. Ce vice est commun aux résines purgatives; voyez PURGATIF. Mais on le corrige efficacement en combinant ces substances avec le jaune d'œuf, ou avec le sucre; voyez CORRECTIF. C'est principalement avec la résine de *jalap* & le sucre, qu'on prépare les émulsions purgatives, qui sont des remèdes très-doux. Voyez à l'article EMULSION. (b)

JALAVA, (*Hist. nat. Bot.*) fruit d'un arbre des Indes orientales, qui est de la grosseur d'un gland. On nous dit que les Indiens l'emploient dans différentes potions médicinales, sans nous apprendre pour quelles maladies.

JALDABAOTH, *s. m.* (*Hist. ecclési.*) nom que les Nicolaïtes donnoient à une divinité qu'ils adoroient. Barbelo étoit mere de *Jaldabaoth*. Il avoit découvert beaucoup de choses; il méritoit nos hommages sur tout. On lui attribuoit des livres, ces livres étoient remplis de noms barbares des principautés & des puissances qui occupoient chaque ciel, & qui perdoient les hommes.

JALÉ, *s. f.* (*Commerce.*) mesure de liquides qui tient environ quatre pintes de Paris. Voyez GALLON.

**IALEME**, f. m. (*Belles-lettres.*) sorte de chanson lugubre, en usage parmi les anciens grecs dans le deuil & les funérailles.

Ces pieces étoient ordinairement si languissantes qu'elles avoient donné lieu au proverbe grec, rapporté par Hesy chius, *ιαλμοι οικτροτερος*, plus misérables, ou plus froid qu'un ialème. Adrianus Junius rapporte aussi, comme un proverbe, ces mots grecs, *εις τοις ιαλμοις γραπτιος*, digne d'être mis au rang des ialèmes. Il se fonde sur ce que dit le poëte comique Menandre; que si vous ôtez la hardiesse à un amant, c'est un homme perdu, qu'il faut que vous mettiez au rang des ialèmes. Junius ajoute qu'ialème étoit le nom d'un homme plein de défauts & de défagrémens, quoique fils de Calliope. On ignore quelle forme de vers entroit dans la composition des ialèmes.

**JALOCZINA**, (*Géog.*) riviere de Valachie, qui prend sa source sur les frontieres de la Transilvanie, & qui se jette dans le Danube.

**JALOFES**, les, ou, **GELOFFES**, f. m. pl. (*Géog.*) peuple d'Afrique dans la Nigritie. Ils occupent le bord méridional du Sénégal & les terres comprises entre cette riviere, & celle du Niger; ce qui fait un pays de plus de cent lieues de long, sur quarante de côtes maritimes.

Les *Jalofes* sont tous extrêmement noirs, en général bien proportionnés, & d'une taille assez avantageuse. Leur peau est très-fine, très-douce, mais d'une odeur forte & défagréable, quand ils sont échauffés. Il y a parmi le peuple des femmes aussi bien faites, à la couleur près, qu'en aucun autre pays du monde; & c'est cette couleur vraiment noire qu'elles estiment le plus.

Elles sont gaies, vives, & très-portées à l'amour. Elles ont du goût pour tous les hommes, & particulièrement pour les blancs, auxquels elles se livrent pour quelque présent d'Europe, dont elles sont fort curieuses; d'ailleurs leurs maris ne s'opposent point à leur goût pour les étrangers, & même ils leur offrent leurs femmes, leurs filles & leurs sœurs, tenant à honneur de n'être pas refusés, tandis qu'ils sont fort

jaloux des hommes de leur nation. Ces négresses ont presque toujours la pipe à la bouche, se baignent très-souvent, aiment beaucoup à sauter & à danser au bruit d'une calebasse, d'un tambour ou d'un chaudron; tous les mouvemens de leurs danses, sont autant de postures lascives, & de gestes indécens.

Le P. du Jarric dit qu'elles cherchent à se donner des vertus, comme celles de la discrétion, & de la sobriété, de sorte que pour s'accoutumer à manger & à parler peu, elles prennent de l'eau, & la tiennent dans leur bouche, pendant qu'elles s'occupent à leurs affaires domestiques, & qu'elles ne rejettent cette eau, que quand l'heure du premier repas est arrivée. Mais une chose plus vraie, c'est leur goût pour se peindre le corps de figures ineffaçables; la plupart des filles, avant que de se marier, se font découper & broder la peau de différentes figures d'animaux, ou de fleurs, pour paroître encore plus aimables. Ce goût regne chez presque tous les peuples d'Afrique, les Arabes, les Floridiennes, & tant d'autres. Voyez **FARD**.

Les *Jalofes* sont mahométans, mais d'une ignorance incroyable. Il ne croît ni bled ni vin dans leur pays, mais beaucoup de dattes dont ils font leur breuvage, & du mays dont ils font leur pain. On tire de ce pays des cuirs de bœufs, de la cire, de l'ivoire de l'embre-gris, & des esclaves. Voy. *Dapper. Descrip. de l'Afrique, p. 228. & suiv. (D. J.)*

**JALOIS**, f. m. (*Commerce.*) mesure de continence dont on se sert à Guise, & aux environs, pour mesurer les grains. Le *jalois* de froment pèse 80 livres poids de marc; de méteil, 76; de seigle, aussi 76; d'avoine, 50 livres: un *jalois* fait cinq boisseaux de Paris. A Riblémont vers la Ferre, le *jalois* comble fait quatre boisseaux mesure de Paris. *Dict. de Commerce. (G.)*

**JALONS**, f. m. pl. (*Arpentage.*) ce sont des bâtons droits, longs de cinq à six piés, & unis & planés par un des bouts, qui s'appelle la tête du *jalon*, & aiguilés par l'autre qu'on fiche en terre. Ils servent à prendre de longs alignemens, & souvent on garnit leurs têtes de cartes, de linge, ou de papier, pour les distinguer de loin dans le

nivellement; on les arme d'un carton blanc coupé à l'équerre.

On appelle *jalón d'emprunt* une mesure portative, qui est la même que la hauteur des *jalons* qui supporte le niveau, & que l'on présente à tous les *jalons* d'un alignement, pour les faire butter & décharger. De *jalón*, on a fait *jalonner*.

**JALOUSIE** f. f. (*Morale.*) inquiétude de l'ame, qui la porte à envier la gloire, le bonheur, les talens d'autrui; cette passion est si fort semblable par sa nature & par ses effets, à l'envie dont elle est sœur, qu'elles se confondent ensemble. Il me paroit pourtant que par l'envie, nous ne considérons le bien, qu'en ce qu'un autre en jouit, & que nous le désirons pour nous; au lieu que la *jalousie* est de notre bien propre, que nous appréhendons de perdre, ou auquel nous craignons qu'un autre ne participe: on envie l'autorité d'autrui, on est *jaloux* de celle qu'on possède.

La *jalousie* ne regne pas seulement entre des particuliers, mais entre des nations entières, chez lesquelles elle éclate quelquefois avec la violence la plus funeste; elle tient à la rivalité de la position, du commerce, des arts, des talens, & de la religion.

Pour ce qui regarde la *ja'ousie* en amour, cette fièvre ardente qui dévore les habitans des régions brûlées par les influences du soleil, & qui n'est pas inconnue dans nos climats tempérés, nous croyons qu'elle mérite un article à part. (*D. J.*)

\* La *jalousie*, dans ce dernier sens, est la disposition ombrageuse d'une personne qui aime, & qui craint que l'objet aimé ne fasse part de son cœur, de ses sentimens, & de tout ce qu'elle prétend lui devoir être réservé, s'alarme de ses moindres démarches, voit dans ses actions les plus indifférentes, des indices certains du malheur qu'elle redoute, vit en soupçons, & fait vivre un autre dans la contrainte & dans le tourment.

Cette passion cruelle & petite, marque la défiance de son propre mérite, est un aveu de la supériorité d'un rival, & hâte communément le mal qu'elle appréhende.

Peu d'hommes & peu de femmes sont exempts de la *jalousie*; les amans délicats

craignent de l'avouer, & les époux en rougissent.

C'est sur-tout la folie des vieillards, qui avouent leur insuffisance, & celle des habitans des climats chauds qui connoissent le tempérament ardent de leurs femmes.

La *jalousie* écrase les piés des femmes à la Chine, & elle immole leur liberté presque dans toutes les contrées de l'orient.

**JALOUSIE**, (*Architecture.*) c'est une fermeture de fenêtre, faite de petites tringles de bois, croisées diagonalement, qui laissent des vuides en losange, par lesquelles on peut voir sans être apperçu. Les plus belles *jalousies* se font de panneaux d'ornemens de sculpture évidés, & servent dans les églises, aux jubés, tribunes & confessionnaux, aux écoutes, lanternes, & ailleurs.

**JALOUSIE**, f. f. en latin *symphonia*, (*Hist. natur.*) nom vulgaire de l'amarante de trois couleurs, ou *tricolor*, que l'on cultive dans les jardins, à cause de sa grande beauté. Ses feuilles sont faites comme celles de la blette; mais elles sont colorées, & comme enluminées de verd, de jaune, & d'incarnat. Les enfans font de la tige de cette plante, des tuyaux, dont ils se servent pour produire une espèce de son ou d'harmonie: d'où vient son nom latin. (†)

**JALOUX**, adjectif, (*Grammaire*) celui qui a le vice de la *jalousie*. voyez **JALOUSIE**.

**JALOUX**, adj. (*Marine.*) se dit d'un vaisseau qui roule & se tourmente trop, de sorte qu'il est en danger de se renverser, s'il n'est pas assez lesté, ou si l'arrimage n'est pas bien fait. Ce terme n'est guere en usage que dans la Méditerranée, où l'on dit bâtiment *jaloux*, galere *jalouse*.

Vaisseau *jaloux*, se dit aussi d'un vaisseau qui a le côté foible. (Z)

\* **JAM** ou **JEM**, (*Hist. mod.*) la troisième partie du cycle duodénaire des Cathariens & des Turcs orientaux. Ce cycle comprend les vingt-quatre heures du jour & de la nuit. Ils ont un autre cycle de douze ans dont le *jam* ou *jem* est aussi la troisième partie. *Jam* ou *jem* signifie *léopard*. Les autres parties du cycle portent chacune le nom d'un animal. D'Herbelot. *Biblioth. orientale*.

JAMA, (Géog.) ville de l'empire russe, sur la rivière de même nom, dans l'Ingrie, à deux milles géographiques, N. E. de Narva. *Longitude* 47. *lat.* 59, 15. (D. J.)

JAMACAI, f. m. (Ornith. exot.) oiseau très-joli du Brésil, & de la grosseur d'une alouette. Son bec est un peu courbé en bas; sa jolie petite tête est noire, ainsi que son gosier. Le dessus du cou, la poitrine, & le ventre sont jaunes; ses ailes sont noires, & ont chacune une grande moucheture blanche; sa queue qui égale en longueur celle de nos hochequeues, est toute noire; ses jambes & ses pieds sont rembrunis. Margrave, *Hist. Brasil.* (D. J.)

\* JAMACARU, f. m. (Hist. nat. Bot.) il y a en Amérique plusieurs especes de figuiers sous ce nom. Ray en compte six, toutes rafraîchissantes, à l'exception de la semence qui est astringente & dessiccative. La gomme, le fruit, la feuille & la racine en est conseillée dans les fievres, de quelque maniere qu'on en use. *Dictionnaire de Trévoux.*

JAMAGOROD, (Géog.) place importante & forteresse de l'Ingrie, vers la Finlande, sur la rivière de Laga, à trois milles de Narva; elle a été prise en 1703 par les Russes sur les Suédois.

JAMAÏQUE, f. f. la, (Géog.) grande île de l'Amérique septentrionale, découverte par Cristophe Colomb, en 1494. Elle est à 15 lieues de Cuba, à 20 lieues de Saint Domingue, à 116 de Portobello & à 114 de Carthagène.

Sa figure tient un peu de l'ovale; c'est un sommet continu de hautes montagnes, courant de l'E. à l'O. remplies de sources fraîches, qui fournissent l'île de rivières agréables & utiles; cette île a 20 lieues de large du N. au S. 50 de long de l'E. à l'O. & 150 de circuit.

Le terroir s'y trouve d'une fertilité admirable en tout ce qui est nécessaire à la vie. Les rivières & la mer sont fort poissonneuses; la verdure y est perpétuelle, l'air sain, & les jours & les nuits y sont à-peu-près d'égale longueur pendant tout le cours de l'année. Elle a plusieurs bons ports, baies & havres, un nombre incroyable d'oiseaux sauvages, des plantes très-cu-

rieuses, peu d'animaux mal-faisans, excepté l'alligador, qui même attaque rarement les hommes.

Toute l'histoire naturelle de cette île a été donnée en Anglois par le chevalier Hans-Sloane, qui y a long-temps séjourné. Son ouvrage qu'il fit imprimer à ses dépens, forme deux volumes *in-folio*, pleins de tailles-douces. Le premier volume parut à Londres en 1707, & le second en 1725; cet ouvrage vaut une dizaine de guinées, & l'on ne le trouve que dans des ventes de bibliothèques de curieux.

L'Amiral Pen, sous le regne de Cromwel, prit la Jamaïque sur les Espagnols en 1655; depuis ce temps-là elle est restée aux Anglois, qui l'ont soigneusement cultivée, & l'ont rendue une des plus florissantes plantations du monde. On y compte aujourd'hui près de soixante mille Anglois, & plus de cent mille Negres; enfin son importance pour la nation britannique, fait qu'on n'en confie le gouvernement qu'à des gens du premier rang: elle est divisée en quatorze paroisses ou juridictions.

Cette île produite du sucre, du cacao, de l'indigo, du coton, du tabac, des écailles de tortue, dont on fait de fort beaux ouvrages en Angleterre; les cuirs, le bois pour la teinture, le sel, le gingembre, le piment, & autres épiceries: les drogues, comme le gayac, les racines de squine, la salspareille, la casse, entrent encore dans le commerce des habitans. *Long.* selon Harvis, 301d 33' 45" *lat.* 17, 40' *Long.* 18. 45. (D. J.)

JAMA-JURI, f. m. (Hist. nat. Bot.) espece de lis ainsi nommé par les habitans du Japon; elle a beaucoup de ressemblance avec celle qu'ils nomment *kanako-juri*, excepté que ses feuilles sont minces & plus longues, & la semence très-dure; elle croît sur les montagnes. *Voyez éphémérid. nat. curios. décur. II. anno 8. obs. 191.*

JAMAIS, adv. de temps, (Gramm.) Il se dit par négation de tous les périodes de la durée, du passé, du présent, de l'avenir. Il est impossible que l'ordre de la nature soit jamais suspendu. De quelque phénomène que les temps passés aient été témoins, & quelque phénomène qui frappe

les yeux des hommes à venir, il a la raison de son existence, de sa durée, & de toutes ses circonstances dans l'enchaînement universel des causes qui comprend l'homme, ainsi que tous les autres êtres sensibles, ou non.

JAMBA, ( *Géog.* ) petit royaume de l'Indoustan, sur le Gange, qui le traverse du N. au S. On n'y connoît qu'une seule ville du même nom. ( *D. J.* )

JAMBAGE, s. m. ( *Maçonnerie.* ) se dit d'un pilier entre deux arcades. Toutes sortes de *jambages*, piliers quarrés, & piédroits, sont appellés *orthostatæ* par Vitruve.

JAMBAGES de cheminée, sont les deux petits murs qu'on élève de chaque côté d'une cheminée pour en porter le manteau, & former la largeur de l'âtre.

Les Tourneurs appellent les *jambages* d'un tour deux grosses pieces de bois d'équarissages posées à plomb sur des semelles, & assujetties par les côtés avec des liens en contre-fiches; dans ces deux *jambages* sont emboîtées les deux autres longues pieces de bois paralleles à l'horizon, & appellées les *jumelles*, entre lesquelles sont placées les poupées. Voyez TOUR.

JAMBAGE, en Ecriture, se dit en général d'une partie de lettre, & particulièrement des pleins droits.

Il y a deux sortes de *jambages*, des *jambages* obliques droits, des *jambages* obliques gauches.

JAMBE la, s. f. ( *Anat. Chir. Médec. Orthoped.* ) en grec *νήπιον*, en latin *crus* ou *tibia*, seconde partie de l'extrémité inférieure du corps humain; qui s'étend depuis le genou jusqu'au pié; elle est composée de deux os, dont l'un se nomme le *tibia*, & l'autre le *péroné*; on pourroit fort bien ajouter à ces deux os la rotule, qui a beaucoup d'analogie avec l'olécrane, ou la grande apophyle supérieure du cubitus; quoiqu'il en soit, Voyez ROTULE, TIBIA, PERONÉ.

Continuons la description générale de la *jambe*, ensuite nous parlerons des principaux accidens, & des défauts auxquels cette partie est exposée; la Chirurgie, la Médecine, & l'Orthopédie, s'unissent pour y porter une main secourable.

La première chose qui frappe nos yeux

dans l'administration anatomique de la *jambe*, c'est la forte articulation du *tibia* avec le *fémur*, par plusieurs ligamens nerveux qui se croisent en sautoir. De la seule articulation du *tibia* avec le *fémur* dépendent les mouvemens de flexion, d'extension, de demi-rotation que la *jambe* fait, soit en dedans, soit en dehors; car le *péroné* immobile par lui-même; obéit toujours au *tibia*.

Les mouvemens de flexion, d'extension, de demi-rotation de la *jambe*, s'exécutent par l'action de plusieurs muscles: on en fixe ordinairement le nombre à celui de dix, qui sont; 1°. le droit antérieur, ou grêle antérieur; 2°. le vaste externe; 3°. le vaste interne; 4°. le crural; 5°. le couturier; 6°. le droit interne, ou grêle interne; 7°. le biceps; 8°. le demi-nerveux; 9°. le demi-membraneux; 10°. le poplité. Quelques-uns y joignent le fascia-lata; on peut lire les articles particuliers de chacun de ces muscles, car nous ne parlerons ici que de leurs usages en général.

On attribue communément l'extension de la *jambe*, à l'action du droit antérieur, des deux vastes & du crural; l'on regarde le biceps, le demi-nerveux, le grêle interne, le couturier, & le poplité, comme fléchisseurs. L'on croit que les mouvemens de demi-rotation que fait la *jambe* à demi-fléchie, dépendent uniquement de l'action alternative du biceps & du poplité, le biceps tournant la *jambe* de devant en dehors, & le poplité la tournant de devant en dedans.

Mais si l'on considère attentivement les attaches de presque tous les muscles de la *jambe*, & leur direction, on évitera de borner leur action aux simples fonctions qu'on vient de rapporter. En effet, il paroît que le grêle antérieur, par exemple, vû son attache à l'os des isles, peut fléchir la cuisse, indépendamment de son usage pour l'extension de la *jambe*. Le muscle couturier, outre la flexion de la *jambe*, à laquelle il contribue, sert encore sûrement à faire la rotation de la cuisse de devant en dehors, soit qu'elle soit étendue ou fléchie; il faut croiser cette *jambe* avec l'autre, on le voit dans les tailleurs d'habits, lorsqu'ils travaillent étant assis.

La plupart des autres muscles, comme le *fasciata*, sont communs à la cuisse & à la *jambe*, qu'ils meuvent l'une sur l'autre, les élevent, ou les éloignent. Ils ne sont pas même les seuls moteurs de la *jambe* sur la cuisse, & de la cuisse sur la *jambe*; car ces mouvemens réciproques peuvent encore s'exécuter par les muscles jumeaux, dont l'on borne le service à l'extension du pié.

De plus, quelques-uns des muscles de la *jambe*, comme le grêle antérieur, le courturier, le grêle interne, le demi-nerveux, & le demi-membraneux, meuvent encore la cuisse sur le bassin, & le bassin sur la cuisse.

En un mot, presque tous les muscles de la *jambe* sont auxiliaires les uns des autres, & à peine y en a-t-il un, qui, outre son usage principal, ne concoure à d'autres fonctions particulières.

Remarquez enfin, que tous ces muscles sont très-longs, & situés les uns près des autres, ce qui produit la multiplication de leurs usages. Il n'y a que le poplité qui soit un petit muscle; il est même comme hors de rang, étant placé au dessus de la cuisse.

Parlons maintenant des principales difformités, auxquelles les *jambes* sont exposées, car nous n'avons rien à dire de nouveau sur les artères, les veines, & les nerfs de cette partie; on en a déjà fait mention à l'article CRURAL, Anatomie.

Quelques enfans viennent au monde avec les *jambes* tortues, mais le plus souvent ils ne contractent cette difformité que par la faute des nourrices qui les ont mal soignés, mal emmaillottés, ou qui les ont fait marcher trop tôt; delà, les uns ont le tibia tortu, d'autres les genoux, d'autres les piés tournés en dedans, à l'endroit de l'articulation du tibia avec le tarse; l'on appelle en latin ces derniers *vari*: il y en a d'autres, au contraire, dont les piés sont tournés en-dehors, & ceux-ci sont nommés *valgi*, en françois *cagneux*. Enfin, il y a des enfans qui ont une *jambe* plus longue que l'autre, soit par maladie, soit par conformation naturelle, soit par des tiraillemens violens lors de leur naissance.

Tous ces divers états, & le degré où ils

peuvent être portés, demandent différens traitemens, pour lesquels il faut s'adresser aux maîtres de l'art; les bornes de cet ouvrage ne nous permettent que quelques remarques générales.

1°. Le moyen le plus sûr pour prévenir ces sortes de difformités, est de veiller à ce que les enfans soient emmaillottés soigneusement, avec intelligence, & de les empêcher, sur-tout ceux qui ont de la disposition au rachitis, de marcher trop-tôt, ou de demeurer debout; il faut au contraire les tenir couchés, ou assis ayant les piés appuyés; les porter dans les bras, & les trainer dans un chariot, jusqu'à ce que leurs *jambes* aient acquis une force suffisante.

2°. Supposé que l'enfant ait apporté la difformité de naissance, ou qu'elle paroisse se former, il faut se servir de machines faites exprès, de cuir, de carton, de lames de fer fort minces, que l'enfant gardera nuit & jour. Si l'inflexibilité de la partie s'oppose à la guérison, on joindra les bains, les linimens, les fomentations émollientes, aux machines qu'on vient de recommander.

3°. Il est des moyens très-simples, qui suffisent souvent pour corriger la difformité. Si, par exemple, l'enfant a les piés tournés en dedans, on peut se servir des marche-piés de bois en usage chez les religieuses pour leurs jeunes pensionnaires. Ces marche-piés ont deux enfoncemens séparés pour y mettre les piés, & ces deux enfoncemens sont creusés de maniere que les piés y étant engagés se trouvent nécessairement tournés en dehors. Si c'est ce dernier défaut qu'il s'agit de rectifier dans l'enfant, on fera faire les enfoncemens des marche-piés, contournés en dedans; un peu d'art, de soins, & d'attention, operent des miracles dans cet âge tendre.

4°. Quelquefois les *jambes* d'un enfant deviennent tortues par la faute de la nourrice, qui le tient toujours entre ses bras sur le même côté; engagez-la de changer sa méthode de porter votre enfant, & de la varier cette méthode, les *jambes* de l'enfant n'en recevront aucun dommage.

5°. Lorsque la courbure des *jambes* vient du rachitisme, il s'agit de guérir la cause du mal, & après cela de redresser la *jambe*,

comme on s'y prend pour redresser la tige courbe d'un jeune arbre.

6°. Si les *jambes* penchent plus d'un côté que de l'autre, on peut essayer d'y remédier, en donnant à l'enfant des souliers plus hauts de semelles & de talons, du côté que les *jambes* penchent.

7°. Il faut donner aux enfans des souliers fermes & qui ne tournent point, sur-tout en dehors, parce qu'alors ils font sans cesse tourner la pointe du pié en dedans.

8°. Les *jambes* peuvent devenir paralytiques par toutes sortes d'efforts. Salzman rapporte le cas d'un enfant à qui ce malheur arriva, pour avoir été souvent porté à califourchon sur les épaules de son frere aîné; il est vraisemblable que la cause de cet accident provenoit de la violente tension que les muscles des *jambes* souffrirent, étant long-temps & souvent pendantes sans avoir eu de points d'appui.

9°. Quelquefois une *jambe* ou un bras se retire par maladie ou par accident. Si la maladie procede du roidissement des muscles, il faut les assouplir par des bains, des douches, des linimens; si elle est produite par le desséchement, on tâchera de ramener la nourriture à la partie, par des frictions & des onctions convenables; si c'est l'effet d'un accident, comme d'une luxation, le remede est entièrement du ressort de la Chirurgie.

10°. Enfin, quelquefois une *jambe* excède la longueur de l'autre, soit par conformation naturelle, accident qui est incurable, soit par des tiraillemens faits à la *jambe*, ou à la cuisse de l'enfant, lors de sa naissance; dans ce dernier cas on trouvera le bassin de travers, & penché du côté de la *jambe* qui paroît trop longue. Comme d'heureux succès ont justifié qu'on pouvoit remédier à ce malheur, les gens de l'art conseillent de s'y prendre de la manière suivante.

Après avoir couché l'enfant sur le dos, on lui liera légèrement, au genou de la *jambe* qui paroît trop longue, un mouchoir en plusieurs doubles, & en façon de jarretière; attachez à ce mouchoir, vers la partie antérieure du genou, une large bande de toile, longue d'environ deux aunes; liez cette bande le plus court que vous pourrez, néanmoins sans violence, sur l'épaule

de l'enfant, du même côté; assujettissez-l'y, de manière qu'elle ne puisse glisser; ensuite, vous emmailloterez l'enfant avec adresse. La compression que le bandage du maillot fait sur la bande, qui est tendue depuis le genou de l'enfant jusque sur son épaule, oblige cette bande à se tendre encore d'avantage, détermine la partie trop inclinée du bassin à remonter & à se remettre dans sa situation naturelle.

Pour ce qui regarde les malheureux cas de fracture & d'amputation de *jambe*, on en fera deux articles séparés; savoir, JAMBE amputation, & JAMBE fracture, Chirurg. (D. J.)

JAMBES antérieures & postérieures de la moëlle allongée, (Anat.) Voyez BRANCHE & MOELLE ALLONGÉE.

JAMBE, s. f. (Hist. des Insectes.) partie du corps des insectes qui leur sert à se soutenir à marcher, & à d'autres usages.

Les insectes ailés connus ont tous des *jambes*, sans exception, mais ils n'ont pas tous les *jambes* de la même longueur; quelques-uns les ont très-courtes, avec une seule articulation; de ce nombre sont les chenilles, dont les *jambes* antérieures se terminent par un crochet pointu. L'on trouve aussi des insectes à *jambes* longues, & qui ont trois, quatre, cinq, six, & même jusqu'à huit articulations. Les *jambes* d'un même insecte ne sont pas toutes égales en longueur; les postérieures du plus grand nombre sont plus longues que les antérieures, & principalement dans les abeilles; cette regle n'est cependant pas si générale, qu'il n'y en ait dont les *jambes* antérieures surpassent les postérieures en longueur.

Les *jambes* des insectes sont ordinairement composées de trois parties; la première est une espece de cuisse, elle tient immédiatement au ventre, & est plus grosse vers son origine, quoiqu'il y ait des insectes dont la cuisse est moins grosse en haut qu'en bas; la seconde est la *jambe*, proprement dite; les articulations de l'une & de l'autre de ces parties sont revêtues chez quelques insectes de poils forts & pointus, qu'on pourroit fort bien appeler *pointes articulaires*; la troisième partie de la *jambe* est le pié, qui mérite une plus grande attention que les deux autres parties. Voyez PIÉ.



Les insectes ne font pas tous le même usage de leurs *jambes* ; elles leur servent principalement pour marcher , mais il y en a à qui elles servent encore de crampons pour s'attacher fortement ; quelques-uns en font usage pour sauter , & les sauts qu'ils font sont si grands , qu'on dit qu'une puce saute deux cents fois plus loin que la longueur de son corps. Pour cet effet , ces insectes ont non-seulement des *jambes* , des cuisses fortes & souples , mais encore des muscles vigoureux , & doués d'une vertu élastique , par laquelle l'animal peut s'élever assez haut en l'air.

Les *jambes* servent de gouvernail aux insectes qui nagent , & c'est par la direction du mouvement de ces membres , qu'ils arrivent précisément au point où ils veulent aller ; elles tiennent en équilibre le corps des insectes qui volent , & le dirigent selon la volonté de l'animal ; elles leur procurent le même avantage qu'aux cigognes , & leur servent de gouvernail , pour se tourner du côté qu'il leur plaît. D'autres , qui ont la vûe courte , s'en servent pour sonder le terrain , devant ou derrière eux. Quelques-uns les emploient à nettoyer leurs yeux , leurs antennes , & leur corps , & à en ôter la poussière qui pourroit les incommoder.

Ceux qui fouillent la terre , se servent de leurs *jambes* en guise de bêche ; car la force que la nature a donnée aux *jambes* de plusieurs insectes , qui l'emploient à cet usage , est prodigieuse , si on la compare avec leur petitesse. Pour s'en convaincre , on n'a qu'à ferrer dans la main quelque scarabée , on fera surpris des efforts qu'il faut faire pour les retenir. C'est encore avec ce secours qu'ils font des creux dans la terre & des routes souterraines. Comme quelques animaux usent de leurs *jambes* pour se défendre , l'on trouve aussi des insectes qui en font le même usage ; il y en a qui s'en servent pour saisir leur proie , & la tenir ferrée.

Enfin , la construction des *jambes* des insectes est souvent une marque pour distinguer les espèces ressemblantes les unes des autres ; c'est ainsi qu'on peut distinguer les mouches carnassières des autres mouches , comme on connoît le faucon & le vautour à leurs serres.

Tome XVIII.

Quelques naturalistes modernes prétendent qu'il y a des insectes qui ont d'abord les *jambes* sur le dos , & qui , après leur transformation , les ont ensuite sous le ventre ; c'est ce que M. de Reaumur semble dire de l'insecte singulier dont il a fait la description dans les *Mém. de l'acad. des sciences* , année 1724 ; mais , outre qu'il n'avance pas ce fait comme certain , si l'animal avoit par hasard la tête & l'anus un peu différemment placés du commun des insectes , ce qui n'est pas sans exemple , il se pourroit que , malgré les apparences du contraire , l'insecte de M. de Reaumur eût les *jambes* à l'opposite de son dos. (D. J.)

JAMBE DE BOIS , *membre artificiel* , qu'on met à la place de celui qu'on a perdu par accident , ou par une opération de chirurgie. La construction de ces sortes d'instrumens , doit être dirigée par le chirurgien intelligent , afin d'imiter la nature autant qu'on le peut , & suppléer aux fonctions dont on est privé par la perte d'un membre. La nature du moignon plus ou moins court dans l'amputation de la cuisse , dans celle de la *jambe* ; les difformités naturelles ou accidentelles de la partie , les complications permanentes de certains accidens incurables , telles que des tumeurs , des cicatrices , &c. toutes ces choses présentent des variations , qui obligent à chercher des points d'appui variés pour l'usage libre & commode d'une *jambe de bois*. Il faut choisir un ouvrier ingénieux , qui sache saisir les vues qu'on lui donne , & qui puisse les rectifier en cas de besoin. Ambroise Paré a recueilli dans ses œuvres la figure de diverses inventions de *jambes* , de bras , & de mains artificielles , qui réparent les difformités que cause la perte des membres , & qui servent à remplir l'action qu'ils exerçoient , & il en fait honneur à un ferrurier de Paris , homme de bon esprit , nommé le *petit Lorrain*. La *jambe de bois* dont les pauvres se servent est assez connue ; mais il y en a d'autres qu'on modele sur la *jambe* saine , qu'on chauffe comme elle , qui par des charnières & ressorts artistement placés dans le pié facilitent la progression. Lorsque la personne veut s'asseoir , elle tire un petit verrou , qui donne la liberté de fléchir le genou. Cette *jambe* est gravée dans Ambroise Paré , & la

G

description est faite dans les termes connus des ouvriers, pour qu'on puisse la leur faire exécuter sans difficulté. Ce grand chirurgien, dont les écrits ne respirent que l'amour de l'humanité & le bien public, donne pour ceux qui ont la *jambe* courte, après quelque accident, une béquille très-utile, inventée par Nicolas Picard, chirurgien du duc de Lorraine. Il y a un étrier de fer pour soutenir le pié, & un arc-boutant qui embrasse le moignon de la fesse, & qui fait que l'homme en marchant est comme assis du côté dont il boite. On ne peut trop faire connoître les ressources que l'on a dans la multitude des maux qui affligent l'humanité. L'histoire de l'académie royale des sciences nous apprend dans l'éloge du P. Sébastien, carme, & grand mécanicien, que sur sa réputation un gentilhomme suédois vint à Paris lui redemander, pour ainsi dire ses deux mains, qu'un coup de canon lui avoit emportées; il ne lui restoit que deux moignons au dessus des coudes. Il s'agissoit, dit M. de Fontenelle de faire deux mains artificielles, qui n'auroient eu pour principe de leur mouvement que celui de ces moignons, distribués par des fils à des doigts qui seroient flexibles. Pour peu qu'on fasse attention à ce projet, on sentira qu'il n'étoit pas raisonnable, & qu'il n'est pas possible de faire agir la puissance motrice au gré de la volonté, par le principe intérieur, sur les ressorts d'une machine. On dit cependant que le P. Sébastien ne s'effraya pas de l'entreprise, & qu'il présenta ses essais à l'académie des sciences. Ambroise Paré donne la figure de mains & de bras artificiels, qui paroissent remplir toutes les intentions qu'on peut se proposer dans les cas où ils sont nécessaires. Voy. PROTHESE.

JAMBE DE HUNE. (*Marine.*) V. GAMBES.

JAMBE, (*Maréchallerie.*) partie des deux trains du cheval, qui prend au train de devant depuis le genouil jusqu'au sabot, & au train de derriere depuis le jarrêt jusqu'au même endroit. Lorsqu'on veut exprimer simplement la partie des *jambes* qui va jusqu'aux boulets, on l'appelle le *canon de la jambe*. Voyez CANON. Les bonnes qualités des *jambes* du cheval sont d'être larges, plates & seches; c'est-à-dire, que quand on les regarde de côté; elles montrent une sur-

face large & aplatie; *nerveuses*, c'est-à-dire, qu'on voye distinctement le tendon qui cotoye l'os, & qui du genouil & du jarrêt va se rendre dans le boulet. Voyez BOULET. Leurs mauvaises qualités sont d'être fines, c'est-à-dire étroites & menues, on les appelle aussi *jambes de cerf*; d'être rondes, qui est le contraire des plates, les *jambes* du montoir & les *jambes hors* du montoir. Voyez MONTOIR. Avoir bien de la *jambe* & avoir peu de *jambe*, se dit du cheval selon qu'il a les *jambes* larges ou fines. N'avoir point de *jambes*, se dit d'un cheval qui bronche à tout moment. Les *jambes* gorgées. Voyez GORGÉ. Les *jambes* ruinées & travaillées. Voyez RUINÉ & travaillé. Les *jambes roides*. Voyez ROIDE. La *jambe* de veau est celle qui au lieu de descendre droit du genouil au boulet, plie en devant; c'est le contraire d'une *jambe* arquée. Aller à trois *jambes*, est la même chose que boiter; chercher la cinquieme *jambe* se dit d'un cheval qui pese à la main du cavalier, & qui s'appuie sur le mors pour se reposer la tête en cheminant ou en courant. Un cheval se soulage sur une *jambe*, quand il a mal à l'autre. Rassembler ses quatre *jambes*. Voy. RASSEMBLER. Droit sur ses *jambes*. Voyez DROIT. Faire trouver des *jambes* à son cheval, c'est le faire courir vite & très-long-temps. Comme les *jambes* du cavalier sont une des aides, voyez AIDES. *Jambe dedans*, *jambe dehors* sont des expressions qui servent à distinguer à quelle main ou de quel côté il faut donner des aides au cheval qui manie ou qui travaille le long d'une muraille ou d'une haie. Le long d'une muraille, la *jambe* de dehors sera celle du côté de la muraille, & l'autre celle de dedans. Sur les voltes, si le cheval manie à droite, le talon droit sera le talon de dedans, & de même la *jambe* droite sera celle de dedans. Par conséquent la *jambe* & le talon gauches seront pris pour la *jambe* & le talon de dehors. Le contraire arrivera si le cheval manie à gauche. Soutenir un cheval d'une ou de deux *jambes*. Voyez SOUTENIR. Laisser tomber ses *jambes*. Voyez TOMBER. Approcher les gras des *jambes*. Voyez APPROCHER. On dit du cheval qui devient sensible à l'approche des *jambes* de l'homme, qu'il commence à prendre les aides des *jambes*. Con-

noître, obéir, répondre aux *jambes*, se dit du cheval. *Voyez* ces termes à leurs lettres. Courir à toutes *jambes*. *Voyez* COURIR.

JAMBES *de fileu*, ( *terme de riviere.* ) c'est la partie d'un bateau foncet, servant à retenir les rubans du mât.

IAMBE, f. m. ( *Litter.* ) *iambus*, terme de prosodie grecque & latine, pié de vers composé d'une breve & d'une longue,

comme dans  $\Theta\iota\upsilon\upsilon, \lambda\iota\gamma\omega$ , *Déz, méas.* *Syllaba longa brevi subiecta vocatur iambus*, comme le dit Horace, qui l'appelle aussi un pié vite, rapide, *pes citus*.

Ce mot, selon quelques-uns, tire son origine d'*Iambe*, fils de Pan & de la nymphe Echo, qui inventa ce pié, ou qui n'usa que de paroles choquantes & de sanglantes railleries à l'égard de Cerès affligée de la perte de Proserpine. D'autres aiment mieux tirer ce mot du grec  $\iota\omicron\varsigma$ , *venenum*, venin, ou de  $\iota\alpha\mu\beta\iota\zeta\omega$ , *maledico*, je médis; parce que ces vers composés d'*iambes*, furent d'abord employés dans la satyre. *Dict. de Trév.*

Il semble qu'Archiloque, selon Horace, en ait été l'inventeur, ou que ce vers ait été particulièrement propre à la satyre.

*Archilochum proprio rabies armavit iambo.*

Art. Poët. *Voyez* IAMBIQUE.

IAMBE, ( *Musiq. des anc.* ) Pollux, ( *Onomast. liv. IV, chap. 9,* ) met le *iambe* au nombre des modes propres aux petits joueurs de cithare. *Voyez* PYTHIQUE. ( *Musiq. instr. des anc.* )

Le *iambe* étoit aussi la troisième partie du nome *Pythien*, suivant le même auteur. Suivant Strabon, le *iambe* composoit, avec le dactyle, la quatrième partie de ce même nome. *Voyez* PYTHIEN. ( *Musiq. des anc.* ) ( *F. D. C.* )

JAMBÉ, adj. f. ( *Maréchallerie.* ) bien *jambé*, ou bien de la jambe; bien dans les talons, dans la main. *Voyez* TALONS & MAIN; bien en selle, *voyez* SELLE.

JAMBEIRO, f. m. ( *Bot. exot.* ) nom que les Portugais donnent à l'arbre des Indes orientales, qui porte le jambos, fruit de la grosseur d'une poire, rouge-obscur en couleur, sans noyau, & très-agréable au goût. Le *jambeiro* croît à la hauteur d'un prunier, jette nombre de branches, qui s'étendent au long & au large, forment un

grand ombrage & un bel aspect; son écorce est lisse, de couleur grise cendrée; son bois est cassant; sa feuille ressemble de figure au fer d'une lance; elle est unie, d'un verd brun par le haut, & d'un verd clair par le bas; ses fleurs sont rouges purpurines, odorantes, d'un goût aigrelet, & ont au milieu plusieurs étamines. Cet arbre fournit toute l'année des fleurs & des fruits verds ou mûrs; on les confit avec du sucre. ( *D. J.* )

JAMBETTE, f. f. ( *Charpenterie.* ) est une piece de bois, qui se met au pié des chevrons & sur les enrayures.

\* JAMBETTE, ( *Pelleterie.* ) c'est la seconde espece de Pelleterie, que les Turcs tirent de la peau des martres-zibelines; elle est fort inférieure à la martre proprement dite, ou celle de l'échine, & fort supérieure au samoul-bacha ou celle du cou. On en pourroit avoir encore une quatrième espece, du ventre; mais on n'en fait aucun cas, sur-tout à Constantinople.

JAMBI, ( *Géog.* ) royaume des Indes sur la côte de l'île de Sumatra; on n'y connoît qu'une seule ville située sur une riviere qui forme un assez beau golfe. ( *D. J.* )

JAMBIDES, ( *Musiq. des anc.* ) nome ou mode, à l'usage de ceux que Pollux appelle *petits joueurs de cithare*. *Onom. liv. IV, chap. 9.* *Voyez* PYTHIQUE. ( *Musiq. instr. des anc.* ) ( *F. D. C.* )

JAMBIER, f. m. *en Anatomie.*, est un nom que l'on donne à deux muscles de la jambe, dont l'un s'appelle *antérieur*, & l'autre *postérieur*.

Le *jambier* antérieur vient de la partie inférieure antérieure du condyle externe du tibia, & s'avance le long de la partie antérieure de cet os, devient peu-à-peu large & charnu vers son milieu; ensuite il se retrecit & forme un tendon grêle & uni qui passe sous le ligament annulaire, & va s'insérer au grand os cunéiforme à l'os du métatarse qui soutient le gros orteil. La fonction de ce muscle est de tirer le pié en haut. *Voyez* nos *Planches d'Anatomie*.

Le *jambier* postérieur vient du tibia & du péroné, & du ligament interosseux; son tendon qui est fort & uni passe sous le ligament annulaire par le sinus qui est der-

rière la malléole interne, & va s'insérer à la partie interne de l'os scaphoïde. Voyez nos Planches anat.

*Petit jambier postérieur, voyez PLANTAIRE.*

**IAMBIQUE**, adj. (*Littér.*) espece de vers composé entièrement, ou, pour la plus grande partie, d'un pié qu'on appelle *iambe*. Voyez **IAMBE**.

Les vers *iambiques*, peuvent être considérés ou selon la diversité des piés qu'ils reçoivent, ou selon le nombre de leurs piés. Dans chacun de ce genre, il y a trois especes qui ont des noms différens.

1<sup>o</sup> Les purs *iambiques* sont ceux qui ne sont composés que d'*iambes*, comme la quatrième piece de Catulle, faite à la louange d'un vaisseau.

*Phaselus ille, quem videtis hospites.*

La seconde espece sont ceux qu'on appelle simplement *iambes* ou *iambiques*. Ils n'ont des *iambes* qu'aux piés pairs, encore y met-on quelquefois des tribraques, excepté au dernier qui doit toujours être un *iambe*; & aux impairs des spondées, des anapestes, & même un dactyle au premier. Tel est celui que l'on cite de la Médée de Senèque.

*Servare potui, perdere an possim rogas?*

La troisième espece sont les vers *iambiques* libres, qui n'ont par nécessité, d'*iambe* qu'au dernier pié, comme tous les vers de Phédre.

*Amittit meritò proprium, qui alienum appetit.*

Dans les comédies, on ne s'est pas plus gêné, & peut-être moins encore, comme on le voit dans Plaute & dans Térence, mais le sixième pié est toujours indispensablement un *iambe*.

Quant aux variétés qu'apporte le nombre de syllabes, on appelle *iambe* ou *iambique* dimetre celui qui n'a que quatre piés.

*Queruntur in sylvis aves.*

Ceux qui en ont six s'appellent *trimetres*, ce sont les plus beaux, & ceux qu'on emploie pour le théâtre, sur-tout pour la tragédie; ils sont infiniment préférables aux vers de dix ou douze piés, en usage dans

nos pieces modernes, parce qu'ils approchent plus de la prose, & qu'ils sentent moins l'art & l'affectation.

*Dii conjugales, tuque genialis tori  
Lucina custos, &c.*

Ceux qui en ont huit, se nomment *tétrametres*, & l'on n'en trouve que dans les comédies.

*Pecuniam in loca negligere, maximum  
Interdum est lucrum.* Terent.

Quelques-uns ajoutent un *iambe* monometre, qui n'a que deux piés.

*Virtus beat.*

On les appelle *monometres*, *dimetres*, *trimetres* & *tétrametres*, c'est-à-dire, d'une, de deux, de trois, de quatre mesures, parce qu'une mesure étoit de deux piés, & que les Grecs les mesuroient deux piés à deux piés, ou par épitrites, & en joignant l'*iambe* & le spondée ensemble.

Tous ceux dont on a parlé jusqu'ici sont parfaits, ils ont leur nombre de piés complets, sans qu'il y manque rien, ou qu'il y ait rien de trop.

Les imparfaits sont de trois sortes; les catalectiques auxquels il manque une syllabe.

*Musæ jovem canebant.*

Les brachycatalectiques auxquels il manque un pié entier.

*Musæ jovis gnatae.*

Les hypercatalectiques qui sont ceux qui ont une syllabe ou un pié de trop.

*Musæ sorores sunt Minervæ,  
Musæ sorores Palladis lugent.*

La plupart des hymnes de l'Eglise sont des *iambiques* dimetres, c'est-à-dire de quatre piés. *Dict. de Trévoux.*

**IAMBIQUE**, adj. (*Musiq.*) Il y avoit dans la musique des anciens deux sortes de vers *iambiques*, dont on ne faisoit que réciter les uns au son des instrumens, au lieu que les autres se chantoient. On ne comprend pas bien quel effet devoit produire l'accompagnement des instrumens sur une simple récitation, & tout ce qu'on en peut conclure raisonnable-

ment, c'est que la plus simple maniere de prononcer la poésie grecque, ou du moins l'*iambique*, se faisoit par des sons agréables, harmoniques, & tenoit encore beaucoup de l'intonation du chant. (S)

JAMBLIQUE SEL DE ; (*Pharmac. anc.*) sorte de sel préparé avec le sel ammoniac, le poivre, le gingembre, le thym, l'origan, & autres drogues aromatiques, dont il est inutile de donner les noms & les doses; cette composition imaginée par un certain *jamblique*, inconnu d'ailleurs, passoit chez les anciens pour un excellent minoratif stomachique. On le prenoit à jeun, soit seul en poudre, soit dans un œuf poché, ou dans quelque liquide. Voyez *Gorraeus*. (D. J.)

JAMBO, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre de l'île de Ceylan, dont on dit que les fruits ressemblent à des pommes, & qu'il porte des fleurs jaunes d'une odeur très-agréable.

JAMBOLI LE, (*Géog.*) contrée de la Macédoine moderne aux confins de la Roumanie, de la Bulgarie & de la Macédoine propre. (D. J.)

JAMBOLIFERA, (*Botan.*) Ce genre de plante dont on ne connoît qu'une espèce, a pour caractère une fleur formée d'un calice à quatre dents avec quatre pétales disposés en forme d'entonnoir, huit étamines à filets plats, & un pistil dont l'ovaire placé sur le fond du calice, devient un fruit arrondi. *Linn. gen. pl. octan. monog.* (†)

JAMBOLONE, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbruste des Indes, qui est à peu près comme le myrthe, mais dont la feuille ressemble à celle du fraisier & le fruit aux grosses olives; son fruit se confit dans le vinaigre & on le mange, il excite l'appétit.

JAMBON, f. m. (*Hist. nat. Conchyliol.*) nom que quelques auteurs donnent à une coquille de mer bivalve, parce que par sa forme elle ressemble à un jambon; c'est une espèce de pinne marine.

JAMBON, en terme de Cuisinier, c'est la cuisse ou l'épaule du porc ou du sanglier, séchée & assaisonnée pour être gardée plus long-temps, & mangée avec plus de goût.

On prépare de la maniere qui suit les jambons de Westphalie qui sont si fort en vogue: on les sale avec du salpêtre, on les met en presse pendant huit ou dix jours, on les fait tremper dans de l'eau de genièvre, & ensuite on les fait sécher à la fumée de bois de genévrier.

Les meilleurs jambons que nous ayons en France sont ceux qui nous viennent de Bayonne; on appelle *jambonneau* ou un *petit jambon*, la partie inférieure détachée d'un gros jambon.

JAMBOS, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) fruit des Indes qui est de la grosseur d'une poire; il y en a de deux espèces; l'une est d'un rouge obscur sans noyau, & qui est d'un goût très-agréable; l'autre est d'un rouge-clair & a un noyau aussi gros que celui d'une pêche. Les Malabares nomment ce fruit *jomboli*, les Persans *tuphat*, & les Portugais *jambos*. L'arbre qui produit ce fruit est très-touffu, & donne beaucoup d'ombre, il est grand comme un prunier, sa fleur est d'un rouge vif tirant sur le pourpre, l'odeur en est très-agréable, il sort de son calice un grand nombre de petits filets qui ont un goût aigrelet. La racine est forte & va profondément en terre. Cet arbre porte des fleurs & du fruit plusieurs fois dans l'année, les Chinois le nomment *ven-ku*, & les Portugais *jamboa*. On est dans l'usage d'en manger le fruit au commencement du repas, on le confit dans du sucre aussi-bien que la fleur, on les regarde comme bonnes pour les fièvres bilieuses.

IAMBourg, (*Géog.*) ville ruinée de la Russie en Europe, dans l'Ingrie, & dans le gouvernement de Petersbourg, sur la rivière de Luga. Elle donne son nom à l'un des districts de la contrée; mais elle n'a pas pu se relever encore des pertes qu'elle essuya dans la guerre de Suede, au commencement de ce siècle; son vieux château & ses verreries sont tout ce qui lui reste d'un peu remarquable. (D. G.)

JAMBU, f. m. (*Ornithol. exot.*) espèce de perdrix du Brésil, d'un jaune-brun, & d'une délicatesse de goût qui ne le cede point à nos perdrix européennes. *Margrave, Hist. Brasil.* (D. J.)

JAMBYCE, (*Musiq. instr. des anc.*)

Parmi les instrumens à cordes des anciens dont parle Pollux, on en trouve un nommé *iambyce*; & Musonius, de *luxu græcorum*, dit que c'étoit une espece de cithare triangulaire inventée par Ibcus. (F. D. C.)

JAMES-BOROUGH, (Géog.) ville d'Irlande sur la riviere de l'Hannon, dans la province de Leinster.

JAMES-ISLE, (Géog.) grande île des terres arctiques, ou plutôt vaste pays peu connu, mais que l'on a pris d'abord pour une seule île. Il est borné au nord par la mer Chrétienne, à l'orient par le détroit de Davis; au sud-ouest par le détroit d'Hudson, & à l'occident par un bras de mer, qui joint ce dernier détroit à la baie de Baffin; on le croit partagé en trois îles, mais ce ne sont que des conjectures, puisque les navigateurs n'y ont point encore abordé; en un mot, tout ce pays nous est inconnu. (D. J.)

JAMES-RIVER, (Géog.) grande riviere de l'Amérique septentrionale en Virginie; elle arrose divers cantons, & se décharge finalement à l'entrée de la baie de Chesapeake. (D. J.)

JAMES sainte, (Géog.) petite ville de France en Normandie, au diocèse d'Avranches; à 3 lieues de Pontorson, 67 S. O. de Paris. Long. 161. 28' 1" lat. 48<sup>d</sup>. 29'. 22". (D. J.)

JAMES-TOWN, (Géog.) ville de l'Amérique septentrionale, capitale de la Virginie, sur la riviere de Powatan, dans une contrée nommée *James-Land*; elle est sur une presqu'île au nord de la riviere, à environ 40 milles au dessus de son embouchure; elle a été bâtie par les Anglois en 1607. Long. 300. 5; lat. 37. (D. J.)

JAMETS, *Gemmatium*, (Géog.) petite ville de France au Barrois, sur les frontières du Luxembourg & du Verdunois, à 2 lieues S. de Montmedi, & à 3 E. de Stenay. Long. 23. 5; latit. 49. 25. (D. J.)

JAMEZ, (Géog.) ville d'Afrique, au royaume de Jereja, dans le pays des Flups, au nord de la riviere de Kafamanka, dont elle est peu éloignée. Cette ville est une espece de république sous le gouvernement de ses anciens. Les Portugais qui

s'y sont établis ont des maisons fort agréables; mais ils sont infestés par les mosquites. Cette ville est l'endroit du pays qui produit le plus de cire. Il s'y tient deux fois la semaine un marché pour le commerce. Les Portugais qui l'achètent sans préparation, la purifient & la font transporter à Kachao. (†)

JAMI, f. m. (Hist. mod.) c'est ainsi que les Turcs nomment un temple privilégié pour les dévotions du vendredi, qu'ils appellent *jumanamaji*; & qu'il n'est pas permis de faire dans les petites mosquées appellées *meschids*. Un *jami* bâti par quelque sultan est appelé *jami-selatyn* ou royal. Voyez Cantemir, Hist. Ottomanè.

\* JAMIDES, f. m. p. (Hist. anc.) nom d'une des deux familles spécialement destinées dans la Grece à la fonction d'augures; l'autre étoit des Clytides.

\* JAMIS TOILE A, (Commerce.) espece de toile de coton, qui se tire du levant par la voie d'Alep.

JAMMABOS, f. m. (Hist. mod.) ce sont des moines japonnois, qui font profession de renoncer à tous les biens de ce monde, & vivent d'une très-grande austérité; ils passent leur temps à voyager dans les montagnes; & l'hiver ils se baignent dans l'eau froide. Il y en a de deux especes; les uns se nomment *Tosanfa*, & les autres *Fonsanfa*. Les premiers sont obligés de monter une fois en leur vie au haut d'une haute montagne bordée de précipices, & dont le sommet est d'un froid excessif, nommé *Ficoosan*; ils disent que s'ils étoient souillés lorsqu'ils y montent, le renard, c'est-à-dire, le diable les faisoit. Quand ils sont revenus de cette entreprise périlleuse, ils vont payer un tribut des aumônes qu'ils ont amassées au général de leur ordre, qui en échange leur donne un titre plus relevé, & le droit de porter quelques ornemens à leurs habits.

Ces moines prétendent avoir beaucoup de secrets pour découvrir la vérité, & ils font le métier de sorciers. Ils font un grand mystère de leurs prétendus secrets, & n'admettent personne dans leur ordre sans avoir passé par de très-rudes épreuves, comme de les faire abstenir de tout ce qui a eu vie, de les faire laver sept

fois le jour dans l'eau froide , de les faire asseoir les fesses sur les talons , de frapper dans cette posture les mains au dessus de la tête , & de se lever sept cent quatre-vingt fois par jour. *Voyez* Kempfer , *Voyage du Japon*.

JAMMA-BUDO , (*Hist. nat. Bot.*) c'est une vigne sauvage du Japon , dont les grappes sont petites , & les grains de la grosseur des raisins de Corinthe sans pepins ; elle sert à garnir les berceaux.

JAMNA , (*Géog. anc.*) ancienne ville de la petite île Baléare , c'est-à-dire de l'île Minorque ; on croit communément que c'est *Citadella* sur la côte occidentale de l'île. (*D. J.*)

JAN , f. m. (*jeu.*) au *trictrac* se dit de la disposition du jeu ; lorsqu'il y a douze dames abattues deux à deux , qui font le plein d'un des côtés du *trictrac*. Il y en a qui font dériver ce mot de Janus , auquel les Romains donnoient plusieurs faces , & disent qu'on l'a mis en usage dans le jeu du *trictrac* pour marquer la diversité des faces ; il y a plusieurs sortes de *jans* , comme le grand & le petit *jan* , le *jan* de trois coups , le *jan* de deux tables , le contre *jan* de deux tables , *jan* de Mézéas , contre *jan* de Mézéas , *jan* de retour , *jan* de récompense , *jan* qui ne peut. *Voyez* tous ces termes expliqués à leur article.

Quelques-uns définissent encore le *jan* en général un coup de *trictrac* qui apporte du profit ou de la perte aux joueurs , quelquefois l'un & l'autre ensemble.

*Jan de Mézéas* , au *trictrac* , est un coup qui se fait quand au commencement d'une partie , on se saisit de son coin de repos sans avoir aucune autre dame abbatue dans tout son jeu. Ce *jan* vaut quatre points lorsqu'on amène un as , & six , si l'on en amène deux.

*Jan qui ne peut* , au *trictrac* , se fait toutes les fois que les nombres de points qu'on amène tombent sur une dame découverte de l'adversaire , & que les cases ferment les passages ; & il se fait encore au *jan* de retour , lorsque vous ne pouvez jouer les nombres que vous avez amenés.

*Jan de récompense*. On fait un *jan* de récompense au *trictrac* , lorsque le nombre de points produits par les dés jetés ,

tombe en les comptant sur une dame découverte de son adversaire ; le gain qu'on fait dans la table du coin de repos , & celle du petit *jan* , sont différens. Dans la première on ne gagne sur chaque dame découverte que deux points par simples pour chaque moyen , & quatre points par doubles ; au lieu que dans la dernière on profite de quatre points par simples , & de six par doubles. Mais si on bat par deux manières simples , on gagne huit points , & douze par trois.

Le *jan de récompense* arrive quantité de fois dans le jeu de *trictrac* , comme on vient de le voir , & il se fait encore , quand s'étant saisi de son coin de repos , on bat celui de son adversaire qui est vuide , & pour lors on gagne quatre points par simples , & six par doubles.

*Jan de retour* , au *trictrac* , est un jeu qu'on ne peut faire sans avoir rompu son grand *jan* , parce qu'il faut se servir des mêmes dames qui le composent. Pour y parvenir , on passe les dames dans la première table de son adversaire , & on les conduit dans la seconde qui est celle où étoient d'abord les tas de bois ou de dames de celui contre qui on joue ; & si-tôt que les cases de cette dernière table sont remplies , le *jan de retour* est fait. On ne sauroit passer , que la fleche sur laquelle on prend passage ne soit absolument nue , autrement le passage est fermé ; c'est un passage pour la battre , & même une autre qui seroit plus loin ; mais on ne pourroit pas passer pour cela ; tant qu'on garde son *jan de retour* , & lorsqu'on le fait , on gagne autant qu'au grand & petit *jan*. On saura pour règle générale , que qui ne peut jouer tous les nombres qu'il a faits au *jan de retour* , perd deux points pour chaque dame qu'il ne peut jouer , soit qu'il ait joué par simples ou par doubles ; quand le *jan de retour* est rompu , on leve à chaque coup , selon les dés , les dames du *trictrac* ; & celui qui a plutôt fait , gagne quatre points par simples , & six par doubles. Après quoi on empile de nouveau le bois pour recommencer à abattre les dames , & faire de nouveaux plains jusqu'à ce qu'on ait gagné les douze trous qui sont le tout ou la partie complète du *trictrac*.

*Jan de deux tables* au triétrac, est celui qui se fait quand au commencement d'une partie on n'a que deux dames abattues, & placées desorte que de votre dé vous pouvez mettre une de ces dames dans votre coin de repos, & l'autre dans celui de votre adverse partie. *Jan de deux tables* est un hazard du jeu de triétrac qui tourne à l'avantage de celui qui le fait. Il vaut quatre points par simple & six par double, qu'il faut marquer, quoiqu'on ne puisse pas placer ses dames dans l'un ni dans l'autre de ses coins, ne pouvant être pris que par deux dames à la fois; cependant, parce qu'on a la puissance de les y mettre on en tire le profit.

*Jan de trois coups*, au triétrac, se dit d'un joueur qui au commencement d'une partie abat en trois coups six dames de suite depuis la pile jusqu'où est comprise la case de fannes. Le *jan de trois coups* vaut ordinairement quatre points à celui qui le fait, & pas plus, parce qu'il ne peut se faire par doublets. Pour que ce *jan* profite, les règles du jeu n'obligent point à jouer le dernier coup; on peut seulement marquer quatre points pour son *jan*, & faire une case dans son grand *jan*, avec le bois battu dans le petit.

Il y a encore d'autres *jans*, tel que *jan de courtes chausses*, ou celui où par un coup de dés fâcheux on ne peut achever son *jan* de retour; *jan de rencontre* ou celui où en commençant la partie, les deux joueurs amènent les mêmes dés, &c. On néglige aujourd'hui dans la pratique du jeu la plupart de ces *jans*.

\* JANA, f. f. (*Mytholog.*) nom de Diane, qui fut changé en celui de *Diana*, par l'addition du *D*, que l'*J* consonne entraîne dans plusieurs langues. Varron appelle la lune dans ses différentes phases, *Jane croissante* & *décroissante*. D'autres prétendent que *Diana* a été fait de *diva Jana*, ou *dia Jana*; le soleil s'est appelé aussi *divos Janos*, dieu Janus.

JANACA, f. m. (*Hist. nat. Zoologie.*) animal quadrupède qui se trouve en Afrique dans la Nigritie; il est aussi haut qu'un cheval, mais il n'est point si long; ses jambes sont menues, son cou est long, sa peau est rousse ou jaunâtre avec des raies

blanches; son front est armé de cornes comme les bœufs.

\* JANACI, f. m. (*Hist. mod.*) jeunes hommes courageux, ainsi appelés chez les Turcs de leur vertu guerrière.

JANACONAS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans la nouvelle Espagne un droit que les Indiens soumis aux Espagnols sont obligés de payer pour leur sortie, lorsqu'ils quittent leurs bourgs ou leurs villages.

\* JANCAM, f. m. (*Hist. mod.*) petit fourneau de terre à l'usage des Chinois qui s'en servent pour faire le thé & pour cuire le *jancam*.

JANCOMA, (*Géogr.*) royaume d'Asie, dans les Indes orientales, au royaume de Pégu, dans la partie de la péninsule de l'Inde, qui est au-delà du Gange.

JANÉRIO RIO, (*Géogr.*) rivière de l'Amérique méridionale sur la côte du Brésil; elle donne son nom à une province ou capitainerie où est St. Sébastien. Elle fut découverte par François Villegagnon protestant, en 1515; mais les Portugais s'emparèrent du pays en 1558. Le *Rio Janério* que j'ai qualifié de rivière, est plutôt un golfe, puisque l'eau en est salée, & que l'on y trouve des poissons de mer, des requins, des raies, des marsoins, & même jusqu'à des baleines. (*D. J.*)

JANGOMAS, f. m. (*Botan. exot.*) arbre de la côte de Malabar, nommé par C. B. *aubius arbor pruno similis, spinosa*. Il vient sans culture dans les champs, s'éleve à la hauteur du prunier ordinaire, & est tout hérissé d'épines; sa fleur est blanche; son fruit ressemble à celui du sorbier, jaune quand il est mûr, d'un goût de prune sauvage, stiptique, & acerbe; on l'emploie dans les remèdes astringens, pour arrêter le cours de ventre. (*D. J.*)

JANJA, (*Géogr.*) fleuve de la Sibérie septentrionale, qui se jette dans la mer glaciale.

JANICULE, (*Géogr. anc. & Littérat.*) montagne ou plutôt colline de la ville de Rome, quoiqu'elle ne soit pas comprise dans le nombre des sept, qui ont fait donner à cette capitale le nom



nom de la ville aux sept montagnes, *urbs septicolis*.

Le *Janicule* avoit tiré sa dénomination de Janus qui y demouroit, vis-à-vis du Capitole, lequel étoit alors occupé par Saturne, ils possédoient chacun une petite ville; & quoique ni l'une ni l'autre ne subsistassent plus après la guerre de Troie, Virgile n'a pas laissé d'orner l'Enéide de cette tradition populaire. Voyez, dit Evandre au héros troyen ces deux villes dont les murs sont renversés; leurs ruines même vous rappellent le regne de deux anciens monarques: celle-ci fut bâtie par Janus, & celle-là par Saturne: l'une fut nommée *Janicule*, & l'autre fut appelée *Saturnie*.

*Hæc duo præterea disjectis oppida muris,  
Reliquias, veterumque vides monumenta  
virorum,*

*Hanc Janus pater, hanc Saturnus condidit  
urbem;*

*Janiculum huic, illi fuerat Saturnia  
nomen.*

*Æneid. lib. VIII. v. 355.*

Cette opposition de deux villes, donna lieu au nom d'*Antipolis*, dont Pline se sert pour désigner le *Janicule*, Ancus Martius le joignit à la ville de Rome par un pont qu'il fit bâtir sur le Tibre. Numa Pompilius y fut enterré, selon Denys d'Halicarnasse, Tite-Live, Pline, & Solin. Eusebe dans sa chronique y met aussi la sépulture du poëte Stace; Victoré place au *Janicule* les jardins de Géta, que le Nardini & le Donati croient avoir été formés près de la porte Septimienne.

On posoit au *Janicule* un corps-de-garde dans le temps des Comices, & on y montoit la garde pour la sûreté de la ville & de la riviere qui coule au bas. Aujourd'hui cette colline comprend sous elle le Vatican, & se termine à l'église de *Santo-Spiritu in Saffia*. On l'appelle communément *Montorio*, à cause de la couleur de son sable qui est jaunâtre! c'est un des endroits de Rome des moins habités.

Pour ce qui regarde le pont du *Janicule*, que les Romains appelloient *pons Janiculensis*, Antonin l'avoit rebâti de marbre. Il se rompit par la suite des temps, & demeura dans un triste état de décombres,

- Tome XVIII.

jusqu'à ce que Sixte IV en ait construit un autre à la place; c'est delà que lui vient son nom moderne, *ponte Sisto*. (D. J.)

J A N I P A B A, f. m. *ganipa fructu ovato*, (*Botan. exot.*) Plum. espede de génipa du Brésil, & des îles de l'Amérique, dont il est un des plus grands arbres, ressemblant au hêtre; son écorce est grise ou blanche; son bois est moëlleux & fragile; ses rameaux sont revêtus de feuilles longues de plus d'un pié, de couleur verte, luisantes, & en forme de langue de bœuf, la fleur est petite, d'une seule piece, en cloche, approchante de celle du narcisse, blanche, tacherée de jaune en dedans, repandant une odeur de girofle; son fruit est plus gros qu'un orange, rond, couvert d'une écorce tendre, & cendrée; la chair solide, jaunâtre, visqueuse, s'amollit, en mûrissant, & donne un suc aigrelet, d'un parfum assez agréable: on trouve au milieu de ce fruit, qui est partagé en deux, des semences comprimées, presque orbiculaires; on mange le fruit quand il est mûr; on en tire par expression une liqueur vineuse, qui dans le commencement est astringente & rafraîchissante, mais qui étant gardée, perd son astriction, & devient échauffante. (D. J.)

J A N I S A R K I, f. m. (*Commerce.*) on nomme ainsi à Constantinople le basar couvert, où l'on vend les drogues & les toiles. C'est un vaste bâtiment fermé par deux grandes voûtes, sous l'une desquelles sont toutes les boutiques de Droguerie, & sous l'autre celles des marchands de toile. *Dictionnaire de Commerce.*

J A N I S S A I R E, f. m. (*Hist. turq.*) soldat d'infanterie turque, qui forme un corps formidable en lui-même, & sur-tout à celui qui le paye.

Les gen-y-céris, c'est-à-dire, *nouveaux soldats*, que nous nommons *janissaires*, se montrèrent chez les Turcs (quand ils eurent vaincu les Grecs,) dans toute leur vigueur, au nombre d'environ 45 mille, conformément à leur établissement, dont nous ignorons l'époque. Quelques historiens prétendent que c'est le sultan Amurath II, fils d'Orcan, qui a donné en 1372, à cette milice déjà instituée, la forme qu'on voit subsister encore.

H

L'officier qui commande cette milice, s'appelle *janissar-aghafi* ; nous disons en françois l'*aga des janissaires* ; & c'est un des premiers officiers de l'empire.

Comme on distingue dans les armées de sa hauteſſe, les troupes de l'Europe, & les troupes d'Asie, les *janissaires* se divisent aussi en *janissaires* de Constantinople, & *janissaires* de Damas. Leur paie est depuis deux aspres jusqu'à douze ; l'aspre vaut environ six liards de notre monnoie actuelle.

Leur habit est de drap de Salonique, que le grand-seigneur leur fait donner toutes les années, le jour de Ramazan. Sous cet habit ils mettent une surveste de drap bleu ; ils portent d'ordinaire un bonnet de feutre, qu'ils appellent un *zarcola*, & un long chaperon de même étoffe qui pend sur les épaules.

Leurs armes sont en temps de guerre un sabre, un mousquet, & un fournillement qui leur pend du côté gauche. Quant à leur nourriture, ce sont les soldats du monde qui ont toujours été le mieux alimentés ; chaque *oda* de *janissaires* avoit jadis, & a encore, un pourvoyeur qui lui fournit du mouton, du riz, du beurre, des légumes, & du pain en abondance.

Mais entrons dans quelques détails, qu'on sera peut-être bien aise de trouver ici, & dont nous avons M. de Tournefort pour garant ; les choses à cet égard, n'ont point changé depuis son voyage en Turquie.

Les *janissaires* vivent honnêtement dans Constantinople ; cependant ils sont bien déchus de cette haute estime où étoient leurs prédécesseurs, qui ont tant contribué à l'établissement de l'empire turc. Quelques précautions qu'aient pris autrefois les empereurs, pour rendre ces troupes incorruptibles, elles ont dégénéré. Il semble même qu'on soit bien aise depuis plus d'un siècle, de les voir moins respectés, de crainte qu'elles ne se rendent plus redoutables.

Quoique la plus grande partie de l'infanterie turque s'arroge le nom de *janissaires*, il est pourtant sûr que dans tout ce vaste empire, il n'y en a pas plus de 25 mille qui soient vrais *janissaires*, ou *janissaires* de la Porte ; autrefois cette milice n'étoit composée que des enfans de tribut, que l'on instruisoit dans le Mahométisme.

Présentement cela ne se pratique plus, depuis que les officiers prennent de l'argent des Turcs, pour les recevoir dans ce corps. Il n'étoit pas permis autrefois aux *janissaires* de se marier, les Musulmans étant persuadés que les soins du ménage rendent les soldats moins propres à la profession des armes ; aujourd'hui se marie qui veut avec le consentement des chefs, qui ne le donnent pourtant pas sans argent ; mais la principale raison qui détourne les *janissaires* du mariage, c'est qu'il n'y a que les garçons qui parviennent aux charges, dont les plus recherchées sont d'être chefs de leur *oda*.

Toute cette milice loge dans de grandes casernes, distribuées en plusieurs chambres : chaque chambre a son chef qui y commande. Il reçoit ses ordres des capitaines, au dessus desquels il y a le lieutenant général, qui obéit à l'aga seul.

Le bonnet de cérémonie des *janissaires* est fait comme la manche d'une casaque ; l'un des bouts sert à couvrir leur tête, & l'autre tombe sur leurs épaules ; on attache à ce bonnet sur le front, une espece de tuyau d'argent doré, long de demi-pié, garni de fausses pierreries. Quand les *janissaires* marchent à l'armée, le sultan leur fournit de chevaux pour porter leur bagage, & des chameaux pour porter leurs tentes, savoir ; un cheval pour 10 soldats, & un chameau pour 20. A l'avènement de chaque sultan sur le trône, on augmente leur paie pendant quelque temps d'un aspre par jour.

Les chambres héritent de la dépouille de ceux qui meurent sans enfans ; & les autres, quoiqu'ils aient des enfans, ne laissent pas de léguer quelque chose à leur chambre. Parmi les *janissaires*, il n'y a que les *Solacs* & les *Peyes* qui soient de la garde de l'empereur ; les autres ne vont au ferrail, que pour accompagner leurs commandans les jours de divan, & pour empêcher les désordres. Ordinairement on les met en sentinelle aux portes & aux carrefours de la ville : tout le monde les craint & les respecte, quoiqu'ils n'aient qu'une cane à la main, car on ne leur donne leurs armes, que lorsqu'ils vont en campagne.

Plusieurs d'entr'eux ne manquent pas d'éducation, étant en partie tirés du corps des azaucoglans, parmi lesquels leur impatience, ou quelque autre défaut, ne leur a pas permis de rester : ceux qui doivent être reçus, passent en revue devant le commissaire, & chacun tient le bas de la veste de son compagnon. On écrit leurs noms sur le registre du grand-seigneur; après quoi ils courent tous vers leurs maîtres de chambre, qui pour leur apprendre qu'ils sont sous sa direction, leur donne à chacun en passant, un coup de main derrière l'oreille.

On leur fait faire deux sermens lors de leur enrôlement; le premier, de servir fidèlement le grand-seigneur, le second de suivre la volonté de leurs camarades. En effet, il n'y a point de corps plus uni que celui des *janissaires* : & cette grande union soutient singulièrement leur autorité; car quoiqu'ils ne soient que 12 à 13 mille dans Constantinople, ils sont sûrs que leurs camarades ne manqueront pas d'approuver leur conduite.

Delà vient leur force, qui est telle, que le grand-seigneur n'a rien au monde de plus à craindre que leurs caprices. Celui qui se dit l'invincible sultan, doit trembler au premier signal de la mutinerie d'un misérable *janissaire*.

Combien de fois n'ont-ils pas fait changer à leur fantaisie la face de l'empire? les plus fiers empereurs, & les plus habiles ministres, ont souvent éprouvé qu'il étoit pour eux du dernier danger d'entretenir en temps de paix, une milice si redoutable. Elle déposa Bajazet II en 1512; elle avança la mort d'Amurat III en 1595; elle menaça Mahomet III de le détrôner. Osman II, qui avoit juré leur perte, ayant imprudemment fait éclater son dessein, en fut indignement traité, puisqu'ils le firent marcher à coups de piés depuis le ferrail jusques au chateau des sept tours, où il fut étranglé l'an 1622. Mustapha que cette insolente milice mit à la place d'Osman, fut détrôné au bout de deux mois, par ceux-là même qui l'avoient élevé au faite des grandeurs. Ils firent aussi mourir le sultan Ibrahim en 1649, après l'avoir traîné ignominieusement aux sept tours; ils renversèrent du trône son fils Mahomet IV, à cause du malheureux succès du siege de Vienne, le-

quel pourtant n'échoua que par la faute de Cara-Mustapha, premier visir. Ils préférèrent à cet habile sultan son frere Soliman III, prince sans mérite, & le déposèrent à son tour quelque temps après. Enfin, en 1730, non content d'avoir obtenu qu'on leur sacrifiât le grand visir, le rei Effendi, & le capitain-bacha; ils déposèrent Achmet III, l'enfermerent dans la prison, d'où ils tirèrent sultan Mahomet, fils de Mustapha II, & le proclamèrent à sa place. Voilà comme les successions à l'empire sont réglées en Turquie. (D. J.)

JANISSAR-AGASI, (*Hist. mod.*) Les Turcs donnent le nom de *janissar-agasi*, à celui qui a le commandement général sur tout le corps des *janissaires*. Cette charge répond à-peu-près à celle de colonel général de l'infanterie en France, quand elle étoit en pié sous les ordres du duc d'Epéronnon, & depuis sous celle de M. le duc d'Orléans en 1720. Cet aga dont on n'a dit que peu de choses sous ce titre, est le premier de tous les agas ou officiers d'infanterie de l'empire Ottoman. Son nom vient du mot turc *aga*, qui signifie un bâton, & même dans les jours de cérémonie il en porte un en main, pour marque de son autorité, & les *janissaires* en portent aussi un dans les grandes villes, pour marque de leur rang de service.

Ce général étoit autrefois tiré d'entre les *janissaires*. Mais depuis que le grand-seigneur a remarqué qu'il s'y faisoit des brigues, & que son élection étoit suivie de jalousie & de haine, qui la rendoit quelquefois méprisante à ses officiers, il le choisit présentement entre les ichoglans dans son ferrail.

Cet aga a de paie par jour cent aspres, ou vingt écus, & sept à dix mille écus, pris sur des timars qui sont affectés à sa charge. Il a aussi presque tous les jours des présens du sultan, principalement quand les *janissaires* ont bien fait leur devoir dans quelque occasion considérable; & quand il est assez heureux pour plaire à son prince, c'est à qui lui fera des présens, pour parvenir par son moyen aux emplois: car en Turquie, on ne donne point les charges au mérite, mais à celui qui en donne plus de bourses, (qui est leur maniere de compter

les grandes sommes , ) chaque bourse étant d'environ cinq cents écus.

Ce commandant ne marche guerre dans Constantinople, qu'il ne soit suivi d'un grand nombre de *janissaires*, principalement quand il est arrivé quelque fâcheuse révolution à l'empire. C'est dans ces momens que les *janissaires* prennent leur temps pour demander leur paie, ou pour en avoir augmentation, menaçant de piller la ville; ce qu'ils ont fait en plusieurs rencontres. Cet aga, pour résister à ce soulèvement, & pour faire mieux exécuter ses ordres, se fait dans ces occurences accompagner de trente ou quarante mungis, ou prévôts des *janissaires*, avec cinq ou six cents de cette milice, pour se saisir des malfaiteurs, & les conduire dans les prisons: car il a tout pouvoir sur la vie des *janissaires*, qu'il ne fait néanmoins mourir que de nuit, de peur de quelque soulèvement. La folaque, ou bastonnade sur la plante des piés, est pour les moindres crimes: mais quand leurs crimes méritent la mort, il les fait étrangler ou coudre dans un sac, & jeter dans quelque lac ou riviere.

Quand le *janissar-aga* meurt, soit de mort naturelle ou violente, tous ses biens vont au profit du trésor commun, des *janissaires*, sans que le grand-seigneur en touche un aspre. (†)

JANNA (LA), *Géog.* contrée de la Turquie européenne dans la Macédoine (\*) sur l'Archipel, bornée N. par le Comenolitari, S. par la Livadie, O. par l'Albanie, & E. par l'Archipel. Elle répond à la Thessalie des anciens. Larisse en est la capitale; ses principales rivieres sont le Sélampria, le Pénée des Grecs, l'Epidène qui est leur *Apidanus*, & l'Agrioméla, qui est leur *Sperchius*. (D. J.)

JANNANINS, s. m. pl. (*Hist. mod. superstit.*) c'est le nom que les Negres de quelques parties intérieures de l'Afrique donnent à des esprits qu'ils croient être les ombres ou les ames de leurs ancêtres, & qu'ils vont consulter & adorer dans les tombeaux. Quoique ces peuples reconnoissent un dieu suprême nommé *Kanno*, leur principal culte est réservé pour ces prétendus

esprits. Chaque negre a son *jannanin* tutélaire, à qui il s'adresse dans ses besoins, il va le consulter dans son tombeau, & regle sa conduite sur les réponses qu'il croit en avoir reçues. Ils vont sur-tout les interroger sur l'arrivée des vaisseaux européens, dont les marchandises leur plaisent autant qu'aux habitans des côtes. Chaque village a un *jannanin* protecteur, à qui l'on rend un culte public, auquel les femmes, les enfans & les esclaves ne sont point admis: on croiroit s'attirer la colere du génie, si on permettoit la violation de cette regle.

JANOUIRE, s. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede du Brésil, monté sur des jambes hautes & seches comme un lévrier, ce qui le rend très-léger à la course. Il est de la grandeur d'un chien, sa peau est tachetée comme celle d'un tigre. Cet animal, qui est très-agile & très-vorace cause beaucoup de frayeur aux habitans.

JANOW, (*Géog.*) il y a trois villes de ce nom en Pologne. La premiere est dans la haute Podolie; la seconde dans la province de Mazovie, sur les frontieres de la Prusse; & la troisieme est en Lithuanie, dans la province de Briescia.

JANOWECZ, (*Géog.*) ville de la petite Pologne, située dans le Palatinat de Sendomir.

JANOWITZ, (*Géog.*) petite ville de Bohême au cercle de Kaurfchim, fameuse par la bataille de 1645, où le général suédois Torstenfon défit les Impériaux. Elle est à six milles de Prague, en allant vers la Moravie. *Long. 32. 28. latit. 5. 12.* (D. J.)

JAN-RAIA, s. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond; son calice devient dans la suite un fruit ailé, qui n'a qu'une seule capsule, & qui renferme une semence arrondie. *Plumier.*

JANSÉNISME, (*Hist. eccléf.*) Nous avons fait connoître à l'article Bayanisme, & Jansénius & les cinq propositions que l'on a condamnées dans son ouvrage.

Diverses assemblées du clergé de France, tenues en 1654, 5, 6, & 7, statuerent, 1<sup>o</sup> que les cinq propositions étoient dans le

\* Elle est habitée par des riches marchands grecs, qui y ont un évêque.

livre de Jansénius ; 2<sup>o</sup> qu'elles avoient été condamnées dans le sens propre & naturel de l'auteur.

Innocent X adressa à ce sujet un bref en 1654. Alexandre VII, son successeur, dit dans sa constitution de 1659, que les cinq propositions extraites de l'*Augustinus*, ont été condamnées dans le sens de l'auteur.

Cependant M. Arnauld, *lett. à un duc & pair*, soutint que les propositions n'étoient point dans Jansénius ; qu'elles n'avoient point été condamnées dans son sens, & que toute la soumission qu'on pouvoit exiger des fideles à cet égard, se réduisoit au silence respectueux. Il prétendit encore que la grâce manque au juste dans des occasions où l'on ne peut pas dire qu'il ne pèche pas ; qu'elle avoit manqué à Pierre en pareil cas, & que cette doctrine étoit celle de l'Écriture & de la tradition.

La Sorbonne censura en 1656 ces deux propositions ; & M. Arnauld ayant refusé de se soumettre à sa décision, fut exclus du nombre des docteurs. Les candidats signent encore cette censure.

Cependant les disputes continuoient. Pour les étouffer, le clergé, dans différentes assemblées tenues depuis 1655 jusqu'en 1661, dressa une formule de foi que les uns souscrivirent, & que d'autres rejeterent. Les évêques s'adresserent à Rome, & il en vint en 1665 une bulle qui enjoignit la signature du formulaire, appelé communément d'Alexandre VII, dont voici la teneur.

*Ego N. constitutioni apostolicæ Innocent. X. datæ die tertiâ Maii, an. 1653, & constitutioni Alex. VII. datæ die sextâ Octob. an. 1656. summorum pontificum, me subjicio, & quinque propositiones ex Cornelii Jansenii libro, cui nomen est Augustinus, excerptas, & in sensu ab eodem autore intento, prout illas per dictas propositiones sedes apostolica damnavit, sincero animo damno ac rejicio, & ita juro. Sic me Deus adjuvet, & hæc sancta Evangelia.*

Louis XIV donna en 1665 une déclaration qui fut enregistrée au parlement, & qui confirma la signature du formulaire sous des peines graves. Le formulaire devint ainsi une loi de l'Église & de l'État.

Les défenseurs du formulaire disent que les cinq propositions ont été condamnées dans le sens de Jansénius, car elles ont été

déférées & discutées à Rome dans ce sens.

Ce sens est clair ou obscur. S'il est clair, le pape, les évêques & tout le clergé est donc bien aveugle. S'il est obscur, les Jansénistes sont donc bien éclairés.

Le jugement d'Innocent X est irrévocable, parce qu'il a été porté par un juge compétent, après une mûre délibération, & accepté par l'Église. Personne ne doute, dit M. Bossuet, *lett. aux relig. de P. R.* que la condamnation des propositions ne soit canonique.

Cependant MM. Pavillon évêque d'Alth, Choart de Buzenval évêque d'Amiens, Caulet évêque de Pamiers & Arnauld évêque d'Angers distinguèrent expressément dans leurs mandemens la question de fait & celle de droit.

Le pape irrité voulut leur faire faire leur procès, & nomma des commissaires. Il s'éleva une contestation sur le nombre des juges. Le roi en vouloit douze. Le pape n'en vouloit que dix. Celui-ci mourut, & sous son successeur Clément IX, MM. d'Estièzes, alors évêque de Laon & depuis cardinal, de Gondrin archevêque de Sens, & Viart évêque de Châlons, proposerent un accommodement, dont les termes étoient, que les quatre évêques donneroient & feroient donner dans leurs diocèses une nouvelle signature de formulaire, par laquelle on condamneroit les propositions de Jansénius sans aucune restriction, la première ayant été jugée insuffisante.

Les quatre évêques y consentirent. Cependant dans les procès-verbaux des synodes diocésains qu'ils tinrent pour cette nouvelle signature, on fit la distinction du fait & du droit, & l'on inséra la clause du silence respectueux sur le fait. La volonté du pape fut-elle ou ne fut-elle pas éludée ? C'est une grande question entre les Jansénistes & leurs adversaires.

Il est certain que la question de fait peut être prise en divers sens. 1<sup>o</sup> Pour le fait personnel, c'est-à-dire quelle a été l'intention personnelle de Jansénius. 2<sup>o</sup> Pour le fait grammatical, savoir si les propositions se trouvent mot pour mot dans Jansénius. 3<sup>o</sup> Pour le fait dogmatique, ou l'attribution des propositions à Jansénius, & leur liaison avec le dogme.

On convient que la décision de l'Eglise ne peut s'étendre au fait pris soit au premier soit au second sens. Mais est-ce du fait pris au troisième qu'il faut entendre la distinction dans laquelle persisterent les quatre évêques & les dix-neuf autres qui se joignirent à eux ? C'est une difficulté que nous laissons à examiner à ceux qui se chargeront de l'histoire ecclésiastique de ces temps.

Quoi qu'il en soit, voilà ce qu'on appelle *la paix de Clément IX.*

Les évêques de Flandres ayant fait quelque altération à la souscription du formulaire, quelques docteurs de Louvain dépêchèrent à Rome un des leurs, appelé *Hennel*, pour se plaindre de cette témérité ; & Innocent XII donna en 1694 & en 1696 deux brefs, dans l'un desquels il dit : « Nous attachant inviolablement aux constitutions de nos prédécesseurs Innocent X & Alexandre VII, nous déclarons que nous ne leur avons donné ni ne donnons aucune atteinte, qu'elles ont demeuré & demeurent encore dans toute leur force. » Il ajoute dans l'autre : « Nous avons appris avec étonnement que certaines gens ont osé avancer que dans notre premier bref, nous avons altéré & réformé la constitution d'Alexandre VII ; & le formulaire dont il a prescrit la signature. Rien de plus faux, puisque par ledit bref nous avons confirmé l'un & l'autre, que nous y adhérons constamment ; que telle est & a toujours été notre intention. »

Le pape, dans un de ces brefs, dit des Jansénistes, les *prétendus Jansénistes*. Ce mot de *prétendus* diversement interprété par les deux partis, acheve d'obscurcir la question de la signature pure & simple du formulaire.

Depuis la paix de Clément IX, les esprits avoient été assez tranquilles, lorsqu'en 1702 on vit paroître le fameux cas de conscience. Voici ce que c'est.

On supposoit un ecclésiastique qui condamnoit les cinq propositions dans tous les sens que l'Eglise les avoit condamnées, même dans le sens de Jansénius, de la manière qu'Innocent XII l'avoit entendu dans ses brefs aux évêques de Flandres, & auquel cependant on avoit refusé l'absolution, parce que, quant à la question de fait,

c'est-à-dire, à l'attribution des propositions au livre de Jansénius, il croyoit que le silence respectueux suffisoit ; & l'on demandoit à la Sorbonne ce qu'elle pensoit de ce refus d'absolution.

Il parut une décision signée de quarante docteurs, dont l'avis étoit que le sentiment de l'ecclésiastique n'étoit ni nouveau ni singulier, qu'il n'avoit jamais été condamné par l'Eglise, & qu'on ne devoit point pour ce sujet lui refuser l'absolution.

Cette pièce ralluma l'incendie. Le cas de conscience occasionna plusieurs mandemens. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, exigea & obtint des docteurs qui l'avoient signé une rétractation. Un seul tint ferme, & fut exclus de la Sorbonne.

Cependant les disputes renouvelées ne finissant point, Clément XI, qui occupoit alors la chaire de S. Pierre, après plusieurs brefs, publia sa bulle, *Vineam Domini sabbath*. Elle est du 15 Juillet 1705. Et il paroît que son objet est de déclarer que le silence respectueux sur le fait ne suffit pas pour rendre à l'Eglise la pleine & entière obéissance qu'elle exige des fideles.

La question étoit devenue si embarrassée, si subtile, qu'on dispute encore sur cette bulle. Mais il faut avouer qu'elle fut regardée dans les premiers momens comme une autorité contraire au silence respectueux.

M. l'évêque de Montpellier, qui l'avoit d'abord acceptée, se rétracta dans la suite.

Jamais les hommes n'ont peut-être montré tant de dialectique & de finesse que dans toute cette affaire.

Ce fut alors qu'on fit la distinction du double sens des propositions de Jansénius, l'un qui est le sens vrai, naturel & propre de Jansénius, & l'autre qui est un sens putatif & imaginé. On convint que les propositions étoient hérétiques dans le sens putatif & imaginé par le souverain pontife, mais non dans leur sens vrai, propre & naturel.

Voilà où la question du *Jansénisme* & du formulaire en est venue.

Les disputes occasionnées par le livre de Quesnel & par la condamnation, ayant commencé précisément lorsque celles que l'ouvrage de Jansénius avoit excitées, alloient

peut-être s'éteindre , on a donné le nom de *Janféniſtes* aux défenſeurs de Queſnel & aux adverſaires de la bulle *Unigenitus*. Voyez les articles *QUENELISTES*, *UNIGENITUS*, &c.

**JANSÉNISTE**, f. m. (*Modc.*) c'eſt un petit panier à l'uſage des femmes modeſtes, & c'eſt la raiſon pour laquelle on l'a appellé *janféniſte*. Voyez l'article *PANIER*.

**JANTE**, f. f. (*Arts méchan.*) piece de bois de charriage de deux à trois piés de long, courbée, & qui fait une partie du cercle de la roue d'un moulin, d'un carroſſe, d'une charrette & autres voitures.

Il faut 1<sup>o</sup>. remarquer ſur les *jantes* des roues, qu'elles doivent être bien chantournées : 2<sup>o</sup>. que quoiqu'elles n'aient pas beſoin d'une épaiſſeur conſidérable, cependant il eſt néceſſaire de leur en donner une d'autant plus grande, que les tenons des rais ſeront forts : 3<sup>o</sup> il faut encore avoir attention que les *jantes* ſoient faites de courbes naturelles, afin que leurs fibres ne ſoient point coupées : 4<sup>o</sup> il ne faut pas laiſſer aux *jantes* aucun aubier, car ſi l'aubier eſt dans la partie concave de la *jante*, le tenon du rais fera éclater l'aubier, & ce rais ſera comme inutile ; ſi au contraire l'aubier eſt dans la partie convexe de la *jante*, les bandes, & particulièrement les bouts des bandes, ſeront forcés par la charge de la voiture, à entrer dans la *jante* ; poulors la roue pendant ſa rondeur, aura plus de peine à rouler, ira par ſauts & par ſecouſſes, qui contribueront beaucoup à ſa deſtruction entiere, & à caſſer la bande qui porteroit à faux. (*D. J.*)

**JANTES**, dans l'*Artillerie*, ce ſont ſix pieces de bois d'orme, dont chacune forme un arc de cercle, & qui jointes enſemble par les extrémités, font cercle entier, qui avec un moyeu & douze rais, compoſent les roues de l'affut du canon.

L'épaiſſeur des *jantes* varie ſuivant la piece à laquelle le rouage qu'elles forment eſt deſtiné. Aux pieces de vingt-quatre les *jantes* ont ſix pouces de haut, & quatre pouces d'épaiſſeur ; à celles de ſeize, cinq pouces de haut, & trois pouces & demi d'épaiſſeur ; aux pieces de douze, quatre pouces huit lignes de haut, & trois pouces trois lignes d'épaiſſeur ; à celles de huit,

quatre pouces & demi de haut, & trois pouces & demi d'épaiſſeur ; enfin aux pieces de quatre, quatre pouces de haut, & deux pouces & demi d'épaiſſeur.

\* **JANTILLE**, f. f. (*Art. méchaniq.*) gros ais qu'on applique autour des jantes & des aubes de la roue d'un moulin, pour recevoir la chute de l'eau, & accélérer ſon mouvement. Elle ſert auſſi à élever les eaux à l'aide des roues diſpoſées à cet effet. de *jantille* on a fait le verbe *jantiller*.

**JANUAL**, f. m. (*Littérat.*) ſorte de gâteau que les Romains offroient à Janus le premier jour du mois qui lui étoit conſacré ; ce gâteau étoit fait de farine nouvelle, de ſel nouveau, d'encens & de vin. (*D. J.*)

**JANUALE PORTE**, (*Antiq.*) porte de Rome ſituée ſur le mont Viminal, & qui fut appellée *porte januale*, à l'occaſion d'un prétendu miracle que Janus opéra dans cet endroit, en faveur des Romains contre les Sabins. Ovide embellit ce conte populaire de toutes les graces de la poéſie. (*D. J.*)

**JANUALES**, f. f. (*Hiſt. anc.*) fêtes de Janus qu'on célébroit à Rome le premier janvier par des danſes & d'autres marques de réjouiſſances publiques. En ce jour les citoyens revêtus de leurs plus beaux habits, les conſuls à la tête en robe de cérémonie, alloient au capitolé faire des ſacrifices à Jupiter. Alors, comme aujourd'hui, on ſe faiſoit des préſens & d'heureux ſouhais les uns aux autres, & l'on avoit grande attention, ſelon Ovide, à ne rien dire qui ne fût de bon augure pour tout le reſte de l'année. On offroit à Janus des figues, des dattes & du miel ; la douceur de ces fruits étant regardée comme le ſymbole de préſages favorables pour l'année. (*G*)

**JANVIER**, (*Aſtron. & Hiſt. anc.*) mois que les Romains dédièrent à Janus, & que Numa mit au ſolſtice d'hiver.

Quoique les calendes de ce mois fuſſent ſous la protection de Junon, comme tous les premiers jours des autres mois, celui-ci ſe trouvoit conſacré particulièrement au dieu Janus, à qui l'on offroit ce jour-là le gâteau nommé *januale*, ainſi que des dattes, des figues & du miel, fruits dont

la douceur faisoit tirer d'heureux prognostics pour le cours de l'année. Voyez JANUVAL, & JANUALES.

Ce même jour tous les artistes & artisans ébauchent la matière de leurs ouvrages, dans l'opinion que pour avoir une année favorable, il falloit la commencer par le travail. C'est, dit Ovide, le dieu Janus qui le prescrivit en ces termes :

*Tempora commisi nascencia rebus agendis,  
Totus ab auspicio, ne foret annus iners.*

Cette idée étoit bien plus raisonnable que celle des anciens chrétiens, qui jeûnoient le premier de Janvier pour se distinguer des Romains, parce que ceux-ci se régaloient le soir en l'honneur de Janus.

Les consuls désignés prenoient possession ce jour-là de leur dignité, depuis le consulat de Quintus Fulvius Nobilior, & de Titus Annius Luscus, l'an de la fondation de Rome 601. Ils montoient au capitolé accompagnés d'une grande foule de peuple tous habillés de neuf, & là au milieu des parfums, ils immoloient à Jupiter Capitolin deux taureaux blancs, qui n'avoient pas été mis sous le joug.

Les flamines faisoient des vœux pendant ce sacrifice pour la prospérité de l'empire & pour le salut de l'empereur, après lui avoir prêté le serment de fidélité. Ces vœux & ce serment étoient faits pareillement par tous les autres magistrats. Tacite nous dit dans ses annales, liv. XVI. qu'on fit un crime à Thrasea d'avoir manqué de se trouver au serment & aux vœux de la magistrature, pour le salut de l'empereur. Ovide vous dira plus distinctement toutes ces cérémonies.

Dans ce même jour les Romains se souhaitoient une heureuse année, & prenoient garde de laisser échapper quelque propos qui fût de mauvais augure. Enfin les amis avoient soin d'envoyer des présents à leurs amis, qu'on appelloit *strenæ*, des étrennes. Voyez ÉTRENNES.

Parcourons maintenant les autres jours de ce mois, & les diverses fêtes.

Le second jour étoit estimé malheureux pour la guerre, & appelé par cette raison *dies ater*, jour funeste.

Le troisième & le quatrième étoient jours comitiaux

Le cinquième jour des nones étoit jour plaidoyable.

Le sixième passoit pour malheureux. Le septième on célébroit la venue d'Isis chez les Romains.

Le huitième étoit jour d'assemblée. Le neuvième des ides de ce mois, on fêtoit les agonales en l'honneur de Janus.

Le dixième étoit un jour mi-parti, marqué ainsi dans l'ancien calendrier, E. N.

L'onzième, ou le iij. des ides, arrivoient les *carmentales* pour honorer la déesse Carmenta, mere d'Evandre. Voyez CARMENTALES. On célébroit ce même jour la dédicace du temple de Juturne dans le champ de mars.

Le douzième étoit jour d'assemblée, quelquefois on y faisoit la fête des comitales ou des carrefours.

Le treizième jour des ides, consacré à Jupiter, se marquoit dans le calendrier par ces deux lettres. N. P.

*Nefastus primâ parte diei*, pour dire qu'il étoit seulement fête le matin; on sacrifioit au souverain des dieux une brebis appelée *ovis idulis*.

Le quatorzième semblable au dixième, étoit coupé moitié fête, moitié jour ouvré.

Le quinzième on solemnisoit pour la seconde fois les *carmentales*, nommées par cette raison *carmentalia secunda*.

Au sixième arrivoit la dédicace de ce grand & superbe temple de la Concorde, qui fut voué & dédié par Camille, & que Livia Drusilla décora de plusieurs statues, & d'un autel magnifique.

Depuis le seize jusqu'au premier février, étoient des jours comitiaux, ou d'assemblée, si vous en exceptez le dix-sept, où l'on donnoit les *jeux palatins*; le vingt-quatre, où l'on célébroit les fêtes séméntines pour les semailles; le vingt-sept, où l'on fêtoit la dédicace du temple de Castor & de Pollux à l'étang de Juturna, sœur de Turnus, le vingt-neuvième, où se donnoient les *équirities*, *equiria*, c'est-à-dire les jeux de courses de chevaux dans le champ de Mars; & finalement le trentième, qui étoit la fête de la paix, où l'on sacrifioit une victime blanche, & où l'on brûloit quantité d'encens,

Dans



Dans ce mois de *Janvier*, que les Grecs appelloient *Ταμηνίων*, ils solemnisoient la fête des gamélies, en l'honneur de Junon; fête instituée par Cécrops, au dire de Favorin. *Voyez* GAMÉLIES.

Les Joniens célébroient aussi dans ce mois, les lénées. *Voyez* LÉNÉES. Et les Egyptiens fêtoient la sortie d'Isis de Phénicie.

Si l'on vouloit des preuves de tout ceci, ou de plus grands détails encore, on pourroit consulter Ovide dans *ses fastes*, Varron, Festus, Hospinien de *origine festorum*, Meursius, Pitiscus, Danet, & les *antiquités grecq. & romaines*. Le soleil entre dans ce mois au signe du verseau. ( *D. J.* )

JANVIER ( L'ORDRE DE SAINT ), fut institué le 2 juillet 1738, par Charles, infant d'Espagne, roi de Jérusalem & des deux Siciles.

La croix de cet ordre a huit pointes pommetées, & quatre fleurs-de-lis dans les angles, le tout d'or, émaillé de blanc; au centre est l'image de *Saint-Janvier*, évêque, avec ses ornemens pontificaux, la mitre sur la tête, la main dextre levée comme pour donner la bénédiction, tenant de la main senestre sa crosse; il paroît à mi-corps, naissant ou mouvant de plusieurs nuées: sur le revers est une médaille émaillée d'azur; au centre, on voit un livre d'or, chargé de deux burettes de gueules, & accompagné de deux palmes de sinople.

Le collier est une chaîne, & des trophées de crosses & de croix longues passées en sautoirs, entremêlées de fleurs-de-lis, le tout d'or.

Les chevaliers portent sur leurs habits un large ruban bleu céleste, où est attachée cette croix. ( *G. D. L. T.* )

JANVILLE, ( *Géog.* ) petite ville de France dans la haute Beauce, élection d'Orléans, à une lieue de Toury; quelques-uns écrivent *Genville*, d'autres *Yenville*. *Long. 19. 40. lat. 48. 26.* ( *D. J.* )

JANUS TEMPLE DE, ( *Hist. rom. Médaill. Littér.* ) temple que *Janus* avoit à Rome, & qui avoit été bâti par Romulus; Numa son successeur lui donna des portes, que l'on n'ouvroit qu'en temps de guerre, & que l'on tenoit fermées

*Tome XVIII.*

pendant la paix. Delà cette inscription que l'on voit au revers de plusieurs médailles de Néron, avec le temple de Janus; *pace terrâ inarique partâ, Janum clausit*; & cette inscription trouvée à Mérida en Espagne: *Imp. Cæsar. Divi F. Augustus, Pont. Max. Cos XI. Tribunic. Pont. X. Inp. VIII, Orbe, mari & terrâ pacato, temp'lo Jani clauso, &c.* Delà les surnoms de *Patuleius*, & de *Clusius*, comme qui diroit l'ouvert, & le fermé.

Il paroît par le plus grand nombre des inscriptions, que ce temple se nommoit tout court Janus; *Janum clausit*. Horace l'appelle *Janum Quirini*, c'est-à-dire *Janum Romuli*, ce qui ne pouvoit pas s'appliquer aux autres temples que *Janus* avoit à Rome, & dont nous parlerons tout-à-l'heure.

On remarque que ce temple ne fut fermé que deux fois depuis la fondation de Rome, jusqu'au regne d'Auguste, & huit fois pendant tout le cours de la royauté, de la république & de l'empire. La première fois qu'on le ferma, fut sous le regne de Numa, l'instituteur de cette cérémonie; la seconde fois, à la fin de la première guerre punique, l'an 519 de Rome; la troisième fois, après la bataille d'Actium, qui rendit Auguste le maître du monde, l'an 725 de Rome; la quatrième fois, cinq ans après, au retour de la guerre des Cantabres en Espagne, l'an 730; la cinquième fois, sous le regne du même empereur, l'an 744 de Rome, environ cinq ans avant la naissance de Jésus-Christ; & la paix générale qui régnoit alors dans l'empire romain, dura douze ans; la sixième fois, sous Néron, l'an 811; la septième fois sous Vespasien, l'an 824; la huitième fois enfin, sous Gordien le jeune, à-peu-près vers l'an 994 de Rome.

Il n'est pas bien sûr que les premiers empereurs chrétiens aient observé cette cérémonie. Il est vrai qu'Ammian Marcellin dans son *hist. liv. XVI. ch. x.* semble dire positivement, que Constance II, après ses victoires, vint à Rome l'an 1105 de sa fondation, & ferma le temple de Janus, *concluso Jani templo, stratibus hostibus cunctis*; mais comme on assure que ce passage se lit différemment dans les

I

manuscrits , & assez obscurément , il faudroit encore quelque autre autorité pour rendre le fait plus certain.

Je ne trouve que de mauvaises raisons sur l'institution de l'ouverture du temple de *Janus* en temps de guerre , & de sa clôture en temps de paix. Les uns nous disent que dans un combat de Romulus avec les Sabins , la victoire penchant du côté de ces derniers , un prodige parut sur le champ de bataille , qui les mit en fuite , & Romulus bâtit un temple dans le même lieu , que l'on ouvroit en temps de guerre , afin de tirer toujours du secours de ce temple. D'autres prétendent que Tatiüs & Romulus bâtirent un temple à frais communs , en mémoire de leur alliance , & que l'usage de l'ouvrir en temps de guerre marquoit l'union des deux rois. J'aime tout autant la pensée d'Ovide : pourquoi , demande le poëte à Janus , ferme-t-on votre temple en temps de paix , & l'ouvret-on en temps de guerre ? J'ouvre les portes de mon temple , répond le dieu , pour le retour des soldats romains quand ils sont une fois partis pour l'armée ; & je le ferme en temps de paix , afin que la paix y étant rentrée , elle n'en sorte plus.

Il y avoit à Rome plusieurs autres temples de *Janus* , outre celui dont nous venons de parler ; les uns portoient le nom de *Janus bifrons* , ou à deux faces ; les autres de *Janus quadrifrons* , ou à quatre faces : ces derniers étoient à quatre faces égales , avec une porte & trois fenêtres à chaque face. Les quatre côtés & les quatre portes marquoient , dit-on , les quatre saisons de l'année , & les trois fenêtres de chaque côté désignoient les trois mois de chaque saison , ce qui faisoit les douze mois de l'an. Varron nous assure que par rapport à ces douze mois , on avoit érigé douze autels à *Janus* ; ces autels étoient hors de Rome au-delà de la porte du Janicule.

La Fable & les historiens ne connoissent point de plus ancien roi , ni de plus ancien dieu de l'Italie que *Janus*. On le suppose communément originaire de Grece , équipant une flotte , abordant en Italie , où il bâtit une ville qu'il appella de son nom *Janicule*. Il régna 1330 ans avant l'ère

chrétienne , & eut Saturne pour successeur , après un regne de trente-trois ans. Ovide , au premier livre de ses *Fastes* , lui fait raconter ingénieusement les merveilles de son histoire , de son culte , & de sa souveraine puissance. Ce sont du moins des fictions plus amusantes que celles de nos chrétiens modernes , qui retrouvent Noé dans *Janus* , & qui forment son nom de l'hébreu *jaïn* , du vin.

Macrobe croit avoir découvert la raison historique , pourquoi les Romains invoquoient *Janus* , le premier des dieux , dans leurs sacrifices & leurs prières ; c'est , dit-il , parce qu'il fut le premier qui bâtit des temples , & qui institua des rites sacrés. « Le seul nom de *Janus* , suivant le récit » de ce mythologue , indique qu'il préside » sur toutes les portes qui s'appellent *januæ*. On le peint tenant d'une main » une clé , & de l'autre une baguette , » pour marquer qu'il est le gardien des » portes , & qu'il préside aux chemins ; » quelques-uns prétendent que *Janus* est » le soleil , maître des portes du ciel , qu'il » ouvre le jour en se levant , & qu'il le » ferme en se couchant. Ses statues le » représentent offrant de la main droite » le nombre de CCC , & de la main » gauche celui de LXV , parce qu'il est » le dieu de l'année. Dans le culte que » nous lui rendons , continue Macrobe , » nous invoquons *Janus geminus* , *Janus pater* , *Janus junonius* , *Janus confivius* , » *Janus Quirinus* , *Janus Patuleius* , & » *Janus Clusivius*. » Tous ces noms s'entendent d'eux-mêmes.

Comme *Janus* passa pour un roi sage , prudent & éclairé , on supposa qu'il savoit le passé , & qu'il prévoyoit l'avenir , & en conséquence de cette idée , on le peignit avec une tête à deux visages , l'une devant , l'autre derrière.

Plutarque dans ses questions romaines , rapporte deux opinions différentes sur les deux têtes adossées de *Janus* ; c'est , dit-il , ou parce que ce prince étant grec & natif de Perrhebe , il vint en Italie , s'établit parmi des Barbares , & changea de langue & de genre de vie ; ou parce qu'il persuada au peuple grossier du Latium , de s'appliquer à l'Agriculture , & de se policer.

Quoi qu'il en soit, on représentoit presque toujours *Janus* avec deux visages; d'où vient qu'Ovide le félicite fort plaisamment d'avoir seul le privilege de se voir pardevant & par derriere, *solus de superis qui tua terga vides.*

Sa monnoie étoit de l'espece que l'on appelloit *ratita*, parce qu'elle portoit d'un côté sa tête, & au revers un navire, ou la proue d'un vaisseau. Cette monnoie désignoit apparemment l'arrivée de Saturne en Italie, quand il se réfugia dans les états de *Janus*, après avoir été détroné par son fils Jupiter. On trouve encore aujourd'hui de cette ancienne monnoie dans les cabinets des curieux. (D. J.)

JANUS, (Littérat. rom.) les Latins ont donné quelquefois le nom de *janus* à de grandes arcades fort exhaussées, qui traversent une rue d'un côté à l'autre, comme des arcs de triomphe, & sous lesquelles on passe. Ces *janus* étoient pour la plupart incrustés & ornés de statues; Suetone & Publius Victor le disent expressément. Il y avoit plusieurs de ces sortes d'arcades dites *janus*, dans différentes rues de Rome. La seule place romaine, cette place qui formoit le quartier des banquiers, des marchands & des usuriers, avoit trois *janus* ou arcades, au rapport de Tite-Live, liv. XLI. savoir une à chaque bout & une troisième au milieu: *forum porticibus, tabernisque claudendum, & Janos tres faciendos locavere*; ce sont les paroles de cet historien, qui signifient que Flavius Flaccus enferma la place romaine de portiques & de boutiques, & y fit faire trois *janus*. Le troisième de ces *janus* nommé *janus medius*, étoit célèbre; Horace en parle dans une de ses satyres, & Cicéron en plusieurs endroits de ses offices. Le *janus medius*, dit ce dernier dans sa VI Philippique, est sous la protection d'Antoine, *Antonius jani medii patronus est*. On peut voir si l'on juge à propos, l'ancienne Rome du Nardini. (D. J.)

JAOCHOU, (Géog.) ville de la Chine dans la province de Kiangsi, dont elle est la seconde métropole. Son territoire fournit presque toute la vaisselle de porcelaine dont se servent les Chinois. Elle est plus occidentale que Pékin de 32d. & est à 29. 40. de latitude. (D. J.)

JAPACANI, f. m. (Ornitholog. exot.) oiseau du Brésil de la plus petite espece; son bec noir, est long, pointu, un peu courbé en bas; son dos & sa tête sont noirs; le cou & les ailes sont d'un verd brun; sa queue en dessus est toute noire, & toute tachetée de blanc en dessous; sa gorge, son ventre & ses cuisses sont mélangées de blanc & de jaune, avec des bandes noires transversales. Margrave, *hist. Brasil.* (D. J.)

JAPARANDIBA, f. m. (Botan. exot.) arbre du Brésil, *arbor pomifera Brasiliensis, flore rosaceo; fructu rotundo, segmento superioris velut ablato*, de Margrave & Pison. Son écorce est cendrée; son bois est dur & moëlleux; ses feuilles nombreuses, oblongues, pointues, nerveuses, naissent sans ordre, sur les rameaux. Ses fleurs semblables en grandeur, en couleur & en odeur à celles de la rose, sont polypétales, & soutenues trois à trois par un même pédicule; elles ont au milieu plusieurs petites étamines, disposées en rond avec un sommet jaune & tremblant. Il leur succede des fruits gris en dehors, jaunes en dedans, faits comme des pommes orbiculaires, mais aplatis au dessus, comme si on en avoit coupé une tranche. Ils contiennent chacun un noyau de la grosseur d'une aveline, anguleux, cordiforme, & de couleur de foie luisante. (D. J.)

JAPARE, (Géog.) ville des Indes orientales, dans l'île de Java, sur la côte septentrionale, avec un bon port. Il s'y fait un très-grand commerce, & l'on y voit aborder de toutes les nations des Indes, Javinois, Persans, Arabes, Guzarates, Chinois, Malais, Péguans, &c. Les femmes y sont également laides, & portées à l'amour. Voyez les récits des voyages de la Compagnie hollandaise. Long. 128. 40. latit. méridionale. 6. 45. (D. J.)

JAPHET, *qui dilate*, (Hist. sacr.) fils de Noé, que les hébreux & plusieurs modernes croient être l'aîné, eut pour partage l'Europe & une partie de l'Asie. Son pere en le bénissant, lui dit: *que le Seigneur dilate Japhet, que Japhet demeure dans les tentes de sem, & que Chanaan soit son esclave. Gen. ix 27.* Cette bénédiction de Noé s'accomplit littéralement, lors-

que les Grecs, & après eux, les Romains, portèrent leurs conquêtes dans l'Asie & dans l'Afrique, où Sem & Chanaan s'étoient établis ; mais dans le sens figuré elle avoit pour objet cette multitude innombrable de Gentils, que Dieu a appellés à la foi par la grace, & qui, d'étrangers qu'ils étoient, ont été unis & incorporés au petit nombre des Israélites fideles, pour ne faire qu'un troupeau. *Japhet* eut sept fils, Gomer, Magog, Madaï, Javan, Tubal, Mosoch & Tiras. L'Écriture dit qu'ils peuplerent les îles des nations, & s'établirent en divers pays, chacun suivant sa langue, sa famille & son peuple. *Gen. x. 5.* Sous le nom d'îles des nations, les Hébreux entendent les îles de la Méditerranée, & tout les pays séparés par la mer, du continent de la Palestine. De *Japhet*, fils de Noé, les poètes ont fait leur *Japhet*, qui se rendit célèbre en Thessalie, & fut pere d'Hesper, Atlas, Epiméthé & Prométhée ; tous célébrés dans la fable. (†)

JAPODES, les, (*Géog. an.*) les *Japodes*, selon Strabon, ou J A P I D E S, selon Pto'mée, étoient un ancien peuple de l'Illyrie, dont le pays s'étendoit en-deçà & au-delà des Alpes, jusqu'auprès de la mer. Strabon, *l. IV* nous dit que cette nation étoit en partie originaire des Gaules, & en partie de l'Illyrie ; qu'elle possédoit quatre villes, *Metulum*, *Arupinum*, *Monetium*, & *Vendum* ; qu'elle étoit très-belliqueuse, quoiqu'elle vécut pauvrement de miel & d'épautre ; & qu'enfin le pays qu'elle habitoit, faisoit partie des Alpes. Comme ils s'étoient adonnés au brigandage, Auguste lassé des plaintes qui lui en revenoient, entreprit de les réduire, & y réussit. *Dion Cassius, l. XLIX.* de son *Histoire*, parle de cette conquête d'Auguste. Le P. Briet croit que le pays des anciens *Japides*, répond à la Croatie, & à une partie de l'Istrie, & du Vendimarck. Il est très-vraisemblable que les *Japodes* sont les *Jaunthalers* de nos jours, habitans de cette vallée d'Allemagne, dans la Carinthie & la Carniole, au midi de la Draye. Les *Arupini* auront fondé *Avesperg*, les *Monetti*, *Mansperg*, les *Metuli*, *Medaitz*, & les *Vendi*, *Windischgratz*. (*D. J.*)

JAPON, le, (*Géog.*) grand pays de la partie la plus orientale de l'Asie. C'est un composé de quantité d'îles, dont les trois principales sont celles de Nippon, de Saïkokf, & de Sikokf : ces trois îles sont entourées d'un nombre prodigieux d'autres îles ; les unes petites, pleines de rochers stériles, les autres grandes, riches & fertiles. Toutes ces îles & terres qui forment le Japon, ont été divisées l'an 590 de Jésus-Christ en sept principales contrées, qui sont partagées en quarante-huit provinces & subdivisées en plusieurs moindres districts.

Le revenu de toutes les îles & provinces, qui appartiennent à l'empire du Japon, monte tous les ans à 3228 mans, & 6200 kokfs de riz ; car au Japon, tous les revenus sont réduits à ces deux mesures en riz ; un mans contient dix mille kokfs, & un kokf trois mille balles ou sacs de riz.

Le temps est fort inconstant dans cette vaste contrée ; l'hiver est sujet à des froids rudes, & l'été à des chaleurs excessives. Il pleut beaucoup pendant le cours de l'année, & sur-tout dans les mois de juin & de juillet, mais sans cette régularité qu'on remarque dans les pays plus chauds des Indes orientales. Le tonnerre & les éclairs sont très-fréquens. La mer qui environne le Japon, est fort orageuse, & d'une navigation périlleuse, par le grand nombre de rochers, de bas-fonds & d'écueils qu'il y a au dessus & au dessous de l'eau.

Le terroir est en général montagneux, pierreux, & stérile ; mais l'industrie & les travaux infatigables des habitans, qui d'ailleurs vivent avec une extrême frugalité, l'ont rendu fertile, & propre à se passer des pays voisins. Toute la nation se nourrit de riz, de légumes & de fruits : sobriété qui semble en elle une vertu plutôt qu'une superstition. L'eau douce ne manque pas, car il y a un grand nombre de lacs, de rivières, & de fontaines froides, chaudes & minérales : les tremblemens de terre n'y sont pas rares, & détruisent quelquefois des villes entières par leurs violentes & longues secousses.

La plus grande richesse du Japon consiste en toutes sortes de minéraux & de

métaux , particulièrement en or , en argent , & en cuivre admirable. Il y a quantité de souffrières , entr'autres une île entière qui n'est que soufre. La province de Bungo produit de l'étain si fin & si blanc , qu'il vaut presque l'argent. On trouve ailleurs le fer en abondance ; d'autres provinces fournissent des pierres précieuses , jaspes , agathes , cornalines , des perles dans les huîtres , & dans plusieurs autres coquillages de mer. L'ambre gris se recueille sur les côtes , & chacun peut l'y ramasser. Les coquillages de la mer , dont les habitans ne font aucun cas , ne cedent point en beauté à ceux d'Amboine & des îles Moluques. Le Japon possède aussi des drogues estimées , qui servent à la Teinture & à la Médecine. On n'y a point encore découvert l'antimoine , & le sel ammoniac ; le vis-argent & le borax y sont portés par les Chinois.

L'empire du Japon est situé entre le 31 & le 42<sup>d</sup> de latitude septentrionale. Les Jésuites , dans une carte corrigée sur leurs observations astronomiques , le placent entre le 157 & le 175<sup>d</sup> 30' de longitude. Il s'étend au nord-est , & à l'est-nord-est ; sa largeur est très-irrégulière & étroite en comparaison de sa longueur ; qui prise en droite ligne , & sans y comprendre toutes les côtes , a au moins 200 milles d'Allemagne. Il est comme le royaume de la Grande-Bretagne , haché & coupé , mais dans un plus haut degré , par des caps , des bras de mer , des anses & des baies. Il se trouve un bras de mer entre les côtes les plus septentrionales du Japon , & un continent voisin ; c'est un fait confirmé par les découvertes récentes des Russes ; Jedo est aujourd'hui la capitale de cet empire ; c'étoit autrefois Méaco. Voyez JEDO & MÉACO.

Si le Japon exerce la curiosité des Géographes , il est encore plus digne des regards d'un philosophe. Nous fixerons ici les yeux du lecteur , sur le tableau intéressant qu'en a fait l'historien philosophe de nos jours. Il nous peint avec fidélité ce peuple étonnant , le seul de l'Asie qui n'a jamais été vaincu , qui paroît invincible ; qui n'est point , comme tant d'autres , un mélange de différentes nations , mais qui

semble aborigène ; & au cas qu'il descende d'anciens Tartares , 1200 ans avant J. C. suivant l'opinion du P. Couplet , toujours est-il sûr qu'il ne tient rien des peuples voisins. Il a quelque chose de l'Angleterre , par la fierté insulaire qui leur est commune , & par le suicide qu'on croit si fréquent dans ces deux extrémités de notre hémisphère ; mais son gouvernement ne ressemble point à l'heureux gouvernement de la Grande-Bretagne ; il ne tient pas de celui des Germains , son système n'a pas été trouvé dans leurs bois.

Nous aurions dû connoître ce pays dès le xiiij. siècle , par le récit du célèbre Marco Paolo. Cet illustre vénitien avoit voyagé par terre à la Chine ; & ayant servi longtemps sous un des fils de Gengis-Kan , il eut les premières notions de ces îles , que nous nommons Japon , & qu'il appelle Zipangri ; mais ses contemporains qui admettoient les fables les plus grossières , ne crurent point les vérités que Marc Paul annonçoit : son manuscrit resta long-temps ignoré. Il tomba enfin entre les mains de Christophe Colomb , & ne servit pas peu à le confirmer dans son espérance , de trouver un monde nouveau , qui pouvoit rejoindre l'orient & l'occident. Colomb ne se trompa que dans l'opinion , que le Japon touchoit à l'hémisphère qu'il découvrit ; il en étoit si convaincu , qu'étant abordé à Hispaniola , il se crut dans le Zipangri de Marco Paolo.

Cependant , pendant qu'il ajoutoit un nouveau monde à la monarchie d'Espagne , les Portugais de leur côté s'aggrandissoient avec le même bonheur dans les Indes orientales. La découverte du Japon leur est due , & ce fut l'effet d'un naufrage. En 1542 , lorsque Martin Alphonse de Souza étoit vice-roi des Indes orientales , trois Portugais , Antoine de Mota , François Zeimoto , & Antoine Peixota , dont les noms méritoient de passer à la postérité , furent jetés par une tempête sur les côtes du Japon ; ils étoient à bord d'une jonque chargée de cuir , qui alloit de Siam à la Chine : voilà l'origine de la première connoissance qui se répandit du Japon en Europe.

Le gouvernement du Japon a été pendant deux mille quatre cents ans assez semblable à celui du calif des Musulmans , & de Rome moderne. Les chefs de la religion ont été , chez les Japonnois , les chefs de l'empire plus long-temps qu'en aucune autre nation du monde. La succession de leurs pontifes rois , & de leurs pontifes reines , ( car dans ce pays-là les femmes ne sont point exclues du trône pontifical , ) remonte 660 ans avant notre ère vulgaire.

Mais les princes séculiers s'étant rendus insensiblement indépendans & souverains dans les provinces , dont l'empereur ecclésiastique leur avoit donné l'administration , la fortune disposa de tout l'empire en faveur d'un homme courageux , & d'une habileté consommée , qui d'une condition basse & servile , devint un des plus puissans monarques de l'univers ; on l'appella *Taïco*.

Il ne détruisit , en montant sur le trône , ni le nom , ni la race des pontifes , dont il envahit le pouvoir ; mais depuis lors l'empereur ecclésiastique , nommé *Dairi* ou *Dairo* , ne fut plus qu'une idole révérée , avec l'apanage imposant d'une cour magnifique ; Voyez *DAIRO*. Ce que les Turcs ont fait à Bagdat , ce que les Allemans ont voulu faire à Rome ; *Taïco* l'a fait au Japon , & ses successeurs l'ont confirmé.

Ce fut sur la fin du xvj. siècle , vers l'an 1583 de J. C. qu'arriva cette révolution. *Taïco* instruit de l'état de l'empire , & des vues ambitieuses des princes & des grands , qui avoient si long-temps pris les armes les uns contre les autres , trouva le secret de les abaisser & de les dompter. Ils sont aujourd'hui tellement dans la dépendance du Kubo , c'est-à-dire , de l'empereur séculier , qu'il peut les disgracier , les exiler , les dépouiller de leurs possessions , & les faire mourir quand il lui plaît , sans en rendre compte à personne. Il ne leur est pas permis de demeurer plus de six mois dans leurs biens héréditaires ; il faut qu'ils passent les autres six mois dans la capitale , où l'on garde leurs femmes & leurs enfans pour gage de leur fidélité. Les plus grandes terres de la couronne sont gouvernées par des lieutenans & par des

receveurs ; tous les revenus de ce terres doivent être portés dans les coffres de l'empire ; il semble que quelques ministres qu'on a eus en Europe aient été instruits par le grand *Taïco*.

Ce prince , pour mettre ensuite son autorité à couvert de la fureur du peuple , qui sortoit des guerres civiles : fit un nouveau corps de loix si rigoureuses , qu'elles ne semblent pas être écrites , comme celles de Dracon , avec de l'encre , mais avec du sang. Elles ne parlent que de peines corporelles , ou de mort , sans espoir de pardon ; ni de surseance pour toutes les contraventions faites aux ordonnances de l'empereur. Il est vrai , dit M. de Montesquieu , que le caractère étonnant de ce peuple opiniâtre , capricieux , déterminé , bizarre , & qui brave tous les périls & tous les malheurs , semble à la première vue absoudre ce législateur de l'atrocité de ses loix ; mais des gens , qui naturellement méprisent la mort ; & qui s'ouvrent le ventre par la moindre fantaisie , sont-ils corrigés ou arrêtés par la vue des supplices , & ne peuvent-ils pas s'y familiariser ?

En même temps que l'empereur dont je parle , tâchoit , par des loix atroces , de pourvoir à la tranquillité de l'état , il ne changea rien aux diverses religions établies de temps immémorial , dans le pays , & laissa à tous ses sujets la liberté de penser comme ils voudroient sur cette matière.

Entre ces religions , celle qui est la plus étendue au Japon , admet des récompenses & des peines après la vie ; & même celle de Sinto qui a tant de sectateurs , reconnoît des lieux de délices pour les gens de bien ; quoiqu'elle n'admette point de lieu de tourmens pour les méchans ; mais ces deux sectes s'accordent dans la morale. Leurs principaux commandemens qu'ils appellent *divins* , sont les nôtres ; le mensonge , l'incontinence , le larcin , le meurtre , sont défendus ; c'est la loi naturelle réduite en préceptes positifs. Ils y ajoutent le précepte de la tempérance , qui défend jusqu'aux liqueurs fortes , de quelque nature qu'elles soient , & ils étendent la défense du meurtre jusqu'aux animaux ; Siaka qui leur donna cette loi , vivoit environ mille ans avant notre ère vulgaire. Ils ne different donc de

nous en morale , que dans le précepte d'épargner les bêtes , & cette différence n'est pas à leur honte. Il est vrai qu'ils ont beaucoup de fables dans leur religion , en quoi ils ressemblent à tous les peuples , & à nous en particulier , qui n'avons connu que des fables grossières avant le Christianisme.

La nature humaine a établi d'autres ressemblances entre ces peuples & nous. Ils ont la superstition des sortilèges que nous avons eu si long-temps. On retrouve chez eux les pèlerinages , les épreuves de feu , qui faisoient autrefois une partie de notre jurisprudence ; enfin ils placent leurs grands hommes dans le ciel , comme les Grecs & les Romains. Leur pontife (s'il est permis de parler ainsi ) a seul , comme celui de Rome moderne , le droit de faire des apothéoses , & de consacrer des temples aux hommes qu'il en juge dignes. Ils ont aussi depuis très-long-temps des religieux , des hermites , des instituts même , qui ne sont pas fort éloignés de nos ordres guerriers ; car il y avoit une ancienne société de solitaires , qui faisoient vœu de combattre pour la religion.

Le Japon étoit également partagé entre plusieurs sectes sous un pontife roi , comme il l'est sous un empereur séculier ; mais toutes les sectes se réunissoient dans les mêmes points de morale. Ceux qui croyoient la métempsychose & ceux qui n'y croyoient pas , s'abstenoient & s'abstiennent encore aujourd'hui de manger la chair des animaux qui rendent service à l'homme ; tous s'accordent à les laisser vivre , & à regarder leur meurtre comme une action d'ingratitude & de cruauté. La loi de Moïse *vue & mange* , n'est pas dans leurs principes , & vraisemblablement le Christianisme adopta ceux de ce peuple , quand il s'établit au Japon.

La doctrine de Confucius a fait beaucoup de progrès dans cet empire ; comme elle se réduit toute à la simple morale , elle a charmé tous les esprits de ceux qui ne sont pas attachés aux bonzes , & c'est toujours la saine partie de la nation. On croit que le progrès de cette philosophie , n'a pas peu contribué à ruiner la puissance du Dairi : l'empereur qui régnoit en 1700 , n'avoit pas d'autre religion.

Il semble qu'on abuse plus au Japon qu'à la Chine de cette doctrine de Confucius. Les philosophes Japonnois regardent l'homicide de soi-même , comme une action vertueuse , quand elle ne blesse pas la société ; le naturel fier & violent de ces insulaires met souvent cette théorie en pratique , & rend l'homicide beaucoup plus commun encore au Japon , qu'il ne l'est en Angleterre.

La liberté de conscience ayant toujours été accordée dans cet empire , ainsi que dans presque tout le reste de l'Orient , plusieurs religions étrangères s'étoient paisiblement introduites au Japon. Dieu permettoit ainsi que la voie fût ouverte à l'évangile dans ces vastes contrées ; personne n'ignore qu'il fit des progrès prodigieux sur la fin du seizième siècle , dans la moitié de cet empire. La célèbre ambassade de trois princes chrétiens Japonnois au pape Grégoire XIII , est , ce me semble , l'hommage le plus flatteur que le saint siege ait jamais reçu. Tout ce grand pays , où il faut aujourd'hui abjurer l'évangile , & dont aucun sujet ne peut sortir : a été sur le point d'être un royaume chrétien , & peut-être un royaume portugais. Nos prêtres y étoient honorés plus que parmi nous ; à présent leur tête y est à prix , & ce prix même y est fort considérable : il est d'environ douze mille livres.

L'indiscrétion d'un prêtre portugais , qui refusa de céder le pas à un des officiers de l'empereur , fut la première cause de cette révolution. La seconde , fut l'obstination de quelques Jésuites , qui soutinrent trop leurs droits , en ne voulant pas rendre une maison qu'un seigneur Japonnois leur avoit donnée , & que le fils de ce seigneur leur redemandoit. La troisième fut la crainte d'être subjugués par les chrétiens. Les bonzes appréhenderent d'être dépouillés de leurs anciennes possessions , & l'empereur enfin craignit pour l'état. Les Espagnols s'étoient rendus maîtres des Philippines voisines du Japon ; on savoit ce qu'ils avoient fait en Amérique , il n'est pas étonnant que les Japonnois fussent allarmés.

L'empereur séculier du Japon proscrivit donc la religion chrétienne en 1586 ; l'exercice en fut défendu à ses sujets sous peine de mort ; mais comme on permettoit toujours

le commerce aux Portugais & aux Espagnols, leurs missionnaires faisoient dans le peuple autant de prosélytes, qu'on en condamnoit au supplice. Le monarque défendit à tous les habitans d'introduire aucun prêtre chrétien dans le pays; malgré cette défense, le gouverneur des îles Philippines fit passer des cordeliers en ambassade à l'empereur du Japon. Ces ambassadeurs commencerent par bâtir une chapelle publique dans la ville capitale; ils furent chassés, & la persécution redoubla. Il y eut long-temps des alternatives de cruautés & d'indulgences. Enfin arriva la fameuse rébellion des chrétiens, qui se retirèrent en force & en armes en 1637, dans une ville de l'empire; alors ils furent poursuivis, attaqués, & massacrés au nombre de trente-sept mille l'année suivante 1638, sous le regne de l'impératrice Mikaddo. Ce massacre affreux étouffa la révolte, & abolit entièrement au Japon la religion chrétienne, qui avoit commencé de s'y introduire dès l'an 1549.

Si les Portugais & les Espagnols s'étoient contentés de la tolérance dont ils jouissoient, ils auroient été aussi paisibles dans cet empire, que les douze sectes établies à Méaco, & qui composoient ensemble dans cette seule ville, au-delà de quatre cent mille ames.

Jamais commerce ne fut plus avantageux aux Portugais que celui du Japon. Il paroît assez, par les soins qu'ont les Hollandois de se le conserver, à l'exclusion des autres peuples, que ce commerce produisoit, surtout dans les commencemens, des profits immenses. Les Portugais y achetoient le meilleur thé de l'Asie, les plus belles porcelaines, ces bois peints, laqués, vernissés, comme paravents, tables, coffres, boîtes, cabarets, & autres semblables, dont notre luxe s'appauvrit tous les jours; de l'ambre gris, du cuivre d'une espece supérieure au nôtre; enfin l'argent & l'or, objet principal de toutes les entreprises de négoce.

Le Japon, aussi peuplé que la Chine à proportion, & non moins industrieux, tandis que la nation y est plus fiere & plus brave, possède presque tout ce que nous avons, & presque tout ce qui nous manque. Les peuples de l'Orient étoient autrefois bien supérieurs à nos peuples occidentaux, dans

tous les arts de l'esprit & de la main. Mais que nous avons regagné le temps perdu, ajoute M. de Voltaire! les pays où le Bramante & Michel Ange ont bâti Saint Pierre de Rome, où Raphaël a peint, où Newton a calculé l'infini, où Leibnitz partagea cette gloire, où Huyggens appliqua la cycloïde aux pendules à secondes, où Jean de Bruges trouva la peinture à l'huile, où Cinna & Athalie ont été écrits; ces pays, dis-je, sont devenus les premiers pays de la terre. Les peuples orientaux ne sont à présent dans les beaux arts, que des barbares, ou des enfans, malgré leur antiquité, & tout ce que la nature a fait pour eux. (D. J.)

JAPONNER, v. act. (*Poterie.*) c'est donner une nouvelle cuisson aux porcelaines de la Chine, pour les faire passer pour porcelaines du Japon. Par cette manœuvre pratiquée en Angleterre & en Hollande, on colore en rouge & l'on ajoute des fleurs & des filets d'or aux pieces de la Chine, qui sont toutes bleues & blanches; mais ces ornemens ajoutés, ayant trop d'éclat, on les affoiblit par le feu: avec toutes ces précautions, les connoisseurs ne sont pas trompés.

\* JAPONNOIS, PHILOSOPHIE DES, (*Histoire de la Philosophie.*) Les Japonnois ont reçu des Chinois presque tout ce qu'ils ont de connoissances philosophiques, politiques & superstitieuses, s'il en faut croire les Portugais, les premiers d'entre les Européens qui aient abordé au Japon, & qui nous aient entretenus de cette contrée. François Xavier, de la compagnie de Jesus, y fut conduit en 1549 par un ardent & beau zèle d'étendre la religion chrétienne: il y prêcha; il y fut écouté; & le Christ seroit peut-être adoré dans toute l'étendue du Japon, si l'on n'eût point allarmé les peuples par une conduite imprudente qui leur fit soupçonner qu'on en vouloit plus à la perte de leur liberté qu'au salut de leurs ames. Le rôle d'apôtre n'en souffre point d'autre: on ne l'eut pas plutôt déshonoré au Japon en lui associant celui d'intérêt & de politique, que les persécutions s'éleverent, que les échaffauds se dresserent, & que le sang coula de toutes parts. La haine du nom chrétien est telle au Japon, qu'on n'en approche point aujourd'hui sans fouler le Christ



Christ aux pi's ; cérémonie ignominieuse à laquelle on dit que quelques Européens plus attachés à l'argent qu'à leur Dieu , se soumettent sans répugnance.

Les fables que les *Japonnois* & les Chinois débitent sur l'antiquité de leur origine , sont presque les mêmes , & il résulte de la comparaison qu'on en fait , que ces sociétés d'hommes se formoient & se polissoient sous une ère peu différente. Le célèbre Kempfer qui a parcouru le Japon en naturaliste , géographe , politique & théologien , & dont le voyage tient un rang distingué parmi nos meilleurs livres , divise l'histoire *japonnoise* en fabuleuse , incertaine & vraie. La période fabuleuse commence long-temps avant la création du monde , selon la chronologie sacrée. Ces peuples ont eu aussi la manie de reculer leur origine. Si on les en croit , leur premier gouvernement fut théocratique ; il faut entendre les merveilles qu'ils racontent de son bonheur & de sa durée. Le temps du mariage du dieu Isanagi Mikotto & de la déesse Isanami Mikotto , fut l'âge d'or pour eux. Allez d'un pôle à l'autre ; interrogez les peuples , & vous y verrez par-tout l'idolâtrie & la superstition s'établir par les mêmes moyens. Par-tout ce sont des hommes qui se rendent respectables à leurs semblables , en se donnant ou pour des dieux ou pour des descendans des dieux. Trouvez un peuple sauvage ; faites du bien ; dites que vous êtes un dieu , & l'on vous croira , & vous serez adoré pendant votre vie & après votre mort.

Le regne d'un certain nombre de rois dont on ne peut fixer l'ère , remplit la période incertaine. Ils y succèdent aux premiers fondateurs , & s'occupent à dépouiller leurs sujets d'un reste de férocité naturelle , par l'institution des loix & l'invention des arts ; l'invention des arts qui fait la douceur de la vie , l'institution des loix qui en fait la sécurité.

Fohi , le premier législateur des Chinois , est aussi le premier législateur des *Japonnois* , & ce nom n'est pas moins célèbre dans l'une de ces contrées que dans l'autre. On le représente tantôt sous la figure d'un serpent , tantôt sous la figure d'un homme à tête sans corps , deux symboles de la science & de la sagesse. C'est à lui que les *Japonnois*

*Tome XVIII.*

attribuent la connoissance des mouvemens célestes , des signes du zodiaque , des révolutions de l'année , de son partage en mois , & d'une infinité de découvertes utiles. Ils disent qu'il vivoit l'an 396 de la création , ce qui est faux , puisque l'histoire du déluge universel est vraie.

Les premiers Chinois & les premiers *Japonnois* instruits par un même homme , n'ont pas eu vraisemblablement un culte fort différent. Le Xékia des premiers est le Siaka des seconds. Il est de la même période ; mais les Siamois , les *Japonnois* & les Chinois qui le réverent également , ne s'accordent pas sur le temps précis où il a vécu.

L'histoire vraie du Japon ne commence guere que 660 avant la naissance de J. C. c'est la date du regne de Syn-mu ; Syn-mu qui fut si cher à ses peuples qu'ils le surnommèrent *Nin-O* , le très-grand , le très-bon , *optimus* , *maximus* ; ils lui font honneur des mêmes découvertes qu'à Fohi .

C'est sous ce prince que vécut le philosophe Roofi , c'est-à-dire le vieillard enfant. Koofi ou Confucius naquit 50 ans après Roofi. Confucius a des temples au Japon , & le culte qu'on lui rend differe peu des honneurs divins. Entre les disciples les plus illustres de Confucius , on nomme au Japon Ganquai , autre vieillard enfant. L'ame de Ganquai qui mourut à 33 ans , fut transmise à Kossobofati , disciple de Xékia ; d'où il est évident que le Japon n'avoit dans les commencemens d'autres notions de philosophie , de morale & de religion , que celles de Xékia , de Confucius & des Chinois , quelle que soit la diversité que le temps y ait introduite.

La doctrine de Siaka & de Confucius n'est pas la même. Celle de Confucius a prévalu à la Chine , & le Japon a préféré celle de Siaka ou Xékia.

Sous le regne de Synin , Kobote , philosophe de la secte de Xékia , porta au Japon le livre kio. Ce sont proprement des pandectes de la doctrine de son maître. Cette philosophie fut connue dans le même temps à la Chine. Quelle différence entre nos philosophes & ceux-ci ! Les rêveries d'un Xékia se répandent dans l'Inde , la Chine & le Japon , & deviennent la loi de cent millions d'hommes. Un homme naît quelque-

K

fois parmi nous avec les talens les plus sublimes , écrit les choses les plus sages , ne change pas le moindre usage , vit obscur , & meurt ignoré.

Il paroît que les premières étincelles de lumière qui aient éclairé la Chine & le Japon , sont parties de l'Inde & du Brachmanisme.

Kobote établit au Japon la doctrine éfotérique & exotérique de Foi. A peine y fut-il arrivé , qu'on lui éleva le Fakubasi , ou le temple du cheval blanc ; ce temple subsiste encore. Il fut appelé du *cheval blanc* , parce que Kobote parut au Japon monté sur un cheval de cette couleur.

La doctrine de Siaka ne fut pas tout-à-coup celle du peuple. Elle étoit encore particulière & secrète lorsque Darma , le vingthuitième disciple de Xékia , passa de l'Inde au Japon.

Mokuris suivit les traces de Darma. Il se montra d'abord dans le Tinsiku , sur les côtes du Malabar & de Coromandel. Ce fut-là qu'il annonça la doctrine d'un dieu ordonnateur du monde & protecteur des hommes , sous le nom d'*Amida*. Cette idée fit fortune , & se répandit dans les contrées voisines , d'où elle parvint à la Chine & au Japon. Cet événement fait date dans la chronologie des *Japonnois*. Le prince Tonda Josimits porta la connoissance d'Amida dans la contrée de Sinano. C'est au dieu Amida que le temple Siquosi fut élevé , & sa statue ne tarda pas à y opérer des miracles , car il en faut aux peuples. Mémes impostures en Egypte , dans l'Inde , à la Chine , au Japon. Dieu a permis cette ressemblance entre la vraie religion & les fausses , pour que notre foi nous fût méritoire ; car il n'y a que la vraie religion qui ait de vrais miracles. Nous avons été éclairés par les moyens qu'il fut permis au diable d'employer pour précipiter dans la perdition les nations sur lesquelles Dieu n'avoit point résolu dans ses décrets éternels d'ouvrir l'œil de sa miséricorde.

Voilà donc la superstition & l'idolâtrie s'échappant des sanctuaires égyptiens , & allant infecter au loin l'Inde , la Chine & le Japon , sous le nom de doctrine xékienne. Voyons maintenant les révolutions que cette doctrine éprouva ; car il n'est pas don-

né aux opinions des hommes de rester les mêmes en traversant le temps & l'espace.

Nous observerons d'abord que le Japon entier ne suit pas le dogme de Xékia. Le mensonge national est tolérant chez ces peuples ; il permet à une infinité de mensonges étrangers de subsister paisiblement à ses côtés.

Après que le Christianisme eut été extirpé par un massacre de trente-sept mille hommes , exécuté presque en un moment , la nation se partagea en trois sectes. Les uns s'attachèrent au sintos ou à la vieille religion ; d'autres embrassèrent le budso ou la doctrine de Budda , ou de Siaka , ou de Xékia , & le reste s'en tint au lindo , ou au code des philosophes moraux.

*Du Sintos , du Budso , & du Sindo.* Le sintos qu'on appelle aussi *sinsin* & *kammitfi* , le culte le plus ancien du Japon , est celui des idoles. L'idolâtrie est le premier pas de l'esprit humain dans l'histoire naturelle de la religion ; c'est delà qu'il s'avance au manichéisme , du manichéisme à l'unité de Dieu , pour revenir à l'idolâtrie , & tourner dans le même cercle. Sin & Kami sont les deux idoles du Japon. Tous les dogmes de cette théologie se rapportent au bonheur actuel. La notion que les Sintoïstes paroissent avoir de l'immortalité de l'ame , est fort obscure ; ils s'inquiètent peu de l'avenir : rendez-nous heureux aujourd'hui , disent-ils à leurs dieux , & nous vous tenons quittes du reste. Ils reconnoissent cependant un grand dieu qui habite au haut des cieux , des dieux subalternes qu'ils ont placés dans les étoiles ; mais ils ne les honorent ni par des sacrifices ni par des fêtes. Ils sont trop loin d'eux pour en attendre du bien ou en craindre du mal. Ils jurent par ces dieux inutiles , & ils invoquent ceux qu'ils imaginent présider aux élémens , aux plantes , aux animaux & aux événemens importans de la vie.

Ils ont un souverain pontife qui se prétend descendu en droite ligne des dieux qui ont anciennement gouverné la nation. Ces dieux ont même encore une assemblée générale chez lui le dixième mois de chaque année. Il a le droit d'installer parmi eux ceux qu'il en juge dignes , & l'on pense bien qu'il n'est pas assez mal-adroit

pour oublier le prédécesseur du prince régnant, & que le prince régnant ne manque pas d'égard pour un homme dont il espère un jour les honneurs divins. C'est ainsi que le despotisme & la superstition se prêtent la main.

Rien de si mystérieux & de si misérable que la psychologie de cette secte. C'est la table du chaos défigurée. A l'origine des choses le chaos étoit ; il en sortit je ne sais quoi qui ressembloit à une épine ; cette épine se mut, se transforma, & le Kunitokhodatsino micorto, ou l'esprit parut. Du reste, rien dans les livres sur la nature des dieux ni sur leurs attributs, qui ait l'ombre du sens commun.

Les Sentoïstes qui ont senti la pauvreté de leur système, ont emprunté des Budsoïstes quelques opinions. Quelques-uns d'entr'eux qui font secte, croient que l'âme d'Amida a passé par métempsychose dans le Tin-sio-dai-sin, & a donné naissance au premier des dieux ; que les âmes des gens de bien s'élevèrent dans un lieu fortuné au dessus du trente-troisième ciel ; que celle des méchants sont étranges jusqu'à ce qu'elles aient expié leurs crimes, & qu'on obtient le bonheur à venir par l'abstinence de tout ce qui peut souiller l'âme, la sanctification des fêtes, les pèlerinages religieux, & les macérations de la chair.

Tout chez ce peuple est rappelé à l'honnêteté civile & à la politique, & il n'en est ni moins heureux ni plus méchant.

Ses hermites, car il en a, sont des ignorans & des ambitieux ; & le peu de cérémonies religieuses auxquelles le peuple est assujéti, est conforme à son caractère mou & voluptueux.

Les Budsoïstes adorent les dieux étrangers Budso & Fotoke : leur religion est celle de Xékia. Le nom *Budso* est Indien, & non japonais. Il vient de *Budda* ou *Budha* qui est synonyme à *Hermès*.

Siaka ou Xékia s'étoit donné pour un dieu. Les Indiens le regardent encore comme une émanation divine. C'est sous la forme de cet homme que Wishtnou s'incarna pour la neuvième fois ; & les mots *Buda* & *Siaka* désignent au Japon les dieux étrangers, quels qu'ils soient, sans

en excepter les saints & les philosophes qui ont prêché la doctrine xékienne.

Cette doctrine eut de la peine à prendre à la Chine & au Japon où les esprits étoient prévenus de celle de Confucius qui avoit en mépris les idoles ; mais de quoi ne viennent point à bout l'enthousiasme & l'opiniâtreté aidés de l'inconstance des peuples, & de leur goût pour le nouveau & le merveilleux ! Darma attaqua avec ces avantages la sagesse de Confucius. On dit qu'il se coupa les paupières de peur que la méditation ne le conduisît au sommeil. Au reste les Japonnois furent enchantés d'un dogme qui leur promettoit l'immortalité & des récompenses à venir ; & une multitude des disciples de Confucius passèrent dans la secte de Xékia, prêchée par un homme qui avoit commencé de se rendre véritable par la sainteté de ses mœurs. La première idole publique de Xékia fut élevée chez les Japonnois l'an de J. C. 543. Bientôt on vit à ses côtés la statue d'Amida, & les miracles d'Amida entraînerent la ville & la cour.

Amida est regardée par les disciples de Xékia comme le dieu suprême des demeures heureuses que les bons vont habiter après leur mort. C'est lui qui les rejette ou les admet. Voilà la base de la doctrine ésotérique. Le grand principe de la doctrine ésotérique, c'est que tout n'est rien & que c'est de ce rien que tout dépend. Delà le distique qu'un enthousiaste xékien écrivit après trente ans de méditations au pié d'un arbre sec qu'il avoit dessiné : arbre, dis-moi qui t'a planté ? Moi dont le principe n'est rien, & la fin rien ; ce qui revient à cette autre inscription d'un philosophe de la même secte : mon cœur n'est ni être ni non-être ; il ne va point, il ne revient point, il n'est retenu nulle part. Ces folies paroissent bien étranges ; cependant qu'on essaye, & l'on verra qu'en suivant la subtilité de la métaphysique aussi loin qu'elle peut aller, on aboutira à d'autres folies qui ne seront guère moins ridicules.

Au reste, les Xékien négligent l'extérieur, s'appliquent uniquement à méditer, méprisent toute discipline qui consiste en

paroles, & ne s'attachent qu'à l'exercice qu'ils appellent *soquxin*, *soqubut*, ou du cœur.

Il n'y a, selon eux, qu'un principe de toutes choses, & ce principe est par-tout.

Tous les êtres en émanent & y retournent.

Il existe de toute éternité ; il est unique, clair, lumineux, sans figure, sans raison, sans mouvement, sans action, sans accroissement ni décroissement.

Ceux qui l'ont bien connu dans ce monde acquièrent la gloire parfaite de Fotope & de ses successeurs.

Les autres errent & erreront jusqu'à la fin du monde : alors le principe commun absorbera tout.

Il n'y a ni peines ni récompenses à venir.

Nulle différence réelle entre la science & l'ignorance, entre le bien & le mal.

Le repos qu'on acquiert par la méditation est le souverain bien, & l'état le plus voisin du principe général, commun & parfait.

Quant à leur vie, ils forment des communautés, se levent à minuit pour chanter des hymnes, & le soir ils se rassemblent autour d'un supérieur qui traite en leur présence quelque point de morale, & leur en propose à méditer.

Quelles que soient leurs opinions particulières, ils s'aiment & se cultivent. Les entendemens, disent-ils, ne sont pas unis de parentés comme les corps.

Il faut convenir que si ces gens ont des choses en quoi ils valent moins que nous, ils en ont aussi en quoi nous ne les valons pas.

La troisième secte des Japonnois est celle des Sendosivistes ou de ceux qui se dirigent par le sicuto ou la voie philosophique. Ceux-ci sont proprement sans religion. Leur unique principe est qu'il faut pratiquer la vertu, parce que la vertu seule peut nous rendre aussi heureux que notre nature le comporte. Selon eux le méchant est assez à plaindre en ce monde, sans lui préparer un avenir fâcheux ; & le bon assez heureux sans qu'il lui faille encore une récompense future. Ils exigent de l'homme qu'il soit vertueux, parce qu'il est raisonnable, & qu'il soit raisonnable

parce qu'il n'est ni une pierre ni une brute. Ce sont les vrais principes de la morale de Confucius & de son disciple japonnois Moosi. Les ouvrages de Moosi jouissent au Japon de la plus grande autorité.

La morale des Sendosivistes ou philosophes Japonnois se réduit à quatre points principaux.

Le premier ou *djin* est de la manière de conformer ses actions à la vertu.

Le second *gi*, de rendre la justice à tous les hommes.

Le troisième *re*, de la décence & de l'honnêteté des mœurs.

Le quatrième *tshi*, des règles de la prudence.

Le cinquième *sin*, de la pureté de la conscience & de la rectitude de la volonté.

Selon eux point de métempsychose ; il y a une ame universelle qui anime tout, dont tout émane, & qui absorbe tout ; ils ont quelques notions de spiritualité ; ils croient l'éternité du monde ; ils célèbrent la mémoire de leurs parens par des sacrifices ; ils ne reconnoissent point de dieux nationaux ; ils n'ont ni temples ni cérémonies religieuses : s'ils se prêtent au culte public, c'est par esprit d'obéissance aux loix ; ils usent d'ablutions & s'abstiennent du commerce des femmes dans les jours qui précèdent leurs fêtes commémoratives ; ils ne brûlent point les corps des morts, mais ils les enterrent comme nous ; ils ne permettent pas seulement le suicide, ils y exhortent ; ce qui prouve le peu de cas qu'ils font de la vie. L'image de Confucius est dans leurs écoles. On exigea d'eux au temps de l'extirpation du Christianisme, qu'ils eussent une idole. Elle est placée dans leurs foyers, couronnée de fleurs & parfumée d'encens. Leur secte souffrit beaucoup de la persécution des chrétiens, & ils furent obligés de cacher leurs livres. Il n'y a pas long-temps qu'un prince japonnois, appelé *Sifen*, qui avoit pris du goût pour les Sciences & pour la Philosophie, fonda une académie dans ses domaines, y appella les hommes les plus instruits, les encouragea à l'étude par des récompenses ; & la raison commençoit à faire des progrès dans un canton de l'empire, lorsque de vils petits sacrificateurs qui vivoient de la superstition & de la cré-

dulité des peuples, fâchés du discrédit de leurs rêveries, portèrent des plaintes à l'empereur & au daïro, & menacerent la nation des plus grands défâtres, si l'on ne se hâtoit d'étouffer cette race naissante d'impies. Sifen vit tout-à-coup la tyrannie ecclésiastique & civile conjurée contre lui, & ne trouva d'autre moyen d'échapper au péril qui l'environnoit, qu'en renonçant à ses projets, & en cédant ses livres & ses dignités à son fils. C'est Kemper même qui nous raconte ce fait, bien propre à nous instruire sur l'espece d'obstacles que les progrès de la raison doivent rencontrer par-tout. Voyez Bayle, Bruker, Possévin, &c. Voyez aussi les articles INDIENS, CHINOIS & EGYPTIENS.

JAPPER, v. n. (*Gramm.*) C'est le cri des petits chiens. Les gros chiens aboient, les petits chiens jappent, le renard jappe.

JAPU, ou JUPUJUBA, f. m. (*Ornithol. exot.*) oiseau du Brésil de la classe des pic-verds. Tout son corps est d'un noir luisant, avec une grande moucheture jaune sur le milieu de chaque aile, & une rayure semblable près du croupion. On admire l'adresse & la délicatesse avec laquelle il forme son nid qui pend à l'extrémité des branches d'arbres. Ray, *Ornitholog. p. 98.* (D. J.)

JAPYGIE, f. f. *Japygia*, (*Géog. ancienne.*) ancienne contrée d'Italie dans la grande Grece. Elle est nommée indifféremment par les auteurs, *Japigie*, *Messapie*, *Pincétie*, *Salentine*, *Pouille*, & *Calibre*. Voyez Hérodote, *lib. III. cap. cxxxviii. lib. III. cap. lxxxix. lib. VIII. cap. clxx.* Strabon, *lib. VI.* & Pline, *liv. V. chap. xj.* La terre d'Otrante fait une partie de l'ancienne *Japygie*.

Japyx, fils de Dédale, donna son nom à ce canton de l'Italie méridionale qui formoit proprement l'ancienne Pouille & la Messapie. M. de Lisle dans sa carte de l'ancienne Italie, compte pour la *Japygie* les deux parties de la Pouille, savoir la Daunienne & la Pencétienne. Antoine Galatœus, médecin, a publié un livre exprès, fort rare & fort savant, de la situation de la *Japygie*, de *situ Japygiæ*. Basileæ, 1558, in-12. (D. J.)

JAPYX, (*Géog. anc.*) c'est-là le nom

de l'ouest-nord-ouest quand il souffle de la pointe orientale de l'Italie. On l'a confondu mal-à-propos, & M. Dacier entr'autres, avec le *corus* des Latins & l'*argestès* des Grecs. Le vent régional, nommé *japyx*, étoit favorable à ceux qui s'embarquoient à Brindes pour la Grece ou pour l'Egypte, parce qu'il souffloit toujours en poupe jusqu'au dessous du Péloponnese; voilà pourquoy Horace, *liv. I. od. 3*, le souhaite au vaisseau qui devoit porter Virgile sur les côtes de l'Attique:

*Ventorumque regnat pater*

*Obstriculis aliis, præter japyga,*

*Navis, quæ tibi creditum*

*Debes Virgilium; sinibus Atticis*

*Reddas incolumen; precor,*

*Et serves animæ dimidium meæ.* (D. J.)

JAQUE LE, ou LA JAQUE, (*Art. milit.*) étoit autrefois une espece de justeau-corps qui venoit au moins jusqu'aux genoux, que Nicot définit ainsi: JAQUE, habillement de guerre renflé de coton.

Ces *jaques* étoient bourés entre les toiles ou l'étoffe dont ils étoient composés. Ils s'appelloient aussi *gambessons* ou *gambeson*. Voyez GAMBESON.

JAQUEMART, f. m. (*ancien terme de monnoyage.*) c'étoit un ressort placé au premier balancier; on le croyoit capable de relever la vis du balancier. C'est ce que l'expérience a démontré faux.

On a donné le même nom à ces figures placées à certains horloges, où elles frappent les heures avec un marteau qu'elles ont à la main.

JAQUETTE, f. f. (*Gram. mod.*) c'est le vêtement des enfans; il consiste en un jupon attaché à un corps. On dit aussi la *jaquette* d'un capucin. En général on appelle *jaquette* tout vêtement d'enfant ou de religieux, qui descend jusqu'aux piés, sous lequel le corps est nud, & qui ne couvre pas un autre vêtement.

JAR ou JIAR, f. m. (*Hist. anc.*) mois des Hébreux qui répond à notre mois d'avril. Il étoit le huitième de l'année civile, & le second de l'année sainte, & n'avoit que vingt-neuf jours.

Le dixième de ce mois les juifs font le

deuil de la mort du grand-prêtre Heli & de ses deux fils Ophni & Phinéas. Ceux qui n'ont pu faire la pâque dans le mois de Mian, la font dans le mois de *jar*, & de plus on y jeûne trois jours pour l'expiation des péchés commis pendans la pâque.

Le dix-huitième jour les Juifs commencent la moisson du froment trente-trois jours après la pâque. Le vingt-troisième ils célèbrent une fête en mémoire de la purification du temple, faite par Judas Macchabée, après qu'il en eut chassé les Syriens. Le vingt-neuvième ils font mémoire de la mort du prophète Samuel. *Diction. de la Bib. (G)*

JARANNA, (*Géog.*) forteresse de l'empire russe dans la province de Daurie, habitée par les Tonguses, nation tartare. C'est près de cet endroit qu'on prend les plus belles zibelines.

JARARA, f. m. *coaypitinga*, (*Ophiolog. exot.*) serpent d'Amérique assez semblable à notre vipère européenne, & non moins dangereuse par son venin. (*D. J.*)

JARARA, EPHEBA, f. m. (*Ophiol. exot.*) nom d'une espèce de serpent d'Amérique, de couleur brune marquée d'une belle rayure rouge, ondulée, & qui decourt en forme de chaîne sur toute l'étendue du dos. Ray, *Syn. Anim. pag. 330.* (*D. J.*)

JARARACA ou JARACUCU, f. m. (*Hist. nat.*) espèce de serpent d'Amérique; il est vivipare & produit un très-grand nombre de petits; on en a trouvé treize dans le corps d'une femelle. Il a entre deux & trois piés de longueur; ses dents sont très-grandes & longues comme celles des autres serpents venimeux; elles sont cachées dans les gencives, & contiennent une liqueur jaunâtre qui ne sort que lorsqu'il mord. Sa morsure est si dangereuse, qu'on en meurt en vingt-quatre heures. Ray, *Synops. anim.*

JARDIN, f. m. (*Arts*) lieu artistement planté & cultivé, soit pour nos besoins, soit pour nos plaisirs.

On a composé les *jardins*, suivant leur étendue, de potagers pour les légumes, de vergers pour les arbres fruitiers, de parterres pour les fleurs, de bois de haute-futaie pour le couvert. On les a embellis de terrasses, d'allées, de bosquets, de jets-d'eau, de statues, de boulingrins,

pour les promenades, la fraîcheur, & les autres apanages du luxe ou du goût. Aussi le nom de *jardin* se prend en hébreu pour un lieu délicieux, planté d'arbres; c'est ce que désigne le mot de *jardin d'Eden*. Le terme grec Παράδεισος, *paradis*, signifie la même chose. De là vient encore que le nom de *jardin* a été appliqué à des pays fertiles, agréables & bien cultivés; c'est ainsi qu'Athénée donne ce nom à une contrée de la Sicile auprès de Palerme; la Touraine est nommée le *jardin de la France* par la même raison.

Il est quelquefois parlé, dans l'Écriture sainte, des *jardins* du roi, situés au pied des murs de Jérusalem. Il y avoit chez les Juifs des *jardins* consacrés à Vénus, à Adonis. Isaïe, *chap. j. vers. 29*, reproche à ce peuple les scandales & les actes d'idolâtrie qu'il y commettoit.

L'antiquité vante comme une des merveilles du monde, les *jardins* suspendus de Sémiramis ou de Babylone. Voyez JARDIN DE BABYLONE.

Les rois de Perse se plaisoient fort à briller par la dépense de leurs *jardins*; & les satrapes, à l'imitation de leurs maîtres, en avoient dans les provinces de leur district, d'une étendue prodigieuse, clos de murs, en forme de parcs, dans lesquels ils enfermoient toutes sortes de bêtes pour la chasse. Xénophon nous parle de la beauté des *jardins* que Pharnabaze fit à Dascyle.

Ammien Marcellin rapporte que ceux des Romains, dans le temps de leur opulence, étoient, pour me servir de ses expressions, *instar villarum, quibus vivaria includi solebant*. On y prisoit entr'autres pour leur magnificence, les *jardins* de Pompée, de Luculle, & de Mécène. Ils n'offroient pas seulement en spectacle au milieu de Rome des terres labourables, des viviers, de vergers, de potagers, de parterres, mais de superbes palais & de grands lieux de plaisance, ou maisons champêtres faites pour s'y reposer agréablement du tumulte des affaires. *Jam quidem*, dit Pline, liv. 29. ch. 4. *hortorum nomine in ipsâ urbe, delicias, agros, villasque possident*. Le même goût continue de régner dans Rome moderne, appauvrie & dépeuplée.

Ce fut Cn. Marius, dont il reste quelques lettres à Cicéron, & qu'on nommoit par excellence *l'ami d'Auguste*, qui enseigna le premier aux Romains le raffinement du jardinage, l'art de greffer & de multiplier quelques-uns des fruits étrangers des plus recherchés & des plus curieux. Il introduisit aussi la méthode de tailler les arbres & les bosquets dans des formes régulières. Il passa la fin de ses jours dans un de ces lieux de plaisance de Rome, dont nous venons de parler, où il employoit son temps & ses études au progrès des plantations, aussi bien qu'à raffiner sur la délicatesse d'une vie splendide & luxurieuse, qui étoit le goût général de son siècle. Enfin il écrivit, sur les *jardins* & l'agriculture, plusieurs livres mentionnés par Columelle & autres auteurs de la vie rustique qui parurent après lui.

Lés François si long-temps plongés dans la barbarie, n'ont point eu d'idées de la décoration des *jardins* ni du jardinage, avant le siècle de Louis XIV. C'est sous ce prince que cet art fut d'un côté créé, perfectionné par la Quintinie pour l'utile, & par le Nôtre pour l'agréable. Arrêtons-nous à faire connoître ces deux hommes rares.

Jean de la Quintinie, né près de Poitiers en 1626, vint à Paris s'attacher au barreau & s'y distingua; mais sa passion pour l'Agriculture l'emporta sur toute autre étude; après avoir acquis la théorie de l'art, il fit un voyage en Italie pour s'y perfectionner, & de retour il ne songea plus qu'à joindre la pratique aux préceptes. Il trouva, par ses expériences, ce qu'on ne savoit pas encore en France, qu'un arbre transplanté ne prend de nourriture que par les racines qu'il a poussées depuis qu'il est replanté, & qui sont comme autant de bouches par lesquelles il reçoit l'humeur nourricière de la terre. Il s'agit de là qu'au lieu de conserver les anciennes petites racines, quand on transplante un arbre, il faut les couper, parce qu'ordinairement elles se sechent & se moisissent.

La Quintinie découvrit encore la méthode de tailler fructueusement les arbres. Avant lui nous ne songions, en taillant un arbre, qu'à lui donner une belle forme,

& le dégager des branches qui l'offusquent. Il a su, il nous a enseigné ce qu'il falloit faire pour contraindre un arbre à donner du fruit, & à en donner aux endroits où l'on veut qu'il en vienne; même à le répandre également sur toutes ses branches.

Il prétendoit, & l'expérience le confirme, qu'un arbre qui a trop de vigueur ne pousse ordinairement que des rameaux & des feuilles; qu'il faut réprimer avec adresse la forte pente qu'il a à ne travailler que pour sa propre utilité; qu'il faut lui couper de certaines grosses branches, où il porte presque toute la sève, & l'obliger par ce moyen à nourrir les autres branches foibles & comme délaissées, parce que ce sont les seules qui fournissent du fruit en abondance.

*Ainsi la Quintinie apprit de la nature,  
Des utiles jardins l'agréable culture.*

Charles II roi d'Angleterre, lui donna beaucoup de marques de son estime dans des voyages qu'il fit à Londres. Il lui offrit une pension très-considérable pour se l'attacher; mais l'espérance de s'avancer pour le moins autant dans son pays, l'empêcha d'accepter ces offres avantageuses. Il ne se trompa pas; M. Colbert le nomma directeur des *jardins* fruitiers & potagers de toutes les maisons royales; & cette nouvelle charge fut créée en sa faveur.

André le Nôtre; né à Paris en 1625, mort en 1700, étoit un de ces génies créateurs, doué par la nature d'un goût & d'une sagacité singulière, pour la distribution & l'embellissement des *jardins*. Il n'a jamais eu d'égal en cette partie, & n'a point encore trouvé de maître. On vit sans cesse éclore, sous le crayon de cet homme unique en son genre, mille compositions admirables, & nous devons à lui seul toutes les merveilles qui font les délices de nos maisons royales & de plaisance.

Cependant depuis la mort de ce célèbre artiste, l'art de son invention a étrangement dégénéré parmi nous, & de tous les arts de goût, c'est peut-être celui qui a le plus perdu de nos jours. Loin d'avoir enchéri sur ses grandes & belles idées, nous avons laissé tomber absolument le bon goût, dont il nous avoit donné l'exemple

& les principes ; nous ne favons plus faire aucune de ces choses , dans lesquelles il excelloit , des *jardins* tels que celui des Thuilleries , des terrasses comme celle de Saint-Germain en Laye , des boulingrins comme à Trianon , des portiques naturels comme à Marly , des treillages comme à Chantilly , des promenades comme celles de Meudon , des parterres du Tibre , ni finalement des parterres d'eau comme ceux de Versailles.

Qu'on blâme , si l'on veut , la situation de ce dernier château , ce n'est point la faute de le Nôtre ; il ne s'agit ici que de ses *jardins*. Qu'on dise que les richesses prodiguées dans cet endroit stérile y fient aussi mal que la frisure & les pompons à un laid visage ; il sera toujours vrai qu'il a fallu beaucoup d'art , de génie & d'intelligence , pour embellir , à un point singulier de perfection , un des plus incultes lieux du royaume.

Jetons sans partialité les yeux sur notre siècle. Comment décorons-nous aujourd'hui les plus belles situations de notre choix , & dont le Nôtre auroit su tirer des merveilles ? Nous y employons un goût ridicule & mesquin. Les grandes allées droites nous paroissent insipides ; les palissades , froides & uniformes ; nous aimons à pratiquer des allées tortueuses , des parterres chantournés , & des bosquets découpés en pompons ; les plus grands lieux sont occupés par de petites parties toujours ornées sans grace , sans noblesse & sans simplicité. Les corbeilles de fleurs , fanées au bout de quelques jours , ont pris la place des parterres durables ; l'on voit par-tout des vases de terre cuite , des magots chinois , des bambochades , & autres pareils ouvrages de sculpture d'une exécution médiocre , qui nous prouvent assez clairement que la frivolité a étendu son empire sur toutes nos productions en ce genre.

Il n'en est pas de même d'une nation voisine , chez qui les *jardins* de bon goût sont aussi communs , que les magnifiques palais y sont rares. En Angleterre , ces sortes de promenades , pratiquables en tout temps , semblent faites pour être l'asile d'un plaisir doux & serain ; le corps s'y délasse , l'esprit s'y distrait , les yeux y sont enchantés par

le verd du gazon & des boulingrins ; la variété des fleurs y flatte agréablement l'odorat & la vue. On n'affecte point de prodiguer dans ces lieux-là , je ne dis pas les petits , mais même les plus beaux ouvrages de l'art. La seule nature modestement parée , & jamais fardée , y étale ses ornemens & ses bienfaits. Profitons de ses libéralités , & contentons-nous d'employer l'industrie à varier ses spectacles. Que les eaux fassent naître les bosquets & les embellissent ! Que les ombrages des bois endorment les ruisseaux dans un lit de verdure ! Appellons les oiseaux dans ces endroits de délices ; leurs concerts y attireront les hommes , & feront cent fois mieux l'éloge d'un goût de sentiment , que le marbre & le bronze , dont l'étalage ne produit qu'une admiration stupide. Voyez au mot *JARDIN d'Eden* , la charmante description de Milton ; elle s'accorde parfaitement à tout ce que nous venons de dire. ( *D. J.* )

*JARDIN d'Eden* , ( *Géog. sacrée.* ) nom du *jardin* que Dieu planta dès le commencement dans Eden , c'est-à-dire , dans un lieu de délices , comme porte le texte hébreu. Tandis que les savans recherchent sans succès la position de cette contrée , ( voyez *EDEN & PARADIS TERRESTRE* , ) amusons-nous de la description enchantresse du *jardin* même , faite par Milton.

*A blissfull field , circled with groves of myrrh ,  
And stovving odours , cassia , nard , and balm ,  
A wilderness of sweets ! for nature here  
Wanton'd as in prime , and play'd at vwill  
Her virgin fancies , pour ing forth more sweets  
Wild , above rule or art , enormous bliss !  
Out of this fertile ground , God caused to grow  
All trees of noblest Kind for sight , smell , taste ,  
And all amidst them , stood the Tree of life ,  
High eminent , blooming ambrosial fruit  
Of vegetable gold ; and next to life ,  
Our death , the Tree of Knowledge , grew  
fast by.  
A happy rural seat , of various view !  
Groves , whose rich trees vvept odorous gums ,  
and balm ;*

*Others*



*Others whose fruit, burnish'd with golden rind,  
Hung amiable; Hesperian fable true,  
If true, here only, and of delicious taste!  
Betwixt them lawns, or level downs, and flocks  
Grazing the tender herb, were interpos'd;  
Or palmy hillock, or the flowry lap,  
Of some irrigonous valley, spread her store;  
Flowers of all hew, and without thron, the rose:  
Another side, umbrageous grotts, and caves  
Of cool recess, o'er which the mantling vine  
Lays forth her purple grapes, and gently creeps  
Luxuriant. Mean while murm'ring water fall  
Down the slope hills, dispers'd, or in a lake  
That to the fringed bank, with myrtle crown'd,  
Her crystal, mirror holds, unite their streams.  
The birds their choir apply: Airs, vernal airs,  
Breathing the smell of field and growe, attune  
The trembling leafs, While universal Pan,  
Knit With the graces, and the Hours in dance,  
Led on th' eternal spring....*

Thus was this place.

(D. J.)

JARDIN, f. m. (*Marine.*) nom que quelques-uns donnent aux balcons d'un vaisseau, lorsqu'ils ne sont point couverts. (Q.)

JARDIN, (*Fauconnerie.*) on dit donner le jardin, & jardinier le lanier, le sacre, l'autour, &c. c'est l'exposer au soleil dans un jardin, ou sur la barre, ou sur le roc, ou sur la pierre froide.

JARDINS de *Babylone*, (*Hist. anc.*) les jardins de *Babylone* ou de *Semiramis*, ont été mis par les anciens au rang des merveilles du monde, c'est-à-dire des beaux ouvrages de l'art. Ils étoient soutenus en l'air par un nombre prodigieux de colonnes de pierre, sur lesquelles posoit un assemblage immense de poutres de bois de palmier; le tout supportoit un grand poids d'excellente terre rapportée, dans laquelle on avoit planté plusieurs sortes d'arbres, de fruits & de légumes, qu'on y cultivoit soigneusement. Les arrosemens se faisoient par des pompes ou canaux, dont l'eau venoit d'endroits plus élevés. Avec la même dépense, on auroit fait dans un terrain

Tome XVIII.

choisi des jardins infiniment supérieurs en goût, en beauté & en étendue; mais ils n'auroient pas frappé par le merveilleux, & l'on ne sauroit dire jusqu'à quel point les hommes en sont épris. (D. J.)

JARDINAGE, le *jardinage* est l'art de planter, de décorer & de cultiver toutes sortes de jardins; il fait partie de la Botanique.

Cet art est fort étendu, & a plusieurs branches, si l'on fait attention à toutes les différentes parties qui composent les jardins, voyez JARDIN. On ne peut douter que ce ne soit une occupation très-noble, dont les Grecs & les Romains faisoient leurs délices. Pline (*Hist. nat. liv. XVIII. chap. iij.*) nous le fait si bien connoître par ces mots, *imperatorum olim manibus colebantur agri*. Les philosophes les plus distingués ont suivi leur exemple, & nous lisons dans Goetzius, *de eruditissimorum cultoribus dissertatio*, Lubec 1706, qu'Epicure, Théophraste, Démocrite, Platon, Caton, Cicéron, Columelle, Palladius, Warron, & autres ont aimé le *jardinage*. Feu Galton frere de Louis XIII, Louis XIII, Louis XIV; Monsieur, frere unique de Louis XIV, les princes mêmes de nos jours n'ont pas dédaigné, après leurs travaux guerriers, de s'y appliquer.

On peut diviser les jardins en *jardin de propreté*, *jardin fleuriste* ou *des fleurs*, & *jardin fruitier*, *potager*, ou *botaniste*.

*Jardin de propreté*. Celui-ci comprend les autres, & on y ajoute encore quelques ouvrages d'une plus grande ou d'une moindre étendue, selon la dépense qu'on est en état de faire, ou le terrain qu'on veut employer. Les *jardins* de propreté accompagnent ordinairement les maisons de plaisance; c'est pourquoi leurs avantages doivent être réciproques.

C'est ce qui fait que la situation du terrain est essentielle, & renferme cinq conditions. 1° Une expédition saine; 2° un bon terrain; 3° Une abondance raisonnable d'eau; 4° Une belle vue; 5° la commodité du lieu, & un accès facile.

I. Le sommet d'une montagne, & une vallée trop basse ou marécageuse, sont des

extrémités qu'il faut également éviter. La mi-côte, dont la pente est très-douce, ou la plaine, donnent une exposition saine. Les promenades de plein pié dans la plaine, & le terrain qui demande peu d'entretien, sont d'un agrément infini. L'abondance de l'eau, l'abri des vents, & la perspective de la mi-côte, semblent l'emporter sur les avantages de la plaine. La plus mauvaise exposition est celle du nord; celle du midi ou au moins du levant, peut être regardée comme la meilleure.

II. La terre qui y convient, doit n'être point pierreuse, difficile à labourer, trop sèche, trop humide, trop forte, trop légère, ni trop sablonneuse. Quand on la fouillera, on doit la trouver de bonne qualité jusqu'à deux piés au moins de profondeur. On jugera que le terrain est mauvais, s'il est couvert de bruyeres, de serpolets, de chardons, & autres mauvaises herbes; & si les arbres qui croissent auprès sont tortus, mal-faits, rabougris, d'un verd altéré, & pleins de mousse.

III. Si les eaux sont nécessaires pour conserver les plantes, qui périroient par la trop grande sécheresse, elles ne sont pas moins utiles pour l'embellissement des *jardins*. Les canaux, les cascades, & les jets d'eau donnent des agrémens que tout le monde connoît assez. Mais il faut prendre garde à deux choses; la première, c'est que ces eaux ne soient point en trop grande quantité; elles rendroient l'air malsain; & la seconde, est qu'on ne doit point les laisser croupir, mais ménager quelques issues pour les faire écouler.

IV. La vue fait encore un des plus beaux ornemens des *jardins*. Il faut prendre un extrême soin de profiter de tous les avantages que le lieu fournira; & ne point boucher la perspective par quelques bois ou palissade, qu'on seroit obligé d'arracher dans la suite. L'étendue de pays qu'on découvre, contribue beaucoup à la végétation des plantes, qui, par ce moyen ont un grand air, & ne se trouvent point ensevelies par un air trop resserré.

V. La maison de campagne ne doit point être loin d'une rivière, afin de pouvoir faire commodément apporter ce dont on a besoin, ou faire transporter les den-

rées à la ville ou ailleurs. Une forêt voisine fournira du bois à la maison. On fera encore attention au chemin, qui sera de sablé ou pavé, afin qu'on puisse y aller aisément, soit en hiver, soit en été. Enfin, ces sortes de *jardins* ne seront point éloignés des villages: s'ils étoient situés en pleine campagne, ceux qui s'y trouveroient ne pourroient pas être secourus, en cas d'accident.

On peut ajouter à toutes ces conditions les soins d'un jardinier, & l'œil du maître.

*Précautions à observer pour les jardins de propreté.* 1° On doit faire choix d'un homme dont la capacité dans l'art du jardinage soit reconnue par quelques beaux morceaux.

2° Il ne faut point exécuter ses dessins avec précipitation. Il est bon de les laisser mûrir, pour ainsi dire, pendant quelque temps, & de consulter à loisir les connoisseurs.

3° Plus un *jardin* est grand, plus il en coûte pour en exécuter le dessin & l'entretenir quand il est exécuté. C'est ce qui fait qu'on doit examiner la dépense qu'on veut faire, & proportionner l'ouvrage à cette dépense. Un *jardin* de trente ou quarante arpens est d'une belle grandeur.

*Maximes fondamentales pour bien disposer un jardin.* 1° L'art doit céder à la nature.

Tout doit paroître naturel dans un *jardin*. On placera un bois pour couvrir des hauteurs, ou remplir des fonds, qui se trouveront sur les ailes d'une maison. Un canal sera mis dans un endroit bas, pour paroître comme l'égout de quelque hauteur voisine.

2° Le *jardin* ne doit point être étouffé.

Les *jardins* qui sont trop couverts & trop remplis de brossailles, sont sombres & tristes. Il faut laisser régner autour du bâtiment des esplanades, des parterres, & des boulingrins, & ne mettre que des ifs & des arbrisseaux sur les terrasses & en quelques autres endroits où on le trouvera à propos.

3° On ne doit point trop découvrir les *jardins*.

C'est une chose désagréable, que de voir toute l'étendue d'un *jardin* d'un seul coup d'œil.

4° Un *jardin* doit paroître plus grand qu'il ne l'est effectivement. Le véritable moyen de faire cette espece d'enchantement, est d'arrêter la vue dans certains endroits, par des bosquets & des salles vertes ornées de fontaines, & de ménager si bien les allées & les ornemens, qu'on se lasse à parcourir les unes, & qu'on emploie du temps à regarder les autres.

*Dispositions générales d'un jardin de propriété.* 1° La longueur doit être d'un tiers ou d'une moitié plus grande que la largeur : les pieces bar-longues sont plus agréables à la vue, que les autres.

2° On placera le parterre auprès du bâtiment. Il est bon que le bâtiment soit élevé au dessus du parterre, afin que des fenêtres on puisse juger plus aisément de la beauté du dessin du parterre, & que la vue jouisse des différentes fleurs qui y seront plantées. Il dépendra de la situation du lieu de placer les bosquets, les palissades, les salles vertes dans des endroits convenables. Ces pieces doivent accompagner le parterre pour le relever. On pratiquera dans ce parterre des boulingrins & autres pieces plates. Un parterre quelque beau qu'il soit, demande à être diversifié.

3° La tête du parterre doit être ornée de bassins ou de pieces d'eau. On plantera, au dessus des palissades, soit hautes, soit basses, un bois auquel on donnera une forme circulaire, percée en patte-d'oie, pour mener dans les grandes allées. L'espace qui se trouvera entre le bassin & la palissade, sera rempli de pieces de broderie ou de gazon, garnies d'ifs, de caisses & de pots de fleurs.

Ce que nous venons de dire, ne doit être observé que quand il n'y a point de vue. S'il y en a, on pratiquera plusieurs pieces de parterre tout de suite, soit de broderie, soit de compartimens à l'angloise, soit de pieces coupées, de gazon, &c. séparées d'espace en espace, par des allées de traverse. Les parterres les plus ornés seront toujours près du bâtiment.

4° La grande allée sera percée en face du bâtiment, & traversée par une autre, d'équerre à son alignement. A l'extrémité de ces allées, on ouvrira les murs : on placera des grilles à ces ouvertures, ou bien on

fera par dehors un fossé assez large & assez profond pour empêcher l'entrée du *jardin*. On aura soin de percer les autres allées de traverse, de maniere qu'on puisse profiter de la vue que donneront ces ouvertures.

5° Tout ce qu'on vient de dire ayant été observé, on disposera dans les lieux les plus convenables, des bois de futaie, des quinconces, des cloîtres, des galeries, des cabinets, des salles vertes, des labyrinthes, des boulingrins, des amphithéâtres & autres pieces que l'on ornara de fontaines, canaux & figures qui contribuent beaucoup à l'embellissement d'un *jardin*. Dans les endroits bas & marécageux qu'on ne veut point relever, on pratique des boulingrins, des pieces d'eau, ou des bosquets. On releve seulement le terrain par où l'on doit continuer les allées qui y aboutissent.

6° On doit diversifier toutes ces parties du *jardin*, les opposer les unes aux autres, ne pas mettre tous les parterres d'un côté & tous les bois d'un autre, mais un bois contre un parterre ou un boulingrin ; en un mot, le plein contre le vuide, & le plat contre le relief pour faire opposition. Un bassin rond sera environné d'une allée octogone.

7° On ne répétera les mêmes pieces des deux côtés (que dans les lieux découverts, où l'œil en les comparant peut juger de leur conformité, comme dans les parterres, les boulingrins, les quinconces & les bosquets découverts à compartiment. Mais dans les bosquets formés de palissades & d'arbres de futaie, on doit toujours varier les dessins & les parties détachées. Cependant quelque variées qu'elles soient, elles doivent avoir entr'elles un rapport & une convenance, en sorte qu'elles s'alignent & s'enfilent les unes les autres, pour faire des percées, des pertes de vue, des enfilades agréables.

8° Les dessins doivent présenter quelque chose de grand. Evitez les petites pieces, sur-tout les allées où deux personnes peuvent à peine aller de front, prévoyez l'espace que rempliront les arbres quand ils seront parvenus à une juste grosseur.

9° Toutes ces regles s'observeront diversément dans les différentes sortes de *jardins*, que l'on peut réduire à trois,

savoir , les *jardins* de niveau parfait , les *jardins* en pente douce , & les *jardins* dont le niveau & le terrain sont entrecoupés par des chûtes de terrasses , des glacis , des talus , des rampes , &c. Les dessins qui conviennent à une sorte de ces *jardins* , ne sauroient très-souvent convenir à l'autre.

10°. Il est à propos de disposer un *jardin*, en sorte que dès le commencement du printemps on ait un bosquet d'arbres verts , dans lesquels seront ménagées des plate-bandes remplies d'arbustes ou de plantes qui fleurissent dans les premiers jours d'avril. Après quoi , d'autres bosquets destinés à faire jouir d'un spectacle très-agréable au milieu de cette saison , seront formés d'un grand nombre d'arbres & d'arbustes qui fleurissent tous dans le même temps. Qu'y a-t-il de plus ravissant , dit M. Duhamel , ce génie cultivateur , que de trouver dans son parc une très-grande salle ornée de tapisseries aussi riches que les plus belles plate-bandes formées des fleurs les plus précieuses , & meublées d'arbrisseaux & d'arbustes qui tous portent dans le même temps des fleurs qui charment par la beauté de leurs couleurs , par la variété de leurs formes & par leurs agréables odeurs ?

Comme les arbres qui conservent leurs feuilles sont une ressource d'agrément pour l'hiver , on doit aussi en faire des bosquets ; mais en les masquant par des palissades ou par des salles d'arbres qui se dépouillent. La raison de cette distribution est que les arbres verts ont une couleur foncée qui contraste trop avec le beau verd des autres ; & qu'ainsi il est avantageux qu'il n'y ait que ceux-ci que l'on apperçoive des appartemens pendant l'été. Mais dans les beaux jours d'hiver , on ira volontiers chercher le bosquet où l'on aura le plaisir de se promener à l'abri du vent , au milieu d'arbres touffus & remplis d'oiseaux qui abandonnent les autres bois pour profiter de l'abri qui leur est offert , & qu'ils ne peuvent plus trouver ailleurs.

*Jardin botaniste.* Nous avons amplement traité de la culture des différentes plantes qui le composent. La terre qui convient à chacune en particulier produit dans ces sortes de *jardins* un inconvénient ordinairement ; je veux dire que peu de plantes conservent le port qui est naturel , si le fond du *jardin* est une terre substantieuse. Telles plantes qui n'en veulent que de maigre y deviennent plus ou moins méconnoissables , & dégèrent. Une qualité opposée occasionne le même effet sur celles à qui il faut un terrain gras & beaucoup d'humidité. Ce n'est qu'avec beaucoup d'attention & une certaine dépense , que l'on peut donner à chaque plante le sol qu'elle demande. Plus le *jardin* est étendu , plus cela devient difficile.

Une autre circonstance qui préjudicie au succès des plantes , est que l'on n'a pas toujours la commodité de donner à chacune l'exposition qui lui convient. On est gêné par l'arrangement systématique. On s'épargneroit beaucoup de peine & de désagrément si l'on pouvoit trouver dans la méthode même de disposition , le moyen d'imiter l'ordre de la nature , placer à découvert les plantes qui viennent naturellement ainsi , & garantir par le voisinage d'arbrisseaux celles qui croissent de cette manière à l'ombre , dans les bois ou ailleurs.

Pour ce qui est de la distribution générale , chacun adopte celle qui lui plaît davantage.

*Jardins fruitiers , potagers & fleuristes.* Nous réunirons ces trois sortes de *jardins* , parce qu'il n'est pas assez rare que celui qui s'applique à l'un ne s'applique pas à l'autre , & que d'ailleurs plusieurs choses conviennent aux trois.

Le *jardin* fruitier est celui où l'on cultive les arbres qui portent des fruits , comme pêchers , poiriers , pommiers , abricotiers , pruniers , cérifiers , & autres.

Le *jardin* potager est celui où l'on cultive les légumes & les herbes qu'on emploie dans le potage , les salades , & en général à la cuisine.

Le *jardin* fleuriste est celui où l'on élève toutes sortes de plantes qui donnent des fleurs , comme les orangers , les violettes , les anémones , les tubéreuses , les giroflées , &c.

Ces *jardins* ont divers degrés de fécondité , qui influent aussi sur la qualité de leurs productions , selon qu'ils sont plus

ou moins aérés, & par rapport aux vents auxquels ils sont particulièrement exposés.

Leur disposition ordinaire, la meilleure, aussi bien que la plus commode pour le jardinier, est celle qui se fait autant qu'on peut, en quarré, dont la longueur soit un peu plus grande que la largeur. Les allées doivent aussi être d'une largeur proportionnée tant à la longueur qu'à toute l'étendue du *jardin*. Les moins larges ne doivent pas avoir moins de six à sept piés de promenade; & les plus larges, de quelque longueur qu'elles soient, jamais excéder trois ou quatre toises au plus. Pour ce qui est de la grandeur des quarrés, c'est un défaut d'en faire qui aient plus de quinze ou vingt toises d'un sens, sur un peu plus ou un peu moins de l'autre: ils sont assez bien, de dix à douze sur quatorze à quinze. Le tout se doit régler sur la grandeur du *jardin*.

Les sentiers ordinaires pour la commodité du service des quarrés ou des planches, se font d'environ un pié.

Un *jardin* quelque agréable qu'il soit dans la disposition, ne réussira jamais si la commodité de l'eau pour les arroser ne s'y trouve.

Pour ce qui est de la terre qui convient à ces *jardins*, consultez l'article ARBRE, & les articles respectifs des plantes que l'on y destine.

On ne doit pas épargner les labours. Le succès dépend en grande partie de cet article essentiel. Labourez d'abord profondément: & quand les plantes seront hors de terre, donnez leur fréquemment de légers labours, qui les chauffent par le pié, en même temps qu'ils servent à empêcher la poussée des herbes nuisibles. Une terre, ainsi tenue en bonne façon, est d'ailleurs plus agréable à voir que celle qui est battue ou négligée.

Toutes sortes de fumier pourri, de quelque animal que ce soit, chevaux, mulets, bœufs, vaches, &c. sont excellens pour amender les terres employées en plantes potageres. Celui de mouton ayant plus de sel que les autres, il n'en faut pas mettre en si grande quantité. On doit penser à-peu-près la même chose de celui de poule & de pigeon: mais on ne conseille

guere d'en employer, à cause des pucerons dont ils sont toujours pleins, & qui d'ordinaire font tort aux plantes.

Le fumier des feuilles bien pourries n'est guere propre qu'à répandre sur les semences nouvellement faites, pour empêcher que les pluies ou les arrosemens ne battent trop la superficie, en sorte que les graines auroient peine à lever.

Tous les légumes d'un potager demandent beaucoup de fumier: les plants d'arbre n'en demandent point.

Pour ce qui est des fleurs, tantôt on leur donne du terreau bien consommé; tantôt on leur compose une terre mélangée de sable, gravier, terre de potager, argile, &c. Nous en parlons, en traitant en particulier de chaque plante.

*Pour les jardins sujets à la sécheresse.* Si le *jardin* n'a ni puits ni fontaine, ni réservoir, vous fouirez votre *jardin* trois ou quatre piés plus profond que d'ordinaire: par ce moyen il ne craindra pas les sécheresses.

*Pour conserver les semences en terre, sans aucun dommage.* 1°. Faites-les tremper dans le suc de joubarbe, quelque temps avant de les mettre en terre. Non-seulement, dit-on, elles ne souffriront aucune atteinte de la part des insectes & des oiseaux, mais aussi elles produiront de plus belles plantes, des feuilles & des racines plus vigoureuses & mieux nourries. Nous n'avons fait sur cela aucune expérience.

On assure que les plantes ne prennent point le goût de suie ou d'autre chose dont on a induit les graines pour les garantir d'être dévorées dans la terre.

2°. Répandez de la cendre sur vos couches ou tout autour de vos planches.

3°. Mélez de la suie avec les semences, ou arrosez les plantes avec de l'eau où ait trempé de la suie de cheminée.

4°. Enterrez dans le *jardin*, vers l'endroit qui paroît le plus rempli d'animaux nuisibles, les boyaux d'un mouton sans en vider les excréments; & mettez un peu de terre par dessus. Au bout de deux jours ces animaux s'y amasseront; alors on les brûlera avec les boyaux, ou l'on enfouira le tout dans un creux profond, que l'on recouvrira bien; ou pour le plus sûr, on

en tuera le plus qu'il sera possible. En trois ou quatre fois on les aura exterminés à-peu-près tous.

5<sup>e</sup> Faites bouillir de la coloquinte dans de l'eau, & en répandez dans les endroits que vous voulez garantir.

Nous ne donnons point ces cinq indications comme certaines, quoiqu'il y en ait dont on peut vraisemblablement attendre quelque succès. (†)

JARDINEUX, adj. *terme de jouaillier*; on appelle *émeraude jardineuse* celle dont le verre n'est pas d'une suite, qui a quelque ombre qui la rend mal nette, des nuées & veines à travers des poils, des brouillards, un air brun entre-courant & entre-luisant, un éclat engourdi, foible & plein de crasse. *Voyez* EMERAUDE.

JARDINIER, s. m. (*Art. Méch.*) est celui qui a l'art d'inventer, de dresser, tracer, planter, élever & cultiver toutes sortes de jardins, il doit outre cela connoître le caractère de toutes les plantes; pour leur donner à chacune la culture convenable.

Les différentes parties des jardins détaillées au mot JARDIN, font juger qu'un *jardinier* ne peut guere les posséder toutes; l'inclination, le goût l'entraîne vers celle qui lui plaît davantage: ainsi on appelle celui qui cultive les fleurs un *jardinier-fleuriste*, celui qui prend soin des orangers un *orangiste* (Daviler,) des fruits un *fruitier*, des légumes & marais un *maréchal*, des simples un *simplicite* (Furetiere,) des pépinières un *pépinériste* (la Quintinie & Daviler.)

On ne donnera point le détail des travaux d'un *jardinier* dans chaque mois de l'année. Il suffit de dire qu'ils doivent être continuels, qu'ils se succèdent, & sont presque toujours les mêmes. La saison de l'hiver, qui en paroît exempte, peut être utilement employée à retourner les terres usées, à les améliorer, & à faire des treillages, des caisses & autres ouvrages.

JARDINIÈRE, s. f. (*Brodeur.*) petite broderie étroite & légère en fil, exécutée à l'extrémité d'une manchette de chemise ou de quelqu'autre vêtement semblable.

JARDON ou JARDE, s. m. (*Maré-challerie.*) l'humeur calleuse & dure qui vient

aux jambes de derrière du cheval, & est située au dehors du jarret, au lieu que l'éparvin vient en dedans. *Voyez* ÉPARVIN.

Les *jardons* estropient le cheval lorsqu'on n'y met pas le feu à-propos. Ce mot signifie aussi l'endroit du cheval où cette maladie vient. *Soleifel.*

JARENSK, (*Géogr.*) ville de la Russie européenne, dans le gouvernement d'Archangel, sur la rivière de Wytschega; c'est le chef-lieu d'un grand district assez mal peuplé. (*D. G.*)

JARETTA LA, (*Géogr.*) rivière de Sicile dans la vallée de Noto, ou pour mieux dire, ce sont diverses petites rivières réunies dans un même lit, qui prennent le nom de la *Jaretta*, laquelle va se perdre dans le golfe de Catane. (*D. J.*)

JARGE AU, ou GERGEAU, *Gargolium*, *Jorgolium*, *Jurgolium*, (*Géogr.*) petite ville de l'Orléanois sur la Loire, à quatre lieues d'Orléans, connue dès le 11<sup>e</sup> siècle sous Charles le Chauve, sous le nom de *Gergofilum*. L'évêque d'Orléans en est Seigneur. Charles VII y tint les grands jours en mai 1430, & Louis XI y maria sa fille, Anne de France, avec Pierre de Bourbon, comte de Beaujeu, en 1473. Il y a une collégiale sous le nom de S. Umin.

Cette ville fut prise par les Anglois lorsqu'ils assiégèrent Orléans en 1428, reprise en 1429, par Jean, duc d'Alençon, & la Pucelle d'Orléans.

C'est la patrie des trois frères Gaignieres qui, quoique de basse naissance, sélevèrent par leur mérite dans le dernier siècle, aux premiers honneurs de la guerre; ils mirent le comble à leur gloire en ne rougissant jamais de la pauvreté de leurs parens. La Martinière. *Dictionnaire de la Croix*, tome I, page 152, édition 1766 *Long.* 19, 45; *lat.* 47.50. (C)

\* JARGON, s. m. (*Gram.*) ce mot a plusieurs acceptions. Il se dit 1<sup>o</sup>. d'un langage corrompu, tel qu'il se parle dans nos provinces. 2<sup>o</sup>. D'une langue factice, dont quelques personnes conviennent pour se parler en compagnie & n'être pas entendues, 3<sup>o</sup>. D'un certain ramage de société qui a quelquefois son agrément & sa finesse, & qui supplée à l'esprit véritable, au bon sens,

au jugement à la raison & aux connoissances dans les personnes qui ont un grand usage du monde ; celui-ci consiste dans des tours de phrase particuliers , dans un usage singulier des mots , dans l'art de relever de petites idées froides , puériles , communes , par une expression recherchée. On peut le pardonner aux femmes ; il est indigne d'un homme. Plus un peuple est futile & corrompu , plus il a de *jargon*. Le précieux , où cette affectation de langage si opposée à la naïveté , à la vérité , au bon goût & à la franchise dont la nation étoit infectée , & que Moliere décria en une soirée , fut une espèce de *jargon*. On a beau corriger ce mot *jargon* par les épithetes de joli , d'obligeant , de délicat , d'ingénieux ; il emporte toujours avec lui une idée de frivolité. On distingue quelquefois certaines langues anciennes qu'on regarde comme simples , unies & primitives , d'autres langues modernes qu'on regarde comme composées des premières , par le mot de *jargon*. Ainsi l'on dit que l'italien , l'espagnol & le françois ne sont que des *jargons* latins. En ce sens , le latin ne fera qu'un *jargon* du grec & d'une autre langue ; & il n'y en a pas une dont on n'en pût dire autant. Ainsi cette distinction des langues en langues primitives & en *jargons* , est sans fondement. *Voyez l'article*

## LANGUE.

JARGON , f. m. (*Belles-Lettres , Poésie.*) Il n'a manqué à Moliere que d'éviter le *jargon* & d'écrire purement , dit la Bruyere : & il a raison quant à la pureté du style. Mais quel est le *jargon* que Moliere auroit dû éviter ? Ce n'est certainement pas celui des précieuses & des femmes savantes : il est de l'essence de son sujet. Ce n'est pas celui d'Alain & de Georgette : il contribue à caractériser leur naïveté villageoise , & à marquer la précaution ridicule de celui qui en a fait les gardiens d'Agnès. Ce n'est pas non plus celui que Moliere fait parler quelquefois aux gens de la cour & du monde , car il n'imité les singularités recherchées de leur langage que pour tourner en ridicule cette même affectation. Nulle recherche dans le langage du Misantrope , ni du Chrifale des femmes savantes , ni de Cléante dans le *Tartuffe* ; & ce qu'on appelle le

*jargon* du monde , il le réserve à ses marquis.

Scarron , dans ces pieces bouffonnes , employoit un burlesque emphatique du plus mauvais goût. Ce *jargon* fait rire un moment par sa bizarre extravagance ; mais on a honte d'avoir ri.

Le *jargon* villageois a été heureusement employé quelquefois par Dufredi & par Dancourt : il est très-bien placé dans le jardinier de l'*Esprit de contradiction* ; mais Dancourt , dont le dialogue est si vif , si gai , si naturel , s'est éloigné de la vraisemblance en entremêlant sans raison dans les personnes du même état le *jargon* villageois & le langage de la ville : dans les *trois Cousines* , ses paysannes parlent comme des demoiselles , & leurs peres & meres comme des paysans.

Le *jargon* villageois a quelquefois l'avantage de contribuer au comique de situation , comme dans l'*Usurier gentilhomme* ; c'est-là sur-tout qu'il est piquant. Quelquefois il manque une nuance de simplicité dans les mœurs , & Moliere s'en est habilement servi pour distinguer la simplicité grossiere de Georgette , de la naïveté d'Agnès. Mais si le *jargon* villageois n'a pas l'un de ces deux mérites , on fera beaucoup mieux de mettre un langage pur dans la bouche des paysans. L'ingénuité , le naturel , la simplicité même n'a rien d'incompatible avec la correction du langage. Mais ce qu'il y a de plus incompatible avec le *jargon* villageois , c'est un raffinement d'expression , une recherche curieuse de tours singuliers ou de figures étudiées ; & c'est ce qui gâte le naturel des paysans de Marivaux.

Dans la langue italienne , les différens idiômes sont annoblis , parce qu'il n'y a point de ville principale qui donne exclusivement le ton , & parce que de bons écrivains les ont tous employés , & quelquefois mêlés ensemble , non-seulement dans la comédie , mais dans des poèmes badins.

Le *jargon* du monde & de la cour a sa place dans le comique : Moliere en a donné l'exemple ; mais on en abuse souvent ; & parce que dans une piece moderne d'un coloris brillant & d'une vérité de mœurs

très-piquante, ce *jargon* employé avec goût, & semé de traits & de faillies, a réussi au théâtre, on n'a cessé depuis d'écrire d'après ce modèle, & de copier ce *jargon*. Les jeunes gens ne parlent plus d'autre langage sur la scène comique; aux personnages même qu'on ne veut pas tourner en ridicule on donne sans discernement ce ridicule de l'expression, & cela, faute de connoître le ton du monde & de la cour, dont le vrai caractère est d'être uni & simple. (*M. MARMONTEL.*)

JARGONS, *f. m.* (*Hist. nat. Litholog.*) nom que donnent quelques auteurs à un diamant jaune, moins dur que le diamant véritable. On appelle aussi *jargons* des chrysoïdites d'un rouge jaunâtre, & qui imitent un peu les hyacinthes; elles viennent d'Espagne & d'Auvergne.

JARIBOLOS, *f. m.* (*Antiq.*) divinité palmyrénienne, dont le nom se lit dans les inscriptions des ruines de palmyre. Elle avoit, selon les apparences, les mêmes attributs que le dieu *Lunus* des Phéniciens, je veux dire une couronne sur la tête, & un croissant derrière les épaules; car *jari* signifie le mois auquel la lune préside. *Jaribolus* n'est peut-être que *Baal* ou *Belus*. Le soleil qui tourne en différentes manières, à cause de la difficulté d'exprimer les mots orientaux en caractères grecs, a été la principale divinité des Phéniciens & Palmyréniens; de ce mot de *baal* ou *belus* ont été formés *malakbelus*, *aglibolus*, *jaribolus*, & autres semblables qu'on trouve dans les inscriptions. (*D. J.*)

\* JARJUNA, *f. m.* (*Bot. exotiq.*) arbre qui croît dans l'île de Huaga & qui ressemble au figuier. Il porte un fruit oblong d'un palmé, mou comme la figue, savonneux & vulnérable; on emploie sa feuille dans les luxations. *Ray.*

JARLOT ou RABLURE, (*Marine.*) c'est une entaille faite dans la quille, dans l'étrave & dans l'étambord d'un bâtiment, pour y faire entrer une partie du bordage qui couvre les membres du vaisseau. *Voyez RABLURE.*

JARLSBERG, (*Géogr.*) comté de Norwege, dans la préfecture de Christiana; il est de vingt-cinq paroisses, & renferme la ville de Tonsberg. L'on y découvrit, en

1729, une bonne mine d'argent, & l'on y a d'ailleurs pour ressourcer la pêche & l'agriculture? c'est un des cantons du royaume le moins stérile en grains. La famille de Wedel en est en possession. (*D. G.*)

JARNAC, (*Géogr.*) bourg de France dans l'Angoumois sur la Charente, à 2 lieues de Cognac, 6 N. O. d'Angoulême, 100 S. O. de Paris. *Long. 17°. 22'; lat. 45. 40.*

C'est à la bataille donnée sous les murs de ce lieu en 1569, que Louis de Bourbon fut tué à la fleur de son âge, & traitreusement, par Montelquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui sous le nom d'Henri III monta depuis sur le trône; ainsi périt (non sans soupçon des ordres secrets de ce prince) le frère du roi de Navarre père d'Henri IV. Il réunissoit à sa grande naissance toutes les qualités du héros & les vertus du sage, sa vie n'offre qu'un mélange d'événemens singuliers; la faction des Lorrains l'ayant fait condamner injustement à perdre la tête, il ne dut son salut qu'au décès de François II; qui arriva dans cette conjoncture il fut ensuite fait prisonnier à la bataille de Dreux en changeant de cheval, & conduit au duc de Guise son ennemi mortel, mais qui le reçut avec les manières & les procédés les plus propres à adoucir son infortune; ils mangèrent le soir à la même table, & comme il ne se trouva qu'un lit, les bagages ayant été perdus ou dispersés, ils couchèrent ensemble; ce qui est, je pense, un fait unique dans l'histoire. Henri de Bourbon mort empoisonné à S. Jean d'Angely, ne dégénéra point du mérite de son illustre père; les malheurs qu'ils éprouverent l'un & l'autre dans l'espace d'une courte vie, & qui finirent par une mort prématurée, arrachent les larmes de ceux qui en lisent le récit dans M. de Thou, parce qu'on s'intéresse aux gens vertueux, & qu'on voudroit les voir triompher de l'injustice du sort, & des entreprises odieuses de leurs ennemis. (*D. J.*)

JAROMITZ, (*Géogr.*) petite ville de Bohême sur l'Elbe, à 11 lieues S. O. de Glatz, 25 N. E. de Prague. *Long. 33. 55; lat. 50. 18.* (*D. J.*)

JAROSLAW, (*Géogr.*) ville de Pologne au Palatinat de Russie, avec une bonne citadelle;



citadelle ; elle est remarquable par sa foire & par la bataille que les Suédois gagnèrent sous ses murs en 1656 ; elle est sur la Sane, à 28 lieues N. O. de Lemberg , 50 S. E. de Cracovie. *Long. 40. 58' lat. 49. 58' ( D. J. )*

JAROSLAWL , ( *Géogr.* ) grande ville de la Russie en Europe, dans le gouvernement de Moscow , à l'embouchure de la Weda dans le Wolga. C'est la capitale d'une province qui a eu jadis ses ducs particuliers ; & qui comprend encore les villes de Romano<sup>w</sup> & de Luch : & c'est une des villes les plus commerçantes de l'empire ; il y a d'immenses magasins de draps ; de toiles & de cuirs fabriqués dans ses murs & à la ronde : on y livre , on y débite & l'on y expédie les marchandises avec un ordre admirable ; & celles que l'on y tire de l'étranger y sont de même reçues , tenues & exposées en vente avec tout le soin possible. Le négoce y trouve , dit-on , en un mot , plus de facilité que par-tout ailleurs en Russie. C'est dans cette ville que le duc de Courlande , mort il y a quelques mois , passa l'exil que l'impératrice Elisabeth lui fit subir. ( *D. G.* )

JARRE, f. f. ( *Commerce.* ) cruche de terre à deux anses , dont le ventre est fort gros. Ce mot vient de l'espagnol *jarre* ou *jarro* , qui signifie la même chose.

C'est aussi une espèce de mesure : la jarre d'huile contient depuis 18 jusqu'à 26 jallons ; la jarre de gingembre pèse environ cent livres.

M. Savari dit que la jarre est une mesure de contenance pour les vins & les huiles dans quelques échelles du levant , particulièrement à Mételin où elle est de six orques , qui font environ quarante pintes de Paris. *Voyez ORQUE & PINTÉ. Dictionn. de Commerce. ( G. )*

JARRE , terme dont les *Chapeliers* se servent pour désigner le poil long , dur & luisant , qui se trouve sur la superficie des peaux de castor , & qui n'étant pas propre à se feutrer , est tout-à-fait inutile , & ne peut pas entrer dans la manufacture des chapeaux.

*Arracher le jarre* , c'est l'ôter de dessus les peaux avec des espèces de pinces. On emploie ordinairement à cet ouvrage des

*Tome XVIII,*

ouvrières qu'on appelle *arracheuses* ou *éplucheuses*.

Les chapeliers se servent du jarre pour remplir des espèces de pelotes couvertes de chiffons de laine , avec lesquelles ils frottent les chapeaux , & leur donnent le lustre.

*Voyez CHAPEAU , voyez aussi CASTOR.*

*Jarre* se dit aussi du poil de vigogne.

JARRES ou GIARES , plur. ( *Marine.* ) ce sont de grandes cruches ou vaisseaux de terre , dans lesquels on met de l'eau douce pour la conserver meilleure que dans les futailles : on les place ordinairement dans les galeries du vaisseau. ( *Q.* )

JARREBOSSE, ( *Marine.* ) *Voyez CANDELETTE* , qui est la même chose.

JARRET LE , f. m. ( *Anat.* ) c'est la jointure de l'os de la cuisse avec ceux de la jambe dans la partie postérieure. La jointure de l'os de la cuisse avec ceux de la jambe dans la partie antérieure se nomme le *genou* , au sujet duquel M. Mery rapporte un fait bien singulier dans le recueil de l'académie des Sciences , c'est l'histoire d'une exostose au genou qui pesoit vingt livres. ( *D. J.* )

JARRET ; ( *Maréchallerie.* ) dans le cheval ; s'est la jointure du train de derriere , qui assemble la cuisse avec la jambe. Il faut qu'un cheval ait les jarrets grands , amples , bien vidés & sans enflure , qu'il sache bien plier les jarrets. Des jarrets gras , charnus & petits sont défectueux. *Plier les jarrets* , voyez *PLIER* ; on dit d'un cavalier qui serre les jarrets avec trop de force & sans y avoir de liant , qu'il a des jarrets de fer.

JARRET , ( *Hydr.* ) en fait de fontaines , s'entend d'une conduite d'eau qui fait un coude , & qu'on n'a pu faire aller en droite ligne à cause de la situation du terrain , ou de la disposition du jardin qui fait un angle. Cette conduite s'appelle *jarrette* : il faut prendre ces jarrets de loin pour éviter les frottemens. *Voyez CONDUITE. ( K. )*

JARRET , ( *Coupe des pierres.* ) imperfection d'une direction de ligne ou de surface , qui fait une sinuosité ou un angle. Le jarret saillant s'appelle *coude* , & le rentrant s'appelle *pli*. Une ligne droite fait un jarret avec une ligne courbe , lorsque leur jonction ne se fait pas au point d'attouchement , ou que la ligne droite n'est pas tangente à la courbe ,

M

JARRET, en terme d'Eperonnier ; est cette partie d'un mors qui descend depuis le rouleau jusqu'aux petits tourets de la première chaînette. *Voyez CHAINETTE & TOURETS.*

JARRET, (*Jardinage.*) se dit d'un coude ou d'une branche d'arbre très-longue, dénuée de toutes ses ramilles, & dont on ne laisse pousser que celles qui viennent à son extrémité, ce qui forme une espèce de jarret.

JARRETE, adj. (*Maréchallerie.*) c'est la même chose que *crochu*. *Voyez CROCHU.*

JARRETIER, (*Anat.*) *Voyez POLITÉ.*

JARRETIERE, s. f. lien avec lequel on attache ses bas.

L'ordre de la jarretiere, c'est un ordre militaire institué par Edouard III, en 1350, sous le titre des suprêmes chevaliers de l'ordre le plus noble de la jarretiere. *Voyez ORDRE.*

Cet ordre est composé de vingt-six chevaliers ou compagnons, tous pairs, ou princes, dont le roi d'Angleterre est ou le chef, ou le grand-maître.

Ils portent à la jambe gauche une jarretiere garnie de perles & de pierres précieuses, avec cette devise, *honne soit qui mal y pense*. *Voyez DEVISE.*

Cet ordre de chevalerie forme un corps ou une société qui a son grand & son petit sceau, & pour officiers un prélat, un chancelier, un greffier, un roi d'armes & un huissier. *Voyez PRÉLAT, CHANCELIER, &c.*

Il entretient de plus un doyen & douze chanoines, des sous-chanoines, des porteverges, & vingt-six pensionnaires ou pauvres chevaliers. *Voyez CHANOINES, &c.*

L'ordre de la jarretiere est sous la protection de saint Georges de Cappadoce, qui est le patron tutélaire d'Angleterre. *Voyez GEORGES.*

L'assemblée ou chapitre des chevaliers se tient au château de Windsor dans la chapelle de saint Georges, dont on y voit le tableau peint par Rubens, sous le règne de Charles I, & dans la chambre du chapitre que le fondateur a fait construire pour cet effet.

Leurs habits de cérémonie sont la jarretiere enrichie d'or & de pierres précieuses,

avec une boucle d'or qu'ils doivent porter tous les jours ; aux fêtes & aux solennités, ils ont un surtout, un manteau, un grand bonnet de velours, un collier de G G G, composé de roses émaillées, &c. *Voy. MANTEAU, COLLIER, &c.*

Quand ils ne portent pas leurs robes, ils doivent avoir une étoile d'argent au côté gauche, & communément ils portent le portrait de saint Georges émaillé d'or & entouré de diamans au bout d'un cordon bleu placé en baudrier qui part de l'épaule gauche. Ces chevaliers ne doivent point paroître en public sans la jarretiere, sous peine de six sous huit deniers qu'ils sont obligés de payer au greffier de l'ordre.

Il paroît que l'ordre de la jarretiere est de tous les ordres séculiers le plus ancien & le plus illustre qu'il y ait au monde. Il a été institué 50 ans avant l'ordre de saint Michel de France, 83 ans avant celui de la toison d'or 190 ans avant celui de saint André, & 209 ans avant celui de l'éléphant. *Voyez TOISON D'OR, CHARDON, ou L'ORDRE DU CHARDON, ou de SAINT ANDRÉ, en Ecoffe, ELÉPHANT, &c.*

Depuis son institution, il y a eu huit empereurs & vingt-sept ou vingt-huit rois étrangers, outre un très-grand nombre de princes souverains étrangers qui ont été de cet ordre en qualité de chevaliers compagnons.

Les auteurs varient sur son origine : on raconte communément qu'il fut institué en l'honneur d'une jarretiere de la comtesse de Salisbury, qu'elle avoit laissé tomber en dansant, & que le roi Edouard ramassa : mais les antiquaires d'Angleterre les plus estimés traitent ce récit d'historiette & de fable.

Cambden, Fern, &c. disent qu'il fut institué à l'occasion de la victoire que les Anglois remportèrent sur les François à la bataille de Crécy : selon quelques historiens, Edouard fit déployer sa jarretiere comme le signal du combat, & pour conserver la mémoire d'une journée si heureuse, il institua un ordre dont il voulut qu'une jarretiere fût le principal ornement, & le symbole de l'union indissoluble des chevaliers. Mais cette origine s'accorde mal avec ce qu'on va lire ci-dessous.

Le pere Papebroke, dans *ses analectes* sur saint Georges, au troisieme tome des actes des Saints publiés par les Bollandistes, nous a donné une dissertation sur l'ordre de la *jarretiere*. Il observe que cet ordre n'est pas moins connu sous le nom de *saint Georges* que sous celui de la *jarretiere*; & quoiqu'il n'ait été institué que par le roi Edouard III, néanmoins avant lui, Richard I s'en étoit proposé l'institution du temps de son expédition à la terre-sainte, (si l'on en croit un auteur qui a écrit sous le regne d'Henri VIII;) cependant Papebroke ajoute qu'il ne voit pas sur quoi cet auteur fonde son opinion, & que malgré presque tous les écrivains qui fixent l'époque de cette institution en 1350, il aime mieux la rapporter avec Froissard, à l'an 1344; ce qui s'accorde beaucoup mieux avec l'histoire de ce prince, dans laquelle on voit qu'il convoqua une assemblée extraordinaire de chevaliers cette même année 1344.

Si par cette assemblée extraordinaire de chevaliers, il faut entendre les chevaliers de la *jarretiere*, il s'enfuivra que cet ordre subsistoit dès l'an 1344; par conséquent l'origine que lui ont donné Cambden, Fern & d'autres, est une pure supposition, car il est constant que la bataille de Crécy ne fut donnée qu'en 1346 le 26 d'août. Comment donc Edouard auroit-il pu instituer un ordre de chevalerie en mémoire d'un événement qui n'étoit encore que dans la classe des choses possibles? ou s'il a retardé jusqu'en 1350 à l'instituer en mémoire de la victoire de Crécy, il faut avouer qu'il s'écartoit fort de l'usage commun de ces sortes d'établissements, qui suivent toujours immédiatement les grands événemens qui y donnent lieu. Ne seroit-il pas permis de conjecturer que les écrivains anglois ont voulu par-là sauver la gloire d'Edouard, & tourner du côté de l'honneur une action qui n'eut pour principe que la galanterie. Ce prince fut un héros, & nous le fit bien sentir; mais comme beaucoup d'autres heros, il eut ses foiblesses. En tout cas, si la *jarretiere* de la comtesse de Salisbury est une fable, la *jarretiere déployée* à la bataille de Crécy pour *signal du combat*, est une nouvelle historique.

En 1551 Edouard VI fit quelques chan-

gemens au cérémonial de cet ordre. Ce prince le composa en latin, & l'on en conserve encore aujourd'hui l'original écrit de sa main; il y ordonna que l'ordre ne seroit plus appelé *l'ordre de saint Georges*, mais celui de la *jarretiere*; & au lieu du portrait de saint Georges suspendu ou attaché au collier, il y substitua l'image d'un cavalier portant un livre sur la pointe de son épée, le mot *protectio* gravé sur l'épée, & *verbum Dei* gravé sur le livre, & dans la main gauche une boucle sur laquelle est gravé le mot *fides*. Larrey.

On trouvera une histoire plus détaillée de l'ordre de la *jarretiere* dans Cambden, Dawson, Heland, Polydore Virgil, Heylin, Legar, Glover & Favyn.

Erhard, Cellius & le prince d'Orange, ajoute Papebroke, ont donné des descriptions des cérémonies usitées à l'installation ou à la réception des chevaliers. Un moine de Cîteaux, nommé Mendocius Valetus, a composé un traité intitulé la *jarretiere*, ou *speculum anglicanum*, qui a été imprimé depuis sous le titre de *cathéchisme de l'ordre de la jarretiere*, où il explique toutes les allégories réelles ou prétendues de ces cérémonies avec leur sens moral.

JARRETIERES, (*Littérature.*) En Italie comme en Grece, les femmes galantes se piquoient d'avoir des *jarretieres* fort riches; c'étoit même un ornement des filles les plus sages, parce que comme leurs jambes étoient découvertes dans les danses publiques, les *jarretieres* servoient à les faire paroître, & à en relever la beauté. Nos usages n'exigent pas ce genre de luxe; c'est pourquoi les *jarretieres* de nos dames ne sont pas si magnifiques que celles des dames grecques & romaines. (*D. J.*)

JARS, voyez OYE.

JAS D'ANCRE, s. m. (*Marine.*) assemblage de deux pieces de bois de même forme & de même grosseur, jointes ensemble vers l'arganeau de l'ancre, & qui empêchent qu'elle ne se couche sur le fond lorsqu'on la jette en mer; ce qui est nécessaire pour que les pattes de l'ancre puissent s'enfoncer & mordre dans le fond, soit sable ou vase. Voyez ANCRE. (*Z*)

JAS, s. m. (*Salines.*) c'est, dit le dictionnaire de Trévoux, le nom qu'on donne dans

les marais salans au premier réservoir de ces marais. Le *jas* n'est séparé de la mer que par une digue de terre revêtue de pierre sèche, & on y laisse entrer l'eau salée par la varaigne, qui est une ouverture assez semblable à la bonde d'un étang, que l'on ouvre dans les grandes marées, & que l'on ferme quand on veut. V. MARAIS SALANS, SALINES, &c. (D. J.)

JASIDE, f. m. (*Histoire mod.*) les *jasides* sont des voleurs de nuit du Curdistan, bien montés, qui tiennent la campagne autour d'Erzeron, jusqu'à ce que les grandes neiges les obligent de se retirer; & en attendant ils sont à l'affût, pour piller les foibles caravanes qui se rendent à Tésis, Tauris, Trébizonde, Alep & Tocat. On les nomme *jasides*, parce que par tradition, ils disent qu'ils croient en *Jaside*, ou Jesus; mais ils craignent & respectent encore plus le diable.

Ces fortes de voleurs errans s'étendent depuis Monful ou la nouvelle Ninive, jusqu'aux sources de l'Euphrate. Ils ne reconnoissent aucun maître, & les Turcs ne les punissent que de la bourse lorsqu'ils les arrêtent, ils se contentent de leur faire racheter la vie pour de l'argent, & tout s'accorde aux dépens de ceux qui ont été volés.

Il arrive d'ordinaire que les caravanes traitent de même avec eux, lorsqu'ils sont les plus forts; on en est quitte alors pour une somme d'argent; & c'est le meilleur parti qu'on puisse prendre; il n'en coûte quelquefois que deux ou trois écus par tête.

Quand ils ont consumé les pâturages d'un quartier, ils vont camper dans un autre, suivant toujours les caravanes à la piste, pendant que leurs femmes s'occupent à faire du beurre, du fromage, à élever leurs enfans, & à avoir soin de leurs troupeaux.

On dit qu'ils descendent des anciens Chaldéens; mais en tout cas, ils ne cultivent pas la science des astres; ils s'attachent à celle des contributions des voyageurs, & à l'art de détourner les mulets chargés de marchandises, qu'ils dépayseront adroitement à la faveur des ténèbres. (D. J.)

JASMELEE, f. f. (*Pharm. anc.*) espèce d'huile que les Perses nommoient aussi *jasme*; on la préparoit par l'infusion de

deux onces de fleurs blanches de violettes dans une livre d'huile de sésame; on s'en servoit pour oindre le corps au sortir du bain, quand il s'agissoit d'échauffer ou de relâcher; les uns en trouvoient l'odeur agréable, & d'autres difficile à supporter; c'est tout ce qu'en dit *Ælius* dans son *Tétrab.* I. *serm.* 1. (D. J.)

JASMIN, f. m. *jasminum* (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale faite en forme d'entonnoir, & découpée; il sort du calice un pistil qui est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur; il devient dans la suite un fruit mou, ou une baie qui renferme une ou deux semences. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

JASMIN, *jasminum*, arbrisseau dont il y a plusieurs espèces qui ont entr'elles tant de différences, qu'il n'est guère possible de faire en général une description satisfaisante sur leurs qualités, leur culture, leur agrément: quelques-uns de ces arbrisseaux sont des plantes sarmenteuses & grimpan-tes, qui veulent un appui, tandis que les autres se soutiennent sur leurs tiges. Il y a des *jasmins* à fleurs blanches, à fleurs jaunes & à fleurs rouges; les uns sont toujours verts, d'autres quittent leurs feuilles: dans plusieurs espèces les fleurs ont une excellente odeur, & dans d'autres elles n'en ont que peu, ou point du tout; ceux qui peuvent passer l'hiver en pleine terre, sont en petit nombre; la plupart exigent l'orangerie; & il faut même la terre chaude à quelques-uns. Toutes ces dissemblances exigent un détail particulier pour chaque espèce.

Le *jasmin blanc commun* pousse de longues tiges, sarmenteuses, auxquelles il faut un soutien; sa feuille d'un verd foncé est composée de plusieurs folioles attachées à un filet commun. Ses fleurs paroissent à la fin de juin, & se renouvellent jusqu'aux gelées; elles sont blanches, viennent en bouquet, & rendent une odeur agréable qui se répand au loin. Cet arbrisseau ne porte point de graines dans ce climat, mais il se multiplie aisément de boutures ou de branches couchées, qu'il faut faire au printemps. De l'une ou de l'autre façon, les plants feront des racines suffisantes pour être transplantés au bout d'un an; mais les branches

couchées font toujours des plants plus forts & mieux conditionnés ; c'est la méthode la plus simple & la plus suivie. Ce *jasmin* réussit dans tous les terrains ; mais il lui faut l'exposition la plus chaude afin qu'il soit moins endommagé par le givre & les gelées, qui quelquefois le font périr jusque contre terre, dans les hivers trop rigoureux : cet arbrisseau pousse si vigoureusement pendant tout l'été, qu'il faut le tailler souvent pour le retenir dans la forme qu'on veut lui faire garder ; avec l'attention néanmoins de conserver & palisser les petites branches ; ce sont celles qui produisent le plus de fleurs. Si la taille d'été n'a pas été suivie, il faudra y suppléer en hiver, & ne la faire qu'après les gelées au mois de mars ou d'avril : si on la faisoit plutôt, les frimats venant à dessécher le bout des branches, en ôteroient l'agrément & la production. Ce *jasmin* sert à garnir les murailles, à couvrir des berceaux, à former des haies : c'est sur-tout à ce dernier usage qu'on peut l'employer le plus avantageusement, lorsqu'il est entremêlé de rosiers & de chevre-feuilles. La verdure égale & constante de ses feuilles, la beauté, la durée & l'excellente odeur de ses fleurs, & la qualité assez rare de n'être sujet aux attaques ni à la fréquentation d'aucun insecte, doivent engager à placer ce *jasmin* dans les jardins d'ornement. Cette espèce de *jasmin* a deux variétés ; l'une a les feuilles tachées de jaune, & l'autre de blanc : elles sont plus délicates que l'espèce commune, la blanche sur-tout ; il faut les tenir en pot & les ferrer pendant l'hiver. On les multiplie par la greffe en écusson, & cette greffe réussit rarement : néanmoins ce qu'il y a de singulier, c'est que le sujet greffé contracte les mêmes bigarures que celles de l'arbrisseau dont l'œil écussonné a été tiré, malgré qu'il n'ait pas poussé, & qu'il se soit desséché. Ce qui désigne dans le *jasmin* une finesse de sève très-active & très-communicative.

Le *jasmin jaune d'Italie*, c'est un petit arbrisseau qui ne s'éleve qu'à quatre ou cinq piés. Sa tige se soutient, sa feuille est large, brillante & d'un beau verd ; sa fleur est jaune, petite & sans odeur. Il est encore plus délicat que l'espèce précé-

dente. Il faut le mettre dans un terrain léger, contre un mur de bonne exposition, & le couvrir de paillassons dans les grandes gelées. On le multiplie de boutures & de branches couchées : on peut aussi le greffer en écusson ou en approche sur le *jasmin* jaune commun, qui est le suivant : ce sera même un moyen de le rendre plus robuste.

Le *jasmin jaune commun* s'éleve à cinq ou six piés : il pousse du pié quantité de tiges minces qui se soutiennent fort droites, & dont l'écorce est verte & cannelée ; sa feuille est petite, faite en treffle, & d'un verd brun ; ses fleurs d'un jaune assez vif, viennent en petite quantité le long des nouvelles branches ; elles paroissent au mois de mai, & elles sont sans odeur. Les baies noires qui leur succèdent, peuvent servir à le multiplier ; mais il est plus court & plus aisé de le faire par les rejettons que cet arbrisseau produit dans la plus grande quantité. Il réussit dans tous les terrains ; il est très-robuste ; il fait naturellement un très-joli buisson : & comme il garde ses feuilles pendant tout l'hiver, il doit trouver place dans un bosquet d'arbres toujours verts.

Le *jasmin d'Espagne* est un bel arbrisseau, qui de la façon dont on le cultive, ne s'éleve dans ce climat qu'à deux ou trois piés. Il pousse des tiges minces & foibles, dont l'écorce est verte ; ses feuilles ressemblient assez à celles du *jasmin* commun ; mais elles les surpassent par le brillant & l'agrément de la verdure. Ses fleurs blanches en dessus & veinées de rouge en dessous, sont plus grandes & d'une odeur plus délicieuse ; ce *jasmin* est délicat, il faut le tenir en pot & lui faire passer l'hiver dans l'orangerie, où il fleurira pendant toute cette saison. Mais pour l'avoir dans toute sa beauté, il faut le mettre en pleine terre, où, avec quelques précautions, il résistera aux hivers ordinaires : on pourra le planter en tournant le pot dans une terre limoneuse & fraîche contre un mur, à l'exposition, la plus favorable & la plus chaude ; ce qui se doit faire au mois de mai, afin que l'arbrisseau puisse faire de bonnes racines avant l'hiver. Il faudra palisser les rejettons à la muraille, & retrancher à deux piés ceux qui seront trop

vigoureux , afin de faire de la garniture. Les fleurs commenceront à paroître au mois de juillet , & dureront jusqu'aux gelées ; alors il faudra supprimer toutes les fleurs & couper les bouts des branches , qui étant trop tendres , occasionneroient de la moisissure en se flétrissant , & infecteroient l'arbre ; ensuite couvrir l'arbrisseau par un temps sec avec des paillassons qu'on levera dans des temps doux , & qu'on n'ôtera entièrement que vers le milieu d'avril ; alors il faudra le tailler , & réduire à deux piés les rejettons les plus vigoureux ; ce qui fera produire quantité de fleurs qui seront plus grandes & beaucoup plus belles que celles des plants que l'on tient en pot. La culture de ceux-ci consiste à couper tous les ans au mois de mars, toutes leurs branches à un œil au dessus de la greffe. Il leur faut cette opération pour les soutenir en vigueur , car si on les laissoit monter à leur gré , ils s'épuiseroient & dépériroient bientôt. On multiplie cet arbre par la greffe sur le *jasmin* blanc ordinaire. Il y a une variété de cet arbrisseau qui est à fleurs doubles ; cette fleur est composée d'un premier rang de cinq ou six feuilles , du milieu desquelles il s'en élève trois ou quatre , qui , quand elles ne s'épanouissent pas , restent serrées dans le milieu de la fleur , où elles forment un globe : cette fleur a l'odeur plus forte que celle du *jasmin* d'Espagne simple , & elle se soutient plus long-temps sur l'arbrisseau , où elle se desseche sans tomber ; & il arrive quelquefois que le même bouton qui a fleuri se rouvre , & donne une seconde fleur. On multiplie & on cultive ce *jasmin* comme celui à fleur simple ; l'un & l'autre sont toujours verts.

Le *jasmin* jaune des Indes , ou le *jasmin* jonquille : c'est un bel arbrisseau , qui par l'éducation qu'on est forcé de lui donner , faute d'une température suffisante dans ce climat , ne s'élève qu'à quatre ou cinq piés. Il prend une tige forte & ligneuse , qui a du soutien : ses feuilles en forme de trefles , sont grandes & de la plus brillante verdure ; ses fleurs qui viennent aux extrémités des branches , sont jaunes : petites , rassemblées en bouquets d'une excellente odeur de jonquille , & de longue durée ;

l'arbrisseau en fournit pendant tout l'été , & une partie de l'automne. On le tient en pot , & on le met pendant l'hiver dans l'orangerie comme le *jasmin* d'Espagne , quoiqu'il soit moins délicat. On peut le multiplier de graines ou de branches couchées ; mais cette dernière méthode a prévalu par la longueur & la difficulté de l'autre : si on marcotte ses branches au mois de mars , elles auront au printemps suivant de bonnes racines pour la transplantation. Il faut tailler ce *jasmin* au printemps , supprimer les branches languissantes , & n'accourcir que celles qui s'élancent trop , attendu que les fleurs ne viennent qu'à leur extrémité , & que cet arbrisseau étant plus ligneux que les autres *jasmins* , les nouveaux rejettons qu'il pousseroit ne seroient pas assez forts pour fleurir la même année. Il est toujours verd.

Le *jasmin* des Açores est un très-bel arbrisseau , dont la délicatesse exige dans ce climat l'abri de l'orangerie pendant l'hiver ; aussi ne s'élève-t-il qu'à trois ou quatre piés , parce qu'on est obligé de le tenir en pot. Ce *jasmin* se garnit de beaucoup de branches , ce qui permet de lui donner une forme régulière. Sa feuille est grande , d'un vert foncé , très-brillant. Ses fleurs sont petites , blanches , d'une odeur douce , très-agréable , elles viennent en grappes & en si grande quantité que l'arbrisseau en est couvert : elles durent pendant tout l'automne. Les graines qu'elles produisent dans ce climat ne levent point. On peut le multiplier de marcotte ; mais l'usage est de le greffer comme le *jasmin* d'Espagne sur le *jasmin* blanc commun. Il lui faut la même culture qu'au *jasmin* jonquille , si ce n'est pour la taille , qu'il faut faire au printemps , & qui doit être relative à la forme que l'on veut faire prendre à l'arbrisseau. Nul ménagement à garder pour conserver les branches à fleurs , attendu qu'elles ne viennent que sur les nouveaux rejettons. Il est toujours verd.

Le *jasmin* d'Arabie , c'est le plus petit & le plus délicat de tous les *jasmins* ; on ne peut guère le laisser en plein air que pendant trois ou quatre mois d'été ; il lui faut une serre chaude pour lui faire passer l'hiver. Ses feuilles sont entières , arron-

dies, de médiocre grandeur, & placées par paires sur les branches; les fleurs sont purpurines en dessous, & d'un blanc terne en dessus qui devient jaunâtre dans le milieu; elles exhalent une odeur délicieuse, qui approche beaucoup de celle de la fleur d'orange. Ce *jasmin* fleurit au printemps & pendant tout l'automne. Dans sa jeunesse la taille lui est nécessaire pour lui faire prendre de la consistance; on doit au printemps couper à moitié les jeunes rejettons jusqu'à ce que la tête de l'arbrisseau en soit suffisamment garnie, après quoi on se contente de retrancher les branches foibles, seches ou superflues. On le multiplie par la greffe sur le *jasmin* blanc ordinaire. Il y a une variété de ce *jasmin* qui est à fleur double, & c'est ce qui en fait toute la différence. L'un & l'autre sont toujours verts.

Le *jasmin de Virginie*, cet arbrisseau selon les méthodes de Botanique, ne devroit pas avoir place parmi les *jasmins*, attendu qu'il est d'un genre tout différent, que l'on nomme *bignone*. Mais comme il est plus généralement connu sous le nom de *jasmin*, il est plus convenable d'en traiter à cet article. Ce *jasmin* pousse des tiges longues & sarmenteuses qui s'attachent d'elles-mêmes aux murailles, à la faveur des griffes dont les rejettons sont garnis à chaque nœud. Ces griffes ressemblent à celles du lierre, & sont aussi tenaces; l'écorce des jeunes branches est jaunâtre; la feuille est aussi d'un verd jaunâtre; elle est grande, composée de plusieurs folioles qui sont profondément dentelées & attachées à un filet commun; elle a quelque ressemblance avec celle du frêne. Ses fleurs paroissent au mois de juillet, & elles durent jusqu'en septembre; elles sont rassemblées en groupes: assez gros au bout des jeunes rejettons: un groupe contient quelquefois jusqu'à vingt-cinq fleurs, qui sont chacune de la grosseur & de la longueur du petit doigt, & d'un rouge couleur de tuile; elles fleurissent par partie; les unes se détachent & tombent, tandis que les autres s'épanouissent; elles n'ont point d'odeur. Ce *jasmin* ne donne point de graines dans ce climat. On le multiplie de branches couchées que

l'on fait au printemps, & qui font assez de racines pour être transplantées au bout d'un an. On peut aussi le faire venir de boutures, qui à voir les griffes qui sont attachées à chaque nœud, font présumer une grande disposition à faire des racines; cependant ces griffes n'y contribuent en rien, & les boutures ne réussissent qu'en petit nombre: on les fait au mois de mars; celles qui prospèrent ne sont en état d'être transplantées qu'après deux ans. La taille de cet arbrisseau demande des attentions pour lui faire produire des fleurs: il faut retrancher au printemps toutes les branches foibles ou seches, tailler celles qu'on veut conserver à trois ou quatre yeux, à-peu-près comme la vigne, & les pallisser fort loin les unes des autres. Cet arbrisseau pousse si vigoureusement pendant tout l'été, qu'il est force d'y revenir souvent; mais il faut se garder de le tondre au ciseau, & d'accourcir indifféremment tous les rejettons. Comme les fleurs ne viennent qu'au bout des branches, & qu'elles ne paroissent qu'au commencement de juillet, il faut attendre ce temps pour arranger ce *jasmin*: on retranche alors toutes les branches gourmandes qui ne donnent aucune apparence de fleurs, & on attache à la palissade toutes celles qui en promettent. Ce *jasmin* est très-robuste, il croît très-promptement, & il s'élève à une grande hauteur. Il réussit à toutes expositions & dans tous les terrains, si ce n'est pourtant que dans les terres seches & légères son feuillage devient trop jaune, mais il y donne plus de fleurs. Il y a deux variétés de cet arbrisseau; l'une a les feuilles plus vertes, l'autre les a plus petites; toutes deux sont d'un moindre accroissement: elles ne s'élèvent qu'à quatorze ou quinze piés. On doit les multiplier, les cultiver, & les conduire comme la grande espece. M. Miller, auteur anglois, fait encore mention dans la sixieme édition de son dictionnaire des Jardiniers, d'un *jasmin de Caroline à fleur jaune*; mais cet arbrisseau est très-rare. C'est un grim pant toujours verd, ses feuilles sont étroites & brillantes, & il donne en été des fleurs jaunes en bouquets qui sont d'une odeur délicieuse. Il peut passer en pleine

terre dans les hivers ordinaires : on le multiplie de branches couchées.

Dans le système botanique de Linnæus, le *jasmin* est un arbrisseau qui fait un genre de plante particulier, qu'il caractérise ainsi ; le calice de la fleur est oblong, tubulaire, d'une seule pièce, découpé à l'extrémité en cinq segmens. La fleur est composée semblablement d'un seul pétale, formant un long tube cylindroïde, partagé en cinq quartiers dans son extrémité supérieure. Les étamines sont deux courts filamens ; les antheres sont petites, & cachées dans le tuyau de la fleur. Le pistil est composé d'un germe arrondi. Le style est un filet de la même longueur que les étamines. Le fruit est une baie lisse, rondelette, avec une loge qui contient deux graines ovoïdes, allongées, couvertes d'un pédicule, convexes d'un côté, & applaties de l'autre.

M. de Tournefort compte quatorze especes de *jasmin*, auxquelles il faut nécessairement ajouter le café, ou l'arbre du café, nommé par Commelin *jasminum arabicum, castaneæ folio, flore albo, odoratissimo, cujus fructus coffy in officinis dicuntur nobis*, & dont la culture intéresse tant de peuples. Mais nous ne ferons ici que la description du *jasmin* ordinaire de nos jardins, *jasminum vulgatius, flore albo*.

C'est un arbrisseau qui pousse un grand nombre de tiges longues, vertes, grêles, foibles & pliantes, lesquelles s'étendent beaucoup, & ont besoin d'être soutenues. Elles sont couvertes de feuilles oblongues, pointues, lisses, crénelées, d'un verd obscur, rangées comme par paires le long d'une côte, qui est terminée par une seule feuille beaucoup plus grande que les autres. Les fleurs blanches, petites, agréables, d'une odeur douce, naissent d'entre les feuilles par bouquets, & en maniere d'ombelles, elles forment un tuyau évasé par le haut, & découpé en étoile, en cinq parties, & elles sont portées sur un calice fort court, ce qui fait qu'elles sont sujettes à tomber après leur épanouissement. Chaque fleur est remplacée par une baie molle, ronde, verdâtre, contenant deux semences ovoïdes & plates. Cet arbrisseau

fleurit aux mois de juin & de juillet ; & ses charmantes fleurs, que l'air ne ternit jamais exhalent un parfum délicieux. (D. J.)

JASMIN, (*Chymie.*) les fleurs de *jasmin* sont du nombre de celles qui contiennent une partie aromatique qu'on n'en peut retirer d'aucune maniere par la distillation, mais qu'on peut fixer par le moyen des huiles auxquelles elle est réellement miscible.

On choisit pour cette espece d'extraction une huile par expression absolument inodore, & qui ne soit point sujette à rancir, telle que l'excellente huile d'olive, ou l'huile de ben. On ne sauroit se servir pour cet usage des huiles essentielles, & encore moins des empyreumatiques, parce que elles ont toutes de l'odeur. On y procede par l'opération décrite à l'article BEN, *Hist. natur. & Botan.* Voyez cet article.

L'essence de *jasmin* de nos Parfumeurs n'est autre chose que l'une ou l'autre de ces huiles chargées de l'aromate du *jasmin*.

Si l'on veut faire passer le parfum de cette essence dans l'esprit-de-vin, il n'y a qu'à les battre ensemble dans une bouteille pendant un certain temps ; l'esprit-de-vin ne touchera point à l'huile, & s'aromatifera d'une maniere très-agréable. (b)

JASMIN, en terme de Boutonnier, c'est une chute de différens ornemens en franges, en paquets, en sabots & en pompons, qui tombent d'une corniche, &c. Pour plus grand enjolivement, on varie les *jasmins* en diverses manieres, en sorte qu'une partie est en franges, une autre en assemblages de différens ouvrages brillans pour faire contraste. Voyez PAQUETS, POMPONS & SABOTS. On donne encore aux *jasmins* le nom de chute, sans doute parce qu'ils pendent de quelque endroit que ce soit.

JASMINOIDE, (*Bot. Jard.*) en latin *Jasminoïdes*, en anglois *boxthorn*, en allemand *bastart-jasmin*.

#### Caractere générique.

La fleur est un tube campaniforme & incliné, dont les bords sont découpés en cinq segmens obtus ; cinq étamines en forme d'alêne environnent un embryon arrondi, qui



qui devient une baie sphéroïde à deux cellules ? celle-ci contient plusieurs semences réniformes attachées au placenta.

*Especies.*

1. *Jasminoïde* à feuilles très-étroites & longues, dont le tube des fleurs qui est allongé a les segmens obtus. *Jasminoïde* d'Afrique premier.

*Lycium foliis lineari-longioribus, tubo florum longiori.* Mill.

*Box-thorn with longer linear leaves, &c.*

2. *Jasminoïde* à feuilles très-étroites & courtes, dont le tube des fleurs qui est court a les segmens ovales & étendus. *Jasminoïde* d'Afrique, second.

*Lycium foliis lineari-brevioribus, tubo florum breviori, segmentis ovalibus patentissimis.* Mill.

*Box-thorn with shorter linear leaves.*

3. *Jasminoïde* à feuilles cuneiformes. *Jasminoïde* d'Italie & de Provence.

*Lycium foliis cuneiformibus.* Vir. Cliff.

*Box-thorn with wedge-shaped leaves.*

4. *Jasminoïde* à feuilles lancéolées, un peu épaisses, & qui a un calice de trois feuilles. *Jasminoïde* d'Afrique, troisieme.

*Lycium foliis lanceolatis, crassiusculis, calicibus trifidis.* Linn. Sp. pl.

*Box-thorn with spear-shap'd thick leaves.*

5. *Jasminoïde* à feuilles ovales lancéolées. à rameaux épars, à fleurs solitaires, étendues & axillaires, à stile long. *Jasminoïde* de la Chine.

*Lycium foliis ovato-lanceolatis, ramis diffusis, floribus solitariis, patentibus, alaribus, stilo longiori.* Mill.

*China box-thorn.*

6. *Jasminoïde* à feuilles lancéolées, aiguës.

*Lycium foliis lanceolatis acutis.* Mill.

*Box-thorn with spear-shap'd acute leaves.*

7. *Jasminoïde* à feuilles ovales-oblongues, épaisses, groupées, à épines robustes. *Jasminoïde* d'Afrique, quatrieme.

*Lycium foliis oblongo-ovatis, crassiusculis, confertis, spinis robustioribus.*

*African box-thorn with leaves growing in clusters and strong spines.*

8. *Jasminoïde* à feuilles très-étroites lancéolées, groupées, à calices courts & aigus.

*Lycium foliis lineari-lanceolatis, confertis, calicibus brevibus acutis.* Mill.

*Tome XVIII.*

*Box-thorn with linear spear-shap'd leaves, growing in clusters and short acute empalements.*

9. *Jasminoïde* défarmé, à feuilles lancéolées, alternes & pérennes.

*Lycium inerme foliis lanceolatis alternis, perennantibus.* Mill.

*Ever-green smooth box-thorn.*

10. *Jasminoïde* à feuilles ovales-cordiformes, assises, opposées, pérennes, à épines épaisses accouplées, & à fleurs groupées.

*Lycium foliis cordato-ovatis, sessilibus, oppositis, perennantibus; spinis crassis bigeminis, floribus confertis.*

*Ever-green box-thorn with thick double spines and flowers growing in clusters.*

Le *Jasminoïde* n<sup>o</sup>. 1, croît de lui-même en Espagne, en Portugal & au cap de Bonne-Espérance : il s'éleve sur plusieurs tiges irrégulieres, garnies de branches tortues, à la hauteur de dix ou douze piés : ses fleurs d'un pourpre terne, naissent aux eôtés des branches, & sont remplacées par des baies jaunâtres : on le multiplie par ses graines, qu'il faut semer en automne dans des pots qui passeront l'hiver sous une caisse à vitrage, & qu'on plongera au printemps dans une couche tempérée : on peut aussi le reproduire par les marcottes & les boutures au mois de juillet : les arbustes obtenus par ces moyens doivent être plantés chacun dans un pot, & conservés l'hiver avec les myrthes ; car ils auroient peine à soutenir à l'air libre, les froids les moins rigoureux du nord & de l'occident de la France.

La seconde espece habite le cap de Bonne-Espérance, & ne s'élance guere qu'à trois ou quatre piés de haut ; les fleurs & les fruits sont plus petits que dans le n<sup>o</sup>. 1 ; il se trouve dans cette espece, comme dans celle que nous venons de décrire, des touffes de feuilles larges, & des touffes de feuilles étroites ; les premieres sont dans celle-ci plus larges, & les secondes plus étroites que dans la précédente : elle se multiplie & s'entretient de la même maniere.

La troisieme vient naturellement dans les haies, en Espagne, en Italie, & dans les provinces méridionales de la France : elle s'éleve à huit ou dix piés de haut sur

N

plusieurs tiges irrégulieres, dont l'écorce est blancheâtre : ses feuilles d'un verd-pâle sont étroites par leur base & s'élargissent vers le bout : ses fleurs sont petites & purpurines, elles naissent aux côtés des branches. Cette espece se multiplie comme la premiere ; si l'on expose cet arbuſte à l'air libre, il faut avoir ſoin de le couvrir durant l'hiver, & de mettre beaucoup de lièrre ſur ſa racine qui pourroit périr par de fortes gelées.

L'espece, n°. 4. s'élançe ſur des tiges irrégulieres ; à la hauteur de ſept ou huit piés ; les branches ſont armées d'épines robustes & garnies de feuilles ovales, terminées en lance, épaisses, courtes & placées ſans ordre : les fleurs ſont axillaires, petites, blanches & de peu d'effet ; elle ſe multiplie & ſe conſerve comme la premiere ; elle eſt naturelle d'Afrique, d'où elle a été apportée en Angleterre, dit Miller, par le docteur Shavv.

Le *jaſminoïde* n°. 5, eſt originaire de la Chine ; cet arbriffeau pouſſe une quantité prodigieuſe de branches ſouples, déliées & tombantes, deſorte que ſi on ne les ſupporte pas, après s'être élevées à deux ou trois piés, elles ſe courbent & traînent par terre ; mais qu'on leur donne un appui, elles vont prendre un eſſor prodigieux, juſqu'à que j'ai meſuré une pouſſe de quinze piés d'une ſeule année : on en peut garnir des murs ou des tonnelles ; les feuilles ſont légères, ovales, d'un verd gai & aſſez larges : les fleurs naissent ſolitaires aux côtés des rameaux, elles ſont d'une forme agréable & d'un purpurin tirant ſur le violet ; comme elles ne ſont pas groupées, elles n'ont que peu d'effet, mais elles ſe ſuccèdent depuis le mois de juin juſqu'à la mi-novembre, & ſont remplacées par des baies oblongues & pointues d'une belle couleur orangée ; cet arbuſte eſt très-dur, il reprend de boutures aſſi facilement que l'oſier ; il trace prodigieuſement & pouſſe des rejets à plus de deux toiſes de ſon pié, ce qui le rend incommode ; les vaches en mangent les bourgeons, mais je n'ai pas continué mon expérience aſſez long-temps pour ſavoir ſi cette nourriture leur conviendroit.

Le n°. 6 eſt aſſi indigene de la Chine ;

cet arbriffeau prend une hauteur très-considerable, il jette quantité de branches courtes d'une écorce blancheâtre, & armées d'un petit nombre de foibles épines : les feuilles ont environ trois pouces de long ſur neuf ou dix lignes de large par le milieu, ce qui le fait nommer par quelques-uns, *jaſminoïde de la Chine, à feuilles étroites* ; les fleurs ſont de la même couleur, mais un peu plus grandes que celles du précédent : elles paroissent en juin & en juillet, il leur ſuccede des baies d'un rouge-vif, cette espece ſe multiplie de boutures, faites en avril ; cet arbuſte étant ſoutenu par un bon piquet, & recoupé du haut annuellement, parviendra à ſe ſoutenir de lui-même, & formera une grande gerbe très-agréable ; on peut aſſi le laiſſer ſerpenter négligemment parmi d'autres arbuſtes, en couvrir des tonnelles ou en garnir des murs ; il convient de le placer dans les boſquets d'été : ſes tiges & ſes branches ſont plus robustes que celles du n°. 5, & s'élançant plus haut avant de retomber.

La ſeptieme espece atteint à la hauteur de ſept ou huit piés : elle pouſſe pluſieurs tiges rameuſes armées de longues & fortes épines, au deſſus deſquelles ſont attachés des groupes de petites feuilles oblongues, ovales, & diſposées ſans ordre ; quelquefois aſſi les feuilles naissent ſeules : elles ſont toutes d'une conſiſtance aſſez épaiſſe, & leur couleur eſt un verd tendre : Miller a reçu cette espece du cap de Bonne-Eſperance, il ne l'a pas vu fleurir, il aſſure qu'elle a paſſé deux hivers à l'air libre : au pié d'un mur expoſé au ſud-eſt ; cependant il convient de l'abriter : elle ſe multiplie de la même maniere que les premieres eſpeces.

La huitieme n'eſt pas ſi dure que la précédente, elle demande une bonne terre, elle reſſemble beaucoup à l'espece n°. 2 ; ſeulement les feuilles ſont plus larges, d'un verd plus clair, & naissent par touſſes à chaque joint : les épines ſont moins robustes & plus rares ; les fleurs ſont plus petites, d'un pourpre plus foncé, & leurs calices plus courts ont des ſegmens aigus : elle fleurit dans le même temps que la premiere, mais elle ne fructifie pas dans nos climats.

Le n°. 9 eſt depuis long-temps dans le

jardin de MM. les apothicaires de Londres, à Chelsea; il y a été élevé, dit Miller, de graines envoyées de la Chine, on l'a pris d'abord pour le vrai thé, mais sa fleur a découvert son vrai genre; ce n'est que depuis 1772 qu'on a le vrai thé en Angleterre. Gordon, marchand herboriste & grainetier de Londres, en conserve deux piés; ce *jasminoïde* porte des fleurs blanches & s'élève sur une tige robuste, à six ou sept piés; cette tige se divise en plusieurs branches défarmées, couvertes d'une écorce brune & polie: les feuilles d'un verd sombre sont figurées en lance & permanentes; elles ont trois pouces de long, près de neuf lignes de large, & sont attachées alternativement par de courts pétioles, il se multiplie avec beaucoup de peine; les marcottes ne s'enracinent qu'au bout de deux ans, & les boutures demandent pour réussir toutes les précautions indiquées pour les boutures d'arbres toujours verts. (*Voyez BOUTURE.*) Il ne croît annuellement que de trois ou quatre pouces; au reste il résiste assez bien au froid extérieur, & peut subsister en plein air, si on le plante dans un terrain sec à bonne exposition.

La dixième espèce n'est qu'un petit buisson, dont les branches partent du pié; ces branches, dont l'écorce est d'un verd-brun, sont armées d'épines courtes & fortes, elles naissent deux à deux, & souvent il s'en trouve deux paires ensemble; alors deux regardent le ciel, & les deux autres la terre: elles sont situées précisément au bas des feuilles; celles-ci sont condiformes, un peu plus larges que celles du buis, mais de la même couleur & de la même consistance; elles se terminent en pointe, & sont attachées par de très-courts pétioles, opposés & assez proches les uns des autres: les fleurs sont de couleur blanche & naissent en grappes aux côtés des bourgeons où elles sont attachées par des pédicules courts & déliés; elles ont de petits calices & d'assez longs tubes, divisés par les bords en cinq segmens aigus, elles exhalent une odeur gracieuse, & sont remplacées par des baies ovales de couleur d'écarlate, chacune de ces fleurs contient deux semences: on multiplie cette espèce par les boutures, qu'on doit planter en juillet dans une planche de

bonne terre; ombragée avec des paillafons; elle se conserve très-bien sous une caisse vitrée & dans les serres communes; on n'a pas encore essayé de la planter en pleine terre: elle a été apportée du cap de Bonne-Espérance, en Hollande, où on la cultive depuis plusieurs années; les autres espèces, qui étoient autrefois comprises sous ce genre, appartiennent à celui de *celastrus*. (*M. le Baron DE TSCHOUDI.*)

JASON, (*Myth. & Phil. Herm.*) selon la fable, étoit fils d'Eson & de Polymede, fille d'Autolicus. Il eut Créthée pour aïeul, Eole pour bis-aïeul, qui étoit fils de Jupiter. Eson avoit pour frere un nommé *Pélias*, sous la tutelle duquel il mit *Jason*; mais la mere de celui-ci le mit entre les mains de Chiron pour y apprendre la médecine. Etant devenu grand & bien instruit, il redemanda à *Pélias* le royaume que son pere Eson lui avoit laissé en mourant. *Pélias* ne voulut consentir à cette restitution, qu'à condition que *Jason* iroit préalablement faire la conquête de la toison d'or. Ce que *Jason* exécuta, après s'être associé cinquante braves compagnons, presque tous descendus des dieux comme lui. Ayant donc préparé tout ce qu'il crut nécessaire pour cette expédition, Pallas lui conseilla la construction & la forme du navire, dont le mât fut d'un chêne pris dans la forêt de Dodone. Il aborda à Lemnos pour se rendre Vulcain propice, puis à Marsias, à Cius, en Ibérie, à Bébrycie & vers les Syrtes de Lybie, où ne pouvant passer, ses compagnons & lui porterent le navire Argo sur leurs épaules pendant douze jours, & le remirent en mer; & après avoir vaincu tous les obstacles qui s'opposoient à leur dessein, ils arriverent enfin à Colchos, où par l'art de Médée, ils vinrent à bout d'enlever la toison d'or.

Si peu que l'on veuille faire attention à cette histoire fabuleuse, & que l'on soit instruit des mystères de l'art chymique; si peu même que l'on ait lu les livres des auteurs qui en traitent, l'on reconnoîtra aisément que cette prétendue histoire n'est qu'une allégorie du grand œuvre, comme on va le voir par l'explication suivante.

*Jason* tire son étymologie du grec, & ne veut dire autre chose que l'art de guérir. *Jason* ne fut jamais médecin ou chirurgien,

puisqu'il n'a jamais existé en réalité ; mais la fable dit qu'il fut instruit par Chiron , le même qui instruisit aussi Hercule & Achille. Chiron lui apprit donc l'expérience manuelle , Médée la théorie nécessaire pour la perfection de l'œuvre. Jupiter étoit un de ses ancêtres ; & Médée , femme de Jason , étoit petite-fille du Soleil & de l'Océan , & fille d'Æète , dont les sœurs étoient Circé enchantresse , & Pasiphaé qui engendra le Minotaure. La mere de Médée fut Idie , aussi enchantresse : par où l'on peut juger que cette parenté ne pouvoit pas mieux convenir qu'à Jason ; qui devoit être un grand médecin & un grand scrutateur des choses naturelles. Il se choisit cinquante compagnons de voyage , tous issus des dieux. On en peut voir les noms dans l'histoire de la fable. Le navire Argo fut construit des chênes de Dodone , qui donnoient des oracles. Cette grosse & grande masse fut portée par cinquante hommes dans les déserts de la Lybie pendant douze jours ; Orphée , son pilote , ne la gouvernoit que par sa musique & son chant ; enfin ce navire périt de vieillesse , enlèveit Jason sous ses débris , & fut mis au rang des astres. Que veulent dire tous ces lieux où aborda le navire ? Pourquoi d'abord à Lemnos pour se rendre Vulcain favorable ? Pourquoi Euripyle donna-t-il de la terre en présent à Jason ? C'est qu'Euripyle étoit fils de Neptune , que de l'eau on fait de la terre , & que de cette terre il faut faire de l'eau ; c'est aussi de cette terre que Médée augura bien de l'expédition. Ce n'est pas aussi sans raison que Phinée fut délivré des Harpies par Calais & Zetès , tous deux fils d'Eole ; puisque Basile Valentin dit dans sa *fixieme clef* , que deux vents doivent souffler , l'un le vent d'orient , qu'il appelle *vulturinus* , & l'autre le vent du midi ou *notus*. Après que ces deux vents auront cessé , les Harpies seront mises en fuite , c'est à-dire , les parties volatiles deviendront fixes.

Ils trouverent aussi sur leur route les deux rochers Cyanées , dont il faut éviter l'écueil au moyen d'une colombe ; cette colombe que signifie-t-elle autre chose que la matiere parfaite au blanc ? Ce qui marque infailliblement que l'œuvre tend à sa perfection , & n'a presque plus d'écueils à craindre ,

Ceux qui désirent une explication chymique plus détaillée , trouveront de quoi se satisfaire amplement dans le *chap. 2 du livre II des fables Egypt. & Grecques dévoilées*. (†)

JASPE , f. m. (*Hist. nat. Litholog.*) c'est le nom d'une pierre du nombre de celles qu'on appelle *précieuses*. Elle est très-dure , prend très-bien le poli , donne des étincelles lorsqu'on la frappe avec de l'acier ; elle est opaque à cause de la grossiereté de ses parties colorantes , sans quoi le *jaspe* ne différeroit en rien de l'agate , & l'on pourroit avec raison dire que le *jaspe* est une agate non-transparente , mêlée d'un plus grand nombre de parties terrestres & grossieres. Cependant il y a des morceaux de *jaspe* dans lesquels on trouve des taches ou veines transparentes ; cela vient de ce que la matiere qui lui a donné l'opacité , n'a point également pénétré dans toutes les parties de la pierre. Ce qu'il y a de certain , c'est que le quartz ou le caillou fait la base du *jaspe* , ainsi que celle de l'agate , & que tout caillou opaque & coloré qui prend le poli , doit être regardé comme un véritable *jaspe*.

Il regne une grande variété de couleurs parmi les *jaspes* ; il y en a qui n'ont qu'une seule couleur , qui est ou blanche , ou brune , ou bleue , ou verte , ou grise , &c. le *jaspe* rouge est le plus rare , & cela dans différentes nuances ; d'autres sont de plusieurs couleurs différentes , tels sont ceux qu'on nomme *jaspes fleuris* , dans lequel on voit des couleurs jaunes , rouges , grises , blanches , &c. confusément répandues. L'imagination des naturalistes a travaillé sur ces sortes de *jaspes* , où quelques-uns ont vu ou du moins ont cru voir les figures les plus extraordinaires , qui ne sont souvent représentées que très-imparfaitement , & que l'on ne peut regarder que comme formées par le hazard pur , & par la disposition fortuite des couleurs & des veines qui s'y trouvent.

Les moindres accidens & les différentes couleurs des *jaspes* leur ont fait donner des noms différens par les anciens Naturalistes ; c'est ainsi qu'ils ont nommé *lapis pantherinus* ou *pierré de panthere* , un *jaspe* jaunâtre moucheté de rouge.

Pline donne le nom de *grammatias* à un *jaspé* dans lequel on voyoit des taches ou des veines blanches, sans parler d'une infinité d'autres noms qui ont été donnés aux *jaspes* en faveur des différences qui ne sont qu'accidentelles, & qui ne changent rien à la nature de ces pierres. Ces noms ne sont donc propres qu'à charger inutilement la mémoire : les vrais naturalistes ne doivent s'embarasser que de ce qui constitue l'essence d'une pierre, sans s'arrêter à des petites variétés minutieuses. Si cependant quelqu'un vouloit un détail sur les différentes dénominations données au *jaspé*, à cause de ses différentes couleurs, il le trouveroit dans Hill, *histoire naturelle des fossiles* en anglois.

Le *jaspé sanguin* est verd, & rempli de taches rouges comme du sang.

Le *jaspé floride* ou *fleuri* est de plusieurs couleurs différentes, comme nous l'avons déjà fait remarquer.

Le *lapis lazuli* est un vrai *jaspé* d'un bleu plus ou moins vif, parsemé de petits points brillans comme de l'or. Voyez *LAPIS*.

Le caillou d'Egypte est un vrai *jaspé* d'une couleur brune, dans lequel on voit des accidens tout-à-fait singuliers.

Le caillou de Rennes ou pavé de Rennes est aussi un vrai *jaspé* jaunâtre, ou d'un brun clair & rougeâtre.

La pierre que les Minéralogistes allemands nomment *hornstein* ou *Pierre cornée*, n'est qu'une espèce de *jaspé* mêlé d'agate, comme on verra à la fin de cet article.

Wallerius & quelques autres auteurs mettent aussi le porphyre au rang des *jaspes*.

Quelques naturalistes mettent le jade au rang des *jaspes*; mais il y a des différences entre ces deux pierres. Voyez *JADE*.

Quelques auteurs confondent mal-à-propos le *jaspé* avec le marbre. La différence entr'eux est très-sensible : le premier donne des étincelles, lorsqu'on le frappe avec un briquet, & ne se dissout point dans les acides; au lieu que le marbre s'y dissout, & ne fait point feu lorsqu'on le frappe avec le briquet.

Le *jaspé* se trouve dans le sein de la terre par masses détachées de différentes grandeurs : des voyageurs parlent d'un mor-

ceau de *jaspé* de neuf piés de diamètre, qui fut tiré d'une carrière de l'archevêché de Saltzbourg, & placé parmi le pavé d'une des cours du palais impérial à Vienne en Autriche.

M. Gmelin, dans son voyage de Sibérie, dit y avoir vu, dans le voisinage de la rivière d'Argun, une montagne qui est presque entièrement composée d'un *jaspé* verd très-beau, mais extrêmement mêlé de roche brute, desorte qu'il est rare de trouver des morceaux de trois livres exempts de gerfures & de défauts. Le même auteur ajoute que quelquefois on en a tiré des masses qui pesoient un ou deux piés, (le pié fait 33 livres;) mais ils se fendoient à l'air au bout de quelques jours, desorte qu'on ne pouvoit point s'en servir pour faire des colonnes, des tables ou d'autres grands ouvrages. Voyez Gmelin, *voyage de Sibérie*.

On trouve aussi des *jaspes* de différentes couleurs en Bohême, en Italie, & dans beaucoup d'autres pays de l'Europe; mais on donne la préférence à ceux des Indes orientales; parce qu'on les regarde comme plus durs, ils prennent mieux le poli, les couleurs en sont plus vives.

On ne peut se dispenser de rapporter ici l'expérience singulière de Beccher sur le *jaspé*. Ce savant chymiste mit du *jaspé* dans un creuset avec un mélange convenable, (*adhibitis requisitis*,) pour le faire entrer en fusion, il lutta le couvercle avec le creuset; en donnant un feu violent, la matière se fondit. Quand le creuset fut refroidi, il l'ouvrit, & trouva que le *jaspé* avoit formé une masse solide presque aussi dure que cette pierre étoit auparavant; mais elle avoit changé de couleur, & étoit devenue laiteuse & demi-transparente, comme une agate blanche; mais les parois supérieures du creuset, c'est-à-dire, le couvercle & les côtés auxquels le *jaspé* n'avoit pu toucher pendant la fusion, étoient couverts d'une couleur de *jaspé* parfaite, & il ne leur manquoit que la consistance & la dureté pour ressembler parfaitement à du *jaspé* poli; mais cette couleur n'étoit que légèrement attachée à la superficie. De cette manière Beccher a séparé la partie colorante du *jaspé*, qu'il

nomme son *ame*, & l'a sublimée par la violence du feu. Voyez Beccher, *Physica subterranea*, édition de 1739, page 77. Il y a lieu de croire que Beccher joignit de l'acide vitriolique à son *jaspé* pulvérisé; du moins est-il certain qu'en versant de l'huile de vitriol sur du *jaspé* en poudre, & le mettant ensuite sous une moufle à un feu médiocre, toute la couleur du *jaspé* disparaît, & il reste sous la forme d'une poudre blanche.

M. Henckel dans sa *Pyritologie*, décrit un *jaspé* très-singulier qui se trouve près de Freyberg en Misnie, dans un endroit qu'on nomme la *carrière de jaspé*, ou de *corail*: on trouve 1°. une couche de spath très-pefante, 2°. au dessous est du crystal de roche; ces deux couches n'ont qu'environ deux travers de doigt d'épaisseur; ensuite, 3°. vient de l'améthiste, 4°. une nouvelle couche de crystal, 5°. du *jaspé*, 6°. du crystal. 7°. du *jaspé*, 8°. du crystal, 9°. du *jaspé*, 10°. du crystal. Chacune de ces huit dernières couches n'est souvent pas plus épaisse qu'un fil; & toutes ensemble ont à peine trois lignes d'épaisseur, & sont cependant très-distinctes. Il vient ensuite 11°. du *jaspé* d'un rouge clair, 12°. un *jaspé* d'un rouge obscur, 13°. de la chalcédoine, 14°. du *jaspé*, 15°. de la chalcédoine; enfin on voit un quarré compacte & solide. Les six ou huit dernières couches vont en augmentant au point que dans quelques endroits le *jaspé* a plus d'un pouce d'épaisseur. Ces couches sont si intimement liées, que la masse de pierre où elles se trouvent se divise plus aisément selon son épaisseur, que suivant la direction des couches. C'est ce *jaspé* que les ouvriers des mines & quelques naturalistes, pour se conformer à leur langage, nomment *larnstein*, ou *Pierre de corne*. Voyez la *Pyritologie* de Henckel. (—)

JASPE-AGATE, (*Hist. nat. Lythologie.*) nom donné par quelques naturalistes à une espèce d'agate, dans laquelle se trouvent quelques endroits entièrement opaques qui font du *jaspé*. On en trouve des pierres de cette espèce aux Indes orientales & occidentales, ainsi qu'en différens pays de l'Europe, & sur-tout en Italie, en Allemagne, &c. On regarde celles d'Orient

comme plus dures que celles d'Europe. Voyez JASPE. (—)

JASPE-CAMÉE, (*Hist. nat. Lythologie.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre précieuse demi-transparente, connue sur-tout des lapidaires italiens, mais qu'on ne voit guere parmi nous. Il est rare de la trouver grande; elle est composée de zones ou de couches assez larges, d'un beau blanc & d'un beau verd, qui ressemble à celui de quelques *jaspés*. On trouve, dit-on, cette pierre dans les Indes orientales, & dans quelques endroits de l'Amérique; les Italiens en font fort curieux; ils la nomment *jaspi-cames*, & s'en servent comme des autres *camées*, pour y graver des figures en relief ou en creux, & pour contrefaire des antiques, métier qu'ils entendent parfaitement bien. Voyez Hill, *Hist. nat. des fossiles*. (—)

JASPE-ONYX, (*Hist. nat. Lythologie.*) quelques naturalistes donnent ce nom à une espèce de *jaspé*, dans lequel il se trouve des taches ou des veines transparentes & de la couleur de la corne ou des ongles, telle que l'onyx; cela vient de ce que la partie colorante qui a donné l'opacité à la pierre, n'a pas également pénétré partout. Voyez JASPE. (—)

JASPE, (*Mat. méd.*) c'est un des corps dans lesquels on a trouvé des vertus médicinales annoncées par des caractères extérieurs, ou une *signature*; c'est un médicament *signé*. Voyez SIGNATURE. (*Mat. méd.*) & ces vertus sont occultes, magnétiques, astrales. En un mot, le *jaspé* spécialement celui qu'on appelle *sanguin*, qui est veiné de rouge, (ce qui est la signature,) a la propriété constante & infailible d'arrêter les pertes de sang, en le portant attaché à la cuisse. Boerhaave, & la tourbe des pharmacologistes paracelsistes l'assurent. Boyle lui-même, qui fait profession ouverte de pyrrhonisme sur les merveilles de cet ordre, n'a pas été assez incrédule sur celle-ci. (b)

\* JASPER, v. act. (*Peinture & Reliure.*) c'est peindre en jaspé. Les Relieurs *jaspent* la couverture & même la tranche des livres. Pour cet effet, ils ont un pinceau fait de racines de chien-dent d'une moyenne grosseur, avec lequel ils

fontent la couleur qui est ou verte ou rouge, ou bleue, ou mêlée : il y a des tranches marbrées. Ce travail occupe des ouvriers qui ne font rien de plus. Voyez l'article RELIEURE.

JASPRIN, (Géog.) petite ville de la haute-Hongrie, dans le comté de Pest, sur la rivière de Zagiwa.

JASQUE, (Géog.) petite ville maritime de Perse, sur un cap qui resserré le golfe d'Ormus, dans la province de Tubéran. Ce cap a 25 d. 31' d'élévation, & est éloignée d'Ormus de 30 lieues; il dépend du gouvernement de Gomron. Voyez Thévenot, voyage du Levant (D. J.)

JASSI, f. m. (Hist. nat.) poisson qui, suivant M. Gmelin, se trouve abondamment dans quelques rivières de Sibérie; il dit que c'est le même poisson que Gesner appelle *rutilus* ou *rubellus*.

JASSUS ou JASUS, (Géog. anc.) ville d'Asie dans la Carie; Polybe dit qu'elle étoit située sur la côte d'Asie, dans le golfe qui est terminé d'un côté par le temple de Neptune sur le territoire des Miliéniens, & de l'autre côté par la ville des Mindiens. Pline en parle aussi deux fois, liv. IX. chap. viij. La notice de Hiéroclès qui la met entre les villes épiscopales de la Carie, l'appelle *Iassos*; c'est présentement *Askem-Kalési*. Voyez ASKEM-KALÉSI.

Chérille poète grec, étoit natif de *Jase*; il se rendit célèbre par son poème sur la victoire que les Athéniens remportèrent contre Xercès; & cet ouvrage leur parut si beau, qu'ils lui donnerent une pièce d'or pour chaque vers. C'est ainsi qu'Octavie récompensa Virgile pour l'éloge de Marcellus, qu'il avoit placé avec tant d'art dans le VI. livre de l'Énéide. Nous connoissons cet éloge de la plume du cygne de Mantoue, & nous ne cessons de l'admirer; mais le temps nous a enlevé la pièce de Chérille qui lui fit tant d'honneur; il ne nous reste que quelques courts fragmens des vers du poète de Carie. (D. J.)

JASTIEN, adj. (Musiq.) est en musique le nom qu'Aristoxène & Alypius donne à ce mode, que la plupart des autres auteurs appelloient *Ionien*. Voyez MODES. (S.)

JASWA - MOREWAIA, (Médec.)

c'est ainsi que les Russiens nomment une maladie épidémique fort contagieuse qui paroît être la peste; elle se fait sentir assez fréquemment en plusieurs endroits de la Sibérie, & sur-tout dans la ville de Tara, près des bords de la rivière d'Irtisch, & chez les Calmouques. Le mot russe *morefwie* signifie peste & *jaswa* signifie bubon; cependant cette maladie diffère de celle à qui nous donnons ce nom. Cette contagion attaque tout le monde sans distinction d'âge ni de sexe, les chevaux eux-mêmes n'en sont point exempts: elle s'annonce par une tache blanche ou rouge, qui se place sur une des parties du corps, & au milieu de cette tache on dit qu'il y a souvent un petit point noir. Cette tache ou tumeur est entièrement dépourvue de sentiment; elle est dure & s'élève un peu au dessus du reste de la peau; elle augmente en peu de temps, & en quatre ou cinq jours elle acquiert la grosseur du poing & a toujours la même dureté & la même insensibilité. Le malade éprouve durant ce temps une grande lassitude, & une soif extraordinaire; il perd entièrement l'appétit, est toujours assoupi; il lui prend des étourdissemens aussi-tôt qu'il se tient debout; il sent un serrément considérable de la poitrine; enfin il a de la difficulté à respirer; son haleine devient puante; il pâlit ou jaunit; il éprouve de grandes douleurs intérieurement; il se retourne & change perpétuellement de situation, & la soif va toujours en augmentant. Quand tous ces symptômes sont suivis d'une sueur abondante, c'est un signe que la mort approche, & les personnes robustes périssent ordinairement le dixième ou onzième jour; les plus délicates ne vont pas si loin. Ceux qui sont atteints de cette maladie ne se plaignent que de douleurs de tête tant qu'elle dure; on ne remarque aucun changement sur la langue, aucune constipation, ni rétention d'urine, & la tête demeure saine jusqu'au dernier moment.

Aussi-tôt qu'un tartare aperçoit une de ces taches sur son corps, il va trouver un cosaque, qui n'est ordinairement qu'un médecin de bestiaux; il arrache la tache

avec ses dents jusqu'au sang, où il enfonce dans le milieu une aiguille & la tourne en dessous en tous sens, & continue à la détacher ainsi jusqu'à ce que le malade fente son aiguille ; après quoi il achève de l'arracher avec les dents : il mâche ensuite du tabac, & le saupoudre d'un peu de sel ammoniac ; il applique ce mélange sur la plaie, & recouvre le tout d'un emplâtre, ou bien il se contente de la bander ; il renouvelle le tabac & le sel ammoniac toutes les vingt-quatre heures, jusqu'à la guérison parfaite, qui se fait au bout de deux, cinq, ou sept jours, suivant le degré de dureté, & la grandeur de la tache ou du bubon : il n'y a pas lieu de craindre que ses autres parties du corps prennent la contagion. La partie affligée reprend sa couleur naturelle, & la plaie se cicatrise. Le régime qu'on fait observer au malade consiste à le tenir dans un endroit obscur, à l'empêcher de boire, ou si on le lui permet, ce n'est que du petit lait aigri ; les autres boissons lui sont interdites : on lui défend aussi les fruits à siliques, & toute nourriture sujette à fermenter ; on lui permet le pain trempé dans le petit-lait, du bouillon de poulet, des raves ; mais toute viande est regardée comme nuisible. On a remarqué que la chair qui est au dessous de la tache qu'on a enlevée, est bleuâtre.

Cette maladie se manifeste dans les chevaux à-peu près par les mêmes symptômes, excepté que la tache ou le bubon sont beaucoup plus considérables ; souvent leur soif est si ardente, qu'ils se noient dans les rivières à force de boire. Quand on s'aperçoit à temps qu'ils sont atteints de cette maladie, on ouvre le bubon avec un couteau, ou bien on y enfonce jusqu'au vif un fer rouge. Ce bubon se forme sur toutes les parties du corps du cheval, mais sur-tout sur le poitrail, & sur les parties de la génération ; on laisse manger très-peu l'animal durant la cure ; les vaches sont moins sujettes à cette contagion que les chevaux, & les brebis encore moins que les vaches. M. Gmelin, dont nous avons tiré le détail qui précède, observe qu'on ne se souvient point d'avoir jamais éprouvé la vraie peste en Sibérie. Voyez Gmelin, *voyage de Sibérie*. Ce savant roya-

geur dit avoir eu occasion de traiter un homme du pays attaqué de la même maladie : la tache ou la tumeur lui étoit venue au menton ; & comme après avoir eu recours au remède usité par les Cosaques, il négligea de faire autre chose ; M. Gmelin voyant que le cas étoit pressant, eut recours aux remèdes les plus violens ; il commença par faire à la plaie des scarifications profondes ; il arrêta le sang avec de l'eau-de-vie, faute d'autre chose ; il répandit sur la plaie du précipité rouge, & mit par dessus un emplâtre émollient, pour exciter la suppuration, & lui fit prendre intérieurement en quatre prises quatre grains de mercure doux à trois heures de distance : de cette manière, il le tira d'affaire & fit disparaître les symptômes qui menaçoient sa vie. Gmelin, *voyage de Sibérie, tome IV de l'édition allemande*. (—)

JASZ-BERENY, (*Géogr.*) ville de la haute-Hongrie, dans la province des Jazyges, au milieu d'une plaine vaste, fertile & bien cultivée, qui lui donne bien des avantages sur la plupart des autres villes de la contrée. (*D. G.*)

JASZSO, (*Géogr.*) petite ville de la haute-Hongrie, dans le comté d'Abaujuar, au fond d'un valon. Elle est importante par la force du château qui la couvre, & par les archives dont elle est le dépôt ; ces archives sont celles de toute la province. (*D. G.*)

IATRALIPTÉ, *f. m.* (*Gymn. milit. & médic.*) un *iatrialipite* dans sa première signification, étoit un officier particulier du gymnase, dont l'emploi se bornoit à oindre les athlètes pour les exercices athlétiques ; on le nommoit autrement *alipités*, *alipite*.

Ensuite le mot *iatrialipite*, désigna un médecin, qui traitoit les maladies par les frictions huileuses, un médecin oignant, *ιατρολιπίτης*, mot composé de *ιατρός*, *médecin*, & *άλίφω*, *je oins* ; cette méthode de traitement s'appella *ιατρολιπίτιση*, *iatrioliptique*. Ce fut au rapport de Pline, *liv. XXIX. ch. j.* Prodicus, natif de Sélymbria, & disciple d'Esculape, qui mit ce genre de médecine en usage.

On fait que dans le temps des Romains, l'application



l'application des huiles, des onguens, des parfums liquides, dont on se servoit avant & après le bain, occupoit un grand nombre de personnes. Alors ceux qui enseignoient l'art d'administrer ces onguens ou ces huiles aux gens en santé, se firent à leur tour appeller *iatrapietes*, & établirent sous eux en hommes & en femmes, des manieurs ou manieuses de jointures pour assouplir les membres, *tractatores*, & *tractatrices*; des dépilleurs & des dépilleuses, *alipilarii* & *tonstrices*; enfin, des personnes de l'un & de l'autre sexe, pour oindre le corps des différentes huiles, onguens, & parfums nécessaires, *unctores*, & *unctrices*; j'ai déjà dit quelque chose de ces divers offices, au mot GYMNASTIQUE (*médicinale.*) Voyez-le. (D. J.)

IATRIQUE, f. f. (*Med.*) *ιατρική*, *iatrice*, *medica*; c'est une épithete du mot grec *τεχνη*, *ars*, qui est sous-entendu: en sorte qu'elle est employée comme substantif, pour signifier l'art ou la science de la médecine.

C'est dans le même sens, que le mot *ιατρος* est synonyme de *medicus*, *médecin*: ainsi on dit *iater*, *archiater*, *poliater*, *chimiater*, *philiater*, pour *medicus*, *protomedicus*, *medicus publicus*, *medicus chymicus*, *medicinæ studiosus*, c'est-à-dire, *médecin*, *premier médecin*, *médecin praticien*, *médecin chymiste*, *étudiant en médecine*. Voyez MÉDECINE, MÉDECIN.

Le terme grec *ιατρική* est encore employé quelquefois, pour signifier un *médicament*, comme le mot françois *médecine* a aussi deux acceptions: par l'une il signifie l'art de guérir; par l'autre, une purgation ou un purgatif; puisqu'on dit *prendre une médecine*, dans le même sens, que *se purger*: & même dans quelques provinces le peuple appelle toute sorte de remède une *médecine*. Voyez PURGATION, PURGATIF, MÉDICAMENT, REMÈDE.

\* JATTE, f. f. (*Art. méchaniq.*) vaisseau rond, fait d'une piece de bois creusée autour, qui sert à la cuisine, à la vendange, & à une infinité d'autres usages dans le domestique & dans les ateliers.

JATTE, AGATHE, GATTE, f. f. (*Marine.*) c'est une enceinte de planches mises vers l'avant du vaisseau, qui servent à recevoir

l'eau qui entre par les écubiers, lorsqu'elle est poussée par un coup de mer, ce qui donne facilité de la vuidier. Voyez GATTE. (Z)

JATTE, ou GIRANOLE POUR L'EAU, (*Artificier.*) l'artifice dont il s'agit, est semblable aux roues de feu appellées *girandoles*, si on le considère seulement par son effet; mais il en differe en plusieurs choses dans la construction.

1° Dans sa situation qui est horizontale, au lieu que les roues à feu sont ordinairement posées verticalement, pour qu'elles soient mieux exposées à la vue.

2° Leur révolution ne se fait pas sur un essieu fixe, mais sur une base flottante sur l'eau.

3° Son centre n'est pas vuide de feu comme les *girandoles*, mais rempli d'artifice.

4° Ce qui tient lieu de roue n'est qu'un plateau de planche taillé en polygone, d'autant de côtés qu'on y veut mettre des fusées pour le faire tourner plus ou moins long-temps, ce qui en détermine aussi le diamètre. Supposons, par exemple, qu'on veuille y employer huit fusées de la grosseur de celle qu'on appelle de *partement*, le plateau aura quatorze à quinze pouces de diamètre; on en creusera les bords en cavet ou demi-canal d'environ un pouce de diamètre, pour y attacher & arranger tout autour les fusées volantes qui doivent lui donner le mouvement, dans le même ordre & les mêmes précautions que pour les *girandoles*, assujettissant leurs ligatures par des clous plantés dans le bois sur lesquels on fait passer la ficelle.

Le milieu du plateau pourra être percé d'un trou assez grand pour y faire entrer un pot-à-feu, ou quelqu'autre artifice.

Pour supporter cet octogone ainsi équipé, & lui donner le pivot sur lequel il doit tourner; on fait faire un plat de bois creux, rond, fait au tour, d'un diamètre beaucoup plus petit que le plateau; son fond extérieur doit être convexe en hémisphéroïde applati. Mais parce que le mouvement lui fait aussi changer de place, on peut, pour le rendre moins errant, ajouter sur le milieu un cône renversé, lequel formant un pivot plus profond dans l'eau,

assujettira mieux le pirouettement de la girandole. Ce plat ou bassin sera cloué sous le plateau de rouage, & gaudronné le long de ses joints & sur toute sa surface, pour le rendre impénétrable à l'eau.

**JATTE**, terme de Passementier Boutonnier, est une espèce de sèbille à pressoir trouée par le milieu, & placée à la renverse sur quatre piés de bois. C'est sur cette jatte que les passementiers boutonnières fabriquent avec des fuseaux les gros cordons de soie, de fiteuret, de fil, &c. qui servent à faire des guides de chevaux de carrosse, à suspendre des lustres, à attacher aux bras des coehers pour les faire arrêter quand on veut, & à bien d'autres usages, &c.

**JAU**, voyez DORÉE.

**JAVA**, (L'ILE DE) Géog. nom de deux îles de la mer des Indes, dont l'une est appelée la grande Java, & l'autre la petite Java, ou Bali.

La grande Java a au N. O. l'île de Sumatra, dont elle est séparée par le détroit de la Sonde, au N. les îles de Banca & de Bornéo, au N. E. l'île de Madura, à l'E. celle de Bali, & au S. la mer des Indes, qui la sépare de la terre d'Endraght, ou de la Concorde.

Les anciens ont connu l'île de Java, c'est la *Java diu*, *Jaba diu* de Ptolomée : ce mot *diu*, qui dans le langage des Indiens, veut dire une île, nous fait connaître que l'île de Java portoit déjà le même nom qu'aujourd'hui du temps de cet auteur, & c'est une chose bien remarquable. Ptolomée ajoute que *Jaba diu* signifie l'île de l'Orge, & l'on fait qu'il y vient très-bien, quoique les naturels du pays y cultivent le riz par préférence, s'étant accoutumés à cette nourriture, de même que les étrangers qui viennent l'habiter.

Il semble que les habitans de Bornéo aient les premiers découverts cette île ; du moins ils y ont eu un grand hameau, mais elle est au pouvoir des Hollandois, qui en 1619, ont établi le centre de leur commerce à Batavia. Cependant ils ne sont pas les uniques souverains de l'île ; elle a ses rois & ses peuples qui sont alliés de la compagnie ; cette compagnie possède la côte du Nord, où elle a bâti de très-bon-

nes forteresses pour sa défense ; la côte méridionale est occupée par des peuples indépendans, & indépendans, dont le plus puissant est le *sourapati* ; l'intérieur du pays est sous la domination d'un empereur appelé le *Mataram*, qui fait sa résidence à Cartasoura.

L'île de Java comprend le royaume de Bantam, le royaume de Jacatra ou de Batavia, la province de Karawang qui appartient en propre à la compagnie, le royaume de Tseribom qui est considérable ; son roi est indépendant du Mataram, & allié des Hollandois. On trouve ensuite le pays de Tagal, où sont de vastes campagnes de riz, le petit royaume de Gressic qui a son roi particulier le meilleur ami des Hollandois, & le pays de Diapan.

Presque toute la côte méridionale est bornée par une chaîne de montagnes, qui enferme une vaste région presque inaccessible ; c'est entre cette chaîne & la mer, que se trouve le pays de Kadoevang, qui est soumis à l'empereur ; mais cet empereur même ne regne que par la protection que lui donne la compagnie ; à plus forte raison peut-elle compter sur les vassaux de cet empereur. De plus elle ne doit rien craindre des peuples qui sont entre la mer & les montagnes au midi de l'île ; en un mot, elle a par-tout la supériorité territoriale, & finalement ce qui lui assure la possession de la grande Java, c'est la conquête qu'elle a fait de l'île de Madura, qui lui est assurée par un traité conclu en 1725, & exécuté jusqu'à ce jour.

L'île de Java en renferme plusieurs autres ; elle est traversée par diverses grandes montagnes, & coupée par quantité de rivières ; elle produit beaucoup de riz ; on y recueille du poivre, du gingembre, des oignons, de l'ail ; elle abonde en fruits, cocos, mangues, citrons, concombres, citrouilles, bananes, pommes d'or, &c. On n'y manque ni de drogues, ni de gommes, ni d'épiceries ; on y a très-abondamment des bêtes domestiques & sauvages, des bœufs, des vaches, des brebis, des chevres, & même des chevaux ; la volaille, les paons, les pigeons, les perroquets y multiplient à souhait.

Les lieux inhabités sont peuplés de

tigres, de rinocéros, de cerfs, de buffes, de sangliers, de fouines, de chats sauvages, de civettes, de serpens; & les rivières ont des crocodiles très-dangereux pour ceux qui s'y baignent, ou qui se promènent sur le rivage sans précaution. Quelques montagnes de l'île font des volcans, qui jettent bien loin des cendres, des flammes, & de la fumée.

La religion des *Javans* est la mahométane, que leur a porté un arabe, dont le tombeau est en grande vénération dans le pays. Les Européens y professent comme en Hollande, la religion réformée: Valentin qui a séjourné long-temps dans cette île, en a publié en hollandois la description la plus exacte, mais trop diffuse, & compilée sans ordre; l'article qu'en a donné M. de la Martinière, ne laisse rien à désirer.

La grande île de *Java* gît ès-quart de sud-est, près de l'île de Sumatra, entre le 123 & le 134<sup>d</sup> de *long.* & entre le sixième<sup>d</sup> de *lat.* sud pour sa partie la plus septentrionale, & 8<sup>d</sup>. 30' pour sa partie la plus méridionale.

La petite *Java* s'appelle autrement l'île de *Bali*, & est située à l'E. de l'île de *Java*; elle n'a que douze lieues d'Allemagne de circuit: on remarque au sud de cette île un grand cap très-haut.

Le cap du nord gît par les 8<sup>d</sup>. 30' de *lat.* sud; l'île de *Bali* est très-peuplée; ses habitans sont idolâtres, noirs, & ont des cheveux crépus; le pays abonde en coton, en riz, en gros & menu bétail, & en chevaux de la plus petite race; les fruits les plus communs, sont des noix de coco, des oranges, & des citrons, dont on voit des lieux incultes & des bois tous remplis; la mer y est des plus poissonneuses; le prince de *Bali* exerce sur ses sujets un empire absolu; son île est une rade commune pour les vaisseaux qui vont aux îles Moluques, à Banda, Amboine, Macassar, Timor, & Solor; ils viennent tous râtcher ici pour y prendre des rafraîchissemens, à cause de l'abondance & du bon marché des denrées; la ville capitale de l'île porte aussi le nom de *Bali.* ( *D. J.* )

JAVARIS, f. m. ( *Hist. nat. Zoologie.* ) animal quadrupède assez semblable au sanglier, qui se trouve dans quelques parties

de l'Amérique; ses oreilles sont très-courtes, & il n'a presque point de queue; son nombril est sur le dos; il y a de ces animaux qui sont tous noirs; d'autres sont mouchetés de blanc; ils ont un cri plus désagréable que celui du cochon; leur chair est assez bonne à manger; ils sont difficiles à prendre, parce que, dit-on, ils ont sur le dos une ouverture par où l'air entre & rafraîchit leur poumon, ce qui fait qu'ils peuvent courir long-temps sans se fatiguer; d'ailleurs ils sont armés de fortes dents ou défenses.

JAVART, f. m. ( *Maréchallerie.* ) c'est une petite tumeur qui se résout en apostume au bourbillon, & se forme au paturon sous le boulet, & quelquefois sous la corne: le *javart* nerveux est celui qui vient sur le nerf, & *javart* encorné, celui qui vient sous la corne. Il faut desoler le plus souvent un cheval qui a un *javart* encorné, & lui couper le tendon. Voyez DESSOLER. *Dictionn. de Trévoux.*

JAVEAU, f. m. ( *Jurisprud.* ) terme usité en matière d'eaux & forêts, pour exprimer une île nouvellement formée au milieu d'une rivière par alluvion ou amas de limon & de sable. Voyez l'ordonnance des eaux & forêts, tit. I. art. iv. ( *A.* )

JAVELINE, f. f. ( *Art. milit.* ) on appelloit ainsi une espèce de demi-pique dont les anciens se servoient. Elle avoit cinq piés & demi de long, & son fer avoit trois faces aboutissantes en pointes; on s'en servoit à pié & à cheval: cette arme est encore en usage parmi les cavaliers arabes, ceux du royaume de Fez & de Maroc. Elle a environ huit piés de longueur; le bois va un peu en diminuant depuis le milieu jusqu'au talon, où il y a une espèce de rebord de plomb ou de cuivre, du poids d'une demi-livre; la lance d'un grand pié de long très-aiguë & très-tranchante, de deux pouces ou environ dans sa plus grande largeur, avec une petite band-rolle sous le fer. Les Maures se servent de cette *javeline* avec une adresse surprenante; ils la tiennent à la main par les bouts des doigts & en équilibre; & le poids qui est à l'extrémité du talon fait que le côté du fer est toujours plus long que vers le talon; ce qui sert à faire porter le coup plus loin.

M. le chevalier de Folard prétend qu'on ne peut rien imaginer de plus redoutable que cette arme pour la cavalerie. Le moyen, dit-il, d'aborder un escadron armé de la sorte, qui au premier choc jette un premier rang par terre, & en fait autant du second, si celui-ci veut tenter l'aventure, chaque cavalier étant comme assuré de tuer son homme; car il porte son coup de toute la longueur de son arme, en se levant droit sur les étrières. Il se baïsse & il s'étend jusque sur le cou de son cheval, & porte son coup avec tant de force & de roideur, qu'il perce un homme d'outre en outre, avant qu'il ait eu le temps de l'approcher, & il se relève avec la même légèreté & la même vigueur pour redoubler encore. Le lancier n'avoit qu'un coup à donner, & ce coup n'étoit jamais sans remède, l'ennemi pouvant l'éviter en s'ouvrant; mais rien ne sauroit résister contre la lance des Maures, qui charge par coups redoublés, comme l'on feroit avec une épée. *Comment. par Polybe, par M. le chevalier Folard.*

\* JAVELLE, f. f. (*Écon. rustiq.*) c'est la quantité de bled, d'avoine, de seigle, ou d'un autre grain qui se moissonne, que le moissonneur peut embrasser avec sa faucille & couper d'une seule fois: on ramasse les javelles, & l'on en forme des gerbes.

On appelle avoines javellées, celles dont le grain est devenu noir & pesant par la pluie qui les a mouillées en javelles. De javelle, on a fait le verbe javeller: javeller, c'est mettre le grain en javelle, pour le faire sécher; il faut laisser javeller le bled pendant trois ou quatre jours: dans les saisons pluvieuses, le bled est plus long-temps à javeller.

JAVELOT, f. m. *jaculus, acontias, serpens, sagittaris*, (*Hist. nat.*) ce serpent a été ainsi nommé, parce qu'étant monté sur les arbres, il s'élanche de branche en branche, & même d'un arbre à l'autre, & qu'il tombe comme un trait sur les animaux & même sur les hommes qui sont aux alentours; il est si prompt qu'on l'a aussi appelé serpent volant: on dit qu'il se porte d'un seul saut à la distance de vingt coudées; on lui a aussi donné le nom de *cenchrias, aspis-acontias*, &c. Il y a différentes especes d'a-

*contias*; Bellon en trouva un dans l'île de Rhode qui avoit trois palmes de longueur, il n'étoit pas plus gros que le petit doigt; sa couleur étoit cendrée, tirant sur le blanc de lait; il avoit le ventre tout blanc & le cou noir, deux bandes noires s'étendoient sur toute la longueur du dos jusqu'à la queue; il étoit parsemé de taches noires pas plus grandes que des lentilles, & entourées d'un cercle blanc. On trouve des serpens *acontias* en Afrique, en Egypte, en Norvege, & dans quelques îles de la Méditerranée. Mathiolo a dit qu'il y en avoit en Sicile & en Calabre; mais on en doute, il faudroit savoir si le serpent que les habitans de ces pays appellent *saetone* est un *acontias*; on prétend que ces serpens ont un venin qui produit des effets plus violens que le venin de la vipere. Bellon, Aldrovande, Jonston. *Voyez SERPENT.*

JAVELOT, (*Art. milit.*) especes de dard, dont se servoient les anciens, & particulièrement les vélites ou troupes légères des Romains. Il avoit pour l'ordinaire deux coudées de long & un doigt de grosseur. La pointe étoit longue d'une grande palme, & si amenuisée, dit Polybe, qu'au premier coup elle se faussoit, ce qui empêchoit les ennemis de la renvoyer.

JAVELOT, (*Art. milit.*) especes de petite pique qui s'élançoit sans le secours de l'arc, c'est-à-dire par la force seule du bras. Le javelot étoit plus court que la javeline ou demi-pique, dont les anciens se servoient tant à pié qu'à cheval. *Voyez ARMES DES ROMAINS.*

JAVELOT, (*Gymnast. athlétiq.*) especes de dard que l'on lançoit contre un but dans les jeux agonistiques, & celui qui le lançoit le plus près du but étoit victorieux à cet égard. Le javelot dont se servoient les Pentathles, se nommoit *αποτομίδης* chez les Grecs, & l'exercice s'appelloit *ἀκόντιον*; c'étoit un des cinq qui composoient le pentathle, suivant l'opinion la plus commune; les quatre autres étoient la course, le saut, le disque & la lutte. Dans la suite des temps, on y admit le pugilat, en retenant néanmoins le nom de *pentathle* consacré par un long usage. *Voyez PENTATHLE. (D. J.)*

JAUER, principauté de, (*Géogr. mod.*) province de la Silésie prussienne, l'une des

plus étendues & des mieux peuplées de tout ce duché : elle adosse aux Sudetes ou monts des Geans, & renferme même dans son enceinte quelques-uns de ces monts; ses autres limites sont la Basse-Luface, avec les principautés de Sagan, de Glogau, de Lignitz & de Schweidnitz. Elle est arrosée du Bober, de la Queiss, de la Neisse la furieuse; de la Zacka, de la Lomnitz & du Katzbach. Son sol presque tout en monts & en vallons, ne lui donne pas tous les grains nécessaires à la subsistance de ses habitans; son cercle de Buntzlau est à-peu-près le seul qui lui en produise; & les provinces voisines lui fournissent le reste. Mais d'autres bienfaits de la nature abondent dans cette province, & justifient sa population : l'on y trouve les plus belles forêts de la Silésie, & ses meilleures mines tant en cuivre qu'en fer : l'on y trouve aussi de la houille, de belles carrières & d'excellentes eaux minérales; l'on y cultive le lin avec un succès étonnant; & il y a de la terre de poterie, connue sous le nom de *buntzlau*, dont les vases travaillés sur les lieux sont du plus grand débit en Pologne, & dans toute la Basse-Allemagne.

La division de cette province est en quatre cercles, & *Jauer*, *Hirschberg*, *Leuvenberg* & *Buntzlau*, ses villes principales, sont les chefs-lieux de chacun de ces cercles : l'on y compte encore huit autres villes, nombre de châteaux & de terres seigneuriales, & une multitude de grands villages : c'est dans ces villages, & sur-tout dans ceux du cercle de *Hirschberg*, que se fabriquent toutes ces toiles & tous ces tissus de lin & de chanvre, qui rapportent tant à la Silésie.

Dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, cette province eut ses princes particuliers, descendans des ducs de Brieg & de Lignitz : dans le XIV<sup>e</sup>, elle échut avec *Sweidnitz* à l'empereur Charles IV, roi de Bohême, qui avoit épousé l'héritière de l'un de ces princes. Sous cet empereur, les habitans de *Jauer* & de *Schweidnitz*, & singulièrement la noblesse & les villes de ces deux principautés, obtinrent des faveurs & des privilèges, que les révolutions de la contrée n'ont point encore anéantis, & que le reste

de la Silésie, déclarée à cette époque fief de Bohême, n'a jamais obtenus : le commerce & la population de ces deux provinces n'ont pas peu gagné à cette distinction. Depuis que *Jauer* est à la Prusse, l'on y ressortit, pour le civil, du conseil de régence établi dans *Breslau*, & pour les finances, de la chambre de guerre & des domaines établis dans *Glogau*. *Long.* 34. 4; *lat.* 50. 66. (D. G.)

**JAUERNICK**, (Géog.) petite ville de la Silésie autrichienne, dans la principauté de Neisse, & sous la seigneurie de l'évêque de *Breslau*; elle est sans murailles, mais elle est flanquée d'un assez bon château, appelé *Johannesberg*. (D. G.)

\* **JAUFENDEIGRA**, f. m. (Hist.) nom du troisième mois des Islandois, il répond à notre Mars; c'est le mois de l'équinoxe du printemps. *Jaufrædeigra manudar* signifie mois équinoxial.

**JAUGE**, f. m. (Gram. & Art.) c'est en général un instrument dont on se sert pour connoître la quantité de quelque qualité physique, telle que la longueur, la largeur, la profondeur, le nombre, la consistance &c. d'où l'on voit qu'il doit y avoir un grand nombre de jauges. Il y a

La *jauge* à déterminer la capacité des vaisseaux, celle qui donne le nombre de pintes, de pouces cubes, &c. qu'un muid contient de liquide. Voyez sa construction & son usage au mot **JAUGE**. On dit la *ligne de jauge*; c'est le trait marqué sur le bâton ou la verge de *jauge*. Voyez le même article.

**JAUGE** facile pour les vaisseaux en vuidange, tels que tonneaux, feuilletes, &c. Pour commencer l'opération, il faut avoir indépendamment du modèle qu'on voit *Planche de Mathématique*, une verge de fer ou de bois sur laquelle les pouces soient marqués. Cette verge sert à mettre dans la pièce dont on veut savoir combien il y a de \* pots débités. Pour prendre la hauteur des pouces, non-compris l'épaisseur du bois à la bonde, que la pièce a de diamètre, en laissant tomber perpendiculairement par le bondon cette verge dans la pièce jusques au fond; cette verge sert en même temps à voir combien il reste de pouces marquant mouillant dans la pièce.

\* Le pot ou le lot contient à-peu-près deux bouteilles ou pintes de Paris.

Cela posé & bien compris, il faut présentement tâcher de s'expliquer plus clairement sur l'usage que l'on fait du triangle de jauge.

Avant que d'aller plus avant, il faut savoir que les lignes transversales du triangle ne sont d'aucun autre usage que pour conduire l'échelle des pouces toujours sur une ligne droite & égale, n'y ayant que les lignes diamétrales de haut en bas du triangle en le plaçant en forme d'équerre, qui comptent; je dis, en le plaçant en forme d'équerre pour faire comprendre ce que j'entends par lignes diamétrales; car, pour opérer, le triangle doit être couché à plat, le plus grand côté en haut.

Je suppose à présent une piece marquée de la contenance de 186 pots, telle mesure que l'on voudra, qui a 25 pouces de diametre à la bonde non-compris l'épaisseur du bois à ladite bonde; restent à 8 pouces marquans, mouillans. Il faut trouver combien ces 8 pouces forment de pots restans dans la piece.

Pour y parvenir, on cherche sur l'échelle des pouces (qui est la même que cette regle de papier divisée en trente-deux parties égales) le nombre 25, qui est la quantité de pouces, que la piece a de diametre à sa bonde; je mets ce nombre 25 parallelement du côté vis-à-vis la premiere ligne du triangle, & de l'autre côté qui est le nombre premier de cette échelle des pouces vis-à-vis la dernière ligne du triangle qui est le nombre 100. Lorsque je suis parvenu à rendre ces deux nombres de pouces justes; savoir, le nombre 25 vis-à-vis la premiere ligne, & le nombre premier vis-à-vis la dernière ligne du triangle, je vois combien de lignes sur le triangle me donne le nombre 8 de mon échelle des pouces, lequel nombre 8 est les 8 pouces restans mouillans dans la piece. Je trouve qu'il me donne 26 lignes sur le triangle, pour lors je multiplie la contenance de ma piece qui est de 186 pots, par cette quantité de lignes que donne le triangle, c'est-à-dire par 26. La multiplication faite, j'en retranche les deux dernières figures. Les deux premières figures sont la quantité de pots restante dans la piece, & les deux dernières retranchées sont autant de centaines parties d'un pot en sus des entiers.

*Exemples.* La piece contient 186 pots; elle reste à huit pouces marquans mouillans de liqueurs, lesquels 8 pouces me donnent sur le triangle

$$\begin{array}{r} \text{Multiplication} \quad 26 \text{ lignes} \\ \left( \begin{array}{r} 1116 \\ \underline{372} \end{array} \right. \end{array}$$

les deux dernières figures retranchées de l'addition, reste 48 pots  $\frac{16}{100}$  de pots.

$$\begin{array}{r} 48 \frac{16}{100} \\ \underline{100} \end{array}$$

*Preuve.* La piece ayant 25 pouces de diametre à la bonde, & ne restant qu'à 8 pouces mouillans, il y a 17 pouces vuides.

Je pose l'échelle de pouces, comme ci-dessus, sur le triangle, & je cherche combien de lignes sur ledit triangle, donnera le nombre 17 de l'échelle des pouces; qui sont les 17 pouces vuides. Je trouve que le triangle me donne 74 lignes. Je fais la même opération pour le vuide, que j'ai faite pour le restant mouillant, en multipliant la contenance de la piece qui est 186, par les 74 lignes du triangle; & je trouve par l'addition du résultat de mes deux multiplications ensemble, la contenance entière de ma piece.

*Exemple.* La piece contient 186 pots. il y a 17 pouces de manque de liqueur, qui donnent 74 lignes sur mon triangle,

$$\begin{array}{r} \text{Multiplication} \quad 74 \\ \left( \begin{array}{r} 744 \\ \underline{1302} \end{array} \right. \end{array}$$

Les deux dernières figures retranchées de l'addition, reste de vuide

$$\begin{array}{r} 137 \frac{64}{100} \\ \underline{100} \end{array}$$

Et par l'opération ci-dessus, il reste de liqueur dans la piece,

$$48 \frac{16}{100}$$

Total égal à la contenance marquée sur la piece,

$$\begin{array}{r} 185 \frac{100}{100} \\ \text{ou } 186 \end{array}$$

On voit par cette opération combien il reste de liqueur dans une piece, suivant la contenance qui est marquée sur la piece; mais cette opération ne prouve pas que la piece est jaugee à sa juste contenance: ce qui ne se peut qu'en jaugeant la même piece à l'eau lorsqu'elle est vuide, c'est-à-dire en comptant la quantité de pots d'eau

qui entreront dans la piece pour la remplir. Dans le commerce, un muid est de bonne ou mauvaise *jaugé*, quand il est plus ou moins grand, relativement à son espece, à son usage, aux usages & aux lieux.

La *jaugé* en *Architecture*, c'est dans la tranchée qu'on a faite pour fonder un bâtiment, un bâton étalonné sur la profondeur & la largeur que doit avoir la tranchée, sur toute la largeur.

Les ouvriers en *bas au métier* & les ouvriers en *métiers à bas* ont chacun leur *jaugé*. La première s'appelle *jaugé de soie*; la seconde *jaugé du métier*. Voyez l'article **BAS AU MÉTIER**.

La *jaugé* de l'*Aiguilletier* est une plaque de fer, fendue de distance en distance. Les fentes ont différens degrés de largeur, & servent à déterminer les mesures & les especes différentes d'aiguilles.

Les *Chaînetiers*, les marchands de *fil de fer* & de *laiton* ont aussi leur *jaugé*; c'est un composé de plusieurs *s* redoublées. L'intervalle qui se trouve entre deux *s*, sert à mesurer le fil dont la grosseur est marquée à côté par un chiffre qui la désigne. Les marchands de fer de Paris ne jaugent que les sortes dont les numéros ne sont pas fixés, tels que les fils de Bourgogne, de Champagne & de quelques lieux d'Allemagne.

Les *Ceinturiers* ont deux *jauges*, l'une à bord & l'autre du milieu. La *jaugé* à bord leur sert à marquer sur le bord de l'ouvrage l'endroit où il faut piquer, & la *jaugé* du milieu à marquer l'endroit du milieu. La première est un morceau de fer rond, de la longueur de sept à huit pouces, emmanché de bois par en haut, un peu recourbé par en bas, & aplati de maniere à former une surface quarrée longue qui finit en s'arrondissant; cette surface a trois cannelures. Ces cannelures tracent trois lignes, lorsque la *jaugé* étant chauffée, on la fait couler sur les bords de l'ouvrage à piquer, & ces lignes dirigent l'ouvrier. La seconde ne differe de celle-ci qu'en ce que le bout plat d'en-bas est fendu en deux & est mobile, & qu'au milieu de cette partie ouverte, il y a une vis sur le côté qui sert à augmenter ou à retrécir l'intervalle des deux

raies. On s'en sert comme de la *jaugé* à bord.

La *jaugé* du *Charpentier* est une petite regle de bois fort mince, d'un pié de long sur un pouce de large, divisée par lignes & par pouces, & servant à tracer les mortoises, tenons, &c.

L'*Epinglier*, le *Cloutier* d'épingle, &c. ont un fil d'archal plié en *s* à plusieurs plis, plus ou moins ferrés les uns contre les autres, & mesurent par leurs intervalles la grosseur des fils de laiton.

Voyez à l'article **FAYENCE** ce que c'est que la *jaugé* du *fayencier*.

Les *Jardiniers* labourent à *vive-jaugé*, soit une terre, soit un quarré, soit un potager; & ils entendent par-là labourer profondément; ils ont aussi une mesure portative qui leur sert à déterminer la profondeur de chaque tranche à placer des arbres, & qu'ils appellent *jaugé*.

Le *Tonnellier* a sa *jaugé*; c'est un instrument qui lui sert à réduire à une mesure connue, la capacité ou contenance de divers tonneaux. C'est un bâton ou une treingle de fer, quarrée, de quatre à cinq lignes d'équarrissage, & de quatre piés deux ou trois pouces de longueur. Par un des côtés, elle est divisée par pouces & piés de roi. Les quatre côtés portent encore la mesure de neuf différentes sortes de vaisseaux réguliers, marquée par deux points qui donnent la longueur & la hauteur. Sur le premier, il y a le muid & le demi-muid; sur le second, la demi-queue & le quarteau d'Orléans; sur le troisieme, la pipe & le buffard, sur le quatrieme, la demi-queue, & le quarteau de Champagne & le quart de muid. Chacune de ces neuf especes de tonneaux a deux places sur la *jaugé*, l'une pour le fond, l'autre pour la longueur. Au dessus de chaque caractère appartenant à chaque vaisseau, des points placés d'espace en espace désignent un septier ou huit pintes de liqueur, mesure de Paris, excédant la juste contenance du tonneau jaugé.

Le *Fontainier* a une boîte de fer-blanc, percée pardevant d'autant de trous d'un pouce, demi-pouce, ligne, demi-ligne qu'il veut. Il expose cette boîte à une source, tous les trous bouchés; elle s'emplit & se répand; alors il débouche le plus petit,

puis le suivant, & ainsi de suite, jusqu'à ce que la boîte laissant échapper par les trous ouverts autant d'eau qu'elle en reçoit de la source, & demeurant par conséquent toujours pleine, les trous débouchés lui donnent la quantité d'eau qu'il cherche à connaître.

Les *Tircurs-d'or* & une infinité d'ouvriers ont leurs *jauges*, dont il sera fait mention aux *articles* de leur art, & aux *articles* JAUGER; voyez ce dernier.

JAUGEAGE, s. m. (*Commerce.*) action de jauger les tonneaux, les navires. Cet homme entend bien le *jaugeage*; on a fait le *jaugeage* de ce tonneau, de ce navire.

*Jaugeage* se dit aussi du droit que prennent les jurés-jaugeurs, ou officiers qui jaugent les vaisseaux à liqueurs.

*Jaugeage* signifie encore un certain droit que perçoivent les fermiers des aides sur les vins & liqueurs conjointement avec le droit de courtage. Ainsi l'on dit: "Il a été payé" tant pour les droits de *jaugeage* & courtage de ce vin". *Dict. de Com. (G.)*

JAUGER, v. act. (*Géom.*) c'est l'art de mesurer la capacité ou le contenu de toutes sortes de vaisseaux; & de déterminer la quantité des fluides ou d'autres matières que ces vaisseaux peuvent contenir, &c. Ainsi on trouve par la jauge combien un tonneau peut tenir ou tenir de vin, d'eau-de-vie, &c. Si toutes les surfaces du tonneau étoient pleines, il n'y auroit nulle difficulté à cette détermination, il n'y en auroit pas même beaucoup pour les géomètres habiles, si les surfaces courbes du tonneau avoient des courbures connues & déterminées par des équations; car on auroit l'aire & la capacité formées par ces courbes ou exactement, ou en valeurs aussi approchées que l'on voudroit; mais les courbures que les ouvriers donnent à ces surfaces presque au hasard, n'ont rien de régulier & sont transcendantes à la Géométrie la plus transcendante. Il faut donc renoncer à jauger les tonneaux exactement & géométriquement, & leur supposer des courbures régulières les plus approchantes qu'il se pourra des irrégulières qu'ils ont en effet. Et ces plus approchantes même ne seront pas encore des meilleures, à moins qu'elles ne soient en même temps fort sim-

ples, & ne produisent des méthodes courtes & faciles, car le plus souvent ce ne seront pas de bons géomètres ou de grands calculateurs qui jaugeront, & d'ailleurs dans l'usage cette matière demande beaucoup d'expédition. La facilité & la promptitude méritent qu'on leur sacrifie quelque chose de la justesse. Le *jaugeage* le plus difficile est celui des vaisseaux de mer. Cette difficulté vient de la grande irrégularité des courbes, & du grand nombre de différentes courbes qui entrent dans la surface d'un même vaisseau, & produisent sa capacité. Comme on ne jaugé les vaisseaux que pour savoir ce qu'ils peuvent contenir de marchandises, outre toutes les choses qui leur sont nécessaires pour faire voyage, parce que les souverains levent des droits sur ces marchandises, on appelle proprement *jaugeage des vaisseaux* la mesure, non de la capacité entière de leur creux ou vuide, mais seulement de la partie de cette capacité que les marchandises peuvent remplir. Ainsi le vaisseau étant construit, & pourvu seulement de tout ce qui lui est nécessaire pour le voyage, il enfonce dans l'eau d'une certaine quantité & jusqu'à une ligne qu'on appelle *ligne de l'eau*; si de plus on le charge de toutes les marchandises qu'il peut porter commodément ou sans péril, il enfonce beaucoup davantage & jusqu'à une ligne qu'on appelle *ligne du fort*, parce que la distance de cette ligne jusqu'à celle où le vaisseau seroit prêt de submerger, se prend par rapport au milieu du vaisseau qui en est la partie la plus basse, & en même temps la plus large, qu'on appelle *le fort*. La ligne du fort dans un vaisseau aussi chargé qu'il peut l'être, est ordinairement un pié au dessous du fort. La ligne de l'eau & celle du fort sont toutes deux horizontales, & par conséquent parallèles, & il faut concevoir que par elles passent deux sections ou coupes du vaisseau, qui sont aussi deux plans horizontaux. Il est visible que c'est entre ces deux plans qu'est comprise toute la capacité du vaisseau que les marchandises occupent ou peuvent occuper; c'est elle qui doit les droits, & qu'il faut jauger. Le volume d'eau qui la rempliroit, est d'un poids égal à celui des marchandises; & si l'on fait quel est ce volume & par conséquent son



son poids, car un pié cube d'eau pèse 72 livres, on fait le poids des marchandises du vaisseau. La difficulté de ce jaugeage consiste en ce que chacune des deux coupes horizontales du vaisseau à une circonférence, ou un contour très-bizarre formé de différentes portions de courbes différentes; & de plus, en ce que les deux coupes ont des contours très-différens, ainsi la Géométrie doit désespérer d'en avoir les aires. Quant à la distance des deux plans, qui est la hauteur du solide qu'ils comprennent, il est très-aisé de la prendre immédiatement. La lumière de la Géométrie manquant, les hommes ont, pour ainsi dire, été abandonnés chacun à son sens particulier; en différentes nations, & en différens ports d'une même nation, & en différens temps, on a pris différentes manières de *jager*. Sur cela M. le comte de *Toulouse*, amiral de France, chef du conseil de marine, demanda à l'académie royale des Sciences de Paris son sentiment, en lui envoyant en même temps les meilleures méthodes pratiquées, soit chez les étrangers, soit en France, afin que par la préférence qu'elle donneroit à une d'entr'elles, ou par l'invention de quelqu'autre méthode, on pût établir quelque chose d'assez sûr & d'uniforme pour le royaume. MM. *Varignon* & de *Mairan* furent principalement chargés du soin de répondre aux intentions de S. A. S. On peut voir dans l'*histoire de l'académie an. 1721, pag. 57*, ce qu'ils firent pour cet effet. M. *Varignon* suivit une route purement géométrique. M. de *Mairan* entra dans l'examen de toutes les méthodes envoyées par le conseil de la marine, & préféra celle de M. *Hocquart*, intendant de la marine dans le port de Toulon. Elle consiste à prendre l'aire des deux surfaces horizontales de la partie du vaisseau submergée par la charge, & à multiplier la moitié de la somme des deux aires par la hauteur de la partie submergée. Tout bien considéré, (c'est la conclusion de M. de *Fontenelle*,) il faut que la pure Géométrie se recuse elle-même de bonne grace sur le fait du jaugeage, & qu'elle en laisse le soin à la Géométrie imparfaite & tâtonneuse. M. *Formey*.

Le jaugeage consiste donc à réduire à

*Tome XVIII.*

quelque mesure cubique connue la capacité inconnue de vaisseaux de différentes formes, cubiques, parallépipèdes, cylindriques sphéroïdes, coniques, &c. & à supputer, par exemple, combien ces vaisseaux peuvent contenir de quartes, de pintes, &c. d'une liqueur, comme de bière, de vin, d'eau-de-vie.

Le jaugeage est une partie de la Stéréométrie. *Voyez STÉRÉOMÉTRIE.*

Les principaux vaisseaux, que l'on a communément à *jager*, sont des tonneaux, des barrils, des barriques, des muids, &c.

Par rapport aux solidités des vases cubes, parallépipèdes, prismatiques, il est facile de les déterminer en pouces cubes, ou en autres mesures, en multipliant l'aire de leur base par leur hauteur perpendiculaire. *Voyez PRISME, &c.*

Quant aux vases cylindriques, on trouve la même chose, en multipliant l'aire de leur base circulaire, par leur hauteur perpendiculaire, comme ci-dessus. *Voyez CYLINDRE.*

Les tonneaux qui ont la forme ordinaire des muids, des demi-barils, &c. peuvent être considérés comme des segmens d'un sphéroïde, coupés par deux plans perpendiculaires à l'axe; ce qui les soumet au théorème d'Oughthred, qui apprend à mesurer les tonneaux: le voici. Ajoutez le double de l'aire du cercle au bondon à l'aire du cercle du fond, multipliez la somme par le tiers de la longueur du tonneau, & ce produit donnera en pouces cubes la capacité du vaisseau.

Mais, afin de parvenir à une plus grande exactitude, Messieurs *Walis*, *Caswel*, &c. pensent qu'il seroit mieux de considérer nos tonneaux comme des portions de fuseaux paraboliques, qui sont moindres que les portions des sphéroïdes de même base & de même hauteur. Cette manière de les considérer donne leur capacité beaucoup plus exactement que la méthode d'Oughthred, qui les suppose des sphéroïdes, ou que celle de multiplier les cercles au bondon & au fond, par la moitié de la longueur du tonneau, qui les suppose des conoïdes paraboliques; ou que celle de *Clavius*, qui les prend pour des cônes tron-

qués ; cette dernière méthode est la moins exacte de toutes.

La règle ordinaire, pour tous les tonneaux, est de prendre les diamètres au bondon & au fond ; moyennant quoi on peut trouver les aires de ces cercles. Alors prenant les deux tiers de l'aire du cercle au bondon, & un tiers de l'aire du cercle du fond ; faisant ensuite une somme de ces tiers, que l'on multiplie par la longueur intérieure du tonneau, elle donne en pouces solides la capacité du tonneau.

Mais le jaugeage, tel qu'on le pratique aujourd'hui, s'exécute ou se fait principalement par le moyens d'instrumens, que l'on appelle *verge ou règle de jauge* ; avec cela l'affaire est expédiée sur le champ, & l'on fait, sans un plus long calcul, quelle est la capacité d'un vaisseau proposé, ce qui n'est pas d'une petite considération, tant par rapport à la facilité d'opérer, qu'à la célérité avec laquelle on expédie l'ouvrage : c'est pourquoi nous allons ici nous étendre principalement sur les différens instrumens de jaugeage.

*Construction d'une verge ou règle de jauge*, par laquelle on trouve facilement la capacité d'un vase cylindrique quelconque, ou de tout autre vaisseau ordinaire. Prenez le diamètre  $AB$  d'un vaisseau cylindrique  $ABDE$  (*Pl. d'arpent. fig. 26.*) qui tient une des mesures dans lesquelles on évalue le fluide ; que ce soit, par exemple, en pintes, & mettez-le à angles droits sur la ligne indéfinie  $A7$ . depuis  $A$  jusqu'à 1 portez une ligne droite égale au diamètre  $AB$ , alors  $B1$  sera le diamètre d'un vase qui contient deux mesures, & de même hauteur que le premier.

De plus, soit  $A2 = B1$ , alors  $B2$  sera le diamètre d'un vase qui contient trois mesures, & de même hauteur que celui qui n'en contient qu'une. On peut trouver de la même manière les diamètres  $B4$ ,  $B5$ ,  $B6$ ,  $B7$ , &c. ... d'autres vaisseaux plus grands.

Enfin, mettez sur le côté d'une verge ou d'une règle, les différentes divisions  $A1$ ,  $A2$ ,  $A3$ , &c. ainsi trouvées ; & sur l'autre côté mettez la hauteur ou la profondeur d'un cylindre, qui contient une mesure autant de fois qu'elle pourra y aller, vous

aurez par ce moyen une verge, une règle, ou un bâton de jauge entièrement complet.

Car, les cylindres de même hauteur sont entr'eux comme les quarrés de leurs diamètres ; par conséquent le quarré du diamètre qui contient 2, 3 ou 4 mesures, doit être double, triple ou quadruple de celui qui n'en contient qu'une ; & puisque dans le premier  $AB = A1$ , le quarré de  $B1$  est double, celui de  $B2$  est triple, celui de  $B3$  est quadruple, &c. il est évident que les lignes droites  $A2$ ,  $A3$ ,  $A4$ , &c. sont les diamètres des vaisseaux ou des vases proposés.

Ainsi, en appliquant ces divisions sur le côté d'un vase cylindrique, on verra tout-à-coup combien de mesures contiendra un vase cylindrique d'une certaine base, & de même hauteur que celui qui contient une mesure.

C'est pourquoi, en trouvant par les divisions de l'autre côté de la verge, combien de fois la hauteur d'une est contenue dans la hauteur du vase donné, & multipliant par ce nombre le diamètre que l'on a trouvé ci-devant, ce produit sera le nombre de mesures que contient le vase proposé.

Par exemple, si le diamètre du vase cylindrique  $= 8$ , & la hauteur  $= 12$ , sa capacité sera  $= 96$  mesures. Remarquez 1<sup>o</sup>. que plus petite on prend la hauteur du cylindre qui contient une mesure, plus aussi sera grand le diamètre de la base ; d'où il suit que ce diamètre, & les diamètres des cylindres qui contiennent plusieurs mesures, seront plus facilement divisibles en plus petites parties.

2<sup>o</sup> Les diamètres des vases qui contiennent une, ou plusieurs parties décimales d'une mesure, se trouveront en divisant une ou plusieurs parties décimales du vase qui contient une mesure, par la hauteur de ce vase, ce qui donnera l'aire de la base circulaire, d'où il est aisé d'en déterminer le diamètre.

Et l'on trouvera de la même manière les diamètres pour les divisions des vases qui contiennent deux ou plusieurs mesures.

*Usage de la verge ou du bâton de jauge.* Pour trouver la capacité d'un tonneau, c'est-à-dire, pour déterminer le nombre de mesu-

tes, par exemple, le nombre de pintes qu'il contient, appliquez au vase la verge ou le bâton de jauge, ainsi qu'on l'a enseigné dans l'article précédent, & cherchez la longueur du tonneau *AC* *fig. 27.* & des diamètres *GH*, *AB*. Maintenant, comme on trouve par l'expérience, quoique éloignée de la rigueur ou de l'exactitude géométrique, qu'un tonneau ordinaire de cette forme peut être pris, sans une grande erreur, pour un cylindre qui a sa hauteur égale à la longueur intérieure du tonneau, & sa base égale au cercle, dont le diamètre est moyen proportionnel arithmétique entre les diamètres à l'endroit des fonds, & celui du milieu sous le bondon, trouvez ce diamètre que vous appellerez *diamètre égal*; alors multipliant ce nombre ainsi trouvé, par la longueur du tonneau *AC*, le produit sera le nombre des mesures contenues dans le vaisseau proposé.

Supposons, par exemple,  $AB = 8$ ,  $GH = 12$ ,  $AC = 15$ , le *diamètre d'égalité* sera 10, lequel multiplié par 15 donne 150 mesures pour la capacité du tonneau.

S'il arrive que les diamètres des deux bouts ou des deux fonds, ne soient point égaux, mesurez-les l'un & l'autre, & prenez la moitié de leurs sommes pour le diamètre qui doit vous servir à faire votre opération.

Il y a une autre méthode de connoître la capacité d'un vaisseau, sans aucun calcul absolument, & dont on fait usage en différentes parties de l'Allemagne & dans les pays-bas; mais comme on y suppose que tous les vaisseaux sont semblables les uns aux autres, & que leur longueur est double du *diamètre égal*, c'est-à-dire, double de la moitié de la somme des diamètres *AB*, *GH*, on ne peut pas s'en servir partout avec sûreté. Cependant Kepler la préfère à toutes les autres, comme renfermant toutes les précautions, dont cette matière est susceptible. Il voudroit même que l'on établît une loi, par laquelle il fut ordonné que l'on construisît tous les tonneaux selon cette proportion. (E)

On trouve dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences 1741* un excellent mémoire de M. Camus, sur la jauge des tonneaux. Il les regarde comme des segments d'un

rhomboïde, formé par la révolution d'une parabole, qui auroit son sommet sur le bondon; il a de plus imaginé une verge ou bâton de jauge d'une construction nouvelle.

La verge de jauge ordinaire, est un bâton carré, de quatre à cinq lignes de largeur, & de quatre piés deux ou trois pouces de longueur; une des faces est divisée en piés, pouces, &c. les autres sont marquées de divisions relatives aux différentes especes de tonneaux qu'on peut avoir à mesurer. Le bâton de jauge de M. Camus est d'une construction très-différente, & d'un usage plus sûr & plus universel. Voyez le volume cité des *Mém. de l'Ac. de 1741*, pag. 385. Voyez aussi l'*Histoire de la même année.* (O)

#### Addition à l'article jauger.

Les différentes méthodes, dit M. le Marquis de Condorcet, que je vais donner pour le *jaugeage des tonneaux*, me paroissent du moins aussi simples, & beaucoup plus exactes que les méthodes connues. Je les ai communiquées à quelques Géomètres, & je les donne ici, parce que je crois qu'elles pourront être utiles.

1. Soit  $m$  le rapport de la circonférence au diamètre,  $l$  la longueur du tonneau,  $a'$  le grand diamètre, &  $b' = a' - x'$  le petit, on aura (*Mém. acad. 1741*, p. 391) la solidité ou capacité du tonneau & à très-peu-près à  $ml \left( \frac{a'^2}{4} - \frac{a'x'}{4} + \frac{a'x}{18} + \frac{17x'^2}{270} \right)$  en substituant dans la formule de ces mémoires  $\frac{a'}{2}$ , au lieu de  $a$ , &  $\frac{a'-x'}{2}$  au lieu de  $b$ .

2. Delà on tire la méthode suivante pour jauger les tonneaux. Ayez une règle *ABO*, (*fig. 9. Pl. de Géom. Suppl. des Pl.*) divisée en piés, pouces & lignes, & traversée perpendiculairement d'un autre règle *CB* non divisée, laquelle puisse glisser librement de *A* vers *B* & vers *O*. Mesurez d'abord avec la règle le grand diamètre *CD*, (*fig. 10*,) appliquez ensuite la règle le long du petit diamètre *AE*, le point *A* sur le point *A*; faites glisser la règle mobile *BC* jusqu'à ce qu'elle touche le tonneau à l'extrémité *C* du grand diamètre; prenez ensuite à vue, ce qui se peut

faire très-aisément, le milieu  $b$  de la ligne  $BE$ , laquelle ligne  $BE$  est évidemment la moitié de la différence  $x'$  des deux diamètres, je dis que la solidité du tonneau sera à très-peu-près égale à  $\frac{ml}{16} (CD + Ab)^2$

3. Car on aura évidemment  $Eb = \frac{x'}{4}$ ;  $CD + Ab = a' + a' - x' + \frac{x'}{4} = 2a' - \frac{3x'}{4}$ ; donc  $\frac{ml}{16} (CD + Ab)^2 = ml \left( \frac{a'a'}{4} - \frac{3a'x'}{16} + \frac{9x'^2}{16 \cdot 16} \right)$ , quantité dont la différence d'avec la solidité du tonneau trouvée ci-dessus est très-petite, puisque cette différence est égale à  $ml$  multiplié par  $\frac{ax'}{16 \cdot 9} - x'^2 \times \frac{1922}{16 \cdot 16 \cdot 270} =$  à très-peu-près  $\frac{a'x'}{16 \cdot 9} - \frac{x'^2 \times 192}{16 \cdot 16 \cdot 27} = \frac{a'x'}{16 \cdot 9} - \frac{x'^2}{3 \cdot 3 \cdot 4}$ .

4. Cette différence est zero absolu, 1°. quand  $x' = 0$ , 2°. quand  $x' = \frac{a'}{4}$ , c'est-à-dire, quand  $EB = \frac{CD}{8} = \frac{CQ}{4}$ , & la plus grande qu'il est possible, quand  $x' = \frac{a'}{8}$ , c'est-à-dire, quand  $EB = \frac{CD}{16} = \frac{CQ}{8}$ ; sa valeur est alors  $\frac{a'x'}{9 \cdot 4 \cdot 3 \cdot 8}$ , & son rapport à  $\frac{1}{16} (2a' - \frac{3x'}{4})^2$  ou  $\frac{1}{16} (\frac{61a'}{32})^2$  est celui de  $\frac{1}{3}$  à  $\frac{1}{16} \times (\frac{61}{4})^2$ , c'est-à-dire, environ de 1 à 523, d'où l'on voit que l'erreur est fort petite, même dans son maximum.

5. Si on considère la douve du tonneau comme une parabole dont le sommet soit au bondon, on trouvera la solidité du tonneau entier  $= ml \left( \frac{a'a'}{4} - \frac{a'x'}{6} + \frac{x'^2}{20} \right) =$  à très-peu-près  $\frac{ml}{16} (2a' - \frac{2x'}{3})^2 = \frac{ml}{16} (a' + a' - x' + \frac{x'}{3})^2 = \frac{ml}{16} (CD + Ab)$  en supposant  $Eb = \frac{x'}{3}$ , c'est-à-dire,  $\frac{2}{3} EB$ ; puisque  $2 EB$  est

égale à la différence  $x'$  des diamètres.

6. On pourra donc encore jauger les tonneaux par la méthode de l'article précédent, en prenant à l'œil  $Eb = \frac{2}{3} EB$ , ou ce qui est encore plus facile  $Bb = \frac{EB}{3}$ .

7. La quantité dont le *jaugeage* surpasse la solidité, est  $ml \left( \frac{x'x'}{36} - \frac{x'^2}{20} \right) = \frac{-mlx'^2}{4} \times \frac{4}{45} = \frac{-mlx'^2}{45}$ ; & par conséquent très-petite, puisque  $x'$  est déjà fort petite elle-même, au moins dans la plupart des tonneaux. L'erreur sera donc ici toujours en défaut, mais toujours fort petite.

8. On peut considérer encore, 1°. que  $\frac{ml}{4} \times a' \times [a' - \frac{3x'}{4}]$ , ne diffère que très-peu de  $\frac{ml}{4} (a' - \frac{3x'}{8})^2$  ou  $\frac{ml}{16} (CD + Ab)^2$  ( $Eb$  étant  $= \frac{EB}{2}$ ), & qu'ainsi en prenant  $Eb = \frac{1}{2} EB$ , on peut prendre encore pour la solidité du tonneau  $\frac{ml}{4} \times CD \times Ab$ , puisque  $Ab = a - x' + \frac{x'}{4} = AE + EB$ ; 2°. que  $\frac{ml}{4} \times a' [a' - \frac{2x'}{3}]$ , ne diffère aussi que très-peu de  $\frac{ml}{4} (a' - \frac{x'}{3})^2$  ou  $\frac{ml}{16} (CD + Ab)^2$  ( $Eb$  étant  $= \frac{2}{3} EB$ ); & qu'ainsi en prenant  $Bb = \frac{EB}{3}$ , on peut prendre encore pour la solidité du tonneau  $\frac{ml}{4} \times CD \times Ab$ , puisque  $Ab =$  évidemment alors  $AE + Eb$  ou  $AE + \frac{2EB}{3}$ , ou  $a - x' + \frac{x'}{3} = a' - \frac{2x'}{3}$ .

9. Pour apprécier l'erreur des deux méthodes précédentes, on considérera :

1°. Que  $\frac{ml}{4} \times a' (a' - \frac{3x'}{4})$  ne diffère de la solidité trouvée art. 3, c'est-à-dire,  $\frac{ml}{4} (a' - \frac{3x'}{8})^2$ , que de la quantité  $\frac{9mlx'^2}{4 \cdot 64}$  en défaut, & qu'ainsi la différence d'avec la solidité du demi-tonneau

est  $\left( \frac{a'x'}{16.9} - \frac{x'^2}{3.3.4} - \frac{9x'^2}{64.4} \right) ml$ ; différence qui est nulle quand  $x' = 0$ , & quand  $x'$  est à-peu-près  $= \frac{a'}{8}$ ; c'est-à-dire que l'erreur est presque nulle par cette mesure, quand elle est la plus grande par celle de l'art. 3, quoique très-petite en ce dernier cas même, (art. 4.)

2° Que  $\frac{ml}{4} \times a' \left[ a' - \frac{2x}{3} \right]$  diffère de  $\frac{ml}{4} \left( a' - \frac{x'}{3} \right)$  de la quantité  $\frac{mlx'}{4.9}$  en défaut, laquelle est fort petite; en sorte que l'erreur totale en défaut est, (art. 7)  $ml \times x'^2 \left( \frac{1}{36} + \frac{1}{48} \right)$ , quantité très-petite, quoique double de l'erreur de l'article 7.

10. On trouve encore dans les *Mém. de 1742*, pag. 392, une autre formule pour la solidité des tonneaux; elle équivaut à celle-ci  $\frac{mla'}{4} \times \sqrt{[a' \times (a' - x')^2]}$  & se réduit à  $\frac{mla'a'}{4} \left( 1 - \frac{2x}{3a} - \frac{x'^2}{9aa} \right)$  &c.) qui diffère très-peu de la seconde formule, (art. 5. ci-dessus.) On peut donc employer dans le *jaugeage* des tonneaux la formule  $\frac{mla'}{4} \times \sqrt{[a'(a' - x')^2]}$ ; mais elle est moins commode que les précédentes.

11. Voilà donc quatre formules différentes, & toutes très-approchées, pour trouver la solidité du tonneau, savoir:

1° (art. 2)  $\frac{ml}{16} (CD + Ab) 2 E b$  étant  $= \frac{1}{2} E B$ .

2° (art. 8.)  $\frac{ml}{4} \times CD \times Ab, E b$  étant encore  $= \frac{1}{2} E B$ .

3° (art. 5.)  $\frac{ml}{16} \times (CD + Ab) 2 B b$  étant  $= \frac{1}{3} E B$ .

4° (art. 8)  $\frac{ml}{4} \times CD \times Ab, B b$  étant encore  $= \frac{1}{3} E B$ .

12. Quoique ces différentes formules aient chacune leur avantage, je préférerois en général la première, & ensuite la troisième. Si on se sert de l'une de ces deux formules, on n'aura pas même besoin d'employer d'autres tables que celles dont se servent les jaugeurs ordinaires, & qui sont fondées sur la formule

$\frac{ml}{16} \times (CD + AE) 2$ , car au lieu du petit diamètre réel  $AE$ , il n'y a qu'à prendre  $Ab$  pour petit diamètre supposé.

13. On peut remarquer encore que  $m$  étant supposé  $= \frac{22}{7}$ , & par conséquent un peu trop grand,  $\frac{ml}{16} = \frac{11}{56}$  sera un peu trop grand, ce qui rendra un peu plus exacte la troisième formule, laquelle est en défaut, art. 7.

JAUGER, (*Coupe des pierres.*) c'est appliquer une mesure d'épaisseur ou de largeur vers les bouts d'une pierre, pour en faire les arrêtes, ou les surfaces opposées parallèles.

JAUGER, (*Hydr.*) On connoît la quantité d'eau que fournit une source, par le moyen d'un instrument appelé *jauge*, construit de bois, de cuivre, ou de fer blanc. Cette jauge contient une cuvette percée pardevant de plusieurs ouvertures circulaires, d'inégale grosseur, qui vont depuis un pouce jusqu'à deux lignes de diamètre. Il y a souvent des tuyaux appelés *canons*, qui se bouchent avec des couvercles attachés à une petite chaîne, lesquels se tirent ou se bouchent suivant le besoin; la jauge est meilleure sans canons, & il y a moins de frottement. Elle est séparée dans le milieu par une cloison de la même matière, appelée *languette de calme*, servant à calmer la surface de l'eau, que le tuyau de la source amène avec impétuosité, & à empêcher qu'elle ne vienne en ondoyant vers la languette du bord, où sont percés les orifices des jauges, ce qui interromproit le niveau de l'eau, augmenteroit sa force, & par conséquent sa dépense. Les cloisons, ou languettes de calme, ne touchent point au fond des cuvettes; elles ont environ 4 lignes de jour par en bas, pour que l'eau puisse remonter dans l'autre partie de la cuvette, & se communiquer par-tout.

On fait entrer dans une cuvette l'eau d'une source, & ensuite on la vuide par ces ouvertures; si elle fournit un tuyau bien plein, elle donne un pouce d'eau, si elle en remplit deux, elle fournit deux pouces, ainsi des autres. Quand elle ne remplit pas entièrement l'ouverture d'un pouce, on ouvre celle d'un demi-pouce,

d'un quart, d'un demi-quart, & jusqu'aux plus petites, s'il s'en trouve dans la jauge; on rebouche alors avec des tampons de bois tous les autres trous.

On tient l'eau dans la cuvette une ligne plus haute que les ouvertures de la jauge; ainsi elle doit être 7 lignes au dessus du centre de chaque trou ou canon. On bouche avec le doigt, ou un tampon de bois, le trou circulaire du tuyau, jusqu'à ce que l'eau soit montée une ligne au dessus, & on la laisse couler ensuite pour juger de son effet; alors l'eau se trouve un peu forcée, & le tuyau est entretenu bien plein. Si au lieu d'une ligne on faisoit monter l'eau de 2 ou 3 lignes au dessus de l'orifice des jauges, elle seroit alors trop forcée, & dépenseroit beaucoup plus; l'eau étant donc tenue une ligne au dessus de l'orifice d'un pouce, où à 7 lignes de son centre, & coulant par le trou circulaire d'un pouce, dépense pendant l'espace d'une minute 13 pintes  $\frac{1}{2}$  mesure de Paris, ce qui donne par heure deux muids  $\frac{1}{2}$  & 18 pintes; le pié cube étant de 36 pintes, huitième du muid; & l'on aura par jour 67 muids & demi, sur le pié de 288 pintes le muid.

Le pouce carré qui a douze lignes en tout sens, multiplié par lui-même, produit 144 lignes carrées. Il est constant que le pouce circulaire contient également 144 lignes circulaires, parce que les surfaces des cercles sont entr'elles comme les carrés de leurs diamètres; cependant le pouce circulaire est toujours plus petit que le carré, à cause des quatre angles. L'usage est de diminuer le quart de 144 lignes, pour avoir la proportion du pouce carré au pouce circulaire, ce qui est trop, puisque par la proportion du carré au cercle, qui est de 14 à 11, on trouve dans la superficie du pouce carré de 144 lignes, celle du pouce circulaire qui est de 13 lignes deux points; au lieu qu'ôtant le quart de 144 qui est 36, il ne reste que 108. Ce même pouce circulaire qui donne en une minute 3 pintes  $\frac{1}{2}$  mesure de Paris, en donneroit, étant carré, près de 18 pintes même mesure, ce qui est une vraie perte pour les particuliers.

Quoique l'on ait préféré de donner aux tuyaux la forme circulaire, parce que

n'ayant point d'angles, elle est moins sujette aux frottemens, & moins exposée à se détruire; on devroit donner aux jauges la forme carrée, & il y en a plusieurs exemples dans les fontaines de Paris; alors on auroit moins de difficulté de calculer la dépense des eaux, & de les distribuer; les particuliers y gagneroient aussi, & ils perdroient proportionnellement, chacun suivant leurs jauges dans les diminutions d'eau qui sont inévitables. Il est aisé de concevoir une ouverture rectangulaire, qui auroit trente-six lignes de large, sur quatre lignes de hauteur; on voit qu'en multipliant 4 par 36, il viendra 144 lignes carrées qui font la valeur du pouce carré: pour avoir de même quatre lignes d'eau qui est une des plus petites jauges, la base aura une ligne sur la même hauteur 4 ainsi des autres.

Les fontainiers ont un instrument appelé *quille*, fait de cuivre ou de fer blanc en pyramide, qui diminue par étage; sa base a 12 lignes, & elle dégrade d'une demi-ligne à chaque saut, de manière que le plus petit terme de la division commence par une ligne  $\frac{1}{2}$ , le second est 2, ensuite 2  $\frac{1}{2}$ , en sorte que tous les termes ont pour différence un  $\frac{1}{2}$ ; ces nombres sont chiffrés sur 23 séparations; les uns dénotent les diamètres des jauges, les autres marquent leurs superficies. Le manche qui soutient cette quille sert à l'introduire dans l'ouverture des jauges de la cuvette; la pointe la première; on bouche le trou de la jauge, de manière qu'il n'y passe pas une goutte d'eau; on marque avec le doigt l'endroit où on s'arrête, & retirant la quille sur le champ, on connoît si la mesure est exacte.

Cet instrument n'est point dans toute la rigueur géométrique, parce que la dépense d'une jauge qui a 3 lignes de diamètre ou neuf lignes de sortie, ne donne pas précisément le quart de dépense de celle qui a 6 lignes de diamètre ou 36 lignes de sortie, comme elle devroit faire, puisque la superficie de la première qui est 9 lignes est le quart exactement de la seconde qui est 36, & qu'on a négligé les fractions dans les rapports de superficie des jauges qui produiroient quelque avantage aux concessionnaires.

La quantité d'eau fournie par un ruisseau ou une petite rivière, se peut *jauger* en cette manière. Arrêtez-en le cours par une digue ou batardeau, construit de clayonnages avec des pierres & de la glaïse, & ajustez sur le devant une planche de plusieurs trous d'un pouce de diamètre, avec des tuyaux de fer blanc du même Calibre, rangés sur une même ligne. Cette digue arrêtera toute l'eau du ruisseau, qui sera contrainte de passer par les trous de la planche; & les tuyaux bien remplis vous feront connoître la quantité de pouces que le ruisseau donne en un certain temps.

On *jauge* l'eau que fournit une pompe à bras, à cheval, un moulin, en faisant tomber l'eau de la nappe que fournit le tuyau montant dans la cuvette de la jauge; & la quantité de pouces qui tombera dans le réservoir pendant l'espace d'une minute, fera connoître ce que produit la machine. (K)

JAUGEUR, s. m. officier de ville qui fait l'art & la manière de jauger les tonneaux ou futailles à liqueurs, ou celui qui a titre & pouvoir d'en faire le jaugeage.

Voyez JAUGEAGE & JAUGER.

Chaque juré *jaugeur* doit avoir sa jauge juste & de bon patron, suivant l'échantillon qui est dans l'hôtel-de-ville de Paris. Il doit aussi imprimer sa marque sur l'un des fonds du tonneau ou futaille qu'il a jaugé, avec une rouanette, & y mettre la lettre *B*, si la jauge est bonne, la lettre *M*, si elle est trop foible ou moindre, & la lettre *P*, si elle est plus forte avec un chiffre, pour faire connoître la quantité des pintes qui s'y sont trouvés de plus ou de moins.

Chaque *jaugeur* doit avoir sa marque particulière, laquelle il doit figurer en marge du registre de sa réception, pour y avoir recours dans le besoin, en cas de fausse jauge; le *jaugeur* de la marque duquel la pièce se trouve marquée, demeurant responsable envers l'acheteur, si la jauge est moindre, & envers le vendeur pour l'excédent.

Il est permis à chacun de demander une nouvelle jauge, dont les frais sont payés par le premier *jaugeur* si la jauge se trouve défectueuse, & par celui qui s'en plaint, si elle se trouve bonne.

Nul apprentif *jaugeur* ne peut s'immiscer de faire aucune jauge, s'il n'a servi un maître *jaugeur* au moins un an, à peine d'amende; & en cas qu'il l'ait fait par ordre du maître, celui-ci en est responsable en son nom.

Il y a eu en France des *jaugeurs* pour les grosses mesures de liqueurs, dès que la police a commencé à y avoir des règles certaines. Il en est parlé dans le recueil des ordonnances de Saint Louis en 1758; & ils étoient alors commis par le prévôt des marchands & échevins de Paris. Charles VI, en 1415, en fixa le nombre pour cette ville à six *jaugeurs* & six apprentifs. Henri IV, par un édit de Février 1596, les créa en titre d'office, tant pour Paris que dans les autres villes, & leur attribua douze deniers par chaque muid. Louis XIII, en 1633, créa deux nouveaux *jaugeurs*, & augmenta leurs droits; en 1645, Louis XIV créa huit nouveaux *jaugeurs*, & les droits de tous ces officiers furent portés à cinq sous par muid de vin, cidre, bière, eau-de-vie, &c. entrant à Paris par eau ou par terre. On ajouta encore trente-deux nouveaux *jaugeurs* en 1689; cinquante-deux en 1690, & cinquante-deux autres en 1703, sous le titre d'essayeurs & contrôleurs d'eau-de-vie. Par un édit du mois de Mai 1715, tous les nouveaux offices créés depuis 1689 ayant été supprimés les jurés-*jaugeurs* se trouverent réduits à leur ancien nombre de seize. Celui des commis *jaugeurs* nommés pour les remplacer, fut fixé à 24 par arrêt du conseil, du 12 Septembre 1719; enfin, les officiers *jaugeurs* ont été rétablis par l'édit de Juin 1730. *Dict. de Commerce.* (G.)

JAUMIERE, s. f. (*Marine.*) petite ouverture à la poupe du vaisseau proche l'étambord, par laquelle le timon passe pour se joindre au gouvernail afin de le faire jouer. Cette ouverture a ordinairement de largeur en dedans les deux tiers de l'épaisseur du gouvernail, & en dehors un tiers moins qu'en dedans; à l'égard de sa hauteur, elle est un peu plus grande que son ouverture intérieure. Lorsqu'on est en mer, on garnit quelquefois cette ouverture de toile gaudronnée, pour empêcher que l'eau n'entre par-là dans le vaisseau; mais

si on ne veut pas prendre cette précaution, on laisse entrer l'eau qui s'écoule par les côtés, sans autre inconvénient.

JAUNE, adj. (*Gram. Physiq. & Teint.*) couleur brillante, & celle qui réfléchit le plus de lumière après le blanc. Voyez COULEUR & LUMIERE.

Il y a plusieurs substances jaunes qui deviennent blanches, en les mettant alternativement pendant quelque temps au soleil & à la rosée, telles sont la cire, la toile de chanvre, &c. Voyez BLANCHISSEMENT, POIL, &c.

Ces mêmes substances, quoiqu'entièrement blanches, si on les laisse long-temps, sans les mouiller redeviennent jaunes.

Le papier & l'ivoire présentés au feu deviennent successivement jaunes, rouges & noirs. La soie qui est devenue jaune se blanchit, par le moyen de la fumée du soufre. Voyez BLANC & BLANCHEUR.

Le jaune en teinture est une des cinq couleurs primitives. Voyez COULEUR & TEINTURE.

Pour avoir les jaunes les plus fins, on commence par faire bouillir le drap ou l'étoffe dans de l'alun & de la potasse, ensuite, on lui donne la couleur avec la gaude. Voyez GAUDE.

La turmeric donne aussi un bon jaune, mais moins estimé cependant. On a encore un bois des Indes, qui donne un jaune tirant sur l'or; & l'on fait une quatrième espèce de jaune avec de la sariette, mais c'est le moindre de tous.

Le verd se fait ordinairement avec du jaune & du bleu, mêlés l'un avec l'autre.

Avec du jaune, du rouge de garance, & du poil de chevre teint par la garance, on fait le jaune doré, l'aurore, la pensée, le nacarat, l'isabelle & la couleur de chamois; qui sont toutes des nuances du jaune.

JAUNE DE NAPLES. (*Peinture.*) Le jaune de Naples est une pierre sèche, & trouée comme nos pierres communes que l'on met dans des fondations avec la chaux & sable pour faire corps ensemble; elle est cependant friable. Elle se tire des environs du mont Vésuve, proche Naples, & participe beaucoup du soufre; elle a un sel très-âcre, que l'on ne peut lui ôter qu'en

la faisant tremper dans de l'eau, & la changeant d'eau tous les jours; malgré cela le sel pénètre au travers de la terrine, & paroît tout blanc au dehors; il faut aussi la réduire en poudre avant de la mettre tremper, & lorsqu'on la broye sur le porphyre, ne point se servir de couteau de fer pour la ramasser, parce que le fer la fait verdier & noircir; mais on se sert pour cela de couteau de bois de châtaignier, cette couleur est très-bonne à l'huile comme à l'eau.

JAUNE des Corroyeurs, couleurs que ces ouvriers donnent aux cuirs; cette couleur se fait avec de la graine d'Avignon & de l'alun, dont ils mettent une demi-livre de chacun sur trois pintes d'eau, qu'ils font bouillir à petit feu, jusqu'à ce que le tout soit réduit aux deux tiers pour le moins. Voyez CORROYEUR.

JAUNE d'œuf. Voyez ŒUF.

JAUNIR, verb. act. & neut. (*Gram.*) on dit ce corps jaunit; on dit aussi jaunir un corps.

JAUNIR, en terme de Doreur sur bois; se dit de l'action d'enduire un ouvrage à dorer d'une couche de jaune à l'eau après la couche d'assiette, pour rendre la dorure plus belle.

JAUNIR en terme d'Épinglier, s'entend de la première de toutes les façons qu'on donne au fil de laiton. On le met pour cela dans une chaudière, où il bout pendant quelque temps dans de l'eau & de la gravelle; on bat ensuite le paquet sur un billot, à force de bras, pour en séparer la rouille & la gravelle; on le jette ensuite dans de l'eau fraîche, on le fesse encore quelque temps, voyez FESSER; on le fait sécher au feu ou au soleil, pour le tirer ensuite. Voyez TIRER, & l'article LAITON.

JAUNIR, en terme de Cloutier d'épingle, c'est éclaircir les clous de cuivre ou de laiton, en les secouant dans un pot de grès, avec du vinaigre ou de la gravelle. Voyez GRAVELLE.

JAUNISSE, s. f. (*médecine.*) est une maladie dont le symptôme caractéristique est le changement de la couleur naturelle du corps en jaune; on l'appelle aussi en françois par Pléonasme, ictere jaune, en latin *icterus flavus, aurugo, morbus regius;*



en grec *icteros* ; l'étymologie de ce mot vient d'une espece de belette , *ictis* , ou milan , qu'on appelloit aussi du même nom , & qui avoient les yeux jaunes ; ainsi *ictère* est synonyme à *jaunisse* : les anciens l'employoient aussi dans ce sens-là Hypocr. *passim* , & Galien , *definit. medical. n.º. 176*. Le nom d'*aurigo* lui vient de la ressemblance qu'a la couleur du corps avec celle de l'or , c'est peut-être aussi pour cette raison qu'on l'appelle *morbus regius* ; cette étymologie a beaucoup excité les recherches des écrivains : c'est avec plus d'esprit que de raison que Quintus Severinus dit ,

*Regius est vero signatus nomine morbus*

*Molliter hic quoniam celsâ curandus in auld.*

On distingue plusieurs especes de *jaunisse* , par rapport à la variété des symptômes , à la différence des causes , & à la maniere de l'invasion ; on peut diviser d'abord l'ictère en chaud & en froid ; cette division est assez importante en pratique , en primaire & secondaire , en critique & symptomatique ; il y en a aussi une espece qui est périodique. La décoloration jaune qui constitue cette maladie , n'est quelquefois sensible que dans les yeux & au visage ; d'autres fois on l'observe sur toute l'habitude du corps ; l'ouverture des cadavres a fait voir que les parties intérieures sont aussi dans certains cas teintes de la même couleur ; il y a même des cas où elle a infecté jusqu'aux os. Thomas Kerkringius raconte , *Observat. anatom. 57* , qu'une femme ictérique accoucha d'un enfant attaqué de la même maladie , dont les os étoient très-jaunes. Toutes les humeurs de notre corps reçoivent aussi quelquefois la même couleur , la salive , la transpiration , la sueur , mais plus fréquemment les urines en sont teintes. On lit dans les relations du fameux voyageur Tavernier , que chez les Persans la sueur est quelquefois tellement jaune que non-seulement elle teint de cette couleur les linges , les habits , les couvertures , mais que les vapeurs qui s'en exhalent font une impression jaune très-sensible sur les murs & les portraits qui se trouvent dans la chambre. On a trouvé dans quelques icté-

*Tome XVIII.*

riques la liqueur du péricarde extrêmement jaune ; il y a quelques observations qui prouvent , si elles sont vraies , que la couleur même du sang a été changée en jaune ; Théodore Wuingerus dit avoir vu quelquefois le sang des personnes ictériques imitant la couleur de l'urine de chevaux , & il assure qu'ayant fait saigner une femme attaquée de *jaunisse* , il avoit peine à distinguer son sang d'avec son urine. Quelquefois la couleur jaune du visage devient si forte , si *saturée* , qu'elle tire sur le verd , le livide & le noir ; on donne alors à la maladie les noms impropres d'*ictère verd & noir*. La couleur des yeux est quelquefois si altérée , que la vue en est affoiblie & dérangée ; les objets paroissent aux ictériques tout jaunes , de même qu'ils trouvent souvent par la même raison , c'est-à-dire par le vice de la langue , tous les alimens amers. Outre cette décoloration , on observe dans la plupart des ictériques des vomissemens , cardialgie , anxietés , difficulté de respirer , lassitude , défaillances ; les malades se plaignent d'une douleur *compressive* aux environs du cœur , & vers la région inférieure du ventricule , d'un malaise , d'un tiraillement ou déchirement obscur , quelquefois d'une douleur vive dans l'hypocondre droit ; le pouls est toujours petit , inégal , concentré ; quelquefois , & sur-tout au commencement , dur & ferré ; l'inégalité de ce pouls consiste , suivant M. Bordeux , *en ce que deux ou trois pulsations inégales entr'elles succedent à deux ou trois pulsations parfaitement égales , & qui semblent naturelles*. Dans l'ictère chaud , la chaleur est plus forte , elle est acre , la soif est inextinguible , le pouls est dur & un peu vite , les diarrhées sont bilieuses , de même que les rots & vomissemens , les urines sont presque rouges couleurs de feu ; dans l'ictère froid , la chaleur est souvent moindre que dans l'état naturel , le pouls est sans beaucoup d'irritation , sans roideur , le ventre est constipé , les excréments sont blancheâtres , les vomissemens glaireux , le corps est languissant , engourdi , fainéant , &c.

Les causes qui produisent le plus constamment cette maladie , les symptômes qui la constituent , les observations ana-

Q

tomiques faites sur le cadavre des icteriques, les qualités & propriétés connues de la bile, sont autant de raisons de présumer que la *jaunisse* est formée par une pléthore de bile mêlée avec le sang, ou par un sang d'un caractère bilieux. Les ouvertures de cadavres sont presque toujours appercevoir des vices dans le foie; le plus souvent ce sont des obstructions dans le parenchyme de ce viscere, occasionnées par une bile épaisse, ou par des calculs biliaires; il y a un nombre infini d'observations, qu'on peut voir rapportées dans la bibliothèque medicinale de Manget, dans lesquelles on voit l'ictère produit, ou du moins accompagné de pierres biliaires dans le vésicule du fiel; on en tira jusqu'à soixante & douze de la vésicule de Rumoldus van-der-Borch, premier medecin de l'empereur Léopold, qui étoit mort d'une *jaunisse*. *Journal des curieux*, an. 1670. On a trouvé dans plusieurs le foie extrêmement grossi, la vésicule du fiel gorgée de bile, le canal cholodoque obstrué, rempli de calculs & de vers. Bartholin Cabrot rapporte l'observation d'une *jaunisse*, occasionnée par la mauvaise conformation de ce conduit, qui étoit telle que son extrémité qui est du côté du foie étoit fort évasée, tandis que son ouverture dans les intestins étoit capillaire. On a vu aussi quelquefois la ratte d'une grosseur monstrueuse, ou d'une petiteur incroyable, remplie de concrétions, pourrie, ou manquant tout-à-fait. Zacutus-Lusitanus fait mention d'un ictere noir, survenu à une personne qui n'avoit point de ratte. *Prax. admirand. lib. III. observ. 137.* Je supprime une foule d'autres semblables observations, qui donnent lieu de penser que dans la *jaunisse* la bile regorge dans le sang, ce qui peut arriver de deux façons, ou si le sang trop tourné à cette excretion d'un caractère bilieux, en fournit plus qu'il ne peut s'en séparer, sans qu'il y ait aucun vice dans le foie; en second lieu, si cette excretion ou secretion est empêchée par l'épaississement de la bile, l'atonie de vaisseaux, leur obstruction, &c. le premier cas est celui de l'ictère chaud, qui est principalement excité par les passions d'ame vives,

par des travaux excessifs, des voyages longs sous un soleil brûlant, par des boissons vineuses, spiritueuses, aromatiques, par l'inflammation du foie, par les fievres ardentes inflammatoires, par un émétique placé mal-à-propos, ou un purgatif trop fort, la bile coule plus abondamment par le foie, excite des diarrhées bilieuses, & cependant va se séparer dans les autres couloirs, sans avoir égard aux loix de l'attraction & de l'affinité qui devroient l'en empêcher.

Les passions d'ame languissantes, une vie sédentaire, méditative, triste, mélancolique, des études forcées, faites sur-tout d'abord après le repas, sont les causes les plus fréquentes de l'ictère froid; la morsure de quelques animaux, de la vipere, des araignées, des chiens enragés, &c. les exhalaisons du crapaud, l'aconite, & quelques autres poisons, excitent aussi quelquefois à l'ictère: ces causes concourent aux obstructions du foie, aux calculs biliaires, &c. La secretion de la bile empêchée pour lors, fait que le sang ne peut se décharger de celle qui s'est formée déjà dans ses vaisseaux ou dans le foie, & il en passe très-peu dans les intestins, ce qui rend le ventre paresseux & les excréments blancheâtres, &c.

Lorsque la *jaunisse* est l'effet d'une maladie aiguë & qu'elle paroît avant le septieme jour, c'est-à-dire avant la coction, elle est censée symptomatique; celle qui paroît après ce temps-là, & qui termine la maladie, est critique. Lorsque la *jaunisse* succede à l'inflammation, ou skirrhe du foie, à la collique hépatique, elle est secondaire ou deutéropathique; si elle paroît avant aucune lésion manifeste de ce viscere, on la dit primaire ou protopathique; celle qui est périodique, dépend ordinairement des vers ou des calculs placés dans la vésicule du fiel ou dans le canal cholodoque.

*Diagnostic.* La plus légère attention à la couleur jaune de tout le corps, ou d'une partie, du visage, des yeux, par exemple, suffit pour s'assurer de la présence de cette maladie, & l'on peut aussi facilement, de tout ce que nous avons dit, tirer un diagnostic assuré des especes & des causes.

*Prognostic.* La *jaunisse* ne sauroit être regardée comme une maladie dangereuse; il

est rare, lorsqu'elle est simple, d'y voir succomber les malades; lorsqu'il y a danger, il vient des accidens qui s'y rencontrent, des causes particulières des maladies qui l'ont déterminée, &c. La jaunisse est souvent salutaire, critique; toutes les fois qu'elle paroît dans une fièvre aiguë, le 7, le 9 ou le 14e. jour, elle est d'un bon augure, pourvu qu'en même temps l'hypocondre droit ne soit pas dur, autrement elle seroit un mauvais signe. Hippocr. *aphor. 64. lib. IV* L'ictère survenu à certains buveurs qui ont des langueurs d'estomac, des coliques, dissipe tous ces symptômes, & met fin à un état valétudinaire auquel ils sont fort sujets. Il est fort avantageux aussi à quelques hystériques; il est critique dans la maladie ectique chronique.

L'ictère est prêt à guérir quand le malade sent une démangeaison par tout le corps, que les urines deviennent troubles, chargées, que le poulx conservant son *inegalité particuliere* devient souple & mou; on a observé que les sueurs, le flux hémorrhoidal, la dysenterie, ont terminé cette maladie sujette à de fréquens retours. L'hydropisie est une suite assez fréquente des jaunisses négligées ou mal traitées, alors le foie se durcit, & c'est avec raison qu'Hippocrate regarde comme pernicieuse la tumeur dure du foie dans cette maladie. *Aphor. 52. lib. VI*. On peut aussi craindre quelquefois qu'il ne dégénere en abcès au foie. La tension du ventre, la tympanite, le vomissement purulent, les déjections de la même nature, l'oppression, les défaillances, la consommation, &c. sont dans cette maladie des signes mortels. Si l'ictère paroît sans frisson dans une maladie aiguë, avant le septieme jour, il est un signe fâcheux. *Aphor. 62. lib. IV*. L'ictère chaud est accompagné d'un danger plus prompt, pressant, mais moins certain que le froid; celui qui est périodique est très-fâcheux; celui qui succede aux fièvres intermittentes, aux inflammations du foie, est le plus dangereux, il désigne un dérangement ancien & considérable dans le foie.

Les différentes especes de jaunisse demandent des traitemens particuliers; les remedes, curations, qui conviennent dans l'ictère froid, seroient pernicieux dans le chaud;

& par la même raison, ceux qui pourroient réussir dans le chaud ne feroient que blanchir dans l'ictère froid; les uns & les autres seroient tout au moins inutiles dans la jaunisse critique, qui ne demande aucune espece de remede. Les médicamens les plus appropriés dans l'ictère chaud sont les émétiques en lavages, les rafraîchissans, anti-bilieux, acides, le petit lait nitré; par exemple, une légère limonade, des apozemes avec la patience, la laitue, l'oseille, la racine de fraiser, le nitre, le cristal minéral, &c. Les purgatifs légers acidules conviennent très-bien, il est bon même de les réitérer souvent; l'ictère qui dépend d'une cacochimie, bilieuse, ne se dissipe que par de fréquens purgatifs. Hippocr. *Epidem. lib. VII*. Les médicamens appropriés pour lors sont les tamarins, la manne, la rhubarbe, & un peu de scammonée; mais il faut avoir attention d'assouplir, de détendre, de relâcher auparavant les vaisseaux qui sont dans l'irritation, d'appaîser l'orgasme & la fougue du sang. Le même Hippocrate nous avertit de ne pas purger, de peur d'augmenter le trouble, de l'oc. in homin. On peut terminer le traitement de cet ictère par le petit lait ferré, les eaux minérales acidules; telles sont celles de Vals, de Passi, de Forges, &c.

Dans l'ictère froid, l'indication qui se présente naturellement à remplir, est de diviser & de débarrasser; parmi les apéritifs, il y en a qui exercent plus particulièrement leur action sur le foie, ceux-là sont préférables; tels sont l'aigremoine, la fumeterre, la chélidoine, la rhubarbe, & sur-tout l'aloës, qui a cette propriété dans un degré éminent. Avant d'en venir aux remedes stomachiques, hépatiques, actifs, il faut humecter, préparer par des légers apéritifs, principalement salins, des légers dissolutions de sel de glauber; de sel de saignette, & autres semblables, après quoi on peut en venir aux opiates apéritives un peu plus énergiques; celle qui est composée avec l'aloës & le tartre vitriolé produit des effets admirables. J'ai éprouvé dans pareils cas l'efficacité des cloportes écrasés en vie, & mêlés, avec le suc de cerfeuil; l'élixir de propriété de P. ricelle, ou l'élixir de Garrys, qui n'en differe pas beaucoup; sont

aussi très-convenables dans ce cas-là. Les savonneux sont très-propres pour emporter les résidus d'une jaunisse mal guérie ; ils sont particulièrement indiqués dans les jaunisses périodiques qui dépendent des calculs biliaires : on ne connoît pas jusqu'ici de dissolvans , de fondans plus assurés ; il s'en faut cependant de beaucoup qu'ils soient infaillibles. Lorsque l'ictère commence à se dissiper, il faut recourir aux martiaux, & sur-tout aux eaux minérales ferrugineuses, salines, & principalement aux thermales, comme celles de Balaruc, &c. Comme dans cette espece d'ictère le ventre est paresseux, les lavemens peuvent avoir quelque avantage, ou du moins de la commodité ; ne pourroit-on pas suppléer le défaut de bile naturelle en faisant avaler des pilules composées avec la bile des animaux, comme quelques auteurs ont pensé ?

Article de M. MENURET.

JAUNISSE, (*Maréchallerie.*) c'est une maladie des chevaux, qui est fort approchant de la jaunisse des hommes.

Cette maladie est de deux especes, la jaune & la noire.

La jaune est, suivant les Maréchaux, une maladie fort ordinaire, qui vient d'obstructions dans le canal du fiel, ou dans les petits conduits qui y aboutissent : ces obstructions sont occasionnées par des matieres visqueuses ou graveleuses que l'on y trouve, ou par une plénitude ou une compression des vaisseaux sanguins qui l'avoisinent, moyennant quoi la matiere qui devoit se changer en fiel enfile les veines, & est portée dans toute la masse du sang, ce qui le teint en jaune ; de sorte que les yeux, le dedans des levres, & les autres parties de la bouche, capables de faire voir cette couleur, paroissent toutes jaunes.

L'effet de cette maladie consiste à rendre un cheval lâche, pesant, morne, aisément surmené par le plus petit travail ou moindre exercice, &c.

JAVOUX, (*Géogr. & Hist. anc.*) village du Gévaudan, dont il étoit autrefois la capitale, selon Corneille & M. l'abbé Belley. Ils croient qu'elle s'appelloit anciennement *Anderitum*, *Anderidum*, *Civitas Gabalorum*, *Gabalus*, & qu'elle étoit épiscopale. L'évêché a été transféré a Men-

de. Ce lieu, que quelques-uns écrivent *Javols*, *Javouls*, est dans les Cévennes, à quatre lieues de Mende. De Marca pense que cette place fut détruite au v<sup>e</sup> siècle, & qu'elle s'appelle aujourd'hui *Ghaue*, L'inscription rapportée par le P. Sirmond, & trouvée chez les *Gabali*, près de la frontière des *Arverni*, & qui se termine ainsi, M. P. GABALL. V, peut convenir à la distance de cinq lieues gauloises, en partant de *Javols*. *Not. Gal. D. Anv. p. 67. Mem. acad. des inscript. t. XXXII. p. 49. in-12. (C)*

JAUTEREAUX, (*Marine.*) Voyez JAUTEREAUX.

JAXARTES, s. m. (*Géog.*) riviere d'Asie qui borneroit la Sogdiane au nord, & la Scythie au midi. Alexandre & ses soldats prirent le *Jaxartes* pour le Tanais, dont ils étoient bien loin ; mais si cette erreur est excusable dans des gens de guerre déorientés, elle n'est point pardonnable à Quint-Curce, qui liv. VI. liv. VII. & ailleurs, appelle toujours cette riviere le *Tanaïs*. Le nom moderne que les historiens lui donnent est *Sihun*. Voyez SIHUN.

J'ajouterai seulement ici que le *Jaxartes*, qui formoit autrefois une barriere entre les nations policées & les nations barbares, a été détourné comme l'Oxus par les Tartares, & ne va plus jusqu'à la mer. (*D. J.*)

JAYET GAGATES. (*Hist. nat.*) Voyez JAIS.

JAYME ou JACQUES I, roi d'Aragon, (*Hist. d'Espagne*) Conquérir des royaumes, réunir de nouvelles provinces aux états de ses aïeux, porter le fer & la flamme, le ravage & la mort dans des régions éloignées ; ravager de riches contrées, & y répandre la terreur & la consternation, c'est acquérir, sans doute, de grands droits à la célébrité. Par cette route glorieuse, Jacques I, roi d'Aragon, se rendit très-illustre ; & ce ne furent pourtant pas les brillantes conquêtes qui lui assurèrent les titres les plus incontestables à l'admiration de ses contemporains, & à l'estime de la postérité : ce fut sa grandeur d'ame, & ce désintéressement, plus rare encore, qui le porta à renoncer à un trône sur lequel il avoit les droits les plus

facrés, les plus incontestables; sacrifices d'autant plus généreux, que rien alors ne résistait à la force de ses armes; aussi cette action noble, grande, sublime, le fit-elle regarder comme un héros dans le sens le plus rigoureux. Ce héros cependant se signalait aussi par des actes d'injustice, d'usurpation, de violence qui eussent fait rougir l'homme le moins jaloux de sa réputation, & dans le temps qu'il renonçait à un royaume qui lui appartenait, il en usurpait un autre par la force, la violence; & contre la foi des traités. Qu'étoit-ce donc que ce *Jacques I*? un souverain ambitieux, enflammé du désir de remplir l'Europe & la terre du bruit de ses actions guerrières & héroïques; il réussit: on s'occupait beaucoup de lui. Mais depuis le XIII<sup>e</sup>. siècle combien peu de personnes y a-t-il qui connaissent l'existence du Roi *Jacques I*? Au reste ce n'est pas que ce prince ne réunît à la plus éclatante valeur des talens supérieurs & quelques vertus: il fut d'ailleurs excellent politique, habile négociateur; & toutes fois malgré tant de brillantes qualités, son nom à peine s'est sauvé de l'oubli. Si les rois conquérans savaient combien peu, lorsqu'ils ne seront plus, on s'occupera d'eux, leur amour propre seroit cruellement humilié! *Jayme* pourtant mérite qu'on lui donne quelques lignes. Il étoit fils de don Pedre I I, roi d'Aragon, & de dona Marie, fille unique du comte de Montpellier, & il naquit le premier février 1207. Il n'avoit pas encore sept ans lorsque la mort de son père, tué à la bataille de Mont, fit passer sur sa tête la couronne d'Aragon: mais ce ne fut qu'après bien des troubles suscités par les oncles qui vouloient lui ravir le sceptre, que les grands du royaume attachés au sang de leurs souverains, parvinrent à le faire reconnoître pour roi, & formèrent un conseil de régence, à la tête duquel ils mirent don Sanche, comte de Roussillon, son grand-oncle, & celui-là même qui avoit fait les plus grands efforts pour s'asseoir sur le trône. On s'aperçut bientôt de l'imprudencé qu'on avoit eue de confier le royaume & le prince à un tel homme, & on prit des mesures pour réprimer son ambition; mais elles furent inutiles:

Sanche leva des troupes, fit plusieurs tentatives pour s'emparer de la couronne, ne réussit pas; mais causa tant de mal, menaça l'état d'un tel bouleversement que les états assemblés crurent ne pouvoir mieux faire que d'acheter de lui, la paix à prix d'argent; il se fit accorder des revenus considérables, & à cette condition, il consentit à rendre hommage à son petit-neveu. Cet orage calmé ne rendit pas encore la tranquillité au royaume, dévasté dans toutes ses parties par la licence des seigneurs, armés les uns contre les autres, quand ils ne l'étoient pas pour opprimer leurs vasseaux & usurper leurs possessions. Ces violences n'étoient pas les seules qui déchirassent l'Aragon, encore plus ravagé par les armes des rebelles qui, sous prétexte du bien public, excitoient des soulèvements, opprimoient les citoyens & bravoient audacieusement l'autorité royale. *Jayme*, quoiqu'il n'eût que douze ans, fut si sensible à cet excès d'insolence, qu'il se mit, quelques efforts que l'on fit pour l'en détourner, à la tête de ses troupes, marcha contre les révoltés, les réduisit; obligea les seigneurs à terminer leurs querelles, leur défendit les voies de fait, s'empara des places fortes des plus obstinés, & fit l'essai le plus heureux de son autorité. Encouragé par les avantages qu'il avoit remportés, il crut que le moyen le plus sûr d'affermir sa puissance étoit de s'assurer de l'appui du plus formidable des souverains d'Espagne, & dans cette vue, il fit demander en mariage l'infante dona Eléonore, sœur de dona Berangere, reine de Castille; sa demande fut accueillie: le mariage fut célébré, & le roi n'ayant alors que treize années, resta un an sans avoir commerce avec sa jeune épouse, parce qu'il n'étoit point encore en âge: si cependant il n'étoit point assez âgé pour se conduire en époux, il l'étoit assez pour gouverner; mais avant il lui restoit quelques obstacles à applanir, & il n'en imposoit pas assez pour se faire obéir de tous les grands. Le plus turbulent d'entr'eux étoit l'infant don Ferdinand, abbé de Monte-Aragon, qui voulant à toute force gouverner le royaume, se ligua avec quelques seigneurs, s'assura de la personne du

roi & de la reine, sous prétexte que les flatteurs & les favoris les perdroient, s'empara du gouvernement, & abusa autant qu'il fut en lui, de l'autorité qu'il avoit usurpée. *Jayme* souffroit impatiemment sa captivité, n'osoit pourtant se plaindre hautement de don Ferdinand son oncle, qui lui marquoit les plus grands égards, & il dissimula pendant un an. Alors paroissant tout accoutumé à sa situation, & feignant de ne prendre aucun intérêt au gouvernement, il proposa aux seigneurs qui le gardoient d'aller à Tortose, ils y consentirent, mais pendant le voyage il leur échappa, & se rendit à Tervel, d'où il envoya ordre à toute la noblesse de venir le joindre pour l'accompagner dans une expédition contre les maures. Cette expédition réussit; il tourna ses armes contre l'infant don Ferdinand, & il réussit encore. Sa valeur & sa conduite lui ramenerent la plupart des seigneurs rebelles; ils se soumirent, & les villes fatiguées enfin de se soulever pour des factieux qui les fouloient, se soumirent aussi: mais le feu des dissensions n'étant pas totalement éteint, & quelques grands étant assez puissans pour susciter de nouveaux troubles, *Jayme I*, dans la vue d'étouffer toute semence de division, proposa de terminer tous les différends par la voie de l'arbitrage, & de s'en rapporter à la décision de l'archevêque de Tarragone, de l'évêque de Lerida & du grand-maître des Templiers. Sa proposition fut acceptée; les arbitres mirent fin aux dissensions & prévirent par leur décision tout sujet de brouillerie. Le roi fut si content du succès de ce moyen, qu'il ne manqua point dans la suite à l'employer dans toutes les affaires épineuses, & il eut toujours lieu de s'applaudir de cette voie. Il avoit vingt ans alors, & depuis quelque temps il méditoit la conquête du royaume de Majorque, occupé par les Maures: il fit part de son projet aux états qui l'approuverent & l'engagerent à l'exécuter! mais il avoit un autre dessein qui l'occupoit encore plus que le désir de conquérir Majorque; il vouloit, ou du moins quelques historiens assurent qu'il vouloit se défaire de la reine son épouse, dont il étoit fort dégoûté.

Aussi le cardinal évêque de Sabine, légat du pape, étant informé que le roi & la reine étoient parens au quatrième degré, se plaignit & prétendit que leur mariage étoit nul: *Jayme* eut de grands scrupules, & parut fort agité. La reine dona Berengere consentit que cette affaire fût examinée par un concile; il s'en assembla un à Tarragone, & les peres du concile déclarerent le mariage nul; mais comme il faut être conséquent dans les décisions, ils déclarerent en même temps que l'infant don Alphonse, né de ce mariage nul & profcrit, étoit & devoit être légitime & l'héritier de la couronne. Il faut avouer que les peres du concile de Tarragone raisonnaient avec une étonnante sagacité, & qu'ils jugeoient bien sagement. Quoi qu'il en soit, *Jayme* fut très-soumis à leur décision, renvoya son épouse, & ne songea plus qu'à l'expédition de Majorque, dont il s'empara malgré la résistance des Maures, & la valeur du roi de cette île, qui fut fait prisonnier. Le roi de Valence ayant fait depuis peu une treve avec l'Aragon, refusa de secourir celui de Majorque, & ses sujets le soupçonnant d'être secrètement chrétien, l'obligerent de sortir, ainsi que son fils, de Valence, & quoiqu'il pût compter encore sur la fidélité de quelques villes, il se retira en Aragon avec son fils: *Jayme* leur fit un accueil distingué, leur assigna des revenus considérables, & conçut le dessein de s'emparer aussi de Valence, comme il s'étoit rendu maître de Majorque. Peu de monarques ont été aussi heureux que *Jayme*; il eût pu se dispenser de conquérir; la fortune prenoit soin d'accroître sa puissance & de lui donner des états. Don Sanche, roi de Navarre, vieux, sans enfant & irrité contre son neveu Thibaut, comte de Champagne, adopta le roi d'Aragon, & le fit reconnoître par les grands pour son successeur: mais les acquisitions de ce genre ne flatoient pas *Jayme I*, & il aimoit mieux conquérir une ville, que de recevoir à titre de donation, une monarchie entière. Il ne s'étoit point proposé d'envahir la Navarre, & il fut peu sensible au don que Sanche lui en fit, il avoit formé le projet de se rendre maître du royaume de Valence, & le pape Gré-

groire IX lui accorda une croisade pour cette expédition : il ne négligea rien pour en assurer le succès , & déjà il avoit commencé les hostilités lorsque le roi don Sanche mourut ; les grands de Navarre qui n'avoient que forcément adhéré aux volontés de leur souverain , crurent & délibérèrent qu'il étoit de l'intérêt de l'état de mettre sur le trône le comte de Champagne , & de protester contre le serment qu'ils avoient fait de reconnoître le roi d'Aragon , qu'ils prièrent même de vouloir bien les dispenser de tenir un engagement qu'ils n'avoient pris que malgré eux & par obéissance aux volontés de don Sanche. Les grands de Navarre connoissoient sans doute la grandeur d'ame & les sentimens héroïques de *Jayme* quand ils lui firent cette demande singulière & qui eut irrité tout autre souverain. Leurs espérances ne furent point trompées ; & , par le plus rare déintéressement , le roi d'Aragon renonçant à ses droits sur ce trône , consentit qu'on y fit monter le comte de Champagne ; & sans attendre les remerciemens de Thibaut & des Navarrois pour ce généreux sacrifice , il ne s'occupa qu'à étendre ses conquêtes & sa domination dans le royaume de Valence. Ce fut pendant le cours de cette expédition , que Gregoire IX , rempli d'estime & d'admiration pour *Jayme* , auquel d'ailleurs il venoit d'être redevable de l'établissement de l'inquisition dans les états d'Aragon , lui proposa d'épouser dona Yolande , fille d'André , roi de Hongrie : *Jayme* y consentit , & quelques mois après , couvert de lauriers qu'il avoit moissonnés dans l'île d'Ivica , dont il avoit fait la conquête , il se rendit à Barcelone , où son mariage avec dona Yolande fut célébré. Sa nouvelle épouse ne put le retenir auprès d'elle que peu de jours ; une passion plus impérieuse , le desir de la gloire , le ramena sous les murs de Valence , qui malgré la résistance de Zaën qui en étoit souverain , fut contrainte de capituler & de se rendre , aux conditions que Zaën & ses sujets fortiroient librement de cette capitale avec tout ce qu'ils pourroient emporter sur eux , & qu'ils lui livreroient tous les châteaux & toutes les forteresses qui étoient au-delà de la rivière de Xucar. Cette con-

dition fut exactement remplie ; les Maures , précédés de leur roi , sortirent de Valence au nombre de cinquante mille ; *Jayme* leur accorda une treve de sept ans , & entra en triomphe dans Valence qui fut bientôt repeuplée de chrétiens. De cette ville conquise , *Jayme* partit pour Montpellier , où sa présence étoit d'autant plus nécessaire , que les habitans soulevés contre le gouverneur , menaçoient de ne plus reconnoître le roi d'Aragon pour leur comte. Pendant son absence , ses généraux , violant sans pudeur la treve qu'il avoit accordée à Zaën , se jeterent avec fureur sur les Mahométans de Valence , & s'emparèrent de plusieurs forteresses. *Jayme* eut dû punir exemplairement une infidélité aussi manifeste , & qui blessoit la foi publique avec tant d'indignité. Les Maures qui comptoient sur son intégrité , attendirent son retour , & aussi tôt qu'il fut rentré dans ses états , ils lui demandèrent justice ; mais à leur grand étonnement , *Jayme* , au lieu de punir ses généraux , approuva la violence de leur conduite , l'excita lui-même ; & sans respecter l'équité ni l'honneur , abusant de la supériorité , il s'empara de presque tout le royaume de Valence. L'ancien & criminel usage où sont les souverains d'en agir comme *Jayme* , lorsqu'ils sont les plus forts , excuse d'autant moins l'iniquité de cette infraction , qu'il avoit paru jusqu'alors aussi jaloux de l'estime des peuples que de la gloire de ses armes ; mais les faveurs trop éclatantes de la fortune l'éblouirent , & dès-lors il se crut tout permis , & il ne se conduisit que d'après les conseils de son ambition. Despote dans sa famille , comme il l'étoit à l'égard des Maures , il régla sa succession & partageant ses états , il assura à don Alphonse , qu'il avoit eu de son premier mariage avec Eléonore de Castille , le royaume d'Aragon ; & à l'infant don Pedre , né de dona Yolande , la principauté de Catalogne. Don Alphonse , encore plus ambitieux que son pere , se crut lésé par cette disposition , & furieux de voir démembler des états qu'il croyoit devoir lui appartenir en entier , il prit les armes , & voulut soutenir ses droits par la force , & s'empara de quelques places : *Jayme* prit

les armes aussi, obligea son fils de se soumettre, le traita avec sévérité, & acheva de conquérir le royaume de Valence. On rapporte que pendant cette conquête, il donna un exemple de sévérité, qui, à la vérité, donne une grande idée de son autorité, mais qui n'eût pas dû, à mon avis, soulever contre lui plusieurs historiens aussi rigoureusement qu'ils l'ont fait. Berenger, évêque de Gironne & confesseur de *Jayme*, révéla au pape quelques secrets importants, que ce prince lui avoit déclarés en confession; le prince informé de la criminelle indiscretion de Berenger, le fit saisir, lui fit couper la langue & le bannit de ses états. Le pape furieux de cet acte de vengeance, excommunia le roi, & ce ne fut que long-temps après que deux légats vinrent l'absoudre publiquement, après lui avoir imposé une rude pénitence. L'évêque Berenger eut à souffrir sans doute un châtiment fort douloureux; mais enfin sa coupable révélation ne méritoit-elle pas une punition exemplaire? Et si les secrets que Berenger révéla importoit à l'état, quand même cet évêque eût été puni de mort, ne l'eût-il pas mérité? Dans le temps que le pape se plaignoit si amèrement de l'injustice de *Jayme*, ce souverain faisoit recueillir toutes les loix du royaume en un même code qui ne formoit qu'un volume, & faisoit ordonner par les états, qu'on s'y conformeroit par-tout dans le jugement des procès. Pendant qu'excommunié, il s'occupoit ainsi de l'administration de la justice, son fils, don Alphonse, quoique soumis en apparence, ne cessoit point de murmurer & d'envier la Catalogne à don Pedre. *Jayme* fatigué de ses plaintes, & sa famille étant accrue de deux fils, crut devoir faire un nouveau partage de ses domaines entre ses quatre fils: nul d'eux ne fut content, quelque soin qu'il eût pris de les satisfaire tous, ils se plaignirent, menacerent; mais afin de leur ôter l'espoir de trouver de l'appui chez l'étranger, il commença par marier sa fille dona Yolande à don Alphonse, infant de Castille; ensuite, suivant sa coutume, il remit leurs plaintes à la décision des arbitres que les états nommeroient: cette modération fut très-applaudie: les arbitres prononcèrent

conformément aux volontés du souverain; & ses fils furent contraints de les respecter. La sentence des arbitres n'étoit point encore rendue, que la reine Yolande mourut; & le roi qui ne la regrettoit que médiocrement, épousa en secret dona Thérèse Bidaure, son ancienne maîtresse, de laquelle il avoit eu déjà quelques enfans. Après avoir terminé tous les différends qu'il avoit, ou qu'il prévoyoit pouvoir s'élever entre lui & les princes ses voisins; après avoir aussi terminé les anciens différends qu'il y avoit entre les couronnes de France & d'Aragon, & en se désistant de ses prétentions sur les comtés de Carcassonne, de Béziers, d'Albi, de Rhodéz, de Foix, de Narbonne, de Nismes, obtenu que de son côté S. Louis renonceroit à ses droits sur les comtés de Barcelone, de Gironne, d'Urgel, d'Ampurios, de Cerdagne & de Roussillon, *Jayme* crut avoir tout pacifié; mais il se trompoit: don Alphonse son fils, toujours mécontent, lui suscita de nouveaux embarras, & se dispoisoit à exciter des troubles dans l'état; mais la mort vint, heureusement pour l'Aragon, mettre fin à la vie de ce prince inquiet & entreprenant. *Jayme* fit aussi-tôt reconnoître don Pedre pour l'héritier de sa couronne, & malgré les oppositions & les menaces du pape Alexandre IV, il le maria avec dona Constance, fille de Mainfroi, prince de Tarente. La gloire du roi d'Aragon & sa célébrité s'étoient étendues si loin, qu'il reçut une magnifique ambassade du sultan d'Egypte, qui recherchoit son amitié; & il est vrai qu'alors il n'y avoit point en Europe de prince qui par l'éclat de ses entreprises & le succès de ses expéditions, se fût fait un aussi grand nom. Ligué avec le roi de Castille, il tenta la conquête du royaume de Murcie, & dès la seconde campagne il se rendit maître de la capitale de cette souveraineté, rien ne résistoit à ses armes; heureux à la guerre, & plus heureux encore dans les négociations, tout succédoit au gré de ses desirs. Mais le soin de conquérir ne l'occupoit point assez, qu'il ne trouvât encore bien des momens à donner à son goût pour les plaisirs, qui l'entraînoient impétueusement, & quelquefois au-delà des bornes de la bienfaisance. La reine dona  
Yolande



Yolande étoit à peine expirée , qu'il avoit époufé dona Thérèse Bidaure ; & il quitta celle-ci pour dona Bérengere fa parente , & fille de don Alphonse de Molina , oncle du roi de Castille ; il en avoit eu un enfant , don Pedre Fernandez de Hajar : & fa passion n'étoit que s'accroître. Il fit prier le pape de rompre son mariage avec dona Thérèse , sous prétexte qu'elle avoit une lepre contagieuse. Le pape informé des véritables motifs de *Jayme* , & de son amour incestueux , l'avertit d'abord de renoncer à sa passion & de se séparer de sa maîtresse ; il le menaça ensuite de l'excommunier : cette menace fit vraisemblablement impression sur le roi d'Aragon ; on ignore s'il quitta dona Bérengere , mais on fait que pour appaiser le pape , il se croisa , s'embarqua pour la Terre-Sainte , & fut contraint , par une violente tempête , de revenir dans ses états. On fait aussi qu'il se trouva au concile de Lyon , & qu'ayant prié Grégoire IX de le couronner solennellement , le pontife exigea qu'avant cette cérémonie le roi d'Aragon se soumit à payer au saint siege le tribut auquel son pere , don Pedre , s'étoit engagé ; condition humiliante , que *Jayme* rejeta avec indignation. Il sortit de Lyon , & alla en Catalogne éteindre , par la force des armes , une rébellion suscitée par quelques mécontents , qu'il réduisit & qu'il punit. Il ne fut pas aussi heureux avec les Mahométans de Valence qui , secondés par le roi de Grenade , prirent les armes & se révolterent ouvertement. *Jayme* envoya contr'eux un détachement sous les ordres de don Pedre Fernandez de Hajar , & un autre corps commandé par deux de ses généraux , don Pedre eut du succès , mais les deux généraux furent complètement battus. Le roi d'Aragon accoutumé à vaincre , fut plus sensible à la défaite de ses deux généraux , que flatté de la victoire de don Pedre Fernandez , & ce revers lui causa tant de chagrin , qu'il en tomba malade ; il avoit encore d'autres sujets d'inquiétude : il y avoit quelque temps qu'ayant enlevé de force une femme mariée , il s'étoit attiré des censures ameres de la part du pape. *Jayme* irrité de l'opposition perpétuelle que le souverain pontife mettoit à ses plaisirs , avoit pris le parti de n'avoir aucun égard à

*Tome XVIII.*

ces menaces , & de s'abandonner sans retenue à ses penchans ; & il s'y étoit livré avec si peu de ménagement , que sa conduite étoit devenue fort odieuse à ses sujets. La connoissance qu'il avoit de ce mécontentement général , & peut-être les remords aggravèrent sa maladie ; il changea d'air , se fit transporter à Aleira ; mais au lieu de trouver quelque soulagement , il sentit qu'il touchoit à ses derniers momens. Alors il témoigna un vif regret du scandaleux exemple qu'il avoit donné à ses enfans & à ses peuples , il se fit vêtir du froc de l'ordre de Cîteaux , & mourut avec toutes les marques extérieures d'un homme repentant , le 25 juillet 1276 , âgé de 69 ans , & dans la soixante-troisième année de son regne. Il fut grand conquérant , illustre souverain , mais injuste dans ses conquêtes , & fort corrompu dans ses mœurs.

JAYME ou JACQUES II , roi d'Aragon , (*Hist. d'Espagne.*) Ce n'est pas toujours l'obéissance des peuples , l'apparente tranquillité des nations , la soumission des citoyens , la prompte exécution des ordres supérieurs , qui font l'éloge des vertus & de la sagesse des rois ; c'est souvent par contrainte que les peuples obéissent ; & le calme qui semble régner dans un état , est souvent aussi le signe de la consternation publique , & non la preuve & l'expression de la fidélité ; enchaîné par la terreur , un peuple qui n'ose , ni se plaindre , ni remuer , n'obéit , ni par zèle , ni par amour pour le despote qui l'opprime ; il se tait seulement , fait des vœux en secret , & attend avec impatience le moment de la révolution qui , tôt ou tard viendra briser ses fers. Le maître de ce peuple se croit aimé peut-être ; quelques lâches adulateurs le lui répètent même ; mais il se trompe & on le trompe ; on le plaint tout au plus d'ignorer combien l'avidité de quelques mauvais citoyens abuse de son nom & de sa confiance ; mais , très-certainement il n'est point chéri , peut-il l'être ; à quels signes connoît-on donc qu'un roi est véritablement aimé , à ces expressions non équivoques de douleur , à ce saisissement subit & général qui s'empare de la nation entière , au plus léger accident qui arrive à son souverain , à ces

R

vœux empressés que lui dicté la crainte de le perdre, aussi-tôt qu'elle apprend qu'une indisposition passagere altere sa santé, & sur-tout à ces pleurs, à ces sanglots, à ces torrens de larmes qui l'accompagnent au tombeau : ce fut aussi par ces expressions que les Aragonnois témoignèrent l'étendue & la force de leur tendresse, de leur attachement, & de leur reconnoissance pour leur roi *Jayme* ou *Jacques II*. Ce n'étoit point l'usage alors de prendre des vêtemens lugubres à la mort des souverains; mais les nations étoient dans l'usage plus raisonnable, de gémir, de se livrer à leur profonde tristesse, lorsqu'elles perdoient en eux, les protecteurs, les peres, les bienfaiteurs de leurs sujets. Les historiens contemporains de *Jacques II* assurent que par leurs larmes & leur douleur les Aragonnois confirmèrent, après sa mort, le beau surnom de *Juste* qu'ils lui avoient donné pendant sa vie, & qu'il avoit mérité même avant que de régner sur eux; & il est vrai que toutes les actions de ce prince marquent en lui l'équité la plus pure & la plus inaltérable. Avant que de mourir, don Pedre III, son pere, roi d'Aragon; lui laissa la couronne de Sicile, qui lui appartenoit du chef de son épouse dona Constance, fille de Mainfroi, prince de Tarente, & qui lui appartenoit bien plus incontestablement encore par la conquête qu'il en avoit faite, de l'aveu même des Siciliens, & malgré tous les efforts du pape, qui vouloit qu'il y renonçât. A peine les Siciliens eurent reçu la nouvelle de la mort de don Pedre, qu'ils se hâterent de proclamer *Jayme*, son fils, qui gouverna avec autant de bonheur que de sagesse ces insulaires si difficiles à gouverner, jusqu'à la mort d'Alphonse IV, son frere. Alphonse, après cinq années de regne, mourut sans postérité, & transmit au roi de Sicile le sceptre d'Aragon. *Jayme II* se hâta de venir en Espagne, & fut couronné à Sarragoisse, le 6 septembre 1291; il se ligua avec Sanche, roi de Castille, dont Alphonse, son frere, avoit abandonné les intérêts pour soutenir les prétentions de l'infant de la Cerda, & consentit à l'accepter pour médiateur dans les différends qu'il avoit avec les rois de

France & de Naples. Afin même de prouver à Sanche combien il desiroit que cette nouvelle alliance fût solide & durable, il demanda en mariage dona Isabelle, fille de ce monarque, & s'engagea par son conseil à renoncer au trône de Sicile, sur lequel Charles de Valois ne cessoit de faire valoir ses prétentions; cession, au reste, d'autant plus inutile, que la reine dona Constance, mere du roi d'Aragon, ni Frédéric, son frere, auquel il avoit remis le gouvernement de la Sicile, n'étoient rien moins que disposés à abdiquer cette couronne. Chez la plupart des hommes les liens de l'amitié sont faciles à rompre; ces liens pour les rois sont encore plus fragiles; & malgré les protestations mutuelles des souverains de Castille & d'Aragon, leur union fut de très-courte durée. *Jayme* ne prévoyant que des désavantages dans l'alliance qu'il avoit contractée avec ce roi foible & timide, y renonça, se déclara le défenseur des droits de l'infant don Alphonse de la Cerda, le reconnut pour roi de Castille, emporta d'assaut Alicante, & se rendit maître d'une partie du royaume de Murcie. *Jacques II* eût bien voulu se délivrer des importunités du pape Boniface, aussi facilement qu'il s'étoit dégagé de l'alliance de don Sanche, mais il étoit alors trop dangereux de marquer seulement de l'indifférence au souverain de Rome. Boniface ne cessoit de le presser d'engager ou de contraindre Frédéric à renoncer à la couronne de Sicile, que le pape vouloit absolument placer sur la tête de Charles de Valois. Le roi d'Aragon, dans l'espoir de ménager les intérêts de son frere, prit le parti d'aller à Rome: Boniface lui fit l'accueil le plus distingué, le nomma, sans en être sollicité, gonfalonier de l'Eglise, lui donna les îles de Sardaigne & de Corse qui ne lui appartenoient pas; le combla d'honneurs, de distinctions, & le pressa fort vivement de faire la guerre à son frere: conseil rempli d'humanité, fort charitable & digne du pontife qui le donnoit. Le roi d'Aragon résista, refusa de consentir à cette guerre parricide, sortit de Rome avec sa mere, y laissa sa sœur, qui y épousa Robert, duc de Calabre, & revint dans ses états.

Boniface ne l'y laissa pas plus tranquille qu'à Rome; enforte qu'excédé par les instances des émissaires du pontife, & beaucoup plus encore par les larmes de son épouse, il se détermina enfin, mais malgré lui, à porter la guerre en Sicile, & à y passer lui-même pour détronner son frere: il mit en effet à la voile, & tenta cette expédition; mais le roi de Sicile se défendit si courageusement, que *Jayme* fut obligé de se retirer, après avoir essuyé des pertes très-considérables. Plus irrité des revers qu'il avoit éprouvés, que zélé pour les volontés du pape, *Jayme II* fit en Aragon les plus grands préparatifs, mit en mer une flotte nombreuse, s'embarqua lui-même, & alla pour la seconde fois entreprendre de détronner son frere; il n'eût tenu qu'à lui, s'il eût voulu profiter des avantages que lui donnoit la victoire complete qu'il remporta sur la flotte Sicilienne, & qui pensa coûter la vie à Frédéric; mais le danger que ce prince avoit couru, fit une si forte impression sur le cœur tendre & sensible du roi d'Aragon, qu'au lieu de passer en Sicile, comme il le pouvoit, il se retira à Naples, revint dans ses états; & ne pensant qu'avec horreur aux remords qu'il eût eu si son frere étoit mort dans le combat naval qu'il lui avoit livré, il déclara avec la plus inébranlable fermeté, au légat du pape, que jamais Rome ni toutes les puissances réunies ne l'engageroient à tourner ses armes contre le sein de Frédéric, & afin d'occuper ses troupes ailleurs, & de maniere à ôter aux alliés de Charles de Valois tout espoir de l'entraîner encore dans leur ligne, il se disposa à soutenir aussi vivement qu'il seroit possible, les prétentions de l'infant don Alphonse de la Cerda, mais lorsqu'il avoit embrassé cette cause, il s'étoit flatté que le roi de France, parent de la Cerda, le seconderoit aussi, & du moins partageroit les frais de la guerre: il fut trompé, & se vit seul obligé de lutter contre les forces de Castille; il ne se découragea point, & malgré le mécontentement d'une foule de grands qui se liguerent avec la reine régente de Castille, il soutint avec autant de dignité que de valeur les intérêts de son allié. Cependant, après quelques hostilités, *Jayme*

n'ayant point eu le succès qu'il eût obtenu, s'il eût été mieux secondé, & voyant que cette guerre n'aboutiroit qu'à épuiser infructueusement ses états, il fit proposer la paix à la régente de Castille, & conseilla sagement à don Alphonse, de tirer, par la voie de la négociation, le meilleur parti qu'il pourroit de ses droits, & de se ménager un accommodement utile. *Jayme II* avoit alors d'autant moins d'intérêt à combattre contre la Castille, que le pape, las enfin de la guerre de Sicile, venoit de reconnoître le roi don Frédéric, & qu'il songeoit lui-même à faire valoir, par les armes, la concession qui lui avoit été faite des îles de Corse & de Sardaigne. Dans cette vue, à peine il eut terminé les contestations qui avoient divisé l'Aragon & la Castille, au sujet des droits d'Alphonse, qu'il obtint du pape Clément V, la bulle de donation de ces deux îles, & qu'il prit les plus sages mesures pour s'en assurer la conquête; mais alors une importante affaire le retenoit dans ses états: le cruel & inique procès intenté aux templiers, qui, poursuivis par-tout ailleurs avec une inhumanité sans exemple, étoient traités avec la plus atroce rigueur, en Castille & en France. Le peuple également prévenu contre eux, en Aragon, demandoit à grands cris qu'on les envoyât tous périr dans les supplices; à la sollicitation du pape, & sur les accusations les plus graves, portées contre eux, le roi d'Aragon les fit tous arrêter, mais il refusa de les juger avant que d'avoir eu des preuves évidentes des crimes qu'on leur imputoit. Pendant la suite & l'instruction de cette affaire, *Jayme* eut une entrevue avec Ferdinand, roi de Castille, & successeur de Sanche; les différends des deux monarques furent terminés dans cette conférence; & il fut convenu entr'eux qu'ils feroient conjointement la guerre aux Maures, & que l'infant don *Jayme* d'Aragon épouseroit dona Eléonore, infante de Castille: fidele à ses engagements, le roi d'Aragon fit équiper une flotte formidable, s'embarqua lui-même à Valence, & alla assiéger Almerie, tandis que le roi de Castille assiégeoit Algezire. Les armes des deux souverains eurent des succès éclatans, ils battirent séparément les Maures; &

dans une entrevue qu'ils eurent, ils convinrent, pour resserrer les nœuds de leur alliance, que don Pedre, frere du roi de Castille, épouseroit dona Marie, fille du roi d'Aragon. *Jacques II* vint dans ces états, couvert de gloire, mais le cœur rempli de tristesse, & profondément affligé de la perte qu'il venoit de faire de la reine dona Blanche, son épouse. Le procès des templiers se poursuivoit toujours avec activité; *Jayme II* fut vivement sollicité par le pape & quelques souverains, d'exterminer cet ordre, en faisant mettre à mort tous les membres; mais les violences qu'on exerçoit ailleurs contr'eux, ne furent pas, au jugement de ce prince équitable, des regles qu'il dût suivre: il fit examiner, dans un concile assemblé à Tarragone pour cette grande affaire, la conduite des chevaliers de cet ordre; ceux qui furent trouvés coupables des crimes dont on les accusoit, furent punis; les autres déclarés innocens, & maintenus dans la possession des biens de leur ordre. Cet arrêt honora autant les peres du concile de Tarragone, qu'il fit l'éloge de l'exacte & impartiale justice du roi, qui, peu de temps après, envoya une flotte contre les corsaires de Tunis, qui ruinoient par leurs pirateries le commerce d'Aragon & du royaume de Valence. Les mers libres, le commerce national protégé & florissant, *Jayme II* épousa dona Marie, fille du roi de Chypre; & il donna en mariage don Alphonse, le second de ses fils, à dona Thérèse, héritiere du comté d'Urgel, qu'Alphonse, dans la suite, annexa à la couronne, lorsqu'il succéda à son pere. Le sceptre Aragonnois devoit néanmoins passer des mains de *Jacques II*, dans celles de l'infant don *Jayme*, son fils aîné; mais la singularité du caractère de ce prince, assura le trône à don Alphonse. En effet, le roi d'Aragon ayant, après bien des instances inutiles été obligé de contraindre don *Jayme* à épouser, comme il s'y étoit obligé, Eléonore de Castille, l'infant se prêta forcément à cette cérémonie, abandonna le moment d'après son épouse, & déclara qu'il renonçoit à la couronne. Le roi son pere fit tous ses efforts pour le faire changer de résolu-

tion, mais l'infant persista, & dit qu'il préféroit les douceurs de la vie privée, à tout l'éclat de la souveraineté: il renouvela sa déclaration devant les états assemblés, qui, sur sa renonciation, reconnurent don Alphonse pour héritier présomptif de la couronne. L'infant don *Jayme* ne parut pas se repentir de la démarche, ou très-raisonnable, ou très-insensée qu'il avoit faite; il prit l'habit des chevaliers de Calatrava, & passa ensuite dans les chevaliers de Montefo: on dit qu'il eut des vices: cela peut être; mais on convient aussi qu'il vécut & mourut content, & je crois que cet avantage vaut bien celui de porter une couronne pour laquelle on ne se sent pas fait. *Jayme* vit avec plaisir Alphonse, dont il connoissoit les excellentes qualités, succéder aux droits d'un prince dont il ne connoissoit que trop aussi les mœurs peu régulières & les inconséquences; mais si cet événement lui donna quelque satisfaction, elle fut cruellement troublée par la mort imprévue de la reine dona Marie; mais comme les rois se doivent à leurs sujets, & que la mort pouvoit encore lui enlever dans leur jeunesse ses enfans, il se détermina à souscrire aux vœux de la nation, en épousant, en troisiemes noces, dona Elifinde de Moncade. Les fêtes célébrées à l'occasion de ce mariage, l'occupèrent moins que les préparatifs qu'il avoit ordonnés pour l'expédition de Sardaigne. Les états avoient approuvé le plan de la conquête de cette île, que don Sanche, roi de Majorque, avoit offert de faire à ses dépens avec vingt galeres; l'infant dont Alphonse avoit été nommé général de cette entreprise, il partit suivi d'une flotte redoutable, & réussit au gré des vœux du roi don *Jayme* qui, pendant cette expédition, donna à tous les souverains l'exemple le plus rare d'équité, de désintéressement & de générosité. Le roi de Majorque, don Sanche, étant mort sans postérité, son royaume paroissoit appartenir à *Jayme II*, qui en envoya prendre possession en son nom; mais don Philippe, oncle paternel de l'infant de Majorque, fils de don Ferdinand, ayant représenté au roi d'Aragon les droits de son neveu, *Jacques II*, qui, s'il l'eût voulu,

pouvoit rester paisible possesseur de ce trône, fut assez juste pour ne pas abuser des droits que lui donnoit la force; renonçant à ses prétentions au trône de Majorque, il nomma don Philippe tuteur du jeune souverain. Cependant il s'éleva dans l'île de Sardaigne des troubles qui eussent pu avoir des suites très-fâcheuses, si par son activité, le roi d'Aragon, ne les eût apaisés; il acheva, avec autant de bonheur que de gloire, la conquête de cette île; & il ne songeoit plus qu'à assurer la paix & la prospérité qu'il avoit procurées à ses sujets, lorsque partageant avec trop de sensibilité le chagrin de l'infant don Alphonse, son fils, qui venoit de perdre dona Thérèse, son épouse, il tomba lui-même malade, souffrit quelques jours, & mourut au grand regret de la nation, le 31 octobre 1327, après un regne de vingt-sept années. L'équité qui présida à toutes ses actions, lui fit donner le surnom de *Juste*. Aux intérêts de l'état près, qui l'obligèrent quelquefois d'abandonner la cause des princes, dont il s'étoit engagé de soutenir les prétentions ou les droits, il ne manqua dans aucune circonstance de sa vie, aux loix les plus rigides de l'équité. (L. C.)

JAZYGER-LAND, *pays des Jazyges*, (Géogr.) province de la haute-Hongrie, à la droite de la Theiss, communément comprise dans le comté de Hevès, & dans la juridiction des Cumans. C'est un pays plat, très-fertile en grains & en fourrages, & très-cultivé. L'on y compte quatre villes & quatre bourgs très-peuplés. Jaz-Bereny en peut passer pour la capitale. (D. G.)

JAZYGES, (Géog. anc.) peuples de Sarmatie en Europe, au-delà de la Germanie à l'orient. Les *Jazyges* Métaustes, qui furent subjugués par les Romains, habitoient sur les bords de la Theisse & du Danube; voilà tout ce que nous en savons aujourd'hui, quoique Ptolomée ait indiqué leurs bornes & leurs villes, avec les degrés de longitude & de latitude, dans un chapitre exprès qu'il leur a destiné; c'est le chapitre vij. du livre III. de son ouvrage. (D. J.)

## I B

IBA-PARANGA, f. m. (Hist. nat. Bot.) espèce de prunier du Brésil; il a le fruit doux, il renferme un noyau de la grosseur & de la figure d'une amande; il en renferme trois: il est bon à manger, mais on ne lui attribue aucune vertu, ni à l'arbre qui le produit. Ray.

IBAICAVAL, (Géog.) rivière d'Espagne dans la Biscaye, qui va se jeter dans la mer à Bilbao.

IBAR, (Géog.) rivière de la Servie en Hongrie, qui se jette dans le Danube près de Semendria.

IBBENBOURG, (Géographie.) petite ville d'Allemagne, dans la Westphalie, & dans la partie inférieure du comté de Lingen. Elle est connue dans la contrée par ses carrieres & ses mines de charbon. (D. G.)

IBÉIXUMA, f. m. (Botan. exot.) arbre du Brésil, décrit par Margrave. Il porte un fruit sphérique, de la grosseur d'une balle de paume & verd avant que d'être mûr; il est hérissé de tubercules bruns, & contient une substance visqueuse; il noircit dans sa maturité, & se partage ensuite en cinq segmens égaux, contenant chacun des semences brunes, rondes & oblongues, de la grosseur de celles de moutarde. L'écorce de cet arbre est gluante, & sert aux mêmes usages que le savon d'Espagne. Margrave, Hist. Brasil. & Ray. Hist. plant. Voyez aussi SAVONIER. (D. J.)

IBÉRIE, (Géog. anc.) ancien nom de deux pays différens, l'un en Asie & l'autre en Europe. L'*Ibérie asiatique* est une contrée de l'Asie, entre la mer Noire & la mer Caspienne; Ptolomée dit qu'elle étoit terminée au nord par une partie de la Sarmatie, à l'orient par l'Albanie, au midi par la grande Arménie, & au couchant par la Colchide; elle est présentement comprise dans la Géorgie.

L'*Ibérie européenne* est l'ancienne Espagne, nommée *Iberia*, soit pour sa position occidentale à cause des Ibériens asiatiques qui s'y établirent selon Varron, soit à cause de l'Ebre, en latin *Iberus*, qui la sépareoit

en deux parties, dont l'une appartenoit aux Carthaginois & l'autre aux Romains, avant que ces derniers l'eussent entièrement conquise.

L'Ibérie maritime européenne fut découverte par les Celtes, par les Iberes, & ensuite par les Phéniciens, ainsi que depuis les Espagnols ont découvert l'Amérique; les Tyriens, les Carthaginois, les Romains y trouverent tour à tour de quoi les enrichir dans les trésors que la terre produisoit alors.

Les Carthaginois y firent valoir des mines, aussi riches que celles du Mexique & du Pérou, que le temps a épuisées comme il épuîsera celles du nouveau monde. Plin rapporte que les Romains en tirèrent en neuf ans huit mille marcs d'or, & environ vingt-quatre mille d'argent. Il faut avouer que ces prétendus descendans de Gomer profiterent bien mal des présens que leur faisoit la nature, puisqu'ils furent subjugués successivement par tant de peuples. Ils ne profitent guere mieux aujourd'hui des avantages de leur heureux climat, & sont aussi peu curieux des antiquités ibériques, monumens, inscriptions, médailles, qui se trouvent par-tout dans leur royaume, que le seroient les Ibériens asiatiques, habitans de la Géorgie.

On reconnoit encore les Espagnols de nos jours dans le portrait que Justin fait des Ibériens de l'Europe; *corpora hominum ad inedia... parati; dura omnibus & adstricta parcimonia. Illis fortior taciturnitatis cura quam vitæ.* Leur corps peuvent souffrir la faim; ils savent vivre de peu, & ils craignent autant de perdre la gravité, que les autres hommes de perdre la vie. (D. J.)

IBIBIRABA, f. m. (Hist. nat. Bot.) arbre du Brésil, qui porte des baies, une fleur en rose, & un fruit de la grosseur de la cerise, où l'on trouve plusieurs pepins que l'on mange avec la chair. Ce fruit est doux, & d'un goût un peu résineux; il irrite la gorge quand on en mange beaucoup. On emploie la feuille de l'*ibibiraba* avec sa fleur, mêlée au camara, dans les lotions des piés indiquées par le mal de tête: on tire de ses fleurs, cueillies avant le lever du soleil, & de ses feuilles, une eau rafraîchissante & mondificative, dont on use dans les inflammations des yeux. Ray.

IBIBOBOCA, subst. maf. (Hist. nat. Zoolog.) serpent d'Amérique que les Portugais nomment *cobra de coral*. Il a communément deux piés de long, est gros comme le pouce, & sa queue se termine en une pointe très-mince; il est entièrement d'un blanc luisant sous le ventre, sa tête est couverte d'écaillés d'une figure cubique dont quelques-unes sont noires sur les bords. Son corps est moucheté de blanc, de noir & de rouge. Il ne se remue que fort lentement, & est regardé comme très-venimeux. Ray, *synops. anim.*

IBIJARA, subst. maf. (Ophiol. exot.) le même serpent d'Amérique que les Portugais nomment *cega cobre vega*, ou *cobra de la cabeças*. Il passe pour être de la classe des amphibènes, c'est-à-dire, des serpens à deux têtes, ce qui est une grande erreur. Comme la tête & la queue sont d'une même forme & épaisseur, & que cet animal frappe également par ses deux parties de son corps, on a supposé qu'elles étoient également dangereuses, seconde erreur à ajouter à la première. L'*ibijara* est un serpent de la plus petite espece; car il n'a guere que la longueur d'un pié, & la grosseur du doigt; sa couleur est d'un blanc luisant, tacheté de rayures & d'anneaux d'un jaune de cuivre ou brun; ses yeux sont si petits qu'ils ne paroissent que comme une tête d'épingle; il vit en terre de fourmis & autres petits insectes. Les Portugais du Brésil prétendent que sa piquure est inguérissable. Ray, *Syn. anim. p. 289. (D. G.)*

IBIJAU, f. m. (Ornith. exot.) sorte de chat huant du Brésil, du genre des tête-chevres, & de la grosseur d'une hirondelle; sa tête est grosse & aplatie; son bec est extrêmement fin, & laisse appercevoir au dessus ses deux narines; sa bouche ouverte est excessivement grande; sa queue est large, & ses jambes sont basses; tout son corps est couvert de plumes les unes blanches, les autres jaunes. (D. J.)

IBIRACOA, f. m. (Ophiol. exot.) serpent des Indes occidentales, marbré de blanc, de noir, & de rouge; sa morsure passe pour être extrêmement cruelle par ses effets. (D. J.)

IBIS, *ibis*, f. m. (Ornith.) oiseau d'Égypte: celui qui a été décrit dans les mé-

moires pour servir à l'Hist. nat. dressée par M. Perrault, III. partie, ressembloit beaucoup à la cygogne. Voyez CYGOGNE. Cependant il étoit un peu plus petit, & il avoit le cou & les piés à proportion encore plus petits; le plumage étoit d'un blanc sale & un peu rouffâtre, excepté des taches d'un rouge pourpre & d'un rouge de couleur de chair, qui étoient au dessous de l'aile, & la couleur des grandes plumes du bout de l'aile qui étoient noires. Le bec avoit un pouce & demi de largeur à son origine; le bout n'étoit pas pointu; il avoit un demi-pouce de largeur; les deux piéces du bec étoient recourbées en dessous dans toute leur longueur; elles avoient à la base une couleur jaune claire, & sur l'extrémité une couleur orangée; toute leur surface étoit polie comme de l'ivoire: lorsque le bec étoit fermé, il paroissoit parfaitement conique au dehors, & il avoit au dedans une cavité de même forme qui communiquoit au dehors par un trou rond placé au bout du bec; le bas de la jambe & le pié en entier, depuis le talon jusqu'aux doigts, étoient gris; les côtés des quatre doigts étoient garnis, bordés d'une membrane, excepté le côté interne des deux doigts extérieurs qui n'en avoient point; les ongles étoient étroits, pointus & noirâtres, de même que l'extrémité des doigts. L'*ibis* se nourrit de serpens, de lézards, de grenouilles, &c. Voyez OISEAU.

IBITIN, f. m. (Histoire naturelle.) serpent très-dangereux des îles Philippines, il est d'une grosseur & d'une longueur prodigieuse; il se tient suspendu par la queue au tronc d'un arbre, pour attendre sa proie sur laquelle il s'élançe. Il attaque de cette manière les hommes, les cerfs, les sangliers, &c. qu'il dévore tout entiers, après quoi il se ferre contre son arbre pour digérer ce qu'il a mangé.

IBUM, f. m. (Théologie.) les rabins ont donné ce nom à la cérémonie du frere qui, selon la loi mosaïque rapportée au chap. xxv. du Deutéronome, peut épouser sa belle-sœur, veuve de son frere, mort sans enfans. (D. J.)

IBURG, (Géogr.) petite ville d'Allemagne au cercle de Westphalie, dans l'évêché d'Osnabruck; elle est à quatre lieues

d'Osnabruck, 12. N. E. de Munster. Long. 25. 46; lat. 52. 20. (D. J.)

\* IBYARA, f. m. (Hist. nat. Zoolog.) serpent du Brésil, dont on nous dit que la morsure produit le même effet que celle de l'hémorrhoidis. Voyez HEMORRHOIS.

## I C.

ICACO, f. m. (Bot.) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond; il s'élève du fond du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit ovale & charnu. Ce fruit renferme un noyau de la même forme, qui est cassant & ridé, & qui contient une amande arrondie. *Plumier.*

ICADES, subst. fem. (Hist. ancienne.) fêtes que les philosophes épicuriens célébroient tous les mois en l'honneur d'Epicure, le vingtième de la lune, qui étoit le jour de la naissance de ce philosophe. C'est du mot *icadés vaingtaine*, qu'ils donnerent à ces fêtes le nom d'*Icades*. Ils ornoient ce jour-là leurs chambres, portoient en cérémonie le portrait d'Epicure de chambre en chambre dans leurs maisons, & lui faisoient des sacrifices ou des libations.

\* ICANATES, f. m. (Hist. & Art. milit.) soldats qui dans l'empire grec gardoient les dehors du palais. Ce corps avoit pour chef un officier qu'on appelloit domestique. *Diction. de Trév.*

\* ICAQUES, f. m. pl. (Géogr.) peuples du golfe d'Honduras, ainsi appellés d'un petit prunier dont les branches sont revêtues en tout temps de petites feuilles languettes, & deux fois l'an d'une grande quantité de fleurs blanches ou violettes, suivies d'un petit fruit rond de la grosseur d'une prune de damas. Les *Icaques* qui s'en nourrissent, empêchent leurs voisins de dépouiller cet arbre de son fruit quand il est mûr. par des gardes composés des plus braves d'entr'eux, & armés des fleches & de massues. L'*Icaque* croît aux Antilles en buisson.

ICARE, (Myth.) fils de Dédale, s'enfuyoit avec son pere de l'île de Crete, où Minos les persécutoit. Etant arrivés au bord d'une île très-éloignée de la terre ferme, dit Diodore, *Icare* qui y descendoit

avec précipitation, tomba dans la mer & se noya. On donna depuis à cette mer & à cette île le nom d'*Icarienne*. Cet événement fort simple a été habillé en fable par les poètes qui ont imaginé que Dédale avoit ajusté des ailes à *Icare* son fils, & l'avoit mené avec lui par les airs, en lui recommandant de ne point voler, ni trop haut, ni trop bas, de peur qu'en approchant trop près du soleil, la cire qui tenoit les ailes attachées au corps, n'en pût soutenir la chaleur, ou qu'en volant à fleur d'eau, leurs plumes n'en fussent mouillées. *Icare* se lance comme en tremblant au travers de ce chemin nouveau, mais bientôt il s'aguerit, il ne doute plus de rien, il force son vol outre mesure, il s'élance fort haut, & abandonne son guide : alors les liens qui tenoient ses ailes se relâchent, la chaleur du soleil fond la cire; & n'ayant plus rien qui le soutienne en l'air, le téméraire *Icare* tombe dans la mer, & il ne reste plus de lui que son nom donné à la mer où il fut précipité, c'est la mer *Icarienne*, qui fait partie de la mer Egée. (+)

ICARE, (*Astron.*) nom que porte quelquefois la constellation du bouvier ou bootes. (*M. DE LA LANDE.*)

ICARIENNE, MER. (*Géogr. ancien.*) Les anciens ont appelé de ce nom cette partie de l'Archipel qui s'étend entre les îles de Nicaria, de Samos, de Co, & le continent de la Natolie. Le grand nombre de petites îles & de rochers dont elle est remplie, en rend la navigation dangereuse, *scopulis furdior Icar*, dit Horace. Les poètes ont feint qu'*Icare*, dont tout le monde sait l'aventure, tomba dans cette mer & lui laissa son nom. (*D. J.*)

ICCIUS PORTUS, ou STIUS, & même ITICIUS PORTUS, (*Géogr. ancienne.*) car on varie sur l'orthographe de ce mot, Strabon écrit *Ἰκίον*, ancien port de la Gaule, sur la Manche. Les uns, comme Mr. de Thou, Vigenere, Marliou, &c. pensent que c'étoit le port où l'on a bâti depuis la ville de Calais. Cluvier, Joseph Scaliger, Sanfon, & plusieurs autres, prétendent que c'est Boulogne; ce dernier a composé un traité pour la défense de cette opinion. Enfin d'autres savans (car nous avons quantité de dissertation sur ce port) disent que

c'est entre Boulogne & Calais qu'il faut chercher l'*Icius portus*: or Wissant ou Wissant est situé au nord de Boulogne, à l'endroit où le détroit qu'on nomme le *pas de Calais*, est le plus resserré, & d'où le trajet pour passer en Angleterre est le plus court; son nom signifie originairement *sable blanc*; les Romains n'ayant point de double *w*, l'ont omis, & avec une terminaison latine en ont fait *Itius*, *Itcius*, *Iccius*. Wissant est présentement un village assis sur le bord de la mer, entre Boulogne & Calais; mais ce lieu a été de plus grande étendue; c'étoit un bourg précédemment; & Froissard lui donnoit de son temps le nom de *grosse ville*. Trente historiens rapportent qu'avant que les Anglois se fussent emparé de Calais, c'étoit-là le lieu ordinaire où l'on s'embarquoit pour passer en Angleterre, & pour venir d'Angleterre en France, quoiqu'aujourd'hui il n'en reste aucun vestige. M. du Cange a remarqué en se rendant sur les lieux, que les grands chemins qu'on nomme *chauffées de Brunehaut*, aboutissent à Wissant aussi-bien qu'à Boulogne. (*D. J.*)

ICELE, s. m. (*Mythol.*) fils du sommeil, selon la fable; & frere de Morphée. Il avoit la propriété de se changer en toutes sortes de formes parfaitement ressemblantes, comme son nom le désigne du verbe *ἰκέω*, je suis semblable. Les dieux, dit Ovide, *Métam. liv. XI. v. 639.* l'appelloient *Icele*, & les hommes *Phobeton*, c'est-à-dire celui qui épouvante. Cette fable étoit prise des illusions trompeuses que font les songes dans le sommeil, *varias imitantia, formas somnia, delusæ mentis imago.* Voyez SONGE. (*D. J.*)

ICÉNIENS, *Iceni*, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de l'île de la Grande-Bretagne; ils habitoient les bords de l'Ouse, que d'autres appellent *Iken* ou *Yan*. Dans ces quartiers-là on trouve encore des lieux qui conservent des traces de leur ancien nom, comme *Ikentorp*, *Ikenworth*; & la petite riviere qui tombe dans le port d'Oxford, s'appelle *Ike*: mais il y avoit aussi d'autres *icéniens* dans l'Hampshire, auprès de la riviere d'Iken, aujourd'hui nommée *Iching*; Cambden donne aux *icéniens* le pays voisin des *Trinobantes*, qui fut ensuite appelé *Cast-Angleæ*; il y comprend Suffolck,



Suffolck , Norfolck , Cambridge , Huntingtongshire , & il décrit les aventures de ce peuple lors de la conquête des Romains. Quand les Saxons eurent affermi leur hæparchie , le pays des *Icéniens* devint le royaume des Anglois orientaux , qui , à cause de sa position à l'orient fut appelé *East-Angle-Ryk* , & eut pour premier roi *Uffa*. ( *D. J.* )

ICH-DIEN , ( *Hist. mod.* ) C'est le mot des armes du Prince de Galles , qui signifie en haut-Allemand *je sers*.

M. Henri Spelman croit que ce mot est saxon *ic-thien* , *ic-thien* ; le saxon *th* avec une barre au-travers étant le même que *th* , & signifiant *je ser* ou *je suis serviteur* ; car les ministres des rois saxons s'appelloient *thiens*.

\* ICHARA - MOULI , f. m. ( *Hist. nat. Bot.* ) racine qui croît aux indes orientales , & à laquelle on attache plusieurs propriétés médicinales , mais dont on ne donne aucune description.

ICHIN ou ICHIN , f. m. ( *Comm.* ) C'est l'aune du Japon , à laquelle on mesure les étoffes de soie & les toiles qui s'y fabriquent. L'*ichin* est à-peu-près de trois aunes de Hollande. *Voyez l'article suivant.* ( *G.* )

ICHIN , f. m. ( *Commerce.* ) aune ou mesure des longueurs dont on se sert au Japon. Cette mesure est uniforme dans toutes les îles qui composent ce vaste empire ; non-seulement chaque marchand a des *ichins* dans sa boutique auxquels il mesure & vend ses marchandises ; mais encore il y a des *ichins* publics qu'on trouve pendus presque à chaque coin de rue , où l'acheteur peut aller vérifier si on ne lui a point fait faux aunage. Cette espèce d'aune a environ six piés de long divisés en six parties , & chacune de ses divisions en dix autres , en sorte que l'*ichin* entier a soixante divisions. Un *ichin* fait à-peu-près trois aunes de Hollande , & une canne de Provence. *Voyez AUNE & CANNE , Dictionnaire de Commerce.* ( *G.* )

\* ICHNÉ , adj. fém. ( *Mythologie.* ) furnom de Thémis déesse de la justice , & de Nemesis vengeresse des crimes. *Ichnée* vient de *ixvas* , trace , vestige. Ces divinités furent ainsi appelées de ce qu'on les sup-

Tome XVIII.

poisoit toujours attachées sur les pas des coupables.

ICHNEUMON , f. m. ( *Hist. nat.* ) animal quadrupede. *Voyez MANGOUSTE.*

ICHNEUMON , ( *Hist. nat.* ) insecte ; on a donné ce nom à des mouches voraces qui mangent les araignées : elles ont deux fortes dents , quatre ailes , & d'assez longues antennes qu'elles agitent continuellement ; c'est pourquoi on a appelé ces insectes *vibrantes*. Le ventre ne tient à la poitrine que par un filet très-fin. Il y a grand nombre d'espèces d'*ichneumons* , & de grandeur très-différente ; les uns n'ont point de queue apparente ; d'autres en ont une qui est très-longue dans plusieurs espèces. Les *ichneumons* qui n'ont point de queue apparente , déposent leurs œufs sur des chenilles ; les vers qui en éclosent vivent de la substance de ces chenilles , & forment des coques qui sont rangées régulièrement les unes à côté des autres , & attachées à des branches d'arbres , d'arbrisseaux , ou à des tiges de chaume. Des vers un peu plus gros , & qui éclosent aussi sur des chenilles , forment leurs coques sur une feuille ; ces coques sont blanches & dispersées sur la feuille ; de gros *ichneumons* ne déposent qu'un œuf ou deux sur chaque chenille : les vers qui en sortent suffisent pour la manger , & deviennent presque aussi grands qu'elle. Il y a de ces vers qui après avoir vécu dans le corps d'une chenille , la percent par le côté , & filent une coque qu'ils attachent à la chenille & au terrain sur lequel elle se trouve posée : ces coques sont rondes , blanches , & grosses comme un grain de froment ; elles semblent être les œufs de la chenille. On trouve de ces coques qui sont sur des feuilles , & qui ont différentes couleurs , du noir , du blanc , du brun , disposées par bandes. On voit dans les forêts de chênes des coques d'*ichneumons* qui sont attachées à des fils longs de trois ou quatre pouces , & attachées à de petites branches. Ces coques ont une bande blanche sur le milieu. " Lors-  
" qu'on les prend sur la main elles sautent  
" à terre où elles continuent de faire plu-  
" sieurs sauts à des distances de temps trop  
" éloignées les unes des autres pour que l'on  
" puisse croire que ce sont les bons d'une  
" balle qui feroit ressort. " En effet les bons

S

que fait la coque sont causés par le mouvement du ver qu'elle renferme. Les femelles des *ichneumons* ont à leur partie postérieure une espece d'aiguillon qui pénètre dans les chairs les plus compactes, & même dans des substances beaucoup plus dures; cet aiguillon est renfermé dans le corps de l'*ichneumon*, ou sort tout entier en dehors; il paroît être la queue de l'insecte; il s'en sert pour enfoncer ses œufs dans le corps des chenilles. Il y en a qui les déposent seulement sur la chenille, mais le ver sort de l'œuf par le bout qui pose sur son corps, & y entre en naissant. D'autres *ichneumons* placent leurs œufs auprès de ceux d'autres insectes, tels que l'abeille maçonne, avant que le nid soit fermé; lorsque le ver de l'*ichneumon* est éclos, il mange les vers qui sortent des autres œufs. Les *ichneumons* à longue queue, c'est-à-dire à longue tariere, percent avec cette tariere des matieres dures, telles que le bois, la terre, le mortier, pour introduire leurs œufs dans des lieux convenables. La tariere des *ichneumons* est composée de trois filets aussi déliés que des poils. Quelquefois ils sont réunis ensemble, d'autres fois ils sont séparés les uns des autres: celui du milieu est la tige de la tariere, les autres sont les étuis. La tariere est ferme; solide & dentelée par le bout: « l'espece de » camelure qui paroît la partager en deux » est le canal par lequel l'insecte fait des » cendre ses œufs. » Il fait faire à sa tariere des demi-tours à droite & à gauche en la pressant contre la substance qu'il veut percer. *Abrégé de l'histoire des Insectes, tom. III. pag. 142 & suiv. Voyez*

INSECTE.

ICHOGRAPHIE. sub. f. (*Mathém.*)

Ce mot signifie proprement le plan ou la trace que forme sur un terrain la base d'un corps qui y est appuyé

Ce mot vient du grec *ixvas*, *vestigium*, trace, & de *γράφω*, *scribo*, je décris; l'*ichnographie* étant véritablement une description de l'empreinte ou de la trace d'un ouvrage.

*En perspective*, c'est la vue ou la représentation d'un objet quelconque, coupé à sa base ou à son rez-de-chaussée par un plan parallele à l'horizon.

L'ICHOGRAPHIE, en *Architecture*, est

une section transverse d'un bâtiment, qui représente la circonférence de tout l'édifice, des différentes chambres & appartemens, avec l'épaisseur des murailles, les distributions des piéces, les dimensions des portes, des fenêtres, des cheminées, les saillies des colonnes & des piédroits: en un mot, avec tout ce qui peut être vû dans une pareille section.

*En fortification*, le mot *ichnographie* signifie le plan ou la représentation de la longueur & de la largeur des différentes parties d'une forteresse, soit qu'on trace cette représentation sur le terrain ou sur le papier. *Voyez* FORTIFICATION. (E.)

C'est aussi, dans la même science, le plan ou le dessin d'une forteresse coupée parallelement & un peu au dessus du rez-de-chaussée. *Voyez* PLAN.

L'ICHOGRAPHIE est la même chose que ce que nous appellons *plan géométral*, ou simplement *plan*. L'*ichnographie* est opposée à la *stéréographie*, qui est la représentation d'un objet sur un plan perpendiculaire à l'horizon, & qu'on appelle autrement *élévation géométrale*. *Voyez* PLAN.

ICHOGLAN, s. m. (*Hist. turq.*) espece de page du grand-seigneur.

Les *ichoglans* sont de jeunes gens qu'on élève dans le serrail, non-seulement pour servir auprès du prince, mais aussi pour remplir dans la suite les principales places de l'empire.

L'éducation qu'on leur donne à ce dessein, est inestimable aux yeux des Turcs. Il n'est pas inutile de la passer en revue, afin que le lecteur puisse comparer l'esprit & les usages des différens peuples.

On commence par exiger de ces jeunes gens qui doivent un jour occuper les premières dignités, une profession de foi musulmane, & en conséquence on les fait concire: on les tient dans la soumission la plus servile; ils sont châtiés sévèrement pour les moindres fautes par les eunuques qui veillent sur leur conduite; ils gémissent pendant 14 ans sous ces sortes de précepteurs, & ne sortent jamais du serrail, que leur terme ne soit fini.

On partage les *ichoglans* en quatre chambres bâties au-delà de la salle du divan: la première qu'on appelle *la chambre inférieure*,

est ordinairement de 400 *ichoglans*, entretenus de tout aux dépens du grand-seigneur, & qui reçoivent chacun quatre ou cinq aspres de paie par jour, c'est-à-dire, la valeur d'environ sept à huit sous de notre monnoie. On leur enseigne sur-tout à garder le silence, à tenir les yeux baillés, & les mains croisées sur l'estomac. Outre les maîtres à lire & à écrire, ils en ont qui prennent soin de les instruire de leur religion, & principalement de leur faire faire les prieres aux heures ordonnées.

Après six ans de cette pratique, ils passent à la seconde chambre avec la même paie & les mêmes habits qui sont assez communs. Ils y continuent les mêmes exercices, mais ils s'attachent plus particulièrement aux langues : ces langues sont la turque, l'arabe, & la persienne. A mesure qu'ils deviennent plus forts, on les fait exercer à bander un arc, à le tirer, à lancer la zagaie, à se servir de la pique, à monter à cheval, & à tout ce qui regarde le manège, comme à darder à cheval, à tirer des fleches en avant, en arriere, & sur la croupe, à droite & à gauche. Le grand seigneur s'amuse quelquefois à les voir combattre à cheval, & récompense ceux qui paroissent les plus adroits. Les *ichoglans* restent quatre ans dans cette classe, avant que d'entrer dans la troisieme.

On leur apprend dans celle-ci pendant quatre ans, de routes autres choses, que nous n'imaginerions pas, c'est-à-dire, à coudre, à broder, à jouer des instrumens, à raser, à faire les ongles, à plier des vestes & des turbans, à servir dans le bain, à laver le linge du grand-seigneur, à dresser des chiens & des oiseaux ; le tout afin d'être plus propres à servir auprès de sa hauteffe.

Pendant ces 14 ans de noviciat, ils ne parlent entr'eux qu'à certaines heures ; & s'ils se visitent quelquefois, c'est toujours sous les yeux des eunuques, qui les suivent par-tout. Pendant la nuit, non-seulement leurs chambres sont éclairées ; mais les yeux de ces argus, qui ne cessent de faire la ronde, découvrent tout ce qui se passe. De six lits en six lits, il y a un eunuque qui prête l'oreille au moindre bruit.

On tire de la troisieme chambre les pa-

ges du trésor, & ceux qui doivent servir dans le laboratoire, où l'on prépare l'opium, le forbet, le café, les cordiaux, & les breuvages délicieux pour le serrail. Ceux qui ne paroissent pas assez propres à être avancés plus près de la personne du sultan, sont renvoyés avec une petite récompense. On les fait entrer ordinairement dans la cavalerie, qui est aussi la retraite de ceux qui n'ont pas le don de persévérance, car la grande contrainte & les coups de bâton leur font bien souvent passer la vocation. Ainsi la troisieme chambre est réduite à environ 200 *ichoglans*, au lieu que la premiere étoit de 400.

La quatrieme chambre n'est que de 40 personnes, bien éprouvées dans les trois premieres classes ; leur paie est double, & va jusqu'à neuf ou dix aspres par jour. On les habille de satin, de brocard, ou de toile d'or ; & ce sont proprement les gentilshommes de la chambre. Ils peuvent fréquenter tous les officiers du palais ; mais le sultan est leur idole ; car ils sont dans l'âge propre à soupirer après les honneurs. Il y en a quelques-uns qui ne quittent le prince, que lorsqu'il entre dans l'appartement des dames, comme ceux qui portent son sabre, son manteau, le pot à eau pour boire, & pour faire les ablutions, celui qui porte le forbet, & celui qui tient l'étrier quand sa hauteffe monte à cheval, ou qu'elle en descend.

C'est entre ces quarante *ichoglans* de la quatrieme chambre, que sont distribuées les premieres dignités de l'empire, qui viennent à vaquer. Les Turcs s'imaginent que Dieu donne tous les talens & toutes les qualités nécessaires à ceux que le sultan honore des grands emplois. Nous croirions nous autres, que des gens qui ont été nourris dans l'esclavage, qui ont été traités à coups de bâton par des eunuques pendant si longtemps, qui ont mis leurs études à faire les ongles, à raser, à parfumer, à servir dans le bain, à laver du linge, à plier des vestes, des turbans, ou à préparer du forbet, du café, & autres boissons, seroient propres à de tous autres emplois qu'à ceux du gouvernement des provinces. On pense différemment à la cour du grand-seigneur ; c'est ces gens-là que l'on en gratifie par choix &

par préférence ; mais comme ils n'ont en réalité ni capacité, ni lumières, ni expérience pour remplir leurs charges, ils s'en reposent sur leurs lieutenans, qui sont d'ordinaire des fripons ou des espions que le grand-visir leur donne, pour lui rendre compte de leur conduite, & les tenir sous la férule. (D. J.)

ICHOREUX, EUSE, adj. (terme de Chirurg.) on appelle *ichoreuse*, l'humeur féreuse & âcre qui découle de certains ulcères. Les parties exagées, telles que les ligamens, les membranes, les aponévroses, les tendons, ne fournissent jamais une suppuration vraiment purulente ; les ulcères qui affectent ces parties donnent un pus *ichoreux*, une espèce de sanie ; ce mot vient du grec *ἰχὴρ*, *ichor*, sanies, sanie, ou sérosité âcre.

On tarit la source de l'humeur *ichoreuse*, dans les plaies des parties membraneuses & aponévrotiques, par l'usage de l'esprit de térébenthine. Ce médicament dessèche l'extrémité des vaisseaux qui fournit l'*ichor*. Lorsque dans la piquure d'une aponévrose ou d'un ligament, les matières *ichoreuses* & âcres seront retenues derrière, elles y produisent des accidens qu'on ne fait cesser ordinairement qu'en faisant une incision pour donner une issue à ces matières ; l'incision est d'ailleurs indiquée pour arrêter les suites funestes de l'étranglement que l'aponévrose enflammée fait sur les parties qu'elle embrasse. Voyez GANGRENE.

Si le pus est *ichoreux* par le défaut de ressort des chairs relâchées & spongieuses d'un ulcère, les remèdes détersifs corrigent ce vice ; l'indication particulière peut déterminer à les rendre cathartiques ou antiputrides. Voyez DÉTERSIF. Les chairs molasses d'un cautère forment quelquefois un bourelet pâle dont il ne sort qu'un pus *ichoreux*. On applique ordinairement de l'alun calciné pour détruire les chairs excédentes. Je me suis servi avec succès dans ce cas de la poudre de scammonée & de rhubarbe ; j'en ai même chargé une boule de cire pour mettre à la place du poids. La vertu de ces médicamens ranime les chairs, & produit un dégorgement purulent ; ces bons effets montrent la justesse de l'idée des anciens sur la qualité des remèdes détersifs

qu'ils appelloient les *purgatifs des ulcères*. (Y.)

ICHOROIDE, sub. f. (Médecine.) moiteur, sueur, dite *mal-saine*, & semblable à la sanie que rendent les ulcères.

ICHTERSHAUSEN, (Géog.) ville d'Allemagne dans le cercle de haute-Saxe, & dans le duché de Saxe-Gotha, sur la rivière de Gera. C'est le siège d'un bailliage, & celui d'une surintendance ecclésiastique. Le château de Marienbourg, qui en est fort proche, étoit originairement destiné à la résidence des ducs de Saxe-Meinungen. (D. G.)

ICHTYOCOLLE, ou colle de poisson, (Arts mécaniques, Commerce.) Cette colle provient de poissons gluans, qui se trouvent communément dans les mers de Moscovie. C'est de là que les Hollandois nous apportent cette colle.

Manière de faire la colle de poisson, ou de Moscovie. On prend toutes les dépouilles du poisson nommé *huso* ou *exoffis* ; d'autres veulent qu'on puisse y employer également les dépouilles de morue, &c. c'est-à-dire, la peau, les nageoires, les entrailles, les nerfs, & autres parties muqueuses. Après les avoir coupés en morceaux, on les met tremper dans l'eau chaude, & on les fait bouillir à petit feu, jusqu'à ce qu'ils soient fondus & réduits en colle, qui, se séchant sur des instrumens faits exprès, où elle est étendue, prend la consistance de parchemin. Avant qu'elle soit entièrement sèche, on la roule en cordons, ou on la met en pains.

Celle qui est blanche, claire, transparente, sans odeur, & en petits cordons, est la meilleure ; car il arrive assez souvent que celle qui est en gros cordons est remplie d'une colle jaune, sèche & de mauvaise odeur. Cette substance s'humecte à l'air ; c'est ce qui fait qu'on doit la garder dans une boîte.

Suivant un mémoire envoyé de Pétersbourg à M. Duhamel, la colle de poisson se trouve dans une vessie attachée intérieurement le long de l'épine du dos de différentes espèces d'esturgeons. La colle y est toute faite naturellement ; on expose ces vessies à l'air pour qu'elles sechent, & on ne donne aucune préparation à cette colle.

M. Hales dit avoir expérimenté que cette colle fait que l'eau douce devient putride en peu de temps. Si on la dissout dans de l'eau très-pesante, elle tombe & entraîne avec elle un sédiment. Mêlée avec du sable, elle est très-propre à clarifier le vin. Quand on la met dans les tonneaux elle se fond, & forme sur la superficie du vin une peau qui venant à se précipiter, entraîne avec elle toutes les parties grossières, & clarifie la liqueur.

On l'emploie encore à donner du lustre aux rubans de soie, à blanchir les gazes, à contrefaire, dit-on, les perles fines, à éclaircir le café, &c.

Pour se servir de la colle de poisson, à d'autres usages qu'à clarifier des liqueurs potables, il faut la bien battre, & la faire amollir pendant quelques jours dans du vinaigre. On y ajoute ensuite de l'eau commune, & on la fait bien bouillir; si l'on y mêle un peu de chaux d'étain, cette colle sera plus forte. Il faut remuer & mêler bien le tout ensemble, & s'en servir le plus chaudement qu'il sera possible.

Il est bon de la passer dans un linge, quand elle a bouilli un demi-quart-d'heure.

D'autres font tremper la colle durant une nuit, dans de l'eau nette, un demi-fetier d'eau pour quatre onces de colle; puis la coupent en petits morceaux, la font bouillir dans d'autre eau pendant un demi-quart-d'heure, en remuant bien tandis qu'elle bout; ensuite ils la passent dans un linge, laissent reposer la liqueur, & l'écument. On remet l'écume avec le marc, pour les faire bouillir avec un peu d'eau: ce qui donne une colle plus claire.

On fait un vernis, en mettant tremper la colle dans de l'eau-de-vie, au lieu d'eau commune: elle en est bien plus belle.

Il n'y a guère de drogue qui colle mieux la porcelaine & la fayance, que la colle de poisson, détrempée dans de l'eau-de-vie ou dans de l'esprit-de-vin. (+)

**ICHTYODONTES**, f. f. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs aux dents de poissons que l'on trouve répandues dans l'intérieur de la terre, telles que les glossopetres ou dents de lamies, les crapaudines, &c. (—)

**ICHTYOLITES**, f. f. (*Hist. nat.*)

*Lythologie.*) nom générique donné par quelques naturalistes à toutes les pierres dans lesquelles on trouve des empreintes de poissons, ou à toutes les parties de poissons pétrifiées, telles que des têtes, des arrêtes, des vertebres, des dents, &c. En un mot, le nom d'*ichtyolite* peut s'appliquer à toutes les pierres qui renferment des poissons ou quelques-unes de leurs parties. Le mont Bolca, près de Vérone, fournit un grand nombre de pierres chargées des empreintes de poissons; on en trouve aussi en Allémanie dans le voisinage d'Abensleben, d'Eisleben, de Mansfeld, d'Osterode, ainsi que dans le duché de Deux-Ponts. Voyez PIERRES, EMPREINTES, PÉTRIFICATIONS, &c. (—)

**ICHTHYOLOGIE**, f. f. (*Hist. nat.*) la science qui traite des poissons, ces animaux aquatiques qui ont des nageoires, & qui n'ont point de piés.

L'affaire de l'*Ichthyologie* est premièrement de distinguer toutes les parties des poissons, par leurs noms propres; secondement, d'appliquer à chaque poisson ses noms génériques & spécifiques, c'est-à-dire ceux qui constituent son genre & ses espèces; troisièmement d'exposer quelques-unes des qualités particulières de l'animal.

Le naturaliste qui s'applique à cette étude, doit d'abord connoître les parties externes & internes du poisson, pour rapporter à sa propre famille tout poisson étranger ou inconnu qui s'offre à ses yeux; desorte qu'au moyen de ses marques caractéristiques, il puisse découvrir son espèce & l'assigner au genre de la famille à laquelle il appartient. Ensuite, par des observations subséquentes, il tâchera de savoir le lieu de l'habitation du poisson dont il s'agit, si c'est l'eau douce, salée, courante ou dormante; *item* sa nourriture végétale ou animale, & de quelle sorte; son temps, sa manière de multiplier & de faire des petits. Ces dernières particularités veulent être jointes très-brièvement à la description des parties du poisson; car les discours étendus à cet égard sont plutôt une charge qu'une instruction judicieuse. La vraie méthode des genres & des espèces, est la principale fin de l'Histoire naturelle.

On divise communément les poissons en trois classes, les cétacés, les cartilagineux & les épineux. Les cétacés sont ceux dont la queue est parallèle à l'horizon, quand le poisson est dans sa posture naturelle : les cartilagineux sont ceux dont les nageoires qui servent à nager sont soutenues par des cartilages à la place des rayons osseux qui soutiennent les nageoires dans les autres poissons, qui ont par tout le corps des cartilages au lieu d'os. Tels sont les caractères des deux premières classes de poisson. Tous les poissons qui ont leurs nageoires soutenues par des rayons osseux, qui ont leur queue placée perpendiculairement & non horizontalement, & qui ont des os & non des cartilages, se nomment *poissons épineux*.

Les poissons cétacés sont rangés par les derniers écrivains de l'Histoire naturelle, sous le nom latin de *plagiuri*. Ils s'accordent en plusieurs choses avec les animaux terrestres ; & on les distingue les uns des autres par les caractères qui servent à la distinction des quadrupèdes, particulièrement par les dents. La structure générale de ces poissons, c'est la même dans tous ; leur seule différence consiste dans les dents & le nombre des nageoires. C'est donc des dents & des nageoires seules qu'on tire proprement les caractères génériques des *plagiuri*, ou poissons cétacés.

Les poissons cartilagineux diffèrent seulement les uns des autres, par la forme de leur corps, & le nombre de trous de leur ouïe, le nombre de leurs nageoires, la figure & la position de leurs dents, qui dans les cétacés constituent les caractères génériques, varient si fort dans les cartilagineux, que cela s'étend jusque sur les diverses espèces du même genre : ainsi les distinctions des genres des poissons cartilagineux, ne peuvent être tirées que de leurs figures & du nombre des trous de leur ouïes.

Les caractères des deux classes des poissons qu'on nomme *cétacés* & *cartilagineux*, sont aisés à trouver ; mais les caractères des épineux demandent plus de soins, & ne s'offrent pas si promptement aux yeux. L'étendue de cette classe & la grande ressemblance qui se trouve entre plusieurs

genres différens, ne facilitent pas l'entreprise qui consiste à les distinguer les uns des autres. Quoique ce soit une règle générale, que les caractères génériques des poissons doivent être pris de leurs parties extérieures ; cependant dans les cas où ces parties extérieures diffèrent elles-mêmes en nombre, en figure & en proportion, il est nécessaire que les caractères primitifs du genre soient tirés des parties qui sont les moins variables de toutes, les plus particulières au genre de poisson dont il s'agit, en même temps qu'elles sont les moins communes aux autres genres. Il faut beaucoup d'attention & de capacité à l'ichthyologiste pour discerner solidement ces caractères ; & après un mûr examen, il trouve que les parties qui lui sembloient d'abord les plus propres à les établir, sont quelquefois celles qui y conviennent le moins en réalité.

La forme des nageoires & de la queue du poisson peut paroître un des caractères essentiels pour fonder la distinction générique ; néanmoins une recherche approfondie, démontre que ces deux choses ne sont ici d'aucun service. Presque toutes les espèces de *cyprini*, genre fondé sur des caractères naturels & invariables, ont les nageoires pointues à l'extrémité, & offrent des queues fourchues. Si on eût fait de ces deux choses les caractères de ce genre de poisson, on en eût exclu la tenche & autres qui lui appartiennent, quoiqu'elles aient des nageoires obtuses & des queues unies. D'ailleurs il y a plusieurs genres différens de poissons, dans lesquels les nageoires & la queue sont entièrement semblables, comme la perche, le maquereau, le congre. On prétendra peut-être que les nageoires & la queue peuvent au moins passer pour des marques collatérales de distinction ; mais cette idée même n'est pas suffisante ; parce que ces marques sont communes à plusieurs genres de poissons.

La forme du dos, du ventre, & de toute la figure du corps considéré en longueur & largeur, semblent encore des caractères essentiels ; mais ils ne le sont pas davantage pour établir les distinctions des genres. Le dos, dans quelques *cyprini*, est un peu pointu, comme dans la carpe

ordinaire, tandis qu'il est convexe dans presque tous les autres. Ce seul fait écarteroit l'idée de la forme du dos, comme propre à constituer un caractère générique.

Le ventre de la plupart des poissons du même genre est applati dans la partie antérieure, & s'éleve en maniere de fillon entre les nageoires du ventre & l'anus : cependant dans la tenché tout le corps est applati de la tête à la queue. Ajoutez que la figure générale du corps en grandeur & en largeur, varie singulièrement dans les *cyprini* de différentes especes, dont quelques-uns ont le corps plat, & d'autres rond.

La tête, la bouche, les yeux, les narines & les autres parties de la tête, sont plus fixes, & par conséquent d'une grande importance pour constituer les distinctions des genres entre les poissons. Cependant comme les mêmes figures sont communes à plusieurs especes également, elles servent plutôt à distinguer les ordres, les classes & les familles des poissons, que leurs genres. Ainsi les poissons nommés *clupeæ*, les *cotti*, les *coregoni*, les *scorpenæ* des auteurs, se ressemblent par la figure de la tête, & néanmoins sont de genres très-différens.

Comme la position & la forme des écailles sont assez semblables dans le même genre de poisson, on peut l'admettre en qualité de marque collatérale distinctive ; mais cette forme même d'écailles étant commune à plusieurs genres de poissons, il est impossible d'en tirer avantage pour les caracteres des genres. Disons la même chose d'autres parties extérieures du corps, qui ne donnent pas des indices suffisans, pour former les caracteres distinctifs des genres.

Quant à la position des nageoires, tout le monde convient que les saumons, les *clupeæ*, les *coregoni*, les *cohitides*, ou loches, sont autant de divers genres de poissons ; cependant dans tous, leurs nageoires ont la même situation. Celles de la poitrine sont dans tous, les plus proches de la tête, puis la nageoire du dos, ensuite celles du ventre, & derriere toutes, est la nageoire de l'anus. La même observation se peut étendre à d'autres genres de poissons.

La situation des dents est semblable dans plusieurs especes d'un même genre, comme dans plusieurs genres différens. Tous les *cyprini* ont leurs dents placées avec le même ordre & de la même maniere, savoir, dans le gosier à l'orifice de l'estomac. Les saumons & les brochets ont leurs dents en quatre endroits, aux mâchoires, au palais, à la langue, & au gosier. Les perches & les *cotti* les ont en trois endroits, à la mâchoire, au palais, & au gosier, & n'en ont point sur la langue ; mais parmi les *coregoni*, il y a une especes, savoir, *Palbula nobilis* de Schoenfeld, qui a les dents à la mâchoire supérieure, au palais, & au gosier. Une autre especes que les Suédois nomment *silk-joia*, n'en a que sur la langue ; & une autre especes du même genre, le *thymallus* des auteurs, que les Anglois nomment *gréyling*, les a dans les deux mâchoires, au palais, & sur la langue. Il est donc certain, qu'aucun caractère générique ne sauroit s'établir par ce moyen.

Le nombre des dents ne peut pas mieux servir à former le caractère des genres, à cause de leur variété dans les individus d'une même especes, comme dans les brochets, & les saumons.

Le nombre des nageoires n'est pas plus favorable à ce dessein, parce qu'il est égal dans plusieurs genres, & quelquefois variable dans diverses especes des mêmes genres. La longue merluche, *afellus longus*, est évidemment du même genre que les autres *afelli* ; néanmoins elle n'a que deux nageoires sur le dos, tandis que les autres en ont trois ; elle n'en a qu'une sur le ventre, au lieu que les autres en ont deux. Le maquereau a dix-sept nageoires, & le thon vingt-cinq ou environ ; cependant on n'en fera pas deux genres de poissons, puisqu'ils conviennent ensemble à tous les autres égards.

Le nombre des os qui soutiennent les nageoires des poissons, particulièrement celles du dos & de l'anus, varie beaucoup, même dans les diverses especes d'un même genre ; il est vrai toutefois, que l'on doit regarder cette marque comme utile, pour distinguer les especes, mais elle ne l'est pas pour former les genres.

Pour ce qui concerne les autres parties extérieures, il n'y en a aucune qui se trouvant dans tous les poissons épineux, ne diffère dans tous les différens genres, excepté les deux petits os qu'on voit de chaque côté de la membrane de la tête qui couvre les ouies. Ces os se rencontrent dans presque tous les poissons épineux, quoique dans quelques genres, l'épaisseur de la membrane les rende moins visibles que dans d'autres. Le nombre de ces os est d'ailleurs beaucoup plus régulier dans les mêmes genres de poissons, que celui des nageoires.

Les quatre genres de maquereaux ou *seombri*, de perches, de *gadi*, de *syngnathii*, c'est-à-dire, de ceux dont les mâchoires sont fermées par les côtés, & dont la bouche ne s'ouvre qu'à l'extrémité du museau, ont le nombre des nageoires très-varié dans les diverses espèces de chaque genre; mais dans tous ces genres le nombre des os de la membrane qui tapissent les ouies, est régulièrement le même dans chaque espèce; tous les *gadi* ont régulièrement sept os de chaque côté; tous les *cyprini* en ont trois, les *cotti* six, les *clarixæ* sept, les *clupeæ* huit, les *esoces* quatorze, & ainsi des autres.

Il n'y a que deux genres connus de poissons, qui ne s'accordent pas dans toutes leurs espèces pour le nombre de ces os; ce sont les saumons & les *coregoni*. Parmi les saumons, quelques espèces en ont sept, d'autres huit, neuf, dix, onze & douze. C'est une chose cependant bien digne d'observation, que la nature a mis cette variété du nombre de ces os dans les différentes espèces, seulement pour les genres de poissons, chez lesquels toutes les espèces se ressemblent si fort par leurs parties extérieures, qu'il ne falloit pas moins que cette ressemblance, pour faire juger qu'ils appartenoient les uns aux autres; car outre que tous les saumons & les *coregoni* ont une appendice membraneuse, semblable à une nageoire sur le derrière du dos, les diverses espèces de chaque genre se ressemblent tellement, qu'il est difficile de les distinguer en plusieurs occasions.

Par rapport aux nageoires, plusieurs genres de poissons, comme on l'a déjà dit,

en ont tous le même nombre en général; comme les saumons, les *cyprini*, les *clupeæ*, les *coregoni*, les *osmeri*, les *cobitides*, les *spari*, ou ceux qui tremblent de tout leur corps quand ils sont hors de l'eau; les *labri*, ou ceux dont les lèvres sont épaissies & prominentes; les *gasterostei* ou ceux dont le ventre est soutenu par des bandes osseuses, les *esoces*, les *pleuronecti*, ou ceux qui nagent d'un seul côté; tous, dis-je, ont sept nageoires radiées de côtes osseuses. Ce même nombre de sept nageoires est commun à divers autres genres.

Mais tandis que toutes les espèces d'un même genre ont constamment même nombre d'os dans la membrane qui couvre les ouies, il est très-rare que les divers genres aient ce même nombre. Les perches, les maquereaux, les *gadi* en ont tous sept de chaque côté. Les *cyprini* & les *gasterostei* en ont chacun trois, les *cotti*, les *pleuronecti* en ont six. Cependant tous ces genres diffèrent tellement dans leurs autres caractères & dans leur face externe, qu'on n'est point en crainte de les confondre ensemble. Concluons que le nombre des os qui soutiennent la membrane des ouies, fournit le premier & le plus essentiel de tous les caractères pour la distinction des genres des ostéoptérygiens ou poissons osseux; cependant, quoique ce caractère soit essentiel à la détermination des genres, il n'est pas toujours suffisant.

En effet, pour rapporter solidement les poissons à leurs propres genres, il est non-seulement nécessaire que tous ceux d'un même genre aient le même nombre d'os dans les ouies, il faut encore qu'ils aient dans les genres la même forme externe. Il faut 3°. qu'ils aient une même position, & le même nombre de nageoires. 4°. La position des dents doit semblablement être la même; car généralement toutes les espèces de poissons ont dans chaque genre le même ordre de dents. 5°. Enfin, on y joindra les écailles qui doivent être semblables en figure & en position. Voilà les considérations nécessaires pour fonder les genres naturels & véritables de poissons. Si toutes ces choses se rencontrent dans toutes les espèces; s'il se trouve de plus une analogie dans la situation, la forme des

autres



autres parties externes & internes , particulièrement de l'estomac , des appendices , des intestins de la vessie urinaire , il ne restera plus de doute pour établir les genres en *Ichthyologie* , sur des fondemens mébranlables.

Cependant , il ne faut pas s'attendre que chacun de ces caractères se trouve régulièrement parfait dans chaque espèce du même genre ; quelques-uns le seront plus , d'autres moins ; mais les trois choses essentielles au genre pour la similitude , sont le même nombre d'os dans la membrane branchiofstege , la même figure & forme extérieure générale , & la même position des nageoires ; les autres circonstances ne sont qu'additionnelles & confirmatives.

Il résulte de ce détail , qui est un précis du système & des découvertes d'Artdy , quelles sont les vraies marques qui peuvent fonder les caractères génériques des poissons , & quelles sont les marques équivoques. Nous ne prétendons point qu'Artdy ait indubitablement trouvé la vérité à tous égards , nous disons seulement que ses recherches sur cette matière , sont plus approfondies & plus solides que celles de tous les naturalistes qui l'ont précédé jusqu'à ce jour en cette partie. ( *D. J.* )

ICHTHYOLOGISTE , s. m. ( *Hist. nat.* ) c'est ainsi qu'on appelle , en termes d'art , un naturaliste qui a donné quelque ouvrage sur les poissons.

Quoique les auteurs , qui ont traité ce sujet , soient en grand nombre , on peut néanmoins les ranger commodément sous les classes particulières que nous allons parcourir.

Les *Ichthyologistes* systématiques sont Aristote , Plin , Albert-le-Grand , Gaza , dans son interprétation d'Aristote , Marschall , Wotton , Bellon , Rondelet , Salvian , Gefner , Aldrovand , Jonston , Charlton , Ray , Willughby , Artdy.

Les *Ichthyologistes* , qui ont écrit seulement sur des poissons de pays ou de lieux particuliers , sont Ovide , sur les poissons du Pont-Euxin ; Oppian & Donati , sur ceux de la mer Adriatique ; Aufone & Figulus , sur ceux de la Mo-

felle ; Mangolt , sur ceux du lac Podamique ; Paul Jove , sur ceux du lac Larins ; Pierre Gilles , sur ceux de la côte de Marseille ; Salviani , sur ceux de la mer de Toscane ; Schwencfeld , sur ceux de Silésie ; Schoenveld , sur ceux d'Ham-bourg ; Pison & Margrave , sur ceux du Brésil ; Petiver , Ruysch & Valentin , sur ceux d'Amboine. Entre ces auteurs , Ovide , Aufone , Oppian , ont écrit en vers , & les autres en prose.

Les *Ichthyologistes* , qui ont tiré leurs observations des écrivains qui les ont précédé , sont Plin , Athénée , l'auteur des livres de *naturâ rerum* , Albert-le-Grand , Marschall , Gefner en grande partie , Aldrovand en grande partie , Johnston , Charlton & autres.

Par rapport à la méthode , il y a des *Ichthyologistes* qui n'en ont point observé ; d'autres ont mieux aimé en adopter une bonne ou mauvaise ; d'autres enfin se sont contentés de l'ordre alphabétique.

Les *Ichthyologistes* , qui n'ont point suivi de méthode , sont Ovide Œlien , Athénée , Aufone , Paul Jove , Figulus , Salviani , dans son *Histoire des poissons romains* , Parthénus , Ruysch , &c.

Les *Ichthyologistes* méthodiques sont Aristote , inventeur de la division générale des poissons en cétacés , cartilagineux & épineux ; Wotton & Rondelet sont encore de ce nombre ; mais Willughby & Ray ont ajouté plusieurs choses aux idées d'Aristote , & ont fait un pas en avant , qui a donné naissance à la belle méthode trouvée par Artdy.

Les *Ichthyologistes* qui , négligeant toute méthode , ont employé l'ordre alphabétique , pour ne se point gêner , sont Marschall , Salviani , dans sa *Tabula piscatoria* , Gefner , Schoenveld , Johnston , &c.

Il est d'autres écrivains qui n'ont considéré que l'*Ichthyologie* sacrée , ou l'anatomie particulière de quelques poissons , comme par exemple , Blasius , Severinus , Tyson ; outre d'autres naturalistes dans les mémoires de l'académie des Sciences & de la société royale ; il faut mettre au rang de ceux qui se sont attachés à éclaircir l'E-

criture-sainte dans cette partie, Bochart, Rudbeck, Franzius, & Dom Calmet.

En général, les plus recommandables *Ichthyologiftes* font fans doute Aristote, Bellon; Rondelet, Salviani, Willughby, Ray, Klein & Artedy. Il faut auffi leur joindre, pour cette étude, tous ceux qui, dans leurs descriptions de poiffons particuliers, ont jeté des lumieres sur cette partie de l'histoire naturelle: tels font Paul Jove, Pierre Gilles, Schoenveld, Sibbald, Marfigly, Grew, Catesby, &c. Cependant Willughby est avec raison regardé par Artedy, comme étant à tous égards le premier des *Ichthyologiftes*; mais Artedy lui-même ne mérite guere de moins d'éloges.

Indiquons maintenant les ouvrages de tous les auteurs que nous venons de nommer, & leurs meilleures éditions, en faveur des curieux qui voudront se faire une belle bibliotheque ichthyologique.

Ælianus, de *animalibus*, curâ Gronovii. Amst. 1731. in-4°. 2 vol. edit. opt.

Albertus Magnus, de *animalibus*, libri xxxvj. Venet. 1519 fol. Lugd. 1651 fol. edit. opt.

Aldrovandi (Illyffis) de *piscibus*. Bonon. 1613, in-fol. cum fig. edit. opt.

Athenæus, græco latin. è curâ Casauboni. Lugd. 1657. in fol. edit. opt.

Aristoteles, de *animalibus*, græc. & lat. curâ Scaligeri. Tolofæ 1619, fol. ed. opt. Item, ex interpretatione Theod. Gaza, Lugd. 1590, fol. edit. opt.

Artedi (Petri). *Ichthyologia*, ex edit. Caroli Linnæi. Lugd. Batav. 1738, in-8°.

Aufonii (Decii Magni) *Opera*, curâ Toli. Ultraj. 1715, in-4°. Son poëme de la Moselle, dont il décrit les poiffons, est le meilleur de ses ouvrages.

Belon, (Pierre). *Histoire naturelle des étranges poiffons marins*. Paris 1551, in-4°. Item, *la nature & diversité des poiffons*, chez Charles Etienne 1555, in-8° obl. Item, *Observations de choses mémorables*, &c. Paris 1554; in-4°.

Blasii (Gerardi). *Anatom. aquatilium*, Amstel. 1681. 4° fig.

Bochart (Samuel). *Hieroicoicon*, Lond. 1663, fol. fig. edit. opt.

Bonsueti (Francisci) de *universâ aqua-*

*tilium naturâ*, carmen. Lugd. 1558; in-4°.

Catesby (Marc). *History of Florida, Carolina; &c.* Lond. 1731. fol. fig. edit. prima.

Calmet (Dom), dans son dictionnaire & dans ses commentaires sur la bible.

Charlton (Gualter.) *Onomasticon zoicon.* Oxon. 1677, fol. edit. secunda opt.

Columna (Fabius). *aquatilium nonnullorum Historia.* Romæ 1616, in-4°. edit. unica.

Donati (Antonii). *Trattato de pesci marini, che nascono nel lito di Venezia*, Venet. 1631 in-4°

Dubravius (Janus,) de *piscinis & piscibus*, Tigmi 1659. 8° edit. prima. Norrib. 1623. 8°. ed. auct. Hemst. 1671, in-4° edit. opt.

Figuli (Caroli) *ἰκθυολογία, sive de piscibus Dialogus*. Colon. 1540, in-4°

Franzii (Wolfgangi). *Historia animalium*, &c. Francof. 1712, 4° 4 vol.

Gesnerus (Conrad.) de *piscibus & aquatilibus*, lib. iv. Tiguri 1558. fol. fig.

Gillius (Petrus.) de *gallicis & latinis nominibus piscium*. Lugd. 1535, 4° edit. prima.

Grew (Nehem.) in *musæo societ. regiæ.* Lond. 1681. fol. fig.

Johnstonus (Joannes.) de *piscibus & cetis*. lib. v. Francof. 1649. fol. fig. edit. prima.

Jovius (Paulus,) de *piscibus romanis.* Romæ 1524. fol. edit. prima opt. Balil. 1531, in-8° edit. secunda.

Klein (Jacob. Theodor.) de *piscibus. Tractatus*. Gedani 1739. in-4°

Linocier (Geoffroy,) *Histoire des plantes, animaux, poiffons, serpens*. Paris 1584, in-8°.

Mangoldus (Joan. Gaspar.) in *operibus editis*. Basileæ 1710. in-4°.

Marfchalcus (Nicolaus,) de *aquatilium & piscium historiâ.* Rostochii apud autorem 1520; in-fol.

Marfigli (Aloisius Ferdin. Comes de), dans son *histoire physique de la mer*, Amst. 1725. fol. fig. & dans son quatrieme tome de son Danube.

Massarius (Franc.) *Annotationes & castigationes in nonum Plinii librum*, de

*naturâ piscium*. Basileæ 1537, in-4°. Lutetiae apud Vascofan 1542, in-4° edit. opt.

Oppiani *Ἀλιευτικῶν*, sive de *naturâ & venatione piscium*; lib. v. apud Juntas, 1515 in-8°. Lutetiae 1555, in-4° Lugd. Batav. 1597 in-8°. edit. opt.

Parthenius (Nicolaus) *de halieutica*. Neapoli 1693, in-12.

Petiver (Jacob.) *aquatilium amboinae icones & nomina*, xx tabulis. Lond. 1713, in-fol. Item, *in sui gyzophylacii naturæ & artis*, decadibus X. Lond. 1702. in-fol.

Piso & Margravius, *in historiâ Brasiliæ*. Lugd. Batav. 1648 & 1651, in-fol.

Plinius (Cajus) *in historiâ naturali, curâ Harduini*. Lutetiae 1723, in-fol.

Raii (Joannis) *synopsis methodica piscium*. Lond. 1713, in-8°.

Rondelet (Guillaume.) *de piscibus marinis*. Lugd. 1554, in-fol. 2 tom. fig. Le même ouvrage en françois plus abrégé parut à Lyon en 1558, fol. fig.

Rudbeck (Olai.) *Ichthyologia Biblica*. Upsal. 1705, in-4°.

Rumphii (Georg. Everhard.) *thesaurus imaginum piscium testaceorum*, &c. Lugd. Batav. 1711, fol. & dans son livre intitulé : *Amboinische Rariteit-Kamer*, Amst. 1705, fol.

Ruyfch (Frederic.) Il n'y a de ce célèbre anatomiste, que quelques courtes descriptions de poissons étrangers dans ses ouvrages. Le Trésor latin des animaux, publié sous son nom, à Amsterdam en 1718, in-fol, fig. n'est autre chose qu'une nouvelle édition de Johnston.

Salviani (Hippoliti) *aquatilium historia*. Romæ 1555, 1558, 2 tom. fol. fig. nitid. édition unique, rare & précieuse.

Schoenveld (Stephani) *Ichthyologia*. Hamb. 1624, in-4°.

Schwencfeldi (Gaspari) *Theoriotrophæum Silesiæ*. Lignit. 1603, in-4°.

Seba (Alberti) *Thesaurus rerum naturalium*. Amstel. 1734. 4 vol. fol. *Max. ubi nonnulla de piscibus exoticis*.

Severinus (Marc. Aurel.) *De respiratione piscium*, Neapoli 1659, in-fol, Amstel. 1661, fol. edit. opt.

Sibbaldi (Roberti,) dans sa *scotiâ illustratâ*. Edinb. 1684, fol. fig.

Sydetæ (Marcellus,) *de remediis ex piscibus*; Græce cum metricâ versione. Lutet. apud Morellum, 1591, in-8° rare.

Valentini (Michael Bernardus) *Amphitheatrum zootomicum*. Francof. 1720, fol. fig.

Vincentii (Bellovacensis.) *Speculum naturale*. Duaci 1604, fol. 4 vol. *Ibi quædam de piscibus*.

Willughby (Francisci.) *Historia piscium* Oxonii 1686, fol. fig. C'est une édition donnée par Ray, qui a revu, corrigé & augmenté ce bel ouvrage.

Wotton (Edward.) *de differentiis animalium*, lib. x. Lutetiae apud Vascofan, 1552, in-fol. (D. J.)

ICHTYOMANTIE, f. f. (*Art. divinat.*) espece de divination qui se tiroit en considérant les entrailles des poissons. On faisoit sur ces animaux à peu près les mêmes observations, que l'on avoit coutume de faire sur les autres victimes. Tirésias & Polydamas y recoururent dans le temps de la guerre de Troye. Pline, *livre xxxij, chap. ij*, rapporte qu'à Myre en Lycie, on jouoit de la flûte à trois reprises, pour faire approcher les poissons de la fontaine d'Apollon, appelée *curius*; que ces poissons ne manquoient pas de venir; que tantôt ils dévorioient la viande qu'on leur jetoit, ce que les consultants prenoient en bonne part; & que tantôt ils la méprisoient & la repousoient avec leur queue, ce qu'on regardoit comme un présage funeste. *Ichtyomantie* est un terme formé de *ἰχθύς*, poisson, & de *μαντεία*, divination. (D. J.)

ICHTOPÉTRES, f. f. (*Hist. nat. foss.*) pierres qui portent empreinte de poissons. Voyez l'article PIERRE.

ICHTHYOPHAGES, (*Géogr. anc.*) c'est-à-dire, mangeurs des poissons; les anciens ont ainsi nommé plusieurs nations, dont ils ignoroient les vrais noms, & savoient seulement qu'elles habitoient au bord de la mer; & qu'elles vivoient principalement de la pêche. Ptolomée trouve des *Ichthyophages* dans la Chine; Agatharchide en place vers la Germanie & la Gédrosie; Pausanias en décrit sur la

mer Rouge ; & Plinie en peuple plusieurs îles à l'orient de l'Arabie heureuse. C'en est assez pour faire voir que cette dénomination générale, donnée par les anciens à tant de peuples différens, prouve qu'ils ne les connoissoient point. (*D. J.*)

ICHTHYS, (*Hist. ecclésiastiq.*) fameuse acrostiche de la sibylle Erytrée, dont parlent Eusebe & saint Augustin, dans laquelle les premières lettres de chaque vers formoient les mots de  $\text{Ιησοϋς, χριστος, θεοϋ υιος Σωτηρ}$ , c'est-à-dire, *Jesus-Christ fils de Dieu sauveur*, dont les lettres initiales en grec sont  $\text{Ιχθυς}$ , *Supplément de Chambers.*

ICHTHYPERIE ; f. m. (*Hist. des Fossiles.*) le D. Hill a donné le nom d'*ichthyperies*, *ichthyperfa*, aux palais osseux des poissons, qu'on trouve fréquemment fossiles, à une grande profondeur en terre, & ensevelis d'ordinaire dans des lits pierreux. M. L'Huyd les a nommés *fliquastra*, à cause de leur ressemblance dans cet état à des filiques, ou gouffes de lupins, & autres plantes légumineuses.

C'est cette ressemblance qui a fait croire à plusieurs naturalistes, que c'étoit des fossiles qui provenoient des végétaux dans leur première origine; mais ce sont uniquement des couvertures osseuses des différentes parties de la bouche de poissons cartilagineux, & peut-être d'autres especes, dont la principale nourriture ayant été de coquillages, un palais osseux leur convenoit pour les pouvoir briser; en effet, les *ichthyperies* sont pour la plupart entièrement déchirés ou arrondis.

On les trouve quelquefois dans leur état fossile, en tas joints ensemble, tels qu'ils étoient dans la bouche du poisson; cependant ils paroissent communément en pieces & en fragmens.

Ils sont tous de la substance des crapaudines, & de cent figures différentes, conformément aux diverses especes de poissons, ou aux différentes parties de la bouche du poisson.

Le plus grand nombre ressemble de figure à une demi-gouffe de lupin, à un pois, ou à une fève de marais; mais courts, larges, les autres longs & éfilés, bosselés, cintrés, aplatis, crochus à une extrê-

mité, tortueux, rhomboïdes: triangulaires, en un mot de toutes sortes de formes & de grandeurs. Il y en a depuis un dixieme de pouce jusqu'à deux pouces de long & un pouce de large; les uns lissés & polis, d'autres striés, cannelés, & d'autres tout couverts de tubercules; leur couleur n'est pas moins variée, on en voit de bruns, de fauves, de noirâtres, de noirs, de verts, de bleus, de jaunâtres, de blancheâtres, enfin de tachetés de diverses couleurs.

On les trouve enfouis dans différens lits pierreux, en Allemagne, en France, en Italie, dans les îles de l'Archipel, en Syrie, & plus fréquemment en Angleterre que partout ailleurs; car il est peu de carrieres de pierres de ce pays-là qui n'en fournissent plus ou moins. Voyez l'histoire des fossiles; écrite par M. Hill en anglois. (*D. G.*)

ICI, adv. de lieu, (*Gramm.*) il désigne l'endroit où l'on est; mais il comprend une certaine étendue qui varie. Celui qui entre dans une maison & qui demande du maître s'il est *ici*, l'adverbe *ici* comprend l'étendue de la maison. En changeant la question, on concevra par la réponse que l'adverbe *ici* peut comprendre l'étendue d'une ville, mais je ne connois aucun cas où il puisse désigner une province, une très-grande contrée: je ne crois pas qu'un homme qui seroit aux îles, dise d'un autre qu'il est *ici*. Il répéteroit le mot *îles*, ou il changeroit sa façon de parler.

ICICARIBA ; f. m. (*Botan. exot.*) c'est l'arbre qui fournit la résine élémi d'Amérique; car l'arbre d'où découle le vrai élémi d'Ethiopie, est l'olivier d'Egypte assez semblable à ceux de la Pouille.

L'*icicariba* est caractérisé par Rey, *arbor Brasiliensis, foliis pinnatis, flosculis verticillatis, fructu olivæ figurâ & magnitudine*, *hist. 2. 1546.* C'est le *prunus javanica, atriplicis foliis commelini, kakoufa javanis*, Hort. Beaum. 35 *Prunifera, fago similis, ex insula Barbadosi*, Pluken Almag. 306. *Arbor ex surinamâ, myrti laureæ foliis*, Breyn Prodrum. 2. 19. *Kakuria, myrabolanus zeylanica*, Herman. Mus. Zeylan 48, &c.

C'est un grand arbre qui s'éleve & vient comme le hêtre, son tronc cependant n'est

pas fort gros ; son écorce est lisse & cendrée ; les feuilles sont composées de deux & quelquefois de trois paires de petites feuilles ; terminées à l'extrémité par une seule , semblable à celle du poirier , longue de trois doigts ; finissant en pointe , épaisse comme du parchemin , d'un verd gai & luisant. Elles ont une côte qui les partage dans toute leur longueur , & des nervures qui s'étendent obliquement.

Vers la base des feuilles composées , sortent plusieurs petites fleurs ramassées en grappes ou par anneaux ; elles sont fort petites , à quatre pétales verds , en forme d'étoile , bordées d'une ligne blanche ; le milieu de la fleur est occupé par quelques petites étamines jaunâtres.

Quand les fleurs sont tombées , il leur succède des fruits de la grosseur & de la figure d'une olive , & de la couleur de la grenade. Ils renferment une pulpe qui a la même odeur que la résine de cet arbre ; car si l'on fait le soir une incision à l'écorce , il en découle pendant la nuit une résine très-odorante , ayant l'odeur de l'anis nouvellement écrasé , & que l'on peut recueillir le lendemain. Cette résine a la consistance de la manne , est d'une couleur verte un peu jaunâtre , & se manie aisément. Voyez son article. Si l'on presse un peu fortement l'écorce extérieure de l'*icicariba* sans l'ouvrir ; elle donne par la seule pression une odeur assez vive. ( *D. J.* )

\* ICIDIENS , ou DOMESTIQUES , subst. m. pl. ( *Mytholog.* ) il se disoit des dieux lares ou pénates. Servius en fait des freres. Ce mot vient de *οικίδιος* , dérivé de *οίκος* , maison.

ICONDRE , ( *Géog.* ) petit pays d'Afrique dans l'île de Madagascar. Il est montagneux , fertile en bons plantages & pâturages , par la hauteur de 22. 30. ( *D. J.* )

ICONE , ( *Géog. anc.* ) ancienne ville de la Cappadoce , dans le département de la Lycaonie , selon Ptolomée : Strabon , contemporain d'Auguste & de Tibere , en parle , *lib. XII* , p. 586 , comme d'une petite ville , mais bien bâtie ; elle s'agrandit sans doute peu de temps après ; car nous lisons dans les actes des Apôtres , *chap. xiv* , v. 1. 18. 20. qu'il y avoit à *Icone* une grande multitude de Juifs & de Grecs. Il est

encore question de cette ville dans les mêmes actes des Apôtres , *chap. xiiij* , v. 51. *chap. xvj* , v. 2. & dans la I. à Timothée , *chap. iij* , v. 1. Tout cela s'accorde avec le témoignage de Pline , *liv. V* *chap. xxvij* , qui dit que de son temps c'étoit une ville célèbre , elle fut épiscopale de bonne heure. Hiéroclès & les autres auteurs des Notices ecclésiastiques , la nomment *métropole*.

*Icone* devint la conquête des Turcs avant qu'ils eussent passé en Europe ; ils en formerent le siege d'un grand gouvernement , & défirent devant cette ville l'armée des Croisés d'Allemagne conduits par Conrard ; l'empereur blessé qui comptoit arriver à Jérusalem en général d'armée victorieux , s'y rendit en pèlerin.

*Cogni* est le nom moderne de l'ancienne *Icone* ; elle est grande , peuplée , située dans une belle campagne , fertile en bled , en arbre fruitiers , & en toutes sortes de légumes. Elle est la capitale de toute la Caramanie , & le Beglierbeg y fait sa résidence ordinaire. Le sangiac de Coigni a sous lui dix-huit ziamets & cinq cent douze timars. Rochefort , dans *son voyage de Turquie* , en a donné une ample description. ( *D. J.* )

ICONIQUE STATUE , ( *Antiq. grec.* ) on nommoit ainsi dans la Grece les statues que l'on élevoit en l'honneur de ceux qui avoient été trois fois vainqueurs aux jeux sacrés. On mesuroit exactement ces statues sur leur taille & sur leurs membres , & l'on les appella *statues coniques* , parce qu'elles étoient censées devoir représenter plus parfaitement qu'aucune autre , la ressemblance de ceux pour qui elles étoient faites. Voyez STATUE. ( *D. J.* )

ICONIUM , ( *Géog. anc.* ) Voyez - en l'article sous le nom françois *ICONE*.

ICONOCLASTE , s. m. ( *Théologie.* ) briseurs d'image. Nom qu'on donna dans le vij. siecle à une secte d'hérétiques qui s'éleva contre le culte religieux que les Catholiques rendoient aux images. Voyez IMAGES.

Ce mot est grec *εικονοκλασης* formé de *εικων* ; image , & *κλασειν* , *rumpere* , rompre , parce que les *Iconoclastes* , brisoient les images.

On a depuis donné ce nom à tous ceux qui se sont déclarés avec la même fureur contre le culte des images. C'est dans ce sens qu'on appelle *Iconoclastes* non-seulement les réformés, mais encore quelques-unes des églises d'orient, & qu'on les regarde comme hérétiques, parce qu'ils s'opposent au culte des images de Dieu & des saints, & qu'ils en brisent toutes les figures & représentations dans les églises. Voyez LATRIE, culte, &c.

Les anciens *Iconoclastes* soutenus d'abord par les califes sarasins, ensuite par quelques empereurs grecs, tels que Léon l'Isaurien & Constantin & Copronyme: remplirent l'orient de carnage & d'horreurs. Sous Constantin & Irene le culte des images fut rétabli, & l'on tint un concile à Nicée, où les *Iconoclastes* furent condamnés. Mais leur parti se releva sous Nicéphore, Léon l'Arménien, Michel le Begue & Théophile, qui les favorisèrent & tolérèrent, & commirent eux-mêmes contre les catholiques des cruautés inouïes, dont on peut voir le détail dans l'histoire que M. Mainbourg a donnée de cette hérésie.

Parmi les nouveaux *Iconoclastes*, on peut compter les Pétroubrusiens, les Albigeois & les Vaudois, les Wicléfites, les Hussites, les Zuingliens & les Calvinistes, qui dans nos guerres de religion, se sont portés aux mêmes excès contre les images que les anciens *Iconoclastes*. (G.)

ICONOGRAPHIE, f. f. *iconographia*, (*Antiq.*) description des images ou statues antiques de marbre & de bronze, des bustes, des demi-bustes, des dieux pénales, des peintures à fresque, des mosaïques & des miniatures anciennes, Voyez ANTIQUE, STATUE, &c.

Ce mot est grec, *εικονογραφια*, & vient d'*εικων*, image, & *γραφω*, je décris.

ICONOLATRE, f. m. (*Théologie.*) qui adore les images, est le nom que les *Iconoclastes* donnent aux Catholiques qu'ils accusent fausement d'adorer les images, & de leur rendre le culte qui n'est dû qu'à Dieu.

Ce mot vient du grec *εικων*, image, & *λατρευω*, j'adore. Voyez IMAGE, IDOLATRIE, &c. (G.)

ICONOLOGIE, f. f. (*Antiq.*) science qui regarde les figures & les représentations, tant des hommes que des dieux.

Elle assigne à chacun les attributs qui leur sont propres, & qui servent à les différencier. Ainsi elle représente Saturne en vieillard avec une faux; Jupiter armé d'un foudre avec un aigle à ses côtés; Neptune avec un trident, monté sur un char tiré par des chevaux marins; Pluton avec une fourche à deux dents, & traîné sur un char attelé de quatre chevaux noirs; Cupidon ou l'Amour avec des fleches, un carquois, un flambeau, & quelquefois un bandeau sur les yeux; Apollon, tantôt avec un arc & des fleches, & tantôt avec une lyre; Mercure, un caducée en main, coëffé d'un chapeau ailé, avec des talonnières de même; Mars armé de toutes pièces, avec un coq qui lui étoit consacré; Bacchus couronné de lierre, armé d'un tirie & couvert d'une peau de tigre, avec des tigres à son char, qui est suivi de bacchantes; Hercule revêtu d'une peau de lion, & tenant en main une Massue; Junon portée sur des nuages avec un paon à ses côtés; Vénus sur un char tiré par des cignes ou par des pigeons; Pallas le casque en tête, appuyée sur son bouclier, qui étoit appelé *égide*, & à ses côtés une chouette qui lui étoit consacrée; Diane habillée en chasseresse, l'arc & les fleches en main; Cérès, une gerbe & une faucille en main. Comme les Payens avoient multiplié leurs divinités à l'infini, les poëtes & les peintres après eux se sont exercés à revêtir d'une figure apparente des êtres purement chimériques, où à donner une espece de corps aux attributs divins, aux saisons, aux fleuves, aux provinces, aux sciences, aux arts, aux vertus, aux vices aux passions, aux maladies, &c. Ainsi la Force est représentée par une femme d'un air guerrier appuyée sur un cube; on voit un lion à ses piés. On donne à la Prudence un miroir entortillé d'un serpent, symbole de cette vertu; à la Justice une épée & une balance; à la Fortune un bandeau & une roue; à l'Occasion un toupet de cheveux sur le devant de sa tête, chauve par derriere; des couronnes de roseaux & des urnes à tous les fleuves; à l'Europe une

couronne fermée, un sceptre & un cheval ; à l'Asie un encensoir.

**ICONOMAQUE**, adj. (*Gramm.*) qui attaque le culte des images. L'empereur Léon Isaurien fut appelé *iconomaque* après qu'il eut rendu l'édit qui ordonnoit d'abattre les images. *Iconomaque* est synonyme à *Iconoclaste*. Voyez **ICONOCLASTE**.

**ICOSAEDRE**, f. m. terme de *Géométrie*, c'est un corps ou solide régulier terminé par vingt triangles équilatéraux & égaux entr'eux.

On peut considérer l'*icosaëdre* comme composé de vingt pyramides triangulaires, dont les sommets se rencontrent au centre d'une sphere, & qui ont par conséquent leurs hauteurs & leurs bases égales ; d'où il suit qu'on aura la solidité de l'*icosaëdre*, en multipliant la solidité d'une de ces pyramides par 20, qui est le nombre des bases. Harris & Chambers. (*E.*)

\* **ICOSAPROTE**, f. m. (*Hist. mod.*) dignité chez les Grecs modernes. On disoit un *icosaprote* ou un *vingt-princier*, comme nous disons un *cent-suisse*.

**ICREPOMONGA**, f. m. (*Hist. nat.*) serpent marin des mers du Brésil, qui se tient communément immobile sous les eaux, on lui attribue la propriété d'engourdir comme la torpille ; on assure que tous les animaux qui s'en approchent y demeurent si fortement attachés, qu'ils ne peuvent s'en débarasser, & le serpent en fait sa proie. Il s'avance quelquefois sur le rivage, où il s'arrange de manière à occuper un très-petit espace ; les mains des hommes qui voudroient le saisir, demeureroient attachées à son corps, & il les entraîne dans la mer pour les dévorer.

**ICTERE**, (*médecine.*) Voyez **JAU-NISSE**.

**ICTERIUS LAPIS**, (*Hist. nat.*) nom que les anciens ont donné à une pierre fameuse par la vertu de guérir la jaunisse qu'on lui attribuoit. Pline en décrit quatre especes ; la première étoit d'un jaune foncé ; la seconde d'un jaune plus pâle & plus transparente ; la troisième se trouvoit en morceaux aplatis, & étoit d'une couleur verdâtre, avec des veines foncées ; la quatrième espece enfin étoit verdâtre, avec des veines noires. Sur une description aussi

seche, il est très-difficile de deviner de quelle nature étoit cette pierre si vantée. Voyez Pline, *Hist. nat.* (—)

**ICTIAR**, f. m. (*Hist. d'Asie.*) officier qui a passé par tous les grades de son corps, & qui par cette raison a acquis le droit d'être membre du divan. *Prococ. ægypt.* pag. 166. (*D. J.*)

## I D

**IDA**, f. m. (*Géogr. anc.*) il y a deux montagnes de ce nom également célèbres dans les écrits des anciens, l'une dans la Troade ; & l'autre dans l'île de Crete.

Le Mont *Ida* en Troade, pris dans toute son étendue, peut être regardé comme un de ces grands réservoirs d'eau, que la nature a formé pour fournir & entretenir les rivières ; de celles-là, quelques-unes tombent dans la Propontide, comme l'*Æsepe* & le *Granique* ; d'autres dans l'*Hellepont*, comme les deux entre lesquelles la ville d'*Abidos* étoit située ; j'entends le *Ximois*, & le *Xante* qui se joint avec l'*Andrius* : d'autres enfin vont se perdre au midi dans le Golphe d'*Adramyte*, entre le *Satnioeis* & le *Cilée*. Ainsi *Horace*, *liv. III. ode 20*, a eu raison d'appeler l'*Ida* de la Troade, *aquatique*, lorsqu'il dit de *Ganymede*,

*Raptus ab aquosâ Ida.*

*Diodore de Sicile* ajoute que cette montagne est la plus haute de tout l'*Hellepont*, & qu'elle a au milieu d'elle un autel qui semble fait exprès pour y recevoir des divinités ; c'est-là où l'on prétend que *Pâris* jugea les trois déesses, qui disputoient le prix de la beauté. On croit encore que dans ce même endroit, étoient nés les *Dactyles d'Ida*, qui furent les premiers à forger le fer, ce secret si utile aux hommes, & qu'ils tenoient de la mere des dieux ; ce qui est plus sûr, c'est que le mont *Ida* s'avance par plusieurs branches vers la mer, & delà vient qu'*Homere* se sert souvent de cette expression, les montagnes d'*Ida*. *Virgile*, *Æneid. lib. III. v. 5.* parle de même.

*Classèmqe sub ipsâ  
Antandro & Phrygæa molimur montibus Ida.*

En un mot, Homere, Virgile, Strabon, Diodore de Sicile, ne s'expriment guere autrement. En effet le mont *Ida* qui, comme on fait, est dans cette partie de la Natolie occidentale nommée *Aidin-zic*, ou la *petite Aidine*, pousse plusieurs branches, dont les unes aboutissent au golphe d'Aidine ou de Booa dans la mer de Marmora; les autres s'étendent vers l'Archipel à l'ouest, & quelques-unes s'avancent au sud, jusques au golphe de Gueresto, vis-à-vis de l'île de Mételin; l'ancienne Troade étoit entre ces trois mers.

Parlons à présent du mont *Ida de Crete*, situé au milieu de cette île. Virgile, *Æncid. lib. III. v. 204.* l'appelle *mons Idæus*.

*Creta Jovis magni medio jacet insula ponto,  
Mons Idæus ubi, & gentis cunabula nostra.*

L'*Ida* de Crete étoit fameux, non-seulement par les belles villes qui l'environnoient, mais sur-tout parce que selon la tradition populaire, le souverain maître des dieux & des hommes, Jupiter lui-même, y avoit pris naissance. Aussi l'appelle-t-on encore aujourd'hui *Monte-Giove*, ou *Psfioriti*.

Cependant cet *Ida* de Crete n'a rien de beau que son illustre nom; cette montagne si célèbre dans la poésie, ne présente aux yeux qu'un vilain dos d'âne tout pélé; on n'y voit ni paysage ni solitude agréable, ni fontaine ni ruisseau; à peine s'y trouve-t-il un méchant puits, dont il faut tirer l'eau à force de bras, pour empêcher les moutons & les chevaux du lieu d'y mourir de soif. On n'y nourrit que des haridelles, quelques brebis & de méchantes chevres, que la faim oblige de brouter jusques à la *Tragacantha*, si hérissée de piquans, que les Grecs l'ont appelée *épine de bouc*. Ceux donc qui ont avancé que les hauteurs du mont *Ida* de Candie étoient toutes chauves, & que les plantes n'y pouvoient pas vivre parmi la neige & les glaces, ont eu raison de ne nous point tromper, & de nous en donner un récit très-fidèle.

Au reste le nom *Ida* dérive du grec *ἰδῆ*, qui vient lui-même d'*ἰδῆν* qui signifie *voir*, parce que de dessus ces montagnes, qui sont très-élevées, la vue s'étend fort loin, tant de dessus le mont *Ida* de la Troade,

que dessus le mont *Ida* de Crete. (*D. J.*) *IDALIUM*, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Chypre consacrée à la déesse Venus, & qui ne subsistoit plus déjà du temps de Plin. Lucain nomme la Troade, *Idalis Tellus*; *Idalis* veut dire le *pays du mont Ida*. J'ai déjà parlé de cette montagne. (*D. J.*)

*IDANHA - NUEVA*, (*Géog.*) petite ville de Portugal dans la province de Béira, à deux lieues S. O. de la vieille *Idanha*. *Longit. 22. 23; latit. 39. 42.* (*D. J.*)

*IDANHA-VELHA*, (*Géog.*) c'est-à-dire *Idanha la vieille*, ville de Portugal dans la province de Béira; elle fut prise d'assaut par les Irlandois en 1704; elle est sur le Ponsul, à dix lieues N. E. de Castel-Branco, huit N. O. d'Alcantara. *Long. 22. 32; lat 39. 46.* (*D. J.*)

*IDÉAL*, adj. (*Gramm.*) qui est d'idée. On demande d'un tableau si le sujet en est historique ou *idéal*; d'où l'on voit qu'*idéal* s'oppose à réel. On dit c'est un homme *idéal*, pour désigner le caractère chimérique de son esprit; c'est un personnage *idéal*, pour marquer que c'est une fiction, & non un être qui ait existé; la philosophie est toute *idéale*, par opposition à la philosophie d'observations & d'expérience.

*IDÉAL*, adj. (*Beaux Arts.*) *BEAU IDÉAL*. *Idéal* dans l'usage commun signifie une chose qui n'a point de réalité, & qui n'existe que dans l'imagination ou dans l'opinion. Mais lorsqu'il s'agit des beaux-arts, cette expression, loin d'être prise en mauvaise part, désigne souvent le plus haut point de perfection auquel ils puissent atteindre. C'est à la peinture & à la sculpture qu'elle s'applique particulièrement, quoiqu'elle ne soit pas plus étrangère à la poésie & à la musique, comme nous aurons occasion de le voir par la suite. Commençons par la peinture, parce que tout ce que nous aurons à dire à ce sujet n'aura pas un rapport moins immédiat à la sculpture & même à l'architecture.

La peinture ne connoît que deux genres bien distincts, le genre imitatif, & le genre *idéal*; ce qui renferme trois objets différens: imitation exacte de la nature, genre vulgaire & borné qui ne consiste proprement



proprement qu'à copier ce qu'on a sous les yeux ; choix de la belle nature , ce qui demande déjà du goût & de l'élevation ; recherche de la beauté abstraite & idéale , ce qui exige plus que du talent , & qui est vraiment l'ouvrage du génie. De ces trois opérations de l'art , deux appartiennent au genre imitatif , une seulement au genre idéal.

Nulle personne un peu initiée dans les beaux arts qui croie avec le peuple que le choix de la belle nature suffise aux peintres ou aux statuaires pour donner naissance à un modele de beauté , tel que l'*Apollon* du Belvedere , la *Vénus de Médicis* , la *Madonna della Seggiola* , ou la *Magdelaine de Parme*. Lorsque Zeuxis rassembla les plus belles filles de Crotoné pour copier les beautés particulières & locales que chacune d'elles possédoit éminemment , il ne voulut faire que de simples études , & ce fut sans doute par le secours de l'abstraction qu'il parvint à peindre une figure parfaite. Mais par quel moyen l'artiste s'éleve-t-il à ce concept admirable qui surpasse en quelque sorte le créateur , sinon dans ses vues , du moins dans ses œuvres ? C'est sur cette question embarrassante que les métaphysiciens se sont assez infructueusement exercés depuis plus de vingt siècles. Obligé de me renfermer dans d'étroites limites , je me contenterai de choisir parmi leurs opinions celles qui portent du moins quelque caractère de vraisemblance. Je ne dirai donc pas avec Platon que notre ame émanée de la divinité renferme en elle-même les idées originaires , les modeles de toutes choses , modeles parfaits auxquels elle rapporte sans cesse les images informes que nos sens lui transmettent. Je ne m'arrêterai pas davantage à la théorie non moins abstraite de quelques modernes qui , regardant l'idée de la perfection comme déterminée & absolue , veulent que cette idée soit & le principe de nos travaux & la source de nos plaisirs ; j'aime mieux transmettre au public quelques réflexions très-ingénieuses , dont M. Mengs , premier peintre du roi d'Espagne , ou plutôt , le premier des peintres de notre âge , a bien voulu me faire part.

Tome XVIII.

Je m'étois trouvé avec lui au milieu des chefs-d'œuvre dont l'Italie abonde , & j'avois remarqué plusieurs fois l'admiration profonde qu'excitoient en lui les tableaux de Raphaël ; je m'aperçus que plus on étoit savant dans l'art de la peinture , plus on découvroit de beautés particulières dans les ouvrages de ce grand maître , ou pour mieux dire , plus on y reconnoissoit la véritable beauté , la beauté idéale , si supérieure à toute beauté d'imitation. Je voulois former mon goût & mon jugement , & je cherchois des échelons pour élever ma pensée au niveau de la sienne : notre conversation tomba bientôt sur le beau idéal ; il ne fallut que peu de mots pour me convaincre que tout ce qui rappelloit des idées trop individuelles de tel ou tel objet , resseroit l'imagination & faisoit plutôt un portrait qu'un tableau. Si la *Galatée* , si la *Psyché* de la *Farnesine* ressembloient , me disoit-il , aux actrices que vous avez vues hier à l'opéra ; si vous reconnoissiez dans les chevaux de Marc-Aurèle , de Balbus & de Nonnius , ceux qu'on exerçoit ce matin dans la place publique , auriez-vous éprouvé la sensation vive & profonde que ces chefs-d'œuvre ont excitée en vous ? J'avouai sans peine que le plaisir qu'ils m'avoient causé tenoit à je ne sais quelle abstraction dont je ne pouvois me rendre compte ; j'avois peine à concevoir sur-tout comment les anciens , & Raphaël leur rival , avoient pu trouver ces modeles parfaits dont ils nous retraçoient l'image. Alors M. Mengs continua , & me demanda si les idées que nous avions des choses en général n'étoient pas des idées abstraites ? si lorsque nous nous rappelons celle d'un homme , celle d'un cheval , nous avons tel homme en particulier , tel cheval présent à notre imagination ? Il semble au contraire , ajouta-t-il , que nous ayons rejeté de notre mémoire tout ce qui est particulier à telle nation , à telle classe d'hommes , à tel objet isolé. Or , c'est cette idée abstraite que l'artiste doit consulter plutôt qu'aucun souvenir individuel ; c'est elle qu'il doit s'efforcer d'exprimer ou sur la toile ou sur le marbre. Rubens , Vandyck , Paul Veronese avoient sans doute des parens , des amis

V

des domestiques même qui ressembloient aux héros dont leurs tableaux offroient l'image ; mais jamais Raphaël n'avoit vu de têtes semblables à celles de la sainte famille qui est à Versailles : c'est l'idée abstraite & générale d'une belle femme, d'un bel enfant qu'il conçut dans sa tête, & qu'il traduisit, pour ainsi dire, avec sa palette & son pinceau. Si l'on veut donc atteindre au beau idéal, ce ne sont pas les choses qu'il faut copier, mais les idées des choses qu'il faut exprimer.

Cette maxime renfermant tout le système de M. Mengs, il suffit de l'énoncer pour faire connoître une théorie que chacun pourra admettre ou rejeter à son gré ; c'est aux gens de l'art à juger si cette idée abstraite peut jamais être assez vive, assez déterminée pour qu'il soit possible au peintre de la transporter de son imagination sur la toile, & si dans cette reproduction il n'entre pas toujours une espèce de tâtonnement, une sorte d'instinct de la main & du crayon qui fait le complément du premier concept, à mesure qu'il se réalise. Un peintre célèbre, je crois que c'est Carle Maratte, retouchoit sans cesse une tête que tous ses amis trouvoient parfaitement belle. Quel défaut pouvez-vous donc encore y trouver, lui disoit-on ? Celui de ne pas ressembler. — Et à quoi ? — A celle qui est là, répliqua-t-il, en mettant la main sur son front. Ce trait paroît confirmer l'opinion de M. Mengs ; mais lorsque Carle Maratte s'exprimoit ainsi, n'étoit-ce pas seulement une manière ingénieuse de faire entendre à ses amis qu'il n'étoit pas encore parfaitement content de son ouvrage ? Enfin, je trouve dans ce système je ne fais quoi de métaphysique qui m'inspire quelque défiance.

Winkelman qu'une mort tragique a trop tôt enlevé aux beaux arts & à M. Mengs son ami, le célèbre Winkelman qui n'étoit pas non plus ennemi de la métaphysique, me paroît descendre à une théorie plus accessible dans ses *Lettres sur les Beaux Arts*. L'objet de cet ouvrage est de prouver que l'étude de l'antique est le plus sûr moyen de former & le goût & la main. S'il faut l'en croire, c'est le seul asyle qui reste à la véritable beauté, &

c'est-là seulement qu'on doit la chercher. Que les anciens aient eu de grands avantages pour la connoître & pour l'apprécier, c'est ce qu'il lui est aisé de démontrer. Sensibilité dans les organes intérieurs, perfection dans les formes extérieures, concours du climat, des mœurs, de la législation, tout se trouvoit réuni chez les Grecs, mais tant de secours ne suffisoient pas encore pour les élever jusqu'à cette beauté idéale, au dessus de toute beauté sensible & existante. M. Winkelman pense donc que la nécessité de représenter à des yeux crédules & prévenus les dieux & les héros de la fable, força les artistes à étendre leurs idées, & à rejeter tout ce qui auroit rappelé des objets vulgaires & familiers. Quand même un Apollon eût ressemblé au chanteur le plus beau, au berger le mieux fait & le plus aimable ; quand même un Jupiter auroit égalé le monarque le plus majestueux, le plus redoutable, l'artiste n'auroit encore fait que des hommes & non pas des dieux. Il fallut donc s'élever par la pensée & par l'abstraction ; il fallut composer des figures qui n'eussent qu'une seule expression, qui ne présentassent qu'une idée grande, magnifique, tout-à-fait au dessus de l'humanité. Tout ce qui n'eut pas été majesté dans la figure de Jupiter, beauté dans celle de Vénus, grace dans celle de Galatée, auroit été contradictoire à l'objet du peintre ou du statuaire. Ainsi, de l'habitude d'abstraire & des efforts continus pour exprimer plutôt la pensée de l'artiste que les formes vulgaires & connues, se forma chez les anciens ce beau idéal dont ils nous ont transmis l'idée, & que nous n'aurions peut-être jamais trouvé, si nous n'avions retrouvé leurs ouvrages. On fait que Raphaël, après avoir appris la partie la plus élémentaire de son art sous Pierre Perugin, après avoir perfectionné son pinceau sous Léonard de Vinci, après avoir enhardi sa main près de Michel-Ange, se livra tout entier à l'étude des antiques, à quoi il fut merveilleusement aidé, non-seulement par les fouilles qu'on fit alors tant dans les grottes de la ville Adrienne, que dans plusieurs autres endroits de l'Italie, mais encore

par les richesses & son crédit qui le mirent en état d'envoyer jusqu'au fond de la Grece dessiner tout ce qui avoit échappé aux ravages du temps ; aussi doit-on considérer cet artiste admirable comme le restaurateur du genre *idéal*, qu'il fait dans son entier, & dont on ne retrouve plus que des parties dans les peintres qui sont venus après lui.

Maintenant si d'après ces réflexions, convaincus qu'il existe un beau *idéal*, nous voulons en acquérir une notion plus simple & plus exacte, il est nécessaire d'examiner ce que l'on entend par *beauté* dans les ouvrages de l'art. Mais à peine a-t-on entrepris de pénétrer dans cette matière, qu'on est étonné & de la frivolité des théories les plus accréditées, & de l'extrême généralité des principes sur lesquels on a prétendu les fonder. Les uns veulent que la beauté consiste dans la perfection, de sorte qu'à les en croire, une marmite parfaitement faite est une très-belle chose, les autres la placent dans l'imitation de la nature, de sorte que s'il arrive qu'un peintre ou un sculpteur ait bien représenté un âne ou un pourceau, on doit dire, *voilà un bel âne, voilà un beau cochon*. Serait-ce à cause de sa simplicité qu'on auroit rejeté cette idée si claire & si naturelle, que la beauté relative est ce qui plaît à nos sens, & la beauté absolue ce qui plaît aux sens exercés & perfectionnés par l'habitude de juger & de comparer. Je sais que ce qu'on entend par le *beau* proprement dit, a des limites assignées ; que cette expression ne doit pas s'appliquer à des choses communes & triviales qui ne peuvent exciter ni surprise, ni admiration, & sur ce point, je ne puis mieux faire que de renvoyer à l'excellent article que M. de Marmontel a inséré dans le quatrième volume de ce Dictionnaire. Mais il s'agit ici de définir quel est l'objet des arts en général, & c'est dans cette vue qu'il est nécessaire d'observer : 1<sup>o</sup> que lorsqu'on suppose que la perfection est le but des arts & la mesure de la beauté, on fait une étrange méprise, en prenant les moyens pour la fin ; car la perfection, dans le sens où il faut l'entendre, n'est pas une chose absolue, mais relative, &

la perfection d'un ouvrage quelconque aura toujours pour mesure l'impression qu'il fera sur nos sens : 2<sup>o</sup> que ce n'est pas avec plus de fondement qu'on substitue à ce principe celui de l'imitation, car avant que l'imitation eût plus ou moins de mérite, la chose imitée avoit plus ou moins de beauté.

Il est des arts qui n'imitent rien, ou qui n'imitent que par accident, & par des rapports très-vagues & très-éloignés : tels sont l'architecture & la musique instrumentale. J'entends répéter que l'architecture est l'imitation des premières cabanes qu'on faisoit avec différentes pièces de bois ; que les colonnes représentent des troncs d'arbres ; que le fronton, les architraves, imitent l'assemblage des poutres de traverse, &c. Une cabane est donc une belle chose ? Quoi, les temples, les palais seront beaux parce qu'ils imitent des chaumières ? l'harmonie d'un prélude, la mélodie d'une ritournelle vous rappellent, dites-vous, le chant des oiseaux ou le murmure des ruisseaux ? Je ne le crois pas : mais en le supposant pour un instant, je vous demanderai ce que les ruisseaux & les rossignols imitent à leur tour ? La nature, dont les vues ne sont pas bornées à l'homme, aura donc seule le droit de lui offrir des plaisirs, & l'homme, son plus bel ouvrage, l'homme qui l'embellit & la perfectionne, n'aura pas le pouvoir de les augmenter par sa propre industrie, de se former de ses propres mains des objets de satisfaction & de jouissance ? Vous voulez m'expliquer, pourquoi j'aime à regarder un beau tableau, une belle statue ; pourquoi l'aspect d'un visage régulier me flatte plus que celui d'une tête difforme ? & vous n'entreprenez pas de m'expliquer pourquoi je me plais à considérer un fleuve qui coule dans une vallée ornée de prairies émaillées, & de côtes ombragées... Je sais que les plaisirs des hommes sont variés & mixtes comme leurs passions ; je sais que les ouvrages de l'art me font souvent plus d'impression que ceux de la nature, parce qu'ils me donnent une haute idée de mes propres facultés, ou de celles de mon espèce, & qu'ils m'offrent encore avec le plaisir de juger, de comparer,

la satisfaction intérieure de connoître plus qu'un autre, de sentir mieux qu'un autre. Mais antérieurement à toutes ces impressions secondaires & subordonnées, j'avois, je partageois avec mes semblables la première impression que la beauté fait sur nos sens. L'artiste admire dans un tableau l'ordonnance & la distribution, l'entente & le passage des couleurs; il examine, il apprécie; mais à côté de lui est un ignorant qui dit aussi: *Voilà qui est beau*; & ce jugement renferme tous les autres.

Nul doute que tous les hommes ne soient nés avec le désir de se procurer des sensations agréables: leur industrie est donc constamment employée à les multiplier; c'est l'occupation habituelle de l'artiste & même de l'artisan. Tandis qu'un peintre travaille à décorer un plafond ou une coupole, le menuisier, le tapissier, chargés d'arranger l'appartement le plus simple, cherchent encore à lui donner une forme élégante; l'assortiment des couleurs dans un meuble, dans un lambris, n'est pas sujet à des loix moins rigoureuses que la perspective & le clair obscur. Rien de si simple, de si grossier en apparence qui ne puisse produire un effet plus ou moins agréable. Un banc; un fauteuil attirent ou repoussent les regards suivant la forme qu'on leur a donné, & cela indépendamment de toute idée de convenance ou d'utile. Or, si l'on peut, à force de tâtonnemens & d'essais multipliés, parvenir à donner à un vase, à une armoire, à une voiture, une forme qui plaise généralement, ne pourroit-on pas trouver également quel est, dans les traits d'un homme ou d'une femme, le rapport de proportion le plus propre à charmer les regards? D'un autre côté si les rapports qu'ont entr'elles les différentes parties qui composent un seul individu, ne sont pas moins variés que ceux qui existent entre les différens sons de la musique, & qui produisent tant d'effets opposés, pourquoi donc l'art du peintre & du sculpteur ne seroit-il pas un art de création autant que d'imitation? Pourquoi ne pourroit-on pas trouver la *beauté*, comme on trouve le motif d'une sonate ou d'un menuet.

Abandonnons un moment les spécula-

tions métaphysiques & suivons l'homme dans les progrès de son industrie. Il coupe les arbres d'une forêt & se construit une cabane qu'il s'efforce de rendre la plus solide qu'il est possible. S'il a fixé des troncs d'arbres dans la terre pour soutenir l'édifice; s'il en a sçu équarrir d'autres & s'il les a posés transversalement sur les premiers pour porter le toit; s'il a composé ce toit de deux plans inclinés pour donner de l'écoulement aux eaux du ciel, cette cabane vue par le petit côté offrira l'aspect d'une espece de porche avec un fronton; peut-être même la coupe des pieces de bois qu'il aura employée, présentera-t-elle quelque légère esquisse d'une architrave & d'une corniche. Mais bientôt, ayant le loisir de considérer son ouvrage, il y cherchera une autre chose que l'utilité; il sentira, sans pouvoir s'en rendre raison, que ces piliers égaux dans toute leur longueur ont quelque chose de lourd & de maussade; il verra que l'inclinaison des solives forme un angle trop obtus ou trop aigu; que les rapports de diametre qui existent entre les différentes pieces qu'il a employées, n'offrent pas dans leurs jointures & dans leurs séparations des proportions agréables: il fera disparaître les points de contact, & les indiquera par la sculpture dans les endroits où ils n'existeront pas, & désormais ces piliers changés en colonnes auront des bases, des tores, des scoties, des astragales, des diminutions & des renflemens; l'architrave, la frise & la corniche se distingueront & auront des rapports déterminés: enfin la cabane qui n'étoit qu'un asyle commode, deviendra un palais régulier. Maintenant je demande qui est-ce qui a pu conduire l'art à ce point de perfection, si ce n'est la recherche des sensations agréables? je demande encore si la beauté à laquelle cet art a donné naissance n'est pas absolument *idéale*, & si elle n'a pas été produite par le tâtonnement, c'est-à-dire, par les différentes tentatives que les hommes ont faites jusqu'à ce qu'ils aient éprouvé cette sensation agréable, l'objet de toutes leurs recherches?

Suivons encore les progrès de la musique; elle est composée de trois élémens;

la mesure ou le rapport des intervalles que les sons conservent entr'eux ; la mélodie ou la succession des sons plus ou moins aigus ; l'harmonie ou le rapport de plusieurs sons simultanés. Je place la mesure la première, parce que l'expérience nous apprend que les payfans ; les sauvages même, sont sensibles à la mesure avant de l'être à la mélodie ; celle-ci vient immédiatement après, parce que les hommes ont cherché à varier les accens de leur voix ; & qu'ayant trouvé du plaisir dans la succession de ces sons variés, ils ont peu-à-peu perfectionné la mélodie : l'harmonie n'est venue qu'après une longue fuite de siècles, & n'a même été portée à sa perfection que par les modernes. Or, par combien de nuances n'a-t-il pas fallu passer avant de parvenir d'une chanson pareille au calumet des Iroquois, jusqu'à un morceau de musique tel que le *finale* de la *Buona Figliola*, ou celui de l'*incognita perseguitata* ? D'abord on a essayé de joindre la mélodie à la mesure ; ensuite on a voulu réunir plusieurs voix ensemble, & avant que l'harmonie fût connue, on a chanté à l'octave, & puis on a découvert la quinte, & puis la tierce, enfin après avoir trouvé plusieurs accords, on a exigé qu'ils concourussent à embellir la mélodie & à augmenter l'expression. Or, je voudrois bien savoir quelle part a eu dans ce progrès, l'imitation de la nature ? Le chant des oiseaux n'est pas mesuré, leurs concerts n'ont point d'harmonie & sont souvent très-discordans. Qui ne voit que les beautés de la musique sont toutes *idéales* & produites par le tâtonnement, c'est-à-dire, par cet instinct qui nous fait augmenter & diminuer, retoucher & corriger jusqu'à ce que nous soyons contents de notre ouvrage ? Soyons donc plus justes envers les beaux arts & rendons-leur les titres de noblesse qu'on veut leur ôter. Ils ne sont pas seulement imitateurs, mais créateurs ; & non contents de copier la nature, ils savent l'embellir, ils savent exprimer la pensée de l'homme, pensée qui n'est que le résultat de ses desirs ambitieux, & de l'ardeur avec laquelle il cherche le plaisir.

Rien de plus admirable en même temps

que la délicatesse qu'il met dans cette recherche. Elle mérite toute notre attention, & nous ne pouvons nous dispenser de nous y arrêter quelques instans.

La nature, il est vrai, aussi riche que belle, est pour nous une source féconde de sensations vives & intéressantes : mais comme les objets qui les excitent sont semés au hazard & variés à l'infini, comme les vicissitudes des temps, des saisons, des modifications communes à tous les êtres, ou particulières à notre individu, nous empêchent souvent de recevoir des impressions profondes & durables, l'art est venu à son secours ; & secondé par ces deux grands moyens l'abstraction & l'exagération, il est parvenu à nous intéresser & nous toucher plus que la nature même. Développons cette idée. Il est arrivé à plusieurs hommes de voir une amante trahie, une épouse abandonnée, un père outragé, un maître irrité, &c. mais différentes circonstances ont pu empêcher les témoins de ces spectacles terribles ou attendrissans d'en être touchés, autant que leur sensibilité naturelle pouvoit le permettre. Si la figure de l'épouse en larmes est dépourvue de graces & de beauté ; si la douleur du père outragé est aigre ou querelleuse ; si le magistrat, ou le prince irrité, manque ou de majesté dans les traits, ou de force dans l'expression, l'effet doit nécessairement s'affoiblir, il manque par quelque chose ; & cette exception, si petite qu'elle soit, suffit pour aliéner notre ame & détruire notre sensibilité : que seroit-ce encore si nous considérons l'influence de nos dispositions particulières & momentanées ? notre santé, nos affections, nos craintes, nos espérances personnelles, tout peut influer sur l'impression que nous devons recevoir. Maintenant que l'art vienne remplacer la nature, qu'un peintre nous représente Ariane abandonnée ; le site qu'il aura choisi, la couleur du ciel, le moment de la journée, la figure de l'amante trahie, sa taille, son habillement ; tout sera calculé, préparé pour concourir à l'effet total de la scène. Qu'un Racine, qu'un Voltaire ait entrepris de peindre la passion de l'amour avec cette force & cette énergie dont elle a

besoin pour être noble & théâtrale, tout ce qu'il aura fait entrer dans sa tragédie sera dirigé vers cet objet principal ; tout contribuera à rendre Phedre plus intéressante, Aménaïde plus touchante : nul détail, nul accident épisodique, qui ne concoure à l'effet principal, nul accessoire qui ne modifie, pour ainsi dire, l'ame du spectateur, dans le ton où l'auteur a pré-ludé : & voilà comment le beau *idéal* appartient aussi à la tragédie. C'est aussi ce qu'il faut bien sentir avant de répondre aux critiques que les étrangers ont hasardées contre nos poètes les plus estimés. Quiconque ne voudra pas rapporter la plupart de nos belles tragédies à quelque chose d'abstrait & d'*idéal*, à certaines beautés de convention & de création, ne sera jamais en état de réfuter tant d'objections vulgaires sur l'imitation de la nature & sur la vérité de l'expression théâtrale. Que l'homme sans imagination qui ne cherchera dans les héros de l'antiquité qu'une ressemblance exacte avec ses contemporains & ses sociétés habituelles, qui ne regardera pas la poésie comme un langage particulier, qui ne goûtera aucun plaisir à voir un roi, un héros n'agir, ne parler que comme un roi, comme un héros ; qui ne sentira pas enfin l'impression qu'il éprouve s'augmenter par l'abstraction de tout sentiment vulgaire ; que cet homme, dis-je, à qui l'admiration est interdite, n'entende jamais ni Sémiramis, ni Iphigénie ; qu'il aille voir des drames, ou plutôt qu'il fréquente des académies de jeu ; ou le combat du taureau. Il en est de même pour la musique. Ceux qui veulent qu'un art tout magique, tout *idéal*, soit borné à l'imitation & à l'expression, ne sont pas dignes d'entendre les accens mélodieux dont les Buranello, les Piccini, les Sachini ont rempli toute l'Europe, & qui vont jusqu'à Archangel fondre les glaces du Nord ; tandis qu'on les soumet ici à une critique stérile & pédantesque, comme s'il étoit défendu à l'art d'avoir des richesses, & qu'il existât des plaisirs qui fussent de contrebande. La passion a coutume de proférer des paroles sans ordre & sans méthode ; la poésie les compte & les arrange ; la musique les prolonge & les répète : ôtez à ces deux der-

nieres leurs privileges, vous n'aurez ni poésie ni musique, il ne vous restera que de l'esprit, le meuble du monde le plus inutile, quand il est dépourvu d'imagination & de sensibilité.

Mais ce n'est pas assez de faire voir que l'*idéal* entre pour beaucoup dans les plus beaux ouvrages de l'art, il faut aller plus loin, & prouver qu'il en forme la partie la plus noble & la plus précieuse ; or pour y parvenir, il suffit de faire observer que le genre *idéal* réunit trois avantages particuliers, qui lui assurent la prééminence sur le genre imitatif ; 1<sup>o</sup>. il excite des sensations nouvelles ; 2<sup>o</sup>. il inspire à l'homme une haute idée de ses propres forces ; 3<sup>o</sup> il donne un grand essor à l'imagination.

Il excite des sensations nouvelles, puisque la nature ne nous offre rien d'égal à ce qui vient frapper nos regards : tout le monde a vu des vaches pareilles à celles de Berghen ; des chevaux semblables à ceux de Wouvermans : mais personne n'a vu d'objets semblables à ceux que rassemble ce beau plafond du palais Rospigliosi, où le soleil est représenté précédé par l'aurore, & accompagné des heures, qui forment une danse mystérieuse autour de son char. Qui a jamais vu douze belles femmes dans un tourbillon de lumière ; un char s'élançant dans les airs enflammés ; des chevaux respirant le feu dont ils sont environnés, &c ? J'en dirai autant du plafond, non moins agréable, & peut-être plus piquant de la ville Ludovisi, où le Guercin, digne émule du Guide, a peint l'aurore avec tous ses attributs. Là, tout est imaginé, tout est *idéal* ; là, différens tableaux placés dans les angles, dans les voltes, concourent à un effet unique ; là, tout ce qui caractérise le point du jour, vous place si parfaitement au milieu de la scène, qu'à peine êtes-vous entré, que vous vous sentez saisi par le froid du matin. La beauté de la déesse est telle, qu'elle ne peut être que celle de l'aurore : c'est de la fraîcheur sans éclat ; des graces sans vivacité ; je ne fais quoi de vaporeux, d'endormi dans toute la couleur, dans toute la composition ; on se persuade qu'on est arraché des bras du sommeil, & l'on croit ne regarder ces peintures enchanteresses qu'avec des yeux à demi-ouverts... & cette

femme qui représente l'étude, elle s'est enfin assoupie après avoir veillé toute la nuit ; sa lampe vient de s'éteindre, mais son livre est encore ouvert ; le génie qui est à ses pieds paroît plongé dans un profond sommeil ; mais on voit que ce bel enfant ne s'est pas couché ; qu'il est tombé de lassitude, & qu'il n'a pas changé de place depuis ce moment-là. Oh ! si le beau *idéal* n'a pas de charme particulier qui trouble l'ame & lui inspire une sorte d'ivresse, d'où m'est venu ce mouvement involontaire qui me faisoit sortir du lieu où j'étois pour aller exprimer mon enthousiasme & mon admiration à l'auteur de cet ouvrage divin ? Pourquoi, lorsque je me suis rappelé qu'il étoit mort depuis deux cents ans, ai-je senti mes larmes couler, & suis-je rentré chez moi avec l'impression d'une mélancolie profonde ?

*Le genre idéal nous donne une grande idée de nos propres forces.* Oui sans doute, puisque l'artiste s'est élevé au dessus de la nature ; puisqu'il a su représenter & l'action & la pensée ; puisqu'il est même parvenu à exprimer une pensée supérieure & divine ; c'est ainsi que l'archange Michel, en terrassant le prince des démons, annonce par la sérénité de son front & par le calme de son visage, que sans efforts & sans colere, il remplit les décrets du ciel & sert la vengeance du Très-Haut : c'est ainsi que l'Apollon du Belvedere, lance ses fleches avec une sorte de dédain, qui caractérise si bien la divinité, qu'un païen ne pourroit voir cette statue sans l'adorer ; & pour ne pas emprunter tous nos exemples de l'art du peintre ou du sculpteur, c'est ainsi qu'Homere peint le même Apollon, descendant du ciel pour punir les Grecs & marchant semblable à la nuit : *ὁ δ' ἦεν νυκτὶ δόμων.*

*Le genre idéal donne un grand effort à notre imagination.* Car du moment que notre ame est élevée au dessus des objets vulgaires & familiers, elle reprend toute sa liberté ; de sorte que le sujet présenté, n'étant plus, pour ainsi dire, que le motif de ses méditations, elle concourt avec l'artiste & achève le tableau que celui-ci n'a fait que commencer. Voilà pourquoi les réticences sont toujours nécessaires dans

les grandes compositions. Gardez-vous de me montrer dans une coupole les cieux ouverts & la gloire du paradis : mais si la vierge s'élève vers le firmament pour être reçue dans le sein même de la divinité ; qu'un rayon de lumière, qu'un seul passage ouvert me laisse entrevoir le séjour éclatant qu'elle doit habiter ; alors ma pensée n'est plus circonscrite par l'artiste ; je l'entends, je l'exagere à mon gré, & elle est d'autant plus grande, qu'elle est plus vague & plus indéterminée.

Il semble que cet art admirable, de montrer & de cacher, de réveiller l'imagination, & de la laisser aller après l'avoir excitée, n'ait été bien connu que dans les beaux âges de la poésie & de la peinture ; & si l'on doute que ce soit un même esprit qui regne dans tous les arts, qu'on observe d'un côté avec quelle exactitude, quel scrupule Ruysdael, Paul Bril & Rubens lui-même, représentoient tous les objets qu'ils avoient sous les yeux, les plaines de la Flandre, le ciel de la Flandre, les arbres de la Flandre, &c. & de l'autre de quels détails minutieux la plupart des étrangers, depuis Thompson jusqu'à Gessner, ont embarrassé la poésie descriptive. Ce n'étoit pas ainsi qu'Homere, Virgile, l'Arioste, Salvator Rose, Claude Lorrain, Gaspar & Nicolas Poussin, représentoient la nature. Ces grands poètes abondoient en images riches & sublimes, mais ne descendoient pas à des détails topographiques ; ces grands peintres favoient rassembler, choisir, imaginer tout ce qui pouvoit produire un effet imposant ; ils représentoient l'aspect d'une forêt, & ne faisoient pas le portrait d'un arbre. Oui, je ne crains pas de l'avancer, l'*idéal* entre dans le paysage comme dans les genres historiques & allégoriques. La nature, il est vrai, a donné de grandes idées à Salvator Rose, à Gaspar Poussin, à Vernet ; mais ni l'un ni l'autre n'ont peint exactement ce qu'ils avoient vu. Ce concours des ciels, des effets de lumieres, cet équilibre dans les masses, cette dégradation dans les plans, tout cela ne se trouve qu'en parties dans les sites de la nature, & si l'on veut s'en convaincre, qu'on compare les tableaux où M. Vernet a peint les ports

du royaume, avec ceux où il a suivi son imagination.

Il y a plus, l'*idéal* entre encore dans le choix des ombres & des lumières.

Lorsque Lanfranco, & Michel-Ange de Carravagio, voulant s'élever au dessus de l'école des Carraches, chercherent des routes jusqu'alors inconnues ? ils imaginèrent de nouvelles oppositions d'ombres & de lumières, qui sont rigoureusement dans la nature, puisqu'elles sont possibles & qu'on peut les trouver ; mais qu'ils n'avoient jamais observées, & auxquelles ils furent conduits par leur imagination. J'en dirai autant de Rimbrant, de Gherardo Delle-Notte, & de plusieurs autres qu'il est inutile de nommer. Il est même temps de terminer cet article, où l'abondance des matières & le peu de loisirs que nous avons eu pour l'écrire, ne nous a pas permis de nous renfermer dans de justes limites, ni de suivre une marche plus didactique. Nous ne nous permettrons donc plus que quelques réflexions sur l'état actuel de la peinture en France. Ces réflexions ne peuvent offenser notre école, qui est certainement la plus savante de l'Europe ; c'est même d'après une connoissance particulière du mérite de la plupart de nos professeurs, que nous avons droit d'attendre d'elle des progrès plus distingués & plus rapides ; de sorte que, s'il est vrai qu'elle soit restée dans une espèce de langueur & d'inertie, c'est bien moins aux artistes qu'au goût général qu'il faut en imputer la cause.

Avouons-le, tous les peuples du Nord, parmi lesquels je compterai les Anglois, les François, les Hollandois & les Allemands, sont peu sensibles aux charmes des beaux arts. S'ils cultivent la peinture, la sculpture, c'est plutôt par magnificence ou par désœuvrement que par un instinct particulier. Or cette influence du climat, quoique toujours la même, produit des effets si différens les uns des autres, qu'on ne pourroit, sans le secours de la réflexion, les attribuer à une même cause.

Lorsque la nature du climat, celle du sol, des alimens, tendent à rendre les peuples assez phlegmatiques pour qu'ils

soient très-patients, tous les arts qui exigent de l'adresse, de la constance & de l'affiduité, peuvent être portés à un grand degré de perfection. C'est ainsi que les Mieris, le Netcher, les Gerard Dow, ont excellé dans l'art de l'imitation ; c'est ainsi qu'en Angleterre les ouvrages d'acier, les instrumens de mathématiques, de musique, &c. sont mieux faits que par-tout ailleurs. Le climat est-il un peu plus doux, l'air plus pur, les alimens plus forts, plus substantiels, il arrive alors que les hommes, ayant des organes plus mobiles que délicats, ont trop de vivacité pour les ouvrages de patience, sans avoir encore assez de sensibilité pour les ouvrages d'imagination. Chez un pareil peuple on a plus d'esprit que de talens ; plus de jugement que d'enthousiasme. Il se trouvera, à la vérité, quelques hommes, quelques classes d'hommes même, qui, formés par la connoissance de tous les modèles, & excités par une émulation particulière, s'éleveront au dessus de leur nation, & obtiendront la palme du génie ; mais ces dispositions seront particulières & individuelles, & ne seront jamais répandues dans le plus grand nombre, dans ce qu'on appelle *le public*. Maintenant approchez de l'équateur ; transportez-vous dans ces pays où le ciel est toujours serein, & la terre toujours brûlante ; où le suc des végétaux, où l'influence de l'atmosphère donnent une grande activité aux organes, tandis que l'extrême chaleur semble interdire le mouvement ; vous reconnoîtrez bientôt qu'une force centrale, une espèce de réaction sur l'organe intérieur, donne à presque tous les individus, & une imagination très-vive pour produire la pensée, & une force très-énergique pour la fixer & la méditer. C'est donc là que les grands concepts seront fréquens ; c'est là que la sensibilité sera répandue dans le peuple ; c'est là qu'il y aura de grandes vertus, si le gouvernement est austère & guerrier ; & de grands talens, si le gouvernement est fastueux & paisible ; c'est là qu'on accordera une estime sentie aux Régulus & aux Raphaëls ; qu'on applaudira avec transport aux triomphes de Marcellus, ou aux opéra de Sachini. Il semble que le Midi présente, à



des yeux observateurs, l'image d'un feu qu'on n'est pas encore parvenu à éteindre ; & le Nord, celle d'un feu qu'on n'a pas encore achevé d'allumer. Or, si le peuple François n'est pas sensible aux vraies beautés de la peinture, comment peut-il espérer d'avoir de grands peintres ? Comparez les honneurs que l'Italie a rendus aux Cimabué, aux Giotto, avec ceux qu'on obtient parmi nous les restaurateurs de la peinture. Eh quels sont les citoyens de Paris qui savent distinguer un original antique d'avec les statues qu'ils voient tous les jours aux Tuileries ? Si l'on expose aux yeux du public les ouvrages qui sortent de l'académie, qu'en résulte-t-il pour la peinture ? Du découragement plutôt que de l'émulation. Lorsque vous vous mêlez à cette foule, dont on peut bien dire : *oculos habent & non videbunt*, qu'entendez-vous louer ou critiquer ? L'expression, l'expression seulement. Qu'un peintre ait exécuté quelques-uns de ces sujets qu'on appelle ici de *grandes machines*, & que se conformant au goût public, il ait fait, au lieu d'un tableau d'histoire, une scène de théâtre ; avec quelle attention on examinera les attitudes, les gestes, les physionomies, sans que personne s'avise d'observer si la couleur est fraîche & vraie, si le trait est pur & hardi, si la composition est grande & simple, si les têtes ont de la noblesse & de la beauté, &c. A côté de cette *larve* se trouvera peut-être un sujet moins ambitieux, où les formes seront belles & élégantes, où la couleur paroîtra soignée, où l'effet total sera doux & harmonieux ; mais on ne le regardera pas, ou si l'on veut bien s'y arrêter un moment, on se détournera bientôt, en disant : *c'est trop froid, trop droit, trop monotone*. Je suis persuadé que si on pouvoit assez rajeunir un tableau de Raphaël, ou du Dominiquin, pour qu'il parût sortir de la palette, il seroit méprisé de nos connoisseurs. Pourquoi ces gens d'esprit qui viennent juger les arts, ont-ils quitté leur bureau ou leur bibliothèque ? Pourquoi l'heure n'est-elle pas encore venue de courir au théâtre applaudir à des mouvemens forcés, des tons emphatiques, & des expressions exagérées ? La place resteroit libre,

Tome XVIII.

& ne seroit plus occupée que par un petit nombre d'amateurs, qui après s'être dispersés un moment, se réuniroient bientôt pour parler entr'eux des salles du Vatican & de la galerie Farnese. .. Que s'il arrive des momens heureux, si le même zele éclairé qui a sauvé des injures du temps les chef-d'œuvres de le Sueur, veut encore qu'ils soient égalés de nos jours, qu'on se garde bien alors de demander aux jeunes gens de grandes compositions, avant qu'ils aient bien étudié la nature & les antiques ; qu'on se rappelle combien d'études les Michel - Anges, les Carraches, les Lafrancs, ont dessinées, avant que d'entreprendre ce qu'on appelle de *grandes machines* ; qu'on se contente d'abord d'une composition d'une seule figure, ou de deux ou trois au plus, où l'on exigera l'exactitude du trait, la grace des contours, le choix des proportions, la beauté enfin, la beauté *idéale*, & qu'on élève ainsi l'art par degrés jusqu'aux plus sublimes entreprises ; que les palais de nos rois soient ornés de ces grandes compositions, mais qu'elles ne soient pas commandées ou confiées à telles ou telles personnes ; qu'elles soient livrées au concours & jugées par la partie éclairée du public, avant d'être placées dans ces asyles respectables, où elles doivent attester la honte ou la gloire de la nation. (*Cet article est de M. le chevalier de CHATELLUX.*)

IDÉAL, (*Docimast.*) poids *idéal* ou fictif. Voyez POIDS FICTIF.

IDÉE, s. f. (*Philos. Log.*) nous trouvons en nous la faculté de recevoir des *idées*, d'appercevoir les choses, de se les représenter. L'*idée* ou la perception est le sentiment qu'a l'ame de l'état où elle se trouve.

Cet article, un des plus importants de la Philosophie, pourroit comprendre toute cette science que nous connoissons sous le nom de *Logique*. Les *idées* sont les premiers degrés de nos connoissances, toutes nos facultés en dépendent. Nos jugemens, nos raisonnemens, la méthode que nous présente la Logique, n'ont proprement pour objet que nos *idées*. Il seroit aisé de s'étendre sur un sujet aussi vaste, mais il est plus à propos ici de se

X

resserrer dans des justes bornes ; & en indiquant seulement ce qui est essentiel , renvoyer aux traités & aux livres de logique , aux essais sur l'entendement humain , aux recherches de la vérité , à tant d'ouvrages de Philosophie qui se sont multipliés de nos jours , & qui se trouvent entre les mains de tout le monde.

Nous nous représentons , ou ce qui se passe en nous-mêmes , ou ce qui est hors de nous , soit qu'il soit présent ou absent ; nous pouvons aussi nous représenter nos perceptions elles-mêmes.

La perception d'un objet à l'occasion de l'impression qu'il a fait sur nos organes , se nomme *sensation*.

Celle d'un objet absent qui se représente sous une image corporelle , porte le nom d'*imagination*.

Et la perception d'une chose qui ne tombe pas sous les sens , ou même d'un objet sensible , quand on ne se le représente pas sous une image corporelle , s'appelle *idée intellectuelle*.

Voilà les différentes perceptions qui s'allient & se combinent d'une infinité de manières ; il n'est pas besoin de dire que nous prenons le mot d'*idée* ou de perception dans le sens le plus étendu , comme comprenant & la sensation & l'*idée* proprement dite.

Reduisons à trois chefs ce que nous avons à dire sur les *idées* ; 1<sup>o</sup> par rapport à leur origine , 2<sup>o</sup> par rapport aux objets qu'elles représentent , 3<sup>o</sup> par rapport à la manière dont elles représentent ces objets.

1<sup>o</sup>. Il se présente d'abord une grande question sur la manière dont les qualités des objets produisent en nous des *idées* ou des sensations ; & c'est sur celles-ci principalement que tombe la difficulté. Car pour les *idées* que l'ame aperçoit en elle-même , la cause en est l'intelligence , ou la faculté de penser , ou si l'on veut encore , sa manière d'exister ; & quant à celle que nous acquérons en comparant d'autres *idées* , elles ont pour causes les *idées* elles-mêmes , & la comparaison que l'ame en fait. Restent donc les *idées* que nous acquérons par le moyen des sens ; sur quoi l'on demande comment les objets

produisant seulement un mouvement dans les nerfs , peuvent imprimer des *idées* dans notre ame ? Pour résoudre cette question , il faudroit connoître à fond la nature de l'ame & du corps , ne pas s'en tenir seulement à ce que nous présentent leurs facultés & leurs propriétés , mais pénétrer dans ce mystère inexplicable , qui fait l'union merveilleuse de ces deux substances.

Remonter à la première cause , en disant que la faculté de penser a été accordée à l'homme par le Créateur , ou avancer simplement que toutes nos *idées* viennent des sens ; ce n'est pas assez , & c'est même ne rien dire sur la question : outre qu'il s'en faut de beaucoup que nos *idées* soient dans nos sens , telles qu'elles sont dans notre esprit , & c'est-là la question. Comment à l'occasion d'une impression de l'objet sur l'organe , la perception se forme-t-elle dans l'ame ?

Admettre une influence réciproque d'une des substances sur l'autre , c'est encore ne rien expliquer.

Prétendre que l'ame forme elle-même ses *idées* , indépendamment du mouvement ou de l'impression de l'objet , & qu'elle se représente les objets desquels par le seul moyen des *idées* elle acquiert la connoissance , c'est une chose plus difficile encore à concevoir , & c'est ôter toute relation entre la cause & l'effet.

Recourir aux *idées* innées , ou avancer que notre ame a été créée avec toutes ses *idées* , c'est se servir de termes vagues qui ne signifient rien ; c'est anéantir en quelque sorte toutes nos sensations , ce qui est bien contraire à l'expérience ; c'est confondre ce qui peut être vrai à certains égards , des principes , avec ce qui ne l'est pas des *idées* dont il est ici question ; & c'est renouveler des disputes qui ont été amplement discutées dans l'excellent ouvrage sur l'entendement humain.

Affirmer que l'ame a toujours des *idées* , qu'il ne faut point chercher d'autre cause que sa manière d'être , qu'elle pense lors même qu'elle ne s'en aperçoit pas , c'est-à-dire qu'elle pense sans penser , assertion dont par cela même , qu'on n'en a ni le

sentiment ni le souvenir , l'on ne peut donner de preuve.

Pourroit-on supposer avec Mallebranche , qu'il ne sauroit y avoir aucune autre preuve de nos *idées* , que les *idées* mêmes dans l'Être souverainement intelligent , & conclure que nous acquérons nos *idées* dans l'instant que notre ame les apperçoit en Dieu ? Ce roman métaphysique ne semble-t-il pas dégrader l'intelligence suprême ? La fausseté des autres systèmes suffit-elle pour le rendre vraisemblable ? & n'est-ce pas jeter une nouvelle obscurité sur une question déjà très-obscuré par elle-même.

A la suite de tant d'opinions différentes sur l'origine des *idées* , l'on ne peut se dispenser d'indiquer celle de Leibnitz , qui se lie en quelque sorte avec les *idées innées* ; ce qui semble déjà former un préjugé contre ce système. De la simplicité de l'ame humaine il en conclut , qu'aucune chose créée ne peut agir sur elle ; que tous les changemens qu'elle éprouve dépendent d'un principe interne ; que ce principe est la constitution même de l'ame , qui est formée de maniere , qu'elle a en elle différentes perceptions , les unes distinctes , plusieurs confuses , & un très-grand nombre de si obscures , qu'à peine l'ame les apperçoit-elle. Que toutes ces *idées* ensemble forment le tableau de l'univers ; que suivant la différente relation de chaque ame avec cet univers , ou avec certaines parties de l'univers , elle a le sentiment des *idées* distinctes , plus ou moins , suivant le plus ou moins de relation. Tout d'ailleurs étant lié dans l'univers , chaque partie étant une suite des autres parties ; de même l'*idée* représentative a une liaison si nécessaire avec la représentation du tout , qu'elle ne sauroit en être séparée. D'où il suit que , comme les choses qui arrivent dans l'univers se succèdent suivant certaines loix , de même dans l'ame , les *idées* deviennent successivement distinctes , suivant d'autres loix adaptées à la nature de l'intelligence. Ainsi ce n'est ni le mouvement , ni l'impression sur l'organe , qui excite des sensations ou des perceptions dans l'ame ; je vois la lumière , j'entends un son , dans le même instant les percep-

tions représentatives de la lumière & du son s'excitent dans mon ame par sa constitution , & par une harmonie nécessaire , d'un côté entre toutes les parties de l'univers , de l'autre entre les *idées* de mon ame , qui d'obscures qu'elles étoient , deviennent successivement distinctes.

Telle est l'exposition la plus simple de la partie du système de Leibnitz , qui regarde l'origine des *idées*. Tout y dépend d'une connexion nécessaire entre une *idée* distincte que nous avons , & toutes les *idées* obscures qui peuvent avoir quelque rapport avec elle , qui se trouvent nécessairement dans notre ame. Or , l'on n'apperçoit point , & l'expérience semble être contraire à cette liaison entre les *idées* qui se succèdent ; mais ce n'est pas là la seule difficulté que l'on pourroit élever contre ce système , & contre tous ceux qui vont à expliquer une chose qui vraisemblablement nous sera toujours inconnue.

Que notre ame ait des perceptions dont elle ne prend jamais connoissance , dont elle n'a pas la *conscience* ( pour me servir du terme introduit par M. Locke ) ou que l'ame n'ait point d'autres *idées* que celle qu'elle apperçoit , en sorte que la perception soit le sentiment même , ou la conscience qui avertit l'ame de ce qui se passe en elle ; l'un ou l'autre système , auxquels se réduisent proprement tous ceux que nous avons indiqués , n'explique point la maniere dont le corps agit sur l'ame , & celle-ci réciproquement. Ce sont deux substances trop différentes ; nous ne connoissons l'ame que par ses facultés , & ces facultés que par leurs effets : ces effets se manifestent à nous par l'intervention du corps. Nous voyons par-là l'influence de l'ame sur le corps ; & réciproquement celle du corps sur l'ame ; mais nous ne pouvons pénétrer au-delà. Le voile restant sur la nature de l'ame , nous ne pouvons savoir ce qu'est une *idée* considérée dans l'ame , ni comment elle s'y produit ; c'est un fait , le comment est encore dans l'obscurité , & sera sans doute toujours livré aux conjectures.

2° Passons aux objets de nos *idées*. Ou ce sont des êtres réels , & qui existent hors de nous & dans nous , soit que nous

y pensions, soit que nous n'y pensions pas; tels sont les corps, les esprits, l'Être suprême, ou ce sont des êtres qui n'existent que dans nos *idées*, des productions de notre esprit qui joint diverses *idées*. Alors ces êtres ou ces objets de nos *idées*, n'ont qu'une existence idéale; ce sont ou des êtres de raison, des manières de penser qui nous servent à imaginer, à composer, à retenir, à expliquer plus facilement ce que nous concevons; telles sont les relations, les privations, les signes, les *idées* universelles, &c, ou ce sont des fictions distinguées des êtres de raison, en ce qu'elles sont formées par la réunion ou la séparation de plusieurs *idées* simples, & sont plutôt un effet de ce pouvoir ou de cette faculté que nous avons d'agir sur nos *idées*, & qui, pour l'ordinaire est désignée par le mot d'imagination. Voyez IMAGINATION. Tel est un palais de diamant, une montagne d'or, & cent autres chimères, que nous ne prenons que trop souvent pour des réalités. Enfin, nous avons, pour objet de nos *idées*, des êtres qui n'ont ni existence réelle, ni idéale, qui n'existent que dans nos discours, & pour cela on leur donne simplement une existence verbale. Tel est un cercle carré, le plus grand de tous les nombres, & si l'on vouloit en donner d'autres exemples, on les trouveroit aisément dans les *idées* contradictoires, que les hommes & même les philosophes joignent ensemble, sans avoir produit autre chose que des mots dénués de sens & de réalité. Ce seroit trop entreprendre que de parcourir dans quelque détail, les *idées* que nous avons sur ces différens objets; disons seulement un mot sur la manière dont les êtres extérieurs & réels se présentent à nous au moyen des *idées*; & c'est une observation générale qui se lie à la question de l'origine des *idées*. Ne confondons pas ici la perception qui est dans l'esprit avec les qualités du corps qui produisent cette perception. Ne nous figurons pas que nos *idées* soient des images ou des ressemblances parfaites de ce qu'il y a dans le sujet qui les produit; entre la plupart de nos sensations & leurs causes, il n'y a pas plus de ressemblance,

qu'entre ces mêmes *idées* & leurs noms; mais pour éclaircir ceci, faisons une distinction.

Les qualités des objets ou tout ce qui est dans un objet, se trouve propre à exciter en nous une *idée*. Ces qualités sont premières & essentielles, c'est-à-dire, indépendantes de toutes relations de cet objet avec les autres êtres, & telles qu'il les conserveroit, quand même il existeroit seul. Ou elles sont des qualités secondes, qui ne consistent que dans les relations que l'objet a avec d'autres, dans la puissance qu'il a d'agir sur d'autres, d'en changer l'état, ou de changer lui-même d'état, étant appliqué à un autre objet; si c'est sur nous qu'il agit, nous appellons ces qualités sensibles; si c'est sur d'autres, nous les appellons puissances ou facultés. Ainsi la propriété qu'a le feu de nous échauffer, de nous éclairer, sont des qualités sensibles, qui ne seroient rien s'il n'y avoit des êtres sensibles, chez lesquels ce corps peut exciter ces *idées* ou sensations; de même la puissance qu'il a de fondre le plomb, par exemple, lorsqu'il lui est appliqué, est une qualité seconde du feu, qui excite chez nous de nouvelles *idées*, qui nous auroient été absolument inconnues, si l'on n'avoit jamais fait l'essai de cette puissance du feu sur le plomb.

Disons que les *idées* des qualités premières des objets représentent parfaitement leurs objets; que les originaux de ces *idées* existent réellement; qu'ainsi l'*idée* que vous vous formez de l'étendue, est véritablement conforme à l'étendue qui existe. Je pense qu'il en est de même des puissances du corps, ou du pouvoir qu'il a en vertu de ses qualités premières & originales de changer l'état d'un autre, ou d'en être changé. Quand le feu consume le bois, je crois que la plupart des hommes conçoivent le feu comme un amas de particules en mouvement ou comme autant de petits coins qui coupent, séparent les parties solides du bois, qui laissent échapper les plus subtiles & les plus légères pour s'élever en fumée tandis que les plus grossières tombent en forme de cendre.

Mais pour ce qui est des qualités sensibles, le commun des hommes s'y trompe beau-

coup. Ces qualités ne sont point réelles, elles ne sont point semblables aux *idées* que l'on s'en forme ; ce qui influe pour l'ordinaire, sur le jugement qu'on porte des puissances & des qualités premières. Cela peut venir de ce que l'on n'aperçoit pas par les sens, les qualités originelles dans les éléments dont les corps sont composés, de ce que les *idées* des qualités sensibles, qui sont effectivement toutes spirituelles, ne nous paroissent tenir rien de la grosseur, de la figure, ou des autres qualités corporelles : & enfin de ce que nous ne pouvons pas concevoir ; comment ces qualités peuvent produire les *idées* & les sensations des couleurs, des odeurs, & des autres qualités sensibles, suite du mystère inexplicable qui regne ; comme nous l'avons dit, sur la liaison de l'âme & du corps. Mais pour cela, le fait n'en est pas moins vrai ; & si nous en cherchons les raisons, nous verrons que l'on en a plus d'attribuer au feu, par exemple, de la chaleur, ou de croire que cette qualité du feu que nous appelons *la chaleur*, nous est fidèlement représentée par la sensation à laquelle nous donnons ce nom, que l'on en a de donner à une aiguille qui me pique, la douleur qu'elle me cause ; si ce n'est que nous voyons distinctement l'impression que l'aiguille produit chez moi, en s'insinuant dans ma chair, au lieu que nous n'apercevons pas la même chose à l'égard du feu ; mais cette différence, fondée uniquement sur la portée de nos sens, n'a rien d'essentiel. Autre preuve encore du peu de réalité des qualités sensibles, & de leur conformité à nos *idées*, ou sensations ; c'est que la même qualité nous est représentée par des sensations très-différentes, de douleur ou de plaisir suivant les temps & les circonstances. L'expérience montre d'ailleurs en plusieurs cas, que ces qualités que les sens nous font apercevoir dans les objets, ne s'y trouvent réellement pas. D'où nous nous croyons fondés à conclure que les qualités originelles des corps sont des qualités réelles, qui existent réellement dans les corps, soit que nous y pensions, soit que nous n'y pensions pas, & que les perceptions que nous en avons, peuvent être

conformes à leurs objets ; mais que les qualités sensibles n'y sont pas plus réellement que la douleur dans une aiguille, qu'il y a dans les corps quelques qualités premières, qui sont les sources & les principes des qualités secondes, ou sensibles, lesquelles n'ont rien de semblable avec celles-ci qui en dérivent ; & que nous prêtons aux corps.

Faites que vos yeux ne voient ni lumière ni couleur, que vos oreilles ne soient frappées d'aucun son, que votre nez ne sente aucune odeur ; dès-lors toutes ces couleurs, ces sons, & ces odeurs s'évanouiront & cesseront d'exister. Elles rentreront dans les causes qui les ont produites, & ne seront plus ce qu'elles sont réellement, une figure, un mouvement, une situation de partie : aussi un aveugle n'a-t-il aucune perception de la lumière, des couleurs.

Cette distinction bien établie pourroit nous mener à la question de l'essence & des qualités essentielles des êtres : à faire voir le peu d'exactitude des *idées* que nous nous formons des êtres extérieurs ; à ce que nous connoissons des substances, & à ce qui nous en restera toujours inconnu ; aux modes ou aux manières d'être, & à ce qui en fait le principe, mais outre que cela nous meneroit trop loin, on trouvera ces sujets traités dans les articles relatifs. Contentons-nous d'avoir indiqué cette distinction sur la manière de connoître les qualités premières, & les qualités sensibles d'un objet, & passons aux êtres qui n'ont qu'une existence idéale. Pour les faire connoître, nous choisissons, comme ayant un rapport distinct à nos perceptions, ceux que notre esprit considère d'une manière générale, & dont il se forme ce que l'on appelle *idées universelles*.

Si je me représente un être réel, & que je pense en même temps à toutes les qualités qui lui sont particulières, alors l'*idée* que je me fais de cet individu, est une *idée* singulière ; mais, si écartant toutes ces *idées* particulières, je m'arrête seulement à quelques qualités de cet être, qui soient communes à tous ceux de la même espèce, je forme par-là une *idée* universelle, générale.

Nos premières *idées* sont visiblement singulières. Je me fais d'abord une *idée* particulière de mon père, de ma nourrice ; j'observe ensuite d'autres êtres qui ressemblent à ce père, à cette femme, par la forme, par le langage, par d'autres qualités. Je remarque cette ressemblance, j'y donne mon attention, je la détourne des qualités par lesquelles mon père, ma nourrice, sont distingués de ces êtres ; ainsi je me forme une *idée* à laquelle tous ces êtres participent également ; je juge ensuite parce que j'entends dire que cette *idée* se trouve chez ceux qui m'environnent. & qu'elle est désignée par le mot d'*hommes*. Je me fais donc une *idée* générale, c'est-à-dire, j'écarte de plusieurs *idées* singulières, ce qu'il y a de particulier à chacune, & je ne retiens que ce qu'il y a de commun à toutes : c'est donc à l'*abstraction* que ces sortes d'*idées* doivent leur naissance. Voyez ABSTRACTION.

Nous avons raison de les ranger dans la classe des êtres de raison, puisqu'elles ne sont que des manières de penser, & que leurs objets qui sont des êtres universels, n'ont qu'une existence idéale, qui néanmoins a son fondement dans la nature des choses, ou dans la ressemblance des individus ; d'où il suit qu'en observant cette ressemblance des *idées* singulières, on se forme des *idées* générales ; qu'en retenant la ressemblance des *idées* générales, on vient à s'en former de plus générales encore ; ainsi l'on construit une sorte d'échelle ou de pyramide qui monte par degré, depuis les individus jusqu'à l'*idée* de toutes, la plus générale, qui est celle de l'être.

Chaque degré de cette pyramide, à l'exception du plus haut & du plus bas, sont en même temps espèce & genre ; espèce, relativement au degré supérieur ; genre, par rapport à l'inférieur. La ressemblance entre plusieurs personnages de différentes nations, leur fait donner le nom d'*hommes*. Certains rapports entre les hommes & les bêtes, les fait ranger sous une même classe, désignée sous le nom d'*animaux*. Les animaux ont plusieurs qualités communes avec les plantes, on les renferme sous le nom d'*être vivans*, l'on

peut aisément ajouter des degrés à cette échelle. Si on la borne là, elle présente l'être vivant, pour le genre, ayant sous lui deux espèces, les animaux & les plantes, qui, relativement à des degrés inférieurs, deviennent à leur tour des genres.

Sur cette exposition des *idées* universelles, qui ne sont telles, parce qu'elles ont moins de parties, moins d'*idées* particulières, il semble qu'elles devraient être d'autant plus à la portée de notre esprit. Cependant l'expérience fait voir que plus les *idées* sont abstraites, & plus on a de peine à les saisir & à les retenir, à moins qu'on ne les fixe dans son esprit par un nom particulier, & dans la mémoire, par un emploi fréquent de ce nom ; c'est que ces *idées* abstraites ne tombent ni sous les sens, ni sous l'imagination, qui sont les deux facultés de notre âme, dont nous aimons le plus à faire usage. Que pour produire ces *idées* universelles ou abstraites, il faut entrer dans le détail de toutes les qualités des êtres, observer & retenir celles qui sont communes ; écarter celles qui sont propres à chaque individu : ce qui ne se fait pas sans un travail d'esprit, pénible pour le commun des hommes, & qui devient difficile, si l'on n'appelle les sens & l'imagination au secours de l'esprit, en fixant ces *idées* par des noms : mais, ainsi déterminées, elles deviennent les plus familières & les plus communes. L'étude & l'usage des langues nous apprennent que presque tous les mots, qui sont des signes de nos idées, sont des termes généraux, d'où l'on peut conclure, que presque toutes les *idées* des hommes sont des *idées* générales, & qu'il est beaucoup plus aisé & plus commode de penser ainsi d'une manière universelle. Qui pourroit en effet imaginer & retenir des noms propres pour tous les êtres que nous connoissons ? A quoi aboutiroit cette multitude de noms singuliers ? Nos connoissances, il est vrai, sont fondées sur les existences particulières, mais elles ne deviennent utiles que par des conceptions générales des choses, rangées pour cela sous certaines espèces, & appelées d'un même nom.

Ce que nous venons de dire sur les *idées*

universelles , peut s'étendre à tous les objets de nos perceptions , dont l'existence n'est qu'idéale ? passons à la manière dont elles nous peignent ces objets.

3<sup>o</sup> A cet égard on distingue les *idées* , en *idées claires* ou *obscurés* , appliquant par analogie à la vue de l'esprit , les mêmes termes dont on se sert pour le sens de la vue. C'est ainsi que nous disons qu'une *idée est claire* , quand elle est telle , qu'elle suffit pour nous faire connoître ce qu'elle représente , dès que l'objet vient s'offrir à nous. Celle qui ne produit pas cet effet , est *obscuré*. Nous avons une *idée claire* de la couleur rouge , lorsque , sans hésiter , nous la discernons de toute autre couleur ; mais bien des gens n'ont que des *idées* ; obscures des diverses nuances de cette couleur , & les confondent les unes avec les autres , prenant , par exemple , la couleur de cerise pour la couleur de rose. Celui-là a une *idée claire* de la vertu , qui fait distinguer sûrement une action vertueuse d'une qui ne l'est pas ; mais c'est en avoir une *idée obscure* , que de prendre des vices à la mode pour des vertus.

La clarté & l'obscurité des *idées* peuvent avoir divers degrés , suivant que ces *idées* portent avec elles plus ou moins de marques propres à les discerner de toute autre. L'*idée* d'une même chose peut être plus claire chez les uns , moins claire chez les autres ; obscure pour ceux-ci , très-obscuré à ceux-là ; de même elles peuvent être obscures dans un temps , & devenir très-claires dans un autre. Ainsi une *idée claire* peut être subdivisée en *idée distincte* & *confuse*. *Distincte* , quand nous pouvons détailler ce que nous avons observé dans cette *idée* , indiquer les marques qui nous les font reconnoître ; rendre compte des différences qui distinguent cette *idée* d'autres à-peu-près semblables ; mais on doit appeler une *idée confuse* , lorsqu'étant claire , c'est - à - dire distinguée de toute autre , on n'est pas en état d'entrer dans le détail de ses parties.

Il en est encore ici comme du sens de la vue. Tout objet vu clairement ne l'est pas toujours distinctement. Quel objet se présente avec plus de clarté que le soleil , & qui pourroit le voir distinctement à

moins que d'affoiblir son éclat ? des exemples diront mieux que les définitions. L'*idée* de la couleur rouge est une *idée claire* , car l'on ne confondra jamais le rouge avec une autre couleur ; mais si l'on demande à quelqu'un , à quoi donc il reconnoît la couleur rouge , il ne saura que répondre. Cette *idée claire* est donc confuse pour lui , & je crois qu'on peut dire la même chose de toutes les perceptions simples. Combien de gens qui ont une *idée claire* de beauté d'un tableau , qui guidés par un goût juste & sûr , n'hésiteront pas à le distinguer sur dix autres tableaux médiocres. Demandez-leur ce qui les détermine à trouver cette peinture bonne , & ce qui en fait la beauté , ils ne sauront pas rendre raison de leur jugement , parce qu'ils n'ont pas une *idée distincte* de la beauté. Et voilà une différence sensible entre une *idée simplement claire* , & une *idée distincte* ; c'est que celui qui n'a qu'une *idée claire* d'une chose , ne sauroit la communiquer à un autre. Si vous vous adressez à un homme qui n'a qu'une *idée claire* , mais confuse de la beauté d'un poëme , il vous dira que c'est l'Iliade , l'Enéide , ou il ajoutera quelques synonymes ; c'est un poëme qui est sublime , noble , harmonieux , qui ravit , qui enchante ; des mots tant que vous voudrez , mais des *idées* , n'en attendez pas de lui.

Ce ne sont aussi que les *idées distinctes* qui sont propres à étendre nos connoissances , & qui par-là sont préférables de beaucoup aux *idées simplement claires* , qui nous séduisent par leur éclat , & nous jettent cependant dans l'erreur ; ce qui mérite que l'on s'y arrête pour faire voir que , quoique distinctes , elles sont encore susceptibles de perfection. Pour cela une *idée distincte* doit être *complete* , c'est - à - dire qu'elle doit renfermer les marques propres à faire reconnoître son objet en tous temps & en toutes circonstances. Un fou , dit-on , est un homme qui allie des *idées incompatibles* ; voilà peut-être une *idée distincte* , mais fournit-elle des marques pour distinguer en tout temps un fou d'un homme sage ?

Outre cela les *idées distinctes* doivent être ce qu'on appelle dans l'école *adéquates*

On donne ce nom à une *idée* distincte des marques même qui distinguent cette *idée* ; un exemple viendra au secours de cette définition. On a une *idée* distincte de la vertu, quand on fait que c'est l'habitude de conformer ses actions libres à la loi naturelle. Cette *idée* n'est ni complètement distincte, ni adéquate, quand on ne fait que d'une manière confuse ce que c'est que l'habitude de conformer ses actions à une loi, ce que c'est qu'une action libre. Mais elle devient complète & adéquate, quand on se dit qu'une habitude est une facilité d'agir, qui s'acquiert par un fréquent exercice ; que conformer ses actions à une loi, c'est choisir entre plusieurs manières d'agir également possibles, celle qui suit la loi ; que la loi naturelle est la volonté du Législateur suprême qu'il a fait connoître aux hommes par la raison & par la conscience ; qu'enfin les actions libres sont celles qui dépendent du seul acte de notre volonté.

Ainsi l'*idée* de vertu emporte tout ceci, une facilité acquise par un fréquent exercice, de choisir entre plusieurs manières d'agir, que nous pouvons exécuter par le seul acte de notre volonté, celle qui s'accommode le mieux à ce que la raison & la conscience nous représentent comme conformes à la volonté de Dieu ; & cette *idée* de la vertu est non seulement distincte, mais adéquate au premier degré. Pour la rendre plus distincte encore, on pourroit pousser cette analyse plus loin, & en cherchant les *idées* distinctes de tout ce qui entre dans l'*idée* de vertu, on seroit surpris combien ce mot embrasse de choses, auxquelles la plupart de ceux qui l'emploient, ne pensent gueres. Il convient même de s'arrêter quand on est parvenu à des *idées* claires, mais confuses que l'on ne peut plus résoudre, aller au-delà ce seroit manquer son but, qui ne peut être que de former un raisonnement pour s'éclairer soi-même, ou pour communiquer aux autres ce que nous avons dans l'esprit. Dans le second cas nous remplissons nos vûes, lorsque nous nous faisons entendre de celui à qui nous parlons : au premier il suffit d'être parvenu à des principes assez certains, pour que nous puissions y donner notre assentiment.

Dela on peut conclure l'importance de ne pas se contenter d'*idées* confuses dans les cas où l'on peut s'en procurer de distinctes ; c'est ce qui donne cette netteté d'esprit qui en fait toute la justice. Pour cela il faut s'exercer de bonne heure & assiduellement sur les objets les plus simples, les plus familiers, en les considérant avec attention sous toutes leurs faces, & sous toutes les relations qu'ils peuvent avoir en les comparant ensemble, en ayant égard aux moindres différences, & en observant l'ordre & la liaison qu'elles ont entr'elles.

Passant ensuite à des objets plus composés, on les observera avec la même exactitude, & l'on se fera par-là une habitude d'avoir presque sans travail & sans peine des *idées* distinctes, & même de discerner toutes les *idées* particulières qui entrent dans la composition de l'*idée* principale. C'est ainsi qu'en analysant les *idées* de plusieurs objets, l'on parviendra à acquérir cette qualité d'esprit qu'on désigne par le mot *profondeur*. Au contraire en négligeant cette attention, l'on n'aura jamais qu'un esprit *superficiel* qui se contente des *idées* claires, & qui n'aspire point à s'en former de distinctes ; qui donne beaucoup à l'imagination, peu au jugement, qui ne saisit les choses que par ce qu'elles ont de sensible, ne voulant ou ne pouvant avoir d'*idées* de ce qu'elles ont d'abstrait & de spirituel ; esprit qui peut se faire écouter, mais qui pour l'ordinaire est un fort mauvais guide.

C'est sur-tout le manque d'attention à examiner les objets de nos *idées*, à nous les rendre familiers, qui fait que nous n'en avons que des *idées* obscures ; & comme nous ne pouvons pas toujours conserver présents les objets dont nous avons acquis même des *idées* distinctes, la mémoire vient à notre secours pour nous les retracer ; mais, si alors nous ne donnons pas la même attention à cette faculté de notre ame, l'expérience fait voir que les *idées* s'effaçant autant & par les mêmes degrés, par lesquels elles ont été acquises & se sont gravées dans l'ame ; enforte que nous ne pouvons plus nous représenter l'objet quand il est absent, ni le reconnoître quand il est présent ; des *idées* légèrement



rement saisies, imparfaitement digérées, quoique distinctes, ne seront bientôt plus que claires, ensuite confuses, puis obscures, & deviendront si obscures qu'elles se réduisent à rien. L'exemple de la manière dont un jeune homme transporté en pays étranger, vient à oublier sa langue maternelle apprise par routine, en seroit une preuve, si l'on n'en avoit une infinité d'autres.

La manière de voir, d'envisager un objet, de le considérer avec attention sous toutes ses faces, de l'étudier, de ranger dans son esprit sous un certain ordre les idées particulières qui en dépendent, de s'appliquer à se rendre familiers les premiers principes & les propositions générales; de se les rappeler souvent, de ne pas s'occuper de trop d'objets à la fois, ni d'objets qui ayant trop de rapports peuvent se confondre de ne point passer d'un objet à l'autre qu'on ne s'en soit fait une idée distincte s'il est possible. Tout cela forme une méthode de se représenter les objets, de connoître, d'étudier, sur laquelle on ne peut prescrire ici toutes les règles, que l'on trouvera dans un traité de logique bien fait.

Convenons cependant qu'il est des choses, dont avec toute l'attention & la disposition possible, on ne peut parvenir à se faire des idées distinctes; soit parce que l'objet est trop composé, soit parce que les parties de cet objet diffèrent trop peu entr'elles pour que nous puissions les démêler & en saisir les différences, soit qu'elles nous échappent par leur peu de proportion avec nos organes, ou par leur éloignement, soit que l'essentiel d'une idée, ce qui la distingue de toute autre, se trouve enveloppé de plusieurs circonstances étrangères qui les dérobent à notre pénétration. Toute machine trop composée, le corps humain, par exemple, est tellement combiné dans toutes ses parties, que la sagacité des plus habiles n'y peut voir la millième partie de ce qu'il y auroit à connoître pour s'en former une idée complètement distincte. Le microscope, le télescope nous ont donné à la vérité des idées plus distinctes sur des objets, qui avant ces découvertes, étoient dans

le second cas, c'est-à-dire très-obscures par la petitesse ou l'éloignement de ces objets, & encore combien sommes-nous éloignés d'en avoir des idées nettes! La plupart des hommes n'ont qu'une idée assez obscure de ce qu'ils entendent par le mot de *cause*, parce que dans la production d'un effet la cause se trouve ordinairement enveloppée, & tellement jointe à diverses choses, qu'il leur est difficile de discerner en quoi elle consiste.

Cet exemple même nous indique un obstacle à nous procurer des idées distinctes, c'est l'imperfection & l'abus des mots comme signes représentatifs, mais signes arbitraires de nos idées. Voyez Mots, SYNTAXE. Il n'est que trop fréquent, & l'expérience nous montre tous les jours que l'on est dans l'habitude d'employer des mots sans y joindre d'idées précises; ou même aucune idée, de les employer tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, ou de les lier à d'autres, qui en rendent la signification indéterminée, & de supposer toujours comme on le fait, que les mots excitent chez les autres les mêmes idées que nous y avons attachées. Comment se faire des idées distinctes avec des signes aussi équivoques? Le meilleur conseil que l'on puisse donner contre cet abus, c'est qu'après s'être appliqué à n'avoir que des idées bien nettes & bien terminées, nous n'employons jamais, ou du moins le plus rarement qu'il nous sera possible, de mots qui ne nous donnent du moins une idée claire, que nous tâchions de fixer la signification de ces mots; qu'en cela nous suivions autant qu'on le pourra, l'usage commun & qu'enfin nous évitions de prendre le même mot en deux sens différents. Si cette règle générale dictée par le bon sens, étoit suivie & observée dans tous ses détails avec quelque soin, les mots bien loin d'être un obstacle, deviendroient un aide, un secours infini à la recherche de la vérité, par le moyen des idées distinctes, dont ils doivent être les signes. C'est à l'article des définitions & à tant d'autres, sur la partie philosophique de la Grammaire que nous renvoyons. Quelque étendue que l'on ait donné à cet article, il y auroit encore bien des choses

à dire sur nos *idées*, considérées relativement aux facultés de notre ame, sur leurs usages, comme étant les sources de nos jugemens, & les principes de nos connoissances. Mais tout cela a été dit, & se trouve dans un si grand nombre de bons ouvrages sur l'art de penser & de communiquer nos pensées, qu'il seroit superflu de s'y arrêter davantage. Quiconque voudra méditer sur ce qui se passe en lui, lorsqu'il s'applique à la recherche de quelque vérité, s'instruira mieux par lui-même de la nature des *idées*, de leurs objets, & de leur utilité.

IDÉE, s. f. (*Antiq. grecq. & rom.*) *Idæa*, surnom de Cybele, qu'on adoroit particulièrement sur le mont Ida; par la même raison ses ministres les Dactyles, ou les corybantes, étoient appelés *Idéens*, mais ils ne tenoient cette qualification que de l'honneur qu'ils avoient de servir la mere des dieux; on la nommoit par excellence *Idæa magna mater*, & c'est elle que regardent les inscriptions avec ces trois lettres *I. M. M. Idææ magnæ matri*. On célébroit solennellement dans toute la Phrygie la fête sacrée de la mere *Idéenne*, par des sacrifices & des jeux, & on promenoit sa statue au son de la flûte & du tympanon.

Les Romains lui sacrifierent à leur tour, & instituerent des jeux à sa gloire, avec les cérémonies romaines; mais ils y employèrent des Phrygiens & des Phrygiennes, qui portoient par la ville la statue de Cybele, en sautant, dansant, battant de leurs tambours, & jouant de leurs crotales. Denys d'Halicarnassé remarque qu'il n'y avoit aucun citoyen de Rome qui se mêlât avec ces Phrygiens, & qui fût initié dans les mystères de la déesse. (*D. J.*)

IDÉEN, DACTYLE, (*Littérat.*) prêtre de Jupiter sur le mont Ida en Phrygie, ou dans l'île de Crete. On n'est d'accord ni sur l'origine des *dactyles idéens*, ni sur leur nombre, ni sur leurs fonctions. On les confond avec les curetes, les corybantes, les telchines, & les cabires; on peut consulter sur cet article, parmi les anciens, Diodore de Sicile, *lib. V. & XVII.* Strabon, *lib. X. p. 473.* le Scholiaste d'Apollonius de Rhodes, *lib. 1.* Eustathe sur

Homere, *Iliad. 2. p. 353.* & Pausanias, *lib. V. cap. xvij.*

Ce furent les *dactyles idéens* de Crete qui les premiers fondirent la mine de fer, après avoir appris dans l'incendie des forêts du mont Ida que cette mine étoit fusible. La chronique de Paros (*Epoch. 11. Marm. oxon. p. 163.*) met cette découverte dans l'année de cette chronique 1168, sous le regne de Pandion à Athenes, & l'attribue aux deux *dactyles idéens*, nommés *Celmis & Damnacé*, voyez les *mémoires de l'acad. des inscr. tom. XIV.* & le mot DACTYLE.

IDENTIFIER, v. act. & neut. (*Gram.*) de deux ou plusieurs choses différentes n'en faire qu'une; on dit aussi *s'identifier*.

IDENTIQUE, adj. Voyez son substantif IDENTITÉ.

IDENTIQUE, (*Alg.*) on appelle équation *identique* celle dont les deux membres sont les mêmes ou contiennent les mêmes quantités; sous la même ou sous différentes formes; par exemple,  $a = a$ , ou  $a a - x x = (a + ) \times (a - x)$  sont des équations *identiques*. Dans ces équations, si on passe tous les termes d'un même côté, on trouve qu'ils se détruisent mutuellement, & que tout se réduit à  $0 = 0$ , ce qui n'apprend rien. Ces sortes d'équations ne servent à rien pour la solution des problèmes, & il faut prendre garde dans la solution de certains problèmes compliqués de tomber dans des équations *identiques*; car on croiroit être parvenu à la solution, & l'on se tromperoit: c'est ce qui arrive quelquefois par exemple, on veut transformer une courbe en une autre, on croit avoir résolu le problème, parce qu'on est parvenu à une équation qui en apparence differe de la proposée, & on n'a fait quelquefois que transformer les axes. (*O.*)

IDENTITÉ, s. f. (*Métaphysiq.*) l'*identité* d'une chose est ce qui fait dire qu'elle est la même & non une autre; il paroît ainsi qu'*identité* & *unité* ne different point, sinon par certain regard de temps & de lieu. Une chose considérée en divers lieux, ou en divers temps, se retrouvant ce qu'elle étoit, est alors dite la même chose. Si vous la considérez sans nulle différence de temps

ni de lieu ; vous la diriez simplement *une chose* ; car par rapport au même temps & au même lieu, on dit voilà *une chose*, & non voilà la *même chose*.

Nous concevons différemment l'*identité* en différens êtres ; nous trouvons une substance intelligente, toujours précisément la même, à raison de son unité ou indivisibilité, quelques modifications qu'il y survienne, telles que ses pensées ou ses sentimens. Une même ame n'en est pas moins précisément la même, pour éprouver des changemens d'augmentation ou de diminution de pensées ou de sentimens ; au lieu que dans les êtres corporels, une portion de matière n'est plus dite précisément la même, quand elle reçoit continuellement augmentation ou altération dans ses modifications, telles que sa figure & son mouvement.

Observons que l'usage admet une *identité* de ressemblance, qui se confond souvent avec la vraie *identité* ; par exemple, en versant d'une bouteille de vin en deux verres, on dit que dans l'un & l'autre verre c'est le *même* vin ; & en faisant deux habits d'une même pièce de drap, on dit que les deux habits sont de *même* drap. Cette *identité* n'est que dans la *ressemblance*, & non dans la *substance*, puisque la substance de l'un peut se trouver détruite, sans que la substance de l'autre se trouve altérée en rien. Par la *ressemblance* deux choses sont dites aussi la *même*, quand l'une succède à l'autre dans un changement imperceptible, bien que très-réel, en sorte que ce sont deux substances toutes différentes ; ainsi la substance de la rivière de Seine change tous les jours imperceptiblement, & par-là on dit que c'est toujours la même rivière, bien que la substance de l'eau qui forme cette rivière, change & s'écoule à chaque instant ; ainsi le vaisseau de Thésée étoit dit toujours le même vaisseau de Thésée, bien qu'à force d'être radoubé il ne restât plus un seul morceau du bois dont il avoit été formé d'abord ; ainsi le même corps d'un homme à cinquante ans n'a-t-il plus rien peut-être de la substance qui composoit le même corps quand cet homme n'avoit que six mois, c'est-à-dire qu'il n'y a souvent dans les cho-

ses matérielles qu'une *identité* de ressemblance, que l'équivoque du mot fait prendre communément pour une *identité* de substance. Quelque mince que paroisse cette observation, on en peut voir l'importance par une réflexion de M. Bayle, dans son Dictionnaire critique, *au mot* Spinoza, *lettre L*. Il montre que cette équivoque pitoyable est le fondement de tout le fameux système de Spinoza.

Séneque fait un raisonnement sophistique, en le composant des différentes significations du terme d'*identité*. Pour consoler un homme de la perte de ses amis, il lui représente qu'on peut en acquérir d'autres ; *mais ils ne seront pas les mêmes ? ni vous non plus*, dit-il, *vous n'êtes pas le même, vous changez toujours*. Quand on se plaint que de nouveaux amis ne remplacent pas ceux qu'on a perdus, ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas de la même humeur, du même âge, &c. ce sont-là des changemens par où nous passons ; mais nous ne devenons pas nous-mêmes d'autres individus, comme les amis nouveaux sont des individus différens des anciens.

M. Locke me paroît définir juste l'*identité* d'une plante, en disant que l'organisation qui lui a fait commencer d'être plante subsiste : il applique la même idée au corps humain.

IDENTITÉ, (*Gramm.*) terme introduit récemment dans la Grammaire, pour exprimer le rapport qui sert de fondement à la concordance. Voyez CONCORDANCE.

Un simple coup d'œil jeté sur les différentes especes de mots, & sur l'unanimité des usages de toutes les langues à cet égard, conduit naturellement à les partager en deux classes générales, caractérisées par des différences purement matérielles. La première classe comprend toutes les especes de mots déclinales, je veux dire les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes, qui, dans la plupart des langues, reçoivent à leurs terminaisons des changemens qui désignent des idées accessoires de relation, ajoutées à l'idée principale de leur signification. La seconde classe renferme les especes de mots indéclinables, c'est-à-dire les adverbes, les pré-

positions, les conjonctions & les interjections, qui gardent dans le discours une forme immuable, parce qu'ils expriment constamment une seule & même idée principale.

Entre les inflexions accidentelles des mots de la première classe, les unes sont communes à toutes les espèces qui y sont comprises, & les autres sont propres à quelque une de ces espèces. Les inflexions communes sont les nombres, les cas, les genres & les personnes; les temps & les modes sont des inflexions propres au verbe.

C'est entre les inflexions communes aux mots qui ont quelque corrélation, qu'il y a, & qu'il doit y avoir concordance dans toutes les langues qui admettent ces inflexions. Mais pour établir cette concordance, il faut d'abord déterminer l'inflexion de l'un des mots corrélatifs, & ce sont les besoins réels de l'énonciation, d'après ce qui existe dans l'esprit de celui qui parle, qui reglent cette première détermination, conformément aux usages de chaque langue: les autres mots corrélatifs se revêtent ensuite des inflexions correspondantes, par imitation, & pour être en concordance avec leur corrélatif, qui leur sert comme d'original: celui-ci est dominant, les autres sont subordonnés. C'est ordinairement un nom ou un pronom qui est le corrélatif dominant; les adjectifs & les verbes sont subordonnés: c'est à eux à s'accorder, & la concordance de leurs inflexions avec celles du nom ou du pronom, est comme une livrée qui atteste leur dépendance.

Cette dépendance est fondée sur un rapport, qui est, selon les meilleurs Grammairiens modernes, un rapport d'*identité*. On voit en effet que le nom & l'adjectif, qui l'accompagne par opposition, ne font qu'un, n'expriment ensemble qu'une seule & même chose indivisible; *la loi naturelle, la loi politique, la loi évangélique*, sont trois objets différens, mais il n'y en a que trois; *la loi naturelle* est un objet aussi unique que *la loi* en général. C'est la même chose du verbe avec son sujet; *le soleil luit*, est une expression qui ne présente à l'esprit qu'une seule idée indivisible.

Cependant l'adjectif & le verbe expriment très-distinctement une idée attributive, fort différente du sujet exprimé par le nom ou par le pronom: comment peut-il y avoir *identité* entre des idées si comparées?

C'est que les noms & les pronoms présentent à l'esprit des êtres déterminés, voyez NOM & PRONOM, & que les adjectifs & les verbes présentent à l'esprit des sujets quelconques sous une idée précise, applicable à tout sujet déterminé qui en est susceptible; voyez VERBE. Or il en est, dans le discours, de cette idée vague de sujet quelconque, comme de la signification générale & indéfinie des symboles algébriques dans le calcul: de part & d'autre, la généralisation des idées n'a été instituée que pour éviter l'embarras des cas particuliers trop multipliés; mais de part & d'autre, c'est à la charge de ramener la précision dans chaque occurrence par des applications particulières ou individuelles.

C'est la concordance des inflexions de l'adjectif ou du verbe avec celles du nom ou du pronom, qui désigne l'application du sens vague de l'un, au sens précis de l'autre, & l'*identification* du sujet vague présenté par la première espèce, avec le sujet déterminé énoncé par la seconde.

Pour prévenir une erreur dans laquelle bien des gens pourroient tomber, puisque M. l'abbé Fromant y a donné lui-même, qu'il me soit permis d'insister un peu sur la véritable idée que l'on doit prendre de l'*identité*, qui sert de fondement à la concordance. J'ose avancer que ce grammairien n'en a pas une idée exacte; il la suppose entre le sujet d'un mode & ce mode: en voici la preuve dans son supplément, aux *ch. ij. iij. & iv. de la II. partie de la gramm. gén. pag. 62*. Il rapporte d'abord un passage de M. du Marlais, extrait de l'*article adjectif*, dans lequel il assure que la concordance n'est fondée que sur l'*identité physique* de l'adjectif avec le substantif; puis il discute ainsi l'opinion du grammairien philosophe.

» S'il y a des adjectifs qui marquent l'appartenance sans marquer l'*identité physique* que, il s'ensuit que la concordance n'est

» pas fondée uniquement sur cette *identité*,  
 » comme le prétend M. du Marlais. Or  
 » dans ces expressions *meus liber* ; *Evandrius ensis*, *meus* marque l'appartenance  
 » du livre à moi, *Evandrius* marque l'appartenance de l'épée à Evandre ; ces  
 » deux mots *meus liber*, & ces deux autres *Evandrius ensis*, présentent à l'esprit  
 » deux objets divers, dont l'un n'est  
 » pas l'autre ; & bien loin de désigner l'*identité physique*, ils indiquent au con-  
 » traire une vraie diversité physique. *Meus*  
 » *liber* équivaut à *liber mei*, βιβλιος μου,  
 » le livre de moi ; *Evandrius ensis* équi-  
 » vaut à *ensis Evandri*, l'épée d'Evandre ;  
 » par conséquent le sentiment qui fonde  
 » la concordance sur l'*identité physique*  
 » n'est pas exact, & M. du Marlais n'a  
 » point tant à se glorifier d'en être l'au-  
 » teur ; encore s'il eût dit que la concor-  
 » dance est fondée sur l'*identité physique*  
 » ou métaphysique, il auroit rendu ce  
 » sentiment probable : ce n'est pas moi  
 » qui suis une même chose avec mon livre,  
 » c'est la qualité d'être à moi, c'est la pro-  
 » priété de m'appartenir qui est une même  
 » chose avec mon livre ; de même ce n'est  
 » pas Evandre qui est une même chose  
 » avec son épée, mais c'est la qualité d'être  
 » à Evandre. On peut soutenir qu'il  
 » y a rapport d'*identité métaphysique* entre  
 » la qualité d'appartenir & la chose appa-  
 » tenante ; mais on ne prouvera jamais, ce  
 » me semble, qu'il puisse s'y trouver un  
 » rapport d'*identité physique*, puisque l'appar-  
 » tenance n'est qu'une qualité méta-  
 » physique ».

La doctrine de M. Fromant sur l'*identité* n'est point équivoque, mais elle confond positivement la nature des choses. L'*identité* ne suppose pas deux choses différentes, il n'y auroit plus d'*identité* ; elle suppose seulement deux aspects d'un même objet : or une substance & un mode sont des choses si différentes, que nous en avons nécessairement des idées toutes différentes, & conséquemment il ne peut jamais y avoir d'*identité*, sous quelque dénomination que ce soit, entre une substance & un mode.

L'*identité* qui fonde la concordance est donc l'*identité* du sujet, présentée d'une

manière vague & indéfinie dans les adjectifs & dans les verbes, & d'une manière précise & déterminée dans les noms & dans les pronoms. Ces deux mots, pour me servir du même exemple, *meus liber*, ne présentent pas à l'esprit deux objets divers ; *meus* exprime un être quelconque qualifié par la propriété de m'appartenir, & *liber* exprime un être déterminé qui a cette propriété : la concordance de *meus* avec *liber*, indique que le sujet actuel de la qualification exprimée par l'adjectif *meus*, est l'être particulier déterminé par le nom *liber* : *meus*, par lui-même, exprime un sujet quelconque ainsi qualifié ; mais dans le cas présent, il est appliqué au sujet particulier *liber* ; & dans un autre, il pourroit être appliqué à un autre sujet, en vertu même de son indétermination. La concordance indique donc l'application du sens vague d'une espèce au sens précis de l'autre ; & l'*identité*, si j'ose le dire, *très-physique* du sujet énoncé par les deux espèces de mots, sous des aspects différens.

Peut-être y a-t-il en effet peu d'exactitude à dire, l'*identité physique* de l'adjectif avec le substantif, comme a fait M. du Marlais, parce que l'adjectif & le substantif sont des mots absolument différens, & qui ne peuvent jamais être un même & unique mot : l'*identité* n'appartient pas aux différens signes d'un même objet, mais à l'objet désigné par différens signes. Il me semble pourtant que l'on pourroit regarder l'expression de M. du Marlais comme un abrégé de celle que la justesse métaphysique paroît exiger ; mais quand cela ne seroit point, ne faut-il donc avoir aucune indulgence pour la première exposition d'un principe véritablement utile & lumineux ? Et un petit défaut d'exactitude peut-il empêcher que M. du Marlais n'ait à se glorifier beaucoup d'être l'auteur de ce principe ? M. Fromant lui-même ne doit guère se glorifier d'en avoir fait une censure si peu mesurée & si peu juste ; je dis, *si peu juste*, car il est évident que c'est pour avoir mal compris le vrai sens du principe de l'*identité*, qu'il est tombé dans l'inconséquence qui a été remarquée en un autre lieu. Voy. GENRE. Art. de M. BEAUZÉE.

IDES, LES, f. f. plur. (*Calendrier romain.*) *idus, uum*, ce terme étoit d'usage chez les Romains pour compter & distinguer certains jours du mois; on se sert encore de cette méthode dans la chancellerie romaine; & dans le calendrier du bréviaire.

Les *ides* venoient le treizieme jour de chaque mois, excepté dans les mois de Mars, de Mai, de Juillet & d'Octobre, où elles tomboient le quinzieme, parce que ces quatre mois avoient six jours devant les nones, & les autres en avoient seulement quatre.

On donnoit huit jours aux *ides*; ainsi le huitieme dans les mois de Mars, Mai, Juillet & Octobre, & le sixieme dans les huit autres; on comptoit le huitieme avant les *ides*, & de même en diminuant jusqu'au douze ou au quatorze, qu'on appelloit la *veille des ides*, parce que les *ides* venoient le treize ou le quinze, selon les différens mois.

Ceux qui veulent employer cette manière de dater, doivent encore savoir que les *ides* commencent le lendemain du jour des nones, & se ressouvenir qu'elles durent huit jours: or les nones de Janvier étant le cinquieme dudit mois, on datera le sixieme de Janvier, *octavo idus Januarii*, huit jours avant les *ides* de Janvier; l'onzieme Janvier se datera *tertio idus*, le troisieme jour avant les *ides*; & le treizieme *idibus Januarii*, le jour des *ides* de Janvier; si c'est dans les mois de Mai, de Juillet & d'Octobre, où le jour des nones n'est que le sept, on ne commence à compter avant les *ides* que le huitieme jour de ces quatre mois, à cause que celui des *ides* n'est que le quinze.

Pour trouver aisément le jour qui marque les dates des *ides* dont se sert la chancellerie romaine, comme nous l'avons dit ci-dessus, il faut compter combien il y a de jours depuis la date jusqu'au treize, ou au quinze du mois que tombent les *ides*, selon le nom du mois, en y ajoutant une unité, & l'on aura le jour de la date. Par exemple, si la lettre est datée *quinto idus Januarii*, c'est-à-dire le cinquieme jour avant les *ides* de Janvier, joignez une unité au treize, qui est le jour des *ides*

de ce mois, vous aurez quatorze, ôtez-en cinq, il restera neuf; ainsi le cinquieme avant les *ides* est le neuf de Janvier. Si la lettre est datée *quinto idus Julii*, qui est un mois où le jour des *ides* tombe le quinze, joignez une unité à quinze, vous aurez seize; ôtez-en cinq, il reste onze; ainsi le cinquieme avant les *ides* de Juillet, c'est le onzieme dudit mois.

On observera la même méthode quand on voudra employer cette sorte de date; par exemple, si j'écris le neuf Juillet, depuis le neuf jusqu'à seize il y a sept jours; ainsi je date *septimo idus Julii*, le septieme jour avant les *ides* de Juillet. Voyez Antoine Aubriot, *Principes de compter les kalendes, ides & nones*.

Le mot *ides* vient du latin *idus*, que plusieurs dérivent de l'ancien toscan *iduaire*, qui signifioit *diviser*, parce que les *ides* partageoient les mois en deux parties presque égales. D'autres tirent ce mot d'*iduum*, qui étoit le nom de la victime qu'on offroit à Jupiter le jour des *ides*; mais peut-être aussi qu'on a donné à la victime le nom du jour qu'elle étoit immolée. Quoiqu'il en soit, la raison pour laquelle chaque mois à huit *ides*, c'est que le sacrifice se faisoit toujours neuf jours après les nones, le jour des nones étant compris dans le nombre de neuf.

Enfin, pour omettre peu de chose en littérature sur ce sujet, nous ajouterons que les *ides* de Mai étoient consacrées à Mercure; les *ides* de Mars passèrent pour un jour malheureux, dans l'idée des partisans de la tyrannie, depuis que César eut été tué ce jour-là; le temps d'après les *ides* de Juin étoit réputé favorable aux noces. Les *ides* d'Août étoient consacrées à Diane, & les esclaves les chommoient aussi comme une fête. Aux *ides* de Septembre on prenoit les augures pour faire les magistrats, qui entroient en charge. autrefois aux *ides* de Mai, & puis aux *ides* de Mars, qui furent transportés finalement aux *ides* de Septembre. (*D. J.*)

IDIOCRASE, f. f. (*Méd.*) on entend par ce mot la nature, l'espece, le caractère, la disposition, le tempérament propre d'une chose, d'une substance animale, minérale ou végétale.

IDIOME, f. f. (*Gramm.*) variétés d'une langue propres à quelques contrées; d'où l'on voit qu'*idiome* est synonyme à *dialecte*; ainsi nous avons l'*idiome* gascon, l'*idiome* provençal, l'*idiome* champenois: on lui donne quelquefois la même étendue qu'à *langue*. Servez-vous de l'*idiome* que vous aimerez le mieux, je vous répondrai

\* IDIOMELE, f. m. (*Théolog.*) certains versets qui ne sont point tirés de l'Écriture-sainte; & qu'on chante sur un ton particulier dans l'office divin suivant le rit grec. Le mot *idiomele* vient de *ιδιον*, propre, particulier, & de *μείλος*, chant.

IDIOPATHIE, f. f. (*Méd.*) *ιδιοπάθεια*, *proprius affectus*: c'est un terme de Pathologie, employé pour distinguer la maladie qui affecte une partie quelconque, qui ne dépend pas du vice d'une autre partie, parce que la cause physique de cette affection a son siège là où se manifeste la lésion des fonctions.

Ainsi l'apoplexie est *idiopathique* lorsqu'elle dépend d'une hémorrhagie, d'un épanchement de sang qui se forme dans les ventricules du cerveau.

La pleurésie est une maladie *idiopathique*, lorsqu'elle a commencé par un engorgement inflammatoire dans la pleure même.

On entend ordinairement par *idiopathie* la même chose que par *protopathie*, *primarius affectus*; & on attache à ces deux termes un sens opposé à ceux de *sympathie* & de *deutéropathie*. Voyez MALADIE, SYMPATHIE.

IDIOPATHIQUE, (*Patholog.*) *ιδιοπαθικός*, mot dérivé du grec; il est formé de *ιδιος*, qui signifie propre, & *παθος*, passion, affection, maladie; c'est comme si on disoit *maladie propre*; son sens est parfaitement conforme à son étymologie; on l'ajoute comme épithète aux maladies dont la cause est propre à la partie où l'on observe le principal symptôme. Il ne faut qu'un exemple pour éclaircir ceci; on appelle une phrénésie *idiopathique* lorsque la cause, le dérangement qui excite la phrénésie, est dans le cerveau; ces maladies sont par-là opposées à celles qu'on nomme *sympathiques*, qui sont entraînées par une espèce de sympathie, de rapport qu'il y a

entre les différentes parties; ainsi un délire phrénétique occasionné par la douleur vive d'un panaris, par l'inflammation du diaphragme, est censé sympathique; l'affection se communique dans ce dernier cas par les nerfs; on voit par-là qu'*idiopathique* ne doit point être confondu avec *essentiel*, & qu'il n'est point opposé à *symptomatique*, la même maladie pouvant être en même-temps symptômatique & *idiopathique*. Article de M. MENVRETT.

IDIOSYNCRASE, f. f. (*Médec.*) particularité de tempérament; *ιδιοσυγκρασία*, mot composé de *ιδιος*, propre, *σύν*, avec, & *κράσις*, mélange.

Comme il paroît que chaque homme a sa santé propre, & que tous les corps différent entr'eux, tant dans les solides que dans les fluides, quoiqu'ils soient sains chacun; on a nommé cette constitution de chaque corps, qui le fait différer des autres corps aussi sains, *idiosyncrase*, & les vices qui en dépendent passoient quelquefois pour incurables, parce qu'on pensoit qu'ils existoient dès les premiers instans de la formation de ce corps; mais nous ne pouvons point attribuer toujours à une disposition innée, ces maladies des vaisseaux & des visceres trop débiles.

Une fille de qualité élevée dans le luxe, la mollesse & le repos, a le corps foible & languissant; une paysanne en venant au monde, semblable à cette fille de condition, s'accoutume au travail dès sa plus tendre jeunesse, devient forte & vigoureuse; la débilité de la première, & les maladies qui en résultent, sont donc prises mal-à-propos pour des maladies innées, car on ne sauroit croire quels changemens on peut produire dès l'enfance dans ce qu'on appelle d'ordinaire *tempérament particulier*; cependant quand cette *idiosyncrase* existe, il faut y avoir un grand égard dans l'usage des remèdes, sans quoi l'on risque de mettre la vie du malade en danger. Hippocrate en a fait l'observation, confirmée par l'expérience de tous les temps & de tous les lieux. (D. J.)

\* IDIOT, adj. (*Gramm.*) il se dit de celui en qui un défaut naturel dans les organes qui servent aux opérations de l'en-

tendement est si grand, qu'il est incapable de combiner aucune idée, en sorte que sa condition paroît à cet égard plus bornée que celle de la bête. La différence de l'*idiot* & de l'imbécille consiste, ce me semble, en ce qu'on naît *idiot*, & qu'on devient imbécille. Le mot *idiot* vient de *ιδιώτης*, qui signifie *homme particulier*; qui s'est renfermé dans une vie retirée, loin des affaires du gouvernement; c'est-à-dire celui que nous appellerions aujourd'hui un *sage*. Il y a eu un célèbre mystique qui prit par modèstie la qualité d'*idiot*, qui lui convenoit beaucoup plus qu'il ne pensoit.

IDIOTISME, subst. masc. (*Gramm.*) c'est une façon de parler éloignée des usages ordinaires, ou des loix générales du langage, adaptée au génie propre d'une langue particulière. R. *ιδίος*, *peculiaris*, *propre*, *particulier*. C'est un terme général dont on peut faire usage à l'égard de toutes les langues; un *idiotisme* grec, latin, françois, &c. C'est le seul terme que l'on puisse employer dans bien des occasions; nous ne pouvons dire qu'*idiotisme* espagnol, portugais, turc, &c. Mais à l'égard de plusieurs langues, nous avons des mots spécifiques subordonnés à celui d'*idiotisme*, & nous disons *anglicisme*, *arabisme*, *celticisme*, *gallicisme*, *germanisme*, *hébraïsme*, *hellénisme*, *latinisme*, &c.

Quand je dis qu'un *idiotisme* est une façon de parler adaptée au génie propre d'une langue particulière, c'est pour faire comprendre que c'est plutôt un effet marqué du génie caractéristique de cette langue, qu'une locution incommunicable à tout autre idiome, comme on a coutume de le faire entendre. Les richesses d'une langue peuvent passer aisément dans une autre qui a avec elle quelque affinité; & toutes les langues en ont plus ou moins, selon les différens degrés de liaison qu'il y a ou qu'il y a eu entre les peuples qui les parlent ou qui les ont parlées. Si l'italien, l'espagnol & le françois sont entés sur une même langue originelle, ces trois langues auront apparemment chacune à part leurs *idiotismes* particuliers, parce que ce sont des langues différentes; mais il est difficile qu'elles n'aient adopté toutes trois quelques *idiotismes* de la langue qui sera leur

source commune; & il ne seroit pas étonnant de trouver dans toutes trois des *celticismes*. Il ne seroit pas plus merveilleux de trouver des *idiotismes* de l'une des trois dans l'autre, à cause des liaisons de voisinage, d'intérêts politiques, de commerce, de religion, qui subsistent depuis long-temps entre les peuples qui les parlent; comme on n'est pas surpris de rencontrer des *arabismes* dans l'espagnol, quand on fait l'histoire de la longue domination des Arabes en Espagne. Personne n'ignore que les meilleurs auteurs de la latinité sont pleins d'*hellénismes*: & si tous les littérateurs conviennent qu'il est plus facile de traduire du grec que du latin en françois, c'est que le génie de notre langue approche plus de celui de la langue grecque que de celui de la langue latine, & que notre langage est presque un *hellénisme* continuel.

Mais une preuve remarquable de la communicabilité des langues qui paroissent avoir entre elles le moins d'affinité, c'est qu'en françois même nous hébraïsons. C'est un *hébraïsme* connu que la répétition d'un adjectif ou d'un adverbe, que l'on veut élever au sens que l'on nomme communément *superlatif*. Voyez *AMEN* & *SUPERLATIF*. Et le superlatif le plus énergique se marquoit en hébreu par la triple répétition du mot: delà le triple *kirie eleison* que nous chantons dans nos églises, pour donner plus de force à notre invocation; & le triple *sanctus* pour mieux peindre la profonde adoration des esprits célestes. Or il est vraisemblable que notrès *très*, formé du latin *tres*, n'a été introduit dans notre langue, que comme le symbole de cette triple répétition, *très-saint*, *ter sanctus*, ou *sanctus, sanctus, sanctus*: & notre usage de lier *très* au mot positif par un tiret, est fondé sans doute sur l'intention de faire sentir que cette addition est purement matérielle, qu'elle n'empêche pas l'unité du mot, mais qu'il doit être répété trois fois, ou du moins qu'il faut y attacher le sens qu'il auroit s'il étoit répété trois fois; & en effet les adverbes *bien* & *fort* qui expriment par eux-mêmes le sens superlatif dont il s'agit, ne sont jamais liés de même au mot positif auquel



auquel on les joint pour les lui communiquer. On rencontre dans le langage populaire des *hébraïsmes* d'une autre espèce : *un homme de Dieu, du vin de Dieu, une moisson de Dieu*, pour dire *un très-honnête homme, du vin très-bon, une moisson très-abondante*; ou, en rendant par-tout le même sens par le même tour, *un homme parfait, du vin parfait, une moisson parfaite*: les Hébreux indiquant la perfection par le nom de Dieu, qui est le modèle & la source de toute perfection. C'est cette espèce d'*hébraïsme* qui se trouve au *Pf. 35. v. 7. justitia tua sicut montes Dei*, pour *sicut montes altissimi*; & au *Pf. 64. v. 10. flumen Dei*, pour *flumen maximum*.

Malgré les *hellénismes* reconnus dans le latin, on a cru assez légèrement que les *idiotismes* étoient des locutions propres & incommunicables, & en conséquence on a pris & donné des idées fausses ou louches; & bien des gens croient encore qu'on ne désigne par ce nom général, ou par quelque un des noms spécifiques qui y sont analogues, que des locutions vicieuses imitées mal-adroitement de quelque autre langue. Voyez GALLICISME. C'est une erreur que je crois suffisamment détruire par les observations que je viens de mettre sous les yeux du lecteur: je passe à une autre qui est encore plus universelle, & qui n'est pas moins contraire à la véritable notion des *idiotismes*.

On donne communément à entendre que ce sont des manières de parler contraires aux loix de la Grammaire générale. Il y a en effet des *idiotismes* qui sont dans ce cas; & comme ils sont par-là même les plus frappans & les plus aisés à distinguer, on a cru aisément que cette opposition aux loix immuables de la Grammaire, faisoit la nature commune de tous. Mais il y a encore une autre espèce d'*idiotismes* qui sont des façons de parler éloignées seulement des usages ordinaires, mais qui ont avec les principes fondamentaux de la Grammaire générale toute la conformité exigible. On peut donner à ceux-ci le nom d'*idiotismes réguliers*, parce que les règles immuables de la parole y sont suivies, & qu'il n'y a de violé que les institutions arbitraires, & usuelles: les

Tome XVIII.

autres au contraire prendront la dénomination d'*idiotismes irréguliers*, parce que les règles immuables de la parole y sont violées. Ces deux espèces sont comprises dans la définition que j'ai donnée d'abord; & je vais bientôt les rendre sensibles par des exemples; mais en y appliquant les principes qu'il convient de suivre pour en pénétrer le sens, & pour y découvrir, s'il est possible, les caractères du génie propre de la langue qui les a introduits.

I. Les *idiotismes réguliers* n'ont besoin d'aucune autre attention, que d'être expliqués littéralement pour être ramenés ensuite au tour de la langue naturelle que l'on parle.

Je trouve par exemple que les Allemands disent, *diese gelehrten männer*, comme en latin, *hi docti viri*, ou en françois *ces savans hommes*; & l'adjectif *gelehrten* s'accorde en toutes manières avec le nom *männer*, le nom comme l'adjectif latin *docti* avec *viri*, ou l'adjectif françois *savans* avec le nom *hommes*; ainsi les Allemands observent en cela, & les loix générales & les usages communs. Mais ils disent, *diese männer sind gelehrt*; & pour le rendre littéralement en latin, il faut dire *hi viri sunt docti*, & en françois, *ces hommes sont savamment*, ce qui veut dire indubitablement *ces hommes sont savans*: *gelehrt* est donc un adjectif, & l'on doit reconnoître ici que les Allemands s'écartent des usages communs, qui donnent la préférence à l'adjectif en pareil cas. On voit donc en quoi consiste le *germanisme* lorsqu'il s'agit d'exprimer un attribut; mais quelle peut être la cause de cet *idiotisme*? le verbe exprime l'existence d'un sujet sous un attribut. Voyez VERBE. L'attribut n'est qu'une manière particulière d'être; & c'est aux adverbes à exprimer simplement les manières d'être, & conséquemment les attributs: voilà le génie allemand. Mais comment pourra-t-on concilier ce raisonnement avec l'usage presque universel, d'exprimer l'attribut par un adjectif mis en concordance avec le sujet du verbe? Je réponds qu'il n'y a peut-être entre la manière commune & la manière allemande d'autre différence que celle qu'il y auroit entre deux tableaux, où l'on auroit fait

Z

deux momens différens d'une même action : le *germanisme* saisit l'instant qui précède immédiatement l'action de juger, où l'esprit considère encore l'attribut d'une manière vague & sans application au sujet : la phrase commune présente le sujet tel qu'il paroît à l'esprit après le jugement, & lorsqu'il n'y a plus d'abstraction. L'Allemand doit donc exprimer l'attribut avec les apparences de l'indépendance ; & c'est ce qu'il fait par l'adverbe qui n'a aucune terminaison dont la concordance puisse en désigner l'application à quelque sujet déterminé. Les autres langues doivent exprimer l'attribut avec les caractères de l'application ; ce qui est rempli par la concordance de l'adjectif attributif avec le sujet. Mais peut-être faut-il sous-entendre alors le nom avant l'adjectif, & dire que *hi viri sunt docti*, c'est la même chose que *hi viri sunt viri docti* ; & que *ego sum miser*, c'est la même chose que *ego sum homo miser* : en effet, la concordance de l'adjectif avec le nom & l'identité du sujet exprimé par les deux espèces, ne s'entendent clairement & d'une manière satisfaisante, que dans le cas de l'apposition ; & l'apposition ne peut avoir lieu ici qu'au moyen de l'ellipse. Je tirerois de tout ceci une conclusion surprenante : la phrase allemande est donc un *idiotisme* régulier, & la phrase commune un *idiotisme* irrégulier.

Voici un *latinisme* régulier dont le développement peut encore amener des vues utiles *neminem reperire est id qui velit*. Il y a là quatre mots qui n'ont rien d'embarassant : *qui velit id* (qui veuille cela) est une proposition incidente déterminative de l'antécédent *neminem* ; *neminem* (ne personne) est le complément ou le régime objectif grammatical du verbe *reperire* ; *neminem qui velit id* (ne trouver personne qui veuille cela) ; c'est une construction exacte & régulière. Mais que faire du mot *est* ? il est à la troisième personne du singulier ; quel en est le sujet ? comment pourra-t-on lier à ce mot l'infinitif *reperire* avec ses dépendances ? Consultons d'autres phrases plus claires dont la solution puisse nous diriger.

On trouve dans Horace (III. Od. 2.) *dulce & decorum est pro patriâ mori* ; &

encore (IV. Od. 12.) *dulce est desipere in loco*. Or la construction est facile : *mori pro patriâ est dulce & decorum* ; *desipere in loco est dulce* : les infinitifs *mori* & *desipere* y sont traités comme des noms, & l'on peut les considérer comme tels : j'en trouve une preuve encore plus forte dans Perse, Sat. 1. *scire tuum nihil est* ; l'adjectif *tuum* mis en concordance avec *scire*, désigne bien que *scire* est considéré comme nom. Voilà la difficulté levée dans notre première phrase : le verbe *reperire* est ce que l'on appelle communément le nominatif du verbe *est* ; ou en termes plus justes, c'en est le sujet grammatical, qui seroit au nominatif, s'il étoit déclinaison : *reperire neminem qui velit id*, en est donc le sujet logique. Ainsi il faut construire, *reperire neminem qui velit id, est* ; ce qui signifie littéralement, *ne trouver personne qui le veuille, est ou existe* ; ou en transportant la négation, *trouver quelqu'un qui le veuille, n'est pas ou n'existe pas* ; ou enfin, en ramenant la même pensée à notre manière de l'énoncer, *on ne trouve personne qui le veuille*.

C'est la même syntaxe & la même construction par-tout où l'on trouve un infinitif employé comme sujet du verbe *sum*, lorsque ce verbe a le sens adjectif, c'est-à-dire lorsqu'il n'est pas simplement verbe substantif, mais qu'il renferme encore l'idée de l'existence réelle comme attribut, & conséquemment qu'il est équivalent à *existo*. Ce n'est que dans ce cas qu'il y a un *latinisme* ; car il n'y a rien de si commun dans la plupart des langues, que de voir l'infinitif sujet du verbe substantif, quand on exprime ensuite un attribut déterminé : ainsi dit-on en latin *turpe est mentiri*, & en françois, *mentir est une chose honteuse*. Mais nous ne pouvons pas dire, *voir est pour on voit*, *voir étoit pour on voyoit*, *voir sera, pour on verra*, comme les Latins disent *videre est, videre erat, videre erit*. L'infinitif considéré comme nom, sert aussi à expliquer une espèce de *latinisme* qu'il me semble qu'on n'a pas encore entendu comme il faut, & à l'explication duquel les rudimens ont substitué les difficultés ridicules & insolubles du redoutable *que* retranché. Voyez INFINITIF.

II, Pour ce qui regarde les *idiotismes* ir-

*réguliers*, il faut, pour en pénétrer le sens, discerner avec soin l'espece d'écart qui les détermine, & remonter, s'il est possible, jusqu'à la cause qui a occasionné ou pu occasionner cet écart : c'est même le seul moyen qu'il y ait de reconnoître les caracteres précis du génie propre d'une langue, puisque ce génie ne consiste que dans la réunion des vues qu'il s'est proposées, & des moyens qu'il a autorisés.

Pour discerner exactement l'espece d'écart qui détermine un *idiotisme irrégulier*, il faut se rappeler ce que l'on a dit au mot GRAMMAIRE, que toutes les règles fondamentales de cette science se réduisent à deux chefs principaux, qui sont la Lexicologie & la syntaxe. La lexicologie a pour objet tout ce qui concerne la connoissance des mots considérés en soi & hors de l'élocution : ainsi dans chaque langue, le vocabulaire est comme l'inventaire des sujets de son domaine ; & son principal office est de bien fixer le sens propre de chacun des mots autorisés dans cet idiome. La syntaxe a pour objet tout ce qui concerne le concours des mots réunis dans l'ensemble de l'élocution ; & ses décisions se rapportent dans toutes les langues à trois points généraux, qui sont la concordance, le régime & la construction.

Si l'usage particulier d'une langue autorise l'altération du sens propre de quelques mots, & la substitution d'un sens étranger, c'est alors une figure de mots que l'on appelle *trope*. Voyez ce mot.

Si l'usage autorise une locution contraire aux loix générales de la syntaxe, c'est alors une figure que l'on nomme ordinairement *figure de construction*, mais que j'aurois mieux que l'on désignât par la dénomination plus générale de *figure de syntaxe*, en réservant le nom de *figure de construction* aux seules locutions qui s'écartent des règles de la construction proprement dite. Voyez FIGURE & CONSTRUCTION. Voilà deux especes d'écart que l'on peut observer dans les *idiotismes irréguliers*.

1<sup>o</sup> Lorsqu'un trope est tellement dans le génie d'une langue, qu'il ne peut être rendu littéralement dans une autre, ou qu'y étant rendu littéralement il y exprime un tout autre sens, c'est un *idiotisme*

de la langue originale qui l'a adopté ; & cet *idiotisme* est *irrégulier*, parce que le sens propre des mots y est abandonné ; ce qui est contraire à la première institution des mots. Ainsi le superstitieux euphémisme, qui dans la langue latine a donné le sens de *sacrifier* au verbe *maclare*, quoique ce mot signifie dans son étymologie *augmenter davantage* (magis auctare) ; cet euphémisme, dis-je, est tellement propre au génie de cette langue, que la traduction littérale que l'on en feroit dans un autre, ne pourroit jamais y faire naître l'idée de *sacrifice*.

Voyez EUPHÉMISME.

C'est pareillement un trope qui a introduit dans notre langue ces *idiotismes* déjà remarqués au mot GALICISME, dans lesquels on emploie les deux verbes *venir* & *aller*, pour exprimer par l'un des prétérits prochains, & par l'autre des futurs prochains (voyez TEMPS) ; comme quand on dit, *je viens de lire, je venois de lire, pour j'ai ou j'avois lu depuis peu de temps ; je vais lire, j'allois lire, pour je dois, ou je devois lire dans peu de tems*. Les deux verbes auxiliaires *venir* & *aller* perdent alors leur signification originelle, & ne marquent plus le transport d'un lieu en un autre ; ils ne servent plus qu'à marquer la proximité de l'antériorité ou de la postériorité ; & nos phrases rendues littéralement dans quelque autre langue, ou n'y signifieroient rien, ou y signifieroient autre chose que parmi nous. C'est une catachrese introduite par la nécessité (voyez CATACHRESE), & fondée néanmoins sur quelque analogie entre le sens propre & le sens figuré. Le verbe *venir*, par exemple, suppose une existence antérieure dans le lieu d'où l'on vient ; & dans le moment qu'on en vient, il n'y a pas long-temps qu'on y étoit : voilà précisément la raison du choix de ce verbe, pour servir à l'expression des prétérits prochains. Pareillement le verbe *aller* indique la postériorité d'existence dans le lieu où l'on va ; & dans le temps qu'on y va, on est dans l'intention d'y être bientôt : voilà encore la justification de la préférence donnée à ce verbe, pour désigner les futurs prochains. Mais il n'en demeure pas moins vrai que ces verbes, devenus auxiliaires, perdent

réellement leur signification primitive & fondamentale, & qu'ils n'en retiennent que des idées accessoires & éloignées.

2°. Ce que l'on vient de dire des tropes, est également vrai des figures de syntaxe : telle figure est un *idiotisme irrégulier*, parce qu'elle ne peut être rendue littéralement dans une autre langue, ou que la version littérale qui en seroit faite, y auroit un autre sens. Ainsi l'usage où nous sommes, dans la langue françoise, d'employer l'adjectif possessif masculin, *mon*, *ton*, *son*, avant un nom féminin qui commence par une voyelle ou par une *h* muette, est un *idiotisme irrégulier* de notre langue ; un *gallicisme* ; parce que l'imitation littérale de cette figure dans une autre langue n'y seroit qu'un solécisme. Nous disons *mon ame*, & l'on ne diroit pas *meus anima* ; *ton opinion*, & l'on ne peut pas dire *tuus opinio* : c'est que les Latins avoient pour éviter l'*hiatus* occasionné par le concours des voyelles, des moyens qui nous sont interdits par la constitution de notre langue, & dont il étoit plus raisonnable de faire usage, que de violer une loi aussi essentielle que celle de la concordance que nous transgressons : ils pouvoient dire *anima mea*, *opinio tua* ; & nous ne pouvons pas imiter ce tour, & dire *ame ma*, *opinio tu*. Notre langue sacrifie donc ici un principe raisonnable aux agrémens de l'euphonie (voyez EUPHONIE) conformément à la remarque sensée de Cicéron, *Orat. n. 47 : impetratum est à consuetudine ut peccare, suavitatis causâ, liceret.*

Voici une ellipse qui est devenue une locution propre à notre langue, un *gallicisme*, parce que l'usage en a prévalu au point qu'il n'est plus permis de suivre en pareil cas la syntaxe pleine : *il ne laisse pas d'agir*, *notre langue ne laisse pas de se prêter à tous les genres d'écrire*, *on ne laisse pas d'abandonner la vertu en la louant*, c'est-à-dire, *il ne laisse pas le soin d'agir*, *notre langue ne laisse pas la faculté de se prêter à tous les genres d'écrire*, *on ne laisse pas la foiblesse d'abandonner la vertu en la louant*. Nous préférons dans ces phrases le mérite de la brièveté à une locution pleine, qui, sans avoir plus de clarté, auroit le désagrément inséparable des longueurs superflues.

S'il est facile de ramener à un nombre fixe de chefs principaux les écarts qui déterminent les différens *idiotismes*, il n'en est pas de même de vues particulières qui peuvent y influencer : la variété de ces causes est trop grande, l'influence en est trop délicate, la complication en est quelquefois trop embarrassante pour pouvoir établir à ce sujet quelque chose de bien certain. Mais il n'en est pas moins constant qu'elles tiennent toutes, plus ou moins, au génie des diverses langues, qu'elles en sont des émanations, & qu'elles peuvent en devenir des indices. « Il en est des peuples » entiers comme d'un homme particulier, » dit du Tremblay, *traité des langues*, » chap. 22 ; leur langage est la vive ex- » pression de leurs mœurs, de leur génie » & de leurs inclinations ; & il ne faudroit » que bien examiner ce langage pour » pénétrer toutes les pensées de leur ame » & tous les mouvemens de leur cœur. » Chaque langue doit donc nécessaire- » ment tenir des perfections & des défauts » du peuple qui la parle. Elles auront cha- » cune en particulier, disoit-il un peu plus » haut, quelque perfection qui ne se » trouvera pas dans les autres, parce » qu'elles tiennent toutes des mœurs & » du génie des peuples qui les parlent : » elles auront chacune des termes & des » façons de parler qui leur seront propres, » & qui seront comme le caractère de » ce génie ». On reconnoît en effet le flegme oriental dans la répétition de l'adjectif ou de l'adverbe ; *amen*, *amen* ; *sanctus*, *sanctus*, *sanctus* : la vivacité françoise n'a pu s'en accommoder, & *très-saint* est bien plus à son gré que *saint*, *saint*, *saint*.

Mais si l'on veut démêler dans les *idiotismes* réguliers ou irréguliers, ce que le génie particulier de la langue peut y avoir contribué, la première chose essentielle qu'il y ait à faire c'est de s'assurer d'une bonne interprétation littérale. Elle suppose deux choses ; la traduction rigoureuse de chaque mot par sa signification propre, & la réduction de toute la phrase à la plénitude de la construction analytique, qui seule peut remplir les vuides de l'ellipse, corriger les redondances du pléonafme,

redresser les écarts de l'inversion, & faire rentrer tout dans le système invariable de la grammaire générale.

» Je fais bien, dit M. du Marçais, » *Meth. pour apprendre la langue latine*, » pag. 24, que cette traduction littérale » fait d'abord de la peine à ceux qui n'en » connoissent point le motif; ils ne voient » pas que le but que l'on se propose dans » cette maniere de traduire, n'est que de » montrer comment on parloit latin; ce » qui ne peut se faire qu'en expliquant » chaque mot latin par le mot françois » qui lui répond.

» Dans les premières années de notre » enfance, nous lions certaines idées à » certaines impressions; l'habitude con- » firme cette liaison. Les esprits animaux » prennent une route déterminée pour » chaque idée particulière; de sorte que » lorsqu'on veut dans la suite exciter la » même idée d'une maniere différente, » on cause dans le cerveau un mouve- » ment contraire à celui auquel il est » accoutumé, & ce mouvement excite » ou de la surprise ou de la risée, & quel- » quefois même de la douleur: c'est pour » quoi chaque peuple différent trouve » extraordinaire l'habillement ou le lan- » gage d'un autre peuple. On rit à Flo- » rence de la maniere dont un François » prononce le latin ou l'italien, & l'on » se moque à Paris de la prononciation » du Florentin. De même la plupart de » ceux qui entendent traduire *pater ejus*, » *le pere de lui*, au lieu de *son pere*, sont » d'abord portés à se moquer de la tra- » duction.

» Cependant comme la maniere la plus » courte pour faire entendre la façon de » s'habiller des étrangers, c'est de faire » voir leurs habits tels qu'ils sont, & non » pas d'habiller un étranger à la françoise; » de même la meilleure méthode pour » apprendre les langues étrangères, c'est » de s'instruire du tour original, ce qu'on » ne peut faire que par la traduction » littérale.

» Au reste il n'y a pas lieu de craindre » que cette façon d'expliquer apprenne à » mal parler françois.

» 1°. Plus on a l'esprit juste & net,

» mieux on écrit & mieux on parle: or » il n'y a rien qui soit plus propre à don- » ner aux jeunes gens de la netteté & de » la justesse d'esprit, que de les exercer à » la traduction littérale, parce qu'elle » oblige à la précision, à la propriété des » termes, & à une certaine exactitude » qui empêche l'esprit de s'égarer à des » idées étrangères.

» 2°. La traduction littérale fait sentir » la différence des deux langues. Plus le » tour latin est éloigné du tour françois, » moins on doit craindre qu'on l'imité » dans le discours. Elle fait connoître » le génie de la langue latine: ensuite » l'usage, mieux que le maître, ap- » prend le tour de la langue françoise. » *Article de M. de Beauzée.*

IDOLE, IDOLÂTRE, IDOLA-  
TRIE; *idole* vient du grec *ειδος*, *figure*, *ειδολος*, *représentation d'une figure*, *λατρευω* *servir*, *révéler*, *adorer*. Ce mot *adorer* est latin, & a beaucoup d'acceptions diffé-  
rentes; il signifie *porter la main à la bouche* en parlant avec respect; *se courber*, *se mettre à genoux*, *saluer*, & enfin communément *rendre un culte suprême*.

Il est utile de remarquer ici que le dic-  
tionnaire de Trévoux commence cet  
article par dire que tous les Payens étoient  
*idolâtres*, & que les Indiens sont encore  
des peuples *idolâtres*: premièrement, on  
n'appella personne payen avant Théodose  
le jeune, ce nom fut donné alors aux ha-  
bitans des bourgs d'Italie<sup>1</sup>, *pagorum incolæ*  
*pagani*, qui conserverent leur ancienne  
religion: secondement, l'Indoustan est  
mahométan, & les Mahométans sont les  
implacables ennemis des images & de l'*ido-*  
*lâtrie*: troisièmement, on ne doit point  
appeler *idolâtres* beaucoup de peuples de  
l'Inde qui sont de l'ancienne religion des  
Perses, ni certaines côtes qui n'ont point  
d'*idoles*.

*S'il y a jamais eu un gouvernement idolâ-*  
*tre*. Il paroît que jamais il n'y a eu aucun  
peuple sur la terre qui ait pris le nom d'*i-*  
*dolâtre*. Ce mot est une injure que les Gen-  
tils; les Politéistes sembloient mériter;  
mais il est bien certain que si on avoit  
demandé au sénat de Rome, à l'aréopage  
d'Athènes, à la cour des rois de Perse,

*êtes-vous idolâtres ?* ils auroient à peine entendu cette question. Nul n'auroit répondu nous adorons des images, des *idoles*. On ne trouve ce mot *idolâtre*, *idolâtrie*, ni dans Homère, ni dans Hésiode, ni dans Hérodote, ni dans aucun auteur de la religion des Gentils. Il n'y a jamais eu aucun édit, aucune loi qui ordonnât qu'on adorât des *idoles*, qu'on les servît en dieux, qu'on les crût des dieux.

Quand les capitaines romains & carthaginois faisoient un traité, ils attestoient toutes les divinités; c'est en leur présence, disoient-ils, que nous jurons la paix: or les statues de tous ces dieux, dont le dénombrement est très-long, n'étoit pas dans la tente des généraux; ils regardoient les dieux comme présens aux actions des hommes, comme témoins, comme juges, & ce n'étoit pas assurément le simulacre qui constituoit la divinité.

De quel œil voyoient-ils donc les statues de leurs fausses divinités dans les temples? du même œil, s'il étoit permis de s'exprimer ainsi, que nous voyons les images des vrais objets de notre vénération. L'erreur n'étoit pas d'adorer un morceau de bois ou de marbre, mais d'adorer une fausse divinité représentée par ce bois & par ce marbre. La différence entr'eux & nous n'est pas qu'ils eussent des images, & que nous n'en ayons point; qu'ils aient fait des prières devant des images, & que nous n'en faisons point: la différence est que leurs images figuroient des êtres fantastiques dans une religion fausse, & que les nôtres figurent des êtres réels dans une religion véritable.

Quand le consul Pline adresse ses prières aux dieux immortels, dans l'exorde du panégyrique de Trajan, ce n'est pas à des images qu'il les adresse; ces images n'étoient pas immortelles.

Ni les derniers temps du paganisme, ni les plus reculés, n'offrent pas un seul fait qui puisse faire conclure qu'on adorât réellement une *idole*. Homère ne parle que des dieux qui habitent le haut olympe: le palladium, quoique tombé du ciel, n'étoit qu'un gage sacré de la protection de Pallas; c'étoit elle qu'on adoroit dans le palladium.

Mais les Romains & les Grecs se mettoient à genoux devant des statues, leur donnoient des couronnes, de l'encens, des fleurs, les promenoient en triomphe dans les places publiques: nous avons sanctifié ces coutumes, & nous ne sommes point *idolâtres*.

Les femmes en temps de sécheresse portoient les statues des faux dieux après avoir jeûné. Elles marchaient piés nuds, les cheveux épars, & aussi-tôt il pleuvoit à sceaux, comme dit ironiquement Pétrone, & *statim urceatim pluebat*. Nous avons consacré cet usage illégitime chez les Gentils, & légitime parmi nous. Dans combien de villes ne porte-t-on pas nuds piés les châsses des saints pour obtenir les bontés de l'Être suprême par leur intercession?

Si un turc, un lettré chinois étoit témoin de ces cérémonies, il pourroit par ignorance nous accuser d'abord de mettre notre confiance dans les simulacres que nous promenons ainsi en procession; mais il suffiroit d'un mot pour le détromper.

On est surpris du nombre prodigieux de déclamations débitées contre l'*idolâtrie* des Romains & des Grecs; & ensuite on est plus surpris encore quand on voit qu'en effet ils n'étoient point *idolâtres*, que leur loi ne leur ordonnoit point du tout de rapporter leur culte à des simulacres.

Il y avoit des temples plus privilégiés que les autres; la grande Diane d'Ephèse avoit plus de réputation qu'une Diane de village, que dans un autre de ses temples. La statue de Jupiter Olympien attiroit plus d'offrandes que celle de Jupiter Paphlagonien. Mais puisqu'il faut toujours opposer ici les coutumes d'une religion vraie à celles d'une religion fausse, n'avons-nous pas eu de plusieurs siècles, plus de dévotion à certains autels qu'à d'autres? Ne seroit-il pas ridicule de saisir ce prétexte pour nous accuser d'*idolâtrie*?

On n'avoit imaginé qu'une seule Diane, un seul Apollon, & un seul Esculape; non pas autant d'Apollons, de Dianes, & d'Esculape, qu'ils avoient de temples & de statues; il est donc prouvé autant qu'un point d'histoire peut l'être, que les anciens ne croyoient pas qu'une statue fût une divinité, que le culte ne pouvoit

être rapporté à cette statue , à cette *idole* , & que par conséquent les anciens n'étoient point *idolâtres*.

Une populace grossière & superstitieuse qui ne raisonne point , qui ne savoit ni douter , ni nier , ni croire , qui couroit aux temples par oisiveté , & parce que les petits y sont égaux aux grands ; qui portoit son offrande par coutume , qui parloit continuellement de miracles sans en avoir examiné aucun , & qui n'étoit guere au dessus des victimes qu'elle amenoit ; cette populace , dis-je , pouvoit bien à la vue de la grande Diane , & de Jupiter tonnant , être frappé d'une horreur religieuse , & adorer , sans le savoir , la statue même. C'est ce qui est arrivé quelquefois dans nos temples à nos paysans grossiers ; & on n'a pas manqué de les instruire que c'est aux bienheureux , aux immortels reçus dans le ciel , qu'ils doivent demander leur intercession , & non à des figures de bois & de pierre , & qu'ils ne doivent adorer que Dieu seul.

Les Grecs & les Romains augmentèrent le nombre de leurs dieux par des apothéoses ; les Grecs divinisoient les conquérans , comme Bacchus , Hercule , Persée. Rome dressa des autels à ses empereurs. Nos apothéoses sont d'un genre bien plus sublime ; nous n'avons égard ni au ratg , ni aux conquêtes. Nous avons élevé des temples à des hommes simplement vertueux qui seroient la plupart ignorés sur la terre , s'ils n'étoient placés dans le ciel. Les apothéoses des anciens sont faites par la flatterie ; les nôtres par le respect pour la vertu. Mais ces anciennes apothéoses sont encore une preuve convaincante que les Grecs & les Romains n'étoient point *idolâtres*. Il est clair qu'ils n'admettoient pas plus une vertu divine dans la statue d'Auguste & de Claudius , que dans leurs médailles. Cicéron dans ses ouvrages philosophiques ne laisse pas soupçonner seulement qu'on puisse se méprendre aux statues des dieux , & les confondre avec les dieux mêmes. Ses interlocuteurs foudroient la religion établie ; mais aucun d'eux n' imagine d'accuser les Romains de prendre du marbre & de l'airain pour des divinités.

Lucrece ne reproche cette sottise à per-

sonne , lui qui reproche tout aux superstitieux : donc encore une fois , cette opinion n'existoit pas , & l'erreur du polythéisme n'étoit pas erreur d'*idolâtrie*.

Horace fait parler une statue de Priape ; il lui fait dire : *j'étois autrefois un tronc de figuier ; un charpentier ne sachant s'il feroit de moi un dieu ou un banc , se déterminant enfin à me faire dieu , &c.* Que conclure de cette plaisanterie ? Priape étoit de ces petites divinités subalternes , abandonnées aux railleurs ; & cette plaisanterie même est la preuve la plus forte que cette figure de Priape qu'on mettoit dans les potagers pour effrayer les oiseaux , n'étoit pas fort révérée.

Dacier en digne commentateur , n'a pas manqué d'observer que Baruc avoit prédit cette aventure , en disant , *ils ne feront que ce que voudront les ouvriers* ; mais il pouvoit observer aussi qu'on en peut dire autant de toutes les statues ; on peut d'un bloc de marbre tirer tout aussi-bien une cuvette , qu'une figure d'Alexandre ou de Jupiter , ou de quelque chose de plus respectable. La matiere dont étoient formés les chérubins du saint des saints , auroit pu servir également aux fonctions les plus viles. Un tronc ; un autel en sont-ils moins révés , parce que l'ouvrier en pouvoit faire une table de cuisine ?

Dacier au lieu de conclure que les Romains adoroient la statue de Priape , & que Baruc l'avoit prédit , devoit conclure que les Romains s'en mocquoient. Consultez tous les auteurs qui parlent des statues de leurs dieux , vous n'en trouverez aucun qui parle d'*idolâtrie* ; ils disent expressément le contraire ; vous voyez dans Martial.

*Qui finxit sacros auro vel marmore vultus ,  
Non facit ille deos.*

Dans Ovide. *Collitur pro Jove forma Jovis.*

Dans Stace. *Nulla autem effigies nulli commissa metallo.*

*Forma dei montes habitare ac  
numina gaudet.*

Dans Lucain. *Est-ne Dei nisi terra & pontus ,  
& aer ?*

On feroit un volume de tous les passages qui déposent que des images n'étoient que des images.

Il n'y a que le cas où les statues rendoient des oracles, qui ait pu faire penser que ces statues avoient en elles quelque chose de divin, mais certainement l'opinion régnante étoit que les dieux avoient choisi certains autels, certains simulacres, pour y venir résider quelquefois, pour y donner audience aux hommes, pour leur répondre. On ne voit dans Homere, & dans les chœurs des tragédies grecques, que des prières à Apollon qui rend ses oracles sur les montagnes, en tel temple, en telle ville; il n'y a pas dans toute l'antiquité la moindre trace d'une priere adressée à une statue.

Ceux qui professoient la magie, qui la croyoient une science, ou qui feignoient de le croire, prétendoient avoir le secret de faire descendre les dieux dans les statues. non pas les grands dieux, mais les dieux secondaires, les génies. C'est ce que Mercure Trismégiste appelloit *faire des dieux*: & c'est ce que S. Augustin réfute dans sa cité de Dieu; mais cela même montre évidemment qu'on ne croyoit pas que les simulacres eussent rien en eux de divin, puisqu'il falloit qu'un magicien les animât; & il me semble qu'il arrivoit bien rarement qu'un magicien fût assez habile pour donner une ame à une statue pour la faire parler.

En un mot, les images des dieux n'étoient point des dieux, Jupiter & non pas son image lançoit le tonnerre. Ce n'étoit pas la statue de Neptune qui soulevoit les mers, ni celle d'Appollon qui donnoit la lumiere; les Grecs & les Romains étoient des gentils, des polythéistes, & n'étoient point des idolâtres.

*Si les Perses, les Sabéens, les Egyptiens, les Tartares, les Turcs ont été idolâtres, de quelle antiquité est l'origine des simulacres appellés idoles? histoire abrégée de leur culte.* C'est un abus des termes d'appeller idolâtres les peuples qui rendirent un culte au soleil & aux étoiles. Ces nations n'eurent long-temps ni simulacres, ni temples; si elles se tromperent, c'est en rendant aux astres ce qu'elles devoient au créateur des astres: encore les dogmes de Zoroaste, ou Zerdust, recueillis dans le Sadder, enseignent-ils un être suprême

vengeur & rémunérateur; & cela est bien loin de l'idolâtrie. Le gouvernement de la Chine n'a jamais eu aucune idole; il a toujours conservé le culte simple du maître du ciel *Kingtien*, en tolerant les pagodes du peuple. Gengis-Kan chez les Tartares n'étoit point idolâtre, & n'avoit aucun simulacre; les Musulmans qui remplissent la Grece, l'Asie mineure, la Syrie, la Perse, l'Inde & l'Afrique appellent les Chrétiens idolâtres, *giaour*, parce qu'ils croient que les Chrétiens rendent un culte aux images. Ils briserent toutes les statues qu'ils trouverent à Constantinople dans Sainte Sophie, dans l'église des Saints Apôtres, & dans d'autres qu'ils convertirent en mosquées. L'apparence les trompa comme elle trompe toujours les hommes; elle leur fit croire que des temples dédiés à des Saints qui avoient été hommes autrefois, des images de ces Saints révéres à genoux, des miracles opérés dans ces temples, étoient des preuves invincibles de l'idolâtrie la plus complete: cependant il n'en est rien. Les Chrétiens n'adorent en effet qu'un seul Dieu, & ne révérent dans les bienheureux que la vertu même de Dieu qui agit dans ses Saints. Les Iconoclastes, & les Protestans ont fait le même reproche d'idolâtrie à l'Eglise; & on leur a fait la même réponse.

Comme les hommes ont eu très-rarement des idées précises, & ont encore moins exprimé leurs idées par des mots précis, & sans équivoque, nous appellâmes du nom d'idolâtres les Gentils, & sur-tout les Politéistes. On a écrit des volumes immenses; on a débité des sentimens différens sur l'origine de ce culte rendu à Dieu; ou à plusieurs dieux, sous des figures sensibles: cette multitude de livres & d'opinions ne prouve que l'ignorance.

On ne fait pas qui inventa les habits & les chaussures, & on veut savoir qui le premier inventa les idoles! Qu'importe un passage de *Senconiaton* qui vivoit avant la guerre de Troie? Que nous apprend-il, quand il dit que le chaos, l'esprit, c'est-à-dire le soufflé, amoureux de ses principes, en tira le limon, qu'il rendit l'air



l'air lumineux, que le vent Colp, & sa femme Baii engendrèrent Eon, & qu'Eon engendra Jeros? que Cronos leur descendant avoit deux yeux par derriere, comme pardevant, qu'il devint dieu, & qu'il donna l'Egypte à son fils Taut; voilà un des plus respectables monumens de l'antiquité.

Orphée antérieur à Senconiaton, ne nous en apprendra pas davantage dans sa théogonie, que Damascius nous a conservée; il représente le principe du monde sous la figure d'un dragon à deux têtes, l'une de taureau, l'autre de lion, un visage au milieu qu'il appelle *visage-dieu*, & des ailes dorées aux épaules.

Mais vous pouvez de ces idées bizarres tirer deux grandes vérités; l'une que les images sensibles & hyéroglyphes sont de l'antiquité la plus haute; l'autre que tous les anciens philosophes ont reconnu un premier principe.

Quant au Polithéisme, le bon sens vous dira que dès qu'il y a eu des hommes, c'est à-dire des animaux foibles, capables de raison, sujets à tous les accidens, à la maladie & à la mort, ces hommes ont senti leur foiblesse & leur dépendance; ils ont reconnu aisément qu'il est quelque chose de plus puissant qu'eux. Ils ont senti une force dans la terre qui produit leurs alimens; une dans l'air qui souvent les détruit; une dans le feu qui consume, & dans l'eau qui submerge. Quoi de plus naturel dans des hommes ignorans, que d'imaginer des êtres qui président à ces élémens! Quoi de plus naturel que de révéler la force invisible qui faisoit luire aux yeux le soleil & les étoiles? Et dès qu'on voulut se former une idée de ces puissances supérieures à l'homme, quoi de plus naturel encore que de les figurer d'une manière sensible? La religion juive qui précéda la nôtre, & qui fut donnée par Dieu même étoit toute remplie de ces images sous lesquelles Dieu est représenté. Il daigne parler dans un buisson le langage humain; il paroît sur une montagne. Les esprits célestes qu'il envoie, viennent tous avec une forme humaine; enfin, le sanctuaire est rempli de chérubins, qui sont des corps d'hommes avec des ailes & des têtes d'ani-

maux; c'est ce qui a donné lieu à l'erreur grossière de Plutarque, de Tacite, d'Appion, & de tant d'autres, de reprocher aux Juifs d'adorer une tête d'âne. Dieu, malgré sa défense de peindre & de sculpter aucune figure, a donc daigné se proportionner à la foiblesse humaine, qui demandoit qu'on parlât aux sens par des images.

Isaïe, dans le *chap. VI.* voit le Seigneur assis sur un trône, & le bas de sa robe qui remplit le temple. Le Seigneur étend sa main & touche la bouche de Jérémie au *chap. I.* de ce prophète. Ezéchiel au *chap. III.* voit un trône de saphir, & Dieu lui paroît comme un homme assis sur ce trône. Ces images n'alterent point la pureté de la religion juive, qui jamais n'employa les tableaux, les statues, les *idoles*, pour représenter Dieu aux yeux du peuple.

Les lettrés Chinois, les Perses, les anciens Egyptiens n'eurent point d'*idoles*; mais bientôt Isis & Osiris furent figurés; bientôt Bel à Babylone fut un gros colosse; Brama fut un monstre bizarre dans la presqu'île de l'Inde. Les Grecs sur-tout multiplièrent les noms des dieux, les statues & les temples; mais en attribuant toujours la suprême puissance à leur *Zeus*, nommé par les Latins *Jupiter*, maître des dieux & des hommes. Les Romains imitèrent les Grecs; ces peuples placèrent toujours tous les dieux dans le ciel sans savoir ce qu'ils entendoient par le ciel & par leur olympe. Il n'y avoit pas d'apparence que ces êtres supérieurs habitassent dans les nuées qui ne sont que de l'eau. On en avoit placé d'abord sept dans les sept planetes, parmi lesquelles on comptoit le soleil, mais depuis, la demeure ordinaire de tous les dieux fut l'étendue du ciel.

Les Romains eurent leurs douze grands dieux, six mâles & six femelles, qu'ils nommerent *dii majorum gentium*; Jupiter, Neptune, Apollon, Vulcain, Mars, Mercure, Junon, Vesta, Minerve, Cérés, Vénus, Diane. Pluton fut alors oublié; Vesta prit sa place.

Ensuite venoient les dieux *minorum gentium*, les dieux indigetes, les héros, comme Bacchus, Hercule, Esculape;

les dieux infernaux , Pluton , Proserpine ; ceux de la mer , comme Thétis , Amphitrite , les Néréides , Glaucus ; puis les Dryades , les Naïades , les dieux des jardins , ceux des bergers. Il y en avoit pour chaque profession , pour chaque action de la vie , pour les enfans , pour les filles nubiles , pour les mariées , pour les accouchées , on eut le dieu Pet. On divisa enfin les empereurs : ni ces empereurs , ni le dieu Pet , ni la déesse Pertunda , ni Priape , ni Rumilia la déesse des tetons , ni Stercutius le dieu de la garde - robe , ne furent à la vérité regardés comme les maîtres du ciel & de la terre. Les empereurs eurent quelquefois des temples ; les petits dieux Pénates n'en eurent point ; mais tous eurent leur figure , leur *idole*.

C'étoient de petits magots dont on ornoit son cabinet ; c'étoient les amusemens des vieilles femmes & des enfans , qui n'étoient autorisés par aucun culte public. On laissoit agir à son gré la superstition de chaque particulier : on retrouve encore ces petites *idoles* dans les ruines des anciennes villes.

Si personne ne fait quand les hommes commencerent à se faire des *idoles* , on sait qu'elles sont de l'antiquité la plus haute ; Tharé pere d'Abraham en faisoit à Ur en Chaldée : Rachel déroba & emporta les *idoles* de son beau-pere Laban ; on ne peut remonter plus haut.

Mais quelle notion précise avoient les anciennes nations de tous ces simulacres ? Quelle vertu , quelle puissance leur attribuoit-on ? Croira-t-on que les dieux descendoient du ciel pour venir se cacher dans ces statues ? ou qu'ils leur communiquoient une partie de l'esprit divin ? ou qu'ils ne leur communiquoient rien du tout ? C'est encore sur quoi on a très-inutilement écrit ; il est clair que chaque homme en jugeoit selon le degré de sa raison , ou de sa crédulité , ou de son fanatisme. Il est évident que les prêtres attachoient le plus de divinité qu'ils pouvoient à leurs statues , pour s'attirer plus d'offrandes ; on fait que les philosophes détestoient ces superstitions ; que les guerriers s'en moquoient ; que les magistrats

les toléroient , & que le peuple toujours absurde ne savoit ce qu'il faisoit : c'est en peu de mots l'histoire de toutes les nations à qui Dieu ne s'est pas fait connoître.

On peut se faire la même idée du culte que toute l'Egypte rendit à un bœuf , & que plusieurs villes rendirent à un chien , à un singe , à un chat , à des oignons. Il y a grande apparence que ce furent d'abord des emblèmes : ensuite un certain bœuf Apis , un certain chien nommé *Anubis* , furent adorés. On mangea toujours du bœuf & des oignons ; mais il est difficile de savoir ce que pensoient les vieilles femmes d'Egypte , des oignons sacrés & des bœufs.

Les *idoles* parloient assez souvent : on faisoit commémoration à Rome le jour de la fête de Cybele , des belles paroles que la statue avoit prononcées lorsqu'on en fit la translation du palais du roi Attale :

*Ipsa peti volui , ne fit mora , mittevolentem*

*Dignus Roma locus quo deus omnis eat.*

“ J'ai voulu qu'on m'enlevât , emmenez-moi vite ; Rome est digne que tout dieu s'y établisse ”.

La statue de la fortune avoit parlé ; les Scipions , les Cicérons , les Césars , à la vérité n'en croyoient rien ; mais la vicille à qui Encolpe donna un écu pour acheter des oies & des dieux , pouvoit fort bien le croire.

Les *idoles* rendoient aussi des oracles , & les prêtres cachés dans le creux des statues parloient au nom de la divinité.

Comment , au milieu de tant de dieux , & de tant de théogonies différentes & de cultes particuliers , n'y eût-il jamais de guerre de religion chez les peuples nommés *idolâtres* ? Cette paix fut un bien qui naquit du mal de l'erreur même : car chaque nation reconnoissant plusieurs dieux inférieurs , trouvoit bon que ses voisins eussent aussi les leurs. Si vous exceptez Cambise , à qui on reproche d'avoir tué le bœuf Apis , on ne voit dans l'histoire profane aucun conquérant qui ait maltraité les dieux d'un peuple vaincu. Les Gentils n'avoient aucune religion exclusive ; & les prêtres ne songerent qu'à multiplier les offrandes & les sacrifices.

Les premières offrandes furent des fruits; bientôt après il fallut des animaux pour la table des prêtres; ils les égorgèrent eux-mêmes; ils devinrent bouchers & cruels: enfin, ils introduisirent l'usage horrible de sacrifier des victimes humaines, & sur-tout des enfans & des jeunes filles. Jamais les Chinois, ni les Perses, ni les Indiens, ne furent coupables de ces abominations: mais à Héliopolis en Égypte, au rapport de Porphire, on immola des hommes. Dans la Tauride on sacrifioit les étrangers: heureusement les prêtres de la Tauride ne devoient pas avoir beaucoup de pratiques. Les premiers Grecs, les Cipriots, les Phœniciens, les Tyriens, les Carthaginois, eurent cette superstition abominable. Les Romains eux-mêmes tomberent dans ce crime de religion; & Plutarque rapporte qu'ils immolerent deux Grecs & deux Gaulois, pour expier les galanteries de trois vestales. Procope, contemporain du roi des Francs, Théodébet, dit que les Francs immolerent des hommes quand ils entrèrent en Italie avec ce prince: les Gaulois, les Germains, faisoient communément de ces affreux sacrifices.

On ne peut guere lire l'histoire, sans concevoir de l'horreur pour le genre humain. Il est vrai que chez les Juifs Jephthé sacrifia sa fille, & que Saul fut prêt d'immoler son fils. Il est vrai que ceux qui étoient voués au Seigneur par anathème, ne pouvoient être rachetés, ainsi qu'on rachetoit les bêtes, & qu'il falloit qu'ils périsse: mais Dieu qui a créé les hommes, peut leur ôter la vie quand il veut, & comme il le veut? & ce n'est pas aux hommes à se mettre à la place du maître de la vie & de la mort, & à usurper les droits de l'Être suprême.

Pour consoler le genre humain de l'horrible tableau de ces pieux sacrilèges, il est important de savoir que chez presque toutes les nations nommées *idolâtres*, il y avoit la Théologie sacrée, & l'erreur populaire; le culte secret, & les cérémonies publiques; la religion des sages, & celle du vulgaire. On n'enseignoit qu'un seul Dieu aux initiés dans les mystères; il n'y a qu'à jeter les yeux sur l'hymne attri-

buée à Orphée, qu'on chantoit dans les mystères de Cérés Eleusine, si célèbres en Europe & en Asie.

« Contemple la nature divine, illumine ton esprit, gouverne ton cœur, marche dans la voie de la justice; que le Dieu du ciel & de la terre soit toujours présent à tes yeux. Il est unique, il existe seul par lui-même; tous les êtres tiennent de lui leur existence; il les soutient tous; il n'a jamais été vu des yeux mortels, & il voit toutes choses».

Qu'on lise encore ce passage du philosophe Maxime de Madaure, dans sa lettre à saint Augustin. « Quel homme assez grossier, assez stupide, pour douter qu'il soit un Dieu suprême, éternel, infini, & qui n'a rien engendré de semblable à lui-même, & qui est le pere commun de toutes choses? Il y a mille témoignages que les sages abhorroient non-seulement l'*idolâtrie*, mais encore le polythéisme.

Épictète, ce modèle de résignation & de patience, cet homme si grand dans une condition si basse, ne parle jamais que d'un seul Dieu: voici une de ses maximes. « Dieu m'a créé, Dieu est au dedans de moi; je le porte par-tout; pourrois-je le fouiller par des pensées obscènes, par des actions injustes, par d'infâmes désirs? Mon devoir est de remercier Dieu de tout, de le louer de tout, & de ne cesser de le bénir qu'en cessant de vivre». Toutes les idées d'Épictète roulent sur ce principe.

Marc-Aurèle, aussi grand peut-être sur le trône de l'empire romain, qu'Épictète dans l'esclavage, parle souvent à la vérité des dieux, soit pour se conformer au langage reçu, soit pour exprimer des êtres mitoyens entre l'Être suprême & les hommes. Mais en combien d'endroits ne fait-il pas voir qu'il ne reconnoît qu'un Dieu éternel, infini? *Notre ame*, dit-il, *est une émanation de la divinité; mes enfans, mon corps, mes esprits viennent de Dieu.*

Les Stoïciens, les Platoniciens admettoient une nature divine & universelle; les Epicuriens la nioient: les pontifes ne parloient que d'un seul Dieu dans les mystères; où étoient donc les *idolâtres*?

Au reste, c'est une des grandes erreurs du Dictionnaire de Moréri, de dire que du temps de Théodose le jeune, il ne resta plus d'idolâtres que dans les pays reculés de l'Asie & de l'Afrique. Il y avoit dans l'Italie beaucoup de peuples encore gentils, même au septième siècle : le nord de l'Allemagne depuis le Vezer n'étoit pas chrétien du temps de Charlemagne ; la Pologne & tout le Septentrion restèrent long-temps après lui dans ce qu'on appelle *idolâtrie* : la moitié de l'Afrique, tous les royaumes au-delà du Gange, le Japon, la populace de la Chine, cent hordes de Tartares ont conservé leur ancien culte. Il n'y a plus en Europe que quelques Lapons, quelques Samoïedes, quelques Tartares, qui aient persévéré dans la religion de leurs ancêtres. *Article de M. DE VOLTAIRE. Voyez ORACLES, RELIGION, SUPERSTITION, SACRIFICES, TEMPLES.*

**IDOLOTHYTES**, f. m. (*Théolog.*) c'est le nom que S. Paul donne aux viandes offertes aux idoles, & que l'on présentoit ensuite avec cérémonie, tant aux prêtres qu'aux assistans, qui les mangeoient couronnés. Il y eut entre les premiers chrétiens difficulté au sujet de la manducation de ces *idolothytes* ; & dans le concile de Jérusalem il leur fut ordonné de s'en abstenir ; cependant comme les viandes qui étoient offertes aux idoles, étoient quelquefois vendues au marché, & présentées ensuite aux repas des chrétiens, les plus scrupuleux n'en vouloient pas, quoiqu'alors ce ne fût plus un acte de religion. S. Paul consulté sur cette question, répondit aux Corinthiens que l'on en pouvoit manger, sans s'informer si cette viande avoit été offerte aux idoles ou non, pourvu que cela ne causât point de scandale aux foibles. Cependant l'usage de ne point manger des *idolothytes* a subsisté parmi les chrétiens, & dans l'apocalypse ceux de Pergame sont repris de ce qu'il y avoit parmi eux des gens qui faisoient manger des viandes qui avoient été offertes aux idoles. Dans la primitive église il est défendu aux chrétiens, par plusieurs canons des conciles, de manger des *idolothytes*. *Actor. j. 15. I. Corinth. j. 8. Apocalypse. 2.*

**IDON-MOULLY**, f. m. (*Botan. exot.*)

c'est le nom malabare d'une espèce de prunier des Indes orientales, que les Botanistes appellent *prunus indica*, *fructu umblicato*, *pyriformi*, *spinosa*, *racemosa*, ce qui suffit pour le distinguer des autres pruniers ; ajoutez qu'il s'éleve jusqu'à la hauteur de soixante & dix piés ; il est décrit dans *l'Hort. malab. part. IV tab. 28. p. 42.* (*D. J.*)

**IDOUTHOS**, (*Musiq. instr. des anc.*) espèce de flûte des Grecs, au rapport de Pollux. (*F. D. C.*)

**IDRA**, (*Géog.*) ville de Suede, capitale de la Dalécarlie, sur la rivière d'Elsinam : presque tous les habitans travaillent aux mines & aux forges.

**IDRIA**, (*Géog.*) ville d'Italie dans le Frioul, au comté de Goritz, avec un château. Cette ville, célèbre par sa mine de vif-argent, appartient à la maison d'Autriche ; elle est de tous côtés entourée de montagnes, à 7 lieues N. E. de Goritz, 10 N. de Trieste. *Long. 31. 35 ; lat. 46. 26.*

La riche mine de vif-argent que cette ville possède dans son propre sein, est une chose bien curieuse. L'entrée de cette mine n'est point sur une montagne, mais dans la ville même ; elle n'a pas plus de 120 ou 130 brasses de profondeur. On en tire du vif-argent vierge & du simple vif-argent, & c'étoit certainement autrefois une des plus riches villes du monde en ce genre ; car il s'y trouvoit d'ordinaire moitié pour moitié, c'est-à-dire de deux livres une, & quelquefois même lorsqu'on en tiroit un morceau qui pesoit trois livres, on en trouvoit encore deux après qu'il étoit raffiné. Le détail que Brown en a fait comme témoin oculaire, en 1669, mérite d'être lu.

Etant descendu dans cette mine par une échelle qui avoit 89 brasses de long, il vit dans un endroit où l'on travailloit à la purification du vif-argent par le feu, seize mille barres de fer qu'on avoit achetées dans la Carinthie ; on employoit aussi quelquefois au même usage 800 barres de fer tout à la fois, pour purifier le vif-argent dans seize fournaïses ; on en mettoit 50 dans chaque fournaïse ; 25 de chaque côté, 12 dessus & 13 au dessous ; le pro-

quit étoit tel , que M. Brown vit emporter un jour 40 sacs de vif-argent purifié pour les pays étrangers , objet de 40 mille ducats. On en envoyoit jusqu'à Chremnits , en Hongrie , pour s'en servir dans cette mine d'or ; chaque sac pesoit 315 livres. Il y avoit encore alors dans le château trois mille sacs de vif-argent purifié en réserve ; enfin , à force d'exploitations précipitées , on a presque épuisé la mine & le bois nécessaire pour le travail. ( *D. J.* )

IDSTEIN, ( *Géog.* ) bourg ou petite ville d'Allemagne , dans la Wétéravie , résidence d'une branche de la maison de Nassau , à qui elle appartient ; elle est à 5 lieues N. E. de Mayence. *Long.* 25. 33. *lat.* 50. 9. ( *D. J.* )

IDULIE, f. f. ( *Belles-lettres.* ) c'est ainsi qu'on appelloit la victime qu'on offroit à Jupiter le jour des ides , d'où peut-être elle a pris son nom. ( *D. J.* )

IDUMÉE, f. f. ( *Géog. anc.* ) pays d'Asie , aux confins de la Paletine & de l'Arabie ; l'*Idumée* tire son nom d'*Edom* ou *Esaü* , qui y fixa sa demeure. Il s'établit d'abord dans les montagnes de Seïr , à l'orient & au midi de la mer Morte ; ensuite ses descendans , comme nous le verrons tout-à-l'heure , se répandirent dans l'Arabie Pétrée , dans le pays qui est au midi de la Palestine , & finalement dans la Judée méridionale , lorsque ce pays devint comme désert durant la captivité de Babylone ; ainsi quand on parle de l'étendue de l'*Idumée* , il faut distinguer les temps. Sous les rois de Juda les Iduméens étoient resserrés à l'orient & au sud de la mer Morte , au pays de Seïr mais dans la suite l'*Idumée* s'étendit beaucoup davantage au midi de Juda. La ville capitale de l'*Idumée* orientale étoit *Bosra* , & la capitale de l'*Idumée* méridionale étoit *Petra* ou *Jedaël*.

L'*Idumée* dont Strabon , Joseph , Plin , Ptolomée , & autres auteurs font mention , n'étoit pas le pays d'Edom , ou cette *Idumée* qui a donné le nom à la mer Rouge , mais une autre ancienne *Idumée* , d'une beaucoup plus grande étendue , car elle comprenoit toute cette région qui fut appelée *Arabie Pétrée* de Pétra sa capitale. Tout ce pays ayant été habité par les des-

pendans d'Edom ou d'Esaü , fut delà nommé le *pays d'Edom*.

Dans la suite des temps une sédition , à ce que prétend Strabon , s'étant élevée parmi eux , une partie se sépara du reste , & vint s'établir dans les contrées méridionales de la Judée , qui se trouvoit alors comme déserte , par l'absence de ses habitans captifs à Babylone ; ceux-ci conserverent le nom d'*Iduméens* , & le pays qu'ils occuperent prit celui d'*Idumée*.

Les Iduméens qui ne suivirent pas les autres , se joignirent aux Ismaélites , & furent appellés comme eux *Nabathéens* , de Nébajoth ou Nabath fils d'Ismaël , & le pays qu'ils posséderent *Nabathée* ; c'est sous ce nom qu'il en est souvent parlé dans les auteurs , tant grecs que latins.

Les Iduméens furent premièrement gouvernés par des chefs ou princes , & puis par des rois ; Nabuchodonosor , cinq ans après la prise de Jérusalem , subjuga toutes les puissances voisines de la Judée , & en particulier les Iduméens ; Judas Macabée leur fit la guerre , & les battit en plus d'une rencontre : enfin , Hircan les dompta & les obligea de recevoir la circoncision ; dès-lors ils demeurèrent assujettis aux derniers rois de la Judée , jusqu'à la ruine de Jérusalem par les Romains. ( *D. J.* )

IDYLLE, terme de Poésie , petit poëme champêtre qui contient des descriptions ou narrations de quelques aventures agréables. Voyez EGLOGUE. Ce mot vient du grec *ιδυλλιον* ; diminutif d'*ιδος* , figure , représentation , parce que le propre de cette poésie est de représenter naturellement les choses.

Théocrite est le premier auteur qui ait fait des *idylles* ; les Italiens l'ont imité , & en ont ramené l'usage. Voyez PASTORAL.

Les *idylles* de Théocrite , sous une simplicité toute naïve & toute champêtre , renferment des agrémens inexprimables ; elles paroissent puisées dans le sein de la nature , & dictées par les graces elles-mêmes.

C'est une poésie qui peint naturellement les objets qu'elle décrit ; au lieu que le poëme épique les raconte , & le dramatique les met en action. On ne s'en tient

plus dans les *idylles* à la simplicité originale de Théocrite : notre siècle ne souffriroit pas une fiction amoureuse qui ressembleroit aux galanteries grossières de nos paysans. Poileau remarque que les *idylles* les plus simples sont ordinairement les meilleures.

Ce poëte en a tracé le caractère dans ce peu de vers , par une image empruntée elle-même des sujets sur lesquels roule ordinairement l'*idylle*.

*Telle qu'une bergere au plus beau jour de été,  
De superbes rubis ne charge point sa tête ;  
Et sans mêler à l'or l'éclat des diamants ,  
Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements.*

*Telle aimable en son air, mais humble en son style,  
Doit éclater sans pompe une élégante idylle ;  
Son tour simple & naïf n'a rien de fastueux.  
Et n'aime point l'orgueil d'un vers présomptueux.*

Art poëtiq. chant II.

S'il y a quelque différence entre les *idylles* & les églogues , elle est fort légère ; les auteurs les confondent souvent. Cependant il semble que l'usage veut plus d'action , de mouvement dans l'églogue , & que dans l'*idylle* on se contente d'y trouver des images , des récits , ou des sentimens seulement. *Cours de belles-lettres , tom. I.*

Un autre auteur moderne y trouve cette différence , qui n'est pourtant pas absolument générale. Dans l'églogue , dit-il , ce sont des bergers qu'on fait dialoguer entr'eux , qui racontent leurs propres aventures , leurs peines & leurs plaisirs , qui comparent la douceur de la vie qu'ils menent avec les passions & les soins dont la nôtre est traversée. Dans l'*idylle* , au contraire , c'est nous qui comparons le trouble & les travaux de notre vie avec la tranquillité de celle des bergers , & la tyrannie de nos passions ou de nos usages , avec la simplicité de leurs mœurs & de leurs sentimens. Celle-ci même peut rouler toute entière sur une allégorie soutenue , tirée

de l'instinct des animaux ou de la nature des choses inanimées ; tel est le ton de quelques *idylles* de madame Deshoulières : d'où il est aisé de conclure que l'*idylle* pourroit admettre un peu plus de force & d'élevation que l'églogue , puisque sous ce rapport elle suppose un homme qui vit au milieu du monde , dont il reconnoît les dangers & les abus : son esprit peut donc être plus orné , plus vif , moins simple & moins uni que le seroit celui des bergers , principalement occupés d'idées relatives à leur condition. *Princip. pour la lect. des poë. tom.*

## J É

JÉ ou GÉ , f. m. ( *Commerce* ) mesure des longueurs dont on se sert en quelques endroits des Indes. *Voyez GÉ.*

Jé , mesure des liqueurs dont on se sert en quelques lieux d'Allemagne , particulièrement à Ausbourg. Le jé est de deux muids , ou de douze besons , le beson de douze masses ; huit jé font le féoder. *Voyez BESON , MASSE , FÉODER. Dict. de Commerce.*

JEAN-LE-BLANC , f. m. ( *Hist. nat. Ornithol.* ) oiseau de S. Martin , *pigargus* , oiseau du genre des aigles. Willughbi a donné la description d'un *jean-le-blanc* qui étoit mâle , & de la grandeur d'un coq d'inde , & qui pesoit huit livres & demie ; il avoit six piés quatre pouces d'envergure ; & environ deux piés & demi de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue. Le bec étoit crochu , & la membrane qui recouroit sa base avoit une couleur jaune ; les yeux étoient grands & enfoncés , les piés avoient une couleur jaunâtre , les ongles étoient courbes , celui du doigt de derrière avoit un pouce de longueur ; la tête étoit blanche , le commencement du cou avoit une couleur roussâtre , le croupion étoit noirâtre ; au reste , le corps avoit une couleur obscure de rouille de fer. Il y avoit dans chaque aile vingt-sept grandes plumes noirâtres , elles sont bonnes pour écrire ; les bords des petites plumes étoient de couleur cendrée ; la queue étoit composée de douze plumes , en partie noires & en partie blanches. Cet oiseau differe de celui qu'Aldrovande a

décrit sous le nom de *pigargus*. Willugh. *Ornit. Voyez OISEAU.*

JEAN DE GAND, (*Histoire nat.*) nom donné par les navigateurs Hollandois à un oiseau qui se trouve dans le nord, sur les côtes de Spitzberg; il a la grosseur & la forme d'une cygogne, ses plumes sont blanches & noires comme les siennes; mais il a les pattes fort larges. Il vit de poissons, sur lesquels il s'élance avec une dextérité singulière: cet oiseau habite les mers du nord, où se font les pêches du hareng.

JEAN, (*Evangile de S. Jean.*) nom d'un des livres canoniques du Nouveau-Testament, qui contient l'histoire de la vie & des miracles de Jesus-Christ, écrite par l'apôtre S. Jean, fils de Zébédée & de Salomé.

On croit que cet apôtre étoit dans une extrême vieillesse, lorsque vers l'an du salut 97 les évêques & les fideles d'Asie lui ayant demandé avec empressement qu'il leur écrivît l'histoire de ce qu'il avoit vu & oui de notre Sauveur, il se rendit à leurs desirs. Il s'appliqua principalement à y rapporter ce qui sert à établir la divinité du Verbe, contre certains hérétiques d'alors qui la nioient. La sublimité des connoissances qui regne au commencement de cet évangile, a fait donner à S. Jean le surnom de *théologien*.

Outre cet évangile, & l'apocalypse dont nous avons parlé sous son titre, cet apôtre a composé trois épîtres que l'Eglise reconnoît pour canoniques. On lui a supposé quelques écrits apocryphes, par exemple, un livre de ses prétendus voyages; des actes dont se servoient les Encratites, les Mancihéens & les Priscillianistes; un livre de la mort & de l'assomption de la Vierge; un symbole, que l'on prétendoit avoir été donné à S. Grégoire de Néocésarée par la sainte Vierge & par S. Jean. Ce symbole fut cité dans le cinquième concile écuménique; mais les actes & l'histoire dont nous venons de parler, ont été de tout temps généralement reconnus pour apocryphes. Calmet, *Dict. de la Bible.*

JEAN, S. (*Hist. ecclési.*) il y a un grand nombre de communautés ecclésiastiques & religieuses instituées sous le nom de S.

*Jean*. Les unes subsistent encore; d'autres se sont éteintes. L'histoire ecclésiastique fait mention des chanoines hospitaliers de S. Jean-Baptiste de Conventry, en Angleterre. Honorius III. les approuva; ils portèrent une croix noire sur leurs robes & sur leurs manteaux, qui les fit nommer *porte-croix*. Il y avoit aussi des sœurs hospitalières du même nom. Il est parlé des hospitaliers & des hospitalières de S. Jean-Baptiste de Döttingam; des hermites de S. Jean-Baptiste de la pénitence, établis en Navarre sous l'obéissance de l'évêque de Pampelune, & confirmés par Grégoire XIII; des hermites de S. Jean-Baptiste, fondés en France par le frere Michel de Sainte-Sabine, en 1636, pour la réformation des hermites; une congrégation de chanoines particuliers en Portugal, sous le titre de S. Jean l'évangéliste; l'ordre de S. Jean de Jérusalem, de S. Jean de Latran, &c.

JEAN, (*mal de S.*) c'est une espèce de maladie convulsive, qui tient de la nature de l'épilepsie, dans laquelle on tombe de son haut, après s'être fort agité, comme en dansant, en sautant, ce qui l'a fait confondre avec le mal caduc, selon le Dictionnaire de Trévoux. Elle a beaucoup de rapport avec la maladie du même genre, appelée *la danse de S. Wit*. Voyez EPILEPSIE, DANSE DE S. WIT.

JEAN, S. (*Géog.*) petite ville de France au Valsgau, aux confins de la Lorraine, sur la Sarre, dans le comté de Sarbruck; elle est à 5 lieues. O. de Deux-Ponts. Long. 25. 47; lat. 49. 16. (*D. J.*)

JEAN, *riviere de S.* (*Géogr.*) grande riviere de l'Amérique septentrionale, dans l'Acadie, ou elle coule derrière le cap Rouge, à 45 deg. 40 min. de lat. septentrion. Cette riviere est fort dangereuse, si on ne reconnoît bien les basses, les rochers, & les pointes qui sont de deux côtés; elle est renommée pour la pêche des saumons.

Il y a une autre riviere de ce nom dans la Louisiane; cette dernière riviere a un cours d'une quarantaine de lieues d'occident en orient, & se jette dans la mer à environ dix lieues de la riviere de May. (*D. J.*)

JEAN D'ANGÉLY, S. (*Géogr.*) *Angériacum*, ancienne ville de France en Saintonge, avec une abbaye de bénédictins, fondée en 942 par Pepin, roi d'Aquitaine; elle est sur la Boutonne, à 6 lieues N. E. de Saintes, 13 S. E. de la Rochelle, 92 S. O. de Paris. *Long.* 27. 5; *lat.* 45. 55.

Cette ville a été le lieu de la naissance de Priolo, & celui de la mort du premier prince de Condé.

Priolo (Benjamin) naquit en 1602; il est auteur d'une histoire latine de France, qui s'étend depuis 1602 jusqu'à 1664; il la composa dans un esprit éloigné de la flatterie, quoiqu'il eût des pensions du roi, qui l'employa à des négociations importantes. Cette histoire doit plaire à ceux qui aiment les portraits & les caractères, car les phrases de Tacite en fournissent presque toutes les couleurs, & semblent s'y être placées d'elles-mêmes.

Henri de Bourbon, premier du nom, prince de Condé, mourut vraisemblablement du poison à *S. Jean d'Angély*, en 1588, âgé de 35 ans. Le roi de Navarre (Henri IV.) son cousin, n'en reçut la nouvelle qu'en versant un torrent de larmes, *purpureos & ego spargam flores*; il les mérita par ses malheurs & par ses vertus. Humain, brave, affable, ferme, généreux, éloquent, il joignit, d'après l'exemple de son père, toutes les vertus du héros à l'amour & à la pratique de sa religion; ayant échappé comme on fait avec le roi de Navarre au massacre de la S. Barthélemi, il répondit à Charles IX. qui vouloit par la force l'engager à changer de religion, que son autorité ne s'étendoit pas sur les consciences, & en même temps il quitta la cour. Il est grand-père du célèbre prince de Condé (Louis de Bourbon, II. du nom) si fameux par les batailles de Rocroy, de Fribourg, de Nortlingue, de Lens, de Sénef, &c. (*D. J.*)

JEAN DE LÔNE, S. (*Géogr.*) petite ville de France, en Bourgogne, dans le Dijonois, chef-lieu du bailliage de même nom, & la sixième qui députe aux états. Les armées de l'empereur, du roi d'Espagne & du duc Charles de Lorraine, formant 80 mille hommes, furent contraintes d'en lever le siège en 1635. Louis XIII

par reconnaissance lui accorda une exemption perpétuelle de tailles, taillons, & de tous autres subside en 1636. Peut-être que le nom qu'elle porte lui vient d'un temple que Latone avoit dans l'endroit où elle est située; c'est sur la Saône, à 6 lieues S. de Dijon, 3 d'Auxonne, 62 S. E. de Paris. *Long.* 22. 44; *lat.* 47. 10. (*D. J.*)

JEAN DE LUZ, S. (*Géogr.*) *Lucius Vicus*; le nom basque est *Loitzun*. petite ville de France en Gascogne, la deuxième du pays de Labour, & la dernière du côté de l'Espagne, avec un port. Elle est sur une petite rivière, que Piganiol de la Force nomme la *Ninette*, & M. de Lisle le *Nivelet*, à 4 lieues N. E. de Fontarabie, 4 S. O. de Bayonne, 174 S. O. de Paris. *Long.* 25. 59. 28; *lat.* 43. 23. 25. (*D. J.*)

JEAN DE MAURIENNE, S. (*Géogr.*) petite ville de Savoie, sans murailles; capitale du comté de Maurienne, dans la vallée du même nom, avec un évêché suffragant de l'archevêché de Vienne; elle est sur la rivière d'Arche, aux confins du Dauphiné, à 5 lieues S. O. de Moutiers, 10 N. E. de Grenoble, 9 S. E. de Chambéry. *Long.* 24. 2; *lat.* 45 228. (*D. J.*)

JEAN-PIED-DE-PORT, S. (*Géogr.*) ville de France en Gascogne, à une lieue des frontières d'Espagne, autrefois capitale de la basse Navarre, avec une citadelle sur une hauteur. Antonin appelle ce lieu *imus Pyrenæus*, le pié des Pyrénées, parce qu'en effet il est au pié de cette chaîne de montagnes; dans ce pays-là on appelle *port* les passages ou défilés par où l'on peut traverser les Pyrénées, & comme cette ville de *S. Jean* est à l'entrée de ces *ports* ou passages, on la nomme *S. Jean-pied-de-port*; elle est sur la Nive, à l'entrée d'un des passages des Pyrénées, à 8 lieues S. E. de Bayonne, 12 N. E. de Pampelune, 176 S. O. de Paris, *Long.* 26. 22; *lat.* 43. 8. (*D. J.*)

JEAN D'ULVA, S. (*Géogr.*) petite île de l'Amérique septentrionale sur la mer du nord, dans la nouvelle Espagne, à l'entrée du port de la Vera-Cruz; elle a été découverte vers l'an 1518, par Grijalva. *Long.* 280. 20; *lat.* 29. (*D. J.*)

JEAN II,



JEAN II, surnommé *le Bon*, (*Hist. de France.*) Ce prince naquit en 1320, & parvint au trône de France après la mort de Philippe de Valois, en 1350. La France étoit épuisée d'hommes & d'argent; les soldats étoient découragés par tous les échecs que les armes françoises avoient reçus. Edouard III, fier de ses succès, prenoit le titre de roi de France: telle étoit la triste situation de l'état, lorsque *Jean* fut appelé au gouvernement. Il crut devoir effrayer les traîtres par un exemple terrible. Raoul, comte d'Eu, accusé avec fureur, condamné avec légèreté, porta sa tête sur l'échaffaud: toute la France en murmura. *Jean*, pour s'attacher les seigneurs, & perpétuer entr'eux une concorde parfaite, institua l'ordre de l'étoile. Cette marque de distinction cessa d'en être une dès qu'elle devint vulgaire, & la noblesse l'abandonna au guet.

Charles-le-Mauvais étoit alors roi de Navarre: le caractère atroce de ce prince n'est point encore assez peint par le surnom odieux qu'on lui donna; cruel par goût, comme les autres par nécessité, il avoit pour ainsi dire du génie pour créer des crimes nouveaux: il avoit fait assassiner le connétable Charles de la Cerda. Le roi attira Charles à Rouen, & le fit arrêter; ce coup d'état ne se fit pas sans effusion de sang. Les partisans de Charles (car les tyrans en ont quelquefois) appelèrent à leur secours le roi d'Angleterre. Déjà l'Auvergne, le Limousin, le Poitou, sont couverts de cendres & de ruines: *Jean* rassemble son armée, court sus aux Anglois & les joint à Maupertuis près de Poitiers. Le prince de Galles, fils d'Edouard, craint d'être enveloppé; il demande la paix, il offre la restitution de tout ce qu'il a conquis. *Jean* est inflexible, il veut venger tous les affronts que la France a reçus depuis tant d'années: la bataille se donne le 19 septembre 1356. « Amis, dit-il aux seigneurs de sa suite, lorsque vous êtes tranquilles à Paris, vous appelez les Anglois, les voilà ces ennemis que vous avez défiés; faites voir que vos menaces ne sont point de vaines bravades ». Sa valeur impatiente causa la perte de la bataille; l'envie de se

Tome XVIII.

précipiter dans les plus grands périls, l'empêcha de voir ce qui se passoit loin de lui; il n'y eut nul ordre dans les attaques, nul ensemble dans les mouvemens: le roi long-temps défendu par sa propre bravoure, par celle de ses gardes & par Philippe son jeune fils, fut contraint de rendre les armes. Le prince de Galles le traita avec tous les égards qu'il devoit à son rang, sur-tout à son courage; on le conduisit à Bordeaux, & de là on le fit passer à Londres. Pendant sa captivité, la régence fut confiée au jeune Charles, dauphin, qui dès lors commençoit à mériter le surnom de *sage*, qu'on lui donna depuis. Ce prince, secondé par Duguesclin, empêcha du moins la chute entière de l'état, s'il ne le rétablit pas dans toute sa splendeur. Charles-le-Mauvais échappé de sa prison, employoit pour perdre la France, la ruse & la perfidie, les seules armes qu'il connût. Un simple bourgeois sauva Paris de sa fureur; Edouard s'avança jusqu'aux portes de cette capitale, pillant, brûlant, saccageant: c'est ainsi qu'il cherchoit à mériter l'affection d'un peuple sur lequel il vouloit régner. Enfin, le fatal traité de Bretigny rendit la liberté à *Jean II*, en 1360. Il renonçoit à toute espèce de souveraineté sur la Guienne & sur les plus belles provinces de France: à peine revenu à Paris, on voulut l'empêcher de remplir ces conditions onéreuses. « Si la justice & la bonne foi, répondit-il, étoient bannies du reste du monde, elles devroient se retrouver encore dans le cœur & dans la bouche des rois ».

Toutes les provinces qui devoient passer sous la domination angloise, s'opposèrent à l'exécution du traité; quelques-unes même menacèrent de se révolter, si on vouloit les livrer à Edouard, & de désobéir au roi pour lui être fideles. Cependant Edouard fut mis en possession de ses conquêtes; mais ses ambassadeurs manquèrent au rendez-vous où l'on devoit leur remettre les renonciations authentiques de *Jean*. Ce prince permit, en 1360, aux juifs de fixer leur séjour dans le royaume pendant vingt ans. La mort de Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne, lui laissa ce duché dont il étoit héritier; il le

B b

donna à Philippe son quatrième fils, comme apanage réversible à la couronne au défaut d'enfants mâles. Le duché de Normandie, les comtés de Champagne & de Toulouse furent aussi réunis à la couronne. Cependant le duc d'Anjou qui étoit resté à Londres en otage, s'échappe & reparoît à la cour. *Jean* est indigné de sa démarche; sur le champ il prend la résolution d'aller à la place de son fils reprendre ses fers à Londres: en vain toute la cour s'oppose à ce dessein. Nouveau Régulus, il ferme l'oreille aux prières de ses parens, de ses amis, de ses sujets: il part, arrive à Londres, & y meurt le 10 avril 1364. *Jean* n'eut pas assez de talens pour rétablir la France dans la situation horrible où elle se trouvoit: il en auroit eu assez pour la rendre heureuse au sein de la paix. On ne peut point lui faire un crime des guerres continuelles qui troublèrent son regne: le droit naturel de la défense le rendoit légitime. Meilleur soldat que général, meilleur citoyen que roi, plus juste qu'éclairé, si quelque qualité l'éleve au-dessus du vulgaire des rois, c'est sa bonne foi. ( *M. DE SACY.* )

\* JEAN SANS-TERRE, ( *Histoire d'Angleterre.* ) quatrième fils du roi Henri II, usurpa la couronne d'Angleterre, en 1199, sur Arthus de Bretagne, son neveu, à qui elle appartenoit, & par un nouveau crime, ôta la vie à ce prince; au moins il fut soupçonné de ce meurtre, & ce ne fut pas sans raison, puisqu'ayant fait enfermer Arthus dans la tour de Rouen, on ne fait ce qu'il devint. *Jean* soutint mal le poids d'une couronne qu'il avoit acquise par un double forfait. Philippe le dépouilla de toutes les terres qu'il possédoit en France. Il se brouilla avec le pape Innocent III, & ce pontife le força de soumettre sa personne & sa couronne au saint siége, & de consentir à tenir ses états comme feudataire de l'église de Rome. Un légat du pape reçut l'hommage de *Jean*, il étoit conçu en ces termes: " Moi  
" *Jean*, par la grace de Dieu, roi d'An-  
" gleterre & seigneur d'Hibernie, pour  
" l'expiation de mes péchés, de ma pure  
" volonté & de l'avis de mes barons, je  
" donne à l'église de Rome, au pape

" Innocent & à ses successeurs, les  
" royaumes d'Angleterre & d'Irlande,  
" avec tous leurs droits; je les tiendrai  
" comme vassal du pape; je serai fidele à  
" Dieu, à l'église Romaine, au pape mon  
" seigneur, & à ses successeurs légitime-  
" ment élus. Je m'oblige de lui payer une  
" redevance de mille marcs d'argent par  
" an; savoir, sept cents pour le royaume  
" d'Angleterre, & trois cents pour l'Hi-  
" bernie ». Ce trait suffit pour caracté-  
" riser ce prince. Les Anglois outrés de la  
" lâcheté de leur roi, résolurent de le faire  
" tomber du trône. *Jean*, informé de la  
" disposition des esprits, assembla les ba-  
" rons; & trembla devant eux comme de-  
" vant le légat du pape. Il jura d'observer  
" tous les articles de la grande charte,  
" ajouta de nouveaux privileges aux ancien-  
" nes prérogatives, & mit la liberté publi-  
" que au-dessus de l'autorité royale. Le  
" monarque toujours inconséquent dans sa  
" conduite, repentant d'avoir accordé des  
" droits si exorbitans à ses sujets, s'en ven-  
" gea en pillant les biens des barons & en  
" ravageant leurs terres. Ceux-ci se révolte-  
" rent, appellerent Philippe, roi de Fran-  
" ce, à leurs secours, & offrirent la cou-  
" ronne d'Angleterre à Louis, son fils. Le  
" dauphin passé en Angleterre, y est reçu  
" avec acclamation, & couronné en 1216.  
" *Jean* meurt la même année, après avoir  
" erré de ville en ville, portant par-tout  
" ses inquiétudes, avec la bonté & le mé-  
" pris dont il étoit couvert.

JEAN I, roi d'Aragon, ( *Histoire d'Es-  
" pagne.* ) A la toute-puissance près qui  
" n'est point le partage de la foible huma-  
" nité, les rois feroient exactement tout ce  
" qu'ils voudroient faire, s'ils savoient em-  
" ployer avec art le droit qu'ils ont de com-  
" mander aux hommes. Cet art pourtant  
" ne paroît pas bien épineux, puisqu'il con-  
" siste à se faire aimer seulement de ceux de  
" qui l'on veut être obéi. J'avoue qu'il faut  
" aux hommes ordinaires bien des talens,  
" de grandes qualités pour être aimés; en-  
" core même avec ces grandes qualités, ces  
" talens supérieurs, ne parviennent-ils sou-  
" vent qu'à se faire des ennemis dans la so-  
" ciété. Quant aux rois, avec de la dou-  
" ceur, de l'affabilité, il n'est rien qu'ils ne

puissent, il n'y a rien qui leur résiste ; on ne s'apperçoit même pas des défauts qu'ils peuvent avoir, & qui quelque considérables, quelque énormes qu'ils soient, sont rachetés par ces deux qualités. Un prince affable, doux, est toujours sûr du zèle, du respect, de la confiance & de l'amour de ses sujets qui mettant sur le compte de cette douceur de caractère ses foiblesses, ses défauts & ses fautes même, ne voient en lui que le roi bienfaisant, le protecteur généreux & l'ami de ses peuples. Tel fut *Jean I*, roi d'Aragon ; il fut bon, & ne fut que bon : cependant les Aragonois qui, à la vérité, venoient d'être soumis à un maître fort dur, impérieux, méchant, l'aimèrent & le regarderent comme le meilleur des souverains. *Jean* pourtant n'étoit rien moins qu'ambitieux de passer pour habile, mais il étoit affable, & la douceur lui tint lieu des talens qu'il n'avoit pas & qu'on lui supposa, des grandes qualités qu'il n'avoit pas non plus & qu'on voulut lui croire, des éminentes vertus auxquelles il ne prétendoit pas, & que le peuple dont il étoit chéri lui donna libéralement. Il se livra tout entier aux plaisirs, ne chercha qu'à se procurer & à goûter tous les agrémens de la vie, & se reposa du gouvernement du royaume sur la reine Violante sa femme, princesse de beaucoup d'esprit, ambitieuse & intrigante ; mais il étoit affable, il étoit doux, & ce fut uniquement à lui qu'on rapporta tout ce qui se faisoit de bien, comme on attribuoit à sa femme ou au malheur des circonstances toutes les fautes qui se commettoient dans l'administration. On ne supposoit pas qu'un roi qui recevoit avec tant de douceur toutes les remontrances qu'on jugeoit à propos de lui faire, fût seulement capable de quelque négligence volontaire dans la conduite des plus importantes affaires ; & l'on excusoit ou l'on feignoit de ne pas voir toutes les fausses démarches dans lesquelles l'engageoient son inapplication, ou les conseils de son épouse & de ses favoris. Ce fut ainsi que régna paisiblement *Jean I*, fils de don Pedre IV, le plus impérieux des rois, le plus violent des hommes, souvent le plus injuste, & de dona Léonore, infante de

Portugal. Il naquit le 27 décembre 1351, & à sa naissance, son pere lui donna le titre de *duc de Gironne*, qui dans la suite a toujours été celui des fils aînés des rois d'Aragon. Son éducation fut confiée à Bernard de Cabrera, général, ministre, favori de don Pedre, & qui par les services les plus importans & les plus signalés avoit mérité la confiance de son maître & l'estime publique ; cependant, par des fautes vraies ou supposées, Cabrera se fit des ennemis, & les accusations, ou peut-être les calomnies de ceux-ci ayant prévalu, il devint odieux à tout le monde, & sur-tout à don Pedre qui soupçonnoit facilement & condamnoit avec sévérité, sur les soupçons les plus légers. *Jean* n'avoit pas encore quinze ans, lorsque son gouverneur persécuté par ses ennemis & haï par son maître, fut arrêté, mis en prison, appliqué à la plus violente torture, & par ordre de don Pedre, jugé par son pupille *Jean* qui le condamna à mort. Mariana raconte que cette cruelle sentence fut prononcée par don Pedre, & publiquement exécutée par le duc de Gironne. Ce fait n'est pas prouvé, & c'est assez qu'il ne soit pas vraisemblable, pour qu'on ne doive pas y ajouter foi. *Jean* n'étoit pas assez cruel pour faire dans cette occasion l'office de bourreau ; il étoit fort doux au contraire, il aimoit Cabrera, & il fut forcément obligé de prononcer, sous la dictée de son pere, une sentence qu'il eût été très-dangereux pour lui de refuser de prononcer : don Pedre ne l'auroit pas plus épargné que Cabrera. Quelque tems après il se maria avec dona Marthe, sœur du comte d'Armagnac, & le roi son pere, veuf depuis quelques années, épousa dona Sybille de Fortia. Le caractère altier, ambitieux & tracassier de la reine Sybille, causa beaucoup de chagrins au duc de Gironne qu'elle haïssoit, qu'elle cherchoit à rendre odieux à don Pedre, & avec lequel elle ne garda plus de ménagemens, lorsque étant devenu veuf, il refusa d'épouser la reine de Sicile, cousine de Sybille, qui avoit proposé ce mariage. La reine Sybille éclata, se déchaîna violemment contre le duc de Gironne, qui eut enfin la douleur de voir le roi don Pedre

partager la haine de sa femme, & s'unir avec elle contre lui ; ces démêlés durèrent pendant trois années, & *Jean* eut à supporter la persécution la plus dure & la plus amère, jusqu'à la fin du regne de don *Pedre* son pere qui mourut le 5 janvier 1387. Dès la veille, la reine *Sybille*, coupable de tant d'excès envers le nouveau souverain, avoit pris la fuite, & s'étoit réfugiée dans le château de *Fortia*, chez son frere : elle y fut assiégée, forcée de se rendre & conduite au roi *Jean I*, qui la traita avec une rigueur qui ne lui étoit pas naturelle, mais que *Sybille* n'avoit que trop méritée. A la sollicitation du pape, la vie lui fut conservée ; mais elle fut dépouillée de tous les domaines & de tous les revenus qu'elle tenoit de don *Pedre*, & que le roi *Jean I* donna sur le champ à dona *Violante* son épouse, à laquelle il avoit été marié quelque temps avant la mort de don *Pedre*. L'Aragon étoit tranquille, & le nouveau souverain prit les mesures les plus sages pour maintenir ce calme & prévenir tout ce qui eût pu le troubler, soit au dehors, soit au dedans. Le duc de *Lancastre* lui envoya l'archevêque de *Bordeaux*, pour réclamer quelques paiemens auxquels l'Aragon étoit obligé, en vertu d'un traité fait avec l'Angleterre sous le regne précédent : mais l'archevêque de *Bordeaux* se plaignit avec tant de hauteur & parla avec tant d'insolence, que, malgré toute sa douceur, *Jean I* ne pouvant retenir son indignation, fit arrêter l'audacieux prélat. Le duc de *Lancastre* fut très-irrité de cet emprisonnement, qu'il regardoit d'abord comme un attentat ; mais informé de la licence de l'archevêque, il se radoucit, & cette affaire n'eut aucune suite. Par les conseils de son épouse, *Jean I* se rangea sous l'obédience de *Clément VII* qui résidoit à *Avignon*, & lui fit faire hommage pour la Sardaigne, où don *Simon Perez d'Azenos* gouvernoit avec beaucoup de sagesse en qualité de vice-roi. *Jean* n'avoit qu'un seul objet d'ambition, & cet objet étoit de plaire à la reine *Violante* son épouse qui, aimant beaucoup les plaisirs, & sur-tout la musique & la poésie, engagea son époux à faire venir des maîtres en ce genre, &

à en établir une école. Cette institution déplut beaucoup à la noblesse, & les seigneurs qui ne connoissoient d'autre plaisir que celui de combattre & de maltraiter leurs vasseaux, se plaignirent hautement. Les prélats hypocrites, ignorans & défabroateurs, penserent & agirent comme la noblesse ; enforte que pour satisfaire les mécontents, *Jean* & la reine son épouse renoncerent à ces amusemens, & renvoyerent les musiciens & les poètes qu'ils avoient attirés dans l'état. On applaudit beaucoup à ce sacrifice, & la tranquillité du regne de ce bon prince ne fut troublée que par le comte d'*Armagnac* qui, prétendant avoir des droits sur le royaume de *Majorque*, y fit une irruption, & ne fut point heureux. Le frere du roi, le duc de *Mont-blanc*, dont le fils don *Martin d'Elferica* avoit épousé dona *Marie*, reine de *Sicile*, fit une expédition aussi glorieuse qu'heureuse en *Sicile*, & tous ceux qui avoient pris les armes contre l'Aragon furent punis sévèrement. De nouveaux troubles s'éleverent en *Sardaigne*, & *Jean* résolut d'y passer ; mais les *Maures* menaçant de faire une irruption dans le royaume de *Valence*, il ne put exécuter ce projet, & il se contenta d'y envoyer des troupes. Quelque temps après le départ de ce secours, *Jean* maria ses deux filles, les infantes dona *Yolande* & dona *Jeanne* ; la premiere au duc d'*Anjou*, la seconde à *Matthieu*, comte de *Foix*. Il eut soin aussi de fixer les limites qui séparoient l'Aragon de la *Navarre*, & les suites prouvent la sagesse & la grande utilité de cette précaution. Libre des soins qui l'avoient occupé jusqu'alors, *Jean* se disposa à passer en *Sardaigne*, où les troubles s'étoient accrûs, & où son frere, son neveu & sa niece étoient assiégés dans *Catane* par les mécontents : mais les fonds lui manquant, il eût été obligé de différer encore cette expédition, si don *Bernard de Cabrera*, engageant généreusement ses biens, n'eût fourni a toutes les dépenses & hâté les secours avec lesquels le roi & la reine de *Sicile* furent délivrés du danger qui les menaçoit. Toujours fondé sur ses prétentions, le comte d'*Armagnac* ne cessoit point ses hostilités, & faisoit les plus vi-

ves incursions en Catalogne. La Sardaigne agitée demandoit du secours ; la Sicile étoit toujours exposée aux fureurs de la guerre ; la reine Violante gouvernoit sous le nom de son époux , & celui-ci plus empressé de jouir des plaisirs qu'il pouvoit prendre, qu'ambitieux de régner , écoutoit les remontrances des états , & leur répondoit de la maniere la plus honnête & la plus satisfaisante ; estimoit , protégoit , avançoit ceux qui lui parloient avec le plus de force & de vérité des devoirs & des fonctions de la royauté ; ne vouloit mécontenter personne , mais aussi ne vouloit se priver d'aucun de ses plaisirs : celui qui avoit pour lui le plus d'attraits , étoit la chasse , & il lui fut fatal ; un jour qu'il s'y livroit avec ardeur , il tomba de cheval , & sa chute fut si cruelle , qu'il en mourut le 19 mai 1395 , dans la neuvieme année de son regne & la quarante-cinquieme de son âge. Les éditeurs du *Dictionnaire de Moreri* , toujours profondément instruits , & toujours fort prompts à juger , disent , sur la foi d'un historien , Imhoff , que personne ne consulte , & d'un autre historien , Zurita , que personne ne croit , que la foiblesse de *Jean I* le rendit méprisable à ses sujets , & que les premieres années de son regne furent remplies de séditions & de troubles. Ces deux assertions sont deux erreurs : il n'est pas vrai que les premieres années du regne de ce prince aient été troublées par aucune sédition , par aucun soulèvement ; & *Jean* , si l'on en excepte les adhérens & les complices de la reine Sybille , n'eut ni rebelles à poursuivre , ni traîtres à punir. Il est plus faux encore que *Jean I* se soit rendu méprisable à ses sujets : ils l'aimèrent , le chérèrent & fermerent les yeux sur son extrême confiance pour Violante son épouse. Quand on veut juger les rois d'Espagne , je pense que ce n'est ni d'après Imhoff , ni d'après Zurita qu'il faut se décider ; je ne voudrois pas même toujours prononcer d'après Mariana. ( L. C. )

J E A N II , roi d'Aragon , ( *Histoire d'Espagne.* ) Supposez à un roi les vertus les plus éminentes , les plus brillantes qualités , tous les talens de l'esprit , l'ame la plus belle , le cœur le plus magnanime ;

supposez-le équitable , courageux , libéral , magnifique , plein de valeur dans les combats , doux , bienfaisant , aimable dans la société. Avec toutes ces grandes & rares qualités , ne lui supposez qu'un défaut , une foiblesse , un penchant irrésistible pour les femmes , & trop d'attachement à celles pour lesquelles il s'est une fois déclaré ; dès-lors ce roi , modele de toutes les perfections humaines , court grand risque de ne plus être qu'un prince malheureux , si même il est possible qu'il ne devienne pas un médiocre ou méchant roi , injuste , efféminé , avare , dur , sombre & inaccessible. Ainsi le plus petit nuage peut obscurcir le soleil le plus radieux. En effet , il est bien difficile qu'un roi , quelqu'éclairé qu'il soit , ait la force de résister ou de rejeter perpétuellement les conseils imprudens ou intéressés d'une maîtresse qui l'enchaîne , qui regne sur ses sens & son ame avec plus d'empire qu'il ne regne lui-même sur ses peuples. Il me paroît bien mal-aisé de se défendre perpétuellement , & toujours avec succès , des inspirations d'une maîtresse idolâtrée. Ils sont donnés avec tant d'art ces dangereux conseils ; ils sont donnés & répétés dans des momens si doux , si enchanteurs ; l'amante qui les donne paroît si désintéressée , animée de tant de bonne foi , inspirée elle-même par de si bons motifs , qu'on croiroit se manquer à soi-même , que de ne pas les suivre ; & s'ils sont écoutés & suivis , que devient ce roi sage , courageux , bienfaisant , libéral , juste , doux ? Que deviendra l'état lui-même ? A quelle cause le souverain trop crédule & trop confiant attribuera-t-il les revers qu'il éprouvera ? Et à quelle autre cause qu'à son aveugle complaisance pour la reine Jeanne , & pour ses maîtresses qui le trompoient ? *Jean II* put-il rapporter les malheurs de son regne , les troubles qui agiterent ses états , les disgraces qu'il éprouva lui-même , les injustices qu'il fit , quoiqu'il fût par caractère & par principe le plus juste des hommes ? Il étoit courageux , & en plus d'une occasion il fut surpris lui-même de manquer de fermeté : il aimoit à verser des bienfaits , & sans le vouloir , il refusa plus d'une fois de récom-

penfer des services : il étoit gai , & il tomba fouvent dans la mélancolie. Il fuivit trop les confeils de fes maîtrefles ; il écouta les favoris , & fut trop facile à prendre les impreffions qu'ils lui donnerent. Sans ces foibleffes , qui eurent des fuites fâcheufes , il eût été un bon roi , & digne à tous égards de l'eftime , du refpect & de l'amour de fes fujets. Fils de Ferdinand , infant de Caftille , roi d'Aragon , & de dona Leonore d'Albuquerque , il étoit fort jeune encore , lorfque fon pere l'ayant promis en mariage à Jeanne , reine de Naples , & figné même le contrat , le fit pafter en Sicile : mais Jeanne impatiente d'attendre , avoit époufé Jacques de Bourbon , comte de la Marche , lorfque l'infant don *Juan* arriva en Sicile. Mécontents de cette alliance , les Napolitains offrirent à Ferdinand de prendre les armes en faveur de fon fils ; mais ce roi fage leur fit répondre qu'il avoit affez de couronnes , & que fon fils étoit trop heureux d'avoir manqué d'époufer une reine auffi inconfiante. L'infant , auffi peu fenfible que fon pere à la légéreté de Jeanne , refta en Sicile jufques après la mort de Ferdinand : mais alors Alphonfe V , fon frere , roi d'Aragon , le rappella dans la crainte que les Siciliens , nation turbulente & avide de révolutions , ne vouluffent le mettre fur le trône. *Jean* revint à la cour de fon frere , & peu de temps après , en 1419 , il époufa dona Blanche , reine douairiere de Sicile & héritiere du royaume de Navarre. Elle ne tarda que peu d'années à jouir de fes droits , & don Carlos *le Noble* étant mort *Jean* monta fur le trône de Navarre , où il fe fit aimer de fes fujets , autant que les puiffances étrangères l'eftimerent par fa juftice & le craignirent par fa valeur. Le premier acte de royauté qu'il exerça , fut de fe rendre médiateur entre le roi d'Aragon , fon frere , & celui de Caftille , prêts à fe faire une cruelle guerre. Dans la fuite , & lorfque par fes foins il fut parvenu à rendre fes états floriffans , il accompagna le roi Alphonfe V , fon frere , dans l'entreprife de la conquête du royaume de Naples , où il fe signala par fa valeur autant que par la prudence & l'utilité des confeils qu'il donna , & qui furent fuivis.

Ce fut encore lui qui , toujours rempli de zele pour les intérêts du conquérant , vint de Naples en Espagne , annoncer aux états d'Aragon afsemblés , les succès éclatans des armes de leur fouverain. D'Aragon il paffa en Caftille , où d'importantes affaires le retinrent. Ce fut pendant les troubles qui agiterent ce royaume , & auxquels le roi de Navarre prit peut-être trop de part , contre les avis d'Alphonfe , que mourut la reine Blanche , fon époufe , dont il avoit eu trois enfans , don Carlos , prince de Viane ; Blanche , qui fut mariée à Henri IV , roi de Caftille , & qui en fut feparée par l'impuiffance de fon époux ; & Eléonore , qui dans la fuite fut appelée au trône de Navarre. La mort de la reine Blanche fut une fource de malheur pour fes enfans , & de chagrin pour *Jean* , qui ayant époufé en fécondes noces Jeanne Henriquez , fille de l'amirante de Caftille ; & ne fe conduifant plus que d'après les fuggeltions de cette femme ambitieufe , méchante & cruelle marâtre , écouta fes odieufes dénonciations ; & d'après fes calomnies , traita don Carlos , fon fils , avec tant de rigueur , que les Navarrois foulévés prirent les armes , & voulurent le forcer à remettre le fceptre à don Carlos , qui avoit à la vérité , les droits les plus incontestables à la couronne du chef de fa mere , & en qualité de petit-fils de Charles III , furnommé *le Noble*. *Jean* , toujours animé par fa perfide époufe , en ufa plus févérement encore ; & le prince de Viane , violemment perfécuté , prit les armes , moins dans la vue de détrôner fon pere , qu'il ne cefla jamais de refpecter , que pour fe fouffraire aux fureurs de fon implacable marâtre. La Navarre étoit divifée entre le pere & le fils ; chacun d'eux étoit à la tête d'une armée nombreufe , impatiente de combattre : la guerre civile éclata , déchira le royaume , dura long-temps , fut malheureufe pour don Carlos , qui tomba au pouvoir de fon pere , & fut , à l'infiftigation de l'inflexible Jeanne , renfermé dans une obscure prifon , d'où , après avoir languï pendant quelques années , il fe retira à Naples , dans l'efpérance de trouver auprès d'Alphonfe V , fon oncle , un repos qu'il eût en vain cherché à la cour de fon

pere. Alphonse V, touché des malheurs de son neveu, agit si puissamment & avec tant de zèle, qu'il parvint à calmer le ressentiment de *Jean*, qui rappella le prince de Viane; mais la reine Jeanne, qui avoit depuis long-temps juré la perte de don Carlos, dans la vue de faire monter son fils don Ferdinand sur le trône, recommença ses intrigues, ses calomnies, ses délations, & parvint à brouiller plus que jamais ce jeune prince avec son pere. Indignés d'une persécution aussi soutenue, les Navarrois proclamèrent tumultueusement don Carlos roi. *Jean* prit les armes: déshérita son fils, & la guerre civile se ralluma avec la plus atroce violence. Le roi d'Aragon se rendit encore médiateur entre son frere & son neveu, & l'envoyé de ce monarque arriva au moment où les Navarrois divisés étoient sur le point de remettre à une bataille la décision de la querelle. La médiation d'Alphonse épargna encore à la Navarre le dernier des malheurs: mais il mourut lui-même à Naples, après avoir institué son frere *Jean* roi de Navarre, héritier des royaumes d'Aragon, de Valence, de Majorque, de Sardaigne & de Sicile, ainsi que de la principauté de Catalogne. La nouvelle de cette mort ne fut pas plutôt parvenue en Aragon, que *Jean II* fut proclamé à Saragosse, le 25 juillet 1458. Le sceptre Navarrois appartenoit évidemment à don Carlos; mais trop docile aux suggestions de Jeanne, le roi d'Aragon se hâta de nommer la comtesse de Foix, sa fille, vice-reine de ce royaume; il donna aussi un vice-roi à la Sicile, où il craignoit que don Carlos qui y étoit, ne suscitât quelque soulèvement. Mais bien-loin de songer à remuer, le prince Viane offrit à son pere de se retirer où il voudroit, & le roi lui désigna Majorque. Don Carlos s'y rendit: sa prompte obéissance désarma son pere, qui lui permit d'aller résider par-tout où il voudroit, excepté en Navarre ou dans la Sicile, lui promettant de lui rendre la principauté de Viane, & de restituer à l'infante dona Blanche, séparée de Henri IV, roi de Castille, tout son apanage. Ce traité paroissoit fixer la bonne intelligence, & elle se seroit soutenue, si la turbulente Jeanne eût pu consentir à

laisser vivre tranquillement le prince de Viane. Elle commença par engager son trop facile époux à refuser aux états d'Aragon & aux états de Catalogne, de déclarer don Carlos son successeur, & ce refus en effet très-injurieux, aigrit l'esprit de don Carlos, qui, peu de temps après, fut promis en mariage par son pere à dona Catherine, infante de Portugal: mais, tandis qu'on négocioit ce mariage à la cour d'Aragon, les ambassadeurs de Henri IV, roi de Castille, offrirent secrètement au prince don Carlos l'infante dona Isabelle, sœur de Henri, & héritière du trône de Castille. Le prince de Viane connoissoit les engagements que son pere avoit pris avec le roi de Portugal, & il y avoit lui-même consenti: mais l'alliance qu'on lui proposoit étoit pour lui d'une plus grande importance, & d'ailleurs les Castillans s'engageoient à le mettre, quoi qu'il arrivât, sur le trône de Navarre. Quelqu'éblouissantes pourtant que fussent ces promesses, le prince de Viane ne s'engagea point, & ne répondit qu'en termes généraux. Jeanne, informée de cette négociation, la fit servir de prétexte à la plus atroce des délations; elle dit à son époux que don Carlos avoit conjuré sa perte, & que d'accord avec les Castillans, il vouloit le détrôner. *Jean II*. refusa d'ajouter foi à cette accusation. La reine eut recours aux larmes; & *Jean II*, se laissant persuader, promit de faire arrêter son fils, qu'en effet il fit saisir, & transféra de prison en prison, comme s'il eût été coupable des crimes les plus noirs, tandis que sa perfide épouse faisoit courir le bruit que le prince avoit conspiré contre la vie de son pere. Ces délations ne s'accréditerent point, elles souleverent au contraire tous les citoyens, qui connoissant & détestant le caractère de la reine, se souleverent en faveur de l'innocent opprimé. Les états d'Aragon & ceux de Catalogne, indignés de tant d'injustice, demanderent hautement à *Jean II* que le prince fût mis en liberté, & qu'il eût à le déclarer son successeur: *Jean* refusa; les états assemblèrent des troupes & équipèrent une flotte pour obtenir ce qu'ils demandoient. Irrité par la résistance, le roi arma de son côté, & la guerre civile

alloit bouleverser l'état, lorsque la reine, après avoir pris les plus criminelles précautions, changeant de ton, parut s'intéresser au prince de Viane, conjura son époux de le mettre en liberté, & même de le déclarer son successeur. *Jean II* n'eût point haï son fils, s'il n'eût point eu la foiblesse d'épouser les passions de la reine. Il rendit la liberté à son fils, qui mourut; comme Jeanne l'avoit prévu, peu de jours après son élargissement à Barcelone, après avoir institué par son testament dona Blanche, sa sœur, héritière du royaume de Navarre; testament qui fut aussi fatal à Blanche, que les prétentions de don Carlos avoient été funestes à lui-même, & qui exposa dona Blanche à la haine & aux noirceurs de la reine d'Aragon. En effet, le prince de Viane eut à peine les yeux fermés, que son impatiente marâtre engagea les états de Catalogne à reconnoître son fils don Ferdinand pour légitime successeur de *Jean II*, & à lui prêter serment. Les peuples n'eurent point la facilité des états. ils se souleverent, & la révolte devint générale par les tracasseries de Jeanne, qui irrita contre elle la noblesse, en protégeant les vasseaux contre les seigneurs. La révolte devint si violente, & la haine que l'on avoit pour Jeanne étoit si forte, que cette reine craignant pour sa vie, prit la fuite, & elle s'enferma avec don Ferdinand son fils à Gironne, où bientôt les mécontents allèrent l'assiéger. *Jean II*, secouru par la France, fit lever ce siège, & délivra son épouse, qui, peu satisfaite de la mort de don Carlos, avoit agi avec tant d'art & de succès contre la sœur, & l'héritière de ce prince, dona Blanche que le roi d'Aragon, effrayé des complots dont sa fille étoit accusée, l'avoit fait arrêter, & la faisant conduire au-delà des Pyrénées, l'avoit livrée au comte & à la comtesse de Foix, ses deux plus cruels ennemis. Atcablée des maux que ses persécuteurs lui faisoient souffrir Blanche écrivit au roi de Castille, implora sa protection, & lui offrit, s'il vouloit la délivrer de son affreuse prison, de lui céder ses droits sur le royaume de Navarre. Jeanne, informée de cette offre, s'excita à de nouvelles atrocités. Elle fit transfé-

rer dona Blanche au château de Béarn; où, après deux années de tourmens, cette infortunée princesse mourut de poison. *Jean II*, qui ne se doutoit point de ces horreurs, & qui regardoit sa criminelle épouse comme la plus douce & la plus vertueuse des femmes, ne concevoit pas les motifs de la haine des Catalans, de leur soulèvement, du refus qu'ils faisoient de se soumettre, de la guerre qu'ils soutenoient pour se rendre indépendans: ce n'étoit cependant point à l'indépendance qu'ils aspiraient; mais déterminés à ne jamais rentrer sous le joug de la cruelle Jeanne, ils offrirent leur principauté au roi de Castille, qu'ils proclamèrent à Barcelone; & qui, de concert avec le roi d'Aragon, s'en étant rapporté à la décision du roi de France, se désista de ses droits à cette principauté, d'après l'arrêt du roi de France, qui prononça que celui de Castille renonceroit à cette souveraineté. Alors les Catalans appelèrent don Pedre, infant de Portugal, & la guerre se ranima plus vivement que jamais. Don Pedre mourut, institua don Juan héritier de la principauté de Catalogne, & les troubles continuèrent avec la plus grande violence. *Jean II* fit les plus grands efforts pour soumettre les habitans de cette souveraineté, & il y fut merveilleusement secondé par son épouse, qui, s'étant embarquée avec ses troupes, alla assiéger Rocès, & commanda l'armée avec toute l'intelligence & toute l'autorité d'un général accoutumé au tumulté des armes, exercé dès l'enfance dans l'art meurtrier des combats. Epuisée cependant de fatigue, elle alla se reposer à Tarragon, ou, après une longue maladie, elle mourut, à la grande satisfaction des peuples. On assure que dévorée de remords pendant sa maladie, elle répétoit sans cesse: *Ah! mon fils Ferdinand, que tu coûtes cher à ta mere!* Et en effet, l'ambition de placer son fils sur le trône, lui avoit coûté bien des crimes. Quelques historiens assurent que dans les premiers jours de sa maladie, ayant avoué qu'elle avoit eu part à la mort du prince de Viane, *Jean II*, saisi d'horreur, & connoissant alors toutes les injustices qu'il avoit faites par ses conseils & ses délations, l'abhorra



l'abhorra & ne voulut plus la voir. Il reconnut bientôt que c'étoit elle que les peuples détestoient ; car sa mort mit fin à tous les troubles , à tous les mécontentemens qui jusqu'alors avoient agité son regne. Mais elle ne mit pas fin à toutes les fautes du roi qui se livra dans la suite aussi aveuglement à l'amour de ses maîtresses , qu'il s'étoit laissé dominer par la reine. Les Catalans persisterent dans leur révolte ; & ce ne fut qu'après avoir perdu Gironne & presque toutes leurs troupes , qui furent massacrées dans une bataille , où l'armée aragonoise remporta une éclatante victoire que la Catalogne entiere se soumit , à l'exception de Barcelone , qui assiégée par mer & par terre , & réduite aux dernières extrémités , refusoit encore de se rendre. *Jean II* , pénétré lui-même de la situation des habitans de cette ville ; leur écrivit une lettre remplie de douceur , de tendresse , & par laquelle il leur offroit non seulement d'oublier le passé , mais de confirmer tous leurs droits , leurs privileges , & de conserver à chacun des citoyens ses biens & ses dignités. Désarmés par tant de preuves de bonté , les Barcelonois se rendirent par capitulation ; & le roi d'Aragon , pour étouffer toute étincelle de mécontentement , voulut bien consentir à reconnoître qu'ils avoient eu de justes raisons de prendre les armes , & à pardonner à tous les habitans : il fit son entrée dans la ville , & dès le lendemain il confirma leurs privileges , ainsi qu'il l'avoit promis. Pendant que les Barcelonois cherchoient à se soustraire à la couronne d'Aragon , les habitans de Perpignan & d'Elne tentoient de s'affranchir de la domination françoise , pour se remettre sous l'obéissance du roi d'Aragon ; & dans cette vue , ils massacrèrent la garnison françoise. Louis XI assembla une puissante armée pour châtier sévèrement les auteurs de ce massacre. *Jean II* se rendit à Perpignan , fit rétablir les anciennes fortifications , & en fit faire de nouvelles. Les préparatifs de la France & la crainte de la vengeance de Louis XI , confinerent les habitans de Perpignan , que la présence de leur nouveau souverain ne pouvoit rassurer. *Jean II* les assembla dans

l'église cathédrale , & leur dit que connoissant comme eux le prince qu'ils avoient offensé , ils n'avoient d'autre moyen d'éviter sa colere , que celui d'opposer à ses forces la plus vigoureuse défense ; que quant à lui , il leur promettoit & juroit de ne point les abandonner pendant la durée du siege : ce siege ne tarda point à être formé. Perpignan fut investi par l'armée françoise , sous les ordres de Philippe , comte de Bresse. Les Catalans , fournis depuis si peu de temps au roi d'Aragon , parurent les plus empressés à secourir leur souverain ; ils prirent les armes , prièrent don Ferdinand de venir se mettre à leur tête , & se mirent en campagne au nombre de vingt-cinq mille. L'armée des assiégeans étoit de quarante mille hommes ; mais *Jean II* défendit Perpignan avec tant de valeur , & il fut si bien secondé , qu'obligés de lever le siege , les François étoient déjà très-affoiblis , lorsque don Ferdinand , suivi de l'armée catalane , passa les Pyrénées , & marcha au secours de son pere. Le siege étoit levé alors , & les François se retiroient , don Ferdinand les harcela dans leur retraite , & affoiblit encore plus leur armée. Louis XI , irrité contre ses généraux , renforça de dix mille hommes cette armée , & l'envoya pour la seconde fois assiéger Perpignan. *Jean II* étoit encore dans cette place , & les attaques furent si vives , que le roi d'Aragon , craignant de succomber , eut recours à un stratagème sur lequel il ne comptoit que foiblement , & qui pourtant lui réussit. Il fit répandre parmi les assiégeans la nouvelle du soulèvement & de la réunion de toutes les places qu'ils avoient laissées sur leur route & dans le voisinage. Ce faux bruit s'accrédita & allarma si fort les François , que , dans la crainte d'être investis eux-mêmes sous les murs de Perpignan , ils leverent le siege , se retirerent en désordre , & eurent leur arriere-garde fort maltraitée. L'inutilité de cette seconde entreprise rebuta Louis XI : il proposa la paix au roi d'Aragon ; celui-ci l'accepta , & le traité fut conclu à des conditions en apparence très-satisfaisantes. Mais *Jean II* qui traitoit de bonne foi , ne s'aperçut que trop tard , que le traité que

Louis XI avoit fait rédiger étoit rempli de clauses infidieuses : il envoya aussi-tôt deux des principaux seigneurs de la cour à Paris, avec pouvoir de régler tout & de lever les difficultés, ou plutôt les motifs de guerre qui résultoient de ce même traité : mais le rusé Louis XI avoit tout prévu, & ces plénipotentiaires furent par diverses causes si long-temps retardés sur la route, que, lorsqu'ils arrivèrent à Paris, le roi n'y étoit déjà plus : ils se disposoient à le suivre ; mais ils furent retenus, sous divers prétextes, par les ministres de France ; & pendant qu'ils se plaignoient à Paris de la mauvaise foi de ces procédés, l'armée françoise dévastoit la campagne aux environs de Perpignan, & ruinait la moisson, dans la vue d'affamer plus aisément la ville, lorsqu'ils viendroient l'assiéger. *Jean II* ne pouvoit s'opposer à ces violences, trop occupé dans Sarragosse, où tout étoit en confusion, à réprimer la violence des factions qui désoloient cette ville & le royaume. Il reçut cependant quelque secours de Naples, & ravitailla Perpignan autant qu'il lui fut possible. Le roi de Sicile, don Ferdinand, son fils, vint à la tête de quelques troupes à Sarragosse, appaisa par l'activité de ses soins & la sévérité de sa justice ( Voyez FERDINAND V, ) le désordre qui régnoit dans Sarragosse, & s'en retourna en Castille, où de plus importantes affaires l'appelloient. Tandis que la mort de Henri IV, surnommé l'*Impuissant*, remplissoit la Castille & l'Espagne entière de troubles, par l'ambition des prétendants à la couronne, les François, maîtres du Roussillon qu'ils ravageoient avec des forces supérieures, assiégeoient Perpignan pour la troisième fois. *Jean II* fit ce qu'il put pour secourir cette place, qui, malgré ses efforts, fut obligée de se rendre à Louis XI par capitulation, & après être convenu que les habitans seroient libres de se retirer où ils voudroient, ils se rendirent presque tous en Catalogne. Louis XI, ayant réussi dans une infraction aussi manifeste au dernier traité, offrit une trêve de six mois, que le malheur des circonstances obligea d'accepter. Elle étoit à peine expirée, que les François recom-

mençant les hostilités, eurent les plus grands avantages, ravagèrent le pays, s'emparèrent des places, s'avancèrent presque sur les frontières de la Catalogne, insultèrent la Castille, & tenterent, mais inutilement, d'envahir la Biscaye; ils furent repoussés par don Ferdinand, qui passant dans cette province, eut quelques conférences avec *Jean II*, son pere, dont la situation étoit vraiment déplorable. La licence, le désordre, l'impunité, les crimes désoloient l'Aragon, dévasté par une foule de brigands, qui voloient & assassinoient publiquement dans les villes & sur les grands chemins : il n'y avoit plus de sûreté; & les états allarmés inviterent les citoyens à prendre les armes & à former entr'eux des associations pour défendre le royaume contre ces troupes meurtrieres. Le royaume de Valence étoit dépeuplé par la peste, qui y faisoit les plus cruels ravages; les François, par la fureur & le succès de leurs armes, mettoient le comble à ces calamités : on ne pouvoit leur opposer aucune résistance; & les Catalans accablés étoient dans l'impuissance de mettre sur pié, comme ils avoient fait tant de fois, des troupes aguerries. Dans un état en proie aux horreurs de l'anarchie, le plus cruel des maux est la perte totale des mœurs; l'oubli de l'honneur & l'extinction du patriotisme : l'amour de la patrie, les mœurs, l'honneur n'existoient plus en Aragon; & les seigneurs les plus distingués, étoient ceux qui donnoient l'exemple & le signal de la perversité. Dans le nombre de ces mauvais citoyens d'illustre naissance, se distinguoit, sur-tout par ses fureurs & ses atrocités, don Jayme d'Aragon, qui, suivi d'une foule de brigands, s'étoit forcément emparé du duché de Villa-Hermosa. *Jean II*, plus irrité des excès de don Jayme, que de la licence & des vices du reste de ses sujets, donna ordre au vice-roi de Valence de rassembler autant de troupes qu'il le pourroit, & de poursuivre à toute outrance ce hardi factieux. Don Jayme, fut assiégé dans un fort où il s'étoit retiré; ses brigands le défendirent; mais les troupes du vice-roi, supérieures aux siennes, prirent la forteresse & le firent prisonnier. Il fut

conduit à Barcelone , où le roi d'Aragon lui fit trancher la tête ; supplicie trop doux pour l'énormité de ses attentats. Cét exemple de rigueur eut les plus grands effets ; les seigneurs renoncèrent à fomenter des troubles ; ils rentrèrent peu à peu dans le devoir , & le brigandage cessa. *Jean II* espéroit de voir l'ordre & le calme se rétablir : il se flattoit de ramener la paix & la tranquillité dans ses états , & il devoit délibérer avec don Ferdinand , sur le choix des moyens qu'il y avoit à prendre , le lieu de la conférence étoit fixé à Daroca , & le jour étoit désigné , lorsqu'accablé sous le poids des années , *Jean II* s'éteignit à Barcelonne , le 19 janvier 1479 , âgé de 82 ans , après avoir régné 21 ans sur l'Aragon. Il fit de grandes fautes ; il essuya de grands malheurs. Ses revers provinrent de ses fautes , ses injustices en provinrent aussi ; mais il fut plus foible qu'injuste ; crédule & non méchant. Il aima trop aveuglement ses femmes , & sur-tout dona Jeanne Henriquez , sa seconde épouse , marâtre cruelle & violente , qui le porta à persécuter le prince don Carlos , son fils , contre lequel il n'eût jamais agi , si la perfide Jeanne ne lui eût persuadé que don Carlos étoit coupable des plus noires trahisons. Outre ses deux femmes , *Jean* eut aussi plusieurs maîtresses & beaucoup de bâtards : ce n'eût encore rien été ; mais par malheur , il eut pour ses maîtresses autant de confiance qu'il en avoit eu pour dona Jeanne Henriquez. Il mourut fort âgé , & à sa mort encore il aimoit passionnément une maîtresse catalane. Aimer éperdument les femmes , est dans un roi une foiblesse très-condamnable : mais n'agir que d'après leurs conseils ; croire à leurs délations , les laisser gouverner , les laisser disposer des charges & des dignités , c'est dans un souverain le plus pernicieux des vices. ( *L. C.* )

JEAN I , roi de Léon & de Castille ; ( *Histoire d'Espagne.* ) La victoire ne suivit pas toujours les étendards de *Jean I* , & cependant il se couvrit de gloire , lors même qu'il fut obligé de céder l'honneur du triomphe à la force ou à la supériorité de ses ennemis ; il ne fut point heureux dans toutes ses entreprises , & cependant il eut

l'approbation publique , dans celles même qui ne lui réussirent point , parce qu'il n'ententa aucune qui ne fût avouée par la plus exacte justice , parce qu'il ne fit rien qu'après avoir consulté l'équité , & que la plus sage prudence guidant toutes ses démarches , il n'étoit responsable , ni des caprices de la fortune , ni du hazard des événements. Engagé , malgré lui , pour la défense de ses peuples dans des guerres cruelles , il ne fatigua point ses sujets par des contributions accablantes , & ne se servit point du prétexte , si souvent employé , des besoins de l'état , pour surcharger la nation d'impôts ; aussi le chérit-elle autant qu'il l'aima lui-même ; & peu de souverains ont eu pour leurs sujets l'affection généreuse & solide que *Jean I* eut pour les siens. Dévoué presque dès son enfance aux fureurs de Pierre le Cruel son oncle , il suivit dans leur fuite , dans leurs malheurs , comme dans leur fortune , le roi Henri II son pere , & l'infante Eléonore d'Aragon sa mere , fille de Pierre IV , roi d'Aragon , surnommé *le Cérémonieux.* ( *Voyez PIERRE le Cruel , & HENRI II.* ) Quand la férocité de Pierre , ses crimes & ses assassinats , la fortune & les vœux de la nation , eurent enfin placé Henri II sur le trône , ce bon roi , secondé par *Jean* son fils , répara , fit même oublier les malheurs du regne sanguinaire , orageux & farouche de Pierre le Cruel. *Jean* alors étoit parvenu à la seizième année de son âge ; & les Castillans remplis d'estime & d'admiration pour ses vertus , ses talens , sa valeur & sa rare modération , applaudirent aux noeuds qui le lierent à dona Léonore , infante d'Aragon. Quatre ans après cette alliance , une mort imprévue enleva le roi Henri II à la nation qui eût été inconsolable de cette perte , si elle eût été moins persuadée de retrouver dans celui qui alloit prendre les rênes du gouvernement , les talens supérieurs & les éminentes vertus du grand roi dont la mort venoit de terminer les jours. Aussi fut-ce aux acclamations du peuple , que *Jean I* , âgé de vingt ans , monta sur le trône , & fut solennellement couronné à Burgos , le 25 juillet 1379. Quelques preuves que *Jean* eût données de sa valeur & de son habileté

dans la science des combats, il préféroit la paix à la célébrité que donne l'éclat des conquêtes; & rempli du généreux désir de rendre ses sujets heureux & son royaume florissant, il employa les premiers temps de son regne à étouffer, par de traités heureux, les semences de guerre qu'il y avoit encore entre la Castille & les nations voisines. Dans cette vue, il accepta les propositions pacifiques que le roi de Grenade, Mohamet-Huadix-Abullhagen lui fit faire par ses ambassadeurs. La treve fut renouvelée entre les deux états, & elle dura pendant tout le cours des regnes des deux monarques. Celui de Castille envoya, dans le même temps, des ambassadeurs au roi de Portugal, Ferdinand, le plus inconstant des hommes, le plus inconséquent des rois. *Jean* lui fit offrir la paix, & elle fut acceptée à des conditions ridicules, & que l'amour de la concorde fit approuver par les états des deux royaumes (*Voyez FERDINAND*, roi de Portugal.) Mais quelques précautions que le roi de Castille eût prises, l'inconstance de Ferdinand rompit toutes ses mesures, & *Jean* apprit avec chagrin, mais sans étonnement, que peu de jours après les conclusions de la paix, le roi de Portugal avoit négocié un traité avec Richard II, roi d'Angleterre, & avec le duc de Lancastre, qui formoit depuis long-temps des prétentions sur la couronne de Castille, & qui venoit d'être invité à se rendre à Lisbonne avec une flotte assez formidable pour faire valoir ses prétentions. *Jean I* ne perdit point le temps à demander raison à Ferdinand de sa mauvaise foi: il mit ses troupes en état de marcher, fit les plus grands préparatifs, & fit fortifier toutes les places frontieres, menacées de l'invasion des Portugais. Pendant qu'il se disposoit ainsi à repousser des agresseurs injustes, il fut informé que l'infant don Alphonse son frere, entretenoit une correspondance secrète & criminelle avec le roi de Portugal; il voulut s'assurer de sa personne; mais prévenu à temps, Alphonse s'évada, s'enfuit dans les Asturies, & s'enferma dans Gijon. Le roi l'y suivit, & alloit l'assiéger, quand Alphonse prit le sage parti de venir implorer sa clémence, &

désavouer les faits, qu'on lui imputoit. *Jean* voulut bien se contenter de ce désaveu, lui rendit son amitié; & tournant toutes ses forces contre Ferdinand, résolut de l'attaquer par mer & par terre. Le roi de Portugal, enivré de l'espérance de conquérir la Castille, envoya une puissante flotte insulter le port de Séville. L'attaque ne fut point heureuse: cette flotte fut battue, dispersée, & son amiral, don Juan Alphonse, frere de la reine de Portugal, fut fait prisonnier. Encouragé par ce succès, *Jean I* alla former le siege d'Almeida, dont il se rendit maître. Mais pendant que par ces triomphes il se dispo-  
soit à de plus éclatantes victoires, la flotte Angloise arrivoit devant Lisbonne; enforte que ces deux puissans alliés réunis, paroissoient devoir inévitablement l'emporter sur les Castillans; mais bientôt la méfintelligence divisa les Anglois & les Portugais. *Jean* instruit de ce défaut de concorde, forme le projet d'une expédition hardie, & dont le succès termineroit cette guerre à son avantage. Il résolut d'aller bloquer le port de Lisbonne, & d'intercepter tous les nouveaux renforts que les Anglois pouvoient envoyer aux Portugais. Il se préparoit à cette expédition, lorsqu'il apprit que l'infant don Alphonse abusant de ses bontés, venoit de passer à Bragance avec quelques seigneurs, sujets aussi infideles que lui. Cette trahison ne déranga rien à ses opérations, il bloqua Lisbonne: & cette ville fut si fort menacée, que Ferdinand alarmé, en sortit avec toute sa cour. Après avoir réussi au gré de son attente dans cette expédition, *Jean* s'en retournant en Castille, fit ordonner à don Alphonse & à ses partisans, de rentrer incessamment dans le devoir, sous peine d'être déclarés traîtres à l'état & de perdre leur honneur & leurs biens. Ils obéirent tous, & *Jean* eut encore l'indulgence de pardonner à son frere. Cependant les deux rois se préparoient avec ardeur à poursuivre la guerre, & bientôt ils marcherent l'un contre l'autre, étant suivis d'une armée formidable. Celle de Castille étoit néanmoins infiniment supérieure, soit par le nombre, soit par la valeur des troupes aguer-

ries & accoutumées à vaincre. Bientôt elles se rencontrèrent, & une bataille sanglante alloit décider la querelle, lorsque les généraux de Ferdinand lui faisaient sentir les dangers d'une défaite, & les fâcheuses suites qu'elle auroit, il envoya des plénipotentiaires au camp du roi de Castille; & pour obtenir la paix, sacrifia ses alliés & les intérêts du duc de Lancastre, pour lequel il avoit pris les armes avec tant d'imprudenc. Le trait qui fut conclu à cette occasion, fit autant d'honneur à la sagesse & aux lumières du roi de Castille, que ses succès lui avoient acquis de célébrité. Il se félicitoit d'avoir aussi avantageusement terminé cette guerre, lorsqu'un événement malheureux & inattendu changea sa joie en amere douleur. La mort lui enleva la reine, dona Léonore son épouse, qui mourut d'une faulscouche, & fut généralement regrettée comme elle avoit été univcrsellement aimée. *Jean I* cependant oublia cette perte plutôt qu'on ne l'eût pensé, & avant le temps même prescrit par la bienséance, il épousa dona Béatrix, infante de Portugal, promise depuis quelques années à Ferdinand, infant de Castille. Tandis que *Jean* s'unissoit étroitement avec le Portugal, par ce second mariage, don Alphonse son frere, toujours inquiet & toujours tracassier, se révolta sans sujet, sans prétexte; & suivi de ses partisans, se retira à Gijon. Fatigué de tant d'infidélités, le roi poursuivit vivement ce prince factieux, l'assiéga dans son château, le contraignit de se rendre, lui reprocha sévèrement ses trahisons réitérées, ses révoltes, ses complots, & fut cependant encore assez bon pour ne pas lui ôter la liberté. Ce soulèvement appaisé, le roi de Castille assembla les états; & par ses ordres, il fut statué, que désormais on ne compteroit plus les années suivant l'ancien usage & par l'ère de César, mais par l'époque de la naissance de Jesus-Christ. A peu près dans ce temps les Portugais perdirent leur roi Ferdinand; dont le regne orageux avoit plongé l'état dans la plus grande confusion. *Jean I* avoit épousé l'infante dona Béatrix, fille unique de Ferdinand; &, du chef de sa femme, le sceptre Por-

tugais paroïssoit lui appartenir incontestablement. Mais don Juan, frere de Ferdinand, avoit pour lui les vœux de la nation, l'estime & le suffrage des grands; il étoit en Castille lors de la mort de son frere. Et *Jean*, qui n'ignoroit pas combien les Portugais désiroient ce prince pour roi, le fit arrêter, espérant de faire plus aisément valoir les droits qu'il avoit du chef de son épouse. Il fut trompé dans son attente: le grand-maître d'Avis, don Juan, frere naturel de Ferdinand, s'empara, malgré les grands, & appuyé par une partie du peuple, de la suprême autorité, dont il exerça les fonctions sous le titre de *protecteur* & de *régent du royaume*, n'osant encore prendre le titre de roi. *Jean I*, connoissant les dispositions des Portugais, leur fit déclarer qu'il consentoit que la reine Léonore, veuve de Ferdinand, gouvernât le royaume en qualité de *régente*, & qu'il ne demandoit la couronne, à laquelle sa femme avoit des droits si légitimes, que pour ses enfans: mais la reine Léonore étoit odieuse à la nation Portugaise, qui l'obligea de se réfugier à Santaren, d'où elle implora le secours du roi de Castille son gendre. Il entra en Portugal, bloqua encore le port de Lisbonne, se signala par mille actions héroïques, & eût peut-être eu le succès qu'il désiroit, si l'armée Castillane, affoiblie & ravagée par la peste, n'eût pas été forcée d'abandonner cette importante expédition. *Jean I*, informé que Henri, comte de Transmare, & amant favorisé de la reine douairiere de Portugal, étoit dans le camp du protecteur, eut l'avilissante & criminelle foiblesse de lui écrire, & de lui promettre les plus grandes récompenses, s'il vouloit tuer le grand-maître d'Avis. Le comte de Transmare, assez lâche, assez bas pour accepter ses offres, se ligua avec deux seigneurs, qui lui promirent d'assassiner le protecteur. Mais celui-ci découvrit le complot, fit arrêter les conjurés, & publia cette odieuse trame. *Jean* ne pouvoit désavouer cet inique projet, reçut les plus humiliantes mortifications, & fut encore plus puni, quand il apprit que les états de Portugal venoient d'élire le protecteur & de le pro-

clamer roi. Il n'y avoit plus de moyen de pacification entre les deux nations ; & le roi de Castille étoit trop fier pour renoncer à ses prétentions sur le trône de Portugal ; il étoit trop coupable envers le nouveau souverain , pour lui offrir ou lui demander la paix. Aussi se déterminait-il à faire une irruption en Portugal ; & à attaquer en même temps ce royaume par mer & par terre : il fit les plus grands efforts pour réussir , mais sa flotte n'eut aucun avantage , & son armée de terre , quoiqu'infiniment supérieure à l'armée portugaise , fut complètement battue , dispersée , & tandis qu'il tâchoit d'en rassembler les débris , les Portugais firent à leur tour une violente irruption en Castille , où ils eurent les plus grands succès. *Jean I*, vaincu , mais non déconcerté , envoya des ambassadeurs au pape & à Charles VI , roi de France , pour les intéresser à sa cause & leur demander du secours. Le pape Clément VII n'envoya ni argent ni secours ; mais écrivit une fort longue lettre au roi de Castille , dans laquelle il lui donnoit sa bénédiction paternelle , & lui offroit les motifs de consolation les plus édifiants. Charles VI répondit plus efficacement , & promit un secours de deux mille lances. Don Juan , roi de Portugal , se liguait avec l'Angleterre ; & pendant qu'il pénétrait lui-même dans la Castille , & qu'il s'emparoit des places frontières les plus importantes , le duc de Lancastre débarqua en Galice , & entra sans obstacles dans la ville de Saint-Jacques , où il fut reçu & proclamé roi de Castille , du chef de son épouse , dona Constance. Il envoya ensuite un héraut d'armes à *Jean I*, pour le sommer de lui céder le trône de Castille. Dans toute autre circonstance , *Jean* eût répondu à cette sommation par les plus violentes hostilités , mais il étoit fatigué d'une guerre meurtrière , ruineuse , & dont le succès même ne pouvoit qu'épuiser inutilement ses états. Il envoya au duc de Lancastre le prince Jean Serrano , accompagné de deux savans jurisconsultes , qui défendirent avec la plus grande chaleur les droits du roi de Castille ; mais qui eussent fort inutilement plaidé la cause de leur maître , si dans une audience particulière ,

Serrano n'eût proposé au duc un moyen de conciliation , qui parut très-propre à terminer cette contestation. Ce moyen fut de marier dona Cathérine , fille du duc , avec l'infant don Henri , fils & héritier du roi de Castille. Le duc de Lancastre se fût hâté d'accepter cette proposition ; mais son alliance avec le Portugal , ne lui permettant point encore de se rendre à ces offres , il fit une réponse honnête , & par laquelle il témoignoit combien il désiroit de suivre cet avis de pacification. Cependant les hostilités continuèrent encore quelque temps ; les Anglois même , liés avec les Portugais , firent une irruption en Castille , ou évitant de leur donner bataille , *Jean I* les harcela si vivement , & les fatigua si fort , qu'ils se retirèrent en Portugal , d'où le duc de Lancastre retourna en Gascogne , après avoir fait prier *Jean I* de lui envoyer ses plénipotentiaires à Bayonne. Ils s'y rendirent ; & le traité , tel que Jean Serrano en avoit formé le plan , fut conclu : en sorte qu'il fut convenu que l'infant don Henri seroit marié à dona Cathérine ; que s'il mouroit avant la célébration du mariage , don Ferdinand son frere , la prendroit pour épouse ; que la Castille céderoit cinq villes avec leurs territoires & leurs revenus à dona Constance , duchesse de Lancastre , du chef de laquelle , le duc & dona Cathérine avoient des prétentions à la couronne Castillane ; & qu'au moyen de ces conditions , la duchesse & son époux se départiroient de tous les droits qu'ils avoient sur ce royaume. Ce fut dans ce même traité qu'il fut statué qu'à l'avenir l'héritier présomptif de la couronne de Castille porteroit le titre de *prince des Asturies*. Vraisemblablement ce traité déplut au roi de Portugal , qui eût bien désiré de continuer la guerre ; & qui pourtant , ne pouvant seul en soutenir le poids , ne consentit qu'avec beaucoup de peine , & après bien de difficultés , à renouveler la trêve qu'il y avoit eu entre les deux nations , & que cette contestation avoit interrompue. Cependant quelque satisfaction que donnât à *Jean I* la paix qu'il venoit de procurer à ses sujets , il ne put songer sans douleur à l'énormité des dépenses occasionnées par cette der-

nière guerre ; l'épuisement de ses coffres & les abus multipliés & toujours inévitables dans les temps orageux , qui s'étoient introduits dans l'administration des finances , lui causèrent le chagrin le plus amer ; il compara la situation actuelle du royaume , avec son état florissant pendant les dernières années du regne de son pere , & le résultat de ce parallèle l'affligea profondément. Il devint triste & mélancolique : il aimoit ses sujets en pere ; & n'ayant pu les rendre aussi heureux qu'il l'eût désiré & qu'ils s'en étoient flattés , il convoqua les états ; & quoique l'infant don Henri n'eût encore que dix ans il fit part aux états du dessein où il étoit d'abdiquer la couronne , & de remettre le gouvernement à un conseil de régence , dont la sagesse & les lumières pussent rétablir les affaires. *Jean I* ne consultoit , en se déterminant à ce généreux sacrifice , que sa tendresse pour ses peuples ; & il ne connoissoit point la force & l'étendue de l'attachement que ses sujets avoient pour lui. Les états refuserent de donner leur consentement à cette abdication : ils remercièrent le roi des motifs qui lui en avoient inspiré le projet , & ils lui représentèrent qu'une pareille résolution étoit communément suivie des plus grands inconvéniens ; que la situation du royaume n'étoit rien moins que déplorable ; qu'ils se chargeroient volontiers , pour soulager leur maître , de l'administration des finances ; qu'il espérait mieux de lui-même & du zèle , ainsi que de l'inviolable fidélité de ses sujets ; qu'ils étoient persuadés enfin , qu'en très-peu de temps , le bon ordre se rétablirait dans toutes les parties du gouvernement , qui ne pouvoit tarder à fleurir sous les loix d'un monarque aussi bienfaisant. Ces preuves de confiance & d'attachement ranimèrent les espérances du roi de Castille : il ne songea plus à quitter les rênes de l'état , & ne s'occupa que des moyens de remédier aux maux que le royaume avoit soufferts pendant les dernières guerres. Deux événemens heureux arrivés en même temps , comblèrent les vœux de ce bon monarque : le roi de Grenade lui envoya des ambassadeurs , chargés de lui offrir de magnifiques présens , & de lui demander le renouvellement de la

treve , qui fut volontiers accordée pour plusieurs années. Ces ambassadeurs étoient encore à la cour de Castille , lorsque le roi de Portugal lui envoya aussi demander la prolongation de la treve : c'étoit-là tout ce que désiroit *Jean I* ; & il l'eût demandée lui-même , s'il n'eût craint que cette démarche n'eût été prise pour un aveu de sa foiblesse. Enchanté de ce double événement , & voulant donner aux grands un nouveau motif d'émulation , il institua un nouvel ordre de chevalerie , sous le nom d'ordre du *Saint-Esprit* , & dont les attributs étoient une colombe entourée de rayons , suspendue à un collier d'or. La fortune paroissoit seconder dans leur exécution tous les projets de ce bon souverain : les finances étoient sagement administrées ; l'agriculture & le commerce avoient déjà repris leur ancienne activité , trop long-temps engourdie ; les arts étoient cultivés , les loix respectées , la justice exactement rendue ; mais la Castille paya cher ce bonheur renaissant. *Jean I* , informé qu'il y avoit à Maroc plusieurs chrétiens Espagnols , qui , soit par mécontentement , soit pour d'autres raisons , avoient quitté leur patrie , où ils désiroient ardemment de revenir , mais qui n'osoient demander leur retour , s'intéressa pour eux auprès du roi de Maroc , & le fit prier de permettre à ces fugitifs de repasser en Espagne. Le roi de Maroc consentit au retour de ces cavaliers Espagnols , ils se hâtèrent de s'embarquer , arrivèrent sur les côtes d'Andalousie , où le roi voyageoit alors , & désirèrent de le voir & de lui témoigner leur reconnoissance. *Jean* sachant que ces cavaliers excelloient dans l'art de l'équitation , fut curieux de leur voir faire l'exercice ; & comme il étoit lui-même excellent cavalier , il sortit à cheval d'Alcala , suivi de l'archevêque de Tolède & de toute sa cour. Il étoit monté sur un cheval très-vif ; & à l'exemple des cavaliers Africains , ayant animé son cheval , & l'ayant poussé imprudemment dans des terres récemment labourées , l'inégalité du terrain & la profondeur des sillons , firent broncher le cheval , qui tomba si rudement , qu'il écrasa le roi par sa chute , elle fut si cruelle , qu'il mourut à

l'istant même : & ce fut par prudence que l'archevêque de Tolède fit dresser au plutôt une tente sur le champ, où il fit transporter le corps du monarque, en faisant publier que le roi n'étoit pas mort, afin de donner à son fils le temps de monter sur le trône. Ainsi périt *Jean I*, à l'âge de trente-trois ans, dans la treizième année de son regne. Il aimait ses sujets, il en fut adoré, il eût rendu ses peuples heureux, s'il eût vécu plus long-temps car il ne désiroit que la félicité publique. Et les peuples peuvent-ils être malheureux, lorsqu'un tel sentiment anime les souverains qui les gouvernent ? ( *L. C.* )

JEAN II, roi de Léon & de Castille, ( *Hist. d'Espagne.* ) Le goût du despotisme est la passion dominante des rois foibles & ignorans : la cause de ce goût ne me paroît pas difficile à découvrir. Les rois foibles & ignorans sont communément entourés d'adulateurs, de lâches, de dénonciateurs, de cœurs faux, d'ames vénales, de mauvais citoyens. La suprême puissance, qui a tant de bien à faire, tant de mal à réprimer, flatte les souverains éclairés, parce qu'en effet, il n'est rien de plus flatteur, de plus délicieux que de savoir & d'éprouver qu'on est soi-même & la cause & la source de la félicité publique. Les rois foibles & ignorans ne voient au contraire, dans l'autorité suprême, que l'excès de la puissance, l'abus de la puissance ; & une seule chose les flatte, c'est que rien ne leur résiste, c'est que, mal élevés, mal instruits, mal formés, ils sont réellement persuadés que rien ne leur résiste ; que rien ne peut leur résister : environnés, dès le berceau, d'adulateurs qui ne leur parlent que de leur toute-puissance, ils sont de très-bonne heure, immuablement convaincus que tous sont faits pour eux, & qu'eux seuls exceptés de la loi générale, ne sont nés que pour régner impérieusement sur le reste des mortels. De cette absurde & très-fausse opinion résultent inévitablement les plus grands maux, & pour ces souverains eux-mêmes, & pour les nations soumises à leurs loix. Le plus grand de ces inconvéniens, & duquel découlent tous les autres, est qu'accoutumés à ne voir, à n'entendre que des

hommes rampans, de vils flatteurs, de lâches courtisans, ils regardent la bassesse & l'adulation comme les véritables & seules expressions du respect & du zèle ; en sorte que tout ce qui diffère des manières & du langage de cette foule corrompue, est à leurs yeux licence, audace ou rébellion punissable ; & comme il est de l'intérêt de cette vile cohue d'écarter sans cesse d'aupres d'eux tout citoyen assez honnête, tout sujet assez fidele & assez ferme pour leur montrer la vérité, ils restent perpétuellement environnés de cette même espèce qui a gâté leur enfance, qui a égaré leur jeunesse, & qui jusqu'aux derniers momens de leur regne, ne cessera de les pervertir, de les éblouir & de les aveugler. Cependant les rois étant les souverains dispensateurs des grâces, des bienfaits, des récompenses, des dignités, des charges, des emplois ; & tout chez les rois foibles & ignorans se vendant, s'achetant, se livrant à la vénalité, à l'intrigue, à la corruption, tout se prostituant au vice, au luxe, au faste, à la perversité, le désordre & les abus s'introduisent, se multiplient ; le peuple mal conduit, mal gouverné, peut-être surchargé d'impôts, dévoré lui-même par le luxe, se plaint, murmure ; c'est alors qu'au nom du souverain, dont ils se sont audacieusement rendus les interpretes, ces mêmes adulateurs, si bas & si rampans aux piés du trône, déploient insolemment les chaînes du despotisme, & ne cessent de répéter au crédule & foible monarque cette fausse & monstrueuse maxime, qu'une nation ne peut être heureuse, paisible ; & que les rois ne regnent véritablement, qu'autant que le peuple est esclave. Mais tandis que d'après ce vicieux principe ; la puissance arbitraire cherche à étendre les fers de la servitude ; l'amour de la liberté qui s'accroît en raison des efforts que l'on fait pour la gêner ou la détruire, fermente, fait naître & fortifie la haine qu'inspire inévitablement l'oppression, la nation, sans cesser d'être fidele, cesse d'être aussi zélée pour le souverain ; & pendant que les citoyens gémissent ou murmurent, les auteurs du désordre mal unis entr'eux, parce qu'il ne peut y avoir que des ligués passageres entre les



les méchans, se divisent ; leurs intérêts sont opposés, ils cherchent à s'entre-détruire, chacun d'eux ayant ses partisans, ses créatures, il se forme des factions ; la cour n'est plus occupée que d'intrigues, de cabales ; l'état souffre ; le souverain trop peu éclairé, trop foible pour connoître & punir également tous ceux qui le trahissent & foulent le royaume, prend lui-même parti pour l'un d'entr'eux ; & le reste des factieux irrités de cette préférence, se liguent & portent leur audace jusqu'à faire craindre le monarque lui-même, qui, malgré ses grandes idées de puissance, de despotisme, tombe dans la plus violente & quelquefois dans la plus déplorable situation. Telles furent les causes qui agiterent presque perpétuellement le regne malheureux de *Jean II*, qui n'eut ni assez de lumieres pour discerner les traîtres qui l'entourerent & abuserent de sa confiance, ni assez de fermeté pour les reprimer, lorsqu'ils se furent soulevés, & qu'il dépendit de lui de les punir ou de les éloigner. La nation souffrit infiniment de la foiblesse de *Jean II*, & il souffrit lui-même presque autant de la licence & des crimes de ses favoris qu'il avoit enhardis, & en quelque sorte autorisés lui-même par ses imprudences & sa pusillanimité. Fils d'un illustre souverain, de Henri III, roi respectable par sa sagesse, redoutable par sa valeur, & de dona Catherine de Lancastré, *Jean II* n'avoit que quatorze mois lorsque la mort lui enleva le roi son pere : don Ferdinand son oncle, fut son tuteur, & régent du royaume ; mais don Ferdinand lui-même ayant été appelé au trône d'Aragon, dona Catherine sa mere resta seule chargée de sa tutelle & de la régence de ses états. Dona Catherine avoit d'excellentes intentions ; l'on dit même qu'elle avoit de grandes qualités ; mais les soins du gouvernement l'occupoient trop, pour veiller aussi assiduellement qu'il eût été nécessaire, à l'éducation de son fils qui fut un peu négligée : d'ailleurs, la reine Catherine ne vécut point assez long-temps pour le bonheur du royaume & pour l'utilité de son pupille, qui, n'ayant que treize ans, lorsque cette princesse mourut, fut proclamé roi par les soins trop

empressés de l'archevêque de Tolède, & de quelques autres seigneurs, le 20 octobre 1418. Les premiers jours du regne de ce prince, trop jeune pour se douter seulement de l'étendue & des bornes de son autorité, furent employés aux fêtes de ses fiançailles avec dona Marie, infante d'Aragon ; époux & roi dans un âge où à peine les hommes commencent à se connoître, *Jean II* convoqua les états, & déclara qu'il alloit gouverner par lui-même ; il eût dit plus vrai, s'il eût déclaré que les autres alloient gouverner sous son nom. On lui fit renouveler la treve avec le roi de Grenade ; & la seule action qu'il fit alors d'après lui-même, fut de faire de don Alvar de Luna, seigneur ambitieux, éclairé, mais fort turbulent, son favori : ce choix déplut à don Juan à don Henri fils de don Ferdinand, & infans d'Aragon ; ils vouloient seuls & à l'exclusion l'un de l'autre, régner sur l'esprit du roi, & sous son nom, régir, ou à leur gré, bouleverser l'état. Don Juan médita de se rendre maître de la personne du jeune souverain ; mais son frere plus heureux, exécuta pour lui-même ce projet pendant l'absence de don Juan, qui étoit allé en Navarre épouser l'infante dona Blanche. Don Henri profita de ce voyage, & de concert avec le connétable, l'évêque de Ségovie & quelques autres seigneurs, il alla à Tordefillas où le roi étoit, & par le plus insolent des attentats, se rendit maître de sa personne ; sans doute dans la vue de lui faire oublier ce crime, il lui fit épouser l'infante dona Marie sa sœur, & le roi parut avoir si peu de ressentiment de cet acte de violence, que devant les états assemblés par son ordre à Avila, il justifia tout ce qu'avoit fait don Henri, & désavoua toutes les démarches que l'infant don Juan faisoit pour le tirer des mains de son ravisseur. Toutefois, cette complaisance ne se soutint pas, & *Jean II* plus ennuyé qu'irrité de sa captivité, confia à don Alvar de Luna son favori, qu'il vit en secret, combien il desiroit d'être délivré de l'oppression de don Henri. Don Alvar se liguait avec don Frédéric, comte de Transmare & don Rodrigue Pimantel ; ils prirent si bien leurs mesures, qu'ils délivrerent le

roi, qui, passant le Tage sur une barque, gagna le château de Montalban. A peine il y étoit arrivé, qu'il y fut assiégé par le connétable & don Henri ; mais ces deux hardis factieux, informés que don Juan suivi de nombreuses troupes, venoit au secours du roi ; leverent le siege & se retirerent précipitamment l'un & l'autre. *Jean II* sentoit toute l'obligation qu'il avoit à don Juan ; mais n'ayant pas plus d'envie de tomber en sa puissance, que de rentrer sous l'oppression dont il venoit de s'affranchir, il accueillit avec distinction don Juan ; mais ne voulut point lui permettre de rester à la cour, & le renvoya, après lui avoir ordonné de licencier ses troupes. L'infant hors d'état de résister, obéit ; mais Henri furieux leva le masque & excita des troubles ; afin de maintenir son crédit, il avoit épousé, pendant la détention du roi, l'infante dona Catherine sœur de ce monarque, & il s'étoit fait accorder pour dot de son épouse, la ville de Villena avec ses dépendances, sous le titre de duché. Cette ville n'ayant point encore été cédée, Henri voulut de force s'en mettre en possession, suite de ce nouvel attentat ; *Jean II* révoqua la donation qu'il avoit faite de Villena, & défendit aux habitans de reconnoître d'autre seigneur que lui. Henri continua d'user de force ; mais ses entreprises ne lui réussirent point ; la plupart des seigneurs l'abandonnerent & s'attachèrent au roi, qui, vivement indigné de ses violences, l'obligea de se retirer, & ne voulut pas même le voir, lorsque forcément soumis, Henri vint pour lui témoigner son repentir & l'assurer de son obéissance. Cette sévérité qui ne fut à la vérité que momentanée, ne rendit le calme ni à la cour ni à l'état. L'infant Henri toujours inquiet, factieux, persista dans ses intrigues, ses cabales & ses complots ; le roi lui ordonna de venir se justifier ; & l'infant après avoir demandé, avant que d'obéir, des sûretés & des otages, apprenant qu'on se dispo- soit à marcher contre lui les armes à la main, fut à Madrid se présenter au roi qui ne voulut lui donner audience qu'au milieu de son conseil. Henri ne pouvant faire autrement, y parut ; & sur les ac-

cusations qui furent portées contre lui, prouvées par ses propres lettres, il fut arrêté & étroitement renfermé. Sa captivité ne fit que donner plus de violence aux troubles : Henri avoit en Castille un grand nombre de partisans, & son frere, don Alphonse, roi d'Aragon, paroissoit disposé à embrasser sa cause. Car *Jean II* lui ayant fait demander tous les seigneurs Castillans qui s'étoient retirés à la cour, ainsi que la princesse sa sœur, Alphonse demanda à son tour la liberté de son frere ; elle ne lui fut point accordée, & les deux rois également mécontents l'un de l'autre, se préparèrent à la guerre. Ce fut au sein de ces agitations que naquit l'infant don Henri, que le roi son pere fit reconnoître huit jours après pour prince héréditaire, & qui en effet, régna pour le malheur de ses sujets. Cependant le roi d'Aragon se disposant à employer la force pour délivrer son frere, les états de Castille approuverent l'emprisonnement de ce prince, & s'obligèrent à fournir aux dépenses de la guerre que *Jean* avoit à soutenir, si don Alphonse exécutoit ses menaces. Cet orage alloit éclater lorsque don Juan, frere de don Henri fut appelé au trône de Navarre après la mort du roi don Carlos, & du chef de la reine Blanche, épouse de don Juan, & héritière de don Carlos. La couronne de Navarre flattoit beaucoup moins don Juan que le crédit presque sans bornes qu'il avoit en Castille ; il n'en méfusa point dans cette occasion, & avant que d'aller prendre possession du sceptre il ménagea un accommodement entre les rois de Castille & d'Aragon, les conditions de ce traité furent que don Henri seroit remis en liberté, & que tous ses domaines lui seroient rendus ; qu'il prêteroit un nouveau serment de fidélité à *Jean II*, & qu'Alphonse n'auroit aucun ressentiment contre tous ceux qui, soit pour servir leur maître, soit pour d'autres motifs, avoient eu part à l'emprisonnement de don Henri. Quand les grands d'un état, sur-tout sous un roi foible, se sont livrés une fois à l'esprit de discorde, d'intrigue, de faction, il est bien difficile de les engager à rentrer dans le de-

voir & sous les loix de la dépendance & de la subordination. Ce ne fut que pour quelques jours que les troubles parurent suspendus en Castille, & ils recommencèrent avec plus de violence, suscités par la haine de la plupart des seigneurs contre le connétable don Alvar de Luna; qui, à la vérité, abusoit quelquefois avec trop de licence de la grande puissance que lui donnoit sa dignité, & de la foiblesse du roi dont il étoit le favori. Celui qui haïssoit le plus fortement don Alvar, étoit l'infant don Juan, roi de Navarre, que les grands & la noblesse regardoient comme leur protecteur & leur appui. Les plaintes & les accusations portées contre don Alvar furent si graves, si multipliées, & ces accusations répétées à grands cris par le peuple, paroïssent présager un soulèvement si prochain, que *Jean II* effrayé, crut devoir, quelque pénible que fût le sacrifice, consentir à l'éloignement de son favori; & dès ce moment, il parut s'attacher à don Henri par cela même que dans cette occasion, il n'avoit pris, du moins en apparence, aucune part à cette intrigue. Cependant l'absence du connétable ne ramena point le calme; au contraire, les seigneurs qui s'étoient si étroitement ligués contre lui, se brouillèrent bientôt entr'eux; & comme jusqu'alors ils n'avoient craint que la vigilance & les conseils sévères de don Alvar, & que son éloignement sembloit leur assurer l'impunité ils se livrèrent sans ménagement aux excès les plus repréhensibles, & se portèrent à de si grandes violences, que le peuple irrité de leurs vexations & des suites cruelles de leurs haines particulières, qui retomboient sur lui, éclata, se plaignit hautement, & menaça de repousser l'oppression par la force. La confusion & le désordre furent portés si loin, que les ennemis même les plus irréconciliables de don Alvar, prièrent le roi de Castille de le rappeler à sa cour; & quand il y revint, ce furent don Juan, roi de Navarre, & don Henri qui le présentèrent au roi. Par cette démarche, les deux freres espérèrent de s'attacher le connétable, & ils se tromperent; don Alvar, qui ne voyoit en eux que les

protecteurs & l'appui des seigneurs les plus turbulens, les éloigna tous deux de la cour sous des prétextes honorables, & jouissant bientôt lui-même d'une plus grande autorité qu'il n'en avoit eu jusqu'alors, il suscita l'envie & la jalousie des grands qui ne tarderent point à se déchaîner contre lui. Quoiqu'absens de la cour, les infans don Juan & don Henri étoient l'ame & les auteurs des intrigues & des cabales formées contre le connétable; & le roi d'Aragon, qui pour ses propres intérêts, agissoit de concert avec ses freres, assembla des troupes, tandis que don Alvar en assembloit de son côté au nom du roi; ensorte que la guerre sembloit inévitable, & quelques efforts que put faire la reine douairiere d'Aragon, secondée par le cardinal de Foix, légat du pape, elle ne put empêcher les suites de cette querelle, qui des deux côtés fit répandre beaucoup de sang. Il est vrai que par les soins, la valeur & le zèle du connétable, *Jean II* eut enfin du succès sur les mécontents, & qu'il déposséda successivement les infans des places qui leur appartenoient. Après beaucoup de sieges & de combats; *Jean* conclut une treve avec les rois d'Aragon & de Navarre; & les conditions de cette treve furent que les exilés & les mécontents resteroient dans les lieux où ils étoient, & que don Henri évacueroit le château d'Albuquerque, seule place qui lui restoit encore. C'étoit-là suspendre seulement les troubles & ne rien terminer; mais le roi de Castille qui depuis long-temps méditoit de tourner ses armes contre les Maures, crut gagner beaucoup en se procurant le temps & la liberté de remplir son projet. Il réussit au gré de son attente, & après avoir remporté une victoire signalée sur les Maures de Grenade; il détrôna Mahomet le Gaucher, & fit passer le sceptre à Joseph-Ben-Muley, petit-fils de ce roi de Grenade que Pierre le cruel avoit poignardé à Séville: le nouveau souverain Maure, plein de reconnaissance, se reconnut vassal de Castille, & par cette soumission vraiment glorieuse pour *Jean II*, les hostilités cessèrent. Mais tandis que le roi de Castille dispoit à son gré d'un royaume étranger, le sien étoit

violablement agité par les troubles, l'ambition & la licence des factieux. Le roi y vint, & l'armée qui l'accompagnoit en imposa aux rebelles; l'infant don Henri se soumit, évacua toutes les places qu'il tenoit, & parut déterminé à ne plus remuer. Pendant que *Jean II* s'occupoit à soumettre les rebelles, il se passoit à Grenade une révolution qui rendoit inutile la glorieuse guerre que les Castillans avoient faite dans ce royaume; Joseph-Ben-Muley mourut, & Mahomet le Gaucher, qui depuis si peu de temps avoit perdu la couronne, se présenta, fut reconnu, remonta sur le trône, & le roi de Castille fut obligé de dissimuler, les circonstances ne lui permettant point d'aller donner aux Maures de Grenade un nouveau souverain: car alors il avoit à dissiper & à punir une conjuration nouvelle. Bienfauteur de don Frédéric, comte de Luna, & fils naturel de don Martin, roi de Sicile; & qui avoit été l'un des prétendants à la couronne d'Aragon, il ne s'attendoit point à trouver en don Frédéric, un ingrat & un traître. Mais Frédéric, sans mœurs & sans principes, épuisé, appauvri par ses prodigalités, forma de concert avec quelques scélérats, le complot de s'emparer de Séville, d'y porter le fer & la flamme, de piller pendant le tumulte les richesses des citoyens & des marchands, ensuite d'équiper une flotte & d'aller infester les mers. Cette trame fut découverte peu de temps avant le moment fixé pour son exécution. Les complices de Frédéric périrent sur l'échafaud, & Frédéric lui-même eût expiré dans les supplices, si la haine que *Jean* lui connoissoit pour le roi d'Aragon ne lui eût sauvé la vie: l'on se contenta de l'enfermer à perpétuité. Cette conjuration dissipée, le roi de Castille recommença la guerre contre les Maures de Grenade; & afin de lui donner plus d'autorité & de pouvoir y employer toutes ses forces, il conclut après bien des difficultés & une longue négociation, un traité de paix avec les rois d'Aragon & de Navarre. L'une des conditions de cette paix étoit que le prince des Asturies, don Henri, épouserait l'infante dona Blanche, fille du roi de Navarre, cette

chaufe fut la première remplie, & l'infante dona Blanche la plus belle personne d'Espagne, fut unie au prince des Asturies, qui ne pouvant également accomplir ce mariage, fut obligé dans la suite de consentir à sa dissolution. (*Voyez HENRI IV, Hist. d'Espagne.*) Libre de toute inquiétude, & croyant le calme rétabli dans ses états, *Jean II* ne songea plus qu'à continuer la guerre contre les Maures de Grenade; mais au moment d'entrer en campagne, sa surprise & l'étonnement du connétable don Alvar, son ministre, furent extrêmes, lorsqu'ils apprirent que la plus grande partie des seigneurs étoient allés avec leurs troupes joindre les mécontents qui s'étoient rassemblés & qui avoient à leur solde une armée formidable, & à leur tête l'infant don Henri. Le roi de Castille irrité de ce nouvel obstacle, fit les plus grands efforts pour balancer les forces des rebelles; mais le nombre de ceux-ci s'accroissoit chaque jour. Au milieu de cet embarras, *Jean II* reçut une lettre signée du roi de Navarre, de l'infant don Henri & des principaux d'entre les rebelles, qui lui marquoient que ce n'étoit point contre lui qu'ils avoient pris les armes, mais contre don Alvar de Luna qu'ils chargeoient des plus grands crimes, des plus odieuses déprédations. Le roi de Castille indigné, & comptant mortifier les mécontents, nomma aux charges de la maison du prince des Asturies & mit le connétable à la tête: mais il étoit bien loin de se douter que le prince des Asturies lui-même alloit, par les conseils de don Juan Pacheco, son favori, prendre des liaisons secrètes avec les mécontents, ainsi que la reine sa mere. Il découvrit bientôt cette trame, & il ne changea rien à la résolution qu'il avoit prise de surprendre les rebelles & de punir leur audace; mais il fut surpris lui-même par les confédérés à Medina-del-Campo, & se voyant en leur pouvoir, il fut contraint d'accepter les conditions humiliantes qu'ils lui imposèrent & de jurer que le connétable resteroit éloigné de la cour pendant six ans, après avoir donné son fils aîné en otage. Les rebelles dont la ligue s'étoit encore fortifiée par le succès, contraignirent

le roi à convoquer les états, où il ne fut rien statué que par eux : il eut même la douleur de voir son fils, le prince des Asturies, venir dans le conseil, & exiger impérieusement qu'on chassât de la maison du roi plusieurs des principaux officiers, & tous ceux que le connétable y avoit placés. Ces actes d'humiliation ne satisfirent point encore les rebelles, & le roi de Castille fut gardé à vue par deux d'entr'eux, qui eurent ordre de ne le point quitter : ce dernier trait le jeta dans la plus profonde mélancolie. Mais peu de tems après l'évêque d'Avilla travailla avec tant de zèle à lui faire rendre la liberté, qu'il y parvint, & le prince des Asturies gagné par les conseils de Pacheco, son favori, que l'évêque à force d'argent avoit mis dans ses intérêts, se détachant de la ligue avec autant de légèreté qu'il y étoit entré, prit de si sages mesures avec don Alvar, qu'au moment où les deux partis étoient prêts à combattre, le roi trouva moyen de se sauver, & alla se mettre à la tête de ceux qui s'étoient déclarés pour lui ; dès ce moment la fortune abandonna la cause des confédérés, qui néanmoins voulant terminer la querelle par une action décisive, présentèrent la bataille à l'armée royale. Ils furent vaincus, mis en déroute : il en périt une grande partie, & l'infant don Henri, le plus turbulent & le plus dangereux de tous, fut blessé, & mourut peu de temps après. *Jean II*, vainqueur des rebelles, envoya sur l'échafaud les principaux d'entre les prisonniers de guerre, & confisqua les biens de tous ceux qui avoient été pris les armes à la main. Cette victoire & la sévérité du roi eût pu rétablir le bon ordre, si le prince des Asturies, sous prétexte que son pere ne lui avoit pas cédé quelques places, qu'il prétendoit lui avoir été promises ne se fut retiré fort mécontent à Ségovie & n'eût fomenté de nouvelles dissensions. Quelque temps avant la victoire de *Jean II*, la reine dona Marie son épouse, étoit morte, & les mécontents avoient accusé don Alvar de l'avoir empoisonnée. Don Alvar ne jugea pas même à propos de repousser cette imputation ; & son silence, ainsi que la

& la reine, semble donner du poids à cette grave accusation. Quoiqu'il en soit le connétable, sans consulter son maître, proposa à la cour de Portugal de le marier avec dona Isabelle, fille de don Juan, infant de Portugal ; cette proposition fut acceptée, & ce ne fut qu'alors que don Alvar en fit part à son maître ; *Jean* en fut très-offensé : mais il n'osa pourtant le contredire, ni le désavouer, mais il commença dès cet instant, à concevoir pour lui une très-forte haine, & qui ne tarda guère à devenir fatale à l'ambitieux favori. Cependant le prince des Asturies, aussi mauvais fils qu'il fut ensuite méchant roi, ne cessoit de cabaler contre son pere, blâmoit hautement sa conduite, & se déchaînoit contre lui avec tant de licence, qu'on disoit publiquement qu'il ne se proposoit pas moins que de le détrôner, sous prétexte que le roi de Castille secondoit & protégeoit les déprédations du connétable don Alvar. L'état souffroit de cette méfintelligence, & pour comble de malheur, les puissances étrangères profitant de ces divisions, faisoient sur les frontieres de cruelles irruptions. Les Gascons suscités par le roi de Navarre, entrerent & porterent la dévastation sur les terres de Castille tandis que le roi de Grenade s'emparoit des meilleures places & faisoit un grand nombre d'esclaves, appuyé en secret par le prince des Asturies, qui pour rendre son pere odieux par les progrès des Mahométans, défendoit aux villes qui dépendoient de lui, de secourir aucune place de la frontiere. Pendant cet orage, *Jean II*, qui néanmoins sentoit vivement sa situation, mais qui craignoit encore une nouvelle guerre, épousa dona Isabelle, fille de l'infant don Juan de Portugal, & cette nouvelle épouse qui eut bientôt toute sa confiance, travailla de toute sa puissance à hâter la ruine du connétable, quoique ce fût à lui seul qu'elle fût redevable de son mariage, tant il est vrai que l'ambition & la reconnoissance sont deux sentimens incompatibles ; car dona Isabelle voulant seule régner sur l'esprit du monarque, & ne pouvant y parvenir qu'en perdant son bienfaiteur, elle se décida facilement à sacrifier le connétable à la

passion qu'elle avoit de dominer. Tandis qu'elle cherchoit à aigrir son époux contre le favori, celui-ci négocioit la réconciliation du prince des Asturies avec son pere, & il parvint à ménager entr'eux une entrevue. Dans cette conférence, le roi de Castille se raccommoda avec son fils, & ils se sacrifierent l'un à l'autre plusieurs seigneurs qui furent aussi tôt arrêtés ; mais l'un d'entr'eux, le comte de Benevente, s'évada, & excita des troubles qui eussent eu les plus fâcheuses suites, si le pape n'eût enfin interposé son autorité plus respectée alors que la puissance royale, & s'il n'eût envoyé aux prélats de Castille & de Léon une bulle par laquelle il leur enjoignoit d'excommunier tous les rebelles. Cette bulle produisit le plus grand effet, les mécontents & le prince des Asturies même se soumirent sincèrement : l'infant Henri redoutoit plus la force des foudres du pape, qu'il n'avoit de respect pour l'autorité paternelle. Pendant que les rebelles se soumettoient, le roi de plus en plus irrité par son épouse, contre don Alvar, ne cherchoit que les moyens de s'assurer de sa personne, & don Alvar lui-même lui en fournit plus d'une occasion dont on n'osa cependant profiter, tant on craignoit de soulever le peuple. Cependant après bien des tentatives qui firent enfin connoître à don Alvar le danger qui le menaçoit, on investit sa maison ; il s'y défendit avec la plus grande intrépidité, & eût continué à s'y défendre jusqu'à la mort, si *Jean II* ne lui eût envoyé dire qu'il se rendît prisonnier, & qu'il ne craignît rien. Don Alvar ne se contentant point de cette promesse, demanda un billet signé du roi, par lequel le monarque l'assurât qu'on n'attenteroit ni à sa vie, ni à son honneur. *Jean II* eut la perfidie d'écrire & de signer cette promesse, sur laquelle don Alvar ne se fut pas plutôt rendu, qu'il fut mis en prison, & livré à douze jurisconsultes assistés des seigneurs du conseil, qui, après avoir instruit son procès, le condamnerent unanimement à la mort. Il fut amené à Valladolid, où il fut exécuté sur un échafaud. *Jean II*, le matin même de l'exécution, vouloit lui faire grace, & lui eût pardonné, si l'in-

grate reine ne l'en eût empêché. Ainsi périt un homme qui pendant quarante-cinq années avoit servi son maître avec le zèle le plus rare, & qui pendant trente années avoit gouverné le royaume avec un pouvoir absolu à la vérité, mais aussi avec l'intégrité la plus inébranlable & la plus désintéressée. On convient qu'il étoit ambitieux, jaloux de dominer ; mais lui seul étoit capable de tenir au nom de son maître, les rênes de l'état : il étoit très-habile ministre, & pendant la longue durée de ce regne orageux, jamais on ne vit don Alvar entrer dans aucune faction ; il étoit au contraire l'épouvantail des factieux, *Jean II* le regretta, mais il n'étoit plus temps ; il se forma des factions nouvelles, & le seul homme en état de les réprimer avoit été lâchement sacrifié à la haine jalouse de la reine. Quelques jours après cette exécution, le mariage du prince des Asturies avec l'infante dona Blanche, fut déclaré nul pour cause d'impuissance. Le roi de Castille qui s'étoit privé du seul homme sur la fidélité duquel il pût compter, & qui se voyoit perpétuellement environné de seigneurs factieux, prit auprès de sa personne huit mille lances, & cette formidable escorte produisit le plus grand effet ; les cabales cessèrent, & il n'eut plus à craindre les complots. Informé des grandes découvertes & des conquêtes faites par le roi de Portugal dans les Indes, il en fut profondément affligé, & croyant arrêter le cours de ces conquêtes, il prétendit que ses prédécesseurs ayant obtenu du pape les îles Canaries avec tout ce qui en dépendoit, les découvertes des Portugais étoient contraires à la cession du pape, & qu'il déclareroit la guerre à la nation portugaise, si elle ne se désistoit point de ces découvertes. Le roi de Portugal sans insister sur l'absurdité de ces prétentions, se contenta de répondre que les Indes orientales étoient infiniment étendues, & point du tout une dépendance des îles Canaries ; qu'au reste, il n'empiéteroit point sur les droits du roi d'Espagne, ni sur les possessions qu'il tenoit de la libéralité du pape. A-peu-près dans ce temps, la reine d'Aragon dona Marie, sœur de *Jean II*, étant venue en Castille

pour voir son frere , ce prince se mit en route dans le dessein d'aller à Medina-del-Campo joindre sa sœur ; mais dès la seconde journée de son voyage , il tomba dans une si grande foiblesse , qu'on crut qu'il alloit expirer ; il revint cependant à lui , & se fit transporter à Valladolid , où sa maladie devint si violente & fit tant de progrès , qu'il expira , fort dégoûté , dit-on , du trone & de la vie , le 21 juillet 1454. Il ne fut regretté ni de ses sujets , ni de sa famille , & il faut avouer qu'il ne mérita les regrets de personne. ( *L. C.* )

Jean I , roi de Portugal , ( *Hist. de Portugal.* ) Ce ne fut point à la fortune seule que *Jean I* fut redevable du trône ; ce ne fut pas non plus à la naissance , qui donne souvent aux nations des souverains si peu capables de gouverner ; ce fut à ses talens , à ses vertus , ou ce qui est la même chose relativement aux effets , à l'art qu'il eut d'affecter les vertus les plus nécessaires au succès de ses vues & à son élévation. *Jean* fut , sans contredit , le plus ambitieux des hommes ; mais il eut soin de couvrir ses desseins du voile toujours imposant de l'amour du bien public. Il fut l'un des plus grands politiques de son siècle ; mais lui seul le savoit , tant il étoit attentif à cacher ses projets sous les apparences de la plus ingénue franchise , de la plus rare candeur. Il connoissoit les hommes , les aimoit peu ; les estimoit moins encore ; mais il savoit les employer , & sur-tout gagner leur affection. Par son aménité , par sa douceur , sa bienfaisance , il s'attacha le peuple autant qu'il lui paroïssoit attaché lui-même : par sa valeur il captiva la confiance des militaires : son respect pour l'Eglise , & sur-tout pour les privileges & les immunités des ecclésiastiques , lui valut leur suffrage & leur condescendance. Ce fut par ces moyens , par ces qualités extérieures qu'il parvint enfin à s'asseoir sur un trône d'où l'illégitimité de sa naissance sembloit devoir l'exclure. En effet , fils naturel de don Pedre le Justicier & de dona Thérèze Lorenzo , Galicienne , d'une maison peu illustre , il naquit à Lisbonne le 2 avril 1357 , & il fit dans la suite bien valoir cette constance ; car le peuple imbécile , sur

lequel les plus frivoles minuties font impression , montra l'attachement le plus zélé , le plus inaltérable au parti de *Jean I* , par cela seul qu'il étoit né à Lisbonne. Son enfance fut confiée aux soins de Laurent de Leiria , citoyen de Lisbonne , qui pria don Nugno-Freiras d'Andrade , grand-maître de l'ordre de Christ , de se charger de sa premiere éducation. D'Andrade remplit cette tâche avec zele ; & lorsque son élève eut atteint l'âge de sept ans , il alla le présenter lui-même à don Pedre le Justicier , qui , dit-on , ne l'avoit point encore vu , & qui peut-être avoit déjà oublié qu'il avoit eu sept ans auparavant un enfant d'une demoiselle de Galice. La nature , ou les graces de cet enfant firent une forte impression sur don Pedre : il parut s'intéresser vivement au sort de son fils , & l'adroit d'Andrade profitant de cette occasion , demanda librement au roi , pour *Jean* son pupille , la grande-maîtrise de l'ordre d'Avis , vacante depuis quelques jours. Cette dignité étoit très-éminente ; cependant le roi don Pedre ne résista point au plaisir de faire du bien à son fils : il lui accorda la grande-maîtrise , l'arma chevalier , quoiqu'enfant , & le fit partir pour Tomar , où étoit la principale maison de cet ordre. Ce fut dans cette ville que *Jean* fut élevé ; il y reçut une excellente éducation , répondit , au-delà même de l'attente de ses instructeurs , aux soins qu'ils se donnoient pour le former ; & fit des progrès si rapides , qu'il étoit déjà très-instruit à l'âge où la plupart des jeunes gens commencent à peine à s'instruire. Aussi parut-il de bonne heure avec éclat , soit à la tête des armées , soit au timon des affaires sous le regne de Ferdinand son frere ; & reconnut-on en lui l'un des meilleurs capitaines , & l'un des hommes les plus habiles & les plus éclairés du Portugal. On fait combien fut malheureux le regne de don Ferdinand ; on fait dans quelles fautes tomba ce souverain , léger , capricieux , inconséquent : elles eussent été irréparables , & quelques-unes eussent causé peut-être la ruine de l'état , si le grand-maître d'Avis , tantôt par sa prudence & ses négociations , tantôt par sa

valeur & son activité, n'eût arrêté les maux & les désordres qui devoient naturellement résulter de l'inconstante & téméraire conduite du roi son frere. (*Voyez FERDINAND, roi de Portugal.*) Quelque mépris qu'il eût pour le caractère perfide & les mœurs corrompues de la reine Léonore, il lui resta soumis tant que le roi vécut ; & il la servit même, quelque injustes que fussent les ordres qu'elle le chargea d'exécuter. Cependant les scandaleuses intrigues de la reine, qui ne gardoit aucune bienséance, ayant éclaté, *Jean*, par intérêt pour le roi, blâma hautement l'indécence de sa conduite, & sans craindre les suites de sa liberté, l'avertit elle-même avec fermeté de garder dumoins plus de retenue dans ses adúlteres amours. Léonore irritée obtint, ou supposa avoir obtenu de son facile époux un ordre d'arrêter le grand-maître, qui fut mis en prison. Sa captivité ne suffisoit point à Léonore, & quelques jours après elle envoya un nouvel ordre de le faire mourir. Celui à qui cet ordre fut remis, ne crut pas devoir obéir avant que d'avoir parlé à Ferdinand qui parut très-étonné, & n'apprit qu'avec indignation l'abus étrange que l'on avoit fait de son nom. Mais bientôt sa tendresse pour Léonore l'emporta, il laissa même quelques jours le grand-maître en prison, lui rendit la liberté au nom de la reine, & comme si ce n'eût été qu'à sa sollicitation, *Jean* se prêta à la foiblesse de Ferdinand ; & feignant d'avoir la plus vive reconnoissance pour sa persécutrice, dont il connoissoit la noirceur & qu'il abhorroit, il alla lui baiser la main aussi-tôt qu'il lui fut permis de reparoitre à la cour. Cependant la passion de Léonore pour Andeiro, comte d'Ourem, devint si scandaleuse, si publique & si deshonorante, que Ferdinand ne pouvant plus l'ignorer, chargea le grand-maître de le défaire de l'audacieux Andeiro à la première occasion qu'il le pourroit. Mais le souverain offensé n'eut pas le temps de voir sa vengeance remplie, & pour le bonheur de l'état qu'il laissoit dans la plus grande confusion, & qu'il eût entièrement écrasé s'il eût régné plus long-temps, il mourut. Le Portugal étoit dans la plus déplorable

situation, pour combler ses maux, le trône étoit l'objet de l'ambition, ou même des prétentions fondées de plusieurs princes qui, pour s'en exclure les uns les autres, menaçoient le royaume de la plus cruelle guerre. Le premier de ces prétendans étoit *Jean I*, roi de Castille, qui ayant épousé dona Béatrix, fille de Ferdinand, sembloit avoir au sceptre les droits les plus incontestables du chef de sa femme ; mais ses droits n'avoient point l'approbation de la nation Portugaise, que l'idée seule d'obéir au roi de Castille, transportoit de colere. D'ailleurs quelque évidens que parussent les titres de *Jean I*, ils s'évanouissoient devant ceux de l'infant don Juan de Portugal, fils de don Pedre & d'Inès de Castro. Personne ne doutoit en Portugal de la validité du mariage de don Pedre. Il est vrai que l'infant don Juan étoit alors prisonnier en Castille, où le roi *Jean I*, l'avoit fait enfermer aussitôt qu'il avoit appris la mort de son beau-pere, afin de se délivrer par ce moyen d'un concurrent trop redoutable : mais don Juan étoit adoré par la nation Portugaise qui le nommoit hautement, & ne vouloit que lui pour roi. Les droits de ces deux prétendans paroissoient ne laisser aucune lueur d'espérance au grand-maître, qui d'ailleurs n'avoit aucun titre qui lui permît d'aspirer à la couronne : il y aspireroit cependant, & ses vœux ne furent pas vains : sa prudence & la fortune aplanièrent tous les obstacles ; son adresse fut même telle, qu'il parut forcément porté sur le trône, & non se frayer lui-même la route qui devoit lui conduire. Pénétré, en apparence, de respect pour les dernières volontés du roi Ferdinand, le grand-maître, aussi-tôt que ce souverain fut mort, invita le roi de Castille à venir prendre le sceptre, & lui demanda la régence du royaume jusqu'à ce que dona Béatrix eût accouché d'un prince. Le roi *Jean* refusa fort imprudemment, & dit-on, avec mépris la demande du grand-maître, qui dès ce moment se croyant dégagé envers cet impérieux souverain, parut craindre dans la vue de connoître l'attachement de ses partisans, pour sa propre sûreté, & feignit d'être allarmé, lorsque sur la demande des



des ambassadeurs du roi de Castille, son épouse, dona Béatrix, fut tumultuairement proclamée à Lisbonne reine de Portugal. Cependant il s'en falloit bien que cette proclamation eût l'aveu de tous les citoyens, des grands les plus distingués sur-tout, ennemis déclarés de la réunion des deux couronnes, & persuadés que si elle avoit lieu, bientôt le Portugal ne seroit plus qu'une province Castillane. Le chancelier étoit à la tête de cette puissante faction; ils se réunirent tous au grand-maître, en qui seul ils fondoient leurs espérances; mais leur plus grande crainte étoit de voir tous leurs projets déconcertés par la docilité de la reine Léonore aux conseils d'Andeiro son amant, qui, Castillan, travailleroit de toute sa puissance en faveur de l'époux de dona Béatrix. Le grand-maître leur promit de prévenir tous les efforts d'Andeiro: & en effet il alla au palais, fit signe à Andeiro qu'il avoit à lui parler, l'attira dans une salle voisine de l'appartement de la reine, & là, sans lui dire un mot, il tira un poignard, le lui plongea dans le sein, & laissant aux grands qui le suivoient le soin d'achever de mettre à mort sa victime, il fit fermer les portes du palais; après avoir fait sortir un de ses pages & le chancelier, qui allèrent répandre & crier par la ville, que le grand-maître étoit dans le plus grand danger, & que peut-être en ce moment on le poignardoit au palais. A ces cris, les habitans de Lisbonne prirent les armes, coururent furieux au palais, enfoncèrent les portes, monterent à la tour où s'étoit réfugié don Martin, évêque de Lisbonne, dont tout le crime étoit d'être Castillan, & le précipiterent du haut en bas. Le grand-maître jugeant par ces excès de ce qu'il avoit à attendre du zèle des Portugais, se montra & permit au peuple de le défendre contre un péril qu'il n'avoit point couru. Il alla ensuite justifier auprès de Léonore sa rigueur envers Andeiro, & s'efforça d'en démontrer la nécessité. La reine l'écoula avec une froide & silencieuse indignation, & lui demanda seulement de lui permettre de sortir de Lisbonne. Il y consentit, & elle se retira à Alanguer. Alors le grand-maître rassemblant les principaux

d'entre ses partisans, parut inquiet & très-chagrin d'avoir renoncé, pour la tranquillité publique, à sa propre tranquillité, affecta la plus grande incertitude sur le parti qui lui restoit à prendre, laissant même entrevoir qu'il préféreroit de bon cœur celui de la retraite. Le vieux chancelier don Alvare Paez combattit de toutes ses forces cette résolution, & soutint que dans la situation actuelle le grand-maître ayant pour lui le peuple, devoit tout entreprendre & tout oser pour la sûreté de la nation & pour la sienne. Le grand-maître affectant de se faire à lui-même la plus grande violence, promit de se sacrifier au bien général; & tandis qu'il jouoit cette scène, le peuple & la noblesse assemblés par les soins de ses plus zélés adhérens, le proclamoient protecteur de la nation & régent du royaume, firent serment de ne l'abandonner jamais, & quelques momens après vinrent en foule le conjurer de ne rien négliger pour la défense des Portugais. Cependant le roi de Castille, à la tête d'une armée considérable, entra dans le royaume, dont il s'étoit flatté de faire aisément la conquête, & pénétra jusques à Santaren, où il fit son entrée publique avec la reine dona Béatrix, son épouse, & se fit proclamer roi de Portugal. Mais bientôt ses hauteurs mécontenterent le petit nombre de seigneurs qui s'étoient attachés à lui. Peu occupé de leur manière de penser à son égard, & toujours persuadé que le royaume alloit tomber sous sa puissance, il ne songeoit qu'à hâter ses préparatifs, & joindre à son armée assez de troupes pour former le siège de Lisbonne. Mais il connoissoit peu le rival redoutable qu'il avoit à combattre, les ressources, la valeur & l'habileté du régent qui, par son affabilité, ses bienfaits répandus à propos grossissoit son parti, ne cherchant, en apparence, qu'à défendre les intérêts & soutenir les droits de l'infant don Juan, prisonnier en Castille. L'armée du régent étoit déjà presque assez forte pour lutter contre celle du roi don Juan qui forma vainement le siège de Lisbonne, que le protecteur l'obligea de lever. Les Portugais étoient pourtant eux-mêmes dans une

violente situation ; & les moissons ravagées par les Castillans , les exposoient aux horreurs de la famine qui commençoit déjà à se faire sentir : mais ce fléau fut détourné par les soins actifs du régent qui lui-même , suivi d'une foule de jeunes gens , alloit de village en village apporter du secours aux habitans , & faisoit amasser à Lisbonne d'abondantes provisions. Le roi de Castille reconnut alors combien il lui seroit difficile d'abattre la puissance du protecteur ; & désespérant de le vaincre ou de se l'attacher , il eut la bassesse de recourir , pour s'en défaire , à la plus odieuse des voies ; il corrompit le comte de Transmare , qu'il engagea à faire assassiner le régent ; mais ce complot avilissant pour son auteur fut découvert , & le régent n'en devenant que plus cher à la nation , les états s'assemblerent à Conimbre pour y délibérer en quelles mains on remettroit le sceptre ; plusieurs , croyant même faire leur cour au régent , paroissoient désirer que ce fût dans celles de l'infant don Juan ; le chancelier prouva que le trône étant vacant , & les Portugais étant les maîtres de se choisir un roi , personne ne méritoit plus , sur-tout dans les circonstances présentes , d'être chargé du poids de la couronne que le grand maître d'Avis , qui , pendant sa régence , avoit fait de si grandes choses pour la nation & contre les efforts des Castillans. Le connétable balança les droits des prétendans au trône , & sans se décider pour aucun d'entr'eux , il conclut que , sans perdre de temps , il étoit de la dernière importance que les états nommassent un souverain. L'assemblée alloit procéder à cette élection , lorsque le régent prenant la parole d'un ton tranquille & modeste , fit le tableau de la situation où le royaume se trouvoit ; exposa avec beaucoup de force les fatigues , les soins & les dangers auxquels sa régence l'avoit exposé ; ajouta que n'ayant aucun droit , aucune prétention à la couronne que d'ailleurs il étoit très-éloigné d'ambitionner , il étoit , par cela même , d'autant plus impartial dans le jugement qu'il portoit sur les deux prétendans ; que le roi de Castille & son épouse avoient perdu leurs droits en entrant à

main armée en Portugal , & que cette démarche devoit donner aux citoyens les plus vives & les plus justes appréhensions d'avoir à obéir à un tel maître ; qu'à l'égard de don Juan , il étoit prisonnier , & qu'il n'y avoit pas d'apparence , si on le nommoit , que le roi de Castille lui permît de venir régner ; que du reste s'il réunissoit les suffrages , il seroit le premier à le reconnoître & à lui prêter serment ; que pour lui il ne se sentoit point toutes les qualités qu'exigeoit l'exercice des fonctions de la royauté , mais qu'il seroit toujours prêt , en zélé citoyen , à risquer ses biens & sa vie pour chasser les ennemis , les combattre , défendre la liberté de la nation , & demeurer fidele à celui qui seroit déclaré son légitime maître. Soit que l'assemblée comprît à quoi tendoit ce discours adroit , soit qu'elle fût séduite par la fausse modestie du régent , la délibération fut courte , & il fut unanimement élu & déclaré roi de Portugal. L'interregne finit , & le grand-maître fut couronné sous le nom de *Jean I.* Son ambition étoit satisfaite , & cependant il ne parut recevoir qu'avec peine le sceptre. Sa conduite sur le trône fut la même que celle qui l'avoit distingué pendant la régence ; toujours affable , accessible , prêt à obliger , & sur-tout à servir l'état , les Portugais lui eurent obligation encore des vues ambitieuses qui l'avoient fait parvenir à la royauté. Informé de cette élection , le roi de Castille furieux , entra en Portugal , dévasta , autant qu'il fut en lui , tous les lieux par où il passa , tant il étoit animé du désir de ruiner & de détruire ce royaume. Moins entraîné par la colere , le nouveau souverain affecta au contraire beaucoup d'incertitude sur le succès , se fit prier par son armée , dont il ne cherchoit qu'à irriter la valeur , de la conduire à l'ennemi. Lorsque *Jean I.* la vit animée du désir véhément de combattre , il prit un ton plus assuré , la conduisit à l'ennemi , dont les forces étoient si supérieures , que , suivant la plupart des historiens , les Portugais n'étoient qu'au nombre de six mille six cents contre trente mille combattans. Bientôt les deux armées se rencontrèrent , & sans faire attention à l'iné-

galité, les Portugais attaquèrent avec tant de valeur les Castillans, que ceux-ci ne pouvant soutenir l'impétuosité du choc, s'abandonnerent à la fuite & furent mis en déroute, laissant plus de dix mille morts sur le champ de bataille. Le roi de Castille lui-même se sauva précipitamment sur une mule, & ne s'arrêta que la nuit suivante à Santaren, à plus de trente milles de la plaine d'Aljubarote, où ce combat s'étoit donné. *Jean I* profita en général habile de sa victoire : il s'empara successivement de toutes les places dont les ennemis s'étoient rendus maîtres dans le royaume ; & ce ne fut qu'après avoir eu seul la gloire de délivrer les états, que le duc de Lancastre, son allié, étant arrivé à la Corogne avec dona Constance, son épouse, & ses filles, *Jean I* alla l'y trouver, & peu de jours après arrêta son mariage avec l'aînée de ces princesses, qu'il épousa bientôt après à Lisbonne. Ligué avec le duc de Lancastre qui prenoit le titre de *roi de Castille* du chef de son épouse ; il alla faire une irruption en Castille, où il eut peu d'avantage. Plus heureux l'année suivante, il fit seul avec l'armée Portugaise une seconde irruption dans le même royaume, s'empara de plusieurs forts, & se rendit maître de la ville de Tuy en Galice. Don Juan, roi de Castille, fatigué d'une guerre qui ne lui avoit causé que des pertes & de l'inquiétude, & craignant de plus grands revers ; fit proposer une trêve à *Jean I* qui y consentit d'autant plus volontiers, qu'il attendoit avec impatience que des temps plus tranquilles lui permettent de rendre les états florissans. Le roi de Castille mourut, & la longue minorité de son successeur perpétuant les troubles dans ce royaume, la trêve avec le Portugal fut prolongée pour quinze ans. Afin de parvenir au rang qu'il occupoit, le roi, pour s'attacher les grands, avoit versé sur eux des bienfaits qui l'avoient épuisé. Ces libéralités déplurent au chancelier qui remontra à son maître qu'il s'étoit réduit à un tel état, que s'il lui survenoit encore quelques enfans, il seroit dans l'impossibilité de leur faire des apanages ; que le seul moyen de remédier à cette prodigalité, étoit de révoquer les donations

qu'il avoit faites en dédommageant ceux qui tenoient de lui de si vastes possessions. *Jean* se rendit à ces représentations, & se conduisit d'après ce conseil : le connétable Alvarès de Péreyra, auquel le roi étoit en partie redevable de la couronne, & qui étoit l'un de ces plus riches donateurs, se croyant lésé par cette révocation, se plaignit amèrement, se retira dans ses terres, & parut déterminé à sortir du royaume. *Jean I*, qui avoit la plus vive reconnoissance & la plus tendre amitié pour ce seigneur, fut très-affligé du parti qu'il sembloit voir prendre, lui envoya plusieurs personnes pour l'en dissuader, & ne pouvant rien gagner, lui ordonna de venir à la cour ; & l'ayant fait entrer dans son cabinet, lui expliqua avec tant de franchise les raisons de sa conduite, lui parla avec tant d'intérêt du projet qu'il avoit formé de marier Alphonse, son fils naturel, avec la fille du connétable, que celui-ci entrant avec chaleur dans les vues de son maître, & voyant que la révocation des donations ne venoit d'aucun motif de refroidissement, redoubla de zèle pour les intérêts de *Jean*, & dit qu'il étoit prêt, non-seulement à rendre tous les biens qu'il avoit reçus en donation, mais encore à sacrifier tous ceux qu'il tenoit de ses peres. Cependant la jalousie divisoit toujours, malgré la trêve, les Castillans & les Portugais ; le mécontentement & la haine allerent si loin, que les premiers ayant manqué à l'exécution de quelqu'une des conditions de la trêve, *Jean I* fit une irruption sur leurs terres, & s'empara de quelques places : mais tandis qu'il y faisoit des progrès qui lui promettoient des succès plus considérables, ses états étoient menacés d'une révolution à laquelle il ne s'attendoit pas. Don Denis de Portugal, à la tête d'un corps nombreux de Castillans, & soutenu par quelques seigneurs Portugais factieux, s'avançoit des frontieres de ce royaume, y pénétra, & passant jusqu'à Bragance, s'y fit proclamer roi. Toutefois cet orage, qui paroissoit si formidable, fut bientôt dissipé par l'active valeur du connétable qui mit les factieux & les Castillans en fuite, obligea Denis de se retirer précipitamment, &

rendit le calme à l'état. Un nouvel événement acheva d'affermir la tranquillité publique ; le roi de Castille mourut , & la reine dona Catherine , son épouse , régente & tutrice de don Jean II , son fils , fit convertir la treve en paix , à la satisfaction des deux royaumes ; de *Jean I* surtout , qui ne désiroit que d'avoir le temps & la liberté de travailler au bonheur de ses sujets : il s'y consacra tout entier : il rétablit l'autorité des loix éternelle pendant les derniers troubles , il ramena le bon ordre , encouragea les citoyens utiles , intimida les citoyens pernecieux , & malgré la sévérité nécessaire qu'il se crut obligé d'employer , il ne cessa point d'être aimé , parce que dans aucune circonstance il ne cessa point d'être affable & accessible. Les seigneurs seuls avec lesquels il avoit jadis vécu d'égal à égal , furent toujours reçus dans son palais sur le même ton : il supprima la vénalité des charges qui ne furent plus accordées qu'au mérite ; il diminua les impôts ; attira l'industrie par les récompenses & les distinctions qu'il accorda aux artistes. Lorsqu'il fut parvenu à rendre les Portugais aussi heureux , & son royaume aussi florissant qu'il l'avoit désiré , sous prétexte de se venger du comte de Flandre qui troubloit le commerce de ses sujets , il fit d'immenses préparatifs de guerre par mer & par terre. Le comte de Flandre informé par *Jean I* lui-même du véritable but de ce grand armement ; feignit de son côté de se préparer à une vigoureuse résistance. Les Maures d'Afrique étoient l'unique objet de ces préparatifs ; le roi de Portugal avoit projeté d'aller à la tête de ses troupes les combattre. Vainement la reine , son épouse , fit tous ses efforts pour le dissuader de cette expédition , il s'embarqua ; & la reine conçut de son absence un chagrin si profond & si vif , qu'elle tomba malade & mourut , aussi amèrement regrettée de la cour & de la nation qu'elle le fut du roi. La flotte Portugaise composée de cinquante-neuf galères , de trente-trois vaisseaux de ligne & de cent vingt vaisseaux de transport , montés par cinquante mille hommes , alla débarquer près de Ceuta , qui fut tout de suite assiégée ; la résistance des Maures fut longue ,

opiniâtre ; mais la valeur des assiégeans l'emporta à la fin , & cette place fut obligée de se rendre à *Jean I* qui , après avoir battu les Maures sur terre & sur mer , fortifia Ceuta , y laissa une forte garnison , & revint triomphant dans ses états. La fortune secondoit ce souverain illustre dans toutes ses entreprises ; rien ne manquoit à son bonheur : aimé des Portugais , estimé & craint des puissances étrangères , il étoit encore plus heureux dans sa famille. Il avoit plusieurs fils : ils se distinguoient tous par de rares talens , d'excellentes qualités , sur-tout par leurs ferimens de zèle , de respect & d'amour pour leur pere. Edouard , l'aîné de ses enfans , d'une prudence consommée , étoit , quoique jeune encore , capable de tenir les rênes du gouvernement. Henri , duc de Viseu , plus jeune encore , avoit la direction des affaires d'Afrique , & elles ne pouvoient être confiées à un directeur plus sage ni plus éclairé. Ce fut lui qui le premier donna aux Portugais ce goût des découvertes qui , dans la suite , s'est communiqué au reste des nations Européennes : ce fut encore lui qui ayant remarqué dans le petit royaume d'Algarve , un terrain sûr & commode , à-peu-près à deux lieues du cap Saint-Vincent , y fit construire Sagrès , l'une des villes les plus fortes du Portugal ; & la mieux située. *Jean I* , qui lui-même étoit l'un des princes les plus éclairés de son siècle , savoit apprécier le mérite & les talens de ses enfans ; il les rendoit heureux , & il ne chercha de son côté qu'à faire leur bonheur & leur donner des preuves de sa tendresse. Il demanda l'infante dona Léonore , fille de don Ferdinand , roi d'Aragon , en mariage pour le prince Edouard , héritier présomptif de la couronne ; il obtint cette princesse qui apporta en dot à son époux deux cent mille florins d'or , ce qui dans ce siècle étoit la dot la plus riche qu'une princesse pût avoir. Dona Isabelle d'Aragon , fille du comte d'Urgel , fut mariée à l'infant don Pedre : *Jean maria* aussi sa fille dona Isabelle à Philippe-le-Bon , duc de Bourgogne ; & ce fut encore lui qui fit le mariage de l'infant don Juan avec dona Isabelle de Portugal , fille

de don Alphonse frere naturel du roi & de la fille du connétable. Ce connétable, don Nugno-Alvarez-Pereyra, respectable vieillard ; ancien ami du roi, & qui avoit rendu à l'état les plus importants services, vivoit dans la retraite depuis quelques années ; il mourut, & cette perte fit sur Jean, dont la santé s'affoiblissoit depuis quelque temps, la plus forte impression : il cacha son état d'affoiblissement, pour ne point alarmer ses enfans qu'il aimoit comme lui-même, & ses sujets qu'il chérissoit autant que ses enfans : mais il sentit bientôt que sa fin approchoit, & après avoir donné les plus sages & les plus utiles conseils à Edouard, il mourut le 14 août 1433, âgé de soixante-seize ans & dans la quarante-huitième de son regne. Sa mort répandit la consternation dans le royaume qui lui avoit les plus grandes obligations. La veille de sa mort, il voulut être transporté à Lisbonne, afin de mourir dans le même lieu où il étoit né, tant il fut attentif jusqu'au dernier moment de sa vie, à captiver la bienveillance des Portugais. Cet art paroît facile ; cependant peu de rois le possèdent, & sur-tout à un degré aussi éminent que le posséda Jean I.

JEAN II surnommé LE PARFAIT, roi de Portugal, (*Hist. de Portugal.*) La sévérité portée jusqu'à la plus inflexible rigueur, peut devenir aussi l'une des perfections humaines ; car les Portugais eux-mêmes donnent à Jean II, le surnom de parfait ; & cependant il fut l'un des rois les plus sévères qui eussent encore occupé le trône. Sa justice n'épargnoit aucun coupable, & on le vit porter ce zèle pour la justice, jusqu'à exécuter lui-même l'arrêt de mort qu'il avoit prononcé. Toutefois, il me semble que quand même Jean II n'eût point rempli la fonction de bourreau, il n'en eût pas été moins parfait. Il est vrai que ce fut parmi les grands, les factieux ; & dans les derniers rangs, les brigands & les scélérats qui eurent le plus à souffrir de son inflexibilité. Du reste, il ne s'occupa que du soin d'assurer le bonheur de la nation, & il mit en usage des moyens qui lui réussirent : il fut prudent, très-éclairé ; il fit des loix très-sages, veilla à leur observation ; & ce fut vraisemblable-

ment à raison de cette conduite, qu'on lui donna le surnom de parfait : mais encore une fois, moins de rigueur en lui n'eût pas été, à mon avis, une imperfection : car, je me trompe fort, ou l'extrême sévérité touche de bien près à la cruauté ; & ce roi, ne fut rien moins que doux, & indulgent. Redouté avant que de monter sur le trône, par la dureté du caractère dont il avoit donné des preuves pendant l'absence du roi Alphonse V son pere, il ne démentit point l'idée qu'on avoit de lui, quand, possesseur de la couronne, il jouit seul de la souveraine puissance. Fils d'Alphonse V, & de dona Isabelle, fille de don Pedre duc de Conimbre, il suivit & seconda son pere dans la guerre d'Afrique, & se signala par sa valeur, autant qu'il faisoit craindre les devoirs de la discipline militaire ; soumis lui-même aux ordres de son pere, il punissoit la plus légère infraction aux loix de la subordination. Après la mort d'Alphonse V, peu content d'exécuter le testament de ce souverain, il récompensa tous ceux d'entre les officiers & les domestiques de son prédécesseur, dont il n'avoit pas été fait mention dans ce testament, soit par oubli, soit qu'on leur eût rendu de mauvais offices. Il déclara ensuite que c'étoit moins lui que les loix qui alloient régner, & qu'il ne cesseroit de veiller à leur observation. Dans sa jeunesse, il avoit témoigné la plus vive amitié à un homme, & lui avoit même promis par écrit de le créer comte aussi-tôt qu'il seroit élevé sur le trône. Cet homme comptant sur cette promesse, s'empressa d'aller la présenter au nouveau souverain, qui la lut, & la déchirant, dit que tout ce qu'il pouvoit faire étoit d'oublier cette obligation, & que les promesses faites par de jeunes princes sans expérience, à leurs corrupteurs, ne doivent point être remplies ; & que même c'étoit dans ce cas, une grande faveur que de ne pas punir les porteurs de pareils écrits. Les états assemblés, Jean II fit publier de nouvelles loix, & des réglemens de réforme, qui extirpoient tous les abus qui s'étoient introduits dans l'administration de la justice : il ordonna entr'autres choses, que désormais les criminels n'auroient point de refuge, &

feroient arrêtés dans tous les lieux du royaume indifféremment. Avant cette ordonnance il y avoit en Portugal une foule d'asyles où les criminels les plus punissables étoient en sûreté. Les palais des grands sur-tout étoient autant de refuges regardés comme inviolables. L'ordonnance du roi fit murmurer ces grands, qui se plainquirent hautement, & dirent que c'étoit attenter au plus sacré de leurs privilèges : ils craignirent des réformes encore plus gênantes ; & le duc de Bragance qui se croyoit encore plus lésé que les autres, pour arrêter le cours de ces innovations, se ligua secrètement par un traité, avec don Ferdinand, roi de Castille & d'Aragon. *Jean II* fut informé de ce traité & ne voulant point éclater encore contre le coupable, époux de la sœur de la reine, il ne lui cacha point qu'il étoit instruit de tout, l'avertit de renoncer à ces intrigues criminelles ; & à cette condition promit de lui pardonner. Cet avis ne corrigea point le duc de Bragance, il continua de cabaler : *Jean* le fit arrêter à Evora, où son procès fut fait en très-peu de jours ; il eut la tête tranchée. Cet exemple inspira de la terreur aux seigneurs qui ne pouvant plus se flatter de l'impunité, cessèrent de murmurer & sur-tout de former des complots. L'un d'entr'eux cependant, le duc de Viseu, frère de la reine, fut assez téméraire pour fermer les yeux sur la sévérité de cet exemple, & assez audacieux pour entrer dans une conspiration contre la vie de son beau-frère. Le secret de la conspiration n'échappa point à la vigilance du roi : il invita le duc à venir à Setubal, sous prétexte de quelques affaires importantes qu'il avoit à lui communiquer. Le duc s'y rendit. Le roi le tirant à l'écart : *Que feriez-vous, lui dit-il, à celui qui en voudroit à votre vie ? Je le tuerois de ma propre main*, répondit le duc : *meurs donc*, répliqua le roi en lui perçant le cœur d'un coup de poignard. Le crime du duc de Viseu étoit atroce ; mais l'action de *Jean* n'est-elle pas encore plus atroce ? Et châtier ainsi, n'est-ce pas assassiner & non punir ? Quoi qu'il en soit, le roi donnoit dans le même temps les preuves les plus signalées de son équité & de son désintéressement.

Il visitoit les provinces, examinoit par lui-même si les sujets n'avoient pas à se plaindre de la partialité ou de la prévarication des juges ; remettoit au frère du duc de Viseu tous les biens confisqués sur ce dernier, dont les complices périrent tous dans les supplices. Il fit aussi d'excellentes loix somptuaires : il ne permit qu'aux femmes de porter de la soie, de l'argent & des pierreries : il réduisit à la moitié les droits du port de Lisbonne, & y attira par ce moyen une foule de vaisseaux marchands, qui doublèrent le revenu du produit de ces mêmes droits. Il alla à Setubal faire équiper lui-même une flotte contre les Maures d'Afrique, & dont il donna le commandement à don Diegue d'Alméida, qui eut de grands succès à Anafe, où les Maures furent battus. A-peu-près dans le même temps, *Jean II* donna ordre à don Pedre de Covillant, & à don Alphonse Payva, d'aller par terre en Orient, de s'informer exactement des productions de ces pays, des choses que l'on y trouvoit & d'où on les tiroit. Ces deux voyageurs réussirent, & c'est à eux que l'on fut redevable de la découverte d'un nouveau chemin par mer pour aller aux Indes Orientales. On reproche avec raison au roi *Jean II* d'avoir rejeté les propositions que vint lui faire le célèbre Génois Christophe Colomb, qui n'ayant point trouvé à la cour de Portugal les secours qu'il devoit en attendre, s'adressa à Ferdinand & Isabelle, auxquels il procura la conquête du Nouveau Monde, & l'un des plus vastes empires de la terre. La puissance de Ferdinand & d'Isabelle les avoit refroidis sur le mariage projeté il y avoit plusieurs années, entre don Alphonse, prince de Portugal, & dona Isabelle, infante de Castille. *Jean II* desiroit beaucoup l'accomplissement de ce mariage ; & pour y parvenir, il commença par faire fortifier toutes les places de son royaume, situées sur les frontières de Castille ; il y fit bâtir aussi quelques nouvelles forteresses. Ces précautions alarmerent Isabelle & Ferdinand, qui avoient trop d'embarras alors pour soutenir une nouvelle guerre ; *Jean* les laissa quelque temps dans l'incertitude ; & il leur envoya ensuite des ambassa-

deurs chargés de leur dire qu'il avoit embelli son royaume autant qu'il l'avoit pu ; qu'il l'avoit mis à l'abri de toute incursion ; qu'enfin , il avoit rendu ses états florissans , & qu'il croyoit devoir les informer du succès de ses soins , parce que leur fille étant destinée à partager le trône de Portugal , il aimoit à leur apprendre qu'elle recueillerait le fruit de ses travaux. Ferdinand & Isabelle ne voyant pas qu'ils eussent d'autre parti à prendre , consentirent à ce mariage , qui peu de temps après fut célébré à Evora avec la plus grande magnificence. Mais les fêtes données à cette occasion furent terminées par un accident bien funeste , & qui les changerent en un deuil bien amer. Le jeune époux Alphonse ayant voulu faire une course , son cheval s'abattit , & le jeta par terre si rudement , qu'il l'y laissa blessé à mort & sans sentiment ; il mourut le lendemain. Cette catastrophe cruelle pénétra le roi de douleur ; & il y eût succombé , si on ne lui eût amené don George son fils naturel , qu'il avoit eu de dona Anne de Mendoze. La vue de cet enfant calma peu à peu sa tristesse ; & sa tendresse paternelle se portant toute entiere sur ce jeune prince , il s'occupa , mais vainement , des moyens de lui assurer la succession au trône , au préjudice de don Emmanuel , duc de Béja , frere de la reine , & qui par la mort d'Alphonse , étoit devenu l'héritier présomptif de la couronne. Dans la vue d'accoutumer la nation à regarder ce jeune prince comme destiné à régner , il lui donna , quoique dans l'enfance encore , les grandes-maîtrises d'Avis & de Saint-Jacques. Bientôt il alla plus loin ; & sollicita du pape Alexandre une bulle par laquelle George fut reconnu pour légitime : mais le consistoire assemblé à Rome rejeta unanimement cette demande , qui lui parut trop contraire aux droits de la reine dona Isabelle de Castille , du duc de Béja , & du reste de la famille royale. *Jean II* cessa alors de faire des tentatives , qu'il connut devoir être inutiles ; mais il dédommagea , autant qu'il fut en lui , son fils George , du rang qu'il ne pouvoit point l'élever , accumula sur sa tête les honneurs , les biens , les dignités , & lui

donna le riche prieuré de Crato , premier prieuré Portugais de l'ordre de Malte. La tendresse du roi pour George attira à celui-ci l'affiduité de plusieurs courtisans , jusqu' alors empressés auprès du duc de Béja , qui de chagrin & de dépit s'éloigna de la cour , & se retira dans ses terres. *Jean* parut peu sensible à son éloignement , & continua de prodiguer des bienfaits à son fils , & à s'occuper des soins du gouvernement , car rien ne pouvoit le distraire des fonctions de la royauté , qu'il exerçoit avec l'attention la plus assidue. Toujours prêt à défendre l'honneur de sa couronne , les intérêts de ses sujets & la gloire de la nation , il apprit qu'une caravelle Portugaise richement chargée & revenant de Guinée , avoit été prise par quelques corsaires François. Irrité de cette entreprise le roi fit arrêter tous les vaisseaux François qui étoient dans ses ports ; & Charles , roi de France , informé du sujet de cette saisie , jugea la représaille juste , & fit rendre la caravelle avec toute sa charge. Cependant , la reine qui n'osoit représenter à son époux la préférence qu'il devoit au duc de Béja sur George , & qui n'avoit vu qu'avec la plus vive douleur son frere s'éloigner , tomba malade , soit de chagrin , soit par l'inquiétude que l'avenir lui causoit , & resta quelques jours à Setubal dans le plus grand danger. *Jean II* & le duc de Béja se rendirent auprès d'elle , & ne la quitterent point qu'elle ne fût rétablie ; mais le roi s'étoit si fort excédé de fatigue , qu'il tomba lui-même très-dangereusement malade , & son corps s'étant couvert de taches noires & livides , bien des gens imaginèrent qu'il avoit été empoisonné ; & les médecins les plus éclairés , regarderent sa maladie comme incurable. Elle ne l'empêcha cependant point de s'appliquer aux affaires , comme s'il eût encore joui de la plus robuste santé ; mais il s'en falloit bien qu'il fût rétabli ; il lui survint au contraire une complication de maux qui dégénérèrent en hydropisie. Dans cette situation fâcheuse , il montra la plus grande activité , & ramena l'abondance à Evora où la cour étoit alors , & où l'avarice de quelques personnes riches , qui ayant acheté tout le bled , le tenoient à

un prix exorbitant , avoit mis la famine. *Jean II* instruit de la cause de ce désordre , crut y remédier en fixant le prix du bled ; mais les perfides monopoleurs refuserent , pour éluder la loi , de vendre leur grain : *Jean* irrité contre ces mauvais citoyens , défendit sous peine de mort à qui que ce fut d'acheter du bled des marchands Portugais , & affranchit les marchands étrangers de tout droit d'entrée , quelque quantité de bled qu'ils en voulussent amener. En peu de jours Evora fut dans l'abondance , & les monopoleurs restèrent ruinés. *Jean II* étoit encore à Evora lorsqu'il apprit que Christophe Colomb , dont il avoit si mal accueilli la proposition , il y avoit quelques années , étoit à Lisbonne , où il avoit été contraint de relâcher. Le roi le fit venir à sa cour , l'accueillit avec la plus flatteuse distinction , en usa envers lui avec une générosité vraiment royale , & le servit de toute sa puissance contre quelques ennemis qui attenterent à sa vie. Cependant ce grand prince se sentoit affoiblir de jour en jour , & son esprit étoit dans la plus grande inquiétude au sujet de la succession , qu'il voyoit bien devoir passer sur la tête du duc de Béja , & qu'il eût désiré d'assurer à son fils. Comprenant qu'il ne lui restoit que peu de temps à vivre , il fit son testament , expliqua ses dernières volontés , parla de sa succession , ordonna de laisser le nom de son successeur en blanc , hésita quelques momens , & à la fin , voulut que l'on y mît celui de George Faria , qui écrivoit ce testament sous la dictée du roi , & qui ayant jadis découvert la conspiration du duc de Viseu , avoit tout à craindre , si le duc de Béja parvenoit au trône , il fut néanmoins assez grand , assez généreux , pour représenter à son maître que cette disposition bleffoit évidemment les droits de la reine & du duc de Béja ; qu'elle souleveroit les grands & le peuple ; enfin qu'elle perdrait George lui-même , au lieu de le placer sur le trône. La grandeur d'ame de Faria fit impression sur *Jean* , qui consentit enfin qu'on écrivit le nom du duc de Béja , se contentant de donner à George , par un codicille , le duché de Conimbre , & tous les biens de don Pedre , jadis possesseur de ce duché.

La violence qu'il s'étoit faite pour dicter ce testament , qui coûtoit tant à sa tendresse paternelle , acheva d'épuiser ses forces , & il mourut le 25 octobre 1495 , dans la quarantieme année de son âge , & dans la quatorzieme de son regne. C'est à lui que le Portugal fut redevable de sa grandeur , & de la découverte des Indes orientales , pour laquelle Vasco de Gama étoit prêt à mettre à la voile lors de la mort de cet illustre souverain. Il fut très-éclairé ; mais il fut très-sévère : il le fut trop , & son excessive rigueur fait tort , à mon avis , au surnom de *parfait* que sa nation lui donna.

JEAN III , roi de Portugal , ( *Hist. de Portugal.* ) Il y a aussi quelquefois du hazard & souvent du caprice dans le choix des surnoms que les peuples donnent aux rois : je viens de m'arrêter au regne de Jean II , que l'on trouva *parfait* , parce qu'il eut une rigueur outrée ; & *Jean III* , qui sans être sévère , fit aimer la justice & respecter les loix ; *Jean III* , qui philosophe sur le trône , fut l'ami , le bienfaiteur , le pere de ses sujets , & qui consacra tous les momens de son regne & de sa vie aux soins du gouvernement , ne fut décoré par les Portugais d'aucun surnom honorable , lui qui réunissoit à un degré si éminent tant d'excellentes qualités , tant de rares & utiles vertus. C'est à lui que je donnerois volontiers le surnom de *parfait* , parce que , suivant moi , le plus parfait des rois est celui qui contribue le plus à la félicité publique. Il naquit à Lisbonne , le 6 juin 1502 , du mariage du roi Emmanuel-le-Fortuné , avec dona Marie , infante de Castille : le jour de sa naissance fut marqué par la terreur des habitans de Lisbonne , qui éprouverent une horrible tempête , & qui , suivant la maniere de penser de leur temps , ne manquèrent pas de croire que , si jamais ce prince venoit à monter sur le trône , son regne seroit très-orageux : ce terrible présage reçut une nouvelle force quelques jours après ; car pendant qu'on baptisoit le nouveau né , le feu prit au palais , fit des progrès , & alarma prodigieusement l'imagination déjà frappée des Portugais. Dans la suite le regne de ce prince déconcerta totalement les tireurs d'horoscope ,



d'horoscope , & démontra la puérilité de cette sorte de présage ; cependant si les mêmes accidens arrivoient dans ce siècle , si fort illuminé par le flambeau de la philosophie . je ne serois point du tout étonné que chez la nation la plus éclairée de l'Europe , le peuple pensât tout de même. Quoi qu'il en soit , un an après la naissance de *Jean*, Emmanuel, son pere , le fit reconnoître pour son successeur. Sa premiere enfance fut confiée aux soins de *Gonçale Figueyra* ; & la reine *dona Marie*, sa mere , princesse au-dessus de son sexe par ses lumieres, son mérite & la fermeté de son ame , veilla sur son éducation , secondée par Emmanuel lui-même , qui désirant que son fils se distinguât , autant par ses talens que par sa naissance & son rang , ne souffrit auprès de lui que des personnes illustres par leur mérite ; dans cette vue , il voulut que *don Diegue Ortiz*, évêque de *Tanger*, lui enseignât les belles-lettres , que *Louis Texeira* lui expliquât le droit public , tandis que *Thomas de Torrès*, médecin & astrologue le formeroit dans les autres sciences. Ce plan parut trop étendu pour la capacité du jeune élève qui ne répondit point du tout aux soins de ses maîtres , & rendit leurs leçons inutiles. Il étoit parvenu , fort ignorant , à sa dixieme année , lorsqu'il fit une chute si rude , que l'on désespéra de sa vie ; cependant , à force de remedes il se rétablit , & il ne lui resta de cet accident , qu'une légère cicatrice au front. Emmanuel voyant que son fils manquoit totalement de goût pour l'étude , & qu'il n'étoit capable d'aucune application sérieuse , chercha par quels moyens il seroit possible de fixer sa légèreté naturelle : il crut enfin que l'expédient le plus sage seroit de n'admettre auprès de lui que de jeunes seigneurs , à-peu-près de son âge , mais distingués par leur esprit & leurs talens : ce moyen réussit , & *Jean* trouva tant d'agrémens dans leur société ; les écouta avec tant d'attention , fit de si heureux efforts pour les imiter , que peu de temps après Emmanuel ne balança point à l'admettre lui-même dans ses conseils , où il prit de bonne heure la connoissance & le goût des affaires. *Jean* se forma de jour

en jour , & il ne tarda point à surpasser , en prudence & en sagacité , les jeunes gens qu'on lui avoit donnés pour instructeurs & pour modeles ; mais malheureusement séduit par la déférence de ces jeunes seigneurs , ou gâté par les conseils de quelques-uns d'entr'eux , à mesure qu'il s'éclaircit , il devenoit aussi fort vain , présomptueux & très-opiniâtre. Les peres , & sur-tout les rois , sont communément les derniers à s'appercevoir des défauts de leurs enfans : Emmanuel , qui ne voyoit que les excellentes qualités de son fils , se dégoûta de la souveraine puissance ; & accablé par quelques revers inattendu , il forma , trois ans avant sa mort , le projet d'abdiquer la couronne en faveur de *Jean*, de ne se réserver que l'Algarve , & de passer en Afrique , à la tête d'une puissante armée (*Voy. EMMANUEL.*) ; mais quelques précautions qu'il eût prises pour tenir ce projet caché , jusqu'au jour de l'abdication , son secret transpira ; & les grands , suivant l'usage , se rendirent fort assidus auprès du jeune prince , plusieurs même d'entr'eux furent assez lâches pour lui faire leur cour aux dépens d'Emmanuel , dont ils traitoient la bienfaisance de prodigalité ; l'aménité , de timide & basse condescendance pour le peuple ; l'indulgence & l'affabilité , d'ignorance dans l'art de gouverner les hommes. *Jean* n'avoit que dix-sept ans ; on lui peignoit sous des traits si brillans les avantages du pouvoir arbitraire , qu'il pensa , comme ses séducteurs , que son pere ne savoit pas régner ; & il marqua la plus vive impatience de monter sur le trône , afin d'y déployer toute la puissance de l'autorité royale. Emmanuel s'apperçut des desirs de son fils , il découvrit par quels conseils son ambition s'enflammoit , & d'après quelles maximes il s'étoit proposé de gouverner. Cette découverte le fit changer de résolution , il abandonna son projet d'abdication ; & , dans la vue de s'affermir lui-même sur le trône , & de détruire les espérances de ces lâches courtisans , il déclara hautement qu'il prétendoit garder le sceptre , & se maria avec *dona Léonore*, sœur de *Charles-Quint*. *Jean* parut fort inquiet , les grands , qui lui avoient donné des conseils , le furent plus

que lui, & craignant, avec raison, l'indignation du roi, la plupart, sous divers prétextes, se bannirent eux-mêmes de la cour, & allèrent cacher leur honte dans leurs terres. Le plus dangereux de ces adulateurs étoit don Louis de Silveira, favori de *Jean*, & celui qui, ligué avec les autres flatteurs, lui avoit inspiré de l'éloignement pour son pere, & les plus fausses maximes sur l'autorité royale. Ce fut aussi celui contre lequel Emmanuel sévit avec le plus de rigueur; Silveira fut exilé, & *Jean* n'étant plus infecté de ses mauvais conseils, sentit sa faute, & comprit combien il étoit de son intérêt de se conformer aux volontés de son pere. Cette aventure fut pour lui une excellente leçon sur le choix des personnes qu'il devoit désormais honorer de sa confiance; & bien loin de désirer la puissance suprême, il ne chercha plus qu'à se former, sous les yeux de son pere, dans l'art de gouverner; il y fit des progrès si heureux, qu'âgé de vingt ans seulement, lorsqu'à la mort du roi Emmanuel il monta sur le trône, en 1521, on le regardoit déjà en Portugal comme l'un des souverains les plus habiles & les plus éclairés de son siècle. Il ne démentit point cette idée avantageuse; il est vrai que dès les premiers jours de son regne, sachant que Silveira s'étoit lui-même corrigé, il le rappella, & partagea son entière confiance entre lui & don Antoine d'Ataide. Silveira méritoit cette faveur, il avoit de l'esprit, étoit fort éclairé, plein de valeur, & recherché de tous par les agrémens de sa société, son désintéressement & ses aimables qualités. Ataide, moins brillant, avoit toutes les connoissances & toute la capacité d'un excellent ministre, d'un grand homme d'état. Le choix du nouveau roi ne pouvoit être, ni plus prudent, ni plus heureux. La reine Léonore, belle-mere de *Jean*, avoit apporté à son époux une dot immense, & le roi Emmanuel lui avoit assigné un douaire encore plus riche. Le paiement de ce douaire n'étoit pas facile à faire, il absorboit une partie des trésors du souverain. Le duc de Bragance conseilla à *Jean III* d'épouser sa belle-mere, afin d'être par-là dispensé de lui payer son douaire; cet expédient,

aussi singulier qu'indécent, trouva beaucoup d'approbateurs, qui pressèrent vivement le roi d'épouser sa belle-mere, & il parut disposé à prendre ce parti; mais le comte Vimioso lui fit à ce sujet de si fortes représentations, & la ville de Lisbonne de si vives remontrances, qu'il renonça tout-à-fait à cette union vraiment incestueuse, paya le douaire de la reine Léonore, & consentit à son retour en Castille, auprès de l'empereur Charles-Quint, son frere, où elle fut accompagnée par Louis de Silveira qui y resta huit mois en qualité d'ambassadeur, & qui à son retour pensa tomber dans la disgrâce de son maître, par l'oubli d'une cérémonie que *Jean* regarda comme un manquement de respect. Il existoit un ancien démêlé entre les cours de Castille & de Portugal, au sujet des îles Moluques, sur lesquelles les deux nations prétendoient avoir également des droits. Charles-Quint, peu délicat sur les moyens de posséder & d'acquiescer, fit équiper une puissante flotte pour les Indes, sans égard aux protestations ni aux prétentions des Portugais: ceux-ci ne pouvoient point alors lutter contre les forces de Charles-Quint; *Jean* sentit l'embarras de cette situation, & s'en tira en politique consommé; il falloit l'être pour arrêter l'exécution des projets formés par Charles-Quint. Il feignit d'ignorer le plan de cette expédition, & envoya des ambassadeurs à la cour de Castille pour y traiter de son mariage avec l'infante dona Catherine, sœur de l'empereur. Ce souverain avoit alors une guerre très-vive à soutenir en Italie, & il avoit des dépenses énormes à faire: les mêmes ambassadeurs lui offrirent de la part du roi de Portugal une somme considérable, à condition que jusqu'au remboursement de cette somme, l'affaire des îles Moluques resteroit suspendue. Charles-Quint y consentit d'autant plus volontiers, qu'il étoit très-embarrassé pour fournir aux frais de la guerre; il consentit au mariage de l'infante, & ce mariage fut célébré à Crato avec la plus grande magnificence. Le commerce des Portugais aux Indes étoit fort étendu; mais pour le rendre aussi florissant qu'il pouvoit l'être, il y avoit quelques

obstacles à applanir, & quelques affaires à terminer avec les princes Indiens : *Jean III* y envoya le célèbre Vasco de Gama, qui, malgré les infirmités de son âge avancé, fit ce voyage, régla tout à la satisfaction des Portugais, & mourut peu de temps après avoir rendu à sa nation cet important service. Charles-Quint désirant de resserrer de plus en plus l'union qu'il y avoit entre lui & *Jean III*, demanda en mariage & obtint l'infante dona Isabelle ; & ce fut pendant les fêtes de cette union, que l'empereur David, qui occupoit le trône d'Abyssinie, & qui s'étant rendu si célèbre sous le nom de *Prêtre-Jean*, étoit connu alors sous celui de *Grand Negus*, envoya à la cour de Lisbonne un ambassadeur qui, après quelque temps de séjour, alla à Rome rendre, dit-on, de la part de son maître, l'obédience au pape. *Jean III* n'étoit rien moins que superstitieux ou fanatique ; cependant sa piété mal entendue, occasionna, contre son intention, bien des maux à ses peuples : sous prétexte de quelques excès scandaleux, commis par les Juifs, ou que peut-être on leur attribua, le clergé affectant les plus vives alarmes pour la religion qui, pour se soutenir & se venger a si peu besoin du secours impuissant des hommes, sollicita vivement le roi d'introduire l'inquisition dans ses états, lui promettant que ce tribunal seroit un monument de piété qui attireroit perpétuellement la bénédiction du ciel sur la nation. *Jean III* eut la facilité de céder aux importunités des ecclésiastiques ; l'inexorable & sanguinaire inquisition fut introduite, & l'on fait quel genre de bénédiction les Portugais ont retiré de cet horrible tribunal. Des projets plus importants occupoient Charles-Quint en Espagne ; il y faisoit d'immenses préparatifs, & ne négligeoit rien pour s'assurer du succès de l'expédition qu'il méditoit contre les Maures d'Afrique. Don Louis, Infant de Portugal, voulut servir dans cette guerre, s'embarqua, passa la mer avec la flotte Espagnole, & se distingua dans cette expédition, aussi brillante qu'inutile. Don Louis eût mieux fait d'aller servir plus utilement sa patrie dans l'Inde, où les Portugais étoient me-

nacés d'une ruine entière par Soliman II, empereur des Turcs : ce violent orage se dissipa pourtant, & la valeur des troupes Portugaises l'emporta sur le nombre & la fureur indisciplinée des Mahométans. La nouvelle de ces succès remplit de joie la cour de Lisbonne ; mais cette grande satisfaction fut bien tempérée par les malheurs qui fondirent sur la famille royale : le prince don Philippe, âgé de six ans, fils aîné de *Jean*, & l'héritier présomptif de la couronne, mourut ; & le roi n'étoit pas encore consolé de cette perte, lorsqu'il fit celle de l'impératrice Isabelle, sa sœur : il regrettoit cette princesse, quand il eut à pleurer don Antoine, don Alphonse, & don Edouard, ses trois fils, qui moururent dans l'enfance, & tous trois presque en même temps : comme si cette perte n'eût point encore été assez accablante, il eut à soutenir la plus noire & la plus imprévue des trahisons, de la part de l'homme dont il se défoit le moins, de Michel de Sylva, évêque de Viseu, frere du comte de Pontalegre, & secrétaire du cabinet. Sylva ambitionnoit la pourpre Romaine, & il négocioit secrètement à Rome pour l'obtenir ; elle lui fut promise, à condition qu'il révéleroit les secrets de son maître. L'ambitieux & perfide Sylva ne balança point, il prit quelques papiers très-importans, alla à Rome, & les livra pour le chapeau de cardinal : indigné de tant de noirceur, *Jean III* déclara Sylva traître à l'état ; il lui ôta tous ses bénéfices, le dégrada de noblesse, défendit à tous ses sujets d'avoir aucune sorte de correspondance avec lui, sous peine d'encourir son indignation, & fit sévèrement renfermer le comte de Pontalegre, pour avoir écrit à son frere. *Jean* étoit le plus doux des hommes ; mais dans cette circonstance, l'indulgence eût pu devenir funeste ; & cet acte de rigueur fit le plus grand effet parmi les seigneurs de la cour. Le calme succéda à ces temps orageux ; le roi de Portugal donna en mariage l'infante dona Marie, sa fille, à don Philippe, fils de l'empereur. Le commerce Portugais fleurissoit dans les Indes, & ses produits enrichissoient le Portugal : le peuple étoit heureux, le roi l'étoit lui-même ; il fit

les plus utiles réglemens pour maintenir, accroître même cette prospérité ; mais ne pouvant suffire à expédier toutes les affaires, comme il l'avoit fait jusqu'alors, il en remit l'expédition à divers conseils ; & cette méthode qu'il crut très-sage, pensa causer la décadence du royaume. La méfintelligence & la corruption se glissèrent dans les conseils ; les affaires ne s'y terminoient point, ou s'y expédioient trop précipitamment & contre toutes les regles de l'équité : malheureusement pour la nation, le roi s'aperçut que trop tard de ces abus ; & la découverte qu'il en fit, le pénétra d'un tel chagrin qu'il en mourut. Mais pendant que ces abus régnoient à son insçu dans les conseils, persuadé que la plus exacte intégrité y présidoit, il ne s'occupoit que des plus importantes affaires ; il maria le prince Jean son fils, avec dona Jeanne, fille de l'empereur ; & dans le même temps il envoya, pour les former dans l'art de la guerre, dans celui des négociations, & même aux affaires du commerce, plusieurs jeunes gens dans les Indes, & entr'autres, le célèbre Camoëns, qui chanta si dignement les exploits de ses compatriotes. Tandis que ces jeunes militaires alloient porter dans les Indes la terreur des armes Portugaises, *Jean III* éprouvoit encore dans sa famille un revers bien sensible à son cœur, le mariage de son fils étoit heureux, la jeune princesse étoit grosse ; mais son jeune époux se livra avec tant d'excès aux plaisirs de l'amour, qu'il fut attaqué d'une fièvre lente, devenue en très-peu de jours si violente, qu'il en mourut. Cette perte consterna la cour, *Jean III* en fut inconsolable, mais l'amertume de ses regrets ne l'empêcha point de s'occuper des soins qu'il croyoit devoir aux affaires du gouvernement ; il pourvut à la défense du Brésil par la construction des forts qu'il ordonna d'y bâtir, & beaucoup plus encore par le soin qu'il eut d'employer dans ces pays des missionnaires intelligens, chargés de travailler à la conversion des naturels. Ces missionnaires eurent d'autant plus de succès, qu'ils étoient aussi attentifs à civiliser les peuples, qu'à les accoutumer à l'éclat de la lumière de l'évangile. *Don Louis*, duc de

*Beja*, infant de Portugal, faisoit les délices de son pere & l'espérance de la nation, il mourut aussi, & renouvela les douleurs encore mal étouffées du sensible *Jean III* ; il est vrai que l'infant don Louis étoit à tous égards bien digne de l'amour de son pere, & des larmes que les Portugais attendris donnerent à sa mort : on assure qu'il surpassoit tous les princes de son temps en lumières, en pénétration, en piété, en courage & en générosité. *Jean III* cherchant à se distraire de la douleur profonde où cet événement l'avoit plongé, résolut de porter le dernier coup à la réforme très-nécessaire des ordres religieux qu'il avoit déjà commencée, & qu'il importoit beaucoup de terminer. Ce fut en travaillant à cette grande affaire qu'il découvrit les abus multipliés & révoltans qui s'étoient glissés dans les conseils : il vit combien ses sujets avoient souffert de ces abus, & il y fut si sensible, que sa santé en fut tout-à-coup altérée : on crut & il pensoit lui-même que le temps le rétablirait ; mais se reprochant trop vivement la corruption de ses conseils, & ne pouvant détourner sa pensée des maux qui en étoient résultés, il fut attaqué d'une espèce d'apoplexie qui ne lui laissa que le temps de voir que son terme approchoit : il s'y prépara sans crainte, sans regret ; & quelque raison qu'il eût de regretter la vie, il mourut avec autant de tranquillité que de résignation, le 6 juin 1557, dans la cinquante-cinquième année de son âge, & après un règne aussi sage que glorieux de trente-cinq années. Il fut aussi regretté de ses sujets qu'il en avoit été chéri, & nul de ses prédécesseurs n'avoit autant que lui mérité leur tendresse ; ses voisins le respectèrent, ils s'empresserent tous de rechercher son amitié, soit par la haute estime qu'ils avoient pour ses vertus, soit qu'il fut, quoiqu'ami de la paix, toujours en état de défendre ses peuples & de faire la guerre.

*JEAN IV*, roi de Portugal, (*Hist. de Portugal.*) Lorsque *Jean I*, fils naturel de don Pedro-le-Justicier, fut élevé sur le trône, auquel il n'avoit aucun droit, la nation elle-même regarda son avènement à la couronne comme l'ouvrage de la

fortune, plus encore que comme la récompense des talens & des services signalés rendus à la patrie par cet illustre souverain. La révolution qui fit monter *Jean IV* sur le même trône, fut plus étonnante encore, & elle le fut d'autant plus, que ce royaume possédait depuis fort long-temps par l'Espagne, jalouse de le conserver, & régi par les ordres & sous les yeux d'un ministère actif & vigilant, ne paroissait rien moins que prêt à se soustraire à la domination Espagnole, mais que ne peut l'amour de la patrie, sur-tout lorsqu'il est irrité par la crainte fondée d'une servitude accablante; ce fut à ce patriotisme, bien plus qu'à ses talens, que *Jean IV* fut redevable de son élévation; ce n'est pas que, si la royauté eût été sans interruption dans sa famille, il n'eût eu assez de mérite pour recevoir le sceptre que ses peres lui eussent transmis, car il avait beaucoup de connoissances, & peu de souverains ont été aussi profondément, aussi habilement politiques que lui; mais pour passer du premier ordre des citoyens au rang suprême, il n'avait par lui-même, ni assez d'ambition, ni assez de constance, ni assez d'activité: & ce furent les circonstances, le vœu de ses concitoyens, la fidélité de ses partisans, la grandeur d'ame, les conseils, & la noble audace de son épouse, qui firent plus pour lui qu'il n'eût été capable de faire par lui-même. *Jean*, fils de Théodose de Portugal, duc de Bragance, & d'Ane, fille de Jean Fernandez, duc de Frias, comptoit parmi ses ancêtres une longue suite de rois; car il étoit petit-fils de Catherine, fille d'Edouard, prince de Portugal, & fils du roi Henri. Mais quelque illustre que fût son origine, elle ne lui donnoit cependant aucune sorte de droit, ni seulement de prétention à la couronne. Les Espagnols s'étant rendus maîtres du Portugal, après la mort du cardinal Henri, en 1580, & l'ayant gardé sous les regnes de Philippe II, Philippe III & Philippe IV, il ne falloit pas moins qu'une révolution aussi subite & aussi surprenante que celle qui se passa sous ce dernier monarque Espagnol, pour donner de la consistance aux prétentions aussi

foibles qu'éloignées de *Jean*, il naquit à Villaviciosa, le 13 mars 1604: l'histoire ne dit rien des vingt-six premières années de sa vie; on croit qu'il reçut une excellente éducation; mais on n'a point appris qu'il se fût distingué par aucun service éclatant, par aucune action bien importante: on fait seulement qu'à cet âge il succéda à son pere comme duc de Bragance; & que, quoique trois ans après, il eût épousé dona Louise de Guzman, fille aînée de Jean-Emmanuel Perez de Guzman, duc de Medina-Sidonia, il souffroit tout aussi impatiemment que le reste des Portugais, le joug des Espagnols. Son épouse, née en Espagne, étoit alliée aux maisons les plus illustres de cette monarchie; mais par la noblesse de ses sentimens, par son mérite, ses talens & sa fermeté, portée jusqu'à l'héroïsme, elle étoit infiniment au-dessus de sa haute naissance, & ne s'occupait qu'à inspirer à son mari des idées d'élévation, & à fortifier la haine qu'il partageoit avec ses compatriotes, contre l'altière dureté de la domination Espagnole. Le peu d'ambition du duc de Bragance & son indolence naturelle eussent peut-être & vraisemblablement rendu les conseils inutiles, si les Portugais irrités des vexations auxquelles ils étoient sans cesse exposés, n'eussent enfin conçu le désir le plus véhément de recouvrer leur liberté, & de s'affranchir pour jamais du despotisme qui les opprimoit. La nation étoit mécontente, & les occasions de se soulever ne lui manquoient pas, mais elle avoit besoin d'un chef, & elle jeta les yeux sur le duc de Bragance, qui étoit à la fleur de son âge; d'ailleurs petit-fils de Jean duc de Bragance, qui avoit été l'un des concurrens de Philippe II, lors de la mort du cardinal Henri; mais *Jean* paroissait le moins propre des hommes pour conduire une aussi grande entreprise, & amener une révolution; tranquille & modérée jusqu'à l'indolence, il vivoit à la campagne avec beaucoup de magnificence, mais dans le plus grand éloignement de toute sorte d'affaires: époux empressé, pere tendre, maître généreux, voisin sociable, il se contentoit de faire les délices de sa famille & des gentilshommes

des environs , qui n'envioient point les richesses , parce qu'il ne les employoit qu'à faire du bien : sa tranquillité empêchoit les Espagnols de prendre quelque ombre de l'affection que le peuple lui témoignoit , & ils étoient fort éloignés de le croire capable d'exciter jamais des troubles ; ce n'est cependant pas qu'il ignoroit les droits qu'il auroit à la couronne , si le royaume venoit à se séparer de l'Espagne ; ce n'est pas qu'il ne vît avec douleur la triste situation de ses concitoyens , & qu'il ne fût très-sensible à la conduite arbitraire & aux vues des ministres Espagnols ; mais il ne témoignoit , ni tristesse , ni ressentiment ; & à son humeur égale , on ne lui eût point supposé le désir de devenir plus grand qu'il n'étoit. Quelques historiens prétendent que sa patience & sa tranquillité apparentes , étoient alors le voile dont il couvroit sa prudence consommée & la plus fine politique : il me semble que c'est juger fort précipitemment des sentimens qu'avoit alors le duc de Bragance , par sa conduite & sa maniere de penser lorsqu'il fut sur le trône ; & c'est se tromper , ce me semble. Le duc de Bragance devenu roi , eut sans doute moins de peine qu'un autre à couvrir ses projets politiques des apparences de la plus grande tranquillité , parce que cette espece d'indolence lui étoit très-naturelle ; mais avant que de parvenir à la royauté , il me paroît qu'il n'avoit , ni l'ambition de régner , ni le désir de susciter les mouvemens & les troubles qui le firent régner ; & ce qui le prouve , à mon avis , furent les efforts qu'il fit sur lui-même , & la peine qu'on eut à le déterminer à se laisser porter sur le trône. La duchesse de Bragance étoit vive au contraire , prompte , franche , sans détour , sans dissimulation ; la vue la plus éloignée du sceptre l'enflamma d'ambition , & ce fut elle , en très-grande partie , qui fit prendre à son époux la résolution de se laisser proclamer. Cependant la rigueur outrée des Espagnols révolta les Portugais , ils se souleverent dans quelques provinces ; il y eut à Evora une séduction , le peuple nomma le duc de Bragance , & lui envoya même des députés , qui lui offrirent , s'il vouloit se mettre à la tête des

mécontents , la vie & les biens de tous les habitans d'Evora ; soit que le duc jugeât qu'il n'étoit point temps encore de se montrer à découvert , soit qu'il fût effrayé de la grandeur & du danger de l'entreprise , il rejeta ses offres , alla lui-même appaiser le tumulte , s'en fit un mérite à la cour de Madrid , & se servit du crédit qu'il y avoit pour obtenir la grace des habitans d'Evora , que l'on vouloit punir avec sévérité. Des vexations nouvelles vinrent bientôt ajouter au mécontentement général : par le plus tyrannique abus de sa puissance , le ministère Espagnol , sous le prétexte de la guerre que l'Espagne faisoit aux Catalans révoltés , ordonna aux seigneurs Portugais d'assembler leurs vassaux , de se mettre à leur tête , & de se tenir prêts à marcher : les seigneurs obéirent & furent arrêtés. Cet acte de despotisme fut suivi de la création d'une foule d'impôts , plus accablans les uns que les autres. Le peuple murmuroit , une découverte à laquelle il ne s'attendoit pas le rendit furieux : quelques lettres de Vasconcellos , secrétaire d'état Espagnol , dévoilerent aux Portugais les projets de la cour de Madrid qui ne s'attendant à cette découverte & aux soulèvemens qu'elle occasionneroit , se proposoit de les faire servir de prétexte à l'exécution du dessein qu'elle avoit formé d'accabler les Portugais & de les priver de l'ombre de liberté qu'on leur avoit laissée. Les lettres de Vasconcellos irritèrent violemment le peuple ; & son ressentiment fut encore excité par Jean Pinto Ribeyro , qui , intendant de la maison du duc , étoit un homme actif , entreprenant , adroit , ingénieux , plein de zèle pour son maître , dont il avoit l'entière confiance : par ses observations sur les excès du despotisme Castillan , sur la résolution que cette cour paroïsoit avoir prise de ruiner entièrement l'état ; d'y précipiter le commerce dans la plus irréparable décadence , & d'y éteindre le génie des sciences & des arts , il enflamma ceux qui s'intéressoient au bien de la patrie ; & de ce nombre furent don Rodrigue d'Acunha , archevêque de Lisbonne , piqué contre la vice-reine qui avoit élevé à la primatie de Brague , Mattos

de Norogna ; don Michel d'Armeida , don Antoine , & don Louis d'Almada , pere & fils ; Mello grand veneur ; don George , frere de Mello ; don Louis d'Acunha , neveu de l'archevêque , don Pedre Mendoza , & plusieurs autres seigneurs & officiers de la maison royale. Pinto se donna tant de soins , que tous ces mécontents se rassemblèrent ; & sous le secret le plus inviolable , formerent une conjuration , dont le premier objet fut de détruire en Portugal la puissance Espagnole , & le second , de placer le duc de Bragance sur le trône. Pinto , soit pour ne pas compromettre son maître , soit qu'il ne voulût qu'exciter de plus en plus les conjurés , leur dit qu'il ignoroit les sentimens du duc de Bragance , relativement à la couronne qu'on paroissoit disposé à lui offrir ; qu'il le connoissoit sans ambition , & content de ses vastes & riches possessions ; mais qu'il le connoissoit aussi prêt à sacrifier & ses biens & sa vie pour servir ses concitoyens. Alors les conjurés délibérèrent que s'ils ne pouvoient faire autrement , ils forceroient le duc , quand la conjuration seroit prête à éclater , d'accepter la couronne. Cependant , quelque secrettes que fussent les conférences des conjurés , & quoiqu'il ne parût point y avoir aucune sorte de liaison entr'eux & le duc de Bragance , le comte-duc d'Olivarès en eut quelque soupçon ; & croyant tout renverser , il nomma le duc de Bragance général des troupes , avec ordre d'aller visiter toutes les places ; mais en même temps , il ordonna aux gouverneurs Espagnols , de quelques-unes de ces places , de se saisir de ce général , celui-ci rendit inutile cet ordre , il visita les places & se fit respecter ; il s'attacha les habitans de tous les lieux où il séjourna , & marcha si bien accompagné , qu'il eût été très-dangereux de songer à l'arrêter. Le comte-duc d'Olivarès avoit prévu toute les difficultés , & par ses ordres , Osorio , amiral de la flotte Espagnole , qui croisoit sur la côte du Portugal , invita le duc de Bragance à venir dîner sur son bord ; & s'il y eût été , jamais le Portugal ne se seroit soustrait à la domination Espagnole ; mais par bonheur pour le duc , qui peut-être se fut rendu sur le bord d'Osoria , une

violente tempête survient , fit périr la plupart des vaisseaux de cette flotte , & dispersa le reste ; ainsi jusqu'aux élémens , tout secondoit les conjurés , qui , pour fixer le jour & le moment de l'exécution de leur grand projet , n'attendoient plus que le consentement du duc de Bragance , il le lui demanderent , il parut irrésolu , les pria de lui donner du temps pour se déterminer , & se décida enfin par les avis d'Antoine Paez-Viegas , son secretaire , & sur-tout d'après les mâles & généreuses réflexions de la duchesse , son épouse. L'exécution de l'entreprise fut remise au samedi premier décembre 1640 : ce jour arrivé , les conjurés , au nombre de cinq cents , se divisèrent en quatre troupes , & se rendirent au palais par différens chemins. A huit heures du matin Pinto tira un coup de pistolet ; à ce signal tous les conjurés avancerent brusquement , chacun du côté qui lui étoit prescrit ; Mello & son frere , suivis d'une foule de citoyens armés se jeterent sur la compagnie Espagnole qui étoit de garde devant le palais , pénétrèrent dans le corps-de-garde , & obligèrent l'officier & les soldats qui y étoient , à se rendre , & à crier comme eux , *vive le duc de Bragance*. D'Almeida & sa troupe fondirent sur la garde Allemande , qui fut désarmée & mise en fuite , Pinto & les siens entrèrent dans le palais , & monterent à l'appartement du secretaire Vasconcellos ; Antoine Correa , l'un des commis du secretaire , fut la premiere victime qui tomba sous les coups de Menezez : Vasconcellos effrayé se cacha dans une grande armoire ; sous un tas de papiers ; mais il n'échappa point aux recherches des conjurés qui , l'ayant découvert , le massacrerent & le jeterent par la fenêtre , en criant , *le tyran est mort ; vive la liberté & don Juan roi de Portugal*. La vice-reine , voulut faire quelque résistance , mais elle fut enfermée dans son appartement : tous les Espagnols , soit dans le palais , soit dans la ville , furent arrêtés. Il n'y avoit encore qu'une partie de la conjuration d'exécutée ; les Espagnols étoient maîtres de la citadelle , & de là ils pouvoient donner entrée aux troupes Espagnoles : les conjurés allerent trouver la vice-

reine, & lui demandèrent de figner un ordre au gouverneur de livrer la citadelle; la vice-reine refusa; mais elle fut si vivement menacée, qu'elle l'expédia, dans l'espérance que le gouverneur Espagnol voyant le peuple en armes devant la citadelle, & entendant les menaces qu'on lui faisoit de le mettre en piéces, lui & la garnison, s'il ne se rendoit pas, n'hésita point; & enchanté d'avoir un prétexte plausible, il remit la citadelle aux conjurés qui, n'ayant plus rien à faire pour le succès de la révolution, dépêchèrent Mendoze & Mello au duc de Bragance, pour lui apprendre la grande nouvelle de son élévation au trône: dans le même temps on envoya des courriers dans toutes les provinces, pour rendre grâces à Dieu de ce que le Portugal avoit enfin recouvré la liberté, avec ordre aux magistrats de faire proclamer roi le duc de Bragance, & de s'assurer de tous les Espagnols qu'on y trouveroit. Cependant le duc de Bragance arriva à Lisbonne, dont la plupart des habitans étoient sortis en foule pour aller au devant de leur nouveau souverain, qui entra dans la capitale, y fut proclamé au bruit des acclamations, & solennellement couronné. Sa puissance souveraine fut également reconnue sans contradiction au Brésil, dans les Indes, aussi-tôt que l'on y fut instruit de la révolution, ainsi que chez toutes les puissances de l'Europe qui n'étoient point dans la dépendance de la maison d'Autriche. Quelque paisible toutefois que parût l'avènement de *Jean IV* à la couronne, ce calme extérieur cachoit les plus pernicioeux desseins. Les princes du sang n'avoient vu qu'avec des yeux jaloux l'élévation du nouveau souverain; plusieurs seigneurs dont les terres étoient du domaine de la couronne, craignoient d'être dépossédés, & cette crainte les rendoit très-mal intentionnés. L'archevêque de Brague fort attaché à la vice-reine & aux Espagnols, démêla ces mécontentemens, les aigrit autant qu'il fut en lui, se ligua avec plusieurs seigneurs, forma le plan d'une conspiration, en faveur du rétablissement de la domination Espagnole; y fit entrer les Juifs, auxquels il promit la tolérance, & prit les plus sages me-

ures pour renverser le gouvernement actuel. Les Juifs à un jour convenu, devoient mettre le feu en différens quartiers de Lisbonne; en même temps les conjurés du palais devoient en ouvrir la porte aux autres: on devoit poignarder le roi, s'assurer de la reine & de ses enfans, tandis que l'archevêque de Brague, accompagné du clergé, marcheroit, précédé de la croix, dans la ville pour appaiser le peuple, qui seroit aussi réprimé par les troupes Espagnoles prêtes à entrer dans la ville. Le jour de l'exécution de cette conjuration approchoit, lorsque *Jean* en fut informé: il feignit de l'ignorer, & prit avec la rare prudence, toutes les précautions qui pouvoient l'empêcher. La veille du jour fixé par les conjurés, il fit entrer, sous prétexte d'une revue générale, toutes les troupes qui étoient en quartier dans les environs; il appella au conseil les principaux d'entre les conjurés, ils furent arrêtés sans éclat; & dans le même temps, on s'assuroit dans la ville du reste des conspirateurs. Leur procès fut bientôt instruit, ils avouèrent leur crime: le marquis de Villaréal & son fils, le comte d'Armamur & Augustin-Emmanuel, furent décapités; le secrétaire de l'archevêque de Brague & quatre autres furent pendus: quant à l'archevêque & au grand inquisiteur, ils furent condamnés à une prison perpétuelle. Cette conspiration dissipée, *Jean IV* convoqua les états, & s'y fit admirer par sa modération & son désintéressement. Le comte-duc d'Olivarès, encore plus furieux que son maître de la perte du Portugal, ne respiroit que vengeance; les Portugais s'attendant à une guerre aussi longue que meurtrière, & animés eux-mêmes de la plus violente haine contre les Espagnols, se préparèrent à une vigoureuse défense; & agresseurs eux-mêmes, ils entrèrent dans l'Estremadure Espagnole, où don Mathias d'Albuquerque, à la tête d'un corps de six mille hommes d'infanterie & de douze cents chevaux, battit complètement une petite armée Espagnole de sept mille hommes d'infanterie & de deux mille chevaux. Cette victoire rallentit beaucoup, sinon la haine des Espagnols, du moins leurs hostilités, & il est vrai que



la valeur des Portugais , leur zele pour leur roi , & leur ardeur à soutenir la révolution qui leur avoit rendu la liberté , ne donnoient pas au roi d'Espagne de grandes espérances de recouvrer ce royaume. Ne pouvant s'en emparer à force ouverte , le ministère Espagnol fit proposer que , si le roi *Jean IV* vouloit renoncer à cette couronne , Philippe lui céderoit la Sicile ; mais cette proposition fut reçue & rejetée comme elle devoit l'être. Les Espagnols ne pouvant rien gagner , en revinrent à leurs anciennes voies d'intrigue & de complot ; ils corrompirent un malheureux qui promit de tuer le roi d'un coup de fusil ; mais qui ayant eu l'indiscrétion de laisser transpirer son projet , fut arrêté & puni de mort. *Jean IV* délivré des inquiétudes que lui avoient causées ces complots , ne s'occupa que des soins du gouvernement ; il forma la maison du prince Théodose , son fils , dont les rares qualités & les talens supérieurs le consoloient de la perte sensible de l'infant Edouard , son frere , qui mourut de poison ou de chagrin , après un temps considérable de captivité à Milan , détenu par les Espagnols. Cependant , quelque tendresse que le roi eût marquée jusqu'alors pour Théodose , il y eut bientôt de la mésintelligence entr'eux , & elle eut de fâcheuses suites. Mal conseillé par quelques seigneurs turbulens , le jeune Théodose quitta tout-à-coup la cour , & alla se rendre à Elvar. *Jean* offensé de cette démarche , lui envoya ordre de revenir sur le champ ; le prince n'obéit qu'après avoir résisté , & il fut froidement accueilli par son pere. Quelques mal-intentionnés prirent occasion de cet accueil pour animer le peuple contre *Jean IV*. On plaignit Théodose , on murmura , & le roi pour étouffer ce mécontentement , nomma son fils généralissime de l'armée ; mais il l'écarta des affaires , & ne lui permit plus d'entrer au conseil. Cette apparente dureté fit murmurer plus hautement ; mais *Jean* , qui ne croyoit pas devoir communiquer à personne les raisons de sa conduite , suivit le plan qu'il s'étoit fait , & s'inquiéta peu des fausses conjectures qu'on répandoit sur sa sévérité. Son projet étoit de reculer , autant qu'il le pourroit , la

guerre contre les Espagnols ; d'ailleurs , il avoit fait secrètement un traité avec plusieurs grands d'Espagne pour réunir le Portugal à la Castille , en mettant Théodose sur le trône , & en transférant le siege de la monarchie à Lisbonne : mais ces secrets n'étant point de nature à être encore confiés à la jeunesse du prince , il ne l'avoit exclu du conseil que par intérêt pour lui-même : cependant Théodose ne concevant point le motif de cette rigoureuse froideur , en fut si pénétré , qu'il tomba malade ; ne put être rendu aux larmes , ni aux vœux de la nation ; mourut , & accabla *Jean IV* de douleur ; son chagrin fut encore aigri par la mort de l'infante dona Jeanne sa fille aînée : mais quelle qu'eût été la cause de la maladie de Théodose , & quel qu'empressement que les mal-intentionnés témoignassent à le rapporter au chagrin qu'on lui avoit donné , *Jean* peu sensible à ces injurieuses imputations , garda le silence , & ce ne fut qu'après sa mort , que l'on découvrit le véritable motif de la conduite qu'il avoit tenue avec son fils. Après avoir pris toutes les précautions qui pouvoient lui assurer le succès de ses desseins , *Jean IV* voyant ses troupes bien disciplinées , & sa cavalerie accrue , commença les hostilités contre l'Espagne , fit des incursions heureuses , eut de grands succès , qui furent balancés par la perte de l'île de Ceylan ; d'où , par leur propre faute , leur licence & l'avidité de leurs chefs , les Portugais furent chassés. *Jean* supporta cette perte avec ce sang froid apparent qu'il montrait dans les circonstances les plus critiques : il songea aux moyens de se dédommager de ce désastre , & continua à s'occuper sans interruption , du bien public ; il s'y appliqua si assiduellement qu'il ne paroïssoit point s'apercevoir de l'affoiblissement de sa santé ; mais bientôt il admit la reine dans tous les conseils , & ce ne fut qu'à cette démarche que l'on ne douta plus qu'il ne connût lui-même le danger où il étoit : il le cachoit tout autant qu'il pouvoit à ses peuples , parce qu'il connoïssoit leur affection ; & afin de leur persuader que sa maladie n'étoit qu'une indisposition passagere , il alloit

tous les jours à la chasse dans le peu de momens où il se permettoit de se distraire des affaires : mais son estomac étoit entièrement ruiné, ses forces l'abandonnerent, il tomba dans un épuisement total : & jugeant qu'il touchoit à son dernier instant, il fit venir ses enfans, les embrassa, leur donna les plus sages conseils, en donna de très-utiles à la reine, sur la maniere dont elle devoit exercer la régence; reconcilia entr'eux plusieurs seigneurs qu'il avoit fait arrêter pour empêcher les suites de leurs querelles particulieres, pria & exhorta les ministres à rester fideles à ses enfans & à l'état; vit approcher avec tranquillité le moment fatal, & mourut en héros, en grand homme, & ce qui vaut encore mieux, en homme juste & paisible sur sa vie passée, le 6 novembre 1656, âgé de 53 ans, & au commencement du dernier mois de la seizieme année de son regne. Il fut aimé, il mérita de l'être, & je ne citerai qu'un trait pour prouver à quel point il aimoit ses sujets & les remontrances qu'on lui faisoit. Un jour qu'il sortoit à cheval de Lisbonne pour aller à la chasse, le lieutenant civil se présenta devant lui, & après lui avoir fait une profonde révérence, prit le cheval par la bride & le ramena au palais. *Jean* sourit, remercia le lieutenant civil, s'occupa d'affaires importantes, &, pour ce jour, renonça au plaisir de la chasse. Il respectoit l'église; mais il savoit contenir les ecclésiastiques, lorsqu'ils s'oublioient. Il recevoit les confiscations que l'inquisition prononçoit en sa faveur; mais il ne manquoit pas de les rendre aussi-tôt aux familles de ceux sur qui ces biens avoient été confisqués. Cette bienfaisance qui n'étoit point du tout analogue au caractère dur & avide des inquisiteurs, les ulcéra, & ils en firent des plaintes que le roi méprisa; ils se turent par crainte; mais à peine, il fut mort, que le sacré tribunal fit dire à la régente que, par cette conduite, le roi avoit encouru la peine d'excommunication, & qu'on n'eût point à l'enterrer; qu'il n'eût été absous; la reine voulut bien se prêter à cette ridicule scene, & les inquisiteurs se rendirent gravement au palais, où ils donnerent fo-

lemnellement l'absolution au corps du roi. Sans doute ils crurent par cet abus de cérémonie triompher du souverain après sa mort, & se venger de la soumission forcée à laquelle il les avoit contraints durant sa vie.

*JEAN V*, roi de Portugal, (*Hist. de Portugal.*) avec des talens médiocres, mais d'excellentes intentions, un roi peut rendre ses sujets aussi heureux & les états plus florissans qu'ils ne pourroient le devenir sous le souverain le plus recommandable par la supériorité de ses talens, mais qui seroit moins empressé de faire le bonheur de ses peuples, qu'ambitieux de se rendre célèbre par de vastes entreprises ou des conquêtes éclatantes. *Jean V* ne fut pas animé du désir d'acquérir de la célébrité; l'amour du bien public fut le motif de sa conduite, de ses actions, l'ame & le but de ses projets: ils réussirent presque tous, parce que n'en formant aucun qui ne dût concourir à maintenir ou à perpétuer la félicité publique, il en suivoit assiduellement l'exécution, quelques obstacles qui survinssent, quelques difficultés qu'il eût à surmonter. Sa fermeté parut en plus d'une occasion opiniâtre; on se trompoit, elle n'étoit que réfléchie & fondée sur l'espérance du succès. Quelquefois il parut inconstant & léger, on se trompoit encore; ses démarches étoient guidées par la plus sage prudence; les engagements qu'il avoit contractés étoient pour lui des loix sacrées: mais il regardoit aussi comme une obligation plus indispensable encore, de se détacher de ses engagements lorsqu'ils devenoient nuisibles à ses peuples; & en cela, il eut pour maxime qu'un prince peut être fidele à ses alliés, sans cependant préférer leurs intérêts aux siens propres. Fils du roi don Pedre & de la princesse Marie-Sophie de Neubourg, *Jean V* n'avoit que dix-sept ans, lorsqu'à la mort de son pere il monta sur le trône de Portugal, en 1706. l'Europe presque entiere étoit alors embrasée des feux de la guerre, au sujet de la succession d'Espagne. Le premier soin de *Jean* fut de faire avertir les puissances maritimes, qu'il tiendroit fidèlement les engagements de son pere, & qu'il ne négligeroit rien pour pousser la guerre avec la plus grande vigueur; & en

effet, les troupes jointes à celles du roi Charles & des Anglois, entrèrent en Castille, eurent quelques succès, formerent même le siege de Vallena, qu'on abandonna fort inconfidément, marcherent à la rencontre des François & de leurs alliés, & furent complètement battus. Les Portugais souffrirent cependant beaucoup moins de cette défaite que les troupes auxiliaires, parce qu'ils étoient commandés par le marquis Das Minas, qui fit sa retraite en très-habile capitaine. Peu allarmé de ce revers, *Jean V* fit déclarer par son ambassadeur à Londres, qu'il ne regardoit point cet échec comme irrémédiable; & qu'inviolablement attaché à la cause du roi Charles, il étoit toujours disposé à faire les plus grands efforts pour la soutenir, parce qu'il étoit intimement persuadé que le commerce Britannique & Portugais avoit tout à craindre, tant que le duc d'Anjou resteroit en Espagne. Le roi de Portugal craignoit alors si peu les suites de la victoire remportée par ses ennemis, que s'occupant sérieusement à souferire aux vœux de la nation, qui le pressoit de se donner un héritier, il envoya le comte de Villa-Major à la cour de Vienne, pour demander en mariage l'archiduchesse Marie-Anne, seconde fille de l'empereur Léopold; elle lui fut accordée; & pendant la célébration de ce mariage, les Portugais reçurent du Brésil la plus riche & la plus nombreuse flotte qui en fut venue jusqu'alors. L'union de *Jean V* avec l'archiduchesse resserroit les liens qui attachoient ce souverain à la cause de Charles. La cour de France fit cependant beaucoup de tentatives pour détacher le roi de ses alliés; mais bien loin de se laisser gagner, il fit les plus grands préparatifs, remplit les magasins, fit de nouvelles levées, mit sur pié une armée nombreuse, qui, jointe à celle des alliés, étoit formidable, mais par malheur, fort peu disciplinée; en sorte que la campagne ne fut pas heureuse; au contraire, cette grande armée fut battue par les Espanols, qui pourtant ne profiterent point de leur victoire, autant qu'ils l'eussent pu, & qu'on s'y attendoit. *Jean* ne se découragea point, & il songeoit aux moyens de se dédom-

mager de cette disgrâce; lorsqu'à Lisbonne il s'éleva une dispute qui eut des suites d'autant plus fâcheuses, qu'elle jeta beaucoup de méfintelligence entre les Portugais & leurs alliés. Avant le regne de don Pedre, les ministres étrangers jouissoient en Portugal d'immunités très-étendues; ces prérogatives blessant la prééminence de don Pedre; il les abolit, & les réduisit aux franchises dont les ministres jouissoient chez les nations étrangères. Cette innovation fit murmurer ceux qui s'en crurent lésés; mais par sa prudence, don Pedre étouffa cette affaire, il n'y avoit eu depuis aucune sorte de dispute, ni de prétention à ce sujet. Malheureusement l'orgueil de l'évêque & prince de Lamberg renouvela cette affaire: étant à Lisbonne en qualité d'ambassadeur de sa majesté Impériale, quoiqu'incognito, il trouva fort offensant que les officiers de justice passassent devant son hôtel, tenant dans leurs mains la baguette blanche levée, ce qui en Portugal est l'attribut des charges de ces officiers. Le prince de Lamberg donna ordre à son suisse de les chasser; le suisse ne fut pas le plus fort: les officiers de justice refuserent de retourner sur leurs pas, & il y en eut un qui fut frappé très-rudement. *Jean V* informé de cette aventure, en fut très-irrité, & fit dire à l'ambassadeur qu'il eût à renvoyer son suisse, ou à ne plus se montrer à la cour. Par la médiation de quelques grands, cette affaire n'eut point alors des suites. Mais peu de temps après, l'évêque de Lamberg, toujours ulcéré de l'affront qu'il croyoit avoir reçu, engagea l'ambassadeur de Charles III à user de voie de fait, & cet ambassadeur envoya tous ses domestiques empêcher non-seulement cette classe d'officiers de passer devant sa porte, mais contraindre les magistrats qui passoient en carosse de prendre un autre chemin. Le roi fit écrire & notifier très-vivement ses volontés à cet ambassadeur, qui se ligua avec le reste des ministres étrangers, & ceux-ci faisant cause commune, refuserent opiniâtement de se conformer aux intentions du roi. Leur résistance devint si soutenue, & elle fut poussée avec tant d'opiniâtreté, que *Jean V* leur envoya

ordre de fortir dans vingt-quatre heures de Lisbonne , où il fit en même temps entrer quatre régimens de cavalerie. Les ministres furent contraints de plier , & le roi très-indigné de leur procédé , se refroidit beaucoup pour des alliés dont les ambassadeurs prétendoient lui donner des loix dans ses propres états. C'est à cette malheureuse querelle qu'on attribua le refus constant que *Jean* fit , sous divers prétextes , d'envoyer des secours & des troupes au roi Charles , qui avoit eu de très-grands avantages en Espagne , & qui en eût eu de beaucoup plus importans , s'il eût été mieux secondé. Les alliés se plainrent amèrement : le roi de Portugal répondit à leurs plaintes avec beaucoup de fermeté , & prouva même qu'il avoit été au-delà de ses engagements , tandis qu'ils n'avoient rempli qu'une partie , encore même très-foiblement , des conditions auxquelles ils s'étoient soumis. Et il est vrai que , même dans le feu de cette dispute , *Jean V* combattoit vivement pour le roi Charles contre les Espagnols. Le comte de Villaverde agissant offensivement par ordre de son maître , prit Mirande , plusieurs autres places considérables , mit le pays à contribution , & eût vraisemblablement porté ses conquêtes plus loin , si le marquis de Bai n'eût dans le même temps fait une irruption en Portugal , où il alla mettre le siege devant Elvas , ce qui obligea l'armée Portugaise de revenir , & sa présence contraignit les Espagnols de se retirer. Malgré ces différentes opérations , les alliés suspectoient vivement la bonne-foi des Portugais , & leur défiance n'étoit pas tout-à-fait destituée de vraisemblance. Car , pour les alarmer , les François avoient répandu qu'ils venoient de faire un traité secret avec le Portugal ; & afin de donner plus de consistance à ce bruit , ils firent en effet quelques propositions à la cour de Lisbonne , tandis qu'ils attaquoient les Portugais en Amérique. Mais leurs propositions ne furent point accueillies , & leur entreprise sur Riojaneiro fut repoussée avec beaucoup de perte : ils se vengerent cruellement ensuite , & leur succès eut une funeste influence sur les affaires de Portugal. En effet , la cam-

pagne suivante fut plus malheureuse encore pour les alliés & pour les intérêts de Charles , que ne l'avoient été les précédentes campagnes. Le duc d'Anjou l'emporta sur son concurrent. Les alliés affoiblis & hors d'état de tenir contre la France & l'Espagne réunis , entrèrent en négociation , & le Portugal suivit l'exemple de l'Angleterre ; les circonstances l'y obligoient d'autant plus , que seul & sans appui , il n'étoit pas en état de résister à l'Espagne , gouvernée par un prince de la maison de Bourbon , maître de toutes les provinces de ce royaume , & qui venoit d'y établir une sorte de gouvernement militaire. Mais si la paix se rétablissoit en Europe , *Jean V* restoit toujours dans de vives inquiétudes , soit par les fâcheuses nouvelles qu'il reçut de quelques intrigues séditieuses formées au Brésil , causées par le mécontentement du peuple , & par les projets factieux de quelques grands , soit à cause des soupçons que lui donnoit la conduite de la cour de France , qui paroissoit peu disposée à interposer ses bons offices auprès du nouveau roi d'Espagne , pour assurer la paix entre les nations Espagnole & Portugaise. Cependant , à force de soins , de fermeté , d'inflexibilité même , *Jean* parvint à conclure la paix , aux conditions , à peu de chose près , qu'il avoit désirées ; ce traité même fut plus avantageux aux Portugais qu'ils ne l'avoient espéré. Parvenu enfin à jouir d'un calme auquel il aspirait depuis si long-temps , le roi de Portugal se livra tout entier au bonheur de son peuple : voyant son royaume riche par le commerce , il voulut aussi l'embellir par les arts , & il leur donna des encouragemens si flatteurs , que bien-tôt on les y vit cultivés avec le plus brillant succès. *Jean* étoit fort pieux , mais il étoit tout au moins aussi jaloux de ce qu'on devoit à son rang , que zélé pour la religion. Il demanda au pape Clément XI le chapeau de cardinal pour l'abbé de Bichi ; malheureusement cet abbé s'étoit fait de puissans ennemis , & ils le desservirent tant , que le pape refusa de lui accorder les honneurs de la pourpre. *Jean* se sentit très-offensé ; & si son ressentiment n'éclata

point alors , il n'en eut pas dans la fuite des effets moins fâcheux : mais lorsque Clément XI rejettoit cette demande ; le roi de Portugal avoit dans sa famille des sujets de chagrin qui l'occupoient tout entier ; soit par des vues de politique , soit par des raisons d'économie , il pressoit vivement son frere don Emmanuel de prendre les ordres sacrés ; cet état ne convenoit point du tout à don Emmanuel ; qui après s'être long-temps refusé aux sollicitations de son frere , fatigué enfin d'une importunité qui ne finissoit pas , quitta secrettement la cour , s'embarqua pour la Hollande , échappa au vaisseau que le roi avoit envoyé à sa poursuite , & entra au service de l'empereur contre les Turcs : la fuite précipitée de don Emmanuel n'étoit pas la seule affaire qui occupât *Jean V*. Il venoit d'établir à Lisbonne , des académies d'arts , de sciences , de belles-lettres ; l'inquisition n'avoit vu qu'avec des yeux jaloux ces établissemens si funestes à l'empire de la superstition. L'inquisiteur s'étoit plaint amèrement ; & ses plaintes n'ayant fait aucune sensation , il s'étoit formellement & très-audacieusement opposé à l'érection de ces académies ; le roi *Jean V* traita avec mépris cette opposition , menaça l'inquisiteur de le punir de son insolence , & protégea les nouvelles académies , qui n'ont pu cependant encore prévaloir en Portugal contre l'inquisition. Toutefois , ces tracasseries n'empêcherent pas le roi de donner la plus grande & la plus vigilante attention à tout ce qu'il croyoit pouvoir contribuer au progrès du commerce national ; il fit à ce sujet d'excellens réglemens , des loix sages , & les institutions les plus utiles ; & ce fut au milieu de ces occupations importantes , qu'il maria don Joseph , prince du Brésil , avec dona Marie-Anne-Victoire , l'aînée des infantes d'Espagne ; & dona Marie infante de Portugal , avec don Ferdinand , prince des Asturies. *Jean V* n'avoit point oublié le refus de Clément XI , & il le sollicita de nouveau en faveur de l'abbé Bichi ; mais il essuya encore un refus plus marqué que celui qu'il avoit reçu précédemment. Ce procédé ulcéra profondément *Jean V* , qui défendit tout de suite à ses sujets d'a-

voir désormais aucune communication avec le saint siege ; aux ecclésiastiques de s'adresser au pape pour en obtenir des bulles , donnant au patriarche de Lisbonne le droit d'accorder des dispenses , de juger les affaires ecclésiastiques en dernier ressort , enfin , d'exercer à-peu-près toutes les fonctions de la papauté. *Jean* ne poussa plus son ressentiment aussi loin qu'on croyoit qu'il le porteroit. Benoît XIII , qui avoit succédé à Clément , mourut , le roi de Portugal se réconcilia avec le successeur de ce pape , & parut désirer si fort ce raccommodement , qu'il ne songea pas même à insister sur l'élevation de Bichi au cardinalat. Le reste du regne de *Jean* fut très-pacifique , à quelques démêlés près , soit au sujet du cérémonial dont il étoit fort rigide observateur , soit au sujet des prérogatives de son rang , dont il se montra toujours extrêmement jaloux. Il s'étoit proposé de ne jamais entrer dans les différends qui pourroient survenir entre les puissances Européennes , & il ne s'écarta point de son plan : en sorte que depuis l'époque du traité de paix qui avoit mis fin à la guerre qui s'étoit élevée au sujet de la succession d'Espagne , le Portugal jouit du calme le plus paisible pendant toute la durée du regne de ce souverain , qui , épuisé par le travail assidu auquel il s'étoit livré pour le bien de ses sujets , mourut le 31 juillet 1750 , âgé de 60 ans , après avoir tenu le sceptre pendant 43 années. Il avoit pour maxime de ne jamais embrasser un parti qu'après avoir mûrement réfléchi sur ses avantages & ses inconvéniens ; mais il fut dans le constant usage de ne jamais abandonner le parti qu'il avoit pris , & il étoit à cet égard de la plus inébranlable opiniâtreté. Du reste *Jean* fut minutieusement dévot , il n'eut rien qu'à lui d'ancanrir le tribunal de l'inquisition : mais il ne l'osa point ; & en cela , ce prince fut d'une malheureuse pusillanimité. ( *L. C.* )

JEAN , ( *Hist. du Nord.* ) roi de Danemarck , de Suede & de Norwege. Il étoit fils aîné de Christiern I. Après la mort de ce prince , arrivée l'an 1481 , *Jean* réclama la promesse que les états de Suede & de Danemarck & de Norwege avoient solennellement jurée , de placer les trois

couronnées sur sa tête, & de rétablir la célèbre *union de Calmar*. Il convoqua à Helmstadt une assemblée des députés des trois royaumes : ceux de Danemarck & de Norvege le proclamerent ; mais ceux de Suede manquèrent au rendez-vous. L'administrateur Steensture leur avoit ordonné de s'y trouver ; mais ses ordres ne furent point exécutés, ou plutôt cette défobéissance étoit combinée avec lui, parce qu'il craignoit que l'élection de *Jean* ne lui enlevât l'autorité dont il jouissoit en Suede. Malgré les efforts de Steensture, *Jean* fut proclamé à Calmar. Il ne restoit à l'administrateur d'autre ressource que d'imposer au nouveau roi des conditions difficiles à remplir, dont l'infraction dégageroit les Suédois du serment de fidélité. Ce moyen lui réussit. Après bien des débats, Steensture voyant le roi *Jean* déjà maître du Gothland, céda à la fortune, & rendit hommage au nouveau roi, l'an 1487. A peine fut-il retourné en Danemarck, que l'administrateur reprit le cours de ses complots, & souleva la Suede. *Jean* étoit un de ces esprits flegmatiques qui ne s'échauffent que lentement & par degrés, mais dont la colere ne peut plus s'éteindre, lorsqu'elle a une fois éclaté. Avant de prendre les armes, il voulut tenter la voie de la négociation : elle ne lui réussit pas ; & les délais de Steensture rendirent inutile une assemblée indiquée à Calmar. Cependant *Jean* avoit engagé les Russes à porter le fer & le feu au sein de la Finlande ; la disgrâce de Steensture, en 1497, ranima ses espérances. Il parut, fit des conquêtes, gagna une bataille, fut une seconde fois reconnu par l'administrateur, & reçut la couronne des mains de l'archevêque d'Upsala. L'année suivante, 1498, le jeune *Christiern*, son fils, fut proclamé l'héritier du trône. L'autorité du roi s'affermissoit de plus en plus, lorsqu'une démarche ambitieuse lui fit perdre le fruit de tant d'efforts ; il voulut asservir les Dythmarfes, fut vaincu, s'enfuit dans le Holstein avec les débris de son armée, & fut contraint de demander la paix.

Steensture saisit des circonstances si favorables à ses desseins. Les Suédois révoltés le mirent à leur tête : une partie des

Norwegiens se joignirent à eux ; le château de Stockolm fut emporté, & la reine, que *Jean*, son époux, y avoit imprudemment laissée, fut faite prisonnière. Au milieu de ces troubles, l'un des chefs des rebelles fut assassiné en Norvege, & Paul Laxmann, maréchal de la cour, eut le même sort. Ce dernier attentat s'étoit commis à Copenhague, & le roi renvoya les assassins devant le tribunal des électeurs de l'empire, ce qui fit soupçonner qu'il n'étoit pas intéressé au châtement de tous les coupables. Cette conduite étoit d'autant plus dangereuse, que le roi sembloit par-là rendre une espede d'hommage aux empereurs, qui avoient souvent prétendu compter les rois de Danemarck au nombre de leurs vassaux. La fortune parut changer ; *Christiern*, fils de *Jean*, tailla en pieces les rebelles de Norvege, l'an 1503 ; il fit même quelques conquêtes en Suede ; mais Steensture eut bientôt réparé ces pertes *Jean*, en armant le duc de Mecklembour contre la république de Lubeck, la força à se détacher de l'alliance de la Suede. Il lança en même temps un arrêt par lequel il condamnoit les rebelles, c'est-à-dire, tous les Suédois, à perdre leurs biens, &c.... L'empereur Maximilien ratifia cet arrêt, comme si la Suede eût été une de ses provinces. La guerre étoit à chaque instant suspendue par les délais de Steensture, qui proposoit toujours d'entrer en négociation, & qui n'y entroit jamais. Malgré sa longue expérience, *Jean* fut toujours la dupe de ces ruses politiques. Ce fut alors que ce prince poussé à bout vengea d'une manière affreuse tous les outrages qu'il avoit reçus. Il ravagea la Scanie, & fit un désert de cette province sur laquelle il vouloit régner. Steensture n'étoit plus. Les Suédois, las de défendre leur liberté expirante, s'engagerent à payer une somme de treize mille marcs d'argent, jusqu'à ce que le roi ou son fils *Christiern* fût reconnu d'un concert unanime par la nation. *Jean* mourut l'an 1513. On lui pardonnera peut-être le ravage de la Scanie, lorsqu'on songera combien de fois il avoit pardonné aux rebelles, combien de négociations il avoit entamé pour les faire

rentrer dans le devoir. Il étoit d'un caractère doux, son jugement étoit sain, ses intentions droites, sa générosité dirigée par un goût épuré. C'étoit parmi les membres de l'académie de Copenhague qu'il choisissoit ses ambassadeurs. Il fit de grandes fautes en politique; il essuya de grands échecs dans la guerre; & parmi ses malheurs, on peut compter celui d'avoir été pere de Christiern II. (*M. DE SACY.*)

JEAN, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede, étoit fils de Gustave Vasa & frere d'Eric XIV. A peine Eric étoit-il monté sur le trône, l'an 1560, qu'il traita ses freres en sujets, & peu s'en faut en esclaves; il leur refusa une partie de leur apanage, & ne leur céda quelques principautés, qu'en les condamnant à les perdre, si jamais ils osoient lui désobéir. Leurs vassaux devoient relever immédiatement de la couronne. C'est ainsi qu'Eric vouloit substituer le despotisme au gouvernement féodal. Le prince Jean étoit sur-tout indigné d'une servitude qui bleffoit la fierté de son caractère. Mais comme il ne trouva pas dans ses freres le même courage dont il se sentoit animé, il épousa Catherine, princesse de Pologne, & se fortifia de l'alliance de cette république. Ce mariage, célébré l'an 1562 malgré le roi Eric, lui donna de justes allarmes sur la fidélité de son frere. Il le fit assiéger dans le château d'Abou, l'an 1563. Jean se défendit avec intrépidité; mais la place fut emportée par stratagème. Le duc fut fait prisonnier avec sa famille: il fut condamné à perdre la tête comme rebelle. Quelque rigoureux que fût cet arrêt, Jean auroit dû se souvenir dans la fuite, lorsque son frere tomba entre ses mains, que celui-ci lui avoit fait grace de la vie, & avoit changé la peine de mort en une prison perpétuelle. On prétend qu'Eric, partagé entre les remords & la haine, alloit quelquefois au château de Gripsholm où languissoit son frere; qu'il y entroit, résolu de l'assassiner; que sa colere expiroit, dès qu'il voyoit ce malheureux prince, & qu'il fortoit le cœur ferré & les yeux mouillés de larmes. Enfin l'an 1567, il rendit la liberté au duc qui jura d'être à l'avenir le plus fidele & plus soumis de ses sujets. Il renonça pour jamais à la

couronne, & s'imposa d'autres conditions dictées par la nécessité & bientôt violées par l'ambition. Eric avoit accumulé crime sur crime, le peuple l'avoit en horreur: la révolte n'attendoit qu'un chef pour éclater. Les freres du roi se liguerent, leverent des troupes, appellerent l'étranger à leur secours, assiégerent Eric dans Stockolm, se saisirent de sa personne & le jeterent dans une étroite prison. Il y souffrit des maux qu'il n'avoit pas fait essuyer au duc Jean, lorsqu'il l'avoit tenu dans ses fers. Celui-ci se faisoit un jeu d'insulter aux malheurs de son frere, & de redoubler ses tourmens. Ce fut au milieu de ces soins cruels, & plus dignes d'un bourreau que d'un prince, que Jean fut proclamé, l'an 1568. Il commença par écarter du gouvernement Charles, son frere, avec qui il avoit promis de le partager; fit sa paix avec le czar, & désavoua la conduite de ses ambassadeurs qui avoient conclu avec le Danemarck un traité ignominieux. En donnant à son frere quelques provinces qu'il ne pouvoit lui refuser, il força les habitans de ces contrées à promettre de ne jamais placer sur le trône d'autre prince que ses descendans. La guerre se ralluma bientôt avec la Moscovie; la Livonie étoit le tison de discorde entre les deux puissances. Jean, attaqué à la fois par les Danois & les Moscovites, acheta la paix avec le Danemarck aux conditions qu'on voulut lui imposer. Il renonça à toutes ses prétentions sur la Norwege, sur les provinces de Halland & de Bleckinie, sur Jemptland & Hermdaln; enfin il paya les frais d'une guerre que son frere avoit fait naître, & dont la Suede avoit essuyé tous les échecs. Quelques tentatives pour rétablir en Suede la religion catholique; quelques démarches infructueuses pour obtenir la couronne de Pologne après la mort de Sigismond; le procès de Charles Mornay qui eut la tête tranchée pour avoir plaint le sort du malheureux Eric; une victoire presque incroyable, remportée sur les Moscovites avec des forces inférieures; un formulaire dressé sous le titre de *liturgie de l'église suédoise conforme à l'église catholique & orthodoxe*; quelques brouilleries à ce sujet avec la cour de Rome; la per-

exécution élevée pour le formulaire ; enfin l'empoisonnement d'Eric ordonné par le roi , approuvé par les principaux sénateurs , & le cadavre de ce prince donné en spectacle au peuple , tels sont les événemens qui remplirent le regne de *Jean* depuis 1571 jusqu'en 1579.

Après la mort de l'archevêque d'Upsal , le roi voulut lui donner un successeur ennemi de l'hérésie & partisan de l'église romaine. Il envoya Laurent Magnus en Italie pour y prendre le goût du catholicisme , & concerter avec la cour de Rome sur les moyens de le rétablir dans le Nord. Le clergé ne se seroit peut-être pas aperçu de ces menées , si le duc Charles , intéressé à détruire son frere dans l'esprit du peuple , n'eût ouvert sur sa conduite les yeux de tous les ordres du royaume. On fit des remontrances au roi ; il fut inflexible. Ce ne fut qu'en 1582 qu'il parvint à faire approuver par le clergé le changement qu'il vouloit établir. Cette révolution lui avoit coûté bien des peines , & il étoit occupé à convaincre des docteurs , tandis que ses généraux luttoient loin de lui contre toutes les forces de la Moscovie. Cette guerre ne paroissoit point intéresser le roi *Jean* : tout entier à la religion , la gloire n'étoit plus rien pour lui , & celle dont les soldats suédois se couvrirent dans cette guerre , n'appartenoit qu'à eux. Une treve de deux ans conclue en 1583 , suspendit les hostilités. Cependant le duc Charles négocioit avec la plupart des princes protestans , & les engageoit à défendre leur religion. Ce n'étoit pas qu'il fût plus attaché à l'une qu'à l'autre ; mais il espéroit rendre son frere odieux au peuple , s'approcher du trône par degrés , & y monter peut-être à la faveur des troubles qui étoient prêts à naître de ces débats théologiques. Le roi pressentit le dessein de l'ambitieux Charles ; & pour appaiser les nombreux partisans de la confession d'Ausbourg , il défendit aux catholiques de tenir des assemblées. Mais ce qui acheva de renverser tous les projets du duc , ce fut l'élection de Sigismond , fils de *Jean* , au trône de Pologne. On imposa à ce prince des conditions qui tendoient à maintenir la re-

ligion protestante en Suede & à la fomenter en Pologne. *Jean* , toujours attaché à l'église romaine , fit de nouveaux efforts pour en rétablir le culte dans ses états. On vit l'instant où toute la Suede alloit prendre les armes pour la défense de la confession d'Ausbourg ; Charles s'étoit déclaré chef de sa révolte. *Jean* , qui savoit qu'il avoit plus d'ambition que de zele , crut l'attirer , en partageant avec lui le gouvernement du royaume : il ne se trompa point. Dès que Charles eut obtenu les honneurs dont il étoit jaloux , il ne se mêla plus des querelles de religion , & vécut en assez bonne intelligence avec le roi *Jean* , qui mourut le 17 novembre 1592 , victime de l'ignorance des médecins.

C'étoit un homme presque sans caractère , d'un tempérament froid , faisant le mal par foiblesse & le bien sans plaisir ; ne voulant rien avec force ; irrésolu , tremblant , plus rusé que politique ; catholique sans enthousiasme ; trompant ses ministres comme ses ennemis ; toujours renfermé dans lui-même ; aimant les hommes sans les estimer. Il ne fit rien de grand , qui put effacer la tache imprimée à son nom par le meurtre de son frere.

JEAN & de SAINT THOMAS ( L'ORDRE DE SAINT ) , en Portugal , institué en l'année 1154. Les chevaliers peuvent se marier ; leur croix est pattée de gueules & chargée au centre sur un médaillon des images de S. Jean & de S. Thomas , à côté l'un de l'autre. ( G. D. L. T. )

JEAN DE LATRAN ( L'ORDRE DE SAINT ) dit de l'*Eperon* , à Rome , fut institué par le pape Pie IV , en l'année 1560. Ceux qui sont reçus dans cet ordre , de même que les chevaliers de Notre-Dame de Lorette , ne font aucune preuve de noblesse ni de service militaire. La croix est à huit pointes ; entre les deux pointes d'en-bas est attaché un éperon : au centre de cette croix , sur un médaillon , est l'image de S. Jean-Baptiste , sur une terrasse de sinople , & entouré de la légende *Ordinis institutio* M. D. L. X. Sur le revers se trouvent deux clefs passées en sautoir , surmontées d'une tiare , & pour légende



légende *Præmium virtuti & pietati.* (G. D. L. T.)

JEAN - BAPTISTE, (*Histoire sacrée.*) précurseur de Jésus-Christ, fils de Zacharie & d'Elizabeth, naquit l'an du monde 4000, environ six mois avant la naissance du Sauveur, Sa naissance, son emploi, son nom furent prédits à Zacharie son pere, lorsqu'il faisoit ses fonctions de prêtre dans le temple de Jérusalem: *Et uxor tua Elizabeth pariet tibi filium, & vocabis nomen ejus Joannes, Luc. j. 13.* Elizabeth sa mere l'ayant conçu quoique stérile & dans un âge très-avancé, fut visitée par la sainte Vierge sa cousine, qui portoit déjà dans son sein le verbe incarné. Alors l'enfant d'Elizabeth reconnu son maître, & par un tréfaillissement de joie tout miraculeux, il adora celui dont il devoit être le précurseur. En venant au monde, il délia la langue de son pere, que son incrédulité pour les paroles de l'ange avoit rendu muet. Tant de merveilles qui accompagnoient la naissance de cet enfant, firent concevoir de lui de grandes espérances. Il étoit en effet l'ange que Dieu avoit promis par le prophète Malachie, d'envoyer devant le Seigneur pour préparer ses voies: *Ecce ego mitto angelum meum, & præparabit viam ante faciem meam; & statim veniet ad templum suum dominator quem vos quæritis, & angelus testamenti quem vos vultis. Mal. iij. 2.* Dès son enfance, il se retira dans le désert, où il ne se nourrissoit que de fauterelles & de miel sauvage. Son habillement étoit fait de poil de chameau, & tout dans la maniere de vivre, respiroit la pénitence qu'il devoit prêcher. En effet, après que saint Jean eut passé plus de 30 ans dans le désert, l'esprit de Dieu l'en retira, & il commença à exercer son ministere en annonçant la venue du Messie. Il instruisoit tous ceux qui venoient à lui, & les plongeoit dans le Jourdain pour les baptiser; c'est ce qui lui fit donner le surnom de *Baptiste*. Il se fit un grand nombre de disciples, & l'éclat de sa vertu le faisoit prendre pour le Messie: mais il déclara qu'il ne l'étoit point. Jésus-Christ lui-même ayant voulu être baptisé de sa main, Jean rendit témoignage à la divinité du Fils de Dieu: *Quia vidi Spiritum*

Tome XVIII.

*descendentem, quasi columbam de cælo, & mansit super eum, Jean j. 32.* Le zele de ce saint homme pour la justice fut la cause de sa mort. Ayant repris avec force & liberté Hérode Antipas, qui avoit épousé la sœur de son frere, ce prince le fit mettre en prison au château de Maqueronte, & quelque temps après il eut la foiblesse de le sacrifier à la fureur de cette femme qui sut profiter d'une promesse indiscrette qu'Antipas avoit faite à Salomé, fille d'Hérodiade. Ainsi la vie du plus grand des enfans des hommes fut la récompense de l'adresse d'une baladine. Saint Jérôme dit, qu'Hérodiade lui perça la langue avec une aiguille de tête, pour se venger après sa mort de la liberté de ses paroles. Les disciples de Jean ayant appris sa mort, vinrent enlever son corps. L'évangile ne marque pas où ils l'enterrerent; mais du temps de Julien l'Apostat on monroit son tombeau à Samarie. (+)

JEAN L'ÉVANGÉLISTE, (*Hist. sacrée.*) né à Bethsaïde en Galilée, étoit fils de Zébédée & de Salomé, & frere cadet de saint Jacques le majeur. Leur emploi étoit de gagner leur vie à la pêche, & Jean étoit dans une barque sur le bord de Génésareth, lorsque Jésus-Christ fit faire à saint André & à saint Pierre cette pêche miraculeuse, dont il est parlé dans l'évangile. Il n'avoit que vingt-cinq à vingt-six ans, lorsqu'il fut appelé à l'apostolat par le Sauveur qui eut toujours pour lui une tendresse particulière, & il se désigne lui-même ordinairement sous le nom du disciple que Jésus aimoit. Il étoit vierge, & c'est pour cette raison, dit saint Jérôme, qu'il fut le bien-aimé du Sauveur, qu'à la cene il reposa sur son sein, & que Jésus-Christ sur la croix le traita comme un autre lui-même, voulant qu'il fût le fils de sa sainte mere, & recommandant cette mere vierge au disciple vierge: *Virginem matrem, virgini discipulo commendavit.* Jésus-Christ lui donna des marques particulieres de son amour, en le rendant témoin de la plupart de ses miracles, & sur-tout de sa gloire dans le temps de sa transfiguration. Il le chargea encore d'aller à Jérusalem, afin d'y préparer ce qui étoit nécessaire

H h

pour la dernière Pâques. Dans le jardin des oliviers, il voulut l'avoir auprès de lui pendant le temps de son agonie. Ce disciple fut le seul qui l'accompagna jusqu'à la croix, où Jésus-Christ lui laissa en mourant le soin de la sainte Vierge. Après la résurrection du Sauveur, *Jean* le reconnut le premier, & fut un de ceux qui mangèrent avec lui. Il assista au concile de Jérusalem, où il parut comme une des colonnes de l'église; selon le témoignage de saint Paul. Ce saint apôtre alla prêcher l'évangile dans l'Asie, & pénétra jusques chez les Parthes, auxquels il écrivit sa première épître, qui portoit autrefois ce titre. Il fit sa résidence ordinaire à Ephèse, fonda & gouverna plusieurs églises. Dans la persécution de Domitien, vers l'an 95, il fut mené à Rome, & plongé dans de l'huile bouillante, sans en recevoir aucune incommodité. Il en sortit plus fort & plus vigoureux, & fut rélégué dans la petite île de Pathmos, où il écrivit son Apocalypse. Nerva, successeur de Domitien, ayant rappelé tous les exilés, *Jean* revint à Ephèse, où il écrivit son évangile à la sollicitation des évêques d'Asie, pour refuter les erreurs de Cérinthe & d'Ebion, qui soutenoient que Jésus-Christ n'étoit qu'un homme; mais l'apôtre établit la divinité & l'éternité du Sauveur, dès les premières paroles de son évangile. Nous avons encore de lui trois épîtres, qui sont au nombre des livres canoniques: la première, citée autrefois sous le nom de *Parthes*; la seconde, adressée à *Electe*, & la troisième à *Caïus*. *Jean* vécut jusqu'à une extrême vieillesse; & ne pouvant plus faire de longs discours, il ne disoit aux fideles que ces paroles: *Mes petits enfans, aimez-vous les uns les autres*. Ses disciples ennuyés d'entendre toujours la même chose, lui en parlerent, & il leur répondit: *C'est le précepte du Seigneur, & si on le garde, il suffit pour être sauvé*. Enfin ce saint apôtre mourut à Ephèse d'une mort paisible, sous le regne de Trajan, la centième année de Jésus-Christ, âgé d'environ quatre-vingt-quatorze ans. On le surnomme le *Théologien*, à cause de la sublimité de ses connoissances & de ses révélations, & sur-tout du

commencement de son évangile. Car les autres évangélistes ont rapporté les actions de la vie mortelle de Jésus-Christ; mais saint *Jean* s'éleve comme un aigle au dessus des nues, & va découvrir jusques dans le sein du Pere, le verbe de Dieu égal au Pere; & il rapporte les vérités plus spirituelles, qui marquent le mystere de la Trinité, l'égalité des personnes divines, & la gloire de la vie future. (+)

**JEAN**, surnommé **MARC**, (*Histoire sacrée*.) disciple des apôtres, étoit fils d'une femme nommée *Marie*, qui avoit une maison dans Jérusalem où les fideles & les apôtres s'assembloient ordinairement. *Jean-Marc* s'attacha à saint Paul & à saint Barnabé, qui étoient venus d'Antioche à Jérusalem apporter les aumônes des fideles de Syrie, & il les accompagna dans le cours de leurs prédications, jusqu'à ce qu'ils furent arrivés à Perges en Pamphilie, où il les quitta pour retourner à Jérusalem. Quelques années après, Paul & Barnabé se disposant à retourner en Asie, Barnabé voulut prendre avec lui *Jean-Marc* qui étoit son parent; mais Paul s'y opposant, ces deux apôtres se séparent, & *Marc* suivit Barnabé dans l'île de Chypre. On ignore ce que fit *Jean-Marc* depuis ce voyage jusqu'au temps qu'il se trouva à Rome en l'an 63, & qu'il rendit de grands services à saint Paul dans sa prison. L'apôtre parle de lui dans l'épître aux Colosiens, & le recommande à Philémon: *Marc, cousin de Barnabé, vous salue: s'il va vers vous, ayez soin qu'il soit bien reçu, j. 24*. On ignore le genre & l'année de la mort de ce disciple, mais il y a assez d'apparence qu'il mourut à Ephèse, où son tombeau étoit fort célèbre. (†)

**JEANNE**, L'ÎLE DE SAINTE, (*Géog.*) île de la mer des Indes, l'une des quatre îles de Comore, proche l'extrémité de l'île Madagascar; on conjecture qu'elle a environ 30 milles de longueur, & 15 de largeur; sa fertilité engage les vaisseaux d'Europe qui vont vers Surate, & les parties septentrionales des Indes, à aller s'y rafraîchir; elle abonde en riz, en poivre, en bananes, en oranges, en citrons, en limons, & autres fruits, dont

la plupart viennent sans culture. On y voit aussi beaucoup de miel & de cannes de sucre, tous les fruits y sont communs, à l'exception des noix de coco. La religion des habitans est la mahométane, mêlée des superstitions; il y a dans cette île de belles mosquées. Les femmes y sont en quelque manière esclaves, car elles cultivent seules la terre; servent leurs maris, & leur préparent à manger: on y marie les filles à l'âge de 11 ou 12 ans, au plus tard. *Lat. mérid. 12. 30. (D. J.)*

JEBLE. Voyez YEBLE.

JEBUS, qui méprise (*Hist. sacrée.*) troisième fils de Chanaan, père des Jebuséens, fondateur de la ville de *Jebus*, dite depuis *Jérusalem*. Les Jebuséens habitoient dans Jérusalem & aux environs. Ils ne purent être chassés de cette ville que du temps de David, & l'on ne fait où ils se retirèrent. *Jof. xvij. (†)*

JEBUSES, f. f. pl. (*Hist. mod. superstition.*) espèce de prêtresses de l'île de Formosa ou de Tay-Van, qui est située vis-à-vis de la province de To-Kyen. Ces prêtresses, qui font le métier de forcieres & de devineresses, en imposent au peuple par des tours de forces au dessus de leur portée; elles commencent leurs cérémonies par le sacrifice de quelques porcs ou d'autres animaux; ensuite, à force de contorsions, de postures indécentes, de chants, de cris & de conjurations, elles parviennent à s'aliéner, & entrent dans une espèce de frénésie, à la suite de laquelle elles prétendent avoir eu des visions, & être en état de prédire l'avenir, d'annoncer le temps qu'il fera, de chasser les esprits malins, &c. Une autre fonction des *jebuses* ou prêtresses de Formosa, est de fouler aux pieds les femmes qui sont devenues grosses avant l'âge de trente-sept ans, afin de les faire avorter, parce qu'il n'est, dit-on, point permis par les loix du pays de devenir mère avant cet âge.

JECHONIAS, *préparation du seigneur*, (*Histoire sacrée.*) fils de Joakim, roi de Juda & de Nohesta, petit-fils de Josias, naquit vers le temps de la première captivité de Babylone, lorsque son père fut pris & emmené dans cette ville. Il n'étoit âgé

que de dix ans, lorsque son père, de retour de Babylone, l'associa à l'autorité royale, & il régna dix ans conjointement avec lui. Après sa mort, *Jéchonias* lui succéda, & ne régna que trois mois & dix jours seul; car au bout de ce temps, Nabuchodonosor étant venu assiéger Jérusalem, *Jéchonias* sortit de la ville, & vint se rendre à ce prince avec tout ce qui lui appartenait. Nabuchodonosor l'emmena captif à Babylone, & il y demeura dans cet état jusqu'à la mort de ce prince. Evilmérôdach, son successeur, le tira des fers dans lesquels il étoit depuis trente-sept ans, & le mit au rang des princes de la Cour. Il ne jouit que peu de temps de la faveur du roi de Babylone qui fut tué après un règne de deux ans. On croit même que *Jéchonias* fut enveloppé dans son malheur. Ce roi est appelé *stérile* dans Jérémie, quoiqu'il fût père de Salathiel & de plusieurs autres enfans: *Hæc dicit Dominus: scribe virum istum sterilem, virum qui in diebus suis non prosperabitur, nec enim erit de semine ejus vir qui sedeat super solium David, & potestatem habeat ultra in Juda, Jerem. xxxij. 30*; mais il faut entendre ce mot d'une stérilité relative à une lignée de rois, & non d'une stérilité absolue. Le prophète voulut faire entendre que *Jéchonias* n'auroit point d'enfant qui lui succédât au royaume. En effet aucun de ses descendans jusqu'à Jésus-Christ ne fut assis sur le trône de Juda. Au reste l'accomplissement de cette parole ne donne aucun atteinte à celle de Dieu, qui avoit promis à David que sa maison subsisteroit à jamais, & que son trône seroit éternel: *Et regnum tuum usque in æternum ante faciem tuam, & tronus tuus erit firmus jugiter, II. Rois, vij. 16*. L'une & l'autre ont une exacte vérité, mais dans deux ordres très-différens. La grandeur temporelle des descendans de David dépendoit de leur fidélité à servir Dieu & à observer sa loi. S'ils eussent eu la vertu de ce saint roi, le sceptre auroit passé de main en main par une succession non interrompue depuis lui jusqu'au Messie; mais leur obstination dans le crime les fit rejeter, & le trône visible de David fut renversé sans espérance d'être jamais rétabli: cependant Dieu n'a

pas oublié pour cela sa promesse. Le prophete, qui prononce la dégradation de la postérité de *Jénochias*, s'éleve aussitôt au véritable objet de la promesse divine; le regne spirituel & éternel du Messie, fils de David, ce roi sage, qui agira selon l'équité, & qui rendra justice sur la terre, & sous le regne duquel Juda sera sauvé, & Israël habitera en assurance: *Ecce dies venient, dicit Dominus, & suscitabo David germen justum, & regnabit rex, & sapiens erit, & faciet judicium & justitiam terrâ: in diebus illis salvabitur Juda, & Israël habitabit confidenter, & hoc est nomen quod vocabunt eum, Dominus justus noster. Jerem. xxij. 6, 6.* (†)

JÉÇO, (Géogr.) grande île d'Asie, au nord de la partie septentrionale de Nippon, gouvernée par un prince tributaire, & dépendant de l'empereur du Japon. Elle est remplie de bois; les habitans ne vivent presque que de chasse & de poisson. Quelques cartes mettent ce pays d'Asie entre les 200 & 230 deg. de long. mais c'est une erreur de plus de 50 degrés. Kœmpfer assure que cette île est à 42 degrés de lat. sept. N. N. E. vis-à-vis la grande province d'Osin. (D. J.)

JECTIGATION, s. f. (Méd.) *jectigatio*, ce terme a plus d'une signification; il est pris pour une espece de tremblement, de mouvement convulsif, de palpitation que l'on ressent dans tout le corps ou dans le cœur seulement, ou dans tout autre organe ou membre en particulier; en sorte que, selon Wanhelmont (*tr. de caduc.*), la *jectigation* est une espece d'épilepsie. Voyez EPILEPSIE, PALPITATION.

Sennert emploie ce mot dans un autre sens; selon cet auteur (*oper. tom. II. lib. I. part. II. cap. xxij.*), on doit le regarder comme barbare, & signifie la même chose qu'*inquiétude, anxiété, jactation*, qui sont un symptôme de maladie. Voyez JACTATION.

JEDBINSK, (Géogr.) ville de la petite Pologne, dans le Palatinat de Sandomir.

JEDBOURG, (Géogr.) ville de l'Esse méridionale, dans la province de

Tiviot ou Roxbourg, sur la riviere de Jed. Elle est grande & bien bâtie, & elle fleurit par ses manufactures & laines. Long. 25. 20. lat. 55. 25. (D. G.)

JEDEREN, (Géogr.) canton de la Norvege méridionale dans la préfecture de Christianland: il renferme une prévôté de cinq paroisses, & la ville de Stavanger en est la capitale. Sa côte maritime a sept milles de longueur: elle comprend les petites îles d'Egero, de Rot, de Tior & de Hastoen. Elle abonde en saumons, en huitres & en homars; l'on en charge une quantité immense dans le petit port d'Egerfund: mais les marins doivent être sur leur garde à l'approche de cette côte: il en part vers le nord-ouest un roc à fleur d'eau, qui pousse jusqu'à un mille en avant dans la mer; & c'est un des écueils les plus meurtriers de ces parages. Quant au terroir de ce canton, il est fertile en grains, & l'on y voit à la pâture, hiver & été, des bœufs sauvages, que l'on n'enferme jamais. (D. G.)

JEDLINSK, (Géogr.) ville de la haute ou petite Pologne, dans le Palatinat de Sandomir. Le college académique dont elle est ornée, semble la faire sortir un peu de la grande obscurité qui enveloppe la plupart des villes de cette contrée. (D. G.)

JEGUN, (Géogr.) petite ville de France, dans l'Armagnac, sur une petite riviere qui peu après se jette dans l'Auloux, à 3 lieues, nord-ouest, d'Auch. C'est le chef-lieu d'une collecte de son nom, avec un chapitre, une justice royale, &c. (†)

JÉDO, (Géogr.) ville d'Asie, capitale du Japon, dans l'île de Nippon, avec un superbe palais fortifié, où l'empereur fait sa résidence.

Jédo est une des cinq grandes villes de commerce qui appartiennent au domaine de l'empereur, ou aux terres de la couronne; mais elle est comptée comme la première, la plus considérable & la plus vaste de tout l'empire. Kœmpfer la regarde comme une des plus grandes villes du monde connu; il mit un jour entier pour aller d'un bout à l'autre dans sa longueur le nombre de ses habitans est prodigieux. La riviere de Tonkaw la traverse, & se

jette dans la mer par cinq embouchures. On a construit sur cette riviere un pont de 42 brasses de longueur. Les maisons des particuliers sont petites, basses, & bâties de bois, ce qui occasionne souvent des incendies ; mais il y a quantité de palais bâtis de pierre, & de temples superbes consacrés aux dieux de toutes les sectes & religions établies au Japon. Le château destiné pour l'empereur & sa cour, a environ 5 lieues du pays de circuit ; celui que l'empereur habite en particulier, est fortifié de toutes parts ; la structure des appartemens qui le composent, & qui sont immenses pour la grandeur, est d'une beauté exquisite selon l'architecture du pays, qui n'est pas la nôtre, & qui ne connoît ni regle, ni dessin, ni proportion ; les plafonds, les solives, & les piliers, sont de cèdre, de camphre, de bois de jeferi, dont les veines forment naturellement des fleurs & d'autres figures. Le lecteur trouvera la description complete d'*Iédo* dans Kœmpfer. *Long.* 157 ; *lat.* 35, 32. (D. J.)

JEDOGAWA - TSUTSUSI, (*Histoire nat. Botan.*) c'est un cytise fort célèbre au Japon ; ses rameaux sont hérissés de pointes, sa feuille est couverte de poils, & de la figure d'un fer de lance. On en distingue un à fleurs blanches, un autre à fleurs purpurines, & un autre à fleurs incarnates.

JEGUR, (*Hist. nat.*) C'est le nom qu'on donne en Tartarie à une espece de graine dont la tige ressemble assez à une canne de sucre, & s'éleve aussi haut qu'elle ; la graine est semblable à du riz, & forme comme une espece de grappe au sommet de la tige. Les habitans du pays la mangent ; elle croît abondamment sur les bords de la riviere d'Amon, qui est l'Oxus des anciens.

\* JEHOVA, ou JEHOVAH, *subf. m.* (*Gramm. & Hist.*) nom propre de Dieu dans la langue hébraïque. Son étymologie, sa force, sa signification, les voyelles & sa prononciation ont enfanté des volumes ; il vient du mot *être* ; *Jehovah* est celui qui est.

JÉHU, *qui excite*, (*Hist. sacrée.*) fils d'Hanani, prophete du Seigneur qui fut envoyé vers Baasa, roi d'Israël, pour

l'avertir de tous les maux qui arriveroient, à sa maison. Le texte de la vulgate ajoute que Baasa, irrité de la liberté de *Jéhu*, fils d'Hanani, le fit mourir : *ob hanc causam occidit eum ; hoc est Jehu, filium Hanani prophetam*, III. *Rois*, xvj. 7. Mais, suivant le texte hébreu, on ne fait si c'est Baasa qui fit mourir *Jéhu*, ou si c'est le Seigneur qui fit mourir Baasa. Ce qui pourroit faire croire que c'est plutôt le dernier, c'est que l'on voit trente ans après un *Jéhu*, fils d'Hanani qui vient faire des reproches de la part du Seigneur à Josaphat, roi de Juda, & qu'il est vraisemblable que c'est la même personne : *Cui occurrit Jehu, filius Hanani videns, & ait ad eum, impio præbes auxilium, &c.* II. *Par.* xix. 2. Quelques-uns ont cru qu'il y avoit eu deux prophetes de ce nom. (+)

JÉHU, (*Histoire sacrée.*) fils de Josaphat, petit-fils de Namfi, & capitaine des troupes de Joram, roi d'Israël, fut destiné par le Seigneur pour régner sur Israël, & sacré par un disciple d'Elisée l'an du monde 3120. *Jéhu* commandoit l'armée de Joram au siege de Ramoth Galaad, lorsque le jeune homme envoyé par le prophete pour le sacrer entra dans la salle du conseil, où étoit *Jéhu* avec les principaux officiers de l'armée. Il l'appella, le prit en particulier, lui donna, de la part de Dieu l'onction royale, & lui déclara les volontés du Seigneur contre la maison d'Achab & s'enfuit. *Jéhu* étant rentré dans la salle, les officiers, informés de ce qui s'étoit passé, le reconnurent pour roi. Il partit aussi-tôt pour Israël, où étoit Joram, & ce prince étant venu au-devant de lui, il le tua d'un coup de fleche, & fit jeter son corps dans le champ de Naboth qu'Achab avoit fait mourir. Il fit aussi tirer sur Ochosias qui étoit avec Joram, & qui se sauva tout blessé à Mageddo où il mourut. *Jéhu* étant ensuite entré à Jersaël, Jefabel, femme d'Achab, se mit à la fenêtre de son palais, & ayant insulté ce prince, il la fit précipiter par les eunuques qui étoient auprès d'elle. Le corps de cette reine impie fut foulé aux piés des chevaux, & dévoré par les chiens, ainsi qu'Elie l'avoit prédit ; & quand *Jéhu* voulut la faire ensevelir, ou

ne trouva que les os. Après cela il ordonna aux habitans de Samarie de lui envoyer les rêtes de soixante & dix fils d'Achab qui demeuroient dans cette ville, & cela ayant été exécuté, il fit mourir tous les parens d'Achab, & tous ceux qui avoient eu quelque liaison avec ce prince. Etant parti lui même pour Samarie, il trouva en chemin quarante-deux freres d'Ochofias qu'il fit massacrer; & ayant assemblé tous les prêtres de Baal dans le temple de cette fausse divinité, sous prétexte d'une fête qu'il disoit vouloir célébrer en son honneur, il les fit tous égorger, brisa la statue, & détruisit le temple. Le Seigneur, satisfait de la vengeance que *Jéhu* avoit exercée contre la maison d'Achab, lui promit que ses enfans seroient assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération, ce qui fut accompli dans la personne de Joachaz, Joas, Jéroboam & Zacharie: *Filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super tronum Israel, IV Rois, x. 30.* Mais comme ce prince, qui avoit paru si zélé à exécuter les ordres de Dieu sur la maison d'Achab, ne l'avoit fait que par des vues politiques, & pour s'assurer à lui & à sa maison la possession du trône; qu'il ne se retira point des péchés de Jéroboam, & qu'il eut le malheur de tomber ensuite dans l'idolâtrie, Dieu l'en punit en le livrant à Hazaël, roi de Syrie, qui désola son royaume, tailla en pieces tout ce qu'il trouva sur les frontieres, & ruina tout le pays de Galaad que possédoient les enfans de Ruben, de Gad & de Manassé. Il mourut lui-même après un regne de vingt-huit ans, & fut enseveli à Samarie l'an du monde 3128. (+)

J EJUNUM, s. f. (*Anat.*) le second des intestins grêles, à qui l'on a donné ce nom parce qu'on le trouve toujours moins plein que les autres. Voyez INTES-TINS.

JELLE, s. m. (*Navigat.*) c'est le nom que l'on donne à des bâtimens pointus par la poupe & par la proue, qui sont fort en usage en Norwege & en Russie.

JELLING, (*Géogr.*) lieu jadis très-fameux en Danemarck par le séjour que les rois du pays y faisoient, & par la sépulture

qu'ils y recevoient; quelques-uns de leurs tombeaux conservés, le rendent encore aujourd'hui remarquable. Il est situé dans le nord-Jutland, au bailliage de Colding, transformé depuis 700 ans par la révolution commune à toutes choses, de ville éclatante en village obscur. (*D. G.*)

JELSAVA, JOLSVÁ, ALNOVIA, (*Géogr.*) ville de la Haute-Hongrie, dans le comté de Gomor, sous le canon d'un château assez fort, & sous la seigneurie de la famille de Kohar. Les beaux cuirs qui s'y préparent & s'y travaillent la rendent fameuse en Hongrie, où les bottes & bottines sont la chaussure ordinaire de presque tous les hommes. (*D. G.*)

JEMGUM, (*Géogr.*) bourg considérable de l'Ostfise, dans le cercle de Westphalie, en Allemagne. Il a un bon port sur l'Embs, dont la navigation l'enrichit; & il donne son nom à l'un des bailliages du Bas-Reiderland. Il y eut sous ses murs en 1568 un combat entre les troupes du duc d'Albe & celles du comte de Nassau; & trente-cinq ans auparavant celles du duc de Gueldres y étoient déjà venues aux mains avec celles des comtes d'Ostfise. (*D. G.*)

JEMMA ou GEMENÉ, (*Géogr.*) riviere de l'Indoustan, qui passe par les villes d'Agra & de Dehli, & qui se jette dans le Gange à environ 23 degrés de latitude septentrionale.

JEMMA-O, (*Hist. mod.*) Xaca, dont la secte est très-répendue dans le Japon, enseigne que; dans le lieu du supplice que les méchans vont habiter après leur mort, il y a un juge sévère, nommé *Jemma-o*, qui regle la rigueur & la durée des châtimens, selon les crimes d'un chacun. Il a devant les yeux un grand miroir qui lui représente fidèlement les actions les plus secrètes des hommes. Il n'y a que l'intercession d'Amida qui puisse fléchir ce juge inexorable; & les prêtres ont grand soin d'inculquer au peuple que, si par leurs offrandes, ils peuvent gagner la protection d'Amida, les prieres de ce dieu puissant peuvent soulager les maux de leurs parens qui souffrent dans les enfers, & même les faire sortir de cet horrible lieu. La pagode de *Jemma-o* est située

dans un bois à quelque distance de la ville de Méaco. Ce dieu redoutable y est représenté ayant à ses côtés deux grands diables plus hideux encore que lui, dont l'un est occupé à écrire les mauvaises actions des hommes, tandis que l'autre semble les lui dicter. On voit sur les murailles du temple d'effrayans tableaux des tourmens destinés, dans les enfers, aux âmes des méchans. Les peuples accourent en foule dans cette pagode. C'est la crainte, plutôt que la dévotion, qui les y conduit. Il n'y a personne qui, par ses dons & ses hommages, ne tâche de se rendre favorable le terrible *Jemma-o.* (†)

JEMPTERLAND, *Jemptia*, (Géog.) contrée de Suede dans sa partie septentrionale, entre la Laponie, l'Angermanie, la Médelpadie, l'Helsingie, & la Dalécarlie. Elle est pauvre, dépeuplée, & n'a que quelques bourgs & quelques villages. (D. J.)

JËMSÉE, (Géog.) ville du royaume de Suede, en Finlande, province de Tahus, près d'un lac fort poissonneux.

JENCKAU, (Géog.) ville de Bohême, dans le cercle de Czasslau, sur la route de Prague à Vienne.

JENDAYA, f. m. (Ornith. exot.) espèce de perroquet du Brésil, qui est de la grosseur du merle, & a comme cet oiseau le bec & les jambes noires. Son dos, ses ailes & sa queue sont d'un verd bleuâtre; le bout des ailes est noirâtre; sa tête, le cou & la poitrine sont d'un jaune pâle, avec un mélange d'un jaune plus foncé en quelques endroits. Margrave, *Hist. bras.* (D. J.)

JÈNE, (Géog.) ville d'Allemagne en Thuringe, dans les états de la maison de Saxe-Eisenac, avec une université qui fait tout son lustre. Elle est sur la Sala, à 2 lieues sud-est de Weimar, 4 sud-ouest de Naunbourg, 7 sud-est d'Erford. Schutteus (Joh. Henr.) a donné une description de ses fossiles & de ses minéraux, sous le titre de *Oryctographia Jenensis.* Lipsiæ, 1720, in-8° Long. selon Cassini, 28, 55, 30; lat. 54, 25.

Entre les médecins qu'a produit Jène, car la médecine y est cultivée, je me con-

tenterai de nommer Schelhammer (Gonthier Christophe), qui a publié plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *In physiologiam introductio*, Helmstad 1681, in-4°. *De auditu*, Lugd. Batav. 1684, in-8°. *De tumoribus*, Jenæ 1695, in-4°. *De nitro, vitriolo, alumine & atramentis*, Amstel, 1709, in-8°. (D. J.)

JENËEN, (Géog.) vieille ville d'Asie, dans la Palestine, avec un ancien château & deux mosquées. C'est le lieu de la résidence d'un émir qui leve un caphar sur tous ceux qui vont de Jérusalem à Nazareth. On seroit tenté de croire que c'est la Naïm de l'Écriture, si Maundred ne les distinguoit dans son voyage d'Alep à Jérusalem. (D. J.)

JENJAPOUR, (Géog.) ville de l'Indoustan, dans les états du Grand-Mogol, capitale d'une petite contrée de même nom, sur la rivière de Chaul, à 50 lieues nord-ouest de Dèhly, long. 49; lat. 30. 30. (D. J.)

JENIPAN ou JENIPAPAN, f. m. (Hist. nat. Bot.) espèce de calebasse des Indes, de la grosseur d'un œuf de canard; l'écorce n'en est point dure, la chair qui est à l'intérieur est blanche, mêlée de petits grains aplatis; le goût en est un peu âpre, sans cependant être désagréable; l'arbre qui porte ce fruit ressemble au frêne; son écorce, comme celle du fruit, est d'un gris clair. *Dict. de Habner.*

JËNISESKOI, autrement JËNISCÉA, ou JËNISEIK, (Géog.) ville assez peuplée de l'empire russe dans la Tartarie, en Sibérie, sur la rivière dont elle prend le nom, aux confins des Ostiaques & des Tunguses. On y a du bled, de la viande de boucherie, & de la volaille. Les Tunguses payens qui habitent le long de la rivière, y paient au souverain de Russie un tribut de toutes sortes de pelleteries. La grande rivière qu'on nomme la *Jeniscéa*, se déborde comme le Nil, l'espace de 70 milles, & fertilise les terres qu'elle inonde. Ce fleuve ne peut être navigé fort loin, à cause de neuf porogues ou chûtes d'eau qui étant à quelque distance les unes des autres, interrompent la navigation; il forme l'île de Gansko &

son embouchure , & après un très-long cours , il se jette dans la mer Glaciale , au midi de la nouvelle Zemble. *Long.* de *Jénifeskoi* , suivant le P. Gaubil , 100. 42. 45 ; *lat.* 53.

Le froid qui y regne empêche que les arbres fruitiers n'y portent de fruit ; il n'y croît que des especes de groseilles sauvages , rouges & noires , mais ce n'est pas tout : il faut ajouter que le plus grand froid observé jusqu'à ce jour par le thermometre , l'a été dans cette ville de Siberie , où , le 16 Janvier 1735 , le mercure du thermometre baissa pendant quelques heures à 70 degrés au dessous de la congélation.

On fait que le degré de froid de 1709 à Paris , exprimé par 15 degrés  $\frac{1}{2}$  au dessous de la congélation , a passé long-temps pour le plus considérable dont on ait eu connoissance dans nos climats. On fait que MM. les académiciens qui en 1737 allerent en Laponie pour déterminer la figure de la terre , éprouverent un froid tout autrement violent , puisque lorsqu'on ouvroit la chambre chaude dans laquelle ils s'étoient enfermés , l'air du dehors convertissoit en neige la vapeur qu'on exhaloit ; le thermometre qui mesuroit ce froid descendit au trente-septieme degré de celui de M. de Réaumur ; mais 37 degrés comparés à 70 degrés , font qu'on peut regarder ce terrible froid de Törnéo comme médiocre , relativement à celui de *Jénifeskoi* en 1735.

Cependant si l'on juge du froid par ses effets , on en trouvera peut-être d'aussi cruels rapportés dans plusieurs voyages. Quand , par exemple , les Hollandois cherchant le chemin de la Chine par la mer septentrionale , furent obligés de passer l'hiver à la nouvelle Zemble en 1596 , ils ne se garantirent de la mort , qu'en s'enfermant bien couverts d'habits & de fourrures , dans une lutte qui n'avoit aucune ouverture , & dans laquelle , avec un feu continu , ils eurent bien de la peine à s'empêcher de périr de froid ; leur vin de Chères y étoit si parfaitement gelé en masses , qu'ils se le distribuoient par morceaux. *Voyez encore l'article HUDSON , baie de (Géog.) (D. J.)*

JENKOPING. *Janocopia* , (Géog.)

ville ouverte de Suede , dans la province de Smaland , sur le lac Water , avec une citadelle , à 22 lieues nord-ouest de Calmar , 18 sud-est de Falkoping. *Long.* 31. 55 ; *lat.* 57. 22. (D. J.)

JÉNIZZAR , (Géogr.) ville de Grece dans la Macédoine , près du golfe de Salonique , dans le Coménolitari , bâtie sur les ruines de l'ancienne Pella , patrie d'Alexandre le Grand. Elle est à 5 lieues sud-ouest de Salonique , 7 nord-est de Caravéria. *Long.* 40. 12 ; *lat.* 40. 38.

Il y a une autre petite ville de ce nom dans la Janna , & qui est l'ancienne *Phœæ* de Thessalie. (D. J.)

JENO , (Géog.) ville & château de la haute-Hongrie , vers les frontieres de la Transylvanie , sur la riviere de Keres , entre Gyalay & Temesvar.

JENUPAR , (Géog.) royaume & ville d'Asie , dans la péninsule de l'Inde , en-deça du Gange , sous la domination du Grand-Mogol.

JEN-Y-CÉRIS-EFFENDI , f. m. ( *Hist. Turq.* ) officiers des janissaires , dont la charge répond à celle de prévôt d'armée dans nos régimens. Il juge des différends & de légers délits qui peuvent survenir parmi les janissaires ; s'il s'agit de délits considérables , & de choses très-graves , il en fait son rapport à l'aga qui décide en dernier ressort. *Voyez JANISSAIRE. (D. J.)*

JEPHTÉ , *qui ouvre* , ( *Hist. sacrée.* ) successeur de Jaïr , dans la judicature des Hébreux , étoit fils de Galaad , & d'une courtisane. Celui-ci ayant des enfans d'une femme légitime , *Jephté* fut chassé de la maison par ses freres qui ne vouloient pas qu'il héritât avec eux. Alors , il se retira dans le pays de Tob , où il devint chef d'une troupe de brigands. Les Juifs se voyant pressés par les Ammonites , eurent recours au courage de *Jephté* , qui leur offrit ses services , à condition qu'ils le reconnoitroient pour chef à la fin de la guerre. Il marcha donc contre les Ammonites , après avoir essayé vainement de les porter à la paix , & il fit vœu au Seigneur , de lui sacrifier la premiere chose qu'il rencontreroit en retournant à sa maison , s'il lui accordoit la victoire. *Jug.*



xj. 31. La bataille se donna , *Jephté* fut victorieux , & ravagea tout le pays d'Ammon. Mais il eut bientôt sujet de se repentir du vœu qu'il avoit fait ; car , lorsqu'il revenoit , sa fille unique , transportée de joie , vint au devant de lui. *Jephté* l'ayant vue , déchira ses vêtemens , lui déclara le vœu qu'il avoit fait , & sa fille l'exhorta à l'accomplir , en demandant seulement un délai de deux mois , qu'elle employeroit à pleurer sa virginité. Au bout de ce temps elle revint , ce pere infortuné s'acquitta de son vœu. Ceux de la tribu d'Ephraïm , piqués de jalousie de ce que *Jephté* ne les avoit pas invités à la guerre contre les Ammonites , se révolterent ; mais *Jephté* ayant assemblé le peuple de Galaad , leur livra bataille , les vainquit , & en tua 42000. Ce juge , après avoir gouverné les Israélites pendant cinq ans , mourut , & fut enterré dans la ville de Maspha en Galaad , l'an du monde 2823. Saint Paul le met entre les saints de l'ancien Testament , qui se sont distingués par leur foi. *H. br.* xj. 32. L'opinion la plus raisonnable est que l'immolation de la fille de *Jephté* ne fut que spirituelle , que *Jephté* consacra la virginité de sa fille au Seigneur , & qu'il l'obligea de passer le reste de ses jours dans la continence. (+)

JEQUITINGUACU , ( *Botan.* ) fruit qui croît au Brésil , & qui ressemble à nos grosses fraises ; ce fruit recouvre un noyau très-dur , noir & luisant comme du jais , & dont l'écorce est très-amère. On écrase ce noyau qui est de la grosseur d'un pois , pour en tirer une huile dont on fait du savon.

J E R A , ( *Géograph.* ) riviere d'Allemagne , dans le duché de Wolfenbuttel , qui prend sa source dans la principauté d'Halberstadt.

J É R É M I E , *grandeur du Seigneur* , ( *Hist. sacr.* ) fils d'Helcias , de la race sacerdotale , naquit à Anathoth , ville de la tribu de Benjamin. Dès le sein de sa mere il fut destiné à l'emploi de prophete , qu'il commença d'exercer vers la quatorzieme année du regne de Josias , l'an du monde 3375. Il se contenta d'abord de prêcher de vive voix , sans rien écrire , jusqu'à la quatrieme année de Joakim , roi de Juda ,

*Tomé XVIII.*

qu'il commença à rédiger ses prophéties , qui roulent presque toutes sur les crimes de Juda , & sur le châtement que Dieu en devoit faire par les mains de Nabuchodonosor. Le prophete les fit écrire par Baruch son disciple , qu'il chargea de les aller lire dans le temple , ne le pouvant faire lui-même , parce qu'il étoit dans les liens , où il avoit été mis par les ordres du roi. Le livre ayant été porté à Joakim , ce prince en fit lire trois ou quatre pages en sa présence ; mais ayant ouï ce qu'il contenoit , il le coupa avec un canif , & le jeta au feu. *Jérémie* recut ordre d'écrire ces mêmes menaces dans un nouveau volume , & d'y en ajouter plusieurs autres. Cependant la liberté avec laquelle le prophete investivoit contre les crimes des Juifs , l'exposa à leurs persécutions. Il fut mis plusieurs fois en prison , & pendant le siége de Jérusalem , les courtisans de Sédécias qui régnoit alors , ne pouvant souffrir que malgré sa captivité , il continuât à prédire les malheurs qui alloient fondre sur la ville , le jeterent dans une citerne remplie de boue , après en avoir arraché le consentement de ce prince foible , qui , quoique convaincu de l'innocence de *Jérémie* : n'eut pas la force de résister à ses persecuteurs. Il y auroit été bientôt étouffé , si un Ethiopien , nommé *Abimelech* , n'eut obtenu de Sédécias la permission de l'en retirer. Il resta cependant toujours en prison jusqu'à la prise de la ville , l'an 3416. Alors , Nabuzardan , général de Nabuchodonosor , à qui son maître avoit ordonné d'avoir soin de *Jérémie* , lui laissa la liberté de le suivre à Babylone , ou de demeurer dans la Judée avec le reste du peuple. Le prophete accepta ce dernier parti , & se retira auprès de Godolias à Maspha , où vinrent aussi se réunir plusieurs Juifs. Ils y vivoient en paix , lorsque Godolias fut tué en trahison par Ismaël , fils de Nathanias. Alors les Juifs craignant la fureur du roi de Babylone , voulurent chercher leur sûreté en Egypte. *Jérémie* s'opposa avec force à ce dessein , & les menaça de toute la colere de Dieu , s'ils l'exécutoient : *Omnesque viri qui posuerunt faciem suam ut ingrediantur Ægyptum , & habitent ibi , morietur gladio , & fame & peste ,*

*nullus de eis remanebit, nec effugiet à facie mali quod ego afferam super eos. Jer. xlij. 27.* Mais ils s'opiniâtrèrent, & forcerent Jérémie à les suivre avec Baruch son disciple. Là, il ne cessa de leur reprocher leurs crimes avec son zèle ordinaire, & prophétisa contr'eux & contre les Egyptiens. L'Écriture ne nous parle point de sa mort; mais on croit que les Juifs, irrités de ses menaces continuelles, le lapidèrent à Taphnis. C'est de lui que plusieurs interprètes entendent cette parole de saint Paul: *ils ont été lapidés. Hebr. xj. 37.* Depuis sa mort il apparut tout éclatant de gloire & de majesté à Judas Macchabée, à qui le saint pontife Onias dit en lui montrant le prophète, qu'il étoit l'ami véritable de ses frères & du peuple d'Israël: *Jérémie, le prophète de Dieu, qui prioit beaucoup pour le peuple & pour toute la ville sainte: Hic est fratrum amator & populi Israël: hic est qui multum orat pro populo & universâ sanctâ civitate, Jeremias, propheta Dei. II. Mac. xv. 24.* Toute la vie de ce saint homme, depuis qu'il eut été appelé à la fonction de prophète, qu'il exerça pendant quarante-cinq ans, porté un caractère admirable de sainteté, de pénitence, de zèle & de fidélité à remplir son ministère parmi les plus rudes épreuves. Figure de Jesus-Christ dans sa mission, il le fut encore dans l'exercice de son ministère, où il exprime d'une manière admirable le zèle, les souffrances, la douceur & la patience de l'homme-Dieu. Jesus-Christ, comme Jérémie, est haï des princes, des prêtres, des docteurs de la loi, dont il reprochoit les vices. Saïsi & arrêté comme un malfaiteur, il souffre en silence les plus indignes traitemens, & ne parle que lorsqu'il est nécessaire de rendre témoignage à la vérité: jugé digne de mort par le conseil des juifs, traduit devant le magistrat romain, & accusé par les prêtres, qui excitent la populace à demander sa mort par des cris séditieux, il succombe à la calomnie par la timide politique de ce juge, qui à l'exemple de Sédécias, n'a pas la force de se déclarer pour ce nouveau Jérémie. La prophétie de Jérémie contient cinquante-un chapitres; il y en a un cinquante-deuxième qu'on croit être de Baruch ou d'Es-

dras. Le style de ce prophète est majestueux & sublime. Son grand talent étoit de toucher & d'exciter la tendresse & la pitié. C'est ce qu'il fait admirablement dans ses *Lamentations*, qui sont un chef-d'œuvre en ce genre. On croit qu'il les composa à l'occasion des derniers malheurs de Jérusalem, & de sa ruine entière par les Chaldéens: il est comme les autres prophètes, rempli d'actions symboliques, que nous avons expliquées à leur place. (†)

JÉRÉMIE, (PROPHÉTIE DE) *Théol.* livre canonique de l'ancien Testament, ainsi appelé de Jérémie son auteur, l'un des quatre grands prophètes, & fils d'Helcias, du bourg d'Anathoth, dans la tribu de Benjamin, proche de Jérusalem.

Jérémie étoit de race sacerdotale. Il commença fort jeune à prophétiser, sur la fin du règne de Josias, & continua ses prophéties jusqu'à la captivité des Juifs en Babylone. La prophétie de Jérémie est terminée à la fin du chapitre 51 par ces mots: *huc usque verba Jeremiæ, v. 64.* Le 52 est de Baruch ou d'Esdras.

Outre la prophétie de Jérémie, nous avons encore ses lamentations où il dépeint & déplore d'une manière pathétique la désolation & la ruine de Jérusalem par les Chaldéens. Cet ouvrage est écrit en vers, dont les premières lettres sont disposées suivant l'ordre de l'alphabet. Il y a une préface dans le grec & dans la vulgate, qui ne se rencontre ni dans l'hébreu, ni dans le paraphrase chaldaïque, ni dans le syriaque, & qui paroît avoir été ajouté pour servir d'argument à ce livre.

Le style de Jérémie est moins sublime & moins véhément que celui d'Isaïe; mais il est plus tendre & plus affectueux. Il y avoit anciennement une autre prophétie de Jérémie, dont parle Origène, où l'on trouvoit ces paroles citées dans l'Évangile; *appenderunt mercedem meam triginta argenteos, &c.* Mais il y a apparence que c'étoit un ouvrage apocryphe dont se servoient les Nazaréens, comme l'a remarqué S. Jérôme dans son commentaire sur S. Matthieu, chap. XXVII. Dupin, *discert. prélim. sur la bib. chap. iij. liv. I. §. xvij. pag. 358 & suiv. (G.)*

\* JEREPE - MONGA, f. m. (*Hist.*

295

*nat. Zoolog.*) serpent marin qui se trouve au Brésil, il se tient sous l'eau immobile; tous les animaux qui le touchent y demeurent attachés, & il s'en nourrit: il sort quelquefois & se repose sur le rivage. Si on le prend avec la main, la main s'y colle; si l'on cherche à dégager la main prise, avec l'autre, celle-ci se prend également: alors l'animal se déploie, se jette dans les eaux & y entraîne sa proie.

JERICHAU, (*Géogr.*) ville & bailliage d'Allemagne, dans le duché de Magdebourg, sur les frontières de Brandebourg.

JERICHO, (*Géog. anc.*) appelée par les Arabes *Rihiba*, ville d'Asie dans la Palestine, bâtie par les Jébuséens, à deux lieues du Jourdain, & à sept de Jérusalem; c'est la première ville du pays de Chanaan, que Josué prit & saccagea; on en rebâtit une nouvelle dans son voisinage. Vespasien la détruisit, Adrien la répara. Cette ville fut encore relevée sous les empereurs chrétiens, & décorée d'un siège épiscopal; mais finalement les guerres des Sarrasins dans la terre-sainte ont détruit le siège & la ville; on n'y voit plus que quelques huttes où demeurent des Arabes si gueux qu'à peine ont-ils de quoi couvrir leur nudité.

La rose de *Jéricho* louée dans l'Écriture, est une plante qui nous est inconnue; elle ne présente point celle à laquelle les modernes donnent vulgairement ce nom, & qui est une espèce de *thlaspi* de Sumatra & de Syrie.

Pompée campoit à *Jéricho* dont il avoit déjà fait abattre deux forts, quand il apprit l'agréable nouvelle de la mort de Mithridate; & Joseph se saisit cette occasion du campement de Pompée, pour observer que le territoire de cette ville étoit fameux par l'excellence de son baume. Pline rapporte d'après Theophraste, que cet arbrisseau balsamique ne se trouvoit que dans ce lieu-là, & qu'il n'y en avoit que dans deux jardins, dont l'un étoit de 20 arpens (il falloit dire de dix arpens, car il a mal, rendu le mot grec *πλερον*), & l'autre de moins encore; mais ce n'est ni *Jéricho*, ni Galaad, ni la Judée, ni l'Égypte qui sont le terroir naturel de cet arbrisseau: c'est l'Arabie heureuse. Appa-

remment que l'on cultivoit cet arbre dans les jardins de *Jéricho*, & qu'il y prospéroit. En tout cas les choses ont bien changé; il n'y a plus de jardins à *Jéricho*, ni de baume en Judée; tout celui que nous avons en Europe vient de la Mecque & de l'Arabie heureuse, & pour dire quelque chose de plus, le mot hébreu *zori*, que nous avons rendu par *baume*, est un mot-générique qui signifie seulement toute gomme résineuse; ainsi le baume de *Jéricho*, de Galaad, de Chanaan, n'étoit qu'une espèce de thérébenthine dont on se servoit pour les blessures & quelques autres maux.

Joseph prétend encore que les environs de *Jéricho* ressembloient au paradis terrestre, tandis que selon Suidas ils étoient pleins de serpents & de vipères; cependant *Jéricho* est très-fameuse dans l'Écriture-sainte; Moïse l'appelle *la ville des palmiers*. Notre Sauveur y fit quelques miracles, & ne dédaigna pas d'y loger chez Zachée dont la foi mérita de justes louanges; c'est à *Jéricho* qu'Hérode le Grand, ou l'Iduméen, avoit fait bâtir un superbe palais dans lequel il finit ses jours l'an de Rome 750, après 37 ans d'un règne célèbre par d'illustres & d'horribles actions.

Ce prince eut l'habileté de se procurer consécutivement la faveur de Sextus César, de Cassius, d'Antoine & d'Octave, qui lui firent décerner la couronne de Judée par le Sénat Romain; il en reçut l'investiture en marchant au capitolé entre les deux triumvirs; il prit Jérusalem, se soutint auprès d'Antoine malgré Cléopâtre, vainquit Antigone, Malchus, les Arabes, augmenta sans cesse sa puissance par les bontés d'Octave, & introduisit dans son royaume des coutumes étrangères; il réédifia Samarie, construisit partout des forteresses, procura de ses propres fonds de grands secours aux Juifs pendant la famine & la peste qui les désoloit, fonda plusieurs villes & dissipa les brigands de la Tragonite; enfin il fut nommé procurateur de Syrie, éleva un superbe temple en l'honneur d'Auguste, rebâtit celui de Jérusalem, rétablit les jeux olympiques dans leur ancienne splendeur.

& obtint d'Agrippa toutes sortes de grâces en faveur de ses sujets.

Telle a été la vie d'Hérode, d'ailleurs le plus malheureux des hommes dans son domestique; on fait quels troubles sa sœur Salomé excita dans la famille, & quelles en furent les tristes suites. Il fit mourir le vieillard Hircan dans sa 80<sup>e</sup>. année, le grand-père Aristobule son beau-frère, Joseph son propre oncle, Alexandra mere de Mariamne son épouse, cette belle & vertueuse Mariamne elle-même, dont la fin l'accabla de regrets, & le déchira de remords pendant le reste de sa vie; alors on ne vit plus en lui qu'un furieux qui sacrifia trois fils à sa colere, Alexandre, Aristobule, & finalement Antipater; ce cruel prince périt cinq jours après l'exécution de ce dernier, dans les plus cruels tourmens, dont Joseph vous donnera les détails. Il avoit eu neuf femmes. Trois autres fils qui lui restoit encore, Archelaus, Herode & Philippe, partagerent ses états. (D.J.)

JERKEËN, (Géogr.) ville d'Asie, Capitale de la petite Tartarie, sur les bords de la riviere d'Irac, elle est assez grande. C'est l'entrepôt du commerce entre les Indes & la partie septentrionale de l'Asie, de la Chine, de la grande Tartarie & de la Sibérie.

JERIMOTH, les hauteurs, (Géog. sac.) ville de la tribu de Juda, située entre Enaïm & Adullam, qui avoit pour roi Pharan, que Josué tua. *Jos. xij.* Cette ville est la même que *Jérimath*, une des premières que les Israélites habiterent après le retour de la captivité. *II. Esd. xj.* (+)

JEROBOAM, qui combat le peuple, (Hist. sacr.) premier de ce nom, fils de Nabath & de Sarva, étoit de Suréda, dans la tribu d'Ephraïm, & fut l'auteur du schisme & de l'idolâtrie des dix tribus. Salomon, qui connoissoit les talens de *Jéroboam*, lui avoit donné la commission de lever les tributs sur toute la maison de Joseph, c'est-à-dire, sur les tribus d'Ephraïm & de Manassé. Un jour que *Jéroboam* alloit seul dans la campagne, le prophete Ahias lui prédit que Dieu diviserait le royaume de Salomon, qu'il lui en donneroit dix tribus, & que la seule tribu de Juda

resteroit à ce prince. *Jéroboam*, plein d'ambition, voyant le peuple mécontent des subsides & des travaux dont il étoit accablé; chercha à le soulager pour avancer sa fortune. Salomon, informé de sa démarche, donna ordre de l'arrêter; mais il s'enfuit en Egypte, & y demeura jusqu'à la mort du roi. Roboam qui succéda à Salomon, ayant traité son peuple avec une rigueur excessive, dix tribus se séparèrent de la maison de David, & firent un royaume à part, à la tête duquel elles mirent *Jéroboam*. Ce nouveau roi, craignant que si le peuple continuoit à aller à Jérusalem pour y sacrifier, il ne rentrât peu-à-peu dans l'obéissance de Roboam, son prince légitime, fit faire deux veaux d'or, dont il plaça l'un à Béthel, l'autre à Dan, ordonna à ses sujets de les adorer, & leur fit défense d'aller désormais à Jérusalem. Il éleva au sacerdoce les derniers du peuple, qui n'étoient pas de la tribu de Lévi, il établit des fêtes solennelles à Béthel, comme à Jérusalem, & il réunit dans sa personne la dignité du sacerdoce à la majesté royale. Dans le moment, qu'environné de toute sa cour, d'une grande multitude de peuple, il faisoit brûler de l'encens sur l'autel de Béthel, un prophete vint, de la part de Dieu, prédire à *Jéroboam* que cet autel sacrilege seroit détruit, qu'il naîtroit un fils de la race de David, nommé *Josias*, qui égorgeroit sur cet autel tous les prêtres qui y offriroient de l'encens, & il ajouta que pour preuve qu'il disoit la vérité, l'autel alloit se fendre en deux à l'heure même: *Altare, Altare, hæc dicit Dominus: ecce filius nascetur domus David, Josias nomine, & immolabit super te sacerdotes excelsum qui nunc in te thura succendunt, & ossa hominum super te incendet.* *Jéroboam* ayant étendu la main pour faire arrêter le prophete, sa main se sécha, & l'autel se fendit aussi-tôt. Alors le roi pria l'homme de Dieu d'obtenir sa guérison, & sa main revint à son premier état. Ce prodige ne changea pas le cœur de *Jéroboam*; il ne quitta point sa voie corrompue, il continua d'entretenir le peuple dans l'erreur, & il mourut dans son impiété, après vingt-deux ans de regne; an du monde 3050. En

punition de son apostasie, sa maison fut détruite & exterminée par Baasa, selon la prédiction d'Abias de Silo, & c'est ainsi que ce prince, ingrat jusqu'à l'impiété, quoique comblé des bienfaits de Dieu, fit rentrer sa famille dans le néant, d'où elle avoit été tirée, en voulant l'affermir sur le trône aux dépens de la fidélité qu'il devoit à l'auteur de son élévation. La vengeance de Dieu s'étendit même sur tout Israël, qui avoit eu la lâche complaisance d'imiter l'impiété de son roi. ( † )

JÉROBOAM, (*Hist. sacr.*) second fils de Joas, roi d'Israël, ayant succédé à son pere, fit le mal devant le Seigneur, & marcha dans les voies de Jéroboam, fils de Nabath, qui avoit fait pécher Israël; cependant son regne fut long & heureux, en exécution des promesses que Dieu avoit faites à son grand-pere Joachaz. Ce prince rétablit le royaume d'Israël dans son ancienne splendeur, reconquit les pays que les rois de Syrie avoient usurpés & démembrés de ses états, & réduisit sous son obéissance toutes les terres de-delà le Jourdain jusqu'à la mer Morte. Nous voyons par les prophéties d'Osée, d'Amos & de Jonas, qui vécurent sous ce regne, que la mollesse, la somptuosité & l'impiété, régnoient dans Israël, que l'on adoroit non-seulement les veaux d'or à Béthel, mais que l'on fréquentoit tous les hauts lieux du royaume, où l'on commettoit toutes sortes d'abominations. *Jéroboam* mourut l'an du monde 3220, après quarante & un ans de regne. ( † )

JÉRONYMITES, *f. m.* (*Théol.*) est le nom que l'on donne à divers ordres ou congrégations de religieux; autrement appelés *hermites de saint Jérôme*. Voyez HERMITES.

Les premiers, que l'on appelle *hermites de saint Jérôme d'Espagne*, doivent leur naissance au tiers-ordre de St. François, dont les premiers *Jéronymites* étoient membres. Grégoire XI. approuva cet ordre en 1373 ou 1374, sous le nom de *saint Jérôme*, qu'ils avoient choisi pour leur protecteur & leur modele, & leur donna les constitutions du couvent de sainte Marie du Sépulchre, avec la regle

de saint Augustin; & pour habit une tunique de drap blanc, un scapulaire de couleur tannée, un petit capuce, & un manteau de même couleur; le tout de couleur naturelle, sans teinture & d'un vil prix.

Les *Jéronymites* sont en possession du couvent de saint Laurent de l'Escorial, où les rois d'Espagne ont leur sépulture; de ceux de saint Isidore de Séville, & de saint Just, où Charles V se retira après avoir abdiqué la couronne impériale & celle d'Espagne. Il y a aussi en Espagne des religieux *Jéronymites*, qui furent fondés vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Sixte IV les mit sous la juridiction des *Jéronymites*, & leur donna les constitutions du monastere de Sainte Marthe de Cordoue, mais Léon X leur ordonna de prendre celle de l'ordre de saint Jérôme. Voyez le dictionnaire de Trévoux.

Les hermites de saint Jérôme de l'Observance, ou de Lombardie, ont pour fondateur Loup d'Olmedo, qui les établit en 1424 dans les montagnes de Cazalla, au diocèse de Séville, & leur donna une regle composée des sentimens de saint Jérôme, approuvée par le pape Martin V, qui dispensa pour lors les *Jéronymites* de garder celle de saint Augustin.

Pierre Gambacorti fonda la troisieme congrégation des *Jéronymites* vers l'an 1377. Ils ne firent que des vœux simples jusqu'en 1568, que Pie V leur ordonna d'en faire des solennels; ils ont des maisons en Italie, dans le Tirol & dans la Baviere.

La quatrieme congrégation des *Jéronymites*, dite des *hermites de S. Jérôme de Fiesoli*, commença l'an 1360, que Charles de Montegranelli, de la famille des comptes de Montegranelli, se retira dans la solitude, & s'établit d'abord à Véronne. Elle fut approuvée par Innocent VII sous la regle & les constitutions de saint Jérôme; mais Eugene IV leur donna en 1441 la regle de saint Augustin. Comme le fondateur étoit du tiers-ordre de saint François, il en garda l'habit; mais en 1460 Pie II permit de le quitter à ceux qui voudroient; ce qui occasionna une division parmi eux. Clément IX sup-

prima tout-à-fait cet ordre en 1668.

**IÉROPHILAX**, f. m. (*Hist.*) garde des choses sacrées; titre qui désigne assez la fonction de celui qui le portoit dans l'église grecque: il revient à notre sacristain.

**IÉROPHORE**, f. m. (*Hist. anc.*) celui qui porte les choses sacrées. Ce titre s'étendoit chez les Grecs à un grand nombre de fonctions; mais on appelloit surtout *iérophores* ceux qui, dans les cérémonies, portoit les statues des dieux.

**IÉROSCOPIE**, f. f. (*Divinat.*) inspection des choses sacrées, & prédiction par ce moyen. *Voyez* ARUSPICES & ARUSPICINES.

**JEROSLAW**, (*Géogr.*) M. de l'île écrit *Yérostlawle*, ville de l'empire Rusien, capitale du duché du même nom, sur le Wolga. *Long.* 58. 30. *Lat.* 57. 24. (*D. J.*)

**JERSEY**, (*Géogr.*) île d'Europe, située dans la Manche ou canal de S. Georges, à 5 lieues de distance des côtes de Normandie, mais soumise à la couronne Britanique, & comptée dans le district de la province de Hamp. On lui donne 12 milles d'Angleterre dans sa plus grande longueur, & six dans sa plus grande largeur. Les Romains l'appelloient *Cesarea*: ils y ont laissé les traces d'un camp & diverses médailles. Ses côtes sont d'un accès fort difficile; elle est comme entourée de bancs de sables & de rochers: il faut le secours des pilotes du pays pour y aborder ou pour en sortir sans péril. Son sol très-peu fertile en grains, produit d'excellens pâturages, & nourrit entr'autres des brebis dont la laine est d'une extrême finesse. Il y croît peu de bois, peu de fruit & peu de légumes. L'on y brûle le *varec* ou *fucus marinus* de Pline, & l'on y supplée par le commerce à tout ce dont on y peut d'ailleurs avoir besoin, & que le terroir ne fournit pas. Il y a dans cette île, en dépit de sa stérilité, près de vingt mille habitans, repartis en douze paroisses. Les lieux principaux en sont saint Heliet & saint Aubin. Chacun s'y livre aux travaux ou de la pêche, ou de la navigation, ou des manufactures. L'on y parle François, l'on y suit le droit

Normand; & l'on y chérit la domination Angloise. Un lord de la famille de Villiers porte le titre de compte de *Jersey*. (*D. G.*)

Saint Magloire; natif du pays de Galles, établit pendant sa vie un couvent dans cette île; où il mourut fort âgé en 575. Ses reliques furent transférées au fauxbourg S. Jacques, dans un monastere de bénédictins, qui a été cédé aux PP. de l'Oratoire; & c'est aujourd'hui le séminaire de saint Magloire.

Waice (*Robert*) Poète, reçut le jour à *Jersey*, vers le milieu du xij siècle. Il est l'auteur du roman de *Rou & des Normands*, écrit en vers François; ce livre est fort rare, est important pour ceux qui recherchent la signification de beaucoup d'anciens termes de notre langue. *Long.* 15<sup>d</sup>. 15' 25". *Lat.* 49. 14.

**JERTH**, f. m. (*Hist. nat.*) nom qu'on donne en Laponie à une espèce de mousse qui y croît, ainsi que dans d'autres pays froid. On en prend la racine dont on fait une décoction, que l'on fait avaler aux malades dans du petit lait des rennes d'heure en heure, pour les faire transpirer. Les principales maladies de ce pays sont les pleurésies & la petite vérole, & les malades s'en tirent très-bien au moyen de ce seul remède. Au défaut de cette racine de *jerth*, on se sert de l'angélique. *Voyez* Scheffer, *Description de la Laponie*.

**JERVENLAND**, (*Géog.*) *Jervia*; petit canton de Livonie dans l'Estonie, sujet à la Russie; le château de Wittentein, & le bourg d'Oberbalen, en sont les lieux principaux. (*D. J.*)

**JÉRUSALEM**, (*Géog.*) ancienne & fameuse ville d'Asie, capitale du petit royaume d'Israël, après que David l'eut conquis sur les Jébuséens. Depuis ce temps-là *Jérusalem* éprouva bien des événemens, & son histoire devint celle de la nation des Juifs; voici les principales époques des vicissitudes de cette ville, cent fois prise, détruite, & rebâtie.

David & Salomon l'embellirent; Sefac roi d'Egypte, Hazaël roi de Syrie, Amasias roi d'Israël, enleverent consécutivement les trésors du temple; mais Nabuchodonosor ayant pris la ville même

pour la quatrième fois, la réduisit en cendre, & emmena les Juifs captifs à Babylone. Après cette captivité, *Jérusalem* fut reconstruite & repeuplée de nouveau. Antiochus le Grand, ayant conquis la Cèle-Syrie & la Judée, assiégea & ruina *Jérusalem*. Ensuite Simon Machabée vainquit Nicanor, rétablit la ville & les sacrifices; elle jouit d'une assez grande paix jusqu'aux démêlés d'Hircan & d'Aristobule. Pompée s'étant déclaré pour Hircan, s'empara de *Jérusalem* 63 ans avant J. C. & démolit ses murailles, dont Jules César permit le rétablissement 20 ans après.

A peine la Judée fut réduite en province sous l'obéissance du gouverneur de Syrie, que les Juifs se révolterent, & passèrent au fil de l'épée la garnison romaine; Alors l'empereur Titus vint en personne dans le pays, assiégea *Jérusalem*, l'emporta, la brûla, & la réduisit en solitude, l'an 70 de l'ère chrétienne; mais comme dit quelque part M. de Voltaire,

*Jérusalem conquise, & ses murs abattus,  
N'ont point éternisé le grand nom de Titus;  
Il fut aimé, voilà sa grandeur véritable.*

Adrien fit bâtir une nouvelle ville de *Jérusalem*, près des ruines de l'ancienne, & la fit appeller *Ælia Capitolina*; cependant elle reprit son ancien nom sous Constantin, & son évêque obtint le second rang des évêques de la Palestine, l'an 614 de J. C. La ville de *Jérusalem* fut brûlée par les Perses, & son patriarche Zacharie fut emmené prisonnier avec beaucoup d'autres.

Bientôt après, les Arabes soumièrent l'Asie mineure, la Perse, & la Syrie. Omar successeur de Mahomet, s'étant emparé de la contrée de la Palestine, entra victorieux dans *Jérusalem*, l'an 638 de Jésus-Christ. Comme cette ville est une ville sainte pour les Mahométans, il l'enrichit d'une magnifique mosquée de marbre, couverte de plomb, ornée dans l'intérieur d'un nombre prodigieux de lampes d'argent, parmi lesquelles il y en avoit beaucoup d'or pur. Quand ensuite, dit

M. de Voltaire, les Turcs déjà Mahométans, s'emparèrent du pays, vers l'an 1055, ils respectèrent la mosquée, & la ville resta toujours peuplée de huit mille âmes: c'étoit tout ce que son enceinte pouvoit contenir, & ce que le terroir d'alentour pouvoit nourrir. Elle n'avoit d'autres fonds de substance, que le pèlerinage des Chrétiens & des Musulmans; les uns alloient visiter la mosquée, les autres le saint-sépulchre. Tous payoient un léger tribut à l'émir Turc qui résidoit dans la ville, & à quelques imans, qui vivoient de la curiosité des pèlerins.

Dans ces conjectures, on vit se répandre en Europe cette opinion religieuse ou fanatique, que les lieux de la naissance & de la mort de J. C. étant prophanés par les infidèles, le seul moyen d'effacer les péchés des chrétiens, étoit d'exterminer ces misérables. L'Europe se trouvoit pleine de gens qui aimoient la guerre, qui avoient beaucoup de crimes à expier, & qu'on leur proposoit d'expier en suivant leur passion dominante, ils prirent la croix & les armes.

Voyez CROISADES.

Les églises & les cloîtres acheterent à vil prix plusieurs terres des seigneurs, qui crurent n'avoir besoin que de leur courage, & d'un peu d'argent pour aller conquérir des royaumes en Asie, Godefroy de Bouillon, par exemple, duc de Brabant, vendit sa terre de Bouillon au chapitre de Liege, & Stenay à l'évêque de Verdun. Les moindres seigneurs châtelains partirent à leurs frais; les pauvres gentilshommes servirent d'écuyers aux autres. Cette foule de croisés se donna rendez-vous à Constantinople: moines, femmes, marchands; vivandiers, ouvriers partirent aussi, comptant ne trouver sur la route que des chrétiens, qui gagneroient des indulgences en les nourrissant.

La première expédition fut d'égorger & de pilier les habitans d'une ville chrétienne en Hongrie. On s'empara de Nicée en 1097, *Jérusalem* fut emportée en 1099, & tout ce qui n'étoit pas chrétien fut massacré. Après ce carnage, les croisés dégouttans de sang, allèrent à l'endroit qu'on leur dit être le sépulchre de J. C. & y fondirent en larmes. Godefroy de

Bouillon fut élu duc de *Jérusalem* ; mais , comme un légat nommé d' *Anberto* , prétendit le royaume pour lui-même , il fallut que le duc de Bouillon cédât la ville à cet évêque , & se contentât du port de Joppé.

En peu de temps , de nouveaux états divisés & subdivisés entre les mains des chrétiens , passèrent en beaucoup de mains différentes. Il s'éleva de petits seigneurs , des comtes de Joppé , des marquis de Galilée , de Sidon , d'Acree , de Césarée. Cependant la situation des croisés étoit si mal affermie , que Baudoin premier roi de *Jérusalem* , après la mort de Godefroy son frere , fut pris presque aux portes de la ville par un prince Turc.

Les conquêtes des chrétiens alloient chaque jour en s'affoiblissant , tandis que Saladin s'élevoit pour leur ravir. En vain Guy de Lusignan couronné roi de *Jérusalem* , marcha contre Saladin , il devint son captif , & fut traité comme aujourd'hui les prisonniers de guerre le sont par les généraux les plus humains. Saladin étant entré dans *Jérusalem* , fit laver avec de l'eau rose la mosquée qui avoit été changée en église ; & fit graver sur la porte : « le roi » Saladin serviteur de Dieu , mit cette inscription après que le tout - puissant eut » pris *Jérusalem* par ses mains ». Il fonda des écoles musulmanes , & néanmoins rendit aux chrétiens orientaux l'église du saint sépulchre.

Au bruit des victoires de Saladin toute l'Europe se troubla ; les rois suspendirent leurs querelles pour marcher au secours de l'Asie , & cependant leur armée saccagea Constantinople , au lieu d'aller reprendre *Jérusalem*. Saphadin frere du fameux Saladin mort à Damas démolit , en 1218 , le reste des murailles de ce triste lieu.

En 1244 , son territoire n'appartenoit déjà plus à personne. Les Chorasmis , tous idolâtres , égorgerent ce qu'ils trouverent dans ce bourg de musulmans , de chrétiens & de Juifs. De nouveaux Turcs vinrent après eux ravager les côtes de Syrie , exterminerent le reste des chrétiens , & furent eux-mêmes exterminés par les Tartares. Enfin Selim empereur des Turcs , ayant vaincu le soudan d'Egypte

en 1517 , se rendit maître du Caire , de l'Egypte , de la Syrie , & par conséquent de *Jérusalem* , qui est demeuré jusqu'à ce jour avec tout le pays qui l'environne , sous la domination du grand-seigneur.

Elkods est son nom moderne chez les Turcs , les Arabes , & les Mahométans de ces quartiers-là. Elle est à 45 lieues S. O. de Damas , 18 de la mer Méditerranée , 100 N. O. du grand Caire. *Long.* suivant de la Hire 58 deg. 29. min. 30 sec. suivant Street , 55 deg. 11 min. 30 sec. Suivant Cassini , 52 deg. 51 min. 30 sec. *Lat.* suivant la Hire 31 deg. 38 min. 30 sec. Suivant Street 32 10. Suivant Cassini 31. 50. (D. J.)

JÉRUSALEM , temple de , ( *Hist. sac. & proph.* ) autrement nommé temple de Salomon ; parce que ce prince le fonda , l'acheva & le dédia avec de grandes solemnités , plus de mille ans avant J. C.

Sa description est trop épineuse pour nous y engager , & les savans qui ont consumé leurs veilles à nous en donner le plan , ont eu le malheur de ne point s'accorder ensemble. Le lecteur peut s'en convaincre , s'il a le loisir de consulter , de confronter Villalpand dans ses commentaires sur *Ezéchiel* , Louis Cappel dans son abrégé de l'histoire judaïque ; Constantin l'empereur , dans son ouvrage sur le traité du thalmud , intitulé *Middoth* ; Jean Lightfoot , dans le recueil de ses œuvres ; le P. Bernard Lami , prêtre de l'Oratoire ; dom Calmet & M. Prideaux ; voilà les plus illustres d'entre les modernes , qui ont épuisé cette matière sans beaucoup de succès.

Cependant le temple de Salomon n'étoit qu'une petite masse de bâtiment , qui n'avoit que cent cinquante piés de long & autant de large , en prenant tout le corps de l'édifice d'un bout à l'autre ; mais l'embaras de sa description consiste principalement dans ses décorations , ses ornemens , ses portes , ses portiques , ses galeries & ses cours , dont nous pouvons d'autant moins nous faire d'idées justes , que les détails de l'écriture-sainte , de Joseph , & du thalmud sont également confus.

Personne n'ignore les tristes catastrophes que ce temple éprouva dans le cours des siècles. Après avoir subsisté 424 ans , il fut



fut ravagé & détruit par Nabuchodonosor. Zorobabel mit pendant vingt ans tous ses soins à le rebâtir, lors du retour de la captivité, & l'on en fit la dédicace sous le regne de Darius. Mais ce nouveau temple fut pillé, souillé, & profané par Antiochus Epiphane. Ce prince recueillit un butin sacrilege 171 ans avant J. C. qui montoit à dix-huit cents talens d'or. Le talent d'or chez les Hébreux valoit 16 fois le talent d'argent.

Judas Machabée ayant eu le bonheur de tirer sa patrie des mains d'Antiochus, purifia le temple 165 ans avant J. C. & les richesses y coulerent avec tant d'abondance en moins d'un siècle, que le pillage qu'en fit Crassus, pendant qu'il fut gouverneur de Syrie, lui valut la somme de dix mille talens, c'est-à-dire, plus de deux millions sterlings, ou plus de quarante-deux millions de notre monnoie; cet événement arriva 54 ans avant J. C.

Hérode néanmoins rebâtit de nouveau le temple même avec une grande magnificence, dont la splendeur fut de courte durée. Tout le monde sait qu'il subit le sort de Jérusalem, lorsque Titus assiégea cette ville, l'emporta, la brûla & la réduisit en cendre, l'an 70 de l'ère vulgaire. (D. J.)

JESI, (Géog.) ancienne ville de l'état de l'église, dans la Marche d'Ancone, avec un évêché qui ne relève que du saint siege: elle est sur une montagne proche la rivière de Jéfi, à 7 lieues S. O. d'Ancone, 45 N. E. de Rome. Long. 30. 55; lat. 43. 30. Il y a aussi une ville de ce nom au Japon, dans l'île de Nippon au voisinage de Méneo. Long. 157. 40; lat. (D. J.)

JESILBASCH, s. m. (Hist.) terme de relation; il signifie tête-verte, & c'est le nom que les Persans donnent aux Turcs, parce que leurs émirs portent le turban verd. Voyez TURBAN. Dictionn. de Trévoux.

JESNITZ, (Géog.) petite ville d'Allemagne dans la principauté d'Anhalt-Desfau, sur la rivière de Muldau.

JESRAEL ou JEZRAEL, semence de Dieu, (Géog. sacrée.) ville située dans le grand champ de la tribu d'Issachar, autrefois habitée par les Chananéens, étoit le

séjour ordinaire d'Achab. Cette ville est devenue fameuse par la vigne de Naboth, dont Achab s'empara, & par la vengeance que Dieu tira de ce prince & de sa famille. (†)

JESSÉ, (Hist. sacrée.) pere de David, de la race duquel devoit naître le Messie: *Egreditur virga de radice Jesse, & flos de radice ejus ascendet. Is. xj. 1.* Ce pays se prend aussi pour le pays méridional de l'Arabie, du côté de l'Egypte: *Nabuchodonosor misit ad omnem terram Jesse. Jug. xij.* C'est le même que la terre de Jessen. (†)

JESSELMERE, (Géog.) ville de l'Indoustan, capitale d'une province de même nom, dans les états du grand Mogol, à 75 lieues N. d'Amadabad. Long. 90. 15; lat. 26. 40. (D. J.)

JESSERO, (Géog.) nom d'un ruisseau de Carinthie, qui est près du fameux lac de Cirkniz, qui dispaçoit sous terre pour se remonter de nouveau à quelque distance de là, après quoi il se perd encore de nouveau dans les rochers & dans les précipices; enfin il reparoit encore de l'autre côté des montagnes.

JESSO, (Géogr.) Voyez Y E Ç O; (Géogr.)

JESUAT, (Géog.) contrée de l'Indoustan, dans les états du grand Mogol, sur le Gadet qui se perd dans le Gange. Elle est bornée au nord par le royaume de Néebal, à l'E. par le royaume d'Assen, au S. par le royaume de Bengale, à l'O. par la terre de Patna. Rajapour en est la capitale, & la seule ville. (D. J.)

JESUATES, s. m. (Théolog.) nom d'une sorte de religieux, qu'on appelloit autrement *clercs apostoliques*, ou *jésuates de S. Jérôme*.

Le fondateur des *jésuates* est Jean Colombin. Urbain V. approuva cet institut en 1367, à Viterbe, & donna lui-même à ceux qui étoient présens l'habit qu'ils devoient porter. Ils suivoient la regle de S. Augustin, & Paul V. les mit au nombre des ordres mendiants.

Le nom de *jésuates* leur fut donné, parce que leurs premiers fondateurs avoient toujours le nom de *Jésus* à la bouche. Ils y ajoutèrent celui de *S. Jérôme*, parce qu'ils le prirent pour leur protecteur.

Pendant plus de deux siècles les *jésuites* n'ont été que frères laïcs ; Paul V. leur permit en 1606 de recevoir les ordres. Ils s'occupaient dans la plupart de leurs maisons à la pharmacie ; d'autres faisoient le métier de distillateurs, & vendoient de l'eau-de-vie, ce qui les fit appeller en quelques endroits *peres de l'eau-de-vie*.

Comme ils étoient assez riches dans l'état de Venise, la république demanda leur suppression à Clément IX. pour employer leurs biens aux frais de la guerre de Candie, ce que le pape leur accorda en 1668. Voyez le Dictionn. de Trévoux.

JESUITE, s. m. (*Hist. ecclési.*) ordre religieux, fondé par Ignace de Loyola, & connu sous le nom de *compagnie* ou *société de Jésus*. (\*)

Nous ne dirons rien ici de nous-mêmes. Cet article ne sera qu'un extrait succinct & fidèle des comptes rendus par les procureurs généraux des cours de judicature, des mémoires imprimés par ordre des parlements, des différens arrêts, des histoires, tant anciennes que modernes, & des ouvrages qu'on a publiés en si grand nombre dans ces derniers temps.

En 1521 Ignace de Loyola, après avoir donné les vingt neuf premières années de sa vie au métier de la guerre & aux amusemens de la galanterie, se consacra au service de la mere de Dieu, au Mont-Ferrat en Catalogne d'où il se retira dans la solitude de Manrese, où Dieu lui inspira certainement son ouvrage des *exercices spirituels*, car il ne savoit pas lire quand il l'écrivit. *Abbrégé hist. de la C. D. J.*

Décoré du titre de Chevalier de Jésus-Christ & de la Vierge Marie, il se mit à enseigner, à prêcher, & à convertir les hommes avec zèle, ignorance & succès. *Même ouvrage.*

Ce fut en 1538, sur la fin du carême, qu'il rassembla à Rome les dix compagnons qu'il avoit choisis selon ses vues.

Après divers plans formés & rejetés, Ignace & ses collègues se vouerent de concert à la fonction de catéchiser les enfans,

d'éclairer de leurs lumières les infidèles, & de défendre la foi contre les hérétiques.

Dans ces circonstances, Jean III. roi de Portugal, prince zélé pour la propagation du Christianisme, s'adressa à Ignace pour avoir des missionnaires, qui portassent la connoissance de l'Évangile aux Japonnois & aux Indiens. Ignace lui donna Rodriguès & Xavier ; mais ce dernier partit seul pour ces contrées lointaines, où il opéra une infinité de choses merveilleuses que nous croyons, & que le *jésuite* Acosta ne croit pas.

L'établissement de la compagnie de Jésus souffrit d'abord quelques difficultés ; mais sur la proposition d'obéir au pape seul, en toutes choses & en tous lieux, pour le salut des âmes & la propagation de la foi ; le pape Paul III. conçut le projet de former par le moyen de ces religieux, une espèce de milice répandue sur la surface de la terre, & soumise sans réserve aux ordres de la cour de Rome ; & l'an 1540 les obstacles furent levés ; on approuva l'institut d'Ignace, & la compagnie de Jésus fut fondée.

Benoît XIV, qui avoit tant de vertus, & qui a dit tant de bons mots ; ce pontife, que nous regretterons long-temps encore, regardoit cette milice comme les janissaires du saint siege ; troupe indocile & dangereuse, mais qui sert bien.

Au vœu d'obéissance fait au pape & à un général, représentant de Jésus-Christ sur la terre, les *Jésuites* joignirent ceux de pauvreté & de chasteté, qu'ils ont observé jusqu'à ce jour, comme on fait.

Depuis la bulle qui les établit, & qui les nomma *Jésuites*, ils en ont obtenu quatre-vingt-douze autres qu'on connoît, & qu'ils auroient dû cacher, & peut-être autant qu'on ne connoît pas.

Ces bulles, appellées *lettres apostoliques*, leur accordent depuis le moindre privilège de l'état monastique, jusqu'à l'indépendance de la cour de Rome.

Outre ces prérogatives, ils ont trouvé un moyen singulier de s'en créer tous les

(\*) Cette société, fameuse par ses services comme par ses revers, a été détruite par une bulle du Pape Clément XIV.

jours. Un pape a-t-il proféré inconsidérément un mot qui soit favorable à l'ordre, on s'en fait aussitôt un titre, & il est enregistré dans les fastes de la société à un chapitre, qu'elle appelle les oracles de vive voix, *vivæ vocis oracula*.

Si un pape ne dit rien, il est aisé de le faire parler. Ignace, élu général, entra en fonction le jour de pâques de l'année 1541.

Le généralat, dignité subordonnée dans son origine, devint sous Laines & sous Aquaviva un despotisme illimité & permanent.

Paul III. avoit borné le nombre des profès à soixante; trois ans après il annulla cette restriction, & l'ordre fut abandonné à tous les accroissemens qu'il pouvoit prendre & qu'il a pris.

Ceux qui prétendent en connoître l'économie & le régime, le distribuent en six classes, qu'ils appellent des *profes*, des *coadjuteurs spirituels*, des *écoliers approuvés*, des *frères laïcs* ou *coadjuteurs temporels*, des *novices*, des *affiliés* ou *adjoints*, ou *Jésuites de robe-courte*. Ils disent que cette dernière classe est nombreuse, qu'elle est incorporée dans tous les états de la société, & qu'elle se déguise sous toutes sortes de vêtemens.

Outre les trois vœux solennels de religion, les profès qui forment le corps de la société font encore un vœu d'obéissance spéciale au chef de l'église, mais seulement pour ce qui concerne les missions étrangères.

Ceux qui n'ont pas encore prononcé ce dernier vœu d'obéissance, s'appellent *coadjuteurs spirituels*.

Les écoliers approuvés sont ceux qu'on a conservés dans l'ordre après deux ans de noviciat, & qui se sont liés en particulier par trois vœux non solennels, mais toutefois déclarés vœux de religion, & pourtant empêchement dirimant.

C'est le temps & la volonté du général qui conduiront un jour les écoliers aux grades de profès ou de coadjuteurs spirituels.

Ces grades, sur-tout celui de profès, supposent deux ans de noviciat, sept ans d'études, qu'il n'est pas toujours nécessaire

d'avoir faites dans la société; sept ans de régence, une troisième année de noviciat, & l'âge de trente-trois ans, celui ou notre Seigneur Jesus-Christ fut attaché à la croix.

Il n'y a nulle réciprocité d'engagemens entre la compagnie & ses écoliers, dans les vœux qu'elle en exige; l'écolier ne peut sortir, & il peut être chassé par le général.

Le général seul, même à l'exclusion du pape, peut admettre ou rejeter un sujet.

L'administration de l'ordre est divisée en assistances, les assistances en provinces, & les provinces en maisons.

Il y a cinq assistans, chacun porte le nom de son département, & s'appelle l'*assistant* ou d'Italie, ou d'Espagne, ou d'Allemagne, ou de France, ou de Portugal.

Le devoir d'un assistant est de préparer les affaires, & d'y mettre un ordre qui en facilite l'expédition au général.

Celui qui veille sur une province porte le titre de *provincial*; le chef d'une maison, celui de *recteur*.

Chaque province contient quatre sortes de maisons; des maisons professes qui n'ont point de fonds, des collèges où l'on enseigne, des résidences où vont séjourner un petit nombre d'apostolizans, & des noviciats.

Les profès ont renoncé à toute dignité ecclésiastique; ils ne peuvent accepter la crosse, la mitre, ou le rochet que du consentement du général.

Qu'est-ce qu'un *jésuite*? est-ce un prêtre séculier? est-ce un prêtre régulier? est-ce un laïc? est-ce un religieux? est-ce un homme de communauté? est-ce un moine? c'est quelque chose de tout cela, mais ce n'est point cela.

Lorsque ces hommes se sont présentés dans les contrées où ils sollicitoient des établissemens, & qu'on leur a demandé ce qu'ils étoient, ils ont répondu, tels quels, *tales quales*.

Ils ont dans tous les temps fait mystère de leurs constitutions, & jamais ils n'en ont donné entière & libre communication aux magistrats.

Leur régime est monarchique ; toute l'autorité réside dans la volonté d'un seul.

Soumis au despotisme le plus excessif dans leurs maisons, les *jésuites* en sont les auteurs les plus abjects dans l'état. Ils prêchent aux sujets une obéissance sans réserve pour leurs souverains ; aux rois, l'indépendance des loix & l'obéissance aveugle au pape ; ils accordent au pape l'infailibilité de la domination universelle, afin que maîtres d'un seul, ils soient maîtres de tous.

Nous ne finirions point si nous entrions dans le détail de toutes les prérogatives du général. Il a le droit de faire des constitutions nouvelles, ou d'en renouveler d'anciennes, & sous telle date qu'il lui plaît ; d'admettre ou d'exclure, d'édifier ou d'anéantir, d'approuver ou d'improver, de consulter ou d'ordonner seul, d'assembler ou de dissoudre, d'enrichir ou d'appauvrir, d'absoudre, de lier ou de délier, d'envoyer ou de retenir, de rendre innocent ou coupable, coupable d'une faute légère ou d'un crime, d'annuler ou de confirmer un contrat, de ratifier ou de commuer un legs, d'approuver ou de supprimer un ouvrage, de distribuer des indulgences ou des anathèmes, d'associer ou de retrancher : en un mot, il possède toute la plénitude de puissance qu'on peut imaginer dans un chef sur ses sujets ; il en est la lumière, l'âme la volonté, le guide, & la conscience.

Si ce chef despote & machiavéliste étoit par hazard un homme violent, vindicatif, ambitieux, méchant, & que dans la multitude de ceux auxquels il commande il se trouvât un seul fanatique, où est le prince, où est le particulier qui fut en sûreté, sur son trône ou dans son foyer ?

Les provinciaux de toutes les provinces sont tenus d'écrire au général une fois chaque mois ; les recteurs, supérieurs des maisons, & les maîtres des novices, de trois mois en trois mois.

Il est enjoint à chacun des provinciaux d'entrer dans le détail le plus étendu sur les maisons, les colleges, tout ce qui peut concerner la province ; à chaque recteur d'envoyer deux catalogues, l'un de l'âge, de la patrie, du grade, des

études, & de la conduite des sujets ; l'autre, de leur esprit, de leurs talens, de leurs caractères, de leurs mœurs : en un mot, de leurs vices & de leurs vertus.

En conséquence, le général reçoit chaque année environ deux cents états circonstanciés de chaque royaume, & de chaque province d'un royaume, tant pour les choses temporelles, que pour les choses spirituelles.

Si ce général étoit par hazard un homme vendu à quelque puissance étrangère ; s'il étoit malheureusement disposé par caractère, ou entraîné par intérêt à se mêler des choses politiques, quel mal ne pourroit-il pas faire ?

Centre où vont aboutir tous les secrets de l'état & des familles, & même des familles royales ; aussi instruit qu'impenétrable ; dictant des volontés absolues, & n'obéissant à personne ; prévenu d'opinions les plus dangereuses sur l'aggrandissement & la conservation de sa compagnie, & les prérogatives de la puissance spirituelle ; capable d'armer à nos côtés des mains dont on ne peut se défier, quel est l'homme sous le ciel à qui ce général ne pût susciter des embarras fâcheux, si encouragé par le silence & l'impunité il osoit oublier une fois la sainteté de son état ?

Dans les cas importants, on écrit en chiffres au général.

Mais un article bizarre du régime de la compagnie de Jésus, c'est que les hommes qui la composent se sont tous rendus par serment espions & délateurs les uns des autres.

A peine fut-elle formée qu'on la vit riche, nombreuse & puissante. En un moment elle exista en Espagne, en Portugal, en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, au nord, au midi, en Afrique, en Amérique, à la Chine, aux Indes, au Japon, par-tout également ambitieuse, redoutable & turbulente ; par-tout s'affranchissant des loix, portant son caractère d'indépendance & le conservant, marchant comme si elle se sentoit destinée à commander à l'univers.

Depuis la fondation jusqu'à ce jour, il ne s'est presque écoulé aucune année sans qu'elle se soit signalée par quelque action

d'éclat. Voici l'*abrégé chronologique de son histoire*, tel à-peu-près qu'il a paru dans l'arrêt du parlement de Paris, 6 août 1762, qui supprime cet ordre, comme une secte d'impies, de fanatiques, de corrupteurs, de régicides, &c. . . commandés par un chef étranger & machiavéliste par institut.

En 1547, Bobadilla, un des compagnons d'Ignace, est chassé des états d'Allemagne, pour avoir écrit contre l'*Interim* d'Ausbourg.

En 1560, Gonzalès Silveria est supplicié au Monomotapa, comme espion du Portugal & de sa société.

En 1578, ce qu'il y a de *Jésuites* dans Anvers en est banni, pour s'être refusé à la pacification de Gand.

En 1581, Campian, Skerwin & Briant sont mis à mort pour avoir conspiré contre Elisabeth d'Angleterre.

Dans le cours du regne de cette grande Reine, cinq conspirations sont tramées contre sa vie, par des *Jésuites*.

En 1588, on les voit animer la ligue formée en France contre Henry III.

La même année, Molina publie ses pernicieuses rêveries sur la concorde de la grace & du libre arbitre.

En 1593, Barriere est armé d'un poignard contre le meilleur des rois, par le *Jésuite* Varade.

En 1594, les *Jésuites* sont chassés de France, comme complices du parricide de Jean Chatel.

En 1595, leur pere Guignard, faisi d'écrits apologétiques de l'assassinat d'Henry IV est conduit à la greve.

En 1597, les congrégations de *auxiliaires* se tiennent, à l'occasion de la nouveauté de leur doctrine sur la grace, & Clément VIII. leur dit, *brouillons, c'est vous qui troublez toute l'Eglise.*

En 1598, ils corrompent un scélérat, lui administrent son Dieu d'une main, lui présentent un poignard de l'autre, lui montrent la couronne éternelle descendant du ciel sur sa tête, l'envoient assassiner Maurice de Nassau, & se font chasser des états de Hollande.

En 1604, la clémence du cardinal Frédéric Borromée les chasse du college de

Braida, pour des crimes qui auroient dû les conduire au bûcher.

En 1605, Oldecorn & Garnet, auteurs de la conspiration des poudres, sont abandonnés au supplice.

En 1606, rebelles aux décrets du sénat de Venise, on est obligé de les chasser de cette ville & de cet état.

En 1610, Ravailac assassine Henry IV. Les *Jésuites* restent sous le soupçon d'avoir dirigé sa main; & comme s'ils en étoient jaloux, & que leur dessein fut de porter la terreur dans le sein des monarches, la même année Mariana publie avec son institution du prince l'apologie du meurtre des rois.

En 1618, les *Jésuites* sont chassés de Bohême, comme perturbateurs du repos public, gens soulevant les sujets contre leurs magistrats, infectant les esprits de la doctrine pernicieuse de l'infaillibilité & de la puissance universelle du pape, & semant par toutes sortes de voies le feu de la discorde entre les membres de l'état.

En 1619, ils sont bannis de Moravie, pour les mêmes causes.

En 1631, leurs cabales soulevent le Japon, & la terre est trempée dans toute l'étendue de l'empire de sang idolâtre & chrétien.

En 1641, ils allument en Europe la querelle absurde du jansénisme, qui a coûté le repos & la fortune à tant d'honnêtes fanatiques.

En 1643, Malte indignée de leur dépravation & de leur rapacité, les rejette loin d'elle.

En 1646, ils font à Séville une banqueroute, qui précipite dans la misère plusieurs familles. Celle de nos jours n'est pas la première, comme on voit.

En 1709, leur basse jalousie détruit Port-Royal, ouvre les tombeaux des morts, disperse leur os, & renverse les murs sacrés dont les pierres leur retombent aujourd'hui si lourdement sur la tête.

En 1713, ils appellent de Rome cette bulle *Unigenitus*, qui leur a servi de prétexte pour causer tant de maux, au nombre desquels on peut compter quatre-vingt mille lettres de cachets décernées contre les plus honnêtes gens de

l'état, sous le plus doux des ministères.

La même année le *Jésuite* Jouvency, dans une histoire de la société, ose installer parmi les martyrs les assassins de nos rois ; & nos magistrats attentifs font brûler son ouvrage.

En 1723, Pierre le Grand ne trouve de sûreté pour sa personne, & de moyen de tranquilliser ses états, que dans le bannissement des *Jésuites*.

En 1728, Berruyer travestit en roman l'histoire de Moïse, & fait parler aux patriarches la langue de la galanterie & du libertinage.

En 1730, le scandaleux Tournemine prêche à Caën dans un temple, & devant un auditoire chrétien, qu'il est incertain que l'évangile soit Ecriture - sainte.

C'est dans ce même temps qu'Hardouin commence à infecter son ordre d'un scepticisme aussi ridicule qu'impie.

En 1731, l'autorité & l'argent dérobent aux flammes le corrupteur & sacrilège Girard.

En 1743, l'impudique Benzi fuscite en Italie la secte des Mamillaires.

En 1745, Pichon prostitue les sacremens de Pénitence & d'Eucharistie, & abandonne le pain des saints à tous les chiens qui le demanderont.

En 1755, les *Jésuites* du Paraguay conduisent en bataille rangée les habitans de ce pays contre leurs légitimes souverains.

En 1757, un attentat parricide est commis contre Louis XV notre monarque, & c'est par un homme qui a vécu dans les foyers de la société de Jésus, que ces pères ont protégé, qu'ils ont placé en plusieurs maisons ; & dans la même année ils publient une édition d'un de leurs auteurs classiques, où la doctrine du meurtre des rois est enseignée. C'est comme ils firent en 1610, immédiatement après l'assassinat de Henry IV mêmes circonstances, même conduite.

En 1758, le roi de Portugal est assassiné, à la suite d'un complot formé & conduit par les *Jésuites* Malagrida, Mathos, & Alexandre.

En 1759, toute cette troupe de religieux assassins est chassée de la domination portugaise.

En 1761, un de cette compagnie, après s'être emparé du commerce de la Martinique, menace d'une ruine totale ses correspondans. On réclame en France la justice des tribunaux contre le *Jésuite* banqueroutier, & la société est déclarée solidaire du pere la Valette.

Elle traîne maladroitement cette affaire d'une juridiction à une autre. On y prend connoissance de ses constitutions ; on en reconnoît l'abus & les suites de cet événement amènent son extinction parmi nous.

Voilà les principales époques du Jéuitisme. Il n'y en a aucune entre lesquelles on n'en pût intercaler d'autres semblables.

Combien cette multitude de crimes connus n'en fait-elle pas présumer d'ignores ?

Mais ce qui précède suffit pour montrer que dans un intervalle de deux cents ans, il n'y a sortes de forfaits que cette race d'hommes n'ait commis.

J'ajoute qu'il n'y a sortes de doctrines perverses qu'elle n'ait enseignées. L'*Elucidarium* de Posa en contient lui seul plus que n'en fourniroient cent volumes des plus distingués fanatiques. C'est-là qu'on lit entr'autre chose de la mere de Dieu, qu'elle est *Dei-pater* & *Dei-mater*, & que, quoiqu'elle n'ait été sujette à aucun excréation naturelle, cependant elle a concouru comme homme & comme femme, *secundum generalem naturæ tenorem & ex parte mariti & ex parte feminae*, à la production du corps de Jesus-Christ, & mille autres folies.

La doctrine du probabilisme est d'invention jésuitique.

La doctrine du péché philosophique est d'invention jésuitique.

Lisez l'ouvrage intitulé les *Affertions*, & publié cette année 1762, par arrêt du parlement de Paris, & frémissez des horreurs que les théologiens de cette société ont débité depuis son origine, sur la simonie, le blasphème, le sacrilège, la magie, l'irréligion, l'astrologie, l'impudicité, la fornication, la pédérastie, le parjure, la fausseté, le mensonge, la direction d'intention, le faux témoignage, la prévarication des juges, le vol, la compensation occulte, l'homicide, le suicide, la prostitution, & le régicide ; ramos d'o-

pinions, qui comme le dit M. le procureur général du roi au parlement de Bretagne, dans son second compte rendu page 73, attaque ouvertement les principes les plus sacrés, tend à détruire la loi naturelle, à rendre la foi humaine douteuse, à rompre tous les liens de la société civile, en autorisant l'infraction de ses loix; à étouffer tout sentiment d'humanité parmi les hommes, à anéantir l'autorité royale, à porter le trouble & la défolation dans les empires; par l'enseignement du régicide, à renverser les fondemens de la révélation, & à substituer au christianisme des superstitions de toute espece.

Lisez dans l'arrêt du parlement de Paris, publié le 6 août 1762, la liste infamante des condamnations qu'ils ont subies à tous les tribunaux du monde chrétien, & la liste plus infamante encore des qualifications qu'on leur a données.

On s'arrêtera sans doute ici pour se demander comment cette société s'est affermie, malgré tout ce qu'elle a fait pour se perdre; illustrée, malgré tout ce qu'elle a fait pour s'avilir: comment elle a obtenu la confiance des souverains en les assassinant, la protection du clergé en le dégradant, une si grande autorité dans l'église en la remplissant de troubles, & en pervertissant sa morale & ses dogmes.

C'est ce qu'on a vu en même-temps dans le même corps, la raison assise à côté du fanatisme, la vertu à côté du vice, la religion à côté de l'impiété, le rigorisme à côté du relâchement; la science à côté de l'ignorance, l'esprit de retraite à côté de l'esprit de cabale & d'intrigue, tous les contrastes réunis. Il n'y a que l'humilité qui n'a jamais pu trouver un asyle parmi ces hommes.

Ils ont eu des poètes, des historiens, des orateurs, des philosophes, des géomètres, & des érudits.

Je ne fais si ce sont les talens & la sainteté de quelques particuliers qui ont conduit la société au haut degré de considération dont elle jouissoit il n'y a qu'un moment; mais j'assurerais sans crainte d'être contredit, que ces moyens étoient les seuls qu'elle eût de s'y conserver; & c'est ce que ces hommes ont ignoré.

Livré au commerce, à l'intrigue, à la politique, & à des occupations étrangères à leur état, & indignes de leur profession, il a fallu qu'ils tombassent dans le mépris qui a suivi, & qui suivra dans tous les temps, & dans toutes les maisons religieuses, la décadence des études & la corruption des mœurs.

Ce n'étoit pas l'or, ô mes peres, ni la puissance qui pouvoient empêcher une petite société comme la vôtre, enclavée dans la grande, d'en être étouffée. C'étoit au respect qu'on doit & qu'on rend toujours à la science & à la vertu, à vous soutenir & à écarter les efforts de vos ennemis, comme on voit au milieu des flots tumultueux d'une populace assemblée, un homme vénérable demeurer immobile & tranquille au centre d'une espace libre & vuide que la considération forme & réserve autour de lui. Vous avez perdu ces notions si communes, & la malédiction de S. François de Borgia, le troisieme de vos généraux, s'est accomplie sur vous. Il vous disoit, ce saint & bon-homme: " Il viendra un temps où vous ne mettrez plus de bornes à votre orgueil & à votre ambition, où vous ne vous occuperez plus qu'à accumuler des richesses & à vous faire du crédit; où vous négligerez la pratique des vertus; alors il n'y aura plus de puissance sur la terre qui puisse vous ramener à votre première perfection, & s'il est possible de vous détruire, on vous détruira".

Il falloit que ceux qui avoient fondé leur durée sur la même base qui soutient l'existence & la fortune des grands, passassent comme eux, la prospérité des *Jésuites* n'ait été qu'un songe un peu plus long.

Mais en quel temps le colosse s'est-il évanoui? au moment où il paroissoit le plus grand & le mieux affermi. Il n'y a qu'un moment que les *Jésuites* remplissoient les palais de nos rois; il n'y a qu'un moment que la jeunesse, qui fait l'espérance des premières familles de l'état, remplissoit leurs écoles, il n'y a qu'un moment que la religion les avoit portés à la confiance la plus intime du monarque, de sa femme & de ses enfans; moins protégés que

protecteurs de notre clergé : ils étoient l'ame de ce grand corps. Que ne se croyoient-ils pas ? J'ai vu ces chênes orgueilleux toucher le ciel de leur cime ; j'ai tourné la tête , & ils n'étoient plus.

Mais tout événement a ses causes. Quelles ont été celles de la chute inopinée & rapide de cette société ? en voici quelques-unes , telles qu'elles se présentent à mon esprit.

L'esprit philosophique a décrié le célibat , & les *Jésuites* se sont ressentis , ainsi que tous les autres ordres religieux , du peu de goût qu'on a aujourd'hui pour le cloître.

Les *Jésuites* se sont brouillés avec les gens de lettres , au moment où ceux-ci alloient prendre parti pour eux contre leurs implacables & tristes ennemis. Qu'en est-il arrivé ? c'est qu'au lieu de couvrir leur côté foible , on l'a exposé , & qu'on a marqué du doigt aux sombres enthousiastes qui les menaçoient , l'endroit où ils devoient frapper.

Il ne s'est plus trouvé parmi eux d'homme qui se distinguât par quelque grand talent ; plus de poètes , plus de philosophes , plus d'orateurs , plus d'érudits , aucun écrivain de marque , & on a méprisé le corps.

Une anarchie interne les divisoit depuis quelques années ; & si par hasard ils avoient un bon sujet , ils ne pouvoient le garder.

On les a reconnus pour les auteurs de tous nos troubles intérieurs , & on s'est lassé d'eux.

Leur journaliste de Trévoux , bon-homme , à ce qu'on dit , mais auteur médiocre & pauvre politique , leur a fait avec son livret bleu mille ennemis redoutables , & ne leur a pas fait un ami.

Il a bêtement irrité contre la société notre de Voltaire , qui a fait pleuvoir sur elle & sur lui le mépris & le ridicule , le peignant lui comme un imbécille , & ses confreres , tantôt comme des gens dangereux & méchans ; tantôt comme des ignorans , donnant l'exemple & le ton à tous nos plaisans subalternes , & nous apprenant qu'on pouvoit impunément se moquer d'un *jésuite* , & aux gens du monde qu'ils en pouvoient rire sans conséquence.

Les *Jésuites* étoient mal depuis très-long-temps avec les dépositaires des loix ,

& ils ne songeoient pas que les magistrats , aussi durables qu'eux , seroient à la longue les plus forts.

Ils ont ignoré la différence qu'il y a entre des hommes nécessaires & des moines turbulens , & que si l'état étoit jamais dans le cas de prendre un parti , il tournetoit le dos avec dédain à des gens que rien ne recommandoit plus.

Ajoutez qu'au moment où l'orage a fondu sur eux , dans cet instant où le ver de terre qu'on foule du pié montre quelque énergie , ils étoient si pauvres de talens & de ressources , que dans tout l'ordre il ne s'est pas trouvé un homme qui fût dire un mot qui fût ouvrir les oreilles. Ils n'avoient plus de voix , & ils avoient fermé d'avance toutes les bouches qui auroient pu s'ouvrir en leur faveur.

Ils étoient haïs ou enviés.

Pendant que les études se relevoient dans l'université , elles achevoient de tomber dans leur college , & cela lorsqu'on étoit à demi-convaincu que pour le meilleur emploi du temps , la bonne culture de l'esprit , & la conservation des mœurs & de la santé , il n'y avoit guere de comparaison à faire entre l'institution publique & l'éducation domestique.

Ces hommes se sont mêlés de trop d'affaires diverses ; ils ont eu trop de confiance en leur crédit.

Leur général s'étoit ridiculement persuadé que son bonnet à trois cornes couvrait la tête d'un potentat , & il a insulté lorsqu'il falloit demander grace.

Le procès avec les créanciers du pere la Valette les a couverts d'opprobre.

Ils furent bien imprudens , lorsqu'ils publierent leurs constitutions ; ils le furent bien davantage , lorsqu'oubliant combien leur existence étoit précaire , ils mirent des magistrats qui les haïssoient à portée de connoître de leur régime , & de comparer ce système de fanatisme , d'indépendance & de machiavélisme , avec les loix de l'état.

Et puis , cette révolte des habitans du Paraguay , ne dut-elle pas attirer l'attention des souverains , & leur donner à penser ? & ces deux parricides exécutés dans l'intervalle d'une année ?

Enfin , le moment fatal étoit venu ; le



le fanatisme l'a connu, & en a profité.

Qu'est-ce qui auroit pu sauver l'ordre, contre tant de circonstances réunies qui l'avoient amené au bord du précipice ? un seul homme, comme Bourdaloue peut-être, s'il eût existé parmi les *Jésuites*, mais il falloit en connoître le prix, laisser aux mondains le soin d'accumuler des richesses, & songer à ressusciter Cheminai de sa cendre.

Ce n'est ni par haine, ni par ressentiment contre les *Jésuites*, que j'ai écrit ces choses : mon but a été de justifier le gouvernement qui les a abandonnés, les magistrats qui en ont fait justice, & d'apprendre aux religieux de cet ordre qui tenteront un jour de se rétablir dans ce royaume, s'ils y réussissent, comme je le crois, à quelles conditions ils peuvent espérer de s'y maintenir.

JÉSUITESSES, f. f. (*Hist. ecclésiast.*) ordre de religieuses, qui avoient des maisons en Italie & en Flandres. Elles suivoient la règle des *Jésuites*, & quoique leur ordre n'eût point été approuvé par le saint siége, elles avoient plusieurs maisons, auxquelles elles donnoient le nom de *colleges*; d'autres qui portoient celui de *noviciat*, dans lesquelles il y avoit une supérieure, entre les mains de qui les religieuses faisoient leurs vœux de pauvreté, de chasteté & d'obéissance; mais elles ne gardoient point de clôture, & se mêloient de prêcher. Ce furent deux filles angloises, nommées Warda & Tuitia, qui étoient en Flandres, lesquelles instruites & excitées par le pere Gerard, recteur du college, & quelques autres *Jésuites*, établirent cet ordre; leur dessein étoit d'envoyer de ces filles prêcher en Angleterre. Warda devint bientôt supérieure générale de plus de deux cents religieuses. Le pape Urbain VIII. supprima cet ordre par une bulle du 13 janvier 1630, adressée à son nonce de la basse Allemagne, & imprimée à Rome en 1632. *Bulla Urbani VIII. Vilson, rapporté par Heidegger. Hist. papatus* §. 35.

JESUPOLIS, (*Géog.*) ville de Pologne, dans la petite Russie, au Palatinat de Lemberg.

JESURA, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est

Tome XVIII.

un arbrisseau du Japon, d'environ trois coudées de haut, qui ressemble au *philirea*. Ses feuilles sont garnies de poils, longues de trois pouces, ovales, terminées par une pointe, avec un bord très-découpé. Ses baies sont de la grosseur d'un pois, rouges & charnues.

JESUS-CHRIST, (*Hist. & Philosoph.*) fondateur de la religion chrétienne. Cette religion, qu'on peut appeller la *philosophie par excellence*, si l'on veut s'en tenir à la chose sans disputer sur les mots, a beaucoup influé sur la morale & sur la métaphysique des anciens pour l'épurer, & la métaphysique & la morale des anciens sur la religion chrétienne, pour la corrompre. C'est sous ce point de vue que nous nous proposons de la considérer. Voyez ce que nous en avons déjà dit à l'article CHRISTIANISME. Mais pour fermer la bouche à certains calomnieux obscurs, qui nous accusent de traiter la doctrine de *Jesus-Christ* comme un système, nous ajouterons avec saint Clément d'Alexandrie, *Φλόσοφοι λέγονται παρ' ἡμῶν μὲν οἱ σοφίας ἐρωῶντες τῶν πάντων δημιουργοῦ καὶ διδασκαλίου, τὸν τίστε τοῦ υἱοῦ τοῦ Θεοῦ; Philosophi apud nos dicuntur qui amant sapientiam, quæ est omnium opifex & magistra, hoc est filii Dei cognitionem.*

A parler rigoureusement, *Jesus-Christ* ne fut point un philosophe; ce fut un Dieu, il ne vint point proposer aux hommes des opinions, mais leur annoncer des oracles; il ne vint point faire des syllogismes, mais des miracles; les apôtres ne furent point des philosophes, mais des inspirés. Paul cessa d'être un philosophe lorsqu'il devint un prédicateur. *Fuerat, Paulus Athenis, dit Tertulien, & istam sapientiam humanam, adfœdatricem & interpolatricem veritatis de congressibus noverat, ipsam quoque in suas hæreses multipartitam varietate scclærum invicem repugnantium. Quid ergo Athenis & Jerosolymis? quid academicæ & ecclesiæ? quid hæreticis & christianis? necbis curiositate non opus est, post Jesum Christum, nec inquisitione post evangelium. Cum credimus nihil desideramus ultra credere. Hoc enim prius credimus, non est quod ultra credere debemus.* Paul avoit été à Athenes; ses disputes avec ses philosophes lui avoient

L 1

appris à connoître la vanité de leur doctrine, de leurs prétentions, de leurs vérités, & toute cette multitude de sectes opposées qui les divisoit. Mais qu'y a-t-il de commun entre Athenes & Jérusalem? entre des sectaires & des chrétiens? il ne nous reste plus de curiosité, après avoir ouï la parole de *Jesús-Christ*, plus de recherche après avoir lu l'évangile. Lorsque nous croyons, nous ne désirons point à rien croire au-delà; nous croyons même d'abord que nous ne devons rien croire au-delà de ce que nous croyons.

Voilà la distinction d'Athenes & de Jérusalem, de l'académie & de l'église, bien déterminée. Ici l'on raisonne; là on croit. Ici l'on étudie; là on fait tout ce qu'il importe de savoir. Ici on ne reconnoît aucune autorité; là il en est une infaillible. Le philosophe dit *amicus Plato, amicus Aristoteles, sed magis amica veritas*. J'aime Platon, j'aime Aristote, mais j'aime encore davantage la vérité. Le chrétien a bien plus de droit à cet axiome, car son Dieu est pour lui la vérité même.

Cependant ce qui devoit arriver arriva; & il faut convenir 1°. que la simplicité du christianisme ne tarda pas à se ressentir de la diversité des opinions philosophiques qui partageoient ses premiers sectateurs. Les Egyptiens conserverent le goût de l'allégorie, les pythagoriciens, les platoniciens, les stoïciens, renoncèrent à leurs erreurs, mais non à leur maniere de présenter la vérité. Ils attaquèrent tous la doctrine des Juifs & des Gentils, mais avec des armes qui leur étoient propres. Le mal n'étoit pas grand, mais il en annonçoit un autre. Les opinions philosophiques ne tarderent pas à s'entrelacer avec les dogmes chrétiens, & l'on vit tout-à-coup éclore de ce mélange une multitude incroyable d'hérésies; la plupart sous un faux air de philosophie. On en a un exemple frappant, entr'autres dans celles des Valentiniens. Voyez l'article VALENTINIENS. Delà cette haine des peres contre la philosophie, avec laquelle leurs successeurs ne se sont jamais bien reconciliés. Tout système leur fut également odieux, si l'on en excepte le platonisme. Un auteur du seizieme

siècle nous a exposé cette distinction, avec son motif & les inconvéniens, beaucoup mieux qu'on ne le pourrions faire. Voici comment il s'en exprime. La citation sera longue; mais elle est pleine d'éloquence & de vérité. *Plato humaniter & plusquam par erat, benignè à nostris susceptus, cum ethnicus esset, & hostium famosissimus antesignamus, & vanis tum Græcorum, tum externarum gentium superstitionibus apprime imbutus, & mentis acumine & variorum dogmatum cognitione, & famosa illà ad Ægyptum navigatione. Ingenii sui, aliqui præclarissimi vires adeo roboraverit, & patria eloquentiâ usque adeo disciplinas adauxit, ut sive de Deo, & de ipsius una quadam nescio quâ trinitate, bonitate, providentiâ, sive de mundi creatiōne, de cælestibus mentibus, de dæmonibus, sive de anima, sive tandem de moribus sermonem habuerit, solus è Græcorum numero ad sublimem sapientiæ græcæ metam pervenisse videretur. Hinc nostri prima mali labes. Hinc hæretici spargere voces ambiguas in vulgus ausi sunt; hinc superstitionum, mendaciorum, & pravitatum omne genus in Ecclesiam Dei, agmine factò cæpit irruere. Hinc Ecclesiæ parietibus, reâs, columnis ac postibus sanctis horrificum quoddam & nefarium omni imbutum odio atque scelere bellum, hæretici intulerunt: & quidem tanta fuit in captivo Platone sapientia, tantaque leporis eloquentiæ dulcedo, ut parum absuerit, quin de victoribus, triumpho ipse actus, triumpharet. Nam, ut à primis nostrorum patrum proceribus exordiar, si Clementem Alexandrinum inspicimus, quanti ille Platonem fecerit, plusquam sexcentis in locis, dum libet, videre licet, & tanquam veri amatorem à primo fere suorum librorum limine salutavit. Si vero etiam Origenem, quam frequenter in ejusdem sententiam iverit, magno quidem sui & christianæ reipublicæ documento experimur. Si Justinum, gavisus ipse olim est, se in Platonis doctrinam incidisse. Si Eusebium, nostra ille ad Platonem cuncta fere ad satietatem usque retulit. Si Theodoretum, adeo illius doctrina perculsus est, utcum Græcos affectus curasse tentasset, medicamenta non sine Platone præparante, illis adhibere sit ausus. Si vero tandem Au-*

*gustium, diffinulem ne pro millibus unum, quod referere piget. Platonis ille quidem, jam, non dicta, verum decreta, & eadem sacro-sancta appellare non dubitavit. Vide igitur quantos, qualesque viros victus ille græcus ad sui benevolentiam de se triumphantes pellexerit; ut nec aliis deinde artibus ipsemet Plato in multorum animis sese veluti hostis deterrimus insinuaverit; quem tamen vel egregiè corrigi, vel adhibita potius cautione legi, quam veluti captivum servari præstitisset. Joan. Bapt. Crisp.*

Je ne vois pas pourquoi le Platonisme a été reproché aux premiers disciples de *Jésus-Christ*, & pourquoi l'on s'est donné la peine de les en défendre. Y a-t-il eu aucun système de philosophie qui ne contiât quelques vérités? & les chrétiens devoient-ils les rejeter parce qu'elles avoient été connues, avancées ou prouvées par des Payens? Ce n'étoit pas l'avis de saint Justin, qui dit des Philosophes, *quæcumque apud omnes rectè dicta sunt, nostra Christianorum sunt*, & qui retint des idées de Platon tout ce qu'il en put concilier avec la morale & les dogmes du Christianisme. Qu'importe en effet au dogme de la Trinité, qu'un métaphysicien, à force de subtiliser ses idées, ait ou non rencontré je ne sais quelle opinion qui lui soit analogue? Qu'en conclure, sinon que ce mystère loin d'être impossible, comme l'impie le prétend, n'est pas tout-à-fait inaccessible à la raison.

2<sup>o</sup> Qu'emportés par la chaleur de la dispute, nos premiers docteurs se sont quelquefois embarrassés dans des paralogismes, ont mal choisi leurs argumens, & montré peu d'exactitude dans leur logique.

3<sup>o</sup>. Qu'ils ont outré le mépris de la raison & des sciences naturelles.

4<sup>o</sup> Qu'en suivant à la rigueur quelqu'un de leurs préceptes, la religion qui doit être le lien de la société, en deviendroit la destruction.

5<sup>o</sup> Qu'il faut attribuer ces défauts aux circonstances des temps & aux passions des hommes, & non à la religion qui est divine, & qui montre par-tout ce caractère.

Après ces observations sur la doctrine

des peres en général, nous allons parcourir leurs sentimens particuliers selon l'ordre dans lequel l'histoire de l'église nous les présente.

Saint Justin fut un des premiers philosophes qui embrasserent la doctrine évangélique. Il reçut au commencement du second siècle, & signa de son sang la foi qu'il avoit défendue par ses écrits. Il avoit d'abord été stoïcien, ensuite péripatéticien, pythagoricien, platonicien, lorsque la constance avec laquelle les chrétiens alloient au martyre, lui fit soupçonner l'imposture des accusations, dont on les noircissoit. Telle fut l'origine de sa conversion. Sa nouvelle façon de penser ne le rendit point intolérant; au contraire, il ne balançoit pas de donner le nom de *Chrétiens*, & de sauver tous ceux qui avant & après *Jésus-Christ*, avoient sçu faire un bon usage de leurs raisons. *Quicumque, dit-il, secundum rationem & verbum vixere, Christiani sunt, quantum athæi, id est, nullius numinis cultores habitii sunt, quales inter græcos fuere Socrates, Heraclitus, & his similes, inter barbaros autem Abraham & Ananias & Azarias & Misael & Elias, & alii comp'ures*; & celui qui nie la conséquence que nous venons de tirer de ce passage, & que nous pourrions inférer d'un grand nombre d'autres, est, selon Brucker, d'aussi mauvaise foi que s'il disputoit en plein midi contre la lumière du jour.

Justin pensoit encore, & cette opinion lui étoit commune avec Platon & la plupart des peres de son temps, que les anges avoient habité avec les filles des hommes, & qu'ils avoient des corps propres à la génération.

D'où il s'ensuit que quelques éloges qu'on puisse donner d'ailleurs à la piété & à l'érudition de Bullus, de Baltus & de le Nourri, ils nuisent plus à la religion qu'ils ne la servent, par l'importance qu'ils semblent attacher aux choses, lorsqu'on les voit occupés à obscurcir des questions fort claires. Saint Justin étoit homme, & s'il s'est trompé en quelques points, pourquoi n'en pas convenir?

Tatien, syrien d'origine, gentil de religion, sophiste de profession, fut,

disciple de saint Justin. Il partagea avec son maître la haine & les persécutions du cynique Crescence. Entraîné par la chaleur de son imagination, Tatien se fit un christianisme mêlé de philosophie orientale & égyptienne. Ce mélange malheureux souilla un peu l'apologie qu'il écrivit pour la vérité du christianisme, apologie d'ailleurs pleine de vérité, de force & de sens. Celui-ci fut l'auteur de l'hérésie des Encratites. *Voyez cet article.* Cet exemple ne fera pas le seul d'hommes transfuges de la philosophie que l'église reçut d'abord dans son giron, & qu'elle fut ensuite obligée d'en rejeter comme hérétiques.

Sans entrer dans le détail de ses opinions, on voit qu'il étoit dans le système des émanations; qu'il croyoit que l'ame meurt & ressuscite avec le corps; que ce n'étoit point une substance simple, mais composée de parties; que ce n'étoit point par la raison, qui lui étoit commune avec la bête, que l'homme en étoit distingué, mais par l'image & la ressemblance de Dieu qui lui avoit été imprimée; que si le corps n'est pas un temple que Dieu daigne habiter, l'homme ne diffère de la bête que par la parole; que les démons ont trouvé le secret de se faire auteurs de nos maladies, en s'emparant quelquefois de nous quand elles commencent; que c'est par le péché que l'homme a perdu la tendance qu'il avoit à Dieu, tendance qu'il doit travailler sans cesse à recouvrer, &c.

Théophile d'Antioche eut occasion de parcourir les livres des chrétiens chez son savant ami Antolique, & se convertit; mais cette faveur du ciel ne le débarrassa pas entièrement de son platonisme. Il appelle le verbe *λογος*, & ce mot joue dans ses opinions le même rôle que dans Platon. Du moins le savant Petaut s'y est-il trompé.

Athenagoras fut en même temps chrétien, platonicien & éclectique. On peut conjecturer ce qu'il entendoit par ce mot *λογος*, qui a causé tant de querelles, lorsqu'il dit: *à principio Deus, qui est mens æterna, ipse in se ipso λογος habet, cum ab æterno rationalis, fit; & ailleurs, Plato excelsò animo mentem æternam & sola ratione comprehendendum Deum est contemplatus;*

*de suprema potestate optime differuit.* Le Verbe ou *λογος* est en Dieu de toute éternité, parce qu'il a raisonné de toute éternité. Platon homme d'un esprit élevé & profond, a bien connu la nature divine.

Celui-ci croyoit aussi au commerce des anges avec les filles des hommes. Ces impudiques errent à présent autour du globe, & traversent autant qu'il est en eux, les desseins de Dieu. Ils entraînent les hommes à l'idolâtrie, & ils avalent la fumée des victimes; ils jettent pendant le sommeil dans nos esprits, des songes & des images qui les souillent, &c.

Après Athénagore, on rencontre dans les listes de l'église, les noms d'Hermias & d'Irenée. L'un s'appliqua à exposer avec soin les sentimens des philosophes payens, & l'autre à en purger le christianisme. Il seroit seulement à souhaiter qu'Irenée eût été aussi instruit qu'Hermias fut zélé, il eût travaillé avec plus de succès.

Nous voici arrivés au temps de Tertullien, ce bouillant Africain qui a plus d'idée que de mots, & qui seroit peut-être à la tête de tous les docteurs du christianisme, s'il eût pu concevoir la distinction des deux substances, & ne pas se faire un Dieu & une ame corporels. Ses expressions ne sont point équivoques. *Quis negabit, dit-il, Deum corpus esse, & si spiritus sit?*

Clément d'Alexandrie parut dans le second siècle. Il avoit été l'élève de Parnæus, philosophe stoïcien, avant que d'être chrétien. Si cependant on juge de sa philosophie, par les précautions qu'il exige avant que d'initier quelqu'un au christianisme, on sera tenté de la croire un peu pythagorique; & si l'on en juge par la diversité de ses opinions fort éclectique. L'éclectisme ou cette philosophie qui consistoit à rechercher dans tous les systèmes ce qu'on y reconnoissoit de vérités, pour s'en composer un particulier, commençoit à se renouveler dans l'église. *Voyez l'article ECLECTIQUE.*

L'histoire d'Origène dont nous aurions maintenant à parler, feroit seule un volume considérable; mais nous nous en tiendrons à notre objet, en exposant les principaux axiomes de sa philosophie.

Selon Origene, Dieu dont la puissance est limitée par les choses qui sont, n'a créé de matière, qu'autant qu'il en avoit à employer; il n'en pouvoit ni créer ni employer davantage. Dieu est un corps seulement plus subtil. Toute la matière tend à un état plus parfait. La substance de l'homme, des Anges, de Dieu & des personnes divines est la même. Il y a trois hypostases en Dieu, & par ce mot il n'entend point des personnes. Le fils diffère du père, & il y a entre eux quelque inégalité. Il est le ministre de son père dans la création. Il en est la première émanation. Les Anges, les esprits, les âmes occupent dans l'univers un rang particulier, selon leur degré de bonté. Les Anges sont corporels; les corps des mauvais anges sont plus grossiers. Chaque homme a un ange tutélaire, auquel il est confié au moment de sa naissance ou de son baptême. Les Anges sont occupés à conduire la matière, chacun selon son mérite. L'homme en a un bon & un mauvais. Les âmes ont été créées avant les corps. Les corps sont des prisons où elles ont été renfermées pour quelques fautes commises antérieurement. Chaque homme a deux âmes; c'étoient des esprits purs qui ont dégénéré avec l'intérêt que Dieu y prenoit. Outre le corps, les âmes ont encore un véhicule plus subtil qui les enveloppe. Elles passent successivement dans différens corps. L'état d'âme est moyen entre celui d'esprit & de corps. Les âmes les moins coupables sont allées animer les astres. Les astres, en qualité d'êtres animés, peuvent indiquer l'avenir. Tout étant en vicissitude, la damnation n'est point éternelle; les âmes peuvent se relever & retomber. Les fautes des âmes s'expient par le feu. Il y a des régions basses où les âmes des pécheurs subissent des châtimens proportionnés à leurs fautes. Elles en sorrent libres de souillures, & capables d'atteindre aux demeures éternelles. Voici les différens degrés de bonheur de l'homme, perdre ses erreurs, connoître la vérité, être ange, s'affimiler à Dieu, s'y unir. L'homme en jouit successivement sur la terre, dans l'air, dans le paradis. Le cours de félicité se remplit dans un espace de sie-

cles indéfinis; après lequel Dieu étant tout en tout, & tout étant en Dieu, il n'y aura plus de mal dans l'univers, & le bonheur sera général & parfait. A ce monde il en succédera un autre; à celui-ci un troisième, & ainsi de suite, jusqu'à celui où Dieu sera tout en tout, & ce monde sera le dernier. La base de ce système, c'est que Dieu produit sans cesse, & qu'il en émane des mondes qui y retournent & y retourneront jusqu'à la consommation des siècles où il n'y aura plus que lui.

Les temps de l'église qui suivent, virent naître Anatolius, qui révérité le Péripatétisme; Amobe, qui mêlant l'Optimisme avec le Christianisme, disoit que nous prenant pour la mesure de tout, nous faisons à la nature qui est bonne, un crime de notre ignorance; Lactance, qui prit en une telle haine toutes les sectes philosophiques, qu'il ne put souffrir que ni Socrate ni Platon eussent dit d'eux-mêmes quelque chose de bien, & qui affectent des connoissances de toutes sortes d'espèces, tomba dans un grand nombre de puérités qui défigurent ses ouvrages d'ailleurs très-précieux; Eusebe, qui nous auroit laissé un ouvrage incomparable dans la préparation évangélique, s'il eût été mieux instruit des principes de la philosophie ancienne, & qu'il n'eût pas pris les dogmes absurdes des argumentateurs de son temps pour les vrais sentimens de ceux dont ils se disoient les disciples; Didyme d'Alexandrie, qui sçut très-bien séparer d'Aristote & de Platon ce qu'ils avoient de faux & de vrai, être philosophe & chrétien, croire avec jugement, & raisonner avec sobriété; Chalcedius, dont le Christianisme est demeuré fort suspect jusqu'à ce jour; Augustin, qui fut d'abord manichéen; Synesius, dont les incertitudes sont peintes dans une lettre qu'il écrivit à son frère d'une manière naïve qui charme. La voici *ego cum me ipsum considero, omnino inferiore sentio quam ut episcopali justitio respondeam*. Plus je m'examine moi-même, plus je me sens au dessous du poids & de la dignité épiscopale; *ut sane apud te animi mei motibus disputabo; neque enim apud alium, quam amicissimum tuum unaque me-*

*cum educatum caput, commodius istud facere possim.* Je ne balancerai point à vous dévoiler mes sentimens; & à qui pourrois-je montrer plus volontiers le fond de mon cœur, qu'à mon frere, qu'à celui avec lequel j'ai été nourri, élevé, qu'à l'homme qui m'aime le mieux, & à qui je suis le plus cher? *Te enim æquum est & earumdem curarum esse participem, & cum noctu vigilare, tum interdum cogitare, quæmadmodum aut boni mihi aliquid contingat aut mali quidpiam evitare possim.* Il faut qu'il partage tous mes soins; s'il est possible qu'en veillant avec moi la nuit, en m'entretenant le jour, je me procure quelque bien, ou que j'évite quelque mal, il ne s'y refusera pas. *Audi igitur quæ sit mearum rerum status, quarum plerumque, jam, opinor, tibi fuerint cognitæ.* Vous connoissez déjà une partie de ma situation, écoutez-moi, mon frere & sachez le reste. *Cum exiguum onus suscepissem, commode mihi hæcenus sustinuisse videor, philosophiam.* Jusqu'à présent je me suis contenté du rôle de philosophe; il étoit facile, & je crois m'en être assez bien acquitté. Mais on a mal jugé de ma capacité; & parce qu'on m'a vu soutenir sans peine un fardeau léger, on a cru que j'en pourrois porter un plus pesant. *Pro eo vero quod non omnino ab ea aberrare videor, à nonnullis laudatus, majoribus dignus ab iis existimor, qui animi facultatem habilitatemque dignoscere nequeant.* Jugeons-nous nous-mêmes, & ne nous laissons point séduire par cet éloge. Craignons que de nouveaux honneurs ne nous rendent vains, & qu'un poste plus élevé ne m'ôte le peu de mérite que j'ai dans celui que j'occupe, s'il arrive qu'après avoir pour ainsi dire, méprisé l'un, l'on me reconnoisse indigne de l'autre. *Vcreor autem ne arrogantior redditus, cum honorem admittent, ab utroque excidam, postquam alterum quidem contempsero; alterius vero non fuerim dignitatem affectus.* Dieu, la loi, & la main sacrée de Théophile, m'ont attaché à une femme; il ne me convient ni de m'en séparer, ni de vivre secrettement avec elle, comme un adultere. *Mihi & Deus ipse & lex & sacra Theophili manus uxorem dedit, quare hoc omnibus prædico, & testor neque me ab ea prorsus sejungi velle,*

*neque adulteri instar cum ea clanculum consuescere.* Je partage mon temps en deux portions. J'étudie ou j'enseigne. En étudiant, je suis ce qu'il me plaît. En enseignant, c'est autre chose. *Duobus hæc tempus identidem distinguo ludis, atque studiis. At cum in studiis occupor, tum mihi uni deditus sum; in ludendo vero, maximè omnibus expositus.* Il est difficile, il est impossible de chasser de son esprit des opinions qui y sont entrées par la voie de la raison, & que la force de la démonstration y retient. Et vous n'ignorez pas qu'en plusieurs points, la Philosophie ne s'accorde ni avec nos dogmes, ni avec nos décrets. *Difficile est, vel fieri potius nullo pacto potest ut quæ dogmata scientiarum ratione ad demonstrationem perducta in animum pervenerint, convellantur. Nosti autem Philosophiam cum plerisque ex vulgatis usu decretis pugnare.* Jamais, mon frere, je ne me persuaderai que l'origine de l'ame soit postérieure au corps; je ne prendrai jamais sur moi de dire que ce monde & ses autres parties puissent passer en même temps. J'ai une façon de penser qui n'est point celle du vulgaire, & il y a dans cette doctrine usée & rebattue de la résurrection, je ne sais quoi de ténébreux & de sacré, que je ne saurois digérer. Un ame imbue de la Philosophie, un esprit accoutumé à la recherche de la vérité, ne s'expose pas sans répugnance à la nécessité de mentir. *Etenim nunquam profecto mihi persuasero animum originis esse posteriorem corpore; mundum cæterasque ejus partes una interire nunquam dixero; tritam illam ac decantatam resurrectionem sacrum quidpiam atque arcanum arbitror, longèque absum à vulgi opinionibus comprobandis. Animus certe quidem Philosophiâ imbutus ac veritatis inspector mentiendi necessitati non nihil remittit.* Il en est de la vérité comme de la lumière. Il faut que la lumière soit proportionnée à la force de l'organe, si l'on ne veut pas qu'il en soit blessé. Les ténèbres conviennent aux ophthalmiques, & le mensonge aux peuples; & la vérité nuit à ceux dont l'esprit ou inactif ou hébété ne peut ou n'est pas accoutumé à approfondir. *Lux enim veritati, oculus vulgo proportionem quadam*

respondent. *Et oculus ipse non sine damno suo immodica luce perfruitur. Ac uti optalmicis caligo magis expedit, eodem modo mendacium vulgo prodisse arbitror, contra nocere veritatem iis qui in rerum perspicuitatem intendere mentis aciem nequeunt.* Cependant voyez ; je ne refuse pas d'être évêque, s'il m'est permis d'allier les fonctions de cet état avec mon caractère & ma franchise, philosophant dans mon cabinet, répétant des fables en public, n'enseignant rien de nouveau, ne désabufant sur rien, & laissant les hommes dans leurs préjugés à-peu-près comme ils me viendront ; mais le croyez-vous ? *Hæc si mihi episcopalis nostri muneris jussa concesserint, subire hanc dignitatem possint, ita ut domi quidem philosopher, foris vero fabulas texam, ut nihil penitus docens, sic nihil etiam dedocens atque in præsumptâ animi opinione sistens.* Sans cela, s'il faut qu'un évêque soit populaire dans ses opinions, je me décèlerai sur le champ. On me conférera l'épiscopat si l'on veut ; mais je ne veux pas mentir. J'en atteste Dieu & les hommes. Dieu & la vérité se touchent. Je ne veux point me rendre coupable d'un crime à ses yeux. Non, mon frere, non je ne puis dissimuler mes sentimens. Jamais ma bouche ne proférera le contraire de mes pensées. Mon cœur est sur le bord de mes levres. C'est en pensant comme je fais, c'est en ne disant rien que je ne pense, que j'espère de plaire à Dieu. *Si dixerint episcopum opininibus popularem esse, ego me illicò omnibus manifestum præbebo. Si ad episcopale munus vocer, nolo ementiri dogmata. Horum Deum, horum homines testes facio. Affinis est Deo veritas, apud quem criminis expers omnis cupio. Dogmata porro mea nunquam obtegâ, neque mihi ab animo lingua dissidebit. Ita sentiens, itaque loquens placere me Deo arbitror. Voyez les ouvrages de Synésius dans la Collect. des Peres de l'Eglise.*

Cette protestation ne l'empêcha point d'être consacré évêque de Ptolomais. Il est incroyable que Théophile n'ait point balancé à élever à cette dignité un philosophe infecté de Platonisme, & s'en faisant honneur. On eut égard, dit Photius, à la sainteté de ses mœurs, & l'on espéra

de Dieu qu'il l'éclaireroit un jour sur la résurrection & sur les autres dogmes que ce philosophe rejetoit.

Denis l'Aréopagite, Claudien Mamert, Boërce, Aénéas Gazæus, Zacharie le Scholastique, Philopon & Nemesius, ferment cette ère de la Philosophie chrétienne que nous allons suivre, dans l'Orient, dans la Grece & dans l'Occident, en exposant les révolutions depuis le septieme siecle jusqu'au douzieme.

Cette philosophie des émanations, cette chaîne d'esprits qui descendoit & qui s'élevoit, toutes ces visions platonico-origénico-alexandrines, qui promettoient à l'homme un commerce plus ou moins intime avec Dieu, étoient très-propres à entretenir l'oïfiveté pieuse de ces contemplateurs inutiles qui remplissoient les forêts, les monasteres & les solitudes ; aussi fit-elle fortune parmi eux. Le Péripatétisme au contraire, dont la dialectique subtile fournissoit des armes aux hérétiques, s'accrédoit d'un autre côté. Il y en eut qui, jaloux d'un double avantage, tâcherent de concilier Aristote avec Platon ; mais celui-ci perdit de jour en jour ; Aristote gagna, & la philosophie alexandrine étoit presque oubliée, lorsque Jean Damascene parut. Il professa dans le monde le Péripatétisme qu'il ne quitta point dans son monastere. Il fut le premier qui commença à introduire l'ordre didactique dans la Théologie. Les scholastiques pourroient le regarder comme leur fondateur. Damascene fit-il bien d'associer Aristote à *Jesus-Christ*, & l'Eglise lui a-t-elle une grande obligation d'avoir habillé ses dogmes à la mode scholastique ? c'est ce que je laisse discuter à de plus habiles.

Les ténèbres de la barbarie se répandirent en Grece au commencement du huitieme siecle. Dans le neuvieme la Philosophie y avoit subi le sort des Lettres qui y étoient dans le dernier oubli. Ce fut la fuite de l'ignorance des empereurs, & des incursions des Arabes. Le jour ne reparut, mais foible, que vers le milieu du neuvieme ; sous le regne de Michel & de Barda. Celui-ci établit des écoles, & stipendia des maîtres. Les connoissances s'étendirent un peu sous Constantin

Porphyrogenete, Psillus l'ancien & Léon Allatius son disciple lutterent contre les progrès de l'ignorance, mais avec peu de succès. L'honneur de relever les Lettres & la Philosophie étoit réservé à ce Photius qui deux fois nommé patriarche, & deux fois déposé, mit toute l'Eglise d'Orient en combustion. Cet homme nous a conservé dans sa bibliothèque des notices d'un grand nombre d'ouvrages qui n'existent plus. Il fit aussi l'éducation de l'empereur Léon, qu'on a surnommé le Sage, & qui a passé pour un des hommes les plus instruits de son temps. On trouve sous le regne de Léon, dans la liste des restaurateurs de la Science, les noms de Nicetas David, de Michel Ephesus, de Magentinus, d'Eustratius, de Michel Anchialus, de Nicephore Blemmides, qui furent suivis de Georgius de Pachemere, de Théodore Méthochile, de Georgius de Chypre, de Georgius Lapitha, de Michel Psellius le jeune, & de quelques autres travaillans successivement à ressusciter les Lettres, la Poésie & la Philosophie aristotélique & péripatéticienne jusqu'à la prise de Constantinople, temps où les connoissances abandonnerent l'Orient, & vinrent chercher le repos en Occident, où nous allons examiner l'état de la Philosophie depuis le septieme siecle jusqu'au douzieme.

Nous avons vu les Sciences, les Lettres & la Philosophie décliner parmi les premiers Chrétiens, & s'éteindre pour ainsi dire à Boëce. La haine que Justinien portoit aux Philosophes : la pente des esprits à l'esclavage, les miseres publiques, les incursions des Barbares, la division de l'Empire romain, l'oubli de la langue grecque, même par les propres habitans de la Grece, mais sur-tout la haine que la superstition s'efforçoit à susciter contre la Philosophie, la naissance des Astrologues, des Gcnethliques & de la foule des fourbes de cette espece, qui ne pouvoient espérer d'en imposer qu'à la faveur de l'ignorance, consommèrent l'ouvrage ; les livres moraux de Grégoire devinrent le seul livre qu'on eût.

Cependant il y avoit encore des hommes ; & quand n'y en a-t-il plus ? mais les obstacles étoient trop difficiles à surmon-

ter. On compte parmi ceux qui cherchèrent à secouer le joug de la barbarie, Capella, Cassiodore, Macrobe, Firmicus Maternus, Chalcidius, Augustin ; au commencement du septieme siecle, Isidore d'Hisphale, les moines de l'ordre de S. Benoît ; sur la fin de ce siecle Aldhelme ; au milieu du huitieme Beda, Acca, Egbert, Alcuin, & notre Charlemagne auquel ni les temps antérieurs, ni les temps postérieurs n'auroient peut-être aucun homme à comparer, si la Providence eût placé à côté de lui des personnages dignes de cultiver les talens qu'elle lui avoit accordés. Il tendit la main à la science abattue, & la releva. On vit renaître par ses encouragemens les connoissances profanes & sacrées, les Sciences, les Arts, les Lettres & la philosophie. Il arrachoit cette partie du monde à la barbarie, en la conquérant ; mais la superstition renversoit d'un côté ce que le prince édifioit d'un autre. Cependant les écoles qu'il forma subsisterent, & c'est delà qu'est sortie la lumiere qui nous éclaire aujourd'hui. Qui est-ce qui écrira dignement la vie de Charlemagne ? Qui est-ce qui consacra à l'immortalité le nom d'Alfrede, à qui la Science a les mêmes obligations en Angleterre, qu'à Charlemagne en France ?

Nous n'oublierons pas ici Rabanus Maurus, qui naquit dans le huitieme siecle, & qui se fit distinguer dans le neuvieme ; Strabon, Scot, Enginhard, Anlesifus, Adelhard, Hincmar, Paule-Wenfride, Lupus-Servatus, Heric, Angilbert, Egobart, Clement, Wandalbert, Reginon, Grimfeld, Ruthard, & d'autres qui repoussèrent la barbarie, mais qui ne la dissipèrent point. On sait quelle fut encore l'ignorance du dixieme siecle. C'étoit en vain que les Ottons d'un côté, les rois de France d'un autre, les rois d'Angleterre & différens princes offroient des asyles & des secours à la science ; l'ignorance duroit. Ah ! si ceux qui gouvernent, parcouroient des yeux l'histoire de ces tems, ils verroient tous les maux qui accompagnent la stupidité ; & combien il est difficile de reproduire la lumiere, lorsqu'une fois elle s'est éteinte !



Il ne faut qu'un homme & moins d'un siecle pour hébéter une nation : il faut une multitude d'hommes & le travail de plusieurs siecles pour la ranimer.

Les écoles d'Oxford produisirent en Angleterre Bridferth, Dunstan, Alfred de Malmesburi ; celles de France, Remy, Constantin Abbon ; on vit en Allemagne Notkere, Ratbode, Nannon, Bruno, Baldric, Israël, Ratgerius, &c. mais aucun ne se distingua plus que notre Gerbert, souverain pontife sous le nom de *Sylvestre second* ; & notre Odon ; cependant le onzieme siecle ne fut pas fort instruit. Si Guido Arétin composa la gamme, un moine s'avisa de composer le droit pontifical, & prépara bien du mal aux siecles suivans. Les princes occupés d'affaires politiques, cessèrent de favoriser les progrès de la Science, & l'on ne rencontre dans ces temps que les noms de Fulbert, de Berenger & de Lanfranc, & des Anselmes ses disciples, qui eurent pour contemporains ou pour successeurs Léon neuf, Maurice, Franco, Willeram, Lambert, Gerard, Wilhelme, Pierre, d'Amien, Hermann Contracte, Hildebert, & quelques autres tels que Roscelin.

La plupart de ces hommes, nés avec un esprit très-subtil, perdirent leur temps à des questions de dialectique & de théologie scholastique ; & la seule obligation qu'on leur ait, c'est d'avoir disposé les hommes à quelque chose de mieux.

On voit les frivolités du Péripatétisme occuper toutes les têtes au commencement du douzieme siecle. Que font Constantinus Afer, Daniel Morlay, Robert, Adalard, Oton de Frisingue, &c. ils traduisent Aristote, ils disputent, ils s'anathématisent, ils se détestent, & ils arrêtent plutôt la Philosophie qu'ils ne l'avancent. *Voyez* dans Gerson & dans Thomafius l'histoire & les dogmes d'Alméric. Celui-ci eut pour disciple David de Dinant. David prétendit avec son maître, que tout étoit Dieu, & que Dieu étoit tout ; qu'il n'y avoit aucune différence entre le créateur & la créature ; que les idées créent & sont créées ; que Dieu étoit la fin de tout, en ce que tout en étoit émané, & y retournoit, &c. Ces opinions furent condamnées dans un

*Tome XVIII.*

concile tenu à Paris, & les livres de David de Dinant brûlés.

Ce fut alors qu'on proscrivit la doctrine d'Aristote ; mais tel est le caractère de l'esprit humain, qu'il se porte avec fureur aux choses qu'on lui défend. La proscription de l'Aristotélisme fut la date de ses progrès, & les choses en vinrent au point qu'il y eut plus encore de danger à n'être pas péripatéticien qu'il y en avoit eu à l'être. L'Aristotélisme s'étendit peu-à-peu, & ce fut la philosophie régnante pendant le treizieme & le quatorzieme siecles entiers. Elle prit alors le nom de *scholastique*. *Voyez* SCHOLASTIQUE *philosophie*. C'est à ce moment qu'il faut aussi rapporter l'origine du droit canonique, dont les premiers fondemens avoient été jetés dans les cours du douzieme siecle. Du droit canonique, de la théologie scholastique & de la philosophie mêlés ensemble, il naquit une espece de monstre qui subsiste encore, & qui n'expirera pas si-tôt.

JESUS-CHRIST, *ordre militaire de Portugal*. *Voyez* CHRIST.

JESUS-CHRIST, nom d'un *ordre de chevalerie* institué à Avignon par le pape Jean XXII, en 1320. Les chevaliers de cet ordre portoient une croix d'or pleine, émaillée de rouge, enfermée dans une autre croix pattée d'or de même façon, mais d'émaux différens que celle de Christ en Portugal. *Voyez* CHRIST. Favin, *théat. d'honneur & de chevalerie*.

JESUS ET MARIE, *ordre de chevalerie* connu à Rome sous le nom de *Jesus & Marie* du temps du pape Paul V, qui à ce qu'on croit en forma le projet. Par les loix de cet ordre, que l'on a encore, il est ordonné qu'un chacun des chevaliers porteroit un habit blanc dans les solemnités, & qu'il entretiendroit un cheval & un homme armé contre les ennemis de l'état ecclésiastique. Les chevaliers portoient une croix bleu-celeste, dans laquelle étoient écrits les noms de *Jesus & Marie*. Le grand-maître étoit pris d'entre trois chevaliers que le pape proposoit au chapitre, comme dignes d'être revêtus de cette charge, & capables d'en remplir les fonctions. Ceux qui demandoient d'entrer dans l'ordre sans faire preuve de leur noblesse,

M m

étoient obligés de fonder une commanderie de deux cents écus de rente pour le moins, dont ils jouissoient eux-mêmes pendant leur vie, & qui à leur mort demouroit à l'ordre. Bonami, *catalog. ordin. equestr.*

\* JET, f. m. (*Gram.*) il se dit, 1<sup>o</sup> du mouvement d'un corps lancé avec le bras, ou avec un instrument; le *jet* de la pierre avec la fronde est plus violent qu'avec le bras: 2<sup>o</sup> de l'espace qu'il mesure à deux *jets* de pierre: 3<sup>o</sup> de la poussée d'une branche: 4<sup>o</sup> des essains d'abeilles: 5<sup>o</sup> des eaux jaillissantes: 6<sup>o</sup> du calcul par les jettons: 7<sup>o</sup> en fauconnerie, en pêche, en fonderie, en peinture, en marine, en artifice, en plusieurs autres arts, voyez les articles suivans.

JET, des bombes, (*Artillerie.*) est le nom qu'on donne à la partie des Mathématiques qui traite du mouvement des bombes, de la ligne qu'elles décrivent dans l'air, de la maniere dont il faut disposer le mortier pour qu'elles aillent tomber à une distance donnée, &c. Voyez les articles BALISTIQUE & PROJECTILE, où sont expliquées les loix du mouvement des bombes, ou plutôt en général de tout corps pesant lancé avec une vitesse & une direction donnée. Voyez aussi JET, *Art milit.* (O.)

JET d'eau, (*Hydraulique.*) est une lance ou lame d'eau qui s'éleve en l'air par un seul ajutage qui en détermine la grosseur. Les *jets* croisés en forme de berceaux, sont appellés *jets dardans*, & les droits *perpendiculaires*. Il y a encore des gerbes, des bouillons. Consultez ces articles à leur lettre. (K.)

Mariotte démontre qu'un *jet d'eau* ne peut jamais monter aussi haut qu'est l'eau dans son réservoir. En effet, l'eau qui sort d'un ajutage devoit monter naturellement à la hauteur de son réservoir, si la résistance de l'air & les frottemens des tuyaux ne l'en empêchoient. Voyez l'article FLUIDE. Mais cette résistance & ces frottemens font que l'eau perd nécessairement une partie de son mouvement, & par conséquent ne remonte pas aussi haut. Ce même auteur a aussi fait voir que lorsqu'un grand *jet* se distribue en un grand nombre d'autres

plus petits, le quarré du diametre du principal ajutage doit être proportionnel à la somme de toutes les dépenses de ses branches; & que si le réservoir a cinquante-deux piés de haut, & l'ajutage six lignes de diametre, celui du conduit doit être de trois pouces. Les différentes regles pour les *jets d'eau* se trouvent renfermées dans un ouvrage exprès de M. Mariotte, imprimé dans le recueil de ses œuvres. *Chambers.* (O.)

JET se dit, dans l'*Art militaire*, des armes propres à lancer des corps avec force pour offenser l'ennemi de loin. Chez les anciens, la fronde, l'arc, la baliste, la catapulte, &c. étoient des *armes de jet*. Dans l'usage présent, les canons, les mortiers, les fusils, &c. sont les *armes de jet* qui ont été substituées aux anciennes.

*Jet* se dit particulièrement de la bombe jetée ou lancée par le moyen du mortier. On appelle le *jet des bombes*, l'art ou la science de les tirer avec méthode pour les faire tomber sur des lieux déterminés. Cette science fait la principale partie de la *balistique*, qui traite du mouvement des corps pesans jetés ou lancés en l'air suivant une ligne de direction oblique ou parallele à l'horizon. Voyez BALISTIQUE ou PROJECTILE.

On a vu au mot BOMBE quelle est à peu-près l'époque de l'invention de cette machine. Les premiers qui ont fait usage des bombes, les tiroient avec très-peu de méthode.

Ils avoient observé que le mortier plus ou moins incliné à l'horizon, portoit la bombe à des distances inégales; qu'en éloignant la direction du mortier de la verticale, la bombe alloit tomber d'autant plus loin que l'angle formé par la verticale & la direction du mortier approchoit de 45 degrés; & que lorsqu'il surpassoit cette valeur, les distances où la bombe étoit portée, alloient en diminuant; ce qui leur avoit fait conclure que la plus grande portée de la bombe étoit sous l'angle de 45 degrés. Muni de cette connoissance que la théorie a depuis confirmée, lorsqu'il s'agissoit de jeter des bombes, on commençoit à s'assurer par quelques épreuves, de la portée sous l'angle de 45 degrés.

& lorsqu'on vouloit jeter les bombes à une distance moins grande, on faisoit faire au mortier un angle avec la verticale plus grand ou plus petit que 45 degrés. Cet angle se prenoit au hazard; mais après avoir tiré quelques bombes, on parvenoit à trouver à-peu-près la direction ou l'inclinaison qu'il falloit donner au mortier pour faire tomber les bombes sur les lieux proposés.

Telle étoit à-peu-près la science des premiers bombardiers; elle leur servoit presqu'autant que si elle avoit été plus exacte, parce que la variation de l'action de la poudre, la difficulté de faire tenir fixement & solidement le mortier dans la position qu'on veut lui donner, sont des causes qui dérangent presque toujours les effets déterminés par la théorie.

Les premiers auteurs, qui ont écrit sur l'Artillerie, comme Tartaglia de Bresce, Diego, Ufano, &c. croyoient que la bombe, ainsi que le boulet, avoit trois mouvemens particuliers; savoir, le *violent* ou le droit, le *mixte*, ou le courbe, & le *naturel* ou perpendiculaire.

Le mouvement étoit droit, selon ces auteurs, tant que l'impulsion de la poudre l'emportoit considérablement sur la pesanteur de la bombe: aussi-tôt que cette impulsion venoit à être balancée par la pesanteur, la ligne du mouvement du mobile devenoit courbe; elle redevenoit naturelle ou perpendiculaire, lorsque la pesanteur l'emportoit sur la force de l'impulsion de la poudre.

C'est à Galilée, mathématicien du grand duc de Florence, qu'on doit les premières idées exactes sur ce sujet. Il considéra la bombe comme se mouvant dans un milieu non résistant; & en supposant que la pesanteur fait tendre les corps au centre de la terre, il trouva, comme nous allons bientôt le faire voir, que la courbe décrite par la bombe est une parabole. Voyez PARABOLE.

Si l'on suppose qu'un corps soit poussé par une force quelconque dans une direction oblique ou parallèle à l'horizontale, elle sera celle de *projection* de ce corps, c'est-à-dire, la ligne dans laquelle il tend à se mouvoir; son mouvement le long de

cette ligne sera appelé *mouvement de projection*.

Par le mouvement de projection, le corps ou le mobile avance uniformément dans la même direction (en supposant qu'il soit sans pesanteur, & que le milieu dans lequel il se meut ne résiste point), il parcourt des espaces égaux dans des temps égaux; mais si l'on considère que la pesanteur qui agit toujours sur lui, l'approche continuellement du centre de la terre lorsqu'il se meut librement, on verra bientôt que son mouvement sera composé de celui de projection, & de celui que lui imprime sa tendance au centre de la terre; qu'ainsi il doit s'écarter de la direction qui lui a d'abord été donnée.

Si le mouvement de pesanteur étoit uniforme comme celui de projection, le corps se mouvroit dans une ligne droite qui seroit la diagonale d'un parallélogramme dont les deux côtés seroient entr'eux comme le mouvement de projection est à celui de la pesanteur.

Mais comme la pesanteur fait parcourir au corps des espaces inégaux dans des temps égaux, la ligne qui résulte du concours de ces deux mouvemens doit être une ligne courbe.

Pour trouver cette ligne, il faut diviser celle de projection en plusieurs parties égales; ces parties étant parcourues dans des temps égaux, peuvent exprimer le temps de la durée du mouvement du corps; & comme les espaces que la pesanteur fait parcourir au mobile sont comme les carrés des temps, ces espaces sont donc entr'eux comme les carrés des parties de la ligne de projection.

Ainsi  $A6$  (*Planc. VIII. fig. 2. de l'Art milit.*) étant la ligne de projection de la bombe qui tombe en  $B$  sur le plan horizontal  $AB$ , on divisera cette ligne en plusieurs parties égales, par exemple en 6, abaissant des perpendiculaires de tous les points de division de  $A6$  sur  $AB$ , l'espace  $6B$  parcouru par la pesanteur, sera à celui qu'elle fera parcourir au mobile dans le temps exprimé par  $A1$ , comme 36 est à 1. C'est pourquoi on prendra  $D1$  de la 36<sup>e</sup> partie de  $6B$ ; par la même raison 2  $E$  sera les  $\frac{4}{36}$  de  $6B$ , 3  $F$  les  $\frac{9}{36}$ , 4  $G$  les  $\frac{16}{36}$ ,

&  $s$   $H$  les  $\frac{35}{36}$ ; faisant ensuite passer une courbe par les points  $D, E, F, G, H, B$ , elle sera celle que la bombe ou le mobile aura décrite pendant la durée de son mouvement.

Si par le point  $A$  on mène  $Ab$  égale & parallèle à  $6B$ , & que par les points  $D, E, F, G, H, B$ , on tire des parallèles à  $Ab$ , les parties de la ligne  $Ab, Ad, Ae$ , &c. seront égales aux espaces que la pesanteur aura fait parcourir à la bombe; elles seront les abscisses de la courbe  $ADEFGHB$ , & les ordonnées  $Dd, Ee, Ff$ , seront égales aux divisions correspondantes de  $Ab$ . D'où il suit que les carrés des ordonnées de cette courbe seront entr'eux comme les abscisses. Mais cette propriété appartient à la parabole: donc la courbe décrite par la bombe est une parabole.

Si le milieu dans lequel la bombe ou le mobile se meut est résistant, la courbe qu'il décrit n'est plus une parabole. Pour la déterminer, il faudroit savoir quelle est la loi suivant laquelle l'air résiste au mouvement. En supposant que cette résistance soit proportionnelle aux carrés des vitesses, comme on le croit communément, M. Newton a démontré que la courbe décrite par le mobile est une espèce d'hyperbole dont le sommet ne répond point au milieu de la ligne tirée du mortier au lieu où tombe la bombe; la perpendiculaire abaissée de ce point sur cette ligne, la couperoit en deux parties inégales, dont la plus grande est celle du côté du mortier. Comme plusieurs expériences ont fait voir que la résistance de l'air n'opère pas assez sensiblement sur le mouvement des bombes, pour causer des erreurs sensibles dans les calculs où l'on en fait abstraction; nous supposerons, comme on le fait ordinairement, qu'elles se meuvent dans un milieu non résistant.

Les lignes de projection des bombes jetées parallèlement ou obliquement à l'horizon, sont autant de tangentes à la courbe qu'elles décrivent; car comme la pesanteur agit toujours sur les corps qui se meuvent librement, elle doit les détacher d'abord de la ligne de projection; par conséquent cette ligne ne doit toucher celle qu'ils décrivent que dans un point.

On fait que les bombes se tirent avec des espèces de canons courts appellés *mortiers*. Voyez MORTIER. La poudre dont le mortier est chargé est la force qu'on emploie pour chasser la bombe. Comme il y auroit beaucoup de difficultés à calculer les différentes impressions que les bombes peuvent recevoir des différentes quantités de poudre dont on peut charger le mortier, on a trouvé le moyen de les éluder, en supposant que la force dont la poudre est capable, est acquise par la chute de la bombe d'une hauteur verticale quelconque. Plus cette hauteur sera grande, & plus la force ou la vitesse acquise pendant la durée de la chute, le sera aussi. C'est pourquoi il n'y a point de charge de poudre dont la force ne puisse se considérer comme étant produite par une chute verticale relative à la quantité de poudre de cette charge.

En supposant que les bombes décrivent des paraboles, on peut des différentes propriétés de ces courbes tirer les règles générales & particulières du *jet* des bombes; mais comme on peut aussi les déduire du mouvement des corps pesans, nous allons en donner un précis, en ne supposant que la connoissance de la théorie de ce mouvement.

Pour exprimer la vitesse avec laquelle la bombe est poussée suivant les différentes directions qu'on peut lui donner, nous supposerons qu'elle a acquise cette vitesse en tombant d'une hauteur déterminée  $BA$  (*Fig. 1. Planc. VIII. de l'Art. milit. n<sup>o</sup>. 2.*)

Il est démontré que si un corps pesant qui a acquis une vitesse en tombant d'une hauteur déterminée  $BA$ , est poussé de bas en haut avec vitesse, qu'il remontera à la même hauteur d'un mouvement retardé, dans le même temps que celui de la durée de sa chute le long de cette hauteur.

#### V. MOUVEMENT DES CORPS PESANS.

Si l'on suppose qu'il se meuve d'un mouvement uniforme pendant le même temps, avec la vitesse acquise en tombant de  $B$  en  $A$ , il parcourra un espace double de  $AB$ , c'est-à-dire  $AC$ : dans le temps qu'il emploieroit à tomber d'un mouvement accéléré de  $B$  en  $A$ , & à remonter.

de  $A$  en  $B$  d'un mouvement retardé, il parcourra d'un mouvement uniforme  $A E$  quadruple de  $A B$ .

Si le corps pesant est poussé suivant une ligne de direction quelconque  $A F$ , (*fig. 1, 2 & 3. Planc. VIII. n°. 2.*) avec la vitesse acquise par sa pesanteur en tombant librement de  $B$  en  $A$ , pour avoir la distance où ce corps ira tomber, soit sur un plan horizontal  $A X$ , ou incliné au dessus de l'horizon  $A Y$ , ou au-dessous  $A Z$ ; il faut sur  $A E$ , quadruple de  $A B$ , décrire un arc tangent au plan, qui coupera la ligne de projection en  $F$  ou  $f$ ; si l'on abaisse de ce point la verticale  $F f G$ , le point  $G$  où elle rencontrera les plans  $A X$ ,  $A Y$  &  $A Z$ , fera celui où le corps ira tomber.

Pour le démontrer, tirez la corde  $E F$ . On aura les deux triangles semblables  $E A F$ ,  $F A G$ ; car les angles  $E A F$ ,  $A F G$  sont égaux étant alternes; de plus l'angle  $F E A$  qui a pour mesure la moitié de l'arc  $F f A$ , est égal à  $F A G$  qui étant formé de la tangente  $A G$  & de la corde  $F A$ , a pour mesure la moitié du même arc  $F f A$ ; dont les deux triangles  $A E F$  &  $F A G$  sont semblables. C'est pourquoi l'on a  $E A. A F :: A F. F G$ . Mais dans la proportion continue le premier terme est au dernier comme le carré du premier est au carré du second. Donc  $E A. F G ::$

$E A. A F$ . Et  $\sqrt{E A.} \sqrt{F G} :: E A. A F$ . Les deux premiers termes de cette dernière proportion expriment les vitesses que le mobile acquiert en tombant librement de  $E$  en  $A$ , & de  $F$  en  $G$ ; car les vitesses peuvent être exprimées par les racines carrées des espaces que la pesanteur fait parcourir au mobile. Il suit de là que les espaces  $E A$  &  $A F$  étant entr'eux comme les vitesses précédentes, sont parcourus uniformément dans le même temps. Ainsi ils peuvent exprimer ces vitesses; mais les espaces parcourus par la pesanteur sont entr'eux comme les carrés des vitesses. Donc, puisque  $E A$  &  $F G$  sont entr'eux comme les carrés de  $E A$  & de  $A F$ , ces lignes sont celles que la pesanteur fait parcourir à la bombe ou au mobile dans le temps qu'il décrirait  $E A$  &  $A F$  uniformément, c'est-à-dire dans

un temps double de celui qu'il emploieroit à tomber de  $B$  en  $A$ , d'un mouvement accéléré, ou ce qui est la même chose, dans celui qu'il emploieroit à monter de  $A$  en  $B$ , & à descendre de  $B$  en  $A$ .

Il est évident que cette démonstration s'applique également aux figures 1, 2 & 3. (*Planc. VIII. n°. 2.*) à la ligne de projection  $A f$  des mêmes figures, & à toutes les autres qu'on peut tirer de  $A$  aux différents points de l'arc  $A f F E$ ; que si le plan est horizontal comme  $A X$  (*fig. 1.*), l'arc  $A f F E$  est une demi-circonférence dont  $A E$  est le diamètre; mais que si le plan est élevé sur l'horizon comme  $A Y$  (*fig. 2.*) l'arc précédent est plus petit que la demi-circonférence, & qu'il est plus grand quand le plan est abaissé sous l'horizon, comme  $A Z$  (*fig. 3.*)

Pour décrire ces arcs dans ces deux derniers cas, il faut élever du point  $A$  sur  $A Y$  &  $A Z$ , la perpendiculaire indéfinie  $A N$  (*fig. 2 & 3.*); puis du point  $C$  milieu de  $A E$ , élever sur cette ligne une autre perpendiculaire  $C L$ , qui étant prolongée jusqu'à la rencontre de  $A N$ , la coupera dans le point  $O$  qui sera le centre de l'arc. C'est pourquoi, si de ce point pris pour centre, & de l'intervalle  $O A$  ou  $O E$  on décrit l'arc  $A f F N$  terminé en  $N$  (*fig. 3.*) par sa rencontre avec  $A N$  (*fig. 3.*) & prolongée jusqu'en  $E$  (*fig. 4.*) on aura l'arc demandé.

La distance  $A G$  à laquelle la bombe va tomber du mortier, se nomme la ligne de but, ou l'amplitude de la parabole;  $A E$  quadruple de  $A B$ , la force du jet; &  $F G$  ou  $f G$  la ligne de chute.

Comme il n'est point d'usage de tirer les bombes parallèlement à l'horizon, nous n'entrerons point dans le détail des circonstances particulières de ce jet; nous donnerons seulement la manière de déterminer la hauteur le long de laquelle la bombe doit tomber pour acquérir la vitesse nécessaire pour décrire la ligne de projection qui dans ce cas est égale à celle de but; pendant que la pesanteur lui fait décrire la ligne de chute.

Si l'on suppose que du point  $B$  (*fig. 11.*), élevé sur l'horizontal  $A X$  de la quantité  $B A$ , on ait tiré une bombe avec une

charge de poudre déterminée, & que la bombe ait été tomber en  $G$  sur  $A X$ , pour trouver la hauteur de laquelle elle auroit dû tomber pour acquérir la force ou la vitesse que lui imprime la charge de poudre du mortier pour décrire la ligne de projection  $B F$  d'un mouvement uniforme, pendant que la pesanteur lui fera décrire  $B A$  ou  $F G$  d'un mouvement accéléré, il faut mener  $B F$  parallèle à  $A X$ , terminée en  $F$  par sa rencontre avec  $G F$  perpendiculaire à  $A X$ . On coupera  $B F$  en deux également en  $D$ , & l'on tirera  $A D$ , sur laquelle on élèvera la perpendiculaire  $D E$ , qui sera terminée en  $E$  par sa rencontre avec le prolongement de  $A B$ ; l'on aura  $E B$  pour la hauteur demandée.

La bombe en tombant de  $B$  en  $A$  acquiert une vitesse capable de lui décrire cette même ligne d'un mouvement uniforme pendant la moitié du temps de la durée de sa chute d'un mouvement accéléré; elle doit donc décrire  $B D$  moitié de  $B F$ , dans le même temps; comme  $A B$  &  $B D$  sont ainsi parcourus uniformément dans le même temps, ces deux lignes sont entr'elles comme les vitesses qui les leur font parcourir. Mais à cause du triangle rectangle  $A D E$ , l'on a  $A B. B D :: B D. B E$ ; ce qui donne  $\sqrt{A B. B E} :: A B. B D$ . Or la vitesse par la chute le long de  $A B$  est égale à la racine quarrée de  $A B$ ; donc la racine quarrée de  $E B$  exprime la vitesse par  $B D$ ; donc  $E B$  est la hauteur de laquelle la bombe doit tomber pour acquérir une vitesse capable de pousser la bombe par le mouvement de projection de  $B$  en  $D$ , dans le temps de la moitié de la durée de la chute accélérée de la bombe le long de  $A B$ . Or dans un temps double cette même vitesse doit lui faire parcourir  $B F$  double de  $B D$ ; donc elle lui fera parcourir cet espace dans le temps que la pesanteur fera parcourir à la bombe la ligne  $B A$ ; donc, &c.

La force du jet, la ligne de projection, & la ligne de chute sont en proportion continue, c'est-à-dire que (Planc. VIII. n°. 2. fig. 1, 2 & 3.)  $A E. A F :: A F. F G$ ; ce qui est évident, puisque les triangles semblables  $E A F$ ,  $F A G$  donnent cette même proportion.

Il suit de là que lorsqu'on connoît l'amplitude de la parabole, & l'angle de l'inclinaison du mortier, on peut trouver la force du jet. Car dans le triangle  $F G A$  on connoît  $A G$  par la supposition, ainsi que l'angle  $F A G$ . De plus, l'angle  $A G F$  qui est droit fig. 1, & qui est égal à  $G A P$ , plus  $G P A$ , fig. 2, & au droit  $A P G$  moins  $P A G$  fig. 3. C'est pourquoi on viendra par la trigonométrie à la connoissance de  $G F$  & de  $A F$ . Ces deux lignes étant connues, on trouvera  $A E$ , en cherchant une troisième proportionnelle à  $G F$  &  $A F$ .

On voit par-là que si l'on tire une bombe avec une charge de poudre quelconque, qu'on observe l'angle d'inclinaison du mortier, & la distance où la bombe sera portée, on peut trouver la hauteur d'où elle auroit dû tomber pour acquérir une force qui agissant sur elle dans la direction du mortier, soit capable de produire le même effet que l'impulsion de la poudre dont il aura été chargé.

Si par les points  $f F$  (fig. 4.) on tire  $f d$  &  $F D$  perpendiculaire à  $A E$ , ces lignes seront égales à l'amplitude  $A G$ . Or comme tous les points de la demi-circconférence  $A F f E$  terminent les différentes lignes de projection selon lesquelles on peut tirer la bombe pour la faire tomber sur  $A X$  avec la charge de poudre exprimée par la force du jet  $A E$ , il s'ensuit que si de tous ces points on mene des perpendiculaires à  $A E$ , ou si l'on tire une infinité d'ordonnées à  $A E$ , elles exprimeront chacune la distance où la bombe ira tomber, tirée sous l'angle d'inclinaison formé par l'horizontale  $A X$ , & par les lignes de projection menées de  $A$  aux différens points ou aux ordonnées, rencontrant la demi-circconférence  $A f F E$ .

Il résulte de cette considération (Planc. VIII. n°. 2. fig. 1 & 4.) 1° que le rayon  $C L$  étant la plus grande de ces ordonnées, exprime la plus grande distance  $A M$  où la bombe peut être chassée par la charge du mortier; comme l'on a cette amplitude lorsque la ligne de projection est  $A L$  qui donne l'angle  $L A M$  de 45 degrés, puisque la mesure est la moitié de l'arc  $A f f L$  de 90 degrés, il s'ensuit

que pour avoir la plus grande distance ou la bombe peut aller, il faut que l'angle de projection soit de 45 degrés.

2<sup>o</sup> Que comme les ordonnées également distantes du rayon  $CL$  perpendiculaire sur  $AE$  sont égales, les inclinaisons  $Af$ ,  $AF$  également au dessus & au dessous de 45 degrés, donnent des amplitudes égales.

Ainsi l'angle de projection étant de 30 degrés ou de 60, la bombe ira à la même distance, parce qu'ils different également de 45 degrés.

3<sup>o</sup>. Comme les ordonnées  $df$ ,  $df$ , sont les sinus des arcs  $Af$ ,  $Af$ , & que les angles  $fAG$ ,  $fAG$  ont pour mesure la moitié de ces arcs, les portées  $AG$ ,  $AG$  égales aux ordonnées  $df$ ,  $df$  sont entr'elles comme les sinus des arcs  $Af$ ,  $Af$ , ou ce qui est la même chose, comme les sinus des angles doubles de l'inclinaison du mortier.

Ainsi, lorsque l'angle d'inclinaison du mortier est de 15 degrés, l'arc  $Af$  est à 30; mais comme le sinus de cet arc est la moitié du rayon, la portée de la bombe tirée sous l'angle de 15 degrés, est la moitié de celle qu'on a sous l'angle de 45 degrés.

Si l'on veut connoître la plus grande hauteur à laquelle la bombe s'élève sur l'horizontal  $AX$  (*fig. 1. Planc. VIII, n<sup>o</sup> 2.*), il faut du point  $I$  milieu de  $AG$ , élever sur cette ligne la perpendiculaire  $IR$ , prolongée jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne de projection  $AF$ . On suppose qu'elle le fait en  $R$ . Si l'on coupe ensuite  $IR$  en deux également en  $K$ , ce point sera celui de la plus grande élévation de la bombe, & par conséquent  $IK$  sera la hauteur demandée.

Pour le démontrer, considérez que  $IR$  coupant  $AG$  en deux également, coupe de même  $AF$  en  $R$ , & que comme  $IR$  est la moitié de la ligne de chute  $FG$ ,  $IK$  moitié de  $IR$  est le quart de  $FG$ . Or le temps que la bombe emploie à parcourir  $AF$  par son mouvement de projection, est double de celui de  $AR$ ; mais les espaces que la pesanteur lui fait parcourir, sont entr'eux comme les quarrés des temps; donc la ligne de chute  $FG$  est quadruple de  $RK$  ou  $IK$ ; donc  $IK$  exprime la plus

grande élévation de la bombe sur l'horizontale  $AX$ .

Les principes précédens suffisent pour la résolution des différens problèmes qui concernent le jet des bombes, lorsque le plan où elles doivent tomber est de niveau avec la batterie. On peut aussi les appliquer aux plans élevés au dessus de l'horizon, ou inclinés au dessous, mais d'une maniere moins générale, parce que dans ces deux derniers cas les portées ne sont point entr'elles comme les sinus des angles doubles de l'inclinaison du mortier. Nous ferons voir la maniere de faire cette application dans les problèmes suivans; mais auparavant nous allons donner le moyen de trouver l'angle de projection qui donne la plus grande portée de la bombe, soit que le plan sur lequel elle doit tomber soit élevé sur l'horizon, ou incliné au dessous.

Soient pour cet effet les figures 2 & 3. *Planc. VIII, n<sup>o</sup> 2.* Nous supposons dans la premiere que le plan  $AY$  sur lequel la bombe doit tomber, est élevé sur l'horizontale  $AX$  de 20 degrés, & dans la seconde, que  $AZ$  est au dessous, de la même quantité.

Cela posé, l'arc dont  $AE$  est la corde, sera de 40 degrés plus petit que la demi-circonférence; car l'angle  $NAE$  est égal à  $GAX$  formé par le plan incliné  $AY$ , & l'horizontale  $AX$ : or  $EAN$  a pour mesure la moitié de l'arc  $NE$ ; mais cette moitié étant de 20 degrés, par la supposition le double  $EN$  doit en avoir 40. Si l'on ôte ce nombre de 180 degrés, valeur de la demi-circonférence, il restera 140 degrés pour l'arc  $ALE$ , dont  $AE$  est la corde.

La perpendiculaire  $CL$  qui coupe la corde  $EA$  en deux également, coupe de la même maniere l'arc  $ALE$ ; c'est pourquoi dans cet exemple l'angle  $LAG$  de la plus grande portée a pour mesure le quart de 140 degrés, c'est-à-dire 35 degrés.

Il est évident que les angles également au dessus & au dessous de cet angle, donneront les mêmes portées, ainsi que ceux qui different également de 45 degrés, lorsque le plan sur lequel la bombe doit tomber, est horizontale ou de niveau avec la batterie.

Si le plan  $AZ$ , *fig. 3*, est au dessous de l'horizontale  $AX$  de 20 degrés, l'arc  $ALNE$  en aura 180 plus 40, c'est-à-dire 220; le quart de ce nombre qui est 55, donnera dans cet exemple l'angle de projection de la plus grande portée de la bombe sur  $AZ$ .

Il est aisé de tirer delà une regle générale pour avoir l'angle de la plus grande portée de la bombe sur un plan élevé sur l'horizon ou incliné au dessous d'une quantité connue.

Dans le premier cas, il faut ôter de 180 degrés le double de l'angle de l'élevation du plan, & prendre le quart du reste : dans le second, il faut ajouter à 180 degrés le double de l'inclinaison du plan, & prendre également le quart de la somme qui en résulte ; ou bien il faut dans le premier cas, ôter de 45 degrés la moitié de l'angle de l'élevation du plan, & ajouter dans le second à 45 degrés la moitié de l'inclinaison du plan sous l'horizon.

**PROBLÈMES. I.** *Ayant tiré une bombe sous un angle de projection pris à volonté, & connoissant la distance où elle aura été tomber sur un plan horizontal, trouver la force du jet.*

Soit (*fig. 4. Pl. VIII. n° 2.*) l'angle de projection  $FAY$ , &  $G$  le point où la bombe aura tombé sur le plan horizontal  $AY$ .

Comme on suppose que  $AG$  est connue, on trouvera par la Trigonométrie  $FG$  &  $AF$ , cherchant ensuite une troisième proportionnelle à  $FG$  &  $AF$ , on aura la force du jet  $AF$ .

Si le plan est incliné au dessus ou au dessous de l'horizon d'une quantité connue  $GAX$ , (*fig. 5.*) on connoitra dans le triangle  $FAG$ , l'angle  $AGF$ , qui est égal à  $GAP$ , plus  $APG$ , l'angle de projection  $FAG$ , & le côté  $AG$ ; c'est pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoissance des deux autres côtés  $AF$  &  $FG$ .

Si le plan est incliné au dessous de l'horizon, (*fig. 6.*) on connoitra l'angle d'inclinaison  $XAZ$ , & par conséquent  $AGP$ , qui en est le complément; l'angle  $PAF$  formé par l'horizontale  $AX$ , & la ligne de projection  $AF$  est aussi connue. Donc  $GAF$  qui est égal à  $GAP$ , plus

$PAF$ , le fera également; or comme le côté  $AG$  est supposé connu, on connoit dans le triangle  $GAF$  un côté & les angles; c'est pourquoi on peut par la Trigonométrie venir à la connoissance des deux autres côtés  $GF$  &  $AF$ .

Les lignes de chute & de projection, (*fig. 5. & 6.*) étant connues, on leur cherchera une troisième proportionnelle, qui sera la force du jet  $EA$ .

II. *La force du jet étant connue, trouver la plus grande distance où la bombe peut être portée sur un plan quelconque, fig. 1, 2. & 3. Pl. VIII. n° 2.*

Il est évident par tout ce que l'on a exposé précédemment, que la plus grande distance où la bombe peut être portée sur un plan quelconque avec une charge de poudre exprimée par la force du jet  $AE$ , est déterminée par la partie  $AM$  du plan, comprise entre le point  $A$ , où l'on suppose le mortier & la parallèle  $L, M$ , à la force du jet  $AE$ , menée de l'extrémité  $L$  de la ligne  $CL$  qui coupe l'arc  $ALE$  en deux également. C'est pourquoi il ne s'agit que de trouver la valeur de  $AM$  dans les *fig. 1, 2. & 3.* pour la résolution du problème proposé.

Lorsque le plan est horizontal (*fig. 1.*), on a déjà vu que la plus grande distance où la bombe peut tomber est égale à la moitié de la force du jet  $AE$ , & qu'elle se trouve en tirant le mortier sous l'angle  $LAM$  de 45 degrés.

Si le plan  $AY$  (*fig. 2.*) est incliné au dessus de l'horizon  $AX$ , d'une quantité connue  $YAX$ , il faut d'abord trouver l'angle de projection de la plus grande portée  $LAM$ , comme on l'a enseigné ci-devant, & chercher ensuite la valeur de la ligne de projection  $AL$ .

Pour cet effet, considérez que l'angle  $NAY$  est droit: qu'ôtant de cet angle les angles connus  $NAE$  &  $LAY$ , il restera l'angle  $EAL$ : or dans le triangle rectangle  $ACL$ , connoissant  $AC$  égal à la moitié de la force du jet  $AE$ , & un angle  $CAL$ , on viendra par la Trigonométrie à la connoissance de  $AL$ .

Présentement dans le triangle  $AMI$ , on connoitra le côté  $AL$ , l'angle  $LAM$ , &  $AML$  égal à  $MAX$ , plus l'angle droit



droit  $ARM$ ; c'est pourquoi on viendra par la trigonométrie à la connoissance de la plus grande distance  $AM$ , où la bombe peut être portée avec la charge du mortier exprimée par la force du jet.  $A. E.$

Si le plan est incliné sous l'horizon comme  $AZ$  (*fig. 3.*) & qu'on connoisse l'angle d'inclinaison  $XAZ$  formé par l'horizontale  $AX$  & le plan  $AZ$ , on cherchera d'abord, comme dans le cas précédent, l'angle de projection  $LAM$ , de la plus grande portée de la bombe; on ôtera ensuite de l'angle droit  $NAZ$ , l'angle de projection  $LAZ$ , il restera l'angle  $NAL$ , auquel ajoutant  $NAC$  égal à celui de l'inclinaison du plan  $XAZ$ , on aura  $EAL$ , ou  $CAI$ . Alors dans le triangle  $ACL$ , connoissant, outre cet angle, le côté  $CA$ , égal à la moitié de la force du jet, on viendra à la connoissance de  $AL$ .

La ligne de projection  $AL$  étant ainsi connue, de même que les angles de la base du triangle  $LAM$ , savoir  $LAM$  &  $AML$  (ce dernier est égal à  $APG$ , moins  $PAG$ ), il sera aisé de venir par la trigonométrie à la connoissance de  $AM$ , ou de la plus grande portée par la bombe.

III. *La plus grande distance où une bombe puisse aller sur un plan quelconque étant connue, & la force du jet, trouver la distance où elle ira, tirée sous tel angle de direction que l'on voudra, le mortier étant toujours chargé de la même quantité de poudre, ou, ce qui est la même chose, la force du jet étant toujours la même.*

Lorsque le plan est horizontal, les différentes portées sont entr'elles comme les sinus des angles doubles de l'inclinaison de mortier; c'est pourquoi l'on trouvera la distance demandée par cette analogie.

*Comme le sinus total est au sinus de l'angle double de l'inclinaison du mortier; ainsi la plus grande distance est à la distance demandée.*

Si le plan donné  $AY$ , (*fig. 5.*) est incliné sur l'horizon  $AX$ , du centre  $O$  de l'arc  $ALN$ , on tirera le rayon  $OF$ : comme l'arc  $ALF$  est double de celui de l'inclinaison du mortier, l'angle  $AOF$  sera connu; le rayon  $AO$  le sera aussi: car connoissant dans le triangle rectangle  $OCA$ , le côté  $AC$  égal à la moitié de la

Tome XVIII.

force du jet, & l'angle  $OAC$ , qui est égal à celui de l'inclinaison du plan  $YAX$ , on viendra aisément à la connoissance de  $OA$ . Ainsi dans le triangle  $AOF$ , on connoitra les angles & les côtés  $OA$  &  $OF$ , qui feront venir à la connoissance de la ligne de projection  $AF$ . Dans le triangle  $AFG$ , on connoitra le côté  $AF$ ; de plus l'angle d'inclinaison donné  $FAG$ , & l'angle  $AGF$  égal à  $APG$ , plus  $PAG$ ; par conséquent on trouvera par la trigonométrie la distance demandée  $AG$ .

Si le plan  $AZ$  est incliné sous l'horizon (*fig. 6.*) il est évident qu'on viendra de la même manière à la connoissance de la ligne de projection  $AF$ , & ensuite à celle de la distance demandée  $AG$ .

IV. *La plus grande distance où une bombe puisse aller sur un plan quelconque étant connue, & la force du jet, trouver l'angle de projection ou d'inclinaison du mortier pour la faire tomber à une distance donnée.*

Si le plan est horizontal, on fera cette analogie.

*Comme la plus grande distance est à la distance donnée; ainsi le sinus total est au sinus de l'angle double celui de projection.*

Ce sinus étant connu, on cherchera dans les tables de sinus l'angle auquel il appartiendra; sa moitié sera la valeur de l'angle de projection demandé.

Si le plan est incliné au dessus ou au dessous de l'horizon comme  $AY$  &  $AZ$  (*fig. 5. & 6.*), il y a plus de difficulté à trouver l'angle dont il s'agit; voici néanmoins une méthode assez facile pour y parvenir.

Nous supposons d'abord (*fig. 5.*) que le plan  $AY$  est élevé sur l'horizon  $AX$  d'une quantité continue  $YAX$ ; que  $EA$  est la force du jet, & l'arc  $ALE$  décrit du point  $O$ , milieu du diamètre  $AN$ , renferme toutes les différentes lignes de projection que la charge de poudre du mortier, ou la force du jet peut faire décrire à la bombe. Nous supposons aussi que  $AG$  est la distance donnée. C'est pourquoi si l'on imagine que par  $G$ , on a mené  $GF$  parallèle à  $AE$ , qui coupe l'arc  $ALE$  en  $f$ , &  $F$  tirant du point  $A$ , les lignes de projection  $Af$ , &  $AF$ , elles

N n

donneront l'angle demandé  $fAG$ , ou  $FAG$ .

Pour venir à la connoissance de cet angle par le calcul, il faut observer que dans le triangle  $AGF$ , on connoît le côté donné  $AG$ ; de plus l'angle  $AGF$  égal à  $GAP$  plus  $GPA$ ; qu'ainsi si l'on parvient à la connoissance de  $GF$  ou de  $AF$ , on pourra connoître par la trigonométrie, l'angle de projection  $FAG$ .

Pour cet effet, soit tiré du centre  $O$  de l'arc  $ALF$  sur  $AE$ , la perpendiculaire  $OC$ , qui étant prolongée jusqu'à la rencontre de cet arc en  $E$ , le coupera en deux également, ainsi que  $AE$  en  $C$ , &  $Ff$  en  $T$ .

On aura le triangle rectangle  $ACO$ , dans lequel le côté  $AC$  qui est égal à la moitié de la force du jet  $AE$  sera connu, ainsi que l'angle  $OAC$ , égal à celui de l'élevation du plan  $YAX$ , ou  $GAP$ ; c'est pourquoi on viendra par la trigonométrie à la connoissance de  $OC$  & de  $OA$ , égale à  $OL$ .

Présentement si l'on prolonge  $FG$  jusqu'à ce qu'elle rencontre l'horizontale  $AX$  dans le point  $P$ , il sera aisé, dans le triangle rectangle  $APG$ , semblable au triangle  $ACO$ , de venir à la connoissance de  $AP$  & de  $PG$ .

Comme  $CT$  est égale à  $AP$ , à cause des parallèles  $AE$  &  $Ff$ ,  $OT$  qui est égal à  $OC$  plus  $CT$  sera connue; si l'on ôte  $OT$  de  $OL$ , il restera  $TL$ .

Cette ligne étant connue, on viendra par la propriété du cercle, à la connoissance de  $FT$  ou  $Tf$ , en multipliant  $OL$  plus  $OT$  par  $TL$ , & extrayant la racine quarrée du produit.

Pour déterminer  $FG$  ou  $fG$ , il faut considérer que  $CA$  moins  $PG$  est égale à  $TG$ ; ajoutant  $TF$  à cette ligne, on a  $FG$ , & ôtant  $Tf$  de cette même ligne  $AC$ , il restera  $fG$ .

$GF$  ou  $Gf$  étant connue, on connoît dans le triangle  $AFG$  ou  $AfG$  deux côtés, & l'angle  $AGF$  compris par ces côtés; c'est pourquoi on viendra par la trigonométrie à la connoissance des angles  $FAG$ ,  $AFG$ .

Lorsque le plan sur lequel la bombe doit

tomber, est incliné sous l'horizon  $AX$ , comme  $AZ$  fig. 6, il est clair qu'on déterminera de la même manière la valeur de l'angle de projection  $FAG$ , pour faire tomber la bombe à la distance donnée  $AG$ .

*Remarques.* 1<sup>o</sup> Il est évident que si, la distance  $AP$ , prise du point  $A$ , où l'on suppose la batterie, fig. 5. & 6. jusqu'à la rencontre de la ligne de chute  $FG$  avec l'horizontale  $AX$ , est plus grande que  $CL$ , le problème est impossible; car, dans ce cas la ligne de chute ne toucheroit ni ne rencontreroit l'arc  $ALE$  dans aucun point. Et 2<sup>o</sup>. que si  $AP$  se trouve égale à  $CL$ , l'angle cherché sera celui de la plus grande portée de la bombe.

1<sup>o</sup> On peut, par la résolution des problèmes précédens, calculer des tables pour trouver avec toutes les charges de poudre qu'on peut employer, les distances où les bombes iront tomber, soit que le plan sur lequel on les tire soit horizontal, ou incliné à l'horizon, sous tel angle d'inclinaison que l'on voudra, & réciproquement pour trouver les angles d'inclinaison, lorsque les distances où les bombes doivent tomber sont donnés. *M. Béliard* a rempli cet objet dans le *bombardier françois* pour les plans horizontaux; les deux derniers problèmes qu'on vient de résoudre, donnent les moyens de continuer ces tables pour les autres plans.

2<sup>o</sup>. Il faut observer que, comme il y a deux angles de projection pour chaque amplitude de la bombe; au dessus de la plus grande portée, & que le plus grand lui donne plus d'élevation que le petit, on doit se servir du premier lorsque l'objet des bombes est de ruiner des édifices, le second & le plus petit angle doit être employé pour tirer des bombes dans les ouvrages attaqués, & sur des corps de troupes, parce que les bombes ayant alors moins d'élevation, elles s'enfoncent moins dans la terre, ce qui en rend les éclats plus dangereux.

*Description & usage de l'instrument universel pour jeter les bombes.* Quoique les différens calculs nécessaires pour tirer les bombes avec règle & principes soient fort simples, cependant, comme il peut

arriver que tous ceux qui peuvent être chargés de la pratique du jet des bombes, n'en soient pas également capables, on a imaginé différens instrumens pour leur épargner ces calculs ou pour les abrégés. On peut voir ces différens instrumens, & la maniere de s'en servir dans *l'Art de jeter les bombes* par M. Blondel. Nous donnerons seulement ici la construction & l'usage de celui qui peut servir le plus généralement à ce sujet, & qu'on appelle par cette raison *l'instrument universel*.

C'est un cercle  $X$ , *fig. 7.* assez grand pour être divisé en degrés; il est d'une matiere solide, comme de cuivre ou de bois. Il a une regle  $A F$  tangente à sa circonférence, attachée fixement à l'extrémité de son diametre  $A B$ , & de pareille longueur; elle est divisée dans un grand nombre de parties égales, comme par exemple 200.

On attache à la tangente ou à la regle  $A F$ , un filet  $R P$ , de maniere qu'on puisse le faire couler le long de  $A F$ , ce filet est tendu par un plomb  $P$ , qui tient à son extrémité.

Pour trouver, par le moyen de cet instrument, *l'inclinaison qu'il faut donner au mortier pour jeter une bombe à une distance donnée sur un plan horizontal, ou de niveau avec la batterie.*

On cherchera d'abord la force du jet, en tirant le mortier avec la charge de poudre dont on veut se servir, sous un angle d'inclinaison pris à volonté.

La force du jet  $A E$ , *fig. 8.* étant trouvée, par exemple de 923, pour connoître l'angle d'inclinaison ou de projection  $F A G$ , on fera une regle de trois, dont les deux premiers termes seront la force du jet  $A E$ , & le diametre  $A B$  de l'instrument universel  $X$ , égal à la regle  $A F$ , divisée en 200 parties égales; le troisieme terme de cette regle sera la distance donnée  $A G$ , que nous supposons ici de 250 toises.

Ainsi nommant  $x$  le quatrieme terme de cette regle, l'on aura  $923. 200 :: 250, x$ ; faisant l'opération, on trouvera 54 pour la valeur de  $x$ , ou du quatrieme terme.

On fera couler le filet  $R P$  de l'instrument universel  $X$ , *fig. 7 & 8.* depuis  $A$  jusqu'à la 54<sup>e</sup> division  $R$  de la regle  $A F$ ; on mettra ensuite cet instrument dans une situation verticale, & de maniere que la regle  $A F$  soit parallele à l'horizon. Alors le filet  $R P$  coupera l'instrument dans deux points  $d$  &  $D$ , qui donneront les arcs  $A d$ ,  $A D$ , dont la moitié sera la valeur de l'angle cherché.

Pour le démontrer, il faut imaginer l'instrument universel  $X$ , placé immédiatement sous l'horizontale  $A G$ , *fig. 8.* de maniere que le diametre  $A B$  soit dans le prolongement de la force du jet  $A E$ . On verra alors que les parties  $A d$ ,  $A d D$  de demi-cercle de  $X$  sont proportionnelles à  $A f$  &  $A f F$  de la demi-circonférence  $A f F E$ , ou que les triangles  $A R D$ ,  $A G F$  sont semblables, ainsi que  $A R d$ ,  $A G f$ ; d'où il suit que les arcs  $A d$  &  $A d D$  sont de même nombre de degrés que  $A f$  &  $A f F$ ; mais  $f A G$  &  $F A G$  sont les angles de projection pour faire tomber la bombe au point  $G$ . Donc, &c.

*Remarque.* Si le filet  $R P$ , au lieu de couper le demi-cercle de l'instrument ne faisoit que le toucher, l'angle de projection cherché seroit de 45 degrés, & la portée donnée seroit la plus grande. Mais s'il tomboit en dehors le problème seroit impossible, c'est-à-dire, que la charge de poudre déterminée, ne seroit pas suffisante pour chasser la bombe à la distance donnée.

*Si l'angle d'inclinaison du mortier, ou de la ligne de projection est donnée, & qu'on veuille savoir à quelle distance la charge du mortier portera la bombe sur un plan horizontal, supposant cette charge, ou la force du jet, la même que dans le problème précédent.*

On fera couler le filet  $R P$  le long de la regle  $A F$ , *fig. 7 & 8.* qu'on tiendra dans une situation parallele à l'horizon, jusqu'à ce qu'il coupe le demi-cercle de l'instrument dans un point  $d$ , qui donne l'arc  $A d$  double de l'inclinaison donnée: après cela on comptera exactement le nombre des parties de  $A F$ , depuis  $A$  jusqu'en  $R$  que nous supposons être le point auquel le filet  $R P$  étant parvenu, donne l'arc  $A d$

double de l'inclinaison du mortier. Supposant que le nombre des parties de cette regle, depuis *A* jusqu'en *R*, soit 54, on fera une regle de trois, dont les deux premiers termes seront toutes les parties de la regle *AE*, & celle de la force du jet *AE*. Le troisieme sera *AR*, supposé de 54 parties; ainsi l'on aura 200. 923 :: 54. *x*: faisant cette regle, on trouvera 250 toises pour la distance *AG* où la bombe ira tomber.

*Si le plan sur lequel la bombe doit tomber, est plus élevé ou plus bas que la batterie, on trouvera de même avec l'instrument universel, l'angle d'inclinaison convenable pour la faire tomber à une distance donnée.*

Soit le plan *AY*, fig. 9. élevé sur l'horizon *A*, & d'une quantité connue *YAM*; le point de ce plan, où l'on veut faire tomber la bombe, soit aussi *AG*; la distance donnée, & la force *AF* décrite de 923 toises, comme dans les problèmes précédens, il s'agit de trouver l'angle d'inclinaison du mortier.

On déterminera d'abord, par la Trigonométrie, l'horizontale *AM*. on trouvera ensuite le nombre des parties de la regle *AF* de l'instrument universel, correspondant aux toises de *AE*, par cette regle de trois.

La force du jet *AE*.. .. 923 toises  
est à la somme des parties de la regle *AF*..... 200.  
comme ..... *NM*,  
est à... .. *AR*.

La partie *AR* de la regle *AF* étant connue, on placera le filet *RP*. en *R*, & l'on fera en sorte qu'il y soit attaché fixement. Cela fait on mettra l'instrument universel verticalement en *A*, fig, 10. on le disposera de maniere que le prolongement de la regle *AF*, donne sur le lieu donné *G*, où la bombe doit tomber. Alors le filet *RP* qui pend librement, coupera le demi-cercle de l'instrument dans deux points *d* & *D*, qui détermineront les arcs *Ad*, *AD*, dont la moitié sera la valeur des deux inclinaisons du mortier pour jeter la bombe en *G*.

On opérera de la même maniere pour trouver ces mêmes angles, si le lieu où

la bombe doit tomber, est au dessus de l'horizon.

*Remarque.* Il est évident que si le filet *RP* ne faisoit que toucher le demi-cercle *AdDB*, la distance *AG* seroit la plus grande où la bombe pourroit aller avec la force du jet donné, ou la charge du mortier; & que s'il tomboit en dehors, le problème seroit impossible.

Pour démontrer cette opération: il faut, comme on l'a fait dans la précédente, supposer le demi-cercle *AffEN* fig. 9. qui termine toutes les différentes lignes de projection que la bombe peut décrire avec la force du jet *AE*, & imaginer que le diametre *AB* de l'instrument universel, est placé dans le prolongement du diametre *NA* de ce demi-cercle: alors la regle *AF* sera dans le prolongement de *AG*, & l'on verra que le filet *RP* coupe le demi-cercle de l'instrument, de la même maniere que la ligne de chute *FG* coupe *AffEN*; ainsi les angles *FAG*, *RAD* sont égaux, de même que *fAG*, *RAD*, &c.

Il est aisé d'observer que, comme le point *A* du diametre *AB* de l'instrument universel est élevé sur l'horizon, la direction *AG* n'est pas exactement la même, que si ce point étoit immédiatement sur la ligne *BM*; mais comme cette élévation est très-petite, par rapport à la distance *AG*, la différence qui en résulte, ne peut être d'aucune considération dans la pratique du jet des bombes, & c'est par cette raison qu'on n'y a nul égard.

Pour ce qui concerne la maniere de pointer le mortier. Voyez MORTIER Article de *M. Le Blond*.

JET DE VOILES, JEU DE VOILES (*Marine.*) c'est l'appareil complet de toutes les voiles d'un vaisseau. Un vaisseau bien équipé doit avoir au moins deux jets de voile, & de la toile pour en faire en cas de besoin.

JET DE FEU, (*Artificier.*) on appelle ainsi certaines fusées fixes, dont les étincelles sont d'un feu clair comme les gouttes d'eau jaillissantes, éclairées le jour par le soleil, ou la nuit par une grande lumiere.

La composition des jets n'est autre chose qu'un mélange de poulverain, & de limaille de fer. Lorsqu'elle est fine, pour les petit

*jets*, on en met le quart du poids de la poudre & lorsqu'elle est grosse, comme pour les gros *jets*, dont les étincelles doivent être plus apparentes, on y en met le tiers & même davantage. On peut diminuer cette dose de force; lorsqu'on se propose d'imiter des cascades d'eau, parce qu'alors au lieu de monter, les étincelles doivent tomber, pour imiter la chute de l'eau.

On fait des *jets* de toute grandeur, depuis 12 jusqu'à 20 pouces de long, & depuis six lignes jusqu'à 15 de diametre.

JET (*Brasserie.*) c'est une espece de timballe à deux douilles, une au dedans hachée au devant, & une autre sur le derrière, à-travers lesquelles on passe un bâton de six à sept piés de long, dont le bout est emmenché dans la douille de devant, & à l'autre bout est un contre-poids de plomb. Cet instrument sert à jeter l'eau, ou les métiers dans les bacs. Voyez l'article BRASSERIE. Voyez aussi l'article JETER.

JETS (*Fonderie.*) Les Fondeurs appellent ainsi des tuyaux de cire que l'on pose sur une figure, après que la cire a été réparée, & qui étant par la suite enfermés dans le moule de terre, & fondus ainsi que les cires de la figure, par le moyen du feu qu'on fait pour les retirer, laissent dans le moule reposé des canaux qui servent à trois différens usages; les uns sont les égoûts par lesquels s'écoulent toutes les cires; les autres sont les *jets* qui conduisent le métal du fourneau à toutes les parties de l'ouvrage, & les évents qui laissent une issue libre à l'air renfermé dans l'espace qu'occupent les cires, lequel, sans cette précaution, seroit comprimé par le métal à mesure qu'il descendroit, & pourroit faire fendre le moule, pour se faire une sortie, ou occuper une place où le métal ne pourroit entrer. On fait ces tuyaux creux comme un chalumeau, pour qu'ils soient plus légers, & de grosseur proportionnée à la grandeur de l'ouvrage, & aux parties où ils doivent être posés, & diminuent de grosseur depuis le haut jusqu'au bas. Voyez à l'article BRONZE, la Fonderie des statues équestres.

JET, (*Fondeurs de caracteres d'Imprimerie.*) ce sont deux pieces du moule à fondre les caracteres d'Imprimerie, qui forment ensemble une ouverture quarrée, qui va en diminuant depuis son entrée jusqu'à l'autre bout opposé. Ce *jet* est la premiere chose qui se présente en fondant, & sert pour ainsi dire d'entonnoir pour faire couler la matiere dans le reste du moule, jusqu'à la matrice. Voyez MOULE.

JET, JETER, (*Jardinage.*) on dit qu'un arbre fait de beaux *jets* qu'il jette bien, quand on voit sortir des branches fortes & vigoureuses de sa tige.

On dit encore des melons, qu'ils ont jeté de grands bras.

JET DU BOIS, (*Jardinage.*) c'est la pousse même de l'année qui forme un jet.

JET D'EAU, (*Menuiserie.*) c'est une traverse des bas des dormans aux chassis à verre, qui rejette l'eau lorsqu'il pleut.

JET DE MOULE, (*à la Monnoie.*) c'est l'action de verser le métal dans les moules, où l'on a imprimé les planches gravées.

L'or se jette dans les moules, avec le creuset, en le prenant avec des hapes creuses construites à cet effet. Quant à l'argent & le cuivre on se sert de cuilleres, en puisant dans le creuset le métal en bain que l'on veut mouler.

JET, PICOT, ou RETTRAVERSANT, (*Pêche.*) ces mots sont en usage dans le ressort de l'amirauté d'Abbeville, & la sorte de *rets* qu'ils désignent se tendent travers de la riviere. Ses mailles ont vingt-une lignes en quarré; sa chute, deux brasses & demie à trois brasses, & sa longueur, 30 à 35 brasses. Son pié est garni de plaques de plomb qui font caler, & sa tête est soutenue de flottés de liége.

Les pêcheurs sur la Somme se servent du *jet* autrement que ceux qui l'emploient au-delà de S. Vallery, plus avant vers la mer. Les premiers frappent sur une petite ancre le bout de leur filet, qu'ils jettent de leur bateau, au milieu de la riviere. De là ils le filent jusqu'au bord; à l'extrémité opposée, au bout de la piece où est frappée l'ancre, ils mettent une grosse pierre ou cabriere à une brasse au plus du rivage; & comme il ne reste alors

pas assez d'eau dans le lit pour faire flotter le filet de toute sa hauteur, il se replie & forme une espece de ventre, ou de follée, ou de poche.

Ils frappent encore & sur la tête du *ret* amarrée à l'ancre, & sur la cabriere une bouée ou un petit barril; ils reconnoissent ainsi l'étendue du filet qui bat la riviere, la follée ou poche exposée au courant.

Lorsque le *jet* est ainsi établi, les pêcheurs au nombre de trois ou quatre dans un bateau, hommes & femmes, voguent avec leurs avirons, à quelques cents brasses au dessus du filet, vont & viennent refoulant la marée vers le filet, chantant, faisant le plus de bruit qu'ils peuvent, criant sifflant, & frappant sur le bord du bateau. D'autres cependant se mettent à l'eau, la battent, l'agitent avec leurs avirons ou de petites perches. Le poisson s'éleve du fond où il est enfoui, suit le courant, & va se jeter dans la follée du filet qu'on relève de temps en temps du côté de la cabriere, par la ligne de la tête & du pié du *jet*, dont on n'emploie à cette pêche qu'une seule piece. Le poisson pris on replace le filet, & l'on continue la pêche jusqu'à ce que la marée montante la fasse cesser.

Les pêcheurs conviennent que leur pêche n'en seroit pas moins bonne, sans le fracas qu'ils font; il est d'habitude: mais la précaution d'agiter l'eau est nécessaire pour faire sortir le poisson.

Il y a encore un filet du nom de *jet*, qui differe peu de coloret sur-tout lorsqu'on le traîne. Sédentaire, il est fixé à des pieux, traversant toute une riviere, une gorge, un bras. Les pêcheurs battent l'eau, & le poisson renfermé dans l'enceinte du fer à cheval que le filet forme, va s'arrêter dans ses mailles qui sont de deux pouces. Il est, comme les autres, plombé par le bas, & garni de flottes de liége par le haut.

**J E T**, chez le *Plombier*, c'est un petit entonnoir de cuivre, qui est à un des bouts du moule à fondre les tuyaux sans soudure, & par lequel on verse le métal fondu dans le moule. Voyez *PLOMBIER*.

**J E T**, (*Jurisprudence.*) sur mer se dit lorsque pour soulager le navire, on est obli-

gé de jeter une partie de la charge. On entend aussi quelquefois par ce terme de *jet*, la contribution que chacun des intéressés au navire doit supporter pour le *jet* qui a été fait en mer.

Suivant l'ordonnance de la Marine, *I. III. tit. 8.* si par tempête, ou par chasse d'ennemis ou de pirates, le maître du navire se croit obligé de *jeter* en mer une partie de son chargement, il doit prendre l'avis des marchands & principaux de son équipage; & si les avis sont partagés; celui du maître & de l'équipage doit être suivi.

Les ustensiles du vaisseau, & autres choses les moins nécessaires, les plus pesantes & de moindre prix, doivent être *jetées* les premières, & ensuite les marchandises du premier pont; le tout cependant au choix du capitaine, & par l'avis de l'équipage.

L'écrivain doit tenir registre des choses *jetées* à la mer. Au premier port où le navire abordera, le maître doit déclarer devant le juge de l'amirauté, s'il y en a, sinon devant le juge ordinaire, la cause pour laquelle il aura fait le *jet*. Si c'est en pays étranger qu'il aborde, il doit faire sa déclaration devant le consul de la nation françoise. Après l'estimation des marchandises sauvées, & de celles qui ont été *jetées*, la répartition de la perte se fait sur les unes & sur les autres, & sur la moitié du navire & du fret au marc la livre.

Les munitions de guerre & de bouche, ni les loyers & hardes des matelots ne contribuent point au *jet*, & néanmoins ce qui en a été *jeté* est payé par contribution sur tous les autres effets.

On ne peut pas demander de contribution pour le paiement des effets qui étoient sur le tillac, s'ils sont *jetés* ou endommagés par le *jet*, sauf au propriétaire son recours contre le maître, & néanmoins ils contribuent s'ils sont sauvés.

On ne fait pas non plus de contribution, pour raison du dommage arrivé au bâtiment, s'il n'a été fait exprès pour faciliter le *jet*.

Si le *jet* ne sauve pas le navire, il n'y a lieu à aucune contribution, & les marchandises qui peuvent être sauvées du naufrage, ne sont point tenues du paiement ni du dédommagement de celles qui ont été *jetées* ou endommagées.

Mais si le navire ayant été sauvé par le jet, & continuant sa route vient à se perdre, les effets sauvés du naufrage, contribuent au jet, sur le pié de leur valeur, en l'état qu'ils se trouvent, déduction faite des frais du sauvement.

L'ordonnance de la Marine contient encore plusieurs autres regles pour la contribution qui se fait à cause du jet. (A)

JET, terme de Fauconnerie, petite entrave que les fauconniers mettent au pié de l'oiseau; on le nomme autrement l'attache d'envoi ou de réserve.

JETIJEUCU, f. m. (Bot.) plante du Brésil; dont la racine a beaucoup de rapport avec celle du Méchoacan. Sa longueur est celle d'une rave ordinaire. C'est un purgatif: écrasée & mêlée avec du vin, cette racine guérit la fièvre. Les Portugais la font aussi confire avec du sucre, on dit qu'elle a le défaut de donner une grande altération.

JETSCH, (Géog.) ville de Tartarie sur les bords du Dnieper, où réside le chef des Cosaques de Zaporow.

JETTÉ, f. m. (Danse.) c'est un pas qui ne fait que partie d'un autre. Voyez COUPÉ DU MOUVEMENT & TOMBÉ. Un jetté seul ne peut remplir une mesure; il en faut faire deux de suite pour faire l'équivalent d'un autre pas. Il se lie aisément avec d'autres. Comme ce n'est que par le plus ou le moins de force du coup de pié que l'on s'éleve, ce pas en dépend pour le faire avec légèreté.

Est-il question de le faire en avant? je suppose que l'on ait le pié gauche devant, & le corps posé dessus, la jambe droite étant prête à partir dans le moment que l'on plie sur la jambe gauche, la droite s'en approche en se relevant, ce qui se fait par la force du pié gauche, qui en s'étendant vigoureusement, vous rejete sur la droite, & lorsque vous vous relevez en tombant sur la pointe du pié droit, vous finissez le pas en posant le talon. On en peut faire plusieurs de suite d'un pié comme de l'autre, en observant la même règle.

JETTÉS EN CHASSÉ, terme de Danse, il se dit des pas formés de la manière qui suit.

Le corps étant posé sur le pié gauche, on plie dessus; on passe pardevant la

jambe droite qui est en l'air en l'étendant; & lorsque l'on se relève, elle se croise en se jetant dessus à la troisième position; ainsi le pié droit tombant devant le gauche, en prend la place, & l'obligeant de se lever derrière, le genou droit se plie aussi-tôt; en se relevant on se jette sur le gauche, qui tombe derrière à la troisième position; on chasse le droit en le faisant lever; on plie sur le pié gauche, & l'on se rejette sur le droit, comme on a fait au premier pas; ces trois mouvemens doivent se succéder l'un à l'autre sans aucune interruption; car dans le moment que l'on plie sur une jambe, son mouvement fait relever l'autre, & en se relevant le corps retombe dessus le pié droit en devant; & en se rejetant dessus le gauche, le corps tombe sur ce pié. On voit par là l'équilibre qu'il faut observer dans ce pas, & la perfection qui en résulte.

JETTÉE, f. f. (Architect. maritim.) digue ou muraille qu'on fait dans la mer à force d'y jeter une grande quantité de quartiers de pierres, pour servir d'entrée, de mole, d'abri, de couverture à un port, & pour le resserrer à son entrée.

Les jettées sont utiles à plusieurs usages; 1<sup>o</sup> à arrêter le gros galet, ou le sable, ou la vase qui pourroit entrer dans le port, & le combler peu-à-peu; 2<sup>o</sup> à haller les vaisseaux, qui en entrant ne peuvent se servir de leurs voiles, à cause des vents contraires; 3<sup>o</sup> à rompre les vagues, & à procurer la tranquillité aux vaisseaux qui sont dans le port; 4<sup>o</sup> souvent aussi à resserrer le lit de la rivière dont l'embouchure forme le port, & à lui ménager une profondeur d'eau suffisante pour tenir les vaisseaux à flot. La tête des jettées est souvent fortifiée d'une batterie de canon, pour protéger & la jettée, & les vaisseaux qui entrent dans le port. (D. J.)

JETTÉES, (Fortification,) sont des especes de digues, ou larges chaussées qui avancent dans la mer, à l'extrémité desquelles on construit des forts qui défendent l'entrée du port. Voyez l'article CRISTELLE.

JETTER, verbe, dont jet est le substantif. Voyez l'article JET.

**JETTER**, (*Marine.*) ce terme s'emploie dans différentes significations par les marins.

*Jetter dehors le fond du hunier*, c'est pousser dehors la voile du mâit de hune.

*Jetter du bled ou autres grains à la bande*, c'est *jetter* ou pousser vers un seul côté du vaisseau les grains qui étoient chargés uniment & à plat dans le fond de cale; ce que l'on ne fait que lorsqu'on y est contraint par la tempête ou quelque autre accident, pour alléger un côté, & faire un contre-balancement.

*Jetter l'ancre*, c'est laisser tomber l'ancre lorsqu'on est dans une rade pour y arrêter le vaisseau.

*Jetter le plomb ou la sonde*, c'est laisser tomber la sonde pour connoître la hauteur de l'eau, & s'il y a du fond pour mouiller.

*Jetter un vaisseau sur des roches ou à la côte*, c'est aller donner exprès contre un rocher ou sur la côte pour s'y échouer; ce que l'on peut faire lorsqu'on espere par ce moyen sauver l'équipage ou les marchandises, dont on voit la perte certaine sans cela.

Tout pilote qui échoue par ignorance est privé pour toujours des fonctions de son état, & même suivant le cas, condamné au fouet. A l'égard de celui qui auroit méchamment & de dessein prémédité, *jetté* un navire sur un banc ou à la côte, il est puni de mort, & on attache son cadavre à un mâit planté près du lieu du naufrage.

**JETTER LES SECONDES**, *en termes de Brasserie*; c'est après avoir tiré les premiers métiers, *jetter* de l'eau une seconde fois sur la drège.

**JETTER EN SOIE**, *en terme de Boutonnier*; c'est l'action de couvrir un moule de bouton d'une soie tournée sur la bobine en plusieurs brins. Cette bobine est montée sur un rochet (*Voyez* ROCHET), sur lequel elle est fixe, quoiqu'en levant la bobine sur la partie moins grosse du rochet, l'ouvrier la fasse tourner à mesure qu'il emploie sa soie; pendant ce jettage, la bobine est fixe pour que l'ouvrier puisse ferrer sa soie autour du bouton; on *jette* ainsi tous les moules des boutons d'or ou

d'argent façonnés, afin d'asseoir les cerceaux ou les autres ornemens. *Voyez* CERCEAUX. On dit aussi *jetter en cerceau*, ce qui n'est autre chose que de les poser, de les arrêter avec de la soie ou de l'or, &c.

**JETTER l'or, l'argent ou le cuivre en lames**, (*Monnoie.*) c'est remplir de ces métaux quand il sont en bain, c'est-à-dire, quand ils sont parfaitement en fusion, les moules ou chassis qui ont été préparés avec de la terre à fondeur pour servir à cet usage.

Quand on *jette de l'or en lames*, on le verse dans le jet du moule avec le creuset où il a été fondu; mais pour verser l'argent ou le cuivre, on se sert de grandes cuillères de fer à manche de bois, avec lesquelles on puise les métaux ardents & liquides dans les creusets de fer, où ils ont été mis en fusion. (+)

**JETTER**, *en terme de Cirier*, c'est verser la cire sur les meches imprimées, & attachées à un cerceau, ou pour m'exprimer plus clairement, c'est la seconde couche de cire dont on enduit les meches. *Voy.* IMPRIMER & CERCEAU.

**JETTER LES FIGURES DE PLOMB**, (*Fonderie.*) pour les figures que l'on *jette* en plomb, il faut bien moins de précaution que pour celles de bronze. L'on se contente de remplir les creux avec de la terre bien maniée, que l'on met de telle épaisseur que l'on veut; puis on remplit tout le moule de plâtre, ou d'un mastic fait avec du tuileau bien pulvérisé, dont on fait l'ame ou noyau.

Lorsque l'ame est achevée, on déassemble toutes les pieces du moule pour en ôter toutes les épaisseurs de terre, & ensuite on remet le moule tout assemblé à l'entour de l'ame ou noyau; mais enforte pourtant qu'il en soit éloigné de quatre ou cinq pouces. On remplit cet intervalle de charbon depuis le bas jusqu'en haut. On bouche même les ouvertures qui se trouvent entre les pieces du moule, avec des briques, & mettant le feu au charbon, on l'allume par-tout. Cela sert à cuire l'ame, & à secher le plâtre que les épaisseurs de terre avoient humecté. Quand tout le charbon a été bien allumé, & qu'il s'est



s'est éteint de lui-même, on a un soufflet avec lequel on fait sortir toute la cendre qui peut être dans toutes les pièces du moule. On rejoint ces pièces autour de l'ame, comme on l'a dit ci-devant. On attache bien toutes les chapes avec des cordes, & on les couvre encore de plâtre; ensuite on coule le plomb fondu dans le moule; ce plomb remplit l'espace qu'occupoit la terre sans qu'il soit nécessaire d'enterrer le moule comme pour le bronze, si ce n'est pour de grandes pièces.

JETTER LE PLOMB SUR TOILE, (*Plombier.*) c'est se servir d'une forme ou moule couvert d'un drap de laine, & doublé par dessus pour jeter le plomb en lames très-fines. Voyez PLOMBERIE.

Cette maniere de jeter le plomb est défendue aux plombiers par leurs statuts; cependant il y a de certains ouvrages pour lesquels ces fortes de tables de plomb jetté sur toile sont nécessaires. Voyez l'article PLOMBIER, où on a décrit la maniere de jeter le plomb sur toile.

Les facteurs d'orgue jettent ordinairement sur toile l'étain dont ils font certains tuyaux pour cet instrument de musique. La pratique en est semblable à celle qu'on met en usage pour fondre les tables de plomb. Voyez comme ci-dessus & l'article ORGUE.

JETTER EN SABLE, se dit en termes de Fonderie, de ce qui est jetté dans de petits moules faits de sable ou de poudre d'ardoise, de piés de mouton, d'os de sèche, de cendres & autres choses semblables; & on appelle pistole sablée, celle qu'on a moulée & jettée en sable, & qui n'a point été faite au moulin ni au marteau.

JETTER, on dit en Peinture & en Sculpture, jeter les draperies, pour en disposer les plis de façon qu'ils annoncent sans équivoque les objets qu'ils couvrent. Ces draperies sont bien jettées; ce peintre jette bien une draperie. Ce mot de jeter, dit M. de Pile, est d'autant plus expressif, que les draperies ne doivent point être arrangées comme les habits dont on se sert dans le monde; mais il faut que suivant le caractère de la pure nature, éloignée de toute affectation, les plis se trouvent com-

Tome XVIII.

me par hazard, autour des membres.

JETTER SUR LA PIÈCE, terme de Potier d'étain; c'est jeter une anse en moule sur un pot à vin ou à l'eau, ou autre pièce à qui il faut en joindre une autre; cela se fait par le moyen d'un moule en cuivre composé de plusieurs morceaux qui s'ajustent les uns aux autres, les moules sont percés aux endroits où l'anse doit s'attacher à la pièce. Voyez la forme d'un moule d'anse & les différens morceaux aux figures du métier.

Pour jeter sur la pièce, on remplit les pots de sable ou de son, excepté la gorge; on le foule & on l'arrête avec un linge ou papier, ensuite on met à la bouche du pot en dedans, le linge dans lequel il y a du sable mouillé qu'on nomme drapau à sable, puis on prend le moule d'anse dont les pièces sont jointes ensemble, & tenues par une ou deux ferres de fer; on pose le moule sur la pièce qu'on tient devant soi sur les genoux; ensuite on prend de l'étain fondu & chaud dans une cuillère qui est sur le fourneau avec une autre cuillère plus petite; on jette de l'étain dans le moule qui se foude de lui-même à la pièce, entre-fondant l'endroit où il touche, après quoi on le dépouille pièce à pièce, & on continue de même jusqu'à ce que tout soit jeté.

Quand on n'a pas des moules convenables aux grandeurs des pièces, on a des moules séparés dont on rapporte les anses ou autres choses qu'on veut faire tenir pour finir un ouvrage, & cela s'appelle mouler, (voyez MOULER LES ANSES), ou on les joint par le moyen de la soudure légère. Voyez SOUDER A LA SOUDURE LÉGÈRE.

JETTER SUR LE PIÉ, chez les Vergettiers, c'est rouler en prenant sous le pié le chiendent pour le dépouiller de son écorce, & le rendre propre à être employé à toutes sortes d'ouvrages.

JETTER, terme de Fauconnerie: on dit jeter un oiseau du poing, ou le donner du poing après la proie qu'il suit. Jeter sa tête, c'est mettre bas en parlant du cerf.

JETTON, f. m. (*Littérat. anc. & mod.*) j'appelle de ce nom tout ce qui servoit chez les anciens à faire des calculs

O o

fans écriture, comme petites pierres, noyaux, coquillages, & autres choses de ce genre.

L'on a donné dans le recueil de l'acad. des Belles-Lettres, l'extrait d'un mémoire instructif dont je vais profiter, sur l'origine & l'usage des *jettons*. Ils sont peut-être aussi anciens que l'Arithmétique même, pourvu qu'on ne les prenne pas pour ces pièces de métal fabriquées en guise de monnaie, qui sont aujourd'hui si communes. De petites pierres, des coquillages, des noyaux, suffisoient au calcul journalier de gens qui méprisoient, ou qui ne connoissoient pas l'or & l'argent. C'est ainsi qu'en usent encore aujourd'hui la plupart des nations sauvages; & la manière de se servir de ces coquillages ou de ces petites pierres, est au fond trop simple & trop naturelle pour n'être pas de la première antiquité.

Les Egyptiens ces grands maîtres des arts & des sciences, employoient cette sorte de calcul pour soulager leur mémoire. Hérodote nous dit qu'outre la manière de compter avec des caractères, ils se servoient aussi de petites pierres d'une même couleur comme faisoient les Grecs; avec cette différence que ceux-ci plaçoient & leurs *jettons* & leurs chiffres, de la gauche à la droite, & ceux-là de la droite à la gauche. Chez les Grecs, ces petites pierres qui étoient plates, polies & arrondies, s'appelloient  $\psi\phi\phi\iota$ ; & l'art de s'en servir dans les calculs,  $\psi\phi\phi\iota\sigma\tau\iota\kappa\alpha$ . Ils avoient encore l'usage de l' $\alpha\beta\alpha\kappa\iota$ , en latin *abacus*. Voyez ABAQUE.

Ces petites pierres que je dis avoir été nommées  $\psi\phi\phi\iota$  par les Grecs, furent appelées *calculi* par les Romains. Ce qui porte à croire que ceux-ci s'en servirent long-temps, c'est que le mot *lapillus* est quelquefois synonyme à celui de *calculus*.

Lorsque le luxe s'introduisit à Rome, on commença à employer des *jettons* d'ivoire; c'est pourquoi Juvenal dit *sat. xij. v. 131.*

*Aedè nulla uncia nobis*

*Est eboris nec Tçssalæ, nec calculus ex hæc*

*Materiâ*

Il est vrai qu'il ne reste aujourd'hui dans les cabinets des curieux, aucune pièce qu'on puisse soupçonner d'avoir servi de *jettons*: mais cent expressions qui tenoient lieu de proverbes, prouvent que chez les Romains, la manière de compter avec des *jettons* étoit très-ordinaire: delà ces mots *ponere calculos*, pour désigner une suite de raisons; *hic calculus accedat*, pour signifier une nouvelle preuve ajoutée à plusieurs autres; *calculus detrahere*, lorsqu'il s'agissoit de la suppression de quelques articles; *voluptatum calculos subducere*, calculer, considérer par déduction la valeur des voluptés; & mille autres qui faisoient allusion à l'addition ou à la soustraction des *jettons* dans les comptes.

C'étoit la première Arithmétique qu'on apprenoit aux enfans de quelque condition qu'ils fussent. Capitolin parlant de la jeunesse de Pertinax, dit, *puer calculo imbutus*. Tertulien appelle ceux qui apprennent cet art aux enfans *primi numerorum arenarii*: les juriconsultes les nommoient *calculones*, lorsqu'ils étoient ou esclaves ou nouvellement affranchis; & lorsqu'ils étoient d'une condition plus relevée, on leur donnoit le nom de *calculatores* ou *numerarii*. Ordinairement il y avoit un de ces maîtres pour chaque maison considérable, & le titre de sa charge étoit à *calculis*, à *rationibus*.

On se servoit de ces sortes de *jettons* faits avec de petites pierres blanches ou noires, soit pour les scrutins, soit pour spécifier les jours heureux ou malheureux. Delà vient ces phrases, *signare*, *notare*, *aliquid albo nigrove lapillo, seu calculo*, *calculus album adjicere errori alterius*, approuver l'erreur d'une personne.

Mais les *jettons*, outre la couleur, avoient d'autres marques de valeur, comme des caractères ou des chiffres peints, imprimés, gravés; tels étoient ceux dont la pratique avoit été établie par les loix pour la liberté des suffrages, dans les assemblées du peuple & du sénat. Ces mêmes *jettons* servoient aussi dans les calculs, puisque l'expression *omnium calculis*, pour désigner l'unanimité des suffrages, est tirée du premier emploi de ces

sortes de *jettons*, dont la matière étoit de bois mince, poli, & frotté de cire de la même couleur, comme Cicéron nous l'apprend.

On en voit la forme dans quelques médailles de la famille Cassia; & la manière dont on les jettoit dans les urnes pour le scrutin, est exprimée dans celles de la famille Licinia. Les lettres gravées sur ces *jettons*, étoient *V. R. uti rogas*, & *A. antiquo*. Les premières marquoient l'approbation de la loi, & la dernière signifioit qu'on la rejettoit. Enfin, les juges qui devoient opiner dans les causes capitales, en avoient de marqués à la lettre *A* pour l'absolution, *absolvo*; à la lettre *C* pour la condamnation, *condemno*; & à celles-ci *N. L. non liquet*, pour un plus amplement informé.

Il y avoit encore une autre espèce de bulletins, qu'on peut ranger au nombre des *jettons*. C'étoit ceux dont on se servoit dans les jeux publics, & par lesquels on decidoit du rang auquel les athlètes devoient combattre. Si par exemple ils étoient vingt, on jetoit dans une urne d'argent vingt de ces, pièces, dont chaque dizaine étoit marquée de numéros depuis 1 jusqu'à 10; chacun de ceux qui tiroient étoit obligé de combattre contre celui qui avoit le même numéro. Ces derniers *jettons* étoient nommés *calculi athletici*.

Si nous passons maintenant aux véritables *jettons*, ainsi nommés proprement dans notre langue, lesquels sont d'or, d'argent, ou de quelqu'autre métal, c'est je crois en France que nous en trouverons l'origine, encore n'y remonte-t-elle pas au-delà du xiv. siècle. On n'oseroit en fixer l'époque au règne de Charles VII. quoique ce soit le nom de ce prince avec les armes de France qui se voit sur le plus ancien *jetton d'argent* du cabinet du roi.

Les noms qu'on leur donna d'abord, & qu'ils portent sur une de leurs faces, sont ceux de *gettoirs*, *jettouers*, *getteurs*, *giets*, *gets*, & *gietons*, & depuis plus d'un siècle & demi, celui de *jettons*. Or il paroît que tous ces noms, ou pour parler plus juste, ce nom, varié seulement par les changemens arrivés dans la langue & dans

l'orthographe, devoit son étymologie à l'action de compter, ou de jeter, à *jacu*, comme le pense Ménage.

Les *jettons* les plus anciens de cette dernière espèce, que Saumaïse a latinisé en les nommant *jacu* ou *jaculones*, n'offroient dans leurs inscriptions que le sujet pour lequel ils avoient été faits, savoir pour les comptes, pour les finances. On lit sur quelques-uns de ceux qui ont été frappés sous le règne de Charles VIII, *entendez bien & loyaument aux comptes*; sous Anne de Bretagne, *gardez-vous de mès-compter*; sous Louis XII, *calculi ad numerandum reg. jussu, Lud. XII*; & sous quelques rois suivans, *qui bien jettera, son compte trouvera*.

L'usage des *jettons* pour calculer étoit si fort établi, que nos rois en faisoient fabriquer des bourses pour être distribuées aux officiers de leur maison qui étoient chargés des états des comptes, & aux personnes qui avoient le maniement des deniers publics.

La nature de ces comptes s'exprimoit ainsi dans les légendes, *pour l'écurie de la royne*, sous Anne de Bretagne; *pour l'extraordinaire de la guerre*, sous François I; *pro p'utco domini Delphini*, sous François II. Quelquefois ces légendes portoient le nom des cours à l'usage desquelles ces *jettons* étoient destinés: *pour les gens des comptes de Bretagne*, *gettoirs aux gens de finances*; *pro camerâ computorum Bressiæ*. Quelquefois enfin, on y lit le nom des officiers même à qui on les destinoit. Ainsi nous en avons sur lesquels se trouvent ceux de Raoul de Refuge, maître des comptes de Charles VII, de Jean de Saint-Amadour, maître d'hôtel de Louis XII; de Thomas Boyer, général des finances sous Charles VIII; de Jean Testu, conseiller & argentier de François I; & d'Antoine de Corbie, contrôleur sous Henri II.

Les villes, les compagnies & les seigneurs en firent aussi fabriquer à leur nom, & à l'usage de leurs officiers. Les *jettons* se multiplièrent par ce moyen, & leur usage devint si nécessaire pour faire toutes sortes de comptes qu'il n'y a guère plus d'un siècle qu'on employoit encore dans la dot d'une fille à marier, la science

qu'elle avoit dans cette sorte de calcul.

Les états voisins de la France goûterent bientôt la fabrique des *jettons* de métal ; il en parut peu de temps après en Lorraine, dans les Pays-Bas, en Allemagne, & ailleurs, avec des légendes françoises, pour les gens des comptes de Bar, de Bruxelles, &c.

Dans le dernier siècle, on s'est appliqué à les perfectionner, & finalement on en a tourné l'usage à marquer les comptes du jeu. On y a mis au revers du portrait du prince, des devises de toutes espèces. Les rois de France en reçoivent d'or pour leurs étrennes, on en donne dans ce royaume aux cours supérieures & à différentes personnes qualifiées par leur naissance ou par leurs charges. Enfin le monarque en gratifie les gens de lettres dans les académies, dont il est le protecteur.

Voilà l'histoire complète des *jettons*. Depuis les petites pierres employées aux calculs, ils se sont métamorphosés en pièces d'or ou d'argent, de même forme que la monnaie courante; mais de quelque nature qu'ils soient, ils peuvent également servir aux mêmes usages; sur quoi Charron dit avec esprit, que les rois font de leurs sujets comme des *jettons* & les font valoir ce qu'ils veulent, selon l'endroit où ils les placent. (D. J.)

**J E T T O N S**, (*Monnaie*.) L'Angleterre a l'obligation au célèbre Jean Locke de l'usage des *jettons*. Pour nous, nous avons des *jettons* très-anciens ? il y en a du temps des rois Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII & François I, qui expriment par leurs inscriptions & leurs symboles, qu'ils servoient à calculer, tant dans les bureaux des rois que chez les ducs de Bourgogne, les ducs d'Orléans, divers officiers, cardinaux, prélats; on les appelloit *pièces de plaisirs*. On ne peut douter que ces pièces, ainsi que les monnoies, n'aient été fabriquées avec le marteau jusqu'à Henri II. Un menuisier, natif de Saint-Genest en Auvergne, nommé *Aubin Olivier*, inventa sous ce regne l'art de monnoyer au moulin: on fut surpris de la beauté de ses essais. Henri II établit une nouvelle fabrique de monnaie

à Paris. Olivier y prit soin des machines; J. Rondelle & Delaune, excellens graveurs, firent les poinçons & les quarrés: & sous la direction de Marillac, ils firent les *jettons* les mieux monnoyés qu'on verra peut-être jamais. Il y en a du roi Henri II, de François II, de Charles IX & de Henri III. Warin, excellent graveur, ajouta aux machines d'Olivier la balance; il n'y a rien de comparable à cette machine pour la force, la vitesse & la facilité d'y frapper des pièces. En 1640, toutes les vieilles monnoies furent fondues & fabriquées de nouveau; mais avec un tel éclat de beauté, que depuis cette réformation générale les monnoies de France ont été admirées des peuples même de l'Asie; les dames de ce pays les entremêlent avec les pierres & les perles pour se faire des coliers, des brassulets.

En 1645, fut supprimé l'usage du marteau; Warin devint alors directeur des monnoies de France, à M. Warin succéda M. Balin, fameux orfèvre du roi qui a orné la galerie de Versailles de chef-d'œuvres: après lui l'abbé Biron, connu par sa belle *Histoire métallique de Hollande*: Mr. Petit, secrétaire du roi, l'exerça jusqu'en 1696, qu'elle fut érigée en charge; Mr. de Launai en fut pourvu; on lui doit des curiosités & des embellissemens qu'il a fait à la monnaie des médailles. L'invention de la légende *Domine salvum*, est de M. Castaing, ingénieur du roi, qui la mit en œuvre en 1685 dans toute la France. Il n'y a qu'une seule monnaie des médailles. Sous M. de Launai furent faites deux suites complètes de médailles; la première est cette belle histoire métallique de Louis XIV, par les soins de M. Colbert; elle parut en 1702; elle contient 286 médailles qui vont jusqu'à l'avènement de Philippe, duc d'Anjou, à la couronne d'Espagne; l'autre suite, due à M. de Launai, est celle des rois de France depuis Pharamond jusqu'à Louis XIV. *Pour & contre*, 5 vol. 1734. (C)

**J E T T O N**, est un petit instrument de cuivre ou de fer mince, à l'usage des *Fondeurs de caractères d'Imprimerie*, & fait partie d'un autre instrument aussi de fer ou de cuivre, appelé *justification*. L'un &

l'autre servent à s'assurer si les lettres sont bien en ligne , c'est-à-dire de niveau les unes avec les autres , en posant le *jetton* horizontalement sur l'œil des lettres ; le *jetton* qui a un de ses côtés bien dressé & bien droit en forme de règle , se pose aussi perpendiculairement sur plusieurs lettres qui sont dans la justification. Si ce *jetton* touche également toutes ces lettres , c'est une marque qu'elles sont égales en hauteur , & bien par conséquent. Le contraire se fait sentir lorsque ce *jetton* pose sur les unes & non sur les autres ; on s'assure également de la justesse du corps avec le même instrument. *Voyez* JUSTIFICATION. JETTONS , REJETTONS , (*Jard.*) *Voyez* TAILLES.

\* JETTONNIERS , s. m. pl. (*Hist. littér.*) ceux qui assistent régulièrement à l'académie françoise , & entre lesquels les jettons destinés aux absens se partagent. Les *jettonniers* sont les travailleurs de cette société littéraire , & ceux qui l'honorent.

JETZE ; (*Géog.*) rivière d'Allemagne dans la vieille marche de Brandebourg , & qui se jette dans l'Elbe au duché de Lunebourg.

JEU , s. m. (*Droit naturel & Morale.*) espece de convention fort en usage , dans laquelle l'habileté , le hazard pur , ou le hazard mêlé d'habileté , selon la diversité des *jeux* , décide de la perte ou du gain , stipulés par cette convention , entre deux ou plusieurs personnes.

On peut dire que dans les *jeux* , qui passent pour être de pur esprit , d'adresse , ou d'habileté , le hazard même y entre , en ce qu'on ne connoît pas toujours les forces de celui contre lequel on joue , qu'il survient quelquefois des cas imprévus , & qu'enfin l'esprit ou le corps ne se trouvent pas toujours également bien disposés , & ne font pas toujours leurs fonctions avec la même vigueur.

Quoi qu'il en soit l'amour du *jeu* est le fruit de l'amour du plaisir , qui se varie à l'infini. De toute antiquité , les hommes ont cherché à s'amuser , à se délasser , à se recréer , par toutes sortes de *jeux* , suivant leur génie & leurs tempéramens. Long-temps avant les Lydiens , avant le

siege de Troye & durant ce siege , les Grecs , pour en tromper la longueur , & pour adoucir leurs fatigues , s'occupaient à différens *jeux* , qui du camp passèrent dans les villes , à l'ombre du loisir & du repos.

Les Lacédémoniens furent les seuls qui bannirent entièrement le *jeu* de leur république. On raconte que Chilon , un de leurs citoyens , ayant été envoyé pour conclure un traité d'alliance avec les Corinthiens , il fut tellement indigné de trouver les magistrats , les femmes , les vieux & les jeunes capitaines tous occupés au *jeu* , qu'il s'en retourna promptement , en leur disant que ce seroit ternir la gloire de Lacédémone , qui venoit de fonder Byzance , que de s'allier avec un peuple de joueurs.

Il ne faut pas s'étonner de voir les Corinthiens passionnés d'un plaisir qui communément regne dans les états , à proportion de l'oisiveté , du luxe & des richesses. Ce fut pour arrêter , en quelque maniere , la même fureur , que les loix romaines ne permirent de jouer que jusqu'à une certaine somme , mais ces loix n'eurent point d'exécution , puisque parmi les excès que Juvenal reproche aux Romains , celui de mettre tout son bien au hazard du *jeu* est marqué précisément dans sa premiere satyre , vers 88.

*Alea quando*

*Hos animos? Neque enim oculis comitantibus  
Ad casum tabulæ , posita sed luditur arca.*

« La phrénésie des *jeux* de hazard a-t-elle  
» jamais été plus grande ? Car ne vous  
» figurez pas qu'on se contente de ris-  
» quer , dans ces académies de *jeux* , ce  
» qu'on a par occasion d'argent sur soi ;  
» on y fait porter exprès des cassettes  
» pleines d'or , pour les jouer en un coup  
» de dé ».

Ce qui paroît plus singulier , c'est que les Germains mêmes goûterent si fortement les *jeux* de hazard , qu'après avoir joué tout leur bien , dit Tacite , ils finissoient par se jouer eux-mêmes , & risquoient de perdre , *novissimo jactu* , pour me servir de leur expression , leur per-

bonne & leur liberté. Si nous regardons aujourd'hui les dettes du *jeu* comme les plus sacrées de toutes, c'est peut-être un héritage qui nous vient de l'ancienne exactitude des Germains à remplir ces sortes d'engagemens.

Tant de personnes de tout pays ont mis & mettent sans cesse une partie considérable de leur bien à la merci des cartes & des dés, sans en ignorer les mauvaises suites, qu'on ne peut s'empêcher de rechercher les causes d'un attrait si puissant.

Un joueur habile, dit l'abbé du Bos, pourroit faire tous les jours un gain certain, en ne risquant son argent qu'aux *jeux* où le succès dépend encore plus de l'habileté des tenans que du hazard des cartes & des dés; cependant il préfère souvent les *jeux* où le gain dépend entièrement du caprice des dés & des cartes, & dans lesquels son talent ne lui donne point de supériorité sur les joueurs. La raison principale d'une prédilection tellement opposée à ses intérêts, procedé de l'avarice, ou de l'espoir d'augmenter promptement sa fortune.

Outre cette raison, les *jeux* qui laissent une grande part dans l'événement à l'habileté du joueur, exigent une contention d'esprit trop suivie, & ne tiennent pas l'ame dans une émotion continuelle, ainsi que le font le passé-dix, le lansquenet, la bassette, & les autres *jeux* où les événemens dépendent entièrement du hazard. A ces derniers *jeux*, tous les coups sont décisifs, & chaque événement fait perdre ou gagner quelque chose; ils tiennent donc l'ame dans une espèce d'agitation, de mouvement, d'extase, & ils l'y tiennent encore sans qu'il soit besoin, qu'elle contribue à son plaisir par une attention sérieuse, dont notre paresse naturelle est ravie de se dispenser.

M. de Montesquieu confirme tout cela par quelques courtes réflexions sur cette matière. " Le *jeu* nous plaît en général, dit-il, parce qu'il attache notre avrice, c'est-à-dire, l'espérance d'avoir plus. Il flatte notre vanité, par l'idée de la préférence que la fortune nous donne, & de l'attention que les autres ont sur notre bonheur. Il satisfait notre

curiosité, en nous procurant un spectacle. Enfin, il nous donne les différens plaisirs de la surprise. Les *jeux* de hazard nous intéressent particulièrement, parce qu'ils nous présentent sans cesse des événemens nouveaux, prompts & inattendus. Les *jeux* de société nous plaisent encore; parce qu'ils sont une suite d'événemens imprévus qui ont pour cause l'adresse jointe au hazard ».

Aussi le *jeu* n'est-il regardé dans la société que comme un amusement, & je lui laisse cette appellation favorable, de peur qu'une autre plus exacte ne fit rougir trop de monde. S'il y a même tant de gens sages qui jouent volontiers, c'est qu'ils ne voient point quels sont les égaremens cachés du *jeu*, les violences & ses dissipations. Ce n'est pas que je prétende que les *jeux* mixtes, ni même les *jeux* de hazard aient rien d'injuste, à en juger par le seul droit naturel; car outre que l'on s'engage au *jeu* de plein gré, chaque joueur expose son argent à un péril égal; chacun aussi, comme nous le supposons, joue son propre bien, dont il peut par conséquent disposer. Les *jeux*, & autres contrats où il entre du hazard, sont légitimes dès que ce qu'on risque de perdre de part & d'autre, est égal; & dès que le danger de perdre, & l'espérance de gagner, ont de part & d'autre une juste proportion avec la chose que l'on joue.

Cependant, cet amusement se tient rarement dans les bornes que son nom promet; sans parler du temps précieux qu'il nous fait perdre, & qu'on pourroit mieux employer, il se change en habitude puérile, s'il ne tourne pas en passion funeste par l'amorce du gain. On connoît à ce sujet les vers si délicats & si pleins de vérité de Mme. Deshoulières :

*Le desir de gagner, qui nuit & jour occupe,  
est un dangereux aiguillon :*

*Souvent quoique l'esprit, quoique le cœur soit bon,*

*On commence par être dupe,*

*On finit par être fripon.*

C'est en vain qu'on fait que les personnes ruinées par le *jeu*, passent en nombre les

gens robustes que les médecins ont rendu infirmes ; on se flatte qu'on sera du petit nombre de ceux que les bienfaits ont favorisé depuis l'origine du monde.

Mais comme le souverain doit porter son attention à empêcher la ruine des citoyens dans toutes sortes de contrats, c'est à lui qu'il appartient de régler celui-ci, & de voir jusqu'où l'intérêt de l'état & des particuliers exige qu'il défende le jeu, ou souffre qu'il le permette en général. Les loix des gouvernemens sages ne feroient trop sévir contre les académies de *Philocubes* (pour me servir du terme d'Aristénète) & celles de tous les jeux de hazard disproportionnés.

M. Barbeyrac a publié un *traité des jeux*, à Amsterdam en 1709. in-12. où cette matière, envisagée selon les principes de morale & de droit naturel, est traitée à fond avec autant de lumière que de jugement : j'y renvoie les lecteurs curieux. (D. J.)

Le jeu occupe & flatte l'esprit par un usage facile de ses facultés ; il amuse par l'espérance du gain. Pour l'aimer avec passion, il faut être avare ou accablé d'ennui ; il n'y a que peu d'hommes qui aient une aversion sincère pour le jeu. La bonne compagnie prétend que la conversation, sans le secours du jeu, empêche de sentir le poids du désceuvrement : on ne joue pas assez.

JEU DE LA NATURE. (*Anat. Physiol.*) On entend par *jeu de la nature* dans le corps humain, une conformation de quelques-unes, ou de plusieurs de ses parties solides, différentes de celle qui est appelée *naturelle*, parce qu'elle se présente ordinairement.

Si l'on n'ouvroit plus de cadavres, dit M. de Fontenelle, les singularités des *jeux de la nature* deviendroient plus communes, les différentes structures mieux connues, & par conséquent les hypothèses plus rares. Peut-être encore qu'avec le temps, on pourroit, par toutes les conformations particulières, tirer des éclaircissements sur la conformation générale.

Je n'examinerai point si toutes ces conséquences sont également justes, c'est assez de remarquer qu'on peut rassembler un

nombre très-considérable d'observations qui constatent les *jeux de la nature* à plusieurs égards, & qui sont en même temps fort singuliers. J'avois moi-même formé sur ce sujet un grand recueil ; que je regrette ; & qui a péri dans un naufrage. Je désire que quelqu'un plus heureux travaille un plan de cette espèce, en réunissant avec choix les faits épars sur cette matière, & sur-tout en accompagnant son ouvrage de réflexions physiologiques, dans le goût de celles que M. Hunaud nous a données sur les *jeux* du crâne. Ce travail ainsi digéré, répandroit, je pense, des lumières intéressantes sur l'économie animale. Au pis aller, un tel répertoire contiendrait quantité de faits curieux ; le lecteur en jugera par un petit nombre d'exemples, qui m'ont paru dignes de lui être communiqués, & dont j'ai conservé le souvenir.

*Premier exemple. Jeux variés de la nature dans un même sujet.* Non-seulement l'on a découvert par l'anatomie des *jeux de la nature* dans diverses personnes, sur quelques parties du corps humain en particulier ; mais il se rencontre quelquefois dans un même sujet plusieurs conformations différentes du cours ordinaire. Morgagni en a vu de pareilles dans trois ou quatre cadavres qu'il disséquoit en 1740.

Savoir, 2°. six vertèbres lombaires dans un sujet qui avoit vingt-six côtes, dont la première soutenoit les petites côtes surnuméraires, & la dernière étoit continuée à la première de l'os sacrum. 2°. Il a trouvé dans un autre sujet la veine iliaque droite revenant à son origine, après avoir fait quelque chemin au dessous du tronc de la veine-cave, & formant une espèce d'île. 3°. Dans une femme de 39 ans, il a vu quatre valvules, au lieu de trois, à l'orifice de l'artère pulmonaire. Comme les autres variétés qu'il trouva dans les mêmes sujets, portoient sur des ramifications de vaisseaux, sur des vertèbres doubles, sur des os, &c. nous n'en parlerons pas.

*Second exemple de semblables jeux.* M. Poupert, faisant la dissection d'une fille âgée de sept ans, trouva qu'elle n'avoit du côté gauche, ni artère, ni veine émulgente, ni rein, ni uretère, ni artère ni

veine spermatiques ; il ne vit même nulle apparence qu'aucune de ces parties eût jamais existé, & se fût flétrie ou détruite par quelque indisposition. Le rein & l'uretère du côté droit étoient seulement plus gros qu'ils ne sont naturellement, parce que chacun d'eux étoit seul à faire une fonction qui auroit dû être partagée. *Hist. de l'acad. ann. 1700, p. 35.*

*Troisième exemple.* Jeux de la nature tant intérieurement qu'extérieurement. Voici un troisième exemple de jeux de la nature, tant en dedans qu'en dehors, dans une petite fille qui vécut peu de jours, & qui fut disséquée soigneusement par Saviard & Duverney.

Les mains de cette fille étoient extérieurement semblables aux miraines que l'on met pendant l'hiver aux petits enfans, fort unies au dehors ; elles avoient en dedans plusieurs replis à l'ordinaire ; il n'y avoit point de doigts à leurs extrémités, mais elles étoient terminées par un gros bouelet ; les piés étoient comme les mains sans orteils, & terminés de la même manière.

L'on remarquoit à l'extrémité de chaque os du métacarpe & du métatarse un petit allongement qui sembloit être disposé à former la phalange d'un doigt ou d'un orteil.

Quant aux vaisseaux ombilicaux, il n'y avoit qu'une seule artère, au lieu de deux, qui sont pour l'ordinaire des branches de l'iliaque ou de l'hypogastrique ; & cette artère étoit formée du tronc de l'artère, qui auroit dû produire l'iliaque gauche.

\* Les capsules rénales étoient trois fois plus grosses qu'elles ne le sont naturellement ; & leurs vaisseaux étoient à l'ordinaire.

Il n'y avoit dans la région lombaire, tant au côté droit qu'au côté gauche, ni rein, ni vaisseaux émulgens, ni uretères ; mais en poursuivant la dissection jusqu'à une tumeur qui s'élevoit sur l'os sacrum, à l'endroit où il commence sa courbure pour former le bassin de l'hypogastre, & ayant ouvert la membrane qui enveloppoit cette éminence, on apperçut les deux reins. Ils étoient distans l'un de l'autre de deux lignes ou environ, & ce-

pendant liés ensemble par le moyen d'un petit uretère, qui sortant du rein droit, alloit se décharger dans un canal commun qui recevoit pareillement un autre petit uretère sortant du canal gauche ; ce canal commun se portoit dans une poche commune.

Le soufflé introduit dans cette poche donna lieu d'observer deux petites matrices, qui avoient chacune une veine & une artère spermatiques, lesquelles se distribuoiént de leur côté à un petit testicule attaché au ligament large.

Ces deux petites matrices avoient chacune leurs ligamens larges & ronds, leurs trompes, leurs franges ou pavillons, leurs vaisseaux déférens, & leur vagin fort court ; cependant le droit un peu plus long que le gauche, tomboit un peu plus bas dans la poche commune ; & le petit vagin gauche étoit percé pour recevoir le canal commun de l'uretère, qui déchargeoit la sérosité séparée par les reins dans cette poche, laquelle n'étoit, à vrai dire, que la fin du boyau droit un peu dilaté.

Il est probable, par la description de ces organes, que si cet enfant eût vécu jusqu'à l'âge des adultes ; il eût été incapable de génération, par le mélange qu'il y auroit eu de la semence avec les excréments, tant stercoraux qu'urinaires, outre que l'urine & les matières stercorales seroient sorties involontairement. Saviard, *observ. 94.*

*Quatrième exemple de jeux de la nature dans la transposition des viscères d'un enfant.* J'ai lu les observations de deux ou trois exemples bien singuliers en ce genre. Je commencerai par citer le fait communiqué en 1742 à l'académie royale des sciences, par M. Sué, parce que ce fait exclut tout sujet de doute. L'enfant, dont il s'agit, est dans le cabinet du roi : n<sup>o</sup>. 350. M. Daubenton en a donné la description & la figure dans l'*histoire de ce cabinet*, tab. iij. p. 204, *Planche VIII.*

La poitrine & le bas-ventre de cet enfant, ainsi que les viscères qui y étoient renfermés, paroissent à découvert ; on voit clairement leur transposition. Voici comme ils sont situés.

La pointe du cœur est tournée à droite,  
&



& la base est inclinée à gauche. Les troncs des gros vaisseaux sont transposés d'un côté à l'autre ; ainsi la courbure de l'aorte est dirigée du côté droit, l'œsophage est placé du côté droit, la bifurcation de la trachée-artere se trouve au côté gauche de l'aorte, & le poumon a trois lobes de ce même côté.

Le foie est à l'endroit où devoit être la rate, qui est placée du côté droit ; l'orifice supérieur de l'estomac est à droite, & le pylore à gauche. La direction du canal intestinal étoit en sens contraire, à celui de l'état ordinaire. Le pancréas est placé sous la rate, & son conduit est dirigé du côté gauche, pour entrer dans le duodenum avec le canal cholidoque. Il n'avoit que le rein gauche, & il étoit plus gros qu'il ne devoit être. Les capsules atrabillaires étoient à leur place.

Les vaisseaux étoient transposés comme les viscères, & le canal thorachique s'ouvroit dans la souclaviere du côté droit. La veine ombilicale étoit dirigée du côté gauche, pour arriyer dans la scissure du foie.

L'enfant est mort cinq jours après sa naissance ; mais faut-il en attribuer la cause au dérangement de ses parties, qui étoient d'ailleurs très-bien conformées ? C'est dont il est permis de douter, d'autant mieux que nous avons l'exemple d'un soldat qui a vécu 70 ans, quoiqu'il eût un déplacement général de toutes les parties contenues dans la poitrine & dans le bas-ventre. On n'a connu cette singularité de déplacement de parties que par l'ouverture de son cadavre.

*Cinquieme exemple de pareils jeux dans un vieillard.* Le soldat dont il s'agit, étant mort âgé de 70 ans, le 23 Octobre 1688, à l'hôtel des Invalides, M. Morand fit l'ouverture de son cadavre en présence de MM. du Parc, Saviard, & autres chirurgiens.

Après avoir levé les tégumens communs, & découvert la duplicature du péritoine, on y trouva la veine ombilicale couchée au long de la ligne blanche, laquelle, au lieu de se détourner ensuite du côté droit pour entrer dans la scissure du foie, se trouvoit effectivement placée,

*Tome XVIII.*

ainsi que la rate, au côté droit, contre l'ordre naturel.

Le grand lobe du foie occupoit entièrement l'hypochondre gauche, & la scissure regardoit le derriere du cartilage xiphoidé. Son petit lobe occupoit une partie de la région épigastrique, & déclinait vers l'hypochondre droit.

On remarqua dans la poitrine, que l'œsophage y entroit par le côté droit, & passoit au devant de l'uretere ; puis descendant & se glissant du même côté droit, y perçoit le diaphragme, & après l'avoir traversé, se glissoit entre le foie & la rate pour entrer dans le bas-ventre.

Le fond de l'estomac, suivant la même route, étoit situé du côté droit, entre le foie & la rate ; le pylore & l'intestin duodenum se trouvoient au dessous du foie ; & ce boyau passant par-dessous la veine & l'artere mésentérique supérieure, puis faisant sa courbure, se glissoit du côté droit vers la partie lombaire, & formoit le jejunum.

Tous les intestins grêles avoient aussi changé de situation ; le cœcum & le commencement du colon étoient placés dans l'île gauche, & le contour de ce dernier boyau passoit à l'ordinaire, mais de gauche à droit, sous l'extrémité du foie, du ventricule & de la rate, & descendoit ensuite dans la région iliaque droite, pour produire le rectum.

La même transposition s'étoit faite aux reins & aux parties génitales : car le rein droit se trouvant au côté gauche, & le gauche étant au côté droit, l'on voyoit la veine spermatique droite sortir de l'émulgente, & la veine spermatique gauche sortir du tronc de la cave contre l'ordre naturel.

De plus, le rein du côté droit étoit plus élevé que celui du côté gauche, & deux ureteres sortoient du rein droit, l'un du bassin à l'ordinaire, & l'autre de sa partie inférieure.

Les capsules atrabillaires avoient aussi passé d'un côté à l'autre, ce qu'on reconnut par les veines, la capsule gauche recevant la sienne du tronc de la cave, & la droite de l'émulgente.

Le cœur lui-même prenoit part à ce

P p

changement ; sa base étoit située au milieu de la poitrine , mais sa pointe inclinoit du côté droit contre son ordinaire , qui est de se porter du côté gauche. De cette façon , le ventricule droit du cœur regardoit le côté gauche de la poitrine , & la veine cave qui en sortoit du même côté , produisoit deux troncs à l'ordinaire ; l'inférieur perçoit le diaphragme au côté gauche du corps des vertebres , & l'artere du poumon sortoit de ce même ventricule , se glissant du côté droit , & là se partageoit en deux branches à l'ordinaire.

Le tronc de l'aorte sortant du ventricule gauche , & se trouvant placé au côté droit de la poitrine , se courboit du même côté contre la coutume ; après quoi , perçant le diaphragme au côté droit , & descendant jusqu'à l'os sacrum , il occupoit toujours le côté droit du corps des vertebres.

La veine du poumon sortant du même ventricule , se courboit aussi un peu du côté droit.

Enfin , la veine azygos se trouvoit au côté droit du corps des vertebres , en sorte que la distribution des vaisseaux souffroit un changement conforme à celui qui étoit arrivé aux visceres. Voyez l'observat. 222 de Saviard , ou l'hist. de l'acad. royale des Sciences de 1686 à 1699. tom. II. p. 44.

6<sup>o</sup> *Autres exemples confirmatifs.* Ce fait tout étrange , tout surprenant qu'il paroisse , n'est cependant pas unique ; on avoit déjà vu à Paris en 1650 un pareil exemple dans le meurtrier qui avoit tué un gentilhomme , au lieu de M. le duc de Beaufort , & dont le corps , après avoir été roué , fut disséqué par M. Bertrand , chirurgien , qui en a publié l'histoire avec des remarques , dans un traité particulier. Cette même histoire est détaillée plus au long dans les *observat. médic.* de M. Cartier , docteur en Médecine. Bonet l'a inséré dans son *sepulchretum* , liv. IV. sect. 1. obs. 7. §. 3. Il en est aussi fait mention dans les mémoires de Joly , qui à cette occasion rapporte qu'on avoit observé la même chose dans un chanoine de Nanres.

Un savant plein d'érudition , ce doit

être M. Falconet , m'a encore indiqué le journal de dom Pierre de Saint-Romuald ; imprimé à Paris en 1661 ; où il est dit qu'on trouva une pareille transposition de visceres en 1657 , dans le cadavre du sieur Audran , commissaire des gardes françaises.

On peut joindre à tout ceci l'observation d'Hoffman , imprimée à Leipsick en 1671 , in-4<sup>o</sup> sous le titre de *Cardianastrophe , seu cordis universi , memorabilis observatio* , &c.

*Septieme exemple de jeux de la nature sur la situation des visceres dans la poitrine.* Les *Transactions philosophiques* de l'année 1602 , n<sup>o</sup>. 275 , & les *acta eruditorum* , même année 1702 , p. 624 , font le détail du cas suivant , qui est fort extraordinaire.

Charles Holt , en disséquant un enfant de deux mois , en présence de trois témoins experts en Anatomie , ne découvrit ni d'intestins hormis le rectum , ni de mésentere dans la cavité du bas ventre ; mais ayant détaché le sternum , il les trouva dans la cavité de la poitrine , couchés sur le cœur & les poumons. Pour comble de surprise , l'omentum & le médiastin manquoient. Le pylore étoit retiré vers le fond du ventricule près des vertebres du dos : le gros boyau s'étendoit obliquement depuis l'anus vers un trou particulier du diaphragme , & étoit caché dessous avec une partie du duodenum. Il paroît que ce trou du diaphragme étoit absolument naturel , & avoit servi au passage des intestins dans la poitrine , car tout étoit entier sans aucun déchirement. On ne trouva pas la moindre communication des intestins , avec aucune autre partie du corps ; cependant l'enfant avoit vécu , prenoit tous les jours des alimens , & alloit à la selle.

Ce petit nombre de faits singuliers , tirés de bonnes sources , ne suffit que trop pour conclure qu'aujourd'hui comme du temps de Plin , nous pouvons répéter avec lui , *ignotum est quo modo & per quæ vivimus*.

*Huitieme exemple de jeux de la nature sur le manque des parties de la génération.* Ces parties , qui depuis tant de siècles renouvellent continuellement la face de l'univers par un mécanisme inexplicable

sont non-seulement exposées à des vices bizarres d'origine & de conformation ; mais quelquefois même elles manquent absolument dans des enfans qui viennent au monde. Ainsi Saviard a été le témoin oculaire d'un enfant né à l'Hôtel-Dieu de Paris, manquant des parties de la génération qui appartiennent à l'un ou à l'autre sexe, & n'ayant d'autre ouverture à l'extérieur que celle du rectum.

Ainsi le docteur Barton témoigne avoir vu dans le comté d'York un enfant qui ressembloit entièrement à celui de Saviard. Cet enfant n'avoit aucune partie extérieure de la génération, ni mâle, ni femelle, ni aucun vestige de ces organes. Les autres parties du corps étoient conformes à l'état naturel & ordinaire, excepté que vers le milieu de l'espace qui est entre le nombril & l'os pubis, se trouvoit une substance spongieuse, nue, sans prominence, tendre, fort sensible, percée de pores innombrables, desquels pores l'uirne sortoit sans cesse. L'enfant a vécu cinq ans, & est mort de la petite vérole. *Mém. d'Edimb. ann. 1740. tom. V p. 428.*

*Exemple de jeux de la nature qui peuvent être utiles dans la pratique.* Il est possible quelquefois de trouver dans les jeux de la nature des variations, dont la connoissance peut avoir quelque utilité, c'est-à-dire, peut servir dans l'explication des fonctions de l'économie animale ou des maladies, & peut faire éviter quelque erreur dans la pratique. Je compte au nombre de ces variations les os triangulaires, qu'on trouve quelquefois dans les sutures du crâne, & plus fréquemment dans la suture lambdoïde, que dans aucune autre ; parce que, faute de connoître ces jeux, quelqu'un pourroit se tromper à l'égard de ceux qui ont de pareils os, & prendre une légère plaie pour une fracture considérable.

*Observation générale.* Enfin, personne n'ignore les jeux de la nature qui s'étendent sur les proportions des parties du corps d'un même individu, car non-seulement les mêmes parties du corps n'ont point les mêmes dimensions proportionnelles dans deux personnes différentes ; mais dans la même personne une partie n'est point exac-

tement semblable à la partie correspondante. Par exemple, souvent le bras ou la jambe du côté droit n'a pas les mêmes dimensions que le bras ou la jambe du côté gauche. Ces variétés sont faciles à comprendre ; elles tirent leur origine de celle de l'accroissement des os, de leurs ligamens, de leur nutrition, des vaisseaux qui se distribuent à ces parties, des muscles qui les couvrent, &c. C'est à l'art du dessin qu'on doit les idées de la proportion ; le sentiment & le goût ont fait ce que la mécanique ne pouvoit faire, & comme dit encore M. de Buffon ; on a mieux connu la nature par la représentation que par la nature même, (D. J.)

*A l'article que l'on vient de lire nous en joindrons un nouveau dans lequel Mr. de Haller traite le même sujet avec la netteté & la profondeur qui le caractérisent.*

JEUX DE LA NATURE, & MONSTRES. (*Anat. Physiol.*) Nous ne séparerons pas ces deux articles, il seroit difficile de trouver leurs limites. Nous entendons par monstre tout animal, dont la structure s'éloigne de la structure ordinaire d'une manière à frapper les yeux, & à s'attirer l'attention du physicien. Pour donner au lecteur une idée un peu distincte de ces écarts de la nature, il faudra les rapporter à des classes, exposer la structure particulière des organes, & chercher à la fin la cause de cette formation irrégulière. On doit ne recevoir dans cet exposé que des faits vrais ; car plus que par-tout ailleurs la fable est entrée ici sur la vérité.

Il a des difformités légères, & qui ne passent pas la peau. La couleur d'un enfant peut être extraordinaire : on a vu de blancs nés d'une mere noire ou brune : les Negres blancs sont de cette classe : ils ne forment pas des nations, ils naissent ou des negres d'Afrique, ou des hommes bruns des îles de l'Asie australe ; ils sont assez communs dans les îles sujettes au gouvernement d'Amboine. Il est vrai qu'une difformité particulière accompagne cette couleur blanche ; ces negres blancs naissent sans cette mucofité noire, qui dans les européens couvre la face postérieure de l'uvée & les rayons ciliaires : pareils aux lapins blancs, ils ont l'iris & la choroïde rouge. Le défaut

de cette mucosité rend leurs yeux tendres, & incapables de supporter la lumière.

Des enfans nés velus ne different que peu de la structure naturelle, l'homme a naturellement du poil presque à toutes les parties de son corps, & sur-tout au visage. Quelques enfans ont eu ce poil plus copieux & plus apparent; on les a pris pour des satyres, des singes, des ours & des lions.

J'ai vu rapporter comme une preuve de la force de l'imagination de la mere, un enfant qui paroissoit avoir du poil de biche sur une bonne partie des flancs & du dos. C'étoit un sein énorme, mais tout-à-fait semblable à des seins ordinaires, avec l'épiderme brune & ridée, & un poil qui s'étoit répandue sur toute l'étendue de cet énorme sein.

On a vu la peau écailleuse. On a montré en Angleterre un homme qu'on appelloit *Dorcepic*, parce que sa peau étoit couverte de verrues.

Des cornes qui, assez fréquemment naissent de quelques maladies de la peau, ont orné le front des lievres, des biches, des hommes même.

On a vu la grandeur varier dans l'espece humaine; des géans s'élever jusqu'à la taille de huit piés, des nains rentrer dans celle de vingt-deux pouces.

Une partie du corps de l'animal a pris des accroissemens extraordinaires: on a vu les bras d'une longueur approchante de celle de certaines especes de singe: un doigt extraordinaire, & des nez prodigieux, & contournés comme une trompe d'éléphant: cette difformité est assez commune parmi les cochons.

La gelée, qui naturellement se trouve sous la peau de l'embryon de toutes les especes d'animaux, s'est accumulée dans quelques enfans, elle a étendu la peau, formé des capuchons, des casques, des prétendus penis, des faucilles: répandue sur toute l'étendue du corps cette gelée en a imposé sous la ressemblance d'un froc & même d'un lion: on a prétendu reconnoître dans un enfant de cette classe l'image du lion de marbre du port Pirée.

Il n'arrive que trop souvent, que les trois grandes cavités du corps humain con-

servent à-peu-près leur structure originale; dans l'embryon elles n'étoient formées que par une membrane assez fine pour avoir été disputée par d'habiles gens. Au lieu de la boîte osseuse du crâne, de l'enveloppe musculaire du bas-ventre, d'un thorax en partie osseux & en partie cartilagineux, des fœtus parvenus à leur plein accroissement n'ont eu pour cacher le cœur, les intestins & le cerveau qu'une membrane. Alors ces visceres trop grands, & trop pressés les uns par les autres, ont forcé leur foible enveloppe. On a vu le cœur tout nud se présenter devant la poitrine comme une médaille: le foie & les intestins sortir avec le nombril, & n'être contenus que par les tégumens, & le crâne manquer de toute sa partie supérieure; & comme la consistance du cerveau est presque fluide dans le fœtus, on l'a vu se perdre & disparaître, & ne laisser à sa place que quelques tubercules médulaires. J'ai vu plusieurs de ces fœtus, dont la dure-mere se continuoit à la peau, & auxquels les os pariétaux, une grande partie des os coronaux & de l'occipital, manquoient entièrement. Ces fœtus ont conservé la vie, malgré l'énorme perte qu'ils avoient faite, & ils sont parvenus à leur parfait accroissement. On a trouvé dans les trous du crâne les nerfs, qui commençoient par eux-mêmes: ils avoient été conservés par la structure de ces trous, & ils étoient devenus isolés, parce que le cerveau étoit détruit. Mais aucun de ces enfans n'a prolongé sa vie après la naissance.

On a vu de ces enfans avoir la poitrine ouverte & le bas-ventre.

L'hernie de l'épine dorsale est analogue à ce mal. Les épines des vertebres, des lombes du sacrum, ne se ferment pas dans un fœtus, elles sont comme elles étoient dans l'embryon, deux cartilages séparés. La queue de cheval paroît sous la peau, & des enfans sont parvenus à la puberté dans cet état. Il est vrai que leurs piés se contournoient en dedans, & restoient sans force.

Dans le fœtus, dont la tête est sans crâne, il est assez ordinaire de voir manquer une partie des vertebres du cou: la tête paroît alors être attachée aux épau-

les, & l'enfant a quelque ressemblance avec le crapaud.

Un manque de solidité dans le diaphragme a causé, dans bien des fœtus, un dérangement singulier, & qu'on n'a découvert que par la dissection. L'estomac, l'épiploon, une partie des intestins remontent alors dans la poitrine.

On a vu des déplacements extraordinaires dans la situation des parties : le cœur placé dans le bas-ventre, & les reins dans le bassin. Mais le changement le plus important dans la situation des parties, est celui dans lequel tout ce qui ordinairement est placé du côté droit l'est du côté gauche, & où les parties du côté gauche se sont trouvées du côté droit. On a vu, & plusieurs fois, le cœur tourné à gauche, le foie dans l'hypocondre gauche, l'estomac & la rate dans l'hypocondre droit, l'azygos faisant son arcade par le côté gauche, le grand arc de l'aorte retourné à la droite : le tout dans l'ordre le plus exact & le plus régulier.

Il seroit impossible de donner un précis des changemens dans la structure des os & des viscères, qui sont consignés dans les fastes de l'anatomie : je n'en rapporterai qu'un petit nombre d'exemples.

J'ai disséqué un fœtus dont les yeux étoient placés à une hauteur inégale, qui n'avoit qu'une oreille, & qui, du côté qu'elle manquoit, n'avoit ni tympan, ni osselets, ni labyrinthe. Il n'avoit point de cloison au nez, les os du palais & de la mâchoire supérieure laissoient entre la partie droite & la gauche un grand intervalle, & l'un & l'autre de ces os étoient plus petits que d'ordinaire : les conques inférieures du nez paroissoient à découvert. Un os qui faisoit la base d'une espèce de trompe, partoît de l'occipital & sortoit de la bouche. Il n'y avoit ni voile du palais, ni luette. Le troisième doigt, l'auriculaire, avoit un doigt surnuméraire, greffé par un ligament à son articulation mitoyenne. Le penis n'étoit qu'une caroncule sans orifice.

Les becs-de-lievre ordinaires sont accompagnés d'une ouverture entre les deux os de la mâchoire & du palais. Le voile du palais y est le plus souvent fendu, & il y a quelquefois deux luettes.

J'ai disséqué un agneau cyclope, dont la mâchoire inférieure, mal construite, n'avoit pas d'articulation avec l'os des tempes. L'œsophage paroissoit se terminer dans un cul-de-sac sous l'os hyoïde. Il y avoit cependant une ouverture très-petite entre deux cartilages particuliers à ce sujet, & attachés à l'os occipital. La langue étoit petite, elle étoit toute creuse comme un canal, & s'enfloit par le pharynx. Il n'y avoit que de la graisse dans la cavité du tambour, sans osselet ; un os extraordinaire étoit placé entre les deux os des tempes : l'œil unique étoit plus grand que d'ordinaire ; il occupoit la place du nez. La paupière supérieure paroissoit composée de deux paupières fondues ensemble ; elle avoit ses conduits sébacés. Il n'y avoit point de paupière inférieure, & la peau du visage se continuoît avec la tunique conjonctive de l'œil. La bouche étoit extrêmement petite ; il y avoit une levre inférieure & deux caroncules aux côtés de la bouche. La fontanelle étoit petite, le nerf optique unique, & les muscles de l'œil simples ; rien n'étoit double dans l'œil ; il n'y avoit aucune trace d'un second œil confondu avec celui qui restoit.

Dans un autre fœtus, il y avoit deux veines ombilicales sans foie : l'une de ces veines s'unissoit à la veine-cave pour se rendre au cœur ; elle donnoit avec cette veine les branches thorachiques ordinaires : l'autre ombilicale se rendoit dans la veine-cave abdominale, & au côté gauche de la poitrine. Le cœur n'avoit qu'un ventricule, sans aorte & sans artère du poumon ; ce viscère manquoit, aussi-bien que le foie, la rate & le colon transversal. Les intestins grêles étoient sans ouverture par le haut & par le bas ; le rectum & une partie du colon étoient isolés. Il y avoit deux veines-caves, une à droite & l'autre à gauche ; elles communiquoient près des reins.

Dans un fœtus disséqué à Prague, une partie de la dure-mère étoit à découvert ; n'y avoit au lieu de nez qu'une éminence osseuse & une fente perpendiculaire au lieu de bouche. Une grande partie des muscles du visage manquoit tout-à-fait ; le palais osseux étoit fendu, & le voile du

palais n'existoit que du côté gauche. L'œil droit manquoit entièrement, celui du côté gauche étoit imparfait, sans muscles, sans iris, sans choroïde, sans rétine. Les os du front, du nez, de l'unguis, du palais, les conques du nez, manquoient. Les os pariétaux, le sphénoïde & l'os occipital, manquoient aussi presque entièrement. Il ne restoit des os de la face que le grand os de la mâchoire & celui de la pommette. Le cerveau n'étoit pas partagé en hémisphères; les trois ventricules du cerveau étoient confondus dans une seule cavité. L'entonnoir se rendoit à la glande pituitaire par un canal osseux particulier. Le conduit artériel produisoit l'artere sous-clavière gauche. Ce conduit faisoit avec l'aorte un anneau, par lequel l'œsophage & la trachée-artere passaient.

Une classe bien remarquable de monstres, est celle des enfans qui naissent avec des parties superflues & surnuméraires. Cette classe est cependant assez commune. On a vu, & même dans des familles entières, six doigts aux mains & six orteils aux pieds. Ces doigts sont imparfaits quelquefois; mais on les a vu parfaits, avec leurs os & les muscles nécessaires. On a vu un doigt se ramifier & produire un second doigt.

Un quatrième os cunéiforme, un neuvième os du carpe, ont été vus par des observateurs.

On a plusieurs exemples de deux utérus, accompagnés quelquefois de deux vagins, & d'autres fois d'un seul. J'ai vu dans une fille de qualité deux vagins, deux utérus, quatre trompes de fallope, quatre ovaires. Ces utérus avoient leur structure naturelle, & les plis calleux de leur col parfaits.

Il faudroit rapporter ici les véritables hermaphrodites, tel que celui dont Mr. François Petit a donné la description. On y voyoit les organes du sexe mâle, & en même temps une matrice avec ses trompes.

Il n'est point rare de voir des muscles surnuméraires, une troisième tête du picéps, un stylohyoïdien différent de celui qui se trouve constamment.

S'il y a des exemples des parties surnuméraires, il y en a beaucoup davantage de

foetus mis au jour avec une partie, & plusieurs parties même de moins. J'ai touché la monstruosité fort fréquente, dans laquelle le crâne n'a pas ses os supérieurs. On a des exemples, qu'une partie de la mâchoire supérieure, l'inférieure entière, un œil, deux yeux, le nez, les oreilles, la langue, le larynx & le pharynx, ont manqué.

Il n'est point rare de voir manquer un doigt, & deux, & trois, à la main & aux pieds; de voir des enfans auxquels la main sort de l'omoplate sans humérus, sans rayon & sans cubitus; ou l'humérus comme tronqué sans avant-bras: on a vu, & même assez fréquemment, naître des enfans, auxquels il manquoit les deux bras, & qui supplétoient, par le moyen des pieds, aux offices de la vie humaine, auxquels la main sert d'instrument. Le même défaut s'est trouvé au pied, on l'a vu imparfait: on a vu manquer toute la cuisse & les deux cuisses, & l'enfant finir comme un terme.

C'est peu encore que ces déficiences; mais on a vu, & souvent même, un des viscères manquer; on a vu un seul rein; on a vu des enfans sans foie, sans vésicule du fiel, sans rate, sans uretre, sans vagin, sans utérus. La vessie a manqué dans bien des sujets, & l'urine s'est fait jour à travers une tumeur spongieuse, formée entre le nombril & le pubis. J'ai vu le rein gauche manquer entièrement, & le bassin du rein droit grossi d'une manière prodigieuse; il y avoit deux livres d'urine. Le rein étoit difforme lui-même, & on n'y reconnoissoit aucune trace de mamelons ni d'entonnoir.

On a plusieurs exemples d'une structure presque incroyable; des foetus sont nés sans tête, & par conséquent sans cerveau, sans cœur même; & ces foetus avoient atteint leur accroissement ordinaire. La veine ombilicale fournissoit les vaisseaux, les artères même, au défaut du cœur.

Il est plus ordinaire de voir la continuité des parties interrompue. Le bec-de-lievre est devenu une maladie très commune; elle ne me paroît pas ancienne; je ne la trouve ni dans Celse, ni dans Paul; car les levres fendues de Celse paroissent une maladie différente. Dans ce mal les deux

os de la mâchoire supérieure & les deux os du palais ne se rejoignent pas ; un intervalle les sépare , le voile du palais , la luette même est fendue.

Il est très-commun de voir le pénis sans couverture , & de voir l'uretre s'ouvrir sous le gland ; on voit le scrotum fendu , & cette fente imiter même par ses levres rouges une vulve , & en imposer aux connoisseurs par une apparence d'hermaphrodite.

S'il y a quelquefois des parties divisées contre l'ordre de la nature , il y en a très-souvent de réunies contre les mêmes loix. Il n'est que trop commun de voir l'anus fermé , quelquefois par une simple membrane , & d'autres , parce que le rectum se termine par un cul-de-sac , ou s'ouvre dans les voies de l'urine. Le vagin , la bouche même & les narines , se trouvent souvent sans ouverture , & dans l'homme & dans l'animal.

Les doigts se collent ensemble très-souvent , & il en résulte deux masses assez semblables à une patte d'écrevisse. J'ai vu deux doigts , & trois , collés ensemble , & retenir cependant des traces de l'état naturel , parce qu'il y restoit autant d'ongles que de doigts : on a vu d'autres fois les doigts réunis & couverts d'un seul ongle énorme. Dans le même enfant le grand orteil du pied s'étoit conservé , mais les quatre petits orteils étoient collés ensemble ; il y avoit cependant quatre ongles. Ces réunions se font quelquefois par les tégumens seuls ; alors le scalpel a pu y remédier ; mais d'autres fois ce sont les os qui se confondent.

Les cyclopes ne sont pas rares , ni dans l'espece humaine , ni dans celle des animaux. Ces yeux uniques paroissent souvent être formés par deux yeux ensemble : on y a trouvé deux iris , deux nerfs optiques , deux cristallins , deux rétines ; & dans d'autres sujets , deux nerfs optiques avec un seul cristallin , une seule iris , & quelquefois une iris , comme composée de deux iris réunies.

Entre les visceres , ce sont les reins qui se confondent le plus souvent. Il m'est arrivé plus d'une fois de ne trouver qu'un rein , mais qui paroissoit évidemment

être composé de deux reins originaux. J'ai vu le rein renfermer deux bassins , dont chacun avoit des mamelons & des entonnoirs , dont le nombre réuni retenoit assez la loi ordinaire.

Dans un autre enfant le rein étoit isolé & séparé des glandes renales ; structure que presque tous les auteurs , à l'exception d'Eustache , ont donné dans leurs planches pour celle de la nature.

Sa figure étoit irrégulière ; il paroissoit composé de deux reins , l'un plus grand & plus parfait , presque transversal avec un seul bassin & six mamelons. Le petit rein étoit placé dans l'échancrure du grand rein , & n'avoit que deux mamelons. Cette masse recevoit plusieurs arteres , dont l'une y remontoit depuis l'artere hypogastrique. Il n'y avoit qu'une seule veine qui partoit de la veine-cave : elle se ramifioit sur la surface du rein , comme dans les chats.

Dans un autre enfant les deux reins étoient fondés par les extrémités ; & formoient une masse en demi-lune , dont la partie moyenne étoit inférieure. Cette partie mitoyenne , qui appartenoit aux deux reins , recevoit une artere commune aux deux reins , qui remontoit depuis le tronc des iliaques. La veine de cette partie mitoyenne du rein remontoit depuis l'hypogastrique. La partie supérieure & éloignée de chaque rein avoit ses vaisseaux particuliers nés de l'aorte.

Nous approchons des parties du corps animal réunies qui ont frappé les yeux du public , & qui portent le plus particulièrement le nom de *monstres*. Nous commencerons par ceux dont la tête est femidouble , & dont les deux têtes paroissent confondues pour n'en faire qu'une. Ces monstres sont assez communs dans la classe des animaux. J'aurai occasion de parler d'un cochon de cette espece. Je ne parlerai ici que d'un chat , régulier pour tout le reste de sa structure , & dont la partie la plus postérieure de la tête étoit simple : il n'avoit que deux yeux & deux oreilles. La partie antérieure de la tête étoit double ; il y avoit deux museaux , l'un parfait , avec tout l'assortiment de la langue , du pharynx & du larynx. Le second mu-

seau étoit imparfait : il y avoit une bouche, une langue mal formée, que l'animal remuoit. La branche droite de la mâchoire inférieure de chacun des deux museaux n'avoit rien d'extraordinaire ; mais la branche gauche étoit plus épaisse, unique, commune aux deux museaux, & divisée postérieurement en deux branches : elle avoit deux condyles & deux articulations qui répondoient à des places différentes des deux os des tempes.

Valisneri parle d'un veau à-peu-près de la même nature ; mais il lui attribue une particularité bien singulière. Il y avoit deux cerveaux avec un corps unique ; chaque cerveau fournissoit les nerfs ordinaires, & les nerfs de l'un des cerveaux accompagnoient ceux de l'autre dans leur distribution par tout le corps de l'animal.

Avec une seule tête & le tronc du corps simple, il est assez ordinaire de voir des bras & des pieds superflus. Cela est moins commun dans l'homme : j'en ai vu plusieurs exemples dans les animaux. Un chien d'une petite espèce paroissoit n'avoir d'extraordinaire qu'un troisième pié qui formoit comme une seconde queue, je ne trouvai rien de singulier ni dans la tête, ni dans la poitrine ; mais le colon se divisoit en deux culs-de-sac, fermés l'un & l'autre sans aboutir à l'anus. Il y avoit deux vessies, l'une plus grande accompagnée des artères ombilicales, l'autre plus petite. Elles s'ouvroient sous le nombril, & l'un des culs-de-sac de l'intestin s'abouchoit avec la petite vessie. Il y avoit deux pénis, l'un & l'autre sans ouverture. L'os sacrum étoit unique, il se recourboit par son extrémité sans être attaché à un coccyx. Du côté droit il n'y avoit qu'un seul os des îles : il y en avoit deux du côté gauche ; celui qui étoit surnuméraire étoit plus grand que dans l'animal bien formé ; il étoit composé de deux os ischions qui, attachés aux os du pubis ordinaire, formoient un bassin imparfait. L'articulation du fémur étoit placée entre les deux ischions & l'os des îles : cet os du fémur étoit plus gros, il avoit deux trochanters ; deux tibia lui étoient attachés. Au lieu de péroné, il n'y avoit qu'un ligament qui descendoit depuis le fémur. Il y avoit deux piés complets,

uniquement attachés par le calcaneum. Les muscles du fémur étoient complets : ils parloient du bassin extraordinaire.

Dans un poulet la structure étoit assez la même, mais plus imparfaite ; il étoit de très-petite taille, il n'avoit qu'un seul rectum, deux anus. Entre les anus il y avoit un petit os triangulaire, suspendu par une membrane ; à cet os étoit attaché un fémur fort grêle qui soutenoit les orteils d'un pié ordinaire.

Rien n'est plus commun que de voir des veaux, des agneaux à cinq, six, sept & huit piés. M. Morand a donné une description exacte d'un agneau à six piés avec deux reins. L'animal commençoit à être double par les lombes ; il y avoit quatre reins, quatre testicules ; l'aorte, la veine-cave, l'intestin grêle se divisoient ; un os extraordinaire étoit percé de deux grands trous ovales : cet os avec les os pubis formoit les cavités articulaires des fémurs surnuméraires qui n'avoient point de muscles.

D'autres foetus n'ont qu'une tête, mais tout le reste du corps, la poitrine, le bas-ventre & les extrémités doubles. Je n'en donnerai que deux exemples, tirés l'un de la classe des animaux, & l'autre de l'espèce humaine.

Un cochon paroissoit composé de deux animaux confondus dans un seul ; ces deux corps étoient obliquement réunis : les vaisseaux ombilicaux étoient doubles ; il y avoit deux ouraques, deux veines, deux paires d'artères. Il y avoit deux foies inégaux, l'un à droite, l'autre à gauche ; deux vésicules du fiel. Un seul intestin sortoit de l'estomac unique, se partageant en deux après s'être élargi, & avoit formé une cavité triangulaire, dont descendoient deux iléons & le reste de deux systèmes intestinaux. Il n'y avoit qu'un estomac posé transversalement, & terminé par deux culs-de-sac. Tous les restes des viscères abdominaux étoient doubles, aussi-bien que les troncs des grands vaisseaux. Dans la poitrine, il y avoit quatre médiastins, deux thymus, deux péricardes, deux cœurs. Le cœur antérieur recevoit la veine-cave inférieure du foetus gauche, & donnoit l'aorte du foetus à droite ; l'arcade de l'aorte, les nerfs même, ses compagnons, étoient



étoient de la structure ordinaire. Les deux aortes communiquoient par un gros canal derrière la trachée. L'aorte du fœtus droit donnoit une carotide commune aux deux moitiés de tête qui paroissoient compléter chacune d'elles son fœtus. Le cœur postérieur du fœtus gauche recevoit la veine-cave intérieure du fœtus droit, & donnoit l'aorte du fœtus gauche. Le col étoit composé de deux épines du dos, de deux larynx, & de tout l'attirail nerveux de deux fœtus. Il n'y avoit qu'un seul œsophage, une seule langue, une seule paire de narines. Dans la tête, il y avoit plus de confusion, si ce terme peut convenir à une structure demi-double parfaitement régulière. Il y avoit un os à cinq angles, composé par la réunion de deux pariétaux intérieurs. Un os piéneux intérieur & mitoyen composé également, à ce qu'il paroissoit, de deux os pierreux intérieurs; mais les os occipitaux étoient doubles, aussi-bien que l'atlas & les deux épines du dos. Le cerveau étoit simple, mais il avoit deux cervelets, deux moëlles de l'épine. Les nerfs postérieurs du crâne étoient doubles, aussi-bien que la glande pituitaire; les nerfs antérieurs étoient simples, à commencer par la sixième paire. Les deux sternum étoient communs aux deux fœtus, chacun d'eux étoit attaché d'un côté aux côtes du fœtus droit, & de l'autre aux côtes du fœtus gauche.

Je ne citerai qu'un seul exemple de l'espèce humaine. Cet enfant n'avoit qu'une tête, & deux épines du dos. Les os antérieurs étoient simples, les occipitaux doubles, & trois os extraordinaires placés entre les occipitaux. Il y avoit deux cerveaux, deux langues, deux pharynx, deux larynx, la poitrine double & deux cœurs, dont le postérieur étoit plus petit & n'avoit qu'un ventricule. Les deux aortes étoient jointes par un canal transversal; l'une des veines pulmonaires se terminoit dans la veine sous-clavière; & le poumon droit tiroit son artère du cœur gauche ou postérieur. Il n'y avoit qu'un diaphragme; deux foies confondus dans une seule masse, une seule vésicule, dont le conduit se partageoit en deux; un seul estomac formé, comme il paroissoit, de

*Tome XVIII.*

la réunion de deux estomacs; deux rates, l'intestin simple à son commencement, & divisé proche du colon. Le reste étoit double.

Sur un grand nombre de fœtus de cette classe, j'ai trouvé que la partie de la tête confondue est plus grande dans les uns, & plus petite dans d'autres; qu'il y a tantôt quatre os piéneux, & tantôt trois; que les osselets étoient tantôt doubles, & d'autres fois d'une structure tout-à-fait différente; que le cerveau est simple dans les uns, double dans d'autres; que le cervelet varie de même; que la glande pituitaire étoit originairement double; les nerfs tantôt simples & tantôt doubles; qu'on y a trouvé un œil, & deux & trois & quatre. Le larynx ordinairement double, le pharynx quelquefois simple, aussi-bien que la langue. Le cœur quelquefois simple, & plus souvent double. Il y a assez souvent un canal particulier de communication entre les deux aortes.

Le sternum est ordinairement double; & il y a deux suites de côtes. Le foie est double ou semi-double: il y a le plus souvent deux vésicules, deux rates, quatre reins; quelquefois cependant il n'y a qu'une rate & qu'un rein. L'estomac est plus ordinairement simple; l'intestin simple & fendu un peu plus haut ou plus bas; les vaisseaux ombilicaux doubles & quelquefois simples. La poitrine & le bas-ventre sont doubles le plus souvent, quelquefois cependant la division ne commence qu'au nombril.

Les fœtus dont nous allons parler, sont plus composés, c'est, du moins, si l'on en croit les apparences, un fœtus enté sur l'autre. On a vu un fœtus imparfait attaché au dos, à l'os pubis, à l'hypochondre, à l'épiploon. On a vu depuis peu d'années quelques exemples de vierges parfaites & reconnoissables par la conservation de l'hymen, avoir des dents, des os, des cheveux dans le mésentère ou dans l'ovaire, & d'autres fois des fœtus entiers.

La manière cependant la plus commune de cette classe, c'est un fœtus imparfait attaché à l'épigastre d'un fœtus qui parvient à sa maturité, qui atteint même

Qq

l'âge viril, & qui unit une santé parfaite à cette structure extraordinaire. C'est tantôt la tête du petit fœtus qui s'offre aux yeux avec une partie de la poitrine, d'autres fois c'est la partie postérieure.

On a vu des monstres de cette espèce dans les XVI<sup>e</sup>. XVII<sup>e</sup> & XVIII<sup>e</sup>. siècles. Il est rare qu'on en ait disséqué. Voici l'anatomie d'un enfant de cette espèce, donné par Trombelli. C'étoit la partie postérieure d'un garçon qu'on appercevoit. L'iléon du petit frere naissoit de l'iléon du fœtus le plus parfait; il y avoit deux colons, deux foies, deux vésicules du fiel. Le petit fœtus avoit son bassin attaché à celui de l'ainé. Son rein étoit unique & sa vessie simple, ses testicules étoient cachés dans le bas-ventre. Il y avoit deux cœurs, un cœur qui donnoit des artères; un autre qui recevoit les veines; il faut bien que ces deux cœurs aient eu une communication.

Les fœtus les plus composés sont ceux qui ont deux têtes. Il y en a de plusieurs classes: dans la première, deux fœtus opposés se joignent par leurs bassins.

On a une très-bonne dissection d'un monstre de cette espèce, faite par M. Duverney. En voici un précis: les os pubis de l'un des enfans étoient attachés à ceux de l'autre par un ligament qui permettoit un peu de mouvement aux deux corps: il y avoit deux pénis. Les muscles du bas-ventre s'écartoient, se rejoignoient & formoient un rhombe. Chaque fœtus avoit sa tête, sa poitrine & même son bas-ventre complets; mais les intestins grêles se rejoignoient pour ne former qu'un seul canal: il y avoit cependant deux cæcums, & le colon se terminoit par un cul-de-sac énorme formé par deux vessies, dont chacune étoit placée dans son bassin, & avoit un paquet de fibres particulier. Il y avoit deux uretres & deux muscles qui se croisoient; il y avoit deux veines ombilicales, trois artères. Le bassin étoit formé par deux bassins.

D'autres fœtus ont deux têtes avec un seul corps, & les extrémités simples. Ces fœtus sont assez communs & dans l'espèce humaine & parmi les brutes.

Un enfant décrit dans les *Transactions*

*philosophiques*, étoit double jusqu'aux lombes; les épines du dos se réunissoient pour ne former qu'une seule colonne. Il y avoit deux cœurs; deux poumons, deux aortes qui s'unissoient aux lombes aussi-bien que les deux veines-caves. Il y avoit deux estomacs, les intestins se réunissoient, le foie étoit simple, mais fort gros. Il n'y avoit qu'une rate & une vésicule du fiel. Les parties génitales étoient simples.

Un veau n'avoit qu'un cœur & qu'un foie, mais deux vésicules du fiel, deux œsophages, & les quatre estomacs des animaux ruminans doubles. Les deux aortes se réunissoient pour former un seul tronc, les intestins en faisoient de même: il n'y avoit que deux reins, & un seul assortiment de parties génitales. Deux cœurs réunis par une veine commune, & les deux aortes communiquoient de même.

D'autres fœtus plus composés ont deux piés, mais deux têtes & quatre mains. Tel étoit l'enfant disséqué par Louis de Bils. Ils y avoit deux estomacs, deux paquets d'intestins; l'un étoit ouvert à sa place ordinaire, l'autre rentroit dans la poitrine & ne suivoit que sa partie la plus supérieure. La rate étoit simple, aussi-bien que le foie; mais on y comptoit cinq lobes & deux vésicules du fiel, deux cœurs dont les aortes se réunissoient, deux veines-caves, trente-quatre côtes, quatre clavicules, deux épines & un seul sacrum.

Entre le fœtus à deux têtes & à trois piés, nous ne parlerons que de celui que Buttner, grand anatomiste, a disséqué. Il avoit quatre bras & trois jambes. Le bas-ventre étoit simple; il y avoit cependant un grand foie & un autre plus petit: celui-là avoit deux vésicules; elle manquoit à celui-ci. Il y avoit aussi deux grands reins & deux petits; deux estomacs, deux intestins grêles, un colon unique. Il y avoit deux matrices, l'une plus complète, l'autre imparfaite, deux vulves: une seule vessie: & les artères ombilicales simples; deux cœurs dans le même péricarde placés l'un sur l'autre; deux paires de poumons, deux œsophages, deux aortes: le bassin étoit plus gros que dans l'état ordinaire, deux sacrum y étoient réunis par un cartilage. Il y avoit des

vaisseaux qui passaient de l'un des fœtus à l'autre. Le cœur du côté droit donnoit des artères à la partie supérieure des intestins : le cœur gauche à la partie inférieure. Les veines rénales, vésicales & crurales de l'un des fœtus se rendoient à l'azygos.

Dans tous ces fœtus à deux têtes, la poitrine & les épines du dos sont presque toujours doubles, le diaphragme simple, le cœur quelquefois simple, & plus souvent aussi il y a deux aortes, qui ne forment inférieurement qu'un seul tronc. Deux paires de poumons le plus communément deux œsophages, deux estomacs, un seul foie, mais quelquefois deux, deux vésicules ou bien une seule, les intestins réunis, le rectum unique, deux, trois ou quatre reins, une seule vessie ou deux vessies qui communiquent entr'elles. Les parties génitales tantôt simples & tantôt doubles.

La classe cependant la plus commune des monstres à parties doubles, est celle où deux enfans paroissent avoir été réunis, & dans lesquels les deux têtes sont accompagnées, de quatre bras & de quatre piés. Ce sont presque toujours des filles qui sont collées ensemble. Il seroit difficile d'en trouver la raison. Voici le précis de ce que j'ai vu dans un *monstre* de cette classe.

Les deux filles réunies étoient portées à terme, & de beaux enfans; l'une d'elles cependant, c'étoit celle du côté gauche, étoit un peu plus robuste que l'autre; elle étoit venue vivante au monde, tandis que sa petite sœur avoit perdu la vie en naissant. Les deux filles paroissoient s'être réunies obliquement, & il y avoit deux bras & deux piés antérieurs, deux bras & deux piés postérieurs, deux mammelles antérieures & deux postérieures.

Il y avoit deux épiploons de grandeur inégale, un seul foie, mais plus grand que dans l'état naturel, & soutenu par quelques ligamens extraordinaires : quatre artères ombilicales, une seule veine, deux ouraques. Les intestins étoient entièrement doubles, le mésocolon transversal gauche séparoit seul la partie inférieure du bas-ventre de l'épigastre; le mésocolon du côté

droit étoit fort petit. Tout étoit double depuis le nombril, les reins, les utérus, les bassins, les vessies. Il n'y avoit qu'un seul canal veineux, mais deux vésicules du fiel, deux estomacs déplacés l'un à l'autre, deux pancréas, une seule rate & du côté gauche. Le diaphragme étoit unique, mais il avoit quatre muscles inférieurs de chaque côté. Dans le bas-ventre il y avoit deux aortes; deux veines-caves. La poitrine offroit plus de singularités. Il y avoit deux poitrines parfaites, quatre rangs de côtes, deux thymus, un seul péricarde, un seul cœur d'un volume extraordinaire. Il donnoit deux aortes, dont chacune avoit son arcade, & ses grosses branches; deux conduits artériels, deux artères pulmonaires, une seule oreillette extraordinairement grande; quatre carotides, quatre artères thyroïdiennes, quatre mammaires, quatre coronaires. Il y avoit deux sternum, l'un antérieur, l'autre postérieur. Le cœur étoit placé entre ces deux os : quatre médiastins. Deux veines-caves descendantes entroient dans l'oreillette, & trois veines-caves supérieures, il y en avoit deux dans le fœtus gauche. Dans le fœtus du côté droit, la veine-cave fournissoit les veines pulmonaires antérieures & postérieures, l'azygos, & les autres branches. Dans le fœtus du côté gauche, la veine-cave droite donnoit la jugulaire de son côté, la fouclavière & l'azygos. La veine-cave gauche ne donnoit que la jugulaire, & la fouclavière. Les veines pulmonaires du fœtus droit s'inséroient dans l'oreillette commune. Les cerveaux & tout l'assortiment des nerfs étoient parfaitement doubles. En examinant le cœur plus particulièrement, je vis l'oreillette unique qui recevoit cinq veines-caves & une pulmonaire, deux ventricules, chaque fœtus ayant le sien. Les ventricules recevoient le sang veineux de l'oreillette commune, & en remplissoient l'aorte & l'artère pulmonaire, que l'un & l'autre fournissoient. Il n'y avoit rien d'irrégulier dans les valves. Chaque sternum étoit attaché aux côtes de l'un & de l'autre enfans.

Dans les nombreuses dissections de cette classe de fœtus, la diversité n'a pas été bien grande. Il y a eu des cas, où il y avoit

deux veines ombilicales & deux artères au lieu de quatre. Il est rare que le foie soit double, mais il est assez ordinaire aux vaisseaux de l'être. Il est rare encore qu'il n'y ait qu'un estomac & une vésicule. Les intestins se réunissent quelquefois. Le plus souvent il y a deux rates, rarement deux reins. Il est plus rare qu'il y ait deux cœurs; mais on y voit un ventricule, & deux, & trois, & même quatre. Il y a eu quelquefois deux oreillettes, & trois même, & quatre. Quand il n'y a eu qu'une oreillette, les veines pulmonaires se sont ouvertes le plus souvent dans la veine-cave.

Les animaux à sang froid sont sujets aux mêmes écarts dans leur structure: on a vu des serpens à deux têtes, des tortues de la même classe. Les Naiâdes même des eaux salées ont été vues dans cet état. Les polypes qui se rapprochent les plus des plantes, ont souvent un nombre de bras ou extraordinaires ou défectueux.

Il est plus rare de voir plus de deux têtes ou plus de deux animaux réunis: on a vu cependant quelquefois plusieurs petits chats, ou des rats fondus ensemble; & Ruysch a vu des masses composées de plusieurs fœtus humains, dont les bras & les jambes étoient confondus sans aucun ordre & sans aucun dessin apparent.

Les plantes sont aussi sujettes aux monstruosités que les animaux: elles le sont même davantage. Rien de plus commun que des champignons, des trichia, & d'autres plantes des espèces les plus simples à deux têtes de champignons renversés, confondus, partagés en branches, ou sortant d'un autre champignon. Dans les plantes parfaites, le nombre des pétales, des feuilles, & des étamines varie très-souvent, & ce qui mérite d'être remarqué, c'est que ces parties surnuméraires sont assorties avec une régularité admirable. Les pétales, les étamines, les loges du fruit, augmentent dans la même proportion. Une julienne dont la fleur aura six pétales au lieu de quatre, aura la filique à trois loges au lieu de deux. Un paris, qui au lieu de quatre feuilles en aura cinq, aura en même temps cinq pétales, dix

étamines, le fruit à cinq loges & à cinq pistils.

Les fleurs pleines ne se forment guere qu'aux dépens des étamines & même des pistils & des graines. Elles paient ordinairement de la stérilité leur beauté apparente. Il y en a cependant où beaucoup de régularité accompagne cette plénitude; telle est l'ancolie à cornets concentriques emboîtés l'un dans l'autre. Les pétales surnuméraires sont souvent des étamines dégénérées, quelquefois des feuilles du calice, ou des nectariums, comme dans le nigella. D'autres fois la fleur dégénere en feuilles, & les fruits ont le même sort dans la fraxinelle. Les pétales plats deviennent fistuleux dans le chrysantémum, dans les tagetes; les pétales fistuleux deviennent planes dans le même chrysantémum, dans la paquerette. Les bâles florales des graminens deviennent souvent des feuilles, les fruits changent de figures. La pœloria est un exemple surprenant de monstruosité. Cinq fleurs se réunissent pour en former une, à-peu-près campaniforme avec cinq éperons, & même avec six. D'autres espèces de linéaires ont eu deux éperons, une cinquième étamine, & la levre inférieure, divisée en quatre parties. J'ai vu cinq fleurs de vesce se confondre, & cinq pétales succéder à cinq drapeaux. Ces structures particulières paroissent analogues aux monstres par réunion.

Les plantes à larges tiges s'y rapportent d'une autre manière. Une quantité de branches, de feuilles & de tiges fleuries se confondent, & forment un ruban, qui jette de tous côtés des fleurs & des feuilles. Cette espèce de monstre est fort commune, & la nature suffit pour en produire.

Un homme très-estimable possède une tige de renoncule très-reconnoissable, dont la fleur est celle de la paquerette. Je l'ai vue & examinée, & ni ai rien reconnu qui ne parût sortir des mains de la nature.

Dans les œufs il est assez commun de voir deux jaunes couverts d'une même coquille.

Les fruits des plantes sont sujets tout comme les œufs à renfermer dans leur

sein un second fruit , ou plusieurs même, de la même espece.

Il est plus commun encore de voir deux fleurs ou deux fruits adossés, collés ensemble , & confondus par une partie de leur chair , des feuilles confondues avec les pétales.

Il n'est pas rare de voir disparaître les pétales; les étamines, les osselets qui contiennent le germe du fruit.

Ce précis étoit nécessaire pour nous conduire dans la recherche de la cause qui a pu produire des monstres, & qui a fait égarer la structure de quelques individus, en l'écartant de la route ordinaire de la nature.

Il y a jusqu'ici deux systèmes sur la formation des monstres. Le premier plus ancien, & qui jusqu'ici a pour lui la pluralité des voix, est celui des causes accidentelles. Démocrite a le premier expliqué les monstres composés par la réunion des semences parvenues à des temps inégaux dans la matrice, & confondus. Aristote en réfutant à son ordinaire, ce physicien, a cependant suivi à-peu-près la même route. De nos jours elle a eu des défenseurs M. Lemery le fils l'a soutenue dans plusieurs *mémoires* donnés à l'académie des sciences de Paris.

Le second système bien expliqué, admet les causes accidentelles dans la formation d'un grand nombre de monstres: mais il en reconnoît d'autres qui paroissent au dessus de la puissance des accidens, & qui ne peuvent provenir que d'une structure primitive, différente de la structure ordinaire. Ce système ne remonte pas au dessus de M. Régis, mais il a pour lui Duverney, Mery, Winslow, M. de Mairan, M. de Haller, M. v. Doeveren, M. Klinkhofsch, le même qui a donné deux dissections très-détaillées de deux enfans monstrueux.

Il n'y a aucun différend sur le plus grand nombre des monstres. La couleur dépend évidemment du soleil, de l'air, des aliments. Les fleurs des plantes reviennent à la blancheur par le défaut de lumière, ou par le froid des Alpes. Les cheveux un peu plus touffus sont un effet fort ordinaire d'une circulation plus robuste. Les

cornes ne naissant jamais avec les animaux, ne sont pas des parties originales. La grandeur peut être augmentée par mille circonstances; elle peut diminuer par le seul défaut de nourriture, & par la force de la révulsion.

Le défaut des tégumens du crâne, de la poitrine & du bas-ventre, est quelquefois l'effet de l'eau ramassée dans ces cavités, qui empêche la formation des os; c'est la cause générale de la tumeur, qu'on nomme *spina bifida*. Une pression, un défaut de nourriture ou de particules solides dans la masse des humeurs, peut empêcher les enveloppes de ces cavités de parvenir à leur solidité naturelle.

La situation des parties peut changer avec plus de facilité dans l'embrion, tout y est mobile & vacillant; les membranes & les ligamens n'y sont encore qu'un fluide organisé. Une cause légère peut pousser l'estomac dans la poitrine, ou déplacer le foie.

Il y a cependant des cas où ces causes accidentelles nous paroissent insuffisantes. M. Lemery en est convenu lui-même; lui qui n'accordoit certainement à son antagoniste que ce qu'il lui étoit impossible de refuser.

Il naît de temps-en-temps des hommes dont les viscères & les parties, qui dans l'état ordinaire occupent le côté droit, se trouvent du côté gauche. Cette inversion ne sauroit être l'effet du hazard, ou de quelque pression survenue après la formation du fœtus. J'ai médité la marche que la nature auroit à tenir pour obtenir ce renversement; je n'en rapporterai ici qu'une seule réflexion. Pour transporter de la gauche à la droite l'arcade de l'aorte, il faudroit dans ce mouvement faire suivre l'aorte la partie gauche des vertèbres à la droite jusqu'aux lombes. Pour renverser les côtes, il faudroit que l'iliaque gauche se transportât à la droite, & les artères fémorales du pié gauche au pié droit. Pour obtenir ce changement, il faudroit ou tourner le bassin de gauche à droite, ce qui seroit le renverser de devant en arriere, ou faire sortir le pié gauche de son articulation pour le transporter à l'articulation du côté droit. Il y

auroit un autre parti encore ; mais qui seroit également mortel pour le fœtus. Ce seroit de tordre l'aorte dans les lombes , & d'en forcer le côté gauche à se placer au côté droit. Mais comme alors cette aorte auroit tourné vers les vertèbres sa face antérieure, dont sortent tous ses vaisseaux , & que sa contorsion en effaceroit la cavité, ce parti ne sauroit être praticable.

La figure des parties peut être considérablement altérée par des causes accidentelles. Qu'une partie d'une organe ait ses accroissemens plus rapides que l'autre, elle prendra une figure tout-à-fait différente ; la partie précoce sera grande, la tardive restera petite, & pourra être anéantie par la pression des parties voisines.

Mais on a trouvé dans des fœtus extraordinaires cent autres écarts de la structure ordinaire, qui ne sauroit naître du hazard : deux veines ombilicales, deux veines-caves, des muscles nouveaux & particuliers, qui n'ont aucun original dans la nature. Un sixieme doigt avec ses os, ses muscles, ses arteres, ses nerfs. Un sixieme os du métatarse. Un neuvieme os du carpe, une treizieme côte. Un second uterus avec ses trompes, ses ovaires, ses vaisseaux.

Rien de tout cela n'a pu naître du hazard. Accordez-lui de créer un doigt avec ses arteres venues de l'aorte, ses nerfs tirés du cerveau, ses muscles attachés à des os dans leur place naturelle ; vous feriez aussi-bien de lui accorder le pouvoir de créer un enfant.

Qu'on ne nous allegue pas l'exemple des plantes. Leur formation suit certainement d'autres loix que celle des animaux. Une étamine se peut changer en pétale ; elle a pour ce changement une tendance naturelle. Dans la fleur de nenuphar à fleur blanche, la nature a tracé elle-même les nuances par lesquelles une étamine passe pour devenir un pétale ; on y voit l'étamine élargie, l'anthere disparue, la seule étamine dilatée & aplaniée, qui est devenue un pétale. Dans les animaux une côte ne deviendra jamais une vertèbre ; une épine même de la vertèbre ne deviendra jamais

une apophyse transversale. Le pétale subsiste par lui-même. Pour le produire, il suffit d'aplanir le filament d'une étamine, & de l'agrandir, en lui procurant une nourriture plus abondante.

Dans les plantes tout est à-peu-près homogène, tout est cellulosité un peu plus ou moins serrée ; une partie un peu plus comprimée, peut prendre la ressemblance d'une autre. Il n'en est pas de même dans les animaux. Leurs organes ont essentiellement des nerfs, que rien ne peut remplacer, qui ne peuvent naître que du cerveau. Ils ont des fibres musculaires, différentes de la fibre cellulaire, par la manière intime dont la moëlle nerveuse les pénètre. Ils ont des arteres, qui, à la réserve de quelques petits vaisseaux, ne renaissent jamais ; parce que leur continuation avec le cœur est une condition nécessaire. Dans un animal, chaque organe diffère de l'autre par la quantité, l'arrangement de ses élémens ; aucun organe ne peut doubler l'autre.

La destruction des parties des animaux se comprend aisément ; la pression de l'artere, celle d'une humeur épanchée, celle d'un fœtus plus avancé & plus solide, la révulsion, le défaut d'humeur nourricière, peuvent dans le fœtus anéantir un rein, un bras, une jambe.

Je ne refuserois même pas croyance aux relations, par lesquelles on trouve que le cœur, le cerveau, la cervelle, la moëlle de l'épine ont été détruits, sans que le fœtus ait péri. La seule difficulté que je trouve dans ces cas particuliers, c'est la structure singulière qu'on a trouvée dans ces fœtus, dont le cœur étoit aboli, & la veine ombilicale continuée à l'aorte ; deux-veines-caves au lieu d'une, de grands canaux de communication entre ces veines-caves.

Il est très croyable que des causes accidentelles peuvent diviser des parties destinées à être réunies, tenir écartés les deux os de la mâchoire supérieure, ou les deux os du palais, ou bien fendre l'uretre.

Mais la grande question roule sur les fœtus formés de la réunion apparente de deux embryons. Rien ne sauroit être plus probable au premier coup-d'œil. On voit des fœtus légèrement attachés par le front, par l'os occipital, par la partie inférieure

du dos. C'étoient évidemment deux fœtus , qu'une pression a rapprochés , avant que la peau fût couverte d'épiderme , & qui se sont collés ensemble , comme les doigts de ces fœtus , dont les mains ressemblent à des pattes d'écrevisses , ou comme se confondent des doigts ensanglantés , que l'on néglige de tenir séparés. Les expériences de Tagliacozzo font voir que la peau sanglante de deux parties quelconques du corps humain séparées , se réunissent assez intimement pour que la peau détachée du bras se vivifie & se nourrisse par la peau du nez , à laquelle on l'a collée.

Dans les plantes rien n'est plus connu. On rapporte de François I , pere de l'empereur régnant , qu'il a collé ensemble deux bulbes de jacinthe , & qu'il en est né une tige composée de deux tiges naturelles ; que cette tige a porté des fleurs blanches d'un côté , & des fleurs rouges de l'autre.

Si ces liaisons superficielles sont l'effet d'une pression accidentelle , pourra-t-on fixer des limites , au-delà desquelles la pression cesse d'exercer sa puissance ? Ne pourra-t-il naître des fœtus unis plus profondément par une pression plus forte , appliquée à des embryons plus délicats , & continuée plus long-temps ? N'a-t-on pas vu dans les yeux uniques de quelques fœtus , tous les degrés d'une union successivement plus intime : deux yeux uniquement rapprochés , ensuite confondus , & dans quelques cas les deux cristallins même , & les deux iris ne faisant qu'un même corps.

On ne peut se refuser à cette probabilité : il est bon cependant d'examiner dans le détail les différentes structures qui paroissent avoir été formées par la réunion de deux corps.

A commencer par les reins réunis , on en a vu , & même le plus souvent , de réunis par leur extrémités inférieures , & l'idée que cette union n'est que l'effet de quelque pression , nous paroît trop naturelle pour admettre quelque doute.

Il y a cependant dans cette réunion de deux reins , même des circonstances qui ne paroissent pas l'effet du hazard. Les deux reins n'avoient qu'une veine , dont les branches s'étendoient à tout le corps ,

qu'on suppose être composé de deux reins. Il n'y a pas d'exemple dans la structure ordinaire , qu'une même veine ait fourni des branches aux deux reins ; une cause accidentelle auroit pu détruire l'une des veines rénales ; mais elle n'auroit pas produit des branches , qui seroient parties de la veine conservée pour ramener le sang du second rein. Cette veine unique paroît donc la preuve d'une structure originaiement différente du plan ordinaire.

Il y a plus : les arteres rénales gauches donnoient des branches au rein droit , & les arteres droites au rein gauche. Qu'on réfléchisse sur ce que c'est qu'une branche d'artere , sur le nombre infini des vaisseaux qui en naissent , sur les veines auxquelles ces vaisseaux sont intimement liés , on se convaincra qu'un artere du rein droit n'a pu naître par aucun hazard d'une artere du rein gauche.

Si les arteres , si les veines rénales ont eu originaiement une structure différente , les reins auront de même été confondus dès leur premiere origine. Car les deux reins eux-mêmes sont presque uniquement des branches d'artere & de veines , & leur formation ne sauroit être séparée de celle de ces vaisseaux.

Je passe aux fœtus , dont la tête est demi-double. Comme ces réunions de deux têtes paroissent plus ou moins profondes , on pencheroit à croire qu'une pression accidentelle a forcé deux embryons l'un contre l'autre , & que ces têtes se sont confondus plus ou moins profondément , selon que la pression aura été plus ou moins forte ou durable.

Mais si la pression a agi sur les cerveaux & sur les organes de la tête ; si elle les a confondus en les réunissant sans détruire entièrement ni ceux du fœtus droit , ni ceux du fœtus gauche , comment le bas-ventre , les piés de l'un des fœtus ont-ils pu être si exactement détruits , qu'il n'en soit resté aucun vestige , & qu'un bas-ventre , un bassin & des piés uniques se soient conservés sans être endommagés le moins du monde ?

Il y a plus. Une partie de ces fœtus à têtes confondues n'ont eu qu'un cœur. Pour expliquer ce phénomène , il ne suffit

pas de dire que le second cœur a péri. Il faut réfléchir, que ce cœur unique a fourni les carotides nécessaires, & les vertébrales aux deux têtes. Comment s'est-il fait que ce cœur ait eu la précaution de donner de son aorte deux branches carotides & deux vertébrales de plus ? Quelle cause accidentelle a pu les faire naître ? & s'il y a eu un second fœtus primitif, comment s'est-il fait que ses carotides, ses vertébrales, ses jugulaires, détachées de leur extrémité inférieure détruite par la pression, se soient entés avec une parfaite régularité sur des bouts d'arteres & de veines préparés primitivement par la nature ?

Il y a d'ailleurs dans les fœtus de cette classe, mais doués de deux cœurs ; des mélanges inexplicables des parties de l'un & de l'autre fœtus. Dans celui dont M. Klinkosch a donné le détail, les arteres pulmonaires provenoient de l'aorte, aussi bien que les carotides & les souclavieres gauches. Il y avoit même une veine de communication entre les deux veines-caves, un canal de communication entre les deux aortes. Dans l'état naturel, il n'y a aucune trace de ces vaisseaux ; & une pression peut-elle en produire ? Dans d'autres exemples la même carotide s'est partagée dans les deux têtes.

Winslow a vu des muscles particuliers fait exprès pour les usages d'une structure à deux demi-têtes. Il est impossible de supposer que des muscles avec leurs arteres, nées de leurs troncs, les veines terminées dans d'autres troncs, des nerfs provenus des nerfs du cerveau, aient pu naître par une pression, & s'enter ensuite sur les troncs des vaisseaux & des nerfs de la structure primitive.

Je passe aux fœtus à deux têtes parfaites ou imparfaites avec un corps unique. Dans les fœtus de cette classe, les intestins se réunissent, du moins depuis une certaine distance. Comme ces fœtus n'ont qu'un bassin, ils n'ont qu'un rectum. Qu'on réfléchisse présentement sur ce qu'exige la réunion de deux intestins.

Il faudroit supposer que la partie inférieure de l'un des paquets intestinaux eût été détruite avec son mésentère, les vaisseaux, son aorte, sa moëlle de l'épine,

son bassin, ses reins, ses piés, sans qu'il en soit resté de traces, & que le reste du fœtus tronqué & coupé par le milieu, par la moëlle de l'épine, l'aorte, la veine-cave, l'estomac, se fût enté sur le fœtus conservé, sans qu'une si énorme destruction eût mis fin à sa vie.

Un autre expédient, ce seroit de dire, que la moitié des intestins de chaque fœtus, ouverte par le milieu de sa longueur, s'est collée à la moitié également partagée de l'autre. Cette hypothèse seroit encore plus improbable. Ce seroit un jeu prodigieux du hazard, que de voir une longue suite de tuyaux d'une finesse extrême, mobiles & placés à différentes hauteurs, se rencontrer si exactement avec la moitié analogue d'une autre suite d'intestins. Il est vrai que ce bonheur ne suffiroit pas. Il faudroit qu'un hazard bienfaisant eût collé la moitié de l'aorte, celle de la veine-cave, celle de la moëlle de l'épine d'un fœtus à la moitié analogue de l'autre. Il faudroit que le cœur se fût ouvert, & se fût fermé par la rencontre d'un autre demi-cœur. Cela seroit d'autant plus difficile, qu'un cœur de cette espece n'auroit eu que deux ventricules gauches, sans ventricule droit, ce ventricule n'existant que vers le commencement du second quart du temps de la grossesse.

Il y auroit encore bien des difficultés à surmonter. Le sternum des fœtus à deux poitrines reçoit généralement des côtes des deux fœtus. Il faudroit donc que toutes les douze côtes des deux fœtus se fussent détachées de leurs sternum avec leurs muscles, leurs nerfs & leurs vaisseaux, & qu'elles se fussent collées aux cavités articulaires d'un autre sternum, sans que dans cet échange réciproque un bout d'artere intercostale eût manqué le bout flottant & déchiré de la mammaire étrangère, à laquelle il devoit s'unir.

On a vu dans cette structure de deux cœurs, l'un donner toutes les arteres des deux fœtus, & l'autre réunir toutes les veines de l'autre. On a vu un carotide se partager aux deux têtes, un œsophage avoir des muscles attachés aux deux larynx, & des muscles particuliers naître pour gouverner une structure née par la pres-  
sion



sion, suivant l'hypothèse que nous examinons.

On a vu encore dans la classe précédente les deux aortes réunies par un canal mitoyen, une nouvelle artère transversale née de l'aorte, fournir l'axillaire & la carotide, les artères pulmonaires sortir de l'aorte.

On a fait voir dans un grand détail, que quelle que fût la position des deux fœtus, leurs épines dorsales & leurs poitrines n'auroient jamais donné par leur réunion, la structure qu'on a trouvée dans ces fœtus.

Dans une autre classe d'enfants, qui a souvent atteint l'âge de raison, un fœtus imparfait sort de l'épigastre du fœtus le mieux formé. Dans cette classe on a vu le duodénum, les artères, les veines, les nerfs du petit fœtus nés de l'intestin, des artères, des veines & des nerfs du fœtus le plus complet, & le canal cholédoque du petit fœtus s'est ouvert dans le duodénum du fœtus le mieux formé. Ces observations ne permettent pas de douter que la structure monstrueuse de ces fœtus ne soit originale.

Dans la classe des fœtus qui se rencontrent par leurs bassins opposés l'un à l'autre, M. Duverney a trouvé des raisons favorables au système des monstres originaux. Les vaisseaux intestinaux des deux fœtus étoient sortis des mêmes troncs. Un ligament particulier réunissoit les os du pubis des différens fœtus, & produisoit des muscles nécessaires au bien-être de l'un & de l'autre.

La classe des fœtus à deux têtes, à quatre mains & à quatre piés, la plus fréquente de toutes, ne paroît pas pouvoir être rapportée à des causes accidentelles, par les raisons que nous avons déjà exposées. Chaque sternum y reçoit les vingt-quatre côtes, non pas de l'un des fœtus, mais de l'un & de l'autre; Les veines pulmonaires des deux fœtus nées d'une même oreillette; un canal de communication entre les deux aortes, les deux veines-caves; les deux oreillettes; la même artère pulmonaire fournissant des branches aux poumons des deux fœtus; les veines pulmonaires nées de la veine-cave; toutes ces

Tome XVIII.

particularités dans la structure des organes les plus nécessaires à la vie, démontrent que le plan de ces fœtus étoit dressé dès leur origine, & qu'il n'a pu être l'effet fortuit d'une aveugle pression.

Les animaux à sang froid & à deux têtes, peuvent servir à faire rejeter tout soupçon de l'influence de l'imagination sur la formation des deux monstres. La mère pond les œufs avant qu'ils soient fécondés, & après que ces œufs sont sortis de son corps, son imagination n'a plus d'influence sur eux. (H. D. G.)

JEUX DE LA NATURE, *lusus naturæ*, (Hist. nat. Lithologie.) Les Naturalistes nomment ainsi les pierres qui ont pris par divers accidens fortuits une forme étrangère au règne minéral, & qui ressemblent ou à des végétaux, ou à des animaux, ou à quelques-unes de leurs parties, ou à des produits de l'art, &c. sans qu'on puisse indiquer la cause qui a pu leur donner la figure qu'on y remarque. Ces pierres ainsi conformées ne diffèrent point dans leur essence des pierres ordinaires ce sont ou des cailloux, ou des agates, ou des pierres à chaux ou du grès; &c. toute la différence, s'il y en a, vient de la curiosité & de l'imagination vive de ceux qui forment des cabinets d'histoire naturelle, & qui attachent souvent de la valeur à ces pierres, en raison de la bizarrerie de leurs figures. Wallerius a raison de dire que dans ces sortes de pierres la nature n'a fait qu'ébaucher des ressemblances grossières, que l'imagination des propriétaires supplée à ce qui leur manque, & qu'on pourroit plutôt les nommer *lusus lithophilorum* que *lusus naturæ*.

On doit placer parmi les *jeux de la nature* les pierres ou marbres de Florence sur lesquelles on voit des ruines, les priapolites, les dendrites, les agates herborisées, les agates & les jaspes, & les marbres sur lesquels on remarque différens objets dont la ressemblance n'est formée que par l'arrangement fortuit des veines, des taches, & des couleurs de ces sortes de pierres.

Bruckmann, compilateur d'histoire naturelle, rapporte une dissertation, intitulée *de papatu à naturâ detestato*; l'au-

R r

teur de cette ridicule dissertation est un nommé Gleichmann. Il y est question d'une pierre, sur laquelle on voyoit, ou du moins on croyoit voir, une religieuse ayant une mitre sur sa tête, vêtue des ornemens pontificaux, & portant un enfant dans ses bras. Il dit que la papesse Jeanne se présenta aussitôt à son imagination, & il ne douta pas que la nature en formant cette pierre n'eût voulu marquer combien elle avoit d'horreur pour le papisme. *Voyez* Bruckmann; *Epistolæ itinerariæ centuriâ I. epistol. lvi.* On conserve deux agates dans le cabinet d'Upsal, sur l'une desquelles on dit qu'on voit le jugement dernier, & sur l'autre le passage de la mer Rouge par les enfans d'Israël. *Voyez* Wallerius, *Minéralogie tome I.*

Il y a des gens qui connoissant le goût de quelques collecteurs d'histoire naturelle pour le merveilleux, savent le mettre à profit, & leur font payer chèrement, comme *jeux de la nature*, des pierres chargées d'accidens, qu'ils ont eu le secret d'y former par art, ou du moins dans lesquelles ils ont aidé la nature, en perfectionnant des ressemblances qu'elle n'avoit fait que tracer grossièrement, avec de la dissolution d'or, avec celle d'argent, &c. On peut tracer des dessins assez durables sur les agates; il est aussi fort aisé d'en former sur le marbre, &c. *Voyez la Minéralogie de Wallerius, tome I. page 172 de la traduction françoise, & tome II. page 128.*

On ne doit point confondre avec les *jeux de la nature* les pierres qui doivent leurs figures à des causes connues, telles que sont celles qui ont été moulées dans des coquilles, celles qui ont pris les empreintes des corps marins qui se trouvent dans le sein de la terre, celles dans lesquelles on voit des empreintes de végétaux & de poissons, les bois pétrifiés, les crabes pétrifiés, &c. ce n'est point le hazard qui a produit les figures qu'on y remarque. *Voyez* FOSSILES.

Il ne faut pas non plus appeller *jeux de la nature* les corps que la nature produit toujours sous une forme constante & déterminée, tels que les cristallisations, les *marcassites*, &c. & encore moins ceux

qui sont des produits de l'art des hommes.

*Voyez* FIGURÉES PIERRES. (—)

JEU DE MOTS, (*Gramm.*) espece d'équivoque, dont la finesse fait le prix, & dont l'usage doit être fort modéré. On peut la définir, une pointe d'esprit fondée sur l'emploi de deux mots qui s'accordent pour le son, mais qui diffèrent à l'égard du sens. *Voyez* POINTE.

Les *jeux de mots*, quand ils sont spirituels, se placent à merveille dans les cris de guerre, les devises & les symboles.

Ils peuvent encore avoir lieu, lorsqu'ils sont délicats, dans la conversation, les lettres, les épigrammes, les madrigaux, les impromptus, & autres petites pieces de ce genre. Voltaire pouvoit dire à M. Destouches,

*Auteur solide, ingénieux,  
Qui du théâtre êtes le maître,  
Vous qui fites le Glorieux,  
Il ne tiendrait qu'à vous de l'être.*

Ces sortes de *jeux de mots* ne sont point interdits, lorsqu'on les donne pour un badinage qui exprime un sentiment, ou pour une idée passagere; car si cette idée paroïssoit le fruit d'une réflexion sérieuse, si on la débitoit d'un ton dogmatique, on la regarderoit avec raison comme une petitesse frivole.

Mais on ne permet jamais les *jeux de mots* dans le sublime, dans les ouvrages graves & sérieux, dans les oraisons funebres, & dans les discours oratoires. C'est par exemple un *jeu de mots* bien misérable que ces paroles de Jules Mascaron, évêque de Tullés, & puis d'Agen, dans l'oraison funebre d'Henriette d'Angleterre. "Le grand, l'invincible, le magnanime" Louis, à qui l'antiquité eut donné mille "cœurs, elle qui les multiplioit dans les héros, selon le nombre de leurs grandes qualités, se trouve sans cœur à ce spectacle."

Il est certain que ce mauvais goût a paru & s'est éclipsé à plusieurs reprises dans les divers pays. Il n'y a même nul doute qu'il ne revienne dans une nation, toutes les fois que l'amour de la frivolité, de la plaisanterie, & du ridicule, succédera à l'amour du bon, du solide & du vrai. Si cette réflexion est juste, craignons le retour prochain de ce mau-

vais goût parmi nous. Cependant je n'appréhende pas si-tôt le retour des *jeux de mots* grossiers ; nous sommes encore assez délicats pour les renvoyer , je ne dirai point aux gens de robe , comme on le prétend à la cour , mais aux spectacles des farceurs , ou aux artisans qui font les plaisans de leur voisinage. (D. J.)

JEU , *lufus*. (Bell. letr.) Voyez JOUER & JEUX.

JEUX DE THÉÂTRE , (en poésie.) Voyez DRAME, TRAGÉDIE, COMÉDIE, &c.

JEUX (SALLE DE). Voyez THÉÂTRE, AMPHITHÉÂTRE, &c.

JEUX, f. m. (Antiq. grecq. & rom.) sortes de spectacles publics qu'ont eu la plupart des peuples pour se délasser , ou pour honorer leurs dieux ; mais puisque parmi tant de nations nous ne connoissons gueres que les *jeux* des Grecs & des Romains , nous nous retrancherons à en parler uniquement dans cet article.

La religion consacra chez eux ces sortes de spectacles ; on n'en connoissoit point qui ne fût dédié à quelque dieu en particulier , ou même à plusieurs ensemble ; il y avoit un arrêt du sénat romain qui le portoit expressément. On commençoit toujours à les solemniser par des sacrifices , & autres cérémonies religieuses : en un mot , leur institution avoit pour motif apparent la religion , ou quelque pieux devoir.

Les *jeux publics* des Grecs se divisoient en deux especes différentes , les uns étoient compris sous le nom de *gymniques* , & les autres sous le nom de *scéniques*. Les *jeux gymniques* comprenoient tous les exercices du corps , la course à pié , à cheval , en char , la lutte , le faut , le javelot , le disque , le pugilat , en un mot le pentathle ; & le lieu où l'on s'exerçoit , & où l'on faisoit ces *jeux* , se nommoit *Gymnase* , *Paléstre* , *Stade* , &c. selon la qualité des *jeux*. Voy. GYMNIQUES , GYMNASE , PALESTRE , STADE , &c.

A l'égard des *jeux scéniques* on les représentoit sur un théâtre , ou sur la scene , qui est prise pour le théâtre entier. Voyez SCENE.

Les *jeux* de musique & de poésie n'avoient point de lieux particuliers pour leurs représentations.

Dans tous ces *jeux* il y avoit des juges pour décider de la victoire , mais avec cette différence que dans les combats tranquilles , où il ne s'agissoit que des ouvrages d'esprit , du chant , de la musique , les juges étoient assis lorsqu'ils distribuoient les prix ; & dans les combats violens & dangereux , les juges prononçoient debout : nous ignorons la raison de cette différence. Pour ce qui regarde l'ordre , les loix , les statuts de ces derniers combats , on en trouvera le détail au mot GYMNIQUES.

Toutes ces choses présupposées connues , nous nous contenterons de remarquer , que parmi tant de *jeux* , les Olympiques , les Pythiens , les Néméens & les Isthmiens , ne sortiront jamais de la mémoire des hommes , tant que les écrits de l'antiquité subsisteront dans le monde.

Dans les quatre *jeux* solennels qu'on vient de nommer ; dans ces *jeux* qu'on faisoit avec tant d'éclat , & qui attiroient de tous les endroits de la terre une si prodigieuse multitude de spectateurs & de combattans ; dans ces *jeux* , dis-je , à qui seuls nous devons les odes immortelles de Pindare , on ne donnoit pour toute récompense qu'une simple couronne d'herbe : elle étoit d'olivier sauvage aux *jeux* Olympiques , de laurier aux *jeux* Pythiques , d'ache verd aux *jeux* Néméens , & d'ache sec aux *jeux* Isthmiques. La Grece voulut apprendre à ses enfans que l'honneur devoit être l'unique but de leurs actions.

Aussi lisons-nous dans Hérodote que durant la guerre de Perse , Tigrane entendant parler de ces *jeux* qui constituoient le prix des *jeux* si fameux de la Grece , il se tourna vers Mardonius , & s'écria , frappé d'étonnement , “ Ciel avec quels hommes nous avez - vous mis aux mains ! insensibles à l'intérêt , ils ne combattent que pour la gloire ». Voyez donc JEUX OLYMPIQUES , PYTHIENS , NÉMÉENS , ISTHMIENS.

Il y avoit quantité d'autres *jeux* passagers , qu'on célébroit dans la Grece ; tels sont dans Homere ceux qui furent faits aux funérailles de Patrocle ; & dans Virgile , ceux qu'Enée fit donner pour le jour de l'anniversaire de son pere Anchise. Mais ce n'étoient-là que des *jeux* privés ; des

*jeux* où l'on prodiguoit pour prix des cuirasses, des boucliers, des casques, des épées, des vases, des coupes d'or, des esclaves. On n'y distribuoit point de couronnes d'ache, d'olivier, de laurier; elles étoient réservées pour de plus grands triomphes.

Les *jeux Romains* ne sont pas moins fameux que ceux des Grecs, & ils furent portés à un point incroyable de grandeur & de magnificence. On les distingua par le lieu où ils étoient célébrés, ou par la qualité du dieu à qui on les avoit dédiés. Les premiers étoient compris sous le nom de *jeux circenses* & de *jeux scéniques*, parce que les uns étoient célébrés dans le cirque, & les autres sur la scene. A l'égard des *jeux consacrés* aux dieux, on les divisoit en *jeux sacrés*, en *jeux votifs*, parce qu'ils se faisoient pour demander quelque grace aux dieux; en *jeux funebres* & en *jeux divertissans*, comme étoient par exemple les *jeux compitaux*. Voyez CIRCENSES, FUNEBRES, SACRÉS, VOTIFS.

Les rois réglèrent les *jeux Romains* pendant le temps de la royauté; mais après qu'ils eurent été chassés de Rome, dès que la république eut pris une forme régulière, les consuls & les préteurs présiderent aux *jeux Circenses*, *Apollinaires* & *Séculaires*. Les édiles plébéiens eurent la direction des *jeux Plébéiens*; le préteur, ou les édiles curules, celle des *jeux* dédiés à Cérès, à Apollon, à Jupiter, à Cybele, & aux autres grands dieux, sous le titre de *jeux Mégaliens*. Voyez APOLLINAIRES, JEUX CÉRÉAUX, CAPITULAIRES, MÉGALÉSIENS.

Dans ce nombre de spectacles publics, il y en avoit que l'on appelloit spécialement *jeux Romains*, & que l'on divisoit en grands, *magni*, & très-grands *maximi*.

Le sénat & le peuple ayant été réunis l'an 387, par l'adresse & l'habileté de Camille, la joie fut si vive dans tous les ordres, que pour marquer aux dieux leur reconnaissance de la tranquillité, dont ils espéroient jouir, le sénat ordonna que l'on fit de grands *jeux* à l'honneur des dieux; & qu'on les solennisât pendant quatre jours, au lieu qu'auparavant les

*jeux* publics n'avoient eu lieu que pendant trois jours, & ce fut par ce changement qu'on appella *ludi maximi* les *jeux* qu'on nommoit auparavant *ludi magni*.

On célébroit chez les Romains des *jeux*, non-seulement à l'honneur des divinités qui habitoient le ciel, mais même à l'honneur de celles qui régnoient dans les enfers; & les *jeux* institués pour honorer les dieux infernaux étoient de trois sortes, connus sous le nom de *Taurilia*, *Compitalia*, & *Terentini ludi*. Voyez TAURILIENS, *jeux*, COMPITALES & TÉRENTINS.

Les *jeux scéniques* comprennoient toutes les représentations qui se faisoient sur la scene. Elles consistoient en tragédies, comédies, satyres, qu'on représentoit sur le théâtre en l'honneur de Bacchus, de Vénus, & d'Apollon. Pour rendre ces divertissemens plus agréables, on les préluoit par des danseurs de corde, des voligeurs, & autres spectacles pareils; ensuite on introduisit sur la scene les mimes & les pantomimes, dont les Romains s'enchanterent dans les temps où la corruption chassa les mœurs & la vertu. Voyez SCÉNIQUES, *jeux*, SCHENOBATE, MIME & PANTOMIME.

Les *jeux scéniques* n'avoient point de temps marqués, non plus que ceux que les consuls & les empereurs donnoient au peuple pour gagner sa bienveillance, & qu'on célébroit dans un amphithéâtre environné de loges & de balcons; il se donnoit des combats d'hommes ou d'animaux. Ces *jeux* étoient appellés *agonales*, & quand on couroit dans le cirque, *équestres* ou *curules*. Les premiers étoient consacrés à Mars & à Diane; les autres à Neptune & au Soleil. Voyez AGONALES, EQUESTRES, CIRQUE, &c.

Les *jeux séculaires* en particulier, ne se célébroient que de cent ans en cent ans. Voyez SÉCULAIRES, *jeux*.

On peut ajouter ici les *jeux Actiaques*, *Augustaux* & *Palatins*, qu'on célébroit à l'honneur d'Auguste; les Néroniens à l'honneur de Néron, ainsi que les *jeux* à l'honneur de Commode, d'Adrien, d'Antonin, & tant d'autres imaginés sur les

mêmes modes. Voyez *Jeux* ACTIAQUES, AUGUSTAUX, NÉRONIENS, PALATINS.

Enfin, lorsque les Romains devinrent maîtres du monde, ils accorderent des *jeux* à la plupart des villes qui en demandèrent; on en trouve les noms dans les marbres d'Arondel, & dans une inscription ancienne érigée à Mégare, dont parle M. Spon dans *son voyage de Grece*.

Comme les édiles au sortir de charge donnoient toujours des *jeux* publics au peuple Romain, ce fut entre Luculle, Scaurus, Lentulus, Hortensius, C. Antonius & Murcena, à qui porteroit le plus loin la magnificence; l'un avoit fait couvrir le ciel des théâtres, de voiles azurés; l'autre avoit couvert l'amphitêatre de tuiles de cuivre surdorées, &c. Mais César les surpassa tous dans les *jeux* funebres qu'il fit célébrer à la mémoire de son pere; non content de donner les vases, & toute la fourniture du théâtre en argent, il fit paver l'arène entiere de lames d'argent; desorte, dit Pline, " qu'on vit pour la première fois les bêtes marcher & combattre sur ce métal. " Cet excès de dépense de César étoit proportionné à son excès d'ambition; les édiles, qui l'avoient précédé, n'aspiroient qu'au consulat, & César aspirait à l'empire.

C'en est assez sur les *jeux* de la Grece & de Rome, considérés d'une vue générale; mais comme ils sont une branche très-étendue de la littérature, le lecteur trouvera dans cet ouvrage les détails qui concernent chacun de ces *jeux*, sous leurs noms respectifs: voici la liste des principaux, dont il importe de consulter les articles.

ACTIAQUES, APOLLINAIRES, AUGUSTAUX, CAPITOLINS, CÉRÉAUX, CIRCENSES, JEUX DE CASTOR ET DE POLLUX, COMPITALES, CONSUALES, FLORAUX, FUNEBRES, GYMNIQUES, ISTHMIENS, JEUX DE LA LIBERTÉ, LUCULLIENS, MARTIAUX, MÉGALÉSIENS, NÉMÉENS, NÉRONIENS, OLYMPIQUES, PALATINS, PANHELLENIENS, PANATHÉNÉES, PLÉBÉIENS, PYRRHIQUES, PYTHIENS, ROMAINS, SACRÉS, SCÉNIQUES, SÉCU-

LAIRES, TAURILIENS, TÉRENTINS, TROYENS, VOTIFS, & quelques autres, dont les noms échappent à ma mémoire. (D. J.)

JEUX AUGUSTAUX, *Augustales ludi*; (*Antiq. Rom.*) les *jeux Augustaux* ou les *Augustales*, étoient des jeux Romains, qui furent établis en l'honneur d'Auguste, l'an 735 de la fondation de Rome, lorsque ce prince revint de Grece. On les célébra le quatrième avant les ides d'octobre, c'est-à-dire le 12 de ce mois; & le sénat par un décret solennel, émané sous le consulat d'Ælius Tuberon, & de P. Fabius, ordonna qu'ils fussent encore représentés le même jour au bout de huit ans. (D. J.)

JEUX CARNIENS, (*Antiq. grecq.*) fête célébrée à Sparte en l'honneur d'Apollon. Elle y fut instituée dans la xxxvj olympiade, & telle en fut l'occasion suivant Pausanias, *liv. III, ch. xij.*

Un Arcanien nommé Carnus, devint fameux, inspiré par Apollon même, ayant été tué par Hippotès, Apollon frappa de peste tout le camp des Doriens; alors ils bannirent le meurtrier, & appaisèrent les manes du devin par des expiations, qui furent prescrites sous le nom de *fêtes Carniennes*; d'autres, continue Pausanias, donnent à ces fêtes une origine différente. Ils disent que les Grecs, pour construire ce cheval de bois si fatal aux Troyens, ayant coupé sur le mont Ida beaucoup de cornouillers (*κρانیαις*), dans un bois consacré à Apollon, irritèrent ce dieu contre eux, & que pour le fléchir ils établirent un culte en son honneur, & lui donnerent le surnom de *Carnien*, en lui appliquant celui de l'arbre qui faisoit le sujet de leur disgrâce.

Cette fête *Carnienne* avoit quelque chose de militaire: on dressoit neuf loges, en manière de tentes, que l'on appelloit *ombages*, *ομιάδες*; sous chacun de ces ombages soupoient ensemble neuf Lacédémoniens, trois de chacune des trois tribus, conformément à la proclamation du crieur public. La fête duroit neuf jours; on y célébroit des jeux, & l'on y propoisoit un prix aux joueurs de Cythare. Terpandre fut le premier qui le remporta, &

Timothee y reçut un affront pour avoir multiplié les cordes de l'ancienne lyre , & avoir par conséquent introduit dans la musique le genre chromatique : les Lacédémoniens suspendirent sa lyre à la voûte d'un édifice , qu'on voyoit encore du temps de Pausanias. *Mém. des inscript. tom. XIV (D. J.)*

JEUX DE CASTOR ET DE POLLUX , (*Antiq. Rom.*) jeux qu'on célébroit à Rome en l'honneur de ces deux héros , qui étoient comptés au nombre des grands dieux de la Grece : voici quelle fut l'occasion de ces jeux.

A. Posthumius , dictateur , voyant les affaires des Romains dans un état déplorable , s'engagea par un vœu solennel , au cas que la victoire les rétablît , de faire représenter des jeux magnifiques en l'honneur de *Castor & de Pollux*. Le succès de cette guerre ayant été favorable , le sénat , pour remplir le vœu de Posthumius , ordonna qu'on célébreroit chaque année , pendant huit jours , les jeux que leur dictateur avoit voués.

Ces jeux étoient précédés du spectacle des gladiateurs , & les magistrats accompagnés de ceux de leurs enfans qui approchoient de l'âge de puberté , & suivis d'une nombreuse cavalcade , portoient les statues ou les images des dieux en procession , depuis le capitolé jusques dans la place du grand cirque. Voyez les autres détails dans Hospinien , de *festis Græcorum* , & dans le *Dict.* de Pitiscus. (*D. J.*)

JEUX CURULES , (*Antiq. Rom.*) les jeux curules ou équestres consistoient en des courses de chars ou à cheval , qui se faisoient dans le cirque dédié à Neptune ou au Soleil. (*D. J.*)

JEUX ELÉUTHÉRIENS , voyez JEUX DE LA LIBERTÉ.

JEUX DES ENFANS DE ROME , (*Hist. Rom.*) tous les enfans ont des jeux qui ne sont pas indifférens pour faire connoître l'esprit des nations. Les jeux de nos enfans sont ceux de la toupie , de clignemufette , de colin-maillard , &c. Les enfans de Rome représentoient dans leurs jeux des tournois sacrés ; des commandemens d'armées , des triomphes , des empereurs , & autres grands objets. Nous

lisons dans Suétone que Néron dit à ses gens de jeter dans la mer son beau-fils Rufinus Crispinus , fils de Poppée , & encore enfant , *quia ferebatur ducatus & imperia ludere.*

Un de leurs principaux jeux étoit de représenter un jugement dans toutes les formes , ce qu'ils appelloient *judicia ludere*. Il y avoit des juges , des accusateurs , des défenseurs , & des licteurs pour mettre en prison celui qui seroit condamné. Plutarque , dans la vie de Caton d'Utique , nous raconte qu'un de ces enfans , après le jugement , fut livré à un garçon plus grand que lui , qui le mena dans une petite chambre où il l'enferma. L'enfant eut peur , & appella à sa défense Caton , qui étoit du jeu ; alors Caton se fit jour à travers ses camarades , délivra son client , & l'emmena chez lui , où tous les autres enfans le suivirent.

Ce Caton , depuis si grand homme , tenoit déjà dans Rome le premier rang parmi les enfans de son âge. Quand Sylla donna le tournoi sacré des enfans à cheval , il nomma Sextus , neveu du grand Pompée , pour un capitaine des deux bandes ; mais tous les enfans se mirent à crier qu'ils ne courroient point. Sylla leur demanda quel camarade ils vouloient donc avoir à leur tête , alors tous répondirent à la fois *Caton* , & Sextus lui céda volontairement cet honneur , comme au plus digne. (*D. J.*)

JEUX DE LA LIBERTÉ , (*Antiq. grecq.*) on appelloit ainsi les jeux qui se célébroient à Platée , en mémoire de la victoire remportée par les Grecs à la bataille de ce nom , dans la lxxv. olympiade , l'an de Rome 275.

Aristide établit qu'on tiendroit tous les ans dans cette ville de la Béotie une assemblée générale de la Grece , & que l'on y feroit un sacrifice à Jupiter , pour lui rendre d'éternelles actions de grâces. En même temps il ordonna que de cinq ans en cinq ans on y célébroit les jeux de la liberté , où l'on courroit tout armé autour de l'autel de Jupiter , & il y avoit de grands prix proposés pour cette course.

On célébroit encore du temps de Plutarque , & ces jeux , & la cérémonie de l'an-

niversaire des vaillans hommes qui périrent à la bataille de Platée. Comme dans le lieu même où les Grecs défirent Mar-donius, on avoit élevé un autel à Jupiter éléuthérien, c'est-à-dire *libérateur*, les *jeux de la liberté* s'appellerent aussi *eleutheria*, jeux ou fêtes éléuthériennes. *Voyez* ELEUTHERE. (D. J.)

JEU DE FIEF, (*Jurisprud.*) est une aliénation des parties du corps matériel du fief, sans division de la foi dite pour la totalité du fief. *Voyez* ce qui en est dit au mot FIEF. (A)

JEUX DE HAZARD. *Voyez* Particle JOUER.

JEU, (*Marine.*) on dit le *jeu du gouvernail*; c'est son mouvement.

JEU DE VOILES. *Voyez* JET DE VOILES.

JEU-PARTI; on dit faire *jeu-parti*, quand de deux ou plusieurs personnes qui ont part à un vaisseau, il y en a une qui veut rompre la société, & qui demande en jugement que le tout demeure à celui qui fera la condition des autres meilleure, ou bien que l'on fasse estimer les parts.

JEU, (*terme d'Horlogerie.*) si l'on suppose une cheville plus petite que le trou dans lequel on la fait entrer, elle pourra se mouvoir dans ce trou deçà & delà; c'est l'espace qu'elle parcourt, en se mouvant ainsi, que les horlogers appellent le *jeu*. Ainsi ils disent qu'un pivot a du *jeu* dans son trou; lorsqu'il peut s'y mouvoir de cette façon; & qu'au contraire il n'a point de *jeu*, lorsqu'il ne le peut pas, & qu'il ne peut s'y mouvoir qu'en tournant. C'est encore de même qu'ils disent qu'une roue a trop de *jeu* dans sa cage, lorsque la distance entre ses deux parties n'est pas assez grande, & qu'elle diffère trop de celle qui est entre les deux platines. Il faut que les roues aient un certain *jeu* dans leur cage, & leur pivot dans leurs trous, pour qu'elles puissent se mouvoir avec liberté; sans cela elles sont gênées, défaut essentiel, dont il résulte beaucoup de frottemens; & par conséquent beaucoup d'usure. *Voyez* ROUE, TIGE, PORTÉE, &c.

JEU, en fait d'*escrime*; on entend par

*jeu*, la position des épées de deux escrimeurs qui font assaut.

L'assaut comprend deux *jeux*, qui sont le *sensible* & l'*insensible*. Quelquefois on exécute ces deux *jeux* dans un même assaut, en passant de l'un à l'autre, & quelquefois on n'en exécute qu'un; c'est pourquoi je les traiterai séparément. *Voyez* JEU *sensible* & *insensible*.

JEU INSENSIBLE, est un assaut qui se fait sans le sentiment de l'épée. *Voyez* ASSAUT, & SENTIMENT D'ÉPÉE.

Cet assaut s'exécute toujours sous les armes à votre égard, parce que de quelque façon que l'ennemi se mette en garde, d'abord qu'il ne souffre pas que les épées se touchent, vous tenez la garde haute.

On suppose dans ce *jeu* que les escrimeurs étant en garde, leurs épées ne se touchent point, mais qu'elles se recon-trent dans les parades & dans les attaques.

*De ce qu'on doit pratiquer dans l'assaut du jeu insensible. Article I.* Dans ce *jeu*, 1<sup>o</sup> comme on ne sent pas l'épée de l'ennemi, on se met toujours hors de mesure pour éviter d'être surpris. 2<sup>o</sup>. On tient une garde haute, le bras plus étendu que dans la garde basse, la pointe de l'épée vis-à-vis l'estomac de l'ennemi, afin de le tenir éloigné; & qu'il ne puisse faire aucune attaque sans détourner cette pointe. 3<sup>o</sup>. On regarde sa main droite, afin de s'apercevoir des mouvemens qu'il fait pour frapper votre épée avec la sienne.

*Article II.* Les attaques qui se font dans ce *jeu* sont des feintes & doubles feintes. On les peut faire parce qu'on est hors de mesure; d'où il suit que l'ennemi ne peut pas vous prendre sur ce temps. Si ces feintes ébranlent l'ennemi, & qu'il aille à l'épée, *voyez* ALLER A L'ÉPÉE, on les entreprend ainsi.

*Exemple.* Lorsque vous faites le premier temps de la feinte, ou feinte droite, *voyez* FEINTE, si l'ennemi va à votre épée, vous profitez de son mouvement pour entrer en mesure en dégageant, & incontinent vous recommencez la feinte. Remarquez que dans cette attaque vous dégagez quatre fois par la feinte, & trois fois par la feinte droite, que le premier

dégagement est volontaire , & les autres forcés ( *Voyez* DEUXIEME DÉGAGEMENT FORCÉ ), & qu'au dernier vous détachez l'estocade.

*Article III.* L'ennemi qui vous attaque , est obligé , par votre position , de détourner votre épée. *Voyez* ENGAGEMENT. S'il la force , *voyez* PREMIER DÉGAGEMENT FORCÉ. Et s'il la veut frapper , dégagez par le deuxieme dégagement forcé.

*Article IV* On regarde le pié gauche de l'ennemi ; & dès qu'on s'apperçoit qu'il l'avance pour entrer en mesure , on l'attaque sur ce mouvement par une estocade. Ce procédé l'oblige de parer , & on profite de ce défaut. *Voyez* DÉFAUT.

*Article V* Quand vous attaquez l'ennemi par une feinte , s'il ne va pas à l'épée , *voyez* ALLER A L'ÉPÉE , vous entrez en mesure sans dégager en vous tenant prêt à parer. Si l'ennemi ne vous porte pas l'estocade sur le temps que vous entrez en mesure , incontinent que vous y êtes arrivé , & de la position où vous êtes , vous détachez l'estocade droite ; car il est à présumer que l'ennemi s'attend que vous allez faire une feinte. S'il n'alloit à l'épée que lorsque vous entrez en mesure , alors y étant arrivé , vous lui feriez une feinte. *Voyez* FEINTE.

*Article VI.* Dans ce jeu , on entreprend ni botte de passe , ni de volte , ni déarmement ne faisant tomber l'épée de l'ennemi en la frappant , quand il porte une estocade de seconde.

*Article VII.* Toutes les fois que l'ennemi vous parera une estocade , & que vous lui en parerez une , il faut suivre ce qui est dit aux articles 1 , 2 , 3 du jeu sensible. *Voyez* JEU SENSIBLE.

*Article VIII.* Si en attaquant l'ennemi il se défend par la parade du cercle , vous ferez sous les armes ce qui se pratique sur les armes au 10 article du jeu sensible. *Voyez* 10 article du jeu sensible.

JEU SENSIBLE , est un assaut qui se fait par le sentiment de l'épée. *Voyez* SENTIMENT D'ÉPÉE , & ASSAUT.

Cet assaut s'exécute sur les armes , ou sous les armes , si les escrimeurs tiennent une garde basse ou ordinaire , & sous les armes s'ils en tiennent une haute. *Voyez*

GARDE ORDINAIRE ou GARDE HAUTE.

Si l'ennemi tient une garde haute , il faut absolument la tenir de même ; mais s'il en tient une basse , vous pouvez tenir la même , ou bien la garde haute.

On suppose dans ce jeu que l'ennemi laisse sentir son épée.

*Avertissement.* Pour entendre ce que je dirai sur ce jeu , j'avertis 1° qu'il sera toujours supposé qu'on y tiendra la garde qu'il convient. 2° Tout ce qui se fait dans la garde haute , se peut faire dans la garde ordinaire , à moins que je ne fasse des remarques particulieres. 3° Quand je ferai tirer de pié ferme , il sera supposé qu'on est en mesure , & qu'il ne faut pas remuer le pié gauche. 4° Quand je parlerai d'estocade droite , il sera entendu qu'elle se portera sans dégager. 5° Quand j'indiquerai un mouvement quelconque , de tirer quarte , ou parer quarte : ou tierce , &c. ils se feront comme il est expliqué en son lieu.

*De ce qui doit se pratiquer dans l'assaut du jeu sensible sur les armes , ou sous les armes.* *Article I.* On fait d'abord attention si l'on est en mesure ou hors de mesure. *Voyez* MESURE. Si l'on est en mesure , on regarde le pié droit de l'ennemi , par le mouvement duquel on connoît s'il faut parer , & l'on sent son épée , parce que ce sentiment nous en assure la position , & nous avertit s'il dégage , ou s'il porte l'estocade droite , ou s'il fait toutes autres attaques. *Voyez* SENTIMENT D'ÉPÉE. Supposons maintenant que les épées soient engagées dans les armes.

La premiere attaque que l'on fait à l'ennemi , est d'opposer en quarte. *Voyez* OPPOSITION. Ce mouvement vous couvre tout le dedans des armes , & détermine l'ennemi ou à dégager , ou à porter l'estocade en dégageant , ou à demeurer en place. 1° S'il dégage , détachez incontinent l'estocade de tierce-droite. 2° S'il porte l'estocade en dégageant , son pié droit vous avertit de parer ; & vous tâchez de riposter. *Voyez* RIPOSTE. Et 3° s'il demeure en place , vous détachez l'estocade de quarte-droite , ou vous faites



un coulement d'épée. *Voy.* COULEMENT D'ÉPÉE DE PIÉ FERME.

*Article II.* Si dans l'instant qu'on pare l'estocade, on ne fait pas le temps de la riposte, *voyez* RIPOSTE; on donne le temps à l'ennemi de se remettre en garde, pour le prendre dans le défaut de ce mouvement. Remarquez qu'après avoir poussé une botte, il faut absolument que l'ennemi se remette, ou qu'il le feigne, ce qu'il ne peut faire, & porter l'estocade; donc, si on l'attaque sur ce temps, on le mettra dans la nécessité de parer, & on le prendra dans le défaut de sa parade. *Voyez* DÉFAUT.

*Exemple.* Pendant que l'ennemi feint de se remettre, sans quitter son épée, & en la sentant toujours également, on lui porte une estocade droit, qu'on n'allonge qu'à demi, c'est-à-dire, qu'on ne porte le pié droit qu'à moitié chemin de ce qu'il pourroit faire. Sur ce mouvement on doit s'attendre que l'ennemi parera s'il pare, vous dégagerez finement, & vous lui détachez l'estocade de tierce, tandis qu'il croit parer la quarte, & s'il ne paroit pas votre demi-estocade droite, vous l'acheveriez, car il ne seroit plus à temps de la parer.

*Article III.* Si l'ennemi pare l'estocade que vous lui portez, il faut remarquer qu'il peut faire, en vous remettant, ce que vous lui avez fait; mais aussi qu'il peut tomber dans le défaut que voici, qui est de se remettre avec vous, c'est-à-dire, de quitter l'opposition, parce qu'il croit que vous vous remettrez en garde.

*Exemple.* Après que l'ennemi a paré votre estocade, vous feignez de vous remettre en garde, & si vous vous apercevez, par le sentiment de l'épée, qu'il cesse d'opposer, alors, au lieu d'achever de vous remettre, vous profitez de ce défaut, en lui repoussant la même estocade. *Voyez* BOTTE DE REPRISE. Si au contraire l'ennemi résistoit toujours également à votre épée; alors, comme il aura le côté opposé à découvert, il est certain qu'il se portera nécessairement à parer de ce côté-là; c'est pourquoi en finissant de vous remettre, vous feindrez une estocade en dégageant, *voyez* FEINTE; & dans l'instant qu'il se portera à la parade, vous

*Tome XVIII.*

dégagerez. *Voyez* SECOND DÉGAGEMENT SERRÉ. Il portera la botte dans le défaut, c'est-à-dire qu'il recevra le coup d'un côté, tandis qu'il pare de l'autre. Si l'ennemi n'alloit pas à la parade de cette feinte, vous rompriez la mesure: si l'ennemi profite du temps que vous vous remettiez en garde pour vous attaquer, faites retraite.

*Article IV.* Vous pourrez aussi attaquer l'ennemi par un battement d'épée, *voyez* BATTEMENT D'ÉPÉE; & s'il pare votre estocade, observez, en vous remettant, ce qui est contenu en l'*article III.* Si l'ennemi vous porte une botte, observez ce qui est contenu à l'*article I. & II.* & si l'ennemi ne pare pas, & qu'il n'ait pas reçu l'estocade, c'est signe qu'il a rompu la mesure; c'est pourquoi portez-lui une estocade de passe. *Voyez* ESTOCADÉ DE PASSE. Si l'ennemi pare l'estocade de passe, vous remettiez promptement votre pié gauche où il étoit, & vous reculerez un peu le droit. Vous devez vous attendre que l'ennemi va venir sur vous; mais remarquez qu'il n'est pas alors en mesure: (car vous êtes aussi éloigné de lui, qu'avant de porter l'estocade de passe;) c'est pourquoi il ne faut pas s'amuser à parer, mais remarquer son pié gauche, & aussi-tôt qu'il le remue, détacher l'estocade droite, s'il ne force pas votre épée, & si vous sentez qu'il la force, vous détacherez l'estocade en dégageant. *Voyez* PREMIER DÉGAGEMENT FORCÉ.

*Article V.* Si l'on est hors de mesure, il faut observer le pié gauche de l'ennemi, & sentir son épée. *Voyez* SENTIMENT D'ÉPÉE.

Les attaques qu'on doit faire hors de mesure, sont des coulemens d'épées; & toutes les fois que l'ennemi pare votre estocade, & que vous parez la sienne, il faut suivre les maximes des *article I. II. III.*

*Article VI.* Quelque mouvement que l'ennemi puisse faire hors de mesure, vous n'y devez point répondre, à moins que vous ne preniez le temps pour l'attaquer. Observez continuellement son pié gauche, parce qu'il ne peut vous offenser qu'en l'avancant; mais aussi-tôt qu'il l'avance, détachez-lui l'estocade droite, s'il ne force

pas votre épée, & s'il la force, portez l'estocade en dégageant. *Voyez* PREMIER DÉGAGEMENT FORCÉ.

Il faut aussi faire attention que l'ennemi pourroit avoir la finesse de forcer votre épée, pour vous faire détacher l'estocade, afin de vous la riposter; *voyez* RIPOSTE: il n'y a que la pratique qui puisse vous faire connoître cette ruse. Cette remarque se rapporte au précepte 21; *voyez* ESCRIME, précepte 21, qui dit qu'il ne faut jamais tirer dans un jour que l'ennemi vous donne.

*Article VII.* Tout ce qui est enseigné aux articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, peut s'exécuter en tierce, en quarte, en quarte basse, & en seconde; il n'y a qu'à déterminer une de ses positions, & suivre ce qui y est enseigné.

*Article VIII.* Vous devez connoître par les attaques que vous faites à l'ennemi, qu'il peut vous en faire autant; d'où il est clair que s'il vous fait les mêmes attaques, il vous avertit de son dessein, dont vous tâcherez de profiter.

*Exemple.* Si l'ennemi vous attaque par un coulement d'épée, ou battement d'épée, &c. vous feindrez d'en être ébranlé, pour lui faire détacher l'estocade, afin de lui riposter, ou de le désarmer; *voyez* RIPOSTE & DÉSARMEMENT; ou pour voler, *voyez* ESTOCADÉ DE VOLTE. *Nota* que le désarmement de tierce & de quarte ne s'exécute pas en quarte basse, ni en seconde; & l'estocade de volte ne se pratique que dans le jeu sensible.

*Article IX.* Quelque variées que puissent être les attaques d'un escrimeur, elles se rapportent toujours à la feinte ou double feinte, à l'appel, ou coulement d'épée, au battement d'épée, ou à forcer l'épée.

*Article X.* Si l'ennemi se défend par la parade du cercle, *voyez* PARADE DU CONTRE; DU CONTRE-DÉGAGEMENT, vous le poursuivrez dans le défaut de cette parade.

*Exemple.* Quand l'ennemi pare au contre du contre, il faut 1° tenir la pointe de votre épée près de la garde, & du talon de la sienne; 2° dégager finement cette pointe autour de la lame, en suivant son même

mouvement; 3° pendant ce dégageant vous avancerez à chaque révolution la pointe de votre épée; jusqu'à ce qu'elle soit si près de son corps qu'il ne puisse plus parer, & alors vous enfoncerez l'estocade.

*Nota* que l'ennemi ne rencontrera pas votre épée; à moins qu'il ne rétrograde son mouvement, (maxime que doivent observer tous ceux qui font cette mauvaise parade); & que s'il rétrograde, alors il rencontrera nécessairement votre épée: en pareil cas, vous lui détacherez aussi-tôt l'estocade du même côté que les épées se feront touchées; c'est-à-dire, que s'il rencontre votre épée dans les armes, vous lui porterez une estocade de quarte; & si c'est hors les armes, vous lui porterez une estocade de tierce.

Remarquez que je vous fais pousser l'estocade du même côté où les épées se touchent, pour prendre le défaut du mouvement de l'ennemi; car (*voyez* DÉFAUT & ASSAUT) quand il a porté son bras du côté de votre épée, pour la détourner de la ligne, il a découvert le côté opposé, & il lui est naturel de venir le couvrir craignant d'y être frappé. Remarquez encore qu'au lieu de venir parer le côté qu'il découvre par son mouvement de rétrograder, il pourroit détacher l'estocade au même instant, & du même côté que les épées se touchent, c'est pourquoi j'ai eu raison de vous faire détacher cette estocade, puisqu'en la portant avec opposition, ainsi que je l'ai enseigné, *voyez* OPPOSITION, vous vous garantissez en même temps de celle de l'ennemi.

JEU, (*Musiq.*) l'action de jouer d'un instrument: on dit *plein-jeu*, *demi-jeu*, selon la manière plus forte ou plus douce de tirer les sons de l'instrument. (S)

JEUX, (*Orgue*,) nom que l'on donne aux tuyaux d'orgue qui sont rangés sur le même registre. Tous les tuyaux du même jeu rendent des sons qui ne diffèrent que par les différences de l'aigu au grave; au lieu que les tuyaux d'un autre jeu rendent des sons qui diffèrent encore d'une autre manière, de même que plusieurs nuances de bleu, par exemple, diffèrent des nuances de rouge qui participeroient également du clair & de l'obscur, qui dans cette com-

paraïson répondent à l'aigu & au grave.

Les *jeux*, outre les noms qui les distinguent les uns des autres, prennent encore une dénomination de la longueur en piés de leur plus grand tuyau qui est le *c sol ut*, le plus grave des basses. Celui qui répond à la première touche du clavier du côté de la main gauche de l'organiste, lorsque le clavier n'est point à ravalement. Ainsi on dit que le prestant sonne le quatre pié, parce que son plus grand tuyau (le *c sol ut*) a quatre piés de long. La doublette sonne les deux-piés, parce que son plus grand tuyau, le même *c sol ut* au clavier, n'a que deux piés; de même des autres *jeux*.

On trouve les octaves graves en doublant successivement la longueur du tuyau de ton; pour la première 2 piés, pour la seconde 4 piés, pour la troisième 8 piés, pour la quatrième 16 piés, & pour la cinquième 32 piés; dans laquelle les tuyaux ne descendent au plus que jusqu'à la quinte.

*Bourdon de 16 piés.* Les basses c'est-à-dire deux octaves, & quelquefois trois sont en bois, & les dessus ont seulement une octave en plomb bouchés aussi-bien que les basses & à oreilles pour les accorder, *Voyez l'article BOURDON DE SEIZE PIÉS.*

*Bombarde d'étain ou de bois*, est un *jeu* d'anche. *Voyez TROMPETTE.* Elle sonne le 16 piés. *Voyez BOMBARDE.*

*Bourdon de 4 piés bouché sonnante* le 8 piés; les basses de ce *jeu* sont de bois, les tailles de plomb bouchées à rase & à oreilles; & les dessus à cheminées & à oreilles. *Voyez BOURDON DE QUATRE PIÉS BOUCHÉ.*

*Huit piés ouvert*, ou *huit piés en resonance*: sonne l'unisson de quatre piés bouché: ce *jeu* est d'étain & ouvert par le haut. *Voyez HUIT PIÉS OUVERT.*

*Prestant.* Le Prestant sonne le quatre piés: ce *jeu* est d'étain; c'est le premier *jeu* de l'orgue, sur lequel on fait la partition, & sur lequel on accorde tous les autres. Il doit ce privilège à ce qu'il tient le milieu quant au grave ou à l'aigu entre tous les *jeux* qui composent l'orgue. *Voyez PRESTANT.*

*Flûte* sonne l'unisson du prestant, mais est de plus grosse taille; les basses sont bouchées à rase, les tailles à cheminées, & les dessus ouverts. *Voyez FLÛTE, JEU D'ORGUE.*

*Gros nazard*, sonne la quinte au dessus du huit piés, & la quarte au dessous du prestant; ce *jeu* est fait en pointe ou en fuseau par le haut, *voyez GROS NAZARD.*

*Double tierce*, sonne la tierce au dessus du prestant ou 4 piés: ce *jeu* est de plomb & fait en pointe par le haut; on l'accorde par les oreilles. *Voyez DOUBLE TIERCE.*

*Nazard.* Ce *jeu* qui est de plomb & fait en pointe, sonne la quinte au dessus du prestant ou 4 piés, & la tierce mineure au dessus de la double tierce, l'octave au dessus du gros nazard. On accorde le *jeu* lorsqu'il est fait en pointe par les oreilles: quelquefois sur-tout dans les petits cabinets d'orgue les basses sont bouchées à rase, les tailles à cheminées, & les dessus ouverts. *Voyez l'article NAZARD.*

*Quarte de nazard*, sonne l'octave au dessus du prestant, & par conséquent le deux piés, le *jeu* qui est de plomb a les basses à cheminées & les dessus ouverts. Il y a des orgues où ce *jeu* a les dessus & la moitié des tailles en pointes par le haut. *Voyez l'article 4 de nazard.*

*Doublette.* La doublette sonne l'octave au dessus du prestant, & l'unisson de la quarte de nazard; elle doit porter 2 piés de long: ce *jeu* est d'étain. *Voyez DOUBLETTE.*

*Tierce.* La tierce est de plomb, & forme la tierce au dessus de la doublette, ou 2 piés, & l'octave au dessus de la double-tierce. *Voyez TIERCE, jeu d'orgue.*

*Larigot.* Le larigot sonne l'octave au dessus du nazard, & la quinte au dessus de la doublette ou du 2 piés, ce *jeu* est de plomb & tout ouvert. *Voyez LARIGOT.*

*Grand cornet*, composé de cinq tuyaux sur chaque touche, est composé d'un dessus de bourdon, c'est-à-dire, de deux octaves supérieures, ce qui comprend les tailles & les dessus proprement dits, d'un dessus

de flûte, d'un dessus de nazard, d'un dessus de quarte de nazard, & d'un dessus de tierce. *Voyez* GRAND-CORNET, ce jeu n'a que deux octaves.

*Cornet de récit*, est composé de même que le grand-cornet de cinq tuyaux sur chaque touche, mais qui sont de plus menue taille. *Voyez* CORNET DE RÉCIT, ce jeu n'a que deux octaves.

*Cornet d'écho*, composé de même que le grand-cornet de cinq tuyaux sur chaque touche, mais qui sont de plus menue taille que ceux du cornet de récit. Ce jeu est renfermé dans le pé de l'orgue, afin qu'on l'entende moins, & qu'il forme ainsi un écho. *Voyez* CORNET D'ÉCHO.

*Flûte allemande*, la flûte allemande sonne l'unisson des dessus de huit piés, c'est-à-dire le deux piés; ce jeu est de plomb & de grosse taille, n'a que les deux octaves des tailles & des dessus comme les cornets d'écho de récit; grand-cornet, & trompette de récit. *Voyez* FLÛTE ALLEMANDE DE L'ORGUE.

*Fourniture*, partie du plein jeu, est composée de 4, 5, 6, ou 7, tuyaux sur chaque touche; elle occupe toute l'étendue du clavier. *Voyez* FOURNITURE.

*Cimballes*, partie du plein jeu; elle a aussi plusieurs tuyaux sur chaque touche, & elle occupe toute l'étendue du clavier. *Voyez* CIMBALLE.

*Trompette*, jeu d'anche, sonne l'unisson du huit piés; ce jeu est d'étain & en entonnoir par le haut. *Voyez* TROMPETTE.

*Voix humaine de l'orgue*, sonne l'unisson de huit piés & de la trompette & du cromorne. Ce jeu est d'étain, & le corps qui n'a pour les plus grands tuyaux que 7 à 8 pouces, est à moitié fermé par une lame de même matière, que l'on soude sur l'ouverture du tuyau: ce jeu est un jeu d'anche. *Voyez* VOIX HUMAINE.

*Cromorne*, jeu d'anche sonne l'unisson du huit piés; les corps de ce jeu sont cylindriques, c'est-à-dire, ne sont pas plus larges en haut qu'en bas. *Voyez* CROMORNE.

*Clairon*, jeu d'anches de l'orgue, sonne l'octave au dessus de la trompette & l'unisson du prestant, & par conséquent le 4.

piés; ce jeu est d'étain, & est plus ouvert que la trompette. *Voyez* CLAIRON.

*Voix angélique*, sonne l'unisson du prestant ou le 4 piés, & l'octave de la voix humaine à laquelle elle est semblable: ce jeu est d'étain, & est à anches. *Voyez* VOIX ANGÉLIQUE.

*Trompette de récit*, sonne l'unisson de la trompette & par conséquent le 8 piés: ce jeu qui est d'étain n'a que les deux octaves des dessus & des tailles. *Voyez* TROMPETTE DE RÉCIT.

Tous ces jeux de l'orgue sont accordés entr'eux, comme il est dit au mot ACCORD, & à leurs articles particuliers. Dans les orgues complets il y a encore les jeux suivans, qu'on appelle *pédales*, parce que c'est avec le pié qu'on abaisse les touches du clavier de pédale qui les fait parler; ces jeux sont,

*La pédale de 4 piés* qui sonne l'unisson du prestant. Lorsqu'il y a ravalement, le ravalement descend à l'unisson du 8 piés; les basses de ce jeu se font en bois, & le dessus en plomb tous ouverts. *Voyez* l'art. PÉDALE de 4.

*Pédale de clairon*, jeu d'anche; ce jeu qui est d'étain, sonne l'unisson de la pédale de 4, & l'octave de la pédale de trompette. *Voyez* le mot PÉDALE DE CLAIRON.

*Pédale de 8*, autrement nommé *pédale de flûte*, sonne l'unisson du 8 piés; les basses de ce jeu sont en bois, & on ne les bouche pas par le haut avec un tampon; les dessus sont de plomb. *Voyez* PÉDALE DE 8, ou DE FLÛTE.

*Pédale de trompette*, jeu d'anche, sonne l'unisson du 8 piés, & par conséquent l'unisson de la trompette, dont elle ne diffère qu'en ce qu'elle est de plus grosse taille: ce jeu est d'étain. *Voyez* PÉDALE DE TROMPETTE.

*Pédale de bombarde*, jeu d'anche, ne se met que dans des orgues bien complets: elle sonne l'unisson de la bombarde, & par conséquent de 16 piés. Ce jeu est d'étain ou de bois; s'il y a ravalement au clavier de pédale, le ravalement de la bombarde entre dans le 32 piés. *Voyez* PÉDALE DE BOMBARDE.

Tous ces jeux sont rangés sur les som-

miers ou pièces gravées, en telle sorte que l'organiste laisse aller le vent à tel jeu qu'il lui plaît, en ouvrant le registre qui passe sous les piés des tuyaux, & à tel tuyau de ce jeu qu'il lui plaît, en ouvrant la soupape qui ferme la gravure sur laquelle le tuyau répond. Voyez SOMMIER DE GRAND ORGUE, & l'article ORGUE.

On laisse partir ordinairement plusieurs jeux à-la-fois, ce qui forme des jeux composés : le principal des jeux composés s'appelle *plein jeu*, qui est la montre & le bourdon de 16 piés, le bourdon de 8 piés ouvert, le prestant, la doublette, la four-niture, la cymballe & la tierce.

Les autres jeux composés sont à la discrétion des Organistes qui les composent chacun à leur gré, en prenant dans le nombre presque infini de combinaisons qu'on en peut faire, celles qui leur plaisent le plus, ce dont ils s'apperçoivent en tâtant le clavier. Cependant on peut dire que de toutes les combinaisons possibles de ces différens jeux pris 2 à 2, 3 à 3, 4 à 4, &c. quelques-unes doivent être exclues : telles, par exemple, que celles dont les sons correspondans à une même touche, forment une dissonance comme les tierces & la quarte de nazard.

JEU, terme de Fauconnerie. On dit donner le jeu aux autours, c'est leur laisser plumer la proie.

JEU, terme de tripot ; c'est une division d'une partie de paille : les parties sont ordinairement de huit jeux ; chaque jeu contient quatre coups gagnés ou quinze ; le premier se nomme *quinze* ; le second *trente* ; le troisieme *quarante-cinq* ; & le quatriemé *jeu*. Quand les joueurs ont chacun un quinze, on dit qu'ils sont *quinzains* ; quand ils ont chacun trente, on dit qu'ils sont *trentains* ; quand ils ont chacun quarante-cinq, cela s'appelle être *en deux* ; & pour lors il faut encore deux coups gagnés de suite pour avoir le jeu : le premier se nomme *avantage*, & le second *jeu*.

Lorsque les deux joueurs ont chacun sept jeux, ils sont ce qu'on appelle à deux de jeu ; alors la partie est remise en deux jeux gagnés de suite, dont le premier se nomme *avantage de jeu*.

Cette exception du mot *jeu*, est commune à presque tous les jeux qui se jouent par parties. La partie est composée de plusieurs jeux, & celui qui le premier a gagné ce nombre de jeux, a gagné la partie.

JEU, (*l'île d'*,) Géog. petite île de l'Océan, sur les côtes de Poitou, à environ 13 lieues de la contrée qu'on nomme l'Arbauge ; c'est à tort que quelques-uns appellent cette île *l'île de l'Oie*, d'autres *l'île des Œufs*, d'autres *l'île-Dieu*, d'autres enfin, *l'île de Dieu* ; il faut dire *l'île-d'Jeu*, suivant M. de Vallois, dans sa *not. Gall. p. 390. (D. J.)*

JEUDI, s. m. (*Hist. & Chron.*) est le cinquieme jour de la semaine chrétienne, & le sixieme de la semaine judaïque. Ce jour étoit consacré par les payens à la planète de Jupiter, & ils l'appelloient *dies Jovis*, d'où lui est venu son nom. Voyez JOUR & SEMAINE. (G)

JEVER, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie, au pays de Jéverland, auquel elle donne son nom. Le Jéverland ne s'étend en long & en large que trois milles, & contient 18 paroisses, plusieurs châteaux, monasteres, & églises ; il appartient à la maison d'Anhalt-Zerbet. (*D. J.*)

JEUMERANTE, outil de Charron ; c'est une petite planche de bois plat, formant la six ou huitieme partie d'un cerclé qui sert aux Charrons de patron pour faire les gentes des roues.

JEUNE, voyez l'article JEUNESSE.

JEUNE, (*Jardinage.*) comme on compte l'âge d'un bois, on dit un jeune, un vieux bois, & de même un jeune arbre, un vieil arbre.

JEUNE, (*Vénerie.*) les jeunes cerfs sont ceux qui sont à leur deuxieme, troisieme, & quatrieme tête ; ils peuvent pousser jusqu'à huit, dix, & douze andouilleres, suivant les pays.

JEUNE, s. m. (*Littérat.*) abstinence religieuse, accompagnée de deuil & de macération.

L'usage du jeûne est de la plus grande antiquité ; quelques théologiens en trouvent l'origine dans le paradis terrestre, où Dieu défendit à Adam de manger du fruit de :

l'arbre de vie ; mais c'est-là confondre le *jeûne* avec la privation d'une seule chose. Sans faire remonter si haut l'établissement de cette pratique, & sans parler de sa solennité parmi les Juifs, dont nous ferons un article à part, nous remarquerons que d'autres peuples, comme les Égyptiens, les Phéniciens, les Assyriens, avoient aussi leurs *jeûnes* sacrés ; en Egypte, par exemple, on jeûnoit solennellement en l'honneur d'Isis, suivant le rapport d'Hérodote.

Les Grecs adoptèrent les mêmes coutumes ; chez les Athéniens il y avoit plusieurs fêtes, entr'autres celle d'Eleusine, & des Thesmophories, dont l'observation étoit accompagnée de *jeûnes*, particulièrement pour les femmes, qui passoient un jour entier dans un équipage lugubre, sans prendre aucune nourriture. Plutarque appelle cette journée, la plus triste des Thesmophories : ceux qui vouloient se faire initier dans les mystères de Cybele, étoient obligés de se disposer à l'initiation par un *jeûne* de dix jours ; s'il en faut croire Apulée, Jupiter, Cérès & les autres divinités du paganisme, exigeoient le même devoir des prêtres ou prêtresses, qui rendoient leurs oracles ; comme aussi de ceux qui se présentoient pour les consulter ; & lorsqu'il s'agissoit de se purifier de quelque manière que ce fût, c'étoit un préliminaire indispensable.

Les Romains, plus superstitieux que les Grecs, poussèrent encore plus loin l'usage des *jeûnes* ; Numa Pompilius lui-même observoit des *jeûnes* périodiques, ayant les sacrifices qu'il offroit chaque année, pour les biens de la terre. Nous lisons dans Tite-Live, que les Décemvirs, ayant consulté par ordre du sénat, les livres de la sibylle, à l'occasion de plusieurs prodiges arrivés coup-sur-coup, ils déclarèrent que pour en arrêter les suites, il falloit fixer un *jeûne* public en l'honneur de Cérès, & l'observer de cinq en cinq ans : il paroît aussi qu'il y avoit à Rome des *jeûnes* réglés en l'honneur de Jupiter.

Si nous passons aux nations asiatiques, nous trouverons dans les *Mémoires du P. Le Comte*, que les Chinois ont de temps immémorial, des *jeûnes* établis dans leur

pays, pour les préserver des années de stérilité, des inondations, des tremblemens de terre, & autres désastres. Tout le monde fait que les Mahométans suivent religieusement le même usage ; qu'ils ont leur ramazan, & des dervis qui poussent au plus haut point d'extravagance leurs *jeûnes* & leurs mortifications.

Quand on réfléchit sur une pratique si généralement répandue, on vient à comprendre qu'elle s'est établie d'elle-même, & que les peuples s'y sont d'abord abandonnés naturellement. Dans les afflictions particulières, un pere, une mere, un enfant chéri, venant à mourir dans une famille, toute la maison étoit en deuil, tout le monde s'empressoit à lui rendre les derniers devoirs ; on le pleuroit ; on lavoit son corps ; on l'embaumoit ; on lui faisoit des obseques conformes à son rang ; dans ses occasions, on ne pensoit guerre à manger, on *jeûnoit* sans s'en apercevoir.

De même dans les désolations publiques, quand un état étoit affligé d'une sécheresse extraordinaire, de plaies excessives, de guerres cruelles, de maladies contagieuses, en un mot de ces fléaux où la force & l'industrie ne peuvent rien ; on s'abandonne aux larmes ; on met les désolations qu'on éprouve sur la colère des dieux qu'on a forgés ; on s'humilie devant eux ; on leur offre les mortifications de l'abstinence ; les malheurs cessent ; ils ne durent pas toujours ; on se persuade alors qu'il en faut attribuer la cause aux larmes & au *jeûne*, & on continue d'y recourir dans des conjonctures semblables.

Ainsi les hommes affligés des calamités particulières ou publiques, se sont livrés à la tristesse, & ont négligé de prendre de la nourriture, ensuite ils ont envisagé cette abstinence volontaire comme un acte de religion. Ils ont cru qu'en macérant leur corps, quand leur ame étoit désolée, ils pouvoient émouvoir la miséricorde de leurs dieux ou de leurs idoles : cette idée saisissant tous les peuples, leur a inspiré le deuil, les vœux, les prières, les sacrifices, les mortifications & l'abstinence. Enfin, Jesus-Christ étant venu sur la terre, a sanctifié le *jeûne*, & toutes

les sectes chrétiennes l'ont adopté ; mais avec un discernement bien différent ; les unes en regardent superstitieusement cette observation comme une œuvre de salut ; les autres , en ne portant leurs vues que sur la solide piété , qui se doit toute entière à de plus grands objets. ( *D. J.* )

*JEUNES des Juifs ( Hist. sacrée & prophane. )* Ce peuple de col roide , toujours attaché à la lettre de la loi , sans être capable d'en saisir l'esprit , a cru de tout temps pouvoir racheter ses péchés par des rites extérieurs , des macérations , des *jeûnes*. Il en observa de lui-même étant en Egypte. De là vint que Moÿse entrant dans le génie de cette nation , lui prescrivit un *jeûne* solennel pour la purifier dans le désert.

Diverses conjonctures engagèrent les souverains sacrificateurs à multiplier ces sortes de cérémonies. L'histoire sacrée fait mention de quatre grands *jeûnes* réglés que les Juifs de la captivité observoient depuis la destruction de la ville & du temple , en mémoire des calamités qu'ils avoient souffertes.

Le premier de ces *jeûnes* tomboit le 10 du dixieme mois , parce que ce jour-là Nabuchodonosor avoit mis la première fois le siege devant Jérusalem. *II. Rois xxv. 1. Jérémie , liv. I. 4. Zacharie , VIII. 19.*

Le second *jeûne* arrivoit le 9 du quatrième mois , à cause que ce jour-là la ville avoit été prise. *II. Rois xxv. 3. Jérémie , XXIX. 2. Zacharie , VIII. 19.*

Le troisième *jeûne* se célébroit le 10 du cinquieme mois , parce qu'en ce jour la ville & le temple avoient été brûlés par Nébuzaradan. *Jérémie , LII. 12. Zacharie , VII. 3. & VIII. 19.*

Le quatrième *jeûne* se solennisoit le 3 du septieme mois , parce que dans ce jour Gnédalia avoit été tué , & qu'à l'occasion de cet accident le reste du peuple avoit été dispersé & chassé du pays , ce qui avoit achevé de le détruire. *Jérémie , XLI. 1. Zacharie , VII. 5. & VIII. 19.*

Les Juifs observent encore aujourd'hui ces quatre grands *jeûnes* , quoiqu'ils ne soient pas fixés exactement aux mêmes

jours dans leur présent calendrier , que dans le premier.

Leur présent calendrier , pour le dire en passant , a été fait par R. Hillel , vers l'an 360 de Notre Seigneur. Leur année ancienne étoit une année lunaire qu'on accordoit avec la solaire par le moyen des intercalations ; la maniere en est inconnue : ce qu'il y a de certain , c'est qu'elle avoit toujours son commencement à l'équinoxe du printemps , saison à laquelle le provenu de leurs troupeaux & de leurs champs , dont l'usage étoit requis dans leurs fêtes de Pâques & de Pentecôte , le fixoit nécessairement.

Outre ces grands *jeûnes* universels , il y avoit des *jeûnes* de surérogation deux fois par semaine , dont ceux qui se piquoient de régularité , se faisoient une loi particulière , & l'on voit qu'ils étoient en usage du temps de J. C. puisque le Pharisien de l'Évangile se glorifioit de les garder religieusement , *jejuno bis sabato* , dit - il.

Ils avoient en outre les *jeûnes* des vieilles & des nouvelles lunes , c'est - à - dire des derniers jours de leurs mois lunaires , & des *jeûnes* de l'anniversaire de la mort de leurs proches parens & intimes amis.

Enfin on a vu des Juifs qui *jeûnoient* un certain jour de l'année , en mémoire de la version des septante , pour expier cette lâche condescendance de leurs docteurs pour un prince étranger ; & cette prévarication insigne contre la dignité de leur loi qui dans leur opinion n'avoient été faite que pour eux seuls.

Je n'entrerai point dans le détail des observances dont ils accompagnoient ces actes d'humiliation ; ce sont des choses connues de tout le monde ; on fait que leurs abstinences devoient durer 27 ou 28 heures , qu'elles commençoient avant le coucher du soleil , & ne finissoient que le lendemain quand les étoiles paroissoient ; qu'ils prenoient ces jours-là des surtous blancs faits exprès , en signe de pénitence ; qu'ils se couvroient d'un sac ; qu'ils se couchoient sur la cendre , qu'ils en mettoient sur leur tête ; & dans les grandes occasions sur l'arche de l'alliance ; que plusieurs passaient toute la nuit & le jour suivant

dans le temple, en prières, en lectures tristes, les piés nus & la discipline à la main, dont ils s'appliquoient des coups par compte & par nombre; qu'enfin pour couronner régulièrement leurs abstinences, ils se contentoient de manger le soir du pain trempé dans l'eau & du sel pour tout assaisonnement, y joignant quelquefois des herbes ameres, avec quelques légumes.

Mais ceux qui souhaiteront s'instruire particulièrement de toutes ces choses, peuvent consulter Maimonides, Léon de Modène, Buxtorf, Basnage, & plusieurs autres savans qui ont traité à fond des cérémonies judaïques, anciennes & nouvelles. (D. J.)

JEUNE, (*Médecine.*) la privation totale des alimens, aux heures où on a coutume d'en prendre, est souvent d'un aussi grand effet pour préserver des maladies, ou pour empêcher les progrès de celles qui commencent, que la modération dans leur usage est utile & nécessaire pour conserver la santé: ainsi les personnes d'un tempérament foible, délicat, se trouvent très-bien non-seulement de diminuer de temps en temps la quantité ordinaire de leur nourriture, mais encore de s'abstenir entièrement de manger, en retranchant par intervalle quelque repas; ce qui est sur tout très-salutaire dans le cas de pléthore, comme lorsqu'on a passé quelques temps sans faire autant d'exercice qu'à l'ordinaire, lorsqu'on a été exposé par quelque cause que ce soit, à quelque suppression de la transpiration insensible, ou de toute autre évacuation nécessaire ou utile, lorsque les humeurs condensées par le froid & la plus grande action des vaisseaux qui en est une suite, se disposent à tomber en fonte, par le retour de la chaleur de l'air.

C'est pourquoi le *jeûne* que pratiquent les Chrétiens à l'entrée du printemps, semble ne devoir être regardé comme une loi de privation agréable à Dieu, qu'autant qu'elle est une leçon de tempérance, un précepte médicinal, une abstinence salutaire qui tend à préserver des maladies de la saison, qui dépendent principalement de la surabondance des humeurs.

Le *jeûne* ne convient pas cependant éga-

lement à toute sorte de personnes, il faut être d'un âge avancé pour le bien supporter, parce qu'on fait alors moins de dissipation: aussi Hippocrate assure-t-il (*aphor. xiiij. sect. 1.*) que les vieilles gens se passent plus facilement de manger que les autres, par opposition aux enfans qui ne se passent que difficilement de prendre de la nourriture, & ainsi à proportion, tout étant égal, par rapport aux différens temps de la vie. Voyez DIETE, ALIMENT, ABSTINENCE, NOURRITURE.

JEUNER (FAIRE) *un arbre.* Cette opération est encore fort récente dans le *jardinage*. On suppose un arbre dont un côté pousse vigoureusement pendant que l'autre est très-maigre. On fait soustraction des sucs de la terre en ouvrant le côté gras de la bonne terre jusqu'aux racines, & en lui substituant de la terre maigre ou un sable de ravine; on fait pareille fouille du côté maigre, & l'on y met les engrais nécessaires. On s'aperçoit quelque temps après d'un changement total, par l'égalité d'embonpoint où se trouve l'arbre, si c'est un arbre en espalier, on dépalisse les branches maigres pour les laisser pousser en liberté, & l'on contraint un peu les branches vigoureuses pour en arrêter la sève, souvent même on les tord un peu. (K.)

JEUNESSE, *juventus*, f. f. (*Littérat.*) c'est cet âge qui touche & qui accompagne le dernier progrès de l'adolescence, s'étend jusqu'à l'âge viril, & va rarement au-delà de trente ans.

Les Grecs l'appelloient d'ordinaire l'automne, *επώραν* regardant la *jeunesse* comme la saison de l'année où les fruits parvenus au point de leur maturité, sont excellens à cueillir. Pindare dit dans l'Ode II des Isthmioniques,

Ὅστις ἐὼν καλὸς εἶκον ἀφροδίτας

Ευθρόνου μνάσειραν ἢ διζαν ἰπώραν.

« De tous les beaux garçons chez qui » l'automne (c'est-à-dire le printemps de » la vie) réveille la passion de l'amour ».

Les Latins suivirent les mêmes idées, ou les emprunterent des Grecs; delà vient qu'Horace compare un jeune homme à une grappe de raisin que l'automne va peindre de ses plus vives couleurs.



*Jam tibi lividos,  
Distinguet autumnus racemos.  
Purpureo varius colore.*

Ode v , lib. II.

Dans notre langue nous avons attaché une idée toute différente au mot d'*automne* , par rapport à l'âge ; & nous ne nous en servons qu'au sujet des personnes qui commencent à vieillir. Nos poètes appellent la *jeunesse* le printemps des beaux jours , & en d'autres termes ,

*Cette agréable saison  
Où le cœur à son empire  
Assujettit la raison.*

Le Guarini la nomme *verde étade* ; elle porte par-tout avec elle les heureuses faillies de l'imagination , les attraites séduisants , & les graces enchanteresses.

Cet âge a ses défauts comme les autres , qui n'ont pas échappé au crayon des grands peintres.

*Un jeune homme toujours bouillant dans ses  
caprices ,*

*Est prompt à recevoir l'impression des vices ,  
Est vain dans ses discours , volage en ses desirs ,  
Rétif à la censure , & fou dans les plaisirs.*

J'ajoute que la *jeunesse* sans expérience se livre volontiers à la critique qui la dégoûte des modèles qu'elle auroit besoin d'imiter. Trop présomptueuse elle se promet tout d'elle-même quoique fragile , elle croit pouvoir tout , & n'avoir jamais rien à craindre ; elle se confie légèrement & sans précaution. Entreprenante & vive elle pousse ses projets au-delà de sa portée , & plus loin que ses forces ne le permettent. Elle vole à son but par des moyens peu réfléchis , s'affole de ses chimères , tente au hasard , marche en aveugle , prend des partis extrêmes & s'y précipite ; semblable à ces coursiers indomptables qui ne veulent ni s'arrêter ni tourner.

Mais malgré les écarts de la *jeunesse* , & la vérité de ce tableau qui les peint d'après nature , c'est toujours l'âge le plus aimable & le plus brillant de la vie ; n'allons donc pas ridiculement estimer le mérite des

*Tome XVIII.*

faisons par leur hiver , ni mettre la plus triste partie de notre être au niveau de la plus florissante. Si l'âge avancé veut des égards & des respects , la *jeunesse* , la beauté , la vigueur , le génie qui marchent à sa suite , sont dignes de nos autels.

Ceux qui parlent en faveur de la *vieillesse* , comme sage , mûre & modérée , pour faire rougir la *jeunesse* , comme vicieuse , folle & débauchée , ne sont pas de justes appréciateurs de la valeur des choses ; car les imperfections de la *vieillesse* sont assurément en plus grand nombre & plus incurables que celles de la *jeunesse*. L'hiver de nos années grave encore plus de rides sur l'esprit que sur le front. Il se voit peu d'ames , disoit Montagne , qui en vieillissant ne sentent l'aigre & le moisi ; & quand Montagne parloit ainsi , il avoit les cheveux blancs.

En effet l'invention & l'exécution qui sont deux grandes & belles prérogatives , appartiennent à la *jeunesse* ; & si ses écarts menent trop loin , ceux de la *vieillesse* froids & glacés retardent & arrêtent perpétuellement le cours des affaires.

Le sang qui fermente dans la *jeunesse* , la rend sensible aux impressions de la morale , de la vertu , de l'amour , de l'amitié , & de tout ce qui attendrit l'ame. La circulation rallentie dans les vieillards , produit le refroidissement pour tous les objets capables d'émouvoir le cœur , & porte en eux seuls le repli de l'humanité.

La *jeunesse* est légère par bouillonnement ; la *vieillesse* constante par paresse. D'un côté la pétulance qui s'abuse dans ses projets ; de l'autre une méfiance générale , & des soupçons continuels ; défauts qui se peignent dans les yeux , dans les discours , & dans toute la conduite des gens âgés.

Le jeune homme est amoureux de la nouveauté , parce qu'il est curieux & qu'il aime à changer. Le vieillard est entêté de ses préjugés , parce qu'ils sont les siens , & qu'il n'a plus le temps de s'instruire , ni la force de se passionner.

En un mot , on ne peut donner raisonnablement la préférence au couchant des jours sur leur midi. Mais souvenons-nous que ce midi , ce bel âge si justement vanté , n'est qu'une fleur presque aussitôt flétrie qu'elle est éclosée. Les graces riantes ,

T t

les doux plaisirs qui l'accompagnent , la force , la santé , la joie s'évanouissent comme un songe agréable ; il n'en reste que des images fugitives ; & si par malheur on a consumé dans une honteuse volupté cette brillante jeunesse , il ne lui succède qu'un triste & cruel souvenir de ses plaisirs passés. On paie cher le soir les folies du matin. (D. J.)

JEUNESSE , *prince de la* ( *Antiq. Rom.* )  
Voyez PRINCE.

JEUNESSE , *juventus.* ( *Æcon. anim.* )  
Comme le corps humain éprouve des changemens dans tous les temps de la vie , la différence la plus marquée de ces changemens est ce qui détermine celle des âges : ainsi comme on appelle enfance & adolescence ou puberté , les deux premières parties de son cours , qui renferment l'espace de temps qui s'écoule entre la naissance & le terme de l'accroissement , on donne le nom de jeunesse au temps de la vie pendant lequel le corps , après avoir acquis les dimensions qui lui conviennent , achève de se perfectionner en acquérant toute la force & la solidité nécessaire à sa conservation : par conséquent la durée de la jeunesse s'étend depuis environ 21 ans jusqu'à 35 que commence la virilité.

Il suit donc delà qu'en adoptant la distribution des temps de la vie , par septennaires d'années , comme l'ont fait la plupart des auteurs qui ont traité de la division des âges , la jeunesse se trouve comprise dans le quatrième & le cinquième septennaire , après lesquels vient l'âge viril ou de consistance. Voyez AGE , VIE , ECONOMIE ANIMALE.

JEUNESSE. ( *Maladies de la* ) Les changemens qui se font dans le corps humain , d'où résulte la différence des âges , établissent aussi des dispositions à différentes sortes de maladies : ainsi comme on a observé que les mouvemens des humeurs sont plus déterminés vers les parties supérieures , pendant la première moitié de la vie ; ce qui donne lieu , pendant le cours de l'enfance & de l'adolescence , au flux de sang , par le nez qui sont souvent habituels , (voyez HÉMORRHAGIE) , & à plusieurs autres sortes d'affections de la tête , dont il a été fait mention en traitant des mala-

dies de l'enfance. Voyez ENFANCE & ENFANT , ( *maladies des* )

Les parties qui forment la tête ayant acquis les premières la consistance , la solidité qui conviennent à leurs fonctions , elles deviennent susceptibles de résister davantage aux efforts des fluides qui portent ensuite leurs effets sur celles qui étant les plus voisines de proche en proche , n'ont pas encore à proportion autant de ressort , de force systaltique : conséquemment les viscères de la poitrine deviennent plus sujets à être affectés , comme l'a très-judicieusement remarqué Hippocrate ( *aphor. 29. sect. 3.* ) & à éprouver des engorgemens ; d'où suivent des embarras inflammatoires , des dilatations forcées de vaisseaux , des solutions de continuité dans leurs parois ; d'où se forment des angines , des pleurésies tant vraies que fausses , des fluxions de poitrine , des péripneumonies ou hémoptisies qui deviennent habituelles , & tous les effets qui peuvent s'ensuivre , tels que des toux d'abord peu fatigantes , ensuite seches & opiniâtres ; des tubercules , des ulcères dans la substance des poumons , la phthisie enfin avec tous les accidens & les dangers qui l'accompagnent.

Sur ces différentes maladies , leur nature & leur traitement , voyez les articles de ce Dictionnaire qui leur sont propres , ainsi que ceux de NATURE , ECONOMIE ANIMALE , FLUXION. Consultez aussi la dissertation de Hoffman , de *ætatis mutatione , morborum causâ & remedio* , où on trouve admirablement bien établies la théorie & la pratique de la médecine , concernant les maladies propres à chaque âge , & la disposition à ce que certaines maladies puissent être guéries par les suites mêmes des changemens qui le caractérisent. Sthaal ainsi que son disciple Neuter , ont aussi traité très-utilement de tout ce qui a rapport au changement d'âge & aux effets qui en résultent dans l'économie animale.

JEVRASCHKA , s. m. ( *Hist. nat. Zol.* ) nom que les Russes donnent à un animal quadrupède qui est assez commun aux environs de la ville de Jakusk en Sibérie. Cet animal est une espèce de marmot ;

te , mais beaucoup plus petit que les marmottes ordinaires. Il y en a qui vivent sous terre , & leur demeure a une entrée & une sortie ; ils y dorment pendant tout l'hiver. D'autres sont toujours en mouvement , & vont chercher des grains ou des plantes pour se nourrir. Voici comme M. Gmelin décrit le *jevrâschka* : sa tête est assez ronde ; son museau est très-court ; on n'apperçoit point ses oreilles ; il a tout au plus un pié de long ; sa queue qui n'a qu'environ 3 pouces de longueur , est garnie de poils fort longs ; elle est noirâtre , mêlée de jaune en dessus , & rougeâtre en dessous ; son corps est renflé comme celui d'une souris ; les poils en sont gris mêlés de jaune ; le ventre est rougeâtre , & les pattes sont jaunâtres ; les pattes de derriere sont plus longues que celles de devant ; ces dernières ont quatre ergots un peu crochus , & les premières en ont cinq ; ils mordent très-fort , & ont un cri fort clair quand on leur fait du mal ; ils se tiennent sur les pattes de derriere , & mangent avec les pattes de devant comme les marmottes ; ils engendrent ordinairement en avril , & ont de sept à huit petits en mai. C'est suivant M. Gmelin une marmotte en petit. *V. Gmelin, voyage de Sibérie.*

**JEZABEL** , *île du fumier* , (*Histoire sacrée.*) fille d'Ethbaal , roi des Sidoniens , fut mariée à Achab , roi d'Israël. Cette femme impérieuse , impie & cruelle , le poussa par ses conseils , à des excès auxquels , tout méchant qu'il étoit , il ne se seroit pas porté. Elle introduisit dans le royaume de Samarie le culte public de Baal , d'Astarte , & des autres divinités phéniciennes , & avec ce culte impie , toutes les abominations qui avoient porté le Seigneur à exterminer les Chananéens. *Jézabel* étoit si zélée pour l'honneur de ses faux dieux , qu'elle nourrissoit de sa table quatre cents de leurs prophetes ; & lorsqu'Elie eut engagé le peuple à mettre à mort les ministres de Baal , cette reine , en fureur contre lui , jura sa mort , & cette menace déterminâ Elie à s'enfuir. Ce qui attira encore plus la colere de Dieu sur cette cruelle princesse , fut le meurtre de Naboth , qu'elle fit mourir , parce qu'il n'avoit pas voulu céder une de ses terres à

Achab. Elie prédit la vengeance terrible que Dieu tireroit de ce crime sur *Jézabel* , dont le corps seroit mangé des chiens dans la campagne de Jezraël : *Sed & de Jezabel locutus est Dominus dicens : canes comedent Jezabel in agro Jezrael. Et erunt carnes Jezabel sicut sterco super faciem terræ in agro Jezrael, ita ut prætereuntes dicant : hæccine est illa Jezabel.* Cette prédiction se vérifia à la lettre. Jéhu étant venu à Jezraël & ayant apperçu *Jézabel* à une fenêtre , il commanda à quelques eunuques de la jeter en bas : ce qu'ils exécuterent aussi-tôt , & elle fut mangée par les chiens dans l'enceinte de l'avant-mur. Le nom de *Jézabel* est passé en proverbe , pour marquer une femme cruelle & impie ; & c'est le sens que saint Jean donne à ce mot dans l'*Apocalypse* , où il reproche à l'évêque de Thyatire , de souffrir que *Jézabel* , qui se dit prophétesse , séduise les serviteurs de Dieu , pour les faire tomber dans la fornication. *Apoc. ij. 20.* Cette *Jézabel* étoit une femme puissante , qui favorisoit l'hérésie des Nicolaites. (+)

**JÉZIDE** ou **JÉZIDÉEN** , *f. m. (Théol.)* nom qui signifie *hérétique* chez les Mahométans. *Voiez HÉRÉTIQUE.* Dans ce sens *jézidéen* est opposé à *musulman*. *Voyez MUSULMAN.* Lanclavius dit que ce nom vient d'un émir nommé *Jézide* qui tua les deux fils d'Ali , Hasan & Hussein , neveu de Mahomet par leur mere , & qui persécuta la postérité de ce prophete. Les Agaréniens dont il étoit émir ou prince , le regarderent comme un impie & un hérétique , & de là vint la coutume d'appeller *jézidéens* les hérétiques.

Quelques-uns parlent des *Jézides* comme d'un peuple particulier qui parle une langue différente du turc & du persan , quoiqu'elle approche de la dernière. Ils disent qu'il y a deux sortes des *Jézides* , les blancs & les noirs. Les blancs n'ont point le collet de leurs chemises fendu ; il n'a qu'une ouverture ronde pour passer la tête , & cela en mémoire d'un cercle d'or & de lumière descendu du ciel dans le cou de leur grand Scheik , ou chef de leurs sectes. Les *Jézides* noirs sont *saquirs* ou religieux. *V. FAQUIR.*

Les Turcs & les *Jézides* se haïssent fort les uns les autres ; & la plus grande injure

que l'on puisse dire à un homme en Turquie, c'est de l'appeller *Jézide*. Au contraire les *Jézides* aiment fort les Chrétiens, parce qu'ils sont persuadés que *Jézide* leur chef est Jesus-Christ, ou parce qu'une de leurs traditions porte que *Jézide* fit autrefois alliance avec les Chrétiens contre les Mulsulmans. Voyez MAHOMÉTISME.

Ils boivent du vin même avec excès, & mangent du porc. Ils ne reçoivent la circoncision que quand ils y sont forcés par les Turcs. Leur ignorance est extrême; ils n'ont aucuns livres; ils croient cependant à l'évangile & aux livres sacrés des Juifs, sans les lire ni sans les avoir; ils font des vœux & des pèlerinages; mais ils n'ont ni mosquées, ni temples, ni oratoires, ni fêtes, ni cérémonies; & tout leur culte se réduit à chanter des cantiques spirituels à l'honneur de Jesus-Christ, de la Vierge, de Moïse & de Mahomet. Quand ils prient ils se tournent du côté de l'orient à l'exemple des Chrétiens, au lieu que les Turcs regardent le midi; ils croient qu'il se pourra faire que le diable rentre en grace avec Dieu, & ils le regardent comme l'exécuteur de la justice de Dieu dans l'autre monde. Delà vient qu'ils se font un point de religion de ne le point maudire, de peur qu'il ne se venge: aussi quand ils en parlent ils le nomment *l'ange paon*, ou celui que les ignorans maudissent.

Les *Jézides* noirs sont réputés saints, & il n'est pas permis de pleurer leur mort; on s'en réjouit; ils ne sont pourtant la plupart que des bergers. Il ne leur est pas permis de tuer eux-mêmes les animaux dont ils mangent la viande; & ils laissent ce soin aux *Jézides* blancs. Les *Jézides* vont en troupe comme les Arabes changent souvent de demeure, & habitent sous des pavillons noirs faits de poil de chevre, & entourés de gros roseaux & d'épines liés ensemble. Ils disposent leurs tentes en rond, & mettent leurs troupeaux au milieu. Ils achètent leurs femmes, dont le prix ordinaire est de deux cents écus, quelles qu'elles soient. Le divorce leur est permis; pourvu que ce soit pour se faire faquir. C'est un crime parmi eux de raser ou de couper sa barbe, quelque peu que ce soit. Ils ont certaines coutumes qui sem-

blent montrer qu'ils descendent de quelque secte de Chrétiens, par exemple, dans leurs festins d'un d'eux présente une tasse pleine de vin à un autre, & lui dit: prenez le calice du sang de J. C. celui-ci baise la main de celui qui lui présente la tasse, & la boit. *Diction. de Trévoux.*

IF, f. m. en latin *Taxus*, en anglois *Yew-Tree*, en allemand *Taxusbaum*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur composée de sommets, qui, pour la plupart, ont la forme d'un champignon; cette fleur est stérile, l'embryon devient dans la suite une baie concave faite en forme de cloche & pleine de suc; elle renferme une semence. Il y a de ces fruits qui ressemblent à un gland, car ils ont une calotte qui embrasse la semence. Tournefort, *Instit. rei herb.* Voyez PLANTE.

IF, *taxus*, arbre toujours verd, qui vient naturellement dans quelques contrées méridionales de l'Europe; mais par l'usage que l'on en fait, & la contrainte où on l'assujettit, il ne paroît nulle part que sous la forme d'un arbrisseau. Si cependant on le laisse croître de lui-même, il prend une tige droite, qui s'élève, grossit, & devient un moyen arbre. Son écorce est mince, rougeâtre, & sans gerfures à tout âge; ses feuilles sont petites, étroites, assez ressemblantes à celles du sapin, mais d'un verd obscur & triste. L'arbre donne au printemps, aux extrémités de ses jeunes rameaux, des fleurs mâles ou chatons écaillés qui servent à féconder ses fruits, ce sont des baies molles, visqueuses, & d'un rouge vif, dont chacune contient une semence.

Cet arbre est très-robuste; & quoiqu'il habite les pays tempérés, on l'y trouve plus volontiers sur le sommet des montagnes les plus froides, dans les gorges ferrées & exposées au nord, dans des côtes à l'ombre, dans les lieux secs & pierreux, dans les terres légères & stériles. Il peut venir sous les autres arbres, & il est si traitable, qu'on le voit réussir dans tous les terrains où on l'emploie pour la décoration des jardins, & où il n'y a que l'humidité qui puisse le faire échouer.

L'if se multiplie aisément de semences,

de boutures ou de branches couchées. Le premier moyen est le plus lent, mais le meilleur qu'on puisse employer pour avoir des arbres forts & bien enracinés. Les deux autres méthodes seroient préférables par leur célérité, si elles n'avoient l'inconvénient de donner des plants défectueux, soit parce qu'ils sont courbes, ou qu'ils n'ont point de tige déterminée. La graine de l'*if* est mûre au mois de septembre, elle reste ordinairement sur les arbres jusqu'en décembre; mais comme les oiseaux en sont fort avides, on court risque de n'en plus trouver en différant plus long-temps de la faire cueillir: il vaut donc mieux faire cette récolte dans le mois d'octobre. On peut la semer sur-le-champ, ou attendre le printemps, ou bien l'automne suivant, ou même différer jusqu'à l'autre printemps. En prenant le premier parti, il en pourra lever quelques-unes au printemps suivant; mais le plus grand nombre ne levera qu'au second printemps, & il en fera de même des graines que l'on aura semées dans les trois autres temps; en sorte qu'il faut que cette graine soit surannée pour être assuré de la voir lever au bout de six semaines. Comme il n'y a presque rien à gagner en la semant immédiatement après qu'elle a été recueillie, il vaut encore mieux la garder pendant la première année, dans de la terre ou du sable, en un lieu sec; on épargnera l'occupation du terrain, & la peine de le tenir en culture. Si cependant on avoit intérêt d'accélérer, il y a différens moyens d'en venir à bout que l'on pourra employer; il faudra où laisser suer les graines, où les mettre en fermentation: voyez ce qui a été dit à ce sujet à l'article Houx.

Il faut semer la graine d'*if* dans un terrain frais & léger, contre un mur exposé au nord. Bien des gens la sement en plein champ; mais il vaut mieux la mettre en rayons, que l'on recouvrira d'un demi-pouce de terreau fort léger; cela donnera plus de facilité pour la culture. La première année les plants s'éleveront à un pouce; la seconde, à environ trois ou quatre pouces; & la troisième année, ils auront communément un pié; c'est alors qu'ils seront en état d'être mis en pépinière.

Mais comme les racines de cet arbre sont courtes, menues, en petite quantité, & à fleur de terre, il faut avoir la précaution de transplanter les jeunes plants tous les deux ans, afin de les empêcher d'étendre leurs racines, & les disposer à pouvoir être enlevés avec la motte lorsqu'on voudra les placer à demeure; pendant le séjour qu'ils sont à la pépinière on les taille tous les ans, pour les faire brancher & épaissir, & on les prépare ainsi à prendre les figures auxquelles on les destine.

Si on veut multiplier l'*if* de branches couchées, on doit faire cette opération au printemps; on se sert pour cela des branches qui se trouvent au pié des vieux arbres, & pour en assurer le succès il faut marcotter les branches en les couchant; elles auront de bonnes racines au bout de deux ans, & alors on pourra les mettre en pépinière. Si on prend le parti de propager cet arbre de boutures, il faut les faire au mois d'avril, par un temps humide, dans un terrain frais & bien meuble, contre un mur, à l'exposition du nord. Les plus jeunes branches sont les meilleures pour cet œuvre; le plus grand nombre de ces boutures poussera la première année, & annoncera du succès; mais la plupart malgré cela n'ayant point encore fait racine, ou n'en ayant que de bien foibles, on les verra se dessécher & périr par le hâle du printemps suivant, si on n'a grand soin de les couvrir & de les arroser: il ne faut s'attendre à les trouver bien enracinés qu'après la troisième année, qui sera le temps de les transplanter en pépinière.

Par les précautions que l'on a conseillé de prendre pour l'éducation de ces arbres durant le temps qu'ils sont en pépinière, on doit juger qu'il ne faut pas moins d'attention pour les transplanter à demeure, & c'est sur-tout aux choix de la saison qu'il faut s'attacher. Le fort de l'hiver & le grand été n'y sont nullement propres; tous autres temps sont convenables, à l'exception toutes fois des commencemens du printemps, & particulièrement de ce temps sec, vif & brulant, que l'on nomme le hâle de Mars. Ce hâle est le fléau des arbres toujours verts; c'est l'intempérie la plus à craindre pour les plants

de ces arbres, qui sont jeunes ou languissans, ou nouvellement plantés. Les mois que l'on doit préférer pour la transplantation de l'*if* sont ceux d'avril & de septembre, encore faut-il profiter pour cela d'un temps doux, nébuleux & humide; garantir les plants du soleil en les couvrant de paille, & les arroser souvent, mais modérément. Si cependant les *ifs* que l'on prend le parti de transplanter sont trop forts, il sera bien difficile de les faire reprendre avec toutes les précautions possibles, & les plants jeunes ou moyens que l'on sera dans le cas d'envoyer au loin, doivent être enlevés avec la motte de terre, & mis en manequin pour en assurer le succès. L'*if* est un arbre agreste, sauvage, robuste; dès qu'il est repris, il n'exige plus aucune culture.

Le bois de l'*if* est rougeâtre, veineux & flexible, très-dur, très-fort, & presque incorruptible; sa solidité le rend propre à différens ouvrages de Menuiserie, il prend un beau poli, & les racines s'emploient par les Tourneurs & les Ebénistes.

On ne plante presque jamais cet arbre, pour le laisser croître naturellement; on ne l'emploie au contraire que pour l'assujettir à différentes formes, qui demandent des soins, & encore plus de goût. L'*if* n'a nulle beauté, il est toujours verd, & puis c'est tout; mais sa verdure est si obscure, si triste, que tout l'agrément de cet arbre vient de la figure que l'art

lui impose. Autrefois les *ifs* envahissoient les jardins par la quantité de plants de cet arbre qu'on y admettoit, & plus encore par les formes volumineuses & surchargées qu'on leur laissoit prendre. Aujourd'hui, quoique le goût soit dominant pour les arbrisseaux, on n'emploie l'*if* qu'avec ménagement, & on le retient à deux ou trois piés de haut; on le met dans les plates-bandes des grands jardins pour en interrompre l'uniformité, & marquer à l'œil des intervalles symétriques; on le place aussi entre les arbres des allées, autour des bosquets d'arbres toujours verds, dans les salles de verdure, & autres pièces de décoration; mais le meilleur usage que l'on puisse faire de cet arbre, c'est d'en former des banquettes, des haies de clôture ou de séparation, & sur-tout de hautes palissades; ils est très-propre à remplir ces objets, par la régularité dont il est susceptible. Ces haies & ces palissades sont d'une force impénétrable, par l'épaisseur qu'on peut leur faire prendre.

L'*if* est peut-être de tous les arbres celui qui souffre la taille avec le moins d'inconvénient, & qui conserve le mieux la forme qu'on veut lui donner. On lui voit prendre sous les ciseaux du jardinier des figures rondes, coniques, spirales en pyramide, en vase, &c. (\*) le mois de juillet est le temps le plus propre pour la taille de cet arbre.

Si l'on en croit la plupart des anciens auteurs d'agriculture, & quelques-uns

(\*) Cet *if* agreste a une beauté sombre & imposante qu'on a long-temps méconnue: transplanté dans nos jardins, ce libre habitant des rochers a été soumis en esclave aux caprices burlesques du ciseau; il n'est point de forme si bizarre qu'on ne lui ait fait prendre, jusques-là que souvent on a vendu, en Angleterre, un berger, un chien & un troupeau d'*ifs* destinés à être jetés sur un vaste bowlingrin. J'ai vu près de Sedan, dans une salle verte, un groupe d'hommes taillés dans des *ifs*; ils donnent une idée des frères qui parurent aux yeux de Renaud dans cette forêt enchantée que créa l'imagination du Tasse.

On n'a pas été plus heureux lorsqu'on a voulu imiter avec des *ifs* des figures de pure fantaisie, ces figures n'ayant nul rapport ni avec la nature ni avec les arts, formoient la plus froide décoration. Ce qu'on peut imiter le plus agréablement avec les *ifs*, ou avec d'autres arbres soumis à la tonte, c'est sans doute l'architecture, encore faut-il choisir les figures les plus simples. Je ne haïrois pas de jeter çà & là dans un bosquet d'hiver des *ifs* taillés en obélisques légers: du reste il est d'autres usages d'agrément & d'utilité auxquels on peut mettre cet arbre qui est de tous, à cause de ses rameaux & de ses bouquets d'hiver; en les plaçant au nord & au nord-ouest, on se procurera d'excellens abris pour planter en-devant des arbres délicats; on pourroit aussi entourer de ces haies de petits espaces où l'on planteroit les arbres & les arbrustes les plus frileux, & ceux qui craignent les coups de vent. Des cabinets & des

des modernes, cet arbre a des propriétés très-nuisibles, le bois, l'écorce, le feuillage, la fleur & le fruit, son ombre même, tout en est venimeux, à ce qu'ils assurent; il peut causer la mort à l'homme, à plusieurs animaux quadrupèdes, & aux oiseaux (\*\*); ils citent même quantité de faits à ce sujet. Mais il paroît que cette malignité si excessive doit être surtout attribuée à une autre espèce d'*if* qui ne se trouve que dans les contrées méridionales de l'Europe, & qui a les feuilles plus larges & plus luisantes que celles de l'espèce que nous cultivons. M. Eve-

lyn, dans son *Traité des forêts*, rapporte avoir vu à Pise en Italie, de ces *ifs* à larges feuilles, qui rendoient une odeur si forte & si active, que les Jardiniers ne pouvoient les tailler pendant plus d'une demi-heure, sans ressentir un grand mal de tête. Il est très-certain que le fruit de notre *if* ne cause aucun mal; on a vu souvent des enfans & des animaux en manger sans aucun inconvénient; bien des gens se sont trouvés dans le cas de se reposer, & même de dormir sous son ombre, sans en avoir ressenti aucun mal; mais à l'égard des rameaux, qui peuvent

tonnelles d'*if*, dans ces mêmes bosquets, feroient une asyle contre le froid & les frimats: toutes ces masses procureroient aux oiseaux des chaudes retraites par leur feuillage touffu, & par leurs baies une nourriture appétissante, dont ils nous récompenseroient au printemps par leur mélodie.

Dans les grands massifs de ces bosquets, je jeterois des *ifs* pour y former des arbres, d'autres pour y figurer comme buissons. J'ai taillé en colonne les rameaux du tronc de quelques-uns, sans toucher à leur tête, ils font un très-bel effet: les baies, d'un rouge éclatant, dont ces arbres sont couverts en automne, égaient infiniment leur verd sombre qui les fait ressortir. Ce verd noir placé d'une main sobre & intelligente parmi les autres nuances de verdure perennes, fait l'effet que les peintres obtiennent de l'opposition des nuances obscures & ternes aux teintes douces & suaves.

L'*if* se multiplie de graines, de marcottes & de boutures: la graine se sème, dès qu'elle est mûre, avec sa pulpe, dans des caisses enterrées au nord & emplies d'une terre onctueuse mêlée de terreau, on la recouvre d'un demi-pouce; il en leve une partie le printemps suivant, le reste ne paroît qu'un an après. Les petits *ifs* demeureront deux ans dans le semis. Au bout de ce temps, au commencement d'octobre, on les plantera à six pouces les uns des autres dans des rangées distantes d'un pié dans un monceau de terre exposé au nord ou ombragé: ils y resteront deux ou trois ans; au bout de ce temps, dans la même saison, on les mettra en pépinière à un pié & demi les uns des autres dans des rangées distantes de deux, où ils seront convenablement cultivés, élagués & taillés suivant leur destination. Lorsqu'ils auront acquis la force & la figure qu'on aura voulu leur donner, on les enlèvera en motte au commencement d'octobre pour les placer aux lieux où ils doivent demeurer. On peut aussi, mais avec plus de soins & de risques, planter les *ifs* vers la fin d'avril, un peu avant la pousse à la fin de juin: cette opération réussit à merveille: c'est dans ce mois qu'il convient d'en faire des boutures & des marcottes: les boutures doivent être prises des branches droites de la cime, afin qu'elles forment des arbres plus droits: il faut enlever la protubérance qui est à l'insertion de ces branches, les soulager en coupant quelques bourgeons latéraux, les nettoyer d'environ moitié de leur longueur, & les enfoncer d'autant dans une planche de bonne terre fraîche exposée au nord, ou située sous quelque ombrage naturel ou artificiel: on plaquera de la mousse entre ces boutures, & on les arrosera par les temps très-secs. Les *ifs* provenus de marcottes sont les moins droits; ils ne sont propres qu'à être éparpillés dans le fond des massifs ou des remises. Les arbres de boutures formeront des haies & pourront même s'élever en tige.

(\*\*) C'est à tort sans doute qu'on accuse l'*if* de nuire aux autres arbres par son voisinage; cependant j'ai vu périr nombre de fleurs que j'avois placées entre des *ifs* fort rapprochés: ils ont des racines fibreuses qui dessèchent fort la terre; c'est-là vraisemblablement ce qui a occasionné la mort de ces plantes; mais j'ai vu croître des *ifs* dans des massifs d'autres arbres qui ne paroissent pas souffrir de leur société.

Le bois de l'*if* est très-dur & très-pliant; il prend un fort beau poli, il est d'un très-beau rouge, & nous n'avons pas de bois qui ressemble plus au bois des Indes. Les jeunes branches forment des liens excellens. On pourroit planter d'*ifs* dans des lieux arides & infructueux dans la vue de l'utilité, ce seroit la spéculation d'un pere de famille que l'amour fait vivre dans l'avenir le plus reculé.

On a une variété d'*if* qui est panachée, c'est-à-dire, où l'on voit quelques bourgeons blancs épars sur son feuillage, il n'est pas d'un grand effet & se dépanache dans les bonnes terres. (M. le Baron DE TSCHOVDI.)

comprendre en même temps le bois, la feuille & la fleur, il y a lieu de soupçonner qu'il est très-dangereux d'en manger : il y a sur cela un exemple assez récent. Un particulier de Montbard, en Bourgogne, ayant conduit sur un âne des plantes au jardin du roi à Paris, au mois de septembre 1751, il attacha son âne dans une arrière-cour du château, où il y avoit une palissade d'*if*; pendant que le conducteur s'occupa à transporter dans les serres les plantes qu'il avoit amenées, l'animal, qui étoit pressé de la faim, brouta des rameaux d'*if* qui étoient à sa portée, & lorsque le conducteur revint pour prendre son âne & le conduire à l'écurie, il le vit tomber par terre, & mourir subitement, malgré les secours d'un maréchal qui fut appelé sur-le-champ, & qui reconnut par l'enflure qui étoit survenue à l'animal, & par d'autres indices, qu'il falloit qu'il eût mangé quelque chose de venimeux. Jean Bauhin dans son *histoire des plantes* cite un pareil fait d'un âne mort subitement, au village d'Oberentzingen, pour avoir mangé de l'*if*.

On ne connoît encore que deux variétés de cet arbre; l'une, dont les feuilles sont plus larges & plus luisantes: l'autre, dont les feuilles sont rayées de jaune: celle-ci a si peu d'agrément qu'on ne s'est point encore avisé de la tirer d'Angleterre, où la curiosité pour les plantes panachées trouve plus de partisans qu'en France. Les auteurs Anglois conviennent que cette sorte d'*if* panaché n'a presque nulle beauté; que pendant l'été, qui est le temps où cet arbre pousse vigoureusement, à peine apperçoit-on la bigarrure, & qu'elle présente plutôt une défec-tuosité qu'un agrément; qu'il est vrai qu'elle est plus apparente en hyver, mais qu'il faut beaucoup de soin pour empêcher l'arbre de reprendre son état naturel.

IF, (*Médecine.*) Dioscoride, Galien, Pline, presque tous les anciens naturalistes, & quelques modernes, mettent cet arbre au rang des poisons; non-seulement ses fruits, l'infusion ou la décoction de ses feuilles & de son bois, ont, selon ces auteurs, une qualité assoupissante & véritablement venimeuse, mais encore il est dan-

gereux de dormir à son ombre, & de s'occuper pendant un certain temps continu à le tailler. Les naturalistes modernes s'accordent au contraire assez à absoudre cet arbre de ces qualités pernicieuses. Or, comme les anciens ont été beaucoup moins circonspects que les modernes sur les assertions de ce genre; qu'ils ont moins reconnu que ceux-ci les droits de l'expérience, il paroît raisonnable de pencher vers le sentiment des derniers. ( *b* )

IF, l'île d', *Ηρφα*, (*Géog.*) île de France en Provence, la plus orientale des trois qui sont devant le port de Marseille. Le fort qui la défend passe pour un des meilleurs de la mer Méditerranée; ce n'étoit auparavant qu'une place d'*ifs*, dont elle a gardé le nom. (*D. J.*)

IFRAN, (*Géog.*) ou UFARAN selon Dapper, & OFIN selon d'autres, canton d'Afrique sur la côte de l'Océan, au sud-ouest du royaume de Maroc, dans le pays des Lucayes. Il y a dans ce canton quatre villes murées, bâties par les Numides, à une lieue l'une de l'autre; le terroir donne beaucoup de dattes, & renferme quelques mines de cuivre. Les habitans sont tous Mahométans, & n'admettent point de supplices par leurs loix; quelque crime qu'on ait commis, la punition la plus sévère se borne au bannissement, & cette peine suffit pour contenir dans le devoir. (*D. J.*)

## I G

\* IGBUCAMI, f. (*Hist. nat. Bot.*) arbre du Brésil, dont le fruit est semblable à la pomme, mais plein de petits grains, qu'on ordonne dans la dys-senterie. L'*Igbucami* est commun dans le gouvernement de S. Vincent.

\* IGCIGA, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre du Brésil qui produit un mastic odorant, & dont l'écorce pilée rend une liqueur blanche qui s'épaissit & sert d'encens. On fait une emplâtre de cette liqueur, qu'on applique sur les parties affectées d'humeurs froides.

Il y a un autre arbre de la même classe, qu'on appelle *igraigeica* ou *mastic dur*; sa résine est transparente comme le verre. Les sauvages s'en servent pour blanchir leurs vaisseaux



vaisseaux de terre. *Dictionn. de Trévoux.*

IGHUCAMICI, (*Hist. nat. Botan.*) arbre du Brésil, dont le fruit ressemble assez au coing, mais qui est rempli de pepins. On dit que c'est un remède puissant contre le flux de sang & les diarrhées.

IGLAW, (*Géog.*) ville d'Allemagne, en Moravie, sur l'Igla, à 16 lieues O. de Brinn, 17 N. de Krem, 30 S. E. de Prague. Elle a été plusieurs fois prise & reprise, pendant les guerres civiles de Bohême. *Long.* 33. 40; *lat.* 49. 10. (*D. J.*)

IGLESIAS, (*Géog.*) ville de la partie méridionale de l'île de Sardaigne, avec un évêché suffragant de Cagliari. Elle est située à l'ouest, & au fond du golphe, auquel elle a donné son nom. *Long.* 26. 28; *lat.* 30. 30. (*D. J.*)

IGLO, (*Géog.*) en allemand Neudorf, ville de Hongrie, dans le comté de Zips.

IGMANUS, (*Géog. anc.*) ou SIGMANUS, selon les diverses éditions de Ptolomée, *liv. II. ch. vij.* rivière de la Gaule d'Aquitaine; elle doit être entre l'Adour & la Garonne, & avoir son embouchure dans la mer. On conjecture que c'est l'Eyre; mais ce seroit plutôt le Boucaut de Mémisan, où se portent quelques petites rivières, qui en font une grande à leur embouchure commune. (*D. J.*)

IGNAMA-CONA, (*Hist. nat. Bot.*) fruit des Indes orientales, dont la chair est fort blanche; il croît en terre comme les pommes de terre, son poids ordinaire est de plusieurs livres; il n'a aucun rapport, ni par la forme, ni par le goût, avec l'igname d'Afrique & d'Amérique, & qui se trouve aussi dans les Indes orientales; celui-ci conserve toujours le goût d'une châtaignes.

\* IGNAME, *f. m.* (*Hist. nat. Bot.*) plante d'Amérique; c'est une espèce de patate ou de couleuvrée. Elle vient de bouture, ses tiges sont quarrées & rampantes, elles s'attachent à la terre & aux haies; les feuilles en sont plus grandes & plus fortes qu'à la patate, d'un verd plus brun & plus luisant, & la forme en cœur; elles viennent deux à deux sur des pédicules quarrés, & laissent entr'elles une grande distance. Les fleurs sont jaunâtres,

*Tome XVIII.*

& ramassées en épi; les racines grosses, longues, couvertes d'une petite peau cendrée, obscure & très-fibreuse, & d'une chair blanche, succulente, farineuse, & même vineuse; on les mange cuites, elles tiennent lieu de pain. L'igname croît aussi en Afrique, en Guinée, &c. On a fait d'igname & d'igname deux articles dans le dictionnaire de Trévoux, quoiqu'il soit évident que ce sont deux noms de la même plante; qui peut-être en a encore un troisième. Cette imperfection de la nomenclature en histoire naturelle, multiplie les êtres à l'infini, & jette beaucoup de confusion & de difficulté dans l'étude de la science.

IGNARE, *f. m.* (*Gram.*) qui n'a point de lettres. *Voyez* IGNORANCE. Les élus ont été qualifiés en quelques édits de gens ignares & non lettrés. *Voyez* le *Diction. de Trévoux.* Il vient du latin *ignarus.*

IGNÉE, *adj. masc. & fem.* (*Phys.*) qui appartient au feu. On appelle la matière du feu, *matiere ignée.* *Voyez* FEU & CHALEUR.

\* IGNICOLE, *f. m.* (*Gram.*) adorateur du feu. *Voyez* l'article GUEBRE.

\* IGNITION, *f. f.* (*Chymie*) état d'un corps quelconque, échauffé par un degré de chaleur qui le rend éclatant & brûlant, c'est-à-dire capable de porter l'incendie dans plusieurs matières combustibles.

On emploie quelquefois aussi le mot d'*ignition*, pour désigner l'action de porter un corps à l'état que nous venons de décrire.

Le mot latin *candefactio* exprime assez bien le degré extrême d'*ignition*, car la plupart des corps qui sont échauffés par le plus grand degré de chaleur qu'on puisse leur communiquer, sont véritablement éblouissants, jettent une lumière très-vive & très-abondante, & par conséquent paroissent blancs. Le degré moyen d'*ignition* qui fait paroître les corps rouges, pourroit s'appeler en françois *rougissement.*

L'usage ordinaire du mot d'*ignition* exclut la flamme de l'idée du phénomène qu'il exprime. Cette acception est assez arbitraire; le mot *ignition* pourroit très-bien exprimer l'état générique de tout corps en

feu , enforte qu'il est une *ignition* avec flamme , & une *ignition* sans flamme ; mais c'est toujours la dernière espèce que cette expression désigne , & la première est toujours nommée *inflammation*.

L'*ignition* proprement ou communément dite peut résider ou dans un corps combustible , ou dans un corps incombustible ; dans le premier cas elle s'appelle aussi *embrasement* , & elle ne subsiste dans l'air libre qu'aux dépens du corps même dans lequel elle existe , elle y consume un des principes de ce corps , la matière combustible ; le même degré de chaleur peut y être entretenu long-temps par le dégagement & l'*ignition* successive de cette substance , qui fournit ; ce qu'on appelle dans le langage vulgaire des écoles , un *aliment* au feu ; & selon la théorie de ce phénomène , que j'ai proposée à l'*art. Calcination* , ( Voyez CALCINATION. ) la matière d'une flamme sensible ou insensible. L'*ignition* des corps combustibles n'a pas besoin par conséquent , pour être excitée , de l'application d'un feu extérieure aussi fort que celui qui la constitue elle-même , & encore moins de l'application continuelle d'une chaleur extérieure quelconque. L'*ignition* des corps incombustibles peut subsister au contraire très-long-temps , même à l'air libre , sans altération du corps , qu'elle chauffe , & demande nécessairement pour être excitée & entretenue dans ces corps , l'application antécédente & continuelle d'une chaleur extérieure , au moins égale à celle du corps mis en *ignition* , que l'usage ne permet pas encore d'appeler *igné*.

Ces deux phénomènes sont si réellement distincts , & cependant si généralement confondus par les plus grands physiciens , par Newton lui-même , ( voyez son idée sur l'*ignition* ou sur le feu , rapportée & réfutée , *art. CHYMIE* , p. 419 , *col. ij.* ) qu'il me paroît nécessaire de les désigner par deux noms différens ; de consacrer le mot d'*ignition* pour les corps incombustibles , & de n'employer que celui d'*embrasement* pour les combustibles.

La consommation ou *consommation* de l'aliment du feu , ou du principe combustible par l'*ignition* , demande le concours de l'air , du moins n'a point lieu lorsque ces

matières sont à l'abri de l'abord libre de l'air de l'atmosphère. Voyez CALCINATION & CHARBON. L'espèce de soufre formé par l'union de l'acide nitreux & du phlogistique , paroît seul excepté de cette loi. Voyez NITRE. Les matières combustibles mises en *ignition* dans les vaisseaux fermés , sont donc exactement alors dans le cas des corps incombustibles. Toutes ces notions qui sont vraiment fondamentales dans la théorie du feu combiné , ou du phlogistique , seront ultérieurement développées à l'*art. PHLOGISTIQUE*. Il faut encore consulter les *articles déjà cités* , CHYMIE , CHARBON & CALCINATION , & les *articles CHAUX MÉTALLIQUE* , CENDRES , CHYMIE , COMBUSTION , FEU , FLAMME , INCOMBUSTIBLE. ( *b* )

\* IGNOBLE , adj. ( *Gram.* ) il se dit de l'air , des manières , des sentimens , du discours & du style. L'air est *ignoble* , lorsqu'au premier aspect d'un homme qui se présente à nous ; nous nous méprenons sur son état , & nous sommes tentés de le reléguer dans quelque condition abjecte de la société. Ce jugement naît apparemment de la conformation accidentelle & connue que les arts mécaniques donnent aux membres , ou de quelques rapports déliés que nous attachons involontairement entre les passions de l'âme & l'habitude extérieure du corps. Si l'homme s'estime , a de la confiance en lui-même , ne se fait aucun reproche secret , & n'en craint point des autres , sent ses avantages naturels ou acquis , est résigné aux événemens , & ne fait des dangers & de la perte de la vie , qu'un compte médiocre ; il annoncera communément ce caractère par ses traits , sa démarche , ses regards & son maintien , & il nous laissera dans l'esprit une image qui nous servira de modèle. Si la noblesse de l'air se trouve jointe à la beauté , à la jeunesse & à la modestie , qui est-ce qui lui résistera ?

Les manières sont *ignobles* , lorsqu'elles décelent un intérêt sordide ; les sentimens , lorsqu'on y remarque la vérité , la justice & la vertu blessées par la préférence qu'on accorde sur elles à tout autre

objet ; le ton dans la conversation , & le style dans les écrits , lorsque les expressions , les comparaisons , les idées sont empruntées d'objets vils & populaires ; mais il n'y en a guere que le génie & le goût ne puissent ennoblir.

\* **IGNOMINIE**, f. f. (*Gram. & Morale.*) dégradations du caractère public d'un homme ; on y est conduit ou par l'action ou par le châtement. L'innocence reconnue efface l'*ignominie* du châtement. L'*ignominie* de l'action est une tache qui ne s'efface jamais ; il vaut mieux mourir avec honneur que vivre avec *ignominie*. L'homme qui est tombé dans l'*ignominie* est condamné à marcher sur la terre la tête baissée ; il n'a de ressource que dans l'impudence ou la mort. Lorsque l'équité des siècles absout un homme de l'*ignominie* , elle retombe sur le peuple qui l'a flétri. Un légillateur éclairé n'attachera de peines *ignominieuses* qu'aux actions , dont la méchanceté sera avouée dans tous les temps & chez toutes les nations.

**IGNORANCE**, f. f. (*Métaphysique.*) l'*ignorance* consiste proprement dans la privation de l'idée d'une chose , ou de ce qui sert à former un jugement sur cette chose. Il y en a qui la définissent *privation ou négation de science* ; mais comme le terme de science , dans son sens précis & philosophique emporte une connoissance certaine & démontrée , ce seroit donner une définition incomplète de l'*ignorance* , que de la restreindre au défaut des connoissances certaines. On n'ignore point une infinité de choses qu'on ne sauroit démontrer. La définition que nous donnons dans cet article , d'après M. Wolf , est donc plus exacte. Nous ignorons , ou ce dont nous n'avons point absolument d'idée , ou les choses sur lesquelles nous n'avons pas ce qui est nécessaire pour former un jugement , quoique nous en ayons déjà quelque idée. Celui qui n'a jamais vu d'huître , par exemple , est dans l'*ignorance* du sujet même qui porte celui à la vue duquel une huître se présente , en acquiert l'idée , mais il ignore quel jugement il en doit porter , & n'oseroit affirmer que ce soit un mets mangeable , beaucoup moins que ce soit un mets déli-

cieux. Sa propre expérience , ni celle d'autrui , dans la supposition que personne ne l'ait instruit là-dessus , ne lui fournissent point matière à prononcer. Il peut bien s'imaginer ; à la vérité , que l'huître est bonne à manger , mais c'est un soupçon , un jugement hazardé ; rien ne l'assure encore de la possibilité de la chose.

Les causes de notre *ignorance* procedent donc 1<sup>o</sup> du manque de nos idées ; 2<sup>o</sup> de ce que nous ne pouvons pas découvrir la connexion qui est entre les idées que nous avons ; 3<sup>o</sup> de ce que nous ne réfléchissons pas assez sur nos idées ; car si nous considérons en premier lieu que les notions que nous avons par nos facultés n'ont aucune proportion avec les choses mêmes , puisque nous n'avons pas une idée claire & distincte de la substance même qui est le fondement de tout le reste , nous reconnoissons aisément combien peu nous pourrions avoir de notions certaines ; & sans parler des corps qui échappent à notre connoissance , à cause de leur éloignement , il y en a une infinité qui nous sont inconnus à cause de leur petitesse. Or , comme ces parties subtiles qui nous sont insensibles , sont parties actives de la matière , & les premiers matériaux dont elle se fert , & desquels dépendent les secondes qualités & la plupart des opérations naturelles , nous sommes obligés , par le défaut de leur notion , de rester dans une *ignorance* invincible de ce que nous voudrions connoître à leur sujet , nous étant impossible de former aucun jugement certain , n'ayant de ces premiers corpuscules aucune idée précise & distincte.

S'il nous étoit possible de connoître par nos sens ces parties déliées & subtiles , qui sont les parties actives de la matière , nous distinguerions leurs opérations mécaniques avec autant de facilité qu'en a un horloger pour connoître la raison pour laquelle une montre va ou s'arrête. Nous ne serions point embarrassés d'expliquer pourquoi l'argent se dissout dans l'eau-forte , & non point dans l'eau régale ; au contraire de l'or , qui se dissout dans l'eau régale ; & non pas dans l'eau-forte. Si nos sens pouvoient être assez aigus pour appercevoir les parties actives de la ma-

tière, nous verrions travailler les parties de l'eau-forte sur celles de l'argent, & cette mécanique nous seroit aussi facile à découvrir, qu'il est à l'horloger de savoir comment, & par quel ressort, se fait le mouvement d'une pendule, mais le défaut de nos sens ne nous laisse que des conjectures, fondées sur des idées qui sont peut-être fausses; & nous ne pouvons être assurés d'aucune chose sur leur sujet, que de ce que nous pouvons en apprendre par un petit nombre d'expériences qui ne réussissent pas toujours, & dont chacun explique les opérations secrètes à sa fantaisie.

La difficulté que nous avons de trouver la connexion de nos idées, est la seconde cause de notre *ignorance*. il nous est impossible de déduire en aucune manière les idées des qualités sensibles que nous avons des corps; il nous est encore impossible de concevoir que la pensée puisse produire le mouvement dans un corps, & que le corps puisse à son tour produire la pensée dans l'esprit. Nous ne pouvons pénétrer comment l'esprit agit sur la matière & la matière sur l'esprit; la foiblesse de notre entendement ne sauroit trouver la connexion de ces idées; & le seul secours que nous ayons, est de recourir à un agent tout puissant & tout sage, qui opere par des moyens que notre foiblesse ne peut pénétrer.

Enfin notre paresse, notre négligence, & notre peu d'attention à réfléchir, sont aussi des causes de notre *ignorance*. Nous avons souvent des idées complètes, desquelles nous pouvons aisément découvrir la connexion; mais faute de suivre ces idées, & de découvrir des idées moyennes qui puissent nous apprendre quelle espece de convenance ou de disconvenance elles ont entr'elles, nous restons dans notre *ignorance*. Cette dernière *ignorance* est blâmable, & non pas celle qui commence où finissent nos idées. Elle ne doit avoir rien d'affligeant pour nous, parce que nous devons nous prendre tels que nous sommes, & non pas tels qu'il semble à l'imagination que nous pourrions être. Pourquoi regretterions-nous des connoissances que nous n'avons pu nous procurer, & qui sans

doute ne nous sont pas fort nécessaires, puisque nous en sommes privés. J'aurois autant, a dit un des premiers génies de notre siècle, m'affliger sérieusement de n'avoir pas quatre yeux, quatre piés, & deux ailes.

IGNORANCE, (*Morale.*) L'*ignorance*, en Morale, est distinguée de l'erreur. L'*ignorance* n'est qu'une privation d'idées ou de connoissance; mais l'erreur est la non-conformité ou l'opposition de nos idées avec la nature & l'état des choses. Ainsi l'erreur étant le renversement de la vérité, elle lui est beaucoup plus contraire que l'*ignorance*, qui est comme un milieu entre la vérité & l'erreur. Il faut remarquer que nous ne parlons pas ici de l'*ignorance* & de l'erreur, simplement pour connoître ce qu'elles sont en elles-mêmes; notre principal but est de les envisager comme principes de nos actions. Sur ce pié-là, l'*ignorance* & l'erreur, quoique naturellement distinctes l'une de l'autre, se trouvent pour l'ordinaire mêlées ensemble & comme confondues, en sorte que ce que l'on dit de l'une, doit également s'appliquer à l'autre. L'*ignorance* est souvent la cause de l'erreur; mais jointes ou non, elles suivent les mêmes règles, & produisent le même effet par l'influence qu'elles ont sur nos actions ou nos omissions. Peut-être même que dans l'exacte précision, il n'y a proprement que l'erreur qui puisse être le principe de quelque action, & non la simple *ignorance* qui n'étant en elle-même qu'une privation d'idées, ne sauroit rien produire.

L'*ignorance* & l'erreur sont de plusieurs sortes, & il est nécessaire d'en marquer ici les différences. 1°. L'erreur considérée par rapport à son objet est ou de *droit* ou de *fait*. 2°. Par rapport à son origine, l'*ignorance* est ou *volontaire* ou *involontaire*; l'erreur est *vincible* ou *invincible*. 3°. Eu égard à l'influence de l'erreur sur l'action ou sur l'affaire dont il s'agit, elle est *essentielle* ou *accidentelle*.

L'erreur est de *droit* ou de *fait*, suivant que l'on se trompe, ou sur la disposition d'une loi, ou sur un *fait* qui n'est pas bien connu. Ce seroit, par exemple, une erreur de *droit*, si un prince jugeoit que de cela seul qu'un état voisin augmen-

te insensiblement en force & en puissance, il peut légitimement lui déclarer la guerre. Au contraire, l'idée qu'avoit *Abimelec* de Sara, femme d'*Abraham*, en la prenant pour une personne libre, étoit une erreur de fait.

L'*ignorance* dans laquelle on se trouve par sa faute, ou l'erreur contractée par négligence, & dont on se seroit garanti, si l'on eût pris tous les soins dont on étoit capable, est une *ignorance volontaire*, ou bien c'est une erreur *vincible*. Ainsi le polythéisme des Payens étoit une erreur *vincible*; car il ne tenoit qu'à eux de faire usage de leur raison pour comprendre qu'il n'y avoit nulle nécessité de supposer plusieurs dieux. Mais l'*ignorance* est *involontaire*, & l'erreur est *invincible*, si elles sont telles que l'on n'ait pu ni s'en garantir, ni s'en relever, même avec tous les soins moralement possibles. C'est ainsi que l'*ignorance* où étoient les Américains de la religion chrétienne avant qu'ils eussent aucun commerce avec les Européens, étoit une *ignorance involontaire* & *invincible*.

Enfin, l'on entend par une erreur *essentielle*, celle qui a pour objet quelque circonstance nécessaire dans l'affaire dont il s'agit, & qui par cela même a une influence directe sur l'action faite en conséquence, en sorte que sans cette erreur, l'action n'auroit point été faite. C'étoit, par exemple, une erreur essentielle que celle des Troyens, qui, à la prise de leur ville, lançoient des traits sur leurs propres gens, les prenant pour des ennemis, parce qu'ils étoient armés à la grecque.

Au contraire, l'erreur *accidentelle* est celle qui n'a par elle-même nulle liaison nécessaire avec l'affaire dont il s'agit, & qui par conséquent ne sauroit être considérée comme la vraie cause de l'action.

A l'égard des choses faites par erreur ou par *ignorance*, on peut dire en général que l'on n'est point responsable de ce que l'on fait par une *ignorance invincible*, quand d'ailleurs elle est involontaire dans son origine & dans sa cause. Si un prince traverse ses états, travesti & *incognito*, ses sujets ne sont point blâmables de ce qu'ils ne lui rendent pas les honneurs qui lui sont

du. Mais on imputerait avec raison une sentence injuste à un juge qui par sa négligence à s'instruire du fait ou du droit, auroit manqué des connoissances nécessaires pour juger avec équité. Au reste, la possibilité de s'instruire, & les soins que l'on doit prendre pour cela, ne s'estiment pas à toute rigueur dans le train ordinaire de la vie, on considère ce qui se peut ou ne se peut pas moralement, & avec de justes égards à l'état actuel de l'humanité.

L'*ignorance* ou l'erreur en matière de loix & de devoirs, passe en général pour *volontaire*, & n'empêche point l'imputation des actions ou des omissions qui en sont les suites. Mais il peut y avoir des cas particuliers, dans lesquels la nature de la chose qui se trouve par elle-même d'une discussion difficile, jointe au caractère & à l'état de la personne, dont les facultés naturellement bornées ont encore manqué de culture par un défaut d'éducation, rendent l'erreur insurmontable, & par conséquent digne d'excuse. C'est à la prudence du législateur à peser ces circonstances, & à modifier l'imputation sur ce pied-là.

IGUALADA, (*Géogr.*) petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, sur la rivière de Noa.

IGUANA, f. m. (*Zoolog.*) sorte de lézard amphibie, très-commun aux Indes occidentales. Sa couleur est dans quelques-uns mi-partie brune & mi-partie grise; dans quelques autres elle est d'un beau verd, marqueté de taches noires & blanches. Du cou à la queue regne une chaîne d'écaillés vertes, applaties & dentelées dans les bords. Le cabinet du sieur Seba donne la description & la figure des plus beaux *iguana*. (*D. J.*)

\* IGUARUCU, f. m. (*Zoolog.*) animal du Brésil, c'est un amphybie. Il vit sous l'eau comme les poissons, il marche sur la terre comme les quadrupèdes; il grimpe aux arbres comme quelques serpens. Il se retire dans les broussailles. Il a la forme du crocodile; il est de la grosseur du bœuf, sa peau est noire; il n'a point d'écaillés dures comme le crocodile; son corps est uni, mais tacheté. Son dos est hérissé d'arêtes en forme de peigne, depuis la tête jusqu'à la queue. L'ouverture de sa gueule

est grande ; ses dents d'une force médiocre , & plutôt menues que grosses. Ses ongles , semblables aux serres des oiseaux , mais foibles & innocens ; il pond des œufs en grande quantité , & on les mange. Il souffre long-temps la soif & la faim. Sa chair est un mets délicat ; les Espagnols s'y sont faits , & l'exemple des Américains leur a ôté la répugnance qu'ils en avoient d'abord.

## I H

IHNA , ( *Géogr.* ) riviere d'Allemagne , dans la nouvelle Marche de Brandebourg. Elle prend sa source à Reetz ; & après avoir traversé la Poméranie , se jette dans la mer Baltique.

IHOR , ( *Géogr.* ) ville d'un petit royaume de même nom en Asie , dans le continent de Malaca. Les habitans sont mahométans ; & trafiquent le long des côtes dans leurs petites barques , qu'ils appellent *prots* , & que les Européens nomment *demi-lunes* , à cause de leur figure. Le roi de Siam se fait payer tous les ans par ce petit état un tribut de trois cents livres de notre monnoie actuelle. *Long.* 121. 30 ; *lat.* 1. 58. ( *D. J.* )

JIMBLET , f. m. ( *Fondeur de caractères d'Imprimerie.* ) est une petite partie du moule à fondre les caractères d'Imprimerie ; c'est un bout de fil de fer de six à huit lignes de longueur , qui se met au bois de la partie supérieure du moule , à l'endroit où se met la matrice. A cette matrice on lie par un bout un petit morceau de peau de mouton qu'on appelle *attache* , & qui s'applique par l'autre bout sur le bois du moule , & passe entre le bois & ce *jimblet* , qui sert à le contenir en cet endroit , afin que la matrice ne s'écarte point. Voyez ATTACHE.

JIN ou GIN , ( *Hist. mod.* ) nom par lequel les Mahométans désignent une espèce de malins esprits. Il y en a selon eux , de mâles & de femelles ; ce sont les incubes & les succubes. On les regarde comme étant d'une substance plus grossière que *Schaitam* ou *Satan* , le chef des diables. *Cant. hist. ott.*

JITO , f. m. ( *Botan. exot.* ) arbre du Brésil , dont les baies rouges dans leur

maturité , & constamment attachées à leur pédicule pendant toute l'année , sont disposées en forme de grappes de raisin , & ressemblent à ce fruit par leur figure & par leur couleur ; mais elles sont ligneuses en dedans , & ne donnent aucun jus. La vertu médicinale de cet arbre réside dans l'écorce jaune & âcre de sa racine , qui purge avec violence , même à la dose d'un scrupule. *Voy. Pison. (D. J.)*

JIYA , f. m. ( *Zoolog.* ) espèce de loutre amphibie d'Amérique , autrement nommé *carigueibein* , & qui est de la grosseur d'un chien de moyenne taille. Il a la tête d'un chat , le nez plus pointu , les yeux noirs , les oreilles arrondies , placées très-bas , & aux côtés du museau , une sorte de moustache de quelques poils roides ; ses piés sont composés de cinq orteils , dont il y en a un plus petit que les autres ; son poil est court , doux , tout noir , excepté sur la tête , où il est brun , & tacheté de jaune sous la gorge. Cet animal vit de carnasserie , & a le cri approchant de celui d'un jeune chien. *Ray, syn. quadrup. p. 189. (D. J.)*

## I K

IKAZINA , ( *Géogr.* ) ville du grand-duché de Lithuanie , dans le palatinat de Wilna. Elle est bâtie en bois.

IKEGUO , f. m. ( *Hist. mod.* ) c'est ainsi que les Ethiopiens & les Abyssins nomment les généraux de leurs ordres monastiques , dont il n'y en a que deux dans l'empire. L'*ikeguo* est élu par les abbés & supérieurs des différens monasteres , qui comme chez nos moines sont eux-mêmes élus à la pluralité des voix.

\* IKENDI , f. m. ( *Hist. mod.* ) c'est le second mois des Tartares orientaux , & de ceux qui font partie de l'empire des Chinois. Il répond à notre Janvier. On l'appelle aussi *aicundi*. Voyez le dictionnaire de Trévoux.

\* IKENDIN , f. m. ( *Hist. mod.* ) le midi des Turcs.

## I L

ILA , ( *Géogr.* ) île d'Ecosse entre les

Hébridés, d'environ sept lieues de long sur cinq de large. Elle abonde en bétail ou bêtes fauves, en poisson, & en pierre à chaux. C'est ici que Magdonal, roi des Hébrides, tenoit autrefois sa cour, & l'on voit encore les ruines de son palais. (D. J.)

ILAMBA, (Géog.) vaste province d'Afrique au royaume d'Angola. Elle est divisée en plusieurs seigneuries fort peuplées, dont chacune a son *sova*, qui commande à son village de son ressort. On ne trouve dans toute cette province, qui a peut-être cent lieues d'étendue, ni forêts, ni citadelles pour fermer le passage à l'ennemi, mais nous n'en savons aucun autre détail. (D. J.)

ILANTZ, (Géog.) ville des Grisons, capitale de la quatrième communauté de la ligue grise; elle a à son tour les assemblées des trois ligues du pays. Elle est sur le Rhin, à 7 lieues S. O. de Coire. Longr. 26. 45; lat. 46. 38. (D. J.)

\* ILAPINASTE, s. m. (Myth.) surnom que l'on donnoit à Jupiter dans l'île de Chypre. Il vient de *Εὐαριστία*, célébrer par des festins. Ainsi Jupiter *Ilapinaste*, c'est la même chose que Jupiter honoré par des festins.

ILCHESTER, (Géog.) ancienne ville à marché d'Angleterre en Sommerfetshire. Elle envoie deux députés au parlement, & est sur l'Ille, à 30 lieues O. de Londres.

Mais elle doit se vanter d'avoir donné naissance à Roger Bacon, religieux de l'ordre de S. François, dans le treizième siècle. Il fut surnommé le *docteur admirable*, & il l'est par ses découvertes dans l'astronomie, dans l'optique, dans les mécaniques & dans la chymie. Depuis Archimède, la nature ne forma point de génie plus pénétrant; il eut la première idée de la réformation du calendrier Julien, & à peu-près sur le plan qu'on a suivi sous Grégoire XIII. Il a décrit les lunettes, la chambre obscure, les télescopes & les miroirs ardents. S'il n'introduisit pas la chymie en Europe, il est du moins un des premiers qui l'y aient cultivée. Il a inventé, ou connu certainement, la poudre à canon, comme on en peut juger par la manière précise dont il parle

des effets de sa composition. Voici ses propres termes, ils sont bien curieux: *modica materia adaptata (scilicet ad quantitatem unius pollicis) sonum facit horribilem, & coruscationem ostendit violentam, & hoc fit multis modis, quibus civitas aut exercitus destruat.* Il mourut à Oxford en 1392, âgé de 78 ans. (D. J.)

ILCUSSIA, (Géog.) ville du royaume de Pologne, du Palatinat, de Cracovie, dans la petite Pologne, fameuse par ses mines de plomb & d'argent.

ILDEFONSE (SAINT), Géog. magnifique maison royale d'Espagne dans la nouvelle Castille, au territoire de Ségovie. C'est le Versailles d'Espagne, & qui a commencé de même par être une maison de chasse. Philippe V l'a bâtie en 1720, & l'a depuis ce temps-là beaucoup embellie. (D. J.)

ILEO-COLIQUE, adj. en Anatomie, nom d'une branche de l'artere mésentérique supérieure, qui se distribue à l'intestin iléon & au colon. Haller, *icon. anat.*

ILER ou ILLER, (Géog.) rivière d'Allemagne, qui prend sa source dans les montagnes du Tyrol, & qui va se jeter dans le Danube près d'Ulme.

ILERCAONS, (Géogr. anc.) *Ilercaones*, *Ilercaonenfium regio*, ancien peuple de l'Espagne taragonoise, vers l'embouchure de l'Ebre. Ce peuple occupoit une partie de la côte de Catalogne jusqu'à celle de Valence. (D. J.)

ILERGETES, s. m. pl. (Géogr. anc.) *Ilergetæ*, ancien peuple de l'Espagne taragonoise sur la Segre. Ils étoient bornés au nord par les Pyrénées, par les Ilercaons au sud, & par les Valcons à l'ouest & au nord-ouest. (D. J.)

ILES, s. f. en Anatomie, l'os des îles, l'os *ileum* ou l'os des hanches, & a été ainsi nommé par les anciens, parce qu'il soutient les flancs. Voyez FLANC.

C'est la plus grande des trois pièces dont les os innominés sont composés dans leurs jeunes sujets.

Il est situé à la partie supérieure du bassin: on le divise en crête, en base, en bord antérieur, en bord postérieur, en deux faces; l'une latérale externe, l'autre latérale interne.

La crête est la partie supérieure arrondie en forme d'arcade, dont la portion postérieure qui est la plus épaisse, est appelée *tubérosité*; on distingue dans son épaisseur deux levres & deux interstices.

Le bord antérieur a deux interstices, appellées *épine antérieure supérieure*, & l'autre *épine antérieure inférieure*. Ces deux éminences sont séparées par une échancrure; on en remarque de même deux au bord postérieur, mais elles sont plus près l'une de l'autre.

La base ou partie inférieure est la plus épaisse de toutes; elle forme antérieurement la portion supérieure de la cavité cotyloïde, & postérieurement presque toute la grande échancrure sciatique.

La face latérale externe est convexe antérieurement & concave postérieurement.

La face latérale interne est inégalement concave; elle a en arrière plusieurs inégalités, parmi lesquelles il y a une grande facette cartilagineuse de la figure d'un S qui sert à la symphise cartilagineuse de cet os avec l'os sacrum.

ILEUSUGAGUEN, (*Géogr.*) ville forte d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province d'Héa, sur une montagne à trois lieues de Hadequis. *Long.* 8. 28; *lat.* 30. 40. (*D. J.*)

ILFORCOMB, (*Géog.*) ville maritime d'Angleterre, dans la province de Devon, sur le canal de Bristol. Son port n'est pas vaste, mais il est sûr & commode; l'on y débarque volontiers au sortir de la dangereuse mer d'Irlande; & les vaisseaux destinés, soit pour la ville de Barnstaple, soit pour Minehead, soit pour Bridgewater, soit pour Bristol même, y relâchent sans difficulté, quand les vents ne leur permettent pas d'entrer dans la rivière de Tau, ou de voguer en avant vers la Saverne. Aussi cette ville qui n'a qu'une seule rue, mais d'un mille de long, est-elle pleine de comptoirs à l'usage des marchands, qui n'y résident pas, mais qui ont le siège de leur négoce dans les lieux que l'on vient de nommer. *Long.* 13. 20; *lat.* 51. 15. (*D. G.*)

ILHEOS, (*Géogr.*) ville maritime de l'Amérique méridionale, capitale de la capitainerie de Rio dos *Ilhéos* au Brésil.

Elle appartient aux Portugais; & est dans un pays fertile. *Long.* 340. 10; *lat. mérid.* 15. 40. (*D. J.*)

ILIADÉ, f. m. (*Littérat.*) nom d'un poème épique, le premier & le plus parfait de tous ceux qu'Homère a composés. *Voyez* ÉPIQUE.

Ce mot vient du grec *ιλιος*, d'*ιλιον*, *ilium*, nom de cette fameuse ville que les Grecs tinrent assiégée pendant dix ans, & qu'ils ruinèrent à la fin, à cause de l'enlèvement d'Helene, & qui fait l'occasion de l'ouvrage dont le véritable sujet est la colere d'Achille.

Le dessein d'Homère dans *l'Iliade* a été de faire concevoir aux Grecs divisés en plusieurs petits états, combien il leur importoit d'être unis & de conserver entre eux une bonne intelligence. Pour cet effet, il leur remet devant les yeux les maux que causa à leurs ancêtres la colere d'Achille, & sa méfintelligence avec Agamemnon; & les avantages qu'ils retirèrent de leur union. *Voy.* FABLE, ACTION.

*L'Iliade* est divisée en vingt-quatre livres que l'on désigne par les lettres de l'alphabet. Plin parle d'une *iliade* écrite sur une membrane si petite & si déliée, qu'elle pouvoit tenir dans une coque de noix.

Pour la conduite de *l'Iliade*, voyez le P. le Bossu, Madame Dacier & M. de la Motte.

Les critiques soutiennent que *l'Iliade* est le premier & le meilleur poème qui ait paru au monde. Aristote en a presque entièrement tiré les règles de sa poétique; & il n'a eu autre chose à faire que d'établir des règles sur la pratique d'Homère. Quelques auteurs disent qu'Homère a non-seulement inventé la poésie, mais encore les arts & les sciences, & qu'il donne dans son poème des marques visibles qu'il les possédoit toutes à un degré éminent. *Voyez* POÉSIE.

M. Barus de Cambridge va mettre un ouvrage sous presse, dans lequel il prouve que Salomon est l'auteur de *l'Iliade*.

*L'Iliade*, dit M. de Voltaire dans son essai sur la poésie épique, est pleine de dieux & de combats. Ces sujets plaisent naturellement aux hommes; ils aiment



cè qui leur paroît terrible. Ils sont comme les enfans qui écoutent avidement ces contes de forciers qui les effrayent. Il y a des fables pour tout âge , & il n'y a point eu de nation qui n'ait eu les siennes.

De ces deux sujets qui remplissent l'*Iliade* , naissent deux grands reproches que l'on fait à Homere. On lui impute l'extravagance de ses dieux & la grossièreté de ses héros. C'est reprocher à un peintre d'avoir donné à ses figures les habillemens de leur temps. Homere a peint les dieux tels qu'on les croyoit , & les hommes tels qu'ils étoient. Ce n'est pas un grand mérite de trouver de l'absurdité dans la théologie payenne ; mais il faudroit être bien dépourvu de goût , pour ne pas aimer certaines fables d'Homere. Si l'idée des trois graces qui doivent toujours accompagner la déesse de la beauté , si la ceinture de Venus sont de son invention , quelles louanges ne lui doit-on pas pour avoir ainsi orné cette religion que nous lui reprochons ? & si ces fables étoient déjà reçues avant lui , peut-on mépriser un siecle qui avoit trouvé des allégories si justes & si charmantes ?

Quant à ce qu'on appelle grossièreté des héros d'Homere , on peut rire tant qu'on voudra de voir Patrocle au neuvieme livre de l'*Iliade* , mettre trois gigots de mouton dans une marmite , allumer & souffler le feu , & préparer le dîner avec Achille. Achille & Patrocle n'en sont pas moins éclatans. Charles XII. roi de Suede , a fait six mois sa cuisine à Demir-Tocca , sans rien perdre de son héroïsme ; & la plupart de nos généraux qui portent dans un camp tout le luxe d'une cour efféminée , auront bien de la peine à égaler ces héros.

Que si on reproche à Homere d'avoir tant loué la force de ses héros , c'est qu'avant l'invention de la poudre , la force du corps decidoit de tout dans les batailles. Les anciens se faisoient une gloire d'être robustes , leurs plaisirs étoient des exercices violens. Ils ne passoient point leurs jours à se faire traîner dans des chars à couvert des influences de l'air , pour aller porter languissamment d'une maison à l'autre , leur ennui & leur inutilité. En un mot , Homere avoit à représenter un

Tome XVIII.

Ajax & un Hector , & non un courtisan de Versailles ou de Saint-James. *Essai sur la poésie épique.*

On peut également excuser les défauts de style ou de détail qui se trouvent dans l'*Iliade* ; ses censeurs n'y trouvent nulle beauté , ses adorateurs n'y avouent nulle imperfection. Le critique impartial convient de bonne foi qu'on y rencontre des endroits foibles , défectueux , trainans , quelques harangues trop longues , des descriptions quelquefois trop détaillées , des répétitions qui rebutent , des épithetes trop communes , des comparaisons qui reviennent trop souvent , & ne paroissent pas toujours assez nobles. Mais aussi ces défauts sont couverts par une foule infinie de graces & de beautés inimitables , qui frappent , qui enlèvent , qui ravissent , & qui sollicitent pour les taches légers dont nous venons de parler , l'indulgence de tout lecteur équitable & non prévenu.

Madame Dacier a traduit l'*Iliade* en prose , M. de la Mothe l'a imitée en vers. L'une de ces traductions n'atteint pas la force de l'original , l'autre affecte en quelque sorte de le défigurer.

ILIAQUE , adj. *en Anatomie* , se dit des parties relatives à l'ileon. Voyez ILEON.

L'artere *iliaque* est une des branches de la division de l'aorte inférieure. Voyez AORTE.

L'artere *iliaque* se porte obliquement vers la partie latérale & supérieure de l'os sacrum , là elle se divise en deux branches , l'une qu'on appelle *artere iliaque interne* , ou *artere hypogastrique* , qui se jette dans le bassin ; & l'autre , *artere iliaque externe* , qui rampe le long des parties latérales & supérieures du bassin , sans jeter de branches considérables , & vient passer sous le ligament de Fallope , où elle fournit plusieurs branches , & prend le nom d'*artere crurale*. Voyez HYPOGASTRIQUE & CRURALE.

Le muscle *iliaque* vient de la face interne de l'os des îles de la crête , de ses épines antérieures , de leur intervalle ; en descendant sur la partie inférieure de ce même os , se joint au grand psoas , & s'insere avec lui au petit trochanter.

ILIAQUE *passion* , ( *Médecine.* ) ileus ,

*ιλίος* ; ce nom est dérivé du mot grec *ιλίσται*, qui signifie être replié, contourné ; *circumvolvi*, contorqueri, auxquels répondent les noms latins qu'on donne à cette maladie, de *volvulus*, *passio volvulosa* ; elle est décrite dans Cælius Aurelianus sous le nom de *tormentum* ; quelques auteurs grecs l'appellent aussi *χορδαφος*, pensant que les intestins sont alors tendus comme ces cordes ; son nom vulgaire francisé est *miserere*, nom tiré sans doute de la compassion qu'arrache l'état affreux des personnes qui en sont attequées. Le symptôme qui caractérise cette maladie est un vomissement presque continuél avec constipation ; on vomit d'abord les matieres contenues dans l'estomac, peu après on rejette la bile, des matieres chileuses, même des excréments ; quelquefois aussi les malades ont rendu par la bouche les lavemens, les suppositoires. S'il en faut croire quelques médecins observateurs, en même temps ils ressentent des douleurs aiguës dans le bas-ventre ; la soif est immodérée, la chaleur excessive, la foiblesse extrême, le pouls est dur, vibratil, serré, vite, la respiration est difficile ; à ces accidens surviennent quelquefois, lorsque la maladie est à son dernier période, le hoquet, convulsion, délire, sueurs froides, défaillances, refroidissement des extrémités, &c. Cette maladie est quelquefois contagieuse, comme l'a observé Schenkhius, *lib. III. obser. Amatus Lusitanus ( Observ. cap. viij. )* assure l'avoir vue épidémique ; les malades qui en étoient attequés rendoient beaucoup de vers par la bouche. Cette maladie est au rapport de Bartholin (*Epistol. cap. iv. pag. 529.*) endémique dans la Jamaïque, île d'Amérique. On lit dans Forestus une observation singulière de Dodonée, touchant une *passion iliaque* périodique, dont les paroxysmes revenoient tous les trois jours. *lib. XXI. observ. 19.*

Les causes de cette maladie sont extérieures ou internes, on ne peut connoître celles-ci que par l'ouverture du cadavre, l'observation nous découvre les autres ; c'est par elle que nous savons que la *passion iliaque* est souvent excitée par les poisons, les champignons, les émétiques, les violens purgatifs. Un nommé Guilau-

dius, au rapport de Prosper Alpin (*Method. medend.*) fut attaqué d'une *passion iliaque* mortelle, pour avoir pris des pilules & demi-once d'*hiera picra* ; un accès de colere, un exercice violent ont quelquefois produit le même effet ; Zacutus Lusitanus a observé une *passion iliaque* déterminée par un arrêt subit de la sueur & de la transpiration dans un jeune seigneur qui venoit de jouer à la paume ; l'abus & l'usage déplacé des astringens, a quelquefois occasionné cette maladie. Fernel raconte qu'une fille en fut atteinte pour avoir mangé trop abondamment des coings, & qu'on les trouva ramassés dans le cœcum, qui en avoit été resserré & rétréci. On en a vu survenir à la suite d'une blessure dans le bas-ventre, mais les causes les plus fréquentes sont les hernies. L'ouverture des cadavres nous fait souvent appercevoir les causes internes, c'est-à-dire les vices, les derangemens qui produisent plus immédiatement cette maladie. Dans tous les cadavres de personnes mortes de *passion iliaque*, on voit le conduit intestinal fermé dans quelques endroits, tantôt par des excréments durs, des vers, des tumeurs, des ulceres, par des concrétions pierreuses, crétacées, plâtreuses, &c. tantôt par des inflammations considérables, très-souvent par l'étranglement des intestins descendus dans le scrotum dans les hernies ; quelquefois par des entrelacemens, des nœuds, des replis, des déplacemens de quelque portion d'intestin. Quelques auteurs ont refusé de croire que cette cause eût lieu, par la singulière & cependant très-ordinaire raison, qu'ils ne comprenoient pas comment les intestins attachés au mésentere, pouvoient ainsi se déranger ; mais ce raisonnement, quelque plausible qu'il puisse être, doit céder à une foule d'observations qui constatent ce fait : ces replis sont même quelquefois très-multipliés. Riviere en a observé trois dans l'intestin ileon, Henri de Keers en a trouvé cinq, & Barbette dit en avoir vu jusqu'à sept. On peut ajouter à cela les observations de Plater, de Penarole, d'Hyppolitus Boscus, & de plusieurs autres. Le vice le plus fréquent qu'on aperçoit dans les intestins des personnes qui

sont mortes de cette maladie, est l'intussusception ou invagination d'une portion d'intestin dans une autre; on a vu quelquefois tout le cœcum rentré & caché dans l'ileum. Cette cause est attestée par beaucoup d'observations de Colombus, de Silvius de le Boë, de Plempius, de Frédéric Ruifche; c'est celle qui produit le plus ordinairement l'ileus endémique de la Jamaïque. Voyez Barthol. Peyer a observé jusqu'à trois semblables invaginations dans le même sujet; Patin traite aussi ce redoublement de chimérique, parce qu'il ne la jamais vu. Quelquefois ces duplicatures se rencontrent sans qu'il y ait *passion iliaque*, comme je l'ai observé dans un homme qui mourut subitement après avoir pris l'émétique, au premier effort qu'il fit pour vomir. Il n'est pas rare de prouver aussi dans les cadavres les intestins retrécis & étranglés dans certains endroits, comme s'ils fussent ferrés par une corde. Le skirrhé du mésentère ou des parties environnantes est une des causes découvertes par les inspections anatomiques. Le pancréas grossi & obstrué en comprimant l'intestin, en a occasionné l'inflammation, l'ulcère & la *passion iliaque*. Kerkingius, *observ. anatom.* 42. On trouve souvent l'épiploon & les intestins gangrenés & sphacelés; la corruption est quelquefois si grande, qu'elle empêche d'enlever les viscères & de pouvoir examiner la cause du mal. Baillou, *liv. II. epidem.* Hildan, *de gangren. cap. iv.* Il paroît pourtant par toutes ces observations, qu'il ne suffit pas que le conduit intestinal soit bouché, il faut encore qu'il y ait une irritation qui fasse sur les intestins le même effet que les émétiques font sur l'estomac. Ces causes peuvent agir dans les intestins greles ou dans les gros, ce qui produit quelque léger changement dans les symptômes; lorsque les greles sont affectés, les douleurs sont plus vives, les vomissemens plus fréquens; les matières qu'on rend par le vomissement sont chimeuses ou chyleuses. Lorsque les gros intestins sont attaqués, les vomissemens sont plus lents, les douleurs moins aiguës; elles se font sentir principalement aux hypocondres & aux reins, le malade vomit les excréments, &c.

Le diagnostic de cette maladie n'est pas difficile, elle est très-bien caractérisée par le vomissement joint à la constipation totale; mais il est très-important d'en bien distinguer les causes, sur-tout de reconnoître l'inflammation lorsqu'elle est présente; alors les douleurs sont vives, la fièvre est plus violente, l'altération & l'agitation du corps plus grandes, le pouls est dur & fréquent. La connoissance de ce qui a précédé peut aussi fournir des éclaircissemens; on peut s'appercevoir facilement, en examinant le malade, si la maladie doit être attribuée à quelque hernie; les autres causes sont trop cachées pour qu'on puisse même les soupçonner, on est obligé d'agir en aveugle, & ce n'est pas le seul cas où l'on soit réduit au tâtonnement & à la divination souvent funestes, mais indispensables.

*Prognostic.* La *passion iliaque* est une maladie très-dangereuse, fort aiguë, qui est bientôt terminée plutôt en mal qu'en bien: lorsqu'elle dépend de l'inflammation, ou qu'elle en est accompagnée, il est rare qu'on en réchappe; il y a plus à espérer si elle est la suite d'une hernie, parce qu'on peut rentrer l'intestin, ou du moins on a toujours le pis-aller de l'opération; elle se guérit assez facilement lorsqu'elle est la suite d'une constipation opiniâtre, d'un rentrement d'intestin, &c. La guérison est prochaine lorsque le malade prend les lavemens & qu'il les rend facilement, que les douleurs ne sont point fixes ni continues; il n'y a plus de danger lorsque les remèdes laxatifs qu'on prend par la bouche, operent par les selles; mais le péril est pressant, & il ne reste plus d'espérance, lorsque les douleurs qui étoient extrêmement aiguës, viennent à cesser tout-à-coup sans que les autres symptômes diminuent, alors l'abattement des forces est plus sensible, l'haleine est puante, la foiblesse & la vitesse du pouls augmentent, les syncopes sont fréquentes, la gangrene est formée, & la mort est prochaine; le hoquet, la convulsion, le délire survenant à la *passion iliaque* sont des signes d'un très-mauvais augure. Hippocr. *aphor.* 10. *liv. VII.*

*Curation.* Cette maladie est une de celles

où la nature n'opere rien pour sa guérison ; elle exige les secours de l'art les plus prompts & les plus appropriés ; ils doivent être variés suivant les différentes causes : lorsqu'il y a inflammation ou qu'elle est à craindre , il est à propos de faire une ou deux saignées , de donner des lavemens émolliens , anodins , d'appliquer sur le bas-ventre des fomentations de la même nature ; intérieurement on doit avoir recours aux remèdes rafraîchissans , tempérans , anti-organiques , calmans ; tels sont les eaux de poulet , tisanes émulsionnées , le nitre , la liqueur minérale anodine d'Hoffman ; si les douleurs sont trop vives , il faut donner les narcotiques , mais à petite dose ; on peut essayer quelques légers purgatifs en les associant aux calmans même narcotiques. S'il y a hernie , il faut tenter la réduction , ou en venir de bonne heure à l'opération. Voyez HERNIE. Lorsqu'on n'a pas à craindre ni l'inflammation ni l'hernie , on peut donner des lavemens plus actifs , plus stimulans ; la fumée du tabac injectée dans l'anus par l'instrument de Dekkers , est très-convenable ; Hippocrate conseille d'enfler les boyaux avec de l'air ; il y a des soufflets propres à cette opération. Celse recommande avec raison les ventouses. Les Chinois guérissent cette maladie par le cautère actuel. On a vu quelquefois de bons effets de l'application des animaux tout chauds sur le ventre : il ne faut pas trop perdre de temps à employer ces remèdes ; pour peu qu'ils tardent à produire de bons effets , il faut recourir au remède de Vanhelmont , aux balles de plomb , d'argent ou d'or ; avec ce remède , dit-il , *neminem volvulo perire sivi* ; ou ce qui est encore mieux , au mercure , dont il faut faire avaler une ou deux livres , & agiter , promener en voiture , s'il est possible , le malade ; mille observations constatent l'efficacité de ce remède. Ne seroit-il pas à propos de faire marcher ces malades pieds nus sur un terrain froid & mouillé ? Les personnes saines à qui il arrive de faire pareille chose , sont punies de cette imprudence par la diarrhée. Enfin tous ces secours inutilement employés , quelques auteurs proposent d'ouvrir le ventre , de

dénouer & racommoder les intestins ; cette opération est cruelle , elle peut être inutile , dangereuse ; mais c'est une dernière ressource dans des cas absolument désespérés.

*Article de M. MÈNURET.*

ILIBOBOCA , f. m. (*Ophiolog. exot.*) serpent du Brésil nommé par les Portugais , *cobra de coral*. Il est de la longueur de deux piés & de la grosseur du pouce , qui s'amenuise encore davantage vers la queue , & se termine en pointe ; son ventre est tout blanc , mais d'un blanc argenté & lustré , sa tête est couverte d'écaillés blanches de forme cubique , bordées de quelques autres écaillés noires ; son corps est tacheté de blanc , de noir & de rouge. Il rampe avec lenteur , & passe pour très-dangereux. Ray , *syn. anim. pag. 327.* (*D. J.*)

ILIMSK , (*Géog.*) province & ville de Sibérie , située sur la rivière , d'Ylim , qui se jette dans celle de Tungus , qui elle-même se perd dans le fleuve de Jenisci. Elle est habitée par des Tartares Tunguses & par des Russes , & relève du voïvode ou gouverneur d'Irkusk.

ILION , (*Géogr. anc. & littér.*) voilà le nom qui nous est si cher dans l'ancienne ville de Troye , dans l'Asie mineure.

*Ilion , ton nom seul a des charmes pour moi !  
Ne verrai-je jamais rien de toi ; ni la place  
De ces murs élevés & détruits par les dieux ,  
Ni ces champs où couraient la fureur & l'audace ,  
Ni des temps fabuleux enfin la moindre trace  
Qui pût me présenter l'image de ces lieux !*

Non , on ne verra rien de tous ces précieux restes de l'antiquité ! L'*Ilion* dont il s'agit , fut détruite 850 ans avant l'arrivée d'Alexandre en Troade ; il ne trouva qu'un village qui portoit son nom , bâti à trente stades au-delà. Ce prince fit de riches présens à ce pauvre village , lui donna le titre de ville , & laissa des ordres pour l'aggrandir.

Après la mort d'Alexandre , Lyfimaque amplifia le nouvel *Ilion* , & l'environna d'un mur de quarante stades ; mais cette ville n'avoit plus de murailles , quand les Gaulois y passerent , l'an 477 de Rome , & la première fois que les Romains en-

trèrent en Asie, c'est-à-dire l'an de Rome 164, *Ilion* avoit plutôt l'air d'un bourg que d'une ville; Fimbria, lieutenant de Sylla, acheva de la ruiner en 668, dans la guerre contre Mithridate.

Cependant Sylla consola les habitans de leur perte, & leur fit du bien. Jules-César qui se regardoit comme un des descendans d'Enée, s'affectionna entièrement à cette petite ville, & la réédifia. Il donna non-seulement de nouvelles terres à ses habitans, mais la liberté & l'exemption des travaux publics. En un mot, il étendit si loin ses bienfaits sur *Ilion*, qu'au rapport de Suétone, on le soupçonna d'avoir voulu quitter Rome pour s'y établir, & y transporter les richesses de l'empire.

On eut encore la même frayeur sous Auguste; qui en qualité d'héritier de Jules-César, auroit pu exécuter ce grand projet. L'un & l'autre montrèrent en plusieurs occasions, un penchant très-marqué pour la ville d'*Ilion*. Nous venons de voir ce que le premier fit pour elle; le second y établit une colonie avec de nouveaux privilèges, & rendit aux Rhétiens la belle statue d'Ajax, qu'Antoine avoit fait transporter en Egypte.

Enfin, M. le Fevre, Dacier, & le P. Sanadon, sont persuadés que ce fut pour détourner adroitement Auguste du dessein qu'il pourroit avoir de relever l'éclat de l'ancienne Troie, qu'Horace composa cette ode admirable, chef-d'œuvre de la poésie lyrique, qui commence par *justum & tenacem propositi virum*, dans laquelle ode il fait tenir à Junon ce

Ilion, Ilion!

*Fatalis incestusque judex,*

*Et mulier peregrina vertit*

*In pulverem.*

*Ilion, la décevable Ilion!* c'est par cette répétition qu'il tâche d'imprimer des sentimens d'aversion pour cette ville; par mépris encore, il ne daigne faire nommer à Junon, ni Paris, ni Hélène; l'une est une femme étrangère, l'autre un juge fatal à sa patrie, un violateur de l'hospita-

lité; Laomédon & les Troyens sont des perfides, des parjures, livrés depuis longtemps à la colere des dieux. Voilà le sujet de cette pièce lyrique découvert; & vraisemblablement Horace la fit de concert & par les conseils de Mécène & d'Agrippa: jamais le poète n'eut un sujet plus délicat à manier: & jamais il ne s'en tira avec tant d'art.

*Ilion* subsista encore sous les empereurs. On a des médailles frappées au nom de ses habitans. Il y en a une de Marc Aurele, qui représente Hector sur un char à deux chevaux, avec cette légende ΙΑΙΕΩΝ ΕΚΤΩΡ. Il y en a d'autres de Commode & d'Antonin fils de Sévère, sur lesquelles la légende est la même; mais le char est à quatre chevaux. On en a aussi à deux chevaux frappées sous Sévère & sous Gordien.

C'est de l'*Ilion* dont il est ici question; que les voyageurs disent avoir vu les ruines, & non pas de l'ancienne Troie, qu'Hector ne put défendre, & que les Grecs brûlerent impitoyablement dans une seule nuit. Voyez TROIE. (D. J.)

ILISSIDES, adj. fém. pl. (*Mythol.*) *Ilissides*, ou *Ilissides* est un surnom des Muses, pris du fleuve *Ilissus* dans l'Attique, lequel fleuve rouloit des eaux sacrées. Voyez ILISSUS. (Géog.) (D. J.)

ILISSUS, (*Géog.*) anc.) ville & rivière de Grece dans l'Attique; du temps de Pline on ne voyoit déjà plus que les ruines de la ville, c'est pourquoi il dit, *locus Ilissos*; les Athéniens avoient sur le bord de la rivière un autel consacré aux Muses *Ilissides*; c'étoit aussi sur les bords de l'*Ilissus* que se faisoit la lustration dans les petits mystères; ses eaux étoient réputées sacrées par un statut de religion, *sacro instituto*, dit Maxime de Tyr. Les Turcs ont aujourd'hui détourné les eaux de l'*Ilissus*, pour arroser leurs jardins, & on n'en voit presque plus que le lit. (D. J.)

ILITHYE, f. f. (*Littérat. & Myth.*) divinité de la Fable; *Ilithye* fille de Junon & sœur d'Hébé, présidoit comme sa mère aux accouchemens; les femmes dans les douleurs de l'enfantement lui promettoient des sacrifices, si elles venoient à être heureusement délivrées. Cette déesse

avoit à Rome un temple, dans lequel on étoit obligé de porter une piece de petite monnoie, savoir à la naissance & à la mort de chaque personne. Servius Tullius établit cet usage, pour avoir toutes les années un dénombrement exact des naissances & des morts des habitans de Rome. On trouve la déesse *Ilithye* sur les médailles & dans les inscriptions antiques, sous le titre de *Juno Lucina*, ou simplement de *Lucina*. Cependant les anciens ont fait mention de plusieurs *Ilithyes* & de plusieurs *Lucines*, parce qu'il y avoit plusieurs déesses qui présidoient aux enfans. *Post. hæc Ilithyas placato puerperas hostiis*, dit l'oracle de la Sibylle. On les appelloit indifféremment *Lucinas*, *Ilithyas*, *Genetyllidas*, trois noms qui signifient la même fonction. Le premier est latin & vient de *lux*, le jour. Les deux autres sont grecs : *Ilithya* vient de *ἰλιθύνω*, *oriri*; & *genetyllis* de *γενεσις*, *nativité*. (D. J.)

ILIVILIHU, s. m. (Ornithol. exot.) nom que les habitans des îles Philippines donnent à un oiseau fort commun dans ce pays-là, & qui a toute l'encolure de nos cailles, d'où vient que quelques écrivains l'appellent *coturnix parvula montana*, petite caille de montagne, parce qu'elle vit dans des lieux élevés, & qu'elle n'est pas plus grosse qu'un moineau; elle est remarquable par le joli mélange de son plumage. (D. J.)

ILKUSCH, *Ikcussum*, (Géog.) ville royale de Pologne, au palatinat de Cracovie, remarquable par ses mines d'argent, mêlées avec du plomb; il est bon d'observer ici, que les mines ne sont point entièrement de droit royal en Pologne; elles appartiennent au seigneur sur la terre duquel elles se rencontrent, & ce seigneur en fait quelque reconnaissance au roi; mais les mines qui sont sur les terres de la couronne, comme par exemple, celles d'*Ilkusch* se partagent entre le roi, le palatin & l'évêque; cette ville est dans un pays ingrat, au pié de plusieurs montagnes, à six lieues N. O. de Cracovie, Long. 37. 35; lat. 50. 26. (D. J.)

ILL L', (Géogr.) rivière de France en Alsace, qu'elle traverse presque dans toute

sa longueur; elle a sa source à l'extrémité du Santgaw, & se jette dans le Rhin à deux lieues au dessous du pont de Strasbourg. L'*Ill* arrose plusieurs villes, & reçoit dans son cours quelques rivières considérables; ses débordemens ne sont guère moins nuisibles que ceux du Rhin. (D. J.)

\* ILLAPS, s. m. (Théolog.) espece d'extase contemplative où l'on tombe par des degrés insensibles, où les sens extérieurs s'alienent, & où les organes intérieurs s'échauffent, s'agitent, & mettent dans un état fort tendre & fort doux, peu différent de celui qui succede à la possession d'une femme bien aimée & bien estimée.

\* ILLATION, s. f. (Logiq. Théolog. Hist.) ce terme est de l'école; il vient du latin *inferre*, conclure; ainsi connoître par *illation*, c'est la même chose que connoître par *voie de conséquence*.

L'*illation* est dans la messe mozarabique ce que nous appellons dans la nôtre la *préface*. L'*illation* & la *préface* avoient encore pour synonymes les mots *consecration* & *immolation*.

*Illation* se dit aussi pour *retour*; ainsi l'*illation* de saint Benoît, c'est la fête du retour de ses reliques de l'église de saint Agnant d'Orléans, à Fleure.

ILLE, (Géog.) petite ville de France dans le Roussillon, à quatre lieues de Perpignan; elle est jolie & bien bâtie, dit Piganiol de la Force, tom. VI, p. 449. Long. 21. 20. Lat; 42. 26. (D. J.)

ILLÉGITIME, adj. (Jurisprud.) se dit de ce qui est contre la loi, & opposé à quelque chose de légitime, comme une conjonction *illégitime*, un enfant *illégitime*. Voyez BATARD, LÉGITIME. (A)

ILLESCAS, (Géog.) petite ville d'Espagne dans la nouvelle Castille, à six lieues au sud de Madrid.

ILLIBÉRAL, adv. (Gram.) services bas, mécaniques. Voyez LIBÉRAL.

\* ILLICITE, adj. (Gram. & morale.) qui est défendu par la loi, Une chose *illite* n'est pas toujours mauvaise en soi, le défaut de presque toutes les législations, c'est d'avoir multiplié le nombre des actions *illicites* par la bizarrerie des défenses. On rend les hommes méchans en

les exposant à devenir infracteurs ; & comment ne deviendront-ils pas infracteurs , quand la loi leur défendra une chose vers laquelle l'impulsion constante & invincible de la nature les emporte sans cesse ? Mais quand ils auront foulé aux piés les loix de la société , comment respecteront-ils celles de la nature ; sur-tout s'il arrive que l'ordre des devoirs moraux soit renversé , & que le préjugé leur fasse regarder comme des crimes atroces , des actions presque indifférentes ? Par quel motif celui qui se regardera comme un sacrilège , balancera-t-il à se rendre menteur , voleur , calomniateur ? Le concubinage est *illicite* chez les chrétiens ; le trafic des armes est *illicite* en pays étrangers ; il ne faut pas se défendre par des voies *illicites*. Heureux celui qui sortiroit de ce monde sans avoir rien fait d'*illicite* ! plus heureux encore celui qui en sort sans avoir rien fait de mal ! Est-il , ou n'est-il pas *illicite* de parler contre une superstition consacrée par les loix ? Lorsque Cicéron écrivit ses livres sur la divination , fit-il une action *illicite* ? Hobbes ne sera pas embarrassé de ma question ; mais osera-t-on avouer les principes d'Hobbes , sur-tout dans les contrées où la puissance temporelle est distinguée de la puissance spirituelle ?

ILLIERS , ( *Géog.* ) bourg bien bâti , dans une situation agréable , du diocèse d'Evreux , sur le ruisseau de Caudanne. Le vin du canton , appelé *les Châteaux d'Illiers* , ne le cede point aux vins de Champagne en délicatesse : ce qui fait voir l'erreur des géographes modernes , qui nous disent hardiment qu'il ne croît point de vin en Normandie : nous pourrions encore les renvoyer à l'excellent vignoble de Mésulles , Vaux , Haidancour , Ecardanville , paroisses situées à trois lieues d'Evreux.

L'église & la dîme furent possédées , au X<sup>e</sup>. siècle , par Lentgarde , fille de Herbert , comte de Vermandois , qui les donna à Aves Grandus , son parent , & celui-ci au chapitre de Chartres , en 906. *Illiers* est châellenie & baronnie ancienne. Philippe Auguste prit *Illiers* & sa forteresse en 1204 , sur Simon d'Anet , & en donna la confiscation à Pierre de Courte-

nai son cousin. Robert de Courtenai , évêque d'Orléans , le vendit à Philippe de Cahors , évêque d'Evreux en 1273. On voit par une chartre que le fief d'*Illiers* est mouvant du duché de Normandie , & que l'évêque d'Evreux en est le seigneur. *Recherches sur la France* , tom. 1 , p. 390 , imp. 1766. ( C. )

ILLIFONSO DE LOS ZAPOTECAS SANT , ( *Géog.* ) ville déserte de l'Amérique septentrionale , dans la nouvelle Espagne , au diocèse de Guaxaca. Elle est sur une montagne , à 20 lieues N. E. d'Antequera. *Long.* 2805 ; *lat.* 17. 35. ( D. J. )

ILLIMITÉ , adj. ( *Gram.* ) qui n'a point de limite. Il est relatif au temps & à l'espace. On dit un temps *illimité* , un espace *illimité* : il l'est aussi à la puissance. Il n'y a point de puissance légitime & *illimitée* sur la terre ; il y a même un sens très-raisonnable dans lequel on peut dire que celle de Dieu ne l'est pas ; elle est bornée par l'essence des choses. Les notions que nous avons de sa justice sont immuables : où en serions-nous , s'il en étoit autrement ? Cependant on ne peut être trop circonspect lorsqu'il s'agit d'élever ses idées jusqu'à un être d'une nature aussi différente de la nôtre ; il ne faut pas s'attendre dans ces comparaisons , à une conformité bien rigoureuse. Mais , voulons-nous vivre & mourir en paix , faisons descendre notre justice jusqu'à la fourmi , afin que celui qui nous jugera , rabaisse la sienne jusqu'à nous.

ILLINOIS , s. m. pl. ( *Géog.* ) peuples sauvages de l'Amérique septentrionale , dans la nouvelle France , le long d'une grande rivière du même nom. Cette rivière des *Illinois* , qui vient du nord-est , ou est-nord-est , n'est navigable qu'au printemps ; elle a plus de cent lieues de cours , qui va au sud-quart-sud-est , & se décharge dans le Missipipi ; vers le 39 degré de latitude.

Le pays des Illinois est encore arrosé par d'autres grandes rivières : on lui donne cent lieues de largeur , & beaucoup plus de longueur , car on l'étend bien loin le long du Missipipi. Il est par-tout couvert de vastes forêts , de prairies & de colli-

nes. La campagne & les prairies abondent en bysons, vaches, cerfs, & autres bêtes fauves, de même qu'en toute sorte de gibier, particulièrement en cygnes, grues, outardes & canards.

Les arbres fruitiers peu nombreux consistent principalement en des espèces de néfliers, des pommiers, & des pruniers sauvages, qu'on pourroit bonnifier en les greffant; mais les *Illinois* ignorent cet art, ils ne se donnent pas même la peine de cueillir le fruit aux arbres, ils abattent les arbres pour en prendre le fruit.

Dans un si grand pays, on ne connoît que trois villages, dont l'un peuplé de huit ou neuf cents *Illinois*, est à plus de 50 lieues du second.

Les *Illinois* vont tout nus depuis la ceinture; toute sorte de figures bizarres, qu'ils se gravent sur le corps, leur tiennent lieu de vêtement. Ils ornent leur tête de plumes, d'oiseaux, se barbouillent le visage de rouge, & portent des colliers de petites pierres du pays de diverses couleurs. Ils ont des temps de festins & de danses, les uns en signe de réjouissance, les autres de deuil; ils n'enterrent point leurs morts, ils les couvrent de peaux, & les attachent à des branches d'arbres.

Les hommes sont communément grands, & tous très-lestes à la course. La chasse fait leur occupation, pour pourvoir à leur nourriture, à laquelle ils joignent le bled d'inde; & quand ils en ont fait la récolte, ils l'enferment dans des creux sous terre, pour le conserver pendant l'été. Le reste du travail regarde les femmes & les filles; ce sont elles qui pilent le bled, qui préparent les viandes boucannées, qui construisent les cabanes, & qui, dans les courses nécessaires, les portent sur leurs épaules.

Elles fabriquent ces cabanes en forme de longs berceaux, & les couvrent avec des nattes de jonc plat, qu'elles ont l'adresse de coudre ensemble très-artistement, & à l'épreuve de la pluie. Elles s'occupent encore à mettre en œuvre le poil des bysons ou bœufs sauvages, à en faire des sacs & des ceintures. Ces bœufs sont bien différens de ceux d'Europe; outre qu'ils ont une grosse bosse sur le dos vers les

épaules, ils sont encore tout couverts d'une laine, fine, qui tient lieu aux *Illinois* de celle qu'ils tireroient des moutons, s'ils en avoient dans leur pays.

Leur religion consiste à honorer une espèce de génie qu'ils nomment *Manitou*, & qui, selon eux, est maître de la vie & de la mort. Voyez *MANITOU*.

Je ne conseille pas au lecteur qui sera curieux d'autres détails, de les prendre dans le P. Hennepin, ni dans la relation de l'Amérique du chevalier Tonti, ouvrage supposé; mais il y a quelque chose de mieux sur les *Illinois*; c'est une lettre du P. Gabriel Marett, jésuite missionnaire, qui est insérée dans le *Recueil des lettres édifiantes*, tom. XI. (D. J.)

**ILLOCK**, (Géog.) petite ville de la basse-Hongrie dans l'Esclavonie. Elle est sur le Danube, à 2 lieues de Peterwaradin, 8 S. E. d'Issek, 30 N. O. de Belgrade. Long. 37. 45; lat. 45. 30. (D. J.)

**ILLUMINATION**, s. f. (Gram.) c'est l'action d'un corps lumineux qui éclaire, ou la passion d'un corps opaque qui est éclairé; il se dit au simple & au figuré. Au simple, de la manière dont nos temples sont éclairés à certains jours solennels; des lumières que le peuple est obligé d'entretenir la nuit sur les fenêtres, lorsque quelque événement important & heureux l'exige; & de celles dont les faces des grandes maisons sont décorées, dans les mêmes circonstances, ou dans quelques fêtes particulières. Nos artistes se sont souvent distingués par le goût dans ce genre d'artifice, qui consiste à imiter des morceaux d'architecture & autres objets, par un grand nombre de lumières symétriquement distribuées. Au figuré, on appelloit autrefois le sacrement de baptême *l'illumination*, & nous nous servons de la même expression, pour désigner ces inspirations d'en-haut, que quelques personnes privilégiées ont éprouvées. La foi est un don & une *illumination* de l'esprit-saint.

**ILLUMINATIONS**, se dit en *Peinture* de figures, ou autres objets peints sur des corps transparens, comme le verre, la gâse, le papier, la toile, &c. derrière lesquels on met des lumières qu'on ne voit point,



point, & qui font appercevoir les objets représentés. On s'en sert dans les décorations de théâtre, dans celles des fêtes publiques, & on en fait de toutes couleurs.

**ILLUMINÉ**, adj. pris subst. (*Théolog.*) c'est le nom que l'on donnoit anciennement dans l'église à ceux qui avoient reçu le baptême. *Voyez* BAPTÊME.

Ce nom leur venoit d'une cérémonie du baptême, qui consistoit à mettre dans la main du néophyte qui venoit d'être baptisé, un cierge allumé, symbole de la foi & de la grace qu'il avoit reçu par ce sacrement. *Voyez* CATHÉCUMÈNE. *Dictionnaire de Trévoux.*

**ILLUMINÉ**, nom d'une secte d'hérétiques qui s'éleverent en Espagne, vers l'an 1575, que les Espagnols appelloient *Alambrados*.

Leurs chefs étoient Jean de Dillapando, originaire de l'île de Ténérif, & une carmélite appelée Cathérine de Jésus. Ils avoient beaucoup de compagnons & de disciples, dont la plupart furent pris par l'inquisition, & punis de mort à Cordoue; les autres abjurèrent leurs erreurs.

Les principales erreurs de ces *illuminés* étoient que, par le moyen de l'oraison sublime à laquelle ils parvenoient, ils entroient dans un état si parfait, qu'ils n'avoient plus besoin ni de l'usage des sacrements, ni des bonnes œuvres; & qu'ils pouvoient même se laisser aller aux actions les plus infâmes sans pécher. *Voyez le Dictionnaire de Trévoux.*

La secte des *illuminés* fut renouvelée en France, en 1634, & les *Guerinets*, disciples de Pierre Guérin, s'étant joints à eux, ne firent qu'une seule secte, sous le nom d'*illuminés*; mais Louis XIII les fit poursuivre si vivement, qu'ils furent détruits en peu de temps.

Les principales erreurs de ces *illuminés* étoient, que Dieu avoit révélé à l'un d'eux, nommé *Frere Antoine Bocquet*, une pratique de foi & de vie suréminente, inconnue & inusitée dans toute la chrétienté. Qu'avec cette méthode on pouvoit parvenir en peu de temps au même degré de perfection que les Saints & la bienheureuse Vierge, qui, selon eux, n'avoient eu qu'une vertu commune. Ils ajoutoient,

*Tome XVIII.*

que par cette voie, on arrivoit à une telle union avec Dieu, que toutes les actions des hommes en étoient dévisées; qu'étant parvenus à cette union; il falloit laisser agir Dieu seul en nous, sans produire aucun acte. Que tous les docteurs de l'église n'avoient jamais su ce que c'étoit que dévotion; que saint Pierre étoit un homme simple, qui n'avoit rien entendu à la spiritualité, non plus que saint Paul; que toute l'église étoit dans les ténèbres & dans l'ignorance sur la vraie pratique du *Credo*; qu'il étoit libre de faire tout ce que dictoit la conscience; que Dieu n'aimoit rien que lui-même; qu'il falloit que dans dix ans leur doctrine fût reçue de tout le monde, & qu'alors on n'auroit plus besoin de prêtres, de religieux, de curés, d'évêques, ni autres supérieurs ecclésiastiques. Sponde. *Virtorio Siri.*

Les Freres de la Rose - Croix ont aussi été appelés *illuminés*. *Voyez* ROSE-CROIX.

**ILLUSION**, f. f. (*Gram. & Littérat.*) c'est le mensonge des apparences, & *faire illusion*, c'est en général tromper par les apparences. Nos sens nous font *illusion*, lorsqu'ils nous montrent des objets où il n'y en a point; ou lorsqu'il y en a, & qu'ils nous les montrent autrement qu'ils ne sont. Les verres de l'optique nous font *illusion* de cent manieres différentes, en altérant la grandeur, la forme, la couleur, & la distance. Nos passions nous font *illusion* lorsqu'elles nous dérobent l'injustice des actions ou des sentimens qu'elles nous inspirent. Alors l'on croit parce que l'on craint, ou parce que l'on désire: l'*illusion* augmente en proportion de la force du sentiment, & de la foiblesse de la raison; elle flétrit ou embellit toutes les jouissances; elle pare ou ternit toutes les vertus: au moment où on perd les *illusions* agréables, on tombe dans l'inertie & le dégoût. Y a-t-il de l'enthousiasme sans *illusion*? Tout ce qui nous en impose par son éclat, son antiquité, sa fausse importance, nous fait *illusion*. En ce sens, ce monde est un monde d'*illusions*. Il y a des *illusions* douces & consolantes, qu'il seroit cruel d'ôter aux hommes. L'amour-propre est le pere des *illusions*; la nature a les siennes. Une des plus for-

Y y

tes est celle du plaisir momentané , qui expose la femme à perdre sa vie pour la donner ; & celle qui arrête la main de l'homme malheureux , & qui le détermine à vivre. C'est le charme de l'*illusion* qui nous aveugle en une infinité de circonstances, sur la valeur du sacrifice qu'on exige de nous , & sur la frivolité de la récompense qu'on y attache. Portez mon *illusion* à l'extrême , & vous engendrez en moi l'admiration , le transport , l'enthousiasme, la fureur & le fanatisme. L'orateur conduit la persuasion ; l'*illusion* marche à côté du poète. L'orateur & le poète sont deux grands magiciens , qui sont quelquefois les premières dupes de leurs prestiges. Je dirai au poète dramatique : voulez-vous me faire *illusion* , que votre sujet soit simple , & que vos incidens ne soient point trop éloignés du cours naturel des choses ; ne les multipliez point ; qu'ils s'enchaînent & s'attirent ; méfiez-vous des circonstances fortuites , & songez sur-tout au peu de temps & d'espace que le genre vous accorde.

ILLUSION, (*Belles-Lettres Poésie.*) Dans les arts d'imitation la vérité n'est rien , la vraisemblance est tout ; & non-seulement on ne leur demande pas la réalité , mais on ne veut pas même que la feinte en soit l'exacte ressemblance.

Dans la tragédie , on a très-bien observé que l'*illusion* n'est pas complète ; 1<sup>o</sup> elle ne peut pas l'être ; 2<sup>o</sup> elle ne doit pas l'être. Elle ne peut pas l'être , parce qu'il est impossible de faire pleinement abstraction du lieu réel de la représentation théâtrale & de ses irrégularités. On a beau avoir l'imagination préoccupée ; les yeux avertissent qu'on est à Paris , tandis que la scène est à Rome ; & la preuve qu'on n'oublie jamais l'acteur dans le personnage qu'il représente , c'est que dans l'instant même où l'on est le plus ému , on s'écrie : *Ah ! que c'est bien joué* ; on sait donc que ce n'est qu'un jeu ; on n'applaudiroit point Auguste , c'est donc Brisard qu'on applaudit.

Mais quand par une ressemblance parfaite il seroit possible de faire une pleine *illusion* , l'art devroit l'éviter , comme la sculpture l'évite en ne colo-

rant pas le marbre , de peur de le rendre effrayant.

Il y a tel spectacle dont l'*illusion* tempérée est agréable , & dont l'*illusion* pleine seroit révoltante ou péniblement douloureuse : combien de personnes soutiennent le meurtre de Camille , ou de Zaïre & les convulsions d'Inès empoisonnée , qui n'auroient pas la force de soutenir la vue d'une querelle sanglante ou d'une simple agonie ? Il est donc hors de doute que le plaisir du spectacle tragique tient à cette réflexion tacite & confuse qui nous avertit que ce n'est qu'une feinte , & qui par-là , modère l'impression de la terreur & de la pitié.

Je fais bien que l'échaffaud est la tragédie de la populace , & que des nations entières se sont amusées de combats de gladiateurs. Mais cet exercice de la sensibilité seroit trop violent pour des âmes qu'une société douce & voluptueuse amollit , & qui demandent des plaisirs délicats comme leurs organes.

Il y a donc deux choses à distinguer dans l'imitation tragique , la vérité absolue de l'exemple , & la ressemblance imparfaite de l'imitation. Orosmane , dans la fureur de sa jalousie , tue Zaïre , & l'instant d'après se tue lui-même de désespoir : voilà l'*illusion* qui ne doit pas être complète. Un amour jaloux & furieux peut rendre féroce & barbare un homme naturellement bon , sensible & généreux : voilà la vérité , dont rien ne nous détrompe , & dont l'impression nous reste quand l'*illusion* a cessé.

Dans le comique , rien ne répugne à une pleine *illusion* ; & l'impression du ridicule n'a pas besoin d'être tempérée comme celle du pathétique. Mais si dans le comique même l'*illusion* étoit complète , le spectateur , croyant voir la nature , oublieroit l'art , & seroit privé par l'*illusion* même , de l'un des plaisirs du spectacle. Ceci est commun à tous les genres.

Le plaisir d'être ému de crainte & de pitié sur les malheurs de ses semblables , le plaisir de rire aux dépens des foiblesses & des ridicules d'autrui , ne sont pas les seuls que nous cause la scène ? celui de voir à quel degré de force & de vérité peuvent

aller le génie & l'art ; celui d'admirer dans le tableau la supériorité de la peinture sur le modele, seroit perdu si l'*illusion* étoit complète ; & voilà pourquoi dans l'imitation même en récit, les accessoires qui alterent la vérité, comme la mesure des vers & le mélange du merveilleux, rendent l'*illusion* plus douce ; car nous aurions bien moins de plaisir à prendre un beau poëme pour une histoire, qu'à nous souvenir confusément que c'est une création du génie.

Pour mieux m'entendre imaginez une perspective si parfaitement peinte, que de loin elle vous semble être réellement ou un morceau d'architecture, ou un paysage éloigné ; tout l'agrément de l'art sera perdu pour vous dans ce moment, & vous n'en jouirez que lorsqu'en approchant vous vous appercevrez que le pinceau vous en impose. Il en est de même de toute espece d'imitation : on veut jouir en même temps de la nature & de l'art ; on veut donc bien s'appercevoir que l'art se mêle avec la nature. Dans le comique même il ne faut donc pas croire que la vérité de l'imitation en soit le mérite exclusif, & que le meilleur peintre de la nature soit le plus fidele copiste ; car si l'imitation étoit une parfaite ressemblance, il faudroit l'altérer exprès en quelque chose, afin de laisser à l'ame le sentiment confus de son erreur, & le plaisir secret de voir avec quelle adresse on la trompe. Il est pourtant vrai qu'on a plus à craindre de s'éloigner de la nature que d'en approcher de trop près ; mais entre la servitude & la licence il y a une liberté sage, & cette liberté consiste à se permettre de choisir & d'embellir en imitant : c'est ce qu'a fait Moliere aussi bien que Racine, ni le *Misanthrope*, ni l'*Avare*, ni le *Tartuffe*, ne sont de serviles copies : dans les détails comme dans l'ensemble, dans les caractères comme dans l'intrigue, ce sont des compositions plus achevées qu'on n'en peut voir dans la nature ; la perfection y décele l'art, & l'on perdroit à ne pas l'y voir pour en jouir : il faut qu'on l'apperçoive.

Mais jusqu'à quel point cette imitation peut-elle être embellie, sans que l'alté-

ration nuise à la vraisemblance & détruise l'*illusion* ? Cela tient beaucoup à l'opinion, à l'habitude, à l'idée que l'on a des possibles ; & la regle doit varier selon les lieux & les temps. La vérité même n'est pas toujours vraisemblable, & à moins qu'elle ne soit très-connue, elle n'est point admise, si la vraisemblance n'y est pas. Dans les choses communes il est aisé de conserver la vraisemblance, mais dans l'extraordinaire & le merveilleux, c'est une des plus grandes difficultés de l'art.

Voyez VRAISEMBLANCE.

Quelle est cependant cette demi-*illusion*, cette erreur continue, & sans cesse mêlée d'une réflexion qui la dément ; cette façon d'être trompé, & de ne l'être pas ? C'est quelque chose de si étrange en apparence, & de si subtil en effet, qu'on est tenté de le prendre pour un être de raison ; & pourtant rien de plus réel. Chacun de nous n'a qu'à se souvenir qu'il lui est arrivé bien souvent de dire en même temps qu'il pleuroit ou qu'il fremissoit à *Mérope* : *ah ! que cela est beau* ; ce n'étoit pas la vérité qui étoit belle : car il n'est pas beau qu'une femme aille tuer un jeune homme, ni qu'une mere reconnoisse son fils au moment de le poignarder. C'étoit donc bien de l'imitation que l'on parloit ; & pour cela il falloit se dire à soi-même, *c'est un mensonge* ; & tout en le disant, on pleuroit & on fremissoit.

Pour expliquer ce phénomène, on a dit que l'*illusion* & la réflexion n'étoient pas simultanées, mais alternatives dans l'ame ; hypothese inutile ; car sans ces oscillations continuelles & rapides de l'erreur à la vérité, leur mélange actuel s'explique, & l'on va voir qu'il est dans la nature.

L'ame est susceptible à la fois de diverses impressions, comme lorsqu'on entend une belle musique, & qu'en regardant une jolie femme on boit d'un vin délicieux : ces trois plaisirs sont distinctement & simultanément goûtés. Ils se nuisent pourtant l'un à l'autre ; & moins les impressions simultanées sont analogues, moins le sentiment en est vif ; en sorte que si elles sont contraires, le partage de la sensibilité entr'elles est quelquefois si inégal, que l'une

effleure à peine l'ame , tandis que l'autre s'en saisit & la pénètre profondément.

En vous promenant à la campagne , qu'un objet vous frappe & vous plonge dans la méditation , tous les autres objets que vous appercevrez passeront successivement devant vos yeux sans vous distraire. Vous les aurez vus cependant , & chacun d'eux aura laissé sa trace dans le souvenir. Que fera-t-il donc arrivé ? Qu'à chaque instant l'ame aura eu deux pensées , l'une fixe & profonde , l'autre légère & fugitive. Au contraire , je vous suppose plus légèrement occupé ; l'idée qui vous suit ne laisse pas d'être continue & toujours présente ; mais l'impression accidentelle de nouveaux objets est d'autant plus vive à son tour , que la première est moins profonde.

C'est ainsi qu'au spectacle deux pensées sont présentes à l'ame ; l'une est , que vous êtes venus voir représenter une fable , que le lieu réel de l'action est une salle de spectacle , que tous ceux qui vous environnent viennent s'amuser comme vous , que les personnages que vous voyez sont des comédiens , que les colonnes du palais qu'on vous représente sont des coulisses peintes ; que ces scènes touchantes ou terribles que vous applaudissez sont un poème composé à plaisir. Tout cela est la vérité. L'autre pensée est l'*illusion* ; savoir que ce palais est celui de Mérope , que la femme que vous voyez si affligée est Mérope elle-même , que les paroles que vous entendez sont l'expression de sa douleur. Or , de ces deux pensées il faut que la dernière soit la dominante ; & par conséquent le soin commun du poète , de l'acteur & du décorateur doit être de fortifier l'impression des vraisemblances , & d'affoiblir celle des réalités. Pour cela le moyen le plus sûr , comme le plus facile , seroit de copier fidèlement & servilement la nature , & c'est-là tout ce qu'on a su faire quand le goût n'étoit pas formé. Mais je l'ai dit souvent , je le répète encore ; la nature a mille détails qui seroient vrais , qui rendroient même l'imitation plus vraisemblable , & qu'il faut pourtant éloigner , parce qu'ils manquent d'agrément ou d'intérêt ou de décence , & que nous cherchons au théâtre & dans l'imitation poétique en général ,

une nature exquise , curieuse & intéressante. Le secret du génie n'est donc pas d'affervir , mais d'animer son imitation : car plus l'*illusion* est vive & forte , plus elle agit sur l'ame , & par conséquent moins elle laisse de liberté à la réflexion & de prise à la vérité. Quelle impression peuvent faire de légères invraisemblances sur des esprits émus , troublés d'étonnement & de terreur ? N'avons-nous pas vu , de nos jours , Phèdre expirante au milieu d'une foule de petits maîtres ; N'avons-nous pas vu Mérope , le poignard à la main , fendre la presse de nos jeunes seigneurs , pour percer le cœur à son fils ? & Mérope nous faisoit frémir , & Phèdre nous arrachoit des larmes. C'est sur ces exemples que se fondent ceux qui se moquent des bienséances & des vraisemblances théâtrales ; mais si dans ces momens de trouble & de terreur l'ame trop occupée du grand intérêt de la scène , ne fait aucune attention à ses irrégularités , il y a des momens plus tranquilles , où le bon sens en est blessé ; la réflexion reprend alors tout son empire ; la vérité détruit l'*illusion* : or , l'*illusion* une fois détruite ne se reproduit pas l'instant d'après avec la même force ; & il n'y a nulle comparaison entre un spectacle où elle est soutenue , & un spectacle où , à chaque instant , on est trompé & détrompé.

L'*illusion* comme je l'ai dit , n'a pas besoin d'être complète. On ne doit donc pas s'inquiéter des invraisemblances forcées , & l'on peut se permettre celles qui contribuent à donner au spectacle plus d'intérêt ou d'agrément.

Mais quoiqu'on fasse pour en imposer , il est rare que l'*illusion* soit trop forte ; on fait donc bien d'être sévère sur ce qui intéresse la vraisemblance , & de n'accorder à l'art que les licences heureuses d'où résulte quelque beauté.

Il faut se figurer qu'il y a sans cesse dans l'imitation théâtrale un combat entre la vanité & le mensonge : affoiblir celle qui doit céder , fortifier celui que l'on veut qui domine , voilà le point où se réunissent toutes les règles de l'art par rapport à la vraisemblance , dont l'*illusion* est l'effet.

Quant aux moyens qu'on doit exclure, il en est qui rendent l'imitation trop effrayante & horriblement vraie, comme lorsqu'on sous l'habit de l'acteur qui doit paroître se tuer, on cache une vessie pleine de sang, & que le sang inonde le théâtre; il en est qui rendent grossièrement & basement une nature dégoûtante, comme lorsqu'on produit sur la scène l'ivrognerie & la débauche; il en est qui sont pris dans un naturel insipide & trivial, dont l'unique mérite est une plate vérité, comme lorsqu'on représente ce qui se passe communément parmi le peuple. Tout cela doit être interdit à l'imitation poétique, dont le but est de plaire, non pas seulement au bas peuple, mais aux esprits les plus cultivés & aux âmes les plus sensibles: succès qu'elle ne peut avoir qu'autant qu'elle est décente, ingénieuse, & telle qu'un goût exquis & un sentiment délicat en chérissent l'illusion. Voy. VRAISEMBLANCE. (M. MARMONT-TELL.)

ILLUSOIRE, adj. m. & f. (Jurispr.) se dit de quelque convention ou disposition, qui est conçue de manière que l'on peut s'en jouer, c'est-à-dire l'é luder, & faire qu'elle demeure sans effet, comme si on stipuloit qu'un homme, notoirement insolvable, payera après sa mort. (A)

ILLUSTRATI, s. m. pl. (Hist. littér.) nom d'une académie ou société littéraire, établie à Casal en Italie. Elle a pris pour emblème le soleil & la lune, avec l'inscription, *lux indeficiens*: on ignore cependant ce que cette lumière a produit.

ILLUSTRE, ILLUSTRATION, S'ILLUSTRER, (Gramm.) un homme illustre est celui qui a mérité l'estime & la considération générale de sa nation, par quelque qualité excellente. On peut naître d'une maison illustre, & n'être qu'un homme ordinaire, & réciproquement. Plutarque a écrit la vie des hommes illustres, grecs & romains. La maison de Bourbon est la plus illustre en Europe. On lit dans le Dictionnaire de Trévoux, Cicéron a été le plus illustre des orateurs de son temps, Virgile le plus illustre des poètes: je ne fais si ces deux phrases sont d'une grande pureté, il est certain que le

mot illustre ne se dit pas aussi bien en pareil cas que le mot grand. Cicéron a été le plus grand des orateurs de son temps; Virgile le plus grand des poètes. Un peintre, un statuaire, un musicien, peut s'illustrer dans son art. Illustre s'applique rarement aux choses, & je n'aime pas, "les rois d'Egypte ont été ceux qui ont" laissé de plus illustres marques de leur "grandeur." Il se prend toujours en bonne part: un scélérat n'est point illustre; il est fameux, il est insigne. Les écrivains hardis se jouent de toutes ces petites nuances.

ILLUSTRE Adj. (Littér.) en latin *illustris*, titre autrefois des plus honorables.

Il y avoit dans la décadence de l'empire trois titres d'honneurs différens, qu'on accordoit aux personnes qui se distinguoient sur les autres par leur naissance, ou par leurs charges. Le premier étoit *illustris*, le second, *clarissimus*, & le troisième *spectabilis*; mais *illustris* marquoit une prééminence essentielle, de sorte qu'il se donnoit seulement aux consuls, & aux grands officiers de l'empire.

Nos rois même dans la première & seconde race, se trouvoient honorés du titre d'*illustris* ou d'*illustrer*. Parmi ce grand nombre d'actes anciens que Doublet a recueillis dans son histoire de l'Abbaye de saint Denis, il y en a plusieurs, où Dagobert joint à la qualité de roi de France, celle de *vir illustrer*. Chilpéric, Pépin & Charles I. ont cru ajouter un nouvel éclat à celui de roi, par l'épithète d'homme illustre. Les maires du palais, après avoir usurpé peu à peu l'autorité souveraine s'arrogerent aussi la même qualification. Mais Charlemagne devenu empereur, ayant dédaigné ce titre, il passa tout de suite aux comtes, & aux grands seigneurs du royaume, dans les lettres que ses successeurs leur adressoient. On en décoroit semblablement les évêques & les abbés de haute considération; enfin il est tombé de mode, & s'est changé en superlatif dans le seul usage de la cour de Rome, qui donne le titre de seigneurie *illustrissime* aux nonces, aux archevêques, évêques, & principaux prélats romains. (D. J.)

**ILLUTATION**, f. f. (*Médec.*) c'est l'action d'enduire quelque partie du corps de boue. On se sert pour cet effet de la boue des eaux thermales, que l'on a soin de renouveler lorsqu'elle est sèche, à dessein d'échauffer, de dessécher, & de dissiper, dans le cas de rhumatisme, de douleur sciatique, &c.

**ILLYRIE** l', (*Géog. anc.*) en latin *Illyricum* dans Pline, & il sousentend le mot *solum*, en grec *Illyris* dans Ptolomée, & *Illyria* dans Etienne le Géographe; contrée de l'Europe qui, selon les divers temps, a été différemment bornée par les anciens Géographes; & c'est à quoi on doit faire attention.

Il y avoit l'*Illyrie* en général, nom commun à plusieurs pays, au nombre desquels on comprenoit la Liburnie, la Dalmatie & l'*Illyrie* propre, qui faisoit elle-même partie de la grande *Illyrie*, étoit entre le Narenta & le Drin; c'est, dit le P. Briet, le pays situé sur la mer Adriatique, & que l'on divise en Liburnie & en Dalmatie: Ptolomée *livre ij. chap. xvij.* borne l'*Illyrie* au nord par les deux Pannonies, au couchant par l'Istrie, au levant par la haute Mysie, au midi par la Macédoine.

On voit par d'anciens monumens, & entr'autres par une inscription rapportée dans le recueil de Gruter, que du temps d'Auguste on divisoit l'*Illyrie* en haute & basse, apparemment par rapport aux montagnes & aux cours des rivières; les appydes qui occupoient les montagnes, étoient de la haute-*Illyrie*; le nom de mer d'*Illyrie*, dans Horace, est commun à tout le golfe de Venise.

Les Romains eurent de la peine à subjuguier les Illyriens; mais Auguste les soumit entièrement après la défaite d'Antoine; la notice de l'Empire sous Hadrien met dans l'*Illyrie* dix-sept provinces; & celle de l'Empire, depuis Constantin jusqu'à Arcadius & Honorius, partage toute l'*Illyrie* en trois diocèses, celui de la Macédoine, celui de la Dacie, & celui de l'*Illyrie* propre.

Arcadius retint pour lui tout ce qui étoit soumis au préfet du prétoire d'Italie; savoir la Macédoine & la Dacie, ce qui sermoit deux diocèses; l'empire d'Occi-

dent eut pour sa part le diocèse de l'*Illyrie* propre, qui comprenoit les deux Pannonies, la Pavié, la Dalmatie, la Norique Méditerranée, & la Norique Ripense.

Chacun de ces trois diocèses avoit son métropolitain; celui de l'*Illyrie* propre ou occidentale étoit l'évêque de Sirmich, le second diocèse, ou la Dacie, qui comprenoit les pays situés entre la Macédoine & le Danube, avoit pour métropole Sardique; le troisième diocèse, qui portoit le nom de Macédoine, comprenoit toute la Grece, & avoit pour métropolitain l'évêque de Thessalonique.

La connoissance de l'*Illyrie*, prise dans toute son étendue, est très-nécessaire pour l'intelligence de l'Histoire ecclésiastique, car sans cela on ne concevroit point quel rapport il y avoit de la Thessalie, de l'Achaïe & de l'île de Crete, avec l'*Illyrie*, si on se figuroit seulement, sous le nom d'*Illyrie*, un petit canton, tel que Ptolomée le représente dans un coin du golphe Adriatique. (*D. J.*)

**ILM**, (*Géog.*) rivière d'Allemagne, qui prend sa source dans le comté de Henneberg, & qui se jette dans la Sala au dessus de Naumbourg.

Il y a une autre rivière appelée *Ilm* ou *Ilme*, qui arrose le duché de Brunswick, & qui se jette dans la Leine.

**ILMEN LAC** d', (*Géog.*) lac de l'Empire Ruffien, dans le duché de la grande Novogorod; il a près de soixante verstes ou lieues Ruffiennes dans sa longueur du sud au nord, & environ quarante dans sa largeur, qui est en général assez égale. (*D. J.*)

**ILMENA U**, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, & dans la portion du pays de Henneberg, qui appartient aux électeurs de Saxe. Elle est sur la rivière d'*Ilm*, & préside à un bailliage, considérable par ses mines d'argent & de fer. Elle renferme une école latine; & avant l'incendie qu'elle essuya l'an 1752, elle renfermoit un arsenal & un château. (*D. G.*)

**ILMENT**, (*Géogr.*) grand fleuve d'Asie, au royaume de Perse, qui se jette dans l'Océan.

ILOIRES, ( *Marine.* ) Voyez HILOIRES.

ILOTES, s. m. pl. ( *Hist. anc.* ) nom des esclaves chez les Lacédémoniens. Quand ceux-ci commencerent à s'emparer du Péloponnèse, ils trouverent beaucoup de résistance de la part des naturels du pays, mais sur-tout des habitans d'Ellos qui, après s'être soumise, se révolta contre eux. Les Spartiates assiègerent cette place, la prirent à discrétion, & pour faire un exemple de sévérité, en réduisirent en esclavage les habitans, eux & tous leurs descendans à perpétuité. Les *Ilotés*, ou comme d'autres les appellent, les *Helotes* étoient donc à Lacédémone des esclaves publics, employés aux ministères les plus vils & les plus pénibles, & traités avec une extrême rigueur; mais les magistrats les accorderoient quelquefois aux particuliers, à condition de les rendre à la ville quand elle les redemanderait. On les employoit à la culture des terres & aux autres travaux de la campagne. Dans des besoins pressans on s'en servoit à la guerre, & plusieurs y ont mérité leur liberté par leur service. Dans les commencemens on avoit fixé leur nombre, de peur qu'en se multipliant ils ne fussent tentés de se révolter; & par cette raison l'on exposoit les enfans qui naissoient d'eux au-delà du nombre fixé; mais cette loi inhumaine dura peu; du reste on en usoit très-rigoureusement avec les *Ilotés*; on les fustigeoit cruellement & sans raison en certains temps de l'année seulement, pour leur faire sentir le poids de la servitude; on alloit même jusqu'à les tuer quand ils devenoient trop gras, & on mettoit leurs maîtres à l'amende, comme les ayant trop bien nourris, & trop peu surchargés de travaux. Par une autre bizarrerie aussi condamnable, on les obligeoit à s'enivrer à certains jours de fêtes, afin que les enfans fussent par ce spectacle détournés du vice de l'ivrognerie. Quelques-uns de ces *Ilotés* étoient pourtant employés à des occupations plus honnêtes, comme à conduire les enfans aux écoles publiques ou aux gymnases, & à les ramener. Ceux-ci étoient des especes d'affranchis, qui ne jouissoient pas néanmoins de tous les pri-

vileges des personnes libres, quoique par leur bonne conduite ils pussent arriver à ce degré de liberté, puisque Lyfandre, Callicratidas, Gylippe étoient *ilotés* de naissance, & qu'en considération de leur valeur on leur avoit accordé la liberté.

ILS, ( *Géog.* ) riviere d'Allemagne, au couchant de la Baviere; elle a sa source dans un lac des montagnes qui séparent la Baviere de la Bohême, & tombe dans le Danube à Illstadt, vis-à-vis Passaw; elle produit des perles très-rondes & assez grosses, au rapport de Wagenfeil. ( *D. J.* )

ILSNA, ( *Géog.* ) riviere de Lithuanie, dans le Palatinat de Bressici, qui se jette dans le Bug.

ILST, ELZA, ( *Géogr.* ) petite ville des Provinces-Unies, dans la Frise, au Westergoo, à deux lieues du Zuidersee, à quatre lieues de Leuwarden. *Long.* 23. 8; *lat.* 53. 3.

Quatre freres nommés Popma Aufone, Sixte, Tite & Cyprien, tous quatre nés à *Ilst*, ont tous quatre cultivé le même goût pour les belles-lettres, ce qui est très-rare dans une famille, & ont tous quatre été auteurs, mais l'aîné Aufone Popma paroît s'être le plus distingué par son érudition, en qualité de grammairien; voyez, sur ces ouvrages, Valere André, Suffridus Petri, Scioppius & Baillet. ( *D. J.* )

ILSTADT, *Ilstadium*, ( *Géog.* ) ville d'Allemagne en Baviere, au confluent du Danube & de l'Ille, vis-à-vis de Passaw. *Long.* 31. 15; *lat.* 48. 28. ( *D. J.* )

ILUANATERRA, ( *Hist. nat.* ) nom donné par quelques auteurs à une terre ferrugineuse que l'on prétend être bonne contre le scorbut. Wallerius donne ce nom à une espece de marne, ou à une terre argilleuse, blanche, de la même nature que la terre cimolée. On ne fait d'où lui vient ce nom.

ILURO, ( *Géog. anc.* ) ancienne ville de l'Espagne Taragonoise selon Plin, *livre ix.* & c'étoit une ville de citoyens Romains; c'est présentement *Mataro*, au jugement de M. de Marca; *Illuro* ayant été détruite par les Maures; fut depuis rebâtie au même lieu; on y trouva des débris d'anciennes pierres avec des inscrip-

tions ; & on a tiré de ses ruines quantité de médailles d'or & d'argent au nom de Vespasien & de Titus. ( *D. J.* )

## I M

IMAGE, f. f. en *Optique*, est la peinture naturelle & très-ressemblante qui se fait des objets, quand ils sont opposés à une surface bien polie. *Voyez* MIROIR.

*Image* signifie plus généralement le spectre ou la représentation d'un objet que l'on voit, soit par réflexion, soit par réfraction. *Voyez* VISION.

C'est un des problèmes des plus difficiles de l'optique, que de déterminer le lieu apparent de l'*image* d'un objet que l'on voit dans un miroir, ou à-travers un verre. *Voyez* ce que nous avons dit sur ce sujet aux articles APPARENT, MIROIR, DIOPTRIQUE, &c.

IMAGE, ( *Hist. anc. & mod.* ) se dit des représentations artificielles que font les hommes, soit en peinture ou sculpture ; le mot d'*image* dans un sens est consacré aux choses saintes ou regardées comme telles. L'usage & l'adoration des *images* ont essuyé beaucoup de contradictions dans le monde. L'hérésie des Iconoclastes ou Iconomaques, c'est-à-dire, *brise-images*, qui commença sous Léon l'Isaurien en 724, remplit l'empire grec de massacres & de cruautés, tant sous ce prince, que sous son fils Constantin Copronyme ; cependant l'église grecque n'abandonna point le culte des *images*, & l'église d'Occident ne le condamna pas non plus. Le concile tenu à Nicée sous Constantin & Irene, rétablit toutes choses dans leur premier état ; & celui de Francfort n'en condamna les décisions que pour une erreur de fait & sur une fautive version. Cependant depuis l'an 815 jusqu'à l'année 855, la fureur des Iconoclastes se ralluma en Orient, & alors leur hérésie fut totalement éteinte : mais diverses sectes, à commencer par les Petrobrusiens & les Henriciens l'ont renouvelée en Occident depuis le douzième siècle. A examiner tout ce qui s'est passé à cet égard, & à juger sainement des choses, on voit que ces sectaires & leurs successeurs ont

fait une infinité de fausses imputations à l'église Romaine, dont la doctrine a toujours été de ne déférer aux *images* qu'un culte relatif & suborné très-distinct du culte de latrie, comme on le peut voir dans l'exposition de la foi de M. Bossuet. Ainsi tant de livres, de déclamations, de satyres violentes des ministres de la religion prétendue réformée pour prouver que les catholiques romains idolâtroient & violoient le premier commandement du décalogue, ne sont autre chose que le sophisme que les dialecticiens appellent *ignotatio elenchi*. Ces artifices sont bons pour séduire des ignorans ; mais il est étonnant que l'esprit de parti ait aveuglé des gens habiles d'ailleurs, jusqu'à leur faire hazarder de pareils écrits, & à les empêcher de discerner les abus qui pourroient se rencontrer dans le culte des *images*, d'avec ce que l'église en avoit toujours cru, & d'avec le fond de sa doctrine sur cet article.

Les luthériens blâment les calvinistes d'avoir brisé les *images* dans les églises des catholiques, & regardent cette action comme une espèce de sacrilège, quoiqu'ils traitent les catholiques romains d'idolâtres pour en avoir conservé le culte. Les Grecs ont poussé ce culte si loin, que quelques-uns d'entr'eux ont reproché aux Latins de ne point porter de respect aux *images* ; cependant l'église d'Orient & celle d'Occident n'ont jamais disputé que sur des termes ; elles étoient d'accord pour le fond.

Les Juifs condamnent absolument les *images*, & ne souffrent aucunes statues ni figures dans leurs maisons, & encore moins dans leurs synagogues & dans les autres lieux consacrés à leurs dévotions. Les mahométans ne les peuvent souffrir non plus, & c'est en partie pour cela qu'ils ont détruit la plupart des beaux monumens d'antiquité sacrée & profane, qui étoient à Constantinople.

Les Romains conservoient avec beaucoup de soin les *images* de leurs ancêtres, & les faisoient porter dans leurs pompes funebres & dans leurs triomphes. Elles étoient pour l'ordinaire de cire & de bois, quoiqu'il y en eut quelquefois de marbre



marbre ou d'airain. Ils les plaçoient dans les vestibules de leurs maisons, & elles y demeuroient toujours, quoique la maison changeât de maître, parce qu'on regardoit comme une impiété de les déplacer.

Appius Claudius fut le premier qui les introduisit dans les temples l'an de Rome 259, & qui y ajouta des inscriptions, pour marquer l'origine de ceux qu'elles représentoient, aussi bien que les actions par lesquelles ils s'étoient distingués.

Il n'étoit pas permis à tout le monde de faire porter les *images* de ses ancêtres dans les pompes funebres. On n'accordoit cet honneur qu'à ceux qui s'étoient acquittés glorieusement de leurs emplois. Quant à ceux qui s'étoient rendus coupables de quelques crimes, on brisoit leurs *images*.

*Pouvoir des images sur les sens.* Un tableau qui représente Palamede condamné à mort par ses amis, jette le trouble dans l'âme d'Alexandre : il rappelle à ce prince le traitement cruel qu'il a fait à Aristonicus. Une courtisane au milieu d'une joie dissolue vient par hazard à fixer les yeux sur le portrait d'un philosophe, elle a honte tout-à-coup de ses désordres, & embrasse la vertu la plus rigide. Un roi Bulgare se fait chrétien pour avoir vu un tableau du jugement dernier. César voit à Cadix le portrait d'Alexandre, & se reproche de n'avoir encore rien fait de glorieux à l'âge où est mort Alexandre.

Amurat IV. voulant réprimer l'insolence des janissaires & des spahis, ne leur fait aucun reproche, il sort à cheval du ferrail, va à l'hippodrome, y tire de l'arc & lance sa sagaye; la dextérité & la force que montre ce prince, étonnent ses troupes, elles rentrent dans le devoir. On tente de consoler une femme qui a perdu son mari : elle fait signe, en mettant la main sur son cœur, que c'est-là qu'est renfermé son chagrin, & qu'il ne peut se guérir. Un tel geste est plus expressif que tous les discours qui seroient échappés à sa douleur.

La mort de Germanicus, par le célèbre le Pouffin, inspire de l'attendrissement pour ce prince, & de l'indignation contre Tibere.

Le Pouffin veut représenter toute la

Tome XVIII.

douleur que peuvent ressentir des meres qui voient égorger leurs enfans sous leurs yeux, & dans leur sein même; il ne peint qu'une femme sur le devant de son tableau du massacre des innocens; *plus intelligitur quam pingitur.*

Il est remarquable que deux femmes aient rétabli les *images* : l'une est l'impératrice Irene, veuve de Léon IV, la première femme qui monta sur le trône des Césars, & la première qui fit périr son fils pour y régner. L'autre est l'impératrice Théodora, veuve de Théophile. Sous Irene se tint, en 786, le dixième concile de Nicée septième général, où il y eut trois cents cinquante peres. C'est le concile que Charlemagne refusa de recevoir à Francfort. (C.)

IMAGE, (*Belles-Lettres.*) se dit aussi des descriptions qui se font par le discours. Voyez DESCRIPTION.

Les *images*, suivant la définition qu'en donne Longin, sont des pensées propres à fournir des expressions, & qui présentent une espece de tableau à l'esprit.

Il donne, dans un autre endroit, à ce mot un sens beaucoup moins étendu, lorsqu'il dit que les *images* sont des discours que nous prononçons, lorsque par une espece d'enthousiasme, ou émotion extraordinaire de l'âme, nous croyons voir les choses dont nous parlons, & que nous tâchons de les peindre aux yeux de ceux qui nous écoutent.

Les *images*, dans la Rhétorique, ont un tout autre usage que parmi les poètes. Le but qu'on se propose dans la poésie, c'est l'étonnement & la surprise; au lieu que dans la prose, c'est de bien peindre les choses, & de les faire voir clairement. Elles ont pourtant cela de commun, qu'elles tendent à émouvoir dans l'un & l'autre genre. Voyez POÉSIE.

Ces *images* ou ces peintures sont d'un grand secours pour donner du poids, de la magnificence & de la force au discours. Elles l'échauffent & l'animent, & quand elles sont ménagées avec art, dit Longin, elles domptent, pour ainsi dire, & soumettent l'auditeur.

On appelle généralement *images*, tant en éloquence qu'en poésie, toute descrip-

tion courte & vive , qui présente les objets aux yeux autant qu'à l'esprit. Telle est dans Virgile cette peinture de la consternation de la mere d'Euryale , en apprenant la mort de son fils :

*Miseræ calor ossa reliquit ,  
Excussæ manibus radii , revolutaque pensa.*

Æneid. IX.

ou cette autre de Verrès par Cicéron : *Stetit soleatus prætor populi romani , cum pallio purpureo , tunicaque talari , mulierculâ nixus in littore* ; ou cette *image* de Racine dans Athalie :

*De princes égorgés la chambre étoit remplie ,  
Un poignard à la main l'implacable Athalie  
Au carnage animoit ses barbares soldats , &c.*

D'après Longin on a compris sous le nom d'*image* , tout ce qu'en poésie on appelle *descriptions* & *tableaux*. Mais en parlant du coloris du style , on attache à ce mot une idée beaucoup plus précise ; & par *image* on entend cette espèce de métaphore , qui , pour donner de la couleur à la pensée , & rendre un objet sensible s'il ne l'est pas , ou plus sensible s'il ne l'est pas assez , le peint sous des traits qui ne sont pas les siens , mais ceux d'un objet analogue.

La mort de Laocoon dans l'*Enéide* est un tableau ; la peinture des serpens qui viennent l'étouffer , est une description. *Laocoon ardens* est une *image*. La description diffère du tableau , en ce que le tableau n'a qu'un moment & qu'un lieu fixe. La description peut être une suite de tableau ; le tableau peut être un tissu d'*images* ; l'*image* elle-même peut former un tableau. Mais l'*image* est le voile matériel d'une idée ; au lieu que la description & le tableau ne sont le plus souvent que le miroir de l'objet même.

Toute *image* est une métaphore , mais toute métaphore n'est pas une *image*. Il y a des translations de mots qui ne présentent leur nouvel objet que tel qu'il est en lui-même , comme , par exemple , la clef d'une voûte , le pié d'une montagne ; au lieu que l'expression qui fait *image* , peint avec les couleurs de son premier objet , la

nouvelle idée à laquelle on l'attache , comme dans cette sentence d'Iphicrate , *une armée de cerfs conduite par un lion , est plus à craindre qu'une armée de lions conduite par un cerf* ; & dans cette réponse d'Agésilas , à qui l'on demandoit pourquoi Lacédémone n'avoit point de murailles : *voilà* (en montrant ses soldats) *les murailles de Lacédémone*.

L'*image* suppose une ressemblance , renferme une comparaison ; & de la justesse de la comparaison dépend la clarté , la transparence de l'*image*. Mais la comparaison est sous-entendue , indiquée ou développée : on dit d'un homme en colere , *il rugit* ; on dit de même , *c'est un lion* ; on dit encore , *tel qu'un lion altéré de sang* , &c. *Il rugit* suppose la comparaison ; *c'est un lion* , l'indique ; *tel qu'un lion* la développe.

On demandera peut-être : quelle ressemblance peut-il y avoir entre une idée métaphysique , ou un sentiment moral , & un objet matériel ?

1°. Une ressemblance d'effet dans leur manière d'agir sur l'ame. Si par exemple le génie d'un homme ou son éloquence débrouille dans mon entendement le cahos de mes pensées , en dissipe l'obscurité , les rend distinctes & sensibles à mon imagination , m'en fait appercevoir & saisir les rapports ; je me rappelle l'effet que le soleil en se levant produit sur le tableau de la nature , je trouve qu'ils font éclore , l'un à mes yeux , l'autre à mon esprit , une foule d'objets nouveaux ; & je dis de ce génie créateur & fécond , qu'il est lumineux , comme je le dis du soleil. Lorsque je goûte de l'absynthe , la sensation d'amertume que mon ame en reçoit , lui déplaît & lui donne pour la même boisson , une répugnance presque invincible. S'il arrive donc que le regret d'un bien que j'ai perdu me cause une sensation affligeante & pénible , & une forte répugnance pour ce qui peut me rappeler le souvenir de mon malheur , je dis de ce regret , qu'il est amer , & l'analogie de l'expression avec le sentiment est fondé sur la ressemblance des affections de l'ame. L'effet naturel des passions est en nous bien souvent le même que celui des impressions des ob-

jets du dehors : l'amour , la colere , le désir violent fait sur le sang l'effet d'une chaleur ardente ; la frayeur , celui d'un grand froid. Delà toutes ces métaphores de brûler de colere , d'impatience & d'amour , d'être glacé d'effroi , de frissonner de crainte. Voilà ce que j'entends par la ressemblance d'effet. C'est sous ce rapport , que me semble aussi juste qu'ingénieuse la réponse de Marius , à qui l'on reprochoit d'avoir , dans la guerre des Cimbres , donné le droit de bourgeoisie à Rome , à mille étrangers , qui s'étoient distingués. Les loix , lui disoit-on , défendent pareille chose. Il répondit que le bruit des armes l'avoit empêché d'entendre ce que disoient des loix.

2<sup>o</sup> Une ressemblance de mouvement. On vient de voir que la premiere analogie des *images* porte sur le caractère des sensations. Celle-ci porte sur leur durée , & leur succession plus lente ou plus rapide. Si nous observons d'abord une analogie naturelle entre la progression de lieu & la progression de temps ; entre l'étendue successive & l'étendue permanente , l'une peut donc être l'*image* de l'autre , & le lieu nous peindra le temps. Un sourd & muet de naissance , pour exprimer le passé montreroit l'espace qui étoit derrière lui ; & l'espace qui étoit devant , pour exprimer l'avenir. Nous les désignons à-peu-près de même : *les temps reculés , j'avance en âge , les années s'écoulent*. Quoi de plus clair & de plus juste que cette *image* dont se sert Montagne pour dire qu'il s'occupe agréablement du passé sans s'inquiéter de l'avenir , *les ans peuvent m'entraîner , mais à reculons ?*

Cette analogie est dans la nature , parce que les objets se succèdent pour moi dans l'espace comme dans la durée , & que ma pensée opere de même pour les concevoir dans leur ordre , soit qu'ils existent ensemble en divers lieux ; ou soit que dans un même lieu ils existent en divers temps.

Il y a de plus une correspondance naturelle entre la vitesse ou la lenteur des mouvemens des corps , & la vitesse ou la lenteur des mouvemens de l'ame , & en cela le physique & le moral , l'intellectuel & le sensible ont une parfaite analogie en-

tr'eux , & par conséquent un rapport naturellement établi entre les idées & les *images*. Voyez ANALOGIE.

Mais souvent la facilité d'appercevoir une idée sous une *image* est un effet de l'habitude , & suppose une convention. Delà vient que toutes les *images* ne peuvent ni ne doivent être transplantées d'une langue dans une autre langue ; & lorsqu'on dit qu'une *image* ne sauroit se traduire , ce n'est pas tant la disette de mots qui s'y oppose , que le défaut d'exercice dans la liaison de deux idées. Toute *image* tirée des coutumes étrangères , n'est reçue parmi nous que par adoption ; & si les esprits n'y sont pas habitués , le rapport en sera difficile à saisir. *Hospitalier* exprime une idée claire en françois comme en latin , dans son acception primitive : on dit , *les Dieux hospitaliers , un peuple hospitalier* ; mais cette idée ne nous est pas assez familiere pour se présenter d'abord , à propos d'un arbre qui donne asyle aux voyageurs : ainsi l'*umbram hospitalem* d'Horace , traduit à la lettre par un *ombrage hospitalier* , ne seroit pas entendu sans le secours de la réflexion.

Il arrive aussi que dans une langue , l'opinion attache du ridicule ou de la bassesse à des *images* , qui , dans une autre langue , n'ont rien que de noble & de décent. La métaphore de ces deux beaux vers de Corneille ,

*Sur les noires couleurs d'un si triste tableau ,  
Il faut passer l'éponge , ou tirer le rideau ,*

n'auroit pas été soutenable chez les Romains , où l'éponge étoit un mot sale.

Les anciens se donnoient une licence que notre langue n'admet pas : dès qu'un même objet faisoit sur les sens deux impressions simultanées , ils attribuoient indistinctement l'une à l'autre : par exemple , ils disoient à leur choix , un *ombrage frais* , ou une *fraicheur sombre* : *frigus opacum* ; ils disoient d'une forêt , qu'elle étoit obscurcie d'une *noire frayeur* , au lieu de dire qu'elle étoit *effrayante par son obscurité profonde* : *caligantem nigrâ formidine lucum* : c'est prendre la cause pour l'effet. Nous sommes plus difficiles ; & ce qui pour eux

étoit une élégance , seroit pour nous un contre-sens.

Telle *image* est claire comme expression simple , qui s'obscurcit dès qu'on veut l'entendre. *S'enivrer de louange* , est une façon de parler familière : *s'enivrer* est pris là pour un terme primitif ; celui qui l'entend ne soupçonne pas qu'on lui présente la louange comme une liqueur ou comme un parfum. Mais si vous suivez l'*image* , & que vous disiez , *un roi s'enivre des louanges que lui versent les flatteurs* , ou *que les flatteurs lui font respirer* , vous éprouverez que celui qui a reçu *s'enivrer de louange* sans difficulté , sera étonné d'entendre , *verser la louange* , *respirer la louange* , & qu'il aura besoin de réflexion pour sentir que l'un est la suite de l'autre. La difficulté ou la lenteur de la conception vient alors de ce que le terme moyen est sous-entendu : *verser* & *s'enivrer* annoncent une liqueur ; dans *respirer* & *s'enivrer* c'est une vapeur qu'on suppose. Que la liqueur ou la vapeur soit expressément énoncée , l'analogie des termes est claire & frappante par le lien qui les unit. *Un roi s'enivre du poison de la louange que lui versent les flatteurs ; un roi s'enivre du parfum de la louange que les flatteurs lui font respirer* : tout cela devient naturel & sensible.

*Le nectar que l'on sert au maître du tonnerre ,  
Et dont nous enivrons tous les dieux de la terre ,  
C'est la louange , Iris. ( La Fontaine. )*

Les langues , à les analyser avec soin , ne sont presque toutes qu'un recueil d'*images* , que l'habitude a mises au rang des dénominations primitives , & que l'on emploie sans s'en apercevoir. Il y en a de si hardies , que les poètes n'oseroient les risquer si elles n'étoient pas reçues. Les philosophes en usent eux-mêmes comme de termes abstraits , *perception* , *réflexion* , *attention* , *induction* , tout cela est pris de la matière. On dit *suspendre* , *précipiter son jugement* , *balancer les opinions* , *les recueillir* , &c. On dit que *l'ame s'élève* , que *les idées s'étendent* , que *le génie étincelle* , que *Dieu vole sur les ailes des vents* , qu'il *habite en lui-même* , que *son souffle anime la matière* , que *sa voix commande au*

*néant* , &c. Tout cela est familier , non-seulement à la poésie , mais à la philosophie la plus exacte , à la théologie la plus austère. Ainsi à l'exception de quelques termes abstraits , le plus souvent confus & vagues , tous les signes de nos idées sont empruntés des objets sensibles. Il n'y a donc pour l'emploi des *images* usitées , d'autres ménagemens à garder que les convenances du style.

Il est des *images* qu'il faut laisser au peuple ; il en est qu'il faut réserver au langage héroïque ; il en est de communes à tous les styles & à tous les tons. Mais c'est au goût formé par l'usage à distinguer ces nuances.

Quant au choix des *images* , rarement employées ou nouvellement introduites dans une langue , il faut y apporter beaucoup plus de circonspection & de sévérité. Que les *images* reçues ne soient point exactes ; que l'on dise de l'esprit , qu'*il est solide* , de la pensée , qu'*elle est hardie* , de l'attention , qu'*elle est profonde* ; celui qui emploie ces *images* n'en garantit pas la justesse , & si on demande pourquoi il attribue la solidité à ce qu'il appelle un *souffle* (*spiritus*) , la hardiesse à l'action de penser , (*pensare*) la profondeur à la direction du mouvement (*tendere ad*) , car tel est le sens primitif d'esprit , de pensée & d'attention , il n'a qu'un mot à répondre : *cela est reçu ; je parle ma langue.*

Mais s'il emploie de nouvelles *images* , on a droit d'exiger de lui qu'elles soient justes , claires , sensibles , & d'accord avec elles-mêmes. C'est à quoi les écrivains , même les plus élégans , ont manqué plus d'une fois.

Je viens de lire dans Brumoi , que la comédie grecque , dans son troisième âge , *cessa d'être une Mégère , & devint.... quoi ? un miroir*. Quelle analogie y a-t-il entre un miroir & une Mégère ?

Il y a des *images* , qui , sans être précisément fausses , n'ont pas cette vérité sensible qui doit nous saisir au premier coup d'œil. Vous représentez-vous un jour vaste par le silence , *dies per silentium vastus* ? Il est vrai que le jour des funérailles de Germanicus , Rome dut être changée en une vaste solitude , par le silence qui régnoit dans ses murs , mais

après avoir développé la pensée de Tacite, on ne saisit point encore son *image*.

La Fontaine semble l'avoir prise de Tacite :

*Craignez le fond des bois & leur vaste silence.*

Mais ici l'*image* est claire & juste : on se transporte au milieu d'une solitude immense, où le silence regne au loin ; & *silence vaste* qui paroît hardi, est beaucoup plus sensible que *silence profond* qui est devenu si familier.

Lucain avoit dit avant La Fontaine :

*Cæsar sollicito par vasta silentia gressu,  
Vix famulis audenda parat.*

Traduisez, *tibi rident æquora ponti* de Lucrece : *la mer prend une face riante*, est une façon de parler très-claire en elle-même, & qui cependant ne peint rien. La mer est paisible, mais elle ne rit point ; & dans aucune langue *rident* ne peut se traduire, à moins qu'on ne change l'*image*.

Distinguons cependant une *image* confuse d'une *image* vague. Celle-ci peut être claire quoiqu'indéfinie ; l'*étendue*, l'*élévation*, la *profondeur* sont des termes vagues, mais clairs ; il faut même bien se garder de déterminer certaines expressions dont le vague fait toute la force. *Omnia pontus erat*, tout n'étoit qu'un Océan, dit Ovide en parlant du déluge ; tout étoit Dieu, excepté Dieu même, dit Bossuet en parlant des siècles d'idolâtrie ; je ne vois le tout de rien, dit Montagne ; & Lucrece, pour exprimer la grandeur du système d'Épicure :

Extra

*Processit longè flammantia mœnia mundi,  
Atque omne immensum peragravit mente animoque.*

*Du monde il a franchi la barrière enflammée.  
Et son ame a d'un vol parcouru l'infini.*

N'oublions pas cet effrayant tableau que fait le pere La Rue du pécheur après sa mort : *environné de l'éternité, & n'ayant que son péché entre son Dieu & lui*. N'oublions pas non plus cette réponse d'un

moine de la Trape, à qui l'on demandoit ce qu'il avoit fait là depuis quarante ans qu'il y étoit, *cogitavi dies antiquos & annos æternos in mente habui*. C'est le vague & l'immensité de ces *images* qui en fait la force & la sublimité.

Pour s'assurer de la justesse & de la clarté d'une *image* en elle-même, il faut se demander en écrivant, que fais-je de mon idée ? une colonne, un fleuve, une plante ? L'*image* ne doit rien présenter qui ne convienne à la plante, à la colonne, au fleuve, &c. La regle est simple, sûre & facile ; rien n'est plus commun cependant que de la voir négliger, & sur-tout par les commençans qui n'ont pas fait de leur langue une étude philosophique.

L'analogie de l'*image* avec l'idée exige encore plus d'attention que de la justesse de l'*image* en elle-même, comme étant plus difficile à saisir. Nous avons dit que toute *image* suppose une ressemblance, ainsi que toute comparaison ; mais la comparaison développe les rapports, l'*image* ne fait que les indiquer ; il faut donc que l'*image* soit au moins aussi juste que la comparaison peut l'être. L'*image* qui ne s'applique pas exactement à l'idée qu'elle enveloppe, l'obscurcit au lieu de la rendre sensible ; il faut que le voile ne fasse aucun pli, ou que du moins, pour parler le langage des peintres, le nud soit bien senti sous la draperie.

Après la justesse & la clarté de l'*image*, je place la vivacité. L'effet que l'on se propose étant d'affecter l'imagination, les traits qui l'affectent le plus doivent avoir la préférence.

Tous les sens contribuent proportionnellement au langage figuré. Nous disons le *coloris des idées*, la *voix des remords*, la *dureté de l'ame*, la *douceur du caractère*, l'*odeur de la bonne renommée*. Mais les objets de la vue, plus clairs, plus vifs & plus distincts, ont l'avantage de se graver plus avant dans la mémoire, & de se retracer plus facilement : la vue est par excellence le sens de l'imagination, & les objets qui se communiquent à l'ame par l'entremise des yeux vont s'y peindre comme dans un miroir ; aussi la vue est-elle celui de tous les sens qui enrichit le plus le langage poétique. Après la vue, c'est

le toucher ; après le toucher , c'est l'ouïe ; après l'ouïe vient le goût ; & l'odorat , le plus foible de tous , fournit à peine une *image* entre mille. Parmi les objets du même sens , il en est de plus vifs , de plus frappans , de plus favorables à la peinture. Mais le choix en est au dessus des regles , c'est au sens intime à le déterminer.

C'est peu que l'*image* soit une expression juste , il faut encore qu'elle soit une expression naturelle , c'est-à-dire , qu'elle paroisse avoir dû se présenter d'elle-même à celui qui l'emploie. Les peintres nous donnent un exemple de la propriété des *images* , ils couronnent les Naiades de perles & de corail , les bergeres de fleurs , les Ménades de pampre , Uranie d'étoiles , &c.

Les productions , les accidens , les phénomènes de la nature différent suivant les climats. Il n'est pas vraisemblable que deux amans qui n'ont jamais dû voir des palmiers , en tirent l'*image* de leur union. Il ne convient qu'au peuple du Levant , ou à des esprits versés dans la poésie orientale , d'exprimer le rapport des deux extrêmes par l'*image* du cedre à l'hyssope.

L'habitant d'un climat pluvieux compare la vue de ce qu'il aime à la vue d'un ciel sans nuages. L'habitant d'un climat brûlant la compare à la rosée. A la Chine , un empereur qui fait la joie & le bonheur de son peuple , est semblable au vent du midi. Voyez combien sont opposées l'une à l'autre les idées que présente l'*image* d'un fleuve débordé à un berger des bords du Nil & à un berger des bords de la Loire. Il en est de même de toutes les *images* locales , que l'on ne doit transplanter qu'avec beaucoup de précaution.

Les *images* sont aussi plus ou moins familières , suivant les mœurs , les opinions , les usages , les conditions , &c. Un peuple guerrier , un peuple pasteur , un peuple matelot ont chacun leurs *images* habituelles : ils les tirent des objets qui les occupent , qui les affectent , qui les intéressent le plus. Un chasseur amoureux se compare au cerf qu'il a blessé ;

*Portant par-tout le trait dont je suis déchiré.*

Un berger dans la même situation se compare aux fleurs exposées aux vents du midi.

*Floribus austrum perditus immisi.* Virg.

C'est ce qu'on doit observer avec un soin particulier dans la poésie dramatique. *Britanicus* ne doit pas être écrit comme *Athalie* , ni *Polieucte* comme *Cinna*. Aussi les bons poètes n'ont-ils pas manqué de prendre la couleur des lieux & des temps , soit de propos délibéré , soit par sentiment & par goût , l'imagination remplie de leur sujet , l'esprit imbu de la lecture des auteurs qui devoient leur donner le ton. On reconnoît les prophètes dans *Athalie* , Tacite dans *Britanicus* , Sénèque dans *Cinna* , & dans *Polieucte* tout ce que le dogme & la morale de l'évangile ont de sublime & de touchant.

C'est un heureux choix d'*images* inusitées parmi nous , mais rendues naturelles par les convenances , qui fait la magie du style de *Mahomet* & d'*Alzire* , & qui manque peut-être à celui de *Bazajet*. Croiroit-on que les harangues des sauvages du Canada sont du même style que le rôle de Zamore ? En voici un exemple frappant. On propose à l'une de ces nations de changer de demeure , le chef des sauvages répond : " Cette terre nous a » nourris , l'on veut que nous l'abandon- » nions ! Qu'on la fasse creuser , on trou- » vera dans son sein les ossemens de nos » peres. Faut-il donc que les ossemens de » nos peres se levent pour nous suivre » dans une terre étrangere " ? Virgile a dit de ceux qui se donnent la mort ,

*Lucemque perosi projecere animas.*

*Ils ont fui la lumiere & rejeté leur ame.*

Les sauvages disent en se dévouant à la guerre *je jette mon corps loin de moi.*

On a long-temps attribué les figures du style oriental au climat ; mais on a trouvé des *images* aussi hardies dans les poésies des Islandois , dans celles des anciens Ecois , & dans les harangues des sauvages

du Canada, que dans les écrits des Persans & des Arabes. Moins les peuples sont civilisés, plus leur langage est figuré, sensible. C'est à mesure qu'ils s'éloignent de la nature, & non pas à mesure qu'ils s'éloignent du soleil, que leurs idées se dépouillent de cette écorce, dont elles étoient revêtues comme pour tomber sous les sens.

Il y a des phénomènes dans la nature, des opérations dans les arts qui, quoique présens à tous les hommes, ne frappent vivement que les yeux des philosophes ou des artistes. Ces *images* d'abord réservées au langage des arts & des sciences, ne doivent passer dans le style oratoire ou poétique qu'à mesure que la lumière des sciences & des arts se répand dans la société. Le ressort de la montre, la boussole, le télescope, le prisme, &c. fournissent aujourd'hui au langage familier des *images* aussi naturelles; aussi peu recherchées que celles du miroir & de la balance. Mais il ne faut hasarder ces translations nouvelles qu'avec la certitude que les deux termes sont bien connus, & que le rapport en est juste & sensible.

Le poète lui seul, comme poète, peut employer les *images* de tous les temps, de tous les lieux de toutes les situations de la vie. Delà vient que les morceaux épiques ou lyriques dans lesquels le poète parle lui-même en qualité d'homme inspiré, sont les plus abondans, les plus variés en *images*. Il a cependant lui-même des ménagemens à garder.

1° Les objets d'où il emprunte ses métaphores doivent être présens aux esprits cultivés.

2° S'il adopte un système, comme il y est souvent obligé, celui, par exemple, de la théologie, ou celui de la mythologie, celui d'Épicure ou celui de Newton, il se borne lui-même dans le choix des *images*, & s'interdit tout ce qui n'est pas analogue au système qu'il a suivi.

Quoique la Dame ait voulu figurer par l'Hélicon, par Uranie & par le cœur des muses, ce n'est pas dans un sujet comme celui du purgatoire qu'il est décent de les invoquer.

3° Les *images* que l'on emploie doivent

être du ton général de la chose, élevées dans le noble, simples dans le familier, sublimes dans l'enthousiasme, & toujours plus vives, plus frappantes que la peinture de l'objet même, sans quoi l'imagination écarteroit ce voile inutile; c'est ce qui arrive souvent à la lecture des poèmes dont le style est trop figuré.

4° Si le poète adopte un personnage, un caractère, son langage est assujéti aux mêmes convenances que le style dramatique, il ne doit se servir alors pour peindre ses sentimens & ses idées, que des *images* qui sont présentes au personnage qu'il a pris.

5° Les *images* sont d'autant plus frappantes que les objets en sont plus familiers; & comme on écrit sur-tout pour son pays, le style poétique doit avoir naturellement une couleur natale. Cette réflexion a fait dire à un homme de goût, qu'il seroit à souhaiter pour la poésie françoise que Paris fût un port de mer. Cependant il y a des *images* transplantées que l'habitude rend naturelles: par exemple, on a remarqué que chez les peuples protestans qui lisent les livres saints en langue vulgaire, la poésie a pris le style oriental. C'est de toutes ces relations observées avec soin que résulte l'art d'employer les *images* & de les placer à propos.

Mais une règle plus délicate & plus difficile à prescrire, c'est l'économie & la sobriété dans la distribution des *images*. Si l'objet de l'idée est de ceux que l'imagination saisit & retrace aisément & sans confusion, il n'a besoin pour le frapper que de son expression naturelle, & le coloris étranger de l'*image* n'est plus que de décoration; mais si l'objet, quoique sensible par lui-même, ne se présente à l'imagination que foiblement, confusément, successivement, ou avec peine, l'*image* qui le peint avec force, avec éclat, & ramassé comme en un seul point cette *image* vive & lumineuse éclaire & soulage l'esprit autant qu'elle embellit le style. On conçoit sans peine les inquiétudes & les soucis dont l'ambitieux est agité; mais combien l'idée en est plus sensible, quand on les voit voltiger sous des lambris dorés & dans les plis des rideaux de pourpre!

*Non enim gææ neque consularis ,  
Summovet liçor miseros tumultus  
Mentis & curas laqueata circum ,  
Teda volantes.* Horat.

La Fontaine dit en parlant du veuvage :

*On fait un peu de bruit , & puis on se  
console ;*

Mais il ajoute :

*Sur les ailes du temps la tristesse s'envole.  
Le temps ramene les plaisirs.*

Et je n'ai pas besoin de faire sentir ici quel agrément l'idée reçoit de l'*image*. Le choc de deux masses d'air qui se repoussent dans l'atmosphère est sensible par ses effets, mais cet objet vague & confus n'affecte pas l'imagination comme la lutte des aquilons & du vent du midi, *precipitem Africum decertantem aquilonibus*. Cette *image* est frappante au premier coup-d'œil, l'esprit la saisit & l'embrasse. Quelle collection d'idées réunies & rendues sensibles dans ce demi-vers de Lucain, qui peint la douleur errante & muette !

*Erravit sine voce dolor ,*

& dans cette *image* de Rome accablée sous sa grandeur ,

*Nec se Roma ferens ;*

Et dans ce tableau de Seneque ; *non miror si quando impetum capit ( Deus ) spectandi magnos viros colluctantes cum aliqua calamitate !* « Dieu se plaît à éprouver les grands hommes par des calamités » Cette idée seroit belle encore exprimée tout simplement ; mais quelle force ne lui donne pas l'*image* dont elle est revêtue ! Les grands hommes & les calamités sont aux prises, & le spectateur du combat c'est Dieu.

Quand l'*image* donne à l'objet le caractère de beauté qu'il doit avoir, qu'elle le pare sans le cacher, avec goût & avec décence, elle convient à tous les styles & s'accorde avec tous les tons. Mais pour peu que

le langage figuré s'éloigne de ces règles, il refroidit le pathétique, il énerve l'éloquence, il ôte au sentiment sa simplicité touchante, aux graces leur ingénuité. Les *images* sont des fleurs, qui pour être semées avec goût demandent une main délicate & légère.

La poésie elle-même perd souvent à préférer le coloris de l'*image* au coloris de l'objet. La ceinture de Vénus, cette allégorie si ingénieuse, est encore bien inférieure à la peinture naïve & simple de la beauté dont elle est le symbole. Vénus ayant des charmes à communiquer à Junon, ne pouvoit lui donner qu'un voile, & rien au monde n'est mieux peint ; mais des traits répandus sur ce voile, se fait-on l'*image* de la beauté, comme si le même pinceau l'eût exprimée au naturel & sans aucune allégorie ?

En général toutes les fois que la nature est belle & touchante en elle-même, c'est dommage de voiler.

Mais ce n'est pas assez que l'idée ait besoin d'être embellie, il faut qu'elle mérite de l'être. Une pensée triviale revêtue d'une *image* pompeuse ou brillante, est ce qu'on appelle du *phébus* : on croit voir une physionomie basse & commune ornée de fleurs & de diamans. Cela revient à ce premier principe, que l'*image* n'est faite que pour rendre l'idée sensible. Si l'idée ne mérite pas d'être sentie, ce n'est pas la peine de la colorer.

En observant ces deux règles, savoir, de ne jamais revêtir l'idée que pour l'embellir, & de ne jamais embellir que ce qui en mérite le soin, on évitera la profusion des *images*, on ne les emploiera qu'à propos : c'est-là ce qui fait le charme & la beauté du style de Racine, & de la Fontaine. Il est riche & n'est point chargé c'est l'abondance du génie que le goût ménage & répand.

La continuation de la même *image* est une affectation que l'on doit éviter, surtout dans le dramatique, où les personnages sont trop émus pour penser à suivre une allégorie. C'étoit le goût du siècle de Corneille, en lui-même il s'en est ressenti.

En changeant d'idée, on peut immédiatement passer d'une *image* à une autre ; mais



mais le retour du figuré au simple est indispensable si l'on s'étend sur la même idée, sans quoi l'on seroit obligé de soutenir la première *image* : ce qui dégénere en affectation, ou de présenter le même objet sous deux *images* différentes, espece d'inconséquence qui choque le bon sens & le goût.

Il y a des idées qui veulent être relevées ; il y en a qui veulent que l'*image* les abaisse au ton du style familier. Ce grand art n'a point de règles, & ne sauroit se raisonner. Entendez Lucrece, parlant de la superstition : comme l'*image* qu'il emploie agrandit son idée !

*Humana ante oculos facte cum vita jaceret  
In terris, oppressa gravi sub religione,  
Quæ caput à cæli regionibus ostendebat.*

Voyez des idées aussi grandes présentées avec toutes leur force sous les traits les plus ingénus. \* C'est le déjeuner « d'un petit ver que le cœur & la vie « d'un grand empereur », dit Montagne ; & en parlant de la guerre : « Ce « furieux monstre à tant de bras & à « tant de têtes c'est toujours l'homme « foible, calamiteux & misérable, c'est « une fourmillière émue. L'homme est « bien insensé, dit-il encore, il ne sauroit forger un ciron, & il forge des dieux par douzaine ». Avec quelle simplicité la Fontaine a peint une mort tranquille !

*On sortoit de la vie ainsi que d'un banquet,  
Remerçant son hôte & faisant son paquet.*

Ce qui rend cette familiarité frappante, c'est l'élevation d'ame qu'elle annonce ; car il faut planer au dessus des grands objets pour les voir au rang des petites choses ; & c'est en général sur la situation de l'ame de celui qui parle que le poète doit se régler pour élever ou abaisser l'*image*.

Dans tous les mouvemens impétueux, comme l'enthousiasme, la passion, &c. le style s'enfle de lui-même, il se tempère ou s'affoiblit quand l'ame s'apaise ou s'épuise : ainsi toutes les fois que la beauté du sentiment est dans le calme,

Tome XVIII.

l'*image* est d'autant plus belle, qu'elle est plus simple & plus familière. Les exemples de cette simplicité précieuse sont rares chez les modernes, ils sont communs chez les anciens, je ne peux trop inviter les jeunes poètes à s'en nourrir l'esprit & l'ame.

Quant à l'abus des *images* qu'on appelle *jeux de mots*, cet abus consiste dans la fausseté des rapports.

Les rapports du figuré au figuré ne sont que des relations d'une *image* à une *image*, sans que ni l'un ni l'autre soit donnée pour l'objet réel. C'est ainsi que l'on compare les chaînes de l'amour avec celles de l'ambition, & que l'on dit que celles-ci sont plus pesantes & moins fragiles. Alors ce sont les idées mêmes que l'on compare sous des noms étrangers.

Mais c'est abuser des termes que d'établir une ressemblance réelle du figuré au simple : l'*image* n'est qu'une comparaison dans le sens de celui qui l'emploie ; c'est la donner pour l'objet même que de lui attribuer les mêmes rapports qu'à l'objet, comme dans ces vers.

*Brûlé de plus de feu que je n'en allumai.*

(Rac.)

*Elle fuit, mais en Parthe, en me perçant  
le cœur.*

(Corn.)

De la fiction à la réalité les rapports sont pris à la lettre : & non pas de la métaphore à la réalité : par exemple, après avoir changé Sirinx en roseau, le poète en peut faire une flûte : mais quoi qu'il appelle des lys & des roses les couleurs d'une bergère, il n'en fera pas un bouquet : Pourquoi cela ? C'est que la métamorphose de Sirinx est donnée pour un fait dont le poète est persuadé : au lieu que les lys & les roses ne sont qu'une comparaison dans l'esprit même du poète : c'est pour n'avoir fait cette distinction si facile, que tant de poètes ont donnés dans les jeux de mots, l'un des vices les plus opposés au naturel, qui fait le charme du style poétique. (M. MARMONTEL.)

Voyez HYPOTIPOSE.

IMAGE, (Gravure) il se dit aussi de

Aaa

certaines estampes pieuses, ou autres, grossièrement gravées. C'est de là que vient le substantif *imager*, ou marchand d'*images*. On dit de ceux qui sont curieux de livres embellis d'estampes, qu'ils aiment les images.

On fait des *images* & médailles avec la colle de poisson. Pour cet effet, prenez de la colle de poisson bien nette & bien claire; brisez-la avec un marteau; lavez-la d'abord en eau claire & fraîche, ensuite en eau tiède; ayez un pot neuf; mettez-la dans ce pot à tremper dans de l'eau pendant une nuit; faites-la bouillir doucement une heure jusqu'à ce qu'elle prenne corps; elle en aura suffisamment, si elle fait la goutte sur l'ongle. Cela fait, ayez vos moules prêts; serrez-les à l'entour d'une corde, ou avec un coton, ou d'une meche de lampe, qui serve à retenir la colle; frottez-les de miel; versez dessus la colle jusqu'à ce que tout le moule en soit couvert; exposez-les au soleil; la colle s'égalisera & se séchera; quand elle sera sèche, l'*image* se détachera du creux, d'elle-même; sera mince comme le papier, ou de l'épaisseur d'une médaille, selon la quantité de colle dont on aura couvert le moule. Les traits les plus déliés seront rendus, & l'*image* sera lustrée. Si on l'eût voulu colorer, on eût teint l'eau dans laquelle on a fait bouillir la colle, soit avec le bois de Brésil, de Fernambouc, soit avec la graine d'Avignon, le bois d'Inde, &c. Il faut que l'eau n'ait qu'une teinte légère, & que la colle ne soit pas trop épaisse; l'*image* en viendra d'autant plus belle.

\* IMAGINAIRE, adj. (*Gram.*) qui n'est que dans l'imagination; ainsi l'on dit en ce sens un bonheur *imaginaire*, une peine *imaginaire*. Sous ce point de vue, *imaginaire* ne s'oppose point à réel; car un bonheur *imaginaire* est un bonheur réel, une peine *imaginaire* est une peine réelle. Que la chose soit ou ne soit pas comme je l'imagine, je souffre ou je suis heureux; ainsi l'*imaginaire* peut être dans le motif, dans l'objet; mais la réalité est toujours dans la sensation. Le malade *imaginaire* est vraiment malade, d'esprit au moins, sinon de corps. Nous serions trop mal-

heureux, si nous n'avions beaucoup de biens imaginaires.

IMAGINAIRE, adj. on appelle ainsi en *Algebre* les racines paires de quantité négatives. La raison de cette dénomination est, que toute puissance paire d'une quantité quelconque, positive ou négative, a nécessairement le signe +, parce que + par +, ou — par — donnent également +; Voyez QUARRÉ, PUISSANCE, NÉGATIF & MULTIPLICATION. D'où il s'ensuit que toute puissance paire, tout carré, par exemple, qui a le signe —, n'a point de racine possible (voyez RACINE), & qu'ainsi la racine d'une telle puissance est impossible ou *imaginaire*.

Les quantités *imaginaires* sont opposées aux quantités *réelles*. Voyez RÉEL & EQUATION.

Non-seulement toute racine paire d'une quantité négative, comme  $\sqrt{-aa}$ , est *imaginaire*; mais encore si on y joint une quantité réelle  $b$ , le tout devient *imaginaire*; ainsi  $b + \sqrt{-aa}$  est *imaginaire*, ce qui est évident; car si  $b + \sqrt{-aa}$  étoit égal à une quantité réelle  $c$ , on auroit  $\sqrt{aa} = c - b$ , ce qui est impossible.

Les quantités composées de réel & d'*imaginaire*, s'appellent *mixtes imaginaires*, & les autres *imaginaires simples*.

J'ai démontré le premier dans les mémoires de l'académie de Berlin, pour l'année 1746, & même dans un ouvrage antérieur, envoyé à l'académie de Berlin, au commencement de 1746, que toute quantité *imaginaire* donnée à volonté, & de telle forme qu'on voudra, peut toujours se réduire à  $e + f\sqrt{-1}$ ,  $e$  & étant des qualités réelles. M. Euler a démontré depuis cette même proposition, dans les mémoires de l'académie de Berlin 1749, mais il est aisé de voir que sa démonstration ne diffère en aucune façon de la mienne. Pour s'en convaincre, on peut comparer la page 273 des mémoires de Berlin de 1749, avec l'article 79 de ma dissertation sur les vents.

J'ai démontré de plus, dans les mêmes

mémoires de 1746, que toute racine *imaginaire* d'une équation quelconque pou-

voit toujours se réduire à  $e + f\sqrt{-1}$ ,  $e$  &  $f$  étant des quantités réelles. M. Euler a donné de son côté, dans les mémoires de 1749, une démonstration de cette proposition, qui diffère entièrement de la mienne, & qui ne me paroît pas aussi simple. On peut voir les démonstrations des deux propositions dont je viens de parler, dans le traité de M. de Bougainville le jeune, sur le calcul intégral.

Un corollaire de cette proposition, qui est démontré fort simplement dans les mémoires de Berlin 1746, c'est que si  $e + f\sqrt{-1}$  est une des racines d'une équation,  $e - f\sqrt{-1}$  en fera une autre; & voilà pourquoi les racines *imaginaires* des équations vont toujours en nombre pair. Voyez RACINE.

Deux quantités *imaginaires* jointes ensemble peuvent former une quantité réelle;

par exemple,  $\sqrt[3]{a + b\sqrt{-1}} + \sqrt[3]{a - b\sqrt{-1}}$  est une quantité réelle. Voyez CAS IRRÉDUCTIBLE. (O)

IMAGINAIRE, (*Docimastique.*) poids *imaginaire* ou fictif. Voyez POIDS FICTIF.

IMAGINATION, IMAGINER, (*Logique, Métaphys. Littérat. & Beaux-Arts.*) c'est le pouvoir que chaque être sensible éprouve en soi de se représenter dans son esprit les choses sensibles, cette faculté dépend de la mémoire. On voit des hommes, des animaux, des jardins; ces perceptions entrent par les sens, la mémoire les retient, l'*imagination* les compose; voilà pourquoi les anciens Grecs appellerent les Muses *filles de Mémoire*.

Il est très-essentiel de remarquer que ces facultés de recevoir des idées, de les retenir, de les composer, sont au rang des choses dont nous ne pouvons rendre aucune raison; ces ressorts invisibles de notre être sont dans la main de l'Être suprême qui nous a faits, & non dans la nôtre.

Peut-être ce don de Dieu, l'*imagination*, est-il le seul instrument avec lequel

nous composions des idées, & même les plus métaphysiques.

Vous prononcez le mot de *triangle*, mais vous ne prononcez qu'un son si vous ne vous représentez pas l'image d'un triangle quelconque; vous n'avez certainement eu l'idée d'un triangle que parce que vous en avez vu si vous avez des yeux, ou touché si vous êtes aveugle. Vous ne pouvez penser au triangle en général si votre *imagination* ne se figure, au moins confusément, quelque triangle particulier. Vous calculez; mais il faut que vous vous représentiez des unités redoublées, sans quoi il n'y a que votre main qui opere.

Vous prononcez les termes abstraits, *grandeur, vérité, justice, fini, infini*; mais ce mot *grandeur* est-il autre chose qu'un mouvement de votre langue qui frappe l'air, si vous n'avez pas l'image de quelque grandeur? Que veulent dire ces mots *vérité, mensonge*, si vous n'avez pas aperçu par vos sens que telle chose qu'on vous avoit dit existoit en effet, & que telle autre n'existoit pas? & de cette expérience ne composez-vous pas l'idée générale de vérité & de mensonge? & quand on vous demande ce que vous entendez par ces mots, pouvez-vous vous empêcher de vous figurer quelque image sensible, qui vous fait souvenir qu'on vous a dit quelquefois ce qui étoit, & fort souvent ce qui n'étoit pas?

Avez-vous la notion de juste & d'injuste autrement que par des actions qui vous ont paru telles? Vous avez commencé dans votre enfance par apprendre à lire sous un maître; vous aviez envie de bien épeller, & vous avez mal épellé. Votre maître vous a battu, cela vous a paru très-juste; vous avez vu le salaire refusé à un ouvrier, & cent autres choses pareilles. L'idée abstraite du juste & de l'injuste est-elle autre chose que ces faits confusément mêlés dans votre *imagination*?

Le fini est-il dans votre esprit autre chose que l'image de quelque mesure bornée? L'infini est-il autre chose que l'image de cette même mesure que vous prolongez sans fin?

Toutes ces opérations ne se font-elles

pas dans vous à-peu-près de la même manière que vous lisez un livre ? vous y lisez les choses, & vous ne vous occupez pas des caractères de l'alphabet, sans lesquels pourtant vous n'auriez aucune notion de ces choses. Faites-y un moment d'attention, & alors vous appercevrez ces caractères sur lesquels glissoit votre vue ; ainsi tous vos raisonnemens, toutes vos connoissances, sont fondées sur des images tracées dans votre cerveau : vous ne vous en appercevez pas ; mais arrêtez-vous un moment pour y songer, & alors vous voyez que ces images sont la base de toutes vos notions ; c'est au lecteur à peser cette idée, à l'étendre, à la rectifier.

Le célèbre Addison dans ses onze essais sur l'*imagination*, dont il a enrichi les feuilles du spectateur, dit d'abord que le sens de la vue est celui qui fournit seul les idées à l'*imagination* ; cependant, il faut avouer que les autres sens y contribuent aussi. Un aveugle ne entend dans son *imagination* l'harmonie qui ne frappe plus son oreille ; il est à table en songe ; les objets qui ont résisté ou cédé à ses mains, font encore le même effet dans sa tête : il est vrai que le sens de la vue fournit seul les images ; & comme c'est une espece de toucher qui s'étend jusqu'aux étoiles, son immense étendue enrichit plus l'*imagination* que tous les autres sens ensemble.

Il y a deux sortes d'*imaginations*, l'une qui consiste à retenir une simple impression des objets ; l'autre qui arrange ces images reçues, & les combine en mille manières. La première a été appelée *imagination passive*, la seconde *active* ; la passive ne va pas beaucoup au-delà de la mémoire, elle est commune aux hommes & aux animaux ; delà vient que le chasseur & son chien poursuivent également des bêtes dans leurs rêves, qu'ils entendent également le bruit des cors ; que l'un crie, & que l'autre jappe en dormant. Les hommes & les bêtes font alors plus que se ressouvenir, car les songes ne sont jamais des images fidelles ; cette espece d'*imagination* compose les objets, mais ce n'est point en elle l'entendement qui agit, c'est la mémoire qui se méprend.

Cette *imagination passive* n'a pas cer-

tainement besoin du secours de notre volonté, ni dans le sommeil, ni dans la veille ; elle se peint malgré nous ce que nos yeux ont vu, elle entend ce que nous avons entendu, & touche ce que nous avons touché ; elle y ajoute, elle en diminue : c'est un sens intérieur qui agit avec empire ; aussi rien n'est-il plus commun que d'entendre dire, *on n'est pas le maître de son imagination*.

C'est ici qu'on doit s'étonner & se convaincre de son peu de pouvoir. D'où vient qu'on fait quelquefois en songe des discours suivis & éloquens, des vers meilleurs qu'on n'en feroit sur le même sujet étant éveillé ? que l'on résoud même des problèmes de mathématiques ? voilà certainement des idées très-combinées, qui ne dépendent de nous en aucune manière. Or, s'il est incontestable que des idées suivies se forment en nous, malgré nous, pendant notre sommeil, qui nous assurera qu'elles ne sont pas produites de même dans la veille ? est-il un homme qui prévoie l'idée qu'il aura dans une minute ? ne paroît-il pas qu'elles nous sont données comme les mouvemens de nos membres ? & si le pere Mallebranche s'en étoit tenu à dire que toutes les idées sont données de Dieu, auroit-on pu le combattre ?

Cette faculté passive, indépendante de la réflexion, est la source de nos passions & de nos erreurs. Loin de dépendre de la volonté, elle la détermine, elle nous pousse vers les objets qu'elle peint, ou nous en détourne, selon la manière dont elle les représente. L'image d'un danger inspire la crainte ; celle d'un bien donne des desirs violens ; elle seule produit l'enthousiasme de gloire, de parti, de fanatisme ; c'est elle qui répandit tant de maladies de l'esprit, en faisant *imaginer* à des cervelles foibles fortement frappées, que leurs corps étoient changés en d'autres corps ; c'est elle qui persuade à tant d'hommes qu'ils étoient obsédés ou enforcés, & qu'ils alloient effectivement au sabbat, parce qu'on leur disoit qu'ils y alloient. Cette espece d'*imagination* servile, partage ordinaire du peuple ignorant, a été l'instrument dont l'*imagination* forte de certains hommes s'est servie

pour dominer. C'est encore cette *imagination passive* des cerveaux aisés à ébranler, qui fait quelquefois passer dans les enfans les marques évidentes d'une impression qu'une mere a reçue ; les exemples en sont innombrables, & celui qui écrit cet article en a vu de si frappans, qu'il démentiroit ses yeux s'il en doutoit ; cet effet d'*imagination* n'est guere explicable, mais aucun autre effet ne l'est davantage. On ne conçoit pas mieux comment nous avons des perceptions, comment nous les retenons, comment nous les arrangeons. Il y a l'infini entre nous & les premiers ressorts de notre être.

L'*imagination active* est celle qui joint la réflexion, la combinaison à la mémoire ; elle rapproche plusieurs objets distans, elle sépare ceux qui se mêlent, les compose & les change ; elle semble créer quand elle ne fait qu'arranger, car il n'est pas donné à l'homme de se faire des idées, il ne peut que les modifier.

Cette *imagination active* est donc au fond une faculté aussi indépendante de nous que l'*imagination passive* ; & une preuve qu'elle ne dépend pas de nous, c'est que si vous proposez à cent personnes également ignorantes d'*imaginer* telle machine nouvelle, il y en aura quatre-vingt-dix-neuf qui n'*imagineront* rien malgré leurs efforts. Si la centieme *imagine* quelque chose, n'est-il pas évident que c'est un don particulier qu'elle a reçu ? c'est ce don que l'on appelle *génie* ; c'est-là qu'on a reconnu quelque chose d'inspiré & de divin.

Ce don de la nature est *imagination d'invention* dans les arts, dans l'ordonnance d'un tableau, dans celle d'un poëme. Elle ne peut exister sans la mémoire ; mais elle s'en sert comme d'un instrument avec lequel elle fait tous ses ouvrages.

Après avoir vu qu'on soulevoit une grosse pierre que la main ne pouvoit remuer, l'*imagination active* inventa les leviers, & ensuite les forces mouvantes composées, qui ne sont que des leviers déguisés. Il faut se peindre d'abord dans l'esprit les machines & leurs effets pour les exécuter.

Ce n'est pas cette sorte d'*imagination* que le vulgaire appelle, ainsi que la mémoire, l'*ennemie du jugement* ; au contraire, elle ne peut agir qu'avec un jugement profond. Elle combine sans cesse ses tableaux, elle corrige ses erreurs, elle élève tous ses édifices avec ordre. Il y a une *imagination* étonnante dans la mathématique pratique, & Archimede avoit au moins autant d'*imagination* qu'Homere. C'est par elle qu'un poëte crée ses personnages, leur donne des caractères, des passions, invente la fable, en présente l'exposition, en redouble le nœud, en prépare le dénouement ; travail qui demande encore le jugement le plus profond, & en même temps le plus fin.

Il faut un très-grand art dans toutes ces *imaginations d'invention*, & même dans les romans ; ceux qui en manquent sont méprisés des esprits bien faits. Un jugement toujours sain regne dans les fables d'Esopé ; elles seront toujours les délices des nations. Il y a plus d'*imagination* dans les contes des fées ; mais ces *imaginations* fantastiques, toujours dépourvues d'ordre & de bon sens, ne peuvent être estimées ; on les lit par foiblesse, & on les condamne par raison.

La seconde partie de l'*imagination active* est celle de détail, & c'est elle qu'on appelle communément *imagination* dans le monde. C'est elle qui fait le charme de la conversation ; car elle présente sans cesse à l'esprit ce que les hommes aiment le mieux, des objets nouveaux ; elle peint vivement ce que les esprits froids dessinent à peine, elle emploie les circonstances les plus frappantes, elle allègue des exemples, & quand ce talent se montre avec la sobriété qui convient à tous les talens, il se concilie l'empire de la société. L'homme est tellement machine, que le vin donne quelquefois cette *imagination*, que l'oïveté anéantit ; il y a là de quoi s'humilier, mais de quoi admirer. Comment se peut-il faire qu'un peu d'une certaine liqueur qui empêchera de faire un calcul, donnera des idées brillantes ?

C'est sur-tout dans la poésie que cette *imagination* de détail & d'expression doit

régner ; elle est ailleurs agréable , mais là elle est nécessaire : presque tout est image dans Homère , dans Virgile , dans Horace , sans même qu'on s'en apperçoive. La tragédie demande moins d'images , moins d'expressions pittoresques , de grandes métaphores , d'allégories , que le poëme épique ou l'ode ; mais la plupart de ces beautés bien ménagées font dans la tragédie un effet admirable. Un homme qui sans être poëte ose donner une tragédie , fait dire à Hyppolite ,

*Depuis que je vous vois , j'abandonne la chasse.*

Mais Hyppolite , que le vrai poëte fait parler , dit ;

*Mon arc , mes javelots , mon char , tout m'importune.*

Ces imaginations ne doivent jamais être forcées , empoulées , gigantesques. Ptolomée parlant dans un conseil d'une bataille qu'il n'a pas vue , & qui s'est donnée loin de chez lui , ne doit point peindre

*Des montagnes de morts privés d'honneurs sur-  
prêmes ,*

*Que la nature force à se venger eux-mêmes ,  
Et dont les troncs pourris exhalent dans les vents ,  
De quoi faire la guerre au reste des vivans.*

Une princesse ne doit point dire à un empereur ,

*La vapeur de mon sang ira grossir la foudre ;  
Que Dieu tient déjà prête à te réduire en poudre.*

On sent assez que la vraie douleur ne s'amuse point à une métaphore si recherchée & si fautive.

Il n'y a que trop d'exemples de ce défaut. On les pardonne aux grands poëtes ; ils servent à rendre les autres ridicules.

L'imagination active qui fait les poëtes leur donne l'enthousiasme , c'est-à-dire , selon le mot grec , cette émotion interne qui agite en effet l'esprit , & qui transforme l'auteur dans le personnage qu'il fait parler ; car c'est-là l'enthousiasme , il consiste dans l'émotion & dans les images : alors l'auteur dit précisément les mêmes choses que diroit la personne qu'il introduit.

*Je le vis , je rougis , je pâlis à sa vue ;  
Un trouble s'éleva dans mon ame éperdue ;  
Mes yeux ne voyoient plus , je ne pouvois parler.*

L'imagination alors ardente & sage , n'entasse point de figures incohérentes , elle ne dit point , par exemple , pour exprimer un homme épais de corps & d'esprit ,

*Qu'il est flanqué de chair , gabionné de lard.*

Et que la nature

*En maçonnant les remparts de son ame ,  
Songea plutôt au fourreau qu'à la lame.*

Il y a de l'imagination dans ces vers ; mais elle est grossière , elle est dérégulée , elle est fautive ; l'image de rempart ne peut s'allier avec celle de fourreau : c'est comme si on disoit qu'un vaisseau est rentré dans le port à bride abattue.

On permet moins l'imagination dans l'éloquence que dans la poésie ; la raison en est sensible. Le discours ordinaire doit moins s'écarter des idées communes ; l'orateur parle la langue de tout le monde ; le poëte parle une langue extraordinaire & plus relevée : le poëte a pour base de son ouvrage la fiction ; ainsi l'imagination est l'essence de son art ; elle n'est que l'accessoire dans l'orateur.

Certains traits d'imagination ont ajouté , dit-on , de grandes beautés à la peinture. On cite sur-tout cet artifice avec lequel un peintre mit un voile sur la tête d'Agamemnon dans le sacrifice d'Iphigénie ; artifice cependant bien moins beau que si le peintre avoit eu le secret de faire voir sur le visage d'Agamemnon le combat de la douleur d'un pere , de l'autorité d'un monarque , & du respect pour les dieux ; comme Rubens a eu l'art de peindre dans les regards & dans l'attitude de Marie de Médicis , la douleur de l'enfantement , la joie d'avoir un fils , & la complaisance dont elle envisage cet enfant.

En général les imaginations des peintres , quand elles ne sont qu'ingénieuses , font plus d'honneur à l'esprit de l'artiste qu'elles ne contribuent aux beautés de l'art ; toutes les compositions allégoriques

ne valent pas la belle exécution de la main qui fait le prix des tableaux.

Dans tous les arts la belle *imagination* est toujours naturelle ; la fausse est celle qui assemble des objets incompatibles ; la bizarre peint les objets qui n'ont ni analogie , ni allégorie , ni vraisemblance ; comme des esprits qui se jettent à la tête dans leurs combats , des montagnes chargées d'arbres , qui tirent du canon dans le ciel , qui font une chaussée dans le cahos. Lucifer qui se transforme en crapaud ; un ange coupé en deux par un coup de canon , & dont les deux parties se rejoignent incontinent , &c. . . . L'*imagination* forte approfondit les objets , la foible les effleure , la douce se repose dans des peintures agréables , l'ardente entasse images sur images , la sage est celle qui emploie avec choix tous ces différens caracteres , mais qui admet très-rarement le bizarre , & rejette toujours le faux.

Si la mémoire nourrie & exercée est la source de toute *imagination* , cette même mémoire surchargée la fait périr ; ainsi celui qui s'est rempli la tête de noms & de dates , n'a pas le magasin qu'il faut pour composer des images. Les hommes occupés de calculs ou d'affaires épineuses , ont d'ordinaire l'*imagination* stérile.

Quand elle est trop ardente , trop tumultueuse , elle peut dégénérer en démence ; mais on a remarqué que cette maladie des organes du cerveau est bien plus souvent le partage de ces *imaginations passives* ; bornée à recevoir la profonde empreinte des objets , que de ces *imaginations actives* & laborieuses qui assemblent & combinent des idées , car cette *imagination active* a toujours besoin du jugement ; l'autre en est indépendante.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter à cet article , que par ces mots *perception* , *mémoire* , *imagination* , *jugement* , on n'entend point des organes distincts , dont l'un a le don de sentir , l'autre se ressouvient , un troisième *imagine* , un quatrième juge. Les hommes sont plus portés qu'on ne pense à croire que ce sont des facultés différentes & séparées ; c'est cependant le même être qui fait toutes ces opérations , que nous ne connoissons que par leurs

effets , sans pouvoir rien connoître de cet être. Cet article est de M. DE VOLTAIRE.

A la suite de ce bel article de Mr. de Voltaire le lecteur ne sera pas fâché de trouver celui de Mr. de Marmontel. **IMAGINATION.** On appelle ainsi cette faculté de l'ame qui rend les objets présens à la pensée. Elle suppose dans l'entendement une appréhension vive & forte , & la facilité la plus prompte à reproduire ce qu'il a reçu. Quand l'*imagination* ne fait que retracer les objets qui ont frappé les sens , elle ne differe de la mémoire que par la vivacité des couleurs. Quand de l'assemblage des traits que la mémoire a recueillis , l'*imagination* compose elle-même des tableaux dont l'ensemble n'a point de modele dans la nature , elle devient créatrice , & c'est alors qu'elle appartient au génie.

Il est peu d'hommes en qui la réminiscence des objets sensibles ne devienne , par la réflexion , par la contention de l'esprit , assez vive , assez détaillée pour servir de modele à la poésie. Les enfans même ont la faculté de se faire une image frappante , non-seulement de ce qu'ils ont vu , mais de ce qu'ils ont ouï dire d'intéressant , de pathétique. Tous les hommes passionnés se peignent avec chaleur les objets relatifs au sentiment qui les occupe. La méditation dans le poëte peut opérer les mêmes effets : c'est elle qui couve les idées & les dispose à la fécondité ; & quand il peint foiblement , vaguement , confusément , c'est le plus souvent pour n'avoir pas donné à son objet toute l'attention qu'il exige.

Vous avez à peindre un vaisseau battu par la tempête , & sur le point de faire naufrage. D'abord ce tableau ne se présente à votre pensée que dans un lointain qui l'efface ; mais voulez-vous qu'il vous soit plus présent ? Parcourez des yeux de l'esprit les parties qui le composent : dans l'air , dans les eaux , dans le vaisseau même , voyez ce qui doit se passer. Dans l'air , des vents mutinés qui se combattent , des nuages qui éclipsent le jour , qui se choquent , qui se confondent , & qui de leurs flancs sillonnés d'éclairs vomissent la foudre avec un bruit horrible. Dans les eaux , les vagues écuman-

qui s'élevent jusqu'aux nues , des lames polies comme des glaces qui réfléchissent les feux du ciel , des montagnes d'eau suspendues sur les abîmes qui les séparent , ces abîmes où le vaisseau paroît s'engloutir , & d'où il s'élançe sur la cime des flots. Vers la terre , des rochers aigus où la mer va se briser en mugissant & qui présentent aux yeux des rochers les débris récents d'un naufrage , augure effrayant de leur sort. Dans le vaisseau , les antennes qui fléchissent sous l'effort des voiles , les mâts qui crient & se rompent , les flancs même du vaisseau qui gémissent battus par les vagues & menacent de s'entr'ouvrir ; un pilote éperdu dont l'art épuisé succombe & fait place au désespoir ; des matelots accablés d'un travail inutile , & qui suspendus aux cordages demandent au ciel avec des cris lamentables de seconder leurs derniers efforts ; un héros qui les encourage , & qui tâche de leur inspirer la confiance qu'il n'a plus. Voulez-vous rendre ce tableau plus touchant & plus terrible encore ? Supposez dans le vaisseau un pere avec son fils unique , des époux , des amans qui s'adorent , qui s'embrassent , qui se disent , *nous allons périr*. Il dépend de vous de faire de ce vaisseau le théâtre des passions & de mouvoir avec cette machine tous les ressorts les plus puissans de la terreur & de la pitié. Pour cela il n'est pas besoin d'une *imagination* bien féconde ; il suffit de réfléchir aux circonstances d'une tempête , pour y trouver ce que je viens d'y voir. Il en est de même de tous les tableaux dont les objets tombent sous les sens : plus on y réfléchit , plus ils se développent. Il est vrai qu'il faut avoir le talent de rapprocher les circonstances , & de rassembler des détails qui sont éparés dans le souvenir ; mais dans la contention de l'esprit la mémoire rapporte , comme d'elle-même , ces matériaux qu'elle a recueillis ; & chacun peut se convaincre , s'il veut s'en donner la peine , que l'*imagination* dans le physique est un talent qu'on a sans le savoir.

On confond souvent avec l'*imagination* un don plus précieux encore , celui de s'oublier soi-même ; de se mettre à la place du personnage que l'on veut peindre,

d'en revêtir le caractère , d'en prendre les inclinations , les intérêts , les sentimens , de le faire agir comme il agiroit , & de s'exprimer sous son nom comme il s'exprimeroit lui-même. Ce talent de disposer de soi differe autant de l'*imagination* que les affections intimes de l'ame différent de l'impression faite sur les sens. Il veut être cultivé par le commerce des hommes ; par l'étude de la nature & des modeles de l'art : c'est l'exercice de toute la vie , encore n'est-ce point assez. Il suppose de plus une sensibilité , une souplesse , une activité dans l'ame que la nature seule peut donner. Il n'est pas besoin , comme on le croit , d'avoir éprouvé les passions pour les rendre , mais il faut avoir dans le cœur ce principe d'activité qui en est le germe , comme celui du génie. Aussi entre mille poètes qui savent peindre ce qui frappe les yeux , à peine s'en trouve-t-il un qui sache développer ce qui se passe au fond de l'ame. La plupart connoissent assez la nature pour avoir imaginé , comme Racine , de faire exiger d'Oreste , par Hermione , qu'il immolât Pyrrhus à l'autel ; mais quel autre qu'un homme de génie auroit conçu ce retour si naturel & si sublime ?

*Pourquoi l'assassiner ? qu'a-t-il fait ? à quel titre ?*

*Qui te l'a dit ?*

Les alarmes de Mérope sur le sort d'Égite , sa douleur , son désespoir à la nouvelle de sa mort , la révolution qui se fait en elle en le reconnoissant , sont des mouvemens que la nature indique à tout le monde ; mais ce retour si vrai , si pathétique ,

*Barbare , il te reste une mere.*

*Je serois mere encor sans toi , sans ta fureur.*

Cet égarement où l'excès du péril étouffe la crainte dans l'ame d'une mere éperdue ,

*Eh bien , cet étranger , c'est mon fils , c'est mon sang.*

Ces traits , dis-je , ne se présentent qu'à un poète qui est devenu Mérope par la force de l'illusion. Il en est de même du *Qu'il mourût* du vieil Horace , & de tous ces mouvemens sublimes dans leur simplicité ,



cité, qui semblent, quand ils sont placés, être venus s'offrir d'eux-mêmes. Lorsque le vieux Priam, aux piés d'Achille, dit en se comparant à Pélée : « Combien » suis-je plus malheureux que lui ? Après » tant de calamités, la fortune impé- » rieuse m'a réduit à ofer ce que jamais » mortel n'osa avant moi : elle m'a réduit » à baiser la main homicide & teinte en- » core du sang de mes enfans ». On se persuade que dans la même situation on lui eût fait tenir le même langage ; mais cela ne paroît si simple, que parce qu'on y voit la nature ; & pour la peindre avec cette vérité, il faut l'avoir non pas sous les yeux, non pas en idée, mais au fond de l'ame.

Ce sentiment, dans son plus haut degré de chaleur, n'est autre chose que l'enthousiasme ; & si l'on appelle *ivresse*, *délire* ou *fureur*, la persuasion que l'on n'est plus soi-même, mais celui que l'on fait agir, que l'on est plus où l'on est, mais présent à ce qu'on veut peindre ; l'enthousiasme est tout cela. Mais on se tromperoit si, sur la foi de Cicéron, l'on attendoit tout des seules forces de la nature & du souffle divin, dont il suppose que les poètes sont animés : *Poëtam natura ipsa va'ere, & mentes viribus excitari, & quasi divino quodam spiritu afflari.*

Il faut avoir profondément sondé le cœur humain pour en saisir avec précision les mouvemens variés & rapides, pour devenir soi-même dans la vérité de la nature. Mérope, Hermione, Priam, & tour-à-tour chacun des personnages que l'on fait parler & agir. Ce que Platon appelle *manie* suppose dont beaucoup de sagesse, & je doute que Locke & Pascal fussent plus philosophes que Racine & Moliere. Castelvetro définit la poésie pathétique : *Trovamento e esercizio della persona ingeniosa e non della furiosa.*

Non, sans doute : l'enthousiasme n'est pas une fureur vague & aveugle, mais c'est la passion du moment dans sa vérité, sa chaleur naturelle : c'est la vengeance si l'on fait parler Atrée ; l'amour, si l'on fait parler Ariane ; la douleur & l'indignation, si l'on fait parler Philoctete. Il arrive souvent que l'*imagination*

Tome XVIII.

du poëte est frappée, & que son cœur n'est pas ému. Alors il peint vivement tous les signes de la passion, mais il n'en a point le langage. Le Tasse, après la mort de Clorinde, avoit Tancrede devant les yeux, aussi l'a-t-il peint comme d'après nature,

*Pallido, freddo, muto, e quasi privo*

*Di movimento, al marmo gli occhi affisse,*

*Al fin spargandz un lacrimoso rivo,*

*In un languido ohime proruppe.*

Mais, pour le faire parler, ce n'étoit pas assez de le voir, il falloit être un autre lui-même ; & c'est pour n'avoir pas été dans cette pleine illusion, qu'il lui a fait tenir un langage peu naturel.

L'homme du monde qui peut mieux parler de l'enthousiasme, nous dit que l'enthousiasme raisonnable est le partage des grand poëtes. Mais comment l'enthousiasme peut-il être gouverné par le raisonnement ? Voici sa réponse : « Un poëte » dessine d'abord l'ordonnance de son ta- » bleau, la raison alors tient le crayon. » Mais veut-il animer ses personnages & » leur donner le caractère des passions, » alors l'*imagination* s'échauffe, l'enthou- » siasme agit, c'est un coursier qui s'em- » porte dans sa carrière ; mais sa carrière » est régulièrement tracée ». Il compare au grand Condé « qui méditoit avec » sagesse, & combattoit avec fureur. (M. MARMONTEL.)

IMAGINATION des femmes enceintes sur le fœtus, pouvoir de l' Quoique le fœtus ne tienne pas immédiatement à la matrice ; qu'il n'y soit attaché que par de petits mammellons extérieurs à ses enveloppes ; qu'il n'y ait aucune communication du cerveau de la mere avec le sien : on a prétendu que tout ce qui affectoit la mere, affectoit aussi le fœtus ; que les impressions de l'une portoient leurs effets sur le cerveau de l'autre ; & on a attribué à cette influence les ressemblances, les monstruosités, soit par addition, soit par retranchement, ou par conformation contre nature, que l'on observe souvent dans différentes parties du corps des enfans nouveaux-nés, & sur-tout par les taches qu'on voit sur leur peau, tous les effets, qui, s'ils

B b b

dépendent de l'*imagination*, doivent bien plus raisonnablement être attribués à celle des personnes qui croient les appercevoir, qu'à celle de la mere, qui n'a réellement, ni n'est susceptible d'avoir aucun pouvoir de cette espece.

On a cependant poussé, sur ce sujet, le merveilleux aussi loin qu'il pouvoit aller. Non-seulement on a voulu que le fœtus pût porter les représentations réelles des appétits de sa mere, mais on a encore prétendu, que par une sympathie singuliere, les taches, les excroissances, auxquelles on trouve quelque ressemblance, avec des fruits, par exemple des fraises, des cerises, des mûres, que la mere peut avoir désiré de manger, changent de couleur, que leur couleur devient plus foncée dans la saison où les fruits entrent en maturité, & que le volume de ces représentations paroît croître avec eux : mais avec un peu plus d'attention, & moins de prévention, l'on pourroit voir cette couleur, ou le volume des excroissances de la peau, changer bien plus souvent. Ces changemens doivent arriver toutes les fois que le mouvement du sang est accéléré; & cet effet est tout simple. Dans le temps où la chaleur fait mûrir les fruits, ces élévations cutanées sont toujours ou rouges, ou pâles, ou livides, parce que le sang donne ces différentes teintes à la peau, selon qu'il pénètre dans les vaisseaux, en plus ou moins grande quantité, & que ces mêmes vaisseaux sont plus ou moins condensés, ou relâchés, qu'ils sont plus ou moins grands & nombreux; selon la différente température de l'air, qui affecte la surface du corps, & que le tissu de la peau qui recouvre la tache ou l'excroissance, se trouve plus ou moins compact ou délicat.

Si ces taches ou *envies*, comme on les appelle, ont pour cause l'appétit de la mere, qui se représente tels ou tels objets, pourquoi, dit M. de Buffon, (*Hist. nat. tom. IV. chap. xj.*) n'ont elles pas des formes & des couleurs aussi variées que les objets de ces appétits? Que de figures singulieres ne verroit-on pas, si les vains desirs de la mere étoient écrits sur la peau de l'enfant.

Comme nos sensations ne ressembleroient point aux objets qui les causent, il est possible que les fantaisies, les craintes, l'averfion, la frayeur, qu'aucune passion en un mot, aucune émotion intérieure puissent produire aucune représentation réelle de ces mêmes objets; encore moins créer en conséquence de ces représentations, ou retrancher des parties organisées; faculté, qui pouvant s'étendre au tout, seroit malheureusement presque aussi souvent employée pour détruire l'individu dans le sein de la mere, pour en faire un sacrifice à l'honneur, c'est-à-dire au préjugé, que pour empêcher toutes conformations défectueuses qu'il pourroit avoir, ou pour lui en procurer de parfaites. D'ailleurs, il ne se feroit presque que des enfans mâles; toutes les femmes, pour la plupart, sont affectées des idées, des desirs, des objets qui ont rapport à ce sexe.

Mais l'expérience prouvant que l'enfant dans la matrice est à cet égard aussi indépendant de la mere qui le porte, que l'œuf l'est de la poule qui le couve, on peut croire tout aussi volontiers, ou tout aussi peu, que l'*imagination* d'une poule qui voit tordre le cou à un coq, produira dans les œufs qu'elle ne fait qu'échauffer, des poulets qui auront le cou tordu; que l'on peut croire la force de l'*imagination* de cette femme, qui ayant vu rompre les membres à un criminel, mit au monde un enfant, dont par hazard les membres se trouverent conformés de maniere qu'ils paroissent rompus.

Cet exemple qui en a tant imposé au P. Mallebranche, prouve très-peu en faveur du pouvoir de l'*imagination*, dans le cas dont il s'agit; 1<sup>o</sup> parce que le fait est équivoque; 2<sup>o</sup> parce qu'on ne peut comprendre raisonnablement qu'il y ait aucune maniere, dont le principe prétendu ait pu produire un pareil phénomène. Soit qu'on veuille l'attribuer à des influences physiques; soit qu'on ait recours à des moyens mécaniques, il est impossible de s'en rendre raison d'une maniere satisfaisante. Puisque le cours des esprits dans le cerveau de la mere, n'a

point de communication immédiate qui puisse en conserver la modification jusqu'au cerveau de l'enfant ; & quand même on conviendrait de cette communication, pourroit-on bien expliquer comment elle seroit propre à produire sur les membres du fœtus les effets dont il s'agit ? L'action des muscles de la mere mis en convulsion par la frayeur, l'horreur, ou toute autre cause, peut-elle aussi jamais produire sur le corps de l'enfant renfermé dans la matrice, des effets assez déterminés, pour opérer des solutions de continuité, plus précisément dans certaines parties des os que dans d'autres, & dans des os qui sont de nature alors à plier, à se courber, plutôt qu'à se rompre ? Peut-on concevoir que de pareils efforts mécaniques, qui portent sur le fœtus, puissent produire aucune autre sorte d'altération, qui puissent changer la structure de certains organes, préféablement à tous autres.

On ne peut donc donner quelque fondement à l'explication du phénomène de l'enfant rompu ; explication d'ailleurs, qu'il est toujours téméraire d'entreprendre à l'égard d'un fait extraordinaire, incertain ou au moins dont on ne connoît pas bien les circonstances qu'en supposant quelque vice de conformation, qui auroit subsisté indépendamment du spectacle de la roue, avec lequel il a seulement concouru, en donnant lieu de dire très-mal - à - propos *post hoc, ergo propter hoc*. L'enfant rachitique, dont on voit le squelette au cabinet d'histoire naturelle du jardin du Roi, a les os des bras & des jambes marqués par des calus, dans le milieu de leur longueur, à l'inspection desquels on ne peut guere douter que cet enfant n'ait eu les os des quatre membres rompus, pendant qu'il étoit dans le sein de sa mere, sans qu'il soit fait mention qu'elle ait été spectatrice du supplice de la roue, qui se sont réunis ensuite, & ont formé calus.

Les choses les plus extraordinaires, & qui arrivent rarement, dit M. de Buffon, *loco citato*, arrivent cependant aussi nécessairement que les choses ordinaires, & qui arrivent très-souvent. Dans le nom-

bre infini de combinaisons que peut prendre la matiere, les arrangemens les plus singuliers doivent se trouver, & se trouvent en effet, mais beaucoup plus rarement que les autres ; dès - lors on peut parier que sur un million d'enfans, par exemple, qui viennent au monde, il en naîtra un avec deux têtes, ou avec quatre jambes, ou avec des membres qui paroîtront rompus, ou avec telle autre difformité ou monstruosité particulière, qu'on voudra supposer. Il se peut donc naturellement, & sans qu'on doive l'attribuer à l'*imagination* de la mere, qu'il soit né un enfant avec les apparences de membres rompus, qu'il en soit né plusieurs ainsi, sans que les meres eussent assisté au spectacle de la roue ; tout comme il a pu arriver naturellement qu'une mere, dont l'enfant a été formé avec cette défecuosité, l'ait mis au monde après avoir vu ce spectacle dans le cours de sa grossesse ; ensorte que cette défecuosité n'ait jamais été remarquée comme une chose singuliere, que dans le cas du concours des deux événemens.

C'est ainsi qu'il arrive journellement qu'il naît des enfans avec des difformités sur la peau ou dans d'autres parties, que l'on ne fait observer qu'autant qu'elles ont, ou que l'on croit y voir quelque rapport avec quelque vive affection qu'a éprouvée la mere pendant qu'elle portoit l'enfant dans son sein. Mais il arrive plus souvent encore que les femmes qui croient devoir mettre au monde des enfans marqués, conséquemment aux idées, aux envies, dont leur *imagination* a été frappée pendant leur grossesse, les mettent au monde sans aucune marque, qui ait rapport aux objets de ces affections ce qui reste sous silence mille fois pour une ; ou le concours se trouve entre le souvenir de quelque fantaisie qui a précédé & quelque défecuosité qui a, ou pour mieux dire, en qui on trouve quelque rapport avec l'idée dont la mere a été frappée. Ce n'est point une *imagination* agissante qui a produit les variétés que l'on voit dans les pierres figurées, les agathes, les dendrites ; elles ont été formées par l'épanchement d'un suc hétérogene, qui s'est

insinué dans les diverses parties de la pierre : selon qu'il a trouvé plus de facilité à couler vers une partie, que vers une autre ; vers quelques points de cette partie, plutôt que vers quelques autres, sa trace a formé différentes figures. Or, cette distribution dépendant de l'arrangement des parties de la pierre, arrangement qu'aucune cause libre n'a pu diriger, & qui a pu varier ; la route de l'épanchement de ce suc, & l'effet qui en a résulté, sont donc un pur effet du hazard. Voyez HAZARD.

Si un pareil principe peut occasionner dans ces corps des ressemblances assez parfaites avec des objets connus, qui n'ont cependant aucun rapport avec eux, il n'y a aucun inconvénient à attribuer à cette cause aveugle, les figures extraordinaires que l'on voit sur les corps des enfans. Il est prouvé que l'*imagination* ne peut rien y tracer ; par conséquent que les figures défectueuses ou monstrueuses qui s'y rencontrent, dépendent de l'effort des parties fluides, & des résistances ou des relâchemens particuliers dans les solides. Ces circonstances n'ayant pas plus de disposition à être déterminées par une cause libre, que celles qui produisent des irrégularités, des défectuosités, des monstruosités dans les bêtes, dans les plantes, les arbres ; elles ont pu varier à l'infini, & conséquemment faire varier les figures qui en sont la suite. Si elles semblent représenter une groseille plutôt qu'un œillet, ce n'est donc que l'effet du hazard. Un événement qui dépend du hazard, ne peut être prévu, ni prédit ; & la rencontre d'un pareil événement avec la prédiction (ce qui est aussi rare qu'il est commun d'être trompé à cet égard), quelque parfaite qu'on puisse la supposer, ne pourra jamais être regardée que comme un second effet du hazard.

Mais c'est assez s'arrêter sur les effets, dont la seule crédulité a fait des sujets d'étonnement. On peut prédire, d'après l'illustre auteur de l'histoire naturelle, que malgré les progrès de la Philosophie, & souvent même en dépit du bon sens, les faits dont il s'agit, ainsi que beaucoup d'autres, resteront vrais pour bien

des gens, quant aux conséquences que l'on en tire. Les préjugés ; sur-tout ceux qui sont fondés sur le merveilleux, triompheront toujours des lumières de la raison ; & l'on seroit bien peu philosophe, si l'on en étoit surpris.

Comme il est souvent question dans le monde des marques des enfans, & que dans le monde les raisons générales & philosophiques font moins d'effet qu'une historiette, il ne faut pas compter qu'on puisse jamais persuader aux femmes, que les marques de leurs enfans n'ont aucun rapport avec les idées, les fantaisies dont elles ont été frappées, les envies qu'elles n'ont pu satisfaire. Cependant ne pourroit-on pas leur demander avant la naissance de l'enfant, quels ont été les objets de ces idées, de ces fantaisies, de ces envies souvent aussi respectées qu'elles sont impérieuses, & que l'on les croit importantes, & quelles devront être par conséquent les marques que leur enfant doit avoir. Quand il est arrivé quelquefois de faire cette question, on a fâché les gens sans les avoir convaincus.

Mais cependant comme le préjugé à cet égard est très-préjudiciable au repos & à la santé de femmes enceintes, quelques savans ont cru devoir entreprendre de le détruire. On a une *dissertation* du docteur Blondel, en forme de lettres, à Paris chez Guérin, 1745, traduites de l'anglois en notre langue, qui renferme de choses intéressantes sur ce sujet. Mais cet auteur nie presque tous les faits qui semblent favorables à l'opinion qu'il combat. Il peut bien être prouvé, qu'ils ne dépendent pas du pouvoir de l'*imagination* ; mais la plupart sont des faits certains. Ils serviront toujours à fortifier la façon de penser reçue, jusqu'à ce que l'on ait fait connoître, que l'on ait pour ainsi dire démontré qu'ils ne doivent pas être attribués à cette cause.

Les mémoires de l'académie des sciences renferment plusieurs dissertations sur le même sujet, qui sont dignes sans doute de leurs savans auteurs, & du corps illustre qui les a publiés ; mais comme on y suppose toujours certains principes connus des seuls physiciens, elles paroissent

peu faites pour ceux qui ignorent ces principes. Les ouvrages philosophiques destinés à l'instruction du vulgaire, & des dames sur-tout, doivent être traités différemment d'une dissertation, & tels que *legat ipsa Lycoris*. C'est à quoi paroît avoir eu égard l'auteur des lettres, qui viennent d'être citées, dans lesquelles la matière paroît être très-bien discutée, & d'une manière qui la met à la portée de tout le monde; ce qui est d'autant plus louable, qu'il n'est personne effectivement qui ne soit intéressé à acquérir des lumières à ce sujet, que l'on trouve aussi très-bien traité dans les *commentaires sur les institutions* de Boerrhaave, § 694. & dans les notes de Haller, *ibid.* où se trouvent cités tous les auteurs qui ont écrit & rapporté des observations sur les effets attribués à l'*imagination* des femmes enceintes. Voyez ENVIE, MONSTRE.

IMAGINATION, *maladies de l'*, voyez PASSION DE L'ÂME, MÉLANCHOLIE, DÉLIRE.

IMAL, *f. m.* (*Commerce.*) mesure des grains dont on se sert à Nancy. La carte fait deux *imaux*, & quatre cartes le réal, qui contient quinze boisseaux mesure de Paris; ce qui s'entend de l'avoine. Voyez BOISSEAU. *Dict. de Comm.*

IMAM ou IMAN, *f. m.* (*Hist. mod.*) ministres de la religion mahométane, qui répond à un curé parmi nous.

Ce mot signifie proprement ce que nous appellons prélats, *antistes*, mais les Musulmans le disent en particulier de celui qui a le soin, l'intendance d'une mosquée, qui s'y trouve toujours le premier, & qui fait la prière au peuple, qui la répète après lui.

*Iman*, se dit aussi absolument par excellence des chefs, des instituteurs ou des fondateurs des quatre principales sectes de la religion mahométane, qui sont permises. Voyez MAHOMÉTISME. Ali est l'*iman* des Perses, ou de la secte des Schiaïtes; Abubeker, l'*iman* des Sunniens, qui est la secte que suivent les Turcs; Saphii ou Safi-y, l'*iman* d'une autre secte.

Les Mahométans ne sont point d'accord entr'eux sur l'*imanat*, ou dignité d'*iman*,

Quelques-uns la croient de droit divin, & attaché à une seule famille, comme le pontificat d'Aaron; des autres soutiennent d'un côté qu'elle est de droit divin, mais de l'autre, ils ne la croient pas tellement attaché à une famille, qu'elle ne puisse passer dans une autre. Ils avancent de plus que l'*iman* devant être, selon eux, exempt non-seulement des péchés grièfs, comme l'infidélité, mais encore des autres moins énormes, il peut être déposé, s'il y tombe, & sa dignité transférée à un autre.

Quoi qu'il en soit de cette question, il est constant qu'un *iman* ayant été reconnu pour tel par les Musulmans, celui qui nie que son autorité vient immédiatement de Dieu, est un impie; celui qui ne lui obéit pas, un rébelle, & celui qui s'ingère de le contredire, un ignorant: c'est par-tout de même.

Les *imans* n'ont aucune marque extérieure qui les distingue du commun des Turcs; leur habillement est presque le même, excepté leur turban qui est un peu plus large, & plissé différemment. Un *iman* privé de sa dignité, redevient simple laïc tel qu'il étoit auparavant, & le visir en nomme un autre; l'examen & l'ordonnance du ministre font toute la cérémonie de la réception. Leur principale fonction, outre la prière, est la prédication, qui roule ordinairement sur la vie de Mahomet, sa prétendue mission, ses miracles, les fables dont fourmille la tradition musulmane. Ils tâchent au reste de s'attirer la vénération de leurs auditeurs, par la longueur de leurs manches & de leurs barbes, la largeur de leurs turbans, & leur démarche grave & composée. Un Turc qui les auroit frappés, auroit la main coupée; & si le coupable étoit chrétien, il seroit condamné au feu. Aucun *iman*, tant qu'il est en titre, ne peut être puni de mort; la plus grande peine qu'on lui puisse infliger, ne s'étend pas au-delà du bannissement. Mais les sultans & leurs ministres ont trouvé le secret d'é luder ces privilèges, soit en honorant les *imans*, qu'ils veulent punir, d'une queue de cheval, distinction qui les fait passer au rang des gens de guerre, soit en les faisant déclarer *infidèles* par une assemblée de gens de loi, & dès-lors ils sont

soumis à la rigueur des loix. *Guer. mœurs des Turcs*, liv. II. tome I.

IMARET, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à une maison bâtie près d'un *jami*, ou d'une grande mosquée; elle est semblable à un hôpital ou hôtellerie, & est destinée à recevoir les pauvres & les voyageurs.

IMAUS, (*Géogr. ancienne.*) longue chaîne de montagnes qui traversent l'Asie, au nord de ce que les anciens appellent proprement l'Inde, & qui envoie une de ses branches au septentrion, vers la mer glaciale. L'*Imaüs* sépareoit l'Inde de la Scythie, comme il sépare encore aujourd'hui l'Indostan de la Tartarie. Il a différens noms dans les différens pays qu'il parcourt: on l'appelle dans la Tartarie propre, *Belgian*; dans la Tartarie déserte, *Morégha*; dans le Mogolistan, *Dalanguer*, & *Naugracut*, vers les sources du Gange. Une de ses plus considérables branches, prend le nom de montagnes de *Gate*; de plus l'*Imaüs* se divise au septentrion du royaume de Siam, & forme trois nouvelles chaînes, dont nous parlerons au mot *montagne*, où nous décrirons celles qui serpentent sur le globe de la terre, par une espèce de connexion & d'enchaînement. (*D. J.*)

IMBÉCILLE, s. m. (*Logique.*) c'est celui qui n'a pas la faculté de discerner différentes idées, de les comparer, de les composer, de les étendre, ou d'en faire abstraction. Tel étoit parmi les Grecs un certain Margitès, dont l'*imbécillité* passa en proverbe. Suidas prétend qu'il ne savoit pas compter au dessus de cinq, & qu'étant parvenu à l'adolescence, il demanda à sa mère, si elle & lui n'étoient pas enfans d'un même père...

Ceux qui n'apperçoivent qu'avec peine, qui ne retiennent qu'imparfaitement les idées, qui ne sauroient les rappeler, ou les rassembler promptement, n'ont que très-peu de pensées. Ceux qui ne peuvent distinguer, comparer & abstraire des idées, ne sauroient comprendre les choses, faire usage des termes, juger, raisonner passablement; & quand ils le font, ce n'est que d'une manière imparfaite sur des choses présentes, & familières à leurs sens.

Si l'on examinoit les divers égaremens des *imbécilles*, on découvreroit assez bien jusqu'à quel point leur imbécillité procede du manque ou de la foiblesse de l'entendement.

Il y a une grande différence entre les *imbécilles*, & les fous. Je croirois fort, dit Locke, que le défaut des *imbécilles*, vient de manque de vivacité, d'activité, & de mouvement dans les facultés intellectuelles, par où ils se trouvent privés de l'usage de la raison. Les fous au contraire, semblent être dans l'extrémité opposée; car il ne paroît pas que ces derniers aient perdu la faculté de raisonner, mais il paroît, qu'ayant joint mal à propos certaines idées, ils les prennent pour des vérités, & se trompent de la même manière que ceux qui raisonnent juste sur de faux principes. Ainsi vous verrez un fou, qui, s'imaginant d'être roi, prétend par une juste conséquence, être servi, honoré selon sa dignité. D'autres qui ont cru être de verre, ont pris toutes les précautions nécessaires pour empêcher leur corps d'être cassé.

Il y a des degrés de folie, comme il y en a d'imbécillité; l'union déréglée des idées, ou le manque d'idées, étant moins considérable dans les uns que dans les autres. En un mot, ce qui constitue vraisemblablement la différence qui se trouve entre les *imbécilles* & les fous; c'est que les fous joignent ensemble des idées mal-assorties & extravagantes, sur lesquelles néanmoins ils raisonnent juste, au lieu que les *imbécilles* font très-peu ou point de propositions, & ne raisonnent que peu ou point du tout, suivant l'état de leur *imbécillité*.

Je ne fais si certains *imbécilles* qui ont vécu quarante ans sans donner le moindre signe de raison, ne sont pas des êtres qui tiennent le milieu entre l'homme & la bête; car au fond, ces deux noms que nous avons faits, *homme* & *bête*; signifient-ils des espèces tellement marquées par des essences distinctes, que nulle autre espèce ne puisse intervenir entre elles?

En cas que quelqu'un vint nous demander, ce que deviendront les *imbécilles* dans l'autre monde, puisque nous sommes

portés à en faire une espece distincte entre l'homme & la bête, nous répondrions avec Locke, qu'il ne nous importe point de savoir & de rechercher de pareilles choses. Qu'ils tombent, ou qu'ils se soutiennent (pour me servir d'un passage de l'Écriture, *Rom. xiv. 4.*) cela regarde leur maître. D'ailleurs, soit que nous déterminions quelque chose, ou que nous ne déterminions rien sur leur état à venir, il ne sera ni meilleur ni pire. Les *imbécilles* sont entre les mains d'un créateur plein de bonté, qui ne dispose pas de ses créatures suivant les bornes étroites de nos opinions particulières, & qui ne les distingue point conformément aux noms; & aux chimères qu'il nous plaît de forger. (*D. J.*)

\* **IMBIBER**, verb. act. & pass. (*Grammaire*,) on dit *imbiber*, & *s'imbiber*. L'éponge *s'imbibe* d'eau. On *imbibe* d'huile une meche. La maniere physique dont se fait l'imbibition ne nous est pas toujours distinctement connue. Par quel mécanisme, si un fil trempe d'un bout dans un verre plein d'eau, & tombe de l'autre bout au dehors du verre, fera-t-il fonction du siphon, *s'imbibera-t-il* sans cesse d'eau, & en vuidera-t-il le verre? Si ces petits phénomènes étoient bien expliqués, on en appliqueroit bientôt la raison à de plus importants. L'action d'*imbiber* ou de *s'imbiber* s'appelle *imbibition*, terme que les Alchymistes ont transportés dans leur art, où il n'a aucune acception claire.

**IMBIBITION**, f. f. (*Chymie*.) c'est une espece ou une variété de la macération, dont le caractère distinctif consiste en ce que le liquide appliqué à une substance concrete, est absorbé tout entier, ou presque entier par cette substance; c'est ainsi qu'une éponge est *imbibée* d'eau, &c. Cette opération est peu en usage dans les travaux ordinaires de la Chymie. On l'emploie dans quelques arts chymiques; par exemple, dans la préparation de l'orseil, du tournesol; & de quelques autres fecules colorées, dans laquelle on *imbibe* avec de l'urine les plantes desquelles on travaille à les extraire. (*b*)

**IMBLOCAION**, subst. m. (*Hist. des Coutum.*) terme consacré chez les écrivains

du moyen âge, pour désigner la maniere d'enterrer les corps morts des personnes excommuniées; cette maniere se pratiquoit en élevant un monceau de terre ou de pierres sur leurs cadavres, dans les champs, ou près des grands chemins parce qu'il étoit défendu de les ensevelir, & à plus forte raison de les mettre en terre sainte. *Imblocation* est formé de *bloc*, amas de pierres. Voyez du Cange, *Glossaire latin*, au mot *imblocatus*. (*D. J.*)

\* **IMBRICÉ**, adj. (*Art.*) c'est par cette épithete qu'on distingue les tuiles concaves des tuiles plates. On prétend que la couverture avec des tuiles *imbricées* dure plus; mais il est sûr qu'elle charge davantage. *Imbricé* vient d'*imbricatus*, fait en gouttiere.

**IMBRIM**, f. m. (*Hist. nat.*) nom que l'on donne dans les îles de Ferroe ou Farroe à un oiseau de la grosseur d'une oie, qui, dit-on, ne sort jamais de l'eau. Cet oiseau a le cou fort long ainsi que le bec; ses plumes sont grises sur le dos & blanches sur la poitrine; son cou est tout gris à l'exception d'un cercle blanc qui forme comme une espece de collier. Il vit dans l'eau parce que ses piés sont placés en arriere, & sont d'ailleurs si foibles qu'ils ne pourroient point soutenir son corps; & ses ailes sont trop petites pour qu'il puisse voler. Sous chaque aile il a un creux capable de contenir un œuf, & l'on croit que c'est là qu'il tient ses œufs cachés & qu'il les couve, d'autant plus qu'on a remarqué que l'*imbrim* ne fait jamais éclore que deux petits. Ces oiseaux paroissent sur les côtes à l'approche des tempêtes. On les a mal-à-propos confondus avec les alcyons, dont ils different suivant la description qui vient d'être donnée. Voyez *acta Hafniensia*, ann. 1671 & 72, *observ.* 49.

**IMBRIKDAR-AGA**, subst. m. (*Hist. mod.*) nom d'un officier de la cour du sultan, dont la fonction est de lui donner l'eau pour les purifications ordonnées par la loi mahométane.

**IMBROS**, (*Géog.*) île vers la Querfonnaise de Thrace, séparée par un petit trajet de mer de la Thessalie. Philippe de Macédoine s'en rendit maître, & y ex-

exerça un pouvoir absolu. Le géographe Etienne place une ville de même nom dans cette île de l'Archipel, & dit qu'elle étoit consacrée à Cérès & à Mercure : quoi qu'il en soit, l'île d'*Imbros* se nomme aujourd'hui l'île de *Lembro*. Voyez *LEMBRO*. (D. J.)

IMI, f. m. (Commerce.) mesure de liquides en usage dans le duché de Wirtemberg, qui tient environ onze pintes.

IMIRETTE, (Géog.) petit royaume d'Asie entre les montagnes qui séparent la mer Caspienne & la mer Noire. Il est enfermé entre le mont Caucase, la Colchide, la mer Noire, la principauté de Garcil, & la Géorgie. Sa longueur est de six vingt mille stades, sa largeur de soixante mille. Les peuples du mont Caucase, avec qui l'*Imirette* confine, sont les Géorgiens & les Turs au midi ; au septentrion, ces Caraciotes ou Circassiens noirs, que les Européens ont appelé *Huns*, & qui firent tous les ravages en Italie & dans les Gaules, dont parlent les historiens, & Cédrenus en particulier.

L'*Imirette* est un pays de bois & de montagnes, comme la Mingrèlie, mais il y a de plus belles vallées & de plus délicieuses plaines. Il s'y trouve des mines de fer ; l'argent y a cours, & l'on y bat monnaie. Quant aux mœurs & aux coutumes, c'est la même chose qu'en Mingrèlie, qui a été autrefois sous la domination, ainsi que les peuples du Guriel ; ils sont tous aujourd'hui tributaires du Turc. Le tribut du meppe, c'est-à-dire du roi d'*Imirette* est de 80 enfans, filles & garçons, depuis dix ans jusqu'à vingt ; il envoie son tribut au pacha d'Akalziche, & dans les lettres qu'il fait expédier, il se nomme *le roi des rois* : qu'est donc le pacha du grand-seigneur vis-à-vis de lui ?

La Turquie ne s'est point souciée de s'emparer de tous ces pays limitrophes, où il est impossible d'observer le Mahométisme, parce qu'ils n'ont rien de meilleur que le vin & le cochon, défendu par la loi mahométane ; - outre que le peuple y est épars, errant & vagabond : de sorte que les Turcs se sont contentés de faire en sorte que toutes ces provinces leur servissent de pépinières d'esclaves. On dit

qu'ils en tirent six ou sept mille chaque année.

Des égards & des obstacles à-peu-près semblables, empêchent encore apparemment les Turcs d'incorporer à leur empire les vastes plaines de Tartarie & de Scythie, & les pays immenses du mont Caucase. C'est une observation remarquable que cet ancien usage de tribut d'enfans pour esclaves. La Colchide le payoit à la Perse dès les premiers âges du monde ; c'est une autre chose bien singulière, que dans tous les siècles, ces régions maritimes de la mer Noire, aient produit de si beau sang, & en si grande quantité. (D. J.)

IMITATIF, adj. (Gramm.) qui sert à l'imitation ; c'est le nom général que l'on donne aux verbes adjectifs qui renferment dans leur signification un attribut d'imitation.

Ces verbes dans la langue grecque, sont dérivés du nom même de l'objet imité, auquel on donne la terminaison verbale *ίζειν* pour caractériser l'imitation : *ἀττικίζειν*, de *ἀττικός* ; *σικελίζειν*, de *σικελός* ; *βαρβαρίζειν*, de *βαρβαρός*, &c. La terminaison *ίζειν* pourroit bien venir elle-même de l'adjectif *ἴσος*, *pareil*, *semblable*, qui semble se retrouver encore à la terminaison des noms terminés en *ισμός*, que les Latins rendent pas *ismus*, & nous par *ismes*, comme *archaïsme*, *néologisme*, *bellénisme*, &c. Il me semble par cette raison même, que l'on pourroit les appeler aussi des noms *imitatifs*.

Nous avons conservé en françois la même terminaison *imitative*, en l'adaptant seulement au génie de notre langue, *tyranniser*, *latiniser*, *franciser*. Anciennement on écrivoit *tyrannizer*, *latinizer*, *francizer*, comme on peut le voir au traité de la Grammaire françoise du R. Etienne, imprimée en 1569 (page 42.) : & cette orthographe étoit plus conforme que la nôtre, & à notre prononciation & à l'étymologie. Par quelle fantaisie l'avons-nous altérée ?

Les Latins ont fait pareillement une altération à la terminaison radicale, dont ils ont changé le *z* en *ss* : *atticissare*, *sicilissare*, *patriissare*. Vossius (Gramm. lat.



lat. de derivitatis) remarque que les Latins ont préféré la terminaison latine en *or* à la terminaison grecque en *istare*, & qu'en conséquence ils ont mieux aimé dire *græcari* que *græcissare*.

Si j'osois proposer une conjecture contre l'affertion d'un si savant homme, je dirois que cette différence de terminaison doit avoir un fondement plus raisonnable qu'un simple caprice; & la réalité de l'existence des deux mots latins *græcissare* & *græcari* est une preuve de mon opinion d'autant plus certaine, que l'on fait aujourd'hui qu'aucune langue n'admet un exacte synonymie. Il me paroît assez vraisemblable que la terminaison *issare* n'exprime qu'une imitation de langage, & que la terminaison *ari* exprime une imitation de conduite, de mœurs: *atticissare* (parler comme les Athéniens), *patriissare* (parler en pere); *græcari* (boire comme les Grecs), *vulpinari* (agir en renard, russer.) Les verbes *imitatifs* de la première espèce ont une terminaison active, parce que l'imitation de langage n'est que momentanée, & dépendante de quelques actes libres qui se succèdent de loin à loin, ou même d'un seul acte. Au contraire les verbes *imitatifs* de la seconde espèce ont une terminaison passive; parce que l'imitation de conduite & de mœurs est plus habituelle, plus continue, & qu'elle fait même prendre les passions qui caractérisent les mœurs, de manière que le sujet qui imite est pour ainsi dire transformé en l'objet imité: *græcari* (être fait grec), *vulpinari* (être fait renard): de sorte qu'il est à présumer que ces verbes, réputés déponens à cause de la manière active dont nous les traduisons, & peut-être même à cause du sens actif que les Latins y avoient attaché, sont au fond de vrais verbes passifs, si on les considère dans leur origine & selon le véritable sens littéral. Dans la réalité, les uns & les autres, à raison de leur signification usuelle, sont des verbes actifs, absolus; actifs, parce qu'ils expriment l'action d'imiter; absolus, parce que le sens en est complet & défini en soi, & n'exige aucun complément extérieur.

Remarquons que la terminaison latine

Tome XVIII.

en *issare* ne suffit pas pour en conclure que le verbe est *imitatif* l'assonnance seule n'est pas un guide sûr dans les recherches analogiques; il faut encore faire attention au sens des mots & à leur véritable origine. C'est en quoi il me semble qu'a manqué Scaliger (*De caus. ling. lat. cap. cxxij.*), lorsqu'il compte parmi les verbes *imitatifs* le verbe *cyathissare*: ce n'est pas qu'il ne sente qu'il n'y a point ici de véritable imitation: *neque enim*, dit-il, *aut imitamur, aut sequimur Cyathum*; mais il aime pourtant mieux imaginer une métonymie, que d'abandonner l'idée d'imitation qu'il croyoit voir dans la terminaison. Le verbe grec qui correspond à *cyathissare*, c'est *κυαθίζειν*, & non pas *κυαθίζω*, comme les vrais *imitatifs*, ce qui prouve que l'assonnance de *cyathissare* avec les verbes *imitatifs* est purement accidentelle, & n'a nul trait à l'imitation.

\* IMITATION, s. f. (*Gramm. & Philosoph.*) c'est la représentation artificielle d'un objet. La nature aveugle n'imité point; c'est l'art qui imite. Si l'art imite par des voix articulées, l'imitation s'appelle *discours*, & le discours est oratoire ou poétique. Voyez ELOQUENCE & POÉSIE. S'il imite par des sons, l'imitation s'appelle *musique*. Voyez l'article MUSIQUE. S'il imite par des couleurs, l'imitation s'appelle *peinture*. Voyez l'article PEINTURE. S'il imite avec le bois, la pierre, le marbre, ou quelque autre matière semblable, l'imitation s'appelle *sculpture*. Voyez l'article SCULPTURE. La nature est toujours vraie; l'art ne risquera donc d'être faux dans son imitation que quand il s'écartera de la nature, ou par caprice ou par l'impossibilité d'en approcher d'assez près. L'art de l'imitation en quelque genre que ce soit, a son enfance, son état de perfection, & son moment de décadence. Ceux qui ont créé l'art, n'ont eu de modèle que la nature. Ceux qui l'ont perfectionné, n'ont été, à les juger à la rigueur, que les imitateurs des premiers; ce qui ne leur a point ôté le titre d'hommes de génie; parce que nous apprécions moins le mérite des ouvrages par la première invention & la difficulté des obstacles surmontés, que par le degré de perfection & l'effet, il y a dans la nature

Ccc

des objets qui nous affectent plus que d'autres ; ainsi quoique l'imitation des premiers soit peut-être plus facile que l'imitation des seconds , elle nous intéressera davantage. Le jugement de l'homme de goût & celui de l'artiste sont bien différens. C'est la difficulté de rendre certains effets de la nature , qui tiendra l'artiste suspendu en admiration. L'homme de goût ne connoît guere ce mérite de l'imitation ; il tient trop au technique qu'il ignore : ce sont des qualités dont la connoissance est plus générale & plus commune , qui fixeront les regards. L'imitation est rigoureuse ou libre ; celui qui imite rigoureusement la nature en est l'historien. *Voyez HISTOIRE.* Celui qui la compose , l'exagere , l'affoiblit , l'embellit , en dispose à son gré , en est le poëte. *Voyez POÉSIE.* On est historien ou copiste dans tous les genres d'imitation. On est poëte , de quelque maniere qu'on peigne ou qu'on imite. Quand Horace disoit aux imitateurs , *ô imitatores servum pecus* , il ne s'adressoit ni à ceux qui se propoisoient la nature pour modele , ni à ceux qui marchant sur les traces des hommes de génie qui les avoient précédés , cherchoient à étendre la carriere. Celui qui invente un genre d'imitation est un homme de génie. Celui qui perfectionne un genre d'imitation inventé , ou qui y excelle , est aussi un homme de génie. *Voyez l'article suivant.*

IMITATION , s. f. (*Poësie. Rhétor.*) on peut la définir , l'emprunt des images , des pensées , des sentimens , qu'on puise dans les écrits de quelque auteur , & dont on fait un usage , soit différent , soit approchant , soit en enchérissant sur l'original.

Rien n'est plus permis que d'user des ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde ; ce n'est point un crime de les copier ; c'est au contraire dans leurs écrits , selon Quintilien , qu'il faut prendre l'abondance & la richesse des termes , la variété des figures , & la maniere de composer : ensuite , ajoute cet orateur ; on s'attachera fortement à imiter les perfections que l'on voit en eux ; car on ne doit pas douter qu'une bonne partie de l'art ne consiste dans l'imitation adroitement déguisée.

Laissons dire à certaines gens que l'imitation n'est qu'une espece de servitude qui tend à étouffer la vigueur de la nature ; loin d'affoiblir cette nature , les avantages qu'on en tire ne servent qu'à la fortifier. C'est ce que M. Racine a prouvé solidement dans un mémoire agréable , dont le précis décorera cet article.

Stétychore , Archiloque , Hérodote ; Platon , ont été des imitateurs d'Homere , lequel vraisemblablement n'a pu lui-même , sans imitation de ceux qui l'ont précédé , porter tout d'un coup la poësie à son plus haut point de perfection. Virgile n'écrit presque rien qu'il n'imite ; tantôt il suit Homere , tantôt Théocrite , tantôt Hésiode , & tantôt les poëtes de son temps ; & c'est pour avoir eu tant de modeles , qu'il est devenu un modele admirable à son tour.

J'avoue qu'il n'est pas impossible que des hommes plus favorisés du ciel que les autres , s'ouvrent d'eux-mêmes un chemin nouveau , & y marchent sans guides ; mais de tels exemples sont si merveilleux , qu'ils doivent passer pour des prodiges.

En effet , le plus heureux génie a besoin de secours pour croître & se soutenir ; il ne trouve pas tout dans son propre fonds. L'ame ne sauroit concevoir ni enfanter une production célèbre , si elle n'a été comme fécondée par une source abondante de connoissances. Nos efforts sont inutiles , sans les dons de la nature ; & nos efforts sont imparfaits si l'on n'accompagne ces dons , si l'imitation ne les perfectionne.

Mais il ne suffit pas de connoître l'utilité de l'imitation ; il faut savoir encore quelles regles on doit suivre pour en tirer les avantages qu'elle est capable de procurer.

La premiere chose qu'il faut faire est de se choisir un bon modele. Il est plus facile qu'on ne pense de se laisser surprendre par des guides dangereux ; on a besoin de sagacité pour discerner ceux auxquels on doit se livrer. Combien Sénèque a-t-il contribué à corrompre le goût des jeunes gens de son temps & du nôtre ? Lucain a égaré plusieurs esprits qui ont voulu l'imiter , & qui ne possédoient pas le feu de son éloquence. Son traducteur entraîné comme les autres , a eu la folle ambiou

de lui dérober la gloire du style empoulé.

Il ne faut pas même s'attacher tellement à un excellent modele, qu'il nous conduise seul & nous fasse oublier tous les autres écrivains. Il faut comme une abeille diligente, voler de tous côtés, & s'enrichir du suc de toutes les fleurs. Virgile trouve de l'or dans le fumier d'Ennius; & celui qui peint Phedre d'après Eurypide, y ajoute encore de nouveaux traits que Sénèque lui présente.

Le discernement n'est pas moins nécessaire pour prendre dans les modes qu'on a choisis les choses qu'on doit imiter. Tout n'est pas également bon dans les meilleurs auteurs; & tout ce qui est bon, ne convient pas également dans tous les temps & dans tous les lieux.

De plus, ce n'est pas assez que de bien choisir; l'imitation doit être faite d'une manière noble, généreuse, & pleine de liberté. La bonne imitation est une continuelle invention. Il faut, pour ainsi dire, se transformer en son modele, embellir ses pensées, & par le tour qu'on leur donne, se les approprier, enrichir ce qu'on lui prend, & lui laisser ce qu'on ne peut enrichir. C'est ainsi que la Fontaine imitoit, comme il le déclare nettement.

*Mon imitation n'est point un esclavage:*

» Je n'emploie que l'idée, les tours &  
» les loix que nos maîtres suivoient eux-  
» mêmes ».

*Si d'ailleurs quelque endroit plein chez eux d'ex-  
cellence,*

*Peut entrer dans mes vers sans nulle violence,  
Je l'y transporte, & veux qu'il n'ait rien d'affecté,  
Tâchant de rendre mien, cet air d'antiquité.*

Malherbe, par exemple, montre comment on peut enrichir la pensée d'un autre, par l'image sous laquelle il représente le vers si connu d'Horace, *pallida mors æquo pulsât pede, pauperum tabernas, regumque turres.*

*Le pauvre en sa cabane, où le chaume le couvre,  
Est sujet à ses loix;*

*Et la garde qui veille aux barrières du louvre,  
N'en défend pas nos rois.*

Sophocle fait dire au malheureux Ajax, lorsqu'étant prêt de mourir, il trouve son fils :

Ω παῖ, γενεῦοιο πατρὸς ἐντυκίστερος

Τὰ δ' ἄλλ' ὁμοίως.

Virgile exprime la même chose d'une manière différente.

*Disce, puer, virtutem ex me, verumque laborem,  
Fortunam ex aliis.*

Et nous trouvons dans Andromaque la même idée rendue encore d'une façon nouvelle.

*Fais connoître à mon fils les héros de sa race :  
Autant que tu pourras, conduis-le sur leur trace ;  
Dis-lui par quels exploits leurs noms ont éclaté,  
Plutôt ce qu'ils ont fait, que ce qu'ils ont été.*

M. Despréaux qui disoit en badinant, « qu'il n'étoit qu'un gueux revêtu des dépouilles d'Horace, » s'est si fort enrichi de ces dépouilles, qu'il s'en est fait un trésor, qui lui appartient justement; en imitant toujours, il est toujours original. Il n'a pas traduit le poëte latin, mais il a joint contre lui, parce que dans ce genre de combat, on peut être vaincu sans honte.

Si Virgile n'avoit pas osé joûter contre Homere, nous n'aurions point la magnifique description de la descente d'Enée aux enfers, ni l'admirable peinture du bouclier de son héros. C'est ici qu'il faut convenir que le poëte latin nous apprend comment il s'y faut prendre pour le rendre original en imitant; c'est de cette manière que les grands Peintres & les Sculpteurs imitent la nature, je veux dire en l'embellissant. Voyez le mémoire de M. l'abbé Fraguier sur les imitations de l'Enéide.

L'approbation constante que l'Iphigénie de Racine a reçue sur le théâtre françois, justifie sans doute l'opinion de ceux qui mettent cette tragédie au nombre des plus belles. En la comparant à la pièce du même nom, qui a fait les délices du théâtre d'Athènes, on verra de quelle façon on doit imiter les anciens. Eurypide, de l'aveu d'Aristote, ne donne pas à son Iphigénie, un caractère constant & soutenu; d'abord elle déclare qu'elle périt par le meurtre injuste d'un pere barbare; un moment après elle change de sentiment, elle excuse ce pere; & prie Clytemnestre de ne point haïr Agamemnon,

pour l'amour d'elle. L'auteur de l'Iphigénie moderne sentant la faute d'Eurypide, a pris grand soin de l'éviter ; il a peint cette fille toujours respectueuse & toujours soumise aux volontés de son pere.

Ainsi l'*imitation* née de la lecture continuelle des bons originaux, ouvre l'imagination, inspire le goût, étend le génie, & perfectionne les talens ; c'est ce qui fait dire à un de nos meilleurs poètes :

*Mon feu s'échauffe à leur lumiere ,  
Ainsi qu'un jeune peintre instruit  
Sous Coypel & sous l'Argilliere ,  
De ces maîtres qui l'ont conduit ,  
Se rend la touche familiere ;  
Il prend noblement leur maniere ,  
Et compose avec leur esprit.*

Ne rougissons donc pas de consulter des guides habiles, toujours prêts à nous conduire. Quoiqu'ils soient nos maîtres, la grande distance que nous voyons entr'eux & nous, ne doit point nous effrayer. La carrière dans laquelle ils ont couru si glorieusement est encore ouverte ; nous pouvons les atteindre, en les prenant pour modèles & pour rivaux dans nos *imitations* ; si nous ne les atteignons pas, du moins nous pouvons en approcher, & après les grands hommes, il est encore des places honorables. La réputation de Lucrece n'empêcha pas Virgile de paroître, & la gloire d'Hortensius ne ralentit point l'ardeur de Cicéron pour l'éloquence. Quel homme étoit plus propre à désespérer ses rivaux que Corneille ? cependant il a trouvé un égal ; & quoiqu'un autre ait

mérité la même couronne, la sienne lui est demeurée toute entière, n'a rien perdu de son éclat.

Concluons que c'est à l'*imitation* que les modernes doivent leur gloire, & que c'est de cette même *imitation* que les anciens ont tiré leur grandeur. ( D. J. )

IMITATION, s. f. ( *Morale.* ) c'est, dit Bacon, la traduction des préceptes en exemples. Un jeune homme qui veut s'avancer dans la carrière de la gloire & de la vertu, doit commencer par se proposer d'excellens modèles, & ne pas prendre d'après eux quelques traits de ressemblance, pour une parfaite conformité ; mais avec le temps, il doit devenir lui-même son modèle ; c'est-à-dire régler ses actions par ses actions, & donner des exemples après en avoir suivi. ( D. J. )

IMITATION en *Musique*, est l'emploi d'un même tour de chant dans plusieurs parties qui se font entendre l'une après l'autre. A l'unisson, à la tierce, à la quarte, ou à quelqu'autre intervalle que ce soit, l'*imitation* est toujours bien prise, même en changeant plusieurs notes, pourvu que le même chant se reconnoisse toujours, & qu'on ne s'écarte point des loix d'une bonne modulation. Souvent pour rendre l'*imitation* plus sensible, on la fait précéder d'un silence. On traite l'*imitation* comme on veut ; on la prend, on l'abandonne, on en commence une autre à sa liberté ; en un mot les règles en sont aussi relâchées que celles de la fugue sont sévères : c'est pourquoi les grands maîtres la dédaignent (\*),

(\*) Comme je suis très-persuadé que le sentiment de M. Rousseau est d'un grand poids en musique, je crois devoir commenter, pour ainsi dire, cette idée.

D'abord que, pour faire une *imitation*, on gâte ou l'on altère un beau sens, on a tort ; mais si l'*imitation* peut avoir lieu sans cela, pourquoi ne pas en saisir l'occasion, sur-tout lorsque le trait de chant imité est une des idées principales de la pièce. Il en est de l'*imitation* comme du *contre-point double* ; sans elle, on ne peut guere faire une pièce à plusieurs parties récitantes, car chaque partie ne peut pas toujours annoncer un motif nouveau ; & si l'on fait répéter le même trait successivement à chaque partie & dans la même harmonie, l'ennui s'en mêlera bientôt.

L'*imitation* fournit aussi le moyen de reproduire souvent le même motif sous un aspect nouveau, & en diminuant ou augmentant son effet, suivant l'exigence du cas. Car, par exemple, si l'on veut augmenter l'effet du motif, on l'annoncera dans le premier dessus, on l'imitera dans les autres parties, en lui donnant un accompagnement foible, & d'un chant peu marqué. Mais si l'on veut faire ressouvenir l'auditeur du motif sans l'en occuper entièrement, on l'annoncera dans les parties inférieures ; on l'imi-

& toute imitation trop affectée décele presque toujours un écolier en composition.

IMITATION, (*Musique.*) La musique dramatique ou théâtrale concourt à l'imitation, ainsi que la Poésie & la Peinture : c'est à ce principe commun que se rapportent tous les beaux-arts, comme l'a montré M. le Batteux. Mais cette imitation n'a pas pour tous la même étendue. Tout ce que l'imitation peut se représenter est du ressort de la Poésie. La Peinture, qui n'offre point ses tableaux à l'imagination, mais aux sens & à un seul sens, ne peint que les objets soumis à la vue. La Musique sembleroit avoir les mêmes bornes par rapport à l'ouïe, cependant elle peint tout, même les objets qui ne sont que visibles : par un prestige presque inconcevable, elle semble mettre l'œil dans l'oreille, & la plus grande merveille d'un art qui n'agit que par le mouvement, est d'en pouvoir former jusqu'à l'image du repos. La nuit, le sommeil, la solitude & le silence entrent dans le nombre des grands tableaux de la Musique. On fait que le bruit peut produire l'effet du silence, & le silence l'effet du

bruit : comme quand on s'endort à une lecture égale & monotone, & qu'on s'éveille à l'instant qu'elle cesse. Mais la Musique agit plus intimement sur nous en excitant, par un sens, des affections semblables à celles qu'on peut exciter par un autre ; & , comme le rapport ne peut être sensible que l'impression ne soit forte, la Peinture dénuée de cette force ne peut rendre à la Musique les imitations que celle-ci tire d'elle. Que toute la nature soit endormie, celui qui la contemple ne dort pas, & l'art du musicien consiste à substituer à l'image insensible de l'objet celle des mouvemens que sa présence excite dans le cœur du contemplateur. Non-seulement il agitera la mer, animera la flamme d'un incendie, fera couler les ruisseaux, tomber la pluie, grossir les torrens ; mais il peindra l'horreur d'un désert affreux, rembrunira les murs d'une prison souterraine, calmera la tempête, rendra l'air tranquille & serein, & répandra de l'orchestre une fraîcheur nouvelle sur les bocages. Il ne représentera pas directement ces choses, mais il excitera dans l'ame les mêmes mouvemens qu'on éprouve en les voyant.

---

tera dans une de ces mêmes parties, tandis que le dessus aura pour accompagnement un chant plein & bien marqué ; il est clair que pour que cela se puisse, il faut que le trait de chant imité soit simple.

Je ne vois pas comment les *duo*, les *trio*, &c. pourront avoir lieu sur le théâtre sans imitation. Fera-t-on chanter les deux parties ensemble à la tierce ou à la sixte ? Quel ennui, pour peu que la pièce soit longue. D'ailleurs ce que j'ai dit à l'article FUGUE revient encore ici. Est-il plus naturel que deux, trois ou plus de personnes commencent à chanter toutes ensemble les mêmes paroles, sur le même air, ou qu'elles commencent à quelque distance l'une de l'autre, & en mettant dans leur chant des différences analogues à leur caractère, sans que pour cela le chant d'une des personnes contredise celui de l'autre ? Or, voilà précisément ce que fait & enseigne l'imitation ; par elle on apprend jusqu'à quel point on peut changer un chant, sans qu'il perde entièrement sa physionomie.

Il y a différentes sortes d'imitations.

L'imitation renversée ou en rétrogradant, lorsque la partie imitante répète à reculons les notes de la partie principale, c'est-à-dire en commençant par la dernière, & finissant par la première.

L'imitation liée ou contrainte, lorsque la partie imitante répète exactement & note pour note le même trait de chant, mais une seconde, tierce, &c. plus haut ou plus bas.

L'imitation par mouvement contraire, que quelques-uns appellent renversée, quoique Brossard donne ce nom à celle qui va en rétrogradant, comme nous l'avons déjà dit. Cette sorte d'imitation a lieu lorsque la partie imitante répète les notes de la principale par mouvement contraire, c'est-à-dire que si la première procède diatoniquement ou par saut en montant, l'imitante procède diatoniquement ou par saut en descendant, & au contraire.

Enfin l'imitation simple ou libre, quand on reconnoît le même chant dans la partie imitante, sans qu'elle observe les mêmes intervalles ou les mêmes valeurs des notes que la partie principale. C'est de cette dernière sorte d'imitation que j'ai voulu parler. (*F. D. C.*)

IMITATIVE, PHRASE, (*Gram. & Poésie.*) J'appelle phrase *imitative* avec M. l'abbé du Bos (qui me fournira cet article de Grammaire philosophique) toute phrase qui imite en quelque manière le bruit inarticulé dont nous nous servons par instinct naturel, pour donner l'idée de la chose que la phrase exprime avec des mots articulés.

L'homme qui manque de mots pour exprimer quelque bruit extraordinaire, ou pour rendre à son gré le sentiment dont il est touché, a recours naturellement à l'expédient de contrefaire ce même bruit, & de marquer ses sentimens par des sons inarticulés. Nous sommes portés par un mouvement naturel à dépeindre par des sons inarticulés les fracas qu'une maison aura fait en tombant, le bruit confus d'une assemblée tumultueuse, & plusieurs autres choses. L'instinct nous porte à suppléer par ces sons inarticulés, à la stérilité de notre langue, ou bien à la lenteur de notre imagination.

Mais les écrivains latins, particulièrement leurs poètes qui n'ont pas été gênés comme les nôtres, & dont la langue est infiniment plus riche, sont remplis de *phrases imitatives* qui ont été admirées & citées avec éloge par les écrivains du bon temps. Elles ont été louées par les Romains du siècle d'Auguste qui étoient juges compétens de ces beautés.

Tel est le vers de Virgile qui dépeint Poliphème.

*Monstrum horrendum informe, ingens, cui lumen ademptum.*

Ce vers prononcé en supprimant les syllabes qui font élision, & en faisant sonner l'*u* comme les Romains le faisoient sonner, devient si l'on peut l'exprimer ainsi, un vers monstrueux. Tel est encore le vers où Persé parle d'un homme qui nazille, & qu'on ne sauroit aussi prononcer qu'en nazillant.

*Rancidulum quiddam balbâ de nare locutus.*

Le changement arrivé dans la prononciation du latin, nous a voilé, suivant les apparences, une partie de ces beau-

tés, mais il ne nous les a point toutes cachées.

Nos poètes qui ont voulu enrichir leurs vers de ces *phrases imitatives*, n'ont pas réussi au goût des François, comme ces poètes latins réussissoient au goût des Romains. Nous rions du vers où du Bartas dit en décrivant un coursier, *le champ piat, bat, abbat*. Nous ne traitons pas plus sérieusement les vers où Ronsard décrit en *phrase imitative* le vol de l'alouette.

*Elle guindée du zéphire,  
Sublime en l'air, vire & revire,  
Et y décligne un joli cri,  
Qui rit, guérit, & tire lire  
Des esprits mieux que je n'écris.*

Pasquier rapporte plusieurs autres *phrases imitatives* des poètes François, dans le *chap. x. liv. VIII. de ses recherches*, où il veut prouver que notre langue n'est pas moins capable que la latine de beaux traits poétiques; mais les exemples que Pasquier rapporte, réfutent seuls sa proposition.

En effet, parce qu'on aura introduit quelques *phrases imitatives* dans des vers, il ne s'en suit pas que ces vers soient bons. Il faut que ces *phrases imitatives* y aient été introduites, sans préjudicier au sens & à la construction grammaticale. Or on citeroit bien peu de morceaux de poésie française, qui soient de cette espèce, & qu'on puisse opposer en quelque façon à tant d'autres vers, que les latins de tous les temps ont loué dans les ouvrages, de poètes qui avoient écrit en langue vulgaire. M. l'abbé du Bos ne connoissoit même en ce genre que la description d'un assaut qui se trouve dans l'ode de Despreaux sur la prise de Namur; le poète, dit-il, y dépeint en *phrase imitative* le soldat qui gravit contre une breche, & qui vient le fer & la flamme en main,

*Sur les monceaux de piques,  
De corps morts, de rocs, de briques,  
S'ouvrir un large chemin.*

Je n'examinerai pas si l'exemple de l'abbé du Bos est très-bon; je dirai seu-

lement qu'on en citeroit peu de meilleurs dans notre langue. Les poètes anglois sont plus fertiles que les nôtres en *phrases imitatives*, comme Addison l'a prouvé par plusieurs traits admirables tirés de Milton. J'en trouve aussi quelquefois dans le Virgile de Dryden, où il peint avec plaisir les objets par des *phrases imitatives*; témoin la description suivante du travail des Cyclopes.

*One stirs the fire and one the bellows blows,  
The hissing steel in the smithy drownd;  
The grot with beating anvils groans aruund,  
By turns their arms advance in equal time,  
By turns their and descend, and hammers chime.  
They turn the glowing mass with crook'd tongs  
The fiery work proceeds with rustick songs.  
(D. J.)*

IMMACULÉ, adj. (*Théolog.*) qui est sans tache ou sans péché.

Les Catholiques se servent de ce terme en parlant de la conception de la Vierge qu'ils appellent *immaculée*, pour signifier qu'elle est née sans péché originel. Voyez PÉCHÉ ORIGINEL.

Quand on donne le bonnet à un docteur de sorbonne, on lui fait jurer qu'il soutiendra l'*immaculée* conception de la Vierge. La sorbonne fit ce décret dans le 14<sup>e</sup>. siècle, & quatre-vingts autres universités l'ont fait depuis à son imitation. Voyez SORBONNE.

Au reste il faut observer que dans cette savante faculté on ne regarde pas ce point comme un article de foi, mais comme une *opinion pieuse & catholique*, & c'est en ce sens-là que les candidats la soutiennent tous les jours dans leurs thèses; mais il leur est défendu aussi-bien qu'aux professeurs de tenir l'opinion contraire.

Les ordres militaires d'Espagne se sont obligés à soutenir cette prérogative de la Vierge. Voyez CONCEPTION.

Il y a aussi une congrégation de l'*immaculée conception* dans la plupart des couvens, de laquelle il y a une société de filles séculières qui ont pour fin d'honorer l'*immaculée conception* de la Vierge. Elles en font tous les ans une protel-

tation en public, & tous les jours en particulier. (G)

IMMANENT, adj. (*Philoso. Théolog.*) qui demeure dans la personne, ou qui n'a point effet au dehors.

Les Philosophes ont distingué les actions en *immanentes* & transitoires. Les Théologiens ont adopté la même distinction. L'action *immanente* est celle dont le terme est dans l'être même qui l'a produite. La transitoire est celle dont le terme est hors de l'être même qui l'a produite. Ainsi Dieu a engendré le Fils & le Saint-Esprit par des actions *immanentes*; & il a créé le monde & tout ce qu'il comprend, par des actions transitoires.

IMMATÉRIALISME ou SPIRITUALITÉ. (*Métaph.*) L'*immatérialisme* est l'opinion de ceux qui admettent dans la nature deux substances essentiellement différentes; l'une qu'ils appellent *matiere*, & l'autre qu'ils appellent *esprit*. Il paroît certain que les anciens n'ont eu aucune teinture de la spiritualité. Ils croyoient de concert que tous les êtres participoient à la même substance, mais que les uns étoient matériels seulement, & les autres matériels & corporels. Dieu, les anges & les génies, disent Porphyre & Jamblique, sont faits de la matiere; mais ils n'ont aucun rapport avec ce qui est corporel. Encore aujourd'hui à la Chine, où les principaux dogmes de l'ancienne philosophie se sont conservés, on ne connoît point de substance spirituelle, & on regarde la mort comme la séparation de la partie aérienne de l'homme de la partie terrestre. La première s'élève en haut, & la seconde retourne en bas.

Quelques modernes soupçonnent que puisqu'Anaxagoras a admis un esprit dans la formation de l'univers, il a connu la spiritualité, & n'a point admis un Dieu corporel, ainsi qu'ont fait presque tous les autres philosophes. Mais ils se trompent étrangement; car par le mot d'*esprit* les Grecs & les Romains ont également entendu une matiere subtile, ignée, extrêmement déliée, qui étoit intelligente à la vérité, mais qui avoit une étendue réelle

& des parties différentes. Et en effet comment veulent-ils qu'on croie que les philosophes grecs avoient une idée d'une substance toute spirituelle, lorsqu'il est clair que tous les premiers pères de l'église ont fait Dieu corporel, que leur doctrine a été perpétuée dans l'église grecque jusque dans ces derniers siècles, & qu'elle n'a été quittée par les Romains que vers le temps de S. Augustin ?

Pour juger sainement dans quel sens on doit prendre le terme d'*esprit* dans les ouvrages des anciens, & pour décider de sa véritable signification, il faut d'abord faire attention dans quelle occasion il s'en faut servir, & à quel usage ils l'ont employé. Ils en usoient si peu pour exprimer l'idée que nous avons d'un être purement intellectuel ; que ceux qui n'ont reconnu aucune divinité, ou du moins qui n'en admettoient que pour tromper le peuple, s'en servoient très-souvent. Le mot d'*esprit* se trouve très-souvent dans Lucrece pour celui d'*ame* ; celui d'*intelligence* est employé au même usage : Virgile s'en sert pour signifier l'*ame* du monde, ou la matière subtile & intelligente qui, répandue dans toutes ses parties, le gouverne & le vivifie. Ce système étoit en partie celui des anciens Pythagoriciens ; les Stoïciens qui n'étoient proprement que de Cyniques réformés, l'avoient perfectionné ; ils donnoient le nom de *Dieu* à cette *ame* ; ils la regardoient comme intelligente, l'appelloient *esprit intellectuel* : cependant avoient-ils une idée d'une substance toute spirituelle ? pas davantage que Spinoza, ou du moins guere plus : ils croyoient, dit le P. Mourgues dans son plan théologique du pythagorisme, avoir beaucoup fait d'avoir choisi le corps le plus subtil (le feu,) pour en composer l'intelligence ou l'esprit du monde, comme on le peut voir dans Plutarque. Il faut entendre leur langage ; car dans le nôtre, ce qui est esprit n'est pas corps, & dans le leur au contraire on prouveroit qu'une chose étoit corps parce qu'elle étoit esprit. Je suis obligé de faire cette observation sans laquelle ceux qui liroient avec des yeux modernes cette définition du dieu des Stoïciens dans Plutarque, *Dieu est un esprit*

*intellectuel & igné, qui n'ayant point de forme peut se changer en telle chose qu'il veut, & ressembler à tous les êtres*, croiroient que ces termes d'*esprit intellectuel*, détermineroient la signification du terme suivant, à un feu purement métaphorique.

Ceux qui voudroient ne pas s'en tenir à l'opinion d'un savant moderne, ne refuseront peut-être pas de se soumettre à l'autorité d'un ancien auteur qui devoit bien connoître le sentiment des anciens philosophes, puisqu'il a fait un traité de leur opinion, qui, quoiqu'extrêmement précis, ne laisse pas d'être fort clair. C'est de Plutarque dont je veux parler. Il dit en termes exprès que l'esprit n'est qu'une matière subtile, & il parle comme disant une chose connue & avouée de tous les philosophes. « Notre ame, dit-il, qui est air, nous tient en vie ; aussi l'esprit & l'air contiennent en être tout le monde, car l'esprit & l'air sont deux noms qui signifient la même chose ». Je ne pense pas qu'on puisse rien demander de plus fort & de plus clair en même temps. Dira-t-on que Plutarque ne connoissoit point la valeur des termes grecs, & que les modernes qui vivent aujourd'hui en ont une plus grande connoissance que lui ? On peut bien avancer une pareille absurdité ; mais où trouvera-t-elle la moindre croyance ?

Platon a été de tous les philosophes anciens celui qui paroît le plus avoir eu l'idée de la véritable spiritualité ; cependant lorsqu'on examine avec un peu d'attention la suite & l'enchaînement de ses opinions, on voit clairement que par le terme d'*esprit* il n'entendoit qu'une matière ignée, subtile & intelligente ; sans cela, comment eût-il pu dire que Dieu avoit poussé hors de son sein une matière dont il avoit formé l'univers ? Y a-t-il de l'étendue dans une substance toute spirituelle ? Platon avoit emprunté cette idée de Timée de Loce qui dit que Dieu voulant tirer de son sein un fils très-beau, produisit le monde qui sera éternel, parce qu'il n'est pas d'un bon père de donner la mort à son enfant. Il est bon de remarquer ici que Platon, ainsi que Timée de Loce



son guide & son modele , ayant également admis la coéternité de la matiere avec Dieu , il falloit que de tout temps la matiere eût subsisté dans la substance spirituelle , & y eût été enveloppée. N'est-ce pas là donner l'idée d'une matiere subtile , d'un principe délié qui conserve dans lui le germe matériel de l'univers ?

Mais , dira-t-on , Cicéron en examinant les différens systêmes des philosophes sur l'existence de Dieu , rejette celui de Platon comme inintelligible , parce qu'il fait spirituel le souverain être. *Quod Plato sine corpore Deum esse censet , id quale esse possit intelligi non potest.* A cela je réponds qu'on ne peut aucunement inférer de ce passage , que Cicéron ou Velleius qu'il fait parler , ait pensé que Platon avoit voulu admettre une divinité sans étendue , impassible , absolument incorporelle , enfin spirituelle , ainsi que nous le croyons aujourd'hui. Mais il trouvoit étrange qu'il n'eût point donné un corps & une forme déterminée à l'esprit , c'est-à-dire à l'intelligence composée d'une matiere subtile qu'il admettoit pour ce Dieu suprême ; car toutes les sectes qui reconnoissoient des dieux , leur donnoient des corps. Les Stoïciens qui s'expliquoient de la maniere la plus noble sur l'essence utile de leur dieu , l'enfermoient pourtant dans le monde qui lui servoit de corps. C'est cette privation d'un corps matériel & grossier , qui fait dire à Velleius que si ce dieu de Platon est incorporel , il doit n'avoir aucun sentiment , & n'être susceptible ni de prudence ni de volupté. Tous les philosophes anciens , excepté les Platoniciens , ne pensoient point qu'un esprit hors du corps pût ressentir ni plaisir ni douleur ; ainsi il étoit naturel que Velleius regardât le dieu de Platon incorporel , c'est-à-dire uniquement composé de la matiere subtile qui faisoit l'essence des esprits , comme un dieu incapable de plaisir , de prudence , enfin de sensation.

Si vous doutez encore du matérialisme de Platon , lisez ce qu'en dit M. Bayle dans le premier tome de la continuation de ses pensées diverses , fondé sur un passage d'un auteur moderne , qui a expliqué & dévoilé le platonisme. Voici le passage

Tome XVIII.

que cite M. Bayle. « Le premier dieu » selon Platon est le dieu suprême à qui les » deux autres doivent honneur & obéissance , d'autant qu'il est leur pere & leur créateur. Le second est le dieu visible , le ministre du dieu invisible , & le créateur du monde. Le troisième se nomme le monde , ou l'ame qui anime le monde , à quelques-uns donnent le nom de démon. Pour revenir au second qu'il nommoit aussi l'entendement ou la raison , il conçoit deux sortes de verbe , l'un qui a résidé de toute éternité en Dieu , par lequel Dieu renferme de toute éternité dans son sein toutes sortes de vertus , faisant tout avec sagesse , avec puissance & avec bonté : car étant infiniment parfait , il a dans ce verbe interne toutes les idées & toutes les formes des êtres créés. L'autre verbe qui est le verbe externe & proféré , n'est autre chose selon lui , que cette substance que Dieu poussa hors de son sein , ou qu'il engendra pour en former l'univers. C'est dans cette vue que le mercure Trismegiste a dit que le monde est consubstantiel à Dieu ». Voici maintenant la conséquence qu'en tire M. Bayle ; Avez-vous jamais rien lu de plus monstrueux ? Ne voilà-t-il pas le monde formé d'une substance que Dieu poussa hors de son sein ? Ne le voilà-t-il pas l'un des trois Dieux , & ne faut-il pas les subdiviser en autant de dieux qu'il y a de parties dans l'univers diversement animées ? N'avez-vous point là toutes les horreurs , toutes les monstruosités de l'ame du monde ? Plus de guerres entre les dieux que dans les écrits des poètes ? les dieux auteurs de tous les péchés des hommes ? les dieux qui punissent & qui commettent les mêmes crimes qu'ils ordonnent de ne point faire ? »

Enfin , pour conclure par un argument tranchant & décisif , c'est une chose avancée de tout le monde , que Platon & presque tous les philosophes de l'antiquité ont soutenu que l'ame n'étoit qu'une partie séparée du tout ; que Dieu étoit ce tout , & que l'ame devoit enfin s'y réunir par voie de résufion. Or il est évident qu'un

D d d

tel sentiment emporte nécessairement avec lui le matérialisme. L'esprit tel que nous l'admettons n'est pas sans doute composé de parties qui puissent se détacher les unes des autres ; c'est là ce caractère propre & distinctif de la matière. *Voyez l'article de l'AME DU MONDE.*

Comme l'ancienne philosophie confondoit la *spiritualité* & la *matérialité*, ne mettant entr'elles d'autre différence que celle qu'on met d'ordinaire entre les modifications d'une même substance, croyant de plus que ce qui est matériel peut devenir insensiblement spirituel, & le devient en effet. Les peres des premiers siècles de l'église se livrerent à ce système ; car il est indispensable d'en avoir un quand on écrit pour le public. Les questions qui roulent sur l'essence de l'esprit, sont si déliées, si abstraites, les idées en échappent avec tant de légèreté, l'imagination y est si contrainte, l'attention si-tôt épuisée, que rien n'est si facile, & delà si pardonnable que de s'y méprendre. Quiconque n'y fait pas d'abord certains principes, est hors de route ; il marche sans rien trouver, ou ne rencontre que l'erreur : ce n'est pourtant pas tout-à-fait à la peine de découvrir ces principes, la plupart simples & naturels, qu'il faut attribuer les mécomptes philosophiques de quelques-uns de nos premiers écrivains ; c'est à leur déférence trop soumise pour les systèmes reçus. Si le succès n'est presque dans tout que le prix d'une sage audace, on peut dire que c'est dans la philosophie principalement qu'il faut oser ; mais ce courage de raison qui se cherche une voie même où il ne voit point de trace, étoit un art d'inventer ignoré de nos peres : appliqués seulement à maintenir dans la pureté ce dogme de la foi, tout le reste ne leur sembloit qu'une spéculation plus curieuse que nécessaire. Soigneux tout au plus d'arriver jusqu'où les autres avoient été, la plupart très-capables d'aller plus loin, ne sentirent pas assez les ressources que leur offroit la beauté de leur génie.

Origene ce savant si respectable, & consulté de toutes parts, n'entendoit par *esprit* qu'une matière subtile, & un air extrêmement léger. C'est le sens qu'il donne au

mot *πνευματον*, qui est l'incorporel des Grecs. Il dit encore que tout esprit selon la notion propre & simple de ce terme, est un corps. Par cette définition il doit nécessairement avoir cru que Dieu, les anges & les âmes étoient corporels ; aussi l'a-t-il cru de même, & le savant M. Huet rapporte tous les reproches qu'Origene a reçus à ce sujet ; il tâche de le justifier contre une partie ; mais enfin il convient qu'il est certain que cet ancien docteur a avoué qu'il ne paroïssoit point dans l'Écriture quelle étoit l'essence de la divinité. Le même M. Huet convient encore qu'il a cru que les anges & les âmes étoient composés d'une manière subtile qu'il appelloit *spirituelle*, eu égard à celle qui compose les corps. Il s'ensuit donc nécessairement qu'il a aussi admis une essence subtile dans la divinité, car il dit en termes exprès que la nature des âmes est la même que celle de Dieu. Or si l'âme humaine est corporelle, Dieu doit donc l'être. Le savant M. Huet a rapporté avec soin quelques endroits des ouvrages d'Origene, qui paroissent opposés à ceux qui le condamnent ; mais les termes dont se sert Origene, sont si précis, & la façon dont parle le savant prélat est si foible, qu'on connoît aisément que la seule qualité de commentateur lui met des armes à la main pour défendre son original. S. Jérôme & les autres critiques d'Origene ont soutenu qu'il n'avoit pas été plus éclairé sur la *spiritualité* de Dieu, que sur celle des âmes & des anges.

Tertullien s'est expliqué encore plus clairement qu'Origene sur la corporéité de Dieu qu'il appelle cependant *spirituel* dans le sens dont on se servoit de ce mot chez les anciens. « Qui peut nier, dit-il, que Dieu ne soit corps, bien qu'il soit esprit ? » tout esprit est corps, & a une forme & une figure qui lui est propre ». *Quis autem negabit Deum esse corpus, etsi Deus spiritus ? spiritus etiam corpus sui generis in sua effigie.* Un livre entier nous reste de sa main où il établit ce qu'il pense de l'âme ; & ce qu'il y a de singulier, c'est que l'auteur y est clair, sans mélange de ténèbres, lui qu'on accuse d'être confus ailleurs, presque sans mélange de clarté

C'est là qu'il renferme les anges dans ce qu'il nomme la *catégorie de l'étendue*. Il y place Dieu même, & à plus forte raison y comprend-il l'ame de l'homme qu'il soutient corporelle.

Ce sentiment de Tertullien ne prenoit pourtant pas sa source comme celui des autres, dans l'opinion dominante; il estimoit trop peu les Philosophes, & Platon lui-même, dont il disoit librement qu'il avoit fourni la matiere de toutes les hérésies. Il se trompoit ici par excès de religion, s'il étoit permis de s'exprimer de la sorte; parce qu'une femme pieuse rapportoit que dans un moment d'extase, une ame s'étoit montrée à elle revêtue des qualités sensibles, lumineuse, colorée, palpable, & qui plus est, d'une figure extérieurement humaine; il crut devoir la maintenir corporelle, dans la crainte de blesser la foi. Circonspection dont on peut louer le motif, mais impardonnable en tant que philosophe. Ce n'est pas qu'il ne dise quelquefois que l'ame est un esprit; mais qu'en conclure, sinon que cette expression n'emporte point dans le langage des anciens ce qu'elle signifie dans le nôtre? Par le mot *esprit*, nous concevons une intelligence pure, indivisible, simple; eux n'entendoient qu'une substance plus déliée, plus agile, plus pénétrante que les corps exposés à la perception des sens.

Je fais que dans les écoles on justifie Tertullien, du moins par rapport à la *spiritualité* de Dieu. Ils veulent que cet ancien docteur regarde les termes de *substances* & de *corps* comme synonymes; ainsi lorsqu'on dit, *qui peut nier que Dieu ne soit corps?* c'est comme si l'on disoit, *qui peut nier que Dieu ne soit une substance?* Quant aux mots de *spirituel* & d'*incorporel*, ils ont chez Tertullien, selon les Scholastiques, un sens très-oppoé. L'*incorporel* signifie le néant, le vuide, la privation de toute substance; le *spirituel* au contraire désigne une substance, qui n'est point matérielle. Ainsi, lorsque Tertullien dit, que tout esprit est corps, il faut l'entendre en ce sens, que tout esprit est une substance.

C'est par ces distinctions que les scholastiques prétendent réfuter les reproches

que S. Augustin a faits à Tertullien d'avoir cru que Dieu étoit corporel, il est assez singulier qu'ils se soient figurés que Tertullien ne connoissoit pas la valeur des termes latins, & qu'il exprimoit le mot de *substance* par celui de *corps*, & celui de *néant* par celui d'*incorporel*. Est-ce que tous les auteurs grecs & latins n'avoient pas fixé dans leurs écrits la véritable signification de ces termes? Cette peine qu'on se donne pour justifier Tertullien, est aussi infructueuse que celle qu'ont pris certains Platoniciens modernes, dans le dessein de prouver que Platon avoit cru la création de la matiere. Le savant Fabricius a dit, en parlant d'eux, qu'ils avoient entrepris de blanchir un more.

S. Justin n'a pas eu des idées plus pures de la parfaite *spiritualité* qu'Origene & Tertullien. Il a dit en termes exprés, que les anges étoient corporels; que le crime de ceux qui avoient péché, étoit de s'être laissé séduire par l'amour des femmes, & de les avoir connues charnellement. Certainement, je ne crois pas que personne s'avise de vouloir spiritualiser les anges de S. Justin, il leur fait faire des preuves trop fortes de leur corporéité. Quant à la nature de Dieu, ce pere ne l'a pas mieux connue que celle des autres êtres spirituels. "Toute la substance, dit-il, qui ne peut être soumise à aucune autre à cause de sa légèreté, a cependant un corps qui constitue son essence. Si nous appellons Dieu *incorporel*, ce n'est pas qu'il le soit; mais c'est parce que nous sommes accoutumés d'approprier certains noms à certaines choses, à désigner le plus respectueusement qu'il nous est possible, les attributs de la Divinité. Ainsi, parce que l'essence de Dieu ne peut être apperçue, & ne nous est point sensible, nous l'appellons *incorporel*».

Tatien, philosophe chrétien, dont les ouvrages sont imprimés à la suite de ceux de S. Justin, parle dans ces termes de la *spiritualité* des anges & des démons: "Ils ont des corps qui ne sont point de chair, mais d'une matiere spirituelle, dont la nature est la même que celle du feu &

» de l'air. Ces corps spirituels ne peuvent  
 » être apperçus que par ceux à qui Dieu  
 » en accorde le pouvoir, & qui sont  
 » éclairés par son esprit ». On peut juger  
 par cet échantillon des idées que Tatien  
 a eues de la véritable *spiritualité*.

S. Clément d'Alexandrie a dit en termes  
 formels, que Dieu étoit corporel. Après  
 cela, il est inutile de rapporter s'il croyoit  
 les ames corporelles; on le sent bien sans  
 doute. Quant aux anges, il leur faisoit  
 prendre les mêmes plaisirs que S. Justin;  
 plaisirs où le corps est autant nécessaire  
 que l'ame.

Lactance croyoit l'ame corporelle. Après  
 avoir examiné toutes les opinions des Phi-  
 losophes sur la matiere dont l'essence de  
 l'ame est composée, & les avoir toutes  
 regardées comme incertaines; il dit qu'elles  
 ont toutes cependant quelques choses de  
 véritable, notre ame ou le principe de  
 notre vie étant dans le sang, dans la chaleur  
 & dans l'esprit; mais qu'il est impossible de  
 pouvoir exprimer la nature qui résulte de  
 ce mélange, parce qu'il est plus facile d'en  
 voir les opérations que de la définir. Le  
 même auteur ayant établi par ces prin-  
 cipes la corporéité de l'ame, dit qu'elle  
 est quelque chose de semblable à Dieu. Il  
 rend par conséquent Dieu matériel, sans  
 s'en appercevoir, & sans connoître son  
 erreur; car selon les idées de son siecle,  
 quoique ce fût celui de Constantin, un  
 esprit étoit un corps composé de matiere  
 subtile. Ainsi, disant que l'ame étoit corps,  
 & cependant quelque chose de semblable à  
 Dieu, il ne croyoit pas dégrader davan-  
 tage la nature divine & la *spiritualité*,  
 que lorsque nous assurons aujourd'hui que  
 l'ame étant spirituelle, est d'une nature  
 semblable à celle de Dieu.

Arnobe n'est pas moins précis ni moins  
 formel sur la corporéité spirituelle que Lac-  
 tance. On pourroit lui joindre S. Hilaire,  
 qui dans la suite pensa que l'ame étoit éten-  
 due; S. Grégoire de Naziance, qui disoit  
 qu'on ne pouvoit concevoir un esprit sans  
 concevoir du mouvement & de la diffusion;  
 S. Grégoire de Nyffe, qui parloit d'une sorte  
 de transmigration inconcevable sans ma-  
 térialité; S. Ambroise qui divisoit l'ame  
 en deux parties, division qui la dépouil-

loit de son essence en la privant de sa sim-  
 plicité; Cassien qui pensoit & s'expliquoit  
 presque de même; & enfin Jean de Thes-  
 salonique, qui au septieme concile avance,  
 comme une article de tradition attestée  
 par S. Athanase, par S. Basile, & par  
 S. Méthode, que ni les anges, ni les  
 démons, ni les ames humaines ne sont  
 dégagés de la matiere. Déjà néanmoins  
 de grands personnages avoient enseigné  
 dans l'Eglise une philosophie plus correcte;  
 mais l'ancien préjugé se conservoit appa-  
 remment dans quelques esprits, & se  
 montroit encore une fois pour ne plus  
 reparoître.

Les Grecs modernes ont été à-peu-près  
 dans les mêmes idées que les anciens. Ce  
 sentiment est appuyé de l'autorité de M.  
 de Beaufobre, l'un des plus savans hom-  
 mes qu'il y ait en Europe. Voici comme  
 il parle dans son histoire de Manichée &  
 du Manichéisme: " Quand je considere,  
 » dit-il, la maniere dont ils expliquent  
 » l'union de deux natures en J. C. je  
 » ne puis m'empêcher d'en conclure,  
 » qu'ils ont cru la nature divine corporelle.  
 » *L'incarnation*, disent-ils, *est un par-*  
 » *fait mélange des deux natures; la nature*  
 » *spirituelle & subtile pénètre la nature*  
 » *matérielle & corporelle jusqu'à ce qu'elle*  
 » *soit répandue dans toute cette nature,*  
 » *mêlée toute entiere avec elle, en sorte*  
 » *qu'il n'y ait aucun lieu de la nature*  
 » *matérielle qui soit vuide de la nature*  
 » *spirituelle.* Pour moi, qui connois  
 » Dieu comme un esprit, je connois aussi  
 » l'incarnation comme un acte constant  
 » irrévocable de la volonté du fils de  
 » Dieu, qui veut s'unir la nature hu-  
 » maine, & lui communiquer toutes les  
 » perfections qu'une nature créée est ca-  
 » pable de recevoir. Cette explication du  
 » mystere de l'Incarnation est raisonnable;  
 » mais, si je l'ose dire, ou celles des  
 Grecs n'est qu'un amas de fausses idées  
 » & de termes qui ne signifient rien, ou  
 » ils ont connu la nature divine comme  
 » une matiere subtile ».

Le grand homme que je viens de citer,  
 va nous prouver que dans le quatorzi-  
 me siecle, il falloit, selon le principe  
 des Grecs, qu'ils crussent encore que

l'essence de Dieu étoit une lumière sublime incorporelle dans le sens des anciens peres, c'est-à-dire, étendue, ayant des parties diffuses; enfin telles que les philosophes grecs concevoient la matière subtile, qu'ils nommoient *incorporelle*. Il rapporte qu'il s'éleva dans le quatorzième siècle une vive contestation sur une question beaucoup plus curieuse qu'utile : c'est de savoir si la lumière qui éclata sur la personne de J. C. lorsqu'il fut transfiguré, étoit une lumière créée ou incréée. Grégoire Palamas, fameux moine du mont Athos, soutenoit qu'elle étoit incréée, & Barlaam défendoit le contraire. Cela donna lieu à la convocation d'un concile tenu à Constantinople sous Andronic le jeune. Barlaam fut condamné, & il fut décidé que la lumière qui parut sur le Tabor étoit la gloire de la divinité de J. C. sa lumière propre, celle qui émane de l'essence divine, ou plutôt celle qui est une seule & même chose avec cette essence, & non une autre. Voyons actuellement les réflexions de M. de Bausobre. « Il y a » des corps, dit-il; que leur éloigne- » ment ou leur petitesse rendent invisibles, mais il n'y a rien de visible qui » ne soit corps, & les Valentiniens avoient » raison de dire que tout ce qui est visible » est corporel & figuré. Il faut aussi que » le concile de Constantinople qui décida » conformément à l'opinion de Palamas, » & sur l'autorité d'un grand nombre de » peres, qu'il émane de l'essence divine » une lumière incréée, laquelle est comme » son vêtement & qui parut en J. C. » dans sa transfiguration; il faut, dis-je, » ou que ce concile ait cru que la divinité » est un corps lumineux, ou qu'il ait établi deux opinions contradictoires; car il » est absolument impossible qu'il émane » d'un esprit une lumière visible, & par » conséquent corporelle ».

Je crois qu'on peut fixer dans le siècle de S. Augustin la connoissance de la pure *spiritualité*. Je penserois assez volontiers que les hérétiques qu'on avoit à combattre dans ce temps-là, & qui admettoient deux principes, un bon & l'autre mauvais, qu'ils faisoient également matériels, quoiqu'ils donnassent au bon principe, c'est-à-dire

à Dieu, le nom de *lumière incorporelle*, ne contribuèrent pas peu au développement des véritables notions sur la nature de Dieu. Pour les combattre avec plus d'avantage, on sentit qu'il conviendrait de leur opposer l'existence d'une Divinité purement spirituelle. On examina s'il étoit possible que son essence pût être incorporelle dans le sens que nous entendons ce mot, on trouva bientôt qu'il étoit impossible qu'elle en pût avoir une autre ? alors on condamna ceux qui avoient parlé différemment. On avoua pourtant que l'opinion qui donnoit un corps à Dieu, n'avoit point été regardée comme hérétique.

Quoique la pure *spiritualité* de Dieu fût connue dans l'église quelque temps avant la conversion de S. Augustin, comme il paroît par les ouvrages de S. Jérôme, qui reproche à Origène d'avoir fait Dieu corporel; cependant cette vérité rencontroit encore bien des difficultés à vaincre dans l'esprit des plus savans théologiens. S. Augustin nous apprend qu'il n'avoit été retenu si long-temps dans le Manichéisme que par la peine qu'il avoit à comprendre la pure *spiritualité* de Dieu. *C'étoit-là*, dit-il, *la seule presque insurmontable cause de mon erreur*. Ceux qui ont médité sur la question qui embarrassoit S. Augustin, ne seront pas surpris des difficultés qui pouvoient l'arrêter. Ils savent que malgré la nécessité qu'il y a d'admettre un Dieu purement spirituel, on ne peut jamais concilier parfaitement un nombre d'idées qui paroissent bien contradictoires

Est-il rien de plus abstrait & de plus difficile à comprendre qu'une substance réelle qui est par-tout, & qui n'est dans aucun espace; qui est toute entière dans des parties qui sont à une distance infinie les unes des autres, & cependant parfaitement unique ? Est-ce une chose enfin bien aisée à comprendre qu'une substance qui est toute entière dans chaque point de l'immensité de l'espace, & qui néanmoins n'est pas aussi infini en nombre que le sont les points de l'espace dans lesquels elle est toute entière ? S. Augustin est bien excusable d'avoir été arrêté par ces difficultés, sur-tout dans un temps où la doctrine de la pure *spiritualité* de Dieu

ne faisoit, pour ainsi dire, qu'éclorre. Ce fut lui-même qui dans les suites la porta à un point bien plus parfait; cependant il ne put la perfectionner alors sur l'essence de Dieu, il raisonna toujours en parfait matérialiste sur les substances spirituelles. Il donna des corps aux anges & aux démons; il supposa trois ou quatre différentes matières spirituelles, c'est-à-dire subtiles. Il composa de l'une, l'essence des substances célestes; de l'autre, qu'il disoit être comme un air épais, il fit celle des démons. L'ame humaine étoit aussi formée d'une matière qui lui étoit affectée & particulière.

On voit combien les idées de la pure *spiritualité* des substances immatérielles étoient encore confuses dans le temps de S. Augustin. Quant à celles que ce pere avoit de la nature de l'ame, pour montrer évidemment combien elles étoient obscures & inintelligibles, il ne faut que consulter ce qu'il dit sur l'ouvrage qu'il avoit écrit au sujet de son immortalité. Il avoue qu'il n'a paru dans le monde que malgré son contentement, & qu'il est si obscur, si confus, qu'à peine entend-il lui-même, lorsqu'il le lit, ce qu'il a voulu dire.

Il semble que quelque temps après S. Augustin, loin que la connoissance de la pure *spiritualité* se perfectionnât, elle fut peu à peu obscurcie. La philosophie d'Aristote, qui devint en vogue dans le douzième siècle, fit presque retomber les théologiens dans l'opinion d'Origène & de Tertullien. Il est vrai qu'ils nierent formellement que dans l'essence spirituelle il se trouvât rien de corporel, rien de subtil, rien enfin qui appartînt au corps; mais d'un autre côté ils détruisoient tout ce qu'ils supposoient, en donnant une étendue aux esprits; infinie à Dieu, & finie aux anges & aux ames. Ils prétendoient que les substances spirituelles occupoient & remplissoient un lieu fixe & déterminé; or ces opinions sont directement contraires aux saines idées de la *spiritualité*. Ainsi, l'on peut dire que jusqu'aux Cartésiens, les lumières que saint Augustin avoit données sur la pure incorporité de Dieu, étoient diminuées de beaucoup. Les théologiens condamnoient Origène & Tertullien; & dans le fond,

ils étoient beaucoup plus proches du sentiment de ces anciens que de celui de St. Augustin. Écoutons sur cela railonner M. Bayle à l'article de SIMONIDE de son *Dictionnaire historique & critique*: " Jus-  
" qu'à M. Descartes, tous nos docteurs,  
" soit théologiens, soit philosophes, avoient  
" donné une étendue aux esprits, in-  
" finie à Dieu, finie aux anges & aux  
" ames raisonnables. Il est vrai qu'ils sou-  
" tenoient que cette étendue n'est point  
" matérielle, ni composée de parties, &  
" que les esprits sont tout entiers dans  
" chaque partie de l'espace qu'ils occu-  
" pent: *toti in toto, & toti in singulis*  
" *partibus*. De là sont sorties les trois es-  
" pes de présence locale, *ubi circumscrip-*  
" *tivum, ubi definitivum, ubi repletivum*;  
" la première pour les corps, la seconde  
" pour les esprits créés, & la troisième  
" pour Dieu. Les Cartésiens ont renversé  
" tous ces dogmes: ils disent que les  
" esprits n'ont aucune sorte d'étendue, ni  
" de présence locale; mais on rejette leur  
" sentiment comme très-absurde. Disons  
" donc qu'encore aujourd'hui presque tous  
" nos philosophes & tous nos théologiens  
" enseignent, conformément aux idées  
" populaires, que la substance de Dieu est  
" répandue dans des espaces infinis. Or,  
" il est certain que c'est ruiner d'un côté  
" ce qu'on bâtit de l'autre. C'est redonner  
" en effet à Dieu la matérialité qu'on lui  
" avoit ôtée. Vous dites qu'il est un esprit,  
" voilà qui est bien; c'est lui donner une  
" nature différente de la matière. Mais en  
" même temps vous dites que sa substance  
" est répandue par-tout; vous dites donc  
" qu'elle est étendue? Or nous n'avons  
" point d'idée de deux sortes d'étendue:  
" nous ne concevons clairement que toute  
" étendue quelle qu'elle soit, a des par-  
" ties distinctes, impénétrables, insépa-  
" rables les unes des autres. C'est un  
" monstre que de prétendre que l'ame soit  
" toute dans le cerveau & toute dans le  
" cœur. On ne conçoit point que l'éten-  
" due divine & l'étendue de la matière  
" puissent être au même lieu, ce seroit  
" une véritable pénétration de dimensions  
" que notre raison ne conçoit pas. Outre  
" cela, les choses qui sont pénétrées avec

» une troisième, sont pénétrées entr'elles,  
 » & ainsi le ciel & le globe de la terre  
 » sont pénétrés entr'eux; car ils seroient  
 » pénétrés avec la substance divine, qui,  
 » selon vous, n'a point de parties; d'où  
 » il résulte que le soleil est pénétré avec  
 » le même être que la terre. En un mot,  
 » si la matière n'est matière que parce  
 » qu'elle est étendue; il s'ensuit que toute  
 » étendue est matière, l'on vous défie de  
 » marquer aucun attribut différent de  
 » l'étendue par lequel la matière soit ma-  
 » tière. L'impénétrabilité des corps ne  
 » peut venir que de l'étendue; nous n'en  
 » saurions concevoir que ce fondement; &  
 » ainsi vous devez dire que si les esprits  
 » étoient étendus, ils seroient impénétra-  
 » bles, ils ne seroient donc point différens  
 » des corps par la pénétrabilité. Après tout,  
 » selon le dogme ordinaire, l'étendue di-  
 » vine n'est ni plus ni moins ou impénétra-  
 » ble ou pénétrable que celle du corps. Les  
 » parties, appelez-les *virtuelles*, tant qu'il  
 » vous plaira, ces parties, dis-je, ne  
 » peuvent point être pénétrées les unes  
 » avec les autres; mais elles peuvent l'être  
 » avec les parties de la matière. N'est-  
 » ce pas ce que vous dites de celles de  
 » la matière? mais elles peuvent pénétrer  
 » les parties virtuelles de l'étendue divine.  
 » Si vous consultez exactement le sens  
 » commun, vous concevrez que lorsque  
 » deux étendues sont pénétrativement au  
 » même lieu, l'une est aussi pénétrable  
 » que l'autre. On ne peut donc point dire  
 » que l'étendue de la matière diffère d'au-  
 » cune autre sorte d'étendue par l'impé-  
 » nétrabilité: il est donc certain que toute  
 » étendue est aussi matière; & par consé-  
 » quent vous n'ôtez à Dieu que le nom  
 » de corps, & vous lui en laissez toute la réa-  
 » lité lorsque vous dites qu'il est étendu »?  
 Consultez l'article de l'ÂME, où l'on prou-  
 ve, à la faveur de la raison & de quelques  
 étincelles de bonne philosophie, qu'outre  
 les substances matérielles, il faut encore  
 admettre des substances purement spiri-  
 tuelles & réellement distinctes des pre-  
 mières. Il est vrai que nous ignorons ce  
 que sont au fond que ces deux sortes de  
 substances; comment elles viennent se  
 joindre l'une à l'autre; si leurs propriétés

se réduisent au petit nombre de celles que  
 nous connoissons. C'est ce qu'il est impos-  
 sible de décider; & d'autant plus impossi-  
 ble, que nous ignorons absolument en quoi  
 consiste l'essence de la matière, & ce que  
 les corps sont en eux-mêmes. Les moder-  
 nes, il est vrai, ont fait sur cela quelques  
 pas de plus que les anciens; mais, qu'il  
 leur en reste encore à faire!

IMMATRICULATION, s. f. (*Jurisprud.*) signifie inscription de quelqu'un dans  
 la matricule ou registre; les nouveaux offi-  
 ciers sont reçus & *immatriculés* dans le  
 siège où ils exercent leur fonction. Les  
 nouveaux propriétaires des rentes assignées  
 sur les revenus du roi, se font *immatriculer*  
 par les payeurs pour pouvoir toucher les  
 rentes. Voyez IMMATRICULE & MATRI-  
 CULE. (A)

IMMATRICULE, adject. (*Jurisprud.*)  
 est l'acte contenant l'inscription de quel-  
 qu'un dans la matricule ou registre com-  
 mun. L'*immatricule* d'un huissier ou autre  
 officier est l'acte par lequel il a été in-  
 crit au nombre des officiers du tribunal.  
 L'*immatricule* d'un nouveau rentier ou  
 propriétaire de quelque partie de rente  
 assignée sur les revenus du roi, est l'acte  
 par lequel il est inscrit & reconnu en qua-  
 lité de nouveau propriétaire de cette rente,  
 à l'effet d'en être payé au lieu & place du  
 précédent propriétaire. Voyez IMMATRICU-  
 LATION & MATRICULE. (A)

IMMÉDIAT, adj. (*Gramm.*) qui suit  
 ou précède un autre sans aucune interpo-  
 sition. Voyez MÉDECINE.

*Immédiat* signifie aussi, qui agit sans  
 moyen, sans milieu. On dit dans ce sens,  
 grace *immédiate*, & cause *immédiate*.

On a vu depuis quelques années de gran-  
 des disputes sur la grace *immédiate* entre les  
 Théologiens. Il s'agissoit de savoir, si la  
 grace agit sur le cœur & sur l'esprit par  
 une efficacité *immédiate*, indépendamment  
 des circonstances externes, ou si un cer-  
 tain assemblage, ou certain ménagement  
 des circonstances, jointes au ministère de  
 la parole, peuvent produire la conversion  
 des âmes. Voyez GRACE. Voyez le dictionn.  
 de Trévoux.

IMMÉMORIAL, adj. (*Gramm. & Jurisprud.*) se dit de ce qui passe la mé-

moire des hommes qui sont actuellement vivans , & dont on ne connoît point le commencement. On dit par exemple , que de temps *immémorial* on en a usé ainsi , ou que l'on a une possession *immémoriale* d'un héritage. La possession de trente ou quarante ans , & même de cent ans , n'est point *immémoriale* , dès que l'on en connoît l'origine. *Voyez* POSSESSION. (A)

IMMENSITÉ , f. f. (*Métaphysiq.*) ce terme est relatif à l'étendue , comme celui d'*éternité* à la durée. L'*éternité* est un temps sans limites ; l'*immensité* est une espace sans bornes.

On entend par l'*immensité de Dieu* , la présence de Dieu par-tout. Or on connoît que Dieu peut être présent par-tout de trois manières ; 1<sup>o</sup>. par la connoissance , parce que rien ne lui est caché ; 2<sup>o</sup>. par son opération ou par sa puissance , parce qu'il produit & conserve tout en tout lieu ; 3<sup>o</sup>. par son essence ou par sa substance , en tant qu'il pénètre tout , & qu'il se trouve par-tout substantiellement.

Parmi les anciens hérétiques qui ont erré sur l'*immensité* de Dieu , les Valentinieniens , les Gnostiques , les Manichéens admettant deux principes de toutes choses , l'un bon , & l'autre mauvais , plaçoient le premier dans la région de la lumière , & le second dans celle des ténèbres , par conséquent ils nioient l'*immensité* de Dieu quant à sa substance.

Wortius , les calvinistes & les sociniens ont renfermé Dieu dans le ciel , & ne veulent point qu'il soit présent ailleurs , autrement que par sa puissance.

Descartes & ses sectateurs ont nié , suivant leurs principes , que Dieu fût présent quelque part par sa substance ; ainsi , selon eux , Dieu n'est immense que par sa connoissance & par sa puissance. Il faut mettre ici une grande différence entre le sentiment de ces derniers & celui des sociniens ; car du sentiment des sociniens , il s'ensuit que Dieu est renfermé dans un lieu ; & que par conséquent il est sujet au changement , ce qui est une grande imperfection ; au lieu que dans le sentiment de Descartes , c'est au contraire une grande perfection à Dieu de ne pouvoir correspondre à un lieu , parce qu'autrement il

seroit étendu & corporel , ce qui est absurde.

Ce qui a trompé les manichéens & les sociniens , c'est qu'ils n'ont pas pris garde qu'on ne peut pas accorder que Dieu soit présent quelque part par sa substance , qu'on ne soit en même temps forcé d'accorder qu'il est par-tout : car si Dieu étoit seulement quelque part , ou il y seroit librement , & par sa volonté , ou nécessairement & par sa nature. On ne peut point dire qu'il y soit librement , parce qu'il pourroit passer de ce lieu dans un autre , ce qui détruit entièrement l'infinité , la simplicité & l'immutabilité de Dieu. On ne peut pas dire non plus que Dieu soit borné quelque part par sa nature , parce qu'il faudroit dire en même temps que par sa nature il a une manière d'exister finie , ce qui est ridicule ; & d'ailleurs on n'aperçoit ni dans la nature de Dieu , ni dans celle du lieu , rien par où Dieu doive être plutôt là qu'ici.

Les scotistes admettent , 1<sup>o</sup> deux sortes d'étendue. L'une qui est substance , l'autre qui est modification. La première a des parties substantielles , posées les unes hors des autres ; par conséquent elle est divisible , mobile & corporelle : la seconde est propre aux esprits. Elle a aussi des parties hors les unes des autres , mais distinguées seulement d'une manière formelle , par conséquent cette étendue est indivisible. 2<sup>o</sup> Ils soutiennent que Dieu a une étendue éternelle , nécessaire , infinie , par conséquent immobile ; delà ils concluent que l'*immensité* de Dieu n'est point dans un lieu , mais qu'elle est plutôt le lieu universel , & que Dieu est tout entier sous chaque partie de l'*immensité*.

Les thomistes rejettent cette étendue formelle pour en substituer une virtuelle ; mais ils admettent avec les scotistes , que Dieu est infiniment répandu hors de lui-même , & qu'il existe tout entier sous chaque partie de l'étendue créée. Je n'entrerai point dans le détail des raisons dont les deux partis appuient leur opinion ; tout le monde tombe d'accord qu'il y a plus de subtilité que de vraie Logique. *Voyez* DIEU & L'ESPACE.

IMMERSION , f. f. (*Gramm.*) action par



par laquelle on plonge quelque chose dans l'eau, & dans tel autre fluide. *Voyez* FLUIDE.

Dans les premiers siècles du christianisme, on baptisoit par *immersion*, par trois *immersions*. On prétend que cette coutume subsiste encore en Portugal & chez les Anabaptistes. *Voyez* BAPTÊME. Elle a cessé dans le treizième siècle dans l'église latine, & on lui a substitué le baptême par infusion, comme il se pratique aujourd'hui : mais le baptême par *immersion* est encore en usage dans l'église grecque. (G.)

IMMERSION, en termes d'Astronomie, se dit quelquefois lorsqu'une étoile ou une planète est si proche du soleil, qu'on ne peut la voir, parce qu'elle est comme enveloppée dans les rayons. *Voyez* OCCULTATION HÉLIAQUE.

*Immersion*, se dit plus ordinairement pour signifier le commencement d'une éclipse de lune, c'est-à-dire le moment où la lune commence à être obscurcie, & à entrer dans l'ombre de la terre.

On dit la même chose, mais moins proprement, de l'éclipse du soleil, lorsque le disque de la lune commence à le couvrir, & à le dérober à nos yeux. *Voyez* ECLIPSE.

*Emerfion* est le terme opposé à *immersion*, & c'est le moment dans lequel la lune commence à sortir de l'ombre de la terre, celui où le soleil commence à montrer les parties de son disque que la lune nous cacheoit.

Comme la lune n'est jamais entièrement obscurcie dans les éclipses, mais qu'elle conserve une couleur rougeâtre, le moment précis de son *immersion*, ou de son entrée dans l'ombre, n'est pas aisé à déterminer par observation ; il en est de même du moment précis de l'*emerfion*. Au contraire dans les éclipses de soleil, le moment de l'*immersion*, ou le commencement de l'éclipse est instantané & très-remarquable, parce que la partie éclipsée du disque du soleil n'est pas simplement obscurcie, mais entièrement cachée. Le moment de l'*immersion* ; dans les éclipses de lune, arrive en même temps pour tous les peuples de la terre, il en est de même

Tome XVIII.

du moment de l'*immersion* ; cependant comme ces momens sont difficiles à déterminer, il est très-rare que deux observateurs placés dans le même endroit, les déterminent précisément à la même heure.

*Immersion*, se dit aussi en parlant des satellites de Jupiter, & sur-tout du premier satellite, dont l'observation est d'une si grande utilité pour la découverte des longitudes. *Voyez* SATELLITES.

On appelle *immersion* du premier satellite, le moment auquel cette petite planète nous paroît entrer dans le disque de Jupiter ; & *emerfion* le moment auquel elle paroît en sortir.

On observe les *immersions* depuis la conjonction de Jupiter avec le soleil jusqu'à son opposition, & les *emerfions*, depuis son opposition jusqu'à sa conjonction. La commodité de ces observations consiste en ce qu'on les peut faire de deux jours l'un au moins, pendant onze mois de l'année.

L'*immersion* des satellites de Jupiter dans l'ombre de cette planète, est beaucoup plus aisée à déterminer avec précision que l'*immersion* de la lune, parce que ces satellites étant fort petits, s'obscurcissent & disparaissent presque dans un instant. C'est ce qui fait que les éclipses des satellites de Jupiter donnent la longitude avec plus de justesse que les éclipses de lune. *Voyez* LONGITUDE. *Chambers*. (O.)

IMMEUBLES, f. m. pl. (*Jurispr.*) sont des biens fixes qui ont une assiette certaine, & qui ne peuvent être transportés d'un lieu à un autre, comme sont les terres, prés, bois, vignes, & les maisons.

Il y a néanmoins certains biens, qui, sans avoir de corps matériel ni de situation fixe, sont réputés *immeubles* par fiction, tels que sont les droits réels, comme cens, rentes foncières, champart, servitude, & tels sont encore les offices ; tels sont aussi dans certaines coutumes, les rentes constituées, lesquelles, dans d'autres, sont réputées meubles.

Les *immeubles* se régulent par la loi de leur situation : ils sont susceptibles d'hypothèque.

En cas de vente, le vendeur peut être restitué lorsqu'il y a lésion d'outre-moitié du juste prix.

E e e

Si le possesseur d'un *immeuble* est troublé, il peut intenter complainte.

Quand on discute les biens d'un mineur, il faut prifer les meubles avant de venir aux *immobles*.

Le retrait lignager a lieu pour tous les *immeubles* réels, tels que les héritages, & même pour certains *immeubles*, fiefs, tels que les cens & rentes foncières non-rachetables, mais les offices, les rentes constituées à prix d'argent, & les rentes foncières rachetables, ne sont pas sujettes à retrait.

Le retrait féodal n'a lieu que pour les *immeubles* réels, & droits incorporels venus en fief. Voyez MEUBLES. (A.)

IMMEUBLES AMEUBLIS, sont ceux que l'on répute meubles par fiction, ce qui ne se pratique que pour faire entrer en communauté des *immeubles* qui, sans cette fiction n'y entreroient pas. Voy. AMEUBLISSEMENT, & COMMUNAUTÉ DE BIENS.

IMMEUBLES FICTIFS ou PAR FICTION, sont ceux, qui n'étant pas de vrais corps *immeubles*, sont néanmoins considérés de vrais *immeubles*.

Tels sont les meubles attachés à fer & à clou, ou scellés en plâtre, & mis dans une maison pour perpétuelle demeure.

Les deniers stipulés propres, sont aussi réputés *immeubles*, à l'égard de la communauté de biens; du reste ils conservent leur nature de meubles.

Les matériaux provenans d'un édifice démolli appartenant à un mineur, ou bien les deniers provenans de la vente de son héritage, ou du remboursement d'une rente à lui appartenante, sont réputés *immeubles* dans la succession, comme l'auroit été le fond ou la rente.

Les offices & les rentes constituées dans les rentes, où elles sont réputées *immeubles*, sont encore des *immeubles fictifs*. V. FICTION. & PROPRES FICTIFS. (A.)

IMMINENT, adj. (Gramm.) qui menace d'une chute prochaine. *Imminent* & *éminent* qu'on confond assez souvent; différent, en ce que l'un appliqué par exemple au péril, marque qu'il est proche, & l'autre qu'il est grand.

IMMIXTION, s. f. (Jurisprud.) est

le maniement des effets d'une succession que l'on fait en qualité d'héritier.

Chez les Romains l'*immixtion* ne se disoit que par rapport aux héritiers siens; lorsque les héritiers étrangers faisoient acte d'héritier, cela s'appelloit *adition d'hérédité*.

Parmi nous l'adition d'hérédité semble s'entendre de tout acte exprès, par lequel on prend qualité d'héritier; & *immixtion* est tout acte par lequel un héritier présomptif agit, comme s'il avoit pris qualité; de sorte que l'*immixtion* opere le même effet que l'adition d'hérédité. Voy. HÉRÉDITÉ & SUCCESSION. (A.)

IMMOBILE, adj. (Gramm.) qui ne se meut point: il se dit au simple & au figuré. La frayeur le saisit, il reste *immobile*. L'*immobilité* de l'apathie stoïcienne n'étoit qu'apparente. Le philosophe souffroit comme un autre homme, mais il gardoit, malgré la douleur, le maintien ferme & tranquille d'un homme qui ne souffre pas. Le stoïcisme pratique caractérisoit donc des âmes d'une trempe bien extraordinaire! Qu'est-ce qui pourroit émouvoir un homme, dont les plus violentes tortures n'ébranlent pas l'*immobilité*? Que seroit-ce qu'une société d'hommes aussi maîtres d'eux-mêmes? nous ressemblons à ce duvet que l'haleine de l'air détache des plantes, & fait voltiger dans l'espace à son gré, sans qu'on puisse deviner ce qu'il va devenir, quelle route il suivra, où il pourra se fixer, si un rien l'arrête, un rien le sépare & l'emporte. Un stoïcien est un rocher qui demeure *immobile* à l'endroit où la nature l'a placé, ni le trouble de l'air, ni le mouvement des eaux, ni la secousse de la terre, ne l'ébranleront point.

IMMOBILIAIRE, (Jurispr.) se dit de ce qui est de la nature des *immeubles*, soit réels ou fictifs.

Il y a des choses *immobilières* tels que sont les *immeubles* réels ou fictifs, des dettes *immobilières*, telles que sont les rentes constituées des actions *immobilières*, savoir celles qui tendent à voir quelque chose d'immobilier. Voyez MOBILIAIRE, ACTION, DETTES. (A.)

IMMODÉRÉ, adj. (Gramm.) Voyez MODÉRATION.

IMMODESTE, (*Gramm.*) Voyez  
MODESTIE.

IMMOLATION, IMMOLER, (*Littérat.*) ces termes ne désignent point chez les Latins le sacrifice sanglant, mais la consécration faite aux dieux d'une victime, en mettant sur sa tête une espece de pâte salée. *Immolare*, n'étoit autre chose que *mola*, ou *farre molito & sale hostiam perpeffam diis sacrare*, comme Festus nous l'apprend. *Mola* signifie une espece de gâteau d'orge, que l'on assaisonnait de sel; on l'érmioit sur le front de la victime, & c'étoit la marque de sa consécration, ou de son dévouement aux autels; voilà la cérémonie qui s'appelloit proprement *immolation*; d'où l'on a fait le verbe *immoler*. Les mots *immoler*, *immolation* ont changé d'acception, & ils désignent le sacrifice sanglant d'une victime.

On appelloit autrefois *immolation*, la partie de la messe que nous appelons la *présace*.

*Immoler* se prend aussi au figuré. La pratique de la vertu est un sacrifice continué, où nos passions, nos goûts, nos penchans, nos intérêts sont *immolés*.

On *immole* quelquefois un homme par la raillerie, d'une manière bien cruelle. Ceux au mépris desquels on expose un de leurs semblables, sont des méchans, s'ils ne sont pas révoltés, & s'ils acceptent froidement le sacrifice qu'on leur offre. Que seroit-ce s'ils en jouissoient avec une joie secrète?

IMMONDE, adj. (*Gramm.*) expression inventée par le préjugé, qui attache des idées de pureté ou d'impureté à des êtres, qui tous également sortis des mains de la nature, cherchent leur bien être, & suivent la grande loi de l'intérêt, sans qu'on puisse raisonnablement les en blâmer. Le porceau est pour le juif un animal *immonde*, le juif est presque pour le chrétien un animal *immonde*. Moïse avoit distingué les animaux en animaux purs, & en animaux *immondes*. Les hommes religieux appellent le diable, l'esprit *immonde*.

IMMORTALITÉ, IMMORTEL, (*Gramm. & Métaphys.*) qui ne mourit point, qui n'est point sujet à la dissolution

& à la mort. Dieu est *immortel*; l'ame de l'homme est *immortelle*, non parce qu'elle est spirituelle, mais parce que Dieu qui est juste, & qui a voulu que les bons & les méchans éprouvassent dans l'autre monde un sort digne de leurs œuvres dans celui-ci, a décidé & a dû décider qu'elle resteroit après la séparation d'avec le corps. Dieu a tiré l'ame du néant: si elle n'y retombe pas, c'est qu'il lui plaît de la conserver. Matérielle ou spirituelle, elle subsisteroit également, s'il lui plaisoit de la conserver. Le sentiment de la spiritualité & de l'*immortalité*, sont indépendans l'un de l'autre; l'ame pourroit être spirituelle & mortelle, matérielle & *immortelle*. Socrate qui n'avoit aucune idée de la spiritualité de l'ame, croyoit à son *immortalité*. C'est par Dieu & non pas par elle-même que l'ame est; c'est par Dieu, & ce ne peut être que par Dieu, qu'elle continuera d'être. Les Philosophes démontrent que l'ame est spirituelle, & la foi nous apprend qu'elle est *immortelle*, & elle nous en apprend aussi la raison.

L'*immortalité* se prend encore pour cette espece de vie, que nous acquérons dans la mémoire des hommes; ce sentiment qui nous porte quelquefois aux plus grandes actions, est la marque la plus forte du prix que nous attachons à l'estime de nos semblables. Nous entendons en nous-mêmes l'éloge qu'ils feroient un jour de nous, & nous nous immolons. Nous sacrifions notre vie, nous cessons d'exister réellement, pour vivre en leur souvenir. Si l'*immortalité* considérée sous cet aspect est une chimere, c'est la chimere des grandes ames. Ces ames qui prisent tant l'*immortalité*, doivent priser en même proportion les talens, sans lesquels elles se la promettraient en vain; la Peinture, la Sculpture, l'Architecture, l'Histoire & la Poésie. Il y eut des rois avant Agamemnon, mais ils sont tombés dans la mer de l'oubli, parce qu'ils n'ont point eu un poète sacré qui les ait *immortalisés*: la tradition altère la vérité des faits, & les rend fabuleux. Les noms passent avec les empires, sans la voix du poète & de l'historien qui traverse l'intervalle des temps & des lieux, & qui les apprend à tous les siècles & à tous les peu-

plus. Les grands hommes ne sont *immortalisés* que par l'homme de lettres qui pourroit *s'immortaliser* sans eux. Au défaut d'actions célèbres, il chanteroit les transactions de la nature & le repos des dieux, & il seroit entendu dans l'avenir. Celui donc qui méprisera l'homme de lettres, méprisera aussi le jugement de la postérité, & s'élevera rarement à quelque chose qui mérite de lui être transmis.

Mais, y a-t-il en effet des hommes en qui le sentiment de l'*immortalité* soit totalement éteint, & qui ne tiennent aucun compte de ce qu'on pourra dire d'eux quand ils ne seront plus ! je n'en crois rien. Nous sommes fortement attachés à la considération des hommes avec lesquels nous vivons ; malgré nous, notre vanité excite du néant ceux qui ne sont pas encore, & nous entendons plus ou moins fortement le jugement qu'ils porteront de nous, & nous le redoutons plus ou moins.

Si un homme me disoit, je suppose qu'il y ait dans un vieux coffre relégué, au fond de mon grenier, un papier capable de me traduire chez la postérité comme un scélérat & comme un infame ; je suppose encore que j'aie la démonstration absolue que ce coffre ne sera point ouvert de mon vivant ; eh bien, je ne me donnerois pas la peine de monter au haut de ma maison, d'ouvrir le coffre, d'en tirer le papier, & de le brûler.

Je lui répondrois, vous êtes un menteur.

Je suis bien étonné que ceux qui ont enseigné aux hommes l'*immortalité* de l'âme, ne leur aient pas persuadé en même temps qu'ils entendront sous la tombe les jugemens divers qu'on portera d'eux, lorsqu'ils ne seront plus.

IMMORTALITÉ, s. f. (*terme de Blason*,) bûcher du phénix, nommé ainsi du mot *immortel*, parce que, selon la fable, il se dresse lui-même son bûcher, bat des ailes dessus pour l'allumer, s'y consume, & il y naît un ver de sa cendre d'où il se forme un autre phénix.

On n'exprime l'*immortalité*, en blasonnant, que lorsqu'elle se trouve d'un autre émail que cet oiseau.

Feyne de Lavanne, à Paris ; d'argent

au phénix de sable, sur son immortalité de gueules. (G. D. L. T.)

IMMORTELLE, s. maf. *elychrisum*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur, composée de plusieurs fleurons découpés en forme d'étoile, portés sur un embryon, & soutenu par un calice écailleux, luisant, & de belle couleur d'or ou d'argent. L'embryon devient dans la suite une semence garnie d'aigrettes. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTIE.

L'*immortelle*, autrement dite bouton d'or ou amarante jaune, est nommée par Tournefort, *stoechas citrina*, *angustifolia*. Sa racine est simple, grosse, ligneuse, rendant une odeur approchante de celle de la gomme élémi. Ses tiges qui s'élevont à la hauteur d'un ou deux piés, sont lanugineuses, blanches, garnies de petites feuilles étroites, velues & blanchâtres. Ses fleurs naissent au sommet des tiges, ramassées en manière de têtes ou de bouquets, composées de plusieurs fleurons réguliers, découpés sur le haut en étoiles, de couleur citrine, & soutenues par des calices écailleux, secs, jaunes & brillans. La graine qui succède à chaque fleuron, est oblongue, odorante, âcre, rousse, & garnie d'une aigrette. Cette plante croît d'elle-même aux lieux secs, sablonneux, arides des pays chauds, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Provence, & en Languedoc près de Montpellier ; elle passe pour incisive, apéritive & emménagogue ; mais on ne la cultive dans nos jardins que pour la fleur qui est d'une grande beauté, d'une odeur forte & agréable.

Si on la cueille avant qu'elle vienne à décheoir sur la plante, & qu'ensuite on la tienne dans un endroit sec, elle se conserve quelques années sans se gâter, peut-être parce que son calice écailleux est privé de phlegme ; quoi qu'il en soit, cette prérogative lui a valu dans notre langue le nom d'*immortelle*. Les dames la mettent pour se parer dans leurs cheveux, & à cet égard elle est de beaucoup préférable aux fleurs artificielles. Les Portugais & les Espagnols la chérissent fort, & en cultivent une grande quantité dans leurs jardins, indépendamment de celles des

champs, pour en orner les chapelles de leurs églises ; les curieux ne manquent pas d'avoir dans ce pays - là plusieurs belles variétés de cette fleur qui semble faite pour leur terroir. (D. J.)

IMMUABLE, adj. (Gramm.) qui ne peut changer. Il n'y a que Dieu qui soit *immuable*. La nature est dans un état de vicissitude perpétuelle. C'est une suite nécessaire de la loi générale de tous les corps : ou ils se meuvent, ou ils tendent à se mouvoir.

IMMUNITÉ, en latin *immunitas*, (Jurisprud.) est définie *vacatio & libertas ab oneribus*, exemption de quelque charge, devoir ou imposition.

Ce mot vient du latin *munus*, lequel en droit signifie trois choses différentes, savoir ; *don* ou *présent fait pour cause*, *charge* ou *devoir*, & *office* ou *fonction publique*.

Les Romains appellerent leurs offices ou fonctions publiques *munera*, parce que dans l'origine c'étoit la récompense de ceux qui avoient bien mérité du public.

Par succession de temps plusieurs offices furent réputés onéreux, tels que ceux des *décursions* des villes, à cause qu'on les chargea de répondre sur leurs propres biens tant du revenu & autres affaires communes des villes, que des tributs du fisc, ce qui entraînoit ordinairement la ruine de ceux qui étoient chargés de cette fonction, au moyen de quoi il fallut user de contrainte pour obliger d'accepter ces sortes de places & autres semblables, & alors elles furent considérées comme des charges publiques, *munera quasi onera* ; *munus enim aliquando significat onus, aliquando honorem seu officium*, dit la loi *munus*, au digeste *de verborum signific.*

Les tutelles & curatelles furent dans ce même sens considérées comme des charges publiques, *munera civilia*.

Ceux qui avoient quelque titre ou excuse pour s'exempter de ces charges publiques, étoient *immunes*, seu *liberi à muneribus publicis*. Ainsi de *munus* pris pour charge, fonction ou devoir onéreux, on a fait *immunité* qui signifie exemption de quelque charge ou devoir ; & le terme *immunitas* a été consacré en droit pour

exprimer cette exemption, ainsi qu'on le peut voir dans plusieurs titres du digeste & du code.

Le titre *de excusationibus* au digeste qui concerne les excuses que l'on peut donner pour s'exempter d'être tuteur ou curateur, appelle cette exemption *vacatio munerum*.

Le titre *de vacatione & excusatione munerum*, concerne les *immunités* par lesquelles on peut s'exempter des diverses fonctions publiques. Ces *immunités* ou excuses sont tirées de l'âge trop tendre ou trop avancé, des infirmités du corps, de l'exercice, de quelque autre fonction supérieure ou incompatible.

Le code contient aussi plusieurs titres sur les *immunités*, entr'autres celui *de immunitate nemini concedendâ*, où il est dit que les greffiers des villes qui auront fabriqué en faveur de quelqu'un de fausses *immunités*, seront punis du feu.

Les titres *de decurionibus*, *de vacatione muneris publici*, *de decretis decurionum super immunitate quibusdam concedendâ*, *de excusationibus munerum*, & autres titres suivans, traitent aussi de diverses *immunités*.

Dans notre usage on joint souvent ensemble les termes de *franchises*, *libertés*, *privileges*, *exemptions* & *immunités*. Ces termes ne sont cependant pas synonymes. La franchise consiste à n'être pas sujet à certaines charges ou devoirs ; les libertés sont aussi à peu près la même chose que les franchises ; le privilege consiste dans quelque droit qui n'est pas commun à tous ; les exemptions & *immunités* qui signifient la même chose, sont l'affranchissement de quelque charge ou devoir accordé à quelqu'un qui sans cette exemption y auroit été sujet.

L'*immunité* est quelquefois prise pour le droit d'asyle, quelquefois le lieu même qui sert d'asyle, s'appelle l'*immunité* ; quelquefois enfin le terme d'*immunité* est pris pour l'amende que l'on paye pour avoir enfreint une *immunité*, comme quand on dit *payer l'immunité de l'église*.

Les *immunités* peuvent être accordées à

des particuliers , ou des corps & communautés.

Les provisions des officiers contiennent ordinairement la clause que le pourvu jouira des honneurs , prérogatives , franchises , privilèges , exemptions & *immunités* attachés à son office.

Les villes & communautés ont aussi leurs *immunités*.

Toute *immunité* doit être accordée par le prince ou par quelqu'autre seigneur ou autre personne qui en a le pouvoir.

Au défaut de titre elle peut être fondée sur la possession.

L'*immunité* est personnelle ou réelle.

On entend par *immunité personnelle* celle qui exempte la personne de quelque devoir personnel , comme du service militaire de guet & de garde , de tutelle & curatelle , de la collecte & autres fonctions publiques.

Telle est aussi l'exemption de payer certaines impositions , comme la taille , les droits de péages , les droits dus au roi pour mutation des héritages qui sont dans sa mouvance.

L'*immunité réelle* est celle qui est attachée à certains fonds , & dont le possesseur ne jouit qu'à cause du fonds , & non à cause d'aucune qualité personnelle. Telles sont les *immunités* dont jouissent ceux qui demeurent dans certains lieux privilégiés , soit pour l'exemption de taille , soit pour avoir la liberté de travailler de certains arts & métiers sans avoir payé de maîtrise , soit pour n'être pas sujets à la visite & juridiction d'autres officiers que de ceux qui ont autorité dans ce lieu.

Chaque ordre de l'état a ses *immunités*. La noblesse est exempte de taille & des charges publiques qui sont au dessous de sa condition.

Les bourgeois de certaines villes ont aussi leurs *immunités* plus ou moins étendues ; il y en a de communes à tous les citoyens , d'autres qui sont propres à certaines professions , & qui sont fondées ou sur la nécessité de leur ministère , ou sur l'honneur que l'on y a attaché.

Mais de toutes les *immunités* , les plus considérables sont celles qui ont été accordées soit à l'église en général , ou singu-

lièrement à certaines églises , chapitres & monastères , ou à chaque ecclésiastique en particulier.

Ces *immunités* sont de trois sortes ; les unes sont attachées à l'édifice même de l'église , & aux biens ecclésiastiques ; les autres sont attachées à la personne des ecclésiastiques qui desservent l'église ; d'autres enfin sont attachées à la seule qualité d'ecclésiastique.

La première espèce d'*immunités* qui est de celles attachées à l'édifice même de l'église , & aux biens ecclésiastiques , consiste 1<sup>o</sup> en ce que ces sortes de biens sont hors du commerce. Les églises sont mises en droit dans la classe des choses appelées *res sacrae* , & sont du nombre de celles que les loix appellent *res nullius* , parce qu'elles n'appartiennent proprement à personne ; elles sont hors du patrimoine , & ne peuvent être engagées , vendues , ni autrement aliénées.

Nous n'avons pourtant pas là - dessus tout - à - fait les mêmes idées que les Romains ; car selon nos mœurs , quoique les églises n'appartiennent proprement à personne , cependant par leur destination elles sont attachées à certaines personnes plus particulièrement qu'à d'autres ; ainsi chaque église cathédrale est le chef-lieu du diocèse ; chaque église paroissiale est propre à ses paroissiens ; les églises monachales appartiennent chacune à quelque ordre ou congrégation , & ainsi des autres ; de sorte qu'on pourroit plutôt mettre les églises dans la classe des choses appelées en droit *res communes* , dont la propriété n'appartient à personne ; mais dont l'usage est commun à tout le monde.

Les biens d'église ne peuvent être engagés , vendus , ni autrement aliénés , sans une nécessité ou utilité évidente pour l'église , & sans y observer certaines formalités qui sont une enquête de *commodo & incommodo* , l'autorisation de l'évêque diocésain , le consentement du patron s'il y en a un , qu'il y ait des publications faites en justice en présence du ministère public , enfin que le contrat d'aliénation soit homologué par le juge royal.

2<sup>o</sup> La prescription des biens d'église ne peut être acquise que par quarante ans ; à

la différence des biens des particuliers , qui , selon le droit commun , se prescrivent par dix ans entre présens , & vingt ans entre absens avec titre , & par trente ans sans titre.

3°. L'immunité des églises consiste en ce qu'elles sont tenues en franche-aumône. Le seigneur , qui donne un fonds pour construire une église , cimetièrè ou autre lieu sacré , ne se réserve ordinairement aucun droit ni devoir sur les biens par lui donnés , auquel cas on tient communément qu'il ne reste plus ni foi ni juridiction sur le fonds , du moins quant à la chose , mais non pas quant aux personnes qui sont toujours justiciables du juge du lieu ; & même quoique le seigneur ne perçoive aucune redevance sur le fonds , & qu'on ne lui en passe point de déclaration ou aveu , il ne perd pas pour cela sa directe ni son droit de justice sur le fonds même , desorte que s'il est nécessaire de faire quelque acte de juridiction dans l'église même , ses officiers sont constamment en droit de le faire.

Le seigneur conserve aussi sur le fonds-aumôné le droit de patronage.

On distingue la pure-aumône de la tenure en franche-aumône ; la première est quand on donne à l'église des biens temporels , produisans un revenu sur lesquels le fief & la juridiction demeurent , soit au donateur , s'il a le fief & la juridiction sur le lieu , soit au seigneur , si le donateur ne l'est pas ; les héritages donnés à l'église en pure-aumône sont tenus franchement , & sans en payer aucune redevance ni autre droit , si ce n'est *ad obsequium precum*.

Mais l'église ne possède en franche-aumône ou pure-aumône que ce qui lui a été donné à ce titre ; ses autres biens sont sujets aux mêmes loix que ceux des particuliers.

4°. Une autre immunité des églises , c'étoit le droit d'asyle ; mais ce privilège n'appartenoit pas singulièrement à l'église , car il tiroit son origine de ce que dans la loi de Moysè , Dieu avoit lui-même établi six villes de refuge parmi les Israélites , où les coupables pouvoient se mettre en sûreté , lorsqu'ils n'avoient pas commis un crime de propos délibéré. Les payens

avoient aussi leurs asyles ; non-seulement les autels & les temples en servoient , mais aussi les tombeaux & les statues des héros. Il y a encore des villes en Allemagne , qui ont conservé ce droit d'asyle ; les palais des princes ont ce même privilège , & tous les souverains ont le droit d'asyle dans leurs états pour les sujets d'un autre prince , qui viennent s'y réfugier , à moins que l'intérêt commun des puissances ne demande que le coupable soit rendu à son souverain.

A l'égard des églises , c'étoient les asyles les plus inviolables ; dans leur institution ils ne devoient servir que pour les infortunés & ceux que le hazard ou la nécessité exposoient à la rigueur de la loi ; mais dans la suite on en fit un usage odieux , en les faisant servir à protéger indifféremment & les coupables malheureux & les plus grands scélérats.

L'empereur Arcadius fut le premier qui abolit ces asyles , à l'instigation d'Eutrope son favori ; il fit entr'autres choses une loi pour assujétir les œconomes des églises à payer les dettes des réfugiés que les clercs refusoient de livrer. Eutrope eut bientôt lieu de se repentir de ce qu'il avoit fait faire ; car l'année d'après il fut obligé de venir chercher dans l'église de Constantinople l'asyle qu'il avoit voulu fermer aux autres. Cependant Arcadius ne pouvant résister aux cris du peuple qui demandoit Eutrope , envoya pour l'arracher de l'autel ; une troupe de soldats vint assiéger l'église l'épée à la main. Eutrope se cacha dans la sacristie ; S. Jean Chrysostome , patriarche de cette église , se présenta pour apaiser la fureur des soldats. Ils se saisirent de lui , & le menerent au palais comme un criminel ; mais il toucha tellement l'empereur & ceux qui étoient présens par ses larmes & par ce qu'il leur dit sur le respect dû aux saints autels , qu'il obtint enfin qu'Eutrope demeureroit en sûreté , tant qu'il seroit dans cet asyle. Il en sortit quelques jours après dans l'espérance de se sauver ; mais il fut pris & banni , & dans la même année il eut la tête tranchée. Après sa mort , Arcadius rétablit l'immunité des églises.

Théodore le jeune fit en 431 une loi

concernant les asyles dans les églises. Elle porte que les temples dédiés doivent être ouverts à tous ceux qui sont en péril, & qu'ils seront en sûreté non-seulement près de l'autel, mais dans tous les bâtimens qui dépendent de l'église, pourvu qu'ils y entrent sans armes. Cette loi fut faite à l'occasion d'une profanation qui étoit arrivée nouvellement dans une église de Constantinople; une troupe d'esclaves s'y étant réfugiée près du sanctuaire, s'y maintint les armes à la main pendant plusieurs jours, au bout desquels ils s'égorgerent eux-mêmes.

L'empereur Léon fit aussi en 466 une loi, portant défense sous peine capitale, de tirer personne des églises, ni d'inquiéter les évêques & les ceconomes pour les dettes des réfugiés, dont on les rendoit responsables suivant la loi d'Arcadius.

Les évêques & les moines profitèrent de ces dispositions favorables des souverains pour étendre cette *immunité* à tous les bâtimens qui étoient des dépendances de l'église. Ils marquoient même au dehors une enceinte, au-delà de laquelle ils plantoient des bornes pour limiter la juridiction séculière. Ces couvens devenoient comme autant de forteresses où le crime étoit à l'abri, & bravoit la puissance du magistrat.

Nous avons d'anciens conciles qui ont fait des canons pour conserver aux églises le droit d'asyle. L'approbation que les souverains y donnoient, contribua beaucoup à faire faire ces décrets.

En Italie & dans plusieurs autres endroits, les églises & autres lieux saints sont encore des asyles pour les criminels. On y a même donné à ce privilege plus d'étendue qu'il n'avoit anciennement.

En France, sous la premiere race de nos rois, le droit d'asyle dans les églises étoit aussi un droit très-sacré. L'église de S. Martin de Tours étoit un asyle des plus respectables; on ne pouvoit le violer sans se rendre coupable d'un sacrilege des plus scandaleux.

Les conciles tenus alors dans les Gaules recommandoient de ne point attenter aux asyles que l'on cherchoit dans les églises.

L'*immunité* fut étendue jusqu'au parvis des églises, aux maisons des évêques, & à tous les autres lieux renfermés dans leurs enceintes, afin de ne pas obliger les réfugiés de rester continuellement dans l'église, où plusieurs actions, nécessaires à la vie, ne pourroient se faire avec bien-séance.

Lorsqu'il n'y avoit point de porche, ou de parvis & cimetiere fermé, l'*immunité* s'étendoit sur un arpent de terre autour de l'église, comme il est dit dans un décret de Clotaire, qui est à la suite de la loi salique, §. *xiiij.*

Les réfugiés avoient la liberté de faire venir des vivres, & c'eût été violer l'*immunité* ecclésiastique, que de les en empêcher. On ne pouvoit les tirer de cet asyle sans leur donner une assurance juridique de la vie & de la rémission de leurs crimes, sans qu'ils fussent sujets à aucune peine.

Charlemagne fit sur cette matiere deux capitulaires fort différens; l'un en 779, portant que les criminels dignes de mort suivant les loix, qui se réfugioient dans l'église, n'y doivent point être protégés, & qu'on ne doit point les y tenir, ni leur porter à manger; l'autre qui fut fait en 788, porte au contraire que les églises serviront d'asyle à ceux qui s'y réfugioient; qu'on ne les condamnera à mort, ni à mutilation de membre.

Mais il faut observer qu'on en exceptoit certains crimes, pour lesquels on n'accorde jamais de grace.

L'église ne pouvoit pas non plus servir d'asyle aux criminels qui s'étoient évadés de prison.

Lorsque le criminel avoit le temps de se retirer dans un lieu d'asyle, avant que la justice se fût emparée de lui, alors elle ne pouvoit lui faire son procès; mais au bout de huit jours elle pouvoit l'obliger de forjurer le pays, suivant ce qui est dit en l'ancienne coutume de Normandie, *chap. xxiv.*

Philippe-le-Bel défendit de tirer les coupables des églises, où ils étoient réfugiés, sinon dans les cas où le droit l'autorisoit.

Enfin, François I par son ordonnance de



de 1539, art. 166, ordonne qu'il n'y auroit lieu d'*immunité* pour dettes ni autres matieres civiles, & que l'on pourra prendre toutes personnes en lieu de franchise, sauf à les réintégrer, quand il y aura décret de prise de corps décerné à l'encontre d'eux sur les informations, & qu'il sera ainsi ordonné par le juge; tel est le dernier état de l'*immunité* ecclésiastique par rapport au droit d'asyle.

— Pour ce qui est des *immunités* qui peuvent appartenir aux ecclésiastiques, soit en corps, ou en particulier, les princes chrétiens, pour marquer leur respect envers l'église dans la personne de ses ministres, ont accordé aux ecclésiastiques plusieurs privilèges, exemptions & *immunités*, soit par rapport à leur personne ou à leurs biens; ces privilèges sont certainement favorables; on ne prétend pas les contester.

Mais il ne faut pas croire, comme quelques ecclésiastiques l'ont prétendu, que ces privilèges soient de droit divin, ni que l'église soit dans une indépendance absolue de la puissance séculière.

Il est constant que l'église est dans l'état & sous la protection du souverain; les ecclésiastiques sujets & citoyens de l'état par leur naissance, ne cessent pas de l'être par leur consécration; leurs biens personnels, & ceux mêmes qui ont été donnés à l'église (en quoi l'on ne comprend point les offrandes & oblations), demeurent pareillement sujets aux charges de l'état, sauf les privilèges & exemptions que les ecclésiastiques peuvent avoir.

Ces privilèges ont reçu plus ou moins d'étendue, selon les pays, les temps & les conjonctures, & selon que le prince étoit disposé à traiter plus ou moins favorablement les ecclésiastiques, & que la situation de l'état le permettoit.

Si on recherche ce qui s'observoit par rapport aux ministres de la religion sous la loi de Moïse, on trouve que la tribu de Lévi fut soumise à Saül, de même que les onze autres tribus, & si elle ne payoit aucune redevance, c'est qu'elle n'avoit point eu de part dans les terres, & qu'il n'y avoit alors d'autre imposition que le cens qui étoit dû à cause des fonds.

Tome XVIII.

Jesus-Christ a dit qu'il n'étoit pas venu pour délier les sujets de l'obéissance des rois; il a enseigné que l'église devoit payer le tribut à César, & en a donné lui-même l'exemple, en faisant payer ce tribut pour lui & pour ses apôtres.

La doctrine de S. Paul est conforme à celle de J. C. Toute ame, dit il, est sujette aux puissances. S. Ambroise, évêque de Milan, disoit à un officier de l'empereur: *si vous demandez des tributs, nous ne vous les refusons pas, les terres de l'église payent exactement le tribut.* S. Innocent, pape, écrivoit en 404 à S. Victrice, évêque de Rouen, que les terres de l'église payoient le tribut.

Les ecclésiastiques n'eurent aucune exemption ni *immunité* jusqu'à la fin du troisieme siecle. Constantin leur accorda de grands privilèges; il les exempta des corvées publiques; on ne trouve cependant pas de loi qui exemptât leurs biens d'impositions.

Sous Valens ils cessèrent d'être exempts des charges publiques; car dans une loi qu'il adressa en 370 à Modeste, préfet du prétoire, il soumet aux charges des villes les clercs qui y étoient sujets par leur naissance, & du nombre de ceux que l'on nommoit *curiales*, à moins qu'ils n'eussent été dix ans dans le clergé.

Honorius ordonna en 412 que les terres des églises seroient sujettes aux charges ordinaires, & les affranchit seulement des charges extraordinaires.

Justinien, par sa nouvelle 37, permet aux évêques d'Afrique de rentrer dans une partie des biens, dont les Ariens les avoient dépouillés, à condition de payer les charges ordinaires; ailleurs il exempte les églises des charges extraordinaires seulement; il n'exempta des charges ordinaires qu'une partie des boutiques de Constantinople, dont le loyer étoit employé aux frais des sépultures, dans la crainte que, s'il les exemptoit toutes, cela ne préjudiciât au public.

Les papes mêmes & les fonds de l'église de Rome, ont été tributaires des empereurs romains ou grecs jusqu'à la fin du huitieme siecle. S. Grégoire recommandoit aux défenseurs de Sicile de faire

cultiver avec soin les terres de ce pays , qui appartenoient au saint siege , afin que l'on pût payer plus facilement les impositions dont elles étoient chargées. Pendant plus de cent vingt ans , & jusqu'à Benoît II , le pape étoit confirmé par l'empereur , & lui payoit 20 liv. d'or ; les papes n'ont été exempts de tous tributs que depuis qu'ils sont devenus souverains de Rome & de l'exarchat de Ravenne , par la donation que Pepin en fit à Etienne III.

Lorsque les Romains eurent conquis les Gaules , tous les ecclésiastiques , soit gaulois ou romains , étoient sujets aux tributs , comme dans le reste de l'empire.

Depuis l'établissement de la monarchie françoise , on suivit pour le clergé ce qui se pratiquoit du temps des empereurs , c'est-à-dire que nos rois exemptèrent les ecclésiastiques d'une partie des charges personnelles ; mais ils voulurent que les terres de l'église demeurassent sujettes aux charges réelles.

Sous la premiere & la seconde race de nos rois , temps où les fiefs étoient encore inconnus , les ecclésiastiques devoient déjà , à cause de leurs terres , le droit de gîte ou procuration , & le service militaire ; ces deux devoirs continuerent d'être acquittés par les ecclésiastiques encore longtemps sous la troisieme race.

Le droit de gîte & de procuration consistoit à loger & nourrir le roi & ceux de sa suite , quand il passoit dans quelque lieu où des ecclésiastiques séculiers ou réguliers avoient des terres ; ils étoient aussi obligés de recevoir ceux que le roi envoyoit de sa part dans les provinces.

A l'égard du service militaire , lorsqu'il y avoit guerre , les églises étoient obligées d'envoyer à l'armée leurs vassaux & un certain nombre de personnes , & de les y entretenir ; l'évêque ou l'abbé devoit être à la tête de ses vassaux. Quelques-uns de nos rois ; tel que Charlemagne , dispensèrent les prélats de se trouver en personne à l'armée , à condition d'envoyer leurs vassaux sous la conduite de quelque autre seigneur ; il y avoit des monasteres qui payoient au roi une somme

d'argent pour être déchargés du service militaire.

Outre le droit de gîte & le service militaire , les ecclésiastiques fournissoient encore quelquefois au roi des secours d'argent pour les besoins extraordinaires de l'état. Clotaire I. ordonna en 558 ou 560 , qu'ils payeroient le tiers de leur revenu ; tous les évêques y soucrivirent , à l'exception d'Injuriosus , évêque de Tours , dont l'opposition fit changer le roi de volonté ; mais si les ecclésiastiques firent alors quelque difficulté de payer le tiers , l'est du moins constant qu'ils payoient au roi , ou autre seigneur duquel ils tenoient leurs terres , la dixme ou dixieme partie des fruits , à l'exception des églises qui en avoient obtenu l'exemption , comme il paroît par une ordonnance du même Clotaire de l'an 560 , en sorte que l'exemption de la dixme étoit alors une des *immunités* de l'église. Chaque église étoit dotée suffisamment , & n'avoit de dixme ou dixieme portion que sur les terres qu'elle avoit données en bénéfice. Dans la suite les exemptions de dixme étant devenues fréquentes en faveur de l'église , de même que les concessions du droit actif de dixmes , on a regardé les dixmes comme étant ecclésiastiques de leur nature.

Les églises de France étoient aussi dès lors sujettes à certaines impositions. En effet , Grégoire de Tours rapporte que Théodebert , roi d'Austrasie , petit-fils de Clovis , déchargea les églises d'Auvergne de tous les tributs qu'elles lui payoient. Le même auteur nous apprend que Childebart , aussi roi d'Austrasie & petit-fils de Clotaire I , affranchit pareillement le clergé de Tours de toutes sortes d'impôts.

Charles Martel , qui sauva dans tout l'Occident la religion de l'invasion des Sarrasins , fit contribuer le clergé de France à la récompense de la noblesse qui lui avoit aidé à combattre les infidèles ; l'opinion commune est qu'il ôta aux ecclésiastiques les dixmes pour les donner à ses principaux officiers ; & c'est delà que l'on tire communément l'origine des dixmes inféodées ; mais Pasquier , en ses re-

*cherches*, liv. III. chap. xxxvij, & plusieurs autres auteurs tiennent que Charles Martel ne prit pas les dixmes; qu'il prit seulement une partie du bien temporel des églises, sur-tout de celles qui étoient de fondation royale, pour le donner à la noblesse françoise, & que l'inféodation des dixmes, ne commença qu'au premier voyage d'Outremer, qui fut en 1096. On a même vu, par ce qui a été dit il y a un moment, que l'origine de ces dixmes inféodées remonte beaucoup plus haut.

Il est certain d'ailleurs que sous la seconde race, les ecclésiastiques, aussi bien que les seigneurs & le peuple, faisoient tous les ans chacun leur don au roi en plein parlement, & que ce don étoit un véritable tribut, plutôt qu'une libéralité volontaire; car il y avoit une taxe sur le pied du revenu des fiefs, alleux & autres héritages que chacun possédoit. Les historiens en font mention sous les années 826 & suivantes.

Fauchet dit qu'en 833 Lothaire reçut à Compiègne les présens que les évêques, les abbés, les comtes & le peuple faisoient au roi tous les ans, & que ces présens étoient proportionnés au revenu de chacun; Louis-le-Debonnaire les reçut encore des trois ordres à Orléans, Worms & Thionville en 835, 836 & 837.

Chaque curé étoit obligé de remettre à son évêque la part pour laquelle il devoit contribuer à ces dons annuels, comme il paroît par un concile de Toulouse tenu en 846, où il est dit que la contribution que chaque curé étoit obligé de fournir à son évêque, consistoit en un minot de froment, un minot d'orge, une mesure de vin & un agneau; le tout étoit évalué deux sous, & l'évêque avoit le choix de le prendre en argent ou en nature.

Outre ces contributions annuelles que le clergé payoit comme le reste du peuple, Charles-le-Chauve, empereur, fit en 877 une levée extraordinaire de deniers, tant sur le clergé que sur le peuple, ayant résolu, à la prière de Jean VIII, dans une assemblée générale au parlement, de passer les monts pour faire la guerre aux Sarrasins qui ravageoient les environs de Rome &

tout le reste de l'Italie, il imposa un certain tribut sur tout le peuple, & même sur le clergé. Fauchet, dans la vie de cet empereur, dit que les évêques levoient sur les prêtres, c'est-à-dire, sur les curés & autres bénéficiers de leur diocèse, cinq sous d'or pour les plus riches, & quatre deniers d'argent pour les moins aisés; que tous ces deniers étoient mis entre les mains de gens commis par le roi, on prit même quelque chose du trésor des églises pour payer ce tribut; cette levée fut la seule de cette espèce qui eut lieu sous la seconde race.

On voit aussi, par les actes d'un synode tenu à Soissons en 853, que nos rois faisoient quelquefois des emprunts sur les fiefs de l'église. En effet, Charles-le-Chauve, qui fut présent à ce synode, renonça à faire ce que l'on appelloit *præstarias*, c'est-à-dire, de ces sortes d'emprunts, ou du moins des fournitures, devoirs ou redevances, dont les fiefs de l'église étoient chargés.

On n'entrera point ici dans le détail des subventions que le clergé de France a fourni dans la suite à nos rois, cela étant déjà expliqué aux mots *décimes* & *don gratuit*.

Les ecclésiastiques sont exempts comme les nobles de la taille, mais ils payent les autres impositions, comme tous les sujets du roi, telles que les droits d'aides & autres droits d'entrée.

Ils sont exempts du logement des gens de guerre, si ce n'est en cas de nécessité.

On les exempte aussi des charges publiques, telles que celles de tutelle & curatelle, & des charges de ville, comme de guet & de garde, de la mairie & échevinage; mais ils ne sont pas exempts des charges de police comme de faire nettoyer les rues au devant de leurs maisons & autres obligations semblables.

Une des principales *immunités* dont jouit l'église, c'est la juridiction que les souverains lui ont accordée sur ces membres & même sur les laïcs dans les matières ecclésiastiques; c'est ce que l'on traitera plus particulièrement au mot JURISDICTION ECCLÉSIASTIQUE.

L'ordonnance de Philippe-le-Bel en 1302 dit que si on entreprend quelque

cause contre les privilèges du clergé qui lui appartiennent *de jure vel antiquâ consuetudine*, *restaurabuntur ad egardum concilii nostri*; on rappelle par-là toutes les immunités de l'église aux règles de la justice & de l'équité.

On ne reconnoît point en France les immunités accordées aux églises & au clergé par les bulles des papes, si ces bulles ne sont revêtues de lettres patentes dûment enregistrées.

Les libertés de l'église gallicane font une des plus belles immunités de l'église de France. Voyez LIBERTÉS.

Voyez les conciles, les historiens de France, les ordonnances de la seconde race, les mémoires du clergé.

Voyez aussi les traités de *immunitate ecclesiasticâ* par Jacob Wimphelingus, celui de Jean Hieronime Albanus. (A)

IMMUNITÉ, (*Hist. grecq.*) les immunités que les villes grecques, & sur-tout celles d'Athènes, accordoient à ceux qui avoient rendu des services à l'état, portoient sur des exemptions, des marques d'honneurs & autres bienfaits.

Les exemptions consistoient à être déchargés de l'entretien des lieux d'exercices, du festin public à une des dix tribus, & de toute contribution pour les jeux & les spectacles.

Les marques d'honneur étoient des places particulières dans les assemblées, des couronnes, le droit de bourgeoisie pour les étrangers, celui d'être nourri dans le pritanée aux dépens du public, des monumens, des statues, & semblables distinctions qu'on accordoit aux grands hommes, & qui passaient quelquefois dans leurs familles. Athènes ne se contenta pas d'ériger des statues à Harmodius & à Aristogiton ses libérateurs, elle exempta à perpétuité leurs descendans de toutes charges, & ils jouissoient encore de ce glorieux privilège plusieurs siècles après. Ainsi tout mérite étoit sûr d'être récompensé dans les beaux jours de la Grèce, tout tendoit à faire germer les vertus & à allumer les talens, le desir de la gloire & l'amour de la patrie. (D. J.)

\* IMMUTABILITÉ, f. f. (*Gramm. Théologie.*) c'est l'attribut de Dieu,

confidéré en tant qu'il n'éprouve aucun changement. Dieu est *immuable* quant à sa substance, il l'est aussi quant à ses idées. Il est, a été, & fera toujours de l'unité la plus rigoureuse.

IMOLA, (*Géog.*) ville d'Italie & de l'état de l'église dans la Romagne, avec un évêché suffragant de Ravenne. Cette ville est bien ancienne; Cicéron en parle dans une de ses lettres, *liv. XII. épit. 5.* Strabon l'appelle *Φόρον Κορινθίων*. Le poète Martial nous dit y avoir fait quelque séjour; & Prudence nous apprend qu'elle avoit été fondée par Sylla.

Vers la décadence de l'empire, on y bâtit une citadelle nommée *Imola*, nom qui est resté à cette ville; elle fut ruinée par Narsès, & réparée par Ivon II. roi des Lombards; ensuite les Bolonois, les Manfredi, Galéas Sforce en devinrent les maîtres; enfin César-Borgia la prit, & la soumit au S. Siege, qui en est demeuré possesseur. Elle est sur le Santerno à trois lieues N. O. de Faenza, huit S. E. de Bologne, neuf S. O. de Ravenne, dix-huit N. E. de Florence, soixante-cinq N. de Rome. *Long. 29. 18; lat. 44. 22.*

*Inola* a produit quelques gens de lettres en divers genres, comme le poète Flaminio, le jurisconsulte Tartagny, & l'anatomiste Valsalva.

Flaminio (Marc-Antoine) fut le premier de son pays, dit M. de Thou, qui exprima assez heureusement en vers latins la majesté des psaumes de David, & il invita par son exemple, François Spinola à prétendre à la même gloire. Il mourut jeune dans la bienveillance du cardinal Farnese & du cardinal Polus en 1550.

Tartagny (Alexandre) étoit un des habiles jurisconsultes de son siècle; on le nommoit alors en Italie le *monarque de droit*; ses conseils, ses traités sur les clémentines, sur le texte des décrétales, & ses autres ouvrages qu'on ne lit plus aujourd'hui, ont été souvent imprimés, comme à Venise en 1571, à Francfort en 1575, à Lyon en 1584, &c. Il mourut à Bologne en 1487 âgé de cinquante-trois ans.

Valsalva (Antoine Marie) mort en 1713 à cinquante-sept ans, fut disciple de Malpighi, & s'est distingué par son excellent

traité de *aure humaná*, dont la meilleure édition est *Bononiæ* 1704, in-4°. avec figures. (D. J.)

1. IMPAIR, adj. (*Arith.*) c'est ainsi qu'on nomme par opposition à *pair*, un nombre qui ne se peut exactement diviser par 2.

2. Tout nombre *impair* est essentiellement terminé vers la droite par un chiffre *impair*, & c'est de ce chiffre seul qu'il prend son nom; car ceux qui précèdent étant tous des multiples de  $10 = 2 \times 5$ , sont conséquemment divisibles par 2; & jusques-là le nombre reste pair.

3. Il est évident que l'obstacle qui se rencontre à la division exacte d'un chiffre simple par 2, ne réside que dans une unité qui s'y trouve de trop ou de trop peu. Tout chiffre *impair* devient donc pair par l'addition ou la soustraction de l'unité, & par une suite ( $n^{\circ}$ . 2.) le nombre même qu'il termine.

4. Un *impair* étant combiné avec un autre nombre quelconque *b*.

Si c'est par *addition* ou par *soustraction*, la somme ou la différence sont d'un nom différent de celui de *b*.

Si c'est par *multiplication* ou par *division* (on suppose celle-ci exacte), le produit ou le quotient sont de même nom que *b*.

S'il s'agit d'*exaltation* ou d'*extraction*, une racine exprimée par un nombre *impair* donne une puissance de même nom, & réciproquement.

5. Telles sont les principales propriétés du nombre *impair* pris en général; mais le caprice & la superstition lui en ont attribué d'autres bien plus importantes. Il fut en grande vénération dans l'antiquité payenne. On le croyoit par préférence agréable à la divinité: *numero Deus impari gaudet*. C'est en nombre *impair* que le rituel magique prescrivait ses plus mystérieuses opérations; *necte tribus nodis ternos*, &c. Il n'étoit pas non plus indifférent dans l'art de la Divination ni des augures. Ne s'est-il pas assujéti jusqu'à la médecine? L'année *Climactérique* est dans la vie humaine une année *impaire*; entre les jours critiques d'une maladie (v. CRISE), les *impairs* sont les jours dominans, soit par leur nombre, soit par leur énergie. Au reste,

en rejetant ce qu'il y a de chimérique dans la plupart de ces attributions, nous ne laissons pas de reconnoître en certains *impairs* des propriétés très-réelles, mais numériques, c'est-à-dire, du genre qui leur convient; & nous en ferons mention dans leur article particulier. Voyez entr'autres NEUF & ONZE.

6. Si l'on conçoit les nombres *impairs* rangés par ordre à la suite l'un de l'autre, il résulte une progression arithmétique indéfinie, dont le premier terme est 1, & la différence 2: c'est ce qu'on nomme la *suite des impairs*.

Cette suite a une propriété remarquable relative à la formation des puissances; mais qui n'a jusqu'ici, du moins que nous sachions, été connue ni développée qu'en partie. La voici dans toute son étendue.

7. A toute puissance numérique d'une racine *r* & d'un exposant *e* quelconques, répond dans la suite générale des *impairs* une suite subalterne des termes consécutifs, dont la somme est cette puissance même.

Il s'agit d'en déterminer généralement le premier terme *p*, & le nombre des termes *n*.

8. A l'égard des puissances d'un *exposant pair*, la chose a déjà été exécutée. On s'est aperçu que le premier terme de la progression subalterne ne diffère point de celui de la suite principale, & que le nombre des termes est exprimé par la racine seconde de la puissance cherchée; c'est-à-dire que pour ce cas-là,  $p = 1$ . }  
Faut-il élever 5 à la quatrième puissance, on a  $n = r^{\frac{1}{2}}$  }

$p = 1$  } dernier terme 49, somme des  
 $n = 25$  } extrêmes 50; somme totale 625  
= 5<sup>4</sup>

9. Quant aux puissances d'un *exposant impair*, il n'a jusqu'ici rien été déterminé. Le premier terme de la progression subalterne dont elles sont la somme, est enfoncé plus ou moins dans la profondeur de la suite principale: mais il en fera toujours tiré & comme montré au doigt par cette

formule  $p = r - 1 \times r^{\frac{e-1}{2}} \times 1$ .  
 & le nombre des termes  
 par cet autre  $n = r^{\frac{e-1}{2}}$ .

S'agit-il d'élever 2 à la septième puissance ; on trouve

$$p = 2 \times 27 + 1 = 55 \left\{ \begin{array}{l} \text{dernier terme} \\ 107; \text{somme des} \\ \text{extr. } 162; \text{somme} \\ \text{totale } 2187 \\ = 3^7 \end{array} \right.$$

$$n \dots \dots = 27$$

10. Les choses considérées sous ce point de vue ; élever une racine quelconque à une puissance donnée , ce n'est que chercher la somme d'une progression arithmétique , dont , avec la différence constante 2 , on connaît le premier terme & le nombre des termes ( variables l'un & l'autre , mais déterminés par les formules. )

Pour faciliter l'opération ; comme en toute progression arithmétique qui a 2 pour différence ( Voyez PROGRESSION ARITHMÉTIQUE , ) la somme est

$$2p + 2n - 2 \times n = p + n - 1 \times n ;$$

en substituant au lieu de  $p$  & de  $n$  leurs valeurs indiquées par les formules , le résultat fera la puissance demandée.

• Si  $p = 1$  ,  $p + n - 1 \times n$  se réduit à  $n \times n = n^2$  : mais ( n° 8. ) quand l'exposant est pair , on a  $p = 1$ . Donc quand l'exposant est pair , la somme de la progression subalterne ( égale à la puissance cherchée ) est le carré du nombre même de ses termes.

En effet , dans le premier exemple ci-dessus ,  $n^2 = 25^2 = 625 = 5^4$

11. Il n'est pas besoin de faire observer que quand  $r^{\frac{e}{2}}$  ou  $r^{\frac{e-1}{2}}$  ( qui expriment le nombre des termes ) , sont des puissances elles-mêmes trop élevées , on peut les former par la même méthode , & rabaisser tant qu'on voudra de l'un en l'autre l'exposant de  $r$  , jusqu'à le réduire à l'unité.

12. Au reste , il est facile de rappeler les puissances de l'une & de l'autre classe à une formule commune , qui aura

même sur celles qu'on vient de voir ; cet avantage , qu'outre la solution de tous les cas possibles , elle donnera de plus toutes les solutions possibles de chaque cas. ( Car dès que  $e > 3$  , le problème devient indéterminé ; c'est-à-dire , qu'il y a dans la suite générale des *impairs* plusieurs suites subalternes , dont la somme est la puissance cherchée. )

$m$  , dans la nouvelle formule ci-audessus , est un nombre quelconque  $< e$  pair , dans les puissances d'un exposant pair , où il peut même être 0 , & *impair* , dans celle d'un exposant *impair*. Autant que  $m$  aura de valeurs , autant le problème aura de solutions ; &  $m$  aura autant de valeurs que  $\frac{e}{2}$  ( pour les puissances de la première classe ) , ou  $\frac{e-1}{2}$  ( pour celles de la seconde ) , expriment d'unités.

$$p = r^m - 1 \times r^{\frac{e-m}{2}} + 1 ,$$

$$n = r^{\frac{e-m}{2}}$$

On pourroit même absolument supprimer la formule de  $n$  , dont la valeur se produit toujours dans la formule de  $p$  , où elle est le second facteur du premier terme.

13. Plus simplement encore & sans l'attirail d'aucune formule , partagez  $e$  en deux parties à volonté , & donnez à  $r$  chacune de ces deux parties pour exposant ; vous aurez deux puissances de  $r$ . Leur différence augmentée de l'unité fera la valeur de  $p$  ; celle des deux qu'on soustrait de l'autre sera la valeur de  $n$ .

14. Si les deux parties dans lesquelles  $e$  se trouve partagé sont les moins inégales qu'il se puisse ; ou ( ce qui revient au même ) si faisant usage de la formule , on y donne à  $m$  la plus petite valeur qu'elle puisse avoir ; en sorte qu'elle soit 2 pour les puissances d'un exposant pair , & 1 pour celles d'un exposant *impair* : on verra naître les formules des numéros 8 & 9.

15. Reprenant les exemples que nous avons donnés sous ces deux articles , pour former la quatrième puissance de 5.

$m=0$  donne la solution qui se trouve à l'endroit cité.  
 $m=2$  donne  $\frac{p}{n} = \frac{24 \times 5 + 1}{5} = \frac{121}{5}$ , d'où  $p+n-1 \times n = 125 \times 5 = 625 = 5^4$ .  
 Pour former la septieme puissance de 3.  
 $m=1$  donne la solution qui se trouve à l'endroit cité.  
 $m=3$  donne  $\frac{p}{n} = \frac{26 \times 9 + 1}{9} = \frac{235}{9}$ , d'où  $p+n-1 \times n = 243 \times 9 = 2187 = 3^7$ .  
 $m=5$  donne  $\frac{p}{n} = \frac{242 \times 3 + 1}{3} = \frac{727}{3}$ , d'où  $p+n-1 \times n = 729 \times 3 = 2187 = 3^7$ .

16. Si l'on vouloit une démonstration, on peut s'en procurer une fort simple. Pour cela, qu'on prenne dans celle qu'on voudra des formules l'expression de  $p$  & de  $n$ ; pour le premier terme & pour le nombre des termes d'une progression arithmétique dont la différence soit 2, & qu'on se donne la peine d'en faire la somme; on trouvera pour dernier résultat  $r^e$ , c'est-à-dire la puissance cherchée.

17. Ce qu'on connoissoit jusqu'à-présent de cette propriété de la suite des *impairs* ne pouvoit être d'un grand secours, & ne dispensoit pas de recourir à la pratique utilee pour former les puissances même d'un exposant pair, toutes les fois que  $\frac{e}{2}$  exprimoit un nombre *impair*. Ayant à former par exemple la dixieme puissance de 8, il falloit préalablement trouver  $7^5$ , qui indique le nombre des termes dont la somme est  $7^{10}$ . En un mot on ne pouvoit se passer de la méthode ordinaire que dans le seul cas (assez rare) où  $e$  est une puissance de 2.

De plus, on ne soupçonnoit pas que la progression subalterne, dont la somme est la puissance d'un exposant pair cherchée, se trouvât ailleurs qu'à l'origine de la suite principale. On tenoit, il est vrai, une

solution de cette partie la plus exposée en vue du problème; mais on ne s'avisoit pas qu'il y en eût d'autres: or il y en a, comme on l'a vu, autant que  $\frac{e}{2}$  exprime d'unités.

18. Nommant  $s$  le nombre des termes qui précèdent  $p$  dans la suite générale des *impairs*, & qu'il faut sauter vers l'origine pour monter jusqu'à lui; on aura (par la nature des progressions)  $2s + 1 = p$ : & substituant cette valeur dans  $p + n - 1 \times n$ , on trouvera la somme de la progression ou  $r = 2s + n \times n$ . Mais on aura aussi, comme il est évident,  $r = \frac{e+m}{2} \times \frac{e-m}{2}$ ;

& d'ailleurs (n° 12.)  $n = r \frac{e-m}{2}$ ; donc  $2s + n = r \frac{e+m}{2}$ . C'est-à-dire que

« Si au nombre des termes de la suite subalterne dont la somme est une puissance quelconque  $r^e$ , on ajoute le double du nombre de ceux qui en précèdent le premier dans la suite générale; il en résulte une puissance complète de  $r$ , dont l'exposant est invariablement  $\frac{e+m}{2}$  ».

Théorème assez singulier! car il ne s'agit nullement ici de la valeur même des termes, mais simplement de leur nombre.

Dans l'ex. du n° 9  $\frac{n}{f} = \frac{55-1}{2} = 27$ ; d'où  $25 = 5^4$  or  $27 + 54 = 81 = 3^4 = 3 \frac{7+1}{2}$ .

Article de M. RALLIER DES OURMES.

IMPALANCA, (*Hist. nat.*) animal quadrupede, qui a la forme & la taille d'un mulet, mais dont la peau est tachetée & de différentes couleurs. Il a le front armé de deux cornes pointues & recour-

bées en raison de son âge. Sa chair est très-bonne à manger, excepté dans le temps du rut. On estime sur-tout le bézoard, ou la pierre qu'on en retire, qui est regardée comme un excellent antidote contre tou-

tes sortes de poisons. Cet animal se trouve dans plusieurs parties de l'Afrique, & surtout dans le royaume de Congo.

**IMPALPABLE**, adj. (*Physiq.*) est ce dont on ne peut distinguer les petites parties par les sens, & particulièrement par celui du toucher.

**IMPANATEURS**, s. f. (*Théologie.*) nom donné aux Luthériens, qui rejetant le dogme de la transsubstantiation, soutenoient que dans le sacrement de l'eucharistie, après les paroles de la consécration, le corps de Jesus-Christ se trouvoit avec la substance du pain, qui n'étoit point détruite. Voyez **CONSUBSTANTIATEURS** & **CONSUBSTANTIATION**. Cette opinion qui avoit paru dès le temps de Berenger, fut renouvelée par Osiandre, l'un des principaux Luthériens, qui passa jusqu'à dire en parlant des especes eucharistiques, *ce pain est Dieu*. Une si étrange opinion, dit M. Bossuet, n'eut pas besoin d'être réfutée, elle tomba d'elle-même par sa propre absurdité, & Luther ne l'approuva point. *Histoire des variations, liv. II. n° 3.* (G)

**IMPANATION**, s. f. (*Théol.*) est un terme dont les théologiens se servent pour expliquer l'opinion des Luthériens, qui étoit qu'après la consécration, le corps de notre Seigneur Jesus-Christ demeure dans l'eucharistie avec la substance du pain & du vin. Voyez **CONSUBSTANTIATION**.

**IMPANGAZZA**, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) animal quadrupede, d'Afrique, commun dans les royaumes de Congo & d'Angola, & qui paroît être particulier à ces contrées. Il ressemble assez à un bœuf ou à un buffle; ces cornes sont faites comme celles d'un bouc, mais très-lisses. Les habitans font leurs boucliers avec la peau de cet animal, qui devient assez dure pour être à l'épreuve des fleches. Il est aussi connu sous le nom de *dante*. Cet animal est d'une grande vitesse; quand il a été blessé il se tourne contre son chasseur, qui ne peut éviter sa furie qu'en grimant promptement à une arbre, au pié duquel l'animal reste jusqu'à ce que quelque nouveau coup le fasse tomber mort. Sa chair est très-bonne à manger.

Les tigres & les lions en sont aussi friands que les hommes. Les *impangazzas* pour se mettre en défense contre les premiers, vont ordinairement par troupeaux de plus d'une centaine; lorsqu'ils sont attaqués, ils forment un cercle, en présentant leurs cornes de tous les côtés, ainsi ils se défendent avec beaucoup de dextérité. On en trouve de bruns, de gris, de noirs & de différentes couleurs, comme les vaches. On regarde la moëlle de ces animaux comme très-bonne dans la médecine; on en frotte les membres attaqués de paralysie.

\* **IMPARDONNABLE**, adj. (*Gram.*) une action est *impardnable*, c'est-à-dire, qu'il n'y a point de pardon pour elle. Voyez **PARDON**. Il semble que les hommes paitris d'imperfections, sujets à mille foibleses, remplis de défauts, soient plus séveres dans leurs jugemens que Dieu même. Il n'y a point d'action *impardnable* aux yeux de Dieu. Il y en a que les hommes ne pardonnent jamais. Celui qui en est une fois flétri l'est pour toujours.

\* **IMPARFAIT**, adj. (*Gramm.*) à qui il manque quelque chose. Ainsi un ouvrage est *imparfait*, ou lorsqu'on y remarque quelque défaut, ou lorsque l'auteur ne l'a pas conduit à sa fin. Un livre est *imparfait* s'il y manque un feuillet. Un grand bâtiment demeure *imparfait* lorsqu'un ministre est déplacé, & que celui qui lui succede a la petitesse d'abandonner ses projets. Il y a dans la musique des accords *imparfaits*. Voyez **ACCORDS**. Une cadence *imparfaite*. Voyez **CADENCE**. En arithmétique, des nombres *imparfaits*. Voyez **NOMBRES**. En Botanique, des plantes *imparfaites*, & très-improprement appellées ainsi; car il n'y a rien d'*imparfait* dans la nature, pas même les monstres. Tout y est enchaîné, & le monstre y est un effet aussi nécessaire que l'animal parfait. Les causes qui ont concouru à sa production tiennent à une infinité d'autres, & celles-ci à une infinité d'autres, & ainsi de suite en remontant jusqu'à l'éternité des choses. Il n'y a d'*imperfection* que dans l'art, parce que l'art a un modele subsistant dans la nature,



nature, auquel on peut comparer les productions. Nous ne sommes pas dignes de louer ni de blâmer l'ensemble général des choses, dont nous ne connoissons ni l'harmonie ni la fin; & *bien* & *mal* sont des mots vuides de sens, lorsque tout excède l'étendue de nos facultés & de nos connoissances.

IMPARFAIT, adj. (*Gramm.*) employé quelquefois comme tel en Grammaire, avec le nom de *prétérit*; & quelquefois employé seul & substantivement, ainsi l'on dit le *prétérit imparfait* ou l'*imparfait*. C'est un temps du verbe distingué de tous les autres par ses inflexions & par sa destination: *j'étois* (*eram*) est l'*imparfait* de l'indicatif; *que je fusse* (*essem*) est l'*imparfait* du subjonctif. Voilà des connoissances de fait, & personne ne s'y méprend. Mais il n'en est pas de même des principes raisonnés qui concernent la nature de ce temps: il me semble qu'on n'en a eu encore que des notions bien vagues & même fausses; & la dénomination même qu'on lui a donnée, caractérise moins l'idée qu'il en faut prendre, que la manière dont on l'a envisagé. Ceci est développé & justifié à l'*article* TEMPS. On y verra que ce temps est de la classe des présens, parce qu'il désigne la simultanéité d'existence, & que c'est présent antérieur, parce qu'il est relatif à une époque antérieure à l'acte même de la parole. *Article de M. BEAUZÉE.*

IMPARFAIT, adj. (*Musique.*) Ce mot a plusieurs sens en musique.

Un accord *imparfait* est, par opposition à l'accord parfait, celui qui porte une sixte ou une dissonance; & par opposition à l'accord plein, c'est celui qui n'a pas tous les sons qui lui conviennent & qui doivent le rendre complet. *Voy. ACCORD, (Musique.)*

Le temps ou mode *imparfait* étoit, dans nos anciennes musiques, celui de la division double. *Voyez MODE, (Musique.)*

Une cadence *imparfaite* est celle qu'on appelle autrement *cadence irrégulière*. *Voy. CADENCE, (Musique.)*

Une consonnance *imparfaite* est celle qui peut être majeure ou mineure, comme la tierce ou la sixte. *Voyez CONSONNANCE, (Musique.)*

Tome XVIII.

On appelle, dans le plein-chant, *modes imparfaits* ceux qui sont défectueux en haut ou en bas, & restent en-deçà d'un des deux termes qu'ils doivent atteindre. (*S*)

IMPARTABLE, adj. (*Jurisprud.*) signifie ce qui ne peut pas se partager; on le dit aussi quelquefois de ce qui ne peut pas se partager commodément. *Voyez PARTAGE. (A)*

\* IMPARTIAL, adj. (*Gramm.*) on dit d'un juge qu'il est *impartial*, lorsqu'il pèse sans acception des choses ou des personnes, les raisons pour & contre. Un examen *impartial*, lorsqu'il est fait par un juge *impartial*. Il n'y a guère de qualité plus essentielle & plus rare que l'*impartialité*. Qui est-ce qui l'a? le voyageur? il a été trop loin pour regarder les choses d'un œil non prévenu: le juge? il a ses idées particulières, ses formes, ses connoissances, ses préjugés: l'historien? il est d'un pays, d'une secte, &c. Parcourez ainsi les différens états de la vie, songez à toutes les idées dont nous sommes préoccupés, faites entrer en considération l'âge, l'état, le caractère, les passions, la santé, la maladie, les usages, les goûts, les saisons, les climats: en un mot la foule des causes tant physiques que morales, tant innées qu'acquises, tant libres que nécessaires, qui influent sur nos jugemens; & prononcez après cela si l'homme qui se croit sincèrement très-*impartial*, l'est en effet beaucoup. Il ne faut pas confondre un juge ignorant avec un juge partial. L'ignorant n'a pas les connoissances nécessaires pour bien juger; le partial s'y refuse.

\* IMPASSIBLE, IMPASSIBILITÉ, (*Gramm. & Théolog.*) qui ne peut éprouver de douleurs. C'est un des attributs de la Divinité. C'en fut un du corps de Jesus-Christ après la résurrection. C'en est un de son corps dans l'eucharistie. Les esprits & les corps glorieux seront *impassibles*. Si l'âme est fortement préoccupée de quelque grande passion, elle en devient pour ainsi dire *impassible*. Une mère qui verroit son enfant en danger, courroit à son secours les pieds nus à-travers des charbons ardents, sans en ressentir de

G g

douleur. L'enthousiasme & le fanatisme peuvent élever l'ame au dessus des plus affreux tourmens. *Voyez* dans le livre de la cité de Dieu, l'histoire du prêtre de Calame. Cet homme s'aliénoit à son gré, & se rendoit *impassible* même par l'action du feu.

**IMPASTATION**, *s. f.* (*Pharmacie.*) c'est la réduction d'une poudre, ou de quelqu'autre substance en forme de pâte, au moyen de quelque liquide convenable pour en faire des trochisques, des tablettes, ou autre composition de forme solide.

**IMPASTATION**, (*Architecture.*) mélange de divers matériaux de couleur & de consistance différente, qui se fait par le moyen de quelque ciment, & que l'on durcit à l'air ou au feu.

L'*Impastation* est quelquefois un ouvrage de maçonnerie; fait de stuc ou de pierre broyée, rejointe en maniere & forme de pavement, tels que les marbre-feuils.

Quelques-uns croient que les obélisques & ces grosses colonnes antiques qui nous restent, étoient faites les unes par *impastation* & les autres par fusion. *Dict. de Trévoux.*

**IMPATIENGE**, *s. f.* (*Morale.*) inquiétude de celui qui souffre, ou qui attend avec agitation l'accomplissement de ses vœux.

Ce mouvement de l'ame plus ou moins bouillant, procedé d'un tempérament vif, facile à s'enflammer, & qu'on auroit pu souvent modérer par les secours d'une bonne éducation.

Les princes qui croient tout pouvoir, & qui se livrent à leurs *impatiences*, imitent ces enfans qui rompent les branches des arbres, pour en cueillir le fruit avant qu'il soit mûr. Il faut être patient pour devenir maître de soi & des autres.

Loin donc que l'*impatience* soit une force & une vigueur de l'ame, c'est une foiblesse & une impuissance de souffrir la peine. Elle tombe en pure perte, & ne produit jamais aucun avantage. Quiconque ne fait pas attendre & souffrir, ressemble à celui qui ne fait pas taire un secret; l'un & l'autre manquent de force pour se retenir.

Comme à l'homme qui court dans un

char, & qui n'a pas la main assez ferme pour arrêter quand il le faut ses courriers fougueux, il arrive qu'ils n'obéissent plus au frein, brisent le char, & jettent le conducteur dans le précipice: ainsi les effets de l'*impatience* peuvent souvent devenir funestes. Mais les plus sages leçons contre cette foiblesse sont bien moins puissantes pour nous en garantir, que la longue épreuve des peines & des revers. (*D. J.*)

**IMPECCABILITÉ**, *s. f.* (*Théologie.*) état de celui qui ne peut pécher. C'est aussi la grace, le privilege, le principe qui nous met hors d'état de pécher. *Voyez* PÉCHÉ.

Les Théologiens distinguent différentes sortes & comme différens degrés d'*impeccabilité*. Celle de Dieu lui convient par nature; celle de Jesus-Christ en tant qu'homme, lui convient à cause de l'union hypostatique; celle des bienheureux est une suite de leur état; celle des hommes est l'effet de la confirmation en grace, & s'appelle plutôt *impeccance* qu'*impeccabilité*: aussi les Théologiens distinguent-ils ces deux choses; ce qui est sur-tout nécessaire dans les disputes contre les Pélagiens; pour expliquer certains termes qu'il est aisé de confondre dans les peres grecs & latins. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

**IMPÉNÉTRABILITÉ**, *s. f.* (*Métaphysiq. & Phys.*) qualité de ce qui ne se peut pénétrer; propriété des corps qui occupent tellement un certain espace, que d'autres corps ne peuvent plus y trouver de place. *Voyez* MATIERE.

Quelques auteurs définissent l'*impénétrabilité*, ce qui distingue une substance étendue d'avec une autre, ou ce qui fait que l'extension d'une chose est différente de celle d'une autre: en sorte que ces deux choses étendues ne peuvent être en même lieu, mais doivent nécessairement s'exclure l'une l'autre. *Voyez* SOLIDITÉ.

Il n'y a aucun doute sur cette propriété à l'égard des corps solides, car il n'y a personne qui n'en ait fait l'expérience, en pressant quelque métal, pierre, bois, &c. Quant aux liquides, il y a des preuves qui les démontrent à ceux qui pourroient en douter. L'eau, par exemple,

renfermée dans une boule de métal, ne peut être comprimée par quelque force que ce soit. La même chose est vraie encore à l'égard du mercure, des huiles & des esprits. Pour ce qui est de l'air renfermé dans une pompe, il peut en quelque sorte être comprimé, lorsqu'on pousse le piston en bas; mais quelque grande que soit la force qu'on emploie pour enfoncer le piston dans la pompe, on ne lui pourra jamais faire toucher le fond.

En effet, dès que l'air est fortement comprimé, il fait autant de résistance qu'en pourroit faire une pierre.

Les Cartésiens prétendent que l'étendue est *impénétrable* par la nature: d'autres philosophes distinguent l'étendue des parties *pénétrables* & immobiles qui constituent l'espace, & des parties *pénétrables* & mobiles qui constituent les corps. Voy. ETENDUE, ESPACE & MATIERE.

Si nous n'eussions jamais comprimé aucun corps, quand même nous eussions vu son étendue, il nous eût été impossible de nous former aucune idée de l'*impénétrabilité*. En effet, on ne se fait d'autre idée d'un corps lorsqu'on le voit, sinon qu'il est étendu de la même manière que lorsqu'on se trouve devant un miroir ardent de figure sphérique & concave, on aperçoit entre le miroir & son œil d'autres objets représentés dans l'air, lesquels personne ne pourroit jamais distinguer des objets solides & véritables, si l'on ne cherchoit à les toucher avec la main, & si l'on ne découvroit ensuite que ce ne sont que des images. Si un homme n'eût vu pendant toute sa vie que de pareils fantômes, & qu'il n'eût jamais senti aucun corps, il auroit bien pu avoir une idée de l'étendue, mais il n'en auroit eu aucune de l'*impénétrabilité*. Les philosophes qui dérivent l'*impénétrabilité* de l'étendue, le font parce qu'ils veulent établir dans la seule étendue la nature & l'essence du corps. C'est ainsi qu'une erreur en amène une autre. Ils se fondent sur ce raisonnement. Par-tout où il y a une étendue d'un pié cube, il ne peut y avoir aucune autre étendue d'un second pié cube, à moins que le premier pié cube ne soit anéanti; par conséquent l'étendue opposée à l'étendue une résistance

infinie, ce qui marque qu'elle est impénétrable. Mais c'est une pure pétition de principe, qui suppose ce qui est en question, que l'étendue soit la seule notion primitive du corps, laquelle étant posée, conduit à toutes les autres propriétés. Article de M. FORMEY.

IMPÉNITENCE, f. f. (*Théologie.*) dureté, endurcissement de cœur qui fait demeurer dans le vice, qui empêche de se repentir. Voyez PÉNITENCE & PERSÉVÉRANCE.

L'*impénitence* finale est un péché contre le S. Esprit, qui ne se pardonne ni en ce monde ni en l'autre. (G.)

IMPENSES, f. f. pl. (*Jurispr.*) sont les choses que l'on a employées, ou les sommes que l'on a déboursées, pour faire rétablir, améliorer, ou entretenir une chose qui appartient à autrui, ou qui ne nous appartient qu'en partie, ou qui n'appartient pas incommutablement à celui qui en jouit.

On distingue en droit trois sortes d'*impenses*, savoir, les *nécessaires*, les *utiles* & les *voluptuaires*.

Les *impenses* nécessaires sont celles sans lesquelles la chose seroit perie, ou entièrement détériorée, comme le rétablissement d'une maison qui menace ruine.

Les *impenses* utiles sont celles qui n'étoient pas nécessaires, mais qui augmentent la valeur de la chose, comme la construction d'un nouveau corps de bâtiment, soit à l'usage du maître ou autrement.

Les *impenses* voluptuaires sont celles qui sont faites pour l'agrément, & n'augmentent point la valeur de la chose, comme sont des peintures, des jardins de propreté, &c.

Le possesseur de bonne foi qui a fait des *impenses* nécessaires ou utiles dans le fonds d'autrui, peut retenir l'héritage, & gagne les fruits jusqu'à ce qu'on lui ait remboursé ses *impenses*.

A l'égard des *impenses* voluptuaires, elles sont perdues même pour le possesseur de bonne foi.

Pour ce qui est du possesseur de mauvaise foi qui bâtit, ou plante sciemment sur le fonds d'autrui, il doit s'imputer la

perte de ce qu'il a dépensé; cependant comme on préfère toujours l'équité à la rigueur du droit, on condamne le propriétaire qui a souffert les *impenses* nécessaires, à les lui rembourser, & même les *impenses* utiles, supposé qu'elles ne puissent s'emporter sans grande détérioration; mais le possesseur de mauvaise foi n'est jamais traité aussi favorablement que le possesseur de bonne foi, car on rend à celui-ci la juste valeur de ses *impenses*, au lieu que pour le possesseur de mauvaise foi, on les estime au plus bas prix.

Voyez la loi 38. au ff. de heredi petit. t. les loix. 53. & 216 ff. de reg. jur. & la loi 38. ff. de rei vindicta. Les institut. liv. II tit. 1. § 30. Le Brun de la commun. liv. III. chap. ij. sect. 1 dist. 7. Le Prêtre, arrêts de la cinquième, cent. 2. chap. lxxxix. Leyeft, arrêt 17. Carondas, liv. V rep. 20. Auzannet sur l'art. 244. de la cout. de Paris. (A.)

IMPÉRATIF, v. adj. (Gramm.) on dit le sens *impératif*, la forme *impérative*. En grammaire on emploie ce mot substantivement au masculin, parce qu'on le rapporte à *mode* ou *mauf*, & c'est en effet le nom que l'on donne à ce mode qui ajoute à la signification principale du verbe l'idée accessoire de la volonté de celui qui parle.

Les Latins admettent dans leur *impératif* deux formes différentes, comme *lege* & *legito*; & la plupart des Grammairiens ont cru l'une relative au présent, & l'autre au futur. Mais il est certain que ces deux formes différentes expriment la même relation temporelle, puisqu'on les trouve réunies dans les mêmes phrases pour y exprimer le même sens à cet égard, ainsi que l'observe la méthode latine de P. R. Rein. sur Les verbes, chap. ij. art. 5.

*Aut si es dura, NEGA; sin es non dura, VENITO.*  
Propert.

*Et potum pastas AGE, Tityre; & interagendum, Occursare capro (cornu ferit ille) CAVETO.*  
Virg.

Ce n'est donc point de la différence des relations temporelles que vient celle de ces deux formes également *impératives*; & il est bien plus vraisemblable qu'elles n'ont d'autre destination que de caractériser en

quelque sorte l'espèce de volonté de celui qui parle. Je crois, par exemple, que *lege* exprime une simple exhortation, un conseil, un avertissement, une prière même, ou tout au plus un consentement, une simple permission; & que *legito* marque un commandement exprès & absolu, ou du moins une exhortation si pressante, qu'elle semble exiger l'exécution aussi impérieusement que l'autorité même: dans le premier cas, celui qui parle est ou un subalterne qui prie, ou un égal qui donne son avis; s'il est supérieur, c'est un supérieur plein de bonté, qui consent à ce que l'on désire, & qui par ménagement, déguise les droits de son autorité sous le ton d'un égal qui conseille ou qui avertit: dans le second cas, celui qui parle est un maître qui veut absolument être obéi, ou un égal qui veut rendre bien sensible le désir qu'il a de l'exécution, en imitant le ton impérieux qui ne souffre point de délai. Ceci n'est qu'une conjecture; mais le style des loix latines en est le fondement & la preuve; *ad divos ADEUTO casté* (Cic. iij. de leg.) & elle trouve un nouveau degré de probabilité dans les passages même que l'on vient de citer.

*Aut si es dura, NEGA*; c'est comme si Properce avoit dit: » si vous avez de la » dureté dans le caractère, & si vous consentez vous-même à passer pour telle, » il faut bien que je consente à votre » refus, *nega*»: (simple concession). *Sin es non dura, VENITO*; prière urgente qui approche du commandement absolu, & qui en imite le ton impérieux; c'est comme si l'auteur avoit dit: « mais si vous ne voulez point avouer un caractère si odieux: » vous prétendez être sans reproche à cet » égard, il vous est indispensable de » venir, il faut que vous veniez, *venito* ».

C'est la même chose dans les deux vers de Virgile. *Et potum pastas AGE Tityre*; ce n'est ici qu'une simple instruction, le ton en est modeste, *age*. Mais quand il s'intéresse pour Tityre, qu'il craint pour lui quelque accident, il élève le ton, pour donner à son avis plus de poids, & par-là plus d'efficacité; *occurfare Capro. CAVETO*: *cave* seroit foible & moins honnête, par ce qu'il marqueroit trop peu

d'intérêt ; il faut quelque chose de plus pressant, *caveo*.

Trompé par les fausses idées qu'on avoit prises des deux formes *impératives* latines. M. l'abbé Régnier a voulu trouver de même dans l'*impératif* de notre langue, un présent & un futur : dans son système le présent est *lis* ou *lisez* ; le futur, *tu liras* ou *vous lirez* (Gramm. franç. in - 12. Paris 1706, pag. 340) ; mais il est évident en soi, & avoué par cet auteur même, que *tu liras* ou *vous lirez* ne diffère en rien de ce qu'il appelle le futur simple de l'indicatif, & que je nomme le présent postérieur (voyez TEMPS) ; si ce n'est, dit-il, en ce qu'il est employé à un autre usage. C'est donc confondre les modes que de rapporter ces expressions à l'*impératif* : & il y a d'ailleurs une erreur de fait, à croire que le présent postérieur, ou si l'on veut, le futur de l'indicatif, soit jamais employé dans le sens *impératif*. S'il se met quelquefois au lieu de l'*impératif*, c'est que les deux modes sont également directs (voyez MODE), & que la forme indicative exprime en effet la même relation temporelle que la forme *impérative*. Mais le sens *impératif* est si peu commun à ces deux formes, que l'on ne substitue celle de l'indicatif à l'autre, que pour faire disparaître le sens accessoire *impératif*, ou par énergie, ou par euphémisme.

On s'abstient de la forme *impérative* par énergie, quand l'autorité de celui qui parle est si grande, ou quand la justice ou la nécessité de la chose est si évidente, qu'il suffit de l'indiquer pour en attendre l'exécution : *Dominum Deum tuum ADORABIS*, & *illi soli SERVIES* (Matth. iv. 10.), pour *adora* ou *adorato*, *servi* ou *servito*.

On s'abstient encore de cette forme par euphémisme, ou afin d'adoucir par un principe de civilité, l'impression de l'autorité réelle, ou afin d'éviter par un principe d'équité le ton impérieux qui ne peut convenir à un homme qui prie.

Au reste le choix entre ces différentes formes est uniquement une affaire de goût, & il arrive souvent à cet égard la même chose qu'à l'égard de tous les autres synonymes, que l'on choisit plutôt pour la

satisfaction de l'oreille que pour celle de l'esprit, ou pour contenter l'esprit par une autre vue que celle de la précision. Au fond il étoit très-possible, & peut-être auroit-il été plus régulier, quoique moins énergique, de ne pas introduire le mode *impératif*, & de s'en tenir au temps de l'indicatif que je nomme présent postérieur : *vous ADOREREZ le Seigneur votre Dieu, & vous ne SERVIREZ que lui*. C'est même le seul moyen direct que l'on ait dans plusieurs langues, & spécialement dans la nôtre, d'exprimer le commandement à la troisième personne : le style des réglemens politiques en est la preuve.

Puisque dans la langue latine & dans la françoise, on remplace souvent la forme reconnue pour *impérative* par celle qui est purement indicative, il s'ensuit donc que ces deux formes expriment une même relation temporelle, & doivent prendre chacune dans le mode qui leur est propre, la même dénomination de présent postérieur. Cette conséquence se confirme encore par l'usage des autres langues. Non-seulement les Grecs emploient souvent comme nous, le présent postérieur de l'indicatif pour celui de l'*impératif*, ils ont encore de plus que nous la liberté d'user du présent postérieur de l'*impératif* pour celui de l'indicatif : *οἶδ' οὖν ἃ δρᾶσον*, pour *δράσεις* (Eurip.) ; littéralement, *sois ergo quid fac*, pour *facies* (vous savez donc ce que vous ferez ?). C'est pour la même raison que la forme *impérative* est la racine immédiate de la forme indicative correspondante, dans la langue hébraïque ; & que les Grammairiens hébreux regardent l'une & l'autre comme des futurs : par égard pour l'ordre de la génération, ils donnent à l'*impératif* le nom de *premier futur*, & à l'autre le nom de *second futur*. Leur pensée revient à la mienne ; mais nous employons diverses dénominations. Je ne puis regarder comme indifférentes, celles qui sont propres au langage didactique ; & j'adopterois volontiers dans ce sens la maxime de Comenius (*Janua ling. tit. 1. period. 4.*) : *Totius eruditionis posuit fundamentum, qui nomenclaturam rerum artis perdidit*. J'ose me flatter de donner à l'article TEMPS une

justification plausible du changement que j'introduis dans la nomenclature des temps.

Je me contenterois d'ajouter ici une remarque tirée de l'analogie de la formation des temps : c'est qu'il en est de celui que je nomme *présent* postérieur de l'*impératif*, comme de ceux des autres modes qui sont reconnus pour des présents en

latin, en allemand, en françois, en italien, en espagnol, il est dérivé de la même racine immédiate qui est exclusivement propre aux présents, ce qui devient pour ceux qui entendent les droits de l'analogie, une nouvelle raison d'inscrire dans la classe des présents, le temps *impératif* dont il s'agit.

	Indicatif.	Subjonctif.	Infinitif.	Impératif.
Latin.	<i>laudo.</i>	<i>laudem.</i>	<i>laudare.</i>	<i>lauda ou laudato.</i>
Allemand.	<i>ich lobe.</i>	<i>dafs ich lobe.</i>	<i>loben.</i>	<i>lobe.</i>
François.	<i>je loue.</i>	<i>que je loue.</i>	<i>louer.</i>	<i>loue ou louez.</i>
Italien.	<i>lodo.</i>	<i>ch'io lodi.</i>	<i>lodare.</i>	<i>loda.</i>
Espagnol.	<i>alabo.</i>	<i>que alabe.</i>	<i>alabar.</i>	<i>alaba.</i>

Si nos grammairiens avoient donné aux analogies l'attention qu'elles exigent ; outre qu'elles auroient servi à leur faire prendre des idées justes de chacun des temps ; elles les auroient encore conduits à reconnaître dans notre *impératif* un préterit, dont je ne sache pas qu'aucun grammairien ait fait mention, si ce n'est M. l'abbé de Dangeau, qui l'a montré dans ses tables, mais qui semble l'avoir oublié dans l'explication qu'il en donne ensuite. *Opusc. sur la lang. franç.* On avoit pourtant l'exemple de la langue grecque & la facilité que nous avons de la traduire littéralement dans ces circonstances, devoit montrer sensiblement dans nos verbes ce préterit de l'*impératif*. Mais Appollone avoit dit (*lib. I. cap. 30.*) *qu'on ne commande pas les choses passées ni les présentes* : chacun a répété cet adage sans l'entendre, parce qu'on n'avoit pas des notions exactes du présent ni du préterit ; & il semble en conséquence que personne n'ait osé voir ce que l'usage le plus fré-

quent mettoit tous les jours sous les yeux. *AYEZ LU* ce livre quand je reviendrai : il est clair que l'expression *ayez lu* est *impérative*, qu'elle est du temps préterit, puisqu'elle désigne l'action de lire comme passée à l'égard de mon retour : enfin que c'est un préterit postérieur, parce que ce passé est relatif à une époque postérieure à l'acte de la parole, *je reviendrai*.

Ce préterit de notre *impératif* a les mêmes propriétés que le présent. Il est pareillement bien remplacé par le préterit postérieur de l'indicatif ; *vous AUREZ LU* ce livre quand je reviendrai : & cette substitution de l'un des temps pour l'autre a les mêmes principes que pour les présents ; c'est énergie ou euphémisme quand on s'attache à la précision ; c'est harmonie quand on fait moins d'attention aux idées accessoires différencielles. Enfin ce préterit se trouve dans l'analogie de tous les préterits françois ; il est composé du même auxiliaire, pris dans le même mode.

	Indicatif.	Subjonctif.	Infinitif.	Impératif.
Préf. auxil.	<i>j'ai.</i>	<i>que j'aye.</i>	<i>avoir.</i>	<i>aye.</i>
Prét. comp.	<i>j'ai lu.</i>	<i>que j'aye lu.</i>	<i>avoir lu.</i>	<i>aye lu.</i>
Prét. auxil.	<i>je suis.</i>	<i>que je sois.</i>	<i>être.</i>	<i>sois.</i>
Prét. comp.	<i>je suis sorti.</i>	<i>que je sois sorti.</i>	<i>être sorti.</i>	<i>sois sorti.</i>

M. l'abbé Girard prétend (*vrais princ. Disc. viij. du verbe, pag. 13.*) que l'usage n'a point fait dans nos verbes de mode *impératif*, parce qu'il ne caractérise l'idée *accessoire de commandement à la première*

& *seconde personne, que par la suppression des pronoms dont le verbe se fait ordinairement accompagner, & à la troisième personne par l'addition de la particule que.* J'avoue que nous n'avons pas de troi-

sième personne *impérative*, que nous employons pour cela celle du temps correspondant au subjonctif, *qu'il lise*, *qu'il ait lu*, & qu'alors il y a nécessairement une ellipse qui sert à rendre raison du subjonctif, comme s'il y avoit par exemple, je veux *qu'il lise*, je désire *qu'il ait lu*. En cela nous imitons les Latins qui font souvent le même usage, non - seulement de la troisième, mais même de toutes les personnes du subjonctif, dont on ne peut alors rendre raison que par une ellipse semblable.

Mais pour ce qui concerne la seconde personne au singulier, & les deux premières au pluriel, la suppression même des pronoms, qui sont nécessaires par-tout ailleurs, me paroît être une forme caractéristique du sens *impératif*, & suffire pour en constituer un mode particulier, comme la différence de ces mêmes pronoms suffit pour établir celle des personnes.

D'après toutes ces considérations, il résulte que l'*impératif* des conjugaisons latines n'a que le présent postérieur; que ce temps a deux formes différentes, plus ou moins *impératives* pour la seconde personne tant au singulier qu'au pluriel, & une seule forme pour la troisième.

*sing.* 2. lege ou legito.  
3. legito.  
*plur.* 2. legite ou legitote.  
3. legunto.

Ce qui manque à l'*impératif*, l'usage le supplée par le subjonctif, & ce que les rudimens vulgaires ajoutent à ceci, comme partie du mode *impératif*, y est ajouté faussement & mal à propos.

La *méthode latine* de P. R. propose une question, savoir, comment il se peut faire qu'il y ait un *impératif* dans le verbe passif, vu que ce qui nous vient des autres ne semble pas dépendre de nous, pour nous être commandé à nous-mêmes: & on répond que c'est que la disposition & la cause en est souvent en notre pouvoir, qu'ainsi l'on dira *amator ab hero*, c'est-à-dire *faites si bien que votre maître vous aime*. Il me semble que la définition que j'ai donnée de ce mode, donne une réponse plus satisfaisante à cette question. La forme *impé-*

*rative* ajoute à la signification principale du verbe, l'idée accessoire de la volonté de celui qui parle: & de quelque cause que puisse dépendre l'effet qui en est l'objet, il peut le désirer & exprimer ce désir: il n'est pas nécessaire à l'exactitude grammaticale, que les pensées que l'on se propose d'exprimer aient l'exactitude morale; on en a trop de preuves dans une foule de livres très-bien écrits, & en même temps très-éloignés de cette exactitude morale que des écrivains sages ne perdent jamais de vue.

Par rapport à la conjugaison française, l'*impératif* admet un présent & un prétérit, tous deux postérieurs; dans l'un & dans l'autre, il n'y a au singulier que la seconde personne, & au pluriel les deux premières.

<i>Présent post.</i>	<i>Prétérit post.</i>
<i>sing.</i> 2. lis ou lisez.	<i>sing.</i> 2. aye ou ayez lu.
<i>plur.</i> 1. lisons.	<i>plur.</i> 1. ayons lu.
2. lisez.	2. ayez lu.

Je m'arrête principalement à la conjugaison des deux langues, qui doivent être le principal objet de nos études; mais les principes que j'ai posés peuvent servir à rectifier les conjugaisons des autres langues, si les grammairiens s'en sont écartés.

Je terminerai cet article par deux observations, la première, c'est qu'on ne trouve à l'*impératif* d'aucune langue, de futur proprement dit, qui soit dans l'analogie des futurs des autres modes; & que les temps qui y sont d'usage, sont véritablement un présent postérieur, ou un prétérit postérieur. Quel est donc le sens de la maxime d'Appollone, qu'on ne commande pas les choses passées ni les présentes? On ne peut l'entendre que des choses passées ou présentes à l'égard du moment où l'on parle. Mais à l'égard d'une époque postérieure à l'acte de la parole, c'est le contraire; on ne commande que les choses passées ou présentes, c'est-à-dire que l'on désire qu'elles précédent l'époque, ou qu'elles coexistent avec l'époque, qu'elles soient passées ou présentes lors de l'époque. Ce n'est point ici une thèse métaphysique que je prétends poser, c'est le simple résultat de la disposition combinée des usages des langues; mais

j'avoue que ce résultat peut donner lieu à des recherches assez subtiles, & à une discussion très-raisonnable.

La seconde observation est de Mr. le président de Brosses. C'est que, selon la remarque de Leibnitz (*Otium Hanoverianum*, pag. 427.) la vraie racine des verbes est dans l'*impératif*, c'est-à-dire au présent postérieur. Ce temps en effet est fort souvent monosyllabe dans la plupart des langues : & lors même qu'il n'est pas monosyllabe, il est moins chargé qu'aucun autre, des additions terminatives ou préfixes qu'exigent les différentes idées accessoires, & qui peuvent empêcher qu'on ne discerne la racine première du mot. Il y a donc lieu de présumer qu'en comparant les verbes synonymes de toutes les langues par le présent postérieur de l'*impératif*, on pourroit souvent remonter jusqu'au principe de leur synonyme, & à la source commune d'où ils descendent, avec les altérations différentes que les divers besoins des langues leur ont fait subir. (*B. E. R. M.*)

IMPERATOIRE, f. f. *imperatoria*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales entiers ou échancrés en forme de cœur, disposés en rond, & soutenus par un calice qui devient un fruit composé de deux semences plates presque ovales, légèrement cannelées & bordées; la plupart de ces semences quittent leurs enveloppes: ajoutez à ces caractères que les feuilles de la plante sont ailées & assez grandes. Tournefort, *inst. rei. herb.* Voyez PLANTE.

L'*impératoire* commune, qui est une des sept espèces de genres de plante, se nomme simplement *imperatoria* ou *imperatoria major*, & par Dodonée *astrantia*.

Sa racine qui serpente obliquement est de la grosseur du pouce, & très-garnie de fibres: les feuilles sont composées de trois côtes arrondies: d'un verd agréable, de la longueur d'une palme, partagée en trois, & découpées à leurs bords. La tige s'éleve jusqu'à une coudée, ou une coudée & demie, elle est cannelée, creuse, & porte des fleurs en rose, disposées en parasol: les fleurs sont à cinq pétales blancs, échancrés en manière de cœur, placé en

rond à l'extrémité d'un calice, qui devient un fruit formé de deux graines applaties, presque ovales, rayées légèrement sur le dos, & bordées d'une aile très-mince.

Les anciens Grecs n'ont pas connu l'*impératoire*, ou du moins ils l'ont décrite avec tant d'obscurité, qu'on ne peut la retrouver dans leurs écrits. Lorsqu'on fait une incision dans sa racine, ses feuilles, & sa tige, il en découle une liqueur huileuse, d'un goût très-âcre, qui ne le cède guère en acrimonie au lait du tithymale: si l'on coupe en particulier la racine par tranches, on y découvre une infinité de vésicules, qui sont remplies d'une substance oléagineuse, d'une qualité chaude & active.

Cette plante fleurit en juillet, & se plaît dans les montagnes d'Atriche, de Stirie, d'Auvergne, de plusieurs endroits des Alpes & des Pyrénées: c'est delà qu'on nous apporte la racine sèche, dont on fait avec raison un grand usage en médecine: celle qu'on cultive dans les jardins & dans les plaines, est fort inférieure à la montagneuse.

La racine d'*impératoire* est genouillée, de la grosseur du pouce, ridée, comme sillonnée, d'une odeur pénétrante, d'un goût très-âcre, aromatique, & qui pique fortement la langue. (*D. J.*)

IMPÉRATOIRE, (*Mat. med.*) la racine que l'on trouve dans les boutiques sous le nom d'*impératoire*, est d'une odeur vive & aromatique; & d'une saveur âcre & brûlante: elle donne par la distillation une grande quantité d'huile essentielle, selon Geoffroy. On nous l'apporte des Alpes & des Pyrénées.

Elle doit être rangée avec les alexipharmques & les sudorifiques. Voyez ALEXIPHARMAQUE & SUDORIFIQUE.

Entre plusieurs excellentes propriétés que lui accordent divers auteurs, son efficacité contre la froideur & l'impuissance est surtout remarquable.

Cette racine est presque absolument inutile dans les prescriptions magistrales; elle entre dans les préparations suivantes de la pharmacopée de Paris, savoir, l'eau thériacale, l'eau impériale, l'eau générale, l'esprit carminatif de Sylvius, & l'orviétan commun. (*b*)

IMPERATOR,



*IMPERATOR*, s. m. (*Belles-Lettres.*) titre que les soldats déferoient par des acclamations à leur général, après quelque victoire signalée. Il ne le gardoit que jusqu'à son triomphe; mais Jules-César l'ayant retenu en s'emparant de l'empire, il devint le nom propre de ses successeurs, & de leur souveraine puissance. (*D. J.*)

*IMPÉRATRICE*, s. f. (*Hist. anc.*) femme de l'empereur: le sénat, immédiatement après l'élection de l'empereur, donnoit le nom d'*Auguste*, *Augusta*, à la femme & à ses filles. Entre les marques d'honneur attachées à leurs personnes, une des principales étoit, qu'elles avoient droit de faire porter devant elles du feu dans un brasier, & des faisceaux entourés de lauriers, pour les distinguer de ceux des principaux magistrats de l'empire. Cependant comme plusieurs *impératrices* ont joué un fort petit rôle dans le monde, ou sont restées peu de temps sur le trône, les plus habiles antiquaires se trouvent fort embarrassés pour ranger quelques médailles singulieres d'*impératrices*, dont on ne connoît ni le regne, ni les actions, & dont les noms manquent le plus souvent dans l'histoire. Faustine & Lucile sont les seules qui nées de peres empereurs, ont été cause en quelque maniere, du rang qu'ont obtenu leurs maris. (*D. J.*)

*IMPÉRATRICE*, *imperatrix*, *augusta*, &c. (*Hist. mod. & droit public.*) c'est le nom qu'on donne en Allemagne à l'épouse de l'empereur. Lorsque l'empereur se fait couronner, l'*impératrice* reçoit après lui la couronne & les autres marques de sa dignité, cette cérémonie doit se faire comme pour l'empereur à Aix-la-Chapelle, elle a un chancelier pour elle en particulier; c'est toujours l'abbé prince de Fulde qui est en possession de cette dignité: son grand-aumônier ou chapelain est l'abbé de S. Maximin de Treves. Quoique les loix d'Allemagne n'admettent les femmes au gouvernement qu'au défaut des mâles, les Jurisconsultes s'accordent pourtant à dire que l'*impératrice* peut avoir la tutelle de ses enfans, & par conséquent gouverner pendant leur minorité.

La princesse qui regne aujourd'hui en Russie, porte le titre d'*impératrice*, qui  
Tome XVIII.

est à présent reconnu par toutes les puissances de l'Europe; ce titre a été substitué à celui de *Czarine*, & à celui d'*Autocratrice* de toutes les Russies, qu'on lui donnoit en Pologne & ailleurs.

\* *IMPERCEPTIBLE*, adj. (*Gram.*) il se dit au simple de tout ce qui échappe par sa petitesse à l'organe de la vue; & & au figuré, de tout ce qui agit en nous & sur nous d'une maniere fugitive & secrète qui échappe quelquefois à notre examen le plus scrupuleux. Il y a, je ne dis pas des élémens des corps, des corps composés, des mixtes, des sur-composés, des tissus; mais des corps organisés, vivans, des animaux qui nous sont *imperceptibles*, & ces animaux qui se dérobent à nos yeux & à nos microscopes, sont peut-être une vermine qui les dévore, & ainsi de suite. Qui sait où s'arrête le progrès de la nature organisée & vivante? Qui sait quelle est l'étendue de l'échelle selon laquelle l'organisation se simplifie? Qui sait où aboutit le dernier terme de cette simplicité, où l'état de nature vivante cesse: & celui de nature brute commence? Nous sommes quelquefois entraînés dans nos jugemens & dans nos goûts par des mouvemens de cœur & d'esprit qui, pour être très-*imperceptibles*, n'en sont pas moins puissants.

*IMPERFECTION*, s. f. (*Gramm.*) voyez *IMPARFAIT*.

*IMPERFORATION*, s. f. (*Chirurgie.*) maladie chirurgicale qui consiste dans la clôture des organes qui doivent naturellement être ouverts. L'anüs, le vagin & l'urethre, sont les parties les plus sujettes à l'*imperforation*. Le défaut d'ouverture peut être accidentel à la suite des plaies, des ulcères ou des inflammations qui auront procuré l'adhérence des orifices de ces parties; mais il est plus souvent un vice de première conformation.

M. Petit a donné des remarques sur les vices de conformation de l'anüs, qui sont insérées dans le premier tome des *Mém. de l'accadém. royale de Chirurgie*. L'auteur distingue les différens états de l'intestin fermé; & d'après plusieurs observations, il indique les moyens qui con-

viennent pour en procurer l'ouverture. Le cas le plus épineux est lorsque la nature a, pour ainsi dire, oublié la partie du *rectum* qui doit former l'anus ; alors il n'y a aucune marque extérieure capable de diriger le chirurgien ; & il est certain qu'on ne peut réparer ce vice de conformation. Les enfans n'en meurent cependant pas tous , car il est quelquefois possible de donner issue aux matières fécales : M. Petit a imaginé à ce sujet un trocart dont la canule est fendue des deux côtés ; il est plus gros & plus court que les trocarts ordinaires. *Voyez TROCART.* Il faut souvent faire une incision entre les fesses , & porter le doigt dans cette incision pour tenter la découverte de l'anus , & pouvoir porter le trocart dans l'intestin. Si l'on a réussi , on peut aggrandir l'ouverture en introduisant une lancette ou un bistouri dans la fente de la canule : on ne risquera pas que la pointe de ces instrumens blesse aucune partie , parce qu'elle est toujours cachée dans la canule dont elle garde le centre. Dans cette opération , le chirurgien doit tâcher de découvrir le centre du boyau qui doit former l'anus , & qui se présente ordinairement sous la forme d'une corde dure & compacte : car si l'on manque de passer par l'enceinte du muscle sphincter , s'il y en a un , l'enfant guéri aura nécessairement pendant toute sa vie une issue involontaire de matières ; ce qui est un mal plus fâcheux que la mort n'est à cet âge. Malgré ces inconvéniens qui sont souvent inévitables , le chirurgien doit procurer à tout événement l'évacuation des matières retenues ; ce qui est fort facile , lorsque , comme il arrive souvent , il ne se trouve qu'une membrane à percer , ou qu'il y a ouverture externe & vestige d'anus. *Voyez le Mém. de M. Petit.*

L'urethre n'est jamais imperforé qu'il n'y ait une ouverture fistuleuse par où les urines ont un cours libre ; c'est un fait prouvé par un grand nombre d'observations. Si l'ouverture qui donne passage à l'urine , se trouve au periné ou à la verge , à une distance assez éloignée de l'extrémité du gland , il est impossible

de réparer ce défaut , qui est un obstacle à la génération. Si l'ouverture étoit près du frein , on pourroit avec cet instrument convenable percer le gland jusqu'à l'urethre , & mettre une bougie dans cette ouverture : on pourroit ensuite , à l'aide d'une canule , empêcher les urines de passer par l'ancienne ouverture , dont il faudroit consumer les bords avec quelques caustiques , pour , après la chute de l'escarre , réunir les parois de l'urethre. Cette opération a été pratiquée par le docteur Turner , chirurgien agrégé au college des Médecins de Londres. *Voyez son traité des maladies de la peau.*

Les femmes naissent souvent avec l'imperforation du vagin : cette maladie n'est pas si dangereuse que la clôture de l'anus ; les accidens qu'elle cause ne se manifestent que lorsque les regles surviennent. Fabrice d'Aquapendente rapporte qu'une jeune fille qui s'étoit bien portée jusqu'à l'âge de 13 ans , commença à sentir des douleurs autour des lombes , & vers le bas du ventre , qui se communiquoient à la jointure de la hanche & aux cuisses ; les Médecins la traitoient comme si elle eût eu une goutte sciatique. Le corps s'exténua ; il survint une petite fièvre presque continue , avec dégoût , insomnie , & délire. Il se forma enfin une tumeur dure & douloureuse au bas du ventre , à la région de la matrice : on observa que tous ces accidens augmentoient régulièrement tous les mois. L'auteur fut appelé à la dernière extrémité ; & ayant visité la malade , il fendit d'une simple incision la membrane hymen ; il sortit une grande quantité de sang épais , gluant , verdâtre , & puant , & à l'instant la malade fut délivrée comme par miracle de toutes ses incommodités.

Le docteur Turner rapporte un fait à-peu-près semblable ; une femme mariée , d'environ vingt ans , avoit le bas-ventre distendu comme si elle avoit été enceinte ; à l'examen des parties on trouva l'hymen sans aucune ouverture & débordant les grandes levres , comme si c'eût été une chute de matrice : il sortit par l'incision qu'on y fit quatre pintes de sang grumelé de couleurs & de consistan-

cès différentes, qui n'étoit que celui des regles supprimées. La malade guérit parfaitement & eut un enfant un an apres. Son mari dit que les premieres approches leur avoient été fort douloureuses à l'un & à l'autre, mais qu'enfin il avoit trouvé un accès plus facile : Turner croit que c'étoit par l'orifice de l'urethre.

L'hymen sans être *imporforé* forme quelquefois une cloison qu'il est nécessaire d'inciser ; nous nous contenterons d'en rapporter l'exemple qui suit. Une femme de *Hesse*, au rapport de *Mæcius* & de *Schenskus*, n'avoit au lieu de la grandeur ordinaire de la vulve, qu'un trou à admettre une plume : elle voulut néanmoins se marier, & vécut dans cet état avec son mari (fort paisible sans doute sur l'article) pendant huit ans ; mais enfin il plaida pour le divorce. L'affaire fut portée devant le landgrave de *Hesse*, qui par l'avis des *mages* & de *Dryeinder* fameux praticien, ordonna que la femme fût opérée ; mais dans le cours de la cure, le bon homme mourut, & laissa la jouissance de son épouse à un second mari qu'elle épousa bientôt après, & en eut un fils, dont le *landgrave* lui-même eût la bonté d'être parrain.

Dionis, (*cours d'opérations*), en parlant sur cette matiere, fait observer que l'étendue de l'incision dépend de la prudence du chirurgien. Si on consultoit, dit-il, le caprice de quelques maris, on les feroit très-petites ; mais si on regarde l'avantage des femmes, on les fera plutôt grandes que petites, parce qu'elles accoucheront plus facilement.

Fabrice d'Aquapendente dit que la situation trop supérieure du trou de l'hymen est un obstacle au coït. Cet auteur fut consulté par une fille-de-chambre que quelques écoliers essayerent en vain de dépuceller, ce sont ses termes. Moi voyant, continue-t-il, qu'elle avoit le trou de l'hymen placé trop haut, & qu'il n'étoit pas directement opposé au vuide de la vulve, mais que néanmoins il donnoit passage aux menstrues, je lui dis de me venir trouver lorsqu'elle voudroit se marier, lui promettant lui ôter ce défaut ; mais elle n'y est point venue : je

crois qu'elle trouva bien quelque plus habile anatomiste que moi, qui lui enfonça son hymen. L'auteur se propoisoit de lui fendre avec un bistouri la cloison membraneuse depuis le trou vers la fourchette, pour la rendre propre, dit-il, à souffrir l'accointance d'un mari. (Y)

IMPÉRIAL, (*Hist. mod.*) ce qui appartient à l'empereur ou à l'empire. Voyez EMPEREUR & EMPIRE.

On dit sa majesté *impériale*, couronne *impériale*, armée *impériale*. Couronne *impériale*. Voyez COURONNE. Chambre *impériale* est une cour souveraine établie pour les affaires des états immédiats de l'empire. Voyez CHAMBRE.

Il y a en Allemagne des villes *impériales*. Voyez aux articles suivans IMPÉRIALES villes.

Diète *impériale*, est l'assemblée de tous les états de l'empire. Voyez DIÈTE.

Elle se tient ordinairement à Ratisbonne ; l'empereur ou son commissaire, les électeurs, les princes ecclésiastiques & séculiers, les princesses, les comtes de l'empire, & les députés des villes *impériales* y assistent.

La diète est divisée en trois colleges, qui sont ceux des électeurs, des princes, & des villes. Les électeurs seuls composent le premier, les princes, les prélats, les princesses & les comtes le second, & les députés des villes *impériales*, le troisieme.

Chaque college a son directeur qui propose & préside aux délibérations. L'électeur de Mayence l'est du college des électeurs, l'archevêque de Salzbourg & l'archiduc d'Autriche président à celui des princes ; & le député de la ville de Cologne, ou de toute autre ville *impériale* où se tient la diète, est directeur du college des villes.

Dans les diètes *impériales*, chaque principauté a sa voix ; mais les prélats (c'est ainsi qu'on appelle les abbés & prévôts de l'empire ; ) n'ont que deux voix, & tous les comtes n'en ont que quatre.

Quand les trois colleges sont d'accord, il faut encore le consentement de l'empereur, & sans cela les résolutions sont nulles : s'il consent on dresse le *recès* ou

résultat des résolutions , & tout ce qu'il porte est une loi , qui oblige tous les états médiats & immédiats de l'empire. Voyez RECÈS DE L'EMPIRE , DIETE , COLLEGE.

IMPÉRIALES (*villes*) , *Droit public. german.* en allemand *reichs stade*. On appelle *villes libres & impériales* , certaines villes , qui ne reconnoissent point de souverain particulier , sont immédiatement soumises à l'empire & à son chef qui est l'empereur. Ces villes se trouvant exemptes de la juridiction du souverain , dans les états duquel elles sont situées : ont séance & droit de suffrage à la diete de l'empire , comme en étant des états immédiats ; autrefois les villes médiates y avoient aussi le même droit , mais elles en sont exclues aujourd'hui ; c'est pour cela que Breme & Hambourg n'en jouissent point.

On ne convient pas de l'origine des *villes impériales* , mais elle ne peut remonter que depuis Charlemagne , qui le premier donna lieu à murer les villes en Allemagne. On commença par les monasteres , afin de garantir des religieux & des religieuses défarmés contre les insultes des barbares. On fit la même chose pour les cités où demeuroient les évêques , auxquels on permit de faire murer leur résidence. Henri l'Oiseleur acheva d'établir l'usage des villes , en établissant des marchés dans les villes , & en les fortifiant pour la défense de l'empire.

Le nombre des évêques & des ducs s'augmentant de jour en jour , fit aussi multiplier les villes ; les empereurs qui seuls avoient le privilege de donner les droits municipaux à une nouvelle ville , accorderent aux évêques , aux ducs , & aux comtes , la permission d'en bâtir. Ensuite l'abus que plusieurs ducs & comtes firent de leur autorité , & l'oppression qu'ils exercèrent , ayant causé des troubles dans l'empire , donna quelquefois occasion aux empereurs de soustraire certaines villes à la juridiction de ces seigneurs.

Les évêques n'eurent pas d'abord la souveraineté de leurs métropoles , qui ne reconnoissoient que les empereurs & leurs

officiers ; mais ces prélats ayant avec le temps obtenu des états en souveraineté , voulurent l'exercer aussi sur leurs métropoles. Delà tant de querelles entre les évêques & les villes métropolitaines , & qui ont été différemment terminées. Quelques-unes de ces villes , comme Cologne , Lubec , Worms , Spire , Augsbourg , ont conservé leur liberté : d'autres , comme Munster , Osnabrug , Treve , Magdebourg , ont été obligées de reconnoître la juridiction de leurs évêques pour le temporel.

Les liguees auxquelles donnerent occasion les interregnes & les troubles de l'empire , telle que fut celle du Rhin , la Hanse teutonique , la confédération de Suabe , furent cause que diverses villes se voyant appuyées par une alliance , devinrent indépendantes. Quoiqu'avec le temps la plupart aient été contraintes de rentrer sous l'obéissance , à mesure que le pouvoir de leurs anciens souverains croissoit , il s'en trouve néanmoins qui ont tenu tête aux princes qui vouloient les réduire , & qui ont eu le bonheur de conserver malgré eux leur liberté. D'autres se sont maintenus dans la possession de plusieurs grands privileges ; telles sont les villes de Brunswick , Rostock , Wismar , Strahlsund , Osnabrug , Herford.

Il est encore arrivé que durant les guerres civiles , des villes se sont attachées au parti de l'empereur , qui pour les récompenser , les a honorées des privileges de *villes impériales*. Lubec fut redevable de sa liberté à la proscription de Henri le Lion. D'autres villes étant riches , & leurs souverains dans le besoin , ou portés de bonne volonté pour elles , ont pu racheter leur liberté pour de l'argent ; c'est ce qu'a fait la ville de Lindau ; Ulme se conduisit de même envers l'abbaye de Reichenaw , racheta d'elle à beaux deniers comptans son indépendance , & pour lors Louis de Baviere la déclara *ville impériale*.

Plusieurs *villes impériales* ont été sujettes dans le cours des siècles à diverses révolutions ; telles , quoiqu'*impériales* , ont été forcées de se soumettre à leurs évêques , & telles autres ont été enga-

gées par les empereurs ; mais aujourd'hui la plupart ont obtenu le privilege de ne pouvoir être engagées. Plusieurs de ces villes s'étant trouvées plus foibles que les princes contre lesquels elles étoient en guerre, sont restées sous la domination des vainqueurs : tels sont Attembourg, Chemnitz, Zuickau, autrefois *villes impériales* ; & enfin subjuguées par Frédéric, margrave de Misnie. Constance ayant refusé de recevoir l'*interim*, a été mise au banc de l'empire par Charles-Quint, & forcée de se soumettre ; d'autres *villes impériales* ont été absolument perdues pour l'empire, comme Basse, Berne, Zuric, qui aujourd'hui sont du corps de la république des Suisses. Metz, Toul, & Verdun, par la paix de Munster ; Strasbourg & autres par la paix de Riswick, ont été cédées à la France.

On partage présentement les *villes impériales* d'Allemagne sous deux bancs, qui sont celui du Rhin, & celui de Suabe. Voyez IMPÉRIALES villes. (Géog.)

Mais il faut lire *Struvii syntagma Juris publici*, Jenæ 1711, in-4°. pour de plus amples instructions sur l'origine, les droits, & les privileges des villes nommées *impériales*. (D. J.)

IMPÉRIALE (ville) Géogr. ville immédiatement soumise à l'Empire, & à son chef. Voyez l'article IMPÉRIALES (villes.) Droit public german. On compte présentement quarante-neuf villes impériales, divisées en deux bancs, qui sont ceux du Rhin & de Suabe.

Les villes du banc du Rhin, au nombre de treize, sont Cologne, Aix-la-Chapelle, Lubeck, Worms, Spire, Francfort sur le Mein, Goslar, Muihausen, Nordhausen, Wetzlar, Gelnhausen, Dortmund & Friedberg.

Celles du banc de Suabe, au nombre de trente-six, sont Ratisbonne, Aufbourg, Nuremberg, Ulm, Memmingen, Kaufburen, Eslingen, Rentlengen, Nortlingen, Dunckelspihel, Biberach, Aalen, Boffin, Gihengen, Rotenbourg, Hall, Rotweil, Uberlingen, Pfullendorf, Weil, Hailbron, Buchorn, Wangen, Gemnid, Lindau, Ravensbourg, Winsheim, Wimpfen, Offembourg, Zell, Buchan, Leutkir,

Schweinfurt, Kempten, Weiffembourg, & Gengenbach.

Il y a eu plusieurs autres *villes impériales* qui ont été démembrées, soit par cession, soit par aliénation des empereurs ; il y en avoit huit à dix dans l'Alsace seule, Strasbourg, Haguenau, Colmar, Schelstat, Landau, Keifersberg, Roshein, Turchein, &c. conquises par Louis XIV & sur lesquelles l'Empire a cédé son droit de souveraineté à la France.

Les *villes impériales* subsistantes sont le troisième college de la diete ; mais ce college des villes n'est presque plus aux dietes que le témoin de ce qui se passe entre les deux autres colleges, celui des électeurs & celui des princes. Il est vrai que le college des villes a droit de connoître de toutes les affaires qui concernent l'empire ; mais ce droit ne consiste guere à consulter, il consiste seulement à conclure au point que ses résolutions n'ont aucune force, si elles sont différentes de celles des deux autres colleges que je viens de nommer. Le directoire de celui-ci est tenu d'ordinaire par le magistrat de la *ville impériale* où la diete est convoquée ; & si c'est dans une ville qui ne soit pas *impériale*, la première ville de chaque banc le fait exercer alternativement par son syndic. (D. J.)

\* IMPÉRIALES, f. f. pl. (*Manufacture d'ourdissages*.) serges fabriquées de laine fine de toison du pays de Languedoc, ou de laine d'Espagne de pareille qualité.

Elles auront quarante-trois portées & demi de quarante fils chacune, faisant dix-sept cents quarante fils, qui seront passés dans des peignes larges de quatre pans, pour avoir quatre pans moins un pouce au sortir du métier, & trois pouces & demi au retour du foulon.

Celles du Gevaudan seront de dix-neuf portées de quatre-vingt-seize fils chacune, & passées en peignes ou rots de quatre pans moins un doigt, pour avoir en toile quatre pans moins deux doigts de large, & au retour du foulon trois pans & demi, mesure de Montpellier, ou trois quarts d'aune, mesure de Paris.

Nous avons douze cannes quatre pans de longueur en toile, pour revenir à douze

cannes foulées , ou vingt aunes de Paris. Libre aux manufacturiers de doubler ou tripler cette longueur , sauf l'attention de les marquer par des montres placées à chaque douze cannes quatre pans , qu'ils feront obligés de couper avant que de les exposer en vente.

Et les ouvriers mettront à un coin du chef de chaque piece le nom du lieu , avec du fil ou coton , si la piece est en toile.

Les tonteurs payeront cinquante livres d'amende , si pliant quelque piece , ils laissent dehors le bout où sera le nom du lieu de la fabrique. Combien de sottises ! sans compter la défense de sortir ces étoffes de la province , sans avoir été visitées & marquées à Montpellier & à Nîmes par les inspecteurs.

IMPÉRIALE , f. f. (*Menuiserie.*) est le châssis d'un lit , ou le dessus de la caisse d'un carosse.

IMPÉRIALE , (*Jeu.*) nom d'une sorte de jeu de cartes qu'on croit , avec quelque vraisemblance , avoir été ainsi nommé , parce que ce fut un empereur qui le mit le premier en crédit. On le joue comme le piquet à deux personnes , & à trente-deux cartes , le , roi , dame , valet , as , dix , neuf , huit & sept. Il y a quelques provinces où on le joue à trente - six cartes , y ajoutant les six de chaque couleur.

On convient de ce que l'on veut jouer avant de commencer , & à combien d'*impériales* se jouera la partie. Le nombre ordinaire des *impériales* , dont est composée une partie , est de cinq ; mais on peut l'augmenter & le diminuer au gré des joueurs , qui peuvent être trois si on le juge à propos , en jouant toutefois nécessairement avec trente-six cartes.

C'est un avantage pour celui qui donne ; celui qui tire la plus haute carte fait , en quoi l'*impériale* est différente du piquet où la plus haute carte fait battre & donner les cartes par son adversaire.

Celui qui fait commence donc à donner les cartes alternativement à soi-même ou à son adversaire deux à deux ou trois , il tourne ensuite la carte qui est immédiatement derrière le talon , & cette carte s'appelle la *triomphe*. Voyez TRIOMPHE.

Au jeu de l'*impériale* , les cartes ont

toujours la même valeur , & cette valeur est aussi la même qu'à tous les autres jeux de cartes selon l'ordre qui suit , le roi , la dame , le valet , l'as , le dix , neuf , huit , sept & six , la plus forte enlevant toujours la plus foible.

Lorsque l'on joue à trois , il ne reste point de cartes ; & celui qui fait , tourne la dernière des cartes qu'il se donne , & c'est la triomphe du coup.

Le premier à jouer assemble d'abord toutes les cartes de la même couleur comme au jeu de piquet , & fait son point de même. Si son adversaire ne le pare avec un plus haut , il compte quatre points , & en cas d'égalité , c'est le premier en cartes qui compte par droit de primauté.

S'il a quelqu'*impériale* , il doit la montrer avant que d'accuser son point , sans quoi elle ne lui vaudroit rien. Voyez IMPÉRIALES.

Celui qui a dans son jeu le roi , la dame , le valet & l'as de la couleur dont il tourne , compte pour cela deux *impériales*. Ces *impériales* étalées sur la table , on compte alors le point , comme on l'a déjà dit plus haut ; & celui qui est le premier à jouer , jette une carte , celle de son jeu qu'il juge à propos , forçant son antagoniste de prendre , s'il peut , avec une carte de la même couleur , & de couper s'il n'en a point.

Après que l'on a joué de la sorte toutes les cartes , celui qui a plus de mains compte quatre points pour chaque levée qu'il a de plus que les six qu'il doit avoir , & il les marque pour lui.

Si l'on joue à trois , le premier à jouer est obligé de faire atout. Le reste du jeu se joue comme à deux ; car si l'on fait plus de quatre levées , on marque quatre points pour celle qu'on a de plus.

Quant à la manière dont on marque ses points au jeu de l'*impériale* , on le fait avec des fiches & des jettons ; les fiches servent à marquer les *impériales* , & les jettons tous les quatre points dus à ceux qui font plus de six levées à deux , & de quatre à trois ; & lorsque l'on a six jettons de marqués , l'on les leve & l'on met une fiche à leur place , parce que six jettons font 24 points qui valent une *impériale*.

Si celui qui a fait, tourne un honneur, il marque pour lui un jetton.

Celui qui coupe avec le six de triomphe, ou avec le sept à son défaut, ou même l'as, le valet, la dame, le roi, ou bien jouant ce six ou ce sept autrement, & faisant la main, marque autant de jettons qu'il a levé d'honneurs.

Celui qui ne fait point la levée avec un honneur qu'il a joué, son adversaire en ayant un plus fort que le sien, ne compte point pour l'honneur qu'il a joué; mais celui qui l'a pris, marque pour les deux qu'il a levé. De même, celui qui ayant joué le six de triomphe ou le sept, s'il n'y a point de six, perdrait la main que l'autre leveroit par une triomphe qui ne seroit pas un honneur, il ne laisseroit pas de marquer à son avantage l'honneur qu'il leveroit, encore qu'il ne l'ait pas joué. Ayant fini de jouer ses cartes, un joueur qui en trouve de plus que les douze qu'il doit avoir de son jeu, marque quatre points pour chaque levée qu'il a de surplus que l'autre.

Nous avons dit que vingt-quatre points faisoient une *impériale*. mais ces points pris à plusieurs fois, peuvent être effacés, s'il y en a moins que vingt-quatre. Par exemple, si un joueur avoit marqué du coup précédent, dix, quinze ou vingt points, moins ou plus, pourvu que cela n'aille pas à vingt-quatre, & que son adversaire se trouve avoir une *impériale* en main le coup d'après, ou retournée, elle rendroit ses points nuls, & il seroit obligé de les démarquer, sans que celui qui auroit une *impériale* démarquât rien, à moins que son adversaire n'en eût une aussi.

L'*impériale* que l'on marque pour six jettons assemblés en divers coups, efface de même les points que l'adversaire peut avoir.

On doit commencer à compter par la tourne, puis les *impériales* que l'on a en main, ou celles qui sont retournées & le point, les honneurs suivent le point, & ensuite ce que l'on a levé de cartes de plus que celles de son jeu.

A l'égard des regles prescrites dans le jeu de l'*impériale*, elles sont d'autant moins variables qu'elles sont fondées sur la

maniere dont il se joue, & tirées du fond même de ce jeu, comme on peut le voir dans les suivantes. Lorsque le jeu se trouve faux, c'est-à-dire, lorsque le nombre des cartes n'y est pas, le coup où l'on s'en apperçoit est nul, mais les précédens sont bons, & valent de même que si le jeu eût été complet.

On doit faire refaire, s'il y a quelques cartes retournées dans le jeu.

Celui qui renonce, c'est-à-dire, ne joue pas de la couleur qu'on lui a demandé, en ayant dans son jeu, perd deux *impériales*. Les cartes ne se donnent que par trois ou par quatre.

Qui oublie de compter son point, ne peut le compter après le coup, non plus que les *impériales*.

Pour compter ses *impériales*, il faut les avoir accusées devant le point.

On ne peut mêler son jeu au talon, sous peine de perdre la partie.

Qui donne mal, perd son tour & une *impériale*.

Le jeu est bon, quoiqu'il y ait une carte de retournée au talon.

On compte quatre points pour un honneur qu'on a levé, soit qu'on l'ait jété ou non.

On perd une *impériale*, lorsque pouvant prendre une *impériale*, on ne le prend pas, soit qu'on ait de la couleur jouée, soit qu'on manque à couper quand on le peut.

Une *impériale* en main ou retournée, lorsqu'elle vaut, efface les points que son adversaire a. Il en est de même de l'*impériale* faite de six jettons assemblés à diverses reprises.

On profite des fautes que son adversaire fait; & on marque les *impériales* qu'il perd.

Une *impériale* faite des points des cartes qui surpassent le nombre de celles de son jeu, ne laisse aucuns points marqués à l'autre joueur; au lieu qu'une *impériale* finie par les honneurs, ne peut point empêcher de marquer ce que l'on gagne de cartes.

La tourne est reçue à finir la partie par préférence à une *impériale* en main.

L'*impériale* en main passe devant une

*impériale* tournée, si elle a lieu. L'*impériale* tournée devant le point, le point devant l'*impériale* qu'on fait tomber, & celle-ci devant les honneurs, & les honneurs devant les cartes qui font les derniers points du jeu à compter.

L'*impériale* retournée & telle que l'on fait tomber, n'ont lieu que lorsque l'on joue sans restriction. Voyez IMPÉRIALE RETOURNÉE & IMPÉRIALE qu'on fait tomber.

L'*impériale* qu'on fait tomber n'a lieu que dans la couleur qui est triomphe.

L'*impériale* de triomphe en main, en vaut deux sans compter la marque des honneurs. Celui qui est le premier en cartes, marque son point par droit de primauté, quand l'autre joueur l'a égal. On ne quitte point la partie sans le consentement respectif des joueurs, sous peine de la perdre.

IMPÉRIALE, en terme du jeu de ce nom, signifie un certain nombre de cartes formant entr'elles une séquence régulière, ou étant toutes d'une même valeur. Il y a plusieurs sortes d'*impériales*, comme sous les noms de *première*, *seconde impériales*, d'*impériales tournées* ou *retournées*, & d'*impériales qu'on fait tomber*. Voyez chacun de ces mots à leur article.

IMPÉRIALE RETOURNÉE, est celle qui se fait lorsqu'ayant dans sa main trois cartes de la même valeur ou de la même couleur, on tourne la quatrième, après avoir donné les cartes qu'il faut donner à chacun.

IMPÉRIALE qu'on fait tomber est celle qu'on achève avec des triomphe qu'on leve, n'en ayant dans sa main qu'une partie de ce qu'il en faut pour faire une *impériale*.

IMPÉRIALE (*première*) est un assemblage de quatre cartes de la même valeur, comme les quatre rois, les quatre dames, les quatre valets, les quatre sept, si le jeu n'a que trente-deux cartes, & les quatre six s'il en a trente-six.

IMPÉRIALE (*seconde*) c'est une séquence de quatre cartes de la même couleur, comme le roi, la dame, le valet & l'as.

IMPÉRIALE, (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale au Chili, à quatre

lieues de la mer du Sud, au bord de la rivière de Caüter. Elle a été fondée par le gouverneur Pierre Valdivia en 1551, à 39 lieues de la conception, où l'évêque s'est retiré depuis la prise de la ville par les Indiens. Elle est dans un pays charmant, sur une roche escarpée; mais il lui manque un bon port, à cause des bancs de sable, qui y mettront toujours un obstacle invincible. Longit. 345. latit. mérid. 38. 40. (D. J.)

\* IMPÉRIEUX, (*Gram. & Moral.*) on le dit de l'homme, du caractère, du geste & du ton. L'homme *impérierux* veut commander par-tout où il est; cela est dans son caractère; il a le ton haut & fier, & le geste insolent. Les hommes *impérierux* avec leurs égaux sont impertinens, ou vils avec leurs supérieurs; impertinens, s'ils demeurent dans leurs caractères; vils, s'ils en descendent. Si les circonstances favorisoient l'homme *impérierux*, & le portoit aux premiers postes de la société, il y seroit despote. Il est né tyran, & il ne songe pas à s'en cacher. S'il rencontre un homme ferme, il en est surpris; il le regarde au premier coup-d'œil comme un esclave qui méconnoît son maître. Il y a des amis *impérierux*; tôt ou tard on s'en détache. Il y a peu de bienfaiteurs qui aient assez de délicatesse pour ne le pas être. Ils rendent la reconnoissance onéreuse, & font à la longue des ingrats. On s'affranchit quelquefois de l'homme *impérierux* par les services qu'on en obtient. Il contraint son caractère, de peur de perdre le mérite de ses bienfaits. L'amour est une passion *impérieruse*, à laquelle on sacrifie tout. Et en effet, qu'est-ce qu'il y a à comparer à une femme, à une belle femme, au plaisir de la posséder, à l'ivresse qu'on éprouve dans ses embrassemens, à la fin qui nous y porte, au but qu'on y remplit, & à l'effet dont ils sont suivis?

Les femmes sont *impérieruses*; elles semblent se dédommager de leur foiblesse naturelle par l'exercice outré d'une autorité précaire & momentanée. Les hommes *impérierux* avec les femmes, ne sont pas ceux qui les connoissent le plus mal, ces rustres-là semblent avoir été faits pour

venger



venger d'elles les gens de bien qu'elles dominent, ou qu'elles trahissent.

\* IMPÉRISSABLE, adj. (*Gram. & Philosoph.*) qui ne peut périr. Ceux qui regardent la matière comme éternelle, la regardent aussi comme *impérissable*. Rien, selon eux, ne se perd de la quantité du mouvement, rien de la quantité de la matière. Les êtres naissans s'accroissent & disparaissent, mais leurs éléments sont éternels. La destruction d'une chose a été, est & sera à jamais la génération d'une autre. Ce sentiment a été celui de presque tous les anciens Philosophes, qui n'avoient aucune idée de la création.

IMPÉRIT, IMPÉRITIE, (*Gram.*) ignorance des choses de l'état qu'on professe. Un juge, un avocat, un ecclésiastique, un notaire, un érudit, un médecin, un chirurgien, peuvent être accusés d'*impéritie*. *Impéritie* est un peu plus d'usage qu'*impérit*. Cependant on lit, *écrit du monde* ? " le bon prélat Salcius fut » tellement pénétré de l'esprit du népotisme, que quoique son neveu, très-*impérit* en toutes choses, eût une femme vivante & des enfans, il trouva le moyen de le faire prêtre, chanoine, official, grand-vicaire, & surintendant du temporel & du spirituel de son évêché ». Voyez le diction. de Trévoux.

IMPERIUM, (*Littér.*) ce mot qu'on ne peut rendre en françois que par périphrase, & qu'on trouve si souvent dans les auteurs, mérite une explication. Il faut savoir, que lorsqu'il regarde le consul ou le préteur qu'on envoyoit gouverner les provinces: ce consul ou préteur parloit avec deux sortes de puissance, dont l'une se nommoit *potestas*, & l'autre *imperium*; la première étoit le droit de juridiction sur les personnes; droit qui étoit déferé par un décret du sénat; mais la seconde se conféroit par une loi que le peuple assemblé faisoit exprès. Cette dernière puissance consistoit dans un pouvoir suprême donné au consul ou au préteur sur les gens de guerre, comme gens de guerre; en sorte qu'alors ils avoient sur le militaire pouvoir de vie & de mort, sans

Tome XVIII.

forme de procès, & sans appel. Cette grande prérogative se nommoit en un seul mot *imperium*; prérogative dont le peuple romain retint toujours à lui la collation, la continuation, ou prorogation. Quand c'étoient des magistrats ordinaires, qu'il falloit envoyer dans les provinces, le peuple assemblé par curies, leur conféroit ou leur refusoit le pouvoir nommé *imperium*. De même si c'étoit à quelque personne privée que le gouvernement d'une province fût accordé, par la recommandation de son rare mérite, le peuple s'assembloit par tribus pour lui conférer la puissance nommée *imperium*. Il résulte delà, que *potestas senatus-consulto, imperium lege deferebatur*. (*D. J.*)

IMPERSONNEL, adj. (*Gram.*) le mot *personnel* signifie qui est relatif aux personnes, ou qui reçoit des inflexions relatives aux personnes. C'est dans le premier sens, que les Grammairiens ont distingué les pronoms *personnels*, parce que chacun de ces pronoms a un rapport fixe à l'une des trois personnes: & c'est dans le second sens que l'on peut dire que les verbes sont *personnels*, quand on les envisage comme susceptibles d'inflexion relatives aux personnes. Le mot *impersonnel* est composé de l'adjectif *personnel*, & de la particule privative *in*: il signifie donc; qui n'est pas relatif aux personnes, ou qui ne reçoit pas d'inflexions relatives aux personnes. Les Grammairiens qualifient d'*impersonnels* certains verbes qui n'ont, disent-ils, que la troisième personne du singulier dans tous leurs temps; comme *libet, licet, evenit, accidit, pluit, lucefcit, oportet, piget, pœnitet, pudet, miseret, tædet, itur, fetur, &c.* Cette notion, comme on voit, s'accorde assez peu avec l'idée naturelle qui résulte de l'étymologie du mot; & même elle la contredit, puisqu'elle suppose une troisième personne aux verbes que la dénomination indique comme *privés de toutes personnes*.

Les Grammairiens philosophes, comme Sanctius, Scioppius, & l'auteur de la *Grammaire Générale*, ont relevé justement cette méprise; mais ils sont tombés dans une autre: ils ne se contentent pas

de faire entrer dans la définition des verbes *impersonnels*, la notion des personnes; ils y ajoutent celle des temps & des nombres: *quod certâ personâ non finitur, sed nec numerum aut tempus certum habet, ut amare, amavisse*, dit Scioppius (*Gram. philos. de verbo*) *impersonale illud omninò deberet esse, quòd personis, numeris, & temporibus caret, quale est amare & amari*, dit Sanctius, (*Minerv. lib. I, cap. xij.*) N'est-il pas évident que les idées du nombre & du temps ne font rien à l'*impersonnalité*? D'ailleurs, pour donner en ce sens la qualification d'*impersonnels* aux infinitifs *amare, amavisse, amari*, & semblables, il faut supposer que les infinitifs n'admettent aucune différence de temps, ainsi que le prétend en effet Sanctius (*ibid. cap. xiv.*) mais c'est une erreur fondée sur ce que ce savant homme n'avoit pas des temps une notion bien exacte; la distinction en est aussi réelle à l'infinitif qu'aux autres modes du verbe; (*Voyez INFINITIF & TEMPS.*) & l'auteur de la *Grammaire générale*, (*Part. II. ch. xix.*) semble y avoir fait attention, lorsqu'il attribue au verbe *impersonnel* de marquer indéfiniment, sans nombre & sans personne.

En réduisant donc l'idée de la *personnalité* & de l'*impersonnalité* à la seule notion des personnes, comme le nom même l'exige; ces mots expriment des propriétés, non d'aucun verbe pris dans sa totalité, mais des modes du verbe pris en détail: de manière que l'on peut distinguer dans un même verbe, des modes *personnels* & des modes *impersonnels*; mais on ne peut dire d'aucun verbe, qu'il soit totalement *personnel*, ou totalement *impersonnel*.

Les modes sont *personnels* ou *impersonnels*, selon que le verbe y reçoit ou n'y reçoit pas des inflexions relatives aux personnes; & cette différence vient de celle des points de vue sous lesquels on y envisage la signification essentielle du verbe. (*Voyez MODES.*) L'indicatif, l'impératif & le subjonctif, sont des modes *personnels*; l'infinitif & le participe sont des modes *impersonnels*. Les premiers sont *personnels*, parce que le

verbe y reçoit des inflexions relatives aux personnes: l'indicatif, 1. *amo*, 2. *amis*, 3. *amat*; à l'impératif, 2. *ami* ou *amato*, 3. *amato*; au subjonctif, 1. *amem*, 2. *ames*, 3. *amet*. Les derniers sont *impersonnels*, parce que le verbe n'y reçoit aucune inflexion relative aux personnes: à l'infinitif, *amare* & *amavisse* n'ont de rapport qu'au temps; au participe, *amatus*, *a*, *um*, *amandus*, *a*, *um*, ont rapport au temps, au genre, au nombre & au cas, mais non pas aux personnes.

Or il n'y a aucun verbe, dont la signification essentielle & générique ne puisse être envisagée sous chacun des deux points de vue qui fondent cette différence de modes: on ne peut donc dire d'aucun verbe, qu'il soit totalement *personnel*, ou totalement *impersonnel*.

On m'objectera peut-être que la signification des mots étant arbitraire, les Grammairiens ont pu donner la qualification d'*impersonnels* à certains verbes défectifs qui n'ont que la troisième personne du singulier, & qui s'emploient sans application à aucun sujet déterminé; qu'en ce cas, leur usage devient pour une loi inviolable, malgré toutes les raisons d'analogie & d'étymologie que l'on pourroit alléguer contre leur pratique.

Je connois toute l'étendue des droits de l'usage en fait de langue: mais j'observerai avec le P. Bouhours, (*Rem. nouv. tom. ij. pag. 340.*) que comme il y a un bon usage qui fait la loi en matière de langue, il y en a un mauvais contre lequel on peut se révolter justement; & la prescription n'a point lieu à cet égard: j'ajouterai avec M. de Vaugelas, (*Rem. sur la langue franç. tom. I. préf. pag. 20.*) que le mauvais usage se forme du plus grand nombre de personnes, qui presque en toutes choses n'est pas le meilleur; que le bon au contraire est composé, non pas de la pluralité, mais de l'élite des voix; & que c'est véritablement celui que l'on nomme le maître des langues. Si ces deux écrivains, reconnus avec justice pour les plus surs appréciateurs de l'usage, ont pu en distinguer un bon & un mauvais dans le langage national, & faire dépendre le

bon de l'élite, & non de la pluralité des voix ; combien n'est-on pas plus fondé à suivre la même règle en fait du langage didactique, où tout doit être raisonné, & transmettre avec netteté & précision les notions fondamentales des Sciences & des Arts ? *Si l'usage*, dit encore M. de Vaugelas, (*ibid. pag. 19.*) *n'est autre chose, comme quelques-uns se l'imaginent, que la façon ordinaire de parler d'une nation dans le siège de son empire ; ceux qui y sont nés & élevés, n'auront qu'à parler le langage de leurs nourrices & de leurs domestiques pour bien parler la langue de leur pays.* J'en dis autant du langage didactique : s'il ne faut qu'adopter la façon ordinaire de parler de ceux qui se mêlent d'expliquer les principes des Arts & des Sciences ; il n'y a plus de choix à faire, les termes techniques ne seront plus techniques, par la raison même que souvent ils seront introduits par le hasard, ou même par l'erreur, plutôt que par la réflexion & par l'art.

Tel est en effet le mot *impersonnel* ; on l'applique mal, & il suppose faux. J'ai déjà fait sentir qu'il est mal appliqué, quand j'ai remarqué qu'il désigne comme privés de toutes personnes les prétendus verbes *impersonnels*, dans lesquels on reconnoît néanmoins une troisième personne du singulier. Pour ce qui est de la supposition de faux ; elle consiste en ce que les grammairiens s'imaginent que ces verbes s'emploient sans application à aucun sujet déterminé ; quoiqu'ils ne soient pas à l'infinitif, qui est le seul mode où le verbe puisse être dans cette indétermination. Voyez INFINITIF.

Mais ne nous contentons pas d'une remarque si générale ; peut-être ne seroit-elle par suffisante pour les grammairiens qu'il s'agit de convaincre. Entrons dans une discussion détaillée des exemples les plus plausibles qu'ils alleguent en leur faveur. Ces verbes prétendus *impersonnels* sont de deux sortes ; les uns ont une terminaison active, & les autres une terminaison passive.

I. Parmi ceux de la première sorte, arrêtons-nous d'abord à cinq, qui dans les rudimens sont ordinairement une figure

très-considérable ; savoir *miseret*, *piget*, *pœnitet*, *pudet*, *tædet*. On a déjà indiqué, *article GÉNITIF*, que ces verbes étoient réellement *personnels*, & appliqués à un sujet déterminé : le génitif qui les accompagne pour l'ordinaire, suppose un nom appellatif qui le précède dans l'ordre analytique, & dont il doit être le déterminatif ; que feroit-on de ce non appellatif communément sous-entendu, si on ne le mettoit au nominatif comme sujet grammatical des verbes en question ? On trouve à l'*article GÉNITIF*, plusieurs exemples où l'on a suppléé ainsi ce nom ; mais on ne s'y est autorisé pour le faire, que d'un seul texte de Plaute, (*sich. in arg.*) & *me quidem hæc conditio nunc non pœnitet*, (& à la vérité cette condition ne me peine point à présent) ; explication littérale, qui fait assez sentir combien est possible l'application de ce verbe à d'autres sujets. Voici des preuves de fait pour les autres. On lit dans Valerius Flaccus, (*lib. II. de Vulcano*) *Adelinem scopulo inveniunt, miserentque, foventque* ; où l'on voit *miserent* au pluriel, & appliqué au même sujet que les deux autres verbes *inveniunt* & *fovent*. Plaute nous fournit un passage où *piget* & *pudet* tout-à-la-fois sont appliqués *personnellement*, s'il est possible de le dire : *quod pudet facilius fertur quam illud quod piget* ; (*in Pseud.*) Lucain emploie *pudebunt* au pluriel ; *semper metuit quem fœva pudebunt supplicia* ; & l'on trouve *pudent* dans Térence, *non te hæc pudent* ? (*in Adelph.*) Pour ce qui est de *tædet*, on le trouve avec un sujet au nominatif dans Sénèque, (*lib. I. de ira*) *ira ea tædet quæ invasit* ; & Aulu-Gelle, (*lib. I.*) s'en sert même au pluriel ; *verbis ejus defatigati pertæduissent*.

S'il s'agit des verbes qu'expriment l'existence des météores & autres phénomènes naturels, comme *pluit*, *fulminat*, *fulgurat*, *lucescit* ; ils sont dans le même cas que les précédens. On trouve dans les écrivains les plus sûrs, des exemples où ils sont accompagnés de sujets particuliers, comme tous les autres verbes reconnus pour *personnels*. *Malum quam impluit cæteris, non impluat mihi* ; (*Plaut. Mostell.*) *Multus ut in terras deplueritque lapis* :

(Tib. lib. III.) *non densior aëre grando, nec de concussa tantum pluit ilice glandis*; (Virg. Geor. IV.) *Fulminat Æneas armis*; (Id. Æn. XI.) *Antra ætnea tonant* (Id. Æn. VIII.) *Et elucescet aliquando ille dies*; (Cic. pro Mil.) *Vesperascente cælo Thebas possunt pervenire* (Corn. Nep. Pelop.) Il seroit superflu d'accumuler un plus grand nombre d'exemples; mais je remarquerai que la maniere dont quelques grammairiens veulent que l'on supplée le sujet de ces verbes, lorsqu'il n'est pas exprimé, ne me paroît pas assez juste: ils veulent qu'on leur donne un sujet *cognatæ significationis*, c'est-à-dire un nom qui ait la même racine que le verbe, & que l'on dise par exemple *pluvia pluit*, *fulmen fulminat*, *fulgur fulgurat*, *lux lucessit*. C'est introduire gratuitement un pléonasme; ce qu'on ne doit jamais se permettre qu'en faveur de la netteté ou de l'énergie. On a voulu indiquer un moyen général de suppléer l'ellipse; mais ne vaudroit-il pas mieux renoncer à cette vue, que de lui sacrifier la justesse de l'expression, comme il semble qu'on la sacrifie en effet dans *lux lucessit*? *Lux* signifie proprement *la splendeur du corps lumineux*, *lucessit* veut dire *acquiert des degrés de splendeur*; car *lucescere* est un verbe inchoatif. Voyez INCHOATIF. Réunissez ces deux traductions, & jugez; *la splendeur acquiert des degrés de splendeur*! Consultons les bonnes sources, & réglons-nous dans chaque occurrence sur les exemples les plus analogues que nous aurons trouvés ailleurs: c'est, je crois, la règle générale la plus sûre que l'on doit proposer, & qu'il faille suivre.

Parcourons encore quelques verbes de terminaison active, prétendus *impersonnels* par la foule des grammaticiens, & cependant appliqués par les meilleurs auteurs à des sujets déterminés, quelquefois même au nombre pluriel.

*Accidit. Qui dies quàm crebro accidat, experti debemus scire*; (Cic. pro Mil.) *En accido ad tua genua*; (Tacit.)

*Contingit. Nam neque divitibus contingunt gaudia solis.* (Hor. epist. I. 17.)

*Decet. Nec velle experiri quàm se aliena deceant*; *id enim maximè quemque decet*

*quod est cujusque maximè suum.* (Cic. Offic. I.)

*Libet & lubet. Nam quod tibi lubet, idem mihi libet.* (Plaut. Mostell.)

*Licet. Non mihi idem licet quod iis qui nobili genere nati sunt.* (Cic.)

*Licet & oportet. Est enim aliquid quod non oporteat, etiamsi liceat; quidquid verò non licet, certe non oportet.* (Cic. pro Balbo.)

*Oportet. Hæc facta ab illo oportebant.* (Terent.) *Adhuc Achillis quæ adsolent, quæque oportent signa ad salutem esse, omnia huic esse video.* (Id.)

Si nous trouvons ces verbes appliqués à des sujets déterminés dans les exemples que l'on vient de voir, pourquoi faire difficulté de reconnoître qu'il en est encore de même, lorsque ces sujets ne sont pas exprimés, ou qu'ils sont moins apparens? *Me liceat casum miserari infontis amici*, (Æn. V) le sujet de *liceat* dans ce vers, c'est *me miserari casum infontis amici*: c'est la même chose dans ce texte d'Horace, *Licuit semperque licebit signatum præsentem nota producere nomen*; (art poet. 58.) le sujet grammatical de *licuit* & de *licebit*; c'est l'infinitif *producere*, le sujet logique, c'est *signatum præsentem nota producere nomen*. On lit dans Corn. Nepos, (Milt. 1.) *Accidit ut Athenienses Chersonesum colonos vellent mittere*; la construction pleine montre clairement le sujet du verbe *accidit*: c'est *res accidit ita ut Athenienses, vellent mittere colonos in Chersonesum*; ou bien, *hæc res, ut Athenienses vellent mittere colonos in Chersonesum accidit*: selon la première maniere, le nom sous-entendu *res* est le sujet d'*accidit*, & *ita ut Athenienses, &c.* est une expression adverbiale, modificative du même verbe *accidit*; selon la seconde maniere, le nom sous-entendu *res*, n'en est que le sujet grammatical, *hæc ut Athenienses vellent, &c.* est une proposition incidente, déterminative de *res*, & qui constitue avec *res* le sujet logique du verbe *accidit*. On peut, si je ne me trompe, choisir assez arbitrairement l'une de ces deux constructions, également approuvées par la saine logique; mais il résulte également de l'une & de l'autre qu'*accidit* n'est pas *impersonnel*. Je ne dois pas insister davantage sur cette

matiere ; il suffit ici d'avoir indiqué la voie pour découvrir le sujet de ces verbes revêtus de la terminaison active, & taxés faussement d'impersonnalité.

II. Il ne faut pas croire davantage que ceux que l'on allègue sous la terminaison passive, soient employés sans relation à aucun sujet, cela est absolument contraire à la nature des modes *personnels*, qui ne sont revêtus de cette forme, que pour être mis en concordance avec le sujet particulier & déterminé auquel on les applique. Mais la méthode de trouver ce sujet mérite quelque attention, & je ne puis approuver celle que Priscien enseigne, & qui a été adoptée ensuite par les meilleurs grammairiens.

Voici comment s'explique Priscien : (*lib. XVIII.*) *sed si quis & hæc omnia impersonalia velit inspicere penitus, ad ipsas res verborum referuntur, & sunt tertiæ personæ, etiamsi prima & secunda deficiant.* Il ajoute un peu plus bas : *possunt habere intellectum nominativum ipsius rei, quæ in verbo intelligitur, nam cum dico curritur, cursus, intelligitur; & sedetur, sessio; & ambulatur, ambulatio; sic & similia; quæ res in omnibus verbis etiam absolutis necesse est ut intelligatur; ut vivo, vitam, & ambulo, ambulationem; & sedeo, sessionem; & curro, cursum.*

Sanctius, (*Minerv. lib. III, cap. j.*) donne à ces paroles de Priscien, le nom de paroles d'or, *aurea Prisciani verba*, tant la doctrine lui en paroît plausible : aussi l'adopte-t-il dans toutes ses conséquences, & il s'en sert (*cap. iij.*) pour prouver qu'il n'y a point de verbes neutres, & que tous sont actifs ou passifs. Pour moi je ne saurois me persuader, que pour rendre raison de quelques locutions particulières, il faille adopter universellement le pléonafme, qui est en soi un vice entièrement opposé à l'exactitude grammaticale, & qui n'est en effet permis en aucune langue, que dans quelques cas rares, & pour des vues particulières que l'art de la parole ne doit point négliger. « Il y » auroit autant de raison, comme l'observe » très-bien M. Lancelot, (*Gramm. gén.* » *part II. ch. xvij.*) de prétendre que » quand on dit *homo candidus*, il faut

» sous-entendre *candore*, que de s'imaginer que quand on dit *currit*, il faut sous-entendre *cursum*, ou *currere* ». Toute la langue latine deviendroit donc un pléonafme perpétuel : que dis-je ? Il en seroit ainsi de toutes les langues, & rien ne me dispenserait de dire que *je dormois* ; signifie en françois, *je dormois le dormir* ; & ainsi du reste. *Credat Judæus Appella, non ego.*

Tout le monde fait que l'on dit également en latin, *multi homines reperiuntur*, plusieurs hommes, sont trouvés, & *multos homines reperire est*, trouver, ou l'action de trouver plusieurs hommes, est ; ce qui signifie également, selon le tour de notre langue ? *on trouve plusieurs hommes.* C'est ainsi que Virgile (*Æn. VI. 595.*) dit ; *Necnon & Tityon terræ omnipotentis alumnus cernere erat*, & qu'il auroit pu dire, n'eût été la contrainte du vers, *Necnon & Tityus terræ omnipotentis alumnus cernebatur.* Il n'y a plus qu'à se laisser aller au cours des conséquences de cette observation fondamentale, afin d'expliquer la langue latine par elle-même, plutôt que par des suppositions arbitraires & peu justes. *Itur, fletur, statur, curritur*, &c. sont pareillement des expressions équivalentes à *ire est, flere est, stare est, currere est* ; ce qui paroît sans doute plus raisonnable que *ire*, ou *itio itur* ; *flere* ou *fletus fletur* ; *stare*, ou *statio statur* ; *currere*, ou *cursum curritur* ; quoiqu'en ait pensé Priscien, & ceux qui l'ont répété d'après lui. Or dans *ire est : flere est, stare est*, il y a très-nettement un sujet, savoir, *ire, flere, stare* ; & le verbe personnel est : *itur, fletur, statur*, ne sont que des expressions abrégées, qui renferment tout-à-la-fois le sujet & le verbe, de même à-peu-près que *eo, fleo, sto*, sont équivalens à *ego sum iens, ego, sum flens, ego sum stans*, renfermant conjointement le sujet de la première personne, & le verbe.

On a coutume de regarder comme un latinisme très-éloigné des loix de la syntaxe générale le tour *ire est* ; & je ne fais si l'on s'est douté que l'équivalent *itur* s'écartât le moins du monde des loix les plus ordinaires ; c'est pourtant l'expression la moins naturelle des deux, & la plus difficile à justifier. *Ire* est l'action d'aller, cela

est simple , quand on ne veut affirmer que l'action d'aller , sans assigner à cet acte aucun sujet déterminé. Mais comment le tour passif *itur* peut-il présenter la même idée ? c'est que l'effet produit par une cause est en soi purement passif , & n'existe que passivement ; ainsi il suffit d'employer la voix passive pour affirmer l'existence passive de cet effet , quand on ne veut pas en désigner la cause active. Ceci me paroît encore naturel , mais beaucoup plus détourné que le premier moyen ; & par conséquent le second tour approche plus que le premier de ce que l'on nomme *idiotisme*.

Cette observation me conduit à une question qui y a bien du rapport , & qui va peut-être apprêter à rire à cette foule d'érudits , qui ont garni leur mémoire de tous les mots & de tous les tours matériels de la langue latine , sans en approfondir un seul ; qui en connoissent la lettre , si l'on veut , mais qui n'en ont jamais pénétré l'esprit. *Itum est* , *stetum est* , *statum est* , on alla , on pleura , on s'arrêta ; ces tours sont-ils actifs ou passifs ?

Afin de répondre avec précision , qu'il me soit permis de remarquer en premier lieu que , *ire est* est au présent , *itur est* au prétérit , & *eundum est* au futur ; personne apparemment ne le contestera. En second lieu que ces trois tours sont analogues entr'eux , puisque dans tous trois , l'idée individuelle de la signification du verbe *ire* est employée comme sujet du verbe substantif ; d'où il suit que ces trois expressions sont comparables entr'elles , comme parties d'une même conjugaison , de la même manière , quant au sens , que *docco* , *docui* , *docturus sum*. Il en est donc du sens d'*itur est* , comme de celui d'*ire est* , & de celui d'*eundum est* , mais il est hors de doute que *ire est* est un tour actif , & il est aisé de prouver qu'il en est de même de *eundum est*. On lit dans Virgile (*Ænéide X<sup>e</sup>. 230.*) *pacem trojano ab rege petendum* , il faut demander la paix au prince troyen : *pacem* est à l'accusatif à cause du verbe actif *petendum* , qui n'est autre chose que le gerondif de *petere* , & qui n'en diffère que par la relation au temps. Nos rudimentaires modernes imagineront peut-être une faute des copistes à ce vers de Virgile ,

& croiront qu'il faut lire *petendum* , afin de ne pas y avouer le sens actif , mais mal-à-propos. Servius qui vivoit au quatrieme siècle , dont le latin étoit la langue naturelle , & qui nous a laissé sur Virgile un commentaire estimé , loin de vouloir esquiver *pacem petendum* , remarque que c'est un tour nécessaire quand on n'emploie le gerondif ; *cum per gerundi modum aliquid dicimus , per accusativum elocutionem formemus necesse est , ut petendum mihi est equum* ; il ajoute à cela un exemple pris dans Lucrece , *æternas quoniam pœnas in morte timendum*. Min-Ellius , dans ses annotations sur Virgile , observe sur le même vers que c'est une façon de parler familière à Lucrece , dont il cite d'abord le même exemple que Servius , & ensuite un second *motu privandum est corpora*. Il faut donc avouer que comme *petendum est pacem* est une locution active , *eundum est* à plus forte raison doit être pris également dans le sens actif , de voir aller , *eundum est* , est ; *devoir aller est* , c'est-à-dire *on doit aller* , comme *aller est* , *ire est* , signifie *on va*.

Servius au même endroit déjà cité , après l'exemple tiré de Lucrece , en ajoute un autre tiré de Salluste , *castra sine vulnerere introitum* , mettant ainsi sur la même ligne *petendum* , *timendum* & *introitum* , qu'il désigne également par la dénomination de *gerundi modus*. Sur le *servitum matribus ibo* (*Ænéide II. 786.*) il s'étoit expliqué de même , *modus gerundi est* , & à propos de *quis talia fando* , &c. (*ibid. 6.*) *gerundi modus est* , dit-il , *sive pro infinitivo modo dictum accipiunt*. Ce dernier mot est important , il prouve que *ire* , *itur* & *eundum* , sont également du mode infinitif , & qu'apparemment ils ne doivent différer entr'eux que par les relations temporelles ; aussi n'est-ce que par ces mots que diffèrent les trois phrases *ire est* , *itur est* , *eundum est* , que nous traduisons activement par *on va* , *on est allé* , *on doit aller*.

Concluons donc par analogie que *itur* est actuellement actif , qu'il signifie littéralement *être allé est* ; & selon le tour françois , *on est allé*.

Il faut bien que Varron ait pensé que le supin *spectatum* avoit le sens actif , quand il a dit *esse in Arcadia scio spectatum suum*

pour *spectasse*, dit la méthode latine de Port-royal. Et Plaute a dit dans le même sens (*Amphytr. in prol.*) *justam rem & facilem esse oratum à vobis volo* : sur quoi il est bon de remarquer que sans *volo* ce comique auroit dit *justam rem & facilem esse oratum à vobis*; conformément à l'analogie que j'établis ici, & que lui-même a suivie dans le texte dont il s'agit.

Quelques-uns de nos grammairiens françois, par un attachement aveugle à la prétendue *impersonnalité* des verbes latins, ont voulu la retrouver dans notre phrase françoise, *on va, on est allé, on doit aller; il faut, il pleut, &c.* mais il est évident que c'est fermer les yeux à la lumière : quelle que puisse être l'origine de notre *on*, il est constant que c'est un pronom général qui désigne par l'idée précise de la troisième personne, un sujet d'une nature quelconque, & conséquemment qu'il n'y a point d'*impersonnalité* par-tout où on le rencontre. Dans les autres exemples notre *il* est chargé des mêmes fonctions, avec cette différence que *on* fixe plus particulièrement l'attention sur les hommes : & que *il* détermine d'une manière plus générale. *Il pleut*, c'est-à-dire, l'eau, *pleut*. *Il faut aimer Dieu*, *il* est un pronom appellatif, déterminé par ces mots *aimer Dieu*, de sorte que le sujet total est *il aimer Dieu*; *faut* manque, est nécessaire, à l'imitation du *desideratur* latin. *Il y a des hommes*, ou *plusieurs philosophes qui le nient*, c'est-à-dire *il des hommes*, ou *il savoir plusieurs philosophes qui le nient*, a place ici. Dans *il des hommes* le déterminatif de *il* y est joint par la préposition *de*; dans *il plusieurs philosophes* le déterminatif est joint à *il* par simple opposition, comme cela étoit très-commun *al tems Innocent III.* Vil-lehardouin.

IMPERTINENCE, s. f. (*Morale.*) l'usage a changé le sens de ce mot; il exprimoit autrefois une action ou un discours opposé au sens commun, aux bienséances, aux petites règles qui composent le savoir vivre. On ne s'en sert guère aujourd'hui que pour caractériser une vanité dédaigneuse, conçue sans fondement, & montrée sans pudeur; cette sorte de va-

nité est assez commune. Heureux qui peut en rire ! l'homme sage & sensé en est plus le martyr que le frondeur. La vanité, l'*impertinence*, le sot orgueil des rangs, lui paroissent les inconvéniens nécessaires de l'hierarchie, qui maintient l'ordre de l'amour de la gloire qui vivifie la nation.

IMPERTINENT, (*Gramm. & morale.*) l'*impertinence* se dit du caractère de l'homme, & d'une action qu'il aura faite : on dit de l'homme c'est un *impertinent*; de l'action c'est une *impertinence*. Il faut cependant observer qu'il en est de l'*impertinence* comme du mensonge, de l'injustice, & de la plupart des autres qualités bonnes ou mauvaises. Celui qui a dit un mensonge, ou qui a commis une injustice, n'est pas pour cela un homme injuste ni un menteur; & celui qui a dit ou fait une *impertinence*, un homme *impertinent*. L'*impertinent* ne distingue ni les lieux, ni les circonstances, ni les choses, ni les personnes. Il parle, il offense; il parle encore, & il offense encore. Il n'est pas toujours sans esprit, mais il est sans jugement, sans délicatesse; il rebute, il aigrit, on le hait, on le fuit; c'est un fat outré. Je ne sais si l'*impertinent* est fort sensible à son propre caractère, quand il le rencontre dans un autre : je ne le crois pas. C'est le bon esprit, & un grand usage du monde qui corrigent de l'*impertinence* qu'on tient de la mauvaise éducation. S'il y a des hommes *impertinens*, il ne manque pas de femmes *impertinentes*. Une petite maîtresse ou une *impertinente*, c'est presque la même chose; il y en a d'autres encore.

IMPERTINENT, (*Jurisprud.*) est opposé à *pertinent*. Ce terme ne s'applique guère qu'en matière de fait dont on demande à faire preuve, quand les faits ne sont pas de nature à être admis; pour en ordonner la preuve, on dit qu'ils sont *impertinens* & inadmissibles. Voyez FAITS, PERTINENT & PREUVE. (*A.*)

IMPETURABLE, IMPETURABILITÉ, (*Gramm.*) il ne se dit guère que de la mémoire. Ce prédicateur a une mémoire qui ne se trouble jamais, *impeturbable*. Cependant, on dit encore d'un homme qu'aucune objection n'ébranle, qu'il est *impeturbable* dans ses principes;

alors il est relatif à la dispute. C'est par l'étude, les connoissances acquises, la réflexion, l'intérêt, le caractère, que nous nous rendons *imperturbables* dans nos sentimens, nos projets, nos résolutions, &c. il faut avoir la raison pour soi, sinon d'*imperturbable* qu'on étoit, on devient entêté, opiniâtre.

**IMPÉTRABLE**, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui se peut demander; ce terme n'est guere usité qu'en matiere bénéficiale. On dit qu'un bénéfice est vacant & *impétrable*, lorsqu'il n'est pas rempli de fait ou de droit. Voyez BÉNÉFICE, DÉVOLUT, VACANCE. (A.)

**IMPÉTRANT**, adj. (*Jurisprud.*) en termes de chancellerie, signifie celui qui obtient des lettres du prince, cependant dans les lettres il n'est qualifié que d'*exposant*, parcequ'il n'est *impétrant* qu'après avoir obtenu les lettres. Voy. IMPÉTRATION. (A.)

**IMPÉTRATION**, s. f. (*Jurisprud.*) en matiere bénéficiale, se dit de l'obtention que l'on fait d'un bénéfice en cour de Rome; il se dit aussi en style de chancellerie, pour exprimer l'obtention de toutes sortes de lettres: celui qui les obtient est appelé l'*impétrant*. Voyez IMPÉTRANT. (A.)

**IMPÉTUEUX**, **IMPÉTUOSITÉ**, (*Gram.*) termes relatifs à la violence du mouvement. Le vent est *impétueux*; les flots de la mer sont *impétueux*; le Rhône est *impétueux*. Il se dit au figuré de la jeunesse, de la colere, du caractère, du zele, du style, du discours, & de presque toutes les qualités qui peuvent pécher par excès. C'est une affaire d'organisation, à laquelle ni l'éducation, ni la réflexion, ni le malheur, ni l'âge ne remédient pas toujours. Il est dangereux de s'opposer à l'*impétuosité*, soit au simple, soit au figuré. Un orateur *impétueux* nous entraîne; un orateur grave nous accable. L'*impétuosité* est communément de courte durée; il faut la laisser passer.

**IMPIE**, adj. (*Gram.*) celui qui médit d'un Dieu qu'il adore au fond de son cœur. Il ne faut pas confondre l'incrédule & l'*impie*. L'incrédule est un homme à plaindre; l'*impie* est un méchant à mépriser. Les

chrétiens qui savent que la foi est le plus grand de tous les dons, doivent être plus circonspects que les autres hommes, dans l'application de cette injurieuse épithete. Ils n'ignorent pas qu'elle devient une espece de dénonciation, & qu'on compromet la fortune, le repos, la liberté, & même la vie de celui qu'on se plaît à traduire comme un *impie*. Il y a beaucoup de livres hétérodoxes, il y a peu de livres *impies*. On ne doit regarder comme *impies* que les ouvrages où l'auteur inconséquent & hérétique blasphème contre la religion qu'il avoue. Un homme a ses doutes, il les propose au public. Il me semble qu'au lieu de brûler son livre, il vaudroit beaucoup mieux l'envoyer en sorbonne, pour qu'on en préparât une édition où l'on verroit, d'un côté les objections de l'auteur, de l'autre les réponses des docteurs. Que nous apprennent une censure qui proscriit, un arrêt qui condamne au feu ? rien. Ne seroit-ce pas le comble de la témérité, que de douter que nos habiles théologiens disperlassent comme la poussiere toutes les misérables subtilités du mécréant. Il en seroit ramené dans le sein de l'Eglise, & tous les fideles édifiés s'en fortifieroient encore dans leur foi. Un homme de goût avoit proposé à l'académie françoise une occupation bien digne d'elle, c'étoit de publier de nos meilleurs auteurs, des éditions où ils remarqueroient toutes les fautes de langue qui leur auroient échappé. J'oserois proposer à la sorbonne un projet bien digne d'elle, & d'une toute autre importance; ce seroit de nous donner des éditions de nos hétérodoxes les plus célèbres, avec une réfutation page à page. D'*impie* on fait *impiété*.

**IMPITOYABLE**, adj. (*Gram.*) qui est sans pitié. Voyez PITIÉ. On doit être *impitoyable* envers les méchans, toutes les fois que la commiseration qu'on exerceroit envers eux, tourneroit contre les bons. Ce n'est pas toujours le juge, c'est la loi qui est sourde & *impitoyable*. On dit le fer *impitoyable* ne pardonnoit à personne; l'enfer & la mort sont *impitoyables*. Les pécheurs impénitens trouveront dans le Dieu de la miséricorde qui les a faits, & qui connoît leur foiblesse, un arbitre *impitoyable*.



*impitoyable*. Voilà le seul cas peut-être, où la foi nous empêche de prendre ce mot en mauvaise part.

IMPLANTER, verbe actif. (*Gramm. & Anat.*) c'est avoir son origine & son attache profondément en quelque endroit. Les cheveux sont *implantés* sur la tête. Les oreillettes & les artères *s'implantent* dans le cœur.

IMPLEXE, adjectif. (*Littérat.*) Il se dit des poèmes épiques, & des ouvrages dramatiques; c'est l'opposé de simple. L'ouvrage est simple quand il n'y a point de renversement dans la fortune du héros. *Implexe* si la fortune du héros devient mauvaise de bonne qu'elle étoit, ou de mauvaise devient bonne. On croit que le sujet *implexe* est plus propre à émouvoir les passions.

IMPLICITE, IMPLICITEMENT. *Implicite*, adjectif. terme de l'école, est le contraire d'*explicite*, & signifie non expliquée, non développée. Volonté *implicite*, foi *implicite*.

Volonté *implicite* est celle qui se manifeste moins par des paroles que par des circonstances & par des faits. Telle clause, par exemple, sans être énoncée dans un contrat, y est censée contenue, parce qu'elle suit de la volonté *implicite* & primitive des contractans, laquelle se démontre, tant par la nature de l'acte, que par d'autres clauses équivalentes, & nettement exprimées.

Foi *implicite* est un acquiescement général & sincère à tout ce que l'église nous propose, sans que le fidèle porte la vue ni la foi, sur tel ou tel article de croyance, qu'il ignore le plus souvent.

La plupart des hommes n'ont, comme on fait, qu'une foi *implicite*; trop occupés de leurs affaires temporelles, ils n'ont ni le temps, ni le génie nécessaire pour acquérir les connoissances que suppose une foi explicite un peu étendue. Heureusement ils en ont toujours assez pour saisir le principal objet de la foi que Jésus-Christ nous demande, je veux dire la ferme confiance que nous devons avoir en sa parole. En effet, le Sauveur n'insiste pas, comme les théologiens, sur une adhésion expresse, pas même sur une adhésion *implicite* à

Tome XVIII.

des opinions controversées dans l'école, & dont la plupart n'intéressent ni la religion, ni les mœurs.

La confiance, la foi invariable en sa puissance & en sa médiation, est presque le seul article qu'il exige de nous; & c'est ce qu'il témoigne sans équivoque dans les divers passages où il parle de la foi; en voici quelques-uns pris au hasard & sans choix, car ils ont tous le même sens dans la bouche du Sauveur.

Jésus admirant l'extrême confiance du Centenier, dit en marquant sa surprise: "en vérité je n'ai point trouvé une si grande foi; même en Israël". *Matth.* 8. 10.

Dans une autre occasion, voyant la foi de ceux qui lui présentoient un paralytique: "mon fils, dit-il au malade, ayez confiance, vos péchés vous sont remis". *Matth.* 9. 2.

Il dit de même à l'hémorroïsse: "ma fille ayez confiance, votre foi vous a sauvée". *Matth.* 9. 22.

Saint Pierre marchant sur les eaux, & paroissant effrayé, Jésus lui tendit la main, en lui disant: "homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté?" *Matth.* 14. 31.

Il dit à un aveugle qui demandoit sa guérison avec de grands cris: "allez, votre foi vous a sauvé". *Marc*, 10. 52.

Il dit encore à un lépreux qu'il avoit guéri, & qui lui rendoit grâce à genoux: "levez-vous, allez, votre foi vous a sauvé". *Luc*, 17. 19.

"Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son fils unique, afin que tout homme qui croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle". *Jean*, 3. 16.

Qu'on examine dans le texte des évangélistes tous les passages où il est question de la foi, & l'on verra qu'ils n'expriment que l'intime persuasion de la divinité du Sauveur, que la confiance en ses mérites infinis. Principe fondamental de la foi nécessaire à tous les hommes, & qui semble se réduire à croire l'unité d'un Dieu en trois personnes, & la divinité de J. C. unie à l'humanité, pour opérer le salut du genre humain; foi efficace & fructifiante.

K k k

dont le Sauveur fait dépendre non-seulement les guérisons miraculeuses, & les autres prodiges de la toute-puissance, mais encore la rémission des péchés, & les récompenses de la vie éternelle; foi par conséquent bien différente d'une adhésion stérile à tant de propositions débattues parmi les scholastiques, & qui n'ont au reste que peu ou point de rapport au perfectionnement de nos mœurs.

Il résulte de ces observations que la plupart des dogmes énoncés par l'église, bien que solidement établis sur son infaillibilité, ne tiennent pourtant que le second rang dans le système de notre croyance; & qu'ainsi la connoissance expresse en est moins nécessaire au salut; en un mot, qu'ils peuvent devenir l'objet de la foi *implicite* ou de ce qu'on appelle *foi du peuple* ou *du charbonnier*.

*Implicite*, adverbe, vient d'*implicite*, & se prend à proportion dans le même sens. Telle proposition qui n'est pas en termes exprès dans un livre, y est pourtant contenue *implicite*, parce qu'elle est une conséquence nécessaire de la doctrine qu'on y établit.

**IMPLIQUER**, verbe actif, (*Gramm.*) c'est engager dans un soupçon, une affaire, un soupçon, une affaire, une accusation. Cet accusé a *impliqué* beaucoup de monde dans son action. Les plus braves d'entre les Romains se trouverent *impliqués* dans les conjurations qu'on forma contre les oppresseurs de leur liberté.

On dit encore, cette proposition *implique* contradiction, lorsqu'en la décomposant, on y remarque ou des conditions, ou des circonstances, ou des idées, ou des suppositions, qui ne peuvent co-exister, ou qui s'excluent réciproquement.

**IMPLORE**, verbe actif, (*Gramm.*) c'est demander avec toutes les marques de l'instance. On *implore* du secours; on *implore* la justice; on *implore* le bras séculier. Si les ecclésiastiques *implorent* le bras séculier contre ceux qui refusent de les écouter avec docilité, ils oublient que leur conduite est proscrite dans l'évangile, qui leur ordonne d'enseigner, & non de persécuter; de sauver, & non de perdre; de s'éloigner; & non de frapper; d'être des

hommes de paix, & non des hommes de sang.

**IMPOLI**, **IMPOLITESSE**, (*Gramm.*) c'est une ignorance grossière, ou un mépris déplacé des égards de convention dans la société. Voyez l'article **POLITESSE**.

**IMPORCITOR**, s. m. (*Myth.*) dieu de la campagne & de l'agriculture, qui présidoit chez les anciens Romains, à la troisième façon que l'on donnoit aux terres, après qu'on leur avoit confié le grain. Ce mot vient de *porcæ*, terme par lequel on désignoit la forme élevée des sillons; le Flamme invoquoit le dieu *Imporcitor*, en sacrifiant à Cérés & à la Terre. *Diction. de Trévoux*.

**IMPORTANCE**, s. f. (*Gramm.*) terme relatif à la valeur d'un objet. S'il a, ou si nous y attachons une grande valeur, il est *important*. On dit d'un meuble précieux, un meuble *d'importance*; d'un projet, d'une affaire, d'une entreprise, qu'elle est *d'importance*, si les suites en peuvent devenir ou très-avantageuses, ou très-nuisibles. Le mal & le bien donnent également de *l'importance*. *D'importance* on a fait *important*, qui se prend à peu près dans le même sens. On dit, il est *important* de bien commencer, d'aller vite, de marcher sagement. Il faut que le sujet d'un poëme épique ou dramatique soit *important*. Combien de questions futiles qui auroient à peine agité les scholastiques dans l'ombre & la poussière de leurs classes, si le gouvernement ne leur avoit donné de *l'importance* par la part qu'il y a prise! Qu'il ose les mépriser, & bientôt il n'en sera plus parlé. Qu'il en fasse un sujet de distinction, de préférence, de grâce, & bientôt les haines s'accroîtront, les peuples s'armeront, & une dispute de mots finira par des assassinats & des ruisseaux de sang. L'adjectif *important* a deux acceptions particulières. On dit d'un homme qui peut beaucoup dans la place qu'il occupe, c'est un homme *important*; on le dit aussi de celui qui ne peut rien ou peu de chose, & qui met tout en œuvre pour se faire attribuer un crédit qu'il n'a pas. Les nouveaux débarqués, ceux qui sollicitent des grâces, des places, sont à tout moment ici la dupe des *importans*.

La ville & la cour regorgent d'*importans* qui font payer bien cher leur nullité. Les *importans* sont dans les cours, ce que les prêtres du paganisme étoient dans leurs temples. On les croyoit en grande familiarité avec les dieux, parce qu'ils ne s'en éloignoient jamais. On leur portoit des offrandes qu'ils acceptoient, & ils s'engageoient à parler au ciel, à qui ils ne disoient rien, ou qui ne les entendoit pas. En un mot l'*important* est sans naissance, mais il voit des gens de qualité; il est sans talens, mais il protège ceux qui en ont; il est sans crédit, mais il se met en chemin pour rendre service; il ne fait rien, mais il conseille ceux qui font mal. S'il a une petite place, il croit y faire de grandes choses; enfin il voudroit faire croire à tout le monde & se persuader à lui-même, que ses discours, ses actions, son existence, influent sur la destinée de la société.

\* IMPORTATION, f. f. (*Commerce.*) il se dit de tous les objets de commerce que nous recevons de l'étranger. Son corrélatif est *exportation*, qui se dit de tous les objets de commerce que l'étranger reçoit de nous. Si la valeur de l'*importation* est égale à la valeur de l'*exportation*, nous ne perdons ni ne gagnons. Une vue de politique, ce seroit d'accroître l'*exportation* autant qu'il est possible, & peut-être de diminuer autant qu'il est possible l'*importation*.

IMPORTUN, f. m. (*Morale.*) c'est celui qui embarrasse, incommode, ennuie, chagrine par sa présence, ses discours & ses actions hors de saison.

Un *importun* offre avec vivacité ses services à des gens qui ne veulent pas l'employer; il prend le moment que son ami est accablé d'affaires pour lui parler de sciences; il va souper chez sa maîtresse, le soir même qu'elle a la fièvre; il entraîne à la promenade des gens à peine arrivés d'un long voyage, & qui ne cherchent qu'à se reposer de leurs fatigues; en un mot, il ne fait jamais discerner le temps & les occasions, & loin d'obliger les autres, il leur déplaît, & leur devient à charge. Ce rôle ridicule, qu'il joue dans la société, est le vrai rôle d'un sot; un homme habile, dit la

Bruyere, sent d'abord s'il convient ou s'il ennuie; il fait disparaître l'instant qui précède celui où il seroit de trop quelque part. (*D. J.*)

\* IMPOSANT, adj. IMPOSER, v. act. (*Gram.*) c'est l'effet de tout ce qui imprime un sentiment de crainte, d'admiration, de respect, d'égard, de considération. On en impose ou par des qualités réelles, ou par des qualités apparentes. Il se dit & des personnes & des choses. La dignité, le ton, le visage, le caractère, le regard, en imposent dans la personne. La grandeur, l'élevation, la masse, la faste, l'éclat, la dépense, l'espace, l'étendue, la durée, l'ancienneté, le travail, la perfection, en imposent dans les choses. Rien n'en impose au sage que ce qui excite en lui un sentiment réfléchi d'admiration, d'estime ou de respect. En *imposer* se prend encore dans un sens différent; pour tromper, mentir, séduire. On *impose* aussi une pénitence, une tâche, un nom, une taxe, les mains, un fardeau, &c. acceptions du verbe *imposer*, assez éloignées des précédentes.

IMPOSER, terme d'*Imprimerie* en lettres. Voyez IMPOSITION, terme d'*Imprimerie* en lettres.

IMPOSITION, (*Jurisprud.*) signifie souvent la même chose qu'*impôt* ou *tribut*: on dit, par exemple, l'*imposition* des tailles, celle du dixième ou du vingtième, &c.

Quelquefois par *imposition*, on entend la repartition qui est faite de ces impôts sur les contribuables. Voyez IMPÔT. (*A*)

IMPOSITION. On se sert de ce mot en Lorraine, au lieu de celui de *taille*, pour exprimer les sommes qui se levent sur les sujets pour les besoins de l'état. Les *impositions* de cette province pour l'année 1748 montent, sans y comprendre celle du vingtième, à près de deux millions neuf cent trente-cinq mille livres au cours de France. La principale *imposition* est appelée *subvention*. C'étoit autrefois la seule, & elle comprenoit toutes les charges. Elle n'est ni réelle, ni personnelle; elle est mixte. Les autres *impositions*, qui se répartissent sur les mêmes principes que la *subvention*, sont pour la dépense des ponts & chaussées; la solde de la maréchaussée; les gages &

appointemens d'officiers militaires, de judicature, de finance, & pour le supplément du prix des fourrages aux troupes de cavalerie en quartier dans la province. Le roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, fixe chaque année par des arrêts de son conseil des finances, la somme imposée sur les deux duchés. La Lorraine en supporte ordinairement les deux tiers, le Barrois le surplus. Ces arrêts sont adressés avec des lettres patentes à la chambre des comptes de Lorraine & à la chambre des comptes de Bar, lesquelles en font chacune dans sa province la répartition sur les différentes paroisses ou communautés qui en dépendent. Elles adressent à chaque communauté un mandement fort étendu, qui explique les principes & la manière de procéder à la levée des deniers de l'imposition, l'exemption qui en est accordée aux nobles, aux ecclésiastiques, &c. Aussitôt après la réception du mandement de la chambre des comptes, le maire ou principal officier fait assembler la communauté, & on élit trois assesseurs à la pluralité des voix, l'un tiré de la haute classe, un autre de la moyenne classe, le troisième de la basse classe des contribuables. Ces assesseurs font seuls sur les particuliers la répartition de la somme imposée sur le corps de la communauté. Le rôle qu'ils en ont formé est remis à deux collecteurs choisis & différens des assesseurs. Ces collecteurs font la levée & le recouvrement des deniers sans le ministère d'huissiers ou sergens, & portent les deniers au receveur particulier des finances en deux termes, Janvier & Juillet. Les sommes se remettent ensuite par le receveur particulier au receveur général des finances en exercice.

L'imposition du vingtième n'a commencé en Lorraine qu'en 1750. Le second vingtième au premier Octobre 1756; & les quatre sous en sus du premier vingtième en Janvier 1757. Il s'y perçoit comme en France. *Article de M. DURIVAL le jeune.*

**IMPOSITION des mains, (Théologie.)** onction ecclésiastique par laquelle la mission évangélique & le pouvoir d'absou-

dre sont communiqués. *Voyez* CHIROTONIE & MAIN.

L'imposition des mains étoit une cérémonie judaïque qui s'étoit introduite, non par quelque loi divine, mais par la coutume, & toutes les fois que l'on prioit Dieu pour quelqu'un, on lui mettoit les mains sur la tête.

Notre Sauveur a suivi cette coutume, soit qu'il fallût bénir des enfans ou guérir des malades, en joignant la prière à cette cérémonie. Les apôtres de même *imposoient* les mains à ceux à qui ils conféroient le S. Esprit. Les prêtres en usoient ainsi, lorsqu'ils introduisoient quelqu'un dans leur corps; & les apôtres eux-mêmes recevoient de nouveau l'imposition des mains, lorsqu'ils s'engageoient à quelque nouveau dessein. L'ancienne église donnoit l'imposition des mains à ceux qui se marioient, & les Abyssins le font encore. *Voyez* MARIAGE.

Mais ce nom qui est général dans sa première signification, a été restreint par l'usage à l'imposition des mains par laquelle on confère les ordres. Spanheim a fait un traité de *impositione manuum*. Tribenhorius & Braunius ont son exemple. *Voyez* ORDINATION.

Il est aussi fait mention fréquemment dans les écrits des peres & des auteurs ecclésiastiques, d'une *imposition* des mains par laquelle on recevoit les hérétiques qui, abjurant leurs erreurs, rentroient dans le sein de l'église. On fait que le sacrement de confirmation se confère par l'imposition des mains de l'évêque, jointe à l'onction du saint chrême & à la prière. Il y avoit encore une autre *imposition* des mains pour reconcilier les pénitens, ce qui a fait soutenir à quelques théologiens que l'imposition des mains étoit la matière du sacrement de pénitence, mais ce sentiment n'est pas suivi. Le plus grand nombre pense que cette *imposition* des mains usitée dans la première église à l'égard des pénitens, étoit seulement cérémonielle & non sacramentelle.

*Imposition* se dit aussi d'une espèce de transplantation qui se fait pour la cure de certaines maladies. *Voyez* TRANSPLANTATION.

On prend le plus que l'on peut de la mumie ou de l'excrément de la partie malade ; ou de tous les deux ensemble , on les place dans un arbre ou dans une plante , entre l'écorce & le bois , & on recouvre le tout avec du limon. Au lieu de cela , il y en a qui font un trou de tarière dans le bois pour y placer cette mumie ou cet excrément ; après quoi ils bouchent le trou avec un tampon de même bois , & mettent du limon par-dessus.

Lorsqu'on souhaite un effet durable , il faut choisir un arbre de longue durée , comme le chêne. Si on le veut prompt , il faut un arbre qui croisse promptement ; & dans ce dernier cas , on doit retirer ce qui sert de milieu à la transplantation , si-tôt que l'effet s'est ensuivi , à cause que la trop grande altération de l'esprit pourroit nuire au malade. *Dict. de Trévoux*

IMPOSITION , terme d'Imprimerie en lettres ; c'est une des fonctions du compositeur : lorsqu'il a le nombre de pages qu'il lui faut pour imposer , il les arrange sur le marbre , suivant les règles de l'art , amplement détaillées dans l'article de la main d'œuvre de l'IMPRIMERIE. Voyez cet article. Ensuite il confère les folios de ses pages pour voir si elles sont bien placées , pose le chassis , place la garniture , délie les pages , & les serre dans la garniture , jette les yeux sur chaque page l'une après l'autre pour voir s'il n'y a point quelques lettres dérangées ; s'il y en a , les redresse avec la pointe , garnit la forme de coins , les serre avec la main , rague la forme , & la serre. Les pages doivent être placées de manière que quand les deux côtés du papier sont imprimés , la seconde page se trouve au revers de la première , la quatrième au revers de la troisième , & ainsi de suite. Voyez tous les mots italiens chacun à leur article.

IMPOSSIBLE , adj. (*Métaphysique.*) c'est tout ce qui renferme contradiction. Deux idées qui s'exécutent réciproquement , forment une assemblage qui est impossible , de même que l'assemblage qui l'exprime.

Il faut bien prendre garde ici aux notions trompeuses & déceptrices que l'on

prend quelquefois pour des idées claires. Il arrive en effet que nous nous formons de semblables idées qui nous paroissent évidentes , faute d'attention , parce que nous avons une idée de chaque terme en particulier , quoiqu'il soit impossible d'en avoir aucune de la phrase qui naît de leur combinaison. Ainsi l'on penseroit d'abord entendre ce que l'on veut dire par une figure renfermée entre deux lignes droites ; & l'on croiroit parler d'un corps régulier en parlant d'un corps à neuf faces égales , parce qu'on entend tous les termes qui entrent dans ces propositions. Cependant il implique contradiction que deux lignes droites renferment un espace , & fassent une figure , & qu'un corps ait neuf faces égales & semblables. On a encore un exemple de ces idées déceptrices dans le mouvement le plus rapide d'une roue , dont M. Leibnits s'est servi contre les cartésiens ; car il est aisé de faire voir que le mouvement le plus rapide est impossible , puisqu'en prolongeant un rayon quelconque , ce mouvement devient plus rapide à l'infini. On voit par ces exemples , qu'il est très-possible de croire avoir une idée claire d'une chose , dont cependant nous n'avons aucune idée.

L'impossible est tel absolument ou hypothétiquement , suivant qu'il répugne au principe de contradiction , ou à celui de la raison suffisante. L'impossible absolu , c'est ce qui ne sauroit être , quelque supposition que vous fassiez , parce qu'il répugne à l'essence même du sujet , dont on voudroit le rendre attribut , comme un triangle à quatre angles , une montagne sans vallée. C'est là l'impossible , proprement dit ; mais on connoît aussi une impossibilité conditionnelle , qui vient de ce qu'une chose n'a ni n'aura jamais de raison suffisante de son existence. Un voyage de la terre à la lune implique contradiction , en tant que les hommes sont destitués des moyens requis pour l'exécuter. C'est sur cette distinction que MM. Leibnits & Volf fondent leur nécessité absolue & hypothétique.

On peut regarder comme impossible au premier sens , 1<sup>o</sup> tout ce qui contredit soi-même ; 2<sup>o</sup> tout ce qui contredit à

quelque proposition démontrée; 3<sup>o</sup> toute combinaison d'attributs qui s'excluent réciproquement.

Tout *impossible absolu* est un véritable rien, à quoi ne répond aucune idée. Car si l'on met ensemble deux choses inalliables, elles se détruisent l'une l'autre, & il ne reste rien. Des propositions qui expriment des combinaisons absolument *impossibles* ne sauroient donc être l'objet de la puissance de Dieu, qui s'exerceroit en ce cas sur le rien. Ce n'est point la borner que dire qu'elle ne s'étend pas jusques-là; car le néant ne sauroit être son objet, puisqu'il n'est susceptible de rien. De telles propositions ne sauroient être non plus l'objet de notre foi; car il ne dépend pas de moi de croire qu'une chose soit & ne soit pas, qu'elle soit ici & ailleurs, qu'elle soit une & trois au même sens & de la même manière.

IMPOSTE, f. f. (*Coupe des pierres.*) du latin *impositum*, mis dessus, est le rang ou plutôt le lit de pierre sur lequel on établit la naissance de la voûte, dit le *couffinet*. *Imposé* signifie aussi cet ornement de moulures qui couronne un piedroit sous la naissance d'une arcade; lequel sert de base à un autre ornement cintré, appelé *archivolte*.

\* IMPOSTURE, f. f. (*Gram. Morale.*) ce mot vient du verbe *imposer*. Or on en impose aux hommes par des actions & par des discours. Les deux crimes les plus communs dans le monde, sont l'*imposture* & le vol. On en impose aux autres, on s'en impose à soi-même. Toutes les manières possibles dont on abuse de la confiance ou de l'imbécillité des hommes, sont autant d'*impostures*. Mais le vrai champ & sujet de l'*imposture* sont les choses inconnues. L'étrangeté des choses leur donne crédit. Moins elles sont sujettes à nos discours ordinaires, moins on a le moyen de les combattre. Aussi Platon dit-il, qu'il est bien plus aisé de satisfaire, parlant de la nature des dieux que de la nature des hommes, parce que l'ignorance des auditeurs prête une belle & large carrière. D'où il arrive que rien n'est si fermement cru que ce qu'on fait le moins, & qu'il n'y a gens si assurés que ceux qui nous content des fables, comme alchymistes, pronosti-

queurs, indicateurs, chiromanciens, médecins, *id genus omne*, auxquels je joindrois volontiers, si j'osois, dit Montagne, un tas d'interpretes & contrôleurs des desseins de Dieu, faisant état de trouver les causes de chaque accident, & de voir dans les secrets de la volonté divine les motifs incompréhensibles de ses œuvres; & quoique la variété & discordance continuelle des événements les rejette de coin en coin & d'orient en occident, ils ne laissent pourtant de suivre leur estef, & de même crayon peindre le blanc & le noir. Les *imposteurs* qui entraînent les hommes par des merveilles, en sont rarement examinés de près; & il leur est toujours facile de prendre d'un sac deux moutures. *Voyez la suite du xxxj. chap. du I. livre des essais.*

IMPOSTURE, en maladie, est une ruse ou artifice qu'on pratique pour paroître attaqué d'une maladie qu'on n'a pas. Les médecins & les chirurgiens, dans les rapports qu'ils sont obligés de faire en justice, doivent être très-attentifs à ne se point laisser tromper. Il y a dans les ouvrages de Galien un petit traité sur ce sujet. Jean-Baptiste Sylvaticus a composé une dissertation dans laquelle il donne des règles pour découvrir les maladies simulées: *de iis qui morbum simulant deprehendendis*. Tous les auteurs qui ont écrit avec quelque attention sur la médecine légale, n'ont point oublié les tromperies imaginées pour paroître malade. Fortunatus Fidelis, qui passe pour le premier qui ait écrit des questions médicales relatives à la Jurisprudence, a donné sur cette matière des principes auxquels Zacchias, médecin de Rome, a ajouté quelques détails. Mais ils ont tous été devancés dans cette carrière par notre fameux chirurgien Ambroise Paré, qui a spécialement écrit sur les *impostures* des gueux qui feignent d'être sourds & muets, qui contrefont les ladres, sur les artifices des femmes qui paroissent avoir des cancers à la mammelle; des descentes de matrice, & autres maux, pour exciter la compassion du peuple, & en recevoir de plus amples aumônes. Il est entré de

l'art & de l'industrie jusques dans les moyens d'abuser le public par les voies les plus honteuses. En général, il y a trois motifs auxquels on peut rapporter tous les faits dont les auteurs ont fait mention; la crainte, la pudeur & l'intérêt. C'est par la crainte du supplice qu'un criminel contrefait l'insensé; par pudeur, une fille se plaint d'hydropisie, pour cacher une grossesse; par intérêt, une femme se dit enceinte, & prend les précautions qui peuvent le faire croire, afin de pouvoir supposer un enfant, &c. Il y a beaucoup de circonstances délicates où il faut user d'une grande prudence, & être capable de discernement pour aller à la recherche de la vérité, & rendre aux juges un témoignage fidele & éclairé. Le motif présumé conduit à l'examen des différentes *impostures* qu'on a rangées sous trois genres, qui ont chacun leurs regles générales & particulieres. Le premier genre comprend les maladies dont la nature ne se manifeste pas, & qui n'ont d'autres signes de leur existence supposée, que les plaintes & les cris de ceux qui s'en disent attaqués. On met dans le second genre des maladies réelles, mais factices; & sous le troisieme, les apparences positives de maladies qui n'existent point, comme des échymoses artificielles pour s'être frotté de mine de plomb, des crachemens de sang simulés, &c. Il faut voir ces détails dans les livres qui en traitent, afin d'être en garde contre de pareilles supercheries, par lesquelles on pourroit être l'occasion de torts fort préjudiciables, par des jugemens portés avec légèreté, faute de connoissances ou d'attention suffisante. ( Y )

IMPOT, s. m. ( *Droit politiq. & finances.* ) contribution que les particuliers sont censés payer à l'état pour la conservation de leurs vies & de leurs biens.

Cette contribution est nécessaire à l'entretien du gouvernement & du souverain; car ce n'est que par des subsides qu'il peut procurer la tranquillité des citoyens; & pour lors ils n'en sauroient refuser le paiement raisonnable, sans trahir leurs propres intérêts.

Mais comment la perception des *impôts*

doit-elle être faite? Faut-il la porter sur les personnes, sur les terres sur la consommation, sur les marchandises, ou sur d'autres objets, chacune de ces questions, & celles qui s'y rapportent dans les discussions de détails demanderoient un traité profond qui fût encore adapté aux différens pays, d'après leur position, leur étendue, leur gouvernement, leur produit, & leur commerce.

Cependant nous pouvons établir des principes décisifs sur cette importante matiere. Tirons-les ces principes des écrits lumineux d'excellens citoyens, & faisons-les passer dans un ouvrage où l'on respire les progrès des connoissances; l'amour de l'humanité, la gloire des souverains, & le bonheur des sujets.

La gloire du souverain est de ne demander que des subsides justes, absolument nécessaires; & le bonheur des sujets est de n'en payer que de pareils. Si le droit du prince pour la perception des *impôts*, est fondé sur les besoins de l'état, il ne doit exiger de tributs que conformément à ces besoins, les remettre d'abord après qu'ils sont satisfaits, n'en employer le produit que dans les mêmes vues, & ne pas le détourner à ses usages particuliers, ou en profusion pour des personnes qui ne contribuent point au bien public.

Les *impôts* sont dans un état ce que sont les voiles dans un vaisseau, pour le conduire, l'assurer, l'amener au port, non pas pour le charger, le tenir toujours en mer, & finalement le submerger.

Comme les *impôts* sont établis pour fournir aux nécessités indispensables, & que tous les sujets y contribuent d'une portion du bien qui leur appartient en propriété, il est expédient qu'ils soient perçus directement, sans frais, & qu'ils rentrent promptement dans les coffres de l'état. Ainsi le souverain doit veiller à la conduite des gens commis à leur perception, pour empêcher & punir leurs exactions ordinaires. Néron dans ses beaux jours fit un édit très-sage. Il ordonna que les magistrats de Rome & des provinces reçussent à toute heure les plaintes contre les fermiers des *impôts* publics, & qu'ils les jugeassent sur le champ.

Trajan vouloit que dans les cas douteux , on prononçât contre ses receveurs.

Lorsque dans un état tous les particuliers sont citoyens , que chacun y possède par son domaine ce que le prince y possède par son empire , on peut mettre des *impôts* sur les personnes , sur les terres , sur la consommation , sur les marchandises , sur une ou sur deux de ces choses ensemble , suivant l'urgence des cas qui en requiert la nécessité absolue.

L'*impôt* sur la personne ou sur sa tête , a tous les inconvéniens de l'arbitraire , & sa méthode n'est point populaire : cependant elle peut servir de ressource lorsqu'on a un besoin essentiel de sommes qu'il faudroit indispensablement rejeter sur le commerce , sur les terres ou leur produit. Cette taxe est encore admissible , pourvu qu'elle soit proportionnelle , & qu'elle charge dans une proportion plus forte les gens aisés , en ne portant point du tout sur la dernière classe du peuple. Quoique tous les sujets jouissent également de la protection du gouvernement & de la sûreté qui leur procure l'inégalité de leurs fortunes & des avantages qu'ils en retirent , veut des impositions conformes à cette inégalité , & veut que ces impositions soient , pour parler ainsi , en progression géométrique , deux , quatre , huit , seize , sur les aisés ; car cet *impôt* ne doit point s'étendre sur le nécessaire.

On avoit divisé à Athenes les citoyens en quatre classes , ceux qui tiroient de leurs biens cinq cents mesures de fruits secs ou liquides , payoient au public un talent , c'est-à-dire soixante mines. Ceux qui en retiroient trois cents mesures , devoient un demi-talent. Ceux qui avoient deux cents mesures , payoient dix mines. Ceux de la quatrième classe ne payoient rien. La taxe étoit équitable : si elle ne suivoit pas la proportion des biens , elle suivoit la proportion des besoins. On jugea que chacun avoit un nécessaire physique égal ; que ce nécessaire physique ne devoit point être taxé ; que l'abondant devoit être taxé ; & que le superflu devoit l'être encore davantage.

Tant que les *impôts* dans un royaume de luxe ne seront pas assis de manière qu'on

perçoive des particuliers en raison de leur aisance , la condition de ce royaume ne sauroit s'améliorer ; une partie des sujets vivra dans l'opulence , & mangera dans un repas la nourriture de cent familles , tandis que l'autre n'aura que du pain , & dépérira journellement. Tel *impôt* qui retrancheroit par an cinq , dix , trente , cinquante louis sur les dépenses frivoles dans chaque famille aisée , & ce retranchement fait à proportion de l'aisance de cette famille , suffiroit avec les revenus courans pour rembourser les charges de l'état , ou pour les fraix d'une juste guerre , sans que le laboureur en entendît parler que dans les prières publiques.

On croit qu'en France une taxe imposée dans les villes seulement , sur les glaces , l'argenterie , les cochers , les laquais , les carrosses , les chaises à porteurs , les toiles peintes des Indes , & autres semblables objets , rendroit annuellement quinze ou vingt millions ; elle ne seroit pas moins nécessaire pour mettre un frein à la dépopulation des campagnes , que pour achever de répartir les *impôts* de la façon la plus conforme à la justice distributive ; cette façon consiste à les étendre sur le luxe le plus grand , comme le plus onéreux à l'état. C'est une vérité incontestable que le poids des tributs se fait surtout sentir dans ce royaume , par l'inégalité de son assiette , & que la force totale du corps politique est prodigieuse.

Passons à la taxe sur les terres , taxe très-sage quand elle est faite d'après un dénombrement , une estimation vraie & exacte ; il s'agit d'en exécuter la perception à peu de frais , comme cela se pratique en Angleterre. En France l'on fait des rôles où l'on met les diverses classes de fonds. Il n'y a rien à dire quand ces classes sont distinguées avec justice & avec lumières ; mais il est difficile de bien connoître les différencés de la valeur des fonds , & encore plus de trouver des gens qui ne soient pas intéressés à les méconnoître dans la confection des rôles. Il y a donc deux sortes d'injustices à craindre , l'injustice de l'homme , & l'injustice de la chose. Cependant si la taxe est modique à l'égard du peuple , quelques injustices



justices particuliers de gens plus aisés ne mériteroient pas une grande attention. Si au contraire on ne laisse pas au peuple par la taxe, de quoi subsister honnêtement, l'injustice deviendra des plus criantes, & de la plus grande conséquence. Que quelques sujets par hazard ne payent pas assez dans la foule, le mal est tolérable; mais que plusieurs citoyens qui n'ont que le nécessaire payent trop, leur ruine se tourne contre le public. Quand l'état proportionne sa fortune à celle du peuple, l'aisance du peuple fait bientôt monter la fortune de l'état.

Il ne faut donc point que la portion des taxes qu'on met sur le fermier d'une terre, à raison de son industrie, soit forte, ou tellement décourageante de sa nature, qu'il craigne de défricher un nouveau champ, d'augmenter le nombre de ses bestiaux, ou de montrer une nouvelle industrie, de peur de voir augmenter cette taxe arbitraire qu'il ne pourroit payer. Alors il n'auroit plus d'émulation d'acquiescer, & en perdant l'espoir de devenir riche, son intérêt seroit de se montrer plus pauvre qu'il n'est réellement. Les gens qui prétendent que le paysan ne doit pas être dans l'aisance, débitent une maxime aussi fautive que contraire à l'humanité.

Ce seroit encore une mauvaise administration que de taxer l'industrie des artisans; car ce seroit les faire payer à l'état, précisément parce qu'ils produisent dans l'état une valeur qui n'y existoit pas: ce seroit un moyen d'anéantir l'industrie, ruiner l'état, & lui couper la source des subsides.

Les *impôts* modérés & proportionnels sur les consommations de denrées, de marchandises, sont les moins onéreux au peuple, ceux qui rendent le plus au souverain, & les plus justes. Ils sont moins onéreux au peuple, parce qu'ils sont payés imperceptiblement & journellement, sans décourager l'industrie, d'autant qu'ils sont le fruit de la volonté & de la faculté de consommer. Ils rendent plus au souverain qu'aucune autre espèce, parce qu'ils s'étendent sur toutes choses qui se consomment chaque jour. Enfin ils sont les plus justes, parce qu'ils sont proportionnels,

Tome XVIII.

parce que celui qui possède les richesses ne peut en jouir sans payer à proportion de ses facultés. Ces vérités, malgré leur évidence, pourroient être appuyées par l'expérience constante de l'Angleterre, de la Hollande, de la Prusse, & de quelques villes d'Italie, si tant est que les exemples soient propres à persuader.

Mais il ne faut pas ajouter des *impôts* sur la consommation, à des *impôts* personnels déjà considérables; ce seroit écraser le peuple, au lieu que substituer un *impôt* sur la consommation, à un *impôt* personnel, c'est tirer plus d'argent d'une manière plus douce & plus imperceptible.

Il faut observer en employant cet *impôt*, que l'étranger paye une grande portion des droits ajoutés aux prix des marchandises qu'il achète de la nation. Ainsi les marchandises qui ne servent qu'au luxe, & qui viennent des pays étrangers, doivent souffrir de grands *impôts*. On en réhaussera les droits d'entrée, lorsque ces marchandises consisteront en des choses qui peuvent croître, ou être également fabriquées dans le pays, & on en encouragera les fabriques ou la culture. Pour les marchandises qu'on peut transporter chez l'étranger, s'il est de l'avantage public qu'elles sortent, on levera les droits de sortie, ou même on en facilitera la sortie par des gratifications.

Enfin les *impôts* sur les denrées & les marchandises qu'on consomme dans le pays, sont ceux que les peuples sentent le moins, parce qu'on ne leur fait pas une demande formelle. Ces sortes de droits peuvent être si sagement ménagés, que le peuple ignorera presque qu'il les paye.

Pour cet effet, il est d'une grande conséquence que ce soit le vendeur de la marchandise qui paye le droit. Il fait bien qu'il ne les paye pas pour lui, & l'acheteur qui donne le fonds, le paye, le confond avec le prix. De plus, quand c'est le citoyen qui paye, il en résulte toutes sortes de gênes, jusqu'à des recherches qu'on permet dans sa maison. Rien n'est plus contraire à la liberté. Ceux qui établissent ces sortes d'*impôts*, n'ont pas le bonheur d'avoir rencontré la meilleure sorte d'administration.

L II

Afin que le prix de la chose, & l'imposition sur la chose puissent se confondre dans l'esprit de celui qui paye, il faut qu'il y ait quelque rapport entre la valeur de la marchandise & l'impôt; & que sur une denrée de peu de valeur on ne mette point un droit excessif. Il y a des pays où le droit excède de quinze à vingt fois la valeur de la denrée, & d'une denrée essentielle à la vie. Alors le prince qui met de pareilles taxes sur cette denrée, ôte l'illusion à ses sujets; ils voient qu'ils sont imposés à des droits tellement déraisonnables, qu'ils ne sentent plus que leur misère & leur servitude. D'ailleurs, pour que le prince puisse lever un droit si disproportionné à la valeur d'une chose, il faut qu'il la mette en ferme, & que le peuple ne puisse l'acheter que de ses fermiers, ce qui produit mille désastres.

La fraude étant dans ce cas très-lucrative, la peine naturelle, celle que la raison demande, qui est la confiscation de la marchandise, devient incapable de l'arrêter; il faut donc avoir recours à des peines japonaises, & pareilles à celles que l'on inflige aux plus grands crimes. Des gens qu'on ne sauroit regarder comme des hommes méchants, sont punis comme des scélérats: toute la proportion des peines est ôtée.

Ajoutons que plus on met le peuple dans la nécessité de frauder ce fermier, plus on enrichit celui-ci, & plus on appauvrit celui-là. Le fermier avide d'arrêter la fraude, ne cesse de se plaindre, de demander, de surprendre, d'obtenir des moyens de vexations extraordinaires, & tout est perdu.

En un mot les avantages de l'impôt sur les consommations, consistent dans la modération des droits sur les denrées essentielles à la vie, dans la liberté de contribution à leur consommation, & dans l'uniformité d'imposition. Sans cela, cette espèce d'impôt admirable dans le principe, n'a plus que des inconvénients. Voyez - en la preuve dans l'excellent ouvrage intitulé: *recherches & considérations sur les finances*, 1758, in-4°. 2 vol.

L'impôt arbitraire par tête est plus conforme à la servitude que tout autre. L'im-

pot proportionnel sur les terres est conforme à la justice. L'impôt sur les marchandises convient à la liberté d'un peuple commerçant. Cet *impôt* est proprement payé par l'acheteur, quoique le marchand l'avance & à l'acheteur & à l'état. Plus le gouvernement est modéré, plus l'esprit de liberté regne, plus les fortunes ont de sûreté, plus il est facile aux négocians d'avancer à l'état & aux particuliers des droits considérables. En Angleterre, un marchand prête réellement à l'état cinquante livres sterling, à chaque tonneau de vin qu'il reçoit de France. Quel est le marchand qui oseroit faire une chose de ce genre dans un pays gouverné comme la Turquie? Et quand il l'oseroit faire, comment le pourroit-il avec une forme suspecte, incertaine, ruinée?

La plupart des républiques peuvent augmenter les *impôts* dans les pressans besoins, parce que le citoyen qui croit les payer à lui-même, a la volonté de les payer, & en a ordinairement le pouvoir, par l'effet de la nature du gouvernement. Dans la monarchie mitigée, les *impôts* peuvent s'augmenter, parce que la sagesse, l'habileté du gouvernement, y peut procurer des richesses; c'est comme la récompense du prince; à cause du respect qu'il a pour les loix.

Cependant plus il les respecte, plus il doit borner les *impôts* qu'il est forcé d'établir, les distribuer proportionnellement aux facultés, les faire percevoir avec ordre, sans charges & sans frais. L'équité de la levée des tributs de la ville de Rome, tenoit au principe fondamental du gouvernement, fondé par Servius Tullius, & ne pouvoit être enfreinte que la république ne fût ébranlée du même coup, comme l'expérience le justifia.

L'imposition mise par Aristide sur toute la Grèce, pour soutenir les frais de la guerre contre les Perses, fut répartie avec tant de douceur & de justice, que les contribuables nommerent cette taxe *l'heureux sort de la Grèce*; & c'est vraisemblablement la seule fois qu'une taxe a eu cette belle qualification. Elle montoit à 450 talens; bientôt Périclès l'augmenta d'un tiers; enfin ayant été triplée dans la

suite, sans que la guerre fût plus ruineuse par sa longueur, ou par les divers accidens de la fortune, cette pesanteur d'impôt arrêta le progrès des conquêtes, épuisa les veines du peuple qui devenu trop foible pour résister à Philippe, tomba sous le joug de son empire.

Ayons donc pour maxime fondamentale de ne point mesurer les impôts à ce que le peuple peut donner, mais à ce qu'il doit donner équitablement; & si quelquefois on est contraint de mesurer les impôts à ce que le peuple peut donner, il faut que ce soit du moins à ce qu'il peut toujours donner: sans ce ménagement il arrivera qu'on sera forcé ou de surcharger ce malheureux peuple, c'est-à-dire de ruiner l'état, ou de faire des emprunts à perpétuité, ce qui conduit à la surcharge perpétuelle de l'imposition, puisqu'il faut payer les intérêts; finalement il en résulte un désordre assuré dans les finances, sans compter une infinité d'inconvéniens, pendant le cours de ces emprunts. Le principe qu'on vient de poser est bien plus constant, d'un effet plus étendu, & plus favorable à la monarchie, que les trésors amassés par les rois.

Le souverain doit ôter tous les impôts qui sont vicieux par leur nature, sans chercher à en réprimer les abus, parce que la chose n'est pas possible. Lorsqu'un impôt est vicieux par lui-même, comme le sont tous les tributs arbitraires, la forme de la régie, toute bonne qu'elle est, ne change que le nom des excès, mais elle n'en corrige pas la cause.

La maxime des grands empires d'orient, de remettre les tributs aux provinces qui ont souffert, devrait être portée dans tous les états monarchiques. Il y en a où elle est adoptée, mais où en même temps elle accable autant & plus que si elle n'y étoit pas reçue, parce que le prince n'en levant ni plus ni moins, tout l'état devient solidaire. Pour soulager un village qui paye mal, on charge de la dette un autre village qui paye mieux; on ne rétablit point le premier, on détruit le second. Le peuple est désespéré entre la nécessité de payer pour éviter des exécutions qui suivent promptement, & le

danger de payer, crainte de surcharges.

On a osé avancer que la solidité des habitans d'un même village étoit raisonnable, parce qu'on pouvoit supposer un complot frauduleux de leur part. Mais où a-t-on pris, que sur des suppositions, on doive établir une chose injuste par elle-même, & ruineuse pour l'état? Il faut bien, dit-on, que la perception des impôts soit fixe pour répondre aux dépenses qui le sont. Oui la perception des impôts qui ne seront pas injustes & ruineux. Remettez sans hésiter de tels impôts, ils fructifieront inmanquablement. Cependant ne peut-on pas faire des retranchemens sur plusieurs de ces dépenses qu'on nomme fixes? Ce que l'entente peut dans la maison d'un particulier, ne le pourroit-elle pas dans l'administration d'un état? N'a-t-il point de ressources pour économiser dans les temps de paix, se libérer s'il est endetté, former même des épargnes pour les cas fortuits, les consacrer au bien public; & en attendant, les faire toujours circuler entre les mains des trésoriers, des receveurs, en prêts des compagnies solides, qui établiraient des caisses d'escompte, ou par d'autres emplois.

Il y a cent projets pour rendre l'état riche, contre un seul dont l'objet soit de faire jouir chaque particulier de la richesse de l'état. Gloire, grandeur, puissance d'un royaume! Que ces mots sont vains & vuides de sens, auprès de ceux de liberté, aisance, & bonheur des sujets! Quoi donc, ne seroit-ce pas rendre une nation riche & puissante, que de faire participer chacun de ses membres aux richesses de l'état? Voulez-vous y parvenir en France? les moyens s'offrent en foule à l'esprit; j'en citerai quelques-uns par lesquels je ne puis mieux terminer cet article.

1°. Il s'agit de favoriser puissamment l'agriculture, la population & le commerce, source des richesses du sujet & du souverain. 2°. Proportionner le bénéfice des affaires de finance à celui que donne le négoce & le défrichement des terres en général; car alors les entreprises de finances seront encore les meilleures, puisqu'elles sont sans risque, outre qu'il ne faut jamais ou-

blier que le profit des financiers est toujours une diminution des revenus du peuple & du roi. 3°. Restreindre l'usage immodéré des richesses & des charges inutiles. 4°. Abolir les monopoles, les péages, les privilèges exclusifs, les lettres de maîtrise, le droit d'aubaine, les droits de franc-fiefs, le nombre & les vexations des fermiers. 5°. Retrancher la plus grande partie des fêtes. 6°. Corriger les abus & les gênes de la taille, de la milice & de l'imposition du sel. 7°. Ne point faire de traités extraordinaires, ni d'affoiblissement dans les monnoies. 8°. Souffrir les transports des espèces, parce que c'est une chose juste & avantageuse. 9°. Tenir l'intérêt de l'argent aussi bas que le permet le nombre combiné des prêteurs & des emprunteurs dans l'état. 10°. Enfin, alléger les *impôts*, & les répartir suivant les principes de la justice distributive, cette justice par laquelle les rois sont les représentans de Dieu sur la terre. La France seroit trop puissante, & les François seroient trop heureux, si ces moyens étoient mis en usage. Mais l'aurore d'un si beau jour est-elle prête à paroître? (D. J.)

*IMPÔT en faveur du Théâtre*, c'est dans les anciens auteurs un *impôt* qu'on levoit sur le peuple par voie de taxe, pour payer les frais des représentations théâtrales, ou d'autres spectacles. Voyez SPECTACLE.

Il y avoit plusieurs questeurs ou trésoriers particuliers pour cet *impôt*; il fut établi par une loi d'Eubulus, que ce seroit un crime capital de détourner à d'autres usages l'argent destiné aux frais du théâtre, & même de s'en servir pour les besoins de la guerre.

Parmi nous on tire du théâtre même une espèce d'*impôt* en faveur des pauvres. C'est le quart de la somme que produit chaque représentation, & on l'appelle *le quart des hôpitaux* à l'entretien desquels cet argent est affecté. On accepte l'aumône du comédien, & on lui refuse des prières.

\* IMPRATICABLE, (*Gramm.*) qui ne peut être pratiqué. Il se dit des choses & des personnes. Ces chemins sont *impraticables*. C'est un homme *impraticable*. Tout ce qui fait un obstacle insurmontable à l'exercice de nos facultés, sur-tout cor-

porables, s'appelle ou peut s'appeller *impraticable*.

IMPRÉCATION, *s. f.* (*Antiq. grecq. & rom.*) *execratio*, *devotio*, *deprecatio*, *obsecratio*, c'est-à-dire malédiction. Ce terme dans l'acception commune, désigne proprement des vœux formés par la colère ou par la haine.

On appelle de ce mot les expressions emportées, que le désir de la vengeance nous arrache, lorsque nous sentant trop foibles pour nuire par nous-mêmes à ce que nous haïssons, nous osons réclamer le secours de la divinité, & l'inviter à épouser nos ressentimens.

Mais il s'agit ici de ces *imprécations* singulieres des anciens, que leur religion & la croyance des peuples autorisent. Ce sujet vraiment curieux pour un littérateur philosophe, a fait la matière de plusieurs savans mémoires insérés dans le recueil de l'académie des Belles-Lettres: il en faut détacher les généralités les plus importantes & les plus assortissantes au plan de cet ouvrage.

Commençons par distinguer les *imprécations* des anciens, en *imprécations* publiques, en *imprécations* des particuliers, & en *imprécations* contre soi-même, lorsqu'on se devoit pour la patrie; mais nous ne dirons rien de ces dernières, parce que nous en avons déjà traité à l'article DÉVOUEMENT, (*Hist. & Littér.*)

J'entends par *imprécations* publiques, celles que l'autorité publique ordonnoit en certains cas chez les Grecs, chez les Romains, & chez quelques-autres peuples.

Les citoyens impies, mais sur-tout les oppresseurs de la liberté & les ennemis de l'état, furent l'objet le plus ordinaire de ces sortes d'*imprécations*. Alcibiade en subit la peine, pour avoir mutilé les statues de Mercure, & pour avoir profané les sacrés mystères de Cérès.

Dès que les Athéniens eurent secoué le joug des Pisistratides, un décret du sénat ordonna des *imprécations* contre Pisistrate & ses descendans. Un pareil décret en ordonna de plus fortes contre Philippe, roi de Macédoine. Tite-Live nous en a conservé la teneur que voici.

Le peuple, dit-il, obtint du sénat un

décret, qui portoit que les statues qu'on avoit élevées à ce prince, seroient renversées; que tous les portraits seroient déchirés; que son nom & ceux de ses ancêtres de l'un & de l'autre sexe, seroient effacés; que les fêtes établies en son honneur seroient réputées profanes, & les jours où on les célébroit, des jours malheureux; que les lieux où l'on avoit placé quelque monument à sa gloire, seroient déclarés des lieux exécrationnels; enfin, que les prêtres dans toutes leurs prières publiques pour les Athéniens & pour leurs alliés, seroient obligés de joindre des malédictions contre la personne & la famille de Philippe. On inséra depuis dans le décret, que tout ce qui pourroit être imaginé pour flétrir le nom du roi de Macédoine, seroit avoué & adopté par le peuple d'Athènes; & que si quelqu'un osoit s'y opposer, il seroit regardé pour ennemi de l'état.

Eschine nous apprend que les Amphictions s'obligerent par une amère *imprécation*, non-seulement à ne jamais cultiver, mais même à ne jamais permettre qu'on cultivât les terres des Cyrhéens & des Acragallides, qui avoient profané le temple de Delphes, & s'étoient gorgés du butin des offrandes dont l'avoit enrichi la piété des peuples: voici les propres termes de l'*imprécation*, ils sont bien curieux.

« Si quelqu'un; soit particulier, soit  
 » ville, soit nation entière, viole cet  
 » engagement, qu'on les déteste comme  
 » criminels de leze-majesté divine envers  
 » Appollon, Latone, Diane & Minerve,  
 » que leurs terres ne donnent point de  
 » fruits; que leurs femmes n'enfantent  
 » pas des hommes; mais des monstres;  
 » que leurs troupeaux ne produisent que  
 » des masses contraires à l'ordre de la  
 » nature; que sans cesse de telles gens  
 » succombent dans toute expédition de  
 » guerre, dans tout jugement de tribu-  
 » nal, dans toute délibération de peuple,  
 » qu'eux, leur famille & leur race, pé-  
 » rissent par une extermination totale;  
 » qu'enfin aucune victime de leur part ne  
 » trouve grace devant les quatre divinités  
 » offensées, & qu'à jamais elles rejettent  
 » de semblables sacrifices.

Comme toutes les *imprécations* avoient pour but d'attirer la colere des dieux sur la tête de celui contre qui on les prononçoit, les divinités, qui dans la Mythologie présidoient à la vengeance, entre lesquelles les Furies tenoient le premier rang, étoient celles qu'on invoquoit le plus généralement dans les *imprécations*.

Les vœux qu'on leur adressoit sont appellés indistinctement, *execrationes*, *execrationum carmen*, *diræ*, *deprecationes*, *devotiones*, *vota feralia*, termes qui marquent qu'on ne les invoquoit que pour en obtenir quelque chose de funeste; & afin de répandre une sorte d'horreur sur les sacrifices qui faisoient partie de la cérémonie, on les offroit ces sacrifices, non sur des autels élevés, mais dans des fosses profondes que l'on creusoit exprès.

Le premier but de ces prières vengeresses étoit de mettre les divinités infernales en possession du coupable, qu'on leur abandonnoit; c'est ce qu'on entendoit par les deux mots *devovere diris*. Ceux qui avoient été ainsi dévoués étoient regardés comme des ennemis publics, & comme des hommes exécrationnels. Bannis de la société, ils n'avoient plus de part aux aspersions qui se faisoient avec les tisons sacrés trempés dans le sang des victimes. Ils n'avoient plus la liberté d'offrir de libations dans les temples, ni d'assister aux assemblées du peuple. Chassés de leur patrie, ils n'y étoient pas même reçus après leur mort: on ne vouloit pas que leurs vêtemens fussent confondus avec ceux des citoyens, ni que la terre natale qu'ils avoient déshonorée, servît à les couvrir; à moins que sur des preuves bien authentiques de leur innocence, ils ne fussent réhabilités. La réhabilitation se faisoit en immolant quelques victimes à l'honneur des mêmes dieux, dont on avoit imploré l'assistance par les *imprécations*.

Mais les meurtriers, les assassins, les parricides ne pouvoient jamais se flatter de cet avantage. C'est ainsi que le déclare Œdipe dans Sophocle, lorsqu'il prononce les violentes *imprécations* contre le meurtrier de Laïus. « Je défends, dit-il, qu'en aucun lieu de mes états, ce mal-

» heureux soit reçu dans les sacrifices. &  
 » dans les compagnies : je défends qu'on  
 » ait rien de commun avec lui , pas même  
 » la participation de l'eau lustrale ; &  
 » j'ordonne qu'on le bannisse comme  
 » un monstre , de toutes les maisons où  
 » il se retireroit. Puissé le criminel éprou-  
 » ver l'effet des malédictions dont je  
 » l'accable aujourd'hui. Qu'il traîne une  
 » vie misérable , sans feu , sans lieu ,  
 » sans secours , & sans espoir d'être ja-  
 » mais réhabilité.

Les *imprécations* furent originellement établies par le concours de la religion & de la politique , pour exclure de la société & de la participation aux avantages qui y sont attachés , ceux qui seroient capables d'en détruire l'ordre & l'administration. On regarda les *imprécations* comme une suite naturelle du droit commun , dont jouit tout gouvernement , de pouvoir retrancher de son sein , les membres qui le bouleversent & les sujets rebelles.

Je n'examinerai point si l'usage qu'on en a fait dans l'antiquité en divers temps & en plusieurs pays , n'a pas quelquefois dégénéré en abus ; & si la passion se couvrant du voile de la religion & du bien public , ne les a pas quelquefois injustement appliqués ; je sais qu'on les employoit très-rarement , & seulement dans des cas extrêmes. Cependant on ne sauroit nier que les formules n'en fussent blâmables , & qu'en même temps elles étoient accompagnées de cérémonies infamantes , qu'il falloit retrancher. Mais les abus des excommunications qui ont succédé aux *imprécations* des Payens , sont bien autrement condamnables. Il n'y en a que trop d'exemples dans les derniers siècles. « Dieu , dit M. l'abbé de Fleury , a permis les suites affreuses des fausses idées qu'on a eu si long-temps sur l'excommunication pour nous en désabuser à jamais , du moins par l'expérience ». Voyez EXCOMMUNICATION.

On peut même ajouter , à la décharge des *imprécations* des anciens , qu'elles n'étoient pas toujours mêlées de formalités odieuses , & qu'elles varioient suivant la nature du crime qui y donnoit lieu , &

suivant les idées que les peuples en avoient. Lorsque les Crétois , chez qui la dépravation des mœurs étoit regardée comme la source de tous les désordres , chassoient de leur île un citoyen corrompu ; ils ne formoient contre lui d'autre vœu , sinon qu'il fut obligé de passer sa vie hors de sa patrie , dans la compagnie de gens qui lui ressemblassent ; *imprécation* bien digne d'un peuple qui avoit eu Minos pour législateur.

L'usage des *imprécations* passa des Grecs chez les Romains ; elles s'étoient glissées à Rome , dès la naissance de la république , & elles y subsisterent dans les temps postérieurs. Valerius Publicola , autorisé par le peuple , dévoua aux dieux infernaux la vie & les biens de quiconque oseroit aspirer à la royauté. Crassus , ce Romain si fameux par ses richesses , ayant formé le dessein d'aller conquérir le pays des Parthes , surmonta par la faveur de Pompée , l'opposition que les pontifes mettoient à cette entreprise ; mais le tribun Atéius s'étant fait apporter dans l'endroit par où Crassus devoit passer , un réchaud plein de feu , y jeta quelques parfums , fit des aspersions , & prononça une formule conçue en termes si effrayans , qu'on la nomma *carmen desperatum*.

Telles étoient la plupart des *imprécations* particulières ; je les définis , des prières qu'on adresse à un être suprême , pour l'engager à se porter vengeur des injures , dont la protection n'a pas garanti , & dont on est hors d'état de se venger.

Rien n'est plus naturel à la foiblesse accablée , que d'implorer l'assistance d'un pouvoir supérieur à ceux qui l'oppriment. Les hommes dans tous les temps ont adressé leurs vœux aux dieux protecteurs de l'humanité. L'idée de tirer vengeance des maux qu'on a soufferts par la malice ou la violence des autres , est une idée pleine de douceur & de consolation. Les malheureux ne désirent guere moins la vengeance de leurs calamités , que la protection des dieux , pour la conservation de leurs repos. Ils se sont toujours adressés à la justice divine , pour la punition des offenses dont ils ne peuvent se flatter d'obtenir la satisfaction d'une autre manière.

Les vœux commencent où l'espoir vient à cesser.

Il est beaucoup parlé dans l'antiquité, des *imprécations* célèbres, dont l'effet a rempli également de terreur & de pitié, les théâtres de la Grèce, & quelquefois les nôtres. Il est vrai que c'est par le canal des poètes que la connoissance de ces *imprécations* est parvenue jusqu'à nous; mais il n'est pas moins vrai que les poètes sont les historiens des temps les plus éloignés, & les témoins d'une vieille tradition, dont le souvenir quand ils écrivoient, n'étoit pas encore effacé de la mémoire des hommes.

Or de toutes les *imprécations*, dont les écrits des poètes sont remplis, les plus remarquables ont été celles que les peres irrités ont faites contre leurs enfans.

Il faut d'abord observer que soit qu'elles eussent leur fondement légitime dans quelque grand outrage, soit qu'elles ne fussent que le produit d'un esprit troublé par des soupçons injustes, l'événement n'en étoit pas moins funeste à ceux qui en étoient frappés.

Pour découvrir la cause de cette opinion reçue chez les anciens, il faut remonter aux temps du monde, qui ont précédé l'établissement des états. Alors un pere de famille; maître absolu de la destinée de ses enfans, ne voyoit rien au-dessus de lui que les dieux. Il en étoit en quelque sorte l'image vivante; & comme les peres par leur sagesse, s'attiroient de leurs enfans l'admiration, & le respect qui en est inséparable, de même par leur tendresse & par leurs soins, ils en avoient le cœur & l'attachement. Les enfans ne voyoient donc après les dieux, rien qui fût si bon ni si grand, que les auteurs de leur naissance; aussi de toute ancienneté, le respect dû aux peres par leurs enfans marche à côté du culte des dieux.

Les Furies, nées selon Hésiode, du sang d'un pere outragé par son fils, de Célus mutilé par Saturne, étoient les ministres infatigables des vengeances paternelles. C'étoit à elles que les peres dans l'exès de leur colere, adressoient les *imprécations* contre leur propre sang; & s'ils appelloient quelque autre divinité à leur vengeance, les Furies étoient tou-

jours prêtes à se joindre à elles, pour exécuter leurs ordres. Althée, dit Homere, frappoit à genoux la terre avec les mains, lorsqu'elle proféroit son *imprécation* contre son fils Méléagre, & demandoit aux dieux des enfers & à Proserpine la mort de ce fils infortuné, la Furie qui erre dans les ténèbres, entendit du fond du Tartare sa funeste priere.

L'effet même des *imprécations* paternelles sur des enfans innocens, ne se révoquoit point en doute, parce que le pere étoit regardé comme le souverain seigneur de sa famille. La politique fortifia dans l'esprit des hommes une opinion d'où dépendoit le repos de l'ordre public.

Entre les *imprécations* prononcées par un pere avec justice, personne ne peut oublier celle d'Œdipe contre Eteocle & Polinice, qui leur fut si fatale. C'est le principal point de vue des *Phéniennes* d'Eurypide, & de la tragédie d'Eschyle, intitulée: *les sept devant Thebes*.

On ne se ressouvient pas moins des *imprécations* de Thée, qui toutes injustes qu'elles étoient, donnerent la mort à Hypolite son fils vertueux, & à lui une douleur mortelle, c'est encore le sujet de la tragédie d'Eurypide, qui a pour titre *Hypolite*.

L'histoire moderne rapporte que le malheureux Henri IV empereur d'Allemagne, trompé par son indigne fils, qui le dépouilla de sa couronne, s'écrioit en mourant, "Dieu des vengeances, vous vengerez ce parricide". Ainsi de tout temps, les hommes ont imaginé que Dieu exauçoit les *imprécations* des mourans, & sur-tout celles des peres. Erreur utile & respectable, dit M. de Voltaire, si elle pouvoit arrêter le crime!

En général, les Romains croyoient que les *imprécations* avoient une telle force, qu'aucun de ceux contre qui elles avoient été faites, n'en pouvoient éviter l'effet. C'est en profitant de cette opinion superstitieuse, qu'Horace dans une ode satyrique contre la magicienne Canidie, lui dit: "vos maléfices ne changeront point le cours de la justice des dieux; mais mes *imprécations* vont attirer sur vous la colere du ciel, & nul sacrifice n'en

» pourra détourner l'accomplissement.

*Dira detestatio*

*Nulla expiatur vicimâ.* Ode V. lib. V.

Je ne dois pas oublier de remarquer que les anciens, à la prise & à la destruction des villes, qui leur avoient coûté beaucoup de sang, prononcèrent quelquefois des *imprécations* contre quiconque oseroit les rétablir.

Quelques-uns croient que ce fut-là la principale raison, pour laquelle Troie ne put jamais se relever de ses cendres, les Grecs l'ayant dévouée à une chute éternelle & irréparable.

Ces *imprécations* contre des villes entières saccagées & renversées, passèrent chez les Juifs, qui les goûterent avec avidité, & les employèrent impitoyablement. Ainsi nous lisons que Josué à la destruction de Jéricho, fit de fatales *imprécations* contre quiconque oseroit la rebâtir; ce qui fut accompli au bout d'environ 537 ans, dans la personne d'Hiel de Béthel; & s'il est parlé dans ce long espace de temps d'une ville de Jéricho, cette ville n'avoit point été bâtie sur les fondemens de l'ancienne, mais dans son voisinage. Ce ne fut qu'après la mort d'Hiel, qu'on vint demeurer dans la première qu'il avoit réparée.

Mais tous les peuples s'accorderent à lancer des *imprécations* contre les violateurs des sépulchres, qui par-tout étoient des lieux réputés sacrés. On chargeoit les tombeaux de diverses formules terribles: que le violateur meure le dernier de sa race, qu'il s'attire l'indignation des dieux, qu'il soit privé de la sépulture, qu'il soit précipité dans le Tartare, qu'il voie les ossemens des siens déterrés & dispersés, que les mystères d'Isis troublent à jamais son repos, que ses descendans soient réduits au même état qu'il éprouve. *Dros iratos habeat, ossa suorum cruta atque dispersa videat, si quis de eo sepulchro violarit*, &c.

Enfin, les *imprécations* furent en usage chez les Gaulois, mais il n'appartenoit qu'aux druides de les prononcer, & la désobéissance à leurs décisions étoit au rapport de César, de bello Gallico, lib. VI. p. 220, edit. variorum, le cas le plus

ordinaire où ils les employaient. On en peut croire César sur sa parole, il avoit vu ce qu'il avançoit, & s'il ne l'avoit pas vu, on pourroit l'en croire encore. (D. J.)

IMPRÉCATIONS, s. f. pl. (Littérat.) *diræ*; ce sont les déesses impitoyables que l'on nommoit *Furies* sur la terre; *Euménides* aux enfers, & *imprécations* dans le ciel, dit Servius sur le quatrième livre de l'*Enéide*.

Quelques-uns croient que leur nom latin *diræ* vient du grec *δῖραι*, qui signifie terribles.

*Incinâ igni*

*Incedunt cum ardentibus tædis.*

On les invoquoit toujours dans toutes les prières qu'on faisoit contre ses ennemis, ou contre les scélérats.

Ces prétendues déesses vengeresses avoient outre leurs temples & leurs bois sacrés, des libations qui leur étoient propres, & dans lesquelles on n'employoit que l'eau & le miel, sans aucun mélange de vin. On ne parloit qu'avec une horreur religieuse de ces divinités infernales & célestes. On évitoit de prononcer leurs deux noms d'*imprécation* & de *Furies*, & l'on leur substituoit celui d'*Euménides*, qui n'offroit rien d'affreux. Voyez EUMÉNIDES.

Enfin, comme on tremble toujours à l'aspect de la main qui va nous frapper, aussi n'y avoit-il rien qui portât avec soi plus d'épouvante que le caractère des *Furies*, dont Héraclite disoit qu'elles arrêteroient le soleil même, s'il vouloit se détourner de sa route; mais il ne s'agit pas ici de s'étendre davantage, le lecteur peut consulter leur article, où l'on est entré dans de grands détails. (D. J.)

IMPRÉCATION, (Littérat.) figure de rhétorique par laquelle l'orateur souhaite des malheurs à ceux à qui il parle. Elle est quelquefois dictée par l'horreur pour le crime & pour les scélérats, comme celle-ci du grand-prêtre Joad dans l'Atthalie de Racine.

*Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan & sur elle  
Répandre cet esprit d'imprudence & d'erreur,  
De la chute des rois, funeste avant-coureur.*

Quelquefois



Quelquefois elle est l'effet de l'indignation mais le plus souvent celui de la colere & de la fureur. Ainsi dans Rodogune Cléopatre expirante, souhaite à son fils Antiochus & à cette princesse tous les malheurs réunis.

*Puisse le ciel, tous deux, vous prenant pour victimes,*

*Laisser tomber sur vous la peine de mes crimes.*

*Puissez-vous ne trouver dedans votre union,*

*Qu'horreur, que jalousie, & que confusion;*

*Et pour vous souhaiter tous les malheurs ensemble,*

*Puisse naître de vous un fils qui me ressemble.*

**IMPRÉGNATION**, s. f. (*Æcon. anim.*) ce terme est proprement synonyme de fécondation. Voyez FÉCONDATION, GÉNÉRATION, GROSSESSE.

**IMPREGNER**, verb. act. (*Gram.*) *impregner* un corps d'un autre, c'est répandre les molécules de celui-ci entre les molécules du premier, en sorte qu'il y en ait par-tout également; c'est ainsi qu'un drap est *imprégné* de la liqueur colorante; qu'une eau est *imprégnée* de sel, &c. Ainsi l'*imprégnation* se fait ou par le mélange; ou par l'imbibition, ou par la combinaison, ou par la dissolution, &c.

**IMPRENABLE**, adj. (*Gram.*) qui ne peut être pris, forcé. Il ne se dit guere que d'une place fortifiée. Il n'y a aucune place imprenable depuis l'invention de la poudre à canon.

**IMPREScriptible**, adj. (*Jurisp. prud.*) se dit de ce qui ne peut être prescrit, comme le domaine du roi. Il y a des choses qui sont *imprescriptibles* de leur nature, de maniere qu'elles ne peuvent jamais être prescrites; d'autres qui, quoique sujettes en général à la loi de la prescription; ne peuvent être prescrites pendant un certain temps où la prescription ne court pas. Voyez PRESCRIPTION. (A)

**IMPREScriptibilité**, s. f. (*Jurisp. prud.*) est la nature d'une chose qui la rend imprescriptible, ou non sujette à être prescrite, soit activement ou passivement. Voyez PRESCRIPTION. (A)

**IMPRESSE**, adj. (*Philosoph.*) on dit des especes *impreses*, & des especes ex-

*preses*. On entend par les premières, des émanations qui se détachant des corps dont elles sont des simulacres légers, viennent frapper nos organes, & sont transmises au *sensorium commune*, où le principe intelligent s'en occupe & s'en forme des concepts qu'on appelle *especes expreses*. Les especes *impreses* sont matérielles, les expreses sont spirituelles; les unes & les autres sont chimériques. Voyez les articles IDÉES, SENSATION, &c.

**IMPRESSION**, s. f. (*Gram.*) c'est en général la marque de l'action d'un corps sur un autre. Les piés des animaux s'impriment sur la terre molle. Le coin laisse son *impression* sur la monnoie. Les objets extérieurs font *impression* sur nos sens. Les *impressions* reçues dans la jeunesse, ressemblent aux caracteres gravés sur l'écorce des arbres: ils croissent & se fortifient avec eux. Ce n'est point par les *impressions* de détail, qu'il faut juger de la bonté morale d'un ouvrage dramatique, mais par l'*impression* dernière qu'on en remporte. Vous avez cent fois ri du misanthrope Alceste; vous l'avez trouvé brutal, opiniâtre, insensé, ridicule; mais à la fin, vous prendriez volontiers son rôle dans la société, & vous l'estimez assez pour souhaiter de lui ressembler. Le mot *impression* a cent autres acceptions diverses, tant simples que figurées.

**IMPRESSION**, s. f. c'est le produit de l'art de l'imprimeur. La beauté d'une impression dépend de tant de circonstances différentes, qu'il est presque impossible de trouver à cet égard un seul livre également bien conditionné: il n'y a guere que du plus ou moins.

L'*impression* d'Hollande a dû la réputation dont elle jouissoit, à l'élégance de ses caracteres, & à la beauté de son papier. La fonderie en caracteres a surpassé ici celle de Hollande; mais il seroit encore à désirer qu'en faisant l'œil un peu plus creux, il devint moins sujet à se remplir d'encre, & s'écrasât moins promptement. Les caracteres anciens sont moins beaux, mais ils conservent plus long-temps l'œil net par cette raison.

Il seroit encore d'une grande utilité dans l'imprimerie, que tous les caractères

teres, même chez les différens fondeurs, fussent exactement de la même hauteur; mais par une politique qui nuit extrêmement à la qualité de l'impression, chaque fondeur a presque des hauteurs particulières. Et quand dans la même feuille on est obligé d'employer différens caractères, ce qui arrive souvent, on a le désagrément de voir une partie noire, & l'autre blanche. Tout le talent des imprimeurs à la presse ne peut y remédier entièrement.

Pour le papier, bien-loin que nos manufactures égalent celles de Hollande, il devient de plus en plus mauvais. Dans la même main de papier, il se trouve souvent des feuilles de trois épaisseurs différentes; du blanc & du gris. Les imprimeurs trempant leur papier, & touchant leur forme suivant la qualité du papier, ne peuvent que se tromper souvent. On voit dans une édition une feuille noire, après une blanche. C'est cependant quelquefois la faute des imprimeurs.

**IMPRESSIONS digitales** (*Anatom.*) c'est ainsi qu'on nomme quelques enfoncemens superficiels, que présente la partie de l'os frontal, qui forme la voûte orbitaire. On appelle ces enfoncemens *impressions digitales*, parce qu'ils ressemblent assez à ceux qu'on feroit avec l'extrémité des doigts sur une matière molle. Ils sont formés par les circonvolutions de la substance corticale des lobes antérieurs du cerveau. *Voyez* **FRONTAL os.** (*D. J.*)

**IMPRIMAGE**, s. m. se dit parmi les *vireurs d'or*, de l'action de l'avanceur qui passe une fois son fil dans chacun de ses prégarons, ce qui fait le premier & le second *imprimage*.

**IMPRIMER**, (*Grammaire*) c'est porter l'empreinte d'un objet sur un autre.

*Imprimer en lettres*, c'est porter l'empreinte des lettres sur du papier, ou quelque autre matière propre à la recevoir.

*Imprimer en taille-douce*, c'est porter l'empreinte d'une planche gravée sur des surfaces propres à la prendre; & aussi de toutes les autres manières d'imprimer. *Voyez les articles* **IMPRIMERIE EN LETTRES**, & **IMPRIMERIE EN TAILLE-DOUCE**.

**IMPRIMER**, en *Architect.* v. a. c'est

peindre d'une ou de plusieurs couches d'une même couleur à huile ou à détrempe les ouvrages de charpenterie, de menuiserie, de ferrurerie, & quelquefois les plâtres qui sont au dedans ou au dehors des bâtimens, autant pour les conserver, que pour les décorer.

On appelle toutes les peintures de bâtimens *peintures d'impressions*.

**IMPRIMER**, en terme de *Cirier*, c'est imbiber la méche d'une première couche de cire, pour la rendre plus facile à prendre les autres.

**IMPRIMER**, se dit en *Peinture*, des couches de colle & de celles des couleurs qu'on met sur les toiles, pour les rendre telles qu'elles doivent être pour y faire quelque tableau. Lorsque les toiles sont imprimées, il faut qu'elles soient bien seches avant de peindre dessus.

*Imprimer* se dit aussi des couches de couleurs à huile ou en détrempe qu'on donne sur les ouvrages de charpenterie, de menuiserie, & de ferrurerie & de maçonnerie, soit pour les conserver ou les embellir de divers ornemens, de figures, panneaux, &c.

*Imprimer* se dit encore des estampes que l'on imprime.

**IMPRIMERIE**, s. f. (*Hist. des invent. modern.*) art de tirer sur du papier l'empreinte des lettres, des caractères mobiles, jetés en fonte, & qui servent de moule. On l'appelle autrement *art typographique*, & c'est un fort bon terme. Venons à la chose.

L'*Imprimerie*, cet art si favorable à l'avancement des sciences, qui acquièrent toujours de la perfection à mesure que les connoissances se multiplient, fut trouvée vers le milieu du quinzième siècle; à-peu-près dans le temps que la gravure fut connue, & les Romains n'avoient qu'un pas à faire pour en avoir la gloire.

Les auteurs qui ont écrit sur cette matière s'accordent assez à fixer l'époque de cet art depuis l'année 1440, & à faire honneur à la ville de Mayence de l'avoir vu naître dans son sein. Harlem, qui se vante de cette gloire, a des partisans, & entr'autres Boxhorn. Enfin, la ville de

Strasbourg à les siens, & en particulier MM. Mentel & Schefflin.

Toutefois, si l'on en juge impartialement, on ne peut guere douter que Guttenberg ne soit le véritable auteur de l'*Imprimerie*. Il étoit natif de Mayence, & sortoit d'une famille patricienne de cette ville, qui paroît avoir porté différens noms, celui de Zumjungen - Aben, & celui de Gensfleisch. On trouve dans des contrats passés à Strasbourg, en 1441 & 1442, qu'il est appelé *Joannes dictus Gensfleisch aliàs nuncupatus Guttenberg de Moguntia*.

On assure que Guttenberg, étant à Strasbourg en 1439, passa un acte avec trois bourgeois de cette ville, pour mettre en œuvre plusieurs arts, & *secrets merveilleux qui tiennent du prodige*. Ce sont, dit Mr. Schefflin, les termes du traité (écrit en allemand) sans toutefois spécifier en quoi consistoient ces arts; cependant il est permis de soupçonner que l'art d'imprimer étoit du nombre de ces secrets qualifiés de *merveilleux*.

En effet, l'invention de l'*Imprimerie* a été regardée, dans les commencemens, comme tenant du prodige, & même du sortilege. Les parties contractantes n'auront pas jugé à propos de s'expliquer plus clairement, dans l'espérance de tirer un profit considérable d'un art pour lequel il n'y avoit pas même encore de terme consacré.

En 1450, Guttenberg étant à Mayence pour chercher des amis qui vinssent au secours de ses fonds épuisés, fit dans cette année une nouvelle association avec Faust de Mayence. Voilà pourquoi Pierre Schoeffer, associé & gendre de Faust, a mis l'époque de l'origine de l'*Imprimerie* à Mayence dans ladite année 1450.

En 1452, le même Pierre Schoeffer, domestique de Faust, trouva le secret de jeter en fonte les caractères, & mit par conséquent la dernière main à la perfection de l'*Imprimerie*; car jusqu'alors Guttenberg & Faust n'avoient imprimé qu'avec des lettres sculptées en relief sur le bois & sur le métal: il falloit des lettres mobiles fondues, & c'est ce que Schoeffer exécuta.

En 1465, l'électeur de Mayence Adolphe II. honora Guttenberg de ses bonnes grâces, eut soin de sa fortune, & le reçut au nombre des gentilshommes de sa maison, avec une pension honnête. Guttenberg ne jouit pas long-temps de ces avantages; il mourut trois ans après à Mayence en 1468, & fut enterré dans l'église des cordeliers de cette ville.

Je n'entrerai point ici dans un plus grand détail sur la vie de trois hommes qui ont les premiers imprimé des livres, & je ne dirai rien de la manière dont se fait l'*Imprimerie*. Voyez cet article.

Je remarquerai seulement que ceux qui ne sont pas instruits de ce qui constitue essentiellement cet art admirable, ont fixé son origine ou à l'invention des tables gravées en bois, ou à celle des lettres fixes; tandis qu'il est aisé de concevoir que la découverte des lettres mobiles, gravées en relief & jettées en fonte, en est la vraie base. Si donc la mobilité des caractères fait le fondement de l'*Imprimerie*, ce ne sont ni les Chinois qui impriment à-peu-près de la même façon qu'on imprime aujourd'hui les estampes, ni ceux de Harlem dont la prétention ne sauroit s'étendre au-delà des tables de bois gravées, qui peuvent s'attribuer la gloire de l'invention. Ainsi le *speculum humanæ salvationis*, gardé précieusement dans leur ville comme un monument incontestable de l'*Imprimerie* inventée chez eux par Laurent Coster, ne décide rien. Plusieurs autres ouvrages de cette espèce, qu'on trouve chez des curieux, sont imprimés dans le même goût de gravure.

On fait comment l'*Imprimerie* s'est répandue depuis 1462, par la révolution que Mayence éprouva cette même année. Adolphe, comte de Nassau, soutenu par le pape Pie II. ayant surpris cette ville impériale, lui ôta ses libertés & ses privilèges. Alors tous les ouvriers, qu'elle avoit dans son sein, à l'exception de Guttenberg, s'enfuirent, se dispersèrent, & portèrent leur art dans les lieux & les pays où il n'étoit pas connu. C'est à cet événement que tous les historiens réunis à Jean Schoeffer, fils de Pierre & petit-fils

de Faust, placent l'époque de la dispersion, dont l'Europe profita.

En effet, par cette dispersion, les ouvriers de Mayence portèrent leur industrie de toutes parts. Udalric, Han, Suvenheim, & Arnold Pannarts, se rendirent à Rome, où l'on les logea dans le palais des Maximes. Ils y imprimèrent en 1467 le traité de S. Augustin de la cité de Dieu, une Bible latine, les offices de Cicéron, & quelques autres livres. En 1468, on vit un ouvrage sortir de l'Imprimerie d'Angleterre. A Venise, Jean de Sphire & Vandelein publièrent les épîtres de saint Cyprien en 1471. Dans la même année, Sixtus Rufinger fit paroître à Naples quelques ouvrages pieux. A Milan Philippe de Lavagna mit au jour un Suétone en 1475.

A Paris, Ulric Gering, Martin Grantz, & Michel Fridulger, commencerent à imprimer dans une salle de la maison de Sorbonne; & quatre ans après, Pierre Mauser, natif de Rouen, mit au jour dans sa patrie *Alberti Magni de lapidibus & mineralibus*.

A Strasbourg, selon le témoignage de Gebweiler & de Wimpheling, Jean de Cologne & Jean Mentheim se distinguèrent par leurs caractères de fonte, & eurent pour successeur Henri Eggestein.

On vit paroître à Lyon en 1478, les pendeetes médicinales de Matthæus Sylvaticus. On imprima la même année dans Genève, un traité des anges du cardinal Ximenès.

Abbeville fit voir en 1486, en 2 volumes *in-fol.* l'ouvrage de la cité de Dieu de S. Augustin, traduit par Raoul de Presles en 1375. C'est le premier & peut-être l'unique livre qui ait été imprimé dans cette ville.

Jean de Westphalie mit au jour à Louvain, *Petrus Crescentius de agriculturâ*. A Anvers, Gérard Leeuw publia en 1489, *ars epistolaris Francisci Nigri*. A Déventer, Richard Pasraer imprima *itinerarium Johannis de Hese*.

Enfin, à Seville même, Paul de Cologne, & ses associés tous Allemands, publièrent un *Floretum S. Matthæi* en 1491.

Dans ce temps-là, Jean Amerbach faisoit imprimer de bons ouvrages à Basle,

en caractères ronds & parfaits. Mais dix ans auparavant, l'Italie donnoit déjà des éditions précieuses en caractères grecs. Milan, Venise, ou Florence en eurent l'honneur.

Ainsi non-seulement l'on est parvenu rapidement, par le secours de l'impression, à multiplier les connoissances, mais encore à fixer & à transmettre jusqu'à la fin des siècles les pensées des hommes, tandis que leurs corps sont confondus avec la matière, & que leurs âmes se sont envolées au séjour des esprits.

Tous les autres arts qui servent à perpétuer nos idées, périssent à la longue. Les statues tombent finalement en poussière. Les édifices ne subsistent pas aussi longtemps que les statues, & les couleurs durent moins que les édifices. Michel Ange, Fontana & Raphaël sont ce que Phidias, Vitruve & Appelles étoient dans la sculpture, & les travaux de ceux-ci n'existent plus.

L'avantage que les auteurs ont sur ces grands maîtres, vient de ce qu'on peut multiplier leurs écrits, en tirer, en renouveler sans cesse le nombre d'exemplaires qu'on désire, sans que les copies le cedent en valeur aux originaux.

Que ne payeroit-on pas d'un Virgile, d'un Horace, d'un Homere, d'un Cicéron, d'un Platon, d'un Aristote, d'un Pline, si leurs ouvrages étoient confinés dans un seul lieu, ou entre les mains d'une personne, comme peut l'être une statue, un édifice, un tableau?

C'est donc à la faveur du bel art de l'Imprimerie que les hommes expriment leurs pensées dans des ouvrages qui peuvent durer autant que le soleil, & ne se perdre que dans le bouleversement universel de la nature. Alors seulement, les œuvres inimitables de Virgile & d'Homere périront avec tous ces mondes qui roulent sur nos têtes.

Puisqu'il est vrai que les livres passent d'un siècle à l'autre, quel soin ne doivent pas avoir les auteurs d'employer leurs talents à des ouvrages qui tendent à perfectionner la nature humaine? si par notre condition de particuliers nous ne pouvons pas faire des choses dignes d'être écrites, disoit Pline le jeune, tâchons du moins d'en écrire qui soient dignes d'être lues.

Les personnes qui seroient avides de discussions détaillées sur l'origine de l'*Imprimerie*, & sur ses inventeurs, pourront se satisfaire dans Baillet, Cheviliere la Caille, Mallinkroot, Mentel, Pancirolle, Polydore, Virgile *de rerum inventoribus*, Michael Mayer, *verba Germanorum inventa*, Almeloveen *de novis inventis*, les Transact. philosoph. &c. Schefflin, Fournier,

Mais les personnes curieuses d'acquérir la connoissance des premieres & des meilleures éditions des livres en tout genre, doivent feuilleter la plume à la main, la bibliotheque de Fabricius & les annales typographiques de Maittaire. Cette étude fait une branche d'érudition, qu'on aime beaucoup dans les pays étrangers, & à laquelle je ne me repens pas de m'être autrefois attaché. Elle est du moins indispensable aux bibliothécaires des rois, & aux libraires qui recherchent l'acquisition des livres précieux, ou qui s'adonnent à en faire des catalogues. (D. J.)

IMPRIMERIE, c'est l'art de rendre le discours, parlé ou écrit, par des caracteres mobiles convenablement assemblés & contenus, & d'en attacher l'empreinte sur des feuilles de papier.

La main d'œuvre de l'*Imprimerie*, en lettres, ou *Typographie*, consiste dans deux opérations principales; savoir la composition ou l'assemblage des caracteres, & l'impression ou l'empreinte des caracteres sur le papier. On appelle, dans l'*Imprimerie*, *compositeur* ou *ouvrier de la casse* celui qui travaille à l'assemblage des caracteres; on appelle *imprimeur* ou *ouvrier de la presse* celui qui travaille à l'impression ou à l'empreinte des caracteres sur le papier par le moyen de la presse.

Nous allons commencer par les opérations du compositeur, qui sont la distribution, l'assemblage des lettres ou la composition, l'imposition, & la correction.

Il prend d'abord dans les rayons ou tablettes de l'*Imprimerie*, deux *casses* du caractère destiné pour l'ouvrage sur lequel il doit travailler, une casse de *romain* & une d'*italique*. Il dresse ces deux casses dans le rang ou la place qu'il doit occuper. Le rang le plus clair est le plus avantageux; & il doit être arrangé de façon que quand

le compositeur travaille à sa casse, il présente le côté gauche à l'endroit d'où il tire son jour. Le caractère romain étant ordinairement celui dont il entre le plus dans la composition, la casse de romain se place le plus près du jour, & la casse d'*italique* à côté. S'il y a quelque temps que les casses n'ont servi & qu'elles soient poudreuses, le compositeur prend un soufflet, & souffle tous les cassetins l'un après l'autre pour en faire sortir la poussiere en commençant par le haut de la casse. Il regarde ensuite s'il n'y a point dans les deux casses quelques lettres d'un autre corps; s'il en trouve, il les ôte & les donne au *prote* (qui est celui qui a soin des caracteres & des ustenciles de l'*Imprimerie*) pour les mettre à leur place. S'il y a quelques sortes de trop, il les survuide & les met dans des cornets. *Voyez l'article CASSE.*

*Distribution.* Après que le compositeur a donné à ses deux casses le plus de propreté qu'il lui a été possible, il doit *distribuer*. Pour cela le *prote* lui donne des paquets de lettre si le caractère est en paquet. Le compositeur en ôte l'enveloppe, les arrange sur le marbre (*voyez MARBRE*) ou sur un *ais*, l'œil en dessus & le cran tourné de son côté, prend de l'eau claire avec une éponge, en mouille la quantité qui lui est nécessaire pour remplir la casse, & délie les paquets à mesure qu'il les distribue. Si le caractère est en forme, le *prote* indique au compositeur une forme de distribution. Il va la prendre, l'apporte, met sur le marbre un grand *ais* ou le plus souvent deux demi-*ais*, met la forme sur ces *ais*, l'œil du caractère en dessus, prend un marteau, l'y dessere, mouille le caractère avec l'éponge, ôte le *chassis* (*voyez CHASSIS*) ôte aussi la *garniture* (*voyez GARNITURE*) la met arrangée sur un autre *ais*, garde ce *chassis* & cette garniture s'ils doivent lui servir, sinon les donne au *prote* pour les ferrer. Le compositeur prend une *réglette* (*voyez RÉGLETTE*) qui doit être un peu plus longue que les lignes de distribution, & enleve les titres courans des pages, les lignes de *quadrats* (*voyez QUADRATS*), les *vignettes* (*voyez VIGNETTES*), les *réglets* doubles ou simples (*voyez RÉGLETS*),

en un mot tout ce qu'il croit pouvoir lui servir dans sa composition, & le met dans une galée. (Voyez GALÉE.)

Ensuite il pose le plat de sa réglette contre le corps du caractère du côté du cran, & du côté de la main gauche le bout de la réglette au niveau des lignes de distribution; il appuie le doigt annulaire de chaque main contre la réglette; & pressant les lignes du côté également en sens contraire avec l'indicateur & le doigt du milieu aussi de chaque main, & tirant un peu vers lui, il sépare, puis enlève une quantité de caractère qui s'appelle une poignée, plus ou moins grosse à proportion de la longueur des lignes de distribution. La main droite soutient seule un instant cette poignée, pendant lequel la gauche s'ouvre & se présente les doigts écartés pour la recevoir & la soutenir sur le doigt annulaire ou sur le petit doigt, appuyée contre le pouce dans toute sa hauteur. Le compositeur commence à distribuer. Il prend avec le doigt du milieu, l'index & le pouce de la main droite, en commençant par la fin de la ligne qui se trouve la première en dessus, un, deux ou trois mots de la distribution, à proportion de leur longueur; & soutenus sur le doigt annulaire, il les lit, & par un petit mouvement du pouce, de l'index & du doigt du milieu, en met chaque lettre l'une après l'autre dans le cassetin (voyez CASSETIN) de la casse, qui lui est destiné. Il prend ensuite deux ou trois autres mots; il les distribue de même, & encore deux ou trois autres après jusqu'à ce que la première ligne soit finie. Il entame de même la ligne suivante qui se trouve la première en dessus, & ainsi successivement les autres lignes jusqu'à ce que la poignée soit entièrement distribuée. Ensuite il prend plusieurs autres poignées & les distribue de même, jusqu'à ce que la casse se trouve remplie. En distribuant, le cran doit être dessous, & l'œil de la lettre tourné du côté du compositeur, à cause de la commodité évidente qui en résulte dans la distribution, malgré la méthode contraire de quelques étrangers, qui distribuent le cran dessus, & le pied du caractère tourné de leur côté. Le compositeur

doit en distribuant éviter avec le plus grand soin de faire ce qu'on appelle dans l'Imprimerie des coquilles, c'est-à-dire de mettre dans un cassetin les lettres qui sont d'un autre cassetin. Les lettres de la distribution devant entrer dans la composition, il arrive du mélange, que le compositeur qui porte la main dans un cassetin pour prendre une lettre, en prend une autre; ce qui charge l'épreuve de fautes & le compositeur de corrections. Si en distribuant il lui échappe quelque lettre & qu'elle tombe dans un autre cassetin, il doit la chercher aussi-tôt, & faire en sorte de la trouver pour la mettre à sa place. Quand le compositeur a fini de distribuer, il voit si sa casse est bien assortie; s'il lui manque quelque sorte, il la cherche dans les autres casses du même caractère, s'il en a quelque-une de trop, il la survoid.

Il prend ensuite la justification. *Prendre la justification*, c'est desserrer, avec le dos de la lame d'un couteau, la vis d'un compositeur, & en faire mouvoir les branches, c'est-à-dire les avancer ou reculer dans toute la longueur de la lame, en portant la vis & l'écrou d'un trou à un autre, à proportion de la longueur des lignes de l'ouvrage & serrer la vis. *V COMPOSITEUR, & les mots marqués en caractères italiques.* Si l'ouvrage est commencé, il faut prendre la justification sur une ligne bien justifiée (c'est-à-dire ni forte ni foible) d'une nouvelle composition. Il ne faut point la prendre sur une ligne de distribution; on risqueroit de la prendre trop foible, parce que les lignes se resserreroient & se rétrécissent plus ou moins à proportion du plus ou moins de temps qu'elles restent en chassis, & les lignes de petit caractère plus que les lignes de gros caractère. Si la copie est imprimée, & que la réimpression se fasse du même format & du même caractère, il faut présentant le compositeur sur une page, prendre la justification tant soit peu plus large que les lignes, par exemple d'un t, parce que le papier, qui a été trempé pour l'impression s'est rétréci en séchant: ou bien le compositeur choisit une ligne un peu serrée de cette page imprimée, la compose, & prend la justification sur cette même ligne. Quand on prend la justifica-

tion d'un ouvrage de longue haleine, on termine ordinairement la longueur des lignes sur un nombre d'm m du caractère; par exemple la justification des lignes à deux colonnes de cette Encyclopédie est de 17 E E couchées. Au moyen de cette détermination, si l'on est obligé de déjustifier le compositeur pour un autre ouvrage, on est sûr en reprenant de retrouver juste la justification, & de ne point varier.

La justification prise, le compositeur prend une galée ou *in-fol.* ou *in-4°* ou *in-8°*, suivant le format de l'ouvrage sur lequel il va travailler, & la place sur les petites capitales de sa casse de romain.

*Composition.* Le prote lui donne une quantité de copie plus ou moins considérable, après avoir marqué l'alinéa où il doit commencer; c'est une attention à laquelle il ne faut point manquer quand il y a plusieurs compositeurs sur un ouvrage, pour éviter de composer deux fois la même chose, comme cela arrive quelquefois. Si cette copie est *in-fol.* ou *in-4°*, le compositeur la plie en deux, en met le bas dans la crenure de son visorion (voyez l'article VISORION), & en arrête le haut avec le mordant (voy. l'art. MORDANT), précisément au dessus de la ligne où il doit commencer. Ensuite tenant son compositeur de la main gauche, le rebord en dessus & en dedans de la main, les quatre doigts dessous, & le pouce dans le vuide que forment le rebord des coulisses & l'équerre qui est au bout du compositeur, il lit trois ou quatre mots de la copie, puis avec le pouce, le doigt index & le doigt du milieu de la main droite, il leve toutes les lettres de ces trois ou quatre mots, l'une après l'autre dans chaque cassetin où elle se trouve, après avoir donné un coup-d'œil pour en voir le cran, & les arrange dans le vuide du compositeur sous le pouce de la main gauche qui les maintient, l'œil de la lettre en haut, & le cran en bas & en dessous, observant de mettre une espace moyenne ou deux minces entre chaque mot, & d'avancer le pouce & les doigts de la main gauche vers le bout du compositeur à mesure qu'il s'emplit. Quand ces trois ou quatre mots sont composés, il en

lit trois ou quatre autres, en leve de même toutes les lettres, & les met dans le compositeur jusqu'à ce qu'il soit plein ou à peu de chose près. Alors le mot qui se trouve au bout de la ligne est fini, ou il ne l'est pas; si le mot est fini, le compositeur justifie la ligne, c'est-à-dire la fait de la longueur déterminée dans le compositeur par la justification qu'il a prise, en mettant également des espaces plus ou moins entre chaque mot, jusqu'à ce que le compositeur soit tout-à-fait plein, & que la ligne s'y trouve un peu serrée. Si le mot n'est pas fini, le compositeur peut le diviser par syllabes, & avant une syllabe au moins de deux lettres, en mettant une division au bout de la ligne, plus ou moins forte, suivant la place qu'il a. Si la ligne est d'un petit format, c'est-à-dire *in-12*, *in-16*, *in-18*, &c. le compositeur peut la mettre dans la galée avec les doigts de la main droite seulement, sans le secours de la réglette, en pressant le commencement de la ligne avec le pouce, pressant la fin en sens contraire avec le doigt index, la ligne appuyée sur le côté du doigt du milieu dans sa longueur. Si la ligne est *in-8°* ou *in-4°* le compositeur prend sa réglette de la main droite, la pose à plat sur la ligne qui est dans le compositeur, appuie un bout de la réglette contre le talon de la coulisse du compositeur; & avec le pouce en dessus sur la réglette, le doigt annulaire ou le petit doigt qui arrête le commencement de la ligne, le doigt index qui en maintient la fin, & le doigt du milieu qui la soutient par le milieu en dessous, il transporte la ligne du compositeur dans la galée. Si la ligne est *in-fol.* le compositeur est obligé de se servir des deux mains pour la mettre dans la galée. Il commence ensuite la seconde ligne, la finit, la justifie, la met dans la galée de la même manière, puis la troisième, la quatrième & les suivantes de la même manière, observant d'espacer également les mots & de bien justifier les lignes, à cause de l'égal inconvénient qui résulte d'une ligne trop forte ou d'une ligne trop foible. Une ligne trop foible ne peut pas être serrée dans l'imposition par les bois de garniture, & met

les lettres de cette ligne dans le cas de s'écarter les unes des autres, & même de tomber dans le transport qu'on fait de la forme, du marbre sur la presse aux épreuves, & de la presse aux épreuves sur le marbre pour corriger. Une ligne trop forte empêche les lignes de dessus & les lignes de dessous d'être serrées, & les met dans l'inconvénient des lignes trop foibles. Le compositeur doit avoir aussi l'attention de jeter la vue sur chaque ligne avant de la justifier ou en la justifiant, pour voir s'il n'a point en composant oublié ou doublé quelque lettre ou quelque mot, s'il n'a point renversé ou mis quelque lettre pour une autre, comme cela arrive très-souvent: alors il ajoutera dans la ligne ce qui sera oublié, ôtera ce qui sera doublé, & changera les lettres qui devront être changées avant de mettre la ligne dans la galée. Le compositeur n'oubliera pas non plus de baisser son mordant sur la copie à mesure qu'il compose, pour faire en sorte de ne rien oublier, & pour trouver du premier coup d'œil la ligne & le mot où il en est.

Quand il a composé le nombre de lignes qu'il faut pour former une page ou un paquet, & même une ligne de plus, qui est celle qui doit commencer la page suivante, & qu'il laisse dans le compositeur pour se retrouver plus facilement sur la copie, il prend de la main droite une ficelle plus ou moins fine, suivant le corps du caractère, & coupée de longueur à pouvoir faire deux tours & demi ou trois tours autour de la page; il en saisit un bout avec le pouce & le doigt index de la main gauche, pour le mettre au coin que forme le dernier mot de la dernière ligne de la page, & l'y maintient pendant que la main droite après avoir fait avec la ficelle un tour entier autour de la page, vient arrêter ce bout en passant par-dessus, serre la ficelle en appuyant contre le rebord de la galée, pendant que la main gauche maintient la page; fait un second tour entier avec la ficelle au dessous du premier, en la maintenant de même, & la serre encore, & vient l'arrêter en tête de la page, en passant par dessous les tours la partie de la ficelle qui est avant l'autre

bout, & la serrant dans le coin que forme le dernier mot de la première ligne. Quand la ficelle est plus longue, le compositeur fait un tour de plus; quand elle ne l'est pas assez, il ne fera que deux tours, & l'arrêtera au bas de la page, au commencement de la dernière ligne. Il évitera de l'arrêter à côté de la page si le caractère est petit, à cause du vuide qui se fait en ce cas entre le côté de la page & la ficelle, & qu'il peut s'échapper quelques lettres. En quelque part qu'il l'arrête, il doit toujours faire en sorte qu'il en reste un bout long d'un pouce ou deux, & qu'en tirant ce bout, la ficelle puisse se dégager facilement.

Quand la page est liée, le compositeur la met au milieu de la galée, pour baisser la ficelle en tête & au commencement des lignes, un peu plus bas que la moitié du corps de la lettre, le rebord de la galée en ayant empêché. Si la page est d'un grand format, par exemple in-fol. ou in-4<sup>o</sup> le compositeur la laisse sur la coulisse, & la met sur les planches qui sont sous son rang. Si la page est in-8<sup>o</sup>. in-12. in-18. &c. il leve de la main gauche le bout de la galée, pour donner la facilité à la main droite de saisir la page & de la soutenir, pendant que la main gauche, après avoir quitté la galée, prend un *porte-page*, & se présente les doigts étendus pour recevoir la page. Le compositeur reprend alors de la main droite la page soutenue sur le porte-page, (le porte-page est une feuille de papier pliée à-peu-près du format de la page, qui sert à soutenir les pages liées, pour les transporter sans risque d'un endroit à l'autre), & la met dessous son rang. Il met ensuite la galée à sa place sur les petites capitales, prend son compositeur dans lequel il trouve la première ligne de la seconde page, la met dans la galée, compose la seconde ligne & les suivantes, forme la seconde page, la lie avec une ficelle, & la met aussi soutenue sur un porte-page sous son rang à côté de la première. Quand la troisième est faite, il la met sur la seconde, observant de mettre ensuite l'une sur l'autre, la quatre & la cinq, la six & la sept, la huit & la neuf, &c. jusqu'à la dernière, qui



qui doit être seule, ou qu'on pose sur la première. Cet arrangement est nécessaire pour ne se point tromper dans l'imposition.

*Imposition.* Aussi-tôt que le compositeur a, soit de sa composition, soit de celle des autres compositeurs qui travaillent avec lui sur le même ouvrage, le nombre de pages suffisant pour faire une feuille (voyez *MÊTRE EN PAGE*, & tous les mots marqués en lettres italiques); c'est-à-dire quatre pages pour un in-fol. huit pages pour un in-4°. seize pages pour un in-8°. vingt-quatre pages pour un in-12. &c. il doit imposer, c'est-à-dire partager en deux formes (voyez l'article *FORME*) les pages qui doivent entrer dans la feuille, une forme servant pour imprimer un côté du papier, & l'autre forme servant pour l'autre côté. Ces deux formes ont chacune un nom différent: l'une s'appelle le *côté de la première*, parce que la première page y entre; l'autre s'appelle la *deux & trois*, ou le *côté de la deux & trois*, parce que la deuxième & troisième pages y entrent.

Supposons donc que ce soit un in-8°. On choisit ce format comme étant plus compliqué que l'in-fol. & l'in-4°. & l'étant moins que l'in-12. l'in-18. &c. Voy. *IMPOSITION*; Supposons que ce soit un in-8°. que le compositeur ait à imposer, & qu'il veuille commencer par la deux & trois: il laisse la première, & prend ensemble dessous son rang, de la main droite, la deux & la trois, qu'il met dans sa main gauche, laisse la quatre & la cinq; & prend la six & la sept: il les apporte sur le marbre, ôte à chacune son portepage, met la deux sous sa main droite, la trois sous sa main gauche, le bas de ces deux pages de son côté; la six, tête contre tête au dessus de la trois, & la sept, tête contre tête au dessus de la deux, en sorte que les quatre coins de la forme se trouvent occupés. Il retourne ensuite à son rang: laisse la huit & la neuf, & prend la dix & la onze; laisse la douze & la treize, & prend la quatorze & la quinze. Il vient au marbre, met la dix à côté de la sept, & la onze à côté de la six; met la quatorze à côté de la trois, & la quinze à côté de la deux. Voilà les huit

*Tome XVIII.*

pages de la forme *deux & trois* rangées sur le marbre comme elles doivent être pour l'imposition. Le compositeur collationne les folios de ces huit pages, & en mouille les bords avec une éponge, pour éviter que les lettres ne tombent étant debout; ce qui peut arriver sur-tout si le caractère est petit. Il pose d'abord son châssis, dont la barre du milieu étant du haut en bas, partage la forme en deux parties de quatre pages chacune. La partie du côté gauche du compositeur, s'appelle le *premier coup*; la partie du côté droit s'appelle le *second coup*. Il place ensuite les *bois de la garniture & les biseaux*, qui se trouvent proportionnés au format & à la grandeur des pages, observant de ne point engager sous les bois le bout de la ficelle qui lie chaque page. Il serre un peu les pages entre les bois, & délie chaque page l'une après l'autre, en commençant par celles qui sont le plus près de la barre du milieu du châssis. Pour cela il prend de la main droite le bout de la ficelle d'une page; tire un peu pour dégager l'avant-bout de cette ficelle, en appuyant de la main gauche sur le bord de la page où il trouve quelque résistance, & prenant garde d'enlever aucune lettre, jusqu'à ce que la page soit entièrement déliée. Il met cette ficelle à part, approche les bois de la page déliée autant qu'il est possible; & délie de même celle qui en est la plus proche; ensuite il délie les pages qui sont dans le même côté du châssis, les serre dans le bois de garniture, en appuyant les doigts contre le dedans du châssis, & poussant les biseaux avec le pouce. Puis il redresse les lettres qui paroissent n'être pas droites, en frappant doucement avec le bout des doigts sur l'œil de la lettre, & parcourt des yeux toutes les extrémités des pages, pour voir s'il y a quelque lettre dérangée; alors il la redresse avec la pointe, serre le côté de la forme avec les doigts le plus qu'il peut, & le garnit de *coins*. Ensuite il délie les pages de l'autre côté du châssis, avec la même précaution & la même attention, serre avec les doigts, & y met les coins. Puis il prend un *taquoir* (voyez l'article *TAQUOIR*), taque la forme, c'est-à-dire porte le taquoir sur toutes les

N n n

pages de la forme l'une après l'autre , en frappant doucement dessus avec le manche d'un marteau , pour abaisser les lettres hautes ; ensuite en frappant avec la masse du même marteau sur les coins , il les serre peu-à-peu , & par degrés l'un après l'autre , en commençant par ceux du pié & par les plus petits. Après avoir serré , il soulève tant-soit-peu la forme , pour voir s'il y a quelque lettre qui branle , & qui puisse tomber en levant la forme. Si cet inconvenient vient d'un défaut des bois de garniture ou du chassis , il est facile d'y remédier , en poussant un peu avec la pointe les lettres de dessus ou de dessous sur celles qui veulent tomber. Si au contraire l'inconvenient vient de quelque ligne mal justifiée , c'est-à-dire trop foible par elle-même , ou parce qu'elle se trouve précédée ou suivie d'une ligne trop forte , qui l'empêche d'être serrée par le bois de la garniture , le compositeur est obligé de desserrer , de justifier la ligne , ou celle de dessus ou de dessous qui cause l'inconvenient , de serrer , & de sonder la forme : alors si rien ne branle , il la leve , regarde sur le marbre si rien n'est tombé , la porte auprès de la presse aux épreuves & la met de champ contre un mur ou quelque chose de stable , de façon qu'elle ne présente que le pié de la lettre.

Il n'y a encore qu'une forme imposée , qui est celle appelée la *deux & trois* ; il faut présentement imposer le côté de la *premiere*. Le compositeur va prendre sous son rang les huit pages qui restent , qui sont la *premiere* , la *quatre* & la *cinq* , la *huit* & la *neuf* , la *douze* & la *treize* , & la *seize* , qui est la *derniere* , & les apporte sur le marbre. Il place la *premiere* sous sa main gauche , la *quatre* sous sa main droite , la *cinq* , tête contre tête au dessus de la *quatre* , la *huit* , tête contre tête au dessus de la *premiere* , la *neuf* à côté de la *huit* , la *douze* à côté de la *cinq* , la *treize* à côté de la *quatre* , & la *seize* à côté de la *premiere* ; la *premiere* & la *derniere* d'une feuille étant toujours dans l'imposition à côté l'une de l'autre , excepté dans le cas où la feuille forme plusieurs cartons séparés ; alors la *premiere* & la *derniere* de chaque carton

doivent être placées à côté l'une de l'autre , ainsi qu'à toutes les impositions quelconques. Le compositeur revoit les folios de ses pages , les mouille avec une éponge , couche son chassis , met la garniture , délie les pages , garnit de coins un côté , puis en fait autant de l'autre côté , taque la forme , la serre , la sonde pour voir si rien ne branle , la leve , la porte où il a mis l'autre , & la met avec elle pié contre pié.

Aussi-tôt que ces deux formes sont imposées , le compositeur avertit les ouvriers de la presse ( voyez l'article PRESSE ) de faire épreuve ( voyez l'article EPREUVE ) , leur indique où il a mis les formes , & de quel format elles sont , & leur en donne la copie ( voyez l'article COPIE ) pour la remettre au prote avec l'épreuve. Celui des deux ouvriers de la presse qui doit faire l'épreuve , prend les balles ( voyez l'article BALLE ) & une feuille de papier blanc ramotie , enveloppée ( si c'est l'été ) dans une feuille de papier gris aussi ramotie , pour empêcher la feuille blanche de secher , va à la presse aux épreuves ( dans presque toutes les imprimeries , il y en a une destinée à cet usage ) ; met les balles sur les chevilles , & les feuilles ramoties sur le tympan , déroule la presse si elle est roulée , regarde s'il y a dessus quelques lettres tombées de la forme dont on a fait précédemment épreuve , & les ôte s'il en trouve. Pendant cet intervalle le second ouvrier de la presse prend une des formes à faire épreuve , celle qui se trouve devant , la met de champ sur la presse de façon que le côté de l'œil soit tourné du côté des jumelles , & la présente au premier imprimeur , qui la reçoit , la couche , l'ajuste bien au milieu de la presse , roule un peu la presse pour voir si la forme se trouve précisément sous le milieu de la platine , déroule la presse , prend de l'encre , en appuyant légèrement une des balles sur le bord de l'encrier , les distribue en les faisant plusieurs fois passer & repasser l'une sur l'autre , en les tournant en sens contraire ; touche la forme , c'est-à-dire l'empreint d'une couche d'encre très-légère , en appuyant deux ou trois fois les balles sur l'œil du caractère , &

remet les balles sur les chevilles. Comme en touchant la forme avec les balles, les bois de la garniture ont été un peu atteints d'encre, & qu'ils pourroient noircir les marges de la feuille destinée pour l'épreuve, les deux ouvriers de la presse couvrent ces bois avec des bandes de maculature, ou avec une *braie*, qui est une maculature découpée suivant la grandeur des pages; puis ils regardent avec attention si la braie ou les bandes ne portent pas sur la lettre, ce qui feroit *mordre* l'épreuve, c'est-à-dire qu'il y auroit sur l'épreuve quelque endroit qui ne viendrait pas, ou ne paroîtroit pas imprimé; à quoi on remédie facilement en éloignant la bande ou la braie autant qu'il est nécessaire. Celui qui fait l'épreuve, couche la feuille de papier blanc sur la forme, en prenant garde à la bien *marger*; couche aussi sur cette feuille la feuille de papier gris, s'il craint que la feuille blanche ne soit pas assez moite, ou qu'elle seche trop tôt; met par-dessus un *blanchet*, abaisse dessus le *tympan* dégarni pour maintenir le blanchet; roule la *presse* à moitié, & tire le *barreau* deux ou trois fois, plus ou moins fort, en raison de la grandeur du format & de la petitesse du caractère; roule encore la presse plus ou moins avant, suivant la grandeur de la forme, & tire le barreau deux ou trois fois; déroule assez pour que le milieu de la forme se trouve sous le milieu de la platine, & tire encore le barreau deux ou trois fois. L'ouvrier de la presse déroule alors entièrement la presse, leve le tympan & les blanchets seulement, & regarde son épreuve. S'il s'apperçoit qu'il y ait quelque endroit qui n'ait point été imprimé, il monte ou descend, avance ou recule la forme sur la presse, sans déranger aucunement la feuille qui tient encore à l'œil du caractère, remet le blanchet, abaisse le tympan, fait repasser sous la *platine* l'endroit qui n'a point été foulé, & tire le barreau deux ou trois fois. S'il n'y a que quelque inégalité dans le *foulage*, il y supplée en appuyant la racine du pouce sur les endroits qui paroissent avoir été moins foulés; puis il leve la feuille de dessus la forme doucement & avec précaution, crainte de la déchirer, &

la remet dans son enveloppe pour la maintenir moite & en état de recevoir l'impression de l'autre côté, n'étant encore imprimée que d'un seul côté. Il leve la forme dessus la presse, l'y maintient de champ un instant avec une main, reçoit de l'autre main l'autre forme qui lui est présentée par le second ouvrier qui saisit celle qui vient de passer sous la presse, & la porte auprès du compositeur. Le premier ouvrier abaisse la seconde forme sous la presse, en regarde la signature pour voir si son compagnon ne s'est point trompé; & ne lui a point apporté une forme pour une autre, parce qu'en ce cas il faudroit faire une autre épreuve, l'ajuste bien au milieu de la presse, prend un peu d'encre s'il est nécessaire, distribue les *balles*, touche la forme, met les bandes ou la braie sur les bois de garniture, pose la feuille du côté qu'elle est blanche sur la forme, de façon que les pages à imprimer puissent se rencontrer juste sur celles qui viennent de l'être, & prenant garde de transposer, c'est-à-dire intervertir l'ordre des pages en renversant la feuille au lieu de la retourner, ou la retournant au lieu de la renverser; met la feuille de papier gris; met le blanchet par dessus, abaisse le tympan, roule la presse, imprime le second côté comme il a imprimé le premier; déroule la presse, leve le tympan & le blanchet, observe le foulage, remédie aux défauts, leve la feuille, la plie en trois ou quatre, selon le format, la presse un peu avec la main sur le tympan pour abaisser le foulage, & la porte au prote avec la copie, tandis que le compagnon porte la seconde forme auprès du compositeur, & la met avec la première. Il y a de l'art à faire une bonne épreuve; tous les ouvriers qui travaillent à la presse n'y réussissent pas également, parce qu'ils négligent souvent les précautions indiquées ici.

Le prote déploie l'épreuve & la laisse sécher: quand elle est seche, il la plie & la coupe: alors il fait venir un lecteur, qui est ordinairement un apprentif, qui lit la copie, pendant que le prote le suit attentivement mot à mot sur l'épreuve, & marque à la marge, au moyen de dis-

férens signes usités dans l'imprimerie, les fautes que le compositeur a faites en composant, comme les lettres renversées, les coquilles, les fautes d'orthographe, les fautes de grammaire & de ponctuation, les bourdons ou omissions, les doublons ou répétitions; observant de rendre ses corrections intelligibles, de les placer par ordre, & autant que faire se peut, à côté des lignes où elles se trouvent. Après que l'épreuve a été lue sur la copie, le prote la repasse encore seul, s'il en a le temps, & marque les fautes qui lui ont échappé à la première lecture. Enfin il vérifie les folios, les signatures & la réclame: après quoi il porte l'épreuve au compositeur, & lui explique les endroits où par la multiplicité des corrections il pourroit y avoir quelque difficulté, & qui ont besoin d'explication.

*Correction.* Le compositeur examine son épreuve: c'est-là qu'il trouve ou la récompense de sa capacité & de son application, ou la peine due à son impéritie & à son inattention. Etant obligé de corriger ses fautes, moins il y en a sur son épreuve, plutôt il en est quitte; au lieu que quand l'épreuve est chargée de corrections, il faut y employer un temps considérable, ce qui le fatigue beaucoup, la correction étant la fonction la plus pénible du compositeur; encore est-il presque impossible que l'ouvrage n'en souffre. Après donc avoir examiné son épreuve & bien compris toutes les corrections, il va prendre une de ses formes à corriger, la première qui se présente, s'il n'y a point dans la correction à reporter d'une forme à l'autre: s'il y a à reporter d'une forme à l'autre, le compositeur ne commence pas à corriger celle dans laquelle il y aura à reporter, pour éviter de desserrer deux fois la même forme. Il prend donc une des deux formes, la met sur un marbre, l'y couche, & la desserre avec le marteau. Il revient ensuite à sa casse, prend un compositeur, & leve la correction, c'est-à-dire prend dans sa casse les lettres dont il aura besoin pour faire les corrections marquées sur son épreuve. En levant sa correction exactement, le compositeur ne peut manquer de tout corriger; car s'il oublie de faire

quelque correction, les lettres qu'il trouve dans son compositeur, autres que celles qu'il a ôtées dans la forme corrigée, l'avertissent de l'omission. On suppose encore que l'ouvrage est in-8°. & que la forme desserrée sur le marbre est le côté de deux & trois. Il commence par lever les lettres qui sont marquées à la deux, puis il va à la trois; passe la quatre & la cinq, leve la correction de la six & la sept; passe la huit & la neuf, leve la correction de la dix & la onze; passe la douze & la treize; leve la correction de la quatorze & de la quinze, & laisse la seize. Il met ensuite une pincée ou deux d'espaces sur un papier, prend sa pointe & va au marbre pour corriger. Il regarde si les coins de la forme sont assez desserrés pour donner tant-soit-peu de jeu au caractère, sans cependant qu'aucune lettre puisse se déplacer.

Le compositeur tenant donc de la main gauche le compositeur dans lequel sont les lettres nécessaires pour la correction, & la pointe de la main droite, exécute sur la forme de la façon que nous allons l'expliquer, les corrections marquées sur son épreuve; dans le même ordre qu'il en a levé les lettres: il commence par corriger la deux, puis il va à la trois, à la six & à la sept, à la dix & à la onze, à la quatorze & à la quinze. Chaque ligne où il y a de la correction (à moins que ce ne soit simplement une espace à abaisser, ce qui se corrige en appuyant sur cette espace le bout de la pointe), il faut l'élever tant-soit-peu au dessus des autres, en pressant avec le bout de la pointe une extrémité de la ligne (le commencement ou la fin, selon que la page est tournée relativement au compositeur) & en pressant en sens contraire l'autre extrémité avec le bout du doigt du milieu ou du doigt annulaire de la main gauche. Au moyen de cette petite élévation, il peut piquer avec sa pointe les lettres à changer, sans craindre d'affecter l'œil des lettres qui se trouvent au dessus ou au dessous. Il est cependant mieux d'enlever la lettre que l'on veut ôter avec le pouce & l'index de la main droite; on ne risque nullement alors de gâter la lettre; les bons compositeurs l'exécutent ainsi. Quand donc il n'y a qu'une lettre

à changer, il pique cette lettre du côté du cran ou du côté opposé, relativement à la position de la page, il l'enleve, la met dans le composeur après les lettres de la correction, prend la lettre qui se trouve la première dans le composeur; la met à la place de celle qu'il vient d'ôter, & l'enfonce avec le bout du doigt du milieu de la main droite, ou avec le bout du manche de la pointe, en frappant légèrement dessus. Si cette lettre substituée est précisément de la même force, il n'y a rien à ajouter ni à diminuer dans la ligne. Si la lettre substituée est plus forte, il faut diminuer à proportion dans les espaces de la ligne: si au contraire cette lettre substituée est plus faible, il faut ajouter aux espaces dans la même proportion; il en est de même quand il y a dans la ligne quelque lettre à ajouter ou à supprimer. S'il y a à ajouter quelque lettre, il faut autant diminuer dans les espaces qui sont entre les mots: s'il y a quelque lettre à supprimer, il faut ajouter dans les espaces. Quand il y a quelque mot à changer, & que le mot à substituer est à-peu-près égal en nombre de lettres, cette correction est très-facile à faire, & s'exécute le plus souvent dans la même ligne & sans aucun remaniement, c'est-à-dire sans aucun mouvement d'une ligne à l'autre. Mais s'il y a quelque mot à ajouter ou à supprimer, cela ne peut se faire qu'en remaniant plusieurs lignes, & quelquefois même toutes les lignes, jusqu'à la fin de l'alinéa. S'il y a un mot à ajouter, le composeur enleve la ligne de la forme, la met dans le composeur de la justification, ôte de la fin de la ligne autant de syllabes qu'il est nécessaire pour faire place au mot à ajouter, met ces syllabes à part; justifie la ligne & la met à sa place. Il prend ensuite ce qu'il a mis à part, le met d'abord dans son composeur, enleve de la forme la ligne suivante, en met ce qu'il peut dans le composeur, diminue dans les espaces le plus qu'il lui est possible, s'il croit par ce moyen pouvoir s'exempter de remanier le reste de l'alinéa, ôte le surplus de la ligne, le met encore à part, justifie cette ligne, & la met dans la forme. Il continue ainsi de porter d'une

ligne à l'autre ce qu'il a de trop, jusqu'à ce qu'il ne lui reste plus rien & qu'il tombe juste en ligne. Quand au contraire il y a quelque mot à supprimer, il faut mettre la ligne dans le composeur, ôter ce qui est à supprimer, rapprocher les mots qui doivent se suivre, tirer de la forme la ligne suivante, la mettre couchée sur le bord du châssis, en prendre le nombre de syllabes nécessaire pour remplir la ligne où est la suppression, justifier cette ligne en ajoutant quelques espaces de plus entre les mots, & la remettre dans la forme. Il faut ensuite remettre dans le composeur le restant de la ligne dans laquelle on a pris pour remplir la précédente, tirer de la forme la ligne suivante, la mettre de même couchée sur le bord du châssis, en prendre ce qui sera nécessaire pour parfaire la ligne qui la précède, la justifier en mettant quelques espaces de plus entre les mots, la remettre dans la forme, & continuer d'emprunter d'une ligne à l'autre jusqu'à ce qu'il soit tombé juste en ligne. Il est presque impossible que ces deux inconvénients ne nuisent à l'économie de l'ouvrage. Les lignes où l'on a été obligé d'ajouter quelque mot, sont plus serrées que les autres, c'est-à-dire qu'il y a moins d'espace entre les mots; au contraire dans celles dont on a retranché quelque chose, les lignes en paroissent plus au large. Il vaut mieux dans l'un & l'autre cas remanier quelques lignes de plus, pour éviter toute difformité. Ce ne sont jusqu'ici que les corrections ordinaires. Quand le composeur a corrigé la première forme, que nous avons supposé être le côté de la deux & trois, il compose les lettres qui sont restées de sa correction, les va distribuer, leve la correction de la seconde forme, en commençant par la première page de la feuille; passe la deux & la trois, leve la correction de la quatre & de la cinq, passe la six & la sept, leve la correction de la huit & la neuf; passe la dix & la onze, leve la correction de la douze & la treize; passe la quatorze & la quinze, leve la correction de la seize qui est la dernière. Il retourne au marbre, regarde s'il n'est rien resté sur la forme, serre les coins avec la main, taque la

forme, la ferre avec le marteau, la sonde, la leve sur le marbre, regarde s'il n'en est rien tombé, & la porte aux environs de la presse aux épreuves. Ensuite il desserre l'autre forme qui est le côté de la première, & la corrige de même & dans le même ordre qu'il a corrigé l'autre forme qui étoit le côté de la deux & trois.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent, comme nous venons de le dire, que des corrections ordinaires. Quand il y en a d'extraordinaires, c'est-à-dire que le compositeur a fait quelque bourdon ou omission considérable, par exemple de huit lignes, alors, après avoir fait dans les deux formes les corrections ordinaires, telles que celles dont nous venons de parler, il faut composer le bourdon tout simplement, si c'est un alinéa qui a été omis: si au contraire le bourdon est au milieu d'un alinéa & au milieu d'une ligne, il faut prendre dans la forme la ligne qui est marqué, la mettre dans le compositeur, mettre à part ce qui ne doit aller qu'après le bourdon, le composer, & faire en sorte en mettant un peu plus ou un peu moins d'espaces entre les mots, de tomber en ligne juste avec ce qui a été mis à part. Ensuite il faut mouiller les deux formes avec l'éponge, les déscomposer, c'est-à-dire en ôter la garniture, & remanier en cette sorte. Supposons donc, comme nous avons dit, que le bourdon soit de huit lignes, & qu'il tombe à la neuvième page de la feuille, il faut y placer les huit lignes du bourdon, puis ôter huit lignes du bas de cette page, pour les mettre au haut de la dix, ôter huit lignes du bas de la dix, & les mettre au haut de la onze, & ainsi porter du bas d'une page au haut de la suivante, jusqu'à la dernière de la feuille, & même jusqu'à la dernière qui sera en page, à moins qu'il ne se trouve au bas d'une page quelque blanc occasionné par un titre qui n'a pas pu entrer, ou qu'il a fallu faire commencer en page; en ce cas s'il se trouve assez de place pour les huit lignes qu'il y a de trop, le compositeur ne touchera point aux pages suivantes.

Si au contraire le compositeur a fait un

double, c'est-à-dire s'il a composé deux fois la même chose, & que ce double soit d'un alinéa entier, il faut séparer la page en deux dans sa longueur, soit avec un couteau, soit en pressant les lignes par les extrémités en sens contraire, & enlever le double, puis rapprocher les lignes qui doivent se suivre. Mais si le double se trouve au milieu d'un alinéa & au milieu d'une ligne, il faut mettre cette ligne dans le compositeur, ôter de cette ligne ce qu'il y a à supprimer, ôter les lignes suivantes jusqu'à la fin du double, parfaire la ligne qui est dans le compositeur, & faire en sorte en remaniant quelques lignes, s'il est nécessaire, & mettant un peu plus ou un peu moins d'espaces entre les mots, de tomber en ligne; ensuite en supposant toujours le double de huit lignes, & qu'il se trouve à la neuvième page de la feuille, il faut prendre huit lignes du haut de la dix, & les mettre au bas de la neuf pour la compléter; prendre huit lignes du haut de la onze, & les mettre au bas de la dix, & ainsi prendre du haut d'une page pour porter au bas de la précédente, jusqu'à la dernière de la feuille, dont il faudra remplir le vuide avec de la nouvelle composition; à moins, comme nous venons de le dire, qu'il ne se trouve au haut d'une page un titre qui ne puisse entrer dans le vuide de la précédente, ou qui doive absolument commencer en page; en ce cas on met un petit *fluron* au bas de la page qui précède le titre, & les pages suivantes restent dans le même état. Les mouvemens tant pour l'augmentation que pour la suppression, se peuvent faire aisément sur le marbre quand les pages ne sont pas additionnées; mais quand elles le sont, & qu'il y a des additions à porter d'une page à l'autre, il faut mettre les pages dans la galée; il ne seroit guere possible de justifier sur le marbre les colonnes d'addition.

Quand le bourdon n'est que d'une, deux, trois, & même de quatre lignes, le compositeur peut s'exempter de remanier la feuille entièrement, en regagnant quelques lignes, s'il est possible, c'est-à-dire en supprimant les lignes qui à la fin d'un alinéa ne sont composées que d'une, ou de deux syllabes, & en faisant entrer

ces syllabes dans la ligne précédente en diminuant les espaces. Il peut aussi faire deux pages longues, c'est-à-dire y mettre une ligne de plus, pourvu que ces deux pages se rencontrent l'une sur l'autre, l'une au *folio recto*, l'autre au *folio verso*; mais cela ne peut se faire qu'aux pages où il n'y a point de signature. Il en est de même quand le compositeur n'a doublé que deux ou trois lignes; il pourra en allonger quelqu'une, s'il se trouve que la fin d'un alinéa remplisse justement la ligne, & que cette ligne, ou même celle qui la précède se trouve un peu serrée: alors il ne sera pas difficile de rejeter une syllabe de la pénultième ligne de cet alinéa dans la dernière, & de prendre dans cette dernière ligne une syllabe ou deux pour former une ligne de plus. Il pourra aussi faire deux pages courtes, c'est-à-dire y mettre une ligne de moins, soit qu'il y ait une signature, soit qu'il n'y en ait point, en observant aussi que les deux pages courtes se rencontrent l'une sur l'autre, c'est-à-dire l'une au *folio recto*, l'autre au *folio verso*. Au moyen de cette ressource qui est un peu contraire à la régularité de l'ouvrage, le compositeur trouve le moyen, sans remanier beaucoup de pages, de placer un bourdon & de remplir un doublon de quelques lignes.

Voilà enfin la première épreuve corrigée. Le compositeur serre les deux formes, les porte à la presse aux épreuves, & avertit les imprimeurs qu'il y a une seconde à faire. Les imprimeurs font cette seconde épreuve comme nous avons vu qu'ils ont fait la première, reportent les formes à la place du compositeur, & donnent l'épreuve au prote, qui l'envoie avec la copie à l'auteur ou au correcteur. Cette seconde épreuve ne devrait servir que pour suppléer à ce qui a été omis à la première, soit de la part du prote en lisant, soit de la part du compositeur en corrigeant; mais il y a des auteurs qui par négligence ou autrement attendent l'épreuve pour mettre la dernière main à leur ouvrage, & font des changemens, des augmentations, des suppressions, qui rendent la correction de la seconde épreuve beaucoup plus épineuse que celle de la

première; en sorte qu'il faut une troisième & même quelquefois une quatrième épreuve. Le compositeur est obligé de corriger la seconde épreuve, mais c'est quand il n'y a que quelques lettres à changer & que les corrections sont légères; quand elles sont considérables, elles se font ordinairement par les compositeurs *en conscience*, qui sont des ouvriers capables d'aider le prote dans ses fonctions; ou si c'est le compositeur qui les fait, il en est dédommagé à proportion du temps qu'il a employé. La dernière épreuve étant corrigée, il porte les formes aux ouvriers de la presse qui doivent les tirer, & son ministère est entièrement rempli pour cette feuille. Voyez COMPOSITION, COMPOSITEUR, & les mots marqués en lettres italiques. Voyez aussi, pour tout ce qui entre dans la composition, comme *réglés*, *filets*, *vignettes*, *fleurons*, *lettres de deux points*, &c. ces articles à leur ordre alphabétique.

*Impression.* Quoique les opérations du compositeur pour la préparation des formes soient longues & demandent beaucoup d'attention; cependant son travail demeureroit dans l'obscurité sans le secours des ouvriers de la presse; c'est la presse qui donne pour ainsi dire le jour & la publicité à l'ouvrage du compositeur: mais auparavant il y a plusieurs fonctions à faire, qui se partagent entre les deux compagnons, y ayant ordinairement deux ouvriers à chaque presse; on les distingue par les noms de *premier* & de *second*.

Les fonctions des ouvriers de la presse sont de tremper le papier & le remanier, préparer les cuirs pour les balles, monter les balles & les démonter, laver les formes, mettre en train, &c.

*Préparation du papier.* L'imprimeur, après avoir mis des cuirs dans l'eau, pour l'usage dont nous parlerons dans la suite, doit tremper son papier; & il le doit faire avec d'autant plus d'attention, que la bonne préparation du papier est une des choses qui contribuent principalement à la bonté de l'impression. Mais avant de le tremper, il doit s'informer, s'il y en a eu déjà d'employé, combien de fois il le faut tremper la main. Si c'est la première fois qu'on en

emploie, il examinera le format & le caractère de l'ouvrage; parce que si le format est grand & le caractère petit, le papier doit être plus trempé que quand le format est petit & le caractère gros. Il y a même quantité de petits ouvrages, comme billets de mariage, billets de tout-de-l'an, avertissemens de communauté, quittances, &c. qui s'impriment à sec. Il examinera ensuite la qualité du papier, s'il est collé ou s'il ne l'est pas, une main de papier collé devant être trempée plus de fois qu'une main de papier non-collé, parce que le papier collé prend beaucoup moins d'eau, & que l'eau le pénètre peu. Il compte ensuite son papier & le partage par dix mains, qui doivent faire quand les mains sont à 25, deux cent cinquante feuilles ou une *marque*: les quatre marques font un mille. C'est un soin que l'imprimeur doit prendre pour savoir si son papier est juste, & si celui qui le lui a donné ne s'est pas trompé. S'il lui manque quelques mains, il doit les demander, pour éviter les *défets*, qui malgré les soins ne sont toujours que trop considérables.

Dans toutes les imprimeries il y a une bassine de cuivre ou un bacquet de bois ou de pierre, qui peut contenir trois ou quatre voies d'eau; l'eau doit être nette: l'eau de fontaine ou de rivière est préférable à l'eau de puits. L'imprimeur étend d'abord une *maculature* grise sur une table ou sur un *ais* à côté de la bassine. Cette table doit être unie & ne doit pencher d'aucun côté, afin qu'en trempant le papier, l'eau ne se porte pas plus d'un côté que d'un autre. Dessus la maculature grise l'imprimeur doit mettre une *maculature* blanche, parce que la feuille blanche ou imprimée qui se trouve immédiatement dessus ou dessous la maculature grise est presque toujours gâtée, la maculature grise lui communiquant des taches. L'imprimeur jette avec la main un peu d'eau sur ces deux maculatures, plus ou moins selon qu'il le juge à propos. Ensuite d'une main il prend une main de papier par le dos, & par la tranche de l'autre main; il la plonge d'une main par le dos dans l'eau, plus ou moins profondément & plus ou moins vite en raison du caractère de l'ouvrage & de

la qualité du papier, la retire de l'eau, & avec les deux mains la met vite sur la maculature blanche, le dos de la main au milieu, en sépare sept à huit feuilles, les étend; reprend par le dos le reste de la main le plonge dans l'eau, le retire; le met sur la partie qui vient d'être trempée, en sépare sept à huit feuilles & les étend; reprend encore par le dos le reste de la main, le plonge dans l'eau, le retire, l'ouvre juste par le milieu, & l'étend sur les deux parties qui viennent d'être trempées. Il prend une autre main de papier & la trempe de même, puis encore une autre, & la trempe encore de même, & ainsi de suite jusqu'à la quantité de quatre ou cinq *marques*, qui font mille ou douze cent cinquante feuilles, observant à chaque *marque* de plier une feuille en biais par le coin, de façon que le coin déborde le papier de huit ou dix lignes; cette feuille ainsi pliée sert à marquer le papier, c'est-à-dire à le partager en *marques*, prenant garde qu'il ne se fasse un pli au papier, & ayant grand soin d'appuyer de temps en temps les deux mains sur le milieu du papier pour abaisser le dos: sans cette attention il se feroit une élévation au milieu qui empêcheroit l'eau d'y pénétrer & qui la feroit s'écouler uniquement vers les bords d'où il s'ensuivroit que les bords du papier seroient plus trempés que le milieu. Nous avons supposé que le papier devoit être trempé trois fois la main. Quand il ne faut le tremper que deux fois, après avoir plongé la main dans l'eau, on en sépare dix ou douze feuilles, & on les étend; on prend le reste de la main, on le plonge dans l'eau, on l'ouvre juste par le milieu, on l'étend, & la main est trempée deux fois. Il y a du papier qu'on ne trempe qu'une fois la main; il y en a d'autre qu'on trempe trois fois les deux mains; pour cela on trempe alternativement une main deux fois, & l'autre main une fois. Quand l'imprimeur a trempé son papier, il met dessus une *maculature* blanche, puis une *maculature* grise, sur laquelle il jette de l'eau avec la main autant qu'il le juge nécessaire; ensuite il le met sur un *ais* aux environs de sa presse, met un autre *ais* par-dessus, avec une pierre



Pierre ou un poids de quarante ou cinquante livres pour le charger. Si le papier est collé, l'imprimeur ne le charge pas tout de suite; il le laisse quelque temps pour prendre son eau.

*Remanier le papier.* Sept à huit heures après que le papier a été trempé, il faut le remanier, c'est-à-dire changer la position des feuilles relativement les unes aux autres, afin que la moitié du papier se distribue également dans toutes ses parties, car c'est dans cette égalité que consiste la bonne préparation du papier. Pour cela l'imprimeur décharge son papier, le transporte sur une table, le découvre, étale d'abord sur la table la maculature grise, puis la blanche, prend une poignée de trois ou quatre mains la met à deux mains sur la maculature blanche, ne la quitte point d'une main, pendant que l'autre passe & repasse plusieurs fois sur le papier pour en ôter les rides. Il coupe sa poignée à huit ou dix feuilles en dessous, qu'il laisse sur la maculature blanche, reprend ce qui reste de la poignée, le renverse, passe & repasse la main sur le papier qui se trouve en dessus. Il coupe encore son papier à huit ou dix feuilles en dessous, qu'il laisse sur celles qu'il a déjà laissées, reprend le reste de la poignée, le renverse, passe & repasse la main sur le papier qui se trouve en dessus. Il réitère cette manœuvre de couper son papier à sept à huit feuilles en dessous, de les laisser sur le tas, de renverser ou retourner ce qui reste de la poignée, passer la main sur le papier qui se trouve en dessus pour en ôter les rides, & frapper dessus s'il y a quelques endroits plus élevés, jusqu'à ce que la poignée soit entièrement remaniée. Après cette poignée il en prend une autre, puis encore une autre jusqu'à la fin du papier. S'il s'aperçoit qu'il soit trop trempé, il le partage en plusieurs poignées, & les laisse exposées à l'air dans l'imprimerie autant de temps qu'il faudra; ensuite il le remanie. Si au contraire il n'étoit pas assez trempé, il pourra jeter de l'eau dessus avec la main ou avec l'éponge à chaque poignée, plus ou moins grosse, autant qu'il le jugera à propos, ensuite le charger, puis le remanier. Il y a du papier qu'il faut remanier

Tome XVIII,

plusieurs fois. L'inconvénient est égal quand le papier est trop trempé, ou qu'il ne l'est pas assez. Quand il est trop trempé il refuse l'encre, ou reste dessus la forme, l'emplis & l'impression est pochée. Quand il ne l'est pas assez, les lettres ne viennent qu'à moitié, & l'impression paroît égarée. Après que le papier a été remanié, il faut le couvrir avec la maculature blanche, puis avec la maculature grise, mettre un ais par dessus, le charger, & le laisser encore sept à huit heures avant de l'employer.

Si la peau du tympan n'est pas bonne, l'imprimeur en prend une bien saine, sans tache autant que faire se peut, d'égale épaisseur par-tout. Il la met tremper une demi-heure ou une heure dans la bassine, la retire, en exprime l'eau, & la met pliée une heure ou deux sous du papier trempé; puis après avoir arraché la vieille peau, il enduit de colle le châssis du tympan, & la tringle de fer; il pose dessus la nouvelle peau du côté de la chair, & la queue en bas, l'étend, & l'applique bien tout-autour; la découpe en haut pour laisser sortir les petits couplets, y passe les brochettes, & la laisse sécher. Quand elle est sèche, il la perse avec la pointe de ses ciseaux à l'endroit qui répond aux trous du châssis, & y passe la vis, qui avec l'écrou, sert à maintenir les pointures en état.

Quand l'imprimeur veut faire une *braie*, qui n'est autre chose qu'une peau plus petite que celle que l'on vient d'employer, il coupe avec ses ciseaux la vieille peau tout-autour du châssis en dedans, enduit le châssis de colle & y applique la braie. L'imprimeur fait alternativement un tympan & une braie, c'est-à-dire qu'il emploie alternativement une grande & une petite peau.

La peau du petit tympan se colle comme celle du grand. La différence qu'il y a c'est que la peau du petit tympan doit être plus forte & plus épaisse, & qu'après l'avoir collée, on met un bois de longueur (on appelle ainsi les bois à l'usage de l'imprimerie) au long de chaque bande en dedans, & un autre bois en travers, que l'on fait entrer un peu à force, pour

O o o

maintenir ces bandes en état; sans cette précaution les bandes n'étant que de fer mince, rentreroient en dedans à mesure que la peau se banderoit en séchant.

*Préparation des cuirs.* Il faut aussi préparer les cuirs pour les balles. Ces cuirs sont taillés dans des peaux de moutons, que l'on prend chez les Mégiffiers, après avoir été quelque temps dans le plein pour en faire tomber la laine. Les cuirs ne durent point quand les peaux ont resté trop long-temps dans le plein, parce que la chaux les consume. On choisit ordinairement les plus épaisses.

Pour tailler ces cuirs, on met une peau de mouton sur une table, le côté de la chair en dessous; on l'étend; on a un rond de bois ou de maculature, de deux piés & demi de circonférence, que l'on applique sur le milieu de la peau, en commençant par la tête; on décrit une ligne tout-autour du rond avec la pointe des ciseaux; on pose ensuite le rond au dessous de la ligne ronde que l'on vient de décrire, & on en décrit une seconde: on en décrit une troisième au dessous de la seconde. Ensuite en coupant avec de bons ciseaux, dans ces lignes rondes, on a trois cuirs dans chaque peau. Si la peau est grande, on coupe dans les côtés des espèces de cuirs, qui étant plus minces, ne sont bons qu'à faire ce qu'on appelle dans l'Imprimerie *des doublures*, qui sont un double cuir qu'on met sous le principal. Quand les cuirs sont coupés, on les étend pour les faire sécher; sans cela ils se corromproient, & on ne pourroit pas les garder; mais quand on les garde trop long-temps ils se raccornissent & deviennent difficiles à apprêter. Quand on veut s'en servir, on les met tremper dans de l'eau nette, comme nous avons dit que l'imprimeur doit faire avant de tremper son papier.

Après qu'un cuir a trempé sept ou huit heures, plus ou moins, à proportion du temps qu'il y a que les cuirs ont été coupés; l'imprimeur le corroie, c'est-à-dire le tire de l'eau, le met sur une planche, l'arrête avec un pié, & de l'autre le presse en appuyant de toute sa force, pour en exprimer l'eau & le rendre souple & maniable. Ensuite il le ramasse, l'étend tant qu'il

peut avec les deux mains, le frappe plusieurs fois contre le mur, & le corroie encore. Il le met tremper une seconde fois, & le corroie de la même manière. Il le met tremper une troisième fois, s'il est nécessaire, & le corroie, jusqu'à ce que presque toute l'humidité en soit exprimée; & qu'il soit doux & souple comme un gant. Il enduit ensuite de petit vernis, qui est de l'huile de noix ou de lin recuite, le cuir du côté de la laine; & le laisse s'imbibber pendant quelque temps, enveloppé d'une maculature humide si c'est l'été. Il en faut faire autant à l'autre cuir. En préparant deux cuirs pour les deux balles on a soin de préparer aussi deux doublures, qui sont ou deux autres cuirs plus minces de même espèce, & qui ne demandent d'autres préparations que d'être souples & ramolis, ou deux vieux cuirs qu'on fait servir en doublures, après les avoir broffés dans la lessive pour en ôter l'encre. Cette sorte de doublure est préférable & conserve mieux les cuirs. La doublure maintient le cuir dans une douce humidité pendant cinq ou six heures, plus ou moins selon la saison, & l'empêche de se raccornir.

Il faut aussi de la laine telle qu'on l'achète chez les marchands, on la tire quand elle est neuve, ou on la carde quand elle a servi quelque temps. Il en faut environ une demi-livre pour chaque pain. On appelle dans l'Imprimerie *un pain de laine*, la quantité de laine qui se met dans chaque balle.

*Monter les balles.* Quand les cuirs sont bien préparés, & qu'il y a de la laine tirée ou cardée, un des ouvriers de la presse monte ses balles. Pour cela il commence par attacher légèrement le cuir & la doublure au bois de balle, avec un clou qu'il met sur le bord du bois de balle, & au bord du cuir & de la doublure, de façon que le côté de la laine se trouve en-dessus; puis il fait faire un demi-tour à son bois de balle, étale bien le cuir & la doublure; ensuite le bois de balle couché & le manche tourné de son côté, il prend avec ces deux mains la quantité de laine qu'il juge nécessaire pour former son pain de laine, & la met dans la capacité du bois de balle appuyé contre son esto-

mac. Il prend l'extrémité du cuir & de la doublure diamétralement opposée à celle qu'il a déjà attachée, & l'attache aussi. Il examine ensuite s'il a pris assez de laine pour donner à la balle une figure ronde, & qu'elle soit un peu ferme; il attache un troisième clou au milieu des deux qui viennent d'être attachés. Ces trois clous sont seulement pour maintenir le cuir & la doublure, pendant que l'imprimeur les attache plus solidement sur le bord du bois de balle, au moyen de dix ou douze clous qu'il met à la distance de trois doigts l'un de l'autre en plissant les extrémités du cuir & de la doublure l'un sur l'autre, & en les appliquant le plus ferme qu'il peut dessus le bord du bois de balle, afin qu'en touchant, la laine ne sorte pas.

Quand les balles sont montées, il faut les ratifiser pour enlever les ordures qui se sont attachées aux cuirs en les corroyant, & en montant les balles: l'imprimeur verse sur le milieu du cuir d'une balle environ plein une cuillère à bouche de petit vernis, tourne la balle pour que le vernis ne tombe point, prend l'autre balle, les met l'une sur l'autre, & les distribue comme après avoir pris de l'encre, pour que ce vernis s'étende bien sur toute la surface des cuirs des deux balles, & en détache les ordures. Ensuite il en met une sur les chevilles de la presse, prend un couteau dont la lame soit non tranchante, & avec cette lame il enlève le petit vernis & toutes les ordures qui se rencontrent sur la superficie du cuir d'une balle. Il met cette balle aux chevilles, & prend l'autre qu'il ratifise de même, puis la suspend au dessus de la première à une corde attachée à la jumelle. L'imprimeur ratifise les balles toutes les fois qu'il les a montées; il doit les ratifiser aussi dans le courant de la journée, pour enlever de dessus les cuirs les ordures qui s'y attachent en travaillant, & qui viennent de l'encre & du papier. En un mot il ne doit rien négliger pour avoir de bonnes balles, car elles sont l'ame de l'ouvrage; & il est impossible de faire de bonne impression avec de mauvaises balles.

Pendant la préparation des balles & du

papier, un des deux imprimeurs a dû coller une *frisquette*, c'est-à-dire coller au chassis de la frisquette un parchemin ou deux ou trois feuilles de papier fort, pour l'usage dont nous allons parler. On se sert ordinairement de vieilles peaux de tympan; on colle par-dessus une feuille de papier blanc.

*Laver les formes.* L'imprimeur doit aussi laver les formes avant que de les mettre sous presse. Comme il n'y a point de forme prête, sur laquelle il n'y ait eu deux ou trois épreuves, & même davantage, & qu'il faut plus d'encre pour une épreuve que pour une feuille ordinaire quand la forme est en train, l'œil du caractère se trouve encré; ce qui rendroit l'impression pâteuse, si on n'avoit pas le soin de laver les formes auparavant. Un des deux imprimeurs prend donc une forme une heure ou deux avant de la mettre sous presse, pour qu'elle ait le temps de sécher, la porte au bacquet, en bouche le trou avec un tampon, la couche, verse dessus une quantité de lessive pour la couvrir, la brosse jusqu'à ce que l'œil du caractère soit net, & le chassis & la garniture propres, débouche le trou pour laisser écouler la lessive, leve la forme, la laisse égoutter quelque temps, regarde attentivement s'il n'en est rien tombé, la retire du bacquet, la rince avec de l'eau nette, & la laisse sécher. La lessive dont on se sert pour laver les formes n'est autre chose que de la lessive de blanchisseuse, dans laquelle on met de la potasse ou une espèce de sel blanc qu'on appelle *drogue*, qui fond dans la lessive, & qui la rend plus douce. Quand le tirage d'une forme est fini, l'imprimeur est obligé de la laver. Il doit y avoir dans toutes les imprimeries un endroit destiné à tremper le papier, laver les formes, laisser les formes de distribution, mettre les cuirs tremper, &c. on le nomme *tremperie*.  
*Voyez ce mot.*

Il doit ensuite préparer son encre; cette fonction n'est pas longue; il ne faut que bien nettoyer l'*encrier*, prendre avec la *palette* une quantité d'encre dans le barril, la mettre dans l'*encrier*, la bien broyer avec le *broyon*, la ramasser avec la pa-

lettre, la broyer encore, puis la mettre dans un des coins de l'encrier. Un ouvrier de la presse curieux de son ouvrage, ne manque pas le matin de broyer toute l'encre qu'il a dans son encrier, avant que de se mettre au travail, pour l'entretenir dans un état de liquidité convenable.

Nous avons laissé les balles, l'une aux chevilles de la presse, & l'autre suspendue à la jumelle; il faut leur faire prendre l'encre; l'imprimeur en broie sur le bord de l'encrier, & en prend avec une de ses balles, puis avec l'autre, & les distribue, c'est-à-dire les fait passer & repasser l'une sur l'autre, en les frottant & les appuyant avec force l'une contre l'autre, jusqu'à ce que toute la surface des deux cuirs, de grise qu'elle étoit, soit d'un beau noir luisant, & également noire par-tout. Si l'imprimeur voit qu'il y ait quelque endroit sur les cuirs qui n'a pas bien pris l'encre, & qu'il s'aperçoive que cela vient de ce que les cuirs sont humides, il brûle une feuille de papier, & passe les cuirs par-dessus la flamme, en distribuant les balles. Si après cela les cuirs refusent encore de prendre, il les frotte sur une planche ou dans les cendres, pour en dissiper l'humidité, puis y met du petit vernis, les ratisse, prend de l'encre, & les distribue jusqu'à ce que les cuirs paroissent bien pris également. Quand les cuirs n'ont pas été bien corroyés, ils ont de la peine à prendre, sur-tout l'hiver, temps pendant lequel les imprimeries sont fort humides; de façon que l'imprimeur est quelquefois obligé de les démonter, c'est-à-dire de les détacher entièrement du bois de balle, & de les corroyer de nouveau. Pour éviter cet inconvénient qui fait perdre du temps, il ne s'agit que de les bien corroyer avant de les monter. Dans les imprimeries où il y a d'autres ouvriers de la presse, ceux qui ont des cuirs bien pris, pour faire plaisir à ceux qui en ont deux nouveaux, prennent une de leurs balles, & leur en donnent une des leurs; au moyen de cet arrangement les deux cuirs neufs sont bientôt pris, les deux vieux cuirs aidant à faire prendre les nouveaux.

*Mettre en train.* Après que le compo-

siteur a corrigé la dernière épreuve d'une feuille, il porte les formes auprès de la presse des imprimeurs qui doivent les tirer, & leur donne en même temps cette épreuve. Le premier des deux ouvriers, qui est celui qui doit mettre en train, essuie le marbre de la presse avec un morceau de papier, prend une forme (on commence ordinairement par le côté de deux & trois), la met sur la presse, l'ajuste bien au milieu de la presse & sous le milieu de la platine, & l'arrête avec six coins par le moyen des cornières. Il abaisse ensuite le tympan sur la forme, le mouille en dedans avec une éponge, le laisse quelque temps prendre son eau, pendant lequel il frotte ses blanchets, puis après avoir pressé son éponge pour en faire sortir l'eau, il ramasse avec cette éponge toute l'eau qui peut être dans le tympan, met dedans les blanchets bien étendus, & le carton, & par-dessus le petit tympan pour les maintenir en état.

L'imprimeur leve son tympan & fait la marge. Nous continuons de supposer que la forme est *in-8°*. Il prend une feuille de son papier, la plie en deux, en marque bien le pli, la porte bien au milieu sur un côté de la forme, de manière que le pli de cette feuille se trouve au milieu de la barre du milieu du châssis, déplie la feuille & l'étend, & tâte avec son doigt si la marge est égale tout autour. Il porte ensuite légèrement l'éponge sur le tympan, l'abaisse sur la feuille, passe la main sur le petit tympan en appuyant un peu afin que la feuille s'attache au grand tympan, & enlève la feuille. C'est cette feuille qui règle la marge de toutes les autres, c'est-à-dire que c'est sur cette feuille que l'on pose toutes les autres avant que de les imprimer en papier blanc ou du premier côté. Puis il déchire deux doigts de l'angle de cette feuille qui se trouve en bas du tympan sous sa main gauche, parce que cet angle l'empêcherait d'enlever de dessus le tympan les feuilles à mesure qu'elles s'impriment.

Il pose ses *pointures* de façon que l'ardillon se rencontre juste sur le pli du milieu de la feuille, & réponde à la mor-

taise de la barre du milieu du chassis. Pour en être sûr, il couvre sa marge d'une mauvaise feuille, abaisse le tympan sur la forme, & appuie la main sur le petit tympan vers le bout des pointures : s'il ne trouve point de résistance, c'est signe que l'ardillon répond juste à la mortaise du chassis. On arrête les pointures sur chaque côté du tympan au moyen d'une vis & d'un écrou. Elles servent au moyen des trous qu'elles font à chaque feuille qui s'imprime du premier côté, à faire rencontrer les pages de la seconde forme exactement sur les pages de la première forme tirée.

Il taille sa frisquette quand elle est sèche. Il l'attache au tympan par le moyen des brochettes, & l'abaisse ; puis après avoir touché la forme, il abaisse le tympan, roule la presse, & imprime le parchemin ou le papier collé sur la frisquette. Il déroule, leve le tympan, & avec des ciseaux découpe dans la frisquette ce qui doit être imprimé, & laisse tout ce qui doit être blanc. Puis il appuie le doigt tout autour des pages découpées, pour voir si rien ne mord, c'est-à-dire s'il a bien coupé tout ce qui doit être imprimé, & si quelque partie de la frisquette ne porte pas sur le caractère, ce qui l'empêcherait de venir. Il doit aussi éviter de couper plus qu'il ne faut, car cela barbouillerait, & il faudroit en collant la frisquette y remettre ce qu'il en auroit ôté de trop. Au moyen de la frisquette, les feuilles passent sous la presse, & en reviennent sans avoir la moindre atteinte d'encre dans les marges.

Quand l'imprimeur a taillé sa frisquette, quelquefois même avant de la tailler, il fait son registre en papier blanc. Il prend une feuille de son papier, la marge, la couvre d'une mauvaise feuille, abaisse le tympan, & la fait passer sous presse pour l'imprimer, quoique la forme n'ait point été touchée. Il déroule la presse, leve le tympan, leve aussi la feuille, la retourne *in 8°*, c'est-à-dire de haut-en-bas & sans-dessus-dessous, la pointe, on la met dans les mêmes trous, la couvre de la mauvaise feuille, & la fait

passer une seconde fois sous presse sans avoir été touchée ; puis il déroule la presse, leve le tympan, & voit sur cette feuille, sur laquelle il n'y a des deux côtés que l'empreinte en blanc de caractères, si les huit pages de cette même forme se rencontrent exactement les unes sur les autres. Si les pages se rencontrent exactement les unes sur les autres, le registre en papier blanc est fait ; & cela doit être quand le chassis est juste, quand les garnitures sont bonnes, & les pointures bien au milieu. Si les pages ne se rencontrent pas, il examine si le défaut vient du chassis, de la garniture, ou des pointures. Il remédie aux défauts du chassis & de la garniture en y ajoutant quelques reglettés, & à l'égard des autres défauts, il y remédie aussi en faisant mouvoir les pointures. Après cela il tire une seconde feuille en blanc, pour être plus sûr de la rencontre juste des pages de sa forme les unes sur les autres. Quand l'imprimeur a bien fait son registre en papier blanc, sa forme est en train ; & il lui est beaucoup plus facile de faire le registre de la retiration, c'est-à-dire de la seconde forme.

Il fait la tierce, jette avec l'éponge de l'eau sur le tympan, & desserre la forme. La tierce est la première feuille qu'il tire après avoir mis sa forme en train. Il porte cette feuille avec la dernière épreuve au prote, qui examine avec attention si rien ne mord ou si rien ne barbouille, si la marge est bonne, si toutes les fautes marquées par l'auteur ou le correcteur sur la dernière épreuve ont été exactement corrigées, & s'il n'y a point dans la forme de lettres mauvaises, dérangées, hautes ou basses, tombées, &c. S'il y a quelque chose à corriger, le prote le marque sur la tierce, & le corrige, après quoi il avertit les imprimeurs qu'ils peuvent aller leur train.

Alors l'imprimeur prend le taquoir, taqué la forme, la serre un peu moins que quand il faut la lever, & décharge le tympan, en mettant dessus deux ou trois mauvaises feuilles de papier sec, & les tirant comme pour les imprimer. Puis les deux compagnons partagent le travail,

l'un prend le barreau, l'autre prend les balles, & cela pendant le tirage d'une rame, qui contient cinq cents feuilles; après quoi celui qui étoit au barreau prend les balles, & celui qui avoit les balles prend le barreau: quand la presse est rude, la mutation se fait plus souvent.

L'office de celui qui a les balles est de broyer de l'ancre, d'en prendre, de distribuer les balles, de toucher & de veiller à l'ouvrage. Pour broyer de l'encre, il pose le bord du broyon sur le tas d'encre; il s'y en attache un peu qu'il étend sur le bord de l'encrier. Il vaut mieux en broyer peu à la fois & en broyer plus souvent. Quand on en broie peu à la fois, elle s'étend plus facilement sur l'encrier, & se distribue mieux. Il prend de l'encre en approchant le cuir d'une des balles du bord de l'encrier. Il en faut prendre plus ou moins souvent, en raison du format & du caractère; puis il distribue les balles, c'est à dire qu'il les passe & repasse plusieurs fois l'une sur l'autre en les tournant en sens contraire. C'est une fonction qu'il ne doit point se laisser de faire; car rien ne contribue plus à faire une impression égale, que de prendre peu d'encre à la fois, & de distribuer souvent les balles. Ensuite il touche la forme, c'est-à-dire qu'il empreint l'œil du caractère d'une couche d'encre légère, en faisant passer & repasser les balles successivement sur toutes les parties de la forme, en observant de bien appuyer les balles sur le caractère, de ne presque point le quitter en touchant, & de toucher du milieu des balles en les tenant bien droites. Enfin après avoir touché, il doit regarder attentivement l'ouvrage, pour voir si la frisquette ne mord point, ou si rien ne barbouille, si tout vient également, & quand on est en papier blanc, si la marge est bonne. Quand il y a quelque ordure sur la forme, ce qui arrive souvent, aussi-tôt qu'il s'en aperçoit sur le papier, il doit la chercher sur la forme & l'enlever avec la pointe. S'il voit quelque défaut, il doit y remédier, en avertir son compagnon. Par exemple, s'il y a quelques endroits sur la forme qui viennent plus foibles, on met sur le tympan

quelques hausses de papier gris, précisément de la grandeur de l'endroit foible; on les fait tenir avec un peu de salive, & on les mouille avec l'éponge. Si au contraire il y a quelques endroits qui viennent trop fort, & qui fassent sur la feuille comme une espèce de bouquet, il faut mettre un support, qui est une reglette plus ou moins forte, pour empêcher le trop de foulage.

L'ouvrier de la presse qui est au barreau est celui qui imprime. Il prend la feuille, la porte sur le tympan, la pose sur la marge le plus juste qu'il peut, en jettant un coup d'œil tout-autour, abaisse la frisquette, abat le tympan, roule la presse à moitié de la main gauche, prend le barreau de la main droite, tire le premier coup, c'est-à-dire imprime la moitié de la forme, laisse le barreau s'en retourner sans le quitter, roule la presse tout au fond ou à-peu-près, suivant le format de l'ouvrage, tire le second coup, c'est-à-dire imprime l'autre moitié de la forme; laisse le barreau s'en retourner seul & de son propre mouvement sous le *chevalet*, déroule la presse, leve le tympan & la frisquette, prend la feuille imprimée avec les deux mains, & la pose à côté du papier blanc; observant, quand il a bien réglé son coup, de ne point aller ni plus ni moins avant, & de veiller aussi à l'ouvrage.

Quand donc les compagnons sont en train, tout le travail se partage de façon qu'ils sont également occupés tous les deux, & que ni l'un ni l'autre ne perd un moment. Pendant que le second imprimeur touche, le premier prend une feuille, la marge & abaisse la frisquette. Après que la forme est touchée, il abat le le tympan, roule la presse, tire son premier & son second coup, déroule la presse & leve le tympan. Aussi-tôt que le tympan est levé, le second imprimeur touche pour une autre feuille; & pendant qu'il touche, le premier leve la frisquette, prend la feuille imprimée, la met à côté du papier à imprimer, prend une feuille blanche, la marge, & abaisse la frisquette, & après que la forme a été touchée, abat le tympan, roule la presse, imprime la feuille, déroule la presse, & leve le tympan. Pen-

dant que le premier imprimeur abat le tympan, roule la presse, imprime la feuille déroule la presse, & leve le tympan, le second alternativement le temps de broyer de l'encre, d'en prendre, de distribuer les balles, & de regarder l'ouvrage; car aussitôt que le tympan est levé, si rien n'arrête, le second imprimeur doit toucher, afin que son compagnon n'attende pas après lui. Cette manœuvre se continue ainsi pendant tout le tirage d'une forme. Voyez au mot PRESSE, le détail & la description de toutes ses parties.

Quand tout le papier blanc est tiré d'un côté, le premier imprimeur serre la forme, ôte trois coins de registre, ordinairement les deux d'en bas & un des côtés près de la platine, leve la forme, & la donne au second imprimeur qui la reçoit, & lui présente en même temps la rétiration, c'est-à-dire la forme du côté de la première. Le premier imprimeur couche cette forme sur le marbre de la presse, & doit avoir attention à la mettre dans la même position que l'autre. Ce qui se fait au moyen d'un clou qui est au coffre, & qui indique le milieu de la presse; & au moyen du compas, avec lequel il a dû prendre la hauteur de la première forme avant de la lever. Puis il voit si l'ardillon de ses pointures entre dans la mortaise du châssis en abaissant le tympan, & appuyant la main sur le bout des pointures. Ensuite l'imprimeur retourne son papier de haut en bas & sans-dessus-dessous, en sorte que le côté imprimé se trouve dessous, & le côté à imprimer dessus; puis il fait son registre en rétiration. Il prend une feuille de son papier imprimé d'un côté, il la pointe, c'est-à-dire, il la met dans les mêmes trous qui ont été faits en imprimant le premier côté, la couvre d'une mauvaise feuille, & la tire en blanc. Sur cette feuille il voit si les pages de la seconde forme se rencontrent justes sur les pages de la première forme. Si elles se rencontrent, le registre est fait: si elles ne se rencontrent pas, il faut y remédier, comme nous avons dit au registre en papier blanc, en ajoutant au châssis ou à la garniture, & en faisant mouvoir les pointures. Ensuite il fait la tierce du second côté, & la porte au prote qui la voit comme il a

vu la tierce du premier côté, & qui la corrige s'il trouve quelque chose à corriger. Pendant que le prote voit la tierce, l'imprimeur met une feuille de papier de décharge ou de papier gris sur son tympan, par-dessous les pointures sans les remuer; la mouille avec l'éponge, & l'étend bien en passant le dos de la main par dessus, déchire l'angle qui se trouve de son côté au bas du tympan, & arrête la feuille aux quatre coins avec un peu de colle, comme il a fait à la marge.

Pendant que le premier imprimeur fait les fonctions dont nous venons de parler, le second n'est pas oisif. D'abord il lave la forme qui sort de dessous la presse; puis si les balles sont seches, il les démonte, rafraîchit les cuirs, remonte les balles & les ratisse; ou bien il prépare du papier, soit en le trempant, soit en le remaniant, pour une autre feuille à tirer, après que celle qui est sous presse sera finie. Pour démonter les balles & rafraîchir les cuirs, il prend le *pié-de-chevre*, détache seulement quatre ou cinq clous de suite, ceux qui paroissent le moins bien attachés, sépare le cuir de la doublure, & passe, sans ôter le pain de laine, l'éponge mouillée sur l'envers du cuir & sur le côté de la doublure qui touche au cuir, puis remonte les balles & les ratisse.

Le premier imprimeur, dès que la tierce est corrigée, taque la forme, la serre, & décharge le tympan. Le second touche, & le premier tire; ils font tous deux la même manœuvre qui a été expliquée au tirage de la première forme, & avec le même soin & la même attention. Toute la différence qu'il y a, c'est qu'au lieu de marger les feuilles, on les pointe & qu'au lieu de prendre garde à la marge, on prend garde si le registre ne se dérange point, c'est-à-dire si les pages du premier & du second côté se rencontrent bien les unes sur les autres; en observant de retourner de temps en temps une feuille, pour voir la couleur de l'impression du premier côté, afin de donner au second côté la même teinte: au moyen de cette attention, l'impression sera égale & suivie des deux côtés. Il observera aussi de changer la feuille de décharge à chaque rame plus

ou moins , à proportion que le premier côté décharge sur cette feuille ; sans cela l'impression maculerait.

Tous les soirs en quittant l'ouvrage , celui des deux imprimeurs qui est au barreau décharge la forme , si le tirage n'en est pas fini , en mettant sur le tympan deux ou trois mauvaises feuilles sechées & les tirant , il retourne ces feuilles & les tire une seconde fois : ou bien il trempe superficiellement la brosse dans la lessive , en donne quatre ou cinq tours à la forme , & la décharge comme nous venons de voir , ou bien , s'il y a encore beaucoup à tirer sur la forme , il la porte au bacquet ; la lave , la laisse secher pendant la nuit , & le lendemain matin la met sur la presse.

L'autre imprimeur démonte les balles , mais il y fait un peu plus de façon que pour les rafraîchir pendant la journée. Après avoir détaché cinq ou six clous , il ôte le pain de laine , le presse entre ses deux mains en tournant pour le désaplatir , separe le cuir de la doublure , plie le cuir en deux du côté qu'il est encré ; prend de l'eau nette dans une jatte , y plonge plusieurs fois la doublure en la maniant pour la rendre douce ; y plonge aussi le cuir à l'envers , & le frotte à deux mains principalement quand il est neuf ; étale la doublure & le cuir par dessus , & les roule l'un sur l'autre jusque sur l'extrémité du bois de balle : le cuir & la doublure roulés ensemble font alors comme une espece de bourelet , que l'imprimeur plonge plusieurs fois dans leau & presse avec la main. Il en fait autant à l'autre balle ; puis il les met l'une auprès de l'autre à terre dans un lieu humide , & les couvre d'un vieux blanchet ramoyti.

Quand il y a mille ou douze cent cinquante de papier tiré des deux côtés , les imprimeurs le chargent. On le met entre deux ais , sous un poids de quarante ou cinquante livres , plus ou moins , & on

l'y laisse pendant cinq ou six heures. Après que le papier a été chargé , le foulage étant applati , l'impression paroît plus unie , plus nourrie , & fort davantage. *Cet article est du prote de l'Imprimerie de M. LE BRETON. (\*)*

Il nous reste à parler de l'impression en rouge & noir , c'est-à-dire de celle dans laquelle on imprime sur la même forme avec ces deux couleurs. Pour y procéder , quand les épreuves ont été faites en noir , on doit laver la forme avec une plus grande attention qu'à l'ordinaire , de façon qu'il ne reste point de noir sur le caractère ; on doit la laver avec de la lessive bien chaude. Delà on la met en train sur la presse avec une grande précaution : on serre bien les coins de registre , de maniere que la forme ne puisse nullement se déranger ; on fait en sorte que les couplets du tympan & de la frisquette ne puissent vaciller aucunement. On découpe ensuite sur la frisquette la partie qui doit venir en rouge , & les morceaux de parchemin que l'on en ôte doivent se coller sur le tympan au même endroit où ils étoient à la frisquette ; ou on le met sous chacun des mots de la forme qui doivent se trouver en rouge ; c'est ce qu'on appelle *taquonner* , ces morceaux détachés de la frisquette se nomment *taquons*. Par ce moyen on donne plus de hauteur au caractère. (Dans les imprimeries où l'on fait souvent des livres d'église , & autres où cette impression est plus usitée , il y a des caracteres plus hauts destinés à cet usage). On imprime comme à l'ordinaire la partie rouge ; quand elle est finie sur une forme , on la lave encore fortement pour détacher le rouge , on ôte les mots ou les lignes qui ont été imprimées , on y substitue des quadrats , on reporte la forme sur la presse , & avec les mêmes précautions on imprime la partie noire. Il n'est pas aisé de faire rencontrer exactement & en ligne cette sorte d'impression ; le moindre dé-

(\*) Voyez Caracteres d'Imprimerie , & dans le Volume de nos Planches , les exemples de tous les Caracteres Romains & Italiques. Nous aurions frustré l'impaticence de nos Souscripteurs si nous eussions attendu pour leur livrer notre cinquieme Volume , que les matrices de la Perle , de la Sédanoise , &c. eussent été gravées.



rangement dans le jet du tympan ou de la frisquette, ou dans les pointures, suffit pour la gâter. Peu d'imprimeurs y réussissent; & c'est ce qu'ils ont de plus difficile à exécuter.

Les peaux dont on se sert pour les balles à l'impression rouge sont des peaux blanches. Pour la composition de cette espece d'encre, voyez au mot ENCRE d'imprimerie.

IMPRIMERIE EN TAILLE DOUCE, (*Art mécanique.*) c'est l'art de porter sur une feuille de papier, un morceau de fatin, ou quelqu'autre substance semblable, l'empreinte des traits qu'on a tracés à l'eau-forte, ou au burin, ou autrement sur une planche de cuivre ou de bois.

Cette opération se fait par le moyen de deux rouleaux, entre lesquels on fait passer la planche après qu'elle est encrée. Ces rouleaux font partie d'une machine qu'on appelle *la presse*.

L'action des rouleaux attache l'encre qui remplit les traits dont la planche est gravée, à la feuille de papier, au vélin, ou au fatin dont on l'a couverte.

La feuille chargée de ces traits, s'appelle une *estampe*.

La fonderie en caractères, & l'*Imprimerie* proprement dite, ont concouru pour multiplier à l'infini les productions de l'esprit, ou plutôt les copies de ces productions. La gravure & l'*Imprimerie en taille-douce* ont rendu à la peinture le même service; ou à-peu-près. Je dis à-peu-près, parce que l'estampe ne conserve pas tout le mérite du tableau.

Grace à ces deux derniers arts, avec un peu de goût, on peut sans grande opulence renfermer dans quelques portefeuilles choisis, plus de morceaux en gravure, que le potentat le plus riche ne peut avoir des tableaux dans ses galeries. La gloire des grands maîtres ne passe pas tout à fait.

*Presse des imprimeurs en taille-douce.* La presse des imprimeurs en taille-douce est composée de deux jumelles de quatre piés de hauteur, chacune sur un pié d'épaisseur, jointe en haut & en bas par des traverses qu'on nomme des sommiers. Ces jumelles qui sont éloignées l'une de

Tome XVIII.

l'autre d'environ vingt-six pouces, posent sur un pié aussi de bois dont les piéces qui sont placées de champ & qui soutiennent toute la presse, ont quatre piés & demi de longueur sur quatre pouces d'épais.

Quatre especes de petites colonnes qui appuient aussi sur le pié & qui tiennent aux jumelles, portent quatre tringles de bois à coulisse qui servent à avancer ou reculer la table de la presse lorsqu'on la veut faire passer entre les deux rouleaux. Cette table a quatre piés trois pouces de long, deux piés de large, & un pouce & demi d'épaisseur.

Les rouleaux ont trois piés deux pouces de long y compris leurs tourrillons, & ont six pouces de diamètre; ils portent tous deux dans les jumelles, chaque tourrillon tournant dans deux boîtes de bois faites en demi-cercle, & garnies de fer poli pour la facilité du mouvement. Les boîtes du rouleau d'en haut sont mises par dessus, & celles du rouleau d'en bas placées au dessous. On en remplit le dessus & le dessous avec du papier ou du carton, afin de les hausser & les baisser en sorte qu'il ne reste d'espace entre les rouleaux, qu'autant qu'il en faut pour y faire passer la table chargée de la planche qu'on veut imprimer, & du papier & étoffes qui sont nécessaires pour cela.

Enfin à un des tourrillons du rouleau d'en haut est attachée la croisée, c'est-à-dire, deux piéces de bois qui se traversant en croix, forment une espece de moulinet: la croisée dont les bras ont environ deux piés, sert à donner le mouvement aux rouleaux, qui le communiquent à la table qui passe entre deux; elle tient lieu dans cette presse de la manivelle qui dans celles des imprimeurs de livres sert à avancer ou reculer le chariot & la forme sous la platine.

Il faut remarquer qu'à côté de la presse est l'encrier, c'est-à-dire une espece d'auge de bois avec des bords relevés autour, dans laquelle on met le noir composé qui sert à l'impression; dans l'encrier est l'amafette, & sur la même table où est posé l'encrier est aussi le tampon qui sert à donner l'encre aux planches.

P p p

Outre la presse qui est à la vérité l'instrument principal, l'atelier de l'imprimeur en taille-douce doit encore être pourvu :

- 1<sup>o</sup> de langes.
- 2<sup>o</sup> de linges ou torchons.
- 3<sup>o</sup> d'un tampon ou d'une balle.
- 4<sup>o</sup> de noir de fumée, ou noir d'Allemagne.
- 5<sup>o</sup> d'une marmite de fer pour cuire l'huile de noix.
- 6<sup>o</sup> d'un marbre & de sa molette pour broyer le noir.
- 7<sup>o</sup> d'une poêle à feu & d'un gril pour chauffer la planche.
- 8<sup>o</sup> de différens ais & de baquets pour la trempe du papier.

*Des langes.* Ils sont de laine blanche, d'un bon drap bien foulé sans aucune inégalité. On en emploie quelquefois de serge fine que l'on applique les premiers sur la planche, & qu'on recouvre de langes plus grossiers. Ils n'auront ni ourlet ni lisière. On s'en pourvoira de deux ou trois grandeurs différentes, pour les changer au besoin selon l'étendue des planches & des papiers; mais comme à force de passer sous le rouleau, ils deviennent durs, & se chargent d'humidité, il est à propos de les étendre le soir & le matin, lorsqu'ils seront secs, on les maniera, froissera ou foulera en tous sens, pour les bien assouplir. Il faut aussi en avoir de rechange, afin de pouvoir sans interruption de travail, laver ceux qui sont devenus trop durs, & les débarasser de la colle qu'ils ont prise du papier mouillé, sur lequel on les a posés si souvent dans le cours du tirage.

*Des linges ou torchons.* Ce sont des lambeaux de vieux linges dont on se servira pour essuyer la planche, lorsqu'elle aura été encrée.

*Du tampon ou de la balle.* On la fait d'un bon linge de chanvre, doux & fin, à demi-usé; on le coupe par bandes larges de cinq à six pouces, on roule ces bandes fort serré, comme on rouleroit un ruban, mais le plus fermement possible; on en forme comme une molette de peintre. En cet état on les coud avec du bon fil, en plusieurs doubles, qu'on fait passer à-travers dans tous les sens. On s'aide dans ce travail d'une alêne. Le tampon ou la

balle bien cousue, & réduite à environ trois pouces de diamètre, on la rogne avec un couteau bien tranchant; l'autre côté sera arrondi en demi-boule, afin que le creux de la main s'y puisse appliquer commodément lorsqu'il s'agira d'encre la planche.

*Du noir de fumée ou du noir d'Allemagne.* Le meilleur noir qui soit à l'usage des imprimeurs en taille-douce se fait par la combustion des matières résineuses; c'est une véritable suie. *Voy. Particle NOIR DE FUMÉE.* Le bon noir doit avoir l'œil velouté; en le froissant entre les doigts, il s'y écrasera comme l'amidon. Le noir commun n'aura pas un œil si beau; au lieu de l'éprouver doux entre les doigts, on le trouvera rude & graveleux. Il use fort les planches; on le tire des lies du vin brûlées.

*De la marmite à cuire l'huile.* Elle sera de fer, assez grande; il faut que son couvercle s'y ajuste bien exactement. On y mettra la quantité qu'on voudra d'huile de noix, la meilleure & la plus pure, en forte toutefois qu'il s'en manque au moins quatre à cinq doigts qu'elle ne soit pleine. On la couvrira, & l'on fera bouillir l'huile ayant attention qu'elle ne se répande & ne s'enflame. On la remuera souvent, soit avec une pince, soit avec des cuillères de fer; jusqu'à ce que le feu y prenne légèrement de lui-même. On pourra l'allumer avec un morceau de papier enflammé qu'on y jettera, lorsqu'elle sera chaude au point requis; alors on retirera la marmite de dessus le feu, on la placera dans un coin de la cheminée, observant de remuer l'huile. Cette ignition durera au moins une demi-heure, & l'on aura fait la première huile, ce qu'on appelle *huile foible*.

On arrêtera la combustion, en fermant la marmite de son couvercle, ou en appliquant à la surface un linge mouillé qui empêche la communication avec l'air.

Cela fait, on aura un vaisseau net, dans lequel on versera l'huile qu'on conservera.

On préparera l'huile forte comme on a préparé l'huile foible, on la laissera seulement brûler beaucoup plus de temps. On poussera l'inflammation jusqu'à ce qu'elle soit devenue épaisse & gluante, ce qu'on

reconnoitra en en laissant tomber quelques gouttes sur une assiette; si ces gouttes refroidies filent comme un sirop très-fort, l'huile forte est faite.

Il y en a qui jettent dans l'huile bouillante, ou qui font bouillir en même temps & avec elle, une croûte de pain ou de la terre d'ombre.

S'il arrivoit que l'huile est trop brûlée, on ajouteroit dans la marmite une quantité convenable d'huile non brûlée.

Il est prudent de faire cette opération dans un jardin, une cour, ou quelque lieu découvert.

*De la maniere de broyer le noir.* On nettoiera bien le marbre & la molette, on écrasera la quantité de noir qu'on veut broyer. On aura à côté de soi de l'huile foible, on en arrosera peu à peu le noir, on observera de ne pas mettre trop d'huile à la fois sur le noir, qui veut être broyé le plus à sec qu'il est possible.

Cette détrempe étant faite, on retirera avec le couteau ou l'amassette le noir sur un des angles de la pierre, & reprenant petite portion à petite portion le noir qui n'a été broyé qu'en gros, on le rétendra sur toute la pierre, en repassant dessus la molette en tout sens, jusqu'à ce que le broyement & l'affinage soient achevés.

Le broyement & l'affinage parfaits, on relevera de rechef avec le couteau ou l'amassette ce noir. On donnera le même apprêt à celui qu'on aura détrempe, puis on reviendra sur le tout; on le remettra au milieu de la pierre; on y ajoutera en deux ou trois tours de molette une certaine quantité d'huile forte.

Il faut moins d'huile forte lorsque l'encre apprêtée doit servir à des planches usées, ou dont la gravure n'est pas profonde; un peu d'usage & d'expérience dirigeront là-dessus.

*De la poêle à feu & du gril.* On aura une poêle de fer ou de fonte, sur laquelle on placera un gril; c'est sur ce gril qu'on posera les planches pour les échauffer médiocrement. Il doit y avoir un peu d'intervalle entre le gril & la poêle, pour donner un libre accès à l'air entre la planche & le feu, qui doit être couvert de cendres chaudes.

*De la maniere de tremper le papier.* Pour tremper de grand papier, il faut avoir un baquet plein d'eau claire, & deux forts ais barrés par derriere; que ces ais soient de la grandeur du papier déployé. Les barrures fortifieront les ais & les empêcheront de cofiner, & feront une commodité lorsqu'il s'agira d'enlever les ais avec le papier dont ils seront chargés.

Cela préparé, on prendra cinq ou six feuilles de papier avec les deux mains. On les tiendra par les angles, & on les passera toutes ensemble, deux ou trois fois, dans l'eau claire du baquet, selon que le papier sera plus ou moins fort, plus ou moins collé; ensuite on les étendra sur un des ais, par-dessus celles-ci, les cinq ou six autres qu'on aura trempées, & ainsi de suite; jusqu'à ce qu'on ait épuisé la quantité de papier qu'on veut tremper.

Le papier trempé mis sur un des ais on le couvrira de l'autre ais; son côté uni appliqué au papier, & l'on chargera le tout d'un poids pesant, ou l'on ferrera les ais dans une presse; cette opération produira deux effets contraires, elle fera entrer dans le papier l'eau dont il a besoin, & elle en chassera celle qui est superflue.

Il faut laisser en cet état le papier jusqu'à ce qu'on veuille tirer. Le papier trempé le soir peut servir le lendemain, & s'il arrive qu'on en ait trempé plus qu'on n'en pourroit employer, on met ce qui en reste entre celui qu'on trempe le soir, & le lendemain on l'emploie le premier.

On trempera plus long-temps le papier fort & bien collé, moins long-temps le papier foible & le moins collé.

On alune quelquefois le papier ou les étoffes sur lesquelles on veut imprimer, l'encre s'y attache plus facilement. Pour cet effet, on dissout de l'alun dans de l'eau bouillante, & l'on trempe le papier de cette eau.

*De la maniere d'encre & d'imprimer.* L'ouvrier premier de la vignette imprime; l'ouvrier second encre.

La planche gravée ayant été limée par les bords, on en pose l'envers sur le gril, qui est au dessus de la poêle à feu. On la laisse modérément chauffer, on a un torchon blanc & net; on la prend par

un des angles ; on la porte sur une table bien affermie , & prenant le tampon , & avec le tampon du noir , on applique le tampon & le noir sur la planche , coulant , pressant , frappant en tous sens sa surface , jusqu'à ce que les traits soient bien chargés de noir.

Si l'on se sert d'un tampon neuf , il faut prendre trois ou quatre fois plus de noir que quand le tampon sera vieux , aura servi , & fera bien abreuvé.

Une attention qu'il ne faut pas négliger , c'est de tenir le tampon & le noir en lieu propre , & où ils ne soient point exposés à la poussière & aux ordures , car en encrant on feroit des rayures sur la planche.

Lorsque le tampon a beaucoup servi , & qu'il est devenu dur par le noir qui s'y est attaché & séché , il faut enlever quelques rouelles ; & le traiter ensuite comme un tampon neuf.

Ayant donc bien rempli de noir les tailles de la planche , on essuie légèrement le plus gros du noir , le superflu qu'on emporte avec un torchon qu'on passe aussi sur les bords de la planche. On a un autre torchon blanc , on y essuie la paume de sa main , on passe ensuite cette main essuyée sur la planche même , hardiment & en tous sens , on réitere cette essuieusement sur la planche & à chaque fois on essuie sa main au torchon blanc , on parvient ainsi à ne laisser à la planche aucun noir superflu : il n'en reste que dans ses tailles , & elle est disposée à l'impression.

Alors on étendra sur la table de la presse , que l'on aura fait venir par le moyen du moulinet de l'un ou l'autre côté , une feuille du même papier sur lequel on doit imprimer ; sur cette feuille de papier on placera un lange fin , sur celui-ci un plus gros , & ainsi de suite jusqu'au dernier , observant que les extrémités des langes ne répondent pas vis-à-vis les unes des autres ; que , par exemple , si le premier lange est à sept ou huit pouces loin du rouleau , le second qui le couvre en soit moins éloigné d'un ou deux pouces , ainsi du troisième , du quatrième , &c. on la pratique de cette manière , pour former par les épaisseurs graduées de tous ces langes comme un plan

mesuré qui facilite leur passage sous le rouleau.

Ayant donc tourné le moulinet du sens convenable , & fait par ce moyen passer les langes bien étendus de l'autre côté de la presse , sans toutefois qu'ils en sortent tout-à-fait & qu'ils ne soient plus sous le rouleau , on relevera les langes sur le rouleau , pour découvrir la feuille de papier qui y a passé avec eux , & prenant la planche encrée & essuyée , comme on l'a prescrit , & l'ayant modérément réchauffée , on la posera par l'envers sur la feuille de papier qui est sur la table , observant de laisser des marges parallèles & égales aux côtés opposés. Sur la planche ainsi placée , on posera une feuille de papier trempé , on mettra une feuille de maculature , on rabattra sur celle-ci les langes , & en tournant le moulinet d'un mouvement doux & uniforme , ce qui est essentiel , le tout sera entraîné entre les rouleaux. La forte pression attachera l'encre dont les tailles de la planche sont chargées , à la feuille de papier trempé , & l'estampe sera tirée. La feuille qu'on aura mise dessous la planche , de même grandeur que la feuille trempée , guidant l'ouvrier , l'estampe sera bien marginée. On prend aussi la maculature de même grandeur que la feuille trempée.

L'imprimeur relève ensuite les langes sur le rouleau pour découvrir l'estampe , qu'il enlève de dessus la planche , & qu'il place sur la table. Il recommence ensuite à encrer la planche ; il la replace , & il tire une seconde épreuve , & ainsi de suite , jusqu'à ce qu'il ait entièrement employé son papier trempé.

On fait quelquefois passer & repasser plusieurs fois la planche entre les rouleaux , sur-tout lorsque le noir a été détrempé avec de l'huile forte. Dans les autres cas , la planche n'y passe qu'une seule fois.

Alors l'imprimeur a deux tables , sur l'une il met les estampes tirées , & sur l'autre celles qui sortent de l'autre côté.

Il arrive encore que l'on pose premièrement les langes sur la table ; sur les langes une maculature , ensuite le papier ; sur le papier , la planche gravée ; sur la planche gravée , deux ou trois gros langes ,

& tout étant ainsi disposé on tire l'estampe.

On imprime aussi les estampes en plusieurs couleurs. *Voyez* là-dessus l'article GRAVURE.

Si la planche est inégale, c'est-à-dire plus ou moins épaisse en un endroit qu'en un autre, on met dessous, entre la planche & la table, des morceaux de carton ou de gros papier déchiré, suivant la forme de ces inégalités, on parvient à rendre par ce moyen la pression égale par-tout.

Si il arrive que les tailles d'une planche soient remplies de noir séché, il faut la faire bouillir dans de la lessive, ou bien poser la planche à l'envers sur deux petits cheneux, & couvrir toute sa surface d'environ un doigt d'épaisseur de cendres passées, tamisées & détremées avec de l'eau, puis avec de mauvais papier, ou de la paille, faire du feu par dessous, en sorte que la cendre mouillée soit comme bouillante; en bouillant elle dissoudra & prendra tout le noir des tailles.

Après cela on jettera de l'eau claire sur la planche, jusqu'à ce qu'on n'y aperçoive aucun vestige de cendres. Si on essuyait la planche sans cette précaution; on ne manqueroit pas de la rayer.

La planche étant ainsi nettoyée, on la ferrera dans un endroit sec.

C'est à l'art d'imprimer, comme nous l'avons dit en commençant cet article, que nous devons la multiplication des chef-d'œuvres des grands peintres.

Si les anciens qui connoissoient l'art de graver avoient su tirer des épreuves de leurs planches, il est vraisemblable qu'ils auroient transporté cette invention à l'impression des livres; il neût fallu pour cela qu'exercer des écrivains à écrire à rebours une écriture cursive sur des planches vernies; mais peut-être l'art de forger, laminer & planer les planches de cuivre, celui de préparer l'eau, leur étoient-ils inconnus. Du moins il paroît que la plupart des ouvrages en cuivre qui nous sont parvenus d'eux ont été fondus. Si cela est, ceux qui connoissent ces sortes de travaux, jugeront de la difficulté qu'il y auroit eu à préparer, sans le secours des machines modernes, la quantité nécessaire

des planches pour former l'édition d'un livre un peu considérable. Avec ce secours même on emploie rarement la gravure à l'impression de la lettre, à moins qu'il ne s'agisse que de quelques lignes, ou tout au plus de quelques pages.

IMPRIMERIE, on appelle aussi de ce nom le lieu où l'on imprime. Ce lieu ne peut être trop clair; il doit être solidement bâti: les imprimeries de Paris en général sont tenues dans des endroits fort incommodes, parce qu'un grand espace de terrain de plain-pié est fort rare. Les maîtres imprimeurs de Paris sont obligés par leurs réglemens de tenir leurs imprimeries dans l'enceinte de l'université.

IMPRIMERIE - ROYALE, (*Hist. litt.*) elle a été établie par François I. en 1531. Ce prince fit fondre des caractères hébreux, grecs & latins, dont il confia la garde à Robert Etienne son imprimeur ordinaire, auquel son fils de même nom succéda en 1559.

L'imprimerie-royale fut perfectionnée sous Louis XIII. placée aux galeries du Louvre, & dirigée par Sébastien Cramoisi. Il eut la garde des poinçons, des matrices & de tout ce qui appartient à l'art d'imprimerie. Sébastien Marbre, fils d'une de ses filles, lui succéda; celui-ci mourut en 1687. Sa veuve fut continuée dans sa place.

En 1690 M. de Louvois appella de Lyon Jean Anisson; dans les provisions expédiées en 1691 à Jean Anisson, il est qualifié de recteur & conducteur de son *imprimerie-royale*, & garde des poinçons, matrices, caractères, planches gravées, presses, & autres ustenciles servant aux impressions.

Jean Anisson céda sa place en 1707 à Claude Rigaud son beau-frère.

Louis Laurent Anisson neveu de Jean Anisson obtint le 19 Mars 1723, la concurrence avec Rigaud; & la survivance de celui-ci. Rigaud mourut au mois de Juillet suivant.

Le 22 août 1735 Jacques Anisson du Perron entra en fonction avec Louis Laurent Anisson son frère.

C'est ce dernier qui préside maintenant à l'*imprimerie-royale* qui, de quelque côté

qu'on la considère, est une des mieux disposées, des plus occupées, des plus riches, des plus vastes, & des plus belles qu'il y ait au monde.

C'est-là qu'on imprime presque tous les papiers publics qui émanent du ministère.

On y a fait, & on y fait encore des éditions très-précieuses d'auteurs renommés, en toutes langues & en tous caractères.

Les mémoires des académies, & quelquefois les ouvrages des académiciens s'impriment à l'imprimerie-royale.

Lorsqu'il plaît au roi d'honorer & de gratifier spécialement un auteur, il ordonne l'impression de son ouvrage à son imprimerie, & lui fait présent de son édition.

Quelquefois lorsqu'un ouvrage important est d'une grande exécution & d'une dépense considérable, le roi, en qualité de protecteur des lettres, s'en charge, & les exemplaires restent entre les mains & à la garde de l'imprimeur du roi. On en fait des présens aux ambassadeurs, aux ministres, aux grands & aux gens de lettres qui sollicitent cette grâce, & à qui il est rare qu'on la refuse.

IMPRIMERIE de Constantinople, (*Hist. turq.*) elle a été dressée par les soins du grand-visir Ibrahim, bacha qui aimoit la paix & les sciences. Il employa tout son crédit auprès de Achmet III. pour former cet établissement, & en ayant eu la permission au commencement de ce siècle, il se servit d'un hongrois éclairé, & d'un juif nommé Jones pour diriger l'entreprise. Il fit fondre toutes sortes de caractères au nombre de plus de deux cent mille, & l'on commença en 1727 par l'impression d'un dictionnaire turc, dont on a vendu les exemplaires jusqu'à 30 piastres. Cette imprimerie contient six presses, quatre pour les livres & deux pour les cartes.

La révolution arrivée en 1730 par la déposition du grand-seigneur, & la mort de son visir qui fut sacrifié, n'a point détruit cet établissement, quoiqu'il soit contraire aux maximes du gouvernement, aux préceptes de l'alcoran, & aux intérêts de tant de copistes qui gagnoient leur vie à copier.

On fait aussi que les juifs ont la liberté d'imprimer en Turquie les livres de leur

religion. Ils obtinrent en 1576 d'avoir à Constantinople une imprimerie pour cet objet, & dès-lors ils répandirent en Orient les exemplaires de la loi qui y étoient fort peu connus. (*D. J.*)

IMPRIMERIE, c'est ainsi que les tanneurs appellent une grande cuve de bois, dans laquelle ils mettent rougir les cuirs; c'est ce qu'on appelle aussi les mettre en coudrement. *Voyez* TANNEUR.

IMPRIMEUR, ouvrier travaillant à l'imprimerie: le prote, le compositeur, & l'imprimeur à la presse, sont compris sous ce nom. Pour les opérations différentes de chacun d'eux. *Voyez* au mot IMPRIMERIE.

Le prote d'une imprimerie étant celui sur lequel roule tout le détail, & étant obligé de veiller également sur les Compositeurs & les imprimeurs, il doit connoître parfaitement la qualité de l'ouvrage des uns & des autres, & sur-tout ne pas trop donner à l'habitude & aux préjugés d'état qui nuisent si fort aux progrès de tous les arts. Pour ce qui regarde la composition, il doit savoir sa langue, & être instruit dans les langues latine & grecque; posséder à fond l'orthographe & la ponctuation; connoître & savoir exécuter la partie du compositeur, pour lui indiquer en quoi il a manqué, & le moyen le plus convenable pour réparer ses fautes. Quant à l'impression, il doit avoir assez de goût pour décider qu'elle est la teinte, qu'il faut donner à l'ouvrage, avoir l'œil à ce que les étoffes soient préparées convenablement; savoir par quel endroit peche la presse quand l'ouvrage souffre, & connoître assez toutes ses parties pour les faire réparer au besoin & comme il convient. Pour la lecture des épreuves, comme c'est sur lui que tombe le reproche des fautes qui peuvent se glisser dans une édition, il faudroit qu'il connût autant qu'il est possible, les termes usités, & savoir à quelle science, à quel art, & à quelle matière ils appartiennent. Il y a de l'injustice à lui imputer les irrégularités, quelquefois même certaines fautes d'orthographe; chaque auteur s'en faisant une à son goût, il est obligé d'exécuter ce qui lui est prescrit à cet égard. En un mot on exige d'un prote qu'il

joigne les connoissances d'un grammairien à l'intelligence nécessaire pour toutes les parties du manuel de son talent. *V* PROTE.

Il faut au compositeur, pour exceller dans son état, une grande partie des qualités nécessaires dans le prote, puisque c'est parmi les semblables que l'on choisit ce dernier. Il a besoin dans ses opérations d'une grande attention pour saisir le sens de ce qu'il compose, & placer la ponctuation à-propos; pour ne rien oublier, & ne pas faire deux fois la même chose, fautes dans lesquelles la plus légère distraction fait souvent tomber. Il doit éviter dans sa composition les mauvaises divisions d'une ligne à l'autre (on ne devrait jamais diviser un mot d'une page à l'autre;) espacer également tous les mots de la même ligne, & tâcher qu'une ligne serrée ne suive ou ne précède pas une ligne trop au large; mettre de l'élégance dans ses titres, sans défigurer le sens; qu'il prenne garde, en corrigeant ses fautes, de rendre sa composition aussi belle & aussi bien ordonnée que s'il n'y avoit pas eu des fautes; en un mot qu'il exécute ce qui lui est prescrit à l'article IMPRIMERIE. *Voyez* aussi COMPOSITEUR.

Un imprimeur à la presse doit joindre à une grande attention sur la teinte & le bel œil de l'impression, beaucoup de capacité pour juger d'où peuvent provenir les défauts de son impression, soit dans le dérangement de quelqu'une des parties de la presse, soit dans le mauvais apprêt de ses balles, de son papier & de ses étoffes, soit enfin dans la façon de manœuvrer. Son talent est de faire paroître l'impression également noire & nette, non-seulement sur la même feuille, mais sur toutes les feuilles du même ouvrage, & de faire que toutes les pages tombent exactement l'une sur l'autre. *Voyez* IMPRIMERIE.

Il faut pour une belle impression, qu'elle ne soit ni trop noire, ni trop blanche; elle doit être d'un beau gris: trop noire, elle vient pochée; le caractère paroît vieux, & son œil est plein; trop blanche, elle vient égratignée, & fatigue les yeux du lecteur. Au reste on en juge mieux à la vue que par raisonnement.

Il n'est peut-être pas inutile ici qu'un

*imprimeur* fasse observer aux auteurs que c'est souvent leur faute si leurs livres ont besoin de si longs errata. Leur négligence à écrire lisiblement les noms propres & les termes de sciences ou d'arts qui ne peuvent être familiers à un Compositeur, en est presque toujours la cause. Il est impossible qu'un *imprimeur* entende assez bien toutes les matières sur lesquelles il travaille pour ne pas se tromper quelquefois. On engage les gens de lettres à vouloir bien faire attention à cet avertissement, pour que leurs œuvres ne soient pas deshonorées aussi souvent qu'elles le sont par des fautes grossières.

A l'art d'exprimer & de communiquer nos pensées les plus abstraites, à l'art d'écrire, on ne pouvoit rien ajouter de plus intéressant, que celui de répéter cette écriture avec promptitude, avec élégance, avec correction, & presque à l'infini, par le moyen de l'Imprimerie. De là vint que bientôt après sa découverte, les *imprimeurs* se formèrent & se multiplièrent en si grand nombre.

Mais nous devons parler ici principalement de ceux qui joignirent à la science de l'art une vaste érudition, & une grande connoissance des langues savantes; il y en a même plusieurs qui se sont immortalisés par d'excellens ouvrages sortis de leurs mains. Voici les noms des plus illustres, à qui tous les peuples de l'Europe doivent de la reconnoissance, car ils ont tous profité de leur savoir, de leurs travaux & de leur industrie.

*Amerbach* (Jean) *Amerbachius*, Baslois, fleurissoit sur la fin du xv. siècle. Il publia divers auteurs, entre lesquels il corrigea lui-même les œuvres de saint Ambroise qu'il mit au jour en 1492, & celles de saint Augustin qu'il n'acheva qu'en 1506, aidé des secours de son frere; ne désirant que la perfection de l'Imprimerie, il fonda de nouveaux caractères ronds, supérieurs à ceux qu'on connoissoit en Allemagne: & pour soutenir son art dans sa patrie, il y appella Froben & les Pétri. Il étoit extrêmement jaloux de la correction des livres qu'il publioit. Il eut des enfans qui se distinguèrent dans la république des lettres, & il leur fit

promettre en mourant de donner au public les œuvres de saint Jérôme, ce qu'ils exécutèrent avec fidélité.

*Badius Joffe*, en latin *Jodocus Badius Ascensius*, parce qu'il étoit d'Assche, bourg du territoire de Bruxelles : où il naquit en 1462. Il se rendit célèbre par son savoir & par ses éditions : ayant été reçu professeur en grec à Paris, il y établit une belle imprimerie, sous le nom de *prælum ascensianum*, de laquelle sortirent entr'autres ouvrages, nos meilleurs auteurs classiques, imprimés en caractères ronds, peu connus avant lui dans ce royaume, & qu'il substitua au gothique, dont on se servoit auparavant. Cependant ses caractères n'ont pas l'agrément de ceux des Etienne, mais ses éditions sont correctes. Il mettoit d'ordinaire ce vers latin à la première page de ses livres.

*Ære meret Badius, laude auctorem, arte legentem.*

Il mourut à Paris en 1535. Deux de ses filles épousèrent de fameux imprimeurs, l'une Michel Vascofan, l'autre Robert Etienne. Cette dernière savoit très-bien le latin. Son fils Conrad Badius prit le parti de se retirer à Genève, où il fut à son tour imprimeur & auteur. Les fils, filles & gendres de Joffe Badius, firent tous à l'envi prospérer avec zèle l'art admirable de l'imprimerie.

*Blæw (Guillaume)*, dit *Jansonius Cæsius*, né en Hollande dans le xvij. siècle avoit été ami particulier & disciple de Tycho-Brahé. Ses ouvrages géographiques & ses magnifiques impressions rendent sa mémoire honorable.

*Bomberg (Daniel)*, natif d'Anvers dans le vj. siècle, alla s'établir à Venise, ou après avoir appris l'hébreu, il s'acquît une gloire durable par ses éditions hébraïques de la bible, en toutes sortes de formats, & par les commentaires des Rabbins qu'il mit au jour. Il commença ce travail en 1511, & le continua jusqu'à sa mort arrivée vers l'an 1550. On fait grand cas de sa bible hébraïque publiée l'an 1525, en quatre volumes in-fol. Il a donné le Thalmud en 11 volumes in-folio : il imprima trois fois cet ouvrage, & chaque édition lui coûta cent mille écus. On dit

qu'il dépensa quatre millions d'or en impressions hébraïques, & qu'il mourut fort pauvre. Alors l'imprimerie étoit glorieuse, aujourd'hui ce n'est qu'un art lucratif.

*Camusat (Jean)* se distingua dans le xvij. siècle à Paris, en recherchant par préférence à n'imprimer que de bons livres en eux-mêmes, sans en envisager le profit, desorte qu'on regardoit comme une preuve de bonté pour l'ouvrage lorsqu'il sortoit de son imprimerie.

*Colines (Simon de)*, en latin *Colinæus*, né au village de gentilly près de Paris, dans le xvj. siècle; il épousa la veuve de Henri Etienne l'aîné, employa d'abord les caractères d'Etienne, mais dans la suite il en fondit lui-même de beaucoup plus beaux, il introduisit en France l'usage du caractère italique, avec lequel il imprima des ouvrages entiers; & son italique est préférable à celui d'Alde Manuce qui en fut l'inventeur. Les éditions des livres grecs donnés par Coline, sont d'une beauté & d'une correction admirables. Il y a de lui une édition du testament grec, où le fameux passage de l'épître de Saint Jean des trois témoins manque. J'ai une fois acheté par curiosité un petit testament latin dédié au pape, approuvé & imprimé à Louvain, où ce passage ne se trouvoit pas mieux. Colines mourut, à ce qu'on croit, vers l'an 1647; mais on ignore l'année de sa naissance.

*Commelin (Jérôme)* né à Douay, s'établit & mourut à Heidelberg en 1597. Non-seulement ses éditions sont recherchées des curieux, mais il étoit lui-même très-savant dans la langue grecque; nous en avons pour preuve des notes de sa façon sur Héliodore, Apollodore, & quelques autres auteurs.

*Coster (Laurent)*, natif de Harlem, est celui à qui ses compatriotes attribuent l'invention de l'imprimerie. Ils disent qu'avant l'an 1440 il forma les premiers caractères de bois de hêtre, qu'ensuite il en fit d'autres de plomb & d'étain, & qu'enfin il trouva l'encre dont l'imprimerie se sert encore. En conséquence de cette opinion on grava sur la porte de la maison de cet homme ingénieux, l'inscription suivante



*Yante; Memoria sacrum, typographia, ars artium omnium conservatrix, nunc primum inventa, circa annum 1440.* On conserve encore soigneusement dans la ville de Harlem le premier livre fait par cet artiste, & qui porte pour titre, *speculum humanæ salvationis*; mais le lecteur peut voir ce qu'on a lieu de penser de la découverte de Coster, au mot IMPRIMERIE.

*Cramoisi (Sebastien)*, né à Paris dont il fut échevin. Il obtint par son mérite la direction de l'imprimerie du Louvre, établie par Louis XIII. mourut en 1669, & eut pour successeur son petit-fils. Mais quoique plusieurs de leurs éditions méritent fort d'être recherchées, elles n'ont ni l'exacritude, ni la beauté de celles qui sont sorties des imprimeries des Etienne, de Manuce, des Plantin, & des Froben. Les Martin, Coignard & Muguet ont succédé aux Cramoisi, & ont à leur tour enrichi la république des lettres, d'éditions très-belles & très-estimées.

*Crespin (Jean)* en latin *Crispinus*, natif d'Arras au commencement du xvj. siècle, & fils d'un jurisconsulte, étoit fort versé dans le droit, le grec & les belles-lettres; il fut reçu avocat au parlement de Paris; mais s'étant retiré à Genève vers l'an 1548, pour y professer en sûreté le calvinisme, il y fonda une belle imprimerie dans laquelle il publia entr'autres ouvrages un excellent lexicon grec & latin, *in-folio*, dont la première édition vit le jour en 1560. Crespin mourut de la peste en 1572. Eustache Vignon son gendre continua & perfectionna l'imprimerie que son beau-pere avoit établie.

*Dolet* né à Orléans dans le xvj. siècle, imprimeur & libraire à Lyon, a mis au jour quelques-uns des ouvrages recherchés d'Etienne Dolet, bon humaniste, & brûlé à Paris, le 3 Août 1546, pour ses sentimens sur la religion. Il auroit encore imprimé la version françoise de la plupart des œuvres de Platon, du malheureux Etienne Dolet, s'il n'eût été prévenu par son supplice.

*Elzévir, (les)*, bien des gens regardent les Elzévir comme les plus habiles imprimeurs, non-seulement de la Hollande, mais de toute l'Europe. Bonaven-

Tome XVIII.

ture, Abraham, Louis, & Daniel Elzévir, sont les quatre de ce nom, qui se sont tant distingués dans leur art. A la vérité, ils ont été fort au dessous des Etienne, tant pour l'érudition, que pour les éditions grecques & hébraïques; mais ils ne leur ont cédé, ni dans le choix des bons livres qu'ils ont imprimés, ni dans l'intelligence du métier; & ils les ont surpassés pour l'agrément & la délicatesse des petits caracteres. Leur Virgile, leur TERENCE, leur nouveau-testament grec, & quelques autres livres de leur presse, où il se trouve des caracteres rouges, sont des chef-d'œuvres de leur art. Ils ont imprimé plusieurs fois le catalogue de leurs éditions, qui comprennent entre autres tous les auteurs classiques, dont les petits caracteres sont aussi jolis, que nuisibles à la vue.

*Etienne (les)*, je les regarde comme les rois de l'imprimerie, tant pour l'érudition, que pour les éditions grecques & hébraïques. On nomme huit Etienne, qui se sont illustrés dans leur carrière; mais Robert Etienne, & Henri II. sont fils se sont immortalisés par leur goût pour leur art, & par leur savoir. Ils tiennent l'un & l'autre un grade supérieur dans la république des lettres.

Le célèbre Robert Etienne avoit acquis une connoissance éminente des langues & des humanités. Il s'appliqua particulièrement à mettre au jour de magnifiques éditions des bibles hébraïques & latines. Il est le premier qui les ait distinguées par verset: François I. lui donna son imprimerie royale. Claude Garamond, & Guillaume le Bé, en fondirent les caracteres; mais les traverses injurieuses que Robert Etienne essuya, l'obligerent de quitter sa patrie vers l'an 1551, & de se retirer à Genève, pour y professer sa religion en liberté. Là il continua d'enrichir le monde des plus beaux ouvrages littéraires.

Les éditions données par cet homme célèbre, sont celles de toute l'Europe, où l'on voit le moins de fautes d'impression. Mill assure que dans son Nouveau-Testament grec des éditions de 1546, 1549, & 1551, ainsi que dans l'édition de 1549 in-seize, il ne s'y trouve pas

une seule faute typographique, & qu'il n'y en a qu'une dans la préface latine, savoir *pulres* pour *plures*. On fait par quel moyen il parvint à cette exactitude: Il exposoit à sa boutique & affichoit ses dernières épreuves à la porte des colleges en promettant un sou aux écoliers pour chaque faute qu'ils découvroient, & il leur tenoit exactement sa parole.

Il mourut à Geneve le 7 Septembre 1559, âgé de 56 ans, après s'être comblé de gloire: je dis *comblé de gloire*, parce que nous devons peut-être autant à son industrie seule qu'à tous les autres savans & artistes qui ont paru en France depuis François I. jusqu'à nos jours.

Son beau trésor de la langue latine a immortalisé son nom, quoiqu'il ait été secouru dans ce travail par Budé, Tufan, Baif, Jean Thirry de Beauvoisis & autres. La première édition est de Paris 1536, la seconde de 1542, la troisième à Lyon en 1573, & la dernière à Londres en 1734, en quatre volumes in-folio.

Son désintéressement & son zèle pour le bien public, peignent le caractère d'un digne citoyen. Je ne lui dois point d'éloges à cet égard; mais dumoins ne falloit-il pas le calomnier, jusqu'à l'accuser d'avoir volé les caractères de l'imprimerie du Roi en se retirant, & d'avoir été brûlé en effigie pour ce sujet.

Il entretenoit chez lui dix à douze savans de diverses nations; & comme ils ne pouvoient s'entendre les uns les autres qu'en parlant latin, cette langue devint si familière dans cette maison, que ses correcteurs, sa femme, ses enfans, & les anciens domestiques, vinrent à la parler avec facilité. Il laissa un frere & deux fils dont il me convient de parler.

*Etienne (Charles)*, frere de Robert I. après s'être fait recevoir docteur en médecine dans la faculté de Paris, eut l'imprimerie du roi & la soutint honorablement. Les anatomistes lui doivent trois livres de *dissectione partium corporis humani*, qui ne sont point tombés dans l'oubli. Cet ouvrage parut en 1545 in-folio avec figures, & l'année suivante en français chez Colinée. Charles Etienne a le premier prouvé contre Galien, que l'œso-

phage se divisoit séparément de la trachée-artère, & que la membrane charnue étoit adipeuse. Il mourut en 1568, ne laissant qu'une fille nommée *Nicole*, auteur de quelques ouvrages en prose & en vers: elle fut recherchée par Jacques Grévin, médecin & poète; & c'est pour elle qu'il composa ses *amours d'Olympe*; mais elle épousa Jean Liébaud médecin.

*Etienne (Robert II.)* ne voulut pas suivre son pere à Geneve, & fut conservé conjointement avec son oncle Charles dans la direction de l'imprimerie royale, où il fit imprimer depuis l'année 1560, divers ouvrages utiles, mais dont les éditions n'égalent pas celles de son pere.

*Etienne (Henri II.)* fils de Robert I. & frere de Robert II. eut la réputation d'un des plus savans hommes de son siècle, & des plus érudits dans les langues grecque & latine. Il publia le premier tout jeune encore, les poésies d'Anacréon, qu'il traduisit en latin. Il composa l'apologie pour Hérodote, espece de satire contre les moines, qui lui en firent un procès criminel, dont il échappa par la fuite; mais il s'est immortalisé par son trésor de la langue grecque, en quatre tomes in-folio, qui parurent en 1572. Il mourut à Lyon en 1598. âgé de 70 ans, laissant des fils & une fille qu'Isaac Casaubon ne dédaigna pas d'épouser.

Almélovéen a donné la vie des Etienne, qu'on peut lire: cette famille a produit je ne sais combien de gens de mérite.

*Faust (Jean)* associé pour l'imprimerie au célèbre Guttenberg, qui lui en apprit le secret. Ils imprimerent conjointement avec le secours de Schoeffer, plusieurs livres, & entr'autres la bible, dont les facteurs de Faust apporterent en 1470, divers exemplaires à Paris, qu'ils vendirent d'abord soixante écus piece, au lieu de quatre-vingt ou cent écus, qu'ils en pouvoient tirer. Ce bon marché surprit les acheteurs, qui ne se lassoient d'admirer la parfaite ressemblance qu'ils trouvoient dans l'écriture de toutes ces bibles. ils furent encore plus étonnés de voir ces facteurs en diminuer le prix jusqu'à trente écus; & n'en pouvant démêler la cause, il les accuserent de magie, enfin, ils ap-

prirent que leurs exemplaires de la bible n'étoient point écrits, mais imprimés sans aucun fortilege, par un nouvel art, & à peu de frais, en comparaison de l'écriture. Alors ils se pourvurent en justice contre les facteurs de Fauste; mais le Parlement mit à néant toutes les demandes de ceux qui avoient acheté des bibles de ces étrangers, & les condamnerent à les payer.

*Froben* (*Jean*,) natif d'Hammelburg, s'établit à Basle, & y fit fleurir l'Imprimerie sur la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Il fut le premier dans toute l'Allemagne qui fut joindre à la délicatesse de son art, le choix des bons auteurs. On lui doit la première édition des ouvrages d'Erasme en neuf tomes in-folio, les ouvrages de S. Jérôme & de S. Augustin, & l'on prétend que ce sont ses trois chef-d'œuvres pour l'exactitude. Il mourut en 1527, laissant à son fils Jérôme & à son gendre Episcopus, le soin de maintenir la réputation de son imprimerie. Nous devons à ces deux derniers, aidés de Sigismond Gélénus pour la correction des épreuves, l'édition des Peres grecs qu'ils commencerent par les ouvrages de S. Basile; mais quelque exactes qu'elles soient, celles du Louvre en ont fait tomber le mérite & le prix.

*Gérinc* (*Ulric*,) Allemand, fut un des trois *imprimeurs*, que les docteurs de la maison de Sorbonne firent venir à Paris vers l'an 1470, pour y faire les premières impressions: les deux autres étoient Martin Crantz, & Michel Friburger. Il paroît en 1477, que Gering resta le maître des imprimeries établies par la Sorbonne, & qu'il s'associa Meynial en 1479; Rembolts prit la place de ce dernier en 1489, & Gering travailloit encore avec lui en 1508. Il mourut en 1510; & employa les grandes richesses qu'il avoit acquises dans son art, à des fondations considérables en faveur des colleges de Sorbonne & de Montaigu. Le premier livre qui sortit de la presse de la maison de Sorbonne, sont les épîtres de Gasparinus Pergamensis. Ce choix seul prouve assez la barbarie dans laquelle nous étions alors plongés, & que l'art même de l'imprimerie ne put dissiper de longtemps.

*Gravius* (*Henri*,) né à Louvain, où il avoit enseigné la Théologie; mais il se rendit à Rome, appelé par le pape Sixte V, qui lui donna l'intendance de la bibliothèque & de l'imprimerie du Vatican. Il y mourut peu de temps après, en 1591, âgé de 35 ans.

*Gryphius* (*Sébastien*,) né à Reutlingen, ville de Souabe, sur la fin du xv<sup>e</sup> siècle, *vir insignis litteratus*, dit Majorage. Il s'établit à Lyon où il s'acquit un honneur singulier, par la beauté & l'exactitude de ses impressions. On estime beaucoup ses éditions de la bible en hébreu, & même tout ce qu'il a donné dans cette langue. On ne fait pas moins de cas de la bible latine qu'il publia en 1550, en 2 vol. in-folio. Il se servit pour cette édition latine du plus gros caractère qu'on eût vu jusqu'alors. Elle ne cede pour la beauté qu'à la seule bible imprimée au Louvre en 1642, en neuf volumes in-folio.

Son trésor de la langue sainte de Pagnin, qu'il mit au jour en 1529, est un chef-d'œuvre. Il avoit de très-habiles correcteurs; l'*errata* des commentaires sur la langue latine d'Etienne Dolet n'est que de huit fautes, quoique cet ouvrage forme 2. vol. in-folio. Gryphius mourut en 1556 à l'âge de 63 ans; mais son fils Antoine Gryphius continua de soutenir la réputation de l'imprimerie paternelle.

*Guttembeg* (*Jean*,) voilà le citoyen de Mayence, à qui l'opinion générale donne l'invention de l'imprimerie dans le milieu du xv<sup>e</sup> siècle.

Après avoir essayé quelque temps l'idée qu'il en avoit conçue, il s'associa Jean Faust, riche négociant de la même ville, & avec l'aide de Schoeffer, qui étoit alors domestique & qui depuis fut gendre de Faust; ils travaillerent à exécuter leur dessein depuis 1440. Leur ébauche étoit d'abord très-imparfaite, puisqu'ils ne firent que tailler des lettres sur des planches de bois, comme on fait quand on veut écrire sur les vignettes gravées en bois. Mais ayant remarqué la longueur du travail qu'ils avoient mis à imprimer de cette manière un vocabulaire latin, intitulé *Catholicon*, ils inventerent des lettres détachées & mobiles qu'ils firent de bois dur,

jusqu'à ce que Schoeffer s'avisâ de frapper des matrices, pour avoir des lettres du métal fondu.

Tritheme qui nous apprend ces particularités, les écrivoit en 1514 dans sa chronique de Hirshaugen, où il assure qu'il les tenoit de Schoeffer lui-même; & son témoignage sur cette matiere, est appuyé par l'auteur d'une chronique Allemande, qui écrivoit en 1499, & qui dit qu'il savoit ce fait particulier d'Olric Zell hanovrien, imprimeur à Cologne.

Il est certain que de toutes les premières impressions qui portent quelque date, on n'en connoît point de plus anciennes, que celles de Faust & de Schoeffer. D'ailleurs, ils se sont toujours donnés pour les premiers *Imprimeurs* de l'Europe, en marquant que Dieu avoit favorisé la ville de Mayence, de l'invention de ce bel art, sans qu'on voie que personne pendant cinquante ans les ait démentis, ni ait attribué cette decouverte à d'autres. Consultez l'article IMPRIMERIE, *Hist. des inventions modernes.*

*Hervogius (Jean,)* né à Basse, contemporain d'Erasme, qui l'estimoit beaucoup. Si Alde Manuce, dit-il, a mis le premier au jour le prince des orateurs grecs, nous sommes redevables à Hervogius, de l'avoir fait paroître dans un état beaucoup plus accompli, & de n'avoir épargné ni soin, ni dépense, pour lui donner sa perfection. L'Imprimerie de Basse établie par Amerbach, soutenue par Froben, ne tomba point sous Hervogius, qui épousa la veuve de ce dernier.

*Jenson (Nicolas,)* né en France, alla s'établir à Venise en 1486, où il surpassa par la beauté de ses caractères, les imprimeurs Allemands; que cette ville avoit eu jusqu'alors, & jeta les fondemens de la réputation que l'imprimerie de Venise s'acquît depuis par les beaux talens des Manuces.

*Juntas (les) Juntæ,* sont à jamais célèbres entre les *Imprimeurs* du xvj siècle. Ils s'établirent à Florence, à Rome, & à Venise, & tinrent le premier rang dans l'Italie avec les Manuces. Nous ne cessons d'admirer les éditions dont on leur est redevable; & on a des catalogues qui sont

voir avec étonnement l'étendue & la multiplicité de leurs travaux.

*Maire (Jean,)* Hollandois, prit le parti de se fixer à Leyde, & d'y donner de charmantes éditions de livres latins. Grotius, Vossius, & Saumaïse, en faisoient grand cas.

*Manuces (les,)* ces habiles & laborieux artistes d'Italie, ont élevé l'Imprimerie dans leur pays au plus haut degré d'honneur.

Alde Manuce, *Aldus Pius Manucius,* le chef de cette famille, étoit natif de Bassano dans la marche Trévisanne. Il a illustré son nom par ses propres ouvrages. On a de lui des notes sur Homere & sur Horace; qui sont encore estimées; mais il est le premier qui imprima correctement le grec sans abréviations, & grava de même que Colines, les caractères romains de son imprimerie. Il mourut à Venise en 1516, dans un âge fort avancé.

*Paul Manuce* son fils, né en 1512, soutint la réputation de son pere, & fut également versé dans l'intelligence des langues & des humanités. On lui doit en ce genre la publication d'excellens ouvrages de sa main, sur les antiquités grecques & romaines, outre des lettres composées avec un travail infini. On lui doit en particulier une édition très-estimée des œuvres de Cicéron, avec des notes & des commentaires.

Pie IV. le mit à la tête de l'Imprimerie apostolique & de la bibliothèque vaticane. Il mourut à 62 ans en 1574, & eut pour fils Alde Manuce le jeune, qui servit encore à rehausser sa gloire.

En effet ce dernier passa pour l'un des plus savans hommes de son siècle. Clément VIII. lui donna la direction de l'Imprimerie du Vatican; mais cette place étant d'un fort modique revenu, il fut contraint pour subsister, d'accepter une chaire de rhétorique, & de vendre la magnifique bibliothèque que son pere, son ayeul, ses grands oncles avoient formée avec un soin extrême, & qui contenoit dit-on, quatre-vingt mille volumes. Enfin, il mourut à Rome en 1597, sans autre récompense, que les éloges dus à son mérite; mais il laissa des ouvrages précieux

tels sont ses commentaires sur Cicéron , Horace , Salluste , & Velleius Paterculus , de même que son livre *dell'antichità delle romane iscrizioni*. Ses lettres sont écrites avec la politesse d'un homme de cour qui seroit très-éclairé.

*Mentel* ? *Jean* , ) gentilhomme allemand de Strasbourg , à qui quelques auteurs attribuent l'invention de l'Imprimerie en 1440. Ils disent qu'il fit des lettres de buis ou de poirier , puis d'étain fondu , & ensuite d'une matière composée de plomb , d'étain ; de cuivre , & d'antimoine , mêlés ensemble. Ils ajoutent que Mentel employa Guttemberg pour faire des matrices & des moules ; & qu'ensuite Guttemberg se rendit à Mayence , où il s'associa Fauft. Mais , outre que tous ces faits ne sont point appuyés de preuves , on ne produit aucun livre imprimé dans les premiers temps à Strasbourg. Enfin , il est certain que Guttemberg & ses associés , ont passé pendant 50 ans , pour les inventeurs de l'Imprimerie , & s'en sont glorifiés hautement , sans que personne se soit alors avisé de les démentir , ni de leur opposer Mentel.

*Millanges* , ( *Simon* , ) né dans le Limousin en 1540 , après avoir fait ses études , se rendit à Bourdeaux en 1572 , pour y dresser une belle imprimerie. Les jurats de cette ville soutinrent cette entreprise de leur argent & de leur crédit. Millanges se distingua par la correction de ses éditions , & mourut en 1621 âgé de 82 ans , ayant été un des bons *Imprimeurs* du royaume pendant près d'un demi-siècle.

*Morel* ( *les* , ) nous devons aux Morels bien des éloges pour leur savoir & les beaux livres qu'ils ont publiés.

Morel ( *Guillaume* , ) né en Normandie , selon la Croix du Maine , & célèbre *Imprimeur* de Paris , étoit savant dans l'intelligence des langues. Il devint correcteur de l'Imprimerie royale , après que Turnebe se fut demis de cet emploi en 1555. Ses éditions grecques sont fort estimées. Il commença lui-même quelques ouvrages , entr'autres un dictionnaire grec , latin , français. Il mourut en 1564.

Morel ( *Frédéric* , ) apparemment parent éloigné de Guillaume , versé dans

les langues savantes , fut gendre & héritier de Vascofan , dont il fit valoir l'imprimerie , & mourut à Paris en 1583 ; âgé d'environ 60 ans , laissant un fils d'un mérite supérieur , nommé semblablement *Frédéric*.

Celui-ci après avoir été professeur & interprète du Roi , fut pourvu de la charge d'*Imprimeur* ordinaire de Sa Majesté , pour l'hébreu , le grec , le latin , & le français. Le grand nombre d'ouvrages qu'il a publiés & traduits du grec sur les manuscrits de la bibliothèque du Roi , avec des notes , sont des preuves authentiques de son érudition. Il mourut en 1630 , âgé de 78 ans , & laissa deux fils , Claude & Gilles.

Claude Morel donna les éditions de plusieurs peres grecs , entr'autres de S. Athanase. Gilles Morel son frere lui succéda , & publia les œuvres d'Aristote en quatre vol. in-folio , outre la grande bibliothèque des Peres , qu'il mit au jour en 1643 , en dix-sept volumes in-folio. Gilles Morel est devenu conseiller au grand-conseil.

*Moret* ( *Jean* , ) Flamand , gendre de Plantin , & son successeur à Anvers. Plusieurs de ses éditions ne sont pas moins belles , ni moins exactes que celles de son beau-pere. Le docte Kilien donna son temps à les corriger jusqu'en 1607. Moret finit ses jours en 1610 , & laissa son imprimerie à son fils Balthasar Moret. Celui-ci se fit connoître par son érudition , & par ses commentaires géographiques sur le théâtre du monde d'Ortelius. Il mourut en 1641

*Nivelle* ( *Sébastien* , ) libraire & *imprimeur* de Paris , fleurissoit au milieu du xvj. siècle. Entre les ouvrages qu'il mit au jour à ses dépens , on ne doit jamais oublier le corps du droit civil , avec les commentaires d'Accurse. C'est un livre précieux , un chef-d'œuvre que Nivelle fit paroître en 1576 , en cinq volumes in-folio ; mais Olivier de Harzy , & Henri Thierry *imprimeurs* , en partagent aussi la gloire.

*Oporin* ( *Jean* , ) natif de Basse , après d'excellentes études , prit le parti de l'imprimerie , en s'associant aux Winter. Il faisoit rouler continuellement six presses ,

avoit plus de cinquante ouvriers , corripgeoit toutes les épreuves , & s'attachoit sur-tout à imprimer les ouvrages des anciens avec beaucoup de soin & d'exactitude ; mais il mourut fort endetté en 1568 , à 61 ans. On lui doit des tables , très-amples de Platon , d'Aristote , de Pline , & autres auteurs de l'antiquité.

*Palliot ( Pierre , )* imprimeur & généalogiste , né à Paris en 1608 de bonne famille , se maria à 25 ans à Dijon avec la fille d'un *imprimeur* ; alliance qui le détermina à embrasser la profession de son beau-pere , qu'il a exercée long-temps , & toujours honorablement. Il a imprimé tous ses livres , qui sont en très-grand nombre , mais qui n'intéressent que les curieux de la généalogie des maisons de Bourgogne. Palliot grava lui même le nombre prodigieux de planches de Blason dont ils sont remplis. C'étoit un homme exact & infatigable au travail. Il mourut à Dijon en 1698 , à l'âge de 89 ans , & laissa sur les familles de Bourgogne 13 volumes in-folio de mémoires manuscrits qui étoient dans la bibliothèque de M. Joli de Blezé , maître des Requêtes ; j'ignore où ils ont passé depuis.

*Patisson ( Mamert , )* natif d'Orléans , étoit très-habile dans les langues savantes & dans la sienne propre. Il épousa la veuve de Robert Etienne en 1580 , se servit de son imprimerie & de sa marque. Ses éditions son correctes , ses caractères beaux , & son papier très-bon. En un mot , il n'a omis aucun des agrémens qu'on recherche dans les livres : aussi ses impressions vont presque de pair avec celles de Robert - Etienne. Mamert mourut en 1600.

*Plantin ( Christophe , )* né en Touraine , acquit du savoir dans les belles-lettres , se retira à Anvers , & y porta l'impression au plus haut point de son lustre. Ses éditions sont extrêmement exactes , par les soins de plusieurs habiles correcteurs dont il se servoit , savoir de Victor Gifelin , de Théodore Purman , de François Hardouin , de Corneille Kilien , & de Raphelinge , dont il fit son gendre. Le roi d'Espagne lui donna le titre d'*archi-imprimeur* ; mais ce sont les impressions , & non pas les rois qui

donnent ce titre à un artiste. Le chef-d'œuvre de celui-ci est la Polyglotte , qu'il imprima sur l'exemplaire de Complute , & cette édition faillit à le ruiner. M. de Thou passant à Anvers en 1576 , vit chez Plantin dix-sept presses roulantes. Guichardin a fait une belle description de son imprimerie ; & d'autres ont vanté la magnificence avec laquelle il vivoit. Il finit sa carrière en 1598 , âgé de 76 ans.

*Quentel , Pierre ,* Allemand , se rendit illustre à Cologne , sur la fin du xvj siècle , par l'édition de tous les ouvrages de Denys le Chartreux , qu'il fit imprimer avec soin ; il valoit bien mieux faire rouler ses presses sur les livres utiles de l'antiquité qui manquoient en Allemagne.

*Schoeffer ( Pierre )* de Gernsheim , pourroit être regardé comme l'inventeur de l'imprimerie ; car c'est lui qui imagina de fondre des lettres mobiles , en quoi consiste principalement cet art. Jean Faust son maître fut si charmé de cette découverte , qu'il lui donna sa fille en mariage : ceci arriva vers le milieu du xv siècle.

*Thori ou Tori ( Geoffroi )* né à Bourges dans le xvj siècle , libraire juré à Paris , contribua beaucoup à perfectionner les caractères d'imprimerie , & composa un livre qui parut après sa mort , intitulé *le Champ fleuri , contenant l'art & science de la proportion des lettres vulgairement appellées romaines* , à Paris l'an 1592 in-4°. Il mourut en 1550.

Claude Garamond fut élève & contemporain de Tori ; il fleurissoit déjà en 1510 , & porta la gravure des caractères au plus haut point de perfection , par la figure , la justesse & la précision qu'il y mit. Voyez CARACTERES d'imprimerie.

*Vascosan ( michel , )* né à Amiens , épousa une des filles de Joffe Badius , & s'allia à Robert Etienne ; qui avoit épousé l'autre. Tous deux aussi sont les meilleurs *imprimeurs* que la France ait eu dans ces temps reculés. Tous les livres imprimés par Vascosan , sont recommandables par le choix par la beauté des caractères , la bonté du papier , l'exactitude des corrections & l'ampleur de la marge.

*Vitré ( Antoine )* Parisien , s'est rendu fameux dans le xvij. siècle par le succès

avec lequel il a porté l'imprimerie, presqu'au période de la perfection. Quoique de son temps les Hollandois semblaient être les maîtres de cet art. On croit que Vitré étoit capable de les surpasser, s'il se fût avisé d'observer, comme on a fait depuis, la distinction de la consonne d'avec la voyelle dans les lettres *i* & *j* *u* & *v*.

Quoiqu'il en soit la polyglotte de Guy-Michel le Jay qu'il a imprimée, est un chef-d'œuvre de l'art, tant par la nouveauté & la beauté des caractères, que par l'industrie & l'exactitude de la correction. Sa bible latine *in-folio* & *in-4°* va de pair avec tout ce qu'on connoît de mieux. En un mot il a égalé Robert Etienne pour la beauté de l'imprimerie, mais il a terni sa gloire en faisant fondre les caractères précieux des langues orientales, qui avoient servi à imprimer la bible de M. le Jay, pour n'avoir aucun rival après sa mort.

M. de Flavigny s'étant avisé de censurer dans une brochure, non l'action de Vitré, mais quelques endroits de la bible magnifique qu'il avoit mise au jour, & qu'il étoit bien permis de critiquer, celui-ci éprouva des chagrins incroyables, par une seule faute d'impression qui n'étoit point dans son manuscrit. Il avoit cité le passage de S. Matthieu, *ejice primum trabem de oculo tuo*. Gabriel Sionita prenant un vif intérêt à la défense de la bible où il avoit travaillé, ayant lu la critique de M. Flavigny, l'accusa par sa réponse de mœurs corrompues, de sacrilege, & d'une impiété sans exemple, d'avoir osé corriger le texte sacré, en substituant un mot infame à la place du terme honnête de l'évangéliste. Qui croiroit que tous ces sanglans reproches n'avoient d'autre fondement qu'une inadvertance d'imprimerie ? La première lettre du mot *oculo* s'étoit échappée fortuitement de la forme, après la revue de la dernière épreuve, lorsque le compositeur toucha une ligne mal dressée, pour la remettre droite.

*Wechels (les)* Chrétien & André son fils, imprimeurs de Paris & de Francfort, sont très-estimés dans leur art par les éditions qu'ils ont mises au jour. On dit qu'ils possédoient une bonne partie des caractères de Henri Etienne. Mais ce qui

a le plus contribué à rendre leurs éditions précieuses, c'est d'avoir eu pour correcteur de leur *imprimerie* Frédéric Sylburge, un des premiers grecs & des meilleurs critiques d'Allemagne. L'*errata* d'un *in-folio* qu'il avoit corrigé, ne contenoit pas quelquefois plus de deux fautes. Chrétien Wechels vivoit encore en 1552, & André qui se retira de Paris après le massacre de la saint Barthelemy, où il courut le plus grand danger, mourut à Francfort en 1582. Jean Wechels son fils lui succéda.

*Westphale (Jean)* « le premier de ma » connoissance, dit Naudé, qui se soit mêlé de l'imprimerie dans les Pays-bas, » fut un Jean de Westphale, lequel s'établit à Louvain l'an 1475, & commença » son labeur par les morales d'Aristote. » Cet imprimeur se nomma tantôt *Johannes de Westphalia*, tantôt *Johannes Westphalia Paderbonensis* ».

Voilà depuis l'origine de l'imprimerie les principaux maîtres qui se sont rendus célèbres. Dans cette liste je n'ai point parlé des Anglois, parce que les noms de leurs habiles artistes en ce genre, ne sont guere connus hors de leurs pays. D'ailleurs, il me semble que c'est seulement au commencement du dernier siècle que cet art fut poussé en Angleterre au point de perfection où il s'est toujours soutenu depuis; alors on vit des chef-d'œuvres sortir de leurs *imprimeries*. Rien dans le monde n'est supérieur à l'édition grecque de S. Jean Chrysostome, en huit volumes *in-folio*, de l'imprimerie de Norton, achevée en 1613 dans le college-royal d'Eaton (*Etonæ*) près de Windsor, par les soins du docteur Henri Saville.

Mais la beauté des caractères qu'emploient les *imprimeurs* anglois, le choix de leur papier, la grandeur des marges, le petit nombre d'exemplaires qu'ils tirent, & l'exactitude de la correction qu'ils mettent dans les livres importans, ne sont pas les seuls avantages qui peuvent attirer à l'imprimerie de la Grande-Bretagne, une attention toute particulière. (*D. J.*)

Il y a trois corps & communautés d'*Imprimeurs*.

Les *Imprimeurs* de livres, les *Imprimeurs*

en taille-douce, & les *Imprimeurs* imagers, tapissiers & dominotiers. Voyez DOMINOTIERS.

Avant l'invention des caractères, le corps des *Imprimeurs* en lettres étoit composé d'écrivains, de libraires, de relieurs, d'enlumineurs, & de parcheminiers.

Ce corps tout-à-fait dépendant de l'université & de son recteur.

Le parcheminier préparoit les peaux sur lesquelles on écrivoit.

L'écrivain qu'on appelloit *stationnaire*, copioit sur les peaux l'ouvrage que le libraire fournissoit.

Le relieur mettoit en volume les feuilles copiées.

L'enlumineur peignoit, relevoit d'or bruni; en un mot décoroit le volume qui retournoit chez le libraire qui le vendoit.

Nos *Imprimeurs* en lettres ont succédé à l'état & aux privilèges de stationnaires. Ils sont agrégés à l'université, & soumis aux ordonnances & statuts du recteur; mais le corps ne comprend plus que les *Imprimeurs* & les libraires, que le règlement de 1686 affranchit en grande partie de l'autorité de l'université.

Ce règlement fixe le nombre des *Imprimeurs* à trente-six.

Depuis ce règlement il est intervenu un grand nombre d'arrêts, d'édits & déclarations relatifs au corps & à la communauté des *Imprimeurs-Libraires*.

On a rassemblé toutes ces pièces dans un volume considérable, qui forme ce qu'on appelle le *code de la Librairie*.

Il est traité dans ce code de tout ce qui appartient aux privilèges, au nombre, à la demeure, aux presses, aux caractères, au papier, à la marge, à l'apprentissage, à la réception, aux visites, à la maîtrise, aux connoissances, aux permissions, aux approbations, à la censure, aux syndics, aux adjoints, aux correcteurs, aux compositeurs, aux pressiers, &c. voyez l'article LIBRAIRIE.

Avant 1694 les *Imprimeurs* en taille-douce n'étoient que de simples compagnons que les graveurs & imagers de Paris avoient chez eux.

Ce fut dans cette année qu'ils eurent des

statuts, dont les principaux reglent le nombre des syndics, l'apprentissage, la bourse commune, le chef-d'œuvre, la réception, &c.

Il n'y a que deux syndics, dont l'un est le trésorier de la bourse commune. Le fond de la bourse consiste au tiers du salaire. Ce produit se distribue tous les quinze jours, frais & rentes constitués de la communauté déduits. Les veuves des maîtres jouissent de la maîtrise, & ont part à la bourse. Les apprentifs ne peuvent être obligés pour moins de quatre ans, & chaque maître n'en peut avoir qu'un à la fois. Avant que l'apprentif soit admis au chef-d'œuvre, il doit avoir servi compagnon deux années depuis son apprentissage. Il n'y a que les fils de maîtres qui soient dispensés du chef-d'œuvre. Les maîtres ne peuvent demeurer ailleurs que dans le quartier de l'université, & n'y peuvent avoir ou tenir plus d'une imprimerie. Il est défendu expressément à toutes personnes quelles qu'elles soient d'avoir des presses, soit en lettres, soit en taille-douce.

*Imprimeur-Libraire ordinaire du roi*, (*Hist litt.*) Ce sont les titres de ceux qui ont été créés sous Louis XIII le 22 février 1620, pour imprimer les édits, ordonnances, réglemens, déclarations, &c. & de ceux qui leur ont succédé.

Ces imprimeurs, de la création de Louis XIII, étoient de ses officiers domestiques, & commensaux de sa maison, avec attribution, de gages. Leurs successeurs ont les mêmes prérogatives.

Il n'y en avoit que deux. L'une de ces charges est à présent possédée par André François le Bréton, & l'autre, par Jacques Colombat, dont le père obtint en 1719 le titre additionnel de préposé à la conduite de l'imprimerie du cabinet de sa majesté.

Ils sont aujourd'hui au nombre de six. Les quatre de création postérieure, n'ont d'abord été que brevetés par chacun des secrétaires d'état.

Plusieurs arrêts consécutifs les ont tous maintenus dans leurs premiers privilèges & anciennes fonctions, & les dernières lettres patentes qu'ils ont obtenues en leur faveur, sont du 9 décembre 1716, enregistrees



enregistrées au Parlement le 12 Janvier 1717.

Outre ces *Imprimeurs*, il y en a encore un particulièrement titré Noteur de la chapelle de sa Majesté, & exclusivement privilégié à l'impression de sa musique. Cette charge fut créée par Henri II. Ce fut un Ballard qui la posséda, & c'est un de ses descendans qui la possède encore aujourd'hui.

Ceux qui ont rangé le code de la Librairie n'ont fait aucune mention de ces places qui semblent destinées spécialement à ceux qui se conduisent avec honneur dans leurs corps.

IMPRIMEUR, f. m. (*Peint.*) pour préparer des toiles imprimées à l'huile dont on se sert dans la peinture ordinaire, on à un couteau d'un pié & demi de longueur, qui à le tranchant émoussé, & dont le manche fait un angle obtus avec le dos; on tend la toile sur un châssis, on la frotte avec la pierre ponce, pour en user les noeuds, on lui donne un enduit de colle de poisson, lorsqu'elle est grosse & claire; car si c'est une batiste, ou une autre toile ferrée, comme les Peintres d'un genre précieux ont coutume de les prendre, l'enduit de colle devient superflu. On laisse sécher cet enduit; on prepare un gris en délayant à l'huile du blanc & du noir: on jette ce gris sur la toile; on l'étend & le traîne sur toute sa surface avec le couteau, ce qui s'appelle *donner une impression*; on laisse sécher cette premiere impression: il faut pour cela quatre à cinq jours selon la saison. Quand cette impression est seche, on en donne une seconde qu'on laisse sécher aussi, & alors la toile est préparée pour la peinture à l'huile.

\* IMPROBATION, IMPROUVER, (*Gram.*) il est plus court & plus clair de fixer l'acception des mots par des exemples que par des définitions, qui composées d'autres mots quelquefois plus abstraits, plus généraux, plus indéterminés, ne font que promener un lecteur sur un cercle vicieux. Un prince corrompu par la flatterie qui se recrie avec admiration sur tout, regarde le silence d'un homme de bien comme une *improbation* secrète, & celui-ci se trouve à la longue disgracié pour s'être

Tome XVIII.

tu, comme il l'eût été pour avoir parlé. M. Duguet dit de certains édits qu'on apporte quelquefois aux parlemens pour être enregistrés, que les juges n'opinent alors que par un morne & triste silence, & que la maniere dont ils enregistrent est le sceau de leur *improbation*. Si vos démarches sont innocentes, soyez tranquille; l'*improbation* passagere des hommes prévenus ne les rendra point criminelles, tôt ou tard le public vous connoitra pour ce que vous êtes, & l'ignominie s'asseyera sur vos ennemis.

IMPROMPTU, f. m. (*Poésie.*) ou plutôt IN-PROMPTU, terme latin qui a passé dans notre langue: c'est une petite piece de poésie assez semblable au madrigal ou à l'épigramme, mais dont le caractere propre & distinctif est d'être fait sans préparation, sur un sujet qui se présente.

L'*in-promptu* a commencé visiblement par les reparties grossieres des laboureurs dans leurs noces & fêtes rustiques, où ils ne connoissent que la joie & les vapeurs du vin. La nature libre a produit l'*in-promptu*, c'est sa premiere ébauche: l'art est venu la corriger, la réformer & la polir; sur quoi Moliere fait dire plaisamment à une de ses précieuses, que c'est la pierre de touche du bel esprit.

Les *in-promptu* que la nature avoit créés se tinrent quelque temps dans les bornes d'une raillerie plus divertissante que piquante & chagrine, mais peu-à-peu ses railleries devinrent ameres & mordantes, leur excès excita des plaintes, & ces plaintes attirerent à Rome une loi qui sévit contre ceux qui blefferoient la réputation de quelqu'un par toutes sortes de vers dits *in-promptu*, ou autres.

Au lieu d'adopter la loi romaine, nous avons donnés des loix aux *in-promptu*; nous voulons que ces sortes de pieces soient le fruit d'un heureux moment, & qu'elles aient toujours un air simple, aisé, naturel qui garantisse qu'elles n'ont point été faites à loisir, c'est pourquoi nous permettons quelques licences dans ces sortes d'ouvrages en faveur de leur amusement passager; le Comte Hamilton en a prescrit les regles dans les vers suivans, où il appelle l'*in-promptu*:

R r r

—Un certain volontaire.

*Enfans de la table & du vin ,  
Difficile & peu nécessaire ,  
Vif , entreprenant , téméraire ,  
Etourdi , négligé , badin ,  
Jamais reveur ni solitaire ,  
Quelquesfois délicat & fin ,  
Mais tenant toujours de son pere.*

La plupart des jolies pieces de Lainez , madrigaux , chansons , épigrammes , ont été faites le verre à la main ; il partageoit son temps entre l'étude & le plaisir de la table. Un de ses amis lui témoignant un jour sa surprise de le voir à huit heures du matin à la bibliothèque du Roi , & pour ainsi dire au sortir d'un grand repas de la veille , Lainez lui répondit par cet *in-promptu* ingénieux ,

*Regnat noëe calix , volvuntur biblia manè  
Cum Phæbo , Bacchus dividit imperium*

On rapporte que Théophile étant allé diner chez un grand seigneur , où tout le monde lui disoit qu'un de ses amis étoit fou puisqu'il étoit poëte , il répondit en riant ,

*J'avoueraï sans peine avec vous  
Que tous les poëtes sont fous ;  
Mais sachant bien ce que vous êtes ,  
Tous les fous ne sont pas poëtes.*

Non - seulement nous voulons que l'*in-promptu* naisse du sujet , mais il faut de plus qu'il renferme une pensée plaisante , vive , juste , neuve , agréable ; une raillerie ingénieuse , ou mieux encore , une louange fine & délicate.

Les vers que Gacon dit sur le champ à ses amis , qui lui montroient le portrait de Thomas Corneille , sont plaisans ;

*Voyant le portrait de Corneille ,  
Gardez-vous de crier merveille ,  
Et dans vos transports n'allez pas  
Prendre ici Pierre pour Thomas.*

On connoit l'*in - promptu* que Poisson (Raimond) un de nos meilleurs acteurs comiques , fit à diner chez M. Colbert , qui avoit tenu un de ses enfans sur les

fonts baptismaux. Comme M. Colbert ne devoit arriver qu'au fruit , tout le monde avoit profité de son absence pour élever sa gloire , quand Poisson prit la parole , & dit ,

*Ce Grand ministre de la paix ,  
Colbert , que la France revere ,  
Dont le nom ne mourra jamais ,  
Hé bien , Messieurs , c'est mon compere.*

L'*impromptu* suivant est de Mademoiselle Scudery , sur des fleurs que M. le prince cultivoit.

*En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier  
Arrose d'une main qui gagne des batailles ,  
Souviens-toi qu' Apollon élevoit des murailles ,  
Et ne t'étonne pas que Mars soit jardinier.*

Mais entre plusieurs jolis *in-promptu* de nos poëtes , qu'on ne peut oublier , je ne dois pas taire celui que M. de S. Aulaire fit à l'âge de plus de quatre - vingt - dix ans , chez madame la duchesse du Maine , qui l'appelloit son *Apollon*. Cette princesse ayant proposé un jeu , où l'on devoit dire un secret à quelqu'un de la compagnie , elle s'adressa à M. de S. Aulaire , & lui demanda le sien ; il lui répondit :

*La divinité qui s'amuse  
A me demander mon secret ,  
Si j'étois Apollon ne seroit pas ma muse ,  
Elle seroit Thétis & le jour finiroit.*

C'est une chose très - singulière , dit M. de Voltaire , que les plus jolis vers qu'on ait de lui , aient été fait lorsqu'il étoit plus que nonagénaire. ( *D. J.* )

**IMPROPRE** , adj. Les Grammairiens usent de ce mot , comme d'un terme technique ; en trois occasions différentes.

1<sup>o</sup>. Ils ont coutume de distinguer deux sortes de diphthongues , des propres & des *impropres*. Voyez **DIPHTHONGUE**. Ils appellent diphthongues *propres* celles qui font effectivement entendre deux sons consécutifs dans une même syllabe , comme *ieu* dans *Dieu* ; & ils appellent diphthongues *impropres* , celles qui n'en ont aux yeux que l'apparence , parce que ce sont des assemblages de voyelles qui ne représentent pourtant qu'un son unique & simple , comme *ai* dans *mais*.

La réunion de plusieurs voyelles représente une diphthongue ou un son simple ; dans le premier cas, c'est proprement une diphthongue ; mais dans le second ce n'est point une diphthongue, & il y a une véritable antilogie à dire que c'est une diphthongue *impropre*. J'avoue cependant qu'il y a pour les yeux une apparence réelle de diphthongue, puisqu'il y a les signes de plusieurs sons individuels ; c'est pourquoi je pense que l'on peut donner à ces assemblages de voyelles le nom de diphthongues *oculaires*, & alors la dénomination de diphthongues *auriculaires* convient très-bien par opposition aux diphthongues propres. Ces dénominations semblent présenter à l'esprit des notions plus précises, plus exactes, & même plus lumineuses, que celles de *propres* & d'*impropres*.

2°. M. Restaut établit sept sortes de pronoms, & ceux de la septième espèce sont les indéfinis, qu'on appelle encore, dit-il, (*VII. Ed. pag. 154.*) pronoms *impropres*, parce qu'il y en a plusieurs qu'on pourroit aussi bien regarder comme des adjectifs que comme des pronoms.

Je ne dis rien ici de la division des pronoms, adoptée par cet auteur & par tant d'autres qui n'ont pas plus approfondi que lui la nature de cette partie d'oraison. *Voy. PRONOM.* Je ne veux que remarquer combien leur langage même est propre à les rendre suspects de peu d'exactitude dans leurs idées & dans leurs principes. Comment se peut-il faire en effet que des mots soient tout-à-la-fois pronoms & adjectifs, c'est-à-dire, selon les notions qu'ils établissent eux-mêmes, qu'ils tiennent la place des noms, & qu'ils soient en même temps inséparables d'un substantif ? De quels noms tiennent-ils donc la place, ces prétendus pronoms qui n'osent paroître sans être accompagnés par des noms ? La dénomination de pronoms *impropres* que leur donnent ces Grammairiens, est un aveu réel de leur déplacement dans la classe des pronoms, & tous leurs efforts pour les y établir ne peuvent leur ôter cet air étranger qu'ils y conservent, & qui certifie l'inconséquence des auteurs dans la distribution des espèces. Enfin, ces mots sont

pronoms ou ne le sont pas ; dans le premier cas, ils sont des pronoms propres, c'est-à-dire vraiment pronoms ; dans le second cas, il faut les tirer de cette classe & les placer dans une autre, où ils ne seront plus rangés *improprement*.

3°. On appelle encore terme *impropre* tout mot qui n'exprime pas exactement le sens qu'on a prétendu lui faire signifier ; ce qui fait, comme on voit, un véritable vice dans l'élocution. Par exemple, il faut choisir entre *élection* & *choix* : " ces deux " mots dit le P. Bouhours (*Rem. nouv. " tome I, pag. 170.*) ne doivent pas se " confondre. *Élection* se dit d'ordinaire " dans une signification passive, & *choix* " dans une signification active. L'*élection* " d'un tel marque celui qui a été élu, le " choix d'un tel marque celui qui choisit. " L'*élection* du doge a été approuvée de " tout le peuple de Venise ; le choix du " sénat a été approuvé généralement ". Dans ces exemples les mots *élection* & *choix* sont pris dans une acception propre ; mais ils deviendroient des termes *impropres*, si l'on disoit au contraire le *choix* du doge ou l'*élection* du sénat. Le purisme du P. Bouhours lui-même ne l'a pas toujours sauvé d'une pareille méprise. En expliquant (*ibid. pag. 228.*) la différence des mots *ancien* & *vieux*, voici comme il s'énonce : " on dit, *il est mon ancien* dans " le parlement, c'est-à-dire qu'il est reçu " devant moi, quoiqu'il soit peut-être " plus jeune que moi ". *Devant* est ici un terme *impropre* ; il falloit dire *avant*. T. Corneille montre bien clairement la raison de cette différence, dans sa *note* sur la *remarque 274* de Vaugelas ; & M. l'abbé Girard la développe encore davantage dans ses *synonymes François*. *Voy. PROPRIÉTÉ.*

Ce n'est que dans ce troisième sens que je trouverois convenable que le mot *impropre* fût regardé comme un terme technique de grammaire. Une idée ne laisse pas d'être exprimée par un terme *impropre*, quoiqu'il manque quelque chose à la justesse ou à la vérité de l'expression ; mais une diphthongue *impropre* n'est point une diphthongue, & un pronom *impropre* n'est point un pronom.

IMPROPRIATION, f. f. *terme de Jurisprudence canonique*, se dit des revenus d'un bénéfice ecclésiastique qui sont entre les mains d'un laïque.

Elle diffère de l'*appropriation* par laquelle les profits d'un bénéfice sont entre les mains d'un évêque, d'un collège, &c. On emploie aujourd'hui ces deux termes indifféremment l'un pour l'autre. On prétend qu'il y a 3845 *impropriations* en Angleterre. Voyez APPROPRIATION.

IMPROPRIÉTÉ, f. f. (*Gramm.*) qualité de ce qui n'est pas propre. Voyez PROPRE & PROPRIÉTÉ.

Les Grammairiens distinguent trois sortes de fautes dans le langage, savoir le solécisme, le barbarisme, & l'impropriété. Celle-ci se commet quand on ne se sert pas d'un mot propre, & qui ait une signification convenable; comme si on disoit un *grand ouvrage*, en parlant d'un livre prolixe & diffus; le mot *grand* seroit impropre, ou parce qu'il seroit équivoque, *grand ouvrage* pouvant se dire d'un livre long, mais bien fait & utile; & il ne seroit pas aussi net, aussi expressif que *diffus*, qui caractérise un défaut. Voyez SOLÉCISME & BARBARISME.

IMPROVISER, v. n. (*Musique*) c'est faire & chanter in-promptu des chansons, airs & paroles, qu'on accompagne communément d'une guitare ou autre pareil instrument. Il n'y a rien de plus commun en Italie, que de voir deux masques se rencontrer, se défier, s'attaquer, se riposter ainsi par des couplets sur le même air avec une vivacité de dialogue, de chant, d'accompagnement dont il faut avoir été témoin pour la comprendre.

Le mot *improvisar* est purement italien; mais comme il se rapporte à la musique, j'ai été contraint de le franciser pour faire entendre ce qu'il signifie. (S.)

\*IMPROVISTER, IMPROVISTEUR, (*Gram.*) il se dit du talent de parler en vers, sur le champ & sur un sujet donné. Quelques italiens le possèdent à un degré surprenant: on a d'eux des pièces qui ont été enfantées de cette manière miraculeuse, & qui sont pleines d'idées, de nombre, d'harmonie, de fiction, de feu, & de chaleur. Après une longue

méditation & un long travail, il est incertain qu'on eût mieux fait.

IMPROUVER, v. act. (*Gramm.*) synonyme de *désapprouver*. Voyez APPROUVER & DÉSAPPROUVER.

IMPRUDENCE, f. f. (*Morale.*) manque de précaution, de réflexions, de délibération, de prévoyance, soit dans le discours, soit dans la conduite; car la prudence consiste à régler l'un & l'autre. Voyez PRUDENCE.

L'*imprudence*, apanage ordinaire de l'humanité, est si souvent la cause de ses malheurs, que le cardinal de Richelieu avoit coutume de dire, qu'*imprudent* & malheureux étoient deux termes synonymes. Il est du moins certain, que les *imprudences* consécutivement répétées, sont de très-grandes fautes en matière d'état; qu'elles conduisent aux désastres des gouvernemens, & qu'elles en sont les tristes avant-coureurs. (D. J.)

IMPUBERES, f. m. pl. (*Jurisprud.*) sont ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge de puberté, qui est de 14 ans accomplis pour les mâles, & 12 pour les filles.

On distingue entre les *impuberes*, ceux qui sont encore en enfance, c'est-à-dire au dessous de sept ans; ceux qui sont proches de l'enfance, c'est-à-dire qui sont encore plus près de l'enfance que de la puberté; enfin, ceux qui sont proches de la puberté.

Suivant le droit romain, les *impuberes* étant encore en enfance, ou proche de l'enfance, ne pouvoient rien faire par eux-mêmes; ceux qui étoient proche de la puberté, pouvoient sans l'autorité de leur tuteur, faire leur condition meilleure; au lieu qu'ils ne pouvoient rien faire à leur désavantage sans être autorisés de leur tuteur.

En France même, en pays de droit écrit, les *impuberes* ne peuvent agir par eux-mêmes, & leur tuteur ne les autorise point, il agit pour eux.

En matière criminelle, on suit la distinction des loix romaines, qui veulent que les *impuberes* étant encore en enfance ou proche de l'enfance, ne soient pas soumis aux peines établies par les loix parce qu'on présume qu'ils sont encore

incapables de dol ; au lieu que les *impuberes* qui sont proche de la puberté, étant présumés capables de dol, doivent être punis pour les délits par eux commis : mais en considération de la foiblesse de leur âge, on adoucit ordinairement la peine portée par la loi. C'est pourquoi il est rare qu'ils soient punis de mort ; on leur inflige d'autres peines plus légères, comme le fouet, la prison, selon l'atrocité du crime. Voyez la loi 7. cod. de pœn. Voyez la Peirere au mot *Crime* ; Peleus, *quest.* 16. Soefve, *tome I. cent. 2. chap. lviij.* (A)

IMPUDENCE, f. f. *Morale.*) manque de pudeur pour soi-même, & de respect pour les autres. Je la définis une hardiesse insolente à commettre de gaieté de cœur des actions dont les loix, soit naturelles, soit morales, soit civiles, ordonnent qu'on rougisse ; car on n'est point blâmable, de n'avoir pas honte d'une chose, qu'aucune loi ne défend ; mais il est honteux d'être insensible aux choses qui sont déshonnêtes en elles-mêmes.

Ce vice a différens degrés, & des nuances différentes, selon le caractère des peuples. Il semble que l'*impudence* d'un françois brave tout, avec des traits qui font rire, en même tems que la réflexion porte à en être indigné : l'*impudence* d'un italien est affectueuse & grimaciere ; celle d'un anglois est fiere & chagrine ; celle d'un écossais est avide ; celle d'un irlandois est flatteuse, légère, & grotesque. J'ai connu, dit Addison dans le spectateur, un de ces *impudens* irlandois, qui trois mois après avoir quitté le manche de la charrue, prit librement la main d'une demoiselle de la premiere qualité, qu'un de nos anglois n'auroit pas osé regarder entre les deux yeux, après avoir étudié quatre années à Oxford, & deux ans au Temple.

Mais sous quelque aspect que l'*impudence* se manifeste, c'est toujours un vice qui part d'une mauvaise éducation, & plus encore d'un caractère sans pudeur, enforte que tout *impudent* est une espece de profcrit naturellement par les loix de la société. Voyez EFFRONTÉ.

IMPUDENCE, (*Antiq. grec.*) l'*impu-*

dence, ainsi que l'injure ou l'Outrage, eurent dans la ville d'Athènes un temple commun, dont voici l'histoire en peu de mots. Il y avoit à l'Aréopagé deux especes de masses d'argent taillées en sieges, sur lesquelles on faisoit asseoir l'accusateur & l'accusé. L'une de ces deux masses étoit consacrée à l'*Injure*, & l'autre à l'*Impudence*. Cette ébauche de culte fut perfectionnée par Epiménides, qui commença par élever à ces deux especes de divinités allégoriques, des autels dans les formes ; & bientôt après, il leur bâtit un temple, dont Cicéron parle ainsi dans son II. livre des loix : *illud vitiosum Athenis, quod Cylonis sceleris expiato, Epimenide Cretensi suadente, fecerunt contumeliarum sanum & impudentiarum. Virtutes,* ajoute l'orateur romain, *non vitia consecrare decet.* Sans doute qu'il faut consacrer les vertus & non pas les vices : mais, quoi qu'en dise Cicéron, ce que les Athéniens firent ici, ne s'écartoit point de son principe ; ils en remplissoient parfaitement l'idée ; leur temple à l'Outrage & à l'*Impudence*, n'indiquoit point qu'ils honorasent ces deux vices ; il désignoit tout au contraire, qu'ils les détestoient. C'est ainsi que les Grecs & les Romains sacrifient à la peur, à la sievre, à la tempe, aux dieux des enfers ; ils n'invoquent en un mot toutes les divinités nuisibles, & ne leur rendoient un culte, que pour les détourner de nuire. Au reste, le temple dont il s'agit présentement, répondoit à celui qu'Oreste avoit consacré aux Furies, qui en l'amenant à Athènes, lui procurerent la protection de Minerve, comme nous l'apprenons de Pausanias, *in Attic. (D. J.)*

IMPUDICITÉ, IMPUDIQUE, (*Gramm.*) qui est contraire à la pudeur. Voyez PUDEUR.

IMPUISANCE, f. f. (*Méd.*) nom formé du mot *puissance*, & de la particule négative *in* ou *im*, qui désigne cette maladie, dans laquelle les hommes d'un âge requis ne sont pas propres à l'acte vénérien, ou du moins ne peuvent pas l'accomplir exactement. Il faut pour une copulation complete non-seulement l'érection de la partie destinée à cette fonc-

tion, mais outre cela son intromission dans le vagin ; & cet acte n'est qu'une peine inutile, s'il n'est pas suivi de l'éjaculation : ce qui constitue trois especes particulieres d'*impuissance*, & qui en établit les trois causes générales.

1°. L'érection est une suite & un effet assez ordinaire de l'irritation singuliere occasionné par la semence ; ainsi 1° le défaut ou la rapidité de cette liqueur peuvent l'empêcher ; ce qui arrive à cette espece d'homme que l'avarice ou la brutalité ont privé du caractère le plus distinctif de la virilité. (*Voyez EUNUQUE.*) Ceux qui ont fait un usage immodéré de remèdes trop froids, tels que sont principalement le nénuphar, dont l'usage continué environ douze jours empêche ; suivant le rapport de Pline, la génération de la semence ; l'*agnus castus* passe pour avoir cette propriété ; les vierges athéniennes pour conserver avec moins de peine leur virginité, parfumoient leurs lits de branches de cet arbre : quelques moines chrétiens ont aussi par le même remède diminué le mérite de leur continence forcée. On assure que la semence de cet arbre produit le même effet prise intérieurement à ceux aussi qui sont encore convalescens d'une maladie aiguë. La matiere de la semence est employée chez eux à l'accroissement & à la nutrition qui sont alors plus considérables ; & enfin, aux personnes épuisées & affoiblies par toutes sortes de débauche.

2°. Une des grandes causes d'érection est l'imagination remplie d'idées voluptueuses, frappée de quelque bel objet, bouillante de le posséder : le sang & les esprits semblent alors agités par cette idée ; ils se portent avec rapidité à la verge, en dilatent & distendent toutes les petites cellules, & la mettent en état de remplir les desirs déjà formés. Lorsque cette cause vient à manquer, l'érection ne se fait que mollement, ou même point du tout : ainsi un mari sera *impuissant* vis-à-vis d'une femme laide, dégoûtante, libertine, gâtée, qui au lieu d'amour excitera chez lui l'aversion, le mépris ou la crainte. La pudeur peut être aussi un obstacle à l'érection ; elle est gravée si

profondément dans le cœur, que les libertins les plus outrés ne pouvant la secouer, il leur est impossible d'ériger devant beaucoup de monde : c'est ce qui fait encore voir l'absurdité des congrès établis autrefois pour constater la virilité. L'étude trop forcée, des méditations profondes, un état permanent de mélancolie, dissipent les pensées amoureuses, semblent empêcher la génération de la semence, rendent *impuissant*. Manget rapporte une observation d'un jeune homme qui tomba dans cette maladie après avoir passé plusieurs nuits à l'étude *Biblioth. medic. pratiq. lib. IX.* La crainte d'un maléfice, l'imagination frappée des menaces des noueurs d'éguillette, a eu très-souvent l'effet attendu, & n'a que trop accredité ce préjugé dans l'esprit du bas peuple, toujours ignorant, & par conséquent crédule. Il y a une foule d'observations très-bien constatées de paysans, qui la première nuit de leurs nocces, quoique très-bien conformés, n'ont jamais pu ériger malgré le voisinage, les caresses, les attouchemens d'une femme jolie, aimable, & aimée, parce qu'ils étoient, disoient-ils, *enchantés, ensorcelés*, parce qu'on leur avoit noué l'*éguillette*. Il est à remarquer que ceux qui veulent s'amuser ou se venger de ces gens-là par ce prétendu maléfice, ont toujours soin de les en avertir, de les en menacer ; ils pratiquent même en leur présence quelques-uns des secrets qui passent pour avoir cette vertu ; ce qui leur frappe l'imagination, de façon que lorsqu'ils veulent se joindre amoureusement à leurs femmes, ils n'osent presque pas ; ils sont tristes, abattus, languissans. Ayant des causes aussi évidentes de ce fait, il seroit ridicule de l'attribuer aux effets magiques, ou à la puissance du démon : le seul magique ou miraculeux tire son origine du secret des causes ; mais finissons, c'est une folie, dit un auteur ancien, de s'arrêter trop à réfuter & approfondir les folles opinions.

3°. Une condition nécessaire à l'érection, est le bon état & l'action des muscles qui vont de l'os ischium sur le dos de la verge sous le nom d'*érecteurs* ; ainsi

la paralysie de ces muscles est une raison suffisante d'impuissance par défaut d'érection ; elle peut dépendre des causes générales de la paralysie , voyez PARALYSIE , ou être une suite d'un exercice trop violent , trop continué de cette partie , ou même du non-exercice ; ces muscles perdent par un trop long repos leurs forces , leur jeu , & leurs actions ; les tuyaux nerveux qui y portent les esprits animaux s'engorgent ou se flétrissent ; la même chose arrive aux conduits séminaires , aux testicules , à la verge. Vidus Vidius rapporte qu'on trouva dans un jeune ecclésiastique qui avoit toujours gardé la continence propre à son état , les testicules flétris , les vaisseaux spermaticques desséchés , & le membre viril extrêmement diminué. L'équitation trop long-temps continuée produit aussi quelquefois cette maladie. Jacques Fontanus raconte qu'un jeune seigneur devint impuissant par cette cause ; il y a beaucoup d'autres semblables observations. Les chûtes sur le dos , sur l'os *sacrum* , & autres parties voisines , peuvent être suivies de la paralysie des muscles érecteurs , comme il est arrivé à une personne dont Fabricius de Hilden nous a donné l'histoire , *Cent. vj. observ. 59* , qui quoique dans l'impossibilité d'ériger , avoit des desirs extrêmement lubriques , & sentoît cette douce irritation dans les parties génitales , qui prépare , dispose au plaisir , & en augmente la vivacité. Il arrive quelquefois même qu'on éjacule dans cet état là ; Raymond-Jean Fornis a une observation qui le prouve. *Consult. medic. Tom. I.*

2°. La seconde cause d'impuissance est le défaut d'intromission qui arrive ordinairement par quelque vice de conformation , lorsque la verge manque tout-à-fait , lorsqu'elle n'est pas droite , lorsqu'elle est d'une grosseur monstrueuse , ou d'une extrême petitesse ; quoiqu'elle entre alors dans le vagin , elle est incapable d'exciter une femme à l'éjaculation , & il est bien difficile que la matrice puisse recevoir comme il faut la semence qui en sort quoiqu'elle s'abaisse ou s'allonge à un certain point pour la pomper

& l'absorber entièrement. D'ailleurs un homme si mal partagé manque de force , de chaleur , d'esprits & de semence. L'intromission peut aussi être empêchée par la grosseur du ventre dans les hommes qui ont trop d'embonpoint , sur-tout s'ils ont affaire à une femme qui soit dans le même cas ; si ce vice est considérable , c'est inutilement qu'on cherche des situations plus avantageuses & commodes , il est ordinairement suivi d'impuissance.

3°. La troisième cause enfin dépend de l'éjaculation : si elle ne se fait pas du tout , ou si elle se fait autrement qu'elle ne doit , l'éjaculation manque totalement , 1° par l'absence des artères spermaticques , ainsi que l'a observé Riolan , *Anthropogr. lib. II. cap. xxij.* 2°, par le défaut des testicules qui peuvent manquer , être obstrués , desséchés , relâchés , &c. 3° par le vice des canaux déférens , qu'on a quelquefois trouvés nuls , dérangés , flétris , desséchés , racornis , Platter. *Prax. lib. I. cap. xvij.* Scholizius rapporte que dans un jeune homme mort impuissant & épileptique , les tuyaux déférens étoient à peine sensibles , les vaisseaux préparans ou spermaticques manquoient d'un côté , & les testicules étoient retirés dans le ventre. *Journal des curieux , ann. 1671. observ. 62.* 4° par la foiblesse , le relâchement des vésicules séminales , ou l'obstruction de leurs tuyaux excrétoires. Ces conduits qui donnent issue à la semence peuvent être bouchés par les cicatrices des ulcères qui se trouvent dans ces parties à la suite des gonorrhées , par des caruncules , par des calculs. Marcus Donatus dit avoir trouvé dans la prostate une pierre qui empêchoit l'élaboration de l'humeur prostatique , & l'excrétion de la vraie semence. *Histor. mirab. lib. IV. cap. vj.* Il y a une autre observation parfaitement semblable dans Frédéric Lossius , *lib. I. observ. 33.* Il peut aussi arriver que la constriction dans laquelle sont ces parties durant l'acte vénérien , soit si forte qu'elle ferme totalement l'ouverture des conduits excréteurs ; c'est ce qui fait que souvent le trop d'ardeur empêche l'éjaculation ; c'est

le cas d'un jeune homme bien constitué, dont le docteur Cockburne rapporte l'histoire, *Essai & observat. d'Edimbourg*. Lorsqu'il vaquoit aux devoirs & plaisirs conjugaux avec sa femme, il se tourmentoit inutilement sans pouvoir éjaculer; cependant en même temps il éprouvoit des pollutions nocturnes, ce qui donna lieu de penser au médecin que l'érection trop forte, la trop grande vivacité du jeune homme étoient la cause de cette *impuissance*; l'indication étoit claire; le remède étoit naturel & facile: il réussit aussi; quelques évacuations & un peu de régime guérèrent totalement cette maladie. 4<sup>o</sup> L'éjaculation de la semence sera interceptée, si le trou de l'urethre est bouché dans l'imperforation de la verge, ou recouvert par le prépuce dans le phimosis; il y aura également *impuissance* si l'éjaculation ne se fait pas comme il faut, c'est-à-dire par le trou de l'urethre, avec force & vivacité; si par exemple la verge est percée de plusieurs trous, ou s'il n'y en a qu'un qui soit placé en dessous, à côté, ou ailleurs; il y a un fait fort singulier à ce sujet rapporté dans la *bibliothèque medico pratique de Manget, lib. IX.* touchant un jeune homme qui ne pouvoit jamais éjaculer, quoiqu'il érigeât fortement: il se forma après un an dans la région épigastrique droite trois petits trous par lesquels la semence sortoit pendant le coït; il l'exprimoit aussi quand il vouloit comme du lait. Si le canal de l'urethre est parsemé de caroncules qui brisent, modèrent, & dérangent le mouvement impétueux de la semence; si les vésicules séminales affoiblies n'expriment cette humeur que lâchement, & qu'elle ne sorte que goutte à goutte, &c. toutes ces causes d'*impuissance* bien constatées, sont des raisons suffisantes de divorce.

On distingue l'*impuissance* de la stérilité ou infécondité de l'homme, en ce que celle-ci ne suppose que le défaut de génération peut dépendre de quelques vices cachés de la semence & existe souvent sans *impuissance*. Un homme très-vigoureux, très-*puissant*, peut être inhabile à la génération, au lieu que celui qui est im-

*puissant* ou peu propre au coït, à l'acte vénérien, est toujours stérile.

Cette maladie n'est accompagnée ordinairement d'aucune espèce de danger: elle n'entraîne après elle que du désagrément; elle prive l'homme d'une fonction très-importante à la société, & très-agréable à lui-même; ce qui peut le rendre triste, le jeter dans la mélancolie; & il y a cependant tout lieu de croire qu'une *impuissance* subite sans cause apparente, & dans une personne qui n'est point accoutumée à cet accident, est l'avant-coureur de quelque grande maladie; la cessation de l'*impuissance* à la suite d'une maladie aiguë est un très-bon signe.

*Curation.* Il y a des cas où il n'est pas nécessaire de donner des remèdes; comme par exemple, lorsqu'un homme n'est impuissant que dans certaines circonstances, au sortir d'une maladie aiguë, après des exercices violens; ou vis-à-vis d'une seule femme par crainte, par pudeur, par mépris, par haine, ou par excès d'amour; il seroit ridicule d'accabler, ainsi que le conseille un certain Louis Ranne-man, le mari & la femme de saignées, de purgations, de pillules, d'apôlèmes, de vins médicamenteux, de baumes, d'onguens, d'injections, &c. Il est d'autres cas où les remèdes les plus propres à exciter l'appétit vénérien, les plus stimulans seroient parfaitement inutiles; tels sont ceux où l'*impuissance* dépend d'un défaut de conformation. Ces remèdes seroient aussi insuffisans, lorsque l'imagination est vivement frappée par la crainte & la persuasion d'un sortilège. Je remarquerai seulement par rapport à ces gens-là, qu'il ne faut pas heurter leurs sentimens; les meilleures raisons ne font aucune impression sur ceux que donnent tête baissée dans ce ridicule; l'opiniâtreté suit de près l'ignorance. Ainsi il est à propos quand on veut guérir ces imaginations, de flatter ces personnes, de paroître persuadés & touchés de leur accident, & leur promettre des secours immanquables pour le dissiper; les plus extraordinaires sont toujours les plus efficaces; comme merveilleux, il sont plus propres à gagner



la confiance, ce qui est un point important ; c'est une grande partie de la fanté que de l'espérer. C'est ainsi que Montagne rétablit par un talisman d'or la vivacité d'un comte qui l'avoit perdue par la crainte d'un sortilege. Je ne suis pas surpris de voir détruire l'effet de ces prétendus maléfices par les testicules d'un coq pendus aux piés du lit, par la graisse de loup, ou d'un chien noir, frottée à la porte, en faisant pisser le malade à travers l'anneau conjugal, &c. Enfin, l'*impuissance* qui exige des remedes, & qui est guérissable, est celle qui dépend du relâchement, de la foiblesse, de la paralysie des parties destinées à la génération, du défaut de semence, ou de sa rapidité, de la froideur du tempérament, de l'indifférence pour les plaisirs vénériens. C'est ici que conviennent ces fameux remedes connus sous les noms fastueux de *précapitans*, *aphrodisiaques*, &c. & que l'euphémisme médicinal a appelé plus pudiquement *remedia ad magnanimitatem*. Il y a lieu de croire que ces remedes procurent une plus grande abondance de semence, qu'ils la rendent plus *âcre*, plus active, qu'ils déterminent le sang & les esprits animaux vers les parties génitales. Il n'est personne qui n'ait éprouvé que ces remedes échauffent, mettent en mouvement, & fouettent les humeurs ; que leur usage est suivi d'érections plus fortes & plus fréquentes. La plupart sont des alimens, tels sont les écrevilles, les chairs des vieux animaux, les artichaux, les truffes, le céleri, la roquette, de qui on a dit avec raison : *excitat ad venerem tardos eruca maritos*. A ceux-là on peut ajouter l'ambre, le musc, l'opium, chez ceux qui sont accoutumés à son action ; mais par-dessus tout, les mouches cantharides. On use de ces remedes intérieurement, & on en fait diverses compositions pour l'usage extérieur, pour frotter, fomentier les parties malades. Il n'en est point qui agisse aussi promptement & avec tant d'efficacité déterminément sur les parties qui servent à l'acte vénérien, que les mouches cantharides prises intérieurement, ou appliquées sous forme de vésicatoire. Il est inutile d'a-

Tome XVIII,

vertir qu'il ne faut avoir recours à ces remedes qu'après avoir éprouvé les naturels, c'est-à-dire l'attrait du plaisir permis à toute l'énergie licite des embrassemens, des attouchemens, des caresses, des baisers, des doux propos. Parmi les secours capables d'animer & d'exciter à l'acte vénérien, il faut compter le *fouet*. Meibomius a fait un traité particulier sur les avantages & sur les vertus aphrodisiaques, dans lequel on peut voir beaucoup d'observations qui en constatent l'efficacité. C'est un expédient usité chez les vieillards libertins, par lequel ils tâchent de réveiller leur corps engourdi & languissant. *Cet article est de Mr. MENURET.*

IMPUISSANCE, (*Méd. légale.*) Nos tribunaux étoient plus souvent occupés autrefois à décider de la validité de cette imputation ; l'*impuissance* prouvée est une cause de divorce ; & le but du mariage ne pouvant se remplir par la difformité de l'un des conjoints, il falloit bien que les loix y portassent remede. Le petit nombre de causes de cette espece, dans ces derniers temps, sembleroit annoncer que les hommes sont moins jaloux d'avoir une postérité, à moins qu'on ne voulût supposer que les défauts de conformation sont plus rares.

On a vu les différentes especes d'*impuissance*, ou leurs causes reconnues, & pour peu qu'on voulût porter dans cette question le scepticisme raisonnable qu'inspirent les connoissances positives, on s'étonneroit de la confiance de nos peres, & même de quelques-uns de nos modernes.

Il est singulier que les femmes aient presque toujours été demanderesses & les hommes défenseurs dans les procès pour fait d'*impuissance* ; on a expliqué cette singularité par des moyens qui ne faisoient pas l'éloge du sexe, mais ces allégations vagues rapportées par des auteurs qui se sont copiés, ne prouveroient pas plus la dépravation des mœurs d'autrefois, que le silence de nos femmes ne feroit l'éloge des mœurs actuelles. Les causes du divorce & ses effets concernent encore plus la politique ou les loix sociales, qu'elles

S s s

n'intéressent la religion & la médecine : laissons prononcer le législateur qui veut s'éclairer sur ses vrais intérêts, & ne relevons que les erreurs dangereuses qui sont de notre ressort.

Parmi ces erreurs, l'une des plus remarquables fut le congrès public qui asservit à l'opinion & aux circonstances, celui de tous les actes des hommes qui devoit le moins en dépendre. V. CONGRÈS, *ibid.* Ce moyen ridicule & indécent avoit été précédé par des moyens encore plus absurdes : les épreuves par le fer & le feu, & les combats des champions en champ clos, avoient été mis en usage dans des temps barbares, pour attester l'impuissance des accusés. Une époque assez mémorable, dans notre jurisprudence, fit disparaître ce monstrueux assemblage de cruautés ridicules.

L'arrêt de 1684, au sujet de l'affaire du marquis de Langey, éteignit, sans doute pour toujours, un genre de preuve que le besoin sembloit avoir fait imaginer, & s'il est permis de le dire, les loix perdirent presque une ressource, que l'intérêt de la société rendoit quelquefois utile.

Une autre erreur, non moins absurde, est celle qui compte les maléfices parmi les causes d'impuissance & de stérilité. L'empereur Justinien ordonna dans la loi première, au code *De Repudiis*, que l'on prononceroit la dissolution du mariage, quand un mari & une femme auroient demeuré ensemble deux ans sans le consommer, & bientôt après il prolongea ce terme de deux ans jusqu'à trois. Dans l'usage de cette loi, les papes ordonnerent que le mariage étant déclaré nul par le défaut du mari, s'il épousoit une autre femme dont il eût des enfans, il seroit obligé de retourner avec la première en cas que l'impuissance dont il avoit été taxé eût procédé d'une cause naturelle; mais qu'il ne seroit pas obligé de la reprendre, si son impuissance avoit été causée par maléfice.

Cette espèce de sanction, dont l'erreur fut revêtue, la rendit respectable, & l'on cessa de douter que le maléfice pût avoir un effet. Tous les auteurs, tant

jurisconsultes que médecins, se copierent à la file. Il suffit d'avoir cité cette opinion au tribunal de la bonne physique, pour être dispensé de la réfuter avec détail. *Cet article est de M. LA FOSSE, Docteur en Médecine.* Il contredit l'Auteur de l'article *FRIGIDITÉ* : mais ce Dictionnaire destiné à rapporter les opinions différentes, n'embrace que celles qui intéressent les mœurs, l'état & la religion.

**IMPUISSANCE**, (*Jurisprud.*) est une inhabileté de l'homme ou de la femme pour la génération.

Les loix canoniques ne distinguent que trois causes d'impuissance; savoir, la frigidité, le maléfice, & l'inhabileté qui vient *ex impotentia coeundi*.

Ces causes se subdivisent en plusieurs classes.

Il y a des causes d'impuissance qui sont propres aux hommes, comme la frigidité, le maléfice, la ligature ou nouement d'éguillette; les causes propres aux femmes sont l'empêchement qui provient *ex clausurâ uteri, aut ex nimia arditudine*; les causes communes aux hommes & aux femmes sont le défaut de puberté, le défaut de conformation des parties nécessaires à la génération, ou lorsque l'homme & la femme ne peuvent se joindre *propter surabundantem ventris pinguedinem*.

Les causes d'impuissance sont naturelles ou accidentelles; celles-ci sont perpétuelles ou momentanées; il n'y a que les causes d'impuissance perpétuelles qui forment un empêchement dirimant du mariage, encore excepte-t-on celles qui sont survenues depuis le mariage.

On distingue aussi l'impuissance absolue d'avec celle qui est seulement respectivoire ou relative. La première, quand elle est perpétuelle, qu'elle a précédé le mariage, le dissout, & empêche d'en contracter un autre. Au lieu que l'impuissance respectivoire ou relative, c'est-à-dire, qui n'a lieu qu'à l'égard de deux personnes entr'elles, n'empêche pas ces personnes, ou celle qui n'a point en elle de vice d'impuissance, de contracter mariage ailleurs.

La frigidité est lorsque l'homme, quoique bien conformé extérieurement, est

prive de la faculté qui anime les organes destinés à la génération.

Le défaut de semence de la part de l'homme est une cause d'*impuissance* : mais on ne peut pas le regarder comme *impuissant*, sous prétexte que sa semence ne seroit pas prolifique ; c'est un mystère que l'on ne peut pénétrer.

La stérilité de la femme, en quelque temps qu'elle arrive, n'est pas non plus considérée comme un effet d'*impuissance* proprement dite, & conséquemment n'est point une cause pour dissoudre le mariage.

On met au nombre des empêchemens dirimens du mariage le maléfice, supposé qu'il proviendrait d'une cause surnaturelle (ce que l'on ne doit pas croire légèrement), & qu'après la pénitence enjointe & la cohabitation triennale, l'empêchement ne cessât point & fût réputé perpétuel : mais si l'*impuissance* provenant de maléfice, peut être guérie par des remèdes naturels, ou que la cause ne paroisse pas perpétuelle, ou qu'elle ne soit survenue qu'après le mariage : dans tous ces cas elle ne forme point un empêchement dirimant.

Quoique le défaut de puberté soit un empêchement au mariage, cet empêchement ne seroit pas dirimant, si la malice & la vigueur avoient précédé l'âge ordinaire de la puberté.

La vieillesse n'est jamais réputée une cause d'*impuissance*, ni un empêchement au mariage, soit qu'elle précède le mariage, ou qu'elle survienne depuis.

Il en est de même des infirmités qui seroient survenues depuis le mariage, quand même elles seroient incurables, & qu'elles rendroient inhabiles à la génération.

La connoissance des demandes en nullité de mariage pour cause d'*impuissance* appartient naturellement au juge séculier ; & pendant les six premiers siècles de l'église, les juges séculiers étoient les seuls devant lesquels ces sortes de causes fussent portées. Néanmoins, présentement les juges d'église sont en possession de connoître de ces sortes de demandes, sauf en cas d'abus l'appel au parlement.

Les premières auxquelles on a recours dans cette matière, sont l'interrogatoire

des parties, le serment des parens, la visite du mari & de la femme. On ordonne aussi la preuve du mouvement naturel, lorsque le mari est accusé de frigidité.

On ordonnoit aussi autrefois le congrès, ce qui a été sagement aboli.

On ordonne seulement encore quelquefois la cohabitation triennale pour éprouver les parties, & connoître si l'*impuissance* est réelle & perpétuelle.

Dans le cas où le mariage est déclaré nul pour cause d'*impuissance*, les canons permettent aux contractans la cohabitation fraternelle ; mais alors ils doivent réellement vivre avec la même retenue que des personnes qui ne sont point mariées.

Voyez au code le titre de *frigidis & castis*, & aux décrétales le titre de *frigidis & maleficiatis*, les conférences de Caseneuve, Hotman & Tagerau, traités de l'*impuissance*. Voyez aussi le traité de la dissolution du mariage pour cause d'*impuissance*, par M. Bouhier. (A)

IMPUISSANT, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est inhabile à faire quelque chose.

On appelle *impuissant* un homme qui est inhabile à la génération. Voyez ci-dessus IMPUISSANCE.

On dit aussi qu'un acte ou un titre & un moyen est *impuissant* pour prouver telle chose, c'est-à-dire, qu'il ne peut pas avoir cet effet. (A)

IMPULSIF, adj. (*Physique.*) qui agit par impulsion. Ainsi on dit *force impulsive*, *vertu impulsive*. Voyez IMPULSIVE.

IMPULSION, s. f. (*Physique.*) est l'action d'un corps qui en pousse un autre, & qui tend à lui donner du mouvement, ou qui lui en donne en effet. On trouvera à l'article PERCUSSION les loix de l'*impulsion* des corps. On verra dans ce même article & aux articles COMMUNICATION & ÉQUILIBRE, ce qu'on peut penser sur la nécessité de ces loix. Au reste, la propriété ou la vertu par laquelle un corps en pousse un autre, & lui communique du mouvement, est quelque chose de fort obscur, & il semble qu'on doit être presqu'aussi étonné de voir qu'un corps qui en frappe un autre, le dérange de sa place, que de voir un morceau de fer se précipi-

ter vers une pierre d'aimant, ou une pierre tomber vers la terre. C'est donc une erreur de croire que l'idée de l'*impulsion* ne renferme aucune obscurité, & de vouloir, à l'exclusion de tout autre principe, regarder cette force comme la seule qui produise tous les effets de la nature. S'il n'est pas absolument démontré qu'il y en ait d'autre, il s'en faut beaucoup qu'il soit démontré que cette forme soit la seule qui agisse dans l'univers. Voyez ATTRACTION, GRAVITATION, &c. (O)

\* IMPUNI, IMPUNITÉ, IMPUNÉMENT, (*Gram. & Morale.*) Les fautes demeurent *impunies*, ou parce que la loi n'a point décerné de châtement contre elles, ou parce que le coupable réussit à se soustraire à la loi. Ce qui arrive ou par les précautions qu'il a prises pour n'être point convaincu, ou par les malheureuses prérogatives de son état, de son rang, de son autorité, de son crédit, de sa fortune, de ses protections, de sa naissance, ou par la prévarication du juge; & le juge prévarique, lorsqu'il néglige la poursuite du coupable ou par indolence ou par corruption. Quelle que soit la cause de l'*impunité*, elle encourage au crime.

IMPURETÉ, f. f. (*Médecine.*) nom entièrement françois, par lequel on désigne la *non-pureté* des premières voies, c'est-à-dire, l'état de l'estomac & des intestins infectés, altérés & corrompus, il répond au mot grec *ἀκαθάρσις*. Il s'annonce par des pesanteurs d'estomac, douleurs de tête, diarrhées, vomissement, rots, défaut d'appétit; la langue est chargée, amère, &c. Ce vice est fameux en médecine par les distinctions minutieuses & innombrables qu'on en a établi, & par les rôles multipliés qu'on lui a fait jouer dans la production des maladies. En effet, quelques écrivains spéculatifs ont divisé & subdivisé les *impuretés*, saburre, crudités, en acide, alcaline, muriatique, insipide, bilieuse, pituiteuse, &c. & chaque vice particulier a été censé le germe d'une maladie différente; le passage des *impuretés* dans le sang renferme presque toute la théorie moderne, c'est la base de toutes les maladies aiguës, la célèbre cause morbifique à

combattre; & dont il faut empêcher l'augmentation pour prévenir les redoublements; c'est aussi le foyer qu'il faut vider dans toutes les maladies généralement, parce qu'il n'en est point, disent-ils, qui ne soient produites, ou du moins entretenues par un foyer d'*impuretés*, par un levain vicieux placé dans les premières voies; & c'est enfin la source de ces indications toujours les mêmes, toujours semblables & toujours uniques, de purger & de rétablir les digestions dans des maladies essentiellement différentes, c'est ce qui fait redouter la saignée à quelques médecins dans les maladies aiguës, dans la crainte d'augmenter le repompeur de ces *impuretés*; car tel est le danger de ces théories, qu'elles influent sur la pratique, & la rendent de plus en plus incertaine, au grand détriment de l'humanité.

Ces *impuretés* sont le plus souvent la suite & le résidu d'une mauvaise digestion; quelquefois aussi elles dépendent d'une altération générale des humeurs; elles sont la cause la plus fréquente des indigestions. Voyez ce mot. Pour le dissiper, il ne faut ordinairement que du régime, une diète sévère; car, remarque avec raison le divin Hippocrate, aphorif. 9, lib. XI, *plus on nourrira un corps impur, & plus on augmentera le mal*. Celse recommande aux personnes chargées d'*impuretés*, de ne pas se baigner, *corpora impura non sunt balneanda*. Si quelques jours de diète ne dissipent pas ces mauvais suc, il faut donner un purgatif doux, ou un émétique, suivant l'indication; mais il faut avoir soin de préparer à la purgation par beaucoup de lavages, de délayans, c'est un précepte du grand Hippocrate; lorsqu'il s'agit de purger les corps impurs, dit-il, *aphor. 10, lib. XI*, il faut rendre les matières fluxiles; les purgatifs réussissent alors beaucoup mieux, & ne sont sujets à aucuns inconvéniens. On peut avant & après la purgation faire usage de quelque léger stomachique. On peut parmi ces remèdes en choisir d'agréables, & qui n'en sont pas moins efficaces; tels sont les vins robustes d'Alicante, de Malaga, de Bordeaux, &c. Un mets ou un remède qui plaît, quoique moins bon, doit être pré-

féré à ceux qui , avec plus de vertu , feroient defagréables. Hippoc. *aphor.* 38, *lib.* XI.

IMPURETÉ, sub. fém. IMPUR, adj. (*Morale.*) le mot d'*impureté* est un terme générique qui comprend tous les dérèglemens dans lesquels l'on peut tomber , relativement à la jonction charnelle des corps , ou aux parties naturelles qui l'operent. Ainsi la fornication , l'adultere , l'inceste , les péchés contre nature , les regards lascifs , les attouchemens deshonnêtes sur soi ou sur les autres , les pensées sales , les discours obscènes , sont autant de différentes especes d'*impureté*.

Il ne suffit pas d'être marié pour ne point commettre d'action *impures* avec la personne que l'hymen semble avoir livrée entièrement à nos desirs. Si la chasteté doit régner dans le lit nuptial , l'*impureté* peut aussi le souiller ; on ne doit point , comme Onan , tromper les fins de la nature. Les plaisirs qu'elle nous offre sont assez grands , sans qu'un raffinement de volupté nous fasse chercher à les augmenter : il est même de temps où elle nous les défend par les obstacles qu'elle y apporte , & que nous devons respecter. L'ancienne loi ordonnoit la peine de mort contre le mari qui dans ces momens - là ne mettoit pas de frein à ses sales desirs , & contre la femme qui se prêtoit à ses honteuses caresses.

Au reste , nous ne prétendons pas suivre l'*impureté* dans toutes ses routes , ni entrer dans des détails que la décence ordonne de supprimer. Nous ne discuterons pas jusqu'à quel point peuvent aller les attouchemens voluptueux , sans devenir criminels ; nous ne chercherons pas les circonstances où ils peuvent être permis ou même nécessaires ; nous nous garderons bien de décider , comme l'a fait un honnête jésuite , que le mari a moins à se plaindre , lorsque sa femme s'abandonne à un étranger d'une manière contraire à la nature , que quand elle commet simplement avec lui un adultere ; parce que , dit-il , de la première façon on ne touche pas au vase légitime sur lequel seul l'époux a reçu des droits exclusifs. Il faut laisser toutes ces horreurs ensevelies sous les cen-

dres des *Filliutius* , des *Escobar* , & des autres casuistes leurs confreres , dont le parlement de Paris par arrêt du six Août 1761 , vient de faire brûler les ouvrages , pour une raison plus importante encore.

Il y avoit dans l'ancienne loi une *impureté* légale qui se contractoit de différentes façons , comme par l'attouchement d'un mort , &c. on alloit s'en purifier par certaines cérémonies. C'est encore une des choses que Mahomet a prises chez les Juifs , & qu'il a transportées dans son alcoran.

La religion des Payens étoit remplie de divinités qui favorisoient l'*impureté*. Vénus en étoit la déesse , & les bois sacrés qu'on trouvoit ordinairement autour de ses temples , étoient les théâtres de sa débauche. Il y avoit même des pays où toutes les femmes étoient obligées de se prostituer une fois en l'honneur de la déesse ; & l'on peut juger si la dévotion naturelle à leur sexe , leur permettoit de s'en tenir-là. S. Augustin , dans sa cité de Dieu , rapporte que l'on voyoit au capitol des femmes impudiques qui se destinoient à satisfaire les besoins amoureux de la divinité ; dont elles ne manquoient guere de devenir enceintes. Il est à croire que les prêtres s'en aidoient un peu , & desservoient alors plus d'un autel. Le même pere dit qu'en Italie , & surtout à Lavinium , dans les fêtes de Bacchus , on portoit en procession des membres virils , sur lesquels la matrone la plus respectable mettoit une couronne. Les fêtes d'Isis en d'autres pays étoient semblables à celle-là ; c'étoit même relique & mêmes cérémonies.

On trouve encore dans la cité de Dieu , (*lib.* VI *cap.* ix , ) l'énumération des divinités que les Payens avoient créées pour le mariage , & auxquelles ils avoient donné des fonctions assez deshonnêtes , & qui présentoient des images fort *impures*. Lorsque la fille avoit engagé sa foi à son époux , les matrones la conduisoient au dieu Priape , qui avoit toujours un membre d'une grosseur monstrueuse , sur lequel on faisoit asseoir la nouvelle mariée. On lui ôtoit sa ceinture , en invoquant la déesse appelée *Virginienfis* ; le dieu *Subigus* soumettoit la femme aux transports de son mari ; la déesse *Préma* la tenoit

sous lui, pour empêcher qu'elle ne se remuât trop; & venoit enfin la déesse *Ser-tunta*, comme qui diroit *perforatrice*. Son emploi étoit d'ouvrir à l'homme le sentier de la volupté: heureusement que cette fonction avoit été donnée à une divinité femelle; car, comme le remarque très-bien S. Augustin, le mari n'eût pas souffert volontiers qu'un Dieu lui rendît ce service; & (pourroit-on ajouter encore) qu'il lui donnât du secours dans un endroit où trop souvent il n'a guere besoin d'aide.

**IMPUTABILITÉ**, f. f. (*Droit naturel.*) c'est la qualité de l'action *imputable* en bien, ou en mal; l'*imputation* est l'acte du législateur, du juge, du magistrat, ou de tout autre; qui met actuellement sur le compte de quelqu'un une action de nature à lui être *imputée*. Voyez IMPUTATION. (*D. J.*)

**IMPUTATION**, f. f. (*Droit politique & Moral.*) Une qualité essentielle des actions humaines est d'être susceptible d'*imputation*; c'est-à-dire, que l'agent en peut être regardé avec raison comme le véritable auteur, que l'on peut les mettre sur son compte; tellement que les effets bons ou mauvais qui en proviennent, lui seront justement attribués, & retomberont sur lui comme en étant la cause.

Il ne faut pas confondre l'imputabilité des actions humaines avec leur *imputation* actuelle. La première est une qualité de l'action; la seconde est un acte du législateur, du juge, &c. qui met actuellement sur le compte de quelqu'un une action qui de sa nature peut être imputée.

L'*imputation* est donc proprement un jugement par lequel on déclare que quelqu'un étant l'auteur ou la cause morale d'une action commandée ou défendue par les loix, les effets bons ou mauvais qui s'ensuivent, doivent actuellement lui être attribués; qu'en conséquence il en est responsable, & qu'il doit en être loué ou blâmé, récompensé ou puni.

Ce jugement d'*imputation*, aussi-bien que celui de la conscience, se fait en appliquant la loi à l'action dont il s'agit, en comparant l'une avec l'autre, pour prononcer ensuite sur le mérite du fait &

faire ressentir en conséquence à celui qui en est l'auteur, le bien ou le mal, la peine ou la récompense que la loi y a attachée. Tout cela suppose nécessairement une connoissance exacte de la loi & de son véritable sens, aussi-bien que du fait en question & de ses circonstances. Le défaut de ces circonstances ne pourroit que rendre l'application fautive & le jugement vicieux.

Pour bien établir les principes & les fondemens de cette matière, il faut d'abord remarquer que l'on ne doit pas conclure de la seule *imputabilité* d'une action à son *imputation* actuelle. Afin qu'une action mérite d'être actuellement *imputée*, il faut le concours de ces deux conditions, 1°. qu'elle soit de nature à pouvoir l'être, & 2°. que l'agent soit dans quelque obligation de la faire ou de s'en abstenir. Un exemple rendra la chose sensible. De deux jeunes hommes que rien n'oblige d'ailleurs à savoir les mathématiques, l'un s'applique à cette science, & l'autre ne le fait pas. Quoique l'action de l'un & l'omission de l'autre soient pas elles-mêmes de nature à pouvoir être *imputées*, cependant elles ne le seront dans ce cas-ci, ni en bien, ni en mal. Mais si l'on suppose que ces deux jeunes hommes sont destinés, l'un à être conseiller d'état, l'autre à quelque emploi militaire; en ce cas, leur application ou leur négligence à s'instruire dans la jurisprudence, ou dans les mathématiques, leur seroit méritoirement *imputée*; d'où il paroît que l'*imputation* actuelle demande qu'on soit dans l'obligation de faire quelque chose ou de s'en abstenir.

2°. Quand on *impute* une action à quelqu'un, on le rend, comme on l'a dit, responsable des suites bonnes ou mauvaises de l'action qu'il a faite. Il suit de-là que pour rendre l'*imputation* juste, il faut qu'il y ait quelque liaison nécessaire ou accidentelle entre ce que l'on a fait ou omis, & les suites bonnes ou mauvaises de l'action ou de l'omission; & que d'ailleurs l'agent ait eu connoissance de cette liaison, ou que du moins il ait pu prévoir les effets de son action avec quelque vraisemblance. Sans cela, l'*imputation* ne sauroit avoir

lieu, comme on le sentira par quelques exemples. Un armurier vend des armes à un homme fait qui lui paroît en son bon sens, de sang froid; & n'avoir aucun mauvais dessein. Cependant cet homme va sur le champ attaquer quelqu'un injustement, & il le tue. On ne sauroit rien *imputer* à l'armurier, qui n'a fait que ce qu'il avoit droit de faire, & qui d'ailleurs ne pouvoit ni ne devoit prévoir ce qui est arrivé. Mais si quelqu'un laissoit par négligence des pistolets chargés sur la table, dans un lieu exposé à tout le monde; & qu'un enfant qui ne connoît pas le danger, se blesse ou se tue; le premier est certainement responsable du malheur qui est arrivé; car c'étoit une suite claire & prochaine de ce qu'il a fait, & il pouvoit & devoit le prévoir.

Il faut raisonner de la même manière à l'égard d'une action qui a produit quelque bien: ce bien ne peut nous être attribué, lorsqu'on en a été la cause sans le savoir & sans y penser; mais aussi il n'est pas nécessaire, pour qu'on nous en sache quelque gré, que nous eussions une certitude entière du succès: il suffit que l'on ait eu lieu de le présumer raisonnablement; & quand l'effet manqueroit absolument, l'intention n'en seroit pas moins louable.

L'imputation est simple ou efficace. Quelquefois l'imputation se borne simplement à la louange ou au blâme; quelquefois elle va plus loin. C'est ce qui donne lieu de distinguer deux sortes d'imputation, l'une simple, l'autre efficace. La première est celle qui consiste seulement à approuver ou à désapprouver l'action, en sorte qu'il n'en résulte aucun autre effet par rapport à l'agent. Mais la seconde ne se borne pas au blâme ou à la louange; elle produit encore quelque effet bon ou mauvais à l'égard de l'agent, c'est-à-dire, quelque bien ou quelque mal réel qui retombe sur lui.

*Effets de l'une & de l'autre.* L'imputation simple peut être faite indifféremment par chacun, soit qu'il ait ou qu'il n'ait pas un intérêt particulier & personnel à ce que l'action fût faite ou non: il suffit d'y avoir un intérêt général & indirect. Et comme l'on peut dire que tous les membres de la société sont intéressés

à ce que les loix naturelles soient bien observées, ils sont tous en droit de louer ou de blâmer les actions d'autrui, selon qu'elles sont conformes ou opposées à ces loix. Ils sont même dans une sorte d'obligation à cet égard; le respect qu'ils doivent au législateur & à ses loix l'exige d'eux; & ils manqueroient à ce qu'ils doivent à la société & aux particuliers, s'ils ne témoignent pas, du moins par leur approbation ou leur désaveu, l'estime qu'ils font de la probité & de la vertu, & l'aversion qu'ils ont au contraire pour la méchanceté & pour le crime.

Mais à l'égard de l'imputation efficace, il faut, pour la pouvoir faire légitimement, que l'on ait un intérêt particulier & direct à ce que l'action dont il s'agit se fasse ou ne se fasse pas. Or ceux qui ont un tel intérêt, ce sont 1°. ceux à qui il appartient de régler l'action; 2°. ceux qui en sont l'objet, c'est-à-dire, ceux envers lesquels on agit, & à l'avantage ou au désavantage desquels la chose peut tourner. Ainsi un souverain qui a établi des loix, qui ordonne certaines choses sous la promesse de quelque récompense, & qui en défend d'autres sous la menace de quelque peine, doit sans doute s'intéresser à l'observation de ses loix, & il est en droit d'imputer à ses sujets leurs actions d'une manière efficace, c'est-à-dire, de les récompenser ou de les punir. Il en est de même de celui qui a reçu quelque injure ou quelque dommage par une action d'autrui.

Remarquons, enfin, qu'il y a quelque différence entre l'imputation des bonnes & des mauvaises actions. Lorsque le législateur a établi une certaine récompense pour une bonne action, il s'oblige par cela même à donner cette récompense, & il accorde le droit de l'exiger à ceux qui s'en sont rendus dignes par leur obéissance; mais à l'égard des peines décernées pour les actions mauvaises, le législateur peut effectivement les infliger, s'il le veut; mais il ne s'ensuit pas de-là que le souverain soit obligé de punir à la rigueur: il demeure toujours le maître d'user de son droit ou de faire grâce, & il peut avoir de bonnes raisons de faire l'un ou l'autre.

*Application des principes précédens.* 1°. Il fuit de ce que nous avons dit, que l'on impute avec raison à quelqu'un toute action ou omission, dont il est l'auteur ou la cause, & qu'il pouvoit & devoit faire ou omettre.

2°. Les actions de ceux qui n'ont pas l'usage de la raison ne doivent point leur être imputées. Car ces personnes n'étant pas en état de savoir ce qu'elles font, ni de le comparer avec les loix, leurs actions ne sont pas proprement des actions humaines, & n'ont point de moralité. Si l'on gronde ou si l'on bat un enfant, ce n'est point en forme de peine; ce sont de simples corrections, par lesquelles on se propose principalement d'empêcher qu'il ne contracte de mauvaises habitudes.

3°. A l'égard de ce qui est fait dans l'ivresse, toute ivresse contractée volontairement, n'empêche point l'imputation d'une mauvaise action commise dans cet état.

4°. L'on n'impute à personne les choses qui sont véritablement au-dessus de ses forces, non plus que l'omission d'une chose ordonnée si l'occasion a manqué. Car l'imputation d'une omission suppose manifestement ces deux choses, 1°. que l'on ait eu les forces & les moyens nécessaires pour agir; 2°. que l'on ait pu faire usage de ces moyens sans préjudice de quelque autre devoir plus indispensable. Bien entendu que l'on ne se soit pas mis par sa faute dans l'impuissance d'agir: car alors le législateur pourroit aussi légitimement punir ceux qui se sont mis dans une telle impuissance que si étant en état d'agir ils refusoient de le faire. Tel étoit à Rome le cas de ceux qui se coupoient le pouce, pour se mettre hors d'état de manier les armes, & pour se dispenser d'aller à la guerre.

A l'égard des choses faites par ignorance ou par erreur, on peut dire en général que l'on n'est point responsable de ce que l'on fait par une ignorance invincible, &c. Voy. IGNORANCE.

Quoique le tempérament, les habitudes & les passions aient par eux-mêmes une grande force pour déterminer à certaines actions; cette force n'est pourtant

pas telle qu'elle empêche absolument l'usage de la raison & de la liberté, du moins quant à l'exécution des mauvais desseins qu'ils inspirent. Les dispositions naturelles, les habitudes & les passions ne portent point invinciblement les hommes à violer les loix naturelles, & ces maladies de l'âme ne sont point incurables. Que si au lieu de travailler à corriger ces dispositions vicieuses, on les fortifie par l'habitude, l'on ne devient pas excusable pour cela. Le pouvoir des habitudes est, à la vérité, fort grand; il semble même qu'elles nous entraînent par une espèce de nécessité à faire certaines choses. Cependant l'expérience montre qu'il n'est point impossible de s'en defaire, si on le veut sérieusement; & quand même il seroit vrai que les habitudes bien formées auroient sur nous plus d'empire que la raison; comme il dépendoit toujours de nous de ne pas les contracter, elles ne diminuent en rien le vice des actions mauvaises, & ne sauroient empêcher l'imputation. Au contraire, comme l'habitude à faire le bien prend les actions plus louables, l'habitude au vice ne peut qu'augmenter le blâme. En un mot, si les inclinations, les passions & les habitudes pouvoient empêcher l'effet des loix, il ne faudroit plus parler d'aucune direction pour les actions humaines; car le principal objet des loix en général est de corriger les mauvais penchans, de prévenir les habitudes vicieuses, d'en empêcher les effets, & de déraciner les passions, ou du moins de les contenir dans leurs justes bornes.

Les différens cas que nous avons parcourus jusqu'ici n'ont rien de bien difficile. Il en reste quelques autres un peu plus embarrassans, & qui demandent une discussion un peu plus détaillée.

Premièrement on demande ce qu'il faut penser des actions auxquelles on est forcé; sont-elles de nature à pouvoir être imputées, & doivent-elles l'être effectivement?

Je réponds, 1°. qu'une violence physique, & telle qu'il est absolument impossible d'y résister, produit une action involontaire, qui bien-loin de mériter d'être



d'être actuellement *imputée*, n'est pas même *imputable* de sa nature.

2<sup>o</sup>. Mais si la *contrainte* est produite par la crainte de quelque grand mal, il faut dire que l'action à laquelle on se porte en conséquence, ne laisse pas d'être volontaire, & que par conséquent elle est de nature à pouvoir être *imputée*.

Pour connoître ensuite si elle doit l'être effectivement, il faut voir si celui envers qui on use de contrainte est dans l'obligation rigoureuse de faire une chose ou de s'en abstenir, au hasard de souffrir le mal dont il est menacé. Si cela est, & qu'il se détermine contre son devoir, la contrainte n'est point une raison suffisante pour le mettre à couvert de toute *imputation*; car en général, on ne sauroit douter qu'un supérieur légitime ne puisse nous mettre dans la nécessité d'obéir à ses ordres, au hasard d'en souffrir, & même au péril de notre vie.

En suivant ces principes, il faut donc distinguer ici entre les actions *indifférentes* (*Voyez l'article MORALITÉ*) & celles qui sont moralement nécessaires. Une action indifférente de sa nature, extorquée par la force, ne sauroit être *imputée* à celui qui y a été contraint, puisque n'étant dans aucune obligation à cet égard, l'auteur de la violence n'a aucun droit d'exiger rien de lui. Et la loi naturelle défendant formellement toute violence, ne sauroit en même temps l'autoriser, en mettant celui qui la souffre dans la nécessité d'exécuter ce à quoi il n'a consenti que par force. C'est ainsi que toute promesse ou toute convention forcée est nulle par elle-même, & n'a rien d'obligatoire en qualité de promesse ou de convention; au contraire elle peut & elle doit être *imputée* comme un crime à celui qui est auteur de la violence. Mais si l'on suppose que celui qui emploie la contrainte ne fait en cela qu'user de son droit & en poursuivre l'exécution, l'action, quoique forcée, ne laisse pas d'être valable, & d'être accompagnée de tous ses effets moraux. C'est ainsi qu'un débiteur fuyant, ou de mauvaise foi, qui ne satisfait son créancier que par la crainte prochaine de l'emprisonnement ou de quelque exécution sur ses

Tome XVIII.

biens, ne sauroit réclamer contre le paiement qu'il a fait, comme y ayant été forcé.

Pour ce qui est des bonnes actions auxquelles on ne se détermine que par force, & pour ainsi dire, par la crainte des coups; elles ne sont comptées pour rien, & ne méritent ni louange ni récompense. L'on en voit aisément la raison. L'obéissance que les loix exigent de nous doit être sincère, & il faut s'acquitter de ses devoirs par principe de conscience, volontairement & de bon cœur.

Enfin à l'égard des actions manifestement mauvaises & criminelles, auxquelles on se trouve forcé par la crainte de quelque grand mal, & sur-tout de la mort; il faut poser pour règle générale, que les circonstances fâcheuses où l'on se rencontre, peuvent bien diminuer le crime de celui qui succombe à cette épreuve, mais néanmoins l'action demeure toujours vicieuse en elle-même, & digne de reproche; en conséquence de quoi elle peut être *imputée*, & elle l'est effectivement, à moins que l'on n'allègue en sa faveur l'exception de la nécessité. Une personne qui se détermine par la crainte de quelque grand mal, mais pourtant sans aucune violence physique, à exécuter une action visiblement mauvaise, concourt en quelque manière à l'action, & agit volontairement, quoiqu'avec regret. D'ailleurs il n'est point absolument au-dessus de la fermeté de l'esprit humain, de se résoudre à souffrir & même à mourir, plutôt que de manquer à son devoir. Le législateur peut donc imposer l'obligation rigoureuse d'obéir, & il peut avoir de justes raisons de le faire. Les nations civilisées n'ont jamais mis en question si l'on pouvoit, par exemple, trahir sa patrie pour conserver sa vie. Plusieurs moralistes payens ont fortement soutenu qu'il ne falloit pas céder à la crainte des douleurs & des tourmens, pour faire des choses contraires à la religion & à la justice.

*Ambigua si quando citabere testis  
Incertaque rei; Phalaris licet imperet, ut sis  
Falsus, & admoto dicitur perjuriam tauro,  
Summum crede nefas animam præferre pudori,  
Et propter vitam vivendi perdere causas.*

Juvenal, Sat. 8.

T t t

Telle est la règle. Il peut arriver pourtant, comme nous l'avons insinué, que la nécessité où l'on se trouve fournisse une exception favorable, qui empêche que l'action ne soit *imputée*. Les circonstances où l'on se trouve donnent quelquefois lieu de présumer raisonnablement, que le législateur nous dispense lui-même de souffrir le mal dont on nous menace, & que pour cela il permet que l'on s'écarte alors de la disposition de la loi; & c'est ce qui a lieu toutes les fois que le parti que l'on prend pour se tirer d'affaire, renferme en lui-même un mal moindre que celui dont on étoit menacé.

*Des actions auxquelles plusieurs personnes ont part.* Nous ajouterons encore ici quelques réflexions sur les cas où plusieurs personnes concourent à produire la même action. La matière étant importante & de grand usage, mérite d'être traitée avec quelque précision.

1°. Les actions d'autrui ne sauroient nous être *imputées*, qu'autant que nous y avons concouru, & que nous pouvions & devons les procurer, ou les empêcher, ou du moins les diriger d'une certaine manière. La chose parle d'elle-même; car *imputer* l'action d'autrui à quelqu'un, c'est déclarer que celui-ci en est la cause efficiente, quoiqu'il n'en soit pas la cause unique; & que par conséquent cette action dépendoit en quelque manière de sa volonté dans son principe ou dans son exécution.

2°. Cela posé, on peut dire que chacun est dans une obligation générale de faire en sorte, autant qu'il le peut, que toute autre personne s'acquitte de ses devoirs, & d'empêcher qu'elle ne fasse quelque mauvaise action, & par conséquent de ne pas y contribuer soi-même de propos délibéré, ni directement, ni indirectement.

3°. A plus forte raison on est responsable des actions de ceux sur qui l'on a quelque inspection particulière. C'est sur ce fondement que l'on *impute* à un père de famille la bonne ou la mauvaise conduite de ses enfans.

4°. Remarquons ensuite que pour être raisonnablement censé avoir concouru à une action d'autrui, il n'est pas nécessaire que l'on fût sûr de pouvoir la procurer

ou l'empêcher, en faisant ou ne faisant pas certaines choses; il suffit que l'on eût là-dessus quelque probabilité ou quelque vraisemblance. Et comme d'un côté ce défaut de certitude n'excuse point la négligence; de l'autre si l'on a fait tout ce que l'on devoit, le défaut de succès ne peut point nous être *imputé*; le blâme tombe alors tout entier sur l'auteur immédiat de l'action.

5°. Enfin il est bon d'observer encore, que dans la question que nous examinons, il ne s'agit point du degré de vertu ou de malice qui se trouve dans l'action même, & qui la rendant plus excellente ou plus mauvaise, en augmente la louange ou le blâme, la récompense ou la peine. Il s'agit proprement d'estimer le degré d'influence que l'on a sur l'action d'autrui, pour savoir si l'on en peut être regardé comme la cause morale, & si cette cause est plus ou moins efficace, afin de mesurer pour ainsi dire ce degré d'influence qui décide de la manière dont on peut *imputer* à quelqu'un une action d'autrui; il y a plusieurs circonstances & plusieurs distinctions à observer. Par exemple; il est certain qu'en général, la simple approbation a moins d'efficacité, pour porter quelqu'un à agir, qu'une forte persuasion, qu'une instigation particulière. Cependant la haute opinion que l'on a de quelqu'un, peut faire qu'une simple approbation ait quelquefois autant, & peut-être même plus d'influence sur une action d'autrui que la persuasion la plus pressante, ou l'instigation la plus forte d'une autre personne.

L'on peut ranger sous trois classes les causes morales qui influent sur une action d'autrui. Tantôt cette cause est la principale, en sorte que celui qui exécute n'est que l'agent subalterne; tantôt l'agent immédiat est au contraire la cause principale, tandis que l'autre n'est que la cause subalterne; d'autre fois ce sont des causes collatérales qui influent également sur l'action dont il s'agit.

Celui-là doit être censé la cause principale qui, en faisant ou ne faisant pas certaines choses, influe tellement sur l'action ou l'omission d'autrui, que sans lui cette action n'auroit point été faite, ou cette omission

n'auroit pas eu lieu, quoique d'ailleurs l'agent immédiat y ait contribué sciemment. Ainsi David fut la cause principale de la mort d'Urie, quoique Joab y eût contribué connoissant bien l'intention du roi.

Au reste, la raison pour laquelle un supérieur est censé être la cause principale de ce que font ceux qui dépendent de lui, n'est pas proprement la dépendance de ces derniers, c'est l'ordre qu'il leur donne, sans quoi l'on suppose que ceux-ci ne se feroient point portés d'eux-mêmes à l'action dont il s'agit.

Mais celui-là n'est qu'une cause collatérale, qui en faisant ou ne faisant pas certaines choses, concourt suffisamment & autant qu'il dépend de lui, à l'action d'autrui, en sorte qu'il est censé coopérer avec lui, quoique l'on ne puisse pas présumer absolument que sans son concours, l'action n'ait pas été faite.

Tels sont ceux qui fournissent quelques secours à l'agent immédiat, ceux qui lui donnent retraite & qui le protègent, celui par exemple, qui tandis qu'un autre enfonce une porte, prend garde aux avenues, &c. Un complot entre plusieurs personnes, les rend pour l'ordinaire également coupables. Tous sont censés causes égales & collatérales, &c.

Enfin la cause subalterne est celle qui n'influe que peu sur l'action d'autrui, qui n'y fournit qu'une légère occasion, ou qui ne fait qu'en rendre l'exécution plus facile, de manière que l'agent, déjà tout déterminé à agir, & ayant pour cela tous les secours nécessaires, est seulement encouragé à exécuter sa résolution. Comme quand on lui indique la manière de s'y prendre, le moment favorable, le moyen de s'évader, ou quand on loue son dessein, & qu'on l'excite à le suivre, &c.

Ne pourroit-on pas mettre dans la même classe l'action d'un juge, qui au lieu de s'opposer à un avis qui a tous les suffrages, mais qu'il croit mauvais, s'y rangeroit par timidité ou par complaisance? Ce mauvais exemple ne peut aussi être mis qu'au rang des causes subalternes, parce que ceux qui les donnent ne contribuent d'ordinaire que foiblement au

mal que l'on fait en les imitant. Cependant il y a quelquefois des exemples si efficaces, à cause du caractère des personnes qui les donnent, & de la disposition de ceux qui les suivent, que si les premiers s'étoient abstenus du mal, les autres n'auroient pas pensé à le commettre, & par conséquent ceux qui donnent ces mauvais exemples, doivent être considérés tantôt comme causes principales, tantôt comme causes collatérales, tantôt comme causes subalternes.

L'application de ces distinctions & de ces principes se fait d'elle-même: toutes choses d'ailleurs égales, les causes collatérales doivent être traitées également; mais les causes principales méritent sans doute plus de louange ou de blâme, & un plus haut degré de récompense ou de peine que les causes subalternes. J'ai dit, toutes choses étant d'ailleurs égales; car il peut arriver par la diversité des circonstances, qui augmentent ou diminuent le mérite ou le dé mérite d'une action, que la cause subalterne agisse avec un plus grand degré de malice que la cause principale, qu'ainsi l'imputation soit aggravée à son égard. Supposé par exemple, qu'un homme de sang froid assassinat quelqu'un à l'instigation d'un autre qui se trouvoit animé contre son ennemi; quoique l'instigateur soit le premier auteur du meurtre, on trouvera son action faite dans un transport de colère, moins indigne que celle du meurtrier qui l'a servi dans la passion, étant lui-même tranquille & de sens rassis.

IMPUTATION, (*Théolog.*) est un terme dogmatique fort usité chez les théologiens, quelquefois dans un bon & quelquefois dans un mauvais sens. Lorsqu'il se prend en mauvaise part, il signifie l'attribution d'un péché qu'un autre a commis.

L'imputation du péché d'Adam a été faite à sa postérité, parce que par sa chute tous ses descendans sont devenus criminels devant Dieu, comme s'ils étoient tombés eux-mêmes, & qu'ils portent la peine de ce premier crime. Voyez PÉCHÉ ORIGI-NEL.

L'imputation, lorsqu'on la prend en bonne part, est l'application d'une justice étrangère. Voyez JUSTIFICATION.

L'imputation des mérites de Jesus-Christ ne signifie autre chose chez les réformés, qu'une justice extrinseque, qui ne nous rend pas véritablement justes, mais qui nous fait seulement paroître tels, qui cache nos péchés, mais qui ne les efface pas.

Luther, qui le premier a voulu expliquer la justification par cette *imputation* de la justice de Jesus-Christ, prétendoit que ce qui nous justifie & ce qui nous rend agréables aux yeux de Dieu, ne fut rien en nous, mais que nous avons été justifiés; parce que Dieu nous *imputoit* la justice de Jesus-Christ comme si elle eût été la nôtre propre, parce qu'en effet nous pouvions nous l'approprier par la foi. A quoi il ajoutoit qu'on étoit justifié dès qu'on croyoit l'être avec certitude. Bossuet, *hist. des variat. tom. I. liv. I. pag. 10.*

C'est pour cela que les Catholiques ne se servent point du terme d'*imputation*, & disent que la grace justifiante qui nous applique les mérites de Jesus-Christ, couvre non-seulement nos péchés, mais même les efface; que cette grace est intrinseque & inhérente; qu'elle renouvelle entièrement l'intérieur de l'homme; & le rend pur, juste & sans tache devant Dieu, & que cette justice inhérente lui est donnée à cause de la justice de Jesus-Christ, c'est-à-dire par les mérites de sa mort & de sa passion. En un mot, disent-ils, quoique ce soit l'obéissance de Jesus-Christ qui nous a mérité la grace justifiante, ce n'est pas cependant cette obéissance qui nous rend formellement juste. Et de la même manière, ce n'est pas la désobéissance d'Adam qui nous rend formellement pécheurs, quoique ce soit cette désobéissance qui nous a mérité & attiré le péché & les peines du péché.

Les Protestans disent que le péché du premier homme est *imputé* à ses descendants, parce qu'ils sont regardés & punis comme coupables à cause du péché d'Adam. Les Catholiques prétendent que ce n'est pas en dire assez, & que non-seulement nous sommes regardés & punis comme coupables, mais que nous le sommes en effet par le péché originel.

Les Protestans disent aussi que la justice de Jesus-Christ nous est *imputée*, & que

notre justification ne se fait que par l'*imputation* de la justice de Jesus-Christ, parce que ses souffrances nous tiennent lieu de justification, & que Dieu accepte sa mort comme si nous l'avions soufferte. Mais les Catholiques enseignent que la justice de Jesus-Christ est non-seulement *imputée*, mais actuellement communiquée aux fideles par l'opération du Saint-Esprit; en sorte que non-seulement ils sont réputés, mais rendus justes par la grace.

IMPUTATION, (*Jurisprudence.*) signifie l'acquiescement qui se fait d'une somme dûe par le paiement d'une autre somme.

Celui qui est débiteur de plusieurs sommes principales envers la même personne & qui lui fait quelque paiement, peut l'*imputer* sur telle somme que bon lui semble, pourvu que ce soit à l'instant du paiement.

Si le débiteur ne fait pas sur le champ l'*imputation*, le créancier peut la faire aussi sur le champ, pourvu que ce soit *in duriorém causam*, c'est-à-dire sur la dette la plus onéreuse au débiteur.

Quand le débiteur ni le créancier n'ont point fait l'*imputation*, elle se fait de droit, aussi *in duriorém*.

Lorsqu'il est dû un principal portant intérêt, l'*imputation* des payemens se fait suivant la disposition du droit *prius in usuris*; cela se pratique ainsi dans tous les parlemens de droit écrit.

Le parlement de Paris distingue si les intérêts sont dûs *ex naturâ rei*, ou *ex officio judicis*: au premier cas les payemens s'*imputent* d'abord sur les intérêts; au second elle se fait d'abord sur le principal, ensuite sur les intérêts. Voyez le recueil des questions de M. Bretonnier, au mot INTÉRÊTS. (A).

## I N

INABORDABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut aborder. Voyez ABORD, ACCÈS, ACCUEIL, ABORDER.

INACCESSIBLE, adj. (*Gramm.*) dont on ne peut approcher. Il se dit au simple & au figuré. Les torrens qui tombent de cette montagne en rendent le sommet *inaccessible*. Les grands sont *inac-*

*cessibles*. Il y a peu de cœurs *inaccessibles* à la flatterie.

INACCESSIBLE, (Géom.) une hauteur ou une distance *inaccessible* est celle qu'on ne peut mesurer immédiatement, à cause de quelque obstacle, telle que l'eau, ou autre chose semblable. Voyez HAUTEUR, DISTANCE, &c.

INACTION, s. f. (Gramm. & Théolog.) cessation d'agir. On dit il préfère le repos à tout, & les plus grands intérêts ne le tireront pas de l'*inaction*. Ainsi il est synonyme tantôt à indolence, tantôt à paresse ou à indifférence; trois qualités ennemies de l'action & du mouvement.

Les Mystiques appellent *inaction* une privation de mouvement, un anéantissement de toutes les facultés, par lequel on ferme la porte à tous les objets extérieurs, & l'on se procure une espèce d'extase durant laquelle Dieu parle immédiatement au cœur. Cet état d'*inaction* est le plus propre selon eux, à recevoir le Saint-Esprit. C'est dans ce repos & dans cet assoupissement que Dieu communique à l'âme des grâces sublimes & ineffables.

Quelques-uns ne la font pas consister dans cette espèce d'indolence stupide, ou cette suspension générale de tous sentimens. Ils disent que par cette cessation de desirs, ils entendent seulement que l'âme ne se détermine point à certains actes positifs, & qu'elle ne s'abandonne point à des méditations stériles, ou aux vaines spéculations de la raison; mais qu'elle demande en général tout ce qui peut être agréable à Dieu, sans lui rien prescrire.

Cette dernière doctrine est celle des anciens Mystiques, & la première celle des Quiétistes. Voyez MYSTIQUE & QUIÉTISTE.

Il est vrai cependant, à parler en général; que l'*inaction* n'est pas un fort bon moyen pour réussir auprès de Dieu. Ce sont nos actions qui nous attirent les faveurs; il veut que nous agissions, c'est-à-dire qu'avec sa grâce nous désirions & nous fassions le bien; & notre inaction ne sauroit lui être agréable.

INACHUS, (Géogr.) petit fleuve du Péloponèse, dans l'Argolide, dont parle Virgile, *Æn. liv. VII*; il passoit à Argos

& se jettoit dans le golfe voisin; il prit ce nom d'*Inachus*, qui fonda, vers le temps d'Abraham, le royaume d'Argos, le plus ancien de la Grèce: il étoit étranger, & on a lieu de croire qu'il venoit de Phénicie; ses descendans jouirent long-temps de ce royaume, jusqu'à ce qu'ils en furent dépouillés par Danaüs, venu d'Égypte.

Le fleuve auquel *Inachus* avoit donné son nom, eut un sort singulier; il fut entièrement desséché, selon les anciens, de manière qu'on n'en voyoit aucun vestige à Argos. Lucien observe à cette occasion que les fleuves même sont sujets à la destinée qui fait disparaître les hommes & les villes. On voit cependant encore aujourd'hui dans la plaine d'Argos, un petit fleuve sous le nom de *Planizza*, qui se perd dans un marécage, près de la mer. *Géogr. de Virg. pag. 135. (C.)*

INADMISSIBLE, adj. (Jurisprud.) c'est ce que l'on ne doit pas recevoir; il y a des cas, par exemple, où la preuve par témoins est *inadmissible*, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas être ordonnée. Certains faits en particulier ne sont pas *admissibles*; savoir ceux qui ne sont pas pertinens. Voyez ENQUÊTE, FAITS, PERTINENT & PREUVE PAR TÉMOINS. (A)

\* INADVERTANCE, s. f. (Gramm. & Morale) action ou faute commise sans attention à ses suites. Il faut pardonner les *inadvertances*. Qui de nous n'en a point commis? Il y a des hommes que la nature a formé *inadvertans* & distraits. Ils sont toujours pressés d'agir, ils ne pensent qu'après. Toute leur vie se passe à faire des offenses & à demander des pardons. L'*inadvertance* est un des défauts de l'enfance. C'est l'effet en eux de la vivacité & de l'inexpérience.

INALIENABLE, adj. (Jurisp.) se dit des choses dont la propriété ne peut valablement être transportée à une autre personne. Le domaine de la couronne est *inaliénable* de sa nature; les biens d'église & des mineurs ne peuvent aussi être *aliénés* sans nécessité ou utilité évidente. V. DOMAINE, EGLISE, MINEURS. (A)

\* INALLIABLE, adj. (Gramm.) qui ne se peut allier avec. Il se dit au simple

& au figuré. Ces métaux sont *inalliables*. Les intérêts de Dieu & ceux du monde sont *inalliables*. Voyez ALLIER.

\* **INALTERABLE**, adj. (*Gramm.*) qui ne peut s'altérer ou être altéré. Il n'y a rien dans la nature qui soit *inaltérable*, le froid, le chaud, l'humidité, la rarefaction, le mouvement, la fermentation, &c. sont des causes d'*altération* qui agissent sans cesse.

*Inaltérable*, se dit aussi au figuré ; placez le stoïcien dans la prospérité, placez-le dans la disgrâce, sa grande ame demeurera *inaltérable*.

**INAMOS**, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) fruit qui croît sur un arbre des Indes qui ressemble à nos pruniers & par le fruit & par la fleur.

**INANITION**, f. f. (*Médecine.*) ce mot exprime dans le langage médical populaire, plus encore que dans la vraie langue de l'art, un état de langueur & d'épuisement presque absolu, l'extrême degré de foiblesse. Il est spécialement consacré par l'usage à désigner cette espèce de foiblesse, la moins grave de toutes, qui provient du défaut de nourriture accoutumée, soit qu'on en ait pris moins qu'à l'ordinaire dans un ou plusieurs repas précédens ; soit que l'heure accoutumée d'un repas soit simplement retardée. Ce sentiment peut à peine être regardé comme une incommodité. Quant aux états de foiblesse, d'accablens plus inhérens, plus graves, qui sont des objets vraiment médicaux. Voyez FORCE, FOIBLESSE, DÉBILITÉ, ÉPUISSEMENT, ENERVATION, EXTÉNUATION. (b)

**INAPPERCEVABLE**, voyez APPERCEVABLE.

**INAPPLICATION**, **INAPPLIQUÉ**, voyez APPLICATION.

**INAPPRETIABLE**, voyez APPRETIER.

**INAPFÉTENCE**, (*Médecine.*) V DÉGOUT.

**INARIMÉ**, (*Géog. anc.*) c'est un des anciens noms de l'île d'Ischia, située vis-à-vis de Cumes dans le golphe. Voyez ISCHIA.

Les Latins ont ici transporté la fable de Tiphocée que les Grecs avoient placé

en Asie, & en ont gratifié cette île, à laquelle ils ont donné ce nom *inarimé*, qui ressemble un peu à celui des montagnes de Syrie ou de Cilicie. (D. J.)

**INARTICULÉ**, adj. (*Gramm.*) se dit des sons, des syllabes ou des mots qui ne sont pas prononcés distinctement. V ARTICULATION & VENT.

\* **INATTAQUABLE**, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être attaqué. Cette ville est *inataquable*. Ce titre est *inataquable*.

\* **INATTENDU**, adj. (*Gramm.*) auquel on ne s'attend point. Une épithète bien choisie tient lieu d'une phrase entière, & produit une impression vive & *inattendue*. Il fut d'autant plus sensible à la disgrâce qu'elle fut plus *inattendue*.

**INATTENTION**, f. f. (*Gramm.*) manque d'attention. Voyez ATTENTION.

**INAUGURATION**, f. f. (*Hist. mod.*) cérémonie qu'on fait au sacre d'un empereur, d'un roi, d'un prélat, qu'on appelle ainsi à l'imitation des cérémonies que faisoient les Romains quand ils entroient dans le college des augures. Voyez ROI, COURONNE, CONSÉCRATION, &c.

Ce mot vient du latin *inaugurare*, qui signifie *dédier* quelque temple, élever quelqu'un au sacerdoce, ayant pris auparavant les augures. Voyez AUGURES. *Dict. de Trevoux.*

Ce mot est plus usité en latin qu'en françois, où l'on se sert de ceux de *sacre*, ou de *couronnement*.

**INBAB**, f. f. (*Commerce.*) toiles qu'on vend au Caire. Les grandes *inbabs* n'ont que 30 piés à la pièce, & se vendent cent cinquante médaris.

**INCA** ou **YNCA**, f. m. (*hist. mod.*) nom que les naturels du Pérou donnoient à leurs rois & aux princes de leur sang.

La chronique du Pérou rapporte ainsi l'origine des *incas*. Le Pérou fut longtemps un théâtre de toutes sortes de crimes, de guerres, de dissensions & de désordres les plus abominables, jusqu'à ce qu'enfin parurent deux frères, dont l'un se nommoit Mangocapac, dont les Indiens racontent des grandes merveilles. Il bâtit la ville de Cusco, il fit des loix & des réglemens, & lui & ses descendans prirent le nom d'*inca*, qui signifie *roi* ou *grand-*

*seigneur.* Ils devinrent si puissans qu'ils se rendirent maîtres de tout le pays qui s'étend depuis Parto jusqu'au Chili ; & qui comprend 1300 lieues , & ils le posséderent jusqu'aux divisions qui survinrent entre Guascar & Atabalipa ; car les Espagnols en ayant profité , ils se rendirent maîtres de leurs états , & détruisirent l'empire des *incas*.

On ne compte que douze *incas* , & l'on assure que les personnes les plus considérables du pays portent encore aujourd'hui ce nom. Mais ce n'est plus qu'un titre honorable sans aucune ombre d'autorité , aussi-bien que celui de *cacique*.

Quant aux anciens *incas* qui régnerent avant la conquête des Espagnols , leur nom en langue péruvienne , signifioit proprement & littéralement *seigneur* ou *empereur* , & *sang-royal*. Le roi étoit appelé *capac inca* , c'est-à-dire *seigneur par excellence* ; la reine s'appelloit *pallas* , & les princes simplement *incas*. Leurs sujets avoient pour eux une extrême vénération , & les regardoient comme les fils du soleil , & les croyoient infaillibles. Si quelqu'un avoit offensé le roi dans la moindre chose , la ville d'où il étoit originaire ou citoyen , étoit démolie ou ruinée. Lorsque les *incas* voyageoient , chaque chambre où ils avoient couché en route étoit aussi-tôt murée , afin que personne n'y entrât après eux. On en usoit de même à l'égard des lieux où ils mouroient ; on y enfermoit tout l'or , l'argent & les autres choses précieuses qui s'y trouvoient au moment de la mort du prince , & l'on bâtissoit de nouvelles chambres pour son successeur.

Les femmes & les domestiques du roi défunt étoient aussi sacrifiés dans les funérailles ; on les brûloit en même temps que son corps , & sur le même bûcher. *Voyez l'histoire des incas* par Garcilasso de la Vega.

INCAS , *Pierre des* , (*Hist. nat.*) on nomme ainsi une espèce de pyrite martiale , très-dure & susceptible d'un très-beau poli ; son nom lui vient de ce que les *incas* ou rois du Pérou se servoient , dit-on , au défaut de miroirs , de ces pyrites , quand elles avoient été bien polies ; d'ailleurs on lui attribuoit un grand nombre de vertus.

On fait encore aujourd'hui dans l'Amérique espagnole des boutons & des pierres pour les bagues de ces sortes de pyrites , & l'on est dans le préjugé de croire qu'elles changent de couleur , lorsque celui qui la porte est menacé de maladie. Quand elles sont taillées en facettes , elles ressemblent beaucoup à de l'acier poli , excepté qu'elles tirent un peu sur le jaune. Nous avons dans toutes les parties de l'Europe un grand nombre de pyrites qu'on pourroit employer aux mêmes usages , si on le jugeoit à propos.

Les plus belles mines connues de cette pierre sont dans la province de Santafé de Bogora ; on y nomme cette pierre *foroché*.

INCAMERATION , f. f. (*Jurisprud.*) c'est l'union de quelque terre , droit ou revenu au domaine du pape. Ce terme paroît venir de ce qu'anciennement on disoit *chambre* pour exprimer le domaine du prince ; cela étoit ainsi usité en France. *Voyez au mot CHAMBRE.* (A)

INCANTATION , f. f. *Voyez ENCHANTEMENT.*

INCAPABLE , adj. (*Gramm. & Jurisprud.*) est celui qui n'a pas les qualités & dispositions nécessaires pour faire ou recevoir quelque chose.

Par exemple il y a des personnes *incapables* des effets civils , comme les aubains & les morts civilement.

Les enfans exhérédés sont incapables de succéder.

Certaines personnes prohibées sont *incapables* de recevoir des dons & legs.

Les fils de famille sont *incapables* de s'obliger sans le consentement de leur pere. (A)

INCAPACITÉ , f. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) signifie le défaut de pouvoir.

Il y a *incapacité* de s'obliger , & de contracter , de disposer entre-vifs , & par testament , de donner à certaines personnes , ou de recevoir d'elles , d'ester en jugement. *Voyez CAPACITÉ* , DONATION , ESTER EN JUGEMENT , OBLIGATION. (A)

INCARNADIN , adj. (*Gramm.*) synonyme *l'incarnat*. *Voyez celui-ci.*

INCARNAT , adj. (*Peinture & Teinture.*) couleur de chair fraîche & ver-

meille. L'*incarnat* des roses. Bouche *incarnate*.

INCARNATIF, IVE, adj. *terme de Chirurgie* qui se dit des bandages, des sutures & des remèdes.

On appelle *bandage incarnatif* celui qui est capable de procurer la réunion des lèvres d'une plaie. On donne plus particulièrement ce nom à l'espèce de bandage qu'on applique pour les plaies en long, & qui se fait avec une bande roulée à deux chefs, & fendue dans le milieu. *Voyez Pl. II. fig. 23.* On commence l'application de cette bande sur la partie du membre qui est opposée à la plaie. On ramène les deux globes, l'un d'un côté, l'autre de l'autre côté, jusques sur les bords de la division qu'on se propose de réunir. On passe un des chefs de la bande par l'ouverture susdite, qui doit se trouver précisément sur la plaie; on tire également les deux chefs en les portant vers la partie opposée, jusqu'à ce que les lèvres de la plaie soient exactement rapprochées, & l'on finit par des circulaires. Ce bandage est un moyen curatif, & est connu sous le nom d'*unissant*. Le chirurgien avant de l'appliquer, doit prendre toutes les précautions prescrites par les règles de l'art, pour assurer le succès de la réunion, tels que débarrasser l'intérieur de la plaie des corps étrangers, des caillots de sang qui empêcheroient la consolidation. *Voyez PLAIE.* Ce bandage est particulièrement fort utile dans l'opération du bec-de-lievre. *Voyez BEC-DE-LIEVRE.*

La *suture incarnative* est celle qui rejoint les lèvres d'une plaie, & qui les tient unies ensemble. On la fait de plusieurs manières, dont on parlera au mot SUTURE. Mais il est bon d'avertir que la Chirurgie moderne éclairée par les progrès qu'on a fait dans cette science, va tous les jours avec succès au rabais des opérations; qu'on a des moyens plus doux, plus efficaces, & moins chargés d'inconvénients que les sutures, pour la réunion des plaies. On peut voir à ce sujet un excellent mémoire composé par M. Pibrac, & imprimé dans le troisième volume des mémoires de l'académie de chirurgie, sur l'abus des sutures.

Les remèdes incarnatifs sont, suivant

tous les auteurs, des médicamens qui ont la vertu de faire croître la chair dans les ulcères; on leur a aussi donné le nom de *sarcotiques*. Quand on examine avec réflexion la nature des médicamens qu'on donne pour *incarnatifs*, on voit qu'ils n'ont d'autre vertu que celle de déterger & de dessécher. Les auteurs se sont abusés dans l'énumération des indications curatives des ulcères, qu'ils disent être la suppuration, la mondification, l'*incarnation*, & l'exsiccation. Il n'y a aucun temps de la cure où il soit question de reproduire des chairs, si cette régénération est un être de raison; & c'est ce qu'on trouve prouvé dans les livres mêmes qui ont approfondi cette question, quoiqu'on y explique cette prétendue régénération. La plaie qui résulte d'une amputation, n'offre aucunes indications pour la régénération des chairs; il suffit que leur surface desséchée, ou mastiquée avec le sang qui s'y est répandu, soit humectée & nettoyée par la suppuration, & que ces chairs fournissent le peu de sève qui est nécessaire pour la production de la cicatrice. M. Quésnay premier médecin ordinaire du roi, dont les lumières & l'expérience garantissent la solidité de sa doctrine, rapporte à ce sujet une observation très-importante. " Il me souvient, dit-il, que dans les premiers temps que je commençois à pratiquer la chirurgie, je fis l'amputation d'une jambe, & qu'après que la suppuration fut établie, je continuai l'usage du digestif ordinaire; les chairs devinrent fort molles & fort gonflées, & il survint une suppuration si abondante, que le malade tomba dans une espèce d'épuisement & de foiblesse, qui l'auroit peut-être fait mourir, si je n'eusse pas reprimé au plutôt cette grande suppuration. " Je me servis comme M. Quésnay, pour cet effet de charpie sèche, ayant reconnu que dans ces plaies il faut, dès que la suppuration est établie, avoir immédiatement la cicatrice en vue; & qu'aussi-tôt que cette suppuration devient excessive, on doit avoir recours sur le champ à de légers dessicatifs. *Voyez* ce que nous avons dit des vues générales pour la curation des ulcères, au mot DÉTERSIF,



Si la nature agit sans régénération de chairs dans la plaie d'une amputation qu'on mene à cicatrice, peut-on supposer un autre mécanisme pour la réunion d'une plaie profonde dans un membre que l'on conserve ? Les parties sont les mêmes dans l'un & dans l'autre cas : la réunion ne doit pas se faire par des loix différentes dans des parties qui ont la même texture, la même organisation, & à l'action desquelles la forme ou la figure de la plaie n'apporte ni ne peut apporter aucun changement essentiel. Nous tâcherons de donner la preuve de cette vérité au mot INCARNATION. (Y)

INCARNATION, f. f. *terme de Théologie* ; union du verbe divin avec la nature humaine, ou mystere par lequel le verbe éternel s'est fait homme, afin d'opérer notre rédemption. *Voyez TRINITÉ.*

Les Indiens reconnoissent une espece de trinité en Dieu, & disent que la seconde personne de cette trinité s'est déjà incarnée neuf fois, & s'incarnera encore une dixieme. Ils lui donnent un nom particulier dans chacune de ces incarnations. *Voyez Kiric. Chin. illust.*

L'ere en usage chez les Chrétiens, suivant laquelle ils comptent leurs années, est celle de l'incarnation, c'est-à-dire de la conception de J. C. dans le sein de la Vierge. *Voyez CONCEPTION.*

C'est Denys le petit qui a le premier établi cette ere vers le commencement du vij<sup>e</sup>. siecle ; car on avoit suivi jusqu'à lui la maniere de composer les années par l'ere de Dioclétien. *Voyez ERE & EPOQUE.*

On fit réflexion quelque temps après que l'on ne comptoit point les années des hommes du temps de leur conception, mais de celui de leur naissance, & on retarda d'un an le commencement de cette ere, en gardant du reste le cycle de Denys en son entier.

A Rome on compte les années de l'incarnation, ou de la naissance de J. C. c'est-à-dire du 25 de Décembre ; c'est le Pape Eugene IV. qui le premier, en 1431, a daté ses bulles de l'incarnation. En France, en Angleterre, & dans plusieurs autres pays, on compte aussi de l'incarnation, mais les uns la prenant de la nais-

sance, & les autres de la conception de Notre-Sauveur. Les Florentins se fixent au jour de la naissance, & commencent l'année à Noël. *Voyez Petav. de Doct. temp. Grandamiens, de die nat. & NATIVITÉ, ANNÉE, CALENDRIER, &c.*

INCARNATION, *terme de Chirurgie*, qui se dit de la régénération des chairs dans les plaies & dans les ulceres. C'est le troisieme état dans lequel ils se trouvent pendant la curation méthodique. Il est précédé de la suppuration & de la mondification ou déterision, & suivi de la dessiccation qui produit la cicatrice. *Voyez DÉTERIFS & INCARNATIFS.*

Cette doctrine quoique généralement mise, ne paroît pas fondée sur les faits. C'est un principe certain que les vaisseaux sensibles, les nerfs remarquables, & les tendons ne se réparent pas, lorsqu'ils ont souffert une déperdition de substance ; car on ne trouve jamais aucune de ces parties dans le corps des cicatrices. Les fibres charnues, ou la chair qui forme les muscles, ne se réparent point non plus : on peut s'en convaincre par l'examen des cicatrices qui se font aux grandes plaies des muscles ; car non-seulement la substance de ces cicatrices n'est point fibreuse, mais nous voyons que chaque extrémité de muscle se resserre & se rabat à l'endroit de la division ; & que la consolidation étant faite, il reste toujours à l'endroit de la place, un enfoncement proportionné à la déperdition de la substance musculuse. Les cicatrices qu'on voit aux membres qui ont reçu des blessures profondes par des armes à feu, montrent clairement la vérité du principe posé,

Supposons un ulcere large & profond à la partie antérieure de la cuisse, avec déperdition de la substance des muscles, & dans lequel l'os soit découvert. Il restera une fistule, si l'os n'est préalablement recouvert de chairs vives & vermeilles, susceptibles de consolidation semblable à celle qui se fait aux parties molles. Mais si l'ulcere de l'os est mondifié & bien détergé, ainsi que les parois de la solution de continuité des parties molles, la cure se fera promptement, & s'achevera solidement par une bonne cicatrice. On remarque

dans le progrès de la cure une dépression des parties molles qui se fera successivement de la circonférence vers le centre. La peau s'enfoncera insensiblement des deux côtés, en s'approchant du centre de la division. Lorsque les tégumens se seront avancés autant qu'il leur aura été possible, relativement à la dépression des parties subjacentes qui forment les parois de la plaie, la cicatrice commencera à se former ; elle s'avancera jusqu'à ce qu'elle soit entièrement collée immédiatement à l'os, & se confonde avec lui. S'il y avoit une substance qui réparât & reproduisît la substance détruite, il ne resteroit pas un creux & un vuide proportionné à la déperdition de la substance de la partie ; & la pellicule qui forme la cicatrice ne seroit pas immédiatement adhérente à l'os auquel elle tient lieu de périoste. Dans la plaie qui reste après l'amputation d'une mamelle cancéreuse, si l'on a été obligé pour l'extirpation du mal, de découvrir par une dissection exacte une portion du muscle grand pectoral, & même de l'entamer en quelques points, comme cela arrive quelquefois, la cicatrice sera intimement adhérente & confondue avec la substance du muscle dans les endroits qui auront été entamés, ou entièrement privés du tissu cellulaire. Ces faits ne prouvent pas la réparation de la substance détruite, & ils sont incontestables.

M. Van Switen dans ses commentaires sur l'*aphorisme* 168 de Boerhaave, dit positivement que la matiere vive & vermeille qui remplit la cavité des plaies, & qui en fait l'*incarnation*, n'est pas de la chair musculieuse, quoiqu'on lui donne le nom de matiere charnue ; que c'est une nouvelle substance qui croît dans les plaies par un travail merveilleux de la nature, *mirabili naturæ artificio*. Il admire la sagesse infinie du créateur dans la prétendue génération de cette substance reproductrice ; & en parlant de la consolidation, il n'oublie pas de dire qu'après l'extirpation des tumeurs considérables, telles que sont les mamelles, la cicatrice est enfoncée, immobile, & adhérente aux parties subjacentes. On voit dans l'exposé de l'illustre auteur que je cite, le flambeau de l'expé-

rience qui éclaire une des faces de l'objet, pendant que l'autre reste couverte du voile de la prévention. Il est facile de le lever. Il y a des observations sans nombre qui prouvent la non-régénération ; je vais en prendre une qui mérite une considération particulière. Les plaies faites pour l'inoculation de la petite vérole paroissent fermées le troisieme & le quatrieme jour ; mais le cinquieme la plaie forme une ligne blanchâtre, environnée d'une petite rougeur. Dès le sixieme jour les plaies s'ouvrent, leurs bords deviennent blancs, durs & élevés, avec une rougeur inflammatoire ou éréthelateuse, plus ou moins étendue dans la circonférence. A mesure que la maladie fait du progrès, les levres de la plaie s'écartent davantage, l'inflammation & la suppuration avancent d'un pas égal avec l'inflammation & la suppuration des pustules ; de sorte que ces petites plaies qui n'étoient dans leur origine qu'une ligne sur la peau semblable à une égratignure, forment ensuite des ulcères pénétrants dans le corps graisseux, & quelquefois larges d'un demi-pouce. Voilà donc une plaie si légère qu'elle en mérite à peine le nom ; une simple égratignure, qui par l'engorgement des parties circonvoisines, se montre sous les apparences d'une plaie large & profonde, qui fournit une suppuration abondante. Pour consolider cette plaie, il ne faut pas que des chairs se régèrent & remplissent le vuide qu'on apperçoit ; l'affaissement des parois, par le dégorgeement de la suppuration, rapprochera les levres de cette plaie de son fond ; tout se rétablit dans l'ordre naturel, la légère égratignure se desseche, à peine en reste-t-il un vestige.

Un auteur moderne a admis deux sortes de suppuration dans les plaies ; une suppuration primitive & abondante qui opere le dégagement de la partie, & un affaiblement manifeste : il l'a appelée *suppuration préparante*, pour la distinguer de cette suppuration louable qui n'est plus que l'excrétion du suc nourricier des parties divisées ; il appelle cette suppuration secondaire, *suppuration régénérante*, parce que c'est quand elle a lieu qu'on croit voir les

bourgeons d'une nouvelle chair se développer pour remplir le vuide que l'affaissement seul fait disparaître. Car ce n'est jamais le fond des plaies qui s'éleve au niveau de la surface; il est manifeste que ce sont les bords qui s'affaissent & se dépriment, & qui continuent de le faire à mesure que la suppuration opere le dégorgeement des vaisseaux qui s'ouvrent dans la cavité de la plaie. C'est par l'affaissement & la dépression des solides qu'une légère goutte de suc nourricier consolide les orifices de ces vaisseaux de la circonférence au centre, successivement de proche en proche. Supposons un instant que cet affaissement cesse de continuer, supposons qu'il se fasse une régénération de chairs, ce seroit le plus grand obstacle à la cicatrisation. Ces chairs en croissant dans le fond de la plaie, feroient bâiller son ouverture, & en augmenteroient les dimensions. Jamais l'extension des vaisseaux qu'on donne pour l'agent de la reproduction des chairs, ne menera au resserrement qui est de l'essence de la cicatrice, puisque sans ce resserrement il est de toute impossibilité qu'il se fasse une consolidation. Nous voyons tous les jours que par l'usage indiscret des remèdes relachans & huileux dans les plaies, le tissu des chairs s'amollit, & qu'elles deviennent pâles & fongueuses; il faut les affaïsser par des remèdes dessicatifs; on pansé avec de la charpie sèche, souvent il faut avoir recours à des caustiques tels que la pierre infernale pour donner aux chairs engorgées la consistance nécessaire, & les mettre dans l'état de dépression qui permet la consolidation. Il est certain que la cicatrice n'avancera point si la dépression est interrompue. Que seroit-ce si les chairs augmentoient & se reproduisoient? Les sujets bien constitués qui sur la fin de la guérison d'une plaie avec déperdition de substance, se livrent à leur appétit, & prennent une nourriture trop abondante, retardent par cette augmentation de sucs nourriciers, la formation de la cicatrice. La plaie se r'ouvre même quelquefois par le gonflement des chairs qui rompt une cicatrice tendre & mal affermie, parce qu'il détruit manifestement l'ouvrage de la dépression.

Il ya des cas où la grande maigreur est un obstacle à la réunion des parties divisées; ceux qui sont dans cet état doivent être nourris avec des alimens d'une facile digestion, qui resournissent la masse du sang de sucs nourriciers. Mais dans ce cas-là même on doit distinguer le rétablissement de l'embonpoint nécessaire jusqu'à un certain degré, d'avec la prolongation végétative des vaisseaux qui opéroit la régénération d'une nouvelle substance. Comme la réunion ne peut jamais se faire que par l'affaissement des parties, c'est une raison pour qu'on n'en doive pas attendre dans les sujets exténués: il faut donc leur donner un degré d'embonpoint qui puisse permettre aux parties le mécanisme, sans lequel la réunion n'auroit jamais lieu.

Le fait de pratique qui m'arrête le plus sur l'idée de la régénération, c'est la réunion d'une plaie à la tête, avec perte de tégumens qui laissent une assez grande portion du crâne à découvert. On voit dans ce cas les chairs qui bourgeonnent de toute la circonférence des tégumens, & qui gagnent insensiblement sur une surface convexe qui ne se déprime point. Mais j'ai bientôt découvert l'erreur de mes sens. Les bourgeons charnus ne croissent pas sur la surface de l'os, c'est l'exfoliation de la lame extérieure, si mince qu'on voudra la supposer, qui découvre la substance vasculaire par laquelle l'os est organisé & au nombre des parties vivantes. Ce réseau se tuméfie un peu, parce qu'il n'est plus contenu par la lame osseuse dont il étoit recouvert avant l'exfoliation de cette lame. Cette tuméfaction est légère & superficielle, & n'est qu'accidentelle & passagere; car la cicatrice qui se forme de la circonférence au centre, ne se fait réellement que par l'affaissement & la conglutination successive de ces bourgeons vasculaires tuméfiés. S'ils ne s'affaïssient point, la cicatrice n'avanceroit pas: il est certain qu'ils se dépriment, & que la cicatrice bien faite est toujours plus basse que le niveau des chairs. La cicatrice dans le cas posé, recouvre l'os immédiatement, & y a de très-fortes adhérences, sans aucune partie intermédiaire; cela ne peut

être autrement, puisque cette cicatrice n'est elle-même que l'obturation des vaisseaux découverts par l'exfoliation, & dont les extrémités qui produisoient le pus, sont fermés par une goutte de suc nourricier épaissi. En déposant toute préoccupation, & en consultant les faits avec une raison éclairée, on connoîtra bientôt que dans la réunion des plaies, l'idée de leur incarnation n'est pas soutenable. (Y)

INCASSAN, (Géog.) petite contrée d'Afrique sur la côte d'or; les Brandebourgeois y ont formé quelques habitations, mais qui ne seront pas vraisemblablement de durée. (D. J.)

INCATENATI, (Hist. littéraire.) nom d'une société littéraire établie à Vérone en Italie, qui avoit pour objet l'avancement des sciences & des connoissances humaines; ce nom pourroit convenir à presque toutes les sociétés de gens de lettres, à qui on cherche toujours à donner des entraves, comme si on craignoit que les lumières ne devinssent trop communes. Quoiqu'il en soit, cette société ne subsista à Vérone que jusqu'en 1543; elle fut alors réunie à celle des *Philharmonici*.

INCENDIAIRE, f. m. (Gram.) scélérat qui met le feu aux édifices des particuliers. L'incendiaire est puni des plus rigoureux supplices.

\* INCENDIE, f. m. (Gram.) grand feu allumé par méchanceté ou par accident. Les villes bâties en bois sont sujettes à des incendies. Les fermes isolées dans les campagnes, sont quelquefois incendiées par des malfaiteurs. On a des seaux & des pompes publics qu'on emploie dans les incendies.

Il se prend aussi au figuré. Il ne faut quelquefois qu'un mot indiscret pour allumer un incendie dans une ame innocente & paisible. Le Dante a renfermé les hérésiarques dans des tombeaux, d'où l'on voit la flamme s'échapper de toutes parts, & porter au loin l'incendie. Cette image est belle.

INCENDIES, (caisse des) Hist. mod. Dans plusieurs provinces d'Allemagne on a imaginé depuis quelques années un moyen d'empêcher ou de réparer une grande partie du dommage que les incendies pou-

voient causer aux particuliers, qui ne sont que trop souvent ruinés de fond en comble par ces fâcheux accidens. Pour cet effet, dans chaque ville la plupart des citoyens forment une espece d'association autorisée & protégée par le souverain, en vertu de laquelle les associés se garantissent mutuellement leurs maisons, & s'engagent de les rebâtir à frais communs lorsqu'elles ont été consumées par le feu. La maison de chaque propriétaire est estimée à sa juste valeur par des experts préposés pour cela; la valeur est portée sur un registre qui demeure déposé à l'hôtel-de-ville où l'on expédie au propriétaire qui est entré dans l'association, un certificat, dans lequel on marque le prix auquel sa maison a été évaluée; alors le propriétaire est engagé à payer en cas d'accident une somme proportionnée à l'estimation de sa maison, ce qui forme un fonds destiné à dédommager celui dont la maison vient à être brûlée.

Dans quelques pays chaque maison après avoir été estimée & portée sur le registre, paye annuellement une somme marquée, dont on forme le capital qui doit servir au dédommagement des particuliers; mais on regarde cette méthode comme plus sujette à des inconvéniens que la précédente; en effet elle peut rendre les citoyens moins vigilans par la certitude d'être dédommagés, & la modicité de ce qu'ils payent annuellement peut tenter ceux qui sont de mauvaise foi, à mettre eux-mêmes le feu à leurs maisons, au lieu que de la première manière chacun concourt proportionnellement à dédommager celui qui perd sa maison.

L'usage d'assurer ses maisons contre les incendies subsiste aussi en Angleterre; on peut aussi y faire assurer ses meubles & effets; on a pris dans ces chambres d'assurances des précautions très-sûres pour prévenir les abus, la mauvaise foi des propriétaires, & les incendies.

INCÉRATION, f. f. (Pharmac.) réduction de quelque substance sèche, par un mélange insensible d'un liquide approprié, jusqu'à ce que le tout forme la consistance d'une cire molle. (D. J.)

INCERTAIN, adj. (Gram.) Voyez INCERTITUDE.

**INCERTAIN**, (*Maréchalerie.*) se dit des chevaux qui ne sont pas fermes dans le manège dont on les recherche, ou qui ne le savent pas bien encore. On dit ce cheval est *incertain*, inquiet & turbulent; il faut le confirmer dans tel & tel manège.

Voyez CONFIRMER.

**INCERTITUDE**, f. f. (*Métaphysique.*) état d'indécision de l'ame, lorsque les sensations, les perceptions, sont sur elle des impressions égales, ou à-peu-près égales. Cet état dure jusqu'à ce que de nouvelles sensations ou perceptions liées avec les dernières qui nous étoient présentes, viennent rompre l'équilibre, nous entraîner, & nous décider tantôt bien, tantôt mal; mais d'ordinaire assez promptement. (*D. J.*)

**INCESSIBLE**, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) se dit de ce qui ne peut être cédé ou transporté par une personne à une autre. Par exemple, le droit de retrait lignager est *incessible*. (*A*)

**INCESSION**, f. f. *terme de Médecine*, espèce de demi-bain ordinairement préparé avec la décoction de différentes plantes propres pour les extrémités inférieures: dans l'incection le malade s'assied jusqu'au nombril. Voyez BAIN.

Ses usages sont d'appaîser les douleurs, d'amollir les parties, de chasser les vents, & d'exciter les regles.

**INCESTE**, f. f. (*Théolog.*) conjonction illicite entre des personnes qui sont parentes jusqu'aux degrés prohibés par les loix de Dieu ou de l'église.

L'*inceste* se prend plutôt pour le crime qui se commet par cette conjonction, que pour la conjonction même, laquelle dans certains temps & dans certains cas, n'a pas été considérée comme criminelle: car au commencement du monde, & encore assez long-temps depuis le déluge, les mariages entre frères & sœurs, entre tante & neveu & entre cousins-germains, ont été permis. Les fils d'Adam & d'Eve n'ont pu se marier autrement, non plus que les fils & filles de Noé, jusqu'à un certain temps. Du temps d'Abraham & d'Isaac, ces mariages se permettoient encore; & les Perses se les font permis bien plus tard, puisqu'on dit que ces alliances se pratiquent encore à-

présent chez les restes des anciens Perses.

Voyez GAVRES ou GUEBRES.

Quelques auteurs pensent que les mariages entre frères & sœurs & autres proches parens ont été permis, ou du moins tolérés jusqu'au temps de la loi de Moïse; que ce législateur est le premier qui les ait défendus aux Hébreux. D'autres tiennent le contraire; & il est mal aisé de prouver ni l'un ni l'autre sentiment, faute de monumens historiques de ces anciens temps.

Les mariages défendus par la loi de Moïse, sont 1<sup>o</sup> entre le fils & sa mere, ou entre le pere & sa fille, & entre le fils & la belle-mere. 2<sup>o</sup> Entre les frères & sœurs, soit qu'ils soient frères de pere & de mere, ou de l'un & de l'autre seulement. 3<sup>o</sup> Entre l'ayeul ou l'ayeule, & leur petit-fils ou leur petite-fille. 4<sup>o</sup> Entre la fille de la femme du pere & le fils du même pere. 5<sup>o</sup> Entre la tante & le neveu; mais les rabbins prétendent qu'il étoit permis à l'oncle d'épouser sa niece. 6<sup>o</sup> Entre le beau-pere & la belle-mere. 7<sup>o</sup> Entre le beau-frere & la belle-sœur. Cependant il y avoit à cette loi une exception, savoir, que lorsqu'un homme étoit mort sans enfans, son frere étoit obligé d'épouser la veuve pour lui susciter des héritiers. 8<sup>o</sup> Il étoit défendu au même homme d'épouser la mere & la fille, ni la fille du fils de sa propre femme, ni la fille de sa fille, ni la sœur de sa femme, comme avoit fait Jacob en épousant Rachel & Lia.

Tous ces degrés de parenté dans lesquels il n'étoit pas permis de contracter mariage, sont exprimés dans ces quatre vers:

*Nata, soror, neptis, matertera, fratris & uxor  
Et patruj conjux, mater, privigna, noverca,  
Uxorisque soror, privigni nata, nurusque  
Atque soror patris, conjungi lege vetantur.*

Moïse défend tous ces mariages *incestueux* sous la peine du retranchement. *Quiconque*, dit-il, *aura commis quelque-une de ces abominations, périra du milieu de son peuple, c'est-à-dire, sera mis à mort.* La plupart des peuples policés ont regardé les *incestes* comme des crimes abominables; quelques-uns les ont du dernier supplice. Il n'y a que d'bar-

baires qui les aient permis. Calmet, *Diction. de la bible*, tom. II, pag. 368 & 369.

Parmi les chrétiens, non-seulement la parenté, mais encore l'alliance forme un empêchement dirimant du mariage, de même que la parenté. Un homme ne peut sans dispense de l'église contracter de mariage après la mort de sa femme avec aucune des parentes de sa femme au quatrième degré, ni la femme après la mort de son mari, avec ceux qui sont parens de son mari au quatrième degré. *Voy. EMPECHEMENT.*

On appelle *inceste spirituel* le crime que commet un homme avec une religieuse, ou un confesseur avec sa pénitente. On donne encore le même nom à la conjonction entre personnes qui ont contracté quelque alliance ou affinité spirituelle. Cette affinité se contracte entre la personne baptisée & le parain & la maraine qui l'ont tenue sur les fonts, de même qu'entre le parain & la mere, la maraine & le pere de l'enfant baptisé, entre la personne qui baptise & l'enfant baptisé, & le pere & la mere du baptisé. Cette alliance spirituelle rend nul le mariage qui auroit été célébré sans dispense, & donne lieu à une sorte d'*inceste spirituel*, qui n'est pourtant pas prohibé par les loix civiles, ni punissable comme l'*inceste spirituel* avec une religieuse, ou celui d'un confesseur avec sa pénitente.

**INCESTUEUX**, adj. (*Gramm. & Jurisp.*) se dit de ce qui provient d'un inceste. On appelle *commerce incestueux* le crime d'inceste. *Voyez INCESTE.* Un mariage *incestueux* est celui qui est contracté entre personnes parentes en un degré prohibé, sans en avoir obtenu dispense.

Un bâtard *incestueux* est celui qui est né de deux personnes parentes ou alliées en un degré assez proche pour ne pouvoir contracter mariage ensemble sans dispense.

Ces sortes de bâtards ne peuvent être légitimés par le mariage subséquent de leurs pere & mere, quand même ceux-ci en auroient obtenu dispense pour se marier ensemble. *Voyez BÂTARD. (A)*

**INCESTUEUX**, adj. pris subst. (*Hist.*

*ecclés.*) nom de secte qui s'éleva en Italie vers l'an 1063.

L'hérésie des *incestueux* commença à Ravenne. Les savans de la ville consultés par les Florentins sur les degrés de consanguinité qui empêchent le mariage, leur répondirent que la septième génération marquée par les canons devoit se prendre des deux côtés joints ensemble, en sorte qu'on comptât quatre générations d'un côté & trois de l'autre.

Ils prouvoient cette opinion par un endroit de Justinien, où il dit " qu'on peut épouser la petite-fille de son frere ou de sa soeur, quoiqu'elle soit au quatrième degré " : d'où ils concluoient, si la petite-fille de mon frere est à mon égard au quatrième degré, elle est au cinquième pour mon fils, au sixième pour mon petit-fils, & au septième pour mon arriere petit-fils.

Pierre Damien écrivit contre cette opinion, & Alexandre II la condamna dans un concile tenu à Rome. *Dict. de Trévoux.*

**INCH**, f. m. (*Mesure.*) nom d'une mesure applicative, dont on se sert en Angleterre; c'est proprement ce qu'on appelle *pouce* en France; mais avec quelque différence; car si l'on suppose le pié divisé en mille parties, le pié anglois étant mille, le pié royal de Paris sera 1068, 11 pouces, 8 lignes. Le grain d'orge est au-dessous de l'*inch*, & est la plus petite de ces sortes de mesures angloises; il faut trois grains d'orge pour un *inch*; quatre *inchs* font la poignée; trois poignées le pié; un pié & demi fait la coudée; deux coudées font un yard ou verge, & un yard & un quart fait une aune de France, ou pour parler exactement, la verge angloise fait neuf neuvièmes de l'aune de Paris; de sorte que neuf yards font sept aunes de Paris. (*D. J.*)

**INCHOATIF**, adj. (*Gram.*) Priscien, & après lui la foule des grammairiens, ont désigné par cette dénomination, les verbes caractérisés par la terminaison *scō* ou *scor*, ajoutée à quelque radical significatif par lui-même. Tels sont les verbes,

<i>Augesco,</i>	<i>Augeo,</i>	}	Verbes.
<i>Albesco,</i>	<i>Albeo,</i>		
<i>Calesco,</i>	<i>Caleo,</i>	}	Adjectifs.
<i>Frigesco,</i>	<i>Frigeo,</i>		
<i>Dulcesco,</i>	<i>Dulcis,</i>	}	Noms sub.
<i>Mitesco,</i>	<i>Mitis,</i>		
<i>Lapidesco,</i>	<i>Lapis, dis,</i>		
<i>Iraſcor,</i>	<i>Ira,</i>		

Au reſte cette dénomination pourroit avoir été adoptée bien légèrement, & il ne paroît pas que dans l'usage de la langue latine, les bons écrivains aient ſuppoſé dans cette ſorte de verbe, l'idée acceſſoire d'*inchoation* ou de commencement, que leur nom y ſemble indiquer. Le ſtile des commentaires de Céſar devoit avoir & a en effet de l'élégance, de la pureté & de la juſteſſe; celui de Caton (de R. R.) doit encore avoir plus de précision, parce qu'il eſt purement didactique; cependant ces deux auteurs ayant beſoin de marquer le commencement de l'événement désigné par des verbes prétendus *inchoatifs*, ſe ſont ſervis l'un & l'autre du verbe *incipio*: *cùm MATURESCERE frumenta inciperent*, Cæſ. *Et ubi primum incipiunt HIS-CERE, legi oportet*, Cat. Cicéron qui ſavoit louer avec tant d'art, & qui connoitſoit ſi bien les différences délicates des mots les plus aifés à confondre, dit à Céſar (*pro Marcel.*) en faiſant l'éloge de ſa juſtice & de ſa douceur, *at verò hæc tua juſtitia & lenitas FLORESCIT quotidie magis*: peut-on penſer qu'il ait voulu lui dire que tous les jours il ceſſoit d'avoir de la juſtice & de la douceur pour recommencer chaque jour à en montrer davantage? En ce cas, c'étoit une ſatyre ſanglante plutôt qu'un éloge; & dans Cicéron, une abſurdité plutôt qu'un effet de l'art.

C'eſt donc ſur d'autres titres, que ſur la foi du nom d'*inchoatif*, qu'il eſt néceſſaire d'établir le caractère différentiel de cette ſorte de verbe. Conſultons les meilleurs écrivains. On lit dans Virgile, *Georg. III, 504.*

*Sin in proceſſu cæpit CRUDESCERE morbus;*

Sur quoi Servius fait cette remarque,

*crudescere, validior fieri, ut dejectâ CRUDESCIT pugna canillâ*: & lorsqu'il en eſt à ce vers de l'Enéide, XI. 833, il l'explique ainſi, *crud. ſcit, crudelior fit cæde multorum*; ce qui peut ſe juſtifier par l'autorité même de Virgile, qui avoit dit ailleurs dans le même ſens, *magis effuſo CRUDESCUNT ſanguine pugnae. Æn. VII. 788.*

Au douzième livre de l'Enéide (45.) ; Virgile s'exprime ainſi :

*Haud quaquam dictis violentis Turni  
Fleſtitur; exuperat magis, ÆGRESCITQUE  
medendo.*

Et voici le commentaire du même Servius: *indè magna ejus ægritudo creſcebat, unde ſe ei Latinus remedium ſperabat aſſerre.*

Il eſt donc évident que *crudescere* exprime l'augmentation graduelle de la cruauté, & *ægreſcere* l'augmentation graduelle de la douleur: & c'étoit apparemment d'après de pareilles observations que L. Valle (*Elegant. lib. I.*) vouloit que l'on donnât aux verbes de cette eſpece le nom d'*augmentatifs*. Mais ce terme eſt déjà employé dans la grammaire grecque & dans la grammaire italienne, pour désigner des noms qui ajoutent à l'idée individuelle de leur primitif, l'idée acceſſoire d'un degré extraordinaire, mais fixe d'augmentation. D'ailleurs ne paroîtroit-il pas choquant d'appeller *augmentatifs* les verbes *deflorescere, decreſcere, deſerveſcere, &c.* qui expriment à la vérité une progression graduelle, mais de diminution plutôt que d'augmentation? Ce n'eſt que cette progression graduelle qui caractérise en effet les verbes dont il s'agit, & c'étoit d'après cette idée ſpécifique qu'il falloit les nommer *progressifs*.

Ces verbes ont tous la ſignification paſſive; & c'eſt pour cela que Servius les explique tous par le verbe paſſif *fieri*; il y ajoute un comparatif pour désigner la gradation caractéristique: *CRUDESCERE, validior fieri*; & de même *AUGESCERE, fieri major*; *CALESCERE, fieri calidior*; *MITESCERE, fieri mitior*; *LAPIDESCERE, fieri ad lapidis naturam propior*;

*DEFERVESCERE*, *minùs fervidus fieri*, &c.

Nous avons aussi en françois des verbes *progressifs*, ou si l'on veut, des verbes *inchoatifs*, qui sont pour la plupart terminés en *ir*, comme *blanchir*, *jaunir*, *vieillir*, *grandir*, *rajeunir*, *fleurir*, &c. (B. E. R. M.)

INCIDEMMENT, adv. (Gramm. & Jurisp.) se dit de ce qui vient à l'occasion de quelque chose, par exemple le défendeur qui est assigné pour le paiement d'une somme, & qui prétend que le demandeur lui doit aussi quelque chose, se constitue *incidemment* demandeur à l'effet d'en être payé.

Lorsque dans une contestation on produit comme titre une sentence, & que celui auquel on l'oppose pour faire cesser l'induction que l'on en tire contre lui en interjette appel, c'est appeler *incidemment* de cette sentence. Voyez INCIDENT. (A)

INCIDENCE, s. f. en Mécanique, exprime la direction suivant laquelle un corps en frappe un autre.

On appelle ordinairement en optique, *angle d'incidence*, l'angle compris entre un rayon incident sur un plan, & la perpendiculaire tirée sur le plan au point d'incidence.

Par exemple, si l'on suppose que *AB* (Pl. optiq. fig. 26.) soit un rayon incident qui parte du point rayonnant *A* & tombe sur le point d'incidence *B*, & *HB* une perpendiculaire sur *DE* au point d'incidence, l'angle *ABH* compris entre *AB* & *HB* sera l'angle d'incidence.

Quelques auteurs appellent *angle d'incidence* le complément de ce dernier angle; ainsi supposant que *AB* soit un rayon incident, & *HB* une perpendiculaire, comme ci-devant; l'angle *ABD* compris entre le rayon & le plan réfléchissant ou rompant *DE* est appelé par ces auteurs l'angle d'incidence; mais la première dénomination est la plus usitée, sur-tout dans la dioptrique.

Il est démontré en optique 1<sup>o</sup>. que l'angle d'incidence *ABH* (fig. 26.) est toujours égal à l'angle de réflexion *HBC*,

ou l'angle *ABD* à l'angle *CBE*. Voyez RÉFLEXION.

2<sup>o</sup>. Que les sinus des angles d'incidence & de réfraction sont toujours l'un à l'autre en raison constante.

3<sup>o</sup>. Que dans le passage des rayons de l'air dans le verre, le sinus de l'angle d'incidence est au sinus de l'angle de réfraction comme 300 à 193, ou à-peu-près comme 14 à 9; au contraire, que du verre dans l'air, le sinus de l'angle d'incidence est à celui de l'angle de réfraction comme 195 à 300, ou comme 9 à 14.

Il est vrai que M. Newton ayant démontré que les rayons de lumière ne sont pas tous également réfrangibles, on ne peut fixer au juste le rapport qu'il y a entre les sinus des angles de réfraction & d'incidence; mais on a indiqué ci-dessus la proportion la plus approchante, c'est-à-dire celle qui convient aux rayons de réfrangibilité moyenne. Voyez LUMIÈRE, COULEUR, REFRANGIBILITÉ.

*Cathere d'incidence*, Voyez CATHÈRE & RÉFLEXION.

*Ligne d'incidence* dans la catoptrique, est une ligne droite, comme *AB* (Pl. optiq. fig. 26.), par laquelle la lumière vient du point rayonnant *A* au point *B* de la surface d'un miroir. On l'appelle aussi *rayon incident*. Voyez RAYON.

*Ligne d'incidence* dans la dioptrique est une ligne droite, comme *AB* (fig. 56), par laquelle la lumière vient sans réfraction dans le même milieu du point rayonnant à la surface du corps rompant *H K L I*.

*Point d'incidence* est le point *B* sur lequel tombe le rayon *AB*. (fig. 26.)

*Axe d'incidence* est le perpendiculaire *BH* tiré du point d'incidence *B* sur la surface réfléchissante ou rampante. Chambers. (O)

INCIDENT, adj. (Physiq. & Optiq.) on appelle *rayon incident* les rayons de lumière qui tombent sur une surface. Voy. INCIDENT. (O)

INCIDENT, s. m. (Gramm.) événement, circonstance particulière. *Incident* dans un poëme est un épisode, ou action particulière liée à l'action principale, ou qui



qui en est indépendante. Voyez ACTION & EPISODE.

Une bonne comédie est pleine d'agréables *incidens*, qui divertissent les spectateurs, & qui en forment l'intrigue. Le poète doit faire choix des *incidens* susceptibles des ornemens convenables au caractère de son poème. La variété d'*incidens* bien amenés & bien ménagés, fait la beauté du poème héroïque, qui doit toujours embrasser une certaine quantité d'*incidens* pour suspendre le dénouement, qui sans cela iroit trop vite. Voyez EPIQUE, *Dict. de Trévoux*.

INCIDENT, (*Jurispr.*) est une contestation accessoire survenue à l'occasion de la contestation principale : par exemple, sur une demande en paiement du contenu en un billet, si l'on fait difficulté de reconnoître l'écriture ou la signature, c'est un *incident* qu'il faut juger préalablement ; de même si celui qui est assigné demande son renvoi, ou propose quelque exception dilatoire, ce sont autant d'*incidens*.

Toute requête contenant nouvelle demande relative à la contestation principale, & formée après que l'instance est liée, est une demande *incidente*.

Si la nouvelle demande a un objet indépendant de la première contestation, alors on ne la regarde plus comme *incidente*, mais comme une demande principale qui doit être formée à domicile, & instruite séparément de la première.

Les *incidens* ou demandes *incidentes* sont de deux sortes ; les uns sont des préalables sur lesquels il faut d'abord statuer, comme les renvois & déclinatoires : les exceptions dilatoires, les communications de pièces, & les autres sont des accessoires de la demande principale, & se jugent en même temps. Voyez DEMANDE, JONCTION, DISJUNCTION. (A)

INCIDENTE, adj. (*Grammaire.*) on distingue en grammaire la proposition principale & la proposition *incidente*. La proposition *incidente* est toujours partielle à l'égard de la principale ; & l'on peut dire que c'est une proposition particu-

lière liée à un mot dont elle est un supplément explicatif ou déterminatif.

Par exemple, quand on dit, *les savans, qui sont plus instruits que le commun des hommes, devraient aussi les surpasser en sagesse*, c'est une proposition totale ; *qui sont plus instruits que le commun des hommes*, c'est une proposition partielle liée au mot *savans*, dont elle est un supplément explicatif, parce qu'elle sert à en développer l'idée, pour y trouver un motif qui justifie l'énoncé de la proposition principale, *les savans devraient surpasser les autres hommes en sagesse* ; la proposition partielle, *qui sont plus instruits que le commun des hommes*, est donc une proposition *incidente*.

Paréillement quand on dit, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, c'est une proposition totale ; *qui vient de la vertu*, c'est une proposition partielle liée au mot *gloire* ; mais elle en est un supplément déterminatif, parce qu'elle sert à restreindre la signification trop générale du mot *gloire*, par l'idée de la cause particulière qui la procure, savoir *la vertu* ; ainsi la proposition partielle *qui vient de la vertu*, est une proposition *incidente*.

Il y a donc deux sortes de propositions *incidentes*, la première est explicative, & elle sert à développer la compréhension de l'idée du mot auquel elle est liée, pour en faire sortir pour ou contre la proposition principale, une preuve, si elle est spéculative, ou un motif, si elle est pratique ; la seconde est déterminative, & elle ajoute à l'idée du mot auquel elle est liée, une idée particulière qui la restreint à une étendue moins générale.

Lorsque la proposition *incidente* est explicative, on peut la retrancher de la principale sans en altérer le sens, parce que laissant dans toute l'étendue de sa valeur le mot sur lequel elle tombe, elle peut en être séparée sans qu'il cesse d'exprimer la même idée. Mais si la proposition *incidente* est déterminative, on ne peut la retrancher de la principale sans en altérer le sens, parce que restreignant l'étendue de la valeur du mot auquel elle

est liée, elle ne peut en être séparée, sans qu'il recouvre sa première généralité par la suppression de l'idée particulière exprimée dans la proposition *incidente*. Ainsi dans le premier exemple, *les savans, qui sont plus instruits que le commun des hommes, devraient aussi les surpasser en sagesse*; si l'on supprime la proposition *incidente*, la principale conservera toujours le même sens dans toute son intégrité, parce qu'elle aura toujours le même sujet & le même attribut, *les savans devraient surpasser en sagesse le commun des hommes*. Mais dans le second exemple, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*; si l'on supprime la proposition *incidente*, l'intégrité de la principale est altérée au point que ce n'est plus la même, parce que ce n'est plus le même sujet; *la gloire a un éclat immortel*, il s'agit ici de la gloire en général, d'une gloire quelconque, ayant une cause quelconque, de manière qu'il en résulte une proposition fautive, au lieu de la première qui est vraie.

Quand la proposition *incidente* est explicative, elle est toujours liée au mot sur lequel elle tombe, par l'un des mots conjonctifs *qui, que, dont, lequel, &c.*

Le mot expliqué par la proposition *incidente* est appelé l'*antécédent* du pronom conjonctif & de la proposition *incidente* même, & c'est toujours un nom ou l'équivalent d'un nom. Dans ce cas, on peut, sans altérer la vérité, substituer l'*antécédent* au pronom conjonctif, pour transformer la proposition *incidente* en principale, en soumettant l'*antécédent* à la même syntaxe que le pronom conjonctif. Ainsi lorsqu'on a la proposition totale, *les savans, qui sont plus instruits que le commun des hommes, &c.* on peut dire, *les savans sont plus instruits que le commun des hommes*; & cette proposition devenue principale, a encore la même vérité que quand elle étoit *incidente*. Ce seroit la même chose de ces autres propositions *incidentes*: *l'homme que Dieu a doué de raison, la providence par qui tout est gouverné, la religion chrétienne dont les preuves sont invincibles*: après la substitution de l'*antécé-*

dent à la place du pronom conjonctif selon la même syntaxe, on aura autant de propositions principales également vraies; *Dieu a doué l'homme de raison, tout est gouverné par la providence, les preuves de la religion chrétienne sont invincibles*.

Mais quand la proposition *incidente* est déterminative, quoiqu'elle soit amenée par l'un des pronoms conjonctifs *qui, que, dont, lequel, &c.* on ne peut pas la rendre principale, en substituant l'*antécédent* au pronom conjonctif, sans en altérer la vérité. Ainsi dans la proposition totale, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, on ne peut pas dire *la gloire vient de la vertu*, parce que ce seroit affirmer que toute gloire en général a sa source dans la vertu, ce que ne disoit point la proposition *incidente*, & qui est faux en soi. Voyez la logique de P. R. *Part. I, ch. viij, & Part. II, ch. v & vj.*

M. du Marfais définit la proposition *incidente*, celle qui se trouve entre le sujet personnel & l'attribut d'une autre proposition qu'on appelle *proposition principale* (voyez CONSTRUCTION); & il ajoute que le mot *incident* vient du latin *incidere* (tomber dans), parce que la proposition *incidente* tombe en effet entre le sujet & l'attribut de la proposition principale. La définition & l'étymologie du mot *incidente* sont également erronées.

Le mot latin *incidere* signifie autant *tomber sur* que *tomber dans*; & c'est assurément dans ce premier sens que l'on a donné le nom d'*incidente* à une proposition partielle, liée à un mot dont elle développe la compréhension, ou dont elle restreint l'étendue: toute proposition *incidente* tombe sur l'*antécédent*; elle est amenée pour lui dans la proposition principale; & c'est par rapport à lui qu'elle doit prendre un nom qui caractérise sa destination: pourquoi seroit-elle nommée relativement à la proposition principale, puisque quand elle est simplement explicative, elle n'apporte absolument aucun changement au sens de la principale?

Pour ce qui regarde l'affertion de M. du Marfais, qui prétend que la proposition *incidente* se trouve entre le sujet

personnel & l'attribut de la proposition principale ; il me semble que c'est une opinion bien surprenante dans ce grammairien philosophe , pour quiconque a lu ce qu'on a cité ci-dessus de la *Logique de P. R.* Il y est dit , & la chose est évidente , qu'une proposition *incidente* peut tomber ou sur le sujet de la proposition principale , ou sur l'attribut , ou sur l'un & l'autre. *La gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel* , proposition dont le sujet est modifié par une *incidente*. *César fut le tyran d'une république dont il devoit être le défenseur* , proposition dont l'attribut renferme une *incidente*. *Les grands qui oppriment les foibles seront punis de Dieu , qui est le protecteur des opprimés* , proposition qui renferme deux *incidentes* , l'une qui tombe sur le sujet , & l'autre qui modifie l'attribut. Ce n'est donc pas au sujet seul de la principale qu'il faut rapporter l'*incidente* ; c'est à tout mot dont on veut développer la compréhension ou restreindre l'étendue.

J'ajouterai encore une remarque : c'est que les pronoms conjonctifs *qui* , *que* , *donc* , *lequel* , &c. ne font pas , comme on le pense ordinairement , les seuls mots qui servent à lier les propositions *incidentes* déterminatives à leurs antécédens. Dans cette phrase , par exemple , *l'état présent des Juifs prouve que notre religion est divine* ; il y a une proposition *incidente* , savoir *notre religion est divine* ; elle est liée à son antécédent sous-entendu *une vérité* , par la conjonction *que* équivalente à *qui est* ; & c'est comme si l'on disoit , *l'état présent des Juifs prouve une vérité* , qui est *notre religion est divine*. Cette manière d'analyser explique aussi naturellement la phrase italienne , l'allemande & l'angloise : *je crois que j'aime* , c'est-à-dire *je crois* une chose qui est *j'aime* : en italien , *credo che amo* , c'est-à-dire *credo cosa che è amo* ; en allemand , *ich glaube das ich liebe* , c'est-à-dire , *ich glaube cine dinge das ist ich liebe* ; en anglois , *i think that i love* , c'est-à-dire *i think a thing that is i love*. Les Anglois vont même plus loin , ils suppriment tout ce qui n'est pas la pro-

position *incidente* , qu'ils envisagent alors comme un seul mot complément du premier verbe ; *i think i love* , comme si l'on disoit en allemand *ich glaube ich liebe* , en italien *credo amo* , & en françois *je crois j'aime*.

*L'incrédulité est si injuste qu'elle condamne la religion sans la connoître* , c'est-à-dire , *l'incrédulité est injuste à un point qui est elle condamne la religion sans la connoître* : la proposition *incidente* déterminative , elle *condamne la religion sans la connoître* , est donc liée par la conjonction *que* à l'antécédent vague un point renfermé dans l'adverbe *si* : tout adverbe équivaut comme on fait , à une préposition avec son complément , *si* (tellement , à un point).

*Personne ne fait si le lendemain lui sera donné* , c'est-à-dire , *personne ne fait cette chose incertaine , qui est si le lendemain lui sera donné*. Le génie du latin confirme ce tour analytique ; on s'y sert du même mot *an* pour le doute & pour l'interrogation , & cet usage est très-raisonnable.

Ajoutons un exemple latin : *Pausanias ut audivit Argilium confugisse in aram , perturbatus eò venit* (Nep. Pausan. IV) ; il y a de sous-entendu *statim* (*in tempore stante , adstante , præsente* , dans l'instant même) ; quel instant ? *ut Pausanias audivit* , &c. ainsi *Pausanias audivit Argilium confugisse in aram* est une proposition *incidente* déterminative de l'antécédent sous-entendu *statim* , dont la signification est en soi indéterminée.

On ne doit donc pas avancer généralement & sans restriction , comme a fait l'auteur de la *Logique* ou *l'art de penser* , que les propositions *incidentes* sont celles dont le sujet est *qui*. Outre que l'on vient de voir qu'une simple conjonction est souvent le lien de la proposition *incidente* avec son antécédent , il est certain encore que le pronom conjonctif n'est pas toujours sujet de l'*incidente* : il est quelquefois le déterminatif d'un nom qui est une partie quelconque de l'*incidente* : *les écrivains dont la foi est suspecte* , *les juges dont on achete les suffrages* , *les philosophes selon l'opinion desquels l'ame est immortelle* , &c. Quelquefois il est le

complément du verbe ou d'une préposition; *la justice que vous violez, les moyens par lesquels vous vous soutenez, &c.*

Quoi qu'il en soit, il est essentiel d'observer 1<sup>o</sup>. que la proposition *incidente*, soit explicative, soit déterminative, forme avec son antécédent un tout, qui est une partie logique de la proposition principale; l'antécédent en est la partie grammaticale correspondante. *La religion que nous professons est divine*; dans cette phrase *la religion* est le sujet grammatical de la proposition principale, & prendroit en latin la terminaison du nominatif pour caractériser cette fonction que la grammaire lui assigne; *la religion que nous professons* est le sujet logique, parce que c'est l'expression totale de l'idée unique dont la proposition principale énonce un jugement, assure qu'elle est *divine*: la grammaire n'envisage comme sujet que le mot *religion*, pour le revêtir de la livrée relative à cette destination; la raison, *ὁ λόγος*, sans compter les mots, envisage une idée totale. *Il faut que je cede*; *il (illud, illud negotium, cela, cette chose)*, sujet grammatical de *faut*; *il que je cede*, sujet logique; *il que je cede faut* (est nécessaire) proposition totale. Ce que l'on vient de voir de la proposition *incidente* qui tombe sur le sujet, est encore le même quand elle tombe sur le complément d'une préposition ou d'un verbe, ou sur le complément déterminatif d'un nom appellatif.

2<sup>o</sup>. Il faut reconnoître dans toute proposition *incidente* les mêmes parties essentielles que dans la principale, le sujet, l'attribut, les divers compléments, &c. Par exemple, *César fut le tyran d'une république dont il devoit être le défenseur*, c'est une proposition totale & principale; *dont il devoit être le défenseur*, est *incidente*; *il (César)* sujet de l'*incidente*; *devoit*, verbe qui renferme l'attribut grammatical, *devant* (étoit devant); *devant être le défenseur dont* ou *de laquelle*, attribut logique; *dont* (*de laquelle*) complément déterminatif du nom appellatif *le défenseur*: telles sont les parties de la proposition *incidente*, déterminative de l'antécédent d'une république. Dans la proposition principale, d'une république

est le complément déterminatif grammatical du nom appellatif *le tyran*; d'une république dont il devoit être le défenseur, en est le complément déterminatif logique; *le tyran*, attribut grammatical de la proposition principale; *le tyran d'une république dont il devoit être le défenseur*, attribut logique: *César* est le sujet de la proposition totale.

3<sup>o</sup>. Le mot conjonctif qui sert à lier la proposition *incidente* à son antécédent, doit toujours être à la tête de la proposition *incidente*, & immédiatement après l'antécédent, soit grammatical, soit logique, sans cela le rapport de liaison ne seroit pas assez sensible, & l'énonciation en seroit moins claire. Cependant dans notre langue même, dont la marche est analogue à l'ordre analytique, le pronom conjonctif peut être après une préposition dont il est complément, *les amis sur qui vous comptez*, ou même après le complément grammatical d'une préposition, s'il est déterminatif de ce complément, *les amis sur le secours desquels vous comptez*.

4<sup>o</sup>. En conséquence de la distinction des *incidentes* en explicatives & déterminatives, M. l'abbé Girard (*Vrais principes, disc. xvj.*) établit une règle de ponctuation qui me paroît très-raisonnable; c'est de mettre entre deux virgules la proposition *incidente* explicative, & de mettre de suite sans virgule la déterminative. En effet, l'explicative est une espèce de remarque interjective mise en parenthèse, que l'on peut ajouter ou retrancher à la proposition principale sans en altérer le sens; elle n'a donc pas avec l'antécédent une liaison logique bien nécessaire: mais la déterminative est une partie essentielle du tout logique qu'elle constitue avec son antécédent; si on la retranche, on change le sens de la principale au point d'en altérer la vérité; ainsi il ne faut pas même la séparer de l'antécédent par une virgule, qui indiqueroit faussement la séparabilité des deux idées. Il faut écrire avec la virgule, *il est rare que le mérite seul perce à la cour, où rien ne réussit sans protection*; & sans virgule, *il est rare que le seul mérite réussisse dans une*

*cour où tout se fait par intrigue* : ce sont les exemples de M. l'abbé Girard.

**INCIDENTER**, v. n. (*Jurisprud.*) signifie faire naître des incidens, pour empêcher la fin d'une contestation. *Voyez* INCIDENT. (A)

**INCINERATION**, f. f. (*Chimie.*) l'action de réduire en cendres. *Voyez* CENDRES & CALCINATION.

**INCISA**, (*Géog.*) petite ville d'Italie, au duché de Montferrat, dans le territoire d'Acqui, sur la rivière de Belbo.

**INCISIF**, IVE, adj. (*Anatom.*) se dit de quelques dents, de six muscles, & de certains trous qui ont rapport à ces dents.

Les dents *incisives*, que d'autres nomment *rieuses* parce qu'elles se découvrent quand on rit, sont au nombre de huit, quatre à chaque mâchoire, situées à la partie antérieure & au milieu des autres. *Voyez nos Pl. anat.*

Elles sont plus courtes & plus tranchantes que les autres, & elles sont plantées dans leurs alvéoles par des racines simples qui se terminent en pointes; c'est ce qui fait qu'elles tombent aisément, sur-tout celles d'en-haut.

On les appelle *incisives*, parce qu'elles tranchent, qu'elles coupent & qu'elles incisent les viandes. *Voyez* DENT.

Le grand *incisif* vient du rebord inférieur de la fosse orbitaire, passe le long des aîles du nez où quelques-unes de ses fibres se terminent, & s'insère à l'orbiculaire au-dessus des dents *incisives*.

Le petit *incisif* de la lèvre supérieure s'attache au-dessus des dents *incisives*, & se termine en partie à l'orbiculaire, & en partie aux aîles du nez.

Le petit *incisif* de la lèvre inférieure s'attache au-dessous des dents *incisives*, & se termine à la peau du menton, entre les deux portions obliques du carré.

Le trou *incisif* ou *guttatif*, ou *palatif* antérieur, est l'orifice du canal situé à la partie postérieure des deux premières dents *incisives* antérieures; il est percé de bas en-haut & forme une espèce d'v romain, c'est-à-dire qu'il a deux trous par en-haut, qui se terminent en-bas dans un seul. Ce canal

est formé par les os maxillaires. *Voyez* MAXILLAIRE.

**INCISIF**, adj. (*Thérapeutique.*) c'est un nom générique que les Humoristes donnent à certains remèdes qu'ils croient propres à diviser, briser, atténuer les humeurs épaissies, visqueuses, tenaces, &c. *Voyez* ATTÉNUANT & VICE DES HUMEURS, au mot HUMEURS, (*Médec.*)

**INCISION**, f. f. *terme de Chirurgie*, qui exprime génériquement une opération par laquelle on divise avec un instrument tranchant la continuité des parties. On fait des *incisions* pour évacuer le pus contenu dans un dépôt purulent, *voyez* ABCE'S. Pour aggrandir les plaies, extirper les callosités des ulcères & des fistules, *voyez* PLAIES, ULCERES, FISTULES. Pour extraire les corps étrangers, ou réputés tels, *voyez* CÉSARIENNE, LITHOTOMIE, HAUT APPAREIL. Pour retrancher quelque membre, *voyez* AMPUTATION. Pour séparer ce qui est uni contre l'ordre de la nature, *voyez* IMPERFORATION. Pour réduire des parties qui sont hors de leur place, *voyez* RÉDUCTION.

Les *incisions* diffèrent par leur grandeur, par leur situation, par la nature des parties qu'on divise, & par la direction des *incisions*; à ce dernier égard les unes sont longitudinales, les autres obliques, les autres transversales, il y en a de circulaires, de cruciales, de triangulaires, en V, en T, &c.

Le point essentiel dans l'ouverture des abcès, est de procurer autant qu'il est possible une issue, par laquelle les matières puissent s'écouler facilement & complètement. Le pus qui croupit devient plus nuisible dans un abcès, lorsque par l'ouverture l'air y a accès, qu'auparavant. Si la situation de l'abcès ne permet pas de l'ouvrir de façon que les matières puissent s'écouler par leur propre pente, il y a des cas où l'on supplée à ce défaut par une contre-ouverture. Pour la faire, on retient d'un pansement à l'autre la matière dans le foyer de l'abcès, au moyen d'un tamponnement méthodique, & d'un bandage légèrement compressif; la fluctuation peut alors indiquer l'endroit où le pus se présente le plus superficiellement;

Quand l'endroit où l'on doit faire la contre-ouverture répond par une ligne droite à la première *incision*, on peut au moyen d'une sonde à bouton soulever les tégumens, & pénétrer dans le foyer sur l'extrémité de cette sonde. La contre-ouverture peut aussi se faire de dedans en-dehors, avec un trocart particulier destiné à cette opération; voyez CONTRE-OUVERTURE. En général les contre-ouvertures ne peuvent suffire que lorsqu'elles sont faites dans les endroits mêmes où le pus séjourne, & où la pente l'entraîne le plus. Si la contre-ouverture ne pouvoit pas être assez étendue, ou qu'elle ne répondît pas immédiatement au foyer de l'abcès, elle ne laisseroit pas de pouvoir être utile en certains cas, au moyen d'un *seton*, voyez SETON. La compression, le bandage expulsif, & les injections, peuvent remplir les vues du chirurgien, & opérer efficacement l'évacuation du pus, la détension des parois du foyer & leur recollement, sans avoir recours à la contre-ouverture. On doit ménager les *incisions* le plus qu'il est possible, & ne se déterminer à les pratiquer que dans le besoin démontré.

La question que l'académie royale de Chirurgie proposa en 1732 pour le premier prix, à la naissance de cette compagnie, demandoit *pourquoi certaines tumeurs doivent être extirpées, & d'autres simplement ouvertes; dans l'une & l'autre de ces opérations quels sont les cas où le caustere est préférable à l'instrument tranchant, & les raisons de préférence?* Le mémoire qui a été couronné est imprimé à la tête du premier tome du recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie; cet ouvrage contient des préceptes excellens sur la doctrine des *incisions*, & dont tout chirurgien doit être instruit.

L'extraction des corps étrangers & l'ouverture des abcès profonds, demandent une grande connoissance de l'Anatomie, parce que les cas qui exigent ces opérations étant sujets à une infinité de variations, il ne peut y avoir aucune méthode fixée par les préceptes pour la diversité de chaque cas. C'est à la prudence & au savoir à guider de concert la main du chirurgien;

ce sont ses lumieres qui conduiront l'instrument avec la fermeté & la précision nécessaire pour ne faire que ce qu'il faut, & inciser à propos & avec connoissance de cause les parties qu'il est important de ne pas respecter.

Il y a peu d'opérations qui n'exigent des *incisions*; pour lesquelles il y a des regles particulieres.

Les inflammations & les gonflemens considérables qui menacent un membre de gangrene, ne viennent souvent que de l'étranglement causé par quelques fibres aponévrotiques, dont la section seroit cesser tous les accidens. V. GANGRENE.

Les *incisions* qu'on fait superficiellement pour procurer le dégorgement des parties ordemateuses, se nomment *mouchetures*; si elles pénétroient dans le corps graisseux, telles qu'on en fait dans les engorgemens sanguins qui menacent de suffoquer le principe vital dans la gangrene, s'appellent *sacrifications*; enfin, on donne le nom de *taillades* aux *incisions* profondes qui pénètrent quelquefois jusqu'à l'os dans le sphacele. Voy. ces mots. (Y)

INCISION, INSÉRER, (*Jardin.*) est l'art d'enter, de greffer. V. GREFFE.

INCLINAISON, s. f. en terme de *Physique*, se dit de la situation mutuelle de deux lignes ou de deux plans l'un par rapport à l'autre, en sorte qu'ils forment au point de leur concours un angle aigu ou obtus.

L'*inclinaison* d'une ligne droite à un plan est l'angle aigu que cette ligne droite fait avec une autre ligne droite tirée dans ce plan par le point où il se trouve coupé par la lignée inclinée, & par le point où il se trouve aussi coupé par une perpendiculaire tirée de quelque point que ce soit de la ligne inclinée. Voyez LIGNE.

Quelques auteurs d'optique appellent *angle d'inclinaison* ce que les autres appellent *angle d'incidence*, voyez INCIDENCE; mais l'usage le plus commun est d'appeller *angle d'inclinaison* (*fig. 26 Optiq.*) les angles *ABD*, *CBG*, formés par les rayons *AB*, *BC*, & la surface *DE*.

L'*inclinaison* de l'axe de la terre est le complément de l'angle que cet axe fait avec le plan de l'écliptique, ou l'angle

compris entre le plan de l'équateur & celui de l'écliptique, qui est d'environ 23 degrés  $\frac{1}{2}$ .

L'*inclinaison* d'une planète à l'écliptique est l'angle compris entre l'écliptique & le lieu de la planète dans son orbite. La plus grande *inclinaison* de Saturne, suivant Kepler, est de  $2^{\text{d}} 32'$ ; celle de Jupiter  $1^{\text{d}} 20'$ ; celle de Mars  $1^{\text{d}} 50' 30''$ , celle de Vénus de  $30^{\text{d}} 22'$ , celle de Mercure de  $6^{\text{d}} 54'$ .

Suivant M. de la Hire, la plus grande *inclinaison* de Saturne est de  $2^{\text{d}} 33' 30''$ , celle de Jupiter de  $1^{\text{d}} 19' 20''$ , celle de Mars de  $1^{\text{d}} 51' 0''$ , celle de Vénus de  $3^{\text{d}} 23' 5''$ , & celle de Mercure de  $6^{\text{d}} 52' 0''$ .

C'est une assez grande question dans l'astronomie physique, que de savoir la cause de l'*inclinaison* des orbites des planètes à l'écliptique. Dans le système de Newton on n'en rend aucune raison, & ce phénomène paroît être du nombre de ceux dont ce philosophe a dit à la fin de ses principes qu'ils n'ont point de principe mécanique, *originem non habent ex causis mechanicis*. Descartes a tenté de l'expliquer: mais ces efforts & ceux de ses sectateurs n'ont pas été fort heureux, & cette *inclinaison* des orbites est même une des principales difficultés qu'on oppose au système des tourbillons. Car comment concevoir que les planètes ne se meuvent pas dans un même plan, ou dans des plans parallèles; si les couches du tourbillon ne se croisent pas; & si ces couches se croisent, comment peuvent-elles conserver leur mouvement? L'académie royale des sciences de Paris proposa cette question en 1734 pour le sujet du prix qu'elle donne tous les ans, & elle partagea entre deux pièces, l'une de M. Jean Bernouilli, professeur de mathématique à Basle, l'autre de M. Daniel Bernouilli son fils. La pièce de M. Jean Bernouilli est intitulée *nouvelle physique céleste*; il y donne un système général de l'univers, sur lequel on pourroit faire beaucoup d'objections, & il y explique conformément à son système, le phénomène dont il s'agit. A l'égard de M. Daniel Bernouilli, ce que sa pièce a de plus remarquable & de plus ingénieux, c'est un calcul qu'il fait, & par lequel il

prétend prouver que l'*inclinaison* des orbites des planètes n'est point l'effet du hasard, & qu'elle doit nécessairement avoir une cause mécanique; voici à-peu-près le précis de son raisonnement, il remarque que les planètes ne s'éloignent pas beaucoup de l'écliptique, & que l'orbite de Mercure, qui est celle qui s'en éloigne le plus, ne fait qu'un angle d'environ sept degrés avec l'écliptique; de sorte que les orbites des planètes n'occupent sur la sphère du monde qu'une zone de la largeur d'environ sept degrés. Il calcule ensuite combien il y a à parier que sept corps jettés au hasard sur la surface d'une sphère y seront disposés dans une zone plus grande que sept degrés, & il trouve qu'il y a 1419856 à parier contre 1, qu'elles n'iroient pas toutes vers le même côté du ciel entre des limites si étroites; d'où il conclut que cette *inclinaison* a nécessairement une cause. Mais 1°. ne pourroit-on pas répondre que les comètes, qui sont des planètes véritables, ont des orbites fort élevées au-dessus du plan de l'écliptique, & qu'ainsi sur le nombre de toutes les planètes, qui est peut-être très-grand, il n'est pas surprenant qu'il y en ait sept qui soient à-peu-près dans le plan de l'écliptique? 2°. Ne pourroit-on pas croire que le calcul des loix du sort ne doit pas s'appliquer ici? En effet, quand on calcule quelque chose par ces loix, il s'agit toujours d'un effet qui n'est point encore arrivé; & comme tous les effets sont également possibles, on détermine aisément qu'il y a tant à parier qu'un effet déterminé n'arrivera pas. Mais quand une fois l'effet est arrivé, il est alors inutile de se servir des loix du sort pour savoir combien il y avoit à parier qu'il n'arriveroit pas; car tous les effets sont également possibles, comme nous l'avons déjà dit, & il faut bien qu'il en arrive quelqu'un; de sorte qu'il n'est pas extraordinaire que tel effet arrive plutôt que tel autre. Par exemple, si deux personnes jouent ensemble avec deux dez, il y a 35 à parier contre 1, qu'un des joueurs n'amenera pas deux 6 à la fois, mais il y a de même 35 à parier contre 1, qu'il n'amenera pas deux autres nombres quelconques; par

exemple, 3 avec le dez *A* & 4 avec le dez *B*; par conséquent si le joueur dont il s'agit amène par hazard deux 6, cela n'est pas plus singulier que s'il amenoit 3 avec le dez *A* & 4 avec le dez *B*. Nous avons cru devoir nous étendre un peu là-dessus, parce qu'il nous paroît que le calcul des loix du sort pourroit donner souvent lieu à des raisonnemens de cette espece qui ne seroient pas concluans, ou qui s'ils l'étoient, donneroient lieu à des doutes très-fondés sur la maniere dont on calcule les loix du sort. Voyez l'article JEU. De quelque maniere que les planetes soient disposées, il y avoit avant la création, l'infini contre 1 à parier qu'elles ne le seroient pas ainsi, parce qu'il y avoit une infinité d'autres manieres de les disposer; mais je ne vois pas qu'on en puisse conclure que leur disposition présente est plutôt qu'une autre, l'effet d'une cause mécanique.

*Inclinaison* d'un plan, en terme de Gnomonique, est l'arc d'un cercle vertical compris entre le plan & l'horizon.

Pour trouver cette *inclinaison*, prenez d'abord une équerre garnie d'un fil à plomb, & appliquez sur votre plan un des côtés de cette équerre, de maniere que le fil à plomb s'ajuste sur l'autre côté, alors le côté de l'équerre appliqué sur le plan sera de niveau, menez le long de celui-ci une ligne horizontale, & élevez sur une perpendiculaire, le long de laquelle vous appliquerez de nouveau un côté de votre équerre; si le fil à plomb tombe sur l'autre côté de cette équerre, c'est une preuve que le plan est horizontal. Si votre fil ne tombe point sur l'autre côté de votre équerre, appliquez sur cette équerre un quart de cercle, dont les côtés s'ajustent sur les côtés de l'équerre, & observez sur le quart de cercle quel est l'angle que fait le fil à plomb avec le côté de l'équerre qui n'est point appliqué sur le plan; ce sera l'angle d'*inclinaison* du plan.

L'*inclinaison* de deux plans est l'angle aigu que forment les deux lignes droites tirées dans chaque plan par un même point de leur commune section, perpendiculairement à cette section commune.

Ainsi (Pl. géométr. fig. 98.) l'*inclinaison*

du plan *KEGL* au plan *ACDB* est l'angle *FHI* ou *fhi* formé par les lignes droites *HF* & *FI*, perpendiculaires à la ligne de section *EG* au point *E*. Chambers. (O)

*INCLINAISON*, (*Astronomie*.) c'est l'angle que forme avec l'écliptique l'orbite d'une planete. Cet angle étant mesuré au centre du soleil qui est à l'intersection & au centre de tous les cercles de la sphere de l'écliptique & de tous les orbites planétaires, il faut pour déterminer l'*inclinaison* par observation, connoître la latitude héliocentrique de la planete par le moyen de la latitude géocentrique observée, & la plus grande de toutes les latitudes héliocentriques; celle qui a lieu à 90° des nœuds est nécessairement l'*inclinaison* de l'orbite, mais pour éviter cette réduction au soleil, on choisit le temps où le soleil est dans le nœud de la planete, c'est-à-dire, nous paroît à la même longitude que la planete quand elle est dans son nœud, parce qu'alors la terre passe en *T* sur la ligne des nœuds *NST* (fig. 11, pl. d'*Astron. Suppl. des pl.*): ce qui rend la détermination de l'*inclinaison* fort simple. Supposons que la planete se trouve pour lors au point *A* de son orbite, de maniere qu'ayant abaissé la perpendiculaire *AB* sur le plan de l'écliptique ou de l'orbite de la terre prolongée jusques vers la planete, la ligne *TB* qui marque son lieu réduit à l'écliptique soit perpendiculaire à la ligne *TSN* dans laquelle se trouvent & le nœud de la planete & le soleil; l'angle d'élongation *BTS* étant de 90°, les lignes *AT* & *BT* sont perpendiculaires à la commune section *TN*, l'une dans le plan de l'orbite, & l'autre dans le plan de l'écliptique; elles font donc entr'elles le même angle que les deux plans; c'est-à-dire, un angle égal à l'*inclinaison* que l'on cherche. Or l'angle *ATB* n'est autre chose que la latitude même de la planete vue de la terre. Donc la latitude observée sera elle-même l'*inclinaison* de l'orbite. Cependant comme il est rare de rencontrer ces deux circonstances ensemble, c'est-à-dire le soleil dans le nœud, & la planete à 90° du soleil, & que d'ailleurs cette dernière condition ne se rencontre que



que dans les planetes supérieures ; nous avons besoin d'une regle plus générale pour la détermination des *inclinaisons*.

Supposons qu'on ait observé la latitude d'une planete vue de la terre, quelle qu'elle soit, pourvu que le soleil soit dans le nœud ou à-peu-près. Soit *P* la planete en un point quelconque *p* de son orbite, la terre étant toujours en *T* dans la ligne des nœuds *TSN*; on abaisse la perpendiculaire *pL* de l'orbite de la planete sur le plan de l'écliptique, on tire des points *p* & *L* les perpendiculaires *pR* & *LR* sur la commune section des deux plans; l'angle *pRL* de ces deux perpendiculaires sera égal à l'angle des deux plans, c'est-à-dire, à l'*inclinaison* de l'orbite sur le plan de l'écliptique. L'angle *LTP* sera égal à la latitude géocentrique de la planete, l'angle *RTL* égal à l'élongation de la planete; alors la propriété ordinaire des triangles rectilignes, tels que *RTL* & *pTL* rectangles en *R* & *L*, donnera les deux proportions suivantes, suivant les élémens de la trigonométrie rectiligne.

$$TL : RL :: R : \sin. RTL$$

$$TL : pL :: R : \text{tang. } LTP$$

Donc  $RL : pL :: \sin. RTL : \text{tang. } LTP$ .

Mais dans le triangle *pRL* rectangle en *L* on a cette autre proportion  $RL : PL :: R : \text{tang. } pRL$ : donc en comparant la troisieme proportion avec cette dernière, on aura  $\sin. RTL : \text{tang. } LTP :: R : \text{tang. } pRL$ , c'est-à-dire, que le sinus de l'élongation observée est au rayon comme la tangente de la latitude géocentrique est à la tangente de l'*inclinaison* que l'on cherche.

On emploie souvent des observations qui ne sont pas faites dans les circonstances que nous venons d'expliquer, afin d'avoir un plus grand nombre de déterminations des mêmes quantités. C'est après avoir calculé un nombre considérable d'observations de toutes les planetes, que j'ai déterminé leurs *inclinaisons* de la maniere indiquée dans la table ci-jointe.

Planetes.	Angles d'inclinaison.		
Mercure,	7 <sup>d</sup>	0'	0"
Vénus,	3	23	20
Mars,	1	51	0
Jupiter,	1	19	10
Saturne,	2	30	20

Mais ces *inclinaisons* qui sont les latitudes vues du soleil, sont ordinairement fort différentes des latitudes géocentriques que nous observons; celle de mercure ne va jamais pour nous à la moitié de l'*inclinaison*, & celle de vénus va au double.

Les calculs de l'attraction, par lesquels j'ai recherché les mouvemens des nœuds des planetes produits par leurs attractions réciproques, m'ont fait remarquer, en 1761, une chose qu'on n'avoit pas encore soupçonnée, c'est que les *inclinaisons* sur l'écliptique ne sauroient être constantes; j'ai trouvé par exemple que l'action de vénus diminue l'angle d'*inclinaison* de mercure de 8" par siecle; & que l'action de jupiter diminue de 3" l'*inclinaison* de mercure augmente de 10" celle de vénus, diminue de 25" celle de mars, & augmente de 9" celle de saturne. Voyez Nœud.

Les *inclinaisons* des satellites de jupiter ont des variations beaucoup plus considérables, plus singulieres & plus rapides; les astronomes n'en soupçonnoient pas même la cause, lorsque j'ai fait voir, en 1764, que ces *inclinaisons* provenoient du mouvement des nœuds produits par les attractions réciproques des satellites.

Toutes les fois que le nœud ascendant de la planete troublante est plus avancé que celui de la planete troublée, l'*inclinaison* de celle-ci est diminuée pourvu que l'excès ne soit pas de 180<sup>d</sup> ou à-peu-près. Cette regle est aisée à appercevoir en figurant les positions de différens orbites les unes par rapport aux autres. Par conséquent, si l'on dispose les planetes dans l'ordre de la longitude de leurs nœuds ascendants, en commençant par celle dont le nœud est le moins avancé, nous aurons l'ordre suivant; mercure, mars, vénus, jupiter & saturne. Cela nous indiquera que mercure contri-

bue à augmenter les *inclinaisons* de toutes les planetes, & que sature les diminue toutes; mars diminue l'*inclinaison* de mercure, mais il augmente celles de vénus, de jupiter & de sature, dont les nœuds sont plus avancés, & ainsi des autres.

Ce fut ces considérations que personne n'avoit encore faites, qui m'ont donné l'explication des inégalités observées dans les *inclinaisons* du second & troisieme satellite; inégalités si singulieres, qu'avant moi on n'en soupçonnoit pas même la raison. (M. DE LA LANDE.)

INCLINATION, f. f. (*Philosophie morale.*) penchant, disposition de l'ame à une chose par goût & par préférence.

Les *inclinations* sont une pente de la volonté, qui l'entraîne vers certains objets plutôt que vers d'autres, mais d'une maniere assez égale & assez tranquille pour ne pas troubler ses opérations, & même pour les faciliter d'ordinaire.

Les *inclinations* naissent du mécanisme particulier de nos organes, qui dépend de la conformation primitive des sens, & qui nous porte à nous procurer la jouissance de certaines choses que nous envisageons comme une source de félicité; tel est le goût naturel que les uns ont pour la musique, d'autres pour l'étude, &c.

Les *inclinations* different des appétits que la nature a établis dans tous les hommes, tels que la faim & la soif, lesquels appétits ne tendent qu'à notre conservation, & cessent lorsqu'on a satisfait les besoins corporels; au lieu que les *inclinations* ont pour objet le bonheur de l'ame, qui a sa source dans les sensations agréables, & dans la continuation de ces sensations.

Les *inclinations* different aussi des passions qui consistent dans des affections violentes, actuelles & habituelles; car les *inclinations* existent avant même que nous ayons été affectés par les sensations & perceptions qu'elles nous rendent agréables ou désagréables.

Enfin, les *inclinations* different de l'instinct qui tient lieu dans les animaux de connoissance, d'expérience, de raisonnement & d'art, pour leur utilité & pour

leur conservation. V INSTINCT. (D. J.)

INCLINATION; PENCHANT, (*Gram. synon.*) L'*inclination* s'acquiert, le *penchant* est inné; le *penchant* est violent, l'*inclination* est douce. On suit son *inclination*; le *penchant* entraîne. Ils se prennent l'un & l'autre en bonne & en mauvaise part; on a des *penchans* honnêtes, & des *inclinations* droites & des *inclinations* perverfes, & des *penchans* honteux.

INCLINATION, (*Chimie & Pharmacie.*) l'action d'incliner doucement un vaisseau, pour en faire couler une liqueur. Voyez DÉCANTER.

INCLINÉ, adj. *plan incliné* en termes de Méchanique, est celui qui fait un angle oblique avec l'horison.

Il est démontré qu'un corps, tel que *D* (*Pl. Méc. fig. 58.*) qui est appuyé sur un *plan incliné*, perd toujours une partie de sa pesanteur; & que la puissance ou force *L* nécessaire pour le soutenir dans une direction *AC* parallele au plan, est à la pesanteur de *D*, comme la hauteur *BA* du plan est à sa longueur *CA*. Cette proposition se démontre aisément en décomposant l'effort absolu de la pesanteur du corps *D*, suivant *QF* en deux efforts *QG*, *QE*, dont l'un *QG* est détruit par la résistance du plan auquel il est perpendiculaire, & l'autre *QE*, parallele au plan, est à l'effort total, comme *QE* est à *QF*; c'est-à-dire, comme *AB* est à *AC*; à cause des triangles semblables *EQF*, *ABC*; d'où il suit que l'*inclinaison* du plan peut être si petite, qu'il ne faille qu'une force extrêmement petite pour soutenir dessus un poids considérable.

La force avec laquelle un corps pesant descend le long d'un *plan incliné*, est à la force avec laquelle il descendroit perpendiculairement, comme le sinus de l'angle de l'*inclinaison* du plan est au rayon; car le sinus de l'*inclinaison* est au rayon, comme *AB* à *AC*. Voyez DESCENTE.

Supposons que l'on connoisse la pesanteur d'un corps, & qu'il soit question de trouver la puissance *P* nécessaire pour le soutenir sur un *plan incliné* *D*. J'appelle le poids *W*, & la puissance *P*. J'ai par la regle précédente sin. tot. incl. comme *V*

à *P*, c'est-à-dire, comme le rayon est au sinus d'inclinaison, ainsi le poids est à la puissance que l'on cherche; & comme les trois premiers termes sont donnés, il s'ensuit que le quatrième l'est aussi.

Les loix du mouvement des corps qui descendent sur des *plans inclinés*, sont absolument les mêmes que celles du mouvement des corps qui descendent perpendiculairement; avec cette seule différence, que la pesanteur doit être diminuée dans la raison de la hauteur du plan à sa longueur. C'est pourquoi si on appelle *g* la pesanteur absolue, *h* la hauteur du plan, *l* sa longueur, il faudra mettre  $\frac{gb}{l}$  au lieu de *g* dans les calculs, qui du reste seront absolument les mêmes. Voyez les articles ACCÉLÉRATION, DESCENTE, FORCE, & l'article PLAN, où les loix dont il s'agit, seront détaillées.

**INCLUSIVEMENT**, adv. (*Grammaire & Jurisprudence.*) est opposé à *exclusivement*; il signifie que la chose dont on parle, est comprise dans la convention ou disposition. Par exemple, quand on dit que le mariage est défendu par le droit canon jusqu'au quatrième degré *inclusivement*, c'est-à-dire que le quatrième degré est compris dans la prohibition. (A)

**INCOGNITI**, (*Hist. littéraire.*) c'est le nom qu'a pris une société littéraire, établie à Venise, qui a pour sa devise le fleuve du Nil, avec cette épigraphe, *Incognito e pur noto*. Si les gens de lettres étoient moins affamés de gloire, & plus curieux de savoir que de se produire, il régneroit plus d'harmonie entr'eux, les connoissances humaines feroient plus de progrès, & on n'attacheroit point un si haut prix à des suffrages que souvent on méprise.

**INCOGNITO**, adv. (*Gramm. & Hist. mod.*) terme purement italien, qui signifie qu'un homme est dans un lieu, sans vouloir y être connu. Il se dit particulièrement des grands qui entrent dans une ville, & qui marchent dans les rues sans pompe, sans cérémonie, sans leur train ordinaire, & sans les marques de leur grandeur.

Les grands en Italie ont la coutume de se promener dans la ville *incognito*, & ils ne

sont pas bien-aîsés qu'on les salue dans ces occasions. Ce n'est pas absolument qu'ils veulent qu'on les méconnoisse, mais c'est qu'ils ne veulent point être traités avec les cérémonies, ni recevoir les honneurs dûs à leur rang.

Quand les chevaux des carrosses des princes, des cardinaux & des ambassadeurs, n'ont point de houppes qu'ils appellent *fiocchi*, & que les rideaux des carrosses qu'ils nomment *bantinnelle*, sont tirés, ils sont censés être *incognito*, & l'on n'est point obligé de s'arrêter, quand ils passent, ni de les saluer.

Les cardinaux vont aussi sans calotte rouge, quand ils veulent être *incognito*. Voyez CHAPEAU & CARDINAL. Voyez le Dictionnaire de Trévoux.

Quand des princes voyagent, & veulent éviter les formalités & les discussions du cérémonial, ils gardent l'*incognito*, & prennent un autre nom que leur titre de souveraineté; ainsi quand le duc de Lorraine vint en France, il y parut sous le nom de comte de Blamont.

**INCOLAT DROIT D'**, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme en Bohême un droit que le souverain accorde aux étrangers qui ne sont point nés dans le royaume, en vertu duquel ils jouissent des mêmes prérogatives que les autres citoyens. Ce droit s'appelle en Pologne *indigenat*. Les hommes devant être regardés la plus grande richesse d'un état, les princes sont intéressés à les attirer chez eux, & la qualité d'étranger ne devoit jamais exclure des avantages d'aucune société.

**INCOMBUSTIBLE**, adj. m. f. (*Chimie.*) corps incapable du véritable embrasement, parce qu'il ne contient point l'aliment propre du feu, que le phlogistique n'est point principe, ni immédiat ni médiat de sa composition. Voyez COMBUSTION, IGNITION & PHLOGISTIQUE (b).

**INCOMBUSTIBLE, BOIS**, (*Hist. n.*) on assure qu'il se trouve en quelques endroits d'Italie des arbres ou arbrisseaux dont le bois ne brûle point, quand même on le laisseroit expoté pendant plusieurs heures consécutives dans un brasier ar-

dent. On ajoute même que les miroirs ardents ne font aucun effet sur lui; on dit qu'à l'extérieur il ressemble à du bois de chêne, excepté qu'il est plus tendre, & que son écorce & son intérieur sont un peu rougeâtres; il se coupe & se taille aisément, sur-tout quand il a passé plusieurs fois par le feu; il tombe au fond de l'eau, quelques petits que soient les morceaux; en le mâchant dans la bouche, on n'y trouve point de goût minéral, ni la rudesse du sable.

Vitruve, dans son *livre II, chap. ix*, attribue ces propriétés au *larix*; & Pline dit dans le *livre XVI, chap. x*. de son histoire naturelle, *exceptâ larice, quæ nec ardet, nec carbonem facit, nec alio modo ignis vi consumitur, quam lapides*. Il seroit question de savoir quel est l'arbre que ces auteurs ont appelé *larix*, vu que celui à qui les botanistes donnent aujourd'hui ce nom, est très-combustible. On a aussi trouvé un bois *incombustible* en Espagne, près de Séville. Voyez les *Voyages de Keyfseler*, & la *Bibliothèque choisie* de le Clerc, *tom. XII, pag. 57*.

**INCOMMENSURABLE**, adj. (*terme de Géométrie*.) il se dit de deux quantités qui n'ont point de mesure commune, quelque petite qu'elle soit, pour mesurer l'une & l'autre. Voyez **COMMENSURABLE**, **SOURD** & **IRRATIONNEL**.

Le côté d'un carré est *incommensurable* avec sa diagonale, comme le démontre Euclides; mais il est commensurable en puissance, parce que le carré de la diagonale contient deux fois le carré fait sur le côté.

On dit aussi que des surfaces sont *incommensurables* en puissance, lorsqu'elles ne peuvent être mesurées par aucune surface commune. (E)

On a démontré aux mots **FRACTION** & **DIVISEUR**, que si deux nombres  $a, b$ , n'ont point de diviseur commun, autre que l'unité, leurs carrés  $aa, bb$ , leurs cubes  $a^3, b^3$ , &c. & ainsi du reste, n'auront point de diviseur commun, autre que l'unité; d'où il s'ensuit que le carré, le cube, &c. d'une fraction  $\frac{a}{b}$  est toujours une fraction; j'entends ici par fraction

toute quantité dans laquelle  $a$  ne se peut diviser exactement par  $b$ ; soit que  $a$  soit plus petit ou plus grand que  $b$ : donc tout nombre entier, comme 2, 3, 5, 6, &c. qui ne sauroit avoir pour racine quarrée un nombre entier, ne sauroit avoir pour racine quarrée un entier, plus une fraction; donc on ne sauroit exprimer en nombre la racine quarrée de ces sortes de nombres; ainsi la racine quarrée de 2, par exemple, est *incommensurable* à l'unité; & en général on appelle *incommensurable* à la racine du degré  $m$  de tout nombre entier  $p$ , dont on ne peut trouver la racine du degré  $m$  en nombres entiers; car il est démontré que cette racine ne sauroit être exprimée par quelque nombre que ce puisse être.

A plus forte raison, les racines des *incommensurables* sont *incommensurables*, comme le seroit, par exemple, la racine de la racine de 2.

Il y a cette différence entre les *incommensurables* & les imaginaires, 1° que les *incommensurables* peuvent se représenter par des lignes, (comme la diagonale du carré), quoiqu'ils ne puissent s'exprimer exactement par des nombres; au lieu que les imaginaires ne peuvent ni se représenter, ni s'exprimer. Voyez **IMAGINAIRE**. 2°. Qu'on approche des *incommensurables* autant qu'on veut par le calcul; voyez **APPROXIMATION**, ce qu'on ne peut faire des imaginaires, voyez **EQUATION**. (O)

**INCOMMUNE**, adj. (*Grammaire & Morale*.) il se dit de tout ce qui nous gêne, de quelque manière que ce soit. Ainsi un forgeron est un voisin *incommode*. Il y a des vertus *incommodes*; on aimeroit mieux des vices faciles. Il y a d'honnêtes fâcheux, de bonnes gens très-*incommodes*.

**INCOMMODÉ**, adj. (*Marine*.) se dit d'un vaisseau à qui il est arrivé quelque accident, comme de perdre quelques-uns de ses mâts, d'avoir la manœuvre en désordre, d'être désemparé dans un combat, ou d'avoir une voie d'eau. (Z)

**INCOMMODER**, verb. act. (*Gram.*) il se prend dans le même sens qu'*incommode*; mais il a quelques acceptions particulières. Ainsi l'on dit d'une batterie de canon placée avantageusement, que l'en-

nemi en étoit fort *incommodé* ; qu'un commerçant a été *incommodé* par les banqueroutes qu'il a souffertes ; qu'on est *incommodé* d'une légère blessure, &c.

**INCOMMODITÉ**, (*Médecine.*) signifie la même chose que maladie légère. Voyez MALADIE.

**INCOMMUTABLE**, adj. (*Gramm. & Jurispr.*) est ce qui ne peut plus être changé. Un propriétaire *incommutable* est celui qui ne peut plus être évincé par aucun retrait, hypothèque, ou autre action. (A)

**INCOMMUTABILITÉ**, f. f. (*Gram. & Jurispr.*) c'est lorsque le droit de propriété devient irrévocable en la personne d'un acquéreur, lequel ne peut plus être évincé, soit par retrait féodal, lignager, ou conventionnel, ou autrement. On dit alors qu'il devient propriétaire *incommutable*. Voyez EVICTION. (A)

**INCOMPARABLE**, adj. (*Gramm.*) ce qui est si parfait dans son genre qu'on ne trouve rien qui puisse lui être comparé. Combien de choses qui ont été *incomparables* autrefois, & qu'on ne daigne plus regarder ?

**INCOMPATIBLE**, adj. (*Phys.*) qui ne peut subsister ou demeurer avec un autre sans le détruire. Ainsi on dit que le froid & le chaud sont *incompatibles* dans un même sujet ; de même le mouvement & le repos sont *incompatibles* dans un même corps. Lorsque les états de deux corps sont *incompatibles*, il doit nécessairement arriver du changement dans l'état de tous les deux, ou dans celui de l'un des deux. Ainsi quand un corps en mouvement vient en frapper un autre en repos, il faut nécessairement que le choc le meuve, ou que s'il reste en repos, le choquant perde son mouvement, ou change de direction. Voyez COMMUNICATION. (O)

**INCOMPATIBLE**, (*Jurispr.*) se dit de ce qui ne peut s'accorder avec quelqu'autre chose. Les bénéfices & les charges sont *incompatibles* lorsqu'on ne peut les posséder en même temps. Voyez BÉNÉFICES & OFFICES. (A)

**INCOMPATIBILITÉ**, f. f. (*Ju-*

*risprud.*) c'est le défaut de pouvoir réunir ensemble certaines fonctions.

Il y a certains bénéfices qui sont *incompatibles* dans une même personne, comme deux bénéfices *sub eodem tecto*, deux bénéfices-cures, & en général tous bénéfices qui requierent résidence.

Il y a aussi *incompatibilité* entre certains offices & emplois, soit à cause que l'un & l'autre exigent résidence, ou parce que l'un est au-dessous de la dignité de l'autre, ou d'un état tout différent. Voyez INCOMPATIBLE. (A)

**INCOMPÉTENCE**, f. f. (*Jurisprud.*) est le défaut de pouvoir & de juridiction en la personne d'un juge, pour connoître d'une affaire.

L'*incompétence* procède de plusieurs causes, savoir :

1° En matière personnelle, lorsque le défendeur n'est pas domicilié dans l'étendue de la juridiction où il est assigné.

2° Sil a été assigné devant le juge ordinaire, & qu'il s'agisse de choses dont la connoissance est spécialement attribuée à certains juges.

3° Sil a demandé son renvoi devant le juge de son privilege.

4° En matière criminelle, tout juge est compétent pour informer & décréter ; mais au-delà de cette instruction, chaque juge ne peut connoître que des crimes commis dans l'étendue de sa juridiction.

L'ordonnance de 1667, tit. 6, art. 3 & 4, veut que les *incompétences* soient jugées sommairement à l'audience, & que les appellations comme de juges *incompétens*, soient incessamment vidées par expédient au parquet.

En général l'*incompétence* est ou *ratione personæ* ou *ratione materiæ*.

La première est lorsqu'une personne assignée devant le juge ordinaire, a le pouvoir de demander d'être renvoyée devant le juge de son privilege ; le défendeur doit proposer cette *incompétence in limine litis* ; car dès qu'il a fait le moindre acte, par lequel il a reconnu la juridiction, il ne peut plus demander son renvoi, parce que l'*incompétence* du juge ordinaire n'est pas absolue ; le défendeur a seulement la

faculté de demander son renvoi, lorsque les choses sont entières.

Il n'en est pas de même, quand l'*incompétence* est *ratione materiæ*; il ne dépend pas des parties de procéder devant un juge qui est absolument *incompétent* pour connoître de la matiere. Le juge en ce cas doit renvoyer devant ceux qui en doivent connoître; ou si ces juges sont ses supérieurs, il doit ordonner que les parties se pourvoient; c'est ce qui résulte de l'ordonnance de 1667, tit. 6.

On dit quelquefois une *incompétence* pour un appel comme de juge *incompétent*.

Les appels comme de juge *incompétent* se portent directement au parlement, *omisso medio*. Voyez COMPÉTENCE, DÉCLINATOIRE, RENVOI. (A)

\* INCOMPLEXE, adj. (*Gramm. & Logiq.*) qui n'est pas composé. On appelle *sylogismes complexes* ceux dont les propositions sont simples.

INCOMPOSÉ, (*Musique.*) Un intervalle *incomposé* est celui qui ne peut se résoudre en intervalles plus petits, & n'a point d'autre élément que lui-même; tel, par exemple, que le dièse enharmonique, le comma, même le semi-ton.

Chez les Grecs, les intervalles *incomposés* étoient différens dans les trois genres, selon la maniere d'accorder les tetracordes. Dans le diatonique le semi-ton & chacun des deux tons qui le suivent étoient des intervalles *incomposés*. La tierce mineure qui se trouve entre la troisième & la quatrième corde dans le genre chromatique, & la tierce majeure qui se trouve entre les mêmes cordes dans le genre enharmonique, étoient aussi des intervalles *incomposés*. En ce sens, il n'y a dans le système moderne qu'un seul intervalle *incomposé*; savoir, le semi-ton. Voyez SEMI-TON. (S)

\* INCOMPREHENSIBLE, adject. (*Gram. & Métaphysique.*) qui ne peut être compris. Lorsqu'une proposition est *incompréhensible*, c'est ou la faute de l'objet, ou la faute des mots. Dans le premier cas, il n'y a point de ressource; dans le second, il se faut faire expliquer les mots. Si les mots bien expliqués, il y a contradiction entre les idées, la proposition n'est point *incompréhensible*, elle

est fautive; s'il n'y a ni convenance ni disconvenance entre les idées, la proposition n'est point *incompréhensible*, elle est vuide de sens. Il est indécent d'en faire de semblable à des gens sensés. Il y a deux grands principes qu'il ne faut point perdre de vue: c'est qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'y soit venu par la voie des sens, & qui par conséquent ne doive, en sortant de l'entendement, retrouver des objets sensibles pour se rattacher. Voilà en philosophie le moyen de reconnoître les mots vuides d'idées. Prenez un mot: prenez le plus abstrait; décomposez-le; décomposez-le encore, & il se résoudra en dernier lieu en une représentation sensible. C'est qu'il n'y a en nous que des représentations sensibles, & des mots particuliers qui les désignent, ou des mots généraux qui les rassemblent sous une même classe, & qui indiquent que toutes ces représentations sensibles, quelque diverses qu'elles soient, ont cependant une qualité commune.

\* INCONCEVABLE, adj. (*Gram.*) il se dit d'une maniere absolue, ou d'une maniere relative. Dans le premier sens, *inconcevable* est synonyme à *incompréhensible* (Voyez ce mot); dans le second on a égard au cours ordinaire des choses, & c'est sous ce point de vue qu'on dit d'une chose qu'elle est *incompréhensible* ou *inconcevable*. Exemple, si un homme fait une action qui le déshonore, qui renverse sa fortune, qui soit contraire à ses penchans, en un mot dans laquelle on n'apperçoit rien qui ait pu l'annoncer ou la faire prévoir, on dit qu'elle est *inconcevable*.

*Inconcevable* est encore une expression d'exagération, comme nous en avons une infinité d'autres qui ont perdu toute leur énergie par l'application qu'on en fait dans des circonstances puériles & communes. Ainsi nous disons d'un poëte, qu'il a une peine ou une facilité *inconcevable* à faire des vers.

INCONFIDENS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nommoit dans les royaumes d'Espagne, de Naples & de Sicile, au commencement de ce siècle, les person-

mes peu affectionnées au gouvernement actuel, & soupçonnées d'entretenir une correspondance illicite avec la maison d'Autriche qui prétendoit à ces couronnes, & ses partisans. Philippe V, roi d'Espagne, établit des tribunaux pour rechercher ceux qui étoient dans ces dispositions; ils avoient ordre de s'assurer de leurs personnes, ou de les éloigner du pays.

\* **INCONGRU, INCONGRUITÉ**, (*Gramm.*) le premier se dit des fautes contre la langue ou la logique; & le second, des fautes contre l'honnêteté, la bienfaisance & les usages reçus. Le dictionnaire de Trévoux rend *incongruité* par *inurbanitas*; mais *inurbanitas* marque une habitude, & *incongruité* ne marque qu'une action.

\* **INCONNU**, adj. (*Gramm.*) il ne se dit point des choses qu'on ne connoît point; car on ne dit rien de ce qu'on ne connoît pas, mais des choses qu'on connoît & des qualités qu'on y soupçonne. Ainsi nous voyons des effets dans la nature; nous ne doutons point qu'ils ne soient liés, mais la liaison nous en est *inconnue*. Nous voyons agir un de nos semblables, nous lui supposons un motif bon ou mauvais, mais il nous est *inconnu*. L'épithete *inconnu* se joint toujours à quelque chose qu'on connoît.

**INCONNUE**, adj. pris substantivement, (*terme d'algebre.*) On appelle ainsi la quantité qu'on cherche dans la solution d'un problème. Voyez **EQUATION, PROBLEME, &c.** (O)

\* **INCONSEQUENCE, INCONSEQUENT**, (*Gramm. Logiq. & Morale.*) il y a *inconséquence* dans les idées, dans le discours & dans les actions. Si un homme conclut de ce qu'il pense ou de ce qu'il énonce le contraire de ce qu'il devoit faire, il est *inconséquent* dans son discours & dans ses idées. S'il tient une conduite contraire à celle qu'il a déjà tenue, ou contraire à ses intérêts; il est *inconséquent* dans ses actions. Il y a encore une troisième *inconséquence*, c'est celle des pensées & des actions, & c'est la plus commune. Il y a mille fois plus d'*inconséquences* encore dans la vie que dans les jugemens. Il ne faut cependant

pas dire d'un homme qui tremble dans les ténèbres, & qui ne croit point aux revenans, qu'il soit *inconséquent*. Sa frayeur n'est pas libre. C'est un mouvement habituel dans ses organes qu'il ne peut empêcher, & contre lequel sa raison réclame inutilement.

\* **INCONSIDÉRÉ**, adj. (*Gramm.*) il se dit ou des actions ou des discours, lorsqu'on n'en a pas pesé les conséquences. On se perd par un propos *inconsidéré*; on s'embarrasse par une promesse *inconsidérée*; on se ruine par une largesse *inconsidérée*.

Il se dit aussi des personnes. Vous êtes un *inconsidéré*; vous vous êtes déchaîné contre la galanterie au milieu d'un cercle de femmes.

\* **INCONSTANCE**, f. f. (*Gramm. & Morale.*) indifférence ou dégoût d'un objet qui nous plaisoit; si cette indifférence ou ce dégoût naît de ce qu'à l'examen nous ne lui trouvons pas le mérite qui nous avoit séduit, l'*inconstance* est raisonnable; s'il naît de ce que nous n'éprouvons plus dans la possession le plaisir qu'il nous faisoit; s'il est le même, mais s'il ne nous émeut plus; s'il est usé pour nous; s'il ne nous fait plus cette impression qui nous enchaînoit; si la fée a perdu sa baguette, il faut que le charme cesse, & l'*inconstance* est nécessaire. Celui qui fait des vœux qu'il ne pourra rompre; celui qui prononce un serment qui l'engage à jamais, est quelquefois un homme qui présume trop de ses forces, qui s'ignore lui-même & les choses du monde. Je ne connois qu'un remède à l'*inconstance*, c'est la solitude & les soins assidus. Fuir la dissipation qui nous répandroit sur trop d'objets, pour que nous pussions demeurer à un seul. Sur-tout multiplier les sacrifices. Vous vous rendrez tous les jours l'un à l'autre plus agréables, si tous les jours vous vous rendez l'un à l'autre plus nécessaires. Je ne blâme point l'*inconstance* qui nous fait abandonner un objet de prix pour un objet plus précieux encore, dans toutes ces bagatelles qui ne souffrent point, qui ne sentent point, & qui font notre bonheur sans le partager, Mais en amitié, en attachement de cœur,

si l'on permettoit cette préférence, on quitteroit, on seroit quitté, & la porte seroit ouverte au plus étrange dérèglement.

\* **INCONTESTABLE**, adj. (*Gram.*) qui ne peut être contesté. Il se dit d'une rente, d'un fait, d'un titre, d'un droit, &c.

**INCONTINENCE**, f. f. (*Morale.*) vice opposé à la *puacité*, à la *continence*. Voyez **CONTINENCE**.

Nous ne décrivons point les diverses especes d'*incontinence*, elles ne sont que trop connues, & quelques-unes trop honteuses pour que la pudeur ne fût pas alarmée d'un pareil détail. Il nous suffira donc de quelques remarques sur ce dérèglement dans la recherche des plaisirs de l'amour.

La corruption qui en résulte est double, parce qu'elle se porte d'abord sur deux personnes, & que d'ailleurs ses mauvais effets se répandant ensuite sur plusieurs, confondent les droits des familles & ceux des successions; par conséquent tout le corps de l'état en souffre, & la dépopulation de l'espece s'en ressent à proportion que le vice prend faveur.

Il la prend nécessairement avec le luxe qu'il accompagne toujours, & dont il est toujours accompagné; c'est ce qu'on vit à Rome sous les empereurs. Comme leurs loix ne tendoient ni à réprimer le luxe, ni à corriger les mœurs, on afficha sans crainte le débordement de l'*incontinence* publique.

Il n'est pas vrai qu'elle suive les loix de la nature, elle les viole au contraire; c'est la modestie, c'est la retenue qui suit ces loix. Mais l'exemple, les conversations licentieuses, les images obscenes, le ridicule qu'on jette sur la vertu, la mauvaise honte qui a tant de force, établissent la licence & la corruption des mœurs dans tout un pays: le nôtre en peut être une assez bonne preuve.

Cependant personne n'ignore à quel point ces sortes d'excès sont funestes, & le nombre des hommes *incontinens* est assez grand pour en donner des exemples; plusieurs ont péri d'épuisement dans leurs plus beaux jours, tels que de tendres fleurs privées de leur sève par le

vent brûlant du midi. Combien d'autres qui ont pris dès leur enfance les germes d'une maladie honteuse, & souvent incurable? La nature, qui n'a voulu accorder aux individus que de courts momens pour se perpétuer, agit pour leur conservation avec la plus grande économie, & pour ainsi dire, avec la dernière épargne; elle n'opere qu'avec règle & mesure. Si on la précipite, elle tombe dans la langueur. En un mot, elle emploie toute la force qui lui reste à se soutenir encore, s'il est possible; mais elle perd absolument sa vertu productrice & sa puissance générative. (*D. J.*)

**INCONTINENCE D'URINE**. (*Médecine.*) L'*incontinence d'urine* est une incommodité suffisamment définie par le nom qu'elle porte, & auquel les médecins n'attachent d'autre sens que son sens naturel.

Cette incommodité est propre à la vessie; elle ne suppose aucun vice dans les organes destinés à séparer l'urine, ni dans cette humeur excrémentitielle. Aussi l'urine répandue par les sujets atteints de la maladie dont il s'agit, est-elle, tout étant d'ailleurs égal, pareille à celle que rendent les sujets sains; à cela près seulement qu'elle peut être un peu plus crue, c'est-à-dire privée du ton de couleur qu'elle acquiert dans la vessie par le séjour naturel. C'est par-là que l'*incontinence d'urine* est distinguée du diabete ou flux d'urine. Voyez **DIABETE**.

L'*incontinence d'urine* est encore appelée *pisement involontaire*, *micus involuntarius*. Ce qui suit est tiré du précis de la médecine-pratique de M. Lieutaud. L'*incontinence d'urine*, sans cause manifeste, est familière aux enfans & aux vieillards: elle n'a lieu dans les premiers que pendant le sommeil; mais les vieillards y sont exposés dans tous les temps. L'abus des diurétiques, l'accouchement laborieux, le calcul, les chûtes, l'opération de la taille, le trop long séjour dans l'eau froide, l'apoplexie & les affections soporeuses; le plus haut degré de toutes les maladies aiguës, &c. peuvent donner lieu à l'écoulement involontaire de l'urine. L'âge & l'éducation en délivrent les enfans; mais on la guérit



guérit rarement dans les vieillards, comme dans tous les cas où elle reconnoît pour cause un vice dans les organes. Tout le monde fait encore combien ce symptôme est redoutable dans les maladies aiguës.

L'*incontinence d'urine* venant le plus souvent du relâchement ou de la paralysie des organes, on juge que l'ouverture des cadavres ne doit pas nous fournir beaucoup de lumières : on a vu cependant l'hydropisie de la moëlle de l'épine, la grosseur des reins démesurée, des pierres & des ulcères dans ces visceres ( l'auteur de l'article observe conséquemment à l'idée qu'il a donné de l'*incontinence d'urine*, que l'écoulement qui a été occasionné par ces vices des reins étoit un vrai diabète, dont le pissément involontaire n'étoit qu'un symptôme ), on a trouvé la vessie racornie & incapable de dilatation, ulcérée, livide & gangrenée, contenant des pierres & des abcès, comprimée par la tumeur de la matrice & autres parties voisines. On a rencontré les urethères extrêmement dilatés, suppléant à la vessie qui étoit très-resserrée, &c. sans faire mention de différens désordres qui donnent lieu aux urines de couler involontairement par le périnée, par le scrotum, par l'anus, l'ombilic, &c.

Les astringens, tels que l'eau dans laquelle on a éteint des briques rougies au feu, de vin rouge, les roses de Provins, la grande consoude, la prêle, la noix de cyprès, le cachou, le mastic, les martiaux, &c. sont les remèdes les plus propres à fortifier les organes relâchés. On peut donner encore dans la même vue les aromatiques, tels que la menthe, le calament, le poivre, le girofle, la noix muscade, &c. C'est aussi pour la même raison qu'on préfère la rhubarbe & les myrobolans aux autres purgatifs, lorsque l'état des premières voies en demande. On propose encore les injections aromatiques & fortifiantes, ainsi que les cataplasmes, les fomentations, les linimens, les demi-bains & les lavemens qui ont la même propriété : on a même vu en cette occasion de bons effets des bains froids. Tout le monde a entendu parler de la poudre de souris & de quelques autres remèdes de bonnes femmes que le degré de

Tome XVIII.

confiance qu'on y attache peut rendre efficaces. ( L'auteur de l'article ose encore avancer que dans ce cas les médecins doivent avoir peu de confiance à cette confiance. ) On fait enfin qu'on a imaginé divers instrumens qui, en comprimant la verge & l'uretère, empêchoient l'urine de couler, mais peu de gens peuvent en supporter l'incommodité. On a usé aussi pour les femmes d'un pessaire qui produit le même effet, mais on rencontre de leur part la même difficulté. Je ne parle pas de différens vases de cuir, de verre ou d'argent, propres à recevoir l'urine, que ceux qui veulent se garantir de la mauvaise odeur & de la mal-propreté portent sans beaucoup de répugnance.

\* INCONVENIENT, s. m. ( Gram. ) il se dit de tout obstacle qui se présente dans la conduite d'une affaire, & de toutes les suites défavorables qui naissent de sa conclusion. Il n'y a presque rien qui n'ait ses avantages & ses inconvéniens. L'homme prudent, qui voit dans l'avenir, se garde bien de peser les uns & les autres relativement au moment.

*Inconvénient* se dit aussi d'une opinion, d'un système, d'une démarche, &c.

INCORPOREL, adj. ( Gram. & Métaphys. ) substance spirituelle qui n'a point de corps. Voyez ESPRIT & CORPS.

L'âme de l'homme est *incorporelle*, & peut subsister dans le corps. Voyez AME & IMMATÉRIEL.

Les idées indépendantes du corps ne peuvent ni être corporelles, ni être reçues dans un sujet corporel. Elles nous découvrent la nature de notre âme, qui reçoit ce qui est *incorporel*, & qui le reçoit au dedans de soi d'une manière *incorporelle*, excepté le mouvement que mon âme reçoit quand je me meus, & qu'elle reçoit tout-à-fait à la manière des corps. Voilà donc une modification divisible dans un sujet indivisible.

INCORPOREL, ( Jurisp. ) se dit des choses non-matérielles, qui conséquemment n'ont point de corps, & que l'on ne peut toucher corporellement, telles que sont les droits & actions qu'on appelle *droits-incorporels*. Voyez DROITS. ( A )

INCORPORER, verbe actif, ( Gram. )

Z z z

c'est en général unir un corps à un autre ; il se dit au simple & au figuré. Ces substances s'incorporent facilement l'une avec l'autre. On a incorporé cette troupe dans celle-ci. Les vaincus furent incorporés aux vainqueurs. Le vice s'incorpore à l'homme ; & il faut plus de temps encore pour l'en séparer, qu'il n'en a fallu pour le prendre.

INCORPORER, ( *Pharmacie.* ) c'est lier & donner une certaine consistance à un corps pulvérulent, pour en former un électuaire, un bol, un liniment, un onguent ; en un mot un remède interne ou externe sous forme solide, en l'introduisant peu-à-peu dans un syrop, une conserve, une graine ou tout autre excipient. ( *b* )

\* INCORRECTION, f. f. ( *Gram. Littér. Dessin.* ) Si le style s'écarte souvent des loix de la grammaire, on dit qu'il est incorrect, qu'il est plein d'incorrection. Si une figure dessinée pèche contre les proportions reçues, on dit qu'elle est incorrecte. Le reproche d'incorrection suppose un modèle connu, auquel on compare l'imitation. Voyez CORRECTION.

INCORRIGIBLE, adj. ( *Gram.* ) qui ne peut être corrigé. L'imbécillité, l'opiniâtreté & les passions rendent les hommes incorrigibles. Ou ils ne conçoivent pas la vérité des conseils qu'on leur donne, ou ils en conviennent, & n'ont pas la force de les suivre. Je ne fais pas comment on corrige les enfans mal-nés ; il y a des vices de l'esprit qui sont incorrigibles. On ne donne pas de la sensibilité à ceux qui n'en ont point : je doute qu'on rectifie le jugement. Si un enfant pèche par défaut de sensibilité, il faut lui imprimer profondément des idées d'ordre & de justice : heureux s'il peut les recevoir & les conserver ! Quand on trouve trop de difficultés à affaiblir une passion, il faut en fortifier une autre, & n'abandonner un enfant à son sort, qu'après avoir tout tenté pour le corriger.

INCORRUPTIBLE, adj. ( *Gram.* ) qui n'est point sujet à corruption. Voyez CORRUPTION. Il n'y a rien dans la nature d'incorruptible. Cependant la corruption ne se dit guère que des substances animales &

végétales. On regarde les sels, les pierres, les métaux, &c. comme incorruptibles. Les sels se dissolvent, se décomposent, les pierres tombent en poudre, les métaux se réduisent en chaux ; encore faut-il en excepter l'or.

Incroyable se dit au figuré. Un juge incorruptible. Il y a peu de gens dont la probité soit incorruptible.

INCORRUPTIBLES, f. m. pl. ( *Théol.* ) nom de sectes.

Les incorruptibles étoient un rejeton des Eutychiens.

Ils disoient que le corps de J. C. étoit incorruptible ; par-là ils entendoient que dès qu'il fut formé dans le sein de sa mère, il n'étoit susceptible d'aucun changement, ni d'aucune altération, pas même des passions naturelles & innocentes, comme la faim & la soif ; en sorte qu'avant sa mort il mangeoit sans besoin, comme après sa résurrection. On voit par-là d'où leur venoit ce nom : on les appelloit aussi incorrupticoles. *Dict. de Trévoux.*

INCRASSANT, ou EPAISSISSANT, ( *Médecine thérapeutique.* ) Les médecins appellent incrassation, ou épaissement procuré aux humeurs par des remèdes, le changement de ces humeurs trop fluides, trop subtiles, en une consistance plus dense, plus tenace, plus grossière.

La plus grande fluidité, qu'on a aussi appelé la dissolution des humeurs, a été un vice très-anciennement observé ; & la vue de la corriger par des remèdes, est comptée parmi les indications médicales dès le commencement de la médecine rationnelle. Mais les anciens, les galénistes surtout n'ont considéré ce vice que dans les humeurs excrémentielles, & principalement dans la bile. Ils le regardoient comme un obstacle à l'évacuation suffisante & utile de ces humeurs, comme les empêchant de céder à l'action de la force expultrice, ou comme propre à une humeur particulière, qui étant mêlée à la masse du sang, l'agitoit, le rarésoit, produisoit l'orgasme. Voy. ORGASME. Wedel & Juncker auteurs modernes, qui sont mis avec raison au premier rang pour la théorie de l'action des médicamens, ne

donnent point d'autre idée de l'état des humeurs qui indiquent l'*incrassation*.

C'est une invention, & vraisemblablement un préjugé de notre siècle, que l'opinion d'une dissolution de la masse entière des humeurs, du sang proprement dit, de la lymphe, &c. & que le projet de les épaissir par les secours de l'art.

La médecine moderne emploie à produire l'*incrassation*, entendue en ce dernier sens, des remèdes de différentes vertus. Les évacuans de toutes les espèces, par le moyen desquels on chasse du corps la partie la plus liquide de la masse du sang, l'exercice pour fortifier les organes qui sont mis par-là en état de condenser les humeurs; les remèdes toniques, acides, acerbés, astringens dans la même vue; les astringens styptiques vulgaires, qu'on croit altérer directement & immédiatement la consistance des humeurs; les anodins & antispasmodiques, antorgasmiqes, qui sont censés agir en calmant leur fougue; & enfin les *incrassans*, proprement dit, qui sont le sujet propre de cet article. Voyez sur l'action des autres remèdes que nous venons d'indiquer leurs articles particuliers: EVACUANT, EXERCICE, STYPTIQUE, &c.

Les remèdes appelés *incrassans* par excellence sont des substances fournies par le règne végétal, & par le règne animal, fâdes, inodores, collantes, solubles dans les liqueurs aqueuses, qu'elles épaississent & qu'elles rendent gluantes sensiblement; & qui étant digérées & portées dans la masse du sang, sont censées y produire le même effet par une vraie mixtion, interposition, introsusception de leur substance entière & inaltérée, *immediatâ & substantiali sui miscelâ, interpositione, introsusceptione, solutione*.

Les médicamens auxquels on attribue éminemment cette propriété, sont la plupart des substances muqueuses, végétales, & animales, & principalement les émulsions ordinaires sucrées, le suc & les décoctions de réglisse; les décoctions ou tisanes de citrouille, de carouge, de racine de guimauve, de grande consoude, qui est bien plus mucilagineuse que styptique, &c. l'orge, le riz, l'avoine, le

l'agou, & presque tous les farineux, voyez FARINEUX, soit en décoction, soit préparés en crème, ou en potage avec l'eau, le lait; les émulsions végétales, comme le lait d'amande, &c. ou le bouillon; les décoctions & le syrop de chou rouge, & de navet; les châtaignes, le chocolat appelé de *santé*, les sucg gélatineux animaux, tels que la gelée de corne de cerf, les bouillons de limaçons, de grenouilles, & ceux de jeunes animaux; comme poulets & veaux, les brouets, ou bouillons, légers de ces dernières viandes appelés communément *eau de poulet*, *eau de veau*, les bouillons de veau au bain-marie fort usités à Montpellier, les œufs, le lait & les laitages, &c.

Pour évaluer exactement les vertus réelles de ces substances, il faut observer,

Premièrement, que ce sont ici des véritables alimens, des alimens purs & proprement dit *exquisita*, des alimens qui ne sont point du tout médicamenseux. Voyez NOURRISSANT & MÉDICAMENT.

Secondement, que toutes ces substances, & en général toutes les substances propres à nourrir les animaux, sont sujets à un changement spontané, appelé *fermentation* (Voyez FERMENTATION.), & que le premier effet de ce changement est de détruire la viscosité de ces substances, qui ne leur est ensuite jamais rendue par aucune altération ultérieure.

Troisièmement, que ces substances éprouvent dans l'estomac & dans les intestins une altération qui détruit encore plus puissamment leur consistance, leur viscosité, & qu'elles ne fournissent constamment au sang qu'une liqueur toujours très-fluide & très-ténue, savoir, le chyle, lequel recevant des élaborations ultérieures dans les organes de la sanguification, est absolument différent, dégénéré de la matière qui l'a fourni, avant d'être véritablement incorporé, assimilé avec le sang.

Quatrièmement, qu'il n'en est pas moins vrai que lorsqu'on mange des corps farineux & des doux non fermentés, la salive, & vraisemblablement les humeurs œsophagienne & gastrique sont épaissies & rendues gluantes.

Cinquièmement, il est observé encore

que ceux qui tirent leur nourriture ordinaire des corps farineux non fermentés, comme du blé de Turquie & des chataignes, qui sont l'aliment commun des habitans de plusieurs provinces, que ces hommes, dis-je, sont gros, gras, pour ainsi dire empâtés, & en même temps lourds, paresseux, foibles.

On peut tirer de ces observations les conséquences suivantes.

Premièrement, que les remèdes appellés *incrassans* ne sont pas proprement des médicamens; & que puisqu'ils sont au contraire de simples & véritables alimens, ils doivent être employés à grande dose, & pendant long-temps, s'ils sont en effet indiqués quelquefois.

Secondement, qu'on évalue très-mal leur opération sur les humeurs du corps vivant, dans le sein desquelles ils sont introduits par la route commune du chyle, & après avoir essuyé divers changemens considérables, en estimant cette opération par les effets de ces substances inaltérées sur des liqueurs mortes, *inertes*, contenues dans des vaisseaux purement passifs, *in vitro*, & que s'il n'est pas démontrable à la rigueur que ces prétendus *incrassans* n'opèrent sur les humeurs aucun épaisissement direct & immédiat, du moins cette assertion est-elle très-vraisemblable: sur quoi on peut faire cette remarque singulière, que de tous les moyens d'*incrassation* artificielle proposés au commencement de cet article, le plus vain, le plus nul, du moins le plus incertain, c'est l'emploi des matières appellées *incrassantes* par excellence.

Troisièmement, que l'épaisissement réellement causé à la salive, & les fucs œsophagien & stomacal, par l'usage des farineux non fermentés, & sur-tout des doux exquis, n'infirmes en rien le sentiment que nous venons de proposer, parce que ces fucs sont immédiatement imprégnés, chargés de ces substances immuées, inaltérées. Cette considération en fournit une autre qui est immédiatement liée à la première; c'est qu'il n'y a que les fucs & les organes digestifs qui soient évidemment affectés par nos *incrassans*, & qu'ainsi l'on peut raisonnablement déduire leurs

vertus médicinales, s'ils en ont en effet, de leur action sur les fucs & sur ces organes.

Quatrièmement enfin, que le mot *embonpoint* des *aliphitophages*, ou mangeurs de farine, ne prouve rien en faveur de la théorie vulgaire, c'est-à-dire de celle qui fait agir ces matières dans le corps comme dans les vaisseaux chimiques: car certainement être gros & gras, n'est pas la même chose qu'avoir les humeurs épaisses & visqueuses.

Mais comme un moyen curatif peut être très-utile, quoiqu'on n'ait qu'une fautive théorie de son action, & que par conséquent, après avoir démontré l'insuffisance de celle-ci, il reste à savoir encore quels sont les usages des corps bien ou mal nommés *incrassans*. Nous dirons premièrement que l'espece d'aliment pur, doux, de facile digestion, abondant en matière nutritive, auquel on a donné le nom d'*incrassant*, est bon, & vraisemblablement à cause des qualités que nous venons d'y remarquer dans les cas suivans.

On les donne communément & avec succès aux personnes seches, exténuées, épuisées par le travail, ou par un usage excessif de l'acte vénérien; aux phtisiques, à ceux qui sont attaqués de toux opiniâtres, qui sont dans le marasme, ou dans la fièvre hectique; à ceux qui sont sujets aux dartres, aux érisièles, aux rhumatismes; dans les ophtalmies, avec écoulement d'humeurs abondantes & âcres; dans le scorbut, les flux de ventre colliquatifs, les sueurs abondantes, la fièvre ardente putride, &c.

Il nous reste à observer que nous avons dans l'art, outre ces *incrassans* généraux, des *incrassans* particuliers, d'une humeur excrémentielle particulière, c'est-à-dire des *incrassans* dans le sens des anciens; savoir, ceux qu'on destine à épaisir l'humeur bronchique, ou à mûrir la matière des crachats dans les rhumes. Ces remèdes sont une espece de béchique, ou pectoral. Voy. PECTORAL, *Méd. th. cap. (b)*

INCRÉDULE, INCRÉDULITÉ, (*Gramm.*) L'*incrédulité* est définie par le dictionnaire de Trév. une disposition d'es-

prit qui nous fait rejeter les choses, à moins qu'elles ne nous soient bien démontrées : en ce sens l'*incrédulité* est une qualité louable, excepté en matière de foi.

Il y a deux fortes d'*incrédulité*, l'une réelle & l'autre simulée.

L'*incrédulité réelle* ne peut être vaincue que par des raisons supérieures à celles qui s'opposent dans notre esprit à la croyance qu'on exige.

Il faut abandonner à son malheureux sort l'*incrédulité simulée* ; il faut attendre cette sorte d'hypocrite au dernier moment, à ce moment où l'on n'a plus la force de s'en imposer à soi-même ni aux autres.

\* **INCRÉÉ**, adj. (*Gram.*) qui n'a point eu de commencement, & conséquemment n'aura point de fin. Tous les anciens philosophes ont dit, rien ne se fait de rien ; ainsi la matière étoit, selon eux, *incrée*, éternelle. Pour nous, il n'y a que Dieu qui soit *incrée*. Voyez les articles DIEU & CRÉATION.

\* **INCROYABLE**, adj. (*Gram. & Métaphysiq.*) ce qui ne nous paroît pas digne de foi. Il faut avoir égard aux circonstances, au cours ordinaire des choses, à la nature des hommes, au nombre de cas où de pareils évènements ont été démontrés faux, à l'utilité, au but, à l'intérêt, aux passions, à l'impossibilité physique, aux monumens, à l'histoire, aux témoins, à leur caractère ; en un mot, à tout ce qui peut entrer dans le calcul de la probabilité, avant que de prononcer qu'un fait est digne ou indigne de notre croyance.

Le mot *incroyable* est hyperbolique, comme dans ces exemples : Xerxès fit passer dans la Grèce une multitude *incroyable* de soldats. Alexandre se plaisoit à tenter des choses *incroyables*.

Celui qui ne trouve rien d'*incroyable* est un homme sans expérience & sans jugement.

Celui qui ne croit rien, & à qui tout paroît également impossible, a un autre vice d'esprit qui n'est pas moins ridicule.

Il y a une telle diversité dans la constitution générale des hommes, qu'il n'y en a pas deux à qui un même fait paroisse éga-

lement croyable ou *incroyable*. Faites-en l'expérience, & vous verrez que ceui-ci vous dira que la vraisemblance que telle chose est, à la vraisemblance qu'elle n'est pas, est dans le rapport de 1 à 10, & l'autre dans le rapport de 1 à 1000.

**INCRÉMENT**, dans la géométrie se dit de la quantité dont une quantité variable augmente ou croît ; si la quantité variable décroît ou diminue, sa diminution ou son décroissement s'appelle encore alors *incrément* ; mais l'*incrément* est négatif. Voyez DIFFÉRENTIEL & FLUXION.

M. Taylor a appelé *incrémens* les quantités différentielles. Voyez son ouvrage intitulé *Methodus incrementorum*, &c. (O)

**INCRUSTATION**, f. f. (*Hist. nat. Minéralog.*) On nomme ainsi une croûte ou enveloppe de pierre qui se forme peu-à-peu autour des corps qui ont séjourné pendant quelque temps dans de certaines eaux. L'*incrustation* ne doit pas être confondue avec la pétrification ; cependant elle peut contribuer beaucoup à nous faire connoître la manière dont elle s'opère. Les *incrustations* varient avec la nature de la terre qui a été dissoute, ou du moins divisée par les eaux ; mais les *incrustations* les plus ordinaires sont calcaires, parce qu'il n'y a point de terre qui soit plus disposée à être mise en dissolution que la terre calcaire. Il y a aussi des *incrustations* ochracées ou couleur d'ochre, parce que la terre dont les eaux étoient chargées étoit mêlée de parties ferrugineuses qui se sont déposées avec elle sur les corps qui séjournent dans ces eaux, & ont formé peu-à-peu une croûte ou enveloppe autour d'eux : de cette dernière espèce sont les *incrustations* fameuses qui se font dans les eaux thermales des bains de Carlsbade en Bohême ; elles se forment très-promptement, & prennent assez exactement la figure des plantes, des bois & des autres corps qu'on y laisse tremper ; elles sont d'un beau rouge pourpre ou foncé. Les eaux d'Arcueil, près de Paris, ont aussi la propriété de former très-promptement une croûte autour des corps qu'on y laisse séjourner, & elles bouchent au bout d'un

certain temps les tuyaux de plomb par où elles passent.

Il y a aussi des *incrustations* métalliques; telles sont celles que l'on voit sur certaines pierres, sur lesquelles on remarque un enduit ou une croûte de pyrite ou de cuivre; mais celles-là sont formées par les xhalaisons minérales. Voyez MINES.

On appelle aussi *incrustations* l'enduit qui se forme peu-à-peu sur les parois des grottes & des cavernes: ces dernières doivent leur origine aux eaux chargées de sucs lapidifiques, qui suivent au travers des rochers & y déposent la partie terreuse; qui se durcit à l'air, & forme une croûte que l'œil peut aisément distinguer de la roche ou pierre à laquelle elle s'est attachée: c'est ainsi que se forment les stalactiques. Voyez STALACTITE.

Dans les chambres graduées des salines, où l'on fait passer l'eau chargée de sel par-dessus des fagots ou des épines, il se forme aussi au bout de quelque-temps autour de ces corps des *incrustations* qui ont exactement la figure du corps autour duquel elles se sont *incrustées*. L'on voit quelquefois des nids d'oiseaux, des branches, &c. qui sont ainsi *incrustés*, & que les personnes peu instruites regardent comme des pétrifications rares & singulieres.

Tout le monde a un exemple familier de l'*incrustation* dans l'enduit qui se forme journellement sur les parois des vaisseaux dans lesquels on fait bouillir de l'eau; on voit que leur intérieur se tapisse d'une croûte terreuse, qui à la longue prend la consistance d'une pierre. ( )

INCRUSTATION, (*Archit. rom.*) en latin *incrustatio*, ou *teclorium opus*, dans Vitruve; sorte d'enduit dont les murs, les planchers, les toits les pavés, les frises & autres parties des temples, des palais & des bâtimens étoient couvertes comme un pain l'est de croûte.

On distinguoit chez les Romains quatre sortes d'*incrustations* principales, qui composoient ce genre d'ornement, & dont le lecteur ne sera pas fâché d'être instruit.

La première espèce se faisoit d'un simple enduit de mortier; si c'étoit de chaux, les architectes romains qui ne s'en ser-

barium opus; s'il y avoit du sablon, de l'arene mêlée avec de la chaux, *arenatum*; & si c'étoit du marbre battu & pulvérisé, *marmoratum*: c'est de telles *incrustations* que Pline parle liv. XXXVI, chap. xxiiij, quand il dit: *Teclorium, nisi ter arenato, & bis marmorato inducendum est, non satis splendoris habet*. Voilà la seule *incrustation* connue dans le siècle des Curtius & des Fabricius; mais cette simplicité ne dura pas long-temps.

La seconde espèce d'*incrustation* qui suivit de près, s'exécutoit avec des feuilles de marbre appliquées sur la surface des murs. Les maisons des grands en furent parées sur la fin de la république. Cornelius Népos veut que Mamurra, chevalier romain, surintendant des architectes de Jules-César dans les Gaules, soit le premier qui revêtit sa maison du mont Cœlius de feuilles de marbre sciées en grandes & fines tables. Lépide & Luculle l'ayant imité, cette invention s'accrut merveilleusement par d'autres citoyens également riches & curieux, & sur-tout par les empereurs.

On ne se contenta plus d'exposer à la vue le marbre en œuvre, on commença sous Claude à le peindre ou à le teindre, & sous Néron à le couvrir d'or, & à le mettre en compartimens de couleurs, qu'on diversifioit, pommelait, mouche-toit, & sur lesquels on faisoit des figures de toutes sortes de fleurs, de plantes & d'animaux. C'est ce que Pline, liv. XXXV, chap. j. nous apprend dans son stile pittoresque: *Jam vero pictura in totum marboribus pulsa jam quidem & auro: nec tantum ut parietes toti operiantur, verum & interraso marmore, vermiculatis ad effigiés rerum & animalium crustis. Non placent jam abaci, non spatia montis in cubiculo delitentiæ. Cœpimus & lapidem pingere. Hoc Claudii principatu inventum, Neronis verò, maculas, quæ non essent, in crustis inferendo, unitatem variare: ut ovatus esset Numidicus; ut purpurâ distingueretur Synnadicus, qualiter illos nasci optarent delitiæ: montium hæc subjidia deficientium.*

Pline veut dire dans ce bel endroit, que les esprits des Romains de ce temps-là

étoient tellement portés par le luxe à ce genre de recherches, qu'ils ne goûtoient plus les grandes tables de marbre quarrées, (*abacos*) ni celles qui décoreoient leurs appartemens, si elles n'étoient peintes ou teintes de couleurs étrangères. Les marbres de Numidie & de Synnada en Phrygie, qui étoient les plus précieux de tous, ne leur paroissoient plus assez beaux, à cause de leur simplicité. Il falloit marquer, diaprer, jasper de plusieurs couleurs ceux que la nature avoit produits d'une seule. Il falloit que le marbre numidien fût chargé d'or, & le synnadien teint en pourpre: *ut ovatus esset numidicus, ut purpurâ distingueretur synnadicus*; on sous-entend *tapis*, qui précède un peu plus haut. Dupinet transformant, comme un autre Deucalion, des pierres en des hommes, a pris les deux mots *numidicus* & *synnadicus* pour deux citoyens romains, l'un décoré du triomphe, qu'on appelloit *ovatio*, & l'autre revêtu de pourpre.

Les marbres numidien & synnadien sont les mêmes que Stace appelle *lybicum*, *phrygiumque silicem*, dont la maison de Stella Violantilla étoit toute *incrûstée*, ainsi que du marbre verd de Lacédémone.

*Hic libycus phrygiusque flex; hic dura Laconum Saxa vident.*

Le marbre de Numidie, *ovatus*, signifie *auratus*, chargé d'or, parce qu'on doroit le marbre avec du blanc-d'œuf, comme on dore le bois avec de l'or en couleur.

Pour ce qui est de la teinture des marbres, cet art étoit déjà monté à une telle perfection, que les ouvriers de Tyr & de Lacédémone, si supérieurs dans la teinture du pourpre, portoient envie à la beauté & à l'éclat de la couleur purpurine qu'on donnoit aux marbres. C'est Stace qui nous en assure encore.

*Rupesque nitent, queis purpura sæpe  
Uebalis, & Tyrii moderator livet ahene.*

Le troisieme genre d'*incrûstation* dont les Romains décoreoient leurs bâtimens en dedans & en dehors, s'exécutoit avec de l'or ou de l'argent pur. Cette sorte d'in-

*crûstation* se pratiquoit en deux manieres savoir, ou par simples feuilles d'or & d'argent battu, ou par lames solides de l'un & de l'autre métal. Les Romains firent des dépenses incroyables en ce genre.

La dorure en feuilles du temple de Jupiter Capitolin par Domitien, coûta seule plus de douze mille talens, c'est-à-dire, plus de trente-six millions de nos livres. Plutarque, après avoir parlé de cette dorure somptueuse du capitolé, ajoute: si quelqu'un s'en étonne, qu'il visite les galeries, les basiliques, les bains des concubines de Domitien, il trouvera bien de quoi s'émerveiller davantage.

La mode s'établit chez les particuliers de faire dorer les murs, les planchers & les chapiteaux des colonnes de leurs maisons. *Laquearia, quæ nunc, & in privatis domibus auro teguntur, e templo Capitolino, transfere in cameras, in parietes quoque, qui jam & ipsi, tanquam vasa inaurantur*, nous dit Pline, *liv. XXXV, cap. iij.*

C'étoit une chose ordinaire à Rome du temps de Properté, de bâtir de marbre de Ténare, & d'avoir des planchers d'ivoire sur des poutres dorées. Les deux vers suivans l'indiquent.

*Quod non Tanaris domus est mihi fulta  
metallis,*

*Nec camera auratas inter eburnâ trabes,*

Propert. *Eleg. 5.*

L'autre *incrûstation* d'or consistoit en lames solides de ce métal, passées par les mains des orfèvres, & appliquées aux poutres, lambris, solives des maisons, portes des temples, & maçonnerie d'amphitéâtres. Ces lames d'or sont désignées dans les auteurs par ces mots, *crassum, vel solidum aurum*, pour les distinguer des feuilles d'or battu, qu'ils nommoient *bractæas*, & qui servoient aux simples dorures: il faut bien que cet usage d'*incrûstation* de lames d'or fût commun sous l'empire de Domitien, puisque Stace parlant du temps où l'ancienne frugalité régnoit encore, dit dans sa *Thébaïde*, *liv. I.*

*Et nondum crasso loquearia fulta metallo,*

*Montibus aut late Graiis effulta nitebant*

*Atria.*

Lucain nous assure que les poutres du palais de Cléopâtre avoient été couvertes de ces *incrustations* de lames d'or ; ce qu'il met au rang des superfluités des siècles les plus corrompus, qui les eussent à peine souffertes dans un temple.

*Ipsè locus templi ( quod vis corruptior ætas  
Exstruat ) instar orat ; laqueaque tecta ferebant  
Divitias, crassumque trabes absconderat aurum.*

Toutefois rien ne ressemble en ce genre à la magnificence presque incroyable que déploya Néron, en faisant revêtir intérieurement de lames d'or tout le théâtre de Pompée, lorsque Tiridate, roi d'Arménie, vint le voir à Rome, & même pour n'y demeurer qu'un seul jour : aussi ce jour, tant à cause de la dorure de ce théâtre, que pour la somptuosité de tous les vases & autres ornemens dont on l'enrichit, fut appelé le *jour d'or*. *Claudii successor Nero, Pompeii theatrum operuit auro in unum diem quod Tiridati, regi Armeniæ ostenderet*, dit Pline, *liv. XXXIII, cap. iij.* Ce n'est donc pas ridiculement que le poëte Asconius, parlant de la ville de Rome, la caractérise en ces termes :

*Prima urbs inter Divum domus, aurea Roma.*

Quant aux lames d'argent, Sénèque nous raconte que les femmes de son siècle avoient leurs baigns pavés d'argent pur, en sorte que le métal employé pour la table, leur servoit aussi de marche-pié. *Argento feminae lavantur, & nisi argentea sint solia, fastidiunt, eademque materia & probris serviat, & cibis.*

On en étoit venu jusqu'à enchâsser dans le parquetage des appartemens, des perles & des pierres précieuses. *Eò deliciarum pervenimus, ut nisi gemmas calcare nolumus.* Et Pline dit à ce sujet qu'il ne s'agissoit plus de vanter des vases & des coupes enrichies de pierreries, puisque l'on marchoit sur des bijoux, que l'on portoit auparavant seulement aux doigts.

Stace n'a point oublié ce trait de luxe effréné, lorsque décrivant une maison de campagne appartenante à Manlius Vopiscus, il ajoute :

*Vidi artes, veterumque manus, variisque metallis  
Viva modis: labor est, auri memorare figuras:  
Aut ebur, aut dignas digitis contingere gemmas.  
Dùm vigor aspectu, visusque per omnia duco,  
Calcabam, nec optimus opes.*

*Lib. sylvar. Manlii Vopiscæ*

Le quatrième genre d'*incrustations*, sur lequel je serai court, consistoit en ouvrages de marqueterie & de mosaïque, *opera tessellata, musiva, lithostrata, & cerostrata*, dont on décoroit aussi les palais & les maisons particulières. Dans ces sortes d'*incrustations*, différentes en forme & en matière, on employoit aux ouvrages deux sortes d'émaux, les uns & les autres faits sur tables d'or, de cuivre ou autre métal, propres à recevoir couleurs & figures par le feu. Quand ces émaux étoient de pièces ou tables carrées, on les appelloit *abacos*; quand elles étoient rondes, on les nommoit *specula & orbes*.

Un homme se croyoit pauvre si tous les appartemens de sa maison, chambres & cabinets ne reluisoient d'émaux ronds ou carrés, d'un travail exquis, si les marbres d'Alexandrie ne brilloient d'*incrustations* numidiennes, & si la marqueterie n'étoit si parfaite qu'on la prit pour une vraie peinture.

Mais que Sénèque avoit raison d'apprécier en sage tous ces sortes d'ornemens à leur valeur réelle ! C'est un beau morceau que celui de l'épître 115, dans laquelle il fait la réflexion suivante. « Semblables, dit-il, à des enfans, & plus ridicules qu'eux, nous nous laissons entraîner à des recherches de fantaisie, avec une passion aussi coûteuse qu'extravagante. Les enfans se plaisent à amasser, à manier de petits cailloux polis qu'ils trouvent sur le bord de la mer ; nous, hommes faits, nous sommes fous de taches & de variétés de couleurs artificielles, que nous formons sur des colonnes de marbre, amenées à grands frais des lieux arides de l'Égypte, ou des déserts d'Afrique, pour soutenir quelque galerie. Nous admirons de vieux murs que nous avons enduits de feuilles de marbre, sachant bien le peu de prix de



de ce qu'elles cachent, & ne nous occupant que du soin de tromper nos yeux, plutôt que d'éclaircir notre esprit. En *incrustant* de dorures les planchers, les plafonds & les toits de nos maisons, nous nous repaissons de ces illusions mensongères, quoique nous n'ignorions pas que sous cet or il n'y a que du bois sale, vermoulu, pourri, & qu'il suffisoit de changer contre du bois durable & proprement travaillé. » (D. J.)

\* INCUBATION, f. f. (*Gram. & Hist. nat.*) il se dit de l'action de la femelle des oiseaux, lorsqu'elle se met & demeure sur ses œufs pour les couvrir. La durée de l'*incubation* n'est pas la même pour tous les oiseaux.

INCUBE, f. m. (*Divinat.*) nom que les démonographes donnent au démon quand il emprunte la figure d'un homme pour avoir commerce avec une femme.

Delrio, en traitant de cette matière, pose pour premier axiome incontestable que les sorciers ont coutume d'avoir commerce charnel avec les démons, & blâme fort Chytrée, Wyer, Biermann, Godelman, d'avoir été d'une opinion contraire, aussi-bien que Cardan & Jean-Baptiste Porta, qui ont regardé ce commerce comme une pure illusion.

Il est vrai que saint Justin, martyr, Clément Alexandrin, Tertullien, saint Cyprien, saint Augustin & saint Jérôme ont pensé que ce commerce étoit possible; mais de la possibilité à l'acte il y a encore une grande distance. Delrio prouve cette possibilité, parce que les démons peuvent prendre un corps & des membres phantastiques, les échauffer jusqu'à un certain degré. Quant à la semence nécessaire à la consommation de l'acte vénérien, il ajoute que les démons peuvent enlever subtilement celle que des hommes répandent dans des illusions nocturnes ou autrement, & en imiter l'éjaculation dans la matrice: d'où il conclut que les *incubes* peuvent engendrer, non pas de leur propre nature, puisque ce sont des esprits, mais parce que la semence qu'ils ont ainsi enlevée conserve encore assez d'esprits vitaux & de chaleur pour contribuer à la génération.

Tome XVIII.

Pour appuyer ce sentiment, cet auteur cite sérieusement ce que les platoniciens ont pensé du commerce des hommes avec les génies; ce que les poètes ont dit de la naissance des demi-dieux, tels qu'Enée, Sarpedon, &c. & ce que nos vieilles chroniques racontent de l'enchanteur Merlin. Les faits de sorcellerie qu'il ne rejette jamais, viennent aussi à son secours. On peut juger par la solidité de ces preuves, de celle de l'opinion qu'il soutient, & que le lecteur peut voir en son entier dans les *disquisitions magiques* de cet auteur, liv. II, quest. 15, pag 159 & suiv.

Il est bien plus raisonnable de penser que tout ce qu'on raconte des *incubes*, & ce qu'en ont dit elles-mêmes les sorciers dans leurs dépositions, est l'effet d'une imagination ardente & d'un tempérament fougueux. Que des femmes abandonnées à la dépravation de leur cœur, embrasées de desirs impurs, aient eu des songes & des illusions vives, & aient cru avoir commerce avec les démons, il n'y a rien-là de si étonnant qu'à s'imaginer qu'on est transporté dans les airs sur un manche à balai, qu'on danse, qu'on fait bonne chère, qu'on adore le bouc, & qu'on a commerce avec lui ou avec ses suppôts. Tout ceci cependant ne passe parmi les esprits sensés, que pour des effets d'une imagination vivement frappée; il lui en coûte encore moins d'efforts pour supposer des *incubes*.

INCUBO, gen. NIS. (*Littérat.*) Ce mot, qu'on ne peut rendre que par périphrase, signifioit chez les Latins, un démon familier, un génie gardien des trésors de la terre.

Les gens du petit peuple de Rome croyoient que les trésors cachés dans les entrailles de la terre, étoient gardés par des esprits, qu'ils nommoient *incubones*, & qui avoient de petits chapeaux, dont il falloit d'abord se saisir, après quoi, si on avoit le bonheur d'y parvenir, on devenoit leur maître, & on les contraignoit à déclarer & à découvrir où étoient ces trésors: on appelloit ce chapeau du génie, le *chapeau de Fortunatus*. Peut-être que les directeurs des mines des Romains avoient répandu ces contes pour

A a a

mieux cacher la manœuvre de leurs opérations. (D. J.)

\* INCULQUER, v. act. (Gramm.) enfoncer en frappant avec le pié. Je ne fais s'il a jamais été usité au simple, mais il ne l'est plus qu'au figuré. On dit d'une maxime, qu'on ne peut trop l'*inculquer* aux hommes; d'une vérité, qu'on ne peut l'*inculquer* de trop bonne heure aux enfans.

\* INCULTE, adj. (Gramm.) qui n'est pas cultivé. Des *terres incultes*. Il est démontré qu'en tout pays où il reste des *terres incultes*, il n'y a pas assez d'hommes, ou qu'ils y sont mal employés.

*Inculte* se dit aussi au figuré; les hommes de cette province ont de l'esprit, mais *inculte*.

Il y a peu de *terres incultes* en France, mais elles y sont mal cultivées.

INCURABLE, (Méd.) se dit d'une maladie, d'une incommodité, d'une infirmité qui ne peut être guérie. Voyez aux articles particuliers des diverses maladies, quelles sont celles qui sont *incurables*, soit par leur nature, soit par leur degré, soit par quelque autre circonstance.

Les affections *incurables* admettent encore quelquefois un traitement *palliatif*, (Voyez PALLIATIF.) & ne demandent aussi quelquefois qu'un régime particulier. Voyez REGIME. (b)

INCURABLES, f. m. pl. (Gouvernement) maison fondée pour les pauvres malades dont la guérison est désespérée.

Ceux qui n'adoptent pas les établissemens perpétuels fondés pour les secours passagers, conviennent néanmoins de la nécessité des maisons publiques hospitalières, consacrées au traitement des malades; & comme dans la multiplicité des maladies, il y en a que l'art humain ne peut guérir, & qui sont de nature à devenir contagieuses, ou à subsister très-long-temps sans détruire la machine; le gouvernement a cru nécessaire dans la plupart des pays policés, d'établir des maisons expresses pour y recevoir ces sortes de malades, & leur donner tous les secours que dictent les sentimens de la compassion & de la charité. Un particulier d'Angleterre a fondé lui seul dans ce siècle, & de son

bien, légitimement acquis par le commerce, un hôpital de cet ordre. Le nom de ce digne citoyen, immortel dans sa patrie, mérite de passer les mers & d'être porté à nos derniers neveux. C'est de M. Thomas Gay, libraire à Londres, que je parle; l'édifice de son hôpital pour les *incurables*, lui a coûté trente mille livres sterling (690 mille livres tournois); ensuite pour comble de bienfaits, il l'a doté de dix mille livres sterling de rente, 230 mille livres tournois. (D. J.)

\* INCURSION, f. f. (Gram.) entrée brusque de troupes ennemies dans une contrée qu'elle traverse en la dévastant. L'empire Romain a beaucoup souffert des *incursions* des Barbares. La Pologne est exposée aux *incursions* des Tartares.

*IncurSION* se prend encore dans un sens un peu détourné du précédent. On dit d'un homme lettré qu'il s'est appliqué à telle science, mais qu'il a fait de grandes *incursions* dans d'autres.

INCUSE, *numisma*, (Médaille.) *monnoyage*, médaille antique ou moderne, qui se trouve sans revers, où porte en creux la tête qui est en bosse de l'autre côté, parce que le monnoyeur a oublié de mettre les deux quarrés en la frappant.

Cette faute est assez commune sur les monnoies modernes depuis Othon & Henri l'Oiseleur; dans les antiques consulaires, il se rencontre quelquefois des médailles *incuses*, parmi les impériales de bronze & d'argent. La cause en est due à la précipitation du monnoyeur, qui avant que de retirer une médaille qu'il venoit de frapper, remettoit une nouvelle piece de métal, laquelle trouvant d'une part le quarré, & de l'autre la médaille précédente, recevoit l'impression de la même tête d'un côté en relief, & de l'autre en creux; mais toujours plus imparfaitement d'un côté que de l'autre, parce que l'effort de la médaille étoit beaucoup plus foible, que celui du quarré. Voyez le P. Joubert, *science des médailles*. (D. J.)

INDAL, (Géog.) riviere de Suede; elle a sa source dans les montagnes de la Norvege, aux confins de ce royaume, & se perd après un long cours dans le golphe de Bothnie. (D. J.)

**INDÉCHIFFRABLE**, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être déchiffré. Voyez DÉCHIFFRER.

**INDE**, l' (*Géog. anc. & moderne.*) les anciens donnerent d'abord ce nom au pays situé sur le grand fleuve Indus en Asie; & c'est la seule *Inde* des anciens proprement dite. Ils la divisèrent ensuite en *Inde* en-deçà du Gange, *India intra Gangem*, & en *Inde* au-delà du Gange, *India extra Gangem*.

Je n'ai garde d'entrer dans le détail des peuples & des villes que Ptolomée & les autres géographes mettent dans les *Indes* en-deçà & en-delà du Gange. Ce détail seroit d'autant plus inutile, qu'ils n'en avoient qu'une idée très-confuse, & que les cartes dressées exactement d'après les positions de Ptolomée, nous montrent cette partie du monde très-différemment de son véritable état; Cellarius a fait un abrégé du tout, qu'on peut consulter.

Cependant il importe de remarquer ici que les anciens ont quelquefois nommé *Indiens*, les peuples de l'Ethiopie; un seul vers le prouveroit.

*Ultrâ Garamantas & Indos  
Proferet imperium.*

Ce vers est de Virgile, en parlant d'Auguste, qui ayant effectivement conquis quelques villes d'Ethiopie, obligea ces peuples à demander la paix par des ambassadeurs. De plus, Elien met aussi des Indiens auprès des Garamantes dans la Lybie; & pour tout dire, l'Ethiopie est nommée *Inde* dans Procope.

Mais les Indiens dont parle Xénophon dans sa Cyropédie, ne sont point les peuples de l'*Inde* proprement dite, qui habitoient entre l'Indus & le Gange, ni les Ethiopiens de Virgile, d'Elien, & de Procope; ce sont encore d'autres nations qu'il faut chercher ailleurs. M. Freret croit que ce sont les peuples de Colchos & de l'Ibérie. Voyez ses raisons dans les *Mém. des belles-lettres*, Tome VIII.

Pour les Indiens de Cornélius Népos jetés par la tempête sur les côtes de Germanie, si le fait est vrai, ce ne seroit vraisemblablement que des Norvégiens ou des La-

pons, qui navigeant ou pêchant sur le golphe Bothnique, furent poussés par la tempête dans la mer Baltique, vers la côte méridionale. Leur couleur étrangere, la simplicité des Germains chez lesquels ils aborderent, l'ignorance où l'on étoit alors de la géographie du nord & du levant, purent les faire passer pour Indiens. On donnoit ce nom aux étrangers venus des régions inconnues; & même par le manque de lumieres, sur le rapport de l'Amérique avec les *Indes*, ne lui a-t-on pas donné le nom d'*Indes* occidentales?

Ce ne fut que sous le regne d'Auguste que l'on poussa la navigation vers le nord de la Germanie, jusqu'à la Chersonnese cimbrique qui est le Jutland. Ce fut aussi seulement sous cet empereur, que la navigation d'Egypte aux *Indes* commença à se régler; alors Gallus gouverneur du pays, fit partir pour les *Indes*, une flotte marchande de 120 navires, du port de la *Souris*, *μυρὸς ὀφ' ἑκατὸν* aujourd'hui *Casir*, sur la mer Rouge. Les Romains flattés par le profit immense qu'ils tiroient de ce trafic, & affriandés à ces belles & riches marchandises qui leur revenoient pour leur argent, cultivèrent avidement ce négoce, & s'y ruinerent. Tous les peuples qui ont négocié aux *Indes*, y ont toujours apporté de l'or, & en ont rapporté des marchandises.

Quoiqu'on sache assez que ce commerce n'est pas nouveau, néanmoins c'est un sujet sur lequel M. Huet mérite d'être lu, parce qu'il l'a traité sagement & méthodiquement, soit pour les temps anciens, soit pour le moyen âge.

Darius, 509 ans avant J. C., réduisit l'*Inde* sous sa domination, en fit la douzieme préfecture de son empire, & y établit un tribut annuel de 360 talens cuboïques; ce qui, suivant la supputation la plus modérée, montoit à environ un million quatre-vingt-quinze mille livres sterlings. Voilà pourquoi Alexandre vengeur de la Grece, & vainqueur de Darius, poussa sa conquête jusqu'aux *Indes*, tributaires de son ennemi. Après les successeurs d'Alexandre, les Indiens vécutent assez long-temps dans la liberté & dans la mollesse qu'inspire la chaleur du climat

& la richesse de la terre ; mais nous n'avons connu l'histoire & les révolutions de l'*Inde*, que depuis la découverte qui a porté facilement nos vaisseaux dans ce beau pays.

Personne n'ignore que sur la fin du *xv<sup>e</sup>* siècle, les Portugais trouverent le chemin des *Indes* orientales, par ce fameux cap des Tempêtes, qu'Emmanuel roi de Portugal nomma *cap de Bonne-Espérance* ; & ce nom ne fut point trompeur. Vasco de Gama eut la gloire de le doubler le premier en 1497, & d'aborder par cette nouvelle route dans les *Indes* orientales, au royaume de Calicut.

Son heureux voyage changea le commerce de l'ancien monde, & les Portugais en moins de 50 ans, furent les maîtres des richesses de l'*Inde*. Tout ce que la nature produit d'utile, de rare, de curieux, d'agréable, fut porté par eux en Europe : la route du Tage au Gange fut ouverte ; Lisbonne & Goa fleurirent. Par les mêmes mains les royaumes de Siam & de Portugal devinrent alliés ; on ne parloit que de cette merveille en Europe, & comment n'en eût-on pas parlé ? Mais l'ambition qui anima l'industrie des hommes à chercher de nouvelles terres & de nouvelles mers, dont on espéroit tirer tant d'avantages, n'a pas été moins funeste que l'ambition humaine à se disputer, ou à troubler la terre connue.

Cependant jouissons en philosophes du spectacle de l'*Inde*, & portant nos yeux sur cette vaste contrée de l'orient, considérons l'esprit & le génie des peuples qui l'habitent.

Les sciences étoient peut-être plus anciennes dans l'*Inde* que dans l'Égypte ; le terrain des *Indes* est bien plus beau, plus heureux, que le terrain voisin du Nil ; le sol qui d'ailleurs y est d'une fertilité bien plus variée, a dû exciter davantage la curiosité & l'industrie. Les Grecs y voyagerent avant Alexandre pour y chercher la science. C'est-là que Pythagore puisa son système de la métempsychose ; c'est-là que Pilpay, il y a plus de deux mille ans, renferma ses leçons de morale dans des fables ingénieuses, qui devinrent le livre

d'état d'une partie de l'Indoustan. *Voyez* FABULISTE.

C'est chez les Indiens qu'a été inventé le savant & profond jeu d'échecs ; il est allégorique comme leurs fables, & fournit comme elles des leçons indirectes. Il fut imaginé pour prouver aux rois que l'amour des sujets est l'appui du trône, & qu'ils font sa force & sa puissance. *Voyez* ECHECS (*jeu des.*)

C'est aux *Indes* que les anciens gymnosophistes vivans dans une liaison tendre de mœurs & de sentimens, s'éclairoient des sciences, les enseignoient à la jeunesse, & jouissoient de revenus assurés, qui les laissoient étudier sans embarras. Leur imagination n'étoit subjuguée, ni par l'éclat des grandeurs, ni par celui des richesses. Alexandre fut curieux de voir ces hommes rares ; ils vinrent à ses ordres ; ils refusèrent ses présens, lui dirent qu'on vivoit à peu de frais dans leurs retraites, & qu'ils étoient affligés de connoître un si grand prince, occupé de la funeste gloire de désoler le monde.

L'astronomie, changée depuis en astrologie, a été cultivée dans l'*Inde* de temps immémorial ; on y divisa la route du soleil en douze parties ; leur année commençoit quand le soleil entroit dans la constellation que nous nommons *le Belier* ; leurs semaines furent toujours de sept jours, & chaque jour porta le nom d'une des sept planetes.

L'arithmétique n'y étoit pas moins perfectionnée ; les chiffres dont nous nous servons, & que les Arabes ont apportés en Europe du temps de Charlemagne, nous viennent de l'*Inde*.

Les idées qu'ont eu les Indiens d'un Être infiniment supérieur aux autres divinités, marquent au moins qu'ils n'adoroient autrefois qu'un seul Dieu, & que le polythéisme ne s'est introduit chez eux, que de la manière dont il s'est introduit chez tous les peuples idolâtres. Les Bramines successeurs des Brachmanes, qui étoient eux-mêmes des gymnosophistes, y ont répandu l'erreur & l'abrutissement ; ils engagent quand ils peuvent les femmes à se jeter dans des bûchers allumés sur le corps de leurs maris. Enfin, la supersti-

tion & le despotisme y ont étouffés les sciences, qu'on y venoit apprendre dans les temps reculés.

La nature du climat qui a donné à ces peuples une foiblesse qui les rend timides, leur a donné de même une imagination si vive, que tout les frappe à l'excès. Cette délicatesse, cette sensibilité d'organes, leur fait fuir tous les périls, & les leur fait tous braver.

Par la même raison du climat, ils croient que le repos & le néant sont le fondement de toutes choses, & la fin où elles aboutissent. Dans ces pays où la chaleur excessive accable, le repos est si délicieux, que ce qui réduit le cœur au pur vuide, paroît naturel; & Foë législateur de l'*Inde*, a suivi ce qu'il sentoit, lorsqu'il a mis les hommes dans un état extrêmement passif.

Ce qu'on peut résumer en général du vaste empire, sous le joug duquel sont les pauvres Indiens, c'est qu'il est indignement gouverné par cent tyrans, soumis à un empereur dur comme eux, amolli comme eux dans les délices, & qui dévore la substance du peuple. Il n'y a point-là de ces grands tribunaux permanens, dépositaires des loix, qui protègent le foible contre le fort. On n'en connoît aucun ni dans l'Indoustan ou le Mogol, ni en Perse, ni au Japon, ni en Turquie; cependant si nous jugeons des autres Indiens par ceux de la presqu'isle en-deçà du Gange, nous devons sentir combien un gouvernement modéré seroit avantageux à la nation. Leurs usages & leurs coutumes, nous présentent des peuples aimables, doux, & tendres, qui traitent leurs esclaves comme leurs enfans, qui ont établi chez eux un petit nombre de peines, & toujours peu sévères.

L'adresse & l'habileté des Indiens dans les arts mécaniques, fait encore l'objet de notre étonnement. Aucune nation ne les surpasse en ce genre; leurs orfèvres travaillent en filigrane avec une délicatesse infinie. Ces peuples savent peindre des fleurs, & dorer sur le verre. On a des vases de la façon des Indiens propres à rafraîchir l'eau, & qui n'ont pas plus d'épaisseur que deux feuilles de papier collées ensemble. Leur teinture ne perd rien de

sa couleur à la lessive; leurs émouleurs fabriquent artistement les pierres à émouler avec de la laque & de l'émeril; leurs maçons carrellent les plus grandes salles d'une espece de ciment qu'ils font avec de la brique pilée & de la chaux de coquillages, sans qu'il paroisse autre chose qu'une seule pierre beaucoup plus dure que le tuf.

Leurs toiles & leurs mouffelines sont si belles & si fines, que nous ne nous lassons point d'en avoir, & de les admirer. C'est cependant accroupis au milieu d'une cour, ou sur le bord des chemins, qu'ils travaillent à ces belles marchandises, si recherchées dans toute l'Europe, malgré les loix frivoles des princes pour en empêcher le débit dans leurs états. En un mot, comme le dit l'historien philosophe de ce siècle, nourris des productions de leurs terres, vêtus de leurs étoffes, éclairés dans le calcul par les chiffres qu'ils ont trouvés, instruits même par leurs anciennes fables, amusés par les jeux qu'ils ont inventés, nous leur devons des sentimens d'intérêt, d'amour, & de reconnoissance. (D. J.)

INDES, (*Géog. mod.*) les modernes moins excusables que les anciens ont nommé *Indes*, des pays si différens par leur position & par leur étendue sur notre globe, que pour ôter une partie de l'équivoque, ils ont divisé les *Indes* en *orientales* & *occidentales*.

Nous avons déjà parlé des *Indes orientales* au mot *Inde* (I). Nous ajouterons seulement ici, qu'elles comprennent quatre grandes parties de l'Asie, savoir l'Indoustan, la presqu'isle en-deçà du Gange, la presqu'isle au-delà du Gange, & les isles de la mer des *Indes*, dont les principales sont celles de Ceylan, de Sumatra, de Java, de Bornéo, les Celebes, les Maldives, les Moluques, auxquelles on joint communément les Philippines & les isles Mariannes. Lorsqu'il n'est question que de commerce, on comprend encore sous le nom d'*Indes orientales*, le Tonquin, la Chine, & le Japon; mais à parler juste, ces vastes pays, ni les Philippines, moins encore les isles Mariannes, ne doivent point appartenir aux *Indes orientales*, puisqu'elles vont au-delà.

Peu de temps après que les Portugais eurent trouvé la route des *Indes* par le cap de Bonne-Espérance, ils découvrirent le Brésil; & comme on ne connoissoit pas alors distinctement le rapport qu'il avoit avec les *Indes*, on le baptisa du même nom; on employa seulement pour le distinguer le surnom d'*occidentales*, parce qu'on prenoit la route de l'Orient en allant aux véritables *Indes*, & la route d'Occident pour aller au Brésil. De-là vint l'usage d'appeller *Indes orientales*, ce qui est à l'orient du cap de Bonne-Espérance, & *Indes occidentales*, ce qui est à l'occident de ce cap.

On a ensuite improprement étendu ce dernier nom à toute l'Amérique; & par un nouvel abus, qu'il n'est plus possible de corriger, on se sert dans les relations du nom d'*Indiens*, pour dire les *Américains*. Ceux qui veulent parcourir l'histoire ancienne des Indiens pris dans ce dernier sens, peuvent consulter Herrera; je n'ai pas besoin d'indiquer les auteurs modernes, tout le monde les connoît; je dirai seulement que déjà en 1602, Théodore de Bry fit paroître à Francfort un recueil de descriptions des *Indes orientales* & occidentales, qui formoit 18 vol. in-fol., & cette collection complete est recherchée de nos jours par sa rareté.

Le peuple a fait une division qui n'est rien moins que géographique; il appelle, *grandes Indes*, les *Indes orientales*, & *petites Indes*, les *Indes occidentales*. (D. J.)

INDES, COMPAGNIE FRANÇOISE DES (Comm. Droit polit.) Lorsque la France étoit obligée de recevoir des autres nations les marchandises des *Indes*, c'étoit elle qui fournissoit à la dépense des vaisseaux étrangers qui les lui portoient. Voilà la considération qui engagea M. Colbert, dont le génie se tourna principalement vers le commerce, à former, en 1664, une *Compagnie des Indes occidentales*, & une autre des *Indes orientales*. Le roi donna pour l'établissement de cette dernière plus de six millions de notre monnoie d'aujourd'hui. On invita les personnes riches à s'y intéresser: les reines, les princes, & toute la cour, fournirent deux

millions numéraires de ce temps-là; les cours supérieures donnerent douze cent mille livres; les financiers deux millions; le corps des marchands 650 mille livres; en un mot, toute la nation seconda son maître & Colbert.

On conçut d'abord la plus haute idée de cette compagnie orientale, & on en espéra les plus grands succès; mais la mort des plus habiles directeurs envoyés aux *Indes*, l'infidélité des autres, leurs divisions, la faute de M. Colbert d'avoir confié la gestion à des financiers plus qu'à des négocians, la guerre de 1667 pour les droits de la reine, qui n'étoient rien moins qu'incontestables; celle de 1672 contre la Hollande, que Louis XIV vouloit détruire, parce qu'elle étoit riche & fière; la perte des escadres envoyées aux *Indes* dans ce temps-là; enfin, les guerres ruineuses pour la nation depuis le commencement du siècle jusqu'à la paix d'Utrecht, réduisirent les choses en un tel état, que ce qui a subsisté de cette compagnie, ou plutôt celles qui se formerent de ses débris en diverses fois jusques en 1719, n'en ont été proprement que l'ombre & le squelette.

Mettons dans ce rang la cession que la Compagnie fit de son commerce & de ses privilèges en 1710 à de riches négocians de S. Malo, qui se chargerent du négoce des *Indes orientales*, moyennant dix pour cent qu'ils donnoient du total de la vente des marchandises qu'ils en rapportoient. Ce commerce languit d'abord dans leurs mains, & il étoit trop foible pour remplir nos besoins. Il nous falloit toujours acheter de nos voisins la plus grande partie des marchandises qui venoient en Europe des pays orientaux, servitude onéreuse à l'état, dont Colbert avoit voulu l'affranchir.

Dans cette même vue, pour profiter des grandes dépenses qui avoient été faites à ce sujet depuis 55 ans, & pour ne pas laisser un si beau dessein sans effet, M. Law, cet illustre écossais, auquel nous devons l'intelligence du commerce, & qui cependant a été chassé de France, & est mort dans la misère à Venise; M. Law, dis-je, qui en mai 1716, avoit établi une

banque générale en France, & une compagnie de commerce, sous le nom de *Compagnie d'occident* avec des actions, ôta la compagnie des *Indes* aux Malouins, & réunit cette compagnie au mois de mai 1719, à celle d'occident. On nomma la nouvelle compagnie, *Compagnie des Indes*. C'est celle qui subsiste aujourd'hui; & elle est le seul vestige qui nous reste du grand & noble système de M. Law.

Cette réunion fit bientôt monter les anciennes actions de la compagnie d'occident, qui n'étoient qu'au pair, à 130 pour cent. La confiance augmentant, on souscrivit en moins d'un mois pour plus de 50 millions d'actions. Par arrêt du 11 octobre 1719, les 50 millions furent poussés jusqu'à 300 millions. En un mot, pour abrégér, il y eut sept créations d'actions, montant à 624 mille, nombre à la vérité prodigieux, mais qui n'auroit pas été au-delà des forces de la compagnie, si elle n'avoit promis un dividende de 200 livres par action; ce qui étoit beaucoup au-dessus de son pouvoir: aussi les actions furent-elles réduites à 200 mille dans la suite.

Cependant le crédit de la *Compagnie des Indes*, soutenu des progrès de la banque royale, fut si singulier, qu'en novembre 1719, on vit avec une extrême surprise les actions monter à 10000 livres (vingt fois plus que leur première valeur), malgré la compagnie même, qui pour les empêcher de monter, en répandit en une seule semaine pour 30 millions sur la place, sans pouvoir les faire baisser.

Plusieurs causes, comme nous allons le dire d'après M. Dutôt qui a écrit sur ce sujet un livre admirable pour la profondeur & la justesse, contribuèrent à cette prodigieuse augmentation. 1°. L'union de la ferme du tabac. 2°. Celle des compagnies. 3°. Celle des monnoies & affinage. 4°. Celle des fermes générales. 5°. Celle des recettes générales. 6°. Le défaut d'emploi des deniers provenans des remboursemens des rentes sur la ville & charges supprimées. 7°. Le prêt de 2500 livres que faisoit la banque sur chaque action, moyennant 2 pour cent par an d'intérêt. 8°. Enfin les gains faits, & le

desir d'en faire, portèrent les choses à cet excès.

La *Compagnie des Indes* prêta 160 millions à Sa Majesté pour rembourser pareille somme sur les 2 milliards 62 millions 138 mille livres en principal, que le roi devoit à son avènement à la couronne. La compagnie retenoit par ses mains sur les revenus de Sa Majesté pour l'intérêt de son prêt, 48 millions, non compris son bénéfice sur les fermes, sur le tabac, sur les monnoies, & sur son commerce des deux *Indes*; de sorte que ses bénéfices pouvoient égaler sa recette au moment que le nombre de ses actions fut réduit à 200 mille.

Cependant l'union de la banque à cette compagnie qui devoit ce semble leur servir d'un mutuel appui, devint par la défiance, l'artifice & l'avidité, le terme fatal où commença la décadence de l'une & de l'autre. Les billets de la banque tombèrent dans le discrédit, de même que les actions de la compagnie, le 10 octobre 1720, temps où les billets de banque furent supprimés, & le crédit de l'état bouleversé. La banque périt entièrement, & la *compagnie des Indes* fut prête à être entraînée par sa chute, si l'on n'avoit fait des efforts depuis 1721 jusqu'en 1725 pour soutenir cette compagnie. Dans ladite année 1725 le roi donna finalement au mois de juin deux édits enregistrés au Parlement, l'un portant confirmation des privilèges accordés à ladite compagnie pendant les années précédentes, & l'autre sa décharge pour toutes ses opérations passées.

Ce sont les deux principaux édits qui ont fixé l'état & le commerce de cette compagnie sur le pié où elle est. Je ne suivrai point depuis lors jusqu'à ce jour ses prospérités, ses malheurs, ses vicissitudes, ses traverses, ses contradictions, ses emprunts, ses améliorations, & ceux dont elle est encore susceptible. Tout cela n'est point du ressort de cet ouvrage, & d'ailleurs on ne pourroit guere en dire son sentiment sans risquer de déplaire.

Je me contenterai seulement de remarquer que c'est à tort que dans le temps des adversités de cette compagnie, on proposa sa destruction, & l'abolition du com-

merce des *Indes*, comme un établissement à charge à l'état; les partisans de l'ancienne économie timide, ignorante & resserrée, déclamoient de même en 1664, ne faisant pas réflexion que les marchandises des *Indes* devenues nécessaires, seroient payées plus chèrement à l'étranger. 2°. Si l'on porte aux *Indes* orientales plus d'especes qu'on n'en retire, ces especes qui viennent du Pérou & du Mexique, font le prix de nos denrées portées à Cadix. 3°. Il faut encore considérer ce commerce par rapport aux épiceries, aux drogues, & aux autres choses qu'il nous procure, que nos provinces ne produisent pas, dont nous ne pouvons nous passer, & que nous serions obligés de tirer de nos voisins. 4°. La construction & l'armement de nos vaisseaux qui les vont chercher, se faisant dans le royaume, l'argent qu'on y emploie n'en sort point: il occupe du monde, il élève des hommes à la mer, c'est un grand avantage pour l'état. Ainsi, bien loin que ce commerce soit à charge à la France, elle ne sauroit trop le protéger & l'augmenter. Il ne détruit point les autres branches de négoce qui n'ont jamais été si florissantes. La quantité de vaisseaux pour l'Amérique est presque triplée depuis la régence. Quelles autres lumières voulons-nous pour nous éclairer? 5°. Enfin il est de la bonne politique de pouvoir être informé avec certitude de tout ce qui se passe dans les autres parties du monde, à cause des établissemens qu'y ont les autres nations, ce qui ne se peut faire qu'en y commerçant. Le grand Colbert sentoit bien ces avantages, & le gouvernement présent connoît de plus en plus cette nécessité & l'utilité de ce commerce, puisqu'il le protège puissamment.

Concluons que tant que cette compagnie sera soutenue & bien dirigée, elle trouvera toujours en elle-même la consommation de ses retours que nous portons même déjà chez nos voisins. Elle a la propriété de Pondichéri qui lui assure le commerce de la côte de Coromandel & de Bengale, les isles de Bourbon & Maurice, la quantité de fonds & de vaisseaux nécessaires, la représentation de ses actions sur la place qui lui font une seconde valeur

réelle, circulante, & libre, des fondemens peut-être équivalens à ceux de la compagnie des *Indes* d'Angleterre, & des établissemens solides, quoique beaucoup moins étendus que ceux de la Compagnie des *Indes* orientales de Hollande. Enfin ses retours sont très-considérables, puisqu'ils vont présentement (1752) à plus de 24 millions par an. (D. J.)

INDES, (*Compagnie Hollandoise des.*) Commerce. Il y a en Hollande deux Compagnies des *Indes*, l'orientale & l'occidentale, dont je vais parler en peu de mots, bien fâché de ne pouvoir m'étendre.

De la Compagnie Orientale. Le désespoir & la vengeance, dit M. Savary, & il dit bien vrai, furent les premiers guides qui apprirent le chemin des *Indes* aux Hollandois, cette nation née pour le commerce. L'Espagne leur ayant fermé tous les ports, & sous le prétexte de la religion, les persécutant avec une rigueur, pour ne pas dire avec une barbarie extrême, ils entreprirent en 1595 d'aller chercher en Asie le commerce libre & assuré qu'on leur refusoit en Europe, afin d'acquérir des fonds pour entretenir leurs armées, & maintenir leurs privilèges & leur liberté.

La nécessité inspira en 1594 à quelques Zélandois encouragés par le P. Maurice, le projet de se frayer une nouvelle route pour la Chine & les *Indes* orientales par le nord-est, comme on vient de le tenter tout récemment avec quelque vraisemblance de succès; mais d'un côté les froids extrêmes de la nouvelle Zemble, & de l'autre les glaces impénétrables du détroit de Weigatz, ruinerent & rebuterent les escadres qui y furent alors envoyées, de même qu'elles rebuterent les Anglois qui dès l'an 1553 avoient travaillé à la même recherche.

Cependant, tandis que les armateurs de Zélande tentoient inutilement & malheureusement ce passage; d'autres compagnies prirent avec succès en 1595 la route ordinaire des Portugais, pour se rendre en Asie. Cette dernière entreprise fut si heureuse, qu'en moins de sept ans divers particuliers armerent jusqu'à dix ou douze flottes qui presque toutes retournerent avec des profits immenses.



Les états généraux appréhendant que ces diverses compagnies particulières ne se nuisissent, leurs directeurs furent assemblés, & consentirent à l'union, dont le traité fut confirmé par leurs H. P. le 20 mars 1602, époque bien remarquable, puisqu'elle est celle du plus célèbre, du plus durable, & du plus solide établissement de commerce qui ait jamais été fait dans le monde.

Le premier fonds de cette compagnie fut de 6 millions 600 mille florins (environ 13 millions 920 mille livres de notre monnaie) & les états généraux lui accordèrent un octroi ou concession exclusive pour 21 ans. Par cet octroi déjà renouvelé cinq fois (en 1741) & qui coûte à chaque renouvellement environ 2 millions de florins à la compagnie, elle a droit de contracter des alliances, de bâtir des forteresses, d'y mettre des gouverneurs & garnisons, des officiers de justice & de police, en faisant néanmoins les traités au nom de leurs H. P. auquel nom se prêtent aussi les sermens des officiers tant de guerre que de justice. Soixante directeurs partagés en diverses chambres, font la régie de la compagnie, & l'on fait qu'il n'est rien de plus sage & de plus prudemment concerté que la police & la discipline avec laquelle tout y est réglé.

Les Hollandois, après avoir été quelque temps sur la défensive, attaquèrent au fond de l'Asie ces mêmes maîtres qui jouissoient alors des découvertes des Portugais, les vainquirent, les chassèrent, & devinrent en moins de 60 ans les souverains de l'orient. La compagnie formée en 1602 gagnoit déjà près de 3 cent, pour cent en 1620. Elle a choisi le cap de Bonne-Espérance pour le lieu des rafraîchissemens de ses flottes; elle a établi dans les *Indes* orientales 40 comptoirs, bâti 25 forteresses, entr'autres en 1619, & pour le centre de son commerce, la ville de Batavia, la plus belle de l'Asie, dans laquelle résident plus de 30 mille Chinois, Javanois, Chalayes, Amboiniens, &c. & où abordent toutes les nations du monde.

De plus, cette compagnie a ordinairement dans les *Indes* plus de 100 vaisseaux depuis 30 jusqu'à 60 pieces de canon, 12

Tome XVIII.

à 20 mille hommes de troupes réglées, un gouverneur qui ne paroît en public qu'avec la pompe des rois, sans que ce faste asiatique, dit M. de Voltaire, corrompe la frugale simplicité des Hollandois en Europe. Heureux! s'ils savent la conserver en rappelant le commerce général qui s'échappe tous les jours de leurs mains par plusieurs détours, passe dans le nord, ou se fait ailleurs directement sans leur entremise.

En effet il faut convenir que le commerce & cette frugalité sont l'unique ressource des provinces-unies; car quoique leur compagnie orientale se trouve la seule qui ait eu le bonheur de se maintenir toujours avec éclat sur son premier fonds, sans aucun appel nouveau, ses grands succès sont en partie l'effet du hasard qui l'a rendue maîtresse des épiceries; trésors aussi réels que ceux du Pérou, dont la culture est aussi salutaire à la santé, que le travail des mines est nuisible, trésors enfin dont l'univers ne sauroit se passer. Mais si jamais ce hasard, ou plutôt la jalousie éclairée, l'industrie vigilante, offre à quelqu'autre peuple la culture de ces mêmes épiceries si enviées, alors cette célèbre compagnie aura bien de la peine à soutenir les frais immenses de ses armemens, de ses troupes, de ses vaisseaux, de la régie de tant de forteresses & de tant de comptoirs. Déjà depuis plusieurs années quelques nations de l'Europe sont en concurrence avec elle pour le poivre qu'elle ne fournit presque plus à la France en particulier. Déjà, . . . Mais qu'on jette seulement les yeux sur le sort de la compagnie occidentale.

*De la compagnie occidentale.* Elle commença en 1621, avec les mêmes loix, les mêmes privilèges que la compagnie orientale, & même avec un fonds plus considérable, car il fut de 7 millions 200000 florins, partagés en actions de 6000 florins argent de banque, ce qui fit en tout 1200 actions, & les états généraux pour favoriser cette compagnie, lui firent présent de trois vaisseaux montés de 600 soldats. Ses conquêtes & ses espérances furent d'abord des plus brillantes. Il paroît par les registres de cette compagnie, que depuis

Bbbb

l'an 1623 jusqu'en 1636, elle avoit équipé 800 vaisseaux tant pour la guerre que pour le commerce dont la dépense montoit à 451 millions de florins, & qu'elle en avoit enlevé aux Portugais ou aux Espagnols 545 qu'on estimoit 60 millions de florins, outre environ 30 millions d'autres dépouilles. Elle fut pendant les premières années en état de faire des répartitions de 20, 25 & 50 pour cent. Elle s'empara de la baie de tous les Saints, de Fernambouc, & de la meilleure partie du Brésil.

Cependant cette rapide prospérité ne fut pas de longue durée. Ces conquêtes même si glorieuses & si avantageuses l'engagerent à faire des efforts qui l'épuisèrent : d'autres causes qu'il seroit inutile de rapporter, concoururent à son désastre : il suffira de dire qu'elle perdit ses conquêtes, qu'elle n'a jamais pu se relever, & qu'elle fut dissoute à l'expiration de son second octroi, le 20 septembre 1674. Alors il se forma une nouvelle compagnie composée des anciens participans & de leurs créanciers ; c'est cette compagnie qui subsiste aujourd'hui ; mais seulement avec quelques médiocres établissemens en Afrique, une portion dans la société de Surinam, & le reste de son commerce est presque réduit à une traite de Negres dans le peu de terrain qu'elle possède en Amérique. (D. J.)

INDES ORIENTALES, compagnie des. . . . en Danemarck (Commerce.) Je me propose de tracer ici l'établissement, les vicissitudes & l'état présent de la compagnie des Indes orientales en Danemarck : ce sera l'extrait fort abrégé d'un mémoire très-curieux sur ce sujet, que M. le comte d'Eckelbath, ci-devant ministre de S. M. D. en France, a bien voulu me communiquer, & pour lequel je lui renouvelle mes remerciemens.

Chrétien IV, roi de Danemarck, voyant les avantages que des puissances voisines tiroient de la navigation de l'Inde, résolut d'encourager ses sujets à entreprendre ce même commerce : il y réussit, & il se forma sous ses yeux la première compagnie des Indes Orientales en Danemarck, à laquelle il donna, par sa déclaration du

17 Mars 1616, un octroi pour 12 ans, lui accorda un privilège exclusif, lui fit présent des bâtimens nécessaires pour servir de magasins, lui permit d'employer des pilotes & des matelots de sa flotte, s'intéressa dans cette compagnie, & engagea les seigneurs de sa cour d'en faire autant, en assignant une part sur leurs appartemens pour être jointe au fonds de la compagnie.

Comme on s'occupoit à équiper trois vaisseaux, qui devoient partir pour les Indes sous la conduite de Roland Crape, & pour tenter d'obtenir de quelque prince indien la permission de fonder un établissement sur la côte de Coromandel ; un événement favorable augmenta les espérances de l'entreprise.

Jean de Wesseck, directeur du comptoir hollandois de Caliacatta & de la côte de Coromandel, envoya en 1611 Marcellus Bosckhouwer, son facteur, à Ceylan, muni de lettres de créance du prince Maurice d'Orange & des états généraux, pour y négocier un traité de commerce avec l'empereur de Candy, le premier & le plus puissant des rois de Ceylan. Sa négociation fut heureuse, il la termina favorablement ; mais quand il voulut s'en retourner, l'empereur, qui l'affectionnoit, lui en refusa la permission, sous prétexte qu'il devoit rester en sa cour, en qualité de ministre ou d'otage, jusqu'à ce que sa nation eût rempli les conditions du traité, & fourni les troupes & l'artillerie stipulées pour chasser les Portugais de son empire. Cependant les Hollandois, déjà assez occupés de leurs guerres dans l'Inde, négligerent cette affaire, & le secours promis n'arriva point.

Pendant ce temps-là Bosckhouwer s'avançoit toujours dans les bonnes grâces de l'empereur Cenuwieraat Adascyn, qui l'élevoit aux plus grandes dignités. Il fut fait prince de Migomme, de Kokelecor, d'Anangepare & de Mivitigale, chevalier de l'ordre du soleil d'or, président du conseil de guerre ; premier ministre de toutes les affaires, & amiral général des forces maritimes. Tel est le titre fastueux qu'il se donne dans sa lettre écrite au roi

Chrétien IV, datée du cap de Bonne-Espérance le 27 Juillet 1619.

Bosckhouwer passa quatre années à la cour de Candy; mais voyant que les Hollandois ne pensoient plus à lui, & s'en-nuyant d'un esclavage honorable, il persuada l'empereur de lui permettre d'aller lui-même hâter le secours promis, & au cas qu'il ne pût l'obtenir des Hollandois, d'en traiter avec d'autres nations. L'empereur lui fit expédier des pleins pouvoirs pour toutes les puissances avec lesquelles il jugeroit à propos de négocier, & Bosckhouwer, chargé de ses lettres, partit de l'isle de Ceylan en 1615.

Il se rendit d'abord aux établissemens des Hollandois dans l'Inde; mais les trouvant par-tout en guerre, & par conséquent hors d'état de faire une nouvelle entreprise, il passa la même année en Europe, & arriva en Hollande. La métamorphose d'un facteur en prince, les airs qu'il se donnoit, & le cérémonial qu'il exigeoit, déplurent à la compagnie des Indes & à ses anciens maîtres. Il en fut piqué; & apprenant qu'on travailloit en Danemarck à l'établissement d'une nouvelle compagnie des Indes, il partit pour Copenhague, & y arriva au mois de Juin 1617 avec sa femme, dite la princesse de Migomme. Bosckhouwer fut bien reçu du roi de Danemarck, qui accepta la proposition d'un traité avec l'empereur de Candy, & le signa le 2 d'Août 1618. En conséquence sa majesté fit armer deux vaisseaux de guerre, l'Éléphant & le Christian, avec le yacht l'Orefund, & en donna le commandement à Ove Giedde, alors âgé de 26 ans, qui mourut en 1661 amiral & sénateur du royaume. La compagnie arma de son côté le David, la Patience & le Copenhague. Tous ces vaisseaux partirent du Sond le 29 Novembre 1618, & firent route ensemble jusqu'au-delà du cap de Bonne-Espérance, où Roland Crape se sépara de M. Giedde, & se rendit avec les trois vaisseaux de la compagnie, sur la côte de Coromandel, pour laquelle il étoit destiné.

Après une navigation fort pénible, M. de Giedde arriva le 16 Mai 1620 sur les côtes de Ceylan, & le 12 Juin il jetta

l'ancre au port de Cotjares, situé dans la baie de Trinquemale. Les Portugais, qui vouloient encore faire les maîtres de la mer de l'Inde, lui avoient enlevé le yacht l'Orefund. Mais ce qui déranga le plus cette expédition, ce fut le décès de Bosckhouwer, qui, après avoir doublé le cap, mourut à bord de M. de Giedde.

L'empereur de Candy reçut d'abord assez bien les Danois, & fit rendre plusieurs honneurs à leur amiral; mais ayant appris la mort de son ministre, que selon les apparences on avoit eu soin de lui cacher en arrivant, il changea de sentiment, refusa de ratifier le traité, & accusa Bosckhouwer d'avoir passé les bornes de son pouvoir, & d'avoir promis au-delà de ce qu'il étoit possible d'exécuter. Les Portugais de leur côté appuyèrent sous main les sentimens de l'empereur, & lui offrirent leur assistance en cas que ces nouveaux hôtes voulussent entreprendre de le chagriner.

M. de Giedde, après être resté quatre mois sans fruit à Ceylan, partit du port de Cotjares, & arriva à Tranquebar, sur la côte de Coromandel, le 25 d'Octobre 1620. En quittant la rade, il eut le malheur de voir son vaisseau le Christian toucher & s'engrever tellement, qu'il fut obligé de l'abandonner. Les Portugais en profiterent, & garnirent de canons qu'ils tirèrent de ce navire, un fort qu'ils construisirent dans la baie de Trinquemale immédiatement après le départ des Danois.

Roland Crape, pendant ce temps-là, avoit fait son trajet fort heureusement. Arrivé à la côte de Coromandel, il s'arrêta devant Carikal, ville maritime du Tanjour, y mit pié à terre, & se rendit auprès du Naïcke, ou prince Malabare, nommé Ragonnade, duquel il obtint en propre pour la compagnie, le village de Trangambar, aujourd'hui Tranquebar, à un mille & demi au nord de Carikal. Il fit bâtir des habitations & un comptoir en maçonnerie, qu'il assura du côté de la terre par deux bastions garnis de fauconnaux, & enferma la place d'un bon mur. Il jeta encore les fondemens d'une citadelle à quatre bastions, & lui donna le nom de Dansborg. Elle a été achevée, & se trouve aujourd-

d'hui (1758) dans un très-bon état.

Après avoir pris tous ces arrangemens, pourvu à la sûreté de la colonie, & fait prêter le serment à Roland Crape & aux autres officiers, il mit à la voile avec le vaisseau l'Eléphant, resta quelque temps sous Ceylan, arriva à la rade de Copenhague le 30 mars 1622, & y fut suivi un mois après par le vaisseau le David, capitaine Niels Rosemkrantz, chargé pour le compte de la compagnie.

Ce commerce naissant donna d'abord quelque jalousie aux Hollandois, & les états généraux défendirent à tous leurs sujets de s'y intéresser, sous peine de confiscation de leurs biens. Cependant, sur les représentations de M. Carifius ministre du roi de Danemarck, il fut suris à l'exécution de ces ordonnances, & on lui déclara qu'on agiroit là-dessus d'accord avec les Anglois, & qu'on suivroit leur exemple. Le ministre résident du roi à Londres, le sieur Sinkler, soutenu par M. Carifius, qui y passa en 1619, firent si bien auprès du roi Jacques I, qu'il donna permission à tous ses capitaines expérimentés dans la navigation, aux pilotes & aux matelots de s'engager au service de la compagnie danoise lorsqu'elle pourra en avoir besoin.

Toutefois comme le fonds de la compagnie n'étoit encore en 1624 que de 189614 reischsdalers, cette somme se trouva presque absorbée par les acquisitions & les établissemens aux Indes; de sorte que le roi soutint lui seul la dépense de ce commerce à ses propres frais pendant plusieurs années.

En 1639 il nomma quatre directeurs, du nombre desquels étoit Roland Crape & Guillaume Leyel, natif d'Elzenoër, qui avoit long-temps parcouru la Perse & les Indes. Cette nouvelle direction expédia deux vaisseaux, le Soleil, commandé par Clans Rytter, & le Christianshaven par M. Leyel; mais l'un de ces deux vaisseaux périt aux Dunes à son retour en 1644, & l'autre fut jeté aux Isles Canaries, où le gouverneur espagnol s'en empara.

Leyel ayant cependant trouvé le moyen de se rendre à Tranquebar, acheva les fortifications de Dansborg; continua avec les trois vaisseaux qu'il avoit, le commerce

de Ceylan & autres endroits de l'Inde; accueillit les Portugais, qui, expulsés & pourchassés par les Hollandois, se réfugièrent à Tranquebar, & leur permit d'y bâtir une église. Il manda ces petits succès en cour, & fit dans ses derniers rapports, datés du 15 novembre 1646, des mémoires qui marquoient beaucoup de connoissances & de lumieres. Mais le roi Chrétien IV décéda le 28 février 1648, & les guerres occuperent trop le commencement de Frédéric III pour qu'on pensât à Copenhague aux affaires de Tranquebar.

Leyel mourut peu de temps après. Ses successeurs se brouillerent avec le Naïck de Tanjour, qui en 1648, mit le siège devant Tranquebar, afin de venger un more employé à la douane, & chassé pour ses malversations. Cependant on trouva le moyen d'appaiser le Naïck; mais la colonie déperissoit sans ressource faute de secours d'Europe, & ne se soutenoit que par un petit commerce avec l'intérieur du pays, ayant des démêlés continuels avec les Indiens pour celui de Bellefor; en un mot, les Danois s'y éteignirent peu-à-peu, de sorte qu'en 1665, il n'en resta vivant qu'un seul homme, Eskild Anderfen, qui de canonier qu'il avoit été, fut proclamé commandant par les habitans. Celui-ci engagea un sergent, nommé Gert von Hagen, qui servoit alors à Nagaptnam, de porter en Danemarck le triste tableau de leurs miseres; c'est ce qu'il exécuta fidèlement.

Il arriva à Copenhague en 1668, & ses dépêches disposerent le roi Frédéric III à faire équiper une frégate pour y transporter une centaine de personnes. Henri Eggers fut envoyé en qualité de commandant. La frégate mouilla heureusement devant Tranquebar en 1669, & y fut reçue avec une joie inexprimable; mais cette petite recrue ne put rétablir un commerce qui étoit éteint.

Cependant au commencement du regne de Chrétien V, il se forma une nouvelle compagnie des Indes, qui, le 28 novembre 1670, obtint un octroi pour 40 ans. Le fonds de cette compagnie consistoit en vaisseaux & effets, dont S. M. lui fit pré-

sent, estimés 79073 reichsdalers. Les intéressés y ajoutèrent pour premier paiement la somme de 162800 écus de banque.

En 1673 la compagnie commença à expédier ses vaisseaux pour l'*Inde*. Les premières années furent assez favorables. En 1680 on avoit partagé entre les intéressés, tous frais faits, 48840 écus; mais ensuite la perte du vaisseau le Dansborg, qui périt sous les îles de Ferroë, & qu'on n'avoit pas fait assurer, fit tomber ses actions: les intéressés augmentèrent néanmoins leur fonds de 12 pour cent, 20963 écus de banque. Enfin leur commerce essuya un échec terrible en 1682, par la perte de la loge de Bantam, où les Hollandois avoient tellement gagné le dessus, qu'ils en avoient expulsé les Danois aussi-bien que les Anglois.

Le roi, pour relever le courage abattu de la malheureuse compagnie, lui fit présent en 1685 de quatre frégates, & envoya à Tranquebar, en qualité de son commissaire, Wulff Henri de Cailnein, lieutenant-colonel d'infanterie. Cet officier remporta de grands avantages dans la guerre que la colonie eut à soutenir contre les Mores, & depuis 1688 jusqu'en 1698, les intéressés eurent un revenant-bon de 217747 écus. Dans la même année 1698, la paix se conclut avec les Mores de Bengale; & le roi, pour animer le commerce de l'*Inde*, prolongea pour 40 ans l'octroi donné en 1670; ce qui fut confirmé par Frédéric IV.

Depuis 1699 jusqu'en 1709, le négoce de l'*Inde* rendit encore 189665 écus, ensuite il tomba totalement. La peste, la guerre, les troubles dans l'*Inde*, le second siège que le Naïck de Tanjour mit devant Tranquebar en 1698, la mauvaise conduite de plusieurs officiers & employés, la perte de 13 de ses vaisseaux, & sur-tout celle de la plupart de ses établissemens, acheverent de ruiner la compagnie, au point que ne pouvant plus se soutenir, & ne voyant pas de moyens de se relever, les intéressés abandonnerent entièrement le négoce de l'*Inde* en 1729, & se séparèrent en 1730, en remettant au roi son octroi, qui avoit encore 20 ans à courir. Frédéric IV fut le seul qui ne perdit point courage. Il ten-

ta de faire continuer un commerce qu'il ne voyoit abandonné par ses sujets qu'avec beaucoup de regret; & quelques particuliers s'étant associés de nouveau par les pressantes sollicitations, il leur fit expédier une permission d'envoyer deux vaisseaux à Tranquebar, & les deux vaisseaux mirent à la voile.

Jusqu'ici la compagnie danoise s'étoit bornée au commerce de l'*Inde*, sans avoir essayé en droiture celui de la Chine, qui, depuis qu'il est connu, a toujours passé pour le plus riche de tous ceux de l'Asie. Cette même année un nommé Piéter Baschers, natif de Bremen, qui avoit longtemps vécu dans l'*Inde*, vint à Copenhague, & présenta un plan pour former ce commerce, & le réunir avec celui de Tranquebar. Ses propositions furent goûtées, & S. M. accorda à ceux qui s'y intéresseroient deux octrois, l'un du 10 février, & l'autre du 15 mars 1730. On dressa la manière de former les souscriptions, & les associés de l'année précédente eurent la préférence d'y prendre telle part qu'il leur plairoit.

Le feu roi de Danemarck, alors prince royal, non-seulement s'intéressa dans ce commerce, mais, pour l'animer encore davantage, il s'en déclara le directeur. On tint une assemblée générale en sa présence, & on y élit du nombre des intéressés, huit syndics (committirse) pour avoir soin de l'intérêt de la société. Les souscriptions s'étant bientôt remplies, on fit partir pour la Chine le Prince-Royal, commandé par le capitaine Tonder, aujourd'hui vice-amiral, & pour Tranquebar les vaisseaux Frédéric IV & le Lion d'or. Bientôt après on expédia deux autres vaisseaux pour Tranquebar; savoir, la Reine Anne-Sophie & la Wendela: tous ces vaisseaux revinrent heureusement à Copenhague, excepté le Lion d'or, qui échoua sur les côtes d'Irlande.

Ces premiers arrangemens ayant réussi; & leur retour ayant justifié les avantages qu'on pourroit tirer du commerce de la Chine, le prince royal devenu roi sous le nom de Chrétien VI, crut devoir former une compagnie plus étendue, & plus en état de continuer la navigation de l'*Inde*

& de la Chine. Pour cet effet S. M. expédia le 12 Avril 1732, un octroi de 40 ans à la compagnie, lui accorda, avec le titre de *compagnie royale des Indes*, des prééminences, privilèges & franchises, & ordonna que les intéressés des sociétés de l'an 1729, 1730 & 1731 y seroient admis préférentiellement.

Ces anciens intéressés & les nouveaux s'unirent, & convinrent d'un règlement, qui prescriroit les opérations de la compagnie. Ensuite on tint une assemblée générale, dans laquelle on élut pour président Chrétien-Louis de Plessen, ministre d'état, & on lui adjoignit quatre directeurs & cinq hauts-participants pour former la direction, pourvoir aux besoins, & veiller au maintien, à la sûreté & aux avantages de la société.

C'est ainsi que se forma en 1732 la *compagnie royale danoise des Indes orientales* & de la Chine, continuée jusqu'à présent. Son commencement consista en 400 actions, chacune de 250 écus courans de Danemarck, pour faire le fonds constant de la compagnie; ensuite les intéressés fournirent au prorata par action les frais nécessaires pour l'achat & l'équipement des vaisseaux qu'on avoit résolu de mettre en mer. Le produit du fonds constant fut employé en partie à l'acquisition de maisons, magasins & effets que les anciennes compagnies avoient, tant à Copenhague qu'à Tranquebar, & à faire passer dans l'Inde un fonds qui y resteroit toujours, pour y soutenir les fabriques. A mesure que le commerce a prospéré, la compagnie a ajouté à ses bâtimens & magasins, & a augmenté le fonds continuel de Tranquebar.

Pour donner aux lecteurs une idée juste de l'état actuel de cette compagnie, je pourrais leur mettre devant les yeux les opérations d'année en année; mais comme ce détail seroit également long & ennuyeux, il suffira de dire que par le résultat que j'en ai tiré, il paroît que la nouvelle compagnie, depuis sa naissance en 1732 jusqu'en 1753 exclusivement, a expédié 60 vaisseaux, dont 28 pour Tranquebar, & 32 pour la Chine. Elle en a eu de retour 43; savoir, 19 de l'Inde,

& 24 de Canton. Sept de ses vaisseaux se sont entièrement perdus, six autres ont échoué, & quatre ont été abandonnés. Malgré ces malheurs, le prix des actions étoit en 1754, tout assuré & tout fourni, d'onze mille jusqu'à 11600 écus de Danemarck. Le fonds roulant, c'est-à-dire ce que chaque action a contribué à l'achat, équipement & cargaison des vaisseaux arrivés en 1754, ou en mer, se montoit par vieilles actions à 7750 écus 2 marcs 6 schellings, qui ajoutés au fonds constant, qui est de 750 écus, donne 8500 écus 2 marcs 6 schellings, prix intrinsèque; le reste, savoir, 2499 écus 3 marcs 10 schellings, est pour l'assurance & le profit de ceux qui vendent des actions au prix de 11600 écus.

Nous ne ferons pas l'énumération des petits établissemens & des comptoirs que la compagnie danoise possède actuellement dans l'Inde; nous dirons seulement que depuis peu elle a fait un fonds à Tranquebar pour renouveler le commerce du poivre, & bâtir une loge sur la côte de Travancoor.

Il est bien singulier qu'après tant de malheurs consécutifs éprouvés pendant plus d'un siècle, cette compagnie, cent fois culbutée, détruite, anéantie, se soutienne encore au milieu de la rivalité du même trafic par les trois puissances maritimes. Mais on ne doit pas douter que la protection constante des rois de Danemarck, les soins que se sont donnés ceux qui successivement en ont été les présidens; une direction économe, sage, attentive & désintéressée, une liberté entière, exempte de gêne dans les assemblées générales & annuelles, où toutes les opérations se décident, ne soient les vraies sources de la subsistance & de la prospérité de cette compagnie, supérieure à ce que les intéressés oserent jamais s'en promettre. (D. J.)

INDE, f. m. (Commerce.) drogue fort employée dans la teinture pour le bleu, & qu'on nomme autrement indigo. Voyez INDIGO. (D. J.)

INDE, rouge d' (Hist. nat.) Les Anglois nomment *indiam red.* ou *rouge d'inde*, une espèce d'ochre d'un beau pourpre, très-pesante, très-dure & compacte, rem-

plie de particules luisantes, qui colore fortement les mains, s'attache à la langue, est d'un goût austere & astringent; elle fait une ébullition très-vive lorsqu'elle est jettée dans l'eau, mais elle ne s'y divise point; elle durcit dans le feu sans changer de couleur. On trouve une grande quantité de cette terre dans l'isle d'Ormus, dans le golphe persique, d'où on la transporte dans l'Inde, où l'on s'en sert pour peindre les maisons. C'est une très-bonne couleur. Voyez Mender d'Acoſta, *Hist. nat. des îles*. (—)

\* INDÉCENT, ad. (*Gram. & Morale.*) qui est contre le devoir, la bienſéance & l'honnêteté. Un des principaux caractères d'une belle ame, c'est le sentiment de la *décence*. Lorsqu'il est porté à l'extrême délicatesse, la nuance s'en répand surtout, sur les actions, sur les discours, sur les écrits, sur le silence, sur le geste, sur le maintien; elle relève le mérite distingué; elle pallie la médiocrité; elle embellit la vertu; elle donne de la grace à l'ignorance.

L'*indécence* produit les effets contraires. On la pardonne aux hommes, quand elle est accompagnée d'une certaine originalité de caractère, d'une gaieté particulière & cynique, qui les met au-dessus des usages: elle est insupportable dans les femmes. Une belle femme *indécence* est une espèce de monstre, que je comparerois volontiers à un agneau qui auroit de la férocité. On ne s'attend point à cela. Il y a des états dont on n'ose exiger la *décence*: l'anatomiste, le médecin, la sage-femme sont *indécens* sans conséquence. C'est la présence des femmes qui rend la société des hommes *décence*. Les hommes seuls sont moins *décens*. Les femmes sont moins *décences* entr'elles qu'avec les hommes. Il n'y a presque aucun vice qui ne porte à quelque action *indécence*. Il est rare que le vicieux craigne de paroître *indécence*. Il se croit trop heureux quand il n'a que cette foible barrière à vaincre. Il y a une *indécence* particulière & domestique; il y en a une générale & publique. On blesse celle-ci peut-être toutes les fois qu'entraîné par un goût inconfidéré pour la vérité, on ne ménage pas assez les erreurs publiques.

Le luxe d'un citoyen peut devenir *indécence* dans les temps de calamité; il ne se montre point sans insulter à la misère d'une nation. Il seroit *indécence* de se réjouir d'un succès particulier au moment d'une affliction publique. Comme la *décence* consiste dans une attention scrupuleuse à des circonstances légères & minutieuses, elle disparoît presque dans le transport des grandes passions. Une mere qui vient de perdre son fils ne s'apperçoit pas du désordre de ses vêtements. Une femme tendre & passionnée, que le penchant de son cœur, le trouble de son esprit, & l'ivresse de ses sens abandonne à l'impétuosité des desirs de son amant, seroit ridicule si elle se souvenoit d'être *décence*, dans un instant où elle a oublié des considérations plus importantes. Elle est rentrée dans l'état de nature: c'est son impression qu'elle suit, & qui dispose d'elle & de ses mouvemens. Le moment du transport passé; la *décence* renaît; & si elle soupire encore, ses soupirs seront *décens*.

\* INDÉCIS, adj. (*Gram.*) qui se prend aussi quelquefois substantivement. On laisse la philosophie, en théologie, beaucoup de questions *indécises*. Il y a des hommes *indécis* sur lesquels il ne faut pas compter plus que sur des enfans. Ils voient un poids égal à toutes les raisons; les inconvéniens les plus réels & les plus légers les frappent également, ils tremblent toujours de faire un faux pas. Ce n'est jamais la raison, mais la circonstance qui les détermine. C'est le dernier qui leur parle qu'ils croient. Si l'on pouvoit comparer les mouvemens de l'ame qui délibère à celui d'un pendule, comme on distingue dans le mouvement du pendule l'instant où il commence à se mouvoir, la durée de ses oscillations, & l'instant où il se fixe; dans le mouvement de l'esprit qui délibère, il y auroit le moment où l'examen commence, la durée de l'examen ou l'*indécision*, & le moment où l'*indécision* cesse, celui de la résolution ou du repos.

INDÉCLINABLE, adj. *terme de Grammaire.* On a distingué à l'article FORMATION deux sortes de dérivation, l'une philosophique, & l'autre grammaticale. La dérivation philosophique sert à l'ex-

pression des idées accessoires propres à la nature d'une idée primitive. La dérivation grammaticale sert à l'expression des points de vue sous lesquels une idée principale peut être envisagée dans l'ordre analytique de l'énonciation. C'est la dérivation philosophique qui forme, d'après une même idée primitive, des mots de différentes espèces, où l'on retrouve une même racine commune, symbole de l'idée primitive, avec les additions différentes destinées à représenter l'idée spécifique qui la modifie, comme *A Mo*, *A Mor*, *A Micitia*, *A Micus*, *A Manter*, *A Mitorie*, *A Micè*, &c. C'est la dérivation grammaticale qui fait prendre à un même mot diverses inflexions, selon les divers aspects sous lesquels on envisage dans l'ordre analytique la même idée principale dont il est le symbole invariable, comme *AMICus*, *AMICi*, *AMICo*, *AMICum*, *AMICorum*, &c. Ce n'est que relativement à cette seconde espèce que les grammairiens emploient les termes *déclinable* & *indéclinable*.

Un simple coup d'œil jeté sur les différentes espèces de mots, & sur l'unanimité des usages de toutes les langues à cet égard, conduit naturellement à les partager en deux classes générales, caractérisées par des différences purement matérielles, mais pourtant essentielles, qui sont la *déclinabilité* & l'*indéclinabilité*.

La première classe comprend toutes les espèces de mots qui, dans la plupart des langues, reçoivent des inflexions destinées à désigner les divers points de vue sous lesquels l'ordre analytique présente l'idée principale de leur signification; ainsi les mots *déclinables* sont les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes.

La seconde classe comprend les espèces de mots qui, en quelque langue que ce soit, gardent dans le discours une forme immuable, parce que l'idée principale de leur signification y est toujours envisagée sous le même aspect; ainsi les mots *indéclinables* sont les prépositions, les adverbes, les conjonctions & les interjections.

Les mots considérés de cette manière sont *essentiellement déclinables*, ou *essentiellement indéclinables*; & si l'unanimité des usages combinés des langues ne nous

trompe pas sur ces deux propriétés opposées, elles naissent effectivement de la nature des espèces de mots qu'elles différencient; & l'examen raisonné de ces deux caractères doit nous conduire à la connoissance de la nature même des mots, comme l'examen des effets conduit à la connoissance des causes. *Voyez* *MOT*.

Au reste, il ne faut pas se méprendre sur le véritable sens dans lequel on doit entendre la *déclinabilité* & l'*indéclinabilité essentielle*. Ces deux expressions ne veulent dire que la possibilité ou l'impossibilité absolue de varier les inflexions des mots relativement aux vues de l'ordre analytique; mais la *déclinabilité* ne suppose point du tout que la variation actuelle des inflexions doive être admise nécessairement, quoique l'*indéclinabilité* l'exclue nécessairement: c'est que la non-existence est une suite nécessaire de l'impossibilité; mais l'existence, en supposant la possibilité, n'en est pas une suite nécessaire.

En effet, les mots essentiellement *déclinables* ne sont pas déclinés dans toutes les langues; & dans celles où ils sont déclinés, ils ne l'y sont pas aux mêmes égards. Le verbe, par exemple, décliné presque par-tout, ne l'est point dans la langue franque, qui ne fait usage que de l'infinitif; la place qu'il occupe & les mots qui l'accompagnent déterminent les diverses applications dont il est susceptible. Les noms qui en grec, en latin, en allemand, reçoivent des nombres & des cas, ne reçoivent que des nombres en françois, en italien, en espagnol & en anglois, quoique maints grammairiens croient y voir des cas, au moyen des prépositions qui les remplacent effectivement, mais qui ne le sont pas pour cela. Les verbes latins n'ont que trois modes personnels, l'indicatif, l'impératif & le subjonctif: ces trois modes se trouvent aussi en grec & en françois; mais les Grecs ont de plus un optatif qui leur est propre, & nous avons un mode suppositif qui n'est pas dans les deux autres langues.

Il y a dans les diverses langues de la terre mille variétés semblables, suites naturelles de la liberté de l'usage, décidé quelquefois par le génie propre de chaque idiome,



idiome, & quelquefois par le simple hasard ou le pur caprice. Que les noms aient en grec, en latin & en allemand des nombres & des cas, & que dans nos langues analogues de l'Europe, ils n'aient que des nombres, c'est génie; mais qu'en latin, par exemple, où les noms & les adjectifs se déclinent, il y en ait que l'usage a privés des inflexions que l'analogie leur destinoit, c'est hasard ou caprice.

Il me semble que c'est aussi caprice ou hasard, que ces noms ou ces adjectifs anomaux soient les seuls qu'il ait plu aux grammairiens d'appeler spécialement *indéclinables*. J'aimerois beaucoup mieux que cette dénomination eût été réservée pour désigner la propriété de toute une espèce, en y ajoutant, si l'on eût voulu, la distinction de l'*indéclinabilité* naturelle & de l'*indéclinabilité* usuelle: dans ce cas, les anomaux dont il s'agit ici, auroient dû plutôt se nommer *indéclinés* qu'*indéclinables*, parce que leur *indéclinabilité* est un fait particulier qui déroge à l'analogie commune par accident, & non une suite de cette analogie.

Quoi qu'il en soit de la dénomination, ces anomaux *indéclinables* n'apportent dans l'élocution latine aucune équivoque; & il est d'un usage bien entendu, quand on fait l'analyse d'une phrase latine où il s'en trouve, de leur attribuer les mêmes fonctions qu'aux mots *déclinés*. Ainsi en analysant cette proposition interjective de Virgile, *cornu ferit ille*, il est sage de dire que *cornu* est à l'ablatif comme complément de la préposition sous-entendue *cum* (avec), quoique *cornu* n'ait réellement aucun cas au singulier: c'est faire allusion à l'analogie latine, & c'est comme si l'on disoit que *cornu* auroit été mis à l'ablatif, si l'usage l'eût *décliné* comme les autres noms. J'avoue cependant qu'il y auroit plus de justesse & de vérité à se servir plutôt de ce tour conditionnel que de l'affirmation positive; & j'en use ainsi quand il s'agit de l'infinitif, qui est un vrai nom *indéclinable*: dans *turpe est mentiri*, par exemple, je dis que l'infinitif *mentiri* est le sujet du verbe *est*, & qu'il seroit au nominatif s'il étoit *déclinable*: dans *clamare capit*, que *clamare* est le complé-

Tome XVIII.

ment objectif de *capit*, & qu'il seroit à l'accusatif s'il étoit *déclinable*, &c. Voyez INFINITIF.

Mais ce qui est raisonnable par rapport à la phrase latine, seroit ridicule & faux dans la phrase françoise. Dire que dans *j'obéis au roi*, *au roi* est au datif, c'est introduire dans notre langue un jargon qui lui est étranger, & y supposer une analogie qu'elle ne connoît pas, βαρβαρισμῶν. (B. E. R. M.)

INDÉFINI, adj. (Géom.) Voyez INFINI.

INDÉFINI, (Gramm.) ce mot est encore un de ceux que les grammairiens emploient comme techniques en diverses occasions; & il signifie la même chose qu'*indéterminé*. On dit sens *indéfini*, article *indéfini*, pronom *indéfini*, temps *indéfini*.

1<sup>o</sup> Sens *indéfini*. "Chaque mot, dit M. du Marsais (*Tropes*, part. III, art. ij, pag. 233), a une certaine signification dans le discours, autrement il ne signifieroit rien; mais ce sens, quoique déterminé (c'est-à-dire, quoique fixé à être tel), ne marque pas toujours précisément un tel individu, un tel particulier; ainsi on appelle sens *indéterminé* ou *indéfini*, celui qui marque une idée vague, une pensée générale, qu'on ne fait point tomber sur un objet particulier."

Les adjectifs & les verbes, considérés en eux-mêmes, n'ont qu'un sens *indéfini*, par rapport à l'objet auquel leur signification est applicable: *grand*, *durable*, exprime à la vérité quelque être *grand*, quelque objet *durable*; mais cet être, cet objet, est-ce un esprit ou un corps? est-ce un corps animé ou inanimé? est-ce un homme ou une brute? &c. La nature de l'être est *indéfinie*, & ce n'est que par des applications particulières que ces mots sortiront de cette indétermination, pour prendre un sens *défini*, du moins à quelques égards; un *grand homme*, une *grande entreprise*, un *ouvrage durable*, une *estime durable*. C'est la même chose des verbes considérés hors de toute application.

Je dis que les applications particulières tirent ces mots de leur indétermination, du moins à quelques égards. C'est que toute application qui n'est pas absolument indi-

Cccc

viduelle ou spécifique, c'est-à-dire qui ne tombe pas précisément sur un individu ou sur toute une espèce, laisse toujours quelque chose d'*indéfini* dans le sens : ainsi quand on dit *un grand homme*, le mot *grand* est défini par son application à l'espèce humaine ; mais ce n'est pas à toute l'espèce, ni à tel individu de l'espèce ; ainsi le sens demeure encore *indéfini* à quelques égards, quoiqu'à d'autres il soit déterminé.

Les noms appellatifs sont pareillement *indéfinis* en eux-mêmes. *Homme*, *cheval*, *argument*, désignent à la vérité telle ou telle nature ; mais si l'on veut qu'ils désignent tel individu, ou la totalité des individus auxquels cette nature peut convenir, il faut y ajouter d'autres mots qui en fassent disparaître le sens *indéfini* : par exemple, *cet homme est savant*, *l'homme est sujet à l'erreur*, &c. Voyez ABSTRACTION, APPELLATIF, ARTICLE.

2°. *Article indéfini*. Quelques grammairiens françois, à la tête desquels il faut mettre l'auteur de la *Grammaire générale*, *Part. II*, *chap. vij*, ont distingué deux sortes d'articles, l'un *défini*, comme *le*, *la* ; & l'autre *indéfini*, comme *un*, *une*, pour lequel on met *de* ou *des* au pluriel.

Non content de cette première distinction, la Touche vint après M. Arnauld & M. Lancelot, & dit qu'il y avoit trois articles *indéfinis* : « Les deux premiers, dit-il, servent pour les noms des choses qui se prennent par parties dans un sens *indéfini* : le premier est pour les substantifs, & le second pour les adjectifs ; je les appelle articles *indéfinis* *partitifs* : le troisième article *indéfini* sert à marquer le nombre des choses, & c'est pour cela que je le nomme *numéral* ». *L'art de bien parler françois*, *liv. II*, *ch. j*. Le P. Buffier & M. Restaut, à quelques différences près, ont adopté le même système ; & tous ont eu en vue d'établir des cas & des déclinaisons dans nos noms, à l'imitation des noms grecs & latins ; comme si la grammaire particulière d'une langue ne devoit pas être en quelque sorte le code des décisions de l'usage de cette langue, plutôt que la copie inconséquente de la grammaire d'une langue étrangère.

Je ne dois pas répéter ici les raisons qui

prouvent que nous n'avons en effet ni cas ni déclinaisons, (*voyez ces mots*) mais j'observerai d'abord avec M. Duclos (*Rem. sur le chap. vij de la II Part. de la Gramm. génér.*) « que ces divisions d'articles, *défini*, *indéfini*, n'ont servi qu'à jeter de la confusion sur la nature de l'article. Je ne prétends pas dire qu'un mot ne puisse être pris dans un sens *indéfini*, c'est-à-dire dans sa signification vague & générale ; mais loin qu'il y ait un article pour la marquer, il faut alors le supprimer. On dit, par exemple, qu'un homme a été traité avec honneur ; comme il ne s'agit pas de spécifier l'honneur particulier qu'on lui a rendu, on n'y met point d'article ; *honneur* est pris *indéfiniment* », parce qu'il est employé en cette occurrence dans son acception primitive, selon laquelle, comme tout autre nom appellatif, il ne présente à l'esprit que l'idée générale d'une nature commune à plusieurs individus, ou à plusieurs espèces, mais abstraction faite des espèces & des individus. « Il n'y a, continue l'habile secrétaire de l'académie françoise, qu'une seule espèce d'article, qui est *le* pour le masculin, dont on fait *la* pour le féminin, & *les* pour le pluriel des deux genres : *le* bien, *la* vertu, *l'injustice* ; *les* biens, *les* vertus, *les* injustices. »

En effet, dès qu'il est arrêté que nos noms ne subissent à leur terminaison aucun changement qui puisse être regardé comme cas, que les sens accessoires représentés par les cas en grec, en latin, en allemand, & en toute autre langue qu'on voudra, sont suppléés en françois, & dans tous les idiomes qui ont à cet égard le même génie, par la place même des noms dans la phrase, ou par les prépositions qui les précèdent ; enfin que la destination de l'article est de faire prendre le nom dans un sens précis & déterminé : il est certain, ou qu'il ne peut y avoir qu'un article, ou que s'il y en a plusieurs, ce seront différentes espèces du même genre, distinguées entr'elles par les différentes idées accessoires ajoutées à l'idée commune du genre.

Dans la première hypothèse, où l'on ne reconnoîtroit pour article que *le*, *la*, *les*.

la conséquence est toute simple. Si l'on veut déterminer un nom, soit en l'appliquant à toute l'espèce dont il exprime la nature, soit en l'appliquant à un seul individu déterminé de l'espèce, il faut employer l'article; c'est pour cela seul qu'il est inutile: *l'homme est mortel*, détermination spécifique; *l'homme dont je vous parle*, &c. détermination individuelle. Si on peut employer le nom dans son acception originelle, qui est essentiellement indéfinie, il faut l'employer seul; l'intention est remplie: *parler en homme*, c'est-à-dire conformément à la nature humaine; sens indéfini, où il n'est question ni d'aucun individu en particulier, ni de la totalité des individus. Ainsi l'introduction de l'article indéfini seroit au moins une inutilité, si ce n'étoit même une absurdité & une contradiction.

Dans la seconde hypothèse, où l'on admettroit diverses espèces d'articles, l'idée commune du genre devoit encore se retrouver dans chaque espèce, mais avec quelque autre idée accessoire qui seroit le caractère distinctif de l'espèce. Tels sont peut-être les mots *tout*, *chaque*, *nul*, *quelque*, *certain*, *ce*, *mon*, *ton*, *son*, *un*, *deux*, *trois*, & tous les autres nombres cardinaux; car tous ces mots servent à faire prendre dans un sens précis & déterminé, les noms avant lesquels l'usage de notre langue les place; mais ils le font de diverses manières, qui pourroient leur faire donner diverses terminaisons. *Tout*, *chaque*, *nul*, articles collectifs, distingués encore entr'eux par des nuances délicates; *quelque*, *certain*, articles partitifs; *ce*, article démonstratif; *mon*, *ton*, *son*, articles possessifs; *un*, *deux*, *trois*, &c. articles numériques, &c. Ici il faut toujours raisonner de même: vous déterminerez le sens d'un nom, par tel article qu'il vous plaira ou qu'exigera le besoin; ils sont tous destinés à cette fin; mais dès que vous voudrez que le nom soit pris dans un sens indéfini, abstenez-vous de tout article; le nom a ce sens par lui-même.

3°. *Pronoms indéfinis*. Plusieurs grammairiens admettent une classe de pronoms qu'ils nomment *indéfinis* ou *impropres*, comme je l'ai déjà dit ailleurs. Voyez IM-

PROPRE. On verra au mot PRONOM, que cette partie d'oraison détermine les objets dont on parle, par l'idée de leur relation de personnalité, comme les noms les déterminent par l'idée de leur nature. D'où il suit qu'un pronom, qui en cette qualité seroit indéfini, devoit déterminer un objet par l'idée d'une relation vague de personnalité, & qu'il ne seroit en soi d'aucune personne, mais qu'il seroit applicable à toutes les personnes. Y a-t-il des pronoms de cette sorte? Non: tout pronom est ou de la première personne, comme *je*, *me*, *moi*, *nous*; ou de la seconde, comme *tu*, *te*, *toi*, *vous*; ou de la troisième, comme *se*, *il*, *elle*, *le*, *la*, *lui*, *les*, *leurs*, *eux*, *elles*. Voyez PRONOM.

4°. *Temps indéfinis*. Nos grammairiens distinguent encore dans notre indicatif deux prétérits, qu'ils appellent l'un *défini*, & l'autre *indéfini*. Quelques-uns, entre lesquels il faut compter M. de Vaugelas, donnent le nom de *défini* à celui de ces deux prétendus prétérits, qui est simple, comme *j'ai aimé*, *je pris*, *je reçus*, *je tins*; & ils appellent *indéfini* celui qui est composé, comme *j'ai aimé*, *j'ai pris*, *j'ai reçu*, *j'ai tenu*. D'autres au contraire, qui ont pour eux l'auteur de la *Grammaire générale* & M. du Marfais, appellent *indéfini* celui qui est simple, & *défini* celui qui est composé. Cette opposition de nos plus habiles maîtres me semble prouver que l'idée qu'il faut avoir d'un temps *indéfini*, étoit elle-même assez peu déterminée par rapport à eux. On verra, article TEMPS, ce qu'il faut penser des deux dont il s'agit ici, & quels sont ceux qu'il faut nommer *définis* & *indéfinis*, soit présents, soit prétérits, soit futurs. (B. E. R. M.)

INDELÉBILE, adj. (*Théologie*.) qui ne se peut effacer. Ce mot est formé du latin *delere* effacer, avec la préposition *in*, prise dans un sens négatif. Les sacrements de baptême, de confirmation & d'ordre impriment un caractère *indélébile*. Voyez CARACTÈRE. (G)

INDELIBÉRÉ, adj. (*Gramm.*) qui s'est fait sans attention, sans examen, sans délibération, presque machinalement. On dit un jugement *indélibéré*, un mouvement *indélibéré*.

**INDEMNE**, adj. m. & f. (*Jurisprud.*) est celui qui est acquitté ou dédommagé de quelque chose par une autre personne; celui dont le garant prend le fait & cause, doit sortir *indemne* de la contestation. Voyez **INDEMNITÉ**. (A)

**INDEMNITÉ**, f. f. (*Jurisprud.*) signifie en général ce qui est donné à quelqu'un pour empêcher qu'il ne souffre quelque dommage.

Quelquefois par ce terme, on entend un écrit par lequel on promet de rendre quelqu'un indemne. Ce terme est sur-tout employé dans ce sens pour exprimer un écrit par lequel on promet d'acquitter quelqu'un de l'événement d'une obligation ou d'une contestation, soit en principal & intérêts ou pour les frais & dépens.

*Indemnité* est quelquefois pris pour diminution; un fermier qui n'a pas joui pleinement de l'effet de son bail, demande au propriétaire une *indemnité*, c'est-à-dire, une diminution sur le prix de son bail.

*Indemnité* est aussi un terme propre pour exprimer la garantie due à la femme par son mari, & sur ses biens, pour les dettes auxquelles elle s'est obligée pour son mari, ou qui sont dettes de communauté, dont elle ne profite pas au cas qu'elle renonce à la communauté. L'hypothèque de la femme pour ces sortes d'*indemnités* est du jour du contrat de mariage en pays coutumier; en pays de droit écrit, elle n'a lieu que du jour de l'obligation de la femme, à moins que l'*indemnité* ne soit stipulée par contrat de mariage.

*Indemnité* due au seigneur est un droit en argent que les gens de main-morte sont tenus de payer au seigneur de qui relient les héritages qu'ils acquierent, à quelque titre que ce soit, pour le dédommager de ce que ces héritages sont pour ainsi dire hors du commerce, attendu que les gens de main-morte cherchent rarement à aliéner, & qu'ils ne le peuvent faire que difficilement, à cause des formalités nécessaires pour de telles aliénations, au moyen de quoi, le seigneur est privé des droits qu'il recevoit à chaque mutation, & autres droits casuels qu'il pourroit avoir

si les héritages n'étoient pas possédés par des gens de main-morte.

Le seigneur a néanmoins toujours un droit de relief à chaque mutation d'homme vivant & mourant.

Le droit d'amortissement que les gens de main-morte payent au roi, n'empêche pas qu'ils ne doivent aussi un droit d'*indemnité*, soit au roi, si l'acquisition est dans la mouvance, ou au seigneur particulier dans la mouvance duquel est l'héritage; & s'il y a un autre seigneur qui ait la justice, le droit d'*indemnité* se partage entr'eux, de manière que celui qui a la justice prend la dixième partie du droit d'*indemnité*, pour le dédommager des droits de deshérence, confiscation, & autres droits que donne la justice; le seigneur de fief prend le surplus du droit.

Quant à la fixation du droit d'*indemnité*, elle est différente selon les pays & les coutumes.

Au parlement de Paris on règle ce droit au cinquième du prix de l'héritage; on observe la même chose dans toutes les coutumes qui n'ont point de disposition contraire.

La coutume de Sens règle ce droit à la valeur des fruits de trois années de l'héritage, ou au sixième du prix de l'acquisition, au choix & option des gens de main-morte.

En Normandie l'*indemnité* est du tiers pour les fiefs & du quart pour les rotures.

En Dauphiné on l'évalue à un droit de lods de vingt ans en vingt ans.

Mais ordinairement les gens de main-morte ont soin de prévenir le seigneur du dessein qu'ils ont d'acquérir & de composer avec lui.

Ce paiement du droit d'*indemnité* ne peut être demandé aux gens de main-morte qu'après qu'ils ont obtenu des lettres d'amortissement, étant incertain jusques-là s'ils resteront possesseurs de l'héritage.

Quand un héritage est donné par testament à des gens de main-morte, c'est aux héritiers du testateur à payer le droit d'*indemnité*: on suppose que le testateur en leur donnant l'héritage, a eu intention que ses héritiers fissent tout ce qui seroit

nécessaire pour les mettre en état de le posséder, suivant la règle, *qui vult finem, vult & media*; mais quand l'héritage est donné entré-vifs, c'est aux gens de main-morte à payer le droit d'*indemnité*: on ne peut pas dans ce cas admettre la même présomption que dans le précédent, parce que si le donateur avoit voulu payer le droit d'*indemnité*, il l'auroit fait lui-même de son vivant.

Le paiement du droit d'*indemnité* est sujet à prescription par trente ans contre un seigneur temporel, & par quarante ans contre l'église.

Les gens de main-morte qui ont payé le droit d'*indemnité*, ne laissent pas d'être tenus d'acquitter les cens & rentes dûs sur l'héritage.

Il n'est point dû d'*indemnité* pour l'acquisition d'un héritage allodial.

Les gens de main-morte n'en doivent pas non plus lorsqu'ils acquièrent de la main du seigneur ou de son consentement.

Voyez Dumoulin sur l'art. 51 de la nouv. coût. de Paris, gl. xj, n. 68; la déclaration du 21 Novembre 1724; l'arrêt du conseil du 9 Décembre 1727; Bacquet, des amortissements, ch. liij & l'v. d'Olive, ch. xij & suiv. Boniface, tome I, liv. II, tit. 31, ch. xxj. Salvaing, de l'usage des fiefs, ch. lxx. Hevin-sur-Frain, pag. 259; Dufait, liv. I, ch. ccxlj, & liv. III, ch. ccxlvj.

Voyez aussi AMORTISSEMENT, HOMME VIVANT ET MOURANT, & MAIN-MORTE. (A)

INDÉPENDANCE, s. f. (*Philosoph. Morale.*) la pierre philosophale de l'orgueil humain; la chimère après laquelle l'amour-propre court en aveugle; le terme que les hommes se proposent toujours, & qui empêche leurs entreprises & leurs desirs d'en avoir jamais, c'est l'*indépendance*.

Cette perfection est sans doute bien digne des efforts que nous faisons pour l'atteindre, puisqu'elle renferme nécessairement toutes les autres; mais par-là même elle ne peut point se rencontrer dans l'homme essentiellement limité par sa propre existence. Il n'est qu'un seul être *indépendant* dans la nature; c'est son auteur. Le reste est une chaîne dont les anneaux se lient mutuellement, & dépendent les

uns des autres, excepté le premier, qui est dans la main même du créateur. Tout se tient dans l'univers: les corps célestes agissent les uns sur les autres; notre globe en est attiré, & les attire à son tour: le flux & reflux de la mer a sa cause dans la lune; la fertilité des campagnes dépend de la chaleur du soleil, de l'humidité de la terre, de l'abondance de ses sels, &c. Pour qu'un brin d'herbe croisse, il faut pour ainsi dire, que la nature entière y concoure; enfin il y a dans l'ordre physique un enchaînement dont l'étrange complication fait un chaos que l'on a eu tant de peine à débrouiller.

Il en est de même dans l'ordre moral & politique. L'âme dépend du corps; le corps dépend de l'âme, & de tous les objets extérieurs, comment l'homme, c'est-à-dire l'assemblage de deux parties si subordonnées, seroit-il lui-même *indépendant*? La société pour laquelle nous sommes nés nous donne des loix à suivre, des devoirs à remplir; quel que soit le rang que nous y tenions, la dépendance est toujours notre appanage, & celui qui commande à tous les autres, le souverain lui-même voit au-dessus de sa tête les loix dont il n'est que le premier sujet.

Cependant les hommes se consument en des efforts continuels pour arriver à cette *indépendance*, qui n'existe nulle part. Ils croient toujours l'apercevoir dans le rang qui est au-dessus de celui qu'ils occupent; & lorsqu'ils y sont parvenus, honteux de ne l'y point trouver & non guéris de leur folle envie, ils continuent à l'aller chercher plus haut. Je les comparerois volontiers à des gens grossiers & ignorans qui auroient résolu de ne se reposer qu'à l'endroit où l'œil borné est forcé de s'arrêter, & où le ciel semble toucher à la terre. A mesure qu'ils avancent l'horizon se recule; mais comme ils l'ont toujours en perspective devant eux, ils ne se rebutent point, ils se flattent sans cesse de l'atteindre dans peu, & après avoir marché toute leur vie, après avoir parcouru des espaces immenses, ils tombent enfin accablés de fatigue & d'ennui, & meurent avec la douleur de ne se voir pas plus près du terme auquel ils s'effor-

çoient d'arriver, que le jour qu'ils avoient commencé à y tendre.

Il est pourtant une espece d'*indépendance* à laquelle il est permis d'aspirer : c'est celle que donne la philosophie. Elle n'ôte point à l'homme tous ses liens, mais elle ne lui laisse que ceux qu'il a reçus de la main même de la raison. Elle ne le rend pas absolument *indépendant*, mais elle ne le fait dépendre que de ses devoirs.

Une pareille *indépendance* ne peut pas être dangereuse. Elle ne touche point à l'autorité du gouvernement, à l'obéissance qui est due aux loix, au respect que mérite la religion, elle n'étend pas à détruire toute subordination, & à bouleverser l'état, comme le publient certaines gens qui crient à l'anarchie, dès qu'on refuse de reconnoître le tribunal orgueilleux qu'ils se font eux-mêmes élevé. Non, si le philosophe est plus *indépendant* que le reste des hommes, c'est qu'il se forge moins de chaînes nouvelles. La médiocrité des desirs le délivre d'une foule de besoins auxquels la cupidité assujettit les autres. Renfermé tout entier en lui-même, il se détache par raison de ce que la malignité des hommes pourroit lui enlever. Content de son obscurité, il ne va point pour en sortir ramper à la porte des grands, & chercher des mépris qu'il ne veut rendre à personne. Plus il est dégagé des préjugés, & plus il est attaché aux vérités de la religion, ferme dans les grands principes qui font l'honnête homme, le fidele sujet & le bon citoyen. Si quelquefois il a le malheur de faire plus de bruit qu'il ne le voudroit, c'est dans le monde littéraire où quelques nains effrayés ou envieux de sa grandeur, veulent le faire passer pour un Titan qui escalade le ciel, & tâchent ainsi par leurs cris d'attirer la foudre sur la tête de celui dont leurs propres dards pourroient à peine piquer légèrement les piés. Mais que l'on ne se laisse pas étourdir par ces accusations vagues dont les auteurs ressemblent assez à ces enfans qui crient au feu lorsque leur maître les corrige. L'on n'a jusqu'ici guere vu de philosophes qui aient excité des révoltes, renversé le gouvernement, changé la forme des états : je ne vois pas que ce soit eux

qui aient occasionné les guerres civiles en France, fait les proscriptions à Rome, détruit les républiques de la Grece. Je les vois par-tout entourés d'une foule d'ennemis, mais par-tout je les vois persécutés & jamais persécuteurs. C'est-là leur destinée, & le prince même des philosophes, le grand & vertueux Socrate, leur apprend qu'ils doivent s'estimer heureux lorsqu'on ne leur dresse pas des échafauds avant de leur élever des statues.

INDEPENDANT, *s. m.* (*Théologie.*) *indépendans*, nom qu'on donne à quelques sectaires d'Angleterre & des Provinces-unies. Ils ont été ainsi appelés parce qu'ils font profession de ne dépendre d'aucune assemblée ecclésiastique. *V. PURITAINS.*

Ils prétendent que chaque église ou congrégation particuliere, comme ils parlent, a en elle-même radicalement & essentiellement tout ce qui est nécessaire pour sa conduite & pour son gouvernement ; qu'elle a toute la puissance ecclésiastique & toute la juridiction, & qu'elle n'est point sujette à une ou plusieurs églises, ni à leurs députés, ni à leurs assemblées, ni à leurs synodes, non plus qu'à aucun évêque.

Quoique les *indépendans* ne croient pas qu'il soit nécessaire d'assembler des synodes, ils disent que si l'on en tient, on doit considérer leurs résolutions comme des conseils d'hommes sages & prudents, auxquels on peut déférer, & non comme des décisions auxquelles on soit obligé d'obéir. *Voyez* SYNODE, CONCILE, &c. Ils conviennent qu'une ou plusieurs églises peuvent aider une autre église de leurs conseils & de leurs secours ; la reprendre même lorsqu'elle péche, pourvu qu'elle ne s'attribue point le droit d'une autorité supérieure qui ait le pouvoir d'excommunier.

Dans les matieres de foi & de doctrine les *indépendans* sont entièrement d'accord avec les réformés, & leur indépendance regarde plutôt la politique & la discipline que le fond de la religion. *Voyez* CALVINISME.

Durant les guerres civiles d'Angleterre, les *indépendans* étant devenus le parti le plus puissant, presque toutes les sectes con-

traire à l'église anglicane se joignirent à eux, ce qui fait qu'on les distingue en deux sectes.

Les premiers sont presbytériens, & n'en différent qu'en matière de discipline. Les autres que M. Spanheim appelle *faux indépendans*, sont un amas confus d'anabaptistes, de sociniens, d'antinomes, de familiaristes, de libertins, &c. Voyez PRESBYTÉRIENS, ANTINOMES, &c.

Voici ce que dit le P. d'Orléans de l'origine de cette secte. Du sein même de cette secte étoit née depuis quelque temps, sous prétexte d'une plus grande réforme, une autre secte non-seulement ennemie du roi, mais de la royauté qu'elle entreprit d'abolir tout-à-fait, pour former une république, au gouvernement de laquelle chacun pût avoir part à son tour. On ne peut dire précisément quand cet étrange dessein fut formé par la secte des *indépendans*; c'est le nom qu'on avoit donné à la secte dont il s'agit, sur ce que faisant profession de porter la liberté évangélique encore plus loin que les puritains, non-seulement elle ne vouloit point d'évêques, mais elle rejettoit mêmes les synodes, prétendant que chaque assemblée devoit se gouverner elle-même indépendamment de toute autre, & faisant consister en cela la liberté des enfans de Dieu.

D'abord on n'avoit distingué ces nouveaux sectaires entre les presbytériens, que comme on distingue les fervens des tièdes, & les parfaits des relâchés, par un plus grand éloignement des pompes & des prééminences, soit dans l'église, soit dans l'état, par un plus grand zèle à réduire la pratique de l'évangile à sa plus grande pureté. Leur maxime sur l'*indépendance* les fit distinguer en leur faisant donner un nom, & les rendit suspects aux autres; mais ils eurent assez d'adresse & d'artifice pour avancer leurs affaires, & pour faire un grand nombre de profélytes.

L'*indépendantisme* ne subsiste qu'en Angleterre, dans les colonies angloises & dans les Provinces-unies. Un nommé Morel voulut l'introduire en France dans le xvj<sup>e</sup> siècle, mais le synode de la Rochelle où présidoit Beze, & celui de Charenton en 1644, condamnerent cette erreur. *Dictionnaire de Trévoux.*

INDÉTERMINÉ, adj. (*Mathémat.*) se dit d'une quantité ou chose qui n'a point de bornes certaines & prescrites.

On appelle, en mathématique, *quantités indéterminées* ou *variables*, celles qui peuvent changer de grandeur, par opposition aux quantités données & constantes, dont la grandeur reste toujours la même, dans une parabole, par exemple, les co-ordonnées  $x$  &  $y$  sont des *indéterminées*, & le parametre est une quantité constante. (O)

Un problème *indéterminé* est celui dont on peut donner un nombre infini de solutions différentes. V. PROBLEME, COURBE, LIEU, &c.

On demande, par exemple, un nombre qui soit multiple de 4 & de 5; ce nombre peut être 20, 40, 60, &c. à l'infini, & ainsi du reste.

On regarde ordinairement un problème comme *indéterminé*, lorsqu'il renferme plus d'inconnues que d'équations, parce qu'alors on ne peut jamais réduire les équations à une seule qui ne contienne qu'une inconnue. Cependant il est certains problèmes qui par leur nature sont déterminés, quoiqu'ils renferment moins d'équations que d'inconnues. Un exemple éclaircira & prouvera en même temps ce que nous avançons. Supposons que l'on partage 40 sols à 20 personnes, hommes, femmes, & enfans, en donnant aux hommes 4 sols, aux femmes 2 sols, aux enfans 1 sol. On demande combien il y avoit d'hommes, de femmes & d'enfans. Il est certain qu'il y a ici trois inconnues,  $x$ ,  $y$ ,  $z$ , & que l'on ne peut trouver que ces deux équations  $x + y + z = 20$ ; &  $4x + 2y + z = 40$ . La première donne  $z = 20 - x - y$ , &  $4x + 2y + 20 - x - y = 40$ , ou  $3x + y = 20$ , &  $x = 20 - y$ . Or il semble d'abord que l'on

puisse prendre pour  $y$  tout ce qu'on veut; mais on fera réflexion que comme  $y$  exprime un certain nombre de personnes, aussi bien que  $x$ , il faut que  $y$  &  $x$  soient chacun des nombres entiers positifs. D'où il s'ensuit que  $y$  doit être un nombre entier plus petit que 20, & que  $20 - y$  doit être divisible exactement par 3. On fera donc successivement  $20 - y$  égale à tous

les multiples de 3; savoir  $20 - y = 3$ ,  $20 - y = 6$ ,  $20 - y = 9$ ,  $20 - y = 12$ ,  $20 - y = 15$ ,  $20 - y = 18$ ; & l'on ne sauroit aller plus loin, parce que si on prenoit  $20 - y = 21$ , on auroit  $y = -1$ : c'est pourquoi on aura toutes les solutions possibles de ce problème dans la table suivante.

$y = 17.$	$x = 1.$	$z = 2.$
$y = 14.$	$x = 2.$	$z = 4.$
$y = 11.$	$x = 3.$	$z = 6.$
$y = 8.$	$x = 4.$	$z = 8.$
$y = 5.$	$x = 5.$	$z = 10.$
$y = 2.$	$x = 6.$	$z = 12.$

ce qui fait en tout six solutions possibles. (O)

**INDÉTERMINÉS**, *problèmes indéterminés.* (*Algebre. Analyse.*) Le premier auteur qui ait donné un ouvrage sur cette matiere est Diophante, mathématicien de l'école d'Alexandrie. *Voyez l'article DIOPHANTE.* Cette partie de l'analyse fit peu de progrès jusqu'au commencement du dix-septieme siècle, où Bachet de Mézériac, un des premiers membres de l'académie Française, célèbre par son érudition dans la langue grecque, a donné un savant commentaire du Diophante, ouvrage excellent dans ce genre, selon M. de la Grange. Fermat, Descartes, Frénicle, en France, & Wallis en Angleterre, se proposerent réciproquement plusieurs problèmes de cette espece. Le fils de Fermat recueillit les solutions de son pere, & plusieurs beaux théorèmes dont elles lui avoient fourni l'occasion, dans une édition de Diophante qu'il a donnée; mais les géometres paroissoient avoir oublié ces questions, & même les mépriser comme inutiles, lorsque M. Euler qui n'a laissé aucune partie des mathématiques sans l'avoir approfondie & perfectionnée, a réveillé l'attention des géometres par de très-belles recherches ajoutées à celles de Fermat, & par des démonstrations générales de théorèmes qu'on n'avoit trouvés que par induction. M. de la Grange s'est occupé ensuite des mêmes objets, & non-seulement il a résolu des problèmes plus généraux & plus difficiles, mais il a trouvé des méthodes plus directes, plus analytiques; car jusqu'à lui les

analystes n'avoient qu'une espece de tâtonnement & de divination pour ainsi dire, & c'étoit en partie pour cela que plusieurs ou les avoient dédaignées, ou n'avoient osé s'y livrer. Le second volume de la *Traduction françoise des Elémens d'Algebre* de M. Euler, renferme un traité élémentaire, & avec les additions de M. de la Grange, une théorie presque complete de cette partie de l'algebre. Cet article ne sera qu'un extrait de cet ouvrage.

*Problèmes indéterminés du premier degré.* Ces problèmes se réduisent à trouver les valeurs en nombres entiers que peuvent avoir  $x$  &  $y$ , lorsque ces quantités sont données par l'équation  $ax - by = c$ ,  $a$ ,  $b$ ,  $c$  étant des nombres entiers positifs ou négatifs.

Bachet est le premier qui ait donné une solution complete de ce problème: on l'a trouvé dans ses récréations mathématiques, intitulées: *Problèmes amusans.*

Soit  $x = a^t$ ,  $y = b^t$  une solution de l'équation ci-dessus, on aura  $a^t a - b^t b = c = ax - by$ ; donc  $\frac{x - a^t}{y - b^t} = \frac{b}{a}$ ; or, puisque (hypothese) toutes ces quantités sont de nombres entiers, & que par conséquent  $a$  &  $b$  ne peuvent avoir un diviseur commun qui ne divise également  $c$ , & par conséquent tous les termes, on pourra regarder  $\frac{b}{a}$  comme une fraction réduite à ses plus simples termes, & l'on aura  $x - a^t = mb$ ,  $y - b^t = ma$ ,  $m$  étant un nombre entier positif ou négatif; donc  $x = a^t + mb$ ,  $y = b^t + ma$ ; donc connoissant une solution, on aura toutes les autres; donc  $m$  pouvant être ou positif ou négatif à volonté, on aura une valeur de  $x$  entre  $-\frac{b}{2}$  &  $\frac{b}{2}$ , & une de  $y$  entre  $\frac{a}{2}$  &  $-\frac{a}{2}$ .

Mais puisque  $ax - by = c$  soit fait  $x = x'c$  &  $y = y'c$ , nous aurons  $ax' - by' = \pm 1$ ; donc résolvant cette équation & prenant  $x = x'c$  &  $y = y'c$ , nous aurons une valeur de  $x$  & de  $y$ , & par celle-là toutes les autres.

L'équation  $ax' - by' = \pm 1$  est toujours résoluble, puisque réduisant  $i$  en fraction continue (*Voyez FRACTIONS CONTINUES,*)



CONTINUES, ) prenant les valeurs approchées successives pour  $\frac{a}{b}$  & appellant  $\frac{a'}{b'}$  la plus approchée, nous aurons  $a'b - a'b' = \pm 1$ , ainsi  $x = \pm ca'$  &  $y = \pm cb'$  seront une des valeurs cherchées de  $x$  & de  $y$ .

Problèmes indéterminés dont l'équation est telle qu'une des variables ne monte qu'au premier degré. La condition de ces problèmes est de trouver pour  $x$  &  $y$  des nombres entiers, lorsque

$$y = \frac{a + bx + cx^2 + dx^3, \text{ \&c.}}{f + gx + hx^2, \text{ \&c.}}$$

donc nous aurons

$$\begin{aligned} a + bx + cx^2 &= Ay \\ f + gx + hx^2 &= A \end{aligned}$$

éliminant  $x$  nous aurons une équation de la forme  $C + AB$ , où  $C$  est une quantité donnée en  $a, b, c$  &  $o, f, g, \text{ \&c.}$  & où  $B$  est une fonction rationnelle & entiere des mêmes coefficients de  $y$  & de  $A$ ; donc  $C$  doit être divisible par  $A$ ; donc prenant pour  $A$  un des diviseurs de  $C$  & l'équation  $A - f - gx = o$ , les racines rationnelles de cette équation, si elle peut en avoir, seront les valeurs de  $x$  qui satisferont au problème.

Sil'on avoit l'équation  $y = \frac{a + bx + cx^2}{f}$ , &c. & que  $x = A$  fût une des solutions, il est aisé de voir que  $A + mf$  en seroit une autre,  $m$  étant un entier quelconque: or, on peut supposer que  $A \pm mf$  soit entre  $\frac{f}{2}$  &  $-\frac{f}{2}$  dont essayant tous les nombres entiers contenus dans ces limites, on aura toutes les solutions premieres, desquelles il sera aisé de déduire toutes les autres.

3. Soit la fonction homogene  $\frac{ay^m + by^{m-1}x - \dots}{f}$  que je suppose égal à un entier.

D'abord il est aisé de voir que l'on fait  $x = ny - fQ$ , le numérateur deviendra de la forme  $a + bn + cn^2 \dots y^m + Bf$  qui doit être divisible par  $f$ ; donc  $a + bn + cn^2 \dots y^m$  sera divisible par  $f$ , soit  $f = f', f'', f''' \dots$ ;  $f', f'', f'''$  étant des nombres premiers, il faudra que  $a + bn + cn^2$  soit divisible ou par  $f'$ , ou par

$f^n$ , ou par  $f', f'', \text{ \&c.}$  ou par  $f$ , parce que  $y$  ne peut être supposé divisible par  $f$ ; ainsi nous cherchons d'abord  $n$  tel que  $a + bn + cn^2$  soit un entier, & les valeurs de  $n$  trouvées nous donneront les valeurs de  $y$  premieres à  $f$ , & les autres suppositions nous donneront les autres jusqu'à  $y$  divisible par  $f$  qui donne  $y^m$  divisible par  $f$ .

Voilà les seules équations qu'on a pu résoudre jusqu'ici pour un degré quelconque. Je vais maintenant parler de celles du deuxieme degré qu'on a résolues en général.

Des équations du second degré. On observera d'abord que par l'algebre ordinaire on réduira la solution de ces équations, soit en nombres entiers, à la recherche de  $\sqrt{Ax^2 + B}$ , égale à une fonction rationnelle ou à un entier.

Pour le premier cas, nous observons que (Voyez DIOPHANTE,) si  $A$  ou  $B$  sont carrés ou égaux à l'unité, le problème se résout par la méthode de Diophante; ainsi, c'est à rappeler la formule proposée à ce cas qu'il faut s'appliquer. Soit donc  $Ay^2 + B$  qui doit être un carré  $A$  &  $B$  n'ayant point de facteurs carrés; car s'ils en avoient, il n'y auroit qu'à diviser  $A$  &  $B$  par les facteurs  $a, b^2$ , & résoudre la question  $\frac{AQ^2}{a^2} + \frac{B}{b^2}$  égal à un carré, & faire  $y = \frac{aQ}{b}$ .

Je fais  $y = \frac{p}{q}$ ,  $p$  &  $q$  étant des nombres entiers premiers entr'eux  $A \frac{p^2}{q^2} + B$  sera donc un carré, & l'équation  $A p^2 + B q^2 = Q^2$  sera résoluble en nombres entiers. De ce que  $p$  &  $q$  sont premiers entr'eux,  $p$  &  $B$  le seront aussi; autrement il faudra que le diviseur  $r B q^2$  fût divisible par  $r^2$  &  $B$  ne l'étant que par  $r$ , ce qui est impossible. Je ferai donc  $Q = nq - Aq^1$ , ou  $n$  &  $q^1$  sont de nouvelles indéterminés, il en résulte que tous les termes ont  $A$  pour facteur, excepté  $q^2$  qui a  $n^2 - B$ ; donc  $n^2 - B$  doit être divisible par  $A$ : ainsi, toutes les fois que  $n < \frac{A}{2}$  ne

donne pas  $n^2 - B$  divisible par  $A$ , le problème n'est pas résoluble.

Mais si  $\frac{n^2 - B}{A} = A'$ , alors substituant dans l'équation en  $p, q, Q$ , ci-dessus, la valeur de  $Q$ , on aura une équation  $B y'^2 + A'$  qui sera un carré, si  $A' < B$ , nous aurons avancé la solution, sinon la mettant sous la forme  $A'' y^2 + B''$  égal à un carré, & la traitant comme la proposée, nous aurons  $\frac{n'^2 - B''}{A''}$ , & si  $n' < \frac{A''}{2}$  donne une solution à cause de  $B < A'$ , nous aurons  $A''' = \frac{n'^2 - A'}{B} < A'$ , & on cherchera  $B''' y^2 + A'''$  égal à un carré; continuant toujours ainsi, il est clair que l'on trouvera nécessairement ou équation impossible  $A_1$ , ou  $^2$  égal à un carré, ou  $A_1 Q_2 + B_1^2$  égal à un carré, toutes équations dont on connoît la solution; l'on voit que toutes les suppositions étant linéaires, la solution générale de la dernière équation donnera celle de la proposée.

*Des solutions en nombres entiers.* On trouvera, en faisant les mêmes substitutions que dans l'article précédent, que pour que  $Q^2 - A y^2 = B$ , il faut  $\frac{n^2 - A}{B}$  soit égale à un nombre entier  $n < \frac{B}{2}$ , & ensuite il faudra que  $C^1 A^1 y^2 - 2 B^1 Q y + C^1 Q^2 = 1$ : tous ces nombres étant entiers, si cette équation avoit des facteurs rationnels, il n'y auroit pas de difficulté, sinon pour satisfaire à cette dernière condition; on cherchera la plus petite valeur, en nombres entiers de la fonction égalée à l'unité, & si cette valeur est un, le problème sera possible, sinon il ne le sera pas. Maintenant, pour prouver ces valeurs qui rendent la fonction ci-dessus la plus petite, on verra que soit  $+ y^m + B y^{m-1} a \dots + Q x^m$ , qui doit une quantité moindre, elle sera  $y - a x \times y - b x \dots \times y - (b' + e \sqrt{-1}) x \times y - (b - e \sqrt{-1}) x (1 + b' - e' \sqrt{-1})$  &c.  $= y - a x \times y - b x \dots \times y - b' x^2 + e'^2 x^2$ . donc il faudra que  $y - a x, y - b' x x, y - b x$  soient moindres que  $y' - a x', y' - b' x', y' - b' x, y^1$  &  $x^1$  étant des nombres  $< y$  &  $x$ ; il

faudra donc savoir,  $a$  étant un nombre donné non rationnel, quelles valeurs de  $y$  & de  $x$  donnent à  $y - a x$  cette propriété; pour cela on supposera que soit  $p - a q$  une fonction &  $sp \pm qr = \pm 1$ , on aura en général  $r < p$ , &  $s < qp - aq < r - a s$ , &  $<$  que toute fonction  $x - a y$  ou  $x$  est entre  $p$  &  $r$ , &  $y$  entre  $q$  &  $s$ , faisant donc  $\frac{p}{q} = a$ , & réduisant en fractions continues, on aura les fractions  $\frac{p}{q}, \frac{r}{s}$ , &c. qui jouiront de la propriété ci-dessus; donc si les fractions  $\frac{p}{q}, \frac{r}{s}$ , &c. ou les fonctions  $p - a q \times p' - a' q'$  qu'on suppose devenir minimum sont en nombres finis, on connoîtra le vrai minimum, & c'est ce qui arrive toutes les fois que  $a$  est rationnel, ou que la fonction est du second degré. Voyez FRACTIONS CONTINUES.

Connoissant une ou plusieurs valeurs de  $Q$ , de  $y$ , on trouvera que les autres seront données par l'équation  $t^2 - A u^2 = 1$ ,  $A$  étant une fonction des valeurs connues de  $Q$  & de  $y$ : or, cette équation admet une infinité de solutions, si  $A$  n'est pas négatif & est carré, & n'en admet qu'une seule, si  $A$  est positif & non carré. Connoissant  $y$  &  $Q$  & toutes leurs valeurs; comme nous avons les quantités cherchées égales à des fonctions linéaires de  $y$  & de  $Q$ , nous n'aurons à résoudre que des équations indéterminées, linéaires, & l'on trouvera que pour le cas où il y a un nombre infini de valeurs de  $Q$  & satisfaisant au problème, il suffira de voir si la solution est possible pour un certain nombre de valeurs, & qu'on pourra d'après cela juger des autres.

Je me suis borné à indiquer la solution de ce dernier problème, dont les détails demandent des opérations très-épineuses.

Je m'arrêterai peu aux degrés supérieurs, parce que, à l'exception de ce qu'ils résolvent par la même méthode que ceux de Diophante, il n'y a encore qu'un très-petit nombre d'équations particulières qui aient été résolues par des méthodes indirectes. La plus susceptible de généralisation est celle de M. Euler, qui consiste à trouver successivement qu'il doit y avoir des solutions en nombres plus

petits jusqu'à ce qu'on tombe à des équations que les suppositions les plus simples doivent résoudre; c'est ainsi qu'il démontre qu'on ne peut avoir  $x^4 + y^4 = Q^2$ ,  $m x^4 - y^4 = Q^2$ , ni  $x^3 + y^3 = Q^3$ . Voyez le tome II de l'Algebre de M. Euler déjà cité. (o)

*Méthode des coefficients indéterminés.* On regarde Descartes comme l'inventeur de cette méthode. Voici en quoi elle consiste. Il faut d'abord connoître la forme générale à laquelle doit se réduire nécessairement, soit l'équation cherchée, soit une équation d'une nature donnée, qui doit avoir lieu en même temps qu'une équation connue. Ensuite on suppose égale à zéro une fonction indéfinie de cette forme; & on fait en sorte qu'en y substituant la valeur d'une des variables, tirée de l'équation donnée, le reste soit identiquement égal à zéro, ou bien que l'équation indéfinie satisfasse aux conditions du problème. On a ensuite, entre les coefficients, des équations qui servent à les déterminer & à marquer le point où la fonction indéfinie s'arrête; par-là tous les problèmes se réduisent à connoître la forme dont est susceptible l'équation définitive qu'on cherche. On voit delà combien cette méthode de Descartes a généralisé les problèmes de l'analyse. En effet, la recherche de cette forme générale est d'une très-grande généralité, & il y a toujours une infinité d'équations à qui elle convient; au lieu qu'avant cette méthode, on ne pouvoit connoître à priori, ni la réunion de tous les problèmes de la même classe, ni l'étendue de la méthode qu'on employoit à les résoudre chacun en particulier. Cette détermination de la forme générale dont est susceptible l'équation cherchée, & la réduction de chaque problème à la méthode des coefficients indéterminés, deviendra d'autant plus importante dans l'analyse, que celle-ci deviendra plus étendue à la fin. Les géometres seront obligés de s'y arrêter dans bien de problèmes compliqués; & il en naîtra une sorte d'algebre, aussi supérieure en généralité à l'algebre ordinaire, que celle-ci l'est à l'arithmétique. (o)

*Séparation des indéterminées.* On appelle

*équation séparée*, celle où on a une des variables égale à une fonction donnée des autres, ou une fonction d'une des variables, aussi égale à une fonction des autres. Toute équation séparée, différentielle du premier ordre, est intégrale par les quadratures. Aussi toutes les méthodes d'intégrer de Jean Bernoulli, tendent-elles à faire des substitutions, telles qu'on puisse séparer les indéterminées dans l'équation transformée. Cette méthode n'est pas générale, si l'on se borne à des substitutions algébriques. Il y a d'ailleurs des équations qui ne sont pas intégrales étant séparées, & dont on peut avoir cependant l'intégrale algébriquement. Voyez les Mémoires de Turin, tom. IV; les Mémoires de M. de la Grange.

Quelle que soit une équation finie entre  $x, y, z$ , on peut toujours regarder  $z$  comme une fonction de  $x, y$ : mais lorsque l'équation contient des transcendentes, il y a une infinité de cas où l'on ne peut exprimer cette fonction par un nombre fini de termes. Et lorsqu'on a deux équations entre trois variables, il peut arriver, dans le même cas, qu'il soit impossible d'en éliminer une sans différentier. Cela vient de ce que appellant  $V = 0, V' = 0$ , les deux équations, &  $Z$  la fonction, qui après l'élimination seroit égale à zéro, on a toujours  $Z$  égal à une fonction de  $V$  & de  $V'$ . Mais l'élimination n'est possible que lorsque cette fonction de  $V$  &  $V'$  est expressible en termes finis; c'est-à-dire, lorsque l'équation est  $Z, V, V'$  est séparable; lorsqu'elle ne l'est pas, & que  $dV, dV'$  sont algébriques, on peut supposer que  $A dV + A' dV'$  soit une différentielle exacte, telle que l'égalant à zéro, on puisse en tirer  $z$  en  $x, y$ ; & par conséquent, en substituant dans les équations  $V = 0$ , ou  $V' = 0$ , l'équation cherchée en  $x, y$ , on auroit, par les mêmes moyens, l'équation qui a lieu en  $x, z$ , & en  $y, z$ , lorsqu'elle est possible en termes finis. Voyez l'article INTÉGRAL ci-dessus; & les Mémoires de l'Académie, pour les années 1770 & 1772. (o)

INDÉVOT, adj. (*Grammaire.*) qui manque de piété envers les dieux, de vé-

nération envers les choses sacrées. *Voyez* DÉVOTION.

INDEX, *terme d'Anatomie*, le second doigt de la main, & celui qui suit le pouce. *Voyez* DOIGT.

Il est ainsi appelé d'*indico*, j'indique, je montre, parce qu'il sert ordinairement à cet usage : delà vient que l'on donne le nom d'*indicateur* à l'extenseur de l'*index*. *Voyez* EXTENSEUR, ABDUCTEUR, & ADDUCTEUR.

Les Grecs le nomment *μακρος*, *lécheur*, parce qu'on le met dans les sauces pour en goûter, & qu'après on le léche. D'autres prétendent qu'on lui a donné ce nom à cause que c'est de lui dont les nourrices se servent pour prendre la bouillie qu'elles donnent à leurs nourrissons, & de ce qu'ordinairement elles le léchent, pour goûter si elle n'est point trop chaude.

*Index*, en terme d'arithmétique, est la même que la caractéristique ou l'exposant d'un logarithme. *Voyez* LOGARITHME.

L'*index* est ce qui montre de combien de rangs le nombre absolu qui appartient au logarithme consiste, & de quelle nature il est, soit qu'il soit un nombre entier ou une fraction.

Par exemple, dans ce logarithme, 2, 521293, le nombre qui est au côté gauche du point est appelé *index*; & comme il vaut 2, il montre que le nombre absolu qui lui appartient doit avoir trois rangs : car il vaut toujours un de plus que l'*index*, à cause que l'*index* de 1 est 0, celui de 0, 1; & celui de 100, 2, &c. comme dans cet exemple,

•	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	1	2	3	4	5	6	7	8	9

où les nombres de dessus sont les *index* de ceux de dessous. C'est pourquoi dans les petites tables des logarithmes de Briggs, où l'*index* est omis, il faut toujours le suppléer avant d'opérer.

Lorsque le nombre absolu est une fraction, l'*index* du logarithme est un signe négatif, & on le marque ainsi 2. 562293 : ce qui montre que le nombre correspondant est une fraction décimale de trois rangs, savoir 1. 365.

Il y a une manière particulière de marquer ces *index*, quand ils expriment des fractions, qui est fort en usage aujourd'hui. Elle consiste à prendre, au lieu du vrai *index*, son complément arithmétique à 10. Voici comment on écrit le logarithme dont nous venons de parler. 8. 562293.

*Voyez* au mot LOGARITHME, combien il est nécessaire d'ajouter ou de retrancher des *index*.

INDEX (*Jurispr.*) terme latin qui est usité dans le langage françois pour signifier la table des matières que l'on met à la fin d'un livre. On a deux *index* des corps de droit civil & canon, qui sont fort simples & fort utiles.

On appelle aussi *index* le catalogue des livres défendus par le concile de Trente.

Il y a à Rome une congrégation de l'indice ou de l'*index*, à laquelle on attribue le droit d'examiner les livres qui y doivent être inférés, & dont la lecture doit être défendue, soit absolument, ou *donec corrigantur*. Je ne fais si nous n'avons pas le sens commun, ou si c'est la congrégation de l'indice qui en manque, mais il est sûr qu'il n'y a presque pas un seul bon livre de piété, ou de morale dans notre langue, qu'elle n'ait proscrit. (A)

INDEX, (*Commerce.*) nom que les négocians & teneurs de livres donnent à un livre composé de vingt-quatre feuillets, qui se tient par ordre alphabétique, dont on se sert pour trouver facilement sur le grand livre ou livre de raison les *folio* où sont débitées & créditées les différentes personnes avec lesquelles on est en compte ouvert. L'*index* se nomme aussi *alphabet*, *table* ou *répertoire*. *Voyez* LIVRES. *Dictionnaire de Commerce.*

INDICA GEMMA, (*Hist. nat.*) pierre précieuse, qui, suivant Pline, se trouvoit dans les Indes, & qu'il dit être d'un rouge brun, & dont en la frottant il suintoit une liqueur pourpre. Le même auteur dit qu'il y avoit une autre pierre à qui on donnoit le même nom, qui étoit blanche, & paroïssoit comme couverte de poussière. *Voyez* Pline, *liv. XXXVII, chap. x.*

INDICATEUR, s. m. *terme d'Anatomie*, muscle de l'*index*, ou du second doigt après le pouce. *Voyez INDEX.*

Le premier des muscles propres de l'*index* est l'*indicateur*, ainsi appelé parce qu'il nous sert à montrer quelqu'un. On l'appelle aussi l'*extenseur propre de l'index*. *Voyez EXTENSEUR.*

INDICATIF, adj. (*Grammaire.*) le mode *indicatif*, la forme *indicative*. L'*indicatif* est un mode personnel qui exprime directement & purement l'existence d'un sujet déterminé sous un attribut.

Comme ce mode est destiné à être adapté à tous les sujets déterminés dont il peut être question dans le discours, il reçoit toutes les inflexions personnelles & numériques dont la concordance avec le sujet, est la suite nécessaire de cette adaptation; cette propriété lui est commune avec tous les autres modes personnels sans exception.

Mais il exprime *directement*. C'est une autre propriété qu'il ne partage point avec le mode subjonctif, dont la signification est oblique. Toute énonciation dont le verbe est au subjonctif, est l'expression d'un jugement accessoire, que l'on n'envisage que comme partie de la pensée que l'on veut manifester; & l'énonciation subjonctive n'est qu'un complément de l'énonciation principale. Celle-ci est l'expression immédiate de la pensée que l'on se propose de manifester, & le verbe qui en fait l'ame doit être au mode *indicatif*. Ainsi ce mode est direct, parce qu'il sert à constituer la proposition principale que l'on envisage; & le subjonctif est oblique, parce qu'il ne constitue qu'une énonciation détournée qui entre dans le discours par accident & comme partie dépendante. *Je fais de mon mieux*: dans cette proposition, *je fais* exprime directement, parce qu'il énonce immédiatement le jugement principal que je veux faire connoître. *Il faut que je fasse de mon mieux*: dans cette phrase; *je fasse* exprime obliquement, parce qu'il énonce un jugement accessoire subordonné au principal, dont le caractère propre est *il faut*. C'est à cause de cette propriété que Scaliger le qualifie,

*solus modus aptus scientiis, solus pater veritatis. de caus. l. I. v. 226.*

J'ajoute que le mot *indicatif* exprime purement l'existence du sujet, pour marquer qu'il exclue toute autre idée accessoire, qui n'est pas nécessairement comprise dans la signification essentielle du verbe; & c'est ce qui distingue ce mode de tout autre mode direct. L'impératif est aussi direct, mais il ajoute à la signification générale du verbe l'idée accessoire de la volonté de celui qui parle. *Voyez IMPÉRATIF.* Le suppositif que nous sommes obligés de reconnoître dans nos langues modernes, est direct aussi; mais il ajoute à la signification générale du verbe l'idée accessoire d'hypothèse & de supposition. *Voyez SUPPOSITIF.* Le seul *indicatif*, entre les modes directs, garde sans mélange la signification pure du verbe. *Voyez MODE.*

C'est apparemment cette dernière propriété qui est cause que dans quelque langue que ce soit, l'*indicatif* admet toutes les espèces de temps qui sont autorisées dans la langue, & qu'il est le seul mode assez communément qui les admette toutes. Ainsi pour déterminer quels sont les temps de l'*indicatif*, il ne faut que fixer ceux qu'une langue a reçus. *Voyez TEMPS.* (*B. É. R. M.*)

INDICATION; s. f. (*Jurisprud.*) est le renseignement des biens d'un débiteur que le détenteur d'un héritage poursuivi hypothécairement fait au créancier, afin que celui-ci discute préalablement les biens indiqués.

C'est à celui qui demande la discussion à indiquer les héritages qu'il prétend y être sujets; & si par son *indication* il induit le créancier en erreur, il est tenu de l'indemniser des suites de la mauvaise contestation où il l'a engagé. *Voyez DISCUSSION.* (*A*)

INDICATION, INDIQUANT, INDIQUÉ, (*Médec.*) *indication* ne signifie autre chose en médecine que *vue*, *dessein*, *objet* à remplir. *Indiquant* se dit de l'état du malade considéré comme déterminant le médecin à procéder d'une manière particulière, comme lui fournissant des *indications*; & enfin on appelle *in-*

diqué le secours que le médecin emploie d'après l'indication. On distingue par exemple les indications en vitales, curatives, prophylactiques, ou préservatives, palliatives, &c. c'est-à-dire qu'on se propose en traitant un malade de conserver sa vie, de soutenir ses forces, &c. ce qui est l'indication vitale; de lui administrer les divers remèdes qui peuvent opérer sa guérison; & c'est là l'indication curative; de le préserver des maladies, ou des accidens dont il est menacé, ce qui constitue l'indication prophylactique; enfin d'adoucir, de modérer autant qu'il est possible les maux qu'on ne peut guérir radicalement, ce qui fait l'indication palliative.

Un amas de matières crues, ou la présence d'un poison dans l'estomac, indiquent ou sont indicans d'un vomitif; l'ouverture d'une artère indique la ligature, la compression, l'application de l'agaric, &c. ce vomitif, cet agaric, sont indiqués par le poison, par l'ouverture de l'artère.

Nous n'entendons faire de ce petit nombre de propositions qu'un article purement grammatical, expliquer le langage de la médecine en cette partie; car quant à l'art de lier les indications aux indicans, & de les remplir par les indiqués particuliers les plus convenables, ou comme l'on s'exprime plus communément, l'art de saisir & de remplir les indications; il n'est pas moins fondamental, moins universel que l'art même de la médecine, & il est au moins exactement la même chose que la méthode de guérir proprement dite, ou la partie de la médecine appelée Thérapeutique. Voyez THÉRAPEUTIQUE. (b)

INDICES, f. m. pl. (Jurisprud.) sont des circonstances en matière criminelle, qui font penser que l'accusé est coupable du crime dont il est prévenu; par exemple s'il a changé de visage, & a paru se troubler lorsqu'on l'a rencontré aussitôt après le délit; s'il a paru s'enfuir; si on l'a trouvé les armes à la main, ou qu'il y eût du sang sur ses habits; ce sont là autant d'indices du crime.

Les contradictions mêmes dans lesquelles

les tombent les accusés, forment aussi une espèce d'indice.

Mais tous ces indices, en quelque nombre qu'ils soient, ne forment pas des preuves suffisantes pour condamner un accusé; ils font seulement naître des soupçons, & plusieurs indices qui concourent, peuvent être considérés comme un commencement de preuve qui détermine quelquefois les juges à ordonner un plus ample informé, même quelquefois à condamner l'accusé à subir la question s'il s'agit d'un crime capital; ce qui ne doit néanmoins être ordonné qu'avec beaucoup de circonspection, attendu que les indices les plus forts sont souvent trompeurs. On en a vu des exemples bien sensibles dans les affaires de Lebrun & du sieur Langlade. Charondas, l. IX, chap. I, rapporte aussi le cas d'un mari que la cour étoit sur le point de condamner à mort, comme ayant tué sa femme, laquelle heureusement pour lui fut alors représentée. (A)

INDICTION, f. f. (Littérat. & Chronolog.) l'indiction est en chronologie un cercle de quinze années juliennes accomplies. Il faut savoir que ce terme a d'abord signifié un tribut que les Romains percevoient toutes les années dans les provinces, sous le nom d'*indictio tributaria*. Il est vraisemblable que ce tribut étoit levé pour la subsistance des soldats, & particulièrement de ceux qui avoient servi pendant quinze ans la république. Quoi qu'il en soit, lorsque l'état de l'empire romain changea de face sous les derniers empereurs, on conserva le terme *indictio*, mais on l'employa simplement pour marquer un espace de quinze années.

On chercheroit inutilement le temps où l'on commença de se servir de l'indiction dans ce dernier sens, on l'ignorera toujours. Ceux qui disent que Constantin, après avoir aboli les jeux séculaires & vaincu Maxence, introduisit l'époque de l'indiction au mois de septembre 312, devinent sans doute, puisqu'ils ne peuvent pas en rapporter la preuve.

On n'a pas mieux démêlé l'origine & le commencement de l'indiction romaine, ou si l'on veut pontificale; ce second point d'histoire est encore un des plus obscurs.

Le P. Mabillon s'est donné des peines inutiles pour l'éclaircir, & Ducange n'a pas été plus heureux dans son Glossaire.

Ce qu'on sait de vrai, c'est que les papes, après que Charlemagne les eut rendus souverains, commencèrent à dater leurs actes par l'année de l'*indiction*, qui fut fixée au premier janvier 313 de l'an de J. C. ; auparavant ils les datoient par les années des empereurs ; & enfin ils les ont datés par les années de leur pontificat, comme le prouve le synode que le pape Jean XV tint en 1098.

Aujourd'hui la cour de Rome, pour empêcher les fauffetés qui pourroient se commettre dans les provisions des bénéfices, dans les bulles & autres expéditions, en y changeant les dates, a imaginé de les multiplier, d'y en ajouter de petites aux grandes, & d'y rappeler cinq ou six fois la même date en plusieurs manières ; ce qui est une précaution excellente ; car si le faussaire n'altère qu'une partie des dates, il sera refuté par toutes les autres, & s'il les altère toutes, il sera facile de découvrir sa fourberie, en y regardant de près.

Les grandes dates de la chancellerie sont l'année courante de N. S. & celle du pape régnant. Les petites dates sont les années courantes de l'*indiction*, du nombre d'or, & du cycle solaire.

Pour entendre la date de l'*indiction* romaine actuelle, il faut se rappeler qu'elle a été fixée au premier janvier de l'an 313 de l'ère commune, d'où il suit que l'an 312 avoit douze d'*indiction*, car divisant 312 par 15 il reste 12 ; par conséquent on a supposé que le cycle de l'*indiction*

commenceroit 3 ans avant la naissance de J. C. Supputation fictive qui n'a aucun rapport avec les mouvemens célestes.

Maintenant donc, si vous voulez savoir le nombre de l'*indiction* romaine qui répond à une année donnée, ajoutez 3 à l'année donnée, divisez la somme par 15, ce qui reste après la division, sans avoir égard au quotient, est le nombre de l'*indiction* cherchée.

Si l'on vous demandoit par exemple le nombre de l'*indiction* papale qui répond à l'année 1700, vous ajouterez 3 à 1700, vous diviserez la somme de 1703 par 15, le reste de la division donnera 8, qui est le nombre de l'*indiction* de l'an 1700.

De même pour trouver l'*indiction* de l'an 1759, on ajoutera 3 à 1759 qui feront 1762 ; on divisera 1762 par 15, le reste de la division donnera 7 pour le nombre de l'*indiction* que l'on cherche ; même opération à l'égard de toute autre année.

L'*indiction* dans son origine ne désignoit point, comme on l'a déjà dit, une époque chronologique. Ce mot vient du latin *indictio*, qui signifie *dénonciation*, *ordonnance*. Le temps de l'*indiction* des empereurs romains étoit celui où l'on avertissoit le peuple de payer un certain tribut, & cette *indiction* impériale avoit lieu vers la fin de septembre ou au commencement d'octobre, parce qu'alors la récolte étant faite, le peuple pouvoit payer le tribut ordonné, *tributum indictum*. (D. J.)

Cet article resteroit incomplet, si nous n'y ajoutions pas une table des *indictions*, table absolument nécessaire pour l'étude des originaux de l'histoire ecclésiastique, & même des diplômes & chartres des papes & des empereurs.

584 TABLE DES INDICTIONS JUSQU'A L'AN 1800

An. de J. C.	Indic- tions.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.	An. de J. C.	Indic- tions.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1	4	famedi	B	27 mars	50	8	jeudi	D	29 mars
2	5	dimanche	A	16 avril	51	9	vendredi	C	18 avril
3	6	lundi	G	8 avril	52	10	famedi	BA	2 avril
4	7	mardi	FE	23 mars	53	11	lundi	G	25 mars
5	8	jeudi	D	12 avril	54	12	mardi	F	14 avril
6	9	vendredi	C	4 avril	55	13	mercredi	E	30 mars
7	10	famedi	B	24 avril	56	14	jeudi	DC	18 avril
8	11	dimanche	AG	8 avril	57	15	famedi	B	10 avril
9	12	mardi	F	31 mars	58	1	dimanche	A	26 mars
10	13	mercredi	E	20 avril	59	2	lundi	G	1 avril
11	14	jeudi	D	5 avril	60	3	mardi	FE	6 avril
12	15	vendredi	CB	27 mars	61	4	jeudi	D	28 mars
13	1	dimanche	A	16 avril	62	5	vendredi	C	11 avril
14	2	lundi	G	8 avril	63	6	famedi	B	3 avril
15	3	mardi	F	24 mars	64	7	dimanche	AG	22 avril
16	4	mercredi	ED	12 avril	65	8	mardi	F	14 avril
17	5	vendredi	C	4 avril	66	9	mercredi	E	30 mars
18	6	famedi	B	24 avril	67	10	jeudi	D	19 avril
19	7	dimanche	A	9 avril	68	11	vendredi	CB	10 avril
20	8	lundi	GF	31 mars	69	12	dimanche	A	26 mars
21	9	mercredi	E	20 avril	70	13	lundi	G	15 avril
22	10	jeudi	D	5 avril	71	14	mardi	F	7 avril
23	11	vendredi	C	28 mars	72	15	mercredi	ED	22 mars
24	12	famedi	BA	16 avril	73	1	vendredi	C	11 avril
25	13	lundi	G	1 avril	74	2	famedi	B	3 avril
26	14	mardi	F	21 avril	75	3	dimanche	A	23 avril
27	15	mercredi	E	13 avril	76	4	lundi	GF	7 avril
28	1	jeudi	DC	28 mars	77	5	mercredi	E	30 mars
29	2	famedi	B	17 avril	78	6	jeudi	D	19 avril
30	3	dimanche	A	9 avril	79	7	vendredi	C	4 avril
31	4	lundi	G	25 mars	80	8	famedi	BA	26 mars
32	5	mardi	FE	13 avril	81	9	lundi	G	15 avril
33	6	jeudi	D	5 avril	82	10	mardi	F	31 mars
34	7	vendredi	C	28 mars	83	11	mercredi	E	20 avril
35	8	famedi	B	10 avril	84	12	jeudi	DC	11 avril
36	9	dimanche	AG	1 avril	85	13	famedi	B	3 avril
37	10	mardi	F	21 avril	86	14	dimanche	A	26 avril
38	11	mercredi	E	6 avril	87	15	lundi	G	8 avril
39	12	jeudi	D	29 mars	88	1	mardi	FE	30 mars
40	13	vendredi	CB	17 avril	89	2	jeudi	D	19 avril
41	14	dimanche	A	9 avril	90	3	vendredi	C	4 avril
42	15	lundi	G	25 mars	91	4	famedi	B	27 mars
43	1	mardi	F	14 avril	92	5	dimanche	AG	15 avril
44	2	mercredi	ED	5 avril	93	6	mardi	F	31 mars
45	3	vendredi	C	25 avril	94	7	mercredi	E	20 avril
46	4	famedi	B	10 avril	95	8	jeudi	D	12 avril
47	5	dimanche	A	2 avril	96	9	vendredi	CB	27 mars
48	6	lundi	GF	21 avril	97	10	dimanche	A	16 avril
49	7	mercredi	E	6 avril	98	11	lundi	G	8 avril

An.



I N D

An. de J. C.	Indic-tions.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
99	12	mardi	F	24 mars
100	13	mercredi	E D	12 avril
101	14	vendredi	C	4 avril
102	15	samedi	B	24 avril
103	1	dimanche	A	9 avril
104	2	lundi	G F	31 mars
105	3	mercredi	E	20 avril
106	4	jeudi	D	5 avril
107	5	vendredi	C	28 mars
108	6	samedi	B A	16 avril
109	7	lundi	G	8 avril
110	8	mardi	F	24 mars
111	9	mercredi	E	13 avril
112	10	jeudi	D C	4 avril
113	11	samedi	B	24 avril
114	12	dimanche	A	9 avril
115	13	lundi	G	1 avril
116	14	mardi	F E	20 avril
117	15	jeudi	D	5 avril
118	1	vendredi	C	28 mars
119	2	samedi	B	17 avril
120	3	dimanche	A G	1 avril
121	4	mardi	F	21 avril
122	5	mercredi	E	13 avril
123	6	jeudi	D	29 mars
124	7	vendredi	C B	17 avril
125	8	dimanche	A	9 avril
126	9	lundi	G	25 mars
127	10	mardi	F	14 avril
128	11	mercredi	E D	5 avril
129	12	vendredi	C	28 mars
130	13	samedi	B	10 avril
131	14	dimanche	A	7 avril
132	15	lundi	G F	21 avril
133	1	mercredi	E	6 avril
134	2	jeudi	D	29 mars
135	3	vendredi	C	18 avril
136	4	samedi	B A	9 avril
137	5	lundi	G	25 mars
138	6	mardi	F	14 avril
139	7	mercredi	E	6 avril
140	8	jeudi	D C	25 avril
141	9	samedi	B	10 avril
142	10	dimanche	A	2 avril
143	11	lundi	G	22 avril
144	12	mardi	F E	6 avril
145	13	jeudi	D	29 mars
146	14	vendredi	C	18 avril
147	15	samedi	B	3 avril

I N D

585

An. de J. C.	Indic-tions.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
148	1	dimanche	A G	25 mars
149	2	mardi	F	14 avril
150	3	mercredi	E	30 mars
151	4	jeudi	D	19 avril
152	5	vendredi	C B	10 avril
153	6	dimanche	A	26 mars
154	7	lundi	G	15 avril
155	8	mardi	F	7 avril
156	9	mercredi	E D	29 mars
157	10	vendredi	C	11 avril
158	11	samedi	B	3 avril
159	12	dimanche	A	23 avril
160	13	lundi	G F	14 avril
161	14	mercredi	E	30 mars
162	15	jeudi	D	19 avril
163	1	vendredi	C	11 avril
164	2	samedi	B A	26 mars
165	3	lundi	G	15 avril
166	4	mardi	F	7 avril
167	5	mercredi	E	23 mars
168	6	jeudi	D C	11 avril
169	7	samedi	B	3 avril
170	8	dimanche	A	23 avril
171	9	lundi	G	8 avril
172	10	mardi	F E	30 mars
173	11	jeudi	D	19 avril
174	12	vendredi	C	4 avril
175	13	samedi	B	27 mars
176	14	dimanche	A G	15 avril
177	15	mardi	F	31 mars
178	1	mercredi	E	20 avril
179	2	jeudi	D	12 avril
180	3	vendredi	C B	3 avril
181	4	dimanche	A	16 avril
182	5	lundi	G	8 avril
183	6	mardi	F	31 mars
184	7	mercredi	E D	16 avril
185	8	vendredi	C	4 avril
186	9	samedi	B	27 mars
187	10	dimanche	A	16 avril
188	11	lundi	G F	31 mars
189	12	mercredi	E	20 avril
190	13	jeudi	D	12 avril
191	14	vendredi	C	28 mars
192	15	samedi	B A	16 avril
193	1	lundi	G	8 avril
194	2	mardi	F	24 mars
195	3	mercredi	E	13 avril
196	4	jeudi	D C	4 avril

E e e e

An. de J. C.	Indications.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
197	5	samedi	B	24 avril
198	6	dimanche	A	9 avril
199	7	lundi	G	1 avril
200	8	mardi	FE	20 avril
201	9	jeudi	D	5 avril
202	10	vendredi	C	28 mars
203	11	samedi	B	17 avril
204	12	dimanche	AG	8 avril
205	13	mardi	F	24 mars
206	14	mercredi	E	13 avril
207	15	jeudi	D	5 avril
208	1	vendredi	CB	24 avril
209	2	dimanche	A	9 avril
210	3	lundi	G	1 avril
211	4	mardi	F	14 avril
212	5	mercredi	ED	5 avril
213	6	vendredi	C	28 mars
214	7	samedi	B	17 avril
215	8	dimanche	A	2 avril
216	9	lundi	GF	21 avril
217	10	mercredi	E	13 avril
218	11	jeudi	D	29 mars
219	12	vendredi	C	18 avril
220	13	samedi	BA	9 avril
221	14	lundi	G	25 mars
222	15	mardi	F	14 avril
223	1	mercredi	E	6 avril
224	2	jeudi	DC	28 mars
225	3	samedi	B	10 avril
226	4	dimanche	A	2 avril
227	5	lundi	G	22 avril
228	6	mardi	FE	6 avril
229	7	jeudi	D	29 mars
230	8	vendredi	C	18 avril
231	9	samedi	B	3 avril
232	10	dimanche	AG	25 mars
233	11	mardi	F	14 avril
234	12	mercredi	E	6 avril
235	13	jeudi	D	19 avril
236	14	vendredi	CB	10 avril
237	15	dimanche	A	2 avril
238	1	lundi	G	22 avril
239	2	mardi	F	7 avril
240	3	mercredi	ED	29 mars
241	4	vendredi	C	18 avril
242	5	samedi	B	3 avril
242	6	dimanche	A	26 mars
244	7	lundi	GF	14 avril
245	8	mercredi	E	30 mars

An. de J. C.	Indications.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
246	9	jeudi	D	19 avril
247	10	vendredi	C	11 avril
248	11	samedi	BA	26 mars
249	12	lundi	G	15 avril
250	31	mardi	F	7 avril
251	14	mercredi	E	23 mars
252	15	jeudi	DC	11 avril
253	1	samedi	B	3 avril
254	2	dimanche	A	23 avril
255	3	lundi	G	8 avril
256	4	mardi	FE	30 mars
257	5	jeudi	D	19 avril
258	6	vendredi	C	11 avril
259	7	samedi	B	27 mars
260	8	dimanche	AG	15 avril
261	9	mardi	F	7 avril
262	10	mercredi	E	23 mars
263	11	jeudi	D	12 avril
264	12	vendredi	CB	3 avril
265	13	dimanche	A	23 avril
266	14	lundi	G	8 avril
267	15	mardi	F	31 mars
268	1	mercredi	ED	19 avril
269	2	vendredi	C	4 avril
270	3	samedi	B	27 mars
271	4	dimanche	A	16 avril
272	5	lundi	GF	31 mars
273	6	mercredi	E	20 avril
274	7	jeudi	D	12 avril
275	8	vendredi	C	28 mars
276	9	samedi	BA	16 avril
277	10	lundi	G	8 avril
278	11	mardi	F	31 mars
279	12	mercredi	E	13 avril
280	13	jeudi	DC	4 avril
281	14	samedi	B	27 mars
282	15	dimanche	A	16 avril
283	1	lundi	G	1 avril
284	2	mardi	FE	20 avril
285	3	jeudi	D	12 avril
286	4	vendredi	C	28 mars
287	5	samedi	B	17 avril
288	6	dimanche	AG	8 avril
289	7	mardi	F	24 mars
290	8	mercredi	E	13 avril
291	9	jeudi	D	5 avril
292	10	vendredi	CB	24 avril
293	11	dimanche	A	9 avril
294	12	lundi	G	1 avril

I N D

I N D

587

An. de J. C.	Indications.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.	An. de J. C.	Indications.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
295	13	mardi	F	21 avril	344	2	dimanche	A G	15 avril
296	14	mercredi	E D	5 avril	345	3	mardi	F	7 avril
297	15	vendredi	C	28 mars	346	4	mercredi	E	23 mars
298	1	samedi	B	17 avril	347	5	jeudi	D	12 avril
299	2	dimanche	A	2 avril	348	6	vendredi	C B	3 avril
300	3	lundi	G F	24 mars	349	7	dimanche	A	23 avril
301	4	mercredi	E	13 avril	350	8	lundi	G	8 avril
302	5	jeudi	D	5 avril	351	9	mardi	F	31 mars
303	6	vendredi	C	18 avril	352	10	mercredi	E D	18 avril
304	7	samedi	B A	9 avril	353	11	vendredi	C	11 avril
305	8	lundi	G	1 avril	354	12	samedi	B	27 mars
306	9	mardi	F	14 avril	355	13	dimanche	A	16 avril
307	10	mercredi	E	6 avril	356	14	lundi	G F	7 avril
308	11	jeudi	D C	28 mars	357	15	mercredi	E	23 mars
309	12	samedi	B	17 avril	358	1	jeudi	D	12 avril
310	13	dimanche	A	2 avril	359	2	vendredi	C	4 avril
311	14	lundi	G	22 avril	360	3	samedi	B A	23 avril
312	15	mardi	F E	13 avril	361	4	lundi	G	8 avril
313	1	jeudi	D	29 mars	362	5	mardi	F	31 mars
314	2	vendredi	C	18 avril	363	6	mercredi	E	20 avril
315	3	samedi	B	10 avril	364	7	jeudi	D C	4 avril
316	4	dimanche	A G	25 mars	365	8	samedi	B	27 mars
317	5	mardi	F	14 avril	366	9	dimanche	A	16 avril
318	6	mercredi	E	6 avril	367	10	lundi	G	1 avril
319	7	jeudi	D	22 mars	368	11	mardi	E F	20 avril
320	8	vendredi	C B	10 avril	369	12	jeudi	D	12 avril
321	9	dimanche	A	2 avril	370	13	vendredi	C	28 mars
322	10	lundi	G	22 avril	371	14	samedi	B	17 avril
323	11	mardi	F	7 avril	372	15	dimanche	A G	8 avril
324	12	mercredi	E D	29 mars	373	1	mardi	F	31 mars
325	13	vendredi	C	18 avril	374	2	mercredi	E	13 avril
326	14	samedi	B	3 avril	375	3	jeudi	D	5 avril
327	15	dimanche	A	26 mars	376	4	vendredi	C B	27 mars
328	1	lundi	G F	14 avril	377	5	dimanche	A	16 avril
329	2	mercredi	E	6 avril	378	6	lundi	G	1 avril
330	3	jeudi	D	19 avril	379	7	mardi	F	21 avril
331	4	vendredi	C	11 avril	380	8	mercredi	E D	12 avril
332	5	samedi	B A	2 avril	381	9	vendredi	C	28 mars
333	6	lundi	G	22 avril	382	10	samedi	B	17 avril
334	7	mardi	F	7 avril	383	11	dimanche	A	9 avril
335	8	mercredi	E	30 mars	384	12	lundi	G F	24 mars
336	9	jeudi	D C	18 avril	385	13	mercredi	E	13 avril
337	10	samedi	B	3 avril	386	14	jeudi	D	5 avril
338	11	dimanche	A	26 mars	387	15	vendredi	C	25 avril
339	12	lundi	G	15 avril	388	1	samedi	B A	9 avril
340	13	mardi	F E	30 mars	389	2	lundi	G	1 avril
341	14	jeudi	D	19 avril	390	3	mardi	F	21 avril
342	15	vendredi	C	11 avril	391	4	mercredi	E	6 avril
343	1	samedi	B	27 mars	392	5	jeudi	D C	28 mars

## I N D

An. de J. C.	Indic- tions.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
393	6	samedi	B	17 avril
394	7	dimanche	A	2 avril
395	8	lundi	G	25 avril
396	9	mardi	F E	13 avril
397	10	jeudi	D	5 avril
398	11	vendredi	C	18 avril
399	12	samedi	B	10 avril
400	13	dimanche	A G	1 avril
401	14	mardi	F	24 avril
402	15	mercredi	E	6 avril
403	1	jeudi	D	29 mars
404	2	vendredi	C B	17 avril
405	3	dimanche	A	2 avril
406	4	lundi	G	22 avril
407	5	mardi	F	14 avril
408	6	mercredi	E D	29 mars
409	7	vendredi	C	18 avril
410	8	samedi	B	10 avril
411	9	dimanche	A	26 mars
412	10	lundi	G F	14 avril
413	11	mercredi	E	6 avril
414	12	jeudi	D	22 mars
415	13	vendredi	C	11 avril
416	14	samedi	B A	2 avril
417	15	lundi	G	22 avril
418	1	mardi	F	7 avril
419	2	mercredi	E	30 mars
420	3	jeudi	D C	18 avril
421	4	samedi	B	3 avril
422	5	dimanche	A	26 mars
423	6	lundi	G	15 avril
424	7	mardi	F E	6 avril
425	8	jeudi	D	19 avril
426	9	vendredi	C	11 avril
427	10	samedi	B	3 avril
428	11	dimanche	A G	22 avril
429	12	mardi	F	7 avril
430	13	mercredi	E	30 mars
431	14	jeudi	D	19 avril
432	15	vendredi	C B	3 avril
433	1	dimanche	A	26 mars
434	2	lundi	G	15 avril
435	3	mardi	F	31 mars
436	4	mercredi	E D	19 avril
437	5	vendredi	C	11 avril
438	6	samedi	B	27 mars
439	7	dimanche	A	16 avril
440	8	lundi	G F	7 avril
441	9	mercredi	E	23 avril

## I N D

An. de J. C.	Indic- tions.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
442	10	jeudi	D	12 avril
443	11	vendredi	C	4 avril
444	12	samedi	B A	23 avril
445	13	lundi	G	8 avril
446	14	mardi	F	31 mars
447	15	mercredi	E	20 avril
448	1	jeudi	D C	1 avril
449	2	samedi	B	27 mars
450	3	dimanche	A	16 avril
451	4	lundi	G	8 avril
452	5	mardi	F E	23 mars
453	6	jeudi	D	12 avril
454	7	vendredi	C	4 avril
455	8	samedi	B	24 avril
456	9	dimanche	A G	8 avril
457	10	mardi	F	31 mars
458	11	mercredi	E	20 avril
459	12	jeudi	D	5 avril
460	13	vendredi	C B	27 mars
461	14	dimanche	A	16 avril
462	15	lundi	G	1 avril
463	1	mardi	F	21 avril
464	2	mercredi	E D	12 avril
465	3	vendredi	C	28 mars
466	4	samedi	B	17 avril
467	5	dimanche	A	9 avril
468	6	lundi	G F	31 mars
469	7	mercredi	E	13 avril
470	8	jeudi	D	5 avril
471	9	vendredi	C	28 mars
472	10	samedi	B A	16 avril
473	11	lundi	G	1 avril
474	12	mardi	F	21 avril
475	13	mercredi	E	6 avril
476	14	jeudi	D C	28 mars
477	15	samedi	B	17 avril
478	1	dimanche	A	9 avril
479	2	lundi	G	25 mars
480	3	mardi	F E	13 avril
481	4	jeudi	D	5 avril
482	5	vendredi	C	25 avril
483	6	samedi	B	10 avril
484	7	dimanche	A G	1 avril
485	8	mardi	F	21 avril
486	9	mercredi	E	6 avril
487	10	jeudi	D	29 mars
488	11	vendredi	C B	17 avril
489	12	dimanche	A	2 avril
490	13	lundi	G	25 mars

I N D					I N D					589
An. de J. C.	Indic-tions.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.	An. de J. C.	Indic-tions.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.	
491	14	mardi	F	14 avril	540	3	dimanche	A G	8 avril	
492	15	mercredi	E D	5 avril	541	4	mardi	F	31 mars	
493	1	vendredi	C	18 avril	542	5	mercredi	E	20 avril	
494	2	samedi	B	10 avril	543	6	jeudi	D	5 avril	
495	3	dimanche	A	26 mars	544	7	vendredi	C B	27 mars	
496	4	lundi	G F	14 avril	545	8	dimanche	A	16 avril	
497	5	mercredi	E	6 avril	546	9	lundi	G	8 avril	
498	6	jeudi	D	29 mars	547	10	mardi	F	25 mars	
499	7	vendredi	C	11 avril	548	11	mercredi	E D	12 avril	
500	8	samedi	B A	2 avril	549	12	vendredi	C	4 avril	
501	9	lundi	G	22 avril	550	13	samedi	B	24 avril	
502	10	mardi	F	14 avril	551	14	dimanche	A	9 avril	
503	11	mercredi	E	30 mars	552	15	lundi	G F	31 mars	
504	12	jeudi	D C	18 avril	553	1	mercredi	E	20 avril	
505	13	samedi	B	10 avril	554	2	jeudi	D	5 avril	
506	14	dimanche	A	26 mars	555	3	vendredi	C	28 mars	
507	15	lundi	G	15 avril	556	4	samedi	B A	16 avril	
508	1	mardi	F E	6 avril	557	5	lundi	G	1 avril	
509	2	jeudi	D	22 mars	558	6	mardi	F	21 avril	
510	3	vendredi	C	11 avril	559	7	mercredi	E	13 avril	
511	4	samedi	B	3 avril	560	8	jeudi	D C	28 mars	
512	5	dimanche	A G	22 avril	561	9	samedi	B	17 avril	
513	6	mardi	F	7 avril	562	10	dimanche	A	9 avril	
514	7	mercredi	E	30 mars	563	11	lundi	G	25 mars	
515	8	jeudi	D	19 avril	564	12	mardi	F E	13 avril	
516	9	vendredi	C B	3 avril	565	13	jeudi	D	5 avril	
517	10	dimanche	A	26 mars	566	14	vendredi	C	28 mars	
518	11	lundi	G	15 avril	567	15	samedi	B	10 avril	
519	12	mardi	F	31 mars	568	1	dimanche	A G	1 avril	
520	13	mercredi	E D	19 avril	569	2	mardi	F	21 avril	
521	14	vendredi	C	11 avril	570	3	mercredi	E	6 avril	
522	15	samedi	B	3 avril	571	4	jeudi	D	29 mars	
523	1	dimanche	A	16 avril	572	5	vendredi	C B	17 avril	
524	2	lundi	G F	7 avril	573	6	dimanche	A	19 avril	
525	3	mercredi	E	30 mars	574	7	lundi	G	25 mars	
526	4	jeudi	D	19 avril	575	8	mardi	F	14 avril	
527	5	vendredi	C	4 avril	576	9	mercredi	E D	5 avril	
528	6	samedi	B A	26 mars	577	10	vendredi	C	25 avril	
529	7	lundi	G	15 avril	578	11	samedi	B	10 avril	
530	8	mardi	F	31 mars	579	12	dimanche	A	2 avril	
531	9	mercredi	E	20 avril	580	13	lundi	G F	21 avril	
532	10	jeudi	D C	11 avril	581	14	mercredi	E	6 avril	
533	11	samedi	B	27 mars	582	15	jeudi	D	29 mars	
534	12	dimanche	A	16 avril	583	1	vendredi	C	18 avril	
535	13	lundi	G	8 avril	584	2	samedi	B A	2 avril	
536	14	mardi	F E	23 mars	585	3	lundi	G	25 mars	
537	15	jeudi	D	12 avril	586	4	mardi	F	14 avril	
538	1	vendredi	C	4 avril	587	5	mercredi	E	30 mars	
539	2	samedi	B	24 avril	588	6	jeudi	D C	18 avril	

590

## I N D

An. de J. C.	Indic-tions.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
589	7	vendredi	B	10 avril
590	8	samedi	A	26 mars
591	9	dimanche	G	15 avril
592	10	lundi	F E	6 avril
593	11	mercredi	D	29 mars
594	12	jeudi	C	11 avril
595	13	vendredi	B	3 avril
596	14	samedi	A G	22 avril
597	15	lundi	F	14 avril
598	1	mardi	E	30 mars
599	2	mercredi	D	19 avril
600	3	jeudi	C B	10 avril
601	4	samedi	A	26 mars
602	5	dimanche	G	15 avril
603	6	lundi	F	7 avril
604	7	mardi	E D	22 mars
605	8	jeudi	C	11 avril
606	9	vendredi	B	3 avril
607	10	samedi	A	23 avril
608	11	dimanche	G F	7 avril
609	12	mardi	E	30 mars
610	13	mercredi	D	19 avril
611	14	jeudi	C	4 avril
612	15	vendredi	B A	26 mars
613	1	dimanche	G	15 avril
614	2	lundi	F	31 mars
615	3	mardi	E	20 avril
616	4	mercredi	D C	11 avril
617	5	vendredi	B	3 avril
618	6	samedi	A	16 avril
619	7	dimanche	G	8 avril
620	8	lundi	F E	30 mars
621	9	mercredi	D	19 avril
622	10	jeudi	C	4 avril
623	11	samedi	B	27 mars
624	12	dimanche	A G	15 avril
625	13	mardi	F	31 mars
626	14	mercredi	E	20 avril
627	15	jeudi	D	12 avril
628	1	vendredi	C B	27 mars
629	2	dimanche	A	16 avril
630	3	lundi	G	8 avril
631	4	mardi	F	24 mars
632	5	mercredi	E D	12 avril
633	6	vendredi	C	4 avril
634	7	samedi	B	24 avril
635	8	dimanche	A	9 avril
636	9	lundi	G F	31 mars
637	10	mercredi	E	20 avril

## I N D

An. de J. C.	Indic-tions.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
638	11	jeudi	D	5 avril
639	12	vendredi	C	28 mars
640	13	samedi	B A	16 avril
641	14	lundi	G	8 avril
642	15	mardi	F	24 mars
643	1	mercredi	E	13 avril
644	2	jeudi	D C	4 avril
645	3	samedi	B	24 avril
646	4	dimanche	A	9 avril
647	5	lundi	G	8 avril
648	6	mardi	F E	20 avril
649	7	jeudi	D	5 avril
650	8	vendredi	C	28 mars
651	9	samedi	B	17 avril
652	10	dimanche	A G	1 avril
653	11	mardi	F	21 avril
654	12	mercredi	E	13 avril
655	13	jeudi	D	29 mars
656	14	vendredi	C B	17 avril
657	15	dimanche	A	9 avril
658	1	lundi	G	25 mars
659	2	mardi	F	14 avril
660	3	mercredi	E D	5 avril
661	4	vendredi	C	28 mars
662	5	samedi	B	10 avril
663	6	dimanche	A	2 avril
664	7	lundi	G F	21 avril
665	8	mercredi	E	6 avril
666	9	jeudi	D	29 mars
667	10	vendredi	C	18 avril
668	11	samedi	B A	9 avril
669	12	lundi	G	25 mars
670	13	mardi	F	14 avril
671	14	mercredi	E	6 avril
672	15	jeudi	D C	25 avril
673	1	samedi	B	10 avril
674	2	dimanche	A	2 avril
675	3	lundi	G	22 avril
676	4	mardi	F E	6 avril
677	5	jeudi	D	29 mars
678	6	vendredi	C	18 avril
679	7	samedi	B	3 avril
680	8	dimanche	A G	25 mars
681	9	mardi	F	14 avril
682	10	mercredi	E	30 mars
683	11	jeudi	D	19 avril
684	12	vendredi	C B	10 avril
685	13	dimanche	A	26 mars
686	14	lundi	G	15 avril

I N D

An. de J. C.	Indic-tions.	I <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
687	15	mardi	F	7 avril
688	1	mercredi	E D	29 mars
689	2	vendredi	C	11 avril
690	3	samedi	B	3 avril
691	4	dimanche	A	23 avril
692	5	lundi	G F	14 avril
693	6	mercredi	E	30 mars
694	7	jeudi	D	19 avril
695	8	vendredi	C	12 avril
696	9	samedi	B A	26 avril
697	10	lundi	G	15 avril
698	11	mardi	F	7 avril
699	12	mercredi	E	23 mars
700	13	jeudi	D C	11 avril
701	14	samedi	B	3 avril
702	15	dimanche	A	23 avril
703	1	lundi	G	8 avril
704	2	mardi	F E	30 mars
705	3	jeudi	D	19 avril
706	4	vendredi	C	4 avril
707	5	samedi	B	27 mars
708	6	dimanche	A G	15 avril
709	7	mardi	F	31 mars
710	8	mercredi	E	20 avril
711	9	jeudi	D	12 avril
712	10	vendredi	C B	3 avril
713	11	dimanche	A	16 avril
714	12	lundi	G	8 avril
715	13	mardi	F	31 mars
716	14	mercredi	E D	19 avril
717	15	vendredi	C	4 avril
718	1	samedi	B	27 mars
719	2	dimanche	A	16 avril
720	3	lundi	G F	31 mars
721	4	mercredi	E	20 avril
722	5	jeudi	D	12 avril
723	6	vendredi	C	28 mars
724	7	samedi	B A	16 avril
725	8	lundi	G	8 avril
726	9	mardi	F	24 mars
727	10	mercredi	E	13 avril
728	11	jeudi	D C	4 avril
729	12	samedi	B	24 avril
730	13	dimanche	A	9 avril
731	14	jeudi	G	1 avril
732	15	mardi	F E	20 avril
733	1	jeudi	D	5 avril
734	2	vendredi	C	28 mars
735	3	samedi	B	17 avril

I N D

An. de J. C.	Indic-tions.	I <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
736	4	dimanche	A G	8 avril
737	5	mardi	F	24 mars
738	6	mercredi	E	13 avril
739	7	jeudi	D	5 avril
740	8	vendredi	C B	24 avril
741	9	dimanche	A	9 avril
742	10	lundi	G	1 avril
743	11	mardi	F	14 avril
744	12	mercredi	E D	5 avril
745	13	vendredi	C	28 mars
746	14	samedi	B	17 avril
747	15	dimanche	A	2 avril
748	1	lundi	G F	21 avril
749	2	mercredi	E	13 avril
750	3	jeudi	D	29 mars
751	4	vendredi	C	18 avril
752	5	samedi	B A	9 avril
753	6	lundi	G	25 mars
754	7	mardi	F	14 avril
755	8	mercredi	E	6 avril
756	9	jeudi	D C	28 mars
757	10	samedi	B	10 avril
758	11	dimanche	A	2 avril
759	12	lundi	G	22 avril
760	13	mardi	F E	6 avril
761	14	jeudi	D	29 mars
762	15	vendredi	C	18 avril
763	1	samedi	B	3 avril
764	2	dimanche	A G	25 mars
765	3	mardi	F	14 avril
766	4	mercredi	E	6 avril
767	5	jeudi	D	19 avril
768	6	vendredi	C B	10 avril
769	7	dimanche	A	2 avril
770	8	lundi	G	22 avril
771	9	mardi	F	7 avril
772	10	mercredi	E D	29 mars
773	11	vendredi	C	18 avril
774	12	samedi	B	3 avril
775	13	dimanche	A	26 mars
776	14	lundi	G F	14 avril
777	15	mercredi	E	30 mars
778	1	jeudi	D	19 avril
779	2	vendredi	C	11 avril
780	3	samedi	B A	26 mars
781	4	lundi	G	15 avril
782	5	mardi	F	7 avril
783	6	mercredi	E	23 mars
784	7	jeudi	D C	11 avril

An. de J. C.	Indic- tions.	I <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
785	8	samedi	B	3 avril
786	9	dimanche	A	23 avril
787	10	lundi	G	8 avril
788	11	mardi	F E	30 mars
789	12	jeudi	D	19 avril
790	13	vendredi	C	11 avril
791	14	samedi	B	27 mars
792	15	dimanche	A G	15 avril
793	1	mardi	F	7 avril
794	2	mercredi	E	23 mars
795	3	jeudi	D	12 avril
796	4	vendredi	C B	3 avril
797	5	dimanche	A	23 avril
798	6	lundi	G	8 avril
799	7	mardi	F	31 mars
800	8	mercredi	E D	19 avril
801	9	vendredi	C	4 avril
802	10	samedi	B	27 mars
803	11	dimanche	A	16 avril
804	12	lundi	G F	31 mars
805	13	mercredi	E	20 avril
806	14	jeudi	D	12 avril
807	15	vendredi	C	28 mars
808	1	samedi	B A	16 avril
809	2	lundi	G	8 avril
810	3	mardi	F	31 mars
811	4	mercredi	E	13 avril
812	5	jeudi	D C	4 avril
813	6	samedi	B	27 mars
814	7	dimanche	A	16 avril
815	8	lundi	G	1 avril
816	9	mardi	F E	20 avril
817	10	jeudi	D	12 avril
818	11	vendredi	C	28 mars
819	12	samedi	B	17 avril
820	13	dimanche	A G	8 avril
821	14	mardi	F	24 mars
822	15	mercredi	E	13 avril
823	1	jeudi	D	5 avril
824	2	vendredi	C B	24 avril
825	3	dimanche	A	9 avril
826	4	lundi	G	1 avril
827	5	mardi	F	21 avril
828	6	mercredi	E D	5 avril
829	7	vendredi	C	28 mars
830	8	samedi	B	17 avril
831	9	dimanche	A	2 avril
832	10	lundi	G F	24 mars
833	11	mercredi	F	13 avril

An. de J. C.	Indic- tions.	I <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
834	12	jeudi	D	5 avril
835	13	vendredi	C	18 avril
836	14	samedi	B A	9 avril
837	15	lundi	G	1 avril
838	1	mardi	F	14 avril
839	2	mercredi	E	6 avril
840	3	jeudi	D C	28 mars
841	4	samedi	B	17 avril
842	5	dimanche	A	2 avril
843	6	lundi	G	22 avril
844	7	mardi	F E	13 avril
845	8	jeudi	D	29 mars
846	9	vendredi	C	18 avril
847	10	samedi	B	10 avril
848	11	dimanche	A G	25 mars
849	12	mardi	F	14 avril
850	13	mercredi	E	6 avril
851	14	jeudi	D	22 mars
852	15	vendredi	C B	10 avril
853	1	dimanche	A	2 avril
854	2	lundi	G	22 avril
855	3	mardi	F	7 avril
856	4	mercredi	E D	29 mars
857	5	vendredi	C	18 avril
858	6	samedi	B	3 avril
859	7	dimanche	A	26 mars
860	8	lundi	G F	14 avril
861	9	mercredi	E	6 avril
862	10	jeudi	D	19 avril
863	11	vendredi	C	11 avril
864	12	samedi	B A	2 avril
865	13	lundi	G	22 avril
866	14	mardi	F	7 avril
867	15	mercredi	E	30 mars
868	1	jeudi	D C	18 avril
869	2	samedi	B	3 avril
870	3	dimanche	A	26 mars
871	4	lundi	G	15 avril
872	5	mardi	F E	30 mars
873	6	jeudi	D	19 avril
874	7	vendredi	C	11 avril
875	8	samedi	B	27 mars
876	9	dimanche	A G	15 avril
877	10	mardi	F	7 avril
878	11	mercredi	E	23 mars
879	12	jeudi	D	12 avril
880	13	vendredi	C B	3 avril
881	14	dimanche	A	23 avril
882	15	lundi	G	8 avril



I N D

I N D

An. de J. C.	Indic-tions.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.	An. de J. C.	Indic-tions.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
883	1	mardi	F	31 mars	932	5	dimanche	A G	1 avril
884	2	mercredi	E D	19 avril	933	6	mardi	F	14 avril
885	3	vendredi	C	11 avril	934	7	mercredi	E	6 avril
886	4	samedi	B	27 mars	935	8	jeudi	D	29 mars
887	5	dimanche	A	16 avril	936	9	vendredi	C B	17 avril
888	6	lundi	G F	7 avril	937	10	dimanche	A	2 avril
889	7	mercredi	E	23 mars	938	11	lundi	G	22 avril
890	8	jeudi	D	12 avril	939	12	mardi	F	14 avril
891	9	vendredi	C	4 avril	940	13	mercredi	E D	29 mars
892	10	samedi	B A	23 avril	941	14	vendredi	C	18 avril
893	11	lundi	G	8 avril	942	15	samedi	B	10 avril
894	12	mardi	F	31 mars	943	1	dimanche	A	26 mars
895	13	mercredi	E	20 avril	944	2	lundi	G F	14 avril
896	14	jeudi	D C	4 avril	945	3	mercredi	E	6 avril
897	15	samedi	B	27 mars	946	4	jeudi	D	22 mars
898	1	dimanche	A	16 avril	947	5	vendredi	C	11 avril
899	2	lundi	G	1 avril	948	6	samedi	B A	2 avril
900	3	mardi	F E	20 avril	949	7	lundi	G	22 avril
901	4	jeudi	D	12 avril	950	8	mardi	F	7 avril
902	5	vendredi	C	28 mars	951	9	mercredi	E	30 mars
903	6	samedi	B	17 avril	952	10	jeudi	D C	18 avril
904	7	dimanche	A G	8 avril	953	11	samedi	B	3 avril
905	8	mardi	F	31 mars	954	12	dimanche	A	26 mars
906	9	mercredi	E	13 avril	955	13	lundi	G	15 avril
907	10	jeudi	D	5 avril	956	14	mardi	F E	6 avril
908	11	vendredi	C B	27 mars	957	15	jeudi	D	18 avril
909	12	dimanche	A	16 avril	958	1	vendredi	C	11 avril
910	13	lundi	G	1 avril	959	2	samedi	B	3 avril
911	14	mardi	F	21 avril	960	3	dimanche	A G	22 avril
912	15	mercredi	E D	1 avril	961	4	mardi	F	7 avril
913	1	vendredi	C	28 mars	962	5	mercredi	E	30 mars
914	2	samedi	B	17 avril	963	6	jeudi	D	19 avril
915	3	dimanche	A	9 avril	964	7	vendredi	C B	3 avril
916	4	lundi	G F	24 mars	965	8	dimanche	A	26 mars
917	5	mercredi	E	13 avril	966	9	lundi	G	15 avril
918	6	jeudi	D	5 avril	967	10	mardi	F	31 mars
919	7	vendredi	C	25 avril	968	11	mercredi	E D	19 avril
920	8	samedi	B A	9 avril	969	12	vendredi	C	11 avril
921	9	lundi	G	1 avril	970	13	samedi	B	27 mars
922	10	mardi	F	21 avril	971	14	dimanche	A	16 mars
923	11	mercredi	E	6 avril	972	15	lundi	G F	7 avril
924	12	jeudi	D C	28 mars	973	1	mercredi	E	23 mars
925	13	samedi	B	17 avril	974	2	jeudi	D	12 avril
926	14	dimanche	A	2 avril	975	3	vendredi	C	4 avril
927	15	lundi	G	25 mars	976	4	samedi	B A	23 avril
928	1	mardi	F E	13 avril	977	5	lundi	G	8 avril
929	2	jeudi	D	5 avril	978	6	mardi	F	31 mars
930	3	vendredi	C	18 avril	979	7	mercredi	E	20 avril
931	4	samedi	B	10 avril	980	8	jeudi	D C	11 avril

Ffff

An. de J. C.	Indications.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
981	9	samedi	B	27 mars
982	10	dimanche	A	16 avril
983	11	lundi	G	8 avril
984	12	mardi	F E	23 mars
985	13	jeudi	D	12 avril
986	14	vendredi	C	4 avril
987	15	samedi	B	24 avril
988	1	dimanche	A G	8 avril
989	2	mardi	F	31 mars
990	3	mercredi	E	20 avril
991	4	jeudi	D	5 avril
992	5	vendredi	C B	27 mars
993	6	dimanche	A	16 avril
994	7	lundi	G	1 avril
995	8	mardi	F	21 avril
996	9	mercredi	E D	12 avril
997	10	vendredi	C	28 mars
998	11	samedi	B	17 avril
999	12	dimanche	A	9 avril
1000	13	lundi	G F	31 mars
1001	14	mercredi	E	13 avril
1002	15	jeudi	D	5 avril
1003	1	vendredi	C	28 mars
1004	2	samedi	B A	16 avril
1005	3	lundi	G	1 avril
1006	4	mardi	F	21 avril
1007	5	mercredi	E	6 avril
1008	6	jeudi	D C	28 mars
1009	7	samedi	B	17 avril
1010	8	dimanche	A	9 avril
1011	9	lundi	G	25 mars
1012	10	mardi	F E	13 avril
1013	11	jeudi	D	5 avril
1014	12	vendredi	C	25 avril
1015	13	samedi	B	10 avril
1016	14	dimanche	A G	1 avril
1017	15	mardi	F	21 avril
1018	1	mercredi	E	6 avril
1019	2	jeudi	D	29 mars
1020	3	vendredi	C B	17 mars
1021	4	dimanche	A	2 avril
1022	5	lundi	G	25 mars
1023	6	mardi	F	14 avril
1024	7	mercredi	E D	5 avril
1025	8	vendredi	C	18 avril
1026	9	samedi	B	10 avril
1027	10	dimanche	A	26 mars
1028	11	lundi	G F	14 avril
1029	12	mercredi	E	6 avril

An. de J. C.	Indications.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1030	13	jeudi	D	29 mars
1031	14	vendredi	C	11 avril
1032	15	samedi	B A	2 avril
1033	1	lundi	G	22 avril
1034	2 <sup>e</sup>	mardi	F	14 avril
1035	3	mercredi	E	30 mars
1036	4	jeudi	D C	18 avril
1037	5	samedi	B	10 avril
1038	6	dimanche	A	26 mars
1039	7	lundi	G	15 avril
1040	8	mardi	F E	8 avril
1041	9	jeudi	D	22 mars
1042	10	vendredi	C	11 avril
1043	11	samedi	B	3 avril
1044	12	dimanche	A G	22 avril
1045	13	mardi	F	7 avril
1046	14	mercredi	E	30 mars
1047	15	jeudi	D	19 avril
1048	1	vendredi	C B	3 avril
1049	2	dimanche	A	26 mars
1050	3	lundi	G	15 avril
1051	4	mardi	F	31 mars
1052	5	mercredi	E D	19 avril
1053	6	vendredi	C	11 avril
1054	7	samedi	B	3 avril
1055	8	dimanche	A	16 avril
1056	9	lundi	G F	7 avril
1057	10	mercredi	E	30 mars
1058	11	jeudi	D	19 avril
1059	12	vendredi	C	4 avril
1060	13	samedi	B A	26 mars
1061	14	lundi	G	15 avril
1062	15	mardi	F	31 mars
1063	1	mercredi	E	20 avril
1064	2	jeudi	D C	11 avril
1065	3	samedi	B	27 mars
1066	4	dimanche	A	16 mars
1067	5	lundi	G	8 avril
1068	6	mardi	F E	23 mars
1069	7	jeudi	D	12 avril
1070	8	vendredi	C	4 avril
1071	9	samedi	B	24 avril
1072	10	dimanche	A G	8 avril
1073	11	mardi	F	31 mars
1074	12	mercredi	E	20 avril
1075	13	jeudi	D	5 avril
1076	14	vendredi	C B	27 mars
1077	15	dimanche	A	16 avril
1078	1	lundi	G	8 avril

I N D

An. de J. C.	Indic-tions.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1079	2	mardi	F	24 mars
1080	3	mercredi	E D	12 avril
1081	4	vendredi	C	4 avril
1082	5	samedi	B	24 avril
1083	6	dimanche	A	9 avril
1084	7	lundi	G F	31 mars
1085	8	mercredi	E	20 avril
1086	9	jeudi	D	5 avril
1087	10	vendredi	C	28 mars
1088	11	samedi	B A	16 avril
1089	12	lundi	G	1 avril
1090	13	mardi	F	21 avril
1091	14	mercredi	E	13 avril
1092	15	jeudi	D C	28 mars
1093	1	samedi	B	17 avril
1094	2	dimanche	A	9 avril
1095	3	lundi	G	25 mars
1096	4	mardi	F E	13 avril
1097	5	jeudi	D	5 avril
1098	6	vendredi	C	28 avril
1099	7	samedi	B	10 avril
1100	8	dimanche	A G	1 avril
1101	9	mardi	F	21 avril
1102	10	mercredi	E	16 avril
1103	11	jeudi	D	29 mars
1104	12	vendredi	C B	17 avril
1105	13	dimanche	A	9 avril
1106	14	lundi	G	25 mars
1107	15	mardi	F	14 avril
1108	1	mercredi	E D	5 avril
1109	2	vendredi	C	25 avril
1110	3	samedi	B	10 avril
1111	4	dimanche	A	2 avril
1112	5	lundi	G F	21 avril
1113	6	mercredi	E	6 avril
1114	7	jeudi	D	29 mars
1115	8	vendredi	C	18 avril
1116	9	samedi	B A	2 avril
1117	10	lundi	G	25 mars
1118	11	mardi	F	14 avril
1119	12	mercredi	E	30 mars
1120	13	jeudi	D C	18 avril
1121	14	samedi	B	10 avril
1122	15	dimanche	A	26 mars
1123	1	lundi	G	15 avril
1124	2	mardi	F E	6 avril
1125	3	jeudi	D	29 mars
1126	4	vendredi	C	11 avril
1127	5	samedi	B	3 avril

I N D

An. de J. C.	Indic-tions.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1128	6	dimanche	A G	22 avril
1129	7	mardi	F	14 avril
1130	8	mercredi	E	30 mars
1131	9	jeudi	D	19 avril
1132	10	vendredi	C B	30 mars
1133	11	dimanche	A	26 mars
1134	12	lundi	G	15 avril
1135	13	mardi	F	7 avril
1136	14	mercredi	E D	22 mars
1137	15	vendredi	C	11 avril
1138	1	samedi	B	3 avril
1139	2	dimanche	A	23 avril
1140	3	lundi	G F	7 avril
1141	4	mercredi	E	30 mars
1142	5	jeudi	D	19 avril
1143	6	vendredi	C	4 avril
1144	7	samedi	B A	26 mars
1145	8	lundi	G	15 avril
1146	9	mardi	F	31 mars
1147	10	mercredi	E	20 avril
1148	11	jeudi	D C	11 avril
1149	12	samedi	B	3 avril
1150	13	dimanche	A	16 avril
1151	14	lundi	G	8 avril
1152	15	mardi	F E	30 mars
1153	1	jeudi	D	19 avril
1154	2	vendredi	C	4 avril
1155	3	samedi	B	27 mars
1156	4	dimanche	A G	15 avril
1157	5	mardi	F	31 mars
1158	6	mercredi	E	20 avril
1159	7	jeudi	D	12 avril
1160	8	vendredi	C B	27 mars
1161	9	dimanche	A	16 avril
1162	10	lundi	G	8 avril
1163	11	mardi	F	24 mars
1164	12	mercredi	E D	12 avril
1165	13	vendredi	C	4 avril
1166	14	samedi	B	24 avril
1167	15	dimanche	A	9 avril
1168	1	lundi	G F	31 mars
1169	2	mercredi	E	20 avril
1170	3	jeudi	D	5 avril
1171	4	vendredi	C	28 mars
1172	5	samedi	B A	16 avril
1173	6	lundi	G	8 avril
1174	7	mardi	F	24 mars
1175	8	mercredi	E	13 avril
1176	9	jeudi	D C	4 avril

An. de J. C.	Indic-tions.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1177	10	samedi	B	24 avril
1178	11	dimanche	A	9 avril
1179	12	lundi	G	1 avril
1180	13	mardi	F E	20 avril
1181	14	jeudi	D	5 avril
1182	15	vendredi	C	28 mars
1183	1	samedi	B	17 avril
1184	2	dimanche	A G	1 avril
1185	3	mardi	F	21 avril
1186	4	mercredi	E	13 avril
1187	5	jeudi	D	29 mars
1188	6	vendredi	C B	17 avril
1189	7	dimanche	A	9 avril
1190	8	lundi	G	25 mars
1191	9	mardi	F	14 avril
1192	10	mercredi	E D	5 avril
1193	11	vendredi	C	28 mars
1194	12	samedi	B	10 avril
1195	13	dimanche	A	2 avril
1196	14	lundi	G F	21 avril
1197	15	mercredi	E	6 avril
1198	1	jeudi	D	29 mars
1199	2	vendredi	C	18 avril
1200	3	samedi	B A	9 avril
1201	4	lundi	G	25 avril
1202	5	mardi	F	14 avril
1203	6	mercredi	E	6 avril
1204	7	jeudi	D C	25 avril
1205	8	samedi	B	10 avril
1206	9	dimanche	A	2 avril
1207	10	lundi	G E	22 avril
1208	11	mardi	F E	6 avril
1209	12	jeudi	D	29 mars
1210	13	vendredi	C	18 avril
1211	14	samedi	B	3 avril
1212	15	dimanche	A G	25 mars
1213	1	mardi	F	14 avril
1214	2	mercredi	E	30 mars
1215	3	jeudi	D	19 avril
1216	4	vendredi	C B	10 avril
1217	5	dimanche	A	26 mars
1218	6	lundi	G	15 avril
1219	7	mardi	F	7 avril
1220	8	mercredi	E D	29 mars
1221	9	vendredi	C	11 avril
1222	10	samedi	B	3 avril
1223	11	dimanche	A	23 avril
1224	12	lundi	G F	14 avril
1225	13	mercredi	E	30 mars

An. de J. C.	Indic-tions.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1226	14	jeudi	D	19 avril
1227	15	vendredi	C	11 avril
1228	1	samedi	B A	26 mars
1229	2	lundi	G	15 avril
1230	3	mardi	F	7 avril
1231	4	mercredi	E	23 mars
1232	5	jeudi	D C	11 avril
1233	6	samedi	B	3 avril
1234	7	dimanche	A	23 avril
1235	8	lundi	G	8 avril
1236	9	mardi	F E	30 mars
1237	10	jeudi	D	19 avril
1238	11	vendredi	C	4 avril
1239	12	samedi	B	27 mars
1240	13	dimanche	A G	15 avril
1241	14	mardi	F	31 mars
1242	15	mercredi	E	20 avril
1243	1	jeudi	D	12 avril
1244	2	vendredi	C B	3 avril
1245	3	dimanche	A	16 avril
1246	4	lundi	G	8 avril
1247	5	mardi	F	31 mars
1248	6	mercredi	E D	19 avril
1249	7	vendredi	C	4 avril
1250	8	samedi	B	27 mars
1251	9	dimanche	A	16 avril
1252	10	lundi	G F	31 mars
1253	11	mercredi	E	20 avril
1254	12	jeudi	D	12 avril
1255	13	vendredi	C	28 mars
1256	14	samedi	B A	16 avril
1257	15	lundi	G	8 avril
1258	1	mardi	F	24 mars
1259	2	mercredi	E	13 avril
1260	3	jeudi	D C	4 avril
1261	4	samedi	B	24 avril
1262	5	dimanche	A	9 avril
1263	6	lundi	G	1 avril
1264	7	mardi	F E	20 avril
1265	8	jeudi	D	5 avril
1266	9	vendredi	C	28 mars
1267	10	samedi	B	17 avril
1268	11	dimanche	A G	8 avril
1269	12	mardi	F	24 mars
1270	13	mercredi	E	13 avril
1271	14	jeudi	D	5 avril
1272	15	vendredi	C B	24 avril
1273	1	dimanche	A	9 avril
1274	2	lundi	G	1 avril

I N D

An. de J. C.	Indications.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1275	3	mardi	F	14 avril
1276	4	mercredi	E D	5 avril
1277	5	vendredi	C	28 mars
1278	6	samedi	B	17 avril
1279	7	dimanche	A	2 avril
1280	8	lundi	G F	21 avril
1281	9	mercredi	E	13 avril
1282	10	jeudi	D	29 mars
1283	11	vendredi	C	18 avril
1284	12	samedi	B A	9 avril
1285	13	lundi	G	25 mars
1286	14	mardi	F	14 avril
1287	15	mercredi	E	6 avril
1288	1	jeudi	D C	28 mars
1289	2	samedi	B	10 avril
1290	3	dimanche	A	2 avril
1291	4	lundi	G	22 avril
1292	5	mardi	F E	6 avril
1293	6	jeudi	D	29 mars
1294	7	vendredi	C	18 avril
1295	8	samedi	B	3 avril
1296	9	dimanche	A G	25 mars
1297	10	mardi	F	14 avril
1298	11	mercredi	E	6 avril
1299	12	jeudi	D	19 avril
1300	13	vendredi	C B	10 avril
1301	14	dimanche	A	2 avril
1302	15	lundi	G	22 avril
1303	1	mardi	F	7 avril
1304	2	mercredi	E D	29 mars
1305	3	vendredi	C	18 avril
1306	4	samedi	B	3 avril
1307	5	dimanche	A	26 mars
1308	6	lundi	G F	14 avril
1309	7	mercredi	E	30 mars
1310	8	jeudi	D	19 avril
1311	9	vendredi	C	11 avril
1312	10	samedi	B A	26 mars
1313	11	lundi	G	15 avril
1314	12	mardi	F	7 avril
1315	13	mercredi	E	23 mars
1316	14	jeudi	D C	11 avril
1317	15	samedi	B	3 avril
1318	1	dimanche	A	23 mars
1319	2	lundi	G	8 avril
1320	3	mardi	F E	30 mars
1321	4	jeudi	D	19 avril
1322	5	vendredi	C	11 avril
1323	6	samedi	B	27 mars

I N D

597

An. de J. C.	Indications.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1324	7	dimanche	A G	15 avril
1325	8	mardi	F	7 avril
1326	9	mercredi	E	23 mars
1327	10	jeudi	D	12 avril
1328	11	vendredi	C B	3 avril
1329	12	dimanche	A	23 avril
1330	13	lundi	G	8 avril
1331	14	mardi	F	31 mars
1332	15	mercredi	E D	19 avril
1333	1	vendredi	C	4 avril
1334	2	samedi	B	27 mars
1335	3	dimanche	A	16 avril
1336	4	lundi	G F	31 mars
1337	5	mercredi	E	20 avril
1338	6	jeudi	D	12 avril
1339	7	vendredi	C	28 mars
1340	8	samedi	B A	16 avril
1341	9	lundi	G	8 avril
1342	10	mardi	F	31 mars
1343	11	mercredi	E	13 avril
1344	12	jeudi	D C	4 avril
1345	13	samedi	B	27 mars
1346	14	dimanche	A	16 avril
1347	15	lundi	G	1 avril
1348	1	mardi	F E	20 avril
1349	2	jeudi	D	12 avril
1350	3	vendredi	C	28 mars
1351	4	samedi	B	17 avril
1352	5	dimanche	A G	8 avril
1353	6	mardi	F	24 mars
1354	7	mercredi	E	13 avril
1355	8	jeudi	D	5 avril
1356	9	vendredi	C B	24 avril
1357	10	dimanche	A	9 avril
1358	11	lundi	G	1 avril
1359	12	mardi	F	21 avril
1360	13	mercredi	E D	5 avril
1361	14	vendredi	C	28 mars
1362	15	samedi	B	17 avril
1363	1	dimanche	A	2 avril
1364	2	lundi	G F	24 mars
1365	3	mercredi	E	13 avril
1366	4	jeudi	D	5 avril
1367	5	vendredi	C	18 avril
1368	6	samedi	B A	9 mars
1369	7	lundi	G	1 avril
1370	8	mardi	F	14 avril
1371	9	mercredi	E	6 avril
1372	10	jeudi	D C	28 mars

## I N D

An. de J. C.	Indications.	I <sup>er</sup> . jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1373	11	samedi	B	17 avril
1374	12	dimanche	A	2 avril
1375	13	lundi	G	22 avril
1376	14	mardi	F E	13 avril
1377	15	jeudi	D	29 mars
1378	1	vendredi	C	18 avril
1379	2	samedi	B	10 avril
1380	3	dimanche	A G	25 mars
1381	4	mardi	F	14 avril
1382	5	mercredi	E	6 avril
1383	6	jeudi	D	22 mars
1384	7	vendredi	C B	10 avril
1385	8	dimanche	A	2 avril
1386	9	lundi	G	22 avril
1387	10	mardi	F	7 avril
1388	11	mercredi	E D	29 mars
1389	12	vendredi	C	18 avril
1390	13	samedi	B	3 avril
1391	14	dimanche	A	26 mars
1392	15	lundi	G F	14 avril
1393	1	mercredi	E	6 avril
1394	2	jeudi	D	19 avril
1395	3	vendredi	C	11 avril
1396	4	samedi	B A	2 avril
1397	5	lundi	G	22 avril
1398	6	mardi	F	7 avril
1399	7	mercredi	E	30 mars
1400	8	jeudi	D C	18 avril
1401	9	samedi	B	3 avril
1402	10	dimanche	A	26 mars
1403	11	lundi	G	15 avril
1404	12	mardi	F E	7 mars
1405	13	jeudi	D	17 avril
1406	14	vendredi	C	11 avril
1407	15	samedi	B	27 mars
1408	1	dimanche	A G	15 avril
1409	2	mardi	F	7 avril
1410	3	mercredi	E	23 mars
1411	4	jeudi	D	12 avril
1412	5	vendredi	C B	3 avril
1413	6	dimanche	A	23 avril
1414	7	lundi	G	8 avril
1415	8	mardi	F	31 mars
1416	9	mercredi	E D	19 avril
1417	10	vendredi	C	11 avril
1418	11	samedi	B	27 mars
1419	12	dimanche	A	16 avril
1420	13	lundi	G F	7 avril
1421	14	mercredi	E	23 mars

## I N D

An. de J. C.	Indications.	I <sup>er</sup> . jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1422	15	jeudi	D	12 avril
1423	1	vendredi	C	4 avril
1424	2	samedi	B A	23 avril
1425	3	lundi	G	8 avril
1426	4	mardi	F	31 mars
1427	5	mercredi	E	20 avril
1428	6	jeudi	D C	4 avril
1429	7	samedi	B	27 mars
1430	8	dimanche	A	16 avril
1431	9	lundi	G	1 avril
1432	10	mardi	F E	20 avril
1433	11	jeudi	D	12 avril
1434	12	vendredi	C	28 mars
1435	13	samedi	B	17 avril
1436	14	dimanche	A G	8 avril
1437	15	mardi	F	31 mars
1438	1	mercredi	E	13 avril
1439	2	jeudi	D	5 avril
1440	3	vendredi	C B	27 mars
1441	4	dimanche	A	16 avril
1442	5	lundi	G	1 avril
1443	6	mardi	F	21 avril
1444	7	mercredi	E D	12 avril
1445	8	vendredi	C	28 mars
1446	9	samedi	B	17 avril
1447	10	dimanche	A	9 avril
1448	11	lundi	G F	24 mars
1449	12	mercredi	E	13 avril
1450	13	jeudi	D	5 avril
1451	14	vendredi	C	25 avril
1452	15	samedi	B A	9 avril
1453	1	lundi	G	1 avril
1454	2	mardi	F	21 avril
1455	3	mercredi	E	6 avril
1456	4	jeudi	D C	28 mars
1457	5	samedi	B	17 avril
1458	6	dimanche	A	2 avril
1459	7	lundi	G	29 mars
1460	8	mardi	F E	13 avril
1461	9	jeudi	D	5 avril
1462	10	vendredi	C	18 avril
1463	11	samedi	B	10 avril
1464	12	dimanche	A G	1 avril
1465	13	mardi	F	14 avril
1466	14	mercredi	E	6 avril
1467	15	jeudi	D	29 mars
1468	1	vendredi	C B	17 avril
1469	2	dimanche	A	2 avril
1470	3	lundi	G	22 avril

I N D

An. de J. C.	Indications.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1471	4	mardi	F	14 avril
1472	5	mercredi	E D	29 mars
1473	6	vendredi	C	18 avril
1474	7	samedi	B	10 avril
1475	8	dimanche	A	26 mars
1476	9	lundi	G F	14 avril
1477	10	mercredi	E	6 avril
1478	11	jeudi	D	22 mars
1479	12	vendredi	C	11 avril
1480	13	samedi	B A	2 avril
1481	14	lundi	G	22 avril
1482	15	mardi	F	7 avril
1483	1	mercredi	E	30 mars
1484	2	jeudi	D C	18 avril
1485	3	samedi	B	3 avril
1486	4	dimanche	A	26 mars
1487	5	lundi	G	15 avril
1488	6	mardi	F E	6 avril
1489	7	jeudi	D	19 avril
1490	8	vendredi	C	11 avril
1491	9	samedi	B	3 avril
1492	10	dimanche	A G	22 avril
1493	11	mardi	F	7 avril
1494	12	mercredi	E	30 mars
1495	13	jeudi	D	19 avril
1496	14	vendredi	C B	3 avril
1497	15	dimanche	A	26 mars
1498	1	lundi	G	15 avril
1499	2	mardi	F	31 mars
1500	3	mercredi	E D	19 avril
1501	4	vendredi	C	11 avril
1502	5	samedi	B	27 mars
1503	6	dimanche	A	16 avril
1504	7	lundi	G F	7 avril
1505	8	mercredi	E	23 mars
1506	9	jeudi	D	12 avril
1507	10	vendredi	C	4 avril
1508	11	samedi	B A	23 avril
1509	12	lundi	G	8 avril
1510	13	mardi	F	31 mars
1511	14	mercredi	E	20 avril
1512	15	jeudi	D C	11 avril
1513	1	samedi	B	27 mars
1514	2	dimanche	A	16 avril
1515	3	lundi	G	8 avril
1516	4	mardi	F E	23 mars
1517	5	jeudi	D	12 avril
1518	6	vendredi	C	4 avril
1519	7	samedi	B	24 avril

I N D

An. de J. C.	Indications.	1 <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1520	8	dimanche	A G	8 avril
1521	9	mardi	F	31 mars
1522	10	mercredi	E	20 avril
1523	11	jeudi	D	5 avril
1524	12	vendredi	C B	17 avril
1525	13	dimanche	A	26 mars
1526	14	lundi	G	1 avril
1527	15	mardi	F	21 avril
1528	1	mercredi	E D	12 avril
1529	2	vendredi	C	28 mars
1530	3	samedi	B	17 avril
1531	4	dimanche	A	9 avril
1532	5	lundi	G F	31 mars
1533	6	mercredi	E	13 avril
1534	7	jeudi	D	5 avril
1535	8	vendredi	C	28 mars
1536	9	samedi	B A	16 avril
1537	10	lundi	G	1 avril
1538	11	mardi	F	21 avril
1539	12	mercredi	E	6 avril
1540	13	jeudi	D C	28 mars
1541	14	samedi	B	17 avril
1542	15	dimanche	A	9 avril
1543	1	lundi	G	25 mars
1544	2	mardi	F E	13 avril
1545	3	jeudi	D	5 avril
1546	4	vendredi	C	25 avril
1547	5	samedi	B	10 avril
1548	6	dimanche	A G	1 avril
1549	7	mardi	F	21 avril
1550	8	mercredi	E	6 avril
1551	9	jeudi	D	29 mars
1552	10	vendredi	C B	17 avril
1553	11	dimanche	A	2 avril
1554	12	lundi	G	25 mars
1555	13	mardi	F	14 avril
1556	14	mercredi	E D	5 avril
1557	15	vendredi	C	18 avril
1558	1	samedi	B	10 avril
1559	2	dimanche	A	26 mars
1560	3	lundi	G F	14 avril
1561	4	mercredi	E	6 avril
1562	5	jeudi	D	29 mars
1563	6	vendredi	C	11 avril
1564	7	samedi	B A	2 avril
1565	8	lundi	G	22 avril
1566	9	mardi	F	14 avril
1567	10	mercredi	E	30 mars
1568	11	jeudi	D C	18 avril

An. de J. C.	Indic-tions.	I <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1569	12	samedi	B	10 avril
1570	13	dimanche	A	26 mars
1571	14	lundi	G	15 avril
1572	15	mardi	F E	6 avril
1573	1	jeudi	D	22 mars
1574	2	vendredi	C	11 avril
1575	3	samedi	B	3 avril
1576	4	dimanche	A G	22 avril
1577	5	mardi	F	7 avril
1578	6	mercredi	E	30 mars
1579	7	jeudi	D	19 avril
1580	8	vendredi	C B	3 avril
1581	9	dimanche	A	26 mars
1582	10	lundi	G	15 avril

Après plusieurs années de travail qui se firent à Rome pour la réformation du calendrier, que l'on voyoit fort dérangé, la réformation s'en fit par ordre du pape Grégoire XIII, cette année 1582; & pour faire accorder la célébration de la Pâque avec le cours du soleil & de la lune, on retrancha dix jours sur la fin de cette année; ce qui a fait changer les lettres dominicales. Cette correction fut reçue en France la même année, & ensuite à d'autres états catholiques & protestans. Cependant les Anglois & quelques autres protestans, en haine de la cour de Rome, ont rejeté cette correction, & s'en tiennent au vieux calendrier; ce qui fait à présent une différence d'onze jours, & par là ils sont obligés souvent de mettre les deux supputations des années, savoir, l'ancienne & la nouvelle. Pourfuivons maintenant.

1583	11	samedi	B	10 avril
1584	12	dimanche	A G	1 avril
1585	13	mardi	F	21 avril
1586	14	mercredi	E	6 avril
1587	15	jeudi	D	29 mars
1588	1	vendredi	C B	17 avril
1589	2	dimanche	A	2 avril
1590	3	lundi	G	22 avril
1591	4	mardi	F	14 avril
1592	5	mercredi	E D	29 mars
1593	6	vendredi	C	18 avril
1594	7	samedi	B	10 avril

An. de J. C.	Indic-tions.	I <sup>er</sup> jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1595	8	dimanche	A	26 mars
1596	9	lundi	G F	14 avril
1597	10	mercredi	E	6 avril
1598	11	jeudi	D	22 mars
1599	12	vendredi	C	11 avril
1600	13	samedi	B A	2 avril
1601	14	lundi	G	22 avril
1602	15	mardi	F	7 avril
1603	1	mercredi	E	30 mars
1604	2	jeudi	D C	18 avril
1605	3	samedi	B	10 avril
1606	4	dimanche	A	26 mars
1607	5	lundi	G	15 avril
1608	6	mardi	F E	6 avril
1609	7	jeudi	D	19 avril
1610	8	vendredi	C	11 avril
1611	9	samedi	B	3 avril
1612	10	dimanche	A G	22 avril
1613	11	mardi	F	7 avril
1614	12	mercredi	E	30 mars
1615	13	jeudi	D	19 avril
1616	14	vendredi	C B	3 avril
1617	15	dimanche	A	26 mars
1618	1	lundi	G	15 avril
1619	2	mardi	F	31 mars
1620	3	mercredi	E D	19 avril
1621	4	vendredi	C	11 avril
1622	5	samedi	B	27 mars
1623	6	dimanche	A	16 avril
1624	7	lundi	G F	7 avril
1625	8	mercredi	E	30 mars
1626	9	jeudi	D	12 avril
1627	10	vendredi	C	4 avril
1628	11	samedi	B A	23 avril
1629	12	lundi	G	15 avril
1630	13	mardi	F	31 mars
1631	14	mercredi	E	20 avril
1632	15	jeudi	D C	11 avril
1633	1	samedi	B	27 mars
1634	2	dimanche	A	16 avril
1635	3	lundi	G	8 avril
1636	4	mardi	F E	23 mars
1637	5	jeudi	D	12 avril
1638	6	vendredi	C	4 avril
1639	7	samedi	B	24 avril
1640	8	dimanche	A G	8 avril
1641	9	mardi	F	31 mars
1642	10	mercredi	E	20 avril
1643	11	jeudi	D	5 avril



I N D

I N D

An. de J. C.	Indic-tions.	I <sup>er</sup> . jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.	An. de J. C.	Indic-tions.	I <sup>er</sup> . jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1644	12	vendredi	CB	27 mars	1693	1	jeudi	D	22 avril
1645	13	dimanche	A	16 avril	1694	2	vendredi	C	11 avril
1646	14	lundi	G	1 avril	1695	3	samedi	B	3 avril
1647	15	mardi	F	21 avril	1696	4	dimanche	AG	22 avril
1648	1	mercredi	ED	12 avril	1697	5	mardi	F	7 avril
1649	2	vendredi	C	4 avril	1698	6	mercredi	E	30 mars
1650	3	samedi	B	17 avril	1699	7	jeudi	D	19 avril
1651	4	dimanche	A	9 avril	1700	8	vendredi	C(*)	11 avril
1652	5	lundi	GF	31 mars	1701	9	samedi	B	27 mars
1653	6	mercredi	E	13 avril	1702	10	dimanche	A	16 avril
1654	7	jeudi	D	5 avril	1703	11	lundi	G	8 avril
1655	8	vendredi	G	26 mars	1704	12	mardi	FE	23 mars
1656	9	samedi	BA	16 avril	1705	13	jeudi	D	12 avril
1657	10	lundi	G	1 avril	1706	14	vendredi	C	4 avril
1658	11	mardi	F	21 avril	1707	15	samedi	B	24 avril
1659	12	mercredi	E	13 avril	1708	1	dimanche	AG	8 avril
1660	13	jeudi	DC	28 mars	1709	2	mardi	F	31 mars
1661	14	samedi	B	17 avril	1710	3	mercredi	E	20 avril
1662	15	dimanche	A	9 avril	1711	4	jeudi	D	5 avril
1663	1	lundi	G	25 mars	1712	5	vendredi	CB	27 mars
1664	2	mardi	FE	13 avril	1713	6	dimanche	A	16 avril
1665	3	jeudi	D	5 avril	1714	7	lundi	G	1 avril
1666	4	vendredi	C	25 avril	1715	8	mardi	F	21 avril
1667	5	samedi	B	10 mars	1716	9	mercredi	ED	12 avril
1668	6	dimanche	AG	1 avril	1717	10	vendredi	C	28 mars
1669	7	mardi	F	21 avril	1718	11	samedi	B	17 avril
1670	8	mercredi	E	6 avril	1719	12	dimanche	A	9 avril
1671	9	jeudi	D	29 mars	1720	13	lundi	GF	31 mars
1672	10	vendredi	CB	17 avril	1721	14	mercredi	E	13 avril
1673	11	dimanche	A	2 avril	1722	15	jeudi	D	5 avril
1674	12	lundi	G	25 mars	1723	1	vendredi	C	28 mars
1675	13	mardi	F	14 avril	1724	2	samedi	BA	16 avril
1676	14	mercredi	ED	5 avril	1725	3	lundi	G	1 avril
1677	15	vendredi	C	18 avril	1726	4	mardi	F	21 avril
1678	1	samedi	B	10 avril	1727	5	mercredi	E	13 avril
1679	2	dimanche	A	2 avril	1728	6	jeudi	DC	28 mars
1680	3	lundi	GF	21 avril	1729	7	samedi	B	17 avril
1681	4	mercredi	E	6 avril	1730	8	dimanche	A	9 avril
1682	5	jeudi	D	29 mars	1731	9	lundi	G	25 mars
1683	6	vendredi	C	18 avril	1732	10	mardi	FE	13 avril
1684	7	samedi	BA	2 avril	1733	11	jeudi	D	5 avril
1685	8	lundi	G	22 avril	1734	12	vendredi	C	25 avril
1686	9	mardi	F	14 avril	1735	13	samedi	B	10 avril
1687	10	mercredi	E	30 mars	1736	14	dimanche	AG	1 avril
1688	11	jeudi	DC	18 avril	1737	15	mardi	F	21 avril
1689	12	samedi	B	10 avril	1738	1	mercredi	E	6 avril
1690	13	dimanche	A	26 mars	1739	2	jeudi	D	29 mars
1691	14	jeudi	G	15 avril					
1692	15	mardi	FE	6 avril					

(\*) Par la correction, l'année 1700 n'a qu'une lettre, n'étant pas bissextile.

An. de J. C.	Indic-tions.	1 <sup>er</sup> . jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1740	3	vendredi	C B	17 avril
1741	4	dimanche	A	2 avril
1742	5	lundi	G	25 mars
1743	6	mardi	F	14 avril
1744	7	mercredi	E D	5 avril
1745	8	vendredi	C	18 avril
1746	9	samedi	B	10 avril
1747	10	dimanche	A	2 avril
1748	11	lundi	G F	14 avril
1749	12	mercredi	E	6 avril
1750	13	jeudi	D	29 mars
1751	14	vendredi	C	11 avril
1752	15	samedi	B A	2 avril
1753	1	lundi	G	22 avril
1754	2	mardi	F	10 avril
1755	3	mercredi	E	30 mars
1756	4	jeudi	D C	18 avril
1757	5	samedi	B	10 avril
1758	6	dimanche	A	26 mars
1759	7	lundi	G	15 avril
1760	8	mardi	F E	6 avril
1761	9	jeudi	D	22 mars
1762	10	vendredi	C	11 avril
1763	11	samedi	B	3 avril
1764	12	dimanche	A G	22 avril
1765	13	mardi	F	7 avril
1766	14	mercredi	E	30 mars
1767	15	jeudi	D	19 avril
1768	1	vendredi	C B	3 avril
1769	2	dimanche	A	26 mars
1770	3	lundi	G	15 avril
1771	4	mardi	F	31 mars
1772	5	mercredi	E D	19 avril
1773	6	vendredi	C	11 avril
1774	7	samedi	B	3 avril
1775	8	dimanche	A	16 avril
1776	9	lundi	G F	7 avril
1777	10	mercredi	E	30 mars
1778	11	jeudi	D	19 avril
1779	12	vendredi	C	4 avril
1780	13	samedi	B A	26 mars
1781	14	lundi	G	15 avril
1782	15	mardi	F	31 mars
1783	1	mercredi	E	20 avril
1784	2	jeudi	D C	11 avril
1785	3	samedi	B	27 mars
1786	4	dimanche	A	16 avril
1787	5	lundi	G	8 avril

An. de J. C.	Indic-tions.	1 <sup>er</sup> . jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1788	6	mardi	F E	23 mars
1789	7	jeudi	D	12 avril
1790	8	vendredi	C	4 avril
1791	9	samedi	B	24 avril
1792	10	dimanche	A G	8 avril
1793	11	mardi	F	31 mars
1794	12	mercredi	E	8 avril
1795	13	jeudi	D	5 avril
1796	14	vendredi	C B	27 mars
1797	15	dimanche	A	16 avril
1798	1	lundi	G	8 avril
1799	2	mardi	F	24 mars
1800	3	mercredi	E(*)	13 avril

(\*) Cette dernière année, en conséquence de la correction, n'est pas bissextile, & ainsi n'a qu'une lettre dominicale. Il en sera de même de l'année 1900; mais 2000 sera bissextile & aura deux lettres.

INDIEN, (*Astron.*) constellation méridionale, située au-dessous du sagittaire, du nombre de celles que les pilotes formerent peu après la découverte du cap de Bonne-Espérance & de l'Amérique: elles étoient faites grossièrement; mais M. l'abbé de la Caille, dans son catalogue des étoiles australes, les a reformées, en y ajoutant quatorze nouvelles constellations. On y voit que la principale étoile  $\alpha$  de l'indien est de troisième grandeur; son ascension droite en 1750, étoit de  $304^{\circ} 57' 57''$ , & sa déclinaison australe  $48^{\circ} 81' 15''$ . (*M. DE LA LANDE.*)

INDIENNES, s. f. (*Commerce.*) nom sous lequel on comprend généralement les toiles peintes qui nous viennent des Indes. Voyez l'article TOILE PEINTE.

INDIENS, PHILOSOPHIE DES, (*Hist. de la Philosophie.*) On prétend que la philosophie a passé de la Chaldée & de la Perse aux Indes. Quoi qu'il en soit, les peuples de cette contrée étoient en si grande réputation de sagesse parmi les Grecs, que leurs philosophes n'ont pas dédaigné de les visiter. Pythagore, Démocrite, Anaxarque, Pyrrhon, Apollonius & d'autres, firent le voyage des Indes; & allèrent converser avec les

brachmanes ou gymnosophistes indiens.

Les sages de l'Inde ont été appelés *brachmanes* de Brachme fondateur de la secte, & *gymnosophistes*, ou sages qui marchent nus, de leur vêtement qui laissoit à découvert la plus grande partie de leur corps.

On les divise en deux sectes, l'une des *brachmanes*, & l'autre des *samanéens*; quelques-uns font mention d'une troisième sous le nom de *Framnes*. Nous ne sommes pas assez instruits sur les caractères particuliers qui les distinguoient; nous savons seulement en général qu'ils fuyoient la société des hommes; qu'ils habitoient le fond des bois & des cavernes; qu'ils mènent la vie la plus austère, s'abstenant de vin & de la chair des animaux, se nourrissant de fruits & de légumes, & couchant sur la terre nue ou sur des peaux; qu'ils étoient si fort attachés à ce genre de vie, que quelques-uns appelés auprès du grand roi, répondirent qu'il pouvoit venir lui-même s'il avoit quelque chose à apprendre d'eux ou à leur commander.

Ils souffroient avec une égale constance la chaleur & le froid: ils craignoient le commerce des femmes; si elles sont méchantes, disoient-ils, il faut les fuir parce qu'elles sont méchantes; si elles sont bonnes, il faut encore les fuir de peur de s'y attacher. Il ne faut pas que celui qui fait son devoir du mépris de la douleur & du plaisir, de la mort & de la vie, s'expose à devenir l'esclave d'un autre.

Il leur étoit indifférent de vivre ou de mourir, & de mourir ou par le feu, ou par l'eau, ou par le fer. Ils s'assembloient jeunes & vieux autour d'une même table; ils s'interrogeoient réciproquement sur l'emploi de la journée; & l'on jugeoit indigne de manger celui qui n'avoit rien dit, fait ou pensé de bien.

Ceux qui avoient des femmes les renvoyoient au bout de cinq ans, si elles étoient stériles; ne les approchoient que deux fois l'année, & se croyoient quittes envers la nature, lorsqu'ils en avoient eu deux enfans, l'un pour elles, l'autre pour eux.

Buddas, Dandanis, Calanus & Iarcha, sont les plus célèbres d'entre les gymnoso-

phistes dont l'histoire ancienne nous a conservé les noms.

Buddas fonda la secte des hylobiens, les plus sauvages des gymnosophistes.

Pour juger de Dandanis, il faut l'entendre parler à Alexandre par la bouche d'Onésicrite, que ce prince dont l'activité s'étendoit à tout, envoya chez les gymnosophistes. « Dites à votre maître » que je le loue du goût qu'il a pour la » sagesse, au milieu des affaires dont un » autre seroit accablé; qu'il fuie la mollesse; qu'il ne confonde pas la peine » avec le travail, & puisque les philosophes lui tiennent le même langage, » qu'il les écoute. Pour vous & vos semblables, Onésicrite, je ne désapprouve » vos sentimens & votre conduite qu'en » une chose, c'est que vous préférerez » la loi de l'homme à celle de la nature, » & qu'avec toutes vos connoissances vous » ignoriez que la meilleure demeure est » celle où il y a le moins de soins à » prendre ».

Calanus, à qui l'envoyé d'Alexandre s'adressa, lorsque ce prince s'avança dans les Indes, débuta avec cet envoyé par ces mots. « Dépose cet habit, ces souliers, » assieds-toi nud sur cette pierre, & puis » nous converserons ». Cet homme d'abord si fier, se laissa persuader par Taxile de suivre Alexandre, & il en fut méprisé de toute la nation, qui lui reprocha d'avoir accepté un autre maître que Dieu. A juger de ses mœurs par sa mort, il ne paroît pas qu'elles se fussent amollies. Estimant honteux d'attendre la mort, comme c'étoit le préjugé de sa secte, il se fit dresser un bûcher, & y monta en se félicitant de la liberté qu'il alloit se procurer. Alexandre touché de cet héroïsme institua en son honneur des combats équestres & d'autres jeux.

Tout ce qu'on nous raconte d'Iarcha est fabuleux.

Les gymnosophistes reconnoissoient un Dieu fabricant & administrateur du monde, mais corporel: il avoit ordonné tout ce qui est, & veilloit à tout.

Selon eux l'origine de l'âme étoit céleste; elle étoit émanée de Dieu, & elle y retournoit. Dieu reçoit dans son sein

les âmes des bons qui y séjournoient éternellement. Les âmes des méchants en étoient rejetées & envoyées à différens supplices.

Outré un premier Dieu, ils en adoroient encore de subalternes.

Leur morale consistoit à aimer les hommes, à se haïr eux-mêmes, à éviter le mal, à faire le bien, & à chanter des hymnes.

Ils faisoient peu de cas des sciences & de la philosophie naturelle. Iarcha répondit à Apollonius; qui l'interrogeoit sur le monde, qu'il étoit composé de cinq élémens, de terre, d'eau, de feu, d'air & d'éther. Que les dieux en étoient émanés; que les êtres composés d'air étoient mortels & périssables, & que les êtres composés d'éther étoient immortels & divins; que les élémens avoient tous existé en même temps; que le monde étoit un grand animal engendrant le reste des animaux; qu'il étoit de nature mâle & femelle; &c.

Quant à leur philosophie morale, tout y étoit grand & élevé. Il n'y avoit, selon eux, qu'un seul bien, c'est la sagesse. Pour faire le bien, il étoit inutile que la loi l'ordonnât. La mort & la vie étoient également méprisables. Cette vie n'étoit que le commencement de notre existence. Tout ce qui arrive à l'homme n'est ni bon ni mauvais. Il étoit vil de supporter la maladie, dont on pouvoit se guérir en un moment. Il ne falloit pas passer un jour sans avoir fait quelque bonne action. La vanité étoit la dernière chose que le sage déposoit, pour se présenter devant Dieu. L'homme portoit en lui-même une multitude d'ennemis. C'est par la défaite de ces ennemis qu'on se préparoit un accès favorable auprès de Dieu.

Quelle différence entre cette philosophie & celle qu'on professe aujourd'hui dans les Indes! Elles sont infectées de la doctrine de Xekia, j'entends de sa doctrine exotérique; car les principes de l'exotérique sont assez conformes à la droite raison. Dans celle-ci, il admet la distinction du bien & du mal; l'immortalité de l'âme: les peines à venir; des dieux; un dieu suprême qu'il appelle *Amida*, &c. Quant à sa doctrine exotérique, c'est une

espèce de spinosisme assez mal entendu. Le vuide est le principe & la fin de toutes choses. La cause universelle n'a ni vertu ni entendement. Le repos est l'état parfait. C'est au repos que le philosophe doit tendre, &c. Voyez les articles PHILOSOPHIE en général, EGYPTIENS, CHINOIS, JAPONAIS, &c.

\* INDIFFERENCE, s. f. (*Gram. & Philosophie morale.*) état tranquille dans lequel l'âme placée vis-à-vis d'un objet, ne le desire, ni ne s'en éloigne, & n'est pas plus affectée par sa jouissance qu'elle ne le seroit par sa privation.

L'*indifférence* ne produit pas toujours l'inaction. Au défaut d'intérêt & de goût, on suit des impressions étrangères, & l'on s'occupe de choses, au succès desquelles on est de soi-même très-indifférent.

L'*indifférence* peut naître de trois sources, la nature, la raison & la foi; & l'on peut la diviser en *indifférence* naturelle, *indifférence* philosophique, & *indifférence* religieuse.

L'*indifférence* naturelle est l'effet d'un tempérament froid. Avec des organes grossiers, un sang épais, une imagination lourde, on ne veille pas; on sommeille au milieu des êtres de la nature; on n'en reçoit que des impressions languissantes; on reste indifférent & stupide. Cependant l'*indifférence* philosophique n'a peut-être pas d'autre base que l'*indifférence* naturelle.

Si l'homme examine attentivement sa nature & celle des objets; s'il revient sur le passé, & qu'il n'espère pas mieux de l'avenir, il voit que le bonheur est un fantôme. Il se refroidit dans la poursuite de ses desirs; il se dit, *nil admirari prope res est una, Numici, solaque, quæ possit facere & servare beatum*; Numicius, il n'y a de vrai bien que le repos de l'*indifférence*.

L'*indifférence* philosophique a trois objets principaux, la gloire, la fortune & la vie. Que celui qui prétend à cette *indifférence* s'examine, & qu'il se juge. Craint-il d'être ignoré? d'être indigent? de mourir? Il se croit libre, mais il est esclave. Les grands fantômes le séduisent encore.

L'*indifférence* philosophique ne diffère de

*l'indifférence* religieuse que par le motif. Le philosophe est indifférent sur les objets de la vie, parce qu'il les méprise; l'homme religieux parce qu'il attend de son petit sacrifice une récompense infinie.

Si *l'indifférence* naturelle, réfléchie, ou religieuse est excessive, elle relâche les liens les plus sacrés. On n'est plus ni pere attentif, ni mere tendre, ni ami, ni amant, ni époux. On est indifférent à tout. On n'est rien, ou l'on est une pierre.

INDIGENAT, f. f. (*Jurisprud.*) terme usité en Pologne & dans quelques autres pays pour signifier *naturalité*. Donner *l'indigenat*, c'est naturaliser quelqu'un. Ce mot vient du latin *indigena*, qui signifie *naturel du pays*. (A)

INDIGÈNE, (*Géogr.*) on ne trouve pas dans les dictionnaires le mot *indigene*, mais il devroit, ce me semble, être reçu depuis long-temps dans notre langue. On appelloit *indigenæ*, chez les anciens Latins, les premiers habitans d'un pays, que l'on croyoit n'être point venus s'y établir d'un autre lieu. *Indigena* est formé d'*indu*, employé anciennement pour *in*, comme on le voit quelquefois dans Lucrece, & de *geno*, au lieu duquel on dit *gigno*, mais d'où *genus* & *genitus* sont formés. Ce mot s'exprime en grec par *αἰχμητός*, qui a été engendré-là.

Les payens ignorant leur première origine, se figurèrent que les premiers hommes avoient été engendrés par la terre; & en conséquence, ils se crurent une production de cette terre qu'ils habitoient. Les Germains ne donnoient à leur dieu Tuiskon, pere de Mannus, l'un & l'autre fondateurs de leur nation, qu'une origine commune avec les arbres de leurs forêts. Les Athéniens, qui affectoient de se dire *αἰχμητόν*, ou *nés d'eux-mêmes*, ne se prenoient pas dans un autre sens. Mais sans nous arrêter à réfuter leurs erreurs, c'est assez de dire que par le mot *indigene* nous entendons les naturels d'un pays, ceux qui y sont nés, pour les distinguer de ceux qui viennent ensuite s'y établir. C'est ainsi que les Hottentots étoient *indigenes* par rapport aux Hollandois, qui ont commencé la colonie au cap de Bonne-Espé-

rance; & la postérité de ces mêmes Hollandois est devenue *indigene* dans ce pays-là par rapport aux nouvelles familles qui iront l'augmenter. (D. J.)

\* INDIGENT, adj. (*Gram.*) homme qui manque des choses nécessaires à la vie, au milieu de ses semblables, qui jouissent avec un faste qui l'insulte, de toutes les superfluités possibles. Une des suites les plus fâcheuses de la mauvaise administration, c'est de diviser la société en deux classes d'hommes, dont les uns sont dans l'opulence & les autres dans la misère. *L'indigence* n'est pas un vice, c'est pis. On accueille le vicieux, on fuit *l'indigent*. On ne le voit jamais que la main ouverte & tendue. Il n'y a point d'*indigent* parmi les sauvages.

INDIGESTE, adj. (*Diète.*) se dit d'un aliment incapable d'être digéré, & qui seroit par conséquent plus proprement appelé *indigestible* ou *indigérable*. Un pareil aliment est encore appelé, dans le langage ordinaire, *lourd*, *pesant* & *chargeant*.

Ce mot ne se prend point à la rigueur & dans un sens absolu, parce que les matières absolument incapables d'être digérées sont rejetées de la classe des aliments, lors même qu'elles contiennent une substance nutritive. Ainsi comme on ne s'avise point de manger les os durs, les cornes, les poils, les racines ligneuses, &c. quoique ces matières soient *indigestes* par excellence, ce n'est pas dans celles de cet ordre que les médecins confidèrent cette qualité. Ainsi donc un aliment *indigeste* n'est qu'un aliment de difficile digestion.

Il n'y a point d'aliment généralement & absolument *indigeste*; c'est-à-dire, dont la digestion soit difficile pour tous les sujets. Cette considération est nécessairement liée à la précédente: car une matière qui seroit constamment & universellement difficile à digérer, seroit aussi infailliblement exclue de la classe des aliments qu'une matière absolument incapable de digestion. Un aliment *indigeste* est donc celui qui est difficilement digéré par le plus grand nombre de sujets sains, ou par un ordre entier de sujets sains. *Voyez la fin de cet article.*

On a remarqué à l'art. ALIMENT & à l'art. DIGESTION ( Voyez ces articles. ), que les divers estomacs ne s'accoutument pas également des mêmes alimens, & qu'on observoit communément à cet égard des bizarreries fort singulieres. Or comme ces bizarreries sont telles que les alimens les plus parfaits, les plus généralement propres à une digestion aisée & louable, y sont soumis comme les plus indigestes; il est clair que ces accidens ne doivent point être mis sur le compte des alimens.

Les alimens réellement indigestes en soi par leur constitution propre, sont de deux especes, savoir ceux qui par leur tissu dense, serré, membraneux, fibreux, coëneux, coriace, visqueux, opposent aux organes & aux sucs digestifs une résistance trop forte. Ce sont parmi les alimens qu'on tire des animaux les cartilages, la chair dure des animaux vieux, maigres, ou salée, ou fumée, ou trop récente, le gosier des oiseaux, le cœur de tous les animaux, &c. la peau, comme coëne de lard, peau de hure de sanglier, de grosse volaille, &c. les parties membraneuses, comme estomac, boyaux, &c. les piés de cochon, de veau, de mouton, &c. les huîtres, les limaçons, les écrevisses & tous les crustacés, la sèche, la raie & autres poissons dont la chair est très-fibreuse; les œufs durs, &c. & parmi ceux que fournissent les végétaux, le pain bis, gluant, mal levé, mal cuit, la croûte de pâté & autres pâtisseries non-fermentées, feuilletées, &c. les peaux ou écorces des fruits, & éminemment l'écorce blanche des oranges, des citrons, &c. les feuilles de certaines plantes dures, minces, sèches, comme de pimprenelle, de persil, &c. les racines & bulbes d'un tissu fibreux & serré, comme le sont souvent celles du panais, des raves qui commencent à monter, &c. les oignons, &c. des fruits à parenchyme fibreux comme les oranges, ou d'un tissu ferme & compacte, comme amande, noix, &c. les semences légumineuses entières, & mal ramollies par la cuite, &c.

La seconde classe d'alimens indigestes comprend ceux qui par leur consistance molle,

égale, douce, dissoute, leur fadeur, leur inertie, & peut-être une qualité laxative occulte, n'excitent point convenablement le jeu des organes digestifs, & sont trop tôt & trop facilement pénétrés par les humeurs digestives. Ce sont les viandes grasses, délicates, fondantes, la graisse, les laitages sur-tout mêlés avec les œufs & le sucre; les fruits doux, succulens & fondans, les vins doux, le moût, le miel, les sucreries, &c. Voyez les articles particuliers où il est traité des diverses matieres comprises sous les différentes divisions que nous venons d'assigner.

Les alimens indigestes de la premiere classe exercent presque infailliblement leur opération malfaisante sur les sujets délicats, élevés mollement, peu exercés, &c. mais pourtant sains, du moins à cela près, Voyez SANTÉ, & sont au contraire éminemment convenables aux sujets vigoureux, menant une vie dure, laborieuse, &c. & réciproquement ceux de la seconde classe sont tout aussi communément funestes aux sujets vigoureux, & utiles aux sujets foibles. Voyez DOUX, DIETE & RÉGIME. (b)

INDIGESTION, s. f. ( Médec. ) Ce mot composé est proprement françois, quoiqu'il soit formé du simple *digestio* qui est latin, & de la particule privative latine *in*. ( Le mot *indigestio* que quelques médecins ont employé dans des ouvrages latins, est un vrai barbarisme ). Notre *indigestion* est l'affection que les Grecs ont appelée *ἀνωψία* & *δυσψία*, & les Latins *cruditus* : car les différences attachées à ces divers noms méritant peu de considération, peuvent être négligées sans scrupule.

L'*indigestion* est une espece particuliere de digestion viciée, vicieuse ou lésée; savoir, la nullité, ou du moins la très-grande imperfection de la digestion des alimens; & ce mot ne désigne pas seulement ce vice considéré en soi & strictement, mais l'ensemble de tous les accidens, c'est-à-dire la maladie dont il est cause. Au reste, les noms les plus usités de la plupart des maladies sont pris dans la même acception: il est tout commun dans le langage de la médecine de prendre

comme ici la cause pour l'effet. L'*indigestion* est donc une incommodité ou une maladie quelquefois très-grave, dont la cause évidente est la présence des alimens non digérés dans l'estomac.

L'*indigestion* simple ou légère, celle que nous venons d'appeller une *incommodité*, Voyez INCOMMODITÉ, s'annonce par un sentiment de pesanteur dans l'estomac, par des rapports chargés du goût & de l'odeur, ou même de quelques parties des alimens contenus dans l'estomac, par des nausées, par des douleurs d'entrailles, par une gêne quelquefois assez considérable dans la respiration; par la pâleur du visage, des angoisses, & même des défaillances; par un pouls lent, petit, serré, frémissant, stomachal. Tous ces symptômes se manifestent dans un temps plus ou moins éloigné du repas qui les occasionne, ordinairement quatre ou cinq heures après ce repas; quelquefois beaucoup plus tard, & même après plusieurs heures d'un sommeil assez tranquille.

L'*indigestion* grave & vraiment malade est accompagnée du gonflement de l'estomac, des hypochondres, de tout le bas-ventre; de borborygmes ou flatuosités que les malades tentent en vain de chasser par les voies ordinaires; de respiration difficile, ronflante, sifflante ou entrecoupée; d'affection soporeuse, de convulsions, de délire, de fièvre.

Je divise l'*indigestion* en nécessaire & en accidentelle.

J'appelle *nécessaire* ou *infaillible* celle qu'éprouvent des sujets chez qui la digestion des alimens quelconques est essentiellement impossible; comme chez ceux qui ont le pylore fermé ou considérablement rétréci; l'estomac desséché, racorni, calleux, ou dans un relâchement absolu, une espèce d'atonie, de paralysie (image sous laquelle on peut se représenter l'état de l'estomac de certains vieillards qui, après avoir été très-voraces, ont presque absolument perdu la faculté de digérer); chez ceux encore dont l'estomac est comprimé par une tumeur considérable des parties voisines; ou bien blessé, abcédé, déplacé, &c.

J'appelle *indigestion accidentelle*, celle qui arrive dans les sujets vraiment sains, ou qui n'ont point de disposition *malade* bien décidée; ou bien qui, quoique réellement malades, ne sont point incapables de digérer sous certaines circonstances, comme celles d'une certaine consistance des alimens, d'une certaine quantité, &c. Ainsi, quoique dans les fièvres aiguës & dans les grandes plaies *suppurantes*, par exemple, l'*indigestion* soit une suite presque infaillible de l'usage des alimens solides, cependant les alimens liquides se digèrent suffisamment dans ce cas, &c.

Nous avons déjà suffisamment indiqué les causes de l'*indigestion* infaillible; celles de l'*indigestion* accidentelle ont été divisées avec raison en causes extérieures, & en dispositions particulières du sujet affecté. Les causes de ces deux classes peuvent agir séparément & indépendamment les unes des autres. Elles peuvent aussi concourir, agir ensemble, ce qui est le cas le plus ordinaire.

Les causes extérieures des *indigestions* sont principalement les erreurs de régime que les auteurs de diète réduisent à ces chefs par rapport aux alimens: manger trop; manger des alimens indigestes, voyez INDIGESTE, ou des mélanges incongrus d'alimens, voyez RÉGIME; manger mal-à-propos, ou lorsqu'il ne faut point, comme lorsqu'on n'a pas encore digéré le repas précédent, ou même pour plusieurs sujets très-sains & bien vigoureux, manger à des heures insolites. C'est encore, selon des auteurs, une erreur grave dans l'usage des alimens d'intervertir l'ordre dans lequel on doit les prendre. Mais les observations & les loix qu'ils nous ont laissées sur cet ordre prétendu sont absolument précaires & démenties par l'expérience journalière, voyez RÉGIME. Boire excessivement pendant le repas, même la liqueur la plus innocente en soi, comme l'eau fraîche; & boire peu de temps après le repas, sont aussi des causes communes d'*indigestion*. L'ivresse contractée en mangeant, en est une cause bien plus fréquente encore: quant à l'usage des autres choses non-naturelles, l'exercice violent, & même l'exercice modéré chez les uns, le repos & le sommeil chez les autres, l'acte vé-

nérien, un accès de passion violente, un froid soudain, &c. toutes ces choses, dis-je, survenant au repas, sont des causes communes d'*indigestion*.

Les dispositions particulières sont, outre l'état évident de maladie dont nous avons parlé déjà, comme la fièvre aiguë & les grandes plaies suppurantes, sont, dis-je, les intempéries, c'est-à-dire l'état plus ou moins éloigné de l'état sain (voyez **INTEMPÉRIE**) de l'estomac & des autres organes qui servent à la digestion, le défaut, l'excès, ou les vices des sucs digestifs, la constitution pituiteuse, humide, lâche, accompagnée d'extrême embonpoint, de paresse, de stupidité, de penchant au sommeil, de coup apoplectique, &c. la disposition passagère de tout le corps acquise par une fatigue excessive, par une grande contention d'esprit, par passion violente, le dégoût, ou même le manque de faim, l'amas des restes de plusieurs digestions imparfaites précédentes, l'écoulement des règles, un accès d'hémorrhoides ou de goutte manquée, ou se préparant laborieusement.

Les causes extérieures agissant seules, c'est-à-dire sur les sujets réellement sains, ne produisent jamais que l'*indigestion* simple ou légère. Les dispositions particulières, même les plus légères, peuvent sans être secondées par aucune cause extérieure, & par les seules révolutions propres à l'économie animale, ou si l'on veut par le mauvais effet d'un grand nombre de digestions toujours pénibles pour des organes malades; effet cependant long-temps insensible, sourd, caché, peuvent, dis-je, occasionner de temps en temps de vraies *indigestions*, & même de la pire espèce, & d'autant plus graves, qu'elles se seront préparées de plus loin. Ces cas ne sont pas rares; cependant c'est communément le concours des causes extérieures & des dispositions particulières qui produit les *indigestions* graves. Comme il n'y a que ce concours qui vraisemblablement puisse produire une maladie proprement dite, voyez **MALADIE**.

Les *indigestions* que j'ai appellées *infaillibles*, étant comme ce nom même l'exprime, des accidens toujours prévus, elles

peuvent toujours être détournées par un régime convenable; & c'est presque à les prévenir, que se borne uniquement le secours que l'art peut fournir dans ce cas; car ces *indigestions* surviennent à des sujets si foibles, ou d'ailleurs si malades, qu'ils y succombent le plus souvent, ou du moins que leur mort en est considérablement hâtée. Au reste elles indiquent, lorsqu'elles ne sont pas absolument incurables, les secours communs aux *indigestions* graves en général; secours que nous indiquerons dans la suite de cet article.

Les *indigestions* légères, celles qu'éprouvent les sujets sains & vigoureux, se terminent ordinairement d'elles-mêmes par une abondante purgation, soit par le vomissement & par les selles, soit par les selles seulement, ce qui s'appelle *percer*; une pareille *indigestion* doit être regardée comme un effort critique, suivi de l'effet le plus complet; ou si l'on veut, comme l'action d'une forte médecine, comme une superpurgation plus ou moins modérée.

Les malades & les médecins ont coutume de seconder cette évacuation spontanée par une boisson abondante d'une liqueur aqueuse tiède, ou même par quelques grains de tartre stibié donnés soit en lavage, soit en une seule dose. Ces secours abrègent en effet le mal-aise souvent très-incommode, les angoisses, la douleur; mais il est sûr qu'ils ne sont pas nécessaires, & qu'une courageuse expectation suffiroit le plus souvent. Il est plus généralement utile de donner après que les évacuations spontanées ont presque entièrement cessé, un purgatif doux, & dont l'effet se borne, autant qu'il est possible, à entraîner le reste des alimens non digérés, & quelques sucs, dont l'excrétion a été vraisemblablement augmentée, forcée pendant l'*indigestion*. Les eaux minérales purgatives sont éminemment propres à remplir cette indication.

Les *indigestions* qui se présentent sous l'apparat le moins effrayant, qui ont d'abord le caractère par lequel nous avons défini les *indigestions* légères, & lors même qu'elles tendent à la solution de la manière la plus avantageuse, qu'elles percent; ces affections, dis-je, qui selon ce



que nous venons de faire entendre, méritent à peine le nom d'*incommodité* chez les personnes saines & vigoureuses, ne doivent pas être regardées comme une affection d'aussi peu de conséquence chez les sujets mal constitués dont nous avons fait mention plus haut. Elles peuvent dans tous les temps de l'attaque dégénérer en *indigestion* grave. On ne sauroit trop se hâter, sur-tout dans les sujets humides, pléthoriques, lourds, chargés d'embonpoint, sujets aux affections soporeuses, de dégager l'estomac & les intestins par le secours de puissans évacuans, & sur-tout du tartre émétique donné d'abord à assez haute dose pour vider l'estomac, & ensuite très-étendu & mêlé à la manne, ou aux sels purgatifs, ou bien dissous dans une eau minérale, chargée d'un sel ou de sels neutres.

L'*indigestion* grave est relativement à sa terminaison accompagnée de vomissement, ou d'évacuation par les selles; ou bien elle n'est point accompagnée de ces évacuations, & elle s'appelle dans le langage ordinaire *indigestion sèche*. La dernière est communément regardée comme plus dangereuse que la première; mais cette opinion n'est pas confirmée par l'expérience. Il n'est pas rare de voir, sur-tout chez des hommes mélancholiques & chez des femmes vaporeuses, des *indigestions* sèches, accompagnées de gonflement considérable du bas-ventre, de douleurs de colique très-cruelles, de borborrygmes énormes, de convulsions, de fièvre, se dissiper en deux ou trois jours sans aucun secours médicinal, ou tout au plus par celui de quelques lavages, & moyennant la diète la plus sévère; & n'être terminées par aucune évacuation abdominale, mais seulement par la voie de la transpiration & par l'écoulement de quelques urines troubles: & d'un autre côté des *indigestions* qui produisent de bonne heure le vomissement, n'en sont pas moins suivies pour cela des accidens les plus funestes, d'affections convulsives ou soporeuses, d'inflammations du bas-ventre, d'une fièvre prolongée, & qui devient une seconde maladie susceptible de toutes les diverses déterminations vers la poitri-

Tome XVIII.

ne, la tête, les viscères du bas-ventre, & de tous les caractères de maladie humorale, nerveuse, maligne, &c. Voyez MALADIE.

L'*indigestion* grave n'a pas, comme on voit par ce court exposé, un caractère constant & une marche uniforme, d'après quoi on puisse établir une méthode curative générale; on peut avancer seulement que l'administration convenable des boissons aqueuses & des divers évacuans, soit émétiques, soit purgatifs, doit fournir la base de la curation dans tous les cas.

C'est un ancien dogme en médecine, de ne pas saigner dans les *indigestions*, non plus que pendant l'effet d'un purgatif, dans les coliques d'estomac, & dans les coliques intestinales. Les médecins s'en sont un peu écartés dans le traitement des coliques, vraisemblablement mal-à-propos: l'observation a prouvé que la saignée étoit presque constamment funeste pendant l'action d'un vrai purgatif. Quelques médecins mettent aujourd'hui en problème si on doit saigner dans les *indigestions*, voyez *Journal de Médecine*, Février 1759; & la mode paroît même être sur le point de se décider pour l'affirmative. Car la pléthore, les éréthismes; l'engorgement du cerveau annoncé par l'assoupissement, le délire, les convulsions, sont des états que la théorie courante a si fort réalisés, & qu'elle a soumis si exclusivement, aussi bien que la violence de la fièvre, à l'action victorieuse de la saignée, que certes il est difficile de renoncer à la conséquence pratique qui découle naturellement de ses principes. Aussi est-il déjà écrit qu'il faut saigner dans les *indigestions*, lorsque la fièvre est violente, la pléthore évidente, &c. voyez *Journal de Médecine* à l'endroit déjà cité. Mais j'ose l'avancer avec assurance: cette pratique est proscrite par trop d'événemens malheureux. Les raisons sur lesquelles on l'a appuyée jusqu'à présent sont, s'il est permis d'ainsi parler, si rationnelles; & la distinction des cas qu'on a voulu assigner les uns à l'émétique, les autres à la saignée, cette distinction sur laquelle on l'établit principalement, constitue une division si incomplète, puisqu'on a omis ceux qu'il falloit livrer à

H h h h

l'expectation ou au rien-faire ; l'utilité de la saignée est si peu manifestée par des faits ; d'ailleurs l'analogie des funestes effets de la saignée pendant l'action réelle d'un purgatif, est si frappante ; l'induction plus générale à tirer de ce que l'indigestion est un effort critique très-évident, très-actuel, très-présent, & du trouble dangereux que la saignée a coutume de jeter dans un pareil travail ; enfin, le peu de valeur réelle de la saignée en soi, & comme secours véritablement curatif ; toutes ces considérations doivent faire prévaloir l'ancienne pratique, rendre la saignée scrupuleusement prohibée dans l'indigestion proprement dite, pendant tout le temps où l'on peut raisonnablement soupçonner l'action des alimens non digérés sur l'estomac & sur les intestins. Or nous pensons que dans les indigestions graves prolongées, cette cause doit être soupçonnée au-moins pendant trois jours. Quant à leurs suites proprement dites, c'est-à-dire ce temps qu'il faut regarder comme une maladie secondaire ou subséquente, la circonstance d'avoir été produite ou déterminée par une indigestion, ne paroît point influencer sur le caractère de cette maladie, de façon à contre-indiquer les secours ordinaires. (b)

INDIGÈTE, f. m. & f. (Littér.) nom que les anciens donnoient à quelques-uns de leurs dieux : sans discuter ici les différentes opinions des savans sur la signification & l'origine de ce mot, je me contenterai de dire, que le sentiment le plus vraisemblable est de ceux qui le dérivent de *inde genitus*, ou de *in loco degens* ; ou bien encore de *inde*, & *ago*, pris pour *dego*, je vis, je demeure. En effet, on appelloit aussi ces dieux, *dieux locaux*, *diï locales* ; ou pour m'exprimer avec Servius, *dieux topiques*.

Les dieux *indigetes* étoient communément des mortels divinifiés, qui étoient censés des dieux du lieu, des protecteurs des lieux où on les faisoit dieux. Virgile joint *patrii* avec *Indigetes*, comme étant la même chose, *diï patrii*, *Indigetes*, Géorg. I. v. 498.

Les dieux auxquels les Romains donnoient le nom d'*Indigetes*, sont entr'autres Faune, Vesta, Enée, Romulus, ou Qui-

rinus, tous dieux d'Italie ; à Athènes Minerve dit Servius, & Didon à Carthage. Mais parmi les dieux *Indigetes*, il n'y en avoit point de plus célèbre & dont le culte fût plus répandu, que celui d'Hercule. La Grece, l'Italie, les Gaules, l'Espagne, l'Afrique, la Lybie, l'Egypte, & la Phénicie, lui avoient élevé des temples & des autels.

Il est vrai que l'on trouve *Jupiter indiges* ; mais ce *Jupiter indigete*, est Enée, & non le grand Jupiter. Le fils d'Anchise ayant perdu la vie dans un combat contre Mézen-ce, comme son corps ne se trouva point, parce qu'on l'avoit peut-être jeté dans le fleuve Numicus, près duquel s'étoit donné la bataille, on dit que Vénus, après l'avoir purifié dans les eaux de cette riviere, l'avoit mis elle-même au rang des dieux. Sur cette tradition, on prit soin de lui élever un tombeau dans cet endroit, monument qui subsistoit encore du temps de Tite-Live ; & là, on lui offrit des sacrifices sous le nom de *Jupiter Indigete*. Tout cela paroît incontestable par le témoignage de Tite-Live, liv. I. chap. iij. & liv. VI. chap. xij. C'est aussi ce que confirme Servius, sur le I. liv. de l'*Enéide*, v. 262 ; où il ajoute que dans ce sens, *Indiges* vient de *in diis ago*, je suis parmi les dieux.

Le lecteur peut consulter sur les *Indigetes*, leurs temples & leur culte, Pausanias & Strabon entre les anciens ; & parmi les modernes, outre Vossius, l'ouvrage de Meursius, de *Græciâ feriatâ*, mérite d'être lu. (D. J.)

INDIGIRKA, (Géog.) fleuve de la partie septentrionale de la Sibérie, qui a son embouchure dans la mer glaciale.

INDIGITAMENTA, (Musiq. des Anc.) hymnes à l'honneur des dieux : quelques-uns prétendent que c'étoient particulièrement les hymnes à l'honneur des dieux indigetes. (F. D. C.)

\* INDIGNATION, f. f. (Gramm.) sentiment mêlé de mépris & de colere que certaines injustices inattendues excitent en nous. L'*indignation* approuve la vengeance, mais n'y conduit pas. La colere passe ; l'*indignation* plus réfléchie dure : elle nous éloigne de l'indigne. L'*indignation* est muette ; c'est moins par le propos que

par les mouvemens qu'elle se montre. Elle ne transporte pas, elle gonfle; il est rare qu'elle soit injuste; nous sommes souvent indignés d'un mauvais procédé, dont nous ne sommes pas l'objet. Une ame délicate s'indigne quelquefois des obstacles qu'on lui oppose, des motifs qu'on lui croit, des rivaux qu'on lui donne, des récompenses qu'on lui promet, des éloges qu'on lui adresse, des préférences même qu'on lui accorde; en un mot, de tout ce qui marque qu'on n'a pas d'elle l'estime qu'elle croit mériter.

\* INDIGNE, adj. (*Gram.*) qui ne mérite pas une chose. C'est la honte de l'Eglise d'être gouvernée par des hommes indignes du rang où ils sont élevés. *Dictionnaire de Trévoux.*

Il se dit aussi des actions; il y a des hommes vains qui croient qu'il est indigne d'eux de parler honnêtement à leurs domestiques.

Il est indigne de la grace qu'il me demande, il s'est rendu indigne de mon amitié; il a fait une action indigne d'un galant homme.

Ce qui n'est pas indigne d'un pere qui a une femme & des enfans, d'un amant qui est sensible à la misere de celle qu'il aime; d'un ami qui parle pour son ami, seroit quelquefois indigne d'un homme libre.

INDIGNES, (*Jurispr.*) sont ceux qui pour avoir manqué à quelque devoir envers une personne de son vivant ou après sa mort, ont démerité à son égard, & en conséquence sont privés par la loi de sa succession ou des legs & autres droits qu'ils pouvoient avoir à répéter sur ses biens.

Ainsi le donataire qui use d'ingratitude envers son donateur, se rend indigne de la donation; & quoiqu'en général elle soit irrévocable de sa nature, néanmoins dans ce cas, elle peut être révoquée par le donateur, mais elle ne l'est pas de plein droit.

La femme qui est convaincue d'adultere perd sa dot & toutes ses conventions matrimoniales; le mari ne lui doit que des alimens dans un couvent.

Celle qui quitte son mari sans cause légitime, ou qui étant veuve se remarie dans l'an du deuil, ou qui vit impudiquement soit dans l'an du deuil ou depuis, ou qui se remarie à une personne indigne de sa con-

dition, est privée, selon le droit écrit, de tous ses gains nuptiaux.

Le conjoint survivant qui a procuré la mort du prédécédé, ou qui n'en a pas poursuivi la vengeance, est aussi privé comme indigne des avantages qu'il auroit pu prétendre en vertu de la loi, coutume, ou usage sur les biens du prédécédé.

L'héritier testamentaire ou ab intestat qui est auteur ou complice de la mort du défunt, ou qui a négligé d'en poursuivre la vengeance, se rend indigne de la succession; la peine s'étend même jusqu'aux enfans du coupable.

Il faut néanmoins observer qu'il y a des circonstances telles que la minorité & autres, qui peuvent excuser l'héritier de n'avoir pas poursuivi la mort du défunt.

Celui qui a attenté à l'honneur du défunt, ou qui lui a fait quelque injure grave, se rend aussi indigne de sa succession.

On doit appliquer aux légataires ce qui vient d'être dit de l'héritier.

Ceux qui traitent de la succession de quelqu'un de son vivant, qui ont empêché le défunt de faire un testament, qui tiennent le testament caché, au préjudice des héritiers, sont indignes de la succession, & de toutes les libéralités que le défunt auroit pu leur faire.

Chez les Romains, ce qui étoit ôté aux indignes, appartenoit au fisc: mais parmi nous le fisc n'en profite point; les biens appartiennent à ceux qui les auroient eu, si la personne devenue indigne ne les eût pas recueillis.

L'indignité est différente de l'incapacité, en ce que celle-ci empêche d'acquérir; l'autre empêche bien aussi d'acquérir, mais elle opere de plus que l'indigne ne peut conserver ce qu'il a acquis. *Voyez le tit. 9 du XXXIV liv. du Digeste, & le tit. 35 du VI livre du Code. (A)*

INDIGO, autrement appelé INDE, f. m. (*Botan. & Comm.*) substance de couleur bleue servant aux teinturiers & aux peintres en détrempe, provenant d'une plante nommée indigo par les François, & anillo par les Espagnols.

Cette plante est très-commune aux Antilles, à S. Domingue, dans presque tous les pays chauds de l'Amérique, &

dans plusieurs endroits des Indes orientales, d'où elle paroît avoir pris le nom qu'elle porte. Voyez INDIGOTIER.

La graine de l'*indigo* après avoir été semée dans un bon terrain, bien nettoyé de toute herbe étrangere, produit une espece d'arbusste, haut d'environ deux piés & quelquefois plus, divisé en plusieurs tiges & branches chargées de petites feuilles ovales, d'un verd foncé par-dessus, & d'une nuance beaucoup plus pâle en-dessous.

Aux fleurs qui sont d'une couleur rougeâtre & très-petites, succedent des siliques d'une ligne de grosseur, longues d'environ un pouce & recourbées en croissant, renfermant des semences brunes.

L'*indigo* est mis au rang des plantes vulnéraires détersives, en latin *emerus americanus siliquâ incurvâ*.

Cette plante étant sortie de terre, peut être coupée au bout de deux mois pour en faire usage; mais il faut prévenir le temps où elle commence d'entrer en fleur; six semaines après cette premiere récolte, les jets sont devenus assez forts pour en faire une seconde, & si le temps permet, l'on peut ainsi continuer les coupes, de six semaines en six semaines, jusqu'à ce que la plante dégénere; ce qui n'arrive ordinairement qu'à la fin de la seconde année; alors on est contraint d'arracher les souches, & de semer de nouvelles graines, observant toujours de ne pas le faire pendant un temps de sécheresse.

Les chenilles font de grands dégats dans les champs d'*indigo*; cela oblige souvent les habitans de couper la plante avant sa parfaite maturité. Mais quoique ces insectes soient répandus en grand nombre parmi les branches & les feuilles, on ne laisse pas de transporter le tout dans les cuves destinées aux opérations dont on parlera ci-après, & la teinture qu'on en retire n'en est pas ordinairement moins belle. On peut même croire au contraire, que la partie extractive de la plante ayant été digérée par les chenilles, en devient plus parfaite; c'est ce que l'on remarque dans les especes de mouches nommées *cochenilles*, qui tirent leur substance du fruit de la raquette, dont la substance rouge,

après avoir été digérée par ces insectes, acquiert beaucoup de fixité & devient une marchandise précieuse pour la teinture en écarlate.

Avant de parler de la façon dont on fabrique l'*indigo*, il est à propos de détailler les instrumens & ustensiles nécessaires à ce travail.

L'eau claire étant essentielle pour les opérations des indigoteries, on a grande attention de les établir aux environs de quelque ruisseau d'eau courante; l'attirail de ces laboratoires consiste principalement dans trois grandes cuves en forme de bacs ou bassins de figure à-peu-près quarrée; ces cuves sont construites de bonne maçonnerie en bain de mortier, bien enduite de ciment, plus élevées les unes que les autres, & disposées par degrés; de façon que la plus haute de ces cuves qu'on nomme la *trempoire*, puisse aisément se vuider par des robinets dans celle de dessous, nommée la *batterie*, & celle-ci dans le *repassoir* ou cuve inférieure. Voy. *Planc. d'Agriculture, une Indigoterie*.

Les proportions de la *trempoire* sont à-peu-près dix-huit à vingt piés de longueur, sur quatorze à quinze de largeur, & trois & demi à quatre piés de profondeur; la *batterie* doit avoir un peu plus que la moitié de la capacité de la *trempoire*; quant au *repassoir*, il ne contient au plus qu'un tiers de la *batterie*, ses bords étant beaucoup moins élevés.

A peu de distance de ces bacs est un hangard ouvert de tous côtés, sous lequel on expose l'*indigo*, pour le faire sécher à l'abri du soleil & de la pluie, le mettant pour cet effet dans les caissons de bois, especes d'augets, longs de 3 piés, sur environ 20 pouces de large, & 3 ou 4 de profondeur.

Il faut avoir dans une indigoterie plusieurs seaux de bois, percés de trous de tariere, & attachés à de longues & fortes perches; on les emploie pour battre & agiter la teinture, après l'avoir fait passer de la *trempoire* dans la *batterie*.

On doit aussi se précautionner d'un nombre suffisant de sacs de grosse toile, longs d'un pié & demi, & terminé en pointe comme des capuchons de moine; ce sont

des espèces de chausses servant à faire égoutter l'*indigo*, avant de le mettre dans les caissons.

Le principal artiste, ou l'*indigotier* (ainsi qu'on le nomme aux isles) a encore soin de se pourvoir d'une petite tasse d'argent, bien polie, dont il se sert à faire des essais sur la teinture, comme on le dira en son lieu.

*Procédé pour faire l'indigo, selon l'usage pratiqué aux isles de l'Amérique.* La plante ayant acquis son degré de maturité, on la coupe assez près de terre avec des couteaux courbés en serpettes; on en fait quelquefois des bottes, mais la meilleure façon est de la mettre dans des sacs, afin de la transporter plus sûrement sans en perdre; on en remplit totalement la trempoire, dans laquelle on fait entrer une suffisante quantité d'eau pour submerger toute la plante, qui surnageroit & s'éleveroit au-dessus des bords de la cuve, si on n'avoit pas soin de l'assujettir, en la chargeant par-dessus avec des morceaux de bois; le tout ainsi disposé, on laisse macérer les substances, en attendant l'effet de la fermentation, plus ou moins prompte selon la température de l'air; mais il est fort rare en ces climats que cela passe 24 heures.

Alors la plante s'échauffe considérablement par l'action de l'eau, aidée de la chaleur de l'air; les principes s'atténuent, & les sels par leur développement favorisent l'extraction de la partie colorante dont l'eau se charge, acquérant une belle couleur bleue foncée, tirant un peu sur le violet; lorsqu'elle est parvenue au point désiré par l'artiste, on ouvre les robinets par où cette eau ainsi colorée coule dans la batterie; on nettoie aussitôt la trempoire, afin de lui faire recevoir de nouvelles plantes, & par ce moyen le travail se continue sans interruption.

L'eau qui a passé de la trempoire dans la batterie, se trouve donc imprégnée du sel essentiel de la plante, & d'une huile tenue, intimement liée par la fermentation à une terre très-subtile, dont l'aggrégation constitue la fécule ou substance bleue que l'on cherche.

Il s'agit maintenant de séparer cette fécule

d'avec le sel; c'est ce que doit opérer le travail qui se fait dans la batterie.

On agite donc violemment la teinture contenue dans cette cuve, en y plongeant & retirant alternativement les seaux percés dont on a déjà parlé.

C'est ici où la science de l'*indigotier* peut se trouver en défaut, pour peu qu'il manque d'attention; car s'il cesse trop tôt de faire agir les seaux, il perd beaucoup de la partie colorante qui n'a pas encore été séparée du sel; & si au contraire il continue de faire battre la teinture après l'exacte séparation, les parties se rapprochent, forment une nouvelle combinaison, & le sel, par sa réaction sur l'huile tenue & la terre subtile, excite une seconde fermentation, qui altere la teinture & en noircit la couleur; c'est ce que les fabriquans appellent *indigo brûlé*.

Pour prévenir ces accidens l'*indigotier* observe soigneusement les différens phénomènes qui se passent dans le travail de la batterie, & afin de s'assurer du point exact de séparation, il prend de temps en temps, avec une tasse d'argent bien propre, un peu de la teinture; il la regarde attentivement, & s'il s'aperçoit que les molécules colorées se rassemblent en se séparant du reste de la liqueur, il fait promptement cesser le mouvement des seaux, pour donner le temps à la fécule bleue de se précipiter au fond de la cuve, où on la laisse se rasseoir jusqu'à ce que l'eau soit totalement déféquée & éclaircie; alors on débouche successivement des trous percés à différentes hauteurs, par lesquels cette eau étant regardée comme inutile, se répand en dehors des cuves.

La fécule bleue qui est restée au fond de la batterie, ayant acquis la consistance d'une boue liquide, on ouvre les robinets, & on la fait passer dans le repositoire; c'est dans cette dernière cuve qu'elle se repose & se dégage encore de beaucoup d'eau superflue; on la met ensuite égoutter dans les sacs en forme de chausses, & quand il ne filtre plus d'eau au-travers de la toile, cette matière, devenue plus épaisse, est vidée dans les caissons qu'on a eu soin de disposer par rang sous le ban-

gard , en les élevant sur des planches à quelque distance de terre.

L'*indigo* ayant achevé de perdre son humidité dans les caissons , est brisé par morceaux , & lorsqu'il est suffisamment sec , on l'enferme dans des tonneaux , pour le livrer aux marchands.

Il résulte des opérations dont on vient de parler , que l'*indigo* en masse n'est autre chose qu'une simple fécule précipitée & dégagée du sel qui la tenoit suspendue & errante dans l'eau des cuves ; ainsi la définition qu'en donne le P. Labat , dans son voyage aux isles de l'Amérique , n'est pas exacte , lorsqu'il dit , *page 178 du premier volume* , que l'*indigo* est composé du sel & de la substance de la plante. Ce n'est pas la seule faute à reprendre dans cet auteur.

La mauvaise odeur qui s'exhale des cuves , lorsqu'elles sont mises en action , fait périr beaucoup d'ouvriers ; c'est une des principales causes de la diminution des indigoteries dans les isles françoises ; peut-être seroit-il possible de remédier à ce danger , en administrant à propos le sel essentiel de la plante que l'eau entraîne avec elle , & que l'on néglige , faute d'en connoître les propriétés ; c'est aux médecins qui sont dans le pays , à faire sur cela les observations qu'ils croiront nécessaires. On peut aisément retirer ce sel au moyen de la cristallisation , ou par évaporation de l'eau jusqu'à siccité , s'il n'est pas de nature à cristalliser.

Les teinturiers emploient l'*indigo* avec différentes drogues , pour teindre en bleu les étoffes de soie & de laine.

*Préparation de l'indigo pour la teinture des toiles aux Indes orientales.*

L'ouvrier ayant réduit en poudre une certaine quantité d'*indigo* , la met dans un grand vase de terre qu'il remplit d'eau froide ; il y joint une quantité proportionnée de chaux , réduite pareillement en poussière ; ensuite il flaire l'*indigo* , pour connoître s'il ne sent point l'aigre ; & en ce cas-là , il ajoute encore de la chaux , pour lui faire perdre cette odeur. Prenant alors une suffisante quantité de graines de tavaréi , il les fait bouillir dans un seau d'eau pendant vingt-quatre

heures : il verse après cela le tout , eau & graine , dans le vase de l'*indigo* préparé. Cette teinture se garde pendant trois jours , & l'on a soin de l'agiter quatre ou cinq fois par jour avec un bâton de bambou.

Le bleu étant ainsi préparé , on y trempe la toile enduite de cire , après l'avoir pliée en double , en sorte que le dessus de la toile soit en dehors , & que l'envers soit en dedans. On la laisse tremper environ deux heures dans la préparation d'*indigo* ; puis on la retire teinte en bleu aux endroits convenables. On voit par-là que les teintures indiennes méritent autant le nom de *teintes* , que celui de *toiles peintes*.

La longueur & la multiplicité des opérations pour teindre en bleu , fait naître naturellement un doute ; savoir , si l'on n'auroit pas plutôt fait de peindre avec un pinceau les fleurs en bleu , sur-tout quand il y en a peu de cette couleur dans un dessein. Les Indiens conviennent que cela se pourroit , mais ils disent que ce bleu ainsi peint ne tiendrait pas , & qu'après deux ou trois lessives , il disparaîtroit.

La ténacité & l'adhérence de la couleur bleue , doit être attribuée à la graine de tavaréi , qui croît aux Indes orientales. Elle est d'un brun clair , olivâtre , un peu amère , cylindrique , de la grosseur d'une ligne , & difficile de rompre avec la dent.

De quelque manière que l'*indigo* soit préparé , on ne s'en sert en médecine , ni pour l'extérieur , ni pour l'intérieur ; on prétend même qu'en Saxe il est défendu de l'employer intérieurement ; cependant je n'oserois décider que ce fût un poison ; c'est assez de savoir que c'est une drogue lucrative , dont toutes les nations se disputent le commerce. Il semble que les *indigos* des isles françoises conservent encore l'avantage du bon marché , ruineux pour les *indigos* des colonies angloises , qui sont néanmoins mieux préparés.

Le bon *indigo* , non falsifié avec de l'ardoise pilée ou du sable , brûle entièrement , lorsqu'on le met sur une pelle rouge. Il est léger , flottant sur l'eau ; & si on le rompt par morceaux , l'intérieur doit être net , d'un beau bleu , très-foncé , tirant

sur le violet, & paroissant cuivré, si on le frotte avec un corps poli, ou le dessus de l'ongle.

Celui qu'on nomme *guatimalo* est fort estimé; il se fabrique aux environs de Guatimala, ville de la nouvelle Espagne.

On fait encore beaucoup de cas de l'*indigo* sarquisse, qui se tire d'un village de même nom, situé dans les Indes orientales.

Le prix de cette marchandise varie beaucoup; on l'a vu plusieurs fois monter d'un écu à 7 liv. 10 s. & même fort au-dessus d'une pistole la livre. (M. L. R.)

L'article que nous allons transcrire est de Monsieur Gressier. Le public éclairé jugera s'il a raison de contredire l'auteur de l'article précédent.

§ INDIGO, autrement appelé INDE, f. m. (Botan. & Comm.) substance de couleur bleue servant aux teinturiers & aux peintres en détrempe, provenant d'une plante nommée *indigo* par les François, & *anillo* par les Espagnols.

Cette plante est très-commune aux Antilles, à Saint-Domingue, dans tous les pays chauds de l'Amérique & dans plusieurs endroits des Indes orientales, d'où elle paroît avoir pris le nom qu'elle porte. Mais de toutes les colonies françoises, c'est celle de Saint-Domingue où il s'en fabrique le plus & avec le plus de succès. Ce sera aussi de ce qui s'y pratique à l'égard de cette plante, qu'il sera question dans cet article.

On cultive à Saint-Domingue deux espèces d'*indigo*, l'un que l'on appelle *indigo* franc, & l'autre *indigo* maron (a) *guatimale*. Celui-ci se divise en *indigo* maron à graine noire, & en *indigo* maron à graine verdâtre ou couleur de corne. Ces deux dernières espèces auroient peut-être entr'elles quelqu'autre différence que celle de la couleur des graines, aux yeux d'un bon observateur. Mais elles se ressemblent par les feuilles qui sont d'un verd un peu pâle, & par les fleurs qui sont rougeâtres, très-petites, & qui sortent rassemblées en forme d'épi fait comme un cône

alongé. L'*indigo* franc a aussi ses fleurs rougeâtres & très-petites, mais elles viennent séparément & sans épi (b), & les feuilles sont d'un verd plus foncé. Sa graine est plus grosse que celle de l'*indigo* maron: elle est d'une couleur jaune assez claire lorsqu'elle est récemment cueillie. Au lieu d'être cylindriques, comme l'a dit l'auteur de l'article précédent, &c. toutes les graines de ces deux *indigos* sont de figure cubique à angles arrondis. Elles viennent aussi dans des siliques recourbées en croissant; celles de l'*indigo* franc ont bien une ligne au moins d'épaisseur, un pouce & demi & quelquefois plus de longueur, & sont séparées comme les fleurs. Mais celles de l'*indigo* maron ont presque la moitié moins en tout sens, viennent par grappes, & ne mûrissent que successivement, de même qu'elles se développent.

La graine d'*indigo*, semée dans un bon terrain bien nettoyé de toute herbe étrangère, produit une espèce d'arbruste haut d'environ deux piés, & quelquefois de trois. Le maron s'éleveroit jusqu'à six & plus, si on le laissoit croître. Ces deux espèces d'arbustes se divisent en plusieurs branches, mais non en plusieurs tiges, comme il est dit dans l'article INDIGO, chargées de petites feuilles qui ressemblent assez à celles de la luzerne.

Si l'*indigo* peut être mis au rang des plantes vulnérables & détersives, comme le dit l'auteur de l'article précédent, &c. on l'ignore à Saint-Domingue, où l'on n'en fait aucun usage en médecine.

Cette plante, étant sortie de terre, peut être coupée au bout de deux mois, & quelquefois plus, pour en faire usage: cela dépend de la saison & du temps favorable qu'elle a reçus. Mais lorsque l'on n'a planté que de l'*indigo* maron, il est bon de prévenir le temps où il entre en fleurs; car, pour ce qui est de l'*indigo* franc, c'est lorsqu'il commence à fleurir que l'on juge qu'il est bon à couper: aussi lorsqu'on le mêle, ce qui arrive quelquefois, c'est la fleuraison

(a) Le terme de *maron* est fort usité à Saint-Domingue pour signifier, soit une plante, soit un animal sauvage, comme du *thim maron*, *cochon maron*, &c. On le dit aussi d'un negre, esclave, fugitif.

(b) Du moins si le pédicule commun le long duquel elles naissent peut s'appeller *épi*, il n'a pas la même forme que celui de l'*indigo* maron.

du franc, laquelle devance celle du maron, qui décide de la coupe. Six ou sept semaines après cette première récolte, les jets sont devenus assez forts pour en faire une seconde; & si le temps le permet, l'on peut ainsi continuer jusqu'à ce que la plante dégénère; ce qui dépend de la qualité de la terre, c'est-à-dire, à la fin de la seconde année, dans la terre neuve ou très-bonne, & dès la fin de la première, dans les terres vieilles ou médiocres. Alors l'on arrache les souches, & l'on replante si c'est la saison des pluies. Mais si le cultivateur a la faculté d'arroser, il peut replanter aussi-tôt que la terre est préparée.

Ce seroit ici le lieu de parler de l'arrosage de l'*indigo*, comme étant une des belles opérations de la culture de l'*indigo*, qui exige des détails très-intéressans, & qui est aujourd'hui d'une grande importance pour les habitans dont la terre est propre à l'arrosage, & qui ont le bonheur de pouvoir disposer d'une portion d'eau suffisante; mais pour en parler convenablement, il faudroit l'avoir mis en pratique; ce que je n'ai pas fait: d'ailleurs, je n'entreprends point de faire un traité complet de la culture & de la fabrique de l'*indigo*. Cet ouvrage, qui est encore à désirer, seroit digne du zèle & des lumières de messieurs de la chambre d'agriculture.

Les chenilles font de grands, &c. comme on l'observe dans l'article que l'on vient de lire, &c. Mais on peut ajouter que la chenille n'est pas le seul insecte nuisible à l'*indigo*, quoiqu'il le soit plus qu'aucun autre: il y en a plusieurs autres; & l'on peut dire qu'il y a peu de plantes qui aient plus d'ennemis.

Avant de parler de la façon dont on fabrique l'*indigo*, il est à propos de parler des instrumens & ustensiles nécessaires à ce travail.

*De l'eau.* L'eau (c) étant essentielle pour

les opérations d'indigoteries, lorsque l'on n'est pas à portée de les établir aux environs de quelque ruisseau, on tâche de se procurer de l'eau par le moyen d'une pente ou de plusieurs. Dans ce cas, le tirage de l'eau est un ouvrage pénible pour les Nègres des habitans qui ne sont pas en état de se pourvoir d'une machine en bois qui fait à-peu-près le même effet que celle du puits de Bicêtre, par le travail d'un vieux mulet, ou même d'un âne.

*Des indigoteries.* Après s'être assuré de l'eau, on construit les indigoteries le plus à portée qu'il est possible; elles consistent en quatre vaisseaux de maçonnerie bien enduite de ciment, plus élevés les uns que les autres, & disposés en étage.

*Du bassin.* Le plus élevé, qui se nomme le *bassin*, est un réservoir fait pour recevoir l'eau du ruisseau que l'on a su y conduire par un canal, ou celle que l'on tire des puits, & pour la distribuer ensuite à tous les vaisseaux. Ce réservoir doit contenir autant d'eau qu'il en faut pour remplir toutes les pourritures (d) qui en dépendent, & même quelque chose de plus. La forme de ce bassin est assez arbitraire. Quand on n'est pas gêné par la nature du terrain, on lui donne ordinairement peu de profondeur & de largeur, sauf à l'allonger à la demande de la face des pourritures.

*Des pourritures.* Celles-ci varient pour leurs proportions, selon les idées des habitans indigotiers. Les uns les veulent grandes, d'autres préfèrent les petites. Les plus grandes sont de douze piés en carré sur trois piés de profondeur; les plus petites de huit en carré sur un pié & demi à deux piés de profondeur; mais les plus ordinaires ont dix piés en carré sur deux piés, ou vingt-six pouces de profondeur au-dessous du bassin, & deux piés quatre ou six pouces aux robinets, parce qu'il faut au-moins quatre pouces de

(c) Il est inutile de dire l'eau claire, comme dans l'art. INDIGO; car il se fabrique très-bien avec de l'eau trouble: il suffit qu'elle ne soit pas corrompue.

(d) C'est ainsi que l'on appelle à Saint-Domingue la cuve où l'on fait macérer l'*indigo*, & non la trempoire. On n'en fait ordinairement que quatre pour un bassin. Si l'on a besoin d'un plus grand nombre de pourritures, l'on construit d'autres indigoteries.



pente pour la promptie sortie de l'eau d'une cuve de dix piés.

*Du barrage des cuves.* Aux deux côtés de chaque pourriture, l'on plante de gros poteaux de bois dur de quatre à cinq piés en terre, & bien foulés, lesquels dépassent le bord de la cuve d'un pié ou plus, & dans cet excédent sont emmortoisés des travers de six pouces d'équarrissage. Ces travers servent à contenir le barrage que l'on fait sur chaque cuve, lorsqu'elle est pleine d'*indigo*, pour empêcher l'eau de soulever l'herbe; ce qui ne manqueroit pas d'arriver, à proportion de la chaleur de la fermentation qui fait raréfier l'eau de la cuve.

Il y a deux sortes de barrage, l'ancien est celui que l'on appelle aujourd'hui *le barrage à l'angloise*. Celui-ci est le plus commode: au lieu de quatre poteaux que l'on nomme *clefs*, deux de chaque côté de la pourriture, qui sont fort incommodes parce qu'ils tiennent le travers au ras du bord de la cuve, l'on n'en met plus qu'un, un peu plus gros de chaque côté au milieu; mais on le fait surpasser le bord de la maçonnerie de quatre piés & plus, si l'on veut. Ces deux clefs portent une traverse de six pouces d'équarrissage, qui, par son élévation de six piés au-dessus du fond de la pourriture, ne cause aucun embarras à ceux qui y arrangent l'herbe (e). Dans cette traverse, on pratique à deux piés & demi en dedans du bord de la pourriture, un pas de chaque côté & autant à l'autre bord; ce qui fait quatre pas tels que les charpentiers en creusent sur les sablières pour y poser les chevrons. Lorsque l'herbe est bien arrangée dans la cuve & dressée à-peu-près de niveau, le negre indigotier étend dessus parallèlement à la traverse dix-huit à vingt lattes de trois pouces de largeur. Il pose ensuite transversalement sur les lattes, & perpendiculairement aux pas de la traverse, deux petits travers de quatre à cinq pouces d'équarrissage, à chaque extrémité desquels on a pratiqué trois crans à six pou-

ces de distance les uns des autres, dans l'un desquels on fait entrer le bout fait en biseau d'un petit chevron, dont l'autre bout entre dans le pas de la traverse. Ces quatre morceaux de bois servent à contenir tout le barrage: on les écarte ou on les rapproche par les trois crans, suivant qu'il y a plus ou moins d'*indigo* dans la cuve. Lorsqu'elle travaille, les chevalets sont pressés, de façon que l'on ne pourroit les faire sortir des crans qu'à coups de masse. Mais quelques minutes après qu'on a ouvert les robinets, ils tombent d'eux-mêmes.

*De la batterie.* L'eau d'*indigo* sortant de la pourriture, tombe dans une autre cuve que l'on appelle *batterie*. Celle-ci, qui demande plus de profondeur que la pourriture, à cause de l'opération du battage, s'éleve d'environ deux piés au-dessus du robinet de la cuve supérieure, & en a autant au-dessous que la profondeur de la pourriture. On a soin en la construisant, de pratiquer dans la maçonnerie quelques degrés de chaque côté pour descendre au robinet. L'ouverture que ces degrés laissent dans le mur se nomme *la chapelle*. Une batterie de huit piés en quarré contient ordinairement au-dessous de la chapelle toute l'eau d'une pourriture de dix piés, l'herbe ayant par son volume occupé le surplus dans la pourriture.

Autrefois que l'on battoit l'*indigo* avec de grandes perches mobiles montées sur des chandeliers au bord de la batterie, au bout desquelles étoient ajustés de grands baquets ou caissons sans fonçures, étroits par le bas & larges par le haut, on construisoit autant de batteries que de pourritures. Les petits habitans qui n'ont pas la faculté de faire des machines à battre, & qui n'ont qu'une indigoterie simple, s'en servent encore: mais aujourd'hui (en 1774) & depuis plusieurs années, tous les habitans un peu forts en culture, font battre leur *indigo* par des chevaux ou mulets, ou par une roue à l'eau. Mais, pour ne pas multiplier les machines, au

(e) En parlant de la plante *indigo*, on dit l'herbe: j'ai de belle herbe; mon herbe est courte. Lorsqu'elle n'a pas été coupée, on l'appelle de la grande herbe, ensuite du rejeton.

lieu de deux batteries de huit piés pour deux pourritures de dix, on n'en construit plus qu'une de douze piés en quarré, laquelle contient autant d'eau que les deux de huit, sans lui donner plus de profondeur.

*De la machine à battre l'indigo.* La machine que l'on a inventée pour battre l'indigo avec un cheval, est fort simple : elle consiste en un grand arbre de six pouces d'équarrissage & d'environ vingt piés de long, lequel traverse horizontalement la batterie par le milieu, à trois piés au-dessus du fond. Quatre mortaises de quatre pouces sur deux de largeur, placées à distance égale dans la longueur qui domine la batterie, traversant cet arbre, chacune dans une face différente de celle qui la précède, de sorte que les huit ouvertures des quatre mortaises formeroient un octogone, reçoivent quatre bras de quatre pouces de large, de deux d'épaisseur & six de longueur, arrêtés au milieu par une cheville. Chaque extrémité d'un bras porte un petit baquet ou caisson de dix à douze pouces de longueur, de neuf à dix de profondeur, n'ayant que deux pouces de largeur dans la sonçure, & sept à huit pouces d'ouverture. Cet arbre, en tournant au-dessus de la surface de l'eau de la batterie, y fait plonger successivement chaque baquet qui se remplit d'eau en passant, & la verse après l'avoir élevée. Pour faire tourner cet arbre qui a un axe de fer à chaque bout & une gorge ou tourillon vers le milieu, lequel posé sur un colet de bois, on ajuste à l'extrémité extérieure une petite roue verticale de deux piés de diametre, faite d'un mandrier de quatre pouces d'épaisseur, dans laquelle on a fixé, à deux pouces de la circonférence, douze dents de bois dur de deux pouces d'épaisseur, de cinq de longueur & à cinq pouces de distance les unes des autres, de sorte qu'elles se trouvent

placées horizontalement à égales distances. Ces douze dents s'engrenent & sont poussées par la rencontre de vingt-quatre, & quelquefois de trente autres de même proportion, fixées perpendiculairement sous une roue de quatre piés ou quatre piés & demi de diametre, portée horizontalement par un arbre ou pivot de sept à huit pouces d'équarrissage & de sept à huit piés de longueur, placé verticalement à la demande de la petite roue. Ce pivot ayant un axe, en forme de cul d'œuf, d'acier bien acéré à son extrémité inférieure, posé sur une platine de fer, un tourillon au tiers de sa longueur tourne dans une petite charpente faite exprès pour le recevoir & le soutenir droit, au moyen d'un grand levier ou bras chevillé dans la tête du pivot par un bout, & ayant à l'autre un palonier pour y atteler un cheval ou mulet exercé à tirer circulairement. Pour peu que le cheval trotte autour de la machine, dans un espace qui n'a guere que soixante piés de circonférence, on sent quelle agitation il doit causer dans l'eau de la batterie, en faisant faire à l'arbre qui la traverse deux tours, ou deux tours & demi à chaque trou qu'il fait.

Ceux qui ont la commodité de faire passer un ruisseau à la hauteur du bassin d'une indigoterie, peuvent faire tourner l'arbre de la batterie par une roue à godets de douze piés de diametre, & même faire construire une batterie double de chaque côté de la roue à l'eau. Par ce moyen elle battra l'indigo de quatre pourritures.

*Du diablotin.* Lorsque l'indigo battu est repolé dans la batterie, la fécule se trouvant précipitée au fond, l'on fait couler l'eau qui en est dépoullée dans un petit vaisseau qui se trouve au-dessous, lequel ne contient guere que la quinzieme (f) partie de celle qui est dans la batterie : on le nomme

(f) Ce vaisseau appelé le *repositoir* dans l'article précédent, est dit contenir le tiers de la batterie. C'est une erreur ; car pour une batterie double de douze piés en quarré qui a deux piés de profondeur au-dessous de la chapelle & deux piés cinq pouces au robinet, il suffit que le diablotin, lequel a la forme du fer à cheval, ait quatre piés de large le long du mur de la batterie, & autant au milieu de la partie ronde sur quatorze à quinze pouces de profondeur le long des bords, & un pié & demi au milieu.

Le *diablotin*. Ce petit vaisseau est bientôt rempli, lorsqu'on a ouvert la première cheville du robinet de la batterie. Mais lorsqu'il est, l'eau qui survient s'épanche dans l'entourage du diablotin, & s'enfuit par un canal fait exprès pour recevoir l'eau de l'égouttage des sacs. Cette partie d'une indigoterie doit être couverte : on y construit en effet un petit hangard pour mettre à l'abri de l'eau du ciel la fécule lorsqu'elle est dans le diablotin, & les sacs dans lesquels on fait égoutter l'*indigo*. Le dessous de cet hangard, qui a ordinairement huit piés de large sur l'étendue de la batterie, est entouré d'un mur qui s'élève à quatre piés au-dessus de la fonçure, & dans ce mur on pose à trois piés au-dessus de la même fonçure, en le construisant, une pièce de bois percée de trous de tarière, à sept à huit pouces de distance les uns des autres, pour recevoir des chevilles saillantes de neuf à dix pouces, auxquelles pendent les petits sacs qui doivent servir à égoutter l'*indigo*. Ces sacs sont faits avec de la grosse toile de  $\frac{7}{8}$  de large. D'une aune de cette toile l'on fait quatre sacs de dix-neuf à vingt pouces de longueur. Quelques-uns arrondissent (g) les angles du fond, d'autres les laissent quarrés.

De la fabrication de l'*indigo*. L'établissement d'une indigoterie n'est ni difficile ni fort dispendieux. Mais il s'est écoulé bien des années, avant que l'art de fabriquer l'*indigo* ait été aussi généralement connu qu'il l'est depuis quelques années à Saint-Domingue. Il y a trente ans qu'un bon indigotier, soit negre soit blanc, y étoit fort rare : il se perdoit de l'*indigo*, ou s'en fabriquoit de mauvaise qualité une assez grande quantité, faute de connoissances suffisantes. Ceux qui le faisoient bien, rarement avoient le talent de mettre leur pratique à la portée des apprentifs ; de sorte que le peu de succès de ceux qui avoient pris des leçons pendant des années entières, faisoit croire qu'il falloit, pour

faire un indigotier, que le sujet naquît avec un instinct propre à le devenir. Il n'en est pas de même aujourd'hui ; il se trouve plus de bons indigotiers que d'autres : cependant la méthode de fabriquer l'*indigo* n'a pas encore de règles uniformes. Les uns s'attachent à de certaines remarques, qui sont négligées par d'autres qui en ont de différentes. Après avoir suivi celles de plusieurs indigotiers pendant quelques années, & les avoir reconnues très-incertaines, j'en suis venu à me faire moi-même une méthode d'après mes observations. Si elle n'est pas la plus sûre de toutes, ce que j'ignore encore, je la crois du moins la plus facile à saisir ; parce que l'ayant enseignée à quelques negres de mes voisins, qui après de longs apprentissages sous des indigotiers qui le faisoient bien sans avoir rien appris d'eux, sont devenus de bons fabriquans après avoir passé avec moi le temps de deux coupes d'*indigo*. Voici cette méthode ; elle ne paroît pas beaucoup différer de celle des autres : ce sont les mêmes procédés, mais plus ménagés.

Lorsque ma cuve commence à travailler, ce que l'on apperçoit, lorsque la superficie de l'eau commence à prendre la couleur verte, qu'elle se charge d'écumés (h), se couvre de cuivrage, & surtout qu'elle commence à monter, je la sonde de même que le font les autres indigotiers. En terme d'indigotiers, sonder sa cuve, c'est prendre un peu d'eau au robinet dans une tasse d'argent faite exprès pour cet usage ; & après l'avoir agité, d'observer ce qui se passe dans la tasse. Or, voici les observations : lorsque votre cuve est fort éloignée de son point de pourriture suffisante, l'eau qui sort dans le bras est blanchâtre & un peu trouble ; en continuant de travailler, elle devient, quelques heures après, d'un jaune clair, & un peu transparent ; à mesure qu'elle approche du degré de pourriture que l'on cherche, cette couleur jaunée devient plus vive, approchant de l'orangé, & en-

(g) Ils ne sont donc pas faits comme des chausses ou capuchons.

(h) Il y a cependant quelquefois des circonstances, où quoique la cuve travaille il ne paroît rien sur la superficie qui l'annonce, mais elles sont rares. Alors c'est l'expérience qui doit tenir lieu de règle.

core plus transparente, tandis que la superficie de la cuve reste toujours d'un gros (i) vert. Mais il ne suffit pas pour vous déterminer à lâcher votre cuve, d'observer la couleur de l'eau que vous recevez dans votre tasse. Cette couleur jaune & bien transparente, est seulement un avertissement pour l'indigotier que la cuve approche de son point de perfection, & qu'elle y est peut-être. Alors il faut pousser plus loin sa recherche par le battage de la tasse, & ne pas différer; car si cette couleur jaune transparente venoit à se troubler, infailliblement votre cuve seroit trop pourrie. Après donc avoir reçu dans votre tasse un peu d'eau, ce qui va ordinairement à la moitié, vous l'agitez jusqu'à ce que de jaune elle devienne un peu verte; ayant soufflé l'écume qui se forme dessus, vous devez appercevoir dans l'eau un petit grain très-fin qui commence à se former: c'est le premier développement de la fécule. Balancez doucement la tasse: ce grain, en roulant, se grossit peu-à-peu; mais s'il ne se dégage pas aisément de l'eau, & qu'au lieu de s'éclaircir à mesure que le grain se rassemble, l'eau prenne au contraire une couleur sombre & trouble, votre cuve n'est pas assez pourrie; il faut la laisser encore travailler. Il n'y a que l'expérience qui puisse vous apprendre si ce sera dans deux, trois ou quatre heures qu'il faut revenir la sonder. Ceux qui ne sont pas encore fort expérimentés, reviennent plus souvent que les autres, sauf à recommencer. Il n'est cependant pas à propos de sonder trop souvent, de crainte que les yeux s'accoutumant à voir toujours à-peu-près la même couleur, ne s'aperçoivent plus du changement qui se fait par des nuances si délicates, qu'il faut des yeux exercés pour en remarquer la

différence. Enfin lorsqu'après avoir suivi & observé les progrès de la pourriture, vous prenez de l'eau de la couleur désignée ci-dessus, qu'après l'avoir battue jusqu'à ce qu'elle commence à se changer de jaune en vert, sans attendre que ce vert soit foncé; vous remarquez en balançant doucement votre tasse, que le grain se déclare assez promptement dans une eau d'un vert clair, tirant sur le jaune; & qu'à mesure qu'il se grossit en se rassemblant, l'eau en devient plus claire ou plus transparente, il est temps d'ouvrir votre robinet, ou pour parler le langage d'indigotier, de larguer votre cuve. La remarque essentielle est donc celle qui vous fait juger par la couleur & la netteté de l'eau, & par la formation assez prompte du grain qui l'accompagne, que la fécule a eu le degré de fermentation suffisant pour se détacher de l'eau dans le battage de la batterie & se précipiter au fond; ce qu'on appelle *caler*.

C'est donc pendant que l'*indigo* est dans la pourriture que son sort doit être décidé, & non dans la batterie (k), que l'indigotier a besoin de toute sa science: elle ne consiste plus qu'à le faire bien égoutter; & pour cet effet, à ne le battre ni trop, ni trop peu. Mais le battage d'une bone cuve est toujours l'opération la moins difficile à apprendre. Ce qu'il y a de plus difficile, est de savoir proportionner son battage au défaut de pourriture, soit par le trop ou le trop peu. Lorsqu'une cuve est trop pourrie, elle doit être ménagée au battage (l), parce qu'elle est plus disposée à se dissoudre. Lorsqu'au contraire elle en manque, il faut augmenter le battage, parce que sans cela, la fécule ne se sépareroit de l'eau qu'imparfaitement. Mais il faut de l'expérience pour se conduire dans ces oc-

(i) Il est dit dans l'article précédent que les sels par leur développement favorisent l'extraction de la partie colorante dont l'eau se charge, acquérant une belle couleur de bleu foncé tirant un peu sur le violet. Il faut que l'auteur de cet article n'ait jamais vu faire de l'*indigo*. Car ce n'est jamais dans la cuve qu'il nomme *la trempoire*, que cette couleur bleue se déclare, mais dans le battage de la batterie commune; on le verra lorsqu'il en sera question.

(k) Ceci est contraire à ce qui a été dit dans l'article précédent au sujet de la fabrique.

(l) C'est encore une erreur de prétendre que le trop de battage noircit la couleur de l'*indigo*. Il cause de la perte, parce qu'il reste une partie de la fécule dans l'eau. Mais la mauvaise couleur de l'*indigo* est toujours l'effet du trop de pourriture, qui fait que la cuve égoutte mal.

casions, & pour tirer le meilleur parti possible d'une cuve manquée; car le plus souvent l'indigotier est incertain si sa cuve a trop ou trop peu de pourriture.

*Du battage de l'indigo.* Lorsqu'une cuve d'indigo a reçu la pourriture requise, vous en avez la preuve dès les premiers jets que font les baquets, en versant l'eau qu'ils ont puisée. Si la lame d'eau qui en sort est d'un jaune bien transparent, accompagné d'une légère nuance de vert, vous pouvez compter que la cuve est bonne. Si cette eau est beaucoup plus verte que jaune, elle manque de pourriture; & plus elle est verte, plus elle en manque. Si au contraire l'eau est d'un jaune trouble, la cuve est trop pourrie (*m*); & plus le jaune est trouble, plus elle est pourrie; lorsqu'elle l'est à un certain degré, elle a aussi une mauvaise odeur.

Peu de temps après que vous avez commencé de battre, cette eau jaune & claire devient par degrés totalement verte. Pendant qu'elle prend cette couleur, la batterie se couvre d'écumes épaisses: un peu d'huile que l'on jette dessus, la fait rassembler en s'affaissant aux deux côtés de la batterie opposés au jet des baquets; & peu-à-peu cette grosse écume se dissipant entièrement, il ne reste sur la batterie qu'une écume légère, laquelle se blanchit d'autant plus que l'eau devient plus bleue. Après que l'eau a pris son gros vert, la couleur bleue ne tarde pas à y succéder. L'indigotier n'attend pas que l'eau soit à ce période pour examiner dans sa tasse ce qu'on appelle *le grain* (la fécule); car aussi-tôt que l'eau commence à paroître toute verte, le grain commence aussi à se manifester de la même façon qu'il l'avoit fait lorsque l'on a sondé pour larguer la cuve. A mesure que le battage s'avance, & que la couleur verte commence à se changer en bleue, le grain grossit de plus en plus; & en se déposant au fond de la tasse, laisse voir une eau

qui se dépouille de sa verdure dans la même proportion, & devient d'une couleur d'olive claire; tandis que mêlée avec son grain avant qu'il ait déposé, elle paroît toute bleue. Lorsqu'elle ne montre plus la moindre nuance de vert, la fécule doit être entièrement extraite de l'eau; alors le grain au lieu de grossir par le battage, se divise & commence à paroître plus fin, & l'eau, à prendre une couleur rouge-pâle ou peau d'oignon. C'est alors que l'on fait attention à ce qu'on appelle *la preuve*: elle n'est autre chose qu'une petite vapeur, qui lorsqu'on incline la tasse (dans laquelle on ne met que très-peu d'eau sur la fin du battage), fait un cercle sur son fond au bord de l'eau claire. Enfin lorsqu'à force de battre, le grain étant devenu très-fin; qu'en se déposant, quoique très-lentement, l'eau reste bien nette & vermeille; que la preuve qui l'environne est de la finesse d'un fil, & ne cherche plus à s'élever, l'on jette encore un peu d'huile dans la batterie pour dissiper le reste des écumes légères, lesquelles alors doivent aussi avoir commencé à rougir, & l'on fait arrêter le battage. La superficie doit en rester nette (*n*), lorsque la pourriture est dans toute sa perfection.

Par le détail qui précède, on voit que les différens changemens qui s'opèrent dans l'indigo de la batterie, sont plus sensibles que ceux qui doivent guider pour décider de la bonne pourriture. Ils sont toujours successivement les mêmes quand la cuve est bonne, & les nuances n'en sont pas si délicates. Aussi arrive-t-il toujours que c'est le battage d'une bonne cuve que les apprentifs connoissent le plutôt.

*Du coulage de la cuve, & de l'égouttage de l'indigo.* Trois ou quatre heures après que votre cuve est battue, la fécule doit être entièrement précipitée au fond de la batterie. Elle s'y amasse en consistance d'une boue liquide. Pour faire sortir toute l'eau claire (*o*) qui est au-

(*m*) Je ne me suis pas encore aperçu que les indigotiers aient fait cette remarque.

(*n*) Lorsqu'une cuve est trop ou trop peu pourrie, il reste sur la batterie une crasse après le battage, laquelle est plus ou moins forte, selon le trop ou le trop peu.

(*o*) On l'appelle *claire*, quoiqu'elle soit ordinairement de la même couleur qu'à la fin du battage, c'est-à-dire rouge.

dessus, le robinet de la batterie est percé de trois trous : le premier doit être au ras du fond ; le second environ un pouce au-dessus, & le troisième à deux pouces au-dessus du second. On ouvre d'abord le trou supérieur : lorsqu'il n'en sort plus guère d'eau, on entr'ouvre le second pour n'y laisser passer d'abord que peu d'eau à la fois, de crainte qu'en sortant trop rapidement, elle n'entraîne avec elle une partie de la fécule, qui n'en est pas éloignée : mais peu-à-peu on ôte toute la cheville, si l'on voit qu'à mesure qu'on la tire, l'eau sorte toujours sans être bleue. Enfin l'on entr'ouvre aussi le troisième trou, pour faire sortir un peu d'eau verte, qui étant restée enfermée dans l'intérieur du trou, n'a pu être battue, & on le referme aussi-tôt. Alors l'indigotier vuide le diablotin de toute l'eau inutile dont il a été rempli par l'ouverture de la première cheville; après quoi il suspend un panier à anse, d'un tissu fort lâche, à une des grosses chevilles, qu'il remet à cet effet dans le trou supérieur, & tire la dernière cheville. Par le trou de cette dernière cheville, toute la fécule passe dans le diablotin au travers du panier, dans lequel elle laisse toutes les ordures ou brins d'herbe qui ont pu tomber dans la batterie; & pour achever de faire sortir le peu de boue épaisse restée dans le fond, il y descend avec un petit balai, & un peu d'eau qu'il a réservée de celle du diablotin.

La batterie lavée & balayée, l'indigotier remplit aussi-tôt (p) ses petits sacs au-dessus du diablotin; & dès que l'eau qui en sort cesse d'être bleue, il les pend par deux petites cordes qui tiennent au bord du sac en forme d'anse, à deux chevilles du ratelier (q); & à mesure que l'indigo baisse dans le sac, par l'évacuation de l'eau qui filtre par ses pores, il a soin de les ouiller. Lorsqu'il a épuisé son diablotin, & qu'il ne voit plus dans ses

sacs que la fécule épaisse, il les rassemble par cinq ou six pendus à la même cheville, pour achever, par leur pression réciproque, d'exprimer le peu d'eau qui y est renfermée; & le soir, les negres, après avoir enlevé le tas d'herbe que l'on a tiré des pourritures, portent les sacs à la sécherie.

*De la sécherie de l'indigo.* La sécherie est un bâtiment dont la grandeur se règle sur l'étendue de la culture de l'habitant indigotier. Il consiste en un comble, couvert ordinairement de paille, porté sur des poteaux & petites fourches en terre, qui ont au plus cinq piés & demi à six piés dehors, & qui ne sont point clos de l'un à l'autre, afin que le vent y passe librement; on se contente de l'entourer de pieux & de gaules pour empêcher les animaux d'y entrer: l'on construit dedans plusieurs rangs d'établis; c'est ainsi que l'on nomme deux rangées de petits poteaux fichés en terre de trois piés d'élévation, & qui portent deux lices parallèles à la distance de dix-huit à vingt pouces l'une de l'autre: elles s'étendent non-seulement dans toute la longueur du bâtiment, mais encore en dehors du côté du midi (autant que faire se peut), à la distance de plus de la moitié de la longueur du bâtiment, afin d'y exposer au soleil les caisses où l'on a nouvellement vuide les sacs. Ces caisses, qui ont trois piés à trois piés & demi de longueur, sur dix-huit à vingt pouces de largeur, & deux pouces & demi de profondeur au-dessus du fond, se poussent dehors le matin, & on les fait rentrer le soir, & toutes les fois que l'on est menacé de la pluie; pendant que l'indigo est encore mou, on le coupe par carreaux de deux pouces plus ou moins, selon la fantaisie du fabriquant; & lorsqu'ils ont été exposés assez de temps pour être tous détachés du fond de la caisse, on ne les expose plus au soleil, qui, en les faisant

(p) Ce que nous appelons le *diablotin* n'est donc pas un vaisseau où la fécule acheve de reposer, comme le dit l'article précédent, au moins ce n'est pas sa destination; car ordinairement on ne donne pas à l'indigo le temps de s'y reposer, à moins que l'on ne remette au lendemain à le faire égoutter.

(q) C'est ainsi que l'on nomme le rang de chevilles destiné à l'égouttage des sacs.

fondre en tout sens, les réduiroit en petits morceaux, ce qui dépriserait la marchandise. Quand l'*indigo* a achevé de sécher à l'ombre, on le transporte au magasin, & on le garde en barils ou en barriques jusqu'à ce qu'il se vende.

C'est faussement que l'on a attribué à la mauvaise odeur qui s'exhale des cuves d'*indigo*, le dépérissement des ouvriers que l'on y emploie, & par suite, la diminution des indigoteries dans les isles françoises de l'Amérique. J'ai fréquenté mes indigoteries pendant vingt ans : j'y ai même été fort assidu pendant plusieurs années, faute d'avoir un bon indigotier negre, & je n'ai rien senti que je pense attribuer à l'exhalaison des cuves : je ne me suis même point aperçu que la vapeur de l'*indigo* ait causé la moindre incommodité aux negres qui vuidoient l'herbe, qui avoit quelquefois trop pourri dans les cuves. Enfin je n'ai jamais entendu aucun habitant, ni aucun des chirurgiens qui servent à forfaire les habitations en culture d'*indigo*, se plaindre des effets de la vapeur des cuves. La diminution des indigoteries dans plusieurs de nos colonies, ne vient donc pas de cette cause ; mais plutôt du peu de succès de cette culture, & de l'avantage que les habitans ont trouvé à s'attacher à quelques autres plantations. L'odeur qui s'exhale d'une bonne cuve, ne peut être appelée *mauvaise* : elle déplaît quelquefois pendant quelques jours à ceux qui n'y sont pas faits ; mais ils ne tardent pas à reconnoître qu'il n'y a que les cuves trop pourries dont l'odeur soit véritablement mauvaise, sans être même insupportable.

Il se peut que le bon *indigo* brûle entièrement si on le met sur une pelle rouge. Mais il n'est pas moins utile de savoir qu'il y a trois especes d'*indigo* que l'on peut appeller bon, & une quatrième que l'on appelle *indigo* inférieur. La première & la plus chere, est le bleu céleste, que l'on appelle aussi, *bleu flottant*, parce qu'il reste sur l'eau. La seconde, le violet, que l'on appelle, en quelques quartiers, *gorge de pigeon*. Ces deux dernières sont plus pesantes. Dans une même coupe l'on fait souvent de l'*indigo* de ces

trois qualités, quoique l'indigotier ait suivi à toutes les cuves la même méthode. Il n'est pas facile de rendre raison de cette différence, & l'on ne peut faire sur cela que des conjectures sur la qualité de la plante, selon les différentes veines de terre où l'on a coupé. Mais quand on parviendroit à découvrir la cause qui rend l'*indigo* bleu flottant, cette découverte n'engageroit pas les fabriquans à s'attacher à en faire de cette qualité, parce qu'il n'y a pas de profit à faire de l'*indigo* si léger : la différence du prix n'est pas assez considérable pour dédommager du moindre poids. Sous la quatrième espece l'on comprend tout l'*indigo* de qualité inférieure, quoiqu'il le soit plus ou moins, suivant le plus ou moins de mauvaise fabrique. Car il est certain qu'il n'y a de mauvais *indigo* que celui qui est mal fabriqué ; & c'est une erreur de croire que celui qui est de couleur d'ardoise, soit fabriqué avec de l'ardoise pilée ou avec du sable. Ces matieres ne s'incorporeroient point avec l'*indigo* en le fabriquant. La falsification ne pourroit se faire que dans de l'*indigo* en poudre : mais vend-on de l'*indigo* en poudre ? Je l'ignore : je sais seulement que les capitaines de navires marchands qui font valoir l'*indigo* à Saint-Domingue, ne l'acheteroient pas, ou l'acheteroient à si vil prix, que l'on seroit mal payé de sa fraude.

Je ne sais si les *indigos* des colonies angloises sont aujourd'hui mieux préparés que ceux des isles françoises ; mais j'ai toujours ouï dire le contraire, & j'ai su de bonne part, il y a plus de vingt ans, que les habitans de la Jamaïque cherchoient à se procurer des indigotiers de Saint-Domingue.

C'est encore une erreur de croire qu'il y a un *indigo* bâtard, extrêmement répandu dans les isles de l'Amérique, ressemblant beaucoup au véritable, qui donne une couleur bleue plus parfaite que le véritable, & que les habitans négligent, à cause de la petite quantité qu'il rend. L'*indigo* que l'on trouve assez fréquemment parmi les herbes le long des chemins dans les quartiers où il a été autrefois cultivé, n'est autre chose que le véritable *indigo*.

maron dont il a été mention ci-dessus. On n'en connoît pas d'autre à Saint-Domingue; & il n'est pas surprenant que n'étant pas cultivé, il fournisse moins de matière à la teinture. L'on trouve aussi quelquefois de l'*indigo* franc, mais bien plus rarement. Cependant on a autrefois plus cultivé celui-ci que l'autre: mais l'*indigo* maron doit se reproduire plus facilement que l'*indigo* franc; parce que dès que la graine est mûre, la silique s'ouvre par l'ardeur du soleil, & laisse tomber la graine. Au contraire, la silique du franc ne s'ouvre point; elle tombe entière, & l'humidité fait plutôt pourrir que germer cette graine, renfermée dans sa silique. Il est donc, je crois, inutile de faire un article de l'*indigo* bâtard.

Je ne parlerai point de la préparation de l'*indigo* pour la teinture; cet objet n'est pas de la compétence d'un indigotier de Saint-Domingue.

En traitant des différentes espèces d'*indigo* que l'on cultive à Saint-Domingue, il m'est échappé de parler d'une troisième espèce. Elle est encore très-peu connue, & n'a pas même un nom distinctif bien décidé. Plusieurs l'appellent *Guatimale*, ne sachant peut-être pas que ce nom étoit déjà attribué à l'*indigo* maron, du moins à une des espèces d'*indigo* maron, avant que celle à qui ils donnent ce nom ait été connue. Cette plante n'est pas naturelle au pays, & j'ignore d'où elle a été tirée. Elle ressemble plus à l'*indigo* franc par les fleurs, qu'à l'*indigo* maron. Mais elle diffère des deux par la silique & par la forme de la graine. Sa silique qui a quelquefois un pouce de longueur, & n'a fort souvent que six lignes, mais sans être recourbée en croissant comme les autres, est divisée en petites cellules globuleuses jointes ensemble, lesquelles contiennent chacune une graine ronde de la grosseur de celle de l'*indigo* maron, & de la couleur de celle de l'*indigo* franc. Il y auroit de l'avantage pour les habitans indigotiers à cultiver cette plante, car ceux qui en ont fait l'essai, assurent qu'elle rend beaucoup & de très-bel *indigo*: elle fournit aussi beaucoup à couper, & n'a pas besoin d'être plantée aussi près que les deux autres espèces, parce qu'elle produit quan-

tité de branches: mais elle est sujette à un grand inconvénient qui dégoûtera apparemment de sa culture. Ses feuilles tiennent si peu, que la pluie un peu forte, ou qui dure trop long-temps, les fait toutes tomber. Or, c'est la feuille qui donne la fécule. On remédieroit peut-être à cet inconvénient, en le plantant à de plus grandes distances qu'on ne l'a fait: car j'ai vu des piés de cet *indigo*, isolé dans un terrain non cultivé, dont une très-forte pluie n'avoit pas fait tomber une feuille. Peut-être aussi que la culture lui fournit une sève trop abondante.

INDIGO BATARD, (*Botan.*) plante extrêmement répandue dans les îles de l'Amérique, ressemblant beaucoup au véritable *indigo*; elle donne aussi par la fermentation une couleur bleue, estimée plus parfaite & très-supérieure en beauté, mais en si petite quantité, que les habitans la négligent & la regardent comme la mauvaise herbe du pays.

INDIGOTIER, f. m. (*Botan. exotiq.*) sorte de sous-arbrisseau étranger, dont on tire la fécule si connue sous le nom d'*indigo*.

Nous allons parler de cette plante & de sa fécule avec beaucoup d'exactitude, à cause de l'utilité que les arts en retirent, & nous nous attacherons à beaucoup d'ordre & de netteté, pour nous garantir des erreurs qui regnent dans quelques ouvrages de botanique, dans tous nos dictionnaires, & plus encore dans les récits des voyageurs.

*Noms latins de l'indigotier chez les Botanistes.* Nos Botanistes, soit par système, soit par fantaisie, ont fort différencié leurs noms latins de l'*indigotier*. Il est appelé *indigo vera*, *coluteæ foliis*, *utriusque Indiæ*, act. philos. Lond. ii. 276. pag. 703. *Nil sive anil glastum indicum*, Park. Theat. 600. *Emerus americanus*, *siliquâ incuvâ*, Tourn. Inst. 666. *Coronilla indica ex quâ indigo volch*, 124. *Caachira prima*, Pif. (ed. 1658.) 198. *Hervas de anil, usitanis*, Marcgr. 57. *Xiuhquilitz pitzahac, sive anil tenuifolia*, Hern. 108. *Colutea indica herba-cea, ex quâ indigo*, Herm. Cat. Hort. Lugd. Bat. 168. & Hort. Monsp. 61.

*Coluteæ*



*Coluteæ affinis fructicosa, floribus spicatis, purpurascens, siliquis incurvis, à cujus rincturâ indigo conficitur*, Cat. Jamaïc. 141. Hist. 2. 34. Tabula 189. fol. 2. *Sban aniliferum indicum, coronillæ foliis*, Breyn. Prodr. 2. 91. *Ami*, Hort. Malab. 1. 926. *Phaseolus americanus, vel Brasilianus sextus*, C. B. P. 242. *Ifatis indica, foliis rorimarini glasto affinis*, ejusdem 113. *Hin awaru, polygala indica, ex quâ indigo minor*, Herm. Mus. Zeil. 43. *Indicum*, Offic. Dapper appelle cette plante *banquets*. Les Anglois la nomment *the indigo plant*, & les François *indigotier*.

*Ses caractères.* Cette plante est de courte durée; ses feuilles sont rangées par paires, sur une côte terminée à l'extrémité par une seule feuille; ses fleurs sont du genre des fleurs légumineuses, pour la plupart disposées en épis, & composées de cinq pétales; le pétale supérieur ou l'étendard est plus large que les autres; les pétales inférieurs sont courts & terminés en pointe. Au milieu de la fleur, est situé le pistil, qui devient ensuite une gouffe articulée, contenant une graine cylindrique dans chaque cellule exactement fermée.

*Ses especes.* Il y a trois especes connues d'*indigotier*.

1°. *Anil, sive indigo americana, siliquis in faculæ modum contortis*, Marchand, *Mém. de l'acad. royale des scien. ann. 1718*.

2°. *Anil, sive indigo, americana, fructicosa, argentea, floribus à viridi purpureis; siliquis falcatis, Coluteæ affinis, fructicosa, argentea, floribus spicatis, à viridi purpureis, siliquis falcatis*, Sloan. Cat. Jam.

3°. *Anil, sive indigo siliquis latis, aliquantulum incurvis; Emerus, Indicus, siliquâ aliquantulum incurvâ, ex quo indigo*, Breyn.

*Description de la premiere espece.* Comme la premiere espece est la principale; qu'on lui a vu porter en Europe des fleurs & des graines dans sa perfection, & qu'elle procure le meilleur *indigo*, j'en vais donner ici la description de M. Marchand, faite d'après nature.

Son port représente une maniere de sous-

Tome XVIII,

arbrisseau, de figure pyramidale, garni de branches depuis le bas jusques vers son extrémité, revêtues de plusieurs côtes feuillées plus ou moins chargées de feuilles, suivant que ces côtes sont situées sur la plante.

Sa racine est grosse de trois à quatre lignes de diametre, longue de plus d'un pié, dure, coriace, corcée, ondoyante, garnie de plusieurs grosses fibres étendues çà & là & un peu chevelues, couverte d'une écorce blanchâtre, charnue, qu'on peut facilement dépouiller de dessus la partie interne dans toute sa longueur. Cette substance charnue a une saveur âcre & amere; le corps solide a moins de saveur, & toute la racine a une légère odeur, tirant sur celle du persil.

De cette racine s'éleve immédiatement une seule tige, haute d'environ deux piés ou davantage, de la grosseur de la racine, droite, un peu ondoyante de nœud en nœud, dure & presque ligneuse, couverte d'une écorce légèrement percée & rayée de fibres, de couleur gris-cendré vers le bas, verte dans le milieu, rougeâtre à l'extrémité, & sans apparence de moëlle en-dedans.

Les branches & les épis de fleurs sortent de l'aisselle du côté feuillé, & chaque côté selon sa longueur est garni depuis cinq jusqu'à onze feuilles rangées par paires, à la réserve de celle qui termine la côte, laquelle feuille est unique. Les plus grandes de ces feuilles ont près d'un pouce de long, sur demi-pouce de large; elles sont toutes de figure ovale, lissés, douces au toucher & charnues; leur couleur est verd foncé en-dessous, sillonnées en-dessus, & attachées par une queue fort courte.

Depuis environ le tiers de la tige jusques vers l'extrémité, il sort de l'aisselle des côtés des épis de fleurs longs de trois pouces, chargés de douze à quinze fleurs, alternativement rangées autour de l'épi. Chaque fleur est composée de cinq pétales, disposés en maniere de fleurs en rose, plus ou moins foiblement teintes de couleur de pourpre, sur un fond verd blanchâtre; le milieu de la fleur est garni d'un pistil verd.

K k k k

La fleur n'a point d'odeur, mais les feuilles de la plante étant froissées ou mâchées ont une odeur & une saveur légumineuse. Lorsque les pétales sont tombés, le pistil s'allonge peu à-peu, & devient une silique cartilagineuse, courbée, longue de plus d'un pouce, articulée dans toute sa longueur; cette silique étant mûre est de couleur brune, lisse, & luisante en-dehors, blanchâtre en-dedans, & contient six à huit graines, renfermées dans des cellules séparées par de petites cloisons membraneuses. Les graines sont cylindriques, fort dures, & d'un goût légumineux.

La seconde espèce s'éleve à la hauteur de cinq ou six piés, & peut subsister deux ou trois ans, mise en hiver dans une bonne terre. On pourroit la cultiver par-tout, où la première manqueroit.

La troisième espèce se cultive comme la première, & est employée indifféremment avec elle dans les Indes à la préparation de l'*indigo*.

*Culture de l'indigotier en Europe par les curieux.* Cette plante est annuelle en Europe. On dit qu'elle dure deux années dans les Indes occidentales, dans le Brésil & au Mexique, où on la cultive en abondance, ainsi qu'on fait depuis long-temps dans l'Égypte, au Mogol, &c.

On sème ici cette plante sur couche au printemps, & quand elle a poussé des rejetons à la hauteur de deux ou trois pouces, on les transporte dans de petites caisses remplies de bonne terre, & on plonge ces caisses dans un lit chaud de tan. Quand ces plantes ont acquis quelque force, on leur donne beaucoup d'air, en ouvrant les vitrages des caisses, & au mois de juin elles produisent des fleurs, qui sont bientôt succédées par des siliques.

*Son utilité pour les arts.* Quelles que soient les prétendues vertus médicinales qu'on lui attribue, selon Commelin, aux Indes, nous ne les reconnoissons point en Europe, & nous contentons d'admirer les usages réels qu'on a su tirer de temps immémorial de la fécule de cette plante.

On appelle ses feuilles préparées *inde* & *indigo*, drogue qui est si utile aux peintres & aux teinturiers, qu'ils ne sauroient s'en passer pour leur bleu. L'*inde* donne cette couleur en peinture étant broyé & mêlé avec du blanc, & il donne une couleur verte étant broyé avec du jaune; les blanchisseuses en emploient pour donner une couleur bleuâtre à leur linge, & les teinturiers s'en servent avec le vouïède pour faire leur beau bleu.

Les anciens n'ont point connu l'origine de l'*indigo*. Plinè croit que c'est une écume de roseaux, qui s'attache à une espèce de limon qui est noir quand on le broie, & qui fait un beau brun mêlé de pourpre quand on le délaye. Dioscoride pense que c'est une pierre, mais aujourd'hui nous savons non-seulement que l'*indigo* est une fécule, ou un suc épais qui s'en tire aux Indes par artifice de la tige & des feuilles de l'*indigotier*; nous sommes encore très-instruit de la manœuvre de l'opération.

Comme le détail en est fort curieux, & qu'il intéresse le commerce, les arts, la physique & la chymie, j'ai tâché d'en puiser quelques lumières dans les meilleures sources.

*Culture de l'indigotier aux Indes pour le commerce.* Pour éviter toute équivoque, je nommerai *anil* ou *indigotier* la plante; & *inde* ou *indigo* la fécule qu'on en tire, & dont on fait tant d'usage. Les Espagnols nomment cette fécule *anillo*.

Nous connoissons deux plantes qui donnent le bleu après une préparation préliminaire: l'une est l'*isatis* ou *glastum*, qu'on nomme *pastel* en Languedoc, & *vouïède* en Normandie, où on le cultive & où on le prépare. L'autre est l'*anil* qui croît dans les Indes orientales & occidentales, duquel on tire une préparation sur les lieux, sous le nom d'*inde* ou d'*indigo*, & que l'on envoie en Europe.

L'*anil* ou *indigotier* demande une bonne terre; grasse, unie, qui ne soit point trop sèche; il veut être planté seul, mangeant & dégraissant beaucoup (\*) le terrain où on le cultive; aussi ne peut-on prendre trop de précautions pour arracher les herbes qui

(\*) 1°. Ce n'est point parce que l'*indigo* mange & dégraisse beaucoup la terre que l'on a soin de le bien sarcler, c'est pour que les herbes étrangères ne l'étouffent point; car il ya plusieurs de ces

croissent autour, lorsqu'il commence à pousser, & jusqu'à ce qu'il soit en parfaite maturité.

On sarcle & on nettoie plusieurs fois le terrain où l'on veut planter la graine d'*anil*. Il me semble qu'on devoit dire *sem*er ; mais le terme de *planter* est consacré dans les îles. On pousse quelquefois la propriété si loin, qu'on balaye le terrain comme on balayeroit une chambre. Après cela on fait les trous où l'on doit mettre les graines : pour cet effet, les esclaves ou autres qui doivent y travailler, se rangent sur une même ligne à la tête du terrain, & marchant à reculons, ils font de petites fosses de la largeur de leur houe, de la profondeur de deux ou trois pouces ; éloignées en tout sens les unes des autres d'environ un pié, & en ligne droite le plus qu'il est possible.

Quand le terrain a été bien préparé, & les mauvaises herbes bien extirpées, on plante la graine de l'*anil* dans les trous dont on vient de parler, qui sont tirés au cordeau, & éloi-

gnés les uns des autres d'un pié en tout sens ; ils mettent onze ou treize graines dans chaque trou ; une espece de superstition ayant établi de le semer ainsi en nombre impair : la superstition se mêle par-tout.

Ce travail est le plus pénible qu'il y ait dans la manufacture de l'*indigo* ; car il faut par l'usage que ceux qui plantent soient presque toujours courbés sans se redresser, jusqu'à ce que la plantation de toute la longueur de la piece soit achevée. Lorsqu'ils sont arrivés au haut de la piece, ils reviennent sur leurs pas, & recouvrent les fosses où ils ont mis la graine, en y poussant avec le pié la terre qu'ils en ont tirée ; & ainsi la graine se trouve couverte d'environ deux pouces de terre.

Toute saison est bonne pour semer la graine d'*anil* ; il faut cependant observer que ce ne soit pas par un temps trop sec. On choisit donc pour l'ordinaire un temps humide & qui promette de la pluie ; & alors on est sûr de voir la plante

herbes qui s'éleveroient au-dessus, & le couvroient : c'est aussi pour que la nourriture qu'il reçoit de la terre ne soit point trop partagée, auquel cas il rendroit beaucoup moins. Il est pourtant vrai que si ce n'est pas directement la plante qui use la terre, du moins la façon de la culture l'altère considérablement : cela vient de ce que le champ où on le cultive étant souvent sarclé, & la plante coupée près de terre, le sol reste trop à découvert, & que la superficie exposée une grande partie de l'année à un soleil très-ardent se mettant en poussière, les forts grains de pluie que nous nommons *avalasses*, & qui sont fréquens sous la zone-torride, emportent peu-à-peu la terre franche ou le limon, & ne laissent, après quelques années de culture, que le tuf ou la terre aride. Or, la plupart des terres de Saint-Domingue ont très-peu de profondeur en terre-franche.

2°. Les trous où l'on sème la graine d'*indigo* ne sont point éloignés en tout sens d'un pié, & tirés au cordeau. A Saint-Domingue on ne laisse guere que 5 à 6 pouces entre les trous ; & l'on n'oblige point les negres qui les fouillent, à les tirer en droite ligne : on y perdrait son temps.

C'est encore bien gratuitement qu'il est dit dans l'*article* INDIGOTIER, que par superstition l'on met onze ou treize graines dans chaque trou. L'on a vraiment bien autre chose de plus important à s'occuper, qu'à faire compter par 50 à 60 negres semeurs, des graines aussi petites que celles d'*indigo*. On ne planteroit pas dans une semaine ; en faisant cette opération, ce que l'on plante en un jour. Ce que l'on recommande souvent aux negres semeurs, est de ménager la graine, parce qu'étant fort petite, ils en mettent pour l'ordinaire plus qu'il n'en faut. On dit véritablement planter un jardin en *indigo*, pour signifier les deux opérations de faire les trous & y mettre la graine. Mais lorsque les trous sont fouillés, on se sert du terme de semer.

3°. Le travail le plus pénible de la culture de l'*indigo* n'est point de semer la graine dans les trous. Les negres sont véritablement obligés d'être courbés pour le faire ; mais pour sarcler & couper, ils le sont également ; par conséquent, presque tout le travail d'une habitation à *indigo* se fait étant courbé ; & les negres se font à cette posture. Le plus pénible travail est de dessoucher, de couper & de porter les paquets d'herbes aux indigoteries. En dessouchant, les negres manient la houe fortement toute la journée ; & en coupant, il faut, étant courbés, faire agir la faucille, que nous nommons *couteau à indigo*. Toutes ces opérations sont plus pénibles que celle de semer. Ce n'est point aussi avec les piés que les negres couvrent la graine, mais avec des balais faits de plusieurs petites branches d'arbres, garnies de leurs feuilles, qu'ils passent légèrement sur le terrain semé, afin de ne pas mettre trop de terre sur la graine. Car au lieu d'en mettre deux pouces d'épais ; comme on le dit au même endroit, on n'en sauroit mettre trop peu. (Cet article est de M. GRESSIER.)

levée au bout de trois ou quatre jours.

Quelque précaution qu'on ait prise pour nettoyer le terrain où les graines ont été plantées, il ne faut pas s'endormir quand l'anil est hors de terre, parce que la bonté du terrain jointe à l'humidité, à la chaleur du climat, & aux abondantes rosées qui tombent toutes les nuits, fait naître une quantité prodigieuse de mauvaises herbes qui étoufferoient & gâteroient absolument l'indigotier, si on n'avoit pas un soin extrême de sarcler dès qu'il en paroît, & d'entretenir la plante dans une propreté extraordinaire; souvent même les herbes sont en partie cause qu'il s'engendre une espèce de chenilles qui doivent en moins de rien toutes les feuilles d'indigotiers.

Depuis que la plante est sortie de terre, il ne faut que deux mois pour la mûrir entièrement, & la mettre en état d'être coupée; autrement elle fleuriroit, & ses feuilles devenant trop dures & trop sèches, donneroient moins d'indigo. Après cette première coupe la plante repousse, & l'on peut continuer de la couper de six en six semaines, supposé que le temps soit pluvieux; car lorsqu'on coupe en temps de sécheresse, on perd les chouques, c'est-à-dire les piés de la plante qui étant bien ménagée peut durer deux années, après quoi il faut l'arracher.

Quant à la manière d'en tirer la fécule colorante, voyez l'article INDIGO.

\* INDIQUER, v. act. (Gram.) On indique un temps, un lieu, une personne, une chose; c'est la faire connoître & la désigner: un temps & un lieu, c'est le donner & le fixer.

On m'a indiqué un ouvrier capable d'exécuter cette machine. Les tables de l'ouvrage vous indiquent le fait que vous cherchez. Il indiqua l'assemblée au troisième jour des ides de mars. La place publique fut le lieu qu'il m'indiqua.

INDIRE, (Jurisprud.) ou DROIT D'INDIRE AUX QUATRE CAS, est un privilège qui appartient à certains seigneurs, de doubler leurs rentes & le revenu de leurs terres en quatre cas différens, lesquels, suivant la coutume de Bourgogne, sont le voyage d'outremer, le cas de la nou-

velle chevalerie, si le seigneur est prisonnier de guerre, & le mariage d'une fille du seigneur.

Ce terme paroît venir du latin *indicare*, qui signifie assigner, imposer; on disoit *indicere vestigalia*.

M. le Prince fit lever en 1695, pour l'année suivante, le droit d'indire, dans son comté de Charolois, pour le mariage de madame la duchesse du Maine.

Ce droit étoit autrefois assez commun, mais présentement il y a peu de seigneurs qui en jouissent: il reçoit différens noms, selon les pays. Voyez le titre des fiefs de M. Guyot, tom. VI, tit. de la taille aux quatre cas, chap. j. (A)

\* INDIRECT, adj. (Gram.) c'est l'opposé de direct. Voyez DIRECT. Il se prend au physique & au moral. On dit au physique une chose indirecte, un mouvement indirect; au moral, un moyen indirect, des voies indirectes. Il ne faut pas confondre indirect avec oblique. Oblique se prend toujours en mauvaise part. Indirect ne se prend ni en bonne ni en mauvaise part. Entrer dans un bénéfice par des voies indirectes, n'est pas y entrer par des voies obliques & illicites. Il faut que la louange soit indirecte. On peut donner un avis indirect.

On distingue en logique des modes indirects de syllogisme. Voyez SYLLOGISME.

Oblique, indirect, & une infinité d'autres termes semblables, sont empruntés du mouvement. Un corps poussé vers un point, ou fuit la ligne droite & la plus courte, ou s'en approche par des détours, & le va frapper ou perpendiculairement ou sous un autre angle. Voilà ce qui a donné l'idée de direction, & c'est de là qu'on a formé les mots directs, indirects, &c.

INDISCIPLINABLE, adj. (Gram.) qui n'est pas susceptible de discipline. Voy. DISCIPLINE.

INDISCIPLINÉ, adj. (Gram.) qui n'a point été soumis à la discipline, ou qui n'en a pas profité. Un soldat indiscipliné perd son officier par la désobéissance, la débauche, les querelles & la désertion. Il faut qu'un officier se fasse aimer & craindre.

\* **INDISCRET**, adj. & subst. (*Grammaire.*) qui révèle une chose confiée. L'homme qui fait penser, parler & prévoir les suites de ses paroles, n'est pas *indiscret*. Par un excès de confiance on ouvre son cœur à des indifférens, on répand son ame devant eux; c'est une foiblesse à laquelle on est entraîné par l'inexpérience & par la peine. La peine cherche à se soulager; l'inexpérience nous dérober le danger de notre franchise. Les malheureux & les enfans sont presque tous *indiscrets*. L'indiscrétion peut devenir un crime. Un geste, un regard, un mot, le silence même est *indiscret*. Fuyez les *indiscrets*. *Vetabo qui cæteris sacra*, &c. La vanité rend *indiscret*. Mais l'indiscrétion n'est pas seulement relative à la confiance; elle s'étend à d'autres objets. On dit d'un zèle qu'il est *indiscret*; d'une action qu'elle est *indiscrete*. Cette indiscrétion a lieu dans toutes les circonstances où nous manquons par étourderie ou par faux jugement. Une femme tendre compte sur la discrétion de l'homme qu'elle favorise; c'est une condition tacite qu'il ne faut jamais oublier, pas même avec son ami. Pourquoi lui confierez-vous un secret qui n'appartient point à vous seul. Il y a beaucoup d'amans *indiscrets*, parce qu'il y a peu d'hommes honnêtes. Après l'indiscrétion des amans heureux, la plus commune est celle des bienfaiteurs. Il n'y en a guère qui sentent combien il est doux de savoir seul l'action généreuse qu'on a faite. Que celui-même que vous avez secouru l'ignore s'il se peut. Pourquoi appeler en confidence un tiers entre le ciel & vous? J'aime à me persuader pour l'honneur du genre humain, qu'il y a eu des ames généreuses qui ont gardé en elles-mêmes des actions héroïques pendant toute la vie, & qui sont descendues sous la tombe avec leur secret.

\* **INDISPENSABLE**, adj. (*Gram.*) il se dit des devoirs & des loix. Un devoir *indispensable* est celui qu'on ne peut ni omettre ni oublier sans être coupable. Une loi *indispensable* est celle à laquelle on ne peut se soustraire sans crime. Les secours qu'on doit à son pere & à son ami

sont *indispensables*. L'observation des loix naturelles est *indispensable*.

\* **INDISPOSÉ**, adj. (*Gram.*) qui ne jouit pas de toute sa santé, dont le corps a souffert quelque dérangement léger. Il ne faut pas négliger les *dispositions*, on peut en faire des maladies; mais il y a peut-être plus de danger encore à les écouter. Combien la nature en auroit guéri d'elle-même, si le médecin ne s'y étoit pas opposé!

*Indisposé* a une autre acception. Il se dit au moral d'un état de l'ame dans lequel les hommes répugnent à faire ce que nous en désirons. Nous les plaçons nous-mêmes dans cet état par maladresse, ou les autres les y placent par méchanceté. S'il y a des fautes qu'on ne peut s'empêcher de punir, il y en a sur lesquelles il faut fermer les yeux; c'est lorsque les châtimens au lieu de rendre les personnes meilleures, ne serviroient qu'à les *indisposer*. *Dictionn. de Trévoux.*

\* **INDISSOLUBLE**, adj. (*Gram.*) qui ne peut être dissous, rompu. Le mariage est un engagement *indissoluble*. L'homme sage frémit à l'idée seule d'un engagement *indissoluble*. Les législateurs qui ont préparé aux hommes des liens *indissolubles*, n'ont guère connu son inconstance naturelle. Combien ils ont fait de criminels & de malheureux!

\* **INDISTINCT**, adj. (*Gram.*) dont toutes les parties ne se séparent pas bien les unes des autres, & ne font pas une sensation claire & nette. On dit que la mémoire ne nous laisse quelquefois des choses éloignées que des notions *indistinctes*; mais qu'est-ce que cela signifie? que nous nous rappelons seulement quelques circonstances d'un fait qui restent isolées, faute d'autres circonstances dont le souvenir est effacé. Il en est de même des images *indistinctes* que le sommeil nous présente, & des objets que nous n'apercevons que dans un trop grand éloignement. Les figures se séparent; l'ensemble qu'elles formoient disparoît, & nous n'en pouvons plus juger: c'est une machine déassemblée, & à laquelle il manque encore des piéces.

**INDIVIDU**, s. m. (*Métaphysiq.*) c'est

un être dont toutes les déterminations sont exprimées. Quand il reste des déterminations à faire dans la notion de l'espece, & qu'on les assigne toutes d'une manière qui ne répugne pas à l'espece, on parvient à l'*individu*; car l'espece n'exprimant que les choses communes aux *individus*, omet les différences, qui les distinguent. Indiquez donc ces différences, & vous dépendrez par-là même l'*individu*. L'espece de cheval renferme tout ce qui se trouve dans chaque animal de cette espece, certaine figure, proportion de parties; & ajoutez-y tel poil, tel âge, telle conformation précisément déterminée, tel lieu où un cheval se trouve, & vous aurez l'idée d'un *individu* de cette espece; & voilà le vrai principe d'*individuation*, sur lequel les scholastiques ont débité tant de chimeres. Ce n'est autre chose qu'une détermination complète, de laquelle naît la *différence numérique*. Pierre est un homme, Paul est un homme, ils appartiennent à la même espece; mais ils diffèrent *numériquement* par les différences qui leur sont propres. L'un est beau, l'autre laid; l'un savant, l'autre ignorant, & un tel sujet est un *individu* suivant l'étymologie, parce qu'on ne peut plus le diviser en nouveaux sujets qui aient une existence réellement indépendante de lui. L'assemblage de ses propriétés est tel, que prises ensemble, elles ne sauroient convenir qu'à lui. Les scholastiques expriment les circonstances d'où l'on peut recueillir ces propriétés par le vers suivant,

*Forma, figura, locus, stirps, nomen, patria, tempus.*

Les différentes subtilités qu'ils proposent là-dessus ne méritent pas de nous arrêter; il vaut mieux lire le chapitre du *Traité de l'entendement humain*, où M. Locke examine ce que c'est qu'identité & diversité. Je rapporterai ici une partie de ce qu'il dit liv. II, chap. 27, v. 3. " Il est évident " que ce qu'on nomme *principium indivi-* " *duationis* dans les écoles, où l'on se " tourmente si fort pour savoir ce que " c'est; il est, dis-je, évident que ce " principe consiste dans l'existence même, " qui fixe chaque être, de quelque sorte " qu'il soit, à un temps particulier, & " à un lieu incommunicable à deux êtres

de la même espece. Supposons, par exemple, un atome, c'est-à-dire un corps continu sous une surface immuable qui existe dans un temps & dans un lieu déterminé. Il est évident que dans quelque instant de son existence qu'on le considère, il est dans cet instant le même avec lui-même; car étant dans cet instant ce qu'il est effectivement, & rien autre chose, il est le même, & doit continuer d'être tel aussi long-temps que son existence est continuée; car pendant tout ce temps il sera le même, & non un autre. Quant aux créatures vivantes, leur identité ne dépend pas d'une masse composée des mêmes particules, mais de quelque autre chose; car en elles un changement de grandes parties de matière ne donne point d'atteinte à l'*identité*. Un chêne qui d'une petite plante devient un grand arbre, est toujours le même chêne. Un poulain devenu cheval, tantôt gras, tantôt maigre, est toujours le même cheval. Voy. IDENTITÉ.

INDIVIS, adj. (*Jurisprud.*) se dit de quelque chose qui n'est pas divisé ou partagé; on dit en ce sens un héritage *indivis*, une succession *indivise*.

Quelquefois par le terme d'*indivis*, simplement on entend l'état d'*indivision* dans lequel les co-propriétaires jouissent; on dit en ce sens que plusieurs personnes jouissent par *indivis*, pour dire qu'ils possèdent en commun.

*Indivis* est opposé à *divis*; lorsqu'un héritage est partagé, chacun des co-partageans jouit à part & *divis* de sa portion.

Pour sortir de l'état d'*indivis*, il y a deux voies; savoir, la licitation & le partage. Voyez ci-après LICITATION & PARTAGE. (A)

INDIVISIBLE, adj. (*Géométrie.*) on entend par ce mot en géométrie ces éléments infiniment petits, ou ces principes dans lesquels un corps ou une figure quelconque peut être résolu en dernier ressort, selon l'imagination de quelques géomètres modernes. Voyez INFINI.

Ils prétendent qu'une ligne est composée de points, une surface de lignes parallèles, & un solide de surfaces parallèles &

semblables ; & , comme ils supposent que chacun de ces élémens est *indivisible*, si, dans une figure quelconque, l'on tire une ligne qui traverse ces élémens perpendiculairement, le nombre des points de cette ligne sera le même que le nombre des élémens de la figure proposée.

Suivant cette idée, ils concluent qu'un parallélograme, un prisme, un cylindre, peut se résoudre en élémens ou *indivisibles*, tous égaux entr'eux, parallèles & semblables à la base ; que pareillement un triangle peut se résoudre en lignes parallèles à la base, mais décroissantes en proportion arithmétique, & ainsi du reste.

On peut aussi résoudre un cylindre en surfaces courbes cylindriques de même hauteur, mais qui décroissent continuellement à mesure qu'elles approchent de l'axe du cylindre, ainsi que le font les cercles de la base sur laquelle s'appuient ces surfaces courbes.

Cette maniere de considérer les grandeurs s'appelle la *méthode des indivisibles*, qui n'est au fond que l'ancienne méthode d'exhaustion déguisée ; & dont on prend les conclusions comme principes sans se donner la peine de les démontrer ; car toutes les raisons que les partisans des *indivisibles* ont imaginées pour établir leurs élémens, sont de purs paralogismes ou des pétitions de principe, en sorte que l'on est absolument obligé de recourir à la méthode d'exhaustion pour démontrer à la rigueur les principes des *indivisibilistes* ; d'où il suit que leur méthode n'en est point une nouvelle, puisqu'elle a besoin d'une autre pour être démontrée, ainsi que nous le verrons bientôt quand nous aurons donné un exemple de la maniere de procéder dans une démonstration de géométrie par la prétendue méthode des *indivisibles*. Voyez EXHAUSTION.

Ce qui a gagné des partisans aux *indivisibles*, c'est que par leur moyen on abrège merveilleusement les démonstrations mathématiques ; on peut en voir un exemple dans le fameux théorème d'Archimede, qu'une sphere est les deux tiers du cylindre qui lui est circonscrit.

Supposons un cylindre, une demi-sphere

re, & un cône renversé (*Pl. de Géom. fig. 99.*), tous de même base & de même hauteur, & coupés par un nombre infini de plans parallèles à la base, & que  $d g$  soit un de ces plans ; il est évident qu'en quelqu'endroit qu'on la prenne, le carré de  $d h$  sera égal au carré du rayon de la sphere, que le carré  $e h =$  le carré  $c h$  ; ainsi, puisque les cercles sont entr'eux comme les carrés de leurs rayons, & que l'on trouvera par-tout que le carré de  $c k$  ou de  $h d$ , rayon du cylindre, égale la somme des carrés de  $h k$  &  $c h$  ou  $e h$  rayons de la demi-sphere & du cône, on voit que le cercle du rayon du cylindre vaut la somme des cercles correspondans de rayons de la demi-sphere & du cône, par conséquent tous les cercles qui composent le cylindre, c'est-à-dire tout le cylindre est égal à la somme des cercles qui constituent la demi-sphere & le cône, c'est-à-dire que le cylindre est égal à la somme de la demi-sphere & du cône, ainsi le cylindre moins le cône vaut la demi-sphere ; mais on fait d'ailleurs que le cône n'est que le tiers du cylindre, donc les deux autres tiers du cylindre sont égaux à la demi-sphere ; & en prenant le cylindre total & la sphere entiere, on voit évidemment qu'une sphere est les deux tiers du cylindre qui lui est circonscrit.

Il faut avouer qu'il n'y a rien de plus aisé ni de plus élégant que cette démonstration ; c'est dommage qu'elle ait besoin elle-même d'une autre démonstration, ainsi qu'on le trouve prouvé d'une maniere invincible (& à laquelle les géometres qui y avoient le plus d'intérêt n'ont osé répliquer) dans un ouvrage intitulé *Institutions de géométrie*, &c. imprimé à Paris chez Debure l'aîné en 1746, en 2 vol. in-8° voici ce qu'on lit à ce sujet pag. 309 du second tome : « La seule » maniere dont on pourroit concevoir que » des surfaces viendroient à composer un » solide, c'est qu'elles fussent posées immédiatement les unes sur les autres : or » il est impossible de disposer de cette » façon plus de deux surfaces. Prenez-en » trois ; mettez l'une des trois entre les » deux autres, celle du milieu touchera » l'inférieure par-dessous ; & la supérieure

» par - dessus : elle sera donc composée de  
 » deux surfaces , qui auront entr'elles quel-  
 » que distance ; mais deux surfaces atta-  
 » chées ensemble qui laissent entr'elles  
 » quelque distance , composent un vrai soli-  
 » lide , en regardant comme un tout ces  
 » surfaces & la distance qui les sépare. On  
 » a donc supposé l'impossible quand on a  
 » demandé que l'on mit une surface immé-  
 » diatement entre deux surfaces : or , si  
 » l'on ne peut pas mettre une surface im-  
 » médiatement entre deux surfaces , on  
 » n'en pourra jamais faire résulter un soli-  
 » de , qui n'est autre chose , ainsi que le  
 » prétendent les *indivisibilistes* , qu'un af-  
 » semblage de surfaces posées immédiate-  
 » ment les unes sur les autres ».

Cependant , malgré cette absurdité &  
 bien d'autres que l'on peut voir dans l'ou-  
 vrage même , « les *indivisibilistes* ne se ren-  
 dent pas , poursuit l'auteur ; au lieu de  
 tranches superficielles , avec lesquelles  
 nous prétendons engendrer ou consti-  
 tuer les solides , vous n'avez qu'à sup-  
 poser , disent - ils , des solides d'une  
 épaisseur infiniment petite , & vous  
 serez pleinement satisfaits , car des soli-  
 des pourront apparemment composer un  
 solide.

» Depuis cette réponse il paroît que l'on  
 » n'a plus inquiété les partisans des *indi-  
 visibles* , & que leurs principes ont ac-  
 quis toute l'autorité des premiers axio-  
 mes. Cette autorité s'est d'autant plus  
 fortifiée , que les *indivisibles* aboutissent  
 à des conclusions qui sont démontrées à  
 la rigueur par des voies incontestables.  
 » Un rapport si juste pourroit - il être la  
 » production d'un faux principe ?

Reprenons la méthode des *indivisibi-  
 listes*. Quand ils veulent démontrer , par  
 exemple , que les pyramides de même base  
 & de même hauteur sont égales , ils ima-  
 ginent que ces pyramides soient coupées  
 par un nombre infini de plans parallèles  
 à leur base , & comme le nombre de ces  
 plans est mesuré par la perpendiculaire qui  
 désigne leur hauteur commune , il s'ensuit  
 que « ces pyramides ont un même nom-  
 bre de coupes ou de tranches ; on l'ac-  
 corde. Il est démontré géométriquement  
 » que toutes les tranches de l'une sont

» égales à toutes les tranches de l'autre ;  
 » chacune à sa correspondante ; on en  
 convient encore : or les pyramides sont  
 composées de ces tranches. Il est bon  
 de s'expliquer : sont-ce des tranches su-  
 perficielles , c'est - à - dire , ces tranches  
 ne sont-elles que des surfaces ? les dé-  
 fenfeurs des *indivisibles* en ont reconnu  
 l'impossibilité. Il faut donc que ce soient  
 des tranches solides qui composent les  
 pyramides ; ainsi il reste à démontrer  
 que ces tranches solides sont égales ,  
 chacune à sa correspondante : les *indi-  
 visibilistes* le supposent. Leur démonst-  
 ration est donc une pétition de prin-  
 cipe.

» A la vérité ils prouvent à la rigueur  
 » que les bases entre lesquelles sont com-  
 prises les tranches élémentaires , ou les  
 petites pyramides tronquées , ont une  
 égalité correspondante ; mais c'est chan-  
 ger l'état de la question. Je demande que  
 l'on m'établisse une égalité de solide , &  
 l'on n'aboutit qu'à une égalité de surfaces.  
 » Quel paralogisme !

» Je viendrai , tant qu'on voudra ,  
 » que ces tranches élémentaires correspon-  
 dantes ont une épaisseur infiniment pe-  
 tite ; mais la difficulté qui étoit d'abord  
 en grand revient ici en petit , la petitesse  
 ne faisant pas l'égalité. Que l'on me prou-  
 ve donc que chaque tranche infiniment  
 petite est égale en solidité à sa correspon-  
 dante ; car c'est - là précisément l'exposé  
 de la proposition.

» On voit maintenant pourquoi la mé-  
 thode des *indivisibles* fait parvenir à des  
 vérités démontrées d'ailleurs , c'est qu'il  
 est fort aisé de trouver ce que l'on sup-  
 pose.

» Ainsi ceux qui se conduisent par cette  
 méthode tombent dans une pétition de  
 principe ou dans un paralogisme. S'ils  
 supposent que les petites tranches élé-  
 mentaires correspondantes ont une égale  
 solidité , c'est précisément l'état de la  
 question. Si après avoir démontré l'éga-  
 lité des surfaces qui terminent ces tran-  
 ches par-dessus & par - dessous , on en  
 déduit l'égalité de ces petits solides , il  
 y a un paralogisme inconcevable ; on  
 passe de l'égalité de quelques portions

» de



de surfaces à l'égalité entière des solidités ».

S'il n'étoit pas honteux de recourir à des autorités dans une science qui ne reconnoît pour maître que l'évidence ou la conviction qui en naît, on citeroit M. Isaac Newton, que l'on ne soupçonnera pas d'avoir parlé sur cette matière d'une manière inconsidérée : *contraçiores*, dit-il, *redduntur demonstrationes per methodum indivisibilium; sed quoniam durior est indivisibilium hypothesis, & propterea methodus illa minus geometrica censetur, malui, &c. Voyez la sect. prem. du prem. liv. des Princ. de M. Newton, au schol. du Lem. xj.*

Au reste, Cavalleri est le premier qui ait introduit cette méthode dans un de ses ouvrages intitulé *Geometria indivisibilium*, imprimé en 1635. Torricelli l'adopta dans quelques-uns de ses ouvrages, qui parurent en 1644; & Cavalleri lui-même en fit un nouvel usage dans un autre traité publié en 1647, & aujourd'hui même un assez grand nombre de mathématiciens conviennent qu'elle est d'un excellent usage pour abrégé les recherches & les démonstrations mathématiques. *Voy. GÉOMÉTRIE.*

(E)

\* **INDOCILE, INDOCILITÉ,** (*Gramm.*) ils se disent de l'animal qui se refuse à l'instruction, ou qui plus généralement fuit la liberté que la nature lui a donnée, & répugne à s'en départir. Les peuples sauvages sont d'un naturel *indocile*. Si nous ne brisons de très-bonne heure la volonté des enfans, nous les trouverions tous *indociles* lorsqu'il s'agiroit de les appliquer à quelque occupation. *L'indocilité* naît ou de l'opiniâtreté, ou de l'orgueil, ou de la sottise; c'est ou un vice de l'esprit qui n'apperçoit pas l'avantage de l'instruction, ou une férocité de cœur qui la rejette. Il faut la distinguer d'une autre qualité moins blâmable, mais plus incorrigible, qu'on pourroit appeller *indocibilité*. *L'indocibilité*, s'il m'est permis de parler ainsi, est la suite de la stupidité. La sottise des maîtres fait souvent *l'indocilité* des enfans. J'ai de la peine à concevoir qu'une jeune fille qui peut se soumettre à des exercices très-frivoles & très-

Tome XVIII,

pénibles, qu'un jeune homme qui peut se livrer à des occupations très-difficiles & très-superflues, n'eût pas tourné la patience & ses talens à de meilleures choses, si l'on avoit su les lui faire aimer.

**INDOLENCE**, f. f. (*Moraie.*) c'est une privation de sensibilité morale; l'homme *indolent* n'est touché ni de la gloire, ni de la réputation, ni de la fortune, ni des nocuds du sang, ni de l'amitié, ni de l'amour, ni des arts, ni de la nature; il jouit de son repos qu'il aime, & c'est ce qui le distingue de l'indifférence qui peut avoir de l'inquiétude, de l'ennui; c'est à ce calme destructeur des talens, des plaisirs & des vertus, que nous amènent ces prétendus sages qui attaquent sans cesse les passions. Cet état d'*indolence* est assez l'état naturel de l'homme sauvage, & peut-être celui d'un esprit étendu qui a tout vu & tout comparé.

**INDOMPTABLE**, adj. (*Manege.*) se dit d'un cheval ou d'un autre animal, qui, quelques moyens qu'on emploie, refuse absolument d'obéir à l'homme, & reste indompté.

Il est rare qu'on ne vienne pas à bout d'un animal, quelque féroce qu'il soit, par la privation du sommeil & par le besoin.

**INDOSCYTHE**, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Asie aux confins de la Scythie & de l'Inde, vers le confluent du Cophene & de l'Indus. Ptolomée place plusieurs villes dans l'*Indoscythie*; mais il l'étend beaucoup trop loin, quand il l'avance jusqu'à la mer des Indes. (*D. J.*)

**INDOUS**, f. m. pl. (*Géog.*) nation payenne de l'Inde, qui demeure en-deçà du Gange, & qui professe une religion plus épurée que les Banians qu'ils ont en horreur. Les *Indous* adorent un seul Dieu, & croient l'immortalité de l'ame.

**INDOUSTAN**, (*Géog.*) contrée des Indes orientales, qui forme l'empire du grand mogol, entre l'Inde & le Gange; aussi les géographes Persans l'appellent le pays de *Hena* & de *Send*, c'est-à-dire des deux fleuves qu'on veut dénommer.

Les Gaznévides furent les premiers conquérans de l'*Indoustan*, leur regne commença par Sebekreghin l'an 367 de l'hé-

LIII

gire, il soumit plusieurs rajas ou princes des Indes, & les contraignit d'embrasser le mahométisme. Les Gaznévides, après 213 ans, eurent pour successeurs les Gaurides, qui firent place aux esclaves Turcs; la postérité de ces derniers possédoit l'*Indoustan*, entre l'Indus & le Gange, lorsque les Mogols, successeurs de Tamerlan, y formerent le nouvel empire que l'on appelle le Mogol, empire qui a souffert vers le milieu de ce siècle d'étranges & terribles révolutions. *Voyez* MOGOL. (D. J.)

IN-DOUZE, f. m. (*Gramm. Imprim.*) forme de livre où la feuille a fourni vingt-quatre pages. L'*in-douze* est plus ou moins grand, selon l'étendue de la feuille.

INDRE, *Inger*, (*Géogr.*) rivière de France, qui prend sa source dans le Berry, passe à Loches en Touraine, & serpentant vers le couchant, se jette dans la Loire, à deux lieues au-dessous de l'embouchure du Cher. Grégoire de Tours appelle cette rivière *Anger*, d'autres *Angera*, d'autres *Andria*, & *Endria*, d'où s'est formé le nom qu'elle porte aujourd'hui. (D. J.)

\*INDUBITABLE, adj. (*Gram.*) dont on ne peut douter. Il y a peu de choses *indubitables*. *Voyez* DOUTE.

INDUCTION, (*Log. & Gramm.*) *Hæc ex pluribus perveniens quo vult, appellatur inductio, quæ græce επαγωγή nominatur, qua plurimum est usus in sermonibus Socrates. Cic. in Jop. 10.*

C'est une manière de raisonner, par laquelle on tire une conclusion générale & conforme à ce que l'on a prouvé dans tous les cas particuliers; elle est fondée sur ce principe, reçu en logique. Ce qui se peut affirmer ou nier de chaque individu d'une espèce, ou de chaque espèce d'un genre, peut être affirmé ou nié de toute l'espèce & de tout le genre.

Souvent & dans le langage ordinaire la conclusion seule s'appelle *induction*.

Si l'on peut s'assurer d'avoir observé tous les cas particuliers, de n'avoir omis aucun des individus, l'*induction* est complète, & l'on a la certitude; mais malheureusement les exemples en sont rares: il n'est que trop aisé de laisser échapper quelques

observations qui seroient nécessaires pour avoir une énumération entière.

J'ai fait des expériences sur les métaux; j'ai observé que l'or, l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, le plomb & le mercure étoient pesans, j'en conclus que tous les métaux sont pesans. Je puis m'assurer que j'ai fait une *induction* complète, parce que ces sept corps sont les seuls auxquels on donne le nom de métaux.

J'ai été trompé dix fois consécutivement, suis-je en droit de conclure qu'il n'y a point d'homme qui ne se fasse un plaisir de me tromper? Ce seroit-là une *induction* bien imparfaite; cependant ce sont celles qui sont le plus en usage.

Mais peut-on s'en passer, & toutes incomplètes qu'elles sont, ne sont-elles pas une sorte de preuve qui a beaucoup de force? Qui peut douter que l'empereur de la Chine n'ait un cœur, des veines, des artères, des poumons, fondé sur ce principe, que tout homme ne peut vivre qu'autant qu'il a toutes ces parties intérieures? Et comment s'en est-on assuré? Par analogie ou par une *induction* très-imparfaite, puisque le nombre des personnes que l'on a ouvertes, & par l'inspection desquelles on s'est convaincu de cette vérité, est incomparablement plus petit que celui des autres hommes.

Dans l'usage ordinaire, & même souvent en logique, l'on confond l'*induction* & l'analogie. *Voyez* ANALOGIE. Mais l'on pourroit & l'on doit les distinguer, en ce que l'*induction* est supposée complète. Elle étudie tous les individus sans exception; elle embrasse tous les cas possibles, sans en omettre un seul, & alors seulement elle peut conclure & elle conclut avec une connoissance sûre & certaine; mais l'analogie n'est qu'une *induction* incomplète qui étend sa conclusion au-delà des principes, & qui d'un nombre d'exemples observés, conclut généralement pour toute l'espèce.

À l'occasion du rapport que ces deux mots ont l'un avec l'autre, nous pourrions ajouter ici bien des choses qui nous paroissent essentielles, & qui ont été omises à l'article ANALOGIE, où ce mot semble avoir été pris plus particulièrement dans le

sens grammatical. C'est d'ailleurs une des sources de nos connoissances (*Voyez CONNOISSANCES*), & par cela même un sujet assez intéressant pour qu'il soit permis d'y revenir.

Nous aimons les propositions générales & universelles, parce que sous une expression simple, elles renferment un nombre infini de propositions particulières, & qu'elles favorisent ainsi également notre desir de savoir & notre paresse. De peu d'exemples, d'un quelquefois, nous nous pressons de tirer une conclusion générale. Quand on assure que les planetes sont habitées, ne se fonde-t-on pas principalement sur l'exemple unique de la terre? D'où savons-nous que toutes les pierres sont pesantes? Quelle preuve avons-nous de l'existence particulière de notre estomac, de notre cœur, de nos visceres? L'analogie. L'on se mocqueroit de quelqu'un qui douteroit de ces vérités; cependant s'il osoit demander que l'on exposât le poids des raisons que l'on a de penser ainsi, je crois que l'on pourroit s'y trouver embarrassé: car cette conséquence, *cela se fait d'une telle maniere chez les uns, donc cela se fait de la même maniere chez tous les autres*, n'est point une conséquence légitime; jamais on ne la réduira aux loix d'un raisonnement sûr; on n'en fera jamais une preuve démonstrative. Nous savons d'ailleurs que l'analogie peut nous tromper: mais en convenant qu'elle nous conduit très-souvent & presque toujours à la vérité, qu'elle est d'une nécessité absolue, soit dans les sciences & dans les arts, dont elle est un des principaux fondemens, soit dans la vie ordinaire, où l'on est obligé d'y avoir recours à tous momens, nous cherchons seulement à en faire connoître la nature, à la réduire à ce qu'elle est, c'est-à-dire, à un principe de probabilité, dont il importe d'examiner la force d'où elle tire sa solidité, & quelle confiance on peut & on doit avoir en une preuve de cette espece.

Pour cela parcourons les diverses sciences où l'on en fait usage. Nous les divisons en trois classes, relativement à leur objet, (*V L'ORDRE ENCYCLOPÉDIQUE.*) en sciences nécessaires, telles que la métaphysique, les

mathématiques, une bonne partie de la logique, la théologie naturelle, la morale: 2°. en sciences *contingentes*; l'on comprendra sous ce titre la science des esprits créés & des corps: 3°. en *arbitraires*, & sous cette dernière classe l'on peut ranger la grammaire, cette partie de la logique qui dépend des mots, signes de nos pensées, cette partie de la morale ou de la jurisprudence, qui est fondée sur les mesures & les coutumes des nations.

Il semble que les sciences dont l'objet est nécessaire, & qui ne procedent que par démonstration, devroient se passer d'une preuve qui ne va qu'à la probabilité; & véritablement il vaudroit mieux en chercher de plus exactes: mais il est pourtant vrai de dire que, soit par nécessité, soit par une foiblesse naturelle; qui nous fait préférer des preuves moins rigides & plus aisées à celles qui seroient plus démonstratives, mais plus embarrassées, l'on ne peut guere se passer ici de l'analogie. Dans la métaphysique; par exemple, & dans les mathématiques, les premiers principes, les axiomes sont supposés, & n'ont d'ordinaire aucune autre preuve que celle qui se tire de l'induction. Demandez à un homme qui a beaucoup vécu sans réfléchir, *si le tout est plus grand que sa partie*, il répondra que oui, sans hésiter. Si vous insistez, & que vous vouliez savoir sur quoi est fondé ce principe, que vous répondra-t-il, sinon que son corps est plus grand que sa tête, sa main qu'un seul doigt, sa maison qu'une chambre, sa bibliotheque qu'un livre; & après plusieurs exemples pareils, il trouveroit fort mauvais que vous ne fussiez pas convaincu. Cependant ces exemples & cent autres ne font qu'une *induction* bien légère en comparaison de tant d'autres cas où l'on applique ce même axiome. Sans nous arrêter à examiner si ces principes sont eux-mêmes susceptibles de démonstration, & si on peut les déduire tous des définitions, il suffit pour montrer l'importance de la preuve d'analogie, de remarquer qu'au moins la plupart, pour ne pas dire tous les hommes, parviennent à connoître ces principes, & à s'en tenir pour assurés par la voie de l'induction. Combien d'autres vérités dans

la logique, dans la morale, dans les mathématiques, qui ne sont connues que par elle ? Les exemples en seroient nombreux si l'on vouloit s'y arrêter. Il est vrai que souvent l'on pourroit donner de ces vérités des preuves exactes & tirées de la nature & de l'essence des choses ; mais ici, comme sur les principes, le grand nombre se contente de l'expérience ou d'une *induction* très-bornée ; & même l'on peut assurer que la plupart des vérités qui se trouvent présentement démontrées, ont d'abord été reçues sur la foi de l'*induction*, & qu'on n'en a cherché les preuves qu'après s'être assuré par la seule expérience de la vérité de la proposition.

L'usage de l'analogie est bien plus considérable dans les sciences dont l'objet est *contingent*, c'est-à-dire, dépendant & n'existant que par la volonté du créateur. J'ose dire que si l'on fait attention à la manière dont nous parvenons à la connoissance des choses placées hors de nous, on pourra assurer que toutes les sciences contingentes sont fondées sur l'analogie : quelle preuve a-t-on de l'existence des autres hommes ? L'*induction*. Je sens que je pense ; je vois que je suis étendu ; je conçois que je suis un composé de deux substances, le corps & l'ame ; ensuite je remarque hors de moi des corps semblables au mien ; je leur trouve les mêmes organes, du sentiment, des mouvemens comme à moi, je vis, ils vivent ; je me meus, ils se meuvent ; je parle, ils parlent ; je conclus que comme moi ce sont des êtres composés d'ame & de corps, des hommes en un mot. Lorsque nous voulons rechercher les propriétés de l'ame, étudier sa nature, ses inclinations, ses mouvemens, que fait-on autre chose que descendre en soi-même, chercher à se connoître, examiner son entendement, sa liberté, sa volonté, & conclure par cette seule *induction*, que ces mêmes facultés se trouvent dans les autres hommes, sans autre différence que celle que les actes extérieurs leur prêtent.

En physique, toutes nos connoissances ne sont fondées que sur l'analogie : si la ressemblance des effets ne nous mettoit pas en droit de conclure à la ressemblance des causes, que deviendroit cette science ? Fau-

droit-il chercher la cause de tous ces phénomènes sans exception ? Cela seroit-il possible ? Que deviendroit la médecine & toutes les branches pratiques de la physique sans ce principe d'analogie ? Si les mêmes moyens mis en œuvre dans les mêmes cas ne nous permettoient pas d'espérer les mêmes succès, comment s'y prendre pour la guérison des maladies ? Que conclure de plusieurs expériences, d'un grand nombre d'observations ?

Enfin l'usage de l'*induction* est encore plus sensible dans les sciences qui dépendent uniquement de la volonté & de l'institution des hommes. Dans la grammaire, malgré la bizarrerie des langues on y remarque une grande analogie, & nous sommes naturellement portés à la suivre, ou si l'usage va contre l'analogie, cela est regardé comme irrégularité ; ce qu'il est bon de remarquer pour s'assurer de ce que l'on a déjà dit, que l'analogie n'est pas un guide si certain qu'il ne puisse se tromper quelquefois.

Dans cette partie de la jurisprudence, qui est toute fondée sur les mœurs & les usages des nations, ou qui est de l'institution libre des sociétés, on voit régner aussi la même analogie. Rarement arrive-t-il que tout soit si bien, si universellement réglé dans la constitution des états, qu'il n'y ait quelquefois conflit entre les diverses puissances ; les divers corps, pour savoir auquel appartient telle ou telle attribution ; & ces questions, sur lesquelles nous supposons la loi muette, comment se décident-elles, que par l'analogie ? Les jurisconsultes romains ont poussé ce principe très-loin ; & c'est en partie par cette attention à le suivre, qu'ils ont rendu leur jurisprudence si belle, qu'elle a mérité le nom de *raison écrite* : & qu'elle a été presque uniquement adoptée de tous les peuples.

Il n'y a donc, dira-t-on, que simple probabilité dans toutes nos connoissances, puisqu'elles sont toutes fondées sur l'analogie, qui ne donne point de vraie démonstration. Je réponds qu'il faut en excepter au moins les sciences nécessaires, dans lesquelles l'*induction* est simplement utile pour découvrir les vérités qui se démontrent ensuite. J'ajoute que quant à nos autres :

connoissances , s'il manque quelque chose à la certitude parfaite , nous devons nous contenter de notre sort , qui nous permet de parvenir , au moyen de l'analogie , à des vraisemblances telles que quiconque leur refuse son consentement , ne sauroit éviter le reproche d'une délicatesse excessive , d'une très - grande imprudence , & souvent d'une insigne folie.

Mais ne nous en tenons pas - là ; voyons sur quoi est fondée la confiance que nous devons donner à la preuve d'*induction* ; examinons sur quelle autorité l'analogie vient se joindre aux sens & au témoignage pour nous conduire à la connoissance des choses ; & c'est ici la partie la plus intéressante de cet article.

En faisant passer en revue les trois classes de sciences que nous avons établies , commençons par celles dont l'objet est *arbitraire* , ou fondé sur la volonté libre des hommes : il est aisé d'y appercevoir le principe de la preuve d'analogie. C'est le goût que nous avons naturellement pour le beau , qui consiste dans un heureux mélange d'unité & de variété : or l'unité ou l'uniformité , & c'est ici la même chose , emporte l'analogie , qui n'est qu'une entière uniformité entre des choses déjà semblables à plusieurs égards. Ce goût naturel pour l'analogie se découvre dans tout ce qui nous plaît : l'esprit lui-même n'est qu'une heureuse facilité à remarquer les ressemblances , les rapports. L'architecture , la peinture , la sculpture , la musique , qui sont les arts dont l'objet est de plaire , ont toutes leurs regles fondées sur l'analogie. Qu'y avoit-il donc de plus naturel que de fuir la bizarrerie & le caprice , de faire régner l'analogie dans toutes les sciences dont la constitution dépend de notre volonté ? Dans la grammaire , par exemple , ne doit-on pas supposer que les inventeurs des langues , & ceux qui les ont polies & perfectionnées , se sont plus à suivre l'analogie & à en fixer les loix ? On pourra donc décider les questions grammaticales avec quelque certitude en consultant l'analogie ? Ajoutons , pour remonter à la source de ce goût pour l'uniformité , que sans elle les langues seroient dans une étrange confusion ; si chaque nom avoit

sa déclinaison particulière , chaque verbe sa conjugaison ; si le régime & la syntaxe varioient sans regle générale , quelle imagination assez forte pourroit saisir toutes ces différences ? Quelle mémoire seroit assez fidelle pour les retenir ? L'analogie dans les sciences arbitraires est donc fondée également & sur notre goût & sur la raison.

Mais elle nous trompe quelquefois ; c'est que les langues , pour me servir du même exemple , étant formées par l'usage de ceux dont le goût n'est pas le meilleur ni le plus sûr , se ressentent en quelque chose du goût que nous avons aussi pour la variété , ou bien l'on viole les loix de l'analogie pour éviter certains inconvéniens qui naîtroient de leur observation , comme quelques prononciations rudes qu'on n'a pu se résoudre à admettre : c'est ainsi que nous disons *son ame* , *son épée* , au lieu de *sa ame* , *sa épée* ; & si l'on y prend garde , on trouvera souvent dans la variété la plus grande une analogie plus grande qu'on ne s'y attendoit : l'exemple cité en fournit la preuve. Puisque c'est le créateur lui-même qui nous a donné ce sentiment de la beauté & ce goût pour l'analogie , sans doute il a voulu orner ce magnifique théâtre de l'univers de la manière la plus propre à nous plaire , à nous qu'il a destinés à en être les spectateurs. Il a voulu que tout s'y présentât à nos yeux sous l'aspect le plus convenable , le plus beau , le plus parfait : je parle de ce qui sort immédiatement de ses mains , sans être gâté par la malice des hommes. Dès-lors il a dû ordonner que l'uniformité & l'analogie s'y montraient dans tout leur jour ; que les propositions , l'ordre , l'harmonie y fussent exactement observées ; que tout fût réglé par des loix générales , simples , en petit nombre , mais universelles & fécondes en effets merveilleux : c'est aussi ce que nous observons & ce qui fonde la preuve d'analogie dans les sciences dont l'objet est *contingent*.

Ainsi tout est conduit par les loix du mouvement , qui partent d'un seul principe , mais qui se diversifient à l'infini dans leurs effets ; & dès qu'une observation attentive des mouvemens des corps nous a appris quelles sont ces loix , nous som-

mes en droit de conclure par analogie que tous les événemens naturels arrivent & arriveront d'une manière conforme à ces loix.

Le grand maître du monde ne s'est pas contenté d'établir des loix générales, il s'est plu encore à fixer des causes universelles. Quel spectacle à l'esprit observateur qu'une multitude d'effets qui naissent tous d'une même cause ! Voyez que de choses différentes produisent les rayons que le soleil lance sur la terre ; la chaleur qui ranime, qui conserve nos corps, qui rend la terre féconde, qui donne aux mers, aux lacs, aux rivières, aux fontaines leur fluidité ; la lumière qui récréé nos yeux, qui nous fait distinguer les objets, qui sont les plus éloignés. Sans ces rayons point de vapeurs, point de pluies, point de fontaines, point de vents. Les plantes & les animaux destitués d'alimens, périroient en naissant, ou plutôt ne naîtroient point du tout ; la terre entière ne seroit qu'une masse lourde, engourdie, gelée, sans variété, sans fécondité, sans mouvement.

Voyez encore combien d'effets naissent du seul principe de la pesanteur universelle ; elle retient les planètes dans la carrière qu'elles parcourent autour du soleil, comme autour de leur centre particulier ; elle réunit les différentes parties de notre globe ; elle attache sur la surface les villes, les rochers, les montagnes ; c'est à elle qu'il faut attribuer le flux & le reflux de la mer, le cours des fleuves, l'équilibre des liqueurs, tout ce qui dépend de la pesanteur de l'air, comme l'entretien de la flamme, la respiration & la vie des animaux.

Mais ce n'est pas seulement pour nos plaisirs & pour satisfaire notre goût que Dieu a créé ce monde harmonique & réglé par les loix sages de l'analogie, c'est surtout pour notre utilité & notre conservation. Supposez qu'on ne puisse rien conclure d'une *induction*, que ce raisonnement soit frivole & trompeur, je dis qu'alors l'homme n'auroit plus de règle de conduite & ne sauroit vivre. Car si je n'ose plus faire usage de cet aliment que j'ai pris cent fois avec succès pour la conservation de ma vie, de peur que ces effets

ne soient plus les mêmes ; il faudra donc mourir de faim. Si je n'ose me fier à un ami dont j'ai reconnu en cent occasions le caractère sûr, parce que peut-être il aura changé sans cause apparente du soir au matin, comment me conduire dans le monde ? Il seroit aisé d'accumuler ici les exemples. En un mot, si le cours de la nature n'étoit pas réglé par des loix générales & uniformes, par des causes universelles ; si les mêmes causes n'étoient pas ordinairement suivies des mêmes effets, il seroit absurde de se proposer une manière de vivre, d'avoir un but, de chercher les moyens d'y parvenir ; il faudroit vivre au jour le jour, & se reposer entièrement de tout sur la providence. Or ce n'est pas là l'intention du créateur, cela est manifeste ; il a donc voulu que l'analogie régnât dans ce monde & qu'elle nous servît de guide.

S'il arrive que l'analogie nous induise quelquefois en erreur, prenons-nous-en à la précipitation de nos jugemens & à ce goût pour l'analogie, qui souvent nous fait prendre la plus légère ressemblance pour une parité parfaite. Les conclusions universelles sont admises par préférence, sans faire attention aux conditions nécessaires pour les rendre telles, & en négligeant des circonstances qui dérangeroient cette analogie que nous nous efforçons d'y trouver. Il faut observer aussi que le créateur a voulu que ses ouvrages eussent le mérite de la variété ainsi que celui de l'uniformité, & que nous nous trompons ainsi en n'y cherchant que ce dernier.

Il nous reste à examiner la probabilité qui résulte de l'*induction* dans les sciences nécessaires. Ici les principes de beauté & de goût ne sont point admissibles, parce que la vérité des propositions qu'elles renferment ne dépend point d'une volonté libre, mais est fondée sur la nature des choses. Il faudroit donc, comme nous l'avons déjà dit, abandonner la preuve d'analogie, puisque l'on peut en avoir de plus sûres ; mais dès qu'elle n'est pas sans force, cherchons d'où elle peut venir.

Dans les sujets nécessaires, tout ce que l'on y considère est essentiel ; les accidens ne sont comptés pour rien. Ce que l'esprit

envisage est une idée abstraite dont il forme l'essence à son gré par une définition, & dont il recherche uniquement ce qui découle de cette espèce, sans s'arrêter à ce que des causes extérieures ont pu y joindre. Un géometre, par exemple, ne considère dans le carré précisément que sa figure; qu'il soit plus grand ou plus petit, il n'y fait aucune attention; il ne s'attache qu'à ce qu'il peut déduire de l'essence de cette figure, qui consiste dans l'égalité parfaite de ses quatre côtés & de ses quatre angles. Mais il n'est pas toujours aisé de tirer de l'essence d'un être mathématique ou métaphysique tout ce qui en découle; ce n'est quelquefois que par une longue chaîne de conséquences, ou par une suite laborieuse de raisonnemens, qu'on peut faire voir qu'une propriété dépend de l'essence attribuée à une chose. Je suppose qu'examinant plusieurs carrés ou plusieurs triangles différens, je leur trouve à tous une même propriété, sans qu'aucun exemple contraire vienne s'offrir à moi, je présume d'abord que cette propriété est commune à toutes ces figures, & je conclus avec certitude que si cela est, elle doit découler de leur essence. Je tâche de trouver comment elle en dérive; mais si je ne peux en venir à bout, dois-je conclure de-là que cette propriété ne leur est pas essentielle? Non assurément; mais que j'ai la vue fort bornée, ou qu'elle n'en découle que par un si long circuit de raisonnemens, que je ne suis pas capable de le suivre jusqu'au bout. Il reste donc douteux si cette propriété, que l'expérience m'a découverte dans dix triangles, par exemple, appartient à l'essence générale du triangle, auquel cas ce seroit une propriété universelle qui conviendrait à tous les triangles, ou si elle découle de quelque qualité particulière à une sorte de triangles, & qui par un hasard très-singulier, se trouveroit appartenir à ces dix triangles sur lesquels j'en ai fait l'essai. Or il est aisé de concevoir que si ces dix triangles sont faits différens les uns des autres, ils n'ont vraisemblablement d'autre propriété commune que celle qui appartient à tous les triangles en général; c'est-à-dire qu'ils ne se ressemblent

en rien, qu'en ce que les uns & les autres sont des figures qui ont trois côtés: du moins cela est très-vraisemblable; & cela le devient d'autant plus, que l'expérience faite sur ces triangles a été plus souvent répétée: & sur des triangles plus différens. Dès-lors il est aussi très-vraisemblable que la propriété que l'on examine découle non de quelque propriété commune à ces dix triangles mis en épreuve, mais de l'essence générale de tous les triangles; il est donc très-vraisemblable qu'elle convient à tous les triangles, & qu'elle est elle-même une propriété commune & essentielle.

Ce même raisonnement peut s'appliquer à tous les cas semblables; d'où il suit 1°. que la preuve d'analogie est d'autant plus forte & plus certaine, que l'expérience est poussée plus loin, & que l'on l'applique à des choses plus différens. 2°. Que plus la propriété dont il s'agit est simple, & plus l'*induction* est forte, supposant le même nombre d'expériences; car une propriété simple doit naturellement découler d'une manière fort simple d'un principe fort simple: or quoi de plus simple que l'essence d'une chose, sur-tout que l'essence générale d'un être universel & abstrait.

Je trouve donc ici le principe d'analogie fondé sur l'expérience & sur la simplicité qui approche le plus de la vérité. Cependant que l'on n'oublie jamais que l'*induction* ne nous donne au fond qu'une simple probabilité plus ou moins forte; or dans les sciences nécessaires on demande plus que la probabilité; on veut des démonstrations, & elles en sont susceptibles. Ne nous laissons donc pas arrêter par une lâche paresse, ou séduire par la facilité de la preuve d'analogie. Je consens que l'on se serve de ce moyen pour découvrir la vérité, mais il ne faut pas élever sur un pareil fondement l'édifice des sciences qui peuvent s'en passer.

INDULGENCE, f. f. (*Hist. eccles.*) rémission donnée par les papes de la peine due aux péchés, sous certaines conditions prescrites.

M. l'abbé Fleuri, qui fera mon premier guide sur cette matière, commence par remarquer que tous les catholiques con-

viennent que l'église peut accorder des *indulgences*, & qu'elle le doit en certains cas; mais il ajoute que c'est à ses ministres à dispenser sagement ses grâces, & à n'en pas faire une profusion inutile ou même pernicieuse.

La multitude des *indulgences*, & la facilité de les gagner devint un grand obstacle au zèle des confesseurs éclairés. Il leur étoit difficile de persuader des pénitences à un pécheur qui pouvoit racheter ses péchés par une aumône légère, ou par la seule visite d'une église; car les évêques du onzième & du douzième siècles accordoient libéralement des *indulgences* à toutes sortes d'œuvres pies, comme pour le bâtiment d'une église, d'une chapelle, l'entretien d'un hôpital, un pèlerinage à Rome, & même tout ouvrage utile au public, un pont, une chaussée, le pavé d'un grand chemin. Plusieurs *indulgences* jointes ensemble rachetoient la pénitence toute entière.

Quoique le quatrième concile de Latran qui se tint dans le xiii<sup>e</sup>. siècle, appelle ces sortes d'*indulgences indiscrettes, superflues*, rendant méprisables les clés de l'église, & énervant la pénitence; cependant Guillaume évêque de Paris, célèbre dans le même siècle, soutenoit qu'il revient plus d'honneur à Dieu, & d'utilité aux âmes de la construction d'une église, que de tous les tourmens des œuvres pénales. Il prétendoit encore qu'on accordoit avec beaucoup de raison des *indulgences* pour la fondation des hôpitaux, la réparation des ponts & des chemins, parce que ces ouvrages servent aux pèlerins & autres personnes qui voyagent pour des causes pieuses.

Si ces raisons étoient solides, continue M. Fleury, elles auroient dû toucher tous les saints évêques des premiers siècles qui avoient établi les pénitences canoniques: mais ils portoient leurs vues plus loin. Ils comprenoient que Dieu est infiniment plus honoré par la pureté des mœurs, que par la construction & l'ornement des églises matérielles, par le chant, les cérémonies, & tout le culte extérieur; qui n'est que l'écorce de la religion, dont l'âme est la vertu. Or, comme la plupart des chrétiens ne sont pas assez heureux pour suivre

toujours leurs devoirs, ces sages pasteurs ne trouverent point de meilleurs remèdes pour ramener les pécheurs, que de les engager non pas à des aumônes, à des visites d'églises, & à des cérémonies extérieures, où le cœur n'a point de part, mais à se punir volontairement eux-mêmes en leurs propres personnes, par le retranchement de tous les plaisirs. Aussi les Chrétiens n'ont jamais été plus corrompus, que quand les pénitences canoniques perdirent de leur vigueur, & que les *indulgences* prirent leur place.

En vain l'église laissoit à la discrétion épiscopale de remettre une partie de la pénitence canonique, suivant les circonstances, & la ferveur du pénitent, les *indulgences* plus commodes s'approprièrent toute la pénitence. Mais on vit avec surprise sous le pontificat d'Urbain II, qu'en faveur d'une seule bonne œuvre, le pécheur fut déchargé de toutes les peines temporelles dont il pouvoit être redevable à la justice divine. Il ne falloit pas moins qu'un concile nombreux, présidé par ce pape en personne, pour autoriser cette nouveauté. Ce concile donc accorda une *indulgence*, une rémission plénier de tous les péchés à ceux qui prendroient les armes pour le recouvrement de la Terre-sainte.

On avoit bien déjà employé l'invention de racheter en peu de jours par quelques œuvres pies des années de pénitence, par exemple, dans la commutation de pénitence, les pèlerinages de Rome, de Compostelle & autres lieux, y entroient pour beaucoup. Mais comme la croisade en Orient étoit un voyage pénible à entreprendre, qu'il étoit accompagné de tous les périls de la guerre, dans un pays éloigné, & contre des infidèles, on crut qu'on ne pouvoit rien faire de trop en sa faveur. D'ailleurs l'*indulgence* tenoit lieu de solde aux croisés; & quoiqu'elle ne donnât pas la nourriture corporelle, elle fut acceptée de tout le monde en paiement. On se flatta de subsister aux frais du public, des riches, des Grecs & des Musulmans.

Les nobles qui se sentoient la plupart chargés de crimes, entr'autres de pillages sur les églises & sur les pauvres, s'estimèrent heureux d'avoir rémission plénier



de tous leurs péchés & pour toute pénitence leur exercice ordinaire, qui étoit de faire la guerre, outre l'espérance, s'ils étoient tués, d'obtenir la couronne du martyre.

La noblesse entraîna le petit peuple, dont la plus grande partie étoit des serfs attachés aux terres & entièrement dépendans de leurs seigneurs. En un mot chacun se persuada qu'il n'y avoit qu'à marcher vers la Terre-sainte pour assurer son salut. On fait quelle fut la conduite des croisés, & le succès de leurs entreprises.

Cependant l'idée d'Urbain II fut adoptée, goûtée & perfectionnée par ses successeurs; quelques-uns même étendirent le privilège des *indulgences* aux personnes qui ne pouvant, ou ne voulant point s'armer pour les croisades, fourniroient un soldat à leur solde.

Bientôt ces faveurs spirituelles furent distribuées à toutes les personnes qui se mirent en campagne contre ceux que les papes déclarèrent hérétiques en Europe. Le long schisme qui s'éleva sous Urbain VI engagea même les doubles pontifes de délivrer des *indulgences* les uns contre les autres. Walsingham moine bénédictin de l'abbaye de saint Albans, dit là-dessus; « qu'ils donnerent au monde cette leçon, » qu'un stratagème, quelque sacré qu'il soit, ne devoit jamais être employé deux fois dans le même siècle ».

Néanmoins Alexandre VI s'en servoit avec succès pour payer l'armée qu'il destinoit à la conquête de la Romagne. Le cardinal Bembo prétend qu'il vendit des *indulgences* en Italie pour près de seize cent marcs d'or; & c'est le moindre reproche qu'on puisse faire à ce pontife.

Après le pontificat détesté, mais heureux d'Alexandre VI (dit l'auteur de l'histoire générale, dont le tableau terminera cet article), après le regne guerrier, & plus heureux encore de Jules II, Jean de Médicis fut orné de la tiare à l'âge de trente-six ans, & prit le nom de Léon X. La religion n'eut rien d'austère sous son pontificat; & ce qui l'offensa le plus, n'étoit point apperçu dans une cour occupée d'intrigues & de plaisirs.

Le prédécesseur de Léon X, le pape Jules

Tome XVIII.

II, sous qui la peinture & l'architecture commencèrent à prendre de si nobles accroissemens, avoit désiré que Rome eût un temple qui surpassât sainte Sophie de Constantinople, & qui fût le plus beau qu'on eût encore vu sur la terre. Il eut le courage d'entreprendre ce qu'il ne pouvoit jamais voir finir.

Léon X suivit ardemment ce grand projet. Il falloit beaucoup d'argent, & ses magnificences avoient épuisé son trésor. Il n'est point de chrétien qui n'eût dû contribuer à élever cette merveille de la métropole de l'Europe; mais l'argent destiné aux ouvrages publics, ne s'arrache jamais que par force ou par adresse. Léon X eut recours, s'il est permis de se servir de cette expression, à une des clés de S. Pierre, avec laquelle on avoit ouvert quelquefois les coffres des chrétiens, pour remplir ceux du pape.

Il prétextua une guerre contre les Turcs, & fit vendre dans tous les états de la Chrétienté des *indulgences* plénieres, contenant la délivrance des peines du purgatoire, soit pour soi-même, soit pour ses parens & amis. Il y eut par-tout des bureaux d'*indulgences*; on les affermoit comme les droits de la douane. Plusieurs de ces comptoirs se tenoient dans les cabarets de Rome, & l'on y jouoit publiquement aux dez, dit Guichardin, le pouvoir de tirer les âmes du purgatoire. Le prédicateur, le fermier, le distributeur, y firent de bons profits; le pape sur-tout y gagna prodigieusement. On en peut juger si l'on daigne seulement se rappeler, qu'un de ses légats qu'il envoya l'an 1518 dans les royaumes de Danemarck, de Suede, & de Norvege, les plus pauvres de l'Europe; y vendit des *indulgences* pour près de deux millions de florins. Léon X toujours magnifique, dissipoit en profusions toutes ces richesses, à mesure qu'elles lui arrivoient.

Mais le malheur voulut qu'on donna aux Dominicains la ferme des *indulgences* en Allemagne; les Augustins qui en avoient été long-temps possesseurs, en furent jaloux, & ce petit intérêt de moines dans un coin de la Saxe, dessilla les yeux des peuples sur le trafic scandaleux des *indulgences*,

M m m m

& produisit trois cent ans de discordes , de fureurs , & d'infortunes chez trente nations. ( *D. J.* )

**INDULGENCE**, f. f. ( *Morale.* ) c'est une disposition à supporter les défauts des hommes , & à pardonner leurs fautes ; c'est le caractère de la vertu éclairée. Dans la jeunesse , dans les premiers momens de l'enthousiasme , pour l'ordre & le beau moral , on jette un regard dédaigneux sur les hommes qui semblent fermer les yeux à la vérité , & s'écartent quelquefois des routes de l'honnête ; mais les connoissances augmentent avec l'âge , l'esprit plus étendu voit un ordre plus général ; il voit dans la nature des êtres , leur excellence , & la nécessité de leurs fautes. Alors on aspire à réformer les semblables comme soi-même , avec la douce chaleur d'un intérêt tendre qui corrige ou console , soutient & pardonne.

L'envie plus contrariée par le mérite , qu'offensée des défauts , voit le mal à côté du bien , & le censure dans l'homme qu'on estime.

L'orgueil pour-avoir le droit de condamner tous les hommes , les juge d'après les idées d'une perfection à laquelle aucun ne peut atteindre.

La vertu toujours juste , plaint le méchant qui se dévore lui-même , & justes dans les sévérités on la trouve consolante.

**INDULGENCE**, ( *Art numismatique.* ) cette vertu si rare chez les hommes , est représentée dans une médaille de Gordien , par une personne assise entre deux animaux indomptés. Est-ce pour marquer que la douceur , que l'indulgence peut adoucir les esprits les plus farouches ? Dans une autre médaille , l'indulgence d'Auguste est caractérisée , par une femme assise , qui tend la main droite , & qui tient un sceptre de la gauche ; pur ouvrage de la flatterie. L'indulgence prétendue d'Octave n'étoit qu'une politique adroite , que la conjoncture des temps l'obligeoit d'employer , & le sceptre qu'il tenoit le rendoit odieux à sa patrie.

*Les Parthes , les Persans vouloient des souverains ,  
Mais le seul consulat pouvoit plaire aux Romains.*  
( *D. J.* )

**INDULT**, f. m. ( *Jurisprud.* ) *indultum*, qui vient du verbe *indulgere* , signifie en général une grace accordée par le pape à certaines personnes.

Les *indults* sont actifs ou passifs.

On appelle *indults actifs* des graces accordées par le pape aux cardinaux , & à quelques autres collateurs ordinaires , pour pouvoir conférer les bénéfices dépendans de leur collation , librement & sans pouvoir être prévenus durant les six mois accordés par le concile de Latran aux collateurs ordinaires. Ce qui a lieu à l'égard des cardinaux , soit qu'ils conferent seuls ou avec un chapitre. Ce privilege fut accordé aux cardinaux par Paul IV par une bulle de l'année 1555 , & après lui les successeurs l'ont pareillement confirmé. Il a été aussi confirmé par des lettres-patentes , enregistrées au grand-conseil.

Du temps du même Paul IV , vers l'an 1560 , sur les grandes plaintes de tout le college des cardinaux , il leur fut encore accordé *per contractum indultum & compactum , juramento solemniter corroboratum* , que le pape ne dérogeroit point à la règle des 20 jours à leur préjudice , ce que Dumoulin appelle le *compact*. Ces sortes de graces ne sont qu'une réduction au droit commun , & conséquemment elles sont favorables.

Les *indults passifs* sont aussi des graces accordées par les papes à certaines personnes , pour pouvoir être pourvues de certains bénéfices si elles sont capables de les posséder , ou de présenter des clercs à leur place , pour être ensuite nommés par le roi à un collateur de France ; ces sortes d'*indults* sont proprement des graces *expectatives* : l'*indult* de MM. du parlement est de cette qualité.

On subdivise l'*indult* actif en *indult ordinaire & extraordinaire*.

L'*indult* actif ordinaire est donné aux cardinaux & autres collateurs ordinaires , lesquels en vertu de ces *indults* ont droit de conférer , nommer ou présenter dans tous les mois , même dans les six mois réservés au pape dans la Bretagne , sans pouvoir être prévenus , ni être assujettis aux réserves apostoliques , excepté celles qui sont *in corpore juris* , telles que les vacances *in curia romanâ*.

Il est rare au surplus que le pape affranchisse les collateurs ordinaires non-cardinaux de la prévention à son égard, mais seulement à l'égard des légats & vice-légats.

Les *indults* actifs extraordinaires sont des bulles accordées par les papes aux cardinaux & autres ecclésiastiques, même aux princes séculiers, comme aux empereurs, rois de France, ducs de Savoie, à l'effet de les confirmer dans le droit de nommer aux bénéfices dans les mois apostoliques & autres.

L'*indult* du parlement de Paris est un *indult* actif à l'égard du roi, & passif à l'égard des collateurs; c'est une grace purement expectative accordée au parlement par les papes. Les historiens disent que ce fut le pape Eugene IV qui l'accorda en 1431, à la priere de Charles VII. Cependant on soutient que la bulle d'Eugene IV ne se trouve point, & qu'elle n'a jamais paru; qu'il n'en a point donné de perpétuelle, ou au moins qu'elle n'a point eu d'exécution. Quoi qu'il en soit, ce droit fut confirmé par Paul III en 1538, à la priere de François I, & depuis par Clément IX sur les instances de Louis XIV

En vertu de cet *indult*, chaque roi a droit pendant son regne de placer une nomination sur chaque collateur ordinaire ou patron, de maniere que si pendant le même regne il arrive plusieurs mutations de collateurs ou patrons, chaque successeur doit au roi une collation sur un *indult*.

Les officiers qui participent à ce droit d'*indult* du parlement, sont au nombre de 352; savoir, M. le chancelier & M. le garde des sceaux. Lorsque ces deux fonctions sont réunies, on donne deux *indults* à M. le chancelier. Les autres officiers sont le premier président, les neuf présidens-à-mortier, trente-trois conseillers de la grand'chambre, trois présidens, & trente-deux conseillers de chacune des cinq chambres des enquêtes, trois présidens & quatorze conseillers de la premiere chambre des requêtes du palais, trois présidens & quatorze conseillers de la seconde; le procureur-général & les avocats-généraux;

les deux greffiers en chef, civil & criminel; le greffier des présentations, les quatre notaires ou secrétaires de la cour, le receveur & payeur des gages du parlement, le premier huissier & greffier en chef des requêtes du palais; les quatre-vingt maîtres des requêtes, le procureur-général & l'avocat-général des requêtes de l'hôtel, & les deux greffiers en chef de cette juridiction.

Ce droit d'*indult* du parlement ne s'étend point aux ducs & pairs, ni aux conseillers au grand-conseil; quoique ceux-ci deviennent conseillers honoraires en la grand'chambre du parlement, après 20 ans de service au grand-conseil. Il ne s'étend pas non plus aux ecclésiastiques, auxquels leurs bénéfices donnent le titre & le rang de conseillers d'honneur du parlement.

L'officier qui a droit d'*indult*, peut en vertu de ce droit requérir un bénéfice pour lui-même, s'il a les qualités nécessaires pour le posséder; s'il ne les a pas ou qu'il ne veuille pas faire usage de son *indult* pour lui-même, il nomme en son lieu & place un ecclésiastique.

L'ecclésiastique nommé par un indultaire présente un placet au garde des sceaux, à l'effet d'obtenir du roi des lettres de présentations sur tous les bénéfices d'un tel collateur, ou bien il peut laisser au roi le choix du collateur; & même si la nomination est inscrite avant l'obtention des lettres du roi, on doit laisser à son choix le collateur.

L'indultaire ayant obtenu les lettres de nomination du roi qui contiennent le choix du collateur, & la présentation que le roi lui fait de l'indultaire, doit faire signifier ces lettres au collateur ou patron ecclésiastique, par deux notaires apostoliques, ou par un de ces notaires & deux témoins. Il n'est pas nécessaire que ces lettres soient signifiées dans l'année, la nomination qu'elles contiennent étant perpétuelle elles ne sont point sujettes à surannation.

Mais lorsque l'indultaire les a fait signifier, il doit en faire insinuer la signification dans le mois au greffe des insinuations

ecclésiastiques du diocèse où sont les bénéfices des collateurs ou patrons.

L'*indult* ne peut être placé que sur un seul collateur.

Lorsqu'il y a un bénéfice vacant, l'indultaire peut le requérir soit en personne, ou par procureur spécial; les actes de requisiion & de refus, s'il y en a, doivent être reçus & insinués de même que la signification de l'*indult*.

Si les chapitres ou monastères sur lesquels on a placé l'*indult*, ne confèrent pas les bénéfices conjointement avec leur chef, il faut signifier tant au chef qu'au corps.

La nomination de l'indultaire ne peut être faite, que la place du collateur ou patron ne soit remplie; ainsi, lorsque la nomination est sur un évêché, elle ne peut être faite qu'après le brevet de nomination du roi à la prélature qui étoit vacante; mais on n'est pas obligé d'attendre les provisions de Rome.

Deux collateurs qui permutent leurs bénéfices, deviennent sujets à un nouveau droit d'*indult*.

L'indultaire peut requérir le premier bénéfice vacant après la signification de l'*indult*, & même celui qui vient à vaquer dans le temps de la signification; & comme le droit des indultaires est réputé plus ancien que celui des gradués, ils sont préférés à ceux-ci, en cas de concurrence. Ils sont aussi préférés aux brévetaires de joyeux avènement & autres expectans, bien entendu que les indultaires doivent avoir les qualités & capacités requises pour posséder le bénéfice qui vient à vaquer.

Les ecclésiastiques séculiers qui ont un *indult*, ne peuvent pas requérir des bénéfices réguliers, à moins que ce ne soient des bénéfices vacans par la mort des commendataires, que le collateur ou un des exécuteurs de l'*indult* peuvent conférer en commende aux indultaires, pourvu que ce ne soient pas des prieurés conventuels vraiment électifs, ou des offices claustraux.

Si le collateur ordinaire, ou à son refus, un des exécuteurs de l'*indult*, a conféré à l'indultaire séculier un bénéfice régulier qui n'a pas coutume d'être possédé en commende, l'indultaire doit obtenir du pape

dans les huit mois une confirmation de la commende, & déclarer dans ses provisions qu'elle n'aura lieu que pour cette fois, autrement il y auroit nullité.

Le défaut de requisiion du bénéfice vacant ne fait pas perdre à l'indultaire son droit pour les autres bénéfices qui viendront à vaquer; mais ayant une fois requis il ne peut plus se désister, & s'il fait quelque pactiion avec un autre contendant, il est réputé rempli de son droit.

Les exécuteurs de l'*indult* nommés par la bulle de Paul III étoient les abbés de saint Magloire, de saint Victor, & le chancelier de l'église de Paris; mais par la bulle ampliative de Clément IX, ce sont l'abbé de saint Denis, celui de saint Germain-des-Prés, & le grand archidiacre de l'église de Paris.

C'est à l'un de ces exécuteurs que l'indultaire doit s'adresser en cas de refus de la part de l'ordinaire de donner des provisions.

Les exécuteurs de l'*indult* ont six mois pour conférer, à compter du jour du refus, attendu qu'ils confèrent par dévotion.

Les chapitres & communautés, soit séculiers ou réguliers, ne sont chargés d'*indult* qu'une fois seulement pendant le regne de chaque roi.

Lorsque les religieux ont le droit de conférer pendant la vacance de l'abbaye, ils peuvent être chargés d'un *indult*, à cause du changement de regne, sur-tout si la vacance de l'abbaye dure un temps considérable.

Les abbayes de filles, qui ont des bénéfices à leur nomination, sont sujettes à l'*indult* du parlement.

Les cardinaux n'y sont pas sujets, soit que l'ampliation qui en a été faite par Clément IX n'ait été accordée qu'à cette condition, ou qu'ils prennent tous des lettres qui les en exemptent.

La promotion au cardinalat ne fait point ouverture à l'*indult*, à moins que le cardinal ne garde pas ses bénéfices, & qu'il n'y ait un nouveau collateur nommé, sur lequel le roi place un *indult*.

Quand le collateur n'a pas rempli la nomination qui lui étoit adressée, son suc-

cesseur est chargé de deux nominations d'*indult*, une de son chef, l'autre pour son prédécesseur, laquelle doit être remplie la première.

Dès que le collateur a donné à l'*indultaire* un bénéfice de sa collation, il est censé rempli, pourvu que l'*indult* fût placé sur cette collation, & que le bénéfice soit de la valeur & qualité requises. Cette réplétion a lieu de plein droit, quand même le collateur & l'*indultaire* auroient stipulé que la collation n'étoit pas faite pour remplir l'*indult*.

On n'affujettit à l'*indult* que les collateurs qui ont dix bénéfices à leur disposition.

Les bénéfices sujets à l'*indult* sont ceux dont la collation appartient au collateur comme ordinaire, & non ceux qu'il confère par dévolution.

L'*indult* du parlement de Paris n'a pas lieu en Artois, ni dans les trois évêchés de Metz, Toul & Verdun; le grand-conseil juge qu'il a lieu en Bretagne, même dans les mois du pape.

On peut nommer sur un coadjuteur avec future succession, afin qu'il confère lorsqu'il sera titulaire.

Les collateurs étrangers, qui possèdent des bénéfices dans le royaume, sont sujets à l'*indult*.

Il y a certains bénéfices qui ne sont pas sujets à l'*indult*, tels que les offices claustraux, la première dignité *post pontificalem* de l'église cathédrale, lorsqu'elle est à l'élection du chapitre & confirmation de l'évêque.

Le premier bénéfice qui vient à vaquer depuis la signification faite par l'*indultaire*, le remplit de droit; bien entendu que ce bénéfice soit de la qualité & valeur requises. Si le premier ne convient pas, la réplétion sera opérée par le second, ou, pour parler plus exactement, par le premier qui se trouve de la qualité convenable.

Si deux bénéfices sujets à l'*indult*, vaquent en même temps, l'*indultaire* doit avoir celui qui est de moindre revenu; & s'ils sont égaux, le collateur a le choix de donner celui qu'il juge à propos, pourvu qu'il ne soit pas au-dessous de 600 livres, & que ce ne soit pas un bénéfice-cure.

Depuis la bulle d'ampliation de Clément IX, on ne peut plus obliger les *indultaires* d'accepter des bénéfices-cures ou à charge d'âmes; ni des bénéfices au-dessous de 600 livres de revenu, au lieu de 200 livres, à quoi leur droit étoit auparavant fixé. Clément IX leur a aussi accordé le droit de pouvoir être pourvus en commende par les ordinaires de bénéfices réguliers.

Si l'ecclésiastique nommé par un officier du parlement décède ou abdique avant d'être pourvu, l'officier peut en nommer un autre, pourvu que cet officier soit encore titulaire.

L'officier du parlement peut nommer à la fois deux clercs, l'un séculier, l'autre régulier; mais dès que l'un est rempli, l'autre ne peut plus requérir.

L'*indultaire* ne peut transmettre son droit à un autre, sans le consentement de l'officier qui l'a nommé.

Faute par l'*indultaire* de requérir dans les six mois, la collation faite par l'ordinaire devient irrévocable; mais quand la réquisition est faite dans les six mois, elle annule les provisions données au préjudice de l'*indult*.

La nomination à un *indult* ne peut pas servir de titre clérical.

La connoissance des contestations, au sujet du droit d'*indult*, est attribuée au grand-conseil.

Le pape peut déroger à la règle des vingt jours contre les *indultaires* autres que les cardinaux, ce qui opère que le bénéfice n'est pas réputé vacant par mort, quoique le titulaire décède dans les vingt jours depuis la résignation. Voyez les traités de l'*indult* par Pinson; Regnaudin & Cochet de Saint-Valier, & les auteurs qui traitent des matières bénéficiables. (A)

INDULT ACTIF est le droit accordé par le pape aux cardinaux & autres collateurs, de conférer les bénéfices de leur collation, sans pouvoir être prévenus dans les six mois. Voyez ce qui en est dit au commencement de l'article précédent. (A)

INDULT EXTRAORDINAIRE est une concession faite par le pape à des cardinaux & autres ecclésiastiques, même à des princes séculiers pour nommer à des bénéfices auxquels ils n'auroient pas droit.

de nommer autrement, comme pour nommer dans les mois réservés au pape dans les pays où cette réserve a lieu. *Voy. ci-après* INDULT ORDINAIRE & INDULT DU ROI. (A)

INDULT, avec la clause *liberè & licitè*, est la concession faite par le pape à un collateur de pouvoir conférer pendant les six mois, sans être sujet à la prévention. *Voyez ci-après* INDULT ORDINAIRE. (A)

INDULT ORDINAIRE est opposé à *indult extraordinaire*; c'est un *indult actif* accordé par le pape aux collateurs ordinaires pour conférer librement, & sans être sujets à la prévention, même dans les mois réservés au pape. On y insère ordinairement la clause de pouvoir conférer *liberè & licitè*. (A)

INDULT PASSIF, c'est le droit accordé par le pape à certaines personnes de pouvoir être pourvu à ce titre d'un bénéfice, ou d'y nommer en leur place une personne capable; l'*indult* du parlement est de cette espèce. (A)

INDULT DU PARLEMENT. *Voyez ce qui en est dit dans l'article premier concernant l'indult en général.*

INDULT DU ROI sont différentes bulles accordées au roi par les papes, en vertu desquelles il nomme à certains bénéfices.

Par exemple, c'est en vertu d'*indults* d'Innocent XIII des 29 & 31 août 1722 que le roi nomma aux bénéfices consistoriaux dans les Pays-bas françois & dans la Franche-Comté.

C'est aussi par un bref d'*indult* de Clément IX qu'il nomme aux évêchés de Metz, Toul & Verdun, même à tous les bénéfices que le pape avoit droit de nommer en vertu du concordat germanique; & par une suite du même *indult*, les canonicats, prébendes, dignités majeures des cathédrales, & les principales dignités des collégiales, ne peuvent être résignées dans ces trois évêchés sans la permission & l'agrément du roi.

Les *indults* d'Alexandre VII & de Clément IX lui ont encore attribué deux différens droits dans les églises de Metz, Toul & Verdun, savoir l'alternative, & la réserve. En vertu de l'alternative, il

pourvoit aux bénéfices qui vaquent en janvier, mars, mai, juillet, septembre & novembre. En vertu de la réserve, il nomme aux premières dignités en quelque temps qu'elles vaquent. *Voyez les loix ecclésiastiques, titre de la collation des bénéfices, & Drapier des matières bénéf. tit. des indults.* (A)

INDULTAIRE, s. m. (*Jurisprud.*) est celui qui a droit d'indult, tels que les officiers du parlement de Paris.

On entend aussi par *indultaire* celui qu'un officier du parlement, ayant droit d'indult, a nommé pour jouir de l'effet de son indult, & qui requiert un bénéfice en vertu de cet indult, ou bien qui l'a déjà obtenu à ce titre.

Un *indultaire*, c'est-à-dire celui qui a droit d'indult, peut se nommer lui-même, s'il est clerc, ce que ne peut pas faire le patron ni le collateur.

L'*indultaire* peut être prévenu par le pape avant sa réquisition.

Mais les *indultaires* sont préférés aux gradués.

La nomination d'un *indultaire* sur un collateur qui a déjà acquitté l'indult est nulle, suivant la pauline ou bulle de Paul III.

Si l'ordinaire refuse de donner des provisions à l'*indultaire*, celui-ci doit s'adresser aux exécuteurs de l'indult. *Voyez* EXÉCUTEURS DE L'INDULT & INDULT. (A)

INDURATION, s. m. *terme de Chirurgie*, c'est une des cinq terminaisons des tumeurs humorales. *Voyez* APOSTÈME. Quand les parties les plus subtiles de l'humeur qui forme une apostème se dissipent, les parties les plus grossières se durcissent, & l'apostème se termine par *induration* ou endurcissement.

Cette terminaison n'est pas toujours désavantageuse; car lorsqu'on n'a pu obtenir la résolution d'une inflammation intérieure, il est plus favorable qu'elle se termine par *induration* que de suppurer.

La cause prochaine de l'*induration* est l'indolence de la partie & la disposition que les humeurs ont à s'endurcir; les apostèmes situés dans les corps glanduleux & dans le voisinage des articulations s'endur-

enissent aisément, parce qu'ils sont formés ordinairement par la partie blanche du sang qui est fort susceptible d'induration.

Les causes éloignées de l'induration sont l'application indue des remèdes répercussifs & résolutifs. Voyez PHLEGMES.

Lorsqu'on s'apperçoit à la dureté de la tumeur & à la diminution de la chaleur & de la douleur, que la tumeur se termine par induration, il faut avoir recours aux émolliens. Voyez SKIRRHE. (Y)

**INDUS**, s. m. (Géog.) grand fleuve d'Asie qui donne son nom à l'Inde; Pline dit que les habitans le nommoient *Sindus*, & en effet son nom moderne est le *Sinde*. Voyez SINDE. L'*Indus*, selon Ptolomée, prend sa source au mont Immaüs, à quelque distance de celle du Gange, poursuit son cours vers le midi occidental, & le Gange se porte vers le midi oriental. Pline dit que l'*Indus* reçoit dix-neuf rivières, dont la plus célèbre est l'*Hydaspe*. Arrien lui donne deux embouchures; mais il ne parle apparemment que des deux grandes embouchures par lesquelles ce fleuve étoit navigable, car Ptolomée lui en donne sept, dont il marque les noms. (D. J.)

**INDUSTRIA**, (Géog. anc.) ancienne colonie romaine dont parle Pline, étoit entièrement oubliée, lorsqu'on en a découvert les ruines en 1745: MM. Ricoloi & Rivautella, savans Piémontois, déterrerent à Montédipo, terre située sur le Pô, à 16 milles de Turin, des médailles, du marbre, des inscriptions qui citoient des magistrats & des prêtres, une pierre dans laquelle il étoit parlé d'une statue décernée à Cocceia, aux dépens du public AB IND. Peu après on leur porta une belle inscription dont voici le contenu.

*Genio & honori Pompeii L. F. pol Herenniani Eq. Rom. Eq. pub. Q. Ær. p. & alim Ædil. II. viro, curator Kalendario-rum reip. collegium pastophorum Industriensium, patrono ob merita.*

On voit que cette inscription étoit consacrée à Luc Pompeius, fils de Lucius, surnommé Herennianus, qui étoit de la tribu Pollia, chevalier romain, trésorier de la ville d'*Industria*, commissaire des vivres, édile & duumvir, dépositaire des registres, enfin, patron de la ville, décer-

née par le college des prêtres pastophores.

On trouva aussi en 1745, des vestiges d'un ancien temple, un pavé mosaïque, beaucoup de médailles, huit inscriptions, des idoles, & sur-tout un beau trepied de bronze, une harpie, un vieux satyre ou silène.

En 1750 on déterra, par ordre du roi, un petit vase de bronze, contenant 196 médailles en or, toutes du haut siècle, & quantité de médailles d'argent, & plusieurs petites statues de bronze, dont le cabinet du roi est enrichi. Depuis la mort de M. Rivautella, arrivée en 1753, on a discontinué les recherches.

Les recherches que nous devons à M. de la Lande dans son premier volume du voyage d'Italie, p. 253, font voir combien se sont trompés Baudrand, la Martinière, Cellarius & Cluvier, en plaçant *Industria* à Casal dans le Monferrat, à huit lieues de l'endroit où l'on a découvert les ruines de cette ville. (C)

**INDUSTRIE**, s. f. (Métaphys.) l'*industrie* prise dans un sens métaphysique, est, suivant M. Quesnay, qui me fournira cet article, une faculté de l'ame, dont l'objet roule sur les productions & les opérations mécaniques; qui sont le fruit de l'invention, & non pas simplement de l'imitation, de l'adresse & de la routine, comme dans les ouvrages ordinaires des artisans.

Quoique l'*industrie* soit fille de l'invention, elle diffère du goût & du génie. Le sentiment exquis des beautés & des défauts dans les arts, constitue le goût. La vivacité des sentimens, la grandeur & la force de l'imagination, l'activité de la conception, font le génie. L'imagination tranquille & étendue, la pénétration aisée, la conception prompte, donnent l'*industrie*. Ceux qui sont fort industrieux, n'ont pas toujours un goût sûr, ni un génie élevé. Je dis plus, des génies ordinaires, des génies peu propres à rechercher, à découvrir, à saisir des idées abstraites, peuvent avoir beaucoup d'*industrie*.

Ces trois facultés ne portent pas sur le même objet. Le goût discerne les choses qui doivent exciter des sensations agréables. Le génie, par ses productions admi-

rables, fournit des sensations piquantes & imprévues; mais ces sortes de sensations, que font naître le génie & le goût, ne font point l'objet de l'*industrie*. Elle ne tend qu'à découvrir, à expliquer, à représenter les opérations mécaniques de la nature; à trouver des machines utiles, ou à en inventer de curieuses & d'intéressantes par le merveilleux qu'elles présenteront à l'esprit.

Les facultés du goût, du génie & de l'*industrie* exigent aussi divers genres de sciences pour en perfectionner l'exercice. Le goût se fortifie par l'habitude, par les réflexions, par l'esprit philosophique, par le commerce des gens de goût. Quoique le génie soit un pur don de la nature, il s'étend par la connoissance des sujets qu'il peut peindre, des beautés dont il peut les embellir, des caractères, des passions qu'il veut exprimer; tout ce qui excite le mouvement des esprits, favorise, provoque & échauffe le génie. L'*industrie* doit être dirigée par la science des propriétés de la matière, des loix des mouvemens simples & composés, des facilités & des difficultés que les corps qui agissent les uns sur les autres peuvent apporter dans la communication de ces mouvemens. L'*industrie* est l'ouvrage d'un goût particulier décidé pour la mécanique, & quelquefois de l'étude & du temps. Presque toutes différentes lumières de l'*industrie* sont bornées à des perceptions sensibles, & aux facultés animales. (D. J.)

INDUSTRIE; (*Droit polit. & Commerce.*) ce mot signifie deux choses; ou le simple travail des mains, ou les inventions de l'esprit en machines utiles, relativement aux arts & aux métiers; l'*industrie* renferme tantôt l'une, tantôt l'autre de ces deux choses, & souvent les réunit toutes les deux.

Elle se porte à la culture des terres, aux manufactures, & aux arts; elle fertilise tout, & répand par-tout l'abondance & la vie: comme les nations destructrices font des maux qui durent plus qu'elles, les nations industrieuses font des biens qui ne finissent pas même avec elles.

En Amérique, la terre y produit naturellement beaucoup de fruits dont on

se nourrit; si on laissoit en Europe la terre inculte, il n'y viendroit guère que des forêts, des chênes, des pins, & autres arbres stériles. Ainsi pour faire valoir la terre en Europe, il y falloit beaucoup de travaux, d'*industrie*, & de connoissances; car l'on voit toujours marcher d'un pas égal les besoins, l'*industrie*, & les connoissances. C'est pourquoi dans les états européens, l'on doit extrêmement protéger, récompenser les laboureurs, & les hommes utilement industrieux. La raison en est évidente; tout accroissement dans la culture, & toute *industrie*, multiplie les denrées, les marchandises, & attire dans l'état l'argent qui est le signe de leurs évaluations.

C'est une vérité usée qu'il est presque honteux de répéter; mais dans certains pays, il y a des gens qui éludent les expédiens qu'on leur donne pour la faire fructifier, & sacrifient constamment les principes de cette espèce, aux préjugés qui les dominent. Ils ignorent que les gênes imposées à l'*industrie*, la détruisent entièrement; & qu'au contraire, les efforts de l'*industrie* qu'on encourage, la font prospérer merveilleusement par l'émulation & le profit qui en résulte. Bien loin de mettre des impôts sur l'*industrie*, il faut donner des gratifications à ceux qui auront le mieux cultivé leurs champs, & aux ouvriers qui auront porté plus loin le mérite de leurs ouvrages. Personne n'ignore combien cette pratique a réussi dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne. On a établi de nos jours par cette seule voie en Irlande, une des plus importantes manufactures de toile qui soit en Europe.

Comme la consommation des marchandises augmente par le bon marché du prix de la main-d'œuvre, l'*industrie* influe sur le prix de cette main-d'œuvre, toutes les fois qu'elle peut diminuer le travail, ou le nombre des mains employées. Tel est l'effet des moulins à eau, des moulins à vent, des métiers, & de tant d'autres machines, fruits d'une *industrie* précieuse. On en peut citer pour exemple les machines inventées par M. de Vaucanson, celle à mouliner les soies connue en Angleterre depuis vingt ans, les moulins à scier les planches, par lesquels



lesquels sous l'inspection d'un seul homme, & le moyen d'un seul axe, on travaille dans une heure de vent favorable, jusqu'à quatre-vingt planches de trois toises de long; les métiers de rubans à plusieurs navettes, ont encore mille avantages; mais toutes ces choses sont si connues, qu'il est inutile de nous y étendre. M. Mélon a dit très-bien, que faire avec un homme, par le secours des machines de l'*industrie*, ce qu'on feroit sans elles avec deux ou trois hommes, c'est doubler, ou tripler le nombre des citoyens.

Les occasions d'emploi pour les manufacturiers, ne connoissent des bornes que celles de la consommation; la consommation n'en reçoit que du prix du travail. Donc la nation qui possédera la main-d'œuvre au meilleur marché, & dont es négocians se contenteront du gain le plus modéré, fera le commerce le plus lucratif, toutes circonstances égales. Tel est le pouvoir de l'*industrie*, lors qu'en même temps les voies du commerce intérieur & extérieur sont libres. Alors elle fait ouvrir à la consommation des marchés nouveaux, & force même l'entrée de ceux qui lui sont fermés.

Qu'on ne vienne plus objecter contre l'utilité des inventions de l'*industrie*, que toute machine qui diminue la main-d'œuvre de moitié, ôte à l'instant à la moitié des ouvriers du métier, les moyens de subsister; que les ouvriers sans emploi deviendront plutôt des mendiants à charge à l'état, que d'apprendre un autre métier; que la consommation a des bornes; de sorte qu'en la supposant même augmentée du double, par la ressource que nous vantons tant, elle diminuera dès que l'étranger se fera procuré des machines pareilles aux nôtres; enfin, qu'il ne restera au pays inventeur aucun avantage de ses inventions d'*industrie*.

Le caractère de pareilles objections est d'être dénués de bon sens & de lumières; elles ressemblent à celles que les bateliers de la Tamise alléguoient contre la construction du pont de Westminster. N'ont-ils pas trouvé ces bateliers de quoi s'occuper, tandis que la construction du pont dont il s'agit, répandoit de nouvelles com-

modités, dans la ville de Londres? Vaut-il pas mieux prévenir l'*industrie* des autres peuples à se servir de machines, que d'attendre qu'ils nous forcent à en adopter l'usage, pour nous conserver la concurrence dans les mêmes marchés? Le profit le plus sûr sera toujours pour la nation qui aura été la première industrieuse; & toutes choses égales, la nation dont l'*industrie* sera la plus libre, sera la plus industrieuse.

Nous ne voulons pas néanmoins désapprouver le soin qu'on aura dans un gouvernement de préparer avec quelque prudence l'usage des machines industrieuses, capables de faire subitement un trop grand tort dans les professions qui emploient les hommes; cependant cette prudence même n'est nécessaire que dans l'état de gêne, premier vice qu'il faut commencer par détruire. D'ailleurs, soit découragement d'invention, soit progrès dans les arts, l'*industrie* semble être parvenue au point, que ses gradations sont aujourd'hui très-douces, & ses secousses violentes fort peu à craindre.

Enfin, nous concluons qu'on ne sauroit trop protéger l'*industrie*, si l'on considère jusqu'où ses revenus peuvent se porter pour le bien commun dans tous les arts libéraux & mécaniques; témoin les avantages qu'en retirent la peinture, la gravure, la sculpture, l'imprimerie, l'horlogerie, lorfèvrerie, les manufactures en fil, en laine, en soie, en or, en argent: en un mot, tous les métiers & toutes les professions.

( D. J. )

\* INDUT, s. m. (*Liturg. & Rubriq.*) c'est un de ces clercs revêtus d'une aube & d'une tunique, qui assistent à la messe le diacre & le soudiacre. Ce terme est d'usage dans l'église de Paris.

\* INÉBRANLABLE, adj. (*Gramm.*) il se prend au physique & au moral; qui ne peut être ébranlé. On dit ce mur est *inébranlable*; les vagues frappent en vain les rochers, ils demeurent *inébranlables*; cet homme est *inébranlable* dans ses résolutions. Cette qualité est un effet de caractère ou de réflexion: le stoïcien demeureroit *inébranlable* au milieu des ruines du monde: *si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ.*

\* **INEFFABLE**, adj. (*Gramm.*) qu'on n'entend point, dont on n'a nulle idée, dont on ne peut parler. Il se dit des attributs de Dieu, des mystères de la religion, des douceurs de la vie future, & de la vision béatifique. Dieu s'appelle quelquefois par emphase *l'ineffable*.

\* **INEFFAÇABLE**, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut effacer; il se dit au physique & au moral: une tache *ineffaçable*; un caractère *ineffaçable*. Voy. EFFACER.

**INEFFECTIF**, voyez EFFECTIF.

**INEFFICACE**, voyez EFFICACE.

\* **INÉGAL**, adj. (*Gramm.*) qui est plus grand ou plus petit qu'un autre; il se dit au physique & au moral, des choses & des personnes.

Ces grandeurs sont *inégales*; ce chemin est *inégal*, c'est-à-dire qu'il n'est pas plein & uni; ils se font battus à forces *inégales*.

Il est d'un caractère *inégal*; le commerce des personnes *inégales* est très-incommodé; elles vous ramènent sans cesse sur vous-mêmes, & l'on se tourmente à chercher en soi le motif du changement qu'on aperçoit en elles.

**INÉGALITÉ**, s. f. terme fort en usage dans l'*Astronomie* pour désigner plusieurs irrégularités qu'on observe dans le mouvement des planètes.

On verra dans l'article OPTIQUE, en quoi consiste l'*inégalité* optique du mouvement des planètes; *inégalité* qu'on nomme ainsi pour la distinguer de l'*inégalité* réelle; le mouvement des planètes n'étant point uniforme. On trouvera aux articles LUNES, SYZYGIES, QUADRATURES, &c. les différentes *inégalités* du mouvement de la lune.

Le mot *inégalité* est principalement d'usage en parlant des mouvemens des satellites de Jupiter. On y distingue deux *inégalités* principales; la première, qu'on a remarquée dans le mouvement des satellites, ou ce qui est la même chose, dans le retour de ces satellites à l'ombre de Jupiter, dépend de l'excentricité de l'orbite de Jupiter. Elle produit une équation tantôt additive, tantôt soustractive, dont la plus grande monte à 39' 8" pour le premier satellite, & pour les trois autres à 1<sup>h</sup> 18'

35"; deux<sup>h</sup> 38' 27"  $\frac{1}{2}$ ; six<sup>h</sup> 10' 26"  $\frac{1}{2}$ . Cette première *inégalité* dépendante de l'excentricité, doit répondre à la plus grande équation du centre de Jupiter, laquelle étant de 5<sup>d</sup> 31'  $\frac{1}{2}$ , lorsque cette planète se trouve dans les moyennes distances, il faut nécessairement que chaque satellite parcoure dans son orbite un arc de pareille grandeur, lorsqu'il s'agit de réduire les conjonctions moyennes aux véritables.

Il y a une autre *inégalité*, qu'on appelle *seconde inégalité*; elle est la même pour tous les satellites, & elle dépend du mouvement successif de la lumière. Ce mouvement fait que les éclipses des satellites de Jupiter paroissent arriver plus tard lorsque Jupiter est en conjonction, que lorsqu'il est en opposition avec la terre; parce que dans la conjonction de Jupiter la lumière des satellites a tout le diamètre de l'orbite de la terre à traverser de plus que dans l'opposition. Voyez LUMIERE.

Cette *inégalité*, lorsqu'elle est la plus grande qu'il est possible, a été déterminée par M. Bradley de 16' 15"; il est visible qu'elle est la plus grande qu'il est possible, lorsque Jupiter est en conjonction, c'est-à-dire dans la plus grande distance de la terre, & qu'elle doit être d'autant moindre, que cette planète s'approche davantage de l'opposition. *Inf. astr. de M. LE MONIER.* (O)

**INÉLÉGANT**, voyez ÉLÉGANT.

\* **INÉNARRABLE**, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être raconté. S. Paul transporté au troisième ciel, vit des choses *inénarrables*, qu'il n'a pu raconter.

**INEPTIE**, **INEPTE**, (*Gramm. & Morale.*) c'est l'état d'une âme qui n'a d'aptitude à rien; elle est l'effet d'une stupidité que ne remue aucune passion; elle est aussi l'effet des circonstances qui placent un homme de mérite dans des postes au-dessous de lui, ou seulement opposés à son génie. Les hommes communs deviennent *ineptes* pour avoir trop dispersé la dose bornée de sensibilité & de talens qu'ils avoient reçu de la nature, ils ont trop essayé & trop peu persévéré; ils finissent par n'avoir qu'une ombre d'existence. A la cour & dans la capitale, ils peuvent être encore ce qu'on appelle *hommes de*

bonne compagnie, ou se faire des connoisseurs.

\* INÉPUISABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne se peut épuiser : il se dit au physique & au moral. Cet étang est *inépuisable* ; cet ouvrage est une mine de connoissances *inépuisables* ; ce mot est relatif aux fluides.

INERTIE, f. f. (*Géom.*) voyez FORCE D'INERTIE.

\* INESPÉRÉ, adj. (*Gramm.*) qu'on n'espéroit point ; un bonheur *inespéré*, un coup *inespéré*.

\* INESTIMABLE, adj. (*Gramm.*) cet adjectif n'est pas l'opposé de l'adjectif simple, *estimable*, ou qu'on estime ; *inestimable*, ou qu'on ne peut trop estimer. On dit que le roi a dans ses gardes-meubles des richesses *inestimables en peinture*, & qu'elles y périssent sous la poussière ; il ne se dit pas des personnes.

INÉTENDU, (*Gramm.*) voy. ÉTENDU & ÉTENDUE.

INÉVIDENT, (*Gramm.*) voyez ÉVIDENCE & ÉVIDENT.

\* INÉVITABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut éviter ; il se dit de la mort, du destin, & de toutes ces loix générales & communes de la nature, auxquelles la force & l'industrie ne peuvent nous soustraire.

On le transporte par exagération à d'autres choses qui ne sont pas également nécessaires.

INEXACT, (*Gramm.*) voyez EXACT, EXACTITUDE.

\* INEXCUSABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut excuser aux yeux de l'homme qui a médité sur la foiblesse humaine ; il y a peu de fautes absolument *inexcusables*.

\* INEXORABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne sauroit fléchir ; il se dit des choses & des personnes. Ma gloire *inexorable* à toute heure me fuit, *Rac.* Cet *inexorable* est de génie. Les loix sont *inexorables* & sourdes ; c'est un homme dur & *inexorable*.

INEXPÉRIENCE, (*Gramm.*) voyez EXPÉRIENCE.

INEXPIABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut expier. Voyez EXPIATION.

INEXPLICABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut expliquer. Voyez EXPLIQUER, EXPLICATION.

INEXPRIMABLE, adj. (*Gramm.*)

qu'on ne peut exprimer. Voyez EXPRI-MER, EXPRESSION.

\* INEXPUGNABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut emporter de force ; il se dit au physique & au moral des choses & des personnes. Cette citadelle & cette femme sont *inexpugnables*.

INEXTINGUIBLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut éteindre. Voyez ÉTEINDRE.

INFAILLIBILITÉ, f. f. (*Théol. g.*) don d'être infallible, c'est-à-dire de ne pouvoir ni se tromper ni être trompé. Voyez INFAILLIBLE.

Les théologiens catholiques conviennent tous que l'église a reçu de Jesus-Christ le don d'*infaillibilité* lorsqu'elle est assemblée dans un concile écuménique ; & ceux qui dans ces derniers temps ont contesté cette prérogative à l'église dispersée, semblent n'avoir pas assez fait attention à la promesse que Jesus-Christ a faite à son église d'être avec elle, c'est-à-dire de l'assister de ses lumières & de son esprit tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. Les protestans contestent à l'église même assemblée son *infaillibilité*.

On distingue deux sortes d'*infaillibilités*, l'une passive, qui fait que toute la société des fideles ne peut jamais succomber à l'erreur ; l'autre active, accordée seulement à tous les pasteurs de l'église pris collectivement, & en vertu de laquelle ils décident sans pouvoir se tromper, tous les points qui concernent la foi & la morale. Les protestans reconnoissent la première sorte d'*infaillibilité* & rejettent la seconde, sur des prétextes qu'eux-mêmes combattent tous les jours dans la pratique, puisqu'ils déferent à l'autorité de leurs synodes & consistoires.

Les théologiens ajoutent encore que l'*infaillibilité* de l'église s'étend aux faits dogmatiques non révélés, c'est-à-dire à l'attribution de tel ou tel sens, à telle ou telle doctrine. Ce point a donné lieu à de vives disputes dans ces derniers temps au sujet du livre de Janfenius.

Les principales raisons qu'on allégué en faveur de l'*infaillibilité* active de l'église, sont tirées 1°. des promesses de Jesus-

Christ & de la doctrine des Apôtres, sur-tout de saint Paul : 2°. de l'obscurité des écritures : 3°. de l'insuffisance du jugement privé & de la difficulté de la méthode de discussion pour les simples en matière de religion, & par conséquent de la nécessité où l'on est d'avoir un juge infallible pour la décision des controverses.

L'*infaillibilité* du pape est une opinion particulière de quelques théologiens, rejetée par le plus grand nombre, & sur-tout par l'église gallicane.

INFAILLIBILISTE, s. m. qui défend l'infaillibilité, nom qu'on donne aux théologiens qui soutiennent l'infaillibilité du pape.

INFAILLIBLE, adj. (*Théolog.*) qui ne peut se tromper ni être trompé. V. TROMPERIE, ERREUR. Ce mot est formé de la préposition *in*, prise privativement, & de *fallo*, je trompe.

On peut être *infaillible* ou par nature ou par privilège. Dieu seul est *infaillible* de la première manière, c'est une suite nécessaire de la souveraine perfection. L'église est *infaillible* de la seconde manière, parce que Dieu lui en a accordé le privilège. Voyez INFAILLIBILITÉ.

Les catholiques soutiennent que l'église est *infaillible*, soit qu'elle se trouve assemblée dans un concile écuménique, soit qu'elle soit dispersée, & cela en vertu des promesses de Jésus-Christ : *qui vos audit me audit ; ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi*. Les protestans au contraire, prétendent que l'église, soit assemblée soit dispersée, est sujette à l'erreur.

Parmi les catholiques, quelques théologiens défendent cette opinion, que le pape quand il prononce *ex cathedrâ*, c'est-à-dire après avoir assemblé le conclave, est *infaillible*. Quelques-uns ont été jusqu'à prétendre que le souverain pontife, même, comme personne privée, & quand il prononçoit *proprio motu*, étoit *infaillible*. Cette doctrine n'est pas reçue en France, où l'on pense que les jugemens des papes ne sont point *infaillibles*, ni irréfutables, à moins qu'ils ne soient appuyés du consentement de l'église.

Entre ces deux sentimens, quelques-uns en ont imaginé un mitoyen ; c'est de distinguer le siège de Rome, du pontife qui l'occupe, & de soutenir que ce siège non-seulement n'a jamais erré, mais encore qu'il ne peut errer.

INFAISABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être exécuté. Voyez FAIRE, EXÉCUTER.

INFAMATION, f. f. (*Jurisprud.*) signifie ce qui emporte contre quelqu'un une note d'infamie. En matière civile les jugemens qui condamnent à quelque aumône, & en matière criminelle ceux qui condamnent à quelque amende, ou à une peine afflictive, emportent *infamation*, c'est-à-dire notent d'infamie celui qui est condamné. Voyez INFAMIE. (A)

INFAMES, adj. pris subst. (*Jurisprud.*) *quasi sine fama*, sont ceux qui ont perdu la réputation d'honneur & de probité.

Tels sont ceux qui sont condamnés aux galères ou au bannissement à temps, ou dont le bannissement n'est que d'une province, d'une ville, ou d'une juridiction.

Tels sont aussi ceux qui ont été condamnés à faire amende honorable, au fouet, à la fleur de lys, à demander pardon à genoux, au blâme, ou à une amende pécuniaire en matière criminelle, ou à une aumône en matière civile.

Pour que les condamnations en matière criminelle emportent infamie, il faut qu'elles aient été prononcées par arrêt ou par sentence rendus sur récollement & confrontation, & qu'il n'y ait point eu d'appel, ou que la sentence ait été confirmée par arrêt.

Ceux qui ont encouru la mort civile sont aussi *infâmes*. Il y a encore d'autres personnes qui sont réputées *infâmes* de fait, quoiqu'elles n'aient pas encouru l'infamie de droit. Voyez ci-après, & INFAMIE.

Ceux qui sont seulement *infâmes* sans être morts civilement, ne perdent ni la liberté ni la vie civile, & les droits de cité qui en font partie ; ils peuvent en conséquence faire tous actes entre-vifs & à cause de mort, & sont pareillement capables de succéder, & de toutes dispo-

sitions faites à leur profit, soit entre-vifs ou à cause de mort.

Les *infâmes* ayant perdu l'honneur sont incapables de toutes fonctions de judicature & autres fonctions publiques, à moins qu'ils ne soient réhabilités par lettres du prince.

Ils ne peuvent aussi posséder aucun bénéfice.

Enfin leur témoignage est ordinairement rejeté tant en jugement que dehors; ou si par défaut d'autres preuves, ou quelques autres circonstances, on est forcé de l'admettre, on y a peu d'égard; il dépend de la prudence du juge de déterminer le degré de foi que l'on peut y ajouter. *Voy. ci-après INFAMIE. (A)*

INFAMIE, s. f. (*Jurisprud.*) est la perte de l'honneur & de la réputation. On distingue deux sortes d'*infamie*, celle de fait & celle de droit.

L'*infamie* de fait est celle qui provient d'une action déshonorante par elle-même, & qui dans l'opinion de tous les gens d'honneur, perd de réputation celui qui en est l'auteur, quoiqu'il n'y ait aucune loi qui y ait attaché la peine d'*infamie*.

Cette *infamie* de fait est encourue par ceux qui sont notoirement usuriers publics, ou qui menent une vie scandaleuse & infâme.

Ceux qui ayant été accusés d'un crime grave, n'ont été renvoyés qu'avec un *plus amplement informé*, ou un *hors ds cour*, ne sont pas véritablement infâmes; mais ils demeurent toujours notés jusqu'à ce qu'ils aient été déchargés de l'accusation, & cette note emporte une espèce d'*infamie* de fait.

Suivant le droit romain, le témoignage de ceux qui étoient infâmes de fait n'étoit point reçu en justice; parmi nous ils peuvent être dénonciateurs & témoins; mais c'est au juge à donner plus ou moins de foi à leurs déclarations ou dépositions, selon qu'ils sont suspects.

Ceux qui sont infâmes de fait ne peuvent être reçus dans aucun office de judicature, ni dans aucune autre place honorable.

L'*infamie* de droit est celle qui provient de la condamnation pour crime,

lorsque la condamnation emporte mort naturelle ou civile, ou lorsque l'accusé est condamné aux galères ou au bannissement à temps, ou d'un certain lieu seulement, ou à faire amende honorable, au fouet, à la fleur-de-lys, à demander pardon à genoux, au blâme, ou à une amende pécuniaire en matière criminelle, ou à une aumône en matière civile.

Ces sortes de condamnations excluent ceux contre qui elles ont été prononcées, de toutes dignités & charges publiques; c'est pourquoi Livius Salinator étant censeur, nota d'ignominie toutes les tribus du peuple romain, parce qu'après l'avoir condamné par jugement public, elles l'avoient fait consul, & ensuite censeur; il n'excepta que la tribu Metia, qui ne l'avoit point ni condamné, ni élevé à la magistrature.

L'interdiction perpétuelle d'une fonction publique rend aussi incapable de toute autre place honorable.

Le décret d'ajournement personnel ou de prise de corps, emporte aussi interdiction contre l'officier public, & conséquemment une exclusion de toute autre place honorable; mais cette interdiction & exclusion cesse lorsque l'accusé obtient un jugement d'absolution, ou qu'il est seulement condamné à une peine légère & non infamante.

Le témoignage de ceux qui ont encouru l'*infamie* de droit est rejeté, excepté pour le crime de leze-majesté, où l'on reçoit la dénonciation & le témoignage de toutes sortes de personnes.

On reçoit même quelquefois la déposition des infâmes de droit, au sujet de crimes ordinaires; mais le juge n'y a d'égard qu'autant qu'il convient.

Il y avoit certaines actions chez les Romains qui étoient infamantes, telles que celles du vol, de la rapine, de l'injure & du dol, tellement que ceux qui avoient transigé sur une telle action, *acceptâ pecuniâ*, étoient réputés infâmes; il y avoit même quatre actions, qui quoique procédantes de contrats & quasi-contrats, étoient infamantes, du moins quant à l'action directe.

En France les actions, ni les transac-

tions pour cause de délit, ne sont jamais infamantes; il n'y a que les condamnations pour crimes & délits, tendantes à quelque peine corporelle ou ignominieuse, qui emportent *infamie* de droit. *Voyez* au code, le tit. *ex quibus causis infamia irrogatur, & ci - devant* INFAMES. (A)

INFANT, adj. qui se prend aussi subst. (*Hist. mod.*) titre d'honneur qu'on donne aux enfans de quelques princes, comme en Espagne & en Portugal. *Voyez* PRINCE, FILS.

On dit ordinairement que ce titre s'est introduit en Espagne à l'occasion du mariage d'Eléonor d'Angleterre, avec Ferdinand II, roi de Castille, & que ce prince le donna pour la première fois au prince Sanche son fils; mais Pélage évêque d'Oviédo, qui vivoit l'an 1100, nous apprend dans une de ses lettres, que dès le regne d'Evremond II, le titre d'*infant* & d'*infante* étoit déjà usité en Espagne. *Dict. de Trévoux.*

INFANTADO, (*Géog.*) contrée d'Espagne avec titre de duché; elle est composée des villes d'Algozer, Salmeron, Valdélivias, & de plusieurs bourgades. Cette contrée fut nommée *Infantado*, parce que plusieurs enfans fils de rois l'avoient possédée. Ferdinand & Dona Isabella l'érigèrent en duché le 21 Juillet 1475, pour récompenser les services de don Diégo Hurtado. (D. J.)

INFANTERIE, s. f. (*Art milit.*) c'est dans les armées les troupes qui combattent à pié, & qu'on nomme aussi *fantassins* & *piétons*.

L'*infanterie* fait la partie la plus importante & la plus considérable des armées en Europe. Elle combat dans toutes sortes de terrains; elle seule défend & prend les villes; dans les batailles elle n'est pas moins utile que la cavalerie, qui agit seulement dans les endroits ouverts & spacieux. La rase-campagne, dit Vegece, est propre pour la cavalerie; les villes, les plaines & les lieux escarpés sont propres pour l'*infanterie*.

Quelqu'utile que soit l'*infanterie* dans toutes les actions de la guerre, nous ne mettrons point en question si une armée doit être composée seulement d'*infanterie*

ou de cavalerie. Les armées doivent être par-tout en état de combattre; il suit de-là qu'elles ont besoin des deux espèces de troupes nécessaires à cet effet.

Une armée qui n'auroit que de l'*infanterie* ou de la cavalerie, se trouveroit privée de l'avantage qui résulte du concours de ces différentes troupes. Si dans un pays de bois & de montagnes, la première est plus utile que la cavalerie, cette dernière a aussi quelque avantage en plaine; car quoiqu'il soit possible de gagner des batailles en terrain uni avec de l'*infanterie*, comme on l'a vu du temps des Romains, & du temps que les piques étoient en usage, la victoire ne sauroit être complète à cause de la facilité que la cavalerie a de s'éloigner de l'*infanterie*. C'est ce que Xénophon observe dans la fameuse retraite des dix mille: comme l'armée des Grecs n'avoit point de cavalerie, elle ne pouvoit, dit cet auteur, rien gagner dans la victoire, & elle portoit tout dans une défaite.

La cavalerie est encore très-utile pour soutenir l'*infanterie*. Si l'on suppose qu'une ligne d'*infanterie*, derrière laquelle est une ligne de cavalerie, soit battue ou poussée, la cavalerie peut, en tombant sur les troupes victorieuses, que la charge ne peut manquer d'avoir dérangé, leur en imposer, si elle ne peut les rompre & arrêter leur poursuite. Il en est de même d'une ligne de cavalerie soutenue par de l'*infanterie*: c'est ainsi qu'on fortifie une arme par l'autre; mais on ne le fait point lorsqu'on partage la cavalerie également aux ailes, & qu'on met l'*infanterie* au centre. *Voyez* ARMÉE & ORDRE DE BATAILLE.

Il ne faut pas s'épuiser en longs raisonnemens pour démontrer l'utilité de la cavalerie dans les armées; un peu d'attention & de réflexion sur les différentes actions de la guerre suffit pour s'en convaincre; mais on ne doit pas conclure de-là, qu'on ne sauroit la rendre trop nombreuse. Ce n'est pas son usage que M. le chevalier de Folard a blâmé dans plusieurs endroits de son commentaire sur Polybe, mais l'abus du trop grand nombre. La cavalerie est fort coûteuse; la dépense de

mille hommes à cheval , dit M. le marquis de Santacruz , suffit pour payer 2500 hommes à pié. Cette dépense n'est pas le seul inconvénient qui résulte d'une trop grande quantité de cavalerie. Elle ne peut se maintenir long-temps dans un camp qu'il conviendrait quelquefois de conserver , à cause de la disette & de la difficulté des fourrages ; d'ailleurs l'armée ne peut s'éloigner des rivières , on en a besoin pour les chevaux ; & quand on défend un camp retranché , il peut résulter de grands inconvénients d'avoir trop de cavalerie & peu d'*infanterie*. Il faut donc qu'il y ait une juste proportion entre l'*infanterie* & la cavalerie. Ce qui peut servir à la déterminer , c'est l'examen des différentes actions propres à chacun de ces corps , les secours mutuels qu'ils doivent se procurer , la nature du pays où l'on doit faire la guerre , & l'espèce d'ennemis que l'on a à combattre.

Chez les Grecs , qu'on peut regarder comme les premiers inventeurs de la science militaire , la cavalerie , suivant les Tacticiens , étoit la sixième partie de l'*infanterie* , c'est-à-dire qu'elle étoit à l'*infanterie* comme 1 est à 6. La phalange étoit composée de 16384 hommes pesamment armés , & de 8192 hommes de troupes légères. Ces deux nombres font ensemble 24576 hommes. La cavalerie étoit de 4096 hommes ; ce qui fait voir qu'elle étoit la sixième partie du nombre précédent , & par conséquent la septième partie de celui de l'armée. Chez les Romains le rapport de l'*infanterie* à la cavalerie étoit beaucoup plus petit , il étoit à-peu-près comme 1 est à 20 , ou comme 3 est à 50. Ce rapport n'étoit pas suffisant ; aussi les Romains se trouverent-ils souvent dans des circonstances fâcheuses pour l'avoir adopté.

Quoique le rapport de la cavalerie à l'*infanterie* fût établi de 1 à 6 par les Tacticiens grecs , les généraux ne s'y bornoient pas toujours ; ils le varioient suivant les occasions. « Dans l'armée que » les officiers grecs formerent pour le ser- » vice du roi d'Egypte , il n'y avoit pas » plus de 5000 hommes de cavalerie pour » 70000 hommes d'*infanterie*. Le dernier

» Philippe fit la guerre au proconsul Fla- » minius avec 2000 cavaliers joints à la » phalange ; la Thessalie , dont on fit le » théâtre de la guerre , étoit un pays » montagneux , où une cavalerie plus » nombreuse auroit été inutile. On remar- » que mieux cette proportion dans l'armée » d'Alexandre le grand ; il marcha en » Asie avec 30000 hommes d'*infanterie* » & 5000 de cavalerie ». *Note de M. Guff- chardt sur la Tactique d'Arrien.*

Les Romains qui dans les temps brillans de la république , avoient peu de cavalerie & beaucoup d'*infanterie* , n'eurent presque plus que de la cavalerie quand ils furent dans leur décadence , ce qui fournit cette réflexion à M. le président de Montesquieu , « que plus une nation se rend sa- » vante dans l'art militaire , plus elle agit » par son *infanterie* ; & que moins elle le » connoît , plus elle multiplie sa cavalerie. » C'est que , ajoute cet illustre auteur , » sans la discipline , l'*infanterie* pesante » ou légère n'est rien , au lieu que la cava- » lerie va toujours dans son désordre mê- » me. L'action de celle-ci consiste plus » dans son impétuosité & un certain choc ; » celle de l'autre dans sa résistance & une » certaine immobilité ; c'est plutôt une » réaction qu'une action. Enfin la force de » la cavalerie est momentanée ; l'*infanterie* » agit plus long-temps ; mais il faut de la dis- cipline pour qu'elle puisse agir long-temps ». *Grandeur des Romains , &c. chap. xviii.*

C'est en effet la bonne discipline qui peut rendre à l'*infanterie* son ancienne supériorité sur la cavalerie , & peut-être le renouvellement des piques. Les Grecs ne négligeoient rien pour exercer leur *infanterie* ; mais ils se soucioient fort peu du maniment de la pique ; c'étoit les évolutions qu'on enseignoit aux troupes , comme la chose la plus essentielle , dit un auteur que nous avons cité dans cet article ; & M. le maréchal de Saxe est , dit-il , entré dans l'esprit des anciens , quand il met le secret de l'exercice dans les jambes & non dans les bras.

Le rapport de la cavalerie à l'*infanterie* , qui paroît être le plus communément suivi aujourd'hui dans les armées , est à-peu-près celui d'1 à 2 , ou de 2 à 5 , enforte

que la cavalerie est environ le tiers ou les deux septièmes de l'armée. Ce rapport s'accorde assez exactement avec celui que M. le maréchal de Saxe établit dans ses *réveries* ou mémoires sur la guerre. Mais cet illustre général distingue la cavalerie en deux espèces ; savoir , en grosse cavalerie & en dragons. « De la première qui , » dit-il , est la véritable , il en faut peu , » parce qu'elle coûte beaucoup ». Il estime que quarante escadrons de cette cavalerie sont suffisans pour une armée de quarante à cinquante mille hommes ; mais qu'à l'égard des dragons il en faut au moins le double.

Ces quarante escadrons à 150 hommes chacun , font 6000 hommes ; si on leur ajoute le double de dragons , c'est-à-dire douze mille , on aura 18000 hommes pour la cavalerie de l'armée dont il s'agit. Cette armée étant supposée de quarante à cinquante mille hommes , on peut par conséquent la regarder comme de quarante-cinq mille ; dans cette supposition dix-huit mille est les deux cinquièmes. On voit par-là que M. le maréchal de Saxe met à-peu-près les deux septièmes de l'armée en cavalerie & dragons. C'est le double de la cavalerie des Grecs.

M. le marquis de Santacruz ne demande point une cavalerie aussi nombreuse. Il prétend que si le pays où l'on fait la guerre est un pays de plaines , il suffit que la cavalerie , en y comprenant les dragons , soit la quatrième ou la cinquième partie de l'armée ; que si l'armée doit agir dans un pays de montagnes , entrecoupé de bois & de ravins , la cavalerie peut être réduite à la sixième partie de l'armée. Ce sentiment paroît mériter d'autant plus d'attention , que cet illustre auteur , en diminuant le grand nombre de cavalerie qu'on emploie actuellement dans les armées , se rapproche davantage de l'usage des Grecs , qu'on ne peut se dispenser de regarder comme nos maîtres dans l'art militaire.

A l'égard des différentes manières dont on a formé l'*infanterie* , & des différens corps dont on l'a composée , Voyez PHALANGE , LÉGION , COHORTE , MANIPULE , RÉGIMENT , BATAILLON , BRIGADE , COMPAGNIE , &c.

INFANTICIDE , s. m. (*Jurisprud.*) est le crime de celui ou celle qui procure la mort à son enfant.

Tout homme qui tue en général méritant la mort , à plus forte raison celui qui tue son enfant , une telle action faisant frémir la nature.

Les femmes & filles qui font périr leur fruit durant leur grossesse par l'avortement , soit par des breuvages & autres mauvaises voies , commettent aussi-bien un *infanticide* , que celles qui font périr leurs enfans par le fer ou autrement après leur accouchement.

La loi de Moïse distinguoit ; si l'enfant dont la femme se faisoit avorter , étoit formé , ou vivant & animé , elle étoit punie de mort ; s'il n'étoit point encore animé , la loi ne prononçoit point de peine contre elle.

Les Romains faisoient une autre distinction entre celles qui défaisoient leur fruit , étant corrompues par argent , & celles qui le commettoient par haine & aversion contre leur mari , ou par quelque autre motif de passion ; au premier cas on les condamnoit à mort. En effet Cicéron dans l'oraison *pro Cluentio* , fait mention d'une femme milésienne qui fut punie du dernier supplice pour avoir , après le décès de son mari , fait périr l'enfant dont elle étoit enceinte , moyennant une somme d'argent qui lui avoit été donnée par les héritiers que son mari avoit substitués à ce posthume ; au second cas elles étoient seulement bannies pour un certain temps , suivant les rescrits des empereurs.

La religion chrétienne plus pure que les loix des Juifs & des Romains , tient pour homicide celle qui détruit son fruit avant qu'il soit vivant , aussi-bien que celle qui le détruit après lui avoir donné la naissance ; il semble néanmoins que dans ce dernier cas le crime soit plus grand , parce que l'enfant est privé du baptême.

Un ancien arrêt du 22 décembre 1480 , condamna une femme qui avoit suffoqué ou autrement tué son enfant , à être brûlée vive.

La peine n'est pourtant pas si rigoureuse suivant l'édit d'Henri II , de l'année 1556 , donné contre les filles & femmes qui



qui celent leur grossesse & leur enfantement ; cet édit veut que celles qui se trouveront dans ce cas sans en avoir pris témoignage suffisant , même de la vie & de la mort de leur enfant lors de l'issue de leur ventre , & l'enfant ayant été privé du baptême & de la sépulture publique & accoutumée , elle soient tenues pour avoir homicidé leur enfant ; & pour réparation publique , punies de mort & du dernier supplice , de telle rigueur que la qualité particuliere du cas le méritera.

On renouvelle de temps en temps la publication de cet édit , & depuis il y a eu plusieurs exemples de femmes pendues pour avoir tué leurs enfans. Voyez ENFANT & EXPOSITION, D'ENFANT , & SUPPRESSION DE PART. (A)

INFANTICIDE , ( Méd. leg. ) On appelle *infanticide* la mort violente & méditée d'un enfant né vivant , ou prêt à naître.

Ce délit considéré dans le sens le plus général , s'étend sur l'embryon & le fœtus encore renfermés dans la matrice , & conséquemment tout ce qui a rapport aux avortemens par cause violente appartient à l'*infanticide* considéré sous ce point de vue ; mais l'étendue de la matiere & sa complication m'ont déterminé à n'appeller de ce nom que l'attentat fait sur la vie d'un enfant à terme , né ou prêt à naître.

Cet attentat differe de l'homicide proprement dit en ce qu'outre le genre de causes que des meres dénaturées , ou des scélérats , peuvent mettre en usage pour ôter la vie à ces foibles victimes , la seule omission ou la négligence des secours nécessaires peut également leur donner la mort.

Le crime est le même dans ces deux cas , si la mauvaise volonté est démontrée ; plusieurs circonstances néanmoins en diminuent l'atrocité dans le second cas principalement , & c'est ce qu'il importe beaucoup de distinguer.

Le malheureux empire du préjugé qui nous aveugle sur la nature des vices , nous exagere tous ceux qu'il est impossible de couvrir du manteau de la vertu. Nous réservons l'infamie à la foiblesse d'un moment ,

Tome XVIII.

& nous punissons avec la dernière rigueur les tristes effets que la crainte de cette infamie produit sur des ames foibles pour la plupart , & qui ne sont criminelles que pour être trop vivement frappées de la perte de leur honneur. Le cri de la nature n'est pas étouffé dans ces meres criminelles & malheureuses tout-à-la-fois , mais la force est affoiblie par la crainte de l'opprobre qui les attend : doit-on s'étonner que ce mal , dont peu supportent l'idée , l'emporte sur la pitié qu'excite un enfant incapable de sentir la perte de la vie , lorsqu'elles sont soutenues par l'espoir de l'impunité & du secret ?

La justice civile est par-tout occupée des moyens de découvrir le crime & ses auteurs ; on donne , pour ainsi dire , la torture aux esprits dans la vue de ne laisser aucun nuage qui le cache , les médecins sont consultés , les expériences encouragées , les loix multipliées , les punitions fréquentes , on n'oublie que les précautions justement nécessaires pour les prévenir. Je pourrois me dispenser d'entrer dans un détail odieux pour tout lecteur sensible , humiliant pour l'humanité , & qui coûte beaucoup à mon cœur , si l'on eût écouté les vœux de tant d'hommes illustres (l'ami des hommes , l'auteur du traité des délits & des peines) les établissemens qu'ils ont proposés n'ont rien de chimérique , l'exécution en est facile & les effets très-avantageux. Tant d'autres projets bien moins importans & plus dispendieux ont été mis en exécution ; mais je fais que la cause publique n'a presque jamais l'activité requise pour persuader tant qu'elle est isolée ; trop d'intérêts particuliers la croisent , & tous les ressorts sont lâches ou épuisés lorsqu'il n'est question que du bien général.

Je vais donc remplir ma pénible tâche , en faisant des vœux pour qu'elle soit mise un jour au rang des connoissances superflues que le défaut d'emploi fait oublier. Il me suffit de dire avec un auteur ami de l'humanité , *qu'on ne peut appeller précisément juste ou nécessaire la punition d'un crime , tant que la loi n'a pas employé pour le prévenir les meilleurs moyens possibles.* Dei deliti e delle pene.

O o o o

Toute femme enceinte qui cache sa grossesse devient suspecte , & les loix obligent les filles qui ne sont pas mariées de la déclarer. Il est pourtant des subterfuges dont le crime se sert pour se masquer , quelquefois même il est des circonstances qui le rendent moins punissable.

Quelques auteurs ont prétendu qu'à raison de l'incertitude des signes de grossesse, une femme enceinte pouvoit ignorer son état, sur-tout si cette grossesse n'avoit pas été précédée par d'autres qui pussent lui donner quelque expérience.

Je conviens que la suppression des regles ne constitue pas la grossesse assez spécialement pour qu'on ne puisse l'attribuer à quelqu'autre cause ; l'enflure ou l'élevation du ventre , principalement vers la région de la matrice , peut encore dépendre du sang ou des sérosités épanchées dans la cavité de ce viscere , il peut y avoir des hydatides considérables placées dans cette cavité ou vers les ligamens larges & les ovaires, comme on en trouve assez communément, le méfentere peut être squirrheux , il peut y avoir ascite. Les mouvemens de l'enfant peuvent être d'ailleurs si imperceptibles, qu'il soit aisé de les confondre avec les borborymes. Toutes ces possibilités ne suffisent pas cependant pour excuser une femme qui porte à terme un enfant vigoureux & bien formé, elle peut être novice au point de se méprendre dans les commencemens de sa grossesse, sur-tout si son éducation & sa maniere de vivre l'ont mise hors de portée de s'instruire des particularités du sexe ; quelques circonstances bien rares sans doute peuvent encore contribuer à perpétuer cette ignorance (*si dormiens, vel convulsa, vel temulenta comprimatur*) ; mais une femme qui a souffert le commerce d'un homme qui, selon toutes les probabilités, savoit qu'elle étoit dans le cas de devenir mere, qui s'est apperçue du changement successif de son état, qui a vu enfin son sein se gonfler & le lait s'échapper par les mammelles, une pareille femme, dis-je, ne peut être soupçonnée par aucun prétexte d'avoir ignoré sa grossesse, si le fœtus est parvenu vers son terme & s'il est du volume ordinaire. Les confor-

mations extraordinaires du fœtus ne sont une allégation légitime qu'autant qu'il est petit, infirme, exténué, & la mere valétudinaire ou malade.

L'accouchement est-il assez prompt pour qu'une femme n'ait pas le temps de s'appercevoir qu'elle va enfanter & de prendre les précautions nécessaires ?

Cette question est encore liée aux moyens d'excuser l'*infanticide* ; plusieurs observations prouvent qu'il est des femmes assez heureusement conformées pour que l'enfant s'échappe avec facilité dans les premieres douleurs. Harvée, Bartholin, le crédule Schenckius, Pechlin & plusieurs autres en rapportent des exemples : j'ai vu dans un hôpital une femme qui sentant les premieres angoisses de l'accouchement, s'imagina qu'elles dépendoient d'une cause différente, & se leva pour aller à la selle, elle ne fut désabusée que lorsque l'enfant fut à demi sorti, & l'on fut heureusement assez prompt pour le retirer & en prévenir la chute.

Si c'est une premiere grossesse, il paroît difficile d'imaginer que la dilatation des parties se fasse avec cette rapidité : on fait que les premiers accouchemens sont beaucoup plus laborieux que les suivans, & presque toujours ils sont précédés par de vives attaques qui laissent des intervalles. Il n'est pourtant pas impossible que, par des exceptions qui sans être communes ne laissent pas d'avoir lieu, une jeune femme accouche la premiere fois avec la facilité qu'on observe dans celles qui ont fait beaucoup d'enfans. La nature n'est pas uniforme dans ses procédés ; dans un corps robuste, dont les parties sont avantageusement conformées, la dilatation est pour l'ordinaire facile & prompte.

Une femme qui vient d'accoucher peut-elle être censée hors d'état de prendre les précautions absolument nécessaires pour conserver la vie de son enfant ?

Cette troisieme question, dont les meres dénaturées se servent souvent pour pallier leur mauvaise foi, ne peut avoir lieu que par le concours de quelques circonstances : il faut qu'une femme se trouve seule ou hors de portée de tout secours, qu'elle soit saisie subitement par le travail

De l'accouchement ; & pour rendre l'excuse plus plausible , il faut encore qu'elle soit incertaine sur le temps de la grossesse , ou qu'elle l'ignore , ou bien que par défaut d'expérience elle n'ait point connoissance du temps de l'accouchement & des dangers qui en résultent. Ce concours supposé , il paroît encore très-difficile de croire qu'une mere bien intentionnée soit réduite au point d'abandonner son enfant après l'avoir mis au monde , & de le laisser périr d'hémorrhagie , de froid , par une chute ou toute autre cause semblable.

Il arrive quelquefois que l'accouchement est accompagné de pertes excessives , de syncopes , de convulsions qui précèdent même l'instant de la sortie de l'enfant ; ces accidens persévérant encore après l'accouchement , il est clair que la mere ne jouit point de ses sens ; elle peut être dans l'impossibilité de prendre une situation favorable qui prévienne la chute de l'enfant lorsqu'il sera sorti de la matrice ; si ces défaillances ou ces convulsions durent encore , il pourra s'écouler un temps suffisant pour que l'hémorrhagie ou le froid portent une atteinte mortelle à l'enfant. Mais tous ces cas sont extraordinaires , & ne doivent être admis qu'avec des preuves suffisantes. Il est possible de s'assurer par l'examen de la mere si l'accouchement a été accompagné de pareils accidens ; ils laissent des vestiges qui les annoncent : la pâleur , la foiblesse , l'œdeme , les évanouissemens sont leurs suites ordinaires ; l'état du pouls , celui des parties de la génération , le volume de l'enfant & de l'arriere-faix , le tempérament de la mere , son genre de vie sur-tout , & la quantité de sang qu'elle a perdu dans l'accouchement comparée aux pertes ordinaires , portent le plus souvent le jour le plus complet dans cette recherche.

Si ces indices manquent , & s'il n'est pas clair que les accidens ont été suffisans pour ôter toute connoissance à la mere , il me paroît qu'elle est criminelle d'avoir résisté à l'impulsion si naturelle & si pressante qui la portoit à donner des secours à l'infortuné qu'elle a mis au monde.

Ce tendre mouvement que la nature excite dans toutes les meres pour la con-

servation de leur fruit , est une espece de nécessité physique inhérente à leur être ; l'amour maternel se peint avec douleur dans les animaux les plus féroces , leur vigilance est extrême , leurs efforts étonnans lorsqu'ils défendent leurs petits , & le désespoir le plus vif les accable lorsqu'ils deviennent la proie d'un agresseur. Nos femmes qui vivent en société & sous la protection des loix , sont presque toujours à l'abri de la cruelle nécessité de défendre leurs enfans contre de pareilles attaques ; les secours mutuels qu'elles se donnent suppléent aux soins que chaque mere doit prendre dans l'institution primitive , mais cet arrangement de convention ne détruit point le desir intérieur qu'elle sent d'être utile par elle-même. Ce sentiment est aussi involontaire & aussi indépendant que celui qui rapproche les deux sexes. C'est en vain que l'usage force une mere à se reposer des petits soins de son fruit sur des femmes mercenaires qui l'entourent , elle veut le contempler , le presser contre son sein , & l'arroser de larmes délicieuses qui effacent sa peine passée , & sont le sceau de l'union qu'elle contracte.

La foiblesse qu'éprouve une femme qui vient d'accoucher , ne suffit pas pour éteindre le charme que procure l'idée d'avoir un enfant , il semble au contraire qu'elle reprend ses forces , & que l'instinct qui l'attire vers ce nouvel être est en même proportion que la peine qu'il a causée.

On me pardonnera de m'arrêter sur une vérité de sentiment qui tient de si près à l'ordre. Si je paroissais exagérer ce principe & lui donner trop d'influence dans cette question , n'en accusons que la funeste habitude où nous sommes de ne juger que par le fait & de ne croire aux impulsions naturelles qu'avec les modifications que leur donnent les préjugés de l'éducation.

Dans tous les cas d'*infanticide* on a pour l'ordinaire plusieurs objets à discuter à la fois : 1<sup>o</sup> si l'enfant étoit capable de vie après la naissance ; 2<sup>o</sup> s'il étoit mort ou vivant avant l'accouchement ; 3<sup>o</sup> s'il est né mort ou vivant , & s'il a vécu après l'accouchement ; 4<sup>o</sup> quelles sont les causes de sa mort avant ou après l'accouchement ; 5<sup>o</sup> depuis quel temps il est né ; &

6°. si la mere qu'on accuse a réellement accouché dans le temps supposé.

J'ai déjà parlé au mot AVORTEMENT des signes qui peuvent faire distinguer les avortons des fœtus viables ; le développement des parties d'un enfant, sa parfaite organisation s'annoncent suffisamment par le premier coup d'œil. Tout enfant qui parvient à terme sans accident durant la gestation, sans dépravation dans les organes essentiels, & qui étoit vivant dans le sein de sa mere à cette époque, doit être censé viable.

Les signes du fœtus mort avant l'accouchement sont, selon Alberti, la souplesse & la flexibilité de son cadavre, la rugosité ou la mollesse de sa peau, sa couleur jaune ou même livide, l'affaissement du bas-ventre, le changement dans l'ensemble de toutes les parties qui ressemblent plus à un adulte qu'à un enfant, les commencemens de putréfaction, les taches livides ou de différentes couleurs répandues sur la peau, les crevasses ou les gerçures, la sanie putride qui s'en écoule ou qui sort par les autres ouvertures, la putréfaction manifeste vers le nombril principalement, le cordon ombilical flasque, jaunâtre, raccorni, livide & comme dissous, la fontanelle affaissée, l'anus béant, l'aspect cachectique ou œdémateux de tout le corps du fœtus.

L'état du cordon ombilical, dont Alberti se sert pour prouver la mort du fœtus dans le sein de sa mere, peut encore induire quelquefois en erreur. La seule action de l'air sur le cordon le dessèche, le raccornit, le rend jaunâtre ou livide & facile à déchirer.

Il est toujours utile de joindre l'examen du placenta & du cordon à celui de l'enfant, ils ajoutent à la certitude des signes dont je viens de parler ; & de l'ensemble de ces signes recueillis sur un enfant récemment sorti, on peut conclure qu'il étoit mort avant la naissance. On n'est pourtant pas en droit de décider par la raison des contraires qu'un fœtus qui ne présente point les signes énoncés est né vivant.

Presque tous ces signes sont l'effet de la putréfaction ; or il est possible qu'un fœtus soit mort dans l'utérus peu de temps

avant l'accouchement, indépendamment de toute cause violente & extérieure, & d'ailleurs on a une infinité d'exemples de fœtus qui ont été conservés morts pendant long-temps dans la matrice, & qui, après leur sortie, n'ont offert aucun signe évident de putréfaction (Heister, Mauriceau, Alberti, Hebenstreit). Ces fœtus nageant dans la liqueur de l'amnios, & enveloppés par leurs membranes, sont à l'abri de l'air extérieur, & doivent être dans ce cas considérés comme des corps étrangers qui, par leur position, éludent l'action de l'une des principales causes putréfactives. On voit pourtant dans ces fœtus que les enveloppes & le placenta ont une mollesse qui n'est pas ordinaire, on trouve du sang grumelé dans la veine ombilicale, & tout le corps de ces fœtus est sec ou raccorni.

Il est encore essentiel d'établir le temps depuis lequel l'enfant est né ; cas si l'examen qu'on en fait est de long-temps postérieur à l'accouchement, & que le climat, la saison, le lieu où on l'a trouvé, indiquent une chaleur considérable, alors cette putréfaction ou les signes qui l'annoncent pourront être un accident étranger à la mort dans l'utérus, & seront aussi justement imputés à ces causes extérieures. L'enfant peut dans ce cas être né vivant, & présenter tous les signes d'un enfant mort avant la naissance.

Les épanchemens de sang qu'on trouve dans quelques enfans ne sont pas toujours une preuve qu'ils sont nés vivans, on sait que la putréfaction dénature peu à peu les parties, elle opere sur-tout sur les vaisseaux veineux qui contiennent le sang ; après la mort ; ces vaisseaux sont assez souvent rompus par l'air qu'elle dégage, le liquide contenu s'épanche par ces ouvertures, & l'on voit quelquefois le sang des parties les plus éloignées se porter insensiblement vers l'issue qui lui est offerte, & rendre l'extravasation très-considérable ; il n'est pas rare de voir dans des cadavres des hémorrhagies considérables se faire par le nez, la bouche & les autres orifices. De-là résultoit jadis l'opinion absurde de l'hémorrhagie comme indice contre un accusé.

Dans cette incertitude que les circonstances rendent souvent inévitable, on examine si l'enfant présente des signes d'après lesquels on puisse conclure qu'il a vécu. Lors, par exemple, qu'on trouve des marques de violence extérieure, comme coups, blessures, contusions, l'examen attentif de ces lésions peut les faire distinguer des différens accidens qui peuvent dénaturer un cadavre. Le sang s'écoule par une plaie faite sur un corps vivant, les contusions, les coups procurent des équi-moses plus ou moins étendues, & si ces lésions sont récentes, l'état des chairs annonce facilement qu'elles ont été faites sur un enfant qui vivoit. Il est encore clair que l'enfant a vécu après la naissance si l'on trouve des preuves qu'il a respiré, mais l'absence de ces preuves ne prouve pas toujours qu'il est né mort, comme je le dirai ci-après. Le défaut d'hémorrhagie par les artères ombilicales, lorsqu'elles ne sont point liées, est l'une des preuves les plus positives de la mort du fœtus avant l'accouchement.

On peut joindre à ces considérations prises de l'état de l'enfant le détail des accidens éprouvés par la mere durant la grossesse; les chûtes, les coups, les efforts considérables, les situations extraordinaires forcées; les terreurs subites & plusieurs causes de ce genre qui agissent sur la mere durant sa grossesse peuvent attaquer la vie du fœtus, quoique renfermé dans son sein. Le fœtus même avancé peut expirer subitement par l'action de ces causes, ou bien il peut en contracter des maladies qui deviennent mortelles quelque temps après. Les recueils des consultations des facultés de Leipsick, de Wirtemberg, d'Helmstadt & autres, présentent une foule de cas semblables. Voyez Bohn, de *infanticidio*, Michel Bernard. *Valentini pandecta & novellæ med. leg.* Hebenstreit, *antropol. forens.* Alberti, *syss. Jurispr. med.*

Quoique l'enfant ne présente aucune preuve qu'il ait respiré, il ne s'ensuit pas toujours de-là qu'il étoit mort avant l'accouchement. Cette opinion s'étoit répandue parmi tous les anciens, & l'on regardoit la respiration même dans les nouveaux-nés comme inséparable de la vie

(*Gal. de loc. affect. cap. 5.*), une légère attention suffit néanmoins pour indiquer que le fœtus vit dans les membranes sans respiration; qu'il ne peut respirer que lorsqu'elles sont rompues & qu'il est sorti de l'utérus; qu'il est encore une foule de causes qui, après sa sortie, peuvent s'opposer à sa respiration sans le faire cesser de vivre. On voit naître des enfans si foibles, qu'après leur sortie ils sont sans mouvement, sans sentiment, sans respiration même durant plusieurs heures; les fomentations; les lotions avec des spiritueux raniment chez eux le principe vital, ils donnent des signes de vie, & jouissent ensuite d'une assez bonne santé.

Les enfans les plus vigoureux en apparence ne sont pas à l'abri de cet inconvénient, qui ne dépend pas toujours de la foiblesse de leur organisation. Le placenta détaché trop-tôt de l'utérus, la rupture du cordon ombilical donnent lieu à des hémorrhagies qui les affoiblissent; la pression qu'il endurent au passage, agit sur leurs membres délicats, principalement sur leur tête, leur poitrine, y cause des contusions, intercepte l'action des nerfs & les fait tomber en syncope ou dans l'assoupissement. Tout enfant qui vient de naître par l'accouchement le plus simple & le plus naturel, pleure ou crie, ce n'est pas se méprendre que d'attribuer ces plaintes à la sensation incommode qu'il a soufferte en passant par les voies étroites de l'accouchement. Combien d'accidens encore plus graves sont la suite de cette compression! Zeller, Bohn, Alberti, & plusieurs facultés conviennent de la possibilité de ce que j'avance. Bohn ajoute encore le témoignage de l'expérience à ce que l'observation indique: des petits chiens nouvellement mis bas & saisis au passage vivent encore long-temps, quoique étranglés, sans cependant jouir d'aucun mouvement de respiration. La circulation du fœtus est différente de celle de l'adulte, & ces différences ne disparaissent que par succession de temps après la dilatation des poumons par l'abord de l'air. Le sang qui, dans le fœtus, passoit librement par le trou ovale, & le canal artériel, avant cette dilatation, y passe encore après la naissance tant que

les poumons , par leur expansion , ne dérangent point cet appareil & n'interceptent point ce passage. La circulation persiste donc dans ce cas , & la vie , qui lui est essentiellement liée , se continue.

La continuation du battement du cœur & de la circulation du sang en général est un indice bien plus sûr de la vie de l'enfant après la naissance. Cette fonction est de toutes celles qui tombent sous les sens la plus importante pour l'économie animale. On peut soupçonner sa continuation après la sortie de l'enfant , si , à la suite de quelque lésion faite extérieurement & directement sur son corps , on aperçoit quelque équimose. On fait que le sang s'extravase pendant la vie dans les intervalles des fibres du corps à la suite des différens coups : ces extravasations supposent le mouvement du sang vers les parties , & conséquemment la vie. ( Bohn , Heister , Hebenstreit ) Je crois pourtant qu'elles ne sont pas toutes indistinctement des preuves positives de la circulation , il se forme aussi des esquimoses sur les cadavres : j'indiquerai ailleurs les signes qui peuvent les différencier.

Quelques auteurs du nombre de ceux qui prétendent que l'enfant ne peut vivre sans respirer , allèguent , en faveur de leur opinion , les cas où l'on voit des fœtus morts par le seul entortillement du cordon autour du col , assurant que la pression de ce cordon sur la trachée-artère les suffoque en interceptant la respiration. Cette explication triviale suppose ce qui est en question. Je demande si , lorsque le cordon s'entortille autour de bras , du corps ou des jambes , il s'ensuit le même inconvénient pour la respiration ? Non , sans doute : cependant le fœtus n'en meurt pas moins quelquefois ( comme le savent les sages-femmes ) , s'il reste dans cette situation durant quelque temps , & sur-tout si le cordon est tendu. Il faut donc recourir à quelqu'autre cause. On la trouve dans la seule pression du cordon ombilical par laquelle les vaisseaux de ce cordon étant oblitérés , la circulation de la mere au fœtus se trouve interrompue ( le cordon ombilical peut encore dans quelques cas rares être noué dans son trajet , comme

Mauriceau l'a vu plusieurs fois ) , ou même les vaisseaux du col , lorsqu'il est entouré par le cordon , transmettant le sang moins librement vers les parties inférieures , ce sang s'accumule dans la tête , & peut y procurer les différens effets qui résultent des engorgemens dans le cerveau. Il paroît d'ailleurs que la circulation de la mere au fœtus ne peut être interrompue sans la mort de celui-ci , qu'après qu'il a respiré & que le sang a pris d'autres routes.

Il suit de tout ce que je viens de dire , qu'une mere mal intentionnée peut avoir attenté à la vie de son enfant lorsqu'il étoit encore dans son sein , qu'il étoit sur le point d'en sortir , ou même après sa naissance , sans qu'il ait respiré.

Le principal signe par lequel on découvre si l'enfant a respiré avant sa mort , est fondé sur une expérience comme admise par la plupart des médecins , & connue de tous ceux qui prennent quelque intérêt aux questions médico-légales. On jette dans l'eau une partie du poumon de l'enfant qu'on examine ; si elle se précipite , on conclut que l'enfant n'a point respiré ; si elle surnage , on juge le contraire.

Les poumons dans le fœtus sont denses , colorés , ils occupent un très-petit espace de la poitrine , & sont appliqués sur la partie postérieure & un peu supérieure , de façon que le cœur & son péricarde se trouvent à découvert. Leur tissu , quoique spongieux , n'est pas développé ; & leur gravité spécifique est plus grande dans cet état que celle de l'eau. Lorsque l'air les a pénétrés , leurs cellules sont ouvertes , distendues , leur volume augmente & leur légèreté est relativement plus grande. Cette expérience est décisive , mais ôte-t-elle tout lieu de doute , & n'y a-t-il point d'accidens qui puissent la rendre suspecte ?

On a multiplié les objections contre la certitude de cette expérience , Zeller ( *de pulmonum in aquis subsidentia* , Hippocrate , Gallien , Vanderwiel , Nymmann ; Camerarius , Boyle , Needham , Lanzoni soutiennent cette opinion ) prétend que le fœtus peut respirer dans la liqueur de l'amnios , parce qu'on y trouve de l'air , il cite l'exemple des enfans qui ont crié ou

parlé dans le sein de leur mere , Bohn lui-même en rapporte comme témoin ; il s'appuie de l'autorité de Boyle , de Senners ; mais toutes les autorités possibles suffissent-elles pour garantir un fait aussi extraordinaire ? Peu d'auteurs disent , comme Bohn , qu'ils ont entendu par eux-mêmes ; les trois quarts citent des *oui-dire* , & nomment des témoins. L'amour du merveilleux grossit souvent les faits , il en crée , & trouve toujours des approbateurs & des prosélytes. Un savant homme , un physicien n'est pas à l'abri de la surprise , & s'il n'est pas en lui de prendre toutes les précautions possibles pour l'éviter , du moins est-il inexcusable d'ajouter foi sur de simples témoignages aux choses qui ne peuvent exister sans miracle. On peut , sur le rapport d'un fait attesté par de graves personnages , suspendre sa décision tant qu'il n'a rien de contradictoire ; mais la conviction est un degré d'assentiment bien éloigné , & qui requiert d'autres preuves. Bohn peut avoir été trompé par la femme de son ministre , il peut avoir entendu quelque gargouillement , & le besoin ou le desir qu'il avoit de recueillir des faits en preuve , peut l'avoir séduit. On parvient par cette maniere de raisonner & d'apprécier les faits , à croire fermement que l'enfant , dont parle Tite-Live , cria dans le ventre de sa mere *io triumpho*. On a poussé le ridicule jusqu'à écrire que des enfans avoient ri & pleuré dans le sein de leur mere.

M. Heister prétend que cette expérience est suspecte , parce qu'il a vu les poumons squirrheux d'un phthisique se précipiter au fond de l'eau , & qu'il est possible qu'un enfant ait les poumons également viciés. Je conviens qu'un squirrhe ou un tubercule pris dans la substance des poumons se précipiteront dans l'eau ; mais tous les poumons sont-ils squirrheux ? M. Heister n'a-t-il pas vu les autres parties des poumons de cet homme surnager lorsqu'il n'y avoit pas de squirrhe ? S'il ne l'a pas fait , il auroit dû le faire. Je ne dirai pas , comme Hebenstreit ( *Antrop. for. p. 405* ) , que le fœtus ne porte jamais de squirrhe ou de tubercule dans les poumons , parce que je crois que toutes les maladies qui nous attaquent hors du sein de nos meres,

peuvent encore nous attaquer dans ce retranchement. Je fais que nos parens peuvent , en nous donnant l'être , nous faire participer à toutes leurs infirmités , mais on peut répondre à M. Heister que si l'on prend la précaution de couper le poumon en plusieurs parties , il pourra s'en trouver quelqu'une qui surnage , & que cette seule partie suffit pour établir le passage de l'air dans l'intérieur des poumons. Le même M. Heister ajoute qu'il a vu les poumons d'un nouveau-né qui avoit crié & vécu pendant vingt heures , se précipiter au fond de l'eau. On est en droit de se plaindre de ce que M. Heister ne parle point de fragmens des poumons , mais des poumons entiers. On fait qu'il y a une différence bien grande entre l'immersion des poumons en leur entier & l'immersion d'une partie qu'on en coupe. La quantité d'eau qu'on emploie , peut encore causer , à cet égard , quelques différences.

Ne sait-on pas que tous les enfans qui naissent ne jouissent pas dans ces premiers instans d'une vigueur égale ? On en voit qui ne respirent que très-faiblement ou à demi , il est possible qu'une si petite force inspirante ne suffise pas pour distendre tous les lobes des poumons , mais seulement quelques parties ; Bohn en rapporte des exemples. On conçoit aussi qu'un enfant qui , dans l'instant qu'il vient de naître , est précipité contre le pavé , dans une cloaque , &c. n'a pas le temps de faire des inspirations profondes & successives. De là s'ensuit la nécessité de couper les poumons & d'en plonger différentes parties.

Les plus fameux auteurs de jurisprudence médicinale ont assuré que la putréfaction pouvoit , en dégagant l'air des parties intérieures , distendre les cellules pulmonaires au point d'empêcher la précipitation des poumons dans l'eau , d'où ils ont conclu que cette expérience pouvoit encore induire en erreur. Heister , Alberti , Bohn ont appuyé cette objection de tout ce que la physiologie & l'observation ont de plus imposant. Je ne connois que Hebenstreit & Theychmeyer qui , en réduisant cette difficulté à ses vrais principes , aient démontré son insuffisance dans les cas dont il est question.

L'expérience est entièrement contraire à ce que la réflexion paroît rendre concluant. Les poumons des fœtus entièrement pourris dans le sein de leur mere se précipitent toujours au fond de l'eau, & nulle observation bien constatée & bien faite n'a jusqu'à présent prouvé le contraire. Je peux citer quelques expériences faites par MM. Faissolle & Champeaux sur différens animaux noyés : on y voit la putréfaction la plus développée dans tout le corps laisser encore les poumons dans leur état naturel ; enfin j'ai toujours vu dans les cadavres, dont je me suis servi dans mes recherches anatomiques, les poumons se conserver dans un état très-naturel & très-entier, lorsque la plupart des autres parties extérieures étoient dénaturées. Quelques circonstances, dont il est inutile de parler, ont pu en imposer à ceux qui, ayant eu occasion d'examiner quelques poumons dans des fœtus putréfiés, n'ont pas poussé l'examen au point de couper ces poumons & de les plonger dans de l'eau commune.

Si la putréfaction du corps est déjà assez avancée pour que les poumons en soient atteints, il vaut mieux alors ne rien conclure, & laisser aux magistrats le soin de trouver d'autres indices.

On oppose encore à l'expérience citée les cas où le fœtus enclavé entre le coccix & les eaux du bassin peut respirer après l'écoulement des eaux, & mourir néanmoins par les obitacles qu'il rencontre à son passage. On peut répondre que ces cas étant du nombre des accouchemens laborieux ou difficiles, ils exigent, pour l'ordinaire, la main des accoucheurs ou des sages-femmes ; au lieu que la plupart des *infanticides* ne concernent que des accouchemens clandestins & faciles. Un accoucheur vole bientôt dans ces cas au secours d'une mere accusée, & donne la solution des difficultés. Il faut d'ailleurs observer que cette supposition de la respiration du fœtus avant sa sortie est assez hasardée, il n'y a qu'un cas assez clair dans lequel le fœtus puisse respirer librement avant ce temps ; c'est lorsque la bouche se présente, après la rupture des membranes, à l'orifice de l'utérus : or on sait que cette maniere de se présenter est

l'une de celles qui rendent l'accouchement laborieux, & qui exigent des personnes instruites pour le terminer. Dans toute autre situation, tant que le fœtus est dans la matrice & lors même que la tête se présente à l'orifice, par son sommet, il me paroît impossible que le fœtus respire. La bouche porte sur les parois ou les bords de l'orifice, l'air ne peut point s'insinuer, & la contractilité de l'utérus, jointe à la pression que fait l'enfant, ne laisse aucun interstice pour laisser glisser l'air, à moins qu'une main étrangere ne vienne augmenter la dilatation de l'orifice.

Si l'enfant a déjà passé la tête hors du vagin, il paroît très-difficile que le reste ne vienne pas, & qu'il meure dans cette position par le seul travail de l'accouchement. Toutes les autres parties sont moins volumineuses ; d'ailleurs fût-il retenu dans cette situation, la respiration ne se fait pas par la bouche seulement, il faut une dilatation de la poitrine, les côtes doivent s'écarter les unes des autres, & l'espace intercostal s'aggrandir. Si l'on suppose la poitrine comprimée par l'orifice de l'utérus ou du vagin, cette dilatation nécessaire à la respiration me paroît impossible.

J'avoue cependant qu'il n'est pas impossible, comme le veut Hebenstreit, que l'enfant meure dans cette situation. Il peut avoir reçu quelque atteinte considérable dans la matrice, il peut être déjà foible dans l'instant où il est à demi sorti, le cordon peut s'être coupé dans le travail de l'accouchement, & l'hémorrhagie être considérable dans ces circonstances, je conçois qu'après avoir respiré quelques instans, si la poitrine est dégagée, il est possible qu'il meure avant de sortir entier, & dès-lors l'expérience des poumons, en démontrant qu'il a respiré, ne prouvera rien contre la mere, ou même n'établira point la vie de l'enfant après sa naissance. Que résoudre dans cette extrémité ? Rien d'affirmatif, sans doute. Il faut une extrême circonspection dans le jugement que l'on porte sur ces matieres, & s'arrêter par-tout où les faits nous abandonnent.

Je range cette dernière objection à côté de



de celle qui suppose qu'une mere alarmée, ou un assistant touche de pitié, souffle dans la bouche d'un enfant qui vient de naître & qui ne donne point de signe de vie. Quoiqu'il ne soit pas démontré que le souffle introduit par la bouche, pénètre aisément dans la trachée - artère d'un enfant mort à cause des viscosités qui se trouvent aux environs de la glotte, je fais pourtant qu'en forçant un peu ce souffle, ou en se servant de tuyaux recourbés, l'air peut y parvenir, & d'ailleurs ces viscosités qui s'opposent à son passage ne sont pas toujours accumulées en égale quantité, & la glotte n'a pas toujours le même diamètre.

Cette incertitude me fait admirer l'extrême confiance de tant de faiseurs de rapports qui, sur de simples apparences, ne balancent pas d'asseoir le jugement le plus décisif. Les siècles passés nous en présentent mille exemples, & je frémis en disant que celui-ci m'en a fait voir un très-grand nombre.

La différence de couleur des poumons n'est pas un signe sur lequel on puisse compter, quoiqu'en général les poumons des fœtus qui n'ont pas respiré soient très-colorés, tandis qu'ils sont pâles après la respiration. Il est plusieurs causes accidentelles qui peuvent produire des variétés; le travail de l'accouchement, les pressions que l'enfant éprouve, peuvent déterminer une plus grande quantité de sang dans la substance des poumons, & leur imprimer une couleur bien plus foncée lors même que l'air les a pénétrés.

La situation des poumons dans la poitrine de l'enfant paroît fournir une preuve assez concluante pour décider s'il a respiré ou non. La connoissance de leur position dans les fœtus qui n'ont pas respiré, est alors nécessaire pour juger des changemens qu'ils ont éprouvés. On peut voir ce que j'ai dit ci-dessus de cette position. Du reste, quoiqu'on puisse parvenir à prouver que le fœtus n'a pas respiré, on n'est pas en droit d'en conclure qu'il est né mort; ces deux conséquences ne découlent pas l'une de l'autre.

La sortie du méconium dans les enfans

*Tome XVIII,*

nouveaux nés n'est pas une preuve de leur vie après la naissance; il est vrai que c'est une force vitale qui fait descendre les matieres jusqu'à l'anús, mais la seule pression du ventre peut opérer cette sortie dans les cadavres, & d'ailleurs un commencement de putréfaction peut imiter quelquefois à cet égard l'action vitale des intestins. Si l'on remue un animal quelconque qui commence à se pourrir, on sent très-souvent l'air s'échapper par les orifices & porter au loin son infection; cet air ne s'échappe pas seul, il entraîne assez souvent des matieres dans son passage, & sort quelquefois avec explosion. Cette observation est très-commune.

Le changement de position dans les visceres du bas - ventre est l'un des signes les plus clairs pour décider si l'enfant a vécu hors du sein de sa mere, & s'il a respiré. La dépression du foie, de l'estomac, la faillie ou le boursofflement des intestins, l'abaissement des côtes, l'applatissement du diaphragme suivent de nécessité la dilatation des poumons lorsque l'air les pénètre.

Lorsqu'il est démontré que l'enfant est né vivant, & qu'il a vécu après l'accouchement, il faut encore décider quelles sont les causes de sa mort, si elles dépendent d'un cas fortuit, ou bien de la malice ou de la négligence de la mere. (L'oblitération précoce du trou de botal par l'application de sa valvule est une cause de mort assez singuliere; cette observation qui m'a été communiquée par M. Laborie me paroît même fournir l'explication de plusieurs morts sans cause évidente, & je croirois cette oblitération bien plus commune que plusieurs autres causes auxquelles on a recours).

Ces causes sont exactement les mêmes que celles qui portent atteinte à la vie des adultes; il n'y en a qu'une seule qui est particuliere au fœtus ou à l'enfant qui vient de naître; c'est l'hémorrhagie par le cordon ombilical, lorsqu'il n'est pas lié. On fait que les deux arteres qui suivent le trajet de ce cordon, portent le sang du fœtus au placenta, tandis que la veine le porte du placenta au fœtus; si, après la

P p p p

naissance lorsque le placenta est détaché de l'utérus, on n'intercepte pas le cours du sang à travers le cordon, ces deux artères versent le sang du fœtus, tandis que la veine ombilicale n'en rapporte plus, & l'enfant risque de périr d'hémorrhagie. Il est pourtant bon d'observer que cette hémorrhagie n'est pas toujours mortelle, sur-tout lorsque le cordon reste attaché à l'ombilic, ou qu'il y en a une grande partie. Les circonvolutions de ces deux artères dans le cordon ombilical ne permettent pas un libre cours au sang dans leur cavité; d'ailleurs la contractilité de leurs parois, l'action du froid ou de l'air, celle des muscles droits & la distance du cœur font assez souvent que ce sang se coagule dans le trajet du cordon, & qu'il se ferme lui-même le passage. Schultze & Rœderer (*Schultz, dissert. an umbilici deligatio in nuper natis absolutè necessaria*) ont prouvé par plusieurs observations que la ligature de ce cordon n'étoit pas d'une utilité absolue; l'exemple des animaux est un argument concluant en leur faveur; mais sans adopter là-dessus l'opinion de la plupart des physiologistes, qui pensent que l'omission en est toujours, il paroît prudent & même nécessaire de la faire dans tous les cas, principalement dans ceux où le cordon est coupé dans son trajet, & sur-tout près du nombril. Il est évident que lorsqu'il n'y a qu'une petite portion du cordon attaché à l'ombilic, alors l'hémorrhagie se fait avec beaucoup plus de facilité. Si le cordon est coupé net, elle sera plus facile que dans le cas où il seroit déchiré, parce qu'il y a une retraction des extrémités des artères déchirées qui s'oppose au cours du sang. L'exemple des animaux n'est pas exactement analogue; leur cordon ombilical commence à se dessécher avant leur sortie de la matrice, & les meres ne le coupent avec leurs dents qu'après l'avoir mâché, ce qui oblitère la cavité des artères & empêche l'hémorrhagie.

La veine ombilicale n'est pas dans le cas des artères à cause de la valvule qui la bouche à son insertion dans le sinus de la veine-porte près du canal veineux, & le sang, s'il pouvoit revenir sur ses pas, ne

seroit pas poussé dans la cavité avec la même force que dans les artères, à cause de la distance du premier moteur.

L'hémorrhagie, par le cordon ombilical, peut être la cause de la mort de l'enfant lorsqu'on en néglige la ligature, quoiqu'il existe plusieurs cas où ce défaut de ligature n'a produit aucun inconvénient. Cette diversité d'effets doit donc, comme dit Alberti, faire limiter cette cause, & l'on ne peut la regarder comme cause évidente de la mort qu'après s'être convaincu qu'il s'est fait par le cordon une hémorrhagie mortelle. Le sang qu'on trouve répandu autour de l'enfant peut provenir des lochies, & appartenir à la mere: mais si, en examinant l'intérieur, on trouve les vaisseaux veineux vuides de sang, principalement les veines du bas-ventre, de la poitrine, les sinus de la dure-mere, les oreillettes, on est alors autorisé à admettre l'hémorrhagie par le cordon comme cause de la mort. (Sa séparation du placenta avec la matrice est toujours suivie d'une hémorrhagie plus ou moins considérable, qu'il faut bien distinguer de celle qui peut se faire par le cordon ombilical. Le sang qui s'échappe des lacunes de l'utérus est veineux, noir, grumelé le plus souvent; celui du cordon ombilical est au contraire un sang artériel, d'un rouge très-vif, & facilement coagulable).

Cette hémorrhagie par le cordon ombilical peut se faire encore dans l'utérus lorsqu'il se coupe avant que l'enfant soit sorti; ce qui peut arriver dans le cas où l'enfant, en entortillant le cordon autour du col ou des membres, tend ce cordon avec force par ses mouvemens dans la matrice. Les accoucheurs conviennent de la fragilité de ce cordon vers la fin de la grossesse, & quoi qu'en disent plusieurs auteurs qui prétendent dans d'autres vues qu'il est très-consistant & résiste à la rupture, on fait qu'étant abreuvé par la liqueur de l'amnios, & tirailé par le travail de l'accouchement, il peut se rompre dans quelques cas rares à la vérité, avant même la séparation du placenta.

Parmi les causes de mort des enfans qui leur sont communes avec les adultes,

sont les différentes lésions de la tête ou des autres parts. Ces lésions peuvent s'annoncer sensiblement aux yeux & au tact. Mais, outre la différence de leurs suites, qui sont quelquefois peu dangereuses pour les premiers, elles diffèrent encore par la difficulté du traitement. Les enfans ne peuvent point être soumis à la régularité des moyens que l'art indique, l'opération du trepan n'est point praticable pour eux à cause de la mobilité des os du crâne.

Les compressions violentes du cerveau que les adultes supportent difficilement, se font très-souvent sans aucun inconvénient sur les enfans. Dans les accouchemens difficiles, ceux qui ont la tête un peu volumineuse sont froissés au passage, leur tête s'applatit & s'allonge au point de changer de forme, & l'on est obligé après l'accouchement, par des compressions faites en un autre sens, de la remettre dans sa forme primitive. Il faut, pour ainsi dire, pétrir la tête des enfans nouveaux-nés, non pas, comme dit M. Roussseau, dans la vue de lui donner une forme à notre faculté, mais seulement pour réparer ce que l'accouchement a causé de defectueux. La forme extraordinaire de la tête de quelques peuples (tête aplatie des Caraïbes, Hunaud, *Mém. de l'acad.* 1740) prouve avec quelle facilité & combien peu d'inconvénient ont fait subir au cerveau des enfans les compressions les plus considérables.

Lorsqu'on trouve plusieurs coups portés sur un enfant, comme, par exemple, sur la tête, la poitrine, le bas-ventre, que le cordon ombilical est sans ligature; il importe de connoître en premier lieu quels sont les coups mortels (en supposant toujours que l'enfant ait respiré); on examine l'extérieur des plaies pour voir si elles sont accompagnées d'équimoses; on parvient ensuite dans la cavité du corps qui leur correspond pour découvrir l'épanchement; si l'on n'en trouve aucune part, & qu'on trouve d'ailleurs les vaisseaux veinoux vuides de sang, il est clair qu'il est mort par l'hémorrhagie du cordon. Ce sang épanché dans la tête, la poitrine ou le bas-ventre, ou même dans les

bronches, si la plaie est portée au gosier, indique bien aisément que les plaies ont été faites sur un enfant qui vivoit, & la quantité de l'épanchement; le siege de la plaie, les parties, ou les viscères lésés, &c. annoncent bientôt si la blessure étoit mortelle.

L'examen de ces blessures exige la plus grande circonspection pour découvrir successivement leur étendue, leur siege, leur figure, les équimoses, les fractures, le siege, & la quantité des épanchemens, & sur-tout pour ne pas confondre les accidens qui se font pendant l'ouverture ou la dissection avec ceux qui sont la suite des coups.

On a vu des scélérats assez artificieux pour donner la mort à des enfans, en enfonçant une aiguille dans la substance du cerveau par les tempes, la fontanelle ou la nuque. Gui Patin rapporte qu'on pendit à Paris une sage-femme qui avoit tué par ce moyen plusieurs enfans lorsqu'ils étoient encore dans l'utérus, & qu'ils ne présentotent que la tête à l'orifice. Alberti, Brendelius rapportent de pareils exemples. On trouve dans ces cas, en rasant la tête avec soin, une légère équimose autour de la piquûre.

Les épanchemens qui facilitent la découverte des causes de mort dans les enfans, n'ont lieu que dans les cas où il y a rupture des vaisseaux; mais la cruauté de quelques meres, ne laisse pas toujours des traces aussi sensibles. Toutes les causes de mort qui dépendent des lésions de nerfs sont dans ce dernier cas. On a vu des enfans qui avoient été tués par la seule torsion du cou, soit en le pliant avec force, soit en le contournant d'avant en arriere. La moëlle épiniere est pour l'ordinaire froissée ou déchirée par les vertebres, dont les ligamens sont quelquefois rompus dans ces dislocations, & l'on fait que la mort suit de près les lésions de cet organe. Dans ces cas, on trouve quelque sang répandu dans les muscles du cou, dans le canal vertebra, & il y a même fracture à l'une des deux premieres vertebres, ou à toutes les deux ensemble.

Toutes ces différentes contusions, ou équimoses, doivent être distinguées avec

soin des taches ou des lividités, qui paroissent à l'extérieur dans un commencement de putréfaction.

La suffocation dans les nouveaux nés peut dépendre de plusieurs causes, celle qui résulte de l'étranglement, présente les mêmes signes que dans les adultes; on voit des taches livides, des équimoses sur le cou ou au gosier, la face est livide ou noire, la langue enflée, saillante, les vaisseaux de la pie-mère & les veines jugulaires sont engorgées, les poumons livides parsemés de taches, la bouche écumeuse, &c. quelquefois même on trouve sur le cou les traces d'une corde. Ces signes indiquent assez bien que l'étranglement a eu lieu, pourvu que d'ailleurs on ne reconnoisse pas qu'ils ont été l'effet d'une suffocation accidentelle faite dans la matrice; ainsi, par exemple, il est possible que l'entortillement du cordon autour du cou du fœtus ait produit dans la matrice l'impression circulaire du cou & les autres signes d'étranglement; mais dans ce cas le fœtus n'aura pas respiré, il sera né mort, & ce ne sera pas la suffocation, proprement dite, qui en fera la cause, mais l'apoplexie, ou, pour mieux dire, l'engorgement des vaisseaux sanguins de la tête; les signes de la respiration de l'enfant sont dans ce cas le moyen qui décide si la cause est accidentelle, ou si elle est l'effet d'une violence extérieure qu'on puisse attribuer à la mère ou à d'autres personnes. Je ne voudrais pourtant pas trop me fier à ce moyen pour établir que ce genre de violence a été employé; car si, par hasard, cet étranglement avoit été fait par le cordon durant le travail de l'accouchement, lorsque le fœtus est comme ballotté dans la matrice, ou qu'il y prend différentes positions, il me paroît possible que l'impression du cordon fut telle qu'elle procurât une apoplexie mortelle, accompagnée de tous les signes d'engorgement dont j'ai parlé, & qu'en suite le fœtus sorti de la matrice respirât encore avant de mourir. Les effets de l'apoplexie ou des engorgemens sanguins ne sont pas d'intercepter tout de suite la respiration; on la voit au contraire égale, profonde, & même libre dans les momens

où le mouvement du cœur & des artères souffre les changemens les plus considérables. Le pouls est presque imperceptible vers la fin des apoplexies mortelles lorsque la respiration est encore sensible; elle ne fait que devenir moins fréquente jusqu'à ce qu'elle soit tout-à-fait suspendue par la mort.

Si le cou ne présente point de signes de violence, il est très-difficile d'assigner la véritable cause des autres signes de suffocation; ils peuvent être l'effet d'un froid considérable, d'un accouchement laborieux, sur-tout si la tête de l'enfant est volumineuse. On trouve encore quelquefois différentes substances dans la bouche des enfans, comme des pailles, des plumes, de la terre, des matières stercorales même ou des linges lorsqu'ils sont nés vivans & qu'ils ont été suffoqués entre des matelas, dans des tas de paille, de foin, qu'ils ont été jetés dans des cloaques, &c. on connut par la lividité des poumons, au rapport d'Alberti, qu'une femme avoit étouffé son fils avec la vapeur de soufre allumé.

Ces causes de mort, qui supposent une action criminelle de la part de la mère ou des assistans, ne sont pas les seules. L'enfant peut aussi perdre la vie par l'omission des secours qu'exige sa foiblesse. S'il reste couché sur le ventre, & que la bouche porte sur quelque corps, le passage de l'air peut en être interrompu, la dilatation de la poitrine laborieuse ou incommode; & comme il est dans l'impossibilité de se retourner, il peut suffoquer dans cette position. S'il reste couché sur le dos, les mucoosités, dont la bouche & ses narines sont remplies, peuvent tomber dans la trachée-artère, l'obstruer ou même exciter des toux convulsives qui sont suivies de la mort tant que la cause n'est pas enlevée; les sages-femmes observent aussi la précaution de les coucher sur le côté, & comme cette pratique universellement reçue est à la portée de tout le monde, il peut se faire qu'une mère mal intentionnée profite de cette connoissance pour se défaire de son enfant, & se dérober aux poursuites de la justice.

La prompte séparation du placenta d'avec le fœtus est importante à cause du

peu de vie dont il jouit lorsqu'il est séparé de l'utérus ; le sang qui va du placenta à l'enfant après l'accouchement, est un sang à demi-coagulé, froid, de mauvais caractère, & l'on doit blâmer la pratique de quelques sages-femmes qui voyant des enfans foibles, croient les rammer en poussant avec leurs doigts le sang contenu dans le cordon vers le fœtus ( Spigel & Sennert ont approuvé cette pratique sur des vues bien peu fondées. Il n'est pas difficile de concevoir qu'une masse spongieuse, comme l'arrière-faix, exposée sans vie & sans chaleur à l'action de l'air, dégénère bientôt, & ne peut fournir à l'enfant que des suc d'un usage très-pernicieux.

L'habitude où nous sommes de laver les enfans nouveaux-nés & de les envelopper dans des linges chauds, est fondée sur des vues utiles. L'enfant sort humide ou couvert de mucosités, il s'échappe d'un lieu chaud, & le nouvel ordre de fonctions qui se développent en lui, exige quelques précautions. Il est nécessaire que ses pores soient libres pour que la transpiration s'exécute librement. Il paroît qu'une alternative trop subite du chaud au froid blesseroit son organisation délicate, faudroit-il néanmoins taxer de crime l'omission de ces précautions, parce qu'elles sont reçues parmi nous ? Je n'en vois pas la nécessité, à moins qu'il ne fût évident qu'il en résulte quelque chose de funeste à l'enfant, & qu'il y a eu mauvaise intention de la part de la mere ou des autres. Si le froid est rigoureux, on sent bien que l'enfant peut en souffrir ; mais outre que notre méthode n'est pas essentiellement bonne, l'exemple de tant d'autres peuples qui agissent différemment nous apprend à ne donner jamais pour règle du bien ce que l'usage seul autorise.

On a souvent recours aux signes qui peuvent indiquer dans une femme, si elle a réellement accouché, lorsqu'on est dans la nécessité de rechercher les auteurs d'un *infanticide*. J'ai dit déjà au mot AVORTEMENT, quels étoient ceux qui pouvoient éclairer dans cette recherche ; il n'y a aucune différence, à cet égard, entre l'avortement & l'accouchement à terme, si ce

n'est que dans ce dernier cas, ces signes sont encore plus sensibles, & durent plus long-temps. Il est pourtant essentiel, comme je l'ai déjà dit, de procéder à cet examen aussi promptement qu'il est possible : toutes les parties se remettent dans leur état primitif quelques jours après l'accouchement, & ce rétablissement est d'autant plus prompt, que la femme est plus vigoureuse & mieux organisée. Or on sait en général que les femmes qui attendent à la vie de leur fruit, se rassurent sur leur crime par l'espoir du secret, à la confiance qu'elles ont en la vigueur de leur tempérament & sa facilité à se rétablir.

Lorsqu'on n'a que des présomptions contre les auteurs d'un *infanticide*, il est très-essentiel d'établir un rapport entre le temps de la naissance de l'enfant qu'on a trouvé mort, & les signes de l'accouchement qu'on observe sur la femme soupçonnée : la fraîcheur du cadavre de l'enfant, la fermeté des chairs, leur couleur vermeille, l'absence de la putréfaction indiquent un accouchement très-récent, & conséquemment l'on doit trouver sur cette femme, si elle en est la mere, les signes démonstratifs d'un accouchement fait depuis peu. Si ce rapport manque, & qu'on n'apperçoive que des signes équivoques, & qui sont la suite éloignée des accouchemens, il est évident que la présomption est détruite. Cette attention, qui me paroît de la plus grande importance, a souvent été négligée, sur-tout dans les cas où les experts nommés, prévenus par la rumeur publique, & jugeans pour ainsi dire, par anticipation, n'ont pas su se garantir de l'esprit de vertige qui fait passer les apparences pour des preuves. (*Cet article est de M. LA FOSSE, doct. en méd.*)

INFATIGABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut lasser. Voyez FATIGUE.

INFATUER, *infatuare*, (*Hist. anc.*) préoccuper, prévenir tellement quelqu'un en faveur d'une personne ou d'une chose qui ne le mérite pas, qu'on ait de la peine à l'en défabuser.

Ce mot vient du latin *infatuare*, qui signifie rendre fol, mettre une personne

hors de son bon sens. Ce verbe vient de *fatuus* fol, dérivé du verbe *fari*, qui est tiré du grec *φωρμας*, d'où vient *φωρος*, qui signifie la même chose que *uates* en latin, & devin en françois; à cause que les devins étoient saisis d'une espece de fureur ou de folie, quand ils alloient prononcer leurs prédictions & leurs oracles. Voyez PROPÉTIES & ENTHOUSIASME.

Les Romains appelloient *infatués*, *infatuati*, ceux qui croyoient avoir des visions, qui s'imaginoient avoir vu le dieu Faunus, qu'ils appelloient *Fatuos*. Voyez FATUATRES. Dictionn. de Trévoux.

INFECOND, Voy. FÉCOND & FÉCONDITÉ.

INFECONDI, (Hist. litt.) c'est le nom que prit une société littéraire qui s'établit à Rome en 1650. Ils eurent pour devise un terrain couvert de neige avec cette inscription, *germinabit*.

INFECT, INFECTER, (Gramm.) ces mots viennent du latin *inficere*, im-pregner, teindre; & nous les avons transférés de la couleur aux odeurs. Un lieu, un corps sont *infecés*, lorsqu'ils offensent l'odorat par une forte odeur de putréfaction.

*Infect* ne se prend qu'au physique. *Infecter* se prend encore au moral. L'hérésie a infecté cette province. L'air du monde est infecté, & il faut y être fait pour n'en être pas corrompu.

INFÉODATION, f. f. (Jurisprud.) est l'action de mettre en fief une chose qui ne l'étoit pas.

On entend aussi par *inféodation* l'acte par lequel le seigneur dominant a donné à quelqu'un un héritage, ou autre immeuble, à la charge de le tenir de lui en fief.

L'usage des *inféodations* est, comme on le conçoit, aussi ancien que l'établissement des fiefs, si ce n'est qu'on veuille dire que les grandes seigneuries qui ont formé les premiers fiefs, furent établies sans acte d'*inféodation*; & que les ducs & les comtes, & autres grands officiers de la couronne, profitant de la confusion qu'étoit le royaume vers la fin de la seconde race & au commencement de la troi-

me, se rendirent eux-mêmes propriétaires des offices & terres dont ils s'étoient auparavant que d'administration, sans en avoir aucun acte de concession du souverain.

Mais lorsque les choses rentrèrent un peu dans l'ordre, nos rois obligèrent ces seigneurs à leur faire la foi & hommage, & donner aveu & dénombrement des terres qu'ils tendient d'eux; & ce furent là les premières *inféodations*.

A peu près dans le même temps, les ducs & les comtes, & autres grands seigneurs qui tenoient leurs terres directement du roi, voulant avoir aussi des vassaux, firent des *sous-inféodations* d'une partie de leurs terres.

On inféoda alors non seulement les héritages & droits réels, mais aussi les offices.

Il ne subsiste guère de ces premiers actes d'*inféodation*; au défaut du titre primitif, il suffit de rapporter des actes déclaratifs.

Dans la suite des temps les seigneurs ont encore fait d'autres *inféodations*; & leurs vassaux ont aussi fait des *sous-inféodations*; les uns & les autres en font encore quand bon leur semble.

Ces *inféodations* & *sous-inféodations* sont un contrat synallagmatique entre le seigneur dominant & le vassal, auquel l'un ne peut rien changer sans le consentement de l'autre.

Le seigneur dominant du vassal qui a sous-inféodé, ne peut empêcher ce jeu de fief, pourvu qu'il n'excede pas ce dont il est permis de se jouer suivant la coutume.

S'il inféode la *sous-inféodation*, alors le vassal ne lui reporte plus que la mouvance qu'il a sur l'arrière vassal; s'il ne l'inféode pas, le vassal doit lui reporter tous les domaines comme auparavant, & en cas d'ouverture du fief du vassal, le seigneur dominant exerce ses droits sur l'arrière-fief, comme s'il n'y avoit pas eu de *sous-inféodation*. Voyez FIEF & JEU DE FIEF. (A)

INFÉODATION, f. f. (Jurisprud.) se prend aussi pour la mise en possession

du fief que le nouveau vassal acquiert de la part du seigneur dominant, par la réception que celui-ci fait de son vassal en foi & hommage.

L'inféodation prise en ce sens, est pour les fiefs ce que l'enfaisinement est pour les rotures.

La foi & hommage faite en l'absence ou au refus du seigneur, tient lieu d'inféodation, de même que la souffrance accordée au vassal.

La réception par main souveraine a aussi le même effet.

L'année du retrait lignager ne court à l'égard de fiefs que du jour de l'inféodation. (A)

Inféodation des rentes, charges ou hypothèques, est encore une reconnaissance que le seigneur dominant fait des rentes, charges, & hypothèques, que le vassal a imposé sur son fief.

Cette inféodation est expresse ou tacite.

L'inféodation expresse se fait lorsque le seigneur dominant déclare par un acte formel qu'il approuve le bail à cens ou à rente qui a été fait des héritages tenus de lui en fief, & qu'il reçoit le vassal à foi & hommage pour le cens ou la rente.

Elle est encore expresse lorsque le seigneur a reçu un dénombrement dans lequel le vassal a énoncé le cens ou la rente, ou bien lorsque le seigneur a reçu le quint ou le relief pour le cens ou la rente, ou fait quelque autre acte d'investiture.

Si les officiers du seigneur avoient reçu le dénombrement sans le consentement du seigneur, cela ne pourroit pas lui préjudicier; mais le seigneur doit faire réformer le dénombrement.

L'inféodation tacite est celle qui se fait lorsque le vassal a employé dans son dénombrement le cens ou la rente, avec les héritages qui en sont chargés, & les noms des détenteurs d'iceux, & que le seigneur a reçu le dénombrement dans cette forme sans le blâmer.

Quand le cens ou la rente est inféodé, le vassal fait la foi & hommage pour le domaine qu'il a donné à cens ou à rente, mais seulement pour le cens ou la rente pour lesquels il paye les droits; & il ne

raporte dans son aveu que le cens ou la rente au lieu du domaine.

Lorsque le seigneur dominant jouit du fief de son vassal, soit par droit de fief féodal, ou pour son relief, il est obligé d'acquiescer les charges qu'il a inféodées, au lieu qu'il n'est pas tenu de celles qui ne sont pas inféodées. Voyez les articles 28 & 59 de la Coutume de Paris. (A)

INFÉODER, v. adj. (Jurisprud.) c'est donner en fief, ou recevoir en foi & hommage, ou reconnoître une rente, ou autre charge imposée par le vassal sur le fief. Voyez INFÉODATION.

INFÉRER, verb. act. (Logique.) c'est conclure, c'est tirer des conclusions d'un raisonnement. Cette faculté intellectuelle consiste dans la perception de la liaison qui se trouve entre les idées moyennes, dans chaque degré de la déduction d'un raisonnement. L'esprit par là vient à découvrir la convenance, ou la disconvenance certaine de deux idées; ou bien il vient à avoir simplement leur connexion probable.

Inférer, n'est donc autre chose que déduire une proposition comme véritable, en vertu d'une proposition qu'on a déjà donnée comme véritable. Par exemple, supposons avec Locke qu'on avance cette proposition, "les hommes seront punis, ou récompensés dans l'autre monde"; & que de-là on veuille en inférer; donc les hommes peuvent se déterminer eux-mêmes dans leurs actions. La question est de savoir si l'esprit a bien ou mal fait cette inférence; s'il l'a faite en trouvant des idées moyennes, & en considérant leur connexion dans leur véritable ordre, il a tiré une juste conséquence; s'il l'a faite sans une telle vue, loin d'avoir tiré une conséquence fondée en raison, il a montré seulement le désir qu'il avoit qu'elle le fût, ou qu'on la reçût en cette qualité.

L'acte d'inférer est un des plus beaux apanages de la faculté raisonnable, quand elle tire des conséquences par la seule perception de la connexion des idées; mais l'esprit est si fort porté à tirer des conséquences, soit par le violent désir qu'il a d'étendre ses lumières, ou par le grand

penchant qui l'entraîne à favoriser les sentimens qu'il a une fois adoptés, que d'ordinaire il se hâte d'*inférer* avant que d'avoir apperçu la connexion des idées qui doivent lier ensemble les deux extrêmes. (D. J.)

*INFERIÆ*, f. f. pl. (Littérat.) mot latin consacré, qu'on ne peut rendre en françois que par une longue périphrase.

Les *inféries* étoient des sacrifices ou offrandes que les anciens faisoient pour les morts, sur leurs tombeaux.

A la coutume barbare d'immoler en sacrifice des prisonniers de guerre sur la tombe des grands capitaines, comme fit Achille sur celle de Patrocle, succéda l'usage chez les Romains, de faire battre des gladiateurs autour du bûcher en l'honneur du défunt, & ces victimes humaines se nommoient *inferiæ*.

On appelloit du même nom le sacrifice des animaux pour les morts. On égorgeoit une bête noire, on répandoit son sang sur la tombe, on y versoit des coupes de vin & de lait chaud; on y jettoit des fleurs de pavots rouges; on finissoit cette cérémonie par saluer & par invoquer les manes du défunt. Voyez Servius sur Virgile.

Enfin, si l'on ne répandoit que du vin sur la tombe, le vin destiné à cet usage s'appelloit aussi *inferium vinum*. (D. J.)

INFÉRIEUR, (Gramm.) est opposé à supérieur. Voyez SUPÉRIEUR.

Mâchoire inférieure, V. MACHOIRE. Oblique inférieur. V. OBLIQUÉ. Dentelé inférieur. V. DENTELÉ. Sous-capulaire inférieur. V. SOUS-CAPULAIRE. Abaisseur de la mâchoire inférieure. V. ABASSEUR. Releveur de la levre inférieure. V. RELEVEUR.

INFÉRIEURE, MER, (Géog.) *inferum mare*. Les Romains voyant l'Italie entourée de la mer, excepté du côté des Alpes, distinguèrent cette mer par rapport à leur pays, en supérieure & en inférieure; ils appellerent *inferum mare* celle qui bat les côtes occidentales de leur presqu'île, & *superum mare*, celle qui en lave l'autre côté. La mer inférieure s'étendoit depuis la mer Ligustique, c'est-à-dire depuis la

côte de Gènes jusqu'à la Sicile; c'est la même mer que quelques grecs appelloient méridionale, & tyrrhénienne.

Cette distinction en a produit une autre, que les Latins ont employé pour les arbres qui croissoient sur les montagnes de l'Apennin; car comme cette chaîne de montagnes partage l'Italie en deux, du nord au sud, de sorte qu'un des côtés de l'Apennin envoie ses rivières dans la mer supérieure, & l'autre les siennes dans la mer inférieure, & qu'en même temps il porte du bois à bâtir, ils ont distingué les arbres qui croissent du côté de la mer Adriatique, par le nom de *super-nas*, & ceux qui croissent du côté de la mer de Toscane, par le nom d'*infernas*. Pline, lib. XVI. cap. XIX. dit que le sapin de ce dernier côté étoit préféré à celui de l'autre côté; *Romæ infernas abies supernati præfertur*. Vitruve, lib. II. cap. X. emploie la même expression, & dit: *infernates quæ ex apricis locis adportantur, meliores sunt quàm que ab opacis de supernatibus advehuntur*. (D. J.)

INFERIUM, f. m. (Hist. anc.) libation d'un peu de vin que les Romains faisoient à Jupiter, lorsqu'ils perçoient un tonneau de vin; alors ils prononçoient ces mots, *maclus hoc vino inferio esto*. Cette espece de sacrifice étoit d'obligation. Le vin étoit sujet à confiscation, si l'on étoit convaincu d'y avoir manqué. On s'approprioit l'usage du tout par la goutte qu'on offroit aux dieux.

INFERNALE, PIERRE, (Chymie. Mat. Med.) on nomme aussi le sel formé par l'union de l'acide nitreux & de son agent dépouillé par la fusion de toute son eau de cristallisation. Voici comme on le prépare d'après l'Emery, Cours de Chimie.

Faites dissoudre dans une phiole telle quantité d'argent de coupelle qu'il vous plaira; avec deux ou trois fois autant d'esprit de nitre; mettez votre phiole sur le feu de sable, & faites évaporer environ les deux tiers de l'humidité: renversez le restant tout chaud dans un bon creuset d'Allemagne assez grand, à cause des ébullitions qui se feront. (Une capsule de verre est préférable à un creuset, parce qu'une grande quantité de la matière pénètre



le creuset; & s'imbibe dedans, & souvent passe à travers, sur-tout si c'est la première fois qu'on le fait servir à cette opération; note de M. Baron.) Placez-le sur un petit feu, & l'y laissez jusqu'à ce que la matiere qui sera beaucoup rarifiée, s'abaisse au fond du creuset: augmentez alors un peu le feu, & elle deviendra comme de l'huile; versez-la dans une lingotiere un peu graissée & chauffée, elle se coagulera, après quoi vous pourrez la garder dans une phiole bien bouchée. C'est un caustique qui dure toujours pourvu qu'on ne le laisse pas exposé à l'air: on peut faire cette pierre avec un mélange de cuivre & d'argent; mais elle ne se garde pas tant, parce que le cuivre étant fort poreux, l'air s'y introduit facilement, & la fond. Si vous avez employé une once d'argent, vous retirerez une once & cinq dragmes de pierre infernale.

On moule la pierre infernale en petits crayons pour l'usage.

Ce caustique n'attaque point la peau; mais il ronge très-prompement & très-efficacement les chairs découvertes, en les touchant seulement, plus ou moins légèrement. Les chirurgiens n'en employent presque point d'autre aujourd'hui pour consumer les bords calleux des ulcères, ou les chairs qui poulent trop pendant le traitement des plaies: elle peut servir encore aussi-bien que les caustiques préparés avec le mercure, à détruire les chancres & autres excroissances vénériennes qui viennent aux parties de la génération de l'un & de l'autre sexe, &c.

Les chirurgiens portent leur pierre à cauterer montée sur un porte-crayon qui se dévise dans un étui d'argent, pour la préserver de l'humidité de l'air qui l'attaque cependant assez médiocrement. (b)

INFERNAUX, sub. m. pl. (Théol.) est le nom que l'on donna dans le xvj<sup>e</sup>. siècle aux partisans de Nicolas Gallus, & de Jacques Smidelin, qui soutenoient que J. C. descendit dans le lieu où les damnés souffrent, & y fut tourmenté avec ces malheureux. Gautier, *chron. sec. xvj.* 195.

INFESTER, v. act. (Gramm.) c'est incommoder, tourmenter, ravager, Cette

forêt est infestée de voleurs. Les ennemis infesterent la frontière. Les mers sont infestées de pirates.

INFESTUCATION, f. m. (Jurisprud.) c'est une tradition & mise en possession d'un fond, qui se faisoit par le vendeur en faveur de l'acheteur, en remettant à ce dernier en signe de tradition, un petit bâton; ou même une branche d'arbre appelée *festuca*. Voyez le *Gloss.* de Ducange, au mot *festuca* & *infestucare*, & ci-après TRADITION.

INFIBULATION, f. f. (Chirurgie.) opération de chirurgie, que les anciens pratiquoient sur les jeunes hommes, pour les empêcher d'avoir commerce avec les femmes. Voyez FIBULA.

INFIDELE, adj. (Théolog.) se dit de ceux qui ne sont baptisés & qui ne croient point les vérités de la religion chrétienne. C'est en ce sens qu'on appelle les idolâtres & les mahométans *infideles*.

C'est le baptême qui distingue un hérétique d'un *infidele*. Celui-ci ne connoît pas même les dogmes de la foi. L'autre les altere ou les combat.

Les Théologiens distinguent deux sortes d'*infideles*. Les *infideles négatifs* & les *infideles positifs*. Par *infideles négatifs* ils entendent ceux qui n'ont jamais entendu ni refusé d'entendre la prédication de l'évangile: & par *infideles positifs* ceux qui ont refusé d'entendre la prédication de l'évangile, ou qui l'ayant entendue ont fermé les yeux à sa lumière.

INFIDÉLITÉ, (Théolog.) en tant qu'elle est un vice opposé à la foi, est en général un défaut de foi; en ce sens, quiconque n'a pas la foi, est dans l'*infidélité*.

L'*infidélité* proprement dite est un défaut de foi dans ceux qui n'ont jamais fait profession des vérités chrétiennes.

On distingue deux sortes d'*infidélité*. L'une positive, l'autre négative. La première est un défaut de foi dans ceux qui ayant entendu parler de Jesus-Christ & de sa religion ont refusé de s'y soumettre. La seconde est un défaut de foi dans ceux qui n'ont ni connu ni pu connoître Jesus-Christ & sa loi. La première est un péché très-grave. L'autre est un malheur, mais non pas un crime, parce qu'elle est fondée

sur une ignorance invincible qui, selon tous les théologiens, excuse de péché.

INFIDÉLITÉ, *s. f.* (*Gramm. & Morale.*) Ce mot se prend encore pour l'infraction du serment que des époux ou des amans se sont fait, de ne pas chercher le bonheur, l'homme entre les bras d'une autre femme, la femme dans les embrassemens d'un autre homme. Les loix divines & humaines blâment les époux *infidèles*; mais l'inconstance de la nature, & la manière dont on se marie parmi nous, semblent un peu les excuser. Qui est-ce qui se choisit sa femme? Qui est-ce qui se choisit son époux? Moins il y a eu de consentement, de liberté, de choix dans un engagement, plus il est difficile d'en remplir les conditions, & moins on est coupable aux yeux de la raison d'y manquer. C'est sous ce coup d'œil que je hais plus les amans que les époux *infidèles*. Et qui est-ce qui les a forcés de se prendre? Pourquoi se sont-ils fait des sermens? La femme *infidelle* me paroît plus coupable que l'homme *infidèle*. Il a fallu qu'elle foulât aux pieds tout ce qu'il y a de plus sacré pour elle dans la société; mais on dira, plus son sacrifice est grand, moins son action est libre, & je répondrai qu'il n'y a point de crime qu'on n'excusât ainsi. Quoi qu'il en soit, le commerce de deux *infidèles* est un tissu de mensonges, de fourberies, de parjures, de trahisons, qui me déplaît: que les limites entre lesquels il resserre les caresses qu'un homme peut faire à une femme, sont bornées! que les momens doux qu'ils ont à passer ensemble sont courts! que leurs discours sont froids! Ils ne s'aiment point; ils ne se croient point; peut-être même ils se méprisent. Dispensez les amans de la fidélité, & vous n'aurez que des libertins. Nous ne sommes plus dans l'état de nature sauvage, où toutes les femmes étoient à tous les hommes, & tous les hommes, à toutes les femmes. Nos facultés se sont perfectionnées, nous sentons avec plus de délicatesse; nous avons des idées de justice & d'injustice plus développées; la voix de la conscience s'est éveillée; nous avons institué entre nous une infinité de pactes différens; je ne sais quoi de saint & de reli-

gieux s'est mêlé à tous nos engagements; anéantissons-nous les distinctions que les siècles ont fait naître, & ramènerons-nous l'homme à la stupidité de l'innocence première, pour l'abandonner sans regrets à la variété de ses impulsions? les hommes produisent aujourd'hui des hommes; regretterons-nous les temps barbares où ils ne produisoient que des animaux?

INFILTRATION, *s. f.* *terme de Chirurgie* nouvellement en usage pour exprimer l'insinuation de quelques fluides dans le tissu cellulaire des parties solides. *L'infiltration* diffère de l'épanchement en ce que les liquides extravasés abreuvent pour ainsi dire & imbibent les tissus cellulaires dans l'*infiltration*, & que dans l'épanchement ces mêmes fluides font une masse, & sont en congestion dans un foyer causé par la rupture ou l'écartement des parties solides. L'anasarque est une hydropisie par *infiltration*. L'anévrisme faux est accompagné d'une *infiltration* de sang, &c.

Il se forme ordinairement une œdémateuse sur la fin des inflammations qui se sont terminées par suppuration; cette *infiltration* qui vient de l'inertie du tissu cellulaire, est un signe indicatif d'un abcès caché & profond. *L'infiltration* œdémateuse est quelquefois l'effet de la contraction des membranes cellulaires du tissu adipeux: dans le cas où l'inflammation occupe des parties membraneuses au voisinage de ce tissu. On voit cette bouffissure assez fréquemment aux éréthèles de la face. La bouffissure peut se manifester dans des parties éloignées du siège de la maladie. Telle est par exemple l'enflure des mains dans les suppurations de poitrines. On l'attribue à la gêne que le sang trouve à son retour par la compression des matières épanchées. La circulation devenue plus lente, les suc lymphatiques *s'infiltrent* dans les cellules du tissu adipeux.

*L'infiltration* ne peut se guérir que par la cessation des causes qui l'ont produite: & qui l'entretiennent, ce qui soumet la matière *infiltrée* à l'effet des remèdes résolutifs extérieurs, dont l'action peut être utilement favorisée par l'usage des médicaments intérieurs capables de procurer des évacuations par les urines, par les

faeurs. Si ces moyens sont inefficaces, la chirurgie opératoire fera ce à quoi la médicale n'a pas suffi, en procurant par des mouchetures le dégorgeement des cellules *infiltrées*. Voyez MOUCHETURES. Quand la bouffissure sera le symptôme d'un abcès, c'est par l'incision qu'on en fera, & par la parfaite évacuation du pus, qu'on parviendra à guérir l'*infiltration*.

Les brides que forment les cicatrices profondes à la suite de certaines plaies, principalement de celles qui ont pour cause les armes à feu, laissent des engorgemens pâteux qui subsistent long-temps. Les bains locaux avec la lessive de cendres de sarmant, fondent la lymphe visqueuse qui séjourne dans les cellules affoiblies du tissu graisseux; ces bains donnent du ressort aux membranes extérieures, & par leur chaleur & leur humidité ils relâchent & détendent les parties qui font les brides. On prend dans la même intention les eaux de Bourbon, de Barege, de Bourbonne, &c. Voyez DOUCHES. On foure la partie dans la saignée d'un bœuf, s'il est possible de le faire, enfin on tâche par tous les moyens possibles, de remplir les indications que nous venons d'exposer.

INFINI, adj. (*Métaphysiq.*) Ce mot peut signifier deux choses, l'*infini* réel, & l'*infini* qui n'est tel que par un défaut de nos connoissances; l'indéfini, l'inassignable. Je ne saurois concevoir qu'un seul *infini*, c'est-à-dire que l'être infiniment parfait, ou *infini* en tout genre. Tout *infini* qui ne seroit *infini* qu'en un genre, ne seroit point un *infini* véritable. Quiconque dit un genre ou une espece, dit manifestement une borne, & l'exclusion de toute réalité intérieure, ce qui établit un être fini ou borné. C'est n'avoir point assez simplement consulté l'idée de l'*infini*, que de l'avoir renfermé dans les bornes d'un genre. Il est visible qu'il ne peut se trouver que dans l'universalité de l'être, qui est l'être infiniment parfait en tout genre, & infiniment simple.

Si on pouvoit concevoir des *infinis* bornés à des genres particuliers, il seroit vrai de dire que l'être infiniment parfait en tout genre seroit infiniment plus grand que ces *infinis*-là; car outre qu'il égaleroit

chacun d'eux dans son genre, & qu'il surpasseroit chacun d'eux en les égalant tous ensemble, de plus il auroit une simplicité suprême qui le rendroit infiniment plus parfait que toute cette collection de prétendus *infinis*.

D'ailleurs chacun de ces *infinis* subalternes se trouveroit borné par l'endroit précis où son genre se borneroit, & le rendroit inégal à l'être *infini* en tout genre.

Quiconque dit inégalité entre deux êtres, dit nécessairement un endroit où l'un finit & où l'autre ne finit pas. Ainsi c'est se contredire que d'admettre des *infinis* inégaux.

Je ne puis même en concevoir qu'un seul, puisqu'un seul par sa réelle infinité exclut toute borne en tout genre, & remplit toute l'idée de l'*infini*. D'ailleurs, comme je l'ai remarqué, tout *infini* qui ne seroit pas simple, ne seroit pas véritablement *infini*: le défaut de simplicité est une imperfection; car à perfection d'ailleurs égale, il est plus parfait d'être entièrement un, que d'être composé, c'est-à-dire que n'être qu'un assemblage d'êtres particuliers. Or une imperfection est une borne; donc une imperfection telle que la divisibilité, est opposée à la nature du véritable *infini* qui n'a aucune borne.

On croira peut-être que ceci n'est qu'une vaine subtilité; mais si on veut se défier parfaitement de certains préjugés on reconnoîtra qu'un *infini* composé n'est *infini* que de nom, & qu'il est réellement borné par l'imperfection de tout être divisible, & réduit à l'unité d'un genre. Ceci peut être confirmé par des suppositions très-simples & très-naturelles sur ces prétendus *infinis* qui ne seroient que des composés.

Donnez-moi un *infini* divisible, il faut qu'il ait une infinité de parties actuellement distinguées les unes des autres; ôtez-en une partie si petite qu'il vous plaira, dès qu'elle est ôtée, je vous demande si ce qui reste est encore *infini* ou non. S'il n'est pas *infini*, je soutiens que le total avant le retranchement de cette petite partie, n'étoit point un *infini* véritable. En voici la preuve: tout composé fini auquel vous rejoindrez une très-petite partie, qui en auroit été détachée, ne pourra point devenir *infini* par cette réunion; donc

il demeurera fini après la réunion ; donc avant la désunion il étoit véritablement fini. En effet, qu'y auroit-il de plus ridicule que d'oser dire que le même tout est tantôt fini & tantôt *infini*, suivant qu'on lui ôte ou qu'on lui rend une espece d'atôme ? Quoi donc, l'*infini* & le fini ne sont-ils différens que par cet atôme de plus ou de moins ?

Si au contraire ce tout demeure *infini*, après que vous en avez retranché une petite partie, il faut avouer qu'il y a des *infinis* inégaux entr'eux ; car il est évident que ce tout étoit plus grand avant que cette partie fût retranchée, qu'il ne l'est depuis son retranchement. Il est plus clair que le jour que le retranchement d'une partie est une diminution du total, à proportion de ce que cette partie est grande. Or c'est le comble de l'absurdité que de dire que le même *infini*, demeurant toujours *infini*, est tantôt plus grand & tantôt plus petit.

Le côté où l'on retranche une partie, fait visiblement une borne par la partie retranchée. L'*infini* n'est plus *infini* de ce côté, puisqu'il y trouve une fin marquée. Cet *infini* est donc imaginaire, & nul être divisible ne peut jamais être un *infini* réel. Les hommes ayant l'idée de l'*infini*, appliquée d'une manière impropre & contraire à cette idée même à tous les êtres auxquels ils n'ont voulu donner aucune borne dans leur genre ; mais ils n'ont pas pris garde que tout genre est lui-même une borne, & que toute divisibilité étant une imperfection qui est aussi une borne visible, elle exclut le véritable *infini* qui est un être sans bornes dans sa perfection.

L'être, l'unité, la vérité, & la bonté sont la même chose. Ainsi tout ce qui est un être *infini* est infiniment un, infiniment vrai, infiniment bon. Donc il est infiniment parfait & indivisible.

De-là je conclus qu'il n'y a rien de plus faux qu'un *infini* imparfait, & par conséquent borné ; rien de plus faux qu'un *infini* qui n'est pas infiniment un ; rien de plus faux qu'un *infini* divisible en plusieurs parties ou finies ou *infinies*. Ces chimériques *infinis* peuvent être grossièrement imaginés, mais jamais conçus.

Il ne peut pas même y avoir deux *infinis* ; car les deux mis ensemble seroient sans doute plus grands que chacun d'eux pris séparément, & par conséquent ni l'un ni l'autre ne seroit véritablement *infini*.

De plus, la collection de ces deux *infinis* seroit divisible, & par conséquent imparfaite, au lieu que chacun des deux seroit indivisible & parfait en soi ; ainsi un seul *infini* seroit plus parfait que les deux ensemble. Si au contraire on vouloit supposer que les deux joints ensemble seroient plus parfaits que chacun des deux pris séparément, il s'en suivroit qu'on les dégraderoit en les séparant.

Ma conclusion est qu'on ne sauroit concevoir qu'un seul *infini* est souverainement un, vrai & parfait.

INFINI, (*Géomet.*) *Géométrie de l'infini*, est proprement la nouvelle géométrie des infiniment petits, contenant les règles du calcul différentiel & intégral. M. de Fontenelle a donné au public en 1727 un ouvrage, intitulé *Elémens de la Géométrie de l'infini*. L'auteur s'y propose de donner la métaphysique de cette géométrie, & de déduire de cette métaphysique, sans employer presque aucun calcul, la plupart des propriétés des courbes. Quelques géometres ont écrit contre les principes de cet ouvrage ; voyez le second volume du *Traité des fluxions* de M. Maclaurin. Cet auteur attaque dans une note le principe fondamental de l'ouvrage de M. de Fontenelle ; voyez aussi la *Préface de la traduction de la méthode des fluxions* de Newton, par M. de Buffon.

M. de Fontenelle paroît avoir cru que le calcul différentiel supposoit nécessairement des quantités infiniment grandes actuelles, & des quantités infiniment petites. Persuadé de ce principe, il a cru devoir établir à la tête de son livre qu'on pouvoit toujours supposer la grandeur augmentée ou diminuée réellement à l'*infini* ; & cette proposition est le fondement de tout l'ouvrage ; c'est elle que M. Maclaurin a cru devoir attaquer dans le traité dont nous avons parlé plus haut : voici le raisonnement de M. de Fontenelle, & ce qu'il nous semble qu'on y

peut opposer. « La grandeur étant suscep-  
 » tible d'augmentation sans fin, il s'en-  
 » suit, dit-il, qu'on peut la supposer  
 » réellement augmentée sans fin; car il  
 » est impossible que la grandeur suscep-  
 » tible d'augmentation sans fin soit dans le  
 » même cas que si elle n'en étoit pas sus-  
 » ceptible sans fin. Or si elle n'en étoit  
 » pas susceptible sans fin, elle demeure-  
 » roit toujours finie; donc la propriété  
 » essentielle qui distingue la grandeur  
 » susceptible d'augmentation sans fin de  
 » la grandeur qui n'en est pas susceptible  
 » sans fin, c'est que cette dernière de-  
 » meure nécessairement toujours finie,  
 » & ne peut jamais être supposée que fi-  
 » nie; donc la première de ces deux es-  
 » peces de grandeurs peut être supposée  
 » actuellement *infinie* ». La réponse à cet  
 argument est qu'une grandeur qui n'est  
 pas susceptible d'augmentation sans fin,  
 non-seulement demeure toujours finie,  
 mais ne sauroit jamais passer une certaine  
 grandeur finie; au lieu que la grandeur  
 susceptible d'augmentation sans fin, de-  
 meure toujours finie, mais peut être aug-  
 mentée jusqu'à surpasser telle grandeur  
 finie que l'on veut. Ce n'est donc point  
 la possibilité de devenir *infinie*, mais la  
 possibilité de surpasser telle grandeur finie  
 que l'on veut (en demeurant cependant  
 toujours finie) qui distingue la grandeur  
 susceptible d'augmentation sans fin, d'a-  
 vec la grandeur qui n'en est pas suscep-  
 tible. Si l'on réduisoit le raisonnement de  
 M. de Fontenelle en syllogisme, on ver-  
 roit que l'expression *n'est pas dans le même  
 cas* qui en seroit le *moyen terme*, est une  
 expression vague qui présente plusieurs  
 sens différens, & qu'ainsi ce syllogisme  
 pèche contre la règle qui veut que le  
 moyen terme soit un. Voyez l'article DIF-  
 FÉRENTIEL, où l'on prouve que le cal-  
 cul différentiel, ou la géométrie nou-  
 velle, ne suppose point à la rigueur &  
 véritablement de grandeurs qui soient ac-  
 tuellement *infinies* ou infiniment petites.

La quantité *infinie* est proprement celle  
 qui est plus grande que toute grandeur  
 assignable; & comme il n'existe pas de  
 telle quantité dans la nature, il s'ensuit  
 que la quantité *infinie* n'est proprement

que dans notre esprit: & n'existe dans  
 notre esprit que par une espèce d'abstrac-  
 tion, dans laquelle nous écartons l'idée  
 de bornes. L'idée que nous avons de l'*in-  
 fini* est donc absolument *négative*, &  
 provient de l'idée du fini, & le mot  
 même négatif d'*infini* le prouve. Voyez  
 FINI. Il y a cette différence entre *infini*  
 & *indéfini*, que dans l'idée d'*infini*, on  
 fait abstraction de toutes bornes; & que  
 dans celle d'*indéfini* on fait abstraction de  
 telle ou telle borne en particulier. Ligne  
*infinie* est celle qu'on suppose n'avoir point  
 de bornes; ligne *indéfinie* est celle qu'on  
 suppose se terminer où l'on voudra, sans  
 que sa longueur ni par conséquent les  
 bornes soient fixées.

On admet en géométrie, du moins  
 par la manière de s'exprimer, des quan-  
 tités *infinies* du second, du troisième, du  
 quatrième ordre; par exemple, on dit que  
 dans l'équation d'une parabole  $y = \frac{x^2}{a}$ , si  
 on prend  $x$  *infinie*,  $y$  sera *infinie* du se-  
 cond ordre, c'est-à-dire aussi *infinie* par  
 rapport à l'*infinie*  $x$ , que  $x$  l'est elle-mê-  
 me par rapport à  $a$ . Cette manière de  
 s'exprimer n'est pas fort claire; car si  $x$   
 est *infinie*, comment concevoir que  $y$   
 est infiniment plus grande? voici la ré-  
 ponse. L'équation  $y = \frac{x^2}{a}$  représente celle-

ci  $\frac{y}{x} = \frac{x}{a}$ , qui fait voir que le rapport  
 de  $y$  à  $x$  va toujours en augmen-  
 tant à mesure que  $x$  croît, en sorte que  
 l'on peut prendre  $x$  si grand, que le rap-  
 port de  $y$  à  $x$  soit plus grand qu'aucune  
 quantité donnée; voilà tout ce qu'on  
 veut dire, quand on dit que  $x$  étant *in-  
 fini* du premier ordre,  $y$  l'est du second.  
 Cet exemple simple suffira pour faire en-  
 tendre les autres. Voyez INFINIMENT  
 PETIT.

*Arithmétique des infinis* est le nom don-  
 né par M. Wallis à la méthode de som-  
 mer les *suites* qui ont un nombre *infini* de  
 termes.

*Série* ou *Suite*, se dit d'un ordre ou  
 d'une progression de quantité, qui croif-  
 sent, ou décroissent suivant quelque loi:  
 lorsque la *suite* ou la *série* va toujours en

approchant de plus en plus de quelque quantité finie, & que par conséquent les termes de cette *série*, ou les quantités dont elle est composée, vont toujours en diminuant, on l'appelle une *suite convergente*, & si on la continue à l'infini, elle devient enfin égale à cette quantité. Voyez CONVERGENTE, &c.

Ainsi  $\frac{1}{2}, \frac{1}{4}, \frac{1}{8}, \frac{1}{16}, \frac{1}{32}, \frac{1}{64}, \&c.$  forment une *suite* qui s'approche toujours de la quantité 1, & qui lui devient enfin égale, quand cette suite est continuée à l'infini. Voyez APPROXIMATION, &c.

La théorie & l'usage des *suites* infinies, a été cultivée de nos jours avec beaucoup de succès; on croit communément que l'invention en est due à Nicolas Mercator de Holstein, qui paroît néanmoins en avoir pris la première idée de l'arithmétique des infinis de Wallis; on fait usage des *suites* principalement pour la quadrature des courbes, parce que cette quadrature dépend souvent de l'expression de certaines quantités qui ne peuvent être représentées par aucun nombre précis & déterminé; tel est le rapport du diamètre d'un cercle à sa circonférence, & c'est un très-grand avantage de pouvoir exprimer ces quantités par une *suite*, laquelle, étant continuée à l'infini, exprime la valeur de la quantité requise. Voyez QUADRATURE, &c.

*Nature, origine & usage des suites infinies.* Quoique l'arithmétique nous donne des expressions très-complètes & très-intelligibles pour tous les nombres rationnels, elle est néanmoins très-défectueuse, quant aux nombres irrationnels, qui sont en quantité infiniment plus grande que les rationnels; il y a, par exemple, une infinité de termes irrationnels, entre 1 & 2: or que l'on propose de trouver un nombre moyen proportionnel entre 1 & 2, exprimé en termes rationnels, qui sont les seuls que l'on conçoit clairement, la racine de 2 ne présentant certainement qu'une idée très-obscuré, il est certain qu'on pourra toujours approcher de plus en plus de la juste valeur de la quantité cherchée, mais sans jamais y arriver; ainsi, pour le nombre moyen proportionnel entre 1 & 2, ou pour la racine quar-

rée de 2, si l'on met d'abord 1, il est évident que l'on n'a pas mis assez; que l'on y ajoute  $\frac{1}{2}$ , on a mis trop: car le carré de  $1 + \frac{1}{2}$ , est plus grand que 2; si de  $1 + \frac{1}{2}$ , l'on ôte  $\frac{1}{8}$ , on trouvera que l'on a retranché trop, & si l'on y remet  $\frac{1}{16}$ , le tout sera trop grand: ainsi, sans jamais arriver à la juste valeur de la quantité cherchée, on en approchera cependant toujours de plus en plus. Les nombres que l'on vient de trouver ainsi, & ceux que l'on peut trouver de la même manière à l'infini, étant disposés dans leur ordre naturel, font ce que l'on appelle une *série*, ou une *suite infinie*: ainsi la *série*  $1 + \frac{1}{2} - \frac{1}{8} + \frac{1}{16}, \&c.$  continuée à l'infini, exprime la valeur de la racine carrée de 2; quelquefois les *suites* ne procedent pas par des additions & des soustractions alternatives, mais par de simples additions ou par une infinité de soustractions; dans toutes les *suites infinies* dont tous les termes pris ensemble ne doivent être égaux qu'à une grandeur finie, il est visible que leurs termes doivent aller toujours en décroissant; il est bon même, autant qu'il est possible, qu'elles soient telles que l'on en puisse prendre seulement un certain nombre des premiers termes, pour la grandeur cherchée, & négliger tout le reste.

Mais ce ne sont pas seulement les nombres irrationnels que l'on peut exprimer en termes rationnels, par des *suites infinies*; les nombres rationnels eux-mêmes, sont susceptibles d'une semblable expression; 1, par exemple, est égal à la *suite*  $\frac{1}{2}, \frac{1}{4}, \frac{1}{8}, \&c.$  mais il y a cette différence, qu'au lieu que les nombres irrationnels ne peuvent être exprimés en nombre rationnel que par ces *suites*, les nombres rationnels n'ont pas besoin de cette expression.

Parmi les *suites infinies*, il y en a quelques-unes dont les termes ne font qu'une somme finie; telle est la progression géométrique  $\frac{1}{2}, \frac{1}{4}, \frac{1}{8}, \&c.$  & en général toutes les progressions géométriques décroissantes: dans d'autres *suites*, les termes font une somme infinie; telle est la progression harmonique  $\frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{1}{4}, \frac{1}{5}, \&c.$  Voyez HARMONIQUE. Ce n'est pas qu'il

Y ait plus de termes dans la progression harmonique, que dans la géométrique, quoique cette dernière n'ait point de terme qui ne soit dans la première, & qu'il lui en manque plusieurs que cette première contient; une pareille différence rendroit seulement les deux sommes infinies, inégales; & celle de la progression harmonique, seroit la plus grande: la raison en est plus profonde; de la divisibilité de l'étendue à l'infini, il suit que toute quantité finie, par exemple un pié, est composée pour ainsi dire, de fini & d'infini; de fini, en tant que c'est un pié; d'infini, en tant qu'il contient une infinité de parties, dans lesquelles il peut être divisé: si ces parties infinies sont conçues comme séparées l'une de l'autre, elles formeront une suite infinie, & néanmoins leur somme ne sera qu'un pié: or c'est ce qui arrive dans la suite géométrique  $\frac{1}{2}, \frac{1}{4}, \frac{1}{8}, \&c.$  décroissante: car il est évident que si vous prenez d'abord  $\frac{1}{2}$  pié, ensuite  $\frac{1}{2}$  ou la moitié de ce qui reste, c'est-à-dire  $\frac{1}{4}$  de pié; & puis  $\frac{1}{2}$  ou la moitié du reste, c'est-à-dire,  $\frac{1}{8}$  de pié, vous pouvez opérer sans fin, en prenant toujours de nouvelles moitiés décroissantes, qui, toutes ensemble, ne font qu'un pié. Quand on dit même que toutes ces parties prises ensemble font un pié, il ne faut pas prendre cette expression à la rigueur, car elles ne feroient un pié que dans la supposition que l'on eût pris tous les termes de la suite, & cela ne se peut, puisque la suite est infinie; mais on peut prendre tant de termes de la suite qu'on veut, plus on en prendra, plus on approchera de la valeur d'un pié, & quoiqu'on n'ait jamais le pié exactement, on pourra en approcher aussi près qu'on voudra: ainsi cette suite n'a pas proprement un pié pour la somme, car une suite infinie n'a point de somme proprement dite, puisque la somme varie selon qu'on en prend plus ou moins de termes, & qu'on ne peut jamais les prendre tous; mais ce qu'on appelle la somme d'une suite, c'est la limite de la somme de ses différens termes, c'est-à-dire une quantité dont on approche aussi près qu'on veut, en prenant toujours dans la suite un nombre de termes de plus en plus grand.

Nous croyons devoir faire cette remarque en passant, pour fixer l'idée nette du mot de *somme d'une suite*. Revenons à présent à notre suite  $\frac{1}{2}, \frac{1}{4}, \frac{1}{8}$ .

Dans cet exemple nous ne prenons pas seulement les parties qui étoient dans le tout, distinguées l'une de l'autre, mais nous prenons tout ce qui y étoit: c'est pourquoi il arrive que leur somme redonne précisément le tout ou la quantité entière; mais si nous prenons la progression géométrique  $\frac{1}{3}, \frac{1}{9}, \frac{1}{27}, \&c.$  c'est-à-dire, que nous prenions d'abord  $\frac{1}{3}$  de pié, & que du reste l'on en prenne  $\frac{1}{9}$ , & que de ce dernier reste l'on prenne encore  $\frac{1}{27}$  de pié, &c. il est vrai que nous ne prendrions que les parties qui sont distinctes l'une de l'autre dans le pié; mais nous ne prendrions pas toutes les parties qui y sont contenues, puisque nous n'y prenons que tous les tiers, qui sont plus petits que les moitiés; par conséquent, tous ces tiers qui décroissent, quoiqu'en nombre infini, ne pourroient faire le tout; & il est même démontré qu'ils ne feroient que la moitié d'un pié; pareillement tous les quarts, qui décroissent à l'infini, ne donneroient qu'un tiers pour somme totale, & tous les centièmes ne feroient qu'un quatre-vingt-dix-neuvième; ainsi, non-seulement la somme des termes d'une suite géométrique, dont les termes décroissent à l'infini, n'est pas toujours une quantité finie; elle peut même être plus petite qu'une quantité finie quelconque: car nous venons de voir comment on peut former une suite de quantités qui ne soient égales qu'à  $\frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{1}{4}$ , & on peut de même en former qui ne soient égales qu'à  $\frac{1}{5}, \frac{1}{6}, \&c.$   $\frac{1}{10}, \frac{1}{100}, \frac{1}{1000}, \&c.$  & ainsi à l'infini.

Si une suite infinie décroissante exprime des parties qui ne puissent pas subsister dans un tout séparément les unes des autres, mais qui soient telles que pour exprimer leur valeur, il soit nécessaire de supposer la même quantité prise plusieurs fois dans le même tout; alors la somme de ces parties sera plus grande que le tout supposé, & même pourra être infiniment plus grande, c'est-à-dire, que la somme sera infinie, si la même quantité est prise une infinité de fois. Ainsi dans la progres-

sion harmonique  $\frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{1}{4}, \&c.$  si nous prenons  $\frac{1}{2}$  pié ou 6 pouces, ensuite  $\frac{1}{3}$  de pié ou 4 pouces, il est évident que nous ne pouvons plus prendre  $\frac{1}{4}$  de pié ou trois pouces, sans prendre 1 pouce au-dessus de ce qui reste dans le pié. Puis donc que le tout est déjà épuisé par la somme des trois premiers termes, l'on ne sauroit plus ajouter à ces trois termes les termes suivans, sans prendre quelque chose qui a déjà été pris; & puisque ces termes sont infinis en nombre, il est très-possible que la même quantité finie puisse être répétée un nombre infini de fois: ce qui rendra infinie la somme de la suite.

Nous disons *possible*; car, quoique de deux *suites infinies*, l'une puisse faire une somme finie, & l'autre une somme infinie, il peut se trouver une *suite* où les termes finis ayant épuisé le tout, les termes suivans, quoiqu'infinis en nombre, ne feront qu'une somme finie.

De plus il est nécessaire de faire deux remarques sur les *séries* en général. 1<sup>o</sup>. Il y a quelques *suites* dans lesquelles, après un certain nombre de termes, tous les autres termes, quoiqu'infinis en nombre, deviennent chacun égaux à zéro. Il est évident que la somme de ces *suites* est une somme finie, & qu'on peut aisément la trouver. Soit, par exemple, la suite  $a + m a^2 + m. m - 1 a^3 + m. m - 1. m - 2 a^4 + m. m - 1. m - 2. m - 3. a^5, \&c.$  il est évident que si on fait, par exemple,  $m = 3$ , cette *suite* se terminera au 4<sup>e</sup> terme. Car tous les autres devant être multipliés par  $m - 3$  qui est  $= 0$  à cause de  $m = 3$ , ces termes seront nécessairement chacun égaux à zéro, ces *suites* n'ayant qu'une apparence d'infinité.

2<sup>o</sup>. Que la même grandeur peut être exprimée par différentes *suites*, qu'elle peut l'être par une *suite* dont la somme est déterminable, & par une autre, dont on ne sauroit trouver la somme.

La géométrie n'est pas sujette, dans l'expression des grandeurs, à autant de difficultés que l'arithmétique: on y exprime exactement en lignes les nombres irrationnels, & l'on n'a point besoin d'y recourir aux *suites infinies*. Ainsi l'on fait

que la diagonale d'un carré, dont le côté est 1, exprime la racine carrée de 2. Mais en quelques autres cas, la géométrie elle-même n'est pas exempte de ces inconvéniens, parce qu'il y a quelques lignes droites que l'on ne peut exprimer autrement que par une *suite* infinie de lignes plus petites, dont la somme ne peut être déterminée: de cette espece sont les lignes droites égales à des courbes non rectifiables; en cherchant, par exemple, une ligne droite égale à la circonférence d'un cercle, on trouve que le diamètre étant supposé 1, la ligne cherchée sera  $\frac{4}{1} - \frac{4}{3} + \frac{4}{5} - \frac{4}{7} + \frac{4}{9}, \&c.$  Voyez RECTIFICATION.

Quant à l'invention d'une *suite infinie*, qui exprime des quantités cherchées, Mercator, le premier inventeur de cette méthode, se sert pour cet effet de la division. Mais M. Newton & M. Leibnitz ont porté cette théorie plus loin; le premier, en trouvant les *suites* par l'extraction des racines; & le second, par une autre *suite* présumée. V<sup>e</sup> SÉRIE ou SUITE.

INFINIMENT PETIT, (Géom.) on appelle ainsi en géométrie les quantités qu'on regarde comme plus petites que toute grandeur assignable. Nous avons assez expliqué au mot DIFFÉRENTIEL ce que c'est que ces prétendues quantités, & nous avons prouvé qu'elles n'existent réellement ni dans la nature, ni dans les suppositions des géometres. Il nous reste à dire un mot des *infinimens petits* de différens ordres, & à expliquer ce qu'on doit entendre par-là. Prenons l'équation même  $y = \frac{x^2}{a}$  que nous avons déjà considérée au mot INFINI, on dit ordinairement en géométrie que quand  $x$  est *infiniment petit*,  $y$  est *infiniment petit* du second ordre, c'est-à-dire aussi *infiniment petit* par rapport à  $x$ , que  $x$  l'est par rapport à  $a$ ; l'explication de cette manière de parler est la même que nous avons déjà donnée au mot INFINI: elle signifie que plus on prendra  $x$  petit, plus le rapport de  $y$  à  $x$  sera petit, enforte qu'on peut toujours le rendre moindre qu'aucune quantité donnée. Voyez LIMITE, &c. (O)

INFINITIF,



**INFINITIF**, adj. (*Gramm.*) le mode *infinitif* est un des objets de la Grammaire, dont la discussion a occasionné le plus d'assertions contradictoires, & laissé subsister le plus de doutes; & cet article deviendrait immense, s'il falloit y examiner en détail tout ce que les Grammairiens ont avancé sur cet objet. Le plus court, & sans doute le plus sûr, est d'analyser la nature de l'*infinitif*, comme si personne n'en avoit encore parlé: en ne posant que des principes solides, on parvient à mettre le vrai en évidence, & les objections sont prévenues ou résolues.

Les inflexions temporelles, qui sont exclusivement propres au verbe, en ont été regardées par Scaliger comme la différence essentielle: *tempus autem non videtur esse affectus verbi, sed differentia formalis, propter quam verbum ipsum verbum est.* (*De Caus. L. L. lib. V. cap. cxxj.*) Cette considération, très-solide en soi, l'avoit conduit à définir ainsi cette partie d'oraison: *verbum est nota rei sub tempore, ibid. 110.* Scaliger touchoit presque au but, mais il l'a manqué. Les temps ne constituent point la nature du verbe; autrement il faudroit dire que la langue franque, qui est le lien du commerce des Echelles du Levant, est sans verbe, puisque le verbe n'y reçoit aucun changement de terminaisons, mais les temps supposent nécessairement dans la nature du verbe une idée qui puisse servir de fondement à ces métamorphoses, & cette idée ne peut être que celle de l'existence, puisque l'existence successive des êtres est la seule mesure du temps qui soit à notre portée, comme le temps devient à son tour la mesure de l'existence successive. *Voyez VERBE.*

Or cette idée de l'existence se manifeste à l'*infinitif* par les différences caractéristiques des trois especes générales des temps, qui sont le présent, le prétérit & le futur; par exemple, *amare* (aimer) en est le présent; *amavisse* (avoir aimé) en est le prétérit; & *amassete* (devoir aimer), selon le témoignage & les preuves de Vossius, (*Analog. III. 17.*) en est l'ancien futur; auquel on a substitué depuis des futurs composés, *amaturum esse*,

Tome XVIII

*amaturum fuisse*, plus analogues aux futurs des modes personnels: *voyez TEMPS.* L'usage, malgré ses prétendus caprices, ne peut résister à l'influence sourde de l'analogie.

Il faut donc conclure que l'essence du verbe se trouve à l'*infinitif* comme dans les autres modes, & que l'*infinitif* est véritablement verbe: *verbum autem esse, verbi definitio clamat; significat enim rem sub tempore.* (*Scalig. ibid. 117.*) Si Sanctius & quelques autres Grammairiens ont cru que les inflexions temporelles de l'*infinitif* pouvoient s'employer indistinctement les unes pour les autres; si quelques-uns en ont conclu qu'à la rigueur il ne pouvoit pas se dire que l'*infinitif* eût des temps différents, ni par conséquent qu'il fût verbe, c'est une erreur évidente, & qui prouve seulement que ceux qui y sont tombés n'avoient pas des temps une notion exacte. Un mot suffit sur ce point: si les inflexions temporelles de l'*infinitif* peuvent se prendre sans choix les unes pour les autres, l'*infinitif* ne peut pas se traduire avec assurance, & *dicis me legere*, par exemple, peut signifier indistinctement *vous dites que je lis, que j'ai lu, ou que je lirai.*

Il semble qu'une fois assuré que l'*infinitif* a en soi la nature du verbe, & qu'il est une partie essentielle de sa conjugaison, on n'a plus qu'à le compter entre les modes du verbe. Il se trouve pourtant des Grammairiens d'une grande réputation & d'un grand mérite, qui en avouant que l'*infinitif* est partie du verbe, ne veulent pas convenir qu'il en soit un mode; mais malgré les noms imposants des Scaliger, des Sanctius, des Vossius, & des Lancelot, j'oserai dire que leur opinion est d'une inconléquence surprenante dans des hommes si habiles; car enfin, puisque de leur aveu même l'*infinitif* est verbe, il présente apparemment la signification du verbe sous un aspect particulier, & c'est sans doute pour cela qu'il a des inflexions & des usages qui lui sont propres, ce qui suffit pour constituer un mode dans le verbe, comme une terminaison différente avec une destination propre suffit pour constituer un cas dans le nom; mais quel est

R r r r

cet aspect particulier qui caractérise le mode *infinitif* ?

Cette question ne peut se résoudre que d'après les usages combinés des langues. L'observation la plus frappante qui en résulte, c'est que dans aucun idiome l'*infinitif* ne reçoit ni inflexions numériques, ni inflexions personnelles ; & cette unanimité indique si sûrement le caractère différentiel de ce mode, sa nature distinctive, que c'est de-là, selon Priscien (*lib. VIII. de modis*), qu'il a tiré son nom : *unde & nomen accepit INFINITIVI, quod nec personas nec numeros definit*. Cette étymologie a été adoptée depuis par Vossius (*analog. III. 8.*), & elle paroît assez raisonnable pour être reçue de tous les Grammairiens. Mais ne nous contentons pas d'un fait qui constate la forme extérieure de l'*infinitif*, ce seroit proprement nous en tenir à l'écorce des choses : pénétrons, s'il est possible, dans l'intérieur même.

Les inflexions numériques & les personnelles ont, dans les modes où elles sont admises, une destination connue ; c'est de mettre le verbe, sous ces aspects, en concordance avec le sujet dont il énonce un jugement. Cette concordance suppose identité, entre le sujet déterminé avec lequel s'accorde le verbe, & le sujet vague présenté par le verbe sous l'idée de l'existence (voyez IDENTITÉ) ; & cette concordance désigne l'application du sens vague du verbe au sens précis du sujet.

Si donc l'*infinitif* ne reçoit dans aucune langue ni inflexions numériques, ni inflexions personnelles, c'est qu'il est dans la nature de ce mode de n'être jamais appliqué à un sujet précis & déterminé, & de conserver invariablement la signification générale & originelle du verbe. Il n'y a plus qu'à suivre le cours des conséquences qui sortent naturellement de cette vérité.

I. Le principal usage du verbe est de servir à l'expression du jugement intérieur, qui est la perception de l'existence d'un sujet dans notre esprit sous tel ou tel attribut (s'Gravesande, *Introd. à la philos. II. vij.*) ; ainsi le verbe ne peut exprimer le jugement qu'autant qu'il est appliqué au sujet universel ou particulier,

ou individuel, qui existe dans l'esprit ; c'est-à-dire à un sujet déterminé. Il n'y a donc que les modes personnels du verbe qui puissent constituer la proposition ; & le mode *infinitif*, ne pouvant par sa nature être appliqué à aucun sujet déterminé, ne peut énoncer un jugement, parce que tout jugement suppose un sujet déterminé. Les usages des langues nous apprennent que l'*infinitif* ne fait dans la proposition que l'office du nom. L'idée abstraite de l'existence intellectuelle sous un attribut, est la seule idée déterminative du sujet vague présenté par l'*infinitif* ; & cette idée abstraite devenant la seule que l'esprit y considère, est en quelque manière l'idée d'une nature commune, à tous les individus auxquels elle peut convenir. Voyez NOM.

Dans les langues modernes de l'Europe, cette espèce de nom est employée comme les autres noms abstraits, & sert de la même manière & aux mêmes fins. 1°. Nous l'employons comme sujet ou grammatical, ou logique. Nous disons, *MENTIR est un crime*, de même que *le mensonge est un crime*, sujet logique ; *FERMER les yeux aux preuves éclatantes du Christianisme est une extravagance inconcevable*, de même que *l'aveuglement volontaire sur les preuves*, &c. ici *fermer* n'est qu'un sujet grammatical ; *fermer les yeux aux preuves éclatantes du Christianisme*, est le sujet logique. 2°. L'*infinitif* est quelquefois complément objectif d'un verbe relatif : *l'honnête homme ne fait pas MENTIR*, comme *l'honnête homme ne connoit pas le mensonge*. 3°. Il est souvent le complément logique ou grammatical d'une préposition : *la honte de MENTIR*, comme *la turpitude du mensonge* ; *sujet à DÉBITER des fables*, comme *sujet à la fièvre* ; *sans DÉGUISER la vérité*, comme *sans déguisement*, &c.

Quoique la langue grecque ait donné des cas aux autres noms, elle n'a pourtant point assujetti ses *infinitifs* à ce genre d'inflexion ; mais les rapports à l'ordre analytique que les cas désignent dans les autres noms, sont indiqués pour l'*infinitif* par les cas de l'article neutre dont il est accompagné, de même que tout autre nom neutre de la même langue ; ainsi les Grecs

disent au nominatif & à l'accusatif τοῦ ἐυχόμενου (le prier), comme ils diroient τὴν ἐύχην, *precatio*, ou τὴν ἐύχην, *precationem* (la priere); ils disent au génitif τοῦ ἐυχόμενου (du prier), & au datif τῷ ἐυχόμενῳ (au prier), comme ils diroient τῆς ἐύχης, *pre-cationis* (de la priere), & τῇ ἐύχῃ, *pre-cationi* (à la priere) En conséquence l'*infinitif* grec ainsi décliné est employé comme sujet ou comme régime d'un verbe, ou comme complément d'une préposition, & les exemples en sont si fréquens dans les bons auteurs, que le *manuel des Grammairiens* (*Traité de la synth. gr. ch. j. régl. 4.*) donne cette pratique comme un usage élégant.

La différence qu'il y a donc à cet égard entre la langue grecque & la nôtre, c'est que d'une part l'*infinitif* est souvent accompagné de l'article, & que de l'autre il n'est que bien rarement employé avec l'article. Cette différence tient à celle des procédés des deux langues en ce qui concerne les noms.

Nous ne faisons usage de l'article que pour déterminer l'étendue de la signification d'un nom appellatif, soit au sens spécifique, soit au sens individuel; ainsi quand nous disons *les hommes sont mortels*, le nom appellatif *homme* est déterminé au sens spécifique; & quand nous disons *le roi est juste*, le nom appellatif *roi* est déterminé au sens individuel. Jamais nous n'employons l'article avant les noms propres, parce que le sens en est de soi-même individuel; peut-être est-ce par une raison contraire que nous ne l'employons pas avant les *infinitifs*, précisément parce que le sens en est toujours spécifique, *MENTIR est un crime*, c'est-à-dire, *tous ceux qui mentent commettent un crime*, ou *tout mensonge est un crime*.

Les Grecs, au contraire, qui emploient souvent l'article par emphase, même avant les propres. (*Voyez la méth. gr. de P. R. liv. VIII. jv.*) sont dans le cas d'en user de même avant les *infinitifs*. D'ailleurs l'inversion autorisée dans cette langue, à cause des cas qui y sont admis, exige quelquefois que les rapports de l'*infinitif* à l'ordre analytique y soient caractérisés d'une manière non équivoque: les cas de l'article attaché à l'*infinitif* sont alors les seuls signes que l'on puisse employer

pour cette désignation. Nous, au contraire, qui suivons l'ordre analytique, ou qui ne nous en écartons pas de manière à le perdre de vue, le secours des inflexions nous est inutile, & l'article au surplus n'y suppléeroit pas, quoi qu'en disent la plupart des Grammairiens, nous ne marquons l'ordre analytique que par le rang des mots; & les rapports analytiques, que par les prépositions.

La langue latine qui, en admettant aussi l'inversion, n'avoit pas le secours d'un article déclinable pour marquer les relations de l'*infinitif* à l'ordre analytique, avoit pris le parti d'affujettir ce verbe-nom aux mêmes métamorphoses que les autres noms, & de lui donner des cas. Il est prouvé (*article GÉRONDIS*) que les gérondifs sont de véritables cas de l'*infinitif*, & (*article SUPIN*) qu'il en est de même des supins: & les anciens Grammairiens désignoient indistinctement ces deux sortes d'inflexions verbales par les noms de *gerundia*, *participali* & *supina*; (*Priscian. lib. VIII. de modis.*) Ce qui prouve que les uns comme les autres tenoient la place de l'*infinitif* ordinaire, & qu'elles en étoient de véritables cas.

L'*infinitif* proprement dit se trouve néanmoins dans les auteurs, employé lui-même pour différens cas. Au nominatif: *virtus est vitium FUGERE* (Hor.) c'est-à-dire, *FUGERE vitium* ou *fuga vitii est virtus*. Au génitif: *tempus est jam hinc ABIRE me*, pour *meæ hinc abiitionis*. (Cic. *Tuscul. I.*) À l'accusatif: *non tanti emo PÆNITERE* (Plaut.) pour *pœnitentiam*; c'est le complément d'*emo*: *introit VIDERE*, (Ter.) pour *ad VIDERE*, de même que Lucrece dit: *ad SEDARE sitim fluvii fontesque vocabant*; c'est donc le complément d'une préposition. À l'ablatif: *audito regem in Siciliam TENDERE*. (Salust. *Jugurth.*) où il est évident qu'*audito* est en rapport & en concordance avec *tendere* qui tient lieu par conséquent d'un ablatif. On pourroit prouver chacun de ces cas par une infinité d'exemples: Sanctius en a recueilli un grand nombre que l'on peut consulter (*Minerv. III. vj.*) Je me contenterai d'en ajouter un plus frappant tiré de Cicéron (*ad Artic. XIII. 28.*) *Quam turpis est*

*assentatio*, cum *VIVERE ipsum turpe sit nobis!* Il est clair qu'il en est ici de *vivere* comme d'*assentatio*, l'un est sujet dans le premier membre, l'autre est sujet dans le second; l'un est féminin, l'autre est neutre; tous deux sont noms.

II. Une autre conséquence importante de l'indéclinabilité de l'*infinitif*, c'est qu'il est faux que dans l'ordre analytique il ait un sujet, que l'usage de la langue latine met à l'accusatif. C'est pourtant la doctrine commune des Grammairiens les plus célèbres & les plus Philosophes, & M. du Marfais l'a enseignée dans l'Encyclopédie même, d'après la *méthode latine* de P. R. Voyez ACCUSATIF & CONSTRUCTION. C'est que ces grands hommes n'avoient pas encore pris, de la nature du verbe & de ses modes, des notions saines: & il est aisé de voir (articles ACCIDENT, CONJUGAISON) que M. du Marfais en parloit comme le vulgaire; & qu'il n'avoit pas encore porté sur ces objets le flambeau de la Métaphysique, qui lui avoit fait voir tant d'autres vérités fondamentales ignorées des plus habiles qui l'avoient précédé dans cette carrière.

Puisque dans aucune langue l'*infinitif* ne reçoit aucune des terminaisons relatives à un sujet; il semble que ce soit une conséquence qui n'auroit pas dû échapper aux Grammairiens, que l'*infinitif* ne doit point se rapporter à un sujet. Ce principe se confirme par une nouvelle observation; c'est que l'*infinitif* est un véritable nom, qui est du genre neutre en grec & en latin, qui dans toutes les langues est employé comme sujet d'un verbe, ou comme complément, soit d'un verbe, soit d'une préposition, avec lequel enfin l'adjectif se met en concordance dans les langues où les adjectifs ont des inflexions relatives au sujet, tout cela vient d'être prouvé; or il est raisonnable de dire qu'un nom est un sujet? C'est une chose inouïe en Grammaire, & contraire à la plus saine Logique.

Il n'est pas moins contraire à l'analogie de la langue latine, de dire que le sujet d'un verbe doit se mettre à l'accusatif: la syntaxe latine exige que le sujet d'un verbe personnel soit au nominatif; pourquoi n'assigneroit-on pas le même cas

au sujet d'un mode impersonnel, si on le croit applicable à un sujet? Deux principes si opposés n'auront qu'à concourir, & il résultera infailliblement quelque contradiction. Essayons de vérifier cette conjecture.

Les sens formés par un nom avec un *infinitif*, est dit-on, quelquefois le sujet d'une proposition logique; & en voici un exemple: *magna ars est non APPARERE ARTEM*, ce que l'on prétend rendre littéralement en cette manière: *ARTEM non APPARERE est magna ars* (l'art de ne point paroître est un grand art.) Mais si *artem non apparere* est le sujet total ou logique de *est magna ars*; il s'ensuit qu'*artem*, sujet immédiat de *non apparere*, est le sujet grammatical de *est magna ars*: c'est ainsi que si l'on disoit *ars non apparens est magna ars*, le sujet logique de *est magna ars* seroit *ars non apparens*, & cet *ars*, sujet immédiat de *non apparens* seroit le sujet grammatical de *est magna ars*. Mais si l'on peut regarder *artem* comme sujet grammatical de *est magna ars*, il ne faut plus regarder *artem est magna ars* comme une expression vicieuse; quelque éloignée qu'elle soit & de l'analogie & du principe véritable de la concordance fondée sur l'identité. Ceci prouve d'une manière bien palpable, que c'est introduire dans le système de la langue latine deux principes incompatibles & destructifs l'un de l'autre, que de soutenir que le sujet de l'*infinitif* se met à l'accusatif, & le sujet d'un mode personnel au nominatif.

Mais ce n'est pas assez d'avoir montré l'inconséquence & la fausseté de la doctrine commune sur l'accusatif, prétendu sujet de l'*infinitif*: il faut y en substituer une autre, qui soit conforme aux principes immuables de la grammaire générale, & & ne contredise point l'analogie de la langue latine.

L'accusatif a deux principaux usages également avoués par cette analogie, quoique fondée diversément. Le premier, est de caractériser le complément d'un verbe actif relatif, dont le sens, indéfini par soi-même, exige l'expression du terme auquel il a rapport: *amo* (j'aime), eh quoi? car l'amour est une passion relative à quelque objet; *amo Ciceronem* (j'aime Cicéron.) Le second usage de l'accusatif est de carac-

térifier le complément de certaines propositions ; *per mentem* ( par l'esprit ), *contra opinionem* ( contre l'opinion ), &c. C'est donc nécessairement à l'une de ces deux fonctions qu'il faut ramener cet accusatif que l'on a pris faussement pour sujet de l'*infinitif*, puisqu'on vient de prouver la fausseté de cette opinion : & il me semble que l'analyse la mieux entendue peut en faire aisément le complément d'une proposition sous-entendue, soit que la phrase qui comprend l'*infinitif* & l'accusatif tienne lieu de sujet dans la proposition totale, soit qu'elle y serve de complément.

Reprenons la proposition *magna ars est non apparere artem*. Selon la maxime que je viens de proposer, en voici la construction analytique *circà artem, non apparere, est ars magna* ( en fait d'art, ne point paroître est le grand art ; l'accusatif *artem* rentre par-là dans l'analogie de la langue ; & la phrase, *circà artem*, est un supplément circonstanciel très-conforme aux vues de l'analyse logique de la proposition en général, & en particulier de celle dont il s'agit.

Cicéron, dans sa septième lettre à Brutus, lui dit : *mihi semper placuit non regem solum, sed regno liberari rempublicam* ; c'est-à-dire, conformément à mon principe, *circà rempublicam, liberari non solum à rege, sed à regno placuit semper mihi* ( à l'égard de la république, être délivré non-seulement du roi, mais encore de la royauté, m'a toujours plu, a toujours été de mon goût ).

*Homines esse amicos Dei quanta est dignitas !* ( D. Greg. magn. ) *Ergà homines, esse amicos Dei est dignitas quanta !* ( A l'égard des hommes, être amis de Dieu est un honneur combien grand ! ) C'est encore la même méthode ; mais je supplée la préposition *ergà* pour indiquer qu'il n'y a pas nécessité de s'en tenir toujours à la même ; c'est le goût ou le besoin qui doit en décider. Mais remarquez que l'*infinitif esse* est le sujet grammatical de *est dignitas quanta* ; & le sujet logique, c'est *esse amicos Dei*. *Amicos* s'accorde avec *homines*, parce qu'il s'y rapporte par attribution, ou si l'on veut, par attraction. C'est par la même raison que Martial a

dit, *nobis non licet esse tam disertis*, quoique la construction soit *esse tam disertis non licet nobis* : c'est que la vue de l'esprit se porte sur toute la proposition, dès qu'on en entame le premier mot ; & par-là même il y a une raison suffisante d'attraction pour mettre *disertis* en concordance avec *nobis*, qui au fond est le vrai sujet de la qualification exprimée par *disertis*.

*Cupio me esse clementem* : ( Cic. I. Catil. ) c'est-à-dire, *cupio ergà me esse clementem*. Le complément objectif grammatical de *cupio*, c'est *esse* ; le complément objectif logique, c'est *ergà me esse clementem*, ( l'existence pour moi sous l'attribut de la clémence ) ; c'est-là l'objet de *cupio*.

En un mot, il n'y a point de cas où l'on ne puisse, au moyen de l'ellipse, ramener la phrase à l'ordre analytique le plus simple, pourvu que l'on ne perde jamais de vue la véritable destination de chaque cas, ni l'analogie réelle de la langue. On me demandera peut-être s'il est bien conforme à cette analogie d'imaginer une préposition avant l'accusatif, qui accompagne l'*infinitif*. Je réponds, 1°. ce que j'ai déjà dit, qu'il faut bien regarder cet accusatif, ou comme complément de la préposition, ou comme complément d'un verbe actif relatif, puisqu'il est contraire à la nature de l'*infinitif* de l'avoir pour sujet : 2°. que le parti le plus raisonnable est de suppléer la préposition, parce que c'est le moyen le plus universel, & le seul qui puisse rendre raison de la phrase, quand l'énonciation qui comprend l'*infinitif* & l'accusatif est sujet de la proposition : 3°. enfin que le moyen est si raisonnable qu'on pourroit même en faire usage avant des verbes du mode subjonctif : supposons qu'il s'agisse, par exemple, de dire en latin, *serex-vous satisfait, si à l'arrivée de votre pere, non content de l'empêcher, d'entrer, je le force même à fuir ; seroit-ce mal parler que de dire, satin'habes, si advenientem patrem faciam tuum non modo ne introeat, verum ut fugiat ?* J'entends la réponse des faiseurs de rudimens & des fabricateurs de méthodes : cette locution est vicieuse, selon eux, parce que *patrem tuum advenientem* à l'accusatif ne peut pas être le

sujet, ou, pour parler leur langage, le nominatif des verbes *introeat* & *fugiat*, comme il doit l'être; & que si on alloit le prendre pour régime de *faciam*, cela opéreroit un contre-sens. Raisonnement admirable, mais dont toute la solidité va s'évanouir par un mot; c'est Plaute qui parle ainsi (*Mostell.*). Voulez-vous savoir comme il l'entend? le voici: *satin' habes si erga advenientem patrem tuum sic faciam ut non modo ne introeat, verum ut fugiat*; & il en est de *faciam erga patrem sic ut*, &c. comme de *agere cum patre, sic ut*: or ce dernier tour est d'usage, & on lit dans Nepos (*Cimon. 1.*) *egit cum Cimone ut eam sibi uxorem daret.*

Il résulte donc de tout ce qui précède, que l'*infinitif* est un mode du verbe qui exprime l'existence sous un attribut d'une manière abstraite; & comme l'idée d'une nature commune à tous les individus auxquels elle peut convenir: d'où il suit que l'*infinitif* est tout-à-la fois verbe & nom: & ceci est encore un paradoxe.

On convient assez communément que l'*infinitif* fait quelquefois l'office du nom, qu'il est nom si l'on veut, mais sans être verbe, & l'on pense qu'en d'autres occurrences il est verbe sans être nom. On cite ce vers de Perse (*Sat. I. 25.*) *Scire tuum nihil est nisi te scire hoc sciat alter*, où l'on prétend que le premier *scire* est nom sans être verbe, parce qu'il est accompagné de l'adjectif *tuum*, & que le second *scire* est verbe sans être nom, parce qu'il est précédé de l'accusatif *te*, qui en est, dit-on, le sujet. Mais il n'y a que le préjugé qui fonde cette distinction. Soyez conséquent, & vous verrez que c'est comme si le poète avoit dit *nisi hoc scire tuum sciat alter*, ou comme le dit le P. Jouvency dans son interprétation, *nisi ab aliis cognoscatur*; en sorte que la nature de l'*infinitif*, telle qu'elle résulte des observations précédentes, indique qu'il faut recourir à l'ellipse pour rendre raison de l'accusatif *te*, & qu'il faut dire par exemple, *nisi alter sciat hoc scire pertinens ad te*, ce qui est la même chose que *hoc scire tuum*.

N'admettez sur chaque objet qu'un principe: évitez les exceptions que vous

ne pouvez justifier par les principes nécessairement reçus; ramenez tout à l'ordre analytique par une seule analogie; vous voilà sur la bonne voie, la seule voie qui convienne à la raison, dont la parole est le ministre & l'image. (*B. E. R. M.*)

**INFIRMER**, v. act. (*jurisprud.*) signifie  *casser, annuller* une sentence ou un contrat ou un testament.

Ce terme est sur-tout usité pour les sentences qui sont corrigées par le juge d'appel. Le juge qui *infirme*, si c'est un juge inférieur, dit qu'il a été mal jugé par la sentence, bien appelé; émendant, il ordonne ce qui lui paroît convenable. Lorsque c'est une cour souveraine qui *infirme* la sentence, elle met l'appellation & sentence dont a été appelé au néant, émendant: & néanmoins dans les matières de grand criminel, les cours prononcent sur l'appel par bien ou mal jugé, & non par l'appellation au néant, ou l'appellation & sentence au néant. (*A*)

**INFIRMERIE**, f. f. (*Architect.*) c'est dans les communautés un lieu, un appartement, un bâtiment particulier destiné pour les malades.

**INFIRMERIE**, (*Jardin.*) est un lieu destiné aux arbres en caisses qui sont languissans, ainsi que ceux qui sont nouvellement plantés, & aux fleurs emportées du jour; ce n'est autre chose qu'un abri qu'on leur choisit à l'ombre, comme une allée ou un bois, où ils soient préservés des vents & du gros soleil.

**INFIRMIER**, (*Médec. Chirurgie,*) est un employé subalterne dans les hôpitaux, préposé à la garde & au soulagement des malades; il est dans les hôpitaux & maisons de charité ce que parmi le peuple on nomme trivialement *garde-malade*. Cet emploi est aussi important pour l'humanité, que l'exercice en est bas & répugnant; tous sujets n'y sont pas également propres, & les administrateurs des hôpitaux doivent, autant par zèle que par motif de charité, se rendre difficiles sur le choix de ceux qui s'y destinent, puisque de leurs soins dépend souvent la vie des malades: un *infirmier* doit être patient, modéré, compatissant; il doit consoler les malades, prévenir leurs be-

soins & supporter leurs impatiences.

Les devoirs domestiques des *infirmiers* font, d'allumer le matin les feux dans les salles & de les entretenir pendant le jour; de porter & distribuer les portions de viures, la tisane & les bouillons aux malades, d'accompagner les médecins & chirurgiens pendant les pensemens; d'enlever après, les bandes, compresses & autres saletés; de balayer les salles & d'entretenir la propreté dans l'hôpital, parmi les malades, dans les choses qu'ils leur distribuent & sur leurs propres personnes, de vider les pots-de-chambre & chaises-percées, de sécher & changer le linge des malades; d'empêcher le bruit, les querelles & tout ce qui pourroit troubler leur repos; d'avertir l'aumônier de ceux qu'ils apperçoivent en danger, de transporter les morts & de les ensevelir; d'allumer les lampes le soir, de visiter les malades pendant la nuit; enfin de veiller continuellement sur eux, de leur donner tous les secours que leur état exige, & de les traiter avec douceur & charité. Voilà en général leurs obligations; les officiers des hôpitaux doivent donner leur attention à ce qu'ils les remplissent exactement, & les punir s'ils s'en écartent.

Voici quelques dispositions qui les regardent dans la direction & la discipline d'un hôpital militaire.

Ils y font aux ordres du commissaire des guerres chargé de la police de l'hôpital, aux gages de l'entrepreneur, & nourris aux frais du Roi, à la même portion que les soldats malades.

Le nombre en est fixé à un pour vingt malades, ou douze blessés, ou dix vénériens, ou deux officiers: en cas de maladie ils sont traités dans l'hôpital sur le même pied que les soldats malades, mais aux frais de l'entrepreneur, qui ne peut les renvoyer qu'après leur guérison & du consentement du commissaire des guerres: le directeur ne doit dans aucun cas se servir de soldats pour *infirmiers*.

Tout *infirmier* qui sort de l'hôpital sans permission, ou qui y rentre ivre, qui est convaincu d'avoir vendu des alimens aux malades, ou rétranché quelque chose de

leur portion pour en augmenter la sienne, est puni d'amende pour la première fois, & chassé de l'hôpital en cas de récidive.

Celui qui est convaincu de vol, friponnerie ou malversation, est châtié sévèrement pour l'exemple, & même livré à la justice, si le cas le requiert.

Les *infirmiers* sont responsables des effets gardés par les défunts, qui se trouveroient avoir été détournés.

Celui qui étant de garde pendant la nuit, est surpris endormi, doit être puni d'amende, & chassé s'il a abandonné la salle.

Celui qui est convaincu d'avoir traité les malades avec négligence, dureté ou mépris, d'avoir négligé de les changer de linge après des sueurs, ou de leur avoir refusé d'autres secours nécessaires, doit être chassé & puni suivant l'exigence du cas.

Ces dispositions sont tirées pour la plupart des réglemens concernant les hôpitaux militaires, du premier Janvier 1747, époque du rétablissement de la règle & du bon ordre dans l'administration de cette partie difficile & intéressante du service.

Dans les hôpitaux bourgeois & maisons de charité, ce sont des femmes ou des sœurs hospitalières qui y sont chargées des fonctions des *infirmiers*, & l'on est généralement content de la manière dont elles s'en acquittent. On ne peut nier que les femmes ne soient plus propres à ces fonctions que les hommes; en effet, par la sensibilité & la douceur naturelle à leur sexe, elles sont plus capables qu'eux de ces soins touchans, de ces attentions délicates, si consolantes pour les malades, & si propres à hâter leur guérison. Il est peu de nos lecteurs qui n'ait éprouvé par lui-même ce que nous avançons, & qui n'ait préféré, & qui ne préfère encore dans l'état de maladie, les services d'une femme à ceux d'un homme, toutes choses égales.

Si le sentiment intérieur de la nature & l'expérience se réunissent pour nous démontrer cette vérité, pourquoi n'en profitons-nous pas pour l'intérêt du service & de l'humanité?

Qui empêche qu'on ne substitue aux *infirmiers* dans tous les hôpitaux militaires

du royaume des *infirmes* aux mêmes gages & fonctions, tirées non de l'ordre des sœurs hospitalières, mais du sein du peuple indigent? on devroit s'en promettre le même service que de ces sœurs, & un meilleur que celui des *infirmiers*, premier avantage. Ces hommes seroient rendus aux ouvrages de la terre, ou des arts mécaniques, autre avantage: mais nous en appercevons un plus précieux encore dans ce changement, ce sont les nouvelles occasions d'emploi & de travail qu'il procureroit à un nombre de femmes ou filles, dans l'énorme quantité de désœuvrées involontaires qui fourmillent dans nos villes; qui desirant & cherchent des occupations, & qui faute d'en trouver, restent en proie aux dangers & aux malheurs d'une oisiveté forcée. Cet article essentiel & trop négligé parmi nous, si important pour la population, pour les mœurs & l'honnêteté publique, mériteroit les plus sérieuses attentions de la part du gouvernement.

Au surplus nous ne répondrons aux objections qu'on pourroit nous faire sur le changement proposé pour les hôpitaux militaires, qu'en présentant l'exemple de ce qui se pratique avec succès dans les hôpitaux bourgeois & les maisons de charité du royaume, où les soldats malades des troupes du roi sont reçus & traités, comme dans les hôpitaux mêmes de sa majesté. Voyez GARDE-MALADE Art. de M. DURIVAL le jeune.

INFIRMITÉ, f. f. ( *Médecine.* ) ou plutôt ( *Gramm.* ) par la force du mot signifie *foiblesse*, & par l'usage *dérangement habituel* d'une fonction particulière, & qui n'importe pas essentiellement à l'économie générale de la vie & de la santé. La privation absolue, la diminution considérable, ou la dépravation de l'action des organes des sens, de la génération, du mouvement volontaire, lorsque ces vices sont constans, sont des *infirmités*; soit qu'elles dépendent de quelque lésion particulière dans des sujets, très-bien constitués d'ailleurs. Telle peut être la *surdité*, la *cécité*, la *claudication*, l'*impuissance*, &c. dans un sujet jeune & vigoureux; soit qu'elles dépendent d'une

cause plus générale, telles sont les *infirmités* de la vieillesse. Au reste c'est un vice sensible dans la fonction immédiate & prochaine des organes, qui s'appelle *infirmité*; car on ne donne pas ce nom aux vices secondaires ou cachés. Par exemple la difficulté de mâcher faute de dents est une *infirmité* en soi, & indépendamment de la digestion pénible, qui peut être une suite de la mastication imparfaite. La stérilité chez une femme bien constituée sensiblement, ne s'appelle pas *infirmité*; & on donne ce nom à l'imperforation, ou à la chute de matrice qui cause la stérilité, mais sans égard à cet effet éloigné. ( *b* )

INFLAMMABILITÉ, f. f. ( *Chimie* ) dans le sens le plus précis, c'est la propriété d'un corps capable d'être enflammé, ou de brûler avec flamme. Mais l'usage a étendu cette dénomination à la propriété générale de brûler, soit avec flamme, soit sans flamme. Dans ce dernier sens qui est le plus ordinaire, *inflammabilité* est synonyme de *combustibilité*. Voyez PHLOGISTIQUE.

INFLAMMABLE, adj. ( *Gramm.* ) qui peut s'enflammer.

INFLAMMABLE, ( *Chimie.* ) corps doué de l'inflammabilité.

INFLAMMABLE, *principe*, ( *Chimie.* ) c'est un des noms les plus usités du feu combiné, ou phlogistique. Voyez PHLOGISTIQUE.

INFLAMMABLE, *substances* ( *Hist. nat. Minéralogie.* ) Les Naturalistes nomment ainsi les substances du regne minéral qui ont la propriété de s'enflammer, & de brûler. Elles se trouvent dans l'intérieur de la terre, & quelquefois à la surface; on les désigne quelquefois sous le nom de *soufres*, mais cette dénomination est impropre, attendu que le soufre est lui-même une des *substances inflammables*, que l'on rencontre dans le sein de la terre. On compte dans ce nombre les bitumes, le naphte, le pétrole, la poix minérale, l'asphalte, le charbon fossile, le jais, le succin, l'ambre, le soufre. Voyez ces différens articles. ( — )

INFLAMMATION



INFLAMMATION, f. f. (*Chimie.*) est l'état d'un corps qui brûle avec flamme. Voyez FLAMME. (b)

INFLAMMATION, MALADIES INFLAMMATOIRES. (*Médecine.*) Quoique ces deux noms paroissent au premier coup d'œil synonymes, si l'on veut les analyser d'après l'observation, on pourra s'apercevoir qu'ils renferment des idées différentes. Toute *maladie inflammatoire* peut bien supposer l'*inflammation*, mais il me paroît, & j'en donnerai les raisons plus bas, que toute *inflammation* ne doit pas être regardée comme *maladie inflammatoire*: ainsi je ferai de ces deux mots deux articles séparés, traitant d'abord de l'*inflammation* en général ou extérieure, & ensuite des *maladies inflammatoires*. Je donnerai donc d'abord 1°. l'histoire de la maladie, c'est-à-dire, l'exposé de ce que les sens ou l'observation découvrent dans toute *inflammation*, ce qui est conséquemment très-certain & à l'abri de toute discussion. Je passerai ensuite à la théorie, ou à l'examen des causes moins évidentes, refusées aux témoignages de nos sens, partie féconde en dispute comme en erreur; enfin j'exposerai la partie thérapeutique-pratique, qui comprendra les signes diagnostiques & pronostics, & la curation proprement dite.

*L'histoire. Symptomes.* *Inflammation* est un mot générique employé pour désigner cette classe de maladie fort étendue & très-multipliée, dont le caractère est l'augmentation de chaleur dans une partie jointe à une douleur plus ou moins vive.

A ces symptômes seuls & constans, caractéristiques de toute *inflammation*, soit extérieure, soit interne, on peut ajouter la tumeur & la rougeur de la partie affectée, qui ne sont vraiment signes, & qu'on n'aperçoit que dans les *inflammations* extérieures, & qui vraisemblablement n'existent pas moins dans celles qui attaquent les parties internes; lorsque les *inflammations* sont un peu considérables, & sur-tout lorsqu'elles sont douloureuses à un certain point, la fièvre ne manque pas de survenir, & il faut remarquer qu'elle est plutôt compagne de la douleur, & proportionnée à sa vivacité, qu'à la grandeur

Tome XVIII.

de l'*inflammation*. Ainsi l'on en voit qui sont très-considérables sans la moindre émotion dans le pouls; tandis qu'une *inflammation* très-peu étendue, mais suivie de beaucoup de douleur, un panaris, par exemple, allumera une fièvre très-violente. Mais, quoique dans toutes les *inflammations* le mouvement du sang ne soit pas accéléré par tout le corps, on observe toujours que les artères de la partie enflammée battent plus vite & plus fort que dans l'état ordinaire; & pour s'en assurer, l'on n'a qu'à presser un peu avec la main la partie enflammée; le malade peut s'en convaincre lui-même en appuyant cette partie contre quelques corps durs: ce mouvement des artères augmenté, peut passer pour une fièvre locale. Il n'est rien moins que démontré que la circulation du sang soit plus rapide dans cette partie; c'est un fait cependant unanimement reçu, & déduit très-peu conséquemment, de la rougeur & de la chaleur augmentées dans la partie; il ne falloit que voir, & l'on a voulu raisonner. De ce raisonnement très-hypothétique, il suit encore une conséquence qui est tout au moins une hypothèse, c'est que la chaleur & la rougeur ne peuvent augmenter sans que la circulation soit accélérée, & que par conséquent elles sont un effet immédiat & nécessaire du mouvement du sang.

Si la fièvre qui survient à l'*inflammation* est forte, elle entraîne avec soi les symptômes ordinaires, la soif, les inquiétudes, maux de tête, délire, &c. & autres dérangemens dans les différentes fonctions.

*Variétés ou différences.* On a distingué les *inflammations* en externes & en internes suivant qu'elles ont leur siège à l'extérieur, ou dans quelques parties intérieures du corps; celles-ci, à moins qu'elles ne soient produites par quelque cause externe, constituent les maladies inflammatoires; elles sont toujours accompagnées d'une fièvre plus ou moins aiguë, nous en verrons plus bas les différentes espèces.

C'est aux *inflammations* extérieures que convient uniquement la fameuse division, en phlegmoneuses, & en érysipélateuses, auxquelles on a tenté infructueusement & fort mal-à-propos, de réduire toutes les

S s s

especes d'*inflammations*. La premiere classe comprend celles qui sont marquées par une tumeur dure, d'un rouge obscur, une douleur vive, ordinairement pulsative, une résistance assez forte, & sur-tout une circonspection très-sensible, on les appelle *inflammations phlegmoneuses*, ou simplement *phlegmon*, qui signifie chez les Grecs, je brûle, & qu'on employoit du temps d'Hippocrate pour désigner une *inflammation* quelconque, mais qui fut restreint sous Erasistrate à l'*inflammation* particuliere dont nous parlons; les clous ou furoncles fournissent un exemple assez fréquent de cette *inflammation*.

Dans la seconde classe sont renfermées les *inflammations* qui ont pour caractère une chaleur très-vive, une rougeur tirant sur le jaune ou couleur de rose, une douleur vive & très-aiguë, une tumeur très-peu élevée, nullement circonscrite, ni rénitente, cédant au contraire très-facilement à la pression du doigt, mais se rétablissant aussi-tôt, & presque toujours accompagnée d'œdème. J'ai dit que cette distinction ne peut avoir lieu qu'à l'extérieur; les principaux signes qui établissent ces différences ne sont sensibles qu'à l'œil, & au tact; ainsi quand même ils existeroient réellement à l'extérieur, ils ne feroient être saisis, mais en outre l'érysipele est une affection cutanée, dont le siege n'est que dans le tissu de la peau. On l'observe principalement aux piés, aux mains, & au visage; il y en a une espece qui est fixe aux piés, & qui en empêche les mouvemens: on l'appelle *érysipele scorbutique*. Voy. **ÉRYSIPELE**. Stanal, & après lui Neuter, Junker, & autres eclectiques, admettent une troisieme espece d'*inflammation*, qu'ils appellent *apostématique*, dont le caractère principal est une grande tendance à la suppuration.

Il y a aussi une autre division de l'*inflammation* très-scholastique, mais peu utilisée, en phlogose, *inflammation* proprement dite, *inflammation* listrophique; ces différences ont été tirées du degré & de la violence des symptomes de l'*inflammation*.

Outre cette variété qu'on observe dans les symptomes qui constituent l'*inflammation*, il y a des différences qu'il est très-

important de remarquer dans la maniere dont elles se terminent. On compte ordinairement quatre terminaisons différentes, qui sont la résolution, la suppuration, l'induration, & la gangrene. La résolution a lieu lorsque l'*inflammation* se dissipe graduellement sans aucune altération sensible des vaisseaux; on peut rapporter à la résolution la délitescence, qui n'en differe que par le plus de promptitude. La suppuration se fait, lorsque le sang arrêté, & les vaisseaux obstrués sont changés en une humeur tenace, égale, blanchâtre, douce, qu'on appelle *pus*; au lieu de la tumeur inflammatoire, on trouve un abcès. L'*inflammation* se termine par l'induration, lorsqu'elle laisse après elle une tumeur dure, indolente, purement lymphatique, connue sous le nom de *skirrhe*; & enfin la terminaison se fait par la gangrene: lorsque la partie enflammée meurt, les symptomes inflammatoires cessent tout à coup, on observe une couleur plombée, livide, noirâtre, un sentiment fort obscur, & une odeur cadavéreuse, désagréable. Le dernier degré de mortification ou de gangrene, s'appelle *sphacele*; la suppuration & l'induration sont les terminaisons les plus ordinaires des *inflammations* phlegmoneuses, elles se résolvent cependant quelquefois, & se gangrenent aussi, mais moins souvent que les érysipeles, à qui ces deux terminaisons sont principalement affectées: il peut arriver, & j'ai même vu un exemple, que l'érysipele se termine en œdème, c'est-à-dire, qu'il laisse après lui une tumeur molle, insensible, cédant à l'impression du doigt, & en conservant l'empreinte; j'ai vu aussi beaucoup d'érysipeles s'ulcérer; cette terminaison n'est pas rare.

*Causes évidentes*. Les causes dont il est ici question, connues sous le nom de principes dans les écrits de nos auteurs minutieusement exacts, & rigoureux, sont celles qu'une observation constante nous a fait voir, produire, concourir à la production de l'*inflammation*; les unes disposent le sang & les humeurs à cet état; on les appelle *proëgumenes*; les autres survenant excitent & mettent en jeu cette disposition; on les nomme *procatartiques*. Suivant cela, il

n'est point de cause qui ne puisse contribuer à produire l'*inflammation* ; quelque erreur qui se soit commise dans l'usage de ce qu'on appelle dans les écoles, *les six choses non-naturelles*, peut donner occasion à cette maladie ; ainsi l'air froid ou chaud l'excite quelquefois ; ce même air peut aussi produire cet effet à raison des particules hétérogènes, dont il est quelquefois rempli, ou par une disposition inconnue. 1°. J'ai observé l'automne passé à Lyon, que presque toutes les personnes qui restoient à la campagne, étoient couvertes de furoncles. 2°. Le mouvement trop rapide, les exercices violens en sont une cause fréquente ; 3°. les erreurs dans le régime diététique y disposent beaucoup ; 4°. la suppression des excréments, sur-tout sanguines, est très-souvent suivie d'*inflammation* ; 5°. on a vu quelquefois survenir aux passions d'ames, sur-tout vives, comme la colere, des érépèles ; 6°. enfin les veilles trop long-temps continuées, sont très-propres à jeter dans le sang la disposition inflammatoire. A ces causes on peut ajouter l'application topique de tout corps irritant, comme le feu, le froid vif, les caustiques, les blessures, fractures, luxations, compresses, distorsions, ligatures, les corps étrangers, &c. Les morsures, ou piquûres d'animaux vénéreux, sont aussi des causes qu'on voit tous les jours produire l'*inflammation*. On observe que celles qui agissent en irritant, & sur-tout en arrêtant la transpiration, produisent assez communément les érépèles ; les engelures dépendent principalement de cette cause ; ceux qui sont rebelles & périodiques dépendent d'un dérangement, d'un vice particulier dans les voies biliaires & hémorrhoidales ; les phlegmons situés pour l'ordinaire plus profondément dans le tissu cellulaire & les glandes, sont excités par des causes moins promptes, & le plus souvent internes : ils sont assez souvent députatoires, ou critiques.

L'*inflammation* attaque tous les âges, tous les sexes, tous les sujets, tous les tempéramens ; personne n'est à l'abri d'une maladie, dont les causes sont extérieures, si multipliées, & si *obvies*. Je crois pouvoir assurer en général, que les femmes y sont plus sujettes que les hommes ; que plus

on approche de l'enfance, plus l'on en est susceptible. (Remarquez que je ne parle ici que de l'*inflammation*, & non des maladies inflammatoires, où l'on observe le contraire) ; les enfans y sont très-sujets. Ils sont impressionables à la moindre cause, & chez eux les *inflammations* suivant la pente naturelle des humeurs, se portent plus à la tête, on observe aussi des aphtes, des légères *inflammations* derrière les oreilles, aux tonsilles, aux yeux, des *inflammations* exanthématiques sur la tête, au visage. Après eux viennent les adolescens, ensuite les jeunes gens ; & chez eux les *inflammations* s'observent principalement au col & à la poitrine.

Après ceux-ci, les adultes, plus disposés aux *inflammations* & aux embarras des viscères situés dans les hypocondres ; enfin dans les vieillards elles sont très-rares, & attaquent plutôt les parties inférieures, comme les reins, & les articulations. Voy. Hippocrate, *Aphor. liv. III.*

Le tempérament sanguin y est plus propre que le phlegmatique ; ceux qui ont un sang sec & épais, qu'on appelle *inflammatoire*, reçoivent très-facilement les impressions fâcheuses des causes éloignées. Le tempérament bilieux, mélancolique, le plus sensible de tous, est aussi sujet à l'*inflammation*. Les personnes hémorrhoidaires, bilieuses, hépatiques, semblent avoir une disposition particulière aux érépèles périodiques, qui, par le défaut du traitement, deviennent très-opiniâtres.

*La théorie.* La théorie de l'*inflammation* n'est autre chose que la recherche ou l'examen des causes inconnues qui la produisent, ou plutôt qui la constituent. Il s'agit ici de cette cause, que les scholastiques appellent *cause prochaine, continente*, dont la présence entraîne nécessairement l'*inflammation*, & qui cessant d'exister, termine tout de suite l'*inflammation*. Cette cause, ce changement intérieur qu'éprouvent alors le sang & les vaisseaux, entièrement dérobé au témoignage des sens, est par-là même fort incertain, très-obscur ; & c'est ce qui l'a rendu la source de beaucoup de discussions, de disputes, d'hypothèses, & en conséquence de beaucoup d'erreurs. Le raisonnement seul peut percer ce mystère ;

aussi est-il bien difficile de donner sur cette matiere rien de certain, & c'est un grand point d'atteindre le vraisemblable; pour s'en convaincre il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur les différens sentimens qui ont partagé depuis très-long-temps les médecins.

Les anciens pensoient que l'*inflammation* se formoit par une fluxion rapide d'une humeur chaude & agitée, dans une partie, & sur-tout dans les vaisseaux destinés à renfermer les esprits. C'est ainsi qu'ils appelloient les arteres, qu'ils ont cru jusqu'à Galien qui combat vivement cette erreur, entièrement vuides de sang; si c'étoit un sang pur & médiocrement épais, dit après Galien, Paul d'Egine, l'*inflammation* étoit phlegmoneuse, le mélange du sang & de la bile seule ainsi ramassée, occasionnoit les darters, &c.

On voit à travers les fautes qu'entraînoit nécessairement le défaut d'anatomie, l'ignorance de la circulation du sang, le mauvais état de la physique, &c. que les anciens faisoient consister l'*inflammation* dans l'arrêt & l'accumulation du sang d'un sang agité dans les extrémités des arteres. Ce sentiment a été renouvelé, après avoir été long-temps ridiculisé & mis en oubli, & on l'a donné comme nouveau, de même que bien d'autres opinions des anciens.

Pendant l'espace de dix-huit siècles que les médecins ne juroient que par Galien & par Hippocrate, & ne savoient pas penser sans leur secours, on n'a rien innové dans la doctrine des anciens; & cette théorie, la seule qu'il y eût, étoit généralement adoptée de tout le monde.

Lorsqu'au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle la chimie, au sortir du berceau, commença à fleurir & à dominer, elle éblouit alors loin d'éclairer; tout le monde lui rendit les armes, & la face de la médecine fut entièrement changée; les écoles ne retinrent plus que des noms imposans & mal définis de sel, de soufre, d'esprit, &c. On métamorphosa le corps humain en alambic; le sang fut regardé comme un magasin de différens sels, de soufre, & autres principes chimiques; on plaça dans toutes les parties & dans tous les couloirs, des ferments particuliers destinés à chaque se-

crétion; en un mot, on pensa que les effervescences, fermentations, & autres phénomènes chimiques qu'on observe dans les laboratoires, devoient se remarquer aussi dans le corps humain. Il fut décidé que toutes les maladies devoient leur origine à des combinaisons contre nature des différens principes qui composent le sang; ainsi Paracelse déduisit la fièvre de l'*inflammation* d'un principe nitro-sulfureux qui se formoit dans le sang, lorsque des mucilages, des esprits salins & nitreux se mêloient à un soufre impur & fétide, lorsque ce mélange étoit considérable & répandu dans tout le corps, fleurs qui résultoient de la progémination, acéteuses, froides & mercurielles, ensuite grasses, inflammables & sulfureuses, produisoient successivement le froid & le chaud fébril. Ce mélange restreint & concentré dans une partie, & toujours entretenu par un abord continuel des mêmes matieres, formoit l'*inflammation*.

Un sang abondamment chargé de parties huileuses & sulfureuses, dit Wolfangus Wedelius, venant à s'arrêter dans les pores, causera l'*inflammation*, sur-tout érépélateuse, parce que les parties salines sulfureuses venant à se dilater & à se raréfier, causeront une irritation qui déterminera les efforts de l'archée surveillant.

Willis tour-à-tour, fameux anatomiste, grand médecin, excellent chimiste, & sur-tout si zélé fermentateur, qu'il souhaitoit, peut-être pas sans fondement, que les médecins ressemblassent à des vinaigriers, plaça dans tous les couloirs, dans tous les viscères, des ferments particuliers; il composa le sang humain de ses cinq principes universels, savoir d'esprit, de phlegmes, de sels, de soufre, & de terre, ou *caput mortuum*; & comme s'il opéroit dans son laboratoire, il procéda ainsi à cette composition, il enchaîne les esprits dans les corpuscules grossiers & terreux; par cette sage précaution, il prévient leur dissipation: d'ailleurs ces esprits retenus font de continnels efforts pour s'échapper; ils mettent en mouvement, dilatent, subtilisent leurs liens, volatilisent les sels, dissolvent les soufres, les rendent miscibles à l'eau, brisent la terre, & enfin mêlent

intimement ces principes entre eux. De ce mélange il résulte un corps fluide auquel les sulfures dissous donnent une couleur rouge ; ce fluide ainsi formé, est le sang dont les parties sont toujours dans un mouvement intestin de fermentation, ou d'effervescence, dit Willis ; car il confond souvent ces deux mouvemens que la chimie moderne a réellement distingués. Lorsque ce mouvement intestin semblable à la fermentation vineuse, est réduit à un juste milieu, il établit la santé ; arrêté, diminué, ou augmenté par différentes causes, il est la source de différentes maladies ; si les parties salines & sulfureuses sont plus abondantes, ou plus développées dans une partie, elles embarrasseront le mouvement du sang, l'empêcheront de circuler ; d'où il résultera un choc plus grand & plus subit des parties différentes ; & de-là naîtront avec l'*inflammation* tous les différens symptômes, la tumeur, la rougeur, la chaleur & la douleur, & la fièvre surviendra : si quelque principe, sur-tout actif, comme les esprits & le soufre, prend le dessus, il s'excitera une forte d'effervescence, comme il arrive dans un tonneau de vin, lorsque quelque partie, sur-tout le tartre, prédomine ; cette effervescence ou la fièvre durera jusqu'à ce que le sang enflammé par le feu fébril ait déflagré.

Chirac, illustre professeur de Montpellier, homme né avec un génie hardi & créateur, doué de talens supérieurs, & renommé par les changemens considérables qu'il a apportés dans la théorie & la pratique de la médecine, pensoit aussi que le sang étoit composé de sels, de soufre, de terre & d'eau ; que les sels qui entroient dans sa composition étoient de différente nature, les uns acides, & les autres alkalis ; ils entretenoient par leur choc mutuel un mouvement de fermentation, ou plutôt d'effervescence, nécessaire à la coction des humeurs & à leurs différentes sécrétions ; si quelques causes augmentoient l'énergie de ces sels, leur choc devenoit plus fort, la chaleur plus vive, la fermentation augmentoit. Si cette cause avoit lieu dans tout le corps, la fièvre étoit excitée ; si elle étoit restreinte à une partie, & sur-tout

le sang étant déjà coagulé par les acides, ce n'étoit qu'une fièvre topique, ou *inflammation*.

Quelques sectateurs de la physique de Descartes ont trouvé la cause de l'*inflammation* dans cette matiere subtile éthérée qui, selon eux, est le premier & le seul moteur de toutes choses : en supposant auparavant le sang épaissi & arrêté dans quelques parties, la matiere subtile qui avant cet épaississement parcouroit en liberté les pores du sang ouverts & disposés en droite ligne, ne sauroit se mouvoir avec la même facilité dans les pores retrécis & tortueux d'un sang coagulé ; ainsi elle sera obligée de faire des efforts pour briser les liens, pour vaincre les obstacles qui s'opposent à son mouvement, pour expulser les matieres hétérogenes qui bouchent les pores ; tous ces efforts, ces mouvemens, seront nécessairement suivis de chaleur, de rougeur, de douleur, & en un mot il y aura *inflammation*.

On ne sauroit nier que tous ces systèmes ne soient imaginés avec beaucoup d'esprit ; il est fâcheux qu'ils n'aient d'autre mérite, & qu'ils soient si éloignés de la vérité ; une réfutation sérieuse me paroît superflue ; les nouvelles analyses du sang & des humeurs en ont banni tous ces principes, qui étoient redevables de leur existence à l'imagination bouillante & préoccupée de quelques chimistes ; la matiere éthérée ne méritoit pas un traitement plus favorable ; la saine physique en a reconnu l'insuffisance & le défaut, & l'a condamné, ainsi que les loix du mouvement de ce grand homme, à une inaction perpétuelle. Aussi toutes ces hypothèses, fruit de l'imagination, ne se sont soutenues que peu de temps en faveur de la nouveauté, & sont tombées dans l'oubli aussi-tôt qu'elles ont eu perdu ce foible avantage, *opinionum commenta delet dies*.

Les mécaniciens ont succédé aux chimistes ; ils se sont élevés sur les débris de la chimie, dont ils ont renversé les opinions ; le corps humain changea dans leur main de nature ; il cessa d'être laboratoire, & fut transformé en un magasin de cordes, de leviers, poulies, & autres instrumens de mécanique, dont le principal but devoit

être de concourir au mouvement des humeurs; en un mot, le corps fut regardé comme une machine statico-hydraulique; & on ne balança pas un moment à en expliquer toutes les fonctions par les voies aveugles & démontrées géométriquement de la mécanique inorganique; mais il est arrivé très-souvent qu'on a fait une fausse application des principes les plus certains; leur théorie de l'*inflammation*, & celle de la fièvre, qui est presque la même, est fondée sur ce principe, dont la vérité n'est rien moins que démontrée dans la fièvre, mais qui est assurée dans l'*inflammation*; savoir que le cours du sang est gêné & presque nul dans les extrémités capillaires.

M. Didier, ancien professeur en notre université, célèbre sur-tout par les ressources heureuses que lui fournissoit une imagination vive dans les cas les plus désespérés, le premier qui ait fait jouer la machine dans le corps humain, regardoit la stagnation du sang dans les petites artérioles comme cause suffisante de l'*inflammation*. Cela posé, disoit-il, le sang qui continuellement poussé par le cœur, vient heurter contre ces obstructions, rebrousse chemin, passe plus vite par les vaisseaux collatéraux; parce qu'une plus grande quantité doit passer dans un temps donné. Il arrive donc au cœur par un chemin plus court, par conséquent plus promptement, & en plus grande quantité; d'où s'ensuit encore la fièvre générale, qu'il doit regarder dans son système comme compagne inséparable de l'*inflammation*. Cette explication n'est qu'un enchaînement de principes faux & contraires aux loix du mouvement; car, selon ces loix, un corps mu avec un certain degré de vitesse, rencontrant un corps de la même densité en repos, lui communique la moitié de sa vitesse; donc le sang poussé par le cœur contre celui qui est arrêté, doit perdre de sa vitesse loin d'en acquérir une nouvelle; loin donc de traverser plus vite les vaisseaux adjoints, donc il ne doit pas non plus arriver plus promptement au cœur; car souvent le passage par les vaisseaux collatéraux n'abrege point le chemin; d'ailleurs il doit y parvenir en moindre quantité, puisqu'une partie des extrémités capillaires lui refuse

une issue; il est démontré que la masse d'un fluide qui s'échappe d'un tube par différens orifices, est proportionnelle à leur nombre. Si dans une pompe de trois orifices égaux; on en bouche deux, le piston continuant de jouer avec la même force, la quantité du fluide qui sortira par le seul orifice sera sous-triple de celle qui s'échappoit auparavant par les trois. Ainsi les petits vaisseaux s'étant bouchés par la supposition, la masse du sang qui sera transmise au cœur diminuera à proportion; donc ces obstacles ne tendront qu'à diminuer la force, & la vitesse de contractions du cœur, loin de les augmenter; la grangrene & la syncope dans ces circonstances seroient plus à craindre que l'*inflammation* & la fièvre.

M. Fizes, aussi fameux professeur en l'université de Montpellier, suit exactement l'opinion de Deidier; il pense avec lui que la stagnation du sang suffit pour augmenter sa vitesse dans les vaisseaux voisins, & même par tout le corps; il ajoute que les parties fibreuses du sang embarrassant l'embouchure des vaisseaux lymphatiques, la lymphe ne sera point séparée. Or cette sécrétion qui, selon lui, arrête le cours du sang, n'ayant pas lieu, le sang ira d'autant plus vite, que la vitesse dans les extrémités artérielles surpasse celle de la lymphe dans ses vaisseaux appropriés: citons les propres termes de l'auteur, pour ne pas paroître les avoir obscurcis: *hinc sanguinis celeritas in eâ proportionè crescet quâ sanguinis per vasa minima projecti celeritas lymphæ per ductus exiguos fluentis celeritatem superat*, ce qui donne encore la raison si cherchée de l'augmentation prétendue dans la vitesse du sang, soit dans la partie, soit dans tout le corps: c'est assurément prendre bien de la peine pour donner la raison d'un fait qui n'est rien moins qu'évident; il me semble voir tous les chimistes disputer, entasser des volumes, pour rendre raison d'une dent d'or supposée naturelle à un enfant qui étoit à la cour d'un duc de Toscane, tandis que le fait étoit faux; ou les physiciens se mettre à la torture pour expliquer les lampes éternelles de Descartes, dont on constata la fausseté. Cette lymphe qui reste dans le sang sert encore à expliquer la

force des contractions du cœur, qu'on croit devoir être jointes à la vitesse pour faire la fièvre; car par son moyen la masse du sang augmentera. D'où il suivroit que la fièvre sera proportionnée à la quantité de lymphes qui restera dans le sang; & qu'ainsi une inflammation très-étendue (pour ne pas aller chercher d'autres exemples étrangers, aussi contraires à cette assertion) sera toujours suivie d'une fièvre considérable; & une inflammation qui occupera plus d'espace, dans laquelle peu de vaisseaux lymphatiques seront embarrassés par ces prétendues parties fibreuses, ne sera jamais suivie de la fièvre: mais la fièvre aiguë qui survient aux panaris, & mille autres observations, font voir tout le faux & l'insuffisance de cette théorie.

Le grand Boerhaave & l'illustre Swieten, le commentateur de ses fameux & obscurs aphorismes, admettent aussi à peu près la même opinion; ils y ajoutent un certain broyement du sang qui se fait dans les vaisseaux obstrués par la contraction de ces mêmes vaisseaux, & par l'impulsion du sang qui aborde continuellement avec la même vitesse, ou une plus grande; du moins, c'est encore ici un sang qui va au cœur par des chemins plus courts; dont la masse est aussi augmentée. Il faut, disent-ils, ou que ce sang surabondant reste dans les vaisseaux libres, ou il doit en sortir avec plus de vitesse: l'un des deux est assurément indispensable; l'observation & l'expérience que le commentateur a fait sur un chien, font voir qu'il n'y reste pas; donc, concluent-ils, la vitesse augmente. D'ailleurs la pléthore suffit, selon qu'ils l'exposent ailleurs, pour déterminer le cœur à des contractions plus violentes & plus réitérées. Quoique la fausseté de cette théorie qui est pourtant encore la plus reçue dans les écoles, appuyée du grand nom de Boerhaave; soit assez démontrée par ce que nous avons dit, je remarquerai que son broyement est purement imaginaire; que la pléthore loin de produire la fièvre, doit retarder les contractions du cœur; aussi voyons-nous que le pouls des personnes pléthoriques est remarquable par sa lenteur: concluons aussi que suivant ces systèmes, une personne qui aura la moitié du corps gangrenée,

par exemple, devra avoir une fièvre extrêmement aiguë, dont la force sera en raison composée de l'augmentation des humeurs & la brièveté de leur chemin. Remarquons enfin, pour en déterminer la nouveauté, que cette stagnation d'un sang broyé & en mouvement de nos modernes, ne diffère pas beaucoup de la congestion d'un sang agité & bouillant que Galien avoit établi.

Les éclectiques ou animistes, avec Stahl, ou plutôt Hippocrate leur chef, voyant ou croyant voir l'impossibilité de déduire tous les mouvemens humains d'un pur mécanisme, ont recouru à une puissance hyper-mécanique, qu'ils en ont fait le premier auteur. Cette puissance ou faculté motrice est connue dans les ouvrages d'Hippocrate, Galien & autres illustres peres de la médecine ancienne, sous les noms de nature, d'ame, de chaud inné, d'archée, de chaleur primordiale effective, &c. Tous ces noms étoient synonymes & indifféremment employés pour désigner l'ame, comme on peut le voir par une foule de passages d'Hippocrate, & comme Galien le dit expressément dans le livre intitulé, *περί φυσικῆς τρομῆς*, où il s'exprime ainsi: *καὶ κατὰ φύσιν καὶ ἢ ψυχῆ ἕθεν ἄλλο τὰτ' ἐστὶ*, la nature & l'ame ne sont rien autre chose. Dans les maladies, les anciens croient reconnoître son ouvrage bien-faisant, *αὶ δὲ φύσις*, dit Hippocrate, *Epid. liv. VI. τῶν βλαστῶν ἰκτροί*, & ils la regardoient dans l'état de santé comme un principe veillant à la conservation du corps, attirant ce qui lui paroïssoit bon, le retenant, assimilant ce qui pouvoit contribuer à la nutrition de son domicile, & chassant ce qui ne pouvoit que lui être nuisible. Galen. *de differ. febr. lib. II, cap. xj.*

Stahl a renouvelé, corrigé, châtié, ou pour mieux dire, habillé à la moderne le sentiment des anciens qu'on a vu depuis se glorifier du beau nom de *stahlianisme*. L'appui d'un si grand maître a attiré beaucoup de sectateurs à cette opinion. On a cru voir l'ame ou la nature, bonne & prévoyante; mere, opérer avec choix & succès, quoiqu'à l'aveugle, guérir obligeamment des maladies qu'elle ne connoît pas, & manier avec intelligence des ressorts dont la structure & le mécanisme lui sont aussi cachés:

qu'importe ? On a observé dans l'éternuement une quantité de muscles mis en jeu & mus d'une façon particulière très-appropriée pour balayer & emporter les parties acres qui irritoient la membrane pituitaire ; dans le vomissement , un mécanisme très-joliment imaginé pour dégager l'estomac surchargé , sans chercher , sans faire attention que ces effets auroient peut-être pu être exécutés avec moins d'efforts & moins de dépense de fluide nerveux. On a crié que ces opérations se faisoient le mieux qu'il fût possible dans la plus parfaite des machines , & conséquemment par la plus spirituelle & la plus bienfaisante des intelligences ; tous les viscères , tous les vaisseaux sont parsemés de nerfs , qui semblent être les émissaires & ses espions qui l'avertissent des irritations , des dérangemens qui demandent son action ; ils sont munis & entourés de fibres musculaires propres à exécuter les mouvemens que l'ame juge nécessaires.

Cela posé , pour expliquer l'*inflammation* , les stahliens supposent la stagnation du sang dans les vaisseaux capillaires ou dans les pores , comme parle Stahl ; l'ame dès lors attentive à la conservation de sa précieuse machine , prévoyant le mal qui arriveroit si le sang croupissoit long-temps immobile dans les vaisseaux , envoie une plus grande quantité de fluide nerveux dans les vaisseaux obstrués & circonvoisins pour emporter cette obstruction. Si l'*inflammation* est plus considérable , ou plutôt si la douleur plus vive la lui fait paroître telle , & le danger plus pressant , l'ame , en général instruite , proportionnera le remède à la grandeur du péril ; voyant l'insuffisance du premier secours , augmentera par-tout le corps (assez inutilement) le mouvement du cœur & des artères ; ce qui quelquefois résoudra l'*inflammation* ; d'autres fois la fera gangrener , si un médecin attentif ne fait pas modérer la fougue & l'ardeur de ce principe impétueux ; si le sort du combat est malheureux , que la maladie ait le dessus , c'est au défaut des forces , à la mauvaise disposition des organes que le peu de succès doit être attribué , & quelquefois aussi , remarque fort naïvement Neuter , fervent animiste , aux erreurs de l'ame , qui pouvant se tromper , & se trompant en effet très-

souvent dans les choses morales , ne doit pas être censée infallible dans celles qui concernent la conservation de la vie & de la santé.

Cette théorie , qui paroît d'abord très-satisfaisante , & qui est sur-tout assez conforme à la pratique , a été mise dans un très-beau jour , & fort sagement exposée dans une très-belle & très-géométrique dissertation , que M. de Sauvages a fait soutenir il y a quelques années aux écoles de médecine de Montpellier.

Quelles que soient cependant les autorités & les apparences de cette opinion , elle est fondée sur un principe dont la vérité ne paroît pas incontestable : c'est l'ame , dit-on , qui est la cause efficiente de l'*inflammation* , parce qu'elle est le principe des mouvemens vitaux ; quelques effets que les passions d'ame font sur le corps ont d'abord fait hasarder ce paradoxe , & l'on a cru qu'il étoit à-propos de ne pas laisser un si bel agent sans ouvrage , d'autant mieux que la matière seule a été jugée incapable de se mouvoir par elle-même. Il est vrai que si notre corps étoit une machine brute , inorganique , il faudroit nécessairement que quelqu'autre agent en dirigeât , soutînt & augmentât les mouvemens ; & les erreurs des mécaniciens ne me paroissent partir d'autre principe que de ce qu'ils n'ont pas considéré les animaux comme des composés , vivans & organisés. Mais quand même on seroit obligé d'admettre une faculté motrice qui agit & opérât dans le corps , elle devrait être censée différente de l'ame , & destinée à régler les mouvemens vitaux , tandis que l'ame seroit occupée à penser ou à veiller sur les fonctions animales. Ce qui donneroit occasion de penser ainsi , c'est en premier lieu le peu de connoissance qu'a l'ame de ce qui regarde la nature & ses opérations ; en second lieu , c'est que le corps se trouve quelquefois dans certaines situations où l'ame semble avoir abandonné les renes de son empire ; tous les mouvemens animaux sont abolis ; les demi-animaux , la respiration , par exemple , sont beaucoup affoiblis , & cependant alors les mouvemens vitaux s'exécutent souvent

avec



avec assez de facilité : la même chose s'observe dans le sommeil , qui n'est qu'une légère image de cet état morbifique ; l'ame ne sent rien ; des causes souvent assez actives de douleur ne parviennent point jusqu'à elle , n'excitent aucun sentiment fâcheux : cependant alors les fonctions vitales s'exercent avec plus de force , ce semble , & d'uniformité.

Mais, demandera-t-on, cette nouvelle faculté motrice est-elle spirituelle, matérielle, ou tient-elle un milieu entre ces deux états ? Je réponds 1°. qu'ayant lieu aussi-bien dans les animaux & les végétaux que dans l'homme, elle ne sauroit être spirituelle : je dis dans les végétaux, parce qu'on y observe le même mécanisme, quoique plus simple, que dans les animaux, & que je les regarde comme compris sous la classe des corps organisés, & ne différant que par nuances des animaux irraisonnables (l'homme doué d'une ame pensante & raisonneuse, faisant la classe à part). Outre la circulation des humeurs, la nutrition, la génération, la végétation, &c. ne voit-on pas, pour choisir un exemple qui soit de mon sujet, dans quelques arbres survenir des tumeurs après des coups, après la piquûre de certains insectes ? Pour ce qui regarde les animaux, personne ne doute qu'ils ne soient sujets à l'inflammation & autres maladies comme les hommes, & que chez eux ces maladies ne se guérissent de même.

2°. Tous ces efforts prétendus opérés par un principe aussi bienfaisant qu'intelligent, & toujours dirigés à une bonne fin, sont trop constans & trop semblables pour n'être pas l'effet d'un mécanisme aveugle. Dans tous les temps, dans tous les pays, dans tous les sexes, les âges, dans tous les animaux (je ne dis pas les végétaux, parce que cette partie de leur histoire, qui traite des maladies, ne m'est pas assez connue), ces efforts s'exécutent de la même manière ; ils consistent dans l'augmentation du mouvement vital, lorsque les obstacles irritans à vaincre sont dans le système vasculaire ; lorsque les nerfs qui servent aux fonctions vitales sont irrités, ce qui arrive le plus souvent ; & le mouvement des muscles augmente contre ou sans

Tempe XVIII.

la volonté de l'ame, & il survient des convulsions universelles ou particulières, lorsque l'irritation porte sur les autres nerfs, comme il arrive aux enfans & aux hystériques. Il est aussi simple & aussi nécessaire que ces efforts s'exécutent, & qu'à l'irritation survienne l'inflammation, qu'il est naturel que la pression d'un ressort, dans une montre à répétition, fasse sonner les heures. Si une faculté clair-voyante conduisoit ces efforts, elle devoit les proportionner aux dangers, aux forces, au tempérament & à l'état de la maladie, les varier, les diversifier suivant les circonstances, & même les supprimer lorsqu'ils pourroient être nuisibles ou infructueux. Si l'on observoit ces efforts ainsi dirigés, & conséquemment toujours suivis d'un heureux succès, qu'on les rapporte à l'ame ou à tout autre principe intelligent, rien de plus naturel ; mais voir toujours la même uniformité dans des cas absolument indifférens, voir des symptômes multipliés & dangereux, souvent la mort même succéder aux efforts de ce principe, appelé bienfaisant ; voir des convulsions violentes, quelquefois mortelles, excitées par une cause très-légère ; toutes les puissances du corps déchaînées, la fièvre la plus aiguë animée pour détacher l'ongle du doigt dans un panaris ; voir au contraire ces efforts modérés & trop foibles dans une inflammation sourde du foie ; ne pouvoir pas prévenir la suppuration d'un viscère si nécessaire à la santé & à la vie ; voir enfin des inflammations légers en apparence, suivies bientôt de la mort de la partie ou de tout le corps, par le moyen de ces mouvemens prétendus salutaires ; voir, dis-je, tous ces effets, & les attribuer à un principe aussi bienfaisant qu'intelligent, c'est, à ce qu'il me semble, raisonner bien peu conséquemment.

3°. Dans tout corps vivant & organisé, on observe une propriété singulière, plus particulièrement attachée aux parties musculieuses, que Glisson a le premier démontré dans les animaux, & appelée *irritabilité*, & qui est connue dans divers écrits sous les noms synonymes de *sensibilité*, *mobilité* & *contractibilité*. Elle est telle, que

T t t t

lorsqu'on irrite ces parties, elles se contractent, se roidissent, se mettent en mouvement, & semblent vouloir se délivrer de la cause qui les irrite; le sang abonde en plus grande quantité & plus vite au point où l'irritation s'est faite; ce point-là devient plus rouge & plus saillant, & il s'y forme une *inflammation* plus ou moins considérable: on en voit quelques traces dans les végétaux; quoiqu'elle y soit moins sensibles, elle y est très-assurée. Cette propriété entièrement hors du ressort de l'âme, également présente, quoique dans un degré moins fort & moins durable dans les parties séparées du corps, que dans celles qui lui restent unies, est le principe moteur, la nature, l'archée, &c. elle suffit pour expliquer la fièvre, l'*inflammation* & les autres phénomènes de l'économie animale qu'on déduisoit de l'âme ou nature. Voyez IRRITABILITÉ, SENSIBILITÉ, &c.

Toutes les expériences faites sur les parties contractées ou sensibles des animaux, démontrent que pour faire naître l'*inflammation* il ne faut qu'augmenter à un certain point la contractilité des petits vaisseaux artériels d'une partie sujette aux loix de la circulation & exposée à l'action des nerfs. L'irritation qui produit cet effet, est cette épine dont parle Vanhelmont, qui attire d'abord à un point le sang qui s'y accumule peu-à-peu tout-à-l'entour, qui s'arrête ensuite dans les petits vaisseaux qui y vont aboutir; ce qui donne lieu aux symptômes *inflammatoires*. Cette théorie (si ce que nous venons d'avancer mérite ce nom) n'est qu'un exposé ou un corollaire de ce que les expériences offrent aux yeux les moins attentifs. Voyez IRRITABILITÉ & SENSIBILITÉ.

Appliquons à présent à cette cause déterminée quelques considérations ou propositions qui nous conduiront à l'examen des causes éloignées évidentes & dont le développement déterminera cette partie.

1<sup>o</sup> On croit communément que la stagnation du sang est nécessairement la base de toute *inflammation*: cette assertion mérite quelque éclaircissement; prise dans le sens qui se présente naturellement, elle est trop générale; c'est-à-dire, si l'on pense,

comme c'est le sentiment unanimement reçu, que la stagnation du sang est un principe qui doit précéder & produire l'*inflammation*. Cette proposition ainsi donnée universellement est fautive. Il y a bien des *inflammations* excitées par le feu, les caustiques actifs, &c. qui suivent de trop près l'application de la cause, pour qu'on puisse supposer que le sang a dû s'arrêter avant que les symptômes parussent: cette supposition seroit d'ailleurs gratuite & démontrée fautive, parce que ces causes suffisent pour augmenter l'irritabilité & exciter les symptômes *inflammatoires*. Il est bien vrai que dans ces *inflammations* cet arrêt du sang ne tarde pas à avoir lieu; ainsi dans certains cas il est cause, dans d'autres il est l'effet de l'*inflammation*. La tumeur présente dans toute *inflammation*, quoiqu'inobservable dans celles qui sont internes, toujours constante malgré la syncope & la mort même, le siege de l'*inflammation* & les causes qui la produisent concourent à fournir des preuves incontestables de ce fait. Par stagnation, hérence, arrêt du sang, &c. je n'entends pas le repos absolu, mais seulement son mouvement retardé de façon qu'il aborde plus vite à la partie qu'il n'en revient.

2<sup>o</sup> L'*inflammation* n'a lieu que dans les petits vaisseaux artériels, sanguins ou lymphatiques. La stagnation qui se feroit dans les gros troncs seroit suivie de la syncope ou de la mort; si par une ligature on intercepte dans un vaisseau artériel considérable le mouvement du sang, l'animal sur qui on fait l'expérience devient inquiet, s'agite & meurt dans les convulsions, & l'on n'apperçoit d'autre *inflammation* que celle des petits rameaux qui rampent dans les parois de l'artere liée, dans lesquels la ligature a gêné ou interrompu le cours des humeurs. La proposition qui annonce que le siege de l'*inflammation* n'est que dans les vaisseaux artériels, est fondée sur le peu de contractilité ou sensibilité des veines, sur leur disposition, qui est telle que le sang va toujours d'un endroit plus difficile dans un plus large & plus aisé. Elle est cependant trop générale, à moins que sous le nom d'arteres on ne veuille aussi comprendre les veines qui en font

les fonctions, & dont les ramifications se multiplient en convergeant : la veine porte est dans ce cas là ; aussi je pense que c'est dans les extrémités qu'est le siege de l'*inflammation* sourde du foie, si difficile à connoître & à guérir. Nous avons ajouté que les vaisseaux susceptibles d'*inflammation* étoient sanguins ou lymphatiques ; en effet, le sang peut s'arrêter dans les premiers, ou s'égarer dans les lymphatiques qui naissent des vaisseaux sanguins ; ce qui produit l'*inflammation* par erreur de lieu de Boerhaave, le premier qui ait développé cette idée, qui ne lui appartient pas, que Chirac pourroit revendiquer avant lui, mais dont la découverte doit être, avec plus de raison, comme l'a déjà remarqué M. Fizes, attribuée au célèbre Vieussens, médecin de Montpellier, le plus grand des anatomistes françois. Il expose fort clairement cette doctrine dans son traité intitulé : *Novum systema vasorum*. Il dit avoir vu dans les intestins d'un homme mort d'une *inflammation* dans cette partie là, les vaisseaux lymphatiques nouvellement découverts, tous remplis de sang, « qui par leur replis tortueux & leur entrelacement réitéré présentoient un spectacle étonnant & fort agréable ; & de cette observation il suit clairement, ajoute ce grand médecin, que le sang trop abondant ou raréfié peut quelquefois s'épancher dans les vaisseaux lymphatiques dilatés, y arrêter & produire une nouvelle *inflammation* dont je n'ai eu aucune idée claire avant d'avoir découvert l'origine, l'insertion & les distributions des vaisseaux sécrétoires du corps humain ». Boerhaave n'ignoroit pas la vérité de ce fait, rapporté par Vieussens ; cependant sans lui en rendre de justes hommages, il donne cette idée comme lui appartenante. Les anciens avoient eu quelque idée de cette *inflammation*. Galien dit dans un endroit (*Method. med. lib. X, cap. x.*) que l'*inflammation* est quelquefois si violente, que non-seulement les petits vaisseaux sanguins sont engorgés, mais même les vastes espaces qui sont entre ces vaisseaux sont distendus par un sang chaud & abondant : on pourroit croire qu'il veut parler des petites ramifications lymphati-

ques qui sont dans le tissu cellulaire. On voit un exemple frappant & démonstratif de cette *inflammation* dans l'ophtalmie, où la cornée opaque arrosée dans l'état naturel des seuls lymphatiques transparents, paroît alors n'être qu'un tissu de vaisseaux sanguins gonflés : l'*inflammation* des tendons, des os, des cartilages, &c. offre le même spectacle & la même preuve. Il y a d'ailleurs des observations qui démontrent que le sang peut se faire jour à travers les plus petits vaisseaux ; ainsi on a vu des personnes dont la sueur étoit entre-mêlée de globules rouges ; on voit des crachats teints de sang, sans qu'on puisse soupçonner la rupture des petits vaisseaux ; les tuyaux excrétoires de la matrice à travers lesquels il ne suinte ordinairement qu'une humeur tenue & lymphique, laissent dans le temps de la menstruation passer du sang rouge en quantité ; si dans ces vaisseaux lymphatiques encore irritables, au lieu du sang, la lymphe, au transport de laquelle ils sont destinés, vient à s'arrêter, il se formera une *inflammation* blanche, que Boerhaave appelle du *second genre*, & qui est connue sous le nom d'*œdeme chaud* ; cet auteur s'abandonnant à sa théorie, pense qu'il peut y avoir autant de genres d'*inflammation*, qu'il y a de genres décroissans de vaisseaux séreux ; mais il ne fait pas attention que l'obstruction ne suffit pas, il faut outre cela qu'elle ait lieu dans les vaisseaux irritables ; sans cela il se forme un skirrhe, ou un œdeme, & non une *inflammation* séreuse ; les expériences apprennent qu'on n'apperçoit aucune trace d'irritabilité dans les vaisseaux lymphatiques qui sont parvenus à une certaine petitesse. L'on peut conclure de ce que nous avons dit, que toutes les parties qui ont des vaisseaux sanguins ou lymphatiques du premier & second genre, sont sujettes à l'*inflammation*, & conséquemment il n'y a point de partie à l'abri de cette affection, puisque les admirables & malheureusement perdues injections de Ruifsch, nous apprennent que toutes les parties ont des vaisseaux assez considérables ; il n'est pas jusqu'aux os qui ne puissent être susceptibles d'*inflammation*. Galien assure qu'ils peuvent s'enflammer même indépendam-

ment des membranes qui les environnent ; les observations de Heine (*voyez son traité de l'inflammation des os*) confirment cette assertion.

Les causes qui produisent l'*inflammation*, peuvent se réduire à deux chefs principaux ; savoir à celles qui augmentent d'abord l'irritabilité dans la partie avant de produire la stagnation , & à celles dont l'effet primitif est cette stagnation qui détermine ensuite & excite l'augmentation de contractilité : ces deux causes peuvent agir ensemble & se compliquer.

On peut ranger à la première classe toutes les causes irritantes , le feu , les caustiques , les vésicatoires , le froid extrêmement âcre , les applications huileuses , rances , ou simplement emplastiques , qui agissent en arrêtant la transpiration , les frictions , l'écoulement ou le dépôt de quelque humeur qui ait une âcreté très-marquée , comme il arrive aux hydropiques , aux jambes desquels on observe des légères *inflammations* excitées par la sérosité qui s'échappe , aux femmes qui ont des fleurs blanches d'un mauvais caractère , ou un flux gonorrhéique virulent , tout l'intérieur du vagin est *enflammé*. L'érysipèle scorbutique dépend aussi de la même cause : toutes ces *inflammations* paroissent participer davantage de l'érysipèle que du phlegmon. Je crois que dans l'érysipèle le sang est le plus souvent mêlé avec la matière de la transpiration , ou avec quelqu'autre humeur ténue , âcre , & surtout bilieuse. Les érysipèles qui surviennent à des colères effrénées dépendroient-elles d'un dérangement excité dans le foie ? Ce qu'il y a de bien certain , c'est que bien des érysipèles , & sur-tout celles qui sont périodiques , méritent souvent d'être attribuées à quelque changement opéré dans ce viscère ; c'est la pratique & l'observation qui ont donné naissance à cette idée. Les *inflammations* qui surviennent aux blessures , luxations , distorsions , & en un mot aux affections douloureuses , doivent être aussi renfermées dans cette classe.

La seconde classe , établie des causes qui excitent l'*inflammation* , comprend celles qui produisent d'abord l'hérence du sang ou l'obstruction des vaisseaux , & qui y distendent. Pour que le sang s'arrête ou coule

plus difficilement dans les vaisseaux de quelque partie , il faut que sa masse augmente par dessus la capacité des vaisseaux , ce qui peut arriver , ou par l'augmentation absolue du sang , ou par la diminution de la capacité des vaisseaux , ou enfin par le concours de ces deux causes ; l'*inflammation* n'ayant lieu que dans les petits vaisseaux , où à peine les globules sanguins peuvent passer à la suite l'un de l'autre , il est évident que si les globules sont trop fortement liés les uns aux autres pour pouvoir se désunir par l'action très-foible de ces petits vaisseaux , l'obstruction se formera : or ce vice pourra être produit par le froid , les venins coagulans , les spiritueux , absorbans , acides , austères , inviscans & agissans topiquement. Cette disposition sera engendrée & entretenue dans le corps par l'usage immodéré des liqueurs spiritueuses , aromatiques , vineuses , par les exercices violens , la pléthore , la suppression des excréments sanguins , l'augmentation des séreuses ; la masse du sang augmentera encore , eu égard à la capacité de ces petits vaisseaux , si plusieurs globules poussés avec trop de rapidité se présentent en même temps à l'embouchure d'un vaisseau qui n'en peut admettre qu'un ; c'est le cas de la fièvre.

Parmi les causes qui peuvent diminuer la capacité des vaisseaux , se présente d'abord la compression , qui peut être excitée par des corps étrangers ; des tentes , des tampons , par exemple , placés mal à propos dans les plaies par des chirurgiens inhabiles , par des ligatures trop serrées , par les parties dures de notre corps déplacées ou rompues , comme il arrive dans les fractures , luxations , par le poids du corps sur une partie ; ainsi il survient des *inflammations* aux coccis , aux trochanters , aux épaules des personnes qui restent longtemps couchées sur le dos. La compression peut aussi être produite par un sang trop abondant & raréfié , distendant certains vaisseaux ; ceux qui sont voisins souffrent de cette distension ; leur capacité en est par là diminuée : c'est ce qui a lieu dans les fièvres ardentes *inflammatoires*.

L'allongement des vaisseaux , leur distorsion peut , en changeant leur figure , en diminuer le diamètre ; on sait que de toutes

les figures isopérimètres, le cylindre est, après la sphere, celle qui contient le plus de masse; si cette figure change de capacité, elle diminue nécessairement: cette cause peut avoir lieu dans les luxations, distorsions de membres; c'est elle qui, de concert avec la douleur violente, produit les *inflammations* qu'on observe chez les criminels qui ont souffert la torture.

Enfin, la capacité peut être rétrécie par la propre contractilité des vaisseaux; leurs parois ont une force qui les fait tendre à se rapprocher de l'axe: cette force est toujours combattue & empêchée d'avoir son effet par le mouvement & la présence du sang; si cette force augmente, ou que la force qui la contrebalance diminue, alors les parois approchées mutuellement accourciront le diamètre, & rendront le passage plus étroit. Toutes les causes qui rendent l'irritabilité plus forte, augmentent cette tendance: ces causes ont été détaillées plus haut; c'est ce qui prouve encore que la stagnation du sang suit de près l'augmentation de l'irritabilité; le mouvement & la quantité du sang qui retiennent en équilibre cette tendance venant à diminuer, elle aura aussi-tôt son effet; c'est ce qui arrive dans les hémorrhagies; & c'est la cause la plus fréquente des *inflammations* qui surviennent aux blessures & aux opérations; les vaisseaux coupés obéissant à cette force, se retirent, se cachent dans les chairs, & après que le mouvement & la quantité du sang ont été diminué par l'hémorrhagie, leurs parois s'appliquent mutuellement, le passage est presque entièrement bouché; c'est ce qui fait que ces *inflammations* se terminent toujours par la suppuration.

Enfin, sans que le sang augmente en masse, ou le vaisseau diminue en capacité, la proportion peut être dérangée & y avoir obstruction; c'est lorsque le sang s'égaré dans les vaisseaux lymphatiques; il faut même pour cela que l'embouchure de ces vaisseaux soit dilatée; la trop grande quantité de sang, son mouvement trop rapide, sa raréfaction produisent souvent cet effet. Il est assez ordinaire de voir les vaisseaux de la cornée engorgés de sang dans les personnes pléthoriques; la chaleur, & sur-tout une chaleur humide en

est la cause la plus fréquente; rien n'est si propre à relâcher, affoiblir les vaisseaux & à y attirer le sang; c'est ce qui fait que les ophthalmies sont si communes, & comme épidémiques dans les constitutions chaudes & humides sans vents (Hippocr. *epidem. lib. III.*); mais ces causes produisent encore plus sûrement cet effet si elles sont suivies des causes contraires; c'est-à-dire, si à la chaleur succede le froid, à l'agitation des humeurs leur repos; à la raréfaction du sang sa condensation, parce qu'alors le sang reste dans les vaisseaux où il étoit entré; c'est la raison pourquoi il survient des *inflammations* aux personnes qui ayant extrêmement chaud, s'exposent au froid, ou boivent de l'eau extrêmement fraîche.

Telles sont les causes qui peuvent produire la stagnation *inflammatoire* du sang; telle est leur différente façon d'agir: j'en passe beaucoup d'autres sous silence qui peuvent donner naissance à l'obstruction; je ne parle ici que de celles qui peuvent l'occasionner promptement, & qui peuvent seules produire l'*inflammation*: car une obstruction qui se formeroit peu-à-peu ne feroit aucune violence aux arteres, qui prêteroient insensiblement sans souffrir aucune irritation, & sans entraîner conséquemment les symptômes *inflammatoires*.

Mais de quelque façon que soit amenée l'obstruction; quelque cause que ce soit (pourvu qu'elle ait agi promptement) qui ait gêné, retardé, empêché le mouvement du sang dans des vaisseaux soumis aux loix de la circulation, ce sang, toujours poussé par l'abord continuel de celui qui suit, agira contre les parois des vaisseaux avec d'autant plus de force, que son action, selon l'axe, sera plus empêché, son mouvement intestin, qui est continuellement bridé & retenu par le mouvement progressif, augmentera: double cause de l'irritation qu'il excitera dans ses vaisseaux; l'irritabilité animée par-là ou par toute autre cause irritante étrangère, deviendra plus active; les phénomènes qui en dépendent seront plus sensibles; ainsi les contractions des arteres étant plus fortes & plus réitérées, le sang abordera à la partie plus abondamment: effet nécessaire de

l'action augmentée des vaisseaux : suite manifeste & constante de toute irritation. Mais 1<sup>o</sup> le sang ne s'en allant pas en même proportion de la partie enflammée qu'il y aborde, il s'accumulera, distendra les vaisseaux, augmentera le volume de la partie, l'éleva au dessus du niveau des autres, & produira la tumeur. 2<sup>o</sup> La distraction des fibres nerveuses qui forment le tissu des vaisseau, suivant leur distension trop forte, causera la douleur. 3<sup>o</sup> La chaleur augmentera dans la même proportion que l'action reciproque des vaisseaux sur le sang, & du sang sur les vaisseaux; elle sera d'autant plus forte, que le mouvement progressif sera plus gêné; elle sera beaucoup aidée par le mouvement intestin, pour lors plus développé, & par un caractère particulier du sang. Voyez CHALEUR. 4<sup>o</sup> La rougeur sera proportionnée à la quantité du sang arrêté, au nombre de vaisseaux lymphatiques engorgés, &c. Si un sang épais, abondant forme la matiere de l'obstruction, la tumeur sera dure, la rougeur plus vive, la chaleur & la douleur moindres; l'inflammation sera phlegmoneuse; si c'est un sang au contraire fluxile, âcre, détrempé de bile ou de matiere perspiratoire qui soit arrêté dans les vaisseaux entamés, unique siege de l'érysipelle, la tumeur sera très - superficielle, molle, la rougeur très-douce, &c. l'inflammation sera un érysipelle.

Si l'irritation est peu considérable, que la douleur ne soit pas trop forte, ces symptômes accompagneront seuls l'inflammation; & le mouvement des arteres indépendant de celui du sang, ne sera augmenté que dans la partie: cette irritation détermine-t-elle une plus grande quantité de fluide nerveux à la partie, ou ne fait-elle qu'augmenter les vibrations des nerfs? Il n'y a que de la probabilité de côté & d'autre: un peu plus de connoissance du corps humain pourroit éclaircir la question; mais c'est une question qui n'est pas de notre sujet, qui seroit inutile & vraisemblablement infructueuse; ne mêlons point d'ailleurs à nos faits rien d'hypothétique. Par la même raison qu'une légère irritation n'augmente l'action que des nerfs de la partie, & n'excite qu'une fièvre locale,

une irritation beaucoup plus vive doit, par la communication des nerfs & de leur sympathie connue & démontrée par les effets, augmenter le jeu & le mouvement de tous les organes vitaux, c'est-à-dire, exciter une fièvre générale: aussi voyons-nous que la fièvre survient non pas aux inflammations les plus vastes, mais à celles qui sont les plus dolorifiques.

On peut déduire de tout ce que nous avons dit, pourquoi les inflammations de la peau, des parties membraneuses, sont si dolorifiques & si vives; pourquoi au contraire celles qui ont leur siege dans le parenchisme des visceres, sont assez lentes & suivies d'une pesanteur plutôt que d'une douleur; pourquoi l'inflammation du foie, qui dépend de l'obstruction des extrémités de la veine porte, est si lourde & si opiniâtre; pourquoi les enfans, les femmes sont plus sujets à l'inflammation, &c.

Déduisons enfin de notre théorie, pour terminer cette partie, les différentes issues de l'inflammation. Nous en avons compté six: la résolution, la suppuration, la gangrene, l'induration, la terminaison en œdeme, & l'exulcération.

1. La résolution se fait lorsque les phénomènes inflammatoires disparaissent sans qu'on observe le moindre dérangement, le plus léger vice dans la partie enflammée; le sang alors suit ses routes accoutumées & les vaisseaux restent dans leur entier. Lorsque l'inflammation n'a son siege que dans les extrémités artérielles sanguines, rien n'est plus simple; la seule cessation des causes qui avoient déterminé l'inflammation suffit à cet effet; si c'est une ligature, une compression, un corps étranger, un caustique, &c. ces causes cessant d'agir, l'inflammation se résout, pourvu que l'obstruction ne soit pas trop forte. L'oscillation modérée des vaisseaux rend le sang plus fluide, & son mouvement intestin plus développé par la stagnation, concourt aussi admirablement à la fluxilité; ainsi l'inflammation peut être mise dans la classe des maladies qui se guérissent par elles-mêmes. L'impétuosité modérée des humeurs, une certaine souplesse dans les vaisseaux, la qualité d'un sang ni trop épais ni trop âcre, mais suffisamment détrempé par la sérosité, favorisent beaucoup la ré-

lution. On voit par là pourquoi cette terminaison est plus familière aux érépèles. Si le sang est arrêté dans les vaisseaux, il faut, pour la résolution, ou qu'il rétrograde, ou qu'il passe des artères lymphatiques dans les veines correspondantes; le mouvement des artères suffit pour faire rétrograder le sang arrêté, ou pour le diviser & le rendre capable de passer par les petits vaisseaux, comme le prouve une observation très-curieuse de Leeuwenhoek. Ce physicien observateur examinoit avec le microscope, dans une chauve-souris à demi-morte de froid & d'inanition, cette membrane fine & délicate qui fait les fonctions d'aile dans cet animal, il n'aperçut d'abord aucun mouvement; mais cinq à six heures après que la chauve-souris eut été ranimée par la chaleur, il vit avec le microscope dans une artère quelques globules de sang arrêté, qui par les oscillations de cette artère, alloient & revenoient, rétrogradoient & ensuite avançaient dans ces vaisseaux, jusqu'à ce que suffisamment atténués, ils pussent en sortir. Si l'obstruction n'a lieu que dans le commencement des vaisseaux lymphatiques, alors la résolution pourra se faire par rétrogradation; mais si le sang trop engagé dans les vaisseaux lymphatiques ne peut revenir dans les sanguins, alors il est transmis de ces artères dans les veines, & pour qu'il puisse les trouver, il est assez inutile de recourir à la prétendue composition & décomposition d'un globule rouge en six globules séreux, le sang peut être atténué par les contractions successives des artères, comme dans l'observation de Leeuwenhoek, suffisamment pour pouvoir enfler les plus petits vaisseaux: bien des observations prouvent en effet que le sang peut traverser, en conservant sa masse & sa couleur, tous les différens ordres des vaisseaux lymphatiques & séreux. Haller dit avoir vu sortir par intervalles de l'hypocondre droit d'une personne, une assez grande quantité de sang sans la moindre blessure. (*Oper. practic. pagin. 584.*) Moor raconte qu'une fille âgée de 22 ans, bien réglée, eut une hémorrhagie très-considérable par les joues & les bras, sans qu'on pût observer la plus légère solution de continuité. (*Præfat. de*

*medicin. inflatur.*) M. de Lamure, célèbre professeur de Montpellier, m'a rapporté avoir vu le canal thorachique tellement gorgé de sang, qu'il en impositoit pour un vaisseau sanguin. Enfin, sans aller entasser d'autres faits aussi concluans, le chien cruellement & fort à propos fouetté par M. Astruc, présente un exemple incontestable d'une semblable résolution.

Si par une passion d'ame vive, ou quelque autre cause subite, ou même par l'application de quelques répercussifs trop énergiques, ou appliqués à contre-temps, la tumeur *inflammatoire* disparoît tout à coup; c'est le cas de la délitescence. Elle se fait par la rétrogradation du sang *inflammatoire* dans les vaisseaux plus considérables, d'où il se jette souvent sur quelque autre partie; ce transport, ce changement s'appellent *μεταστοσις metastase*.

2°. Lorsque l'obstruction est trop forte, que la résolution ne peut avoir lieu, on observe dans la partie *enflammée* un battement très-vif & très-sensible, une douleur aiguë & beaucoup de dureté; bientôt après la tumeur s'amollit, la douleur cesse, & il n'y a plus aucun battement; une ouverture naturelle ou pratiquée par l'art, donne issue à une liqueur blanchâtre, épaisse, égale & sans caractère d'âcreté, lorsque le pus mérite d'être appelé *légitime & sincère*. On croit communément que cette liqueur résulte du mélange des débris des vaisseaux déchirés & rompus avec le sang, & qu'elle est l'effet de l'action mécanique des parties environnantes. C'est un sentiment que M. Fizes a soutenu & présenté sous le jour le plus favorable dans un très-savant & utile traité sur la suppuration; mais qu'il me soit permis, malgré une autorité si pondérante, de faire observer, 1°. que le mélange des petits filamens vasculaires est assez gratuitement supposé & très-peu nécessaire pour la formation du pus. L'on voit très-souvent des suppurations abondantes, sans qu'on puisse même soupçonner que la destruction des vaisseaux y ait la moindre part. J'ai vu dans la poitrine d'un homme mort à la suite d'une pleurésie, plus de douze livres de pus qui remplissoit toute la capacité droite de la poitrine, & qui étoit placé entre la plevre & les muscles inter-

costaux ; on ne voyoit dans ces parties que quelques légers déchiremens. Il peut bien se faire que dans ces grandes suppurations, qui dessèchent le corps, le tissu cellulaire réduit à son premier état muqueux, contribue en quelque chose à la formation du pus ; du moins alors il est détruit. 2°. Je pense avec Stahl que le mouvement oscillatoire des vaisseaux environnans ne suffit pas pour la suppuration, & qu'il ne sert qu'à modérer le mouvement intestin du sang ; il est très-certain que la sanguification, la nature du sang, & bien d'autres phénomènes de l'économie animale, le prouvent ; il est certain, dis-je, que le sang est continuellement agité par un mouvement intestin de putréfaction, qui, dans l'animal vivant, est retardé & prévenu par les excréments, par l'abord du chyle, par le mouvement progressif, & par l'action des vaisseaux ; dès que le sang est hors du corps, ces causes n'ayant plus lieu, ce mouvement augmente, & le sang se pourrit ; lorsqu'il est arrêté dans quelque partie, la même chose arrive ; si dans les parties *enflammées*, le mouvement oscillatoire ne persistoit pas, la putréfaction auroit son effet total ; mais étant retenu en partie, & contrebalancé par le mouvement des vaisseaux, son action se réduit à dissoudre & détruire le tissu mucilagineux du sang, ou à le réduire en pus.

3°. Il est facile par ce que nous venons de dire, d'apercevoir comment & quand la gangrene terminera l'*inflammation* ; savoir, lorsque l'obstruction sera très-considérable, l'engorgement fort grand, alors les artères distendues au-delà de leur ton cesseront de battre ; le mouvement progressif du sang & l'action des vaisseaux totalement suspendus, la vie cessera dans la partie ; elle ne consiste, de même que celle de tout le corps, que dans la continuité de ces mouvemens. La fermentation putride déjà fort développée dans le sang altéré qui fait la base de cette *inflammation*, n'ayant plus de frein qui la modere, ne tardera pas à avoir son effet, la putréfaction totale aura lieu ; la partie qui est alors gangrenée devient plombée, brune, livide, noirâtre, perd tout sentiment, & exhale une odeur putride, cadavéreuse ; c'est

alors le sphacèle, dernier degré de mortification.

La partie gangrenée est pour l'ordinaire couverte de petites ampoules, cloches, *φλυκτενας*, qui sont formées par l'épiderme, qui se souleve, & qui renferme une sérosité âcre séparée du sang & de l'air, produit ou plutôt dégagé par la fermentation putride. Il paroît encore par-là fort inutile d'aller encore recourir à un déchirement, à une rupture des vaisseaux obstrués. On voit enfin que l'impétuosité des humeurs vers la partie *enflammée*, leur âcreté, la grandeur de l'obstruction, doivent concourir beaucoup à faire dégénérer l'*inflammation* en gangrene.

4°. L'induration est une terminaison familière aux *inflammations* qui attaquent les glandes conglobées ou lymphatiques, parce qu'alors il y a double obstruction ; savoir celle du sang & celle de la lymphe : s'il n'y a que l'obstruction sanguine de résolue, & que la lymphe reste accumulée dans ses vaisseaux, elle y formera une tumeur dure, indolente, skirrheuse.

5°. Il peut arriver sur-tout dans les érépèles qui sont formées par l'arrêt du sang, & de beaucoup de sérosité dans les vaisseaux cutanés, sanguins & lymphatiques, que le sang soit dissipé seul ; la tumeur séreuse persistera, elle sera molle, insensible, &c. c'est le cas des érépèles qui se terminent en œdème.

6°. L'exulcération aura lieu principalement dans les *inflammations* qui ont leur siège dans des vaisseaux tendres & délicats, exposés au frottement, à l'impression du froid ; la moindre cause déchire ces petits vaisseaux, le froid les fait gercer avant que le pus soit formé. On peut en avoir des exemples assez fréquens dans cette espèce d'*inflammation* érépélateuse, connue sous le nom de *mules*, *engelures*.

*Partie thérapeutique. Le diagnostic.* Il ne suffit pas de connoître l'*inflammation*, il faut en distinguer les différentes espèces, & il est aussi très-important d'être instruit des causes qui l'ont produite ; c'est sur ces trois points principalement que doit rouler le diagnostic. L'histoire de l'*inflammation* exposée au commencement de cet article, répand un grand jour sur cette partie ; nous

avons



avons en effet que la douleur & la chaleur fixées à une partie, sont des signes qu'il suffit d'apercevoir pour être assuré que la partie à laquelle on les rapporte est *enflammée*. Si cette partie est intérieure, la fièvre plus ou moins aiguë survient, & l'on observe un dérangement dans les fonctions propres à cette partie; si l'*inflammation* est externe, à la douleur & à la chaleur, on voit se joindre, pour confirmer le diagnostic, la rougeur & la tumeur de la partie *enflammée*. 2<sup>o</sup> Il n'y a pas plus de difficulté pour distinguer une *inflammation* phlegmoneuse d'avec celle qui est érépélateuse; qu'on se rappelle les signes que nous avons détaillés plus haut, propres à l'une ou à l'autre de ces *inflammations*, & qui les différencient aussi de celles qui ne participent ni de l'une ni de l'autre. 3<sup>o</sup>. Le diagnostic des causes exige plus de recherches & un examen plus grand, & il est plus nécessaire qu'on ne pense pour la curation. Il faut dans cette partie que le malade & les assistants aident le médecin; c'est le cas de dire avec Hippocrate : *δει δε ε μονον εαυτου (ιητρον) παρεχεντα δεοντα ποιεντα, και τον νοσηντα, και τις παρεουτες, καιτα εξοθεν*. " Il ne suffit pas que le médecin fasse exactement ce qui convient, il faut que le malade, les assistants & les choses extérieures y concourent. *Aphor. 1. lib. I.*

Le point principal consiste à déterminer si les causes sont internes ou extérieures locales; on peut, & par le témoignage & en interrogeant le malade, savoir si l'*inflammation* est due à l'action du feu, du froid, d'un caustique, à une luxation, fracture, compression, &c. Si aucune de ces causes ou autre extérieure quelconque n'a précédé, il y a tout lieu d'assurer que c'est une cause interne, un vice du sang qui a déterminé l'*inflammation*; l'on peut en outre s'instruire quel est le vice du sang, des humeurs, qui mérite d'être accusé; si c'est la raréfaction, l'épaississement, ou la trop grande quantité de sang par les signes propres à ces différens états. Voyez RARÉFACTION, ÉPAISSISSEMENT, PLÉTHORE. Si l'*inflammation* survient à la fin d'une fièvre putride, maligne, pestilentielle, &c. & sur-tout si elle est accompagnée d'une diminution dans les symptômes, elle est

Tome XVIII.

considérée critique. Ces *inflammations* ordinairement phlegmoneuses, ont leur siège dans les glandes parotides ou inguinales, d'où leur est venu le nom de *parotides* ou *bubons*; ce n'est pas qu'il n'en survienne dans d'autres parties, j'en ai vu plusieurs fois. Quant aux érépèles, on juge qu'elles doivent être attribuées à un sang bilieux, ou à quelque dérangement dans le foie, lorsqu'elles viennent sur-tout au visage sous cause évidente, qu'elles sont périodiques & très-opiniâtres.

*Le pronostic.* Les jugemens qu'on peut porter sur les suites de l'*inflammation* sont extrêmement différens; le siège, la grandeur, les causes, l'espece d'*inflammation*, la vivacité des symptômes, des accidens, les terminaisons, & mille circonstances, en font varier le pronostic à l'infini; c'est ce qui fait que les généralités dans ces cas-ci sont souvent si fautive, & presque toujours inutiles; ce qui me donne occasion de faire observer, 1<sup>o</sup>. que ceux qui ont voulu donner un pronostic générique pour toute *inflammation*, & qui ont dit que c'étoit une maladie aiguë, par conséquent toujours dangereuse, & qui ont fait sonner bien haut qu'elle *attaquoit le principe vital*, &c. n'ont donné que des mots vuides de sens & pleins de faussetés; car il est très-certain qu'il y a des *inflammations* sans danger, tout comme il y en a avec danger; & bien plus, il y en a qui, loin d'apporter aucune incommodité, sont souvent très-salutaires.

2<sup>o</sup> Quand je dirai que telle ou telle *inflammation* est plus ou moins dangereuse que telle ou telle autre, je prie qu'on ne prenne pas cela à la lettre, de façon qu'on regarde la proposition comme rigoureusement vraie, & à l'abri de toute exception; je ne parle que de ce qui arrive ordinairement, & je regarderois même comme un grand point de rencontrer juste le plus souvent. Il faut, pour réaliser une pareille assertion, un concours de circonstances, qu'il est bien rare, pour ne pas dire impossible, de rassembler: il faut placer deux *inflammations*, dont on compare le pronostic dans des cas absolument semblables; si l'on veut, par exemple, décider sur deux *inflammations*, dont l'une est à la tête & l'autre aux extrémités, supposer

V V V V

le même degré d'*inflammation*, la même cause, la même constitution de sang, le même tempérament, le même sujet, le même siege, le même engorgement, &c. & quand on aura réuni toutes ces circonstances, il faudra, pour ne pas courir le risque de se tromper, dire, qu'ordinairement l'*inflammation* à la tête est plus dangereuse que celle qui est aux extrémités; & cela arrivera effectivement le plus souvent. Il est assez reçu qu'une *inflammation* intérieure est pleine de danger, tandis que celle qui est externe, n'a pour l'ordinaire aucune suite fâcheuse; cependant un panaris, un charbon, seront suivis d'une mort prompte, tandis qu'une pleurésie se terminera heureusement. Autre exemple, la résolution est communément regardée comme la terminaison la plus favorable; cependant elle seroit nuisible dans toutes les *inflammations* critiques, dans celles qui dépendent d'un virus; & enfin je crois que dans toutes celles qui ont quelque cause intérieure, la suppuration est préférable. On voit par-là que ces signes généraux qui regardent le pronostic, & sur-tout le pronostic comparé, dont tous les traités de médecine regorgent, & moyennant lesquels on prétend s'afficher praticien consommé, ne sont souvent que des corollaires théoriques qui ne mènent pas à grand'chose. Le véritable pronostic ne peut bien se saisir qu'au lit du malade; les circonstances & les accidens qu'on observe, &c. le décident. Je vais néanmoins, pour me conformer aux usages reçus, & suivre l'ordre proposé, donner là-dessus quelques généralités peu rigoureuses, & dont je ne garantis pas l'utilité dans la pratique.

1°. Les *inflammations* qui attaquent quelque partie considérable interne, quelque viscere, sont plus dangereuses que celles qui ont leur siege extérieur; parmi celles-ci, celles qui occupent la tête ou le col, comme les érépèles qui l'entourent en forment le collier, que les Grecs appellent *ζωστήρ*, sont plus à craindre que celles qui sont aux pieds, aux mains, &c. Leur siege dans les parties tendineuses, aponévrotiques, glanduleuses, nerveuses, dans les membranes tendues, extrêmement sensibles, les rend plus fâcheuses que celles qui sont dans les cas opposés.

2°. Les *inflammations* formées & entretenues par quelque vice général du sang sont plus difficiles à guérir, & plus dangereuses que celles qui ne supposent qu'un dérangement local dans la partie affectée; & parmi les causes extérieures, il y en a qui agissent plus violemment, comme le feu, les caustiques actifs, fractures, &c. & qui augmentent par-là le péril de l'*inflammation*.

3°. La grandeur de l'*inflammation* contribue rarement à la rendre plus fâcheuse; c'est sur-tout la vivacité de la douleur & la violence des accidens qui la suivent, qui peuvent rendre le danger plus ou moins pressant, comme la fièvre, les veilles, convulsions, délire, &c.

4°. On croit communément que l'*inflammation* érépélateuse est plus dangereuse que le phlegmon, parce que, dit-on, le sang est plus âcre, la douleur plus vive, la gangrene plus prochaine, &c.

5°. La constitution du sujet, le tempérament, l'âge, &c. peuvent aussi faire varier le pronostic; chez les personnes cacochymes, les scorbutiques, hydropiques, &c. les *inflammations* se résolvent rarement; elles dégèrent en suppuration de mauvais caractère, ou en gangrene, de même que dans les tempéramens phlegmatiques & les vieillards. Dans les jeunes gens d'un tempérament vif & sanguin, chez les personnes extrêmement sensibles, les accidens sont toujours plus graves; la terminaison est bientôt décidée en bien ou en mal.

6°. De toutes les terminaisons, la résolution est ordinairement la plus heureuse, la seule qui soit vraiment & entièrement curative; les autres terminaisons sont des maladies où la mort succede à l'*inflammation*. Il est des cas particuliers où la suppuration est plus avantageuse; & quoique la gangrene soit l'état de mort, la terminaison la plus fâcheuse, il est des cas, au moins à l'extérieur, où elle est plus à souhaiter qu'à craindre; c'est lorsque les accidens qui surviennent à l'*inflammation* sont extrêmement violens, le corps est prêt à succomber aux efforts trop actifs & trop long-temps soutenus d'une fièvre opiniâtre; alors la mort d'une partie

est nécessaire pour sauver la vie de tout le corps.

La partie du prognostic la plus certaine & la plus utile dans la pratique, est celle qui comprend les signes qui présagent la terminaison de l'*inflammation*. 1°. On doit s'attendre à la résolution lorsque les symptômes de l'*inflammation* sont modérés, que la douleur est légère, ou plutôt n'est qu'une simple démangeaison, lorsqu'on commence à voir une diminution graduée & insensible dans le volume & la dureté de la tumeur, & qu'on observe une humidité sur la partie *enflammée*. 2°. La suppuration s'annonce par l'augmentation des symptômes, par le caractère de la douleur, qu'on appelle *pulsative*, par la figure de la tumeur, qui finit en une pointe extrêmement dure, & dans laquelle le battement est plus sensible. Cette terminaison est plus fréquente & plus avantageuse dans les phlegmons que dans les érysipèles, où la suppuration est fort rare, & presque toujours d'un mauvais caractère. 3°. Les *inflammations* qui tendent à l'induration occupent toujours des parties glanduleuses; elles sont phlegmoneuses; la douleur, le volume, la chaleur, diminuent sensiblement, & cependant la dureté, la résistance deviennent plus marquées; cette gradation s'observe jusqu'à ce que l'*inflammation* soit transformée en skirrhe; cette terminaison est plus incommode que dangereuse. 4°. Lorsque l'*inflammation* est érysipélateuse, qu'elle occupe un espace assez considérable, que la tumeur qui l'accompagne est fort élevée, molle, facile à recevoir l'impression du doigt, & lente à se rétablir, on peut, comme je l'ai observé, s'attendre qu'à l'*inflammation* surviendra un œdème. 5°. On doit craindre l'exulcération dans les parties qui sont foibles, délicates, comme au bout des mamelles, au vagin, aux yeux, dans celles qui sont exposées à l'air froid, & sur-tout quand c'est à cette cause que l'*inflammation* doit être attribuée, comme on l'observe dans les engelures. 6°. Les signes qui présagent la terminaison en gangrene, sont une augmentation considérable des symptômes, une tension excessive, une douleur extrêmement vive, mais sans battement; & lorsqu'elle est

déjà commencée, la peau se flétrit, devient plombée, & la douleur cesse presque entièrement.

*La curation.* Nous pouvons appliquer ici avec encore plus de raison, ce que nous avons dit du prognostic de l'*inflammation*; c'est qu'il est bien difficile, j'ose même dire dangereux, de donner des méthodes thérapeutiques générales; ainsi ne pouvant entrer dans un détail circonstancié de tous les cas particuliers, ni suivre toutes les indications qui pourroient se présenter, nous nous contenterons d'exposer quelques considérations pratiques sur l'usage des remèdes qu'on a coutume d'employer dans le traitement des *inflammations* extérieures; telles sont la saignée, les émoulliens, anodins, narcotiques, résolutifs, suppuratifs, anti-gangreneux. Il nous suffira de faire observer qu'on ne doit pas négliger les secours intérieurs; lorsque la cause qui a produit l'*inflammation* est interne, il faut approprier les remèdes à la cause; dans l'épaississement, insister sur les apéritifs, incisifs salins, sudorifiques, &c. dans la raréfaction, faire principalement usage des boissons abondantes, acides ou nitreuses; dans les érysipèles du visage périodiques, avoir recours aux émétiques, aux antibiliaires, hépatiques, fondans, aux eaux minérales, acidules, aux martiaux, & sur-tout à l'aloès combiné avec le tartre vitriolé; il est inutile d'avertir qu'il faut, autant qu'on le peut, faire cesser l'action des causes évidentes connues, remettre une luxation, rappeler des excrétions supprimées, &c.

1°. *La saignée.* Le plus sûr, le plus incontestable, & peut être le seul effet de la saignée, est de désemplir les vaisseaux, de diminuer la quantité de sang; cet effet est suivi d'un relâchement dans le système vasculaire, & d'une diminution très-marquée dans la force des organes vitaux. De ces principes connus & constatés par une observation journalière, on peut déduire les cas d'*inflammation* où la saignée convient. Toutes les fois que la quantité ou le mouvement du sang sont trop augmentés, que l'irritabilité est trop animée, que la douleur, la chaleur, la fièvre & les autres accidens pressent un peu trop vivement;

dans d'autres cas elle fera tout au moins inutile , quelquefois dangereuse ; au reste , quand je dis que la saignée peut être dangereuse , je ne parle pas d'une ou deux saignées , qui de la maniere dont on les fait en quelques lieux , ne sont le plus souvent qu'indifférentes ; mais de ces saignées copieuses & multipliées à l'excès , qui sont aujourd'hui & ici fort à la mode. Boerhaave regarde la saignée comme extrêmement avantageuse dans l'*inflammation* par erreur de lieu. Quant à moi , il me paroît qu'à l'exception de quelque cas très-rare , il n'y a pas de plus mauvais remede ; mais voici comment Boerhaave raisonne ( observez qu'il raisonne , & qui pis est , théoriquement à la coutume ) : le sang qui est arrêté dans les lymphatiques doit , pour que la résolution ait lieu , rétrograder ; or cette rétrogradation étant empêchée par l'abord continuel du sang poussé par les forces de la circulation , moins il y aura de sang , moins il sera poussé avec force contre ces petits vaisseaux , & plus facilement se fera la rétrogradation du sang engagé : raisonnement très-lumineux , qui le conduit à ordonner dans ces cas là , de grandes évacuations de sang , des relâchans & des frictions , légers sans doute ; *evacuatione magna sanguinis arteriosi , venosique per sanguinis missionem ; 2 , laxatione fibrarum ; 3 , frictione artificiali*. Qu'il me soit permis d'opposer à l'autorité du grand Boerhaave , 1° que les grandes évacuations de sang , pour me servir de ces termes , relâchent & affoiblissent les vaisseaux , & que cependant pour que la rétrogradation ait lieu , il faut des oscillations un peu fortes de la part de ces vaisseaux délicats. 2° Que rien ne contribue plus à diminuer ces oscillations , à former & augmenter l'obstruction par l'erreur de lieu , que la foiblesse & le relâchement des vaisseaux , comme il est forcé de l'avouer lui-même , *aph. 118* 3° Que dans les cas même où cette obstruction auroit été produite par le mouvement augmenté du sang , la saignée abondante seroit pernicieuse , précisément parce qu'elle diminueroit ce mouvement ; les causes qui font naître l'obstruction par erreur de lieu , ajoute ce grave auteur dans le même aphorisme , ne la rendent

jamais plus opiniâtre que lorsqu'elles sont suivies des causes opposées. 4°. Remarquons enfin pratiquement que les ophthalmies , qui offrent un exemple de cette espece d'*inflammation* , sont très-souvent augmentées par les saignées , qu'on se garde bien de les traiter par les émoulliens relâchans , &c. que les remedes qui sont les plus appropriés dans ces cas , sont les roborans , résolutifs un peu forts , les répercussifs , tels que l'eau rose , l'eau de fenouil , l'alun , &c. les relâchans n'y conviennent pas mieux ; & les frictions qu'il conseille aussi pourroient être d'un grand secours si on les faisoit fortes ; *dura ( frictio ) , ligat , stringit* ; elles resserrent , produisent un effet contraire à ses saignées ; une friction foible tombe dans l'inconvénient des relâchans , *molli solvet*. Hippocr. *de medic. offic.*

*Les émoulliens narcotiques.* 2°. Il en est des émoulliens relâchans , &c. comme de la saignée , ils conviennent dans les mêmes cas ; leur principal effet est de détendre , d'humecter , d'affoiblir , d'efféminer , pour parler avec Hippocrate , les solides , d'en diminuer l'irritabilité ; vertu que possèdent éminemment d'une façon singuliere les narcotiques pris intérieurement , ou simplement appliqués à l'extérieur ; tous ces remedes sont évidemment indiqués lorsque la douleur est extrêmement aiguë , la tension très-considérable , la contractilité excessive ; mais il est surprenant de voir appliquer ces remedes , sur-tout les émoulliens , dans presque toutes les *inflammations* , malgré le peu de succès , ou même les inconvénients qu'on voit en résulter si souvent. Les narcotiques sont plus dangereux , ils exigent aussi beaucoup plus de circonspection & de prudence dans leur administration ; ils calment tout de suite les douleurs les plus vives , émoussent & assoupissent , pour ainsi dire , la sensibilité , diminuent le mouvement des arteres , qui en est une suite , & par conséquent la vie de la partie ; aussi n'est-il pas rare de voir des *inflammations* terminées en gangrene par l'usage hors de propos de ces médicaments. Ce que nous venons de dire peut aussi s'appliquer à quelques préparations de plomb , dont l'effet est merveilleux dans

les mêmes cas où ces remèdes conviennent ; mais on les applique indifféremment à toutes les *inflammations*, à la manière des charlatans ou des enthousiastes, ils produisent souvent de très-pernicieux effets. J'ai vu, par exemple, une ophtalmie très-légère, augmenter considérablement par l'application de la liqueur de saturne ; le malade couroit risque de perdre l'œil si l'on n'avoit ôté bientôt cet excellent topique. Je ne saurois cependant croire que ce remède agisse en répercussif, comme on le pense communément, fondé sur les succès heureux dans les *inflammations* érépélateuses : je me suis convaincu du contraire dans la guérison d'une gale que j'opérai par ce seul remède ; je vis avec étonnement que par l'application de la liqueur de saturne, les pustules, loin de rentrer, fortirent plus abondamment, & se multiplièrent beaucoup ; après quelques jours d'éruption, elles séchèrent.

*Les résolutifs.* Je n'entends pas ici par résolutifs cette foule de médicamens de différente espèce, quoique compris sous le même nom & la même classe, qui, soit en ramollissant, soit en stimulant, soit en calmant les douleurs, peuvent concourir à la résolution d'une *inflammation*. Je n'appelle de ce nom que ceux qui passent pour avoir la vertu de diviser le sang épaissi, engagé, & de le faire passer par les extrémités des petits vaisseaux, & qui dans le vrai ne font que resserrer, agacer, & stimuler les vaisseaux. Leur prétendue action sur le sang n'est rien moins que suffisamment prouvée ; il n'y a que le mercure, & peut-être le plomb, dans qui cette propriété soit réelle, ou du moins constatée d'une manière satisfaisante ; ainsi c'est en agissant simplement sur les vaisseaux que les remèdes dont il est ici question concourent à la résolution ; cette terminaison étant principalement opérée par les oscillations des vaisseaux & le mouvement intestin du sang, on voit par là que les résolutifs seront très-appropriés dans les cas où les symptômes de l'*inflammation* ne sont pas violens, où il faudra augmenter le ton des vaisseaux relâchés, ranimer le mouvement des humeurs engourdis. Dans les érépéles œdémateuses, par exemple, leur principal usage est sur la

fin des *inflammations*, pour aider une résolution qui s'opère lentement ; & il faut pour les employer en sûreté, que la résolution commence à se faire, ou plutôt qu'elle soit à demi faite. La précipitation à cet égard est toujours nuisible ; si l'*inflammation* étoit trop considérable, la tumeur dure, l'obstruction trop forte, leur application ne pourroit qu'être très-pernicieuse. Il en est de même, à plus forte raison, des répercussifs, qui ne diffèrent des résolutifs que par le degré d'adstriction plus fort ; ils fortifient, resserrent, & crispent davantage les vaisseaux. Appliqués à contre-temps, ils font plus sûrement dégénérer l'*inflammation* en gangrene ; ils doivent être bannis de l'usage dans toutes les *inflammations* qui dépendent de quelque cause interne ; ils risqueroient d'occasionner quelque transport ou métastase dangereuse ; mais dans les *inflammations* occasionnées par quelque cause extérieure, ils produisent de très-bons effets, si on les applique de bonne heure ; le retardement pourroit avoir des inconvéniens fâcheux ; dans les brûlures, l'esprit-de-vin, un des forts répercussifs, appliqué dès le commencement, est regardé comme spécifique. Ils ont la propriété singulière & très-remarquable de prévenir les *inflammations* qu'on a sujet de craindre à la suite d'une chute, d'une luxation, d'une foulure, &c. On se trouve très-bien de plonger tout de suite, après quelque-une de ces accidens, la partie affectée dans de l'eau bien froide, ou de l'esprit-de-vin. En général, ces remèdes réussissent mieux dans les *inflammations* érépélateuses, que dans les phlegmons ; mais leur succès dépend toujours de la promptitude de l'application.

*Suppuratifs.* Il y a différens remèdes connus sous le nom de *suppuratifs*, *maturatifs*, parce qu'accidentellement & dans quelques cas particuliers, ils ont accéléré ou favorisé la suppuration ; mais, à proprement parler, il n'y a point de vrai suppuratif ; la suppuration est une véritable coction, ouvrage de la nature, c'est-à-dire, du mouvement du sang & de l'action des vaisseaux. Ainsi tout remède, eu égard aux conditions où se trouveroient le sang & les vaisseaux, peut devenir suppuratif &

cesser de l'être. On observe cependant que l'application de certains médicamens est assez constamment suivie de cet effet; mais il paroît que c'est plutôt à la forme du remède qu'au remède lui-même, qu'il doit être attribué. C'est lorsque ces remèdes sont disposés en forme d'onguens, cataplasmes, emplâtres, & par-là rendus très-propres à intercepter la transpiration, accélérer en conséquence le mouvement intestin, & augmenter l'engorgement, qu'ils peuvent faire tourner à la suppuration une *inflammation* qui, sans cela, peut-être se résoudroit. Ainsi ces remèdes conviendront dans les *inflammations* critiques, pestilentielles, dans celles qui sont produites & entretenues par un virus ou quelqu'autre cause interne; ils sont plus appropriés aux phlegmons, sur-tout dans le temps qu'ils s'élevent en pointe, & que les douleurs & les battemens y aboutissent, & y sont plus sensibles; signes d'une suppuration prochaine.

*Les anti-gangreneux.* On a donné le nom d'*anti-gangreneux*, ou *anti-septiques*, à des médicamens qu'on a cru capables de prévenir la gangrene, de la guérir, ou d'en arrêter les progrès. Ces remèdes ne sont que des résolutifs très-énergiques, dont l'effet se réduit à relever avec plus ou moins d'activité le ton, & augmenter le mouvement des vaisseaux. Presque toutes les *inflammations* qui dégèrent en gangrene tendent à cette terminaison à cause de l'excessive irritabilité, de la roideur, & de la tension trop considérable des vaisseaux qui les empêchent de réagir & de modérer le mouvement intestin du sang: ainsi l'idée d'employer les stimulans anti-gangreneux, dans la vue de prévenir la gangrene, est une idée purement théorique, & qui n'est d'accord avec la pratique que dans quelques cas particuliers très-rares d'*inflammation*, où le mouvement du sang ralenti joint à un trop grand relâchement, à une espece d'insensibilité, fait craindre la gangrene. Si elle est déjà commencée, que la partie soit un peu ramollie, la sensibilité émouffée, & les vaisseaux flétris & relâchés, on peut en sûreté les ranimer par les spiritueux roborans anti-septiques; le plus sûr, ou pour mieux dire, le seul secours propre à

prévenir la gangrene, qui est aussi très-propre à en arrêter les progrès, consiste dans les scarifications.

*Supplément à l'article précédent.*

Dans l'*inflammation* qui arrive au corps animal, il faut que le sang se porte avec plus de vitesse dans la partie enflammée; il faut que cette partie en reçoive une plus grande partie dans un temps donné, & que le retour de ce sang ne se fasse pas avec la même facilité par les veines.

Il ne suffit pas pour faire naître une *inflammation*, que l'artere soit obstruée. M. de Sauvages a fort bien remarqué que dans le corps humain, où chaque artere a plusieurs branches, l'obstruction ne feroit d'autre effet que de tourner le sang de la branche obstruée, & de le dériver dans la branche libre la plus à portée. J'ai bien des fois lié une artere dans l'animal vivant, j'ai suivi, le microscope à la main, les changemens de la circulation qui naissoient de cette ligature; j'ai vu le sang abandonner la branche liée, & enfler une branche voisine. Il est vrai aussi, & c'est ce qui a échappé à M. de Sauvages, si cette artere n'avoit pas de branche à portée, qu'alors la ligature feroit un effet très-différent; l'artere liée s'étendroit, se dilateroit, s'allongeroit à chaque pulsation du cœur, & il en naîtroit en gros les symptômes de l'*inflammation*.

Pour produire l'*inflammation*, il ne suffit pas que le sang s'accumule dans les vaisseaux d'une partie, il faut que ce soit avec une certaine supériorité de vitesse & un effort particulier, sans laquelle ce ne seroit qu'une obstruction. Cette vitesse additionnelle a sa source dans la partie enflammée même; car dans les *inflammations* légères d'un doigt ou de quelque partie de la peau, le pouls n'est pas accéléré & le cœur n'est pas affecté; & cependant la chaleur, la rougeur, la pulsation même de la partie enflammée démontrent que le sang s'y porte avec une vélocité nouvelle.

Il est difficile cependant de découvrir ce qui peut être dans la partie même la cause de cette célérité additionnelle. C'est souvent un simple stimulus, une épine

dans l'exemple de Helmont, une douleur quelconque, la blessure d'une partie nerveuse, une friction trop forte. Je ne hasarderai point de conjectures sur la manière dont l'ébranlement des nerfs attire le sang; car ce n'est pas uniquement la douleur: la volupté fait le même effet sur la circulation.

L'érection me paroît un exemple naturel de l'*inflammation*. La friction des nerfs du gland attire à la partie, dans laquelle résident les nerfs ébranlés, une affluence de sang extraordinaire; cette partie en reçoit de la chaleur, de la rougeur, une augmentation de volume. Une irritation même douloureuse, causée par le poison âcre d'une femme impure, ou par le poison des cantharides, cause le même effet que la volupté.

Ce ne sauroit être l'oscillation des petits vaisseaux; car dans l'exemple de l'érection, l'accélération du sang se fait dans les grandes artères des corps caverneux, long-temps avant qu'on s'en aperçoive dans le gland, qui cependant est le siège de l'irritation nerveuse; le gland ne se remplit de sang que le dernier, & après le corps de la verge. D'ailleurs, ces petits vaisseaux en oscillant n'attireroient pas le sang du tronc de l'artère commune: leur compression résisteroit à ce sang, & diminueroit la facilité qu'il trouve à les remplir. Elle feroit précisément le même effet que fait le pouls; elle résisteroit alternativement au mouvement imprimé au sang par le cœur; elle en absorberoit la pression latérale, & elle la rendroit dans l'autre instant par sa compression.

Mais cette oscillation est très-mal constatée. Le microscope, appliqué aux petits vaisseaux des animaux vivans, n'y voit jamais de contraction, ni de dilatation; leurs blessures ne retirent pas leurs levres, & les poisons les plus âcres n'y produisent point de rétrécissement.

Si l'on veut donner le nom d'*oscillation* au pouls des petits vaisseaux, plus sensible sans doute dans l'*inflammation*, on risquera de confondre une action attribuée aux vaisseaux avec une force augmentée dans l'impulsion du sang.

Sans disputer davantage sur des probabilités, nous continuerons de suivre les phénomènes de l'*inflammation*. Pour la faire naître, il faut nécessairement que le retour du sang par les veines soit devenu plus difficile. Quelle que fût la nouvelle vitesse imprimée au sang artériel dans la partie enflammée, elle n'auroit aucune suite, si ce sang pouvoit revenir au cœur par les veines avec la même vitesse; ce seroit une fièvre, & non pas une *inflammation*. Dans l'exemple analogue de l'érection, le sang artériel se précipiteroit en vain dans les artères de l'organe de la génération, si son retour n'étoit arrêté dans les veines.

Le sang se portant avec plus de vitesse dans les artères de la partie enflammée, & ne retournant pas avec la même vitesse au cœur, il s'accumule dans cette partie, elle rougit, se gonfle & s'échauffe. Cette accumulation se fait principalement dans les petites artères même; on la voit à l'œil dans les vaisseaux artériels de la conjonctive. Boerhaave l'y contemploit le microscope à la main. Des petites branches, imperceptibles dans l'état naturel, deviennent visibles alors & rouges par l'accumulation des globules de cette couleur.

Ce phénomène si simple a donné lieu au système célèbre de l'*erreur du lieu*, inventé par Erasistrate & renouvelé par Boerhaave, qui l'a enseigné avant Vieussens. Ce grand homme croyoit avoir découvert une décomposition successive des globules du sang: chacun des globules rouges étoit composé, selon lui, de six globules jaunes, dont chacun à son tour étoit formé par la réunion de six globules transparents: une suite de liqueurs toujours plus fine naissoit de la décomposition successive des globules. Chaque espèce de liqueur plus fine que le sang avoit ses vaisseaux artériels nés de l'artère rouge, l'intermédiaire de l'artère jaune de la transparente & des autres classes supérieures, leur calibre étoit proportionné aux globules, qu'ils étoient destinés à recevoir.

L'*inflammation* se faisoit toujours dans l'hypothèse du grand-homme que nous venons de nommer, quand les globules,

pouffés par une vîtelle exceffive , s'ouvroient un accès dans les vaisseaux plus fins que les vaisseaux rouges. Comme ces vaisseaux étoient eux-mêmes des arteres , & se rétrécissoient continuellement , le globule , pouffé dans la partie la plus large du vaisseau jaune , ne trouvoit pas de passage dans la partie plus étroite de ce vaisseau ; il étoit arrêté , il dilatoit son vaisseau , & le forçoit à recevoir de nouveaux globules rouges , qui tous s'enclavoient dans le vaisseau jaune , le dilatoient , s'y engorgeoient , & produisoient une rougeur nouvelle , une chaleur & un frottement violent , & souvent détruisoit ce vaisseau.

L'expérience des vaisseaux de la conjonctive ne prouve pas ce que l'on voudroit qu'elle prouvât. Les vaisseaux invisibles dans l'état naturel ne le sont pas , parce qu'ils ne charient pas des globules rouges ; ils le sont , parce qu'ils n'en transmettent qu'une file. Le microscope découvre très-bien les globules rouges dans les vaisseaux , qui sont invisibles à l'œil simple. J'en ai fait l'expérience dans les vaisseaux du mésentère des grenouilles & de la membrane vitrée dans les poissons. Les vaisseaux de la conjonctive , que l'*inflammation* rend visibles , sont des arteres naturellement rouges , préparées pour charier des globules rouges , mais trop fines pour en transmettre plusieurs fils à la fois. Elles deviennent visibles , lorsque l'*inflammation* y a attiré un plus grand nombre de ces globules , & qu'au lieu d'une file , il s'y en accumule dix files par exemple , car le nombre de globules requis pour rendre visible un vaisseau , ne m'est pas bien connu ; il doit varier même suivant l'épaisseur des tuniques du vaisseau ou de la membrane qui le recouvre. La pudeur fait rougir les joues , elle ne fait pas le même effet sur les mains. L'épiderme des joues est plus fine , & les vaisseaux sont placés plus superficiellement.

Le système même des vaisseaux d'un ordre inférieur souffre de grandes difficultés. La facilité avec laquelle des liqueurs même colorées enfilent les vaisseaux de la perspiration & des vapeurs exhalantes , ne paroît pas compatible avec une longue

suite de petites arteres , toutes plus fines les unes que les autres , & dont les plus grosses seroient plus étroites que la plus petite des arteres rouges. Les liqueurs injectées enfilent avec plus de facilité ces vaisseaux exhalans que les veines rouges même , évidemment continuées aux arteres rouges. On ne voit pas comment la communication pourroit être plus facile avec des vaisseaux qui ne dériveroient des arteres rouges , qu'après une longue suite de dégradations , par lesquelles des arteres , toujours plus subtiles , produiroient à la fin ces vaisseaux exhalans.

On ne refuse pas d'admettre des vaisseaux à liqueurs transparentes ; ces vaisseaux paroissent être nécessaires pour la sécrétion des liqueurs extrêmement fines , telles que l'eau du crÿstallin & le fluide nerveux. Ce que l'on voudroit retrancher de l'hypothèse , c'est cette longue suite de vaisseaux graduellement diminuée , dont les derniers ne tiendroient aux arteres rouges que par une longue suite d'arteres successivement plus fines.

Il est d'ailleurs évident que la décomposition des globules rouges en six globules jaunes , n'est qu'une observation erronée de Leeuwenhoek , qui a pris pour cette décomposition celle d'un amas de globules rouges , qui se détachent & se séparent , après avoir été accumulés en un monceau. J'ai trop suivi ces expériences pour avoir le moindre doute là-dessus.

Un autre effet plus certain de l'*inflammation* , c'est le suintement du sang , qui des arteres s'échappe dans le tissu cellulaire. Cette espece d'*inflammation* a été connue à Galien. Il la regarde cependant , non comme la cause de l'*inflammation* , mais comme son effet. Elle est manifeste dans presque toutes les *inflammations* ; la rougeur y est générale , & toute la partie enflammée est d'une couleur uniforme. L'injection d'une colle teinte avec la cochenille fait exactement le même effet. Cette colle s'échappe dans le tissu cellulaire , & donne la couleur la plus vive à la peau , à la membrane pituitaire , ou à celle des intestins.

Cette exsudation se fait sans que les vaisseaux se rompent. Quand après l'injection



tion d'une liqueur aqueuse qui a transudé dans la cellulofité, on injecte une matiere plus grossiere, de la cire, par exemple, mêlée de suif, elle ne sort point des arteres & ne suit pas jusques dans la cellulofité la route de la liqueur fine.

La partie cependant la plus gélatineuse du sang paroît former avec la graisse la matiere du pus, qui est la suite la plus commune des *inflammations*. Des expériences modernes ont découvert l'analogie du pus avec les humeurs albumineuses, & la partie adipeuse se trahit assez souvent par la facilité avec laquelle le pus prend feu.

La cause de la transfusion n'est pas difficile à comprendre. Le sang étant porté avec violence dans les arteres de la partie enflammée, & ne trouvant pas une sortie proportionnée aux veines, enfile les pores par lesquels la graisse & la vapeur gélatineuse se répandent naturellement dans les cellules. C'est dans l'*inflammation* que le sang même suinte par ces pores, parce que la force nouvelle du sang artériel dilate ces pores, dont le calibre naturel n'admettoit pas les globules du sang.

Dans l'érection, cette infusion du sang rouge est plus abondante & plus marquée. Dans le temps de l'érection, les pores, par lesquels les arteres s'ouvrent dans les corps caverneux, sont plus larges & plus couverts.

Dans la résolution de l'*inflammation*, le sang épanché dans la cellulofité se dissout & se repompe par les veines. Dans le pénis, cette résorption se fait d'abord que l'irritation nerveuse a cessé, & le sang ne s'y décompose pas. Il en est de même dans l'*inflammation*, quand l'accélération du sang artériel a diminué, avant que l'humeur épanchée dans les cellulofités ait contracté ce degré de corruption & de putridité commencé, qui caractérise le pus. ( *H. D. G.* )

**INFLAMMATOIRES, MALADIES.**  
( *Médecine.* ) L'histoire. Les *maladies inflammatoires* sont caractérisées principalement par une fièvre aiguë, proprement appelée *fièvre inflammatoire*, & par les signes plus ou moins marqués de l'*inflammation*, rapportés à une partie qui décide pour l'ordi-

Tome XVIII.

naire l'espece & le nom de la *maladie inflammatoire*. Il n'est pas nécessaire, comme quelques-uns ont pensé, que l'*inflammation* attaque une partie interne considérable; elle a souvent son siege à l'extérieur; mais une condition qui me paroît absolument requise, c'est que la cause soit interne, ou qu'elle ait agi sur-tout intérieurement.

*Variété.* On peut par rapport au siege de l'*inflammation*, établir deux classes de *maladies inflammatoires*: dans les unes l'*inflammation* est extérieure, exanthématique; dans les autres elle occupe quelque partie interne. A la premiere classe, on peut rapporter la petite vérole, la rougeole, la fièvre miliaire, érisipélateuse, la porcelaine, les aphtes, la peste même, marquée pour l'ordinaire par des bubons parotides, charbons, &c. La seconde comprend l'*inflammation* du cerveau, appelée fort improprement par Etmuller & Bartholin *sphacélisme*, la phrénésie, l'angine, pleurésie, péripleurésie, paraphrénésie, l'*inflammation* de l'estomac, du foie, de la matrice, &c. Voyez ces mots.

Ces *maladies* sont ordinairement précédées d'un état neutre qui dure quelques jours, pendant lesquels la maladie n'est pas encore décidée; on n'est pas encore malade; on n'est qu'indisposé; on se sent un mal-aise universel, des lassitudes, pesanteurs de tête, dégoût, langueur d'estomac, indigestion, &c. La maladie commence le plus souvent par un froid, un tremblement plus ou moins vif, auquel succede la fièvre; les temps auxquels les signes d'*inflammation* commencent à se manifester sont fort différens. Pour l'ordinaire le point de côté qui marquera la pleurésie, paroît dès le premier jour de la fièvre, dans l'instant du frisson, l'*inflammation* varioleuse paroît le troisieme ou quatrieme jour, &c. La douleur varie aussi suivant la partie enflammée; elle est vive, aiguë, lorsque quelque partie membraneuse, tendue, est affectée: elle est au contraire modérée, sourde, souvent n'est qu'une pesanteur incommode, lorsque l'*inflammation* occupe le parenchyme même des viscères. Le caractère du pouls est proportionné à la douleur: dans celles qui sont vives, il est dur, serré, tendu; dans les cas opposés, il est plus mol-

X x x x

& plus souple ; ses caracteres changent aussi suivant la situation de la partie & le temps de la maladie. Dans les inflammations de la tête il est plus fort , plus dilaté , plus plein , en un mot supérieur ; dans celles qui attaquent les visceres inférieurs , il est plus petit , plus concentré , moins égal. Au commencement de la maladie , dans le temps d'irritation ou de crudité , il est dur , ferré , fréquent : sur la fin quand l'issue est ou doit être favorable , il se ralentit , se développe , s'amollit , devient plus souple & rebondissant , & enfin prend les modifications propres aux évacuations critiques qui sont sur le point de se faire , & qui doivent terminer la maladie. *Voyez POULS.* Le sang qu'on tire des personnes attaquées de ces maladies se fige d'abord qu'on le laisse reposer , & il est recouvert d'une croûte jaune ou verdâtre plus ou moins épaisse. Les fonctions propres aux parties enflammées sont dérangées ; la phrénésie , paraphrénésie , sont suivies de délire ; dans la pleurésie & péripneumonie , la respiration est gênée ; l'hépatitis produit l'ictère , &c. Enfin , on observe des différences dans le nombre , la nature , & l'intensité des symptomes , suivant la partie enflammée , le degré d'inflammation , l'activité des causes , le tempérament du malade , &c.

Les terminaisons des *maladies inflammatoires* peuvent être les mêmes que celles de l'inflammation ; mais avec cette différence qu'il n'y a jamais de résolution simple. Lorsque ces maladies se terminent par cette voie , on observe que cette terminaison est précédée ou accompagnée de quelque évacuation ou dépôt critique. Ces évacuation varient dans les différentes especes de *maladies inflammatoires* , & suivant la partie affectée. Lorsque la partie qui est enflammée a des vaisseaux excrétoires , la crise s'opere plus souvent & plus heureusement par cette voie. Dans les *maladies inflammatoires* de la poitrine , la crise la plus ordinaire & la plus sûre se fait par l'expectoration ; eile se fait aussi quelquefois avec succès par les sueurs & par les urines , mais jamais par le dévoiement. Lorsque les parties contenues dans le crâne sont affectées , l'hémorrhagie du nez ou l'excrétion

des matieres cuites , puriformes , par le nez , les oreilles , sont les plus convenables ; le cours de ventre est aussi fort bon. Lorsque l'inflammation attaque les visceres du bas ventre , la maladie se juge bien par les urines & les selles : la matrice a son couloir particulier plus approprié pour les excretions critiques des maladies dont elle est le siege. Le flux hémorrhoidal termine aussi quelquefois les inflammations du foie. Quoique ces crises s'operent communément de la façon que je viens d'exposer , il arrive dans des constitutions épidémiques , que la nature semble se choisir un couloir pour y déterminer toutes les excretions critiques dans quelque partie que porte principalement la maladie. Le couloir des poumons plus général qu'on ne pense , est très-souvent affecté pour cela. J'ai vu pendant toute l'automne de 1748 , à Montpellier , toutes les *maladies inflammatoires* de la poitrine , du ventre , de la tête , les fievres malignes , se terminer singulièrement par l'expectoration. Toute autre excretion procurée par le défaut de la nature , ou l'inopportunité des remedes , étoit toujours inutile ou pernicieuse. Les *maladies inflammatoires* exanthématiques ne se terminent jamais mieux que par la suppuration : il y en a , comme la rougeole , qui se dessèchent simplement & ne laissent que des petites pellicules furfuracées. Aussi observe-t-on que cette terminaison superficielle juge très-imparfaitement la maladie ; on lui voit très-souvent succéder des petites fievres lentes très-difficiles à dissiper.

*Les causes.* Les *maladies inflammatoires* different encore bien ici de l'inflammation ; l'action momentanée des causes ne suffit pas pour les produire ; il faut non-seulement que la cause qui dispose à l'inflammation agisse pendant long-temps , mais il est souvent nécessaire qu'elle soit excitée , mise en jeu par quelque autre cause qui survienne. Ces maladies sont travaillées & préparées de loin , & parmi les causes qui forment & entretiennent cette disposition , les vices de l'air méritent une considération particulière ; on ne peut attribuer qu'à cette cause toutes les *maladies inflammatoires* contagieuses , épidémiques. Mais quelle est la partie , la qualité de l'air , le ministère

qui produit ces maladies ? c'est ce qu'on ignore : des observations chimico - météorologiques qui nous manquent, faites dans différentes saisons, dans différens temps ou circonstances, pourroient éclaircir cette question qui est très-importante. La mauvaise nourriture, les travaux immodérés, les veilles, les boissons aromatiques spiritueuses, les chagrins peuvent favoriser cette cause, aider à cette disposition, rendre plus susceptibles des fâcheuses impressions de l'air. La suppression ou diminution des excrétiens qui purifient le sang, sur-tout de la transpiration, est une cause assez fréquente des *maladies inflammatoires* : il ne faut cependant pas croire que cet arrêt de la transpiration produise aussi généralement les pleurésies, qu'on semble le penser trop communément ; il est certain que les vicissitudes d'un air chaud & froid, arrêtent, troublent la sueur, la transpiration ; qu'elles peuvent par-là former la disposition *inflammatoire* ; mais elles n'exciteront une pleurésie que dans ceux qui y auront une disposition formée. Dans les autres elles produiront des toux, des rhumes, des catarrhes, suite fréquente & naturelle de la transpiration pulmonaire arrêtée par ces sortes d'imprudences. D'environ quinze cent personnes qui sortent des spectacles de Paris fort échauffées, suant même, pour passer dans un air glacé, il n'y en a quelquefois pas une seule qui éprouve au sortir une pleurésie ; plusieurs en sont seulement enrhumés. Les causes qui peuvent exciter une disposition *inflammatoire* déjà formée agissent promptement ; une passion d'ame vive, des excès dans le boire & le manger, l'exposition du corps chaud à un air froid, des boissons trop fraîches, &c. peuvent produire cet effet.

*Sujets.* Les causes qui disposent aux *maladies inflammatoires* & qui les produisent, agissant également dans tous les sujets, sur-tout dans les constitutions épidémiques, il semble à raisonner théoriquement, que tout le monde devoit indifféremment subir ces maladies ; & que les personnes les plus foibles devoient y succomber d'abord, ensuite celles qui sont plus fortes, enfin les personnes les plus robustes. L'on

verroit ainsi la force des tempéramens graduée, pour ainsi dire, par ces épidémies. L'observation, la seule qui doive nous conduire ici, nous découvre le contraire, comme Hippocrate l'a déjà remarqué. Jetons un coup d'œil sur les personnes qui sont attaquées des *maladies inflammatoires* ; nous ne pourrons presque appercevoir que des gens à extérieur toireux, des payfans endurcis par les miseres & les fatigues, beaucoup d'hommes, très-peu de femmes, d'enfans, de vieillards, mais principalement des adultes, qui paroissent jouir de la santé la plus forte & la plus durable, & dans qui les forces sont au plus haut point de vigueur. Aussi verrons-nous dans ces épidémies des hommes qui par leur tempérament & leur régime devoient se promettre une santé longue & florissante, mourir victimes d'une *maladie inflammatoire* ; tandis qu'un jeune efféminé, amolli par les délices, abattu par les débauches ou une chlerotique délicate & languissante ne risquera pas du tout de l'éprouver. Il semble que leur sang appauvri ne soit pas susceptible des mauvaises impressions, qu'il ne soit pas propre à la *fermentation inflammatoire*. Ces maladies supposent dans les sujets qui en sont attaqués une certaine force, un certain ton dans le sang & les vaisseaux. D'ailleurs les maux de tête, les dégoûts, les indispositions ou incommodités qui les précédent, sont des maladies réelles pour des corps délicats ; au lieu que ces révolutions même réitérées, ne sont que des impressions sourdes & peu sensibles sur des corps vigoureux.

Il est à propos de remarquer en outre que certaines personnes sont plus disposées à certaines *maladies inflammatoires*, qu'à d'autres. Ainsi dans une constitution épidémique, on verra régner des phrénésies, des angines, des pleurésies, des rhumatismes, &c. Les enfans sont, par exemple, particulièrement sujets à la petite vérole & à la rougeole ; maladies qui semblent leur être propres. Les jeunes gens, sur-tout ceux qui ont été pendant leur enfance sujets à des hémorrhagies du nez, sont, suivant la remarque d'Hippocrate, singulièrement disposés aux angines. Les phré-

néfies font plus fréquentes dans les tempéramens colériques, très-sensibles dans les personnes qui s'occupent beaucoup à la méditation & à l'étude. Il paroît qu'il y a dans la partie affectée une disposition antécédente, une foiblesse naturelle qui y détermine le principal effort de la maladie : ἀτόρ ἦν, dit Hippocrate, καὶ προπερ νηνοί τι η̄ προ τῆ νοσείν ενταυθα σπρίζει η̄ νωσος si avant que la maladie soit déclarée, on a senti quelque gêne dans quelque partie, la maladie y sera plus forte. *Aph. 33, liv. IV.*

*La théorie.* La cause des *maladies inflammatoires*, disent presque tous les médecins, est une inflammation de quelque partie interne considérable, d'où les mécaniciens font venir à leur façon la fièvre & les autres accidens; les animistes disent qu'il n'est pas possible qu'une inflammation attaque un viscère nécessaire à la vie, sans attirer l'attention bienfaisante de l'ame qui détermine en conséquence les efforts tout-puissans de sa machine pour combattre, vaincre, & mettre en déroute un ennemi si dangereux.

Pour faire sentir l'inconséquence & le faux de cette assertion, je n'ai qu'à présenter, à des yeux qui veulent voir, le tableau des *maladies inflammatoires*: il sera facile d'y observer 1<sup>o</sup> que la fièvre commence à se manifester au moins aussi-tôt que l'inflammation & pour l'ordinaire quelques jours auparavant; 2<sup>o</sup>. que cette inflammation est souvent peu considérable, comme on peut s'en convaincre par les symptômes, & après la mort du malade, par l'ouverture du cadavre; tandis que la fièvre est très-aiguë, quelquefois même après des pleurésies violentes, on n'aperçoit aucune trace d'inflammation; 3<sup>o</sup>. toute inflammation même des viscères, n'est pas *maladie inflammatoire*. On feroit un aveu manifeste d'inexpérience, si on confondoit une inflammation du poumon, de la plevre, survenue à la suite d'un coup d'épée dans ces parties avec une pleurésie ou péripneumonie; 4<sup>o</sup>. qu'on fasse attention aux causes qui produisent l'inflammation & à celles qui excitent les *maladies inflammatoires*, & qu'on examine leur manière d'agir; 5<sup>o</sup> qu'on jette un coup

d'œil sur les *maladies inflammatoires* externes, &c. elles seules soumises au témoignage de nos sens, peuvent nous guider sûrement, & nous éclaircir cette matière; 6<sup>o</sup>. enfin, que l'on considère l'invasion, la marche, & les terminaisons de ces maladies. C'est une erreur manifeste de croire que les pleurésies surviennent après s'être exposé tout chaud à un air froid, parce que le froid resserre les vaisseaux, retient la transpiration, & donne lieu par là à un engorgement *inflammatoire*. Si cela arrivoit, les inflammations seroient dans la peau, & non pas dans la plevre, par exemple, & seroient une engelure, & non pas une *maladie inflammatoire*; alors de toutes ces considérations réunies, nous concluons que l'inflammation des viscères ou les exanthesmes *inflammatoires*, sont plutôt l'effet que la cause de la fièvre putride, qui fait la base & l'essence de toute *maladie inflammatoire*.

Au reste, quand je dis une fièvre putride, je ne parle pas de ces fièvres putrides imaginaires, prétendues produites par un levain vicieux placé dans les premières voies dont il s'échappe continuellement quelques parties qui vont épaissir le sang, donner lieu aux redoublemens, &c. Ces fièvres sont bannies de la vraie médecine hippocratique, & n'existent que dans les cayers ou livres de quelques praticiens routiniers. J'entends par fièvre putride, une fièvre préparée & travaillée de loin par des causes qui agissant peu-à-peu sur le sang & les humeurs, les changent & les altèrent. Ainsi les fièvres qui méritent le nom de *putrides*, sont toujours jointes avec une dégénération des humeurs qui est réparée & corrigée par les efforts fébrils & par les évacuations critiques, toujours nécessaires dans ces maladies.

La manière dont ce changement opéré dans le sang excite la fièvre, est encore inconnue; la matière est trop obscure, & la théorifomanie trop générale, pour qu'on n'ait pas beaucoup raisonné, théorisé, disputé; mais tout ce que nous avons jusque ici là-dessus, prouve la difficulté de l'entreprise & le courage des entrepreneurs bien plus que leur capacité. Je n'entreprendrai point d'exposer ni de réfuter tout ce

que cette question a fait éclore de faux, de ridicule, &c. un pareil détail seroit trop long; peut-être ennuyeux, & sûrement inutile. Je remarquerai seulement que l'idée de Willis sur la fièvre est la plus naturelle, la plus simple, & la plus pratique. Cet auteur pense, & presque tous les médecins en conviennent aujourd'hui, que le sang est dans un mouvement continuel de fermentation, semblable, dit-il, à celui qui agite les parties du vin. Si ce mouvement augmente & devient contre nature, le sang bouillonnera, se raréfiera, excitera la fièvre. Or cette fermentation peut augmenter de deux façons; 1<sup>o</sup>. par la surabondance de quelques principes actifs, des soufres & des esprits; par exemple, comme il arrive dans le vin, lorsque le tartre est trop abondant, il s'excite une fermentation, ou plutôt celle qui est toujours présente, s'anime, devient plus violente. 2<sup>o</sup>. Lorsque quelque corps étranger, non miscible avec les humeurs, troublera la fermentation ordinaire, l'analogie le conduit encore ici; si on jette dans un tonneau plein de vin quelque corps hétérogène, du suif, par exemple, la fermentation est réveillée, & par son moyen les parties étrangères, ou surabondantes qui l'avoient excitée, sont brisées, atténuées, décomposées, renvoyées à la circonférence, ou précipitées sous forme de lie au fond du tonneau. Ne voit-on pas, si l'on veut accuser juste, arriver la même chose dans le sang? Y a-t-il rien de plus conforme à ce qui se passe dans les fièvres putrides simples, ardentes, ou *inflammatoires*? C'est avec bien de la raison que Sydenham qui n'envisageoit les maladies que pratiquement, considéroit la fièvre sous ce point de vue, & l'appelloit *ébullition*, *effervescence*, *mouvement fermentatif*, &c. & il partoit de cette idée dans la pratique sûre & heureuse qu'il suivoit. C'est pourtant là cette théorie qui est si fort décréditée aujourd'hui; il est vrai qu'elle est confondue avec des erreurs, ou des choses moins évidentes; il est peut-être sûr aussi que le zèle pour la fermentation a emporté Willis trop loin; mais n'est-on pas tombé dans un excès au moins aussi condamnable, quand on a voulu la rejeter absolument? L'esprit humain dans ses con-

noissances & ses opinions, ressemble à un pendule qui s'écarte de côté & d'autre, jusqu'à ce qu'il revienne après bien des oscillations, se reposer à un juste milieu; nous poussons d'abord à l'excès les opinions nouvelles; nous les appliquons indifféremment à tous les cas; prises trop généralement elles deviennent fausses, absurdes; on le sent, on les abandonne, & au lieu de les restreindre, donnant dans l'écueil opposé, on les quitte entièrement. Enfin, après bien des disputes & des discussions, on entrevoit la vérité; on revient sur ses pas; on fait revivre les anciennes opinions: souvent bien surpris de répéter en d'autres mots simplement ce qui avoit déjà été dit, on parvient par-là à ce milieu raisonnable, jusqu'à ce qu'une nouvelle révolution, dont les exemples ne sont pas rares en médecine, fasse recommencer les vibrations. C'est ainsi qu'Hippocrate & Galien ont été regardés pendant long-temps comme les législateurs censés, infaillibles de la médecine; ensuite ils ont été persiflés & ridiculisés; leurs sentimens, leurs observations, ont été regardées comme des faussetés, des chimères, ou tout au moins des inutilités. De nos jours en notant leurs erreurs, on a rendu justice à leur mérite, & l'on a vu presque toutes leurs opinions reparoître sous de nouvelles couleurs. La circulation du sang offre une exemple frappant & démonstratif de cette vérité: depuis qu'Harvey eut fait ou illustré par des expériences cette découverte, qui a plus ébloui qu'éclairé, on a été intimement persuadé que le sang suivoit les routes qu'Harvey lui avoit tracées. On commence cependant aujourd'hui à revenir un peu à la façon de penser sur cette matière des anciens; le peu d'utilité que cette prétendue découverte a apporté, a dû d'abord inspirer de la méfiance sur la réalité; les soupçons ont été principalement confirmés par les mouvemens du cerveau; que le célèbre M. de la Mure a le premier observés & savamment exposés dans un excellent mémoire lu à la société royale des sciences de Montpellier, & inséré dans *les mémoires de l'académie royale des sciences de Paris*, année 1739. On ne tardera pas, je pense, à revenir de même à l'égard des chimistes; le temps de leurs

persécutions est passé ; on corrigera les uns, on modérera l'ardeur de ceux qu'un génie trop bouillant ou un enthousiasme fougueux avoit emportés trop loin ; & l'on appliquera de nouveau & avec succès , les principes chimiques mieux constatés & plus connus au corps humain qui en est plus susceptible, que de toutes les démonstrations géométriques, auxquelles on a voulu infructueusement & mal à propos le plier & le soumettre.

Il y a tout lieu de croire que la disposition *inflammatoire* qui est dans le sang , poussée à un certain point , ou mise en jeu par quelque cause procatarctique survenue , réveille sa fermentation , ou pour parler avec les modernes, son mouvement intestin de putréfaction ; il n'en faut pas davantage pour augmenter sa circulation , soit , comme il est assez naturel de le penser , que la contractilité des organes vitaux , & en conséquence leur action , soit animée par-là , soit que l'augmentation de ce mouvement intestin suffise pour faire la fièvre , sans que l'action des vaisseaux y concoure , de même lorsque le vin est agité par une forte fermentation , & qu'il est dans un mouvement rapide , les parois du tonneau n'y contribuent en rien.

Le sang ainsi enflammé , & mêlé avec rapidité , se portera avec plus d'effort sur les parties qui seront disposées , & s'y dégagera peut-être d'une partie du levain *inflammatoire* ; il semble en effet que ces inflammations des viscères ou d'autres parties, soient des especes de dépôts salutaires quoiqu'*inflammatoires* ; ce qui prouve que les viscères sont dans ces maladies pour l'ordinaire réellement enflammés , c'est qu'on y observe 1<sup>o</sup> tous les signes de l'inflammation , les mêmes terminaisons par la suppuration , l'induration & la gangrene. La partie où se fera l'inflammation , décidera la qualité & le nombre des symptômes , &c. Ainsi l'inflammation de la substance du cerveau sera accompagnée de foiblesse extrême , de délire continuel , mais sourd , tranquille , d'abolition dans le sentiment & le mouvement , à l'exception d'une agitation involontaire des mains , qu'on nomme *carposalgie* , tous symptômes

dépendans de la sécrétion troublée & interceptée du fluide nerveux ; celle qui aura son siège dans les membranes extrêmement sensibles qui enveloppent le cerveau , entraînera à la raison de la sensibilité des symptômes plus aigus , un délire plus violent : lorsque la *maladie inflammatoire* portera sur la poitrine , la respiration sera gênée , &c.

Cette croûte blanche , jaune , ou verdâtre qui se forme sur le sang qu'on a tiré des personnes attaquées de ces maladies , paroît n'être qu'un tissu des parties lymphatiques , du suc muqueux , nourricier , dont la sécrétion est empêchée : on observe aussi cette qualité de sang chez les personnes enceintes & autres , où il y a pléthore de suc nourricier ; on pourroit avancer , dit fort ingénieusement M. Bordeu , que le suc muqueux qui nage dans le sang , a quelque rapport au blanc d'œuf qui clarifie une liqueur troublée dans laquelle on le fait bouillir. Ce suc porté dans tous les vaisseaux par le moyen de la fièvre , entraîne avec lui toutes les parties d'urine , de bile & d'autres liqueurs excrémentielles ; il clarifie , pour ainsi dire , le sang ; c'est ce qui se passe dans les maladies putrides *inflammatoires*.

*Partie thérapeutique. Le diagnostic.* Le diagnostic des *maladies inflammatoires* est très-simple & tout naturel. 1<sup>o</sup> Il est facile , en se rappelant ce que nous avons dit plus haut sur la cause , l'invasion , la marche & les terminaisons de ces maladies , de s'assurer de leur présence. 2<sup>o</sup> L'on peut en distinguer les différentes especes par les signes qui leur sont propres , & qu'on peut voir rapportés au long dans les articles qui concernent les *maladies inflammatoires* en particulier. Voy. PLEURÉSIE, PHRÉNÉSIE, &c. 3<sup>o</sup> La connoissance des causes qui ont disposé , produit , excité ces maladies , est assez peu nécessaire pour la curation ; on peut cependant , si l'on en est curieux , l'obtenir par les rapports du malade & des assistans ; il est peut-être plus important pour la pratique de savoir si la *maladie inflammatoire* est épidémique , dépendante d'une cause générale ; un praticien qui voit beaucoup de malades , peut s'en instruire lui-même.

*Prognostic.* Les symptômes essentiels aux *maladies inflammatoires*, ou les accidens qui surviennent ordinairement dans leur cours, en rendent le prognostic toujours fâcheux; on peut assurer avec raison que ces maladies sont dangereuses. L'inflammation ou le dépôt *inflammatoire* qui se fait dans quelques parties, n'en augmente qu'accidentellement le danger; quelquefois, le plus souvent, même il le diminue. Ce dépôt débarrasse, comme nous l'avons déjà remarqué, le sang d'une partie du levain *inflammatoire*. Il y a tout lieu de croire que la *maladie inflammatoire* seroit plus dangereuse s'il n'y avoit point de partie particulièrement affectée. Nous voyons que la fièvre ardente ou *causus*, espece de *maladie inflammatoire* qui n'est décidée à aucune partie, est très-dangereuse; Hippocrate la range parmi les maladies mortelles; lorsque les inflammations extérieures sont formées, la fougue du sang se ralentit, la violence des symptômes s'apaise, & l'on jette le malade dans le danger le plus pressant, si l'on empêche la formation de ces dépôts *inflammatoires*, comme il est arrivé à ceux qui ont voulu, sacrifiant leurs malades à une aveugle routine, accoutumer la petite vérole à la saignée, & comme l'éprouvent encore aujourd'hui ceux qui sans autre indication veulent guérir les *maladies inflammatoires* par la saignée; on ne sauroit cependant disconvenir que ces inflammations attaquant des parties considérables dont les fonctions sont nécessaires à la vie, n'augmentent quelquefois le danger des *maladies inflammatoires*; c'est ce qui fait qu'on doit regarder les *maladies inflammatoires* qui se portent à l'extérieur, comme les moins dangereuses: quant à celles qui affectent quelque partie interne, leur danger varie suivant la situation, la nécessité, la connexion, la disposition, la sensibilité du viscere enflammé, & surtout suivant la nature, le nombre & la vivacité des symptômes que cette inflammation détermine. Pour porter un prognostic plus juste, il me paroît quoiqu'on en dise, que l'on peut tirer quelque lumière de l'examen de la constitution épidémique. Si l'on observe une certaine uniformité dans les symptômes de plusieurs mala-

*dies inflammatoires* qui regnent en même temps, ou un génie épidémique, on peut régler sur les suites plus ou moins fâcheuses qu'ont eu les précédentes, les jugemens de celles sur lesquelles on est obligé de prononcer.

Les *maladies inflammatoires* sont des maladies très-aiguës, dont le sort est toujours décidé avant le quatorzième jour, souvent le sept, quelquefois le quatre-elles se terminent à la santé par une résolution critique, quelquefois par la suppuration; la gangrene entraîne toujours avec elle non-seulement la mort de la partie, mais celle de tout le corps; il y a une espece de *maladie inflammatoire*, l'angine, dont le siege est dans les parties glanduleuses du gosier, qu'on a vu quelquefois se terminer par l'induration; alors la douleur, la chaleur de la partie enflammée diminuent, la fièvre se ralentit sans que la difficulté d'avaler soit moindre, & sans que ce sentiment incommode que le malade éprouve d'un corps comprimant, cesse sensiblement. Alors à l'inflammation succede un skirrhe.

On doit s'attendre à voir périr le malade si l'on n'observe aucun relâche dans les symptômes ni le quatrième ni le cinquième jour, si le pouls conserve toujours un caractère d'irritation; l'on voit alors survenir différens phénomènes qui par leur gravité ou leur anomalie annoncent la mort prochaine. Ces signes varient suivant les maladies. Voyez leur détail au mot SIGNE, FIEVRE, PLEURÉSIE, PÉRIPNEUMONIE, PHRÉNÉSIE, &c. Si à des symptômes extrêmement vifs, à une fièvre violente, à une douleur aiguë succede tout de suite une fièvre presque insensible, des défaillances fréquentes, une apathie générale, que le pouls devienne petit, mol & intermittent, la couleur du visage plombée, &c. la gangrene commence à se former, le malade ne tardera pas à mourir. La résolution dans les *maladies inflammatoires* internes, est de toutes les terminaisons la plus favorable; on a lieu de l'attendre lorsque les symptômes sont assez modérés, & tout appropriés à la maladie, lorsque le quatrième ou le septième jour on voit paroître des signes de coction, que les urines se char-

gent d'un sédiment ou d'un nuage blanchâtre, que le pouls commence à se développer, que la peau devient souple & humide, en un mot que tous les symptômes diminuent : à ces signes succèdent les signes critiques qui annoncent la dépuration du sang, & l'évacuation des mauvais sucs, par les couloirs appropriés. Si ces maladies ne consistoient que dans l'inflammation d'une partie, il ne faudroit pour leur terminaison qu'une simple résolution de cette inflammation; mais ce qui prouve encore mieux ce que nous avons avancé, que le sang étoit altéré, c'est qu'il faut nécessairement une dépuration & des évacuations critiques. Ces évacuations & l'organe par lequel elles doivent se faire, sont prédits & désignés d'avance par différens signes; les plus sûrs & les plus nécessaires sont ceux qu'on tire des modifications du pouls. *V* POU LS.

La suppuration dans les *maladies inflammatoires* extérieures, est toujours un grand bien; mais elle n'est pas toujours un grand mal dans celles qui attaquent les parties internes; il n'est pas nécessaire d'avoir blanchi dans la pratique pour avoir vu beaucoup de *maladies inflammatoires* se terminer par la suppuration sans aucune suite fâcheuse; il m'est arrivé souvent de rencontrer des péripneumonies qui suppuroient sans que le malade courût un danger pressant; on ne doit pas s'effrayer autant qu'on le fait de ces suppurations internes, pourvu que les viscères dans lesquels elles se forment, aient des tuyaux excrétoires : on peut se flatter jusqu'à un certain point, qu'ils donneront passage aux matières de la suppuration : si cette partie n'est point un organe excrétoire, la suppuration est plus dangereuse; mais dans ces cas même, qui ignore les ressources de la nature? N'arrive-t-il pas souvent des heureuses métastases, des transports salutaires, des abcès d'une partie interne à l'extérieur? N'a-t-on pas vu des vomiques se vider par des urines, par des abcès aux jambes, &c?

J'ai observé un dépôt au cerveau se vider & se renouveler jusqu'à trois fois par le nez & les oreilles; combien n'y a-t-il pas d'observations à peu près semblables? On en pourroit conclure qu'il faut souvent

favoriser les suppurations loin de les détourner; c'est pourquoi il est très-important de connoître les cas où la suppuration doit terminer l'inflammation.

Lorsque les symptômes sont violens, qu'ils diminuent peu durant le temps de la coction dont on n'observe que quelques légers signes, & qu'ils reparoissent avec plus d'activité, que la fièvre est forte, que le pouls quoiqu'un peu développé est toujours dur, sur-tout vibratil, & qu'il y a une roideur considérable dans l'artère, que les douleurs que le malade éprouve dans la partie affectée deviennent plus aiguës, qu'il y sent un battement plus vif & plus répété, la suppuration est à craindre, & l'on peut assurer alors que cette issue se prépare. L'abcès est formé lorsque tous ces symptômes disparoissent, qu'il ne reste plus qu'une pesanteur; il survient alors pour l'ordinaire des frissons. Si le pouls vient dans ces circonstances à indiquer un mouvement critique du côté de quelques couloirs, on peut présumer que le pus s'évacuera par les organes dont le pouls annonce l'action.

On peut pour compléter entièrement ce pronostic, y rapporter toutes les prédictions, tous les signes qu'on trouve dans les ouvrages du divin Hippocrate, concernant les maladies aiguës. Nous souhaiterions bien pouvoir entrer dans un détail circonstancié si utile; mais l'ordre proposé pour traiter ces matières ne le comportant pas, nous renvoyons le lecteur aux écrits immortels de ce prince de la médecine, d'autant plus volontiers, que nous sommes assurés qu'outre un pronostic excellent & certain qu'on en tirera, on y prendra du goût pour cette véritable médecine d'observation, & une haine avantageuse pour ces pratiques théoriques & routinières.

*La curation.* Les *maladies inflammatoires* sont des maladies qui se guérissent par leurs propres efforts : la fermentation excitée dans le sang, pour parler avec Willis, suffit pour briser, atténuer, décomposer, assimiler, évacuer les matières qui l'ont excitée, ou comme dit Vanhelmont, la colère & les efforts de l'archée peuvent seuls arracher l'épine incommode qui les a déterminés. Ainsi l'on doit laisser à la



nature le soin de guérir ces sortes de maladies; l'art n'offre aucun secours vraiment curatif; il en fournit qui peuvent modérer, diminuer la fièvre & la violence des symptômes, ou même l'augmenter s'il est nécessaire, & favoriser telle ou telle excréation critique; mais il n'y a point de remèdes qui rétablissent & purifient le sang, & qui emportent les engorgemens *inflammatoires* des viscères. Mais telle est l'inconséquence & le danger des théories les plus reçues, qu'elles conduisent leurs adhérens à des pratiques très-erronées & très-pernicieuses; les uns prenant un symptôme pour la cause, pensent que dans ces maladies l'inflammation des viscères est le point capital, & y dirigent toutes leurs indications; ils mettent tout en œuvre pour prévenir, empêcher, ou faire cesser cette inflammation, & en conséquence entassent erreur sur erreur: ils ont recours à la saignée qu'ils répètent douze, quinze, vingt, trente fois, jusqu'à ce que le malade est réduit à la dernière faiblesse. D'autres croient que ces inflammations sont toujours produites & entretenues par la salure, par un levain, par un foyer situé dans les premières voies; ils mettent tout leur soin à détruire, épuiser ce foyer; & pour en venir plutôt à bout, ils réitèrent tous les deux jours au moins les purgatifs. Que de funestes effets suivent l'application des remèdes aussi peu convenables! Que de malades j'ai vu sacrifiés à de semblables pratiques! J'en rappelle le souvenir avec douleur.

Qu'on considère les effets de ces remèdes pour se convaincre encore plus de leur importunité, & en premier lieu pour ce qui regarde la saignée; il est constant 1°. qu'elle n'attaque pas la cause de la maladie, qu'elle relâche & affoiblit considérablement les malades quand elle est souvent réitérée. 2°. Qu'elle trouble & dérange les évacuations critiques. 3°. D'un autre côté les avantages qu'on prétend en retirer ne sont rien moins que solidement constatés. La saignée fréquente, publient hautement ses amis, empêche, prévient, diminue l'inflammation. Quand le fait seroit aussi vrai qu'il est faux, elle n'en seroit pas plus avanta-

Tome XVIII.

geuse; elle empêcheroit par-là le sang de se déroger & de se purifier en partie. Que penseroit-on d'un homme qui proposeroit de prévenir la formation des exanthèmes *inflammatoires* dans la petite vérole, ou des bubons dans la peste? on le traiteroit de charlatan, & cette proposition seroit hauffer les épaules, & exciteroit la risée: la plupart des rieurs seroient dans le même cas. Nous devons raisonner des *maladies inflammatoires* internes, comme de celles qui ont leur siège à l'extérieur. C'est la même maladie & le même mécanisme; mais heureusement il est rare que les saignées empêchent l'inflammation; elles produisent plutôt l'effet opposé, en relâchant, affoiblissant les vaisseaux; elles augmentent la disposition de la partie affectée, qui n'est probablement qu'une faiblesse, & elles rendent par-là l'engorgement irrésoluble.

Autre prétendu avantage de la saignée, que ses partisans font sonner bien haut, c'est de prévenir la suppuration. Il consiste, par un grand nombre d'observations, que vingt & trente saignées n'ont pu dans bien des cas détourner la suppuration, quand l'inflammation a pris une fois cette tournure. Je serois plus porté à croire que cette terminaison est amenée & accélérée par les fréquentes saignées, sur-tout si on les fait dans le temps qu'une évacuation critique va terminer la *maladie inflammatoire* par la résolution; j'en ai pour garant plus de cinquante observations dont j'ai été le témoin oculaire: je n'en rapporte qu'une. Un jeune homme étoit au neuvième jour d'une fluxion de poitrine; il avoit été saigné quatre ou cinq fois, le pouls étoit souple, mou, rebondissant, critique, sans caractère d'irritation; l'expectoration étoit assez facile; on saigne le malade; les crachats sont à l'instant beaucoup diminués; la fièvre, les inquiétudes augmentent; on veut calmer ces symptômes; on resaigne, le malade s'affoiblit, la fièvre persiste, le pouls se concentre, l'artere devient roide, les crachats sont entièrement supprimés; il survient des frissons, crachement de pus, sueurs nocturnes; le malade meurt le vingtunième jour. Mais je vais plus loin; quand

Y y y

il seroit possible de prévenir la suppuration, il seroit souvent dangereux de le tenter : s'est-on jamais avisé de vouloir empêcher la suppuration des pustules varioleuses ? A-t-on pu y réussir, ou si on l'a fait, la mort du malade n'a-t-elle pas suivi de près une entreprise si téméraire ? La même chose doit arriver à l'intérieur ; il vaut mieux laisser subir au malade l'événement incertain d'une suppuration interne, que de l'exposer à une mort assurée ; la nature a mille ressources pour évacuer le pus, quand même ( ce qui est le cas le plus fâcheux ) le viscere n'auroit point de tuyau excrétoire. Si la suppuration est extérieure, il ne faut rien oublier pour la favoriser ; elle est toujours salutaire, & n'a aucun inconvénient remarquable ; elle épargne beaucoup de remèdes, & procure un prompt & sûr rétablissement. On peut juger par-là que la saignée ( je parle surtout de celle qui est souvent répétée ) est nuisible & dangereuse, loin de produire les effets heureux qu'on a coutume d'en attendre. Au reste quand je blâme ces saignées, je n'en blâme que l'abus, qui a fait plus de mal qu'on ne tirera jamais d'utilité des saignées modérées. Je n'ignore pas qu'une seconde ou troisième saignée peuvent très-bien convenir dans le temps de crudité ou d'irritation des *maladies inflammatoires*, pour diminuer, calmer la violence de certains symptômes, pour ralentir l'impétuosité trop grande des humeurs ; on peut la placer très-avantageusement au commencement de ces maladies, sur-tout dans des sujets pléthoriques, lorsque le pouls est oppressé, petit, enfoncé ; mais ayant du corps & une certaine force, la saignée alors élève, développe le pouls, augmente la fièvre, & fait manifester l'inflammation dans quelques parties ; il semble qu'elle favorise le dépôt *inflammatoire* ; ainsi lorsque la quantité ou le mouvement excessif du sang retarde l'éruption de quelque fièvre exanthématique, nous la facilitons par la saignée, & ce sont les cas où elle est le plus favorable. Il importeroit fort peu qu'on tirât le sang du pié ou du bras, si dans la saignée du pié on ne le faisoit tremper dans l'eau chaude ; & c'est souvent à cette espece de bain que méritent

d'être rapportés bien des effets qu'on attribue sans fondement à l'évacuation du sang faite déterminément par le pié. Cette saignée, pratiquée de cette façon, est préférable dans les maladies de la tête : deux ou trois saignées au plus placées à propos pendant l'irritation, dans les *maladies inflammatoires* suffisent. J'ai vu beaucoup de malades attaqués de ces maladies, il m'est rarement arrivé de prescrire plus de deux ou trois saignées ; je n'ai jamais eu lieu de m'en repentir. Les saignées ainsi modérées, sont toujours suivies d'un heureux succès ; elles ne peuvent être qu'indifférentes, si elles ne sont pas utiles ; la qualité du sang coéneux est une foible raison pour engager à multiplier les saignées ; tout le sang est semblable ; si on le tiroit tout, il offrirait jusqu'à la dernière goutte le même phénomène.

Nous pouvons appliquer aux purgatifs cathartiques dont il est ici question, ce que nous avons dit de la saignée. Quelques signes de putridité assez ordinairement présents dans ces maladies, & qui en sont plutôt l'effet que la cause ; la couleur blanchâtre de la langue ont été saisis aussi-tôt pour des signes indiquant l'administration des purgatifs. En conséquence on a purgé ; les digestions toujours lésées ont offert les mêmes signes, on a cru qu'il y avoit un amas de mauvais suc dans les premières voies, on a voulu l'évacuer, on a repurgé ; le même succès accompagnant l'opération de ces remèdes, on les a répétés ainsi de suite, tous les deux jours jusqu'à ce que la santé, ou plutôt une convalescence longue & pénible, ou la mort terminât la maladie.

1°. Le principe sur lequel est fondé cette administration fréquente des purgatifs est au moins hypothétique, pour ne pas dire démontré faux. 2°. L'action des purgatifs affoiblit. 3°. Elle attire aux intestins toutes les humeurs, & les dérive des autres couloirs ; elle détourne principalement la matière de la transpiration. 4°. Ils empêchent par-là les autres évacuations critiques. 5°. Leur usage répété énerve le ton des solides & du sang même, & en épuise ( pour parler avec les anciens ) l'humide radical. Cependant, à parler vrai, ces remèdes, à

moins qu'ils ne soient extrêmement réitérés, ne sont pas aussi dangereux que la saignée; la raison en est, qu'on les donne fort légers; l'on prétend purger, & l'on ne purge point; le remède, heureusement pour le malade, ne produit pas l'effet que le médecin en attend, aussi souvent ces remèdes donnés dans le temps de la crudité, ne changent rien à la maladie; ils sont simplement indifférens. Il n'en est pas de même dans le temps que la crise se fait; si l'évacuation critique se fait par les selles, les purgatifs la secondent; mais pour un heureux succès, effet du hasard, combien de fois n'arrive-t-il pas que la crise préparée par un autre couloir, est dérangée par l'action du purgatif hors de propos? J'ai vu cependant, souvent par un bizarre effet du purgatif, l'expectoration favorisée, le médecin n'ayant d'autre indication qu'une aveugle routine, vouloir purger. Il ne donnoit que de la manne; elle ne produisoit aucun effet par les selles, pouvoit alors par les crachats: c'étoit exactement le cas de dire que le remède en favoit plus que le médecin. Un nombre infini de malades doivent, ainsi que je l'ai observé, leur salut au quiproquo fortuné du remède. Un autre purgatif auroit purgé, arrêté les crachats & augmenté la maladie. Il est bien heureux que ces praticiens routiniers ne se servent que des remèdes de médiocrité, & qu'ils aient entièrement abandonné les purgatifs des anciens. Les purgatifs en général sont moins contraires dans les maladies inflammatoires de la tête, que dans celles qui portent à la poitrine; dans celles-ci Baglivi, trop outré, les regarde comme une peste. Il est cependant certains cas où ils pourroient être employés dès le commencement avec fruit, ou du moins sans inconvénient. Il est à propos de balayer les premières voies lorsqu'elles sont infectées de mauvais suc, & qu'elles sont comme engourdies sous leur poids; on essaye d'ailleurs par ce moyen à préparer aux alimens & aux remèdes un chemin pur & facile qui, sans cette précaution, passeroient dans le sang, changés, altérés & corrompus. Ces cas doivent être bien examinés; le point principal

est de bien saisir l'indication; les signes ordinaires de putridité sont souvent trompeurs & passagers: un purgatif qui ne seroit indiqué que par eux, seroit souvent trop hasardé. Je suis persuadé qu'on pourroit tirer beaucoup de lumières de la connoissance des différentes modifications de pouls; on y peut observer certains caracteres qui font connoître lorsque l'estomac est surchargé; les intestins sont infectés de mauvais suc, lorsque les humeurs se portent vers les premières voies. Voyez POULS. Alors on a tout à espérer d'un purgatif placé dans ces circonstances; il doit être léger ou médiocre; pour peu qu'il fût fort il exciteroit des superpurgations; le développement du pouls succédant à l'opération du remède, en marque la réussite. Il n'en est pas des purgatifs émétiques comme des cathartiques, les effets en sont bien différens; les émétiques, loin de détourner, d'arrêter la transpiration, la favorisent, l'augmentent; loin d'empêcher les dépôts inflammatoires, ils semblent y concourir; ils facilitent l'éruption varioleuse, languissante; ils aident à la décision des crises: on les donne souvent moins pour procurer l'évacuation des matières qui sont dans l'estomac, que pour exciter une secousse générale, qui est presque toujours très-avantageuse, & qui semble viser & parvenir au même but que la fièvre elle-même; aussi arrive-t-il souvent que la fièvre est calmée, suspendue, quelquefois totalement emportée par l'action d'un émétique. Je suis étonné, dit Sydenham, du soulagement que les émétiques procurent dans les maladies; car souvent les matières évacuées sont en petite quantité, & ne paroissent avoir aucun mauvais caractère; les symptômes en sont souvent beaucoup diminués, & la maladie parcourt paisiblement & sans danger ses différentes périodes; c'est ce qui fait qu'ils conviennent beaucoup au commencement des maladies. Sydenh. Oper. med. constit. epid. an. 1662, cap. iv & v.

Quelquefois aussi l'estomac est réellement affecté, il est surchargé, & il entraîne l'affaiblissement de toute la machine; il concentre, resserre le pouls, il tend l'artere

& la rend vibratile. L'émétique administré alors produit un effet étonnant. La présence du pouls stomacal, a remarqué fort judicieusement M. Bordeu, favorise l'effet de l'émétique, & peut servir d'indication certaine pour le placer. Je crois qu'il est toujours à propos de commencer le traitement d'une *maladie inflammatoire* par l'émétique; on pourra, suivant l'indication & la vivacité des symptômes, le faire précéder d'une ou de deux saignées, pour en prévenir les mauvais effets & en faciliter même l'opération; lorsqu'on le donne avec ces précautions, & au commencement de la maladie sur-tout, il n'y a rien à craindre, mais tout à espérer de son administration. Le cas où il sembleroit le plus contre-indiqué, sont les *maladies inflammatoires* de la poitrine; ce sont pourtant celles où il réussit le mieux; il n'y a que des médecins inexpérimentés qui puissent s'effrayer d'un point de côté ou d'un crachement de sang; on voit au contraire ces accidens diminuer après l'opération de l'émétique; on peut après, si l'indication est bien marquée, & si le cas l'exige, donner un ou deux cathartiques pris dans la classe des médiocres ou des minoratifs; mais rarement on est obligé de recourir à ces remèdes; je serois d'avis que dans leur exhibition on eût un peu plus d'égard au jour de la maladie. Hippocrate, exact observateur, a remarqué que les purgatifs étoient plus utiles les jours pairs, & que leur usage étoit souvent dangereux les jours impairs: cette remarque mérite quelque attention. Si après qu'on a fait précéder ces remèdes, la fièvre *inflammatoire* est modérée, qu'on n'observe rien de dangereux, d'anomale dans le cours des symptômes, le médecin doit rester oisif spectateur, jusqu'à ce que la coction faite il se prépare quelque effort critique à seconder, ou, pour s'accommoder aux préjugés reçus, & satisfaire l'envie singulière qu'ont quelques malades d'être médicamentés, on peut les amuser par des riens, par des remèdes indifférens dont la médecine abonde, par des petits laits, des tisanes, des loocs, des lavemens; encore doit-on être plus circonspect pour ces derniers remèdes dans les fièvres exanthématiques, dans celles qui portent à la poitrine; ils

sont souvent *mauvais*: j'en ai vu de très-pernicieux effets dans la petite vérole. Si la fièvre étoit trop forte, ce qui est assez rare, on pourroit avoir recours aux saignées, aux lavages, aux délayans, &c. Si elle est trop foible, qu'on apperçoive une langueur, un affaïssement dans la machine, il faut recourir de bonne heure aux remèdes qui animent, stimulent les vaisseaux, aux cordiaux, plus ou moins actifs, aux élixirs spiritueux, aromatiques, aux huiles essentielles, à l'éther. Ces remèdes employés à propos peuvent sauver quelquefois la vie aux malades, dans le cas où le dépôt *inflammatoire* ne peut être formé, & qu'il va se faire un repompement dangereux de cette matière dans le sang; lorsqu'il est à craindre qu'un malade succombe dans le froid d'un redoublement, on peut lui faire passer ce détroit, & le mettre en état de supporter des efforts critiques, & de résister aux évacuations qui doivent terminer la maladie; mais pour donner ces remèdes, il ne faut pas attendre que le malade soit à l'agonie, hors d'état d'en profiter. Il est si ordinaire aux médecins de différer l'usage des cordiaux jusqu'à ces derniers momens, dans la crainte mal entendue d'augmenter la fièvre & d'échauffer, qu'il semble qu'on porte un arrêt de mort à un malade quand on veut lui prescrire une potion cordiale. De tous les cordiaux, ceux qui agissent le plus vite & le plus sûrement, qui sont les plus propres à tirer le sang des vaisseaux de l'engourdissement, sont sans contredit les vésicatoires; leur application relève le pouls, augmente la force & la tension, fait cesser les assoupissemens, calme souvent les délire opiniâtres. On a vu des pleurétiques tirés comme par enchantement des portes de la mort par l'application des vésicatoires sur le côté affecté; les efforts critiques sont aidés, & même déterminés par leur moyen; il n'y a pas de remède plus assuré pour favoriser une crise languissante; mais comme ils produisent de grands biens quand ils sont appliqués à propos, ils font beaucoup de mal quand ils sont employés à contre-temps; c'est pourquoi ils exigent dans leur usage beaucoup de circonspection.

Lorsque la crise est prête à se faire, la nature nous en instruit par divers signes; elle nous fait même connoître le couloir qu'elle destine à l'excrétion critique; on peut lui aider dans cet ouvrage, & déterminer les humeurs aux tuyaux excrétoires qu'elle doit choisir, dit Hippocrate, *αδειν οκβα αν μαλιστα ρεπη η φησις, ταυτα αγειν δια των ευμφοροντων χωριων.* Voyez CRISE. « Il faut » pousser aux couloirs que la nature affecte, » les humeurs qui doivent être évacuées » par les endroits les plus convenables. *Aphor. 22, libr. I.* Il est très-important de bien examiner les différens signes critiques; on n'en doit négliger aucun pour connoître sûrement par quel endroit se fera l'évacuation critique; si la maladie doit se juger par l'expectoration, on ne peut seconder cette excrétion véritablement que par le kermès minéral; tous les autres béchiques sous forme de looc, de tisanes, ne font que peu ou point d'effet; si la crise se prépare par les sueurs, on doit donner les sudorifiques plus ou moins forts, suivant la longueur des efforts critiques: les légers purgatifs facilitent la crise qui doit se faire par le dévoiement, ainsi des autres.

Si la maladie se termine par la suppuration, il faut entièrement laisser tout l'ouvrage à la nature, sans l'affoiblir par les laitages affadissans, &c. on pourra tout au plus lui aider lorsque les caracteres du pous indiquent qu'elle ménage l'évacuation du pus par quelque couloir. Le mécanisme des métastases nous est totalement inconnu, & nous ne sommes pas plus instruits de ce qu'il faudroit faire pour les déterminer. Je crois cependant, dans les suppurations de la poitrine, qu'il seroit à propos de tenter l'application des cauterés du feu aux jambes: dans ces maladies la nature affecte souvent cette voie. On pourroit aussi dans certains cas de suppuration interne, procurer, par des opérations chirurgicales, une issue au pus renfermé dans quelque cavité, par l'empyeme dans les pleurésies, par le trépan dans les phrénésies, &c. Si la suppuration est extérieure, le traitement est tout simple, il n'exige aucune considération particulière. *Article de M. MENURET.*

INFLEXIBILITÉ, INFLEXIBLE, (*Gramm.*) qu'on ne peut fléchir. Il se dit au physique & au moral. Il y a des bois *inflexibles*. La plupart des corps fossiles sont *inflexibles*, ou ne peuvent être pliés sans être rompus. On dit un homme *inflexible*, un caractère *inflexible*. Il s'applique donc aux personnes & aux choses. L'*inflexibilité* n'est ni une bonne ni une mauvaise qualité; c'est la circonstance qui en fait un vice ou une vertu.

INFLEXION, s. f. *terme de Gramm.* On confond assez communément les mots *inflexion* & *terminaison*, qui me paroissent pourtant exprimer des choses très-différentes, quoiqu'il y ait quelque chose de commun dans leur signification. Ces deux mots expriment également ce qui est ajouté à la partie radicale d'un mot; mais la *terminaison* n'est que le dernier son du mot modifié, si l'on veut, par quelques articulations subséquentes, mais détaché de toute articulation antécédente. L'*inflexion* est ce qui peut se trouver dans un mot entre la partie radicale & la terminaison. Par exemple, *am* est la partie radicale de tous les mots qui constituent la conjugaison du verbe *amo*; dans *amabam*, *amabas*, *amabat*, il y a à remarquer *inflexion* & *terminaison*. Dans chacun de ces mots la *terminaison* est différente, pour caractériser les différentes personnes; *am* pour la première, *as* pour la seconde, *at* pour la troisième; mais l'*inflexion* est la même pour marquer que ces mots appartiennent au même temps, c'est *ab* par-tout.

Voilà donc trois choses que l'étymologiste peut souvent remarquer avec fruit dans les mots, la *partie radicale*, l'*inflexion* & la *terminaison*. La *partie radicale* est le type de l'idée individuelle de la signification du mot; cette racine passe ensuite par différentes métamorphoses, au moyen des additions qu'on y fait, pour ajouter à l'idée propre du mot les idées accessoires communes à tous les mots de la même espèce. Ces additions ne se font point témérairement, & de manière à faire croire que le simple hasard en ait fixé la loi; on y reconnoît des traces d'intelligence & de combinaison, qui déposent qu'une raison saine a dirigé l'ouvrage. L'*inflexion* a sa

raison; la *terminaison* a la sienne; les changemens de l'une & de l'autre ont aussi la leur; & ces élémens d'analogie entre des mains intelligentes, peuvent répandre bien de la lumière sur les recherches étymologiques, & sur la propriété des termes. On peut voir article TEMPS, de quelle utilité est cette observation pour en fixer l'analogie & la nature, peu connue jusqu'à présent. (B. E. R. M.)

INFLEXION, f. f. en Optique, est la même propriété des rayons de lumière, qu'on appelle autrement & plus communément *diffraction*. Voyez DIFFRACTION.

Point d'inflexion d'une courbe, en terme de Géométrie, est le point où une courbe commence à se courber, ou à se replier dans un sens contraire à celui dans lequel elle se courboit d'abord; c'est-à-dire, ou de concave qu'elle étoit vers son axe elle devient convexe, ou réciproquement.

Si une ligne courbe telle que *AFK* (Pl. de Géom. fig. 100.) est en partie concave & en partie convexe vers quelque ligne droite que ce soit, comme *AB*: le point *F*, qui sépare la partie concave de la partie convexe, est appelé le point d'inflexion, lorsque la courbe étant continuée au-delà de *F*, suit la même route; mais lorsqu'elle revient vers l'endroit d'où elle est partie, il est appelé point de rebroussement. Voyez REBROUSSEMENT.

Pour concevoir ce que l'on vient de dire, il faut considérer que toute quantité qui augmente ou qui diminue continuellement, ne peut passer d'une expression positive à une négative, ou d'une négative à une positive, qu'elle ne devienne auparavant égale à l'infini ou à zéro. Elle devient égale à zéro lorsqu'elle diminue continuellement, & égale à l'infini lorsqu'elle augmente continuellement.

Maintenant si l'on mène par le point *F* l'ordonnée *EF* & la tangente *FL*, & d'un point *M* pris sur la partie *AF*, l'ordonnée *MP*, & la tangente *MT*, pour lors, dans les courbes qui ont un point d'inflexion, l'abscisse *AP* augmente continuellement, de même que la partie *AT* du diamètre comprise entre le sommet de la courbe & la tangente *MT*, jusqu'à ce que le point *P* tombe en *E*; après quoi elle commence

à diminuer: d'où il suit que la ligne *AT* doit devenir un *maximum AL*, lorsque le point *P* tombe sur le point *E*.

Dans les courbes qui ont un point de rebroussement, la partie *AT* augmente continuellement, de même que l'abscisse, jusqu'à ce que le point *T* tombe en *L*; après quoi elle diminue de nouveau: d'où il suit que *AP* doit devenir un *maximum*, lorsque le point *T* tombe en *L*.

Si  $AE = x$ ,  $EF = y$ , on aura  $AL = \frac{y dx}{dy} - x$ , dont la différence, en suppo-

sant  $dx$  constante, est  $\frac{-d dy \cdot dy}{dy^2} \times y$ ,

qui étant faite  $= 0$ , pour avoir le cas où *AL* est un *maximum* (*V MAXIMUM*), donnera  $d dy = 0$ ; formule générale pour trouver le point d'inflexion ou de rebroussement, dans les courbes dont les ordonnées sont parallèles entr'elles. Car la nature de la courbe *AFK* étant donnée, on peut trouver la valeur de  $y$  en  $x$ , & celle de  $dy$  en  $dx$ ; laquelle valeur de  $dy$  étant différenciée en faisant  $dx$  constante, on aura une équation en  $x$ , qui étant résolue donnera la valeur de  $AP = x$ , qui portera au point d'inflexion *F*.

Au reste il faut remarquer qu'il y a des cas où il faut faire  $d dy = \infty$  au lieu de  $0$ .

M. l'abbé de Gua, dans ses usages de l'analyse de Descartes, a fait des observations importantes sur cette règle, pour trouver les points d'inflexion, & y a ajouté la perfection qui lui manquoit. Voyez cet ouvrage, p. 268.

On peut voir au mot DIFFÉRENTIEL, ce que nous avons dit sur la règle pour trouver les points d'inflexion, en faisant  $\frac{dy}{dx} = z$ , elle consiste à trouver le point où

$z$  est un *maximum* ou un *minimum*: ainsi toutes les difficultés qui peuvent se rencontrer dans l'application de la règle pour les points d'inflexion, sont précisément les mêmes qui peuvent se rencontrer dans l'application de la règle pour les maxima & minima. Voyez donc l'art. MAXIMUM, & remarquez que pour trouver les points d'inflexion de la courbe dont  $x$  &  $y$  sont les coordonnées, il suffit de trouver les maxima

& minima des ordonnées de la courbe dont  $x$  &  $z$  sont les coordonnées. Or puisqu'on a une équation entre  $x$  &  $y$ , & une autre entre  $x$ ,  $y$  &  $z$ , il est aisé d'en avoir une entre  $x$  &  $z$ , en faisant évanouir  $y$ . V. EQUATION & ÉVANOUIR, &c. (O)

INFLEXION, (*Astron.*) C'est le nom que les astronomes donnent au phénomène qui leur paroît constaté depuis quelques années : les rayons de lumière se rompent dans l'atmosphère de la terre d'environ 33 minutes. Si la lune a une atmosphère, & que les rayons y soient rompus; cette réfraction doit produire des effets sensibles sur les éclipses; & pour peu qu'elle soit sensible, elle doit en changer la durée.

L'*inflexion* des rayons qui rasent les bords de la lune, paroît démontrée par les observations de l'éclipse de 1764, que M. du Séjour a discutées dans plusieurs mémoires avec beaucoup d'habileté : il la trouve d'environ  $4\frac{1}{2}$  secondes, & il l'attribue à une petite réfraction de l'atmosphère de la lune. Ayant comparé d'abord ses distances des cornes de l'éclipse du soleil à divers instans que M. Short avoit observées à Londres, il vit qu'on ne pouvoit les concilier. La réfraction dans l'atmosphère de la lune, & les causes physiques d'*inflexion* dont M. de la Hire, M. Euler & M. le Nonnier, &c. avoient parlé, lui firent naître l'idée de calculer les mêmes phases avec une formule, dans laquelle entroit la supposition d'une *inflexion*, dont la valeur pouvoit se déterminer ensuite, en comparant la formule avec les observations; & il trouva qu'il falloit, pour concilier toutes ces observations, faire l'*inflexion* d'environ  $4\frac{1}{2}$  secondes. C'est à peu près le même effet, quant au calcul des éclipses, que si l'on diminueoit de 9" le diamètre de la lune. (*M. DE LA LANDE.*)

INFLUENCE, f. f. (*Métaphysiq.*) terme dont on s'est servi pour rendre raison du commerce entre l'ame & le corps, & qui fait la première des trois hypothèses reçues sur cette matière. Voyez l'examen des deux autres dans les *articles* CAUSES OCCASIONNELLES, & HARMONIE PRÉÉTABLIE. On y prétend que l'ame agit physiquement sur le corps, & le corps sur l'ame, par une action réelle & une véritable *influence*.

C'est le système le plus ancien & le plus goûté du vulgaire; cependant il ne réveille absolument aucune idée: il ne présente à l'esprit qu'une qualité occulte: voici les principales raisons qui empêchent de l'admettre. 1°. On ne fera jamais comprendre, même à ceux qui admettent l'action d'une substance créée sur l'autre, que deux substances aussi différentes que l'ame & le corps, puissent avoir une communication réelle & physique, & sur-tout que le corps puisse agir sur l'ame & l'affecter par son action. Supposer dans l'ame & dans le corps un pouvoir à nous inconnu d'agir l'un sur l'autre, c'est ne rien expliquer; on ne peut soutenir ce système avec quelque apparence, qu'en avouant que l'ame est matérielle, avec lequel on ne se laissera pas aisément aller crainte des conséquences. 2°. On a aujourd'hui une démonstration contre ce système; car M. de Leibnitz & d'autres grands hommes ont découvert plusieurs loix de la nature qui y sont entièrement contraires, & que les plus grands mathématiciens ont cependant reconnues pour certaines; telles sont celles-ci. 1°. Qu'il n'y a point d'action dans les corps sans réaction, & que la réaction est toujours égale à l'action; or, dans l'action du corps sur l'ame, il ne sauroit y avoir de réaction, l'ame n'étant pas matérielle. 2°. Que dans tout l'univers il se conserve toujours la même quantité de forces vives, ou de la force absolue. 3°. Qu'il s'y conserve aussi la même quantité de force directive, ou la même direction dans tous les corps ensemble, qu'on suppose agir entre eux de quelque manière qu'ils se choquent. Or il est aisé de voir que la seconde loi ne sauroit subsister, si l'ame peut donner du mouvement au corps, car en ce cas elle augmentera la quantité des forces vives, ou de la force absolue; & la troisième ne sera pas moins renversée, si l'ame a le pouvoir de changer la direction de son corps, & par son moyen celle des autres. Voyez VATEL, *Défense du syst. Leib.* 894, 134. Les Cartésiens ont déjà senti ces difficultés, qui leur ont fait rejeter l'influence physique, quoiqu'ils se soient trompés, en disant qu'il se conserve toujours la même quantité de mouvement.

La cause occasionnelle n'est que l'occasion seulement, & non pas la cause directe de l'effet qui s'ensuit.

L'influence rejetée a conduit les philosophes à deux autres systèmes, sur l'union de l'ame & du corps. L'un est celui des causes occasionnelles du P. Mallebranche, & l'autre celui de l'harmonie préétablie de M. Leibnitz. Voyez son art.

Ceux qui admettent les causes occasionnelles, conçoivent que Dieu est lui-même l'auteur immédiat de l'union que nous remarquons entre l'ame & le corps. Mon ame veut mouvoir mon bras, & Dieu le meut; je veux jeter une boule, Dieu étend mon bras, applique ma main sur la boule, me la fait empoigner, &c. Tous ces mouvemens se font exactement pendant que je le veux, & c'est pour cette raison, que je me crois la cause de ces différens mouvemens. Les mouvemens de l'ame & du corps ne sont donc que l'occasion de ce qui se passe dans l'un & dans l'autre. Pareillement lorsque des corps étrangers agissent sur nos nerfs, Dieu est l'auteur immédiat des perceptions qui naissent de leur action: pendant que ma main s'applique à la boule, je ne sens point la boule; mais Dieu me donne la perception de cet attouchement.

Ceux dont nous rapportons le sentiment, étendent même cette action immédiate de Dieu jusqu'à la communication du mouvement, lorsqu'un corps en choque un autre.

Cette opinion est fondée, 1°. sur ce que posé ce commerce réciproque & occasionnel, on comprend aisément que le corps & l'ame font une seule personne; car, puisque l'ame est gouvernée à l'occasion du corps, & le corps à l'occasion de l'ame, aucune de ces deux substances n'est totale & complète, aucune par conséquent n'est personne. 2°. En ce qu'il est vraisemblable que Dieu est la seule cause efficiente de ce commerce; car l'influence mutuelle de l'ame sur le corps & du corps sur l'ame, ne sauroit jamais se comprendre.

Mais il y a des philosophes auxquels les conséquences de ce système paroissent ridicules; par exemple, ce n'est point un

boulet de canon qui tue un homme, c'est Dieu qui le fait. Le mouvement du canonier, dont le bras remue par la puissance de Dieu, a porté du feu sur la poudre d'un canon, a déterminé Dieu à enflammer la poudre, la poudre enflammée a déterminé Dieu à pousser le boulet, & le boulet poussé jusqu'à la superficie extérieure du corps de l'homme, a déterminé Dieu à briser les os de cet homme; un poltron qui s'enfuit, ne s'enfuit pas; mais le mouvement de la glande pinéale agitée par l'impression d'un bataillon ennemi, qui vient à lui hérissé de bayonnettes au bout du fusil, détermine Dieu à remuer les jambes de ce poltron, & à le porter du côté opposé à celui d'où vient ce bataillon.

On a souvent dit dans un sens moral que le monde est un théâtre où chacun joue son rôle; mais on pourroit dire ici, dans un sens physique, que l'univers est un théâtre de marionnettes, & que chaque homme est un polichinelle, qui fait beaucoup de bruit sans parler, & qui s'agite beaucoup sans se remuer.

INFLUENCE (des Astres.) V ASTRES vol. III, p. 738.

INFORMATION, s. f. (Jurisprud.) est un acte judiciaire contenant les dépositions des témoins que l'on fait entendre sur un crime ou délit dont la partie civile ou publique a rendu plainte.

Anciennement les informations étoient quelquefois qualifiées d'enquêtes; mais pour les distinguer des enquêtes qui se font en matière civile, on les appelloit *enquêtes de sang*, ce qui convenoit principalement à celles que l'on faisoit en cas de meurtres, homicides, assassinats: les informations se font ordinairement en conséquence d'une permission accordée par le juge sur la requête à lui présentée par celui qui a rendu plainte; cependant lorsqu'un accusé est pris en flagrant délit, & qu'il s'agit d'un crime qui intéresse le public, le juge peut informer d'office.

Cette enquête d'office se nommoit autrefois *apprise*, comme qui diroit ce que le juge a appris; il en est parlé dans les coutumes de Beauvoisis ch. IV, & dans les registres du parlement; il y avoit une grande différence entre *apprise* & *enquête*



ou *information*. L'enquête portoit fin de querelle ; l'apprise n'en portoit point , c'est-à-dire , qu'on pouvoit condamner un accusé sur une enquête ou *information* ; au lieu qu'on ne pouvoit pas juger sur une simple apprise. Celle-ci , dit Beaumanoir , servoit seulement à rendre le juge plus savant.

Ces sortes d'apprises se faisoient tant en matiere civile que criminelle , comme il paroît par une ordonnance de Louis Hutin , du mois de mai 1315 , faite à la supplication des nobles de Champagne , où le roi ordonne que chacun pris pour crime soit ouï en ses bonnes raisons , & que si aucune apprise se faisoit contre lui , que par cette seule apprise il ne fût condamné ni jugé.

Les enquêtes ou *informations* étoient publiques en matiere criminelle aussi bien qu'en matiere civile , & l'on en donnoit copie à l'accusé , lorsqu'il le demandoit , à ses frais. Cependant on distinguoit quelquefois l'enquête de l'*information* ; l'enquête devoit précéder l'*information* , & alors celle-ci étoit secreete. C'est ce que nous apprend une ordonnance de Philippe de Valois , du mois de juin 1338 , *art. 21*.

Dans la suite , au contraire , c'étoit l'*information* secreete qui devoit précéder l'enquête ; mais alors par le terme d'enquête on entendoit le procès criminel , comme il paroît par des lettres du roi Jean , du mois de décembre 1362 , portant confirmation des privilèges accordés aux habitans de Langres par leur évêque , où il ordonne qu'avant de faire le procès d'office à un criminel , il seroit fait une *information* secreete , à moins que le fait ne fût notoire , & que l'accusé ne fût quelqu'un mal-famé ou véhémentement soupçonné du fait. Cette *information* secreete étoit , à ce qu'il semble , un ménagement que l'on gardoit pour ne point diffamer légèrement quelqu'un qui jouissoit d'une bonne réputation , & qui par l'événement de l'instruction pouvoit n'être pas trouvé coupable.

On voit pareillement dans les privilèges accordés à la ville de Sarlat , par Charles V , au mois d'août 1370 , *art. 11* , que les juges royaux de Sarlat ne pouvoient

mettre en enquête ou *prévention* les habitans de cette ville , sur les crimes ou délits dans lesquels ils seroient compliqués , qu'ils n'eussent auparavant fait une *information*.

De ces ordonnances & de plusieurs autres semblables , il résulte que l'*information* secreete se faisoit d'abord pour découvrir l'auteur du crime , & que l'enquête signifioit les procédures qui se faisoient ensuite contre celui qui étoit prévenu de ce crime.

Présentement toutes *informations* en matiere criminelle sont pieces secretes du procès , & il n'est pas permis aux greffiers d'en délivrer des copies.

On trouve dans quelques anciennes ordonnances que c'étoit des notaires tabelions qui recevoient les enquêtes ; mais ces notaires faisoient alors la fonction de greffiers.

Anciennement on ne devoit point faire d'*information* sous le nom du procureur général , s'il n'y avoit à cet effet des lettres du roi ou du procureur général , comme il est dit dans une ordonnance de Philippe de Valois , de l'an 1344. Présentement les témoins peuvent être administrés sans lettres , soit par le procureur du roi ou par celui du seigneur , ou par la partie civile s'il y en a une.

Les enfans de l'un & de l'autre sexe , quoiqu'au-dessous de l'âge de puberté , sont reçus à déposer , sauf en jugeant d'avoir par les juges tel égard que de raison à la nécessité & à la solidité de leur témoignage.

Toutes personnes assignées pour être ouïes en *information* , ou pour être récohlées ou confrontées , sont tenues de comparoir , & les laïcs peuvent y être contraints par amende sur le premier défaut , & par emprisonnement de leur personne en cas de contumace , même les ecclésiastiques par amende , au paiement de laquelle ils peuvent être contraints par saisie de leur temporel ; les supérieurs réguliers sont tenus d'y faire comparoir leurs religieux à peine de saisie de leur temporel , & de suspension de privilèges à eux accordés par le roi.

Les dépositions de chaque témoin doi-

vent être rédigées à charge ou à décharge.

Ils doivent être ouïs secrètement & séparément.

Les dépositions qui ont été déclarées nulles par quelque défaut de formalité, peuvent être réitérées si le juge l'ordonne.

Le juge taxe les frais & salaires aux témoins qui le requierent.

Le surplus des formalités qui doivent être observées dans les *informations*, est expliqué dans l'ordonnance criminelle, *tit. VI. (A)*

*Information par addition*, est celle qui se fait sur de nouvelles preuves qui sont survenues après l'*information* faite; elle se fait en vertu d'une permission du juge donnée en connoissance de cause. (A)

*Information de vie & mœurs*, est une espèce d'enquête d'office que le procureur général dans les cours souveraines, ou le procureur du roi dans les autres sieges, fait faire à la requête, de la conduite & des mœurs de celui qui se présente pour être reçu dans quelque charge, soit de judicature ou autre, qui oblige de prêter serment entre les mains du juge. (A)

\* *INFORME*, adj. (*Gramm.*) qui n'a pas la forme exigée par les règles de l'art ou de la nature.

Un monstre est une production *informe* de la nature.

Il n'y a aucune sorte de productions artificielles où l'on n'en rencontre d'*informes*.

*INFORME*, adj. (*Astronom.*) Les étoiles *informes* sont celles qu'on n'a point réduites en constellations. On les appelle encore *sporades*, mais moins communément.

Les anciens en avoient laissé un très-grand nombre de cette espèce; mais Hévélius & quelques astronomes modernes en ont fait des constellations nouvelles. *Voy. ÉTOILES & CONSTELLATIONS. Chambers. (O)*

*Supplément à l'article précédent, par M. DE LA LANDE.*

*INFORMES*, (*Astr.*) nom que les astronomes ont donné assez mal à propos aux étoiles *sparsiles* ou dispersées, qui n'entrent point dans la forme des grandes constellations: ces étoiles sont souvent aussi bril-

lantes que les autres; mais étant trop éloignées de celles qui font la masse des constellations, elles ne pouvoient s'y rapporter facilement sans rendre les figures difformes. On a mieux aimé laisser les étoiles sans dénominations sous le nom d'*informes*. Celles des anciens catalogues ont été employées pour la plupart à former des constellations nouvelles; mais celles-ci n'ayant pu remplir tous les interstices, il est encore resté des étoiles *informes*. Telles sont celles du quadrilatère, situé au dessus des poissons, dont les astronomes font souvent usage; parce qu'elles sont fort près de l'écliptique.

*INFORTIAT*, s. m. (*Jurisprud.*) ou *DIGESTE INFORTIAT*, *infortiatum* seu *digestum infortiatum*, est la seconde partie du digeste ou pandectes de Justinien; qui commence au 3<sup>e</sup> titre du 24<sup>e</sup> livre, & finit avec le livre 38<sup>e</sup>. Elle a été ainsi appelée, comme étant la partie du milieu qui se trouve, pour ainsi dire, soutenue & fortifiée par les deux autres. Quelques-uns pensent qu'on lui a donné ce nom, parce qu'elle traite des successions & substitutions, & autres matières importantes, & qu'étant d'un plus grand usage que les deux autres parties, c'étoit celle qui produisoit le plus d'argent aux jurisconsultes; mais comme cette division du digeste en trois parties fut faite sans aucun art, ainsi qu'il paroît par la fin de la première partie & le commencement de la seconde, il y a apparence aussi que l'étymologie du nom d'*infortiat* vient, comme on l'a dit, de ce que cette partie est celle du milieu. *Voyez au mot DIGESTE. (A)*

\* *INFORTUNE*, s. f. (*Gramm.*) suite de malheurs auxquels l'homme n'a point donné l'occasion, & au milieu desquels il n'a point de reproche à se faire. *L'infortune* tombe sur nous; nous attirons quelquefois le malheur: il semble qu'il y ait des hommes *infortunés*; c'est-à-dire, des êtres que leur destinée promène par-tout où il y a des pertes à supporter, des hasards fâcheux à trouver, des peines à souffrir. C'est ainsi que le monde est ordonné pour eux & eux pour le monde. Cette nécessité seule suffiroit pour déterminer au refus de la vie un être un peu raisonnable, si

l'on pouvoit supposer un lieu entre le néant & le monde, & un instant avant la naissance, où on lui montrât tout ce qu'il a à craindre & à espérer, s'il veut vivre.

**INFRACTION**, f. f. (*Jurisprud.*) est le violement d'une loi, coutume, ordonnance, privilège, statut, ou de quelque jugement, traité ou autre acte.

**INFRALAPSAIRES**, f. m. pl. (*Théol.*) Les *infralapsaires* sont des prédestinations qui soutiennent que Dieu n'a créé un certain nombre d'hommes que pour les damner, sans leur donner les secours nécessaires pour se sauver quand même ils le voudroient. Voyez RÉPROBATION.

Ils ne soutiennent pas cette doctrine de la même manière, & leur secte est comme divisée en deux branches. Les uns disent que Dieu, indépendamment de tout, & antécédemment à toute connoissance, ou prévision de la chute du premier homme, a résolu de manifester sa miséricorde & sa justice: sa miséricorde en créant un certain nombre d'hommes pour les rendre heureux de toute éternité; & sa justice en créant un certain nombre d'autres hommes pour les punir éternellement dans l'enfer. Voyez PRÉDESTINATION.

D'autres prétendent que Dieu n'a pris cette résolution qu'en conséquence du péché originel, & de la prévision de ce péché qu'il a vu de toute éternité qu'Adam commettrait. Car, disent-ils, l'homme ayant perdu par ce péché la justice originelle & la grace, il ne mérite plus que des châtimens, tout le genre humain n'est plus qu'une masse de corruption que Dieu peut punir & abandonner aux supplices éternels sans blesser sa justice. Cependant pour ne pas faire éclater seulement sa justice, mais aussi sa miséricorde, il a résolu d'en tirer quelques-uns de cette masse pour les sanctifier & les rendre heureux. V. ÉLECTION.

Ceux qui défendent ce sentiment de la première manière, s'appellent *supralapsaires*, parce qu'ils croient que Dieu a pris la résolution de perdre un certain nombre d'hommes, *suprà lapsum*, avant la chute d'Adam, & indépendamment de cette chute. Voyez SUPRALAPSAIRES.

Les autres sont nommés *infralapsaires*, parce qu'ils veulent que Dieu ne l'ait prise

qu'après la prévision de la chute du premier homme, *infrà lapsum*, & en conséquence de cette chute. Voyez *diccionn. de Trévoux*.

**INFRUCTUEUX**, adj. (*Gram.*) qui ne rapporte aucun fruit. Il se dit au physique & au moral. Un temps *infructueux*, des veilles *infructueuses*.

**INFULE**, f. f. (*Hist. mod.*) *infula*, nom que l'on donnoit anciennement aux ornemens des pontifes. Festus dit que les *infules* étoient des filamens de laine, des franges de laine dont on ornoit les prêtres & les victimes, même les temples.

Plusieurs auteurs confondent les *infules* avec la mitre, la tiare, ou le bonnet que portoient les prêtres. Il y avoit cependant beaucoup de différence.

L'*infule* étoit proprement une bandelette ou bande de laine blanche qui couvroit la partie de la tête où il y a des cheveux, jusqu'aux tempes, & de laquelle tomboient de chaque côté deux cordons, *vittæ*, pour la lier, ce qui fait que l'on confond souvent le nom *vittæ* cordons avec *infulæ*.

L'*infule* étoit aux prêtres ce qu'étoit le diadème aux rois, la marque de leur dignité & de leur autorité. La différence entre le diadème & l'*infule*, est que le diadème étoit plat & large, & l'*infule* entortillée & ronde. Voyez DIADÈME. *Dict. de Trév.*

**INFUNDIBULUM**, (*Anatomie.*) V. ENTONNOIR.

\* **INFUS**, **INFUSE**, adj. (*Gram.*) On dit science *infuse*, grace *infuse*, sagesse *infuse*, c'est-à-dire, qu'on n'a point acquise par ses soins, mais qu'il a plu à Dieu de verser dans quelques âmes privilégiées.

On a agité & l'on agite encore dans les écoles, sur toutes ces qualités *infuses*, beaucoup de questions frivoles que la saine philosophie n'a point encore décriées.

C'est bien peu de chose que ce qu'on a par *infusion*.

**INFUSION**, (*Chimie & Pharmacie.*) espèce d'extraction, d'application d'un menstrue à une matière dont on se propose de séparer une substance particulière soluble dans ce menstrue, d'une autre substance insoluble par le même menstrue. Voyez EXTRACTION, *Chimie*. Le caract.

tere particulier de l'*infusion* est déterminé par le degré de chaleur, qui est inférieur dans cette opération au degré bouillant d'une menstree employé, mais qui est dû à un feu artificiel. Voyez FEU, Chimie. Le menstree bouillant employé au même but, tout étant d'ailleurs égal, fait prendre à l'*extracti*on opérée à ce degré de feu, le nom de *décoction*; & le menstree à froid (voyez FEU & FROID, Chimie.), celui de *macération*. Lorsque la chaleur artificielle, mise en œuvre pour l'*infusion*, est celle des rayons directs du soleil, l'*infusion* s'appelle communément *insolation*. Voyez DÉCOCTION, MACÉRATION & INSOLATION. L'*infusion* long-temps continuée, s'appelle aussi *digestion*. Voyez DIGESTION, Chimie.

Les sujets de l'*infusion* sont toujours des corps concrets ou consistans, & presque toujours de l'ordre des tissus ou corps organisés, dont le squelette, la base, donne par sa nature peu de prise aux menstrees ordinaires, & sur-tout lorsque ces menstrees ne sont animés que par un foible degré de feu; en sorte que les sucres végétaux & animaux, leurs matieres non organiques, telles que les gommes, les extraits proprement dits, la partie aromatique, le corps doux, les résines, la lymphe, la graisse se peuvent passer aisément dans ces menstrees, sans que les solides, le corps des fibres végétales ou animales, soient même superficiellement entamés. Ce corps fibreux, ce tissu, qui étant même absolument épuisé par les *décoctions*, n'a rien perdu de sa forme, de sa structure naturelle, & que les *infusions* les plus répétées ne peuvent qu'imparfaitement dépouiller de la matiere soluble par le menstree appliqué; ce tissu, dis-je, s'appelle, après qu'il a essuyé l'*infusion*, *résidu*, & plus communément *marc*. Voyez MARC, Chim. Pharm.

On peut employer à l'*infusion* tous les menstrees connus dans l'art. Un acide minéral, versé sans mesure sur une argile colorée, dans le dessein d'en séparer les parties métalliques d'où cette couleur dépend, & tenu long-temps sur cette argile à un léger degré de feu artificiel, est alors l'agent d'une véritable *infusion*; mais l'usage ordi-

naire borne l'usage de ce mot pour désigner l'application de l'eau, de l'huile, & des liqueurs vineuses aux végétaux & aux animaux, & même l'*infusion* par les esprits ardents, s'appelle plus ordinairement *teinture*. Voyez TEINTURE.

On appelle quelquefois *infusion* la dissolution légère d'une substance entièrement soluble par le menstree appliqué, & qui n'est bornée que parce qu'on n'emploie pas une quantité proportionnelle de menstree, ou qu'on ne l'applique pas pendant assez long-temps: c'est ainsi qu'on dit que le vin émétique se prépare, en faisant *infuser* du verre d'antimoine dans du vin ou du vin dans une tasse de régule d'antimoine; mais ce n'est que très-important qu'on appelle cette opération une *infusion*, puisque le résidu ou marc est parfaitement semblable, identique à la partie, ou pour mieux dire, à la portion dissoute.

L'*infusion* n'a d'autres règles de manuel que les règles très-générales de l'application des menstrees; savoir, de disposer les corps à leur abord, en les divisant, s'ils ne le sont naturellement, par une des opérations préparatoires communes (voyez OPÉRATIONS DE CHIMIE.) à opérer dans un vaisseau convenable tant pour la forme que pour la matiere; à connoître d'après les découvertes précédentes, ou par le tâtonnement, si le degré de chaleur propre à l'*infusion* est suffisant ou excessif pour le sujet qu'on y expose; par exemple, si l'*infusion* peut faire du bon bouillon (voy. FEU, CHIMIE.), ou si elle ne retire pas d'une racine extractive & muqueuse, telle que celle de réglisse ou de grande consoude, l'extrait dont on n'a que faire, tandis que la macération ou l'*infusion* au feu le plus doux, n'eût emporté que le corps doux, &c.

L'usage des *infusions* n'est presque que pharmaceutique.

On emploie à la préparation d'un remède l'*infusion*, l'application d'un menstree animé d'un foible degré de chaleur, toutes les fois qu'un degré plus fort, celui de l'ébullition dissiperait des parties qu'on se propose de retenir, ou que la macération seroit insuffisante pour extraire d'une drogue assez de parties médicamenteuses; & on la rejette toutes les fois qu'elle est inutile;

c'est-à-dire, que la décoction, toujours plus efficace & plus prompte, ne doit dissiper aucun principe utile, ou qu'elle est insuffisante. Ce sont-là les uniques motifs qui déterminent le choix entre la décoction, l'*infusion* & la macération.

Les animaux qui ne contiennent que peu ou point de parties volatiles médicamenteuses, & dont les différens matériaux sont peu solubles par les menstrues aqueux ou huileux faiblement échauffés, sont presque absolument exclus de la classe des sujets de l'*infusion*. Les *infusions* ou teintures de castor, de musc, de civette, sont des *infusions* improprement dites, sont de vraies dissolutions. Voyez le commencement de cet article.

Les végétaux aromatiques dont on veut faire passer dans l'eau la partie aromatique & un léger extrait, ou la matière colorante, ou enfin une partie très-mobile, quoiqu'inodore; telles que les feuilles de mélisse, les fleurs de violette, d'œillet, le séné, &c. doivent se traiter par l'*infusion*; & c'est aussi par cette voie qu'on procède à ces extractions, soit qu'on destine les liqueurs qu'on obtient par ce moyen à des potions ou à des syraps. Quelques substances végétales, aromatiques, dont l'odeur est forte & le parfum abondant, telles que la fleur d'orange & l'excellent thé, soutiennent fort bien une légère décoction, & même fournissent à ce degré de feu, une liqueur plus agréablement parfumée que celle qu'on obtiendrait par l'*infusion*; mais communément cependant les substances végétales, aromatiques, ne doivent pas être exposées à la décoction.

Les fleurs, feuilles & racines des plantes qui portent des fleurs en croix, dont Tournefort a fait une classe, & qui sont plus ou moins chargées d'un esprit alkali volatil, ou d'un principe très-analogue, aussi-bien que celles qui, comme l'oignon, l'ail, la capucine, &c. sont pourvues d'un principe vis-àcre, très-volatil, jusqu'à présent indéfini; ces substances, dis-je, devroient, selon la même règle, n'être traitées que par l'*infusion* toutes les fois qu'on leur appliqueroit un menstrue étranger; mais soit parce qu'elles portent ce menstrue en elles-mêmes (car elles sont la plupart très-succulen-

tes), soit parce qu'elles sont très-sujettes à subir un mouvement intestin qui les altère promptement, lorsqu'on les expose long-temps à une chaleur légère, soit enfin parce que le menstrue non-bouillant ne se chargeroit que très-faiblement d'une partie extractive qu'on se propose d'en retirer, aussi-bien que le principe volatil; pour ces raisons, dis-je, on ne prépare communément ces plantes pour l'usage médical, que sous la forme de suc, comme le suc de cochlearia, de cresson, d'oignon, ou sous celle de décoction, qu'on nomme aussi *bozillon* dans ce cas, bouillon de navet, de chou rouge, &c.

On préfère aussi l'*infusion* à la décoction, pour ménager un principe volatil dans le menstrue employé. C'est dans cette vue que les vins & les vinaigres médicamenteux se préparent par *infusion*. Voyez VIN & VINAIGRE.

Les *infusions* pharmaceutiques qui s'exécutent par toutes les différentes espèces de feux légers, (voyez FEU, *Chimie*.) au bain-marie, sur les cendres chaudes, au soleil, &c. & c'est encore une espèce d'*infusion* que l'effusion de l'eau bouillante sur une matière placée dans un vaisseau froid, sur laquelle on ne laisse séjourner ce menstrue que quelques instans; on appelle cette espèce d'*infusion théiforme*, c'est-à-dire, semblable à celle qu'on emploie communément à préparer le thé.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que de remèdes internes préparés par *infusion*. On n'emploie presque absolument à ces *infusions* proprement dites que l'eau, le vinaigre ou le vin: nous avons déjà observé que celles où on employoit les esprits ardens, s'appelloient *teintures*.

On prépare aussi par *infusion* plusieurs remèdes externes, principalement des collyres, tel que le vin imprégné de l'extrait & de la partie aromatique des roses rouges, & des huiles appellées par *infusion*. Voyez l'article HUILE.

Les sujets des *infusions* sont ou simples ou composés. Les dernières sur-tout pour l'usage interne sont appellées *especes*. Les poudres grossières appellées *trageæ*, sont sous une forme très-propre à donner leur vertu par l'*infusion*.

Le mentrue s'applique ou immédiatement au sujet de l'*infusion*, ou on enferme ce sujet dans un petit sac ou dans un nouet.

Nous n'avons pris jusqu'à présent le mot *infusion*, que pour désigner une opération chimique, l'action de faire *infuser*; & ce mot est également en usage pour exprimer la liqueur préparée par *infusion*: il répond dans ce dernier sens au mot latin *infusum*; ainsi on dit fort bien boire ou prendre une *infusion* de capillaire, &c. (b)

## I N G

INGELFINGEN, (Géogr.) ville d'Allemagne, dans le cercle de Franconie & dans les états des comtes de Hohenlohe, sur le Kocher; c'est le siège d'un bailliage montueux, & elle donne son nom à la troisième branche des comtes de la souche de Neuenstein. (D. G.)

INGELHEIM, (Géogr.) *Angilæmum* ou *Ingilenheimum*, petite ville d'Allemagne, au palatinat du Rhin, dans le Nahegow, & presque enclavée dans l'archevêché de Mayence. Elle est remarquable par plusieurs conciles qui s'y sont tenus, & pour avoir été le séjour de divers empereurs; mais elle n'est point le lieu de la naissance de Charlemagne; ce prince naquit à *Carlsbourg*, château de la haute-Bavière, qui en a pris son nom. *Ingelheim* n'a rien conservé de sa première splendeur, c'est une ville fort délabrée. Elle est située sur la rive orientale de la Sala, sur une hauteur, d'où l'on a une vue charmante, à 2 lieues S. O. de Mayence, 2 O. de Bingen. Long. 25, 40; lat. 49, 59.

*Ingelheim* est la patrie de Sébastien Munster, habile & laborieux écrivain du commencement du xvj<sup>e</sup> siècle. On a de lui un dictionnaire & une grammaire hébraïque, une grammaire chaldaique, une géographie universelle, intitulée *Cosmographie* selon l'usage de ce temps-là, une horologiographie, & plusieurs autres ouvrages. Il mourut de la peste à Basse, en 1552, à 63 ans. (D. J.)

INGÉNIEUR, f. m. (Gram.) Nous avons trois sortes d'*ingénieurs*; les uns pour la guerre; ils doivent savoir tout ce qui concerne la construction, l'attaque & la défense des places. Les seconds pour la ma-

rine, qui sont versés dans ce qui a rapport à la guerre & au service de mer; & les troisièmes pour les ponts & chaussées, qui sont perpétuellement occupés de la perfection des grandes routes, de la construction des ponts, de l'embellissement des rues, de la conduite & réparation des canaux, &c.

Toutes ces sortes d'hommes sont élevés dans des écoles, d'où ils passent à leur service, commençant par les postes les plus bas, & s'élevant avec le temps & le mérite aux places les plus distinguées.

INGÉNIEUR, c'est dans l'état militaire un officier chargé de la fortification, de l'attaque & de la défense des places, & des différens travaux nécessaires pour fortifier les camps & les postes qu'on veut défendre à la guerre.

« Le nom d'*ingénieur* marque l'adresse, l'habileté & le talent que les officiers doivent avoir pour inventer. On les appelloit autrefois *engeigneurs*, du mot *engin*, qui signifie *machine*, parce que les machines de guerre avoient été pour la plupart inventées par ceux qui les mettoient en œuvre dans la guerre. Or *engin* vient d'*ingenium*; on appelloit même en mauvais latin ces machines *ingenia* ».

« *Hi se clauserunt propè ripas ingeniorum*, dit Guillaume le Breton dans l'histoire en vers de Philippe-Auguste, en parlant du quartier où étoient les machines ».

Et Guillaume Guyart, *lingigneurs engins dressent*. *Hist. de la milice franc.* 2, 11, pag. 89.

L'emploi d'*ingénieur* exige beaucoup d'étude, de talens, de capacité & de génie. Les sciences fondamentales de cet état sont l'arithmétique, la géométrie, la mécanique & l'hydraulique.

Un *ingénieur* doit avoir quelque usage du dessin. La physique lui est nécessaire pour juger de la nature des matériaux qu'on emploie dans les bâtimens, de celle des eaux, & des différentes qualités de l'air des lieux qu'on veut fortifier.

Il est très-utile qu'il ait des connoissances générales & particulières de l'architecture civile pour la construction des bâtimens militaires, comme casernes, magasins, arsenaux, hôpitaux, logement de l'état-major,

&c, dont les *ingénieurs* sont ordinairement chargés. M. Frézi recommande aux *ingénieurs* de s'appliquer à la coupe des pierres. " J'ai reconnu par ma propre expérience, dit ce savant auteur, ( dans l'*ouvrage* qu'il a donné sur cette matière ) que cette connoissance ( de la coupe des pierres ) étoit aussi indispensablement nécessaire à un *ingénieur* qu'à un architecte, parce qu'il peut être envoyé comme moi dans des colonies éloignées, & même dans les provinces où l'on manque d'ouvriers capables d'exécuter certaines parties de la fortification, où il faut de l'intelligence dans cet art ».

Ces différentes connoissances & plusieurs autres que M. Maigret desire encore dans un *ingénieur*, comme celle de l'histoire, de la grammaire & de la rhétorique, auxquelles on pourroit joindre celle des différentes manœuvres des troupes, ne sont que l'accessoire de ce qui constitue le véritable *ingénieur*. C'est la science de la fortification, de l'attaque & de la défense des places, qui le caractérise particulièrement, & qui doit être l'objet le plus sérieux de ses études. " Les différentes parties du génie, dit l'auteur de l'*ingénieur de campagne*, se rapportent presque toutes à la fortification. L'on ne peut douter qu'elle n'en soit la principale; cependant à parler en général, c'est, dit-il, celle à laquelle les *ingénieurs* s'attachent le moins. Cette indifférence, ajoute cet auteur, vient probablement de ce que n'ayant appris qu'une routine sans principes, qu'un maître peu éclairé rend respectable par le nom de l'auteur dont il l'emprunte; on regarde naturellement cet objet comme borné, & comme porté au point de perfection dont il est possible ». *Préface de l'ingénieur de campagne.*

Il est certain qu'en examinant le progrès de la fortification depuis l'invention des bastions, on s'aperçoit que la disposition de l'enceinte des places a éprouvé peu de changemens; mais doit-on en conclure qu'elle a tout le degré de perfection possible? Non, sans doute; le peu de durée de la défense de cette enceinte, lorsque l'ennemi a pu s'en approcher, suffit pour le démontrer.

Il est donc important de chercher à rendre notre fortification plus parfaite. Il faudroit

trouver le moyen de se garantir de l'effet du ricochet; de rendre les ouvrages moins exposés à la nombreuse artillerie avec laquelle on bat les places; de mettre les dehors plus en état d'être soutenus, & repris par l'assiégé; de faciliter les communications, de les rendre plus sûres & plus commodes, & sur-tout de diminuer l'excessive dépense de la fortification. Ce sont les principaux objets qu'on doit avoir en vue dans les nouveaux systèmes de fortification qu'on peut proposer. Les *ingénieurs* peuvent seuls donner des idées justes dans une matière où la théorie ne peut rien, ou du moins ne peut que très-peu de chose sans la pratique des sièges. C'est cette expérience qui a produit le traité de fortification de M. le comte de Pagan, & les vues nouvelles que cet illustre *ingénieur* a données pour perfectionner la disposition de l'enceinte des places, & pour rendre la défense des flancs plus directe. *Voyez FORTIFICATION.*

Pour perfectionner la fortification, ou rectifier ce qu'elle a de désavantageux, il faut posséder parfaitement tout ce qui a été fait & enseigné sur cette matière. Cette étude, lorsqu'on y fait un peu d'attention, paroît plus vaste & plus difficile qu'on ne le croyoit d'abord. Bien des gens s'imaginent savoir la fortification, parce qu'ils ont appris à tracer l'enceinte d'un plan suivant la méthode de M. de Vauban, ou celle de quelqu'autre *ingénieur*; mais ceux qui ont réfléchi sur cet art, sentent bien quelles sont les bornes d'une pareille étude. Elle sert seulement à apprendre les termes de la fortification; mais si l'on n'entre point dans l'esprit des inventeurs des systèmes, si l'on ne fait pas attention aux différents objets qu'ils ont eu dans leur construction, il arrive, comme l'expérience le prouve, qu'après avoir beaucoup copié de plans, & construit beaucoup de systèmes, on ignore encore la fortification, c'est-à-dire, son esprit, ses règles & ses préceptes, & qu'on se trouveroit très-embarrassé, s'il falloit appliquer ces règles à une situation tant soit peu irrégulière.

Les connoissances de la fortification, utiles à un *ingénieur*, sont bien différentes de celles qui conviennent à un officier ordinaire. Le premier doit non-seulement

favoir disposer les ouvrages d'une place de guerre pour la mettre en état de faire une vigoureuse résistance ; mais il faut encore qu'il sache les construire , & remédier aux différens inconvéniens qui arrivent dans la construction. L'officier peut se borner au premier objet pour être en état de reconnoître le fort & le foible d'une place. Si avec cela il fait mettre un village ou un poste en état de résister à un coup de main , on peut dire qu'il possède la fortification nécessaire à son état. Mais l'habileté de l'*ingénieur* doit être portée à un point bien différent. Comme les idées ne se présentent que successivement , il faut , pour en trouver d'utiles , s'appliquer très-sérieusement à l'objet que l'on veut perfectionner. Ceux qui croient n'avoir rien à apprendre dans les choses de leur état , ne sont pas propres à trouver de nouvelles inventions. Un esprit éclairé , sage & raisonnable , n'emploie gueres son temps à des recherches particulières , qu'autant qu'il présume que son application ne sera pas infructueuse ; il est rare qu'avec cette disposition , de l'intelligence , des connoissances & un travail assidu , on ne parvienne à la fin à quelque découverte utile.

Nous pensons donc que la perfection de la fortification actuelle est un objet digne de l'attention & de l'application des plus savans *ingénieurs*. On peut tout attendre

d'un corps aussi éclairé & aussi distingué que celui du génie , qui ne voit rien en Europe qui puisse lui être comparé dans l'attaque & dans la défense des places.

Il est établi en France , depuis M. le maréchal de Vauban , de ne recevoir aucun *ingénieur* qui n'ait été examiné sur les parties des mathématiques nécessaires à son état , c'est-à-dire , sur l'arithmétique , la géométrie élémentaire & pratique , la mécanique & l'hydraulique. Le roi paie pour cet effet un examinateur particulier.

L'intention de M. le maréchal de Vauban étoit , qu'après cet examen , on envoyât les jeunes gens , qui l'avoient subi , dans les places où il y avoit de grands travaux , pour les former dans le service des places , & leur faire acquérir les différentes parties de la science du génie. Cette espèce de noviciat devoit durer un an ou deux , après quoi il vouloit qu'on les examinât de nouveau pour juger de leurs talens & du progrès de leur application avant que de les admettre à l'état d'*ingénieur*. Ceux dont les talens auroient paru trop médiocres pour le génie , devoient être placés dans l'infanterie , où les connoissances qu'ils avoient acquises ne pouvoient que contribuer à en faire de bons officiers.

Le roi a établi à Méziers , depuis quelques années , une école particulière pour le génie. (a)

---

(a) A. N. Que ne doit-on pas attendre de l'établissement de cette école à Méziers en 1748. Les jeunes gens , destinés à ce corps , n'y sont admis qu'après avoir subi un examen rigoureux sur toutes les parties des mathématiques ; ils y passent ensuite plusieurs années pour y être instruits à en faire des applications à tous les objets importants dont ils doivent être chargés.

Le roi n'a rien négligé pour que cette éducation fût complète : l'on imagine bien que la fortification est la base de toutes les connoissances sur lesquelles on y reçoit des leçons. Comme elle en exige un très-grand nombre des officiers qui doivent la construire , l'attaquer & la défendre ; les élèves sont successivement appliqués à tous les objets qui ont un rapport plus ou moins direct avec cette partie essentielle de leur état.

On les occupe d'abord du tracé de la fortification , en leur faisant connoître la propriété de toutes les lignes qui la composent : ils font en même temps des comparaisons qui peuvent les éclairer sur les méthodes particulières qu'ont employé différens auteurs pour former ce qu'on appelle systèmes de fortifications ; mais après s'être familiarisé avec des idées particulières , & avoir discuté tous les points intéressans qu'elles peuvent offrir , on n'en adopte aucune exclusivement. En effet , les seuls spéculateurs dans ce genre peuvent épousser & démontrer les avantages de ce qu'ils imaginent sur un papier , seul théâtre de leurs discussions ; mais un officier du génie , mais celui qui doit faire des applications réelles du métier , n'adopte aucun système de fortification : muni de ses véritables principes , il fait qu'une foule de circonstances doivent déterminer son choix & le parti qu'il doit prendre ;

Quoique



Quoique tous les *ingénieurs* doivent être également versés dans le service des places & dans celui de campagne ; cependant comme il est difficile d'exceller en même temps dans chacun de ces deux services , peut-être seroit-il à propos de les diviser en *ingénieurs de place* & en *ingénieurs de campagne*.

Ces deux états dont M. le maréchal de Vauban a réuni les différentes qualités dans

le degré le plus éminent , supposent également la science de la fortification ; mais comme on peut posséder le détail de la construction des travaux , qui ne s'apprend point en campagne , & ignorer ou du moins ne point exceller dans ce détail , & être très-habile dans le service de campagne , qui ne donne aucune idée de celui des places , le partage de ces deux fonctions pourroit peut-être donner lieu de former des sujets plus

Il connoît l'usage de toutes les pieces , tant anciennes que modernes , que chaque inventeur veut faire prévaloir , il connoît toutes les ressources , toutes les chicanes de l'art , mais pour ne les estimer que ce qu'elles peuvent valoir , & ne les employer que dans des occasions où les circonstances les rendent vraiment utiles.

Aux yeux du véritable ingénieur , l'art de fortifier consiste moins dans la spéculation oisive d'un certain jeu de lignes que dans le juste emploi des moyens que la nature offre d'une manière si diversifiée dans les différens locaux que les circonstances de la guerre obligent d'occuper offensivement ou défensivement. L'art ne doit venir qu'au secours de la nature , & oublier les ressources qu'elle présente pour n'employer que celles du premier ; c'est ordinairement ne se procurer qu'à de plus grands frais , de très-petits moyens. Une rivière , un marais , un ravin , un escarpement , des inondations , des commandemens de terrain bien observés , des points bien choisis fournissent en général , pour l'ingénieur éclairé , plus de moyens efficaces à son art que la stérile combinaison des différens systèmes dont jusqu'ici on a peut-être tenu trop de compte.

C'est sous ce point de vue que l'on fait envisager , aux élèves de l'école de Mezieres , l'étude de la fortification pour qu'ils en prennent d'abord les idées les plus justes & les plus propres aux applications vraiment militaires , qu'ils feront un jour dans le cas d'en faire.

Mais en écartant d'eux tout esprit systématique qui pourroit les concentrer dans des détails qui leur donneroient une fausse opinion de leur métier , on ne néglige point ceux dont l'usage doit leur être familier , pour être en état de pratiquer & d'exécuter toutes les parties du service dont ils doivent être chargés tant dans les places que dans les armées.

C'est ici qu'il faut quitter la spéculation pour se livrer entièrement à des détails de pratique , sans lesquels l'ingénieur perdrait toute l'utilité qu'on en attend. L'exécution exige de lui toutes les connoissances qui y ont rapport , il ne peut en mépriser aucune sans que ses travaux n'en souffrent ; maçons , tailleur de pierre , charpentier , forgeron , ferrurier : tous les métiers deviennent les siens tour à tour puisqu'il doit en employer les ouvriers , les éclairer , souvent même les conduire comme architecte militaire ou civil. Mais c'est en vain qu'il prétendroit à cette somme de connoissances de pratique , s'il n'étoit éclairé par celle qui les éclaire toutes , c'est-à-dire , le dessin.

Aussi cette partie importante de l'instruction est-elle suivie avec le plus grand soin à l'école de Mezieres. Les élèves sont d'abord occupés de celui qui prend sa source dans les principes de la géométrie pratique , le flambeau de tous les arts mécaniques , la stérotomie. Les plans , les profils , les développemens , tout cet exercice de la règle & du compas , qui représente un objet dans tous ses sens , le retourne sous tous ses points de vue , détermine graphiquement tous les rapports & les propriétés de sa figure , est nécessairement la clé de tout art de construction. Point d'artiste praticien sans cette parfaite connoissance.

Cependant cette partie du dessin seroit insuffisante , les élèves sont encore exercés au dessin proprement dit , à celui qui sans règle & sans compas met à même , avec le seul secours du crayon , de copier la nature , ou de rendre rapidement des idées dans des momens où tout instrument est impraticable , & où leur usage n'apporteroit que des retardemens inutiles , & souvent dangereux à la guerre.

L'application la plus essentielle de cette facilité au dessin , & sur-tout destinée à l'art topographique qui est encore une partie d'instruction absolument nécessaire aux ingénieurs , & dont les exercices ne sont pas oubliés à l'école de Mezieres.

habiles dans chacune de ces deux parties du génie.

Le service de campagne demande beaucoup de connoissance de l'art de la guerre ; il exige d'ailleurs une grande vivacité d'esprit & d'intelligence pour imaginer & exécuter en même temps les différens travaux nécessaires en campagne , pour fortifier les camps & les postes qu'on veut défendre : « On n'étudie point cette matiere dans les

» places , dit M. de Clairac dans l'*ingénieur*  
 » de campagne , parce que ce n'est point  
 » l'objet présent... D'ailleurs, quel que  
 » soit le rapport de la fortification de cam-  
 » pagne avec celles des places, la science  
 » de celle-ci ne suffit pas toujours pour dé-  
 » velopper pleinement ce qui concerne  
 » l'autre ». C'est pourquoi , dès que les tra-  
 vaux de l'*ingénieur* en campagne exigent  
 une étude particuliere , il semble qu'il se-

En effet , si la guerre n'est le plus souvent que la science des positions , de quelle utilité ne seront pas des cartes bien exactes , & dont l'expression rendra fidèlement la nature d'un pays dont il est si important de connoître les détails , & sur-tout les relations.

Sans ce secours , quel est l'officier général qui osera prendre un parti décidé , affeoir un camp , combiner un projet de campagne , déterminer la marche des colonnes , prendre une position , &c. & l'ingénieur lui-même , comment fortifiera-t-il bien un poste ? comment fera-t-il un projet de défense appuyé sur plusieurs points ? comment soumettra-t-il ses idées aux vues d'un général si elles ne sont établies sur la connoissance la plus particuliere du terrain dont il est question ? Comment le maréchal général des logis remplira-t-il ses fonctions s'il n'est éclairé par de bonnes cartes , & enfin comment s'acquitteront de la partie intéressante des reconnoissances ceux qui en seront chargés , s'ils ne joignent au talent de bien saisir un pays celui de l'exprimer rapidement avec cette facilité , & ses rapports que peut seule donner l'habitude du dessin ?

Par les dispositions d'une nouvelle ordonnance de 1776 , dont il fera question à la fin de cette note , il paroît que l'intention du roi est d'affecter en totalité ce service à son corps du génie : il ne paroïsoit pas effectivement être fait pour en être séparé non plus que les fonctions de l'état major , nécessairement liées au mécanisme de l'art topographique , & dont le service paroît convenir conséquemment à ceux que le roi a fait construire particulièrement sur tous les objets qui les mettent en état de le si bien remplir.

L'étude de la physique vient ensuite à son tour occuper les élèves pendant plusieurs cours , conduits par un professeur qui , également géometre , porte le flambeau du calcul dans tous les faits qui en sont susceptibles , ne réservant l'expérience que pour prouver aux sens les vérités que la théorie a déjà démontrées : un très-beau cabinet de physique entretenu par le roi fournit tous les moyens de compléter le genre d'instruction.

Enfin , celle qui renferme les parties les plus intéressantes pour un ingénieur , termine ordinairement toutes les années les différens exercices. L'art de l'attaque , & de la défense des places , figuré en grand par des simulacres , ne laisse rien à désirer pour représenter tous les moyens graduels employés en pareille occasion. Plusieurs fronts de fortification sont choisis dans différentes positions pour répondre à toutes les opérations que leurs circonstances amènent. Lorsque leur réalité ne renferme pas tous les exemples qui conviennent à une instruction complète , des suppositions viennent remplacer la vérité. Tous les travaux des sieges , tous les ouvrages qu'ils exigent sont exécutés avec les différentes sapes , paralleles , place d'armes , batterie , cavalier de tranchée , couronnement de chemin couvert , passage de fossé , tout est figuré par portion , & l'exécution en est confiée aux élèves qui ne font ce service qu'aux heures convenables , & avec les précautions que la guerre demande.

C'est la partie brillante du métier , c'est celle qui a valu à la nation cette superiorité qu'elle doit sans doute conserver , puisque les talens & les connoissances de ses ingénieurs ne peuvent que s'étendre & que se développer de plus en plus par les soins particuliers que prend le gouvernement de leur éducation militaire.

Une ordonnance de 1744 , fixoit le nombre des officiers de ce corps à 300.

Une autre de 1759 , le réunit au corps de l'artillerie pour n'en faire qu'un seul & même corps sous la dénomination collective de corps royal de l'artillerie & du génie.

Mais bientôt après , en 1758 , ils furent de nouveau séparés ainsi que leurs fonctions respectives. Une analogie plus apparente que réfléchie avoit fait désirer la réunion de ces deux corps ; mais on s'aperçut bientôt que les détails d'une troupe à conduire , à exercer dans les

roit très-convenable de s'y appliquer aussi particulièrement.

Les qualités nécessaires aux *ingénieurs* de guerre ou de campagne sont, suivant M. le maréchal de Vauban, « beaucoup de cœur, beaucoup d'esprit, un génie solide, & outre cela une étude perpétuelle & une expérience consommée sur les principales parties de la guerre : mais si la nature rassemble très-rarement ces trois premières qualités dans un seul homme, il est encore plus extraordinaire d'en voir échapper à la violence de nos sièges, & qui puissent vivre assez pour pouvoir acquérir les deux autres. Le métier est grand & noble, mais il mérite un gé-

nie fait exprès, & l'application de plusieurs années ». *Instr. pour la conduite des sièges.*

Aux qualités précédentes, « il faut encore, dit M. Maigret, joindre l'activité & la vigilance absolument nécessaires dans toutes les actions de la guerre, mais sur-tout dans l'attaque des places qui espèrent du secours. Il ne faut point donner le temps aux assiégés de se reconnoître ; qui y perd une heure, en perd pour le moins deux ; & un seul moment perdu en ces occasions est quelquefois irréparable. C'est par l'activité & la vigilance que les *ingénieurs* contraignent souvent des assiégés de capi-

manœuvres multipliées d'une arme dont l'effet ne peut être prépondérant & décisif que par des écoles suivies & habituelles, exigeoient tous les soins des officiers qui faisoient ce service ; que les ingénieurs, obligés de le remplir, ne pouvoient que négliger le leur, & perdre dans les distractions d'une activité journalière cet esprit de réflexion & de méditation qui ne peut donner des résultats utiles & multipliés que dans le silence du cabinet.

Une ordonnance de 1759, en fixant de nouveau le corps du génie à 300 officiers, régla plus particulièrement leur service dans les places & dans les armées. Il fut distribué en 20 directeurs, 90 ingénieurs en chef, 190 ingénieurs ordinaires qui furent tous répartis dans les places du royaume, à proportion des besoins du service. De plus cette ordonnance réunissoit à ce corps les compagnies de mineurs & de sapeurs ; il parut convenable de ne point séparer des parties aussi essentiellement liées par leur nature : si l'art des mines n'a pour objet que la destruction des ouvrages de fortification ou les emplois particuliers qu'on en fait dans les sièges, soit pour l'attaque ou pour la défense ; enfin, si cette partie de la guerre n'est qu'un moyen secondaire & une conséquence nécessaire des premières connoissances de l'ingénieur, elle sembloit devoir lui appartenir ; de même à l'égard des sapeurs, puisque lorsqu'ils sont à la guerre dans une activité réelle, ils sont nécessairement aux ordres du corps du génie dont ils ne sont proprement que les bras. Cependant ces compagnies en furent bientôt séparées pour rentrer dans le corps de l'artillerie auquel elles étoient ci-devant attachées.

Une dernière ordonnance du 30 décembre 1776, a donné une nouvelle forme au corps des ingénieurs ; sa dénomination particulière sera *corps royal du génie*, & tous les officiers seront désignés par leurs grades respectifs audit corps royal.

Il sera composé de 329 officiers, de ces 329, 13 seront directeurs des fortifications avec rang de brigadiers, & les autres en paix comme en guerre seront répartis en 21 brigades.

Chaque brigade sera composée d'un chef de brigade, ayant commission de colonel, d'un sous-brigadier, ayant commission de lieutenant colonel, d'un major, de 4 capitaines en premier, de 5 capitaines en second, & de 3 lieutenans en premier ; le nombre des élèves de l'école de Mezieres sera proportionné au besoin du service, ils resteront deux ans à cette école & avant de faire partie des brigades, pour perfectionner leur instruction ; ils passeront deux années dans le corps de l'artillerie, attachés aux compagnies de mineurs & de sapeurs, de là deux années à la suite des brigades du corps du génie & deux autres ; enfin, dans des régimens d'infanterie pour se mettre au fait des manœuvres des troupes. A cette époque ils subiront un nouvel examen qui, justifiant leurs connoissances générales sur toutes les parties de la guerre, prouvera qu'ils sont en état de faire les fonctions d'ingénieurs, avec une supériorité qui les rende propres à toutes les circonstances, alors ils seront admis dans les brigades dont ils feront partie avec rang de lieutenant en premier.

Cet article est de M. FLACHON DE LA JOMARIERE, capitaine au corps royal du génie.

» tuler , qui ne le feroient que long-temps  
» après , si ces *ingénieurs* n'avoient pas usé  
» d'une grande promptitude dans le pro-  
» grès des attaques ». *Traité de la sûreté  
des états par le moyen des forteresses.*

Aux deux divisions précédentes d'*ingénieur* de place & d'*ingénieur* de campagne , peut-être seroit-il encore à propos de faire une troisième classe pour la fortification des villes maritimes , qui demande une étude particulière , & dans laquelle il est difficile d'exceller sans beaucoup de travail & d'application. Il suffit , pour s'en convaincre , d'une lecture sérieuse & réfléchie des deux derniers volumes de l'*architecture hydraulique* , par M. Belidor.

Les appointemens des *ingénieurs* , lorsqu'on les reçoit , sont de six cent livres par an. Ils augmentent ensuite , selon le mérite & l'ancienneté. Dans les sièges & en campagne , les moindres appointemens de ceux qu'on y emploie sont de cent cinquante livres par mois.

Les *ingénieurs* obtiennent les mêmes grades militaires & les mêmes récompenses que les autres officiers des troupes. Ainsi ils parviennent à celui de brigadier , de maréchal de camp , de lieutenant général & même de maréchal de France , comme l'a été M. de Vauban. Ils ont aussi des pensions , des majorités , des gouvernemens de places , &c.

Le nombre des *ingénieurs* en France est de trois cent. Ils sont partagés dans les différentes places de guerre du royaume. En temps de guerre , on en forme des détachemens à la suite des armées. Ceux qui servent dans les sièges sont partagés en brigades , à la tête de chacune desquelles est un ancien *ingénieur* , auquel on donne le nom de *brigadier*. Ces brigades se relevent toutes les vingt-quatre heures.

Dans les places où il y a plusieurs *ingénieurs* , le premier est appelé *ingénieur en chef*. Il a la direction principale de tous les travaux ; les autres agissent sous ses ordres. Les appointemens des *ingénieurs* en chef sont de 1800 livres , mais ils ont outre cela des récompenses & des gratifications. Cette place demande des soins infinis , dit M. le maréchal de Vauban , « une activité perpétuelle , beaucoup de conduite , de bon

sens , d'expérience dans tous les ouvrages de terre , de bois & de pierre , avec une parfaite intelligence de toutes les différentes espèces de matériaux , de leur prix , & de la capacité des ouvriers. Ces qualités sont si nécessaires dans la conduite des grands travaux , que par-tout où elles se trouvent manquer , on peut s'assurer que le moindre mal qu'il en puisse arriver sera un retardement , une longue & ennuyeuse construction , quantité de mal-façons , & toujours beaucoup de dépense superflue ; accidens à jamais inséparables de la médiocre intelligence de ceux qui en seront chargés ». *Directeur des fortifications.*

Il y a aussi des *ingénieurs provinciaux* ou *directeurs des fortifications* dans les provinces. Ce sont ceux qui sont chargés de la direction générale de tous les travaux qui se font dans les places de leur département. (Q)

\* INGÉNIEUX , adj. (*Gramm.*) qui montre de l'esprit , de la sagacité. Il se dit des choses & des personnes. Un poète *ingénieur*. Un machiniste *ingénieur*. Une pensée *ingénieuse* ; une machine *ingénieuse*. Les choses *ingénieuses* déparent les grandes choses. Si elles sont accumulées dans un ouvrage , elles fatiguent. Elles sont plus faites pour être dites que pour être écrites. Elles consistent dans des rapports fins , délicats & petits qui échappent aux hommes de sens dont l'attention se porte sur les masses. Homère , Virgile , Milton , le Tasse , Horace , Sophocle , Eurypide , Corneille , Racine , ne sont point des poètes *ingénieux*. Il n'y a point d'homme à qui ce titre convienne moins qu'à Démosthène & à Bossuet. Un auteur qui court après des traits *ingénieux* , se peint à mon esprit sous la forme de celui qui s'applique à frapper un caillou sur l'angle pour en tirer une étincelle. Il m'amuse un moment. Il se dit à Paris plus de choses *ingénieuses* en un jour que dans tout le reste du monde. Elles ne coûtent rien à cette nation , qui fait aussi , quand il lui plaît , s'élever aux plus grandes.

INGÉNU , adj. (*Hist. anc.*) signifioit chez les Romains celui qui étoit né de

parens libres, honnêtes, nobles. *Voyez* LIBRE.

Isidore dit que ceux-là sont appelés *ingénus* qui naissent libres, & qui n'ont que faire d'acquérir la liberté: *ingenui, cui libertatem habent in genere, non in facto*. *Voyez* MANUMISSION.

Une personne passoit pour *ingénue*, quand elle étoit née d'une mere libre, quoique son pere fût esclave. *Voyez* ESCLAVE.

Les *ingénus* pouvoient posséder des emplois, donner leurs suffrages; privilèges dont les affranchis étoient exclus. *Voyez* AFFRANCHI.

*Ingenu* signifie aussi quelquefois celui qui est originaire du pays, qui n'est point étranger. *Voyez* NATIF.

INGÉNUITÉ, f. f. (*Gram.*) l'*ingénuité* est dans l'ame; la naïveté dans le ton. L'*ingénuité* est la qualité d'une ame innocente qui se montre telle qu'elle est, parce qu'il n'y a rien en elle qui l'oblige à se cacher. L'innocence produit l'*ingénuité*, & l'*ingénuité* la franchise. On est tenté de supposer toutes les vertus dans les personnes *ingénues*. Que leur commerce est agréable! Si elles ont parlé, on sent qu'elles devoient dire ce qu'elles ont dit. Leur ame vient se peindre sur leurs levres, dans leurs yeux, & dans leur expression. On leur découvre son cœur avec d'autant plus de liberté, qu'on voit le leur tout entier. Ont-elles fait une faute, elles l'avoient d'une maniere qui feroit presque regretter qu'elles ne l'eussent pas commise. Elles paroissent innocentes jusque dans leurs erreurs; & les cœurs doubles paroissent coupables, lors même qu'ils sont innocens. Il est impossible de se fâcher long-temps contre les personnes *ingénues*; elles désarment. *Voyez* Agnès dans l'*école des femmes*. Leur vérité donne de l'intérêt & de la grace aux choses les plus indifférentes. Le petit chat est mort; qu'est-ce que cela? rien: mais ce rien est de caractère, & il plaît.

L'*ingénuité* a peu pensé, n'est pas assez instruite; la naïveté oublie pour un moment ce qu'elle a pensé, le sentiment l'emporte. L'*ingénuité* avoue, révèle, manque au secret, à la prudence; la naïveté ex-

prime & peint; elle manque quelquefois au ton donné, aux égards; les réflexions peuvent être naïves, & elles le sont quand on s'apperçoit aisément qu'elles partent du caractère. L'*ingénuité* semble exclure la réflexion; elle n'est point d'habitude sans un peu de bêtise, la naïveté sans beaucoup de sentiment; on aime l'*ingénuité* dans l'enfance, parce qu'elle fait espérer de la candeur; on l'excuse dans la jeunesse, dans l'âge mûr on la méprise. L'Agnès de Moliere est ingénue; l'Iphigénie de Racine est naïve & ingénue. Toutes les passions peuvent être naïves, même l'ambition; elle l'est quelquefois dans l'Agrippine de Racine; les passions de l'homme qui pense sont rarement *ingénues*.

INGÉVONS, (*Géog. anc.*) *Ingævones*, ancien peuple du nord de l'Allemagne, vers la mer Baltique; Pline remarque que les *Ingévons* comprenoient sous eux les Cimbres, les Teutons, & les Cauques, *Cauchi*, & que toutes ces nations étoient voisines de la mer. D'un autre côté, Tacite nous apprend que les noms des *Ingévons*, Hermions, & Istévons, étoient venus des héros qui avoient été les premiers chefs des familles, lesquelles en se multipliant avoient formé ces trois peuples. C'est ainsi que Tacite nous prouve l'inutilité des tortures que divers savans se sont donnés dans ces derniers siècles pour trouver la signification de ces noms. (*D. J.*)

INGO le Bon, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede. Ce surnom seul renferme l'histoire de sa vie. Entretenir la paix entre ses voisins comme entre ses sujets; prêter aux loix l'appui de l'autorité suprême; punir les brigands; soutenir l'innocence opprimée; remplir enfin dans ses états les fonctions de premier magistrat, telles furent ses occupations. Il avoit osé être vertueux chez un peuple corrompu, & fut empoisonné vers l'an 1100. Sans prendre les armes, il avoit eu l'art de forcer Magnus, roi de Norwege, à lui céder la province de Wermland.

INGO le Pieux, roi de Suede, fut la victime de son zele pour l'évangile; son peuple, attaché au culte des faux dieux, le détrôna. Il s'enfuit en Scanie: la haine des

nom chrétien l'y suivit; il y fut assassiné par ses sujets qui, peu contents d'avoir défendu leurs idoles, vouloient encore les venger. Il mourut vers l'an 1060. Son tombeau fut exposé à la vénération publique dans le couvent de Warnheim. (*M. DE SACY.*)

INGOLSTAD, *Ingolstadium*, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, la plus forte de Bavière, avec une université, fondée en 1410, dont l'évêque d'Aichstad est le chancelier perpétuel comme diocésain, & établit pour vice-chancelier le premier professeur de théologie. Quelques-uns ont appelé cette ville en latin *Aureatum*; mais c'est Aichstad qu'il faut ainsi nommer. Plusieurs auteurs écrivent *Ingelstad*, & tirent son origine des Angles, ancien peuple Saxon, qui se jetterent dans la Suabe, & laisserent des traces de leur nom à Ingelheim, *Ingolstad*, Engembourg, &c. D'autres lui donnant une origine plus moderne, l'attribuent à de véritables Anglois, qui vinrent de leur pays prêcher le christianisme en Allemagne; parce que Aichstad, ville voisine, leur doit sa naissance. Elle est sur le Danube, à deux lieues N. E. de Neubourg, 16 S. O. de Ratisbonne, 18 N. O. de Munich. *Long. 28, 45; lat. 48, 42; & suivant le P. Nicaise Grammatici, 48, 46. (D. J.)*

INGRANDE, *Igorandis*, (*Géograph.*) petite ville de Bretagne au bord de la Loire, aux confins de l'Anjou; elle fait la séparation de l'Anjou & de la Bretagne. *Longit. 18, 45; latit. 46, 34. (D. J.)*

INGRATITUDE, f. f. (*Morale.*) oubli, ou plutôt méconnoissance des bienfaits reçus. Je la mettrois volontiers cette méconnoissance au rang des passions féroces; mais du moins on ne trouvera pas mauvais que je la nomme un vice lâche, bas, contre nature, & odieux à tout le monde. Les ingrats, suivant la remarque de Cicéron, s'attirent la haine générale, parce que leur procédé décourageant les personnes généreuses, il en résulte un mal auquel chacun ne peut s'empêcher de prendre part.

Quoique l'*ingratitude* ne renferme aucune injustice, proprement dite, en tant que celui de qui l'on a reçu quelque bienfait, n'a point droit à la rigueur d'en exiger du

retour; toutefois le nom d'*ingrat* désigne une sorte de caractère plus infâme que celui d'injuste; car quelle espérance aurois-je de toucher une âme, que des bienfaits n'ont pu rendre sensible? Et quelle infamie de se déclarer indigne par le cœur de l'opinion favorable qu'on avoit donné de soi!

Si l'on réfléchit aux principes de ce vice, on s'apercevra, qu'outre l'insensibilité dont il émane si souvent, il découle encore de l'orgueil & de l'intérêt. M. Duclos a très-bien dévoilé ces trois sources de l'*ingratitude*, dans son livre sur les *mœurs*, dont je ne tirerai cependant que le précis.

« La première espèce d'*ingratitude*, dit-il, est celle des âmes foibles, légères, & sans consistance. Affligées par le bien présent, sans vue sur l'avenir, elles ne gardent aucune mémoire du passé: elles demandent sans peine, reçoivent sans pudeur, & oublient sans remords. Dignes de mépris, ou tout au plus de compassion, on peut les obliger par pitié, & par grandeur d'âme.

« Mais rien ne peut sauver de l'indignation celui qui ne pouvant se dissimuler les bienfaits qu'il a reçus, cherche cependant à méconnoître son bienfaiteur. Souvent après avoir réclamé les secours avec bassesse, son orgueil se révolte contre tous les actes de reconnaissance qui peuvent lui rappeler une situation humiliante; il rougit du malheur, & jamais du vice.

« A l'égard de ces hommes moins haïssables que ceux que l'orgueil rend injustes, & plus méprisables encore que les âmes légères & sans principes, dont nous avons parlé d'abord, ils font de la reconnaissance un commerce intéressé; ils croient pouvoir soumettre à un calcul arithmétique, les services qu'ils ont reçus; ils ignorent qu'il n'y a point d'équation pour les sentimens, & que l'avantage du bienfaiteur sur celui qu'il a prévenu par les services, est en quelque manière inappréciable ».

Telles sont les principales sources qui font germer l'*ingratitude* de toutes parts.

Ceux qui mettent leur espoir dans la reconnaissance des gens qu'ils obligent, n'ont pas assez réfléchi sur cette matière; le symbole des ingrats, ce n'est point le serpent, c'est l'homme. En effet, tant de conditions sont requises pour s'acquitter dignement d'un bienfait notable, que cette considération fit dire aux Stoïciens, qu'il n'y avoit que leur seul sage qui les fût dignement remplir.

Celui qui ne rend pas la pareille à son bienfaiteur, lorsqu'il le peut, est un ingrat. Le manque de reconnaissance intérieure d'un plaisir reçu, est une branche d'*ingratitude*. Puisqu'on a trouvé l'ame prompte & ouverte à obliger, il faut avoir la bouche prompte à publier le bienfait, & l'ame ouverte à le sentir: c'est ainsi que le plus pauvre homme du monde peut dignement s'acquitter. Le romain qui, venant d'obtenir d'Auguste la liberté de son pere, lui dit, les larmes aux yeux, qu'il le réduisoit à la nécessité de vivre & de mourir ingrat vis-à-vis de lui, tenoit bien le propos d'une ame reconnoissante. On ne tombe point dans l'*ingratitude*, lorsque les moyens extérieurs nous manquent, si notre cœur est vraiment sensible; le cœur mesure les services qu'on rend, & le cœur en mesure aussi le ressentiment.

Je croirois que c'est une sorte de méconnoissance, quand on s'empresse trop de sortir d'obligation, d'effacer le plaisir reçu, & de demeurer quitte par une espece de compensation, *munus menere expungendo*; car les loix de la gratitude sont différentes de celles d'une place de change.

Ceux-là sont encore plus blâmables, qui pour compensation, paient avec de la pâte de belles hécatombes, & qui présentent à Mercure des noyaux pour d'excellens fruits qu'ils ont reçus de sa main libérale.

Mais que penser de ces gens d'un naturel si dépravé, qu'ils rendent le mal pour le bien; semblables à ces mauvaises herbes, qui brûlent la terre qui les nourrit. Il arrive quelquefois, dit Tacite, que lorsqu'un service est au dessus de la récompense, l'*ingratitude* & la haine même prennent la place de la reconnaissance & de l'amitié, *pro gratiâ rependitur odium*. Sene-

que qui a épuisé ce sujet, va plus loin que Tacite; il ajoute que de tels monstres sont capables de haïr à proportion qu'on les oblige. Quoi donc, ce qui doit le plus porter à la gratitude, produiroit des effets si contraires? S'il étoit vrai que la bienfaisance pût exciter la haine, & qu'une si belle mere fût capable de mettre au jour un enfant si difforme, il ne faudroit pas s'étonner de voir des caracteres difficiles à recevoir des faveurs. Il est vrai qu'on ne doit pas prendre de toutes mains, ni donner de toutes mains; s'il convient de recueillir des graces avec sentiment, avec jugement, il est bon de les dispenser de même; mais d'ordinaire, nous ne savons faire ni l'un ni l'autre.

Quelques auteurs ont prétendu que les loix d'aucun peuple n'avoient porté de peines contre l'*ingratitude*, non plus que contre le parricide, pour ne pas présupposer des choses si détestables, & qu'une voix secrette de toute la nature semble assez condamner; mais l'on pourroit leur nommer les Perfes, les Athéniens, les Medes, ou plutôt les Macédoniens, qui ont reçu dans leurs tribunaux de justice l'action contre les ingrats. Les Romains & les Marseillois avoient autrefois des peines imposées contre les affranchis ingrats envers leurs anciens maîtres.

Ces sortes d'exemples avérés par l'histoire, ont fait souhaiter à d'honnêtes citoyens, qu'il y eût dans un siecle tel que le nôtre, une peine certaine & capitale établie contre ce vice, qui n'a plus de bornes à cause de son impunité. Hé quoi, répond M. le Vayer, voudroit-on dépeupler le monde? Il n'y a point de prisons assez spacieuses pour resserrer la multitude de ceux qu'on accuseroit, ni beaucoup moins de places capables de recevoir le nombre de plaideurs, que cette sorte d'action feroit éclore. Le Pnyce d'Athenes & les amphithéâtres de l'ancienne Rome ne suffiroient pas au concours d'accusateurs & d'accusés.

Peut-être encore que si le nombre d'ingrats étoit reconnu aussi grand qu'il est par les poursuites judiciaires d'une action de droit reçue, on n'auroit plus de honte de se trouver en si belle & si nombreuse compagnie, composée principalement de gens

du premier ordre, tous couverts de soie, d'or, & de pourpre.

Ajoutons que, comme il n'y auroit presque personne qui ne se plaignît d'avoir été payé d'*ingratitude*, il seroit très-difficile de peser exactement les circonstances qui augmentent ou qui diminuent le prix d'un bienfait.

Enfin, le mérite du bienfait seroit perdu, si l'on pouvoit poursuivre un ingrat comme on poursuit un débiteur, ou une personne qui s'est engagée par un contrat de louage. Le but propre d'un bienfait, c'est-à-dire d'un service, pour lequel on ne stipule point de retour, c'est d'un côté, de fournir l'occasion à celui qui le reçoit, de justifier sa libre reconnaissance par l'amour de la vertu; & de l'autre, de montrer en n'exigeant rien de celui à qui l'on donne, qu'on lui fait du bien gratuitement, & non par des vues d'intérêt.

Quoique rien n'oblige de fournir de beaux habits à des fous qui les déchirent, il faut toujours compter sur l'*ingratitude* des humains, & plutôt s'y exposer, que de manquer aux misérables. L'injure se grave sur le métal; une grace reçue se trace sur le sable & disparaît au moindre vent. Il faut moins servir les hommes pour l'amour d'eux, disoit un sage de la Grece, que pour l'amour des dieux qui le commandent, & qui récompensent eux-mêmes les bienfaits. C'est pourquoi Virgile place les ames bien-faisantes dans les champs élysées :

*Quique sui memores alios fecere merendo,  
Omnibus hinc niveâ cinguntur tempora vitâ.*

On fait le mot de ce bon religieux rapporté par Philippe de Comines, au sujet de Jean Galéas, duc de Milan. « Nous nommons saints, tous ceux qui nous font du bien ». Je tiens pour Dieu, tout ce qui me nourrit, disoit l'ancien proverbe grec. (D. J.)

INGRATITUDE, (*Jurisprud.*) l'*ingratitude* du donataire envers le donateur est une juste cause pour révoquer une donation entre-vifs, quoique de sa nature elle soit irrévocable.

Le donataire est coupable d'*ingratitude*, lorsqu'il a fait quelque injure grave au donateur, ou qu'il l'a battu & outragé, qu'il

lui a causé de dessein prémédité la perte de ses biens; s'il a refusé des alimens au donateur tombé dans l'indigence; s'il a attenté à sa vie, ou y a fait attenter par d'autres; enfin, si par affection il a persisté dans un refus opiniâtre de satisfaire aux clauses de la donation.

Ce droit de révoquer une donation pour cause d'*ingratitude*, ne passe pas à l'héritier du donateur, si lui-même ayant connu l'*ingratitude*, l'a dissimulée & n'a point agi en justice pour faire révoquer la donation. Voyez la loi dernière au code de revoc. donat.

L'*ingratitude* du vassal envers son seigneur dominant, donne lieu à la commise du fief au profit du seigneur.

Le vassal se rend coupable d'*ingratitude*, lorsqu'il y a de sa part désaveu ou félonie. Voyez COMMISE, DESAVEU, & FÉLONIE. (A)

INGRÉDIENT, s. m. (*Pharmacie.*) c'est par ce nom qu'on désigne le plus ordinairement une manière considérée comme faisant partie d'une composition pharmaceutique.

Les *ingrédients* solides de quelques-unes de ces compositions sont connus dans l'art sous le nom d'*especes*. Voyez ESPECES (*Pharmacie.*) (b)

INGRIE, *Ingria*, (*Géog.*) province de l'empire russe, sur le fond du golphe de Finlande, abondante en poisson & en gibier; on y fait la chasse des élans qui y viennent par troupes de Finlande, & traversent la Niva deux fois l'année, au printemps & en automne. Les *Ingriens* sont des hommes vigoureux & d'une constitution robuste; ils ressemblent beaucoup aux Finois & parlent la même langue, qui n'a aucun rapport avec toutes les autres langues du Nord. L'*Ingrie* fut conquise par Pierre le Grand sur la Suede; S. Petersbourg en est la capitale. (D. J.)

INGWEILER, (*Géog.*) petite ville de la basse Alsace, sur la riviere de Moter.

INGUINAL, ALE, adj. (*Chirurgie.*) qui concerne l'aîne, appelée en latin *inguen*. On appelle en chirurgie *inguinal*, un bandage fait avec une piece de toile coupée en triangle, sur laquelle sont attachés trois bouts



bouts de bande, savoir deux aux angles supérieurs pour être attachés autour du corps, & l'autre à l'angle inférieur qui s'attache à la ceinture après avoir passé de devant en arrière sous la cuisse du côté malade. Ce bandage est contentif; on s'en sert lorsqu'on applique quelque emplâtre, cataplasme & compresses, &c. sur l'aîne. Voyez planche XXVII, fig. 9 & 10. On fait un *inguinal* double, lorsque les deux aînes sont dans le cas d'être pansées. On appelle *hernie inguinale*, la descente qui se borne au pli de l'aîne. Voyez HERNIE. (Y)

## I N H

INHABILE, adj. (*Jurisprud.*) se dit de celui qui est incapable de faire ou de recevoir quelque chose.

Un impuissant, par exemple, est *inhabile* à la génération, & conséquemment au mariage.

Les enfans exhérédés & ceux qui ont renoncé, sont *inhables* à succéder. Voyez HABILE. (A)

INHABILETÉ, s. f. (*Jurisprud.*) est le défaut de capacité pour faire quelque chose, comme l'*inhabilité* à succéder, à s'obliger, à donner, disposer, tester, ester en jugement. Voyez INCAPACITÉ. (A)

INHABITABLE, INHABITER, (*Gram.*) voyez HABITATION, HABITER.

INHAMBANE, (*Géog.*) royaume d'Afrique sur la côté orientale de la Cafrie, sous la ligne & sur le golfe de Sophala; les habitans sont idolâtres. Dapper dit que la ville capitale s'appelle Tongue; mais l'intérieur de tous ces pays-là nous est entièrement inconnu, & nous ne connoissons que très-peu des côtes. (D. J.)

INHARMONIQUE, (*Musiq.*) On appelle quelquefois *relation inharmonique*, ce que l'on nomme plus communément *fausse relation*. Voyez RELATION, (*Musique.*) (F. D. C.)

INHÉRENT, adj. terme de physique, se dit d'une qualité qui réside dans un corps, & qui ne lui vient point d'une action extérieure. On demande, par exemple, si la pesanteur est une qualité *inhérente* à

Tome XVIII.

la matiere; c'est-à-dire, si c'est une qualité qui ne provienne pas de l'impulsion d'un fluide invifible, comme le prétendent les Cartésiens. Voyez ATTRACTION, GRAVITÉ, &c. (O)

INHIBITIONS, s. m. pl. (*Jurisprud.*) sont des défenses faites à quelqu'un par la loi ou par un jugement, de faire quelque chose de contraire. (A)

\*INHUMANITÉ, s. f. (*Gramm.*) vice qui nous sort de notre espèce, qui nous fait cesser d'être homme; dureté de cœur, dont la nature sembloit nous avoir rendus incapables. Voyez HUMANITÉ.

\*INHUMATION, s. f. (*Gramm.*) l'action de mettre le corps d'un homme mort dans la sépulture. Il faut la volonté d'un testateur pour *inhumer* un corps hors de son église paroissiale. On n'a commencé qu'en 1200 d'*inhumer* dans les églises, ce qui doit les rendre mal-saines. L'*inhumation* s'est faite dans presque tous les temps, & chez presque tous les peuples, avec plus ou moins de pompe & de cérémonies.

## I N J

INJACULATION, *injaculatio*; (*Médecine.*) terme dont se sert Vanhelmont pour désigner une maladie qui consiste dans une douleur spasmodique violente de l'estomac, accompagnée de l'immobilité du corps. James, *diction. de médecine.*

INJECTER, verb. act. (*Anatom.*) c'est la méthode de remplir les vaisseaux des animaux avec une liqueur colorée, qui se durcissant, tient les vaisseaux distendus & fermes, & laisse la liberté d'en observer plus exactement la distribution, la situation & les diamètres, de découvrir le nombre de leurs ramifications & de leurs anastomoses, qu'il ne seroit pas possible d'apercevoir sans ce moyen.

La nature des instrumens, celle des liqueurs dont on se sert pour les *injections*, la manière dont on veut faire l'*injection*, enfin la manœuvre même de l'*injection*, sont autant d'articles dont on va donner l'explication.

C'est une découverte qui a beaucoup contribué à éclaircir l'économie animale. Malpighy & Glisson se sont servi des liqueurs colorées, mais Swamerdam paroît

B b b b b

être le premier qui ait employé une préparation de cire. Il ajoute qu'il apprit cette méthode en 1666 à Van-Horne & à Hade; ce ne fut qu'en 1668 que Graaf fit graver la figure des instrumens dont il falloit se servir, & qu'il décrivit tout ce merveilleux artifice. Mais Ruysch a poussé cet art si loin, que les plus savans hommes sont aussi pleins d'admiration que les plus ignorans, à la vue des prodiges qu'a opérés son industrie. Il faisoit une espece de mystere de son secret; mais à présent les anatomistes sont suffisamment instruits de la maniere de remplir les vaisseaux.

L'instrument dont on se sert ordinairement pour pousser la liqueur dans les vaisseaux, est une forte seringue de cuivre, dont le piston doit couler avec aisance, & à laquelle peuvent s'adapter différens tuyaux qu'on y fixe par le moyen d'une vis; les extrémités de ces tuyaux ont différens diametres, & sont sans vis, afin qu'ils puissent entrer dans d'autres tuyaux, & s'emboîter avec eux si exactement, que pour peu qu'on les force l'un contre l'autre, rien ne puisse passer entr'eux. Mais parce que leur cohésion n'est pas assez forte pour résister à la force avec laquelle on pousse l'*injection*, & qu'il est à craindre que ce second tuyau ne soit repoussé, & que la matiere de l'*injection* ne s'échappe & ne fasse ainsi manquer l'opération; l'extrémité du second tuyau qui reçoit celui qui est fixe sur la seringue, doit avoir une partie quarrée terminée devant & derriere par un cercle élevé ou saillant, afin d'empêcher la clé qui embrasse étroitement l'entre-deux de ces cercles ou la partie quarrée, de glisser; ou bien elle doit être garnie de deux branches de cuivre, afin de pouvoir la contenir avec deux doigts. L'autre extrémité de cette espece de tuyau est de différente grosseur, & il y a vers cette extrémité une hoche ou entaille qui sert à arrêter un fil; par le moyen de cette hoche, le fil qui lie ce vaisseau par lequel on doit faire l'*injection*, ne sauroit glisser: outre cette forme commune à tous les tuyaux de la seconde espece, on doit en avoir quelques-uns qui soient plus larges & qui soient configurés d'une autre maniere pour des cas particuliers. Par exemple, si l'on veut injecter

les gros vaisseaux, le tuyau attaché à un grand vaisseau doit avoir une valvule ou un robinet, & qu'on puisse tourner selon le besoin pour empêcher que l'*injection* ne sorte du vaisseau par le tuyau; autrement il faut que celui qui fait l'*injection* attende pour retirer la seringue, que la matiere injectée soit refroidie; ou s'il retire trop tôt la seringue, l'*injection* s'échappe, & les gros vaisseaux se désemplissent. Lorsque la seringue n'est pas assez grande pour contenir toute la matiere nécessaire pour remplir les vaisseaux, il faut la remplir une seconde fois; si l'on étoit obligé pour cela de retirer la seringue du tuyau attaché au vaisseau, il se perdrait de l'*injection*, & ce qui seroit exposé à l'air se refroidiroit & se durceroit. Pour éviter ces inconveniens il faut avoir quelques tuyaux qui aient une branche courbe soudée latéralement, & une valvule disposée de maniere que la liqueur ne puisse pas passer du tuyau droit dans le tuyau courbe, mais qui au contraire la laisse passer du tuyau courbe dans le tuyau droit. Celui qui fait l'*injection* ayant alors soin de tenir l'extrémité du tuyau courbe dans la liqueur qui sert à l'*injection*, peut, aussitôt qu'il a désempli la premiere seringue, la remplir de nouveau en tirant seulement le piston, & réitérant cette manœuvre avec diligence, il fera en état de pousser dans les vaisseaux tout autant de liqueur qu'il en faudra pour les injecter parfaitement. Tous ces différens tuyaux sont ordinairement faits de cuivre jaune; ils peuvent néanmoins l'être de tout autre métal, comme d'étain, &c.

Les liqueurs dont on se sert lorsqu'on a dessein de remplir les vaisseaux capillaires, sont telles qu'elles peuvent se mêler ou avec l'eau ou avec les liqueurs grasses; les unes & les autres ont des avantages & des inconveniens. Toutes les différentes especes de glues, comme la colle de poisson, la colle forte, &c. dissoutes & délayées dans l'eau, se mêlent aisément avec les liqueurs contenues dans les vaisseaux des animaux, ce qui est un grand avantage; car elles pénètrent jusques dans les plus petits vaisseaux d'un sujet bien choisi & bien préparé, & souvent elles suffisent pour répondre à l'intention de

l'anatomiste , lorsqu'il n'a d'autre dessein que de préparer quelque fine membrane , dont les vaisseaux sont si déliés , qu'il n'est pas possible de les appercevoir à la vue , si les sections transversales de ces vaisseaux sont circulaires , ou si leurs parois sont affaiblies. Mais lorsqu'il faut aussi *injecter* les gros vaisseaux , ces sortes d'*injections* ont un inconvénient fâcheux , & la préparation en est moins utile & moins belle. En effet , si l'on n'*injecte* qu'une liqueur glutineuse , il n'est pas possible de conserver un sujet aussi long-temps qu'il en faut à la colle pour sécher & se durcir ; & comme en disséquant la partie *injectée* , il n'est guere possible qu'on ne coupe plusieurs vaisseaux , l'*injection* s'épanchera. Pour éviter cet inconvénient , on pourroit à la vérité tremper la partie dans l'esprit-de-vin qui coagulerait la colle ; mais alors elle devient si fragile , qu'elle se casse pour peu qu'on la manie ; & si l'on veut conserver la préparation , les gros vaisseaux se fléchissent presque entièrement lorsque les parties aqueuses de l'*injection* sont évaporées. On pourroit aussi prévenir l'épanchement de l'*injection* en liant exactement chaque vaisseau avant que de le couper ; mais cela n'empêche pas que les vaisseaux ne se contractent lorsque la colle se dessèche. Si pour obvier à ces inconvéniens , on commence à *injecter* d'une dissolution de colle ce qu'il en faut pour remplir les vaisseaux capillaires , & que pour remplir ensuite les grands vaisseaux , on se serve de l'*injection* grasse ordinaire , la cire ne va pas fort loin sans se congeler , & les deux sortes d'*injections* ne manquent jamais de se mêler irrégulièrement ; de sorte que les vaisseaux paroissent interrompus & cassés par la séparation mutuelle de ces deux liqueurs , ce qui devient encore plus sensible dans la suite à mesure que les parties aqueuses se dissipent. L'esprit-de-vin coloré se mêle avec les eaux & les huiles , & peut encore pénétrer jusques dans les plus petits vaisseaux ; mais d'un autre côté il coagule toutes les liqueurs animales qu'il rencontre , & qui quelquefois bouchent les vaisseaux de manière que l'*injection* ne sauroit passer jusqu'aux capillaires ; d'ailleurs , l'esprit-de-

vin ne peut tenir qu'avec peine , suspendues quelques-unes des poudres qui communiquent les couleurs les plus durables ; & comme il s'évapore à la fin entièrement , les vaisseaux deviennent fort petits , & cette petite quantité de poudre colorée qui reste dans les vaisseaux n'ayant rien qui entienne les parties liées & réunies entr'elles , elle paroît ordinairement interrompue en tant d'endroits , que les petites ramifications de vaisseaux ont plutôt l'apparence d'un coup de pinceau , jeté au hasard , que de tuyaux réguliers & continus. Le suif fondu & mêlé avec un peu d'huile de térébenthine , peut quelquefois remplir les petits vaisseaux , & tient les plus gros suffisamment distendus ; mais il s'arrête dès qu'il rencontre quelque fluide dans les parties , & ne peut jamais pénétrer aussi avant que les autres liqueurs ; il a d'ailleurs si peu de tenacité qu'il se casse pour peu qu'on le manie , ce qui rend les préparations fort désagréables. Ce qui réussit le mieux pour les *injections* finies , c'est l'huile de térébenthine colorée qu'on pousse d'abord à la quantité requise pour remplir les plus petits capillaires , & immédiatement après on remplit les gros vaisseaux avec l'*injection* commune. L'huile de térébenthine est assez subtile pour pénétrer plus avant qu'aucune autre liqueur colorée ; les parties résineuses qui restent après l'évaporation des parties spiritueuses , lient assez celles de la matière qui a servi à la colorer pour les empêcher de se désunir , & elle s'incorpore intimement avec l'*injection* ordinaire ; de manière que si l'*injection* est bien faite , il est impossible à la vue la plus perçante de s'appercevoir qu'on a employé deux sortes d'*injections*. Toutes les liqueurs dont on se sert pour *injecter* les vaisseaux des animaux n'ayant qu'une foible & presque toutes une même couleur , ne paroissent pas du tout dans les plus petits vaisseaux , parce qu'elles y deviennent entièrement transparentes. Il faut pour les rendre sensibles , y mêler quelque matière capable de les colorer ; & lorsqu'on *injecte* différens vaisseaux d'une partie , même des plus gros , on a de la peine à distinguer les uns , à moins qu'on ne donne différentes couleurs aux *injections* , ce qui rend aussi les préparations plus belles.

Pour cet effet les anatomistes se servent de plusieurs matieres pour colorer leurs liqueurs selon leurs intentions ; telles , par exemple , que la gomme gutte , le safran , l'ivoire brûlé , &c. qu'on peut avoir aisément. L'essentiel est d'examiner les matieres qui sont propres à être mêlées avec les liqueurs destinées à *injecter* les vaisseaux capillaires ; car il est rare qu'on ait besoin d'*injecter* d'autres vaisseaux , excepté certaines ramifications principales des arteres , & quelques veines. Les couleurs communément employées par ces deux dernieres sortes de vaisseaux , sont le rouge , le verd , & quelquefois le bleu. Les anatomistes sans doute , se sont proposés d'imiter les couleurs naturelles des arteres & des veines de l'animal vivant , en remplissant les unes avec une matiere rouge , & les autres avec une matiere bleue ou verte. Il résulte cependant d'autres avantages de ces couleurs , telle que la vive réflexion des rayons de lumiere , & le peu de disposition qu'elles ont à les laisser passer ou à devenir transparentes , sans quoi les vaisseaux les plus fins seroient encore imperceptibles après avoir été *injectés*. Les matieres animales & végétales dont on se sert pour colorer les *injections* , telles que la cochenille , la lacque , l'orcanette , le bois de Brésil , l'indigo , &c. ont en général l'inconvénient de se grumeler & de boucher ainsi quelques vaisseaux. Leurs couleurs aussi se passent trop tôt lorsqu'on fait dessécher les parties pour les conserver , & elles les communiquent encore aisément aux liqueurs dans lesquelles on conserve les préparations , outre qu'elles ont l'inconvénient d'attirer les insectes ; ainsi quoiqu'on réussisse assez souvent en se servant de ces couleurs , il faut cependant préférer les substances minérales , telles que la pierre calaminaire , le minium ou le vermillon , pour les *injections* rouges ; & de ces matieres le vermillon est encore préférable aux autres , parce qu'il donne une couleur plus vive , & qu'on le trouve ordinairement mieux broyé. La couleur verte qu'on emploie généralement est le verd-de-gris , & celui qu'on nomme *crysta lisé* vaut mieux encore , parce que sa couleur est plus éclatante , qu'il ne se grumele jamais , & qu'il se dissout dans les liqueurs grasses.

Pour les *injections* fines , on prend une livre d'huile de térébenthine bien claire , & l'on y mêle peu à peu une once de vermillon ou de verd-de-gris cristallisé en poudre subtile , ou plutôt exactement broyé sur le porphyre ; il faut les agiter avec une spatule de bois jusqu'à ce que le mélange soit exact , & passer ensuite la liqueur par un linge fin. La séparation des parties les plus grossieres se fait encore mieux , en ne versant d'abord sur la poudre que quelques onces d'esprit de térébenthine , & agitant fortement avec une spatule : laissez un peu reposer , & versez par inclination dans un autre vase bien net l'esprit de térébenthine & le vermillon ou le verd-de-gris qui y est suspendu , & répétez cela jusqu'à ce que l'esprit de térébenthine n'enleve plus de la poudre , & qu'il n'en reste que les parties les plus grossieres. L'*injection* ordinaire se prépare ainsi : prenez une livre de suif , cinq onces de cire blanche ou jaune , trois onces d'huile d'olive , faites fondre ces matieres au feu de lampe ; lorsqu'elles seront fondues , ajoutez-y deux onces de térébenthine de Venise ; & quand elle sera mêlée , vous y ajouterez environ deux onces de vermillon ou du verd-de-gris préparé , que vous mêlerez peu à peu ; passez alors votre mélange par un linge propre & chauffé , pour séparer toutes les parties grossieres ; & si l'on veut pousser cette matiere plus avant dans les vaisseaux , on peut avant que de s'en servir , y ajouter un peu d'huile , ou esprit de térébenthine.

Voici quelques regles générales pour le choix d'un sujet convenable. 1°. Plus le sujet que l'on *injecte* est jeune , plus aussi , toutes choses d'ailleurs égales , l'*injection* se portera loin , & ainsi du contraire. 2°. Plus les fluides de l'animal auront été dissous & épuisés pendant sa vie , plus aussi le succès de l'opération sera grand. 3°. Moins la partie que l'on a dessein d'*injecter* est solide , plus les vaisseaux se rempliront. 4°. Plus les parties sont membraneuses & transparentes , plus l'*injection* sera sensible. C'est pourquoi , lorsque l'on *injecte* quelque partie solide d'un vieux sujet , qui est mort ayant les vaisseaux pleins d'un sang épais , à peine est-il possible de pousser l'*injection* dans quelques vaisseaux. Les principales choses

que l'on doit avoir en vue, lorsqu'on a dessein d'*injecter* un sujet, font de dissoudre les fluides épais, de vider les vaisseaux & de relâcher les solides, & d'empêcher que la liqueur *injectée* ne se coagule trop tôt. Pour remplir toutes ces fins, quelques auteurs proposent d'*injecter* par les artères de l'eau tiède ou chaude jusqu'à ce qu'elle revienne claire par les veines, & les vaisseaux par ce moyen sont si bien vidés de tout le sang qu'ils contenoient, que les parties en paroissent blanches. Ils conseillent ensuite de pousser l'eau, en introduisant de l'air avec force, & enfin de faire fortir l'air en pressant avec les mains les parties où il a été introduit. Après une semblable préparation, on peut parvenir, il est vrai, à faire des *injections* subtiles; mais il y a ordinairement un inconvénient inévitable, qui est dans toutes les parties où il se trouve un tissu cellulaire tant soit peu considérable; la tunique cellulaire ne marque jamais d'être engorgée d'eau qui gêne les parties qu'on a dessein de conserver dans les liqueurs ou de faire dessécher. Il est encore rare qu'il ne se mêle avec l'*injection* grasse, soit dans les grands, soit dans les petits vaisseaux, quelques parties aqueuses qui font paroître l'*injection* interrompue; c'est pourquoi il vaut mieux se passer de cette *injection* avec l'eau, si on le peut, & faire macérer le sujet, ou la partie que l'on a dessein d'*injecter* pendant long-temps dans de l'eau chauffée au degré qu'on y puisse facilement porter la main; par le moyen de cette eau chaude, les vaisseaux seront suffisamment ramollis & relâchés, le sang deviendra fluide, & l'*injection* ne sera pas exposée à se refroidir si-tôt; mais il faut avoir soin que l'eau ne soit pas trop chaude, car les vaisseaux se raccourceroient & le sang se durceroit. On peut, pendant la macération, exprimer de temps à autre, autant qu'il est possible, les liqueurs de l'animal, & les déterminer vers le vaisseau qu'on a ouvert pour pousser l'*injection*; le temps qu'il faut continuer la macération est toujours proportionné à l'âge du sujet, à la grosseur, à la grandeur des parties qu'on veut *injecter*, & à la quantité de sang que l'on remarque dans les vaisseaux, ce qui ne peut

guere s'apprendre que par l'expérience. Mais il faut au moins faire son possible pour que le sujet ou la partie macérée soit bien chaude, & continuer à presser en tous sens avec les mains jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de sang, dans quelque situation qu'on mette le sujet. Lorsque la seringue à *injecter* l'*injection* & le sujet sont en état, il faut choisir un des tuyaux de la seconde espece, dont le diametre soit proportionné à celui du vaisseau par lequel doit se faire l'*injection*; car si le tuyau est trop gros, il est évident qu'on ne pourra pas l'introduire, & s'il est beaucoup plus petit que le vaisseau, il ne sera pas possible de les attacher si bien que les tuniques des vaisseaux, en se repliant, ne laissent entr'elles & le tuyau quelque petit passage par lequel une partie de l'*injection* rejailira sur celui qui *injecte* dans le temps de l'opération, & les vaisseaux les plus proches se videront en partie par la perte d'une portion de la liqueur *injectée*: lorsqu'on a choisi un tuyau convenable, il faut l'introduire dans l'orifice du vaisseau coupé, ou dans une incision qu'on y fait latéralement; & alors ayant passé un fil ciré au dessous & le plus près du vaisseau qu'il est possible, par le moyen d'une aiguille ou d'une sonde flexible & armée d'un œil, il faut faire avec le fil le nœud du chirurgien, & le serrer autant que le fil le permet, ayant soin que le nœud porte sur la hoche ou entaille du tuyau, autrement le nœud glisseroit, & le tuyau sortiroit du vaisseau dans le temps de l'opération, ce qui la rendroit inutile. S'il se trouve de grands vaisseaux coupés qui communiquent avec ceux qu'on a dessein d'*injecter*; ou s'il y en a d'autres qui partent du même tronc, & qu'on ne veuille pas y faire passer l'*injection*, il faut les lier tous avec soin pour ménager la liqueur, & pour que l'opération réponde mieux à l'intention que l'on a pour lors. Tout cela étant fait, il faut faire chauffer au feu de la lampe les deux sortes d'*injections*, ayant toujours soin de les remuer continuellement, de crainte que la poudre qui leur donne la couleur ne se précipite au fond & ne se brûle. L'esprit de térébenthine n'a pas besoin d'être chauffé

plus qu'il ne convient pour qu'on y tienne le doigt; l'*injection* ordinaire doit presque bouillir. On aura avant tout cela enveloppé la seringue avec plusieurs bandes de linge qu'on mettra principalement aux endroits où l'opérateur doit la tenir, & qu'on affermira avec un fil; il faut bien échauffer la seringue, en pompant à plusieurs reprises de l'eau bien chaude; il faut aussi chauffer le tuyau attaché au vaisseau, en appliquant dessus une éponge trempée dans de l'eau bouillante. Tout étant prêt, & la seringue bien vidée d'eau, l'opérateur la remplit de l'*injection* la plus fine; & introduisant le tuyau monté sur la seringue dans celui qui est lié avec le vaisseau, il les presse l'un contre l'autre, tient avec une main ce dernier tuyau, prend la seringue de l'autre, & portant le piston contre la poitrine, il le pousse en s'avancant dessus: ou bien il donne à un assistant le soin de tenir fermement le tuyau attaché au vaisseau; & prenant la seringue d'une main, il pousse le piston de l'autre, & introduit ainsi l'*injection*, ce qui doit se faire lentement & sans beaucoup de force, d'une manière cependant proportionnée à la longueur, à la masse de la partie que l'on *injecte* & à la force des vaisseaux. La quantité qu'il faut de cette *injection* fine s'apprend par l'usage; la seule règle que l'on puisse suivre en cela est de continuer à pousser l'*injection* fine jusqu'à ce qu'on sente quelque résistance, qui demanderoit une force considérable pour être surmontée. Mais il n'en est pas de même lorsqu'on veut *injecter* toutes les branches d'un vaisseau; comme, par exemple, si l'on veut *injecter* les vaisseaux de la poitrine seulement; car l'aorte est trop grande, eu égard aux branches qui en partent, & il faut moins d'*injection* fine. Aussi-tôt qu'on a senti cette résistance, il faut tirer l'épiphloon de la seringue, afin de désemplir les gros vaisseaux; on ôte alors la seringue, on la vuide de ce qu'elle contient d'*injection* fine, & on la remplit de l'*injection* ordinaire qu'il faut pousser promptement & avec force, ayant toujours égard à la grandeur, à la solidité des vaisseaux & la grosseur de la partie, &c. on continue à pousser le piston jusqu'à ce qu'on sente une entière résistance, ou que la liqueur reflue; on

doit s'arrêter alors, & ne plus pousser de l'*injection*; autrement on ouvrira quelques vaisseaux, & toute la préparation ou au moins une grande partie seroit perdue par l'extravasation. Il faut boucher le tuyau avant que de retirer la seringue pour la nettoyer, & donner à la matière *injectée* en dernier lieu le temps de se refroidir, & de se coaguler avant que de disséquer aucune partie. C'est par ce moyen, & en observant les précautions qui viennent d'être indiquées, qu'on parvient à *injecter* les vaisseaux les plus liés du corps, comme ceux de la substance corticale du cerveau, de la tunique choroïde & vasculaire de l'œil, du périoste, des os de l'oreille, enfin des vaisseaux des dents, de la peau des os & des viscères. J'ai cru faire plaisir à mes lecteurs en donnant ce détail sur un art aussi curieux que l'est celui des *injections*, & je l'ai fait avec d'autant plus de confiance que j'ai trouvé un guide sûr en M. Alexandre Monro, professeur d'anatomie en l'université d'Edimbourg, & de la société royale de Londres. En effet, je n'ai eu besoin que de transmettre & rédiger en forme d'article la dissertation que cet habile professeur a insérée dans les *Essais & observations de médecine de la société d'Edimbourg*, & qui se trouve dans la traduction françoise de cet ouvrage, tom. I, art. jx, pag. 113. & suiv.

Supplément à l'article qu'on vient de lire, par M. le baron de HALLER.

INJECTION, (*Anatomie.*) C'est une invention moderne; elle a beaucoup servi à perfectionner l'histoire des vaisseaux du corps animal, & pour en découvrir la structure la plus intime. Comme les viscères sont composés de vaisseaux, de pulpe nerveuse & de cellulose, & que ces vaisseaux deviennent invisibles, même avant que d'être capillaires, l'*injection* augmentant leur diamètre, leur donnant une couleur plus forte, & les préservant de la pourriture, a révélé une grande partie des parties élémentaires des viscères: & si l'on avoit un moyen de colorer & de grossir également les nerfs, on seroit sans doute des découvertes bien importantes encore.

C'est Jacques Berenger de Carpi, qui le premier s'est servi de l'*injection*. Il s'en est

tenu à l'eau simple, qui peut servir à découvrir la communication des vaisseaux, mais qui, ne les soutenant pas & s'écoulant par la moindre blessure, est beaucoup plus imparfaite que ne le sont les *injections* solides.

Ce fut Swammerdam, qui aux liqueurs colorées substitua la cire. Son intention paroît avoir été de conserver les parties du corps animal séchées; les figures des organes de la génération sont toutes dessinées d'après des préparations sèches.

Ruyfch profita de son exemple & de ses leçons; il substitua une liqueur plus fine à la cire, qui est trop dure & trop tenace, & qui se prend trop aisément par le moindre degré de froid. On croit que ce fut le suif qu'il injectoit; je croirois que c'étoit une matière plus fine. J'ai vu chez ce bon vieillard ses préparations & ses trésors: il avoit certainement des secrets qu'on a perdus, comme celui de conserver des enfans entiers & des visages avec la couleur & l'embonpoint naturels. Cela est très-aisé pour un temps. Une *injection* de colle de poisson colorée avec la cochenille, rend au cadavre toutes les grâces attachées à la vie, & le coloris le plus flatteur. Mais la colle a le défaut d'avoir besoin d'eau ou d'esprit-de-vin pour être rendue fluide: ces liqueurs s'exhalent à l'air, les vaisseaux s'affaiblissent, le sujet se ride en séchant, & se réduit à rien; c'est un inconvénient qu'on n'a pas encore su éviter. Il faut avouer que les préparations de Ruyfch étoient d'une grande beauté; elles avoient cependant un inconvénient: il remplissoit les veines avec les artères, & il est fort difficile de séparer les deux classes de ces vaisseaux dans ses figures anatomiques. Il les a certainement confondues dans l'anatomie de l'œil.

Albinus imita Ruyfch, & injecta supérieurement, sans révéler la matière dont il s'est servi. J'ai disséqué avec lui; mais jamais je ne l'ai vu faire les *injections* fines, malgré la familiarité d'une longue société de travail. Il ne travailloit devant moi que pour les démonstrations, & les *injections* étoient des plus communes. Celles qu'il faisoit pour des préparations, étoient de la plus grande beauté. Je me souviens que M. Lieberkuhn ne le goûtoit cependant pas; il y critiquoit

l'épanchement de la liqueur injectée dans le tissu cellulaire.

Ce dernier anatomiste étoit fils d'un orfèvre; il étoit doué d'une finesse dans la vue presque unique: ses talens le mirent en état de perfectionner l'art d'injecter; il fit des préparations que rien n'avoit égalé encore. On ne sauroit voir sans admiration le réseau vasculaire répandu sur la surface intérieure de la choroïde, les petits vaisseaux des rayons ciliaires & d'autres préparations de ce savant; & c'est une vraie perte pour l'anatomie, qu'il n'ait écrit que sur la tunique veloutée des intestins.

Nicholls avoit inventé l'art d'injecter des vaisseaux avec une matière solide, de détruire, par le moyen des esprits acides, ce qu'il y avoit de cellulaire & de membraneux, & de ne conserver que la matière qui s'étoit moulée sur les vaisseaux. M. Lieberkuhn suivit cette idée; il injectoit dans les vaisseaux de la cire mêlée d'une cinquième partie de celophonium & d'un dixième de térébenthine: il coloroit cette matière; & quand elle étoit refroidie, il détruisoit, par l'huile de vitriol, la partie membraneuse de la préparation. Il enfermoit ensuite le tissu des vaisseaux dans du gypse; il le mettoit au feu, la cire se détruisoit, & le gypse servoit de moule à l'argent que M. Lieberkuhn y faisoit couler. M. Hunter travaille à peu près dans les mêmes principes, & détruit également la partie membraneuse.

Pour des *injections* ordinaires, on peut se contenter de seringuer dans l'artère de l'huile de térébenthine colorée; elle s'échappe moins dans les cellulosités, elle découvre très-bien les vaisseaux de l'iris, de la choroïde & de la rétine. On fait suivre cette huile par une *injection* plus grossière, composée de suif, de térébenthine & d'un peu de cire.

Il y a mille petits secrets qu'on n'apprend que par l'expérience. Il faut sur toutes choses bien réchauffer le sujet, le plonger dans un bain d'eau chaude, ouvrir le bas ventre & la poitrine pour y admettre la chaleur de l'eau, injecter l'artère dans l'eau même, tenir les tuyaux chauds par le moyen d'un cône de fer fort chaud qu'on y adapte, &c.

pouffer la matiere avec lenteur, sans secouffe & sans effort.

Il faut des couleurs fortes pour ces *injections*. La cochenille, le cinabre, la cendre bleue, le safran & la gomme gutte seroient trop foibles, & le verd-de-gris a le défaut de pâlir de lui-même.

Une autre *injection*, qui differe de la précédente, c'est celle du mercure. On s'en sert pour remplir des vaisseaux, qu'une liqueur aqueuse auroit de la peine à pénétrer, & dans lesquels un tuyau capable d'admettre avec facilité de la cire ou du suif, ne trouveroit pas d'entrée. Tels sont les petits vaisseaux dont est composé le testicule, les cônes des vaisseaux excrétoires de cet organe, le canal déférent. On s'en sert aussi pour les vaisseaux lymphatiques.

Cette *injection* se fait par le moyen d'un tuyau de fer, qui se termine par un cylindre extrêmement fin. On le lie dans le vaisseau que l'on veut injecter, & on y fait couler du mercure. On l'aide en le faisant arriver dans le tuyau depuis une hauteur de quelques piés. Mais comme cela demande une machine assez incommode, on y supplée avec un vuide artificiel: il est vrai que ce petit secret n'est gueres praticable que dans le conduit déférent, dont la substance est extrêmement épaisse. On comprime le canal sous le tuyau, on fait avancer le doigt un pouce ou plus, le long du canal, en tenant toujours ce canal serré: on arrête le doigt à l'extrémité inférieure de cette portion du canal entièrement vidée: on ôte ensuite le doigt, le mercure enfile avec force cet espace vuide & qui ne résiste pas & pénètre avec facilité. C'est de cette maniere que j'ai réussi à remplir & les cônes déférens & le réseau vasculaire, & les vaisseaux serpentins du testicule même. (H. D. G.)

**INJECTION**, en chirurgie, est un médicament liquide qu'on pousse au moyen d'une seringue dans quelque cavité du corps, soit naturelle, ou faite par maladie. Plusieurs auteurs modernes se sont déclarés contre les *injections*. Ils leur trouvent plusieurs inconvéniens, comme de dilater les cavités, de presser leurs parois, de débilitier les solides, d'enlever le suc nourricier préparé par la nature pour la consolidation des plaies, d'introduire dans les cavités des

plaies & des ulceres, une certaine quantité d'air qui leur est nuisible; enfin on leur reproche d'avoir trop peu de durée dans leur action. L'usage méthodique des *injections* annulle tous ces inconvéniens. Il est certain que par leur moyen on est parvenu à déterger des ulceres caverneux & fistuleux, & qu'elles ont évité aux malades des incisions, des contre-ouvertures qui sont des moyens plus douloureux. Les *injections* ont souvent entraîné des matieres étrangères adhérentes aux parois des cavités, où leur croupissement auroit eu des suites funestes, & qu'elles ont préparé à l'application salutaire d'un bandage expulsif qui auroit été sans effet, sans l'usage primitif des *injections*. Argumenter contre les *injections* de ce qu'elles ne font pas ce à quoi elles ne doivent point être employées, ou les mettre en parallèle avec d'autres moyens, qui ne les admettent que préparatoirement ou concurremment, pour les condamner par un jugement absolu, c'est moins décrier les *injections* que les raisons par lesquelles on voudroit les proscrire. Elles transmettent des médicaments dans des lieux où il seroit impossible d'en introduire sous une autre forme. Tous les auteurs sont remplis d'observations sur leurs bons effets. M. de la Peyronie s'en est servi avec le plus grand succès dans le cerveau. Voyez, dans le premier volume des mémoires de l'académie royale de chirurgie, un mémoire de M. Quésnay sur les plaies de ce viscere. Dans les épanchemens purulens de la poitrine, l'ouverture est nécessaire pour donner issue aux matieres épanchées. L'on donne encore pour regle, de mettre dans les pansemens les malades en une situation qui favorise l'écoulement du pus, de lui faire faire de fortes inspirations, de mettre une canule qui empêche le séjour des matieres. Malgré toutes ces précautions, on ne sera pas dispensé d'avoir recours aux *injections*, si le pus est visqueux, si la substance du poumon en est abreuvée. M. Quésnay nous apprend dans son traité de la suppuration purulente, que M. de la Peyronie étant réduit au seul secours des *objections* dans la cure d'un abcès à la poitrine, qui avoit formé une cavité fort considérable, où les matieres qui s'y accumuloient se multiplioient prodigieusement,



ment, fut obligé de réitérer les *injections* jusqu'à cinq fois & davantage en vingt-quatre heures. Par cette méthode, suivie avec application, il vint à bout d'arrêter la propagation des matieres, de les tarir entièrement, & terminer heureusement cette cure. Ce que M. de la Peyronie a fait si utilement dans les abcès du cerveau & poumon, pourroit-il être exclus raisonnablement du traitement des abcès au foie ? On dira en vain qu'il faut avoir grande attention à ne pas caverner ce viscere, dont le tissu lâche & tendre peut aisément se laisser pénétrer & abreuver. Le cerveau & le poumon sont-ils d'une texture moins délicate, & destinés à des fonctions moins importantes ? Il n'y a pas de réponse à cette observation.

Dans le cas d'épanchement sanguin dans la cavité du bas-ventre ou de la poitrine, qui exige qu'on fasse une ouverture, elle ne rempliroit pas la fin qu'on se propose, à moins qu'on ne parvienne à dégrumeler le sang épanché qu'on peut trouver adhérent aux parties qui forment les parois du vuide ou est l'épanchement. Les *injections* avec le miel & du sel dissous dans de l'eau, auront la vertu de décoaguler le sang épaissi.

Dans les épanchemens de pus il faut faire les *injections* à grand lavage, afin d'entraîner, chaque fois qu'on panse l'abcès, tout le pus qui se trouve amassé dans la cavité. Il faut que la liqueur soit alliée à des remèdes qui lui donnent les qualités convenables à l'état des chairs. Elle doit être suppurative, émolliente ou digestive, si ces chairs sont endurcies ; mondificative, si elles sont relâchées & engorgées de matieres purulentes ; vulnéraire, balsamique & sans acrimonie, si l'on a l'intention d'empêcher seulement la dépravation des matieres qui suppurent ; vulnéraire, astringente & dessiccative, si on veut s'opposer à l'affluence des humeurs & à la mollesse des chairs. On les renouvelle plusieurs fois le jour si la suppuration est fort abondante, & l'on s'assurera que la cavité est suffisamment lavée & nettoyée, lorsque l'*injection* qui sort ne paroît plus chargée de matieres.

Les *injections* sont d'une très-grande utilité dans les maladies des cavités naturelles

Tome XVIII.

du corps. On les fait utilement dans la vessie, & suivant la vertu qu'on donne à la liqueur injectée. On remédie par leur moyen à deux maladies directement opposées ; à l'atonie des fibres musculuses, par des *injections* vulnéraires & toniques ; & à la corrugation, par des lotions émollientes & relâchantes. Les *injections* sont d'usage pour nettoyer & mondifier des vessies baveuses ou purulentes, détacher les pierres enkistées, & entraîner les sables & graviers qui séjournent dans sa cavité. Voyez BOUTONNIERES. On éprouve quelquefois dans l'opération de la taille, de la difficulté à charger la pierre sur laquelle la vessie se contracte après la sortie de l'urine. Dans ce cas, une *injection* émolliente écarte les parois de la vessie, ramene la pierre en devant, & permet de saisir aisément avec des tenettes.

Pour faire l'*injection* dans la vessie pour l'opération de la taille au haut appareil, il est commode de se servir d'une algalie particuliere. Voyez ALGALIE & Planche X, fig. 8. Voyez HAUT APPAREIL.

Les lavemens sont des *injections* dans l'intestin rectum ; on en fait dans cette partie pour les ulcères dont elle peut être affectée, ainsi que dans le vagin, & dans le canal de l'uretre des hommes. Les *injections* sont suspectes dans les cas de gonorrhées virulentes ; on peut néanmoins s'en servir utilement sur la fin, lorsqu'on n'a d'autre intention que de dessécher & de resserrer les orifices des vaisseaux affoiblis & relâchés : l'usage des bougies est fort approprié à ce cas. Voyez BOUGIE.

Le corps de la matrice admet des *injections* ; tous les auteurs qui ont parlé des maladies de ce viscere les recommandent. Mais M. Recolin, de l'académie royale de chirurgie, paroît démontrer par le texte de plusieurs auteurs & par des réflexions judicieuses sur les cas pour lesquels ils les ont prescrites, qu'ils n'entendoient par *injections* dans la matrice, que des ablutions faites par le moyen d'une seringue dans la cavité du vagin. Cette discussion termine un mémoire très-utile, imprimé dans le troisieme tome des ouvrages de l'académie royale de chirurgie, par le même M. Recolin, sur l'efficacité des *injections*

C c c c c

d'eau chaude dans la matrice, lorsqu'il y reste des portions de l'arrière-faix après des fausses couches, l'auteur s'est trouvé plusieurs fois dans le cas de secourir des femmes menacées de périr, & qu'il a délivrées par l'*injection* réitérée d'eau chaude dans la cavité de la matrice. Le tableau des accidens auxquels ces femmes étoient prêtes de succomber, comparé avec la simplicité du moyen que M. Recolin a employé, donne un grand prix à cette découverte, sur laquelle l'auteur s'explique néanmoins avec la plus grande modestie. M. Neuhoff, dans une thèse de sa composition, soutenue à Leipfick en 1755, & qui a les *injections* dans la matrice pour objet, de *enemate uterino*; traite son sujet d'une manière très-érudite. Il rapporte les passages des plus anciens écrivains sur les cas où ils ont cru les *injections* convenables; mais on ne voit pas bien clairement qu'elles aient été faites dans le corps même de la matrice: Harvey est le seul qui en parle d'une manière non équivoque; il a fait la même opération que M. Recolin a faite depuis. Il fut appelé pour voir une femme de qualité qui souffroit de la suppression des lochies, & qui avoit des accidens que l'auteur avoit vu souvent être les avant-coureurs d'une mort prochaine. Après avoir tenté inutilement les moyens ordinaires, il dilata l'orifice de la matrice avec une sonde, y porta un syphon, & fit une *injection* par laquelle il fit sortir plusieurs livres d'un sang noir, grumeleux & fétide; la malade en fut soulagée sur le champ. Harvey rapporte qu'il a fait à une autre personne des *injections* dans le corps même de la matrice, pour une ulcération qu'il a guérie par ce secours.

Les *injections* se font avec fruit dans les maladies des oreilles, pour en déterger les ulcérations, & déraciner les amas de matières cérumineuses. On assure qu'on a injecté les trompes d'Eustache, & qu'on a guéri la surdité par ce moyen: cela mérite confirmation. Personne n'ignore l'utilité des *injections* dans les maladies des voies lacrymales; on les fait ou avec les petits syphons par les points lacrymaux, à la méthode d'Anel, ou suivant la méthode de M. de Forêt, chirurgien de Paris, par le nez, en portant un syphon courbe dans la

partie inférieure du conduit nasal; Voyez le mémoire de ce praticien dans le second volume de l'académie de chirurgie. Il paroît par une dissertation de M. Louis sur la fistule lacrymale, insérée dans ce même volume, que MM. Morgagni & Bianchi ont été en dispute sur cet objet, bien avant que M. de la Forêt établit sa méthode. Les maladies du sinus maxillaire peuvent être traitées par les *injections*; Voyez au mot GENSIVES, l'article MALADIES DES GENSIVES. On a employé avec succès les *injections* pour faire descendre dans l'estomac des corps étrangers arrêtés dans l'œsophage. Voyez REPOUSSOIR D'ARÊTES.

Les regles à observer dans l'usage des *injections*, sont de donner à la liqueur un degré de chaleur qui ne soit que de quelques degrés au dessus de celle des parties où on la porte. De se servir, pour peu que la cavité soit considérable, d'une seringue qui soit grande, & qui forme un gros jet, afin que l'*injection* puisse détremper & entraîner sûrement les matières qui crouissent. Pour le cerveau, M. de la Peyronie recommande un conduit large & terminé en forme d'arrosoir, afin que la liqueur s'étende davantage, qu'elle lave mieux & fasse moins d'effort sur la substance du cerveau; il ne faut pas dans ce cas ou semblable, pousser avec trop de force. On proportionnera la quantité de la liqueur à l'espace où elle doit être reçue: on mettra de la promptitude dans l'opération; on favorisera la sortie de la liqueur par une position avantageuse, ou bien on la retirera avec une autre seringue; enfin on en cessera l'usage lorsqu'il en sera temps. L'académie royale de chirurgie a proposé en 1757, pour le sujet du prix, la question suivante. Déterminer les cas où les *injections* sont nécessaires pour la cure des maladies chirurgicales, & établir les regles générales & particulières qu'on doit suivre dans leur usage. Le mémoire qui aura été couronné, sera imprimé dans le troisieme tome des recueils des prix. M. Berg... qui a eu connoissance du programme de l'académie, a fait une dissertation latine sur le même sujet, qu'il a soutenue pour son Doctorat en médecine à Leipfick, au mois de juin 1757. (X)

**INJECTION**, (*Pharmacie.*) *L'injection* est une liqueur quelconque destinée à être portée dans différentes cavités, soit naturelles, soit contre nature, telles que les oreilles, les points lacrymaux, les narines, la bouche, l'anus, la vessie, la vulve, les abcès, les fistules, &c.

La destination de cette liqueur ne demande, de la part de l'artiste, aucune considération particulière. Une lessive ou dissolution saline, une décoction, une infusion, une teinture, une mixture, &c. n'exigent aucune circonstance de manuel particulière pour être administrée sous forme d'*injection*.

*L'injection* destinée particulièrement à la bouche, est connue dans l'art sous le nom de *gargarisme*. Voyez GARGARISME. Et celle qui est destinée à l'anus, ou pour mieux dire aux gros intestins, sont ceux de *clystère*, de *lavement*, de *remède*. Voyez CLYSTERE & LAVEMENT. (b)

\* **INIMITABLE**, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut imiter. Voyez IMITATION. La nature a des beautés *inimitables*. Tout ce qui porte un caractère de génie ou d'originalité, ne s'imite point.

**INIMITIÉ**, s. f. (*Gramm.*) c'est la haine entre des personnes faites pour s'aimer. Voyez HAINE.

**ININTELLIGIBLE**, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut entendre. L'obscurité qui rend une chose *inintelligible*, vient ou de la chose même, ou de la manière dont elle est présentée.

**INJONCTION**, s. f. (*Jurispr.*) signifie ordre ou commandement donné à quelqu'un par la loi ou par le juge, de faire quelque chose. (A)

\* **INIQUE**, **INIQUITÉ**, (*Gramm.*) Voyez INJUSTE, INJUSTICE. On dit un juge *inique* & un homme *injuste*; d'où il semble que l'acception d'*injuste* est plus étendue que celle d'*inique*.

**INISHCORTHY**, (*Géog.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Leinster, au comté de Wexfort, à 16 lieues N. E. de Ros. Long. 11, 2; lat. 52, 30. (D. J.)

**INIS-OWEN**, (*Géog.*) *Avalonia*; petit pays d'Irlande, dans la province d'Ulster, au comté de Londonderry; c'est une petite

presqu'île sur la côte septentrionale de l'île. (D. J.)

**INITIAL**, adj. (*Gramm.*) On appelle lettre *initiale* la première lettre de chaque mot, comme on appelle *finale* la dernière. *Initial* vient du latin *initium*, entrée, commencement. L'exactitude de l'orthographe exige que quelques lettres *initiales* soient majuscules: ce sont,

1°. Dans la Poésie, la lettre *initiale* de chaque vers, grand ou petit; soit qu'il commence un sens, soit qu'il ne fasse que partie d'un sens commencé.

*Renonçons au stérile appui*

*Des grands qu'on implore aujourd'hui;*  
*Ne fondons point sur eux une espérance folle:*

*Leur pompe indigne de nos vœux*

*N'est qu'un simulacre frivole,*

*Et les solides biens ne dépendent pas d'eux.*

Rousseau.

2°. La lettre *initiale* de toute phrase qui commence après un point ou un *alinéa*.

3°. Les lettres *initiales* du nom de Dieu, & des noms propres d'hommes, d'animaux, de villes, de provinces, de royaumes ou empires, de fleuves ou rivières, de sciences, d'arts, &c. comme *Priscien*, *Bucéphale*, *Paris*, *Bourgogne*, *France*, *Allemagne*, *Tibre*, *Meuse*, *Grammaire*, *Orthographe*, *Musique*, *Menuiserie*, &c.

4°. Les lettres *initiales* des noms appellatifs qui déterminent par l'idée d'une dignité, soit ecclésiastique, soit civile. Lorsque ces noms sont employés au lieu des noms propres, pour désigner les individus qui sont revêtus de ces dignités: ainsi on écrit avec une majuscule: *le Roi* reçoit alors les preuves les plus éclatantes de l'affection de ses peuples, parce qu'il est question d'un individu; mais on écrit avec une minuscule: *un roi* doit faire son capital de mériter l'affection de ses sujets, parce que le nom *roi* demeure sans application individuelle. C'est la même chose de tout autre nom appellatif ou de tout adjectif, qui devient le connotatif d'un individu; l'*Apôtre*, en parlant de S. Paul; l'*Orateur*, en parlant de Cicéron, &c.

5°. Les lettres *initiales* des noms des tribunaux, des juridictions, des compagnies & corps; comme le *Parlement*, le *Bailliage*,

Ccccc

la Connétable, l'Université, l'Académie, l'Église, &c. lorsque ces noms sont pris dans un sens individuel.

6°. On met quelquefois une lettre majuscule à la tête de certains mots susceptibles de divers sens dans l'usage ordinaire, & alors la majuscule *initiale* indique le sens le plus considérable : par exemple, *les Grands* (les premiers de la nation), pour distinguer ce mot de l'adjectif *grand*; *la jeunesse* (âge tendre), *la Jeunesse* (les jeunes gens); *les devoirs de votre état*, *les loix de l'Etat*, &c.

Eviter de faire majuscules les lettres *initiales* dans tous ou dans plusieurs de ces cas, c'est une entreprise qui a droit de révolter la raison autant qu'elle choque les yeux. Outre que cette pratique est contraire à l'usage général de la nation, elle tend à nous priver de l'avantage réel qu'on a trouvé jusqu'à présent à se conformer là-dessus aux règles qu'on vient de prescrire, & ne peut être bonne qu'à bannir de notre écriture la netteté de l'expression, qui dépend toujours de la distinction précise des objets. Conformez-vous à l'usage reçu, quelque anomalie que vous pensiez y voir; l'usage universel est moins capricieux & plus sage qu'on n'a coutume de le croire; & à s'en écarter, on risque au moins de choquer le grand nombre. (B. E. R. M.)

INITIALE, adj. fém. pris subst. (Hist. anc.) On appelloit ainsi les mystères de Cérès; voyez CÉRÉALES, parce que, pour y assister, il falloit être *initiés* ou consacrés par des cérémonies particulières.

INITIÉ, s. m. (Littérat.) On appelloit *initiés* dans le paganisme, ceux qui, après des épreuves & purifications, étoient admis à la célébration des cérémonies & des mystères.

Les fêtes & les initiations grecques ayant été établies sur le modèle des fêtes & des initiations égyptiennes, les *initiés* s'engagerent pareillement à remplir certains devoirs & certaines formalités prescrites qu'on exigeoit d'eux; mais nous n'en avons aucune connoissance, parce que les *initiés* se sont fait du secret une loi de religion inviolable. Ils se regardoient au milieu de

leur patrie comme un peuple séparé par la convenance de leur culte, & comme un peuple choisi, qui devoit tout attendre de la protection des dieux. Tout ce qui a percé de la pratique des cérémonies des *initiés*, ne consiste qu'en des choses simples, légitimes & honnêtes, telles que l'usage de certaines prières, des parfums & des fumigations. Leurs offrandes sur les autels étoient de la mirrhe pour Jupiter, du safran pour Apollon, de l'encens pour le soleil, des aromates pour la lune, des semences de toutes espèces, excepté des fèves, pour la terre. Ils reconnoissoient en même temps qu'ils rendoient un culte religieux à des hommes morts. « Puisque vous » êtes *initiés*, dit Cicéron, vous savez » que ceux-même d'entre les dieux à » qui on donne le premier rang, ont » vécu sur la terre avant que de monter au » ciel ».

Pausanias rapporte que les *initiés* aux mystères orphiques apprenoient par cœur & chantoient des hymnes composés par Orphée. Cet historien a mieux fait, il nous a conservé un de ces hymnes, qui méritoit de passer à la postérité, par la sagesse & le bon sens des idées qu'il renferme. « Accordez à vos *initiés*, disoit cet hymne, une » santé durable, une vie heureuse, une » longue & saine vieillesse. Détournez de » vos *initiés* les vains fantômes, les terreurs » paniques & les maladies contagieuses ». (D. J.)

INJURE, s. f. (Jurisprud.) dans une signification étendue se prend pour tout ce qui est fait pour nuire à un tiers contre le droit & l'équité : *quidquid factum injuriâ, quasi non jure factum*; c'est en ce sens aussi qu'on dit, *volenti non fit injuria*.

Pour que le fait soit considéré comme une *injure*, il ne suffit pas qu'il soit dommageable à un tiers, il faut qu'il y ait eu dessein de nuire; c'est pourquoi les bêtes, n'étant pas capables de raison, le dommage qu'elles commettent est seulement appelé en droit *pauperies*, c'est-à-dire, dommage ou dégât, & c'est improprement que parmi nous on l'appelle *délit*.

*Injure* dans une signification plus étroite, signifie tout ce qui se fait au mépris de

quelqu'un pour l'offenser, soit en sa personne, ou en celle de sa femme, de ses enfans ou domestiques, ou de ceux qui lui appartiennent, soit à titre de parenté ou autrement.

Les *injures* se commettent en trois manières; savoir, par paroles, par écrit ou par effet.

Les *injures* verbales se commettent, lorsqu'en présence de quelqu'un ou en son absence, on profère des paroles injurieuses contre lui, qu'on lui fait quelques reproches outrageans; que l'on chante des chansons injurieuses pour lui, ou qu'on lui fait quelques menaces de lui faire de la peine, soit en sa personne, ou en ses biens, ou en son honneur.

Les *injures* qui se commettent par écrit sont, lorsque l'on compose ou distribue des chansons, & autres vers & libelles diffamatoires contre quelqu'un. Ceux qui les écrivent ou qui les impriment, peuvent être poursuivis en réparation d'*injure*.

On peut mettre dans la même classe les peintures injurieuses, qui sont une autre manière de divulguer les faits, & pour ainsi dire, de les écrire. Pline rapporte que le peintre Clexides ayant été peu favorablement reçu de la reine Stratonice, pour se venger d'elle en partant de sa cour, y laissa un tableau dans lequel il la représentoit couchée avec un pêcheur qu'elle étoit soupçonnée d'aimer; cette peinture étoit beaucoup plus offensante qu'un libelle qu'il avoit écrit contre la reine.

Ces peintures injurieuses sont défendues à l'égard de toute sortes de personnes. Bouchet rapporte un arrêt qui condamna en des dommages & intérêts un ferrurier, pour avoir fait peindre un tableau en dérision de quelques maîtres de son métier.

On commet des *injures* par effet en deux manières; savoir, par gestes & autres actions, sans frapper la personne & sans la toucher; ou bien en la frappant de soufflets, de coups de poings ou de piés, de coups de bâton ou d'épée, ou autrement. Les loix romaines veulent que l'on punisse les *injures* qui sont faites à un homme, en sa barbe, en ses cheveux ou en ses

habits; comme si on lui tire la barbe ou les cheveux, si on lui déchire ses habits, ou si par mépris on jette quelque chose dessus pour les gâter.

Les gestes & autres actions par lesquels on peut faire *injurer* à quelqu'un sans le frapper ni même le toucher, sont, par exemple, si quelqu'un leve la main sur un autre comme pour lui donner un soufflet, ou s'il leve le bâton sur lui pour le frapper; si étant près d'un tiers il lui montre un gilet ou une roue, pour faire entendre aux assistans qu'il auroit mérité d'y être attaché; si en dérision de quelqu'un on lui montrait des cornes, ou si on faisoit quelque autres gestes semblables.

Un jeune homme ayant par gageure montré son derrière à un juge de village qui tenoit l'audience, le juge en dressa procès-verbal & décréta le délinquant, lequel fut condamné à demander pardon au juge étant à genoux, l'audience tenante, & à payer une aumône considérable, applicable aux réparations de l'auditoire; ce qui fait voir que le ministère du moindre juge est toujours respectable.

Il a aussi été défendu aux comédiens & à toutes autres personnes dans les bals, de se servir d'habits ecclésiastiques ou religieux, parce que cela tourneroit au mépris des personnes de cet état & des cérémonies de l'église.

M. Le Bret en *ses quest. not.* rapporte qu'un homme ayant été pendu en effigie, & la potence s'étant trouvée le lendemain abattue, la partie civile, au lieu de la faire redresser comme on le lui avoit permis, la fit porter par un sergent chez un oncle du condamné, lui signifiant qu'il l'en faisoit gardien comme de biens de justice; l'oncle s'en étant plaint, il y eut arrêt qui ordonna, que la partie iroit un jour de marché, avec un sergent & l'exécuteur, reprendre la potence au lieu où ils l'avoient mise en dépôt, avec défenses de récidiver, sous peine de punition corporelle.

Les *injures* sont légères ou atroces, selon les circonstances qui les font réputer plus ou moins graves; une *injure* devient atroce par plusieurs circonstances.

1°. Par le fait même, comme si quel-

qu'un a été frappé à coups de bâton ; s'il a été grièvement blessé, sur quoi il faut observer que les témoins ne déposent que des coups qu'ils ont vu donner ; mais la qualité des blessures se constate par des rapports de médecins & chirurgiens.

2°. Par le lieu où l'injure a été faite, comme si c'est en un lieu public : ainsi l'injure faite ou dite dans les églises, dans les palais des princes, dans la salle de l'audience, & sur-tout si l'offensé étoit en fonction, est beaucoup plus grave, que celle qui auroit été commise dans un lieu ordinaire & privé.

3°. La qualité de la personne qui a fait l'injure, & la qualité de l'offensé, sont encore des circonstances qui aggravent plus ou moins l'injure ; comme si c'est un pere qui a été outragé par ses enfans, un maître par ses domestiques, un seigneur par son vassal, un gentilhomme par un roturier. Plus l'offensé est élevé en dignité, plus l'injure devient grave ; comme si c'est un magistrat, un duc, un prince, un ecclésiastique, un prélat, &c. Telle injure qui seroit légère pour des personnes viles, devient grave pour des personnes qualifiées.

4°. L'endroit du corps où la blessure a été faite ; comme si c'est à l'œil, ou autre partie du visage.

Les injures qui se font par écrit, sont ordinairement plus graves que celles qui se font verbalement, par la raison que, *verba volant, scripta manent*.

La loi divine ordonne de pardonner toutes les injures en général.

Les empereurs Théodose, Arcadius & Honorius, défendirent à leurs officiers de punir ceux qui auroient mal parlé de l'empereur ; *quoniam, dit la loi, si ex levitate contemnendum, si ex insania miseratione dignissimum, si ab injuria remittendum*. Ces empereurs ordonnerent seulement que le coupable leur seroit renvoyé, pour voir par eux-mêmes si le fait méritoit d'être suivi ou seulement méprisé.

Du reste, les loix civiles & même canoniques, permettent à celui qui est offensé, de poursuivre la réparation de l'injure ; ce qui se peut faire par la voie civile ou par la voie criminelle.

Quoiqu'on prenne la voie civile, l'ac-

tion en réparation d'injure doit toujours être portée devant le juge criminel du lieu où elle a été faite.

On ne peut pas cumuler la voie civile & la voie criminelle, & le choix de la voie civile exclut la voie criminelle ; mais celui qui avoit d'abord pris la voie criminelle peut y renoncer & prendre la voie civile.

La réparation des injures particulieres, c'est-à-dire, qui n'intéressent que l'offensé, ne peut être poursuivie en général que par celui qui a reçu l'injure.

Il y a cependant des cas où un tiers peut aussi poursuivre la réparation de l'injure, savoir, lorsqu'elle rejaillit sur lui. Ainsi un mari peut poursuivre la réparation de l'injure faite à sa femme, un pere de l'injure faite à son enfant ; des parens peuvent venger l'injure faite à un de leurs parens, lorsqu'elle rejaillit sur toute la famille ; des héritiers peuvent venger l'injure faite à la mémoire du défunt ; un maître celle faite à ses domestiques ; un abbé celle qui est faite à un de ses religieux ; une compagnie peut se plaindre de l'injure faite à quelqu'un du corps, lorsqu'il a été offensé dans ses fonctions.

Lorsque l'injure est telle que le public y est intéressé, le ministère public en peut aussi poursuivre la réparation, soit seul, soit concurremment avec la partie civile, s'il y en a une.

Il est même nécessaire dans toutes les actions, pour réparation d'injures, lorsque l'on a pris la voie criminelle, que le ministère public y soit partie pour donner ses conclusions.

Quoiqu'on ait rendu plainte d'une injure, le juge ne doit pas permettre d'en informer, à moins que le fait ne paroisse assez grave pour mériter une instruction criminelle, soit eu égard au fait en lui-même, ou à la qualité de l'offensant & de l'offensé & autres circonstances ; & si après l'information le fait ne paroît pas aussi grave qu'on annonçoit, le juge ne doit pas ordonner qu'on procédera par recollement & confrontation, mais renvoyer les parties à fin civile & à l'audience.

Pour que des discours ou des écrits soient réputés injurieux, il n'est pas nécessaire qu'ils soient calomnieux, il suffit qu'ils

soient diffamatoires, & les parties intéressées peuvent en rendre plainte quand même ils seroient véritables; car il n'est jamais permis de diffamer personne. Toute la différence en ce cas est, que l'offensé ne peut pas demander une retractation, & que la peine est moins grave sur-tout si les faits étoient déjà publics; mais si l'offensant a révélé quelque turpitude qui étoit cachée, la réparation doit être proportionnée au préjudice que souffre l'offensé.

On est quelquefois obligé d'articuler des faits injurieux, lorsqu'ils viennent au soutien de quelque demande ou défense, comme quand on soutient la nullité d'un legs fait à un femme, parce qu'elle étoit la concubine du défunt. Le juge doit admettre la preuve de ces faits; & si la personne que ces faits blessent en demande réparation comme d'une calomnie, le sort de cette demande dépend de ce qui sera prouvé par l'événement.

L'insensé, le furieux, & l'impubère étant encore en enfance ou plus proche de l'enfance que de la puberté, ne peuvent être poursuivis en réparation d'injures, *ut potè doli incapaces*.

Pour ce qui est de l'ivresse, quoiqu'elle ôte l'usage de la raison, elle n'excuse point les injures dites ou faites dans le vin: *non est enim culpa vini, sed culpa bibentis*: l'injure dite par un homme ivre est cependant moins grave que celle qui est dite de sang-froid.

Celui qui a repoussé l'injure qui lui a été faite, & qui s'est vengé lui-même, *sibi jus dixit*, il ne peut plus en rendre plainte, *paria enim delicta mutuâ pensatione tolluntur*.

Lorsqu'il y a eu des injures dites de part & d'autre, on met ordinairement les parties hors de cour, avec défense à elles de se méfaire ni médire.

Quand l'injure est grave, il ne suffit pas pour toute réparation de la défavouer ou de déclarer que l'on se retracte; il peut encore selon les circonstances, y avoir lieu à diverses peines.

Il y eut une loi chez les Romains qui fixa en argent la réparation due pour certaines injures, comme pour un soufflet tant, pour un coup de pié tant: mais on

ne fut pas long-temps à reconnoître l'inconvénient de cette loi, & à la révoquer; attendu qu'un jeune étourdi de Rome trouvant que l'on en étoit quitte à bon marché, prenoit plaisir à donner des soufflets aux passans; & pour prévenir la demande en réparation, il faisoit sur le champ payer l'amende à celui qu'il avoit offensé par un de ses esclaves qui le suivoit avec un sac d'argent destiné à cette folle dépense.

Les différentes loix qui ont été recueillies dans le code des loix antiques, n'ordonnoient aussi que des amendes pécuniaires pour la plupart des crimes, & singulièrement pour les injures de paroles qui y sont taxées selon leur qualité avec la plus grande exactitude: on y peut voir celles qui passoient alors pour offensantes.

La loi unique au code de *famosis libellis*, prononçoit la peine de mort non-seulement contre les auteurs des libelles diffamatoires, mais encore contre ceux qui s'en trouvoient saisis. Les capitulaires de Charlemagne prononçoient la peine de l'exil; l'ordonnance de Moulins veut que ceux qui les ont composés, écrits, imprimés, exposés en vente, soient punis comme perturbateurs du repos public.

Un édit du mois de décembre 1704, a déterminé la peine due pour chaque sorte d'injure.

Mais nonobstant cet édit & les autres antérieurs ou postérieurs, il est vrai de dire qu'en France la réparation des injures est arbitraire, de même que celle de tous les autres délits, c'est-à-dire, que la peine plus ou moins rigoureuse dépend des circonstances & de ce qui est arbitré par le juge.

L'action en réparation d'injures, appelée chez les Romains *actio injuriarum*, étoit du nombre des actions fameuses, *famosæ*; c'est-à-dire, que l'action directe en cette matière emportoit infamie contre le défendeur ou accusé, ce qui n'a pas lieu parmi nous.

Le temps pour intenter cette action étoit un an à l'égard des simples injures; en quoi notre usage est conforme à la disposition du droit romain, suivant lequel cette action étoit annale; mais s'il y a eu des

excès réels commis , il faut vingt ans pour prescrire la peine.

Il n'y a point de garantie en fait d'*injures* , non plus qu'en fait d'autres délits ; c'est pourquoi un procureur qui avoit signé des écritures injurieuses à un magistrat , ne laissa pas d'être interdit , quoiqu'il rapportât un pouvoir de sa partie.

Outre le laps de temps qui éteint l'action en réparation d'*injures* , elle s'éteint encore.

1°. Par la mort de celui qui a fait l'*injure* , ou de celui à qui elle a été faite ; de sorte que l'action ne passe point aux héritiers , à moins qu'il n'y eût une action intentée par le défunt avant l'expiration du temps qui est donné par la loi , ou que l'*injure* n'ait été faite à la mémoire du défunt.

2°. La réconciliation expresse ou tacite éteint aussi l'*injure*.

3°. La remise qui en est faite par la personne offensée ; mais quoique l'action soit éteinte à son égard , cela n'empêche pas un tiers qui y est intéressé d'agir pour ce qui le concerne , & à plus forte raison , le ministère public , avec lequel il n'y a jamais de transaction , est-il toujours recevable à agir pour la vindicte publique , si l'*injure* est telle que la réparation intéresse le public. Voyez au digeste & au code le titre de *injuriis* , & au code celui de *famosis libellis*. (A)

INJURE, TORT, *synon.* le tort trouble dans la possession des biens ou de la réputation ; il attaque la propriété. L'*injure* impute des défauts , des crimes , des vices , des fautes ; elle nie les bonnes qualités ; elle attaque la personne. L'homme juste ne fait pas de tort ; l'ame élevée ne se permet pas l'*injure* ; la grande ame pardonne le tort , & oppose à l'*injure* la suite de sa vie.

INJUSTE, (L.) *Droit naturel.* action contraire à la volonté du Créateur , & que la raison désapprouve. Voyez JUSTE (le,) *droit naturel.* (D. J.)

INJUSTICE, f. f. (*droit naturel.*) violation des droits d'autrui ; il n'importe qu'on les viole par avarice , par sensualité , par un mouvement de colere , ou par ambition , qui sont autant de sources intarissables des plus grandes injustices ; c'est

le propre au contraire de la justice , de résister à toutes les tentations par le seul motif de ne faire aucune breche aux loix de la société humaine. Voyez JUSTICE.

On conçoit néanmoins qu'il y a plusieurs degrés d'*injustice* , & l'on peut les évaluer par le plus ou le moins de dommage qu'on cause à autrui : ainsi les actions où il entre le plus d'*injustice* , sont celles qui , troublant l'ordre public , nuisent à un plus grand nombre de gens.

Hobbes prétend que toute *injustice* envers les hommes suppose des loix humaines , & ce principe est très-faux ; car , quoique les maximes de la droite raison , ou les loix naturelles , soient des loix de Dieu seul , elles sont plus suffisantes pour donner à l'homme un vrai droit de faire ce que la raison lui dicte , comme permis de Dieu. Une personne innocente , par exemple , a droit à la conservation de sa vie , à l'intégrité de ses membres , aux alimens nécessaires ; & sans toutes ces choses , elle ne pourroit pas contribuer à l'avancement du bien commun : ainsi on lui feroit certainement une criante *injustice* de lui ôter la vie , de lui retrancher quelque membre , parce que toute atteinte donnée aux droits d'autrui , est une *injustice* , quelle que soit la loi humaine , en vertu de laquelle on a acquis ces droits (D. J.)

INN (L,) les anciens l'ont nommée *Ænus* , ou *Enus* , riviere d'Allemagne , qui prend sa source au pays des Grisons , arrose dans son cours la ville d'Innsbruck , & lui donne son nom , coule entre la Baviere & le Tirol , se joint ensuite à la riviere de Saltz , serpente enfin vers le nord , jusqu'à ce que rencontrant le Danube , elle se perd dans ce fleuve entre Passau & Inntadt : on appelle *Innthal* , la vallée où elle coule. (D. J.)

\* INNÉ , adj. (*Gram. & Philosoph.*) qui naît avec nous ; il n'y a d'inné que la faculté de sentir & de penser ; tout le reste est acquis. Supprimez l'œil , & vous supprimez en même temps toutes les idées qui appartiennent à la vue. Supprimez le nez , & vous supprimez en même temps toutes les idées qui appartiennent à l'odorat ; & ainsi du goût , de l'ouïe , du toucher. Or toutes ces idées & tous ces sens supprimés , il ne reste



reste aucune notion abstraite ; car c'est par le sensible que nous sommes conduits à l'abstrait. Mais après avoir procédé par voie de suppression , suivons la méthode contraire. Supposons une masse informe, mais sensible ; elle aura toutes les idées qu'on peut obtenir du toucher ; perfectionnons son organisation ; développons cette masse, & en même temps nous ouvrirons la porte aux sensations & aux connoissances. C'est par l'une & l'autre de ces méthodes qu'on peut réduire l'homme à la condition de l'huître, & élever l'huître à la condition de l'homme. Voyez ce qu'il faut penser des idées innées aux art. INNÉ & IDÉE.

INNÉRATA, ( Géog. ) petite ville d'Ecosse, capitale de la province d'Argyle ; elle est sur le bord du lac Gilb, qui communique avec la baie, qu'on appelle *Lockfin*. Sa position est à 14 lieues N. O. d'Edimbourg, 112 N. O. de Londres. Long. 12, 25 ; lat. 56, 32. ( D. J. )

INNERKITHING, ( Géog. ) port de mer de l'Ecosse méridionale dans le golfe de Forth, à trois lieues N. O. d'Edimbourg, 102 N. O. de Londres. Long. 14, 35 ; lat. 56, 22. ( D. J. )

INNERNESS, *Innernium*, Voyez INVERNESS.

## I N O

\* INNOCENCE, f. f. ( Gram. ) il n'y a que les ames pures qui puissent bien entendre la valeur de ce mot. Si l'homme méchant concevoit une fois les charmes qu'il exprime, dans le moment il deviendrait homme juste. L'innocence est l'assemblée de toutes les vertus, l'exclusion de tous les vices. Qui est-ce qui, parvenu à l'âge de quarante ans avec l'innocence qu'il apporta en naissant, n'aimeroit pas mieux mourir, que de l'altérer par la faute la plus légère ? malheureux que nous sommes, il ne nous reste pas assez d'innocence pour en sentir le prix ! méchants, rassemblez-vous, conjurez tous contr'elle, & il est une douceur secrète que vous ne lui ravirez jamais. Vous en arracherez des larmes, mais vous ne ferez point entrer le désespoir dans son cœur. Vous la noircirez par des calomnies ; vous la bannirez de la société des hommes ; mais elle s'en ira

Tome XVIII.

avec le témoignage qu'elle se rendra à elle-même, & c'est vous qu'elle plaindra dans la solitude où vous l'aurez contrainte de se cacher. Le crime résiste à l'aspect du juge ; il brave la terreur des tourmens ; le charme de l'innocence le trouble, le désarme & le confond ; c'est le moment de sa confrontation avec elle qu'il redoute ; il ne peut supporter son regard ; il ne peut entendre sa voix ; plusieurs fois il s'est perdu lui-même pour la sauver. O innocence ! qu'êtes-vous devenue ? Qu'on m'enseigne l'endroit de la terre que vous habitez, afin que j'aie vous y chercher : *fitis arida postulat undam, & vocat unda fitim*. Je n'attendrai point au dernier moment pour vous regretter.

INNOCENT, adj. ( Jurisprud. ) est celui qui n'est point coupable d'un crime. L'accusé, pour prouver son innocence, peut demander d'être admis à la preuve de ses faits justificatifs ; mais on ne l'y admet qu'après la visite du procès.

Il n'est pas d'usage, dans le style ordinaire, de déclarer *innocent* celui contre lequel il n'y a pas de preuve qu'il soit coupable ; on le renvoie absous, ou on le *décharge de l'accusation*, ce qui suppose son innocence ; car lorsqu'il y a quelque doute, on met seulement hors de cour.

Cependant le roi ayant pardonné au prince de Condé qui avoit pris les armes contre lui, au lieu de lettres de grace, lui accorda des lettres d'*innocentat on*, voulant par-là effacer toute idée de crime. Voyez ABOLITION, GRACE, PARDON, RÉMISSION. ( A )

INNOCENS ( LES ) f. m. pl. ( Théolog. ) est le nom d'une fête que l'on célèbre en mémoire des enfans qu'Hérode fit massacrer.

On faisoit autrefois des danses dans les églises le jour de la fête des *innocens*, & l'on y représentoit des évêques en dérision de la dignité épiscopale ; ou comme d'autres le prétendent avec plus de vraisemblance, en l'honneur de l'innocence de l'enfance. V. EPISCOPUS PUERORUM. Ces danses furent défendues par un canon du concile de Cognac, tenu en 1260. Malgré ces défenses, les abus subsisterent encore long-temps, & ne furent totalement abolis,

D d d d

du moins en France, qu'après l'année 1444, où les docteurs de Sorbonne écrivirent à ce sujet une fort belle lettre adressée à tous les évêques du royaume.

\* INNOMBRABLE, adj. (*Gram.*) qui ne se peut nombrer. L'acception de tous ces termes indéfinis varie dans l'esprit des hommes : pour un sauvage qui ne peut pas compter jusqu'à cinquante, l'*innombrable* commence au delà de ce nombre.

INNOMINATI (LES), (*Hist. littéraire.*) académiciens établis à Parme sous cette dénomination.

INNOMINÉ, adj. en *Anatomie*, nom de différentes parties du corps humain, auxquelles les anatomistes n'avoient point donné de nom.

La glande *innominée*, voy. LACRYMAL.

Les os *innominés*, voy. HANCHE & ILES.

Les nerfs *innominés*, voyez TRIJUMAUX.

INNOVATION, f. f. (*Gouvernement politique.*) nouveauté, ou changement important qu'on fait dans le gouvernement politique d'un état, contre l'usage & les règles de sa constitution.

Ces sortes d'*innovations* sont toujours des difformités dans l'ordre politique. Des loix, des coutumes bien affermies, & conformes au génie d'une nation, sont à leur place dans l'enchaînement des choses. Tout est si bien lié, qu'une nouveauté qui a des avantages & des défavantages, & qu'on substitue sans une mûre considération aux abus courans, ne tiendra jamais à la tiffure d'une partie usée, parce qu'elle n'est point assortie à la pièce.

Si le temps vouloit s'arrêter, pour donner le loisir de remédier à ses ravages. Mais c'est une roue qui tourne avec tant de rapidité; le moyen de réparer un rayon qui manque, ou qui menace !.

Les révolutions que le temps amène dans le cours de la nature, arrivent pas-à-pas; il faut donc imiter cette lenteur pour les *innovations* utiles qu'on peut introduire dans l'état; car il ne s'agit pas ici de celles de la police d'une ville particulière.

Mais sur-tout, quand on a besoin d'appuyer une *innovation* politique par des exemples, il faut les prendre dans les temps de lumières, de modération, de tranquillité,

& non pas les chercher dans les jours de ténèbres, de trouble, & de rigueurs. Ces enfans de la douleur & de l'aveuglement sont ordinairement des monstres qui portent le désordre, les malheurs & la désolation. (*D. J.*)

INNTHAL, (*Géog.*) c'est-à-dire, la vallée d'*Inn*, contrée d'Allemagne dans le Tirol, arrosée par la rivière d'*Inn*; Inspruck en est la capitale. (*D. J.*)

INOBSERVANCE, ou INOBSERVATION, f. f. (*Gram.*) mépris, négligence, infraction des loix ou règles présentes. On dit l'*inobservation* des commandemens de l'Eglise, l'*inobservation* du carême, l'*inobservance* des constitutions d'un état.

INOCULATION, f. f. (*Chirurgie, Médecine, Morale, Politique.*) ce nom synonyme d'*insertion*, a prévalu pour désigner l'opération par laquelle on communique artificiellement la petite vérole, dans la vue de prévenir le danger & les ravages de cette maladie contractée naturellement.

*Histoire de l'inoculation jusqu'en 1759.* On ignore l'origine de cet usage, dont les premiers médecins arabes sont peut-être les inventeurs. Il subsiste, de temps immémorial, dans les pays voisins de la mer Caspienne, & particulièrement en Circassie, d'où les Turcs & les Persans tirent leurs plus belles esclaves. La Mottraye, voyageur françois, l'y a vu pratiquer en 1712. C'est de-là vraisemblablement que cette coutume a passé en Grece, en Morée & en Dalmatie, où elle a plus de 200 ans d'ancienneté. Son époque n'a point de terme fixe en Afrique, sur les côtes de Barbarie, sur celles du Sénégal, ni dans l'intérieur du continent, non plus qu'en Asie, en divers endroits de l'Inde, particulièrement à Bengale, enfin à la Chine, où elle a reçu une forme particulière. Elle a été anciennement connue dans quelques parties occidentales de l'Europe, sur-tout dans la principauté de Galles en Angleterre; le docteur Schwenke l'a trouvée établie parmi le peuple en 1712, dans le comté de Meurs & le duché de Cleves en Westphalie; Bartholin en parle dans une lettre imprimée à Copenhague en 1673. On en trouve des vestiges dans quelques

provinces de France, & particulièrement en Périgord.

Il y a plus de 80 ans que l'*inoculation* fut apportée ou renouvelée à Constantinople par une femme de Thessalonique, qui opéroit encore au commencement du siècle présent, à peu près de la même manière qu'en Circassie. Cette femme & une autre grecque de Philippopolis avoient *inoculé* très-heureusement dans la même capitale plusieurs milliers de personnes. Emmanuel Timoni & Jacques Pilarini, de la même nation, l'un premier médecin du grand-seigneur, l'autre qui l'avoit été du czar Pierre, tous deux docteurs en l'université de Padoue, & le premier en celle d'Oxford, témoins l'un & l'autre pendant plusieurs années des succès constants des deux Grecques, adopterent cette pratique, & la firent connoître dans le reste de l'Europe. Timoni, par divers écrits latins, publiés dans les *transactions philosophiques* au mois de décembre 1713, dans les actes des savans de Leipfick en 1714, dans les éphémérides des curieux de la nature en 1717, dont l'un est rapporté par la Motraye à la suite de son voyage, comme l'ayant reçu du même Timoni au mois de mai 1712; & Pilarini, par un petit ouvrage latin, imprimé à Venise en 1715. Antoine le Duc, autre médecin grec, né à Constantinople, où lui-même avoit été *inoculé*, soutint une thèse en faveur de l'*inoculation* à Leyde en 1722, en recevant en cette université le bonnet de docteur, & publia une dissertation sur la même matière. Tous attestent unanimement qu'ils n'ont jamais vu d'exemple d'un *inoculé* qui ait depuis repris la petite vérole.

Dès le mois de février 1717, M. Boyer, doyen actuel de la faculté de Paris, dans une thèse soutenue à Montpellier, avoit osé dire & prouver, qu'il étoit plus à propos d'exciter par art une petite vérole bénigne, que d'abandonner à la nature une affaire de cette conséquence dans un cas où cette tendre mère sembloit se conduire en marâtre, &c.

La même année, lady Vortley Montague, ambassadrice d'Angleterre à la Porte ottomane, eut le courage de faire *inoculer* à Constantinople son fils unique, âgé de

six ans, par Maitland, son chirurgien; & depuis, sa fille à son retour à Londres en 1721. Alors le college des médecins de cette ville demanda que l'expérience fût faite sur six criminels condamnés à mort. Après l'heureux succès de cette tentative, & d'une autre sur cinq enfans de la paroisse de S. James, la princesse de Galles fit *inoculer* à Londres, sous la direction du docteur Sloane, ses deux filles, l'une depuis reine de Dannemarck, & l'autre princesse de Hesse-Cassel, & quelques années après, le feu prince de Galles à Hanovre. Mais tandis que les docteurs Sloane, Fuller, Broady, Schadwel, que l'évêque de Salisbury & plusieurs autres docteurs en médecine & en théologie confioient la vie de leurs enfans à l'*inoculation*, un médecin obscur & un apothicaire la décrioient dans leurs écrits, & un théologien prêchoit que c'étoit une invention du diable qui en avoit fait le premier essai sur Job. Le docteur Arbuthnot, sous le nom de Maitland, réfuta le premier par un écrit très-fort & très-mesuré. Le mépris & le silence répondirent au théologien fanatique.

M. Jurin, docteur en médecine, secrétaire de la société royale, recueillit avec soin, & publia pendant plusieurs années, dans les *transactions philosophiques*, & d'une manière fort impartiale, le résultat des expériences de la nouvelle méthode, faites tant dans la Grande-Bretagne que dans la Nouvelle-Angleterre. Rebuté par les contradictions qu'il essuya, il se déchargea sur M. Scheuchzer de la continuation de ce travail, qui consiste dans une nombreuse collection de faits recueillis en différens lieux, attestés par des témoins connus & soigneusement discutés dans de longues listes d'*inoculés*, ainsi que de morts & de malades de la petite vérole naturelle, & dans des comparaisons raisonnées des unes & des autres. Ces pièces authentiques & le parallèle qu'on peut faire par leur moyen des effets de l'une & de l'autre petite vérole, peuvent seules fournir des principes fixes, & servir de guide dans une recherche où la seule théorie pourroit nous égarer. Il n'est pas encore temps d'en tirer les conséquences.

L'écrit déjà cité de Timoni sur l'*inoculation*, avoit été apporté en France en 1718 ou 1719 par le chevalier Sutton, précédemment ambassadeur d'Angleterre à la Porte, & la traduction en avoit été lue au conseil de régence. Mais les succès de la nouvelle méthode ne furent bien connus parmi nous qu'en 1723, par une lettre imprimée que M. Dodart, premier médecin du roi, se fit adresser par M. de la Coste, médecin françois, qui arrivoit de Londres. Outre un extrait fort bien fait des relations & calculs publics jusqu'alors en Angleterre, cette lettre faisoit mention d'une consultation de neuf docteurs de sorbonne en faveur des expériences de l'*inoculation* que l'auteur proposoit de faire à Paris. L'aveu de M. Dodart, le suffrage de MM. Chirac, Helvétius & Altruc, cités dans la même lettre, la thèse de M. Boyer, aujourd'hui doyen de la faculté, soutenue à Montpellier dès 1717, seroient plus que suffisans pour justifier les médecins françois du reproche qu'on leur a fait de s'être de tout temps opposés à l'*inoculation*, quand on n'auroit pas vu depuis ce temps M. Senac, premier médecin; M. Falconet, médecin consultant du roi; le célèbre M. Vernage; M. Lieutraud, médecin de M<sup>sr</sup>. le duc de Bourgogne, & plusieurs autres, donner à cette méthode, des témoignages publics de leur approbation. De quel droit attribuerait-on à tout un corps l'opinion de quelques-uns de ses membres, qui se croient obligés de proscrire sans examen tout ce qui leur paroit nouveau?

Quelques excès commis par de jeunes gens récemment *inoculés*, qui payerent leur imprudence de leur vie en 1723, fournirent un prétexte spécieux aux clameurs des ennemis de la nouvelle méthode, dont elles arrêterent le progrès à Londres & dans les colonies angloises. Le bruit qui s'en répandit en France, & la mort de M. le duc d'Orléans régent, cette même année, empêcherent les expériences qu'on se proposoit de faire. A peine ce prince eut-il les yeux fermés, qu'on soutint dans les écoles de médecine de Paris, une thèse remplie d'invectives contre l'*inoculation* & ses partisans, & dont

la conclusion étoit purement théologique: *Ergo variolas inoculare nefas*. Bien-tôt après, M. Hecquet, ennemi juré de toute nouveauté en médecine, publia une dissertation anonyme, intitulée: *Raisons de doute contre l'inoculation*. Paris 1724. Sous ce titre si modéré, l'auteur se déchaînoit avec aveuglement contre la nouvelle pratique; son respect pour l'antiquité est son plus fort argument; & son plus grand grief contre l'opération qu'il proscriit, est qu'elle ne ressemble à rien en médecine, mais bien plutôt, ajoute-t-il, à la magie. La relation des succès de la nouvelle méthode par M. Jurin, étoit la meilleure réponse qu'on pût faire aux déclamations de M. Hecquet. La traduction de l'ouvrage anglois par M. Noguet, médecin de Paris, ne parut qu'en 1725; elle étoit précédée d'une apologie de l'*inoculation*. Le journal des savans n'en donna qu'un extrait très-superficiel & peu favorable, & ne parla qu'avec dédain & en passant, cette même année, de la lettre de M. de la Coste, publiée depuis deux ans. Celui-ci étant mort à-peu-près en ce temps, & M. Noguet ayant été placé médecin du roi à Saint-Domingue, où il est encore, l'*inoculation* fut oubliée en France.

Cependant elle faisoit de nouvelles conquêtes en Asie. Une lettre du P. Dentrecolles, missionnaire jésuite à Pekin, imprimée dans le recueil des lettres édifiantes & curieuses, tome XX, nous apprend qu'en 1724, l'empereur de la Chine envoya des médecins de son palais semer la petite vérole artificielle en Tartarie où la naturelle faisoit de grands ravages, & qu'ils revinrent chargés de présens. M. de la Condamine rapporte, dans son voyage de la riviere des Amazones, que vers ce même temps un carme portugais, missionnaire sur les bords de cette riviere, voyant périr tous ses indiens d'une petite vérole épidémique, presque toujours mortelle pour ces peuples, eut recours à l'insertion, qu'il ne connoissoit que par les gazettes, & sauva le reste de son troupeau. Son exemple fut suivi non moins heureusement par un de ses confreres, missionnaire de *Rionegro*, & par un chirurgien de la colonie portugaise de

Para , dont quelques habitans ont eu depuis recours au même expédient dans une autre épidémie.

En 1728 , M. de Voltaire , dans une de ses lettres sur les Anglois , traita de l'*inoculation* en peu de mots , avec l'énergie & l'agrément que sa plume répand sur tout ce qu'elle effleure. Le moment n'étoit pas favorable : cette opération étoit alors négligée , même en Angleterre.

Une épidémie violente en releva l'usage dans la Caroline en 1738 , & bientôt dans la Grande-Bretagne , où elle a marché depuis à pas de géant.

En 1746 , des citoyens zélés de Londres firent une de ces associations qui ne peuvent avoir pour but que l'amour du bien public , & dont jusqu'ici l'Angleterre seule a donné l'exemple. Ils fondèrent à leurs frais une maison de charité pour traiter les pauvres de la petite vérole naturelle , & pour *inoculer* ceux qui s'offriroient à cette opération. Depuis cette fondation , & depuis qu'on *inocule* les enfans trouvés de cette capitale , les avantages de cette pratique sont devenus si palpables , les succès de M. Ramby , premier chirurgien de S. M. B. & de plusieurs célèbres *inoculateurs* , si nombreux & si connus , que cette méthode n'a plus aucun contradicteur à Londres parmi les gens de l'art.

En 1748 , M. Tronchin , inspecteur du college des médecins d'Amsterdam , introduisit l'*inoculation* en Hollande , & commença par la pratiquer sur son propre fils. Il en recommanda l'usage à Geneve , sa patrie , où elle fut adoptée en 1750. Deux des premiers magistrats de cette république en donnerent l'exemple sur leurs filles , âgées de seize ans. Leurs concitoyens les imitèrent , & depuis ce temps la méthode de l'insertion y devint commune. Le public fut instruit de ses succès en 1725 par le traité de M. Butini , médecin de Montpellier agrégé à Geneve ; & en 1753 , par un mémoire de M. Guiot dans le second tome de l'*académie de chirurgie*. Cette même année , au mois d'octobre , M. Gelée , docteur en médecine , soutint à Caen une these en faveur de la petite vérole artificielle.

Ce fut aussi en l'année 1750 que l'*ino-*

*culation* , pénétra dans le cœur de l'Italie. Il régnoit alors une violente épidémie sur la frontiere de Toscane & de l'Etat-Ecclesiastique. Tous les enfans y succomboient. Le docteur Peverini , médecin de Citerna , hasarda l'*inoculation* sur une petite fille de cinq ans presque éthique , couverte de gale , nourrie par une femme infectée du mal vénérien. La matiere avoit été prise d'une petite vérole confluente , dont le malade étoit mort. La petite fille guérit. Quatre cent enfans du même canton furent préservés par le même moyen. Leurs meres les *inoculoient* pendant leur sommeil , à l'insu de leurs peres , avec une épingle trempée dans le pus d'un bouton varioleux bien mûr. Plusieurs confreres du docteur Peverini , entr'autres le docteur Lunadei , aujourd'hui premier médecin d'Urbino , imiterent son exemple , & ce dernier *inocula* ses propres enfans.

Au commencement de 1754 , le docteur Kirkpatrick mit au jour à Londres son analyse de l'*inoculation*.

Le 24 avril suivant , M. de la Condamine , par la lecture qu'il fit à l'assemblée publique de l'académie des sciences de Paris , d'un mémoire sur cette matiere , la tira de l'oubli profond où elle sembloit plongée à Paris depuis trente ans.

A-peu-près dans le même-temps , M. Chais , ministre évangélique à la Haye , donna son essai apologétique de l'*inoculation* , imprimé à Harlem ; & l'automne suivante , M. Tissot , de la faculté de Montpellier , publia son *inoculation justifiée*.

A Lausanne , quatre ouvrages sur le même sujet , dont trois en françois , dans le cours de quelques mois , & leurs extraits répandus par la voie des journaux , réveillèrent enfin & fixèrent l'attention publique sur un objet important au bien de l'humanité. L'*inoculation* devint en France la nouvelle du jour. Elle acquit des partisans ; on soutint la même année une these en sa faveur à Paris sur les mêmes bancs où elle avoit été si maltraitée en 1723.

Le 30 octobre 1754 , deux princesses de la maison royale électoral de Hanovre furent *inoculées* à Londres. Au mois de novembre suivant , le docteur Maty , aujourd'hui garde de la bibliothèque du cabinet

britannique, donna, en s'inoculant lui-même, une nouvelle preuve que l'insertion ne produit aucun effet sur ceux qui ont eu la petite vérole naturellement.

La doctrine de l'*inoculation* n'avoit encore été traitée en France que spéculativement & par maniere de controverse; & personne jusqu'alors n'avoit fait usage du nouveau préservatif. Le premier François qui lui confia volontairement sa vie, fut M. le chevalier de Chatelus, à l'âge de vingt-deux ans. Il se fit *inoculer* au mois de mai 1755. M. Tenon, maître en chirurgie, aujourd'hui de l'académie des sciences, fit l'opération. Elle avoit été précédée & fut suivie de quelques autres, que M. le chevalier Turgot, par zele pour le bien de l'humanité, avoit fait faire par le même chirurgien sur des enfans du peuple, du consentement de leurs parens.

Peu de temps après, M. Hofty, docteur-régent de la faculté de Paris, revint de Londres, où il étoit allé muni de recommandations du ministre de France, pour s'instruire par lui-même des détails de la préparation & du traitement des *inoculés*. Sa relation, publiée dans plusieurs journaux littéraires, contenoit un grand nombre de faits nouveaux, propres à dissiper tous les doutes. Ce fut le moment où les critiques commencerent à s'élever, la plupart fondés sur des faits légèrement hasardés, & depuis démentis par divers écrits & par le certificat public du college des medecins de Londres.

On continua d'*inoculer* à Paris pendant l'automne de 1755; & déjà l'on parloit d'introduire cet usage dans l'hôpital des enfans trouvés, seul moyen de le rendre commun, & d'en faire partager le fruit au peuple, lorsque ces progrès naissans furent arrêtés par la mort de la plus jeune de deux sœurs qui subirent cette opération; accident d'autant plus malheureux qu'on l'auroit dû prévoir, & qu'il eut pour cause une circonstance dont l'*inoculateur* ne fut pas instruit. Cependant le 13 novembre suivant on soutint même à Paris une nouvelle these de médecine, en faveur de l'*inoculation*.

Au commencement de l'année suivante 1756, M. Tronchin fut appelé de Geneve par M. le duc d'Orléans, qui se détermina

de son propre mouvement à faire *inoculer* les princes ses enfans. L'opération faite le 12 mars fut très-heureuse. Cet exemple illustre fut suivi d'un grand nombre d'autres, & sur des sujets de la premiere distinction, tant enfans qu'adultes. Trois dames entr'autres qui avoient un double avantage à recueillir de l'*inoculation*, furent les premieres à en profiter; elles firent un grand nombre de prosélytes dans leur sexe. Ce fut alors que les *anti-inoculistes* redoublerent leurs clameurs; l'un dans une these remplie de personnalités indécentes; l'autre dans un ouvrage par lequel il déferoit sérieusement l'*inoculation* aux évêques, curés & magistrats du royaume. La these fut défavouée par le censeur de la faculté; la dénonciation ne parut que ridicule.

La nouvelle méthode a percé dans quelques provinces de France, sur-tout à Nîmes & à Lyon. Il y a eu plus de cent personnes *inoculées* dans cette derniere ville, dont aucune n'est morte. Mais les progrès de l'*inoculation* en France ne sont rien en comparaison de ceux qu'elle a faits dans le Nord, depuis que le mémoire de M. de la Condamine, traduit dans la plupart des langues de l'Europe, a porté la conviction dans les esprits. On *inocule* à Copenhague, on établit des hôpitaux d'*inoculation* en Suede, & cette pratique n'y a pas plus de contradicteurs qu'en Angleterre; elle est aujourd'hui fort répandue en Westphalie & dans tout l'électorat de Hanovre. Elle commence à gagner à Berlin depuis qu'on a reconnu par expérience que la petite vérole naturelle n'y est pas toujours aussi bénigne qu'on le supposoit. Dès 1753, la même méthode avoit passé de Geneve en Suisse, où M. de Haller & MM. Bernoulli l'ont accréditée par les exemples qu'ils en ont donnés sur leurs familles, & M. Tissot par ses écrits. M. de la Condamine dans son voyage d'Italie en 1755, fit de nouveaux prosélytes à l'*inoculation*. C'est à sa persuasion que M. le comte de Richécour, président du conseil de Toscane, l'établit la même année dans l'hôpital de Sienne, & qu'on en fit à Florence des expériences que le D. Targioni a rendues publiques; elle a depuis été pratiquée avec succès à Lucques. Les négocians Anglois l'avoient portée

depuis long-temps à Livourne , mais la pratique en étoit demeurée enfermée dans le sein de leurs familles.

Jusqu'en 1757 , aucun auteur italien n'avoit écrit contre la petite vérole artificielle. Cette année elle fut attaquée à Rome par deux dissertations italiennes , morales & théologiques , d'un auteur anonyme , & à Vienne en Autriche par quatre questions latines de M. de Haen , médecin hollandois , docteur en l'université de Vienne. Elles ont été réimprimées & traduites en françois à Paris en 1758 , à la suite du tableau de la petite vérole , nouvelle édition d'une dissertation publiée dès 1755 , par un médecin de la faculté de Paris , qui prétend avoir pratiqué l'*inoculation* très - heureusement , & qui l'a depuis abandonnée sur des ouï-dire , la plupart convaincus de fausseté.

Au mois de Novembre 1758 , M. de la Condamine lut à l'assemblée publique de l'académie des sciences un second mémoire , depuis imprimé à Geneve , comprenant la suite de l'histoire & du progrès de l'*inoculation* depuis 1754. Il y répond sommairement aux critiques précédentes , & particulièrement aux questions du docteur de Vienne , à qui M. Tissot a répondu depuis plus au long & très-solidement en 1759. Plusieurs écrits polémiques pour & contre ont paru , & paroissent journellement sur cette matiere , depuis quatre ans dans le mercure de France & dans divers journaux.

Dans l'histoire précédente de l'*inoculation* , nous nous sommes renfermés dans les faits de notoriété publique , dont aucun ne peut être contesté , & nous ne nous sommes permis aucune réflexion.

*Pratique de l'inoculation.* L'insertion de la petite vérole se fait de différentes manieres en différens pays. La Motraye qui vit faire cette opération en Circassie l'année 1712 sur une jeune fille de quatre à cinq ans , rapporte que l'opératrice qui étoit une femme âgée , se servit de trois aiguilles liées ensemble , avec lesquelles elle piqua l'enfant au creux de l'estomac , à la mamelle gauche , au nombril , au poignet droit , & à la cheville gauche. Les femmes grecques , dont l'une pratiquoit l'*inoculation* à Constantinople depuis 30 ans , & qui avoient *inoculé* plusieurs milliers de sujets ,

se servoient d'une aiguille triangulaire , tranchante , avec laquelle elles faisoient au patient de petites blessures à différentes parties du corps , en y joignant certaines superstitions. Le point capital de leur opération consistoit à mêler avec le sang des piquûres , de la matiere liquide récemment recueillie des boutons d'une petite vérole naturelle & bénigne. A Bengale on perce la peau entre le pouce & l'index , avec une aiguille & un fil imbu de pus varioleux. A Tripoli de Barbarie , le chirurgien fait une incision sur le dos de la main entre le pouce & l'index , & y introduit un peu de matiere exprimée des boutons les plus gros & les plus pleins d'une autre petite vérole. Au pays des Galles les enfans se grattent le dessus de la main jusqu'au sang , la frottent contre celle d'un malade actuel de la petite vérole , & prennent la maladie. M. Tronchin se contente d'entamer la peau avec un emplâtre vésicatoire , & de placer sur la plaie un fil qui a traversé un bouton mûr de petite vérole.

Tous ces moyens paroissent également propres à introduire le virus dans le sang , ce qui est le but de l'opération ; mais le contact seul suffit : la maladie communique en tenant seulement dans la main pendant quelque temps , de la matiere des pustules prise dans le temps de la suppuration. Un chirurgien de Padoue , nommé Bertri , a *inoculé* sa fille en lui appliquant un parchemin enduit de cette matiere sous les aisselles , sous les jarrets & sur les poignets. A la Chine on introduit dans le nez du coton parfumé , saupoudré de croûtes varioleuses desséchées. On a reconnu en Angleterre que cette méthode étoit dangereuse : elle fut essayée en 1721 sur une fille de dix-huit ans du nombre des six criminels choisis pour subir l'épreuve de l'*inoculation* ; elle eut de violens maux de tête , & fut plus malade que tous les autres. L'incision que Timoni avoit déjà substituée aux piquûres , a prévalu. L'expérience a fait aussi connoître qu'il importe peu ou point que la matiere soit prise d'une petite vérole bénigne ou maligne , & qu'une seule incision suffit , quoiqu'on en fasse ordinairement deux , soit aux bras ou aux jambes , tant pour avoir une plus grande certitude , que

l'opération produira son effet, que pour ouvrir un double canal à l'épanchement de la matiere varioleuse, & pour rendre par ce moyen celle qui forme les boutons moins abondante, moins âcre & moins corrosive. On s'est encore assuré par expérience, & les Chinois l'avoient déjà reconnu, que la matiere propre à l'*inoculation* se conserve plusieurs mois, & que prise d'une petite vérole, soit naturelle, soit artificielle, elle n'en produit pas moins son effet.

Voici la méthode pratiquée par M. Ramby, premier chirurgien du roi d'Angleterre, le plus célèbre & le plus heureux des *inoculateurs*. C'est celle qu'on a suivie le plus communément à Geneve.

Les enfans ont à peine besoin de préparation : quelques jours de régime & une ou deux purgations suffisent ; rarement on emploie la saignée. A l'égard des adultes, comme il s'agit de disposer le corps à une maladie inflammatoire, plus le sujet est sain & vigoureux, plus, généralement parlant, ses forces ont besoin d'être affoiblies par la saignée, la diete, l'usage des remedes rafraichissans. On y joint quelques purgatifs & quelquefois les bains. Il est à propos de consulter un medecin sage, qui connoisse le tempérament de celui qu'il dispose à l'*inoculation*, & qui puisse lui prescrire un régime convenable.

Quant à l'opération, on fait aux deux bras, dans la partie externe & moyenne, au dessous de l'insertion du muscle deltoïde, pour ne point gêner la liberté du mouvement, une incision de moins d'un pouce de long, & si peu profonde, qu'elle entame à peine la peau. On insere dans la plaie un fil de la même longueur, imprégné de la matiere d'un bouton mûr & sans rougeur à sa base, pris d'une petite vérole, soit naturelle, soit artificielle, d'un enfant sain ; on couvre le tout d'un plumasseau, d'un emplâtre de diapalme, & d'une compresse qu'on assujettit avec une bande. On leve cet appareil environ quarante heures après, & on panse la plaie une fois toutes les vingt-quatre heures.

Quoique les premiers jours après l'opération, le sujet soit en état de sortir, on lui fait garder la chambre & continuer le

régime. On le met au lit quand les symptomes commencent à paroître ; ordinairement c'est le six ou le septieme jour ; on lui retranche alors la viande, & on lui prescrit la même diete que dans les maladies aiguës. Tous les symptomes cessent par l'éruption ; l'inflammation des plaies diminue, elles donnent plus de matiere. Le nombre des boutons est ordinairement peu considérable, & va rarement à deux ou trois cent sur tout le corps. Ils ne laissent point de cicatrices. Le dixieme jour après l'éruption, les plaies commencent à se remplir ; le quinzieme à se cicatrifer ; elles se ferment souvent le vingtieme. Si l'on voit qu'elles continuent à fluer, il ne faut pas se hâter de les fermer.

Quelquefois le venin s'échappe presque tout par les plaies ; ensorte que le malade n'a qu'une ou deux pustules ; quelquefois même pas une seule. On a reconnu qu'il n'en est pas moins à l'abri de contracter la petite vérole naturelle, quand même on l'*inoculeroit* de nouveau, ce qu'on a plusieurs fois éprouvé. La preuve évidente que c'est le virus varioleux qui sort par les incisions, c'est que cette matiere étant insérée dans un autre corps, y produit une petite vérole sous la forme ordinaire. M. Maty a été témoin de cette expérience.

On choisit, pour *inoculer*, une saison qui ne soit ni trop froide ni trop chaude. Le printemps & l'automne y paroissent également propres. On préfere ordinairement le printemps, parce que la belle saison favorise la convalescence ; mais il y a nombre d'exemples d'*inoculations* qui ont réussi en toute saison. Les opératrices grecques *inoculoient* en hiver à Constantinople. L'été est, d'un aveu général, la saison la moins convenable, cependant on *inocule* avec succès à la Jamaïque qui est située dans la Zone torride. M. Tronchin vient d'*inoculer* à Geneve au mois d'août 1759, une dame de Paris qui vouloit être en état de revenir au mois de septembre ; il est vrai que par des précautions très-recherchées, il a trouvé le moyen d'entretenir le thermometre de Reaumur de quinze à dix-sept degrés dans la chambre de la malade, tandis qu'à l'air extérieur, il montoit à vingt-trois & vingt-quatre degrés.

Le



Le succès de cette opération est sur-tout singulier par les circonstances qui l'ont précédée. La personne qui l'a subie étoit d'un tempérament très-délicat, affoibli par dix ans d'infirmités & de remèdes; il s'y étoit joint un ulcère aux reins. Il a fallu commencer par la guérir de tous ses maux. On désespéroit encore de sa vie quelques mois après son *inoculation*. Elle jouit aujourd'hui d'une bonne santé.

On n'*inocule* guères à l'hôpital de Londres les adultes passé trente-cinq ans. En quoi l'on a peut-être plus égard à conserver à la méthode tout son crédit, qu'à l'utilité générale.

*Avantages de l'inoculation. Danger de la petite vérole naturelle.* Certains avantages de l'*inoculation* se présentent au premier aspect. D'autres ne peuvent être reconnus que par l'examen & la comparaison des faits.

On voit d'abord qu'on est le maître de choisir l'âge, le lieu, la saison, le moment, la disposition du corps & d'esprit, le médecin & le chirurgien auxquels on a plus de confiance. On prévient par la préparation les accidens étrangers, l'épidémie, la complication de maux, qui probablement font tout le danger de la petite vérole. La fermentation commence par les parties externes: les plaies artificielles facilitent l'éruption en offrant au virus une issue facile.

Quelle comparaison peut-on faire entre une maladie préméditée & celle qui se contracte au hasard; en voyage, à l'armée, dans des circonstances critiques, sur-tout pour les femmes; dans un temps d'épidémie qui multiplie les accidens, qui transporte le siège de l'inflammation dans les parties internes d'un corps déjà peut-être épuisé de veilles & de fatigues?

Quelle différence entre un mal auquel on s'attend & celui qui surprend, qui confonne, que la seule frayeur peut rendre mortel; ou qui se produisant par des symptômes équivoques, peut induire en erreur le médecin le plus habile, & faire aggraver le mal par celui de qui l'on espère le remède? Voilà ce que dictent le bon sens & le raisonnement le plus simple. L'expérience est encore plus décisive: elle prouve que la matière de l'*inoculation*, fût-elle

Tome XVIII,

prise d'une petite vérole compliquée, confluyente, mortelle même, ne laisse pas de communiquer presque toujours une petite vérole simple, discrète, exempte de fièvre, de suppuration, toujours plus bénigne que la naturelle, si souvent funeste; une petite vérole enfin qui ne laisse point de cicatrice.

Mais pour estimer plus exactement les avantages de l'*inoculation*, il faut connaître la mesure du danger de la petite vérole ordinaire, & le comparer à celui de la petite vérole *inoculée*. C'est ce qu'on ne peut faire qu'à l'aide des listes du docteur Jurin, le guide le plus sûr & presque le seul que nous ayons sur cette matière. La petite vérole exerce fort inégalement ses ravages. En 1684 à Londres, sur mille morts, il n'en mourut que sept de cette maladie, c'est-à-dire, 1 sur 149. En 1681 & 1710, la proportion des morts de la petite vérole aux autres morts, étoit de 125 & de 127 par 1000, ou d'un huitième; mais année commune elle est de 72 par 1000, ou d'un quatorzième. C'est le résultat des listes mortuaires de Londres de quarante-deux ans, qui comprennent plus de 900000 morts. Ces mêmes listes prolongées pendant vingt-quatre autres années par une société de médecins & de chirurgiens de Rotterdam, donnent encore la même proportion.

Par d'autres dénombrements de morts & de malades de la petite vérole, non à Londres, mais dans diverses provinces d'Angleterre, où la petite vérole passe pour être plus bénigne que dans la capitale, recueillis par le même M. Jurin, & montant à plus de 14500, il a trouvé que de six malades de la petite vérole, il en mouroit communément un. Par ses premières énumérations sur 4600 personnes, il avoit d'abord trouvé le rapport des malades aux morts de cette maladie, comme de 3 à 1, & M. Schultz, médecin suédois, qui a écrit depuis deux ans, établit la même proportion. On a estimé à Genève, mais assez vaguement & sans produire de liste, que le danger de la petite vérole n'étoit communément en cette ville que d'1 à 10, par conséquent la moitié moindre qu'en Suède. Cependant Genève a précédé Stokolm de

E e e e

plusieurs années dans l'accueil qu'elle a fait à la petite vérole artificielle. Nous écrivons principalement pour Paris, où la petite vérole passe pour être très-meurtrière. Nous supposons qu'elle enlève un malade sur sept, ce qui tient à peu près le milieu entre le résultat de Geneve & celui de Suede.

On seroit mal fondé à dire que les calculs précédens ne sont bons que pour l'Angleterre. Les limites de la plus grande à la moindre mortalité, causée par la petite vérole, variant à Londres depuis 7 jusqu'à 127 sur 1000, on voit que cette maladie est quelquefois moins fâcheuse en cette ville que dans les pays où elle passe pour être la plus bénigne, & d'autres fois qu'elle y est aussi redoutable que dans les endroits où elle est réputée la plus dangereuse; par conséquent son degré moyen de mortalité, tiré des listes mortuaires de Londres pendant soixante-six ans, & qui comprennent plus de quinze cent mille morts, ne peut être fort différent dans les autres régions de l'Europe. Nous poserons donc pour principes d'expériences, 1<sup>o</sup>. que la quatorzième partie du genre humain périt tôt ou tard de la petite vérole; 2<sup>o</sup>. que de sept malades, attaqués naturellement de cette maladie, il en meurt un communément. Voyons maintenant quel risque ou court par l'inoculation.

Dans le commencement que cette opération fut connue en Angleterre & dans les colonies angloises, on s'y livra d'abord après les premières expériences avec une sorte d'enthousiasme fondé sur les succès constants qu'elle avoit eus à Constantinople, où, de l'aveu de trois médecins, Timoni, Pilarini, le Duc, on connoissoit à peine un exemple d'accident; mais la maniere de vivre ordinaire des Anglois qui se nourrissent de viandes succulentes, & font beaucoup d'usage du vin & des liqueurs fermentées, exigeoit sans doute plus de préparation que la vie simple & frugale de la plupart des Grecs modernes; & cependant on avoit pratiqué l'insertion à Londres, & sur-tout en Amérique, avec beaucoup d'imprudence, sur des gens de tout âge & de tout tempérament; sur des enfans au berceau, des femmes grosses,

des infirmes, des blancs & des noirs de mœurs très-suspectes, & cela presque sans aucune précaution. M. Jurin, par la comparaison des listes qui lui furent envoyées, & qu'il rendit publiques, trouva qu'il étoit mort en Amérique un inoculé sur soixante, & à Londres un sur quatre-vingt-onze, sans distinguer les accidens étrangers d'avec ceux dont on pouvoit soupçonner l'inoculation d'être cause. Les adversaires de la méthode prétendirent qu'il en étoit mort un sur quarante-neuf ou cinquante. Leur exagération, en la prenant pour vraie au pié de la lettre, est la preuve la plus évidente des avantages de l'inoculation; c'est un aveu arraché aux anti-inoculistes, que la petite vérole inoculée est encore sept fois moins dangereuse que la naturelle, à laquelle, sur un pareil nombre, sept au moins auroient succombé. Mais depuis que la méthode s'est perfectionnée, & qu'on s'est rendu plus circonspect sur le choix des sujets, au lieu d'en prendre un sur cinquante, il y a tel inoculateur qui n'en a pas perdu un sur mille. M. de la Condamine a donc pu dire avec raison: *La nature nous décimoit, l'art nous millésime*. Ce succès n'est pas au dessus de celui qu'on est en droit d'attendre aujourd'hui, puisque dans l'hôpital de l'inoculation de Londres, où les malades, quelque attention qu'on ait pour eux, ne peuvent espérer les mêmes soins qu'un particulier aisé dans sa maison; sur cinq cent quatre-vingt treize inoculés, la plupart adultes, il n'en est mort qu'un en quatre ans, expiré le 21 décembre 1755. C'est ce que nous apprend la liste publiée en 1756 par les administrateurs de cette maison; & c'est en même temps une preuve qu'on fait un choix de ceux qu'on y reçoit, puisque sur un pareil nombre de gens, pris au hasard, plus d'un, sans essuyer d'opération, auroit payé le tribut à la nature dans l'espace d'un mois, que nous prenons pour le terme de la convalescence. Il n'est donc pas prouvé qu'on puisse légitimement attribuer à l'opération bien dirigée, la mort d'un inoculé sur six cent. Cependant, pour éviter toute contestation, nous admettrons la possibilité d'un accident, non-seulement sur six cent opérations, mais d'un sur deux cent; & c'est en par-

tant de cette supposition réellement fautive, c'est en accordant aux adversaires de la méthode trois fois plus qu'ils ne peuvent exiger, que nous ferons la comparaison du risque de la petite vérole naturelle & de l'artificielle.

La première, de sept malades en emporte au moins un. La seconde, de 200 en sauve au moins 199; & sur ce nombre la petite vérole ordinaire, en prélevant la septième partie, auroit choisi plus de vingt-huit victimes. Nous supposons que l'*inoculation* s'en réserve une, le malade de la petite vérole naturelle court donc au moins vingt-huit fois plus de risque de la vie que l'*inoculé*, sans parler des autres avantages que nous avons précédemment exposés, dont un seul, celui de préserver de la laideur, est pour une moitié du genre humain d'un aussi grand prix que la conservation de la vie.

Telle est la conséquence directe des deux principes d'expérience que nous avons posés; mais ce n'est pas la seule; il en est d'autres que nous allons développer, qui ne s'apperçoivent pas au premier coup d'œil; elles porteront un grand jour sur une question jusqu'à présent abandonnée aux conjectures, & sur laquelle les médecins même sont partagés; savoir, si la petite vérole est universelle, du moins presque universelle, ou si une grande partie du genre humain se dérobe à ce tribut?

Qu'il y ait des gens, des médecins même qui se persuadent que la petite vérole n'est pas aussi fréquente qu'on le croit communément, & qu'un très-grand nombre d'hommes parviennent à la vieillesse sans avoir éprouvé cette maladie, c'est une erreur que nous allons détruire, mais sur laquelle on a pu se faire illusion. Qu'il y en ait d'autres qui croient que la petite vérole n'est pas fort dangereuse, parce qu'on voit certaines épidémies bénignes desquelles presque personne ne meurt; c'est une autre erreur pardonnable à tout autre qu'à un médecin; mais qu'on soutienne tout à la fois qu'il s'en faut beaucoup que la petite vérole soit générale, & d'un autre côté qu'elle n'est pas fort dangereuse, c'est une contradiction réservée à ceux que le préjugé ou la passion aveuglent sur le compte de

l'*inoculation*; & le titre de docteur en médecine ne rend cette contradiction que plus humiliante.

Puisque la petite vérole enlève une quatorzième partie du genre humain, il est clair que plus on supposera de gens exempts de ce fatal tribut, plus il sera funeste au petit nombre de ceux qui resteront pour l'acquiescer. Réciproquement, moins on supposera la petite vérole dangereuse, plus de gens en seront attaqués sans en mourir, & plus elle sera générale. On ne peut donc soutenir à la fois que la petite vérole n'est pas fort meurtrière, & qu'elle n'est pas très-commune, puisque de quatorze hommes qui naissent il en doit mourir un de la petite vérole; si treize en étoient exempts, le seul des quatorze qui auroit cette maladie en mourroit infailliblement: elle seroit donc toujours mortelle; ce qui est visiblement faux. Au contraire, si de quatorze petites véroles une seule étoit funeste, aucun n'en mourroit, à moins que treize autres n'en fussent malades: or une quatorzième partie des hommes en meurt; donc les treize autres auroient la maladie; tous les hommes, sans nulle exception, en seroient donc attaqués; ce qui n'est pas moins faux, puisqu'on en voit mourir beaucoup avant que de l'avoir eue. *Accordez-vous donc avec vous-même*, dit à cette occasion M. de la Condamine aux anti-*inoculistes*. *Concevez que si la petite vérole est moins commune que je l'ai supposé, elle est d'autant plus meurtrière pour le petit nombre de ceux qui l'ont; si elle est rarement mortelle, concevez que presque personne n'en est exempt. Choisissez du moins entre deux suppositions incompatibles: dites-nous, si vous voulez, des injures, mais ne dites pas des absurdités.*

Il est donc démontré que la rareté & la bonté de la petite vérole ne peuvent subsister ensemble: mais laquelle des deux opinions est la véritable? Si la question n'est pas encore éclaircie, c'est qu'on n'a pas assez médité sur deux principes d'expérience qui en contiennent la solution. Notre but est de nous rendre utiles; tâchons de mettre à portée de tout lecteur attentif une vérité importante pour l'humanité.

La petite vérole tue la quatorzième partie des hommes, & la septième partie

de ceux qu'elle attaque, dont la quatorzieme partie du total des hommes, & la septieme partie des malades de la petite vérole, sont précisément la même chose : or la quatorzieme partie d'un nombre ne peut être la septieme d'un autre, à moins que le premier nombre ne soit double du second ; donc la somme totale des hommes est double de la somme des malades de la petite vérole ; donc la moitié du genre humain a cette maladie ; donc l'autre moitié meurt sans l'avoir eue. Toutes ces conséquences sont évidentes, & elles sont confirmées par d'autres expériences & dénombremens tout différens des précédens.

En effet, M. Jurin nous apprend que selon les perquisitions soigneuses qu'il a faites, les avortemens, les vers, le rachitis, différentes especes de toux, les convulsions enlèvent les deux cinquiemes des enfans dans les deux premieres années de leur vie ; si l'on y joint ceux qui meurent dans un âge plus avancé sans avoir eu la petite vérole, on verra que la moitié des hommes au moins meurt avant que d'en être attaquée. C'est donc sur la moitié survivante que se doit lever le tribut fatal de la quatorzieme partie du tout ; ainsi de cent enfans qui naissent, environ quarante périssent, soit par les avortemens, soit par les maladies de l'enfance dans les deux premieres années de leur vie, & la plupart avant que d'avoir eu la petite vérole. Supposons que dix autres meurent dans un âge plus avancé sans avoir payé ce tribut, il en restera cinquante qui tous y seront sujets, & sur lesquels il faut prendre les sept, qui font la quatorzieme partie du nombre total de cent : voilà donc sept morts sur cinquante malades, conformément à notre évaluation. Si vous augmentez le nombre des exempts, & que vous le portiez seulement à soixante, il n'en restera que quarante des cent pour acquitter le tribut des sept morts ; ce qui seroit plus d'un mort sur six malades. Donc si plus de la moitié des hommes meurt sans avoir eu la petite vérole, elle est mortelle à plus d'un malade sur sept ; & si elle épargne un plus grand nombre de malades, il faut que plus de la moitié des hommes tôt ou tard ait cette maladie.

Lorsqu'un grand nombre d'auteurs, parmi lesquels on compte la plupart des médecins Arabes, ont écrit, les uns, que la petite vérole étoit une maladie universelle, les autres, que presque personne n'en étoit exempt ; lorsque des médecins célèbres plus modernes, entr'autres Riviere & Méad, celui-ci, après cinquante ans de pratique, ont prétendu qu'à peine un seul sur mille l'évitoit, ils n'ignoroient pas que beaucoup d'enfans & de jeunes gens meurent avant que de l'avoir eue : donc en soutenant qu'elle étoit presque universelle, ils n'ont pu entendre autre chose sinon qu'elle étoit presque inévitable pour ceux qui ne sont pas enlevés par une mort prématurée ; & c'est ce que les calculs précédens mettent en évidence. Si l'on objecte que quelques hommes parviennent à la vieillesse sans avoir eu la petite vérole, on doit se rappeler qu'on a vu plus d'une fois des gens la contracter à l'âge de 80 ans, que par conséquent il ne faut pas se presser de conclure qu'on est à l'abri de ce fléau ; il y a beaucoup d'apparence que tous les hommes y sont sujets, comme tous les chevaux à la gourme, qu'on n'échappe à la petite vérole que faute d'avoir assez vécu.

Il est vrai qu'il résulte des observations de M. Jurin, qu'il y a quatre personnes par cent sur lesquelles l'inoculation paroît n'avoir pas de prise ; mais sur ce nombre, on en a reconnu plusieurs qui portoient des marques de la maladie dont ils se croyoient exempts ; d'autres étoient soupçonnés de lui avoir payé le tribut ; ajoutons que d'autres pouvoient l'avoir eue sans éruption apparente, & de l'espece de celles qui, après les premiers symptômes, prennent leurs cours par les évacuations, & que Boerhaave appelle *morbus variolosus sine variolis* ; procédé de la nature dont on connoît quelques exemples, peut-être plus fréquens que l'on ne croit, & que l'art n'a pu encore imiter avec sûreté. Tout médecin qui n'aura pas vu un de ces exemples, peut dans des cas semblables se méprendre à la nature de la maladie, & le malade, à plus forte raison, ignorer qu'il a eu la petite vérole. Enfin, l'insertion peut ne pas produire toujours son effet, tantôt par

la faute de l'*inoculateur*, tantôt par des raisons qui nous sont inconnues; accident qui seroit commun à l'*inoculation* & à tous les autres remèdes les plus éprouvés. On voit donc qu'il est très-possible, & même très-vraisemblable que, conformément à la doctrine de plusieurs grands médecins, tous les hommes, presque sans exception, sont sujets à la petite vérole s'ils ne meurent pas prématurément, & que parmi les gens d'un certain âge qui passent pour n'avoir pas encore payé ce tribut, il y a des déductions à faire qui tendent à en diminuer beaucoup le nombre.

Dans tous les calculs précédens nous avons toujours supposé que l'*inoculation* n'étoit pas exempté de péril, pour éviter de longues discussions, & il suffisoit en effet de prouver que le risque, s'il y en a, n'est pas si grand que ceux auxquels on s'expose tous les jours volontairement & sans nécessité, souvent par pure curiosité, par passe-temps, par fantaisie, dans les exercices violens, tels que la chasse, la paulme, le mail, la poste à cheval dans les voyages de longs cours, &c. Mais si nous n'avons pas écarté l'idée de tout danger dans l'*inoculation* bien administrée, conformément à ce que pensent d'habiles praticiens, rappelons du moins à nos lecteurs qu'il est juste de retrancher du nombre des prétendues victimes de cette opération, tous ceux qui sont évidemment morts d'accidens étrangers, les enfans à la mamelle emportés en peu de momens dans le cours d'une petite vérole *inoculée* très-bénigne, par une convulsion ou par une colique, comme il arrive à d'autres de cet âge qui paroissent jouir d'une santé parfaite; ceux qui dans les temps d'épidémie avoient déjà reçu le mal par la contagion naturelle; ceux dont l'intempérance ou d'autres excès, avant que d'être *inoculés*, ont visiblement causé la mort; joignez à toutes ces causes étrangères l'imprudence de quelques *inoculateurs* dans les premiers temps où la méthode s'est introduite, il ne restera peut-être pas une seule mort qu'on puisse imputer légitimement à l'*inoculation*.

Ce seroit ici le lieu d'examiner quel âge

est le plus convenable pour cette opération. Les enfans étant exposés à la petite vérole dès le moment de leur naissance, quelquefois même avant que de voir le jour, il paroît qu'on ne peut trop se hâter de les soustraire à ce danger. Mais de cinq enfans, suivant les observations déjà citées de M. Jurin, il en meurt deux dans les deux premières années des maladies communes à cet âge, & sur lesquelles tout l'art des médecins échoue le plus souvent. Les accès de convulsions, les coliques, les douleurs de dents, &c. pourroient survenir dans le cours de la petite vérole artificielle, la rendre dangereuse & peut-être fatale; souvent même ces morts, causées par des accidens, seroient injustement imputées à l'*inoculation*. C'est vraisemblablement pour cette seule raison qu'on a cessé d'*inoculer* en Angleterre les enfans en nourrice, & qu'on attend ordinairement l'âge de quatre ans, mais on ne peut accuser pour cela les *inoculateurs* d'avoir moins à cœur le bien public que leur honneur ou leur propre intérêt, puisque le discrédit de l'*inoculation* tourneroit au préjudice de l'humanité. Quelques-uns ont pensé que le temps le plus propre à l'insertion étoit l'âge de trois semaines ou d'un mois, temps où les enfans, échappés aux accidens ordinaires des premiers jours après leur naissance, ne sont pas encore sujets au plus grand nombre de ceux qui menacent leur vie quelques mois après.

Il resteroit à savoir jusqu'à quel âge il y a de l'avantage à se faire *inoculer*. D'un côté la probabilité d'échapper au tribut de la petite vérole, croît avec les années; de l'autre, le danger d'en mourir, si l'on en est attaqué, croît pareillement, & peut-être dans un plus grand rapport. Nous manquons d'expériences pour assigner exactement le terme où l'*inoculation* cesseroit d'être avantageuse. Il est ordinaire qu'il se présente à l'hôpital de Londres des gens de 35 ans pour se faire *inoculer*. Il y a beaucoup d'apparence qu'on le peut avec sûreté beaucoup plus tard: on a des exemples de gens de 70 ans à qui cette épreuve a réussi. Ce succès est moins extraordinaire que leur résolution, puisqu'on en a vu de plus âgés se bien tirer de la petite vérole naturelle.

toujours beaucoup plus dangereuse que l'inoculée.

Le détail où nous sommes entrés sur la mesure de la fréquence & du danger de la petite vérole naturelle, & sur les avantages de l'inoculation, prépare la réponse aux objections que l'on a faites contre cette pratique. Nous ne nous attacherons qu'à celles qui présentent quelque difficulté réelle, & nous passerons légèrement sur celles que les *anti-inoculistes* ont eux-mêmes abandonnées.

*Objections. Objections physiques. Première objection. La maladie que l'on communique par l'inoculation est-elle une vraie petite vérole ?* Cette objection est détruite par une autre, à laquelle nous répondrons en son lieu. Nous observerons seulement ici qu'il est singulier que Wagstaffe, qui le premier a révoqué en doute que la maladie communiquée par l'insertion fût une petite vérole, est aussi le premier qui ait dit que cette opération porteroit la contagion & la mort par-tout où elle seroit pratiquée. Il reconnoissoit que la maladie inoculée peut communiquer une petite vérole ordinaire, & vouloit paroître douter que ce fût une vraie petite vérole dans le sujet inoculé. Cette objection est aujourd'hui abandonnée.

*Seconde objection. La petite vérole inoculée est-elle moins dangereuse que la petite vérole naturelle ?* On ne peut plus faire sérieusement cette objection ; elle est pleinement réfutée par l'histoire des faits & par la comparaison faite dans l'article précédent du danger de la petite vérole naturelle au danger de l'inoculation. On a prouvé que la petite vérole emportoit communément un malade sur sept, & qu'on ne pouvoit, sans tomber en contradiction, la supposer, généralement parlant, moins dangereuse. On a prouvé par les listes publiques de l'hôpital de l'inoculation à Londres, qu'il n'est mort qu'un inoculé sur 593, tandis que dans le même hôpital, il mouroit deux malades sur neuf, ou plus d'un sur cinq de la petite vérole naturelle. Quand on supposeroit, contre la vérité des faits, que celle-ci n'est mortelle qu'à un malade sur dix, & que l'artificielle est malheureuse pour un sur cent, la petite vérole naturelle

seroit encore dix fois plus dangereuse que l'inoculée.

*Troisième objection. On peut avoir plusieurs fois la petite vérole. L'inoculation ne peut donc empêcher le retour de cette maladie. Donc l'inoculation est en pure perte.* Cet argument, renouvelé dans ces derniers temps, est celui qui fait communément le plus d'impression. Il contient une question de droit & une de fait. Voyons ce que les *inoculistes* répondent. 1°. Il n'est pas prouvé, & beaucoup de médecins nient encore qu'on puisse avoir la petite vérole plus d'une fois. 2°. Quand on pourroit l'avoir deux fois naturellement, il ne s'ensuivroit pas qu'on pût la reprendre après l'inoculation ; & l'expérience prouve le contraire. 3°. Quand il y auroit eu quelque exemple, ce qu'on nie, d'un inoculé attaqué d'une seconde petite vérole, il ne s'ensuivroit pas que l'inoculation fût inutile. La discussion approfondie de ces trois points fourniroit la matière d'autant de dissertations. Nous tâcherons de l'abrèger.

1°. Il y a douze cent ans que la petite vérole est connue en Europe, & il y a douze cent ans qu'on dispute si on peut l'avoir deux fois : si ce n'est pas une preuve que le fait est faux, c'en est une au moins qu'il n'est pas évidemment prouvé. En effet, la plupart des médecins Arabes, & un très-grand nombre parmi les modernes, nient qu'on puisse avoir deux fois la petite vérole. M. Tissot, dans sa réponse à M. de Haen, en fait une longue liste qu'il seroit aisé d'accroître. Parmi les prétendus exemples qu'on allègue d'une seconde petite vérole, on n'en cite point où un médecin, non suspect de prévention, ait traité deux fois le même malade, & certifié comme témoin oculaire la réalité de deux vraies petites véroles dans le même sujet ; circonstance faite de laquelle le témoignage perd beaucoup de son poids. D'un autre côté l'illustre docteur Mead, qui a tant écrit sur cette maladie, assure positivement, après cinquante ans de pratique, qu'on ne peut reprendre cette maladie. Le grand Boerhaave assure la même chose. Paris est encore rempli de témoins vivans, qui ont entendu dire à M<sup>rs</sup>. Chirac & Molin, deux de nos plus grands praticiens, morts dans un âge

très-avancé ; qu'ils n'avoient jamais vu le cas arriver. S'il est vrai, comme quelques-uns le prétendent, que M. Molin, dans les derniers temps de sa vie, ait vu un exemple de récidive, c'en fera un sur plus de quarante mille petites véroles qui doivent avoir passé sous les yeux de ces quatre célèbres docteurs pendant le cours d'une longue vie, dans de grandes villes, telles que Londres, Paris, Amsterdam.

Il meurt tous les ans plus de vingt mille personnes à Paris, dont la quatorzième partie 1428 meurt de la petite vérole. Chaque mort de cette maladie exige sept malades, puisque nous ne la supposons mortelle qu'à un sur sept ; donc 7 fois 1428 personnes, c'est-à-dire, dix mille ont la petite vérole à Paris année commune. Si de ces dix mille une seule étoit attaquée d'une seconde petite vérole bien constatée, on auroit tous les ans à Paris une nouvelle preuve évidente de ce fait ; & pour peu que quelqu'un de connu, pour être maltraité de la petite vérole, vînt à l'avoir une seconde fois, la chose ne seroit plus problématique ; un pareil cas de notoriété publique n'est pas encore arrivé, puisqu'on dispute encore. Il n'est donc pas évidemment prouvé qu'on ait plus d'une fois en sa vie une vraie petite vérole.

Un grand nombre d'exemples prouvent au contraire que l'*inoculation* même n'a pu renouveler cette maladie dans ceux qui l'avoient eue une première fois sans équivoque. Richard Evans, l'un des six criminels *inoculés* à Londres en 1721, & le seul d'entr'eux qui avoit eu la petite vérole, fut aussi le seul sur qui l'insertion ne produisit aucun effet. Beaucoup d'autres expériences ont prouvé la même chose : la plus célèbre est celle du docteur *Maty*, que nous avons rapportée dans l'histoire de l'*inoculation*. Paris a été témoin d'un pareil exemple dans mademoiselle d'*Etancheau* en 1757. Tous les journaux en ont parlé. Si le virus varioleux introduit dans les plaies & porté par la circulation dans toutes les veines, ne peut renouveler la petite vérole dans un corps déjà purgé de ce venin, à plus forte raison n'y pourra-t-elle être pro-

duite par la voie ordinaire du contact & de la respiration.

2°. Quand il seroit vrai qu'une petite vérole naturelle ne purge pas entièrement un corps du levain varioleux, & qu'il en reste encore assez pour produire une nouvelle fermentation, il ne s'en suivroit pas que le ferment de la petite vérole mis en action par un virus de même nature, introduit directement dans le sang par plusieurs incisions, ne pût se développer si complètement qu'il ne restât plus de matière pour un second développement. La petite vérole artificielle pourroit épuiser le levain que la petite vérole naturelle n'épuiseroit pas, & alors il n'y auroit rien à conclure d'une seconde petite vérole ordinaire contre l'efficacité de l'*inoculation* pour préserver de la récidive ; mais laissant à l'écart les raisonnemens de pure théorie, tenons-nous-en à l'expérience.

On a mis des *inoculés* à toutes sortes d'épreuves pour leur faire prendre la petite vérole, sans avoir pu jamais y réussir. On a fait habiter & coucher des enfans *inoculés* avec d'autres attaqués de la petite vérole, sans qu'aucun l'ait reprise une seconde fois. On a répété l'*inoculation* à plusieurs reprises sur divers sujets ; les plaies se sont guéries comme de légères coupures sous le fil imbu de virus. C'est ce qui arriva au fils du lord *Hardewick*, grand chancelier d'Angleterre, qui se fit *inoculer* de nouveau, parce qu'il n'avoit pas eu d'éruption la première fois, les plaies ayant seulement suppuré. Observons en passant que cette suppuration des plaies est équivalente à une petite vérole ordinaire, comme plusieurs expériences l'ont prouvé, & de plus que la matière qui coule des incisions, lors même qu'il n'y a point d'éruption, peut être employée avec succès pour l'insertion, comme M. *Maty* l'a remarqué.

Le docteur *Kirkpatrick* rapporte qu'une jeune personne de 12 ans *inoculée* & bien rétablie, se fit secrètement une nouvelle incision, qu'elle y mit à trois reprises, en trois jours différens, de la matière varioleuse, & que les nouvelles plaies se séchèrent sans suppuration. Un officier, âgé de 28 ans, inoculé tout récemment (1759) à Gotha, par M. *Sultzzer*, premier mé-

decin du duc régnant, avec la matiere de la petite vérole artificielle d'un jeune prince, l'un des fils du duc, a voulu l'être une seconde fois avec la matiere d'une petite vérole naturelle. Les nouvelles plaies, ajoute la lettre de M. Souzler à M. de la Condamine, se sont guéries sous le fil. Il y a d'autres exemples semblables & sans nombre, qui prouvent que l'*inoculation* met à l'abri d'une seconde petite vérole, & aucun des prétendus exemples contraires n'a pu soutenir la vérification.

Dans les temps des premières expériences à Londres, le docteur Jurin invita publiquement, pendant plusieurs années, tous ceux qui auroient avis de quelque rechûte après l'*inoculation*, à les lui communiquer. Aucun ne put être constaté : tous les faits allégués furent niés ou convaincus de faux par le désaveu des parties intéressées. Le docteur Kirkpatrick rapporte dans son ouvrage la lettre du nommé Jones chirurgien, dont on avoit dit que le fils étoit dans ce cas. Le docteur Nettleton démentit publiquement un pareil fait avancé d'un de ses *inoculés*. De pareilles calomnies ont été depuis renouvelées en Hollande au sujet des *inoculés* de M. Tronchin, & de M. Schwenke, & les échos les ont répétées depuis à Paris. On alléguoit, ou circonstancioit des récidives ; on faisoit courir le bruit que M. Schwenke avoit *inoculé* la même personne jusqu'à sept fois : on publioit que ses *inoculés* étoient à l'article de la mort ; on citoit des témoins oculaires, qui depuis ont nié hautement les faits. *Bibliothèque angloise, septembre & octobre 1756.* Quant aux prétendues rechûtes après l'*inoculation*, ce qui peut servir de fondement à ces bruits, c'est que parmi diverses éruptions cutanées, tout-à-fait différentes de la petite vérole, & dont celle-ci ne garantit point, il y en a qui s'annoncent par des symptômes qui leur sont communs avec la petite vérole ordinaire ; mais la différence essentielle & caractéristique de cette espèce d'éruption est que les pustules en sont claires, transparentes, & remplies de sérosité ; qu'elles disparaissent, s'affaiblissent, & se sèchent le troisième jour &

sans suppuration. Cette maladie est connue & caractérisée il y a plus d'un siècle en Italie, en France, en Allemagne, & en Angleterre. Elle a été décrite & distinguée de la vraie petite vérole avant qu'on fût dans notre Europe ce que c'étoit qu'*inoculer*. On lui donnoit différens noms, tels que ceux de *vérolette*, petite vérole lymphatique, séreuse, crySTALLINE, volante, fausse petite vérole. Les Allemands l'ont nommée *shefh-blattern*, (pustules de brebis) ; les Anglois *chickenpox*, les Italiens *ravaglioni*. Mais tous conviennent qu'elle n'a rien de commun avec la petite vérole dont elle ne préserve pas, & qui ne garantit pas non plus de cette maladie : celle-ci d'ailleurs n'est nullement dangereuse. Elle est épidémique, & plus ordinaire aux enfans qu'aux personnes âgées. La plupart des gardes-malades, des chirurgiens, & des apothicaires de campagne, la prennent ou feignent de la prendre pour la vraie petite vérole, pour donner plus d'importance à leurs soins ; quelques médecins faute d'expérience, ont pu s'y méprendre. Il y a des exemples en Angleterre & en Hollande, d'*inoculés*, qui ont eu cette indisposition qu'on avoit voulu faire passer pour la petite vérole. Tel est celui du baron de Louk, qui pour détruire ce bruit, se crut obligé de publier dans le journal déjà cité, l'histoire de sa maladie. Il ne garda la chambre qu'un jour, & parut aussi-tôt à la cour de la Haie : il en est de même de ses cousines, filles de la comtesse d'Athlone. Tel est encore l'exemple du jeune de la Tour, *inoculé* en 1756 par M. Tronchin, & dont on a tant parlé à Paris. Les *anti-inoculistes* publièrent que cet enfant avoit eu en 1758, une seconde petite vérole. Il est prouvé que le quatrième jour il étoit debout & jouoit avec ses camarades. La nature de sa maladie a été bien éclaircie par un rapport public de quatre médecins, Messieurs Vernage, Fournié, Petit pere, Petit fils ; Messieurs Bourdelin & Bouvart, en ont porté le même jugement. Tels sont les exemples sur lesquels les *anti-inoculistes* s'appuient pour prouver l'inutilité de l'*inoculation*.

Quant à celui de la fille même du célèbre Timoni,



Timoni, morte à Constantinople en 1741 de la petite vérole naturelle, après avoir été, disoit-on, *inoculée* par son pere; il a été prouvé que Timoni, en partant pour Andrinople, dont il n'est jamais revenu, avoit laissé ordre à sa femme âgée de 15 ans, d'*inoculer* sa fille; mais les témoignages sur l'exécution de cet ordre ont beaucoup varié, & encore plus sur l'effet que produisit la prétendue *inoculation*. Le fait est donc resté douteux & couvert de nuages qui ne peuvent être entièrement dissipés. M. de la Condamine a reçu depuis peu une lettre datée de Constantinople, du . octobre 1758, qu'il nous a fait voir en original, de M. Angelo Timoni, interprete de S. M. Britannique à la Porte ottomane, frere de la demoiselle morte en 1741. Elle porte que Cocona Timoni, sa sœur, fut *inoculée* en 1717, à l'âge de cinq mois par un apothicaire de Scio qui passoit pour être fort sujet au vin & novice dans la pratique de cette opération; que l'incision faite avec une lancette à un seul bras n'avoit point laissé de cicatrice autre qu'une petite marque comme celle d'une saignée, que sa mere, âgée alors de quinze ans seulement, n'a pu faire aucune observation, si l'opération a été suivie d'une éruption à la peau, ou si la plaie s'est d'abord séchée; que son oncle encore vivant, & frere du célèbre Emmanuel Timoni, attribue toute la faute à l'*inoculateur*, & juge qu'il avoit pris la matiere d'une fausse petite vérole; que les gens du pays & les medecins, dont M. Angelo Timoni s'est informé, n'ont connoissance ni avant, ni depuis, d'un accident pareil à celui de sa sœur, accident qui ne seroit pas unique, ajoute-t-il, ( dans un pays où depuis un siecle il doit y avoir eu plus de cent mille *inoculations* ) si les personnes inoculées étoient sujettes à avoir deux fois la petite vérole; qu'aussi cet événement n'a pas empêché qu'on ne continuât d'*inoculer* à Pera; qu'il a lui-même fait subir cette opération depuis deux ans à ses cinq enfans, & qu'il compte la répéter sur le plus jeune qui n'avoit que 40 jours, & sur lequel l'insertion n'a rien produit. Il n'est donc pas certain que la demoiselle Timoni ait été régulièrement *inoculée*, que l'*inoculation* ait produit son effet, ni que les

Tome XVIII,

plaies aient suppuré. Mais en supposant vrai tout ce qui reste douteux, voyons quelles conséquences il en faut tirer par rapport à l'*inoculation*; c'est ce qui nous reste à examiner.

III. Quoique Boerhaave, Mead, Chirac, en 50 ans n'aient jamais observé de seconde petite vérole dans un même sujet, & que M. Molin en ait vu tout au plus une dans l'âge où les autres ne voient plus, nous supposons qu'il s'en trouve un exemple sur dix mille petites véroles naturelles. Les récidives, s'il y en a, doivent être encore plus rares après l'*inoculation*, qui de tous les moyens paroît être le plus propre à mettre en fermentation toutes les parties susceptibles de l'action du virus. Mais en n'accordant sur ce point aucune prérogative à la petite vérole artificielle, il s'en suivra seulement que sur dix mille *inoculés*, il pourra s'en trouver un capable de contracter une seconde petite vérole. Celle-ci, de l'aveu de plusieurs *anti-inoculistes*, doit être d'autant moins dangereuse, qu'on ne peut nier que le corps n'ait été purgé d'une partie du venin par la précédente. Mais supposons encore que la seconde soit aussi périlleuse que la premiere, au moins ne le fera-t-elle pas davantage. Il y en aura donc une mortelle sur sept; mais il faut au moins dix mille petites véroles pour rencontrer une rechûte: donc il en faudra sept fois dix mille, pour qu'il s'en trouve une funeste: donc sur soixante-dix mille *inoculés*, il en mourra peut-être un d'une seconde petite vérole. C'est tout ce qu'on peut conclure des suppositions précédentes gratuitement accordées.

Si l'on soutenoit qu'il est impossible que l'*inoculation* fût jamais suivie d'un accident mortel, un seul exemple contraire suffiroit pour détruire cette prétention; mais il ne s'agit entre les deux parties, que de savoir sur quel nombre d'*inoculations* on doit craindre un tel événement; si c'est, par exemple, un sur 500, 300, 200, ou cent *inoculés*. Les *anti-inoculistes*, pour affoiblir les avantages de la méthode, ont prétendu dans le temps des premieres épreuves, qu'il mourroit un *inoculé* de 50; mais ils n'avoient pas compris dans leur calcul ceux qui meurent, selon eux, d'une

F ffff

seconde petite vérole. Nous venons de faire voir qu'on n'en peut faire monter le nombre à plus d'un sur 70000. Au lieu donc de 1400 morts qu'ils auroient compté sur 70000 inoculés, à raison d'un mort sur chaque 50, il en faudra compter 1401. Veut-on que les *inoculateurs* regardent leur méthode comme pernicieuse, parce que sur 70 mille il peut arriver un accident de plus qu'ils n'avoient cru ? Et leurs adversaires trouveront-ils la question décidée en leur faveur, quand ils auront prouvé qu'au lieu de 1400 morts sur 70000, il en faut compter 1401 ?

*Quatrieme objection.* *Le pus transmis dans le sang de l'inoculé, ne peut-il pas lui communiquer d'autres maux que la petite vérole, tel que le scorbut, les écrouelles, &c ?* Non-seulement il n'y a point d'exemple que ni la contagion naturelle, ni l'*inoculation*, aient communiqué d'autres maladies que la petite vérole même ; mais on a des preuves de fait que la matiere varioleuse prise d'un corps infecté de virus vénérien, n'a donné qu'une petite vérole simple & bénigne. La premiere expérience fut faite par hasard ; le docteur Kirkpatrick en parle dans son ouvrage. Elle a été depuis répétée : il seroit donc inutile de s'étendre sur les raisons de théorie qui réfutent cette objection. D'ailleurs puisqu'on est le maître de choisir la matiere de l'*inoculation*, rien n'empêche de la prendre d'un enfant bien sain, & dans lequel on ne puisse soupçonner d'autre mal que la petite vérole.

*Cinquieme objection.* *L'inoculation laisse quelquefois de fâcheux restes, comme des plaies, des tumeurs, &c.* Ces accidens très-fréquens après la petite vérole naturelle, sont extrêmement rares à la suite de l'*inoculation*. Cette dernière est ordinairement si bénigne, qu'elle a fait douter que ce fût une vraie petite vérole. Les symptomes, les accidens, & les suites de ces deux maladies, conservent la même proportion. M. Ranby atteste que sur cent personnes inoculées, à peine s'en trouve-t-il une à laquelle il survienne le moindre clou. Une simple saignée occasionne quelquefois de plus grands & de plus dangereux accidens : il faut donc proscrire ce remede avant que de faire le procès à l'*inoculation*.

*Sixieme objection.* *L'inoculation fait violence à la nature.* On en peut dire autant de tous les remedes. Pourquoi saigner ou purger ? Que n'attend-on que la nature se soulage par une hémorrhagie & par une diarrhée. Voyez sur cette objection l'*inoculation justifiée* de M. Tissot.

*Objections morales. Septieme objection.* *C'est usurper les droits de la divinité, que de donner une maladie à celui qui ne l'a pas, ou d'entreprendre d'y soustraire celui qui dans l'ordre de la providence y étoit naturellement destiné.* Si cette objection n'avoit été faite de bonne foi par des personnes pieuses, elle ne mériteroit pas de réponse. La confiance dans la providence nous dispense-t-elle de nous garantir des maux que nous prévoyons, quand on fait par expérience qu'on peut les prévenir ? Faut-il imiter les Turcs, qui de peur de contrarier les vues de la providence, périssent par milliers dans les temps de peste, si commune à Constantinople, tandis qu'ils voient les Franks établis au milieu d'eux s'en préserver en évitant la communication ? Si l'*inoculation*, comme l'expérience le prouve, est un moyen de se préserver des accidens funestes de la petite vérole, la providence qui nous offre le remede, défend-elle d'en faire usage ? Tous les préservatifs, tous les remedes de précaution, seront-ils désormais illicites ? Nous renvoyons ceux sur qui l'autorité semble avoir plus de poids que l'évidence, à la décision déjà citée des neuf docteurs de Sorbonne, consultés par M. de la Coste ; aux diverses consultations de plusieurs théologiens italiens ; aux traités sur l'*inoculation* approuvés par des inquisiteurs ; aux argumens du célèbre évêque de Worcester ; à l'ouvrage des docteurs Some & Dodrige, en observant que dans le cas présent, le suffrage des docteurs protestans doit avoir d'autant plus de poids auprès des théologiens catholiques, que nous ne différons pas d'avec eux sur les principes de morale, & que leurs opinions sur la prédestination absolue, prêtent plus de couleur à l'objection que nous réfutons. M. Chais y a répondu de la manière la plus solide & la plus satisfaisante dans son *Essai apologétique*.

*Huitième objection. Il n'est pas permis de donner une maladie cruelle & dangereuse à quelqu'un qui ne l'auroit peut-être jamais eue.* Nous avons prouvé, dans l'article des avantages de l'inoculation, que la petite vérole artificielle n'est ni cruelle, ni dangereuse. Il ne reste donc que la seconde partie de l'objection à détruire. Quoique l'inoculation soit moins douloureuse qu'une saignée, & quelque petit que soit le danger qui l'accompagne, il y auroit de l'extravagance à faire subir cette opération à quelqu'un qui seroit sûr de n'avoir jamais la petite vérole. Mais comme il n'est pas possible d'obtenir cette sécurité, & qu'au contraire quiconque n'a pas eu cette maladie, court grand risque de l'avoir & d'en mourir, il est non-seulement permis, mais très-conforme à la prudence, de prendre les moyens les plus sûrs pour se dérober autant qu'il est possible, à ce danger; & l'on n'en connoît point de plus efficace que l'inoculation.

Mais, dira-t-on, c'est toujours une maladie: pourquoi la donner gratuitement à celui qui ne l'auroit peut-être jamais? Premièrement on ne donne point la maladie à celui qui ne l'auroit jamais: l'expérience a fait voir qu'il y a quelques personnes qui ne la prennent point par inoculation; il est plus que probable que ce sont celles qui ne l'auroient jamais eue. Secondement, c'est moins, dit l'évêque de Worcester, donner une maladie à un corps exempt de la contracter, que choisir le temps & les circonstances les plus favorables pour le délivrer d'un mal presque autrement inévitable, & dont l'issue est souvent sans cela très-dangereuse. Troisièmement, c'est donner un petit mal pour en éviter un beaucoup plus grand. C'est convertir un danger, dont rien ne peut garantir, en un danger infiniment moindre, pour ne pas dire absolument nul.

Si j'avois actuellement la petite vérole, dira quelqu'un, je conviens qu'il n'y auroit que six contre un à parier pour ma vie; mais j'espère être du nombre de ceux qui ne l'ont jamais, & cette espérance diminue beaucoup le danger que je cours. Oui, répond M. de la Condamine, l'espérance de n'avoir jamais la petite vérole diminue le danger

dont vous êtes menacé; mais de si peu de chose que le risque d'en mourir un jour, vous qui jouissez d'une pleine santé, diffère très-peu du risque du malade chez qui la petite vérole vient de se déclarer. La différence de ces deux risques est à peine d'une soixante-dixième partie, en voici la preuve. Prenons 70 malades actuels de la petite vérole. Nous avons prouvé qu'il en doit mourir au moins la septième partie, c'est-à-dire, dix: prenons 70 autres personnes de tout âge en pleine santé, qui, n'ayant jamais eu cette maladie, on peut présumer que trois au plus en seront exempts, puisqu'on ne compte que quatre sur cent, sur qui l'inoculation soit sans effet, & ce nombre est peut-être trop grand de moitié, comme nous l'avons fait voir; mais pour n'avoir point à disputer, supposons-en six sur les 70, au lieu de trois, qui n'ayant jamais la petite vérole, supposons-en même dix, nombre visiblement trop fort, ceux-ci ne courront aucun risque, mais les 63 autres auront sûrement la maladie, un des sept y succombera; il en mourra donc neuf de 63. Donc de 70 malades actuels, il en mourra dix, & de 70 bien portans il en mourra neuf. La différence des deux risques n'est donc que d'une soixante-dixième partie. Il y a donc six contre un à parier que le malade actuel de la petite vérole en réchappera, & un soixante-dixième contre un que l'homme sain qui attend cette maladie n'en mourra pas. L'espérance qu'a celui-ci de l'éviter, ne diminue donc le risque qu'il court d'en mourir tôt ou tard que d'une soixante-dixième partie. La différence réelle ne consiste guère qu'en ce que le danger de l'un est présent, & que celui de l'autre est peut-être éloigné.

*Neuvième objection. Tel qui ne seroit peut-être mort de la petite vérole naturelle qu'à l'âge de cinquante ans, après avoir eu des enfans, & servi sa patrie utilement, sera perdu pour la société, s'il meurt dans son enfance de la petite vérole inoculée.* Cette objection, comme plusieurs autres des précédentes, emprunte toute la force de ce que nous avons accordé gratuitement à nos adversaires, que l'inoculation n'étoit

pas exempte de péril. Mais il n'est pas besoin de nous rétracter pour leur répondre. Les trois quarts de ceux qui ont la petite vérole, effluent cette maladie dans l'âge où ils sont plus à charge qu'utiles à la société. Quant à l'autre quart, comme le danger de la petite vérole croît avec l'âge, si l'inoculé court un très-petit risque de mourir plutôt, il se délivre d'un risque beaucoup plus grand de mourir plus tard, ce qui fait plus qu'une compensation. Enfin, en supposant qu'un malheureux événement sur trois cent, sur deux cent, même sur un moindre nombre, pût abrégér les jours d'un citoyen, l'état seroit amplement dédommagé de cette perte par la conservation de tous ceux dont la vie seroit prolongée par le moyen de l'inoculation.

*Dixieme objection.* La petite vérole inoculée multipliera les petites véroles naturelles, en répandant par-tout la contagion. On fit sonner bien haut cette objection à Londres en 1723. L'épidémie étoit fort meurtrière. On prétendit que la petite vérole artificielle en avoit augmenté le danger. M. Jurin prouva que la grande mortalité de cette année-là, qu'on appella l'année de l'inoculation, avoit été pendant les mois de janvier & de février, & qu'on n'avoit commencé d'inoculer que le 27 mars. Wagstaffe avoit fait les calculs les plus ridicules pour prouver que l'inoculation devoit en peu de temps infecter tout un royaume. Ils furent réfutés par le docteur Arbuthnott sous le nom de *Maitland*. Ils n'ont pas laissé d'être répétés dans la thèse soutenue à Paris la même année, & plusieurs *anti-inoculistes* en font encore leur principale objection. Cependant il faut aux yeux qu'il est beaucoup plus aisé de se préserver d'une maladie artificielle, donnée à jour nommé, dans un lieu connu, que d'une épidémie imprévue, qui attaque indistinctement toutes sortes de sujets à la fois & en tous lieux. Dans le premier cas, personne n'est pris de la contagion que celui qui s'y veut bien exposer. Dans le second, personne, avec les plus grandes précautions, ne peut s'en garantir. Mais il s'agit d'un fait, & c'est à l'expérience à décider. Les médecins de Londres témoignent que

l'inoculation n'a jamais répandu l'épidémie. On n'a rien observé de tel à Paris, à Lyon, à Stockholm, dans le pays d'Hanovre, à Geneve, en diverses villes de Suisse, dans l'Etat-Ecclesiastique, où plus de 400 enfans furent inoculés en 1750. Le danger prétendu de la contagion de la petite vérole artificielle est donc imaginaire.

*Onzieme objection.* « Quel préservatif que celui qui donne un mal qu'on n'a pas, tandis qu'il n'est pas permis de faire le plus petit mal pour procurer le plus grand bien ! » On abuse ici visiblement des termes, en étendant au mal physique ce qui ne peut être vrai que du mal moral. Combien de maux physiques tolérés, permis, autorisés par les loix, & qui souvent même ne produisent pas le bien qu'on se propose ? On abat une maison pour arrêter un incendie ; on submerge une province pour arrêter l'ennemi ; on refuse l'entrée d'un port à un vaisseau prêt à périr, s'il est suspect de contagion. Dans de pareilles occasions, on établit des barrières, & l'on tire sur ceux qui les franchissent. L'argument, s'il mérite ce nom, tendroit à proscrire toutes les opérations chirurgicales, & la saignée même, mal physique plus grand que l'inoculation. L'objection ne mérite pas que nous nous y arrêtions plus long-temps. Nous remarquerons seulement, d'après M. Jurin, qu'on s'obstine à regarder comme une singularité, dans l'inoculation, la circonstance de donner un mal que l'on n'a pas, bien qu'elle soit commune à ce préservatif & à la plupart des autres remèdes qu'emploie la médecine ; puisque tous, ou presque tous, sont des maux artificiels & quelquefois dangereux, tels que la saignée, les purgatifs, les caustères, les vésicatoires, les vomitifs, &c.

*Douzieme objection.* « L'inoculation est un mal moral. Il est mort quelques inoculés : le succès de cette méthode n'est donc pas infaillible. On ne peut donc s'y soumettre sans exposer sa vie, dont il n'est pas permis de disposer. L'inoculation blesse donc les principes de la morale. » On seroit tomber l'objection, en prouvant que l'inoculation n'est jamais mortelle par elle-même, & qu'elle ne peut le devenir que par la faute ou l'imprudence du

malade ou du médecin. On pourroit aussi rétorquer l'argument contre la saignée, dont l'usage n'est pas exempt de péril. Quand on ne compteroit que les piquures d'arteres, on ne peut nier que la saignée n'ait été la cause directe d'un assez grand nombre de morts. Celui qui se fait saigner du bras expose donc sa vie. Ce que l'on ne peut évidemment assurer de l'*inoculation*. Cependant aucun casuiste n'a porté le scrupule jusqu'à défendre la saignée, même de précaution. Mais venons à la réponse directe, & combattons l'objection par les principes même qu'elle suppose.

„ Quiconque expose sa vie sans nécessité péche, dites-vous, contre la morale.  
 „ Or celui qui se soumet à l'*inoculation*, expose sa vie sans nécessité. Donc celui qui se soumet à l'*inoculation*, péche contre la morale. „ Voilà l'argument dans toute sa force, & dans la forme rigoureuse de l'école. Examinons - en toutes les propositions.

Il n'est pas besoin de faire remarquer que votre principe *qu'il n'est pas permis d'exposer sa vie sans nécessité*, a besoin d'être restreint pour être vrai. La morale ne défend pas à un homme charitable de visiter des malades dans un temps de contagion, de séparer des gens qui se battent, de sauver du feu ses meubles ou ceux de son voisin, &c. Or dans tous ces cas, il n'y a pas de nécessité, proprement dite, d'exposer sa vie. Contentez-vous donc d'assurer qu'il n'est pas permis en bonne morale, de l'exposer inutilement, & nous en conviendrons. Mais, ajoute-t-on, celui qui se soumet à l'*inoculation*, expose sa vie inutilement. La fausseté de cette proposition saute aux yeux, puisqu'il ne s'expose à un très-petit danger (que nous voulons bien supposer tel) que pour se soustraire à un danger beaucoup plus grand. Loin de pécher contre la morale, il se conforme à ses principes. Il fait que sa vie est un dépôt, & qu'il doit veiller à sa conservation : il prend le moyen le plus sûr pour la garantir du danger dont elle est menacée.

*Troisième objection.* „ Quelque petit que puisse être le risque de l'*inoculation*, ne fût-il que d'un sur mille, un pere y doit-il exposer son fils ? Si l'opération

„ n'eût jamais été suivie d'aucun accident, le pere ne balanceroit pas, mais il fait qu'il en arrive quelquefois. Il craint que son fils ne soit la victime d'un malheureux hasard. Peut-on le blâmer de ne vouloir rien risquer ? „ C'est à ce pere si tendre & si craintif que s'adresse M. de la Condamine, dont nous emprunterons les expressions.

„ Vos intentions sont très-louables. Vous ne voulez, dites-vous, rien hasarder : je vous le conseillerois, si la chose étoit possible ; mais il faut hasarder ici malgré vous. Il n'y a point de milieu entre *inoculer* votre fils & ne point l'*inoculer* ; il faut ou prévenir la petite vérole, ou l'attendre. Ce sont deux hasards à courir, dont l'un est inévitable : il ne vous reste plus que le choix. „

„ Voilà cent enfans, & votre fils est du nombre. On les partage en deux classes. Cinquante vont être *inoculés*, les cinquante autres attendront l'événement des cinquante premiers, aucun ne mourra ; mais par le plus malheureux des hasards, il seroit possible qu'il en mourût un : sur les cinquante restans, la petite vérole se choisira six victimes au moins, & plusieurs autres seront défigurés. Il faut que votre fils entre absolument dans l'une de ces deux classes. Si vous l'aimez, le laisserez-vous dans la seconde ? Hasarderez-vous six au lieu d'un, sur cette vie si précieuse, vous qui ne voulez rien hasarder du tout ? „

Mais quel seroit le désespoir de ce pere, si malgré des espérances si flatteuses, son fils venoit à succomber sous l'épreuve de l'*inoculation* ? „ crainte chimérique ! puis-que la petite vérole *inoculée* est infiniment moins dangereuse que la naturelle, & sur-tout puisque celui qui ne l'auroit jamais eue naturellement, ne la recevra pas par l'*inoculation* : mais quand ce fils chéri mourroit, contre toute vraisemblance, le pere n'auroit rien à se reprocher. Tuteur né de son fils, il étoit obligé de choisir pour son pupille, & la prudence a dicté son choix. En quoi consiste cette prudence ; si ce n'est à peser les inconvéniens & les avantages, à bien juger du plus grand degré de probabilité ? Tandis qu'un instinct aveugle retenoit le pere, l'évidence lui crioit :

» de deux dangers entre lesquels il faut opter ,  
 » choisit le moindre. Devoit-il , pouvoit-il  
 » résister à cette voix ? Le sort a trahi son  
 » attente , en est-il responsable ? Un autre  
 » pere crie à son fils : la terre tremble , la  
 » maison s'écroule , sortez , fuyez . le fils  
 » sort ; la terre s'entr'ouvre & l'engloutit.  
 » Ce pere est - il coupable ? Le nôtre est  
 » dans le même cas. Si sa fille étoit morte  
 » en couche , se reprocheroit - il sa mort ?  
 » Il en auroit plus de sujet : ce n'étoit pas  
 » pour sauver la vie de sa fille qu'il l'a livré  
 » au péril de l'accouchement , & cependant  
 » il a plus exposé ses jours en la mariant ,  
 » que ceux de son fils en le soumettant à  
 » l'inoculation.

M. de la Condamine présente diverses images pour rendre plus sensible à ses lecteurs la différence des risques des deux petites véroles. Voici les plus frappantes :

» Vous êtes obligé de passer un fleuve profond & rapide avec un risque évident de vous noyer si vous le passez à la nage : on vous offre un bateau. Si vous dites que vous aimez encore mieux ne point passer la riviere , vous n'entendez pas l'état de la question : vous ne pouvez vous dispenser de passer à l'autre bord , on ne vous laisse que le choix du moyen. La petite vérole est inévitable au commun des hommes , quand ils ne sont pas enlevés par une mort prématurée ; le nombre des privilégiés fait à peine une exception , & personne n'est sûr d'être de ce petit nombre. Quiconque n'a point passé le fleuve , est dans la cruelle attente de se voir forcé d'un moment à l'autre à le traverser. Une longue expérience a prouvé que de sept qui risquent de le passer à la nage , un , & quelquefois deux sont emportés par le courant : que de ceux qui le passent en bateau , il n'en périt pas un sur trois cent , quelquefois pas un sur mille : héitez - vous encore sur le choix ?

» Tel est le sort de l'humanité : plus d'un tiers de ceux qui naissent sont destinés à périr la première année de leur vie par des maux incurables ou du moins inconnus : échappés à ce premier danger , le risque de mourir de la petite vérole devient pour eux inévitable ; il se répand

sur tout le cours de la vie , & croît à chaque instant. C'est une loterie forcée , où nous nous trouvons intéressés malgré nous : chacun de nous y a son billet : plus il tarde à sortir de la roue , plus le danger augmente. Il sort à Paris , année commune , quatorze cent billets noirs , dont le lot est la mort. Que fait - on en pratiquant l'inoculation ? On change les conditions de cette loterie ; on diminue le nombre des billets funestes : un de sept , & dans les climats les plus heureux , un sur dix étoit fatal ; il n'en reste plus qu'un sur trois cent , un sur cinq cent ; bientôt il n'en restera pas un sur mille ; nous en avons déjà des exemples. Tous les siècles à venir envieront au nôtre cette découverte : la nature nous décimoit , l'art nous millésime ».

A qui appartient - il de décider la question : si l'inoculation en général est utile ou salutaire ?

Les médecins d'un côté , les théologiens de l'autre , ont prétendu que l'inoculation étoit de leur compétence. Essayons de reconnoître & de fixer les bornes du ressort de ces deux juridictions dans la question présente.

Parmi ceux qui sont tentés , sur le bruit public , d'éprouver l'efficacité de la petite vérole artificielle ; les uns pour se déterminer , consultent leur médecin , les autres leur confesseur. Pour savoir à qui l'on doit s'adresser , il faut fixer l'état de la question.

Si l'inoculation n'eût jamais été pratiquée , & si quelqu'un proposoit d'en faire le premier essai , cette idée ne pourroit manquer de paroître singulière , bizarre , révoltante , le succès très-douteux , l'expérience téméraire & dangereuse. Le médecin , faute de faits pour s'appuyer , ne pourroit former que des conjectures vagues , peu propres à rassurer la conscience délicate d'un théologien charitable qui craindroit de se jouer de la vie des hommes. Peut - être le médecin & le théologien s'accorderoient - ils à ne pas même trouver de motifs suffisans pour tenter cet essai sur des criminels. Aujourd'hui que nous avons depuis 40 ans sous les yeux mille & mille expériences dans toutes sortes

de climats , sur des sujets de tout âge & de toutes sortes de conditions; l'état des choses a bien changé ; mais avant que d'en venir à la question morale, nous en avons une autre à résoudre.

*Lequel des deux court un plus grand risque de la vie , ou celui qui attend en pleine santé que la petite vérole le saisisse , ou celui qui la prévient en se faisant inoculer ?* Cette question est aujourd'hui la première qui se présente , & la plus importante de toutes. C'est d'elle que dépend la résolution de toutes les autres. Elle n'appartient , comme on le voit , ni à la médecine , ni à la théologie. C'est une question de fait , mais compliquée , & qui ne peut être résolue que par la comparaison d'un grand nombre de faits & d'expériences , d'où l'on puisse tirer la mesure de la plus grande probabilité. Le risque de celui qui attend la petite vérole est en raison composé du risque d'avoir un jour cette maladie , & du risque d'en mourir s'il en est attaqué. Ce risque , tout composé qu'il est , est appréciable , & sa détermination dépend du calcul des probabilités , qui , comme on fait , est une des branches de la géométrie.

Remarquez sur-tout que dans la question proposée , l'alternative d'attendre ou de prévenir la petite vérole , n'admet point de milieu. Cette question , une fois résolue par la comparaison des deux risques ( & il n'appartient qu'au géomètre de la résoudre ), fera naître une autre question de droit , que nous n'osons appeler *théologique* , savoir , *si de deux risques inégaux dont l'un est inévitable , il est permis de choisir le moindre ?* Il ne paroît pas qu'il soit besoin de consulter la théologie pour répondre. La question deviendroit plus sérieuse & plus digne d'un théologien moraliste , s'il s'agissoit de décider si de deux périls dont l'un est inévitable , la raison , la conscience , la charité chrétienne n'obligent pas à choisir le moindre , & jusqu'où s'étend cette obligation ? Si l'affirmative l'emportoit , & qu'il fût d'ailleurs démontré qu'il y a plus de risque , en pleine santé , d'attendre la petite vérole , que de la prévenir par l'inoculation , on voit que cette opération devoit être non-seulement conseillée , mais prescrite.

Jusqu'ici nous n'avons considéré que

l'utilité générale de la méthode : quant à son application aux cas particuliers , le médecin rentreroit dans ses droits. Tel sujet n'a-t-il pas quelque disposition fâcheuse qui le rende inhabile au bénéfice de l'inoculation ? Quelle est la saison , quel est le moment les plus favorables ? Quelles sont les préparations & les précautions nécessaires aux différens tempéramens ? Sur tous ces points , & sur le traitement de la maladie on doit consulter un médecin qui joigne l'expérience à l'habileté. Le théologien & le médecin auront donc ici chacun leurs fonctions ; mais dans le cas présent , je le répète , c'est au calcul à leur préparer les voies en fixant le véritable état de la question.

*Conséquence des faits établis.* Nous terminerons cet article par les réflexions qui terminent le premier mémoire de M. de la Condamine , & par les vœux qu'il fait pour voir s'établir parmi nous l'inoculation , moyen si propre à conserver la vie d'un grand nombre de citoyens.

La prudence vouloit qu'on ne se livrât pas avec trop de précipitation à l'appât d'une nouveauté séduisante ; il falloit que le temps donnât de nouvelles lumières sur son utilité. Trente ans d'expérience ont éclairci tous les doutes , & perfectionné la méthode. Les listes des morts de la petite vérole ont diminué d'un cinquième en Angleterre ; depuis que la pratique de l'inoculation est devenue plus commune , les yeux enfin se sont ouverts. C'est une vérité qui n'est plus contestée à Londres , que la petite vérole inoculée est infiniment moins dangereuse que la naturelle , & qu'elle en garantit : enfin dans un pays où l'on s'est déchaîné long-temps avec fureur contre cette opération , il ne lui reste pas un ennemi qui l'ose attaquer à visage découvert. L'évidence des faits & sur-tout la honte de soutenir une cause désespérée , ont fermé la bouche à ses adversaires les plus passionnés. Ouvrons les yeux à notre tour ; il est temps que nous voyons ce qui se passe si près de nous , & que nous en profitons.

Ce que la fable nous raconte du Minotaure & de ce tribut honteux dont Thésée affranchit les Athéniens , ne semble-t-il pas de nos jours s'être réalisé chez les An-

glois : Un monstre altéré du sang humain s'en repaïssoit depuis douze siècles : sur mille citoyens échappés aux premiers dangers de l'enfance , c'est-à-dire , sur l'élite du genre humain ; souvent il choisissoit deux cent victimes , & sembloit faire grace quand il se bornoit à moins. Désormais il ne lui restera que celles qui se livreront imprudemment à ses atteintes , ou qui ne l'approcheront pas avec assez de précautions. Une nation savante , notre voisine & notre rivale , n'a pas dédaigné de s'instruire chez un peuple ignorant , de l'art de dompter ce monstre & de l'appriivoiser ; elle a su le transformer en un animal domestique , qu'elle emploie à conserver les jours de ceux même dont il faisoit sa proie.

Cependant la petite vérole continue parmi nous ses ravages , & nous en sommes les spectateurs tranquilles , comme si la France , avec plus d'obstacles à la population , avoit moins besoin d'habitans que l'Angleterre. Si nous n'avons pas eu la gloire de donner l'exemple , ayons au moins le courage de le suivre.

Il est prouvé qu'une quatorzième partie du genre humain meurt annuellement de la petite vérole. De vingt mille personnes qui meurent par an dans Paris , cette terrible maladie en emporte donc quatorze cent vingt-huit. Sept fois ce nombre , ou plus de dix mille , est donc le nombre des malades de la petite vérole à Paris , année commune. Si tous les ans on *inoculoit* en cette ville dix mille personnes , il n'en mourroit peut-être pas trente , à raison de trois par mille ; mais en supposant , contre toute probabilité , qu'il mourût deux *inoculés* sur cent , au lieu d'un sur trois ou quatre cent , ce ne seroit jamais que deux cent personnes qui mourroient tous les ans de la petite vérole , au lieu de quatorze cent vingt-huit. Il est donc démontré que l'établissement de l'*inoculation* sauveroit la vie à douze ou treize cent citoyens par an dans la seule ville de Paris , & à plus de vingt-cinq mille personnes dans le royaume , supposé , comme on le présume , que la capitale contienne le vingtième des habitans de la France.

Nous lisons avec horreur que dans les siècles de ténèbres , & que nous nommons

*barbares* , la superstition des druides immoloit aveuglément à ses dieux des victimes humaines ; & dans ce siècle si poli , si plein de lumières que nous appelons *le siècle de la philosophie* , nous ne nous appercevons pas que notre ignorance , nos préjugés , notre indifférence pour le bien de l'humanité dévouent stupidement à la mort chaque année dans la France seule , vingt-cinq mille sujets qu'il ne tiendroit qu'à nous de conserver à l'état. Convenons que nous ne sommes ni philosophes ni citoyens.

Mais s'il est vrai que le bien public demande que l'*inoculation* s'établisse , il faut donc faire une loi pour obliger les peres à *inoculer* leurs enfans ? Il ne m'appartient pas de décider cette question. A Sparte où les enfans étoient réputés enfans de l'état , cette loi sans doute eût été portée ; mais nos mœurs sont aussi différentes de celles de Lacédémone , que le siècle de Lycurgue est loin du nôtre : d'ailleurs la loi ne seroit pas nécessaire en France ; l'encouragement & l'exemple suffiroient , & peut-être auroient plus de force que la loi.

Portons nos vues dans l'avenir. L'*inoculation* s'établira-t-elle un jour parmi nous ? Je n'en doute pas. Ne nous dégradons pas jusqu'au point de désespérer du progrès de la raison humaine ; elle chemine à pas lents : l'ignorance , la superstition , le préjugé , le fanatisme , l'indifférence pour le bien retardent sa marche , & lui disputent le terrain pas à pas ; mais après des siècles de combat , vient enfin le moment de son triomphe. Le plus grand de tous les obstacles qu'elle ait à surmonter , est cette indolence , cette insensibilité , cette inertie pour tout ce qui ne nous intéresse pas actuellement & personnellement ; indifférence qu'on a souvent érigée en vertu , que quelques philosophes ont adopté comme le résultat d'une longue expérience , & sous les spécieux prétextes de l'ingratitude des hommes , de l'inutilité des efforts qu'on fait pour les guérir de leurs erreurs , des traverses qu'on se prépare en combattant leurs préjugés , des contradictions auxquelles on doit s'attendre , au risque de perdre son repos , le plus grand de tous les biens. Il faut avouer que ces réflexions sont bien propres



propre à modérer le zèle le plus ardent ; mais il reste au sage un tempérament à suivre , c'est de montrer de loin la vérité , d'essayer de la faire connoître , d'en jeter s'il peut la semence , & d'attendre patiemment que le temps & les conjectures la fassent éclore.

Quelqu'utile que soit un établissement , il faut un concours de circonstances favorables pour en assurer le succès ; le bien public seul n'est nulle part un assez puissant ressort.

Etoit - ce l'amour de l'humanité qui répandit l'*inoculation* en Circassie & chez les Géorgiens ? Rougissons pour eux , puisqu'ils sont hommes comme nous , du motif honteux qui leur fit employer cet heureux préservatif ; ils le devoient à l'intérêt le plus vil , au désir de conserver la beauté de leurs filles pour les vendre plus cher , & les prostituer en Perse & en Turquie. Quelle cause introduisit ou ramena l'*inoculation* en Grece ? L'adresse & la cupidité d'une femme habile qui sut mettre à contribution la frayeur & la superstition de ses concitoyens. J'ai vu des Marseillois à Constantinople faire *inoculer* leurs enfans avec le plus grand succès : de retour en leur patrie , ils ont abandonné cet usage salutaire. Avoient - ils été déterminés par l'amour paternel ou par la force impérieuse de l'exemple ? A Geneve , celui d'un magistrat éclairé n'eût pas suffi , sans une épidémie cruelle qui répandoit la terreur & la désolation dans les premières familles. Dans la Guiane , la crainte , peut-être le désespoir de voir tous les Indiens périr l'un après l'autre sans ressources , purent seulement déterminer un religieux timide à faire l'essai d'une méthode qu'il connoissoit mal , & que lui-même croyoit dangereuse. Un motif plus noble , on ne peut le nier , anima la femme courageuse qui porta l'*inoculation* en Angleterre : rien ne fait plus d'honneur à la nation angloise , au college des medecins de Londres , & au roi de la grande Bretagne , que les vues qui la firent adopter , & les sages précautions avec lesquelles elle y fut reçue ; mais n'a - t - elle pas essuyé trente ans de contradiction ?

Quand toute la France seroit persuadée

Tome XVIII.

de l'importance & de l'utilité de cette pratique , elle ne peut s'introduire parmi nous sans la faveur du gouvernement ; & le gouvernement se déterminera - t - il jamais à la favoriser sans consulter les témoignages les plus décisifs en pareille matière ?

C'est donc aux facultés de théologie & de médecine ; c'est aux académies ; c'est aux chefs de la magistrature , aux savans , aux gens de lettres , qu'il appartient de bannir des scrupules fomentés par l'ignorance , & de faire sentir au peuple que son utilité propre , que la charité chrétienne , que le bien de l'état , que la conservation des hommes sont intéressés à l'établissement de l'*inoculation*. Quand il s'agit du bien public , il est du devoir de la partie pensante de la nation , d'éclairer ceux qui sont susceptibles de lumière , & d'entraîner par le poids de l'autorité cette foule sur qui l'évidence n'a point de prise.

Faut - il encore des expériences ? Ne sommes - nous pas assez instruits ? Qu'on ordonne aux hôpitaux de distinguer soigneusement dans leurs listes annuelles , le nombre de malades & de morts de chaque espèce de maladie , comme on le pratique en Angleterre ; usage dont on reconnoitroit avec le temps de plus en plus l'utilité : que dans un de ces hôpitaux , l'expérience de l'*inoculation* se fasse sur cent sujets qui s'y soumettront volontairement ; qu'on en traite cent autres de même âge , atteints de la petite vérole naturelle ; que tout se passe avec le concours des différens maîtres en l'art de guérir , sous les yeux & sous la direction d'un administrateur dont les lumières égalent le zèle & les bonnes intentions. Que l'on compare ensuite la liste des morts de part & d'autre , & qu'on la donne au public : les moyens de s'éclaircir & de résoudre les doutes , s'il en reste , ne manqueront pas , quand , avec le pouvoir , on aura la volonté.

L'*inoculation* , je le répète , s'établira quelque jour en France , & l'on s'étonnera de ne l'avoir pas adoptée plutôt ; mais quand arrivera ce jour ? Oserai - je le dire ? Ce ne sera peut-être que lorsqu'un événement pareil à celui qui répandit parmi nous en 1752 de si vives allarmes , & qui se

G g g g g

convertit en transport de joie ( la petite vérole de M. le dauphin ), réveillera l'attention publique ; ou , ce dont le ciel veuille nous préserver , ce sera dans le temps funeste d'une catastrophe semblable à celle qui plongea la nation dans le deuil , & parut ébranler le trône en 1711. Alors si l'*inoculation* eût été connue , la douleur récente du coup qui venoit de nous frapper , la crainte de celui qui menaçoit encore nos plus chères espérances , nous eussent fait recevoir comme un présent du ciel ce préservatif que nous négligeons aujourd'hui. Mais à la honte de cette fière raison , qui ne nous distingue pas toujours assez de la brute , le passé , le futur , sont à peine impression sur nous : le présent seul nous affecte. Ne ferons - nous jamais sages qu'à force de malheurs ? Ne construirons-nous un pont à *Neully* , qu'après que Henri IV aura couru risque de la vie en y passant le bac ? N'élargirons-nous nos rues qu'après qu'il les aura teintes de son sang ?

Quelques - uns traiteront peut-être encore de paradoxe ce qui depuis trente ans devoit avoir perdu ce nom : mais je n'ai point à craindre cette objection dans le centre de la capitale , & moins encore dans cette académie. On pourroit au contraire , avec bien plus de fondement , m'accuser de n'avoir exposé que des vérités communes , connues de tous les gens capables de réfléchir , & de n'avoir rien dit de nouveau pour une assemblée de gens éclairés. Puisse cet écrit ne m'attirer que ce seul reproche ! Loin de le craindre , je le desire : & sur-tout puisse-t-on mettre au nombre de ces vérités vulgaires que j'étois dispensé de rappeler , que *si l'usage de l'inoculation étoit devenu général en France depuis que la famille royale d'Angleterre fut inoculée , on eût déjà sauvé la vie à près d'un million d'hommes , sans y comprendre leur postérité !*

Quoique nous ayons tâché dans cet article de ne rien omettre d'essentiel de ce qui concerne l'*inoculation* , nous indiquerons pour la satisfaction des lecteurs , quelles sont les sources où nous avons puisé. Nous regrettons que la réfutation de la lettre de *Wagstaffe* au docteur *Freind* par le docteur

*Arbuthnott*, sous le nom de *Maitland* (Londres 1723) ; l'analyse de l'*inoculation* , par le docteur *Kirkpatrick* , ( Londres 1754 ) ; le traité hollandois sur les avantages de cette méthode , par une société de médecins & de chirurgiens de Rotterdam , n'aient pas été traduits en françois. Les meilleurs ouvrages sur l'*inoculation* en notre langue , & dont nous conseillons la lecture à ceux qui desirent s'instruire plus amplement sur cette matiere , sont la *lettre* de M. de la Coste à M. Dodart , ( Paris 1723 ) ; le *recueil de pieces concernant l'inoculation* , ( Paris 1756 ) , par M. de Montucla , auteur de l'histoire des mathématiques ; on y trouvera la traduction des écrits latins de *Timoni* & *Pilarini* ; celle des relations angloises , des succès de la petite vérole artificielle , par messieurs *Jurin* & *Scheuchzer* , depuis 1721 jusqu'en 1729 , & une notice de la plupart des écrits pour & contre , &c. Un autre recueil imprimé à la Haie en 1756 ; le traité de l'*inoculation* de M. *Butini* , Paris 1752 ; le mémoire de M. *Guyot* , tome II des *mém. de l'académie de chirurgie* ; l'essai apologétique de M. *Chais* , la Haie 1754 ; l'*inoculation* justifiée de M. *Tiffot* , Lausanne 1754 ; la lettre du même à M. de Haen , *ibid.* 1759 : enfin les deux mémoires & les lettres imprimées de M. de la Condamine , dont nous avons fait le plus d'usage dans cet article.

Quant aux écrits contre l'*inoculation* , nous les avons indiqués dans l'histoire que nous avons donnée de la méthode ; mais quand on a lu la lettre de *Wagstaffe* , doyen des *anti-inoculistes* , au docteur *Freind* , qui a été imprimée plusieurs fois en françois , on ne trouve plus rien de nouveau dans les ouvrages des autres , qui n'ont fait que répéter les objections , & dissimuler les réponses qu'on y a faites.

INOCULATION, terme que l'usage a consacré à l'opération par laquelle on communique au corps sain la petite vérole , par application , ou par insertion.

Les plus anciens monumens de cette opération bien constatés , se trouvent chez un peuple dénué des arts , & en particulier de celui de la médecine. Il est vraisemblable que les ravages de la petite vérole inspirent aux Arméniens la crainte qui ac-

compagne & qui suit par-tout ses funestes effets. Il se joignit un second intérêt à celui de la vie qui ne vaut que quelques sous par jour pour un million d'Européens. Les Arméniens font un commerce honteux à l'humanité, des femmes de Georgie & de Circassie, qui sont les plus belles de l'Orient; on fait qu'ils les achètent & les revendent à raison de leur beauté. La perte que la petite vérole leur causoit, combinée avec une observation très-simple, que les effets funestes de cette maladie sur la vie & sur la beauté, augmentoient avec l'âge, fixa leur attention sur une expérience que quelque heureux hasard vraisemblablement leur fit faire. L'esprit de ce calcul, toujours ingénieux, y trouva son compte, & consacra une méthode qui, sans danger pour les enfans, affuroit la valeur, en conservant la vie & la beauté des adultes. Cette méthode très-simple & très-informe dans son origine, se répandit insensiblement à Constantinople & à Smyrne. Les Arméniens l'enseignèrent aux Grecs qui y sont établis, & qui, selon les apparences, n'en ont jamais connu ni l'inventeur ni la date. Un Italien nommé *Pilarini*, qui étoit à Constantinople au commencement de ce siècle, fut le premier médecin qui fit l'heureux essai de cette méthode sur quatre enfans d'un Grec de ses amis; il en informa la société royale de Londres; & sa lettre qui est pleine de bon sens & de franchise, fut imprimée dans les *Transactions philosophiques*, en 1716. Il affuroit dès-lors que le succès de cette méthode n'étoit plus contesté chez les Grecs; il n'y est point question des Turcs qui ne peuvent pas *inoculer*.

Timoni, autre médecin Italien, demeurant à Constantinople, avoit adressé deux ans auparavant à la même société royale, une relation à-peu-près semblable, moins sage cependant que la précédente. Le peu d'attention qu'il y donne à la préparation, induisit à erreur bien des gens qui n'imaginent pas que ceux qui vivent pour manger, doivent être tout autrement traités que ceux qui ne mangent que pour vivre. Ce dernier cas étoit celui des Circassiens; l'autre malheureusement n'étoit que trop celui des Anglois & de quantité d'Européens, pour qui les précautions de la pré-

paration sont d'autant plus nécessaires que leurs mœurs sont plus altérées.

Ce fut à la sollicitation du chevalier Hans-Sloane, & du fameux Sherard, consul d'Angleterre en Turquie, que *Pilarini* fit sa relation. Ce n'étoit jusqu'ici pour les Anglois qu'un objet de curiosité; mais *Miladi Wortley-Montaigu*, ambassadrice à la Porte, y ayant fait *inoculer* en 1717, son propre fils âgé de six ans, fixa sur elle les regards de la nation; & préparant dès-lors les esprits, de retour à Londres en 1721, elle les gagna tout-à-fait, en faisant *inoculer* sa fille. Le mois d'avril de cette année fut donc l'époque de l'*inoculation* en Angleterre.

L'état dangereux de la princesse royale, qui fut alors très-mal de la petite vérole naturelle, donna de l'inquiétude à la princesse de *Galles* pour ses autres enfans; elle fit demander au roi par le chevalier Hans-Sloane, la permission de les faire *inoculer*. Le roi y consentit, & permit à *Charles Maitland*, chirurgien de *Miladi Montaigu*, d'en faire l'expérience sur six malfaiteurs condamnés à mort. Cette opération se fit le 9 août 1721, sur trois hommes & trois femmes d'âge & de tempérament différent.

Marie North avoit	36 ans.
Anne Tompion,	25
Jean Canthery,	25
Jean Alcock,	20
Elisabeth Harrisson,	19
Richard Evans,	19

Quatre jours après, *Maitland* inquiet de l'effet de l'opération, la répéta de nouveau sur les mêmes criminels; *Richard Evans* fut le seul qui ne fut pas *inoculé* deux fois; ses plaies étoient seches & fermées le sixième jour; il avoit eu dans la prison la petite vérole naturelle au mois de septembre de l'année précédente. Les cinq autres eurent très-heureusement, & sortirent bien portans de prison le sixième septembre. *Elisabeth Harrisson* fut la plus malade avant l'éruption; on avoit fait sur elle une double expérience, outre l'opération ordinaire; on porta dans son nez du pus variolique avec un pinceau. Cet essai n'ayant pas paru suffisant, on en fit encore un

second sur cinq enfans de la paroisse de Saint-James, l'événement fut également heureux.

Deux des princesses furent alors hardiment *inoculées* ; & de 182 personnes qui le furent dans le courant de cette année, il n'en mourut que deux. De 897 qui le furent jusqu'en 1728, il en mourut 17, tandis qu'il parut par les billets mortuaires que dans ce même espace de temps, la petite vérole naturelle avoit emporté un douzième du total des morts.

Ces premiers essais ne furent guère moins heureux dans la nouvelle Angleterre : il n'en mourut que six de 282, qui furent *inoculés* depuis le commencement jusqu'à la fin de 1722. En rapprochant ces deux nombres, on voit que de 1179 personnes *inoculées* en Europe & en Amérique, il n'en étoit pas mort deux de cent. De si grands succès devoient inspirer une confiance générale ; mais la mort de deux jeunes seigneurs intimida au point, que l'*inoculation* en fut pendant quelque temps suspendue. L'Asie l'avoit donnée à l'Europe, l'Amérique la lui rendit. Une petite vérole très-meurtrière ayant été portée de l'Afrique dans la Caroline méridionale en 1738, de cent malades il en mourut vingt. On prit le parti d'*inoculer* ; & de 800 malades, il n'en mourut que neuf. On fut tout aussi heureux en Pensylvanie ; un gentilhomme de S. Christophe, de 300 Negres n'en perdit pas un. De 2109 *inoculés* en 1752, dans la nouvelle Angleterre, il n'en mourut que 31. De 3209 *inoculés* en Amérique, il n'en est donc mort que 40, ce qui ne fait qu'un sur 80.

De tels succès ne pouvoient manquer de faire du bruit en Angleterre ; l'*inoculation* s'y rétablit ; on y donna plus d'attention ; la préparation se fit avec plus de soin ; l'expérience enfin la rendit plus sûre. On l'a perfectionnée au point, que de 1500 personnes *inoculées*, il n'en est mort que trois ; & sur mille, un maître de l'art (M. Ranby)

n'en a pas perdu un seul. Il paroît donc que tout dépend du choix des sujets & de la préparation.

Une méthode devenue aussi sûre, & qui réunit en elle tous les avantages possibles, devoit naturellement se répandre en Europe : ce ne fut pourtant qu'en 1748, que M. Tronchin, inspecteur du collège des médecins à Amsterdam, & depuis professeur de médecine à Geneve, *inocula* à Amsterdam son fils aîné. La crainte qu'il avoit eue de perdre le plus jeune, qui passa par toutes les horreurs de la petite vérole naturelle, l'y détermina. Cette *inoculation* fut la première qu'on vit dans l'Europe chrétienne (a) hors des îles britanniques. M. Tronchin la fit sur neuf autres personnes avec un égal succès. La petite vérole cessa, & l'année d'après M. Tronchin étant allé faire un voyage à Geneve, il y conseilla l'*inoculation* ; sa famille en donna l'exemple, on le suivit ; & cette opération s'y est si bien soutenue, que de deux cent personnes qui y ont été *inoculées*, il n'en est mort qu'une seule. La petite vérole ayant reparu à Amsterdam en 1752, l'année suivante on *inocula* de nouveau ; les familles les plus respectables montrèrent l'exemple ; on le suivit à la Haye. M. Schwenke, professeur d'anatomie & célèbre médecin, donna à cette méthode tout le crédit qu'elle peut avoir. Ses succès répétés la confirmèrent, & l'ont ensuite répandue dans les principales villes de la Hollande, où elle a triomphé des préjugés les plus opiniâtres & les plus précieux. Depuis ce temps-là, elle s'est répandue en Allemagne, en Suede, & en Dairemark. La France résistoit encore malgré la force de l'exemple & des raisons qu'un de ses plus célèbres académiciens avoit exposé avec autant de vérité que d'esprit & de force : mais S. A. S. Monsieur le duc d'Orléans, le plus tendre & le plus sage des peres, prit enfin la résolution de faire *inoculer* ses enfans. Il les confia à M. Tronchin, & donna en 1756 à toute la

(a) Ce fait n'est pas exactement vrai ; on en avoit fait plusieurs à Hanovre : le feu prince de Galles y avoit été *inoculé*. Roncalli parle d'une *inoculation* faite à Brescia en 1739, & qui réussit.

France un exemple de fermeté & de sagesse dont elle lui sera toujours redevable.

L'inoculation du duc de Chartres & de Mademoiselle, fera l'époque de cette opération en France.

Les premiers détails de cette opération, avant ce que Timoni & Pilarini en ont dit, se sont perdus dans le silence & dans l'obscurité du temps. Il paroît seulement qu'elle étoit dans les mains de quelques femmes Grecques, & que ses premiers succès ne furent dus qu'à la constitution des sujets, dont les mœurs & le genre de vie très-simple & très-uniforme, exigeoient peu de préparation. La charlatanerie presque aussi ancienne que la peur de la mort, & qui naît par-tout de la crainte des uns, & de la fourberie des autres, ne respecta pas cette opération. Une vieille Theffalienne, plus adroite que les autres, trouva le moyen de persuader aux Grecs que ce n'étoit pas une invention humaine; la sainte Vierge, disoit-elle, l'avoit révélée aux hommes; & pour la sanctifier, elle accompagnoit son opération de signes de croix, & de prières qu'elle marmotoit entre ses dents, & qui lui donnoit un air de mystère. Indépendamment de son salaire, elle exigeoit toujours quelques cierges qu'elle présentoit à la Vierge. Ce présent souvent répété intéresseoit les prêtres Grecs en sa faveur; ils devenoient ses protecteurs; & pour augmenter l'illusion, elle faisoit ses piquûres au haut du front, au menton & près des oreilles; cette espece de croix faisoit impression sur le peuple: il lui faut toujours du merveilleux. La préparation se réduisoit alors à un purgatif, à l'abstinence de viandes, d'œufs & de vin pendant quelques jours, & à se défendre du grand air & du froid, en se tenant renfermé. Le pus variolique pour l'inoculation, se prenoit toujours d'un enfant sain, dont la petite vérole étoit de la meilleure espece naturelle ou artificielle, indifféremment. Il paroît que dans ce temps-là on n'employoit point les incisions, on se contentoit de piquûres qu'on faisoit où l'on vouloit; au moyen d'une aiguille d'argent émoussée, on mêloit un peu de pus avec le sang qui en sortoit, & on couvroit les petites plaies, pour que le frottement ne dérangeât pas l'opération. On ne laissoit cet

appareil que cinq ou six heures, après lesquelles on l'ôtoit. Pendant trois ou quatre semaines on nourrissoit l'inoculé de crème, d'orge & de farine, & de quelques légumes: voilà à quoi se réduisoit la première opération grecque; il n'en falloit pas davantage. D'autres précautions devenues absolument nécessaires, relativement à d'autres mœurs & à une autre façon de vivre, étoient inutiles à un peuple, dont la simplicité de la diète égaloit celle des premiers temps; il paroît que dans tous les cas quelques piquûres auroient pu suffire.

Timoni le premier imagina les incisions. Les hommes se portent volontiers à imaginer des changemens dans les choses même où ils sont le moins nécessaires. Timoni prétendit, on ne sait pourquoi, qu'on devoit faire des incisions dans les parties les plus charnues, il voulut que ce fût aux bras. Maitland adopta cette pratique, il l'apporta à Londres, l'usage l'y consacra. Elle avoit cependant d'assez grands inconvéniens dans les enfans & dans les adultes; la peur de l'instrument tranchant & la douleur de l'incision, jette dans l'ame des enfans une terreur qui se renouvelle à chaque pansement par la crainte qu'il leur inspire. On en a vu plus d'une fois qui ont pris des convulsions, toujours à craindre dans un cas où il est de la dernière importance de maintenir le calme le plus parfait dans l'économie animale. L'irritation du biceps sur lequel se fait l'incision, irritation nécessairement produite par l'inflammation qui suit l'incision, augmente très-souvent la fièvre, & cause jusques sous l'aisselle une douleur quelquefois vive, & presque toujours inquiétante. L'artere & le nerf axillaire en sont agacés, l'irritation de ce nerf se communique au genre nerveux; celle de l'artere, au moyen de la sous-claviere dont elle est la continuation, se communique de proche en proche à l'aorte ascendante, d'où elle prend sa naissance; tous les rameaux donc de l'artere sous claviere & de l'aorte ascendante s'en ressentent plus ou moins, la mammaire interne, la médiastine, la péricardine, la petite diaphragmatique, autrement dite la supérieure, la thymique, la trachéale, la vertébrale, les cervicales, & quelquefois les intercostales supérieures, les carotides enfa-

toutes destinées à la tête & aux parties supérieures, participent à l'irritation. Les rameaux supérieurs de l'artere axillaire, qui sont la mammaire externe, les thorachiques supérieures & inférieures, les scapulaires internes & externes & l'humérale, y sont encore plus exposées.

Ce mécanisme explique comment l'*inoculation* faite aux bras, augmente l'éruption à la tête & les accidens qui l'accompagnent; il décide par conséquent pour l'*inoculation* aux jambes, dont l'éloignement de la tête & la nature des parties qui en sont affectées par proximité ou par sympathie, donnent bien de l'avantage. L'expérience le confirme, & c'est elle qui, depuis plusieurs années, a déterminé M. Tronchin à abandonner l'ancienne méthode, & à *inoculer* aux jambes. Tout l'effort de l'éruption de Mademoiselle d'Orléans fut aux jambes, & il est très vraisemblable que sans les larmes qui coulent si facilement à son âge, elle n'en auroit pas eu aux paupières.

Un autre désavantage de l'*inoculation* aux bras, c'est qu'elle oblige ordinairement le malade d'être couché sur le dos, & de s'y tenir pendant plusieurs jours; la chaleur des reins en particulier & de l'épine du dos en général, que les maîtres de l'art craignent tant, est une raison plus que suffisante pour préférer une méthode qui laisse au corps la liberté de ses mouvemens, & qui maintient dans toutes ses parties une égalité de chaleur, & une température si favorable à l'éruption.

Il est aisé de conclure de ce qui a été dit, qu'il est indifférent pour les adultes que l'*inoculation* se fasse au moyen des vésicatoires ou par incision, pourvu qu'elle se fasse aux jambes. Il n'en est pas de même des enfans, la méthode la plus facile & la plus douce est non-seulement préférable, mais elle paroît nécessaire. L'application & le pansement des petits vésicatoires est, pour ainsi dire, un jeu; ils n'ont rien qui effraye, & le traitement s'en fait sans douleur: peut-être même que la guérison en est plus prompte, vingt-un jours y suffisent.

Maitland transmet à ses successeurs l'opération de Timoni, telle qu'il l'avoit reçue

de son maître; la préparation lui appartenoit aussi: la complaisance avec laquelle on adopta celle-là, ne se démentit point dans celle-ci. Timoni étoit un maître avantageux, dont la vivacité, la prévention étoient incompatibles avec l'heureuse défiance qui caractérise les bons guides; il est même possible qu'accoutumé aux Grecs, dont la vie simple & frugale est un régime, il n'imagina pas que l'*inoculation* portée chez des peuples dont la vie ordinaire est un excès, exigeroit plus de précautions, & c'étoit aux Anglois sur-tout d'en faire la remarque. Mais qui ne sait que l'exemple séduit aisément la raison, que les plus grands médecins en sont quelquefois les dupes, & que les malades en sont souvent les victimes. On crut qu'il falloit suivre Timoni, & on ne tint compte ni de la différence du climat, ni de celle des mœurs & des alimens. C'est à ce manque d'attention qu'on doit attribuer les premiers accidens de l'*inoculation*, & ce n'est pas la seule fois qu'on a mis injustement sur le compte de l'art les fautes des artistes. Cette réflexion est si vraie, que nous avons nommé un maître de l'art, qui de mille *inoculés* n'en a pas perdu un seul. Il n'en faut pas tant pour prouver que de si grands succès de l'*inoculation* entre les mains des habiles gens, portent avec eux les caractères de la bénédiction divine.

Ainsi toutes les objections qu'on a élevées contre l'*inoculation* confiée à des yeux éclairés & à des mains sages, se détruisent par les faits, excepté celles que la malice, l'ignorance, la jalousie ou l'opiniâtreté, osent imaginer; on leur donne du prix en y répondant, & c'est le seul qu'elles puissent avoir.

La petite vérole artificielle préserve de la contagion, tout comme la petite vérole naturelle; & s'il étoit vrai, ce qui n'a pas encore été décidé, qu'il y eût quelques exceptions à cette règle générale, on pourroit tout au plus en conclure, que la prudence prend quelquefois des précautions inutiles. L'*inoculation* ne communique aucune autre maladie, quoique la preuve n'en soit que négative; qui est-ce qui ne s'en contentera pas? la chose n'est pas

susceptible d'une preuve positive. (a) Trente années d'observations, dont aucune jusqu'à présent ne l'invalidé, doivent nous tranquilliser; où est d'ailleurs le médecin sage qui n'exige qu'on soit attentif sur le choix du pus dont on se sert pour *inoculer*? Si après tout ce qui a été dit & écrit sur cette matière, il étoit besoin d'encouragemens, la petite vérole naturelle nous les donneroit en foule. C'est aux vrais médecins, & le nombre en est bien petit, à apprécier les complimens que les adversaires de l'*inoculation* leur prodiguent; ils avoueront tous d'une voix, que dans les grandes épidémies les ressources de l'art sont très-petites, & les billets mortuaires n'en font que trop foi. Que seroit-ce si on ajoutoit, que peut-être l'art même rend la mortalité plus grande, & que la petite vérole est de toutes les maladies celle qu'on traite le plus mal? Epargnons au lecteur des réflexions aussi tristes, & aux médecins un compte aussi mortifiant; chacun peut aisément juger de ce qui se passe sous ses yeux; car quel est le pays, la ville, le bourg ou le village dont cette cruelle maladie ne décime les habitans? Montpellier qui passe en France pour être un des sanctuaires de l'art, en a fait de nos jours la triste expérience; mais tout le monde ne sait pas qu'au Brésil la petite vérole est mortelle pour le plus grand nombre d'habitans, que dans l'Amérique méridionale, elle fait autant de ravage que la peste; qu'en Barbarie & au Levant, de cent il en meurt plus de trente. Passons sous silence les victimes qu'elle laisse languissantes & privées de la vue & de l'ouïe, mutilées & couvertes de cicatrices. *Article de M. TRONCHIN.*

INOCULATION, (*Méd. légale.*) Depuis le temps qu'on dispute sur l'*inoculation*, il est arrivé ce qu'on a toujours vu dans les découvertes utiles; les docteurs se disputoient, les intrigues, les cabales, la mauvaise foi étoient tour à tour employées: les observateurs sages évaluoient les faits dans le silence, ils n'interrogeoient que la nature, & en ajoutant à ce que la tradition

leur avoit appris, ce que leur propre expérience leur enseignoit, ils marchent à grands pas dans la carrière, lorsqu'à peine les autres se doutoient qu'elle fût ouverte. La vérité qui ne va que lentement, gagne toujours à être examinée sans passion, elle est rarement le résultat des disputes polémiques.

On ne peut douter que l'enthousiasme, peut-être même l'intérêt, n'aient séduit de part & d'autre; on n'a vu que fort tard le véritable état de la question, & ce n'est pas même aux gens de l'art qu'on en doit la connoissance. Un homme de génie, (M. d'Alembert) a substitué aux déclamations peu raisonnées, la rigoureuse analyse des faits; & l'on a vu l'*inoculation* dépouillée de tout ce qui lui est étranger, se présenter comme un moyen utile à l'état & consolant pour le particulier qui l'adopte.

On a multiplié les calculs & les tables pour indiquer le rapport qu'il y a entre les victimes de la petite vérole naturelle & de l'artificielle: ces premières conséquences tirées des faits qu'on avoit sous les yeux, sont devenues presque nulles par les connoissances acquises; on a ajouté aux choix & à la préparation du sujet, le choix de la matière qui doit servir à l'*inoculation*, la méthode de s'en servir ou d'inoculer, l'espece de traitement requis durant la maladie, & par d'heureuses vues, secondées de l'expérience, on est parvenu à moins redouter les inconvéniens que l'*inoculation* présentoit au premier abord.

Plusieurs accidens ont été l'effet de la précipitation avec laquelle on se décidoit: à peu près comme on a vu l'antimoine produire de funestes effets dans des mains imprudentes; mais c'est la marche des hommes dans la carrière des connoissances; peut-on citer un grand remède en médecine dont les premières épreuves n'aient pas été funestes? Sans parler de l'antimoine, il est naturel de supposer que tout remède efficace en petite quantité, a dû souvent être funeste à plusieurs hommes avant qu'on fût parvenu à en déterminer la dose & à con-

(a) La preuve positive n'existoit pas ou n'étoit pas encore devenue publique, quand ce mémoire a été écrit.

noître les circonstances qui l'indiquoient & celles qui l'excluoient.

Il est très-essentiel dans la question sur l'*inoculation*, de distinguer l'intérêt général de l'état, de celui des particuliers : lorsqu'il ne s'agit point de sauver l'état d'un danger pressant ou de sa destruction, le citoyen n'est pas obligé de lui faire le sacrifice de sa vie. Il importe peu à l'état que dans un danger commun à tous les hommes, tel ou tel se dévoue, pourvu que le plus grand nombre se sauve ; mais le particulier n'a pas les mêmes vues ; son existence est pour lui le terme de la nature & des devoirs, il n'apperçoit rien au delà qui puisse le dédommager du sacrifice de sa vie ; & nulle loi, sans être injuste ou barbare, ne peut le forcer à subir ce sort s'il ne s'y résout volontairement.

Pourquoi s'étonner qu'un pere & qu'une mere délibèrent sur l'*inoculation* de leur enfant ? L'amour paternel, de tous les sentimens le plus profond & le plus vif, ne fait point calculer. Rien n'est comparable au plaisir d'un pere qui contemple son fils, & l'idée qui peut le perdre souleve son cœur avec indignation. Tant que cette possibilité n'est liée qu'au hasard ou à la somme des choses contingentes, il se flâte qu'il sera compris dans le nombre de ceux qui sont épargnés ; mais dès qu'il apperçoit quelque apparence de certitude dans la possibilité du danger, il s'effraie & rien ne peut le rassurer contre cette crainte. Il n'en est pas des vérités de sentiment comme des vérités logiques ou métaphysiques ; celles-ci persuadent l'homme qui réfléchit, lorsqu'elles se lient à la chaîne naturelle des rapports, que l'expérience bien vue & souvent répétée, a fait saisir : elles n'ont le plus souvent d'autre obstacle à surmonter que la froide incertitude ; & malgré leur exacte conformité avec la nature des choses, elles luttent souvent en vain contre l'homme bouillant qui se passionne. Les autres au contraire ne sont jamais discutées avec le sang froid qui éloigne la préoccupation, le sentiment dont on est pénétré colore tous les objets, un instinct involontaire s'oppose à la lumière qui veut percer ; & si par hasard à travers le choc des raisons & des sentimens, on vient à bout de se convaincre

que la crainte est peu fondée, un mouvement dont on n'est pas le maître, inspire toujours la méfiance & fait retomber dans la premiere indécision.

Combien d'hommes se sont passionnés de bonne foi dans des questions purement oiseuses & systématiques ! ils se sont refusés à l'évidence même lorsqu'il en résulteroit des conséquences contradictoires avec leur opinion favorite.

La distance est immense entre le degré d'assentiment qu'excite l'amour du système, & la force qui lie le pere à son fils. L'habitude ou les préjugés d'éducation font adopter & chérir l'usage d'élever les enfans de telle ou de telle maniere ; un pere se résout à faire ce que tant d'autres font, parce qu'il suppose qu'on a bien raisonné avant lui, & il s'épargne la peine de penser sur nouveaux frais, parce qu'il se méfie de sa raison. Cette méfiance est inévitable dans ces circonstances, & c'est peut-être dans les seuls objets de sentiment que l'homme a la modestie de ne s'en pas faire accroire. Le médecin le plus dogmatique & le plus confiant pour les autres, tremble lorsqu'il est malade, & ne voit qu'incertitude dans ses principes, lorsqu'il s'agit d'en faire l'application sur son corps. Il appelle alors ses confreres à son secours, il cesse de raisonner pour entendre ; & si leur avis est par bonheur uniforme, il éprouve une joie intérieure que ses propres lumières ne lui ont jamais causée. Telle est la force du témoignage général.

Mais comme parmi les objets de sentiment, il en est beaucoup dont les nuances se lient à l'opinion ou au préjugé, il est important d'éclairer les hommes sur leurs vrais intérêts. Cette entreprise si difficile pour quelques nations, ne doit être l'effet ni de la force, ni du simple raisonnement ; elle ne peut réussir que par l'exemple & le courage. Présentez aux hommes un moyen qui améliore leur sort, détruisez avec soin leurs objections spécieuses, méprisez les autres & confirmez, par des exemples clairs & sensibles, le bien que vous leur annoncez, le temps fera le reste. Les contradictions sont un relief pour le vrai, elles engagent dans des détails



détails dont la perfection est l'effet, elles excitent l'attention des hommes indifférens, elles lassent enfin ou épuisent le premier obstacle que l'habitude opposoit, & familiarisent avec l'idée d'une nouvelle conduite.

On a souvent vu par ce mécanisme de froides vérités substituées à d'anciennes erreurs scellées par le temps, & qui étoient devenues, par l'habitude, des objets de sentiment.

Notre légéreté, qui nous fait varier les modes, ne s'étend que sur les objets indifférens : nous résistons avec force aux nouveautés d'un autre genre; cette frivolité, si long-temps reprochée aux François, tient beaucoup à l'extérieur; mais je crois qu'il est peu de nation aussi constante ou aussi uniforme dans tout ce qui concerne les principaux usages ou les habitudes: il seroit aisé de citer dans notre constitution une foule d'objets sur lesquels nous n'avons jamais varié, tandis que nos voisins ont successivement passé par les degrés les plus dissemblables. Je conviens néanmoins que cette uniformité qui est un éloge dans quelques cas, n'est pas à beaucoup près aussi louable dans d'autres; nous avons souvent résisté au bien qu'on nous offroit, par la seule habitude où nous sommes de résister aux nouvelles opinions. Nous n'avons jamais peut-être placé le courage à créer ou à faire un parti, le ridicule est chez nous si près de la nouveauté, & nous en sommes si prodigues, qu'il est sans exemple, dans notre histoire, qu'un homme qui débitoit une opinion nouvelle & utile, ait été accueilli avec reconnoissance. Il faut donc se résoudre à supporter des contradictions inévitables, & nous ne sommes pas en droit d'exiger qu'un pere ait le courage de secouer, sur un objet aussi intéressant que l'*inoculation*, la prévention qu'il a pour mille choses qui le touchent de moins près. Nous devons donc borner nos efforts à combattre la pusillanimité des uns par le détail des avantages & la prévention des autres, en détruisant, autant qu'il est possible, les objections qu'ils opposent.

L'une des causes d'allarmes pour les peres de famille, est celle qui suppose qu'en inoculant la petite vérole à un enfant sain,

Tome XVIII.

on peut aussi lui communiquer les différens virus ou les vices originaires qu'ont ceux sur lesquels on a pris la matiere de l'*inoculation*. J'aimerois autant qu'on dît qu'un vieillard qui communique la peste à un jeune homme, lui communique aussi sa vieillesse, ou qu'un galleux scorbutique ou écrouelleux, communique à la fois à ceux qui le touchent la galle & le scorbut ou les écrouelles. Cette vaine objection, dont on m'a souvent opposé la force, peut être considérée comme une preuve du peu d'attention des adversaires de l'*inoculation* dans le choix des obstacles; on n'a voulu que répandre un effroi général, il semble même qu'on eût en vue d'ameuter les esprits en leur faisant entrevoir les conséquences les plus dangereuses. Je demanderois à ces hommes si prévenus sur l'origine des causes des maladies les plus rebelles, s'ils ont vu les maladies vénériennes se communiquer d'un sujet à l'autre, accompagnées de tous les virus qui se trouvent compliqués dans quelques sujets: si la goutte, l'épilepsie, les écrouelles passent à la fois avec le virus vénérien dans le corps de ceux qui ont commerce avec d'autres personnes infectées de ce virus & atteintes de quelqu'une de ces maladies? Qu'on examine avec attention la maniere d'inoculer, le choix qu'on peut en faire, les précautions qu'on est le maître de prendre, & je suis persuadé qu'il ne restera pas l'ombre de vraisemblance à cette objection aussi absurde que hasardée. La matiere de la petite vérole se porte vers la peau, & toutes les observations concourent à prouver qu'elle n'a d'autre qualité que celle de ce virus particulier. La complication de cette maladie avec d'autres est sensible pour tout médecin éclairé, & c'est aussi pour cette raison qu'il importe aux citoyens de ne se fier pour ce choix qu'à des hommes qui soient accoutumés à distinguer les différentes formes sous lesquelles cette maladie peut se produire. La petite quantité de matiere dont on se sert pour l'*inoculation* & sur-tout le temps où on la recueille, inspirent une parfaite sécurité sur les suites. Je me dispense d'entrer dans un détail plus circonstancié, pour prouver que chaque maladie de l'espece de la petite vérole,

H h h h h

porte son caractère individuel, que l'humeur qu'elle évacue & qui a déjà subi ce que les médecins appellent *la coction*, sortant par le couloir naturel & spécialement affecté à cette espèce de maladie, n'a d'autre vice ou d'autre qualité que celle de la maladie même; & en admettant en leur entier les théories des matières morbifiques, qui circulent & ne se trouvent que dans le sang ou les humeurs, cette conséquence n'en est que plus lumineuse & mieux fondée. J'en appelle à la simple observation & je réclame le témoignage des praticiens qui ont su tirer des conséquences immédiates du seul assemblage des faits.

On a demandé si le peu de boutons qui suivent quelquefois *l'inoculation*, constituent une vraie petite vérole & si elle met à l'abri du retour. Les plus raisonnables des adversaires de *l'inoculation*, admettent qu'elle garantit de la petite vérole naturelle, tant que le nombre des boutons est considérable & que la marche de la maladie s'annonce par les symptômes ordinaires. Les pères sont aussi rassurés sur le sort de leurs enfans & vivent dans une sécurité parfaite sur l'avenir, mais ils sont allarmés lorsque *l'inoculation* n'a pas été suivie d'une petite vérole abondante & manifeste.

Il est vrai qu'assez souvent on a tenté *l'inoculation* sur des sujets réfractaires, pour ainsi dire; &, sans assigner la cause de cette singularité, l'on s'est vu dans la nécessité de répéter l'opération plusieurs fois, & même sans succès: ainsi les inoculateurs savent qu'il est des cas où *l'inoculation* n'a pas toujours son effet, mais un médecin un peu expérimenté les distingue. Le petit nombre de boutons n'a rien de commun avec ces cas, il suffit d'un seul bouton bien reconnu pour mettre à l'abri de la récidive; ceux qui n'ont pas éprouvé d'autre effet de *l'inoculation*, ou qui même n'ont présenté aucune pustule à l'extérieur, mais qui ont offert les autres symptômes caractéristiques de la petite vérole, n'ont jamais pris la petite vérole par contagion, quoiqu'ils aient couché dans un même lit avec d'autres sujets attaqués de la petite vérole naturelle. La matière d'une petite vérole

naturelle n'a pas le moindre degré d'énergie au dessus de celle qu'on prend dans le seul bouton qui paroît dans *l'inoculation*; l'une & l'autre sont également propres à inoculer, elles sont également contagieuses, & *l'inoculation* répétée sur plusieurs sujets, sur lesquels elle avoit déjà réussi, a toujours été sans succès (M. Richard). Enfin, s'il faut recourir aux autorités, qu'on parcoure les écrits & les registres rapportés en faveur de *l'inoculation*, on y verra que sur plusieurs milliers d'inoculés, on n'a pas encore une seule observation bien constatée de la récidive. Il faut supposer au moins le sens commun dans un peuple aussi éclairé que les Anglois; il n'est pas probable qu'un moyen pernicieux ou inutile se fût perpétué chez eux & se fût même étendu durant une longue suite d'années, si le succès le plus évident ne l'avoit accompagné. Si la petite vérole qui suit *l'inoculation* ressemble en tout à la petite vérole naturelle, pourquoi ne voudroit-on pas qu'elle eût aussi le privilège de n'attaquer qu'une fois le même sujet? « Il y a douze cent ans que la petite vérole est connue en Europe, & il y a douze cent ans qu'on dispute si on peut l'avoir deux fois ». Mead, Boerhaave, Chiras, Molin, après une longue pratique dans les trois plus grandes villes de l'Europe, Paris, Londres, Amsterdam, assurent n'avoir jamais vu la petite vérole attaquer deux fois le même sujet. En supposant même cette récidive possible, elle seroit d'un seul sur soixante & dix mille inoculés, selon le calcul de M. de la Condamine, qui d'ailleurs suppose à cet égard beaucoup plus que le fait ne démontre. ( Les exemples rapportés à ce sujet roulent également sur des petites véroles naturelles & artificielles, & en les admettant tous indistinctement, on ne voit pas qu'il en résulte le moindre argument plausible contre l'utilité de *l'inoculation* ). Mais le petit nombre de boutons peut-il être un sujet d'allarme, lorsqu'au contraire on devroit s'en féliciter? La petite vérole naturelle est censée bénigne, & l'on est tranquille sur les suites lorsqu'elle est dans ce cas, pourquoi n'en fera-t-il pas de même dans *l'inoculation*? Une réflexion de M. Gatti prouve bien évidemment l'insuffisance de

cette objection. Lorsqu'il ne succede qu'un seul bouton ou une pustule à l'inoculation, à l'endroit même de la piquûre, n'est-il pas clair que si la piquûre n'eût pas suffi pour communiquer le virus, la matiere qui se ramasse ensuite sous la peau pour former ce bouton suffiroit certainement pour faire une seconde inoculation plus efficace? Cette matiere est puisée dans le corps même du sujet, elle est placée le plus avantageusement possible, pour communiquer la contagion, & lorsqu'elle ne s'étend pas au-delà, c'est sans doute parce que le virus est épuisé.

Le nombre considérable de récidives de la petite vérole tant naturelle qu'artificielle, rapporté par les auteurs qui ont écrit contre l'inoculation, est capable de répandre le doute le plus accablant sur la plupart des questions de médecine; cette controverse si long-temps agitée, & si peu prête à finir, est, comme le dit M. d'Alembert, le scandale de la médecine; elle suppose que cette maladie, malheureusement si commune, n'a pas encore été assez bien observée pour que les médecins conviennent unanimement de ce qui en fait le véritable caractère. Ce reproche qui n'est que trop vrai, à beaucoup d'égards, retombe moins sur la médecine que sur les médecins eux-mêmes. Rien de si commun que de voir de prétendus observateurs décider dogmatiquement dès leur première visite qu'un enfant a la petite vérole lorsqu'il n'a que quelque-une des maladies cutanées ou éruptives qui lui ressemblent. Leur décision précipitée qui les annonce comme des hommes supérieurs en discernement, les engage à soutenir leur opinion malgré l'évidence qui lui est contraire: ils se font une espece de point d'honneur de ne pas se rétracter; & comme ils n'ont d'autres juges que des témoins ignorans ou inexperts, ils sont crus sur leur parole. Delà résultent les contradictions multipliées dont la médecine fourmille, & c'est aussi par-là qu'il faut expliquer pourquoi dans le déluge d'ouvrages dont nous sommes inondés, il en est & peu qui portent cette empreinte de vérité naïve, qui doit être le seul mérite de la bonne médecine d'observation. *Je me crois perdu*, me disoit un des grands hommes de

ce siecle, lorsque le médecin qui me soigne, baptise ma maladie dès sa première visite.

Nous n'avons pas assez vu, & nous ne sommes pas assez sûrs de notre jugement, pour oser nous croire infailibles; le médecin qui prononce sur le sort de son malade à la première inspection & dès le commencement de la maladie, est semblable à un juge qui condamneroit à mort sur des indices saisis au premier interrogatoire. Peut-être seroit-il utile qu'on introduisît en médecine des formes aussi détaillées que dans l'exercice de la justice criminelle; elles autoriseroient le médecin à paroître ignorant sans exposer sa réputation, elles lui fourniroient le temps nécessaire pour réfléchir & comparer les symptômes, elles garantiroient enfin l'espece humaine des imprudences meurtrieres des charlatans, & mettroient dans tout son jour le médecin philosophe dont le scepticisme est toujours malignement interprété. L'utilité de l'expectation en médecine est trop avérée pour qu'on eût à craindre que le délai dans les remèdes fût généralement pernicieux.

Si les particuliers pris séparément peuvent retirer quelque fruit de l'inoculation, à plus forte raison l'état doit-il y trouver son avantage, & protéger cette pratique par tous les moyens possibles. On a quelque peine à saisir le vrai motif de l'arrêt du parlement, qui défend à la partie la plus précieuse de la nation d'user d'une méthode reconnue pour bonne: en effet les particuliers sont dans l'impossibilité de se déplacer, soit par la nature de leurs occupations, soit par le peu d'étendue de leurs facultés: on ne voit d'autre bien dans cette prohibition, que celui de calmer la fermentation qu'avoient excité les clameurs des anti-inoculistes, & de rassurer les crédules citoyens qui s'étoient laissés effrayer. Ces raisons ne subsistent plus, le public est accoutumé aux oppositions des uns & aux succès des autres; il est presque devenu juge par la quantité de faits arrivés sous ses yeux, & cette révolution, que les vérités long-temps combattues amènent enfin, est sur le point de se terminer.

Les principales raisons qui troublerent la paix publique, & porterent l'autorité à regarder l'inoculation comme pernicieuse,

furent de deux sortes ; les unes théologiques , les autres prises dans la médecine même.

Les premières sont de toutes les inconférences la plus absurde ; les ministres éclairés de la religion ont avoué que ce qui concerne la santé du corps n'a aucun rapport avec leur ministre : plusieurs d'entr'eux ont approuvé & même fait l'apologie de cette méthode , & il ne reste aux anti-inoculateurs déclarés , que la honte d'avoir voulu abuser des moyens les plus respectables pour étayer leurs opinions. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit M. d'Alembert sur ce sujet ; ceux qu'une conscience scrupuleuse rend irrésolus ou méfians , peuvent s'y convaincre qu'il n'y a aucun rapport entre l'*inoculation* & la faculté de théologie.

Une objection importante , non en elle-même , mais parce qu'elle a fait bannir l'*inoculation* de l'enceinte de la capitale , est celle qui suppose que l'*inoculation* étend & multiplie la contagion du virus variolique. C'est cette objection qui paroît avoir donné lieu à l'arrêt du parlement , & c'est aussi par ce seul côté que la question de l'*inoculation* peut trouver place dans un article destiné à examiner les rapports de la médecine avec la législation.

Wagstaff avoit , depuis long-temps , accusé l'*inoculation* de répandre le virus variolique en même temps qu'il nioit que la maladie donnée par l'insertion fût une vraie petite vérole ; on réfuta victorieusement ses calculs & ses preuves , & l'on démontra surtout sa mauvaise foi. On a renouvelé depuis cette singulière prétention ; on a cité quelques épidémies cruelles dont les ravages s'étoient accrus , on n'a pas manqué de les attribuer aux *inoculations* faites par quelques médecins , comme si de deux choses simplement coëxistantes , l'une devoit être nécessairement la cause de l'autre. L'*inoculation* présentée alors comme un attentat à la vie des citoyens & à la tranquillité publique , a été déferée aux magistrats dont la vigilance éclairée & alarmée tout à la fois , a cru important d'écarter les causes de la contagion , sans proscrire une pratique reconnue utile.

On a répondu & prouvé depuis long-temps que les épidémies qu'on avoit citées

comme un exemple de la contagion produite par l'*inoculation* , n'étoient rien moins que concluantes ; on a heureusement reconnu que ces épidémies avoient commencé avant qu'on s'avisât d'inoculer , & en cela le hasard a fourni une réponse décisive ; je dis le hasard , car enfin il étoit possible qu'on inoculât avant ces épidémies , & dans cette circonstance même on n'en eût pas été plus fondé à les regarder comme un effet de l'*inoculation* , puisque la coëxistence ne suffit point pour démontrer la relation de deux choses , mais qu'il faut une liaison entr'elles pour l'établir. Combien d'épidémies cruelles n'a-t-on pas vu & ne voit-on pas encore indépendamment de l'*inoculation* ? Plus de deux mille enfans moururent de la petite vérole à Montpellier en 1744 , avant même qu'on pensât à l'*inoculation* , & qu'on s'y doutât de ses avantages. Il n'y a point de partie de l'Europe qui ne présente , dans son histoire , des exemples d'épidémies meurtrières avant que l'*inoculation* fût connue. La petite vérole ne cesse jamais entièrement dans les grandes villes telles que Paris , Londres ; elle se ranime par intervalles avec vigueur , & s'étend sur un grand nombre de sujets ; mais nous ignorons quelles sont les causes de cette activité nouvelle qu'elle paroît acquérir dans certaines circonstances ; ces causes ne paroissent pas dues à la concentration du virus , s'il est permis de s'exprimer ainsi , dans un même lieu ; on voit quelquefois dans l'hôtel-dieu de Paris , plusieurs centaines de petites véroles à la fois , sans qu'il paroisse que le voisinage de cette maison s'en ressente. Ce quartier de Notre-Dame n'est pas plus sujet à cette maladie que les autres quartiers de Paris , quoiqu'il soit certain qu'il y a toujours quelque petite vérole dans l'enceinte de l'hôtel-dieu ; on convient même que cette maladie ne se communique pas d'une salle à l'autre dans cet hôpital. Personne ne s'est encore avisé , dans les petites véroles naturelles , d'interdire toute communication entre ceux qui sont atteints & ceux qui ne le sont pas ; les médecins , les chirurgiens , les prêtres , les gardes-malades se répandent indifféremment dans tous les quartiers après avoir assisté les personnes attaquées

de la petite vérole ; on est sans méfiance sur cet article , & pourquoi voudroit-on être moins indulgent pour la petite vérole artificielle ? N'est-il pas démontré que c'est la même maladie , & que s'il y a quelque différence , ce n'est qu'en ce que l'artificielle est presque toujours moins considérable que l'autre ? La petite vérole inoculée est contagieuse sans doute , & personne ne le conteste , mais elle ne l'est pas plus que la petite vérole naturelle , & une foule de raisons plausibles indiquent au contraire qu'elle est moins à craindre à cet égard. Il paroît que l'*inoculation* est de toutes les barrières la plus puissante que l'on puisse opposer aux progrès de la contagion naturelle , parce qu'en affranchissant à la fois , si l'on veut , une partie des citoyens de cette cruelle maladie , elle les met hors d'état de la contracter de nouveau , & conséquemment de la communiquer.

La plupart des maladies qui emportent rapidement ceux qu'elles attaquent , sont , comme l'observe M. Bordeu , la preuve d'une contradiction manifeste dans les principes des médecins anti - inoculateurs. Ils conviennent qu'une saignée faite la veille ou le jour même , sauveroit un apoplectique , qu'une violente pleurésie peut être guérie par une saignée faite à propos , qu'un convalescent qui meurt après avoir mangé , auroit échappé , si au lieu de manger il eût pris médecine. Ces conséquences sont fondées sur les principes reçus , & la théorie qu'ils admettent leur en démontre la légitimité : il est clair que l'*inoculation* , présentée avec tous les avantages qu'on ne peut méconnoître , est à la petite vérole ce que les remèdes proposés sont aux maladies dont je viens de parler ; on ne peut contester l'un , sans s'exposer à contester les autres , ou sans tomber dans une contradiction manifeste.

Par quelle injustice les médecins se refuseront-ils à la propagation d'une méthode admise unanimement par nos voisins , approuvée & mise en pratique par les plus grands médecins de l'Europe , tandis qu'ils se permettent tous les jours des essais sur des remèdes , douteux , & par - là même suspect ? La ciguë , la jusquiame , la belladonna sont employés sous différentes for-

mes , & dans une foule de maladies , sans qu'on s'avise de réclamer contre ces remèdes dangereux ; on suppose quelques lumières aux médecins qui en font usage. Il n'y a point d'épidémie nouvelle durant laquelle un praticien ne tâtonne , pour ainsi dire , au commencement avant que de se décider sur un traitement régulier & suivi ; on varie les remèdes , on les combine , on prend conseil des seules circonstances , on n'écoute que l'observation ou l'expérience , & l'on s'obstinera dans la petite vérole à être uniforme , opiniâtre & aveugle ? Cette inconscience est digne de la barbarie des siècles qui nous ont précédés.

Le traitement de la petite vérole est encore un objet de discussion parmi les médecins : les uns n'emploient que les remèdes échauffans , les autres ne veulent que les rafraîchissans. Ils s'appuient tous sur leur expérience , ils allèguent des théories probables , & ne manquent jamais de raisons. On laisse une entière liberté au médecin qui exerce sa profession , il lui est permis de s'en tenir à l'une des deux méthodes indifféremment , quoiqu'il paroisse évident que l'une des deux est essentiellement mauvaise ; & lorsque dans cette perplexité un inoculateur annonce un troisième parti plus favorable & bien moins suspect , on réveille contre lui seul une attention que des abus sans nombre n'avoient pu exciter ; on devient intolérant sur un bien presque incontestable , sans s'apercevoir qu'on tolère tous les jours des maux qu'on ne peut contester. (*Cet article est de M. LA FOSSE , docteur en médecine , de la faculté de Montpellier* ).

*Nouvelle méthode d'inoculer , pratiquée par M. M. Sutton , & mise au jour par M. Dimfdale.*

Ce docteur ayant entendu parler de la méthode des nouveaux inoculateurs ( les Sutton ) , ce qu'on en rapportoit lui paroissant extraordinaire , il crut devoir prendre tous les moyens honnêtes qu'il pourroit trouver pour s'instruire de leurs procédés ; c'est le fruit de ses découvertes , confirmées par une pratique très-étendue qu'il publia dans la brochure indiquée ci-dessus , & dans laquelle il donne un traité complet de la pratique de l'*inoculation*.

Il traite donc d'abord de l'âge, de la constitution du sujet, & de la saison de l'année la plus propre à l'*inoculation*. Et, 1<sup>o</sup> il croit qu'on peut inoculer des personnes de tout âge; il n'en excepte que les enfans au-dessous de deux ans, parce qu'ils sont alors exposés à une foule d'accidens, qui, venant à concourir avec la petite vérole, peuvent les mettre en danger de perdre la vie. Ces accidens sont, la dentition, les fièvres, les devoiemens, les convulsions, &c. 2<sup>o</sup>. Il pense qu'on a été trop sévère sur le choix des sujets: il ne croit pas que les maladies chroniques soient un obstacle au succès de cette opération. Il n'en est pas de même des maladies aiguës ou critiques, non plus que de ceux qui portent des marques évidentes d'une grande acrimonie dans les humeurs, ni de ceux dont la constitution a été trop affoiblie par des évacuations excessives, &c. Il veut qu'on traite ces sortes de sujets avant de les *inoculer*. 3<sup>o</sup>. Quant à la saison de l'année, il est encore persuadé qu'on a tort de préférer le printemps & l'automne, ayant toujours observé que l'éruption étoit beaucoup plus abondante dans le printemps & l'automne, & étant la saison la plus exposée aux maladies épidémiques; d'où il conclut qu'elles sont moins favorables à l'*inoculation* que les autres saisons: il croit cependant qu'on peut inoculer dans toutes les saisons, pourvu qu'on mette les malades à l'abri des chaleurs de l'été, & qu'on les empêche de se tenir trop chaudement pendant l'hiver.

Sa préparation consiste à affoiblir les constitutions trop fortes, à fortifier celles qui sont trop foibles, à corriger ce qui est vicié, & à débarrasser l'estomac & les intestins de crudités & de leurs effets. C'est par la diète qu'il travaille à produire ces effets & cette préparation: il ne la fait durer que huit à neuf jours, pendant lesquels il fait prendre le soir en se couchant, à deux jours d'intervalle l'une de l'autre, trois doses d'une poudre composée de huit grains de calomel, autant de poudre de pattes d'écrevisses composée, & un huitième de grain de tartre émétique: c'est la dose qui convient aux constitutions fortes; il la diminue pour les tempéramens plus

foibles: le lendemain il donne une dose de sel de glauber dans l'eau de gruau. Il insiste moins sur les purgatifs, dans les constitutions foibles; il leur permet quelque peu de viande, & même un peu de vin. Quant aux enfans, il se contente de leur nettoyer les entrailles avec quelque préparation mercurielle, qui a l'avantage de les débarrasser des vers. Lorsqu'il en a le choix, il préfère d'inoculer les femmes immédiatement après leurs regles, afin que tout se passe dans l'intervalle d'une période à l'autre: cependant on peut, sans inconvénient, faire l'opération en tout temps. On a *inoculé* avec succès des femmes enceintes: malgré cela, à moins qu'il n'y ait des raisons bien urgentes, il ne croit pas qu'on doive inoculer les femmes dans cette situation.

Voici la manière de pratiquer l'insertion qui lui a le mieux réussi. Le sujet qui doit être *inoculé*, étant dans la même maison, ou plutôt dans la même chambre qu'une personne actuellement atteinte de la petite vérole, on prend, avec la pointe d'une lancette, un peu de matière variolique dans l'endroit où a été faite l'insertion, si le malade a été inoculé, ou d'une pustule, s'il a la petite vérole naturelle. Avec cette même lancette, on fait au bras, dans l'endroit où l'on a coutume de faire les cauterés, une petite plaie qui divise l'épiderme, & pénétrer jusqu'au corps de la peau, sans l'effleurer: on fait cette plaie la plus petite qu'il est possible, ne lui donnant qu'un huitième de pouce de longueur. On écarte les bords de la plaie avec l'index & le pouce; & on frotte le plat de la lancette sur l'incision pour y faire pénétrer la matière variolique dont elle est chargée. On fait cette opération aux deux bras, & quelquefois en deux endroits différens sur le même bras. Il n'a pas observé qu'il y eût aucun inconvénient à multiplier ces piquures, & il n'applique ni emplâtre, ni bandage, ni rien pour couvrir la plaie.

Il assure que cette méthode ne lui a jamais manqué; & l'expérience lui a démontré que le malade ne court aucun risque de prendre l'infection par la voie naturelle dans ce moment; ainsi il n'y a aucun danger d'approcher la personne qu'on veut inoculer du malade: cependant il se

pare ensuite, par un excès de précautions, ses inoculés de ceux qui ont déjà la maladie.

Il regarde comme une chose indifférente d'inoculer avec une matière prise d'une personne attaquée d'une petite vérole naturelle ou artificielle : il a employé l'une & l'autre avec le même succès. Il est également indifférent de prendre cette matière avant ou après la crise de la maladie. Lorsqu'il en a le choix, il préfère de la prendre dans le temps de la fièvre d'éruption, parce que c'est alors qu'il croit qu'elle a sa plus grande activité : dans tous les cas, lorsqu'il la prend d'une personne inoculée, c'est toujours de la partie où a été faite l'insertion, étant toujours sûr d'y trouver une matière propre à produire l'infection, si la maladie a pris. Si on n'a ni malade de la petite vérole, ni inoculé sous la main, on peut se servir d'un fil, à la manière ordinaire, pourvu qu'il soit récemment imprégné.

Le second jour qui suit l'opération, si on regarde avec une lentille la petite piquûre qui a été faite, on apperçoit une tache couleur d'orange, & la peau d'entour paroît se retirer. Ce jour, M. Dimisdale fait prendre, le soir en se couchant, trois grains de calomel, autant de poudre de pattes d'écrevisse composée, & un dixième de grain de tartre émétique. Le quatre ou le cinq, en appliquant le doigt sur la piquûre, on y apperçoit une petite dureté : le malade sent de la démangeaison dans la partie qui paroît légèrement enflammée, & on y apperçoit une petite vessie pleine d'une liqueur claire. Vers le six, on sent le plus ordinairement un peu de douleur & d'embaras sous l'aisselle, qui annonce que l'éruption ne tardera pas à se faire, & est d'un très-bon augure. Quelquefois le sept, le plus souvent le huit, la fièvre d'éruption paroît ; elle est accompagnée d'une légère douleur de tête & de reins, à laquelle succèdent des alternations de frisson & de chaleur, qui continuent plus ou moins vivement, jusqu'à ce que l'éruption soit complète. Dans le même temps, le malade se plaint d'un mauvais goût dans la bouche, & son haleine a l'odeur de la petite vérole.

L'inflammation du bras s'étend rapidement ; & en la regardant à la loupe, la piquûre paroît entourée d'un nombre infini de petites pustules confluentes qui augmentent de volume, & s'étendent de plus en plus, à mesure que la maladie avance. Le dix ou le onze, on apperçoit une efflorescence circulaire ou ovale autour de la piquûre, qui s'étend quelquefois sur la moitié du bras, mais qui le plus souvent n'excede pas la grandeur d'une pièce de vingt-quatre sous : comme cette efflorescence est au dessous de l'épiderme, elle est unie au toucher, & n'est pas douloureuse : c'est encore un signe favorable ; il accompagne l'éruption ; tous les accidens cessent, la douleur & l'embaras de l'aisselle se dissipent.

La fièvre est presque toujours si douce, qu'elle n'exige aucun secours, qu'une seconde prise du remède prescrit pour le second jour ; & le lendemain, une potion laxative, composée de deux onces d'infusion de séné, demi once de manne, & deux gros de teinture de jalap : ce qu'on fait prendre dès qu'on apperçoit les premiers symptômes de l'éruption, si l'on peut craindre qu'ils soient un peu forts.

Si on apperçoit tous ces signes de bonne heure, c'est une marque que l'événement sera favorable. Mais il arrive quelquefois, que quoique l'infection ait pris, la peau qui entoure la piquûre reste pâle ; ses bords ne s'élargissent point ; ils demeurent applatis ; le malade ne sent ni démangeaison ni douleur. Quelquefois le cinquième & même le sixième jour, les changemens sont si peu sensibles, qu'on doute si l'infection a pris. Comme cela annonce que la maladie sera d'une plus mauvaise espèce, M. Dimisdale répète tous les soirs la poudre ci-dessus ; & si elle n'agit pas par les selles, il faut prendre le lendemain du sel de Glauber, ou la portion laxative déjà décrite ; ce qu'il répète plus ou moins, suivant l'exigence du cas. Cette pratique avance l'inflammation qui est toujours à désirer.

Au lieu de confiner le malade dans son lit, ou même dans sa chambre, lorsque les symptômes de la fièvre éruptive paroissent, notre inoculateur ordonne, dès que l'effe-

de la médecine est passé, de sortir en plein air, quelque froid qu'il fasse, & de boire de l'eau froide à sa soif, en recommandant seulement de ne pas demeurer en place, mais de se promener doucement. Dans les commencemens, cela paroît fort dur aux malades; mais M. Dimisdale est si persuadé que c'est de-là que dépend tout le succès de l'opération, qu'il n'en dispense personne, pas même ceux qui ont peine à se soutenir, & qui ont besoin qu'on les aide à marcher, à moins que le temps ne fût trop mauvais, ou que le malade ne fût d'une constitution trop foible. A peine ont-ils respiré l'air frais, que le courage leur revient, ainsi que le goût pour les alimens; il survient une légère sueur, accompagnée d'une éruption favorable, & la fièvre se dissipe.

En général l'éruption est très-légère; quelquefois même elle se borne à la piquûre. Le malade a rarement besoin d'aucun secours: s'il sent quelques foiblesses, on lui donne un peu de bouillon, ou un verre de vin dans le jour, ou un peu de petit lait fait avec le vin, le soir en se couchant: on permet aussi de temps en temps ces légers cordiaux aux personnes foibles ou âgées: à cela près, le malade observe jusqu'à ce moment, le régime qu'on lui a d'abord prescrit; mais lorsque l'éruption est complète, si cela est nécessaire, on lui laisse manger un peu de quelque viande légère bouillie, comme du poulet, du veau ou du mouton. Si l'éruption a été abondante, pour peu que le malade soit constipé, on prescrit quelques doux laxatifs qui accélèrent la maturité. Lorsque la dessiccation est faite, on permet au malade de rendre peu à peu son premier régime de vie. On sent bien que comme on n'a point fait de plaie, il n'y a point d'ulcère à panser: il arrive cependant quelquefois, quoique rarement, qu'il reste un peu de suintement à l'endroit de la piquûre; on se contente d'y mettre du cérat, ou si cela étoit trop longtemps à se sécher, par la mauvaise disposition du sujet, on a recours à quelques doux purgatifs.

Les symptômes irréguliers qui peuvent survenir, sont, 1°. des maux de cœur,

accompagnés de vomissement: ce symptôme est rare, & un léger vomitif suffit pour le calmer: il disparoît toujours à la première apparition de l'éruption. 2°. Une efflorescence éréthélateuse, plus ou moins étendue, qui paroît par plaques, & se dissipe aisément. 3°. Quelquefois tout le corps est couvert d'une éruption qui ressemble à la petite vérole confluyente la plus maligne, mais qui n'est pas accompagnée, comme elle, de cette prostration de force qui décele la malignité. D'ailleurs, en y regardant de plus près, on distingue aisément quelques pustules distinctes plus grandes que les autres, qui sont les véritables taches de la petite vérole. Dans ce cas, on empêche les malades de boire froid, & on leur fait garder la chambre, sans cependant leur permettre de se tenir dans leur lit. S'ils se sentent foibles, on leur donne un peu de petit lait au vin, ou quelqu'autre léger cordial; mais au bout de deux ou trois jours la peau se brunit, & il ne reste que quelques pustules distinctes. 4°. L'éruption se fait quelquefois plus tôt ou plus tard que nous ne l'avons dit ci-dessus; & elle se borne, dans quelques sujets, au seul endroit où s'est faite l'*inoculation*, ou bien il survient un petit nombre de pustules qui n'ont point l'apparence de petite vérole, ne viennent point à maturité, & se sechent le troisième jour; ce qui a fait douter à M. Dimisdale si les personnes à qui cela est arrivé, étoient à l'abri d'une nouvelle infection. Mais, en ayant inoculé plusieurs une seconde fois, & plusieurs autres s'étant exposés à l'infection sans qu'aucun ait repris cette maladie, il croit pouvoir prononcer qu'ils en sont à l'abri.

Les avantages de cette nouvelle méthode sont d'être accompagnés de beaucoup moins d'accidens que l'ancienne, & de n'être jamais suivie de ces abcès de glandes, de ces ophthalmies, ni de ces ulcères qui surviennent quelquefois aux plaies, & donnoient beaucoup plus de peine que la maladie même. Sur 1500 malades, M. Dimisdale n'a vu qu'un seul enfant qui ait eu un abcès sous l'aisselle, & dans quelques autres, deux petits clous à côté de la piquûre: il n'a jamais vu d'ophthalmie véritable: dans  
deux



deux cas seulement , il a été obligé de faire tirer un peu de sang aux malades , &c.

M. Dimsdale termine son ouvrage par vingt-neuf observations qui viennent à l'appui des regles qu'il a tracées dans le corps de son ouvrage. ( P )

INOCULATION, f. f. ( *Jardinage.* ) c'est l'action d'enter en bouton , en écuffon, dont parlent assez souvent Virgile , Pline , Columelle. Voyez GREFFE.

INODORE, SUBSTANCE, ( *Chimie & mat. med.* ) on appelle ainsi toute substance qui est naturellement dépourvue de principe aromatique ou odorant. Voyez ODO-RANT principe. ( B )

INOFFICIEUX, adj. ( *Jurisp.* ) se dit de ce qui nuit aux endroits que quelqu'un avoit à espérer. On appelle *testament inofficieux* le testament dans lequel ceux qui ont droit de légitime, sont exhéredés ou passés sous silence.

On appelle *donation inofficieuse & dot inofficieuse*, celles qui sont si excessives qu'il ne reste pas de quoi fournir les légitimes. Voy.

INOFFICIOSITÉ, TESTAMENT, LÉGITIME & QUERELLE D'INOFFICIOSITÉ. ( A )

INOFFICIOSITÉ, f. f. ( *Jurisp.* ) est tout ce qui se fait contre le devoir naturel , *quasi contra officium pietatis.*

Voyez ci-devant INOFFICIEUX & PLAINTÉ D'INOFFICIOSITÉ. ( A )

INOFFICIOSITÉ *plainte d'*, *inofficiosi querela*, ( *Droit Romain.* ) action accordée chez les Romains aux enfans exhéredés, par laquelle action ils faisoient examiner en justice, non si le testateur avoit eu le pouvoir de donner ses biens, pour de justes causes, à d'autres qu'à eux, mais seulement si les raisons qui l'avoient porté à faire une disposition aussi contraire aux sentimens naturels, étoient suffisantes. Que s'il paroïssoit qu'il y eût été uniquement poussé par quelque surprise, quelque artifice, quelque fraude, ou qu'il eût agi par pure bizarrerie, la succession étoit adjudgée d'autorité publique à ceux qui auroient hérité par le testament même, si le défunt l'eût fait sans passion, sans prévention, & sans un travers d'esprit extraordinaire; cependant, pour adoucir en quelque chose ce que la *plainte d'inofficiosité* renfermoit d'injurieux à la mémoire du testateur, les

Tome XVIII,

enfans deshérités prenoient la tournure de soutenir que leur pere n'avoit pas eu l'usage libre de son bon sens, lorsqu'il avoit testé; mais au fond cette tournure n'étoit qu'un jeu d'esprit, & la décision des juges restoit comme parmi nous toujours arbitraire, ce qui est un grand défaut dans la jurisprudence. Voyez ici Mornacius, *ad leg. II & IV*, ff. *de inoffic. testam.* Grotius, dans ses *sparsiones florum* sur ces loix; M. Noodt, sur *digest. lib. V*, tit. ij, *de inoffic. testam.* Domat, *loix civiles*, part. II. liv. III, tit. ij: les observations de M. de Bynkerthoek, *lib. II*, cap. xij; Puffendorf. ( D. J. )

INONDATION, f. f. ( *Phys.* ) débordement d'eaux qui sortent de leur lit.

« Presque tous les pays arrosés par de grands fleuves, dit M. de Buffon dans le premier volume de son *histoire naturelle*, sont sujets à des *inondations* périodiques sur tous les pays bas & voisins de leur embouchure; & les fleuves qui tirent leurs sources de fort loin, sont ceux qui débordent le plus régulièrement. Tout le monde a entendu parler des *inondations* du Nil; il conserve dans un grand espace, & fort loin dans la mer, la douceur & la blancheur de ses eaux. Strabon & les autres anciens auteurs ont écrit qu'il avoit sept embouchures; mais aujourd'hui il n'en reste que deux qui soient navigables; il y a un troisième canal qui descend à Alexandrie, pour remplir les citernes, & un quatrième canal qui est encore plus petit; comme on a négligé depuis fort long-temps de nettoyer les canaux, ils se sont comblés: les anciens employoient à ce travail un grand nombre d'ouvriers & de soldats, & tous les ans, après l'*inondation*, l'on enlevoit le limon & le sable qui étoient dans les canaux; ce fleuve en charrie une très-grande quantité. Tout le plat pays de l'Egypte est inondé par le Nil; mais ce débordement est bien moins considérable aujourd'hui qu'il ne l'étoit autrefois ( voyez FLEUVE ); car Hérodote nous dit que le Nil étoit cent jours à croître, & autant à décroître; si le fait est vrai, on ne peut guere en attribuer la cause qu'à l'élévation du terrain que le limon des eaux a haussé peu-à-peu, & à la diminution de la hauteur des montagnes de l'intérieur de

Iiiii

l'Afrique dont il tire sa source : il est assez naturel d'imaginer que ces montagnes ont diminué, parce que les pluies abondantes qui tombent dans ces climats pendant la moitié de l'année, entraînent les sables & les terres du dessus des montagnes dans les vallons, d'où les torrens les charrient dans le canal du Nil, qui en emporte une bonne partie en Egypte, où il les dépose dans ses débordemens.

» Le Nil n'est pas le fleuve dont les inondations soient périodiques & annuelles ; on a appelé la riviere de Pégu le Nil indien, parce que ses débordemens se font tous les ans régulièrement ; il inonde ce pays à plus de trente lieues de ses bords, & il laisse comme le Nil un limon qui fertilise si fort la terre, que les pâturages y deviennent excellens pour le bétail, & que le riz y vient en si grande abondance, qu'on en charge tous les ans un grand nombre de vaisseaux, sans que le pays en manque. Quelques autres fleuves débordent aussi tous les ans (voyez FLEUVE) ; mais tous les autres fleuves n'ont pas des débordemens périodiques, & quand il arrive des inondations, c'est un effet de plusieurs causes qui se combinent pour fournir une plus grande quantité d'eau qu'à l'ordinaire, & pour retarder en même temps le vitesse du fleuve ». Voyez les articles FLEUVE & DÉBORDEMENT.

INOPINÉ, adj. (Gramm.) qui vient sans être attendu. Un accident *inopiné* ; un bonheur *inopiné* ; ainsi il se prend en bonne & en mauvaise part.

INOSARCION, (Hist. nat.) nom donné à une espèce d'émeraude par les anciens naturalistes. On dit que cette pierre n'étoit pas d'une couleur nette & pure comme celle des belles émeraudes ; mais elle avoit des veines qui faisoient que la lumière y étoit réfléchie, de manière qu'on y voyoit des couleurs changeantes comme celles de la queue du paon, & de la gorge des pigeons. Supplem. de Chambers.

INOUI, adj. (Gramm.) dont on a pas encore entendu parler. On dit le cas est *inouï* ; l'action est *inouïe* ; il est *inouï* qu'on ait puni deux fois pour la même faute. Il se prend encore dans un autre sens, comme dans ces vers :

*Cerberé en est ému ; ses oreilles avides  
Savourent des accens aux enfers inouis ;  
Et sur le front des Euménides  
Les serpens en sont réjouis.*

INOWLADISLOW, *Inniuladistlowia* ; (Géog.) ville de Pologne, capitale de la Cujavie, avec un fort & un château où réside l'évêque de Gnesne ; elle est située sur le bord méridional de la Vistule, à 32 lieues N. O. de Varsovie, 15 N. O. de Lembourg. Long. 37, 25 ; lat. 52, 58. (D. J.)

IN PACE, (Hist. ecclésiastiq.) est un mot latin qui se dit chez les moines, d'une prison où l'on enferme ceux qui ont commis quelque grande faute.

On faisoit autrefois plusieurs cérémonies pour mettre un religieux *in pace* ; mais elles ne sont plus d'usage aujourd'hui. Voyez PRISON.

On dit aussi de ceux qu'on a mis dans une prison perpétuelle, qu'on les a mis *in pace*.

On dit aussi quelquefois *requiescat in pace*, qui sont des mots latins dont l'église se sert dans les prières qu'elle fait à Dieu, pour que les âmes des fideles défunts reposent en paix.

On met aussi ces mots au bas des épitaphes, à la place de ceux dont se servoient les anciens Romains, S. T. T. L. c'est-à-dire, *sit tibi terra levis*, que la terre vous soit légère ; ou *sit humus cineri non onerosa tuo*. Voyez Dictionn. de Trévoux.

IN-PROMPTU, (Littérat.) est un terme latin fort usité en françois & en anglois, pour signifier un ouvrage fait sans préparation & sur le champ, par la force & la vivacité de l'esprit.

Plusieurs personnes font passer pour des *in-promptus* des pièces qu'ils ont faites à loisir & de sang-froid.

INQUANT, s. m. (Juris.) ancien terme de pratique, qui est encore usité dans quelques provinces, pour exprimer les enchères. Ce terme vient du latin *in quantum* que l'on disoit pour demander à combien la chose étoit portée. Les enchères se faisoient anciennement par demandes & par réponses. L'officier qui faisoit l'adjudication, deman-

doit à ceux qui se présentoient pour encherir *in quantum rem dicebant*, & l'enchérisseur répondoit une somme. Voyez ENCHERE. (A)

INQUART, s. m. (*Docimas.*) c'est le départ par la voie humide, où l'or est à la quantité de l'argent, comme un est à trois. Voici les conditions requises pour que cette opération réussisse bien. On fait que l'eau-forte agit bien sur l'argent, quand il est en la quantité relative dont nous venons de parler, & elle agit d'autant mieux qu'il y a plus d'argent; mais si l'or n'y est pas pour moins d'un tiers, l'eau-forte n'agit pas; il faut ajouter de l'argent, mais il ne faut pas y en mettre plus qu'il ne convient; car alors il s'en détache des paillettes d'or ce qu'on n'a point à craindre avec les proportions requises, à moins que la dissolution ne se fasse trop rapidement; car l'or doit rester dans son entier. Voyez CORNET, DÉPART, ROULEAU & GRENAILLER.

IN-QUARTO, s. m. (*Imprimerie.*) une des formes qu'on donne aux livres, elle dépend de la manière dont la feuille a été imprimée. L'*in-quarto* porte huit pages par feuille.

INQUIET, (*Maréchal.*) un cheval inquiet est la même chose qu'un cheval qui a de l'ardeur. Voyez ARDEUR.

INQUIETATION, (*Jurisprud.* est un ancien terme de pratique, qui signifie trouble, interruption. Il se trouve dans quelques coutumes, notamment dans les articles 113, 114 & 118 de la coutume de Paris. Voyez INTERRUPTION, TROUBLE. (A)

INQUIETUDE, s. f. (*Gramm. & Morale.*) c'est une agitation de l'ame qui a plusieurs causes; l'inquiétude, quand elle est devenue habituelle, se trouve ordinairement dans les hommes, dont les devoirs, l'état, la fortune contrarient l'instinct, les goûts, les talens. Ils sentent fréquemment le besoin de faire autre chose que ce qu'ils font. Dans l'amour, dans l'ambition, dans l'amitié, l'inquiétude est presque toujours l'effet du mécontentement de soi-même, du doute de soi-même, & du prix extrême qu'on attache à la possession de sa maîtresse, d'une place, de son ami. Il y a un autre genre d'inquiétude, qui n'est qu'un

effet de l'ennui, du besoin, des passions, du dégoût. Il y a l'inquiétude des remords. Voyez REMORDS.

INQUIÉTUDE, (*Med. Pathologie.*) symptome de maladie désigné plus communément dans le langage ordinaire par les noms d'anxiété, d'angoisse, de jactation, &c. V ANGOISSE & JACTATION.

INQUISITEUR, s. m. (*Hist. ecclésiastique.*) un officier du tribunal de l'inquisition. Voyez INQUISITION & OFFICE. Congrégation du S.

Il y a des *inquisiteurs* généraux & des *inquisiteurs* particuliers. Saint Dominique fut le premier *inquisiteur* général, commis par Innocent III, & par Honoré III contre les hérétiques Albigeois. De là vient que les généraux de cet ordre ont été long-temps comme *inquisiteurs* nés dans la chrétienté. Le pape même qui les nomme actuellement, laisse toujours subsister à Rome la congrégation du saint office dans le couvent de la Minerve des dominicains; & ces moines sont encore *inquisiteurs* dans 32 tribunaux de l'Italie, sans compter ceux de l'Espagne & du Portugal.

Les *inquisiteurs* généraux de la ville de Rome en particulier, sont les cardinaux membres de la congrégation du saint office. Ils prennent le titre d'*inquisiteurs généraux* dans toute la chrétienté; mais heureusement ils n'ont point de juridiction en France, dont le royaume fait partie de la chrétienté.

Le grand *inquisiteur* d'Espagne est nommé par le roi d'Espagne, & après avoir été confirmé par le pape il juge en dernier ressort & sans appel à Rome. Le droit de confirmation suffit à la Sainteté pour prouver que l'*inquisition* relève d'elle immédiatement.

Je finis par une requête inutile, c'est de prier MM. les *inquisiteurs* d'Espagne & de Portugal, de vouloir bien lire les très-humbles remontrances qui leur sont adressées dans l'esprit des loix, liv. XXV. chap. xiiij. (D. J.)

INQUISITEUR D'ÉTAT, s. m. (*Hist. mod. de Venise.*) membre du tribunal qu'on appelle le tribunal des *inquisiteurs d'état*, le plus révoltant & le plus formidable qu'on ait jamais établi dans aucune république. Il est seulement composé de trois membres,

qui sont deux sénateurs du conseil des dix, & d'un des conseillers du dôme. Ces trois hommes exercent leur pouvoir absolu sur la vie de tous les sujets de l'état, & même sur celle des nobles, après avoir ouï leur justification, sans être tenus de rendre compte à personne de leur conduite, ni d'en communiquer avec aucun conseil, s'ils se trouvent tous trois de même avis.

Les deux seuls *avocadors* ou procureurs généraux ont droit de suspendre pendant trois jours les jugemens de ce tribunal, lorsqu'il ne s'agit pas d'un crime que le tribunal répute politique.

Ses exécutions sont très-secrètes; & quelquefois sur la simple confrontation de deux témoins ou d'espions dont la ville est remplie, ils envoient noyer un misérable pour quelques propos qui lui auront échappé contre le gouvernement. Venise se sert de ce terrible moyen pour maintenir son aristocratie.

Cette magistrature est permanente, parce que les desseins ambitieux peuvent être commencés, suivis, suspendus, repris; elle est cachée, parce que les crimes qu'elle est censée punir, se forment dans le secret. Elle a une inquisition générale, parce qu'elle doit connoître de tout. C'est ainsi que la tyrannie s'exerce sous le prétexte d'empêcher l'état de perdre sa liberté; mais elle est anéantie cette liberté par tout pays où trois hommes peuvent faire périr dans le silence à leur volonté, les citoyens qui leur déplaisent. (*D. J.*)

**INQUISITION**, f. f. (*Hist. ecclésiast.*) juridiction ecclésiastique érigée par le siege de Rome en Italie, en Espagne, en Portugal, aux Indes même, pour extirper les Juifs, les Maures, les infidèles, & les hérétiques.

Cette juridiction après avoir pris naissance vers l'an 1200, fut adoptée par le comte de Toulouse en 1229, & confiée aux dominicains par le pape Grégoire IX, en 1233. Innocent IV étendit son empire en 1251 dans toute l'Italie, excepté à Naples. L'Espagne s'y vit entièrement soumise en 1448, sous le regne de Ferdinand & d'Isabelle. Le Portugal l'adopta sous Jean III l'an 1557, conformément

au modèle reçu par les Espagnols. Douze ans auparavant, en 1545, Paul III avoit formé la congrégation de ce tribunal sous le nom du *saint-office*; & Sixte V confirma cette congrégation en 1558. Ainsi l'*inquisition* relevant toujours immédiatement de la cour de Rome, fut plantée malgré plusieurs contradictions dans un grand nombre d'états de la chrétienté.

Parcourons tous ces faits avec M. de Voltaire, & dans un plus grand détail, mais qui certainement n'ennuiera personne. Le tableau qu'il en a tracé est de main de maître, on ne sauroit trop en multiplier les copies.

Ce fut dans les guerres contre les Albigeois, que vers l'an 1200 le pape Innocent III, érigea ce tribunal qui juge les pensées des hommes; & sans aucune considération pour les évêques, arbitres naturels dans les procès de doctrine; la cour de Rome en commit la décision à des dominicains & à des cordeliers.

Ces premiers inquisiteurs avoient le droit de citer tout hérétique, de l'excommunier, d'accorder des indulgences à tout prince qui extermineroit les condamnés, de reconcilier à l'église, de taxer les pénitens, & de recevoir d'eux en argent une caution de leur repentir.

La bizarrerie des événemens qui met tant de contradiction dans la politique humaine, fit que le plus violent ennemi des papes fut le protecteur le plus sévère de ce tribunal.

L'empereur Frédéric II, accusé par le pape, tantôt d'être mahométan, tantôt d'être athée, crut se laver du reproche en prenant sous sa protection les inquisiteurs; il donna même quatre édits à Pavie en 1244, par lesquels il mandoit aux juges séculiers de livrer aux flammes ceux que les inquisiteurs condamneroient comme hérétiques obstinés, & de laisser dans une prison perpétuelle ceux que l'*inquisition* déclareroit repentans. Frédéric II, malgré cette politique, n'en fut pas moins persécuté, & les papes se servirent depuis, contre les droits de l'empire, des armes qu'il leur avoit données.

En 1255 le pape Alexandre III, établit

*Inquisition* en France sous le roi S. Louis. Le gardien des cordeliers de Paris, & le provincial des dominicains étoient les grands inquisiteurs. Ils devoient par la bulle d'Alexandre III, consulter les évêques; mais ils n'en dépendoient pas. Cette étrange juridiction donnée à des hommes qui font vœu de renoncer au monde, indigna le clergé & les laïques au point que bientôt le soulèvement de tous les esprits ne laissa à ces moines qu'un titre inutile.

En Italie les papes avoient plus de crédit, parce que tout désobéis qu'ils étoient dans Rome, tout éloignés qu'ils en furent long-temps; ils étoient toujours à la tête de la faction Guelphe, contre celle des Gibelins. Ils se servirent de cette *inquisition* contre les partisans de l'empire; car en 1302 le pape Jean XXII fit procéder par des moines inquisiteurs, contre Mathieu Visconti, seigneur de Milan, dont le crime étoit d'être à l'empereur Louis de Bavière. Le dévouement du vassal à son suzerain fut déclaré hérésie; la maison d'Est, celle de Malatesta furent traitées de même, pour la même cause; & si le supplice ne suivit pas la sentence, c'est qu'il étoit plus aisé aux papes d'avoir des inquisiteurs que des armées.

Plus ce tribunal prenoit de l'autorité, & plus les évêques qui se voyoient enlever un droit qui sembloit leur appartenir, le reclamoient vivement; cependant ils n'obtinrent des papes que d'être les assesseurs des moines.

Sur la fin du treizième siècle en 1289, Venise avoit déjà reçu l'*inquisition*, avec cette différence, que tandis qu'ailleurs elle étoit toute dépendante du pape, elle fut dans l'état de Venise toute soumise au sénat. Il prit la sage précaution d'empêcher que les amendes & les confiscations n'appartinissent pas aux inquisiteurs. Il espéroit par ce moyen modérer leur zèle, en leur ôtant la tentation de s'enrichir par leurs jugemens; mais comme l'envie de faire valoir les droits de son ministère, est chez les hommes une passion aussi forte que l'avarice, les entreprises des inquisiteurs obligèrent le sénat long-temps après, savoir au seizième siècle, d'ordonner que l'*inquisition* ne pourroit jamais faire de procédure sans

l'assistance de trois sénateurs. Par ce règlement, & par plusieurs autres aussi politiques, l'autorité de ce tribunal fut anéantie à Venise, à force d'être éludée. Voyez Fra-Paolo sur cet article.

Un royaume où il sembloit que l'*inquisition* dût s'établir avec le plus de facilité & de pouvoir, est précisément celui où elle n'a jamais eu d'entrée, j'entends le royaume de Naples. Les souverains de cet état & ceux de Sicile se croyoient en droit, par les concessions des papes, d'y jouir de la juridiction ecclésiastique. Le pontife romain & le roi se disputant toujours à qui nommeroit les inquisiteurs, on n'en nomma point; & les peuples profiterent pour la première fois des querelles de leurs maîtres. Si finalement l'*inquisition* fut autorisée en Sicile, après l'avoir été en Espagne par Ferdinand & Isabelle en 1478, elle fut en Sicile, plus encore qu'en Castille, un privilège de la couronne, & non un tribunal romain; car en Sicile c'est le roi qui est pape.

Il y avoit déjà long-temps qu'elle étoit reçue dans l'Arragon; elle y languissoit ainsi qu'en France, sans fonction, sans ordre, & presque oubliée.

Mais après la conquête de Grenade, ce tribunal déploya dans toute l'Espagne cette force & cette rigueur que jamais n'avoient eu les tribunaux ordinaires. Il faut que le génie des Espagnols eût alors quelque chose de plus impitoyable que celui des autres nations. On le voit par les cruautés réséchies qu'ils commirent dans le nouveau monde: on le voit sur-tout ici par l'excès d'atrocité qu'ils portèrent dans l'exercice d'une juridiction où les Italiens, ses inventeurs, mettoient beaucoup de douceur. Les papes avoient érigé ces tribunaux par politique, & les inquisiteurs espagnols y ajoutèrent la barbarie la plus atroce.

Lorsque Mahomet II eut subjugué la Grèce, lui & ses successeurs laisserent les vaincus vivre en paix dans leur religion: & les Arabes maîtres de l'Espagne n'avoient jamais forcé les chrétiens regnicoles à recevoir le mahométisme. Mais après la prise de Grenade, le cardinal Ximènes voulut que tous les Maures fussent chrétiens, soit qu'il y fut porté par le zèle, soit qu'il

écourât l'ambition de compter un nouveau peuple soumis à sa primatie.

C'étoit une entreprise directement contraire au traité par lequel les maures s'étoient soumis, & il falloit du temps pour la faire réussir. Ximenès néanmoins voulut convertir les maures aussi vite qu'on avoit pris Grenade; on les prêcha, on les persécuta, ils se souleverent; on les soumit, & on les força de recevoir le baptême. Ximenès fit donner à cinquante mille d'entr'eux ce signe de religion à laquelle ils ne croyoient pas.

Les Juifs compris dans le traité fait avec les rois de Grenade, n'éprouverent pas plus d'indulgence que les maures. Il y en avoit beaucoup en Espagne. Ils étoient ce qu'ils sont par tout ailleurs, les courtiers du commerce. Cette profession bien loin d'être turbulente, ne peut subsister que par un esprit pacifique. Il y a plus de vingt-huit mille Juifs autorisés par le pape en Italie: il y a près de 280 synagogues en Pologne. La seule ville d'Amsterdam possède environ quinze mille Hébreux, quoiqu'elle puisse assurément faire le commerce sans leur secours. Les Juifs ne paroissent pas plus dangereux en Espagne, & les taxes qu'on pouvoit leur imposer étoient des ressources assurées pour le gouvernement. Il est donc bien difficile de pouvoir attribuer à une sage politique la persécution qu'ils essuyèrent.

L'*inquisition* procéda contr'eux, & contre les Musulmans. Combien de familles mahométanes & juives aimèrent mieux alors quitter l'Espagne que de soutenir la rigueur de ce tribunal? Et combien Ferdinand & Isabelle perdirent-ils de sujets? C'étoient certainement ceux de leur secte les moins à craindre, puisqu'ils préféroient la fuite à la révolte. Ce qui restoit feignit d'être chrétien; mais le grand inquisiteur Torquemada fit regarder à la reine Isabelle tous ces chrétiens déguisés comme des hommes dont il falloit confisquer les biens & proscrire la vie.

Ce Torquemada dominicain, devenu cardinal, donna au tribunal de l'*inquisition* espagnole, cette forme juridique qu'elle conserve encore aujourd'hui, & qui est opposée à toutes les loix humaines. Il fit pendant

quatorze ans le procès à plus de 80 mille hommes, & en fit brûler cinq ou six mille avec l'appareil des plus augustes fêtes.

Tout ce qu'on nous rapporte des peuples qui ont sacrifié des hommes à la divinité, n'approche pas de ces exécutions accompagnées de cérémonies religieuses. Les Espagnols n'en conçurent pas d'abord assez d'horreur, parce que c'étoient leurs anciens ennemis, & des Juifs qu'on sacrifioit; mais bientôt eux-mêmes devinrent victimes: car lorsque les dogmes de Luther éclatèrent, le peu de citoyens qui fut soupçonné de les admettre, fut immolé; la forme des procédures devint un moyen infailible de perdre qui on vouloit.

Voici quelle est cette forme: on ne confronte point les accusés aux délateurs, & il n'y a point de délateur qui ne soit écouté: un criminel, flétri par la justice, un enfant, une courtisane, sont des accusateurs graves. Le fils peut déposer contre son pere, la femme contre son époux, le frere contre son frere: enfin l'accusé est obligé d'être lui-même son propre délateur, de deviner, & d'avouer le délit qu'on lui suppose, & que souvent il ignore. Cette procédure inouïe jusqu'alors, & maintenue jusqu'à ce jour, fit trembler l'Espagne. La défiance s'empara de tous les esprits; il n'y eut plus d'amis, plus de société; le frere craignit son frere, le pere son fils, l'épouse son époux: c'est de-là que le silence est devenu le caractère d'une nation née avec toute la vivacité que donne un climat chaud & fertile; les plus adroits s'empressèrent d'être les archers de l'*inquisition*, sous le nom de ses familiers, aimant mieux être satellites, que de s'exposer aux supplices.

Il faut encore attribuer à l'établissement de ce tribunal, cette profonde ignorance de la saine philosophie, où l'Espagne demeure toujours plongée, tandis que l'Allemagne, le Nord, l'Angleterre, la France, la Hollande, & l'Italie même ont découvert tant de vérités, & qui ont élargi la sphere de nos connoissances. Descartes philosophoit librement dans sa retraite en Hollande, dans le temps que le grand Galilée à l'âge de 80 ans, gémissoit dans les prisons de l'*inquisition*, pour avoir découvert le mouvement de la terre. Jamais la nature

humaine n'est si avilie, que quand l'ignorance est armée du pouvoir ; mais ces tristes effets de l'*inquisition* sont peu de chose en comparaison de ses sacrifices publics qu'on nomme *auto-da-fé*, actes de foi, & des horreurs qui les précèdent.

C'est un prêtre en surplis, c'est un moine voué à la charité & à la douceur, qui fait dans de vastes & profonds cachots, appliquer des hommes aux tortures les plus cruelles. C'est ensuite un théâtre dressé dans une place publique, où l'on conduit au bûcher tous les condamnés, à la suite d'une procession de moines & de confréries. On chante, on dit la messe, & on tue des hommes. Un asiatique qui arriveroit à Madrid le jour d'une telle exécution, ne feroit si c'est une réjouissance, une fête religieuse, un sacrifice, ou une boucherie ; & c'est tout cela ensemble. Les rois, dont ailleurs la seule présence suffit pour donner grace à un criminel, assistent à ce spectacle sur un siège moins élevé que celui de l'inquisiteur, & voient expirer leurs sujets dans les flammes. On reprochoit à Montezuma d'immoler des captifs à ses dieux ; qu'auroit-il dit s'il avoit vu un *auto-da-fé* ?

Ces exécutions sont aujourd'hui plus rares qu'autrefois ; mais la raison qui perce avec tant de peine quand le fanatisme est sur le trône, n'a pu les abolir encore.

L'*inquisition* ne fut introduite dans le Portugal, que vers l'an 1557, & même quand ce pays n'étoit point soumis aux Espagnols ; elle essuya d'abord toutes les contradictions que son seul nom devoit produire : mais enfin elle s'établit, & sa jurisprudence fut la même à Lisbonne qu'à Madrid. Le grand inquisiteur est nommé par le roi, & confirmé par le pape. Les tribunaux particuliers de cet office qu'il nomme *saint*, sont soumis en Espagne & en Portugal, au tribunal de la capitale. L'*inquisition* eut dans ces deux états la même sévérité & la même attention à signaler sa puissance.

En Espagne, après le décès de Charles-Quint, elle osa faire le procès à l'ancien confesseur de cet empereur, à Constantin Ponce, qui périt dans un cachot, & dont l'effigie fut ensuite brûlée dans un *auto-da-fé*.

En Portugal, Jean de Bragançe ayant arraché son pays à la domination espagnole,

voulut aussi le délivrer de l'*inquisition* : mais il ne put réussir qu'à priver les inquisiteurs des confiscations ; ils le déclarèrent excommunié après sa mort ; il fallut que la reine sa veuve les engageât à donner au cadavre une absolution aussi ridicule qu'elle étoit honteuse : par cette absolution on le déclaroit coupable.

Quand les Espagnols passèrent en Amérique, ils portèrent l'*inquisition* avec eux. Les Portugais l'introduisirent aux Indes occidentales, immédiatement après qu'elle fut autorisée à Lisbonne.

On fait l'histoire de l'*inquisition* de Goa. Si cette juridiction opprime ailleurs le droit naturel, elle étoit dans Goa contraire à la politique. Les Portugais n'alloient aux Indes, que pour y négocier. Le commerce & l'*inquisition* sont incompatibles. Si elle étoit reçue dans Londres & dans Amsterdam, ces villes seroient désertes & misérables : en effet, quand Philippe II la voulut introduire dans les provinces de Flandres, l'interruption du commerce fut une des principales causes de la révolution.

La France & l'Allemagne ont été heureusement préservées de ce fléau ; elles ont essuyé des guerres horribles de religion, mais enfin les guerres finissent, & l'*inquisition* une fois établie semble devoir être éternelle.

Cependant le roi de Portugal a finalement secoué son joug, en suivant l'exemple de Venise ; il a sagement ordonné, pour anéantir toute puissance de l'*inquisition* dans ses états, 1<sup>o</sup> que le procureur-général accusateur communiquerait à l'accusé les articles de l'accusation, & le nom des témoins : 2<sup>o</sup> que l'accusé auroit la liberté de choisir un avocat, & de conférer avec lui : 3<sup>o</sup> il a de plus défendu d'exécuter aucune sentence de l'*inquisition* qu'elle n'eût été confirmée par son conseil. Ainsi les projets de Jean de Bragançe ont été exécutés un siècle après par un de ses successeurs.

Sans doute qu'on a imputé à un tribunal, si justement détesté, des excès d'horreurs, qu'il n'a pas toujours commis : mais c'est être mal-adroit que de s'élever contre l'*inquisition* par des faits douteux, & plus encore, de chercher dans le mensonge de quoi la rendre odieuse ; il suffit d'en connoître l'esprit.

Bénéfisons le jour où l'on a eu le bonheur d'abolir dans ce royaume une juridiction si contraire à l'indépendance de nos rois, au bien de leurs sujets, aux libertés de l'église gallicane, en un mot à toute sage police. L'*inquisition* est un tribunal qu'il faut rejeter dans tous les gouvernemens. Dans la monarchie, il ne peut faire que des hypocrites, des délateurs & des traîtres. Dans les républiques, il ne peut former que des malhonnêtes gens. Dans l'état despotique, il est destructeur comme lui. Il n'a servi qu'à faire perdre au pape un des plus beaux fleurons de sa couronne, les provinces-unies; & à brûler ailleurs, aussi cruellement qu'inutilement, un grand nombre de malheureux.

Ce tribunal inique, inventé pour extirper l'hérésie, est précisément ce qui éloigne le plus tous les protestans de l'église romaine; il est pour eux un objet d'horreur. Ils aimeroient mieux mourir mille fois que de s'y soumettre, & les chemises ensouffrées du saint office sont l'étendard contre lequel on les verra toujours réunis. De-là vient que leurs habiles écrivains proposent cette question: " Si les puissances protestantes ne pourroient pas se liguier avec justice pour détruire à jamais une juridiction cruelle sous laquelle gémit le christianisme depuis si long-temps."

Sans prétendre résoudre ce problème, il est permis d'avancer, avec l'auteur de *l'esprit des loix*, que si quelqu'un dans la postérité ose dire qu'au dix-huitième siècle tous les peuples de l'Europe étoient policés, on citera l'*inquisition*, pour prouver qu'ils étoient en grande partie des barbares; & l'idée que l'on en prendra sera telle qu'elle flétrira ce siècle, & portera la haine sur les nations qui adoptoient encore cet établissement odieux. (D. J.)

Voici comme M. l'abbé Couturier, chanoine de Saint Quentin, en parle dans son panégyrique de saint Louis, imprimé en 1769.

» Vous rappellerai-je ici, cette guerre funeste & sacrée, qui, pendant 20 ans désola le Languedoc? guerre, où un zèle aveugle qui s'armoit au nom de la religion par tant de crimes: guerre, où l'on se faisoit une loi de réduire les villes en cendres, d'égorger les prisonniers, d'arracher les moissons, de déraciner les vignes; où

l'on voyoit par-tout des échafauds dressés sur le champ de bataille; où les flammes des bûchers se mêloient aux embrasemens des villes. C'est au milieu de tant de maux que naquit l'*inquisition*. Ministre d'un Dieu de paix & de charité, je puis sans doute blâmer un tribunal qui combattoit l'erreur par des bourreaux; je puis joindre ma voix à celle de saint Martin de Tours, qui s'éleva contre ceux qui firent condamner à mort des hérétiques, qu'il eût fallu instruire avec saint Ambroise, qui rejeta toute communion avec les persécuteurs; à celle de saint Grégoire de Narbonne, qui refusa toujours de se servir des mêmes armes; à celle de saint Augustin, qui conjuroit les magistrats de ne pas déshonorer la religion par les supplices; à celle d'un auteur respectable (M. Fleuri), qui n'est pas moins l'oracle de la piété que de la raison.

Ce tribunal, né à la fin du douzième siècle dans le comté de Toulouse, appuyé en Italie par des empereurs, dominant à Rome, restreint à Venise, combattu avec succès à Naples, autorisé en Italie, terrible en Espagne comme en Portugal, où on le vit aussi entouré de flammes & de sang, qui de là s'est étendu en Amérique & dans les Indes: oserois-je le dire, ce tribunal fut quelque temps établi en France sous saint Louis; ne craignons point de l'avouer: où est le grand homme qui n'ait pas besoin quelquefois d'apologie? Mais ce qui prouve la droiture & la bonté de son cœur, c'est que dès le moment qu'il vit des excès, il les arrêta; c'est qu'un homme coupable, qui, sous le nom d'*inquisiteur*, commettoit impunément des crimes, fut condamné à des chaînes éternelles».

Ce beau morceau a suscité des ennemis à l'auteur, qui en a triomphé. Il prouve du moins les progrès de la saine philosophie parmi nous: il est étonnant qu'il se trouve encore en France des apologistes de l'*inquisition*. (C.)

INQUOFFO, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) plante d'Afrique, commune dans les royaumes de Congo & d'Angola. Elle ressemble à la vigne-vierge, & produit une grande quantité des petites grappes chargées de grains, de la grosseur des grains de coriandre, mais qui ont le goût des grains de poivre,



poivre. Les habitans s'en servent dans la cuisine, & leur trouvent même plus de force qu'au poivre ordinaire.

\* INRAMO, f. f. (*Commerce.*) sorte de coton en masse & non filé, qui se tire du Levant & de l'Égypte par la voie du Caire.

INSAG, f. m. (*Ornit. exot.*) nom vulgaire que les habitans des isles Philippines donnent à une espece de perroquets communs dans leurs bois. Ces fortes de perroquets ont tout le corps d'un beau verd lustré, & la tête d'un rouge vif, éclatant. (*D. J.*)

INSALITA, (*Hist. nat.*) Quelques naturalistes entendent par ce mot les corps étrangers au regne minéral, qui étant renfermés sous terre, y ont été pénétrés de quelques sels minéraux, tels sont plusieurs bois fossiles chargés de vitriol ou d'alun. On prétend qu'on a trouvé dans les mines de sel qui sont près de Cracovie en Pologne, une poule avec ses œufs pénétrée & comme pétrifiée par le sel. (—)

INSANDA, (*Hist. nat. Bot.*) arbre d'Afrique, qui se trouve abondamment au royaume de Congo. On nous dit qu'il ressemble beaucoup au laurier d'Europe. Les Negres mettent son écorce en macération, & en font une étoffe assez fine, dont les plus opulens se vêtissent.

\* INSATIABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être assouvi. Il se dit au physique & au moral. Il y a des maladies où l'on est tourmenté d'une faim *insatiable*. Les passions sont *insatiables*.

INSCRIPTION, f. f. (*Littérat. Antiq. Médailles.*) caractères gravés sur le marbre ou le bronze, pour perpétuer à la postérité la mémoire de quelque événement.

La manière la plus ordinaire chez les anciens peuples du monde, pour conserver le souvenir des faits qu'ils regardoient comme mémorables, étoit l'usage des monumens matériels. On se contenta, dans les siècles grossiers, pour y parvenir, de dresser en colonnades des monceaux de pierres. Quand Jacob & Laban se réconcilièrent, dit la Genèse, *chap. xxxj, vers. 45*, le premier prit une pierre qu'il érigea en forme de colonne, pour servir de témoignage de cette réconciliation; les frères de Laban prirent à leur tour des pierres,

& en firent un monceau. Jacob & Laban donnerent chacun en leur langue, à cet amas de pierres, le nom de *monceau du témoignage*, parce que ce monceau de pierres devoit rester pour témoignage solennel du traité d'amitié qu'ils contractoient ensemble.

Xénophon rapporte, dans l'histoire de la fameuse retraite des dix mille, que les soldats ayant vu le Pont-Euxin, après avoir essuyé beaucoup de fatigues & de dangers, éleverent une grande pile de pierres, pour marquer leur joie, & laisser des vestiges de leurs voyages.

Cependant ces pierres n'avoient rien qui montrât qu'elles signifioient quelque chose, que leur position & leur situation. Elles remettoient bien devant les yeux quelque événement, mais on avoit besoin de la mémoire, pour se rappeler cet événement.

Dans la suite, on fit censément parler ces pierres même, premièrement en leur donnant des figures qui représentoient des dieux, des hommes, des batailles, & en faisant des bas-reliefs, où ces choses étoient dépeintes; secondement, en gravant dessus des caractères ou des lettres qui contenoient des *inscriptions* de noms.

Cette coutume de graver sur les pierres se pratiqua de toute ancienneté chez les Phéniciens & les Egyptiens, d'où les Grecs en emprunterent l'usage, pour perpétuer la mémoire des événemens de leur nation. Ainsi dans la citadelle d'Athènes, il y avoit, au rapport de Thucydide, *Liv. VI*, des colonnes où étoit marquée l'injustice des tyrans qui avoient usurpé l'autorité souveraine. Hérodote, *Liv. VII*, nous apprend que, par le décret des amphictions, on érigea un amas de pierres avec une épitaphe, en l'honneur de ceux qui furent tués aux Thermopyles.

On fit plus avec le temps; on écrivit sur des colonnes & des tables les loix religieuses & les ordonnances civiles. Chez les Juifs, le décalogue & le deutéronome furent inscrits sur des pierres enduites de chaux. Théopompe prétend que les Corybantes inventerent l'art de dresser des colonnes pour y écrire les loix. Sans examiner s'il a tort ou raison, cette cou-

ne prit faveur chez tous les peuples de la Grèce, excepté les Lacédémoniens, chez lesquels Lycurgue n'avoit pas voulu permettre que l'on écrivît ses loix, afin que l'on fût contraint de les savoir par cœur.

Enfin, l'on grava sur le marbre, le bronze, le cuivre & le bois l'histoire du pays, le culte des dieux, les principes des sciences, les traités de paix, les guerres, les alliances, les époques, les conquêtes, en un mot tous les faits mémorables ou instructifs. Porphyre nous parle des *inscriptions* que les Crétois possédoient, & dans lesquelles se lisoit la cérémonie des sacrifices des Corybantes. Evhémerus, au rapport de Lactance, avoit tiré son histoire de Jupiter & des autres dieux, des *inscriptions* qui se trouvoient dans les temples, & principalement dans celui de Jupiter Triphylien. Pline raconte que les astronomes de Babylone écrivoient leurs observations sur des briques, & se servoient de matieres dures & solides, pour conserver les opérations des arts. Aremnestus, fils de Pythagore, selon le témoignage de Porphyre, dédia au temple de Junon, une lame d'airain, sur laquelle il avoit gravé les principes des sciences qu'il avoit cultivés. Ce monument, dit Malchus, avoit deux coudées de diametre, & contenoit sept sciences écrites. Pythagore, selon l'opinion de plusieurs savans, apprit la philosophie des *inscriptions* gravées en Egypte sur des colonnes de marbre. Il est dit, dans le dialogue de Platon, intitulé *Hipparque*, que le fils de Pisistrate fit graver sur des colonnes de pierres des préceptes utiles aux laboureurs.

Numa, second roi de Rome, écrivit les cérémonies de sa religion sur des tables de chêne. Quand Tarquin révoqua les loix de Tullius, il fit ôter du forum toutes les tables sur lesquelles elles avoient été écrites. On gravoit sur de pareilles tables, & quelquefois sur des colonnes, les traités & les alliances. Romulus montra l'exemple, il avoit fait graver sur une colonne le traité d'alliance qu'il contracta avec ceux de Véies; Tullius, celui qu'il fit avec les Sabins; & Tarquin, celui qu'il eut le bonheur de négocier avec les Latins.

Sous les empereurs, on formoit les *monumens publics* de lames de plomb gravées, dont on composoit des volumes en les roulant. L'acte de pacification, conclu entre les Romains & les Juifs, fut écrit sur des lames de cuivre, afin, dit Pline, que ce peuple eût chez lui de quoi le faire souvenir de la paix qu'il venoit d'obtenir. Tite - Live rapporte qu'Annibal média un autel sur lequel il fit graver, en langue punique & grecque, la description de ses heureux exploits.

Thucydide ne parle que des colonnes de Grèce qui se trouvoient dans les plaines d'Olinthe, dans l'Isthme, dans l'Attique, dans Athenes, dans la Laconie, dans Ampélie, & par-tout ailleurs, sur lesquelles colonnes les traités de paix & d'alliance étoient gravés. Les Messéniens, dans les contestations qu'ils eurent avec les Lacédémoniens touchant le temple de Diane Laménitide, produisirent l'ancien partage du Péloponnèse, stipulé entre les descendans d'Hercule, & prouverent par des *monumens* encore gravés sur les pierres & sur l'airain, que le champ dans lequel le temple avoit été bâti, étoit échu à leur roi. Que dis-je, toute l'histoire, toutes les révolutions de la Grèce, étoient gravées sur des pierres ou des colonnes; témoin les marbres d'Arondel, où sont marquées les plus anciennes & les plus importantes époques des Grecs; monument incomparable, & dont rien n'égale le prix.

En un mot, le nombre des *inscriptions* de la Grèce & de Rome sur des colonnes, sur des pierres, sur des marbres, sur des médailles, sur des monnoies, sur des tables de bois & d'airain, est presque infini; & l'on ne peut douter que ce ne soient les plus certains & les plus fideles *monumens* de leur histoire. Aussi, parmi toutes les *inscriptions* qui sont parvenues jusqu'à nous, ce sont celles de ces deux peuples qui nous intéressent davantage, & qui sont les plus dignes de nos regards. Les Grecs, cherchant eux-mêmes toutes sortes de moyens pour mettre leurs *inscriptions* à l'abri des injures du temps, en écrivirent quelquefois les caractères sur la surface inférieure d'un marbre, & se servirent d'au-

des blocs de marbre qu'ils avançaient par dessus pour le couvrir & le conserver.

Mais outre que les *inscriptions* de ces deux peuples font autant de monumens qui répandent la plus grande lumière sur leur histoire, la noblesse des pensées, la pureté du style, la brièveté, la simplicité, la clarté qui y regnent, concourent encore à nous les rendre précieuses, car c'est dans ce goût là que les *inscriptions* doivent être faites. La pompe & la multitude des paroles y seroient employées ridiculement. Il est absurde de faire une déclamation sur une statue & autour d'une médaille, lorsqu'il s'agit d'actions, qui étant grandes en elles-mêmes, & dignes de passer à la postérité, n'ont pas besoin d'être exagérées.

Quand Alexandre, après la bataille de Granique, eut consacré une partie des dépouilles de sa victoire au temple de Minerve à Athenes, on y mit en grec pour toute *inscription*: *Alexander Philippi filius, & Græci, præter Lacedæmonios, de barbaris Asiaticis.*

Au bas du tableau de Polygnote, qui représentoit la ville de Troie, il y avoit seulement deux vers de Simonide qui disoient: " Polignote de Thase, fils d'Aglaophon, „ a fait ce tableau, qui représente la prise „ de Troie „. Voilà quelles étoient les *inscriptions* des Grecs. On n'y cherchoit ni allusions, ni jeux de mots, ni brillans d'aucune espece. Le poëte ne s'amuse pas ici à vanter l'ouvrage de Polygnote; cet ouvrage se recommandoit assez par lui-même. Il se contente de nous apprendre le nom du peintre, le nom de la ville d'où il étoit, & celui de son pere, pour faire honneur à ce pere d'avoir eu un tel fils, & à la ville d'avoir eu un tel citoyen.

Les Romains éleverent une statue de bronze à Cornélie, sur laquelle étoit cette *inscription*: " Cornélie, mere des Gracques „. On ne pouvoit pas faire ni plus noblement, ni en moins de termes, l'éloge de Cornélie & l'éloge des Gracques.

Cette brièveté d'*inscriptions* se portoit également sur les médailles, où l'on ne mettoit que la date de l'action figurée, l'archonte, le consulat sous lequel elle avoit été frappée, ou en deux mots le sujet de la médaille.

D'ailleurs les langues grecque & latine ont une énergie qu'il est difficile d'attraper dans nos langues vivantes, du moins dans la langue françoise, quoiqu'en dise M. Charpentier. La langue latine semble faite pour les *inscriptions*, à cause de ses ablatifs absolus, au lieu que la langue françoise traîne & languit par ses gérondifs incommodes, & par ses verbes auxiliaires auxquels elle est indispensablement assujettie, & qui sont toujours les mêmes. Ajoutez qu'ayant besoin pour plaire, d'être soutenue, elle n'admet point la simplicité majestueuse du grec & du latin.

Leurs épithaphes, especes d'*inscriptions*, se ressentoient de cette noble simplicité de pensées & d'expressions dont on vient de faire l'éloge. Après quelque grande bataille, l'usage d'Athenes étoit de graver une épithaphe générale pour tous ceux qui y avoient péri. On connoit celle qu'Euripide mit sur la tombe des Athéniens tués en Sicile: " Ici „ gissent ces braves soldats qui ont battu „ huit fois les Syracusains, autant de fois „ que les dieux ont été neutres „.

Nos *inscriptions* funéraires ne sont chargées, au contraire, que d'un vain étalage de mots qui peignent l'orgueil ou la basse flatterie. On voit, on montre à Vienne l'*inscription* suivante du tombeau de l'empereur Frédéric III. " Ci git Frédéric III, „ empereur pieux, auguste, souverain de „ la chrétienté, roi de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, archiduc d'Autriche „, &c. cependant ce prince, dit M. de Voltaire, n'étoit rien moins que tout cela; il n'eut jamais de la Hongrie que la couronne semée de quelques pierreries, qu'il garda toujours dans son cabinet sans les renvoyer, ni à son pupille Ladislas qui en étoit roi, ni à ceux que les Hongrois élurent ensuite, & qui combattirent contre les Turcs. Il possédoit à peine la moitié de la province d'Autriche, ses cousins avoient le reste; & quant au titre de souverain de la chrétienté, il est aisé de juger s'il le méritoit.

Les moines n'ont pas été moins ridicules dans leurs *inscriptions* gravées à l'honneur de leurs fondateurs, ou de leurs églises. Jean-Baptiste Thiers, né à Chartres en 1641, mort en 1703, & connu par quatre

tité de brochures, en fit une sanglante contre cette *inscription* du couvent des cordeliers de Rheims: "à Dieu, à S. François, » tous les deux crucifiés ».

Outre que les *inscriptions* grecques & romaines sont exemptes de pareilles extravagances, elles ne tendent qu'à nous instruire de faits dont les moindres particularités piquent notre curiosité. De-là vient que depuis la renaissance des lettres, les savans n'ont cessé de les rassembler de toutes parts. Le recueil qu'ils en ont donné contient déjà quelques centaines de volumes de prix, & fait une des principales branches de la profonde érudition.

En effet de tout temps les *inscriptions* ont été précieuses aux peuples éclairés. Lors du renouvellement des sciences dans la Grece, Acafilais, natif d'Argos, publia avant la guerre des Perfes, un grand ouvrage, pour expliquer les *inscriptions* qu'on avoit trouvées sur de vieilles tables d'airain en creusant la terre. Nos antiquaires imitent cet illustre Grec, & tâchent de deviner le sens des *inscriptions* qu'ils découvrent, & dont la vérité n'est pas suspecte. Je m'exprime ainsi, parce que toutes les *inscriptions* qu'on lit dans plusieurs ouvrages, ne sont, ni du même titre, ni de la même valeur.

Cependant, puisque bien des gens les regardent encore comme des monumens historiques, dont l'autorité doit aller de pair avec celle des médailles qu'on possède, il est important de discuter jusqu'où ce sentiment peut être vrai.

Un de nos antiquaires, M. le baron de la Bastie, qui est entré dans cet examen, a prouvé judicieusement, qu'on doit mettre une très-grande différence entre les *inscriptions* qui existent & celles qu'on ne sauroit retrouver; entre les *inscriptions* que les auteurs éclairés ont copiées fidèlement eux-mêmes sur l'original en marbre & en bronze, & celles qui ont été extraites de plusieurs collections manuscrites, qui n'indiquent ni le lieu ni le temps où on les a trouvées; & enfin, qui ne sont venues à nous que de copie en copie, sans qu'il y en ait qu'on puisse dire avoir été prises sur l'original.

On fait que vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, & au commencement du xvj<sup>e</sup>, il y eut des

savans qui, pour s'amuser aux dépens des curieux d'antiquités, se divertirent à composer des *inscriptions* en style lapidaire, & en firent courir des copies, comme s'ils les avoient tirées des monumens antiques, qu'on découvroit alors encore plus fréquemment qu'aujourd'hui.

Un peu de critique auroit bientôt dévoilé la tromperie; car nous voyons par un des dialogues d'Antonio Augustino, & par une épigramme de Sannazar, que tous les savans n'en furent pas la dupe; mais ils ne furent pas non plus tous en garde contre cette espece de fraude, & un grand nombre de ces fausses *inscriptions* ont eu malheureusement place dans les différens recueils qu'on a publiés depuis.

Mazocchi & Smetius ont cité plusieurs de ces *inscriptions* fictives sans se douter de leur fausseté. Fulvio Ursini, quoique fort habile d'ailleurs, en a souvent fourni à Gruter, qui étoient entièrement fausses, & qu'il lui donnoit pour avoir été trouvées à Rome même. Antonio Augustino, que je citois tout à l'heure, savant & habile critique, en est convenu de bonne foi, & a eu l'honnêteté d'en avertir le public. Cependant le P. André Schott, jésuite d'Anvers, avoit ramassé sans choix & sans discernement toutes celles qu'on lui avoit communiquées d'Espagne, & il est presque le seul garant que Gruter ait cité pour les *inscriptions* de ce pays-là, qui sont dans son ouvrage.

Outre les *inscriptions* absolument fausses & faites à plaisir, il s'en trouve un grand nombre dans les recueils qui ont été défigurées par l'ignorance, ou par la précipitation de ceux qui les ont copiées: de secondes copies, comme il arrive tous les jours, ont multiplié les fautes des premières, & des troisiemes copies en ont comblé la mesure.

Ces réflexions ne doivent cependant pas nous porter à rejeter légèrement & sans de bonnes raisons l'autorité des *inscriptions* en général, mais seulement à ne la recevoir, cette autorité, qu'après mûr examen, lorsqu'il est question de constater un fait d'histoire sur lequel les sentimens sont partagés. Les regles d'une critique exacte & judicieuse doivent toujours nous ser-

vir de flambeau dans les discussions littéraires.

Pour ce qui regarde l'art de lire les *inscriptions*, il ne peut s'apprendre que par l'étude & par l'usage, car elles ont leurs caractères particuliers. Par exemple, nous trouvons souvent dans les *inscriptions* romaines, les caractères CIO & ∞ employés pour exprimer mille; c'est un I entre deux CC droits ou renversés, & c'est quelquefois un X entre deux CC, dont l'un est droit & l'autre renversé de cette manière CXO. La première figure, quand elle est fermée par le haut, ressemble exactement à une ancienne M, qui étoit faite ainsi CIO; & la dernière figure, quand elle est entièrement fermée, présente un 8 incliné ∞; mais si ces sortes de caractères se lisent aisément, il s'en rencontre d'autres très-difficiles à déchiffrer, indépendamment des abréviations, qui sont susceptibles de divers sens, & par conséquent de tous les écarts où les conjectures peuvent jeter nos foibles lumières. (D. J.)

INSCRIPTION, (*Art numismat.*) Les antiquaires nomment *inscriptions* les lettres ou les paroles qui tiennent lieu de revers, & qui chargent le champ de la médaille au lieu de figures. Ils appellent *légende* les paroles qui sont autour de la médaille, & qui servent à expliquer les figures gravées dans le champ.

On trouve quantité de médailles grecques, latines & impériales, qui n'ont pour revers que ces lettres, S. C. *Senatus Consulto*, ou Δ. Ε. Δημαρχικῆς Ἐξουσίας, renfermées dans une couronne. Il y en a d'autres dont les *inscriptions* sont des espèces d'époques, comme dans M. Aurele. *Primi Decennales Cos. III.* Dans Aug. Imp. *Cæs. Aug. ludi sæculares*. Dans le bas Empire, *Votis V XXX*, &c.

Quelquefois de grands événements y sont marqués, comme *Victoria Germanica Imp. VI, Cos. III.* Dans Marc Aurele, *Signis Parthicus receptis. S. P. Q. R.* dans Auguste; *Victoria Parthica Maxima* dans Septième Sévère.

D'autres expriment des titres d'honneur accordés au prince, comme S. P. Q. R. *Optimo Principi* dans Trajan & dans Antonin Pie. *Adfertori publicæ libertatis* dans

Vespasien. D'autres *inscriptions* sont des marques de la reconnaissance du Sénat & du peuple, comme dans Vespasien, *Libertate P. R. restitutâ ex S. C.* Dans Galba, *S. P. Q. R. Ob cives servatos*. Dans Auguste, *Salus generis humani*, &c.

Quelques-unes de ces *inscriptions* ne regardent que des bienfaits particuliers accordés en certains temps ou à certains lieux, avec des vœux adressés aux Dieux pour le rétablissement ou pour la conservation de la santé des princes. Telles sont sous Auguste les médailles suivantes, gravées par l'adulation: *Jovi optimo Maximo, S. P. Q. R. Vota suscepta pro salute Imperat. Cæsaris Aug. quod Per eum Resp. in ampliore atque tranquilliore statu est. Jovi vota suscepta, pro salute Cæs. Aug. S. P. Q. R. Imperatori Cæsari, quod viæ munitæ sint, ex eâ pecuniâ, quam is ad ærarium detulit.*

Parmi ces médailles postérieures du temps où les empereurs de Constantinople quitterent la langue latine pour reprendre la grecque dans leurs *inscriptions*, il s'en trouve qui pourroient embarrasser un nouveau curieux; telle est le IC XC NIKAIH OYC XPICTOC NIKAI, *Jesus Christus vincit*; & le Κυριε Βοηθει Αλεξιω. *Domine, Adesto Alexic. ΔΕΣΠΟΤΗ ΠΟΡΦΥΡΟΤΕΝΝΗΤΩΙ.* On trouve dans les médailles d'Héraclius, *Deus adjuva Romanis*; & c'est ce qu'ils ont voulu exprimer en grec par le Βοηθει, & que l'on auroit peine à deviner lorsque ce mot est écrit par les seules lettres initiales; car le moyen de savoir que c. PEON PAMULO sur la médaille de Constantin Copronyme, signifie *Constantinus Leoni perpetuo Augusto, Multos annos*, si M. du Cange ne l'avoit heureusement deviné. Les plus savans ont été arrêtés par le Κυ Βο Η Δουλω σου. Κυριε Βο Η Θει Δουλω σοι, *Domino Adesto servo tuo*, faute de connoître les *inscriptions* dont nous parlons.

Ces sortes d'*inscriptions* peuvent s'appeler des *acclamations* ou des *bénédictions*, qui consistent à souhaiter à l'empereur la vie, la santé, la victoire. Telle est celle qu'on voit dans Constantin, *Plura natalitia feliciter*. Celle de Constans, *Felicia Decennalia*. Celle de Théophile, Θεοφιλε ΑΥΤΟΥ ΤΕΚΝΙΚΑC. Celle de Baduela, BADUELA FLEUREAS ZEMPER. Cela nous fait sou-

venir d'une belle médaille d'Antonin Pie, qui peut avoir place parmi ces acclamations, *Senatus populus que Romanus, Annus Novum Faustum, Felicem, Optimo Principi Pio.* C'est ainsi que l'on doit expliquer ces lettres initiales, *S. P. Q. R. A. N. F. E. Optimo Principi Pio.*

Je ne dois point oublier ici celle de Constantin, qui a donné sujet à tant de fausses conjectures; elle porte du côté de la tête *Imp. C. Constantinus P. F. August.* du côté du revers, *Constantino. P. August.* BAPNAT. Car, pour n'avoir pas reconnu que l'A étoit une R à demi effacée, on a voulu que ce fût la mémoire du baptême de Constantin, au lieu qu'il faut lire *Bono Rei Publicæ Nato.* Le P. Hardouin a senti plus heureusement que d'autres cette vérité.

Je crois qu'on s'aperçoit assez du goût différent des anciens & des modernes pour les *inscriptions*. Les anciens n'ont point imaginé que les médailles fussent propres à porter des *inscriptions*, à moins que ces *inscriptions* ne fussent extrêmement courtes & expressives. Ils ont réservé les plus longues pour les édifices publics, pour les colonnes, pour les arcs de triomphe, pour les tombeaux; mais les modernes en général, chargent les revers de toutes leurs médailles de longues *inscriptions*, qui n'ont plus rien, ni de la majesté, ni de la brièveté romaine. Je n'en veux pour preuve que celles de l'académie des Belles-Lettres faites en l'honneur & à la gloire de Louis XIV.

Quelquefois même dans les *inscriptions* des médailles antiques, on ne trouve que le simple nom des magistrats, comme dans Jules, *L. Æmilius, Q. F. Buca IIII. Vie A. A. A. F. F.* dans Agrippa, *M. Agrippa Cos. designatus. (D. J.)*

INSCRIPTION, (*Peinture.*) Les peintres de Grece ne se faisoient point de peine de donner par une courte *inscription* la connoissance du sujet de leurs tableaux. Dans celui de Polygnote, qui représentoit la prise de Troie, & qui contenoit plus de cent figures, chaque figure principale étoit marquée par l'*inscription* du nom du personnage. On ne doit pas croire que ces *inscriptions* défigurassent leurs ouvrages &

en diminuassent le mérite, puisqu'ils faisoient l'admiration d'un peuple dont le goût pour la peinture & les beaux-arts valoit au moins le nôtre. En même temps que ces *inscriptions* fournissoient l'intelligence du tableau, elles mettoient les connoisseurs à portée de juger si le peintre avoit bien exécuté son sujet; au lieu que parmi nous, un beau tableau est souvent une énigme que nous cherchons à deviner, & qui fait une diversion au plaisir qu'il devoit nous procurer.

Ce n'est que par une vanité mal entendue qu'un usage si commode a cessé, & bien des gens d'esprit désireroient qu'on le fit renaître; mais personne n'en a mieux exposé l'utilité que M. l'abbé du Bos: laissons-le parler lui-même, pour ne rien ôter aux graces de son style.

“ Je me suis étonné plusieurs fois, dit-il, que les peintres, qui ont un si grand intérêt à nous faire reconnoître les personnages dont ils veulent se servir pour nous toucher, & qui doivent rencontrer tant de difficultés à les faire reconnoître à l'aide seule du pinceau, n'accompagnaient pas toujours leurs tableaux d'histoire d'une courte *inscription*. Les trois quarts des spectateurs, qui sont d'ailleurs très-capables de rendre justice à l'ouvrage, ne sont point assez lettrés pour deviner le sujet du tableau. Il est quelquefois pour eux une belle personne qui plaît, mais qui parle une langue qu'ils n'entendent point; on s'ennuie bientôt de la regarder, parce que la durée des plaisirs, où l'esprit ne prend point de part, est ordinairement bien courte.

„ Le sens des peintres gothiques, tout grossier qu'il étoit, leur a fait voir la nécessité des *inscriptions* pour l'intelligence du sujet des tableaux. Il est vrai qu'ils ont fait un usage aussi barbare de cette connoissance que de leurs principes. Ils faisoient sortir de la bouche de leurs figures, par une précaution bizarre, des rouleaux, sur lesquels ils écrivoient ce qu'ils prétendoient faire dire à ces figures indolentes: c'étoit-là véritablement faire parler ces figures. Les rouleaux dont il s'agit se sont anéantis avec le goût gothique; mais quelquefois les plus grands maîtres ont jugé deux ou trois mots nécessaires à l'intelli-

gence du sujet de leurs ouvrages ; & même ils n'ont pas fait scrupule de les écrire dans un endroit du plan de leurs tableaux , où ils ne gâtoient rien. Raphaël & le Carrache en ont usé de cette manière. Coypel a placé de même des bouts de vers de Virgile dans la galerie du palais-royal , pour aider à l'intelligence de ses sujets , qu'il avoit tirés de l'Enéide. Les peintres dont on grave les ouvrages , ont tous senti l'utilité de ces *inscriptions* , & on en met toujours au bas des estampes qui se font d'après leurs tableaux ».

Il seroit donc pareillement à souhaiter que dans ces mêmes tableaux , & sur-tout dans tous ceux dont le sujet n'est pas parfaitement connu , on rétablît l'usage des *inscriptions* dont les Grecs nous ont donné l'exemple : peut-être qu'un peintre médiocre le tenteroit vainement ; mais un grand peintre donneroit le ton , auroit des sectateurs , & la mode en reviendroit sans doute. L'exemple a plus de puissance sur les hommes que tous les préceptes réunis ensemble. ( D. J. )

INSCRIPTIONS ET BELLES - LETTRES , ( *Académie royale des* ) Le feu roi Louis XIV , à qui la France est redevable de tant d'établissémens utiles aux lettres , étant persuadé que c'en seroit un fort avantageux à la nation , qu'une académie qui travailleroit aux *inscriptions* , aux devises & aux médailles , & qui répandroit sur ses monumens le bon goût & la noble simplicité qui en font le véritable prix , ne tarda pas à y donner les mains après qu'il en eut eu la pensée. Il forma d'abord cette compagnie d'un petit nombre d'hommes , choisis dans l'académie françoise , qui commencerent à s'assembler en 1663 dans la bibliothèque de M. Colbert , par qui ils recevoient les ordres de sa majesté. En hiver ils s'assembloient le plus ordinairement le mercredi , & en été M. Colbert les menoit souvent à Sceaux , pour donner plus d'agrémens à leurs conférences , & en jouir lui-même avec plus de tranquillité. Un des premiers travaux de cette académie naissante fut le sujet des dessins des tapisseries du roi , tels qu'on les voit dans le recueil d'estampes & descriptions qui en a été publié. M. Perrault fut ensuite

chargé en particulier de la description du Carrousel , qui fut imprimée avec les figures , après qu'elle eut été examinée & approuvée par la compagnie. On commença aussi à faire des devises pour les jetons du trésor royal , des parties casuelles , des bâtimens & de la marine ; & tous les ans on en donnoit de nouvelles. Enfin , on entreprit de faire par médailles une histoire suivie des principaux événemens du regne du roi ; & cet ouvrage n'eût pas tant tardé à paroître , si M. Colbert n'eût pas interrompu si souvent le travail de la compagnie , en la chargeant continuellement d'inventer ou d'examiner les différens dessins de peinture & de sculpture dont on vouloit embellir Versailles ; de faire graver le plan & les principales vues des maisons royales , & d'y joindre des *inscriptions*. M. Quinault occupa aussi une partie du temps de l'académie , quand il eut été chargé par le roi de travailler aux tragédies en musique , de même que M. Felibien le pere , quand il eut fait son dictionnaire des arts & ses entretiens sur la peinture ; car la compagnie fut rendue juge de ces différens ouvrages & de plusieurs autres , & aucun ne parut qu'après avoir subi son examen & reçu son approbation. Les premiers académiciens n'étoient qu'au nombre de quatre , tous de l'académie françoise ; savoir , M<sup>rs</sup> Chapelain , de Bourzéis , Charpentier & Cassagnes. M. Perrault , contrôleur des bâtimens , fut admis dans les assemblées sans être d'abord du corps , mais dans la suite il prit la place de M. l'abbé Cassagnes ; & M<sup>rs</sup> de Bourzéis & Chapelain étant morts , le premier en 1672 , & le second en 1674 , furent remplacés par l'abbé Tallemant le jeune , & M. Quinault , tous deux de l'académie françoise. Au commencement de 1682 M. Perrault ayant quitté la commission des bâtimens , & se voyant moins écouté de M. Colbert , quittant les assemblées où il avoit tenu la plume depuis qu'il y avoit été introduit , il fut remplacé par l'abbé Gallois. On sentit que son absence étoit une perte pour la compagnie , qui languit dès-lors pendant dix-huit mois , & jusqu'à la mort de M. Colbert. M. de Louvois , qui succéda à ce ministre dans la charge

ge de surintendant des bâtimens, ne donna pas de moindres marques de son affection pour l'académie; & après en avoir assemblé plusieurs fois les membres chez lui à Paris & à Meudon, il fixa enfin leurs assemblées au Louvre, dans le lieu où se tiennent celles de l'académie françoise, & voulut qu'elles se tinsent le lundi & le samedi depuis cinq heures du soir jusqu'à sept. M. de la Chapelle, devenu contrôleur des bâtimens, eut ordre de s'y trouver pour écrire les délibérations, & devint ainsi le cinquieme academicien, & peu après on ajouta M<sup>rs</sup>. Racine & Despréaux pour sixieme & septieme, enfin pour huitieme, M. Rainfant, directeur du cabinet des antiques de sa majesté.

Sous ce nouveau ministre, l'académie reprit son histoire du roi par les médailles, & commença à faire des devises pour les jetons de l'extraordinaire des guerres; & ayant perdu M. Quinault au mois d'octobre 1688, & M. Rainfant au mois de juin 1689, ces deux places demurerent vacantes jusqu'en 1691, qu'on nomma pour les remplir M<sup>rs</sup>. de Toureil & Renaudot. M. Felibien le pere occupoit depuis quelque temps celle de M. l'abbé Gallois, qui s'en vit exclus par l'inadvertence de M<sup>rs</sup>. Charpentier & Quinault, qui, interrogés par M. de Louvois sur les noms de leurs confreres, lui nommerent pour quatrieme M. Felibien, qui étoit présent, plutôt que M. Gallois, dont ils ne se souvinrent point. M. de Villacerf ayant été fait surintendant des bâtimens après M. le marquis de Louvois, n'eut pas soin des academies, & sa majesté en chargea M. de Ponchartrain, alors contrôleur général & secrétaire d'état, & depuis chancelier de France. Ce fut sous lui que l'académie, que l'on n'avoit presque connue jusques-là que sous le titre de *petite académie*, le devint davantage sous celui d'*académie royale des inscriptions & médailles*; & afin que M. le comte de Ponchartrain son fils pût se trouver souvent à ces assemblées, il les fixa au mardi & au samedi. L'inspection de cette compagnie fut donnée à M. l'abbé Bignon, son neveu, dont le génie & les talens étoient déjà universellement reconnus. On revit avec soin toutes

les médailles dont on avoit arrêté les dessins du temps de M. de Louvois. On en réforma plusieurs; on en ajouta un grand nombre; on les réduisit toutes à une même grandeur. M. Coypel, depuis premier peintre du roi, fut chargé d'exécuter les différens dessins de médailles que l'académie avoit imaginés; & l'histoire du roi par les médailles commença enfin à être présentée à sa majesté quelque temps après que M. de Ponchartrain eut été élevé à la dignité de chancelier, dont il fut revêtu au mois de septembre 1699. M. l'abbé Bignon, craignant que cet ouvrage étant fini, l'académie, dont la situation n'étoit point encore fixe, ne se relâchât, ou ne vînt même à se dissiper, pensa à en assurer l'état, le fit proposer à sa majesté; & le roi ayant goûté cette proposition, il fut fait, par ordre du roi, un règlement, qui fut envoyé peu après à la compagnie. Ce règlement porte entr'autres, " que l'académie sera " sous la protection du roi, comme celle " des sciences; qu'elle sera composée de " quarante academiciens, dix honoraires, " dont l'un sera président, & deux pour- " ront être étrangers, & dix élèves; que " l'un des pensionnaires sera secrétaire, " & un trésorier; que les assemblées se " tiendront au Louvre les mardi & ven- " dredi de chaque semaine, depuis trois " heures après midi jusqu'à cinq, &c. " Ce règlement, que l'on peut lire en entier dans le premier volume des mémoires de l'académie des belles-lettres, fut fait à Versailles le 16 juillet 1701, changea la face de l'académie, & ajouta aux occupations de ses membres l'étude de tout ce qui concernoit la littérature ancienne & moderne.

Ce règlement commença à être exécuté le 19 du même mois, que l'académie tint sa premiere assemblée particuliere dans la forme prescrite. Cet établissement fut confirmé en 1713 par des lettres-patentes données à Marly au mois de février, & qui furent enrégistrées au parlement & à la chambre des comptes. L'académie prit pour sceau les armes de France avec une médaille d'or au milieu, où est gravée la tête de sa majesté. Le jeton de la même compagnie représente une muse, tenant à



La main une couronne de laurier, & ayant derrière elle des cippes & des obélisques, & pour ame, ce mot d'Horace : *Vetat mori*. En 1716 feu M. le duc d'Orléans, alors régent du royaume, que l'on fait avoir toujours eu du goût & des talens pour les arts & pour les sciences, fit observer que le titre d'académie des inscriptions & médailles n'exprimoit qu'une partie de l'objet de cette compagnie, & il fut rendu un arrêt du conseil d'état du roi le 4 janvier 1716, par lequel ce titre fut changé en celui d'*académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres*; & par usage on nomme plus communément cette compagnie, *académie des Belles-Lettres*, titre plus simple, & qui exprime tout ce que le premier renferme. Par le même arrêt le roi supprima la classe des élèves, dont le nom seul rebutoit les personnes d'un certain mérite, & sa majesté ordonna que la classe des associés seroit augmentée de dix sujets, qui lui seroient présentés par l'académie dans la forme ordinaire. Enfin le 23 mars suivant il y eut un autre arrêt rendu au conseil d'état, qui ordonna que le titre de vétérant ne pourroit être désormais accordé qu'à ceux des académiciens actuellement en place, qui, après avoir travaillé utilement dans l'académie pendant dix années au moins, se trouveroient hors d'état & dans une espece d'impossibilité d'y continuer leurs travaux. On a déjà vingt-sept gros volumes in-4° de l'histoire & des mémoires de cette académie, & la suite s'imprime à l'imprimerie royale, d'où ce qui a paru est sorti depuis 1733. M. le président Durey de Noinville a fondé un prix annuel, qui doit être distribué à celui qui, au jugement de l'académie, aura mieux réussi dans le sujet qu'elle proposera. La première distribution de ce prix s'est faite dans la séance publique d'après pâques de l'année 1734. *Moréry.*

INSCRIPTION, (*Jurisprud.*) est lorsqu'on écrit son nom ou quelque autre chose sur un registre destiné à cet usage.

Dans les universités, les étudiants s'inscrivent en certains temps sur les registres de la faculté où ils étudient, & le certificat qu'on leur donne de ces inscriptions pour pouvoir prendre des degrés, est confondu

Tome XVIII.

dans l'usage avec les inscriptions même, & s'appelle aussi inscriptions.

Les dénonciateurs sont obligés d'inscrire leurs noms sur le registre du procureur du roi. Voyez DÉNONCIATEUR.

*Inscription de faux ou en faux*, est une voie judiciaire que l'on prend pour détruire par la voie du faux incident, une piece que l'on soutient être fausse. Cette procédure est nommée *inscription de faux*, parce que celui qui attaque une piece, soit par la voie du faux incident, est obligé de passer un acte au greffe, soit en personne ou par procureur fondé de procuration spéciale, contenant qu'il s'inscrit en faux contre la piece. Avant de former cette *inscription de faux*, il faut consigner une amende qui est de 100 livres dans les cours & aux requêtes de l'hôtel & du palais; de 60 liv. dans les sieges ressortissans nuement aux cours, & de 20 livres dans les autres sieges.

La procédure que l'on doit tenir pour former une *inscription de faux*, est expliquée dans l'ordonnance du mois de juillet 1737, concernant le faux principal & le faux incident.

Quand on prend la voie du faux principal, il n'y a point d'amende à consigner, ni d'*inscription de faux* à former au greffe. Voyez FAUX. (A)

INSECTE, (*Hist. nat.*) petit animal qui n'a point de sang. On a distingué les animaux de cette nature en grands & en petits; les grands sont les animaux mous, les crustacés & les testacés; les petits sont les insectes. Il y a plus d'especes d'insectes, que d'especes de poissons, d'oiseaux, ou de quadrupedes. Il y a aussi plus de différences de conformation parmi les insectes que dans tout autre genre d'animaux. Sans cesser de considérer les insectes en général, tâchons de prendre une idée des différentes parties de leurs corps.

La peau des chenilles, des vers, &c. est fort tendre & très-foible; certaines araignées ont plusieurs peaux l'une sur l'autre, comme les pellicules d'un oignon. La peau de tous les insectes est poreuse; dans quelques-uns elle tombe une fois chaque année, & dans d'autres jusqu'à trois fois; enfin il

L 1111

y a des *insectes* qui ont la peau fort dure & même garnie d'écaillés.

La tête des *insectes* est fort petite dans les uns, & très-grosse dans d'autres à proportion du corps; elle a différentes formes dans diverses especes. On en voit de rondes, de plates, d'ovales, de larges, de pointues & de quarrés, d'unies, de raboteuses & de velues.

La situation de cette partie varie aussi; elle est droite ou inclinée, fort apparente, ou presque entièrement cachée.

Les *insectes* qui ont des ailes & des piés, ont aussi des antennes au front au dessus des yeux; dans quelques-uns elles tiennent à la trompe. Ces antennes ont des articulations dont le nombre varie dans les diverses especes d'*insectes*; on en a compté jusqu'à cent dans quelques sauterelles. Les phalanges qui sont entre ces articulations, ont différentes grosseurs & différentes longueurs dans différentes antennes; il y en a de rondes qui se touchent les unes les autres comme des grains de chapelet: quelquefois elles sont plus éloignées. On en voit qui sont couvertes de poils, ou qui ont la forme d'un cœur, & qui sont placées les unes au bout des autres. Les antennes de quelques *insectes* sont terminées par un renflement qui leur donne en quelque façon la forme d'une massue, ou d'une baguette de tambour; d'autres antennes sont fourchues ou divisées en plusieurs branches. Le corps des antennes est tout uni ou garni de barbe comme une plume, d'un seul côté ou des deux côtés; à l'aide du microscope on apperçoit sur celles de quelques antennes d'autres barbes secondaires, qui en font une plume entière. Les antennes se meuvent sur des petits tubercules qui leur servent de bases, & se fléchissent en différens sens, par le moyen des articulations de leurs phalanges; pour l'ordinaire elles sont droites ou recourbées, dirigées en avant ou de côté.

Il y a beaucoup de variété dans la forme & la couleur des yeux des *insectes* qui sont pourvus de cet organe; ils sont hémisphériques ou sphériques; ils sont blancs, noirs, verts comme l'émeraude, de couleur d'or ou de vermillon, bruns, rougeâtres, lorsqu'ils sont exposés au soleil; il y en a qui

ont presque autant de brillant qu'une pierre précieuse. Les yeux sont ordinairement placés sur le front au devant des antennes, & quelquefois derrière; ceux des grillons des champs avancent un peu hors de la tête; ceux des petites demoiselles aquatiques sont si faillans qu'ils ne semblent tenir à la tête que par une articulation. Le nombre des yeux varie dans différens *insectes*; la plupart en ont deux; les mouches en ont cinq; les araignées huit pour l'ordinaire. Il y a quelques *insectes* dont les yeux sont composés d'un très-grand nombre d'hexagones disposés comme les alvéoles des abeilles. Chaque hexagone est un œil qui a un point de vue particulier, puisqu'ils sont tous placés sur un demi-globe. La situation & le grand nombre de ses yeux supplée au mouvement qui leur manque; quoiqu'ils soient fixes, l'animal voit autant d'objets que s'il n'avoit de chaque côté qu'un œil qu'il pût mouvoir. Les yeux des *insectes* sont nus, mais leur cornée est dure.

La bouche des *insectes* a différentes formes; elle est large ou pointue, ou longue comme un groin de cochon; les uns ont les levres placées en haut & en bas, les autres sur les côtés. Il y a aussi sur les côtés de la bouche de plusieurs *insectes* deux ou quatre barbillons qui ont plusieurs articulations; deux, trois, quatre, cinq & plus: l'extrémité de ces barbillons est le plus souvent renflée en forme de massue. Cette extrémité est cannelée dans les scarabés noirs qui viennent des vers du lard. On a soupçonné que ces barbillons pourroient être les organes de l'odorat; au moins les *insectes* s'en servent pour porter les alimens à la bouche. Il y a dans la bouche des serres qui tiennent lieu de dents; quoique très-déliées, elles sont dures & fortes, & si tranchantes qu'elles percent le bois & broient les alimens les plus durs comme des dents. Ces serres sont unies dans quelques *insectes*, & ressemblent aux ergots des coqs; il s'en trouve qui ont sur la face intérieure de chaque piece, des dents pointues & courbes; c'est avec ces serres que les *insectes* saisissent leur proie: elles leur servent aussi d'armes offensives & défensives.

La trompe des *insectes* leur sert de lan-

gre ; elle est placée entre les ferres de quelques-uns comme les grillons des champs. Il y en a qui l'étendent & la raccourcissent à leur gré ; les papillons la roulent entre deux lames barbuës qui la mettent à couvert, d'autres la couchent sous leur ventre dans une petite cannelure qui s'y trouve. La trompe de quelques *insectes* est très-petite & très-peu apparente, d'autres l'ont plus longue que tout le corps. Dans certaines especes d'*insectes* elle est renfermée dans une sorte de fourreau, dont le bout est pointu, & peut percer différentes substances ; ensuite il s'ouvre, & la trompe en sort pour sucer ce qui se trouve dans les trous faits par le fourreau.

Le corcelet est une partie de l'*insecte* placée entre la tête & le corps ; il est plus ou moins dur, il est plat ou renflé, terminé en pointe par derrière ou arrondi, couvert de poils, de tubercules, ou d'éminences qui ont diverses formes.

Il y a sur le corps des *insectes* des incisions, ou des articulations qui se divisent en plusieurs anneaux, & c'est de ces incisions qu'est venu le mot d'*insecte*. Les anneaux qu'elles forment, sont larges ou étroits ; il y en a de quarrés ; ils sont placés les uns au bout des autres, ou en partie les uns sur les autres. Certains *insectes* n'en ont que cinq ; la plupart en ont un plus grand nombre, le mille-piés long & plat en a cinquante-quatre. Les *insectes* se meuvent en écartant ou en rapprochant ces anneaux ; ils se couvrent & se découvrent plus ou moins, selon le degré de température qu'ils veulent se procurer. Il y a presque autant de différences dans la figure du corps des *insectes*, qu'il y a d'especes de ces animaux. Ceux qui n'ont point de piés, ont sur le corps des piquans ou de petites pointes, par le moyen desquelles ils se maintiennent en place ; le ver qui se trouve dans l'estomac du cheval, sera bientôt entraîné par les matieres qui passent de ce viscere dans les intestins, s'il n'avoit de ces pointes pour s'accrocher aux parois de l'estomac. Les *insectes* ont aussi sur le corps des éminences unies ou crénelées, ou des tubercules, dont les couleurs sont quelquefois très-belles.

La partie postérieure du corps des *insectes*,

est revêtue de poils, ou couverte d'une sorte d'écusson, ou terminée par une membrane roide, qui leur sert de gouvernail lorsqu'ils volent, ou par des mamelons d'où sort la soie qu'ils filent ; d'autres *insectes* ont sur cette partie postérieure, des soies ou des queues minces, au nombre d'une, deux, trois ou quatre, ou des cornes droites ou courbées, qui se raccourcissent lorsqu'on les touche, ou qui ont des pointes ou des barbillons qui sont quelquefois articulés, quelques *insectes* ont sur cette même partie une queue fourchue, ou une ferre en forme de pincée, avec laquelle ils saisissent leur proie.

Les parties de la génération sont placées à la partie postérieure du corps ou sous le ventre. Il y a des femelles qui ont un long tuyau terminé en forme de masse pointue, avec laquelle elles font des trous pour y déposer leurs œufs. Ce tuyau tient à l'ovaire, l'œuf en y entrant le fait gonfler ; il se resserre à l'instant pour pousser l'œuf en avant ; ainsi en se dilatant & se resserant successivement, le tuyau conduit l'œuf jusque dans le trou qui a été creusé pour le recevoir. Certains *insectes* aquatiques ont un tuyau à la partie postérieure du corps, par laquelle ils respirent en s'élevant à la surface de l'eau.

Quelques *insectes* ont encore dans la partie postérieure du corps un aiguillon, qu'ils en font sortir pour différens usages ; dans d'autres il est toujours au dehors du corps. Lorsque cet aiguillon est court, il se trouve placé sous le ventre dans une rainure, lorsqu'il est plus long il déborde en arriere, & il est renfermé dans un étui, composé de deux pieces longitudinales, terminées en pointes très-déliées ; elles s'ouvrent pour donner passage à l'aiguillon, dont la pointe ressemble à celle d'un hamçon, & le retient dans la chair lorsqu'il a fait sa piquûre, en même temps il tire d'une vessie qui est placée près du ventre à la racine de l'aiguillon, une liqueur qui coule le long du tuyau de l'aiguillon, qui s'insinue dans la plaie, & qui y cause de la douleur. Quoique cet aiguillon soit très-délié, il perce des substances dures ; on a éprouvé que celui d'une abeille peut percer un gant de peau de bouc.

Le nombre des jambes varie beaucoup dans les différentes especes d'*insectes* ; il y a aussi de grandes variétés dans la longueur des jambes & dans le nombre de leurs articulations ; ordinairement les dernières jambes sont les plus longues, quelquefois aussi elles sont les plus courtes. Il s'en trouve qui n'ont qu'une seule articulation ; d'autres en ont jusqu'à huit : pour l'ordinaire elles ne sont composées que de trois parties ; la première est une sorte de cuisse, la seconde peut être regardée comme la jambe proprement dite, & la troisième est le pié. Quelques *insectes* ont la jambe & la cuisse revêtues de poils forts & pointus. Le pié est ordinairement composé de quelques pièces qui sont rondes, ou qui ont la forme d'un cœur renversé ; il y en a deux & même jusqu'à cinq dans quelques *insectes*. La dernière de ces pièces a deux pointes crochues ; d'autres *insectes* ont entre ces pointes une plante, par le moyen de laquelle ils adhèrent aux corps, lorsqu'il ne peuvent pas s'y accrocher par les pointes du pié. Il y a des *insectes* mâles qui ont aux genoux une espèce de palette avec laquelle ils serrent la femelle dans l'accouplement. Certains *insectes* ont les jambes très-fortes & font de très-grands sauts ; on dit qu'une puce peut parcourir en sautant un espace deux cent fois plus long que son corps. Les *insectes* se servent de leurs jambes & de leurs piés, pour nager & pour effuyer leurs yeux, leurs antennes & leurs corps, pour creuser & déplacer la terre, pour saisir leur proie, &c.

Les *insectes* ailés ont deux ou quatre ailes, leur situation est très-différente, car elles sont horizontalement, obliques ou verticales. Dans plusieurs *insectes*, comme les scarabés, elles ont une sorte de couverture ou de fourreau, dans d'autres elles n'en ont point ; celles-ci sont lisses ou garnies d'une espèce de farine ou de poussière ; telles sont les ailes des papillons ; celles qui sont lisses ont des nervures très-apparentes, elles sont très-minces & même transparentes. La poussière des ailes des papillons vue au microscope, paroît sous la forme d'écaillés qui ont diverses figures. Dans les différentes especes de ces *insectes*, il y en a dont les ailes sont composées de longues

plumes, qui ont des barbes comme celles des oiseaux. Toutes ces ailes varient beaucoup pour la figure & pour les couleurs, qui sont très-belles dans plusieurs especes de papillons ; on y voit aussi des caractères qui ressemblent à des lettres. Les fourreaux qui se trouvent sur les ailes de plusieurs *insectes*, ont une consistance très-ferme, & sont plus ou moins durs, plus ou moins épais, & plus ou moins transparents, ou entièrement opaques ; ils sont aussi plus ou moins longs. Dans quelques *insectes*, ils ne couvrent qu'une petite partie du corps en-delà du cercelet, dans d'autres ils s'étendent jusqu'au milieu du corps, quelquefois plus loin & même jusqu'à l'extrémité. Il y a beaucoup de variété dans leurs figures & dans leurs couleurs ; il y en a qui sont garnis de poils, d'autres sont striés ou couverts de tubercules, &c. Les ailes qui se trouvent sous ces fourreaux, sont très-minces & transparentes ; elles ont dans plusieurs *insectes* beaucoup plus de longueur que les fourreaux : dans ce cas la partie qui déborderoit au-delà des fourreaux, se replie avant que l'*insecte* n'abaisse les fourreaux sur les ailes.

Il y a plusieurs *insectes* qui ont des poils ; ils sont si fins dans quelques-uns, qu'on ne les aperçoit qu'à travers une loupe. Les chenilles en ont sur la tête, les phalenes sur le corcelet, les bourdons sur la partie postérieure du corps ; on en voit sur les ailes & sur les jambes. Tous ces poils ont différentes couleurs, qui changent lorsque l'*insecte* vieillit, ou lorsqu'il est prêt à former sa coque. Il y a aussi sur différens *insectes* des touffes de poils disposés en forme de broches rondes ou carrées, & souvent terminées en pointe comme un pinceau. Certains *insectes* ont des poils si gros qu'on leur a donné le nom d'épine, ils ont quelquefois plusieurs branches. Ces poils & ces épines se brisent lorsqu'on tient l'*insecte*, & leurs débris entrent dans la peau & y causent de la démangeaison ; c'est ce qui a fait croire que les chenilles étoient venimeuses : celles qui sont rases ne font pas le même effet à ceux qui les manient.

Plusieurs *insectes* ont des cornes dures qui sont mobiles ou immobiles, qui diffèrent des antennes, en ce qu'elles n'ont point

d'articulations. Quelques-uns portent sur la tête une corne recourbée ou droite ; tel est le scarabé du tan appelé *rhinoceros*, à cause de sa corne. D'autres *insectes* ont sur le devant de la tête deux cornes qui s'étendent en haut ou en dehors ; ces cornes sont courtes, un peu recourbées & unies, ou branchues comme celles du cerf-volant : quelquefois elles sont plus longues l'une que l'autre. Il y a des *insectes* qui ont trois cornes perpendiculaires sur la tête ou sur les épaules.

Tous les *insectes* ont les sens du tact & du goût ; mais il y en a qui sont privés de la vue, d'autres n'ont point d'odorat ; aucun n'a des oreilles apparentes à l'extérieur ni même à l'intérieur ; cependant il paroît qu'ils ne sont pas tous privés du sens de l'ouïe.

Plusieurs *insectes* ont des qualités fort extraordinaires ; il y en a qui jettent de la lumière pendant la nuit ; tels sont les vers luisans & les portes-lanternes de la Chine & d'Amérique ; la lumière de ceux-ci est si vive, qu'ils peuvent servir de chandelle pour lire & pour faire différens ouvrages pendant la nuit.

Les *insectes* n'ont à proprement parler point de voix, mais il y en a plusieurs qui rendent des sons & qui font différens bruits, comme les cigales, les grillons, les abeilles, &c. Ces sons viennent du frottement de la nuque du cou contre le corcelet, du frottement des ailes l'une contre l'autre, ou contre le dos, ou d'une conformation particulière de quelque partie du corps ; c'est par ces sons que les grillons des champs appellent leurs femelles.

Il y a des *insectes* qui répandent une odeur très-désagréable ; telles sont les cantharides, les punaises, &c. au contraire il y a des scarabés qui sentent le musc, la violette, la rose.

Une grande quantité d'*insectes* offrent aux yeux les couleurs les plus vives & les plus belles, principalement les papillons & même les chenilles, les scarabés, les bucheux, &c.

La plupart des *insectes* n'ont pas toujours la même forme ; la plupart en changent au point de n'être pas reconnoissables ; ce changement est ce qu'on appelle *transformation* ou *métamorphose des insectes*. Swam-

merdam (*Biblia naturæ*) en distingue de quatre sortes.

Dans la première sorte de métamorphose, les *insectes* ne subissent d'autre transformation que celle qu'ils éprouvent en sortant de l'œuf : ils croissent ; la plupart changent de peau ; quelques-unes de leurs parties grandissent quelquefois un peu plus que d'autres, & prennent une couleur différente de celle qu'elles avoient auparavant ; telles sont les araignées & les diverses espèces de poux des hommes & des animaux, les vers de terre, les sangsues, les mille-piés, &c.

Dans les trois autres sortes de métamorphoses, lorsque les *insectes* ont mué, la plupart diverses fois, & qu'ils sont parvenus à leur point d'accroissement, ils prennent la forme de *sémi-nymphes*, de nymphes, ou de chrysalide ; après être restés quelque temps sous l'une de ces formes, ils la quittent & deviennent des *insectes* parfaits & propres à la génération.

La seconde sorte de métamorphose est une transformation incomplète, car les *insectes*, tels que les demoiselles aquatiques, les sauterelles, les grillons, les punaises volantes, &c. n'acquiescent par ce changement que des ailes qui leur manquoient auparavant ; lorsque ces ailes se forment, on donne à l'*insecte* le nom de *sémi-nymphes* ; dans cet état on voit sur le dos au-delà du corcelet, des étuis qui renferment les ailes naissantes ; auparavant elles ne paroissent que très-peu ou point du tout. Les *insectes* dans l'état de *sémi-nymphes*, mangent, marchent, courent, sautent ou nagent comme à l'ordinaire. La forme de la plupart de ces *insectes* ne diffère guère après l'état de *sémi-nymphes* de celle qu'ils avoient auparavant, que par les ailes qu'ils ont de plus ; cependant il s'en trouve qui sont très-différens de ce qu'ils étoient dans leur premier état.

Dans la troisième & quatrième sortes de métamorphose, les *insectes* perdent l'usage de tous leurs membres ; ils ne peuvent ni manger ni agir, & ne ressemblent en rien à ce qu'ils étoient auparavant ; tel de ces *insectes* qui auparavant n'avoit point de jambes, ou en avoit jusqu'à cinq ou six, sept, huit, neuf, dix & onze paires, n'en a

a alors jamais ni plus ni moins que trois paires, qui avec ses aîles & ses antennes sont ramenées sur son estomac, & s'y tiennent immobiles.

Dans la troisieme sorte de métamorphose, les *insectes*, tels que les abeilles, sont revêtus d'une fine membrane; on leur donne lorsqu'ils sont dans cet état, le nom de *nymphe*. Dans la quatrieme sorte de métamorphose, les *insectes*, tels que les papillons, les phalenes, sont renfermés dans une enveloppe dure & crustacée, qui réunit toutes les parties de l'animal en une seule masse; dans cet état on les nomme *chrysalides*.

» Les *insectes* qui se changent en chrysalides, subissent une transformation de plus que les autres *insectes*; avant de devenir nymphes ils prennent sous cette peau la forme d'une ellipsoïde, ou d'une boule allongée, dans laquelle on ne reconnoît aucune partie de l'animal; dans cet état la tête, le corcelet, les aîles & les jambes de la nymphe sont renfermées dans la cavité intérieure du ventre, & dont elles sortent successivement par le bout antérieur, à peu près de la même maniere qu'on feroit sortir l'extrémité d'un doigt de gant qui feroit rentré dans sa propre cavité. Les *insectes* de cette classe ne se distinguent pas des autres seulement en ce qu'ils se changent en nymphes sous leur peau, mais sur tout en ce que pour devenir nymphes, ils subissent une double transformation. Suivant cette idée on pourroit réduire les différences des quatre ordres de transformation à des termes plus aisés & plus simples, disant que les *insectes* du premier ordre, après être sortis de l'œuf, parviennent à leur état de perfection, sans s'y disposer par aucun changement de forme; que ceux de la seconde classe s'y disposent par un changement de forme incomplet; ceux de la troisieme par un changement de forme complet, & ceux de la quatrieme par un double changement de forme.

Indépendamment de ces métamorphoses, les *insectes* changent de peau; les uns tels que les araignées une seule fois, & les autres plusieurs fois, par exemple, les grillons des champs & les chenilles du chou en changent quatre fois; d'autres enfin se dépouillent jusqu'à six fois, & même plus.

Les uns fendent leur peau près de la tête pour la quitter, & les autres sous le ventre; la dépouille de plusieurs especes d'*insectes* garde la forme exacte de toutes les parties de leur corps.

Les chrysalides ont différentes formes; il y en a de coniques, d'autres sont angulaires; il s'en trouve de ressemblans à des dattes; on leur donne le nom de *fèves*. D'autres ressemblent en quelque façon à un enfant au maillot, à la tête d'un chien, d'un chat, d'une souris, d'un oiseau, &c. On se doute bien que ces ressemblances sont très-imparfaites. On reconnoît plus aisément dans la forme de la chrysalide celle des principales parties de l'*insecte* qui en doit sortir; tous ses membres sont raccourcis, appliqués, pliés ou étendus contre le corps; on les voit à travers la coque de quelques chrysalides ou au moins on distingue leur figure. Les chrysalides ont différentes couleurs quelquefois très-belles; il y en a de dorées, de brunes, de jaunes, de rouges, de vertes, de blanches, de violettes; on en voit qui ont différentes teintes de ces couleurs. Souvent les plus beaux *insectes* sortent des chrysalides les moins belles, & les *insectes* les plus laids viennent des plus belles chrysalides.

Quelques *insectes* sont immobiles dans l'état de chrysalides; d'autres font quelques petits mouvemens lorsqu'on les touche; mais aucun ne prend de nourriture durant cet état. Comme ils ne peuvent pas veiller à leur sûreté, ils se placent à l'abri d'une pierre ou d'une racine, & ils rendent le côté de leur coque qui est exposé plus ferme pour résister à la dent des vers; d'autres se suspendent à des fils, ou font autour d'eux une sorte de filet à larges mailles; d'autres enfin se revêtent de laine ou de coques de soie. Il y a des coques ovales; il y en a de sphéroïdes, de coniques, de cylindriques, d'angulaires; d'autres ont la forme d'un bateau, d'une navette ou d'une larme de verre, dont le corps seroit renflé & la pointe recourbée, &c.

Chaque especes d'*insecte* a son temps pour se transformer en nymphe ou en chrysalide; les uns au mois de mai, d'autres en juin, en juillet, en août, en septembre. Il y en a qui ne demeurent dans cet état que

douze jours, tandis que d'autres y en restent quinze, seize ou vingt; quelques-uns ne sortent pas même si-tôt de leur prison; ils y sont renfermés les uns trois semaines & les autres un mois; on en voit qui y restent deux mois, d'autres six, neuf ou dix; d'autres enfin une année & même plus; par conséquent on les voit paroître successivement dans différens temps de l'année, depuis le mois de février jusqu'au mois de décembre; il y en a même qui ont deux générations en un an.

S'il y a des *insectes* dont la génération soit spontanée, comme l'ont cru les anciens, au moins la plupart des *insectes* que nous connoissons le mieux sont les uns mâles & les autres femelles; ils s'accouplent & produisent des œufs d'où il sort un ver. Les éphémères ne s'accouplent pas, le mâle fraie seulement comme les poissons sur les œufs de la femelle; dans quelques especes, comme celles des limaces, des escargots, des vers de terre, chaque individu a les deux sexes qui se joignent réciproquement de part & d'autre dans l'accouplement; dans certaines especes, tels que celles des abeilles, des guêpes, des fourmis, il y a grand nombre d'individus qui ne sont ni mâles ni femelles; c'est pourquoi on les appelle *mulets*. On a observé dans ce siècle qu'un puceron produit d'autres pucerons lui seul sans accouplement; enfin différentes parties d'un polype coupées & séparées les unes des autres, deviennent chacune des polypes entiers, comme le rameau d'un arbre devient par bouture un arbre complet.

Dans les especes d'*insectes* qui s'accouplent, les femelles sont ordinairement plus grosses que les mâles; cette différence est évidente parmi les pucès, les grillons, &c. dans plusieurs especes les antennes des mâles ont des nœuds, des barbes ou des bouquets de poils qui ne sont pas sur les antennes des femelles; les mâles de quelques especes d'*insectes* ont des ailes, & les femelles en manquent, ou n'en ont que d'imparfaites; elles sont pourvues dans d'autres especes d'un tuyau qui sert à conduire leurs œufs entre l'écorce des arbres, dans la terre, dans le parenchyme des feuilles, & dans d'autres endroits où ils ne pourroient pas parvenir sans cet organe.

Quelquefois les couleurs du mâle sont différentes de celles de la femelle.

Il se trouve autant de variétés entre les œufs des *insectes* qu'entre leurs différentes especes, tant par la grandeur & la forme de ces œufs, que par les couleurs. On en voit de ronds, d'ovales, de coniques, &c. de bruns, de verts, de rougeâtres, de jaunâtres, de couleur d'or & de perles, &c. la ponte de quelques *insectes*, tels que le grand scarabée pillulaire, n'est que d'un œuf; d'autres en font six ou sept, trente, soixante, &c. il en sort plusieurs centaines, & même plusieurs milliers d'une seule femelle, telle, par exemple, qu'une mere abeille. Il y a des *insectes* qui ne prennent d'autre soin de leurs œufs que de les déposer dans des lieux où les vers trouvent au sortir de l'œuf une nourriture convenable; plusieurs les enveloppent de soie, les couvrent de poils qu'ils tirent de leurs corps, les enduisent d'une matiere visqueuse, les mettent sous des arbres, les cachent en terre, &c. la plupart des meres meurent dès qu'elles ont pondu; d'autres au contraire, n'abandonnent jamais leurs œufs; quelques especes d'araignées les portent toujours avec elles renfermés dans une enveloppe; les abeilles, les guêpes, les frelons, les fourmis ont un soin continuel de leurs œufs & de leurs nymphes.

Plusieurs *insectes* font des nids avec une singuliere industrie; ils y emploient différentes matieres. La teigne qui vit au fond de l'eau se fait un fourreau avec des brins d'herbe, de petites pierres, des fragmens de bois, d'écorces, de feuilles, &c. elles collent ces différentes matieres les unes contre les autres avec une sorte de glu, qui rend le fourreau lisse à l'intérieur tandis qu'il est raboteux à l'extérieur. D'autres *insectes*, tels que les scarabés pillulaires, font des petits nids ronds semblables à ceux des hirondelles. Il y a des abeilles qui roulent des feuilles pour en faire un étui où elles déposent leurs œufs; cet étui a la forme d'un dé à coudre: « elles soudent de leur bouche, par le moyen d'une humeur visqueuse, les côtes d'une feuille fort soigneusement; elles ferment le fond de leur nid par trois ou quatre morceaux de feuilles circulaires, appliquées

» les unes sur les autres pour rendre l'ouvrage plus solide ; & comme ces pieces circulaires ont un peu plus de circonférence que n'en a l'ouverture qu'elles doivent fermer, cela fait que quand le bourdon les y colle, elles prennent une figure convexe. Le dessus du nid est fermé par un couvercle qui a la forme d'une assiette. Le bourdon le leve quand il veut sortir, après quoi il se referme de lui-même. Elles se servent des feuilles de différentes autres manieres aussi industrielles, & font d'autres manoeuvres très-singulieres, pour se loger & pour renfermer leurs provisions, leurs œufs, leurs nymphes, &c. comme on peut le voir dans cet ouvrage aux articles de plusieurs *insectes*, par exemple, voyez ABEILLE, RUCHE, GUEPE, GUÉPIER, &c. *Extrait de la Théolog. des insectes.*

On divise les *insectes* en sept classes.

La premiere classe comprend les *insectes* coléopteres ; ils ont des fourreaux sur les ailes, & leurs mâchoires sont posées l'une à côté de l'autre, & non pas l'une au dessus de l'autre, comme dans les quadrupedes.

La deuxième classe comprend les hémipteres ; ils ont les ailes croisées & une trompe recourbée sous la poitrine.

La troisième classe comprend les neuropteres ; ils ont quatre ailes parsemées de veines en forme de rézeau.

La quatrième classe comprend les lépidopteres ; la plupart ont une trompe en spirale, & ils ont tous quatre ailes membraneuses.

La cinquième classe comprend les dipteres ; ils n'ont que deux ailes ; il y a sous chacune un filet terminé par un bouton.

La sixième classe comprend les hyménopteres ; ils ont quatre ailes membraneuses.

La septième classe comprend les apteres ; ils n'ont point d'ailes.

Chacune de ces sept classes est subdivisée en plusieurs genres.

Première classe : *insectes* coléopteres, *insecta coleoptera*. Cette classe comprend vingt-deux genres.

1°. Les scarabés, *scarabæi* ; ils ont les an-

tennes terminées par un bouton, & divisées à leur extrémité en plusieurs pieces longitudinales.

Les principales especes de ce genre sont le cerf-volant, le rhinoceros, le hanneton, &c. On distingue ces especes par la figure des cornes, des mâchoires, de la poitrine, &c. par leur poil, leurs couleurs, &c.

2°. Les scarabés difféqueurs, dermestes ; ils ont les antennes terminées par un bouton, & divisées à leur extrémité en plusieurs pieces transversales.

On distingue les especes de ce genre par les mêmes caracteres que celles des scarabés, & de plus par la forme du ventre, la couleur des yeux, &c.

3°. Les scarabés tortues, *castidæ* ; ils ont les antennes semblables à des fils ; elles sont plus épaisses sur le côté extérieur que sur l'intérieur ; la poitrine est plate, & terminée de chaque côté par un rebord.

4°. Les coccinelles, *coccinellæ* ; elles ont les antennes terminées par un bouton qui n'est point divisé en lames ; la poitrine forme une demi-sphere avec les fourreaux, dont le côté extérieur & la partie postérieure sont terminés par un rebord.

La plupart des especes de ce genre sont caractérisées par les couleurs des fourreaux.

5°. Chrysoméles, *chrisomelæ* ; elles ont les antennes composées de grains en forme de chapelet ; ces antennes sont plus épaisses sur le côté extérieur que sur l'intérieur ; ces *insectes* ont le corps presque ovoïde, & la poitrine presque cylindrique.

6°. Les charensons ou calendres, *curculiones* ; leurs antennes tiennent à un bec alongé ou une trompe qui a la consistance de la corne.

Quelques especes de ce genre sont indiquées par la figure de la trompe & des cuisses.

7°. Les capricornes, *cerambices* ; ils ont les antennes semblables à des soies ; les fourreaux tronqués à la partie antérieure, & la poitrine presque cylindrique.

8°. Les leptures, *lepturæ* ; ils ont les



les antennes semblables à des foies; les fourreaux tronqués à la partie antérieure, & la poitrine presque cylindrique.

9°. Les escarbots ou scarabés jardiniers, *carabi*; ils ont les antennes semblables à des foies; la poitrine un peu convexe, terminée sur les côtés par un rebord fait en forme de cœur, & échancrée par derrière.

10°. Les scarabés sauteurs, *mordellæ*; ils ont les antennes semblables à des fils, la partie postérieure du corps est arrondie; la plupart ont les piés conformés de façon que l'*insecte* a beaucoup de facilité pour sauter.

11°. Les cicindelles, *cicindelæ*; ces *insectes* ont les antennes menues comme des fils; les mâchoires sont saillantes & garnies de dents; la poitrine est arrondie, à l'exception de quelques angles qui s'y trouvent.

12°. Les buprestes, *buprestes*; ils ont les antennes semblables à des foies; la partie postérieure de la tête entre dans la poitrine, qui a une forme cylindrique.

13°. Les scarabés d'eau, *ditisei*; la plupart ont des antennes semblables à des foies; les piés sont conformés d'une manière favorable pour nager, & dégarnis de poil.

14°. Les ressorts ou les maréchaux, *elateres*; ils ont les antennes semblables à des foies, & le corps oblong; ils sautent étant renversés sur le dos, & ils se retrouvent sur leurs piés.

15°. Les cantarides, *cantarides*; elles ont les antennes semblables à des foies, les fourreaux flexibles, la poitrine presque plate, & les côtés du ventre plissés en forme de mamelon.

16°. Les bavarots, *tenebriones*; les antennes ressemblent à des fils; les fourreaux tiennent l'un à l'autre, & il n'y a point d'ailes.

17°. Les scarabés des maréchaux, *meloe*; les antennes ressemblent à des foies; les fourreaux ne couvrent que la partie antérieure du corps; les ailes sont découvertes.

18°. Les fouilles-terre, *neccidales*; les antennes ressemblent à des foies; les fourreaux ne couvrent que la partie antérieure du corps; les ailes sont découvertes.

Tome XVIII.

19°. Les perce-oreilles, *forficulæ*; les antennes ressemblent à des foies; la queue est en forme de pince; les fourreaux ne couvrent que la partie antérieure du corps, & les ailes se replient sur leurs fourreaux.

20°. Les staphilins ou courtilles, *staphilini*; les antennes ressemblent à des fils; il y a deux vésicules sur la queue; les fourreaux ne couvrent que la partie antérieure du corps, & les ailes se replient par-dessous.

21°. Les blattes, *blattæ*; les antennes ressemblent à des foies; il y a deux petites cornes sur la queue; les fourreaux sont membraneux; la poitrine est presque plate, arrondie & terminée par un bord sur les côtés.

22°. Les grillons, *grilli*; les antennes ressemblent à des foies; les fourreaux sont membraneux, étroits & semblables à des ailes; la poitrine est ferrée par les côtés; & les piés sont conformés de façon que l'*insecte* a beaucoup de facilité pour sauter.

Les principales especes de ce genre sont, le grillon-taupe, ou courtiliere, les grillons domestiques & sauvages, les sauterelles, la mante des Indes, &c. On distingue quelques-unes de ces especes par la figure des piés & de la queue.

Deuxieme classe. *Insectes* hémipteres, *insecta hemiptera*: cette classe comprend huit especes. 1°. Les cigales, *cicadæ*; elles ont un bec recourbé, des antennes très-courtes, quatre ailes disposées en forme de croix, la poitrine presque cylindrique, le dos convexe, & les piés conformés de manière que l'*insecte* saute aisément.

2°. Les punaises, *cimices*; elles ont un bec recourbé, les antennes composées de quatre phalanges, quatre ailes disposées en croix, la poitrine terminée par un rebord sur les côtés, le dos plat & les piés conformés de manière que l'*insecte* court aisément.

Parmi les especes de ce genre, les unes sont rondes, & les autres oblongues.

3°. Les punaises à avirons, *notonectæ*; elles ont un bec recourbé, les antennes très-courtes, quatre ailes disposées en forme de croix, & les piés conformés de manière qu'elles nagent aisément.

4°. Les scorpions aquatiques, ou les

M m m m m

punaïses de riviere, *hepæ*; ils ont un bec recourbé, des antennes en forme de pince d'écrevisse, quatre aïles disposées en croix & quatre piés.

Le scorpion de marais & le scorpion ou la punaïse aquatique, sont des especes de ce genre.

5°. Les kermes, *chermes*; ils ont la bouche placée sur la poitrine, le ventre pointu par derriere, quatre aïles placées sur les côtés du corps, & les piés conformés de maniere que ces insectes sautent facilement.

6°. Les pucerons, *aphides*; ils ont un bec recourbé, & quatre aïles qui sont posées verticalement, & qui ne paroissent qu'avec l'âge; il y a deux cornes sur la partie supérieure de l'avant-dernier anneau du ventre; & les piés sont conformés de façon que ces animaux marchent très-lentement.

7°. Les cochenilles, *cocci*; elles ont la bouche sur la poitrine & deux aïles posées verticalement; la partie postérieure du ventre est couverte de soies: il n'y a que les mâles qui aient des aïles.

La cochenille de Pologne & les gallinsectes de différentes plantes, sont des especes de ce genre.

8°. Les amasleurs, *thripes*; ils ont le bec peu apparent, le ventre très-mince, étroit, & allongé, quatre aïles qui tiennent au dos & qui sont étendues obliquement en arriere.

Troisième classe. *Insectes neuropteres*, *insecta neuroptera*; cette classe comprend six genres. 1°. La mouche-scorpion, *panorpa*; le bec est de figure cylindrique & de substance de corne; la queue ne differe de celle du scorpion, qu'en ce qu'elle est terminée par une pince au lieu d'une pointe.

2°. *Rapidæ*, mouches dont la tête est aplatie & de substance de corne; la queue est terminée par une soie en forme de piquant.

3°. *Hemerobii*, mouches qui ont deux petites antennes de chaque côté du palais qui est saillant; les aïles sont épaissies & inclinées en bas; les nymphes courent & sont voraces.

Le lion puceron, la mouche puante, le fourmillon, &c. sont des especes de ce genre.

4°. *Phryganææ*, mouches qui ont deux petites antennes de chaque côté du palais qui est saillant, & les aïles sont couchées sur le corps. Les nymphes de ces insectes sont aquatiques, & logent dans un tuyau cylindrique.

5°. Les mouches éphémères, *ephemeræ*; elles ont sur la tête deux tubercules en forme d'yeux; la queue ressemble à une soie & les antennes sont courtes.

6°. Les demoiselles, *libellulæ*; elles ont la bouche composée de deux mâchoires; les antennes courtes, & la queue en forme de pince.

On divise ce genre en trois genres secondaires.

1°. Les grandes demoiselles; 2°. les demoiselles moyennes; 3°. les petites demoiselles.

Quatrième classe. *Insectes lépidopteres*, *insecta lepidoptera*; cette classe ne contient que deux genres. 1°. Les papillons du jour, *papiliones*; ils ont les antennes terminées par un bouton.

La plupart des especes de ce genre ont des noms particuliers; savoir, le mauve, la grande tortue, la petite tortue, le double c, le paon du jour, l'amiral, la belle-dame, l'empereur, le roi, la reine, le prince, la princesse, le comte, le faune, le satyre, le coridon, l'alexis, le caniculaire, le gazé, l'aurore, l'argus; les autres sont désignés par les chenilles qui les ont produits, & par les plantes sur lesquelles ces chenilles vivent.

2°. Les phalenes ou les papillons de nuit, *phalænæ*; leurs antennes n'ont point de bouton.

Les especes de ce genre sont en très-grand nombre.

Quelques-unes ont des noms particuliers, comme les papillons de jour; savoir, le sphynx, la cochonne, le léopard, le timide ou le craintif, l'ours, le lamda, le c, le psi, le double w, l'omicron, l'ypsilon.

Les especes des phalenes étant très-nombreuses, on a été obligé de diviser ce genre en cinq genres secondaires; 1°. les phalenes qui ont les antennes prismatiques, 2°. les phalenes qui ont les antennes comme des plumes, & qui n'ont point de trompe.

3°. les phalenes qui ont les antennes comme des plumes, une trompe contournée en spirale, & les ailes horizontales ou inclinées en bas; 4°. les phalenes qui ont les antennes simples, la trompe contournée en spirale, & les ailes horizontales; 5°. les phalenes qui ont les antennes simples, le front élevé, & la trompe contournée en spirale, ou qui n'ont point de trompe.

Cinquieme classe. *Insectes himenopteres, insecta himenoptera*: cette classe contient cinq genres.

1°. Les mouches à scie ou à tariere, *teuthredines*; les femelles ont près de l'anus un aiguillon dentelé sur toute la surface: les vers qui produisent ces *insectes* ont plusieurs piés.

2°. Les bedegards ou mouches à tariere, *theutredines*, ont l'aiguillon de l'anus de figure conique & recourbé: les nymphes qui les produisent se trouvent dans des galles de plantes.

3°. Les ichneumons, *ichneumones*; ils ont un aiguillon à l'anus renfermé dans un fourreau composé de deux pieces.

4°. Les abeilles, *apes*; elles ont à l'anus un aiguillon dont on ne voit pas le fourreau; elles se servent de cet aiguillon pour piquer.

Ce genre contient non-seulement les abeilles, mais encore les guêpes, les frelons & les bourdons.

5°. Les fourmis, *formicæ*; elles ont une écaille élevée entre la poitrine & le ventre: les fourmis ouvrières n'ont point d'ailes.

Sixieme classe. *Insectes dipteres, insecta diptera*: cette classe contient sept genres. 1°. *Astri*; ils n'ont point de bouche.

Les especes de ce genre se trouvent sur différens animaux: il y en a une qui est dans l'eau, & que l'on appelle le *caméléon*.

2°. Les ailes, *afilii*; elles ont un bec simple, pointu, & fait en forme d'aigle.

3°. Les mouches de cheval, *hippososcæ*; ces *insectes* ont la trompe divisée en deux parties, obtuse, & de forme

cylindrique; la langue ressemble à une scie.

4°. Les taons, *tabani*; leur bouche a des dents & une trompe terminée par un bouton, comme celle de l'éléphant.

5°. Les mouches, *muscæ*; leur bouche n'a qu'une trompe sans aucunes dents.

On a divisé ce genre en six genres secondaires.

1°. Les mouches qui ont différentes couleurs sur les ailes; 2°. les mouches velues; 3°. les mouches qui ont différentes couleurs; 4°. les mouches qui mangent les pucerons; 5°. les mouches dorées; 6°. les mouches communes.

6°. Les cousins, *culices*; leur bouche a la forme d'un syphon qui ressemble à un fil.

7°. Les tipules, *tipulæ*; elles ont aux côtés de la bouche des antenules courbes & composées de phalanges.

Septieme classe. *Insectes apteres, insecta aptera*: sette classe comprend onze genres. 1°. Les poux, *pediculi*; ils ont six piés conformés de maniere qu'ils marchent lentement: ils ont deux yeux simples.

Le poux de l'homme, le morpion; les poux de différens animaux, tant quadrupèdes qu'oiseaux. Les poux de bois & le poux de terre font des especes de ce genre.

2°. La puce, *pulex*; elle a six piés conformés de maniere qu'elle saute avec beaucoup de facilité, elle a deux yeux; le bec est recourbé & le ventre est applati sur les côtés & arrondi.

3°. Les poux sauteurs, *poduræ*; ils ont six piés conformés de façon que ces *insectes* peuvent courir: ils ont deux yeux composés chacun de huit petits; la queue est fourchue, recourbée, & sert à ces *insectes* pour sauter.

4°. Les perroquets d'eau, *monoculi*; les premiers piés sont divisés en plusieurs filets: ces *insectes* s'en aident pour nager & pour sauter; ils n'ont qu'un œil, mais il est composé de trois petits; le corps est couvert d'une tate.

5°. Les cirons, *acari*; ils ont deux yeux & huit piés; les jambes sont composées de huit phalanges.

Les cirons de l'homme, des animaux

quadrupèdes , des oiseaux & des insectes ; l'un de ces cirons est nommé le *poux* des insectes , les cirons des plantes : telle est l'araignée faucheur ; les cirons du bois ; au nombre desquels est le scorpion araignée ; les cirons de la farine ; les cirons qui se trouvent sur la terre & sur les pierres ; les cirons qui sont dans l'eau , &c. sont des especes de ce genre.

6°. Les scorpions , *scorpionnes* ; ces insectes ont huit piés , deux pinces sur le front , & huit yeux , dont deux sont placés l'un contre l'autre sur la partie postérieure de la poitrine , & les six autres sur les côtés ; la queue est terminée par un aiguillon courbe.

7°. Les crustacées , *cancerea* ; ils ont deux yeux & dix piés , dont les premiers sont faits en forme de pince ; la queue est composée de plusieurs lames.

Le crabe , le poupar , l'araignée de mer , le homard , l'écrevisse , la squille , le soldat , ou bernard-l'hermite , la puce aquatique , &c. sont des especes de ce genre.

8°. Cloportes , *onisei* ; ils ont quatorze ou seize piés , & le corps est de figure ovale. Linnæi , *Syst. naturæ*.

INSECTE AMPHIBIE , (*Hist. nat.*) insecte qui peut vivre également ou alternativement dans l'air & dans l'eau ; mais M. Lyonnet observe très-bien , que les insectes qu'on considère comme amphibies , ne le sont pas tous de la même manière.

Il y en a qui après avoir été aquatiques sous une forme , changent tellement de nature en la quittant , que s'il leur arrive ensuite de tomber dans l'eau , ils s'y noyent.

D'autres naissent , vivent , & subissent toutes leurs transformations dans l'eau , & vivent ensuite dans les deux élémens.

Quelques-uns après être nés dans l'air , se précipitent dans l'eau , & y restent jusqu'au temps qu'ils prennent des ailes , pour pouvoir redevenir habitans de l'air.

Plusieurs especes naissent , & croissent dans l'eau , se changent en nymphes dans la terre , & passent leur état de perfection dans l'eau & dans l'air , mais plus constamment dans ce premier élément.

Enfin , il y en a qui passent leur état rampant sous l'eau , sans y être aquatiques

que par la tête , le reste de leur corps ne s'y mouille jamais ; il est toujours environné d'un volume d'air assez considérable , pour leur laisser la respiration libre ; & ces sortes d'insectes après leur dernier changement , ne vivent plus que dans l'air. Quelle diversité la nature offre à nos yeux dans la manière d'exister des plus petits animaux ! (D. J.)

INSENSE , adj. (*Gramm.*) On donne cette épithete injurieuse à deux sortes d'hommes , & à ceux qui ont réellement perdu le sens & la raison , & à ceux qui se conduisent comme s'ils en étoit privés. Un insensé n'est pas toujours un sot ; il est capable de donner à un autre un bon conseil , mais il est incapable de le suivre : rien n'est si commun qu'un homme d'esprit qui se conduit comme un fou.

INSENSIBILITÉ , (*Phil. mor.*) L'indifférence est à l'ame ce que la tranquillité est au corps , & la léthargie est au corps ce que l'insensibilité est à l'ame. Ces dernières modifications sont l'une & l'autre l'excès des deux premières , & par conséquent également vicieuses.

L'indifférence chasse du cœur les mouvemens impétueux ; les desirs fantasques ; les inclinations aveugles : l'insensibilité en ferme l'entrée à la tendre amitié , à la noble reconnaissance , à tous les sentimens les plus justes & les plus légitimes. Celle-là , détruisant les passions de l'homme , ou plutôt naissant de leur non-existence , fait que la raison sans rivale exerce plus librement son empire ; celle-ci détruisant l'homme lui-même , en fait un être sauvage & isolé qui a rompu la plupart des liens qui l'attachoient au reste de l'univers. Par la première enfin l'ame tranquille & calme , ressemble à un lac dont les eaux sans pente , sans courant , à l'abri de l'action des vents , & n'ayant d'elles-mêmes aucun mouvement particulier , ne prennent que celui que la rame du batelier leur imprime ; & rendue léthargique par la seconde , elle est semblable à ces mers glaciales qu'un froid excessif engourdit jusque dans le fond de leurs abîmes , & dont il a tellement durci la surface , que les impressions de tous les objets qui la frappent , y meurent sans pouvoir passer plus avant , & même sans y

avoir causé le moindre ébranlement ni l'altération la plus légère.

L'indifférence fait des sages, & l'insensibilité fait des monstres; elle ne peut point occuper tout entier le cœur de l'homme, puisqu'il est essentiel à un être animé d'avoir du sentiment; mais elle peut en saisir quelques endroits; & ce sont ordinairement ceux qui regardent la société: car pour ce qui nous touche personnellement, nous conservons toujours notre sensibilité; & même elle s'augmente de tout ce que perd celle que nous devrions avoir pour les autres. C'est une vérité dont les grands se chargent souvent de nous instruire. Quelque vent contraire s'éleve-t-il dans la région des tempêtes où les place leur élévation, alors nous voyons communément couler avec abondance les larmes de ces demi-dieux qui semblent avoir les yeux d'airain quand ils regardent les malheurs de ceux que la fortune fit leurs inférieurs, la nature leurs égaux, & la vertu peut-être leurs supérieurs.

L'on croit assez généralement que Zénon & les Stoïciens ses disciples faisoient profession de l'insensibilité; & j'avoue que c'est ce qu'on doit penser, en supposant qu'ils raisoient conséquemment: mais ce seroit leur faire trop d'honneur, sur-tout en ce point-là. Ils disoient que la douleur n'est point un mal; ce qui semble annoncer qu'ils avoient trouvé quelques moyens pour y être insensibles, ou du moins qu'ils s'en vantoient; mais point du tout, jouant sur l'équivoque des termes, comme le leur reproche Cicéron dans sa deuxième tusculane, & recourant à ces vaines subtilités qui ne sont pas encore bannies aujourd'hui des écoles, voici comment ils prouvoient leur principe: rien n'est un mal que ce qui déshonore, que ce qui est un crime; or la douleur n'est pas un crime; ergo la douleur n'est pas un mal. Cependant, ajoutoient-ils, elle est à rejeter, parce que c'est une chose triste, dure, fâcheuse, contre nature, difficile à supporter. Amas de paroles qui signifie précisément la même chose que ce que nous entendons par mal, lorsqu'il est appliqué à douleur. L'on voit clairement par-là que rejetant le nom ils convenoient du sens que l'on y attache,

& ne se vantoient point d'être insensibles. Lorsque Possidonius, entretenant Pompée, s'écrioit dans les momens où la douleur s'élançoit avec plus de force: Non, douleur, tu as beau faire; quelque importune que tu sois, jamais je n'avouerai que tu sois un mal. Sans doute qu'il ne prétendoit pas dire qu'il ne souffroit point, mais que ce qu'il souffroit n'étoit pas un mal. Misérable puérité qui étoit un foible lénitif à sa douleur, quoiqu'elle servît d'aliment à son orgueil. Voyez STOÏCISME.

L'excès de la douleur produit quelquefois l'insensibilité, sur-tout dans les premiers momens. Le cœur, trop vivement frappé, est étourdi de la grandeur de ses blessures; il demeure d'abord sans mouvement, & s'il est permis de s'exprimer ainsi, le sentiment se trouve noyé pendant quelque temps dans le déluge de maux dont l'ame est inondée. Mais le plus souvent l'espece d'insensibilité que quelques personnes font paroître au milieu des souffrances les plus grandes, n'est simplement qu'extérieure. Le préjugé, la coutume, l'orgueil ou la crainte de la honte empêchent la douleur d'éclater au dehors, & la renferment toute entière dans le cœur. Nous voyons par l'histoire qu'à Lacédémone les enfans fouettés aux piés des attels jusqu'à effusion de sang, & même quelquefois jusqu'à la mort, ne laissoient pas échapper le moindre gémissement. Il ne faut pas croire que ces efforts fussent réservés à la constance des Spartiates. Les Barbares & les Sauvages avec lesquels ce peuple si vanté avoit plus d'un trait de ressemblance, ont souvent montré une pareille force, ou, pour mieux dire, une semblable insensibilité apparente. Aujourd'hui dans le pays des Iroquois, la gloire des femmes est d'accoucher sans se plaindre; & c'est une très-grosse injure parmi elles que de dire, tu as crié quand tu étois en travail d'enfant; tant ont de force le préjugé & la coutume! Je crois que ce usage ne fera pas aisément transplanté en Europe; & quelque passion que les femmes en France aient pour les modes nouvelles, je doute que celle de mettre au monde les enfans sans crier ait jamais cours parmi elles.

\* **INSÉPARABLE**, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être séparé d'un autre. Je ne connois rien d'*inséparable* dans la nature : la cause peut être séparée de l'effet ; il n'y a aucun corps qui ne puisse être dissous, analysé ; si l'on prétend prouver le contraire par les qualités essentielles d'un sujet, on verra qu'elles n'en sont *inséparables* que parce qu'elles sont le sujet même. Les formes sont *inséparables* de la matière, parce que c'est la matière modifiée ; la pensée de l'esprit, parce que c'est l'être pensant ; le sentiment de l'être sensible, parce que c'est l'être sentant ; l'espace ou l'étendue de l'être qui la constitue, parce que c'est l'être étendu ; le temps ou la durée de l'être qui est, parce que c'est l'être durant ou existant. On s'embarrasse dans des difficultés qui n'ont point de fin, parce qu'on transforme en êtres réels des abstractions pures, & qu'on prend pour des choses les images qu'on en a.

**INSCRIT**, adj. on dit en *Géométrie* qu'une figure est *inscrite* dans une autre, quand tous les angles de la figure *inscrite* touchent la circonférence de l'autre. Voyez **CIRCONSCRITE**.

Hyperbole *inscrite* est celle qui est entièrement renfermée dans l'angle de ses asymptotes, comme l'hyperbole ordinaire. Voyez **HYPERBOLE & COURBE**, *Chambers.* (E)

**INSERTION**, f. f. (*Anatomie.*) terme fort usité parmi les anatomistes, pour désigner la manière dont une partie est engagée dans une autre. On dit l'*insertion* d'un muscle. Voyez **MUSCLE**.

L'*insertion* des muscles, dans le corps d'un animal, est faite avec un article admirable. La veine cave a son *insertion* dans le ventricule droit du cœur.

On se sert aussi de ce mot dans l'agriculture, pour exprimer ce que nous appelons autrement *enter*. Voyez **ENTER**.

**INSERTION de la petite vérole**, (*Médec.*) Voyez **INOCLINATION**. C'est la plus belle découverte qui ait été faite en médecine, pour la conservation de la vie des hommes ; & c'est aux expériences des Anglois qu'on doit cette méthode admirable, du triomphe de l'art sur la nature.

O Londres, heureuse terre,  
Ainsi que vos tyrans, vous avez su chasser  
Les préjugés honteux qui nous tiennent la  
guerre !

**INSESSION**, f. f. *femi-cupium*, (*Med. Chirurg.*) c'est le demi-bain qu'on fait préparer avec des herbes émollientes, ou de toute autre vertu, suivant l'indication. On prescrit le demi-bain pour les affections des reins, de la vessie, de la matrice, du fondement, & même pour les maladies du bas-ventre, lorsque les malades, par des raisons particulières, ne peuvent supporter le bain entier. Voyez **BAIN**. (Y)

\* **INSIDIEUX**, adj. (*Gramm.*) ce qui est suggéré par le dessein secret de tromper & de nuire. On tient des discours *insidieux* ; on envoie des présents *insidieux* ; on fait des caresses *insidieuses*.

**INSIDIEUX**, (*Med.*) c'est une des qualités par lesquelles les médecins caractérisent les fièvres malignes ou de mauvaise espèce, *mali moris*. Voyez **FIÈVRE MALIGNNE** sous le mot **FIÈVRE**. Cette dénomination est prise de ce que cette maladie tend des embûches, ou impose au médecin peu instruit ou peu attentif, en lui cachant sa nature & sa marche sous l'apparence traîtresse d'une maladie légère. (B)

\* **INSIGNE**, adj. (*Gramm.*) qui se fait distinguer par quelque qualité peu commune. Il se dit des choses & des personnes, & se prend tantôt en bonne, tantôt en mauvaise part : ce fut un scélérat *insigne* ; après avoir été long-temps mon ami, il inventa contre moi une calomnie *insigne*, qui lui fit perdre ses amis, & qui éloigna de lui les indifférens à qui mon innocence fut connue. César s'est signalé par sa valeur, Socrate par sa vertu, Sully ren tint à la nation un service *insigne*, par le bon ordre qu'il introduisit dans les finances. Ce fut en lui une marque *insigne* d'un grand jugement, que d'avoir tout rapporté à la population & à l'agriculture ; & ceux qui s'écartèrent dans la suite de ces principes, & tournèrent leurs vues du côté des traitans & des manufacturiers, prirent l'accessoire pour le principal.

**INSINBA**, (*Hist. nat.*) nom que l'on

donne en Afrique à une espece de corail ; il y en a de blanc & de noir ; les Negres dans le royaume de Loango , les portent en forme de colliers.

\* INSINUANT , adj. ( *Gramm.* ) qui fait entrer dans les esprits , & leur faire agréer ce qu'il leur propose. L'homme *insinuant* a une éloquence qui lui est propre. Elle a exactement le caractere que les théologiens attribuent à la grace , *pertingens omnia suaviter & fortiter*. C'est l'art de saisir nos foiblesses , d'user de nos intérêts , de nous en créer ; il est possédé par les gens de cour & les autres malheureux. Accoutumés ou contraints à ramper , ils ont appris à subir toutes sortes de formes. *Fiet avis , & cum volet arbor*. Ce sont aussi des serpens ; tantôt ils rampent à replis tortueux & lents ; tantôt ils se dressent sur leurs queues , & s'élancent , toujours souples , légers , déliés & doux , même dans leurs mouvemens les plus violens. Méfiez-vous de l'homme *insinuant* ; il frappe doucement sur notre poitrine , & il a l'oreille ouverte pour saisir le son qu'elle rend. Il entrera dans votre maison en esclave , mais il ne tardera pas à y commander en maître dont vous prendrez sans cesse les volontés pour les vôtres.

*Insinuant* se dit des personnes & des choses ; cet homme est *insinuant* ; il a des manieres *insinuantes*.

INSINUATION , s. f. ( *Jurisprudence.* ) appelée en droit *publicatio seu in acta relatio* , est parmi nous l'enregistrement ou la transcription qui se fait dans un registre public destiné à cet usage , des actes qui doivent être rendus publics , afin d'éviter toute surprise au préjudice de ceux qui n'auroient pas connoissance de ces actes.

La première origine de l'*insinuation* vient des Romains. Les gouverneurs des provinces avoient chacun près d'eux un scribe appelé *ab actis seu actarius* , qui ressembloit beaucoup à nos greffiers des *insinuations*. Sa fonction étoit de recevoir les actes de juridiction volontaire , tels que les émancipations , adoptions , manumissions , & notamment les contrats & testamens qu'on vouloit *insinuer* & publier. On formoit de tous ces actes un registre séparé de celui des affaires contentieuses.

On faisoit alors *insinuer* volontairement presque tous les contrats & testamens , d'autant que les contrats reçus par les tabelions ne faisoient pas alors une foi pleine & entiere jusqu'à ce qu'ils eussent été vérifiés par témoins ou par comparaison d'écritures ; pour éviter l'embarras de cette vérification , on les faisoit *insinuer* & publier *apud acta*.

Cette *insinuation* se faisoit à Rome & à Constantinople *apud magistrum census* ; dans les provinces elle se faisoit devant le gouverneur , ou bien devant les magistrats municipaux , auxquels , pour la commodité du public , on attribua aussi le pouvoir de recevoir les actes.

Il falloit que cette publication se fit en jugement & en présence du juge , *actis intervenientibus & quasi sub figurâ judicii* ; c'est pourquoi elle est appelée *publicum testimonium* , & les actes que l'on publioit ainsi , qui n'étoient auparavant qu'écritures privées , devenoient alors écritures publiques & authentiques. Voyez Loysel , des offices , liv. II , chap. v. n<sup>o</sup> 28 , & suivans.

On étoit sur-tout obligé de faire *insinuer* les donations. Voy. ci-après INSINUATIONS DES DONATIONS.

En France , l'*insinuation* se faisoit autrefois au greffe de la justice du lieu , où l'acte devoit être rendu public ; mais comme les greffiers ordinaires se trouvoient trop distraits par ces *insinuations* , on a établi des bureaux particuliers qui sont comme une annexe du greffe , & des greffiers particuliers pour faire ces *insinuations*.

Elles sont de trois sortes , savoir , les *insinuations* des donations , les *insinuations* ecclésiastiques , & les *insinuations* laïques.

Les registres des *insinuations* sont publics , & doivent être communiqués , sans déplacer , à tous ceux qui les requierent. Voyez l'article 3 de la déclaration du 17 février 1731. ( A )

INSINUATION DES DONATIONS est la transcription qui se fait des donations sur un registre public destiné à cet effet.

On *insinuoit* volontairement chez les Romains tous les actes que l'on vouloit rendre publics ; mais comme les donations sont plus suspectes que les contrats à titre onéreux , on étoit obligé de faire *insinuer* toutes les donations d'une certaine somme.

On avoit d'abord fixé cela aux donations , qui montoient à 200 écus ; ensuite Justinien le réduisit aux donations qui excédoient 300 écus ; enfin il fut réglé qu'il n'y auroit que celles qui excédoient 500 écus , qui auroient besoin d'être *insinuées* , au lieu qu'auparavant il n'y avoit que les donations pieuses qui étoient valables jusqu'à cette somme sans *insinuation*.

Il y avoit encore certaines donations qui étoient exemptes de cette formalité.

Telles étoient les donations faites par le prince ou à son profit , celles qui étoient faites pour la rédemption des captifs , celles qui étoient faites pour la reconstruction des maisons ruinées par le feu ou autre dommage ; les donations rémunératoires , & celles qui étoient faites à cause de mort.

Par le droit du code , les donations à cause de noces appellées *anténuptiales* , n'étoient pas non plus sujettes à *insinuation* , si la future étoit mineure , & qu'elle eût perdu son pere : par le droit des nouvelles , elles étoient bonnes pour la femme indistinctement , mais non pour le mari.

En France , l'*insinuation* des donations se pratiquoit dans les pays de droit écrit , conformément aux loix de Justinien & long-temps avant l'ordonnance de 1529 ; on trouve en effet dans les privilèges que Charles V , en qualité de régent du royaume , accorda au mois d'octobre 1358 au chapitre de S. Bernard de Romans en Dauphiné , qu'une donation qui excédoit 500 florins , n'étoit pas valable si elle n'étoit *insinuée* par le juge.

Mais l'*insinuation* n'étoit point usitée en pays coutumier jusqu'à l'ordonnance de François I en 1539 , qui porte , *art. 232* , que toutes donations seront insérées & enrégistrées ès cours & juridictions ordinaires des parties & des choses données , qu'autrement elles seront réputées nulles , & ne commenceront à avoir leur effet que du jour de ladite *insinuation*.

L'*article 58* de l'ordonnance de Moulins veut que toutes donations entre-vifs soient *insinuées* ès greffes des sieges ordinaires de l'assiette des choses données & de la demeure des parties dans quatre mois ,

à compter du jour de la donation pour les personnes & biens étant dans le royaume , & dans six mois pour ceux qui sont hors le royaume , à peine de nullité , tant en faveur du créancier que de l'héritier du donateur , & que si le donateur ou le donataire décédoit pendant ce temps , l'*insinuation* pourra néanmoins être faite pendant ledit temps.

La déclaration du 17 novembre 1690 ajoute que les donations pourront être *insinuées* pendant la vie du donateur , encore qu'il y ait plus de quatre mois qu'elles aient été faites , & sans qu'il soit besoin d'aucun consentement du donateur , ni de jugement qui l'ait ordonné , & que lorsqu'elles ne seront *insinuées* qu'après les quatre mois , elles n'auront effet contre les acquéreurs des biens donnés & contre les créanciers des donateurs que du jour qu'elles auront été *insinuées*.

L'édit du mois de décembre 1703 , appelé communément l'*édit des insinuations laïques* , veut que toutes donations , à l'exception de celles faites en ligne directe , par contrat de mariage , soient *insinuées* dans les temps & sous les peines portées par l'ordonnance de 1539 , celle de Moulins , & par les déclarations postérieures.

Il y a encore eu plusieurs autres réglemens donnés en interprétation des précédens jusqu'à la déclaration du 17 février 1731 , qui forme le dernier état sur la matière des *insinuations* ; elle veut que toutes donations entre-vifs de meubles ou immeubles , mutuelles , réciproques , rémunératoires , onéreuses , même à la charge de service & fondations en faveur de mariage , & autres faites en quelque forme que ce soit , à l'exception de celles qui seroient faites par contrat de mariage en ligne , soient *insinuées* ; savoir , celles d'immeubles réels ou d'immeubles fictifs , qui ont néanmoins une assiette , aux bureaux établis pour la perception des droits d'*insinuation* près les bailliages ou sénéchaussées royales , ou autre siege royal ressortissant nuement en nos cours , tant du domicile du donateur que de la situation des choses données ; & celle des meubles ou des choses immobilières qui n'ont point d'assiette , aux bureaux éta-



blis près lesdits bailliages, sénéchaussées, ou autre siege royal ressortissant nuement en nos cours du lieu du domicile du donateur seulement ; & au cas que le donateur eût son domicile, ou que les biens donnés fussent dans l'étendue de justices seigneuriales, l'*insinuation* doit être faite aux bureaux établis près le siege qui a la connoissance des cas royaux dans l'étendue desdites justices, le tout dans les temps & sous les peines portées par l'ordonnance de Moulins & la déclaration du 17 novembre 1690 ; toutes *insinuations* qui seroient faites en d'autres juridictions sont déclarées nulles.

Les donations par forme d'augment, contre-augment, don mobile, engagement, droit de rétention, agencement, gain de noces & de sur-vie dans les pays où ils sont en usage, doivent être *insinuées* suivant la déclaration du 20 mars 1708 ; mais celles du 25 juin 1729 & du 17 février 1731 portent que le défaut d'*insinuation* n'emporte pas la nullité de ces donations.

La peine de nullité n'a pas lieu non plus pour les donations des choses mobilières, quand il y a tradition réelle, ou quand elles n'excèdent pas la somme de 1000 livres, les parties qui ont négligé de les faire *insinuer* sont seulement sujettes à la peine du double droit. (A)

INSINUATION ECCLÉSIASTIQUE est celle qui se fait au greffe de la juridiction ecclésiastique pour les actes qui y sont sujets, tels que les provisions des bénéfices & autres actes qui y sont relatifs, les lettres de vicariat général, ou pour présenter aux bénéfices les provisions d'official, de vice-gérant, de promoteur, de greffier des officialités ou chapitres, les révocations de ces actes, &c.

Les fraudes & les abus qui peuvent se commettre dans ces sortes d'actes donnerent lieu à Henri II, de créer par édit du mois de mars 1553, des greffes d'*insinuations* ecclésiastiques en chaque diocèse, & permit aux archevêques & évêques d'y nommer jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné.

Mais l'exécution de cet édit ayant été négligée, Henri IV, par l'édit de juin

Tome XVIII.

1595, érigea ces greffes en offices royaux séculiers & domaniaux.

Cependant le clergé obtint de Louis XIII, en 1615, la permission de rembourser ceux qui avoient acquis ces offices, à la charge d'y commettre des personnes laïques capables.

Quelques évêques ayant commis à ces places leurs domestiques, l'ordonnance de 1627 enjoignit à ces greffiers de se démettre de leurs places.

Le même principe, par son édit de 1637, créa dans les principales villes du royaume des contrôleurs des procurations pour résigner, & autres actes concernant les bénéfices.

Les difficultés qui s'éleverent pour l'exécution de ce dernier édit, donnerent lieu à une déclaration en 1646, qui permit au clergé de rembourser ces contrôleurs, au moyen de quoi leur charge seroit faite par les greffiers des *insinuations* des diocèses.

Cette dernière déclaration ayant été interprétée diversement par les différentes cours, Louis XIV, pour fixer la jurisprudence sur cette matière, donna un édit au mois de décembre 1691, par lequel, en supprimant les anciens offices de greffiers des *insinuations ecclésiastiques*, & en récréant de nouveaux, il régla les actes qui seroient sujets à *insinuations*, & la manière dont cette formalité seroit remplie.

Voyez cet édit, & ce qui se trouve à ce sujet dans les *mémoires du clergé*. (A)

INSINUATION LAÏQUE est opposée à *insinuation* ecclésiastique ; toute *insinuation* d'un acte qui n'est pas ecclésiastique, telle que l'*insinuation* d'une donation ou d'un testament, est une *insinuation* laïque ; néanmoins dans l'usage on distingue l'*insinuation* des donations & substitutions des *insinuations* laïques. On entend par celles-ci, l'*insinuation* qui se fait de tous les autres actes translatifs de propriété, & autres auxquels la formalité de l'*insinuation* a été étendue par l'édit du mois de décembre 1703, appelé communément l'*édit des insinuations laïques*.

Les actes des notaires sujets à *insinuation* doivent être *insinués* dans la quinzaine, à la diligence des notaires qui les passent, à

N n n n n

l'exception des donations & substitutions, & des contrats translatifs de propriétés de biens immeubles, situés hors le ressort de la juridiction où ils sont passés.

Quand l'*insinuation* doit être faite à la diligence des parties, le notaire doit faire mention dans l'acte, qu'il est sujet à *insinuation*.

Les nouveaux possesseurs, par contrats ou titres, doivent les faire *insinuer* dans les trois mois, & les nouveaux possesseurs à titre successif doivent faire leur déclaration, & payer les droits dans les six mois.

Les notaires de Paris ne sont en aucun cas chargés de faire faire *insinuation*.

Voyez les édits de 1703, la déclaration du 19 juillet 1704, l'édit d'octobre 1705, celui du mois d'août 1706, la déclaration du 20 mars 1708, & autres réglemens postérieurs. (A)

INSINUATION DES SUBSTITUTIONS a été établie par l'article 57 de l'ordonnance de Moulins, qui veut que les substitutions testamentaires soient enrégistrées ou *insinuées* dans six mois, à compter du décès du testateur, & à l'égard des autres, du jour qu'elles auront été faites, à peine de nullité.

La déclaration du 17 novembre 1690, permet de les faire publier & *insinuer* en tout temps, mais avec cette différence que quand ces formalités ont été remplies dans les six mois du jour que la substitution a été faite, elle a son effet du jour de la date, tant contre les créanciers que contre les tiers acquéreurs des biens qui y sont compris; au lieu que si la publication & enrégistrement ne sont faits qu'après les six mois, la substitution n'a d'effet contre les acquéreurs des biens donnés & contre les créanciers du donateur, que du jour qu'elle a été *insinuée*.

L'édit des *insinuations* laïques du mois de décembre 1704, ordonne, article 20, que les substitutions seront *insinuées* & enrégistrées es registres des greffes des *insinuations*, tant du lieu du domicile des donateurs ou testateurs, que de ceux où les immeubles seront situés, sans préjudice de la publication des substitutions prescrites par les ordonnances.

Toutes ces dispositions son rappellées dans l'ordonnance des substitutions, titre ij. Voyez SUBSTITUTION. (A)

\* INSIPIDE, adj. (Gramm.) il se dit de tout ce qui n'affecte point les organes du goût d'une maniere distinguée.

Il se prend au physique & au moral. On dit d'un fruit, qu'il est *insipide*; d'un ouvrage, qu'il est *insipide*; d'un éloge, qu'il est *insipide*.

L'*insipidité* ne se pardonne en rien; mais elle choque sur-tout dans les choses dont le caractère est d'affecter vivement, comme une épigramme, un madrigal, &c.

S'il est défendu à un auteur d'être *insipide*, c'est au poète. Mais de tous les *insipides* le plus insupportable, c'est le plaisant *insipide*.

\* INSOCIABLE, adj. (Gramm.) c'est celui qui se refuse à tout ce qui lie les hommes entre eux. Voyez SOCIABLE.

INSOLATION, (Chimie.) *insolatio, heliosis*, digestion exécutée à la chaleur du soleil. Voyez DIGESTION.

Quelque chimistes ont cru que le soleil agissoit dans cette opération par une vraie influence matérielle; quelques autres plus circonspects ont pensé qu'il n'agissoit que par la chaleur, & que l'*insolation* ne différoit en rien de la digestion au bain-marie ou à l'étuve, tout étant d'ailleurs égal. Ce dernier sentiment est aujourd'hui le dominant & le plus vraisemblable: la corporification des rayons du soleil n'est pourtant point une opinion dépourvue de tout motif de probabilité. Voyez PHLOGISTIQUE. (b)

\* INSOLENT, (Gramm.) qui se croit & ne cache point qu'il se croit plus grand que les autres. Un sauvage ni un philosophe ne sauroient être *insolens*. Le sauvage ne voit autour de lui que ses égaux. Le philosophe ne sent pas sa supériorité sur les autres sans les plaindre, & il s'occupe à descendre modestement jusqu'à eux. Quel est donc l'homme *insolent*? c'est celui qui dans la société a des meubles & des équipages, & qui raisonne à peu près ainsi. J'ai cent mille écus de rente; les dix-neuf vingtièmes des hommes n'ont pas mille écus, les autres n'ont rien. Les premiers sont donc à mille degrés au-dessous de moi; le reste en est à une distance infinie. D'après ce calcul

Il manque d'égards à tout le monde, de peur d'en accorder à quelqu'un. Il se fait mépriser & haïr; mais qu'est-ce que cela lui fait? *sacram metiente viam cum bis ter ulnarum togâ*, la queue de sa robe n'en est pas moins ample: voilà l'insolence financière ou magistrale. Il y a l'insolence de la grandeur; l'insolence littéraire. Toutes consistent à exagérer les avantages de son état, & à les faire valoir d'une manière outrageante pour les autres. Un homme supérieur qui illustre son état, ne songe pas à s'en glorifier, c'est la pauvre ressource des subalternes.

**INSOLITE**, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui n'est point accoutumé. Une clause *insolite* est celle qui est singulière & contre l'usage ordinaire; une dîme *insolite* est celle qui, suivant l'usage commun, n'est point due. (A)

**INSOLVABILITÉ**, (*Jurisprud.*) c'est lorsque tous les biens meubles & immeubles du débiteur ne suffisent pas pour payer ses dettes. Voyez CONTRIBUTION, DÉCONFITURE. (A)

**INSOLVABLE**, adj. (*Jurisprud.*) se dit d'un débiteur dont tous les biens ne suffisent pas pour payer ses dettes. Discuter un homme jusqu'à le rendre *insolvable*, c'est épuiser tous ses biens. (A)

**INSOLUBILITÉ & INSOLUBLE**, (*Chimie.*) l'*insolubilité* est la propriété d'un corps incapable d'être dissout: ou ce qui est la même chose, résistant invinciblement à l'action menstruelle. Voyez MENS-TRUE.

: Cette propriété, ainsi que la propriété opposée à la solubilité, voyez SOLUBLE, ne doit être considérée que dans les corps homogènes & inorganisés, ou dans les vrais agrégés chimiques, les métaux, les sels, les pierres & terres simples, les verres, &c. Voyez l'article *Chimie au commencement*; car une masse formée par la confusion de plusieurs substances hétérogènes, est de sa nature, hors de la sphère des corps dont les chimistes considèrent les affinités, les dissinités & les corps organisés, comme tels sont aussi des objets non chimiques.

Ainsi, quoique les corps de ces deux ordres soient de leur nature véritablement & absolument *insolubles*; ce n'est pas de

l'*insolubilité* de ces sujets que la Chimie s'occupe; & c'est même principalement parce qu'ils sont invinciblement *insolubles*: car comme cette propriété dérobe les sujets qui en sont doués à la plus grande partie des opérations, & par conséquent des recherches chimiques; & que le grand but de la chimie, à l'égard des corps qu'elle a trouvés jusqu'à présent *insolubles*, est de parvenir enfin à les dissoudre; il est clair qu'elle ne doit compter parmi ses objets que les corps qui sont constitués de façon à ne pas exclure, par leur nature ou essentiellement, l'espoir de les rendre solubles, ou ce qui est la même chose, qui sont essentiellement analogues à d'autres substances déjà reconnues solubles: or c'est dans l'ordre des vrais agrégés chimiques seulement que se trouvent les substances vraiment solubles.

Il y a, ou du moins on peut concevoir une *insolubilité* absolue, & une *insolubilité* relative. La première seroit celle d'un corps qu'aucun menstrue, de quelque façon & sous quelque forme qu'il fût appliqué, & de quelque degré de feu qu'il fût animé, ne sauroit attaquer. L'*insolubilité* relative est celle d'un corps, par rapport à un certain menstrue seulement.

La chimie ne connoît plus d'*insolubilité* absolue dans les objets propres; il n'en est aucun qu'elle ne sache véritablement combiner avec une autre substance. Les pierres & les terres ont été les dernières substances que l'art ait parvenu à dissoudre ou combiner; mais enfin il n'en est plus aucune qui n'ait trouvé un dissolvant dans les divers mélanges que le célèbre M. Pott a tentés, en sorte qu'il n'est point de substance terreuse qui ne soit double par quelque sel, par quelque substance métallique, ou par quelque autre substance terreuse, soit terre proprement dite, soit pierre. Voyez TERRE & PIERRE.

L'*insolubilité* relative réside dans tous les sujets chimiques, aussi-bien qu'une solubilité relative; ou pour mieux dire; ne faisant qu'une seule propriété avec cette dernière; c'est-à-dire, que tout sujet chimique est soluble par tout menstrue approprié, & est *insoluble* par tout menstrue anormal:

car un alkahest, ou une substance combinable avec tous les sujets chimiques quelconques (en ne lui accordant même que cette propriété), est du moins jusqu'à présent un être chimérique. Ces expressions sont familières dans le langage chimique; la résine est *insoluble* par l'eau, la gomme est *insoluble* par l'huile, l'or par l'eau-forte, la glaïse pure par les acides, &c.

Nous exposerons la théorie de la solubilité & de l'*insolubilité* à l'article RAPPORT, Chimie. Voyez aussi SOLUBILITÉ & MENSURE. (b)

INSOMNIE, (Médec.) voy. VEILLE.

INSOMNIE, *fébrile*, (Médec.) affection morbifique, qui dans le cours de la fièvre tient le malade éveillé, & suspend le sommeil dont il a besoin. Cette affection est l'opposé du *coma fébrile*, c'est-à-dire, de l'envie continuelle de dormir, avec ou sans effet.

Il paroît que l'*insomnie fébrile* procède sur-tout des commencemens d'une légère inflammation du cerveau, qui venant à s'augmenter, la fait dégénérer en coma, en délire, en convulsions, & en plusieurs autres accidens très-dangereux. Il importe donc de travailler à dissiper promptement l'inflammation commençante du cerveau, & à en arrêter les progrès.

On y parviendra par la saignée, les diuans, les atténuans, les relâchans, les remèdes propres à diminuer la force, la quantité des humeurs de la circulation, & à les détourner de la tête. On recommande à cet effet les boissons légères du petit lait, d'orge, d'avoine, de riz & autres semblables. On conseille les alimens, les médicamens farineux, un peu huileux, émolliens, humectans, adoucissans. Ils conviennent en effet, parce qu'ils humectent par leur nature farineuse; ils adoucissent l'acrimonie par leurs parties huileuses, & ils nourrissent en même temps. Telles sont les décoctions d'orge & d'avoine; telles sont celles des plantes lacteuses de chondrille, d'hieracium, de taraxacum, de scorfonere, de barbe de bouc, & de laitues potageres. Leur suc visqueux & lacteux, accompagné d'une légère vertu parégorique, dispose merveilleusement au sommeil. Telles sont encore les douces émulsions d'amandes, de se-

mences froides, de graines de pavots blancs; voilà pourquoi toutes ces plantes se trouvoient à l'entrée du palais de Morphée. La nuit, dit-on, en ramassoit les sucs & les graines, les semoit & les répandoit de toutes parts;

*Ante fores antri sacunda papavera florent,*  
*Innumeræque herbæ, quarum de lacte seiporem*  
*Nox legit, & spargit per opacas humiditates.*

Enfin, en cas de continuation d'*insomnie*, & lorsque tous les signes indiquent qu'on n'a plus à craindre l'inflammation du cerveau, on peut hardiment employer les anodins, les parégoriques, les calmans, en les donnant avec ordre & avec prudence, jusqu'au rétablissement du sommeil nécessaire.

En même temps qu'on pratiquera les remèdes qu'on vient d'indiquer, il est permis pour guérir les malades atteints d'*insomnie fébrile*, de recourir à plusieurs des moyens inventés par le luxe, pour endormir les sybarites en santé.

Les moyens dont je parle, consistent à procurer un froid modéré, à humecter l'air de vapeurs aqueuses, à imaginer quelque murmure doux, égal, continu & agréable aux sens. La lyre d'Orphée assoupit Cerbere, calma sa fureur, enchantait les puissances infernales, & leur arracha des larmes. Le dieu du sommeil avoit établi sa demeure dans le pays des Cimmériens, & le seul bruit qu'on y entendoit, étoit celui du fleuve Léthé, qui, coulant sur de petits cailloux, faisoit un murmure perpétuel pour inviter au repos.

*Saxo tamen exit ab imo*  
*Rivus aquæ Lethes, per quem cum murmure labens*  
*Invitat somnos crepitantibus unda lapillis.*

Mais un secret important pour appaiser l'*insomnie fébrile*, secret praticable chez le pauvre comme chez le riche, c'est d'éloigner de la vue & des oreilles du malade tous les objets qui peuvent frapper les sens, les émouvoir & les agiter. Pour y réussir inmanquablement, imitez en partie le

domicile du fils de l'Erebe & de la Nuit ; Ovide l'a peint d'une main de maître, & je crois que son tableau fera plus d'impression sur l'esprit du lecteur, que les tristes ordonnances de la médecine.

« Là, dit cet aimable poëte, est une vaste caverne où les rayons du soleil ne pénétrèrent jamais. Toujours environnée de nuages obscurs, à peine y jouit-on de cette foible lumière, qui laisse douter s'il est jour ou s'il est nuit. Jamais les coqs n'y annoncerent le lever de l'aurore; jamais les chiens, ni les oies qui veillent à la garde des maisons, ne troublèrent ce lieu par leurs cris importuns. Jamais on n'y entendit ni mugissemens de bêtes féroces ou domestiques, ni querelle, ni son de voix humaine; tel est le séjour de la taciturnité. De crainte que la porte ne fasse du bruit en s'ouvrant ou en se refermant, l'antre reste toujours ouvert, & l'on n'y met point de garde. Au milieu du palais est un lit d'ébene, dont les rideaux sont noirs. C'est dans ce lit que repose le dieu du sommeil sur la plume & sur le duvet ». Lisez vous même ici la description de l'original, sans avoir besoin de bouger de votre place, & vous trouverez que c'est un des beaux morceaux des métamorphoses.

*Hic nunquam radiis oriens, mediisque cadensque.*

*Phœbus adire potest. Nebulæ caligine mixtæ  
Exhalantur humo, dubiæque crepuscula lucis.*

*Non vigil ales ibi cristati cantibus oris  
Evocat Auroram. Nec voce silentia rumpunt  
Sollicitive canes, canibusve sagacior anser;  
Non fera, non pecudes, non noti flamine rami  
Humanæve sonum reddunt convicia linguæ;  
Muta quies habitat.*

*Janua quæ verso stridorem cardine reddat,  
Nulla domo tota, custos in limine nullus.  
At medio torus est ebano sublimis in atra,  
Plumeus, atricolor, pullo velamine teclus,  
Quò cubat ipse deus, membris languore solutis.*  
Métam. lib. XI.

Les pronostics qu'on peut tirer de l'insomnie fébrile, méritent d'être connus des praticiens. Cette affection morbifique précède quelquefois un saignement de nez favorable; mais s'il est accompagné de sueurs

froides, d'excrétions ou d'évacuations crues, sans soulagement du patient, c'est un mauvais augure. Si elle est jointe à de grandes douleurs de tête, à des vomissemens érumineux, elle annonce le délire ou la mort, dit Hippocrate, *lib. I. Prorrhét. 10.* Le coma succédant à une *insomnie fébrile* qui a été continuelle, est d'un dangereux présage, &c. (D.J.)

INSONDO, f. m. (*Hist. nat.*) c'est ainsi que l'on nomme en Afrique, dans les royaumes de Congo & d'Angola, un insecte qui n'est guere plus gros qu'une fourmi, qui souvent fait périr les éléphants. Il entre dans leur trompe, & y excite un piquotement si incommode, que l'éléphant en devient comme fou, & va se heurter contre les arbres & contre les rochers, ou contre tout ce qu'il rencontre en son chemin, jusqu'à ce qu'il tombe mort.

INSOUTENABLE, adj. (*Gramm.*) il se dit des choses & des personnes, & signifie qu'on ne peut défendre ou qu'on ne peut supporter. Dans le premier sens une proposition est *insoutenable*; dans le second, un homme est *insoutenable* par l'impertinence de ses propos & de ses manières. Les *insoutenables* les plus cruels, ce sont ceux qui ont encore des prétentions.

INSPECTEUR, f. m. *inspector*; (*Hist. anc.*) celui à qui l'on confie le soin & la conduite de quelque ouvrage. Voyez INTENDANT.

On appelloit *inspecteurs* chez les Romains des personnes commises pour examiner la qualité & la valeur des biens & effets des citoyens, afin de proportionner les taxes & les impôts aux facultés d'un chacun.

Les Juifs ont aussi un officier dans leur synagogue qu'ils nomment *inspecteur, mazam*. Il est chargé d'avoir l'œil sur les prières & sur les leçons, de les préparer & de les montrer au lecteur, & de se tenir auprès de lui pour voir s'il lit comme il faut, & le reprendre lorsqu'il manque.

INSPECTEUR, (*Art milit.*) on appelle ainsi en France des officiers, dont les fonctions sont de faire la revue des troupes, d'examiner les compagnies en gros & en détail, pour connoître celles qui sont en état de servir, & les soldats propres aux

travaux militaires ; de casser ceux qui ne sont point de la taille qu'on les veut, ou qui ne peuvent pas supporter les fatigues. Ils rendent aussi compte au ministre de l'exactitude ou du service des officiers. C'est sur leurs mémoires qu'on les casse ou qu'on les avance. Ils retranchent ou réforment dans la cavalerie les chevaux qu'ils jugent mauvais. Ils étoient obligés d'abord de faire leurs revues tous les mois, mais ils ne la font guere qu'une fois l'année. Ces officiers sont choisis ordinairement parmi les brigadiers ou les maréchaux de camp ; on en a vu qui étoient lieutenans généraux. Ces charges sont de la création du roi Louis XIV (a)

INSPECTEUR *de manufactures*, (*Commerce & Finances.*) commis sur la conduite & exécution d'une *manufacture*, conformément aux réglemens.

L'établissement des *inspecteurs* est dû à M. Colbert, Si ce fut un bon établissement que celui-là, dit l'auteur des considérations sur les finances, dont les remarques orneront cet article ; c'est un établissement bien plus habile d'avoir formé une école à ces mêmes *inspecteurs*, & de les avoir astreints à travailler sur le métier, ou plutôt c'est lui avoir donné le seul genre d'utilité qu'il fût possible d'en retirer. Il seroit désirable sans doute qu'ils pussent avoir voyagé dans tous les pays où se consomment les ouvrages des *manufactures* qu'ils sont destinés à conduire : car c'est le goût du consommateur qui doit régler la fabrication ; c'est dans le pays de la consommation que l'on prend connoissance des étoffes étrangères qui se pourroient imiter, de l'avantage ou du désavantage que les uns & les autres ont dans leur concurrence mutuelle, & des causes qui y contribuent.

La maniere dont l'opération du commerce s'y fait, influe encore d'une maniere essentielle sur les mesures que les manufacturiers ont à prendre. Enfin, plus les *inspecteurs* s'approcheront de la fonction des con-

sultans avec les manufacturiers ou de professeurs des arts, plus ils seront utiles.

Mais que penser des amendes décernées par M. Colbert contre l'impéritie des ouvriers à chaque article de ses réglemens de *manufactures* ? Des amendes ne sont point des raisons, c'est tout au plus l'indication d'une volonté rigoureuse, à moins qu'elles ne regardent des choses faites contre la bonne foi ; & peut-être dans ce cas les amendes ne suffisent-elles pas. Celui qui se défie de sa main & de son adresse, ne peut lire ce règlement de M. Colbert sans frémir. Sa premiere pensée est, qu'on est plus heureux en ne travaillant pas qu'en travaillant. Si par malheur le règlement est impraticable, comme cela s'est vu quelquefois, l'ouvrier se degoute, & cesse au moins son travail pendant le temps de la tournée de l'*inspecteur*.

On demande à tout homme de bonne foi s'il seroit bien invité à une profession, en lui disant : " au cas que vos ouvrages ne soient pas faits conformément au règlement, pour la premiere fois ils seront confisqués & attachés sur un poteau avec un carcan, votre nom au-dessus pendant 48 heures ; pour la seconde fois pareille peine, & vous serez blâmé ; pour la troisieme fois vous serez vous-même attaché au poteau ». On répondroit que cette ordonnance est sans doute traduite du Japonnois. Non ; c'est le dispositif d'un règlement de 1670, extorqué sans doute au sage ministre que nous avons nommé, par quelque subalterne qui comptoit bien de n'entrer jamais en qualité d'ouvrier dans aucune *manufacture* soumise à un *inspecteur*.

INSPECTEUR *des constructions*, (*Marine.*) c'est un officier commis à la construction & aux radoubs des vaisseaux. Il examine les plans & les profils avant qu'on commence de mettre le vaisseau sur le chantier ; fait faire un devis exact des bois qui doivent y entrer, & enseigne aux charpentiers les méthodes les meilleures de

(a) Le 25 mars 1776, le roi a ordonné que les charges d'inspecteurs généraux d'infanterie, de cavalerie, de troupes légères, & celle d'inspecteur des hussards demeureront supprimées, à commencer du premier mai de la même année. Sa majesté s'étant proposé de former ses troupes en division, attache à chacune de ces divisions, des officiers généraux pour les commander, les diriger & les inspecter.

faire les fonds, les hauts, les ponts, &c.  
(Q)

**INSPIRATION**, f. f. *en termes de Théologie*, est une grace céleste qui éclaire l'âme & lui donne des connoissances & des mouvemens extraordinaires & surnaturels. *Voyez* CONNOISSANCE & SCIENCE.

Les prophètes ne parloient que par l'*inspiration* divine, & le pécheur se convertit quand il ne résiste pas aux *inspirations* de la grace. *Voyez* GRACE, PROPHÉTIE.

*Inspiration* se dit particulièrement au sujet des livres de l'Écriture-Sainte: on la définit un mouvement intérieur du Saint-Esprit, qui détermine un homme à écrire, & qui lui suggere le choix des choses qu'il doit écrire. L'idée d'*inspiration* suppose donc, dans celui qui écrit, un mouvement du Saint-Esprit qui le porte à écrire ce que la révélation lui a appris, ou ce qu'il fait par lui-même, & qui lui suggere le choix des choses qu'il doit écrire. Mais comme dans les livres saints on distingue les choses ou les matières, & les termes ou le style, & que les matières se divisent en prophéties, en histoires & en doctrines, & que les doctrines se divisent encore en philosophiques & en théologiques; que ces dernières enfin se subdivisent en spéculatives & en pratiques, on demande si le Saint-Esprit a *inspiré* les auteurs sacrés & quant aux choses & quant aux termes dont ils se sont servis pour les énoncer.

Les sentimens des théologiens sont fort partagés sur ces deux questions. Les uns soutiennent que le Saint-Esprit a dicté aux écrivains sacrés toutes les choses dont ils ont parlé, & qu'il leur a même suggéré les termes dont ils se sont servis. C'est le sentiment des facultés de théologie de Douai & de Louvain dans leur censure de 1588.

D'autres prétendent que les écrivains sacrés ont été abandonnés à eux-mêmes dans le choix des termes; qu'ils n'ont eu ni révélation ni *inspiration* dans tout ce qu'ils ont écrit, mais que le Saint-Esprit a tellement dirigé leur plume & leur esprit lorsqu'ils écrivoient, qu'il a été impossible qu'ils tombassent dans l'erreur. Lessius & quelques autres jésuites ont soutenu ce sentiment, qui occasionna la censure dont

nous venons de parler; & M. Simon l'a embrassé depuis.

Holden, dans son ouvrage intitulé *Fidei divinæ analysis*, soutient que les écrivains sacrés ont été *inspirés* par le Saint-Esprit dans tous les points de doctrine, & dans tout ce qui a un rapport essentiel à la doctrine, mais qu'ils ont été abandonnés à eux-mêmes dans les mêmes faits, & en général dans toutes les questions étrangères à la religion.

M. le Clerc a été encore plus loin. Il prétend 1<sup>o</sup> que Dieu a révélé immédiatement aux écrivains sacrés les prophéties qu'on trouve dans leurs livres, mais il nie que ce soit lui qui les ait portés à les mettre par écrit, & qu'il les ait conduits dans le moment même qu'ils les ont écrits. 2<sup>o</sup>. Il avance que Dieu n'a point révélées immédiatement aux écrivains sacrés toutes les autres choses qui se rencontrent dans leurs ouvrages, & qu'ils les ont écrites, ou sur ce qu'ils avoient vu de leurs propres yeux, ou sur le récit de personnes véridiques, ou sur des mémoires écrits avant eux, sans *inspiration* & sans aucune assistance particulière du Saint-Esprit; en un mot, il enseigne que les livres saints sont l'ouvrage de personnes de probité qui n'ont pas été séduites & qui n'ont voulu séduire personne. *Sentimens de quelques théologiens d'Hollande, lettre xj & xij. La Chambr. traité de la relig. tom. IV. dissert. iij. pag. 157 & suiv.*

Le sentiment le plus commun est, que le Saint-Esprit a *inspiré* les écrivains sacrés quant aux prophéties, aux points d'histoire & aux doctrines relatives à la religion, & que quant au choix & à l'arrangement des termes, il les a laissés à la disposition de chaque écrivain.

Les Payens prétendoient que leurs prêtres & leurs sibylles étoient divinement *inspirés* lorsqu'ils rendoient leurs oracles. Les poètes, pour paroître *inspirés*, invoquent Apollon & les Muses lorsqu'ils veulent commencer quelque grand ouvrage. *Voyez* INVOCATION.

**INSPIRATION**, f. f. (*Jurissrud.*) se dit de l'élection d'un pape, lorsque tous les suffrages se sont réunis en faveur du même sujet, & principalement quand cela s'est fait au premier scrutin. Grégoire IX, en

parle dans ses décrétales, liv. VI, tit. vj, chap. 42. (A)

INSPRUCK, (Géog.) *Eni-pons*, ville d'Allemagne, capitale du Tiroi; c'étoit autrefois la résidence d'un archiduc de la maison d'Autriche; son nom est allemand; il est composé du mot *Inn*, qui est le nom de la riviere sur laquelle cette ville est située; en latin *Eno*, & du mot *bruck*, qui veut dire un pont: en changeant le *b* en *p*, on a fait *Inspruck*; en latin *Eni-pons*, c'est-à-dire, Pont-sur-l'Inn. Elle est dans un beau vaillon, à 11 lieues N. O. de Brixen, 25 S. de Munich, 95 S. E. de Vienne. Long. selon Harris, 29, 15, 16, lat. 47, 15.

Il y a un jésuite, nommé le pere Tanner (Adam) natif d'*Inspruck*, qui est mis par son corps au rang des illustres écrivains que la société a produits dans le dernier siècle: je laisse à juger de son mérite par sa somme sur saint Thomas, sa théologie scholastique, spéculative & pratique, & son astrologie sacrée, pour apprendre aux Chrétiens à connoître les choses saintes par le concours des astres. (D.J.)

\* INSTABILITÉ, f. f. (Gramm.) qui n'est pas stable, qui est sujet au changement. On dit l'*instabilité* du temps, de la fortune, des sentimens, des passions, des goûts, des desirs, du bonheur & des choses humaines. Il n'y a presque rien sur quoi nous puissions compter. Encore si l'on mesuroit son attachement aux objets, sur leur *instabilité*; mais non, on se conduit comme s'ils ne devoient jamais nous manquer: cependant il vient un moment où ils nous échappent, & nous nous plaignons comme s'ils avoient dû changer de nature en notre faveur.

INSTADT, (Géog.) petite ville d'Allemagne sur le Danube, près de Passau, dont elle est seulement séparée par l'Inn, à son confluent. Long. 31, 15. lat. 48, 25. (D.J.)

INSTALLATION, f. f. (Jurisprud.) est l'acte par lequel un officier est mis en possession publique de la place en laquelle il doit siéger, *quasi in stallum introductio*.

Avant de parvenir à l'exercice d'un office, il y a trois actes différens à remplir; savoir, la provision qui rend propriétaire de l'office; la prestation de ser-

ment & réception qui rend titulaire, & du jour de laquelle on jouit de tous les privileges attachés au titre de l'office; & l'*installation* par laquelle seule on entre en exercice & l'on participe aux émolumens qui sont dûs à cause de l'exercice.

Quand l'officier a un supérieur, il s'adresse à lui pour être *installé*; s'il n'y en a point dans son siege, celui qui le suit immédiatement fait l'*installation*.

Les juges des justices seigneuriales qui sont seuls, s'*installent* eux-mêmes.

Voyez Loiseau, des offices, liv. I, chap. vij, n. 27. & suiv. (A)

INSTANCE, f. f. (Jurisprud.) signifie en général la poursuite d'une action en justice.

On comprend quelquefois sous le terme d'*instance* toutes sortes de contestations portées en justice; c'est en ce sens que l'on dit être en *instance* avec quelqu'un; cependant quand on parle d'une *instance*, on entend ordinairement une affaire appointée, soit sur une demande, soit sur un appel verbal.

*Instance appointée*, est celle où les parties doivent écrire & produire.

*Instance d'appointé à mettre*, c'est lorsque le juge ordonne que les parties remettront leurs pieces. Voyez APPOINTEMENT.

*Instance de licitation*, est celle qui a pour objet la *licitation* d'un immeuble indivis entre plusieurs co-propriétaires. Voyez LICITATION.

*Instance d'ordre*, est celle où l'on fait l'ordre & distribution du prix d'un immeuble vendu par décret entre les créanciers opposans.

*Instance de partage*, est celle qui a pour objet le partage d'un immeuble commun & indivis.

*Instance périe ou périmée*, est celle qui est comme non avenue par le laps de trois années sans aucune poursuite de part ni d'autre. Voyez PÉREMPTION.

*Instance de préférence*, est celle où l'on discute entre les créanciers saisissans & opposans lesquels doivent être payés les premiers sur une somme de deniers, soit comme privilégiés, ou comme premier saisissant. Voyez PRÉFÉRENCE.

*Première instance* se dit de la poursuite qui



qui se fait d'une action devant le premier juge.

*Instance de saisie & arrêt*, voyez SAISIE & ARRÊT.

*Instance de saisie-réelle*, voyez DÉCRET & SAISIE-RÉELLE.

*Instance sommaire*, c'étoit une instruction qui se faisoit en six jours à la barre de la cour : ces sortes d'instructions ont été abrogées par l'ordonnance de 1667, tit II, art. ij, voyez CAUSE & PROCÈS. (A)

INSTANT, s. m. (Mét.) partie de la durée dans laquelle on n'apperçoit aucune succession, ou ce qui n'occupe que le temps d'une idée dans notre esprit. Ce temps est le moment le plus court pour nous. Voyez MOMENT, DURÉE, &c.

C'est un axiome en mécanique, qu'aucun effet naturel ne peut être produit en un instant. On voit par-là d'où vient qu'un fardeau paroît plus léger à une personne à proportion qu'il le porte vite, & pourquoi la glace est moins sujette à se rompre lorsqu'on glisse dessus avec vitesse, que lorsqu'on va plus lentement. Voyez TEMPS.

Les philosophes distinguent trois sortes d'instans, l'instant de temps, l'instant de nature, l'instant de raison.

L'instant de temps est une partie de temps qui en précède immédiatement une autre : ainsi le dernier instant d'un jour précède réellement & immédiatement le premier instant du jour suivant.

L'instant de nature est ce qu'on appelle autrement *priorité* de nature : il se trouve dans les choses qui sont subordonnées pour agir, comme les causes premières & les causes secondes ; les causes & les effets, car la nature des choses demande qu'il y ait une cause première s'il y a des causes secondes ; qu'il y ait une cause, s'il y a un effet.

L'instant de raison est un instant qui n'est point réel, mais que la raison, l'entendement, l'esprit conçoit avant un autre instant, avec un fondement de la part des choses qui donnent occasion de le concevoir. Par exemple, parce que Dieu a fait plusieurs choses librement, & qu'il pouvoit ne pas faire, il y a un fondement raisonnable de concevoir Dieu tel qu'il est en lui-même avant de concevoir les décrets libres qu'il

Tome XVIII.

a faits ; mais parce qu'il n'y a jamais eu en effet de temps ou d'instant réel ou Dieu n'eût formé aucun décret, cet instant s'appelle instant de raison, & non pas instant de temps.

D'instant on en a fait *instantanée*, qui ne dure qu'un instant. C'est en ce sens qu'on dit que l'action de la matiere électrique est *instantanée*, & que la propagation de la lumiere ne l'est pas. Cependant l'acception de ce terme n'est pas toujours aussi rigoureuse ; & on l'applique quelquefois à un phénomène dont la durée, courte à la vérité, a pourtant quelque durée commensurable ; alors il est synonyme à *prompt* & à *passager*.

INSTANTANÉE, adj. (Gram.) qui ne dure qu'un instant. On dit une douleur *instantanée*, un mouvement *instantané*, un changement, une révolution *instantanés*.

INSTAURATION, s. f. rétablissement d'un temple, d'une religion dans son premier état.

Ce mot est dérivé par quelques-uns d'*instaurum*, vieux mot latin, qui signifie proprement tout ce qui est nécessaire pour l'exploitation d'une terre, d'une ferme, comme les bestiaux, les harnois, les valets, &c. mais le mot *instaurum* n'est que du moyen âge ; *instauratio* est d'une bien plus grande antiquité, & quelques-uns le dérivent de *instar*, semblable, comme s'il signifioit qu'une chose a repris sa première apparence. Voyez RESTAURATION.

INSTERBOURG, (Géog.) ville, district & bailliage de Lithuanie, dépendant de la Prusse brandebourgeoise, arrosé par la riviere d'Instar. On y fait une biere aussi forte que de l'eau-de-vie.

INSTIGATEUR, s. m. (Jurisprud.) signifie celui qui excite un autre à faire quelque chose. L'instigateur d'un crime est complice de celui qui l'a commis, & mérite aussi punition.

*Instigateur* signifie quelquefois un dénonciateur. Voyez DÉNONCIATEUR. (A)

INSTIGATION, s. f. (Jurisprud.) est lorsqu'on excite quelqu'un à faire quelque chose, comme à maltraiter quelqu'un, ou à commettre quelque autre délit, à tenter un procès, ou lorsqu'on excite le mi-

O O O O O

mistère public à poursuivre quelqu'un. *Voy.*  
DÉNONCIATEUR. (A)

INSTILLATION, f. f. (*Médecine.*)  
*terme de pharmacie*, signifie l'action d'appliquer quelque remède liquide sur une partie fort sensible par gouttes; cela se dit surtout des remèdes que l'on applique sur les yeux; tels sont les eaux ophtalmiques, les différentes espèces de collyre. *Voyez*  
COLLYRE.

INSTINCT, f. m. (*Métaph. & Hist. nat.*) c'est un mot par lequel on veut exprimer le principe qui dirige les bêtes dans leurs actions; mais de quelle nature est ce principe? Quelle est l'étendue de l'instinct? Aristote & les Péripatéticiens donnoient aux bêtes une ame sensitive, mais bornée à la sensation & à la mémoire, sans aucun pouvoir de réfléchir sur ses actes, de les comparer, &c. D'autres ont été beaucoup plus loin. Lactance dit qu'excepté la religion, il n'est rien en quoi les bêtes ne participent aux avantages de l'espèce humaine.

D'un autre côté tout le monde connoît la fameuse hypothèse de M. Descartes, que ni sa grande réputation, ni celle de quelques-uns de ses sectateurs n'ont pu soutenir. Les bêtes de la même espèce ont dans leurs opérations une uniformité qui en a imposé à ces philosophes, & leur a fait naître l'idée d'automatisme; mais cette uniformité n'est qu'apparente, & l'habitude de voir la fait disparaître aux yeux exercés. Pour un chasseur attentif, il n'est point deux renards dont l'industrie se ressemble entièrement, ni deux loups dont la glotonnerie soit la même.

Depuis M. Descartes, plusieurs théologiens ont cru la religion intéressée au maintien de cette opinion du mécanisme des bêtes. Ils n'ont point senti que la bête, quoique pourvue de facultés qui lui sont communes avec l'homme, pouvoit en être encore à une distance infinie. Aussi l'homme lui-même est-il très-distant de l'ange, quoiqu'il partage avec lui une liberté & une immortalité qui l'approchent du trône de Dieu.

L'anatomie comparée nous montre dans les bêtes des organes semblables aux nôtres, & disposés pour les mêmes fonctions rela-

tives à l'économie animale. Le détail de leurs actions nous fait clairement appercevoir qu'elles sont douées de la faculté de sentir, c'est-à-dire, qu'elles éprouvent ce que nous éprouvons lorsque nos organes sont réunis par l'action des objets extérieurs. Douter si les bêtes ont cette faculté, c'est mettre en doute si nos semblables en sont pourvus, puisque nous n'en sommes assurés que par les mêmes signes. Celui qui voudra méconnoître la douleur à des cris, qui se refusera aux marques sensibles de la joie, de l'impatience, du désir, ne mérite pas qu'on lui réponde. Non-seulement il est certain que les bêtes sentent; il l'est encore qu'elles se ressouviennent. Sans la mémoire les coups de fouet ne rendroient point nos chiens sages, & toute éducation des animaux seroit impossible. L'exercice de la mémoire les met dans le cas de comparer une sensation passée avec une sensation présente. Toute comparaison entre deux objets produit nécessairement un jugement; les bêtes jugent donc. La douleur des coups de fouet retracée par la mémoire, balance dans un chien couchant le plaisir de courre un lievre qui part. De la comparaison qu'il fait entre ces deux sensations naît le jugement qui détermine son action. Souvent il est entraîné par le sentiment vif du plaisir; mais l'action répétée des coups rendant plus profond le souvenir de la douleur, le plaisir perd à la comparaison; alors il réfléchit sur ce qui s'est passé, & la réflexion grave dans sa mémoire une idée de relation entre un lievre & des coups de fouet. Cette idée devient si dominante, qu'enfin la vue d'un lievre lui fait ferrer la queue, & regagner promptement son maître. L'habitude de porter les mêmes jugemens les rend si prompts, & leur donne l'air si naturel, qu'elle fait méconnoître la réflexion qui les a réduits en principes: c'est l'expérience aidée de la réflexion, qui fait qu'une belette juge sûrement de la proportion entre la grosseur de son corps, & l'ouverture par laquelle elle veut passer. Cette idée une fois établie devient habituelle par la répétition des actes qu'elle produit, & elle épargne à l'animal toutes les tentatives

inutiles ; mais les bêtes ne doivent pas seulement à la réflexion de simples idées de relation ; elles tiennent encore d'elle des idées indicatives plus compliquées , sans lesquelles elles tomberoient dans mille erreurs funestes pour elles. Un vieux loup est attiré par l'odeur d'un appât ; mais lorsqu'il veut en approcher , son nez lui apprend qu'un homme a marché dans les environs. L'idée non de la présence , mais du passage d'un homme , lui indique un péril & des embûches. Il hésite donc , il tourne pendant plusieurs nuits , l'appetit le ramene aux environs de cet appât dont l'éloigne la crainte du péril indiqué. Si le chasseur n'a pas pris toutes les précautions usitées pour dérober à ce loup le sentiment du piège , si la moindre odeur de fer vient frapper son nez , rien ne rassurera jamais cet animal devenu inquiet par l'expérience.

Ces idées acquises successivement par la sensation & la réflexion , & représentées dans leur ordre par l'imagination & par la mémoire , forment le système des connoissances de l'animal , & la chaîne de ses habitudes ; mais c'est l'attention qui grave dans sa mémoire tous les faits qui concourent à l'instruire ; & l'attention est le produit de la vivacité des besoins. Il doit s'ensuivre que parmi les animaux , ceux qui ont des besoins plus vifs ont plus de connoissances acquises que les autres. En effet , on aperçoit au premier coup d'œil que la vivacité des besoins est la mesure de l'intelligence dont chaque espèce est douée , & que les circonstances qui peuvent rendre pour chaque individu les besoins plus ou moins pressans , étendent plus ou moins le système de ses connoissances. \*

La nature fournit aux frugivores une nourriture qu'ils se procurent facilement , sans industrie & sans réflexion : ils savent où est l'herbe qu'ils ont à brouter , & sous quel chêne ils trouveront du gland. Leur connoissance se borne à cet égard à la mémoire d'un seul fait : aussi leur conduite , quant à cet objet , paroît-elle stupide & voisine de l'automatisme ; mais il n'en est pas ainsi des carnassiers : forcés de chercher une proie qui se dérobe à eux , leurs facultés éveillées par le besoin sont dans un

exercice continuel ; tous les moyens par lesquels leur proie leur est souvent échappée , se représentent fréquemment à leur mémoire. De la réflexion qu'ils sont forcés de faire sur ces faits , naissent des idées de ruses & de précaution qui se gravent encore dans la mémoire , s'y établissent en principes , & que la répétition rend habituelles. La variété & l'invention de ces idées étonnent souvent ceux auxquels ces objets sont les plus familiers. Un loup qui chasse fait par expérience que le vent apporte à son odorat les émanations du corps des animaux qu'il recherche : il va donc toujours le nez au vent ; il apprend de plus à juger , par le sentiment du même organe , si la bête est éloignée ou prochaine , si elle est reposée ou fuyante. D'après cette connoissance il règle sa marche ; il va à pas de loup pour la surprendre , ou redouble de vitesse pour l'atteindre ; il rencontre sur la route des mulots , des grenouilles , & d'autres petits animaux dont il s'est mille fois nourri. Mais quoique déjà pressé par la faim il néglige cette nourriture présente & facile , parce qu'il sait qu'il trouvera dans la chair d'un cerf ou d'un daim un repas plus ample & plus exquis. Dans tous les temps ordinaires ce loup épuîsera toutes les ressources qu'on peut attendre de la vigueur & de la ruse d'un animal solitaire ; mais lorsque l'amour met en société le mâle & la femelle , ils ont respectivement , quant à l'objet de la chasse , des idées qui dérivent de la facilité que l'union procure. Ces loups connoissent pas des expériences répétées où vivent ordinairement les bêtes fauves , & la route qu'elles tiennent lorsqu'elles sont chassées. Ils savent aussi combien est utile un relais pour hâter la défaite d'une bête déjà fatiguée. Ces faits étant connus , ils concluent de l'ordinaire au probable , & en conséquence ils partagent leurs fonctions. Le mâle se met en quête , & la femelle comme plus foible attend au détroit la bête halerante qu'elle est chargée de relancer. On s'assure aisément de toutes ces démarches , lorsqu'elles sont écrites sur la terre molle ou sur la neige , & on peut y lire l'histoire des pensées de l'animal.

Le renard , beaucoup plus foible que le

loup, est contraint de multiplier beaucoup plus les ressources pour obtenir sa nourriture. Il a tant de moyens à prendre, tant de dangers à éviter, que sa mémoire est nécessairement chargée d'un nombre de faits qui donnent à son *instinct* une grande étendue. Il ne peut pas abattre ces grands animaux dont un seul le nourrirait pendant plusieurs jours. Il n'est pas non plus pourvu d'une vitesse qui puisse suppléer au défaut de vigueur : ses moyens naturels sont donc la ruse, la patience & l'adresse. Il a toujours, comme le loup, son odorat pour boussole. Le rapport fidele de ce sens bien exercé l'instruit de l'approche de ce qu'il cherche, & de la présence de ce qu'il doit éviter. Peu fait pour chasser à force ouverte, il s'approche ordinairement en silence ou d'une perdrix qu'il évente, ou bien du lieu par lequel il fait que doit rentrer un lièvre ou un lapin. La terre molle reçoit à peine la trace légère de ses pas. Partagé entre la crainte d'être surpris & la nécessité de surprendre lui-même, sa marche, toujours précautionnée & souvent suspendue, décele son inquiétude, ses desirs & ses moyens. Dans les pays giboyeux où les plaines & les bois ne laissent pas manquer de proie, il fuit les lieux habités. Il ne s'approche de la demeure des hommes que quand il est pressé par le besoin, mais alors la connoissance du danger lui fait doubler ses précautions ordinaires. A la faveur de la nuit il se glisse le long des haies & des buissons. S'il fait que les poules sont bonnes, il se rappelle en même temps que les pièges & les chiens sont dangereux. Ces deux souvenirs guident sa marche, & la suspendent ou l'accélèrent selon le degré de vivacité que donnent à l'un d'eux les circonstances qui surviennent. Lorsque la nuit commence, & que sa longueur offre des ressources à la prévoyance du renard, le jappement éloigné d'un chien arrêtera sur le champ sa course. Tous les dangers qu'il a courus en différens temps se représentent à lui; mais à l'approche du jour cette frayeur extrême cède à la vivacité de l'appétit : l'animal alors devient courageux par nécessité. Il se hâte même de s'exposer, parce qu'il fait qu'un danger plus grand

le menace au retour de la lumière.

On voit que les actions les plus ordinaires des bêtes, leurs démarches de tous les jours supposent la mémoire, la réflexion sur ce qui s'est passé, la comparaison entre un objet présent qui les attire & des périls indiqués qui les éloignent, la distinction entre des circonstances qui se ressemblent à quelques égards, & qui diffèrent à d'autres, le jugement & le choix entre tous ces rapports. Qu'est-ce donc que l'*instinct*? Des effets si multipliés dans les animaux, de la recherche du plaisir & de la crainte de la douleur; les conséquences & les inductions tirées par eux des faits qui se sont placés dans leur mémoire, les actions qui en résultent; ce système de connoissances auxquelles l'expérience ajoute, & que chaque jour la réflexion rend habituelles, tout cela ne peut pas se rapporter à l'*instinct*, ou bien ce mot devient synonyme avec celui d'*intelligence*.

Ce sont les besoins vifs qui, comme nous l'avons dit, gravent dans la mémoire des bêtes des sensations fortes & intéressantes dont la chaîne forme l'ensemble de leurs connoissances. C'est par cette raison que les animaux carnassiers sont beaucoup plus industrieux que les frugivores, quant à la recherche de la nourriture; mais chassez souvent ces mêmes frugivores, vous les verrez acquérir, relativement à leur défense, la connoissance d'un nombre de faits, & l'habitude d'une foule d'inductions qui les égalent aux carnassiers. De tous les animaux qui vivent d'herbes, celui qui paroît le plus stupide est peut-être le lièvre. La nature lui a donné des yeux foibles & un odorat obtus; si ce n'est l'ouïe qu'il a excellente, il paroît n'être pourvu d'aucun instrument d'industrie. D'ailleurs il n'a que la fuite pour moyen de défense: mais aussi semble-t-il épuiser tout ce que la fuite peut comporter d'intentions & de variétés. Je ne parle pas d'un lièvre que des lévriers forcent par l'avantage d'une vitesse supérieure, mais de celui qui est attaqué par des *chiens courans*. Un vieux lièvre ainsi chassé commence par proportionner sa fuite à la vitesse de la poursuite. Il fait par expérience qu'une fuite rapide ne le mettroit pas hors de danger, que la chassé peut

être longue, & que ses forces ménagées le serviront plus long-temps. Il a remarqué que la poursuite des chiens est plus ardente, & moins interrompue dans les bois fourrés où le contact de tout son corps leur donne un sentiment plus vif de son passage, que sur la terre où ses piés ne font que poser; ainsi il évite les bois, & fuit presque toujours les chemins; (ce même lievre lorsqu'il est poursuivi à vue par un lévrier, s'y dérobe en cherchant les bois). Il ne peut pas douter qu'il ne soit suivi par les chiens courans sans être vu: il entend distinctement que la poursuite s'attache avec scrupule à toutes les traces de ses pas. Que fait-il? après avoir parcouru un long espace en ligne droite, il revient exactement sur ses mêmes voies. Après cette ruse, il se jette de côté, fait plusieurs sauts consécutifs, & par-là dérobe, au moins pour un temps, aux chiens le sentiment de la route qu'il a prise. Souvent il va faire partir du gîte un autre lievre dont il prend la place. Il dérouté ainsi les chasseurs & les chiens par mille moyens qu'il seroit trop long de détailler. Ces moyens lui sont communs avec d'autres animaux, qui, plus habiles que lui d'ailleurs, n'ont pas plus d'expérience à cet égard. Les jeunes animaux ont beaucoup moins de ces ruses. C'est à la science des faits que les vieux doivent les inductions justes & promptes qui amènent ces actes multipliés.

Les ruses, l'invention, l'industrie, étant une suite de la connoissance des faits gravés par le besoin dans la mémoire, les animaux doués de vigueur, ou pourvus de défenses, doivent être moins industrieux que les autres. Aussi voyons-nous que le loup qui est un des plus robustes animaux de nos climats, est un des moins rusés lorsqu'il est chassé. Son nez qui le guide toujours, ne le rend précautionné que contre les surprises. Mais d'ailleurs il ne songe qu'à s'éloigner, & à se dérober au péril par l'avantage de sa force & de son haleine. Sa fuite n'est point compliquée comme celle des animaux timides. Il n'a point recours à ces feintes & à ces retours qui sont une ressource nécessaire pour la foiblesse & la lassitude. Le sanglier qui est armé de défenses, n'a point non plus re-

cours à l'industrie. S'il se sent pressé dans sa fuite, il s'arrête pour combattre. Il s'indigne, & se fait redouter des chasseurs & des chiens qu'il menace & charge avec fureur. Pour se procurer une défense plus facile, & une vengeance plus assurée, il cherche les buissons épais & les halliers. Il s'y place de manière à ne pouvoir être abordé qu'en face. Alors l'œil farouche & les soies hérissées, il intimide les hommes & les chiens, les blesse & s'ouvre un passage pour une retraite nouvelle.

La vivacité des besoins donne, comme on voit, plus ou moins d'étendue aux connoissances que les bêtes acquièrent. Leurs lumières s'augmentent en raison des obstacles qu'elles ont à surmonter. Cette faculté qui rend les bêtes capables d'être perfectionnées, rejette bien loin l'idée d'automatisme qui ne peut être née que de l'ignorance des faits. Qu'un chasseur arrive avec des pièges dans un pays où ils ne sont pas encore connus des animaux, il les prendra avec une extrême facilité, & les renards même lui paroîtront imbéciles. Mais lorsque l'expérience les aura instruits, il sentira, par les progrès de leurs connoissances, le besoin qu'il a d'en acquérir de nouvelles. Il sera contraint de multiplier les ressources & de donner le change à ces animaux, en leur présentant ces appâts sous mille formes. L'un se dévotera des refuites ordinaires à ceux de son espèce, & fera voir au chasseur des marches qui lui sont inconnues. Un autre aura l'art de lui dérober légèrement son appât, en évitant le piège. Si l'un est assiégé dans un terrier, il y souffrira la faim plutôt que de franchir le pas dangereux; il s'occupera à s'ouvrir une route nouvelle; si le terrain trop ferme s'y oppose, sa patience lassera celle du chasseur qui croira s'être mépris. Ce n'est point une frayeur automate qui retient alors cet animal dans le terrier, c'est une crainte savante & raisonnée; car, s'il arrive par hasard qu'un lapin enfermé dans le même trou sorte & détende le piège, le renard vigilant prendra sûrement ce moment pour s'échapper, & passera sans hésiter à côté du lapin pris & du piège détendu.

Parmi les différentes idées que la néces-

sité fait acquérir aux animaux, on ne doit pas oublier celle des nombres. Les bêtes comptent ; cela est certain, & quoique jusqu'à présent leur arithmétique paroisse assez bornée, peut-être pourroit-on lui donner plus d'étendue. Dans les pays où l'on conserve avec soin le gibier, on fait la guerre aux pies, parce qu'elles enlèvent les œufs, & détruisent l'espérance de la ponte. On remarque donc assiduellement les nids de ces oiseaux destructeurs ; & pour anéantir d'un coup la famille carnassière, on tâche de tuer la mere pendant qu'elle couve. Entre ces meres il en est d'inquietes qui désertent leur nid dès qu'on en approche. Alors on est contraint de faire un affût bien couvert au pié de l'arbre sur lequel est ce nid, & un homme se place dans l'affût pour attendre le retour de la couveuse ; mais il attend en vain, si la pie qu'il veut surprendre a quelques fois été manquée en pareil cas. Elle fait que la foudre va sortir de cet antre où elle a vu entrer un homme. Pendant que la tendresse maternelle lui tient la vue attachée sur un nid, la frayeur l'en éloigne jusqu'à ce que la nuit puisse la dérober au chasseur. Pour tromper cet oiseau inquiet, on s'est avisé d'envoyer à l'affût deux hommes ; dont l'un s'y plaçoit & l'autre passoit ; mais la pie compte & se tient toujours éloignée. Le lendemain trois y vont, & elle voit encore que deux seulement se retirent. Enfin il est nécessaire que cinq ou six hommes en allant à l'affût mettent son calcul en défaut. La pie qui croit que cette collection d'hommes n'a fait que passer, ne tarde pas à revenir. Ce phénomène renouvelé toutes les fois qu'il est tenté, doit être mis au rang des phénomènes les plus ordinaires de la sagacité des animaux.

Puisque les animaux gardent la mémoire des faits qu'ils ont eu intérêt de remarquer : puisque les conséquences qu'ils en ont tirées s'établissent en principes par la réflexion, & servent à diriger leurs actions, ils sont perfectibles ; mais nous ne pouvons pas savoir jusqu'à quel degré. Nous sommes même presque étrangers au genre de perfection dont les bêtes sont susceptibles. Jamais avec un odorat tel que le nôtre,

nous ne pouvons atteindre à la diversité des rapports & des idées que donne au loup & au chien, leur nez subtil & toujours exercé. Ils doivent à la finesse de ce sens la connoissance de quelques propriétés de plusieurs corps, & des idées de relation entre ces propriétés & l'état actuel de leur machine. Ces idées & ses rapports échappent à la stupidité de nos organes. Pourquoi donc les bêtes ne se perfectionnent-elles point ? Pourquoi ne remarquons-nous pas un progrès sensible dans les especes ? Si Dieu n'a pas donné aux intelligences célestes de sonder toute la profondeur de la nature de l'homme, si elles n'embrassent pas d'un coup d'œil cet assemblage bizarre d'ignorance & de talents, d'orgueil & de bassesse, elles peuvent dire aussi : Pourquoi donc cette espece humaine, avec tant de moyens de perfectibilité, est-elle si peu avancée dans les connoissances les plus essentielles ? Pourquoi plus de la moitié des hommes est-elle abrutié par les superstitions ? Pourquoi ceux-même à qui l'être suprême s'est manifesté par la voix de son fils, sont-ils occupés à se déchirer entr'eux, au lieu de s'aider l'un l'autre à jouir en paix des fruits de la terre & de la rosée du ciel ?

Il est certain que les bêtes peuvent faire des progrès ; mais mille obstacles particuliers s'y opposent, & d'ailleurs il est apparemment un terme qu'elles ne franchiront jamais.

La mémoire ne conserve les traces des sensations & des jugemens qui en sont la suite, qu'autant que celles-ci ont eu le degré de force qui produit l'attention vive. Or les bêtes vêtues par la nature, ne sont guere excitées à l'attention que par les besoins de l'appétit & de l'amour. Elles n'ont pas de ces besoins de convention qui naissent de l'oïveté & de l'ennui. La nécessité d'être émus se fait sentir à nous dans l'état ordinaire de veille, & elle produit cette curiosité inquiète qui est la mere des connoissances. Les bêtes ne l'éprouvent point. Si quelques especes sont plus sujettes à l'ennui que les autres, la fouine, par exemple, que la souplesse & l'agilité caractérise, ce ne peut pas être pour elles une situation ordinaire, parce que la

nécessité de chercher à vivre , tient presque toujours leur inquiétude en exercice. Lorsque la chasse est heureuse , & que leur faim est assouvie de bonne heure , elles se livrent par le besoin d'être émues , à une grande profusion de meurtres inutiles ; mais la manière d'être la plus familière à tous ces êtres sentans , est un demi-sommeil pendant lequel l'exercice spontané de l'imagination , ne présente que des tableaux vagues qui ne laissent pas de traces profondes dans la mémoire.

Parmi nous , ces hommes grossiers qui sont occupés pendant tout le jour à pourvoir aux besoins de première nécessité , ne restent-ils pas dans un état de stupidité presque égal à celui des bêtes ? Il en est tel qui n'a jamais eu un nombre d'idées pareil à celui qui forme le système des connaissances d'un renard.

Il faut que le loisir , la société & le langage servent la perfectibilité , sans quoi cette disposition reste stérile. Or , premièrement le loisir manque aux bêtes , comme nous vous l'avons dit. Occupées sans cesse à pourvoir à leurs besoins , & à se défendre contre d'autres animaux ou contre l'homme , elles ne peuvent conserver d'idées acquises que relativement à ces objets. Secondement la plupart vivent isolées , & n'ont qu'une société passagère fondée sur l'amour & sur l'éducation de la famille. Celles qui sont attroupées d'une manière plus durable , sont rassemblées uniquement par le sentiment de la crainte. Il n'y a que les espèces timides qui soient dans ce cas , & la crainte qui approche ces individus les uns des autres , paroît être le seul sentiment qui les occupe. Telle est l'espèce du cerf dans laquelle les biches ne s'isolent guères que pour mettre bas , & les cerfs pour refaire leurs têtes.

Dans les espèces mieux armées & plus courageuses , comme les sangliers , les femelles , comme plus foibles , restent attroupées avec les jeunes mâles. Mais dès que ceux-ci ont atteint l'âge de trois ans , & qu'ils sont pourvus de défenses qui les rassurent , ils quittent la troupe ; la sécurité les mène à la solitude ; il n'y a donc pas de société proprement dite entre les bêtes. Le sentiment seul de la crainte , & l'intérêt

de la défense réciproque , ne peuvent pas porter fort loin leurs connaissances. Elles ne sont pas organisées de manière à multiplier les moyens , ni à rien ajouter à ces armes toujours prêtes qu'elles doivent à la nature. Et peut-on savoir jusqu'où l'usage des mains porteroit les singes , s'ils avoient le loisir comme la faculté d'inventer , & si la frayeur continuelle que les hommes leur inspirent , ne les retenoit dans l'abrutissement ?

A l'égard du langage , il paroît que celui des bêtes est fort borné. Cela doit être , vu leur manière de vivre , puisqu'il y a des sauvages qui ont des arcs & des fleches , & dont cependant la langue n'a pas trois cent mots. Mais quelque borné que soit le langage des bêtes , il existe : on peut assurer même qu'il est beaucoup plus étendu qu'on ne le suppose communément dans des êtres qui ont un museau alongé ou un bec.

Le langage suppose une suite d'idées & la faculté d'articuler. Quoique parmi les hommes qui articulent des mots , la plupart n'aient point cette suite d'idées , il faut qu'elle ait existé dans l'entendement des premiers qui ont joint ces mots ensemble. Nous avons vu que les bêtes ont , en fait d'idées suivies , tout ce qui est nécessaire pour arranger des mots. Celles de leurs habitudes qui nous paroissent le plus naturelles , ne peuvent s'être formées , comme nous l'avons prouvé , que par des inductions liées ensemble par la réflexion , & qui supposent toutes les opérations de l'intelligence ; mais nous ne remarquons point d'articulation sensible dans leurs cris. Cette apparente uniformité nous fait croire que réellement elles n'articulent point. Il est certain cependant que les bêtes de chaque espèce distinguent très-bien entr'elles ces sons qui nous paroissent confus. Il ne leur arrive pas de s'y méprendre , ni de confondre le cri de la frayeur avec le gémissement de l'amour. Il n'est pas seulement nécessaire qu'elles expriment ces situations tranchées , il faut encore qu'elles en caractérisent les différentes nuances. Le parler d'une mère qui annonce à sa famille qu'il faut se cacher , se dérober à la vue de l'ennemi , ne peut

pas être le même que celui qui indique qu'il faut précipiter la fuite. Les circonstances déterminent la nécessité d'une action différente : il faut que la différence soit exprimée dans le langage qui commande l'action. Les expressions sévères, & cependant flatteuses de l'amour, qui soumettent le mâle à la réserve sans lui ôter l'espérance, ne sont pas les mêmes que celles qui lui annoncent qu'il peut tout permettre à ses desirs, & que le moment de jouir est arrivé.

Il est vrai que le langage d'action est très-familier aux bêtes ; il est même suffisant pour qu'elles se communiquent réciproquement la plupart de leurs émotions : elles ne font donc pas un grand usage de leur langue ; leur éducation s'accomplit ainsi que la nôtre en grande partie par l'imitation. Tous les sentimens isolés qui affectent les uns, peuvent être reconnus par les autres aux mouvemens extérieurs qui les caractérisent ; mais quoique ce langage d'action serve à exprimer beaucoup, il ne peut pas suffire à tout. Dès que l'instruction est un peu compliquée, l'usage des mots devient nécessaire pour la transmettre. Or il est certain que les jeunes renards, en sortant du terrier, sont plus précautionnés dans les pays où l'on tend des pièges, que ne le sont les vieux dans ceux où l'on ne cherche point à les détruire : cette science des précautions qui suppose tant de vues fines & d'inductions éloignées, ne peut pas être acquise dans le terrier par le langage d'action ; & sans les mots l'éducation d'un renard ne peut pas se consommer : par quel mécanisme des animaux qui chassent ensemble, s'accordent-ils pour s'attendre, se retrouver, s'aider ? Ces opérations ne se feroient pas sans des conventions dont le détail ne peut s'exécuter qu'au moyen d'une langue articulée. La monotonie nous trompe, faute d'habitude & de réflexion. Lorsque nous entendons des hommes parler ensemble une langue qui nous est étrangère, nous ne sommes point frappés d'une articulation sensible, nous croyons entendre la répétition continuelle des mêmes sons. Le langage des bêtes, quelque varié qu'il puisse être, doit nous paroître encore

mille fois plus monotone, parce qu'il nous est infiniment plus étranger ; mais quel que soit le langage des bêtes, il ne peut pas aider beaucoup la perfectibilité dont elles sont douées. La tradition ne sert presque point aux progrès des connoissances. Sans l'écriture, qui appartient à l'homme seul, chaque individu concentré dans sa propre expérience, seroit forcé de recommencer la carrière que son devancier auroit parcourue, & l'histoire des connoissances d'un homme, seroit presque celle de la science de l'humanité.

On peut donc présumer que les bêtes ne feront jamais de grands progrès, quoique relativement à certains arts elles puissent en avoir fait. L'architecture des castors pourroit être embellie ; la forme des nids d'hirondelles pourroit avoir acquis de l'élégance sans que nous nous en aperçussions ; mais en général les obstacles qui s'opposent aux progrès des especes sont fort difficiles à vaincre, & les individus n'empruntent point non plus de la force d'une passion dominante, cette activité soutenue qui fait qu'un homme s'éleve par le génie fort au dessus de ses égaux. Les bêtes ont cependant des passions naturelles, & d'autres qu'on peut appeller factices ou de réflexion ; celles du premier genre sont l'impression de la faim, les desirs ardens de l'amour, la tendresse maternelle ; les autres sont la crainte de la disette, ou l'avarice & la jalousie qui conduit à la vengeance.

L'avarice est une conséquence de la faim précédemment sentie : la réflexion sur ce besoin produit une prévoyance commune à tous les animaux qui sont sujets à manquer. Les carnassiers cachent & enterrent les restes de leur proie pour les trouver au besoin. Parmi les frugivores, ceux qui sont organisés de manière à emporter les grains qui leur servent de nourriture, font des provisions auxquelles ils ne touchent que dans le cas de nécessité ; tels sont les rats de campagne, les mulots, &c. mais l'avarice n'est pas une passion féconde en moyens ; son exercice se borne à l'amas & à l'épargne.

La jalousie est fille de l'amour : dans les especes dont les mâles se mêlent indifféremment avec toutes les femelles, elle n'est excitée



excitée que par la disette de celles-ci : le besoin de jouir se faisant vivement sentir à tous dans le même temps , il en résulte une rivalité réciproque & générale. Cette passion aveugle fait souvent manquer son objet à ceux qu'elle tourmente. Pendant que la fureur tient les vieux cerfs attachés au combat , un dague se rapproche des biches en tremblant , jouit & s'échappe. La jalousie est plus profonde & plus raisonnée dans les espèces qui s'accouplent : quels que soient les motifs sur lesquels est fondé ce choix mutuel des deux individus , il est certain qu'il se fait , & que l'idée de propriété réciproque s'établit : dès lors la moralité est introduite dans l'amour ; les femelles même deviennent susceptibles de jalousie : cette union commencée par l'attrait , & soutenue par le plaisir , est encore resserrée par la communauté des soins qu'exige l'éducation de la famille ; mais cet objet étant rempli , l'union cesse. Le printemps , en inspirant à ces animaux de nouvelles ardeurs , leur donne des goûts nouveaux : je n'oserois cependant pas décider si les tourterelles méritent ou non la réputation de constance qu'elles ont acquise ; mais si elles sont constantes , au moins est-il sûr qu'elles ne sont pas fidèles. J'en ai vu plusieurs fois faire deux heureux de suite sur une même branche : peut-être leur constance ne peut-elle être assurée qu'autant qu'elles se permettent l'infidélité.

Quoi qu'il en soit , on peut dire qu'en général l'amour n'est chez les bêtes qu'un besoin passager : cette passion , avec tous ses détails , ne les occupe guères qu'un quart de l'année , ainsi elle ne peut pas élever les individus à des progrès bien sensibles. Le temps du désintéressement doit amener l'oubli de toutes les idées que l'irritation des desirs avoit fait naître. On remarque seulement que l'expérience instruit les mères sur les choses relatives au bien de leur famille ; elles profitent dans un âge plus avancé des fautes de la jeunesse & de l'imprudence. Une perdrix de trois ou quatre ans choisit pour faire son nid une place bien plus avantageuse que ne fait une jeune ; elle se place sur un lieu un peu élevé , pour n'avoir point d'inondation à craindre : elle a soin qu'il soit environné

Tome XVIII,

d'épines & de ronces qui en rendent l'accès difficile. Lorsqu'elle quitte son nid pour aller manger , elle ne manque pas de dérober ses œufs , en les couvrant avec des feuilles.

Si la tendresse maternelle laisse des traces profondes dans la mémoire des bêtes , c'est que son exercice duré assez long-temps , & que d'ailleurs c'est une des passions qui affectent le plus fortement ces êtres sensibles. Elle produit en eux une activité inquiète & soutenue , une assiduité pénible , & lorsque la famille est menacée , une défense courageuse qui ressemble à un abandon total de soi-même. Je dis *resembler* ; car on ne s'abandonne point entièrement & dans le moment extrême , le moi se fait toujours sentir. Une preuve de cette vérité , c'est que dans les différentes espèces la témérité apparente de la mère est toujours proportionnée aux moyens qu'elle a d'échapper au danger qu'elle paroît braver. La louve & la laie deviennent terribles , lorsqu'elles ont leurs petits à défendre : la biche vient aussi chercher le péril ; mais sa faiblesse trahit bientôt son courage ; & malgré sa tendre inquiétude , elle est forcée de fuir. La perdrix & la canne sauvage qui ont une ressource assurée dans la rapidité de leurs ailes , paroissent s'exposer beaucoup plus pour la défense de leurs petits que la poule faisande : le vol pesant de celle-ci la rendroit victime d'un attachement trop courageux.

Cet amour qui paroît si généreux , produit une jalousie qui va jusqu'à la cruauté dans les espèces où il est au plus haut degré. La perdrix poursuit & tue impitoyablement tous les petits de son espèce qui ne sont pas de sa famille. Au contraire , la poule faisande , qui abandonne plus aisément les petits qu'elle a couvés , est douée d'une sensibilité générale pour ceux de son espèce ; tous ceux qui manquent de mère , ont droit de la suivre.

Qu'est-ce donc , encore une fois , que l'*instinct* ? Nous voyons que les bêtes sentent , comparent , jugent , réfléchissent , choisissent , & sont guidées dans toutes leurs démarches par un sentiment d'amour de soi que l'expérience rend plus ou moins éclairé. C'est avec ces facultés qu'elles exé-

P p p p p

curent les intentions de la nature, qu'elles servent à l'ornement de l'univers, & qu'elles accomplissent la volonté, inconnue pour nous, que le Créateur eut en les formant.

*Observations physiques & morales sur les instincts des animaux, leur industrie & leurs mœurs, par M. Reimar, professeur en philosophie à Hambourg, sa patrie où il mourut en 1768, connu dans toute l'Europe par plusieurs ouvrages remplis d'érudition.*

Ce docteur entend par *instinct*, dans le sens le plus étendu, toute inclination naturelle pour certaines actions. Il distingue dans les animaux, des *instincts* mécaniques, des *instincts* représentatifs, & des *instincts* spontanés ou volontaires.

Les *instincts* mécaniques sont des mouvemens organiques de la machine, communs aux animaux & aux hommes, dans lesquels ils s'exécutent indépendamment de toute réflexion.

Les *instincts* représentatifs se rapportent en partie au présent qui fait impression sur l'organe sensitif, en partie au passé que l'imagination animale confond avec le présent.

Les *instincts* spontanés proviennent tous, à la vérité, du plaisir & de la douleur; ils ne sont pourtant que de simples *instincts*, soit naturels ou dégénérés. Les *instincts* naturels spontanés se distinguent en *instinct* universel de l'amour de soi-même, & en *instincts* particuliers, qui sont, ou des *instincts* de passions ou des *instincts* industriels. Les animaux ont des passions, des *instincts* aveugles & sensuels; & comme ils sont destinés à la seule félicité sensuelle, ils n'ont besoin d'autres règles que ces *instincts* aveugles & sensuels. Leurs sensations vives ne les trompent jamais, & leurs *instincts* industriels suppléent en eux à l'intelligence. Il ne leur suffiroit pas de connoître, par un attrait sensitif, tout ce qui leur convient, il faut encore qu'ils découvrent les moyens de se le procurer, & qu'ils sachent faire un juste emploi de ces moyens: c'est ici où les *instincts* industriels viennent au secours des *instincts* sensitifs & de l'amour de soi-même. M. Reimar distingue les *instincts* industriels en dix classes.

**I. Classe.** Les *instincts* industriels qui concernent le mouvement comme le moyen le plus universel pour parvenir à toutes les fins.

1°. L'adresse du mouvement du corps en entier, d'un endroit vers un autre dans différens élémens, & de diverses manières, suivant la constitution organique des corps.

2°. La faculté du mouvement des membres en particulier relativement à l'usage & à l'utilité qui doivent résulter de ces organes.

**II. Classe.** Les *instincts* industriels, comme moyens de satisfaire aux premiers besoins principaux; savoir, l'air salubre, l'élément véritable & la contrée convenable.

3°. L'aptitude avec laquelle les animaux cherchent & trouvent leur véritable élément, quand il arrive qu'ils soient nés hors de cet élément.

4°. L'*instinct* de risquer de passer dans un élément voisin de celui où l'animal a pris naissance; comme, de l'eau sur la terre, de la terre dans l'eau, ou de l'un & de l'autre de ces élémens dans l'air.

5°. L'*instinct* de quitter l'élément naturel pour subir la métamorphose qui doit conduire à un autre genre de vie.

6°. L'*instinct* d'aller, lors des variations des saisons, dans des climats ou contrées éloignées, & d'en revenir à propos: dans les oiseaux, dans les quadrupèdes, dans les insectes, dans les poissons.

7°. L'art de pressentir les changemens de saisons, d'où il résulte tant d'opérations merveilleuses.

8°. L'*instinct* de se retirer dans des demeures souterraines, & de s'y claquemurer pour y jouir tranquillement du sommeil pendant l'hiver.

**III. Classe.** Les *instincts* industriels concernant le second besoin principal; savoir, l'acquisition d'une nourriture saine & suffisante.

9°. L'art de chercher & de choisir cette nourriture convenable.

10°. L'art de jouir des alimens & de les rendre sains en les préparant.

11°. L'art de faire usage de toutes ses forces & de tous ses organes pour obtenir les alimens naturels.

12°. La ruse & l'adresse des oiseaux de proie pour chasser, pour pêcher & pour saisir.

13°. L'art d'attendre l'heure du jour la plus favorable pour aller butiner.

14°. La précaution de rassembler des provisions pour l'hiver, de les conserver & d'en faire usage avec la plus parfaite économie.

*IV. Classe. Les instincts industriels par lesquels les animaux éloignent le mal que pourroient leur causer les objets inanimés.*

15°. L'art d'éviter les élémens dangereux & les précipices.

16°. L'adresse de se délivrer des malpropretés qui sont adhérentes aux individus, & de rejeter les immondices ou autres corps infectés.

17°. L'art de guérir les blessures.

18°. L'art de trouver les remèdes propres, & de les appliquer aux maladies qui les affligent.

19°. L'art de s'habiller ou de s'envelopper.

20°. L'art de trouver un lieu propre & commode pour s'y retirer, & de le retrouver après en avoir été éloigné pendant longtemps.

21°. L'art de se creuser ou de se construire une demeure commode.

22°. L'industrie de se dépouiller de sa peau.

23°. L'art des insectes, qui, avant leur métamorphose, se suspendent, se forment des enveloppes, ou s'enterrent pour se garantir du froid, de l'humidité, des chûtes & autres accidens.

*V. Classe. Les instincts industriels des animaux, pour éviter, ou repousser les attaques des créatures animées.*

24°. L'industrie de connoître ses ennemis naturels & de s'en garantir.

25°. La crainte que les animaux ont des hommes.

26°. Leur adresse à se soustraire aux poursuites, & à éviter les embûches.

27°. L'usage qu'ils font de leurs armes naturelles, & l'adresse avec laquelle ils prennent l'ennemi par son foible.

28°. L'union de leurs forces pour se défendre en commun.

*VI. Classe. Les instincts industriels par*

lesquels les animaux se procurent le bien-être, multiplient & conservent leurs espèces en s'accouplant.

29°. La connoissance distincte du sexe & de l'espèce.

30°. L'art de former, pour appeler la femelle au temps des amours, certains sons qui puissent être entendus & distingués dans un certain éloignement.

31°. L'industrie de chercher & de trouver la position la plus commode à l'accouplement, & de s'affûter des parties sexuelles.

32°. L'instinct de l'accouplement du mâle avec plusieurs femelles, ou de celle-ci avec plusieurs mâles.

33°. L'amour & la complaisance que les animaux accouplés ont mutuellement l'un pour l'autre.

*VII. Classe. Les instincts industriels qui portent les animaux à prendre les soins les plus assidus pour leurs couvées & pour leurs petits.*

34°. Les diverses manières de se propager, & les prévoyances des mères en général en déposant leurs œufs, pour que les petits qui doivent en éclore puissent ensuite subsister par eux-mêmes.

35°. Prévoyance des poissons dans leur frai, & des amphibies dans leur ponte.

36°. Précaution des insectes en déposant leurs œufs.

37°. Prévoyance des oiseaux dans la construction de leurs nids, si variés & toujours proportionnés au nombre d'œufs qu'ils doivent contenir.

38°. L'industrie & l'assiduité des oiseaux en couvant leurs œufs, l'art des quadrupèdes en coupant avec les dents le cordon ombilical de leurs petits.

39°. Le courage & la ruse des oiseaux & autres animaux pour défendre leurs petits.

40°. L'ardeur & l'assiduité des animaux à abbécher ou à allaiter leurs petits.

41°. L'industrie d'éduquer & de sévrer les petits.

*VIII. Classe. Les instincts industriels des petits en naissant.*

42°. L'art des petits enfermés dans les œufs, à ronger & à percer la coquille dans l'endroit propre à leur sortie.

43°. L'industrie des quadrupèdes & des cétacées pour tetter.

44°. L'*instinct* des petits à entendre & à distinguer la voix de leur mère lorsqu'elle les appelle, ou qu'elle les avertit du danger ; & leur empressement à se ranger auprès d'elle.

45°. Les différentes sortes d'industries que les petits manifestent en naissant & en commençant à vivre, en proportion de leurs premiers besoins.

IX. Classe. Les *instincts* de société.

46°. L'*instinct* pour la société en général, fondé sur plusieurs causes.

47°. La connoissance de son espèce & de ses concitoyens.

48°. Les langages naturels que les animaux ont entr'eux.

49°. La république des abeilles.

50°. La république des guêpes.

51°. La république des fourmis.

52°. La république des castors & autres animaux.

53°. Les sociétés qui ne durent qu'un certain temps.

X. Classe. La détermination & la variation des *instincts* naturels.

54°. La détermination exacte des *instincts* naturels suivant les circonstances.

55°. Variation des *instincts* naturels par des accidens extraordinaires.

56°. Abâtardise des *instincts*, causée par la contrainte des hommes, aux animaux apprivoisés.

57°. Abâtardise & variation des *instincts*, occasionnées par l'art des hommes à instruire & à dresser les animaux.

Pour mieux faire connoître encore la constitution de ces *instincts* industriels, M. Reimar en développe les propriétés, qui sont les suivantes.

1. Tous les *instincts* industriels en général tendent à la conservation de chaque animal en particulier, & de son espèce en général.

2. Tous les *instincts* des animaux ne s'étendent pas au-delà des bornes de la représentation & des desirs sensuels.

3. Ils ont néanmoins en eux quelque chose de plus que le simple empressement d'obtenir ; ce sont les moyens de parvenir à ce but.

4. Ces moyens sont, suivant le genre de vie de chaque animal, les plus sages & les plus adroits qu'il soit possible d'imaginer.

5. C'est dans les besoins des différens genre de vie que réside la vraie cause des *instincts* industriels des animaux, & la raison par laquelle ils ont tel ou tel *instinct* industriel à l'exclusion de tout autre ; de-là vient que les insectes les plus informes & les plus méprisés, ont beaucoup plus d'*instincts* industriels que les animaux qui paroissent plus parfaits par les forces de l'ame & du corps, & par l'expérience.

6. Il n'est donc aucun animal qui ne soit pourvû des *instincts* industriels nécessaires à son bien-être & à sa conservation, ainsi qu'à celle de son espèce.

7. Aucune espèce animale n'a d'*instincts* industriels, inutiles & superflus.

8. Aucun animal n'est pourvû naturellement d'*instincts* industriels, faux & étrangers à son espèce.

9. Les *instincts* industriels n'empêchent pas que des milliers d'individus de chaque espèce animale ne périssent avant le terme ordinaire de leur vie, mais ils servent toujours à en conserver une quantité dans telle espèce proportionnellement à telle ou telle autre.

10. Les *instincts* des animaux sont mis en action par la perception externe & sensuelle, du plaisir ou de la douleur, & d'après l'impression des corps étrangers, ou par la perception interne de leur nature & de leur situation.

11. La représentation confuse du passé influe quelquefois sur les *instincts* des animaux.

12. Tous les *instincts* communs aux animaux ont leur type dans la représentation du passé, d'où suit le desir sensuel.

13. Le mécanisme du corps des animaux, soit dans les organes des sens, soit dans les organes du mouvement, a la plus parfaite harmonie avec la perception reçue, & les conduit toujours sûrement à l'accomplissement spontané des desirs qui en naissent.

14. Les parties même de plusieurs insectes & de quelques animaux qu'on a privées de la tête & du cœur, paroissent encore

témoigner de l'empressement à faire usage de leurs *instincts* industriels.

15. Les *instincts* industriels des animaux de la même espèce dans l'état de liberté, agissent toujours d'après les mêmes règles & les mêmes méthodes déterminées, au moins en ce qui est essentiel; les différens accidens peuvent seuls donner lieu à d'autres déterminations.

16. C'est pourquoi l'on n'aperçoit aucune différence dans les *instincts* industriels, en quelque contrée que ce soit, dans les points essentiels. Les générations présentes & celles à venir ne perfectionneront point les *instincts* des générations passées; mais si l'on ne voit point les animaux acquérir de nouvelle industrie, on ne voit pas non plus que celle qu'ils ont reçue de la nature s'altère ou se perde dans aucun cas.

17. Chaque animal fait exercer les *instincts* industriels de son espèce, à la première occasion, sans leçons, sans expérience.

18. Les instructions & les exemples ne sont point nécessaires aux animaux pour exercer avec habileté leurs *instincts* industriels, qui par conséquent leur sont innés & héréditaires.

19. Une partie des *instincts* industriels ne se manifestent qu'à un certain âge, dans certaines circonstances; souvent même une seule fois dans la vie; cependant ils se ressemblent tous, & sont mis en action avec une égale habileté; ce qui prouve que ces *instincts* ne s'acquièrent pas par l'exercice, mais seulement que leur développement fixé par la nature ne doit avoir lieu qu'à certaine époque.

20. On découvre dans quelques animaux, l'*instinct* de faire un emploi déterminé de leurs organes, même avant que ces organes existent réellement; par conséquent ce n'est point la possession de ces organes qui les instruit à en faire usage; mais le vif empressement de s'en servir démontre qu'il est de la nature de ces animaux d'en connaître l'emploi même avant que d'en être pourvus.

21. La faiblesse de quelques animaux encore jeunes, rend leur *instinct* inutile à leur conservation; aussi le soin de les nourrir & de les élever est-il entièrement confié à leurs père & mère.

22. On ne peut pas nier que quelques animaux, qui d'abord, à cause de leur faiblesse sont confiés aux soins de leurs père & mère, n'en soient guidés & conduits aussi long-temps qu'il est nécessaire, & jusqu'à ce que devenus assez forts, ils puissent faire usage de l'*instinct* qui leur est propre.

23. Les *instincts* industriels ne sont pas entièrement déterminés par la nature dans tous les points; il arrive que les animaux sont obligés de les déterminer différemment, d'après leurs notions, & suivant les différentes circonstances.

24. Lorsque les animaux sont interrompus dans leurs ouvrages, ils cherchent à réparer les dommages, ou ils se résolvent à en construire de nouveaux.

25. S'il arrive quelquefois aux animaux de s'écarter du plan régulier de leurs travaux industriels, ils cherchent bientôt à réparer les défauts, en ajoutant ou en retranchant quelque chose à leurs ouvrages.

26. Les animaux peuvent se tromper; mais cela n'arrive que très-rarement, surtout lorsqu'ils jouissent d'une entière liberté.

27. On ne peut pas inspirer aux animaux d'autres *instincts* que ceux dont la nature les a pourvus. Cependant en faisant dépendre le bien ou le mal-être des animaux, de certaines opérations servant à l'utilité ou au plaisir des hommes, ces *instincts* peuvent être étouffés, dirigés & dressés; pourvu toutefois qu'on consulte l'essence de l'*instinct* de chaque animal, & qu'on n'exige rien au-delà de ce qui peut s'exécuter par l'effet d'une représentation confuse. Mais toutes les habitudes qu'on fait contracter aux animaux, tous les tours auxquels on les dresse, leur sont inutiles & superflus.

Cette division des *instincts* industriels étoit nécessaire pour écarter toute confusion, & pour faire voir par la diversité même des genres de vie & des besoins des animaux, que tous leurs *instincts* industriels tendent au bien-être & à la conservation de chaque animal & de son espèce, & qu'ils renferment les moyens les plus convenables pour parvenir à ces fins. Il démontre par les forces animales, & par le développement des propriétés que l'on vient d'é-

noncer, que les *instincts* industriels ne consistent pas en une adresse acquise à l'aide de l'expérience, de la raison, ou même du moindre degré de raison; mais que ces adresses innées des animaux sont les produits de leurs forces de nature déterminées. Voilà très en raccourci ce que contient cet ouvrage, le meilleur & le plus méthodique que nous ayons sur cette matière.

**INSTINCT**, (*Maréchallerie & Manege.*) c'est un grand point dans le manege que de connoître l'*instinct*, c'est-à-dire, le naturel du cheval. Cette connoissance s'acquiert plutôt en le faisant d'abord travailler dans un endroit où il est retenu, comme autour d'un pilier, qu'en l'abandonnant à lui-même avec un cavalier sous lui, & elle épargne à un écuyer beaucoup de temps & de peine.

**INSTITOIRE**, f. m. (*action*) terme de *Jurisprudence*, est l'action qu'exerce un commis contre son maître, pour raison de ce qu'il a fait en son nom. Ce mot vient du latin *institor*, facteur, c'est-à-dire, celui dont un marchand se sert pour l'aider dans son commerce.

**INSTITOR**, f. m. (*Belles-Let.*) ce mot qu'il est bon d'entendre, se trouve dans Horace, Ovide, Properce, Sénèque & Quintilien. Il signifioit deux choses: premièrement, il désignoit une espece de revendeur à gages, à qui des lingiers ou des tailleurs donnoient du linge & des habits à vendre dans les rues ou dans les maisons, & Sénèque le prend dans ce sens; mais *institor* signifioit aussi un commis, un facteur aisé, soit qu'il eût la direction d'un magasin, soit qu'il voyageât en divers pays pour le commerce; les poètes prennent ordinairement ce mot dans ce dernier sens. Comme il y avoit à Rome de ces facteurs très-riches, très-bien mis, très-bien nippés, on les appelloit autrement *pretiosi emptores*, & les courtisannes s'en accommodoient souvent mieux que les grands seigneurs. Enfin, Quintilien emploie ingénieusement le mot *institor* au figuré, & l'applique à l'éloquence, *eloquentiæ institor*. (D. J.)

\* **INSTITUER**, v. act. (*Gram.*) il y a un grand nombre d'acceptions diverses. On dit Moïse a *institué* la circoncision;

Jésus-Christ le baptême, les payens des jeux. On *institue* un ordre, une société, une compagnie: on *institue* des charges & des officiers. *Instituer*, c'est aussi élever, instruire; on *institue* un sentier, on *institue* un collateur: *instituer* dans ces deux derniers cas est synonyme à *constituer*.

\* **INSTITUT**, f. m. (*Gram.*) système de regles auxquelles une société d'hommes consent de s'assujettir: tous les ordres religieux ont leur *institut*.

**INSTITUT de Boulogne**, (*Hist. mod.*) académie établie à Boulogne en Italie en 1712, pour les sciences & les arts, par les soins & la libéralité du comte Louis Ferdinand de Marfigli, noble Boulonnois, & sous la protection du pape Clément XI. Le premier ayant ramassé un très-grand nombre de raretés, tant naturelles qu'artificielles, offrit ce trésor au sénat de Boulogne qui l'accepta & le plaça dans le palais Celeri, qui fut acheté pour le renfermer; & afin que, suivant les intentions du comte de Marfigli, ce riche fonds pût être utile à tous ceux qui aiment les sciences & les arts, & servir à se perfectionner dans l'étude des uns & des autres, il fut conclu que l'on formeroit une société littéraire qui s'assembleroit à certains jours pour se communiquer ses lumières; que chaque faculté auroit dans le palais Celeri sa chambre & ses professeurs particuliers; que l'on distribueroit dans chaque chambre les capitaux ou assortimens convenables aux sciences & aux arts qui y seroient placés, & qu'on y construiroit un observatoire commode avec tous les instrumens nécessaires pour les observations astronomiques. Il fut aussi arrêté que cet *institut* auroit ses loix propres, émanées de l'autorité du sénat, & qu'à la porte du lieu de ses assemblées, outre les armes du pape Clément XI, on mettroit cette inscription latine: *Bononiense Scientiarum & Artium institutum, ad publicum totius orbis usum*. Ce projet fut exécuté, & le sénat unit à ce nouvel *institut* l'académie précédemment établie à Boulogne, sous le nom de *l'académie des philosophes inquiets*, c'est-à-dire, destinés à travailler sans relâche à la perfection des arts & des sciences. Mais dans cette réunion l'académie quitta son ancien nom

pour prendre celui d'*académie du nouvel institut des sciences*. Les membres qui la composent sont partagés en quatre classes : la première est des *ordinaires*, c'est-à-dire, de ceux qui, selon les loix de l'académie, s'exercent, travaillent, raisonnent dans les conférences, soit publiques, soit particulières : la seconde classe comprend les *honoraires*, ou ceux qui sans aucune charge & sans aucun travail, jouissent néanmoins de tous les avantages & de tous les honneurs de la société : la troisième est des *numéraires*, destinés à remplacer les ordinaires dans les emplois qui viennent à vaquer : la quatrième est celle des *élevés* ou des jeunes gens que les ordinaires ont sous eux pour les former. Les matières philosophiques qui se traitent dans l'académie sont partagées en six classes ; savoir la physique, les mathématiques, la médecine, l'anatomie, la chimie, & l'histoire naturelle. Il y a pour chacune un professeur & un substitut, outre un président, un bibliothécaire, & un secrétaire pour tout le corps académique. L'*institut* & l'académie ont néanmoins chacun leurs loix & leurs réglemens particuliers, & tout à fait distincts les uns des autres, mais tendant tous au même but. L'ouverture de l'*institut de Boulogne* se fit le 13 de mars 1714 ; la cérémonie en fut magnifique & accompagnée de plusieurs discours très-éloquens sur l'utilité de cet établissement, & sur celle des différentes sciences qu'il se proposoit pour objet. Quelques années après, on jugea à propos d'unir au nouvel *institut* l'académie clémentine des beaux arts érigée à Boulogne en 1712, sous le nom & la protection du pape Clément XI, & qui a pour objet la peinture, la sculpture, & l'architecture. *Moréri.*

INSTITUTAIRE, f. m. (*Gram. & Jurisprud.*) le professeur en droit civil & canonique qui explique les instituts. M. un tel *instituteur* cette année.

INSTITUTES, f. f. pl. (*Jurisprud.*) en latin *institutiones*, & que l'on appelle aussi en françois *instituts* ou *institutions*, sont des abrégés qui renferment les premiers élémens de la jurisprudence ; les plus célèbres sont celles de Caius, de Justinien, & de Théophile.

*Institutes* de Caius sont un abrégé du droit romain qui fut composé par le célèbre jurisconsulte Caius ou Gaius, qui vivoit sous Marc-Aurèle ; les *institutes* étoient divisées en quatre livres. La haute réputation que ce jurisconsulte s'étoit acquise, fit que long-temps avant Justinien, on donnoit ces *institutes* à lire à ceux qui vouloient s'initier dans la science du droit : cet ouvrage n'est point parvenu jusqu'à nous dans tout son entier ; nous en avons un abrégé qui en fut fait par Anien, l'un des principaux officiers d'Alaric, roi des Visigoths en Espagne. Cet abrégé est divisé en deux livres ; on y reconnoît en beaucoup d'endroits les mêmes passages que Justinien emprunta de Caius ; mais il eut plusieurs retranchemens & changemens faits par Anien, pour rendre cet ouvrage conforme aux mœurs des Visigoths. Un jurisconsulte moderne nommé *Oiselius*, a recherché dans le digeste & ailleurs, tous les fragmens des *institutes* de Caius, & les a rétablis en quatre livres, comme ils étoient d'abord ; mais il y manque encore plusieurs titres, dont il n'a rien pu recouvrer. (A)

*Institutes* de Justinien, sont un abrégé du droit du code, première édition, & du droit du digeste, qui fut composé par ordre de cet empereur dans le temps même que l'on travailloit au digeste ; le motif qu'il eut en cela, fut de donner une connoissance sommaire du droit aux personnes qui ne sont pas versées dans les loix, & sur-tout aux commençans.

Il est probable que les *institutes* d'Ulpien, celles de Caius, & de quelques autres jurisconsultes, donnerent à Justinien l'idée d'en faire de semblables. Quoi qu'il en soit, il chargea de cet ouvrage Tribonien, Théophile, & Dorothee, qui le formerent de ce qu'il y avoit de meilleurs dans les *institutes* de Caius & autres livres des jurisconsultes. Ces *institutes* furent confirmées par Justinien, qui leur donna force de loi dans tout l'empire ; & elles furent publiées le 11 des calendes de décembre de l'an 529, avant la publication du digeste, qui ne fut faite que le 18 des calendes du mois de janvier de la même année.

Les *institutes* de Justinien sont divisées en quatre livres : Accurse a imaginé que

c'étoit pour faire allusion aux quatre élémens, que l'esprit des jeunes gens se nourrit par la lecture de ces quatre livres, de même que le corps humain est gouverné par les quatre élémens; mais on sent aisément le ridicule de cette idée.

Le *præmium des institutes* est une espece de préface qui contient le dessein de l'ouvrage, sa division, & sa confirmation.

Chaque livre est divisé en plusieurs titres, dont la première partie s'appelle *principium*; les autres sont appelées *paraphes*.

Le premier livre traite du droit des personnes; le second & le troisième, jusqu'au quatorzième titre inclusivement, traitent des choses; le surplus du troisième livre, & les cinq premiers titres du quatrième livre, traitent des obligations qui naissent des contrats & quasi contrats, délits & quasi délits; le reste du quatrième livre traite des actions.

Les *institutes* de Justinien sont regardées comme le meilleur des ouvrages publiés sous son nom; elles contiennent en abrégé tout le système de la jurisprudence romaine: Cujas & plusieurs autres célèbres jurisconsultes ont pensé que cet ouvrage n'avoit pas besoin de commentaires; cependant plusieurs jurisconsultes en ont donné des abrégés; d'autres en ont fait des paraphrases. Voyez Dorcholten, Pacius, Wesembek, Schneidwin, Corvinus, Faber, Mancius, Voet, Regnerus, & plusieurs autres; le commentaire de Vinnius est un des plus estimés. (A)

*Institutes* de Lancelot, sont une institution au droit canonique, composée par Jean - Paul Lancelot, qui brilloit à Pérouse en 1550: cet ouvrage est fort estimé.

*Institutes* de Théophile, sont une paraphrase des *institutes* de Justinien, composée en grec par le jurisconsulte Théophile, par ordre de l'empereur Phocas, lequel voulut par-là décréditer l'ouvrage de Justinien; & en effet, pendant toute la durée de l'empire grec, on n'enseigna plus d'autres *institutes*, que celles de Théophile. Ces dernières furent même encore longtemps après préférées au texte; Viglius

Zuichem fit imprimer la paraphrase grecque à Bâle en 1534. Il y en eut ensuite plusieurs autres éditions; Jacques Curtius, jurisconsulte de Bruges, en fit une traduction latine qui fut imprimée à Lyon en 1581. Charles Annibal Fabrot, professeur en droit à Aix en Provence, en donna deux éditions grecques & latines, accompagnées de scholies grecques & de notes. Enfin, Jean Doujut, célèbre professeur en droit à Paris, donna en 1681, une édition en deux volumes *in-12* de la traduction latine de Curtius, qu'il accompagna de ses notes & de celles de Cujas & de Fabrot; on fait un grand usage de cette édition.

*Institutes* de Vinnius, sont un commentaire d'Arnold Vinnius jurisconsulte, sur les *institutes* de Justinien: il y en eut plusieurs éditions, dont la dernière qui est de 1747, est accompagnée des notes de Jean Got. Heineccius. (A)

INSTITUTEUR, (Gram.) celui qui instruit & forme. On dit d'un homme qu'il est un excellent *instituteur* de la jeunesse; éloge rare qui suppose de l'esprit, des mœurs, du jugement, des connoissances du monde. On a fait le mot *institution*, qui se prend dans le même sens qu'*instituteur*. Voyez GOUVERNEUR, GOUVERNANTE, EDUCATION.

INSTITUTION, f. f. (Jurisprudence.) signifie quelquefois établissement, quelquefois il se prend pour introduction & instruction.

On dit l'*institution* d'une compagnie, d'une confrérie, d'une communauté, c'est-à-dire, la création, son établissement.

Quelquefois par le terme d'*institution* on entend l'objet pour lequel une compagnie a été établie, & la règle primitive qui lui a été imposée; lorsqu'elle fait quelque chose de contraire, on dit qu'elle s'écarte de son *institution*, ou que ce n'est pas là l'esprit de son *institution*. Cela se dit principalement en parlant des monastères & églises où le relâchement s'est introduit. (A)

*Institution*, en matière bénéficiale, est l'acte par lequel celui qui est nommé à un bénéfice, en est mis en possession par le supérieur



Supérieur ecclésiastique duquel dépend l'*institution*.

Cette *institution* est de quatre sortes ; savoir collative, autorisable, canonique, & corporelle.

L'*institution* collative qui est la véritable *institution* proprement dite, est la collation canonique & provision du bénéfice ; cette collation est nécessaire, parce qu'elle doit être faite à celui qui est présenté par le patron.

L'*institution* autorisable est celle par laquelle l'évêque confère au pourvu, la mission pour prêcher & administrer les sacrements ; elle a lieu pour les bénéfices à charge d'âmes, dont la pleine collation appartient à un autre collateur que l'évêque.

On appelle *institution* canonique des provisions d'un supérieur ecclésiastique ; on ne peut prendre possession d'un bénéfice sans avoir une *institution* canonique.

On appelle aussi *institution* canonique le visa qui est donné par l'évêque aux pourvus de cour de Rome *in formâ dignum*, & même aux pourvus *in formâ gratiosâ*, lorsqu'il s'agit de bénéfices à charge d'âmes. Voyez VISA.

L'*institution* corporelle est la mise en possession du bénéfice, elle appartient naturellement à l'évêque aussi bien que la collation du bénéfice ; & lorsque l'ancienne discipline étoit encore en vigueur où l'on ne séparoit point les bénéfices de l'ordination, & que par l'ordination même des clercs on les attachoit à certaines églises, on ne connoissoit point l'*institution* autorisable, ni l'*institution* corporelle, qui en est une suite ou de la collation ; mais dans la suite les évêques s'étant accoutumés à déléguer aux archidiacres le soin de mettre les pourvus en possession, cela a été considéré comme un droit des archidiacres. Voyez ARCHIDIACRE, BÉNÉFICES, POSSESSION, PRISE DE POSSESSION. Voyez le chap. xj, *extrâ de jure patronatûs*, le chap. vj, *extrâ de instit.* le concile de Trente, *sess. 24*, chap. xiiij de reform. & *sess. 24*, chap. xviiij ; Van-Espen, *juris. ecclês. univ. part. II, tit. 26* ; Fagnan, *ad capit. cum ecclês.*

Tome XVIII.

*extrâ de causâ possessionis & proprietatis.* (A)

*Institution contractuelle*, est un don irrévocable qui est fait d'une succession ou de partie par contrat & en faveur de mariage, soit par des père & mère ou même par des étrangers au profit de l'un des conjoints ou des enfans qui naîtront du futur mariage ; ces sortes d'*institutions* étoient inconnues chez les Romains ; elles sont reçues tant en pays coutumier qu'en pays de droit écrit.

Elles participent des dispositions à cause de mort, en ce qu'il faut survivre pour en recueillir l'effet, & qu'elles ne comprennent que les biens que l'*instituant* aura au jour de son décès ; mais elles participent aussi de la nature des donations entre-vifs, en ce qu'elles sont faites par un acte entre-vifs, qu'elles sont irrévocables & saisissent de plein droit, & que l'on y peut comprendre tout ce dont il est permis de disposer entre-vifs, la légitime des enfans du donateur réservée.

L'*institution* contractuelle n'empêche pas l'*instituant* d'engager & hypothéquer, même d'aliéner ses biens en tout ou partie, pourvu que ce soit sans fraude ; mais il ne peut faire aucune disposition universelle à titre gratuit, soit entre-vifs ou par testament.

Il n'est pas nécessaire de faire insinuer ces sortes d'*institutions*.

L'héritier contractuel est tenu des dettes indéfiniment, c'est pourquoi il peut n'accepter la succession que par bénéfice d'inventaire, il ne peut pas y renoncer avant le décès de l'*instituant*. Voyez le traité des *instit. contract.* de M. de Lauriere, & celui des *conventions de succéder* de Boucheul. (A)

*Institution coutumière*, est un abrégé du droit coutumier, telles que les *institutes* coutumières de Loifel. (A)

*Institution au droit canonique, au droit civil, au droit françois, & autres semblables*, sont des abrégés de droit canonique, civil, françois, telles que l'*institution* au droit ecclésiastique, par M. Fleury, & celle de M. Gibert, l'*institution* au droit françois d'Argou. Voyez INSTITUTES (A).

Qqqqq

*Institution d'héritier*, est la nomination que quelqu'un fait de celui qu'il veut être son successeur universel.

Elle peut être faite par contrat de mariage ou par testament. Au premier cas, c'est une *institution* contractuelle. Voyez ci-devant INSTITUTION contractuelle; au second cas, on l'appelle *institution d'héritier* simplement.

La plupart des coutumes portent, qu'*institution d'héritier* n'a lieu, c'est-à-dire, qu'elle n'est pas nécessaire pour la validité du testament ou codicile; mais s'il y en a une, elle vaut comme legs, sans être assujettie à aucune autre règle que celles qui sont communes aux legs.

En pays de droit écrit, l'*institution d'héritier* est la base & le fondement du testament; elle ne peut être faite par un simple codicile: sans *institution d'héritier*, il n'y a point de testament, tellement que si l'*institution* est nulle, toutes les autres dispositions tombent, à moins que le testament ne contînt la clause codicillaire.

On peut donner tous ses biens à son héritier, pourvu qu'ils ne soient pas situés dans une coutume qui restreigne l'effet des dispositions à cause de mort.

L'*institution d'héritier* se peut faire sans exprimer précisément le nom de l'héritier, pourvu qu'il soit désigné d'une façon non équivoque. Pour recueillir l'effet de l'*institution*, il faut survivre au testateur, & être né, ou du moins conçu, lors de son décès.

Dans les pays où l'*institution d'héritier* est nécessaire, ceux qui ont droit de légitime doivent être *institué* héritiers au moins en ce que le testateur leur donne; & lorsqu'ils sont *institué*, quelque modique que soit l'effet ou la somme qu'on leur laisse, ils ne peuvent opposer le vice de préterition. Il y a néanmoins quelques statuts particuliers dans certaines provinces de droit écrit, qui permettent de laisser la légitime à autre titre que celui d'*institution*.

Ceux auxquels il a été laissé moins que leur légitime à titre d'*institution*, peuvent demander un supplément de légitime.

En cas de préterition d'aucun de ceux qui ont droit de légitime, le testament doit être déclaré nul quant à l'*institution d'héritier*, sans qu'elle puisse valoir comme fideicommiss; & s'il y a une substitution, elle est pareillement nulle, le tout encore que le testament contînt la clause codicillaire: cette clause empêche seulement la nullité du surplus du testament. Voy. aux *institutes* le titre de *heredibus instituendis*, & aux mots ACCROISSEMENT, FALCIDIE, HÉRITIER, SUBSTITUTION, SUCCESSION, TESTAMENT, LÉGITIME, QUARTE TRÉBELLIANIQUE. (A)

INSTITUTION d'AGRICULTURE. C'est chez les Anglois que se sont formées les premières sociétés qui ont tourné leurs travaux & leurs études vers les objets d'agriculture; c'est en Angleterre qu'on a commencé à proposer des prix aux citoyens qui se distinguent de ce côté, tant dans la pratique que dans la théorie. Le premier journal rustique a paru dans cette île. Peu après, Florence vit dans son sein une académie de *Georgophiles*, pour hâter les progrès des études d'agriculture. Mais la société établie en Bretagne en 1757, a servi de modèle à celle de Berne & à celles qui s'établirent à Paris & dans plusieurs provinces de France en 1761. La société de Paris se distingue parmi toutes les autres, par la réunion d'une seule théorie à une pratique éclairée. La société économique de Soleure, la société des arts utiles établie à Zurich, éclairent & dirigent les agriculteurs de leur pays, & cette lumière se répand encore au loin. Les membres savans de ces sociétés s'appliquent avec succès à faire connoître les différentes qualités des terres; combien il y en a de sortes propres aux différentes sortes de productions; à quelles marques on doit les reconnoître, relativement à chaque espèce de production, à la nature du climat, aux intempéries de l'air. Ils s'étendent à fixer les momens des différentes récoltes, la meilleure manière de les faire & de les conserver, ainsi que le temps des semailles & la meilleure manière de semer; les qualités & les quantités des semences nécessaires; la manière de les préparer; la meilleure manière de préparer les terres, de

leur donner les divers engrais qui leur conviennent, sur-tout de les rendre propres à recevoir les influences de l'atmosphère, l'engrais le plus naturel, le meilleur de tous les engrais; de détruire les mauvaises herbes, les ennemis les plus redoutables du bon grain: ils nous apprennent la manière la plus sûre & la plus avantageuse d'élever des bestiaux, de les nourrir, de les multiplier; de rendre la toison des moutons d'une meilleure qualité, de reconnoître & de fixer son degré de maturité; l'art de cultiver & de conserver les arbres de toute espèce. Ils se réunissent pour demander des bras au luxe, des bras & des encouragemens à l'administration de la finance, qui peut trouver dans une sage économie, de quoi enrichir en même temps l'agriculture & le trésor public; elles demandent des cultivateurs aux riches propriétaires, à la noble oisive.

Mais il manquoit une école ou *institution d'agriculture*, où de jeunes laboureurs pussent recevoir, sans frais, les instructions nécessaires & les élémens d'un art si important. Nous venons de voir former en France le premier établissement en ce genre par les soins de M. Sarcey de Sutieres, & avec l'approbation du gouvernement. Quels éloges ne mérite pas ce citoyen zélé! Cérès eut des autels, il mérite des statues. Voici le projet ou prospectus de cette *institution*, tel qu'il a paru imprimé en 1771. (M. BE-GUILLET.)

\* Les sociétés d'agriculture ont procuré de grands avantages dans les différentes provinces où elles ont été établies, par l'exemple & l'encouragement qu'elles ont donnés aux cultivateurs. Il restoit un bien à faire, c'étoit de s'assurer de la meilleure manière connue jusqu'à ce jour de cultiver les terres, afin de la répandre par-tout; mais elle ne peut être enseignée, & les leçons du premier des arts ne peuvent être données que sur le terrain avec la charrue ou le hoyau dans les mains.

On est enfin parvenu à trouver un propriétaire de bonne volonté (M. Panelier) qui veut bien prêter les terrains dépendans de sa terre d'Annel, près Compiègne, & formant avec ceux de Bestival qui la joignent, une étendue de plus de six cent

arpens, pour servir à des enseignemens de toute espèce de culture, & qui consent à fournir gratuitement les logemens & les ustensiles nécessaires pour les jeunes laboureurs qu'on enverra pour recevoir les instructions.

D'une autre part, on a reconnu, par les succès multipliés & bien constatés dans les provinces où elle a été mise en usage depuis plusieurs années, que la méthode de cultiver les terres du sieur Sarcey de Sutieres, membre de la société d'agriculture de Paris, est la plus sûre & la plus utile; il veut bien donner gratuitement tous ses soins pour instruire chaque année douze laboureurs, de la meilleure manière de cultiver, qui leur sera enseignée conformément aux détails ci-après.

1°. A connoître les principes généraux de la végétation & du développement des plantes, & l'on aura soin de se mettre à leur portée pour leur apprendre cette opération de la nature.

2°. A bien distinguer chaque espèce de terre par les productions naturelles de chacune, c'est-à-dire, que quand la terre sans culture produit telle plante, telle graine, & pousse telle racine, elle est propre à la culture de tel ou tel autre grain.

3°. La culture qui doit convenir à chacune de ces terres.

4°. Les différentes espèces de charrues, & les raisons de préférence en faveur de la charrue de Brie rectifiée.

5°. Le nombre des labours, leur profondeur nécessaire, suivant chaque nature de terrain pour une bonne production, & le temps de faire ces labours.

6°. Les engrais convenables à chaque nature de terre & leur quantité. On leur démontrera à cette occasion, que trop d'engrais nuit aux plantes, & que trop peu ne produit qu'un médiocre effet.

7°. Le temps & la saison pour appliquer les engrais.

8°. Le bombage des terres labourées plus ou moins fort, suivant leur nature sèche ou humide.

9°. La manière de former des sangsues ou saignées dans des terrains trop humides; ce qui conduira naturellement à leur appren-

dre les moyens de dessécher les terres marécageuses & de les rendre propres à donner de bonnes productions.

10°. La qualité & la quantité des semences qui conviennent à tel ou tel sol, c'est-à-dire, que celui-ci peut porter du froment, un autre du blé ramé, un autre du gros, moyen, petit, méteil ou seigle. On fera connoître les moyens de rendre les épis plus forts & plus grenés, & de donner plus de qualité aux grains; ce qui leur fait rendre beaucoup plus de farine & de meilleure qualité.

11°. La manière & la nécessité d'apprêter les semences, la composition de ces apprêts, leurs avantages, & les inconvéniens qui résultent pour les semences quand le chaulage en est mal fait. On comprend dans cet article l'explication des maladies des blés, de leurs causes & les moyens d'en garantir les grains.

12°. Le véritable temps de faire les semences, la raison de les enterrer plutôt avec la herse qu'avec la charrue.

13°. Les soins qu'il faut donner aux terres ensemencées jusqu'au mois de mai.

14°. La manière de faire & de ferrer une récolte.

15°. Les moyens de conserver, sans risque & sans frais, les blés pendant plusieurs années.

16°. Quelles sont les causes & l'origine de tous les insectes & vermines, tant sur terre que dans les granges & greniers; les précautions pour en garantir les grains, ainsi que des charençons & autres insectes.

17°. Les moyens de faire les défrichemens à peu de frais, & de tirer promptement du profit des terres nouvellement défrichées, même de faire rapporter aux plus mauvaises les trois premières récoltes, sans avoir besoin d'engrais. On comprendra dans cet article l'explication des défrichemens nécessaires dans les différens terrains où l'on voudroit planter des bois; on y apprendra aux élèves jusqu'à quel point un sol doit être défriché plus qu'un autre, puisque par le défaut de ce soin, souvent les meilleures plantations dépérissent.

18°. Les moyens d'améliorer les prés

bas & les prés hauts, sans avoir besoin d'engrais. En parlant des prés, on traitera des prairies artificielles; on expliquera les terres propres à chacune, & dans quels climats les unes ou les autres doivent être semées: on fera voir en même temps le danger de les établir indifféremment dans toutes sortes de terres & dans tous les climats.

19°. Le moyen de détruire dans les terres les mulots & les autres animaux destructeurs.

20°. On apprendra quels sont les moyens qu'il faut employer pour se mettre à l'abri des mauvaises herbes, plantes, racines ou graines, soit par les labours, herbage, engrais, &c. On y expliquera les trois façons d'appliquer le parc suivant les différentes qualités des terres.

21°. On enseignera la forme de labours, la façon d'appliquer les engrais, les différentes natures de semences analogues aux espèces & aux qualités des terres: on leur fera voir que l'apprêt appliqué à ces mêmes semences, en les enterrant avec la herse au lieu de la charrue, peut garantir toutes les récoltes de blé d'être versées, comme il n'arrive que trop souvent.

22°. On leur enseignera une vraie culture économique, à ménager les engrais, les semences, les chevaux même pour les labours; & de cette économie nécessaire, ils retireront de plus fortes productions.

23°. On leur apprendra quelles sont les productions analogues au pays, aux climats, & ce qu'ils pourroient faire de leurs grains, fourrages & autres productions, dans le cas où ils ne seroient pas à portée de pouvoir les transporter, soit par rapport aux défauts de communication, soit à cause des mauvais chemins.

24°. On entrera ensuite dans les détails des dépenses nécessaires pour monter une ferme avec économie; savoir, combien il faut de chevaux pour une charrue, combien d'arpens par charrue, &c. enfin leur produit net. On fera connoître en même temps aux élèves combien la culture par les chevaux est supérieure à celle qui est faite avec les bœufs.

25°. On leur enseignera les moyens d'élever des chevaux & de se procurer des

fourages pour les bien nourrir & les entretenir sains & vigoureux.

26°. On leur apprendra aussi à élever d'autres bestiaux, comme vaches, bœufs, moutons, cochons, volailles, &c. & à les garantir des maladies auxquelles ils sont sujets par le défaut de soin ou de bonne nourriture.

27°. On fera connoître les précautions qu'il faut prendre pour prévenir les maladies du bétail, en leur faisant observer le temps & la qualité des pâturages & des nourritures.

28°. On leur fera connoître quelles sont les espèces de bestiaux qu'il convient d'avoir dans une ferme, soit par rapport au sol, soit par rapport aux climats, & quels sont les dangers d'en user autrement.

29°. On leur enseignera les moyens de bien connoître les sols propres aux communes, & ceux qui doivent être défrichés.

30°. On apprendra encore aux élèves à cultiver la vigne par principe; ce qui la garantira d'une grande partie des intempéries auxquelles elle est sujette.

31°. On leur expliquera quelles sont les terres propres à planter tels ou tels arbres fruitiers, leurs différentes cultures & leurs tailles.

Le roi a daigné approuver cette *instituition* d'agriculture, & pourvoir aux autres dépenses nécessaires à cet établissement.

*Conditions.* Les laboureurs qui seront envoyés au château d'Annel, près Compiègne, pour y recevoir des instructions pratiques, seront pourvus de l'agrément de M. Bertin, ministre & secrétaire d'état.

2°. Ils seront âgés de vingt à trente ans, de bonne vie & mœurs; ils donneront de bons répondans de leur fidélité.

3°. Ils seront sous la conduite & direction du sieur Sarcey de Sutieres, à qui ils seront tenus d'obéir, ou à ses préposés, & de se conformer en tout à ses ordres dans les travaux; à peine, en cas de désobéissance ou de mauvaise conduite, d'être renvoyés, sans que, sous quelque prétexte que ce soit, ils puissent être admis de nouveau dans l'*instituition*.

4°. Les laboureurs se rendront, à leurs

frais, au château d'Annel, munis de l'agrément du ministre; ils seront logés, nourris & blanchis gratuitement dans ce lieu d'instruction pendant une année, & leurs répondans seront tenus seulement de leur entretien en habillement & chaussure.

5°. A la fin de leur année d'instruction, il sera délivré à chaque laboureur qui aura bien mérité, par sa conduite & par son travail, une charrue neuve construite suivant les principes de l'*instituition*, & une herse.

6°. Le sieur Sarcey de Sutieres donnera à chaque laboureur, un certificat de sa capacité & de sa bonne conduite, pendant l'année dans laquelle il aura reçu ses instructions.

**INSTRUCTION**, f. f. (*Gram.*) il se dit de tout ce qui est capable de nous éclaircir sur quelque objet que ce soit. On nous *instruit* par les discours, par les écrits, par les raisons, par les faits, & par les exemples. L'intérêt est le grand instituteur. Après l'intérêt, c'est le temps; après le temps, ce sont les passions.

On appelle encore *instruction* les ordres secrets qu'on donne à un ambassadeur, au commandant d'une flotte, à un capitaine de vaisseau.

**INSTRUCTION**, (*Jurispr.*) signifie les procédures que l'on fait pour mettre une affaire en état d'être jugée.

*Instruction à la barre de la cour*, c'étoient des procédures sommaires qui se faisoient à la barre de la cour; elles ont été abrogées par l'ordonnance de 1667, *tit. II, art. ij. (A)*

**INSTRUCTION**, dans le Commerce, se dit de tous préceptes, enseignemens, ordres donnés, soit verbalement, soit par écrit, par des supérieurs à leurs inférieurs pour l'exécution d'une chose.

Ces *instructions* peuvent émaner ou de l'autorité publique à un particulier, ou de particulier à particulier.

Du premier genre sont les *instructions* générales, concernant le commerce, données par le roi ou ses ministres aux inspecteurs des manufactures, ou les mémoires particuliers donnés à chaque inspecteur par les mêmes ministres, & relatifs aux manu-

factures de chaque département. En 1680, M. Colbert alors contrôleur général des finances & surintendant des arts & manufactures de France, donna aux inspecteurs deux *instructions* admirables, rédigées, l'une en 65 articles, & l'autre en 319 articles, pour l'exécution des réglemens généraux des manufactures & teintures, registrées en parlement en 1669. Il y a encore des *instructions* secrettes dont les inspecteurs ne doivent rendre compte qu'à la cour.

Les *instructions* de particulier à particulier, sont celles que les marchands, négocians, banquiers, &c. donnent par écrit ou de vive voix, à leurs courtiers, commissionnaires, correspondans, commis, &c. soit pour les achats, vente & envoi de marchandises, soit pour les remises d'argent, la réception, acceptation & paiement des lettres de change, soit enfin pour la conduite des fabricans, maîtres & ouvriers de leurs manufactures ou tout autre objet relatif à leur commerce. Ces *instructions* ne peuvent être dressées avec trop de clarté pour éviter les difficultés, les fausses interprétations, & l'inexécution des ordres qu'on s'est proposé de donner. *Dict. de Comm.*

INSTRUMENT, *s. m.* (*Gram.*) ce qui sert à une cause pour produire son effet. *Voyez EFFET.*

*Instrumens de sacrifice*, (*Hist. anc.*) ce sont des ornemens de l'architecture ancienne; tels que sont les vases, pateres, candelabres, couteaux avec lesquels on égorgoit les victimes, comme on en voit à une frise d'ordre corinthien d'un vieux temple qui est à Rome derrière le capitole. *Voyez FRISE.*

INSTRUMENT, (*Astron.*) en général on appelle ainsi les quarts de cercle, les secteurs, les octans, &c. avec lesquels les astronomes observent.

INSTRUMENT DE HADLEY. *Voyez OCTANT.*

INSTRUMENT, (*Jurisprud.*) signifie titre. *Instrument public* est un acte reçu par un officier public, tel qu'un notaire, greffier, ou autre officier. Ces sortes d'actes sont authentiques, & sont foi lorsqu'ils sont en bonne forme. Les *instrumens* pri-

vés ou écritures privées, telles que les cédules ou promesses, livres de comptes, lettres missives ne sont point authentiques, & sont sujets à reconnoissance & vérification.

Ce terme d'*instrument* est présentement peu usité, sur-tout en parlant des écritures privées. *Voy.* au digeste le titre de *fide instrumentorum.* (*A*)

INSTRUMENT, *en chirurgie*, moyen auxiliaire, dont on se sert pour les opérations. Ils sont composés de différentes matières; mais l'acier & le fer en fournissent la plus grande partie; l'or, l'argent, le plomb & plusieurs autres matières y sont aussi employées.

Les *instrumens* qui doivent résister beaucoup, ou qui doivent inciser par leur tranchant, doivent absolument être fabriqués d'acier & de fer, ou des deux ensemble. Les *instrumens* plians comme les algalies, les canules, doivent être d'argent, & l'on fait indifféremment d'acier, de fer ou d'argent, plusieurs autres *instrumens*. Quelques-uns donnent la préférence à l'acier bien poli, à cause de la propreté; d'autres aiment mieux l'argent, parce qu'il n'est point sujet à la rouille, & que les *instrumens* qui en sont construits exigent moins de soins.

On divise communément les *instrumens* de chirurgie en communs & en particuliers. Les *instrumens* communs servent à plusieurs opérations, au pansement des plaies, &c. Tels sont les ciseaux, les bistouris, les sondes, &c. Les *instrumens* particuliers sont ceux dont l'usage est fixé à certaines opérations, comme les algalies pour la vessie, les scies pour les amputations des membres, le trépan pour le crâne, &c. Les *instrumens* communs sont aussi appelés *portatifs*, parce que le chirurgien est toujours obligé de les avoir sur lui; les autres au contraire sont nommés *non-portatifs*, parce qu'il suffit qu'on les ait chez soit en bon état pour le besoin.

M. de Garengot a fait un traité sur les *instrumens* de chirurgie, le premier qui ait paru depuis l'arsenal de Scultet. Il en donne des connoissances très-distinctes, en entrant dans la discussion de toutes leurs parties; il s'attache principalement aux

circonstances propres à en faire connoître le jeu ; il déduit la construction & la régularité de leurs dimensions , & enseigne la meilleure maniere de s'en servir , en parlant de leurs usages. Les figures en taille-douce rendent toutes ces applications fort intelligibles pour les jeunes chirurgiens qui ne peuvent être trop au fait de la matiere instrumentale. ( Y )

INSTRUMENS, ( Chimie. ) L'attirail chimique , l'assortiment des meubles du laboratoire , *supellex chemicâ* , est formé par la provision convenable de fourneaux , de vaisseaux , & de quelques autres ustensiles de différens genres , qui servent aux opérations mécaniques , préparatoires ou subsidiaires , à manier ou à soutenir les vaisseaux , ou enfin à procurer diverses commodités à l'artiste.

Les *instrumens* de cette dernière division n'ont point de nom classique ; renvoyant donc aux articles FOURNEAU & VAISSEAUX ( Chimie ), pour les deux premières divisions , nous nous bornerons à donner dans celui-ci une idée des *instrumens* que nous rangeons sous la troisième.

Les opérations que nous appelons *mécaniques* , sont celles qui se bornent à diviser les masses des corps , ou à en rassembler les parties , & à déplacer ou agiter diversement les sujets chimiques par des actions mécaniques. Telles sont l'action de les limer , de les raper , de les piler , de les laminer , grenailier , former en lingots , en tronchisques , jeter en moule ; de les détacher , en ratissant , d'un vaisseau auquel ils adherent , de les projeter , d'en ramasser des poudres , de remuer un corps qu'on veut fondre ou dissoudre ; séparer une poudre d'une liqueur où elle n'étoit pas dissoute , &c. Voyez OPÉRATION , Chimie. Ces opérations exigent donc que le chimiste soit pourvu de hachoirs , de ciseaux , de limes , de rapés , de pilons & mortiers , de tamis , de laminoirs , de granulatoires , de houffoirs , de pates de lievre , de lingotieres , de ratissoirs , de cuilliers , de spatules , de verges de fer , de filtres ; &c.

Les *instrumens* qui servent à manier les vaisseaux qu'on ne sauroit toucher avec les mains , sont les pincettes de différentes

especes ; les outils appelés *mains* , des torchons , du gros papier , &c. Ceux qui servent à les soutenir sont les supports de toutes les façons , & des especes de tourneaux de paille , de jonc ou d'osier , appelés *valets*.

Enfin les *instrumens* qui ne font que procurer diverses commodités aux artistes , sont les pincettes , les pelles , & les capsules de fer qui leur servent à manier le charbon & à le placer dans les fourneaux , les bancs & les carelets à soutenir des filtres ; les anneaux de fer qu'on rougit pour couper les cous de certains vaisseaux ; les soufflets , les écrans à fenêtre , & les verres colorés pour regarder des matieres sujettes à éclater , & vivement embrasées ; les pinceaux à étendre certains luts , les éponges & autres matieres propres à nettoyer les vaisseaux , &c. Les divers thermometres & pyrometres , qu'on pourroit être tenté de regarder comme des moyens très-propres à déterminer avec justesse les différens degrés de feu , ne sauroient être mis au nombre des *instrumens* chimiques. Voyez FEU , Chimie.

Outre ces *instrumens* qui , bien que communs pour la plupart à différens arts , sont pourtant d'un usage immédiat & prochain dans la pratique de la chimie ; il y en a d'autres qui , quoique d'un emploi plus éloigné , sont absolument nécessaires à l'artiste. Comme il doit , par exemple , déterminer avec justesse & par le poids , autant qu'il est possible , les quantités absolues , mais plus encore les quantités proportionnelles ou respectives des différentes matieres qu'il met en œuvre , le laboratoire doit être nécessairement meublé de balances de toutes les grandeurs , & de poids proportionnés.

Les luts , qui ne sont pas communément compris sous la dénomination d'*instrument chimique* , méritent pourtant d'y être rapportés , & d'être regardés comme une espece de supplément ou d'appendix des vaisseaux , soit qu'ils soient employés à les cuire , soit qu'ils servent à les unir. Voyez LUT & VAISSEAU.

Au reste il y a dans ce dictionnaire des articles particuliers pour tous les *instrumens* que nous venons de nommer , & même

pour quelques autres pour ainsi dire moins *techniques*, ou d'un usage moins commun, dont nous n'avons pas cru devoir faire mention dans cet article, que nous avons destiné seulement à donner une idée générale, & composée du gros de cet attirail chimique qu'on peut regarder comme subalterne, en le comparant aux fourneaux & aux vaisseaux.

Il faut se souvenir aussi qu'il n'est ici question que des *instrumens* de la chimie philosophique ou expérimentale. Les différentes branches de la chimie - pratique, ou les différens arts chimiques en ont chacun quelques-uns qui leur sont propres, & que le chimiste philosophe ne transporte dans son laboratoire, & ordinairement en petit, que quand il veut répéter & étudier les procédés propres à ces arts. On trouvera la liste de ces *instrumens* particuliers dans les articles destinés à ces arts, par exemple, à l'article DOCIMASTIQUE, à l'article MÉTALLURGIE, &c.

On emploie, dans le langage philosophique de la chimie moderne, le mot *instrument* dans un sens bien différent de celui que nous venons de lui donner. Il est en usage comme synonyme d'agent, de cause, de principe. C'est dans ce sens que les premiers principes ou élémens des corps, sont appelés *instrumens actifs, universels & primitifs*, & que j'ai dit d'une manière beaucoup plus précise, ce me semble, que les deux agens ou *instrumens* véritablement premiers & universels des chimistes, étoient le feu ou la chaleur & les menstrues. Voyez l'article CHIMIE, FEU & MENSTRUES. (b)

*INSTRUMENS docimastiques.* Les essayeurs appellent ainsi des petits parallépipèdes de terre cuite, qu'ils placent diversement dans les mouffles du fourneau de coupelle, pour gouverner plus exactement le feu employé aux essais. Voyez ESSAI. Ces *instrumens* sont sur-tout nécessaires, lorsqu'on se sert, comme dans quelques endroits de l'Allemagne, de mouffles percées de grands trous. Les mouffles percées de petits trous d'une ligne, ou d'une ligne & demie de diamètre, sont plus commodes, principalement en ce qu'elles dispensent de l'emploi de ces *instrumens*, qui est difficile pour

ceux qui ne sont pas dans l'habitude de les manier. (b)

*INSTRUMENT*, (*Art mécanique.*) il s'étend à tous les outils, dont un ouvrier se sert pour faire plus facilement son ouvrage. Ce détail tient une grande place dans ce Dictionnaire, & fournira un grand nombre de planches.

\* *INSTRUMENS*, (*Musiq. & Luth.*) ce sont des machines inventées & disposées par l'art du luthier pour exprimer les sons au défaut des voix, ou pour imiter la voix naturelle de l'homme. La musique composée pour être exécutée sur ces sortes de machines, se nomme *instrumentale*. On range ordinairement ces *instrumens* sous trois classes, savoir, 1°. les *instrumens* à cordes: ils en ont plusieurs que l'on fait raisonner ou avec les doigts comme le luth, le théorbe, la guitare, la harpe, &c. ou avec un archet, comme le violon, la viole, la trompette marine, &c. ou par le moyen de sautereaux, comme l'épinette, le clavessin, la vieille, &c.

2°. Les *instrumens* à vent que l'on fait parler avec la bouche, comme les flûtes, trompettes, haut-bois, bassons, serpens, &c. ou avec des soufflets, comme les musettes, les chalemies ou loures, & l'orgue.

3°. Les *instrumens* de percussion qu'on frappe soit avec des baguettes, comme le tambour & les timbales, soit avec de petits bâtons, comme le psalterion, soit avec une plume, comme le cistre, soit enfin avec des marteaux ou des battans, comme les cloches, &c. Voyez ces *instrumens* à leurs articles, & les figures des planches de Lutherie.

Nous observons seulement ici que chaque *instrument* a son étendue propre, son expression & son caractère que le musicien doit bien connoître.

S'il porte l'*instrument* au-delà de sa véritable étendue, il le rendra aigu, sourd ou criard.

S'il ne connoît pas son expression, il ne l'appliquera pas dans les circonstances où il aura le plus d'effet.

C'est une partie très-importante de l'étude d'un compositeur, que celle du caractère des *instrumens*. Ce sont les voix différentes par lesquelles il parle à nos oreilles.

Mais



Mais ce n'est pas assez que de connoître chaque *instrument* en particulier ; il faut encore avoir l'expérience de l'effet de leurs sons combinés entr'eux : il ne faut quelquefois qu'une note de cors bien placée , pour causer l'émotion la plus violente.

Il n'y a point de phénomènes dans la nature , point de passions , point de sentimens dans le cœur de l'homme , qu'on ne puisse imiter avec le même *instrument* ; mais on ne peut pas dire qu'ils soient tous également propres à toutes ces imitations. Si les sons aigus des petites flûtes se font entendre par intervalles dans la peinture d'une tempête , ils lui donneront beaucoup de vérité. Les sons bas & lugubres des cors annonceront d'une manière effrayante l'arrivée des spectres & des ombres ; il faut tantôt soutenir les sons des *instrumens* à corde , tantôt les pincer , &c.

Qui est-ce qui fait parmi nous ce que j'appellerois volontiers la *perspective musicale* ?

On n'invente plus d'*instrumens* , & il y en a assez d'inventés ; mais je crois qu'il y a beaucoup de découvertes à faire sur leur facture.

La facture a pour objet la matière & la forme. Combien d'expériences à faire sur l'une & l'autre.

La matière comprend le choix des bois & leur préparation.

La forme comprend le rapport du plein au vuide , les contours , les ouvertures , les épaisseurs , les longueurs , largeurs & profondeurs , les accords , les cordes , les touches , &c.

INSTRUMENT BALISTIQUE , (*Méch. Artill.*) C'est ainsi que M. Daniel Bernoulli a nommé une petite machine de son invention , très-propre à exercer ceux qui se vouent au service de l'artillerie , & dont je lui ai vu faire un emploi si avantageux dans un petit cours expérimental sur le jet des bombes , que j'ai lieu de croire qu'on en verra avec plaisir ici une description , avec quelques remarques , tant de pratique que de théorie , propres à en faciliter l'usage.

*AB* & *CD* (*fig. 1* , *planche II* , de *méchanique* , supplément des planches) , sont deux planches de bois , dont les dimensions se proportionnent à la force de la machine

sur la pièce *AB* est couché dans une coulisse un tube de cuivre qui doit être bien poli en dedans & d'un calibre parfaitement égal. Il est attaché à la planche par deux bandes de cuivre en deux endroits *o* , *o*. On introduit dans cette espèce de canon ou de mortier , un fil d'acier tourné en spirale ; il formera un ressort propre à lui donner une charge plus ou moins grande : on bande ce ressort par le moyen d'un poids accroché à un fil de fer ou de laiton qui va de l'extrémité *I* jusqu'en *a* , où il est vissé dans une petite pièce de bois ou de cuivre faite en forme de tampon , sur laquelle on met une balle. A la planche *CD* , qui tient à l'autre par une charnière , est fixé en *F* un quart de cercle de cuivre divisé en degrés , & qu'on arrête avec une vis *H* , à telle inclinaison qu'on veut donner au canon. Cette pièce *CD* doit être posée verticalement , & attachée à une table ou un établi bien solide , en différens endroits , comme en *m* , *m* , &c. pour éviter un ébranlement dans le temps qu'on fait partir le coup. Tout le mécanisme au reste de cette décharge , consiste à couper promptement le fil par lequel on suspend le poids au fil d'archal en *I* ; mais voici à présent plusieurs autres remarques qu'il est bon de ne pas perdre de vue.

Le calibre du canon le plus convenable , est de 4 jusqu'à 6 lignes ; on perdrait plus qu'on ne gagneroit en le faisant plus grand & on auroit peine à se procurer un ressort tel qu'il le faudroit : le tube dont mon oncle se servoit , & qui étoit de verre , n'avoit qu'entre 3 & 3  $\frac{1}{2}$  lignes de diamètre ; & en bandant le ressort avec une livre , nous jettions une balle de plomb à 10 piés sous un angle de 45°.

L'instrument doit être d'une solidité proportionnée aux poids dont on peut charger le ressort jusqu'à la plus forte compression. Les planches auront donc environ 1 pouce d'épaisseur & 2 de largeur. Comme la charnière sur-tout qui joint les deux planches l'une à l'autre , souffre beaucoup , tant de la pression de la vis *H* ( cette pression devant vaincre tout le poids *P* ) , que des ébranlemens de la machine quand on coupe le fil , on fera bien de faire appuyer la vis sur un ressort plat , & de faire

passer le fil sur une poulie détachée de la machine. Il est fort essentiel que le ressort se lâche avec la plus grande promptitude ; il faut couper le fil adroitement , soit avec des ciseaux bien tranchans , soit en le brûlant avec un fer rougi au feu. Il faut tâcher d'éviter les frottemens , tant en graissant d'huile l'intérieur du canon , qu'en obtenant que la poulie tourne librement sur son axe. On fera bien , avant l'observation , de donner de petits coups de doigt au tuyau pour obtenir le vrai point d'équilibre , & même de prendre le poids avec la main pour le mettre tantôt un peu au dessus & tantôt au dessous du point cherché ; enfin il est bon de pincer le fil avec les doigts à l'endroit où on veut le couper , & de prendre cet endroit assez près du poids. Il y a encore quelques autres frottemens qu'il faut chercher à éviter ; il importe , par exemple , que la direction du fil sur la poulie soit exactement dans une même ligne avec l'axe de la petite ouverture par laquelle passe le fil d'archal. Il faut faire attention que la bafe soit bien ronde & qu'elle coule librement dans le tuyau. On ne fera pas mal de donner au tampon , sur lequel la balle repose , un petit rebord d'environ 3 lignes de hauteur , mais en ménageant au reste la matiere autant que sa destination le permet. Quant à la longueur du canon , elle n'est pas non plus indifférente ; pour éviter plusieurs petites corrections à faire dans le calcul des expériences , si on lui donnoit plus de longueur qu'il n'en faut , on se contentera de faire cette longueur égale à celle du ressort dans l'état naturel , augmentée du diamètre de la balle. Je ferai remarquer enfin que l'espace *IK* doit être exactement divisé en pouces & lignes , ou en d'autres parties égales , pour qu'on puisse toujours mesurer les raccourcissemens du ressort.

Venons à la théorie de l'instrument dont il s'agit. On s'apercevra facilement que le rapport entre les forces du ressort & ses raccourcissemens , est un des principaux élémens de cette théorie ; & voici une expérience fondamentale qui déterminera ce rapport : qu'on dresse le canon verticalement ; qu'on observe avec exactitude le point de la planche auquel répond l'ex-

trémité du fil d'archal , & qu'on examine toujours de combien le point *I* descend quand on attache successivement au fil les poids *p* , *2 p* , *3 p* , *4 p* , &c. en commençant par un poids peu considérable qui ait seulement la force de raccourcir très-peu le ressort. On connoitra de cette maniere le rapport qu'on cherchoit ; mais quant à la charge du canon , autre élément important , ce ne sont pas ces poids sans doute qui l'expriment ; on le trouvera au moyen du théorème suivant :

*Soient p* , *2 p* , *3 p* , *4 p* , &c. les poids qu'on pend au ressort ; que *p* fasse descendre le point *I* de la quantité *a* , & qu'ensuite l'espace que le point *I* parcourt à chaque augmentation du poids ; ou bien que chaque nouveau raccourcissement du ressort soit indiqué respectivement par *b* , *c* , *d* , &c. la charge sera exprimée par  $p \cdot a + 2 p \cdot b + 3 p \cdot c + 4 p \cdot d + \dots$  , &c. en continuant jusqu'au point pour lequel on veut savoir la charge. Moyennant ce théorème , les principales questions de la théorie de l'instrument balistique pourront facilement être résolus. Qu'il s'agisse , par exemple , de trouver la montée verticale de la balle pour une charge donnée ; soit cette hauteur = *s* , la charge = *C* , & la masse de la balle = *m* , on aura  $m s = C$  ; donc  $s = \frac{C}{m}$ . Cela suppose à la vérité qu'il n'y ait point de frottement ni aucune autre résistance étrangere , & que le ressort soit sans poids , de même que le tampon sur lequel repose la balle : mais voici comment on pourra corriger de beaucoup la hauteur trouvée , pour mettre ensuite sur le compte des divers frottemens toute la différence qui se trouvera entre les résultats des expériences & ceux que donnent les formules. D'abord on fait que le ressort a autant d'inertie qu'en auroit le tiers de son poids mis à l'extrémité immédiatement devant la balle ; en second lieu , le tampon est pareillement une masse qui se trouve à la même extrémité du ressort , si l'on nomme donc  $\pi$  le poids du tampon , &  $\phi$  celui du ressort , la hauteur *s* devra être multipliée par  $\frac{m}{m + \pi + \frac{1}{3} \phi}$ . On pourroit encore considérer aussi la petite augmentation de la charge causée par le poids de la

Balle; mais, pour s'en épargner la peine, on la compensera en estimant la hauteur de la montée verticale depuis l'extrémité du ressort libre, au lieu de la prendre depuis celle du ressort bandé.

La même suite qu'on a vu exprimer la charge, sert à doubler, tripler, &c. la charge; car ayant sommé, par exemple, les quatre premiers termes de la suite pour déterminer la charge simple, pour le poids  $2p$ , il suffira d'ajouter autant de termes suivans qu'il en faut, jusqu'à ce que l'on trouve une somme double ou triple de la première.

Ces principes suffisent pour qu'on soit en état d'approfondir l'exactitude de l'*instrument* balistique, & de se guider dans le calcul des expériences qui doivent en déterminer le degré; j'ajouterai seulement que plusieurs expériences que j'ai faites, m'ont appris qu'on peut supposer aussi les raccourcissements proportionnels aux poids suspendus; au moyen de quoi, si le raccourcissement entier pour un certain poids  $P$  est  $= a$ , on trouve la hauteur du jet vertical exprimée simplement par  $\frac{Pa}{2m}$ . Quant aux expériences mêmes qu'il s'agira de faire pour apprendre à connoître l'*instrument* & pour montrer l'application dans les cours sur le jet des bombes, on sent bien qu'on peut les varier extrêmement. J'indiquerai donc seulement les principales: lorsqu'on aura observé quels sont les raccourcissements à mesure qu'on augmente le poids qui tend le ressort, en allant, par exemple, depuis  $\frac{1}{4}$  de lb,  $\frac{2}{4}$  de lb, &c. jusqu'à 20 ou 24 lb quarts de livre, on en formera une table, dans laquelle on fera entrer aussi une colonne pour les produits des poids multipliés, avec les différences de raccourcissements qui répondent à ces poids, & une autre colonne qui indique les charges ou les sommes des termes de la colonne précédente. Après cela, on pourra commencer par une suite de jets verticaux, en mettant une perche graduée à côté du canon, & voir si en doublant, triplant, &c. la charge, la hauteur devient double, triple, &c. de ce qu'elle est avec le poids qu'on aura employé pour la charge simple prise pour base. Ces exercices demande-

ront qu'on calcule d'avance, de la manière que je l'ai dit, les poids qui sont requis pour doubler, tripler, &c. la charge. Il sera bon aussi de voir si les montées observées répondent par elles-mêmes à celles que donnent, tant la théorie pure que la théorie

corrigée par la formule  $\frac{m}{m + \pi + \frac{1}{2}\phi}$ . Pour

cet effet, il faudra calculer les hauteurs auxquelles les différens poids employés auront dû faire monter la balle. Si on veut ensuite passer aux jets obliques, on pourra commencer par examiner si, sous un angle de  $45^\circ$  les amplitudes sont doubles des hauteurs observées précédemment. Il est à remarquer sur-tout, que des expériences faites avec une balle d'ivoire ou de bois, serviront, à cause de la légèreté de ces balles, à éclaircir quelques points essentiels touchant l'art de bien servir l'artillerie. Mais, pour ne pas rendre cet article trop long, je vais le finir, en expliquant encore l'usage d'une pièce fort utile, quand on veut appliquer l'*instrument* aux jets des boulets de canon ou des balles de mousquet, qu'on considère comme presque rectilignes: je la nommerai *la mire*; elle est représentée par la *fig. 2*.  $AB$  est un petit cylindre de cuivre qui traverse la planche  $AB$  (*fig. 1*.) en  $n$ .  $CB$  &  $AD$  sont deux montans du même métal, garnis chacun au bas d'un cylindre de plomb  $p$ , & tournant librement autour de la traversé  $AB$ , afin que la mire prenne une situation verticale, quelque inclinaison que l'on donne au canon.  $CD$  est une autre traversé, dans laquelle se meut une lame de cuivre  $EF$ , divisée en parties égales; on peut la monter & la baisser, & l'arrêter à telle hauteur qu'il convient par une vis  $O$ : le centre de la partie ronde qui la termine, est percée d'un petit trou par lequel on vise: la hauteur de cette lame peut être d'environ 4 pouces.

Pour expliquer l'usage de cet *instrument*, on supposera les règles de la théorie exactement observées. Un corps jeté avec force aura toujours un mouvement composé, l'un uniforme dans la direction du canon, en ligne droite, l'autre uniformément accéléré & vertical. De ce double mouvement résulte l'arc parabolique, qui ne

diffère pas beaucoup de la ligne droite, si le corps est jeté avec force, & si on ne prend que les distances médiocres. Cela posé, on considérera d'abord le ressort que le canon renferme, comme tendu dans toutes les expériences avec la même force. Il sera bon de commencer les essais par des jets horizontaux. Supposons le petit canon couché horizontalement à la hauteur  $\epsilon$ , depuis le plancher ou quelque autre plan, que cette hauteur soit de 6 pouces, on fait partir le coup, & un autre observe l'endroit du plan où la balle sera tombée. Si la distance  $a$  entre cet endroit & la bouche du canon est  $\lambda = 6$  piés, la balle aura décrit, par un mouvement uniforme horizontal, un espace de 6 piés, dans le même temps que par sa pesanteur, elle sera tombée de la hauteur de 6 pouces. Ce temps sera égal à peu près à  $\frac{1}{11}$  seconde, & la balle sera partie avec une vitesse à faire 33 piés dans une seconde de temps. Le principal est de savoir, par cette expérience réitérée, que la distance horizontale est douze fois plus grande que le baïssement; & il faudra donc, pour pointer exactement la machine balistique, hausser la mire de la douzième partie de la distance qui est entre le petit trou de la mire & une visée qu'on appliquera au bout du canon. La mire, ainsi placée, servira pour toutes les distances de 6 piés, à quelque hauteur ou profondeur que se trouve le but; parce que, se tenant toujours verticalement par le moyen des contrepoids  $p$ , & parallèlement au mouvement vertical accéléré de la balle, il y aura toujours deux triangles semblables; la balle baïssera toujours de 6 pouces: c'est ici un des grands avantages de la machine balistique, & suivant ces règles, nous avons souvent réussi à donner contre une balle suspendue en l'air, à une distance donnée depuis la bouche du canon, pourvu que cette distance ne fût que d'un petit nombre de piés. Mais il reste à faire voir où il faudra placer la mire, lorsque la distance du but  $x$  n'est pas précisément de 6 piés.

Soit donc  $n x$  une autre distance quelconque, il est clair (par la théorie de la chute des corps qui tombent) que la balle

baïssera dans sa route de la quantité  $n n \epsilon$ , parce que les temps sont ici comme  $1 : n$ ; donc le baïssement de la balle sera à la route directe, ou, à peu près, à la distance du but, comme  $n n \epsilon$  à  $n x$ , ou comme  $n \epsilon$  à  $x$ ; d'où il suit que les haussémens du vrai point de la mire sont en raison des distances du but. Soit, par exemple, la distance entre la mire & la visée de 8 pouces, le haussément de la mire sera de 8 lignes, lorsque le but est éloigné de 6 piés; mais si cette distance n'étoit que de 3 piés, il ne faudroit plus hausser la mire que de 4 lignes. (J. B.)

*Solution du problème balistique, en supposant la résistance de l'air proportionnelle au carré de la vitesse du projectile*, tirée du journal littéraire de Berlin, ann. 1772, vol. VIII. C'est sur le jugement d'un des plus grands géomètres de l'Europe, que nous mettons ici sous les yeux des savans, cette nouvelle solution du problème balistique, que M. J. Bernoulli a jugée plus satisfaisante que celles qui ont été données jusqu'à présent. Elle est d'un officier d'artillerie auquel, sans le connoître, nous donnons le juste tribut d'éloges qui lui est dû.

§. 1. Soit  $m$  la gravité spécifique de la matière dont le corps projeté est composé,  $n$  la gravité spécifique de l'air,  $d$  le diamètre du corps sphérique,  $M$  son poids s'il est plein, &  $A$  son poids s'il est creux, comme les bombes, grenades, &c. & soit  $M : A = \mu : \nu$ , soit enfin  $\lambda$  un certain nombre qui indique combien de fois la hauteur de la colonne d'air, dont le poids est égal à la résistance, est plus grande que la hauteur de laquelle un corps pesant doit tomber pour acquérir la vitesse du corps projeté dans un point donné de la courbe qu'il parcourt, & soit  $u$  cette vitesse, la résistance  $R$ : on aura

$$R = \frac{u u A}{2 a y} \nu$$

où j'ai posé  $a = \frac{4 m n \nu}{3 \mu \lambda}$ ,

§. 2. Soit maintenant l'angle d'élevation =  $\omega$ ; la vitesse initiale =  $c$ ; l'abscisse =  $x$ ; l'ordonnée =  $y$ ; l'arc parcouru =  $s$ ; &  $p = \frac{dy}{dx}$ ; &  $e$  la base des logarithmes hyperboliques,

La nature de la courbe décrite fera exprimée par cette équation,

$$e = -\frac{25}{a} \frac{cc \text{ cof. } \omega^2 \cdot dp}{29 \cdot dx}$$

Il s'agit maintenant de trouver une équation entre  $x$  &  $y$  par le moyen de cette équation.

§. 3. Je suppose la nature de la courbe exprimée par cette suite :

$$y = A x + \frac{1}{cc} X + \frac{1}{c^4} X' + \frac{1}{c^6} X'' + \frac{1}{c^8} X''' + \&c. \text{ dans laquelle } X, X' \&c. \text{ sont des fonctions telles que}$$

$$X = a x^2 + \beta x^3 + \&c.$$

$$X' = a' x^3 + \beta x^4 + \&c.$$

$$X'' = a x^4 + \beta x^5 + \&c.$$

on aura d'abord,

$$\frac{dy}{dx} = p = A + \frac{1}{cc} \frac{dX}{dx} + \frac{1}{c^4} \frac{dX'}{dx} + \frac{1}{c^6} \frac{dX''}{dx} + \&c. \text{ d'où l'on tire ; en supposant } x=0$$

$$\text{enfin } \frac{pd}{dx} = \frac{1}{cc} \frac{ddX}{dx^2} + \frac{ddX'}{c^4 dx^2} + \&c. = -\frac{29}{cc \text{ cof. } \omega^2}$$

donc en supposant  $x=0$ , on aura  $s=0$  ; donc dans ce cas on aura

$$\frac{ddX}{dx^2} = -29 \text{ sec. } \omega^2 = \frac{-29}{\text{cof. } \omega^2}$$

On peut remarquer qu'en supposant  $x=0$ , on aura

$$\frac{ddX'}{dx^2} = 0 ; \frac{dX}{dx} = 0 ; x = 0 ;$$

$$\frac{ddX''}{dx^2} = 0 ; \frac{dX''}{dx} = 0 ; x'' = 0 ; \&c.$$

§. 4. Posons maintenant

$$1 + pp = \text{sec. } \omega^2 + \frac{1}{cc} \gamma + \frac{\gamma'}{c^4} + \frac{\gamma''}{c^6} + \frac{\gamma'''}{c^8} + \&c.$$

nous aurons en substituant la valeur de  $pp$  (§. 3) les équations suivantes :

$$Y = 2 \text{ tang. } \omega \frac{dX}{dx}$$

$$Y' = 2 \text{ tang. } \omega \frac{dX'}{dx} + \left(\frac{dX}{dx}\right)^2$$

$$Y'' = 2 \text{ tang. } \omega \frac{dX''}{dx} + 2 \frac{dX}{dx} \frac{dX'}{dx}$$

$$Y''' = 2 \text{ tang. } \omega \frac{dX'''}{dx} + 2 \frac{dX}{dx} \frac{dX''}{dx} + \left(\frac{dX'}{dx}\right)^2$$

$$Y'''' = 2 \text{ tang. } \omega \frac{dX''''}{dx} + 2 \frac{dX}{dx} \frac{dX'''}{dx} + 2 \frac{dX'}{dx} \frac{dX''}{dx} \&c.$$

Ces équations se continuent aisément, suivant la loi qui est évidente. Et puisque  $ds = dx \sqrt{1+pp}$ , si nous posons

$$\frac{ds}{dx} = Z + \frac{1}{cc} Z' + \frac{1}{c^4} Z'' + \frac{1}{c^6} Z''' + \&c.$$

Nous aurons également les fonctions  $Z, Z'$  &c. exprimée par  $Y, Y'$  &c. enforte que

$$Z = \text{sec. } \omega.$$

$$Z' = \frac{1}{2} \gamma \text{ cof. } \omega.$$

$$Z'' = \frac{1}{2} (\gamma' - Z^2) \text{ cof. } \omega.$$

$$Z''' = \frac{1}{2} (\gamma'' - 2 Z Z') \text{ cof. } \omega.$$

$$Z'''' = \frac{1}{2} (\gamma''' - 2 Z Z'' - 2 Z' Z') \text{ cof. } \omega.$$

$$\&c.$$

La loi qu'observent ces fonctions est si claire, qu'il n'est pas nécessaire de l'expliquer.

§. 5. Maintenant nous avons, en supposant  $dx$  constante,

$$\frac{ddp}{dx^2} = \frac{1}{c^2} \frac{d^3 X}{dx^3} + \frac{d^3 X'}{c^4 dx^3} + \frac{d^3 X''}{c^6 dx^3} + \&c. \text{ mais}$$

$$\frac{2}{a} e \frac{ds}{dx} = -\frac{cc}{d^9} \text{ cof. } \omega^2 \cdot \frac{ddp}{dx^2} \text{ ou bien}$$

en substituant la valeur de  $e^a$  (§. 2)

$$\frac{2}{a} \frac{dp}{dx} \frac{ds}{dx} = \frac{ddp}{dx^2} ;$$

$$\text{donc } \left[ \frac{2}{acc} \frac{ddX}{dx^2} + \frac{2}{ac^4} \frac{ddX'}{dx^2} + \frac{2ddX''}{ac^6} + \frac{2ddX'''}{ac^8} + \&c. \right]$$

$$\times \left( \text{sec. } \omega + \frac{1}{cc} Z + \frac{Z'}{c^4} + \frac{Z''}{c^6} + \frac{Z'''}{c^8} + \&c. \right) = \frac{1}{cc} \frac{d^3 X}{dx^3} + \frac{d^3 X'}{c^4 dx^3} + \frac{d^3 X''}{c^6 dx^3} + \frac{d^3 X'''}{c^8 dx^3} + \&c.$$

d'où l'on tire les équations suivantes :

$$1) \frac{2}{a} \text{ sec. } \omega \frac{ddX}{dx^2} = \frac{dX}{dx^3}$$

$$2) \frac{2}{a} Z \frac{ddX}{dx^2} + \frac{2}{a} \frac{ddX'}{dx^2} \text{ sec. } \omega =$$

$$\frac{d^3 X'}{dx^3}$$

$$3) \frac{2}{a} Z' \frac{ddX}{dx^2} + \frac{2}{a} Z \frac{ddX'}{dx^2} + \frac{2}{a} \frac{ddX''}{dx^2} \sec. \omega = \frac{ddX'''}{dx^3}$$

$$4) \frac{2}{a} Z'' \frac{ddX}{dx^2} + \frac{2}{a} Z' \frac{ddX'}{dx^2} + \frac{2Z ddX''}{a dx^2} + \frac{2 ddX'''}{a dx^2} \cos. \omega = \frac{d^3 X'''}{dx^3} \&c.$$

suivant la loi qui faute aux yeux.  
 §. 6. En considérant ces équations, on voit aisément qu'elles sont intégrales. Car la première l'est, & connoissant la fonction X, on aura Y & Z, par conséquent la seconde devient aussi intégrale, & ainsi du reste. Posons pour plus de commodité,

$$\frac{2}{a} Z \frac{ddX}{dx^2} = U$$

$$\frac{2}{a} Z' \frac{ddX}{dx^2} + \frac{2}{a} Z \frac{ddX'}{dx^2} = U'$$

$$\frac{2}{a} Z'' \frac{ddX}{dx^2} + \frac{2}{a} Z' \frac{ddX'}{dx^2} + \frac{2}{a} Z \frac{ddX''}{dx^2} = U'' \& \text{ainsi de suite, on aura ces équations}$$

$$1) \frac{2}{a} \sec. \omega \frac{ddX}{dx^2} = \frac{d^3 X}{dx^3}$$

$$2) U = -\frac{2}{a} \sec. \omega \frac{ddX'}{dx^2} + \frac{d^3 X'}{dx^3}$$

$$3) U' = -\frac{2}{a} \sec. \omega \frac{ddX''}{dx^2} + \frac{d^3 X''}{dx^3}$$

$$4) U'' = -\frac{2}{a} \sec. \omega \frac{ddX'''}{dx^2} + \frac{d^3 X'''}{dx^3},$$

&c.

§. 7. Pour intégrer ces équations, posons

$$\frac{dX}{dx} = P; \frac{dP}{dx} = Q$$

nous aurons par la première

$$\frac{2}{a} \sec. \omega \cdot Q = \frac{dQ}{dx}$$

$$\text{donc } C e^{\frac{2x \sec. \omega}{a}} = Q = \frac{ddX}{dx^2}$$

$$\text{mais } \frac{ddX}{dx^2} = -2g \sec. \omega^2, \text{ si } x = 0 \text{ (§. 3)}$$

$$\text{donc } C = -2g \sec. \omega^2$$

$$\& \frac{ddX}{dx^2} = -2g \sec. \omega^2 \cdot e^{\frac{2x \sec. \omega}{a}}$$

$$\text{ainsi } \frac{dX}{dx} = 2g \sec. \omega^2 \int e^{\frac{2x \sec. \omega}{a}}$$

$$\text{ainsi } \frac{dX}{dx} = 2g \sec. \omega^2 \int e^{\frac{2x \sec. \omega}{a}} dx + \text{const.}$$

$$\text{c'est-à-dire } \frac{dX}{dx} = -ag \sec. \omega e^{\frac{2x \sec. \omega}{a}} dx + \text{const.}$$

$$\text{mais } \frac{dX}{dx} = 0, \text{ si } x = 0; \text{ donc const.} =$$

$$ag \sec. \omega; \text{ donc } \frac{dX}{dx} = -ag \sec. \omega e^{\frac{2x \sec. \omega}{a}}$$

$$(e^{-2x \sec. \omega / a})$$

$$X = \text{const.} - \frac{1}{2} a^2 g (e^{\frac{2x \sec. \omega}{a}} - \frac{2x \sec. \omega}{a})$$

$$\text{si } x = 0, \text{ nous avons } X = 0; \text{ donc } \dots$$

$$\text{const.} = +\frac{1}{2} a^2 g.$$

$$\text{donc enfin } X = \frac{1}{2} a^2 g (e^{\frac{2x \sec. \omega}{a}} - \frac{2x \sec. \omega}{a} - 1).$$

§. 8. Pour la seconde équation, multiplions-la par  $e^{\lambda x}$ , on aura

$$e^{\lambda x} U dx = e^{\lambda x} \left( -2 \sec. \omega \frac{ddX'}{dx^2} + \frac{d^3 X'}{dx^3} \right)$$

d'où l'on tire par la méthode connue,

$$\lambda = -\frac{2 \sec. \omega}{a}$$

$$\& \text{l'intégrale } A + \int e^{\frac{2x \sec. \omega}{a}} U dx = e^{-\frac{2x \sec. \omega}{a}}$$

$$\frac{ddX'}{dx^2} \text{ ou bien } \frac{ddX'}{d^2} = e^{\frac{2x \sec. \omega}{a}}$$

$$(A + \int e^{\frac{2x \sec. \omega}{a}} U dx) \frac{dX'}{dx} = B \int e^{\frac{2x \sec. \omega}{a}}$$

$$\frac{2x \sec. \omega}{a} (A + \int e^{\frac{2x \sec. \omega}{a}} U dx) \&$$

$$\text{enfin } X' = C + Bx$$

$$+ s(dx \int (e^{\frac{2x \sec. \omega}{a}} dx (A + \int e^{\frac{2x \sec. \omega}{a}} U dx))) \text{ ou bien } \frac{dX'}{dx} = B + \frac{A}{2}$$

$$a \cos. \omega \beta \frac{2x \sec. \omega}{a}$$

$$\frac{2x \sec. \omega}{a} \frac{-2x \sec. \omega}{a}$$

$$+\frac{1}{2} a \cos. \omega e^{\frac{2x \sec. \omega}{a}} \int e^{\frac{2x \sec. \omega}{a}} U dx$$

$$-\frac{1}{2} a \cos. \omega s U dx; \text{ ou bien,}$$

$$\frac{dX'}{dx} = B + \frac{1}{2} a \cos. \omega e^{\frac{2x \sec. \omega}{a}} (A + \int e^{\frac{2x \sec. \omega}{a}}$$

$$-2x \sec. \omega U dx) - \frac{1}{2} a \cos. \omega \int U dx$$

$$X = C + Bx + \frac{a^2}{4} \operatorname{cof.} \omega^2 A e^{\frac{2x \operatorname{sec.} \omega}{a}}$$

$$+ \frac{1}{2} a \operatorname{cof.} \omega, \operatorname{cof.} \omega f(e^{\frac{2x \operatorname{sec.} \omega}{a}} dx f e^{\frac{2x \operatorname{sec.} \omega}{a}})$$

$$- \frac{2x \operatorname{sec.} \omega}{a} U dx) - \frac{1}{2} a \operatorname{cof.} \omega f dx U dx;$$

c'est-à-dire,

$$X' = C + Bx + \frac{1}{4} a^2 \operatorname{cof.} \omega^2$$

$$\frac{2x \operatorname{sec.} \omega}{a} + e^{\frac{2x \operatorname{sec.} \omega}{a}} f e^{\frac{2x \operatorname{sec.} \omega}{a}} U dx - f U dx) - \frac{1}{2} a \operatorname{cof.} \omega f dx f U dx.$$

§ 9. Il en est de même des autres,

$$\& \text{ nous avons } \frac{d d X''}{d x^2} = e^{\frac{2x \operatorname{sec.} \omega}{a}}$$

$$(A' + f e^{\frac{2x \operatorname{sec.} \omega}{a}} U' dx) \frac{d d X'''}{d x^2}$$

$$= e^{\frac{2x \operatorname{sec.} \omega}{a}} (A'' + f e^{\frac{2x \operatorname{sec.} \omega}{a}} U'' dx) \&c.$$

$$\frac{d X''}{d x} = B' + f(e^{\frac{2x \operatorname{sec.} \omega}{a}} dx (A + f e^{\frac{2x \operatorname{sec.} \omega}{a}} U' dx))$$

$$\frac{d X'''}{d x} = B'' + f(e^{\frac{2x \operatorname{sec.} \omega}{a}} dx (A + f e^{\frac{2x \operatorname{sec.} \omega}{a}} U'' dx)) \&c.$$

$$X'' = C' + B'x + f(dx f(e^{\frac{2x \operatorname{sec.} \omega}{a}}$$

$$dx (A + f e^{\frac{2x \operatorname{sec.} \omega}{a}} U' dx)))$$

$$X''' = C'' + B''x + f(dx f(e^{\frac{2x \operatorname{sec.} \omega}{a}}$$

$$dx (A + f e^{\frac{2x \operatorname{sec.} \omega}{a}} U'' dx))) \&c. \&c.$$

§ 10. Toute la difficulté se réduit donc à développer ces intégrales; & les ayant trouvées, on aura une suite qui exprimera l'ordonnée y par l'abscisse x. Je n'entre pas à présent dans ce calcul; il me suffit d'avoir levé une grande partie des difficultés

qui se présentent dans la solution de ce problème.

INSTRUMENS d'Astronomie. De leur division. (Astron.) C'est une des grandes difficultés de l'astronomie, que de pouvoir distinguer sur un quart de cercle, non-seulement les degrés & les minutes; mais encore les secondes. On a imaginé, pour ces subdivisions, deux sortes de méthodes que nous allons expliquer; savoir, les transversales & le vernier.

La division par transversales droites est fort ancienne; elle tire son origine de l'échelle géométrique dont on ignore l'auteur. Tycho-Brahé nous apprend qu'avant lui, on s'en servoit pour diviser les fleches, arbalètes ou bâtons de Jacob. Thomas Digges, *Alæfen, scilæ mathem 1573*, l'attribue à un nommé Cantzler. Tycho, qui en parla pour la première fois dans son *Traité sur la comete de 1577*, dit qu'il la tenoit d'un habile professeur de Leipsick, nommé Homelius, qui l'employoit dans son échelle géométrique. Tycho s'en servit dans presque tous ses instrumens; mais en 1572, il ne l'avoit pas encore employée.

Quant aux transversales circulaires, Hévélius attribuoit cette invention à Benoît Hedraus, auteur suédois, qui la donna en 1643, dans un livre intitulé: *Nova & accurato Astrolabii geometrici structura*, imprimé à Leyde; mais Morin, dans son livre intitulé: *Longitudinum cælestium atque terrestrium scientia*, imprimé dès 1634, l'avoit attribuée à Jean Ferrier, artiste industriel. On ne fait pas si c'est le même dont parle Clavius dans la préface d'un petit *Traité* qui est à la fin des huit livres de la *Gnomonique*. Celui-ci étoit Espagnol, & avoit imaginé une méthode nouvelle & très-ingénieuse pour tracer les cadrans solaires.

Quoi qu'il en soit, la méthode des transversales s'emploie encore dans quelques murs & dans les quarts de cercle mobiles, lorsqu'on n'a ni alidade ni micrometre. Soit *ALDE* (planche d'Astr. fig. 11, supplément des planches) une portion du limbe d'un quart de cercle; *AL*, une portion du rayon, ou l'alidade qui porte la lunette du mural; *LB*, un arc de 5 minutes, qu'il s'agit de diviser de 10 en 10 secondes, c'est-à-

dire, en 30 parties; on voit assez qu'en divisant la diagonale ou transversale  $AB$  en 20 parties, à commencer du point  $A$ , l'alidade  $AL$  tombera sur la première division, lorsque le point  $L$  aura parcouru la 30<sup>e</sup> partie de l'arc  $LB$  ou 10", & ainsi des autres portions.

Ce que nous disons de l'alidade  $AL$ , se doit dire du fil à plomb dans un quart de cercle mobile: ce fil tombé d'abord sur 4° 0', c'est-à-dire, sur les points  $A$  &  $L$ , en supposant le quart de cercle dirigé à 4° de hauteur; il coupera la transversale  $AB$  sur le milieu  $H$  de sa hauteur, quand le fil à plomb  $AL$  sera sur le milieu de l'arc  $LB$  ou  $AC$ . C'est ainsi qu'on substitue des divisions d'une ligne  $AB$  qui a 2 pouces de long, à celle d'une petite ligne  $EB$ , qui, à cause de son extrême petitesse, ne pourroit se diviser facilement.

La hauteur  $AB$  devant être divisée en parties égales aussi bien que tous les rayons, tels que  $ED$ ; &c. on se sert dans les quarts de cercles mobiles de plusieurs cercles concentriques & parallèles à  $GB$  & à  $BD$ ; mais dans un mural, il est bien plus commode de ne diviser que la seule alidade  $AL$ , comme on le voit dans la fig. 11: elle peut être divisée sur sa hauteur en 30 parties; ce qui est très-facile, en lui donnant 15 à 20 lignes de hauteur, ainsi qu'au limbe du quart de cercle. Les transversales  $AB$  de l'instrument étant tirées de 5 en 5', l'alidade  $AL$ , en parcourant l'espace  $BL$  de 5 minutes, rencontrera la transversale  $BA$  successivement dans les points 1, 2, 3, 4; lorsqu'elle sera au point 1, elle aura fait une minute ou un cinquième de l'espace qu'il y a de  $L$  en  $B$ , & ainsi des autres minutes. On voit même que chaque intervalle d'une minute étant divisée en 6 parties égales sur l'alidade, on pourra appercevoir si l'alidade  $AL$ , au lieu de rencontrer la transversale  $AB$  au point 1, ne la rencontre qu'à un sixième de l'intervalle qu'il y a depuis  $A$  jusqu'en 1, & si elle est à  $\frac{1}{10}$  de l'intervalle qu'il y a de  $A$  en  $C$ .

Les transversales  $AB$  à la rigueur, ne doivent pas être divisées en parties égales, parce que  $AC$  est plus petit que  $BL$ , étant une partie d'un cercle de moindre rayon. Cette inégalité est insensible dans la pra-

tique; car si le point  $H$  de la ligne  $AB$  est celui qui répond à la moitié de  $EB$ , la partie  $AH$  doit être plus petite que  $HB$  d'une quantité égale, seulement à la moitié de  $AB$  multipliée par  $\frac{LB-AC}{LB+AC}$ ; ce qui seroit aisé à démontrer.

La division, qui est aujourd'hui la plus employée, est appelée dans plusieurs auteurs, *division de Nonnius*, quoique Nonnius n'en soit pas tout à fait l'auteur; mais il en avoit imaginé une autre qui eut beaucoup de célébrité, & qui pouvoit conduire à celle que nous avons aujourd'hui. V. son traité de *Crepusculis*, imprimé en 1542. Le véritable auteur de la nôtre, dans son état actuel, fut Pierre Vernier, châtelain de Dornans en Franche-Comté, qui la publia dans un petit ouvrage imprimé à Bruxelles en 1631, intitulé *la construction, l'usage & les propriétés du cadran nouveau*. Voyez une dissertation du P. Pézenas, qui renferme beaucoup de choses curieuses sur les instruments de mathématiques, *Mémoire rédigé à l'observatoire de Marseille*, année 1755; seconde partie, pag. 8 & suivantes, & les notes de Benjamin Robens, sur l'optique de Smith. Je crois donc qu'il est juste de rétablir le véritable auteur dans ses droits, & d'appeler *vernier* au lieu de *nonnius*; la pièce qui forma la division dont il s'agit.

Le vernier est une pièce de cuivre  $CD$   $AB$ , fig. 12. (C'est la petite portion  $KL$  de la fig. 1. planche X, où la partie  $EF$  de la fig. 16. planche XIII. d'Astron. Supplem. des pl. représentée séparément.) On voit que la longueur  $CD$  du vernier est divisée en 20 parties égales; mais elle est placée sous une portion du limbe du quart de cercle qui contient 21 divisions, c'est-à-dire, qu'on a pris la longueur de 21 divisions du quart de cercle, & qu'on a divisé cette longueur en 20 parties seulement. Ainsi la première division de la pièce de vernier, qui est marquée 15, en commençant au point  $D$ , est un peu en arrière ou à la gauche de la première division du limbe, & cela de la 20<sup>e</sup> partie d'une des divisions de 7 minutes du limbe; ce qui fait 15". La seconde division du vernier est à gauche de la seconde division du limbe, & cela du double de la première différence



différence ; ou de 30", & ainsi de suite , jusqu'à la 20<sup>e</sup> & dernière division à gauche de la pièce du vernier , où les 20 différences étant accumulées , chacune de la 20<sup>e</sup> partie d'une division du limbe , cette division se trouve exactement d'accord avec la 21<sup>e</sup> ligne du limbe du quart de cercle.

Il faudra donc pousser l'alidade d'une 20<sup>e</sup> partie de division ou de 15" à droite , pour faire concourir la seconde division du vernier avec une des divisions du limbe , de même en la poussant de deux 20<sup>es</sup> ou de 30" , il faudra regarder la seconde division de l'alidade , & ce sera celle qui concourra avec une division du limbe. Ainsi l'on jugera que le commencement *D* du vernier , qui est toujours l'index ou la ligne de foi , a avancé de 2 divisions ou de 30" à droite , quand on verra que c'est la seconde division marquée 30 sur le vernier qui correspond exactement à une des lignes du quart de cercle.

Par le moyen d'un vernier fait avec soin , l'on distinguera aisément un 100<sup>e</sup> de ligne ; & sur le limbe de quart de cercle divisé de 5 en 5 , l'on voit aisément 15" ; l'on estime ensuite jusqu'à 2 ou 3" à la vue. Cette méthode est aujourd'hui généralement adoptée , comme la plus parfaite de toutes , & on l'emploie en Angleterre , même pour les quarts de cercles mobiles , à la place de micrometre dont on se sert en France. On trouvera de plus grands détails historiques sur cette matière , dans les *mémoires rédigés à l'observatoire de Marseille* , par le P. Pézenas. Quant à la méthode pratique pour bien diviser les *instrumens* , il faut consulter l'ouvrage de M. le duc de Chaulnes , publié parmi les arts de l'académie de Paris , & le *mémoire* de M. Bird , publié en anglois par ordre du bureau des longitudes , qui a acheté le secret de sa méthode. ( *M. DE LA LANDE.* )

§ INSTRUMENS DE MUSIQUE , ( *Musiq.* )  
Aucune partie de la musique n'est plus difficile à compléter que celle des *instrumens* ; aussi je ne me flatte pas , à beaucoup près , de l'avoir fait : j'ai simplement tâché de ramasser au moins le nom de beaucoup d'*instrumens*.

Tome XVIII.

On peut diviser les *instrumens* en anciens , modernes & étrangers.

Parmi les *instrumens* anciens , se trouvent ceux des Hébreux , des Grecs , des Egyptiens & des Romains.

Quant aux *instrumens* des Hébreux , ils étoient à cordes , à vent & de percussion ; & on trouve une description de chaque *instrument* dans un ouvrage du rabbin Abraham Arie de Mutina , médecin de profession. Cet ouvrage , intitulé : *Scillie Haggiborin* ( le bouclier des vaillans ) , contient la description de tout ce qui se trouvoit dans le temple de Jérusalem , & par conséquent , des *instrumens* de musique des Juifs. Kircher , qui attribue le *Scillie* au rabbin Abraham Hannax , s'est servi des descriptions qui s'y trouvent : il donne aussi les figures de ces *instrumens*. Quelques-unes de ces figures sont simplement faites d'après les descriptions , & les autres ont été tirées d'un ancien manuscrit du Vatican. La plupart de ces *instrumens* peut très-bien avoir existé réellement , à quelques corrections près , qu'on trouvera à chaque article. Tous les articles sans citation sont tirés de Kircher. J'ai eu soin d'indiquer aux autres les sources où j'ai puise.

Je n'ai presque fait aucun usage des *instrumens* des Hébreux de dom Calmet , parce que la plus grande partie me paroissent suspects , & sur-tout , ceux qu'il fait semblables aux nôtres. J'ai souvent préféré Kircher à ce dernier , parce que , sans faire tort à dom Calmet , je crois Kircher bien aussi savant , & qu'il étoit sans comparaison meilleur musicien.

J'ai omis absolument tous les mots hébreux qui signifient quelque chose de relatif à la musique , mais qui ne sont pas des noms d'*instrumens* : j'ai , par conséquent , omis beaucoup de mots , qui , selon quelques auteurs , indiquent des *instrumens* ; mais je ne l'ai fait que lorsque le plus grand nombre & les plus savans étoient d'un avis contraire. Dom Calmet m'a été d'un grand secours dans cette discussion.

Quant aux *instrumens* grecs , égyptiens & romains , je les ai tirés de différens auteurs que j'ai presque toujours cités. Les figures ont été copiées , autant qu'il m'a été possible , d'après de bonnes estampes ;

S s s s s

& j'ai choisi, par préférence, les auteurs qui m'ont paru avoir été eux-mêmes en Italie, & fait dessiner sur les originaux mêmes.

Les *instrumens* étrangers, c'est-à-dire, ceux des Negres, des Chinois, &c. sont tirés la plupart de l'*histoire générale des voyages*.

Si les anciens, les Grecs sur-tout, ont eu réellement tous les *instrumens* dont on trouve les noms dans les auteurs, il faut que j'avoue ingénument que je ne comprends pas en quoi pouvoit consister la différence de tous ces *instrumens*, quant au principe du son. Je crois que plusieurs de ces noms signifioient le même *instrument*, & n'étoient que des épithètes données par les écrivains & par les poètes, & tirées de l'usage qu'on faisoit de cet *instrument*; du pays d'où il étoit venu; de la matière dont il étoit construit, &c. on peut voir des preuves de ce que j'avance, à l'article FLUTE, (*Musiq. des anc.*)

Si je n'ai pas fait les mêmes recherches sur les *instrumens* à corde des anciens, que sur leurs *instrumens* à vent, & sur-tout les flûtes, c'est que la facture de ces derniers m'est bien moins connue, & que d'ailleurs il n'y avoit pas, à beaucoup près, la même incertitude sur les premiers. Je me contenterai seulement de remarquer que tous les *instrumens* à corde des anciens se pinçoient avec les doigts ou avec un *plectrum*, & que l'archet leur étoit inconnu. Aucun de leurs auteurs n'en parle, & l'on n'en trouve point sur les bas-reliefs authentiques. Montfaucon est le seul où j'aie trouvé Orphée jouant d'un véritable violon avec un archet. Sous le dessin se trouve le nom de *Maffei*, parce qu'il a été tiré de ce cabinet. Je crois cette figure mal copiée, ce qui est d'autant plus vraisemblable, qu'elle paroît dessinée d'après un cachet ou gravure en pierre, & que la petitesse des figures, jointe au préjugé, a fort bien pu tromper le dessinateur. (*F. D. C.*)

INSTRUMENTAL, adj. (*Musique.*) qui appartient au jeu des instrumens. Tour de chant *instrumental*, musique *instrumentale*. (*S.*)

INSTRUMENTALE, (*Musiq. Beaux-*

*Arts.*) C'est une musique dont le chant consiste en tons inarticulés, & qui ne se sert d'aucuns mots pour faire entendre ce qu'elle veut exprimer; par où elle est en opposition avec la musique vocale, dans laquelle on emploie les mots. En général la musique a pour base la force qui réside déjà dans les sons inarticulés; au moyen desquels on peut exprimer différentes passions; car, si l'on ne pouvoit sans le secours des mots parler le langage du sentiment, la musique seroit une chose impossible. On peut inférer que la musique *instrumentale* est ce qu'il y a de capital dans ce bel art. Aussi peut-on fort bien se passer de la musique vocale dans les danses, dans les fêtes solennelles, dans les marches guerrières; parce que les instrumens suffisent d'une manière complète à exciter & à entretenir les sentimens qui conviennent à de semblables conjonctures. Mais, quand il s'agit de peindre les objets même du sentiment, & de les rendre reconnoissables, alors la musique est obligée d'emprunter le secours du langage. Nous pouvons être fort touchés, lorsque nous entendons, dans une langue qui nous est inconnue, les accens de la tristesse, de la douleur, de la désolation; mais, quand celui qui pousse cet accent, s'explique en même temps d'une manière intelligible, quand il nous instruit des causes & des principales circonstances de son infortune, notre émotion devient beaucoup plus forte. Sans tons ni sons, sans mesure & sans cadence, nous ne saurions lire les complaints de la tendre Sapho qu'avec compassion; mais lorsque des soupirs réitérés, des sanglots profonds, ou bien des tons harmonieusement modulés, se joignent aux expressions de la passion; quand une suite de mouvemens cadencés & impétueux frappent notre oreille & ébranlent les nerfs de notre corps, le sentiment prend des accroissemens proportionnels à la force de ces impressions.

Ceci nous conduit à décider avec une pleine certitude, que la musique ne parvient à produire tous les effets dont elle est susceptible, que quand elle est associée à la poésie, & par la réunion des deux musiques, l'*instrumentale* & la vocale. Ici

l'on peut en appeler au sentiment de tous les hommes ; le *duo* le plus touchant, joué sur des instrumens, ou chanté par des voix dont nous ne comprenons pas les paroles, perd réellement la plus grande partie de sa force. Mais, dans le cas où l'ame n'a besoin d'être remuée que par le sentiment, sans la présence d'aucun objet déterminé, la musique *instrumentale* est suffisante. C'est pour cela que, dans les danses & les solennités, la musique vocale n'est pas nécessaire, parce que les instrumens ont autant de force qu'il en faut pour exciter les sentimens requis.

En conséquence de cela, on a effectivement borné l'usage de la musique *instrumentale* aux temps & aux conjonctures que nous avons indiqués. C'est-là où elle est appelée à déployer toute la force de son art. Elle peut aussi rendre des services dans les spectacles dramatiques, en mettant d'avance le spectateur, par des ouvertures & des symphonies, dans une situation qui réponde à la passion dominante dans la piece. Enfin, elle est utile comme simple passe-temps, ou amusement, qui procure une des plus douces récréations, ou même à titre d'exercice, au moyen duquel les compositeurs & les joueurs, en donnant des concerts, des trio, des solo, des sonates, se disposent à l'exécution des choses plus importantes.

Quelques-unes de ces pieces ont leurs caracteres déterminés, comme les ballets, les danses & les marches ; & le compositeur a dans ces caracteres, un principe de direction dont il ne doit pas s'écarter ; car plus il se tient exactement au caractère de chaque espece, plus la réussite de son ouvrage est assurée. Les ouvertures & les symphonies qu'on joue au commencement du spectacle, offrent outre cela une source d'invention, en tant qu'elles doivent exprimer le principal caractère du spectacle qu'elles précédent. Mais, pour ce qui regarde les concerto, les trio, les solo, les sonates, & d'autres morceaux semblables, qui n'ont aucun art fixe, leur composition est presque entièrement abandonnée au caprice de l'inventeur. On peut comprendre comment un homme de génie peut parvenir à des inventions, lorsqu'il a un

point de vue auquel il les rapporte : mais, lorsqu'il ne sauroit dire proprement ce qu'il veut faire, ou ce qui doit être l'ouvrage à la composition duquel il se met, il travaille alors à l'aventure, & il n'y a qu'heur ou malheur dans le succès. De-là vient que la plupart des pieces de cette espece ne sont autre chose qu'un murmure harmonieux, qui frappe l'oreille avec plus ou moins de vivacité ou de douceur. On peut rappeler ici le mot de M. de Fontenelle : *sonate, que me veux-tu ?* Pour éviter ces inconvéniens, le compositeur feroit bien d'avoir toujours dans l'imagination l'idée de quelque personne, de quelque situation, de quelque passion, & de s'attacher tellement à cette idée, qu'à la fin il lui semble entendre la personne qui se trouve dans cette situation parlant elle-même. Cela le mettra en état d'être pathétique, enflammé ou attendri ; & il trouve encore du secours à cet égard, en cherchant dans les grands poètes des morceaux de ce genre, & en les déclamant pour se mettre à la composition dans l'état de chaleur où cette déclamation l'aura conduit. Sans ces précautions, il doit être bien persuadé que toute composition qui n'est propre à exprimer aucune passion, qui ne fait point entendre d'une maniere intelligible le langage du sentiment, ne fera jamais qu'un vain bruit.

Outre le soin de s'approprier à chaque morceau de composition un caractère déterminé, & de lui donner une expression convenable, il y a encore divers objets particuliers à considérer. Il est, par exemple, nécessaire que le compositeur connoisse par lui-même & bien exactement les instrumens pour lesquels il compose, & ce que l'on peut se promettre d'exécuter par leur moyen ; car sans cela, il peut lui arriver de composer des pieces qui ne s'accorderont pas avec l'étendue de l'instrument, ou avec la maniere dont on en joue. Il faut toujours réfléchir non-seulement sur la possibilité de jouer une piece sur l'instrument pour lequel on la compose, mais encore sur la facilité, & sur son véritable rapport à la nature de cet instrument. L'attention doit redoubler quand deux voix doivent être jouées par des instrumens de la même espece, comme par la

première & la seconde de viole : car comme il arrive souvent qu'à l'oreille il se fait un échange de voix , de sorte qu'on attribue à la première viole ce que la seconde joue , & réciproquement , il peut aisément résulter qu'on entende de fausses quintes , ou de fausses octaves là où le compositeur n'en avoit point mis.

Il est aussi fort intéressant de ne pas associer immédiatement deux instrumens qui different beaucoup en hauteur , sans y insérer les voix moyennes requises ; car , sans cela , les voix s'écarteront plus l'une de l'autre qu'il ne convient à la nature de la bonne harmonie. Enfin , ici comme dans tous les autres objets du goût , il faut avoir égard à l'agrément qui résulte de la combinaison de plusieurs instrumens , afin que les tons se soutiennent réciproquement , sans former pourtant de contrariété.

De tous les instrumens qui peuvent rendre des tons expressifs en fait de passion , le gosier humain est incontestablement le principal : d'où l'on peut déduire cette maxime fondamentale , que les instrumens l'emportent les uns sur les autres , suivant qu'ils sont propres à accompagner & à imiter le chant de la voix humaine dans toutes les modifications de ses tons. C'est ce qui fait que le hautbois tient un des premiers rangs. ( + )

**INSTRUMENTER**, v. n. (*Jurispud.*) signifie *exploiter*, recevoir un acte public. Les greffiers, huissiers, notaires ne peuvent *instrumenter* hors de leur ressort. ( A )

**INSUBRIENS**, *Insubres*, (*Géogr. anc.*) peuples dépendant des Eduens, qui formoient un canton. Tite-Live *liv. V*, les nomme parmi les Gaulois qui firent une irruption en Italie ; ils y fonderent même la ville de Milan, à laquelle ils donnerent le nom de la capitale de leur pays, *condere urbem, Mediolanum appellarunt, omen sequentes loci*. Pline attribue de même aux *Insubriens* la fondation de Milan, comme aux Boiens celle nommée depuis, *Laus Pompeia (Lodi Vecchio)*.

Mais les géographes ne s'accordent pas sur la position du *Mediolanum* des *Insubriens* ; les uns le placent en Bresse ou en Brie, M. d'Anville dans le Forez ; mais M. Bo-

nami semble avoir mieux rencontré, en plaçant ce lieu à Mâlain en Bourgogne, entre Aleze & Dijon. *Mém. acad. belles-lettres tom. XXVIII.*

En effet, les chartes du x & xi<sup>e</sup> siècles donnent à Mâlain le nom de *Mediolanum*, peu altéré en celui de *Molanum* au xiii<sup>e</sup> siècle, d'où postérieurement on a dit *Maelin*, *Maaulin*, enfin Mâlain.

Je me suis transporté en ce village, où j'y ai vu des mines, du marbre, des figures, des canaux, & une belle inscription romaine que j'ai découverte sur un tombeau, qui sert de piédestal à la croix du cimetière. On m'a montré des médailles du haut-empire en bronze, des pavés à la mosaïque, des briques de 18 pouces de longueur sur deux large, & des restes de murs semblables à ceux d'Autun. Le village réduit à 80 feux, ne fait pas la huitième partie du terrain qu'occupoit autrefois dans la plaine cette ville ancienne ; on y comptoit encore sous Charles IX, 300 feux, & plus de 150 sous Henri IV. Tout cela me paroît confirmer la conjecture de M. Bonami ; & la tradition est constante que ce lieu étoit l'emplacement d'une grande ville : c'est ce qui sera démontré plus amplement dans la description de la Bourgogne que prépare une société de gens de lettres de Dijon, dans l'article du bailliage d'Arnai, dont dépend Mâlain. La Martinière, ne dit rien de nos *Insubriens* Gaulois. ( C )

\* **INSUFFISANCE**, f. f. (*Gram.*) il se dit des choses & des personnes. L'*insuffisance* consiste dans le rapport des moyens employés, & de l'effet à produire. Je connois mon *insuffisance*, c'est-à-dire, j'ai comparé ce que je puis avec ce qu'on exige, & j'ai reconnu qu'il n'y avoit point d'égalité entre mon talent & la fonction qu'on m'impose. Il en est de même des moyens, lorsqu'ils sont *insuffisans*. Il seroit beaucoup plus sage de s'avouer à soi-même son *insuffisance*, & de se soustraire à des fardeaux qui sont au-dessus de nos forces, que de les accepter, que d'en être honteusement accablé aux yeux du public.

**INSUFFLATION**, f. f. (*Méd.*) action de souffler dans quelque cavité du corps, pour transmettre à quelque partie affectée le remède qui lui convient, & qui peut

lui être appliqué de cette manière. Les remèdes ou lavemens de fumée de tabac sont une espèce d'*insufflation*.

\* **INSULAIRE**, s. m. (*Gram.*) qui habite une île. Les *insulaires* séparés des autres hommes, sont plus long-temps à se policer.

Les Romains appelloient *insulaires*, 1°. ceux qu'on préposoit à la garde des machines isolées; 2°. ceux qu'on employoit pour se faire payer des locataires d'une maison; 3°. des esclaves transportés dans des îles, & condamnés aux ouvrages publics.

**INSULTE**, s. f. (*Gram.*) espèce d'injure accompagnée de mépris. Voyez **INJURE** & **MÉPRIS**. On *insulte* ou par une action, ou par un discours, ou par un écrit, ou par un regard, ou par un geste. Il y a même un silence *insultant*. Le silence *insulte* lorsqu'il marque à celui qui a parlé le mépris qu'on fait de ce qu'il a dit. On *insulte* à la misère par l'ostentation de la richesse.

*Insulte* & *insulter* ont une acception particulière à l'art militaire. On *insulte* une place en l'attaquant brusquement & à découvert. Cette place n'est pas achevée, mais elle est hors d'*insulte*. La distance à laquelle nous sommes de l'ennemi nous met à l'abri de l'*insulte*.

**INSULTER**, (*Marine.*) c'est attaquer un vaisseau & lui causer quelque dommage. (Q)

\* **INSUPPORTABLE**, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut supporter. Il se dit des choses & des personnes. Le joug de la tyrannie devient *insupportable* à force de s'appesantir. Cet homme est *insupportable* avec ses mauvaises plaisanteries. Avec beaucoup d'esprit on se rend *insupportable* dans la conversation, lorsqu'on l'attire à soi toute entière. Avec des talens & des vertus on se rend *insupportable* dans la société par des défauts légers, mais qui se font sentir à tout moment. Si on ne s'occupe sérieusement d'alléger aux autres le poids de la supériorité qu'on a sur eux, ils ne tardent pas à le trouver *insupportable*.

\* **INSURMONTABLE**, adj. (*Gram.*) qui ne peut être surmonté. Le hasard, la misère, & d'autres circonstances nous exposent à des tentations presque *insurmontables*. Les projets qui paroissent les plus faciles

au premier coup, présentent ensuite des difficultés *insurmontables*. Lorsque nous jugeons qu'une chose est *insurmontable*, c'est par le rapport des moyens aux obstacles. Ainsi ce jugement suppose deux choses bien continues, la force des moyens & la grandeur des obstacles.

**INSURRECTION**, s. f. (*Hist. anc.*) on nommoit ainsi le droit de soulèvement accordé aux citoyens de Crete, lorsque la magistrature abusoit de sa puissance & transgressoit les loix. Alors il étoit permis au peuple de se soulever, de chasser les magistrats coupables, de les obliger de rentrer dans la condition privée, & d'en nommer d'autres à leur place.

Une institution pareille qui permettoit la rébellion pour empêcher l'abus du pouvoir, sembloit devoir renverser quelque république que ce fût; elle ne détruisoit pas cependant celle de Crete, parce que c'étoit le peuple du monde qui avoit le plus d'amour pour la patrie, & la force de ce grand principe l'entraînoit uniquement dans ses démarches. Ne craignant que les ennemis du dehors, il commençoit toujours par se réunir de ce côté-là, avant que de rien entreprendre au dedans, ce qui s'appelloit *syncretisme*, & c'est une belle expression.

Les loix de Pologne ont de nos jours leur espèce d'*insurrection*, leur *liberum veto*; mais outre que cette prérogative n'appartient qu'aux nobles dans les dietes, outre que les bourgeois des villes sont sans autorité, & les paysans de malheureux esclaves: les inconvéniens qui résultent de ce *liberum veto*, font bien voir, dit M. de Montesquieu, que le seul peuple de Crete étoit en état d'employer un pareil remède, tant que les principes de leur gouvernement restèrent saints. *Esprit des loix*, liv. VIII, chap. 9. (D. J.)

## I N T

**IN-TAKER**, s. m. (*Hist. mod.*) nom que l'on donnoit autrefois à certains bandits qui habitoient une partie du nord d'Angleterre, & faisoient souvent des courses jusque dans le milieu de l'Ecosse, pour en piller les habitans.

Ceux qui faisoient ces expéditions s'ap-

pelloient *Out-takers*, & ceux qu'on laissoit pour recevoir le butin, *In-takers*. *Dict. de Trév.*

\* INTARISSABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut tarir. Ce mot est emprunté de l'amas des eaux. Il se prend au simple, comme dans cet exemple; cette source est *intarissable*. Les plus grandes chaleurs de l'été, les sécheresses les plus longues ne diminuent point la quantité de son produit. Au figuré, comme dans celle-ci: le fond des idées de cet homme est *intarissable*.

INTÉGRAL, adj. (*Math. transf.*) le calcul *intégral* est l'inverse du calcul différentiel. *Voyez DIFFÉRENTIEL.*

Il consiste à trouver la quantité finie dont une quantité infiniment petite proposée est la différentielle; ainsi supposons qu'on ait trouvé la différentielle de  $x^m$  qui est  $m x^{m-1} dx$ . Si on proposoit de trouver la quantité  $m x^{m-1} dx$  est la différentielle; ce seroit un problème de calcul *intégral*.

Les géomètres n'ont rien laissé à désirer sur le calcul différentiel; mais le calcul *intégral* est encore très-imparfait. *Voyez DIFFÉRENTIEL.*

Le calcul *intégral* répond à ce que les Anglois appellent *méthode inverse des fluxions*. *Voyez FLUXIONS.*

Le calcul *intégral* a deux parties, l'intégration des quantités différentielles qui n'ont qu'une variable, & l'intégration des différentielles qui renferment plusieurs variables. On n'attend point de nous que nous entrions ici dans aucun détail sur ce sujet; puisque ce ne sera jamais dans un ouvrage tel que celui-ci, que ceux qui voudront s'instruire du calcul *intégral*, en iront chercher les règles. Nous nous contenterons d'indiquer les livres que nous jugeons les meilleurs sur cette matière, dans l'ordre à-peu-près dans lequel il faut lire.

On commencera par les leçons de M. Jean Bernoulli sur le calcul *intégral*, imprimées en 1744, à Lausanne, dans le *tom. II du recueil de ses œuvres*. On continuera ensuite par la seconde partie du *tom. II du traité anglois des fluxions* de M. Maclaurin. Après quoi on pourra lire la

*quadrature des courbes* de M. Newton, & ensuite le *traité* de M. Göttes, intitulé: *Harmonia mensurarum*, imprimé à Londres en 1716. On trouvera dans les actes de Leipzig de 1718, 1719, &c. & dans le *tom. VI des mém. de l'acad. de Pétersbourg*, des mémoires de M<sup>rs</sup> Bernoulli & Herman, qui faciliteront beaucoup l'intelligence de ce dernier traité. On peut aussi avoir recours à l'ouvrage de Dom Walmestey, qui a pour titre, *analyse des rapports*, &c. & qui est comme un commentaire de l'ouvrage de M. Göttes. Dans ces ouvrages on ne pourra guere s'instruire que de la partie du calcul *intégral*, qui enseigne à intégrer ou à réduire à des quadratures les quantités qui ne renferment qu'une seule variable. Tout ce que nous avons sur la seconde partie, c'est-à-dire, sur l'intégration des différentielles à plusieurs variables, ne consiste qu'en des morceaux séparés, dont les principaux se trouvent épars dans le recueil des œuvres de M. Bernoulli, & dans les mémoires des académiciens des sciences de Paris, de Berlin & de Pétersbourg. M. Fontaine de l'académie royale des sciences, a composé sur cette matière un excellent ouvrage qui n'est encore que manuscrit, & qui est rempli des recherches les plus belles, les plus neuves & les plus profondes. C'est le témoignage qu'en a porté l'académie dont il est membre. *Voyez l'histoire de cette académie 1742.*

Au reste sans avoir recours aux différens écrits dont nous avons fait mention plus haut, on peut s'instruire à fond du calcul *intégral* dans l'ouvrage que M. de Bougainville le jeune a publié sur cette matière en deux volumes *in-4°*. Il y a recueilli avec soin tout ce qui étoit épars dans les différens ouvrages dont nous avons parlé; il a expliqué ce qui avoit besoin de l'être, & a réuni le tout en un seul corps d'ouvrage qui doit faciliter beaucoup l'étude de cette partie importante des mathématiques. Mademoiselle Agnesi, savante mathématicienne de Milan, avoit aussi déjà recueilli les règles de calcul *intégral* dans un ouvrage italien, intitulé *institution analitiche*, &c. mais l'ouvrage de M. de Bougainville est encore plus complet, (O)

M. le marquis de Condorcet a cru devoir faire des additions à l'article de M. d'Alembert, & les savans ne nous pardonneront pas d'omettre ce qui sort de la plume d'un mathématicien à qui l'académie des sciences a confié la sienne.

INTÉGRAL (CALCUL), *Math. transf.* J'ai tâché de rassembler ici, & dans les articles auxquels je renverrai dans le courant de celui-ci, ce que les géometres ont fait jusqu'à présent de plus général & de plus important sur cette partie de l'analyse. J'ai indiqué avec soin les sources où l'on trouvera le développement de ce que je ne fais qu'indiquer. J'ai cherché à être à la fois clair pour les commençans, & intéressant pour les géometres consommés. Enfin, j'ai voulu traiter cette matiere de maniere que si tous les livres qui en parlent étoient un jour perdus, & qu'il ne restât que l'*Encyclopédie*, des hommes de génie pussent en peu de temps réparer cette perte, & remettre la science au point où elle est maintenant.

*Histoire abrégée du calcul intégral.* Newton & Leibnitz en sont les inventeurs : mais depuis Archimede jusqu'à eux, on s'étoit occupé de problèmes particuliers que nous résolvons par ce calcul, & qu'on résolvait alors par des équivalens. Archimede avoit découvert le rapport de la sphere au cylindre, du quarré à la parabole, trouvé le centre de gravité des espaces paraboliques & circulaires, & donné des valeurs approchées du rapport du diametre à la circonférence du cercle. Cette partie de l'analyse ne fit aucun progrès dans dix-huit siècles entre Archimede & Descartes. Mais ce restaurateur des sciences, ses disciples & ses contemporains quarrèrent ou rectifierent quelques autres courbes, déterminerent des surfaces de solides, & des centres de gravité, soit d'une maniere rigoureuse, soit par approximation; les méthodes de Wallis & de Pascal sont très-générales : ils touchoient à l'invention du calcul intégral, comme Barrou touchoit à celle du calcul différentiel. La regle fondamentale pour les puissances simples, la maniere d'intégrer par parties pour les quantités composées, se trouvent dans ces deux géometres. La méthode de Pascal est

le passage de l'analyse des anciens aux nouveaux calculs; & celle de Wallis, le passage de l'analyse de Descartes au calcul intégral : aussi l'ouvrage de Pascal devenu inutile depuis qu'on connoît des méthodes plus simples, sera-t-il toujours précieux comme un monument singulier de la force de l'esprit humain, & comme liant ensemble Archimede & Newton. Newton n'employa le calcul intégral, proprement dit, que dans son ouvrage sur la quadrature des courbes. (*Voyez QUADRATURE.*) Et dans ses principes il préféra souvent la méthode des anciens à celle qu'il avoit lui-même inventée. Mais Jean Bernoulli employa toujours le calcul intégral : il ajouta aux découvertes de Newton des méthodes particulieres pour des cas très-étendus (*Voyez HOMOGENE, LINEAIRE, QUADRATURE, SÉPARATION, SUBSTITUTION*), & des principes généraux sur la nature des fonctions différentielles. Alors il ne fut plus question dans le continent de l'analyse des anciens. MM. Euler & d'Alembert ont été les disciples de Jean Bernoulli, & sur-tout les héritiers de son génie. Ils ont donné des méthodes plus générales pour des cas plus difficiles, & perfectionné beaucoup la théorie du calcul. M. Fontaine s'est presque uniquement occupé de cet objet : il a partagé, avec M. Euler, la premiere découverte des équations de condition (*Voyez l'art. équations possibles* au mot POSSIBLE), éclairci & développé la vraie théorie des constantes arbitraires, & connu le premier le nombre d'équations intégrales de chaque ordre que peut avoir une même équation des ordres supérieurs. *Voyez ci-dessous théorie du calcul intégral.* On trouvera aux articles HOMOGENE, LINEAIRE, QUADRATURE, RICATI, SÉPARATION, SUBSTITUTION, une autre exposition des principales méthodes particulieres connues jusqu'ici : j'ai donné à l'article POSSIBLE les moyens de reconnoître si une équation d'un ordre quelconque est possible ou non. Il ne me reste plus qu'à exposer une méthode générale pour intégrer une équation quelconque, c'est-à-dire, pour trouver son intégrale en termes finis toutes les fois que cette intégrale existe. Je ne parlerai que d'une équation à deux variables, & j'appellerai fonction

de l'ordre  $n$ , équation de l'ordre  $n$ , une fonction ou une équation qui contiendront  $d^n y$ ,  $d^n x$  : ce degré d'une équation est celui où montent dans cette équation les plus hautes différences.

Soit donc une équation différentielle entre  $x$ ,  $y$ ,  $dx$ ,  $dy$  . . .  $d^n x$ ,  $d^n y$ , & qu'on sache qu'il y ait une équation finie, qui a lieu en même temps que la proposée; il s'agit de trouver cette équation finie.

1°. J'appelle  $Z$  la fonction finie, qui étant égale à zero, est l'intégrale cherchée. Il est clair que la proposée est produite par la comparaison des équations  $Z=0$ ,  $dZ=0$ ,  $d^2 Z=0$  . . .  $d^n Z=0$ . Ces équations sont au nombre de  $n+1$ ; & comme chacune d'elles contient de nouvelles différences, on ne peut éliminer par ce moyen que  $n$  constantes, qui par conséquent ne se trouvent plus dans la proposée, & sont arbitraires dans l'intégrale.

2°. Soit  $C$  la première de ces arbitraires, qu'on puisse faire évanouir, en sorte qu'on ait  $n$  équations sans  $C$  : on voit que si on ajoute à  $C$  la somme d'un nombre indéfini de fonctions logarithmiques, ou qu'on multiplie la même quantité  $C$  par le produit d'un nombre indéfini d'exponentielles, telles que la différentielle des exposans soit algébrique, les logarithmes, ou les exponentielles disparaîtront en même temps que  $C$ ; & il ne restera plus dans les équations que la différence, soit des exposans, soit des fonctions logarithmiques; soit  $C'$  la seconde constante qu'on puisse faire disparaître pour avoir  $n-1$  équations, on trouvera, 1°. que  $C'$  peut se trouver dans les différences des fonctions disparues avec  $C$ ; 2°. qu'il peut être multiplié comme  $C$  par un produit d'exponentielles, ou ajouté à une somme de logarithmes, sans qu'il reste autre chose de ces fonctions après l'élimination que la différentielle des logarithmes ou des exposans.

3°. La proposée peut toujours être mise sous la forme  $AZ + B dZ + C d^2 Z + Q d^n Z = 0$   $A, B, C, \dots Q$  ne devenant point infinis lorsqu'on y fait  $Z=0$ , on peut donc supposer que la proposée est de la forme  $P d A' Z + B' d Z \dots + Q' d^{n-1} Z = 0$ . En effet, comparant terme

à terme cette forme avec la précédente, on a autant de coefficients indéterminés que d'équations.

4°. Parmi les équations sans  $C$  du n°. 2, il y en a une du premier ordre, une du second . . . une du  $n^e$  : & parmi les équations sans  $C$  &  $C$ , il y en a une du second ordre, une du troisième, une du  $n^e$ , & ainsi de suite. Puisqu'on a une valeur de  $C'$  en la substituant dans celle de  $C$ , on aura une valeur de  $C$  sans  $C'$ ; de même substituant la valeur de  $C''$  dans celle de  $C$  & de  $C'$ , on aura une valeur de  $C$  sans  $C'$  ni  $C''$ , & de  $C'$  sans  $C''$ , & ainsi de suite; on aura donc des valeurs de chaque arbitraire  $C, C', C'', \dots$  telles que les autres arbitraires ne s'y trouvent point, non plus que les fonctions logarithmiques ou exponentielles qui peuvent leur avoir été ajoutées ou les avoir multipliées. Dans les équations qui donnent cette valeur de chacune des constantes arbitraires, on peut supposer qu'elle est multipliée par une fonction exponentielle, ou qu'elle est ajoutée à une fonction logarithmique, ces fonctions pourront être de l'ordre  $n-1$ . La différentielle de ces logarithmes ou des exposans, sera algébrique; en sorte que chacune de ces équations étant différenciée, pourra produire la proposée. La proposée aura donc un nombre  $n$  d'intégrales de l'ordre  $n-1$ , contenant chacune une logarithmique; & telles qu'éliminant les différences, on en déduise l'intégrale finie.

5°. Si la proposée est du premier degré, & ne contient pas de radicaux, le facteur qui peut la rendre une différentielle exacte, peut être supposé ne point contenir de termes de la forme  $P^m$ ,  $m P$  étant rationnel, & un nombre incommensurable. En effet, dans ce cas, la proposée ne contenant pas  $P^m$ , il faudroit que le coefficient de  $P^m$  fût arbitraire. Or si ce coefficient est arbitraire, repassant dans l'intégrale des logarithmes aux nombres, on verra qu'il y aura toujours une autre valeur du facteur, qui ne contiendra point  $P^m$ : il n'en est pas de même des radicaux commensurables, parce que quoique le coefficient du  $p^{\frac{1}{2}}$ , qui pourroit rester dans la différentielle exacte, soit arbitraire, cependant comme  $P$  & ses puissances s'y peuvent trouver aussi, sans



Sans que leurs coefficients soient arbitraires, si ne s'ensuit pas que celui de  $p \frac{1}{2}$ , le soit dans l'intégrale.

6°. Toute équation du premier degré aura un facteur de l'ordre  $n-1$ , qui la rendra une différentielle exacte : le facteur sera algébrique, si l'équation proposée ne contient point de transcendantes; & si elle en contient, il ne pourra contenir que ces mêmes transcendantes & sera une fonction algébrique des véritables & des transcendantes. Puisque la proposée a  $n$  intégrales différentes de l'ordre  $n-1$ , il est aisé de voir que ce facteur algébrique a une infinité de valeurs, mais qu'on peut en trouver  $n$  qui donnent  $n$  différentielles exactes, dont on puisse tirer  $n$  intégrales différentes, & éliminer les différences qui y restent, afin d'avoir l'intégrale finie.

7°. D'après l'article 5, le facteur peut contenir un radical commensurable, quand même la proposée seroit du premier degré; mais ce radical ne se trouvant pas dans la proposée, chacune des racines de l'équation qui donne ce radical doit donner une valeur du facteur : or, comme le facteur ne doit avoir que  $n$  valeurs réellement différentes, l'équation qui donnera le radical ne devra pas non plus en donner un plus grand nombre. Si  $m < n$ , ou  $= n$ , & qu'on ait le facteur par une équation de ce degré qui ait tous ses termes, on aura à la fois, en résolvant l'équation au facteur,  $m$  différentielles exactes dont chacune donnera une intégrale de la proposée si la proposée mise sous une forme linéaire, par rapport aux plus hautes différences, contient des radicaux, ce que je viens de dire à lieu également, mais ces radicaux entrent alors comme de nouvelles variables dans l'équation au facteur,  $n$  étant toujours l'ordre de l'équation; on voit qu'en général on pourra supposer l'équation algébrique au facteur du degré  $p n$ ; mais ne contenant que des puissances  $p$  du facteur;  $p$  peut être quelconque.

8°. L'intégrale finie, outre  $x, y$  peut encore contenir la variable  $z$  dont la différence est constante. Cela arrive lorsque faisant  $dy = A dx$ ,  $dA = B dx$   $dB = E dx$ , &c. la proposée ne devient pas  $V dx$ , ou bien lorsque après avoir supposé dans la proposée  $dy$  constant, & com-

Tome XVIII,

pléte l'équation qui en résulte en remettant au lieu de  $\frac{d^2 dy}{dx^2}$   $\frac{d^2 dy}{dx^2}$ ,  $d^2 \frac{dy}{dx}$  au lieu de

$\frac{d^3 dy}{dx^3}$ , &c. on retrouve une équation différentielle de la proposée. Dans ce cas, un des facteurs qui rend la proposée différentielle exacte d'une fonction de l'ordre immédiatement inférieur, la rend en même temps de la forme  $d d B$ ,  $B$  étant une fonction d'un ordre inférieur de deux unités, & peut même dans quelques cas la rendre de la forme  $d^3 B'$ ,  $B'$  étant une fonction de l'ordre  $n-3$  & ainsi de suite; mais si  $V$  étant la proposée &  $A$  le facteur,  $AV = d d B$ ,  $\int A V$  est une différentielle exacte, & si  $BV = d^3 A$ ,  $\int^2 A V$  est encore une différentielle exacte. Si  $x$  avoit eu sa différence constante, alors on auroit  $A, x A, x^2 A$  qui seroient également les facteurs de la proposée. Cela posé, si on fait dans la proposée  $dx$  constant & qu'on intègre ensuite, on aura ce que devient l'intégrale de la proposée, lorsque  $z = x$ , & par conséquent pour avoir la vraie intégrale, il n'y aura qu'à mettre  $z$  au lieu de  $x$  dans toutes les fonctions  $ax + b$ ,  $a$  &  $b$  étant arbitraires.

Ces principes posés, il n'y a point d'équation qu'on ne résolve en faisant les opérations suivantes.

*Première opération.* Quelque nombre de transcendantes & de radicaux que contienne la proposée, on la réduira à être une équation algébrique & du premier degré, en la différentiant une fois de plus qu'elle ne contient de transcendantes. Il faut en effet une différentiation pour chaque transcendante, & une seule suffit pour tous les radicaux.

Cette première opération ne seroit nécessaire que lorsque les plus hautes différences entrent dans les transcendantes, autrement on pourroit intégrer en regardant les radicaux & les transcendantes comme de nouvelles variables; mais j'ai cru devoir préférer ici la méthode la plus simple.

*Deuxième opération.* La proposée qui a subi la première étant de l'ordre  $n$ , on supposera qu'étant multipliée par un facteur  $A$ , elle devient une différentielle exacte; on mettra dans les équations de condition à la place des différences entières ou par-

T t t t t

tielles de  $A$  leurs valeurs tirées de l'équation  $a + b A^m + c A^{2m} + e A^{3m}$ , &c. ou  $a, b, c, e$ , &c. sont des fonctions rationnelles & entières de  $x, y, dy, dx, ddy, ddx$ , &c.  $d^{n-1} y, d^{n-1} x$ , ou seulement de  $x, y,$

$$\frac{dy}{dx}, \frac{d^2 y}{dx^2}, \frac{d^{n-1} y}{dx^{n-1}}.$$

Si  $dx$  a été supposé

constant, on supposera ensuite que l'équation hypothétique en  $A$  admette l'équation ou les équations qui naissent après la substitution précédente, & cela suffira pour déterminer les coefficients dans  $a, b, c, e$ , &c. & le degré où monte  $A$ . Si la proposée est du premier ordre, comme elle ne doit avoir qu'une *intégrale*, l'équation en  $A$  sera de la forme  $a + p A^m = 0$ , si elle est du second, l'équation sera  $a + p A^m + q A^{2m} = 0$ , & ainsi de suite, en sorte qu'elle sera toujours pour chaque ordre d'un degré déterminé, & pourra être supposée ou de ce degré ou d'un degré inférieur.

*Troisième opération.* La proposée étant devenue une différentielle exacte d'une fonction de  $x, y, dx, dy,$

$$d^{n-1} y, \text{ ou bien de } x, y, \frac{dy}{dx},$$

$$\frac{d^{n-1} y}{dx^{n-1}}, \text{ \& d'un radical de la forme con-}$$

venable, on la mettra sous la forme  $\frac{dB}{dx} dx + \frac{dB}{dy} dy + \frac{dB}{ddx} ddx + \frac{dB}{ddy} ddy,$  .. & on aura (par l'art. POSSIBLE,)

les valeurs de  $\frac{dB}{dx}, \frac{dB}{dy},$  &c. Si on avoit

fait  $dx$  constant, on ne pourroit avoir par cet article que  $\frac{dB}{dy}, \frac{dB}{d.d.x},$  &c. & pour

avoir  $\frac{dB}{dx},$  il faudroit retrancher de la pro-

posée la fonction connue  $\frac{dB}{dx} dy + \frac{dB}{d.d.x} dy$

$d \frac{dy}{dx}.$  & diviser le reste par  $dx.$

*Quatrième opération.* On cherchera par la méthode d'autres différences exactes, jusqu'à ce qu'on en ait  $n$  qui donnent des *intégrales* différentes. Cela posé, il faut remarquer 1° que si on a une *intégrale* algébrique, toute fonction de cette *intégrale*

étant multipliée par le nombre par le premier facteur, devient elle-même un nouveau facteur qui rend la proposée différentielle exacte; mais les deux *intégrales* ne sont pas différentes. Si donc on connoît deux facteurs qui rendent la proposée une différentielle exacte, & qu'on veuille savoir si ces deux différentielles donnent deux *intégrales* différentes sans s'être donné la peine d'intégrer en pure perte, après avoir fait l'opération troisième, on verra si les deux

$$\text{valeurs qu'on a de } \frac{dB}{dy}, \frac{dB}{d.dy} \text{ ou } \frac{dB}{d.d.y}, \text{ \&c.}$$

sont proportionnelles aux deux facteurs; lorsque cela arrive, on aura l'*intégrale* immédiatement, en égalant à une constante arbitraire un des facteurs divisé par l'autre. 2°. Si on connoît deux facteurs qui donnent deux *intégrales* différentes, & qu'on veuille savoir si un troisième facteur en donne une différente, on pourra d'abord voir si en comparant la troisième différentielle complète avec chacune des deux autres, elle n'est pas dans le cas dont je viens de parler; ensuite, après avoir fait la troisième opération, on verra si la première différentielle exacte, ajoutée à la seconde multipliée par la constante  $n$ , ne donne pas la troisième; si elle la donne, il faut alors chercher un nouveau facteur; sinon, après avoir trouvé les deux *intégrales* qu'on fait devoir être différentes, & en avoir tiré, si cela est possible, une *intégrale* algébrique, la troisième différentielle exacte donnera une nouvelle *intégrale*, ou sera la différentielle exacte d'une des *intégrales*, plus une fonction de l'*intégrale* algébrique, ou d'une fonction des deux *intégrales*, si toutes deux sont algébriques; ce qu'on pourra connoître après avoir fait la troisième opération, sans avoir intégré la troisième différentielle exacte.

En général, il faudra vérifier si la différentielle exacte dont l'*intégrale* doit être différente, n'est pas différentielle exacte de la somme des *intégrales* logarithmiques, multipliées par des coefficients indéterminés par une fonction quelconque des *intégrales* algébriques; ce qu'on pourra faire sans avoir intégré la différentielle exacte qu'on veut examiner; & par conséquent on

pourra se dispenser de faire des intégrations en pure perte de différentielles dont les *intégrales* rentrent les unes dans les autres.

Si  $dx$  n'avoit pas été supposé constant, & qu'on eût une *intégrale* algébrique, où il faudroit ajouter la constante  $N dz$ , ce qu'on connoît sans l'intégration, on chercheroit un facteur qui, multiplié par  $z$ , rendroit encore la proposée différentielle exacte; & si l'on devoit avoir l'arbitraire  $Nz dz$ , on chercheroit un facteur qui, multiplié par  $z^2$ , auroit cette même propriété, & ainsi de suite.

*Cinquieme opération.* Puisqu'on n'a plus à intégrer que des différentielles exactes, des fonctions du premier ordre & de  $n + 1$  ou  $2n$  variables; selon que  $x$  est ou n'est pas constant, on aura les *intégrales* par la méthode des quadratures. (*Voyez l'art. QUADRATURE.*)

En effet, si le facteur ne contient pas des radicaux, on aura l'*intégrale* par la méthode connue pour les fractions rationnelles; s'il en contient, ou on suivra celle que j'ai proposée à l'*article QUADRATURE*, ou bien différentiant après avoir fait évanouir le radical du facteur, on aura une équation entre  $n + 1$  ou  $2n$  variables: elle sera du second ordre, & on pourra supposer sans radicaux le nouveau facteur qu'il faudra chercher; lorsqu'il sera trouvé, on n'aura plus que des différences rationnelles à intégrer. On observera ici que le facteur étant donné par une équation qui en produit plusieurs valeurs, cela diminue le nombre des facteurs qu'il faut chercher; & que dans le dernier moyen que je propose pour intégrer les différentielles exactes qui contiennent les radicaux, l'*intégrale* qui reste à trouver pour l'équation du second ordre donne toutes les *intégrales* qui répondent aux différentes valeurs du facteur, en y faisant les substitutions convenables.

*Sixieme opération.* Par le moyen des  $n$  *intégrales* différentes, il faut trouver l'*intégrale* finie, ce qui ne peut se faire qu'en éliminant les différences; il faut donc que les  $n$  *intégrales* soient telles que cette élimination soit possible, & si celles qu'on a trouvées ne satisfont point à cette condition, il faudra en chercher de nouvelles;

mais il ne sera plus question d'examiner si elles seront différentes. On pourroit se dispenser de la cinquieme opération, en cherchant d'abord un facteur tel que la proposée devienne une différentielle exacte & qu'on puisse en tirer la valeur de

$\frac{d^{n-1}y}{n-1}$  ou  $d^{n-1}y$ , ensuite en cherchant

une différentielle exacte telle qu'on puisse, après y avoir mis dans l'*intégrale* pour

$\frac{d^{n-1}y}{n-1}$  ou  $d^{n-1}y$  leur valeur, on puisse en

tirer la valeur de  $\frac{d^{n-2}y}{n-2}$ , ou  $d^{n-2}y$ , & que dans

ce dernier cas  $d^{n-1}x$  ne s'y trouve plus, & ainsi de suite; & c'est ce qu'on pourra toujours faire, même sans avoir intégré les différentielles exactes qu'on veut assujettir à ces nouvelles conditions; il suffira de faire la troisieme opération, & l'on évitera encore ici l'inconvénient d'avoir intégré en pure perte. Mais si on veut, dans les cinquieme & sixieme opérations, prendre toujours l'*intégrale* des différentielles exactes, à mesure qu'on les trouve, il sera très-facile de distinguer celles qu'on doit employer & celles qu'on doit rejeter.

*Septieme opération.* L'*intégrale* finie étant ainsi trouvée, le problème est résolu si  $dx$  étoit constant dans la proposée, ou ne l'a point été supposé dans l'intégration; mais si  $dx$  étant variable on l'a supposé constant pour intégrer avec plus de facilité, il faut dans les fonctions  $ax + b$ ,  $ax^2 + bx + c$ , &c,  $a$ ,  $b$ ,  $c$ , étant arbitraires, mettre à la place de  $x$  une variable quelconque  $z$  dont la différence est arbitraire.

L'*intégrale* ainsi trouvée ne contient pas toujours toutes les solutions possibles de la proposée, il y en a encore de particulieres.

M. Euler a remarqué le premier, qu'il y avoit des équations qui satisfaisoient à une équation différentielle, sans cependant être comprises dans son *intégrale* générale. Voici quelques réflexions sur la cause de ce paradoxe, c'est ainsi que M. Euler l'a appelé.

1. Soit  $Adz + Bz^m = 0$  une équation

différentielle, il est clair que  $z = 0$  y satisfera, mais l'équation sous cette forme est égale à la différentielle exacte de l'intégrale multipliée par un facteur, donc il peut arriver que  $z = 0$  satisfasse à la proposée sans satisfaire à la différentielle exacte de son intégrale. Il suffit pour cela qu'elle satisfasse au facteur, & que  $z$  y soit à une puissance positive plus grande que la plus petite puissance de  $z$  dans le dénominateur de la différentielle exacte.

2. Une équation intégrale étant supposée  $Q + C = 0$  ou  $C$  est une constante arbitraire, les équations, qui rendent  $Q = 0$ , ou  $Q = \infty$  satisfont également à  $Q + C = 0$ , les unes répondant à l'hypothèse de  $C = 0$ , & les autres à celle de  $C = -\infty$ ; donc pour que la solution  $Z = 0$  satisfasse à la proposée sans satisfaire à l'intégrale, il faut que non-seulement elle multiplie le facteur sans satisfaire à la différentielle exacte, mais qu'elle ne puisse pas rendre l'intégrale infinie.

3. Soit  $\frac{Z^n}{\sqrt{\quad}}$  le facteur, l'intégral sera  $\int AVZ^{-n} & dZ + BZ^{m-n}$ , & elle est égale à  $\int AVZ^{-n} dZ$  prise en regardant  $Z$  seulement comme variable plus à un terme indépendant de  $Z$ ; il faudra donc ici que  $\int AVZ^{-n} dZ$  prise par rapport à  $Z$ , ne soit point infinie lorsque  $Z = 0$ ; donc (comme M. Euler l'a enseigné dans le chapitre de son calcul intégral où il traite de ses solutions particulières) il faut que  $n$  soit entre 0 & l'unité, mais il faut aussi que  $BZ^{m-n}$  ait un terme sans  $Z$ , sans quoi  $Z$  se trouveroit à tous les termes de l'intégrale, ce qui est contre l'hypothèse; donc  $m = n$  donc  $m$  est entre zéro & l'unité.

4. Donc si on a une équation différentielle d'un ordre quelconque, elle ne pourra avoir des solutions particulières non comprises dans l'intégrale, à moins qu'elle ne renferme des radicaux  $\sqrt[n]{Z}$ , & que ces radicaux ne s'y trouvent pas multipliés à tous les termes par des puissances de  $Z$ ; & les radicaux qui seront dans le cas & qui résolveront la proposée donneront les solutions particulières.

5. Soit l'équation  $A dZ + B dx + C dy - Z^m = 0$ , à laquelle  $Z = 0$  satisfait, &

que cette équation n'ait pas d'intégrale générale, il est clair que toutes les fois que  $m$  n'est pas entre zéro & l'unité,  $Z = 0$  satisfait à l'équation de condition comme pour l'intégrabilité de ces équations, & que lorsque  $m$  est entre zéro & l'unité,  $z = 0$ , n'y satisfait pas; donc on pourra avoir dans ce cas pour solutions particulières de la proposée, non-seulement l'équation de condition, mais encore les quantités qui se trouveront dans la proposée sous le signe radical avec la même condition que ci-dessus, & il sera facile d'appliquer le même raisonnement aux équations de tous les ordres pour lesquelles j'ai donné les équations de condition.

M. Euler a remarqué dans les mémoires de Pétersbourg, où il recherche la courbe qui décrit un point attiré par deux centres fixes, que ces solutions particulières, non comprises dans l'équation générale, ne pouvoient être employées à la solution des problèmes. Ainsi lorsque l'on a su, par des substitutions ou autrement, qu'une certaine équation satisfait à une équation différentielle, il faut avant de l'employer examiner si elle n'est pas dans le cas de nos solutions particulières, c'est-à-dire, si la fonction égalée à zéro dans cette équation ne se trouve pas dans la proposée sous le signe radical avec la condition ci-dessus.

7. La cause de ce nouveau paradoxe remarqué encore par M. Euler, se peut découvrir en examinant la manière dont pour chaque problème on parvient à une équation différentielle; en effet on verra qu'elles sont formées par la comparaison des valeurs successives des  $y$ , des  $x$ , & en sorte que si au lieu de  $y + dy$  on mettoit  $y$ , &  $x$  au lieu de  $x + dx$ , elles doivent demeurer identiques; or il est aisé de voir que si dans  $A dZ + \sqrt{Z} B = AZ + dZ - AZ + \sqrt{Z} B$ , on met  $Z$  au lieu de  $Z + dZ$ : elle ne devient pas identique.

On voit que dans le cas de  $A dZ + B Z = 0$  la même substitution ne rend pas la proposée identique, aussi  $Z = 0$  n'est pas même dans ce cas une véritable solution de la proposée, elle ne peut l'être.

que dans le cas particulier où elle se trouve être la même que ce que devient alors la solution générale. En effet, soit une équation  $a y + b x^2 - b c = 0$ ,  $a$  étant arbitraire, on ne peut pas dire que l'équation  $x = c$  soit une solution de cette équation, puisqu'il y a une infinité de cas où elle ne résout pas, & si on avoit eu l'équation  $\frac{d(b x^2 - b c^2)}{y} = 0$ , on auroit pas pu dire

que  $x = c$  résout le problème qui a conduit à cette équation, parce qu'il y a une infinité de cas du problème qu'elle ne peut résoudre. Ainsi les solutions contenues dans l'intégrale résolvent non pas le problème proposé, mais quelques cas de ce problème, & les autres solutions de l'équation différentielle non contenues dans l'intégrale n'en résolvent aucun.

8. Dans le cas des équations absurdes, on trouvera que si ces équations étant entre  $x, y$  &  $z$ , on cherche les valeurs de  $z$  répondant à  $y = X$  ( $X$  est une fonction de  $x$ ) les solutions de la proposée contenues dans l'équation de condition deviendront en  $y$  mettant  $X$  pour  $y$  des solutions contenues dans l'intégrale de l'équation en  $z$  &  $x$ . Au lieu que celles qui ne seront pas contenues dans l'équation de condition, ne donneront pas non plus de solutions contenues dans l'intégrale de l'équation en  $z$  &  $x$ .

M. de la Place s'est occupé particulièrement de cet objet, sur lequel il a fait un très-beau mémoire, qui doit être inséré dans le recueil de l'académie des sciences de Paris.

Si on a différencié la proposée par la première opération, l'intégrale trouvée sera trop générale, & il y aura une partie des constantes arbitraires qu'il faudra déterminer; on y emploiera la proposée, qui d'ailleurs donnera immédiatement autant d'intégrales qu'on aura différencié de fois. Ce qui dispensera d'en chercher d'autres toutes les fois que l'on pourra les employer à l'élimination successive des plus hautes différences, & alors les arbitraires ne seront plus qu'au nombre nécessaire.

Il n'y a point pour un plus grand nombre de variables d'autre difficulté, que plus de longueur dans le calcul.

Si on a  $m'$  équations entre  $m$  variables ( $m > m'$ ) on pourra les intégrer sans éliminer, en supposant, 1°. qu'elles ont subi l'opération première; 2°. que chacune étant multipliée par un facteur, comme dans la seconde opération, leur somme est une différentielle exacte; 3°. en prenant  $m$  u. intégrales différentes; 4°. en faisant en sorte que non-seulement les différences, mais  $m$  variables quelconques puissent s'éliminer. Voyez SÉPARATION.

Telle est la méthode générale que j'ai proposée pour intégrer les équations différentielles. On en trouvera le détail dans mes *essais d'analyse*, dans les *mémoires de Turin*, t. IV, & dans ceux de l'académie des sciences, année 1770.

J'ai déjà prévenu que cette méthode ne donnoit que les intégrales des équations qui étoient susceptibles d'avoir des intégrales finies. Or il n'est pas sûr que toutes les équations possibles soient dans ce cas en effet (voyez l'article *équations possibles* au mot POSSIBLE); les équations de condition peuvent avoir lieu, pourvu qu'il y ait une intégrale possible, même en série infinie.

La méthode précédente ne peut donc être regardée comme vraiment générale, que si on a un moyen de s'assurer (le nombre de formes dont une intégrale finie est susceptible étant connu) si les fonctions rationnelles qui entrent dans ces formes se terminent à un nombre fini de termes.

On y parviendra toujours par la méthode suivante que j'applique seulement ici au cas où la fonction n'a qu'une seule variable  $x$ . Soit  $A$  une fonction donnée par une équation quelconque, & que je cherche si  $A$  peut avoir une valeur rationnelle finie. Je remarque d'abord que pour cela il faudroit que  $A$  réduit en série fût égal à une série récurrente; 2°. que le terme général d'une série récurrente est  $A e^{\frac{f \cdot n}{r}} + B e^{\frac{f \cdot n}{r}}$ , &c. où  $R$  est l'exposant de  $x$ ,  $A, B$  des constantes arbitraires, &  $f, f'$  &c. les racines d'une équation d'un degré égal à l'exposant de la plus haute puissance du dénominateur de la fraction  $A$ ; 3°. que si l'équation en  $f$

avoit deux racines égales, & que  $f$  fût cette racine, il faudroit prendre  $A n \cdot e^{f n} + B e^{f n}$ , &c. & de même pour un système quelconque de racines égales. Cela posé, soit  $A$  réduit en série & la substitution faite au lieu de  $A$  dans l'équation qui le donne, il est clair d'abord que si cette équation est linéaire, j'aurai le terme général de la série qui exprime  $A$  par une équation aux différences finies entre ce terme &  $n$ ; donc pour que  $A$  puisse être une fonction rationnelle finie, il faut que mettant  $A e^{f n}$  au lieu de ce terme général, cette substitution satisfasse à l'équation: cette condition servira alors à trouver les valeurs de  $f$ .

Si l'équation en  $A$  n'étoit pas linéaire, alors on observeroit que soit  $A = \frac{P}{Q}$ , &  $Q$  étant des fonctions entières  $A^m = \frac{P^m}{Q^m}$ ,  $A^m d A p = \frac{P^m}{Q^{m+2p}}$ , & ainsi de suite; donc la série qu'il faudra substituer pour  $A^m$  ou  $A^m d A p$  fera encore une série récurrente, mais dont le dominateur sera  $Q^m$  ou  $Q^{m+2p}$ ; donc si le terme général de la série  $B$  est  $A e^{f n} + A e^{f' n} \dots$  celui de la série  $A^m$ , ou  $A^m d A p$  sera

$$\left( \underset{\text{II}}{A a^{m-1}} + \underset{\text{III}}{A n^{m-2}} \&c. \right) e^{f n} + \left( \underset{\text{II}}{B n^{m-1}} + \underset{\text{III}}{B n^{m-2}} \&c. \right) e^{f' n} \&c.$$

ou  $\left( \underset{\text{II}}{A n^{m+2q-1}} + \underset{\text{III}}{A n^{m+2q-2}} \&c. \right) e^{f n} + \left( \underset{\text{II}}{B n^{m+2q-1}} + \underset{\text{III}}{B n^{m+2q-2}} \&c. \right) e^{f' n} \&c.$

Substituant donc dans l'équation proposée, au lieu de  $A$  & de ses puissances, des séries infinies, on aura une équation entre les termes généraux de ces séries: on y substituera, au lieu de ces termes généraux, leur valeur hypothétique, & on déterminera  $f$ , ou bien la fonction  $A$  ne sera pas susceptible d'une forme rationnelle & finie.

Connoissant toutes les valeurs possibles

de  $f$ , on aura le dénominateur de  $A$ ; mais il n'en résulte pas nécessairement que  $A$  soit susceptible d'une forme finie, car il faut encore que le numérateur soit aussi fini.

Pour y parvenir, soit  $P$  ce numérateur, on aura  $P$  par une équation quelconque.

Je fais  $P = \frac{1}{p^i}$ , j'ai  $P^i$ , dont je cherche le dénominateur de la même manière que j'ai cherché celui de  $A$ , & je n'ai plus qu'à voir en lui supposant pour numérateur ou l'unité, ou un facteur du dénominateur trouvé, si je satisfais à l'équation.

On pourroit aussi, pour déterminer cette possibilité, supposer  $P = a x^m$ , car il est clair que si  $P$  a une valeur entière & finie, le coefficient du plus haut terme de l'équation rationnelle & entière en  $P$  &  $x$  doit être nul.

J'ai traité cette matière avec beaucoup de détail dans les *mémoires de l'académie royale des sciences*, année 1772. Ce que j'en dis ici suffit pour en faire connoître l'esprit & la méthode, & mettre en état de l'appliquer aux fonctions à plusieurs variables.

Lorsque l'on a une équation, soit du premier ordre qui n'admette aucune *intégrale* en termes finis, soit une équation du second ordre qui n'ait pas ou d'*intégrale* du premier ordre en terme finis, ou qui n'en ait qu'une, ou qui en ait deux, mais dont on ne puisse pas éliminer la différentielle, ni parvenir à l'*intégrale* finie, & ainsi de suite pour les autres ordres; il est clair que l'on ne peut avoir de valeur de l'*intégrale* en fonctions finies, si l'on ne regarde comme telles que les fonctions algébriques, les transcendantes algébriques connues, ou, ce qui revient au même, celles qui naissent de la quadrature du cercle, ou de celle des courbes algébriques.

Mais voici une manière d'avoir ces *intégrales* en séries la plus propre à pénétrer dans la nature de ces équations, & que je donne seulement ici pour le premier ordre. Soit  $B x + Q d y$  une équation en  $x$  &  $y$ , je fais  $x = A + \zeta$  &  $y = B + u$ ;  $A$  est une valeur de  $x$  &  $B$  celle de  $y$  qui y répond; par la méthode d'approximation, j'ai une série en  $\zeta$  &  $u$ , qui représente l'*intégrale*

cherchée, je mets dans cette série  $x$  au lieu de  $A$ ,  $y$  au lieu de  $B$ ,  $\Delta x$  au lieu de  $z$ , &  $\Delta y$  au lieu de  $u$ , & j'ai une fonction en série & aux différences finies. Voyez sur ce sujet les *mémoires de l'académie*, année 1772.

Depuis l'impression de l'article INTÉGRAL, M. Fontaine & M. Euler ont donné un recueil de ce qu'ils ont fait de plus important sur cette matière. Les PP. Jacques & Lesueur ont publié, en 1768, une collection des principales méthodes connues jusqu'alors, & qu'ils ont souvent exposées d'une manière qui leur est propre. Cette collection est plus complète que l'ouvrage de M. de Bougainville, qui auroit à présent besoin d'une continuation où on exposeroit les progrès qu'a faits depuis 1756 la théorie générale du *calcul intégral*, & ce que M<sup>ts</sup> d'Alembert, Euler & de la Grange ont donné de méthodes ou de réflexions importantes, depuis la même époque, & qu'on trouve dispersées dans les *mémoires des académies de Paris*, Berlin, Pétersbourg & Turin, &c.

*Applications du calcul intégral.* Les applications qu'on a faites du *calcul intégral* sont de trois sortes; les unes ont pour objet l'analyse pure; d'autres la science du mouvement; d'autres enfin la connoissance des phénomènes de la nature. La mesure des courbes des espaces qu'elles renferment, des surfaces & des solides qu'elles terminent, est le premier objet à quoi l'on ait pensé appliquer le *calcul intégral*; M. Euler l'a employé à perfectionner la théorie des suites infinies; Mr. d'Alembert s'en est servi pour celle des imaginaires. Voyez les articles QUADRATURE, IMAGINAIRE, l'ouvrage de M. de Bougainville, & le *calcul intégral* de M. Euler.

La théorie des *maximum* que j'ai exposé à cet article, & une des plus brillantes & des plus fécondes applications du *calcul intégral*.

C'est par le *calcul intégral* qu'on a déterminé avec la plus grande généralité le centre de gravité, d'oscillation, ou de percussion des corps curvilignes.

La théorie du mouvement curviligne d'un point ou d'un solide, une partie de celle du mouvement des fluides n'a été per-

fectionnée que par le *calcul intégral*. M. d'Alembert est le premier qui ait donné d'une manière rigoureuse & indépendante de toute hypothèse arbitraire les loix du mouvement des corps dont chaque partie est animée de forces différentes, & qui conserve toujours sa figure, & celles du mouvement ou de l'équilibre des corps fluides qui, conservant toujours la même masse, conservent encore le même volume, ou en changent selon une loi donnée. Voyez l'article PRINCIPES.

Dès l'année 1686, Newton avoit publié sa théorie du mouvement des planetes dans des orbites elliptiques, & ébauché le calcul des perturbations & des changemens que pouvoit produire la non sphéricité des corps célestes, & depuis ce temps jusqu'en 1747, que M<sup>ts</sup> d'Alembert, Euler & Clairaut trouverent leurs solutions analytiques du problème des trois corps, la connoissance du système du monde fit très-peu de progrès. Jean Bernoulli ne s'en occupa que pour le combattre; il ne voulut pas être en philosophie le disciple de Newton, dont il étoit l'égal en mathématique. Il dédaigna d'asservir son génie à calculer d'après les principes d'un autre, & le temps qu'il employa à opposer des chimeres à la théorie de la gravitation fut perdu pour les sciences & pour sa gloire; heureusement ses successeurs ont bien réparé cette perte; le flux & reflux de la mer, le mouvement des satellites, des planetes principales qui s'attirent, des cometes qui s'en approchent, l'effet de la résistance de l'éther sur tous ces corps, la figure de la terre & des planetes, la précession des équinoxes, la nutation de l'axe de la terre, la libration de la lune, les vibrations des cordes, les oscillations de l'air sonore, les causes des vents ont été traités d'après des principes nouveaux & plus certains, & des méthodes directes d'intégrer par approximation, plus exactes & moins sujettes à des erreurs. Voyez l'article MÉTHODE, (*Math.*)

Tel est l'ouvrage immense qu'ont élevé à l'aide du *calcul intégral* & que perfectionnent encore tous les jours les géometres qui ont remplacé Newton, & rendu au continent de l'Europe, & sur-tout à la France,

la supériorité que Newton avoit donnée à l'Angleterre. (o)

INTÉGRALE, f. f. (Géom. transf.) on appelle ainsi la quantité finie & variable, dont une quantité différentielle proposée est la différence. Ainsi l'intégrale de  $dx$  est  $x$ ; celle de  $m \times x^{m-1} dx$  est  $x^m$ . Voyez DIFFÉRENTIEL & INTÉGRAL. (O)

INTEGRER, v. act. (Géom. transf.) c'est trouver l'intégrale d'une quantité différentielle proposée. (O)

INTEGRANT, adj. (Phys.) se dit des parties qui entrent dans la composition d'un tout. Elles diffèrent des parties essentielles en ce que les parties essentielles sont absolument nécessaires à la composition du tout, en sorte qu'on n'en peut ôter une sans que le tout change de nature, au lieu que les parties *intégrantes* ne sont nécessaires que pour la totalité, & pour ainsi dire le complément du tout. C'est ce qu'on entendra facilement par cet exemple: le bras n'est qu'une partie *intégrante* de l'homme; le corps & l'ame en sont des parties essentielles. (O)

\* INTEGRE, INTEGRITÉ, (Gram. & Morale.) la pratique de la justice dans toute son étendue & dans toute sa rigueur la plus scrupuleuse mérite à l'homme le titre d'*integre*. Voyez JUSTICE. C'est la qualité principale d'un juge, d'un arbitre, d'un souverain. C'est dans le sacrifice de ses propres intérêts qu'on montre sur-tout son *intégrité*. L'*intégrité* suppose une connoissance délicate des limites du juste & de l'injuste; & ces limites sont quelquefois bien déliées, bien obscurcies. Si on rapportoit à la notion du juste ou de l'injuste toutes les actions de la vie, & si l'on réduisoit, comme il est possible, toutes les vertus à la justice, il n'y auroit pas un homme qu'on pût appeller *integre*.

Les mots *integre* & *intégrité* ont encore quelques acceptions. Un ouvrage n'a pas son *intégrité* lorsqu'il n'est pas achevé. Les Juifs prétendent observer aujourd'hui même leur religion dans toute son *intégrité*. Quelques précautions que l'on prenne pour conserver les substances naturelles dans leur *intégrité*, on y réussit difficilement; & un cabinet d'histoire naturelle seroit moins durable, & ne l'emporteroit guère en utilité sur

un recueil de dessins peints par d'habiles maîtres. La matière & la forme sont requises à l'*intégrité* du sacrement. Que fert à une vierge d'avoir conservé l'*intégrité* de son corps, si elle a négligé l'*intégrité* de son ame? Ces exemples suffisent pour fixer l'acception des mots *integre* & *intégrité*.

\* INTELLECT, f. m. (Gram. & philos.) c'est l'ame en tant qu'elle conçoit; de même que la volonté est l'ame, en tant qu'elle a le desir ou l'aversion. Si une substance est capable de sensation, elle entendra, elle aura des idées. L'expérience lui apprendra ensuite à lier ces idées, à raisonner, à aimer, à haïr, à vouloir. L'*intellect* est commun à l'homme & à la bête; la volonté aussi. L'*intellect* de la bête est borné; celui de l'homme ne l'est pas. La bête ne veut pas librement, l'homme veut librement. L'homme est plus raisonnable; l'animal est plus sensible. Lorsque l'homme ne sent pas, il peut réfléchir; lorsque la bête ne sent pas, elle ne peut réfléchir, elle dort.

\* INTELLECTUEL, adj. (Gram.) qui appartient à l'intellect, à l'entendement. Les objets *intellectuels* ou sensibles. On comprend sous la classe d'*intellectuels* tout ce qui se passe au dedans de nous; & sous la classe de sensibles, tout ce qui se passe au dehors. Il y a entre les objets sensibles & les objets *intellectuels*, la différence de la cause & de l'effet.

On dit cependant *intellectuel* dans un sens opposé à matériel. Ainsi les anges sont des substances *intellectuelles*; l'ame est un être *intellectuel*. Dans le sommeil, dans l'extase, dans le transport des passions, les puissances *intellectuelles* sont suspendues; elles sont exaltées dans l'enthousiasme. Dans la contemplation des vérités purement abstraites, les puissances *intellectuelles* sont seules en action; elles agissent en concurrence avec les puissances sensibles, dans la contemplation des choses morales. On conçoit dans le premier cas; on aime ou l'on hait, en même temps que l'on conçoit, dans le second. C'est la raison pour laquelle il est plus doux de s'occuper de certains objets; & lorsqu'on dit que certaines vérités sont plus intéressantes, soit à rechercher, soit à méditer que d'autres, c'est que le cœur ou les organes intérieurs du desir &



de l'averfion font agités , dans le même temps que l'esprit s'en occupe. On réfléchit , & l'on jouit. La situation la plus douce est celle qui résulte de l'action combinée de l'entendement , du cœur & des organes destinés à la satisfaction des desirs ; & il n'y a guere que l'amour capable de nous procurer cet enchantement où tant de causes agissent d'intelligence.

\* INTELLIGENCE , f. f. (*Gramm.*) ce mot a un grand nombre d'acceptations différentes , que nous allons déterminer par autant d'exemples.

On dit cet homme est doué d'une *intelligence* peu commune , lorsqu'il saisit avec facilité les choses les plus difficiles.

Les rapports infinis qu'on observe dans l'harmonie générale des choses , annoncent une *intelligence* infinie.

Milton nous peint l'Eternel descendant dans la nuit , accompagné d'une foule d'*intelligences* célestes.

Un mauvais commentateur obscurcit quelquefois un passage , au lieu d'en donner l'*intelligence*.

Un pere de famille s'occupera particulièrement à entretenir la bonne *intelligence* entre ses enfans.

Un grand politique se ménage dans toutes les cours des *intelligences*. Il en avoit dans cette place , lorsqu'il forma le dessein de l'attaquer.

Comment ne pas succomber , lorsque le cœur & l'esprit sont d'*intelligence* ?

Sans *intelligence* , comment saisir les principes ?

D'*intelligence* , on a fait *intelligent* , *intelligible* ; & l'on a distingué deux mondes , le monde réel & le monde intelligible , ou l'idée du monde réel.

INTEMPERANCE , f. f. (*Morale.*) terme générique qui se prend pour tout excès opposé à la modération dans les appétits sensuels , & spécialement pour le vice contraire à la sobriété. Voyez SOBRIÉTÉ.

C'est assez de dire ici que l'*intemperance* prise en ce sens , change en poison les alimens destinés à conserver nos jours. Une vie sobre , réglée , simple & laborieuse , rejette seule dans les membres de l'homme , la force de la jeunesse qui , sans cette con-

Tome XVIII,

duite , est toujours prête à s'envoler sur les ailes du temps. L'art de faire subsister ensemble l'*intemperance* & la santé , est un art aussi chimérique que la pierre philosophale , l'astrologie judiciaire & tant d'autres. Enfin , les remèdes de la médecine pour la guérison des maladies qui naissent de l'*intemperance* , ne sont eux-mêmes que de nouveaux maux , qui affoiblissent la nature , comme plusieurs batailles gagnées ruinent une puissance belligérante.

L'appétit défordonné des plaisirs de l'amour , autre source de langueur & de dépopulation dans les états , s'appelle *impudicité* , *incontinence*. Voyez INCONTINENCE. ( D. J. )

INTEMPÉRANCE , (*Médecine.*) ce mot est employé quelquefois par les médecins , comme par les moralistes , pour exprimer l'habitude d'user avec excès d'une ou de plusieurs des choses non naturelles. Voyez NON NATURELLES ( CHOSSES. ) Mais il est pris beaucoup plus communément par les uns comme par les autres dans un sens moins général : il signifie selon son acceptation la plus ordinaire , un excès habituel dans l'usage du boire & du manger.

Cette erreur de régime est directement opposée à la tempérance ou à la sobriété. Voyez TEMPÉRANCE , SOBRIÉTÉ.

L'*intemperance* est regardée avec raison par les médecins comme la source la plus féconde des maladies de toute espece ; cependant Hippocrate & Sanctorius , qui sont parmi les médecins anciens & modernes , ceux qui nous ont donné les observations & les loix diététiques les plus exactes , ne désapprouvent point , prescrivent même que les personnes qui jouissent d'une bonne santé se livrent de temps en temps à quelque excès de débauche ; ils prétendent qu'on détermine utilement par ce secours des évacuations qui ramènent le corps à un état d'équilibre , de légèreté , de liberté qu'il perd peu à peu , lorsqu'on mène une vie trop uniforme ; mais outre que cette loi ne paroît pas fondée sur des observations suffisantes ; des excès rares ne constituent pas l'*intemperance*. Voyez RÉGIME.

( b )

\* INTEMPÉRIE , f. f. (*Gram.*) il ne

V V V V V

se dit que de la mer, de l'air, du climat, des saisons & des humeurs.

Il y a *intempérie* dans l'air, lorsqu'il est trop froid ou trop chaud relativement à la saison. Voyez AIR, ATMOSPHERE.

Dans la mer, lorsque son agitation en rend la navigation périlleuse. Voyez MER.

Dans un climat, lorsque les habitans en sont fatigués. Voyez ÉLÉMENT.

Dans les humeurs, lorsqu'il s'y excite un mouvement contraire à l'état de santé.

Dans les saisons, lorsqu'elles sont plus chaudes ou plus froides qu'on n'a coutume de les éprouver sous le climat.

A proprement parler, il n'y a point d'*intempérie* dans la nature; mais l'homme a imaginé ce terme, & une infinité d'autres, d'après l'habitude où il est de se prendre pour la mesure, & le terme de tout, & l'effet ou blâmer les causes, & les effets, selon qu'ils lui sont favorables ou contraires.

Si l'ordre des choses est nécessaire, il n'est ni mal ni bien, & il est nécessaire, s'il est d'après les qualités essentielles des choses, ou d'après les desseins d'un être immuable, parfait, & un en tout.

**INTÉMPÉRIE** (Pathologie.) ce mot signifie dans la doctrine des Galénistes, un excès dans quelque une des qualités premières du corps animal; savoir, la chaleur, la froideur, la sécheresse, & l'humidité. Voyez QUALITÉS. (Médecine.)

L'*intempérie* est simple ou composée, générale ou particulière, avec matière ou sans matière.

L'*intempérie* simple est l'excès d'une seule qualité: on en reconnoît par conséquent autant que de qualités premières, c'est-à-dire quatre; une *intempérie* chaude, une *intempérie* froide, une *intempérie* sèche, & une *intempérie* humide. Les modernes expriment les mêmes vices dans l'économie animale par les mots plus génériques, plus vagues, & par conséquent moins théoriques, moins arbitraires de chaleur contre nature. Voyez ces articles, FROID, SÉCHERESSE, HUMIDITÉ.

Les *intempéries* composées sont produites par l'excès simultané de deux qualités comparables. On en reconnoît aussi quatre dans la même doctrine: l'*intempérie* chaude &

sèche, l'*intempérie* chaude & humide, l'*intempérie* froide & sèche, l'*intempérie* froide & humide.

L'*intempérie* générale est celle qui réside également dans tout le corps, & l'*intempérie* particulière, celle qui domine dans une partie, ou même qui n'affecte absolument qu'une partie. Ainsi certaines affections contre nature du cerveau, du foie, des membres, &c. sont appelées *intempéries* chaudes, froides du cerveau, du foie, des membres, &c. L'*intempérie* générale est aussi quelquefois appelée *égale*, & l'*intempérie* particulière, *inégaie*.

L'*intempérie* avec matière, est celle qui est accompagnée de la surabondance de quelque humeur, & qui est entretenue par cette humeur: l'*intempérie* sans matière, est celle qui ne dépend d'aucune cause humorale. L'excès de chaleur dû, par exemple, à la longue application d'une chaleur extérieure, ou à un exercice violent, est une *intempérie* chaude sans matière.

Le *tempérament* constitué par l'excès d'une ou de deux qualités premières, diffère de l'*intempérie* analogue ou respective en ce que le premier excès subsiste avec la santé, ou pour mieux dire, est une espèce de santé, au lieu que le second établit un état contre nature ou de maladie. Voyez TEMPÉRAMENT.

Toute cette doctrine des *intempéries* a été abandonnée avec raison: elle n'a porté que sur des notions théoriques, non-seulement gratuites & frivoles, mais même très-propres à détourner la vue du praticien de la considération des vices plus réels, qui constituent la vraie essence des maladies. Voyez QUALITÉS & MALADIES, Médecine. (b)

**INTÉMPÉRIE DE L'AIR**, (Médecine.) on se sert quelque fois de ce mot dans le langage ordinaire de la médecine, pour désigner un vice quelconque de l'atmosphère considéré comme cause de maladie. Voyez l'article AIR, pag. 233. colonne 1. & suiv. & l'art. ATMOSPHERE, pag. 820. colonne 2. & suiv. (b)

**INTENDANT**, f. m. (Hér. mod.) homme préposé à l'inspection, à la conduite, & à la direction de quelques affaires qui forment son district.

Il y en a en France de plusieurs sortes. Voyez les articles suivans.

**INTENDANS & COMMISSAIRES** dans les provinces & généralités du royaume. Ce sont des magistrats que le roi envoie dans les différentes parties de son royaume, pour y veiller à tout ce qui peut intéresser l'administration de la justice, de la police & de la finance; leur objet est, en général, le maintien du bon ordre dans les provinces qui forment leur département, ou ce qu'on appelle *généralités*; & l'exécution des commissions dont ils sont chargés par S. M. ou par son conseil. C'est de là qu'ils ont le titre d'*intendans de justice, police, & finance, & commissaires d'arts* dans les généralités du royaume, pour l'exécution des ordres de S. M.

Ce qu'on appelle *généralités*, est la division qui a été faite de toutes les provinces du royaume, en plusieurs départemens, qui sont tantôt d'*intendances*, & tantôt d'*intendances* rapports avec la division du royaume en gouvernemens ou en parlemens. Outre ces 31 *intendances*, il y en a encore six dans les colonies françaises.

L'*intendant* fait le plus ordinairement son séjour dans la ville principale de son département; mais il fait au moins une fois l'année, une tournée dans les villes & autres lieux de ce département, qui est aussi divisé en élections; ou autres sièges qui connoissent des impositions. M. Colbert avoit réglé qu'ils feroient deux tournées par an; l'une dans toute la généralité; l'autre dans une des élections; dont ils rendroient compte en détail au contrôleur général; en sorte qu'au bout d'un certain nombre d'années, ils prenoient une connoissance détaillée, & rendoient compte de chaque élection, & par conséquent de toutes les villes, villages, & autres lieux qui composent leur généralité.

Les *intendans* sont presque toujours choisis parmi les maîtres des requêtes; cependant il y a eu quelquefois des officiers des cours qui ont rempli cette fonction, comme actuellement les *intendans* de Bretagne & de Roussillon; elles ont aussi été réunies d'autres fois à des places de premier président. Actuellement les *intendances* d'Aix & de Roussillon sont remplies par les premiers

présidens du parlement de Provence, & du conseil supérieur de Roussillon.

Sous la première & la seconde race, le roi envoyoit dans les provinces des commissaires appelés *missi dominici*, ou *missi regales*, avec un pouvoir fort étendu pour réformer tous les abus qui pouvoient se glisser, soit dans l'administration de la justice, & de la police, soit dans celle des finances.

On en envoyoit souvent deux ensemble dans chaque province; par exemple Far- dulphus & Stephanus faisoient la fonction d'*intendans* de Paris en 802, sous le regne de Charlemagne. Cet usage fut conservé par les rois successeurs de Charlemagne pendant plusieurs siècles; ils continuèrent d'envoyer dans chaque province deux *intendans*; & dans les cas extraordinaires on envoyoit un plus grand nombre de commissaires.

Une ordonnance de Charlemagne de 812 porte, que les commissaires qui sont envoyés par le roi dans les provinces, pour en corriger les abus, tiendront les audiences avec les comtes; en hiver, au mois de janvier; au printemps, en avril; en été, au mois de juillet; & en automne, au mois d'octobre.

Louis le Débonnaire ordonna en 819, que les commissaires par lui envoyés dans les provinces, ne feroient pas de longs séjours, ni aucune assemblée dans les lieux où ils trouveroient que la justice seroit bien administrée par les comtes.

Ce même prince en 829 enjoignit à ces commissaires d'avertir les comtes & le peuple que S. M. donneroit audience un jour toutes les semaines, pour en entendre & juger les causes de ses sujets; dont les commissaires ou les comtes n'auroient voulu faire justice; exhortant aussi ces mêmes commissaires ou les comtes, s'ils vouloient mériter l'honneur de ses bonnes grâces, d'apporter un fort grand soin, que par leur négligence les pauvres ne souffrissent quelque préjudice; & que S. M. n'en reçût aucune plainte.

Vers la fin de la seconde race, & au commencement de la troisième, temps où les fiefs & les justices seigneuriales furent établies, les rois envoyèrent aussi dans

les provinces des commissaires choisis dans leur conseil, pour y maintenir leur autorité, connoître des cas royaux, & protéger le peuple, recevoir les plaintes que l'on avoit à faire contre les seigneurs ou leurs officiers. Ces plaintes se devoient juger sommairement, si faire se pouvoit, sinon être renvoyées aux grandes assises du roi. Les seigneurs se plaignirent de cette inspection, qui les rappelloit à leur devoir, & contestoit leurs officiers: on cessa quelque temps d'en envoyer, & nos rois se contenterent d'en fixer quatre ordinaires sous le titre de *baillis*, qui étoient les quatre grands baillis royaux. Saint Louis & ses successeurs envoyèrent néanmoins des enquêteurs, pour éclairer la conduite de ces quatre grands baillis eux-mêmes, & des autres officiers. En Normandie, on devoit en envoyer tous les trois ans; on les appelloit aussi *commissaires du roi*; ils devoient aller prendre leurs lettres à la chambre des comptes, qui leur donnoit les instructions nécessaires, & taxoit leurs gages. Mais ces commissaires n'avoient pas chacun à eux seuls le département d'une province entière, comme ont aujourd'hui les *intendants*.

Il y avoit dans une même province autant de commissaires qu'il y avoit d'objets différens que l'on mettoit en commission, pour la justice, pour les finances, pour les monnoies, pour les vivres, pour les aides, &c. mais il ne devoit point y avoir de commissaires pour la levée des revenus ordinaires du roi. Chacune de ces différentes commissions étoit donnée, soit à une seule personne ou à plusieurs ensemble, pour l'exercer conjointement.

Ceux qui étoient chargés de l'administration de quelque portion de finance, rendoient compte à la chambre des comptes, aussi-tôt que leur commission étoit finie; & elle ne devoit pas durer plus d'un an; si elle duroit davantage, ils rendoient compte à la fin de chaque année: il leur étoit défendu de recevoir ni argent, ni autres rétributions pour leurs sceaux.

Les commissaires avoient quelquefois le titre de *réformateurs généraux*; & dans ce cas la commission étoit ordinairement remplie par des prélats & des barons; c'est

pourquoi l'ordonnance de Charles IV, du mois de novembre 1323, taxe les gages que devoient prendre ceux qui étoient chargés de commissions pour le service du roi.

Les maîtres des requêtes auxquels les commissions d'*intendants* de province ont depuis été en quelque sorte affectées, étoient déjà institués; mais ils étoient d'abord en très-petit nombre, & ne servoient qu'auprès du roi.

Dans la suite, la moitié alloit faire des visites dans les provinces, & l'autre restoit auprès du roi. Ceux qui avoient été dans les provinces, revenoient rendre compte au roi & à son chancelier des observations qu'ils y avoient faites pour le service de S. M. & le bien de ses peuples; ils propofoient aussi au parlement ce qui devoit y être réglé, & y avoient entrée & séance.

Les ordonnances d'Orléans & de Moulins leur enjoignirent de faire tous les ans des chevauchées. L'ordonnance de 1629 renouvelle cette disposition; mais ces tournées n'étoient que passagères, & ils ne résidoient point dans les provinces.

Ce fut Henri II qui en 1551, établit les *intendants* de province, sous le titre de *commissaires départis* pour l'exécution des ordres du roi.

En 1635, Louis XIII leur donna celui d'*intendant du militaire, justice, police, & finance*.

L'établissement des *intendants* éprouva d'abord plusieurs difficultés. Sous la minorité de Louis XIV, la levée de quelques nouveaux impôts dont ils furent chargés, ayant excité des plaintes de la part des cours assemblées à Paris, elles arrêterent en 1648, que le roi seroit supplié de révoquer les commissions d'*intendants*; & par une déclaration du 13 juillet suivant, elles le furent pour quelques provinces seulement, dans d'autres elles furent limitées à certains objets, mais elles furent ensuite rétablies; elles ne l'ont été cependant en Béarn qu'en 1682, & en Bretagne qu'en 1689.

La fonction d'un *intendant* ne concerne en général, que ce qui a rapport à l'administration. Il a une inspection générale sur tout ce qui peut intéresser le service du roi, le bien de ses peuples. Il doit veiller à

te que la justice leur soit rendue, à ce que les impositions soient bien reparties, à la culture des terres, à l'augmentation du commerce, à l'entretien des chemins, des ponts & des édifices publics; en un mot à faire concourir toutes les parties de son département au bien de l'état, & informer le ministre de tout ce qu'il peut y avoir à améliorer ou à réformer dans sa généralité.

Les *intendants* sont souvent consultés par les ministres sur des affaires qui s'élèvent dans leur département, & ils leur envoient les éclaircissemens & les observations dont ils ont besoin pour les terminer. Quelquefois ils sont commis par des arrêts du conseil pour entendre les parties, dresser procès-verbal de leurs prétentions, & donner leurs avis sur des affaires qui leur seroient trop long & trop dispendieux d'instruire à la suite du conseil. Quelquefois même, quoique plus rarement, ils sont commis par arrêt pour faire des procédures & rendre des jugemens, avec un nombre d'officiers ou de gradués, même en dernier ressort; mais leur objet est plutôt de faire rendre la justice par ceux qui y sont destinés, que de juger les affaires des particuliers.

Une de leurs principales fonctions, est le département des tailles dans les pays où elle est personnelle. Ils sont aussi les taxes d'office, & ils peuvent nommer d'office des commissaires pour l'assiette de la taille.

Les communautés ne peuvent intenter aucune action, sans y être autorisés par leur ordonnance.

Ils font les cottisations ou répartitions sur les possesseurs des fonds, pour les réparations des églises & des presbytères; mais s'il survient à cette occasion des questions qui donnent lieu à une affaire contentieuse, ils sont obligés de la renvoyer aux juges ordinaires.

On leur expédie des commissions du grand sceau, qui contiennent tous leurs pouvoirs. Autrefois elles étoient enrégistrées dans les parlemens, & alors c'étoit les parlemens qui connoissoient de l'appel de leurs ordonnances; mais l'usage ayant changé, l'appel des ordonnances & juge-

mens des *intendants* se porte au conseil, & y est instruit & jugé, soit au conseil des parties, soit en la direction des finances, soit au conseil royal des finances, selon la nature de l'affaire.

Mais comme ces ordonnances ne concernent ordinairement que des objets de police, elles sont de droit exécutoires par provision, & nonobstant l'appel, à moins que le conseil n'ait jugé à propos d'accorder des défenses; ce qu'il ne fait que rarement & en connoissance de cause.

Les *intendants* nomment des subdélégués dans les différentes parties de leur généralité; ils les chargent le plus souvent de la discussion & instruction des affaires sur lesquelles ils font des procès-verbaux, & donnent des ordonnances pour faire venir devant eux les personnes intéressées, ou pour d'autres objets semblables.

Mais leurs ordonnances ne sont réputées que des avis à l'*intendant*; & si les parties ont à s'en plaindre, elles ne se peuvent adresser qu'à lui. Il n'est permis de se pourvoir par appel, que contre celles que l'*intendant* rend sur les procès-verbaux de ses subdélégués, & non que les ordonnances d'un subdélégué général, dont l'appel puisse être reçu au conseil, parce qu'il a une commission du grand sceau, qui l'autorise à remplir toutes les fonctions de l'*intendant*; mais ces commissions ne se donnent que quand l'*intendant* est hors d'état de vaquer à ses fonctions par lui-même, comme en temps de guerre, lorsqu'il est obligé de suivre les armées en qualité d'*intendant* d'armée. (A)

L'autorité des *intendants* est, comme on le voit, très-étendue dans les pays d'élection, puisqu'ils y décident seuls de la répartition des impôts, de la quantité & du moment des corvées, des nouveaux établissemens de commerce, de la distribution des troupes dans les différens endroits de la province, du prix & de la répartition des fourrages accordés aux gens de guerre; qu'enfin c'est par leur ordre & par leur loi que se font les achats des denrées, pour remplir les magasins du roi; que ce sont eux qui président à la levée des milices, & décident les difficultés qui surviennent à cette occasion; que c'est

par eux que le ministère est instruit de l'état des provinces, de leurs productions, de leurs débouchés, de leurs charges, de leurs pertes, de leurs ressources, &c. qu'enfin sous le nom d'*intendants* de justice, police & finances, ils embrassent presque toutes les parties d'administration.

Les états provinciaux sont le meilleur remède aux inconvéniens d'une grande monarchie; ils sont même de l'essence de la monarchie, qui veut non des *pouvoirs*, mais des corps *intermédiaires* entre le prince & le peuple. Les états provinciaux sont pour le prince une partie de ce que seroient les préposés du prince, & s'ils sont à la place des préposés, ils ne veulent ni ne peuvent se mettre à celle du prince, c'est tout au plus ce que l'on pourroit craindre des états généraux.

Le prince peut avoir la connaissance de l'ordre général, des loix fondamentales, de la situation par rapport à l'étranger, des droits de la nation, &c.

Mais sans le secours des états provinciaux, il ne peut jamais savoir quelles en sont les richesses, les forces, les ressources, ce qu'il peut, ce qu'il doit lever de troupes, d'impôts, &c.

En France, l'autorité du roi n'est nulle part plus respectée que dans les pays d'états; c'est dans leurs augustes assemblées où elle paroît dans toute sa splendeur. C'est le roi qui convoque & révoque ces assemblées; il en nomme le président, il peut en exclure qui bon lui semble: il est présent par ses commissaires. On n'y fait jamais entrer en question les bornes de l'autorité; on ne balance que sur le choix des moyens d'obéir, & ce sont les plus prompts que d'ordinaire on choisit. Si la province se trouve hors d'état de payer les charges qu'on lui impose, elle se borne à des représentations, qui ne sont jamais que l'exposition de leur subvention présente, de leurs efforts passés, de leurs besoins actuels, de leurs moyens, de leur zèle & de leur respect. Soit que le roi persévère dans sa volonté, soit qu'il la change, tout obéit. L'approbation que les notables qui composent ces états, donnent aux demandes du prince, sert à persuader aux peuples qu'elles étoient justes & nécessaires; ils sont inté-

ressés à faire obéir le peuple promptement; on donne plus que dans les pays d'élection, mais on donne librement, volontairement, avec zèle, & on est content.

Dans les pays éclairés par la continuelle discussion des affaires, la taille sur les biens s'est établie sans difficulté; on n'y connoît plus les barbaries & les injustices de la taille personnelle. On n'y voit point un collecteur suivi d'huissiers ou de soldats épier s'il pourra découvrir & faire vendre quelques lambeaux qui restent au misérable pour couvrir ses enfans, & qui sont à peine échappés aux exécutions de l'année précédente. On n'y voit point cette multitude d'hommes de finance qui absorbe une partie des impôts & tyrannise le peuple. Il n'y a qu'un trésorier général pour toute la province; ce sont les officiers préposés par les états ou les officiers municipaux qui, sans frais, se chargent de la régie.

Les trésoriers particuliers des bourgs & des villages ont des gages modiques; ce sont eux qui perçoivent la taille dont ils répondent; comme elle est sur les fonds, s'il y a des délais, ils ne risquent point de perdre leurs avances, ils les recouvrent sans frais, les délais sont rares, & les recouvrements presque toujours prompts.

On ne voit point dans les pays d'états trois cent collecteurs, baillis ou maires d'une seule province, gémir une année entière & plusieurs mourir dans les prisons pour n'avoir point apporté la taille de leurs villages qu'on a rendus insolvables. On n'y voit point charger de 7000 liv. d'impôts un village, dont le territoire produit 4000 livres. Le laboureur ne craint point de jouir de son travail, & de paroître augmenter son aisance; il fait que ce qu'il payera de plus sera exactement proportionné à ce qu'il aura acquis. Il n'a point à corrompre ou à fléchir un collecteur; il n'a point à plaider à une élection de l'élection, devant l'*intendant* de l'*intendant* au conseil.

Le roi ne supporte point les pertes dans les pays d'états, la province fournit toujours exactement la somme qu'on a exigée d'elle; & les répartitions faites avec équité, toujours sur la proportion des fonds, n'accablent point un laboureur aisé, pour soulager le malheureux que pourtant on indemnise,

Quant aux travaux publics, les ingénieurs, les entrepreneurs, les pionniers, les fonds enlevés aux particuliers, tout se paie exactement & se leve sans frais. On ne construit point de chemins, ou de ponts, qui ne soient utiles qu'à quelques particuliers: on n'est point l'esclave d'une éternelle & aveugle avarice.

S'il survient quelques changemens dans la valeur des biens ou dans le commerce, toute la province en est instruite, & on fait dans l'administration les changemens nécessaires.

Les ordres des états s'éclaircissent mutuellement, aucun n'ayant d'autorité, ne peut opprimer l'autre; tous discutent, & le roi ordonne. Il se forme dans ces assemblées des hommes capables d'affaires; c'est en faisant élire les consuls d'Aix, & exposant à l'assemblée les intérêts de la Provence, que le cardinal de Janson étoit devenu un célèbre négociateur.

On ne traverse point le royaume sans s'apercevoir de l'excellente administration des états, & de la funeste administration des pays d'élection. Il n'est pas nécessaire de faire des questions; il ne faut que voir les habitans des campagnes, pour savoir si on est en pays d'état, ou en pays d'élection; de quelle ressource infinie ces pays d'états ne font-ils pas pour le royaume!

Comparez ce que le roi tire de la Normandie, & ce qu'il tire du Languedoc; ces provinces sont de même étendue, les sables & l'aridité de la dernière envoient plus d'argent au trésor royal que les bagages opulens & les fertiles campagnes de la première. Que seroit-ce que ces pays d'états, si les domaines du roi y étoient affermés & mis en valeur par les états mêmes? C'étoit le projet du feu duc de Bourgogne; & à ce projet il en ajoutoit un plus grand, celui de mettre tout le royaume en provinces d'états.

Si le royaume a des besoins imprévus, subits, & auxquels il faille un prompt remède, c'est dans les pays d'états que le prince doit l'attendre. La Bretagne, malgré ses landes & son peu d'étendue, donna dans la dernière guerre, un tiers de subsides de plus que la vaste & riche Normandie. La Provence, pays stérile, donna le double

du Dauphiné, pays abondant en toutes sortes de genres de production.

La Provence, dévastée par les armées ennemies, surchargée du fardeau de la guerre, propose de lever & d'entretenir une armée de trente mille hommes à ses dépens. Le Languedoc envoie deux mille mulets au prince de Conti pour le mettre en état de profiter de ses victoires & du passage des Alpes.

Ce que je dis est connu de tout le monde, & chez l'étranger nos provinces d'états ont la réputation d'opulence; elles ont plus de crédit que le gouvernement; elles en ont plus que le roi lui-même.

Souvenons-nous que Gènes, dans la dernière guerre, ne voulut prêter au roi qu'à sous la caution du Languedoc.

Il y a des intendans dans ces provinces; il est à désirer qu'ils n'y soient jamais que des hommes qui y veillent pour le prince; il est à désirer qu'ils n'y étendent jamais leur autorité; & qu'on la modère beaucoup dans les pays d'élection.

INTENDANS DU COMMERCE; ce sont des magistrats établis en titre d'office pour s'appliquer aux affaires de commerce, & qui ont entrée & séance au conseil royal du commerce, où ils font le rapport des mémoires, demandes, propositions & affaires qui leur sont renvoyées chacun dans leur département, & pour rendre compte des délibérations qui y ont été prises au contrôleur général des finances, ou au secrétaire d'état ayant le département de la marine, suivant la nature des affaires, lorsque leurs emplois ne leur ont pas permis d'y assister.

Toutes les nations policées ont reconnu la nécessité d'établir des officiers qui eussent une inspection sur le commerce, tant pour en perfectionner les différentes parties & le rendre plus florissant, que pour prévenir les inconvéniens qui peuvent se présenter; réprimer les abus & y faire régner la bonne foi qui en doit être l'ame. On ne voit pas néanmoins qu'il y eût anciennement des officiers établis particulièrement pour avoir inspection sur tout le commerce intérieur & extérieur d'une nation; cette inspection générale étoit réservée à ceux qui avoient part au gouver-

nement général de l'état ; il y avoit seulement dans chaque ville quelques personnes chargées de la police , & en même-temps de veiller sur le commerce , comme étant un des principaux objets de la police.

Chez les Hébreux , dans chaque quartier de Jérusalem , il y avoit deux préfets ou *intendans* qui , sous l'autorité des premiers magistrats , tenoient la main à l'exécution des loix , au bon ordre & à la discipline publique. Ils avoient l'inspection sur les vivres & sur toutes les autres provisions dont le peuple avoit besoin , tant pour sa subsistance que pour son commerce. « Les » Hébreux , dit Arianus *lib. I.* , ont des » préfets ou *intendans* des quartiers de leurs » villes , qui ont inspection sur tout ce qui » s'y passe ; la police du pain , celle des » autres vivres & du commerce est aussi » de leurs soins ; ils réglent eux-mêmes » les petits différends qui s'y présentent , » & des autres ils en réfèrent au magistrat ».

La ville , d'Athènes avoit aussi des officiers appelés *Αγορανομοι* , c'est-à-dire , conservateurs des vivres , des marchés & du commerce. Leur emploi étoit de procurer l'abondance de toutes les choses nécessaires à la vie , d'entretenir la perfection des arts & la bonne foi dans le commerce , tant de la part des vendeurs , que de celle des acheteurs , auxquels la fraude & le mensonge étoient entr'autres défendus sous de très-grosses peines. Ils tenoient aussi la main à l'exécution des loix dans les temps de stérilité ; faisoient ouvrir en ces occasions les magasins , & ne permettoient pas à chaque citoyen de garder en sa maison une plus grande quantité de vivres qu'il n'étoit nécessaire pour l'entretien de sa famille pendant un an. Platon & Théophraste , en leurs traités *de leg.* Aristote , Denis d'Halicarnasse , Démosthenes , Hypérides , Plaute , Ulpian , Postel , Polybe & Harpocrate font mention des ces officiers en divers endroits de leurs ouvrages.

Chez les Romains , les préteurs avoient d'abord seuls toute inspection sur le commerce. On institua dans la suite deux préteurs particuliers pour la police des vivres. Jules César établit aussi deux édiles , qui furent surnommés *céréales* , parce que sous l'autorité du préteur ils veilloient à la police

des vivres , dont le pain est le plus nécessaire. Ils prenoient soin de l'achat des blés que l'on faisoit venir d'Afrique pour distribuer au peuple , de la voiture de ces blés , de leur dépôt dans les greniers , & de la distribution qui s'en faisoit au peuple. Auguste après avoir réformé le nombre excessif des préteurs & des édiles , établit au-dessus des préteurs un magistrat , qui fut appelé *præfectus urbis* , le préfet de la ville. Il étoit seul chargé de toute la police & du soin de tout ce qui concernoit le bien public & l'utilité commune des citoyens. Il mettoit le prix à la viande , faisoit les réglemens des marchés & de la vente des bestiaux ; il prenoit aussi le soin que la ville fût suffisamment pourvue de blé & de toutes les autres provisions nécessaires à la subsistance des citoyens. Il avoit l'inspection sur tout le commerce , pour le faciliter , le permettre ou l'interdire ; le droit d'établir des marchés ou de les supprimer pour un temps ou pour toujours , ainsi qu'il jugeoit à propos pour le bien public. Il faisoit les réglemens pour les poids & les mesures , & punir ceux qui étoient convaincus d'y avoir commis quelque fraude. Les arts libéraux , & en général tous les corps de métiers étoient soumis à sa juridiction pour tout ce qui concernoit leurs professions.

Quelque temps après , Auguste voulant soulager le préfet de la ville , qui étoit surchargé de différentes affaires , établit sous lui un préfet particulier , appelé *præfectus annonæ* , c'est-à-dire , préfet des vivres. Celui-ci fut choisi dans l'ordre des chevaliers ; il fut chargé du soin de faire venir du blé & de l'huile d'Afrique , & de tirer de ces provinces éloignées ou d'ailleurs , toutes les autres provisions nécessaires à la subsistance des citoyens , dans les temps & les saisons convenables. Il donnoit ses ordres pour faire décharger les grains & les autres vivres sur les ports , pour les faire voiturer à Rome , & serrer les blés dans les greniers publics. C'étoit lui qui faisoit distribuer ces grains aux uns à juste prix , aux autres gratuitement , selon les temps & les ordres qui lui étoient donnés par le premier magistrat de police. Il eut aussi l'inspection de la vente du pain ,



du vin, de la viande, du poisson & des autres viandes; il fut même dans la suite mis au nombre des magistrats; sa juridiction s'étendoit sur tous ceux qui se mêloient du commerce des vivres.

En France, pendant très-long-temps, les seules personnes qui eussent inspection sur le commerce, étoient les ministres du roi, les commissaires du roi départis dans les provinces; & pour la manutention, les officiers de police, les prévôts des marchands & échevins, chacun en ce qui étoit de leur district.

Il fut néanmoins créé par édit du mois d'octobre 1626, un office de grand-maître, chef & surintendant général de la navigation & commerce de France: le cardinal de Richelieu en fut pourvu. Après sa mort, arrivée en 1642, cette charge fut donnée à Armand de Mailli, marquis de Brezé, & en 1650 à César, duc de Vendôme; elle fut supprimée par l'édit du 14 novembre 1661, & depuis ce temps il n'y a point eu de surintendant du commerce.

Il n'y avoit point en de conseil particulier pour le commerce jusqu'en 1700, que Louis XIV. pensant que rien n'étoit plus propre à faire fleurir & étendre le commerce, que de former un conseil qui fut uniquement attentif à connoître & à procurer tout ce qui pourroit être de plus avantageux au commerce & aux manufactures du royaume, par un édit du 29 juin 1700 il ordonna qu'il seroit tenu à l'avenir un conseil de commerce une fois au moins dans chaque semaine. Il composa ce conseil de deux conseillers au conseil royal des finances, dont l'un étoit le sieur Chamillart, contrôleur général, un secrétaire d'état & un conseiller d'état, un maître des requêtes & douze des principaux négocians du royaume, ou qui auroient fait long-temps le commerce.

Au mois de mai 1708, le roi donna un édit par lequel, après avoir rappelé les motifs qui l'avoient engagé à établir un conseil de commerce, & l'avantage que l'état avoit reçu & recevoit tous les jours de cet établissement, il dit que pour le rendre solide & durable, qu'il avoit cru ne pouvoir rien faire de plus convenable que de créer en titre six commissions,

dont les premiers choisis entre les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, & engagés par le titre & les fonctions qui y seroient attachées, à s'appliquer aux affaires de commerce, passent aider à sa majesté à procurer à ses sujets tout le bien qui devoit leur en revenir.

Le roi créa donc par cet édit, & érigea en titre six commissions d'intendants du commerce pour demeurer unies à six offices de maîtres des requêtes, à l'instar & de la même manière que l'étoient ci-devant les huit commissions de présidens au grand conseil, & pour être exercées par six des maîtres des requêtes qui seroient choisis par sa majesté sous le titre de conseillers en ses conseils, maîtres des requêtes ordinaires de son hôtel, *intendants du commerce*.

Le roi déclare par le même édit qu'il entend que ceux qui seront pourvus de ces commissions aient entrée & séance dans le conseil de commerce établi par le règlement du conseil, du 29 juin 1700, pour y faire le rapport des mémoires, demandes, propositions & affaires qui leur seront renvoyés, chacun dans le département qui leur sera distribué; rendre compte des délibérations qui y auront été prises au contrôleur général des finances, ou au secrétaire d'état ayant le département de la marine, suivant la nature des affaires, lorsque leurs emplois ne leur auront pas permis d'y assister, pour y être pourvu par sa majesté ainsi qu'il appartiendra.

L'édit porte qu'ils seront reçus & installés dans ces fonctions après une simple prestation de serment entre les mains du chancelier, sans qu'ils soient obligés de se faire recevoir aux requêtes de l'hôtel ni ailleurs.

Enfin, le roi permet à ceux qui seront agréés, après avoir exercé les charges de maîtres des requêtes pendant vingt années, & lesdites commissions pendant dix années, de les désunir, & de garder la commission d'intendant du commerce, pour en continuer les fonctions & jouir des gages, appointemens & droits y attribués.

Ces commissions d'intendants du commerce furent supprimées par le roi à présent régnant lors de son avènement à la cou-

ronne, par rapport aux changemens qui furent faits alors dans les différentes parties du gouvernement.

Mais par un édit du mois de juin 1724, les *intendans du commerce* ont été rétablis au nombre de quatre. Le roi déclare que les raisons pour lesquelles ils avoient été supprimés ne subsistant plus, & le bureau du commerce ayant été rétabli à l'instar de celui qui avoit été formé précédemment, il ne restoit plus, pour mettre la dernière main à cet ouvrage, que de rétablir les *intendans du commerce*, & à les ériger en titre d'office, au nombre de quatre seulement, ce nombre ayant paru nécessaire & suffisant pour remplir les fonctions qui leur sont attribuées.

Le Roi a donc rétabli par cet édit ces quatre offices sous le titre de conseillers en ses conseils, *intendans du commerce*, pour, par les pourvus de ces offices, les exercer aux mêmes fonctions qui étoient attribuées aux *intendans du commerce* créés par l'édit du mois de mai 1708, dans lesquelles fonctions il est dit qu'ils seront reçus & installés après la prestation de serment par eux fait en la forme prescrite par l'édit de 1708. Le Roi veut que ces quatre offices soient du corps de son conseil, qu'ils jouissent des mêmes honneurs, prérogatives, privilèges, exemptions, droit de commitimus au grand sceau, & franc-salé, dont jouissent les maîtres des requêtes de son hôtel. Il ordonne que les pourvus de ces offices posséderont leurs charges à titre de survivance, ainsi que les autres officiers de son conseil & de ses cours, qui ont été exceptés du rétablissement de l'annuel par la déclaration du 9 août 1722; lequel droit de survivance, ensemble celui du marc d'or dans les cas où ils sont dûs, sera réglé pour lesdits offices sur le même pié qu'il est réglé présentement pour les maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel. Les premiers pourvus de ces offices furent néanmoins dispensés du droit de survivance pour cette première fois seulement. Enfin, pour être plus en état de choisir les sujets que sa majesté trouvera les plus propres à remplir ces places, il est dit qu'elles pourront être possédées & exercées sans incompatibilité avec tous les autres offices de ma-

gistrature. Cet édit fut enregistré le 16 des mêmes mois & an.

Les *intendans du commerce* ont, chacun dans leur département, un certain nombre de provinces & généralités; ils ont en outre chacun l'inspection sur quelques objets particuliers du commerce dans toute l'étendue du royaume. Présentement M. de Quincy a les manufactures de bas & autres ouvrages de bonneterie. M. de Montaran a les manufactures de toiles & toïleries. M. Pottier, les papeteries & les tanneries. M. Decotte, les manufactures de soie: mais ces départemens sont sujets à changer ainsi qu'il plaît au roi.

L'*intendance* générale du commerce intérieur du royaume, & extérieur par terre, appartient toujours au contrôleur général des finances.

Le secrétaire d'état qui a le département de la marine, a l'*intendance* générale du commerce extérieur & maritime, & en conséquence il prend connoissance de tout ce qui concerne les isles françoises de l'Amérique, & en général de tout ce qui regarde l'Amérique; de la pêche de la morue, du commerce de la méditerranée; ce qui comprend les échelles du levant & tous les états du grand-seigneur, la Barbarie, les côtes d'Italie & les côtes d'Espagne dans la méditerranée. Il a pareillement inspection sur le commerce avec la Hollande, l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande, la Suede, le Danemark, Dantzik, la Russie, & autres pays du nord dans la mer baltique. Il a aussi l'*intendance* de la pêche du hareng, de celle de la morue & de celle de la baleine. (A)

INTENDANS DES FINANCES, (*Finance.*) ce sont eux qui en ont la direction, chacun dans son département. Ils ont été établis par François I. Leurs fonctions se faisoient auparavant par les trésoriers de France. Ils travaillent sous le contrôleur général.

INTENDANS DES BATIMENS, (*Histoire mod.*) est l'ordonnateur général des bâtimens du roi, des arts & manufactures.

INTENDANS ET CONTRÔLEURS DE L'ARGENTERIE ET DES REVENUS, (*Histoire moderne.*) ces officiers sont constitués pour toutes les dépenses de la chambre, de la

garde-robe, & autres employés sur les états de l'argenterie & des revenus.

Il y a aussi un *intendant* & contrôleur des meubles de la couronne, un *intendant* des devises des édifices royaux.

INTENDANT *dans une armée*, c'est ordinairement en France un maître des requêtes qui remplit l'*intendance* de la province voisine du lieu où se fait la guerre, que le roi nomme pour veiller à l'observation de la police de l'armée; c'est-à-dire, au paiement des troupes, à la fourniture des vivres & des fourrages, au règlement des contributions, au service des hôpitaux, à l'exécution des ordonnances du roi, &c.

L'*intendant* doit avoir le secret de la cour comme le général. Il a sous lui un nombre de commissaires des guerres qu'il emploie aux détails particuliers. Il arrête toutes les dépenses ordinaires & extraordinaires de l'armée. Il a son logement de droit au quartier général. L'infanterie lui fournit une garde de dix hommes, commandés par un sergent. Lorsqu'un *intendant* a toute la capacité que demande son emploi, il est d'un grand secours au général, qui se trouve débarrassé d'une infinité de soins qui ne peuvent que le distraire des projets qu'il peut former contre l'ennemi.

INTENDANT DE MARINE, (*Hist. mod.*) c'est un officier instruit de tout ce qui concerne la marine, qui réside dans un port, & qui a soin de faire exécuter les réglemens concernant la marine, pourvoir à la fourniture des magasins, veiller aux armemens & désarmemens des vaisseaux, faire la revue des équipages, &c. L'ordonnance de la marine de 1689, liv. XII, tit. j, règle les fonctions de l'*intendant*.

INTENDANT DES ARMÉES NAVALES, (*Hist. mod.*) officier commis pour la justice, police & finance d'une armée navale. Ses fonctions sont réglées par l'ordonnance de 1689, liv. I, tit. jv.

INTENDANT DE LA FONTE, (*Monnoie.*) officier chargé de l'alliage des matières à monnoyer, & de voir à ce qu'elles ne soient point altérées, après qu'on les a livrées au fondeur. Voyez MONNOIE & COIN.

INTENDANT DE MAISON, (*Hist. mod.*) c'est un officier qui a soin, dans la maison d'un homme riche & puissant, de son re-

venu, qui suit les procès, qui fait les baux, en un mot qui veille à toutes les affaires.

INTENDIT, f. m. (*Jurispud.*) terme qui vient du latin *intendit*, qui signifie *tendre à quelque chose*, se disoit dans la pratique du palais pour exprimer certaines écritures tendantes à faire preuve de quelques faits; c'étoit proprement l'intention des parties, le fait précis dont il s'agissoit de faire preuve. De ces *intendits*, on tiroit les articles sur lesquels l'enquête devoit être faite; il en est parlé dans une ordonnance de Charles V, du 16 décembre 1364, qui porte que l'on consommoit beaucoup de temps à débattre ces *intendits*.

L'ordonnance de 1667, titre xxij, art. 2, porte que dans les matières où il écherra de faire des enquêtes, le même jugement qui les ordonnera, contiendra les faits des parties dont elles informeront respectivement, si bon leur semble, sans autres *intendits* & réponses, jugement ni commission.

Cependant les *intendits* sont encore en usage au conseil provincial d'Artois. (A)

INTENSE, adj. (*Musiq.*) Les sons *intenses* sont ceux qui ont le plus de force, qui s'entendent de plus loin; ce sont aussi ceux qui, étant rendus par des cordes fort tendues, vibrent par-là même plus fortement. Ce mot est latin, ainsi que celui de *remisse* qui lui est opposé; mais dans les écrits de musique théorique on est obligé de franciser l'un & l'autre. (S)

INTENSITE, f. f. (*Physiq.*) est un terme fort usité en physique & en mécanique pour désigner la force d'une action comparée avec la force d'une autre action dans des circonstances semblables. Ainsi on dit, la lumière du soleil a plus d'*intensité* que celle de la lune à la même distance; la lumière d'un flambeau a plus d'*intensité* que la lumière d'une simple bougie, à distances égales; la résistance d'un fluide a d'autant plus d'*intensité*, toutes choses d'ailleurs égales, que ce milieu est plus dense, &c. (O)

INTENTER, v. act. (*Gramm.*) il ne se dit guere qu'au palais; faire ou *intenter* un procès à quelqu'un.

\* INTENTION, f. f. (*Gramm.*) c'est la fin qu'un homme se propose en agissant. Elle peut être bonne ou mauvaise; expri-

mée ou secrette. Il n'est permis qu'à Dieu de connoître les *intentions* secrettes. Souvent c'est l'*intention* qui excuse ou qui aggrave l'action. La loi des hommes, nécessairement imparfaite, néglige souvent l'*intention*, & présume que celui qui a voulu l'action, en a voulu aussi toutes les suites. Nous devons de la reconnoissance à celui qui étoit bien *intentionné*, sans aucun égard au succès. Il ne faut pas perdre de vue la fable de l'ours & de l'homme qui dort. Un sot de la meilleure *intention* nous casse la tête, pour nous délivrer de l'importunité d'une mouche. Il y a des casuistes qui ont imaginé une certaine direction d'*intention*, à l'aide de laquelle ils peuvent mentir, médire, calomnier, en sûreté de conscience.

Les logiciens de l'école distinguent une *intention* objective & une *intention* formelle. Celle-ci est la connoissance de l'objet; la premiere est l'objet connu.

Ils distribuent l'une & l'autre en *intention* premiere, & en *intention* seconde. L'*intention* premiere est des attributs essentiels; l'*intention* seconde est des attributs accidentels. Il est inutile de s'étendre sur ce ramage vuide de sens.

INTENTIONNEL, adj. (*Métaph.*) il n'a lieu que dans cette phrase; especes *intentionnelles*, où il s'oppose à *especes expresses*. Ce sont de prétendus simulacres qui se détachent des objets, & viennent frapper nos sens.

INTÉR - ARTICULAIRE, adj. en *Anatomie*, se dit d'un cartilage du rayon dans l'articulation du carpe avec l'avant-bras. *Winslow*.

INTERCADANT, adj. (*Gramm.*) qui tombe entre-deux; que ferez-vous pendant les jours *intercadans*? Il se dit aussi d'un pouls qui se fait sentir & qui disparoît alternativement, un pouls *intercadant*; des pulsations *intercadantes*. Les mouvemens *intercadans* de l'humeur; l'écoulement *intercadant* d'un fluide.

INTERCALAIRE, adj. (*Chronol. & Hist.*) jour *intercalaire*, est celui qu'on ajoute au mois de février dans les années bissextiles, ce qui rend ce mois de 29 jours. Voyez BISSEXTILE. Ce mot vient du latin *intercalaris*, formé de *calo*, *calare*, qui

signifioit anciennement *appeller en haussant la voix*. Un jour *intercalaire* étoit chez les Romains un jour qu'on inféroit entre deux autres; ce que les prêtres publicoient à haute voix, le devoir de leurs charges les obligeant à faire de temps en temps ces sortes d'*intercalations* ou additions de jours, à cause du peu d'accord de l'année romaine avec l'année solaire. La négligence qu'ils apportèrent à ces *intercalations*, obligea César de réformer le calendrier. Voyez AN & CALENDRIER.

On appelle aussi *intercalaires*, par une raison semblable, les mois embolismiques dans les années lunaires. Voyez EMBOLISMIQUE. (O)

INTERCALER, v. a. (*Gram. Chronol.*) signifie *insérer*.

Il se dit particulièrement du jour que l'on ajoute au mois de février dans l'année bissextile, afin que la maniere de compter cadre plus exactement avec le cours du soleil. Voyez INTERCALAIRE. (+)

INTERCEDER, v. neutre; c'est protéger une personne auprès d'une autre; c'est supplier pour elle, l'excuser, demander grace.

INTERCEPTER, v. act. (*Gramm.*) c'est surprendre une chose en allant à sa destination. On *intercepte* une lettre, un courier, une nouvelle, un ouvrage.

\* INTERCESSEUR, s. m. (*Gramm.*) celui qui prie pour un autre. Les saints sont nos *intercesseurs* auprès de Dieu. Voyez INTERCESSION.

INTERCESSEUR ou INTERVENTEUR, s. m. (*Hist ecclés.*) nom qu'on donnoit anciennement par honneur dans l'église d'Afrique à quelques évêques, auxquels on confioit le soin de quelque évêché vacant jusqu'à ce que le siège fût rempli. C'étoit le primat qui nommoit ces *intercesseurs*, tant pour gouverner le diocèse, que pour procurer l'élection d'un nouvel évêque. Cette précaution néanmoins ayant donné lieu à deux abus, le premier que ces *intercesseurs* profitoient de leur commission pour gagner la faveur du peuple, l'autre de passer à l'évêché vacant s'il étoit plus riche ou plus honorable; le cinquieme concile de Carthage y remédia, en statuant 1°. que l'office d'*intercesseur* ne pourroit être

confié plus d'un an de suite à la même personne, & qu'on en nommeroit un autre, si dans l'année il n'avoit pourvu à l'élection d'un nouvel évêque. 2°. Que nul *intercesseur*, quand même il auroit pour lui les vœux du peuple, ne pourroit être élevé au siège épiscopal, dont on lui avoit confié l'administration pendant la vacance. Bingham, *Orig. ecclésiast. tom. I, liv. II, chap. xv, §. 2, 2 & 3.*

**INTERCESSIO**, (*Hist. rom.*) ce terme latin mérite ici d'être expliqué, non-seulement parce qu'on le trouve souvent dans les histoires de Rome, mais encore parce qu'il désigne précisément le contraire de notre mot françois *intercession*.

*Intercessio* chez les Romains signifioit l'opposition que tout magistrat avoit droit de faire, pour arrêter, s'il étoit possible, les propositions de ses collègues ou de ses inférieurs; mais les tribuns du peuple jouissoient seuls du privilège d'empêcher réellement, par leur opposition, l'effet des propositions de tout magistrat quelconque, sans qu'aucun d'eux, excepté un membre de leur corps, pût mettre opposition à tout ce qu'ils jugeroient à propos de proposer à la république.

Le pouvoir & la prérogative des tribuns du peuple, & même d'un seul tribun, consistoit en ce seul mot, *veto*, je l'empêche, qu'ils mettoient au bas des décrets du sénat, toutes & quantes fois qu'il leur plaisoit. Ce *veto* étoit si puissant dans la bouche de ces magistrats plébéiens, que sans être obligés de motiver les raisons de leur opposition, *intercessionis*, il suffisoit pour arrêter également les résolutions du sénat, & les propositions des autres tribuns. *Voy. Middleton, of roman senate.*

**INTERCESSION**, s. f. (*Morale.*) en latin *intercessus*, c'est-à-dire, *médiation*; entremise. L'*intercession* est une demande, une prière faite en faveur de quelqu'un avec instance & avec empressement, pour lui obtenir quelque grâce, quelque avantage, & plus communément encore, le pardon ou l'adoucissement de quelque peine. C'est le caractère d'une belle ame d'*intercéder* fortement & généreusement pour les fautes de l'humanité.

L'histoire ecclésiastique est remplie d'in-

*tercessions* des évêques auprès des magistrats pour les chrétiens accusés de crimes, ou accablés de dettes. On fait à ce sujet, l'effet qu'eurent celles de Flavien auprès de Théodose, lorsque les habitans d'Antioche se révolterent, & abattirent les statues de l'empereur & de l'impératrice Placcille. Théodose extrêmement irrité alloit détruire Antioche, sans les *intercessions* du prélat qui, par son discours & par ses larmes, obtint le salut de sa ville & celui de son troupeau. La harangue de Flavien à Théodose mérite les plus grands éloges; elle est de la main de saint Chrysostôme qui, dans le même temps, voyant le troupeau de son ami justement allarmé, tâcha de le consoler par des homélies que l'on ne peut lire sans en être sensiblement touché.

La lettre que saint Augustin écrivit à Macédonius, est non-seulement une pièce instructive de l'ancien usage de l'*intercession* des évêques, en faveur de ceux qui étoient exposés à la rigueur de la justice, mais c'est un des meilleurs morceaux qu'il ait fait. Macédonius lui ayant témoigné que c'étoit approuver le crime que de s'opposer à la punition, saint Augustin lui répondit entr'autres choses: " Je mets une grande différence entre celui qui défend & celui qui *intercede*; l'un ne travaille qu'à cacher la faute, l'autre demande grâce ou une modération de la peine; c'est un devoir du christianisme. Jesus-Christ lui-même a *intercédé* auprès des hommes, pour empêcher qu'on ne lapidât la femme adultère. Nous sommes bien éloignés d'approuver les pécheurs, puisque nous exigeons qu'ils se corrigent pour éviter leur condamnation à venir; mais en détestant le crime, nous devons avoir pitié des criminels. La charité veut que nous aimions les impies, que nous leur fassions du bien, que nous prions Dieu pour eux, & que nous tâchions de les ramener à leur devoir, non par des supplices, mais par nos exemples, par nos conseils, par nos exhortations, &c." Je n'examinerai point si la conduite de saint Augustin a toujours répondu à cette morale chrétienne, il me suffit de dire que rien n'en peut détruire l'excellence & la solidité. (*D.J.*)

INTERCIDENCE, ( terme de *Plain-chant.* ) Voyez *DIAPTOSE*, ( *Musiq.* ) ( *S* )

INTERCIDONE, f. f. ( *Mythologie.* ) déesse des champs, qui présidoit à la conservation des femmes grosses. Elle veilloit sur elles avec *Pilumnus* & *Dévetra*, & leur soin commun étoit de les garantir de tout péril, & sur-tout des insultes des sylvains.

INTERCOLONATION, f. f. ( *Architecture.* ) est l'espace qui est entre deux colonnes, & qui se mesure au bas du fût. Vitruve en rapporte cinq especes; savoir, le *picnostyle*, où les colonnes sont éloignées de trois modules; le *style*, où les colonnes sont éloignées de quatre modules; l'*eustyle*, où les colonnes sont éloignées de quatre modules & demi; le *diastyle*, où les colonnes sont éloignées de six modules; & l'*aréostyle*, où les colonnes sont éloignées de huit modules.

Quelques auteurs prennent cet espace, de l'axe d'une colonne à l'axe de l'autre. ( + )

INTERCOSTAL, adj. *en anatomie*, se dit des nerfs, des muscles & des autres vaisseaux qui sont situés entre les côtes. Voyez *CÔTES*.

Les deux nerfs *intercostaux*, ou les grands nerfs sympathiques commencent chacun par un filet de la sixieme paire de la moëlle allongée, & par deux filets de la cinquieme. Ils accompagnent la carotide dans le canal osseux de l'apophyse pierreuse de l'os des tempes.

Ces nerfs sont situés tout le long des parties latérales du corps de toutes les vertebres, à la racine de leurs apophyses transverses. Dès qu'ils sont sortis du crâne, ils forment un ganglion, qui est situé tout le long des parties latérales des trois premières vertebres; il est fort adhérent au tronc de la huitieme paire par plusieurs filets de communication. Ils communiquent aussi avec la neuvieme & la dixieme paire de la moëlle allongée, avec la premiere, la seconde & la troisieme des paires cervicales, & même avec la branche que la huitieme paire envoie au larinx. Ce ganglion se termine par un cordon fort menu, qui descend sur les muscles fléchisseurs du col, & il est enveloppé dans une espece

de gaine commune avec la jugulaire; enferme l'artere carotide & la huitieme paire de nerfs. Dans ce trajet, ce cordon communique avec la troisieme, la quatrieme, la cinquieme & la sixieme paire cervicale.

Le cordon étant vis-à-vis la dernière vertebre du col, forme un ganglion nommé le *dernier ganglion cervical* ou *cervical inférieur*. Il est quelquefois double, après quoi le cordon se détourne de dedans en dehors vers la racine de la premiere côte, ou il forme le premier ganglion torachique ou dorsal. Ces deux ganglions communiquent par des branches courtes avec les nerfs vertébraux voisins; savoir, avec la sixieme & la septieme paire cervicale.

Il part au-dessus du dernier ganglion cervical & au-dessous des filets qui, avec la huitieme paire, forment le plexus pulmonaire & le plexus cardiaque.

Depuis le premier ganglion dorsal, le tronc descend tout le long des côtes, proche leurs articulations; & lorsqu'il est parvenu vers la dernière fausse côte, il s'avance plus vers le corps des vertebres. Dans ce trajet il forme entre chaque côte un petit ganglion, qui communique avec le nerf dorsal, voisin depuis la paire moyenne du thorax jusqu'à la dernière vertebre du dos. Le tronc du nerf jette cinq branches obliques vers la dernière partie antérieure des corps des vertebres, dont les quatre premiers viennent ordinairement du cinquieme, sixieme, septieme & huitieme ganglion torachique; & la dernière, des ganglions suivans. Ces cinq branches s'unissent & forment un cordon collatéral qui passe entre la portion latérale du muscle inférieur du diaphragme, auquel il donne quelques filets, & lorsqu'il est parvenu au-dessous, il produit un plexus ganglioforme, nommé *plexus semi-lunaire*. Ces deux plexus communiquent ensemble, & avec la huitieme paire. Il se forme de leur communication une espece de plexus mitoyen, qui embrasse l'artere cœliaque, & se disperse au mesocolon.

Le ganglion semi-lunaire du côté droit, avec une portion du plexus cœliaque & une portion du plexus stomachique, forme le plexus hépatique qui, après avoir commu-

niqué avec le nerf diaphragmatique, se distribue au foie, à la vésicule du fiel, aux canaux biliaires, au duodenum, au pancréas & aux reins succenturiaux.

Le ganglion seulement gauche produit plusieurs rameaux, qui forment le plexus sphérique, lequel communique avec le plexus hépatique au moyen du plexus stomachique, & se distribue à la rate.

Chaque ganglion semi-lunaire fournit plusieurs rameaux, qui joints aux filets des premiers ganglions lombaires, forment le plexus rénal qui se distribue aux reins, dont le droit communique avec le plexus hépatique, & le gauche avec le plexus splénique.

Les deux ganglions semi-lunaires fournissent immédiatement au-dessous du diaphragme, vis-à-vis la dernière vertèbre du dos, plusieurs filets qui forment par leur entrelacement le plexus solaire, duquel il part plusieurs filets, qui par leur union avec quelques-uns du plexus hépatique & du plexus rénal, forment le plexus mésentérique supérieur.

Ce plexus jette plusieurs filets qui embrassent l'artère mésentérique inférieure, & forment le plexus mésentérique inférieur; ces deux plexus se distribuent aux intestins.

Le tronc du nerf *intercostal*, après avoir fourni ses cinq rameaux, devient plus menu; étant arrivé à la onzième vertèbre du dos, il s'approche du cordon collatéral, & passe comme lui à travers la partie latérale du muscle inférieur du diaphragme; il s'avance vers le corps des vertèbres, & reçoit des filets de communication des deux dernières paires dorsales. Ces deux nerfs viennent gagner la partie antérieure de l'os sacrum, s'approchent l'un de l'autre, & forment à l'extrémité de cet os une communication en forme d'arc renversé; ils forment dans ce trajet, plusieurs ganglions entre chaque vertèbre qui donnent des filets aux parties voisines, & d'autres qui communiquent avec le plexus mésentérique.

De l'union de ces deux nerfs, il en part plusieurs filets qui se distribuent au rectum, au muscle releveur de l'anus, & au muscle du coccyx.

Les artères *intercostales* sont toutes celles qui sont situées entre les côtes; la supérieure vient quelquefois de la souclavière, d'autres fois de l'aorte inférieure, & elle se distribue ordinairement dans les trois ou quatre espaces des côtes supérieures. Les inférieures viennent du tronc inférieur de la grosse artère, & se répandent dans les espaces des huit côtes inférieures, & dans les muscles voisins.

Les muscles *intercostaux* sont au nombre de quarante-quatre; vingt-deux de chaque côté, situés entre les côtes, & distingués en internes & en externes.

Les onze *intercostaux* internes viennent supérieurement de la levre externe & inférieure d'une côte, & se terminent inférieurement à la levre externe & supérieure de la côte suivante; leur direction est oblique de derrière & devant.

Les onze *intercostaux* internes ont une direction opposée, & s'attachent à la levre interne des côtes.

*Addition à l'article précédent, par M. le baron de Haller.*

L'origine du grand sympathique est double. Le premier filet vient du nerf de la sixième paire, lorsqu'il passe le long du bord antérieur de la carotide. Ce filet est quelquefois double, il y en a un antérieur & postérieur, mais plus souvent il est simple dans son origine, & ses deux filets naissent de sa division. L'angle sous lequel ce nerf sort de la sixième paire, est un peu retrograde, c'est-à-dire, qu'en considérant le nerf de la sixième paire comme le tronc dont sort l'*intercostal*, ce dernier nerf fait avec celui de la sixième paire un angle obtus du côté de l'œil, & aigu du côté de la moëlle allongée.

Cet angle ne doit pas nous faire regarder le nerf *intercostal* comme une racine accessoire de la sixième paire, qui partiroit de la moëlle de l'épine, & qui se porteroit à l'œil. La grosseur du nerf de la sixième paire, qu'on attribue à l'augmentation qu'il recevoit par l'arrivée du nerf sympathique, ne commence pas après la jonction des deux nerfs, elle commence avant cette jonction, & paroît l'effet de l'amollissement des enveloppes du nerf opéré après la ma-

cération dans le sang du sinus caveux. L'angle retrograde ne prouve rien dans les nerfs, il y est fort commun. Bien certainement le nerf recurrent n'est pas un nerf qui naît de l'œsophage pour se mêler avec la huitième paire. L'angle du nerf *intercostal* est d'ailleurs très-peu recurrent, il est la suite nécessaire de la direction de la carotide, que le nerf est obligé de suivre; & si cet angle décidoit de la direction d'un nerf, le sympathique ne se porteroit pas uniquement à l'œil, il se rendroit également dans les narines & dans la face, puisque dans cette supposition le sympathique se joindroit comme une seconde racine au nerf palatin.

A la racine du nerf sympathique, que produit celui de la sixième paire, se joint une seconde racine, qui ne provient pas du nerf ophthalmique de la cinquième paire, comme on l'a cru généralement. Ce que l'on a cru voir à cette place n'est qu'une artère sortie de la carotide, & qui se perd dans le nerf de la cinquième paire. Ce nerf ne sauroit donner une branche au sympathique dans son trajet à côté du sinus caveux: le nerf de la sixième paire & l'*intercostal* passent seuls par le sang du sinus, & la cinquième paire est séparée de ce sang par une cloison fort dure, produite par la dure-mère.

La racine que le nerf sympathique reçoit de la cinquième paire, est beaucoup plus cachée. Elle sort de la seconde branche & de son rameau palatin. Ce rameau enfle le canal ptérygoïdien, & passe par dessus les apophyses de ce nom, en se rendant de devant en arrière. Ses principales branches vont dans les narines.

Le petit tronc du nerf rentre dans le crâne, & l'une de ses branches va sous la dure-mère se joindre au nerf dur de la septième paire par une fente de l'aqueduc. L'autre branche plus grosse & plus inférieure, a été indiquée par Ray, & mise dans tout son jour par M. Meckel. Elle entre dans le canal de la carotide par une ou deux branches, & va se joindre au nerf sympathique, produit par la sixième paire sur la tunique même de la carotide. Il est plus gros que le filet sorti de la sixième paire.

Le grand nerf sympathique sort avec la carotide, partagé le plus souvent en deux petits troncs, qui se réunissent à la sortie du canal, par lequel cette artère entre dans le crâne.

Le grand ganglion donne plusieurs branches, qu'il faut ajouter à la description du nerf sympathique. Les nerfs mous qui en sortent sont très-gros, & méritent beaucoup d'attention; il seroit à souhaiter qu'on en connût toute la suite. Ce sont des nerfs rougeâtres, fort lisses, & peu solides, qui sortent constamment du ganglion cervical supérieur. Ils forment un plexus derrière la carotide, & quelquefois un ganglion. Ce plexus communique avec une branche du tronc de la huitième paire, avec la branche pharyngienne de la même paire, & avec sa branche laryngienne. Les branches de ces plexus accompagnent toutes celles de la carotide externe, & sont intimement attachées à la membrane de ces artères; elles accompagnent de même & la carotide vertébrale & la carotide commune. On n'a pas encore découvert la fin de ces nerfs; ils donnent à la vérité une branche au pharynx.

Ils produisent une des racines du nerf supérieur du cœur. Ce nerf reçoit des branches du tronc du sympathique de la huitième paire & de sa branche pharyngienne. Il donne des filets au stilo-pharyngien, au hyothyroïdien; il descend vers le tronc de l'aorte; il communique en plusieurs manières avec le sympathique, avec les branches inférieures du ganglion moyen, & avec le recurrent; il se termine à la fin dans le grand plexus cardiaque. Je ne donne de ce nerf, d'ailleurs fort variable, qu'un précis fort abrégé.

Il faut ajouter encore à la description de l'*intercostal*, ou du grand sympathique, le ganglion cervical moyen, très-différent de l'inférieur, & que j'y ai presque constamment trouvé. Une branche de ce nerf le forme. Il est placé plus superficiellement que le ganglion inférieur, sur l'artère thyroïdienne inférieure; j'en ai vu deux. Il communique quelquefois avec le nerf phrénique, & toujours avec le tronc de l'*intercostal*, & donne un grand nombre de branches, qui font des anses autour de l'artère thyroïdienne.



thyroïdienne, de la vertébrale, & de la scapulaire même. Une partie de ces branches rentre dans le ganglion cervical inférieur; d'autres vont au cœur, & forment conjointement avec les branches de l'*intercostal*, ou de son ganglion inférieur, & avec celle du recurrent, le plexus cardiaque.

Le ganglion cervical inférieur est placé sur la septième vertèbre du cou, & sur la première côte; il est grand & rond, il est même double; il communique avec le ganglion moyen, avec le phrénique, avec les nerfs cervicaux inférieurs, avec les costaux supérieurs, & avec les gros troncs du bras. Il fournit une grande partie des nerfs du cœur, tant des antérieurs, que sur-tout des postérieurs & de ceux du poumon. Quand il est double, on peut appeler la partie supérieure du nom de *cervical*, & laisser celui de *thorachique supérieur* à la partie inférieure: un isthme sépare alors les deux ganglions.

Le nerf splanchnique forme le grand plexus sémi-lunaire. Mais il y a ordinairement un second splanchnique né du sympathique sur les trois dernières côtes; il y a même un troisième nerf analogue au splanchnique. Ces petits troncs percent le diaphragme, descendent dans l'abdomen, & se joignent au grand plexus sémi-lunaire, à celui des reins, & à celui du mésentérique, ils descendent même jusqu'aux ovaires & à la matrice.

Les deux ganglions sémi-lunaires méritent ce nom, parce qu'avec le plexus mitoyen qu'ils produisent, ils forment effectivement un corps nerveux de la figure d'un croissant, dont les cornes remontent. Les sympathiques, leurs branches splanchniques, & quelques branches de la huitième paire produisent ces plexus. Il y a beaucoup de variétés dans cette structure; j'ai vu que le plexus étoit mêlé de huit ou neuf petits ganglions, & qu'il n'y en avoit point de grands, comme dans la structure ordinaire.

C'est de ce plexus & du huitième nerf, que naissent les nerfs de l'épigastre. On ne les a pas encore entièrement développés, & on n'en possède aucune figure complète. Elle seroit d'ailleurs bien difficile à

Tome XVIII,

faire, & on n'y réussiroit peut-être qu'en ouvrant le bas-ventre par le dos. On pourroit alors commencer par les troncs, & en suivre successivement les branches, au lieu que par la préparation ordinaire on est obligé de commencer par les branches, & de chercher les troncs derrière les viscères qui les recouvrent. Ce que je vais en dire ne sera pas complet, mais vrai du moins, & calqué d'après le corps humain.

Les plexus sémi-lunaires donnent naissance à différens plexus, qui accompagnent les artères nées de l'aorte sous le diaphragme. Un de ces plexus suit l'artère phrénique, & se distribue au centre du diaphragme.

Une branche se rend au cul-de-sac de l'estomac, communique avec le plexus antérieur de la huitième paire, & suit par un filet l'origine de l'épiploon le long de la grande courbure de l'estomac.

D'autres branches suivent l'artère cœliacque; quelques-unes d'entr'elles accompagnent la splénique jusques dans la rate.

D'autres vont au foie avec la branche hépatique.

D'autres plus antérieures accompagnent la duodénale, & vont au duodénum, au pilore, au pancréas, au foie; quelques-uns de leurs filets suivent l'artère gastropiploïque droite le long de l'origine de l'épiploon.

D'autres branches plus postérieures accompagnent la veine-porte & vont au foie; tant au lobe gauche qu'au lobe droit, & à la vésicule du fiel. Il y a quelquefois un ganglion dans ce plexus.

Il y a des branches encore plus postérieures, & couvertes par la veine-porte, qui vont à la partie la plus postérieure du foie, & au lobule de Spiegel.

D'autres postérieures aussi, mais placées à gauche, entrent dans le lobe gauche du foie par la fosse du conduit veineux. Elles communiquent avec les branches de la huitième paire.

Un plexus plus considérable encore, accompagne & enveloppe l'artère mésentérique; il est composé par les deux ganglions sémi-lunaires, le plexus moyen, & les plexus du foie, de la rate & des reins. Quelques filets de ce grand plexus, appellés

Y y y y

*scilicet* par Willis, vont au duodénum à travers le pancréas; d'autres au méfocolon & au colon; d'autres suivent la dernière partie du duodénum, lui fournissent quelques filets, & se rendent au plexus méfocolique. La plus grande partie accompagne l'artere méfentérique, & va aux intestins grêles, dont les nerfs sont petits, mais nombreux.

Le plexus rénal droit & gauche naît des premières branches des ganglions sémilunaires, des nerfs splanchniques & des nerfs qui lui sont analogues. Ces nerfs sont nombreux, & le plexus est semé de petits ganglions. Quelques filets vont au diaphragme, d'autres enveloppent les vaisseaux rénaux, & vont aux reins. D'autres encore accompagnent les vaisseaux spermatiques & forment un plexus avec des branches du tronc sympathique, avec d'autres branches fournies par le plexus méfocolique, & par le plexus méfentérique. Ces nerfs vont à l'ovaire & à l'utérus; & dans le mâle aux testicules.

Le plexus méfocolique enveloppe l'artere de ce nom; il est formé par des branches des ganglions & des plexus sémilunaires, par des branches des plexus méfentériques qui accompagnent l'aorte & donnent des filets au duodénum, & par plusieurs filets du tronc sympathique & du plexus rénal. Ce plexus a son ganglion. Ses filets vont aux gros intestins du côté gauche, avec les arteres.

D'autres branches suivent l'aorte, & forment le plexus hypogastrique, placé sur le cartilage de la dernière vertebre des lombes, au devant de l'artere iliaque. Des branches du tronc sympathique vont s'y joindre. De ce plexus plusieurs branches considérables se rendent au rectum, d'autres à la partie inférieure de la vessie autour de l'uretère; d'autres vont à l'utérus.

Les muscles qui sont entre les côtes, sont d'une si grande importance dans l'économie animale, que nous croyons devoir parler avec quelque étendue de leur structure & de leur action.

Des *intercostaux*, les uns sont superficiels ou externes, les autres profonds ou internes. L'un & l'autre rang est imparfait.

Les externes se continuent jusqu'au ster-

num; mais ce n'est que par une aponevrose; les chairs sont plus courtes, & n'arrivent pas jusqu'au sternum. J'ai vu cependant le premier de ces *intercostaux*, se continuer jusqu'au sternum sans interruption. Ils me paroissent plus forts que les internes. Leur direction est oblique; ils descendent de derriere en devant, de maniere que leur extrémité supérieure est plus proche des vertebres, & l'inférieure plus éloignée. Ils commencent au tubercule postérieur des côtes, ils s'y attachent supérieurement, aussi bien qu'aux ligamens externes & transversaux des apophyses transversales, & au bord inférieur de chaque côté.

Les levateurs des côtes sont de la même classe que les *intercostaux* extérieurs, & leur direction est la même; mais ils sont attachés supérieurement à l'apophyse transversale, & ils recouvrent les *intercostaux* ordinaires. Il y en a onze ou douze de courts qui s'attachent au bord supérieur de la côte la plus voisine: il y en a trois ou quatre de longs qui passent une côte, & s'attachent à la seconde. On en a vu jusqu'à dix. On les a vus ne composer qu'un seul muscle continu.

Les *intercostaux* internes n'ont entre le tubercule des côtes & les vertebres, qu'un plan ligamenteux, mais leur partie charnue se continue jusqu'au sternum. Ils descendent obliquement de devant en arriere, & leur partie inférieure est la plus voisine des vertebres. Il y a de ces muscles dans les isles, que forment quelquefois les cartilages des côtes en s'anastomosant. Le premier s'attache au sternum même. Ces deux fausses côtes se confondent souvent avec l'oblique intérieur du bas-ventre. Le dixieme & le onzieme manquent quelquefois en tout ou en partie.

En général les muscles *intercostaux* n'agissent pas avec beaucoup de vivacité dans une respiration tranquille & moins encore dans l'homme que dans la femme, dans laquelle le sein s'éleve plus évidemment, parce que la nature les ayant formés pour nourrir dans leur sein le fœtus, a prévu que le diaphragme seroit embarrassé dans une fonction, pour laquelle ce sexe est destiné. Dans les animaux vivans on a quelquefois de la peine à voir agir ces muscles.

Et il faut beaucoup d'attention & même de connoissance pour en distinguer l'action. Pour la voir avec facilité, il faut rendre la respiration laborieuse, percer, par exemple, une des cavités de la poitrine; les muscles *intercostaux* travailleront alors avec plus d'effort, & il ne sera plus difficile de saisir leur action.

Il n'y a pas beaucoup de difficulté pour les muscles externes, tout le monde convient assez qu'ils élèvent les côtes, aussi bien que les levateurs. Ils ont donc les organes de l'inspiration de concert avec le diaphragme.

Il n'en est pas de même des muscles internes. Galien a déjà cru, qu'ayant une direction contraire à celle de muscles externes, leur action devoit être contraire à celle de ces externes; il les a regardés comme les organes de l'expiration laborieuse, & pour des dépresseurs des côtes.

Des médecins mathématiciens, & Bayle de Toulouse le premier, ont rappelé cette opinion, que Borelli avoit réfutée. Ils ont cru pouvoir se fonder sur l'obliquité des *intercostaux* internes. Leur attache inférieure étant plus voisine des vertèbres, & la supérieure en étant plus éloignée, ils ont regardé les deux côtes comme deux leviers joints par une corde mobile attachée au levier supérieur à une plus grande distance du point d'appui, & au levier inférieur à une moindre distance de ce même point. Cette corde en se contactant doit tirer le levier supérieur comme plus mobile, vers l'inférieur qui est plus ferme.

On ajoute des faits qu'on a cru voir: on a dit que les intervalles des côtes croissoient dans l'inspiration & diminuoient dans l'expiration.

J'ai fait une recherche particulière sur les raisons des deux opinions contraires, & j'y ai joint des expériences nombreuses faites sur des animaux vivans, & sur-tout sur de gros chiens, dans lesquels l'action des muscles *intercostaux* est plus visible.

La cause de l'erreur, dans laquelle sont tombés les médecins mathématiciens, c'est qu'ils ont regardé les côtes comme égales en fermeté, & la poitrine comme une machine qui s'élève en même temps & uni-

formément, de manière que toutes les côtes restent parallèles.

Cette supposition n'est pas conforme à la nature. La première côte, presque toujours soudée au sternum, résiste infiniment davantage au mouvement que la seconde côte, qui, à son tour a plus de fermeté que la troisième; les dernières côtes, qui n'atteignent plus au sternum, & qui ne sont attachées qu'à des chairs, sont infiniment plus mobiles encore.

La fermeté supérieure de la première côte a été prouvée par des poids, qui l'ont déprimée dans une poitrine décharnée, mais humide & flexible. La résistance que la première côte oppose à sa dépression, est à celle qui oppose la seconde comme 8 à 1.

On a mesuré ensuite la véritable distance des attaches du muscle *intercostal* interne au point d'appui; on l'a trouvé, contre l'opinion de ces mathématiciens, plus grande à l'extrémité inférieure de cette attache, & plus petite à l'extrémité supérieure dans la raison de 109 à 79. Le fondement de leur calcul est donc absolument contraire aux faits.

Quand même la poitrine entière s'élèveroit dans l'inspiration, ce ne seroit jamais l'ouvrage des *intercostaux*, puisqu'ils ne sauroient élever la première côte, & que les autres ne sauroient s'élever sans elle.

Des raisonnemens peuvent paroître plausibles & nous tromper. Il n'en est pas de même des expériences. Voilà ce qu'elles m'ont appris.

Il faut découvrir les muscles *intercostaux* internes, & obliger l'animal à faire de grandes inspirations, par le moyen que j'ai nommé. Il faut alors regarder attentivement les changemens qui arrivent dans les espaces *intercostaux*, & y appliquer même le compas.

On verra dans l'inspiration les muscles internes agir, se gonfler, se durcir, se rider, changer de direction, devenir plus perpendiculaires, & par conséquent plus courts. Dans le même temps on verra les côtes s'élever, se rouler de manière que leurs extrémités descendent, dans le temps que les arcs mitoyens des côtes s'élèvent.

& que leur bord inférieur se tourne en dehors. Les intervalles des côtes diminuent en même temps, plus considérablement au haut de la poitrine, où les intervalles se réduisent aux deux tiers, plus obscurément au milieu, les côtes y ayant à-peu-près le même degré de mobilité, & s'élevant sans se rapprocher. Ces mêmes intervalles s'allongent entre les parties cartilagineuses des côtes, cette partie descendant dans l'inspiration d'autant plus évidemment, que l'inspiration sera plus laborieuse.

Dans l'expiration, les *intercostaux* internes se relâchent, deviennent plus longs, plus obliques, les intervalles s'allongent entre les parties osseuses des côtes qui descendent, dont le bord inférieur rentre dans la poitrine, & dont la partie cartilagineuse se relève depuis l'angle de la courbure antérieure, & s'éloigne en même temps de la côte inférieure.

Ces phénomènes sont constants, à l'exception de deux ou trois des dernières côtes fausses, qui dans l'inspiration violente rentrent dans la poitrine, & dans l'expiration en sortent. C'est l'effet de l'attraction du diaphragme; mais quand les muscles *intercostaux* agissent avec toute leur force, ces mêmes côtes s'élèvent aussi bien que les côtes supérieures.

INTERDICTION, f. f. (*Jurisprud.*) est la défense qui est faite à quelqu'un de faire quelque chose.

*Interdiction* d'un officier, est la suspension des fonctions de sa charge ou profession. Cette suspension a lieu lorsque l'officier a manqué aux devoirs de son état, ou qu'il s'est rendu d'ailleurs indigne d'en remplir les fonctions.

Elle est expresse ou tacite; expresse lorsqu'elle est prononcée par un jugement, & dans ce cas elle est ou pour un temps limité, ou indéfinie.

L'*interdiction* tacite est une suite du décret de prise-de-corps & décret d'ajournement personnel; le décret d'assigné pour être ouï n'emporte pas *interdiction*.

Les mineurs, les fils de famille & les femmes en puissance de mari, sont aussi dans une espèce d'*interdiction* de s'obliger & de disposer sans être autorisés par ceux

en la puissance desquels ils sont; mais ces espèces d'*interdictions* ne sont point considérées comme une peine, elles sont seulement la suite de l'état de ces personnes.

Il en est de même des imbécilles, des furieux & des prodigues, contre lesquels on prononce une *interdiction*, afin qu'ils ne puissent faire aucun acte à leur détriment. Voyez ci-après INTERDIT. (A)

INTERDICTION de commerce, défenses que le prince fait aux négocians marchands & autres de ses sujets, de faire aucun commerce avec les nations avec lesquelles il est en guerre, ou avec qui il ne trouve pas à propos que ses peuples aient correspondance.

Quand l'*interdiction* est générale, elle emporte même celle du commerce de lettres.

L'*interdiction* de commerce pour cause de guerre, accompagne ordinairement la publication même de la guerre, & ne se lève qu'en publiant la paix. Il y a cependant des guerres pendant lesquelles il regne entre les marchands, sous le bon plaisir du prince, une espèce de trêve, qu'on appelle *trêve marchande*.

Pendant l'*interdiction* de commerce, toute marchandise de part & d'autre est censée de contrebande, & comme telle sujette à confiscation, à moins que les négocians n'aient obtenu des passeports. Voyez PASSEPORT. *Dict. de commerce*.

INTERDICTION du feu & de l'eau, (*Hist. anc.*) formule de condamnation que l'on prononçoit à Rome contre ceux qu'on entendoit bannir pour quelque crime. Voyez BANNISSEMENT, EXIL.

On ne les condamnoit pas directement au bannissement; mais en donnant ordre de ne les point recevoir, & de leur refuser le feu & l'eau, on les condamnoit à une mort civile, qu'on appelloit *legitimum exilium*. Tite-Liv.

INTERDIT, f. m. (*Jurisprud.*) chez les Romains étoit une ordonnance du préteur qui enjoignoit, ou défendoit de faire quelque chose en matière de possession, afin de rétablir par provision ce qui y avoit été interverti par quelque voie de fait, & d'empêcher les deux contendans d'en venir aux mains, en attendant que l'on sta-

vaient définitivement sur leurs prétentions respectives.

Il y avoit plusieurs divisions des *interdits* ; la première , des *interdits* prohibitives , restitutoires & exhibitoires.

Les prohibitives étoient ceux par lesquels le préteur défendoit de faire quelque chose ; tels étoient les *interdits* appelés *quod vi* , *aut clam* , *aut precario* , c'est-à-dire , ceux qui étoient donnés contre toute usurpation violente , toute possession clandestine ou précaire : tel étoit aussi l'*interdit* , *ne in sacro vel publico loco ædificetur* ; & celui *ne quid fiat in flumine publico quo pejus navigetur*.

Les *interdits* restitutoires sont ceux par lesquels le préteur ordonnoit de rendre ou rétablir quelque chose , comme la possession enlevée.

Par les *interdits* exhibitoires , il ordonnoit d'exhiber quelque chose , comme de représenter un fils de famille , ou un esclave à celui qui le réclamoit , de communiquer le testament à tous ceux qui y étoient intéressés.

On divisoit encore les *interdits* en trois classes ; les uns *adipiscendæ possessiones* , les autres *retinendæ* , les autres *recuperandæ*.

Les premiers s'accordoient à ceux qui n'avoient pas encore eu la possession , & il y en avoit trois de cette espèce ; savoir , l'*interdit quorum bonorum* , l'*interdit quod legatorum* & l'*interdit* appelé *salvianum*.

L'*interdit quorum bonorum* , étoit celui qu'on accordoit à l'héritier ou successeur , pour prendre la possession corporelle des choses héréditaires au lieu & la place de celui qui les possédoit , comme héritier ou successeur , quoiqu'il ne le fût pas.

L'*interdit quod legatorum* , se donnoit à l'héritier ou successeur , contre les légataires qui s'étoient emparés prématurément des choses à eux léguées , afin que cet héritier ou possesseur les ayant répétées , fût en état d'exercer la falcidie par rétention , plutôt que par vindication.

On appelloit *interdictum salvianum* celui que le préteur accordoit au propriétaire du fond , pour se mettre en possession des choses que le fermier lui avoit obligées pour les fermages.

Les *interdits retinendæ possessionis* étoient

ceux où chacun des contendans prétendoit avoir la possession de la chose , & vouloit la garder pendant la contestation sur la propriété : ceux-ci étoient de deux sortes ; savoir , l'*interdit uti possidetur* qui avoit lieu pour les meubles , & qui s'accordoit à celui qui avoit la possession au temps que l'*interdit* étoit demandé , & l'*interdit uti ubi* pour les immeubles , à l'égard desquels on donnoit la possession à celui qui avoit possédé pendant la plus grande partie de l'année. Il y en avoit un troisième conçu en ces termes , *quod ne vis fiat ei qui in possessionem missus est*.

Il n'y avoit qu'un seul *interdit recuperandæ possessionis* , qu'on appelloit *unde vi* , par lequel celui qui avoit été dépouillé de la possession d'un fonds , demandoit d'y être réintégré.

La dernière division des *interdits* étoit en simples & doubles ; les simples étoient ceux où l'un des deux contendans étoit demandeur , & l'autre défendeur , tels que les *interdits* restitutoires & exhibitoires. Les *interdits* doubles étoient ceux où chacun étoit demandeur & défendeur ; comme quand tous deux se disoient avoir la possession.

Chaque *interdit* avoit sa dénomination particulière , selon la matière dont il s'agissoit. Voyez le titre des *interdits* au code , au digeste ; & aux institutes , & la jurisprudence de M. Terrasson , pag. 326 & 327.

Dans notre usage on a supprimé toutes les formules des *interdits* , & nous n'en connoissons que deux ; savoir , celui *retinendæ possessionis* , & celui *recuperandæ possessionis*. Le premier est connu sous le nom de *complainte* , l'autre sous le nom de *réintégration* ; l'une & l'autre n'ont lieu que pour les immeubles. Voyez COMPLAINTE & RÉINTÉGRANTE. (A)

INTERDIT , (*Jurisprud.*) est aussi une censure ecclésiastique ; & une excommunication générale que le pape prononce contre tout un état , ou contre un diocèse , une ville ou autre lieu , & quelquefois contre une seule église ou chapelle ; chaque évêque peut aussi en prononcer dans son diocèse.

L'effet de l'*interdit* est d'empêcher que le service divin ne soit célébré dans le lieu qui est *interdit*; qu'on n'y administre les sacrements, & qu'on n'accorde aux défunts la sépulture ecclésiastique.

Ces sortes d'*interdits* sont appelés *réels* ou *locaux*, pour les distinguer des *interdits* personnels, qui ne lient qu'une seule personne, soit ecclésiastique ou laïque.

L'objet de ces sortes d'*interdits* n'étoit, dans son origine, que de punir ceux qui avoient causé quelque scandale public, & de les ramener à leur devoir en les obligeant de demander la levée de l'*interdit*; mais dans la suite ces *interdits* furent aussi quelquefois employés abusivement pour des affaires temporelles, & ordinairement pour des intérêts personnels à celui qui prononçoit l'*interdit*.

Les dix premiers siècles de l'église nous offrent peu d'exemples d'*interdits* généraux.

On trouve néanmoins dans les lettres de St. Basile quelques exemples de censures générales dès le iv<sup>e</sup> siècle. Une de ces lettres est contre un ravisseur; le saint prélat y ordonne de rendre la fille à ses parens, d'exclure le ravisseur des prières, & le déclarer excommunié avec ses complices, & toute sa maison pendant trois ans; il ordonne aussi d'exclure des prières tout le peuple de la bourgade qui a reçu la personne ravie.

Auxilius jeune évêque excommunia la famille entière de Clacicien; mais St. Augustin désapprouve cette conduite, & St. Léon a établi les mêmes maximes que St. Augustin dans une de ses lettres aux évêques de la province de Vienne.

Ces *interdits* généraux étoient toujours en quelque sorte personnels, parce qu'on supposoit que tous ceux contre lesquels ils étoient prononcés étoient complices du crime.

Les premiers *interdits* locaux se trouvent dans l'église de France. Prétextat, évêque de Rouen, ayant été assassiné dans sa propre église en 586, Leudovalde, évêque de Bayeux, alors la première église de cette province, mit toutes les églises de Rouen en *interdit*, défendant d'y célébrer le ser-

vice divin jusqu'à ce que l'on eût trouvé l'auteur du crime.

Le concile de Tolède, tenu en 683, défendit de mettre les églises en *interdit* pour des ressentimens particuliers; celui de Nicée, tenu en 787, défendit pareillement aux évêques d'*interdire* quelqu'un par passion, ou de fermer une église & *interdire* l'office, exerçant sa colère sur des choses insensibles. Le concile fixe même deux cas seulement où l'*interdit* local peut être prononcé; encore n'est-ce qu'autant que toute la ville ou communauté est coupable ou complice du crime. La pragmatique-sanction tit. 20, & le concordat tit. 25, portent la même chose.

Celui de Ravenne, tenu en 1314, défendit d'en prononcer pour des causes purement pécuniaires. Les pères du concile de Basse sect. xx, ordonnerent que l'*interdit* ne pourroit être jetté contre une ville que pour une faute notable de cette ville ou de ses gouverneurs, & non pour la faute d'une personne particulière.

Quelquefois l'*interdit* étoit qualifié d'*excommunication*; ce fut ainsi qu'Hincmar, évêque de Laon, excommunia en 870 toute une paroisse de son diocèse; ce que l'on peut regarder comme un *interdit*.

Il en est de même de l'excommunication qu'Alcuin évêque de Limoges, prononça, au rapport d'Ademar, contre les églises & monastères de son diocèse; il appelle cette excommunication *une nouvelle observance*; ce qui fait connoître que l'*interdit* n'étoit pas une ancienne pratique.

Le concile de Limoges, tenu en 1031, fait mention qu'Oldéric abbé de St. Martial de Limoges, proposa aux pères du concile un nouveau remède, qui étoit d'excommunier ceux qui n'acquiesceroient pas à la paix de l'église; de ne les point inhumer après leur mort; de défendre le service divin & l'administration des sacrements, à la réserve du baptême pour les enfans, & du viatique pour les moribonds, & de laisser les autels sans ornemens; c'est ainsi en effet que l'on en usa dans les lieux qui furent mis en *interdit*.

Les *interdits* très-communs dans l'onzième siècle, principalement sous Grégoire VII, ont fait croire à quelques au-

teurs que ce pape étoit l'inventeur de cette espèce de censure. Il ordonna que les portes des églises seroient fermées par les religieux, & qu'ils ne sonneroient point leurs cloches : Yves de Chartres en fait mention dans plusieurs de ses épîtres.

Plusieurs évêques, à l'imitation de Grégoire VII, prononcèrent de pareils *interdits* en différentes occasions contre des villes & des communautés de leur diocèse.

Vers l'an 1120, Calixte II défendit le service divin dans les terres des croisés qui n'accompliroient pas leurs vœux, permettant seulement le baptême aux enfans, & la confession aux moribonds.

Il y eut un grand trouble en France en 1141, à l'occasion du siège de Bourges; le roi ayant refusé de consentir à l'élection de Pierre de la Châtre, que le pape Innocent II avoit fait élire à la place de l'archevêque Albéric mort l'année précédente, le pape mit toute la France en *interdit*.

Eugene III, vers l'an 1150, défendit la célébration du service divin dans les églises de certaines religieuses déréglées.

Adrien IV n'épargna pas la ville même de Rome. Le cardinal Gerard y ayant été attaqué & blessé par quelques séditieux excités par Arnaud de Breffe, qui se maintenoit toujours dans cette ville sous la protection des nouveaux sénateurs, le pape mit la ville en *interdit*, & obligea les sénateurs à chasser Arnaud & ses sectateurs.

Les *interdits* prononcés par Alexandre III ne furent pas moins rigoureux que ceux de ses prédécesseurs. Il défendit aux prélats d'Angleterre, vers l'an 1169, l'office divin & l'administration des sacremens hors le baptême aux enfans, & la confession aux mourans; le roi d'Angleterre rendit une ordonnance portant, que si on trouvoit dans son royaume quelqu'un chargé de lettres du pape ou de l'archevêque portant *interdit*, il seroit puni comme traître.

Le royaume d'Angleterre fut encore mis en *interdit* en 1208 par Innocent III, parce que le roi Jean avoit fait chasser les moines de Cantorbery, & s'étoit emparé des biens de l'archevêché.

Le concile d'York tenu en 1195, laissa à la discrétion des évêques d'user des *in-*

*terdits* comme ils jugeroient à propos, de peur que les *interdits* généraux & de longue durée ne donnassent occasion aux Albigeois qui étoient répandus dans plusieurs endroits de la province, de séduire les gens simples.

Sous Innocent III, en 1198, Rainier, moine de Citeaux, envoyé par le pape pour rompre le mariage d'Alphonse, roi de Léon, qui avoit épousé la fille d'Alphonse, roi de Castille son cousin, prononça une excommunication contre ce prince, & mit son royaume en *interdit*.

Un de ceux qui firent le plus d'impression, fut celui que le même Innocent III lança en 1200 contre la France. Pierre de Capoue étoit chargé d'obliger Philippe-Auguste de quitter Agnès & de reprendre Ingerbugé; & n'y ayant pas réussi, il publia le 15 janvier la sentence d'*interdit* sur tout le royaume, qui avoit été prononcée par le pape. Le roi en fut si courroucé qu'il chassa les évêques & tous les autres ecclésiastiques de leurs demeures, & confisqua leurs biens; cet *interdit* fut observé avec une extrême rigueur.

La chronique anglicane (dans le P. Martene, tome V, pag. 868,) dit que tout acte de christianisme, hormis le baptême des enfans, fut *interdit* en France; les églises fermées; les chrétiens en étoient chassés comme des chiens, plus d'office divin ni de sacrifice de la messe; plus de sépultures ecclésiastiques pour les défunts; les cadavres abandonnés au hasard; répandoient la plus affreuse infection; & pénétoient d'horreur ceux qui leur survivoient; il en naquit un schisme entre les évêques.

La chronique de Tours fait la même description; elle y ajoute seulement un trait remarquable, confirmé par M. Fleury, liv. lxxvj, n. 40, qui est que le saint viatique étoit excepté, comme le baptême, de cette privation des choses saintes, quoiqu'on refusât d'ailleurs la sépulture après la mort; *Nulla celebrabantur in ecclesiâ sacramenta vel divina officia, præter viaticum & baptismum.*

Les choses demeurèrent pendant neuf mois dans cette situation, excepté qu'au bout de quelque temps Innocent III permit les prédications pendant l'*interdit*, &

le sacrement de confirmation ; il permit même de donner l'eucharistie aux croisés & aux étrangers dans les lieux *interdits*, & d'y célébrer l'office de l'église à deux ou trois, sans chant. On modéra encore dans la suite la grande sévérité des *interdits*, par rapport au scandale qu'ils causoient dans l'église ; Grégoire IX, vers l'an 1230, permit de dire une messe basse une fois la semaine, sans sonner, les portes de l'église fermées ; Boniface VIII, en 1300, permit la confession pendant l'*interdit*, & ordonna que l'on célébreroit tous les jours une messe, & que l'on dirait l'office, mais sans chant, les portes de l'église étant fermées, & sans sonner, à la réserve des jours solennels de Noël, Pâques, la Pentecôte & de l'Assomption de N. D. que l'office divin seroit chanté les portes ouvertes, & les cloches sonnantes.

L'archevêque de Strigonie, auquel le pape avoit donné commission de réformer plusieurs désordres qui régnoient en Hongrie, n'ayant pu y parvenir, avoit mis en 1232 ce royaume en *interdit*. Pour le faire lever, le roi André donna l'année suivante une charte, par laquelle il s'engageoit de ne plus souffrir à l'avenir que les Juifs & les Sarrafins occupassent une charge publique en ses états, ni qu'ils eussent des esclaves chrétiens ; promit aussi de ne contrevenir en rien aux privilèges des clercs, & de ne lever aucune collecte sur eux, même de ne consulter le pape touchant les impositions sur ses autres sujets : l'*interdit* ne fut levé qu'à ces conditions ; mais la charte fut si mal exécutée, que le pape en fit des plaintes dès l'année suivante.

La croisade que l'on prêchoit en 1248 contre l'empereur Frédéric, ayant occasionné un soulèvement du peuple à Ratibonne, l'évêque exécutant les ordres du pape, les excommunia, & mit la ville en *interdit*.

Après le massacre des vèpres siciliennes en 1282, Martin IV mit le royaume d'Arragon en *interdit*, & prononça par sentence la déposition de Pierre, roi d'Arragon ; cette sentence ne fut point exécutée, & les ecclésiastiques de tous les ordres n'observèrent point l'*interdit* ; le pape n'en fut

que plus animé contre le roi, & fit prêcher la croisade contre lui.

Il y eut en 1289 un concordat entre Denis, roi de Portugal, & le clergé de son royaume ; leurs différends duroient depuis long-temps, & le royaume étoit en *interdit* depuis le pontificat de Grégoire X.

Les Vénitiens en essayèrent aussi un en 1309, pour s'être emparés de Ferrare que l'église romaine prétendoit être de son domaine ; ils ne laisserent pas de garder leur conquête.

Les Florentins en usèrent de même en 1478, lorsque Sixte IV jeta un *interdit* sur la ville de Florence pour l'assassinat des Médicis : cet *interdit* ne fut pas observé ; les Florentins obligerent les prêtres célébrer la messe & le service malgré la défense du pape.

Lorsqu'on avoit fait quelque accord au pape ou à l'évêque qui avoit prononcé l'*interdit*, alors il le levait par un acte solennel, comme fit Jean XXII, par une bulle du 21 juin de ladite année, par laquelle il leva les censures qui étoient jetées depuis quatre ans sur la province de Magdebourg, à cause du meurtre de Bucharde, archevêque de cette ville.

Ce qui est de singulier, c'est que les souverains eux-mêmes prioient quelquefois les évêques de prononcer un *interdit* sur les terres de leurs vassaux, s'ils n'exécutoient pas les conventions qui avoient été faites avec eux, comme fit Charles V, alors régent du royaume, par les lettres du mois de février 1356, confirmatives de celles de Guy, comte de Nevers, & de Mathilde sa femme, en faveur des bourgeois de Nevers ; à la fin de ces lettres, Charles V prie les archevêques de Lyon, de Bourges & de Sens, & les évêques d'Autun, de Langres, d'Auxerre & de Nevers, de prononcer une excommunication contre le comte de Nevers, & un *interdit* sur ses terres, s'il n'exécute pas l'accord qu'il avoit fait avec ses habitans.

On trouve dans le recueil des ordonnances de la troisième race plusieurs lettres semblables du roi Jean, qui autorisoient les évêques à mettre en *interdit* les lieux dont



le seigneur tenteroit d'enfreindre les privilèges.

Les *interdits* les plus mémorables qui furent prononcés le xv<sup>e</sup> siècle, furent celui que Jules II mit sur la France en 1512, à cause que le roi avoit donné des lettres-patentes pour l'acceptation du concile de Pise; l'autre fut celui que Sixte V mit sur l'Angleterre en 1588, pour obliger les Anglois de rentrer dans la communion romaine; mais il n'y en eut point de plus éclatant que celui que Paul V prononça le 17 avril 1606 contre l'état de Venise pour quelques loix qui lui parurent contraires à la liberté des ecclésiastiques. Mézeray rapporte que cette bulle fulminante fut envoyée à tous les évêques des terres de la seigneurie pour la publier, mais que le nombre de ceux qui obéirent fut le plus petit; que le sénat y avoit donné si bon ordre, que ce grand coup de foudre ne mit le feu nulle part; que le service divin se fit toujours dans les églises à portes ouvertes, & que l'administration des sacremens continua à l'ordinaire; que tous les anciens ordres religieux n'en branlèrent pas, mais que presque tous les nouveaux sortirent des terres de la seigneurie,

particulièrement les capucins & les jésuites, qui étoient tous deux fort attachés au saint pere. Ce différend fut terminé en 1607 par l'entremise d'Henri IV, & des cardinaux de Joyeuse & du Perron; le cardinal de Joyeuse alla à Venise lever l'excommunication.

Il y eut encore deux *interdits* qui firent beaucoup de bruit en France; l'un fut mis sur la ville de Bordeaux en 1633 par l'archevêque, à l'occasion d'un différend qui s'éleva entre lui & le duc d'Epéron; l'autre fut prononcé en 1634 par l'évêque d'Amiens contre les habitans de la ville de Montreuil pour des excès qu'ils avoient commis sur lui dans l'église même, pour empêcher qu'il ne donnât à une autre paroisse une portion des reliques de S. Vulfi; cette affaire dura jusqu'en septembre 1635, que le prélat rendit une sentence d'absolution à certaine charges & conditions, laquelle fut publiée & exécutée le 28 septembre de ladite année.

L'*interdit* doit être prononcé avec les mêmes formes que l'excommunication, par écrit, nommément, avec expression de la cause & après trois monitions. La peine de ceux qui violent l'*interdit*, est de tom-

(a) Le commun des lecteurs ignore la maniere dont on interdisoit autrefois un royaume. On observoit dans cette sentence des cérémonies qui doivent passer à la postérité. D'abord on défendoit à tout laïc d'entendre la messe, & on n'en célébroit plus au maître autel. On déclaroit l'air impur; on ôtoit les corps saints de leurs châsses, & on les étendoit par terre dans l'église, couverts d'un voile. On dépendoit les cloches, & on les enterroit dans des caveaux. Quiconque mouroit dans les temps de l'*interdit* étoit jeté à la voirie; enfin le royaume appartenoit de droit au premier occupant.

Mais le pape prenoit toujours soin d'annoncer ce droit par une bulle particulière, dans laquelle il désignoit le prince qu'il gratifioit de la couronne vacante.

On est fâché de voir les chanoines d'une église aussi distinguée que celle de Sens, être les premiers à la réception du décret d'Innocent, à observer l'*interdit* que ce pape lança sur le royaume à l'occasion du divorce de Philippe, roi de France, & d'Ingerburge, sœur de Canut, roi de Danemarck, au XIII<sup>e</sup> siècle. Peut-on ainsi punir les peuples des fautes de leurs souverains? Quelle pernicieuse politique, s'écrie le sage M. de Saint-Marc (*Hist. d'Italie tome VII*), de semer ainsi la division entre les princes & leurs sujets, pour s'élever sur les débris de l'autorité légitime? Croiroit-on que les évêques de Paris, de Senlis, d'Arras, observerent constamment l'*interdit*? Mais ceux de Rheims, d'Auxerre, de Meaux, de Noyon & d'Orléans, plus instruits, défendirent d'exécuter le décret du pape. Quelques-uns écrivirent pour faire leur excuse au pontife, qui leur ordonna d'observer la sentence, ce qu'ils firent humblement. Ainsi, les églises furent fermées; on n'enterroit nulle part les morts dans les cimetières: ainsi les papes ne se faisoient aucun scrupule d'exposer l'air à s'infecter par la pourriture de ces cadavres; ce qui produisoit des maladies épidémiques très-meurtrières. Ils aimoient mieux risquer de dépeupler le monde chrétien, que de ne pas établir une domination injustement usurpée. Voyez le cri des nations 1769, *Hist. Ab. d'Italie*, T. V. 1769. (C)

ber dans l'excommunication : mais en finissant cet article , il y a deux observations essentielles à faire ; l'une est que comme l'*interdit* a toujours des suites très-fâcheuses , parce qu'il donne occasion au libertinage & à l'impiété , on le met présentement très-peu en usage , & même en France les parlemens n'en souffriroient pas la publication , & MM. les procureurs généraux ne manqueroient pas d'en interjeter appel comme d'abus , aussi-tôt qu'ils en auroient connoissance. Nos libertés , disoit M. Talon , portant la parole le 4 juin 1674 , dans la cause concernant l'exemption du chapitre de saint Agnan d'Orléans , ne souffrent point que le pape se réserve le pouvoir de prononcer l'*interdit* ; le moyen que l'on a trouvé en France pour empêcher l'usage de ces sortes d'*interdits* , est qu'ils ne peuvent être exécutés sans l'autorité du roi.

L'autre observation est que suivant nos mêmes libertés , les officiers du roi ne peuvent être excommuniés ni *interdits* par le pape ni par les évêques , pour les fonctions de leurs charges.

Les preuves de ces deux observations sont consignées dans les registres du parlement & dans les mémoires du clergé.

On ne doit pas confondre l'*interdit* avec la simple cessation à *divinis* , laquelle ne contient aucune censure , & qui a lieu quand une église , un cimetière ou autre lieu saint est pollué par quelque crime. Voyez *cap. ij , extr. de sponsalib. cap. xliij , extr. de sentent. cap. excomm. ij , extr. de remiss. & pœnit. cap. lvij , extr. de sent. excomm. cap. alma mater eodem in 6<sup>o</sup> , & extravagante 2 eodem* ; Guymier sur *la pragmatique sanction* ; les *loix ecclésiastiques* de d'Héricourt , *chap. des peines canoniques* ; Fleury *invit. au droit ecclésiast. tom. II , chap. xxj* , & au mot ABSOLUTION , CENSURE , EXCOMMUNICATION.

INTERDIT , (*Jurisp.*) signifie aussi celui qui est suspendu de quelque fonction ; on *interdit* un homme pour cause de démence ou de prodigalité ; il faut en ce cas un avis de parens & une sentence du juge qui prononce l'interdiction & nomme un curateur à l'*interdit*. L'effet de ce jugement est que l'*interdit* est dépouillé de l'adminis-

tration de ses biens ; il ne peut les vendre , engager , ni hypothéquer , ni en disposer , soit entre-vifs ou par testament , ni contracter aucune obligation jusqu'à ce que l'interdiction soit levée ; il y a chez les notaires un tableau des *interdits* avec lesquels on ne doit pas contracter.

Lorsqu'un officier public a prévariqué , on l'*interdit* de ses fonctions , soit pour un temps ou pour toujours , selon que le délit est plus ou moins grave.

Le décret de prise de corps & celui d'ajournement personnel , emportent de plein droit l'interdiction de toute fonction publique.

L'interdiction du lieu chez les Romains revenoit à ce que nous appelons *exil* - *bannissement*.

Celle que l'on appelloit *aquâ & igne* , étoit une peine que l'on prononçoit contre ceux qui avoient commis quelque violence publique. *l. qui dolo , ff. ad leg. jul. de vi publ.* Le bannissement a succédé à cette peine. ( A )

INTERDUQUE, adj. (*Myth.*) surnom que les Romains donnoient à Junon. Junon *interduque* , ou Junon *conduçrice* , c'est la même chose. C'étoit la déesse du mariage & des noces ; & en cette qualité elle étoit censée conduire l'épouse nouvelle à son époux.

INTER-EPINEUX ou PETITS EPINEUX , en Anatomie , nom des muscles qui sont situés entre les apophyses épineuses des vertèbres. Voyez VERTEBRE.

Les *inter-épineux* du col sont placés entre la seconde , la troisième au nombre des cinq paires qui prennent leur attache entre chaque vertèbre du col , supérieurement à la partie inférieure d'une apophyse épineuse , inférieurement à la partie supérieure de la suivante.

On observe quelquefois deux muscles *inter-épineux* du col , qui viennent de la partie inférieure de l'apophyse épineuse de la seconde vertèbre , & s'insèrent à la partie supérieure de l'apophyse épineuse de la sixième.

Les *inter-épineux* du dos sont des muscles situés entre les apophyses épineuses de chaque vertèbre , & qui s'attachent de même que ceux du col.

**INTÉRESSANT**, adj. (*Gram.*) il se dit des choses & des personnes; au simple & au figuré. C'est un objet *intéressant*. Il a une physionomie *intéressante*. Il y a des situations qui rendent l'homme *intéressant*. Ce poëme est *intéressant*. D'où l'on voit que l'acception de ce terme varie beaucoup; qu'elle est tantôt relative à la valeur, tantôt aux idées de bienfaisance; à l'ordre, aux événemens, aux sentimens réveillés, aux passions excitées. Voyez **INTÉRÊT**.

**INTÉRESSANT**, (*Beaux-Arts.*) Dans un sens général l'*intéressant* est l'opposé de l'indifférent, & tout ce qui réveille notre attention, pique notre curiosité, peut être nommé *intéressant*. Mais ce nom convient principalement à ce qui nous affecte, non comme un objet de méditation, ou comme le souvenir d'une jouissance passée, mais comme nous fournissant une occasion actuelle de jouir, & excitant en nous un desir qui dure autant que l'intérêt. C'est ainsi que dans un poëme épique ou dramatique, nous appelons *intéressante* une situation, non-seulement parce qu'elle nous plaît ou même parce qu'elle nous cause quelque sentiment agréable ou désagréable, mais entant qu'elle tient notre esprit dans un état de suspens & d'attente qui nous fait souhaiter d'arriver à une issue, à un dénouement.

Il y a des objets que nous considérons avec quelque plaisir, sans y prendre un véritable intérêt. Nous les voyons comme des tableaux agréables; nous n'observons ce qu'ils nous offrent qu'en simples spectateurs, pour lesquels il est égal qu'il arrive ceci ou cela, pourvu qu'il ne résulte aucun inconvénient à leur égard. C'est ainsi qu'un homme oisif, appuyé sur sa fenêtre, voit les passans qui vont & viennent, & n'a d'autre envie que de s'amuser en les regardant. Nous sommes aussi quelquefois dans cette disposition d'esprit, en lisant des descriptions de pays, des relations de voyages, des récits historiques, dans la lecture desquels nous ne cherchons que de passer notre temps. On ne dit jamais de pareilles choses qu'elles soient *intéressantes*, puisqu'on les envisage comme des choses qui n'ont aucun rapport à notre personne, ni à notre état.

Il peut même arriver que de semblables objets fassent des impressions assez fortes sur nous, sans devenir pour cela *intéressans* dans le sens rigoureux. La plupart des choses qui nous font éprouver quelque passion, entant qu'elles nous paroissent bonnes ou mauvaises, ne deviennent pas *intéressantes* pour cela. On peut nous rendre tristes, gais, tendres, voluptueux, & nous entretenir un certain temps dans ces situations, sans nous intéresser vivement. Nous nous prêtons en quelque sorte à ces différentes modifications, parce qu'elles nous occupent & nous tirent de l'ennui ou de l'indolence; mais elles ne nous mettent pourtant pas dans une véritable activité; ce seroit la même chose pour nous que d'autres modifications tinssent la place de celles qui existent, ou qu'elles se succédassent d'une manière différente.

Mais dès qu'il se présente des objets qui excitent notre activité, qui nous font apercevoir qu'il nous manque quelque chose; en sorte que nous sentons des desirs, nous formons des projets, nous avons des craintes & des espérances; il ne nous est plus égal alors que les choses tournent d'une manière ou d'une autre, nous nous occupons des moyens d'arriver à une telle issue, de détourner telle autre, & tant que cela nous tient à cœur, l'objet est dit *intéressant*.

L'*intéressant* est la propriété essentielle de tous les objets esthétiques; parce que l'artiste, en le produisant, remplit d'un seul coup toutes les vues de son art. D'abord, il est assuré par-là de plaire. Car bien qu'il semble d'abord que la situation la plus désirable soit de jouir de sensations agréables dans le sein d'une parfaite tranquillité, on découvre, en y regardant de plus près, que le développement de cette activité intérieure, par lequel nous exerçons librement nos propres forces, est ce qui convient le mieux à notre nature, & que nous préférons par conséquent cette situation à toute autre. Cette activité veut toujours être mise en jeu; c'est le premier & le vrai ressort de toutes nos actions; & elle ne diffère point de ce que les philosophes ont nommé *amour-propre* ou *intérêt*; & dont ils ont fait le grand mobile de notre conduite. Ainsi l'artiste n'a point de

moyen plus efficace de nous flatter, de s'insinuer & de nous devenir agréable, qu'en excitant notre activité par la représentation d'objets *intéressans*. Tout homme est obligé d'avouer que les jours les plus heureux de sa vie, ont été ceux où son ame a été mise en état de déployer le plus grand degré d'activité.

Les objets *intéressans* deviennent d'autant plus importans qu'ils sont plus propres, non-seulement à exciter, mais sur-tout à augmenter cette activité intérieure de l'ame, qui fait le véritable prix de l'homme. Ce ne sont pas ces ames douces, paisibles, occupées de jouissances calmes, de voluptés où l'enthousiasme domine, fut-il poussé jusqu'à l'extase; ce ne sont pas, dis-je, ces ames qui répondent au but de la nature & à leur véritable destination: ce sont celles qu'un feu secret dévore, qui sont ardentes, brûlantes, & dont rien ne peut étancher la soif de connoître & de jouir. L'excellence de l'homme consiste à posséder une semblable ame, dont les facultés soient comme un arc toujours bandé. Or, comme les forces du corps le plus robuste s'engourdissent dans le repos & dans l'oïveté, au lieu qu'un homme médiocrement vigoureux se fortifie par le travail; les nerfs de l'ame, si je peux m'exprimer ainsi, se relâchent dans l'inaction & même dans l'état de simple jouissance. Mais les beaux-arts pourroient prévenir ce relâchement s'ils savoient nous présenter toujours des objets *intéressans*. Et par ce seul endroit ils sont déjà propres à nous rendre un service très-important.

L'artiste cependant n'accomplit, de la maniere la plus parfaite, les devoirs de sa vocation que lorsqu'après avoir excité les forces de l'ame, il leur donne une direction avantageuse, c'est-à-dire, lorsqu'il la porte constamment à la justice & à la vertu. Au contraire, il agit en traître à l'égard des hommes, quand, soit par caprice, ou par mauvaise volonté, ou même par une simple ignorance, il fait prendre aux forces de l'ame des déterminations nuisibles. On est fondé à faire ce reproche à Moliere & à d'autres poètes comiques qui n'intéressent que trop sou-

vent le spectateur en faveur de la fraude & du vice.

Quiconque veut toucher les autres doit être touché lui-même, d'où s'ensuit qu'on peut avec le même fondement exiger de ceux qui aspirent à faire un ouvrage *intéressant*, que leur propre ame soit active & capable de s'intéresser. En vain prétendrait-on d'un homme froid, ou livré uniquement à la méditation, ou qui ne pense qu'à savourer des objets de jouissance, qu'il produisît quelque chose d'*intéressant*: étant lui-même sans chaleur, comment parviendrait-il à échauffer notre cœur? Des artistes qui ne connoissent point d'objets plus *intéressans* qu'un beau paysage ou un doux zéphir, & qui les préfèrent aux grandes entreprises où toutes les forces de l'ame entrent en jeu, ne feront jamais naître un grand intérêt. Il faut pour cet effet une ame qui aime à agir elle-même, ou à prendre part aux actions des autres; qui s'occupe sérieusement du dessein de faire régner l'ordre & de bannir le désordre; qui, dès que la moindre occasion s'en présente, prenne aisément feu en faveur du bien, ou contre le mal; une ame en un mot, pour qui rien de ce qui touche l'humanité, ne soit étranger, & suivant la belle expression de M. Haller, *qui se retrouve en tout autre*. En un mot, l'artiste qui veut être *intéressant*, doit s'intéresser à toutes les affaires tant générales que particulières dont il fait son objet, & se mettre à la place des personnes qu'il fait parler & agir. Alors tout s'anime & se vivifie à ses propres regards; & il entre dans une situation qu'il peut communiquer à d'autres. Cela prouve encore que tout grand artiste doit être philosophe & honnête homme. (*Cet article est tiré de la Théorie des Beaux-Arts, par M. DE SUZZER.*)

**INTÉRESSÉ**, pris substantivement; est celui qui a intérêt dans une affaire, dans une entreprise, dans une société. *Voyez ASSOCIÉ.*

L'un des *intéressés* ne sauroit stipuler ni transiger sans le consentement de tous les autres *intéressés*.

On appelle *intéressés* dans les fermes du roi ceux qui n'ont intérêt que dans les sous-fermes, ce qui les distingue des *inté-*

*ressés aux fermes générales qu'on appelle fermiers généraux.*

Un *intéressé* dans une compagnie de commerce est celui qui en fait ces fonds avec d'autres associés, lorsque les fonds ne se font pas par actions: autrement on le nomme *actionnaire*. Voyez ACTION & ACTIONNAIRE.

*Intéressé*, pris adjectivement, signifie un homme avare qui ne relâche rien de ses intérêts. *Dictionnaire de commerce.*

INTÉRÊT, (*Morale.*) ce mot a bien des acceptions dans notre langue: pris dans un sens absolu, sans lui donner aucun rapport immédiat avec un *individu*, un *corps*, un *peuple*, il signifie ce vice qui nous fait chercher nos avantages au mépris de la justice & de la vertu, & c'est une vile ambition; c'est l'avarice, la passion de l'argent, comme dans ces vers de la Pucelle:

*En l'intérêt, ce vil roi de la terre,  
Triste & pensif auprès d'un coffre fort,  
Vend le plus foible au crime d'un plus fort.*

Quand on dit l'*intérêt* d'un individu, d'un corps, d'une nation: mon *intérêt*, l'*intérêt* de l'état, son *intérêt*, leur *intérêt*; alors ce mot signifie ce qui importe ou ce qui convient à l'état, à la personne, à moi, &c. En faisant abstraction de ce qui convient aux autres, sur-tout quand on y ajoute l'adjectif *personnel*.

Dans ce sens le mot d'*intérêt* est souvent employé, quoiqu'improprement, pour celui d'*amour-propre*; de grands moralistes sont tombés dans ce défaut, ce qui n'est pas une petite source d'erreur, de disputes & d'injures.

L'*amour-propre* ou le désir continu du bien-être, l'attachement à notre être, est un effet nécessaire de notre constitution, de notre instinct, de nos sensations, de nos réflexions, un principe qui tendant à notre conservation, & répondant aux vues de la nature, seroit plutôt vertueux que vicieux dans l'état de nature.

Mais l'homme né en société tire de cette société des avantages qu'il doit payer par des services: l'homme a des devoirs à remplir, des loix à suivre, l'*amour-propre* des autres à ménager,

Son amour-propre est alors juste ou injuste, vertueux ou vicieux; & selon les différentes qualités il prend différentes dénominations: on a vu celle d'*intérêt*, d'*intérêt personnel*, & dans quel sens.

Lorsque l'*amour-propre* est trop l'estime de nous-mêmes & le mépris des autres, il s'appelle *orgueil*: lorsqu'il veut se répandre au-dehors, & sans mérite occuper les autres de lui, on l'appelle *vanité*.

Dans ces differens cas l'*amour-propre* est desordonné, c'est-à-dire, hors de l'ordre.

Mais cet amour-propre peut inspirer des passions, chercher des plaisirs utiles à l'ordre, à la société; alors il est bien éloigné d'être un principe vicieux.

L'*amour* d'un pere pour ses enfans est une vertu, quoiqu'il s'aime en eux, quoique le souvenir de ce qu'il a été, & la prévoyance de ce qu'il fera, soient les principaux motifs des secours qu'il leur donne.

Les services rendus à la patrie, seront toujours des actions vertueuses, quoiqu'elles soient inspirées par le désir de conserver notre bien-être, ou par l'amour de la gloire.

L'amitié sera toujours une vertu, quoiqu'elle ne soit fondée que sur le besoin qu'une ame a d'une autre ame.

La passion de l'ordre, de la justice, sera la première vertu, le véritable héroïsme, quoiqu'elle ait sa source dans l'amour de nous-mêmes.

Voilà les vérités qui ne devoient être que triviales & jamais contestées; mais une classe d'hommes du dernier siècle a voulu faire de l'*amour-propre* un principe toujours vicieux; c'est en partant d'après cette idée que *Nicole* a fait vingt volumes de morale, qui ne font qu'un assemblage de sophismes méthodiquement arrangés & lourdement écrits.

Pascal même, le grand Pascal, a voulu regarder en nous comme une imperfection ce sentiment de l'amour de nous-mêmes que Dieu nous a donné, & qui est le mobile éternel de notre être. M. de la Rochefoucault qui s'exprimoit avec précision & avec grace, a écrit presque dans le même esprit que Pascal & Nicole; il ne reconnoît plus de vertus en nous, parce que l'*amour-propre* est le principe de nos

actions. Quand on n'a aucun *intérêt* de faire les hommes vicieux ; quand on n'aime que les ouvrages qui renferment des idées précises , on ne peut lire son livre sans être blessé de l'abus presque continuel qu'il fait des mots *amour-propre*, *orgueil*, *intérêt*, &c. Ce livre a eu beaucoup de succès malgré ce défaut & les contradictions , parce que ses maximes sont souvent vraies dans un sens ; parce que l'abus des mots n'a été aperçu que par fort peu de gens ; parce qu'enfin le livre étoit en maximes : c'est la folie des moralistes de généraliser leurs idées , de faire des maximes. Le public aime les maximes , parce qu'elles satisfont la paresse & la présomption ; elles sont souvent le langage des charlatans répété par les dupes. Ce livre de M. de la Rochefoucault, celui de Pascal , qui étoient entre les mains de tout le monde , ont insensiblement accoutumé le public françois à prendre toujours le mot d'*amour-propre* en mauvaise part ; & il n'y a pas long-temps qu'un petit nombre d'hommes commence à n'y plus attacher nécessairement les idées de vice , d'*orgueil*, &c.

Milord Shafsburi a été accusé de ne compter dans l'homme l'*amour-propre* pour rien , parce qu'il donne continuellement l'*amour* de l'ordre , l'*amour* du beau moral , la bienveillance pour nos principaux mobiles ; mais on oublie qu'il regarde cette bienveillance , cet *amour* de l'ordre , & même le sacrifice le plus entier de soi-même , comme des effets de notre *amour-propre*. Voyez ORDRE. Cependant il est certain que milord Shafsburi exige un désintéressement qui ne peut être ; & il ne voit pas assez que ces nobles effets de l'*amour-propre* , l'*amour* de l'ordre , du beau moral , la bienveillance , ne peuvent qu'influer bien peu sur les actions des hommes vivans dans les sociétés corrompues. Voy. ORDRE.

L'auteur du livre de l'*Esprit* a été fort accusé en dernier lieu , d'établir qu'il n'y a aucune vertu ; & on ne lui a pas fait ce reproche pour avoir dit que la vertu est purement l'effet des conventions humaines , mais pour s'être presque toujours servi du mot d'*intérêt* à la place de celui d'*amour-propre* : on ne connoît pas assez la force de la liaison des idées , & combien un

certain son rappelle nécessairement certaines idées ; on est accoutumé à joindre au mot d'*intérêt* , des idées d'avarice & de bassesse ; il les rappelle encore quelquefois quand on voit qu'il signifie *ce qui nous importe* , *ce qui nous convient* : mais quand même il ne rappellerait pas ces idées , il ne signifie pas la même chose que le mot *amour-propre*.

Dans la société , dans la conversation , l'abus des mots *amour-propre* , *orgueil* , *intérêt* , *vanité* , est encore bien plus fréquent ; il faut un prodigieux fonds de justice , pour ne pas donner à l'*amour-propre* de nos semblables , qui ne s'abaissent pas devant nous , & qui nous disputent quelque chose , ces noms de *vanité* , d'*intérêt* , d'*orgueil*.

\* INTÉRÊT, f. m. ( Littérat. ) l'*intérêt* dans un ouvrage de littérature , naît du style , des incidens , des caractères , de la vraisemblance , & de l'enchaînement.

Imaginez les situations les plus pathétiques ; si elles sont mal amenées , vous n'*intéressez* pas.

Conduisez votre poème avec tout l'art imaginable ; si les situations en sont froides , vous n'*intéressez* pas.

Sachez trouver des situations & les enchaîner ; si vous manquez du style qui convient à chaque chose , vous n'*intéressez* pas.

Sachez trouver des situations , les lier , les colorier ; si la vraisemblance n'est pas dans le tout , vous n'*intéressez* pas.

Or vous ne serez vraisemblant qu'en vous conformant à l'ordre général des choses , lorsqu'il se plaît à combiner des incidens extraordinaires.

Si vous vous en tenez à la peinture de la nature commune , gardez par-tout la même proportion qui y regne.

Si vous vous élevez au dessus de cette nature , & que vos êtres soient poétiques , agrandis ; que tout soit réduit au module que vous aurez choisi , & que tout soit agrandi en même proportion : il seroit ridicule de mettre une gerbe de petits épis , tels qu'ils croissent dans nos champs , sous le bras d'une Cérès à qui l'on auroit donné sept à huit piés de haut.

J'ai entendu dire à des gens d'un goût

foible & mesquin, & qui ramenant tout à l'imitation rigoureuse de la nature, regardoient d'un œil de mépris les miracles de la fiction; jamais femme s'est-elle écriée comme Didon ?

*At pater omnipotens adigat me fulmine ad umbras,*

*Pallentes umbras erebi noctemque profundam,  
Ante pudor quam te violo aut tua jura resolvo;*

« Que le pere des dieux me frappe de sa foudre; qu'il me précipite chez les ombres, chez les pâles ombres de l'érebe & dans la nuit profonde, avant, ô pudeur! que je renonce à toi, & que je viole tes loix sacrées ».

Ils n'entendoient rien à ce ton emphatique, faute de connoître la vraie proportion des figures de l'Enéide; ils rejetoient de ce morceau tout ce qui caractérise le génie, le premier & le second vers, & ils ne s'accommodoient que de la simplicité du dernier. Ce poëme étoit sans intérêt pour eux.

*Article sur le même sujet, par M. de MARMONTEL.*

INTÉRÊT, s. m. (*Belles-Lettres. Poésie.*) affection de l'ame qui lui est chere, & qui l'attache à son objet. Dans un récit, dans une peinture, dans une scene, dans un ouvrage d'esprit en général, c'est l'attrait de l'émotion qu'il nous cause, ou le plaisir que nous éprouvons à en être émus de curiosité, d'inquiétude, de crainte, de pitié, d'admiration, &c.

J'ai déjà distingué ailleurs l'intérêt de l'art & celui de la chose.

L'art nous attache, ou par le plaisir de nous trouver nous-mêmes assez éclairés, assez sensibles pour en saisir les finesses, pour en admirer les beautés; ou par le plaisir de voir dans nos semblables ces talens, cette ame, ce génie, ce don de plaire, d'émouvoir, d'instruire, de persuader, &c. Ce plaisir augmente à mesure que l'art présente plus de difficultés & suppose plus de talens. Mais il s'affoiblirait bientôt s'il n'étoit pas soutenu par l'intérêt de la chose; & tout seul, il est trop léger pour valoir la peine qu'il donne. Le poëte aura donc soin de choisir des

sujets qui, par leur agrément ou leur utilité, soient dignes d'exercer son génie; sans quoi l'abus du talent changeroit en un froid dédain ce premier mouvement de surprise & d'admiration que la difficulté vaincue auroit causé.

L'intérêt de la chose n'est pas moins relatif à l'amour de nous-mêmes, que l'intérêt de l'art, soit que la poésie, par exemple, prenne pour objets des êtres comme nous, doués d'intelligence & de sentiment, ou des êtres sans vie & sans ame, c'est toujours par une relation qui nous est personnelle que ce sentiment nous saisit. Il est seulement plus ou moins vif, selon que le rapport qu'il suppose de l'objet à nous, est plus ou moins direct & sensible.

Le rapport des objets avec nous-mêmes est de ressemblance ou d'influence: de ressemblance, par les qualités qui les rapprochent de notre condition; d'influence, par l'idée du bien ou du mal qui peut nous en arriver, & d'où naît le desir ou la crainte.

J'ai fait voir, en parlant des *mouvements du style* & des moyens de l'animer, comme la poésie nous met par-tout en société avec nos semblables, en attribuant à tout ce qui peut avoir quelque apparence de sensibilité, une ame pareille à la nôtre. Il n'est donc pas difficile de concevoir par quelle ressemblance deux jeunes arbrisseaux qui étendent leurs branches pour les entrelacer, deux ruisseaux, qui par mille détours cherchent la pente qui les rapproche, participent à l'intérêt que nous inspirent deux amans. Qu'on se demande à soi-même d'où naît le plaisir délicat & vif que nous fait le tableau de la belle saison, lorsque la terre est en amour, comme disent si bien les laboureurs; que l'on se demande d'où naît l'impression de mélancolie que fait sur nous l'image de l'automne, lorsque les forêts & les champs se dépouillent, & que la nature semble dépérir de vieillesse; on trouvera que le printemps nous invite à des noces universelles, & l'automne à des funérailles, & que nous y assistons à peu près comme à celles de nos pareils.

Lorsque la peinture d'un paysage riant

& paisible vous cause une douce émotion, une rêverie agréable, consultez-vous, & vous trouverez que dans ce moment vous vous supposez assis au pié de ce hêtre, au bord de ce ruisseau, sur cette herbe tendre & fleurie, au milieu de ces troupeaux, qui de retour le soir au village, vous donneront un lait délicieux. Si ce n'est pas vous, c'est un de vos semblables que vous croyez voir dans cet état fortuné; mais son bonheur est si près de vous, qu'il dépend de vous d'en jouir, & cette pensée est pour vous ce qu'est pour l'avare la vue de son or, l'équivalent de la jouissance. Mais à ce tableau que vous présente la nature, le poète fait qu'il manque quelque chose. Il place une bergere au bord du ruisseau; il la fait jeune & jolie, ni trop négligée, de peur de blesser votre délicatesse, ni trop parée, de peur de détruire votre illusion. Il lui donne un air simple & naïf, car il fait que vous aimez un cœur facile à séduire. Il lui donne une voix touchante, organe d'une âme sensible; & il la peint se mirant dans l'eau & mêlant des fleurs à ses cheveux, comme pour vous annoncer qu'elle a ce desir de plaire qui suppose le besoin d'aimer. S'il veut rendre le tableau plus piquant, il placera non loin d'elle un bocage sombre, où vous croirez qu'il est facile de l'attirer. Il fera même qu'un berger l'y appelle: vous le verrez entre les arbres, le feu du desir dans les yeux; & un mouvement confus de jalousie se mêlera, si elle sourit, au sentiment qu'elle vous inspire.

Je suppose au contraire que le poète veuille vous causer une sombre mélancolie, c'est un désert qu'il vous peindra. Le bruit d'un torrent qui se précipite sur des rochers, qui va dormir dans des gouffres, trouble seul dans ce lieu sauvage le silence de la nature. Vous y voyez des chênes brisés par la foudre, mais que la hache a respectés; des montagnes couronnées de frimats terminent l'horizon; de tous les oiseaux, l'aigle seul ose y déposer les fruits de ses amours. Il vole tenant dans ses griffes un tendre agneau enlevé à sa mère, & dont le bêlement timide se fait entendre dans les airs; cependant l'aigle aux ailes étendues arrive joyeux de sa proie; il la

dépouille, la déchire & la partage à ses petits. Plus bas la louve allaite les siens, & dans les yeux de cette bête féroce l'amour maternel se peint avec douceur. Ces deux actions toutes simples, concourent avec l'image du lieu à exciter dans l'âme cette crainte que les enfans aiment si fort à éprouver, & dont l'homme, qui est toujours enfant par le cœur, ne dédaigne pas de jouir encore.

Le desir d'être auprès de la bergere vous attachoit au premier tableau; le plaisir secret de n'être pas au bord de ce torrent, au pié de ces rochers, parmi ces animaux terribles, vous attache au second: car il n'est pas moins doux de contempler les maux dont on est exempt, que de voir les biens dont on peut jouir. Dans l'un & l'autre de ces tableaux on voit la nature intéressante; mais lequel des deux est celui de la belle nature? C'est ce qui n'importe guère au poète, car la beauté poétique n'est autre chose que l'intérêt, & pour lui la belle nature est celle dont l'imitation nous émeut comme nous voulons être émus. Et dans quel autre sens diroit-on que ce désert est un beau désert, ce paysage est un beau paysage? Lorsqu'on lit dans Homère que le prêtre d'Apollon, à qui les Grecs avoient refusé de rendre sa fille, *s'en alloit, en silence, le long du rivage de la mer, dont les flots faisoient un grand bruit*; à la sensation que fait le vague de cette peinture, chacun s'écrie, cela est beau! Et certainement on ne veut pas dire que ce rivage est un beau rivage, que cette mer est une belle mer; car si l'on écarte l'image de ce père affligé qui *s'en alloit en silence*, le reste du tableau n'est plus rien. Il est donc vrai qu'en poésie rien n'est plus beau que par les rapports des détails avec l'ensemble, & de l'ensemble avec nous-mêmes.

D'où vient que la nature embellie dans la réalité, devient si souvent insipide à l'imitation? D'où vient que la nature inculte & brute nous enchante dans l'imitation, & nous déplaît dans la réalité? Que l'on représente soit en peinture, soit en poésie, ce palais dont vous admirez la symétrie & la magnificence, il ne vous cause aucune émotion: qu'on vous retrace les ruines



ruines d'un vieil édifice, vous êtes saisis d'un sentiment confus que vous chérissiez, sans même en démêler la cause. Pourquoi cela ? Pourquoi ? c'est que l'un de ces tableaux est pathétique, & que l'autre ne l'est pas ; que celui-ci ne réveille en nous aucune idée qui vous émeuve, & que celui-là tient à des choses qui vous donnent à réfléchir. Des générations qui ont disparu de la terre, les ravages du temps auquel rien n'échappe, les monumens de l'orgueil qu'il a ruinés, la vieillesse, la destruction, tout cela vous ramène à vous-même. On ne lit pas sans émotion la réponse de Marius à l'envoyé du gouverneur de Lybie : " Tu diras à " Sextilius que tu as vu Marius assis au " milieu des ruines de Carthage ». Je demandois à un voyageur qui avoit parcouru cette Grece, encore célèbre par les débris de ses monumens ; je lui demandois, dis-je, si ces lieux étoient fréquentés. " Nous n'y " avons trouvé, me dit-il, que le temps, " qui démolissoit en silence ». Cette réponse me saisit.

Examinez tout ce qu'on appelle tableaux pathétiques dans la nature, il semble qu'on y lise la même inscription qui fut gravée sur une pyramide, élevée en mémoire d'une éruption du Vésuve. *Posteris, posteris vestra res agitur.* C'est à ce grand caractère qu'on distingue ce qui porte avec soi un intérêt universel & durable.

*Quæque olim jubeant natos meminisse parentes.*

En général la nature qui ne dit rien à l'ame, qui n'y excite aucun sentiment, ou qui la rebute & la révolte par des impressions qu'elle fuit, va contre l'intention du poëte, & doit être bannie de la poésie. Celle au contraire dont nous sommes émus, comme il veut que nous le soyons & comme nous aimons à l'être, est celle qu'il doit imiter. Si donc il veut inspirer la crainte ou le desir, l'envie ou la pitié, la joie ou la mélancolie, qu'il interroge son ame : il est certain que pour se bien conduire, il n'a qu'à se bien consulter.

Cette regle est encore plus sûre dans le moral que dans le physique : car celui-ci ne peut agir sur l'ame que par des rapports éloignés, & qui ne sont pas également sen-

*Tome XVIII,*

sibles pour tous les esprits ; au lieu que dans le moral l'ame agit immédiatement sur l'ame : rien n'est si près de l'homme que l'homme même.

Qu'un poëte décrive un incendie, l'image des flammes & des débris nous affectera plus ou moins, selon que nous avons l'imagination plus ou moins vive, & le plus grand nombre même en sera foiblement ému. Mais qu'il nous présente simplement sur un balcon de la maison qui brûle, une mere tenant son enfant dans ses bras, & luttant contre la nature, pour se résoudre à le jeter, plutôt que de le voir consumé avec elle par les flammes qui l'environnent ; qu'il la présente mesurant tour-à-tour avec des yeux égarés, l'effrayante hauteur de la chute, & le peu d'espace, plus effrayant encore, qui la sépare des feux dévorans ; tantôt élevant son enfant vers le ciel avec les regards de l'ardente priere, tantôt prenant avec violence la résolution de le laisser tomber, & le retenant tout-à-coup avec le cri du désespoir & des entrailles maternelles, alors le pressant dans son sein & le baignant de ses larmes, & dans l'instant même se refusant à ses innocentes caresses qui lui déchirent le cœur ; ah ! qui ne sent l'effet que ce tableau doit faire, s'il est peint avec vérité.

Combien de peintures physiques dans l'Iliade ! en est-il une seule dont l'impression soit aussi générale que celle des adieux d'Hector & d'Andromaque, & de la scene de Priam aux piés d'Achille, demandant le corps de son fils ?

Il arrive quelquefois au théâtre qu'un bon mot détruit l'effet d'un tableau pathétique ; & le penchant de certains esprits, de la plus vile espece, à tourner tout en ridicule, est ce qui éloigne le plus nos poëtes de cette simplicité sublime, si difficile à saisir, & si facile à parodier. Mais il faut avoir le courage d'écrire pour les ames sensibles, sans nul égard pour cette malignité froide & basse, qui cherche à rire où la nature invite à pleurer.

Lorsque pour la première fois on exposa sur la scene le tableau des enfans d'Inès aux genoux d'Alphonse, deux mauvais plaisans auroient suffi pour en détruire l'illusion. Un prince qui connoissoit la légèreté de

A a a a a

l'esprit françois, avoit même conseillé à Lamotte de retrancher cette belle scene; Lamotte osa ne pas l'en croire. Il avoit peint ce que la nature a de plus tendre & de plus touchant; &, toutes les fois qu'on n'aura que les parodistes à craindre, il faut avoir comme lui le courage de les braver.

Il en est des objets qui élevent l'ame comme de ceux qui l'attendrissent: la générosité, la constance, le mépris de l'infortune, de la douleur & de la mort, le dévouement de soi-même au bien de la patrie, à l'amour ou à l'amitié, tous les sentimens courageux, toutes les vertus héroïques produisent sur nous des effets infailibles; mais vouloir que la poésie n'imité que de ces beautés, c'est vouloir que la peinture n'emploie que les couleurs de l'arc-en-ciel. Que les partisans de la belle nature nous disent donc si Racine & Corneille ont mal fait de peindre Narcisse & Félix, Mathan & Cléopâtre dans Rodogune. Il peut y avoir quelques beautés naturelles dans Cléopâtre, dont le caractère a de la force & de la hauteur; mais dans l'indigne politique & la dureté de Félix, dans la perfidie & la scélératesse de Mathan, dans la fourberie, la noirceur & la bassesse de Narcisse, où trouver la belle nature? Il faut renoncer à cette idée, & nous réduire à l'intention du poëte, règle unique, règle universelle & qui ramene tout au but de l'intérêt.

Mais l'intérêt le plus vif, le plus attachant, le plus fort est celui de l'action dramatique. Voy. ACTION, INTRIGUE, PATHÉTIQUE, UNITÉ, TRAGÉDIE.

INTÉRÊT, s. m. (*Arith. & Algéb.*) 1. L'intérêt est le profit que tire le créancier du prêt de son argent, (ou de tel autre meuble). Il varie suivant les conventions faites avec l'emprunteur.

2. Il y a deux manières d'énoncer l'intérêt, sur lesquelles il est important de se faire des idées nettes.

tantôt que l'intérêt est à tant pour  $\frac{0}{100}$

On dit par an (ou tel autre terme).

tantôt que l'intérêt est à tel denier.

Suivant la première manière, on entend assez qu'autant de fois que 100 est contenu dans le capital, autant de fois on

tire pour l'intérêt le nombre désigné pour tant.

Suivant la seconde, il faut entendre qu'autant de fois que le nombre qui marque le denier est contenu dans le capital, autant de fois on tire un  $\frac{0}{100}$  d'intérêt. Ainsi le denier étant 18, l'intérêt est 1 pour 18.

3. Il est toujours facile de réduire l'une de ces expressions à l'autre. Pour cela, prenant 100 pour dividende constant des deux autres nombres (savoir celui qui exprime à combien pour  $\frac{0}{100}$  est l'intérêt & celui qui exprime le denier) l'un étant le diviseur, l'autre est le quotient, par exemple,

Si l'intérêt est à 4 pour  $\frac{0}{100}$ , le denier sera  $\frac{100}{4} = 25$ .

Le denier étant 20, l'intérêt sera à  $\frac{100}{20} = 5$  pour  $\frac{0}{100}$ .

Si le diviseur n'est pas sousmultiple de 100, il est clair que le quotient sera une fraction. Ainsi,

L'intérêt étant à 3 pour  $\frac{0}{100}$ , le denier sera  $\frac{100}{3} = 33\frac{1}{3}$ .

Le denier étant 18, l'intérêt sera à  $\frac{100}{18} = 5\frac{5}{9}$  pour  $\frac{0}{100}$ .

4. On distingue deux sortes d'intérêts; le simple, & celui que j'appelle redoublé ou composé.

Le premier est celui qui se tire uniformément sur le premier capital, sans pouvoir devenir capital lui-même, ni produire intérêt.

Le second est quand l'intérêt échu passe en nature de capital, & produit lui-même intérêt.

5. Dans toutes les questions de l'un & de l'autre genre, il entre nécessairement cinq élémens.

Le capital, que je nommerai . . . a.

Le nombre (arbitraire, mais communément 100) sur lequel on suppose que se tire l'intérêt qui sera désigné par . . . d.

L'intérêt qui se tire sur ce nombre . . . i

Le temps que le capital a été gardé . . . t

Ce qui revient en capital qu'intérêt au bout du temps supposé. . . r,

6. De l'intérêt simple. Pour avoir r,

1°. Faites . . .  $d i :: a . \frac{a i}{d}$ , c'est l'inté-

rêt d'un terme,

2° Multipliez par  $t$ , vient  $\frac{ait}{d}$  ... c'est l'intérêt total.

3° Ajoutez  $a$  ou  $\frac{ad}{d}$ , vous aurez  $\frac{ad+ait}{d} = a \times \frac{d+it}{d}$ .

Ainsi,  $r = a \times \frac{d+it}{d}$ .

D'où l'on tire... 
$$\begin{cases} a = r \times \frac{d}{d+it} \\ i = d \times \frac{r-a}{at} \\ t = d \times \frac{r-a}{ai} \end{cases}$$

7. Exemple I. Un homme a prêté 1200 liv. à 3 pour  $\frac{\circ}{\circ}$  par an d'intérêt : à combien montent intérêts & principal au bout de 4 ans ?

$a = 1200$  liv.  
Faisant  $d = 100$ , & substituant...  $r = 1200$   
 $i = 3 \times \frac{112}{100} = \frac{33400}{100} = 334$  liv.  
 $t = 4$ .

Exemple II. Un homme ayant gardé 200 livres pendant un certain temps, rend 1344 liv. pour principal, & intérêt à raison de 3 pour  $\frac{\circ}{\circ}$  combien l'argent a-t-il été gardé ?

Substituant dans la quatrième formule, on trouvera,  $t = 100 \times \frac{1344 - 1200}{3600} = \frac{14400}{3600} = 4$ .

Quand  $t$  est une fraction, cette circonstance n'ajoute (en cette espèce d'intérêt) aucune difficulté réelle : le calcul en devient seulement un peu plus compliqué.

8. De l'intérêt redoublé ou composé. Les appellations restent les mêmes que ci-dessus, pour avoir  $r$ , raisonnez ainsi :

Le capital du premier terme étant  $a$ , l'intérêt sera  $\frac{ai}{d}$  ; à quoi ajoutant  $a$  ou  $\frac{ad}{d}$ ,

$r$  pour ce premier terme sera  $\frac{ad+ai}{d} = a \times \frac{d+i}{d}$ .

Le capital du second terme étant  $\frac{ad+ai}{d}$ ,

l'intérêt sera  $\frac{aid+ai^2}{d^2}$  ; à quoi ajoutant

le capital (réduit au dénominateur  $d^2$ .)

l' $r$  du 2<sup>d</sup>. terme sera  $\frac{ad^2 + 2aid + ai^2}{d^2} =$

$a \times \frac{d+i}{d}$ .

En procédant de la même manière, on trouvera pour l' $r$  du troisième terme

$\frac{ad^3 + 3aid^2 + 3ai^2d + ai^3}{d^3} =$

$a \times \frac{d+i}{d}$ .

Sans aller plus loin, on voit que les divers résultats trouvés & à trouver, forment une progression géométrique, dont  $a$  est le premier terme, &  $\frac{d+i}{d}$  (que pour

plus de brièveté je nommerai  $p$ ) l'exposant. Le terme de la progression où  $p$  est élevé à la puissance dont l'exposant est 1, sera l' $r$  du temps 1 ; celui où  $p$  est élevé à la puissance dont l'exposant est 2, sera l' $r$  du temps 2 ; & en général le terme de la progression où  $p$  est élevé à la puissance dont l'exposant est  $t$ , sera l' $r$  de ce temps  $t$ . D'où naissent, pour toutes les manières différentes dont une même question peut être retournée, les formules suivantes.

9.  $r = ap^t$  . ou bien  $\log. r = \log. a + \log. p \times t$ .

$a = \frac{r}{p^t}$  . . . . .  $\log. a = \log. r - \log. p \times t$ .

$p = \sqrt[t]{\frac{r}{a}}$  . .  $\log. p = \frac{\log. r - \log. a}{t}$ .

$t = \frac{\log. r - \log. a}{\log. p}$ .

10. Exemple I. 1000 livres ont été prêtées à 6 pour  $\frac{\circ}{\circ}$  par an d'intérêt redoublé (& c'est ainsi qu'il faudra l'entendre dans tout le reste de cet article) : combien sera-t-il dû au bout de 3 ans, tant en capital qu'intérêts ?

$a = 1000$  livres.  
Faisant  $d = 100$  }  $\frac{d+i}{d} = p = \frac{106}{100} = \frac{53}{50}$  ;  
 $i = 6$  } & substituant, on trouve  
 $t = 3$ .

$r = 1000 \times \frac{148877}{125000} = \frac{148877}{225} =$

1191 livres  $\frac{2}{125}$ .

*Exemple II.* On rend au bout de 3 ans 1191 livres  $\frac{1}{125}$  pour 1000 livres prêtées à *intérêt*: quel étoit cet *intérêt*?

C'est  $p$  qu'il faut trouver. Or la troisieme formule donne  $\log. p = \frac{\log. r - \log. a}{t}$ .

Substituant...  $\log. p = \frac{3.0759179 - 3.0000000}{3}$   
 $= \frac{0.0759179}{3} = 0.0253059$ : puisque 0.0253059

est le logarithme de  $p$  ou de  $\frac{d+i}{d}$ , ajoutant le logarithme de  $d$  ou de 100, la somme 2.0253059 est le logarithme de  $d+i$ . Mais à ce logarithme répond dans la table le nombre 106: donc  $d+i=106$ ; donc  $i=106-d=106-100=6$ ; donc *l'intérêt* étoit à 6 pour 100.

Comme on peut se trouver embarrassé quand  $t$  est une fraction, j'ajoute un exemple pour ce cas-là.

*Exemple III.* 1000 livres ont été prêtées à  $7\frac{1}{2}$  pour 100 par an d'*intérêt*: combien sera-t-il dû au bout de 3 ans sept mois 15 jours?

$a = 1000$  livres.  
 $d = 100$   
 $i = 7\frac{1}{2}$   
 $t = \frac{1320}{365} = \frac{264}{73}$

$\frac{d+i}{d} = p = \frac{107\frac{1}{2}}{100} = \frac{215}{200} = \frac{43}{40}$  années

( $t$  a été réduit en la plus petite espee, c'est-à-dire, en jours ou 365<sup>emes</sup> d'année, &  $i$  la fraction résultante réduite elle-même à une plus simple par la division du numérateur, & du dénominateur par 5).

Le calcul (effrayant & presque impraticable par la voie ordinaire) devient très-simple & très-facile par les logarithmes.

$\log. r = \log. a + \log. p \times t$ . Substituant, on trouve...  $\log. r = 3.0000000 + 0.0314085 \times \frac{264}{73} = 3.0000000 + 0.1135869 = 3.1135869$ . Or à ce logarithme répond dans la table le nombre 1298 $\frac{29}{30}$ .... c'est en livres la valeur de  $r$ .

11. Les questions ordinaires qu'on peut faire sur *l'intérêt*, se résoudreont toujours avec facilité par les regles qu'on vient de voir: mais on y pourroit mêler telles circonstances qui rendroient ces regles insuffisantes. Par exemple,

12. Un homme doit une somme *actuel-*

*lement exigible*; son créancier consent qu'il la lui rende en un certain nombre de paiemens égaux, qui se feront, le premier dans un an, le second dans deux, & ainsi de suite, & dans lesquels entreront les *intérêts* (sur le pié d'un denier convenu) à raison du retardement de chaque paiement: on demande quel sera chaque paiement égal?

(Cette question au reste n'est pas de pure curiosité; cette maniere de faire le commerce d'argent est, dit-on, fort d'usage en Angleterre).

13. C'est l'égalité des paiemens qui fait ici toute la difficulté. Pour la lever (conservant d'ailleurs les appellations précédentes), à  $t$  qui désignoit le temps, je substitue  $n$  qui exprimera le nombre des paiemens égaux.

Il est clair que le premier paiement trouvé, tout est trouvé. Or ce premier paiement est composé de deux parties; l'une connue, c'est *l'intérêt* du capital entier sur le pié du denier donné; l'autre inconnue, c'est une certaine portion du capital qu'il faut prendre pour compléter le paiement. Le capital étant écorné par le premier paiement, *l'intérêt* sera moins fort la seconde année, & conséquemment (vu l'égalité des paiemens) la portion qu'on prendra sur le capital sera plus grande, & ainsi de suite d'année en année. Ce qui donne deux suites, l'une décroissante pour les *intérêts*, l'autre croissante pour les diverses portions du capital, je m'attache à celle-ci; & pour découvrir la loi qui y regne, je nomme  $z, y, x$ , &c. dans le même ordre, les portions du capital compétentes aux premier, second, troisieme, &c. paiemens, de sorte que  $z + y + x + \dots = a$ .

Le premier paiement sera.  $\frac{ai}{d} + z$

Le second . . .  $\frac{ai-yi}{d} + y$

Le troisieme . . .  $\frac{ai-zi-yi}{d} + x$

14. Comme ces paiemens sont supposés égaux, on en peut former diverses équations, comparant le premier avec le second, celui-ci avec le troisieme &c.

La premiere équation fait trouver  $y$   
 $= z \times \frac{d+i}{d}$

La seconde.  $x = y \times \frac{d+i}{d}$ , ou  
 (substituant au lieu de  $y$  sa valeur)  $x$

$= z \times \frac{d+i}{d}$  | Ce qui suffit pour donner à  
 connoître que la suite en question est une  
 progression géométrique, dont l'exposant  
 est  $\frac{d+i}{d} = p$ : & dès-là le problème est  
 résolu; car des cinq élémens qui entrent  
 en toute progression géométrique, (*Voyez*  
 PROGRESSION) trois pris comme on vou-  
 dra étant connus, donnent les deux autres.  
 Or on connoît ici la somme  $a$ , le nombre  
 des termes  $n$ , & l'exposant  $p$ : on connoîtra  
 donc les deux autres, nommément le pre-  
 mier terme dont il s'agit ici principale-  
 ment il fera  $a \times \frac{p-1}{p^n-1}$ ; à quoi ajoutant

l'intérêt du capital entier qui est  $a \times p-1$ ,  
 on aura  $r = a \times \frac{p-1}{p^n-1} + p-1$ , ou (ré-  
 duisant tout au dénominateur  $p^n-1$ )  
 $r = a \times \frac{p^{n+1}-pn}{p^n-1}$ . Mais comme cette ex-  
 pression de la valeur de  $r$  exige dans l'ap-  
 plication des réductions pénibles, au lieu de  
 $p$  remettant  $\frac{d+i}{d}$  qui lui est égal, naît une  
 nouvelle formule qui a cela de commode,  
 que toutes les réductions y sont faites d'a-  
 vance, & qu'il n'y a qu'à substituer. On la  
 voit ci-dessous avec celles qui en dérivent  
 d'une part, & vis-à-vis les mêmes par les  
 logarithmes.

$$15. r = \frac{a i}{d} \times \frac{d+i}{d} \dots \log. r =$$

$$\frac{\log. a + \log. i + \log. d+i \times n - \log. d - \log. d+i - d^n}{\log. d - \log. d+i - d^n}$$

$$a = \frac{d r}{i} \times \frac{d+i-d n}{d+i} \dots \log. a = \log. d$$

$$+ \log. r + \log. d+i - d - \log. i - \log. d+i \times n.$$

$$n = \frac{\log. d r - \log. d r a i}{\log. d+i}$$

Envain reffasseroit-on ces formules pour en tirer une qui donnât directement la valeur de  $\frac{d+i}{d}$  ou de  $p$ ; on se trouve nécessairement renvoyé à une équation du degré  $n$ .

16. Comme  $z$  (ou la portion du capital qui entre dans le premier paiement) est la seule vraie inconnue de cette question; si on veut l'avoir directement, de l'équation ci-dessus  $z + y + x + \&c. = a$  (après avoir préalablement réduit tout en  $z$ ) on tirera généralement

$$z = a \times \frac{1}{\frac{d+i}{d} + \frac{(d+i)^2}{d^2} + \frac{(d+i)^3}{d^3} + \dots + \frac{(d+i)^{n-1}}{d^{n-1}}}$$

C'est-à-dire, que pour avoir  $z$ , il faut multiplier  $a$  par une fraction dont le numérateur étant  $a^{n-1}$ , le dénominateur est la somme des produits des puissances successives de  $d$  (depuis l'exposant  $n-1$  jusqu'à l'exposant  $0$  inclusivement) multipliées terme à terme, mais dans son ordre renversé, par les puissances pareilles de  $d+i$ .

17. Remarquez que cette dernière formule n'est la formule particulière de  $z$  (premier & plus petit terme de la progression que forment entr'elles les diverses portions du capital) que parce qu'on a pris pour numérateur de la fraction le premier & plus petit terme du dénominateur, savoir  $d^{n-1}$ . Si, (laissant d'ailleurs tout le reste du second membre dans le même état) on eût pris pour numérateur le second terme du dénomi-

nateur, savoir  $d^{n-2} \times d+i$ , on eût eu la formule de  $y$ ; celle de  $x$ , si on eût pris le troisième, &c. En un mot, la formule donnera la valeur du terme de la progression correspondant (quant au rang) à celui du dénominateur qu'on aura pris pour numérateur de la fraction. Cette remarque trouvera plus bas son application.

18. *Exemple.* Que la somme prêtée soit 10000 livres, l'intérêt à 4 pour 100, & qu'il y ait 4 paiemens égaux.

$a = 10000$  livres.  
 Faisant  $d = 100$  }  $\frac{d+i}{d} = \frac{104}{100} = \frac{26}{25}$ ; &  
 $i = 4$  } substituant on trouvera

$n = 4$   
 1° Par la formule du N° 15 )  
 $r = \frac{1000}{25} \times \frac{456976}{66351} = \frac{182790400}{66351} = 2754$   
 livres  $\frac{59746}{66371}$

2° Par celle du N° 16  
 $r = 10000 \times \frac{15625}{15625 + 16250 + 16900 + 17576}$   
 $= \frac{156250000}{66351} = 2354$  livres  $\frac{59746}{66351}$ .  
 Ajoutant 400 livres pour l'intérêt de la 1<sup>re</sup> année, on a comme ci-devant.  
 $r = 2754$  livres  $\frac{59746}{66351}$ .

3° Par les logarithmes) celui de  $r$  se trouve 3.4401058: or le nombre qui répond à ce logarithme est entre 2754 & 2755, beaucoup plus près de ce dernier.

19. Dans la question qu'on vient de résoudre (le capital, l'intérêt, le nombre & les termes des paiemens restant d'ailleurs les mêmes) si l'on supposoit que la dette originaire ne fût exigible que dans un an, au lieu de l'être actuellement, comme on l'avoit supposé N° 12: quel seroit alors chaque paiement égal?

Ce qui rend l'espece du cas présent différente de celle du précédent; c'est que le premier paiement se faisant au même terme que la dette originaire eût dû être payée, n'est point sujet à intérêt, & sera pris en entier sur le capital. Procédant d'ailleurs comme ci-dessus, on retrouve encore entre les diverses portions du capital  $z, y, x$ , &c. la progression géométrique dont l'exposant est  $\frac{d+i}{d}$ ; avec cette différence que  $z$  (qui en étoit là le premier & plus petit terme, parce qu'il étoit joint au plus fort intérêt) en est au contraire ici le dernier & plus grand, parce que l'intérêt auquel il est joint, est le moindre qu'il soit possible ou nul, & qu'il complete seul son paiement. Pour en avoir donc la valeur, il faut, con-

formément à la remarque N° 17. substituer (dans la formule du N° 16)

$d+i$  au lieu de  $d$  pour numérateur de la fraction. Ce qui donnera  
 $r = 10000 \times \frac{17676}{66351} = \frac{175760000}{66351} = 2648$  livres  $\frac{62552}{66351}$ . Comme on peut le vérifier.

Il seroit inutile de pousser plus loin cette spéculation.

20. Il est évident que le calcul de l'intérêt & celui de l'escompte (Voyez ESCOMPTE) sont fondés sur les mêmes principes & assujettis aux mêmes regles, avec quelque légère différence dans l'application, qui en produit d'essentielles dans les résultats. Que, dans la première formule du N° 6, on renverse la fraction  $\frac{d+it}{d}$ , en sorte qu'elle

devienne  $\frac{d}{d+it}$ , on aura la formule de  $r$  pour l'escompte simple, & par elle les autres qui en dérivent. De même, que dans les formules du N° 9, on prenne  $p$  non pour  $\frac{d+i}{d}$ , mais pour  $\frac{d}{d+i}$ , elles deviendront celles même de l'escompte correspondante.

Article de M. RALLIER DES OURMES.

On a vu ci-dessus que  $a \left(\frac{d+i}{d}\right)^m$  est l'intérêt redoublé ou composé pour un nombre  $m$  d'années quelconque, en y comprenant le principal; & que  $a \left(1 + \frac{mi}{d}\right)$  est l'intérêt simple pour un nombre pareil d'années, en y comprenant de même le principal. Or il est aisé de voir, 1° que si  $m$  est un nombre entier > que l'unité, on a  $\left(\frac{d+i}{d}\right)^m > 1 + \frac{mi}{d}$ ; car  $\left(\frac{d+i}{d}\right)^m = \frac{d^m + m i d^{m-1} + \frac{m(m-1)}{2} i^2 d^{m-2} + \dots + m i d^{m-3} + i^m}{d^m}$  &c. Voyez PUISSANCE & BINOME; or cette quantité est évidemment égale à  $1 + \frac{mi}{d} +$  une quantité

réelle positive; donc elle est plus grande que  $1 + \frac{mi}{d}$ .

2°. Si  $m = 1$ , les deux quantités sont égales, comme il est très-aisé de le voir.

3°. Si  $m = \frac{1}{p}$ , on aura  $\left(\frac{d+i}{d}\right)^{\frac{1}{p}} < 1 + \frac{mi}{d}$  ou  $1 + \frac{i}{dp}$ ; car en élevant de part & d'autre à la puissance  $p$ , on aura d'une part  $\frac{d+i}{d}$ ; & de l'autre,  $1 + \frac{i}{d}$  + une quantité positive.

4°. Delà il est aisé de voir que si  $m$  est un nombre fractionnaire quelconque plus grand que l'unité, on aura en général  $a\left(\frac{d+i}{d}\right) > a + \frac{mi}{d}$ ; & au contraire si  $m$  est un nombre fractionnaire quelconque plus petit que l'unité.

Donc en général, quand on en emprunte à *intérêt* composé, la somme due est plus forte s'il y a plus d'un an écoulé, qu'elle ne le seroit dans le cas de *intérêt* simple; & au contraire, s'il y a moins d'un an écoulé, la somme due est moins forte que dans le cas de *intérêt* simple.

Pour rendre sensible à tous nos lecteurs cette observation importante, supposons qu'un particulier prête à un autre une somme d'argent à 3 pour 1 d'*intérêt* par an; cette usure exorbitante ne peut sans doute jamais avoir lieu en bonne morale; mais l'exemple est choisi pour rendre le calcul plus facile: il est clair qu'au commencement de la première année; c'est-à-dire, dans l'instant du prêt, le débiteur devra simplement la somme prêtée 1; qu'au commencement de la seconde année il devra la somme 4, & que cette somme 4 devant porter son *intérêt* à 3 pour 1, il sera dû au commencement de la troisième année la somme 4, plus 12 ou 16; en sorte que les sommes 1, 4, 16, dues au commencement de chaque année, c'est-à-dire, à des intervalles égaux, formeront une proportion qu'on appelle *géométrique*, c'est-à-dire, dans laquelle le troisième terme contient le second comme celui-ci contient le premier. Or, par la même raison, si on cherche la somme due au milieu de la première année, on trouvera que cette

somme est 2, parce que la somme due au milieu de la première année doit former aussi une proportion géométrique avec les sommes 1 & 4 dues au commencement & à la fin de cette année; & qu'en effet la somme 1 est contenue dans la somme 2, comme la somme 2 l'est dans la somme 4. Présentement dans le cas de *intérêt* simple, le débiteur de la somme 4 au commencement de la seconde année, ne devoit que la somme 7 & non 16 au commencement de la troisième: mais au milieu de la première année, il devoit la somme 2 &  $\frac{1}{2}$ ; car l'argent qui rapporte 3 pour 1 à la fin de l'année dans le cas de *intérêt* simple, & 6, c'est-à-dire, le double de 3 à la fin de la seconde année, doit rapporter  $\frac{3}{2}$ , c'est-à-dire, la moitié de 3 au milieu de la première année. Donc dans le cas de *intérêt* composé, le débiteur devra moins avant la fin de la première année, que dans le cas de *intérêt* simple. Donc si *intérêt* composé est favorable au créancier dans certains cas, il l'est au débiteur dans d'autres cas; la compensation, il est vrai, n'est pas égale, puisque l'avantage du débiteur finit avec la première année, & que celui du créancier commence alors pour aller toujours en croissant à mesure que le nombre des années augmente: néanmoins, il est toujours utile d'avoir fait cette observation, ne fût-ce que pour montrer que *intérêt* simple dans certains cas, est non-seulement moins favorable au débiteur, mais qu'il peut même être regardé comme injuste, si la convention est telle que le débiteur soit obligé de s'acquitter dans le courant de l'année de l'emprunt.

Si on représente les sommes dues par les ordonnées d'une ligne courbe dont la première ordonnée (celle qui répond à l'abscisse = 0) soit = à la somme prêtée, & dont les ordonnées répondantes à chaque abscisse représentent les sommes dues à la fin du temps représenté par cette abscisse; il est aisé de voir 1°. que dans le cas *intérêt* simple de cette courbe sera une ligne droite; 2°. que dans le cas de *intérêt* composé, elle tournera sa convexité vers son axe; 3°. que dans le cas de *intérêt* composé si on nomme  $a$  la première or-

donnée, &  $a + b$  l'ordonnée qui répond à une abscisse  $= t$ ; l'ordonnée qui répondra à une abscisse quelconque  $p$   $t$  sera

$$\left(\frac{a+b}{p-1}\right)^p; p \text{ étant un nombre quelconque}$$

entier ou rompu, plus grand ou plus petit que l'unité. Voyez LOGARITHME & LOGARITHMIQUE. Donc en général la somme due au bout du temps  $p$   $t$  sera  $a \times$

$$\left(1 + \frac{b}{a}\right)^p; \text{ \& si on suppose } p \text{ infiniment}$$

petit à la différence des quantités  $a$  &  $a$

$\left(1 + \frac{b}{a}\right)^p$  sera à la quantité  $a$  comme la quantité  $p$   $t$  est à la soutangente d'une logarithmique, qui ayant  $a$  pour première ordonnée,  $t$  pour abscisse, auroit  $a + b$  pour l'abscisse correspondante. Or la soutangente d'une telle logarithmique est facile à trouver. Car nommant  $x$  cette soutangente, &  $c$  le nombre dont le logarithme

est l'unité, on aura  $a c^{\frac{t}{x}} = a + b$ . Voyez LOGARITHMIQUE & EXPONENTIEL.

Donc  $\frac{t}{x} = \log. c + \log. a = \log. a + b$ ;

ou  $\frac{t}{x} = \log. a + b$ , parce que  $\log. c = 1$ ,

(hyp.) & que  $\log. a = 0$  Donc  $x =$

$\frac{t}{\log. a + b}$  Voyez LOGARITHME. Par ce

moyen si on nomme  $d$  la quantité infiniment petite qui est due pour l'intérêt à la

fin de l'instant  $d$   $t$  on aura  $d = \frac{a \times d \ t}{x}$

$= \frac{a \times d \ t \ \log. a + b}{t}$ . C'est ainsi que dans

le cas de l'intérêt composé, on trouve quel est l'intérêt, si on peut parler ainsi, à la naissance du temps; & cet intérêt équivaut à un intérêt simple, qui feroit  $a \log. a + b$ , au bout du temps  $t$ . Voyez aux articles ESCOMPTE & ARRÉRAGES d'autres remarques sur l'intérêt. On nous a fait sur cet article ARRÉRAGES une imputation très-injuste, dont nous croyons nous être suffisamment justifiés par une lettre insérée dans le mercure de décembre 1757. Nous y renvoyons le lecteur. (O)

INTÉRÊT, (Jurisprud.) *fœnus, usura,*

*feu id quod interest*; c'est l'estimation du profit qu'une somme d'argent auroit pu produire annuellement à un créancier, si elle lui eût été payée dans le temps où elle devoit l'être. Car quoiqu'on dise communément que *nummus non nummum non parit*, cependant on peut employer l'argent en achat d'héritages qui produisent des fruits, en constitution de rentes, ou à quelque négociation utile; c'est pourquoi le débiteur qui est en demeure de payer, est condamné aux intérêts; il y a aussi certains cas où il est permis de les stipuler.

Anciennement les *intérêts* n'étoient connus que sous le nom de *fœnus* ou *usura*; le terme d'usure ne se prenoit pas alors en mauvaise part, comme on fait présentement.

La loi de Moïse défendoit aux Juifs de se prêter de l'argent à usure les uns aux autres; mais elle leur permettoit & même leur ordonnoit d'exiger des *intérêts* de la part des étrangers. Le motif de cette loi fut, à ce que quelques-uns croient, de détourner les Juifs de commercer avec les autres nations, en ôtant à celles-ci l'envie d'emprunter des Juifs à des conditions si onéreuses. Moïse parvint par ce moyen à détourner les Juifs de l'idolâtrie & du luxe, pour lesquels ils avoient du penchant; & leur argent ne sortit point du pays.

S. Ambroïse remarque que ces étrangers, à l'égard desquels Moïse permettoit l'usure, étoient les Amalécites & les Amorrhéens, ennemis du peuple de Dieu, qui avoit ordre de les exterminer.

Mais lorsque les sept peuples qui habitoient la Palestine, furent subjugués & exterminés, Dieu donna aux Juifs par ses prophètes d'autres loix plus pures sur l'usure, & qui la défendent à l'égard de toutes sortes de personnes, comme on voit dans les *psaumes* 14 & 54; dans Ezéchiel, *chap. xvij*; dans l'Ecclésiastique, *chap. xxix*; enfin, dans S. Luc, *chap. vj*, où il est dit *mutuum date nihil inde sperantes*.

Sans entrer dans le détail des différentes explications que l'on a voulu donner à ces textes, nous nous contenterons d'observer que tous les Théologiens & les Canonistes, excepté le subtil Scot, conviennent que dans le prêt appelé *mutuum*, on peut exiger les

les



les *intérêts* pour deux causes, *lucrum cessans* & *damnum emergens*, pourvu que ces *intérêts* n'excedent point la juste mesure du profit que l'on peut retirer de son argent.

Les Romains, quoiqu'ennemis de l'usure, reconnurent que l'avantage du commerce exigeoit que l'on retirât quelque *intérêt* de son argent; c'est pourquoi la loi des douze tables permit le prêt à un pour cent par mois. Celui qui tiroit un *intérêt* plus fort, étoit condamné au quadruple.

Le luxe & la cupidité s'étant augmentés, on exigea des *intérêts* si forts, que Licinius fit, en 376, une loi appelée de son nom *licinia*, pour arrêter le cours de ces usures. Cette loi n'ayant pas été exécutée, Duillius & Mænius, tribuns du peuple, en firent une autre, appelée *Duillia-Mænia*, qui renouvela la disposition de la loi des douze tables.

Les usuriers ayant pris d'autres mesures pour continuer leurs vexations, le peuple ne voulut plus se soumettre même à ce que les loix avoient réglé à ce sujet; de sorte que les tribuns modérèrent l'*intérêt* à moitié de ce qui est fixé par la loi des douze tables; on l'appella *fœnus semiunciarium*, parce qu'il ne consistoit qu'en un demi pour cent par mois.

Le peuple obtint ensuite du tribun Genucius une loi, qu'on appella *Genucia*, qui proscrivit entièrement les *intérêts*. Ce plébiscite fut d'abord reçu à Rome, mais il n'avoit pas lieu dans le reste du pays latin; de sorte qu'un romain qui avoit prêté de l'argent à un de ses concitoyens, transportoit sa dette à un latin qui lui en payoit l'*intérêt*, & ce latin exigeoit de son côté l'*intérêt* du débiteur.

Pour éviter tous ces inconvéniens, le tribun Simpronius fit la loi *Simpronia*, qui ordonna que les Latins & autres peuples alliés du peuple romain, seroient sujets à la loi *Genucia*.

Mais bientôt l'*intérêt* à 12 pour cent redevint légitime; on stipula même de plus forts *intérêts*; & comme cela étoit prohibé, on comprenoit l'excédent dans le principal.

La loi *Gabinia*, l'édit du prêteur, & plusieurs senatus-consultes défendirent encore ces *intérêts* qui excédoient 12 pour

cent; mais les meilleures loix furent toujours éludées.

Constantin-le-Grand approuva l'*intérêt* à un pour cent par mois.

Justinien permit aux personnes illustres de stipuler l'*intérêt* des terres à quatre pour cent par an; aux Marchands & Négocians à huit pour cent, & aux autres personnes à neuf pour cent; mais il ordonna que les *intérêts* ne pourroient excéder le principal.

Il étoit permis par l'ancien droit de stipuler un *intérêt* plus fort dans le commerce maritime, parce que le péril de la mer tomboit sur le créancier.

L'empereur Basile défendit toute stipulation d'*intérêts*; l'empereur Léon les permit à 4 pour cent.

Pour le prêt des fruits, ou autres choses qui se consomment pour l'usage, on prenoit des *intérêts* plus forts, appelés *nemiolæ usuræ*, ou *fœscuplum*; ce qui revenoit à la moitié du principal.

Suivant le dernier état du droit romain, dans les contrats de bonne foi les *intérêts* étoient dus en vertu de la stipulation, ou par l'office du juge, à cause de la demeure du débiteur.

Mais dans les contrats de droit étroit, tel qu'étoit le prêt appelé *mutuum*, les *intérêts* n'étoient point dus, à moins qu'ils ne fussent stipulés.

Le mot latin *usura*, s'appliquoit chez les Romains à trois sortes d'*intérêts*; savoir, 1<sup>o</sup> celui que l'on appelloit *fœnus*, qui avoit lieu dans le prêt appelé *mutuum*, lorsqu'il étoit stipulé; il étoit considéré comme un accroissement accordé pour l'usage de la chose. 2<sup>o</sup>. L'usure proprement dite qui avoit lieu sans stipulation par la demeure du débiteur & l'office du juge. 3<sup>o</sup>. Celui que l'on appelloit *id quod interest* ou *interesse*: ce sont les dommages & *intérêts*.

Les conciles de Nicée & de Laodicée, défendirent aux clercs de prendre aucuns *intérêts*; ceux de France n'y font pas moins précis, entre autres celui de Rheims en 1583.

Les papes ont aussi autrefois condamné les *intérêts*: Urbain III déclara que tout *intérêt* étoit défendu de droit divin: Alexandre III décida même que les papes ne

peuvent permettre l'usure, même sous prétexte d'œuvres pies, & pour la rédemption des captifs : Clément V dit qu'on devoit tenir pour hérétiques ceux qui soutenoient qu'on pouvoit exiger des *intérêts*; cependant Innocent III, qui étoit grand canoniste, décida que quand le mari n'étoit pas solvable, on pouvoit mettre la dot de la femme entre les mains d'un marchand, *ut de parte honesti lucri dictus vir onera possit matrimonii sustentare*. C'est de-là que tous les théologiens & canonistes ont adopté que l'on peut exiger des *intérêts*, lorsqu'il y a *lucrum cessans*, ou *damnum emergens*.

En France on distingue l'usure de l'*intérêt* légitime; l'usure prise pour *intérêt* excessif, ou même pour un *intérêt* ordinaire, dans les cas où il n'est pas permis d'en exiger, a toujours été défendue: l'*intérêt* légitime est permis en certain cas.

La stipulation d'*intérêt* qui étoit permise chez les Romains dans le prêt, est réprouvée parmi nous, si ce n'est entre marchands fréquentans les foires de Lyon, lesquels sont autorisés par les ordonnances à stipuler des *intérêts* de l'argent prêté: il y a aussi quelques provinces où il est permis de stipuler l'*intérêt* des obligations, même entre toutes sortes de personnes; comme en Bresse, ces obligations y tiennent lieu des contrats de constitution que l'on n'y connoît point.

Suivant le droit commun, pour faire produire des *intérêts* à des deniers prêtés, il faut que trois choses concourent; 1°. que le débiteur soit en demeure de payer, & que le terme de paiement soit échu; 2°. que le créancier ait fait une demande judiciaire des *intérêts*; 3°. qu'il y ait un jugement qui les adjuge.

Dans quelques pays un simple commandement suffit pour faire courir les *intérêts*, comme au parlement de Bordeaux.

Les *intérêts* qui ont été payés volontairement sans être dus, sont imputés sur le sort principal; on ne peut même pas les compenser avec les fruits de la terre acquise des deniers prêtés.

On autorisoit autrefois les prêteurs à prêter à *intérêt* les deniers de leurs pupilles par simple obligation, & cela est encore permis en Bretagne; mais le parlement

de Paris a depuis quelque temps condamné cet usage.

Hors le cas du prêt, qui de sa nature doit être gratuit, & où les *intérêts* ne peuvent être exigés que sous les conditions qui ont été expliquées, on peut stipuler des *intérêts* à défaut de paiement; il y a même des cas où ils sont dus de plein droit par la nature de la chose sans stipulation & sans demande, à moins qu'il n'y ait convention au contraire.

Par exemple, l'*intérêt* du prix d'un immeuble vendu, est dû de plein droit, & court du jour que l'acquéreur est entré en possession. Les *intérêts* de la dot sont dus au mari du jour de la bénédiction nuptiale; l'*intérêt* de la portion héréditaire ou de la légitime, & d'une soulte de partage, court du jour que le principal est dû.

Il y a des cas où l'*intérêt* n'est pas dû de plein droit, mais où il peut être stipulé, pourvu qu'il ne s'agisse pas de prêt: par exemple, pour *intérêts* civils, pour vente de droits incorporels, ou de choses mobilières en gros.

On ne peut pas exiger les *intérêts* des *intérêts*, ni des arrérages d'une rente constituée, ni former avec les *intérêts* un capital, pour lui faire produire d'autres *intérêts* ou arrérages; ce seroit un anatocisme qui est défendu par toutes les loix.

Il est néanmoins permis d'exiger les *intérêts* du prix des moissons & autres fruits, des fermages & loyers de maisons, des arrérages de douaire, pensions, & autres choses semblables.

Les tuteurs doivent à leurs pupilles les *intérêts* des *intérêts*.

Quand la caution est contrainte de payer pour le principal obligé, les *intérêts* du capital, & même des *intérêts*, lui sont dus de plein droit du jour du paiement, parce que ces *intérêts* lui tiennent lieu de capital.

Il en est de même d'un acquéreur chargé de payer à des créanciers délégués des capitaux avec les arrérages ou *intérêts*; il doit les *intérêts* du total, parce que c'est un capital à son égard.

Le taux des *intérêts* étoit fixé anciennement au denier douze jusqu'en 1602, puis au denier seize jusqu'en 1634; ensuite au

denier dix-huit jusqu'en 1665 ; que l'on a établi le denier vingt.

L'édit du mois de mars 1730 avoit fixé les rentes au denier cinquante ; mais il ne fut enregistré qu'au châtelet : l'édit du mois de juin 1724 , fixa le taux des rentes au denier trente ; enfin , l'édit du mois de juin 1725 , a fixé les rentes & *intérêts* au denier vingt.

On peut stipuler des *intérêts* moindres que le taux de l'ordonnance ; mais il n'est pas permis d'en stipuler qui excèdent.

Le taux des *intérêts* n'est pas le même dans toutes les provinces du royaume ; cela dépend des différens édits & du temps qu'ils y ont été enregistrés. On peut voir à ce sujet le mémoire qui est inséré dans les *œuvres posthumes* d'Henrys , *quest. 4.*

Suivant le droit romain , les *intérêts* ne pouvoient excéder le principal ; ce qui s'observe encore dans la plûpart des parlemens de droit écrit ; mais au parlement de Paris , les *intérêts* peuvent excéder le principal.

L'imputation des paiemens se fait d'abord *in usuras* , suivant le droit ; ce qui s'observe aussi dans les parlemens de droit écrit : au lieu qu'au parlement de Paris on distingue si les *intérêts* sont dus *ex naturâ rei* , ou *officio judicis*. Au premier cas , les paiemens s'imputent d'abord sur les *intérêts* ; au second cas , c'est sur le principal.

L'hypothèque des *intérêts* est du jour du contrat ; il y a néanmoins quelques pays qui ont à cet égard des usages singuliers. Voyez le recueil des questions de Bretonnier , au mot *intérêt*.

Pour faire cesser les *intérêts* , il faut un paiement effectif , ou une compensation , ou des offres réelles suivies de consignation.

Voyez les différens titres de *usuris* , au code & au digeste dans les nouvelles ; Salmazius , de *usuris* ; Dumoulin , en son traité des contrats *usuraires* ; Mornac , sur la loi 60 , ff. *pro socio* ; Dolive , liv. IV , ch. xxj ; la Peyrere , au mot *intérêts* ; Henrys , tome I , liv. IV ; ch. vj , *quest. 110* ; le dictionnaire des cas de conscience ; la dissertation de M. Hevin , tome I. (A)

INTÉRÊTS CIVILS , (*Jurisprud.*) sont une somme d'argent que l'on adjuge en matière criminelle à la partie civile contre

l'accusé ; par forme de dédommagement du préjudice que la partie civile a pu souffrir par le fait de l'accusé. On appelle cette indemnité *intérêts civils* , pour la distinguer de la peine corporelle qui fait l'objet de la vindicte publique & des dommages & *intérêts* que l'on a accordés à l'accusé contre l'accusateur , lorsqu'il y a lieu.

L'*intérêt civil* dû pour raison d'un crime , se prescrit par vingt ans comme le crime même.

Quand le roi remet à un condamné les peines corporelles & pécuniaires , il n'est jamais censé remettre les *intérêts civils* dus à la partie.

Les condamnés peuvent être retenus en prison faute de paiement des *intérêts civils*.

Ces *intérêts* sont préférés à l'amende due au roi. Voyez l'ordonnance de 1670 , titre XIII , article xxjx ; le journal des audiences , tom. II , liv. III , chap. xj. (A)

INTÉRÊTS COMPENSATOIRES , sont ceux qui sont dus pour tenir lieu des fruits que le créancier auroit retirés d'un fonds , tels que les *intérêts* du prix de la vente , ceux de la légitime , &c. (A)

INTÉRÊTS CONVENTIONNELS , sont ceux qui n'ont lieu qu'en vertu de la convention. (A)

INTÉRÊTS JURATOIRES : on appelle ainsi en quelques pays ceux qui sont adjugés en justice. Voyez la dissertation de M. Cathérinot , sur le prêt gratuit , p. 68.

INTÉRÊTS LUCRATOIRES , sont la même chose que les *intérêts* conventionnels : on les appelle *lucratoires* , parce qu'ils sont stipulés comme une estimation du profit que l'argent auroit pu produire , s'il eût été employé autrement. (A)

INTÉRÊTS LUNAIRES , c'est le nom qu'on donne dans les échelles du levant aux *intérêts* usuraires que les Juifs exigent des nations chrétiennes qui ont besoin de leur argent , soit pour commercer , soit pour payer les avances que les officiers Turcs de ces échelles ne leur font que trop souvent. V. AVANCE.

On les appelle *lunaires* , parce que les débiteurs paient à tant pour cent par lune ,

& que les mois des Turcs ne sont pas solaires comme ceux des chrétiens, ce qui augmente encore l'intérêt de plus d'un tiers par cent.

Pour remédier à cet abus, M. de Nointel, lorsqu'il alla en ambassade à la Porte en 1670, fut chargé de ne plus souffrir ces *intérêts lunaires*, ni les emprunts que la nation faisoit aux Juifs pour le paiement des avances, & il fut statué qu'en cas d'une nécessité pressante d'emprunter quelque somme, les marchands François établis dans les échelles seroient tenus d'en faire l'avance, qui leur seroit remboursée & répartie sur les premières voiles qui iroient charger dans lesdites échelles. *Dict. de commerce.*

INTÉRÊTS MORATOIRES, sont ceux qui sont dus à cause de la demeure du débiteur. (A)

INTÉRÊT DU *ex natura rei*, c'est celui qui a lieu de plein droit & sans stipulation, comme l'intérêt du prix d'une vente, l'intérêt de la dot de la part héréditaire, de la légitime d'une soute de partage, &c. (A)

INTÉRÊT *ex officio judicis*, c'est celui qui n'a lieu qu'en vertu d'une demande suivie de condamnation, tel que l'intérêt de l'argent prêté. (A)

INTÉRÊT PUNITOIRE, est celui qui est dû *propter moram debitoris*; c'est la même chose que l'intérêt moratoire. (A)

INTÉRÊT PUPILLAIRE, ou *intérêt de deniers pupillaires*, est celui que le tuteur doit à son mineur; ce qui comprend aussi les *intérêts des intérêts*. (A)

INTÉRÊTS USURAIRES, sont ceux qui n'ont pu être stipulés, ou qui excèdent la taxe de l'ordonnance. (A)

INTÉRÊT, (*Econ. polit.*) L'intérêt est une somme fixée par la loi, que l'emprunteur s'engage à payer au prêteur. Je dis *une somme fixée par la loi*, c'est ce qui distingue l'intérêt de l'usure.

L'argent n'est pas seulement une représentation des denrées; il est & doit être marchandise, & il a sa valeur réelle; ce qui constitue son prix, c'est la proportion de sa masse avec la quantité des denrées dont il est la représentation, avec les besoins de l'état & l'argent des pays voisins.

Lorsqu'il y a beaucoup d'argent, il doit

avoir moins de prix, être moins cher & par conséquent aliéné à un intérêt plus modique.

Si un étranger n'avoit ni voisins à craindre, ni denrées à prendre de l'étranger, il lui seroit égal d'avoir peu ou beaucoup d'argent; mais les besoins des particuliers & de l'état demandent que l'on cherche à entretenir chez soi une masse d'argent proportionnée à ces besoins & à celle des autres nations.

L'argent coule de trois sources dans les pays qui n'ont pas de mines. L'agriculture, l'industrie, & le commerce.

L'agriculture est la première de ces sources; elle nourrit l'industrie; toutes deux produisent le commerce qui s'unit avec elles pour apporter & faire circuler l'argent.

Mais l'argent peut être destructeur de l'agriculture, de l'industrie & du commerce, quand son produit n'est pas proportionné avec le produit des fonds de terre, les profits du commerce & de l'industrie.

Si par exemple la rente de l'argent est de cinq pour cent, ou au denier 20, & que le produit des terres ne soit que de deux, les particuliers trouvent de l'avantage à préférer les fonds d'argent aux fonds de terre, & l'agriculture est négligée. Si le chef de manufacture ne tire par son travail, le négociant par son commerce, que cinq pour cent de leurs fonds, ils aimeront mieux, sans travail & sans risque, recevoir ces cinq pour cent d'un débiteur.

Pour faire valoir les terres & les manufactures, pour faire des entreprises de commerce, il faut souvent faire des emprunts; si l'argent est à un trop haut prix, il y a peu de profit à espérer pour l'agriculteur, le commerçant, le chef de manufactures.

S'ils ont emprunté à cinq pour cent ou au denier vingt, ils seront obligés pour se dédommager de vendre plus cher que ceux des pays où on emprunte à trois: de-là moins de débit chez l'étranger, moins de moyens de soutenir la concurrence.

L'argent par lui-même ne produit rien, c'est le produit du commerce, de l'industrie, des terres, qui paye l'argent qu'on emprunte: ainsi les rentes de l'argent sont

une charge établie sur les terres, le commerce, l'industrie.

Une des premières opérations du grand Sulli fut de réduire au denier seize l'intérêt de l'argent qui étoit au denier douze. » *Nous avons*, dit Henri le Grand dans son édit, *reconnu au doigt & à l'œil, que les rentes constituées à prix d'argent au denier douze, ont été cause de la ruine de plusieurs bonnes & anciennes familles qui ont été accablées d'intérêt, & souffert la vente de leurs biens..... Elles ont empêché le trafic & commerce de la marchandise qui auparavant avoit plus de vogue dans notre royaume qu'en aucun autre de l'Europe, & fait négliger l'agriculture & les manufactures. Aimant mieux plusieurs de nos sujets sous la facilité d'un gain à la fin trompeur, vivre de leurs rentes en oisiveté parmi les villes, qu'employer leur industrie avec quelque peine aux arts, ou à cultiver & approprier leurs héritages.*

On sentit dans les dernières années du règne d'Henri IV, & les premières du règne de Louis XIII, le bien qu'avoit fait la réduction des rentes. Le cardinal de Richelieu obtint de son maître un édit pour les réduire au denier 18.

*A présent que ce royaume est si florissant & si abondant*, dit Louis XIII, *la réduction ci devant faite ne produit plus l'effet pour lequel elle avoit été ordonnée, d'autant que les particuliers trouvent tant de profit & de facilité au revenu desdites constitutions, qu'ils négligent celui du commerce & de l'agriculture, dont le rétablissement toutefois est si nécessaire pour la puissance & subsistance de cette monarchie.*

Il entra bientôt dans le plan du grand Colbert, de faire baisser l'intérêt de l'argent dont la masse étoit augmentée; il le réduisit au denier 20 où il est encore. Louis XIV donne dans son édit les mêmes motifs de réduction qu'avoient donné Henri IV & Louis XIII; il y a de plus ces mots remarquables: *La valeur de l'argent étant fort diminuée par la quantité qui en vient journellement des Indes, il faut pour mettre quelque proportion entre l'argent & les choses qui tombent dans le commerce, &c.*

On voit que les principes établis au commencement de cet article ont été ceux de ces grands administrateurs dont la France

bénéfit encore la mémoire. On fait combien l'agriculture fleurit sous le ministère de Sulli, & à quel point étoient parvenues nos manufactures sous celui de Colbert. Le commerce prit sous lui un nouvel éclat, & l'agriculture auroit eu le même sort si la guerre n'avoit pas obligé le ministère d'établir des nouveaux impôts, ou seulement s'il avoit plus été le maître de la manière d'établir les impôts, & de leur espèce. V IMPOTS.

Est-il permis d'examiner d'après ces principes & ces faits, si le moment d'une réduction nouvelle n'est pas arrivé?

Il est connu qu'il y a en France à-peu-près le tiers d'argent de plus que sous le ministère de Colbert.

Les Anglois, Hollandois, Hambourgeois ont baissé chez eux l'intérêt de l'argent, & chez ces nations commerçantes il est généralement à trois pour cent, & quelquefois au-dessous.

Jamais il n'y eut en France plus d'hommes vivans de rentes en argent, & de-là bornés à recevoir, à jouir, & inutiles à la société.

Il faut faire baisser le prix de l'argent, pour avoir un plus grand nombre de commerçans qui se contentent d'un moindre profit, pour que nos marchandises se vendent à un moindre prix à l'étranger; enfin pour soutenir la concurrence du commerce avec les nations dont je viens de parler.

Il faut faire baisser le prix de l'argent pour délivrer l'agriculture, l'industrie, le commerce de ce fardeau énorme des rentes qui se prennent sur leur produit.

Il faut faire baisser le prix de l'argent pour soulager le gouvernement qui fera dans la suite les entretiens à meilleur compte, & paiera une moindre somme pour les rentes dont il est chargé.

Avant la dernière guerre l'argent de particulier à particulier commençoit à se prendre à 4 pour cent, & il seroit tombé à un prix plus bas sans les causes que je vais dire.

*Première raison qui maintient l'intérêt de l'argent à 5 pour cent.*

Il y a en France environ 50 à 60 mille charges vénales, dans le militaire, la robe ou la finance; elles passent sans cesse d'un citoyen à l'autre. Dans les pays où cette vénalité n'est pas introduite, l'argent s'em-

ploie à l'amélioration des terres, aux entreprises du commerce. Parmi nous il est mort pour l'un & pour l'autre; il forme une masse qui n'entre point dans la circulation de détail, & reste en réserve pour ce grand nombre de citoyens nécessités à faire de gros emprunts, parce qu'il faut acheter des charges.

*Deuxieme raison qui maintient l'intérêt de l'argent à 5 pour cent.*

Les entreprises pour l'équipement, l'entretien, les hôpitaux, les vivres des flottes & des armées, ont été faites avec un profit très-grand pour les entrepreneurs; mais sur-tout les profits de la finance sont énormes: les particuliers ont trouvé à placer leur argent à un *intérêt* si haut, qu'en comparaison l'*intérêt* de 5 pour cent a paru peu de chose. Plus il y a d'argent à placer à un *intérêt* excessif, & moins il y a à prêter à l'*intérêt* ordinaire.

*Troisieme raison qui maintient l'intérêt de l'argent à 5 pour cent.*

Les profits de la finance ont accumulé l'argent dans les coffres d'un petit nombre de particuliers; bientôt eux seuls ont eu de l'argent à prêter, & ils l'ont vendu cher à l'état. Il en est de l'argent comme des autres marchandises; le défaut de concurrence en augmente le prix: les compagnies qui vendent seules certaines étoffes, certaines denrées, les vendent nécessairement trop cher.

*Quatrieme raison qui maintient l'intérêt de l'argent à 5 pour cent.*

Les fortunes énormes ont amené le luxe dans ceux qui les possèdent; l'imitation l'a répandu dans les classes moins opulentes, qui, pour le soutenir, sont forcées à de fréquents emprunts.

*Cinquieme raison qui maintient l'intérêt de l'argent à 5 pour cent.*

L'état est chargé de dettes dont il paie souvent une rente usuraire.

De quelque nécessité qu'il soit en France de faire baisser le prix de l'*intérêt* de l'argent, si l'autorité faisoit tout-à-coup cette réduction, & sans avoir fait cesser une partie des causes qui ont fixé l'*intérêt* à cinq pour cent, il y auroit peut-être deux inconvénients à craindre, la diminution du crédit, l'inexécution de la loi.

Cette loi dans un état chargé de dettes comme l'est aujourd'hui la France, paroîtroit peut-être dans ce moment une ressource d'un gouvernement épuisé & hors d'état de satisfaire à ses charges.

En jetant de l'inquiétude dans les esprits, elle feroit baisser tous les fonds publics.

Cette loi pourroit n'être pas exécutée; dans la nécessité où se trouve le militaire & une partie de la nation de faire des emprunts, l'argent ne se prêteroit plus par contrat, & les billets frauduleux qui n'assureroient pas les fonds autant que le contrat, seroient un prétexte de rendre la rente usuraire.

On peut dans la suite éviter ces inconvénients.

1°. En supprimant & remboursant une multitude prodigieuse de charges inutiles & onéreuses à l'état.

2°. En remboursant, sans les supprimer, les charges utiles.

3°. En diminuant prodigieusement les profits de la finance, & en faisant circuler l'argent dans un plus grand nombre de mains.

Alors le luxe de tous les états tombera de lui-même.

Alors les emprunts seront plus rares, moins considérables & plus faciles; alors on pourra sans inconvénient mettre l'*intérêt* de l'argent au même degré qu'il est chez nos voisins.

Peut-être dès ce moment, sans altérer le crédit, sans jeter les citoyens dans la nécessité d'enfreindre ou d'éluder la loi, pourroit-on mettre l'argent à 4 pour cent.

On pourroit faire procéder cette opération par quelque opération qui assureroit le crédit, comme seroit une légère diminution des tailles, ou la suppression d'un de ces impôts qui sont plus onéreux au peuple que fertiles en argent.

D'ailleurs la loi étant générale pour les particuliers comme pour le prince, elle pourroit être censée faite non à cause de l'épuisement du gouvernement, mais pour le bien du commerce & de l'agriculture, & par-là elle assureroit le crédit loin de le rabaisser.

Il est certain & démontré que les avantages de cette opération seroient infinis pour la nation dont ils ranimeroient l'agriculture,

le commerce & l'industrie ; il est certain qu'ils soulageroient beaucoup le gouvernement qui payeroit en rentes une moindre somme , & cette réduction de l'intérêt de l'argent lui donneroit le droit de diminuer peu après les gages d'une multitude de charges inutiles , & de charges nécessaires , mais dont les gages sont trop forts ; cette seconde opération empêcheroit que ces charges ne fussent autant recherchées qu'elles le sont , & par-là feroit encore un bien à la nation.

INTERJECTION , s. f. ( *Gram. Eloq.* ) L'*interjection* étant considérée par rapport à la nature , dit l'Abbé Regnier , ( *page 534.* ) est peut-être la première voix articulée dont les hommes se soient servis. Ce qui n'est que conjecture dans ce grammairien , est affirmé positivement par M. le Président de Brosses , dans ses *observations sur les langues primitives* , qu'il a communiquées à l'académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

« Les premières causes , dit-il , qui excitent la voix humaine à faire usage de ses facultés , sont les sentimens ou les sensations intérieures , & non les objets du dehors , qui ne sont , pour ainsi dire , ni aperçus , ni connus. Entre les huit parties d'oraison , les noms ne sont donc pas la première , comme on le croit d'ordinaire ; mais ce sont les *interjections* qui expriment la sensation du dedans , & qui sont le cri de la nature. L'enfant commence par elles à montrer qu'il est tout à la fois capable de sentir & de parler.

» Les *interjections* , mêmes telles qu'elles sont dans nos langues formées & articulées , ne s'apprennent pas par la simple audition & par l'intonation d'autrui ; mais tout homme les tient de soi même & de son propre sentiment , au moins dans ce qu'elles ont de radical & de significatif , qui est le même par-tout , quoiqu'il puisse y avoir quelque variété dans la terminaison. Elles sont courtes ; elles partent du mouvement machinal , & tiennent par-tout à la langue primitive. Ce ne sont pas de simples mots , mais quelque chose de plus , puisqu'elles expriment le sentiment qu'on a d'une chose , & que par une simple voix prompte , par un seul coup d'organe , elles peignent

la manière dont on s'en trouve intérieurement affecté.

» Toutes sont primitives , en quelque langue que ce soit , parce que toutes tiennent immédiatement à la fabrique générale de la machine organique & au sentiment de la nature humaine , qui est par-tout le même dans les grands & premiers mouvemens corporels. Mais les *interjections* , quoique primitives , n'ont que peu de dérivés ».

[ La raison en est simple. Elles ne sont pas du langage de l'esprit , mais de celui du cœur ; elles n'expriment pas les idées des objets extérieurs , mais les sentimens intérieurs.

Essentiellement bornés , l'acquisition de nos connoissances est nécessairement discursive ; c'est-à-dire , que nous sommes forcés de nous étayer d'une première perception pour parvenir à une seconde , & de passer ainsi par des degrés successifs , en courant , pour ainsi dire , d'idée en idée ( *discurrendo* ). Cette marche progressive & traînante , fait obstacle à la curiosité naturelle de l'esprit humain ; il cherche à tirer de son propre fonds même des ressources contre sa propre foiblesse ; il lie volontiers les idées qui lui viennent des objets extérieurs : ] « il les tire les unes après les autres , comme avec un cordon , les combine & les mêle ensemble.

» Mais les mouvemens intérieurs de notre ame , qui appartiennent à notre existence , y sont fort distincts , y restent isolés , chacun dans leur classe , selon le genre d'affection qu'ils ont produit tout d'un coup , & dont l'effet , quoique permanent , a été subit. La douleur , la surprise , le dégoût , n'ont rien de commun ; chacun de ces sentimens est un , & son effet a d'abord été ce qu'il devoit être : il n'y a ici ni dérivation dans les sentimens , ni progression successive , ni combinaison factice , comme il y en a dans les idées.

» C'est une chose curieuse sans doute que d'observer sur quelles cordes de la parole se frappe l'intonation des divers sentimens de l'ame , & de voir que ces rapports se trouvant les mêmes par-tout où il y a des machines humaines , établissent ici , non plus une relation purement conventionnelle ,

telle qu'elle est d'ordinaire entre les choses & les mots, mais une relation vraiment physique & de conformité entre certains sentimens de l'ame & certaines parties de l'instrument vocal.

» La voix de la douleur frappe sur les basses cordes : elle est traînée, aspirée & profondément gutturale : *cheu, hélas*. Si la douleur est tristesse & gémissement, ce qui est la douleur douce, ou, à proprement parler, l'affliction; la voix, quoique toujours profonde, devient nasale.

» La voix de la surprise touche la corde sur une division plus haute : elle est franche & rapide; *ah ah, eh, oh oh* : celle de la joie en diffère en ce qu'étant aussi rapide, elle est fréquentative & moins breve; *ha ha ha ha, hi hi hi hi*.

» La voix du dégoût & de l'aversion est labiale; elle frappe au-dessus de l'instrument sur le bout de la corde, sur les levres allongées; *fi, væ, pouah*. Au lieu que les autres *interjections* n'emploient que la voyelle, celle-ci se sert de la lettre labiale la plus extérieure de toutes, parce qu'il y a ici tout à la fois sentiment & action; sentiment qui répugne, & mouvement qui repousse; ainsi il y a dans l'*interjection* voix & figure [ son & articulation ]; voix qui exprime, & figure qui rejette par le mouvement extérieur des levres allongées.

» La voix du doute & du dissentement est volontiers nasale, à la différence que le doute est allongé, étant un sentiment incertain, *hum, hom*, & que le pur dissentement est bref, étant un mouvement tout déterminé, *in, non*.

» Cependant il seroit absurde de se figurer que ces formules, si différentes en apparence, & les mêmes au fond, se fussent introduites dans les langues ensuite d'une observation réfléchie telle que je la viens de faire. Si la chose est arrivée ainsi, c'est tout naturellement, sans y songer; c'est qu'elle tient au physique même de la machine, & qu'elle résulte de la conformation, du moins chez une partie considérable du genre humain... Le langage d'un enfant, avant qu'il puisse articuler aucun mot, est tout d'*interjections*. La peinture d'aucun objet n'est encore entrée en lui par les portes des sens extérieurs, si ce n'est peut-

être la sensation d'un toucher fort indistinct : il n'y a que la volonté, ce sens intérieur qui naît avec l'animal, qui lui donne des idées ou plutôt des sensations, des affections; ces affections, il les désigne par la voix, non volontairement, mais par une suite nécessaire de sa conformation mécanique & de la faculté que la nature lui a donnée de proférer des sons. Cette faculté lui est commune avec quantité d'autres animaux (mais dans un moindre degré d'intensité); aussi ne peut-on pas douter que ceux-ci n'ayant reçu de la nature le don de la parole, à quelque petit degré plus ou moins grand (proportionné sans doute aux besoins de leur économie animale, & à la nature des sensations dont elle les rend susceptibles; d'où il doit résulter que le langage des animaux est vraisemblablement tout *interjectif*, & semblable en cela à celui des enfans nouveaux-nés, qui n'ont encore à exprimer que leurs affections & leurs besoins.)

Si on entend par *oraison*, la manifestation orale de tout ce qui peut appartenir à l'état de l'ame, toute la doctrine précédente est une preuve incontestable que l'*interjection* est véritablement partie de l'*oraison*, puisqu'elle est l'expression des situations même les plus intéressantes de l'ame; & le raisonnement contraire de Sanctius est en pure perte. C'est, dit-il, (*Minerv. I. ij.*) *la même chose par-tout; donc les interjections sont naturelles. Mais si elles sont naturelles, elles ne sont point parties de l'oraison, parce que les parties de l'oraison, selon Aristote, ne doivent point être naturelles, mais d'institution arbitraire.* Eh, qu'importe qu'Aristote l'ait ainsi pensé, si la raison en juge autrement? Le témoignage de ce philosophe peut être d'un grand poids dans les choses de fait, parce qu'il étoit bon observateur, comme il paroît même en ce qu'il a bien vu que les *interjections* étoient des signes naturels & non d'institution; mais dans les matieres de pur raisonnement, c'est à la raison seule à prononcer définitivement.

Il y a donc en effet des parties d'*oraison* de deux especes; les premières sont les signes naturels des sentimens, les autres sont les signes arbitraires des idées; celles-là constituent le langage du cœur, elles sont



**Tout affectives**: celles-ci appartiennent au langage de l'esprit, elles sont discursives. Je mets au premier rang les expressions du sentiment, parce qu'elles sont de première nécessité, les besoins du cœur étant antérieurs & supérieurs à ceux de l'esprit: d'ailleurs elles sont l'ouvrage de la nature, & les signes des idées sont de l'institution de l'art; ce qui est un second titre de prééminence, fondé sur celle de la nature même à l'égard de l'art.

M. l'abbé Girard a cru devoir abandonner le mot *interjection*, par deux motifs: "l'un de goût, dit-il, parce que ce mot me paroît n'avoir pas l'air assez français; l'autre fondé en raison, parce que le sens en est trop restreint pour comprendre tous les mots qui appartiennent à cette espèce: voilà pourquoi j'ai préféré celui de *particule*, qui est également en usage". (*Vrais princ. tom. I, disc. ij, pag. 80.*) Il explique ailleurs (*tom. II, disc. xij, pag. 213.*) ce que c'est que les particules. "Ce sont tous les mots, dit-il, par le moyen desquels on ajoute à la peinture de la pensée celle de la situation, soit de l'ame qui sent, soit de l'esprit qui peint. Ces deux situations ont produit deux ordres de particules; les unes de sensibilité, à qui l'on donne le nom d'*interjectives*; les autres de tournure de discours, que par cette raison je nomme *discursives*".

On peut remarquer sur cela, 1°. que M. Girard s'est trompé quand il n'a pas trouvé au mot *interjection* un air assez français: un terme technique n'a aucun besoin d'être usité dans la conversation ordinaire pour être admis; il suffit qu'il soit usité parmi les gens de l'art, & celui-ci l'est autant en grammaire que les mots *préposition*, *conjonction*, &c. lesquels ne sont pas plus que le premier dans le langage familier. 2°. Que le mot *interjective*, adopté ensuite par cet académicien, devoit lui paroître du moins aussi voisin du barbarisme que le mot *interjection*, & qu'il est même moins ordinaire que ce dernier dans les livres de grammaire. 3°. Que le terme de *particule* n'est pas plus connu dans le langage du monde avec le sens que les grammairiens y ont attaché, & beaucoup moins encore avec celui que lui donne l'auteur des *vrais*

Tome XVIII.

*principes. 4°.* Que ce terme est employé abusivement par ce subtil métaphysicien, puisqu'il prétend réunir sous la dénomination de *particule*, & les expressions du cœur & des termes qui n'appartiennent qu'au langage de l'esprit; ce qui est confondre absolument les espèces les plus différentes & les moins rapprochées.

Ce n'est pas que je ne sois persuadé qu'il peut être utile, & qu'il est permis de donner un sens fixe & précis à un terme technique, aussi peu déterminé que l'est parmi les grammairiens celui de *particule*: mais il ne faut ni lui donner une place déjà prise, ni lui assigner des fonctions inaliénables. *Voy. PARTICULE.*

Prétendre faire un corps systématique des diverses espèces d'*interjections*, & chercher entr'elles des différences spécifiques bien caractérisées, c'est, s'il me semble, s'imposer une tâche où il est très-aisé de se méprendre, & dont l'exécution ne seroit pour le grammairien d'aucune utilité.

Je dis d'abord qu'il est très-aisé de s'y méprendre, "parce que comme un même mot, selon qu'il est différemment prononcé, peut avoir différentes significations, aussi une même *interjection*, selon qu'elle est proférée, sert à exprimer divers sentimens de douleur, de joie ou d'admiration". C'est une remarque de l'abbé Régnier, *Gram. franç. pag. 535.*

J'ajoute que le succès de cette division ne seroit d'aucune utilité pour le grammairien: en voici les raisons. Les *interjections* sont des expressions du sentiment dictées par la nature, & qui tiennent à la constitution physique de l'organe de la parole: la même espèce de sentiment doit donc toujours opérer dans la même machine le même mouvement organique, & produire constamment le même mot sous la même forme. De-là l'indéclinabilité essentielle des *interjections*, & l'inutilité de vouloir en préparer l'usage par aucun art, lorsqu'on est sûr d'être bien dirigé par la nature. D'ailleurs l'énonciation claire de la pensée est le principal objet de la parole, & le seul que puisse & doive envisager la grammaire, parce qu'elle ne doit être chargée de diriger que le langage de l'esprit; le langage du cœur est son art, parce qu'il

C e c c c c

est naturel : or il n'est utile au grammairien de distinguer les especes de mots, que pour en spécifier ensuite plus nettement les usages ; ainsi n'ayant rien à remarquer sur les usages des *interjections*, la distinction de leurs différences spécifiques est absolument inutile au but de la grammaire.

Encore un mot avant que de finir cet article. Les deux mots latins *en* & *ecce* sont des *interjections*, disent les rudimens ; elles gouvernent le nominatif ou l'accusatif, *ecce homo* ou *hominem*, & elles signifient en françois *voici* ou *voilà*, qui sont aussi des *interjections* dans notre langue.

Ces deux mots latins seront, si l'on veut, des *interjections* ; mais on auroit dû en distinguer l'usage : *en* indique les objets les plus éloignés, *ecce* des objets plus prochains ; en sorte que Pilate montrant aux juifs Jesus flagellé, dut leur dire *ecce homo* ; mais un juif qui auroit voulu fixer sur ce spectacle l'attention de son voisin, auroit dû lui dire *en homo*, ou même *en hominem*. Cette distinction artificielle porte sur les vues diverses de l'esprit ; *en* & *ecce* sont donc du langage de l'esprit, & ne sont pas des *interjections* : ce sont des adverbes, comme *hic* & *illic*.

C'est une autre erreur que de croire que ces mots gouvernent le nominatif ou l'accusatif ; la destination de ces cas est toute différente. *Ecce homo*, c'est-à-dire, *ecce adest homo* ; *ecce hominem*, c'est-à-dire, *ecce vide* ou *videte hominem*. Le nominatif doit être le sujet d'un verbe personnel, & l'accusatif, le complément ou d'un verbe ou d'une préposition : quand les apparences sont contraires, il y a ellipse.

Enfin, c'est une troisième erreur que de croire que *voici* & *voilà* soient en françois les correspondans des mots latins *en* & *ecce*, & que ce soit des *interjections*. Nous n'avons pas en françois la valeur numérique de ces mots latins, *ici* & *là* sont les mots qui en approchent le plus. *Voici* & *voilà* sont des mots composés qui renferment ces mêmes adverbes, & le verbe *voi*, dont il y a souvent ellipse en latin, *voici voi ici* ; *voilà voi là*. C'est pour cela que ces mots se construisent comme les verbes avec leurs complémens : *voilà l'homme*, *voici des livres* ; *l'homme que voilà*, *les livres que voici* ; nous

*voilà, me voici*. Ainsi *voici* & *voilà* ne sont d'aucune espece, puisqu'ils comprennent des mots de plusieurs especes, comme *du*, qui signifie *de le*, *des*, qui veut dire *de les*, &c. ( *B. E. R. M.* )

INTERJETER, v. act. ( *Gram. & Jurisprud.* ) il ne se dit guere qu'au palais & dans cette phrase : on *interjette* appel d'une sentence rendue. On voit que cette opposition doit être formée entre la sentence & son exécution ; c'est pour cette raison qu'on s'est servi du mot *d'interjeter*.

\* INTÉRIEUR, adj. ( *Grammaire.* ) Son corrélatif est *extérieur*. La surface d'un corps est la limite de ce qui lui est *intérieur* & *extérieur*. Ce qui appartient à cette surface, & tout ce qui est placé au-delà vers celui qui regarde ou touche le corps est *extérieur*. Tout ce qui est au-delà de la surface, dans la profondeur du corps, est *intérieur*.

Les mots *intérieurs*, *extérieurs*, se prennent au physique & au moral ; & l'on dit dans l'architecture moderne : on s'est fort occupé de la distribution, de la commodité & de la décoration *intérieures*, mais on a tout-à-fait négligé l'*extérieure*. Ce n'est pas assez que l'*extérieur* soit composé, il faut que l'*intérieur* soit innocent. Le chancelier Bacon a intitulé un de ses ouvrages sur l'*intérieur* de l'homme, *de la caverne* : ce titre fait frémir.

INTÉRIEURE, vie, ( *Morale.* ) c'est un commerce spirituel & réciproque qui se fait au dedans de l'ame entre le créateur & la créature par les opérations de Dieu dans l'ame, & la coopération de l'ame avec Dieu. Les peres distinguent trois différens degrés par lesquels passe l'ame fidelle, ou trois sortes d'amours auxquels Dieu élève l'homme qui s'est occupé de lui. Ils appellent le premier *amour de préférence*, ou *vie purgative* ; c'est l'état d'une ame que les touches de la grace divine, & les remords d'une conscience justement allarmée, ont pénétré des vérités de la religion, & qui, occupée de l'éternité, ne veut plus rien qui ne tende vers ce terme. L'homme dans cette situation s'occupe tout entier à mériter les biens ineffables que la religion promet, & à éviter les peines éternelles dont elle menace. Dans ce premier état

L'ame règle sa conduite sur ses devoirs, & donne toujours la préférence au créateur sur tout ce qui est créé. L'esprit de pénitence lui fait embrasser une mortification qui asservit en même temps les passions & les sens, alors toutes les pensées étant élevées vers Dieu, chaque action n'a d'autre principe ni d'autre fin que lui seul; la prière devient habituelle. L'ame n'est plus interrompue par les travaux extérieurs qu'elle embrasse, cependant autant que les devoirs particuliers de son état ou ceux de la charité l'y obligent. Mais l'esprit de recueillement les fait entrer dans l'exercice même de la prière. Néanmoins la méditation se fait encore par des actes méthodiques. L'ame s'occupe d'une manière réfléchie des paroles de l'écriture-sainte, & d'actes dictés pour se tenir dans la présence de Dieu. Dans l'ordre des choses spirituelles, les biens augmentent à proportion de la fidélité de l'ame; & de ce premier état elle passe bientôt à un degré plus élevé & plus parfait appelé *vie illuminative* ou *amour de complaisance*. En effet l'ame qui a contracté l'heureuse habitude de la vertu acquiert un nouveau degré de faveur, elle goûte dans sa pratique une facilité & une satisfaction qui lui rend précieuses toutes les occasions de sacrifice; & quoique les actes de son amour soient encore discursifs, c'est-à-dire, sentis & réfléchis, elle ne délibère plus entre l'intérêt temporel, & le devoir qu'elle doit à Dieu est alors son plus grand intérêt. Ce n'est plus assez pour elle de faire le bien, elle veut le plus grand bien, en sorte que de deux actes bons en eux-mêmes, elle accomplit toujours le plus parfait, parce qu'elle ne se regarde plus elle-même du moins volontairement, mais la gloire & la plus grande gloire de Dieu. C'est ce degré d'amour qui fait chérir aux solitaires le silence, la mortification, & la dépendance des cloîtres si opposés à la nature, & en apparence si contraire à la raison, dans lesquels cependant ils goûtent des sentimens plus doux, des plaisirs plus sensibles, des transports plus réels, que tout ce que le monde offre de plus séduisant; ces vérités sont d'expérience, & ceux qui ne les ont pas pratiquées ne peuvent ni ne doivent les comprendre, comme le dit le

cardinal Bona; elles sont attestées par une suite constante d'expériences, depuis l'apôtre St. Paul jusqu'à St. François de Sales.

Rien n'apprend mieux à l'homme ce qu'il est que la connoissance du Dieu qui l'a formé; la grandeur du Créateur lui donne une juste idée de la petitesse de la créature; la disproportion infinie qu'il apperçoit entre l'Etre-suprême & les hommes, lui apprend ce qu'ils sont, & combien sont méprisables les vanités qui les distinguent, & les frivolités qui les occupent. Ainsi les graces que Dieu n'accorde qu'aux humbles rendent encore leur humilité plus profonde. C'est la disposition où doit être l'ame fidelle pour arriver au troisième degré de la *vie intérieure* appelée *vie unitive* ou *amour d'union*, & à laquelle les épreuves extérieures & intérieures servent de préparation. Cet état a été défini, un acte passif où il semble que Dieu agit seul, & que l'ame ne fait qu'obéir à la force impulsive qui la porte vers lui; mais cet état est rarement habituel, & il reste toujours des actes distincts qui spécifient les vertus. Dieu n'élève ses Saints sur la terre à ce degré que d'une manière momentanée par anticipation des biens célestes. C'est l'habitude de la contemplation & l'union de l'amour qui ont mérité dans plusieurs des Saints dont l'église a canonisé les vertus, ces extases, ces ravissements, ces révélations qu'on doit regarder comme des miracles que Dieu, quand il lui plaît, fait éprouver à l'ame fidelle; mais qu'il ne nous appartient pas de demander. Ces états extraordinaires & ineffables, devenus l'objet de l'ambition de quelques mystiques, ont donné lieu à bien des illusions qui ont perdu ceux qui d'eux-mêmes ont voulu s'introduire dans le sanctuaire de ces graces de prédilection. Dieu n'en gratifie que celui qui s'en croit vraiment indigne, & dans lequel ces dons divins produisent une foi plus vive, une charité plus ardente, une humilité plus profonde, un dénuement plus parfait, une pratique plus généreuse de ce qu'il y a d'héroïque dans toutes les vertus. Les autres chez lesquels ces états surnaturels ne sont pas précédés de l'exercice des vertus & n'en perfectionnent pas la pratique, tombent dans une illusion

bien dangereuse. Tel est l'état de ces femmes prétendues dévotes, dans lesquelles la sensibilité du cœur, la vivacité des passions & la force de l'imagination ont des effets qu'elles prennent pour des graces singulieres, & qui souvent ont des causes toutes humaines, quelquefois même criminelles. Ces déplorables égaremens ont donné lieu à des extravagances dont l'opprobre est retombé par une suite aussi ordinaire qu'injuste sur les opérations même de la grace. Il y a eu de faux mystiques dès le commencement de l'église depuis les Gnostiques jusqu'aux Quétistes, dont les erreurs, quoique condamnées précédemment dans le concile de Vienne, ont paru vouloir se renouveler le siecle passé. V. QUIÉTISME.

**INTERIM**, f. m. (*Hist. mod.*) nom fameux dans l'histoire ecclésiastique d'Allemagne, par lequel on a désigné une espece de réglemeut pour l'Empire, sur les articles de foi qu'il y falloit croire en attendant qu'un concile général les eût plus amplement décidés. Ce mot *interim* est latin & signifie *pendant* ou *en attendant*, comme pour signifier que son autorité ne durerait que jusqu'à la détermination du concile général.

Pour entendre ce qui regarde l'*interim*, il est bon de savoir que le concile de Trente ayant été interrompu en 1548 & transféré à Bologne, l'empereur Charles V, qui n'espéroit pas voir cette assemblée si-tôt réunie, & qui vouloit concilier les Luthériens avec les Catholiques, imagina le tempérament de faire dresser un formulaire par des Théologiens qui seroient envoyés pour cet effet à la diete qui se tenoit alors à Augsbourg: ceux-ci n'ayant pu convenir entr'eux, laisserent à l'empereur le soin de le faire dresser. Il en chargea trois théologiens célèbres, qui rédigerent vingt-six articles sur tous les points controversés entre les catholiques & les luthériens. Ces articles concernoient l'état du premier homme avant & après sa chute dans le péché; la rédemption des hommes par J. C. la justification du pécheur; la charité & les bonnes œuvres: la confiance qu'on doit avoir en Dieu que les péchés sont pardonnés; l'église & ses vraies marques; sa puissance, son autorité, ses ministres, le pape & les évêques; les sacremens

en général & en particulier; le sacrifice de la messe, & la commémoration qu'on y fait des saints, leur intercession & leur invocation; la priere pour les défunts & l'usage des sacremens, auxquels il faut ajouter la tolérance sur le mariage des prêtres & sur l'usage de la coupe. Quoique les théologiens qui avoient dressé cette profession de foi, assurassent l'empereur qu'elle étoit très-orthodoxe, à l'exception des deux derniers articles; le pape ne voulut jamais l'approuver; & depuis que Charles V l'eut proposée comme un réglemeut par une constitution impériale donnée en 1548 dans la diete d'Augsbourg qui l'accepta, il y eut des catholiques qui refuserent de se soumettre à l'*interim* sous prétexte qu'il favorisoit le luthéranisme; & pour rendre cette ordonnance odieuse, ils la comparerent à l'Hénotique de Zenon, à l'Ecthere d'Héraclius, & au Type de Constant. Voy. HÉNOTIQUE, ECTHERE & TYPE. D'autres catholiques l'adoptèrent, & écrivirent pour sa défense.

L'*interim* ne fut guere mieux reçu des protestans, la plupart le rejetterent, comme Bucer, Musculus, Osiander, sous prétexte qu'il rétabliroit la papauté qu'ils pensoient avoir détruite; d'autres écrivirent vivement contre, mais enfin comme l'empereur agit fortement pour soutenir sa constitution jusqu'à mettre au ban de l'empire les villes de Magdebourg & de Constance qui refusoient de s'y soumettre; les luthériens se divisèrent en *rigides* ou opposés à l'*interim* & en *mitigés*, qui prétendoient qu'il falloit s'accommoder aux volontés du souverain; on les nomma *intérimistes*; mais ils se réservoient le droit d'adopter ou de rejeter ce que bon leur sembloit dans la constitution de l'empereur. Ensorte qu'on peut regarder cet *interim* comme une de ces piéces dans lesquelles en voulant ménager deux partis opposés, on les mécontenta tous deux; & c'est ce que produisit effectivement l'*interim* qui ne remédia à rien, fit murmurer les catholiques & souleva les luthériens.

**INTERIM**, (*Jurispr.*) se dit quelquefois figurément & par allusion à l'*interim* de Charles-Quint, pour signifier quelque chose de provisoire; c'est ainsi qu'on dit jouir

par *interim* ou exercer quelque fonction par *inierim*, en attendant la décision de quelque contestation. (A)

INTERIMISTES, s. m. pl. (*Hist. Ec.*) est le nom qu'on donna aux luthériens, qui joignirent à leurs erreurs les 26 articles du decret fait à Augsbourg en 1548, dit *interim*, & accordé par l'empereur Charles V aux protestans, en attendant un concile général.

INTERLAKEN, (*Géogr.*) bailliage fort étendu du canton de Berne, & un des plus remarquables par les glaciers qu'il renferme, & par mille autres productions de la nature. Il y avoit ci-devant une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de St. Augustin. Cette abbaye très-considérable par l'étendue immense de ses possessions, fut fondée en 1130 par Selger, baron d'Oberhofen. Elle fut extrêmement enrichie par les donations qu'elle reçut des comtes de Kibourg, de Buchegg, & de la noblesse des environs, & elle parvint à avoir le droit de patronage sur une vingtaine d'églises, & la juridiction sur une douzaine de villages, outre une immensité de revenus en dîmes, en censures, en domaines, &c. Les empereurs & les papes concoururent à l'envi à accorder des privilèges considérables à cette fondation, le droit d'élire son avoyer, son prévôt, &c. Les maisons de Zæringen, de Wædenschwyl, de Strasbourg & autres, exercèrent successivement cette avoyerie. Peu-à-peu la ville de Berne s'en empara. Cette abbaye fut sécularisée en 1528, malgré la résistance des habitans des environs & du canton d'Unterwalden. Le monastere servit long-temps de résidence au baillif jusqu'à ce qu'on a jugé à propos de lui bâtir un château; les revenus sont appliqués, la plus grande partie, à l'entretien des églises, des écoles, des ministres & à des charités considérables. A côté de ce monastere il y avoit un couvent de religieuses du même ordre de St. Augustin, sous l'inspection des chanoines d'*Interlaken*. En 1484, il fut aboli par ordre du pape, & ses revenus assignés au chapitre de St. Vincent à Berne.

Outre ces deux monasteres il y a encore la fameuse caverne de St. Beat, le lac de Brinz si poissonneux; le Kienholz fameux

par l'alliance qui y fut conclue en 1352, en vertu de laquelle Berne fut reçue dans la confédération helvétique. Ce même endroit étoit aussi destiné pour décider par arbitrage les difficultés qui pourroient s'élever entre les confédérés. Cette place si illustre dans notre histoire, a été ensuite ruinée par des chûtes de neiges & par des inondations; la vallée de Lauterbrunnen très-renommée par la beauté des glaciers, par les mines de fer qui s'y trouvent établies, par la belle cataracte nommée *Staubbach*, & par plusieurs productions du regne minéral, tels qu'une marne noire si fine qu'on s'en peut servir en place d'encre de la Chine, des terres bolaires très-fines, &c. La vallée de Grindelwald n'est pas moins curieuse par les glaciers qu'elle renferme & qu'on approche de fort près, entre lesquels on remarque le Wetterhorn, le Screkhorn, la Scheidek, le Mettemberg, & sur-tout le Grindelwald-Gletscher. On y trouve aussi des marbres d'une grande beauté, de l'ardoise, &c. Malgré toutes ces masses énormes de glaces éternelles, ce pays est cependant fertile en pâturages. (H)

INTERLIGNES, s. f. (*Imprim.*) ce sont des parties minces, de bois ou de métal, que l'on met entre chaque ligne, pour leur donner plus de blanc. On s'est servi long-temps d'*interlignes* de bois, faite d'autres; ce sont de minces reglettes de bois que l'on coupe à la longueur des lignes: mais l'eau qui les pénètre lorsqu'on lave les formes, les fait bomber en différens sens, ce qui produit de mauvais effets, & les rend en peu de temps hors d'usage. On y a d'abord suppléé par des petites parties de métal dites *interlignes brisées*, parce qu'elles sont en formes d'*espaces* fondues sur différens corps pour les avoir de plusieurs largeurs, afin de les faire servir à différens formats de livres. Ces secondes sortes d'*interlignes* ont un grand inconvénient, c'est qu'il arrive souvent qu'elles ne sont pas justes d'épaisseur entr'elles; comme elles se font sur quatre ou cinq moules différens, pour peu qu'un d'eux péche en tête, en pié, ou à une des extrémités du corps, il en résulte un défaut général. Enfin on a inventé des moules pour en

faire d'une seule piece pour chaque format, ce qui rend l'ouvrage plus prompt, plus solide & plus propre.

L'épaisseur des *interlignes* est de deux sortes; la plus usitée, & celle qui donne plus de grace à l'impression, est de *trois points*, c'est-à-dire, que les deux font l'épaisseur d'une *nompaille*; l'autre est de deux points ou trois *interlignes* pour le corps de ladite *nompaille*. Celle-ci donne la distance juste qu'il y a d'un caractère à celui qui le suit dans l'ordre des *corps*, c'est-à-dire, qu'un petit-romain & une de ces *interlignes* font ensemble le *corps* du cicéro; ou une au cicéro font le saint-augustin.

INTERLINEATION, f. f. (*Gram.*) ce qui se trouve écrit entre deux lignes. On donne aussi le nom d'*interligne* à l'espace vuide qu'on observe entre deux lignes, & qui peut être rempli de notes & de corrections.

INTERLOCUTEUR, f. m. (*Gram.*) nom que l'on donne aux différens personnages que l'on introduit dans un dialogue. Il faut attacher des caractères différens à ses *interlocuteurs*, les leur conserver depuis le commencement du dialogue jusqu'à la fin. Ces caractères seront plus vrais, marqueront plus de goût, donneront lieu au poëte de montrer son génie, beaucoup plus s'ils sont différens que s'ils sont contrastés. Le contraste donne à tout un ouvrage un tour épigrammatique, petit, factice & déplaisant.

INTERLOCUTOIRE, adj. (*Jurisprud.*) se dit d'un jugement qui n'est point définitif, c'est-à-dire, qui ne décide pas le fond de la contestation, mais seulement ordonne quelque chose pour l'instruction ou l'éclaircissement de cette contestation: on dit quelquefois un jugement *interlocutoire*, & quelquefois pour abrégé, un *interlocutoire* simplement.

Tout *interlocutoire* est un préparatoire & un préalable pour remplir avant le jugement définitif, mais il diffère du simple préparatoire en ce que celui-ci ne concerne ordinairement que l'instruction, au lieu que l'autre touche au fond. Un jugement qui ordonne que l'on fournira des défenses ou que l'on donnera copie ou communication d'une piece, est un simple préparatoire

qui ne préjuge rien sur le fond, au lieu que l'*interlocutoire* ou préjuge le fond, ou du moins est rendu après avoir examiné le fond, comme quand on ordonne avant faire droit une enquête ou une descente, un plan, une visite. (A)

INTERLOPE, f. m. (*Commer.*) c'est celui qui empiete sur les privilèges d'une compagnie de marchands, en faisant sans autorité le même commerce qu'eux, & dans le même endroit. Voyez COMPAGNIE.

On les appelle aussi *aventuriers*. Il n'y a guere que les Anglois qui aient des vaisseaux *interlopes* de cette espece, dont le commerce, quoique très-lucratif, est une vraie contrebande dont les risques sont grands, puisqu'il ne s'y agit pas seulement de la confiscation des marchandises & des vaisseaux ou de la prison des marchands quand ils sont surpris par les gardes-côtes, mais même de la vie; car c'est sous cette peine qu'il est interdit par les Espagnols dans tous les états que le roi possède aux Indes occidentales.

Les François & les Hollandois ont aussi quelques *interlopes*, mais en beaucoup moindre nombre que les Anglois, qui malgré les périls dont on vient de parler font par ce commerce des profits immenses. Voyez le *Dictionn. de commerce*.

INTERLOQUER, v. n. (*Jurisprud.*) signifie ordonner quelque chose de préalable avant de juger le fond d'une contestation. Voyez INTERLOCUTOIRE. (A)

INTER-MAXILLAIRES, (*ligamens*) en *Anatom.* nom de deux ligamens, un à chaque côté. Ce ligament est attaché en haut à la face externe de la mâchoire supérieure, au-dessus de la dernière dent molaire, & en-bas à l'extrémité postérieure de la ligne saillante oblique de la face externe de la mâchoire inférieure au-dessus de la dernière dent molaire.

INTERMEDE, f. m. (*Littérat.*) ce qu'on donne en spectacle entre les actes d'une piece de théâtre, pour amuser le peuple, tandis que les acteurs reprennent haleine ou changent d'habits, pour donner le loisir de changer les décorations. Voyez COMÉDIE.

Dans l'ancienne tragédie, le chœur chantoit dans les *intermedes*, pour mar-

qu'èr les intervalles entre les actes. *Voyez* CHŒUR, ACTE, &c.

Les *intermedes* consistent pour l'ordinaire chez nous en chansons, danses, ballets, chœurs de musique, &c.

Aristote & Horace donnent pour règle de chanter pendant ces *intermedes* des chansons qui soient tirées du sujet principal; mais dès qu'on eut ôté les chœurs, on introduisit les mimes, les danseurs, &c. pour amuser les spectateurs. *V. FARCES. Diction. de Trévoux.*

En France on y a substitué une symphonie de violons & d'autres instrumens.

INTERMEDE, (*Belles-lettres & Musiq.*) c'est un poème burlesque ou comique en un ou plusieurs actes, composé par le poète pour être mis en musique; un *intermede* en ce sens, c'est la même chose qu'un opéra bouffon. *Voyez* OPÉRA.

Nous avons peu de ces ouvrages; Ragonde, Platée, & le Devin de village, sont presque les seuls que nous nommons. Les Italiens en ont une infinité. Ils y excellent. C'est-là qu'ils montrent plus peut-être encore que dans les drames sérieux, combien ils sont profonds compositeurs, grands imitateurs de la nature, grands déclamateurs, grands pantomimes. Les traits de génie y sont répandus à pleines mains. Ils y mettent quelquefois tant de force, que l'homme le plus stupide en est frappé, d'autres fois tant de délicatesse, que leurs compositions ne semblent alors avoir été faites que pour un très-petit nombre d'ames sensibles & d'oreilles privilégiées. Tout le monde a été enchanté dans la Servante Maîtresse de l'air *a Serpina penserette*; il est pathétique, voilà ce qui n'a échappé à personne; mais qui est-ce qui a senti que ce pathétique est hypocrite? Il a dû faire pleurer les spectateurs d'un goût commun, & rire les spectateurs d'un goût plus délié.

INTERMEDE, (*Chymie.*) Les chymistes prennent ce mot dans trois sens différens.

Premièrement ils désignent par le mot d'*intermede* un corps qu'ils interposent entre le feu employé à quelque opération, & le sujet de cette opération; dans ce sens le mot *intermede* est synonyme du mot *bain*, qui est pourtant beaucoup plus usité que le

premier. Ainsi appliquer le feu à une cornue chargée d'une matière quelconque par l'*intermede*, avec ou moyennant l'*intermede* du sable, des cendres, de la limaille, de l'eau, c'est la même chose qu'exposer ce vaisseau à la chaleur d'un bain de sable, de cendres, de limaille, ou du bain-marie. (*Voyez* FEU, CHYMIE.)

Secondement, ils appellent *intermedes* certains corps qu'ils mêlent, par simple confusion, à certaines matières pour leur procurer une discontinuité, une aggrégation plus lâche, ou telle autre altération non chimique qui les dispose à éprouver plus efficacement, ou à mieux soutenir l'action du feu. Par exemple, ils mêlent à de la cire qu'ils veulent distiller, du sable, du chanvre, de la filasse ou autres corps semblables, & la distillation de la cire en devient plus aisée; & même son analyse plus radicale, selon la prétention de certains chimistes. *Voyez* CIRE. J'appelle les *intermedes* de ce genre *faux* ou *mécaniques*.

Troisièmement, (& c'est ici le sens le plus usité & le plus propre) *intermede* signifie la même chose qu'*agent* ou moyen chimique de décomposition, moyen pris dans l'ordre des menstrues. C'est ainsi qu'on décompose le nitre par l'*intermede* de l'acide vitriolique, ou du vitriol; le vitriol, par l'*intermede* de l'alkali fixe, &c. Ces *intermedes* sont les vrais & uniques instrumens de l'analyse menstruelle; & ils ne sont autre chose que des menstrues, ou précipitans. *Voyez* MENSTRUE, MENSTRUELLE, ANALYSE, & PRÉCIPITATION. (B)

INTERMÉDIAIRE, adj. (*Gramm.*) il se dit d'un objet placé entre deux ou plusieurs autres. Il faut qu'il y ait entre les objets & nous un fluide *intermédiaire* qui nous les fasse appercevoir ou qui nous les fasse toucher des yeux. Si l'on dispose plusieurs globes de suite & qu'on frappe le premier, le mouvement semble se séparer des *intermédiaires* & se ramasser sur les derniers, les seuls qui se séparent de la file. Si l'on frappe à l'extrémité d'une poutre, le coup le plus léger sera entendu d'une oreille placée à l'autre extrémité: quelque compacte que soit le corps, quelque longue que soit la poutre, quelque grand que soit

l'espace *intermédiaire*, la transmission du bruit n'en est point empêchée.

INTERMÉDIAIRES, *cartilages*, ( *Anat.* )

Voyez CARTILAGE.

INTERMÉDIAIRES, *ligaments*, ( *Anat.* )

Voyez LIGAMENT.

\* INTERMELIUM, *s. m.* ( *Hist. anc.* ) endroit de la viij<sup>e</sup> région qui nous est tout-à-fait inconnu. Ce mot se trouve dans Tite-Live ; mais au lieu d'*intermelio*, il y en a qui lisent *indemelio*.

\* INTERMINABLE, *adj.* ( *Gram.* ) qui ne peut être terminé. On dit un bruit *interminable*. Sans une autorité infaillible, les disputes de religion sont *interminables*. Le mépris seroit un moyen bien aussi sûr que l'autorité. Les théologiens ne disputent guere quand on ne les écoute pas.

INTERMISSION, ( *Médecine.* ) c'est l'intervalle qui signifie deux accès de fièvre intermittente. Ce mot est synonyme d'*apyrexie*. Voyez APYREXIE. ( *b* )

INTERMITTENT, ( *POULS.* ) Voyez POULS.

INTERMITTENTE, ( *FIEVRE.* ) Voy. sous le mot FIEVRE.

\* INTERMONTIUM, *s. m.* ( *Hist. anc.* ) vallée peu profonde, située entre deux hauteurs, au mont Capitolin. Les hauteurs étoient plantées de chênes. C'étoit un lieu sacré. Romulus voulut que ce fût un asyle aux coupables. Il y en a qui placent l'*intermontium* à l'endroit où l'on voit le cheval d'Antonin, d'autres au pié du roc Tarpéien.

INTER-MUSCULAIRE, LIGAMENT, ( *Anat.* ) Voyez LIGAMENT.

\* INTERNE, *adj.* ( *Gram.* ) qui ne paroît point au dehors. Il est difficile d'assigner la différence d'*intérieur* & d'*interne*. Ils se disent tous les deux au physique & au moral. On dit l'intérieur de l'homme, un homme intérieur, & l'on ne dit pas l'*interne* d'un homme, ni un homme *interne*. Voilà un de ces mots tels qu'il y en a une infinité dans les langues, qui devroient bien convaincre de la difficulté d'écrire purement une langue étrangere ou morte.

INTERNE, ( *Géom.* ) les angles *internes* sont tous les angles que forment les côtés d'une figure rectiligne, pris au dedans de cette figure. Voyez ANGLE.

La somme de tous les angles *internes* d'une figure rectiligne quelconque, est égale à deux fois autant d'angles droits, moins quatre, que la figure a de côtés.

Dans un triangle tel que *KLM* ( *Pl. Géométr. fig. 19.* ) les angles *L* & *M* sont dit *internes* & opposés, par rapport à l'angle *externe IKM* qui est égal à tous les deux ensemble.

On appelle encore angles *internes* ceux qui sont formés entre deux paralleles par l'interfection d'une troisieme ligne. Tels sont les angles *z, y, & x, s*, ( *Pl. Géom. fig. 36.* ) formés entre les paralleles *OP, QR* de chaque côté de la sécante *ST*. Dans ces paralleles la somme de deux angles *internes* du même côté, est toujours égale à deux angles droits.

Les angles *internes opposés* sont les deux angles *s & y* ( *Pl. Géom. fig. 36.* ) formés par la ligne qui coupe les deux paralleles. Voyez PARALLELE.

Ils sont respectivement égaux aux angles *A, u*, qu'on appelle *angles externes opposés*. Chambers. ( *E* )

\* INTERNONCE, *s. m.* ( *Hist. mod.* ) envoyé extraordinaire du souverain pontife, agent qui fait les affaires de la cour de Rome dans une cour étrangere, en attendant qu'il y ait un nonce exprès & en titre. Il y a des cours où les affaires se font toujours par un *internonce* & jamais par un nonce. Il y a toujours un *internonce* à Bruxelles. Les *internonces* ne font aucune fonction ecclésiastique ni en France ni ailleurs. D'*internonce*, nom du titulaire, on fait *internontiat*, nom du titre.

INTEROSSEUX, *adj.* ( *Anatomie.* ) on appelle ainsi quelques muscles qui servent à mouvoir les doigts, parce qu'ils sont situés entre les interstices des os du métacarpe. On donne aussi ce nom à quelques autres. On en compte ordinairement six ; ces muscles sont situés le long des parties latérales de l'os du métacarpe, de façon que deux de ces muscles sont situés le long des parties latérales de l'os du métacarpe qui soutient le doigt du milieu, & celui qui est situé le long de la face de l'os du métacarpe du doigt annulaire qui regarde le petit doigt, s'avancent extérieurement & s'attachent par quelques plans de fibres aux faces



faces des os voisins, & recouvrent les trois autres. Ces trois muscles sont appellés *interosseux* externes, & les trois recouverts sont appellés *internes*.

Ils viennent de la partie supérieure des os du métacarpe, près du carpe, & vont s'insérer à la partie supérieure externe du troisième os des doigts, en s'unissant avec les lombriciformes & par différens plans tendineux avec l'extenseur commun.

L'*interosseux* situé à la face latérale de l'os du métacarpe qui soutient le petit doigt, se termine à la partie supérieure de la première phalange de ce doigt.

Le demi*interosseux* de l'index, ou l'abducteur interne vient de la première phalange du pouce au côté externe de la base de l'os trapeze, & se termine à la partie supérieure de la première phalange du doigt index.

Les *interosseux* du pié sont des muscles qui meuvent les orteils, & qui correspondent exactement à ceux des mains par leur nombre, leur usage, leur insertion, avec cette différence qu'ils se terminent à la partie postérieure des premières phalanges. Voyez INTEROSSEUX de la main.

INTEROSSEUX, *ligament*, (*Anat.*) Voy. LIGAMENT.

INTERPELLATION, s. f. (*Jurisprud.*) est une sommation & requisition qui est faite à quelqu'un par un juge, sergent, notaire ou autre officier public, de déclarer quelque chose.

Le juge *interpelle* une partie ou un témoin de déclarer la vérité sur un fait.

Un notaire *interpelle* ceux qui sont parties dans un acte, de le signer.

Un huissier *interpelle* ceux auxquels il parle dans son exploit, de déclarer leur nom, & de signer leur réponse. Il fait mention qu'ils ont été de ce *interpellés* suivant l'ordonnance, c'est-à-dire, suivant l'ordonnance de 1661. (A)

INTERPOLATION, s. f. (*Belles-Lettres.*) terme dont se servent les critiques, en parlant des anciens manuscrits auxquels on a fait des changemens ou additions postérieures.

Pour établir une *interpolation*, le P. Ruinart donne ces cinq règles. Il faut premièrement que la pièce que l'on veut donner pour ancienne, ait l'air de l'antiquité qu'on prétend lui attribuer; 2°. que l'on ait de

Tome XVIII.

bonnes preuves que cette pièce a été *interpolée*, ou retouchée; 3°. que les *interpolations* conviennent au temps de l'*interpolateur*; 4°. que ces *interpolations* ne touchent point au fond de la pièce, & ne soient point si fréquentes, qu'elle en soit tout-à-fait défigurée; 5°. que les restitutions que l'on fait, reviennent parfaitement au reste de la pièce. *Dict. de Trévoux.*

INTERPOLATION des séries, voyez l'article SERIE ou SUITE.

INTERPOLATION, (*Astronomie.*) méthode employée, sur-tout par les astronomes, pour remplir les intervalles d'une suite de nombres, d'observations, de longitudes, &c. dont la marche n'est pas égale, ni le progrès uniforme. Dans l'usage des observations & des tables astronomiques, on emploie continuellement des règles de trois, & des parties proportionnelles, parce qu'on suppose que les nombres croissent uniformément; cependant il y a des cas où cette supposition seroit défectueuse; on est alors obligé d'avoir recours à la méthode des *interpolations*. Le problème général qu'il faut résoudre est celui-ci: étant données deux suites des nombres qui se répondent l'une à l'autre, suivant une certaine loi, & dont l'une s'appelle *la suite des racines*, & l'autre, *la suite des fonctions*, trouver un nombre intermédiaire entre deux fonctions, qui réponde à un nombre intermédiaire donné entre deux racines. On peut voir cette matière traitée dans toute sa généralité par des formules algébriques, dans Newton, dans Cotes, dans Stirling, dans Mayer, *mémoires de Pétersbourg*, & dans l'*astronomie* de la Caille. Le pere Bosovich a fait voir qu'on pourroit, par ces méthodes, dresser des tables, même des inégalités de saturne, produites par l'attraction. Pour moi, voyant que des formules très-complicquées ne pouvoient jamais être d'un usage journalier, & que dans l'*astronomie* on avoit toujours à considérer des cas beaucoup moins généraux, j'ai traité les *interpolations* d'une manière plus limitée, mais plus commode par le moyen des différences premières, secondes & troisièmes.

Je suppose une suite de nombres 0, 1, 3, &c. comme dans la table ci-dessous, dont les

D d d d d

différences soient inégales, mais d'une inégalité constante & régulière, par exemple 1, 2, 3, 4, &c. en sorte que les secondes différences soient constantes, par exemple, égales à 1, comme dans la troisième colonne. Si l'on ne prend les mêmes nombres que de deux en deux, par exemple, 0, 3, 10, 21, les différences seront 3, 7, 11, & leur inégalité ou leur seconde différence sera de 4, c'est-à-dire, quatre fois plus grande qu'auparavant, parce qu'en doublant les intervalles, l'on a pour différence première d'un côté la somme de 1 & 2, de l'autre la somme de 3 & 4; en sorte que la seconde différence a augmenté à raison de la différence qu'il y a entre 2 & 3, & de celle qu'il y a entre 1 & 4, qui est trois fois plus grande. Si l'on prenoit les nombres de trois en trois, on trouveroit la seconde différence 9, &c.

Nombres.	Première différence.	Seconde différence.
0		
1	1	1
3	2	1
6	3	1
10	4	1
15	5	1
21	6	1
28	7	1
36	8	1

Ainsi, en général, les différences secondes croissent comme les quarrés des intervalles des nombres. De-là je vais tirer une règle générale pour remplir les intervalles d'une suite de nombres qui suivroient la même loi.

Je suppose quatre nombres, comme seroient quatre longitudes, observées de 12 heures en 12 heures, dont les trois différences soient 78, 222, 366, en sorte que l'inégalité de leur marche, ou de leur progrès soit 144, c'est-à-dire, que la différence seconde, ou la différence des différences soit constamment de 144. Les nombres 0, 78, 300, 666, ne croissent pas uniformément, puisque leurs diffé-

rences 78, 222, sont inégales, mais du moins l'uniformité est telle que ces différences augmentent également: tel est le cas le plus simple des *interpolations*; mais ce cas est suffisant dans l'usage de l'astronomie, même pour le mouvement de la lune qui est la planète la plus irrégulière de toutes.

Heures.	Nombres.	Différences.	Secondes différences.
0	0	78	
12	78	222	144
24	300	366	144
36	666		

Connoissant ces nombres, ou ces longitudes de 12 heures en 12 heures, on peut facilement les avoir de 6 heures en 6 heures, en les assujettissant à cette règle des secondes différences constantes; il ne s'agit que d'interpoler un nombre dans chacun des intervalles; car on sait que leur seconde différence doit être quatre fois moindre que 144, c'est-à-dire, 36; il suffira donc de faire une suite de nombres dont la seconde différence soit 36. Pour avoir la différence première, on prendra la moitié de la différence 78, c'est-à-dire, 39, & l'on en ôtera la moitié de la seconde différence 36, c'est-à-dire, 18, il restera 21; or ayant cette première différence 21, il suffira de l'augmenter successivement de la seconde différence 36 pour avoir toutes les autres différences; en effet, la première différence jointe à la seconde, doit faire 78, & ces deux différences doivent différer de 36; or quand on a la somme & la différence des deux nombres, il suffit pour trouver le premier de retrancher la demi-différence de la demi-somme.

Si au lieu d'avoir un nombre à interpoler entre 0, 78, 300, on en vouloit interpoler 2, on prendroit le tiers de la différence première, & on en ôteroit une fois la seconde différence trouvée; car les trois différences que l'on cherche doivent faire 78 dans l'exemple précédent, & elles doivent différer de la valeur de la seconde différence trouvée; or quand on a la somme

de trois quantités, & leur différence, on trouve la plus petite quantité par la règle que je viens d'indiquer.

En général, pour interpoler un nombre 12 de termes entre deux termes d'une suite donnée, on divisera la seconde différence de la suite donnée par le carré de  $12 + 1$  : pour avoir la seconde différence de la nouvelle suite, on divisera la différence première par  $12 + 1$ , & l'on ôtera du quotient la seconde différence de la nouvelle suite multipliée par  $\frac{1}{2}$ , il faudroit l'ajouter si les différences premières alloient en décroissant. C'est ainsi qu'on trouvera la première des différences premières qui doivent avoir lieu dans le nouvel ordre de termes que l'on cherche; les suivantes se trouvent en ajoutant successivement la différence seconde trouvée pour la nouvelle suite.

La seule considération des secondes différences supposées égales, est suffisante dans bien des calculs astronomiques, sur-tout pour construire des tables. M. Sharp qui calcula, en 1695, les tables d'ascension droite, & de déclinaison pour chaque degré de longitude & de latitude, qu'on trouve dans l'histoire céleste de Flemsteed, ne les calcula par la trigonométrie que de  $5^\circ$ . en  $5^\circ$ . & il les étendit par la méthode des *interpolations* à chaque degré. M. Mouton, chanoine de Lyon, qui calcula les déclinaisons du soleil pour chaque minute de longitude en secondes & en tierces, ne les calcula que pour chaque degré de la trigonométrie, & chercha les autres nombres par la méthode des secondes différences.

Il suffit dans ces cas-là de calculer rigoureusement assez de termes pour que leurs secondes différences soient à-peu-près égales, ou varient insensiblement. J'ai publié dans la *connoissance des temps*, de 1771, une table fort commode pour abrégier ces sortes d'opérations.

On se sert aussi des secondes différences pour corriger des calculs, ou limiter des observations, c'est-à-dire, les ramener à une marche régulière & uniforme. Quand on trouve une seconde différence qui est trop grande ou trop petite par rapport à la précédente & à la suivante, il faut corriger le nombre qui répond à cette seconde dif-

férence du tiers seulement de l'erreur qu'on a remarquée dans la différence. Cette correction est de même espèce que celle de la seconde différence elle-même, si le progrès est de différente espèce dans les nombres & dans les premières différences.

En procédant ainsi par induction, il est aisé de trouver une formule pour corriger d'une manière générale l'inégalité des secondes & même des troisièmes différences, comme je les ai données dans les *mémoires* de l'académie de Paris, pour 1761. Au sujet des *interpolations* considérées plus généralement, Voyez SERIE & SUITE. (M. DE LA LANDE.)

INTERPOSITION, f. f. (*Astron.*) situation d'un corps entre deux autres qu'il cache ou dont il empêche l'action.

L'éclipse de soleil ne se fait que par l'*interposition* de la lune entre le soleil & nous, & celle de la lune par l'*interposition* de la terre entre le soleil & la lune; celles des satellites de Jupiter & de Saturne par l'*interposition* de Jupiter & de Saturne entre ces satellites, &c. Voyez ECLIPSES. Chambers. (O)

INTERPOSITION, f. f. (*Jurisprud.*) est un terme qui est ordinairement avec celui de *décret*. On appelle *interposition de décret* un jugement rendu avec la partie saisie, qui ordonne que le bien saisi réellement sera vendu & adjugé par décret. V. CRIÉES, DÉCRET, SAISIE-RÉELLE. (A)

Il y a aussi *interposition* de personnes, lorsque quelqu'un se trouve placé entre deux autres relativement à quelque acte ou disposition.

On appelle aussi *interposition* de personnes, lorsque quelqu'un se présente pour un autre qui ne veut pas paroître intéressé dans l'affaire, comme dans les fidéicommiss tacites & dans les transports qui sont faits au profit de personnes interposées, qui prêtent leur nom à quelque personne prohibée. (A)

INTERPRÉTATION, f. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) est l'explication d'une chose qui paroît ambiguë.

Il y a des actes dont on étend les dispositions par des *interprétations* favorables, tels que les testaments & autres actes de dernière volonté.

D'autres où l'on s'attache plus à la lettre , comme dans les contrats & autres actes entre-vifs , ou bien si l'on est forcé d'en venir à l'interprétation de quelque clause , elle fait contre ceux qui ne se sont pas expliqués assez clairement , *in quorum fuit potestate legem apertius dicere.*

En matière criminelle, l'interprétation des faits & des actes se fait toujours à la décharge de l'accusé.

On est quelquefois obligé d'interpréter certaines loix , soit parce que les législateurs n'ont pas prévu tous les cas qui se rencontrent , ou parce que les termes de la loi présentent différens sens.

Il y a néanmoins une maxime qui veut que l'on ne distingue point où la loi n'a pas distingué ; mais cela s'entend qu'on ne doit point admettre d'exception à la loi , sans une raison particulière , tirée de la loi même ou du motif sur lequel elle est fondée.

C'est donc dans l'esprit de la loi qu'on doit en chercher l'interprétation.

Si la disposition est contraire au droit commun , elle ne doit point recevoir d'extension d'un cas à un autre , ni d'une personne à une autre , ni d'une chose à une autre.

C'est au prince qu'il appartient naturellement d'interpréter la loi , *ejus est legem interpretari cujus est legem condere.* C'est une maxime tirée du droit romain.

En France nos rois se sont toujours réservés l'interprétation de leurs ordonnances.

Charlemagne ayant trouvé la loi des Lombards défectueuse en plusieurs points , la réforma en 801 , & ajouta que dans les choses douteuses il vouloit que les juges eussent recours à son autorité , sans qu'il leur fut permis de décider suivant leur caprice.

L'ordonnance de 1667 , tit. j , art. iij ; veut que , si par la suite du temps , usage & expérience , aucuns articles de cette ordonnance se trouvoient contre l'utilité ou commodité publique , ou être sujets à interprétation , déclaration ou modération , les cours puissent en tout temps représenter au roi ce qu'elles jugeront à propos , sans que , sous ce prétexte , l'exécution en puisse être surse.

L'art. vij du même titre porte que , si

dans le jugement des procès qui seront pendans au parlement ou autres cours , il survient quelque doute ou difficulté sur l'exécution de quelque article des ordonnances , édits , déclarations & lettres , Sa Majesté défend aux cours de les interpréter , mais veut qu'en ce cas elles aient à se retirer par-devers S. M. pour apprendre son intention.

Il résulte de cet article que les cours mêmes ne peuvent interpréter la loi , lorsqu'il s'agit de le faire contre les termes & le sens évident de la loi.

Mais quand l'interprétation peut se tirer de la loi même , & qu'elle n'a rien de contraire à la loi , les cours sont en possession de la faire sous le bon plaisir de S. M.

Ce pouvoir d'interpréter les loix est une prérogative qui n'appartient qu'aux juges souverains , lesquels représentent la personne du roi , & *vice sacræ principis judicant.* Les juges inférieurs sont obligés de se conformer à la lettre de la loi , ou se retirer par-devers M. le chancelier pour savoir quelle est l'intention du roi. Voyez au code le tit. de legibus.

Lorsqu'il y a contrariété entre deux arrêts rendus en des tribunaux , entre les mêmes parties & pour raison du même fait , on peut se pourvoir en interprétation au grand-conseil.

Mais si les deux arrêts sont émanés du même tribunal , ou que dans un arrêt il se trouve deux dispositions qui paroissent contraires les unes aux autres , on ne peut pas se pourvoir contre de tels arrêts par simple requête en interprétation d'iceux ; c'est le cas de se pourvoir par requête civile suivant l'ordonnance de 1667 ; & la déclaration du 21 avril 1671 , défend aux parties de se pourvoir contre les arrêts par requête en interprétation , & aux cours de rétracter les arrêts , & d'en changer les dispositions par manière d'interprétation , ou autre voie.

Cependant s'il ne s'agissoit que d'expliquer quelque disposition , & de suppléer quelque chose , sur quoi l'arrêt auroit omis de prononcer ; sans toucher à ce qui est porté par l'arrêt , ni rien ordonner de contraire , on pourroit se pourvoir par simple requête , & les cours pourroient ainsi se statuer sur ce qui leur seroit demandé ,

de même que le feroient des juges inférieurs, lesquels, après avoir rendu leur jugement, ne peuvent plus le changer, mais bien statuer sur les nouveaux incidents que l'exécution du jugement fait naître. (A)

INTERPRETE, f. m. (*Gramm. & Théologie.*) celui qui fait entendre les sentimens, les paroles, les écrits des autres, lorsqu'ils ne sont pas intelligibles. Voyez DRAGOMAN.

Le mot *interprete*, suivant Isidore, est composé de la préposition *inter* & de *partes*, l'*interprete* tenant le milieu entre deux parties ou deux personnes, pour leur faire entendre mutuellement leurs pensées. D'autres le font venir d'*inter* & de *pres*, c'est-à-dire, *fidejussor*, celui qui se porte pour caution entre deux personnes qui ne s'entendent point.

L'interprétation de l'Écriture a donné lieu à des grands débats; les catholiques soutiennent qu'elle appartient absolument à l'église; que la raison peut bien en chercher le sens, lorsque l'église n'a rien prononcé, mais qu'elle doit se taire dès que cet oracle a parlé. Les protestans veulent que la raison soit le juge ou l'*interprete* souverain des Écritures, quoique quelques-uns d'entr'eux aient beaucoup d'égard pour les synodes, & d'autres pour l'autorité de la primitive église. Quelques-uns enfin disent que c'est le S. Esprit qui l'*interprete* à chacun au fond du cœur. C'est ce que Bochart appelle *αποδείξις τερνευματός*. Voyez ESPRIT.

Dans la primitive église l'office d'*interprete* étoit une fonction ecclésiastique, différente de celle du lecteur: car comme il arrivoit souvent que dans une ville les habitans étoient les uns naturels du pays, les autres établis ou par colonie, ou par droit de conquête, ou autrement, & que tous ne parloient pas la même langue; on n'entendoit pas également la lecture qu'on faisoit des livres sacrés, il y avoit dans presque toutes les églises des *interpretes* pour expliquer au peuple en langue vulgaire ce que le lecteur venoit de lire, ou le discours que l'évêque avoit prononcé. C'est ce que les Grecs appelloient *ερμηνεύς*. Ainsi dans les églises de la Palestine ou la

moitié du peuple parloit grec, & l'autre parloit syriaque, dans celles d'Afrique où la langue punique étoit encore en usage parmi les uns, tandis que la latine étoit familière aux autres, il falloit nécessairement qu'il y eût de ces *interpretes*. Bingham, *orig. ecclésiastique*, tom. II, lib. III; chap. xiiij, §. 4.

INTERPRETES du droit, (*Jurisprud.*) ce sont les juriconsultes qui ont commenté les loix romaines. Voyez ci-devant INTERPRÉTATION, & ci-dessus JURISCONSULTES. (A)

INTERREGNE, f. m. (*Droit polit.*) on appelle *interregne* dans un état déjà formé le temps qui s'écoule depuis la mort du roi, jusqu'à l'élection de son successeur.

Pendant cet intervalle, le peuple redevient un corps imparfait, uni seulement par l'engagement primordial des états, qui ont jugé nécessaire de former une société civile.

Cet engagement est d'une très-grande force par les sentimens qu'inspirent le nom & la vue d'une patrie, & par l'intérêt des citoyens qui ont leurs biens dans le pays; c'est par de si puissans motifs que la nation se trouve obligée de rétablir au plutôt le gouvernement parfait, *civitatem cum imperio*, & en attendant d'entretenir soigneusement la concorde. Il est même bien difficile qu'un peuple, tant soit peu considérable, qui s'est accru & soutenu longtemps sous une espèce de gouvernement, pense à dissoudre le lien de la société, pour redevenir une simple multitude sans union civile. D'ailleurs pour détourner les malheurs & les troubles qui peuvent naître de l'anarchie, les états policés ont toujours eu l'attention de désigner d'avance les personnes qui doivent prendre soin de l'administration des affaires publiques durant le cours de l'*interregne*, c'est ainsi qu'en Pologne il est réglé que pendant l'*interregne*, l'archevêque de Gnesne avec les députés de la grande & petite Pologne, tiendront en main les rênes du gouvernement.

Lorsqu'on n'a pas pris d'avance les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre, en attendant que le gouvernement soit fixe, on y pourvoit d'abord comme on

peut, & de cette maniere on continue l'engagement de demeurer uni en un corps de société civile. Voyez la dissertation de Puffendorf de *interregnis*.

S'il arrivoit néanmoins une chose, qui étoit très-possible dans le commencement, que les états se trouvoient fort petits; s'il arrivoit, dis-je, que le plus grand nombre des peres de famille voulût rompre l'union civile, & rentrer dans l'indépendance de l'état de nature, il semble qu'ils en feroient les maîtres, sans faire tort aux autres; en ce cas-là la pluralité des voix auroit autant de force pour rompre l'engagement de vivre en un corps de société civile, que pour décider de la forme du gouvernement à établir. En effet, pendant que le gouvernement, quel qu'il soit, subsiste, son autorité maintient la force de la premiere convention à l'égard de tous en général & de chacun en particulier, par une suite nécessaire de la souveraineté. Mais du moment qu'il n'y a plus de gouvernement fixe, ni de gouvernement établi par provision, il ne reste d'autre moyen de décider ce qu'il convient de faire pour le bien public, en vue duquel toute société civile se contracte, que la volonté du plus grand nombre. (D. J.)

**INTERREX**, s. m. (*Hist. rom.*) sénateur qui étoit revêtu par élection pour cinq jours de l'autorité suprême, pendant la vacance du trône, & sous la république, dans le cas de quelque anarchie, au défaut d'un dictateur.

Ce nom est proprement latin, mais il faut bien s'en servir dans notre langue puisque nous n'en avons aucun qui lui réponde; gouverneur, régent & même entre-roi, ne rendent point le nom *interrex*, & ne peuvent le rendre, attendu la différence de nos gouvernemens avec celui de Rome.

Toutes les fois que, dans le commencement de cette république, l'élection d'un roi ne se faisoit pas sur le champ, & qu'il y avoit un interregne, le pouvoir cessoit entre les mains des sénateurs, qui choisissoient un chef pour gouverner l'état avec toutes les marques de la dignité royale; on appelloit le patricien qui en étoit honoré *interrex*. C'étoit lui qui assembloit le peu-

ple pour procéder à l'élection d'un nouveau roi; mais sa charge ne duroit que cinq jours, au bout desquels on en déclaroit un autre, si la vacance du trône n'étoit pas remplie. On disoit déclarer l'*interrex* plutôt qu'élire: le mot consacré étoit *prodere interregem*.

Il est vrai cependant que les historiens ne sont point d'accord sur la maniere dont les sénateurs distribuèrent entr'eux l'exercice de l'autorité suprême, dans l'interregne qui subsista une année entiere après la mort de Romulus. Denys d'Halicarnasse assure que chaque sénateur fut *interrex* cinq jours de suite. Tite-Live marque que les sénateurs s'étant partagés en dixaines, chaque dixaine commandoit alternativement durant cinq jours; mais qu'il n'y en avoit qu'un de ces dix qui portât les marques de la souveraineté, & qui fit marcher devant lui les licteurs avec les haches & les faisceaux.

Le commandement de l'armée, après la mort de Romulus, fut prolongé pour un an aux consuls, & le sénat nomma pour premier *interrex* Cn. Claudius, fils d'Appius. Ce fut sur la fin de cet interregne, que celui qui en fit le dernier la fonction, adressant la parole au peuple en pleine assemblée, lui tint ce discours remarquable: "Elisez donc un roi, Romains, le sénat y consent; & si vous faites choix d'un prince digne de succéder à Romulus, le sénat le confirmera".

Après l'établissement de la république sous les consuls, quoiqu'il n'y eût plus de rois, on garda le nom & la fonction d'*interrex*; car lorsque les magistrats étoient absens ou morts, qu'ils ne pouvoient tenir les comices, qu'ils avoient abdiqué, qu'il y avoit eu quelque défaut dans leur élection, ou qu'en un mot l'état se trouvoit dans une espece d'anarchie, qui ne demandoit pas néanmoins qu'on vînt à créer un dictateur, on déclaroit un *interrex* pris au nombre des patriciens; sa fonction ne duroit, comme sous la royauté, que cinq jours, au bout desquels on en créoit un autre.

Il convoquoit le sénat par son pouvoir, faisoit assembler le peuple pour l'élection des consuls ou des tribuns militaires lors-

qu'ils avoit lieu , & veilloit à ce qu'on y procédât dans les regles.

Pendant tout le temps de sa charge, tous les magistrats, excepté les tribuns du peuple, déposéient leur autorité. En effet, il arriva que l'an 700 de la fondation de Rome, ils s'opposèrent si fortement à l'élection des consuls, que l'interrex ne pouvant les y contraindre, on fut obligé de déclarer Pompée dictateur : c'est-là, je pense, la dernière fois qu'il est parlé de cette magistrature provisionnelle dans l'histoire romaine. Elle tomba d'elle-même avec la république, quand les empereurs se rendirent maîtres de tout le gouvernement. Voyez si vous voulez, Rosinus, *lib. VII, cap. xvj. Pitisci Lexicon antiq. rom. & Middleton, Traité du sénat romain. (D. J.)*

INTERROGAT, s. m. (*Jurisprud.*) *terme de palais*, se dit des demandes ou interrogations faites par le juge, ou commissaire député, à un accusé ou à une partie civile, lors d'un interrogatoire. Voyez INTERROGATOIRE.

INTERROGATIF, adj. (*Gramm.*) Une phrase est *interrogative*, lorsqu'elle indique de la part de celui qui parle, une question plutôt qu'une assertion : on met ordinairement à la fin de cette phrase un point surmonté d'une sorte de petite s retournée en cette manière (?) ; & ce point se nomme aussi point *interrogatif* : par exemple,

*Fortune, dont la main couronne*

*Les forfaits les plus inouis,*

*Du faux éclat qui t'environne*

*Serons-nous toujours éblouis ?* Rousseau.

*Où suis-je ? de Baal ne vois-je pas le prêtre ?*

*Quoi, fille de David, vous parlez à ce traître ?*

Racine.

Quoi qu'en disent plusieurs grammairiens, il n'y a dans la langue françoise aucun terme qui soit proprement *interrogatif*, c'est-à-dire, qui désigne essentiellement l'interrogation. La preuve en est que les mêmes mots que l'on allegue comme tels, sont mis sans aucun changement dans les assertions les plus positives. Ainsi nous disons bien en françois, *COMBIEN coûte ce livre ? COMMENT vont nos affaires ? Où tendent ces discours ? POURQUOI sommes-*

*nous nés ? QUAND reviendra la paix ? QUE veut cet homme ? QUI a parlé de la sorte ? Sur QUOI est fondée notre espérance ? QUEL bien est préférable ?* Mais nous disons aussi sans interrogation, *je fais COMBIEN coûte ce livre ; j'ignore COMMENT vont nos affaires ; vous comprenez OU tendent ces discours ; la religion nous enseigne POURQUOI nous sommes nés ; ceci nous apprend QUAND reviendra la paix ; chacun devine ce QUE veut cet homme ; personne ne fait QUI a parlé de la sorte ; vous connoissez sur QUOI est fondée notre espérance ; cherchons QUEL bien est préférable.*

C'est la même chose en latin, si l'on excepte la seule particule enclitique *ne*, qu'il faut moins regarder comme un mot, que comme une particule élémentaire, qui ne fait qu'un mot avec celui à la fin duquel on la place, comme *audisne* ou *audin'* ? (entendez-vous) ? Voyez PARTICULE. Elle indique que le sens est *interrogatif* dans la proposition où elle se trouve ; mais elle ne se trouve pas dans toutes celles qui sont *interrogatives* : *Quò te, mæri, pedes ? Quà transivisti ? Quandiù vixit ? An dimicatum est ?* &c.

Qu'est-ce qui dénote donc si le sens d'une phrase est *interrogatif* ou non ?

• 1<sup>o</sup> Dans toutes celles où l'on trouve quelqu'un de ces mots réputés *interrogatifs* en eux-mêmes, on y reconnoît ce sens, en ce que ces mots mêmes étant conjonctifs, & se trouvant néanmoins à la tête de la phrase construite selon l'ordre analytique, c'est un signe assuré qu'il y a ellipse de l'antécédent, & que cet antécédent est le complément grammatical d'un verbe aussi sous-entendu, qui exprimeroit directement l'interrogation s'il étoit énoncé. Reprenons les mêmes exemples françois, qui feront assez entendre l'application qu'il faudra faire de ce principe dans les autres langues. *COMBIEN coûte ce livre ?* c'est-à-dire, *apprenez-moi le prix que coûte ce livre.* *COMMENT vont vos affaires ?* c'est-à-dire, *dites-moi comment (ou la manière selon laquelle) vont vos affaires.* *Où tendent ces discours ?* c'est-à-dire, *faites-moi connoître le but où (auquel) tendent ces discours.* Il en est de même des autres ; *pourquoi* veut dire *la raison, la cause, la fin pour laquelle ; quand,*

le temps auquel ; avant que & quoi , on sous-entend la chose ou un autre antécédent moins vague , indiqué par les circonstances ; avant qui , sous-entendez la personne , l'homme , &c. quel , c'est lequel dont on a supprimé l'article à cause de la suppression de l'antécédent qui se trouve pourtant après ; quel bien , c'est-à-dire , le bien , lequel bien.

2°. Dans les phrases où il n'y a aucun de ces mots conjonctifs , la langue françoise marque souvent le sens interrogatif par un tour particulier. Elle veut que le pronom personnel qui indique le sujet du verbe , se mette immédiatement après le verbe , s'il est dans un temps simple ; & après l'auxiliaire , s'il est dans un temps composé ; & cela s'observe lors même que le sujet est exprimé d'ailleurs par un nom soit simple , soit accompagné de modificatifs : *Viendrez-vous ? Avois-je compris ? Serions-nous partis ? Les philosophes ont-ils bien pensé ? La raison que vous alléguiez auroit-elle été suffisante ?* Il faut cependant observer , que si le verbe étoit au subjonctif , cette inversion du pronom personnel ne marqueroit point l'interrogation , mais une simple hypothèse , ou un desir dont l'énonciation explicite est supprimée par ellipse. *Vinssiez-vous à bout de votre dessein , pour je suppose même que vous vinssiez à bout de votre dessein. Puissez-vous être content ! pour je souhaite que vous puissiez être content.* Quelquefois même le verbe étant à l'indicatif ou au suppositif , cette inversion n'est pas interrogative ; ce n'est qu'un tour plus élégant ou plus affirmatif : *Ainsi conservons nos droits ; en vain formerions-nous les plus vastes projets ; il le fera , dit-il.*

3°. Ce n'est souvent que le ton ou les circonstances du discours , qui déterminent une phrase au sens interrogatif ; & comme l'écriture ne peut figurer le ton , c'est alors le point interrogatif qui y décide le sens de la phrase. ( *B. E. R. M.* )

INTERROGATION, f. f. ( *Belles-Let.* ) figure de rhétorique , par laquelle celui qui parle avance une chose par forme de question. L'apostrophe qu'il se fait alors à lui-même ou qu'il fait aux autres , ne donne pas peu de poids & de véhémence à ce qu'il dit. L'orateur peut en plusieurs occa-

sions employer cette figure avec avantage. 1°. Quand il parle d'une chose d'un ton affirmatif , & comme ne pouvant souffrir aucun doute ; 2°. quand il veut montrer les absurdités où l'on tomberoit en entreprenant de combattre ses sentimens ; 3°. lorsqu'il veut démêler les réponses captieuses ou les sophismes de son adversaire ; 4°. quand souvent pressé lui-même , il veut à son tour presser vivement son antagoniste. De ce dernier genre est ce bel endroit de l'oraison de Cicéron pour Ligarius , où il s'adresse avec une impétuosité , pour ainsi parler , foudroyante , à l'accusateur Tubéron. *Quid enim Tubero , tuus ille districtus in acie Pharsicâ gladius agebat ? cujus latus ille mucro periebat ? Qui sensus erat armorum tuorum ? Quæ tua mens ? oculi ? manus ? ardor animi ? Quid cupiebas ? quid optabas ?* Il est évident que de pareils traits devoient embraser un homme qui , ayant porté les armes contre César , faisoit à Ligarius un crime de ce qu'il avoit tenu la même conduite.

Cette figure est très-propre à peindre toutes les passions vives , mais sur-tout l'indignation.

*Quoi , Rome & l'Italie en cendres  
Me feront honorer Silla ?  
J'admirerai dans Alexandre ,  
Ce que j'abhorre en Atila ?*

INTERROGATOIRE, f. m. ( *Jurisp.* ) est un acte qui contient les demandes qu'un juge ou commissaire délégué pour interroger , fait à une partie au sujet de certains faits , & les réponses qui y sont faites par la partie , pour tirer de la bouche de celui qui est interrogé l'éclaircissement de la vérité , & servir de preuve dans la cause , instance ou procès.

Les interrogatoires sont différens des enquêtes & informations , en ce que ce sont les parties que l'on interroge ; au lieu que ce sont les témoins que l'on entend dans une enquête ou information : il est même défendu pour les informations d'y faire d'autre interrogation aux témoins que sur leur nom , surnom , qualité ; & s'ils sont parens , serviteurs ou alliés des parties.

On fait des interrogatoires en matière civile & en matière criminelle.



En matiere civile , les *interrogatoires* s'appellent ordinairement *interrogatoires sur faits & articles* , lorsqu'ils se font sur des faits & articles signifiés par une partie à l'autre. Il se fait cependant aussi d'autres *interrogatoires* sur le barreau par le juge aux parties qui se trouvent présentes à l'audience , & sur-tout dans les juridictions consulaires où la procédure est sommaire : lorsque l'on est en doute de la vérité d'un fait articulé en plaidant , les consuls ordonnent que la partie qui n'a pas comparu à l'audience sera ouïe par sa bouche , ainsi qu'il est dit en l'article 4 du tit. 26 , de l'ordonnance du mois d'avril 1667.

En matiere criminelle , il y a plusieurs sortes d'*interrogatoires* ; savoir , le premier *interrogatoire* qui se fait lorsque l'accusé est décrété ; ceux qui se font dans le cours de l'instruction lorsqu'il y échec , & le dernier *interrogatoire* qui se fait derriere le barreau ou sur la sellette.

*Interrogatoires sur faits & articles* , est un acte qui se fait en matiere civile , pour découvrir la vérité des faits articulés par une partie. Ces *interrogatoires* se font par le juge ou par un commissaire délégué à cet effet : au châtelet de Paris , ce sont les commissaires qui font ces sortes d'*interrogatoires* ; dans les autres tribunaux , on commet un conseiller qui est commissaire en cette partie , c'est-à-dire , pour faire l'*interrogatoire*.

Il est permis aux parties de faire interroger , en tout état de cause , sur faits & articles pertinens , concernant seulement la matiere dont est question par devant le juge où le différend est pendant ; & en cas d'absence de la partie , par devant le juge qui sera par lui commis , le tout sans retardation de l'instruction & jugement.

La partie doit répondre en personne , & non par procureur ni par écrit ; & en cas de maladie ou empêchement légitime , le juge ou commissaire doit se transporter en son domicile pour recevoir son *interrogatoire*.

Le juge ou commissaire , après avoir pris le serment , reçoit les réponses sur chaque fait & article , & peut même d'office *interroger* sur quelques faits , quoiqu'il n'en ait

Tome XVIII.

pas été donné copie , & que l'on appelle par cette raison *faits secrets*.

Les réponses doivent être précises & pertinentes sur chaque fait , & sans aucun terme injurieux ni calomnieux.

La forme pour *interroger* les chapitres , corps & communautés , est qu'ils doivent nommer un syndic , procureur ou officier ; pour répondre sur les faits & articles qui lui auront été communiqués , & à cette fin ils doivent lui donner un pouvoir spécial , dans lequel les réponses seront expliquées & affirmées véritables , autrement les faits sont tenus pour confessés & avérés.

On peut aussi faire *interroger* les syndics , procureurs & autres qui ont agi par les ordres de la communauté , sur les faits qui les concernent en particulier , pour y avoir par le juge tel égard que de raison.

Si le tuteur , poursuivi pour les affaires de son mineur , refuse de répondre , les faits ne sont pas tenus pour cela pour confessés & avérés au préjudice du mineur.

La partie qui fait faire l'*interrogation* ne peut pas y être présente.

La procédure que l'on doit tenir pour les *interrogatoires sur faits & articles* , est expliquée dans l'ordonnance de 1667 , tit. 20.

*Interrogatoire derriere le barreau* , est celui que l'on fait subir à un accusé en présence de tous les juges , lors du jugement du procès , quand les conclusions & la sentence dont est appel , ne tendent pas à peine afflictive.

Les curateurs & les interpretes sont toujours interrogés derriere le barreau , quand même les conclusions & la sentence porteroient peine afflictive contre l'accusé. Voy. ci-après INTERROGATOIRE en matiere criminelle , & INTERROGATOIRE sur la sellette.

*Interrogatoire en matiere criminelle* , est celui que subit l'accusé , tant lorsqu'il est arrêté ou décrété , que dans le cours de l'instruction s'il y échec , & avant le jugement définitif.

Les accusés pris en flagrant délit , peuvent être *interrogés* dans le premier lieu qui sera trouvé commode.

Ceux qui seront décrétés doivent être *interrogés* au lieu où se rend la justice , dans la chambre du conseil ou de la geole.

Les prisonniers pour crime doivent être

E e e e e

*interrogés* incessamment , & les *interrogatoires* commencés au plus tard dans les 24 heures après leur emprisonnement , à peine de tous dépens, dommages & intérêts contre le juge qui doit faire l'*interrogatoire*; & faute par lui d'y satisfaire , il doit y être procédé par un autre officier suivant l'ordre du tableau.

Il est défendu aux geoliers & guichetiers de permettre la communication de quelque personne que ce soit avec les prisonniers détenus pour crime , avant leur *interrogatoire* ni même après , sicela est ainsi ordonné par le juge.

Le juge doit vaquer en personne à l'*interrogatoire* , lequel ne peut en aucun cas être fait par le greffier , à peine de nullité & d'interdiction contre le juge & le greffier , & de 500 livres d'amende contre chacun d'eux.

Les procureurs du roi, ceux des seigneurs, & les parties civiles peuvent donner des mémoires aux juges pour *interroger* l'accusé , tant sur les faits portés par l'information qu'autres , pour s'en servir par le juge comme il avisera.

Les accusés doivent être *interrogés* chacun séparément , sans assistance d'autre personne que du juge & du greffier ; mais au dernier *interrogatoire* tous les juges sont présents.

L'accusé doit prêter serment avant d'être *interrogé* , & il en doit être fait mention , à peine de nullité.

De quelque qualité & condition que soit l'accusé , il doit répondre par sa bouche sans le ministère d'aucun conseil , lequel ne peut leur être donné , même après la confrontation , nonobstant tous usages contraires , si ce n'est pour crime de péculat , concussion , banqueroute frauduleuse , vol de commis ou associés en affaires de finances ou de banque , fausseté de pieces , supposition de part , & autres crimes où il s'agit de l'état des personnes , à l'égard desquels les juges peuvent ordonner si la matiere le requiert , que les accusés , après l'*interrogatoire* , communiqueront avec leur conseil ou leur commis.

Après l'*interrogatoire* , les juges peuvent permettre à l'accusé de conférer avec qui bon leur semble.

Les hardes , meubles & autres pieces de conviction doivent être représentées à l'accusé lors de son *interrogatoire* , & les papiers & écritures paraphées par le juge & par l'accusé , après quoi l'*interrogatoire* est continué sur les faits & inductions résultantes des hardes , meubles & autres pieces , & l'accusé est tenu de répondre sur le champ , sans qu'il lui en soit donné d'autre communication , si ce n'est dans les cas mentionnés ci-dessus de péculat , concussion , &c.

Quand l'accusé n'entend pas la langue françoise , l'interprete ordinaire , ou s'il n'y en a point , celui qui est nommé d'office par le juge , après avoir prêté serment , explique à l'accusé les *interrogations* qui lui sont faites par le juge , & à celui-ci les réponses de l'accusé. Le tout doit être écrit en françois & signé par le juge , l'interprete & l'accusé , sinon l'on doit faire mention du refus de signer.

La minute de l'*interrogatoire* ne doit contenir aucune rature ni interligne ; & si l'accusé fait quelque changement à ses réponses , il en doit être fait mention dans la suite de l'*interrogatoire*.

A la fin de chaque séance de l'*interrogatoire* , on en doit faire lecture à l'accusé ; & le juge & l'accusé doivent coter & parapher toutes les pages.

Les commissaires au châtelet de Paris peuvent *interroger* pour la première fois les accusés pris en flagrant délit ; les domestiques accusés par leurs maîtres , & ceux contre lesquels il y a décret d'ajournement personnel seulement.

On peut réitérer l'*interrogatoire* toutes les fois que le cas le requiert.

Chaque *interrogatoire* doit être mis en un cahier séparé.

Il est défendu à tous juges de rien prendre ni recevoir des prisonniers pour leur *interrogatoire* , sauf à se faire payer de leurs droits par la partie civile , s'il y en a une.

Les *interrogatoires* doivent être incessamment communiqués au procureur du roi ou du seigneur , pour prendre droit par eux , ou requérir ce qu'il avisera.

On en donne aussi communication à

la partie civile, de telle nature que soit le crime.

L'accusé d'un crime auquel il n'échet pas peine afflictive, peut prendre droit par les charges après avoir subi l'*interrogatoire*. (A)

*Interrogatoire sur la sellette*, est celui lors duquel les accusés sont assis sur une sellette de bois; au lieu que dans les autres *interrogatoires*, l'accusé est debout derrière le barreau. L'*interrogatoire sur la sellette* a lieu devant les premiers juges, lorsque les conclusions du procureur du roi ou du procureur fiscal, tendent à peine afflictive; & dans les cours, lorsque les sentences dont est appel, ou les conclusions du procureur général tendent pareillement à peine afflictive.

L'*interrogatoire sur la sellette*, subi devant les premiers juges, doit être envoyé en la cour avec le procès quand il y a appel.

Ceux qui ont impétré des lettres de grace, doivent être *interrogés* sur la sellette avant le jugement. Voyez l'ordonnance de 1670, titre des *interrogatoires*, & titre des lettres d'abolition, art. 26. (A)

INTER-ROI, f. m. (*Hist. mod. politiq.*) c'est le titre que l'on donne en Pologne au primat du royaume, c'est-à-dire, à l'archevêque de Gnesne, lorsque la mort du roi a laissé le trône vacant. Cet *inter-roi* a en quelque sorte un pouvoir plus étendu que les monarques de cette république, jalouse de sa liberté. Sa fonction est de notifier aux cours étrangères la vacance du trône; de convoquer la diète pour l'élection d'un nouveau roi; d'expédier des ordres aux généraux, aux palatins, & aux starostes, pour veiller à la garde des forteresses, des châteaux, & des frontières de la république, de donner des passe-ports aux ministres étrangers qui sont chargés de venir négocier, &c. Lorsque la diète de Pologne pour l'élection d'un roi est assemblée, le primat *inter-roi* expose à la noblesse les noms des candidats, & leur fait connoître leur mérite; il les exhorte à choisir le plus digne; & après avoir invoqué le ciel, il leur donne sa bénédiction: après quoi, les nonces procèdent à l'élection. Le primat recueille les suffrages, il monte à cheval,

& demande par trois fois si tout le monde est content, & alors il proclame le roi.

INTERRUPTION, f. f. (*Jurisprud.*) est l'effet de quelque acte ou circonstance qui arrête le cours de la prescription, ou qui trouble quelqu'un dans sa possession.

Il y a certaines circonstances, telles que la minorité, qui *interrompent* la prescription sans aucun acte judiciaire, ni extra-judiciaire.

Le trouble de fait ne forme pas une *interruption* de la possession & prescription, mais bien le trouble de droit, c'est-à-dire, lorsqu'il y a une demande judiciaire; car un simple acte extra-judiciaire ne forme pas une *interruption civile*.

L'action en déclaration d'hypothèque est aussi appelée *interruption*. Voyez HYPOTHEQUE, POSSESSION, PRESCRIPTION, TROUBLE. (A)

\* INTERRUPTION, (*Belles-Lettres.*) figure de rhétorique, dans laquelle l'orateur, ou distrait par un sentiment plus violent, qui s'élève subitement au fond de son ame, ou honteux de ce qui lui reste à dire, s'*interrompt* lui-même, & se livre à d'autres idées.

*Tu veux que je le fuie; hé bien, rien ne m'arrête.*

*Allons, n'envions plus son indigne conquête:*

*Que sur lui sa captive étende son pouvoir;*  
*Fuyons: mais si l'ingrat instruit dans son*  
*devoir;*

*Si la foi dans son cœur retrouvoit quelque*  
*place;*

*S'il venoit à mes piés me demander sa grâce;*  
*Si sous mes loix, amour, tu pouvois l'en-*  
*gager;*

*S'il vouloit. mais l'ingrat ne peut que*  
*m'outrager.*

Ces *interruptions* ont beaucoup de vérité & de force; il est impossible à la passion, lorsqu'elle est extrême, de suivre un long enchaînement d'idées: le trouble de l'ame passe dans le discours, & il se brise & se découde.

INTERSECTION, f. f. terme de géométrie: on appelle ainsi le point où deux

lignes, deux plans, &c. se coupent l'un sur l'autre. *Voyez* LIGNE & PLAN.

L'intersection mutuelle de deux plans est une ligne droite : le centre d'un cercle est dans l'intersection de deux de ses diamètres ; le point central d'une figure régulière ou irrégulière de quatre côtés, est le point d'intersection de ses deux diagonales. *Chambers. (E)*

INTERSTICE, *f. m. (Jurisprud.)* signifie l'intervalle de temps que la loi veut être gardé entre deux degrés ou ordres.

Les degrés obtenus sans observer ces *interstices*, sont ce que l'on appelle des degrés obtenus *per saltum*.

Pour se faire promouvoir aux ordres sans garder les *interstices* de droit, il faut obtenir une dispense de Rome, appelée *extra tempora. (A)*

INTER-TRANSVERSAIRES, ou PETITS TRANSVERSAIRES, (*Anatomie.*) nom des muscles situés entre les apophyses transverses des vertèbres : ils viennent de la partie inférieure de l'apophyse transverse d'une vertèbre, & s'infèrent à la partie supérieure de l'apophyse transverse de la vertèbre suivante.

INTER-TRANSVERSALES DU COU, (*Anat.*) ce sont certains muscles situés entre les apophyses transverses des vertèbres du cou ; ils servent aux divers mouvemens de la tête, & sont de même figure & de même grandeur que les inter-épineux du cou. *Voyez* INTER-ÉPINEUX.

INTERVALLE, *f. m. (Gram.)* distance, espace qui est entre deux extrémités de temps ou de lieux. *Voyez* DISTANCE.

Ce mot vient du latin *intervallum*, qui ne signifie autre chose, selon Isidore, que *spatium inter fossam & murum*, entre le fossé & le mur : d'autres remarquent que les pieux que les Romains plantoient dans leurs boulevards, étoient appelés *valla*, & l'espace d'entre deux, *inter valla. Diction. étym. & Chambers. (G)*

INTERVALLE, (*Art. milit.*) se dit dans l'art militaire, de la distance ou de l'espace qu'on laisse ordinairement entre les troupes placées en ligne ou à côté les unes des autres. On le dit aussi pour exprimer l'espace qui est entre deux lignes de troupes, soit en bataille ou dans le camp. *V. DISTANCE.*

Ainsi, lorsque des troupes sont en ba-

taille, la distance d'un bataillon à un autre se nomme l'*intervalle des bataillons*. Il en est de même pour les escadrons, & pour la distance de la première ligne à la seconde.

L'*intervalle* des bataillons & celui des escadrons, est ordinairement égal au front de ces troupes ; mais il arrive de-là qu'une armée médiocre occupe une très-grande étendue de front, & que les différentes parties de l'armée sont trop éloignées les unes des autres, pour pouvoir se soutenir réciproquement. *V. ORDRE DE BATAILLE & ARMÉE.*

Pour donner une idée de ces *intervalles*, ou de l'arrangement des bataillons & des escadrons de la première & de la seconde ligne d'une armée, il faut,

1°. Concevoir que toutes ces troupes sont rangées sur une même & seule ligne sans aucune distance.

2°. Qu'on fasse marcher en-avant la moitié, mais de manière qu'alternativement une troupe s'avance, & que celle qui la touche immédiatement, par exemple à gauche, demeure à la même place ; & que celle qui touche la gauche de celle-ci, s'avance aussi, & ainsi de suite.

Il résulte de ce mouvement deux lignes de troupes, dont les *intervalles* de la première se trouveront opposés aux troupes de la seconde, & ces *intervalles* seront égaux aux fronts des troupes.

Ces *intervalles* ont pour objet de laisser passer la première ligne, si elle se trouve obligée de ployer derrière la seconde sans déranger l'ordre de cette seconde ligne, qui se trouve en état d'arrêter l'ennemi, pendant que la première ligne se rallie ou se réforme à couvert de la seconde. Mais cette considération ou cet objet ne paroît pas exiger que les troupes aient des *intervalles* égaux à leur front. Une troupe qui se retire en désordre n'occupe pas le même front, que lorsqu'elle est rangée en ordre de bataille ; ainsi elle peut s'écouler par des *intervalles* moindres que son front. Il suit de-là que les *intervalles* peuvent être plus petits que le front des troupes ; ils le doivent même, si l'on veut considérer qu'un tout étant d'autant plus solide que toutes ses parties se tiennent ensemble, & qu'elles s'aident mutuellement, l'armée

aura aussi plus de force, lorsque les troupes qui la composent se trouveront moins éloignées ou moins séparées les unes des autres. Cette observation a déjà été faite par de très-habiles généraux. Feu M. le maréchal de Puysegur ne prescrit dans son *Traité de l'art de la guerre*, que dix toises pour l'intervalle des bataillons, & six toises pour celui des escadrons. Il prétend que ces intervalles sont plus que suffisans, & même qu'il seroit à propos de faire combattre les troupes à lignes pleines, c'est-à-dire, sans intervalles. Voyez ARMÉE.

A Leuze en 1691, & à Fredelingue en 1702, la cavalerie françoise ou la maison du roi, battit les ennemis qui étoient rangés en lignes pleines: à Ramilly les lignes pleines des ennemis battirent les lignes tant pleines que vuides de la cavalerie françoise, « mais ces exemples ne prouvent rien, dit l'illustre maréchal de Puysegur; car outre l'ordre de bataille, il y a d'autres parties qui dans l'action doivent concourir en même temps pour donner la victoire, & qui ont manqué à ceux qui avoient l'avantage de la ligne pleine lorsqu'ils ont été battus par des troupes rangées avec des intervalles ».

L'intervalle des lignes de troupes en bataille doit être d'environ 150 toises; mais dans le combat la seconde ligne doit s'approcher davantage de la première, pour être plus à portée de la soutenir.

A l'égard de l'intervalle ou de la distance qui est entre les deux lignes du camp, il faut la régler sur la profondeur des camps des bataillons & des escadrons. Cette profondeur peut être évaluée environ à 120 toises; il faut aussi un espace libre en-avant du terrain de la seconde ligne, pour qu'elle puisse s'y porter en bataille. On peut estimer cet espace de 30 toises ou environ: ainsi l'intervalle du front de bandière de la première ligne à celui de la seconde, sera donc d'environ 150 toises, ou trois cent pas; le pas étant compté à la guerre pour une longueur de trois piés.

INTERVALLE, en Musique, est la distance qu'il y a d'un son à un autre, du grave à l'aigu: c'est tout l'espace que l'un des deux auroit à parcourir pour arriver à l'unisson de l'autre. A prendre ce mot en son sens le plus étendu, il est évident

qu'il y a une infinité d'intervalles: mais comme en musique, on borne le nombre des sons à ceux qui composent un certain système, on borne aussi par-là le nombre des intervalles à ceux que ces sons peuvent former entr'eux. De sorte qu'en combinant deux à deux tous les sons d'un système quelconque, on aura précisément tous les intervalles possibles dans ce même système: sur quoi il restera à réduire sous la même espece tous ceux qui se trouveront égaux.

Les anciens divisoient les intervalles de leur musique en intervalles simples ou diastemes, & en intervalles composés, qu'ils appelloient systèmes. Voyez ces mots.

Les intervalles, dit Aristoxene, different entr'eux en cinq manieres; 1°. en étendue: un grand intervalle differe ainsi d'un plus petit; 2°. en résonance ou en accord; & c'est ainsi qu'un intervalle consonnant differe d'un dissonant; 3°. en quantité, comme un intervalle simple d'un intervalle composé; 4°. en genre. C'est ainsi que les intervalles diatoniques, chromatiques, & enharmoniques, different entr'eux; 5°. & enfin, en nature de rapport, comme l'intervalle dont la raison peut s'exprimer en nombres, differe d'un intervalle irrationnel. Je parlerai en peu de mots de toutes ces différences.

1°. Le plus petit de tous les intervalles de musique, selon Gaudence & Bacchius, est le diésis enharmonique. Le plus grand, à le prendre de l'extrémité aiguë du mode hypermixolydien, jusqu'à l'extrémité grave de l'hypodorien, seroit de trois octaves & un ton; mais comme il y a une quinte & même une sixte à retrancher, selon un passage d'Adraсте, cité par Meibomius, reste la quarte par-dessus le disdiapason, c'est-à-dire, la dix-huitième, pour le plus grand intervalle du diagramme des Grecs.

2°. Les Grecs divisoient aussi bien que nous, tous les intervalles en consonnans & dissonnans: mais leur division n'étoit pas la même que la nôtre. Voyez CONSONNANCE. Ils subdivisoient encore les intervalles consonnans en deux especes, sans y compter l'unisson qu'ils appelloient *homophonie*, ou parité de sons, & dont l'intervalle est nul. La première espece étoit l'antiphonie ou opposition de sons qui se faisoit à l'octave

ou à la double octave, & qui n'étoit proprement qu'une réplique du même son, mais pourtant avec opposition du grave à l'aigu. La seconde espèce étoit la paraphonie & surabondance de son, sous laquelle on comprenoit toute consonnance autre que l'octave, tous les *intervalles*, dit Théon de Smyrne, qui ne sont ni unissonans ni dissonans.

3° Quand les Grecs parlent de leurs diastemes ou *intervalles* simples, il ne faut pas prendre ce terme absolument à la rigueur; car le diefe même n'étoit pas selon eux exempt de composition; mais il faut toujours le rapporter au genre auquel l'*intervalle* s'applique; par exemple, le semiton est un *intervalle* simple dans le genre chromatique & dans le diatonique, & composé dans l'enharmorique; le ton est composé dans le chromatique, & simple dans le diatonique; & le diton même, ou la tierce majeure qui est composée dans le diatonique, est incomposé dans l'enharmorique. Ainsi ce qui est système dans un genre, peut être diasteme dans l'autre, & réciproquement.

4° Sur les genres, divisez successivement le même tétracorde, selon le genre enharmorique, selon le diatonique & selon l'enharmorique, vous aurez trois accords différens, qui, au lieu de trois *intervalles*, vous en donneront neuf, outre les compositions & combinaisons qu'on en peut faire, & les différences de tous ces *intervalles*, qui vous en donneront une multitude d'autres; si vous comparez, par exemple, le premier *intervalle* de chaque tétracorde dans l'enharmorique & dans le chromatique mol d'Aristoxene, vous aurez d'un côté un quart ou trois douzièmes de ton, & de l'autre un tiers ou quatre douzièmes; or il est évident que les deux cordes aiguës de ces deux *intervalles* feront entr'elles un *intervalle* qui sera la différence des deux précédens, ou la douzième partie d'un ton.

5°. Cet article me mène à une petite digression. Les aristoxeniens prétendoient avoir bien simplifié la musique par leurs divisions égales des *intervalles*, & se moquoient fort de tous les calculs de Pythagore. Il me semble cependant que toute cette prétendue simplicité n'étoit guère

que dans les mots, & que si les pythagoriciens avoient un peu mieux entendu leur maître & la musique, ils auroient bientôt fermé la bouche à leurs adversaires.

Pythagore n'avoit point imaginé les rapports des sons qu'il calcula le premier. Guidé par l'expérience, il ne fit que tenir registre de ses observations. Aristoxene, incommodé de tous ses calculs, bâtit dans sa tête un système tout différent, & comme s'il avoit pu changer la nature à son gré, pour avoir simplifié les mots, il crut avoir simplifié les choses; mais il n'en étoit pas ainsi. Comme les rapports des consonnances étoient simples, ces deux philosophes étoient d'accord là-dessus. Ils l'étoient même sur les premières dissonances, car ils convenoient également que le ton étoit la différence de la quarte à la quinte; mais comment déterminer déjà cette différence autrement que par le calcul? Aristoxene parloit pourtant delà, & sur ce ton, dont il se vantoit d'ignorer le rapport, il bâtissoit, par des additions & des retranchemens, toute sa doctrine musicale. Qu'y avoit-il de plus aisé que de lui montrer la fausseté de ses opérations, de les comparer avec la justesse de celles de Pythagore? Mais, auroit-il dit, je prends toujours des doubles, ou des moitiés, ou des tiers, cela est plutôt fait que tous vos *comma*, vos *limma*, vos *apotomes*. Je l'avoue, eût répondu Pythagore; mais dites-moi, comment les prenez-vous ces moitiés & ces tiers? L'autre eût répliqué qu'il les entonnoit naturellement, ou qu'il les prenoit sur son monocorde. Hé bien, eût dit Pythagore, entonnez-moi juste le quart d'un ton. Si l'autre eût été assez charlatan pour le faire, Pythagore eût ajouté, maintenant entonnez-moi le tiers de ce même ton; puis prouvez-moi que vous avez fait exactement ce que je vous ai demandé: car cela est indispensable pour la pratique de vos genres. Aristoxene l'eût mené apparemment à son monocorde. Si l'autre lui eût encore demandé: mais est-il bien divisé votre monocorde? montrez-moi, je vous prie, de quelle méthode vous vous êtes servi: comment êtes-vous venu à bout d'y prendre le quart ou le tiers d'un ton? J'avoue qu'il m'est impossible de voir ce

qu'il auroit eu à répondre : car de dire que l'instrument avoit été accordé sur la voix, outre que ç'eût été faire le cercle vicieux, cela ne pouvoit jamais convenir à Aristoxene, puisque lui & ses sectateurs convenoient qu'il falloit exercer long-temps la voix avec un instrument de la dernière justesse, pour venir à bout de bien entonner les *intervalles* du chromatique mol, & du genre enharmonique.

Tous les *intervalles* de Pythagore sont rationnels, & déterminés dans toute leur justesse avec la dernière précision; mais les moitiés, les tiers & les quarts de ton d'Aristoxene bien examinés, se trouvent être des rapports incommensurables qu'on ne peut déterminer; des *intervalles* qu'on ne peut accorder qu'avec le secours de la géométrie. C'est donc avec raison que sans être dupes des termes spécieux des Aristoxéniens, Nicomaque, Boëce, & plusieurs autres hommes sçavans en musique, ont préféré des calculs faciles & justes, à des figures embrouillées & toujours infidèles dans la pratique.

Il faut remarquer que ces raisonnemens qui conviennent à la musique des Grecs, ne serviroient pas également pour la nôtre, parce que tous les sons de notre système s'accordent par des consonnances, ce qui ne pouvoit se faire également dans le leur, que pour le seul genre diatonique.

Il s'en suit de tout ceci qu'Aristoxene distinguoit avec raison les *intervalles* en rationnels & irrationnels, puisque, quoiqu'ils fussent tous rationnels dans le système de Pythagore, la plupart des dissonances étoient irrationnelles dans le sien.

Dans la musique moderne on considère les *intervalles* de plusieurs manières: savoir, ou généralement comme l'espace ou la distance quelconque des deux sons qui composent l'*intervalle*, ou seulement comme celles de ces distances qui peuvent se noter, ou enfin comme celles qu'on peut exprimer en notes sur les degrés différens. Selon le premier sens, toute raison numérique ou sourde peut exprimer un *intervalle* musical. Tel est le comma; tels seroient les diesis d'Aristoxene. Le second s'applique aux seuls *intervalles* reçus dans le système de notre musique, dont le

moindre est le semi-ton mineur, exprimé sur le même degré par un dieze ou par un bémol. Voyez SEMI-TON. Le troisième sens suppose nécessairement quelque différence de position, c'est-à-dire, un ou plusieurs degrés entre les deux sons qui forment l'*intervalle*. C'est le dernier sens que ce mot reçoit dans la pratique, de sorte que deux *intervalles* égaux, tels que sont la fausse quinte & le triton, portent pourtant des noms différens, si l'un a plus de degrés que l'autre.

Nous divisons, comme faisoient les anciens, les *intervalles* en consonnans & dissonnans. Les consonnances sont parfaites ou imparfaites. Voy. CONSONNANCE. Les dissonances sont telles par leur nature, ou le deviennent par accident. Il n'y a que deux *intervalles* dissonnans par leur nature, savoir la seconde & la septième, en y comprenant leurs octaves ou répliques; mais toutes les consonnances peuvent devenir dissonances par accident.

De plus, tout *intervalle* est simple ou redoublé. L'*intervalle* simple est celui qui est renfermé dans les bornes de l'octave; tout *intervalle* qui excède cette étendue, est redoublé, c'est-à-dire, composé d'une ou plusieurs octaves, & de l'*intervalle* simple dont il est la réplique.

Les *intervalles* simples se peuvent encore diviser en directs & renversés. Prenez pour direct un *intervalle* simple quelconque; son complément à l'octave en est toujours le renversé, & réciproquement.

Il n'y a que six espèces d'*intervalles* simples, dont trois sont les complémens des trois autres à l'octave, & par conséquent aussi leurs renversés. Si vous prenez d'abord les moindres *intervalles*, vous aurez pour directs la seconde, la tierce & la quarte; & pour leurs renversemens, la septième, la sixte & la quinte. Que les derniers soient directs, les autres seront renversés; tout est réciproque.

Pour trouver le nom d'un *intervalle* quelconque, il ne faut qu'ajouter l'unité au nombre des degrés qui le composent; ainsi l'*intervalle* d'un degré donnera la seconde, de deux la tierce, de quatre la quinte, de sept l'octave, de neuf la dixième, &c. Mais ce n'est pas assez pour bien détermi-

ner un *intervalle*, car sous le même nom il peut être majeur ou mineur, juste ou faux, diminué ou superflu.

Les consonnances imparfaites & les deux dissonances naturelles peuvent être majeures ou mineures, ce qui, sans changer le degré, fait dans l'*intervalle* la différence d'un semi-ton. Que si d'un *intervalle* mineur on ôte encore un semi-ton, il devient *diminué*; si l'on augmente d'un semi-ton un *intervalle* majeur, il devient *superflu*.

Les consonnances parfaites sont inva-

riables par leur nature; quand leur *intervalle* est ce qu'il doit être, elles s'appellent *justes*: que si l'on vient à altérer cet *intervalle* d'un semi-ton, la consonnance s'appelle *fausse*, & devient dissonance; superflue, si le semi-ton est ajouté, diminuée, s'il est retranché. On donne mal-à-propos le nom de *fausse* quinte à la quinte diminuée; c'est prendre le genre pour l'espèce.

Voici une table générale de tous les *intervalles* simples, praticables dans la musique:

L'intervalle exprimé en notes.	Nom de l'intervalle.	Degrés qu'il contient.	Valeur en tons & semi-tons.	Rapports justes.
<i>Ut</i> diefe <i>ré</i> bémol,	seconde diminuée,	1	0	375 - 384
<i>Si</i> <i>ut</i> ,	seconde mineure,	1	1 semi-ton,	15 - 16
<i>Ut</i> <i>ré</i> ,	seconde majeure,	1	1 ton,	8 - 9
<i>Ut</i> <i>ré</i> diefe,	seconde superflue,	1	1 ton & demi,	64 - 75
<i>Si</i> <i>ré</i> bémol,	tierce diminuée,	2	1 ton,	125 - 144
<i>Mi</i> <i>sol</i> ,	tierce mineure,	2	1 ton & demi,	5 - 6
<i>Ut</i> <i>mi</i> ,	tierce majeure,	2	2 tons,	4 - 5
<i>Fa</i> <i>la</i> diefe,	tierce superflue,	2	2 tons & demi,	96 - 125
<i>Ut</i> diefe <i>fa</i> ,	quarte diminuée,	3	2 tons,	75 - 96
<i>Ut</i> <i>fa</i> ,	quarte juste,	3	2 tons & demi,	3 - 4
<i>Ut</i> <i>fa</i> diefe,	triton,	3	3 tons,	32 - 45
<i>Fa</i> diefe <i>ut</i> ,	fausse quinte,	4	3 tons,	45 - 64
<i>Ut</i> <i>sol</i> ,	quinte juste,	4	3 tons & demi,	2 - 3
<i>Ut</i> <i>sol</i> diefe,	quinte superflue,	4	4 tons,	16 - 25
<i>La</i> diefe <i>fa</i> ,	fixte diminuée,	5	3 tons & demi,	125 - 192
<i>Mi</i> <i>ut</i> ,	fixte mineure,	5	4 tons,	5 - 8
<i>Sol</i> <i>si</i> ,	fixte majeure,	5	4 tons & demi,	3 - 5
<i>Ré</i> bémol <i>si</i> ,	fixte superflue,	5	5 tons,	72 - 125
<i>Ré</i> diefe <i>ut</i> ,	septieme diminuée,	6	4 tons & demi,	75 - 128
<i>Mi</i> <i>ré</i> ,	septieme mineure,	6	5 tons,	5 - 9
<i>Ut</i> <i>si</i> ,	septieme majeure,	6	5 tons & demi,	8 - 15
<i>Sol</i> bémol <i>fa</i> diefe,	septieme superflue,	6	6 tons,	192 - 375
<i>Ut</i> <i>ut</i> ,	octave,	7	6 tons,	1 - 2

Il faut remarquer que ce que les harmonistes appellent *septieme superflue* n'est qu'une véritable septieme majeure avec un accompagnement particulier, la propre septieme superflue n'ayant pas lieu dans l'harmonie.

On observera aussi que la plupart de ces rapports peuvent se déterminer de plusieurs manières; nous avons préféré la plus simple & celle qui donne les moindres nombres.

Pour composer ou redoubler un de ces

*intervalles* simples, il suffit d'y ajouter l'octave autant de fois qu'on veut, & pour avoir le nom de ce nouvel *intervalle*, il faut ajouter au nom de l'*intervalle* simple autant de fois sept qu'on y a ajouté d'octaves. Réciproquement pour connoître le simple d'un *intervalle* redoublé dont on a le nom, il ne faut qu'en rejeter sept autant de fois qu'on le peut; le reste donnera le nom de l'*intervalle* simple qui l'a produit. Voulez-vous une quinte doublée, c'est-à-

dire



dire, l'octave de la quinte, ou la quinte de l'octave; ajoutez 7 à 5, vous aurez 12: la quinte redoublée est donc une douzième. Pour trouver le simple d'une douzième, rejetez 7 autant que vous le pourrez de ce nombre 12, le reste 5 vous indique une quinte. A l'égard du rapport, il ne faut que doubler le conséquent, ou prendre la moitié de l'antécédent de la raison simple autant de fois qu'on ajoute d'octaves, & l'on aura la raison de l'intervalle composé; ainsi 2. 3. étant la raison de la quinte, 1. 3. ou 2. 6. sera celle de la douzième, &c. sur quoi l'on doit bien prendre garde qu'en terme de musique, composer ou redoubler un intervalle, ce n'est pas l'ajouter à lui-même, mais c'est y ajouter l'octave; le triple, c'est en ajouter deux, &c.

Je dois avertir ici que tous les intervalles exprimés dans ce dictionnaire, par les noms des notes qui les forment, doivent toujours se compter du grave à l'aigu, & non de l'aigu au grave; c'est-à-dire, par exemple, que cet intervalle, *re ut*, n'est pas une seconde, mais une septième. (S)

**INTERVENTION**, f. f. (*Jurisprud.*) c'est lorsqu'un tiers se rend partie dans une contestation qui étoit déjà pendante entre d'autres personnes.

On peut *intervenir* soit en première instance, ou en cause d'appel.

L'*intervention* se forme par requête; on y explique les moyens sur lesquels on se fonde pour être reçu partie *intervenante*, & dans les conclusions on demande acte de ce que, pour moyens d'*intervention*, on emploie le contenu en ladite requête.

Si l'*intervention* est régulière, le juge reçoit l'*intervenant* partie *intervenante*, & lui donne acte des moyens portés par la requête; & faisant droit sur son *intervention*, on ordonne ce qu'il y a lieu d'ordonner, selon que l'*intervention* est bien ou mal fondée.

Si l'*intervention* n'est pas recevable, ou qu'elle soit mal fondée, on déclare l'*intervenant* non recevable en son *intervention*, ou bien on l'en déboute.

Tome XVIII.

Quand l'affaire est appointée, on répond la requête d'*intervention* d'une ordonnance de *viennent*, en conséquence de laquelle on va plaider à l'audience pour faire juger si l'*intervention* sera reçue, auquel cas le juge donne acte de l'*intervention*, & reçoit l'*intervenant* partie *intervenante*; & pour faire droit sur l'*intervention*, on appointe les parties en droit & joint. (A)

*Intervention en faits de contrats*, est la présence d'une personne qui n'étant pas l'une des principales parties dans l'acte, y paroît néanmoins pour l'approuver ou le ratifier, soit comme caution ou autrement. (A)

**INTER-VERTEBRAUX**, (*Anatomie.*) nom des muscles situés entre les vertèbres. Ils viennent de la partie latérale du corps d'une vertèbre, & s'insèrent obliquement à la partie postérieure de la vertèbre supérieure voisine.

**INTERULA**, f. f. (*Hist. anc.*) c'est la même chose que l'hypocamifum, l'éfophorion ou la subucula. On l'appelloit *monoloris*, *diloris*, *penteloris*, selon qu'elle étoit ou d'une couleur pleine ou rayée. Il y avoit au bas de ce vêtement de dessous, une frange; on voyoit l'*interula*, si on levoit la tunique.

**INTESTAT**, f. m. (*Jurisprud.*) c'est lorsqu'il n'y a point de testament, ou que celui qui a été fait n'est pas valable.

Décéder *intestat*, c'est lorsqu'on décède dans le cas qui vient d'être dit.

On appelle succession *ab intestat* celle qui se trouve ouverte; sans que le défunt ait fait aucun testament valable.

L'héritier *ab intestat* est celui qui recueille la succession en vertu de la loi, & non en vertu d'un testament. (A)

**INTESTIN**, adj. (*Phys.*) signifie la même chose qu'*intérieur*, c'est-à-dire, qui existe, ou qui se passe au-dedans.

*Mouvement intestin* se dit du changement de place entre les parties constituantes de quelque corps ou masse que ce soit, sans que la masse totale change de place.

Les Cartésiens supposent un mouvement *intestin* pour expliquer la fluidité. Voyez FLUIDITÉ. Chambers.

**INTESTINS**, en termes d'*Anatomie*, sont des parties creuses, membraneuses, & cy,

F f f f f

lindriques, qui s'étendent depuis l'orifice droit de l'estomac jusqu'à l'anus, au moyen desquelles le chyle passe dans les veines lactées, & les excréments se vident. *Voyez VISCERE, CHYLE, CHYLIFICATION, &c.*

Les *intestins* ne paroissent être qu'une continuation du ventricule, car ils ont le même nombre de tuniques, & sont construits de la même manière que lui. Ils aboutissent par différentes circonvolutions & inflexions à l'anus, par lequel ils déchargent les excréments. *Voyez ESTOMAC.*

Ils sont, après qu'on les a séparés du mésentère auquel ils adhèrent, d'une longueur fort considérable, ordinairement six fois aussi longs que le corps qui les porte; & quoiqu'ils ne paroissent être qu'un tuyau continu, néanmoins comme leur grandeur, leur figure & leur épaisseur varient, on les divise généralement en gros & en grêles, & chacun de ceux-ci en trois autres. Les *intestins* grêles sont le *duodenum*, le *jejunum* & l'*ileum*; & les gros le *cæcum*, le *colon*, & le *rectum*.

Ils ont tous en commun une espèce de mouvement vermiculaire, qui commence à l'estomac, & qui se continue dans toute leur longueur, auquel on donne le nom de *mouvement péristaltique*. C'est pour faciliter ce mouvement, qu'ils sont tous humectés d'une grande quantité de graisse, principalement les gros, dont la surface étant un peu plus inégale, & le contenu moins fluide que celui des grêles, ont besoin d'en avoir un peu plus pour être plus glissants. *Voyez nos Planches d'Anatomie. Voyez aussi PÉRISTALTIQUE.*

Des *intestins* grêles, le premier est le *duodenum* qui s'étend depuis le pilore jusqu'à l'extrémité des vertèbres du dos du côté droit, & se termine à l'endroit où les *intestins* forment le premier angle; il a environ douze pouces de longueur, d'où il semble avoir tiré son nom; il s'en faut de beaucoup que cette mesure soit exacte, & que cet *intestin* ait cette longueur; il reçoit l'ouverture du conduit cholédoque & du pancréatique, qui y conduisent la bile & le suc pancréatique, qui s'y mêlent avec le chyle. *Voyez DUODENUM.*

Le second est le *jejunum* qui tire son nom de ce qu'il est ordinairement plus vide

que les autres, ce qui peut venir, tant de la fluidité du chyle qui est beaucoup plus grande dans cet *intestin* que dans aucun de ceux qui le suivent, que de la capacité qui étant plus grande que celle du *duodenum*, laisse plus aisément passer la matière, & peut-être aussi de l'irritation que souffre cet *intestin* de l'acrimonie de la bile, qui se vide dans les *intestins* un peu au-dessus de l'origine de celui-ci, & qui est cause en partie qu'il ne retient pas les matières; néanmoins il peut se faire que le grand nombre des veines lactées dont cet *intestin* abonde plus qu'aucun autre, facilite la descente des matières qui sont ici privées de leurs parties les plus fluides. Cet *intestin* occupe presque toute la région ombilicale, & a ordinairement douze ou treize palmes de longueur.

L'*ileum*, qui est le troisième des *intestins* grêles, est situé sous l'ombilic, & remplit l'espace qui est entre les os des îles par ses plis & ses circonvolutions. Il est le plus long de tous les *intestins*, car on lui donne vingt une palmes de longueur; mais cette mesure est assez arbitraire, parce que les anatomistes ne conviennent point de l'endroit où le *jejunum* finit, & où l'*ileum* commence, ce qui importe très-peu. La tunique interne de ces deux *intestins* est extrêmement ridée, & l'on a cru que les plis lâches du dernier sont en quelque sorte l'office de valvules, ce qui les a fait appeler *valvules conniventes*. Elles sont formées, comme dans l'estomac, par la tunique interne qui est beaucoup plus grande que l'externe.

Des gros *intestins*, le premier est le *cæcum* qui s'insère latéralement dans l'extrémité supérieure du colon; il n'est point percé à son autre extrémité; mais il ressemble au doigt d'un gant; il a trois ou quatre pouces de longueur. On ne fait point encore quel est son usage; quelques anatomistes modernes croient que ce nom ne lui convient point, & prétendent qu'il est différent du *cæcum* des anciens, qui, suivant eux, n'est autre que cette partie sphérique du colon, qui tient immédiatement à l'*ileum*, ce qui fait qu'ils lui ont donné le nom d'*appendice vermiculaire*. Le *cæcum* ou l'*appendice* est à proportion beaucoup plus grosse dans les enfans que

dans les adultes , & dans plusieurs animaux bien plus petite que dans l'homme , & elle tient , par l'extrémité qui est fermée , au rein droit. Voyez CÆCUM.

Le *colon* qui vient après , est le plus considérable des gros *intestins* ; il a la même origine que le *cæcum* , & s'attache avec lui au rein droit. Il s'avance de-là vers le foie , où il est quelquefois attaché à la vésicule du fiel , qui lui communique une teinture jaune en cet endroit. De-là l'arc du colon se porte devant la grande convexité de l'estomac , quelquefois plus bas , & vient s'attacher à la rate par des membranes extrêmement minces ; il passe ensuite par dessus le rein gauche , où sa cavité se trouve quelquefois très-resserrée , jusqu'au bas de l'os des iles , d'où il remonte à la partie supérieure de l'os *sacrum* , où après avoir formé les contours de l's romaine , il vient aboutir au *rectum*. A l'endroit où l'*ileum* s'unit au colon , on trouve une valvule formée par l'allongement de la tunique interne à l'*ileum* , qui semblable au doigt d'un gant dont on a coupé l'extrémité , pend dans la cavité du colon , & empêche le retour des excréments , quoiqu'elle soit quelquefois utile pour cet usage , comme il arrive dans le *miserere*. On y remarque un grand nombre de cellules ou cavités distinctes , lesquelles sont formées par le resserrement de l'*intestin* par deux ligamens ou troussaux de fibres membraneux d'environ un doigt de large , qui s'étendent à l'opposite l'un de l'autre le long de l'*intestin* qu'ils entourent par intervalle , & le font ressembler à un verre dont les incorporateurs se servent pour mêler l'huile & le vinaigre.

Le dernier des *intestins* est le *rectum* , qui s'étend depuis l'os *sacrum* jusqu'à l'*anus* & qui est sans cellules. Il est attaché à l'os *sacrum* & au coccyx par le moyen du péritoine , au col de la vessie dans les hommes , au vagin dans les femmes , auquel il tient fortement par une substance membraneuse ; il est presque impossible de distinguer la substance du vagin de celle de l'*intestin*. Sa longueur est ordinairement d'une palme & demie ou deux , & sa largeur de trois doigts. Son extrémité à laquelle on donne le nom d'*anus* est munie

de quatre muscles ; savoir , de deux *sphincters* & de deux *releveurs* , dont on peut voir la description en leur place.

On trouve encore dans les *intestins* un grand nombre de glandes , qui forment dans les grêles comme autant de grappes de raisin ; elles sont très-petites dans ces derniers , & on les distingueroit à peine si elles ne formoient plusieurs amas. Elles sont plus grosses dans les gros *intestins* , & dispersées , & on leur donne le nom de *glandes solitaires* , malgré leur nombre qui est très-considérable : ces glandes déchargent une liqueur dans les *intestins* ; mais on ne fait si elle sert à quelque chose de plus qu'à les lubrifier & à délayer les matières qu'ils contiennent , quoique ce soit par ces glandes que se fait la plus grande partie de la décharge que l'on a souvent occasion d'observer dans les diarrhées extraordinaires , ou dans l'administration des cathartiques.

Les *intestins* reçoivent du sang des artères mésentériques , lequel retourne par les veines mésentériques : mais le *duodenum* reçoit une branche d'artère de la cœliaque , qu'on appelle *duodenate* , à laquelle répond une veine de même nom , qui ramène pareillement le sang dans la veine-porte. Le *rectum* en reçoit d'autres , auxquelles on donne le nom d'*hémorroïdales* ; savoir , l'interne de la mésentérique inférieure , & l'externe de l'hypogastrique , avec des veines correspondantes qui ont le même nom , & qui aboutissent aussi à la veine-porte. Ces vaisseaux fournissent aux *intestins* une infinité de ramifications , & varient souvent dans plusieurs sujets de même espèce. Il s'en faut de beaucoup aussi qu'ils aient une apparence uniforme dans les animaux de différente espèce. Les *intestins* reçoivent leurs nerfs de ceux de l'estomac ; il leur en vient aussi du grand *plexus* mésentérique , qui donne des branches à tous les *intestins*. Les autres vaisseaux des *intestins* sont les conduits lymphatiques & les veines lactées. Voyez LACTÉE & CONDUIT LYMPHATIQUE.

*M. de Haller* a traité le même sujet avec la profondeur & la clarté qui le distinguent.

INTESTIN , ( Anat. ) L'*intestin* , dans son sens le plus étendu , est un canal de

l'animal, dans lequel l'aliment est reçu & duquel cet aliment est distribué dans tout le corps. Dans ce sens l'*intestin* est la partie la plus essentielle de l'animal. Le polype est sans cœur, sans cervelle, sans nerfs, sans muscles, mais il est creux, c'est un *intestin* animé.

Dans un sens plus étroit, on appelle *intestin* la partie de ce canal alimentaire, qui tient à son extrémité, & qui est cylindrique & plus étroite que la partie qu'on nomme *estomac*, continué au canal par lequel l'aliment est reçu, car dans les insectes, & même dans les quadrupèdes à sang froid, l'estomac n'a guère d'autre marque de distinction, que l'élargissement d'un canal, dont la partie la plus étroite est appelée *intestin*.

Dans le quadrupède & dans l'homme, l'*intestin* est plus marqué & plus différent de l'estomac. Il est assez uniforme dans bien des animaux, & sur-tout dans les animaux qui se nourrissent de chair, comme dans l'ours, le lion, la belette; ses parties sont mieux distinguées dans l'homme, dans le cheval, & dans les animaux qui se nourrissent de végétaux. La première distinction c'est celle de l'*intestin grêle* & du *gros intestin*; elle est vraie dans l'homme, mais alors l'*intestin* vermiforme est déplacé.

Il y a plus d'arbitraire dans la distinction de l'*intestin grêle* en trois *intestins*, & plus encore dans la distinction du *gros intestin* en trois autres *intestins*. Il n'y a effectivement qu'un seul *intestin grêle*, & qu'un seul *gros intestin* avec l'appendice vermiculaire. Il est reçu cependant de donner trois noms à des régions déterminées de l'*intestin grêle*, & d'en user de même pour le *gros intestin*.

Dans les animaux les plus simples l'*intestin* est de la même longueur, que le reste du corps; tel est sans doute le polype. Dans les animaux plus composés il a des anfractuosités & des plis qui l'allongent. L'*intestin* est cependant généralement fort court dans les insectes & dans les poissons; il y en a même dans cette classe, où l'*intestin* ne surpasse pas la longueur de l'animal. Il est assez court dans les oiseaux & plus longs dans les quadrupèdes. La pie & la grue-trompette l'ont extrêmement court. Il est triple

& quadruple de la longueur de l'animal carnivore, comme dans le lion, la belette; sextuple dans l'homme; extrêmement long dans la gazelle, la renne; & généralement plus long dans ceux des animaux ruminans, qui se distinguent par leur vitesse.

La partie grêle est toujours plus longue que la partie la plus grosse; elle la surpasse encore plus considérablement dans le quadrupède carnivore, dont le *gros intestin* est toujours fort simple & fort court.

Dans l'homme la proportion est de 11 à  $3\frac{1}{2}$ , & même au-delà.

Puisqu'il est reçu de partager l'*intestin grêle* & d'en faire trois *intestins*, il faut suivre l'opinion reçue ou du moins expliquer ce que les auteurs entendent par duodenum, par jejunum & par ileum.

Pour donner au duodenum des bornes précises, on entend sous ce nom la portion de l'*intestin grêle*, qui est entre l'estomac & le mésocolon transversal; elle est placée dans la division supérieure du bas-ventre, ce mésocolon séparant cette division de l'inférieure.

Il commence au pylore, qu'il embrasse; l'extrémité de l'estomac se prolongeant dans la cavité de l'*intestin* qui renferme cette extrémité; c'est ce que l'on nomme *valvule du pylore*.

La direction & les attaches du duodenum sont assez difficiles, les voilà, d'après l'homme. La première ligne de cet *intestin* est à-peu-près transversale, le duodenum s'y porte de gauche à droite jusqu'au cou de la vésicule du fiel; il se porte en même temps un peu en arrière, & fait quelques petites courbures qui se composent. C'est la lame supérieure du mésocolon transversal, qui couvre cette ligne du duodenum.

La seconde ligne est oblique; elle descend en arrière & en même temps à droite, & se prolonge jusqu'à la partie inférieure du rein droit. C'est encore la même lame du mésocolon, qui la couvre. C'est au bas de cette ligne que le canal pancréatique, réuni avec le cholédoque, s'ouvre dans cet *intestin*.

La troisième ligne fait un angle assez aigu pour se porter à gauche avec la veine rénale de ce côté, & en fait en devant. Elle est appuyée sur la lame inférieure du

mésocolon transversal. Il se contourne ensuite par une ouverture faite par le mésocolon réuni avec l'origine du mésentère, & descend dans la région inférieure du bas-ventre.

Ces trois lignes forment ensemble une courbure considérable, ouverte du côté gauche & fermée du côté droit.

N'ayant qu'une lame du mésentère pour se couvrir, & n'étant pas enfermé entre deux lames, il est moins serré que les autres *intestins*; il est plus mou & plus ample.

Le reste de l'*intestin* grêle remplit la cavité inférieure du bas-ventre & une partie du bassin, & se termine dans la cavité des iles du côté droit, où cet *intestin* s'ouvre dans le colon.

Il est difficile de trouver la raison qui a porté les anatomistes à partager cet *intestin*. Il est vrai qu'effectivement la partie la plus voisine du duodenum est plus vasculaire & plus rouge, que ses valvules en sont en plus grand nombre, qu'elle a moins de glandes & que la matière alimentaire y est plus fluide, au lieu que la partie qui confine au colon, est plus blanche, moins vasculaire, moins riche en vaisseaux lactés, mais fournie plus abondamment de paquets glanduleux; que la masse des alimens y est plus épaisse & quelquefois même fétide.

Mais ce n'est que l'extrémité supérieure de l'*intestin* grêle, qui diffère bien sensiblement de l'extrémité inférieure: les parties du jejunum & de l'iléon, qui s'avoisinent, diffèrent très-peu, & le premier se change dans le second par des nuances imperceptibles.

Winslow a pris un parti tout à fait arbitraire en se servant de la longueur seule pour distinguer les deux *intestins*: il en attribue deux tiers au jejunum, & trois à l'iléon. Je crois que l'on devrait en bonne logique ne point séparer des *intestins* que la nature n'a pas distingués.

L'*intestin* grêle en général est un tuyau membraneux, à-peu-près cylindrique, un peu plus étroit cependant à la partie qu'embrasse le mésentère, & plus large à l'extrémité flottante. Ce tuyau est capable d'une grande extension; on l'a vu cependant

se rompre par l'effort des matières accumulées.

Cet *intestin*, à la réserve du duodenum, n'a point de direction certaine; il est replié en mille contours redoublés: il y a des animaux où ces contours sont plus réglés; ils décrivent une spirale dans le cochon.

La membrane extérieure vient du péritoine. Une grande partie du duodenum n'en a point; le mésocolon le couvre antérieurement, & en partie le pancréas. Le reste de l'*intestin* grêle est renfermé entre les deux lames du mésentère, qui s'écartent pour l'embrasser & qui se rejoignent sur la convexité de l'*intestin*. C'est ce que l'on appelle membrane extérieure de l'*intestin*. Elle est simple & blanche; ses vaisseaux sont fort petits, & quelques expériences nous apprennent qu'elle est insensible.

A la première approche du mésentère il reste entre ses deux lames un peu de cellulose; peu à peu le mésentère s'attache plus fortement à l'*intestin*, & il y est collé si exactement à la convexité flottante, qu'on a cru y reconnoître des fibres musculaires; ce n'étoient que celles de l'*intestin*. Malgré l'adhésion du mésentère, on a vu des exemples où l'art, & même la nature, a séparé l'*intestin* du tuyau que lui prête le mésentère pour l'envelopper.

La cellulose, dont nous avons parlé, est appelée la première. On y a vu de la graisse & des pelotons graisseux, que l'on a pris pour des glandes. On a vu cette graisse se faire jour dans la cavité des *intestins*, & sortir avec les excréments.

La membrane externe des *intestins* a, comme toutes les autres membranes du corps humain, des pores que l'eau pénètre. Quand on renverse l'*intestin*, & que cette membrane est devenue son enveloppe intérieure, l'eau qu'on y seringera, la pénétrera, & dégouttera par la membrane veloutée devenue extérieure.

Les *intestins* de l'homme ont sous la première cellulose une enveloppe musculaire: les quadrupèdes l'ont généralement plus forte & plus épaisse que l'homme. Elle a deux plans de fibres. Les fibres longitudinales se continuent depuis l'estomac; elles sont répandues sur toute la circonfé-

rence de l'*intestin*, mais plus pressées à la convexité flottante de l'*intestin*; elles y sont attachées à la tunique extérieure.

Le plan intérieur, composé de fibres annulaires, est plus robuste; elles sont en général des angles droits avec l'axe de l'*intestin*. Elles ne sont pas spirales, mais elles sont quelquefois un peu obliques & sont des angles très-aigus avec les fibres voisines. Aucune des ces fibres n'acheve un anneau complet; elles sont composées de fibres presque droites qui, par un détour de leur extrémité un peu recourbée, s'engagent entre les fibres voisines. Elles forment plusieurs plans placés les uns sur les autres.

Sous cette tunique musculaire il y a une seconde cellulose; elle est lâche du côté de la tunique charnue, & plus serrée à mesure qu'elle approche de la tunique veloutée. Sa partie la plus interne est assez serrée pour avoir mérité le nom de *tunique nerveuse*. C'est elle qui fait la base & la solidité de l'*intestin*; l'air n'est retenu ni par la veloutée, ni par la tunique musculaire, dès qu'on a détruit la nerveuse.

Quelque solide que paroisse la tunique nerveuse, l'air seul la détruit & la dissout au point qu'il ne reste qu'un tissu cellulaire très-lâche. On y parvient en renversant l'*intestin* & en le soufflant; l'air suit alors les vaisseaux, qui de la première cellulose pénètrent dans la seconde; il gonfle celle-ci & la réduit dans une espèce d'écume; on peut s'y prendre d'une manière plus simple, en faisant une petite incision à la veloutée & à la nerveuse, par laquelle on y introduise de l'air. C'est une découverte d'Albinus que nous venons de perdre. Cela ne réussit pas dans les animaux carnivores; leur tunique nerveuse, plus ferme, résiste à l'air & conserve sa solidité.

Albinus a confondu avec cette cellulose celle qu'on distingue de nos jours sous le nom de *troisième cellulaire des intestins*: elle est placée entre la nerveuse & la veloutée. C'est dans ses petits espaces que se trouvent les glandes, & que se ramifient les nombreux petits vaisseaux de la veloutée; elle se continue dans les vavules & s'étend entre les deux feuillets dont

elles sont composées, au lieu que la tunique nerveuse ne s'enfonce que très-légerement dans cet intervalle. On souffle la troisième cellulaire par une petite ouverture de la veloutée, elle est moins copieuse que la seconde, & se conserve moins, parce que la veloutée résiste mal à l'air.

On appelle *veloutée* l'épiderme qui descend par la bouche, qui se continue dans l'estomac, & qui tapisse la surface intérieure du tuyau intestinal: la chaleur & l'humidité l'y changent, elles la rendent plus molle & plus spongieuse, & incapable de contenir, comme le fait l'épiderme externe, la matière de la petite vérole: aussi est-ce une erreur de dire que dans cette maladie on trouve des pustules dans les *intestins*.

Elle retient de la nature de l'épiderme la facilité de se réparer: on a de nombreux exemples, que des lambeaux considérables de cette tunique se sont détachés & sont sortis du corps, & qu'avec le temps le malade ayant été guéri, cette veloutée a été rétablie en entier.

Dans les chenilles, lorsqu'elles vont quitter leur épiderme & développer le papillon caché, cette veloutée se fend, une partie se retire en-haut, & devient une vésicule pleine d'une liqueur alcaline; l'autre partie demeure attachée à l'*intestin*. Aussi le papillon ne mange-t-il point, & consacre les jours qui lui restent à l'amour.

Il est à présumer que la tunique veloutée est insensible, tant parce qu'elle est l'épiderme même prolongée, que parce qu'exposée à des aliments âcres, & quelquefois même brûlans, du moins dans l'œsophage & dans l'estomac; à des liqueurs spiritueuses, à des corps même étrangers, durs & angulaires, elle ne seroit sensible que pour redoubler les malheurs de l'humanité.

Elle est beaucoup plus ample, que ne l'est la tunique nerveuse: elle occupe cependant un plus petit espace étant intérieure; son ampleur doit donc nécessairement la plisser, & la faire descendre dans la cavité de l'*intestin*. Elle le fait par des plis, dont elle fait les deux pages, & qui se terminent par un tranchant émoussé; ce sont les valvules. Dès que l'on augmente le volume de l'*intestin* & que l'on donne à

la tunique veloutée l'étendue naturelle convenable à son ampleur, les valvules s'effacent entièrement.

Ces mêmes valvules ne doivent pas être jugées sur des préparations seches, ni sur des figures dessinées d'après ces préparations. On les y représente comme des anneaux solides & tranchans : mais dans l'animal vivant elles sont molles, flottantes, sans direction ni situation déterminée, elles obéissent aux alimens ou à l'air contenu dans les *intestins*. Dans le duodenum elles sont plutôt longitudinales ; dans le reste de l'*intestin* grêle elles sont assez transversales & paralleles. On a déjà dit qu'elles sont beaucoup plus nombreuses dans la première partie de l'*intestin* grêle, & plus rares dans la dernière. Elles décrivent des arcs de cercle & jamais des cercles parfaits ; elles se réunissent avec leurs voisines par de petites rides obliques ; leur partie moyenne est la plus élevée ; leur tranchant va en serpentant & par ondes.

La tunique veloutée tire son nom des flocons dont elle est toute couverte, du moins dans l'*intestin* grêle. Ce sont de petites membranes coniques, flottantes, simples ou composées, formées par l'épiderme & par la troisième cellulose, extrêmement vasculueuses & faciles à colorer par l'injection. Leur structure n'a été découverte pleinement que par M. Liéberkuhn.

Il a trouvé qu'elles enjambent l'une sur l'autre comme le font les tuiles. La principale partie de ces flocons est une ampoule ovale, placée dans la troisième cellulaire, & ouverte dans le tuyau de l'*intestin* par un seul orifice ; sa cavité paroît remplie d'une cellulose très-fine. Chaque flocon reçoit une artère, une veine, un nerf. Ces vaisseaux forment un réseau dans la cellulose, les artères sont plus nombreuses & les veines plus grandes ; les veines & les artères s'ouvrent dans l'ampoule, & la matière injectée la remplit & s'y fait jour dans la cavité de l'*intestin*.

L'ampoule elle-même est l'embouchure absorbante des vaisseaux lactés ; elle pompe le chyle qui s'attache de lui-même au velouté de l'*intestin*. Les vaisseaux lactés en naissent. Nous en donnerons ailleurs la description ; & ce que nous venons de

dire sur la structure d'un flocon est tiré de Liéberkuhn.

Entre les flocons il y a des pores muqueux. On a cru en pouvoir fixer le nombre à huit pour chaque flocon. On a cru voir dans le fond de ces pores de très-petites glandes, dont le pore seroit le canal excrétoire commun. D'autres anatomistes n'ont pas trouvé ces glandes réelles.

Elles different des glandes, dont je vais parler, & qui sont très-visibles. Il y a dans le duodenum & dans le reste des *intestins* grêles, des glandes solitaires nombreuses, répandues sur toute la surface des *intestins*, sur le bord flottant des valvules & dans les petits vallons entre ces plis, placées entre la tunique nerveuse & la veloutée, couvertes par cette dernière membrane, qui font bosse dans la cavité de l'*intestin*, & dont les pores apparens paroissent fournir une partie de la muco-sité, dont la veloutée est toujours enduite.

Il y a dans les *intestins* grêles, & sur-tout à la fin de l'iléon, aussi bien que dans le gros des *intestins*, d'autres glandes solitaires, applaties, percées d'un pore fort visible, mais composées, & dans lesquelles plusieurs petits follicules réunissent leurs petits conduits.

D'autres glandes confluentes forment des amas oblongs & très-considérables dans le jejunum ; mais plus fréquemment dans l'iléon, & sur-tout à son extrémité. Leur pore est souvent caché par les flocons qui les recouvrent ; il existe cependant, & la matière injectée par les artères, pénètre par cet orifice dans la cavité. Leur structure & leur place dans la troisième cellulaire est la même ; elles font bosse comme les glandes solitaires, & séparent apparemment une muco-sité de la même nature. Leur cavité paroît mieux dans le chien & dans le chat que dans l'homme, où on a souvent de la peine à la découvrir ; elles n'ont point de place affectée ; on a cru cependant remarquer qu'elles ne s'étendent pas sur les valvules.

Il n'est pas aisé de juger de la nature de l'humeur intestinale ; on l'obtient rarement pure ; elle est d'ailleurs mêlée de muco-sité & d'eau. Quelques expériences la font albumineuse ; l'analogie de la liqueur de l'esto-

mac la rapproche des liqueurs muqueuses.

Je parlerai des vaisseaux des *intestins* à l'article MÉSENTÈRE. Je ne dirai qu'un mot des veines, que Ruyfch a cru avoir vu se rendre des *intestins* à la veine-cave, & former un système particulier, analogue, mais différent de celui des branches de la veine-porte. On n'a plus revu ces vaisseaux depuis la mort de cet auteur, & on ne fait pas trop ce qu'en juger. D'un côté, Ruyfch étoit sans doute trop anatomiste, pour ne pas en être cru sur un fait aussi simple & aussi faillant; & d'un autre, on ne voit pas ce qui auroit empêché d'autres anatomistes laborieux & éclairés, de revoir ces vaisseaux. J'ai cru quelquefois que Ruyfch avoit effectivement injecté les vaisseaux des *intestins* par la veine-cave, mais que ces vaisseaux étoient des branches qu'il croyoit différentes des branches de la veine-porte, ou qui communiquoient avec quelques veines nées de la spermatique droite, & qui vont au duodenum.

Quelle que puisse être la cause de cette opinion particulière de Ruyfch, les veines intestinales ramènent non-seulement le sang artériel, mais une partie du liquide alimentaire. Comme cette qualité leur a été contestée de nos jours, il sera bon d'en rappeler les preuves.

Les petites veines de l'*intestin* s'ouvrent dans l'ampoule aussi-bien que les artères; elles y déposent, & même avec facilité, l'eau colorée & la matière plus épaisse qu'on aura injectée dans l'artère.

On a vu, & M. Kaauw est un témoin digne de foi, l'eau versée dans l'*intestin* d'un animal vivant, se repomper & arriver à la veine-porte.

Ces preuves directes rendent inutile tout ce qu'on y voudroit opposer.

Les vaisseaux intestinaux, arrivés à l'*intestin*, s'y distribuent d'une manière constante, mais assez peu connue: il faut les suivre le scalpel à la main, après les avoir injectés; car dans un *intestin* desséché, les vaisseaux des différentes enveloppes de l'*intestin* se confondent & paroissent être dans le même plan.

Un petit tronc d'artère arrive à l'*intestin* avec la veine, qui ne le quitte guère: deux de ces troncs embrassent l'*intestin*;

l'un est antérieur & l'autre postérieur. Dans la première cellulaire, l'artère ou la veine ne donne qu'une très-petite branche à la membrane externe & à la musculaire; ce sont des arbrisseaux, mais extrêmement fins. L'artère même perce la musculaire, & arrive à la seconde cellulaire: le tronc y avance contre la convexité de l'*intestin*, sur le dos d'une valvule, & fait un arbrisseau, dont le petit tronc va s'anastomoser sur la convexité de l'*intestin* avec l'artère qui a été sa compagne: elle fait aussi, par ses branches, un réseau très-multiplié avec l'artère du même ordre, supérieur à elle avec celle qui lui est inférieure. De petites branches reviennent depuis la seconde cellulose à la tunique musculaire & à l'externe: mais les principales branches pénètrent par la tunique nerveuse: elles font, dans la troisième cellulaire & dans les flocons, des réseaux extrêmement fins, couverts de la veloutée, & leurs extrémités s'ouvrent dans l'ampoule.

Les nerfs de l'*intestin* grêle n'ont pas encore été décrits assez complètement. Le duodenum en tire des nerfs stomachiques & des épathiques, dont l'origine principale est la huitième paire. Le jejunum & l'iléon en reçoivent du grand plexus méésentérique. Voyez ci-devant INTERCOSTAL. Les premières branches au duodenum, les autres traversent le méésentère; elles sont petites, mais nombreuses, & ne donnent presque point de branches avant leur arrivée à l'*intestin*. On y a suivi ces nerfs jusqu'à la première cellulose: il n'est pas douteux qu'ils pénètrent dans la tunique nerveuse. Les *intestins* étant extrêmement sensibles, & la veloutée n'étant qu'un épiderme, il n'y a guère que cette tunique qui puisse être le siège de cette sensibilité, & par conséquent des nerfs.

On a cru voir, dans l'intérieur de la veloutée, des houppes nerveuses; Ruyfch les a même fait dessiner. Albinus les regarde comme de la cire qui a pénétré dans les prolongemens de la tunique nerveuse qui fait le fondement des flocons.

Les *intestins* ayant une tunique musculaire très-apparente, sont irritables & se contractent avec vivacité; leur irritabilité



ne le cède guere qu'à celle du cœur pour la constance. Les *intestins* se contractent après la mort, c'est même alors que leur mouvement est le plus vif : arrachés du corps de l'animal, coupés en quatre parties, ils rampent sur la table, leur veloutée se renverse & devient extérieur, l'*intestin* se vuide, & fait sortir de sa cavité de l'écume.

Comme ce mouvement est de la plus grande importance, & qu'il a été contesté, j'entrerai sur ce sujet dans un détail qui ne peut qu'intéresser.

L'*intestin* est irritable dans tous les animaux, & même dans les plus petits & les plus simples. Irrité par quelque cause que ce soit dans sa place, ou arraché du corps de l'animal pendant la vie ou après la mort, l'*intestin* se contracte & se rétrécit par degrés, jusqu'à ce que ses parois se touchent, que sa cavité soit réduite à rien, & qu'il paroisse comme lié avec un fil. Il se vuide si exactement, qu'on a vu des épingles & des aiguilles avalées, suivre toute la longueur des *intestins*, & percer leur extrémité voisine de l'anus. Les calculs, par lesquels on a voulu borner cette force contractive, sont réfutés par l'expérience; aussi les fibres de l'*intestin* ne sont-elles pas circulaires, & n'agissent-elles pas comme une vessie gonflée, dont sans doute le raccourcissement a des bornes.

J'ai vu dans l'*intestin* d'un chien cette irritabilité agir très-vivement vingt-quatre heures après la mort.

On a vu de même des contractions des *intestins* se soutenir dans les cadavres humains plusieurs jours après la mort. Cette même force rend souvent les *intestins* durs, comme si c'étoient autant de vers de terre. Elle agit dans l'animal assoupi pendant les mois de l'hiver; les *intestins* se contractent, se vident & deviennent extrêmement étroits.

Les coliques les plus violentes naissent de ces contractions, quand l'air, renfermé entre deux points rétrécis de l'*intestin*, se dilate par la chaleur, & qu'il étend l'*intestin* à un degré quelquefois prodigieux.

Cette contraction est celle d'un point unique ou d'un anneau de l'*intestin*: le mouvement péristaltique est celui d'une suite

Tome XVIII,

considérable de ces anneaux, ou d'une portion considérable de l'*intestin*, ou même de l'*intestin* entier. Ce mouvement est, aussi-bien que l'irritabilité, l'appannage de tous les animaux sans exception: l'homme en est doué évidemment; on l'a vu dans les descentes & dans des fœtus dont le péritoine paroissoit à découvert. Il n'est pas l'effet d'une violence extérieure; on l'aperçoit à travers du diaphragme & à travers le péritoine de l'animal vivant, sans que l'air ait touché l'*intestin*. Il est vrai qu'il est plus violent après la mort, & dans l'*intestin* arraché du corps de l'animal. Il est plus vif dans les quadrupèdes à sang chaud; il l'est moins dans les poissons & dans les oiseaux.

Pour en parler avec exactitude, il faut distinguer le mouvement confus, le mouvement direct & le mouvement rétrograde.

Celui qu'on découvre le plus aisément, c'est le mouvement confus, dans lequel l'*intestin* s'agit d'une manière inégale, & inconstante, se contractant d'un côté, se dilatant dans d'autres points, se retirant de droite à gauche ou de dessous en dessus, se relevant alternativement, faisant avancer la masse alimentaire, la faisant reculer, ayant plusieurs points de contraction dans différentes portions de l'*intestin*.

Quand une partie de l'*intestin* est contractée, elle sert de point fixe au mouvement de l'*intestin*; il se retire contre ce point, & y fait arriver ce qu'il contient. Deux points de contraction retiennent entre eux la masse des alimens ou l'air, & l'*intestin* se gonfle. Une contraction repousse quelquefois la masse alimentaire, & d'autres fois elle cède; l'*intestin* se dilate & reçoit cette masse.

Malgré la confusion apparente du mouvement péristaltique, le mouvement direct prévaut. Les parties supérieures de l'*intestin* sont plus irritables, & son extrémité inférieure s'ouvre dans une cavité qui n'oppose aucune résistance à ce qu'il contient; au lieu que les alimens qui descendent de l'estomac, servent de stimulus aux premiers *intestins*, & les excitent à la contraction.

Ce mouvement direct fait avancer successivement les alimens de l'estomac au colon; j'ai vu bien des fois des arêtes de pois-

Gggggg

sons accumulées dans le cœcum, que le mouvement direct y avoit transportées. Il y a lieu de croire que le mouvement direct fait arriver l'aliment de la bouche au rectum, à peu près en vingt-quatre heures; les fluides cependant avancent plus vite, & les graisses plus lentement; elles paroissent affoiblir le mouvement péristaltique, en diminuant l'irritabilité.

Le mouvement renversé ou antipéristaltique, est plus foible, puisque les alimens arrivent malgré lui aux gros *intestins*; il existe cependant, & dans les insectes, & dans les animaux plus composés, & dans l'homme même. C'est ce mouvement qui porte à la bouche les lavemens poussés dans le rectum, les excréments même. Cette terrible force de mouvement est ordinairement l'effet d'un obstacle quelconque qu'éprouve la masse des alimens dans son passage. Entre ces obstacles, il en est un que nous avons appris à imiter par l'art; c'est l'entrée d'un *intestin* dans l'autre: elle est très-commune dans l'homme. On a vu de grandes portions d'*intestin* s'insinuer dans le tube de l'*intestin* voisin, l'iléon retomber dans le colon, & le colon dans le rectum. Je l'ai vu moi-même.

Quand la partie supérieure de l'*intestin* s'engage dans l'inférieure, & que du reste l'*intestin* est libre & sans gonflement, le mal n'est pas considérable. J'ai vu de ces intus-susceptions dans quantité d'animaux & de sujets humains, sans aucun vestige d'inflammation.

Le mal est plus grand, quand c'est la partie inférieure de l'*intestin* qui rentre dans la partie supérieure; son épaisseur s'oppose alors à la marche des alimens; il peut y survenir du gonflement, de l'inflammation & la gangrene même.

J'ai dit qu'on peut produire ces volvulus par l'art; rien n'est plus aisé. On irrite avec le scalpel, dans l'animal, dans la grenouille, par exemple, un point de l'*intestin*. Il se contracte & se rétrécit; il rentre aussitôt dans la cavité de l'*intestin* le plus proche & qui n'a point été contracté. La section des deux *intestins* est alors composée de deux cercles concentriques, dont la portion la plus étroite est l'intérieure. Pour dissiper

cette intus-susception, on souffle l'*intestin*, on dilate la partie resserrée, & elle sort sur le champ de l'*intestin* qui l'enfermoit.

Un autre effet de la constriction de l'*intestin*, c'est son hernie ou son appendice. Ce mal est assez commun; je ne fais si ce n'est pas Riolan qui en a parlé le premier. L'*intestin*, affoibli dans un de ses points, pousse peu à peu, par la partie qui résiste moins, une bosse qui se prolonge peu à peu, & fait à la fin, avec le reste de l'*intestin*, la figure d'un *T*: c'est l'effet contractif des fibres annulaires. Les appendices sont plus communes dans l'*intestin* grêle; on en a vu cependant dans le colon, dans le rectum même. On fait le mauvais effet que font les appendices dans les hernies; elles s'y engagent, l'*intestin* reste libre en quelque manière, & la matière alimentaire a son cours, & cependant l'appendice peut être étranglée & se gangrener.

Un autre effet du mouvement péristaltique est plus salutaire; c'est le recoquille-ment de la tunique veloutée.

Quand on ouvre ou que l'on coupe l'*intestin* d'un animal vivant; la veloutée se retourne sur elle-même, embrasse la membrane externe, & forme comme deux levres bombées & rouges: c'est là l'artifice par lequel la nature a souvent guéri les plaies de l'*intestin*. Ces portions de veloutée humides & gluantes se sont collées aux levres de la plaie extérieure, & ces levres ont fermé la plaie de l'*intestin*.

Pour connoître encore mieux le mécanisme par lequel la masse alimentaire descend par cette longue suite des *intestins* grêles, il faut suivre cette marche dans l'animal vivant. Le duodenum se rapproche du pylore; pendant que celui-ci se contracte, il va au devant de ce que l'estomac lui envoie; il s'en éloigne quand il l'a reçu. Bientôt après, la partie du duodenum la plus dilatée se contracte & se décharge de ce qu'elle a reçu; elle le renvoie en partie du côté du pylore, & en partie le fait avancer du côté du colon.

La partie la plus voisine du duodenum, se rapproche de la partie contractive, & va au devant de ce que celui-ci lui envoie;

il s'y forme un bourlet ; mais la partie supérieure se contracte , applanit le bourlet , & rend à l'intestin la figure cylindrique.

Ce qui a été repoussé contre le pylore , s'avance , par la contraction de l'intestin , de la partie de l'intestin qui l'a reçu , & qui le force de reprendre le chemin du colon.

Ce qui a enfilé ce chemin , excite une contraction dans la partie de l'intestin , qu'il a gonflé ; il est en partie renvoyé du côté du pylore , & poussé en même temps du côté du colon. Ce manège continue jusqu'à ce que tout soit arrivé dans ce dernier intestin.

On comprend que les contractions de l'intestin & les mouvemens en longueur , sont l'effet des fibres annulaires ; les abbreviations de l'intestin , l'effet des fibres longues.

Les angles & les plis des intestins sont effacés , quand un peu au dessus de l'angle il naît une contraction. La partie immédiatement placée au dessous de la contraction , s'en approche comme vers son point fixe , l'angle disparoît , & l'intestin est devenu droit.

Les effets intérieurs du mouvement péristaltique , sont dans la contraction , la prolongation des valvules & de là veloutée. Cette membrane avance dans la cavité , & s'offre à la résorption du chyle , & la même contraction comprime les glandes muqueuses , & les force à répandre leur liqueur. J'ai vu , & dans l'animal , & dans l'homme vivant , l'intestin , irrité avec du sel , se contracter , & une humeur muqueuse suinter des pores du colon dans une chute de l'intestin par l'anus.

Il est probable que la même cause presse l'ampoule , & que des fibres invisibles se contractent en même temps , enferment le pore , de manière que le chyle contenu dans l'ampoule , est poussé dans le vaisseau lacté , dont la contraction , née de l'irritation , le fait avancer à travers de la membrane musculeuse pendant son relâchement.

Il est probable que dans le repos de l'intestin , qui suit sa contraction , les flocons moins pressés se dilatent , que l'ampoule s'ouvre , & que la résorption se fait.

Je parlerai à l'art. IRRITABILITÉ , de la cause du mouvement des intestins ; elle paroît être dans la fibre même ; elle ne dépend pas de la volonté , & s'exécute , indépendamment des nerfs , après la mort , & dans un intestin arraché du corps de l'animal.

*Gros intestin.* Le plus grand nombre des animaux a un gros intestin différent de l'intestin grêle , le plus souvent par son ampleur , & dans d'autres especes , par son épaisseur & ses membranes plus robustes.

Le plus grand nombre des animaux a le commencement du gros intestin terminé par un cul-de-sac qu'on appelle *cæcum* ; il se trouve dans tous les quadrupèdes : mais ce cul-de-sac est différemment conformé ; toute la race des fouris a le *cæcum* d'une grosseur très-considérable ; il est long , conique , & des ligamens particuliers le rétrécissent en forme de spirale. Il est gros dans les animaux herbivores & ruminans.

Dans les animaux carnivores , il est cylindrique , recourbé & du même diamètre que le colon.

Dans l'homme , la différence du *cæcum* de l'adulte , & du même intestin dans le fœtus , est très-considérable. Dans l'adulte , le colon se prolonge au dessous de l'entrée de l'iléon , & se termine par un cul-de-sac très-ample & très-obtus ; c'est ce que l'on appelle plus particulièrement le *cæcum*.

De l'extrémité de ce *cæcum* & du côté gauche , sort un petit intestin , le plus grêle de tous , & qui mérite bien le nom de *vermiculaire* ; son orifice est un peu plus large , sa direction est incertaine , il remonte souvent. Les singes d'ailleurs , si semblables à l'homme , manquent le plus souvent de cet appendice , & dans les oiseaux il y en a généralement deux.

Dans le fœtus humain , la partie du colon , qui est sous l'entrée de l'iléon , se prolonge & devient conique : la pointe de ce cône se termine dans un petit intestin cylindrique qui , à cet âge , est l'extrémité même du colon.

Il est assez probable que cette structure devient celle de l'adulte , par l'accumulation des matières fécales qui , prenant plus de consistance avec l'âge , sont détermi-

nées par leur propre poids à retomber au fond du cœcum ; elles étendent cet *intestin* du côté droit, parce que du côté gauche, l'insertion de l'iléon attaché au cœcum, donne plus de solidité à ce premier gros *intestin*, & résiste davantage à la dilatation. Le cul-de-sac du cœcum se déprime & s'élargit à la droite de l'*intestin* vermiculaire, qui bientôt ne sort plus du centre du cœcum, mais du côté gauche.

Le cœcum a la même structure que le colon, les ligamens & les cellulés. Nous allons en donner le précis, après avoir parlé de la valvule du colon. Voici sa véritable structure dans l'homme.

L'*intestin* grêle atteint le gros *intestin*, & se colle à son côté gauche obliquement, & de manière qu'il y est presque parallèle, ou que l'angle qu'il fait avec le cœcum est des plus aigus. Le demi-cylindre supérieur de l'iléon s'insère entre les membranes du colon presque transversalement ; le demi-cylindre inférieur y entre en remontant. Cette approche inégale de l'*intestin* grêle enfoncé dans le gros *intestin* produit deux plis ; le supérieur est transversal & plus court, l'inférieur est plus considérable & plus profond, & fort oblique.

Quand on ouvre le gros *intestin* dans le cadavre, on apperçoit dans sa cavité un bourlet presque circulaire, mais plus arrondi à son extrémité gauche, plus grêle & plus ressemblant à une fente à l'extrémité droite, où il forme comme une queue. Le bourlet est beaucoup plus long inférieurement. Une fente transversale partage ce bourlet.

En détruisant la cellulésité qui unit l'*intestin* grêle & le cœcum, ce bourlet diminue de volume ; on reconnoît qu'il est formé par l'iléon, de manière que la tunique veloutée, la nerveuse & la musculaire du colon font comme une gaine dans laquelle sont contenues la musculaire, la nerveuse & la veloutée de l'iléon.

Pour s'exprimer plus exactement, les tuniques de l'iléon se redoublent sur elles-mêmes, & se continuent avec les tuniques analogues du colon. Une partie des fibres charnues de l'iléon se continuent avec celles du colon, d'autres de la classe des transversales, se croisent avec elles.

En détruisant les fibres charnues qui unissent les deux *intestins*, l'iléon sort tout-à-fait d'entre les tuniques du colon, il fait alors avec cet *intestin* un angle droit, & le bourlet disparoît entièrement.

L'air porte un changement très-considerable à cette structure. Quand on souffle l'iléon, le cœcum & le colon, que l'on a lié & que l'on a fait sécher ces *intestins*, il y paroît deux vulves au lieu du bourlet. La supérieure formée par le demi-cylindre transversal & supérieur de l'iléon est horizontale, petite & fait moins que le demi-cercle. L'inférieure est oblique, sa figure paroît parabolique, elle remonte en devant, & son extrémité droite se termine par une queue, aussi-bien que la valvule supérieure. Une fente sépare les deux valvules ; elle est souvent entièrement fermée, quand on a poussé l'air dans le colon.

Ces deux valvules sont devenues célèbres par les disputes qu'elles ont excitées. Il y a dans tous les quadrupèdes une structure plus ou moins analogue.

Leur usage n'a rien d'obscur, la structure est d'accord avec les expériences. On sent assez que l'iléon étant terminé par une fente ouverte entre les deux valvules, se décharge librement dans la cavité du gros *intestin*. Mais si du cul-de-sac du cœcum il s'élève de la matière fécale pour remonter par le colon, elle pressera la valvule inférieure, & bientôt après la supérieure, contre les parois extérieures de l'*intestin* ; ces valvules ayant sous la forme d'un bourlet fait bossé autour de la fente, repoussées par la matière, fermeront la fente & se couperont le passage. L'air même fait souvent le même effet, mais une matière épaisse & solide le fait plus sûrement encore. Les valvules du colon empêchent donc la matière fécale de rentrer dans l'iléon. Il est très-possible qu'outre cette action mécanique, les fibres musculaires se contractent & agissent à la manière d'un sphincter : cette action doit avoir lieu sur-tout dans le chien & dans le cheval, où des fibres musculaires entourent la fente, comme un anneau aplati.

Ce n'est pas que la fidélité de cette garde ne puisse être trompée. On a vu de l'eau séringuée dans le rectum & des lavemens

revenir par la bouche ; dans les expériences sur le cadavre , l'air & l'eau se font souvent jour du colon dans l'iléon. Mais il est à présumer que dans l'homme vivant tout étant plein , la force contractive des fibres étant plus entière , les valvules du colon s'acquittent avec exactitude de leur fonction. Il est rare du moins de trouver de la matière fécale dans l'iléon.

Le colon dont le cœcum n'est que le commencement , est assez le même dans l'homme & dans le cheval , & même dans les animaux qui ruminent , à l'exception des cellules , moins apparentes dans ces animaux. Il est plus court , plus simple , moins gros & sans cellules , dans les animaux qui se nourrissent de chair.

La direction de cet *intestin* étant de la plus grande importance pour reconnoître ses maladies , je ne dois pas l'omettre. Le colon naît sous le nom de *cœcum* de la cavité des isles du côté droit , il remonte devant le rein en s'enfonçant contre la partie postérieure du corps. Il remonte en général en droite ligne , mais avec quelques inflexions alternatives. Il parvient jusqu'au foie & s'y attache aussi bien qu'au rein & au duodenum , par des ligamens.

C'est dans un enfoncement particulier de la partie concave du foie , qu'il change de direction ; il y fait un angle droit , & quelquefois une espece de lacs ; il passe de droite à gauche & de derrière en devant sous le foie , sous la vésicule du fiel & sous l'estomac jusques vers la rate , sous laquelle il s'enfonce en arriere.

Il change encore une fois de direction & fait un angle droit , & plus souvent que du côté droit un lacs , en revenant sur lui-même , il descend par les lombes du côté gauche , il y est plus étroit & son mésocolon plus court.

Arrivé qu'il est dans la cavité des isles gauches , il remonte contre lui-même jusqu'au nombril , son mésocolon s'élargit , il arrive jusqu'à la vésicule du fiel , il redescend alors avec plus ou moins d'anfractuosités pour se rendre dans le bassin , où il change de nature & de direction , & va porter le nom de *rectum*.

Ces différentes directions du colon ad-

mettent des variétés ; en général , elles sont telles que je les ai décrites.

Les ligamens du colon sont des rubans de fibres longitudinales , luisantes & comme tendineuses ; il y en a trois dans l'homme , & dans quelques animaux : ils naissent de l'*intestin* vermiculaire qui étoit originairement le commencement du colon , ils parcourent toute la longueur de cet *intestin* jusqu'au *rectum*. L'antérieur est le plus large ; aussi a-t-il été connu depuis des siècles entiers. Le second plus étroit est à découvert dans le colon gauche & recouvert de l'épiploon dans le colon transversal ; nous l'appellons *épiplœique* : le troisième moins apparent encore est placé à la ligne par laquelle le mésocolon s'attache à l'*intestin* , il s'étend jusques sur l'iléon ; c'est le *mésocolique*.

Ces ligamens étant plus robustes que le reste de l'*intestin* , & se contractant avec plus de force , ramassent l'*intestin* sur lui-même , en diminuent sa longueur , & font rentrer dans la cavité une partie de la tunique veloutée & de la nerveuse. C'est ainsi que naissent les valvules du colon , qui desséchées deviennent de véritables demi-cloisons tranchantes ; sans être absolument bornées au nom de trois dans un cercle de l'*intestin* , elles approchent cependant de cette régularité.

Comme les valvules rétrécissent l'*intestin* en entraînant les membranes dans la cavité du colon , il se forme entre ces valvules trois rangs de bosses apparentes au dehors.

En soufflant l'*intestin* , on le rend cylindrique ; dès-lors les cellules & les valvules disparaissent , mais les ligamens qu'on violemment se rompent assez souvent.

Dans le fœtus , il n'y a point de cellules , les ligamens même n'acquierent que peu à peu cette supériorité qui les met en état de raccourcir l'*intestin*.

Outre les cellules , il y a des plis considérables & plus courts dans l'*intestin* , trop variables pour être réduits à un système.

Les appendices épiplœiques se trouvent dans toute l'étendue du colon & même au *rectum*. La membrane externe de l'*intestin* s'en détache , se prolonge &

fait une bourse qui se remplit de graisse. On peut les souffler dans l'enfant ; elles sont coniques, & quelquefois finies par deux cornes.

Le rectum n'a ni cellules ni ligamens. Ces derniers s'étendent sur cet *intestin*, & forment un plan continu de fibres longitudinales. Il n'est pas droit, quoique son nom semble l'indiquer. Sa première ligne suit le sacrum derrière la vessie.

Sa seconde ligne commence au bas de la vessie, il avance alors plus horizontalement que perpendiculairement sous la base de la vessie & sous les vésicules séminales. L'angle que fait cette seconde ligne avec la première, est rempli par la vessie de l'urine.

Il finit à l'anus, & sa veloutée revient se continuer avec l'épiderme, & sa nerveuse avec la peau.

Comme cet *intestin* se termine par un sphincter annulaire, il part du cercle que cet anneau rétrécit, des plis qui remontent dans le rectum, & dont la partie la plus basse forme comme des sinus semi-lunaires. Il y a dans ces sinus des glandes muqueuses qui y versent leur liqueur.

La structure du gros *intestin* est à peu près la même que celle de l'*intestin* grêle. Les tuniques sont les mêmes, mais en général plus fortes & les muscles plus robustes.

La membrane interne a ses flocons beaucoup moins apparens ; elle est formée en plis réticulaires dans le rectum, & percée d'une infinité de pores qui sont en abondance dans toute la surface interne du gros *intestin*.

Les glandes solitaires plates & percées d'un orifice évident, sont fort communes dans toute l'étendue du gros *intestin*. L'âcreté, la dureté même de la matière fécale rend la mucofité plus nécessaire.

En renvoyant les vaisseaux aux articles MÉSOCOLIQUES & MÉSENTERIQUES, j'observe que la direction & la division des vaisseaux est à peu près la même que dans l'*intestin* grêle ; que les petits arbres vasculaires sont moins évasés, & leurs branches plus parallèles aux troncs, & que

la tunique musculaire reçoit plus de vaisseaux.

Les artères exhèlent, de même que dans l'*intestin* grêle, une liqueur aqueuse, & les veines repompent aussi évidemment. C'est là qu'on a vu une liqueur colorée séringuée dans l'*intestin*, reprise par les veines, teindre le sang de sa couleur.

Les nerfs du gros *intestin* ont été décrits à l'occasion du nerf intercostal. Il est très-sensible, & j'ai vu des clysters fort simples causer des douleurs presque insupportables.

Il n'y a aucun doute sur l'existence des vaisseaux lactés dans le gros *intestin* ; je les ai souvent vus & suivis. La qualité nourrissante & febrifuge des lavemens, démontre que les particules nourricières salutaires rentrent dans le sang & dans le colon même.

On a douté du mouvement péristaltique du gros *intestin* ; il est évident dans toute sorte d'animaux ; on l'a vu même dans l'homme, lorsqu'une blessure a découvert l'*intestin*. On a vu la force seule du rectum faire sortir la matière fécale, après que les muscles du bas-ventre avoient été détruits. (H. D. G.)

INTESTINALE, FIEVRE, (Médéc.) *febris intestinalis*, nom donné par Heister à une espèce particulière de fièvre que quelques-uns nomment mal-à-propos *mésentérique*, & que Sydenham appelle *febris nova*. Elle n'est cependant pas nouvelle dans le monde. C'est une fièvre aiguë, toujours accompagnée de diarrhée salutaire, & qu'il est dangereux d'arrêter ; cette fièvre n'étoit pas inconnue à Hippocrate, aux Grecs des derniers âges, à Celse, & parmi les modernes à Duret, Senner, Forestus, Riverius, Ettmuller, Baglivi, Stahl, Hoffmann, & Lancisi ; mais ils en ont parlé imparfaitement à tous égards.

La plupart d'entr'eux l'ont mise au rang des fièvres malignes, à cause de la violence de ses symptômes naturels, ou occasionnés par un mauvais traitement ; mais c'est plutôt une sorte de fièvre diarrhétique, dont le siège est dans les *intestins*, ou du moins dont la matière est plus convenable-

ment & plus sûrement évacuée par cette voie que par toute autre.

Les symptômes ordinaires caractéristiques de cette espèce de fièvre, sont de fréquens frissons, qui reviennent irrégulièrement par intervalles au commencement de la maladie; la langue est teinte de sale-tés d'un jaune noirâtre; les hypocondres sont distendus, & souvent douloureux; le malade éprouve de fréquents tremblemens en dormant; la tête & le col souffrent aussi; la diarrhée d'une très-mauvaise odeur, accompagne toujours cet état; les urines sont troubles, & déposent un sédiment bourbeux.

A ces symptômes, se joignent quelquefois de violentes anxiétés, de grandes douleurs d'estomac, d'hypocondres, une vive chaleur interne, des tremblemens convulsifs, des soubresauts de tendons, la prostration des forces, le hoquet, les sueurs froides, & autres tristes présages de la mort.

La méthode curative rejette les échauffans, les sudorifiques; les cathartiques & même les diaphorétiques; elle adopte les minoratifs, qui opèrent sans violence & sans irritation; elle exige les boissons délayantes, lubrifiantes, adoucissantes, d'orge, de gruau, d'avoine & autres semblables, le nitre, les ascensifs tirés des végétaux, & de leurs graines. Les émétiques sont nécessaires, lorsque des envies de vomir accompagnent le cours de ventre. En un mot, il faut détacher, évacuer, & corriger entièrement les humeurs dépravées qui se portent dans l'estomac & dans les entrailles: mais comme la cure de cette maladie est la même que celle des fièvres cathartiques & stercorales, voyez ces deux mots, où nous sommes entrés dans de plus grands détails. (D. J.)

INTHRONISATION, f. f. (Gram. & Hist.) l'entrée d'un prélat en possession de son siège épiscopal. Il y avoit autrefois en orient des droits d'*inthronisation*; c'étoient des bourses d'argent qui se distribuoient au patriarche qui avoit nommé & aux évêques qui avoient célébré la consécration. Le concile de Latran tenu en 1179 abolit cette simonie.

*Inthronisation* se dit encore d'une partie

de la cérémonie du couronnement d'un roi; c'est le moment où le souverain couronné se place sur le trône. La prière qui se fait alors, est appelée le discours de l'*inthronisation*.

INTIENGA, f. m. (Hist. nat.) petit animal quadrupède, qui se trouve en Afrique & sur-tout dans le royaume de Congo. Sa peau est si belle & tachetée de couleurs si vives, qu'il n'est permis qu'aux rois de Congo, aux princes de la famille royale & aux grands que le roi veut distinguer, de porter cette fourrure. Ce monarque en fait des présens aux autres princes ses vassaux, qui s'en trouvent très-honorés. Cet animal vit toujours sur les arbres, & meurt peu après avoir mis pié à terre.

INTIMATION, f. f. (Jurisprud.) se prend quelquefois pour tout acte judiciaire, par lequel on déclare & notifie une procédure à quelqu'un; mais il se prend plus ordinairement pour l'exploit d'assignation qu'un appellant fait donner à celui qui a obtenu gain de cause devant les premiers juges, pour voir réformer la sentence par le juge supérieur.

Suivant l'ancien style qui est encore usité dans quelques provinces, on écrivoit *ô intimation* pour dire avec intimation.

*Folle intimation*, c'est lorsqu'on intime sur un appel quelqu'un qui n'a pas été partie dans la sentence.

L'ordonnance de 1667 porte que les *folles intimations* seront vidées par l'avis d'un ancien avocat. Voyez le tit. 6. art. 4. Voy. ci-après INTIMÉ. (A.)

INTIME, adj. (Gram.) il se dit au physique & au moral. Ces corps contractent une union *intime*; alors il est synonyme à *étroit* & *profond*. Ils sont *intimes*; ils vivent dans la plus grande *intimité*, c'est-à-dire, qu'ils n'ont rien de caché ni de secret l'un pour l'autre. Il est encore relatif à l'intérieur. C'est quelquefois un titre; un conseiller *intime* de l'empereur.

INTIMÉ, adj. (Jurisprud.) est celui au profit duquel a été rendue la sentence dont est appel, & qui en soutient le bien jugé contre l'appellant.

Ce mot vient du latin *intimare* qui signifie déclarer & dénoncer, parce qu'ancien-

nement l'appellant ajournoit le juge pour l'obliger de venir soutenir le bien jugé de la sentence, & on *intimoit* la partie, c'est-à-dire, qu'on lui dénonçoit l'appel; aujourd'hui l'on n'ajourne plus le juge, mais seulement la partie qui a obtenu gain de cause; cependant le nom d'*intimé* est demeuré à cette partie.

Dans les appels comme d'abus des sentences rendues à la requête du promoteur, on *intime* l'évêque; & dans un appel ordinaire d'une sentence rendue à la requête d'un procureur fiscal, on *intime* le seigneur.

En procès par écrit, c'est à l'*intimé* à rapporter la grosse de la sentence; mais dans les appellations verbales, c'est à l'appellant.

A la grand'chambre du parlement, l'avocat de l'appellant se met en face des présidens; celui de l'*intimé* est près du banc des conseillers-clerks; cependant la place de l'appellant est regardée comme la première, & lui est donnée parce que c'est lui qui saisit la cour; c'est pourquoi quand un prince du sang ou un duc & pair est *intimé*, & que l'appellant n'est pas du même rang, l'avocat de l'*intimé* prend la place où se met ordinairement celui de l'appellant, qui est ce que l'on appelle *in loco majorum*.

On appelle *follement intimé* celui qui est *intimé* sur un appel, quoique la sentence n'ait pas été rendue avec lui. Voyez ci-devant INTIMATION. (A)

\* INTIMIDER, v. act. (Gram.) c'est émouvoir la crainte dans l'ame de quelqu'un. On *intimide* par l'image d'un danger réel ou d'un danger simulé; par des menaces sérieuses ou feintes. On *intimide* aisément des ames foibles. Il n'est guere moins facile de jeter la frayeur dans ceux qui ont l'imagination vive. Ils voyent tout ce qu'on leur veut montrer & quelquefois au-delà. S'ils sont doués d'un grand jugement, l'impression passe, leur ame se rassure, & ils n'en sont que plus fermes; en effet, quelle secousse plus violente peut-on leur donner que celle qu'ils ont reçue! Quels spectres à leur présenter plus effrayans que ceux qu'ils se sont faits!

INTITULÉ, adj. (Jurisprud.) signifie

le titre & les qualités d'un acte: on dit l'*intitulé d'un inventaire*, c'est-à-dire, les qualités des parties comparantes, & le préambule qui précède la description des effets. (A)

INTOLÉRANCE, s. f. (Morale.) Le mot *intolérance* s'entend communément de cette passion féroce qui porte à haïr & à persécuter ceux qui sont dans l'erreur. Mais pour ne pas confondre des choses fort diverses, il faut distinguer deux sortes d'*intolérance*, l'ecclésiastique & la civile.

L'*intolérance* ecclésiastique consiste à regarder comme fautive toute autre religion que celle que l'on professe, & à le démontrer sur les toits, sans être arrêté par aucune terreur, par aucun respect humain, au hasard même de perdre la vie. Il ne s'agira point dans cet article de cet héroïsme qui a fait tant de martyrs dans tous les siècles de l'église.

L'*intolérance* civile consiste à rompre tout commerce & à poursuivre, par toutes sortes de moyens violens, ceux qui ont une façon de penser sur Dieu & sur son culte, autre que la nôtre.

Quelques lignes détachées de l'écriture sainte, des peres, des conciles, suffiront pour montrer que l'*intolérant* pris en ce dernier sens, est un méchant homme, un mauvais chrétien, un sujet dangereux, un mauvais politique, & un mauvais citoyen.

Mais avant que d'entrer en matière, nous devons dire, à l'honneur de nos théologiens catholiques, que nous en avons trouvé plusieurs qui ont souscrit, sans la moindre restriction, à ce que nous allons exposer d'après les autorités les plus respectables.

Tertullien dit apolog. ad scapul. *Humani juris & naturalis potestatis est unicuique quod putaverit, colere; nec alii obest aut prodest alterius religio. Sed nec religionis est cogere religionem quæ sponte suscipi debeat, non vi; cum & hostiæ ab animo lubenti expostulentur.*

Voilà ce que les chrétiens foibles & persécutés représentoient aux idolâtres qui les traînoient aux pieds de leurs autels.

Il est impie d'exposer la religion aux imputations odieuses de tyrannie, de dureté, d'injustice, d'insociabilité, même dans



Dans le deſſein d'y ramener ceux qui s'en ſeroient malheureuſement écartés.

L'eſprit ne peut acquieſcer qu'à ce qui lui paroît vrai ; le cœur ne peut aimer que ce qui lui ſemble bon. La violence fera de l'homme un hypocrite, s'il eſt foible ; un martyr, s'il eſt courageux. Foible ou courageux, il ſentira l'injuſtice de la perſécution & s'en indignera.

L'inſtruction, la perſuaſion & la priere, voilà les ſeuls moyens légitimes d'étendre la religion.

Tout moyen qui excite la haine, l'indignation & le mépris, eſt impie.

Tout moyen qui réveille les paſſions & qui tient à des vues intéreſſées, eſt impie.

Tout moyen qui relâche les liens naturels & éloigne les peres des enfans, les freres des freres, les ſœurs des ſœurs, eſt impie.

Tout moyen qui tendroit à ſoulever les hommes, à armer les nations & tremper la terre de ſang, eſt impie.

Il eſt impie de vouloir impoſer des loix à la conſcience, regle univerſelle des actions. Il faut l'éclairer & non la contraindre.

Les hommes qui ſe trompent de bonne foi ſont à plaindre, jamais à punir.

Il ne faut tourmenter ni les hommes de bonne foi, ni les hommes de mauvaiſe foi, mais en abandonner le jugement à Dieu.

Si l'on rompt le lien avec celui qu'on appelle impie, on rompra le lien avec celui qu'on appellera avare, impudique, ambitieux, colere, vicieux. On conſeillera une rupture aux autres, & trois ou quatre *intolérans* ſuffiront pour déchirer toute la ſociété.

Si l'on peut arracher un cheveu à celui qui penſe autrement que nous, on pourra diſpoſer de ſa tête, parce qu'il n'y a point de limites à l'injuſtice. Ce ſera ou l'intérêt, ou le fanatiſme, ou le moment, ou la circonſtance qui décidera du plus ou du moins de mal qu'on ſe permettra.

Si un prince infidele demandoit aux miſſionnaires d'une religion *intolérante* comment elle en uſe avec ceux qui n'y croient point, il faudroit ou qu'ils avouaſſent une choſe odieuſe, ou qu'ils mentifſent, ou qu'ils gardaſſent un honteux ſilence.

Qu'eſt-ce que le Chriſt a recommandé

Tome XVIII.

à ſes diſciples en les envoyant chez les nations ? eſt-ce de tuer ou de mourir ? eſt-ce de perſécuter ou de ſouffrir ?

Saint Paul écrivoit aux Theſſaloniens : *ſi quelqu'un vient vous annoncer un autre Chriſt, vous propoſer un autre eſprit, vous prêcher un autre évangile, vous le ſouffrirez. Intolérans*, eſt-ce ainſi que vous en uſez même avec celui qui n'annonce rien, ne propoſe rien, ne prêche rien ?

Il écrivoit encore : *Ne traitez point en ennemi celui qui n'a pas les mêmes ſentimens que vous, mais avertiſſez-le en frere. Intolérans*, eſt-ce là ce que vous faites ?

Si vos opinions vous autorifent à me haïr, pourquoi mes opinions ne m'autoriferont-elles pas à vous haïr auſſi ?

Si vous criez, c'eſt moi qui ai la vérité de mon côté, je crierai auſſi haut que vous, c'eſt moi qui ai la vérité de mon côté ; mais j'ajouterai : & qu'importe qui ſe trompe ou de vous ou de moi, pourvu que la paix ſoit entre nous ? Si je ſuis aveugle, faut-il que vous frappiez un aveugle au viſage ?

Si un *intolérant* s'expliquoit nettement ſur ce qu'il eſt, quel eſt le coin de la terre qui ne lui fût fermé ? & quel eſt l'homme ſenſé qui oſât aborder le pays qu'habite l'*intolérant* ?

On lit dans Origene, dans Minutius-Felix, dans les peres des trois premiers ſiècles : *la religion ſe perſuade & ne ſe commande pas. L'homme doit être libre dans le choix de ſon culte ; le perſécuteur fait haïr ſon Dieu ; le perſécuteur calomnie ſa religion.* Dites-moi ſi c'eſt l'ignorance ou l'impoſtore qui a fait ces maximes ?

Dans un état *intolérant*, le prince ne ſeroit qu'un bourreau aux gages du prêtre. Le prince eſt le pere commun de ſes ſujets ; & ſon apoſtolat eſt de les rendre tous heureux.

S'il ſuffiſoit de publier une loi pour être en droit de ſévir, il n'y auroit point de tyran.

Il y a des circonſtances où l'on eſt auſſi fortement perſuadé de l'erreur que de la vérité. Cela ne peut être conteſté que par celui qui n'a jamais été ſincèrement dans l'erreur.

Si votre vérité me proſcrit, mon erreur

H h h h h h

que je prends pour la vérité, vous proscrira.

Cessez d'être violens, ou cessez de rapprocher la violence aux Payens & aux Musulmans.

Lorsque vous haïssez votre frere, & que vous prêchez la haine à votre prochain, est-ce l'esprit de Dieu qui vous inspire ?

Le Christ a dit : *mon royaume n'est pas de ce monde* ; & vous, son disciple, vous voulez tyranniser ce monde !

Il a dit, *je suis doux & humble de cœur* ; êtes-vous doux & humble de cœur ?

Il a dit, *bienheureux les débonnaires, les pacifiques, & les misericordieux*. Sondez votre conscience, & voyez si vous méritez cette bénédiction ; êtes-vous débonnaire, pacifique, misericordieux ?

Il a dit, *je suis l'agneau qui a été mené à la boucherie sans se plaindre* ; & vous êtes tout prêt à prendre le couteau du boucher, & à égorger celui pour qui le sang de l'agneau a été versé.

Il a dit, *si l'on vous persécute, fuyez* ; & vous, chassez ceux qui vous laissent dire, & qui ne demandent pas mieux que de partir doucement à côté de vous.

Il a dit : *vous voudriez que je fisse tomber le feu du ciel sur vos ennemis* : vous ne savez quel esprit vous anime ; & je vous le répète avec lui, *intolérans*, vous ne savez quel esprit vous anime.

Ecoutez S. Jean : *mes petits enfans, aimez-vous les uns les autres*.

*Saint Athanase* ; "s'ils persécutent, cela seul est une preuve manifeste qu'ils n'ont ni pitié ni crainte de Dieu. C'est le propre de la piété, non de contraindre, mais de persuader, à l'imitation du Sauveur, qui laissoit à chacun la liberté de le suivre. Pour le diable, comme il n'a pas la vérité, il vient avec des haches & des coignées."

*Saint Jean Chrysostome* : "Jesus-Christ demande à ses disciples s'ils veulent s'en aller aussi ; parce que ce doivent être les paroles de celui qui ne fait point de violence."

*Salvien* : "Ces hommes sont dans l'erreur, mais ils y sont sans le savoir. Ils se trompent parmi nous, mais ils ne se trompent pas parmi eux. Ils s'estiment si bons catholiques, qu'ils nous appellent

hérétiques. Ce qu'ils font à notre égard, nous le sommes au leur ; ils errent, mais à bonne intention. Quel sera leur sort à venir ? il n'y a que le grand juge qui le sache. En attendant, il les tolere.

*S. Augustin* : "Que ceux-là vous maltraitent, qui ignorent avec quelle peine on trouve la vérité, & combien il est difficile de se garantir de l'erreur. Que ceux-là vous maltraitent, qui ne savent pas combien il est rare & pénible de surmonter les fantômes de la chair. Que ceux-là vous maltraitent, qui ne savent pas combien il faut gémir & soupirer pour comprendre quelque chose de Dieu. Que ceux-là vous maltraitent, qui ne sont point tombés dans l'erreur."

*S. Hilaire*. *Vous vous servez de la contrainte dans une cause où il ne faut que la raison ; vous employez la force où il ne faut que la lumière*.

Les constitutions du pape S. Clément, *Le Sauveur a laissé aux hommes l'usage de leur libre arbitre, ne les punissant pas d'une mort temporelle, mais les assignant en l'autre monde pour y rendre compte de leurs actions*.

Les peres d'un concile de Toledé. *Ne faites à personne aucune sorte de violence, pour l'amener à la foi ; car Dieu fait misericorde à qui il veut, & il endure qui il lui plaît*.

On rempliroit des volumes de ces citations trop oubliées des chrétiens de nos jours.

S. Martin se repentit toute sa vie d'avoir communiqué avec des persécuteurs d'hérétiques.

Les hommes sages ont tous désapprouvé la violence que l'empereur Justinien fit aux Samaritains.

Les écrivains qui ont conseillé les loix pénales contre l'incrédulité, ont été détestés.

Dans ces derniers temps l'apologiste de la révocation de l'édit de Nantes, a passé pour un homme de sang, avec lequel il ne falloit pas partager le même toit.

Quelle est la voie de l'humanité ? est-ce celle du persécuteur qui frappe, ou celle du persécuté qui se plaint ?

Si un prince incrédule a un droit incontestable à l'obéissance de son sujet, un sujet mécréant a un droit incontestable à

la protection de son prince. C'est une obligation réciproque.

Si le prince dit que le sujet mécréant est indigne de vivre, n'est-il pas à craindre que le sujet ne dise que le prince infidèle est indigne de régner? *Intolérans*, hommes de sang, voyez les suites de vos principes & frémissez-en. Hommes que j'aime, quels que soient vos sentimens; c'est pour vous que j'ai recueilli ces pensées que je vous conjure de méditer. Méditez-les, vous abdiquerez un système atroce qui ne convient ni à la droiture de l'esprit ni à la bonté du cœur.

Opérez votre salut. Priez pour le mien, & croyez que tout ce que vous vous permettez au-delà est d'une injustice abominable aux yeux de Dieu & des hommes.

INTOLERANT, f. m. (*Morale.*) *L'intolérant* ou le persécuteur, est celui qui oublie qu'un homme est son semblable, & qui le traite comme une bête cruelle, parce qu'il a une opinion différente de la sienne. La religion sert de prétexte à cette injuste tyrannie, dont l'effet est de ne pouvoir souffrir une façon de penser différente de la sienne, tandis que sa véritable source vient de l'aveuglement, de la présomption, & de la méchanceté du cœur humain. Elle est si grande cette méchanceté, que tout homme de lettres, qui cherche ici-bas le repos, doit sans cesse prier Dieu de lui faire trouver grace auprès des *intolérans*; ceux de cet ordre ne sont pas d'ordinaire les plus habiles, & les plus zélés ne sont pas toujours les plus gens de bien; mais les gouverneurs des états doivent tenir pour bons sujets tous les habitans pacifiques. Un seul est notre docteur, savoir Jésus-Christ, & nous sommes tous frères, dit l'écriture. (*D. J.*)

*L'intolérant* doit être regardé dans tous les lieux du monde comme un homme qui sacrifie l'esprit & les préceptes de sa religion à son orgueil; c'est le téméraire qui croit que l'arche doit être soutenue par ses mains; c'est presque toujours un homme sans religion, & à qui il est plus facile d'avoir du zèle que des mœurs. Voyez INTOLÉRANCE & TOLÉRANCE.

\* INTONATION, f. f. (*Gram.*) c'est l'action d'entonner; faire l'intonation

d'un chant, c'est le commencer & donner le ton sur lequel il doit être poursuivi. Voyez ENTONNER & TON. *Intonation* se prend encore dans un autre sens: on dit d'un musicien, qu'il a l'*intonation* juste, lorsqu'il exécute avec précision les intervalles de musique. La justesse de l'*intonation* dépend de la voix, de l'oreille & de l'exercice.

INTONATION, (*Musiq.*) *L'intonation* peut être juste ou fautive, trop haute ou trop basse, trop forte ou trop foible, & alors le mot *intonation*, accompagné d'une épithète, s'entend de la manière d'entonner. Voyez ENTONNER & INTONATION, (*Musiq.*) (S)

INTRA COSTAUX, en Anatomie, sont des muscles qui paroissent aussitôt qu'on a enlevé la plevre; ils sont six, sept, huit ou neuf de chaque côté, & naissent auprès de la tubérosité des côtes: ils montent obliquement & finissent à la première côte qui leur est supérieure, ou à la seconde; on les appelle les *intra-costaux* de Verrheyen, & les *sous-costaux* de M. de Winslow. Voyez SOUS-COSTAUX.

INTRADOS, (*Coupe de pierres.*) Voyez DOELE.

\* INTRADUISIBLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut traduire. Un auteur est *introduisible*, lorsqu'il y a peu de termes dans la langue du traducteur qui rendent ou la même idée, ou précisément la même collection d'idées qu'ils ont dans la langue de l'auteur.

\* INTRAITABLE, adj. (*Gram.*) Un homme est *intraitable* lorsque la dureté de son caractère, la férocité de son esprit, l'inflexibilité de son humeur, la fierté rude de ses mœurs repoussent tous ceux qui ont à traiter, agir, ou converser avec lui. Les honneurs & la richesse rendent quelquefois *intraitables*. La maladie en fait autant.

\* INTRANT, f. m. (*Litt.*) c'est celui qui est choisi & député par la nation, pour l'élection d'un nouveau recteur. Il y a quatre *intrants*, parce qu'il y a quatre nations dans l'université: ce sont ces vocaux qui font le recteur; ils votent en particulier. Lorsque leurs voix sont partagées, c'est le recteur en exercice qui débarrasse.

**INTRÉPIDITÉ**, f. f. (*Morale.*) *L'intrépidité* est une force extraordinaire de l'ame qui l'éleve au-dessus des troubles, des défordres, & des émotions que la vue des grands périls pourroient exciter en elle; & c'est par cette force que les héros se maintiennent en un état paisible, & conservent l'usage libre de leur raison dans les accidens les plus surprenans & les plus terribles.

*L'intrépidité* doit soutenir le cœur dans les conjurations, au lieu que la seule valeur lui fournit toute la fermeté qui lui est nécessaire dans les périls de la guerre.

Souvent entre l'homme *intrépide* & le furieux il n'est de différence visible que la cause qui les anime. Celui-ci pour des biens frivoles, pour des honneurs chimériques qu'on acheteroit encore trop cher par un simple desir, sacrifiera ses amusemens, sa tranquillité, sa vie même. L'autre au contraire connoît le prix de son existence, les charmes du plaisir, & la douceur du repos: il y renoncera cependant pour affronter les hasards, les souffrances, & la mort même, si la justice & son devoir l'ordonnent; mais il n'y renoncera qu'à ce prix. Sa vertu lui est plus chere que sa vie, que les plaisirs & son repos; mais c'est le seul avantage qu'il préfere à tous ceux-là.

Un moyen propre à redoubler *l'intrépidité*, c'est d'être homme de bien. Votre conscience alors vous donnant une douce sécurité sur le sort de l'autre vie, vous en serez plus disposé à faire, s'il en est besoin, le sacrifice de celle-ci. " Dans une bataille, " dit Xenophon, ceux qui craignent le " plus les dieux, sont ceux qui craignent " le moins les hommes ".

Pour ne point redouter la mort, il faut avoir des mœurs bien pures, ou être un scélérat bien aveuglé par l'habitude du crime. Voilà deux moyens pour ne pas fuir le danger: choisissez.

**INTRIGUE**, f. f. (*Morale.*) conduite détournée de gens qui cherchent à parvenir, à s'avancer, à obtenir des emplois, des graces, des honneurs, par la cabale & le manège. C'est la ressource des ames foibles & vicieuses, comme l'escrime est le métier des lâches.

**INTRIGUE**, (*Belles - Lettres.*) assemblage de plusieurs événemens ou circonstances qui se rencontrent dans une affaire, & qui embarrassent ceux qui y sont intéressés.

Ce mot vient du latin *intricare*, & celui-ci, suivant Nonius, de *tria*, entrave qui vient du grec *τριπες*, cheveux: *quod pullos gallinaceos involvant & impediunt capilli*. Tripan adopte cette conjecture, & assure que ce mot se dit proprement des poulets qui ont les piés empêtrés parmi des cheveux, & qu'il vient du grec *εν, Τριξ*, cheveux.

*Intrigue*, dans ce sens, est le nœud ou la conduite d'une piece dramatique, ou d'un roman, c'est-à-dire, le plus haut point d'embarras où se trouvent les principaux personnages, par l'artifice ou la fourbe de certaines personnes, & par la rencontre de plusieurs événemens fortuits qu'ils ne peuvent débrouiller. Voyez NŒUD.

Il y a toujours deux desseins dans la tragédie, la comédie ou le poëme épique. Le premier & le principal est celui du héros; le second comprend tous les desseins de ceux qui s'opposent à ses prétentions. Ces causes opposées produisent aussi des effets opposés, savoir, les efforts du héros pour l'exécution de son dessein, & les efforts de ceux qui lui sont contraires.

Comme ces causes & ces desseins sont le commencement de l'action, de même ces efforts contraires en sont le milieu, & forment une difficulté & un nœud qui fait la plus grande partie du poëme; elle dure autant de temps que l'esprit du lecteur est suspendu sur l'événement de ces efforts contraires. La solution ou dénouement commence, lorsque l'on commence à voir cette difficulté levée & les doutes éclaircis. Voyez ACTION, FABLE, &c.

Homere & Virgile ont divisé en deux chacun de leurs trois poëmes, & ils ont mis un nœud & un dénouement particulier en chaque partie.

La premiere partie de l'Iliade est la colere d'Achille, qui veut se venger d'Agamemnon par le moyen d'Hector & des Troïens. Le nœud comprend le combat de trois jours qui se donne en l'absence d'Achille, & consiste d'une part dans la résistance d'Agamemnon & des Grecs; & de l'autre,

dans l'humeur vindicative & inexorable d'Achille, qui ne lui permet pas de se réconcilier. Les pertes des Grecs & le désespoir d'Agamemnon disposent au dénouement, par la satisfaction qui en revient au héros irrité. La mort de Patrocle, jointe aux offres d'Agamemnon, qui seules avoient été sans effet, levent cette difficulté, & font le dénouement de la première partie. Cette même mort est aussi le commencement de la seconde partie; puisqu'elle fait prendre à Achille le dessein de se venger d'Hector; mais ce héros s'oppose à ce dessein, & cela forme la seconde *intrigue*, qui comprend le combat du dernier jour.

Virgile a fait dans son poëme le même partage qu'Homere. La première partie est le voyage & l'arrivée d'Enée en Italie; la seconde est son établissement. L'opposition qu'il effuie de la part de Junon dans ces deux entreprises, est le nœud général de l'action entière.

Quant au choix du nœud & à la manière d'en faire le dénouement, il est certain qu'ils doivent naître naturellement du fond & du sujet du poëme. Le P. le Bossu donne trois manières de former le nœud d'un poëme; la première est celle dont nous venons de parler; la seconde est prise de la fable & du dessein du poëte; la troisième consiste à former le nœud, de telle sorte que le dénouement en soit une suite naturelle. Voyez CATASTROPHE & DÉNOUEMENT.

Dans le poëme dramatique, l'*intrigue* consiste à jeter les spectateurs dans l'incertitude sur le sort qu'auront les principaux personnages introduits dans la scène; mais pour cela elle doit être naturelle, vraisemblable & prise, autant qu'il se peut, dans le fond même du sujet. 1°. Elle doit être naturelle & vraisemblable; car une *intrigue* forcée ou trop compliquée, au lieu de produire dans l'esprit ce trouble qu'exige l'action théâtrale, n'y porte au contraire que la confusion & l'obscurité, & c'est ce qui arrive inmanquablement, lorsque le poëte multiplie trop les incidents; car ce n'est pas tant le surprenant & le merveilleux qu'on doit chercher en ces occasions, que le vraisemblable; or rien n'est

plus éloigné de la vraisemblance que d'accumuler dans une action, dont la durée n'est tout au plus supposée que de 24 heures, une foule d'actions qui pourroient à peine se passer en une semaine, ou en un mois. Dans la chaleur de la représentation ces surprises multipliées plaisent pour un moment, mais à la discussion on sent qu'elles accablent l'esprit, & qu'au fond le poëte ne les a imaginées que faute de trouver dans son génie les ressources propres à soutenir l'action de sa pièce par le fond même de sa fable. De-là tant de reconnoissances, de déguisemens, de suppositions d'état dans les tragédies de quelques modernes dont on ne suit les pièces qu'avec une extrême contention d'esprit; le poëte dramatique doit à la vérité conduire son spectateur à la pitié par la terreur, & réciproquement à la terreur par la pitié. Il est encore également vrai que c'est par les larmes, par l'incertitude, par l'espérance, par la crainte, par les surprises & par l'horreur, qu'il doit le mener jusqu'à la catastrophe; mais tout cela n'exige pas une *intrigue* pénible & compliquée. Corneille & Racine, par exemple, prodiguent-ils à tout propos les incidents, les reconnoissances & les autres machines de cette nature, pour former leur *intrigue*? L'action de Phedre marche sans interruption, & roule sur le même intérêt, mais infiniment simple, jusqu'au troisième acte où l'on apprend le retour de Thésée. La présence de ce prince, & la prière qu'il fait à Neptune, forment tout le nœud, & tiennent les esprits en suspens. Il n'en faut pas davantage pour exciter l'horreur pour Phedre, la crainte pour Hyppolite, & ce trouble inquiétant dont tous les cœurs sont agités dans l'impatience de découvrir ce qui doit arriver. Dans Athalie, le secret du grand-prêtre sur le dessein qu'il a formé de proclamer Joas roi de Juda, l'empressement d'Athalie à demander qu'on lui livre cet enfant inconnu, conduisent & arrêtent par degré l'action principale, sans qu'il soit besoin de recourir à l'extraordinaire & au merveilleux. On verra de même dans Cinna, dans Rodogune, & dans toutes les meilleures pièces de Corneille, que l'*intri-*

gue est aussi simple dans son principe , que féconde dans ses suites. 2<sup>o</sup> Elle doit maître du fond du sujet autant qu'il se peut; car lorsque la fable ou le morceau d'histoire que l'on traite , fournit naturellement les incidens & les obstacles qui doivent contraster avec l'action principale , qu'est-il besoin de recourir à des épisodes qui ne font que la compliquer , ou partager & refroidir l'intérêt ? *Princip. pour la lect. des Poëtes. tom. II.*

*Supplément à l'article de M. l'abbé MALLET.*

Dans l'action d'un poëme on entend par l'*intrigue* une combinaison de circonstances & d'incidens , d'intérêts & de caractères , d'où résulte , dans l'attente de l'événement , l'incertitude , la curiosité , l'impatience , l'inquiétude , &c.

La marche d'un poëme , quel qu'il soit , doit être celle de la nature , c'est-à-dire , telle qu'il nous soit facile de croire que les choses se sont passées comme nous les voyons. Or , dans la nature les événemens ont une suite , une liaison , un enchaînement ; l'*intrigue* d'un poëme doit donc être une chaîne dont chaque incident soit un anneau.

Dans la tragédie ancienne l'*intrigue* étoit peu de chose. Aristote divise la fable en quatre parties de quantité : le prologue , ou l'exposition ; l'épisode , ou les incidens ; l'exode , ou la conclusion ; & le chœur que nous avons supprimé , *otiosus curator rerum*. Il parle du nœud & du dénouement ; mais le nœud ne l'occupe guere. Il distingue les fables simples & les fables implexes. Il appelle *simples* , les actions qui étant continues & unies , finissent sans reconnaissance & sans révolution. Il appelle *implexes* , celles qui ont la révolution ou la reconnaissance , ou mieux encore toutes les deux. Or , la seule règle qu'il prescrive à l'une & à l'autre espèce de fable , c'est que la chaîne des incidens soit continue ; qu'au lieu de venir l'un après l'autre ils naissent naturellement les uns des autres , contre l'attente du spectateur & qu'ils amènent le dénouement. Et en effet , dans ses principes il n'en falloit pas davantage , puisqu'il ne demandoit qu'un événement qui laissât le spectateur pénétré de terreur & de

compassion. Ce n'est donc qu'au dénouement qu'il s'attache. Mais quel sera le pathétique intérieur de la fable ? C'est ce qui l'intéresse peu.

On voit donc bien pourquoi sur le théâtre des Grecs , la fable n'ayant à produire qu'une catastrophe terrible & touchante , elle pouvoit être si simple ; mais cette simplicité qu'on nous vante , n'étoit au fond que le vuide d'une action stérile de sa nature. En effet , la cause des événemens étant indépendante des personnages , antérieure à l'action même , ou supposée au dehors , comment la fable auroit-elle pu donner lieu au contraste des caractères & au combat des passions ?

Dans l'*Œdipe* , tout est fait avant que l'action commence. Laius est mort ; Œdipe a épousé Jocaste : il n'a plus , pour être malheureux , qu'à se reconnoître inceste & parricide. Peu à peu le voile tombe , les faits s'éclaircissent , Œdipe est convaincu d'avoir accompli l'oracle , & il s'en punit. Voilà le plan du chef-d'œuvre des Grecs. Heureusement il y a deux crimes à découvrir , & ces éclaircissements , qui font frémir la nature , occupent & remplissent la scène. Dans l'*Hécube* , dès que l'ombre d'Achille a demandé qu'on lui immole Polixene , il n'y a pas même à délibérer : Hécube n'a plus qu'à se plaindre , & Polixene n'a plus qu'à mourir. Aussi le poëte , pour donner à sa pièce la durée prescrite , a-t-il été obligé de recourir à l'épisode de Polidore. Dans l'*Iphigénie en Tauride* , il est décidé qu'Oreste mourra , même avant qu'il arrive : sa qualité d'étranger fait son crime. Mais comme la pièce est implexe , la reconnaissance prolongée remplit le vuide & supplée à l'action.

Comment donc les Grecs , avec un événement fatal , & dans lequel le plus souvent les personnages n'étoient que passifs , trouvoient-ils le moyen de fournir à cinq actes ? Le voici : 1<sup>o</sup> On donnoit sur leur théâtre plusieurs tragédies de suite dans le même jour ; Dacier prétend qu'on en donnoit jusqu'à seize. 2<sup>o</sup> Le chœur occupoit une partie du temps , & ce qu'on appelle un acte n'avoit besoin que d'une scène. 3<sup>o</sup> Des plaintes , des harangues , des descriptions , des cérémonies , des déclamations , des dis-

putes philosophiques ou politiques acheminent de remplir les vuides; & au lieu de ces incidens qui doivent naître les uns des autres & amener le dénouement, l'on entremêloit l'action de détails épisodiques & superflus. L'*Oreste* d'Euripide va donner une idée de la construction de ces plans.

Oreste, meurtrier de sa mere, & tourmenté par ses remords, paroît endormi sur la scene; Electre veille auprès de lui; survient Hélène qui gémit sur les malheurs de sa famille; Oreste, après un moment de repos, s'éveille & retombe dans son égarement; Electre tâche de le calmer, le chœur se joint à elle & conjure les furies d'épargner ce malheureux prince. Voilà le premier acte. Dans le second, Oreste implore la protection de Ménélas contre les Argiens, déterminés à le faire périr; arrive Tindare, pere de Clytemnestre, qui accable Oreste de reproches; Oreste se défend & presse de nouveau Ménélas de le protéger; mais celui-ci ne lui promet qu'une timide & foible entremise auprès de Tindare & du peuple. Pylade arrive, & plus courageux ami, jure de le défendre & de le délivrer, ou de mourir avec lui. Cet acte est beau & bien rempli, mais c'est le seul. Le troisieme n'est que le récit fait à Electre, du jugement qui les condamne elle & son frere à se donner la mort. Que restoit-il pour les deux derniers actes? La scene où Oreste, Electre & Pylade veulent mourir ensemble, & l'apparition d'Apollon pour les sauver, & dénouer l'*intrigue*. Il a donc fallu y ajouter, & quoi? le projet insensé, atroce, inutile, étranger à l'action, d'assassiner Hélène, & s'ils manquoient leur coup, de mettre le feu au palais: épisode absolument hors d'œuvre, & plus vicieux encore en ce qu'il détruit l'intérêt & change en horreur la pitié.

La grande ressource des poëtes grecs étoit la reconnoissance, moyen fécond en mouvemens tragiques, sur-tout favorable au génie de leur théâtre, & sans lequel leurs plus beaux sujets, comme l'*Œdipe*, l'*Iphigénie en Tauride*, l'*Electre*, le *Cresphonte*, le *Philoctete* se seroient presque réduits à rien. Voy.

RECONNOISSANCE.

Nos premiers poëtes, comme le Sénèque des Latins, ne savoient rien de mieux que

de défigurer les poëmes des Grecs en les imitant; lorsqu'il parut un génie créateur qui, rejetant comme pernicieux tous les moyens étrangers à l'homme, les oracles, la destinée, la fatalité, fit de la scene françoise le théâtre des passions actives & fécondes, & de la nature livrée à elle-même, l'agent de ses propres malheurs. Dès-lors le grand intérêt du théâtre dépendit du jeu des passions: leurs progrès, leurs combats, leurs ravages, tous les maux qu'elles ont causés, les vertus qu'elles ont étouffées comme dans leurs germes, les crimes qu'elles ont fait éclore du sein même de l'innocence, du fond d'un naturel heureux: tels furent, dis-je, les tableaux que présenta la tragédie. On vit sur le théâtre les plus grands intérêts du cœur humain combinés & mis en balance, les caracteres opposés & développés l'un par l'autre, les penchans divers combattus & s'irritant contre les obstacles, l'homme aux prises avec la fortune, la vertu couronnée au bord du tombeau, & le crime précipité du faite du bonheur dans un abyme de calamités. Il n'est donc pas étonnant qu'une telle machine soit plus vaste & plus compliquée que les fables du théâtre ancien.

Pour exciter la terreur & la pitié dans le système ancien, que falloit-il? On vient de le voir: une simple combinaison de circonstances, d'où résulât un événement pathétique. Pour peu que le personnage mis en péril allât au devant du malheur, c'étoit assez; souvent même le malheur le cherchoit, le poursuivoit, s'attachoit à lui, sans que son ame y donnât prise; & plus la cause du malheur étoit étrangere au malheureux, plus il étoit intéressant. Ainsi, dès la naissance d'*Œdipe*, un oracle avoit prédit qu'il seroit parricide & incestueux, & en fuyant le crime il y étoit tombé. Ainsi, Hercule aveuglé par la haine de Junon, avoit égorgé sa femme & ses enfans: ainsi Oreste avoit été condamné par un dieu à tuer sa mere pour venger son pere. Rien de tout cela ne supposoit ni vice, ni vertu, ni caractere décidé dans l'homme jouet de la destinée; & Aristote avoit raison de dire que la tragédie ancienne pouvoit se passer des mœurs. Mais ce moyen

qui n'étoit qu'accessoire, est devenu le ressort principal. L'amour, la haine, la vengeance, l'ambition, la jalousie ont pris la place des dieux & du sort: les gradations du sentiment, le flux & le reflux des passions, leurs révolutions, leurs contrastes ont compliqué le nœud de l'action, & répandu sur la scène des mouvemens inconnus aux anciens. La nécessité étoit un agent despotique dont les décrets absolus n'avoient pas besoin d'être motivés; la nature au contraire a ses principes & ses loix; dans le désordre même des passions, regne un ordre caché, mais sensible, & qu'on ne peut renverser sans que la nature qui se juge elle-même, ne s'aperçoive qu'on lui fait violence, & ne murmure au fond de nos cœurs.

On sent combien la précision, la délicatesse & la liaison des ressorts visibles de la nature les rend plus difficiles à manier que les ressorts cachés de la destinée. Mais de ce changement de mobiles naît encore une plus grande difficulté, celle de graduer l'intérêt par une succession continuelle de mouvemens, de situations & de tableaux de plus en plus terribles & touchans. Voyez dans les modèles anciens, voyez même dans les règles d'Aristote en quoi consistoit le tissu de la fable: l'état des choses dans l'avant-scène, un ou deux incidens qui amenoient la révolution & la catastrophe, ou la catastrophe sans révolution: voilà tout. Aujourd'hui, quel édifice à construire qu'un plan de tragédie, où l'on passe sans interruption d'un état pénible à un état plus pénible encore, où l'action, renfermée dans les bornes de la nature, ne forme qu'une chaîne; où tous les événemens amenés l'un par l'autre, soient tirés du fonds du sujet & du caractère des personnages! Or, telle est l'idée que nous avons de la tragédie à l'égard de l'intrigue. Une fable tissée comme celle de *Polyeucte*, d'*Héraclius* & d'*Alzire* auroit, je crois, étonné Aristote: il eût reconnu qu'il y a un art au-dessus de celui d'Euripide & de Sophocle; & cet art consiste à trouver dans les nœuds le principe de l'action.

Dans la tragédie moderne l'intrigue résulte non-seulement du choc des incidens, mais du combat des passions; & c'est par-là

que dans l'attente de l'événement décisif, l'espérance & la crainte se succèdent & se balancent dans l'âme des spectateurs.

Ce n'est pas qu'il ne puisse y avoir absolument de l'intérêt sans cette alternative continuelle d'espérance & de crainte; la seule incertitude & l'attente inquiète, prolongées avec art, dans une action d'une grande importance, peuvent nous émouvoir assez: *Œdipe* va-t-il être reconnu pour le meurtrier de son père, pour le mari de sa mère, pour le frère de ses enfans, pour le fléau de sa patrie? Ce doute suffit pour remuer fortement l'âme des spectateurs. Ainsi tous les grands sujets du théâtre ancien se sont passés d'intrigue. Mais lorsqu'il n'y a eu rien à attendre du dehors, & qu'il a fallu soutenir par le jeu des passions & des caractères une action de cinq actes, l'intrigue plus simple & mieux combinée, a demandé infiniment plus d'art. Voyez TRAGÉDIE.

La comédie grecque, dans ses deux premiers âges, n'étoit pas mieux intriguée que la tragédie: l'on en va juger par l'esquisse de l'une des pièces d'Aristophane, & de l'une des plus célèbres; elle a pour titre *les chevaliers*.

Cléon, trésorier & général d'armée, fils de corroyeur, & corroyeur lui-même, arrivé par la brigade au gouvernement de l'état, actuellement en place & en pleine puissance, fut l'objet de cette satire, dans laquelle il étoit nommé, & représenté en personne.

Démosthène & Nicias, esclaves dans la maison où Cléon s'est introduit, ouvrent la scène: " Nous avons, disent-ils, un maître dur, homme colere & emporté, vieillard difficile & sourd (ce personnage, c'est le peuple); il y a quelque temps qu'il s'est avisé d'acheter un esclave corroyeur, intrigant, délateur fieffé, ce fripon connoissant bien son vieillard, s'est étudié à le flatter, à le gagner, à le séduire. *Peuple d'Athènes*, lui dit-il, *reposez-vous après vos assemblées, buvez, mangez*, &c. Il s'est infinué dans les bonnes grâces du vieillard, il nous pille tous, & il a toujours le fouet de cuir en main pour nous empêcher de nous plaindre ». Ils veulent donc s'enfuir



s'enfuir chez les Lacédémoniens, mais trouvant Cléon endormi & dans l'ivresse, ils lui volent ses oracles. Dans ces oracles il est dit, qu'un vendeur de boudin & d'andouilles succédera au vendeur de cuir. Nicias & Démosthène cherchent ce libérateur; Agatocrite (c'est le chaircutier), fort étonné du sort qu'on lui annonce, ne fait comment s'y prendre pour gouverner l'état. « Pauvre homme ! lui dit Démosthène, rien n'est plus facile ; tu n'auras » qu'à faire ton métier, tout brouiller, » allécher le peuple, & le duper, voilà ce » que tu fais. N'as-tu pas d'ailleurs la voix » forte, l'éloquence impudente, le génie » malin & la charlatanerie du marché ? » C'est plus qu'il n'en faut, crois-moi, » pour le gouvernement d'Athènes ». Ils l'opposent donc à Cléon sous la protection des chevaliers, & voilà un général d'armée & un marchand de saucisses qui se disputent le prix de l'impudence & de la force des poumons. Il n'est point de crimes infâmes qu'ils ne s'imputent l'un à l'autre, & pour finir l'acte ils s'appellent réciproquement devant le sénat, où ils vont s'accuser.

Dans le second acte, Agatocrite raconte ce qui s'est passé au tribunal des juges, où Cléon a été vaincu. Celui-ci arrive; nouveau combat d'impudence; & Cléon en appelle au peuple. Le peuple paroît en personne: « Venez, lui dit Cléon, mon cher petit » peuple; venez, mon père ». Le vieillard gronde & paroît imbécille; les deux concurrents le caressent. Le peuple incline pour le vendeur de chair. Cléon a recours à ses oracles: Agatocrite lui oppose les siens. Le peuple consent à les entendre.

La lecture de ces oracles fait le sujet du troisième acte. Le peuple paroît indécis. Cléon, pour dernière ressource, invite le peuple à un festin; Agatocrite lui en offre autant. Ce régal, où chacun présente au peuple ses mets favoris, remplit le quatrième acte. Agatocrite propose au peuple de fouiller dans les deux mannes où étoient les viandes; la sienne se trouve vide; il a donné au peuple tout ce qu'il avoit: celle de Cléon est encore pleine. Le peuple indigné contre Cléon, veut lui ôter la couronne pour la donner à son rival; mais Cléon allègue un oracle de Delphes qui

Tom. XVIII.

désigne son successeur. Il récite l'oracle; & à chaque trait de ressemblance, il reconnoît qu'il s'accomplit: car, selon l'oracle, le digne successeur de Cléon, doit être un homme vil, un vendeur de chair, un voleur, un parjure, un imposteur, &c. Alors Cléon s'écrie: « Adieu chère couronne, » je te quitte à regret, un autre te portera, sinon plus grand voleur, du moins » plus fortuné ».

Dans le cinquième acte, Agatocrite a rajeuni le peuple: « Il est, dit-il, redevenu » tel qu'il étoit du temps des Miltiades, » & des Aristides ». Le peuple rajeuni paroît. Il a perdu la mémoire, il demande qu'on l'instruise des sottises qu'il a faites du temps de Cléon; Agatocrite les lui raconte: le peuple en rougit; Agatocrite l'interroge sur la façon dont il se comportera à l'avenir. Il répond. *En personne sage*. Agatocrite produit deux femmes qui sont les anciennes alliances de Lacédémone & d'Athènes, que Cléon retenoit captives, & on leur rend la liberté.

Indépendamment de la grossièreté, de la bassesse & de l'âcreté satyrique de cette farce, très-utile d'ailleurs sans doute dans un état républicain, on voit combien l'*intrigue* en est bizarrement tissée; c'est la manière d'Aristophane. La comédie du troisième âge, celle de Ménandre, étoit mieux composée. Il falloit que l'*intrigue* en fût bien simple, puisque Térence, dont les pièces ne sont pas elles-mêmes fort intriguées, étoit obligé, en l'imitant, de réunir deux de ses fables pour en faire une, & que pour cela ses critiques l'appelloient un demi-Ménandre.

Plaute, si inférieur à Térence du côté de l'élégance, du naturel & de la vérité des mœurs, est supérieur à lui du côté de l'*intrigue*: son action est plus vive, plus animée & plus féconde en incidens comiques.

C'est le genre de Plaute que les Espagnols semblent avoir pris, mais avec un fonds de mœurs différentes. Les Italiens, à l'exemple des Espagnols, & les Anglois, à l'exemple des uns & des autres, ont chargé d'incidens l'*intrigue* de leurs comédies. Comme eux, nous avons été long-temps plus occupés du comique d'incidens, que

I i i i i

du comique de mœurs : des fourberies , des méprises , des rencontres embarrassantes pour les fripons ou pour les dupes ; voilà ce qui occupoit la scène ; & Molière lui-même , dans ses premières pièces , sembloit n'avoir connu encore que ces sources du ridicule.

Mais lorsqu'une fois il eut reconnu que c'étoit aux mœurs qu'il falloit s'attaquer , que la vanité , l'amour - propre , les prétentions manquées & les mal - adresses des fots , leurs foiblesses , leurs duperies , leurs méprises & leurs travers , les maladies de l'esprit & les vices du caractère , j'entends les vices méprisables , plus importuns que dangereux , étoient les vrais objets d'un comique à la fois plaisant & salutaire ; ce fut à la peinture & à la correction des mœurs qu'il s'attacha sérieusement , subordonnant l'intrigue aux caractères , & n'employant les situations qu'à mettre en évidence le ridicule humiliant , qu'il vouloit livrer au mépris. Dès-lors l'intrigue comique ne fut que le tissu de ces situations risibles , où l'on s'engage par foiblesse , par imprudence , par erreur , ou par quelque'un de ces travers d'esprit , ou de ces vices d'âme qui sont assez punis par leurs propres bévues , & par l'insulte qui les suit. C'est dans cet esprit & avec ce grand art que fut tissu l'intrigue de l'Avare , de l'Ecole des femmes , de l'Ecole des maris , de George Dandin , du Tartuffe , modèles effrayans , même pour le génie , & dont l'esprit & le simple talent n'approcheront jamais. ( M. MARMONTEL. )

**INTRINSEQUE**, adj. ( Gram. ) ou appartenant à toute la substance du corps ; c'est ainsi qu'il faut l'entendre dans les phrases de philosophes , où il est joint à *vertu* , à *qualité* , & où il est vuide d'idée.

Il a un sens plus déterminé dans les cas où il est appliqué à la valeur des objets ; ainsi la valeur *intrinseque* d'un bijou d'or , c'est la matière même , sans aucun égard à la façon. La valeur *intrinseque* d'une pièce de monnoie , c'est le métal considéré relativement au grain de fin , & non au travail.

Ainsi la valeur *intrinseque* est celle des choses indépendamment de nos conventions , de nos caprices , de nos idées , &c.

**INTRODUCTEUR DES AMBASSADEURS**, ( *Hist. cérémoniale.* ) *legatorum admissiōni præfessus* ; c'est celui qui , entr'autres fonctions de sa charge , reçoit & conduit les ministres étrangers dans la chambre de leurs majestés & des enfans de France ; ils s'adressent encore à lui pour les particularités qu'il leur convient de savoir au sujet du cérémonial.

Cette charge n'est établie dans ce royaume que de la fin du dernier siècle ; & dans la plupart des autres cours , elle est confondue avec celle de maître des cérémonies.

On peut appeler *admissionales* , les *introduceteurs des ambassadeurs*. Ces officiers étoient connus des Romains dans le troisième siècle : Lampride , dit d'Alexandre , qui monta sur ce trône en 208 : *quid salutaretur quasi unus de senatoribus , patente velo , admissionalibus remotis*. Il en est fait mention dans le code Théodosien , ainsi que dans Ammien Marcellin , *liv. XV , cap. v* , où l'on voit que cet emploi étoit très-honorable. Corippus , *lib. III , de laudib. Justin* , qui fut élu empereur en 518 , donne à cet officier le titre de *magister*.

*Lætus uti princeps solium conscendit in altum ,  
Membraque purpureâ præcelsus veste locavit ,  
Legatos . . . jussos intrare magister.*

( D. J. )

**INTRODUCTIF**, adj. ( *Jurisprud.* ) se dit en parlant du premier exploit par lequel on commence une contestation. On l'appelle *exploit introductif* , ou la *demande introductive* , parce que c'est ce qui a introduit la contestation. ( A )

**INTRODUCTION**, s. f. ( *Jurisprud.* ) signifie commencement ; quand on dit depuis l'introduction de l'instance , c'est depuis le premier exploit qui a commencé l'affaire. ( A )

**INTRONATI**, ( *Hist. littéraire.* ) nom d'une académie de science en Italie. Voyez ACADEMIE.

Les membres de cette académie se contenterent d'établir à sa naissance six loix fondamentales fort courtes : 1°. prier ; 2°. étudier ; 3°. se réjouir ; 4°. n'offenser personne ; 5°. ne pas croire légèrement ; 6°. laisser dire le monde.

**INTRUS**, adject. (*Jurisprud.*) est celui qui s'est emparé de quelque bien sans titre légitime.

Ce terme est principalement usité en matière bénéficiale, pour exprimer celui qui s'est mis en possession d'un bénéfice par voie de fait, sans institution légitime & canonique, ou sans avoir observé les formalités requises, par exemple, s'il n'a pas obtenu le *visa*.

Cette possession vicieuse est qualifiée d'*intrusion*, laquelle emporte une incapacité perpétuelle de la part de l'*intrus* de posséder le bénéfice. (*A*)

**INTUITIF**, adject. (*Théolog.*) il se dit de la vision ou connoissance claire & distincte d'une chose. Les Théologiens promettent aux hommes dans ce monde-ci, que s'ils font du nombre des bienheureux dans l'autre, ils auront la vision *intuitive* de la majesté de Dieu, & la connoissance des mystères de la religion.

**INTUS-SUSCEPTION**, f. f. (*Physiq.*)  
Voyez **JUXTA-POSITION**.

## I N V

**INVALIDE**, adject. (*Gramm.*) qui ne peut valoir. On dit, cette seule phrase marque que cet homme ne jouissoit pas de sa raison quand il a fait son testament, & elle suffit pour le rendre *invalide*. Voilà une de ces circonstances sur lesquelles il a été impossible de statuer par la loi : le jugement de l'invalidité est en pareil cas tout abandonné au bon sens du juge.

**INVALIDE**, f. m. (*Art milit.*) c'est dans le militaire un officier ou un soldat, qui ne peut plus servir par son âge ou par ses blessures, & qui a été reçu à l'hôtel des *invalides*.  
Voyez **HÔTEL DES INVALIDES**.

**INVALIDES**, *Hôtel des* (*Géogr.*) vaste bâtiment à l'extrémité de Paris, où le roi loge & entretient quantité d'officiers & de soldats estropiés, qui ne sont plus en état de servir. Ce palais est une des institutions de Louis XIV, que plusieurs nations ont imité. Plus de deux mille soldats & un grand nombre d'officiers y peuvent trouver une consolation dans leur vieillesse, & des secours pour leurs blessures & pour leurs besoins. Ce fut en 1671 que l'on jeta les fondemens de cet édifice dans

la plaine de Grenelle, assez près de la rivière : l'autel & la chapelle sont magnifiques.

La voûte du sanctuaire offre des ouvrages de Noël Coypel, au sujet du mystère de la trinité, & de l'assomption de la sainte Vierge. Les douze apôtres peints sur la première voûte du dôme, sont de Jouvenet; la gloire & les évangélistes de la seconde voûte, sont de la Fosse; les quatre chapelles dédiées aux quatre peres de l'église latine, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin & saint Grégoire, sont ornées de tableaux de la main des Boulogne & de Corneille, qui représentent les principales actions de la vie du saint, dont l'enlèvement au ciel se voit dans le fond de la voûte. Toutes ces peintures sont à fresque, & très-estimées.

Mais je n'entrerai pas dans les détails, on les trouvera dans Piganiol de la Force, & le temps les engloutira. (*D. J.*)

*A. N. Addition à cet article.* L'hôtel royal des *Invalides*, monument digne de la grandeur du monarque qui l'a fondé, est destiné à recevoir des soldats de deux espèces. Ceux qui par leur grand âge & la longue durée de leurs services ne sont plus en état d'en rendre; & d'autres auxquels des blessures graves, la perte de quelque membre ou des infirmités ne permettent pas de soutenir la fatigue des marches, ni de faire le service soit en garnison, soit en campagne.

Parmi ceux de cette seconde classe, on doit distinguer les soldats dont les blessures sont de nature à les priver de tout exercice, d'avec d'autres qui ne pouvant s'y prêter qu'avec gêne, acquièrent cependant par l'habitude & par l'adresse qui naît de la nécessité, cette aptitude que l'on voit souvent dans des gens mutilés.

De deux soldats l'un a la jambe coupée, l'autre a une ankylose au genou; ils sont également hors d'état de servir: le premier de deux autres a eu le bras emporté, le second a eu le bras cassé, on l'a guéri; mais ce bras par déperdition de substance ou par accident dans la cure, est devenu roide ou plus court que l'autre; il rend donc conséquemment le sujet incapable. Voilà quatre hommes que l'on juge dignes

des graces du roi ; ils l'ont également bien servi , & pendant le même temps ; ils doivent être recompensés , cela est juste ; on leur ouvre à tous également la porte de l'hôtel , cela est mal.

Il est sans doute de la grandeur du roi d'assurer de quoi vivre à ceux qui l'ont servi ; mais il est aussi de sa sagesse de distinguer les temps , les circonstances , & de modifier les graces.

Le plus grand des malheurs que la guerre entraîne après elle , est la consommation d'hommes ; le ministère n'est occupé que du soin de remplir par d'abondantes recrues tout ce que le fer , le feu , les maladies , la désertion laissent de vuide dans une armée. Trois campagnes enlèvent à la France toute cette jeunesse qu'elle a mis vingt ans à élever ; le tirage de la milice , les enrôlemens volontaires ou forcés dépeuplent les campagnes. Pourquoi ne pas employer les moyens qui se présentent de rendre quelques habitans à ces villages , où l'on ne rencontre plus que des vieillards & des filles de tout âge ?

Quel inconvénient y auroit - il de statuer que tout soldat , cavalier & dragon de quarante - cinq ans & au dessous , auquel ses services ou certaines blessures ont mérité l'hôtel , se retirât dans sa communauté ? Pourquoi ne pas faire une loi d'état qui oblige cet homme de s'y marier ?

L'auteur de l'esprit des loix dit que là où deux personnes peuvent vivre commodément , il s'y fait un mariage ; il ajoute que les filles , par plus d'une raison , y sont assez portées d'elles-mêmes , & que ce sont les garçons qu'il faut encourager.

Le soldat avec sa paie que le roi devra lui conserver , selon son grade , & telle qu'il la recevoit à son corps , la fille avec le produit de son travail & de son économie , auront précisément ce qu'il faut pour vivre commodément ensemble : voilà donc un mariage.

Le soldat sera encouragé par la loi ou par le bénéfice attaché à l'exécution de la loi ; la fille est encouragée d'elle-même , par la raison que tout la gêne étant fille , & qu'elle veut jouir de la liberté que toutes les filles croient encore appercevoir dans l'état de femme,

Un homme dans un village avec cent livres de rente assurée , quelque infirme qu'il soit & hors d'état de travailler , se trouve au niveau de la majeure partie des habitans du même lieu , tels que manouvriers , bucherons , vigneron , tisserands & autres ; on estime le produit de leur travail dix sous par jour , on suppose avec assez de raison qu'ils ne peuvent travailler que deux cent jours dans l'année , le surplus comme les fêtes , les journées perdues aux corvées , celles que la rigueur des saisons ne permet pas d'employer au travail , les temps de maladie , tout cela n'entre point en compte ; & c'est sur le pié de deux cent jours par an seulement que le roi règle l'imposition que ces ouvriers doivent lui payer. Voilà donc déjà l'égalité de fortune établie entre le soldat & les habitans de campagne.

On verra dans la suite de ce mémoire que le soldat , indépendamment du produit de quelque léger travail ou de quelque petit commerce dont il est le maître de s'occuper , fera plus riche & plus en état de bien vivre sans bras avec sa paie , que le paysan sans paie avec ses bras. Quelle est donc la fille qui refusera un soldat estropié , qui ne peut dans aucun cas être à la charge de sa femme ? Et quel est le soldat qui connoissant son état , ne croira pas qu'il y aura de la générosité dans le procédé d'une fille , qui vient ainsi en l'épousant s'offrir à partager avec lui son bien-être & ses peines ?

Je dis que cela peut faire de très - bons mariages , & voici l'utilité dont ils seront à l'état.

Ces gens mariés peupleront ; leurs garçons seront soldats nés ou miliciens de droit ; *ce sera la loi* , chaque enfant mâle recevra , à commencer du jour de sa naissance jusqu'à celui de seize ans accomplis , une substance de deux sous par jour , ou trois livres par mois de la part de la communauté où il est né , & pour laquelle il doit servir. Ces trente-six livres par année que le soldat recevra pour chacun de ses fils , feront son bien-être , & le mettront en état de les élever. Il est étonnant combien parmi les gens de cette espece , deux sous de plus ou de moins par jour procu-

rent ou ôtent d'aïfance ; l'objet ne fera point à charge à la communauté , & chaque pere de famille croira voir dans l'enfant du soldat , le milicien qui empêchera quelque jour son fils de le devenir.

Au reste , il seroit désirable que cette dépense devînt par la suite assez onéreuse pour exciter les plaintes de ceux qui la supporteront , & qu'elles fussent de nature de forcer l'état de venir à leur secours.

Toutes les nations se sont occupées de la population , les législateurs ont indiqué les moyens d'encourager les mariages , & on ne se souvient parmi nous de la loi qui accordoit des privileges aux peres de douze enfans vivans , que parce que ces privileges ne subsistent plus. Il est malheureux que le royaume qui se dépeuple visiblement tous les jours , ne s'apperçoive pas de cette espece de pauvreté , la plus funeste de toutes , qui consiste à n'avoir que peu d'habitans ; ou bien si on sent cet état de dépérissement , pourquoi depuis très-long-temps ne s'est-on point occupé du soin de susciter des générations nouvelles ? Il ne manque en France , si on ose risquer l'expression , que des fabriques d'hommes ; il en peut être trop de toutes autres especes. Il faut donc faire des mariages , les multiplier , les encourager. Il faut donc commencer par marier ceux des sujets du roi , dont les effets de sa bonté & de sa justice le rendent plus particulièrement le maître ; les autres viendront ensuite , mais ils ne sont pas de mon sujet.

Il ne faut pas avoir recours au calcul pour prouver que la dépense de l'entretien d'un *invalide* , dans un lieu quelconque du royaume , n'excédera pas celle qu'il occasionne dans l'hôtel ; ainsi cette nouveauté dans la forme de pourvoir aux besoins d'une partie des soldats , ne sera point à charge à l'état.

Le grand contredit de l'hôtel royal , est que tous les soldats qui y sont admis , sont autant d'hommes perdus pour l'état ; ils y enterrent en entrant , jusqu'à l'espérance de se voir renaître dans une postérité ; on en voit peu se marier , on sait bien qu'il ne leur est pas impossible d'en obtenir la permission , mais rien ne les en sollicite ; d'ailleurs il est des cas où il ne suffit pas de

permettre ; le mariage est nécessaire , son effet est le soutien des empires , il faut donc l'ordonner.

Seroit-il difficile de prouver que parmi tous les soldats *invalides* , existans actuellement à l'hôtel , ou détachés dans les forts , il ne s'en trouvât plus d'un tiers en état d'être mariés ? & seroit-il plus difficile de se persuader qu'il y a plus de filles encore qui ne se marient pas , parce qu'il n'y a plus de maris pour elles , qu'il n'y a d'*invalides* propres au mariage ?

Il est donc nécessaire de rapprocher promptement ces deux principes de vie ; il faut envoyer dans les communautés qui les ont vu naître , les soldats qui peuvent être mariés , tant ceux qui sont actuellement détachés ou à l'hôtel , que d'autres qui seront par la suite désignés pour s'y rendre.

Cette attention est indispensable : un soldat qui tomberoit dans un village éloigné de son pays natal , auroit de la peine à s'y établir ; il ne faut laisser à combattre aux filles que la forte d'antipathie naturelle pour les imperfections corporelles ; il ne faut pas ajouter celle de s'allier à un inconnu.

Il est dans les habitations des campagnes une honnêteté publique qui ne se rencontre presque plus que parmi eux ; ils sont tous égaux en privation de fortune , mais ils ont un sentiment intérieur qui n'autorise les alliances qu'entre gens connus.

La Tulipe en veut à ma fille , dira un paysan , j'en suis bien aise , il est de bonne race , il sera mon gendre : expression naïve du sentiment d'honneur.

On n'entre point dans le détail des moyens d'exécution du projet , des privileges à accorder aux *invalides* mariés , de la nécessité de les établir de préférence dans les villages voisins de la ville où ils sont nés , plutôt que dans la ville même ; ces raisons se découvrent sans les développer. On se contente donc d'avoir démontré la nécessité , la possibilité & l'utilité des mariages des soldats *invalides* qui peuvent les contracter.

J'ajouterai seulement que parmi tous les soldats , qui en dernier lieu sont partis pour aller attendre à Landau les ordres dont ils ont besoin pour être reçus à l'hôtel , plus de cent m'ont demandé s'il ne me se-

roit pas possible de leur faire tenir ce qu'ils appellent les *invalides* chez eux.

Si ce projet méritoit l'approbation du ministère, l'exécution en pourroit être très-prompte, & je garantirois, si la cour m'en confioit le soin, d'avoir fait en moins de trois mois la revue de tous les *invalides* détachés dans le royaume, de lui rendre compte de tous ceux qui seroient dans le cas du projet, & de les faire rendre promptement à leur destination.

On sent bien qu'il faut une ordonnance du roi en forme de règlement pour cet établissement, mais on voit aisément aussi que les principales dispositions en sont répandues dans ce mémoire; au surplus, si le ministre pour lequel ces réflexions sont écrites, en étoit désireux, je travaillerois d'après ses ordres au projet de l'ordonnance, & elle lui seroit bientôt rendue.

Objections faites par la cour. *J'ai peine à me persuader que la classe que vous établissez depuis quarante-cinq ans & au-dessous, pût fournir un tiers (d'invalides) qui fût propre au mariage.*

*Réponses aux objections.* Dans un arrangement quelconque, la fixation apparente n'est pas toujours le terme de son étendue; aussi n'y auroit-il aucun inconvénient à prendre dans la classe de quarante à cinquante, ce qui manqueroit dans celle au-dessous de quarante-cinq; le préjugé qu'un soldat est plus vieux & plus usé qu'un autre homme de pareil âge, avoit déterminé à ne pas outre-passer quarante-cinq ans; mais ce préjugé est comme tous les autres, il subsiste sans être plus vrai; & l'on voit tous les jours des soldats qui ont trente ans de service, plus frais & mieux portans que bien des ouvriers qui n'ont jamais quitté le lieu de leur naissance.

La force & la santé sont le partage de l'exercice & de la sobriété, comme la foiblesse & la maladie le sont de l'inaction & de la débauche. Dans tous les états, on trouve des hommes forts & bien portans, de foibles & d'infirmes.

Objection. *Il y en auroit de cet âge, qui accoutumés au célibat, préféreroient d'y rester, & on ne pourroit charitablement se refuser à leurs desirs.*

*Réponse.* Après avoir posé pour principe

que chaque sujet est à l'état, ce que chaque membre est au corps, & que sans se rendre coupable du crime de leze-société, un particulier ne peut séparer son intérêt de la nation, je demande la permission de faire deux questions, & d'y répondre. Qu'est-ce que le célibat? Qu'est-ce que la charité?

Le célibat ne peut être une vertu; car son exacte observation, loin de contribuer au bonheur public qui est le terme de toutes les vertus, prépare sourdement la ruine d'un empire.

La charité est une vertu chrétienne qui consiste à aimer Dieu par dessus tout, & son prochain comme soi-même. Ce n'est pas outrager l'être suprême que de forcer le prochain à multiplier le nombre des créatures faites à l'image de la divinité, car ces créatures ainsi multipliées, en présenteront plus d'objets à la charité.

Au reste, la législation & la politique n'ayant & ne devant avoir d'autre but que la grandeur de la nation, elles ne peuvent adopter le sentiment que le célibat soit un état plus parfait que le mariage: si ce que l'on vient de dire est vrai, il sera donc prouvé que l'on ne blesse aucun principe en se refusant au desir que marque un homme de garder le célibat.

Mais pourquoi n'est-il pas de mon sujet de parler de l'encouragement qu'on lui donne? S'il m'étoit permis de m'expliquer sur le malheur qui résulte de ce que l'état veut bien se porter héritier des citoyens qui n'en veulent pas connoître d'autres, je dirois que cette funeste facilité que l'on trouve à doubler son revenu en perdant le fonds, énerve le courage, émousse tous les traits de l'industrie, rend d'abord inutile, & bientôt après à charge à la patrie, celui qui vient de contracter avec elle, & qu'enfin elle étouffe tous les germes de vie, qui heureusement éclos, peupleroient l'état & le rendroient florissant.

Objection. D'autres rendus dans leurs communautés, ne trouveroient point à s'y établir, quel qu'envisage qu'ils pussent en avoir. Ne seroit-il pas à craindre qu'une partie de ceux qui s'y marieroient ne s'en-nuyassent bien vite d'un genre de vie pour lequel ils n'étoient plus faits, & qu'alors

ils n'abandonnaient leurs femmes & leurs enfans.

*Réponse.* Par-tout où il est des filles, par-tout on les trouve disposées au mariage, parce que tout les sollicite en tout temps; l'esclavage dans l'adolescence, l'amour-propre & celui de la liberté dans la jeunesse, l'envie d'avoir & de jouir dans l'âge mûr, la crainte du ridicule & de la sorte de mépris attaché au titre humiliant de *vieille fille*: voilà bien des motifs de quitter un état où la nature sur les besoins, est perpétuellement en procès avec les préjugés.

Sur quoi seroit donc fondé le refus que feroit une fille d'épouser un soldat *invalidé* qui fera du même village ou du hameau voisin? Ce sera donc sur la crainte qu'un pareil mari, accoutumé depuis long-temps à une vie licentieuse, ne vint à se dégoûter d'un genre de vie trop uniforme, & n'abandonnât sa femme & ses enfans.

Si le soldat marié renonce aux principes de l'honneur, & s'il devient sourd aux cris de la nature, qui dit sans cesse d'aimer & de protéger sa femme & ses enfans, les dispositions de la loi l'empêcheront de s'écarter de son devoir. Dans le cas d'abandon de ce qu'il peut avoir de plus cher, la loi le déclarera déchu des grâces du roi; sa paie lui sera ôtée en entier, sans aucune espérance d'y pouvoir être rétabli; & la totalité de cette paie sera dévolue à sa femme si elle a quatre enfans & au-dessus; les trois quarts, si elle a trois enfans; la moitié, si elle en a deux, & le quart seulement si elle n'a point d'enfans: voilà la femme rassurée, & le mari retenu.

Il n'y a donc pas lieu de craindre que le soldat renonce à une vie douce & tranquille pour faire le métier de vagabond & d'homme sans aveu: genre de vie humiliant par lui-même, & qui le priveroit sans retour du sort heureux qu'il tient de la bonté & de la justice du roi.

*Objection.* Ce seroit donc une imposition réelle sur les communautés, que de les charger de deux sous qui seroient donnés à chaque garçon du moment de sa naissance; & comme vous désignez par état cet enfant pour le service du roi, ne se-

roit-il pas juste que S. M. pourvût à sa subsistance?

*Réponse.* Les villes ou communautés n'ont jamais rien reçu pour le milicien qui leur est demandé; non-seulement elles le donnent *gratis*, mais elles le fournissent de tout à leurs frais, à l'exception de l'habit qui est donné par le roi. On a donc par cet usage été déterminé à proposer que les deux sous de subsistance fussent payés par la communauté pour laquelle l'enfant est destiné à servir. Il est vrai dans le fait que cette imposition pourroit être à charge à une communauté; & il est constant d'ailleurs qu'elle ne seroit point égale, car l'exécution du projet peut, par un effet du hasard, conduire plusieurs soldats dans le village où ils sont nés, & n'en ramener aucun dans un autre.

On parera à l'inconvénient en chargeant la province de pourvoir à cette dépense, qu'elle imposera sur elle-même: les collecteurs des deniers royaux dans chaque lieu, en feront l'avance *par mois* au soldat, & il leur en sera tenu compte à *chaque quartier* par le receveur des tailles: c'est la forme la plus simple.

Si le roi se chargeoit de cette dépense, les particuliers contribuables en seroient-ils pour cela déchargés? Quand les besoins relatifs à l'objet militaire augmentent, l'extraordinaire des guerres demande de plus gros fonds au trésor royal; ils y sont portés par les receveurs généraux des finances qui les reçoivent des receveurs des tailles, auxquels ils ont été faits par les collecteurs qui les ont perçus en augmentation sur chaque habitant de la communauté; on n'a donc proposé que d'abrégier la forme. *Article de M. COLLOT, commissaire des guerres.*

INVALIDITÉ, f. f. (*Gramm. Jurisprud.*) qualité qui réduit à non-valeur. Voilà ce qui démontra l'*invalidité* de votre titre, de votre preuve, de votre démonstration.

\* INVARIABLE, adj. (*Gramm.*) qui n'est point sujet au changement: il se prend au physique & au moral. On dit sa santé est *invariable*. Le cours des astres est *invariable*. Cela n'est pas exact, il n'y a rien d'*invariable* dans la nature. L'application

de ce terme à l'homme l'est bien moins encore. Il n'y a personne qui soit *invariable* dans ses opinions, dans ses jugemens, dans ses sentimens. L'*invariabilité* absolue ne convient qu'à Dieu, & à la matière en général, si toutefois il y a quelque chose de réel à quoi ce mot abstrait puisse convenir; c'est une question qui a bien plus de difficultés qu'elle n'en présente au premier coup d'œil.

\* **INVASION**, f. f. (*Gramm. & Art milit.*) c'est l'action violente & subite, par laquelle on s'empare d'une contrée ennemie, ou regardée comme telle. *Invasion* vient d'*envahir*. Les colonies descendues du nord ont *envahi* ces provinces plus d'une fois.

**INVECTIVE**, f. f. (*Gramm. & Morale.*) discours injurieux & violent adressé à quelque personne. Il ne faut point *invechtiver*. Il usoit d'*invechtives* contre les absens. Il se dit aussi des choses; tous nos écrivains modernes *invechtivent* contre le luxe; tous nos prédicateurs, contre les progrès de l'incrédulité; mais on les laisse dire: on n'en est pas moins fastueux, ni plus croyant.

**INVENTAIRE**, f. f. (*Jurisp.*) signifie en général un état & une description de quelque chose.

On fait un *inventaire* des titres d'un trésor ou chartrier; ces sortes d'*inventaires* peuvent être faits d'une manière authentique, ou simplement comme actes privés.

*Inventaire* d'une succession, est une énumération & une description des effets mobiliers, & des titres & papiers d'un éfunt.

Il est quelquefois précédé d'une apposition de scellé; mais on peut aussi faire *inventaire* quoiqu'il n'y ait point de scellé.

Entre majeurs, cet acte peut de leur consentement être fait sous signature privée.

Mais lorsqu'il y a des mineurs ou des absens, ou que l'on veut s'en servir contre des tiers, il doit être fait solennellement & par des officiers publics.

A Paris, on prend deux notaires; hors de Paris, il suffit d'un notaire & deux témoins.

Dans quelques endroits ce sont les juges, ou des commissaires qui ont droit de faire des *inventaires* solennels.

L'*inventaire* est un acte conservatoire, qui se fait pour constater les biens & droits d'une succession ou communauté de biens, à l'effet de maintenir les droits de tous ceux qui peuvent y avoir intérêt; tels que le survivant des conjoints, les héritiers du prédécédé, les créanciers, légataires & autres.

Il ne peut être fait qu'à la réquisition des parties, aucun juge ni autre officier ne peut d'office provoquer l'*inventaire*, quand même il y auroit des mineurs, si ce n'est dans le cas où le roi ou le public y seroient intéressés.

Anciennement il étoit permis de commencer l'*inventaire* vingt-quatre heures après l'enterrement du défunt; mais par le dernier réglemeut, on ne peut le commencer que trois jours après.

La veuve & les héritiers font *inventaire* pour s'instruire des forces de la succession, & déterminer ensuite la qualité qu'ils doivent prendre.

L'ordonnance donne à la veuve & aux héritiers trois mois pour faire *inventaire*, & quarante jours pour délibérer, c'est-à-dire, que pendant ce temps on ne peut pas les forcer de prendre qualité, mais on provoque quelquefois ce délai selon les circonstances; & quand on n'est pas poursuivi pour prendre qualité, on peut en tout temps faire *inventaire*; il est cependant beaucoup mieux de le faire le plutôt qu'il est possible, & même quand il y a des absens ou des créanciers; de faire mettre le scellé, afin de prévenir tout soupçon de recelé & divertissement.

Les héritiers ne prennent ordinairement d'autre qualité dans l'*inventaire*, que celle d'*héritiers présomptifs*, ou d'*habiles à se dire & porter héritiers*; & la veuve *habile à se dire & porter commune*. Cependant, quand on est bien sûr de l'état d'une succession ou communauté de biens, & que l'on est déterminé à l'accepter, on peut prendre qualité sans attendre la confection de l'*inventaire*.

Il est quelquefois libre de faire *inventaire*.  
ou



ou non, mais il y a des cas où il est nécessaire; savoir,

1°. Lorsqu'un héritier veut accepter par bénéfice d'*inventaire*.

2°. Quand le survivant des conjoints qui a des enfans mineurs, veut empêcher la continuation de la communauté.

3°. Quand il y a des mineurs, il est à propos pour le tuteur de faire *inventaire*.

4°. Dans le cas de don mutuel entre les conjoints, les héritiers du prédécédé peuvent obliger le survivant de faire *inventaire*.

5°. Lorsqu'il y a des effets mobiliers substitués, dont il doit être fait emploi.

Lorsqu'il y a un exécuteur testamentaire, c'est à sa requête que l'*inventaire* doit être fait.

L'*inventaire* se fait au lieu du domicile du défunt; s'il y a des meubles ailleurs, on les fait inventorier par les officiers des lieux, à moins que l'*inventaire* ne soit commencé à Paris, auquel cas les commissaires & notaires qui font l'*inventaire*, peuvent le continuer par droit de suite par-tout où il y a des meubles.

L'acte doit être écrit de la main d'un des notaires ou autre officier qui fait l'*inventaire*, ou de la main de leur clerc, & non de la main d'une des parties, quand même cette partie seroit notaire.

On doit y faire mention du jour, & si c'est devant ou après midi, & le marquer à chaque vacation.

Ceux qui y sont présens doivent signer sur la minute à la fin de chaque vacation.

On commence l'*inventaire* par une espece de préface qu'on appelle l'*intitulé*, qui contient les qualités des parties, & leurs dires & réquisitions; ensuite on énonce les meubles, la vaisselle d'argent, les titres & papiers.

Il est d'usage de faire priser les meubles par un huissier ou par des experts à mesure qu'on les inventorie, cependant il y a des endroits où l'on ne fait pas de prise.

On range les titres & papiers par liasse & par cote, & on les désigne de même dans l'*inventaire*.

Les dettes actives & passives doivent aussi être déclarées.

Tome XVIII.

Le survivant des pere & mere qui est tuteur de ses enfans mineurs, ayant des intérêts à régler avec eux, doit faire l'*inventaire* avec un légitime contradicteur, c'est-à-dire, avec le subrogé tuteur ou curateur des mineurs, dont la fonction ne consiste qu'à assister à l'*inventaire*.

On fait ordinairement clore l'*inventaire* en justice trois mois après qu'il est parachevé. Cette formalité est nécessaire dans quelques coutumes pour empêcher la continuation de communauté; dans celles qui n'en parlent point, il suffit de faire un *inventaire* fidele.

L'*inventaire* se fait aux frais communs de ceux qui acceptent la succession & communauté de biens.

Après l'*inventaire* on procede ordinairement à la vente des meubles, à moins qu'on ne soit d'accord de les partager.

Quand il n'y a ni meubles, ni titres & papiers à inventorier, & néanmoins que l'on a intérêt de constater l'état de la succession, on fait un procès verbal de carence. Voyez la loi *scimus* au code de *jure deliberrandi*; le titre des *scellés & inventaires*, livre IV; le *parfait notaire*, livre XII, chap. 5. (A)

INVENTAIRE DE PRODUCTION, (*Jurispr.*) est une piece d'écriture contenant l'énumération & description des pieces que chaque partie produit, en exécution de quelque régleme, dans un procès ou instance appointée.

On arrange ces pieces par liasses, suivant l'ordre qui leur convient, & chaque liasse est cotée par une lettre de l'alphabet.

L'*inventaire de production* se fait dans le même ordre; on commence par tirer les inductions de chaque piece d'une même cote, & ensuite on déclare que, pour justifier de ce qui a été dit, on produit tant de pieces; savoir, &c. ensuite on désigne la cote ou lettre, sous laquelle ces pieces sont produites.

Cet *inventaire* se fait tant par le demandeur que par le défendeur, par l'appellant & par l'intimé. V *Pordonn. de 1667*, tit. XI, art. 33. (A)

INVENTION, s. f. (*Arts & Sciences.*) terme général qui s'applique à tout ce qu'on trouve, qu'on invente, qu'on

K k k k k k

découvrir d'utile ou de curieux dans les arts, les sciences, & les métiers. Ce terme est assez synonyme à celui de *découverte*, quoique moins brillant; mais on ne permettra de les confondre ici, sans répéter les choses curieuses que le lecteur doit lire préalablement au mot DÉCOUVERTE.

Nous sommes redevables des *inventions* au temps, au pur hasard, à des conjonctures heureuses & imprévues, à un instinct mécanique, à la patience du travail & à ses ressources.

Ce n'est point aux recherches des gens qu'on appelle dans le monde *gens d'esprit*; ce n'est point à des philosophes spéculatifs, que nous devons les *inventions* utiles qu'on trouva dans le xiii<sup>e</sup> & xiv<sup>e</sup> siècles. Elles furent le fruit de cet instinct de mécanique que la nature donne à certains hommes, indépendamment de la philosophie. L'*invention* de secourir la vue affoiblie des vieillards, par des lunettes qu'on nomme *besicles*, est de la fin du xiii<sup>e</sup> siècle. On la doit, dit-on, à Alexandre Spina: les Vénitiens posséderent, dans le même siècle, le secret des miroirs de crystal. La faïence qui tenoit lieu de porcelaine à l'Europe, fut trouvée à Faenza: les meules qui agissent par le secours du vent, sont à peu près du même temps. L'*invention* du papier fait avec du linge pilé & bouilli, est du commencement du xiv<sup>e</sup> siècle. Cortusius parle d'un certain Pax qui en établit à Padoue la première manufacture, plus d'un siècle avant l'*invention* de l'imprimerie. C'est ainsi que les prémices des arts ont été heureusement découverts, & souvent par des hommes ignorés.

Je dis les prémices, car il faut remarquer que tout ce que nous avons de plus curieux & de plus utile dans les arts, n'a pas été trouvé dans l'état où nous le voyons à présent. Toutes ces choses ont été découvertes grossièrement, ou par parties, & ont été amenées insensiblement à une plus grande perfection. C'est ce qui paroît du moins des *inventions* dont nous venons de parler; & c'est ce qu'on peut prouver de celles du verre, de la boussole, de l'imprimerie, des horloges, des moulins, des télescopes, & de tant d'autres.

Je passe sous silence les découvertes dans les sciences, qui ont pu être préparées par les travaux des siècles précédens; ce sujet seroit d'une trop longue recherche. Je ne parlerai pas davantage des découvertes prétendues modernes, qui ne sont que des opinions anciennes, présentées de nouveau sous des faces plus lumineuses. De telles discussions seroient d'ailleurs peu susceptibles de démonstrations; je me contenterai d'observer, pour ne point sortir des arts, qu'il a fallu une suite plus ou moins longue de temps pour perfectionner les *inventions*, qui dans des siècles grossiers, étoient originairement le produit du hasard, ou du génie mécanique.

Guttemberg n'imagina que les lettres mobiles sculptées en relief sur le bois & sur le métal. Ce fut Schoëffer, qui rectifiant cette *invention*, trouva le secret de jeter en fonte les caractères; & l'on fait combien cet art a été perfectionné depuis Schoëffer.

Que ce soit Goya, marinier, natif de Melfi, ou les Anglois, ou les François, ou les Portugais, qui aient trouvé l'usage de la boussole dans le xij<sup>e</sup> siècle; cette découverte est dans le même cas que celle de l'imprimerie. On ne fut d'abord qu'étendre l'aiguille aimantée sur du liège à la surface de l'eau; ensuite on vint à la suspendre sur un pivot dans une boîte qui étoit suspendue elle-même; & finalement on l'a fixée à une rose de carton ou de talc, sur laquelle on a tracé un cercle divisé en 32 parties égales, pour marquer les 32 airs, avec un autre cercle concentrique, divisé en 360 degrés, & qui sert à mesurer les angles & les écarts de la boussole.

L'*invention* des moulins à vent (peut-être originaire d'Asie) n'a fait une fortune brillante, que quand la géométrie a perfectionné cette machine, qui dépend entièrement de la théorie des mouvemens composés.

Combien de siècles se sont écoulés pour perfectionner les horloges & les montres depuis Ctesibius, qui fit vraisemblablement la première horloge à rouage, & qui florissoit vers l'an 613 de Rome, jusqu'à la dernière pendule faite en Angle-

terre par Graham, ou en France par Julien le Roi? Les Huyghens, les Leibnitz, & tant d'autres, ne s'y sont-ils pas exercés?

J'en pourrois dire presque autant des Junettes d'approche, depuis Métius jusqu'à Dom Noël, bénédictin.

Mais qui peut douter de la différence de la taille brute du diamant, trouvée par hasard depuis environ trois siècles par Louis de Berquen, & la beauté des formes faites en rose ou en brillant, que nos lapidaires exécutent aujourd'hui? L'usage & la grande pratique les ont instruits des différentes tailles imaginables, tandis que leurs yeux & leurs mains leur servent de compas. C'est d'après la 47<sup>e</sup> proposition du premier livre d'Euclide, qu'ils sont parvenus à la belle proportion de tailler cette pierre précieuse en losanges, triangles, facettes, & biseaux pour la brillanter, en lui donnant tout ensemble autant d'éclat que de jeu.

Ainsi les hommes heureusement nés, qui ont eu une parfaite connoissance de la mécanique, ont profité des esquisses grossières des premières inventions, & les ont portées peu-à-peu par leur sagacité au degré de perfection où nous les voyons aujourd'hui.

Quoique le temps enfante les présens qu'il nous fait, l'industrie peut hâter, si j'ose parler ainsi, le terme de son accouchement. Combien de siècles se sont écoulés, pendant lesquels les hommes ont marché sur la soie, avant que d'en connoître l'usage, & en composer leur parure? La nature a sans doute dans ses magasins des trésors d'un aussi grand prix, qu'elle nous réserve au moment que nous l'attendrons le moins; soyons toujours à portée d'en profiter.

Souvent une invention jette de grandes lumières sur celle qui la précède, & quelques lueurs sur celle qui doit la suivre. Je ne dis pas que l'invention soit toujours féconde en elle-même: les grands fleuves ne se forment pas toujours les uns des autres; mais les inventions qui n'ont point d'analogie ensemble, ne sont pas pour cela stériles, parce qu'elles multiplient les secours, & se reproduisent sous mille

moyens qui abrègent les travaux de l'homme.

Mais il n'est rien de plus flatteur que l'invention, ou la perfection des arts qui tendent au bonheur du genre humain. De telles inventions ont cet avantage sur les entreprises de la politique, qu'elles font le bien commun, sans nuire à personne. Les plus belles conquêtes ne sont arrosées que de sueurs, de larmes & de sang. L'inventeur d'un secret utile à la vie, tel que seroit celui de la dissolution de la pierre dans la vessie, n'auroit point à redouter les remords inséparables d'une gloire mêlée de crimes & de malheurs. Par l'invention de la boussole & de l'imprimerie, le monde s'est étendu, embelli & éclairé. Qu'on parcoure l'histoire: les premières apothéoses ont été faites pour les inventeurs: la terre les adora comme ses dieux visibles.

Il ne faut point s'étonner après cela, qu'ils soient sensibles à l'honneur de leurs découvertes; c'est la dernière chose dont l'homme puisse se dépouiller. Thalès, après avoir trouvé en quelle raison est le diamètre du soleil au cercle décrit par cet astre autour de la terre, en fit part à un particulier qui lui offrit pour récompense, tout ce qu'il exigeroit. Thalès lui demanda seulement de lui conserver l'honneur de sa découverte. Ce sage de la Grèce, pauvre & comblé d'années, fut insensible à l'argent, au gain, à tout autre avantage, hormis à l'injustice qui pourroit s'emparer de la gloire qu'il méritoit.

Au reste, tous ceux qui par leur pénétration, leurs travaux, leurs talens, & leurs études, sauront joindre recherches à observations, théorie profonde à expériences, enrichiront sans cesse les inventions, les découvertes déjà faites, & auront la gloire d'en préparer de nouvelles.

L'Encyclopédie, s'il m'est permis de répéter ici les paroles des éditeurs de cet ouvrage, (*avert. du tom. III.*) "l'Encyclopédie fera l'histoire des richesses de notre siècle en ce genre; elle la fera & à ce siècle qui l'ignore, & aux siècles à venir qu'elle mettra sur la voie pour aller plus loin. Les découvertes dans les arts n'auront plus à craindre de se perdre dans l'oubli: les faits seront

dévoilés au philosophe , & la réflexion pourra simplifier & éclairer une pratique aveugle ».

Mais pour le succès de cette entreprise , il est nécessaire que le gouvernement éclairé daigne lui accorder une protection puissante & soutenue , contre les injustices , les persécutions , & les calomnies de ses ennemis. ( *D. J.* )

INVENTION , ( *Rhétorique.* ) c'est la recherche & le choix des pensées , des raisons , dont l'orateur doit se servir , des lieux qu'il doit traiter. L'invention est le premier des devoirs de l'orateur : Cicéron qui la regardoit de cet œil , avoit composé quatre livres sur ce sujet , dont il ne nous reste que deux , & peut-être les moins intéressans.

Quoi qu'il en soit , les maîtres de l'art conviennent que l'invention ne consiste pas à trouver facilement les pensées qui peuvent entrer dans un discours. Cette facilité manque à peu de personnes , pour peu qu'on ait l'esprit cultivé par la lecture , & l'on péche beaucoup plus souvent par excès , que par défaut d'abondance. Mais l'invention proprement dite , consiste à choisir entre les pensées qui se présentent , celles qui sont les plus convenables au sujet que l'on traite , les plus nobles , & les plus solides , à retrancher celles qui sont fausses ou frivoles , ou triviales ; à considérer le temps , le lieu où l'on parle ; ce qu'on se doit à soi-même , & ce qu'on doit à ceux qui nous écoutent. ( *D. J.* )

INVENTION , f. f. ( *Belles-Lettres. Poésie.* ) Pour concevoir l'objet de la poésie dans toute son étendue , il faut oser considérer la nature comme présente à l'intelligence suprême. Alors tout ce qui , dans le jeu des élémens , dans l'organisation des êtres vivans , animés , sensibles , a pu concourir , soit au physique , soit au moral , à varier le spectacle mobile & successif de l'univers , est réuni dans le même tableau. Ce n'est pas tout : à l'ordre présent , aux vicissitudes passées se joint la chaîne infinie des possibles , d'après l'essence même des êtres , & non-seulement ce qui est , mais ce qui seroit dans l'immensité du temps & de l'espace , si la nature développoit jamais le trésor inépuisable des germes que le

Tout-puissant a renfermé dans son sein. C'est ainsi que Dieu voit la nature ; c'est ainsi que , selon la foiblesse , le poëte doit la contempler. S'emparer des causes secondes ; les faire agir dans sa pensée , selon les loix de leur harmonie ; réaliser ainsi les possibles ; rassembler les débris du passé ; hâter la fécondité de l'avenir ; donner une existence apparente & sensible à ce qui n'est encore & ne fera peut-être jamais que dans l'essence idéale des choses : c'est ce qu'on appelle *inventer*. Il ne faut donc pas être surpris si l'on a regardé le génie poétique comme une émanation de la divinité même , *ingenium cui fit , cui mens diviniior* ; & si l'on a dit de la poésie qu'elle sembloit disposer des choses avec le plein pouvoir d'un Dieu : *videtur sane res ipsas velut alter Deus condere*. On voit par-là combien le champ de la fiction doit être vaste , & combien l'inventeur qui s'élançe dans la carrière des possibles laisse loin de lui l'imitateur fidele & timide qui peint ce qu'il a sous les yeux.

Ramenons cependant à la vérité pratique ces spéculations transcendantes. Tout ce qui est possible n'est pas vraisemblable : tout ce qui est vraisemblable n'est pas intéressant. La vraisemblance consiste à n'attribuer à la nature que des procédés conformes à ses loix & à ses facultés connues ; or cette prescience des possibles ne s'étend guere au-delà des faits. Notre imagination devancera bien la nature à quelques pas de la réalité ; mais à une certaine distance , elle s'égare & ne reconnoît plus le chemin qu'on lui fait tenir. D'un autre côté , rien ne nous touche que ce qui nous approche ; & l'intérêt tient aux rapports que les objets ont avec nous-mêmes : or des possibles trop éloignés n'ont plus avec nous aucun rapport , ni de ressemblance ni d'influence. Ainsi le génie poétique ne fût-il pas limité par sa propre foiblesse , & par le cercle étroit de ses moyens , il le seroit par notre manière de concevoir & de sentir. Le spectacle qu'il donne est fait pour nous ; il doit , pour nous plaire , se mesurer à la portée de notre vue. On reproche à Homere d'avoir fait des hommes de ses dieux ; au moins il ne devoit pas en faire des scélérats. Ovide , pour nous rendre

fenfible le palais du dieu de la lumière, n'a-t-il pas été obligé de le bâtir avec des grains de notre fable les plus luisans qu'il a pu choisir? Inventer, ce n'est donc pas se jeter dans des possibles auxquels nos sens ne peuvent atteindre; c'est combiner diversément nos perceptions, nos affections, ce qui se passe au milieu de nous, autour de nous, en nous-mêmes.

Le froid copiste, je l'avoue, ne mérite pas le nom d'*inventeur*; mais celui qui découvre, saisit, développe dans les objets ce que n'y voit pas le commun des hommes, celui qui compose un tout idéal intéressant & nouveau d'un assemblage de choses connues, ou qui donne à un tout existant une grace, une beauté nouvelle, celui-là, dis-je, est poète, ou Corneille & Homère ne le sont pas.

L'histoire, la scène du monde, donne quelquefois les causes sans les effets, quelquefois les effets sans les causes, quelquefois les causes & les effets sans les moyens, plus rarement le tout ensemble. Il est certain que plus elle donne, moins elle laisse de gloire au génie. Mais en supposant même que le tissu des événemens soit tel, que la vérité dérobe à la fiction le mérite de l'ordonnance, pourvu que le poète s'applique à donner aux mœurs, aux descriptions, aux tableaux qu'il imite, cette vérité intéressante qui persuade, touche, captive & saisit l'âme des lecteurs; ce talent de reproduire la nature, de la rendre présente aux yeux de l'esprit, suffira pour élever l'imitateur au-dessus de l'historien, du philosophe, & de tout ce qui n'est pas poète.

*Si la matière de la poésie étoit la même que celle de l'histoire, dit Castelvetro, elle ne seroit plus une ressemblance; mais la réalité même; & c'est d'après ce sophisme qu'il refuse le nom de poète à celui qui, comme Lucain, s'attache à la vérité historique.*

Affurément si le poète ne faisoit dire & penser à ses personnages que ce qu'ils ont dit & pensé réellement, ou selon l'histoire; par exemple, si l'auteur de *Rome sauvée* avoit mis dans la bouche de Catilina les harangues même de Salluste, & dans la bouche du consul des morceaux pris de ses

Mais si, d'après un caractère connu dans l'histoire ou dans la société, l'auteur invente les idées, les sentimens, le langage qu'il lui attribue; plus il persuade qu'il ne feint pas, & plus il excelle dans l'art de feindre. Nous croyons tous avoir entendu ce que disent les acteurs de Molière, nous croyons les avoir connus; c'est le prestige de sa composition, & c'est à force d'être poète qu'il fait croire qu'il ne l'est pas. Montagne donne le même éloge à Térence. « Je le trouve admirable, dit-il, à représenter au vif les mouvemens de l'âme & la condition de nos mœurs. A toute heure nos actions me rejettent à lui. Je ne puis le lire si souvent que je n'y trouve quelque beauté & grace nouvelle ».

Ainsi les sujets les plus favorables, comme les plus critiques, sont quelquefois ceux que la nature a placés le plus près de nous, mais que nous voyons, comme on dit, sans les voir, & dont l'imitation réveille en nous le souvenir par l'attention qu'elle attire. Je dis, *les plus favorables*, parce que la ressemblance en étant plus sensible, & le rapport avec nous-mêmes plus immédiat, plus touchant, nous nous y intéressons davantage: je le dis aussi, *les plus critiques*, parce que la comparaison de l'objet avec l'image étant plus facile, nous sommes des juges plus éclairés & plus sévères de la vérité de l'imitation.

Ce qu'appréhendent les spéculateurs, c'est que la gloire de l'*invention* ne manque au génie du poète, & afin qu'il ne soit pas dit qu'il n'a rien mis du sien dans sa composition, ils l'ont obligé à ne prendre des historiens & des anciens poètes que les faits, & à changer les circonstances des temps, des lieux & des personnes. C'est à ce déguisement facile & vain qu'on attache le mérite de l'*invention*, le triomphe de la poésie; & tandis qu'on attribue à un plagiaire adroit toute la gloire du poète, on refuse le titre de *poème* aux géorgiques de Virgile, & à tout ce qui ne traite que des sciences & des arts. *Non v'havendo il poeta parte niuna per laquale si possa vantare d'effers poeta*, dit Castelvetro, quand même il seroit inventeur, ajoute-t-il; « car alors il n'auroit fait que découvrir la vérité qui étoit dans la nature des choses, il seroit

» artiste, philosophe excellent, mais il ne seroit pas poëte ». Voilà où conduit une équivoque de mots, quand les idées n'ont pour appui qu'une théorie vague & confuse. « La poésie est une ressemblance; » donc tout ce qui a son modele dans l'histoire ou dans la nature, n'est pas de la poésie ». Ainsi raisonne Castelvetro. Quintilien avoit le même préjugé, quand il croyoit devoir placer Lucain au nombre des rhéteurs plutôt qu'au nombre des poëtes. Scaliger s'y est mépris d'une autre façon, en n'accordant la qualité de poëte à Lucain que parce qu'il a écrit en vers, & en faveur de quelques incidens merveilleux dont il a orné son poëme. Ces critiques auroient dû voir que la difficulté n'est pas de déplacer & de combiner diversément des faits arrivés mille fois, comme un massacre, une tempête, un incendie, une bataille, & tous ces événemens si communs dans les annales de la malheureuse humanité; mais de les rendre présents à la pensée par une peinture fidelle & vivante. C'est - là le vrai talent du poëte & le mérite de Lucain. Il ne falloit pas beaucoup de génie pour imaginer que la femme de Caton, qu'il avoit cédée à Hortensius, vînt après la mort de celui-ci supplier Caton de la reprendre; mais que l'on me cite dans l'antiquité un tableau d'une ordonnance plus belle & plus simple, d'un ton de douleur plus rare & plus vrai, d'une expression plus naturelle & plus singulière en même temps que ce triste & pieux hymenée.

C'est aussi le talent de peindre qui caractérise le poëme didactique, & qui le distingue de tout ce qui ne fait que décrire sans imiter.

Le Tasse se laissant aller au préjugé que je viens de combattre, définit la poésie, *l'imitation des choses humaines*, & se trouve par-là obligé d'en exclure un des plus beaux morceaux de Virgile: *ne poëta Virgilio describendoci i costumi, e le leggi, e le guerre dell' api*. Mais bientôt il franchit les limites qu'il vient de prescrire à la poésie, & lui donne pour objet la nature entière. Voilà donc les géorgiques de Virgile rétablies au rang des poëmes. Et le moyen de leur refuser ce titre, quand même elles

seroient réduites aux préceptes les plus simples, & n'y eût-il que la maniere dont ces préceptes y sont tracés! Que Virgile prescrive de laisser sécher au soleil les herbes que le soc déracine,

*Pulverulenta coquat maturis solibus æstas,*  
d'enlever le chaume après la moisson,

*Sustuleris fragiles calamos silvamque sonantem,*  
de le brûler dans le champ même,

*Atque levem stipulam crepitantibus urere flammis,*  
de faire paître les blés en herbe, s'ils pouffent avec trop de vigueur,

*Luxuriam segetum tenerâ depascit in herbâ.*  
Quel coloris, quelle harmonie! Voilà cette poésie de style, cette invention de détail qui seule mériteroit aux géorgiques le nom de *poëme inimitable*; & si Castelvetro demande à quel titre? Je répondrai, parce que tout s'y peint; & si ce n'est point assez des images détachées, je lui rappellerai ces descriptions si belles du printemps, de la vie rustique, des amours des animaux, &c. tableaux peints d'après la nature. Toutefois n'allons pas jusqu'à prétendre que la poésie de style, qui fait le mérite essentiel du poëte didactique, l'éleve seule au rang des poëmes où l'*invention* domine. Il y a plus de génie dans l'épisode d'Orphée que dans tout le reste du poëme des géorgiques; plus de génie dans une scène de Britannicus, de Misantrope, ou de Rodogune, que dans tout l'art poëtique de Boileau.

Les divers sens qu'on attache au mot d'*invention* sont quelquefois si opposés, que ce qui mérite à peine le nom de *poëme* aux yeux de l'un, est un poëme par excellence au gré de l'autre. D'un côté l'on refuse à la comédie le génie poétique, parce qu'elle imite des choses familières, & qui se passent au milieu de nous. De l'autre, on lui attribue la gloire d'être plus inventive que l'Epopée elle-même. *Tantum abest ut comedia poëma non sit, ut penè omnium & primum & verum existimem. In eo enim ficta omnia & materia quæsitâ tota* (Scal.). Ainsi chacun donne dans l'excès. Je suis bien persuadé qu'il n'y a pas moins de mérite à

former dans sa pensée les caractères du Misanthrope & du Tartuffe, qu'à imaginer ceux d'Ulyssé, d'Achille & de Nestor; mais pour cela Moïere est-il plus vraiment poète qu'Homere?

Que le sujet soit pris dans l'ordre des faits ou des possibles, près de nous ou loin de nous, cela est égal quant à l'invention; mais ce qui ne l'est pas, c'est que le fonds en soit heureux & riche: delà dépend la facilité, l'agrément du travail, le courage & l'émulation du poète, & souvent le succès du poème.

Il est possible que l'histoire, la fable, la société vous présentent un tableau disposé à souhait; mais les exemples en sont bien rares. Le sujet le plus favorable est toujours foible & défectueux par quelque endroit. Il ne faut pas se laisser décourager aisément par la difficulté de suppléer à ce qui lui manque; mais aussi ne faut-il pas se livrer avec trop de confiance à la séduction d'un côté brillant.

Un poème est une machine dans laquelle tout doit être combiné pour produire un mouvement commun. Le morceau le mieux travaillé n'a de valeur qu'autant qu'il est une pièce essentielle de la machine, & qu'il y remplit exactement sa place & sa destination. Ce n'est donc jamais la beauté de telle ou telle partie qui doit déterminer le choix du sujet. Dans l'épopée, dans la tragédie, le mouvement que l'on veut produire, c'est une action intéressante, & qui dans son cours répande l'illusion, l'inquiétude, la surprise, la terreur & la pitié. Les premiers mobiles de l'action chez les Grecs, ce sont communément les dieux & les destins; chez nous, les passions humaines; les roues de la machine, ce sont les caractères; l'intrigue en est l'enchaînement; & l'effet qui résulte de leur jeu combiné, c'est l'illusion, le pathétique, le plaisir & l'utilité. On dira la même chose de la comédie, en mettant le ridicule à la place du pathétique: ainsi de tous les genres de poésie, relativement à leur caractère, & à la fin qu'ils se proposent. On n'a donc pas inventé un sujet lorsqu'on a trouvé quelques pièces de cette machine, mais lorsqu'on a le système complet de sa composition & de ses mouvemens.

Il faut avoir éprouvé soi-même les difficultés de cette première disposition pour sentir combien sont frivoles & puérilement importunes ces règles dont on étourdit les poètes, d'inventer la fable avant les personnages, & de généraliser d'abord son action avant d'y attacher les circonstances particulières des temps, des lieux & des personnes. Peut-on vouloir réduire en méthode la marche de l'imagination, & la rencontre accidentelle & fortuite des idées? Il est certain que s'il se présente aux yeux du poète une fable anonyme qui soit intéressante, il cherchera dans l'histoire une place qui lui convienne, & des noms auxquels l'adapter; mais falloit-il abandonner le sujet de Cinna, de Brutus, de la mort de César, parce qu'il n'y avoit à changer ni les noms; ni l'époque, ni le lieu de la scène? Il est tout simple que les sujets comiques se présentent sans aucune circonstance particulière de lieu, de temps & de personnes; mais combien de sujets héroïques ne viennent dans l'esprit du poète qu'à la lecture de l'histoire? Faut-il, pour les rendre dignes de la poésie, les dépouiller des circonstances dont on les trouve revêtus? Je veux croire, avec Lebossu, qu'Homere, comme Lafontaine, commença par inventer la moralité de ses poèmes, & puis l'action & puis les personnages. Mais supposons que de son temps on fût par tradition qu'au siège de Troie les héros de la Grece s'étoient disputé une esclave, qu'un sujet si vain les avoit divisés, que l'armée en avoit souffert, & que leur réconciliation avoit seule empêché leur ruine; supposons qu'Homere se fût dit à lui-même: *Voilà comme les peuples sont punis des folies des rois: il faut faire de cet exemple une leçon qui les étonne.* Si c'étoit ainsi que lui fût venu le dessein de l'Iliade, Homere en seroit-il moins poète, l'Iliade en seroit-elle moins un poème, parce que le sujet n'auroit par été conçu par abstraction & dénué de ces circonstances? En vérité les arts de génie ont assez de difficultés réelles, sans qu'on leur en fasse de chimériques. Il faut prendre un sujet comme il se présente, & ne regarder qu'à l'effet qu'il est capable de produire. Intéresser, plaire, instruire, voilà le comble de l'art; & rien

de tout cela n'exige que le sujet soit inventé de telle ou de telle façon.

Il y a pour le poète, comme pour le peintre, des modèles qui ne varient point. Pour se les retracer fidèlement, il faut une imagination vive & rien de plus : pour les peindre, il suffit de savoir manier la langue, qui est à la fois le pinceau & la palette de la poésie. Mais il y a des détails d'une nature mobile & changeante, dont le modèle ne tient pas : l'artiste alors est obligé de peindre d'après le miroir de la pensée, & c'est là qu'il est difficile de donner à l'imitation cet air de vérité qui nous séduit & qui nous enchante. Aussi la peinture & la sculpture préfèrent-elles la nature en repos à la nature en mouvement, & cependant elles n'ont jamais qu'un moment à saisir & à rendre ; au lieu que la poésie doit pouvoir suivre la nature dans ses progrès les plus insensibles, dans ses mouvements les plus rapides, dans ses détours les plus secrets. Virgile & Racine avoient supérieurement ce génie inventeur des détails : Homère & Corneille possédoient au plus haut degré le génie inventeur de l'ensemble. Mais un don plus rare que celui de l'invention, c'est celui du choix. La nature est présente à tous les hommes, & presque la même à tous les yeux. Voir n'est rien ; discerner est tout : & l'avantage de l'homme supérieur sur l'homme médiocre, est de mieux saisir ce qui lui convient.

L'auteur du poème sur l'art de peindre a fait voir que la belle nature n'est pas la même dans un Faune que dans un Apollon, & dans une Vénus que dans une Diane. En effet, l'idée du beau individuel dans les arts varie sans cesse, par la raison qu'elle n'est point absolue, & que tout ce qui dépend des relations doit changer comme elles. Qu'on demande à ceux qui ont voulu généraliser l'idée de la belle nature, quels sont les traits qui conviennent à un bel arbre ? pourquoi le peintre & le poète préfèrent le vieux chêne brisé par les vents, brûlé, mutilé par la foudre, au jeune orme dont les rameaux forment un si riant ombrage ? pourquoi l'arbre déraciné qui couvre la terre de ses débris ?

*Spargendo a terra le sue spoglie ecclse ,  
Monstrando al sol la sua squallida sterpe.*  
(Dante.)

pourquoi cet arbre est plus précieux au peintre & au poète que l'arbre qui, dans sa vigueur, fait l'ornement des bords qui l'ont vu naître ? M. Racine le fils distingue dans l'imitation deux sortes de vrai, le simple & l'idéal. « L'un, dit-il, imite la nature » telle qu'elle est, l'autre l'embellit. » Cela est clair ; mais il y ajoute un vrai composé, ce qui n'est plus si facile à entendre ; car chacun des traits répandus dans la nature étant le vrai simple, & leur assemblage étant le vrai idéal, quel sera le vrai composé si ce n'est le vrai idéal lui-même ? Un mendiant se présente à la porte d'Eumée, voilà le vrai simple : ce mendiant est Ulysse, voilà le vrai idéal ou composé : ces deux termes sont synonymes.

« Le vrai idéal rassemble des beautés » que la nature a dispersées ». Je le veux bien. Maintenant à quel signe les reconnaitre ? Où est le beau ? Où n'est-il pas ? Voilà le nœud qu'il falloit dénouer. (Voyez BEAU.)

L'idée de grandeur & de merveilleux que M. Racine attache au vrai idéal, & la nécessité dont il est, dit-il, dans les sujets les plus simples, ne nous éclaire pas davantage. Il pose en principe, que le poète doit parler à l'ame & l'enlever ; & il en conclut qu'on ne doit pas employer le langage de la poésie à dire des choses communes.

Il y a des choses qu'on est las de voir, & dont l'imitation est usée : voilà celles qu'il est bon d'éviter. Mais il y a des choses communes sur lesquelles nos esprits n'ont jamais fait que voltiger sans réflexion, & dont le tableau simple & naïf peut plaire, toucher, émouvoir. Le poète qui a su les tirer de la foule, les placer avec avantage, & les peindre avec agrément, nous fait donc un plaisir nouveau ; & pour nous causer une douce surprise, ce vrai n'a besoin d'aucun mélange de grandeur ni de merveilleux. Dans le fait, si M. Racine le fils exclut de la poésie les choses communes & simplement décrites, qu'est-ce donc à son avis que les détails qui nous charment dans les *Géorgiques* de Virgile ? Lorsqu'un  
des



des bergers de Théocrite ôte une épine du pié de son compagnon, & lui conseille de ne plus aller nus piés, ce tableau ne nous fait aucun plaisir, je l'avoue; mais est-ce à cause de sa simplicité? non: c'est qu'il ne réveille en nous aucune idée, aucun sentiment qui nous plaise. L'Idylle de Gesner, où un berger trouve son pere endormi, n'a rien que de très-simple; cependant elle nous plaît, parce qu'elle nous attendrit. Ce n'est point une nature prise de loin, c'est la pitié d'un fils pour un pere, & heureusement rien n'est plus commun. Lorsqu'un des bergers de Virgile dit à son troupeau :

*Ite, meæ, felix quondam pecus, ite capellæ:*

*Non ego vos posthac, viridi projectus in antro,*

*Dumofâ pendere procul de rupe videbo.*

Ces vers, le plus parfait modele du style pastoral, nous font un plaisir sensible, & cependant où en est le merveilleux? c'est le naturel le plus pur; mais ce naturel est intéressant, & la simplicité même en fait le charme.

Le vrai simple n'a donc pas toujours besoin d'être relevé, ennobli par des circonstances prises çà & là. Mais en le supposant, au moins faut-il savoir à quel caractère les distinguer pour les recueillir; & cette nature idéale est un labyrinthe dont Socrate lui seul nous a donné le fil. « Pensez-vous, disoit-il à Alcibiade, que » ce qui est bon ne soit pas beau? N'avez-vous pas remarqué que ces qualités se » confondent? La vertu est belle dans le » même sens qu'elle est bonne... La beauté » des corps résulte aussi de cette forme » qui constitue leur bonté; & dans toutes » les circonstances de la vie le même objet » est constamment regardé comme beau, » lorsqu'il est tel que l'exige sa destination » & son usage. » Voilà précisément le point de réunion de la bonté & de la beauté poétique, le parfait accord du moyen qu'on emploie avec la fin qu'on se propose. Or, les vues dans lesquelles opere la poésie ne sont pas celles de la nature: la bonté, la beauté poétique n'est donc pas la beauté, la bonté naturelle. Ce qui même est beau pour un

Tome XVIII.

art, peut ne l'être pas pour les autres; la beauté du peintre ou du statuaire peut être ou n'être pas celle du poète, & réciproquement, selon l'effet qu'ils veulent produire. Enfin, ce qui fait beauté dans un poème, ou dans tel endroit d'un poème, devient un défaut même en poésie, dès qu'on le déplace & qu'on l'emploie mal-à-propos. Il ne suffit donc pas, il n'est pas même besoin qu'une chose soit belle dans la nature, pour qu'elle soit belle en poésie; il faut qu'elle soit telle que l'exige l'effet qu'on veut opérer. La nature, soit dans le physique, soit dans le moral, est pour le poète comme la palette du peintre, sur laquelle il n'y a point de laides couleurs. Le rapport des objets avec nous-mêmes, voilà le principe de la poésie: l'intention du poète, voilà sa règle, & l'abrégé de toutes les règles.

« Il n'est pas bien mal-aisé, me dira-t-on, de savoir l'effet qu'on veut opérer; mais le difficile est d'en inventer, d'en saisir les moyens. » Je l'avoue: aussi le talent ne se donne-t-il pas. Démêler dans la nature les traits dignes d'être imités, prévoir l'effet qu'ils doivent produire, c'est le fruit d'une longue étude; les recueillir, les avoir présents, c'est le don d'une imagination vive; les choisir, les placer à propos, c'est l'avantage d'une raison saine & d'un sentiment délicat. Je parle ici de l'art & non pas du génie: or, toute la théorie de l'art se réduit à savoir quel est le but où l'on veut atteindre, & quelle est dans la nature la route qui nous y conduit. Avec le moins obtenir le plus, c'est le principe des beaux arts comme celui des arts mécaniques.

L'intention immédiate du poète est d'intéresser en imitant: or, il y a deux sortes d'intérêt, celui de l'art & celui de la chose, & l'un & l'autre se réduisent à l'intérêt personnel. Voyez ci-devant INTÉRÊT, (M. MARMONTEL.)

INVERLOCHY, (Géog.) petite ville d'Ecosse, fortifiée par Guillaume III & où l'on entretient une garnison. On l'appelle autrement le *Fort-Guillaume*; elle est située dans la province de Lochabir, au bord d'un grand lac, à 32 lieues d'Edim.

LIIII

bourg, 120 lieues N. O. de Londres. *Long.* 22, 26; *lat.* 57, 8. (D. J.)

INVERNESS, ou INNERNESS, *Nessum*, (*Géogr.*) ville d'Ecosse, avec un havre & un château sur une colline, où les rois d'Ecosse ont fait autrefois leur résidence. Cromwel y fit bâtir une citadelle pour tenir en bride les Ecossois septentrionaux. C'est près de cette ville qu'est le château de Culloden, fameux par la bataille donnée entre le roi d'Angleterre, & le prince Edouard, prétendant à ce royaume, le 15 avril 1746. Ce dernier, après des prodiges de valeur, fut obligé de céder au nombre, & exposé aux plus grands dangers. Après avoir passé la *Ness*, il entra dans d'affreux déserts, sans provisions, toujours sur le point d'être pris par les ennemis. Il se sauva enfin, déguisé en fille, dans le Lochabir, où il évita, comme par miracle, d'être découvert par des espions qui le virent sans le connoître. Il profita de deux vaisseaux Malouins équipés par le roi de France à ses dépens, pour favoriser sa fuite, & arriva le 29 septembre à Roscof, près de Saint-Malo, accompagné de plusieurs compagnons de sa fortune. Nic. de la Croix, *Tom. II, pag. 28. Long.* 23, 58, *lat.* 57, 36, à 34 lieues d'Edimbourg, 130 N. O. de Londres. (C)

INVERSE, ou CONVERSE, s. f. (*Logique & Mathématiques.*) C'est ainsi que les logiciens nomment une proposition qui résulte d'un échange de fonctions entre le sujet, l'attribut d'une proposition quelconque qu'ils conçoivent comme *directe*.

Ils ont observé que la vérité de la directe n'emportoit pas toujours celle de la *converse*; & ils ont donné là-dessus quatre règles, relatives à autant d'especes de propositions. Je ne rapporterai & ne développerai ici, que celles qui concernent les propositions universelles affirmatives; parce qu'elles sont presque les seules qui aient lieu dans les sciences exactes, & que les mêmes réflexions pourront s'appliquer aux trois autres especes, à l'aide de quelques hangemens aisés à suppléer.

Cette règle porte: que de telles propositions ne peuvent se *convertir* universellement, que quand le sujet est aussi étendu que l'attribut.

On a élevé dans plusieurs livres élémentaires de mathématique, différentes questions sur les *converses*, suivies de décisions, souvent opposées, & appuyées de part & d'autre sur des exemples mal développés. La source de ces embarras dans une matière aussi susceptible de clarté, est sans doute l'impatience avec laquelle les auteurs qui en ont traité occasionnellement, ont voulu tirer des conséquences avant que de s'être donné la peine de remonter aux principes, qui sont ici la *nature* & les *parties* des propositions de mathématique pure. Ces propositions sont toutes conditionnelles; c'est-à-dire, que leur attribut ne convient au sujet que sous une certaine condition, différente de ce sujet envisagé plus abstraitement. Il y a donc trois parties très-distinctes dans l'énoncé de toute vérité mathématique: le *sujet* qui est un être exprimé d'une manière trop universelle pour que l'attribut de la proposition puisse lui convenir dans tous les cas possibles, mais auquel il ne manque pour cet effet que d'être rendu plus particulier par une seule qualité déterminante: l'*hypothese*, par où l'on doit entendre cette condition qui manquoit au sujet; & la *these* enfin ou la qualité qu'on assure convenir au sujet dès que l'*hypothese* l'a rendu assez particulier pour cela.

Qu'il me soit permis d'illustrer cette subdivision que j'exige dans la première partie de toute proposition, par l'exemple de celle que mettent les métaphysiciens dans la cause complète de tout effet. Un effet est toujours exactement simultané à sa cause complète, c'est à-dire, à la collection de tout ce qui est requis pour qu'il parvienne à l'existence; & si l'on a accoutumé de regarder l'effet comme postérieur à sa cause, c'est parce qu'on entend communément par ce dernier terme, une cause incomplète, à laquelle il manque encore, pour être accompagnée de son effet, une qualité qu'on nomme *condition*, ou *occasion*; & qu'on distingue expressément du reste. Cette comparaison est d'autant plus légitime, que, même dans la géométrie, dont les objets sont des quantités coexistantes, on est en usage de commencer souvent l'*hypothese* des théoremes par des adverbes de temps, tels que ceux-ci, *quand*, ou *lorsque*;

& de mettre quelquefois la these au futur ,  
alors on aura , &c.

Mais voici une considération qui fera mieux sentir encore la nécessité de distinguer trois parties dans toute proposition hypothétique. Si l'on fait choix de deux pareilles propositions visiblement *converses* l'une de l'autre , & qu'on les distribue seulement en deux parties , l'hypothese & la these , on ne pourra jamais obtenir l'une de ces propositions , à l'aide d'un simple renversement de l'autre ; & il faudra toujours conserver dans leurs deux hypotheses quelque chose qui leur est commun , & qui ne peut passer ni dans la these de l'une , ni dans celle de l'autre. Ce sont ces qualités communes aux deux hypotheses , que j'en détache , pour former ce que je nomme le *sujet*.

Nous sommes à présent en état de rectifier la définition qui est à la tête de cet article , & de dire , que quand deux propositions ont un même sujet , mais que l'hypothese & la these de l'une font un échange mutuel de leurs fonctions pour former l'autre proposition , elles sont dites *converses* l'une de l'autre ; & que la plus importante des deux , ou bien celle que l'on met la première , parce qu'elle peut se démontrer plus aisément sans le secours de l'autre , que celle-ci ne peut être prouvée indépendamment de celle-là , se nomme quelquefois la *directe*. Voici donc la forme à laquelle je réduis les énoncés de toutes les propositions & de leurs *converses*.

*Sujet commun.* Tout ce qui a les qualités *A, B, C, &c.*

<i>Directe.</i>	}	<i>Hyp.</i> S'il possède encore la qualité <i>R.</i>
		<i>These.</i> Il possédera aussi la qualité <i>S.</i>
<i>Converse.</i>	}	<i>Hyp.</i> S'il possède encore la qualité <i>S.</i>
		<i>These.</i> Il possédera aussi la qualité <i>R.</i>

Je serai à présent beaucoup plus aisément compris dans ce que j'avois à observer sur les différentes questions dont on a embrouillé cette matiere , & sur quelques autres regles contre lesquelles péchent la plupart des élémens qu'on met entre les mains des jeunes gens.

*Premiere question.* Tout théoreme a-t-il une *converse* ?

Je me croirois dispensé d'une réponse , si des auteurs très-applaudis d'ailleurs , n'avoient pas prétendu le contraire , en s'appuyant par exemple de la 32<sup>e</sup> d'Euclide ; que par cette raison , je vais exprimer ici à ma maniere : *dans toute figure rectiligne , où il y a précisément trois côtés , la somme des angles vaut deux droits. La converse en est à présent aisée à trouver : dans toute figure rectiligne , où la somme des angles vaut deux droits , il y a précisément trois côtés.*

On voit ici , que pour avoir mes trois parties , j'ai été obligé de substituer la définition au défini , parce que ce dernier renfermoit sous un seul mot , les qualités qui devoient appartenir au sujet , avec celle qui constituoit l'hypothese. C'est ce que l'on est souvent obligé de faire , & c'est-là sans doute ce qui a empêché jusqu'à présent les auteurs d'appercevoir cette distinction.

*Seconde question.* Tout théoreme universellement vrai , a-t-il une *converse* universellement vraie ?

Oui , pourvu que l'hypothese soit aussi étendue que la these. Un des principaux auteurs qui ont soutenu la *negative* , s'étant fait fort sur-tout de l'exemple d'une diagonale qui coupe en deux également son parallélogramme , sans que pour cela toute droite qui coupe un parallélogramme en deux également en soit la diagonale : je ferai peut-être plaisir à ses lecteurs , en leur indiquant trois manieres de rendre ce théoreme universellement *convertible*. Premièrement en *généralisant l'hypothese* , c'est-à-dire , en l'étendant à toutes les droites qui passent par le point d'intersection des deux diagonales , ou en *particularisant la these* , ce qui auroit lieu si on disoit que le parallélogramme est coupé en deux parties égales & semblables , ou seulement en deux triangles ; ou enfin en *décomposant* l'idée de diagonale , comme nous avons décomposé dans la première question l'idée de triangle , ce qui donneroit l'énoncé que voici : *Toute droite qui passe par le sommet d'un des angles d'un parallélogramme , si elle passe aussi par le sommet de l'angle opposé , elle coupera ce parallélogramme en deux parties*

égales. On me proposa une fois l'exemple suivant à convertir : *Tout polygone inscriptible au cercle , s'il est équilatéral , il est aussi équiangle ; & je le rendis convertible en généralisant l'hypothese , c'est - à - dire , en disant : si ces côtés alternatifs sont égaux.* On remarquera en passant , que c'est seulement dans les théoremes dont la these n'est pas plus étendue que l'hypothese , qu'on peut donner le nom de *propriété* à la qualité que renferme cette these.

Je dois aussi un mot à ceux qui donnent dans l'excès opposé , & qui répondent à la question présente par l'affirmative , sans y mettre aucune restriction sur l'étendue de la these relativement à l'hypothese ; mais qui croient y suppléer en distinguant les vérités mathématiques de celles qui ont un autre objet que la quantité. Les savans de tous les siècles ayant pris plaisir à rendre leurs propositions aussi universelles qu'il leur étoit possible , & ayant trouvé plus de facilité à le faire dans les mathématiques que dans quelque autre science que ce fût , il en est arrivé que presque toutes les propositions de cette science ont eu des hypotheses aussi étendues que leurs theses , & par conséquent des *converses* aussi vraies qu'elles ; ce qui a porté quelques esprits peu profonds à conclure par une induction précipitée , qu'il suffisoit qu'une proposition certaine eût pour objet quelque branche des mathématiques pour que sa *converse* fût certaine aussi ; & quand ils ont rencontré dans leurs lectures géométriques des théoremes dont la *converse* étoit fautive , ou ils n'y ont pas fait attention , ou ils ont attribué cette fausseté à la malhabileté de l'auteur , qui avoit pris pour *converse* d'une proposition , ce qui ne l'étoit pas précisément. Une conséquence naturelle de leur opinion a été , qu'on ne pouvoit se dispenser entièrement de démontrer les *converses* ; erreur qui leur est commune avec toutes les personnes qui , n'ayant pas naturellement l'esprit net , n'y ont pas un peu suppléé par l'étude de la philosophie.

*Troisième question.* La même proposition a-t-elle plusieurs *converses* toutes aussi vraies qu'elle ?

Je répondrai encore une fois en distinguant : le choix des qualités dont on veut composer l'hypothese & la these étant une fois déterminé , il n'est plus possible de convertir la proposition de plus d'une manière ; mais , si l'on n'avoit encore déterminé que la qualité qui doit former la these de la directe , on pourroit varier de plusieurs manières l'expression de cette directe , & par conséquent l'expression & le fond même de sa *converse* ; savoir , en tirant du sujet pris selon l'acception commune , tantôt une qualité & tantôt une autre , pour en former ce que j'appelle l'*hypothese*. A présent , si l'on me demande quelles regles doit suivre un auteur dans le choix de la qualité qu'il destine à former l'hypothese de la directe , je répondrai en général , qu'il doit préférer celle qui , devenue these à son tour , formera la *converse* la plus utile & la plus élégante. Mais voici une regle plus particuliere : quand on a une classe de théoremes , qui ne differe qu'à un seul égard , on doit choisir pour hypothese la qualité qui constitue cette différence , de sorte que le sujet soit absolument le même dans toutes ces propositions & dans toutes leurs *converses*. Outre l'uniformité qui résulte de l'observation de cette maxime , ce qui offre plus de commodité à l'attention & à la mémoire , on en retirera encore l'avantage de pouvoir toujours , sans aucune étude , démontrer les *converses* de ces sortes de propositions , par une méthode générale qui sera expliquée plus bas. On aura un exemple de ce que je prescric , si dans celui que j'ai allégué à l'occasion de la premiere question , à la place des nombres *trois* & *deux* , dont l'un est dans l'hypothese & l'autre dans la these , on met les nombres 4 & 4 , ou 5 & 6 , ou 6 & 8 , ou 7 & 10 , &c. ou généralement  $a$  &  $2a - 4$  ; ce qui fournira des théoremes sur la somme des angles d'un quadrilatere , d'un pentagone , & généralement d'un polygone quelconque.

*Quatrième question.* Convient-il de faire suivre chaque theoreme par une *converse* ? La symétrie le demanderoit ; mais premièrement , comme les mathématiques s'étendent tous les jours , sans qu'il en arrive autant à la vie de ceux qui s'y appli-

quent, il faut, dans ce siècle sur tout, sacrifier cet avantage à celui de la brièveté, quand on prévoit que ces *converses* n'auroient aucune utilité considérable: nous devons imiter la sage retenue d'Euclide, qui, quoiqu'il vécût dans un temps où l'objet des mathématiques étoit mille fois moins vaste qu'à présent, a su cependant se borner aux *converses* dont il avoit besoin pour démontrer ses principaux théorèmes, sans qu'on ait lieu de soupçonner un si grand génie d'avoir agi de la sorte par incapacité. En second lieu, on est bien forcé, sur-tout dans les mathématiques mixtes, d'abandonner souvent le projet d'inférer certaines *converses* dans un traité, faute de pouvoir en donner la démonstration. Il est bien plus aisé de descendre des causes aux effets, que de remonter des effets aux causes. Le nombre des causes combinées dont on cherche le résultat, étant arbitraire, ce nombre est connu & aussi petit que l'on veut; au lieu que celui des effets devant être puisé dans la nature, sous peine de se perdre dans des conclusions chimériques, ce nombre nous est souvent inconnu par l'imperfection de nos sens, & même il est souvent trop considérable pour les forces de notre entendement: sans ces deux obstacles, rien n'empêcheroit que nous ne pussions acquérir sur les causes physiques des lumières aussi certaines que celles dont nous jouissons à l'égard de la géométrie pure; savoir, en employant la voie d'exclusion pour découvrir les *converses* en physique, comme on le fait ordinairement en géométrie pour les démontrer; mais comment mettre en usage cette méthode, quand on ne peut pas avoir des énumérations complètes, & que la réjection de chaque membre de cette énumération exige des calculs dont nous avons à peine les élémens? Ceci nous mène tout naturellement à la question suivante.

*Cinquième question.* Quelle méthode doit-on mettre en usage pour la démonstration des *converses*?

On peut les démontrer d'une manière qui n'ait aucun rapport avec celle qu'on aura employée pour leurs directes, lorsqu'on est assez heureux pour trouver sans

efforts un moyen considérablement plus abrégé ou plus élégant que celui sur lequel on a fondé la certitude de ces directes; mais voici deux méthodes générales, dont peuvent faire usage ceux qui n'ont pas le génie ou le loisir nécessaire pour faire mieux; méthodes qui pourront plaire d'ailleurs aux amateurs de l'uniformité, vu la relation qu'elles mettent entre les démonstrations des propositions *converses* l'une de l'autre.

Pour rendre la première méthode applicable à un théorème donné, il faut à ce théorème en joindre un autre dont le sujet soit le même, mais dont l'hypothèse & la thèse soient précisément l'opposé de celles de ce premier. Cette seconde directe étant démontrée, ce qui est ordinairement fort aisé à celui qui a déjà démontré la première, il faut démontrer la *converse* de cette première, en disant simplement que si elle n'avoit pas lieu, la seconde directe seroit fautive, & démontrer la *converse* de la seconde, en avertissant seulement que si elle n'étoit pas vraie, la première directe ne le seroit pas non plus. Quoique cette méthode soit fort connue, j'espère qu'on me pardonnera d'en rapporter ici la formule, en considération de la règle que j'ai donnée en répondant à la troisième question, vu que cette règle en deviendra plus intelligible encore, ce qui arrivera aussi aux réflexions que je joindrai à la formule.

*Première directe.* Dans tout sujet qui a les qualités *A, B, &c.* si la quantité *p* est égale à la quantité *q*, la quantité *r* sera égale à la quantité *s*.

*Seconde directe.* Dans tout, &c. si *p* n'est pas égal à *q*, *r* ne sera pas égal à *s*.

*Première converse.* Dans tout, &c. si *r* est égale à *s*, *p* sera égal à *q*.

*Démonstration.* Si *p* & *q* étoient inégaux, *r* & *s* le seroient aussi par la seconde directe; mais *r* & *s* sont supposées égales, donc *p* & *q* ne sauroient être inégaux.

*Seconde converse.* Dans tout, &c. si *r* n'est pas égale à *s*, *p* ne sera pas égal à *q*.

*Démonstr.* Si *p* & *q* étoient égaux, *r* & *s* le seroient aussi par la première directe; mais *r* & *s* sont supposées inégales, donc *p* & *q* ne sauroient être égaux.

Pour éviter l'idée négative qu'offre l'iné-

galité prise abstraitement, & les raisonnemens négatifs qu'elle exige quelquefois, on la distribue souvent en deux cas, celui de *majorité* & celui de *minorité*; ce qui donne à la vérité trois directes & trois *converses* au lieu de deux: *Si*, dit-on,  $p = q$ , on aura  $r = s$ ; *si*  $p > q$ , on aura  $r > s$ ; & *si*  $p < q$ , on aura  $r < s$ , & réciproquement.

On peut même diviser l'inégalité d'une manière plus déterminée encore, & en quelque façon plus positive, en lui substituant séparément différentes égalités, comme on peut s'en éclaircir par l'exemple des diverses valeurs de la somme des angles des diverses polygones: cette méthode fournit un grand nombre de directes, quelquefois une infinité qu'on doit démontrer sur un même modèle & d'une manière précise; mais dont toutes les *converses* se démontrent dans un instant par l'idée indéterminée d'inégalité: c'est ainsi qu'Euclide auroit sans doute démontré en un seul mot la *converse* du théorème favori de Pythagore en la plaçant après les propositions 12<sup>e</sup> & 13<sup>e</sup> du second livre, dont il auroit pu aussi démontrer les *converses* en même temps dans un trait de plume, s'il n'avoit pas imaginé cette autre démonstration plus directe & plus indépendante, par laquelle il termine son premier.

Par rapport à la seconde méthode que j'ai annoncée, elle consisteroit à donner, dès le commencement du traité, la *converse* de chaque axiome, & à démontrer ensuite la *converse* de chaque théorème par la même chaîne de conséquences qu'on auroit employées pour démontrer le théorème direct, en substituant à chaque conséquence sa *converse*, & en y faisant des *converses* précédentes le même usage qu'on vient de faire de leurs directes pour démontrer la dernière directe. C'est encore ainsi qu'Euclide auroit pu démontrer cette même 48<sup>e</sup> proposition dont nous venons de parler, en citant la 13<sup>e</sup> proposition & un corollaire de la 38<sup>e</sup> au lieu de la 14<sup>e</sup> & de la 41<sup>e</sup>, auxquelles il avoit renvoyé dans la démonstration de la 47<sup>e</sup>.

Si je n'ai point fait mention dans tout ceci des *converses* problèmes, c'est que j'ai présumé qu'on préféreroit une seule règle générale, quoique plus embarrassante dans

l'exécution, à l'ennui de lire autant de remarques particulières sur les problèmes, que j'en ai déjà fait sur les théorèmes. Cette règle est aisée à imaginer & à retenir; réduisez le problème que vous avez en main sous la forme du théorème, appliquez-lui alors les préceptes que nous avons donnés sur ceux-ci, tant pour les convertir que pour en démontrer les *converses*, & présentez enfin ces *converses* sous la forme de problèmes. *Cet article est de M. LE SAGE fils, citoyen de Geneve, dont il a déjà été parlé au mot GRAVITÉ.*

INVERSE, adj. (*Algebre & Arithm.*) on applique ce mot à une certaine manière de faire la règle de trois ou de proportion, qui semble être renversée, ou contraire à l'ordre de la règle de trois directe. *Voyez* REGLE.

Dans la règle de trois directe, les termes étant rangés suivant leur ordre naturel, le premier terme est au second, comme le troisième est au quatrième, c'est-à-dire, que si le second est plus grand ou plus petit que le premier, le quatrième est aussi plus grand ou plus petit que le troisième dans la même proportion. Mais dans la règle *inverse*, le quatrième terme est autant au-dessus du troisième, que le second est au-dessous du premier. Exemple. On dit dans la *règle de trois* directe: si trois toises de bâtiment coûtent vingt livres, combien en coûteront six, c'est-à-dire,  $3 : 20 :: 6 : x$ ? on trouvera quarante livres; mais dans l'*inverse*, on dit: si vingt ouvriers font dix toises de bâtiment en quatre jours, en combien de temps quarante les feront-ils, c'est-à-dire,  $20 : 40 :: x : 4$ ? on trouvera en deux jours. *Voyez* REGLE DE TROIS. *Chambers.* (E)

Méthode *inverse* des FLUXIONS, est ce qu'on appelle plus communément *calcul intégral*. *Voyez* INTÉGRAL.

Raison & proportion *inverse*. *Voyez* RAISON & PROPORTION.

INVERSE, (*Musiq.*) *Voyez* RENVERSE. (*Musiq.*) (F. D. C.)

INVERSION, s. f. terme de Grammaire qui signifie renversement d'ordre: ainsi toute *inversion* suppose un ordre primitif & fondamental; & nul arrangement ne peut

être appelé *inversion* que par rapport à cet ordre primitif.

Il n'y avoit eu jusqu'ici qu'un langage sur l'*inversion*; on croyoit s'entendre, & l'on s'entendoit en effet. De nos jours, M. l'abbé Bateux s'est élevé contre le sentiment universel, & a mis en avant une opinion, qui est exactement le contrepied de l'opinion commune: il donne pour ordre fondamental un autre ordre que celui qu'on avoit toujours regardé comme la règle originelle de toutes les langues: il déclare directement ordonnées des phrases où tout le monde croyoit voir l'*inversion*; & il la voit, lui, dans les tours que l'on avoit jugés les plus conformes à l'ordre primitif.

La discussion de cette nouvelle doctrine devient d'autant plus importante, qu'elle se trouve aujourd'hui étayée par les suffrages de deux écrivains qui en tirent des conséquences pratiques relatives à l'étude des langues. Je parle de M. Pluche & de M. Chompré, qui fondent sur cette base leur système d'enseignement, l'un dans sa *Mécanique des langues*, & l'autre dans son *Introduction à la langue latine par la voie de la traduction*.

L'unanimité des Grammairiens en faveur de l'opinion ancienne, nonobstant la diversité des temps, des idiomes & des vues qui ont dû en dépendre, forme d'abord contre la nouvelle opinion, un préjugé d'autant plus fort, que l'intimité connue des trois auteurs qui la défendent, réduit à l'unité le témoignage qu'ils lui rendent; mais il ne s'agit point ici de compter les voix, sans peser les raisons; il faut remonter à l'origine même de la question, & employer la critique la plus exacte qu'il sera possible, pour reconnoître l'ordre primitif qui doit véritablement servir comme de boussole aux procédés grammaticaux des langues. C'est apparemment le plus sûr & même l'unique moyen de déterminer en quoi consistent les *inversions*, quelles sont les langues qui en admettent le plus, quels effets elles y produisent, & quelles conséquences il en faut tirer par rapport à la manière d'étudier ou d'enseigner les langues.

Il y a dans chacune une marche fixée par l'usage; & cette marche est le résultat

de la diversité des vues que la construction usuelle doit combiner & concilier. Elle doit s'attacher à la succession analytique des idées, se prêter à la succession pathétique des objets qui intéressent l'ame, & ne pas négliger la succession euphonique des sons les plus propres à flatter l'oreille. Voilà donc trois différens ordres que la parole doit suivre tout à la fois, s'il est possible, & qu'elle doit sacrifier à l'autre avec intelligence, lorsqu'ils se trouvent en contradiction; mais par rapport à la Grammaire, dont on prétend ici apprécier un terme, quel est celui de ces trois ordres qui lui sert de guide, si elle n'est soumise qu'à l'influence de l'un des trois? Et si elle est sujette à l'influence des trois, quel est pour elle le principal, celui qu'elle doit suivre le plus scrupuleusement, & qu'elle doit perdre de vue le moins qu'il est possible? C'est à quoi se réduit, si je ne me trompe, l'état de la question qu'il s'agit de discuter: celui de ces ordres qui est, pour ainsi dire, le législateur exclusif ou du moins législateur principal en grammaire, est en même temps celui auquel se rapporte l'*inversion* qui en est le renversement.

La parole est destinée à produire trois effets qui devroient toujours aller ensemble: 1, instruire; 2, plaire; 3, toucher. *Tria sunt efficienda; 1, ut doceatur is apud quem dicitur; 2, ut delectetur; 3, ut moveatur. Cic. in Bruto, sive de claris Orat. c. lxxix.* Le premier de ces trois points est le principal; il est la base des deux autres, puisque sans celui-là, ceux-ci ne peuvent avoir lieu. Car ici par instruire, *docere*, Cicéron n'entend pas éclaircir une question, exposer un fait, discuter quelque point de doctrine, &c. Il entend seulement énoncer une pensée, faire connoître ce qu'on a dans l'esprit, former un sens par des mots. On parle pour être entendu; c'est le premier but de la parole; c'est le premier objet de toute langue: les deux autres supposent toujours le premier, qui en est l'instrument nécessaire.

Voulez-vous plaire par le rythme, par l'harmonie, c'est-à-dire, par une certaine convenance de syllabes, par la liaison, l'enchaînement, la proportion des mots

entr'eux, de façon qu'il en résulte une cadence agréable pour l'oreille? Commencez par vous faire entendre. Les mots les plus sonores, l'arrangement le plus harmonieux ne peuvent plaire que comme le feroit un instrument de musique : mais alors ce n'est plus la parole qui est essentiellement la manifestation des pensées par la voix.

Il est également impossible de toucher & d'intéresser, si l'on n'est pas entendu. Quoique mon intérêt ou le vôtre soit le motif principal qui me porte à vous adresser la parole, je suis toujours obligé de me faire entendre, & de me servir des moyens établis à cet effet dans la langue qui nous est commune. Ces moyens à la vérité peuvent bien être mis en usage par l'intérêt; mais ils n'en dépendent en aucune manière. C'est ainsi que l'intérêt engage le pilote à se servir de l'aiguille aimantée; mais le mouvement instructif de cette aiguille est indépendant de l'intérêt du pilote.

L'objet principal de la parole est donc l'énonciation de la pensée. Or en quelque langage que ce puisse être, les mots ne peuvent exciter de sens dans l'esprit de celui qui lit ou qui écoute, s'ils ne sont assortis d'une manière qui rende sensibles leurs rapports mutuels, qui sont l'image des relations qui se trouvent entre les idées mêmes que les mots expriment. Car quoique la pensée, opération purement spirituelle; soit par-là même indivisible, la logique, par le secours de l'abstraction, comme je l'ai dit ailleurs, vient pourtant à bout de l'analyser en quelque sorte, en considérant séparément les idées différentes qui en sont l'objet, & les relations que l'esprit aperçoit entr'elles. C'est cette analyse qui est l'objet immédiat de la parole; ce n'est que de cette analyse que la parole est l'image; & la succession analytique des idées est en conséquence le prototype qui décide toutes les loix de la syntaxe dans toutes les langues imaginables. Anéantissez l'ordre analytique, les règles de la syntaxe sont par-tout sans raison, sans appui, & bientôt elles seront sans consistance, sans autorité, sans effet: les mots sans relation entr'eux ne formeront

plus de sens, & la parole ne sera plus qu'un vain bruit.

Mais cet ordre est immuable, & son influence sur les langues est irrésistible, parce que le principe en est indépendant des conventions capricieuses des hommes & de leur mutabilité: il est fondé sur la nature même de la pensée, & sur les procédés de l'esprit humain qui sont les mêmes dans tous les individus de tous les lieux & de tous les temps, parce que l'intelligence est dans tous une émanation de la raison immuable & souveraine, de cette lumière véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde, *lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum*, Joan, I, 9.

Il n'y a que deux moyens par lesquels l'influence de l'ordre analytique puisse devenir sensible dans l'énonciation de la pensée par la parole. Le premier, c'est d'assujettir les mots à suivre dans l'élocution la gradation même des idées & l'ordre analytique. Le second, c'est de faire prendre aux mots des inflexions qui caractérisent leurs relations à cet ordre analytique, & d'en abandonner ensuite l'arrangement dans l'élocution à l'influence de l'harmonie, au feu de l'imagination, à l'intérêt, si l'on veut, des passions. Voilà le fondement de la division des langues en deux espèces générales, que M. l'abbé Girard (Princ. disc. j, tom. I, pag. 23) appelle analogues & transpositives.

Il appelle langues *analogues* celles qui ont soumis leur syntaxe à l'ordre analytique, par le premier des deux moyens possibles: & il les nomme *analogues*, parce que leur marche est effectivement analogue, & en quelque sorte parallèle à celle de l'esprit même, dont elle suit pas à pas les opérations.

Il donne le nom de *transpositives* à celles qui ont adopté le second moyen de fixer leur syntaxe d'après l'ordre analytique: & la dénomination de *transpositives* caractérise très-bien leur marche libre & souvent contraire à celle de l'esprit, qui n'est point imitée par la succession des mots, quoiqu'elle soit parfaitement indiquée par les livrées dont ils sont revêtus.

C'est en effet l'ordre analytique de la pensée



pensée qui fixe la succession des mots dans toutes les langues analogues ; & si elles se permettent quelques écarts, ils sont si peu considérables, si aisés à appercevoir & à rétablir, qu'il est facile de sentir que ces langues ont toujours les yeux sur la même bouffole, & qu'elles n'autorisent ces écarts que pour arriver encore plus sûrement au but, tantôt parce que l'harmonie répand plus d'agrément sur le sentier détourné, tantôt parce que la clarté le rend plus sûr. C'est l'ordinaire dans toutes ces langues que le sujet précède le verbe, parce qu'il est dans l'ordre que l'esprit voye d'abord un être avant qu'il en observe la maniere d'être ; que le verbe soit suivi de son complément, parce que toute action doit commencer avant que d'arriver à son terme ; que la préposition ait de même son complément après elle, parce qu'elle exprime de même un sens commencé que le complément acheve ; qu'une proposition incidente ne vienne qu'après l'antécédent qu'elle modifie, parce que, comme disent les philosophes, *prius est esse quam sic esse*, &c. La correspondance de la marche des langues analogues à cette succession analytique des idées, est une vérité de fait & d'expérience ; elle est palpable dans la construction usuelle de la langue françoise, de l'italienne, de l'espagnole, de l'angloise, & de toutes les langues analogues.

C'est encore l'ordre analytique de la pensée, qui dans les langues transpositives détermine les inflexions accidentelles des mots. Un être doit exister avant que d'être tel ; & par analogie le nom doit être connu avant l'adjectif, & le sujet avant le verbe, sans quoi il seroit impossible de mettre l'adjectif en concordance avec le nom, ni le verbe avec son sujet : il faut avoir envisagé le verbe ou la préposition, avant que de penser à donner telle ou telle inflexion à leur complément, &c. &c. Ainsi quand Cicéron a dit, *diuturni silentii finem hodiernus dies attulit*, les inflexions de chacun de ces mots étoient relatives à l'ordre analytique, & le caractérisoient ; sans quoi leur ensemble n'auroit rien signifié. Que veut dire *diuturnus silentium finis hodiernus dies afferre* ? Rien du tout : mais de la phrase même de Cicéron je vois sortir un sens net

Tome XVIII

& précis, par la connoissance que j'ai de destination de chacune des terminaisons. *Diuturni* a été choisi par préférence, pour s'accorder avec *silentii* ; ainsi *silentii* est antérieur à *diuturni*, dans l'ordre analytique. Pourquoi le nom *silentii*, & par la raison de la concordance de son adjectif *diuturni*, font-ils au génitif ? C'est que ces deux mots forment un supplément déterminatif au nom appellatif *finem* ; ces deux mots font prendre *finem* dans une acception singulière ; il ne s'agit pas ici de toute fin, mais de la fin du silence que l'orateur gardoit depuis long-temps : *finem* est donc la cause de l'inflexion oblique de *silentii diuturni* ; j'ai donc droit de conclure que *finem*, dans l'ordre analytique, précède *silentii diuturni*, non parce que je dirois en françois la fin du silence, mais parce que la cause précède l'effet, ce qui est également la raison de la construction françoise : *finem* est encore un cas qui a sa cause dans le verbe *attulit*, qui doit par conséquent le précéder ; & *attulit* a pour raison de son inflexion le sujet *dies hodiernus*, dont la terminaison directe indique que rien ne le précède & ne le modifie.

Il est donc évident que dans toutes les langues la parole ne transmet la pensée qu'autant qu'elle peint fidèlement la succession analytique des idées qui en sont l'objet, & que l'abstraction y considère séparément. Dans quelques idiomes cette succession des idées est représentée par celle des mots qui en sont les signes ; dans d'autres elle est seulement désignée par les inflexions des mots qui, au moyen de cette marque de relation, peuvent sans conséquence pour le sens, prendre dans le discours telle autre place que d'autres vues peuvent leur assigner : mais à travers ces différences considérables du génie des langues, on reconnoît sensiblement l'impression uniforme de la nature qui est une, qui est simple, qui est immuable, & qui établit par-tout une exacte conformité entre la progression des idées & celle des mots qui le représentent.

Je dis l'impression de la nature, parce que c'est en effet une suite nécessaire de l'essence & de la nature de la parole. La parole doit peindre la pensée & en être

M m m m m m

l'image ; c'est une vérité unanimement reconnue. Mais la pensée est indivisible , & ne peut par conséquent être par elle-même l'objet immédiat d'aucune image ; il faut nécessairement recourir à l'abstraction & considérer l'une après l'autre les idées qui en font l'objet & leurs relations, c'est donc l'analyse de la pensée qui seule peut être figurée par la parole. Or il est de la nature de toute image de présenter fidèlement son original ; ainsi la nature de la parole exige qu'elle peigne exactement les idées objectives de la pensée & leurs relations. Ces relations supposent une succession dans leurs termes ; la priorité est propre à l'un , la postérité est essentielle à l'autre : cette succession des idées, fondée sur leurs relations, est donc en effet l'objet naturel de l'image que la parole doit produire , & l'ordre analytique est l'ordre naturel qui doit servir de base à la syntaxe de toutes les langues.

C'est à des traits pareils que M. Pluche lui-même reconnoît la nature dans les langues. « Dans toutes les langues , dit-il , dès le commencement de la *mécanique* , tant anciennes que modernes , il faut bien distinguer ce que la nature enseigne d'avec ce qui est l'ouvrage des hommes , d'avec ce qui est d'une institution arbitraire. Ce que la nature leur a appris est le même partout ; il se soutient avec égalité : & ce qu'il étoit dans les premiers temps du genre humain , il l'est encore aujourd'hui. Mais ce qui provient des hommes dans chaque langue , ce que les événemens y ont occasionné , varie sans fin d'une langue à l'autre , & se trouve sans stabilité même dans chacune d'elles. A voir tant de changemens & de vicissitudes , on s'imagineroit que le premier fond des langues , l'ouvrage de la nature , a dû s'anéantir & se défigurer jusqu'à n'être plus reconnoissable. Mais , quoique le langage des hommes soit aussi changeant que leur conduite , la nature s'y retrouve. Son ouvrage ne peut en aucune langue ni se détruire , ni se cacher ». Je n'ajoute à un texte si précis qu'une simple question. Que reste-t-il de commun à toutes les langues ; que d'employer les mêmes especes de mots , & de les rapporter à l'ordre analytique ?

Tirons enfin la dernière conséquence. Quest ce que l'*inversion* ? C'est une construction où les mots se succèdent dans un ordre renversé , relativement à l'ordre analytique de la succession des idées. Ainsi *Alexandre vainquit Darius* , est en françois une construction directe ; il en est de même quand on dit en latin , *Alexander vicit Darium* : mais si l'on dit , *Darium vicit Alexander* , alors il y a *inversion*.

Point du tout , répond M. l'abbé de Condillac , *Essai sur l'origine des conn. hum. part. II, sec. j. chap. 12.* « Car la subordination qui est entre les idées autorise également les deux constructions latines ; en voici la preuve. Les idées se modifient dans le discours selon que l'une explique l'autre , l'étend , ou y met quelque restriction. Par-là elles sont naturellement subordonnées entr'elles , mais plus ou moins immédiatement , à proportion que leur liaison est elle-même plus ou moins immédiate. Le nominatif (c'est-à-dire , le sujet) est lié avec le verbe , le verbe avec son régime , l'adjectif avec son substantif , &c. Mais la liaison n'est pas aussi étroite entre le régime du verbe & son nominatif , puisque ces deux noms ne se modifient que par le moyen du verbe. L'idée de Darius , par exemple , est immédiatement liée à celle de *vainquit* , celle de *vainquit* à celle d'*Alexandre* ; & la subordination qui est entre ces trois idées conserve le même ordre.

» Cette observation fait comprendre que pour ne pas choquer l'arrangement naturel des idées , il suffit de se conformer à la plus grande liaison qui est entr'elles. Or c'est ce qui se rencontre également dans les deux constructions latines , *Alexander vicit Darium* , *Darium vicit Alexander* ; elles sont donc aussi naturelles l'une que l'autre. On ne se trompe à ce sujet , que parce qu'on prend pour plus naturel un ordre qui n'est qu'une habitude que le caractère de notre langue nous a fait contracter. Il y a cependant dans le françois même des constructions qui auroient pu faire éviter cette erreur , puisque le nominatif y est beaucoup mieux après le verbe : on dit par exemple , *Darius que vainquit Alexandre.* »

Voilà peut-être l'objection la plus forte

que l'on puisse faire contre la doctrine des *inversions*, telle que je l'expose ici, parce qu'elle semble sortir du fonds même où j'en puise les principes. Elle n'est pourtant pas insoluble; & j'ose le dire hardiment, elle est plus ingénieuse que solide.

L'auteur s'attache uniquement à l'idée générale & vague de liaison; & il est vrai qu'à partir de-là, les deux constructions latines sont également naturelles, parce que les mots qui ont entr'eux des liaisons immédiates, y sont liés immédiatement; *Alexander vicit* ou *vicit Alexander*; c'est la même chose quant à la liaison, & il en est de même de *vicit Darium* ou *Darium vicit*: l'idée vague de liaison n'indique ni priorité ni postériorité. Mais puisque la parole doit être l'image de l'analyse de la pensée, en sera-t-elle une image bien parfaite, si elle se contente d'en crayonner simplement les traits les plus généraux? Il faut dans votre portrait deux yeux, un nez, une bouche, un teint, &c. entrez dans le premier atelier, vous y trouverez tout cela: est-ce votre portrait? Non, parce que ces yeux ne sont pas vos yeux, ce nez n'est pas votre nez, cette bouche n'est pas votre bouche, ce teint n'est pas votre teint, &c. Ou si vous voulez, toutes ces parties sont ressemblantes, mais elles ne sont pas à leur place; ces yeux sont trop rapprochés, cette bouche est trop voisine du nez, ce nez est trop de côté, &c. Il en est de même de la parole: il ne suffit pas d'y rendre sensible la liaison des mots, pour peindre l'analyse de la pensée, même en se conformant à la plus grande liaison, à la liaison la plus immédiate des idées. Il faut peindre telle liaison, fondée sur tel rapport; ce rapport a un premier terme, puis un second: s'ils se suivent immédiatement, la plus grande liaison est observée; mais si vous peignez d'abord le second & ensuite le premier, il est palpable que vous renversez la nature, tout autant qu'un peintre qui nous présenteroit l'image d'un arbre ayant les racines en haut & les feuilles en terre: ce peintre se conformeroit autant à la plus grande liaison des parties de l'arbre, que vous à celle des idées.

Mais vous demeurez persuadé que je suis

dans l'erreur, & que cette erreur est l'effet de l'habitude que notre langue nous a fait contracter. M. l'abbé Batteux, dont vous adoptez le nouveau système, pense comme vous, que nous ne sommes point, nous autres François, placés comme il faudroit l'être, pour juger si les constructions des Latins sont plus naturelles que les nôtres (Cours de Belles-Lettres, éd. 1753, t. IV, p. 298.) Croyez-vous donc sérieusement être mieux placé pour juger des constructions latines, que ceux qui en pensent autrement que vous? Si vous n'osez le dire, pourquoi prononcez-vous? Mais disons-le hardiment, nous sommes placés comme il faut pour juger de la nature des *inversions*, si nous ne nous livrons pas à des préjugés, à des intérêts de système, si l'amour de la nouveauté ne nous séduit point au préjudice de la vérité, & si nous consultons sans prévention les notions fondamentales de l'élocution.

J'avoue que, comme la langue latine n'est pas aujourd'hui une langue vivante, & que nous ne la connoissons que dans les livres, par l'étude & par de fréquentes lectures de bons auteurs, nous ne sommes pas toujours en état de sentir la différence délicate qu'il y a entre une expression & une autre. Nous pouvons nous tromper dans le choix & dans l'assortiment des mots; bien des finesses sans doute nous échappent, & n'ayant plus sur la vraie prononciation du latin que des conjectures peu certaines, comment serions-nous assurés des loix de cette harmonie merveilleuse dont les ouvrages de Cicéron, de Quintilien & autres, nous donnent une si grande idée; comment en suivrons-nous les vues dans la construction de notre latin factice? comment les démêlerions-nous dans celui des meilleurs auteurs?

Mais ces finesses d'élocution, ces délicatesses d'expression, ces agrémens harmoniques, sont toutes choses indifférentes au but que se propose la grammaire, qui n'envisage que l'énonciation de la pensée. Peu importe à la clarté de cette énonciation, qu'il y ait des dissonances dans la phrase, qu'il s'y rencontre des bâillemens, que l'intérêt de la passion y soit négligé, & que la nécessité de l'ordre analytique

donne à l'ensemble un air sec & dur. La grammaire n'est chargée que de dessiner l'analyse de la pensée qu'on veut énoncer; elle doit, pour ainsi-dire, lui faire prendre un corps, lui donner des membres & les placer; mais elle n'est point chargée de colorier son dessin; c'est l'affaire de l'élocution oratoire. Or le dessin de l'analyse de la pensée est l'ouvrage du pur raisonnement; & l'immutabilité de l'original préfère à la copie des règles invariables, qui sont par conséquent à la portée de tous les hommes sans distinction de temps, de climats, ni de langues: la raison est de tous les temps, de tous les climats & de toutes les langues. Aussi ce que pensent les grammairiens modernes de toutes les langues sur l'*inversion*, est exactement la même chose que ce qu'en ont pensé les Latins mêmes, que l'habitude d'aucune langue analogue n'avoit séduits.

Dans le dialogue de *partitione oratoria*, où les deux Cicérons père & fils sont interlocuteurs, le fils prie son père de lui expliquer comment il faut s'y prendre pour exprimer la même pensée en plusieurs manières différentes. Le père répond qu'on peut varier le discours premièrement, en substituant d'autres mots à la place de ceux dont on s'est servi d'abord: *id totum genus fitum in commutatione verborum*. Ce premier point est indifférent à notre sujet; mais ce qui suit y vient très-à-propos: *in conjunctis autem verbis triplex adhiberi potest COMMUTATIO, nec verborum, sed ORDINIS tantummodo; ut cum semel DIRECTÈ dictum sit, sicut NATURA ipsa tulerit, INVERTATUR ordo, & idem quasi sursùm versus retròque dicatur; deinde idem INTERCISE atque PERINCISE. Eloquendi autem exercitatio maximè in hoc toto convertendi genere versatur.* (cap. vij.) Rien de plus clair que ce passage; il y est question des mots considérés dans l'ensemble de l'énonciation & par rapport à leur construction; & l'orateur Romain caractérise trois arrangemens différens, selon lesquels on peut varier cette construction, *commutatio ordinis*.

Le premier arrangement est direct & naturel, *directè sicut natura ipsa tulerit*.

Le second est le renversement exact du

premier; c'est l'*inversion* proprement dite: dans l'un on va directement du commencement à la fin, de l'origine au dernier terme, du haut en bas; dans l'autre, on va de la fin au commencement, du dernier terme à l'origine, du bas en haut, *sursùm versus*, à reculons, *retrò*. On voit que Cicéron est plus difficile que M. l'abbé de Condillac, & qu'il n'auroit pas jugé que l'on suivît également l'ordre direct de la nature dans les deux phrases, *Alexander vicit Darium*, & *Darium vicit Alexander*; il n'y a, selon ce grand orateur, que l'une des deux qui soit naturelle, l'autre en est l'*inversion*, *invertitur ordo*.

Le troisième arrangement s'éloigne encore plus de l'ordre naturel; il en rompt l'enchaînement en violant la liaison la plus immédiate des parties, *incisè*; les mots y sont rapprochés sans affinité & comme au hasard, *permistè*; ce n'est plus ce qu'il faut nommer *inversion*, c'est l'hyperbate & l'espèce d'hyperbate à laquelle on donne le nom de *synchise*. Voyez HYPERBATE & SYNCHISE. Tel est l'arrangement de cette phrase, *vicit Darium Alexander*, parce que l'idée d'*Alexander* y est séparée de celle de *vicit*, à laquelle elle doit être liée immédiatement.

Cicéron nous a donné lui-même l'exemple de ces trois arrangemens, dans trois endroits différens où il énonce la même pensée. *Legi tuas litteras quibus ad me scribis*, &c. ce sont les premiers mots d'une lettre qu'il écrit à Lentulus, (*Ep. ad famil. lib. VII, ep. vij.*). Cette phrase est écrite *directè*, *sicut natura ipsa tulit*; ou du moins cet arrangement est celui que Cicéron prétendoit caractériser par ces mots, & cela me suffit. Mais dans la lettre *iv*, du *liv. III*, Cicéron met au commencement ce qu'il avoit mis à la fin dans la précédente; *litteras tuas accepi*, c'est la seconde sorte d'arrangement, *sursùm versus*, *retròque*. Voici la troisième sorte, qui est lorsque les mots corrélatifs sont séparés & coupés par d'autres mots, *intercisè atque permistè*: *raras tuas quidem... sed suaves accipio litteras*, *Ep. ad famil. lib. II, ep. xiiij.*

J'avoue que cette application des principes de Cicéron, aux exemples que j'ai empruntés de ses lettres, n'est pas de lui.

même; & que les défenseurs du nouveau système peuvent encore prétendre que je l'ai faite à mon gré, que je sacrifie à l'erreur où m'a jeté l'habitude de ma langue, & qu'il y a cependant dans le françois même, comme le remarque l'auteur de *l'essai sur l'origine des connoissances humaines*, des constructions qui auroient pu faire éviter cette erreur, puisque le nominatif y est beaucoup mieux après le verbe, comme dans *Darius que vainquit Alexandre*.

On peut prétendre sans doute tout ce que l'on voudra, si l'on perd de vue les raisons que j'ai déjà alléguées, pour faire connoître l'ordre vraiment naturel, qui est le fondement de toutes les syntaxes. Cet oubli volontaire ne m'oblige point à y revenir encore; mais je m'arrêterai quelques momens sur la dernière observation de M. l'abbé de Condillac, & sur l'exemple qu'il cite. Oui, notre syntaxe aime mieux qu'on dise *Darius que vainquit Alexandre*, que si l'on disoit *Darius qu'Alexandre vainquit*; & c'est pour se conformer mieux à l'indication de la nature, en observant la liaison la plus immédiate: car *que* est le complément de *vainquit*; & ce verbe a pour sujet *Alexandre*. En disant *Darius que vainquit Alexandre*, si l'on s'écarte de l'ordre naturel, c'est par une simple *inversion*; & en disant *Darius qu'Alexandre vainquit*, il y auroit *inversion* & *synchise* tout à la fois. Notre langue qui fait son capital de la clarté de l'énonciation, a donc dû préférer celui des deux arrangemens où il y a le moins de désordre; mais celui même qu'elle adopte est contre nature, & se trouve dans le cas de l'*inversion*, puisque le complément *que* précède le verbe qui l'exige, c'est-à-dire, que l'effet précède la cause; c'est pour cela qu'il est décliné, contre l'ordinaire des autres mots de la langue.

Ce mot est conjonctif par sa nature, & tout mot qui sert à lier, doit être entre les deux parties dont il indique la liaison: c'est une loi dont on ne s'écarte pas, & dont on ne s'écarte que bien peu, même dans les langues transpositives. Quand le mot conjonctif est en même temps sujet de la proposition incidente qu'il joint avec l'antécédent, il prend la première place, & elle lui convient à toute sorte de titres;

alors il garde sa terminaison primitive & directe *qui*. Si ce mot est complément du verbe, la première place ne lui convient plus qu'à raison de sa vertu conjonctive, & c'est à ce titre qu'il la garde; mais comme complément, il est déplacé; & pour éviter l'équivoque, on lui a donné une terminaison *que*, qui est indiquant. Cette seconde espèce de service certifie en même temps le déplacement, de la même manière précisément que les cas des Grecs & des Latins. Ainsi ce qu'on allégué ici pour montrer la nature dans la phrase françoise, ne sert qu'à y en attester le renversement, & il ne faut pas croire; comme l'insinue M. Batteux (*tom. iv, pag. 338*), que nous ayons introduit cet accusatif terminé, pour revenir à l'ordre des Latins; mais forcés comme les Latins & comme toutes les nations, à placer ce mot conjonctif à la tête de la proposition incidente, lors même qu'il est complément du verbe, nous aurions pu nous dispenser de lui donner un accusatif terminé, sans compromettre la clarté de l'énonciation qui est l'objet principal de la parole, & l'objet unique de la grammaire.

Au reste, ce n'est rien moins que gratuitement que je suppose que Cicéron a pensé comme nous sur l'ordre naturel de l'élocution. Outre les raisons dont la philosophie étaye ce sentiment, & que Cicéron pouvoit appercevoir autant qu'aucun philosophe moderne, des grammairiens de profession, dont le latin étoit la langue naturelle, s'expliquent comme nous sur cette matière: leur doctrine, qu'aucun d'eux n'a donnée comme nouvelle, étoit sans doute la doctrine traditionnelle de tous les littérateurs latins.

S. Isidore de Séville, qui vivoit au commencement du septième siècle, rapporte ces vers de Virgile. (*Æn. II, 348.*)

*Juvenès, fortissima, frustra;  
Pectora, si vobis, audentem extrema, cupido est*

*Certa sequi; (quæ sit rebus fortuna videtis;  
Excessere omnes adytis, arisque relictis,  
Di quibus imperium hoc steterat): succurritis urbi*

*Incensæ: moriamur, & in media armæ ruamus.*

L'arrangement des mots dans ces vers

paroît obscur à Isidore; *confusa sunt verba*, ce sont les termes. Que fait-il? il range les mêmes mots selon l'ordre que j'appelle analytique: *ordo talis est*, comme s'il disoit, il y a *inversion* dans ces vers, mais voici la construction: *Juvenes, fortissima pectora, frustra succurritis urbi incensæ, quia excessere dii, quibus hoc imperium steterat: undè si vobis cupido certa est sequi me audentem extrema, ruamus in media arma & moriamur.* Isid. orig. lib. I, cap. xxxvj. Que l'intégrité du texte ne soit pas conservée dans cette construction, & que l'ordre analytique n'y soit pas suivi en toute rigueur: c'est dans ce savant évêque un défaut d'attention ou d'exactitude, qui n'infirmes en rien l'argument que je tire de son procédé; il suffit qu'il paroisse chercher cet ordre analytique. On verra au mot MÉTHODE, quelle doit être exactement la construction analytique de ce texte.

Il avoit probablement un modèle qu'il semble avoir copié en cet endroit; je parle de Servius, dont les commentaires sur Virgile sont si fort estimés, & qui vivoit dans le sixième siècle, sous l'empire de Constantin & de Constance. Voici comme il s'explique sur le même endroit de Virgile: *ordo talis est: juvenes, fortissima pectora, frustra succurritis urbi incensæ, qui excesserunt omnes dii. Undè si vobis cupido certa est me sequi audentem extrema, moriamur & in media arma ruamus.* Servius ajoute un peu plus bas, au sujet de ces derniers mots, *ὑπεροπρότερον nam ante est in arma ruere, & sic mori*; & S. Isidore a fait usage de cette remarque dans sa construction, *ruamus in media arma & moriamur*. L'un & l'autre n'ont insisté que sur ce qui manque dans le total de la phrase, parce que cela suffisoit aux vues de l'un & de l'autre, comme il suffit aux miennes.

Le même Servius fait la construction de quantité d'autres endroits de Virgile, & il n'y manque pas, dès que la clarté l'exige. Par exemple, sur ce vers (*Æn. I, 114.*) *Saxa, vocant Itali mediis quæ in fluctibus aras*; voici comme il s'explique: *ordo est, quæ saxa latentia in mediis fluctibus, Itali aras vocant*; où l'on voit encore les traces de l'ordre analytique.

Donat, ce fameux grammairien du

sixième siècle, qui fut l'un des maîtres de S. Jérôme, observe aussi la même pratique à l'égard des vers de Térence, quand la construction est un peu embarrassée, *ordo est*, dit-il; & il dispose les mots selon l'ordre analytique.

Priscien, qui vivoit au commencement du sixième siècle, a fait sur la grammaire un ouvrage bien sec à la vérité, mais d'où l'on peut tirer des lumières, & sur-tout des preuves bien assurées de la façon de penser des Latins sur la construction de leur langue. Deux livres de son ouvrage, le XVII & le XVIII, roulent uniquement sur cet objet, & sont intitulés, *de constructione, sive de ordinatione partium orationis*; ce que nous avons vu jusqu'ici désigné par le mot *ordo*, il l'appelle encore *structura, ordinatio, conjunctio sequentium*; deux mots d'une énergie admirable, pour exprimer tout ce que comporte l'ordre analytique, qui règle toutes les syntaxes; 1°. la liaison immédiate des idées & des mots, telle qu'elle a été observée plus haut, *conjunctio*; 2°. la succession de ces idées liées, *sequentium*.

Outre ces deux livres que l'on peut appeler *dogmatiques*, il a mis à la suite un ouvrage particulier, qui est comme la pratique de ce qu'il a enseigné auparavant; c'est ce qu'on appelle encore aujourd'hui les parties & la construction de chaque premier vers des douze livres de l'Eneïde, conformément au titre même, *Prisciani grammatici partitiones versuum xij Æneidos principalium*. Il est par demandes & par réponses; on lit d'abord le premier vers du premier livre: *Arma virumque cano*, &c. ensuite après quelques autres questions, le disciple demande à son maître, en quel cas est *arma*; car il peut être regardé, dit-il, ou comme étant au nominatif pluriel, ou comme étant à l'accusatif. Le maître répond qu'en ces occurrences, il faut changer le mot qui a une terminaison équivoque, en un autre dont la désinence indique le cas d'une manière précise & déterminée; qu'il n'y a d'ailleurs qu'à faire la construction, & qu'elle lui fera connoître que *arma* est à l'accusatif; *hoc certum est*, dit Priscien, *à structurâ, id est, ordinatione & conjunctio sequentium*; il

décide encore le cas de *arma* par comparaison avec celui de *virum* qui est incontestablement à l'accusatif; *manifestabitur tibi casus, ut in hoc loco cano virum dixit* (Virgilius.) Ainsi, selon Priscien, *cano virum* est une construction naturelle, & l'image de l'ordre analytique, *ordinatio, conjunctio sequentium*; Priscien jugeoit donc que Virgile avoit parlé *sursum versus*, & que son disciple, pour l'entendre, devoit arranger les mots de manière à parler *directè*.

Écoutez Quintilien; il connoissoit la même doctrine. « L'hyperbate, dit ce sage rhéteur, est une transposition de mots que la grace du discours demande souvent. C'est avec juste raison que nous mettons cette figure au rang des principaux agrémens du langage; car il arrive très-souvent que le discours est rude, dur, sans mesure, sans harmonie, & que les oreilles sont blessées par des sons désagréables, lorsque chaque mot est placé selon la suite nécessaire de son ordre & de sa génération, (c'est-à-dire, de la construction & de la syntaxe). Il faut donc alors transporter les mots, placer les uns après, & mettre les autres devant, chacun dans le lieu le plus convenable; de même qu'on en agit à l'égard des pierres les plus grossières dans la construction d'un édifice, car nous ne pouvons pas corriger les mots, ni leur donner plus de grace ou plus d'aptitude à se lier entr'eux; il faut les prendre comme nous les trouvons, & les placer avec choix. Rien ne peut rendre le discours nombreux, que le changement d'ordre fait avec discernement ». *Υπερβατον quoque, id est verbi transgressionem, quam frequenter ratio compositionis & decor possit, non immeritò inter virtutes habemus. Fit enim frequentissimè aspera, & dura, & dissoluta, & hians oratio, si ad necessitatem ordinis sui verba redigantur, & ut quodque oritur, ita proximus... alligetur. Differenda igitur quædam, & præsumenda, atque, ut in structuris lapidum impolitorum, loco quo convenit quicque ponendum. Non enim recidere eâ, nec polire possumus, quæ coagmentata se magis jungant; sed utendum his, qualia sunt, eligendæque sedes. Nec aliud potest sermonem facere numerosum, quàm opportuna ORDINIS*

MUTATIO. *Inst. orat. lib. VIII, c. vj, de tropis.*

Quel autre sens peut-on donner au *necessitatem ordinis sui*, sinon l'ordre de la succession des idées? Que peut signifier *ut quodque oritur, ita proximis alligetur*, si ce n'est la liaison immédiate qui se trouve entre deux idées que l'analyse envisage comme consécutives, & entre les mots qui les expriment? *Ordinis mutatio*, c'est donc l'inversion, le renversement de l'ordre successif des idées, ou l'interruption de la liaison immédiate entre deux idées consécutives. Cette explication me paroît démontrée par le langage des grammairiens latins, postérieurs à Quintilien, dont j'ai rapporté ci-devant les témoignages, & qui parloient de leur langue en connoissance de cause.

Mais voulez-vous que Quintilien lui-même en devienne le garant? Vous voyez ici qu'il n'est point d'avis que l'on suive rigoureusement cette *suite nécessaire de l'ordre & de la génération* des idées & des mots, & que pour rendre le discours nombreux, ce qu'un rhéteur doit principalement envisager, il exige des changemens à cet ordre. Il insiste ailleurs sur le même objet; & l'ordre dont il veut que l'orateur s'écarte, y est désigné par des caractères auxquels il n'est pas possible de se méprendre; les sujets y sont avant les verbes, les verbes avant les adverbes, les noms avant les adjectifs; rien de plus précis: *Illa nimia quorundam fuit observatio, dit-il, ut vocabula verbis, verba rursus adverbis, nomina appositis & pronomibus rursus essent priora: nam fit contra quoque frequenter, non indecorè. Lib. IX, cap. ij, de compositione.*

Quintilien avoit sans doute raison de se plaindre de la scrupuleuse & rampante exactitude des écrivains de son temps, qui suivoient servilement l'ordre analytique de la syntaxe latine; dans une langue qui avoit admis des cas, pour être les symboles des diverses relations à cet ordre successif des idées, c'étoit aller contre le génie de la langue même, que de placer toujours les mots selon cette succession; l'usage ne les avoit soumis à ces inflexions, que pour donner à ceux qui les employoient, la liberté de les arranger au gré d'une oreille

intelligente, ou d'un goût exquis; & c'étoit manquer de l'un & de l'autre, que de suivre invariablement la marche monotone de la froide analyse; mais en condamnant ce défaut, notre rhéteur reconnoît très-clairement l'existence & les effets de l'ordre analytique & fondamental; & quand il parle d'*inversion*, de changement d'ordre, c'est relativement à celui-là même: *Non enim ad pedes verba dimensa sunt; ideoque ex loco transferuntur in locum, ut jungantur quo congruunt maximè; sicut in structurâ saxorum rudium etiam ipsa enormitas invenit cui applicari, & in quo possit insistere. Id. ibid.* un peu plus bas.

Que résulte-t-il de tout ce qui vient d'être dit? Le voici sommairement. Si l'homme ne parle que pour être entendu, c'est-à-dire, pour rendre présentes à l'esprit d'autrui les mêmes idées qui sont présentes au sien; le premier objet de toute langue, est l'expression claire de la pensée: & de-là cette vérité également reconnue par les grammairiens & par les rhéteurs, que la clarté est la qualité la plus essentielle du discours; *oratio verò, cujus summa virtus est perspicuitas, quam sit vitiosa, si egeat interprete!* dit Quintilien, *lib. I, cap. jv. de grammatica.* La parole ne peut peindre la pensée immédiatement, parce que les opérations de l'esprit sont indivisibles & sans parties, & que toute peinture suppose proportion, & parties par conséquent. C'est donc l'analyse abstraite de la pensée, qui est l'objet immédiat de la parole; & c'est la succession analytique des idées partielles, qui est le prototype de la succession grammaticale des mots représentatifs de ces idées. Cette conséquence se vérifie par la conformité de toutes les syntaxes avec cet ordre analytique; les langues analogues le suivent pié à pié; on ne s'en écarte que pour en atteindre le but encore plus sûrement; les langues transpositives n'ont pu se procurer la liberté de ne pas le suivre scrupuleusement qu'en donnant à leurs mots des inflexions qui y fussent relatives; de manière qu'à parler exactement, elles ne l'ont abandonné que dans la forme, & y sont restées assujetties dans le fait; cette influence nécessaire de l'ordre analytique a non-seulement réglé la syntaxe de toutes

les langues, elle a encore déterminé le langage des grammairiens de tous les temps: c'est uniquement à cet ordre qu'ils ont rapporté leurs observations, lorsqu'ils ont envisagé la parole simplement comme énonciative de la pensée, c'est-à-dire, lorsqu'ils n'ont eu en vue que le grammatical de l'élocution; l'ordre analytique est donc, par rapport à la grammaire, l'ordre naturel; & c'est par rapport à cet ordre que les langues ont admis ou pros crit l'*inversion*. Cette vérité me semble réunir en sa faveur des preuves de raisonnement, de fait & de témoignage, si palpables & si multipliées, que je ne croirois pas pouvoir la rejeter sans m'exposer à devenir moi-même la preuve de ce que dit Cicéron: *Nescio quomodo nihil tam absurdè dici potest, quod non dicatur ab aliquo philosophorum. De divinât. lib. II, cap. lviiij.*

M. l'abbé Batteux, dans la seconde édition de son *cours de belles-lettres*, se fait, du précis de la doctrine ordinaire, une objection qui paroît née des difficultés qu'on lui a faites sur la première édition; & voici ce qu'il répond: *tom. IV, pag. 306.* "Qu'il y ait dans l'esprit un arrangement grammatical, relatif aux règles établies par le mécanisme de la langue dans laquelle il s'agit de s'exprimer; qu'il y ait encore un arrangement des idées considérées métaphysiquement. . . . ce n'est pas de quoi il s'agit dans la question présente. Nous ne cherchons pas l'ordre dans lequel les idées arrivent chez nous; mais celui dans lequel elles en sortent, quand attachées à des mots, elles se mettent en rang pour aller, à la suite l'une de l'autre, opérer la persuasion dans ceux qui nous écoutent, en un mot, nous cherchons l'ordre oratoire, l'ordre qui peint, l'ordre qui touche; & nous disons que cet ordre doit être dans les récits le même que celui de la chose dont on fait le récit, & que dans les cas où il s'agit de persuader, de faire consentir l'auditeur à ce que nous lui disons, l'intérêt doit régler les rangs des objets, & donner par conséquent les premières places aux mots qui contiennent l'objet le plus important." Qu'il me soit permis de faire quelques observations sur cette réponse de M. Batteux,



1<sup>o</sup>. S'il n'a pas envisagé l'ordre analytique ou grammatical, quand il a parlé d'*inversion*, il a fait en cela la plus grande faute qu'il soit possible de commettre en fait de langage; il a contredit l'usage, & commis un barbarisme. Les grammairiens de tous les temps ont toujours regardé le mot *inversion*, comme un terme qui leur étoit propre, qui étoit relatif à l'ordre mécanique des mots dans l'élocution grammaticale: on a vu ci-dessus que c'est dans ce sens qu'en ont parlé Cicéron, Quintilien, Donat, Servius, Priscien, S. Isidore de Séville. M. Batteux ne pouvoit pas ignorer que c'est dans le même sens, que le P. du Cerceau se plaint du désordre de la construction usuelle de la langue latine; & qu'au contraire M. de Fénelon, dans sa lettre à l'académie françoise (*édit. 1740, pag. 313 & suiv.*), exhorte ses confreres à introduire dans la langue françoise, en faveur de la poésie, un plus grand nombre d'*inversions* qu'il n'y en a. « Notre langue, dit-il, est trop sévère sur ce point; elle ne permet que des *inversions* douces: au contraire les anciens facilitoient, par des *inversions* fréquentes, les belles cadences, la variété & les expressions passionnées; les *inversions* se tournoient en grandes figures, & tenoient l'esprit suspendu dans l'attente du merveilleux ». M. Batteux lui-même, en annonçant ce qu'il se propose de discuter sur cette matiere, en parle de manière à faire croire qu'il prend le mot d'*inversion* dans le même sens que les autres. « L'objet, dit-il, (*pag. 295*) de cet examen se réduit à reconnoître quelle est la différence de la *structure* des mots dans les deux langues, & quelles sont les causes de ce qu'on appelle gallicisme, latinisme, &c. » Or je le demande: ce mot *structure* n'est-il pas rigoureusement relatif au mécanisme des langues, & ne signifie-t-il pas la disposition artificielle des mots, autorisée dans chaque langue, pour atteindre le but qu'on s'y propose, qui est l'énonciation de la pensée? N'est-ce pas aussi du mécanisme propre à chaque langue, que naissent les idiotismes? Voyez IDIOTISME.

Je sens bien que l'auteur m'alléguera la  
Tome XVIII,

déclaration qu'il fait ici expressément, & qu'il avoit assez indiquée dès la première édition, qu'il n'envisage que l'ordre oratoire; qu'il ne donne le nom d'*inversion* qu'au renversement de cet ordre, & que l'usage des mots est arbitraire, pourvu que l'on ait la précaution d'établir par de bonnes définitions, le sens que l'on prétend y attacher; mais la liberté d'introduire, dans le langage même des sciences & des arts, des mots absolument nouveaux, & de donner à des mots déjà connus un sens différent de celui qui leur est ordinaire, n'est pas une licence effrénée qui puisse tout changer sans retenue, & innover sans raison; *dabitur licentia sumpta pudenter*, Hor. *art. poét. 51*; il faut montrer l'abus de l'ancien usage, & l'utilité ou même la nécessité du changement, sans quoi il faut respecter inviolablement l'usage du langage dialectique, comme celui du langage national, *quem penes arbitrium est, & jus, & norma loquendi*, *Ibid. 72*. M. Batteux a-t-il pris ces précautions? a-t-il prévenu l'équivoque & l'incertitude par une bonne définition? Au contraire, quoiqu'il soit peut-être vrai au fond que l'*inversion*, telle qu'il l'entend, ne puisse l'être que par rapport à l'ordre oratoire, il semble avoir affecté de faire croire qu'il ne prétendoit parler que de l'*inversion* grammaticale; il annonce dès le commencement qu'il trouve singulière la conséquence d'un raisonnement du P. du Cerceau sur les *inversions*, qui ne sont assurément que les *inversions* grammaticales (*pag. 298*); & il prétend qu'il pourroit bien arriver que l'*inversion* fût chez nous plutôt que chez les Latins. N'est-ce pas à la faveur de la même équivoque, que MM. Pluche & Chompré, amis & profélytes de M. Batteux, ont fait de sa doctrine nouvelle sur l'*inversion*, sous ses propres yeux, & pour ainsi dire sur son bureau, le fondement de leur système d'enseignement, & de leur méthode d'étudier les langues?

2<sup>o</sup>. S'il y a dans l'esprit un arrangement grammatical, *relatif aux règles* établies pour le mécanisme de la langue dans laquelle il s'agit de s'exprimer, (ce sont les termes de M. Batteux) il peut donc y avoir dans l'élocution un arrangement des mots,

N n n n n

qui soit le renversement de cet arrangement grammatical qui existe dans l'esprit, qui soit *inversion* grammaticale; & c'est précisément l'espece d'*inversion*, reconnue comme telle jusqu'à présent par tous les grammairiens, & la seule à laquelle il faille en donner le nom: mais expliquons-nous. Un arrangement grammatical dans l'esprit, veut dire sans doute un ordre dans la succession des idées, lequel doit servir de guide à la grammaire: cela posé, faut-il dire que cet arrangement est *relatif aux regles*, ou que les regles sont *relatives à cet arrangement*? La premiere expression me sembleroit indiquer que l'arrangement grammatical ne seroit dans l'esprit, que comme le résultat des regles arbitraires du mécanisme propre de chaque langue; d'où il s'ensuivroit que chaque langue devroit produire son arrangement grammatical particulier. La seconde expression suppose que cet arrangement grammatical préexiste dans l'esprit, & qu'il est le fondement des regles mécaniques de chaque langue. En cela même je le crois préférable à la premiere, parce que, comme le disent les jurisconsultes, *regula est quæ remque est, breviter enarrat; non ut ex regula jus sumatur, sed ex jure, quod est, regula fiat*. Paul. juricons. lib. I, de reg. jur. Quoi qu'il en soit, dès que M. Batteux reconnoît cet arrangement grammatical dans l'esprit, il me semble que ce doit être celui dont j'ai ci-devant démontré l'influence sur la syntaxe de toutes les langues, celui qui seul contribue à donner aux mots réunis un sens clair & précis, & dont l'inobservation feroit de la parole humaine un simple bruit semblable aux cris inarticulés des animaux. Dans quelle langue se trouve donc l'*inversion* relative à cet ordre fondamental? dans le latin ou dans le françois, dans les langues transpositives ou dans les analogues? Je ne doute point que M. Batteux, M. Pluche, M. Chompré, & M. de Condillac ne reconnoissent que le latin, le grec & les autres langues transpositives admettent beaucoup plus d'*inversions* de cette espece, que le françois, ni aucune des langues analogues qui se parlent aujourd'hui en Europe.

3°. Il ne m'appartient peut-être pas trop de dire ici mon avis sur ce qui concerne

l'ordre de l'élocution oratoire; mais je ne puis m'empêcher d'exposer du moins sommairement quelques réflexions qui me sont venues au sujet du système de M. Batteux sur ce point.

« C'est, dit-il, (pag. 301) de l'ordre & de l'arrangement des choses & de leurs parties, que dépend l'ordre & l'arrangement des pensées; & de l'ordre & de l'arrangement de la pensée, que dépend l'ordre & l'arrangement de l'expression. Et cet arrangement est naturel ou non dans les pensées & dans les expressions qui sont images, quand il est ou qu'il n'est pas conforme aux choses qui sont modeles. Et s'il y a plusieurs choses qui se suivent ou plusieurs parties d'une même chose, & qu'elles soient autrement arrangées dans la pensée qu'elles ne le sont dans la nature, il y a *inversion* ou renversement dans la pensée. Et si dans l'expression il y a encore un autre arrangement que dans la pensée, il y aura encore renversement; d'où il suit que l'*inversion* ne peut être que dans les pensées ou dans les expressions, & qu'elle ne peut y être qu'en renversant l'ordre naturel des choses qui sont représentées ». J'avois cru jusqu'ici, & bien d'autres apparemment l'avoient cru comme moi & le croient encore, que c'est la vérité seule qui dépend de cette conformité entre les pensées & les choses, ou entre les expressions & les pensées; mais on nous apprend ici que la construction régulière de l'élocution en dépend aussi, ou même qu'elle en dépend seule, au point que quand cette conformité est violée, il y a simplement *inversion*, ou dans la tête de celui qui conçoit les choses autrement qu'elles ne sont en elles-mêmes, ou dans le discours de celui qui les énonce autrement qu'il ne les conçoit. Voilà sans doute la premiere fois que le terme d'*inversion* est employé pour marquer le dérangement dans les pensées par rapport à la réalité des choses, ou le défaut de conformité de la parole avec la pensée; mais il faut convenir alors que la grande source des *inversions* de la premiere espece est aux petites maisons, & que celles de la seconde espece sont traitées trop cavalièrement par les moralistes qui, sous le nom odieux de *mensonges*, les ont mises dans la classe des choses abominables.

Mais suivons les conséquences : il est donc essentiel de bien connoître l'ordre & l'arrangement des choses & de leurs parties, pour bien déterminer celui des pensées, & ensuite celui des expressions : tout le monde croit que c'est - là la suite de ce qui vient d'être dit ; point du tout. Au moyen d'une *inversion*, qui n'est ni grammaticale ni oratoire, mais logique, l'auteur trouve " que dans les cas où il s'agit de persuader, de faire consentir l'auditeur à ce que nous lui disons, l'intérêt doit régler les rangs des objets, & donner par conséquent les premières places aux mots qui contiennent l'objet le plus important ». Il est difficile, ce me semble, d'accorder cet arrangement réglé par l'intérêt, avec l'arrangement établi par la nature entre les choses : qu'importe ; c'est, dit-on, celui qui doit régler les places des mots. J'y consens ; mais les décisions de cet ordre d'intérêt sont-elles constantes, uniformes, invariables ? Vous savez bien que telle doit être la nature des principes des sciences & des arts. Il me semble cependant qu'il vous seroit difficile de montrer cette invariabilité dans le principe que vous adoptez ; il devroit produire en tout temps le même effet pour tout le monde ; au lieu que dans votre système, pour me servir des termes de l'auteur de la *lettre sur les sourds & muets*, pag. 93, " ce qui sera inversion pour l'un, ne le sera pas pour l'autre. Car, dans une suite d'idées, il n'arrive pas toujours que tout le monde soit également affecté par la même. Par exemple, si de ces deux idées contenues dans la phrase *serpentem fuge*, je vous demande quelle sera la principale ; vous me direz, vous, que c'est le serpent ; mais un autre prétendra que c'est la fuite, & vous aurez tous deux raison. L'homme peureux ne songe qu'au serpent ; mais celui qui craint moins le serpent que sa perte, ne songe qu'à sa fuite : l'un s'effraye & l'autre m'avertit ». Votre principe n'est donc ni assez évident, ni assez sûr pour devenir fondamental dans l'élocution même oratoire. Vous le sentez vous-même, puisque vous avouez (pag. 316) que son application " a pour le métaphysicien même des variations embarrassan-

tes, qui sont causées par la manière dont les objets se mêlent, se cachent, s'effacent, s'enveloppent, se déguisent les uns & les autres dans nos pensées ; de sorte qu'il reste toujours, au moins dans certains cas, quelques parties de la difficulté ». Vous ajoutez que le nombre & l'harmonie dérangent souvent la construction prétendue régulière que doit opérer votre principe. Vous y voilà, permettez que je vous le dise ; vous voilà au vrai principe de l'élocution oratoire dans la langue latine & dans la langue grecque, & vous tenez la principale cause qui a déterminé le génie de ces deux langues à autoriser les variations des cas, afin de faciliter les *inversions* qui pourroient faire plus de plaisir à l'oreille par la variété & par l'harmonie, que la marche monotone de la construction naturelle & analytique.

Nous avons lu, vous & moi, les œuvres de rhétorique de Cicéron & de Quintilien, ces deux grands maîtres d'éloquence, qui en connoissoient si profondément les principes & les ressorts, & qui nous les traient avec tant de sagacité, de justesse & d'étendue. On n'y trouve pas un mot, vous le savez, sur votre prétendu principe de l'élocution oratoire ; mais avec quelle abondance & quel scrupule insistent-ils l'un & l'autre sur ce qui doit procurer cette suite harmonieuse de sons qui doit prévenir le dégoût de l'oreille, *ut & verborum numero, & vocum modo, delectatione vincerent aurium satietatem*. Cic. de Orat. lib. III, cap. xiv. Cicéron partage en deux la matière de l'éloquence : 1<sup>o</sup> le choix des choses & des mots, qui doit être fait avec prudence, & sans doute d'après les principes qui sont propres à cet objet ; 2<sup>o</sup> le choix des sons qu'il abandonne à l'orgueilleuse sensibilité de l'oreille. Le premier point est, selon lui, du ressort de l'intelligence & de la raison ; & les règles par conséquent qu'il faut y suivre, sont invariables & sûres. Le second est du ressort du goût ; c'est la sensibilité pour le plaisir qui doit en décider ; & ces décisions varieront en conséquence au gré des caprices de l'organe & des conjonctures. *Rerum verborumque judicium prudentiæ est, vocum (des sons) autem & numerorum aures*

*sunt iudices : & quod illa ad intelligentiam referuntur , hæc ad voluptatem , in illis ratio invenit , in his sensus , artem.* Ciceron , *Orat. cap. xxij , n. 164.*

Voilà donc les deux seuls juges que reconnoît , en fait d'élocution , le plus éloquent des Romains , la raison & l'oreille ; le cœur est compté pour rien à cet égard. Et en vérité il faut convenir que c'est avec raison ; l'éloquence du cœur n'est point assujettie à la contrainte d'aucune règle artificielle ; le cœur ne connoît d'autre règles que le sentiment , ni d'autre maître que le besoin , *magister artis , ingenique largitor.* *Perf. prolog. 22.*

Ce n'est pourtant pas que je veuille dire que l'intérêt des passions ne puisse influencer sur l'élocution même , & qu'il ne puisse en résulter des expressions pleines de noblesse , de grâces , ou d'énergie. Je prétends seulement que le principe de l'intérêt est effectivement d'une application trop incertaine & trop changeante , pour être le fondement de l'élocution oratoire ; & j'ajoute que quand il faudroit l'admettre comme tel , il ne s'ensuivroit pas pour cela que les places qu'il fixeroit aux mots fussent leurs places naturelles ; les places naturelles des mots dans l'élocution , sont celles que leur assigne la première institution de la parole pour énoncer la pensée. Ainsi l'ordre de l'intérêt , loin d'être la règle de l'ordre naturel des mots , est une des causes de l'*inversion* proprement dite ; mais l'effet que l'*inversion* produit alors sur l'âme , est en même temps l'un des titres qui la justifient. Eh quoi de plus agréable que ces images fortes & énergiques , dont un mot placé à propos , à la faveur de l'*inversion* , enrichit souvent l'élocution ? Prenons seulement un exemple dans Horace , *lib. I, Od. 28 :*

*Nec quicquam tibi prodest  
Aërias tentasse domos , animoque rotundum  
Percurrisse polum , morituro.*

Quelle force d'expression dans le dernier mot *morituro* ! L'ordre analytique avertit l'esprit de le rapprocher de *tibi* , avec lequel il est en concordance par raison d'identité ; mais l'esprit repasse alors sur tout ce qui sépare ici ces deux corrélatifs : il voit

comme dans un seul point , & les occupations laborieuses de l'astronome , & le contraste de sa mort qui doit y mettre fin ; cela est pittoresque. Mais si l'âme vient à rapprocher le tout du *nec quicquam prodest* qui est à la tête , quelle vérité ! quelle force ! quelle énergie ! Si l'on dérangeoit cette belle construction , pour suivre scrupuleusement la construction analytique ; *tentasse domos aërias , atque percurrisse animo polum rotundum ; nec quicquam prodest tibi morituro ;* on auroit encore la même pensée énoncée avec autant ou plus de clarté ; mais l'effet est détruit ; entre les mains du poëte , elle est pleine d'agrément & de vigueur : dans celles du grammairien , c'est un cadavre sans vie & sans couleur ; celui-ci la fait comprendre , l'autre la fait sentir.

Cet avantage réel & incontestable des *inversions* , joint à celui de rendre plus harmonieuses les langues qui ont adopté des inflexions propres à cette fin , sont les principaux motifs qui semblent avoir déterminé MM. Pluche & Chompré à défendre aux maîtres qui enseignent la langue latine , de jamais toucher à l'ordre général de la phrase latine. « Car toutes les langues , dit M. Pluche (*Méth. p. 125 , édit. 1757*) & sur-tout les anciennes , ont une façon , une marche différente de celle de la nôtre. C'est une autre méthode de ranger les mots & de présenter les choses : dérangez-vous cet ordre , vous vous privez du plaisir d'entendre un vrai concert. Vous rompez un assortiment de sons très-agréables , vous affoiblissez d'ailleurs l'énergie de l'expression & la force de l'image. . . Le moindre goût suffit pour faire sentir que le latin de cette seconde phrase a perdu toute sa faveur ; il est anéanti. Mais ce qui mérite le plus d'attention , c'est qu'en déshonorant ce récit par la marche de la langue françoise qu'on lui a fait prendre , on a entièrement renversé l'ordre des choses qu'on y rapporte ; & pour avoir égard au génie , ou plutôt à la pauvreté de nos langues vulgaires , on met en pièces le tableau de la nature ». M. de Chompré est de même avis , & en parle d'une manière aussi vive & aussi décidée. *Moyens sûrs , &c. pag. 44 , 1757.* « Une phrase latine d'un auteur ancien est

un petit monument d'antiquité. Si vous décomposez ce petit monument pour le faire entendre, au lieu de le construire vous le détruisez : ainsi ce que nous appelons *construction*, est réellement une *destruction* ».

Comment faut-il donc s'y prendre pour introduire les jeunes gens à l'étude du latin ou du grec ? Voici la méthode de M. Pluche & de M. Chompré. Voyez Méch. pag. 254 & suiv.

« 1. C'est imiter la conduite de la nature de commencer le travail des écoles par lire en françois, ou par rapporter nettement en langue vulgaire, ce qui sera le sujet de la traduction qu'on va faire d'un auteur ancien. Il faut que les commençans sachent de quoi il s'agit, avant qu'on leur fasse entendre le moindre mot grec ou latin. Ce début les charme. A quoi bon leur dire des mots qui ne sont pour eux que du bruit ? C'est ici le premier degré . . »

« 2. Le second exercice est de lire, & de rendre fidèlement en notre langue le latin dont on a annoncé le contenu ; en un mot de traduire ».

« 3. Le troisième est de relire de suite tout le latin traduit, en donnant à chaque mot le ton & l'inflexion de la voix qu'on y donneroit dans la conversation ».

« Ces trois premières démarches sont l'affaire du maître : celles qui suivent sont l'affaire des commençans ». Dispensons-nous donc de les exposer ici : quand les maîtres sauront bien remplir leurs fonctions, alors leur zèle, leurs lumières & leur adresse les mettront assez en état de conduire leurs disciples dans les leurs. Mais essayons l'application de ces trois premières règles, sur ce discours adressé à Sp. Carvilius par sa mere. Cic. de Orat. II, 62. *Quin prodis, mi Spuri, ut quotiescumque gradum facies, toties tibi tuarum virtutum veniat in mentem.*

1. Spurius Carvilius étoit devenu boiteux d'une blessure qu'il avoit reçue en combattant pour la république ; & il avoit honte de se montrer publiquement en cet état. Sa mere lui dit : *que ne vous montrez-vous, mon fils, afin que chaque pas que vous ferez vous fasse souvenir de votre valeur ?*

J'ai donc imité la conduite de la nature :

j'ai rapporté en françois le discours qui va être le sujet de la traduction, avec ce qui y avoit donné lieu. Il s'agit maintenant du second exercice qui consiste, dit-on, à lire & à rendre fidèlement en françois le latin dont j'ai annoncé le contenu ; en un mot, de traduire. Ce mot traduire imprimé en italique, me fait soupçonner quelque mystère, & j'avoue que je n'avois jamais bien compris la pensée de M. Pluche, avant que j'eusse vu la pratique de M. Chompré dans l'avertissement de son introduction ; mais avec ce secours, je crois que m'y voici.

2. *Quin* pourquoi ne pas, *prodis* tu parois, *mi* mon, *Spuri* Spurius, *ut* que, *quotiescumque* combien de fois, *gradum* un pas, *facies* tu feras, *toties* autant de fois, *tibi* à toi, *tuarum* tiennes, *virtutum* des vertus, *veniat* vienne, *in* dans, *mentem* l'esprit.

Le troisième exercice est de relire de suite tout le latin traduit, en donnant à chaque mot le ton & l'inflexion de la voix qu'on y donneroit dans la conversation. On seroit tenté de croire que c'est effectivement le latin même qu'il faut relire de suite, & que ce ton si recommandé est pour mettre les jeunes gens sur la voie du tour propre à notre langue. Mais M. Chompré me tire encore d'embarras, en me disant ; « faites - lui redire les mots françois » sur chaque mot latin sans nommer » ceux-ci ». Reprenons donc la suite de notre opération. *Pourquoi ne pas tu parois, mon Spurius, que combien de fois un pas tu feras, autant de fois à toi tiennes des vertus vienne dans l'esprit.*

Peut-on entendre quelque chose de plus extraordinaire que ce prétendu françois ? Il n'y a ni suite raisonnée, ni usage connu, ni sens décidé. Mais il ne faut pas m'en effrayer : c'est M. Chompré qui m'en assure (*Avertiss. de l'introd.*) « vous verrez, dit-il, à l'air riant des enfans qu'ils ne sont pas dupes de ces mots ainsi placés à côté les uns des autres, selon ceux du latin ; ils sentent bien que ce n'est pas ainsi que notre langue s'arrange. Un de la troupe dira avec un peu d'aide, : *Pourquoi ne parois-tu pas, mon Spurius ?* . . Pardon ; j'ai voulu sur votre parole suivre votre méthode, mais me voici arrêté parce que

je n'ai pas pris le même exemple que vous. Permettez que je vous parle en homme, & que je quitte le rôle que j'avois pris pour un instant dans votre petite troupe. Vous voulez que je conserve ici le littéral de la première traduction, & que je le dispose seulement selon l'ordre analytique, ou si vous l'aimez mieux, que je le rapproche de l'arrangement de notre langue ? A la bonne heure, je puis le faire, mais votre jeune élève ne le fera jamais qu'*avec beaucoup d'aide*. A quoi voulez-vous qu'il rapporte ce *que* ? où voulez-vous qu'il s'avise de placer *des vertus tiennes* ? Tout cela ne tient à rien, & doit tenir à quelque chose. Je n'y vois qu'un remède, que je puisse dans votre livre même ; c'est de suppléer les ellipses dès la première traduction littérale. Mais il en résulte un autre inconvénient : avant *ut*, vous suppléerez *in hunc finem* (à cette fin) ; après *tuarum virtutum*, vous introduirez le nom *memoria* (le souvenir) : que faites-vous en cela ? Respectez-vous assez le petit monument ancien que vous avez entre les mains ? Ne le détruisez-vous pas en le surchargeant de pièces qu'on y avoit jugées superflues ? Vous rompez un assortiment de sons très-agréables ; vous affoiblissez l'énergie de l'expression ; vous faites perdre à cette phrase toute sa faveur ; vous l'anéantissez : par-là votre méthode me paroît aussi reprehensible que celle que vous blâmez. Vous n'irez pas pour cela défendre d'y suppléer des ellipses ; vous convenez qu'il faut de nécessité y recourir continuellement dans la langue latine, & vous avez raison : mais trouvez bon que j'en discute avec vous la cause.

L'énonciation claire de la pensée est le principal objet de la parole, & le seul que puisse envisager la grammaire. Dans aucune langue, on ne parvient à ce but que par la peinture fidelle de la succession analytique des idées partielles, que l'on distingue dans la pensée par l'abstraction ; cette peinture est la tâche commune de toutes les langues : elles ne different entr'elles que par le choix des couleurs & par l'entente. Ainsi l'étude d'une langue se réduit à deux points qui sont, pour ne pas quitter le langage figuré, la connoissance des

couleurs qu'elle emploie, & la manière dont elle les distribue : en termes propres, ce sont le vocabulaire & la syntaxe. Il ne s'agit point ici de ce qui concerne le vocabulaire ; c'est une affaire d'exercice & de mémoire. Mais la syntaxe mérite une attention particulière de la part de quiconque veut avancer dans cette étude, ou y diriger les commençans. Il faut observer tout ce qui appartient à l'ordre analytique, dont la connoissance seule peut rendre la langue intelligible : ici la marche en est suivie régulièrement ; là la phrase s'en écarte, mais les mots y prennent des terminaisons, qui sont comme l'étiquette de la place qui leur convient dans la succession naturelle ; tantôt la phrase est pleine, il n'y a aucune idée partielle qui n'y soit montrée explicitement ; tantôt elle est elliptique, tous les mots qu'elle exige n'y sont pas, mais ils sont désignés par quelques autres circonstances qu'il faut reconnoître.

Si la phrase qu'il faut traduire a toute la plénitude exigible, & qu'elle soit disposée selon l'ordre de la succession analytique des idées, il ne tient plus qu'au vocabulaire qu'elle ne soit entendue ; elle a le plus grand degré possible de facilité : elle en a moins si elle est elliptique, quoique construite selon l'ordre naturel ; & c'est la même chose, s'il y a *inversion* à l'ordre naturel, quoiqu'elle ait toute l'intégrité analytique ; la difficulté est apparemment bien plus grande, s'il y a tout à la fois ellipse & *inversion*. Or c'est un principe incontestable de la didactique, qu'il faut suivre dans la méthode d'enseigner le plus de facilité qu'il est possible. C'est donc contredire ce principe que de faire traduire aux jeunes gens le latin tel qu'il est sorti des mains des auteurs qui écrivoient pour des hommes à qui cette langue étoit naturelle ; c'est le contredire que de n'en pas préparer la traduction par tout ce qui peut y rendre bien sensible la succession analytique. M. Chompré convient qu'il faut en établir l'intégrité, en suppléant les ellipses : pourquoi ne faudroit-il pas de même en fixer l'ordre, par ce qu'on appelle communément la construction ? Personne n'oseroit dire que ce ne fût un moyen de plus, très-propre pour faciliter l'intelligence du texte ; & l'on est

réduit à prétexter, que c'est détruire l'harmonie de la phrase latine; " que c'est empêcher l'oreille d'en sentir le caractère, dépouiller la belle latinité de ses vraies parures, la réduire à la pauvreté des langues modernes, & accoutumer l'esprit à se familiariser avec la rusticité ». *Méchan. des langues, pag. 128.*

Eh ! que m'importe que l'on détruise un assortiment de sons qui n'a, ni ne peut avoir pour moi rien d'harmonieux, puisque je ne connois plus les principes de la vraie prononciation du latin ? Quand je les connoitrois ces principes, que m'importeroit qu'on laissât subsister l'harmonie, si elle m'empêchoit d'entendre le sens de la phrase ? Vous êtes chargé de m'enseigner la langue latine, & vous venez arrêter la rapidité des progrès que je pourrois y faire, par la manie que vous avez d'en conserver le nombre & l'harmonie. Laissez ce soin à mon maître de rhétorique ; c'est son vrai lot : le vôtre est de me mettre dans son plus grand jour la pensée qui est l'objet de la phrase latine, & d'écarter tout ce qui peut en empêcher ou en retarder l'intelligence. Dépouillez - vous de vos préjugés contre la marche des langues modernes, & adoucissez les qualifications odieuses dont vous flétrissez leurs procédés : il n'y a point de rusticité dans des procédés dictés par la nature, & suivis d'une façon ou d'une autre dans toutes les langues ; & il est injuste de les regarder comme pauvres, quand elles se prêtent à l'expression de toutes les pensées possibles ; la pauvreté consiste dans la seule privation du nécessaire, & quelquefois elle naît de la surabondance du superflu. Prenez garde que ce ne soit le cas de votre méthode, où le trop de vues que vous embrassez pourroit bien nuire à celle que vous devez vous proposer uniquement.

Servius, Donat, Priscien, Isidore de Séville, connoissoient aussi bien & mieux que vous, les effets & le prix de cette harmonie dont vous m'embarralez, puisque le latin étoit leur langue naturelle. Vous avez vu cependant qu'ils n'y avoient aucun égard, dès que l'inversion leur sembloit jeter de l'obscurité sur la pensée : *ordo est*, disoient-ils ; & ils arrangeoient alors les mots

selon l'ordre de la construction analytique, sans se douter que jamais on s'avisât de soupçonner de la rusticité dans un moyen si raisonnable.

Messieurs Pluche & Chompré me répondront qu'ils ne prétendent point que l'on renonce à l'étude des principes grammaticaux fondés sur l'analyse de la pensée. Le sixième exercice consiste, selon M. Pluche, (*Méchan. page 155,*) à *rappeller fidèlement aux définitions, aux inflexions, & aux petites regles élémentaires, les parties qui composent chaque phrase latine.* Fort bien : mais cet exercice ne vient qu'après que la traduction est entièrement faite ; & vous conviendrez apparemment que vos remarques grammaticales ne peuvent plus alors y être d'aucun secours. Je fais bien que vous me repliquerez que ces observations prépareront toujours les esprits pour entreprendre avec plus d'aifance une autre traduction dans un autre temps. Cela est vrai, mais si vous en aviez fait un exercice préliminaire à la traduction de la phrase même qui y donne lieu, vous en auriez tiré un profit & plus prompt, & plus grand ; plus prompt, parce que vous auriez recueilli sur le champ dans la traduction, le fruit des observations que vous auriez semées dans l'exercice préliminaire ; plus grand, parce que l'application étant faite plutôt & plus immédiatement, l'exemple est mieux adapté à la regle qui en devient plus claire, & la regle répand plus de lumière sur l'exemple dont le sens en est mieux développé. J'ajoute que vous augmenteriez de beaucoup le profit de cet exercice pour parvenir à votre traduction, si la théorie de vos remarques grammaticales étoit suivie d'une application pratique dans une construction faite en conséquence.

" Parlez ensuite des raisons grammaticales, dit M. Chompré (*Avert. pag. 7*) , des cas, des temps, &c. selon les douze maximes fondamentales, & selon les ellipses que vous aurez employées : mais parlez de tout cela avec sobriété, pour ne pas ennuyer ni rebuter les petits auditeurs, peu capables d'une longue attention. La logique grammaticale, quelle qu'elle soit, est toujours difficile, au moins pour des commençans ». Ce que je viens de dire à

M. Pluche, je le dis à M. Chompré; mais j'ajoute que quelque difficile qu'on puisse imaginer la logique grammaticale, c'est pourtant le seul moyen sûr que l'on puisse employer pour introduire les commençans à l'étude des langues anciennes. Il faut assurément faire quelque fonds sur leur mémoire, & lui donner sa tâche; tout le vocabulaire est de son ressort: mais les mener dans les routes obscures d'une langue qui leur est inconnue, sans leur donner le secours du flambeau de la logique, ou en portant ce flambeau derrière eux, au lieu de les en faire précéder, c'est d'abord retarder volontairement & rendre incertains les progrès qu'ils peuvent y faire; & c'est d'ailleurs faire prendre à leur esprit la malheureuse habitude d'aller sans raisonner; *c'est*, pour me servir d'un tour de M. Pluche, *accoutumer leur esprit à se familiariser avec la stupidité*. La logique grammaticale, j'en conviens, a des difficultés, & même très-grandes, puisqu'il y a si peu de maîtres qui paroissent l'entendre: mais d'où viennent ces difficultés, si ce n'est du peu d'application qu'on y a donné jusqu'ici, & du préjugé où l'on est, que l'étude en est sèche, pénible, & peu fructueuse? Que de bons esprits aient le courage de se mettre au dessus de ces préjugés, & d'approfondir les principes de cette science, & l'on en verra disparaître la sécheresse, la peine & l'inutilité. Encore quelques Sanctius, quelques Arnauds, & quelques du Marçais, car les progrès de l'esprit humain ont essentiellement de la lenteur, & j'ose répondre que ce qu'il faudra donner aux enfans de cette logique, sera clair, précis, utile, & sans difficulté. En attendant, réduisons de notre mieux les principes qui leur sont nécessaires; nos efforts, nos erreurs mêmes amèneront la perfection: mais il ne faut rien attendre que la barbarie, d'un abandon absolu, ou d'une routine aveugle.

Encore un mot sur cette harmonie enchanteuse, à laquelle on sacrifie la construction analytique, quoiqu'elle soit fondée sur des principes de logique, qui ont d'autant plus de droit de me paroître sûrs, qu'ils réunissent en leur faveur l'unanimité des grammairiens de tous les temps. M. Pluche & M. Chompré sentent-ils bien les

différences harmoniques de ces trois constructions également latines, puisqu'elles sont également de Cicéron: *legi tuas litteras, litteras tuas accepi, tuas accipio litteras?* S'ils démêlent ces différences & leurs causes, ils feront bien de communiquer au public leurs lumières sur un objet si intéressant; elles en seront d'autant mieux accueillies, qu'ils sont les seuls apparemment qui puissent lui faire ce présent; & ils doivent s'y prêter d'autant plus volontiers, que cette théorie est le fondement de leur système d'enseignement, qui ne peut avoir de solidité que celle qu'il tire de son premier principe: encore faudra-t-il qu'ils y ajoutent la preuve que les droits de cette harmonie sont inviolables, & ne doivent pas même céder à ceux de la raison & de l'intelligence. Mais convenons plutôt que, par rapport à la raison, toutes les constructions sont bonnes si elles sont claires; que la clarté de l'énonciation est le seul objet de la grammaire, & la seule vue qu'il faille se proposer dans l'étude des élémens d'une langue; que l'harmonie, l'élégance, la parure, sont des objets d'un second ordre, qui n'ont & ne doivent avoir lieu qu'après la clarté, & jamais à ses dépens; & que l'étude de ces agrémens ne doit venir qu'après celle des élémens fondamentaux, à moins qu'on ne veuille rendre inutiles ses efforts, en les étouffant par le concours.

Au surplus, qui empêche un maître habile, après qu'il a conduit ses élèves à l'intelligence du sens, par l'analyse & la construction grammaticale, de leur faire remarquer les beautés accessoires qui peuvent se trouver dans la construction usuelle? Quand ils entendent le sens du texte, & qu'ils sont prévenus sur les effets pittoresques de la disposition où les mots s'y trouvent, qu'on le leur fasse relire sans dérangement; leur oreille en sera frappée bien plus agréablement & plus utilement, parce que l'âme prêtera à l'organe la sensibilité; & l'esprit, la lumière. Le petit inconvénient résulté de la construction, s'il y en a un, sera amplement compensé par ce dernier exercice; & tous les intérêts seront conciliés.

J'espère que ceux dont j'ai osé ici contredire



Écouter les assertions, me pardonneront une liberté dont ils m'ont donné l'exemple. Ce n'est pas une leçon que j'ai prétendu leur donner; *quod si facerem, te erudiens, jure reprehenderer.* Cic. III. *de fin.* Je n'ignore pas quelle est l'étendue de leurs lumières; mais je fais aussi quelle est l'ardeur de leur zèle pour l'utilité publique. Voilà ce qui m'a encouragé à exposer en détail les titres justificatifs d'une méthode qu'ils condamnent, & d'un principe qu'ils désapprouvent: mais je ne prétends point prononcer définitivement; je n'ai voulu que mettre les pièces sur le bureau: le public prononcera. *Nos qui sequimur probabilia, nec ultra id quod verisimile occurrerit progredi pessumus, & refellere sine pertinaciâ, & refelli sine iracundia parati sumus.* Cic. *Tusc. II, ij. 5.* (B. E. R. M.)

**INVESTIR**, (*Art milit.*) *Investir* une place, c'est en occuper toutes les avenues; c'est le préliminaire d'un siège.

*Investir une place*, c'est l'entourer de troupes de tous côtés, comme dans le blocus, de manière que la ville ne puisse recevoir aucun secours, soit d'hommes ou de provisions: c'est proprement une préparation pour l'assiéger dans les formes.

L'*investissement* doit être fait de nuit avec de la cavalerie, afin d'empêcher qu'il ne sorte ou n'entre plus rien dans la place qu'on *investit*. Il faut aussi le plus promptement qu'il se peut, faire arriver l'infanterie, & mettre les troupes hors la portée du canon pendant le jour, pour qu'elles soient moins exposées au feu de la place; mais les approcher beaucoup plus pendant la nuit.

On ne doit se montrer d'abord devant la place, que par des détachemens, qui poussant de tous côtés jusqu'aux portes de la ville, enlèvent tout ce qui se trouve dehors, hommes & bestiaux. Ces détachemens doivent être soutenus par quelques escadrons qu'on fait avancer autant qu'il est nécessaire. Il est même avantageux d'essuyer quelques volées de canon pour avoir lieu d'en remarquer la portée.

Pendant que cette petite expédition se fait, on doit se saisir de toutes les avenues favorables aux secours qui pourroient se jeter dans la place. On forme pendant la

Tome XVIII.

nuit une espèce d'enceinte autour de la place, en sorte qu'il ne reste aucun espace par où l'ennemi puisse pénétrer. En cet état on tourne le dos à la place, & on dispose de petites gardes devant & derrière pour n'être point surpris. Enfin, on fait tête à l'ennemi de quelque côté qu'il puisse se présenter, tenant toujours la moitié de la cavalerie à cheval, pendant que l'autre met pié à terre, pour faire un peu reposer les hommes & les chevaux. Le matin on se retire peu-à-peu avec le jour, faisant souvent halte jusqu'à ce que le lever du soleil donne lieu de se retirer au quartier.

On pose des gardes ordinaires, qui font tête à la place, & d'autres plus fortes sur les côtés par où les secours pourroient arriver. Après quoi les escadrons qui ne sont pas de garde, se retirent au camp pour se reposer, sans se déshabiller, ni déseller les chevaux, qu'autant de temps qu'il est nécessaire pour les panser.

Dès le jour même que la place est *investie*, l'armée se met en mouvement pour arriver devant avec l'artillerie & les autres choses nécessaires au siège. Lorsque l'armée est prête d'arriver, le lieutenant-général qui a fait l'*investissement*, va au-devant pour rendre compte au général de ce qu'il a fait, lequel, sur le rapport de cet officier, règle la dernière disposition pour le campement de l'armée autour de la place.

Le général fait le lendemain de son arrivée le tour de la place pour en finir la circonvallation, & distribuer les quartiers aux troupes & aux officiers généraux. Il règle aussi le quartier général, celui des vivres, le parc d'artillerie, &c. Ce qui étant fait, les ingénieurs tracent la circonvallation, afin que les troupes puissent marquer leur camp & demeure; ce qui se fait en établissant le front de bandière parallèlement à la circonvallation & à la distance de 60, 80, 100, ou 120 toises au plus. Voyez CIRCONVALLATION, ATTAQUE DES PLACES du maréchal de Vauban.

**INVESTIR**, (*Marine.*) se dit parmi les matelots de la Méditerranée, pour échouer ou toucher sur une côte ou sur un banc de sable. (Q)

**INVESTISSEMENT**, dans l'art militaire, c'est l'action d'entourer une place de

O O O O O

troupes pour se préparer à en faire le siège dans les formes. Voyez INVESTIR.

INVESTITURE, f. f. (*Jurisprud.*) du latin *vestire*, signifie *tradition*, mise en possession. Ce terme se prend quelquefois pour le droit d'*investir*, quelquefois pour l'action même d'*investir*, quelquefois enfin pour l'instrument ou acte qui fait mention de cette *investiture*. Il se prend aussi pour la possession même, comme on le voit en plusieurs endroits de la loi des Lombards.

En matière féodale, le terme d'*investiture* se prend quelquefois pour le titre primitif de concession du fief, & plus souvent encore pour la réception en foi & hommage.

Anciennement les *investitures* & mises en possession ne se faisoient pas simplement de bouche, ni même par écrit; on y ajoutoit certains signes extérieurs ou symboles, pour exprimer la translation qui se faisoit de la propriété ou possession d'une personne à une autre.

Ces symboles étoient fixés par les loix ou par l'usage, & l'on employoit à cet effet les mêmes choses chez presque toutes les nations; on se servoit ordinairement des choses qui avoient le plus de rapport avec celles dont on vouloit faire la tradition. Ainsi pour l'*investiture* d'un champ, on donnoit un morceau de terre ou de gazon taillé en rond, large environ de quatre doigts; si c'étoit un pré on y ajoutoit de l'herbe, ou plutôt on coupoit un gazon; si c'étoit une terre, on y fichoit une branche d'arbre haute de quatre doigts, le tout pour faire entendre que ce n'étoit pas seulement le fonds & le sol dont on se dépouilloit, mais que l'on cédoit aussi la superficie, c'est-à-dire, tout ce qui étoit sur le fonds, comme les bâtimens, les bois, les arbres, vignes, les plantes, moissons, &c.

L'*investiture* se faisoit aussi *per festucam seu per baculum & virgam*, c'est-à-dire, par la tradition d'un petit bâton appelé *festuca*.

On employoit encore pour symbole de tradition un couteau ou une épée *per cutellum, vel per gladium*. C'étoit pour désigner la puissance que l'on transmettoit au nouveau propriétaire de changer, détruire, couper, renverser, & faire généralement

dans son fonds tout ce qu'il jugeroit à propos.

On se servoit enfin quelquefois encore d'autres choses en signe d'*investiture*, comme d'un anneau que l'on mettoit au doigt, d'une pièce de monnoie, d'une pierre, & de diverses autres choses.

Les souverains donnoient l'*investiture* d'une province *per vexillum*, c'est-à-dire, en remettant une bannière.

On gardoit avec soin ces signes d'*investiture*, & souvent on les annexoit à l'acte d'*investiture*, comme quand c'étoit une pièce de monnoie ou de petits morceaux de bois, un couteau, &c. & afin que ces sortes de pièces symboliques ne pussent pas servir à d'autres qui s'en empareroient, on les rendoit inutiles, en les coupant ou cassant par le milieu. Voyez le *Glossaire de du Cange*, au mot *investitura*, où l'on trouve près de 80 manières différentes de donner l'*investiture*. (A)

INVESTITURE DES FIEFS, est la concession primitive du fief ou acte d'inféodation; c'est aussi la réception du nouveau vassal en foi & hommage, par le moyen de laquelle le vassal est saisi & investi de son fief.

L'*investiture* du vassal empêche le seigneur d'user du retrait féodal; elle sert aussi à faire courir l'année du retrait lignager. Voyez le *traité des fiefs* de Billecoq, liv. II, chap. xvij, & aux mots FOI & HOMMAGE. (A)

INVESTITURE DES BÉNÉFICES, est un acte par lequel on déclare & on confirme le droit résultant de la collation d'un bénéfice, faite par le collateur en faveur d'un nouveau titulaire.

Quelques auteurs confondent l'institution & la mise en possession réelle d'un bénéfice avec l'*investiture*, quoique ordinairement ce soient des choses différentes.

L'institution donne la propriété & le véritable droit au bénéfice, ce que l'on appelle *jus in re*; par l'*investiture* on déclare & on confirme le droit de collation, & par la mise en possession on donne l'administration & jouissance des fruits.

L'*investiture* est quelquefois prise pour collation, quand celui qui *investit*, a en même temps le pouvoir de conférer; elle

peut aussi être prise pour la mise en possession réelle, lorsque celui qui met en possession réelle, a aussi le droit de conférer; mais en général l'investiture est différente & de l'institution & de la mise en possession réelle, ainsi qu'on l'a d'abord expliqué.

La forme de l'investiture étoit différente selon la dignité des bénéfices; le chanoine étoit investi par le livre, l'abbé par le bâton pastoral, & l'évêque par le bâton & l'anneau.

L'origine des investitures ecclésiastiques est la même que celle de l'investiture pour les fiefs. Sous Pepin & Charlemagne, l'église ayant commencé à posséder beaucoup de fiefs, dont ces princes l'avoient enrichie, tant en France qu'en Allemagne, les évêques & les abbés se trouverent engagés par-là à prêter entre les mains du prince la foi & hommage des fiefs qu'ils tenoient de lui, & d'en recevoir l'investiture par la crosse & l'anneau, sans que les princes aient jamais prétendu, par cette cérémonie, conférer la puissance spirituelle aux évêques ni aux abbés.

On prétend que, dans un concile tenu à Rome en 774, le pape Adrien donna à Charlemagne le droit d'élire les papes, & qu'il ordonna que tous les archevêques & évêques de ses états recevroient l'investiture de sa main, avant que d'être consacrés; mais quoique Léon VIII ait renouvelé cette prétendue constitution en faveur d'Othon I, elle est visiblement supposée, parce que ni Eginard qui a fait la vie de Charlemagne, ni aucun autre auteur contemporain, n'ont parlé de cette concession.

Quoi qu'il en soit de ce décret, il est certain que nos rois & les empereurs donnoient l'investiture des évêchés, abbayes, par la crosse & l'anneau. Les rois d'Angleterre jouissoient aussi de ce droit.

Ce fut en 1078 que commença la fameuse querelle des investitures pour les évêchés & abbayes; un concile de Rome défendit à tout clerc de les recevoir de la main d'un prince, ou de tout autre laïc.

Grégoire VII fut le premier qui défendit les investitures; il fut suivi par Victor III & Urbain II; ce dernier alla même jusqu'à défendre le serment de fidélité des évêques.

Henri, quatrième du nom, étoit alors

empereur; & soutenoit les investitures; Grégoire VII appelloit cela les hérésies henriciennes.

Cette question excita beaucoup de troubles, sur-tout en Allemagne & en Angleterre; Henri IV fut excommunié par trois papes successivement; cela produisit plusieurs schismes & des guerres continuelles, pendant cinquante-six ans que dura ce démêlé fameux sous six papes différens; il y eut à cette occasion soixante batailles sous Henri IV, & soixante-huit autres sous Henri V, son successeur; il y périt plus de deux millions d'hommes. Caliste II engagea Henri V à renoncer aux investitures, ce qu'il fit en 1122.

Lothaire le Saxon entreprit en 1132 de les faire revivre, mais S. Bernard l'en dissuada.

Au commencement de cette querelle, ce ne fut pas seulement la cérémonie extérieure du bâton & de l'anneau qui excita de la difficulté; on attaqua toutes les investitures des bénéfices en général, de quelque manière qu'elles fussent faites par les laïcs. M. de Voltaire, en son histoire universelle, dit qu'il fut décidé dans un concile à Rome, que les rois ne donneroient plus aux bénéficiers, canoniquement élus, les investitures par un bâton recourbé, mais par une baguette. Il paroît rapporter ce concile à l'année 1120; on ne voit point cependant qu'il y en ait eu à Rome cette année. Ce fut dans une assemblée tenue à Worms en 1122, que se fit l'accommodement; l'empereur renonça à donner les investitures par la crosse & l'anneau, & le pape lui permit d'accorder l'investiture des régales, c'est-à-dire, des biens temporels par le sceptre.

A l'égard de la France, nos rois n'eurent presque aucuns démêlés avec les papes touchant les investitures; ils en ont joui paisiblement, même sous Grégoire VII, qui craignoit de s'attirer trop d'ennemis à la fois s'il se brouilloit avec la France pour ce sujet: sous les papes suivans ils se départirent de l'investiture par le bâton pastoral & l'anneau, & se contentèrent de la donner par écrit ou de vive voix; au moyen de quoi les successeurs de Grégoire VII, qui paroissent ne s'attacher qu'à cette

cérémonie extérieure, ont laissé nos rois jouir paisiblement du serment de fidélité, qui a succédé aux investitures, & des droits de joyeux avènement & de régale.

Par le concordat passé entre Léon X & François I, le roi est maintenu dans le droit de nommer aux évêchés, abbayes & autres bénéfices de nomination royale.

Voyez le *gloss.* de Ducange au mot INVESTITURE, où il rapporte plusieurs manières différentes de donner l'investiture ecclésiastique, *per librum*, *per cappellum*, *per candelabrum*, *per grana incessi*, & autres semblables.

Voyez Covarruvias, Cujas, Guymier, l'histoire de l'origine des dîmes, le traité de la capacité des ecclésiastiques de Duperray. (A)

INVÉTÉRÉ, adj. (*Gramm.*) qui subsiste depuis long-temps; il ne se prend gueres qu'en mauvaise part; il vient du latin *vetus*, vieux. On dit un mal *invétéré*, un abus *invétéré*. Rien de si difficile à déraciner que les choses *invétérées*, tant au physique, qu'au moral, & qu'au politique.

INVINCIBLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut renverser, détruire, vaincre. On dit un homme *invincible*, un raisonnement *invincible*, une preuve *invincible*. Un des philosophes que les Athéniens envoyèrent à Rome, prouva un jour la distinction absolue du juste & de l'injuste par des raisons qui parurent *invincibles*; le lendemain il prouva le contraire par des raisons opposées, que Cicéron compare à des bêtes féroces qu'il ne se promet pas de détruire, de vaincre, mais qu'il seroit trop heureux pour la consolation des gens de bien, & pour le bonheur de la république, d'appaier, d'adoucir, de calmer. *Placare*, dit cet homme dont l'éloquence a passé en proverbe. Qu'étoit-ce donc que ces argumens qui effrayoient Cicéron même?

INVIOLE, adj. (*Gramm.*) qui ne sera point violé, ou qui ne le doit point être. La liberté de conscience est un privilège *inviole*. La loi du serment est sacrée, ou est *inviole* pour tout homme de bien.

INVISIBLE, adj. (*Gramm.*) qui échappe à la vue, ou par sa nature, ou par la petitesse de ses parties, ou par sa distance; les substances spirituelles sont *invisibles*;

les particules de l'air sont *invisibles*; les corps nous deviennent *invisibles* à force de s'éloigner. Si une chose n'a point été sensible, on n'en a nulle idée représentative. Une question difficile à résoudre, c'est si les aveugles ont des idées représentatives, & où ils les ont, & comment ils les ont. Il semble que l'idée représentative d'un objet entraîne l'idée de limite; & celle de limite, l'idée de couleur. L'aveugle voit-il les objets dans sa tête ou au bout de ses doigts?

INVISIBLES, f. m. pl. (*Théolog.*) est le nom qu'on donne à quelques rigides confessionnistes, & aux sectateurs d'Oslander, de Flactius-Illyricus & de Swerkfeld, qui croyoient qu'il n'y a point d'église visible. Les freres de Roze-Croix ont été aussi appelés *invisibles*. Prateole, *invisib.* Florimont de Raimond, *liv. II, chap. xvj*, &c. Voyez CONFESIONISTES. (H)

INVITATEUR, f. m. (*Gram. Hist. anc.*) domestique chez les Romains, dont la fonction étoit d'inviter les conviés aux repas qu'on donnoit. On l'appelloit aussi *vocator*. L'*invitateur* étoit communément un affranchi.

INVITATOIRE, f. m. (*Liturg.*) verset que l'on chante ou récite à matines avant le *venite exultemus*; & à la fin de ce psaume, il change suivant la qualité des jours & des fêtes. Il n'y a point d'*invitatoire* le jour de l'Épiphanie, ni les trois derniers jours de la semaine sainte.

INVOCATI, (*Hist. Litt.*) nom d'une société littéraire, établie à Sienne en Italie, qui a pris pour devise une enclume, sur laquelle est posé un fer rouge & un marteau, avec l'inscription *in quascumque formas*.

INVOCATION, f. f. (*Théolog.*) action par laquelle on adore Dieu, & on l'appelle à son secours. Voyez PRIERE, ADORATION, &c.

Les catholiques romains *invoquent* les saints, les priant d'intercéder pour eux auprès de Dieu. L'*invocation* des saints est un des plus grands sujets des disputes entre les Catholiques & les Réformés. Voyez SAINT.

INVOCATION, en terme de Poésie, est une prière que le poète adresse, en com-

mençant son ouvrage, à quelque divinité, sur-tout à sa muse pour en être inspiré.

Voyez MUSES.

L'invocation est absolument nécessaire dans un poëme épique, à cause que le poëte dit des choses qu'il ne sauroit pas, si quelque divinité ne les lui avoit inspirées. D'ailleurs il doit à ses lecteurs cet exemple d'une piété & d'une vénération, qui est le fondement de toute la morale & des instructions qu'il prétend leur donner dans sa fable; & puisqu'enfin les divinités doivent être de la partie, il n'est pas raisonnable qu'il ose les faire agir, sans leur en avoir demandé la permission. Voyez EPIQUE.

L'auteur s'adresse souvent aux dieux dans le cours d'un poëme épique; sur-tout lorsqu'il veut raconter quelque chose de miraculeux, comme lorsque Virgile décrit la métamorphose des navires d'Enée en nymphes; mais la principale invocation est celle du commencement.

Le pere le Bossu considère deux choses dans l'invocation; la première est ce que le poëte demande; & la seconde, quelle est la divinité à qui il s'adresse. Quant à la première, Homere a si bien joint la proposition avec l'invocation dans l'Iliade, qu'il invoque sa muse pour tout ce qu'il propose sans réserve; Virgile, au contraire, ne prie sa muse que de lui fournir une partie de son sujet, & même il détermine précisément celle qu'il desire; après avoir assez exactement proposé toute sa matiere, il s'adresse à sa muse, & il la prie de lui en apprendre les causes. Voyez PROPOSITION.

Quant à la divinité qu'il invoque, le même auteur observe que ce doit toujours être celle qui préside au sujet qu'il traite, ou celle qui préside à la poésie en général. Ovide, dans ses métamorphoses, fait la première sorte d'invocation; Lucrece en agit de même dans son poëme; celles d'Homere & de Virgile sont de la première espece; ils n'invoquent que les muses, & distinguent par-là les divinités qui président à la poésie, d'avec celles qui président aux actions des poëmes, & qui en sont les personnages.

Au reste, il ne faut pas s'imaginer que ces divinités invoquées soient considérées par les poëtes mêmes, comme des per-

sonnes divines, dont ils attendent un véritable secours. Sous ce nom de muses, ils souhaitent le génie de la poésie, & toutes les conditions & les circonstances nécessaires pour exécuter leur entreprise. Ce sont des allégories & des manieres de s'exprimer poëtiqnement, comme quand on fait des dieux du sommeil, du calme, de la renommée, de la terreur, & des semblables descriptions des choses naturelles ou morales; aussi les muses sont-elles de tous les âges, de tous les pays & de toutes les religions; il y en a de païennes, de chrétiennes, de grecques, de latines, de françoises, &c. Voyez MUSES.

INVOLONTAIRE, adj. (*Gramm.*) ce à quoi la volonté n'a point eu de part; ce qui n'a point été ou n'est pas voulu, consenti. Il paroît à celui qui examinera les actions humaines de près, que toute la différence des volontaires & des involontaires consiste à avoir été, ou n'avoir pas été réfléchies. Je marche, & sous mes piés il se rencontre des insectes que j'écrase involontairement. Je marche, & je vois un serpent endormi; je lui appuie mon talon sur la tête, & je l'écrase volontairement. Ma réflexion est la seule chose qui distingue ces deux mouvements, & ma réflexion considérée, relativement à tous les instans de ma durée, & à ce que je suis dans le moment où j'agis, est absolument indépendante de moi. J'écrase le serpent de réflexion; de réflexion Cléopâtre le prend & s'en pique le sein. C'est l'amour de la vie qui m'entraîne; c'est la haine de la vie qui entraîne Cléopâtre. Ce sont deux poids qui agissent en sens contraires sur les bras de la balance, qui oscillent & se fixent nécessairement. Selon le côté ou le point où ils s'arrêtent, l'homme est bienfaisant ou malfaisant, heureusement ou malheureusement né, exterminable ou digne de récompense selon les loix.

## I O

IO, (*Myth.*) fille du fleuve Inaque; Jupiter en étant devenu amoureux, la changea pour tromper la jalousie de Junon. Cette déesse trop clair-voyante avoit si bien éclairé les pas de Jupiter, qu'elle découvrit ses allures, & lui demanda cette vache. Après qu'elle l'eut obtenue, elle la mit

sous la garde d'Argus, qui avoit cent yeux. Jupiter donne ordre à Mercure de se défaire d'Argus : Mercure exécuta sa commission ; mais Junon irritée, envoya contre *Io* des taons qui la piquèrent sans relâche. Pour s'en débarrasser, *Io* se jeta dans la mer, qu'elle traversa à la nage, & fut aborder en Egypte, où Jupiter lui rendit sa première forme. Ovide dit qu'elle épousa dans la suite Ostris, roi du pays, & qu'après sa mort, elle y fut adorée sous le nom d'*Ists*. Voyez les fables égyptiennes & grecques dévoilées, liv. I, chap. 4 ; liv. III, chap. 4.

JOAB, (*Histoire sacrée.*) fils de Sarvia, sœur de David, frère d'Abizaï & d'Azaël, un des plus vaillans hommes de son temps, fut toujours attaché au service de David, & commanda ses armées avec succès. La première occasion où il se signala, fut le combat de Gabaon, où il vainquit Abner, chef du parti d'Isbofeth, qu'il tua ensuite en trahison. Il monta le premier sur les murs de Jérusalem, & mérita par sa valeur d'être conservé dans l'emploi de général qu'il possédoit déjà. Il marcha contre les Syriens qui s'étoient révoltés contre David, les mit en fuite ; & s'étant rendu maître d'un quartier de la ville de Rabbath sur les Ammonites, il fit venir David pour en achever le siège & la prendre, afin qu'on lui en attribuât toute la gloire. Ce fut lui qui réconcilia Absalon avec son père, & le fit revenir de son exil. Mais ce jeune prince s'étant révolté contre son roi, *Joab* se déclara contre lui, & le tua de sa propre main dans le combat, malgré la défense de David, qui avoit ordonné expressément qu'on conservât son fils Absalon ; & comme le roi faisoit paroître trop de douleur de la mort de ce fils, *Joab* osa lui en faire des reproches très-vifs. Quoique les avis de *Joab* fussent justes, & qu'il convint que David marquât à ses troupes victorieuses la satisfaction qu'il avoit de leur service, on ne peut excuser la hauteur & l'insolence de ce général, parlant à son roi. David y fut sensible ; mais il fut contraint de dissimuler, parce que *Joab* étoit devenu redoutable par son grand crédit dans les troupes. Lors de la révolte de Séba, David ayant donné le comman-

dement de l'armée à Amasa, *Joab*, poussé par sa jalousie, tua ce général ; se mit lui-même à la tête des troupes, & termina heureusement la guerre sans effusion de sang. *Joab*, si fidèle à son roi, si zélé pour ses intérêts & pour sa gloire, attaché au bien de l'état ; mais impétueux & violent, faisant de ses services un titre pour se rendre redoutable, même à son souverain ; coupable d'ailleurs d'un double assassinat, ne pouvoit plus long-temps échapper à la justice divine. David, en considération de ses services & par la crainte de sa puissance, l'avoit toléré ; mais en mourant, il recommanda à son fils Salomon de l'en punir ; & ce jeune prince, ministre de la vengeance de son père, fit tuer le coupable qui avoit pris parti contre lui pour Adonias, aux piés de l'autel où il s'étoit réfugié, croyant y trouver un asyle, l'an du monde 2290. (+)

JOACHAZ, qui possède, (*Hist. sacrée.*) roi d'Israël, succéda à son père Jéhu, l'an du monde 3148, & régna pendant 17 ans. Ayant mérité la colère du Seigneur par le monstrueux mélange du culte du veau d'or avec celui du vrai Dieu, il fut livré à la fureur d'Azaël & de Benadab, rois de Syrie, qui ravagerent cruellement ses états. Ce prince, dans cette extrémité, eut recours à Dieu, qui l'écouta favorablement. Il suspendit encore pour cette fois les derniers coups de sa vengeance, & lui envoya un sauveur que l'Écriture ne nomme point, mais qu'on croit être Joas, son fils & son successeur. Ce jeune prince rétablit les affaires d'Israël, & remporta, pendant son règne, plusieurs victoires sur les Syriens. (+)

JOACHAZ, autrement SELLUM, (*Histoire sacrée.*) fils de Josias, roi de Juda, fut élu roi après la mort de son père, contre le droit de son frère aîné Eliacim. Il avoit 23 ans lorsqu'il monta sur le trône, & il ne régna qu'environ trois mois à Jérusalem, & se signala par ses impiétés, l'an du monde 3395. Néchao, roi d'Égypte, au retour de son expédition contre les Babyloniens, rendit la Judée tributaire ; & pour faire un acte de souveraineté, sous prétexte que *Joachaz* avoit osé se faire déclarer roi sans sa permission, au

préjudice de son frere aîné il le fit venir à Rabbatha en Syrie, le chargea de chaînes & l'envoya en Egypte, où il mourut, ainsi que Jérémie l'avoit prédit. *Jérém. xxij, 22 & 22. ( + )*

JOACHIM, ou JOACHIN, ou ÉLIACIM, *la fermeté du seigneur*, (*Hist. sacrée.*) frere & successeur de Joachaz, que Néchao, roi d'Egypte, détrôna pour mettre celui-ci en sa place. Ce prince fit le mal devant le Seigneur, & Jérémie lui reprocha de bâtir sa maison dans l'injustice, d'opprimer injustement ses sujets, d'avoir le cœur & les yeux tournés à l'avarice & à l'inhumanité. *Jérém. xxij.* Aussi Dieu le menace d'une fin malheureuse par la bouche du même prophète: *Il mourra, & ne sera ni pleuré ni regretté. Sa sépulture sera comme celle d'un âne mort: on le jettera tout pourri hors des portes de Jérusalem. Ibid. xix.* Cette prophétie ayant été montrée à Joachim, il la déchira avec un canif & la jeta au feu. Ce prince, après avoir demeuré environ quatre ans soumis au roi d'Egypte, tomba sous la domination de Nabuchodonosor, roi des Chaldéens, qui, après l'avoir chargé de chaînes, le remit sur le trône. Il mourut la onzième année de son regne: l'Écriture ne dit pas quel fut le genre de sa mort. Le texte semble supposer qu'il mourut à Jérusalem; & l'on peut juger que s'étant rendu odieux à ses sujets, qui le regardoient comme la cause des misères qu'ils souffroient depuis plus de trois ans, il fut tué dans quelque sédition, & son corps jetté à la voirie, selon la parole du prophète. ( + )

JOACHIM, (*Hist. sacrée.*) époux de Ste. Anne, pere de la sainte Vierge, ayeul de Jesus-Christ selon la chair, est peut-être le même qu'Héli, marqué dans S. Luc. Le nom de Joachim ne se trouve point marqué dans l'Écriture, non plus que les circonstances de sa vie; mais on l'a adopté dans l'église grecque & latine. ( + )

JOACHIMITES, s. m. plur. (*Théolog.*) disciples de Joachim, abbé de Flore en Calabre, qui passa pour un prophète pendant sa vie, & laissa après sa mort beaucoup de livres de prophétie, & plusieurs autres ouvrages qui furent condamnés avec leur

auteur en 1215 par le concile de Latran, & par celui d'Arles en 1260.

Les *Joachimites* étoient entêtés de certains nombres ternaires. Ils disoient que le Pere avoit opéré depuis le commencement du monde jusqu'à l'avènement du Fils; que l'opération du Fils avoit duré jusqu'à leur temps pendant 1260 ans; qu'après cela le Saint-Esprit devoit opérer aussi à son tour. Ils divisoient ce qui regardoit les hommes, les temps, la doctrine, la maniere de vivre en trois ordres ou états, selon les trois personnes de la sainte Trinité: ainsi chacune de ces trois choses comprenoit trois états qui devoient se succéder, ou s'étoient déjà succédé les uns aux autres, ce qui faisoit qu'ils nommoient ces divisions ternaires.

Le premier ternaire étoit celui des hommes, il comprenoit trois états ou ordres d'hommes: le premier étoit celui des gens mariés, qui avoit duré, disoient-ils, du temps du Pere éternel, c'est-à-dire, sous l'ancien testament. Le second, celui des clercs qui a régné par le Fils du temps de la grace. Le troisieme, celui des moines qui devoit régner du temps de la plus grande grace par le Saint-Esprit. Le second ternaire étoit celui de la doctrine, qu'ils divisoient aussi en trois; l'ancien testament qu'ils attribuoient au Pere; le nouveau qu'ils attribuoient au Fils, & l'évangile éternel qu'ils attribuoient au Saint-Esprit. Dans le ternaire des temps, ils donnoient au Pere tout celui qui s'étoit écoulé depuis le commencement du monde jusqu'à Jesus-Christ, temps auquel, disoient-ils, régnoit l'esprit de la loi mosaïque. Ils donnoient au Fils les 1260 ans depuis Jesus-Christ jusqu'à eux, pendant lesquels avoit régné l'esprit de grace. Enfin le troisieme, qui devoit suivre, & qu'ils nommoient le temps de la plus grande grace & de la vérité découverte, étoit pour le Saint-Esprit. Un autre ternaire consistoit dans la maniere de vivre. Dans le premier temps, sous le Pere, les hommes ont vécu selon la chair; dans le second, sous le regne du Fils, ils ont vécu entre la chair & l'esprit; dans le troisieme, qui devoit durer jusqu'à la fin du monde, ils vivront selon l'esprit. Les *Joachimites* prétendoient que dans le troisieme temps, les

facremens , toutes les figures & tous les signes devoient cesser , & que la vérité paroîtroit à découvert. *Dictionnaire de Trévoux.*

Malgré l'autorité des conciles qui ont condamné les visions de l'abbé Joachim , & sur-tout son évangile éternel , il s'est trouvé un abbé de son ordre , nommé Grégoire Laudé , docteur en théologie , qui ayant entrepris d'écrire sa vie , & d'éclaircir ses prophéties , a tenté de le justifier du crime d'hérésie dans un ouvrage imprimé à Paris en 1660 en un vol. *in-folio*. Dom Gervaise , ancien abbé de la Trappe , a aussi donné depuis peu au public une histoire de l'abbé Joachim , dans laquelle il entreprend de justifier cet abbé.

JOACHIMS-THAL , (*Géogr.*) c'est-à-dire , la vallée de saint Joachim , ville & vallée de Bohême dans le cercle d'Elnbogen , joignant les frontières du Voigtland ; on y découvrit au commencement du xvj<sup>e</sup> siècle de riches mines d'argent , & l'an 1519 on y frappa déjà des écus d'argent du poids d'une once , avec l'image de S. Joachim : comme cette monnoie se répandit dans toute l'Allemagne , on l'appella *Joachim-thaler* , en latin *Joachimici nummi* , & par abbréviation *thaler* ; tous les écus frappés ensuite selon les loix monétaires de l'Empire , ont été nommés *reichs-thaler* , écus de l'Empire , que les François appellent par corruption *risdale*.

Je vois en parcourant le P. Nicéron , qu'il met au rang des hommes illustres dans la république des lettres , Michel Néander , médecin , né à *Joachims-thal* en 1529 , & mort en 1581 : cependant tous ses ouvrages sont depuis long-temps dans la poussière de l'oubli , d'où je ne crois pas qu'on s'avise de les tirer. (*D. J.*)

JOAILLERIE. *V.* JOUAILLERIE.

JOAILLER. *V.* JOUAILLIER.

\* JOANNITES , s. m. pl. (*Hist. eccléf.*) nom dont on appella dans le v<sup>e</sup> siècle ceux qui demeurèrent attachés à saint Jean Chrysostome , & qui continuèrent de communier avec lui , quoiqu'il eût été exilé par les artifices de l'impératrice Eudoxie , & déposé dans un conciliabule par Théophile d'Alexandrie , ensuite dans un second tenu à Conf-

stantinople. Ce titre de *Joannites* fut inventé pour désigner ceux à qui on le donnoit & qu'on se proposoit de desservir à la cour. La méchanceté des hommes a toujours été la même , elle n'a pas même varié dans ses moyens.

JOAS , le feu du Seigneur , (*Hist. sacrée.*) fils d'Ochosis , roi de Juda , ayant échappé par les soins de Jofabeth , sa tante , à la fureur d'Athalie , sa grand-mère , qui avoit fait égorger tous les princes de la maison royale , fut élevé dans le temple , sous les yeux du grand-prêtre Joïada , mari de Jofabeth. Quand le jeune prince eut atteint sa septième année , Joïada le fit reconnoître secrètement pour roi par les principaux officiers de la garde du temple , & Athalie , qui avoit usurpé la couronne , étant accourue aux acclamations du peuple , le grand-prêtre la fit tuer hors du temple. *Joas* , conduit par le pontife Joïada , gouverna avec sagesse , & se rendit agréable à Dieu ; mais lorsque ce saint homme fut mort , ce jeune roi , après avoir régné pendant plus de trente ans en prince juste & religieux , changea tout d'un coup de conduite , & séduisit par les flatteurs , adora les idoles , & commit des abominations qui attirèrent la colère de Dieu sur lui & sur le royaume de Juda. *II. Par. xxiv. 27.* Zacharie , fils de Joïada , le reprit de ses impiétés ; mais *Joas* , oubliant ce qu'il devoit à la mémoire de son bienfaiteur qui lui avoit sauvé la vie & mis la couronne sur la tête , fit lapider son fils dans le parvis du temple. Dieu , pour punir ce crime , rendit la suite de la vie de ce prince aussi triste , que le commencement avoit été heureux. Il suscita encore contre lui les Syriens , qui , avec un petit nombre de gens , désirèrent son armée , & le traitèrent lui-même avec la dernière ignominie. Après être sorti de leurs mains , accablé de cruelles maladies , il n'eut pas même la consolation de mourir paisiblement ; car trois de ses serviteurs l'assassinèrent dans son lit , pour venger le sang du fils de Joïada qu'il avoit répandu. Ce prince régna quarante ans , & mourut l'an du monde 3166. ( + )

JOAS , (*Hist. sacrée.*) fils de Joachas , roi d'Israël , succéda à son père dans le royaume



royaume qu'il avoit déjà gouverné deux ans avec lui. Il fit le mal devant le Seigneur, & imita l'impiété de Jéroboam. Elisée étant tombé malade de la maladie dont il mourut, *Joas* vint le voir, & parut affligé de le perdre, le regardant comme le plus puissant protecteur du royaume d'Israël. L'homme de Dieu, pour le récompenser de son bon office, lui dit de prendre des fleches, & d'en frapper la terre; & comme il ne la frappa que trois fois, le prophète en témoigna du déplaisir, & lui dit que s'il fût allé jusqu'à la septieme, il auroit entièrement ruiné la Syrie. *Joas* gagna contre Bénadad les trois batailles qu'Elisée avoit prédites, & réunit au royaume d'Israël les villes que les rois d'Assyrie en avoient démembrées. Amasias, roi de Juda, lui ayant déclaré la guerre, *Joas* le battit, prit Jérusalem, & fit le roi lui-même prisonnier. Il le laissa libre, à condition qu'il lui paieroit un tribut, & il revint triomphant à Samarie, chargé d'un butin considérable. Il y mourut en paix peu de temps après cette victoire, & un regne de seize ans, l'an du monde 3179, & il eut pour successeur Jéroboam, son second fils (+).

JOATHAN, *achevé*, (*Hist. sacrée.*) le plus jeune des fils de Gédéon, qui s'échappa du carnage qu'Abimelech fit de soixantedix de ses freres, ayant appris que ceux de Sichem avoient établi roi ce même Abimelech, monta sur le mont Garizim, d'où il éleva sa voix pour leur reprocher leur ingratitude envers la famille de Gédéon qui les avoit garantis de la servitude des Madianites. Il usa du discours figuré des arbres d'une forêt qui, pour élire un roi, s'adresserent d'abord à l'olivier, puis au figuier, & ensuite à la vigne, sans que ces arbres excellens voulussent accepter cette offre. Ils s'adresserent enfin au buisson, qui leur promit hardiment de les cacher sous son ombre. Il finit, en priant Dieu de venger l'outrage qu'ils avoient fait à Gédéon, & de permettre, s'il désapprouvoit le choix d'Abimelech, que de ce buisson sortît un feu qui dévorât les Sichimites & Abimelech lui-même. *Jug. ix, 18, 20.* Cette malédiction eut son effet; Abimelech & les Sichimites furent cause de leur perte mutuelle, & Dieu détruisit l'ouvrage & les

Tome XVIII.

ouvriers d'iniquité par leurs propres mains. On apperçoit aisément le sens caché sous l'apologue de *Joathan*. L'olivier, le figuier & la vigne figuroient Gédéon & ses enfans, & le buisson représentoit Abimelech. Gédéon & ses enfans, images des bons pasteurs, auroient pu faire la félicité des Israélites; mais, préférant les délices de la vie privée & d'une sainte retraite aux dangers du gouvernement, ils n'avoient formé aucune intrigue pour y parvenir. Abimelech au contraire, image des mauvais pasteurs, qui n'envisagent dans les dignités ecclésiastiques que les honneurs & les revenus, avoit recherché la royauté avec ardeur, l'avoit acceptée avec avidité, & régnoit en tyran (+).

JOATHAN, (*Hist. sacrée.*) fils d'Ostias ou Azarias, roi de Juda, qui fut chargé du gouvernement du royaume, lorsque son pere eut été frappé de lepre pour avoir entrepris d'offrir l'encens, fonction qui n'appartenoit qu'aux prêtres. Il avoit vingt-cinq ans, lorsqu'il succéda à son pere. L'écriture dit qu'il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, & qu'il imita la piété d'Ostias son pere; mais il ne détruisit point les hauts lieux où le peuple continuoit d'offrir de l'encens & des victimes. Il s'appliqua avec zele à embellir Jérusalem; il fit refaire le parvis & les portes du temple, & relever une partie des murailles qui étoient tombées, y ajoutant de très-fortes tours. Les Ammonites, qui avoient été assujettis par son pere, s'étant soulevés, il les vainquit, & leur imposa un tribut. Ce prince pieux mourut l'an du monde 3262, après avoir régné seul seize ans (+).

JOB, (*Théologie.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien testament, ainsi appelé de *Job*, prince célèbre par sa patience & par son attachement à la piété & à la vertu, qui demeuroit dans la terre d'Hus ou dans l'Amite, dans l'Idumée orientale aux environs de Bozra, & qu'on croit communément être l'auteur de ce livre qui contient son histoire.

On a formé une infinité de conjectures diverses sur le livre de *Job*; les uns ont cru que *Job* l'avoit écrit lui-même en syriaque ou en arabe, & qu'ensuite Moïse ou quelque autre israélite l'avoit mis en hébreu;

P p p p p

d'autres l'ont attribué à Eliu, l'un des amis de *Job*, ou à ses autres amis, ou à Moïse, ou à Salomon, ou à Isaïe, ou à quelque écrivain encore plus récent. Il est certain que le livre en lui-même ne fournit aucune preuve décisive pour en reconnoître l'auteur. Ce qui paroît incontestable, c'est que celui qui l'a composé étoit Juif de religion & postérieur au temps de *Job*, qu'on croit avoir été contemporain de Moïse. Il y fait de trop fréquentes allusions aux expressions de l'écriture pour penser qu'elle ne lui ait pas été familière.

La langue originale du livre de *Job* est l'hébraïque, mais mêlée de plusieurs expressions arabes & chaldéennes, & de plusieurs tours qui ne sont pas connus dans l'hébreu, ce qui rend cet ouvrage obscur & difficile à entendre. Il est écrit en vers libres quant à la mesure & à la cadence, vers dont la principale beauté consiste dans la grandeur de l'expression, dans la hardiesse & la sublimité des pensées, dans la vivacité des mouvemens, dans l'énergie des peintures, & dans la variété des caractères, parties qui s'y trouvent toutes réunies dans le plus haut degré.

Quant à la canonicité du livre de *Job*, elle est reconnue généralement dans les églises grecques & latines, elle y a toujours passé comme un article de foi, & ce sentiment est venu de la synagogue à l'église chrétienne. Les Apôtres l'ont cité. Théodore de Mopsueste le critiquoit, mais sur une version grecque, qui faisant quelques allusions à la fable ou à l'histoire poétique, n'étoit par exactement conforme au texte hébreu. Quelques-uns accusent Luther & les Anabatistes de rejeter le livre de *Job*, mais Scultet & Spanheim tâchent d'en justifier Luther. On peut consulter sur ce livre le commentaire de Pineda, celui de Dom Calmet, & l'histoire de *Job* par M. Spanheim. Calmet, *Dictionn. de la Bible*, tom. II, lettre J au mot *JOB*, pag. 386.

IOBACCHUS, (*Musiq. des anc.*) chansons à l'honneur de Bacchus, que les anciens chantoient dans les fêtes & dans les sacrifices. On répétoit souvent dans ces chansons les mots *io* & *Bacchus*, & c'est d'où leur vient le nom de *iobacchus*. (*F. D. C.*)

JOBET, s. m. (*Fond. en caract. d'Imp.*)

est un petit morceau de fil de fer plié en équerre qui se met au moule à fondre les caractères d'imprimerie, entre le bois de la pièce de dessus & la platine. Ce *jobet* fait entre lui & le bois du moule un petit vuide quarré dans lequel passe la matrice. Cela est pour empêcher cette matrice de s'éloigner trop de sa place lorsque l'ouvrier ouvre son moule. *Voyez MOULE, MATRICE.*

JOCELIN, (*Géogr.*) petite ville de France en Bretagne, dans l'évêché de saint Malo; elle députe aux états, & est à 8 lieues N. E. de Vannes, 18 S. O. de Rennes, 29 N. O. de S. Malo. *Long. 14, 56; lat. 48, 2. (D. J.)*

JOD, s. m. (*Gramm.*) c'est la dixième lettre de l'alphabet hébraïque. *V. l'article HÉBREU.* Le *jod* prend la place du *hé* dans les verbes qui ont un *hé* pour dernière radicale; trois *jods* posés en triangle, ou deux *jods* avec un *kamis* dessous, désignent en chaldéen le nom de Dieu. Communément on prononce *jod*, comme si l'*i* étoit consonne; mais cette prononciation n'est pas la véritable. Le *jod* des Hébreux a la valeur de l'*iota* grec.

JOD, s. m. (*Commerce.*) c'est en Angleterre le quart du quintal, autrement 27 livres d'avoir du poids. *Voyez HUNDRED ou LIVRE.*

*Jod* est aussi une des mesures de distances & longueurs, dont on se sert dans le royaume de Siam. Vingt-cinq *jods* font le roë-neug ou lieue siamoise, d'environ deux mille toises françoises. Chaque *jod* contient quatre sen, le sen vingt voua, le voua deux ken, qui est l'aune siamoise de trois piés de roi moins un demi-pouce. *Voyez SEN, VOUA, KEN, &c. Dictio n. de commerce.*

JODORE, (*Hist. d'Allemagne*) 26<sup>e</sup> empereur d'Allemagne depuis Conrad I. Ce prince succéda à Robert: il ne fit que paroître sur le trône. Son regne, qui ne fut que de trois mois, n'offre rien à l'histoire. On peut croire qu'il avoit des vertus, puisque Venceslas, qui lui disputoit le trône impérial, n'en fut écarté que par rapport à ses vices. Il avoit gouverné avec assez de sagesse la Moravie, dont il avoit le Margraviat, & Venceslas l'avoit souvent employé en Italie; il lui avoit même donné

de titre de vicaire-perpétuel de l'empire dans cette contrée. (M-Y.)

JODELLE, (*Hist. nat.*) Voyez POULE D'EAU.

JODUTTE, f. f. (*Myth.*) idole des Saxons; ce fut d'abord une statue que Lothaire, duc de Saxe, avoit fait placer aux environs de la forêt de Wefps, après la victoire qu'il remporta en 1115 sur Henri V. Cette statue étoit un homme tenant de la main droite une massue, & de la gauche un bouclier rouge & assis sur un cheval blanc.

JOEKUL, (*Hist. nat.*) nom que l'on donne en Islande aux hautes montagnes perpétuellement couvertes de glaces & de neiges dont le pays est rempli; le mont Hecla est dans ce cas, ainsi que les autres volcans qui s'y trouvent, & lorsqu'il leur arrive des éruptions, les neiges & les glaçons en se fondant, causent aux environs des débordemens épouvantables. Voyez Horrebou, *description d'Islande.*

JOEL, (*Hist. sacrée.*) fils de Phatuel, le second des douze petits prophètes, étoit de la tribu de Ruben, & de la ville de Bétharon. Il prophétisa dans le royaume de Juda; mais on ne fait pas distinctement en quel temps, quoiqu'il soit probable que ce ne fut qu'après le transport des dix tribus & la ruine du royaume d'Israël. Sa prophétie contient trois chapitres. Il représente, sous l'idée d'une armée ennemie, une nuée de sauterelles qui, de son temps, vint fondre sur la Judée, y causa un dégât infini, & occasionna une grande famine. *J, 4.* Dieu, touché des malheurs & des prières de son peuple, dissipa les sauterelles, & fit succéder la fertilité à la disette. Après cela, le prophète prédit le jour du Seigneur, & la vengeance qu'il doit exercer dans la vallée de Josaphat. *iiij, 12.* Il annonce au royaume de Juda sa destruction, & les fléaux dont la colère de Dieu devoit punir les péchés de ce peuple, qu'il console ensuite par l'espérance de son rétablissement. Il parle du docteur de la justice que Dieu doit envoyer, du saint esprit qui doit descendre sur toute chair, & dit que Jérusalem sera éternellement habitée; que de là sortira le salut; que quiconque invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé. *ij, 32.*

Tout cela regarde la nouvelle alliance & le temps du messie. Le style de ce prophète est véhément, expressif & figuré. Il y a de ce nom quelques autres personnages moins connus. (+)

\* Il est encore parlé dans l'écriture sainte, d'un autre JOEL, fils aîné du prophète Samuel.

JOERKAU ou BORECK, (*Géograp.*) ville de Bohême dans le cercle de Satz, renommée par sa bière.

JOGUE, f. m. (*Théolog.*) espèce de religieux payens dans les Indes orientales qui ne se marient jamais, ne possèdent rien en propre, mais vivent d'aumônes & pratiquent de grandes austérités.

Ils sont soumis à un général qui les envoie prêcher d'un lieu à l'autre. Ce sont proprement une espèce de pelerins que l'on croit être une branche des anciens Gymnosophistes. Voy. GYMNOSOPHISTES.

Ils fréquentent sur-tout les lieux consacrés par la dévotion du peuple, & prétendent pouvoir passer plusieurs jours sans manger & sans boire. Après avoir gardé la continence pendant un certain temps, ils s'estiment impeccables, & croient que tout leur est permis, ce qui fait qu'ils se plongent dans les débauches les plus infâmes.

JOHANSBURG, (*Géog.*) ville de Pologne dans la Soudavie, canton de la Prusse ducale, avec une citadelle sur la Pysch. *Long. 40, 34; lat. 53, 15. (D. J.)*

JOIADA, ou JOAD, *science du Seigneur*, (*Hist. sacrée.*) qui succéda à Azarias dans la grande sacrificature, étoit un homme de bien, craignant Dieu. Il éleva avec un grand soin, dans le temple, le jeune Joas, que Josabeth, sa femme, avoit dérobé à la cruauté d'Athalie; & au bout de sept ans, il le rétablit sur le trône de David, après avoir fait périr cette reine impie, an du monde 3126. Le grand-prêtre fit ruiner le temple de Baal, & rendit au culte de Dieu son ancienne splendeur. Le royaume, conduit par ses soins, changea entièrement de face; & tandis que Joïada vécut, tout réussit à Joas. Il mourut dans une heureuse vieillesse, âgé de cent trente ans, l'an du monde 3160, & fut enterré dans le tombeau des rois à Jérusalem, par une distinction qui étoit

bien due aux services qu'il avoit rendus au roi & à l'état. Son fils Zacharie lui succéda dans la souveraine sacrificature. Ce nom est encore donné à quelques autres. (+)

JOIE, *s. f.* (*Philos. morale.*) émotion de l'ame causée par le plaisir ou par la possession de quelque bien.

La *joie*, dit Locke, est un plaisir que l'ame goûte, lorsqu'elle considère la possession d'un bien présent ou à venir comme assurée; & nous sommes en possession d'un bien, lorsqu'il est de telle sorte en notre puissance que nous pouvons en jouir quand nous voulons. Un homme blessé ressent de la *joie* lorsqu'il lui arrive le secours qu'il désire, avant même qu'il en éprouve l'effet. Le pere qui chérit vivement la prospérité de ses enfans, est en possession de ce bien aussi long-temps que ses enfans prospèrent; car il lui suffit d'y penser pour ressentir de la *joie*.

Elle differe de la gaieté; Voyez GAIÉTÉ. On plaît, on amuse, on divertit les autres par sa gaieté; on pame de *joie*, on verse des larmes de *joie*, & rien n'est si doux que de pleurer ainsi.

Il peut même arriver que cette passion soit si grande, si inespérée, qu'elle aille jusqu'à détruire la machine; la *joie* a étouffé quelques personnes. L'histoire grecque parle d'un Policrate, de Chilon, de Sophocle, de Diagoras, de Philippides, & de l'un des Denis de Sicile, qui moururent de *joie*.

L'histoire romaine assure la même chose du consul Manius Juventius Thalna, & de deux femmes de Rome, qui ne purent soutenir le ravissement que leur causa la présence de leur fils après la déroute arrivée au lac de Trasymene; mes garants sont Aulugelle, *livre III, chapitre xv*; Valere Maxime, *liv. IX, chap. xij*; Tite-Live, *liv. XXII, chapitre vij*; Pline, *liv. VII, chap. liij*, & Cicéron dans ses *Tusculanes*.

L'histoire de France nomme la dame de Château-briant que l'excès de *joie* fit expirer tout d'un coup, en voyant son mari de retour du voyage de Saint Louis.

J'ai lu d'autres exemples semblables dans les écrits des medecins, comme dans les mémoires des curieux de la nature, *décur. 2, ann. 9, observ. 22*; dans Kornman, *de mirac. mortuor. part IV, cap. cvj*, & dans

le journal de Leipsick, *année 1686, p. 287*

Mais sans m'arrêter à des faits si singuliers, & peut-être douteux en partie, il y a dans les actes des apôtres un trait plus simple qui peint au naturel le vrai caractère d'une *joie* subite & impétueuse. Saint Pierre ayant été tiré miraculeusement de prison, vint chez Marie, mere de Jean, où les fideles étoient assemblés en prieres; quand il eut frappé à la porte, une fille nommée Rhode, ayant reconnu sa voix, au lieu de lui ouvrir, courut vers les fideles avec des cris d'allégresse, pour leur dire que S. Pierre étoit à la porte.

Si la gaieté est un beau don de la nature; la *joie* a quelque chose de céleste; non pas cette *joie* artificielle & forcée, qui n'est que du fard sur le visage; non pas cette *joie* molle & folâtre dont les sens seuls sont affectés, & qui dure si peu; mais cette *joie* de raison, pure, égale, qui ravit l'ame sans la troubler; cette *joie* douce qui a sa racine dans le cœur, enfin cette *joie* délectable qui a sa source dans la vertu, & qui est la compagne fidelle des mœurs innocentes; nous ne la connoissons plus aujourd'hui, nous y avons substitué un vernis qui s'écale, un faux brillant de plaisir, & beaucoup de corruption. (*D. J.*)

JOIE, GAIÉTÉ, (*Syon.*) ces deux mots marquent également une situation agréable de l'ame, causée par le plaisir ou par la possession d'un bien qu'elle éprouve; mais la *joie* est plus dans le cœur, & la *gaieté* dans les manieres; la *joie* consiste dans un sentiment de l'ame plus fort, dans une satisfaction plus pleine; la *gaieté* dépend davantage du caractère, de l'humeur, du tempérament; l'une sans paroître toujours au dehors, fait une vive impression au dedans, l'autre éclate dans les yeux & sur le visage: on agit par *gaieté*, on est affecté par la *joie*. Les degrés de la *gaieté* ne sont ni bien vifs, ni bien étendus; mais ceux de la *joie* peuvent être portés au plus haut période; ce sont alors des transports, des ravissmens, une véritable ivresse. Une humeur enjouée jette de la *gaieté* dans les entretiens; un événement heureux répand de la *joie* jusques au fond du cœur; on plaît aux autres par la *gaieté*; on peut tomber malade & mourir de *joie*. (*D. J.*)

**JOIEUX AVENEMENT**, (*Jurisprud.*)  
Voyez droit de JOYEUX avènement vol. XI.

**JOIEUSE**, (*Géogr.*) *Gaudiofa*, petite ville de France dans le bas Vivarais, avec titre de duché-pairie, érigée en 1581 par Henri III, en faveur de son mignon Anne, vicomte de Joyeuse. Elle est sur la rivière de Beaune, à 9 lieues sud-ouest de Viviers, 16 nord-ouest de Nîmes, 134 sud-est de Paris. *Long. 21, 55; lat. 44. 26. (D. J.)*

**JOIGNY**; *Joviniacum*, (*Géogr.*) petite ville de Champagne sur l'Yonne, n'est pas si ancienne que le disent la Martinière & d'Anville. M. Bourdois, père du lieutenant général au bailliage, qui a fait l'histoire manuscrite de *Joigny*, dit que ce ne fut d'abord qu'un château fort, clos de murs, qui, en 1144, prit sa forme actuelle, & que d'un château simple on fit une ville. Le pont n'existoit pas en 978, & la forêt occupoit le terrain planté aujourd'hui en ville. M. Pasumot, qui a examiné le local, fait voir que ce n'est pas le *Bandritum* de la *Table Théod.*; il place ce lieu entre Bassou & Bonnard, à l'embouchure du Serain dans l'Yonne, & démontre que le grand chemin de Paris à Lyon ne passoit point à *Joigny*, comme l'indique la *carte de la Notice des Gaules*, de M. d'Anville; Voyez *Mém. Géogr.* de Pasumot, 1765, page 138. La voie romaine passoit de Sens à Villefole, delà à Bassou, à Apoigny & à Auxerre. *Ibid.* p. 154.

En 1075, une partie des reliques de S. Thibaud, apportées d'Italie, resta une nuit à *Joigny*, que l'histoire appelle *Joviniacum in Burgundin*. Geoffroi en étoit comte en 1060. Le comté de la maison de Sainte-Maure passa en celle de Laval en 1576, de laquelle le cardinal Pierre Gondi, frère du maréchal de Retz, l'acquît. Le duc de Villeroy en a hérité de la duchesse de Lesdiguières, morte en 1716. Le comte Jean affranchit *Joigny* en 1300, moyennant de grosses sommes. On a percé depuis peu un grand chemin le long de l'Yonne, & on n'est plus obligé d'entrer dans la ville, qui a trois paroisses & qui est fort peuplée. Les vins en sont renommés, aussi bien que les langues fourrées. La seigneurie de *Joigny* a vingt-sept terres dans sa mouvance.

M. Bourdois, père du lieutenant général

du bailliage de *Joigny*, a laissé une histoire manuscrite de cette ville; il existe une autre histoire manuscrite de *Joigny*, par M. Davier, avocat, qui en fixe la fondation en 999: elle est entre les mains de M. Bourdois, médecin. Voyez *Géogr.* de Pasumot, 1765, page 138, &c. *ad finem*, longitude 21, latitude 47, 56, à 6 lieues d'Auxerre, du diocèse de Sens, dont elle est éloignée de 7 lieues. (C)

\* **JOINDRE**, v. act. (*Gramm.*) il est synonyme à *assembler*, faire un tout de plusieurs parties séparées; ainsi l'on joint deux planches, ou l'on en fait un tout en les approchant & en les tenant approchées ou par des rainures, ou de quelque autre manière; on joint deux tomes en un volume, en les reliant ensemble; on joint plusieurs sommes ensemble, ou l'on en fait un tout par l'addition, &c..

On dit encore les armées combinées se font jointes en tel endroit; alors le mot est relatif au mouvement; notre général a joint l'ennemi, & il le défera sans doute. Je ne saurois joindre cet homme.

*Joindre* se dit aussi de plusieurs instances. Voyez **JOINDRE**, (*Jurispr.*)

*Joindre* se prend au moral dans cette phrase & beaucoup d'autres. Il faut joindre l'expérience au raisonnement. Joignez vos vœux aux miens.

Il est quelquefois neutre; cette menuiserie joint mal.

**JOINDRE**, (*Jurispr.*) deux instances ou procès, ou une instance avec un procès, c'est les unir pour être jugés conjointement. Cette jonction ne se fait quelquefois que sauf à disjoindre, c'est-à-dire, que si l'on reconnoît dans la suite qu'il y ait lieu de juger une affaire avant l'autre, on les disjoint pour les juger séparément. Voyez **JONCTION**. (A)

**JOINT**, f. m. (*Architecture & coupe de pierres.*) a différentes significations; c'est 1°. l'intervalle plein ou vide qui reste entre deux pierres contigues; dans ce sens on dit *petit joint*, *grand joint*. 2°. Il se prend pour les lignes de division des voûtes en claveaux. Ainsi on dit *joint en coupe*, *joint de tête*, *joint de lit*, *joint de douelle*, où il faut remarquer que quoique les joints de lit soient des divisions longitudinales de la douelle, on n'entend par joints de douelle,

que les *joints* transversaux, autrement dits *joints* de tête, & que les *joints* de lit sont ainsi nommés parce que le délit naturel de la pierre doit leur être parallèle, ou partager l'angle du claveau en deux également, comme la *fig. 16* représente. *AB* *CD* est un bloc de pierre vu par un bout qui fera un *joint* de tête, *MN* la direction du délit naturel de la pierre, laquelle doit passer par le sommet *o* de l'angle *aoc* formé par les *joints* de lit *ab, cd* du claveau, & le couper en deux également.

On ne doit jamais mettre de *joint* au milieu de la voûte; c'est pourquoi les claveaux ou vousoirs doivent être en nombre impair.

Voici donc les différens *joints*, & la définition qu'il en faut donner.

*Joints de lit*, ceux qui sont de niveau, ou suivant une pente donnée.

*Joints montans*, ceux qui sont à-plomb.

*Joints quarrés*, ceux qui sont d'équerre en leurs retours.

*Joints en coupe*, ceux qui sont inclinés & tracés d'après un centre.

*Joints de tête ou de face*, ceux qui sont en coupe ou en rayons au parement, & séparent les vousoirs & claveaux.

*Joints de douelle*, ceux qui sont sur la longueur du dedans d'une voûte, ou sur l'épaisseur d'un arc.

*Joint de recouvrement*, celui qui se fait par le recouvrement d'une marche sur une autre.

*Joint recouvert*, c'est le recouvrement qui se fait de deux dalles de pierre, par le moyen d'une espece d'ourlet qui en cache le *joint*.

*Joint feuillé*, c'est le recouvrement qui se fait de deux pierres l'une sur l'autre, par une entaille de leur demi-épaisseur.

*Joint gras*, celui qui est plus ouvert que l'angle droit; & *joint maigre*, le contraire.

*Joints ferrés*, ceux qui sont si étroits, qu'on est obligé de les ouvrir avec le couteau à scie pour les pouvoir couler ou ficher avec plâtre ou mortier.

*Joints ouverts*, ceux qui à cause de leurs cales épaisses sont hauts & faciles à ficher.

On appelle aussi *joints ouverts* ceux qui

se sont écartés par mal-çon, ou parce que le bâtiment s'est affaissé plus d'un côté que de l'autre.

*Joints refaits*, ceux qu'on est contraint de retailler de lit ou de *joint* sur le tas, parce qu'ils ne sont ni à-plomb ni de niveau.

Ce sont aussi les *joints* qu'on fait en ravaillant & en ravalant avec mortier de même couleur que la pierre.

*Joint à onglet*, celui qui se fait de la diagonale d'un retour d'équerre, comme il s'en voit dans les ouvrages de marbre, & les incrustations.

JOINT, (*Menuiserie.*) il se dit de la manière d'assembler une ou plusieurs pièces. Il y a le *joint* quarré, le *joint* à queue d'aronde, &c.

On *joint* à plat *joint*, quand on tient deux pièces approchées sans rainure ni languette.

A pointe de diamant, lorsque de quatre pièces d'assemblage, toutes les quatre coupées en angle, la pointe des quatre angles se réunit au même sommet, comme on voit aux frises, au parquet dans les appartemens, & aux petits bois des croisées. Il n'y a point à l'endroit où ils se croisent, le petit quarré qui s'appelle *plainte* en termes de *menuiserie*; mais les petits bois y forment quatre angles qui se réunissent au même point.

JOINTE, (*Maréch.*) V. JOINTURE.

\* JOINTE, s. f. (*Manufature en soie.*) c'est une partie d'organfin devidée sur des rochets pour nouer les fils qui cassent. La *jointe* est de la couleur de la chaîne ou du poil.

JOINTÉ, LONG JOINTÉ, COURT JOINTÉ, (*Maréch.*) Voyez LONG & COURT.

JOINTÉE, s. f. (*Commerce.*) espece de mesure qui se dit de ce qui peut tenir de grains ou de légumes secs dans le creux des deux mains, quand on les joint ensemble. Une *jointée* de froment, une *jointée* de poids. *Dict. de Comm.*

JOINTÉE, (*Maréch.*) Une *jointée* de son, une *jointée* de froment, une *jointée* d'orge; c'est autant qu'il peut en tenir dans les deux mains lorsqu'elles sont jointes.

Si l'on veut faire venir du corps à un cheval estrac, il faut mettre tous les matins une jointée de froment dans sa mangeoire.

Voyez ESTRAC.

JOINTOYER, v. a. (*Architect.*) terme usité dans l'art de bâtir; c'est après qu'un bâtiment est élevé, & qu'il a pris sa charge, remplir les ouvertures des joints des pierres d'un mortier de la même couleur de la pierre.

On dit aussi *rejointoyer*, lorsqu'il s'agit de remplir les joints d'un vieux bâtiment ou d'un ouvrage construit dans l'eau, avec mortier de chaux & de ciment.

\* JOINTURE, f. f. (*Gramm. & Arts méchan.*) l'endroit où deux corps approchés se touchent & se lient. Quand un ouvrage est bien travaillé, on ne discerne pas la jointure. *Janctura fallit unguem.*

JOINTURE, (*Anatomie.*) tout endroit du corps humain où les os sont joints ensemble pour l'exécution de plusieurs sortes de mouvemens.

Quoique les mouvemens des extrémités du corps soient circulaires, le centre de ces mouvemens ne se réunit pas dans un point; car outre que les jointures seroient trop foibles, il arriveroit que les deux os s'useroient, & se pénétreroient l'un l'autre; mais ces jointures se font par de larges surfaces, les unes convexes, les autres concaves, quelques-unes cannelées & sillonnées; d'autres semblables à une tête ronde qui s'emboîte dans un creux sphérique; toutes ont les qualités requises pour contribuer au mouvement & à la force; toutes sont couvertes de cartilages, lisses, polis, qui forment l'union des os, les collent & les étendent de toutes parts. Ces cartilages sont arrosés d'une humeur onctueuse, qui est séparée de la masse du sang par le secours des glandes mucilagineuses.

Remarquez que les conduits excréteurs de ces glandes mucilagineuses, ont quelque longueur dans leur passage, jusqu'à leur orifice; cette structure empêche l'effusion inutile de la substance huileuse, tend à en fournir un quantité suffisante, & à en procurer une plus grande lorsqu'il en est besoin pour les moavemens violens ou long-temps continués.

Ajoutez qu'on trouve pour y suppléer des pelotons de graisse qui concourent au

même but. Le manque ou les vices de l'humeur mucilagineuse, causent diverses maladies dans les jointures, comme le cliquetis, la luxation, l'anchylose, & l'impuissance des mouvemens.

Mais ces cas rares ne détruisent point le merveilleux appareil des organes de notre charpente; considérez seulement pour vous en convaincre, l'insertion des muscles à l'aide desquels les jointures se peuvent tirer de différens côtés, selon les fonctions particulieres de leur destination; la fabrique curieuse des os, la variété de leurs articulations pour exécuter tous les mouvemens de flexion, d'extension, de ressort, de genou, de charniere, de coulisse, de pivot & de roue.

Considérez la force des ligamens pour maintenir les os en respect; considérez surtout les cartilages placés aux extrémités des jointures, leur périchondre, leurs vaisseaux vasculaires, leurs glandes mucilagineuses & huileuses, qui distillent perpétuellement une humeur lubrifiante, pour arroser, nourrir, prévenir les frottemens, & faciliter en toute occasion les mouvemens que nous voulons exécuter.

Enfin la souplesse, la flexibilité à laquelle on peut amener les jointures par un constant exercice mis en usage dès la plus tendre enfance, est une chose si surprenante, qu'on auroit de la peine à l'imaginer si l'on n'en avoit pas le spectacle dans ces personnes qui le donnent aux yeux du peuple pour de l'argent, & à ceux du physicien pour confondre ses connoissances.

Les transactions philosophiques, n. 242, p. 262, parlent d'un Anglois nommé *Clarck*, qui avoit trouvé sur la fin du dernier siècle le secret de déboiter, de tordre, de luxer, de disloquer la plupart des jointures de son corps, à un degré de singularité qu'on croyoit impraticable. Il eut une fois le talent de pousser si loin ses distorsions, qu'un fameux chirurgien appelé pour le traiter, après l'avoir attentivement examiné, refusa de l'entreprendre, & déclara que le cas étoit incurable; mais à peine eut-il prononcé cet arrêt, qu'à son grand étonnement il vit le prétendu malade effacer de lui-même toutes ses distorsions, & lui prouver combien le pouvoir de la

nature l'emporte sur celui de l'art. (*D. J.*)

JOINTURE, (*Ecriture.*) se dit aussi dans l'écriture des différentes situations de plume; à la première & seconde jointure du doigt index.

JOINTURE, chez les cordonniers, c'est la couture qui joint les deux quartiers du foulard.

JOINTURE & JOINTE, (*Maréchal.*) se dit pour paturon dans les occasions suivantes; la jointure grosse; c'est-à-dire, le paturon gros, ce qui est une bonne qualité; la jointure menue est une mauvaise qualité, sur-tout lorsqu'elle est pliante, c'est-à-dire, que le bas du paturon est fort en devant; la jointure longue ou courte fait dire d'un cheval, qu'il est long ou court jointé. Voyez JOINTÉ.

JOINTURE, (*Peinture.*) on appelle jointure en peinture le lieu où se joignent deux parties différentes de la même figure, comme la jambe avec la cuisse, le bras avec l'avant-bras, &c.

JOINVILLE, (*Géog.*) petite ville de France en Champagne, capitale du Vallage, avec titre de principauté érigée en 1552.

Ceux qui donnent à cette ville une grande ancienneté, & qui en font remonter l'origine à Jovin, lieutenant de Valentinien, empereur d'Occident, l'ont nommée *Jovini villa*; ceux au contraire qui rapprochent son origine au siècle de Louis le Gros, c'est-à-dire, au 12<sup>e</sup> siècle, & je crois qu'ils ont raison, l'appellent *Johannis villa*. Elle est sur la Marne, à 6 lieues de S. Dizier, 28 S. E. de Rheims, 10 S. O. de Bar-le-Duc, 28 S. E. de Paris. Long. 22, 45; lat. 48, 20.

Charles de Lorraine, cardinal, naquit à Joinville le 17 fév. 1529; on ne peut s'empêcher de vouloir le connoître, quand on considère que cette connoissance fait celle de trois regnes consécutifs, les plus intéressans de notre histoire; ainsi j'espère qu'on m'excusera, si je m'étends un peu à peindre un homme qui a joué sous ces trois regnes un si grand rôle, & dont la naissance a été si funeste à l'état.

Doué par la nature de grandes qualités, il ne chercha qu'à satisfaire son ardeur insatiable d'acquérir des biens & des honneurs; il s'insinua par de basses com-

plaisances dans la faveur de la duchesse de Valentinois, maîtresse de Henri II, & qui menoit tout à sa volonté; son crédit devint sans bornes sous François II, car lui & le duc de Guise, son frere, gouvernoient le royaume à leur fantaisie; en 1558, ils entamerent des conférences secrètes à Péronne avec Granvelle, évêque d'Arras, pour la ruine des Colignis & de leur parti.

La crainte qu'eut le pape d'un concile national en France, l'obligea d'assembler en 1562 un concile général à Trente; le cardinal de Lorraine s'y rendit avec un train d'une magnificence incroyable; les légats, les évêques de l'assemblée, les ambassadeurs des ministres étrangers, allèrent au devant de lui pour le recevoir; sa puissance, son cortège, son génie, causerent de l'ombrage & de la jalousie au pontife de Rome; il ramassa ses forces, & saisi de crainte, il pria Philippe de le soutenir dans le concile.

Le rang & le pouvoir du cardinal de Lorraine étoient portés si loin, que le connétable Anne de Montmorency lui écrivoit *Monseigneur*, & signoit, *votre très-humble & très-obéissant serviteur*; & le cardinal écrivoit *Monsieur le Connétable*, & au bas, *votre bien bon ami*. A la mort de son frere le duc de Guise, qu'il apprit étant à Trente, il ne songea qu'à s'accommoder avec le pape, ne soutint plus les libertés de l'église gallicane, & trouva convenable, pour les intérêts de sa maison, de s'humaniser avec sa sainteté.

A son retour de Trente, on lui accorda des gardes, qui non-seulement eurent ordre de l'accompagner jusques dans le Louvre, mais encore de ne le pas quitter à l'autel, & de mêler ainsi l'odeur de la mèche parmi l'odeur de l'encens & des parfums sacrés; privilege assez semblable à celui qu'obtint depuis le cardinal de Richelieu.

En 1572, il se rendit à Rome pour entretenir le pape des grands projets qu'il avoit concertés avec la reine-mere, dont le principal étoit le massacre de la S. Barthélemi; il fit compter mille écus d'or à un gentilhomme du duc d'Aumale, qui lui en apporta la nouvelle, & se rendit en procession à l'église de S. Louis, où il célébra



célébra la messe à ce sujet avec une pompe superbe. Il revint en France en 1574, assista à une des processions de pénitens, établie par Henry III, y prit du froid, de la fièvre, & mourut le 23 décembre, âgé de 55 ans.

Plongé dans la galanterie pendant tout le cours de sa vie, il séduisoit les femmes par sa figure, par son esprit, & plus encore par ses présens. " J'ai oui conter, dit Brantôme, que quand il arrivoit à la cour quelque fille ou dame qui fût belle, il la venoit accoster, & lui disoit qu'il la vouloit dresser; aussi y en avoit-il peu qui ne fussent obligées de céder à ses largesses, & peu ou nulles sont-elles sorties de cette cour femmes ou filles de bien. . . "

Il n'eut pas son égal en dépenses fastueuses, qui accompagnoient toutes ses actions, & s'étendoient même sur les pauvres & les mendiants. Son valet de chambre, qui manioit son argent des menus plaisirs, portoit une grande gibecière qu'il remplissoit tous les matins de trois ou quatre cent écus, & les distribuoit aux pauvres qu'il rencontroit; & ce qu'il en tiroit, le donnoit sans y rien trier.

La fierté avec laquelle il traita la duchesse de Savoie, en la baisant par force, peint son orgueil & son amour-propre. " Est-ce avec moi, lui dit-il, qu'il faut user de cette mine & façon, je baise bien la reine ma maîtresse, qui est la plus grande reine du monde, & vous, je ne vous baiserois pas, vous qui n'êtes qu'une petite duchesse crottée. . . "

La violence de son caractère s'exerça contre les protestans de France, tandis qu'il pensionnoit par politique les protestans d'Allemagne; l'insulte qu'il reçut en sortant de la maison d'une courtisane, l'obligea à faire aller toute la cour à Saint-Germain, malgré l'ancienne coutume, & la ridicule prédiction d'un astrologue, qu'il seroit tué d'une arme à feu, l'engagea à faire défendre tout port d'armes sous le règne de François II. Ajouterai-je ici qu'on a trouvé dans les archives de Joinville, une indulgence expectative pour ce cardinal & douze personnes de sa suite, laquelle indulgence remettoit à chacun d'eux par avance trois péchés à la fois? (D. J.)

Tome XVIII.

Henri II décora cette ville du titre de principauté, en faveur des ducs de Guise; mais aujourd'hui cette terre, dont dépendent 82 villages, appartient à M. le duc d'Orléans.

L'église collégiale de Saint-Laurent, où l'on voit les tombeaux de plusieurs ducs de Guise & des seigneurs de Joinville.

Il y a des fabriques de draps, de serges, de droguets & boges: il s'y fait beaucoup de toiles de chanvre & de treillis avec des fils du pays ou de Lorraine; on y compte environ 60 tisserands, 8 bonnetiers & 8 ou 10 tanneurs. Le terroir est montagneux & difficile pour les voitures. Il y a quantité de vignobles, & de mines de fer qui fournissent les forges des environs. (C)

IOL, f. m. (Comm.) nom d'une espèce de petits vaisseaux légers, dont les Russes & les Danois se servent pour naviger.

IOLCOS, (Géog. anc.) c'étoit une ville de Thessalie, dans le canton de Magnésie, à un quart de lieue de Démétriade, sur le golphe Pélasgique: c'est Strabon qui le dit, & qui ajoute ensuite qu'elle étoit démolie depuis long-temps; Plin, liv. VII, chap. lvij, nous apprend que ce fut à Jolcos, qu'Acast inventa les jeux funebres; le pays de Jolcos étoit estimé par les magiciens pour la vertu de ses plantes; voilà pourquoi, selon les poètes, Médée s'y rendit en venant du Pont. (D. J.)

IOLÉES, f. f. pl. (Littér.) c'est le nom des fêtes ou des jeux que les Athéniens consacrerent à Iolas, fils d'Iphiclus, neveu d'Hercule & compagnon de ses travaux. La ville d'Athènes éleva des monumens à ce héros, lui dressa un autel, & institua les Iolées en son honneur. (D. J.)

JOLI, adj. (Gram.) notre langue a plusieurs traités estimés sur le beau, tandis que l'idole à laquelle nos voisins nous accusent de sacrifier sans cesse, n'a point encore trouvé de panégyristes parmi nous. La plus jolie nation du monde n'a presque rien dit encore sur le joli.

Ce silence ressembleroit-il au saint respect qui défendoit aux premiers Romains d'oser représenter les dieux de la patrie, ni par des statues, ni par des peintures, dans la crainte de donner de ces dieux des idées trop foibles & trop humaines?

Q q q q q

car on ne sauroit penser que nous rougissions de nos avantages ; le plaisir d'être le peuple le plus aimable, doit nous confondre un peu du ridicule qu'on trouve aux soins que nous prenons de le paroître. Eh ! qu'importe aux François l'opinion fautive qu'on peut se faire de leurs charmes ? Heureux si par une légèreté trop peu limitée, ils ne détruisoient par cette espece d'agrémens qui leur sont si propres, en croyant les multiplier ! L'affectation est à côté des graces, & la plus légère exagération fait franchir les bornes qui les séparent.

Les philosophes les plus austeres ont approuvé le culte de ces divinités ; leurs images enchanteresses étoient sorties des mains du plus sage de tous les Grecs. Il est vrai que le ciseau de *Socrate* les avoit enveloppées d'un voile que peut-être nous avons laissé tomber comme firent les Athéniens.

*Speusippe*, disciple & successeur de *Platon*, embellit aussi du portrait des graces la même école où son maître avoit éclairé le paganisme par les lumieres de la plus haute raison. Eh ! qui ne fait le conseil que donnoit souvent *Platon* même à *Zénocrate*, dont il souffroit avec peine la triste & pédante sévérité ?

Je ne crois pourtant pas que le projet de *Platon* fût de rendre son disciple aussi *joli* que nous ; quoi qu'il en soit, c'est la nature elle-même qui nous a donné l'idée des graces, en nous offrant des spectacles qui semblent être leur ouvrage. Elle ne veut pas nous asservir toujours sous le joug de l'admiration ; cette mere tendre & caressante cherche souvent à nous plaire.

Si le beau qui nous frappe & nous transporte, est un des plus grands effets de sa magnificence, le *joli* n'est-il pas un de ses plus doux bienfaits ? Elle semble quelquefois s'épuiser ( si je l'ose dire ) en galanteries ingénieuses, pour agiter agréablement notre cœur & nos sens, & pour leur porter le sentiment délicieux & le germe des plaisirs.

La vue de ces astres qui répandent sur nous par un cours & des regles immuables, leur brillante & féconde lumiere, la vouë

immense à laquelle ils paroissent suspendus, le spectacle sublime des mers, les grands phénomènes ne portent à l'ame que des idées majestueuses ; mais qui peut peindre le secret & le doux intérêt qu'inspire le riant aspect d'un tapis émaillé par le souffle de Flore & la main du printemps ? Que ne dit point aux cœurs sensibles ce bocage simple & sans art, que le ramage de mille amans ailés, que la fraîcheur de l'ombre & l'onde agitée des ruisseaux savent rendre si touchant ? Tel est le charme des graces, tel est celui du *joli* qui leur doit toujours sa naissance ; nous lui cédon's par un penchant dont la douceur nous séduit.

Il faut être de bonne foi. Notre goût pour le *joli* suppose un peu moins parmi nous de ces ames élevées & tournées aux brillantes prétentions de l'héroïsme, que de ces ames naturelles, délicates & faciles, à qui la société doit tous ses attrait's. Peut-être les raisons du climat & du gouvernement, que le *Platon* de notre siècle, dans le plus célèbre de ses ouvrages, donne souvent pour la source des actions des hommes, sont-elles les véritables causes de nos avantages sur les autres nations, par rapport au *joli*.

Cet empire du nord, enlevé de notre temps à son ancienne barbarie par les soins & le génie du plus grand de ses rois, pourroit-il arracher de nos mains & la couronne des graces & la ceinture de *Vénus* ? Le physique y mettroit trop d'obstacles ; cependant il peut naître dans cet empire quelque homme inspiré fortement, qui nous dispute un jour la palme du génie, parce que le sublime & le beau sont plus indépendans des causes locales.

Ce fantôme sanglant de la liberté, qui avoit causé tant de troubles chez les Romains, & qui par-tout subsiste si difficilement par d'autres voies, avoit disparu sous l'héritier & le neveu de César. La paix ramena l'abondance, & l'abondance ne permit de songer au nouveau joug, que pour en recueillir les fruits ; l'intérêt de la chose publique ne regardoit plus qu'un seul homme, & dès-lors tous les autres purent ne s'occuper que de leur bonheur & de leurs plaisirs. Otez les grands intérêts,

les vastes passions aux hommes, vous les ramenez au personnel. L'art de jouir devient de tous les arts le plus précieux; delà naquirent bientôt le goût & la délicatesse: il falloit cette révolution aux vers que soupira Tibule.

Tel est à peu près le tableau de ce qui se passa sous le siècle de Louis le grand. Tandis que Corneille étonne & ravit, les graces & le dieu du goût attendent pour naître des jours plus serens. Voiture paroît les annoncer; ses contemporains croient les voir autour de lui; cet écrivain en obtient même quelquefois un sourire: mais les jours heureux des plaisirs délicats, les jours de l'urbanité françoise, n'étoient qu'à leur crépuscule. Le rétablissement de l'autorité, d'où dépend la tranquillité publique, les vit enfin dans tout leur éclat.

Les François acquirent alors un sixieme sens, ou plutôt ils perfectionnerent les leurs; ils virent ce qui jusques-là n'avoit point encore fixé leurs yeux; une sensibilité plus fine, sans être moins profonde, remplit leurs ames: leurs talens de plaire & d'être heureux, une douce aisance dans la vie, une aménité dans les mœurs, une attention secrète à varier leurs amusemens, & à distinguer les nuances diverses de tous les objets, leur firent adorer les graces. La beauté ne fut plus que leur égale; ils sentirent même que les premieres les entraînoient avec plus de douceur, ils se livrerent à leurs chaînes: Bachaumont & Chapelle les firent asseoir à côté des muses les plus fieres, tandis que la bonne compagnie de ce temps faisoit de tout Paris le temple que ces divinités devoient préférer au reste de la terre.

C'est à de certaines ames privilégiées que la nature confie le soin de polir celles des autres. Tous les sentimens, tous les goûts de ces premieres se répandent insensiblement, & donnent bientôt le ton général. Telle étoit l'ame de cette Ninon si vantée; telles étoient celles de plusieurs autres personnes qui vécutent avec elle, & qui l'aiderent à dépouiller les passions, les plaisirs, les arts, le génie, les vertus mêmes de ce reste de gothique qui nuisoit encore à leurs charmes. L'intérêt le plus léger & sur-

tout l'intérêt du plaisir viennent - ils se joindre au besoin d'imiter qu'apportent tous les hommes en naissant, tout leur devient facile & naturel, tout s'imprime facilement chez eux; il ne leur faut que des modeles.

Peut-on être surpris que les François qui vivoient sous Henri II aient été si différens de nous? Les graces pouvoient-elles habiter une cour qui, pendant l'hiver, s'amusoit (comme dit Brantome) à faire des bastions & combats, à pelotter de neige, & à glisser sur l'étang de Fontainebleau? Le joli se bernoit alors tout au plus à la figure.

Le germe de cette qualité distinctive étoit sans doute dans le sein de cette nation, toujours portée naturellement vers le plaisir; il s'étoit annoncé quelquefois dans une fête brillante, ou sous la plume de quelques-uns de ses poètes, mais le feu d'un éclair n'est pas plus prompt à disparaître; ce germe étoit enfoui sous les obstacles que lui oppoient sans cesse l'ignorance, la barbarie ou le souffle corrupteur des guerres intestines: l'influence du climat cédoit à cet égard aux circonstances.

Tout concouroit au contraire, sous Louis le grand, à répandre sur ses sujets cette sérénité, cette fleur d'agrémens qui en firent la plus jolie nation de l'univers. *Quelle rage aux Messinois (dit madame des Sévigné) d'avoir tant d'aversion pour les François qui sont si aimables & si jolis!*

Ils auroient payé trop cher cet avantage, s'il les eût conduits à lui sacrifier entièrement leur goût essentiel pour le beau; il triomphe encore parmi eux, peut-être n'y fait-il pas un effet si général que le *joli*, parce qu'il n'est pas toujours aisé de s'élever jusqu'à lui. Eh le moyen, dit-on, de ne pas rassembler toute la sensibilité sur les objets qui l'avoisinent & qui la sollicitent.

C'est à l'ame que le beau s'adresse, c'est aux sens que parle le *joli*; & s'il est vrai que le plus grand nombre se laisse un peu conduire par eux, c'est delà qu'on verra des regards attachés avec ivresse sur les graces de *Trianon*, & froidement surpris des beautés courageuses du *Louvre*. C'est delà que la musique altiere de *Zoroastre* entraî-

nera moins de cœurs que la douce mélodie du ballet du *Syphé*, ou les concerts charmans de l'acte d'*Æglé* dans les *talens lyriques*. C'est par-là qu'un chansonnier aimable, un rimeur plaisant & facile trouveront dans nos sociétés mille fois plus d'agrément, que les auteurs des chefs-d'œuvres qu'on admire. C'est enfin par-là que le je ne fais quoi dans les femmes effacera la beauté, & qu'on sera tenté de croire qu'elle n'est bonne qu'à aller exciter des jalousies & des scènes tragiques dans un ferrail.

Un auteur, dont on vantoit le goût dans le dernier siècle, prétend qu'on doit entendre par *jolie* femme, de l'agrément, de l'esprit, de la raison, de la vertu, enfin du vrai mérite. Ces deux dernières qualités ne sont-elles pas ici hors de place ? est-on *joli* par la raison & la vertu ?

M. l'Abbé Girard dit de son côté que juger d'un tel qu'il est *joli* homme, c'est juger de son humeur & de ses manières. Cependant il se trouve à cet égard en contradiction absolue avec le P. Bouhours, qui dit qu'on n'entend au plus par *joli* homme qu'un petit homme propre & assez bien fait dans sa taille. C'est que ces deux écrivains se sont arrêtés à de petites nuances de mode, qui n'ont rien de réel qu'un usage momentané.

Quelqu'un a dit de l'agrément, que c'est comme un vent léger & à fleur de surface, qui donne aux facultés intérieures une certaine mobilité, de la souplesse & de la vivacité ; faible idée du *joli* en général : c'est le secret de la nature riante : il ne se définit pas plus que le goût, à qui peut-être il doit la naissance & dans les arts & dans les manières.

Les oracles de notre langue ont dit que c'étoit un diminutif du beau ; mais où est le rapport du terme primitif avec son dérivé, comme de *table* à *tablette* ? L'un & l'autre ne sont-ils pas au contraire physiquement

distincts ? Leur espèce, leurs loix & leurs effets ne sont-ils pas entièrement différens ? On me présente une tempête sortie des mains d'un peintre médiocre, à quel degré de diminution ce sujet pourroit-il descendre au *joli* ? est-il de son essence de pouvoir l'être ? Qu'on se rappelle le sot qui trouvoit la mer *jolie*, ou le fat qui traitoit M. de Turenne de *joli* homme.

Le *joli* a son empire séparé de celui du beau ; l'un étonne, éblouit, persuade, entraîne ; l'autre séduit, amuse & se borne à plaire ; ils n'ont qu'une règle commune, c'est celle du vrai. Si le *joli* s'en écarte, il se détruit & devient maniéré, petit ou grotesque ; nos arts, nos usages & nos modes sur-tout sont aujourd'hui pleins de sa fautive image. (M. B.)

IOLITE, (*Hist. nat.*) en latin *iolithus* ou *lapis violaris*. C'est le nom que quelques naturalistes ont donné à une pierre qui a l'odeur de la violette. Voyez VIOLETTE (pierre de).

JOMBARDE, f. f. (*Lutherie.*) nom vulgaire de la flûte de tambourin, ou flûte à trois trous, parce que cette flûte effectivement n'a que trois trous ; celui par où on l'anime, celui de la lumière, & celui du pavillon. On couvre celui par où on l'embouche, d'un cannepin de cuir fort délié. On peut concerter avec la *jombarde*, quand on en a plusieurs de différentes grandeurs proportionnées ; mais voyez FLUTE DE TAMBOURIN. (D. J.)

JOMBO, f. m. (*Hist. nat.*) c'est un fruit qui, suivant Knox, est particulier à l'île de Ceylan ; il a le goût d'une pomme, sa couleur est d'un blanc mêlé de rouge ; on le dit fort sain, fort agréable & plein de jus.

JOMPANDAM, (*Géographie.*) ville maritime & forte, située dans l'île de Macassar ou de Celebes en Asie ; elle appartient aux Hollandois.











## ORIENTAÇÕES PARA O USO

Esta é uma cópia digital de um documento (ou parte dele) que pertence a um dos acervos que fazem parte da Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP. Trata-se de uma referência a um documento original. Neste sentido, procuramos manter a integridade e a autenticidade da fonte, não realizando alterações no ambiente digital – com exceção de ajustes de cor, contraste e definição.

**1. Você apenas deve utilizar esta obra para fins não comerciais.** Os livros, textos e imagens que publicamos na Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP são de domínio público, no entanto, é proibido o uso comercial das nossas imagens.

**2. Atribuição.** Quando utilizar este documento em outro contexto, você deve dar crédito ao autor (ou autores), à Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP e ao acervo original, da forma como aparece na ficha catalográfica (metadados) do repositório digital. Pedimos que você não republique este conteúdo na rede mundial de computadores (internet) sem a nossa expressa autorização.

**3. Direitos do autor.** No Brasil, os direitos do autor são regulados pela Lei n.º 9.610, de 19 de Fevereiro de 1998. Os direitos do autor estão também respaldados na Convenção de Berna, de 1971. Sabemos das dificuldades existentes para a verificação se uma obra realmente encontra-se em domínio público. Neste sentido, se você acreditar que algum documento publicado na Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP esteja violando direitos autorais de tradução, versão, exibição, reprodução ou quaisquer outros, solicitamos que nos informe imediatamente ([dtsibi@usp.br](mailto:dtsibi@usp.br)).